
Digitized by Google

BULLETIN

DU

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

BULLETIN

DU

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

FONDÉ PAR HARRY ALIS

et publié mensuellement sous la direction

de M. AUGUSTE TERRIER, secrétaire général du Comité,

avec la collaboration de MM. O. HOUDAS, RAYMOND KŒCHLIN, ROBERT DE CAIX, AUGUSTIN BERNARD

CAMILLE MARTIN, ANDRÉ MEYREUIL

ÉDOUARD PAYEN, PAUL VUILLOT, NED NOLL, etc.

ORGANE DU COMITÉ DU MAROC

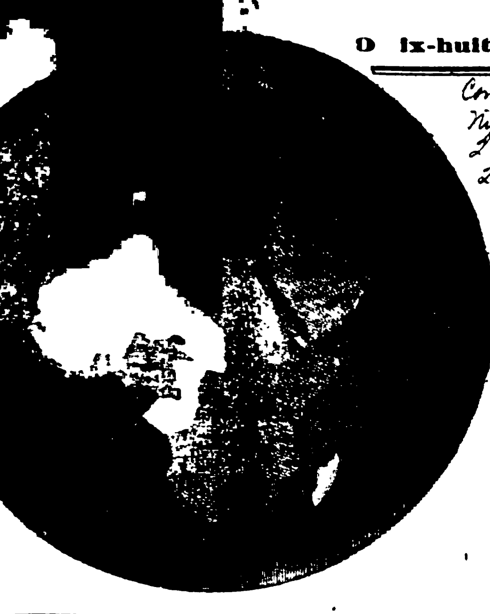
ANNÉE 1908

PARIS

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

21, RUE CASSETTE, 21

D ix-huitième Année — N° 1 — Janvier 1908



BULLETIN DU COMITÉ DE l'Afrique Française

ORGANE DU

COMITÉ DU MAROC

FONDÉ PAR HARRY ALIS

et publié mensuellement sous la direction de M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité, avec la collaboration de MM. O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil, Ernest Vincent, Ed. Payen, Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll, etc.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général du Comité de l'Afrique Française

Paris, 21, rue Cassette (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce Bulletin.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs. Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro est joint le supplément n° 1.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité de l'Afrique Française

MM.

Alban Lefiot, à Paris	100	»
* Capitaine Hovart, à Timmimoun	20	»
Guillemot, à Paris	10	»
Capitaine Laurent, à Neufchâteau	10	»
Commandant du territoire de Niamey	40	»
Henri Susiny, à Grand-Lahou	20	»
Perron, à Besançon	12	»
Martinet, à Agen	10	»
Commandant Bassignot, à Constantine	20	»
Capitaine Duchemin, à Paris	20	»
Capitaine Aubertin, à Laghouat	25	»
Lieut. Poupard, de l'infant. coloniale	20	»
Capitaine de Lavalette, à Tours	10	»
Léon Hugonnet, à Paris	25	»
M. Descamps, à Paris	10	»
Thiboumery, au Havre	20	»
De Malglaive, à Mustapha	20	»
Tournade, à Versailles	24	»
Capitaine Poulet, à Casablanca	20	»
* Fawtier, administrateur à Bouma	15	»
* Louvel, à Nogent-s.-Vernisson (1er sem.)	9	»
Dr Fontoynont, à Tananarive	15	»
Bibliot des offic. du bataill. de l'Emyrne	10	»
Jean Gilles, à Tanger	10	»
Lieut. Mascart, Fort du Trou d'Enfer	12	»
Ch. Mœsch, à Alais	15	»
A reporter	522	»

Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — La lettre D indique les dons. — Pour permettre le contrôle, le *Bulletin* ne publie les souscriptions de chaque mois que dans le deuxième numéro qui suit leur recouvrement. — Les souscriptions inférieures à 10 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report............	522	»
A. Descande, à Biarritz..................	12	»
Bibliot. des offic. du 50e d'infanterie....	12	»
* Fernand Hauser, à Paris..............	20	»
Lieut.-colonel Détrie, à Nogent-s.-Marne.	15	»
Bibliot. des offic. du 138e d'infanterie...	10	»
Le Garrerès, à Paris (1907 et 1908)......	30	»
H. Beauvais, à Rethel..................	25	»
* L. Bouvat, à Paris..................	20	»
Général Archinard, à Paris..............	25	»
Rivière, à Paris......................	10	»
Reynaud, à Paris......................	10	»
J. Rambaud, à Paris..................	12	50
Kœchlin-Schwartz, à Paris..............	10	»
Capitaine Jordan, à Paris..............	20	»
Paul Goute, à Paris..................	30	»
Godillot, à Paris......................	20	»
Commandant A. Arbanère, à Versailles..	20	»
A. Jolyet, à Nancy....................	10	»
Rubaudo et Cie, à Marseille..............	50	»
Raffineries de sucre de Saint-Louis......	100	»
D'Amia, à Ornans......................	10	»
Lieut.-colonel Baquet, à Bourges.......	20	»
Capitaine Boutmy, à Antibes............	10	»
Colonel Delannoy, à Viefville............	10	»
F. Doé, à Mortagne....................	20	»
Duret, à Brionne......................	10	»
Huet, sous-lieut. d'infanterie............	10	»
Commandant Labouche, à Reims.........	10	»
E. Leurent, à Tourcoing................	22	»
E. Maurel, à Bordeaux..................	20	»
Commandant Menvielle, à Epinal........	10	»
* Capitaine Saffar, à Tulle..............	15	»
Fernand Tillon, à Bernay..............	10	»
Waddington, à Rouen..................	10	»
Comte H. de Castries, à Paris...........	20	»
Guerlain, à Paris......................	100	»
Rozis, à Alger........................	12	»
Command. J.-L. Touchard, à Aix-en-Provence..........................	30	»
Général Varigault, à Paris..............	50	»
Bibliothèque de garnison de Majunga...	15	»
Liotard, gouverneur des Colonies.......	30	»
De Fontbrune, à Ambositra............	10	»
Cercle militaire de Laval..............	24	»
Ed. Leveau, à Alexandrie..............	20	»
Kien, à Vincey........................	15	»
Lieutenant O. de La Bourdonnaye, à Valenciennes..........................	10	»
A. Lelièvre, à Orléansville..............	10	»
Command. de Batz, à Mascara..........	20	»
* Capit. A. Charrier, à Vitré (1er sem.)..	7	50
Dr Zumbiehl, à Fontainebleau..........	20	»
* Baron Rey, à Vohémar................	15	»
Cercle des officiers de Kébilli..........	20	»
Lieut. de Bourgues, à Briançon.........	10	»
Lieut. M. Bertelin, à Saumur...........	25	»
Lieut. du Pré de Saint-Maur, à Ksabi....	20	»
Waddington, à Darnetal................	10	»
* D. Cahn, à Paris.................. D.	100	»
Souscriptions diverses................	5	»
Total......	1.769	00

La Question Marocaine

La proclamation de Moulay Hafid à Fez, événement le plus grave survenu au Maroc depuis notre dernier Bulletin, n'a pas la conséquence, que d'aucuns s'empressent de proclamer, de rendre désormais impossible la politique que nous avons préconisée, consistant à prêter notre appui à Moulay Abd el Aziz. Les faits ne rendent pas encore cette politique impraticable mais ils la rendent plus que jamais nécessaire, ce qui est facile à démontrer.

Moulay Hafid n'est pas maître du Maroc parce qu'il a été proclamé à Fez. Si tout arrive dans ce pays de changements kaléidoscopiques, il parait cependant très improbable que le prétendant du Sud puisse aller faire acte de souverain dans la capitale du Nord qui s'est donnée à lui. Deux routes mènent de Merrâkech à Fez : l'une passe par Rabat où Moulay Hafid pourrait venir attaquer son frère. Mais il se trouve que notre action à Casablanca l'a rendue malaisée pour la caus hafidienne. Les Chaouïa, fortement bousculés par nous, se montrent sans chaleur pour le chérif qui représente l'idée de la lutte contre le chrétien. Sur leur territoire nous occupons Casablanca, Médiouna et Ber-Rechid. Par une rencontre que nous trouvons fort heureuse il se trouve que le général d'Amade, pour se donner de l'air comme c'est le devoir d'un chef militaire qui ne peut tolérer le grossissement d'une force ennemie à petite distance de ses avant-postes, a dispersé à Settat la principale mahalla de Moulay Hafid. Le général ne se préoccupait sans doute que de la sécurité de son corps expéditionnaire, mais sa précaution tactique n'en aura pas moins rendu service aux intérêts que nous avons au Maroc, ou tout au moins à l'intérêt que nous avons de ne pas voir la question du Maroc reportée sur le terrain international, ce qui, comme nous le verrons plus loin, résulterait sans doute d'un triomphe plus complet de Moulay Hafid. Reste pour ce dernier, pour se rendre à Fez, la route qui traverse le Tadla et les pays montagneux des Zaer et des Zemmour. Mais le Tadla obéit à une influence religieuse restée fidèle à Abd el Aziz. Les Zaer et les Zemmour ne se sont jamais laissé traverser par des mahallas chérifiennes. Moulay Hassan, maître énergique du Maroc, muni d'otages des deux tribus qui séparent les royaumes de Fez et de Merrâkech, crut toujours prudent de contourner leurs territoires. Moulay Hafid ne paraît guère en situation d'innover sur ce point.

En outre serait-il sûr du Sud, s'il le laissait derrière lui ? Les vieilles rivalités ne se sont pas fondues dans le mouvement qui porte le sultan de Merrâkech. Le Goundafi lui reste hostile. Demnat serait, dit-on, inquiétant, et une dépêche, qui reflétait l'extraordinaire émiettement des choses marocaines, disait récemment que si Moulay Hafid

partait pour le Nord, il risquerait de voir proclamer derrière lui Abd el Aziz dans le Sud : le meilleur sultan au Maroc est celui qui est le plus loin, c'est-à-dire le moins capable de réclamer l'impôt. C'est d'ailleurs ce qu'indiquait M. de Saint-Aulaire dans une dépêche dont nous donnons plus loin un résumé d'après le *Temps* et qui disait : « Si la proclamation de Moulay Hafid porte une atteinte sensible au pouvoir de Abd el Aziz, elle n'apporte aucun accroissement de force à Moulay Hafid qui reste toujours dépourvu d'argent et de troupes. »

***

Les augures et les disciples de l'école qui croit sage de ne pas vouloir que la France « joue au petit jeu » de soutenir un des deux sultans diront que cela est parfait, et qu'en présence de cette anarchie impuissante il n'y a qu'à attendre et à organiser dans les ports la police de l'Acte d'Algésiras. C'est oublier ce fait que si la cause d'Abd el Aziz n'est pas perdue, une politique d'attente indéfinie pourrait la perdre et que, avec le triomphe de Moulay Hafid, l'organisation de la police des ports deviendrait singulièrement malaisée, sans parler des dangers que courraient pour un avenir peu éloigné toute notre situation au Maroc et, avec elle, notre sécurité en Algérie.

Les partisans des prudences illusoires nous disent que nous devons rester neutres entre les deux sultans. Se sont-ils demandé si l'un des deux n'avait pas engagé les hostilités contre nous? Qu'est-ce donc que Moulay Hafid, sinon le candidat de la réaction antieuropéenne et, en particulier, antifrançaise? On dira que c'est de la politique électorale marocaine et que Moulay Hafid croit autant à la guerre sainte qu'il proclame que quelques-uns de nos politiciens à la grève générale qu'ils préconisent. Mais certains de ses partisans tout au moins y croient plus que lui. Il a envoyé sous Moulay Rechid une mahalla dans le Chaouïa et elle a si bien pris part aux attaques contre nos troupes que le général Drude a dû la combattre et le général d'Amade la disperser à Settat.

Tel est le sultan pour lequel des hommes à longues pensées demandent la neutralité bienveillante de la France, tout en disant avec énergie que nous devons créer la police des ports. Mais peut-on tenir propre la frange du tapis alors que tant de poussière est jeté sur le reste? Croit-on que l'intérieur du Maroc dominé par des hommes du mouvement qui porte Moulay Hafid se prêtera pacifiquement à l'organisation de la police dans les huit ports ouverts? Nous avons toujours dit qu'il ne pouvait y avoir de cloison étanche entre la question de la police des ports et celle de la politique indigène que nous ferons ou ne ferons pas avec une autorité s'exerçant dans l'intérieur du pays. Les événements nous ont donné raison. A Casablanca, les Français n'ont trouvé devant eux, dans le Chaouïa, aucune autorité makhzénienne reconnue et ils ont dû agir avec leurs propres troupes jusqu'à plus de 60 kilomètres de la côte. Sans doute aurions-nous pu rester sans risques à Casablanca, sans nous livrer à ces opérations de débloquement. Mais alors nous y vivions comme dans un des vieux présides du Rif, entourés d'un vide animé seulement de temps à autre par quelques coups de fusil. Cette situation honteuse et sans issue n'aurait pas été admise par les abstentionnistes les plus convaincus. Elle eût été mortelle à cette liberté des transactions commerciales que M. Pichon a reconnu, à plusieurs reprises et encore le 17 janvier en répondant à M. Jaurès, qu'il était de notre devoir de maintenir. De là les instructions données ou tout au moins la latitude relative laissée aux généraux Drude et d'Amade. Et cette situation nous a amenés à bousculer jusqu'à Settat des rassemblements qui menaçaient nos troupes ou tout au moins les tribus qui avaient fait leur soumission.

L'existence d'une autorité chérifienne bienveillante nous eût sans doute économisé cet effort militaire, qui est et qui deviendrait à coup sûr plus coûteux que la politique consistant à donner en temps utile à Abd el Aziz quelques subsides et à lui prêter quelques conseillers techniques, c'est-à-dire à lui procurer, en définitive, tout ce qu'il faut à une autorité indigène pour s'imposer peu à peu dans le milieu marocain. Il n'est pas paradoxal de dire que le système des abstentionnistes conduit à des opérations plus étendues que celles qui découleraient d'une politique résolue à se servir du Makhzen d'Abd el Aziz pour instiller au Maroc le minimum d'ordre nécessaire à la création de la police des ports.

Mais il y a autre chose encore à dire contre la fallacieuse sagesse de ceux qui veulent que nous gardions une neutralité aussi stricte qu'inattendue entre un sultan que nous avons reconnu et qui est entre nos mains et un sultan qui se proclame notre ennemi. Ces gens-là, qui veulent cependant créer la police de l'Acte d'Algésiras, semblent oublier que Moulay Hafid est l'ennemi de cet Acte non seulement d'une manière virtuelle, en raison des tendances xénophobes du mouvement qui le porte, mais encore d'une manière formelle et éclatante. Moulay Hafid a expressément répudié l'Acte d'Algésiras : il a déclaré ne reconnaître que les traités conclus par son père le sultan Moulay el Hassan. On conviendra qu'il est étrange de voir des hommes qui déclarent que nous devons établir la police de l'Acte d'Algésiras proclamer en même temps que peu leur importe que le sultan du Maroc soit Moulay Hafid ou Moulay Abd el Aziz.

Pourquoi d'ailleurs nous sommes-nous fait donner le mandat d'Algésiras? Il n'est pas mauvais de le rappeler au moment où certains parlent de l'Acte d'Algésiras comme d'une vérité révélée, impérative et limitative, qui a créé, sans autre passé, notre situation au Maroc et qui en borne tout l'avenir. Nos efforts d'avant et de pendant la Conférence sont venus de ce fait que si nous laissons les organismes militaires et gouvernementaux, dont la création doit permettre l'évolution du Maroc, se développer sous des influences étran-

gères, nous laissons du même coup s'établir un danger permanent pour l'Algérie. Quelles garanties nous assurerait donc à cet égard Moulay Hafid, qui ne veut même pas des faibles garanties qui résultent pour nous de l'Acte d'Algésiras? Son personnage nous en donne-t-il le moins du monde, alors qu'un Allemand est son conseiller, que son premier mouvement, après sa proclamation à Merràkech, avait été d'envoyer une ambassade à Berlin, et que ces journaux allemands d'avant-garde que la chancellerie de Berlin désavoue ou suit selon les suggestions de son opportunisme acclament les progrès de la cause hafidienne comme devant permettre à l'Allemagne de regagner tout ce qu'elle a perdu dans l'affaire du Maroc? Notons en passant que le bruit court que Moulay Hafid serait partisan d'une alliance avec le Sultan de Constantinople. Une telle rumeur n'a évidemment aucune portée pratique, mais peut-être a-t-elle quelque valeur comme indice des relations du mouvement hafidien avec une certaine politique. On se demande vraiment quelle lumière pourrait troubler la sérénité aveugle avec laquelle on déclarait que peu importe qu'Abd-el-Aziz ou Moulay Hafid soit sultan du Maroc.

En résumé, Moulay Hafid représente pour nous des difficultés immédiates dans l'organisation de la police des ports, heureusement commencée à Tetuan, Tanger, Rabat, Casablanca et Mazagan : c'est-à-dire que son avènement rendrait plus difficile la création de l'organisme permettant d'écarter les dangers ou tout au moins les difficultés qui résulteraient de tout nouvel attentat contre les membres des colonies européennes. Mais il y a plus : en remettant en question l'Acte d'Algésiras auquel Abd el Aziz s'est, au contraire, rallié sous la pression des événements, Moulay Hafid pourrait remettre toute l'affaire marocaine sur le tapis international. Si la politique allemande avait quelque désir de brouiller les cartes, elle trouverait auprès de ce sultan, avec lequel elle a tant de moyens de contact, un excellent instrument pour l'y aider. Sans doute serait-il excessif de trop préciser les possibilités qui résulteraient du triomphe définitif de Moulay Hafid. Mais on peut tout au moins dire qu'il représente le maximum d'inconnues et d'incertitudes dans la question du Maroc. L'accepter, c'est accepter la plus mauvaise chance. Les faux prudents qui le font prennent l'abstention de parti pris pour une politique et ne sont que des coureurs d'aventures.

*
* *

Sans doute pourrait-on leur donner raison s'il s'agissait d'écarter la mauvaise chance dont nous venons de parler en soutenant Abd el Aziz les armes à la main. La bonne foi avec laquelle ils présentent les opinions de leurs adversaires ou leur manque d'information des choses marocaines les amènent à paraître croire ou même à croire qu'il n'y a pas d'autre solution et à s'insurger contre l'idée de ramener Abd el Aziz à Fez « dans les fourgons de l'étranger ». C'est là une méthode qui ne nous plairait pas plus qu'elle ne leur plaît. La situation internationale ne la recommande pas, même après l'heureux voyage de M. Pichon à Madrid qui ne doit pas passer inaperçu. Il n'est pas question, malgré les accusations de ceux qui enfoncent des portes ouvertes en dénonçant une politique violente et brutale dont personne ne veut, d'une intervention armée et directe entre Moulaï Hafid et le sultan légal aux yeux de l'Europe. Que ces antimarocains condescendent à s'instruire quelque peu des réalités du Maroc, à se faire une vue un peu concrète de ce qu'est ce pays, à s'entretenir seulement de bonne foi et en essayant de comprendre avec ceux qui y ont vécu et acquis de l'expérience. et ils verront que nous n'en sommes pas là et que nous n'y arriverons que si les abstentionnistes finissent par nous acculer à une abdication qui perdrait notre situation en Europe même ou à l'effort maximum.

En attendant, il s'agit de quelques subsides dont l'emploi serait contrôlé et de conseils techniques. Que l'on en fasse du moins un essai moins borné et moins rechignant, pour ainsi dire, que celui qu'on a tenté jusqu'ici et l'on s'apercevra qu'il est des moyens moins coûteux de défendre sa situation au Maroc que de saupoudrer le *bled* d'obus modernes, c'est-à-dire fort chers, et que la cavalerie la plus économique à faire charger, du moment où le terrain s'y prête, est toujours, comme le savent bien nos maîtres en matière coloniale, l'excellente cavalerie de Saint-Georges.

ROBERT DE CAIX.

LA QUESTION DU CHEMIN DE FER D'ÉTHIOPIE

Nous pensions apprendre, avant de mettre ce Bulletin sous presse, une action décisive du gouvernement dans l'affaire du chemin de fer d'Ethiopie. Des sommations ministérielles du 24 décembre et du 2 janvier avaient donné à la Compagnie un délai de quinze jours pour se mettre en règle : faute de quoi, sa déchéance serait prononcée par le gouvernement français et en même temps, pour la partie en territoire éthiopien, par le Négous. Or le délai est écoulé et aucune décision n'est encore intervenue. Elle sera prise sans aucun doute, car au point où en sont les choses, il est impossible au gouvernement, malgré son goût pour la temporisation et la négociation indéfinie, de ne pas donner la sanction logique à tout ce qu'il a appris et décidé jusqu'ici. Mais il convient de signaler le danger très réel des tergiversations qui durent encore.

Elles risquent, en effet, de compromettre les résultats complets qu'avait obtenus la mission de M. Klobukowski auprès du Négous. Depuis le mois d'août, Ménélik, entièrement d'accord avec notre envoyé extraordinaire, demandait qu'une Compagnie nouvelle, digne enfin de sa confiance, lui fût présentée par le gouvernement français pour achever le chemin

de fer. Et depuis lors M. Klobukowski a dû jouer le rôle de plus en plus pénible d'entretenir son attente sans rien lui apporter de précis. A tirer ainsi sur la corde, on risque de la casser.

La situation devient même moins favorable en raison de l'agitation diplomatique nouvelle déterminée à Addis-Ababa par l'incident italo-éthiopien de Lough. Enfin sir John Harrington, le ministre bien connu d'Angleterre en Ethiopie, est sur le point de rejoindre son poste. On peut même s'étonner de ce que le cabinet de Londres ait maintenu auprès du Négous, en présence de la situation nouvelle résultant de l'accord de 1906, le ministre des luttes anciennes. Peut-être le Foreign Office est-il convaincu qu'il arrivera à maintenir cet agent extra-zélé dans les voies de l'entente cordiale. Peut-être, au contraire, se dit-il qu'après tout, si le gouvernement français hésite à consolider les intérêts qu'il voulait sauvegarder par la convention du 13 décembre 1906, il n'y a pas à faire de zèle pour lui et à être plus royaliste que le roi. Certes, si notre ambassade à Londres tient un langage résolu, sir John Harrington recevra des instructions péremptoires l'obligeant à marcher *volens nolens* d'accord avec notre diplomatie à Addis-Ababa. Le dernier mot restera à la convention de 1906 si nous en réclamons résolument le respect. Mais il peut y avoir une période de flottement qui retarderait la solution et nous réserverait les quelques mauvaises chances qu'il est si facile depuis bientôt six mois d'écarter pour toujours.

C'est d'ailleurs le seul espoir des financiers anglais ou français qui se cramponnent encore à l'œuvre qu'ils ont si longtemps exploitée. Depuis quelques jours, dans les journaux à leur dévotion, réapparaissent les vieilles histoires sur la dîme, les garanties qu'elle aurait reçues du gouvernement français. Ces vieilles inventions usées n'en imposent plus à personne, leurs lanceurs obstinés n'espèrent pas arriver à les faire résister ni même soumettre maintenant au moindre examen. Ils veulent seulement troubler l'eau, se donner l'air d'avoir encore quelque chose à dire et essayer de gagner du temps, c'est-à-dire le moment où de nouvelles difficultés auraient surgi à Addis-Ababa, d'où nous apprenons que de nouvelles manœuvres s'efforcent dès à présent de les faire surgir. Ces difficultés, on les exploite d'ailleurs d'avance auprès de l'opinion française, sans grand esprit inventif, du reste, puisqu'on recommence à nous montrer Menelik inquiet du chemin de fer « politique » que M. Klobukowski lui présente, désireux de ne voir pénétrer chez lui qu'une ligne « commerciale », c'est-à-dire que l'on sert au bon public une réédition des arguments ordinaires de la campagne d'internationalisation de 1905.

Tout cela doit décider le gouvernement à en finir tandis qu'il ne dépend que de lui de le faire. Veut-il laisser mettre en faillite la mission Klobukowski? Cette attitude est devenue moralement impossible; car, après tout ce qu'il a dit et même commencé à faire lui-même, il ne subsisterait même plus le moindre doute sur l'immoralité flagrante de la cause que sa mollesse aurait servie.

Nous serions reconnaissants à ceux de nos souscripteurs qui ont signé des engagements annuels de vouloir bien envoyer au **Trésorier du Comité, 21, rue Cassette,** *le montant de leur souscription pour l'année courante.*

LE MAROC

ET L'OPINION PUBLIQUE

Monsieur le Secrétaire général,

Ceux qu'on appelle les coloniaux, et les Algériens en particulier, ont été vivement émus d'un article de M. Paul Leroy-Beaulieu, paru dans le numéro de la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier dernier (1). L'éminent économiste y préconisait une politique d'abstention au Maroc : « Nous ne tenons pas le Maroc, disait-il, c'est le Maroc qui nous tient; tous nos efforts doivent tendre à nous en dégager... » Il faut écarter, ajoutait-il, non seulement la conquête, mais « tout projet d'hégémonie et de tutelle politique », sous quelque forme que ce soit. En même temps, et comme obéissant à une sorte de mot d'ordre, le *Journal des Débats*, qui jusqu'ici avait, conformément à ses traditions, préconisé au Maroc une politique assez énergique, faisait machine en arrière et se ralliait aux conclusions de M. Leroy-Beaulieu.

Que les socialistes se montrent hostiles aux entreprises coloniales, il n'y a pas lieu d'en être trop surpris; mais que des disciples de Prévost-Paradol et des défenseurs de Jules Ferry prêchent l'effacement et l'abstention, voilà ce qui déconcerte. M. Leroy-Beaulieu a été un des avocats et des apôtres de la colonisation : de là notre émotion. Voulez-vous me permettre de soumettre à vos lecteurs quelques réflexions que m'a suggérées l'article de la *Revue des Deux Mondes?*

On y trouve d'abord un aperçu de la colonisation française en Algérie et en Tunisie qui appellerait quelques réserves. M. Leroy-Beaulieu nous dit que l'Algérie a été difficile à conquérir : c'est vrai, mais c'est en grande partie par suite des fautes colossales que nous avons commises. Il y a tout de même quelque exagération à prétendre que nous avons mis dix-sept ans à conquérir l'Algérie, car la conquête n'a commencé qu'en 1841 et s'est terminée en 1847 (2). Ainsi qu'on l'a écrit récemment (3), « comme nous avons mis plus de vingt-cinq ans à savoir exactement ce que nous voulions faire en Algérie, il n'est pas surprenant qu'il ait fallu plus de vingt-cinq ans aussi pour que nous le fassions. On n'atteint pas un but sans se l'être préalablement fixé. »

Mais peu importent ces détails. Ce qu'enseigne en tout cas d'une manière décisive l'histoire de l'Afrique du Nord, c'est que, dans l'hypothèse d'une intervention, nous n'aurions pas tout le Maroc contre nous, comme le prétend M. Leroy-Beaulieu, à moins que nous ne le fassions exprès,

(1) Paul Leroy-Beaulieu, *La France dans l'Afrique du Nord; le Maroc* (*Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1908, p. 5-39).

(2) Il est vrai que M. P. Leroy-Beaulieu s'est renseigné sur la conquête de l'Algérie dans le très médiocre ouvrage de Camille Roussei, absolument indigne de sa réputation. Quant à la carte de l'Algérie turque, attribuée par M. P. Leroy-Beaulieu à M. Ismaïl Hamet, elle est en réalité du commandant Rinn.

(3) Un colonial. *Apologie de la colonisation. La pénétration pacifique (à propos du Maroc)* (*Revue polit. et parlement.*, 20 janvier 1908, p. 73).

et encore! Lorsque Abd el Kader vint trouver les Kabyles et leur demander assistance, ils refusèrent de marcher avec lui contre les chrétiens. Les Portugais, qui n'ont jamais passé pour de grands maîtres en politique coloniale, ont trouvé au Maroc, au xvie siècle, des alliés indigènes, des *Moros de paz*, comme ils les appelaient. Il y a une brochure de Nietzsche qui est intitulée : « De l'inutilité des études historiques » : ce titre nous revient en mémoire quand nous voyons les leçons qu'on prétend tirer de l'histoire du Maghreb.

Quant à évaluer ce que pourrait coûter, en hommes et en argent, la conquête du Maroc, il est tout aussi vain de le rechercher que de calculer combien l'Algérie ou le Sahara auront d'habitants au xxiie siècle. C'est un problème comme celui de « l'âge du capitaine » que l'on devait calculer en connaissant le tonnage de son navire. Tout dépend de la manière dont on s'y prendra, du nombre et de la gravité des fautes que l'on commettra; la méthode suivie chez les Beni-Snassen ne donne pas tout à fait les mêmes résultats que celle qu'on avait employée à Casablanca. Il ne faut pourtant pas s'exagérer les difficultés de l'opération et en faire un tableau par trop chargé.

Si notre organisme militaire actuel se prête mal à un effort de ce genre, cela prouve qu'il faut lui faire subir certaines retouches, et, puisque nous avons des colonies, avoir une armée coloniale pour les défendre et parer aux événements imprévus, insurrections ou incidents de frontières. D'ailleurs, nul ne songe à l'heure qu'il est à la conquête du Maroc, et la question ne se pose pas.

Il faut en finir aussi avec cet argument tant de fois répété qui consiste à dire que l'Algérie nous a coûté très cher, exactement 5 milliards, paraît-il. Est-ce que ces 5 milliards ont été gaspillés, jetés à l'eau, consumés par le feu? Ne sont-ils pas amplement représentés par nos ports, nos routes, nos chemins de fer, nos villages, nos colons, notre commerce, tout ce qui fait que l'Algérie, terre barbare en 1830, est devenue un pays civilisé? N'est-ce pas le raisonnement d'un commerçant qui calculerait le prix de revient des marchandises qui ont passé pendant vingt ans dans sa boutique, sans tenir compte du prix qu'il les a vendues? Est-ce que la France méridionale n'a pas coûté un nombre incalculable de milliards à la France du Nord? Cinq ou six départements, comme on sait, paient la moitié du chiffre total des impôts de la France actuelle : est-ce une raison pour abandonner le reste?

Mais voici qui est plus grave. Tout en rendant justice à l'œuvre de la France en Algérie et en Tunisie, M. Leroy-Beaulieu déclare que, comme colonie de peuplement, l'Afrique du Nord n'a pas tenu ce qu'on attendait d'elle, et qu'elle témoigne de la faiblesse de nos facultés civilisatrices, au moins au point de vue du peuplement. Ce qui l'amène à cette conclusion, c'est que les étrangers sont plus nombreux que les Français en Algérie-Tunisie, et les indigènes beaucoup plus nombreux que les Européens. Mais la situation n'est-elle pas sensiblement la même dans l'Afrique australe anglaise, où devrait s'affirmer la « supériorité des Anglo-Saxons »? N'y a-t-il pas là un Anglais contre deux Boers ou Afrikanders et cinq ou six indigènes, c'est-à-dire sensiblement les mêmes proportions qu'en Algérie-Tunisie (1)? Cela a-t-il empêché les Anglais de faire la coûteuse guerre du Transvaal, au risque d'accroître le nombre des Boers dans leurs possessions, comme nous accroîtrons le nombre des Espagnols en établissant notre prépondérance au Maroc? Dans ce même numéro de la *Revue des Deux Mondes*, où M. Leroy-Beaulieu déplorait le grand nombre des étrangers dans la Berbérie, le vicomte d'Avenel montrait qu'aux Etats-Unis les colons de vieille souche anglo-saxonne n'ont plus d'enfants, qu'ils sont débordés par le flot montant des étrangers de toutes provenances, et que les Américains d'aujourd'hui n'ont plus rien de britannique que la langue (2). Et la disette d'hommes menace pareillement la colonisation anglaise en Nouvelle-Zélande (3). Rassurons-nous donc et reprenons confiance. Les résultats que nous avons obtenus en Algérie-Tunisie sont magnifiques, étant donné la difficulté de la tâche; ils font l'admiration de la plupart des étrangers qui ont visité nos colonies. Il reste seulement à ne pas nous décourager et à ne pas nous abandonner nous-mêmes.

M. Leroy-Beaulieu pense que le Maroc ne sera pour nous ni une colonie de peuplement, parce que notre natalité baisse de plus en plus, ni une colonie d'exploitation, parce que nous avons garanti l'égalité de traitement économique aux autres nations européennes. Mais le commerce français n'a-t-il pas pris au Maroc, dans ces dernières années, un développement remarquable et devancé ses concurrents? N'y a-t-il pas eu chez nous un bel élan vers la mise en valeur de ce pays, élan arrêté momentanément par les circonstances, mais qui ne demande qu'à reprendre? N'y a-t-il pas là un excellent terrain pour nos capitaux et ingénieurs? A qui fera-t-on croire que nous allons assumer au Maroc une charge sans compensations? S'il en était ainsi, on ne nous le disputerait pas si âprement. Les Allemands disent que le pavillon suit le commerce, *die Flagge folgt den Handel*: l'inverse est vrai aussi, et, dans une certaine mesure, le commerce suit le pavillon.



Chose singulière, dans cette question du Maroc, ce sont plutôt les « considérants » et les vues d'avenir qui diffèrent que les opinions sur la politique à suivre présentement et actuellement. C'est ainsi que *Un Colonial*, répondant dans la *Revue*

(1) A remarquer qu'on ignore les proportions exactes d'Anglais et d'étrangers dans l'Afrique du Sud, le dernier recensement, moins scientifique mais plus politique que nos recensements d'Algérie-Tunisie, distinguant seulement les blancs et les hommes de couleur.

(2) Vicomte D'AVENEL *Aux États-Unis* (*Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1908, p. 121 et suiv.).

(3) R. GONNARD. *L'émigration européenne au XIXe siècle*, Paris, in-18, 1906.

politique et parlementaire (1) à un article dont l'auteur avait déclaré que les partisans de la pénétration pacifique étaient des naïfs ou des roublards, démontrait que cet auteur, M. Camille Sabatier, était lui-même un partisan de la pénétration pacifique. De même, nous sommes d'accord avec M. Leroy-Beaulieu sur plus d'un point. Nous déplorons comme lui qu'on ait détruit le *statu quo*. Nous regrettons comme lui, sinon la convention franco-anglaise, du moins la convention franco-espagnole qui pouvait légitimement inquiéter le Makhzen et qui l'a effectivement indisposé contre nous. Nous pensons comme lui qu'il faut nous attacher à rassurer le Maroc et les Marocains, à leur persuader, comme c'est la vérité, que c'est nous et nous seuls qui pouvons maintenir leur intégrité et leur permettre de vivre encore, parce que tel est notre intérêt; comme nous le disions il y a cinq ans (2), nous ne devons pas souhaiter de voir se transformer et s'européaniser trop vite un pays qui serait pour l'Algérie et la Tunisie un concurrent redoutable au point de vue économique. Nous estimons, comme M. Leroy-Beaulieu, qu'il n'y a pas autre chose à faire quant à présent que de nous appuyer sur l'Acte d'Algésiras, de remplir le mandat qu'il nous a conféré en assurant la sécurité des Européens dans les ports par l'organisation de la police, et d'appliquer vigoureusement les accords de 1901-1902 dans la zone-frontière. M. Leroy-Beaulieu approuve ces accords : n'y a-t-il pas cependant quelque contradiction à admettre comme il le fait que nous pouvons et devons aller au Tafilelt si besoin est, et à vouloir respecter le « Maroc proprement dit », comme si le Tafilelt ne faisait pas absolument partie de ce Maroc ? Le vrai sens des protocoles n'est-il pas d'organiser cette collaboration avec le Makhzen dans laquelle un des deux collaborateurs sera forcément un peu un tuteur, et dont M. Leroy-Beaulieu ne veut pas entendre parler? N'insistons pas. Le programme du gouvernement : ni conquête, ni « tunisification » paraît être celui de l'éminent économiste, il est aussi le nôtre Si nous nous séparons de lui, c'est dans les perspectives d'avenir qu'il nous présente; ce qui nous désole, c'est le ton pessimiste et découragé de son article.

La conclusion de M. Leroy-Beaulieu est la suivante : l'Algérie-Tunisie est à la mesure de nos forces; il serait téméraire de vouloir établir notre influence au Maroc sous quelque forme que ce soit, parce que le Maroc est trop étendu, trop peuplé, trop anarchique; un pareil effort nous est interdit par notre situation politique, militaire, financière. Un pareil raisonnement, qui rappelle les arguments employés contre l'Algérie de 1830 à 1841, peut être opposé à toutes les entreprises coloniales A ce compte, il faut renoncer au Sahara et à l'Afrique Occidentale parce qu'ils sont trop vastes, à l'Indo-Chine parce qu'elle est trop peuplée. Les considérations de ce genre n'ont pas empêché Carthage et Rome de dominer tout le bassin méditerranéen, l'Espagne et le Portugal de répandre leur langue dans toute l'Amérique du Sud, l'Angleterre de construire son magnifique empire et de gouverner en particulier les 294 millions d'habitants de l'Inde parmi lesquels il y a 50 millions de musulmans. les Pays-Bas eux-mêmes de conserver à l'autre bout du monde les îles de la Sonde et d'en tirer bon profit. M. Leroy-Beaulieu appelle notre attention sur les difficultés militaires qu'on rencontre dans les entreprises coloniales : cependant les luttes plus que trentenaires des Hollandais à Atchin ne les ont pas amenés à évacuer Sumatra, et si l'Italie après Adoua a renoncé à ses projets sur l'Abyssinie, c'est par suite d'un affolement dans le genre de celui que les Français ont connu après Langson. On ne fonde pas un empire colonial sans de persévérants efforts. Mais M. Leroy Beaulieu réserve toutes ses préférences pour le Sahara, cette région « d'immense valeur » et dont il croit qu'elle pourra nourrir un jour 10 ou 20 millions d'habitants (1).

Evidemment, tel est l'aveuglement des peuples et des rois que personne ne nous dispute le Sahara : il n'en est pas de même du Maroc. M. Leroy-Beaulieu se place toujours dans l'hypothèse où le Maroc se maintiendrait dans son état actuel fermé à la pénétration européenne. Nous l'avons dit, et nous le répétons, il n'est pas à désirer qu'il s'ouvre trop vite. Le vœu des économistes rejoindra celui des poètes comme Loti, qui souhaitait longue vie au Maroc barbare, pour qu'il y ait encore un pays où les hommes fassent la prière et où l'argent ne soit pas tout. Mais, nous le demandons à M. Leroy-Beaulieu, dépend-il de nous seuls qu'il en soit ainsi ? Cette besogne de tutelle et de pacification à laquelle nous nous refuserions, ces travaux publics et ces emprunts (2) que M. Leroy-Beaulieu nous déconseille d'entreprendre, d'autres que nous les feront. Ce jour-là, toute la tâche que nous avons accomplie dans l'Afrique du Nord, les fameux 5 milliards engloutis en Algérie, tout cela sera réduit à néant. Et nul ne nous plaindra, car nous aurons refusé de prendre, selon le mot de Rudyard Kipling, notre part du fardeau de l'homme blanc.

M. Leroy-Beaulieu fait observer que les incidents de frontière entre l'Algérie et le Maroc n'ont pas de sérieuse gravité, et nous sommes de son avis. Ce n'est pas ainsi, semble-t-il, qu'il faut poser la question. Il faut voir plus haut et plus loin. Si la civilisation romaine a péri dans l'Afrique du Nord, c'est qu'il s'y était conservé, au Sahara et au Maroc, des réserves de barbarie : la civilisation française périra de même si nous ne faisons pas régner la paix de la mer des Syrtes à l'Atlantique, comme elle règne déjà

(1) Article cité, 10 janvier 1908.
(2) AUGUSTIN BERNARD, *Le commerce au Maroc* (*Rev. gén. des Sciences*, 15 février 1903, p. 147).

(1) PAUL LEROY-BEAULIEU, *Le Sahara, le Soudan et les chemins de fer transsahariens*, in-8°, Paris, 1904, p. 322.
(2) En ce qui concerne l'emprunt (p. 37), M. Leroy-Beaulieu commet une erreur touchant les stipulations d'Algésiras; cette erreur a été signalée par M. André Tardieu dans le *Temps* du 3 janvier.



de la Méditerranée au Soudan. Nos musulmans attendent patiemment, les yeux tournés vers leurs frères de l'Empire chérifien, le Maître de l'heure qui jettera les chrétiens à la mer. Ce n'est pas un vain appétit de conquêtes qui nous pousse à vouloir un jour ou l'autre, tôt ou tard, exercer au Maroc une influence prépondérante. C'est le souci de notre sécurité, ce sont nos intérêts vitaux et immédiats. La question du Maroc s'est posée le jour où les soldats vêtus de rouge, annoncés par d'anciennes prédictions, sont entrés dans Alger par la Porte-Neuve : elle ne sera résolue que le jour où la paix française régnera jusqu'à l'Océan. Car la Berbérie forme un tout, et, pour finir par une parole de Bugeaud, il faut y être les maîtres partout, sous peine de n'être en sécurité nulle part.

Au fond, ce qui nous manque surtout, c'est la confiance en nous-mêmes. La France est, suivant un mot célèbre, dans une crise de pusillanimité. Espérons que cette crise passera. M. Leroy-Beaulieu croit-il vraiment que le gouvernement et l'opinion publique soient tellement enclins aux aventures qu'il y ait lieu de les rappeler au calme? L'opinion surtout, loin de pousser le gouvernement à agir, a beaucoup moins que lui le sens de nos intérêts véritables et de notre tradition nationale. Il faut l'éclairer, cette opinion, et ce sera la tâche du Comité du Maroc, n'est-ce pas, Monsieur le Secrétaire général ? Quant à l'Algérie, elle n'a pas le droit d'avoir une politique extérieure, mais l'opinion algérienne, à mesure que la colonie se développe, pèsera d'un poids croissant dans la balance; sa jeunesse et son ardeur entraîneront peut-être un peu la métropole, cette vieille dame respectable qui, conseillée par des médecins timides, craint les courants d'air, entend rester les pieds sur ses chenets et ne plus courir aucun risque, ce qui est le plus sûr moyen de prendre le mal de la mort.

Veuillez excuser, Monsieur le Secrétaire général, la longueur de cette lettre, et agréer l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

AUGUSTIN BERNARD.

Sommaire du Supplément n° 1

L'ÉTAT DU CONGO ET LA BELGIQUE

LA QUESTION DE L'ANNEXION

Le Parlement belge, plus que tout autre parlement au monde, s'occupe de problèmes coloniaux. La Belgique n'a pourtant pas officiellement de colonie, mais son roi est en même temps souverain absolu de l'Etat Indépendant du Congo et cette union jusqu'ici purement personnelle n'est pas sans préoccuper beaucoup nos voisins, car la question est de savoir si on fera de cet Etat une colonie de la Belgique. Il y a là une situation unique dans le monde. On sait que l'Etat du Congo n'a pas de mère patrie. Il n'a pas été fondé par un Etat; il n'est pas davantage le résultat, comme l'histoire en fournit des exemples, soit d'un mouvement d'aspirations nationales, soit d'une guerre d'affranchissement, soit d'une transmigration de colons. Le roi Léopold, pensant qu'on pouvait transformer l'œuvre d'exploration de Stanley en une œuvre permanente, provoqua la création tout d'abord du comité d'études du Haut-Congo, puis de l'Association internationale du Congo. Cette association vit, en 1884-1885, son pavillon reconnu comme celui d'un Etat ami. En février 1885, elle adhéra, comme Etat, à l'Acte général de la conférence de Berlin, en vertu de l'article 37 de cet Acte. En cette même année 1885, les Chambres belges autorisèrent « Sa Majesté Léopold II, roi des Belges, à être le chef de l'Etat fondé en Afrique par l'Association internationale du Congo, l'union entre la Belgique et le nouvel Etat du Congo étant exclusivement personnelle ». Devenu souverain de l'Etat Indépendant du Congo, Léopold II eut sur cet Etat les droits de l'auteur sur son œuvre, il en est le souverain absolu, mais il n'oublia pas qu'il était aussi roi des Belges, et par un testament du 2 août et une lettre du 2 août 1889, il déclara disposer du Congo en faveur de la Belgique.

Peu après cet acte du roi Léopold, la Belgique avançait 25 millions de francs à l'Etat et il était question de la reprise du Congo par la Belgique. Si en effet le roi léguait à la Belgique son Etat africain, par une lettre au président du Conseil des ministres, il déclarait que la Belgique pourrait ne pas attendre sa mort pour contracter avec le Congo des liens étroits. De 1890 à 1895, on discuta beaucoup et l'acte du souverain et ses propositions. En 1894, on introduisit dans la constitution belge une disposition concernant l'acquisition de colonies et au début de l'année 1895, le ministre des Affaires étrangères déposa même un projet de loi approuvant un traité d'annexion, mais le projet fut bientôt retiré et on en resta là pendant plusieurs années. En 1901, dans une lettre à M. Wœste, le roi Léopold confirma celle de 1889, mais en 1906, le 3 juin, dans

une lettre aux secrétaires généraux, il insista sur le caractère de son œuvre et ajoutant alors un codicille à son testament il écrivit que le Congo devrait être un bien inaliénable entre les mains des Belges. Dans la lettre du 3 juin 1906, le souverain déclarait qu'il s'engageait à prévenir la Belgique lorsque le moment serait favorable à l'annexion. Ce moment est venu assez rapidement, puisqu en 1907 le président du Conseil des ministres de Belgique a déposé à la Chambre un projet d'annexion.

Le dépôt de ce projet a ramené la question du Congo au premier rang des préoccupations des Belges et aujourd'hui les débats du Parlement et de nombreux articles de journaux roulent sur cette question qui n'est point aussi simple qu'on le pourrait croire au premier abord. Il n'est pas douteux que l'acquisition du Congo soit pour la Belgique une bonne affaire ; mais si personne, sauf les adversaires de toute entreprise coloniale, ne conteste ce point, il en est qui trouvent que cette cession ne sera pas faite sans restrictions et ils critiquent notamment la création du domaine de la Couronne, création sur laquelle nous aurons à insister; on soulève aussi la question de l'enclave de Lado, d'autres encore touchant la situation financière de l'Etat. D'autre part, si la Constitution revisée en 1894 a prévu les acquisitions de colonies, ce n'est qu'une disposition constitutionnelle et il faut, l'occasion d'acquérir se présentant, l'étayer d'une loi. La Belgique ne veut pas devenir puissance coloniale sans avoir une charte indiquant comment elle se comportera à l'égard de sa possession, sans savoir qui légiférera, qui établira le budget, etc. : aussi, très logiquement, procède-t-on en ce moment, à Bruxelles, à l'élaboration d'une loi coloniale. Enfin nous sommes, nous autres Français, directement intéressés en cette affaire, car on avait reconnu naguère à notre pays un droit de préemption. Nous allons exposer le plus brièvement et le plus clairement possible ces divers points afin que nos lecteurs puissent se reconnaître dans les discussions qui se poursuivent à Bruxelles. La question congolaise domine actuellement toute la politique tant intérieure qu'extérieure de la Belgique. Il y aurait là déjà une raison pour étudier cette question avec quelques détails si son importance au point de vue colonial ne justifiait pas aussi cette étude.

***

Le projet de loi coloniale qui doit devenir la charte coloniale de la Belgique a été déposé devant le Parlement dès 1901 ; mais il n'a pas été discuté alors; ce n'est qu'après six années de sommeil qu'il a été repris et singulièrement remanié. Il est possible même que le changement ministériel provoqué par la mort du président du Conseil, M. de Trooz, entraîne de nouvelles modifications. Le texte tel qu'il a été corrigé par le gouvernement et ensuite par la commission des XVII chargée de son examen est quasi le contrepied du texte déposé en 1901. On peut juger par ces remaniements de l'évolution des idées en Belgique au sujet de l'administration coloniale. Dans le projet de 1901, le Parlement belge n'avait qu'un rôle minuscule et si ce projet avait été adopté, l'administration congolaise eût été après l'annexion à peu près aussi indépendante qu'avant (1). L'article 1er du projet de 1901 portait que le pouvoir législatif appartient au roi. Le projet amendé dispose que le pouvoir est exercé par le roi dans les formes et sauf les exceptions déterminées par la présente loi. Les décrets seront rendus désormais par le roi sur la proposition du ministre des Colonies; le principe de la responsabilité ministérielle est rappelé et affirmé, et c'est là chose toute nouvelle. D'après le projet primitif, le budget des recettes et dépenses était arrêté chaque année par le roi, et les Chambres ne recevaient qu'un rapport auquel était annexé le budget de l'année courante. Aujourd'hui on soumettra aux Chambres un budget spécial comprenant exclusivement le traitement du ministre des Colonies et les dépenses de l'administration centrale des colonies en Belgique. Ce n'est pas la partie la plus importante des dépenses et recettes coloniales dont le vote est ainsi réservé au Parlement belge, mais le rôle de ce dernier est sensiblement plus large ici que dans le projet primitif.

Le roi ayant, d'après le projet de 1901, la plénitude du pouvoir législatif et le droit d'arrêter seul les budgets, ce projet ne traitait ni des emprunts ni des concessions. Maintenant il en est autrement. Les emprunts ne pourront être contractés qu'en vertu d'une loi. Toutefois les emprunts de moins de cinq millions peuvent être ordonnés par décret, à la condition que le décret soit déposé à l'état de projet, pendant trente jours de session, sur le bureau des deux Chambres. La même condition est exigée pour les décrets accordant des concessions de chemins de fer, de mines et de droits domaniaux. C'est assurer le contrôle parlementaire sur les affaires importantes des colonies belges et en fait du Congo, puisque c'est la seule colonie que la Belgique ait la perspective d'administrer. Avec le droit d'interpellation, le Parlement sera toujours de la sorte en mesure de faire échec à un décret qui n'aurait pas son assentiment.

Les juges seront nommés pour douze ans et ne pourront être déplacés sans leur consentement, ce qui sera encore un progrès, car les magistrats seront ainsi plus indépendants qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Au conseil colonial de quatre membres, nommés et désignés par le roi, prévu par le projet primitif, on a substitué un conseil de neuf membres, nommés encore par le roi, mais ne pouvant être révoqués que par un décret rendu sur la proposition des ministres délibérant en Conseil.

Cette dernière garantie ne paraît pas suffisante et il est fort possible que la constitution de ce conseil soit modifiée. C'est là l'un des points du

(1) Voir dans le *Mouvement géographique* du 27 octobre 1907 l'article de M. G. Touchard.

projet de charte coloniale qui sont le plus discutés. Si le principe d'un conseil est admis ; on est loin encore d'être d'accord sur la façon de l'appliquer.

M. Beernaert a proposé d'ajouter au projet remanié, discuté par la commission des XVII, tout un titre, intitulé « Des droits au Congo belge des étrangers et des indigènes ». Il est possible que ce titre soit définitivement incorporé à la loi. Quoi qu'il en soit, on peut juger, par les quelques comparaisons que nous venons de faire entre le projet de 1901 et le projet actuellement sur le métier, de l'évolution profonde qu'ont subie les idées belges durant les six dernières années en ce qui touche l'administration coloniale. En 1901, on n'avait pas d'objection pour un système conservant au roi des Belges sur l'administration de la colonie cédée à la Belgique le pouvoir absolu qui appartient actuellement au souverain de l'Etat Indépendant du Congo. Aujourd'hui on est plus disposé à confier au Parlement la direction générale des affaires coloniales. Le projet qu'on est en train d'élaborer, sans sacrifier complètement à cette nouvelle tendance, lui fait cependant, comme on vient de le voir, une part assez large. Cette évolution est due à toutes les polémiques dont le Congo belge a été l'objet non seulement en Belgique, mais en plusieurs pays voisins et jusque dans le sein du Parlement britannique. A la suite de ces polémiques, on a pensé en Belgique que, du moment que le pays assumait la responsabilité d'administrer cette création de son souverain, il devait avoir à son égard des pouvoirs étendus et c'est logiquement raisonner.

Nous n'avons pas ici à nous prononcer sur le bien ou mal fondé de toutes les critiques qui ont fondu depuis quelques années sur le Congo belge, nous rappellerons seulement que, cet été, au cours d'une discussion congolaise à la Chambre des Lords du Royaume-Uni, lord Lansdowne a déclaré qu'il considérait l'annexion comme une bonne chose. Dès maintenant, l'opinion internationale semble bien augurer de cette modification dans l'organisation de l'Etat du Congo ; mais précisément parce qu'elle sent cette responsabilité morale qu'elle assume, la Belgique veut prendre toutes ses précautions pour que rien ne vienne battre en brèche son autorité.

Elle ne se contente pas d'apporter tous ses soins à la loi coloniale qui sera la charte de son domaine d'outre-mer, elle discute aussi minutieusement toutes les conditions de la cession et nous allons constater qu'à propos de certaines institutions congolaises, quelques Belges sont sur le point de faire leur ce vieil adage de droit que « donner et retenir ne vaut ».

***

C'est dans les premiers jours de décembre dernier que le défunt président du Conseil, M. de Trooz, a déposé sur le bureau de la Chambre des représentants un projet qui, contresigné par tous les ministres, comporte la ratification du traité de reprise de l'Etat Indépendant du Congo par la Belgique. Le traité est du 28 novembre 1907 et il a été conclu entre les ministres des deux Etats. Comme tous les projets portant ratification d'un traité, le projet dont est saisi le Parlement belge est très bref, il ne comporte qu'un article. Le traité lui-même n'en compte que quatre aux termes desquels Léopold II, en qualité de souverain de l'Etat du Congo cède à la Belgique la souveraineté sur les territoires constituant cet Etat et la Belgique accepte cette cession avec les obligations qui en découlent ; elle s'engage à respecter les fondations existantes au Congo et les droits reconnus à des tiers. Les articles 2 et 3 énumèrent les éléments tant de l'actif que du passif actuels de l'Etat Indépendant et l'article 4 stipule qu'un arrêté royal fixera la date initiale de l'exercice de la souveraineté belge au Congo. Les articles 2 et 3 du traité sont commentés largement dans un exposé des motifs qui est aussi développé que le traité est bref et qui constitue une véritable histoire du Congo belge. Nous reviendrons plus loin sur l'actif et le passif de cet Etat ; mais dès maintenant il nous faut aborder le point qui soulève le plus d'objections. Le traité de cession impose à la Belgique le respect de la fondation de la Couronne et c'est là peut-être la difficulté la plus grave soulevée par le traité.

***

Qu'est-ce donc que cette fondation de la Couronne ? D'après le rapport au roi-souverain du 22 mai 1907, rapport inséré au *Bulletin officiel de l'Etat Indépendant du Congo* (n° 5, mai 1907), la pensée qui a présidé à la fondation de la Couronne est la même que celle qui a inspiré le duc d'Aumale, Carnegie, Rhodes, etc., dans les fondations qu'ils ont faites : favoriser le développement de la haute culture intellectuelle, des sciences et des beaux-arts, fonder des instituts, des musées et des écoles techniques, réaliser des travaux d'embellissement ou d'utilité publique, aider enfin à la prospérité générale, soit en mieux armant les intelligences, soit en assurant une assistance matérielle à ses concitoyens. Le but de Léopold II en créant la fondation de la Couronne, a été que cette fondation, sans qu'il en coûte rien aux contribuables belges, soit d'une haute utilité à la Belgique dans le domaine des choses intellectuelles, artistiques et scientifiques. C'est à 1892 ou 1893 que remonte cette fondation. A cette époque, on apprit que les bassins du lac Léopold II et de son affluent la Lukenie étaient distraits des territoires ouverts aux particuliers, mais ce n'est que plus tard qu'on commença à employer le terme « Domaine de la Couronne » pour qualifier ces territoires. La première mention officielle de ce domaine a été faite au *Bulletin officiel* de l'Etat en 1902 (fascicule de mai-juin). Cette mention consiste en une note qui se réfère à deux décrets du 8 mars 1896 et du 23 décembre 1901, décrets non publiés, et qui dispose que sont biens de la Couronne toutes les terres vacantes : 1° dans les bassins du lac Léopold II et de la rivière Lukenie ; 2° dans le bassin de la rivière Busira-Momboyo ;



3° entre les limites suivantes : à l'Ouest, le méridien du confluent de Lubéfu avec le Sankuru, depuis ce confluent jusqu'à la ligne de faîte du bassin de la Lukenie; au Sud-Ouest et au Sud, la rive droite du Lubéfu et le 5e parallèle Sud; à l'Est, la ligne de faîte occidentale des eaux du Lomami, entre ce dernier parallèle et le 3e parallèle Sud. Le Domaine de la Couronne comprend, en outre, en vertu des mêmes décrets : six mines non exploitées actuellement et qui seront délimitées ultérieurement; tous les biens et valeurs qui écherront au Domaine, à titre gratuit ou onéreux, car ce Domaine de la Couronne constitue une personne civile. L'administration en est confiée à un Comité de trois personnes nommées par le roi. Le Domaine ainsi constitué couvre une superficie de plus de 280.000 kilomètres carrés, soit dix fois l'étendue de la Belgique.

Cette note officielle de 1902 trouva une confirmation dans la lettre de Léopold II aux secrétaires généraux de l'Etat Indépendant et dans le codicille au testament de 1889, lettre et codicille qui, nous l'avons signalé, sont de juin 1906. Dans la lettre, le souverain disait qu'il avait conscience d'avoir, par les deux grandes fondations qu'il avait faites au Congo, celle du Domaine de l'Etat (1) et celle du Domaine de la Couronne, d'avoir rendu le plus signalé service au Congo et ultérieurement à la Belgique, lorsqu'elle succédera à la souveraineté congolaise, car « ainsi se trouve perpétuée en leur faveur la possession des immenses et incalculables richesses que la Providence a accumulées dans les bassins du Congo ». Le codicille est très impératif; il stipule qu'en prenant possession de la souveraineté du Congo avec tous les biens, droits et avantages attachés à cette souveraineté, le légataire assumera l'obligation de respecter tous les engagements de l'Etat légué vis-à-vis des tiers et de respecter de même tous les actes par lesquels le testateur aura pourvu à l'attribution des terres aux indigènes, à la dotation d'œuvres philanthropiques ou religieuses, à la fondation du Domaine de la Couronne, à la fondation du Domaine national, ainsi qu'à l'obligation de ne diminuer par aucune mesure l'intégrité des revenus de ces diverses institutions sans leur assurer en même temps une compensation équivalente. Le roi a ajouté qu'il considérait l'observation de ces prescriptions comme essentielle pour assurer à la souveraineté du Congo les ressources et la force indispensables à l'accomplissement de sa tâche.

Comme on l'a dit, le Domaine de la Couronne est ainsi transformé en un vaste *homestead*; mais on n'en est pas resté là, et par un décret du 6 novembre 1906, le roi-souverain a concédé des privilèges à une Société nouvelle, la Société internationale forestière et minière, au capital de 3 millions et demi de francs. Le Domaine de la Couronne est au nombre des souscripteurs de cette Société et lui accorde des privilèges importants. La Société nouvelle obtient un droit exclusif de recherches minières, des concessions de terres, un monopole d'exploitation.

L'opinion publique s'émut et du codicille du mois de juin 1906 et des concessions faites à la Société internationale forestière et minière, et une interpellation s'ensuivit, qui se prolongea trois semaines. L'ordre du jour qui la termina, et qui fut voté par 128 voix contre 2 et 29 abstentions, prend acte des réponses du gouvernement, d'après lesquelles les déclarations contenues dans la lettre du 3 juin 1906 ne constituent pas des *conditions*, mais des *recommandations solennelles*, etc... » Il y a là une nuance très importante. Mais peu après ces débats, un fait nouveau se produisit. On apprit qu'une autre Société, dénommée « Société pour le développement des territoires du bassin du lac Léopold II » était constituée entre quatre personnalités belges et la Fondation de la Couronne d'une part, et l'Etat Indépendant du Congo d'autre part. Cette Société a pour objet de faire le commerce des produits végétaux, agricoles et miniers au Congo, elle peut faire des emprunts et prêts hypothécaires, elle peut émettre des billets ou lettres de gage à lots, elle peut émettre des obligations. On a fait remarquer qu'il ne s'agissait pas là d'actes du pouvoir pouvant être revisés, encore moins de recommandations, des engagements étant pris par l'Etat, engagements qu'en cas de reprise la Belgique devrait respecter. On s'est étonné, dès lors, qu'à la veille du jour où le Parlement allait aborder le problème de l'annexion, on ait consenti des privilèges pareils sans qu'apparaisse l'agrément du gouvernement belge.

D'après de toutes récentes explications transmises par le gouvernement à la commission des XVII, chargée d'examiner le projet d'annexion, au cas où la fondation de la Couronne cesserait d'exister, les biens feront retour au fondateur, comme personne privée, à moins que celui-ci ne fasse usage de la faculté qui lui est réservée d'attribuer ces biens à une institution, à une individualité, ou à un établissement public. L'intention du fondateur est d'user de cette faculté en cas de non-adoption du projet par les Chambres.

Le roi-souverain ne veut aucun avantage personnel des forêts de la fondation, qui rapportent actuellement 6 millions et demi et pourront rapporter trois et même quatre fois plus quand la vigne latex pourra être exploitée. Il faut dix-huit ans pour que cette vigne puisse produire. On pourrait de la sorte, lorsque le délai de vingt années sera écoulé, consacrer 12 millions aux travaux publics. Les revenus de la fondation serviront, en outre, à créer de multiples œuvres philanthropiques et sociales. Ils seront consacrés en partie à la création de nombreuses écoles pour les Noirs au Congo belge, à l'institution de colonies scolaires, d'écoles professionnelles, à la construction d'hôpitaux. D'autre part, des crédits importants

(1) L'Etat Indépendant du Congo exploite lui-même une vaste partie de son territoire tout d'abord appelée « Domaine privé » et denommée, depuis un an, « Domaine national ». Il exploite aussi les territoires du Domaine de la Couronne et même le concessions de certaines Sociétés : Compagnie des chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs, Abir, Société anversoise.

seront consacrés à la croisade engagée contre la maladie du sommeil. La fondation encouragera, de plus, l'œuvre des missions catholiques au Congo belge.

Cette question du Domaine de la Couronne est, en Belgique, jugée encore très confuse; nous avons essayé d'en donner une idée sans être certain d'y avoir réussi, mais ce qui n'est pas douteux, c'est que c'est la grosse objection qu'on élève contre l'annexion, car on se dit que peut-être, en dépit des protestations du gouvernement, il y a là un organisme qui battra en brèche la souveraineté belge le jour où l'annexion sera un fait accompli.

***

Des plaintes se sont élevées aussi au sujet du silence des documents officiels en ce qui concerne l'enclave de Lado. On sait qu'en 1894 Léopold II, en tant que souverain du Congo, obtint de la Grande-Bretagne le bail de divers territoires du Haut-Nil et du bassin du Bahr-el-Gazal. A la suite de longues négociations, une convention est intervenue qui stipule que :

1° « S. M. le roi Léopold, souverain de l'Etat Indépendant du Congo, continuera, pendant son règne, à occuper, aux mêmes conditions que présentement, le territoire qu'il détient actuellement et dénommé « enclave de Lado ».

2° « La bande de territoire de 25 kilomètres de largeur, s'étendant depuis la ligne de partage des eaux du Nil et du Congo jusqu à la rive occidentale du lac Albert, et comprenant le fort de Mahagi, portion cédée à bail à l'Etat Indépendant du Congo par l'article 2 de la convention du 12 mars 1894, continuera à rester en possession de cet Etat, aux conditions stipulées dans cet article. »

On se demande si, après l'annexion, le règne de Léopold II devra être considéré comme fini; si la négative est adoptée, on objecte que, l'enclave étant louée personnellement au roi Léopold et non à l'Etat, la colonie belge n'aurait aucun droit d'étendre sa souveraineté sur ce territoire, qui demeurerait exclusivement sous celle du roi Léopold.

Toutes ces créations de sociétés ne sont pas sans préoccuper certains Belges, car ces créations entraînent des combinaisons financières. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 1906 l'Etat indépendant s'est procuré, par voie d'emprunt, 32.876.465 francs, et cet accroissement considérable de la dette a été l'effet presque exclusif des avances consenties à la fondation de la Couronne, avances s'élevant à 29.447.817 francs. D'autre part, on a donné, il y a quelque temps, des détails sur la composition du portefeuille du Congo. Ce portefeuille, évalué à 60.745.468 francs, se compose de nombre d'actions de sociétés diverses. Etant donné la complexité de toutes ces affaires — le Congo possède aussi en Belgique des immeubles pour une quantité importante de millions — on conçoit que le Parlement belge soit désireux d'être complètement renseigné avant de se prononcer sur l'affaire qui lui est proposée. Il n'y a là rien que de très naturel. En une affaire de ce genre, il faut dresser un bilan. Il n'est pas du tout prouvé qu'il sera défavorable à l'Etat du Congo.

***

Dans le cas où le traité d'annexion ne serait pas adopté par le Parlement belge, le souverain fondateur serait replacé dans la situation antérieure à la signature du traité; c'est-à-dire qu'il demeurerait souverain absolu de l'Etat Indépendant du Congo. Une autre conséquence de cette non-adoption, c'est que reparaîtrait le droit de préemption de la France.

C'est au début de l'année 1884 que l'Association internationale du Congo, craignant que ses communications avec l'Atlantique par l'estuaire du Congo lui fussent coupées, se tourna vers la France et s'engagea à lui donner le droit de préférence si, « par des circonstances imprévues, l'Association était amenée un jour à réaliser ses possessions. En 1887, à l'occasion de négociations avec la France pour la fixation de frontières, le gouvernement du Congo déclara que, d'après le sens qu'il y avait toujours attaché, le droit de préférence ne pourrait être opposé à la Belgique au cas où celle-ci serait un jour substituée à l'Etat Indépendant. Le gouvernement français donna acte de cette interprétation, restant entendu que celle-ci laissait subsister le droit de préférence de la France, au cas où la Belgique viendrait à réaliser les posssessions qu'elle aurait ainsi acquises. Un arrangement fut encore signé entre le ministre de Belgique en France et M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, en 1895. Cet arrangement visait le traité d'annexion alors élaboré; ce traité étant devenu caduc, la Convention le devint aussi; c'est pourquoi aujourd'hui, qu'il est de nouveau question d'annexion, la Belgique et la France négocient de nouveau au sujet de ce droit de préférence (1).

(1) Voici le texte de cet arrangement franco-belge signé en 1895 :

« Considérant qu'en vertu des lettres échangées les 23 et 24 avril 1884, entre M. Strauch, président de l'Association internationale du Congo, et M. Jules Ferry, président du Conseil, etc., un droit de préférence a été assuré à la France pour le cas où l'Association serait amenée un jour à réaliser ses possessions; que ce droit de préférence a été maintenu lorsque l'Etat du Congo a remplacé l'Association internationale;

« Considérant qu'en vue du transfert à la Belgique des possessions de l'Etat du Congo, en vertu du traité de cession du 9 janvier 1895, le gouvernement belge se trouve substitué a l'obligation contractée sous ce rapport par le gouvernement dudit Etat.

« Les soussignes sont convenus des dispositions suivantes qui régleront désormais le droit de préférence de la France à l'égard de la colonie belge du Congo :

« Article premier. — Le gouvernement belge reconnaît à la France un droit de préférence sur ses possessions congolaises, en cas d'aliénation de celles-ci à titre onéreux en tout ou en partie.

« Donneront également ouverture au droit de préférence dela France, et feront, par suite, l'objet d'une négociation préalable entre le gouvernement belge et le gouvernement de la République française, tout échange des territoires congolais avec une puissance étrangère ; toute concession, toute location desdits territoires, en tout ou en partie, aux mains d'un Etat étranger ou d'une Compagnie étrangère investie des droits de souveraineté.

« Art. 2. — Le gouvernement belge déclare qu'il ne sera jamais fait de cession, à titre gratuit, de tout ou partie de ces mêmes possessions.

« Art. 3. — Les dispositions prévues aux articles ci-dessus s'appliquent à la totalité des territoires du Congo belge.

« Paris, 5 février 1895.

« *Signé:* Baron d'Anethan. — G. Hanotaux. »

***

S'il n'y a actuellement qu'une union personnelle entre la Belgique et l'Etat Indépendant du Congo, il est entre ces deux pays un lien très étroit, c'est le lien économique. Il suffit de jeter les yeux sur les statistiques commerciales de l'Etat pour s'en rendre compte. Le commerce spécial de ce pays, c'est-à-dire celui comprenant exclusivement à la sortie les produits originaires de l'Etat Indépendant et, à l'entrée, les marchandises déclarées pour la consommation dans son territoire, s'est élevé, en 1906, à 79.755.419 francs, soit aux exportations à 58.477.830 francs et aux importations à 21.477.589 francs. Or, la part de la Belgique dans ces totaux est respectivement d'une valeur de 54.304.695 francs et de 15.285.291 francs; c'est-à-dire que la Belgique est commercialement, sinon encore légalement la métropole de l'Etat Indépendant, sa part dans les transactions commerciales de ce pays, tant aux exportations qu'aux importations, étant absolument prédominante. La Belgique a même tiré et tire grand profit de l'initiative qu'a eue son souverain. Les Belges ont gagné beaucoup d'argent avec le Congo et le port d'Anvers, grâce à ce pays, est devenu l'un des grands marchés européens pour le caoutchouc et l'ivoire. Ce sont là dans les temps actuels, des liens particulièrement forts et le pavillon national s'implante facilement là où il y a des relations commerciales étroites. Aussi est-ce à peu près certain que l'Etat Indépendant sera annexé à la Belgique. Si la tentative renouvelée ces temps derniers échouait, elle serait reprise à bref délai. Les Etats européens ne firent aucune objection à cette annexion; nous avons vu déjà que l'Angleterre, le pays où se sont élevées les critiques les plus vives contre l'administration congolaise, en attendait d'heureux résultats. C'est une raison pour que la Belgique, dans la loi qui réglera l'administration de cette colonie, prenne toutes ses précautions pour ne point détromper l'Europe, mais c'est aussi une raison pour qu'elle ne se dérobe point. En annexant le Congo, elle parachèvera l'œuvre entreprise par son roi, car c'est bien à ce but qu'a toujours tendu Léopold II, et ce faisant, elle fera une bonne affaire.

EDOUARD PAYEN.

LA

Mise en valeur du Congo Français

Ce titre d'article n'est pas nouveau dans ce *Bulletin*, cependant il est plus que jamais à l'ordre du jour. Il n'y a pas à nier les efforts qui ont été faits, non plus que les résultats acquis : il suffit de comparer les budgets d'autrefois à ceux d'aujourd'hui.

Ce qu'il faut envisager, c'est ce qu'il reste à faire. C'est la loi du progrès, c'est aussi la règle de ce *Bulletin*. On a cherché, il y a huit ans, à résoudre le problème alors posé en partageant notre immense colonie du Congo en grandes concessions. On a fait appel aux capitaux et on a encouragé leur afflux en concédant des avantages en échange des aléas et des charges imposées. Cette formule a donné déjà des résultats très satisfaisants et on peut escompter tous les effets qu'elle peut produire dans l'avenir. La colonie et les concessionnaires ont pris des engagements réciproques. Il faut les respecter jusqu'à la limite de durée convenue.

Examinons maintenant si cette formule ne veut pas être complétée. On sait que notre système de concession a été une copie de la méthode appliquée au Congo belge, mais avec des différences notables. Nous n'avons pu admettre en particulier le travail forcé au profit des entreprises commerciales.

Notre impôt en nature a été appliqué tout récemment et dans certaines zones seulement. Il n'a jamais été exigé impérativement à l'aide d'une force armée imposante puisque nous n'avons encore que quelques centaines de miliciens disséminés dans toute la colonie. Notre personnel administratif lui-même a toujours été en nombre insuffisant. Ces constatations indiquent assez que nous ne pouvions prétendre aux avantages économiques énormes que les Belges ont su réaliser en appliquant les méthodes commerciales qui leur sont particulières.

Chez nous, au Congo comme dans toutes nos colonies, c'est le travail libre, seul en accord avec nos principes, c'est l'impôt volontairement consenti parce que juste et nécessaire, qui seront toujours la base de la prospérité de notre empire africain. Pour réaliser au Congo toutes nos espérances dans ce sens, il faut revenir franchement aujourd'hui à quelques principes que la fièvre du début, l'emballement irréfléchi de cette époque ont fait négliger. Les erreurs du passé doivent profiter à l'avenir. Il serait impardonnable dans tous les cas, par fausse honte ou autrement, de ne pas chercher à les réparer.

On vante toujours les résultats obtenus avec des moyens insuffisants. C'est ce que l'on pourrait appeler dans le cas qui nous occupe une démonstration par l'absurde.

Ces démonstrations, très bonnes dans les sciences abstraites, ne sont pas admises dans la politique. Celle-ci, en effet, ne doit s'inspirer que des faits, ne viser que des réalités, ne chercher que le maximum des résultats. Il lui faut donc mettre en œuvre toujours et partout le maximum des moyens.

Le premier, celui qui a toujours fait défaut au Congo, c'est le personnel, ce sont les représentants du gouvernement, de l'autorité. Nous nous empressons de rendre hommage aux ouvriers de la première heure et à tous ceux qui sont encore à la peine en ce moment et surtout à tous ceux qui ont succombé, trahis par leurs forces, sans entrevoir la conquête du but poursuivi avec tant de courage.

Ce personnel a été pris au début dans toutes les professions et le plus grand nombre provenait

des plus humbles. Du courage et beaucoup de bonne volonté suffisaient alors pour représenter la France, défendre ses intérêts.

Chacun avait sa petite politique personnelle qu'il appliquait dans son poste. On avait rarement le temps de l'étendre et de l'appliquer au loin. Les chefs, grands coureurs de brousse, n'avaient pas eux-mêmes les loisirs de préciser et d'indiquer la leur.

Subitement tout le monde a été pris au dépourvu par la création des Compagnies concessionnaires. En peu de temps, celles-ci ont déversé un flot de jeunes agents actifs, âpres au gain, comme le veut leur métier. Ils se sont lancés aussitôt sur les routes inconnues, vers tous les centres réputés riches et un peu comme en pays conquis il faut bien le dire. Le titre de concessionnaire était pour ces employés subalternes très synonyme de propriétaire.

L'homme qui aurait dû justement leur frayer le chemin, leur fournir tous les renseignements nécessaires à leurs opérations commerciales, faciliter le premier contact avec les populations, éviter les froissements, présider aux transactions, régler les différends, faire régner la paix, assurer la prospérité, celui-là, le représentant de la France, était seul absent.

On n'en avait même jamais entendu parler. Et si plus tard il venait dans le pays, c'était au milieu d'un groupe de soldats faisant parler la poudre et répandant la mort parmi les indigènes pour les punir de quelques méfaits envers le traitant ou simplement de quelques méprises sur leurs véritables devoirs.

Dans tous les incidents qui se sont produits récemment, on a constaté plus ou moins le défaut qui vient d'être signalé. Dès lors le remède est indiqué.

On se rend compte aujourd'hui que les grandes explorations ne créent pas une colonie. Elles rapportent, à la vérité, des renseignements utiles, nécessaires. Mais elles n'organisent pas. Elles ne laissent qu'une trace éphémère, un souvenir. Elles sont obligées de passer quand même et malgré tout, de vivre pour ainsi dire, d'expédients. Leur politique est justement de n'en pas avoir parce que c'est la seule qui puisse faciliter leur tache qui est seulement de voir et de rendre compte. L'ère de l'occupation est encore à ouvrir.

Dans les pays neufs, on emploie généralement le système dit de *la tache d'huile*. C'était le programme des Gallieni et des Lyautey à Madagascar. C'est celui qui a été employé partout, à vrai dire, avec moins d'ampleur peut-être, mais avec tout autant de succès. Dès l'arrivée dans un poste, quelquefois le lendemain même de la prise de vive force, le chef est déjà parti en reconnaissance, laissant à un sous-ordre le soin de veiller aux impedimenta, d'organiser les premiers abris. Ce chef revient, de longs jours après, avec un carnet d'itinéraires tout chargé de renseignements. Il a tout vu déjà, a parlé de paix et de richesses à tous ses administrés, a recueilli leurs plaintes et s'est fait une idée de leurs besoins les plus impérieux. Il peut même indiquer les remèdes et solliciter du pouvoir les secours nécessaires. On cite ainsi des officiers qui pendant des mois n'ont pas couché quatre jours consécutifs dans leur poste.

Pour réaliser un pareil travail, pour tisser cette toile d'araignée si serrée qu'est une carte d'itinéraires, il faut un personnel spécial, jeune, entraîné, ayant des aptitudes et des capacités particulières. Jusqu'à présent, c'est au personnel militaire que ce rôle important a été dévolu. C'est notre armée coloniale qui a tracé là, sur la carte d'Afrique, une des plus belles pages de son livre d'or. Et notre regret est de ne pouvoir rappeler un seul nom, car ils sont légion.

Si l'on veut faire œuvre utile dans ce sens, c'est donc aux « marsouins », comme ils s'appellent entre eux, qu'il faudra s'adresser pour remplir la tâche qui reste à faire dans une bonne partie du Congo. Avec des troupes régulières on peut montrer la force partout et en user si besoin est, le cas échéant.

Leurs cadres, leur hiérarchie, leur expérience présentent toutes les garanties nécessaires pour un emploi judicieux. L'ordre une fois rétabli, tous les postes deviennent de véritables fourmilières qui se relient les unes aux autres, peu à peu, par des voies de communications pratiques, sûres et rapides. On a beaucoup parlé du soldat colon ou laboureur, jamais il n'a été réalisé avec plus de vérité que dans nos colonies africaines. Nous n'avons pas besoin des témoignages encore tous récents des voyageurs étrangers (1). Les faits sont-là, probants. Et mieux que des édifices, mieux que des routes ou des chemins de fer, mieux que des statistiques si éloquentes pourtant, nous avons le témoignage intime de cette multitude d'indigènes du Sénégal, du Soudan, du Tchad, qui balbutient assez mal encore dans notre langue leur reconnaissance, mais dont l'attitude sincèrement pacifique ne s'est pas démentie un seul instant depuis fort longtemps.

Ce succès indique l'excellence de la méthode. Cette méthode, c'est la force. Elle a agi d'ailleurs le plus souvent par sa seule présence, par sa seule manifestation. De même qu'elle prévient en Europe les désordres dans les périodes troublées ou dans les agitations ouvrières, elle est efficace sur les peuplades à demi sauvages.

Faut-il rappeler l'impression vive qu'ont laissée les scènes de la grande guerre européenne chez tous les survivants? Nos vétérans ont raconté cent fois au coin du feu les mêmes récits aux mêmes gens. L'effet est toujours le même. Ils sont à court de mots dans les grands passages, mais le geste est là, tout l'être vibre, les yeux et l'expression du visage disent tout, les sons roulent inarticulés, un gros juron parfois termine le discours, on a compris. Tout l'auditoire est épris d'admiration ou saisi de fureur vengeresse. Tout se passe de la même façon dans un cadre différent chez nos sujets exotiques. Tous racontent, avec des détails suffisamment précis, l'épopée des

(1) Voir *Illustration*, décembre 1907, par SALVAGE-LANDOR.

Blancs, des Français qui ont passé dans leur pays, qui l'ont transformé et l'ont rendu prospère après avoir brisé, par la force quelquefois, les Bastilles de leur pays. C'est ainsi qu'on retrouve au Congo et au Tchad les témoins de l'épopée dahoméenne et soudanaise, qui ont suivi nos troupes là-bas pour s'associer à notre œuvre, après avoir combattu bravement chez eux. En route, à l'étape, au bivouac, au camp et jusque dans le far-niente de la sieste, ils baragouinent en mauvais français les exploits de *Combo* (Combe) ou de l'*Assinard* (Archinard). Puis la chanson-scie, comme chez nous : « *La La Nara Toubab Ikakéné... la la...* « La la, tous nos bons souhaits aux Blancs qui nous viennent de Nara (Saint-Louis) », ou encore : « *Sidi el Barani dia... t' Barkala liétenant, t' Barkala captain...* (Sidi el Barani est venu nous attaquer, merci au lieutenant, merci au capitaine...). » Il a été battu. La la, etc.

Pour le musulman, celui qui a la force a le droit pour lui ; c'est une formule de sa religion, on ne la discute même pas là-bas. Pour tout le monde, la force fait naître la sagesse et inspire toujours le respect.

Comparer le Congo français aux colonies étrangères voisines, à ce point de vue, est presque cruel. Ainsi le Congo belge dépense pour la force publique 5 millions et demi sur 28 millions inscrits au budget total (1). Il entretient 13.862 indigènes, 173 officiers et 273 sous-officiers européens. Pour une superficie inférieure, le Cameroun emploie 10.000 hommes de troupe bien encadrée. Or, au Congo français, nous avons environ, tout compris, 1.500 hommes, d'origine variée, avec une vingtaine d'officiers et quelques inspecteurs ou gardes principaux de milice, anciens sous-officiers.

Nous conclurons donc que, sans changer les attributions du personnel actuellement en service, il faut le compléter partout par des éléments qui sont indispensables. Nous dirons en outre que, partout où notre autorité n'a pas été représentée, il y a avantage à y envoyer d'abord un soldat. L'administrateur viendra ensuite, suivant sa définition même, gérer les intérêts du pays qui lui seront parfaitement connus. Il profitera justement de tout le travail exécuté qui n'était pas de sa compétence ni dans ses moyens. Ses ordres seront compris et exécutés, ses convocations ne resteront plus sans effet et son œuvre, laborieuse toujours, ne sera jamais arrêtée à chaque pas par l'inertie individuelle, la mauvaise volonté quelquefois ou l'insubordination de ses administrés. Le colon, le commerçant n'auront plus à faire eux-mêmes l'exploration ou la carte de leur domaine. Ils trouveront aide et protection près de l'autorité placée partout à proximité.

Ce qui effraie souvent, c'est l'inconnu. Chez l'homme parfois, l'appréhension d'un danger imaginaire paralyse tous ses moyens physiques.

Nous ne connaissons pas encore notre belle colonie. Que faut-il pour que la triste réalité d'aujourd'hui ne soit plus demain? Des hommes et de l'argent.

(1) *Dépêche coloniale illustrée.*

Des hommes de bonne volonté, il suffit de faire un signe pour en trouver. Les trésors d'énergie, de courage, d'endurance, de valeur sont partout. Quant à l'argent, il suffira sans doute de dire qu'on en a besoin et de bien montrer ce qu'on veut en faire. La France n'a jamais refusé de payer ce qu'elle doit. Elle doit au Congo ce qu'elle a payé ailleurs : la paix, la prospérité, le bien-être matériel et moral, et cela à toutes les populations dont elle s'est fait la tutrice. Au Congo, ces populations sont plus bas sur l'échelle sociale, plus dégradées, plus avilies par le vice et le fétichisme. C'est une raison de plus pour se hâter.

Ces quelques millions dont le gouvernement de la colonie a un besoin urgent ne sont d'ailleurs qu'un prêt garanti à bon escompte.

LES ÉVÉNEMENTS
DE LA
FRONTIÈRE ORANO-MAROCAINE

L'expédition contre les Beni-Snassen est terminée. Elle a été conduite par le général Lyautey et ses troupes avec une vigueur d'autant plus remarquable que le mauvais temps s'est ajouté aux difficultés naturelles d'une colonne dans un pays aussi difficile que le massif des Beni-Snassen. Aussi le Conseil des ministres a-t-il décidé, le 4 janvier, qu'une dépêche de félicitations serait adressée, au nom du gouvernement, au général Lyautey, pour la manière remarquable dont il a organisé et fait aboutir les opérations militaires.

On peut aujourd'hui tracer un premier récit d'ensemble, quoique trop sommaire, des opérations qui ont réprimé les agressions des Beni-Snassen et empêché le mouvement hostile de prendre des proportions plus graves.

Au commencement de décembre, nos forces étaient formées en 3 groupes : 1° groupe du Kiss, faisant face à la plaine des Trifa ; 2° groupe central, face au massif des Beni-Snassen ; 3° groupe d'Oudjda, face à la plaine des Angad. Une forte réserve était constituée à Marnia et à Oran était massée une colonne éventuelle.

Le général Lyautey, à qui incombait la direction générale des opérations, prenait dès lors ses dispositions pour agir. Le plan du commandant de la division d'Oran consistait à isoler le massif des Beni-Snassen par le Nord, l'Est et l'Ouest, à l'aide des mouvements combinés de deux colonnes commandées, celle du Nord par le lieutenant-colonel Branlière, celle du Sud par le colonel Felineau. Une série de points fixes, le Kiss, Menaceb Kiss, le Djebel Birrou et Marnia devaient relier entre elles les lignes d'opérations, tandis que les communications seraient assurées par les postes provisoires de Bab el Assa et Sidi Bou Djenane.

Le 1er décembre, les opérations commencèrent par le bombardement du marché d'Aghbal, où s'étaient rassemblés quelques contingents marocains, et la colonne Branlière s'avança au delà de la demeure de Si Mokhtar Boutchich, marabout influent, l'un des instigateurs de l'agitation des Beni-Snassen. Du 1er au 6 décembre, cette colonne battit la plaine des Trifa,

brûlant et détruisant les fermes appartenant à Si Mokhtar Boutchich.

A cette dernière date, un miad de Beni-Snassen se présenta à Oudjda sollicitant l'aman. Son chef, Mohammed ould Si Mohammed, des Beni-Ourimèche, fut averti que nous ne consentirions à traiter que si nous nous trouvions en présence d'une délégation où toutes les fractions de la confédération seraient représentées. Le miad fut ainsi renvoyé au 11 décembre, date à laquelle Mohammed ould Si Mohammed s'engagea à réunir tous les éléments voulus pour pouvoir parlementer avec nous. En effet, ce notable indigène conduisit à Oudjda, à la date indiquée, l'ensemble des délégués des Beni Snassen, auxquels manquaient seuls ceux des Beni-Mengouch et d'une partie des Beni-Attigue. Les conditions imposées furent :

1° Restitution des armes prises à nos tués;
2° Amende de 100 francs par feu;
3° Construction d'une route d'Oudjda au Kiss;
4° Libre accès des marchés;
5° Latitude pour nos reconnaissances d'évoluer dans tout le massif des Beni-Snassen.

Les mouvements des colonnes vont, à partir de ce moment, être combinés de manière à faire une pression efficace sur les tribus pour les forcer à l'exécution de ces conditions.

La colonne Branlière pousse sa marche sur Aïn-Regada et se concentre à Mohammed-ou-Berkane (28 kilomètres au Nord-Ouest de Martimprey). Ce mouvement décide de la soumission des Beni-Attigue, et M'Gad Errass, un de leurs chefs, notre adversaire le plus irréductible, se livre lui-même à nous au camp de Mohammed ou-Berkane.

Pendant ce temps, la colonne Felineau poursuivait son chemin. Le 14, elle campe à l'oued Isly, et le 15 elle s'empare d'Aïn-Sfa, défendu par de nombreux contingents, après un rude combat, où elle eut à enlever successivement les crêtes qui avoisinent les villages dominant la vallée. Ce combat, où nos troupes ont montré les plus brillantes qualités militaires, ne nous a coûté que 13 blessés, dont un officier, le lieutenant Faure; son résultat fut des plus heureux et détermina la soumission des Beni-Mengouch qui, le 16, vinrent solliciter l'aman. Les versements de l'amende imposée sont effectués au camp de Martimprey. Les soumissions se succèdent de plus en plus nombreuses.

Cependant, les colonnes poursuivent leur mouvement enveloppant, qui doit se terminer par leur jonction au point choisi par le général Lyautey, c'est-à-dire au col de Tafouralt. Le 23 décembre, c'est la colonne Branlière qui, la première, arrive au rendez-vous. Elle est rejointe, dans le courant de la journée, par la colonne Felineau. Le corps expéditionnaire tout entier est passé en revue par le général Lyautey sur le plateau d'Aïn-Tafouralt, et ce déploiement de forces militaires impressionne vivement les populations du massif. Le plan du général Lyautey s'est donc réalisé point par point, et le cercle s'est fermé autour des tribus hostiles, ne leur laissant aucune chance d'échapper à notre action. Aussi la colonne Branlière a-t-elle recueilli sur sa route la soumission de trois fractions des Beni-Attigue, restés encore hostiles.

La jonction opérée, il ne restait plus qu'à parfaire l'œuvre en montrant aux montagnards que nous étions à même de sillonner leur massif de nos reconnaissances. Des mesures sont prises dans ce but, et la région est parcourue par nos troupes dans différentes directions. Pour effectuer plus facilement ces marches dans le massif montagneux, les colonnes ont été allégées et ne comprennent plus que l'infanterie et l'artillerie de montagne. Ces divers mouvements devaient commencer le 27 décembre, lorsque survinrent de violentes pluies qui rendirent impraticables les voies d'accès. Force fut donc de surseoir provisoirement aux opérations. Mais le résultat n'est pas compromis du fait de ce retard, que le général Lyautey avait prévu. Les troupes ont supporté vaillamment les intempéries, et au cas où le mauvais temps persistant aurait empêché le déplacement des colonnes, l'occupation judicieuse des points choisis par le directeur des opérations aurait encore suffi à obtenir le résultat cherché par un véritable investissement de la région des Beni Snassen.

Mais fort heureusement, après avoir pris ses dispositions pour parer ainsi à toute éventualité, le général Lyautey, de nouveau favorisé par le temps redevenu meilleur, put reprendre la tactique primitivement adoptée. Les mouvements prévus pour le 27 ont donc commencé le 30, c'est-à-dire avec trois jours de retard seulement, légèrement modifiés dans leur ensemble en raison des difficultés à craindre en cas d'une reprise de pluies dans la région.

L'année 1908 s'ouvre donc sur une situation des plus satisfaisantes, et le résultat définitif est atteint.

Les mouvements des colonnes se sont effectués sans difficulté et sans résistance même de la part des groupements les plus hostiles. De nombreux otages sont gardés à vue. Ce sont les notables les plus importants des diverses fractions. Parmi eux se trouve Si Mokhtar Boutchich, le marabout influent dont il a été parlé, qui s'est rendu volontairement pour éviter l'effusion du sang.

Pour couronner la série des opérations, la colonne légère du Nord parvenait le 1er janvier au matin au sommet du Ras Foughal (1.420 mètres d'altitude), qui domine entièrement le massif. A neuf heures le drapeau français était hissé sur le point le plus élevé et la colonne redescendait sur Mohammed-ou-Berkane après avoir gravé sur un rocher une inscription destinée à rappeler son passage. Du haut de ce point culminant, il a été possible à nos officiers de se rendre un compte exact de la configuration du pays et de l'emplacement des villages. Ces renseignements seront précieux par la suite pour l'organisation des colonnes légères de police.

Un télégramme du général Lyautey, daté du 4 janvier, annonçait qu'une colonne forte de six compagnies d'infanterie, d'une section d'artillerie de montagne et du goum, commandée par le colonel Félineau, est partie d'Aïn-Sfa et a battu le massif montagneux, en passant par Kattecha et le col de Titinies et a poussé son avant-garde jusqu'à Djebel-bou-Zabel. L'opération s'est effectuée avec beaucoup d'entrain de la part des troupes. La colonne n'a rencontré aucune résistance chez les indigènes qui ont effectué presque intégralement le versement des amendes.

Le 6 janvier, le général Lyautey télégraphiait que le colonel Branlière venait de l'aviser que des groupes suspects ayant été signalés sur la Moulouya, vers le gué de Mechera-Tasenfahet, à 30 kilomètres à l'Ouest de Sidi-Mohamed-ou-Berkane, il avait envoyé une reconnaissance composée d'une compagnie de tirailleurs, de la cavalerie et du goum. Nos troupes ont été reçues à coups de fusil par cinq soldats réguliers du Makhzen, qui étaient en avant-postes sur la rive droite de la Moulouya et qui avaient pris nos troupes pour des soldats du Rogui. Ces soldats ont été faits prisonniers, et les explications qu'ils ont données sur leur erreur n'ayant pas paru satisfaisantes, le colo-

nel Branlière les a fait diriger sur Lalla-Marnia. La reconnaissance est rentrée aussitôt à Sidi-Mohamed-ou-Berkane.

Le 7 janvier, un télégramme du général Lyautey indiquait qu'il fallait considérer comme close l'opération militaire proprement dite engagée contre les Beni-Snassen. Le général Lyautey énumérait en détail les mesures qu'il convient de prendre pour organiser définitivement le régime de la police; il estimait qu'afin de marquer la cessation des opérations militaires, il était nécessaire de réduire immédiatement l'effectif des troupes. Le général faisait à ce sujet des propositions en vue du retour d'une partie des troupes dans leurs garnisons respectives d'Algérie. Elles ont été agréées par le gouvernement.

Le général Lyautey s'est rendu, le 12 janvier, à Tafouralt, avec le colonel Branlière, et les notables des diverses tribus, qui avaient déjà payé 210.000 fr. d'amende et restitué 1.200 fusils, sont allés faire appel à sa générosité. Au nom du gouvernement, le général a fait remise du reste des amendes et autorisé la reprise immédiate des labours et des travaux agricoles en plaine et le libre accès de nos marchés, sous la réserve qu'au moindre acte d'hostilité on exigerait le paiement total des amendes. Les délégués ont remercié pour cette satisfaction, ainsi que pour la libération des cinq réguliers du Makhzen faits prisonniers quelques jours auparavant.

COLONIES FRANÇAISES

ALGÉRIE

Le service militaire des indigènes. — La politique algérienne chômait depuis quelque temps; aucune question intéressante n'était posée, aucun fait saillant ne se produisait. Or, en ce mois de décembre 1907, deux problèmes qui intéressent tout particulièrement la colonie ont été subitement agités : problème du service militaire obligatoire à imposer aux indigènes, problème de l'instruction à développer chez eux. Chose curieuse et remarquable, ces deux questions, visant nos indigènes musulmans, ont toutes deux été soulevées en France et discutées passionnément par la presse de la métropole; ce n'est que d'une façon indirecte et pour ainsi dire après coup que la colonie a eu à s'en occuper. Mais, dès que la presse algérienne en a été saisie, elle a montré quelque étonnement et quelque nervosité.

Le projet sur le recrutement militaire des indigènes, connu par quelques indications du rapport de M. Messimy sur le budget de la guerre et confirmé par l'envoi d'une commission d'études en Tunisie et en Algérie, ne pouvait que susciter une assez vive émotion. De loin, à distance et pour ceux qui connaissent peu ou qui connaissent mal la situation spéciale dans laquelle indigènes et colons se trouvent et les relations qu'ils entretiennent, rien de plus naturel et de plus logique que la pensée d'imposer à nos sujets quelques-unes des obligations auxquelles sont assujettis les Français. Il y avait double profit : avantage économique appréciable et avantage politique et social, ainsi que l'a montré M. Messimy. Mais ne devait-on pas craindre, au moment où éclatait le soulèvement des Beni-Snassen et où la société musulmane était sourdement travaillée par les marabouts qui, ne comprenant pas la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et inquiets de son application récente à l'Algérie, répandaient des bruits fâcheux sur nos intentions, ne devait-on pas craindre de provoquer une agitation sinon dangereuse, du moins inopportune?

Certes ce n'est point que la commission n'ait travaillé discrètement; elle n'a point rendu publiques ses intentions et ses délibérations, elle n'a communiqué à la presse autre chose que les dates approximatives de ses déplacements; enfin elle comprenait — ce qui eût dû rassurer les plus pessimistes — des officiers et des fonctionnaires que leur séjour prolongé sur la terre d'Afrique, leur longue expérience des mœurs musulmanes et leur impartiale documentation devaient mettre à l'abri de tout soupçon de parti pris ou d'ignorance. Toutefois nombre de journaux de la colonie ont publié des articles hostiles au projet, ils ont même jeté un cri d'alarme et presque d'affolement, affirmant, criant même bien haut que, si les mesures projetées étaient rendues applicables à l'Afrique du Nord, c'en était fait de l'Algérie, de ses progrès économiques et sociaux; c'en était fait de la solidité de l'empire africain de la France; c'en était même fait de la situation continentale de notre pays en Europe et de sa puissance militaire.

« Donc, dit M. Rouanet dans la *Dépêche algérienne*, la France, dans sa sollicitude éclairée pour sa grande fille algérienne, doit écarter rigoureusement ce projet si plein d'illusions et de dangers. Elle le doit surtout pour elle et pour son œuvre en Algérie, pour les sacrifices énormes et précieux d'hommes et d'argent qu'elle a prodigués jusqu'au moment où la colonie a pu atteindre sa majorité et recevoir l'autonomie financière. Elle le doit pour l'Afrique et son domaine colonial dont l'Algérie, seuil méditerranéen du continent noir, sera un jour la base politique et militaire. Elle le doit pour elle-même, pour son rang dans le monde, pour sa puissance militaire, selon le vœu si cher à ceux qui ont au cœur le culte de leur patrie, pour tendre sans cesse à devenir la plus grande France. »

En vérité, voilà une disposition législative qui aurait des effets bien redoutables et bien extrêmes. On serait épouvanté à moins. Et les colons algériens furent effrayés, et les indigènes furent mécontents ou du moins le parurent. Ne croyez point, au demeurant, que les colons aperçurent tous les dangers signalés par la publicité de la *Dépêche*; en apprenant — car on lia les deux choses sur une simple affirmation de M. Messimy — que le gouvernement retirerait de l'Afrique le contingent

européen qui gardait la colonie, et qu'il le remplacerait par des effectifs indigènes, ils se dirent, eux qui connaissent les Arabes : La sécurité, dont nous jouissons, est le résultat de la présence à côté de nous de soldats européens, nous nous méfions des indigènes et nous avons quelques raisons de tenir en suspicion leur apparente résignation. Nous ne sommes que 700.000 contre 4 millions. Quand les indigènes seront armés, nos vies, nos personnes, nos biens seront menacés. De là les protestations que la presse a enregistrées complaisamment, de là des violences de langage contre les prétendus auteurs du projet. Hier encore le comice régional agricole de Mouzaïaville émettait et faisait publier le vœu suivant :

Le Comice,

Considérant le projet de rendre le service militaire obligatoire pour nos sujets musulmans ;

Considérant aussi l'irréductible sentiment religieux d'hostilité de ces derniers à notre égard :

Exprime sa conviction que la réalisation de ce projet aurait des conséquences déplorables et irrémédiables ;

Et redoutant : 1° le danger que constituerait pour la sûreté territoriale cette masse instruite militairement et susceptible d'être levée et armée, à un moment donné ; 2° l'augmentation inéluctable qui se produirait de ce prolétariat indigène, si redoutable déjà pour la sécurité des biens et des personnes ;

Emet le vœu :

Que soit abandonné ce projet raisonnablement irréalisable et dont l'aboutissement donnerait à l'Islam, anxieux, une piètre idée de la force nécessaire que nous possédons à l'appui de notre ambition civilisatrice ;

Est d'avis : que s'il est indispensable à la défense nationale de compenser une diminution d'effectif, on lui préfère une simple extension du régime actuel des engagements volontaires des indigènes algériens.

Ce n'est pas tout. Les indigènes eux-même crurent devoir se livrer à une manifestation semblable à celle des colons. Quelques-uns d'entre eux avaient été appelés à déposer devant la Commission ; ils l'avaient fait librement ; et cela seul aurait dû leur prouver la sincérité, la franchise, la loyauté du gouvernement français à leur égard. Non contents de s'être élevés dans leur déposition contre la prétendue violation de la convention de 1830, œuvre du général de Bourmont, ils prirent l'initiative de faire circuler des pétitions de protestation dans les cafés maures d'Alger et de Blida, et ils ont poussé l'incorrection jusqu'à rendre public leur refus formel d'accepter le service militaire. Attitude qui est une menace et presque un défi ; attitude qui est singulièrement dangereuse, mais ne saurait faire présumer celle que prendraient les indigènes des campagnes. Voici la lettre qu'ils ont écrite à la *Dépêche* : c'est un document et à ce titre elle mérite d'être connue.

Blida, 25 décembre 1907.

Monsieur le Rédacteur en chef
de la *Dépêche Algérienne*,

Nous soussignés, conseillers et notables indigènes de la ville de Blida, avons l'honneur de venir respectueusement vous prier de vouloir bien insérer la note suivante :

Tout récemment, nous avons été consultés relativement au service obligatoire pour les indigènes musulmans d'Algérie.

Nous croyons devoir faire connaître aux services publics, par l'organe de votre estimable journal, que, tout en rendant hommage aux bienfaits de la civilisation française et à ses excellentes institutions, nous ne pouvons accepter pareille mesure, à laquelle nous nous refusons formellement.

Nous reflétons, en cela, l'opinion de tous nos coreligionnaires de la commune, qui ont, du reste, exprimé en foule leur sentiment à cet égard à MM. les membres délégués à cet effet.

Avec tous nos remerciements anticipés, veuillez agréer, etc.

Signés : Koura Bacha Acha Ahmed ben Hadj Ameur, Babaameur Mustapha, Sidi Moussa Mohamed ben Boumediène conseillers municipaux ; Bendali Hadj Mohamed, ancien conseiller municipal, propriétaire ; Bouchlaghen Hadj Ahmed, ancien conseiller municipal propriétaire ; Benarbia Hadj M'hamed, fabricant de tabacs ; Benarbia Bahloul ben Ali, commerçant.

Et pourquoi cette levée de boucliers ? Pourquoi ces menaces et ces avertissements ? Le projet est-il arrêté, connu, approuvé par le gouvernement et par les Chambres ? Sait-on si l'effectif appelé dépassera quelques milliers d'hommes, si l'on prendra plus de 5, de 10 ou de 15 pour 100 du contingent recensé ? Sait-on si l'on n'assurera pas à ceux qui seront appelés sous les drapeaux des avantages matériels et moraux, qui, loin de leur inspirer la crainte du service militaire, leur apprendront à l'aimer, à le désirer ? Sait-on si l'on n'adoptera pas, dans un pays où nous avons intérêt à nous concilier les chefs religieux et militaires, le système des remplacements ? Sait-on qu'en aucun cas on ne conférera aux indigènes les droits politiques dont ils n'ont aucun souci ? Sait-on enfin que le gouvernement n'a nullement décidé que le corps d'armée d'Algérie ne comprendrait plus une majorité de soldats européens ?

On est parti en guerre trop vite sans savoir au juste contre quel ennemi on allait combattre. Tous les arguments accumulés contre une conscription totale des indigènes et contre une armée algérienne, exclusivement composée de musulmans arabes et kabyles, s'évanouissent si l'on n'adopte qu'une conscription limitée et si l'on maintient dans cette Afrique du Nord assez d'Européens français ou étrangers pour étouffer toute velléité de révolte. Les indigènes crieront-ils à l'injustice, à la violation de la parole donnée ? Mais il faut ne pas avoir lu la convention de 1830 pour supposer que l'application d'une loi sur le service obligatoire des indigènes serait en contradiction avec un de ses articles, il faut de plus donner à ce traité qui liait la ville d'Alger et le général français une extension et une valeur qu'il n'a jamais eues. Les militaires se leurrent-ils d'un vain espoir en pensant donner à l'armée française un nouveau corps de 100.000 hommes ? Assurément, il y aurait quelque désillusion à redouter si l'on avait espéré en quelques mois et même en quelques années incorporer, équiper, discipliner 100.000 indigènes. La mesure qui « militarisera » la société indigène mérite d'être appliquée prudemment, par étapes successives, et elle ne sau-

rait donner son plein effet que beaucoup plus tard. Le gouvernement restera toujours libre de choisir le moment opportun d'augmenter les recrues indigènes. Et dans cette conscription limitée, les Algériens verront-ils un danger, les Français une erreur?

Qui ne voit qu'on a poussé vraiment trop les choses au pire ? Dans le problème actuel, ni les destinées de la France, ni celles de l'Algérie ne sont en jeu. On doit faire au gouvernement français crédit de quelque clairvoyance et de quelques connaissances des affaires algériennes.

L'enseignement indigène. — Moins contesté et plus rapidement résolu fut le problème de l'enseignement indigène. Le développement de l'instruction chez nos sujets musulmans n'a pas suivi la même marche rapide que celui de l'instruction chez les Européens. Bien que la plupart des préjugés, qui avaient persisté vivaces contre cet enseignement jusqu'à ces dernières années, aient été à peu près abandonnés, il n'en restait pas moins dans l'esprit de quelques Français et celui de bien des Algériens une opinion peu favorable à son extension; beaucoup contestaient l'efficacité de l'école pour tirer la société musulmane de la torpeur où elle s'est endormie depuis des siècles ; d'autres, en apparence plus documentés, insistaient sur les résultats négatifs obtenus jusqu'à ce jour et sur l'inutilité de continuer les efforts. Ceux-là même qui sincèrement désiraient propager dans les milieux indigènes nos idées et nos sentiments par la diffusion de notre langue éprouvaient quelque embarras à répondre aux reproches que l'on multipliait contre l'organisation de ces écoles et la composition des programmes scolaires. Et ces insinuations peu bienveillantes, ces assertions catégoriques sur l'inanité de nos efforts, ces critiques acerbes de nos méthodes arrêtaient ou du moins retardaient les progrès de cet enseignement.

Ajoutons aussi que l'administration algérienne reculait devant l'énormité de la dépense à prévoir pour assurer à tous les indigènes une instruction même élémentaire; il ne faut pas oublier que les Délégations financières furent, dès l'époque de leur création, obligées de voter des sommes considérables afin de remédier à l'insuffisance de l'enseignement des Européens. Durant la période des rattachements, c'est-à-dire avant 1901, les crédits nécessaires à la bonne marche des services scolaires avaient été parcimonieusement mesurés par la métropole; aussi, quand la colonie eut obtenu son autonomie financière, elle dut se résoudre à des sacrifices très lourds pour construire des établissements scolaires, ouvrir de nombreuses écoles, payer de nouveaux maîtres. En même temps que l'on créait des locaux et que l'on multipliait les instituteurs, on relevait les traitements de ces fonctionnaires et on les faisait bénéficier de la loi Simyan. De la grandeur de l'effort, il est aisé de se rendre compte par la statistique suivante :

Comparaison des crédits de l'Instruction publique de 1902 à 1907.

Années.	Instruction publique Européens.	Instruction publique Indigènes.
1902........	5.081.823	1.389.274
1903	5.558.978	1.179.165
1904........	5.732 003	1.2[illegible]9.4[illegible]4
1905........	7.847.368	1.314.234
1906........	8.189.649	1.385.064
1907........	8.955.390	1.549.464
1908........	9.923.368	1.617.639

Ces divers chiffres témoignent de l'augmentation rapide et continue des sommes affectées à l'instruction des Européens : en 7 ans, elles ont doublé. Ils témoignent aussi de l'accroissement beaucoup moins régulier et beaucoup plus lent des crédits consacrés à l'enseignement indigène : entre celui de 1902 et celui de 1908, on constate un simple relèvement de 170.000 francs.

Cette différence était trop marquée pour ne point frapper ceux qui, dans le Parlement français, croient que la politique algérienne ne tient pas suffisamment compte des intérêts de la population musulmane, et qui se sont constitués les défenseurs des droits des indigènes. Certains d'entre eux ont saisi l'occasion que leur présentait la discussion du projet d'emprunt de 175 millions, au sein des commissions, pour demander, qu'il leur fût fait des propositions complémentaires en faveur de l'enseignement indigène. On sait que le gouvernement n'avait saisi les Chambres que d'un projet d'emprunt de 170 millions : il avait supprimé des propositions des Délégations celles qui s'appliquaient aux Postes et Télégraphes et aux œuvres d'assistance, estimant que les dépenses de ces deux services devaient être prélevées sur les excédents du fonds de réserve; d'où réduction de cinq millions. Deux commissions parlementaires étudièrent l'emprunt algérien : l'une au point de vue financier, ce fut la commission du budget; l'autre au point de vue de ses conséquences sociales, ce fut la commission des affaires extérieures et coloniales. Or, cette dernière acceptait bien le projet des Délégations dans son intégralité; toutefois, elle désirait auparavant connaître les dispositions de l'administration algérienne à l'égard de l'instruction des indigènes et de son extension probable, et elle voulait qu'on lui fournît un programme détaillé et précis des œuvres scolaires à réaliser prochainement. En somme, elle mettait cette condition à son approbation.

Le 30 décembre dernier, M. Albin Rozet donnait connaissance à ses collègues de deux lettres de M. Clemenceau et de M. Jonnart :

Lettre de M. Clemenceau.

Paris, le 27 décembre 1907.

Monsieur le Président,

Conformément au désir que vous avez bien voulu m'exprimer le 21 décembre courant, au nom de la commission des affaires extérieures, j'ai invité le Gouverneur général à vouloir bien préciser : 1° le programme supplémentaire qu'il se propose d'appliquer en vue d'activer la mise en œuvre de l'enseignement primaire des indigènes ; 2° les résultats qu'il a dessein d'obtenir.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte du télégramme que M. Jonnart vient de me faire parvenir en réponse à cette invitation.

Ainsi que le verrez, ce haut fonctionnaire, préoccupé de donner tout d'abord l'instruction aux enfants mâles de la population indigène sédentaire et dont le nombre peut être fixé à 120.000, se propose, d'accord avec le recteur d'Alger, de soumettre aux assemblées algériennes, dès leur prochaine session, un plan complémentaire de l'enseignement primaire dont l'exécution exigera un délai de trente ans et un effort financier d'environ 11 millions et demi.

Il m'apparaît dans ces conditions que la commission a un esprit de prévoyance politique auquel j'ai pleinement été heureux de m'associer. Elle a reçu entière satisfaction et je vous demanderai, monsieur le Président de vouloir bien me prêter l'appui de votre autorité auprès d'elle pour l'amener à se prononcer le plus rapidement possible sur le projet de loi relatif à l'emprunt algérien dont elle est saisie.

J'ajoute que, sur mes instances, le ministre des Finances s'est mis d'accord avec moi pour accepter le relèvement du montant de l'emprunt au chiffre voté par les assemblées algériennes, soit 175 millions, en y comprenant les dépenses relatives à l'assistance publique et au service des postes et télégraphes, dépenses qui, dans sa pensée, à l'origine, semblaient devoir être acquittées de préférence au moyen des excédents des fonds de réserve.

Il m'a paru, en effet, ainsi qu'à mon collègue, que pour faciliter le plan de l'enseignement primaire des indigènes, proposé par M. Jonnart, il convenait de dégager, autant que possible, les excédents des fonds de réserve.

Agréez, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le président du Conseil,
Signé : CLEMENCEAU.

Télégramme de M. Jonnart.

Alger, 22 décembre 1907.

Gouverneur général à Intérieur, Paris.

Dès la réception de votre télégramme du 19, concernant l'extension à donner à l'enseignement des indigènes, j'ai eu une conférence avec le recteur de l'Académie, à la suite de laquelle, et d'accord avec lui j'ai arrêté un programme dont voici les grandes lignes.

Le nombre des garçons musulmans pouvant recevoir l'instruction et qui ne peuvent trouver place dans nos écoles est de 120.000, en dehors des nomades dont nous nous préoccuperons ultérieurement.

Depuis l'institution du budget spécial, le nombre des créations a augmenté, et nous sommes arrivés, ces dernières années, à construire par an 22 écoles nouvelles à 50 places, augmentant ainsi de 1.100 le contingent des écoliers.

Mon administration tient à faire remarquer qu'elle entend tout d'abord continuer les constructions de ces écoles d'après les types et règlements en vigueur dans tous les centres. Je ferai même plus. Actuellement, le budget de l'Algérie ne contribue dans la dépense que pour 80 0/0 au maximum; le reste est laissé à la charge des communes généralement pauvres qui hésitent à voter leur contingent, entravant ainsi des créations utiles. Je demanderai à être autorisé à faire supporter, dans certains cas, la totalité de la dépense par la colonie.

A côté de ces écoles à construire, dans les centres et agglomérations qui en sont dépourvus, je me propose de créer chaque année 60 classes auxiliaires qui, au prix de 5.000 fr. l'une, coûteront au total 300.000 francs. Nous recevrons dans ces écoles 3.000 enfants qui, ajoutés aux 1.100 des écoles type ancien, donnent un total de 4.100 nouveaux élèves par an. Nos 120.000 enfants auront donc reçu l'instruction dans un délai de moins de trente ans, exactement 29. Ce délai ne paraît pas pouvoir être abrégé, il nous faut en effet compter avec les difficultés que représentera le recrutement des maîtres. Nous devons aussi échelonner les sacrifices que nous imposerons aux communes qui restent chargées de l'entretien des bâtiments.

Les crédits annuels à inscrire au budget de la colonie et dont je réclamerai le vote dès 1909, sont les suivants, en dehors de ceux qui figurent déjà au budget de 1908 :

1° Pour la construction de 60 classes à 5.000 francs. 300.000 francs, dont 100.000 sur les chapitres du budget ordinaire et 200.000 francs sur les fonds de réserve. Aucune part contributive ne serait demandée aux communes pour ces écoles;

2° Pour le traitement de 60 moniteurs indigènes à 900 fr. (traitement de début), 54.000 francs ;

3° Pour le traitement d'un nouvel inspecteur des écoles indigènes, 7.500 francs ;

4° Pour permettre la prise en charge, dans certaines conditions, par le budget de l'Algérie, des 20 0/0 laissés à la charge des communes, 20.000 francs.

Total, 381.506 francs, dont, je répète, 200.000 francs à imputer sur les fonds de réserve.

Je demanderai aux assemblées algériennes de prendre l'engagement ferme d'opérer annuellement sur le même fonds un pareil prélèvement pour une période de dix ans. Il importe, en effet, que ce programme ne soit pas remis en discussion tous les ans, afin que nous puissions en préparer l'exécution en toute sécurité.

Signé : JONNART.

A la suite de cette double communication, la Commission, prenant acte des déclarations du gouvernement et des promesses de l'administration algérienne, a voté le projet d'emprunt tel qu'il avait été établi par les Délégations et le Conseil supérieur. Nul doute que ces assemblées ne tiennent à honneur de réaliser le programme tracé par le gouverneur.

En Algérie, d'ailleurs, les appréhensions qui se sont fait jour à Tunis, n'ont pas leur raison d'être. Personne ne redoute les hardiesses d'indigènes trop instruits. Il n'y a pas et il ne saurait y avoir de longtemps un parti semblable au parti jeune-turc ou jeune-tunisien. Ce que l'on regrette plutôt, c'est la résistance de la société indigène à une pénétration intellectuelle et morale, ou plutôt c'est la lenteur de l'évolution des classes musulmanes algériennes vers un idéal moins fanatique. La politique indigène, inaugurée depuis quelques années par le développement des œuvres d'assistance et de mutualité agricole, a eu pour but immédiat le relèvement matériel de nos sujets musulmans; l'extension de l'instruction parmi eux contribuera à leur relèvement moral, mais elle n'aura d'effets utiles que si l'enseignement est intelligemment adapté à leurs besoins.

Situation économique des indigènes. — L'ouvrage de MM. Bernard et Lacroix sur le nomadisme en Algérie et les nombreux articles qu'il a provoqués en France et en Algérie ont soulevé à nouveau la question des indigènes. Assurément, dans ces quelques lignes, nous n'avons pas la prétention d'étudier cette question si complexe; il nous suffira d'apporter quelques documents intéressants sur la situation économique de nos sujets algériens. Encore ne s'agira-t-il point ici de tous les indigènes. Nous nous bornerons à signaler l'état de ceux qui sont les plus rapprochés des Européens, de ceux qui vivent dans les communes de plein exercice et qui par leurs relations quotidiennes avec les colons pensent avoir subi le plus profondément l'influence de ce contact.

On s'accorde à reconnaître que dans ces dix dernières années la situation des indigènes sous



le rapport matériel s'est considérablement améliorée. L'impression de tous ceux qui, ayant parcouru nos campagnes algériennes et surtout les douars indigènes, les revoient aujourd'hui, est unanime sur ce point. Des changements de plus en plus manifestes se produisent dans la société musulmane, amenés par une amélioration sensible de leur existence matérielle, et ces changements, à peine perceptibles dans les communes indigènes, se marquent mieux dans les communes mixtes, mieux encore dans les communes de plein exercice.

On s'accorde aussi sur les causes générales ou particulières qui ont amené cette heureuse transformation. Malgré deux ou trois années de récoltes déficitaires en céréales, la période décennale qui vient de s'écouler laisse ressortir une grosse augmentation dans la production du blé, et de cet accroissement les indigènes ont profité autant, sinon plus que les Européens. Le troupeau ovin de la colonie, qui est presque tout entier entre les mains des Arabes, a été reconstitué, et si le nombre des moutons n'est pas plus élevé qu'il y a vingt-cinq ou trente ans, l'exportation est plus abondante et plus régulière. Elle est aussi plus rémunératrice, car les prix de vente ont atteint des chiffres supérieurs aux cours pratiqués autrefois.

Ce sont là des causes générales que personne n'ignore dans la colonie. Il en est de plus particulières qui sont aussi moins connues. On constate depuis quelques années une hausse exceptionnelle et persistante du prix des terres, — j'entends des terres indigènes, bien que certaines terres françaises aient bénéficié aussi de cette majoration. Toutes les terres européennes ne sont pas cependant dans ce cas; les vignobles en particulier ont perdu de leur valeur primitive. Les terres indigènes au contraire — terres à céréales pour la plupart — sont très recherchées par les particuliers, et l'on sait que toutes les ventes, faites dernièrement par le domaine, ont réussi au delà de toute prévision. Aussi bien le colon qui, durant un quart de siècle, s'était laissé attiré par la culture de la vigne, se reporte-t-il aujourd'hui vers celle des céréales qui convient aussi bien et peut-être mieux au sol et au climat de l'Afrique du Nord.

De là une plus grande aisance dans les familles indigènes; de là une évolution caractéristique dans le régime économique de la société musulmane. Elle est marquée par deux ordres de faits.

L'amour de la propriété chez les indigènes est plus vivace que jamais, et leur faculté d'achat augmente avec leurs ressources.

Autrefois les Européens achetaient aux Arabes et aux Kabyles plus de terres qu'ils ne leur en vendaient : aujourd'hui, l'équilibre s'établit entre les gains et les pertes du domaine possédé par les uns et par les autres. Il est même constaté que dans certaines régions comme la vallée de la Soummam et le haut plateau de Sétif, les achats des propriétaires indigènes l'emportent sur ceux des colons européens. Autres faits des plus suggestifs : les Kabyles préfèrent acquérir des propriétés francisées, ce qui les préserve de toute contestation ultérieure. Lorsque la propriété à acquérir est trop vaste et d'un prix trop élevé pour tenter un seul amateur, ils savent se grouper, ils achètent en commun et se partagent ensuite l'immeuble. Que d'exemples récents pourrait-on apporter de ce retour offensif des indigènes sur les terres de colonisation!

Il est nécessaire d'ajouter — et cela marque mieux encore cette évolution du milieu indigène — que le Kabyle et l'Arabe ne restent plus indifférents aux exigences de la bonne culture et d'une exploitation agricole raisonnée. Reconnaissons d'ailleurs que le Kabyle n'a jamais été réfractaire à l'assimilation de nos méthodes. Nos sujets algériens donnent aux terres des façons culturales plus soignées, ils emploient de meilleures charrues, de plus solides attelages. Oh! ce n'est pas que sur quelques points on ne signale parfois des reculs en apparence inexplicables. Tel grand propriétaire indigène de la région de Guelma se plaignait à l'Européen, qui lui avait fait adopter des charrues françaises, de ce qu'un champ cultivé avec ces charrues avait produit moins qu'un autre qui avait été labouré avec de primitives araires indigènes. Le champ était maigre, la couche de terre végétale très peu épaisse; la première année, le blé semé sur un terrain infertile, amené à la surface par la charrue française, avait nécessairement peu produit. Cet exemple prouve tout simplement qu'avant de pousser les indigènes à acheter des outils aratoires perfectionnés, il faut au moins leur apprendre à s'en servir et leur indiquer les terrains où ils pourront en user. Dans les attelages, l'utilisation du mulet s'est généralisé. L'Arabe, éleveur de la race chevaline, ne néglige pas encore entièrement le cheval de selle, mais cette monture lui rend de moins en moins de services avec le développement des lignes ferrées et des voies carrossables. Aussi s'attache-t-il de préférence à la production du mulet qui lui sert pour les travaux agricoles et le transport de ses récoltes : on le voit maintenant atteler souvent à une charrue une paire de bœufs et une paire de mulets afin d'obtenir un travail meilleur et plus rapide.

Cette amélioration dans les outils employés et dans les attelages plus complets et mieux ordonnés se marque aussi dans le choix des semences. Non pas que les indigènes prennent déjà l'initiative de sélectionner leurs semences, ou de chercher une espèce plus hâtive ou plus productive; mais ils acceptent plus facilement celles qu'on leur offre, qu'on voudrait leur voir adopter. Les sociétés de prévoyance rendent à ce point de vue d'inappréciables services, en même temps que par leurs prêts en nature elles diminuent l'usure et régularisent la production.

Sans doute ces progrès se montrent surtout dans les zones de colonisation ancienne, sur le littoral ou dans des régions montagneuses : Tiaret

et Sétif. Ils se révèlent déjà au Sersou et sur quelques plateaux constantinois.

Ils témoignent d'une lente transformation de la société indigène à notre contact. Longtemps on l'a représentée comme rebelle à toute influence venue du dehors, réfractaire à toute idée de progrès, même de progrès matériel. Il était cependant impossible, quelques efforts qu'elle fît pour s'isoler ou pour se maintenir dans ses coutumes, ses traditions, ses préjugés, que le voisinage et l'exemple de l'Européen n'amenassent à la longue quelque changement dans ses conditions d'existence, puis dans son travail et dans ses productions. Indéniable est aujourd'hui cette évolution, mais elle ne se manifeste encore que sous une apparence matérielle, et en quelque sorte extérieure; demain peut-être prendra-t-elle une forme plus intime, plus morale; ce seront les habitudes de penser, de sentir, de croire qui insensiblement se modifieront.

Certains esprits considèrent comme inquiétants pour l'avenir de l'expansion française en Algérie ces indices d'un relèvement matériel de la population indigène; ils craignent ces achats de terres françaises, ces cultures perfectionnées, ces productions plus abondantes. Ils redoutent la concurrence indigène. Sans doute les Arabes et surtout les Kabyles, mieux outillés, plus riches, deviendront des concurrents qui ne seront pas à dédaigner. Mais, avant que ce jour ne vienne, n'aurons-nous pas su attirer à nous, associer à nos destinées d'une façon irrésistible ce peuple indigène? La colonisation, dont la forme la plus élevée est l'assimilation morale et intellectuelle d'une race inférieure par une race supérieure, a une forme inférieure, mais utile et même nécessaire : l'association matérielle et économique de l'indigène et du colon. C'est à cette étape que nous sommes dans l'histoire de l'Algérie, colonie française.

VICTOR DEMONTÈS.

Aux frontières de l'Algérie. — Au long de la frontière Ouest de l'Algérie, rien n'est à signaler de saillant. A Figuig, un gros dissentiment a éclaté entre les gens de Zenaga et ceux d'El Hammam, mais cette querelle toute locale n'a rien changé aux relations que nous entretenons avec les Figuiguiens, relations qui se sont maintenues aussi parfaites que par le passé. Du côté du Guir, le calme n'est pas revenu dans les esprits; si on n'entend plus parler avec autant d'insistance de projets de harka, on commente très vivement les événements des Beni-Snassen et de Casablanca et on fait des vœux pour la victoire des musulmans.

Dans le commandement militaire des Oasis, le lieutenant Halphen, de la compagnie du Tidikelt, a opéré sa jonction le 30 octobre à Iferouane avec des méharistes venus d'Agadès. Le 23 octobre, le lieutenant Halphen ayant été attaqué en route par un parti de Kel-In-Tounin dissidents, mit les maraudeurs en fuite, leur tuant deux hommes, en blessant un et leur enlevant une grande partie de leurs chameaux.

Le *Temps* du 9 janvier a publié une dépêche d'Alger ainsi conçue :

Les autorités turques se permettent à notre égard des procédés inusités dans l'extrême Sud algérien. On simule notamment la venue en territoire algérien de gendarmes turcs exerçant en quelque sorte un droit de suite, le mauvais accueil fait à de paisibles négociants et les mauvais traitements infligés par les autorités turques de Rhadamès à certains d'entre eux parce qu'ils se réclament de notre protection.

Ces faits caractérisent la politique turque dans ces régions, politique qui tend à détacher de nous les indigènes en nous représentant comme impuissants en présence de l'influence du Chef des croyants; le silence et l'immobilité de nos officiers sont en effet attribués, chez les populations du Sud, à la crainte que nous inspire le gouvernement du Sultan.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'importance de cette action turque. L'incident de Djanet en 1906 a été réglé par une convention qui a laissé tout en suspens. Mais ce *statu quo* n'est guère respecté par le caïmacam de Rhat qui exerce une action incessante sur les Touareg Azdjer, les détourne de nous, répand au Sahara les plus extraordinaires racontars sur les Français et on a surpris des lettres de lui adressées même à Moussa ag Amastane, le chef de nos Hoggar soumis.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

La session du Conseil de gouvernement. — On trouvera dans le Supplément du présent numéro le texte du discours de M. Merlin, gouverneur général p. i., à l'ouverture de la session du Conseil supérieur.

L'assemblée a voté la motion suivante :

Les membres du Conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale Française, réunis à Dakar en session annuelle, regrettant que des raisons de santé aient obligé le gouverneur général Roume à ne pouvoir continuer l'œuvre qu'il avait entreprise en Afrique Occidentale Française, le prient de vouloir bien agréer leurs sentiments de profond respect et de profonde gratitude pour le dévouement qu'il n'a cessé d'apporter au développement politique et économique des colonies relevant du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.

CÔTE D'IVOIRE

Le chemin de fer. — Les travaux continuent à avancer normalement. Au 1er janvier 1908, le rail avait atteint le kilomètre 110. Comme les travaux ont commencé le 1er janvier 1904, cela donne une vitesse moyenne d'avancement, depuis le début, de 25 à 30 kilomètres par an. Le chantier des terrassements dont l'importance a considérablement augmenté depuis le début est maintenant divisé en deux chantiers secondaires installés aux kilomètres 120 et 130. Le déboisement est également au kilomètre 130, mais les 300 Bondoukous qui sont chargés de défricher le tracé vont vite prendre de l'avance, car à cet endroit se

termine la forêt continue et dense et l'on entre dans une région de savanes coupées de bouquets de bois. Les études ont atteint le N'zi au kilomètre 180, et on cherche en ce moment un point de passage définitif pour le tracé. L'ouvrage d'art prévu pour la traversée de ce fleuve aura plus de 200 mètres de longueur; c'est donc un point très important du tracé qu'on ne saurait étudier avec trop de soin. Les travaux de construction de ce pont devraient commencer en mai prochain.

La première section du chemin de fer jusqu'à l'Agnéby est en exploitation régulière depuis le 1er juin dernier et donne des résultats qui, sans être encore brillants, sont cependant encourageants, si l'on songe que la voie ferrée construite ne débouche encore nulle part. L'acajou entre pour une grande part dans le trafic actuel.

CONGO FRANÇAIS

Au territoire du Tchad. — On annonce que M. Gentil, commissaire général du gouvernement, va faire une tournée d'inspection dans le territoire du Tchad et reviendrait par la Bénoué.

Le lieutenant-colonel Millot est désigné pour le commandement du territoire, en remplacement du colonel Largeau, qui rentre en France.

Le ravitaillement opéré en 1906 et 1907 par la Bénoué n'aura pas lieu en 1908. Les résultats semblaient cependant avoir été fort encourageants.

MADAGASCAR

Le départ de M. Augagneur. — Après un séjour de quelques mois en France, M. Augagneur, gouverneur général, s'est embarqué au début de janvier pour rejoindre son poste.

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

I. — A CASABLANCA ET DANS LE CHAOUIA

Pendant toute la durée du mois de décembre, l'attitude adoptée par notre corps d'occupation aussitôt après les premières hostilités ne subit aucune modification. Le camp veillait toujours. Les sentinelles reprenaient, chaque soir, leur garde régulière; les avant-postes surveillaient les environs, mais une sorte de découragement semblait planer sur les officiers et sur les hommes. Quelques effectifs continuaient à être occupés à des travaux de voirie et de déblai; d'autres terminaient les deux fortins installés à 800 mètres des baraques ce cantonnement. Mais la majorité *attendait* vainement une marche en avant et semblait n'accomplir chaque jour son service de place qu'à contre-cœur. Suivant l'expression des légionnaires : *On s'embêtait ferme!* » et cet état d'esprit de nos troupes avait pour résultat d'encourager de nouvelles désertions parmi les soldats de la légion. Chose plus grave, quatre tirailleurs et un spahi indigènes, exaspérés de cette existence de caserne qu'on leur faisait mener, et qui n'était même pas compensée par la sortie en ville le soir de 5 à 9 heures, traditionnelle dans toutes les garnisons, avaient fui en déchargeant leurs armes sur le camp, dans la direction de quelque caporal trop rigoureux, et s'étaient enrôlés dans la mahalla hafidiste de Mouley-Rachid.

Des reconnaissances continuaient à sortir, mais comme à regret, et dans un rayon d'action de plus en plus limité. L'utilité de leur rôle était d'ailleurs douteuse, puisqu'elles se bornaient à parcourir une région inculte, ou autour de laquelle les Chaouïa, obéissant à un mot d'ordre, avaient fait le vide le plus absolu. C'est à peine si, en s'arrêtant à une dizaine de kilomètres du rivage, elles apercevaient à l'horizon quelques groupes de cavaliers hors de portée qui attendaient le retour de la reconnaissance pour revenir, eux aussi, sur leurs pas. Insaisissables, ils se réinstallaient à la ferme Alvarez, à la ferme Atalaya, à une heure, à une demi-heure de marche de Casablanca, et de là ils épiaient le passage des rares paysans qui osaient se rendre au marché ou en revenir, ils les rossaient, ils les dépouillaient, lorsqu'ils ne les assommaient pas.

Plus les courtes promenades de nos troupes devenaient inefficaces, plus ces patrouilles exécutaient sans entrain et sans goût leur corvée quotidienne, — et plus les dissidents, les pillards et les cavaliers hafidistes devenaient audacieux et impudents. Dans la casba de Médiouna, une centaine de fantassins et d'artilleurs de Mouley-Rachid tenaient garnison, tandis que 150 cavaliers rattachés à cette bourgade, mettaient le pays en coupe réglée, se dispersaient autour de Casablanca, campant à Merchich, à Titmellil, à Taddert, menaçant toutes les caravanes qui se rendaient vers la ville et les obligeant le plus souvent à rebrousser chemin. Malgré le dénûment de sa mahalla, malgré son manque de ressources et de munitions et la détresse de ses effectifs, Mouley-Rachid, enhardi par la défaite de Baghdadi, par l'immobilité de nos troupes, continuait systématiquement sa politique d'isolement et transformait peu à peu Casablanca en préside ignorant de la province voisine. Les territoires bordant le littoral qui, auparavant, étaient les mieux cultivés et les plus fertiles, restaient en friche, sans habitants. A 40 kilomètres seulement commençait la zone des cultures, la région habitée où les Médiouna, les Oulad-Zian et les Oulad-Hariz se resserraient et concentraient leurs travaux agricoles, leurs troupeaux et leurs douars. Les attaques isolées se répétaient et se rapprochaient de Casablanca à mesure que le mois de décembre touchait à sa fin. Des officiers qui se promenaient à pied près du poste de télégraphie

sans fil, à quelques centaines de mètres de la ville, devaient fuir dans les rochers du rivage pour ne pas être faits prisonniers par des pillards marocains. Enfin le 24, deux reconnaissances qui s'étaient concentrées près de Taddert, apercevant une *harka* d'environ 1.500 cavaliers dissidents, battaient prudemment en retraite et *refusaient le combat*. Elles semblaient d'ailleurs obéir à une consigne sévère et inflexible. De ridicule, la situation devenait dangereuse pour nous, et il fallait se demander si nous n'allions pas être de nouveau assiégés dans le camp comme les premiers jours.

C'est à ce moment que survinrent les incidents qui motivèrent de la part du général Drude sa demande de congé, puis de rappel, et la désignation du général de brigade d'Amade pour le remplacer. Les indications de source officielle ou d'ordre privé que l'on possède sur les relations entre le gouvernement et le général Drude sont trop imprécises et surtout trop contradictoires pour qu'il soit permis de donner ici à ce sujet une explication exacte et plausible. Qu'il suffise de rappeler qu'au moment même où on attendait à Casablanca 3.000 hommes de renforts et le général d'Amade pour mener à bien l'opération de Médiouna que l'on semblait grossir à l'avance à plaisir afin sans doute de donner au public l'impression d'un effort considérable et en quelque sorte définitif, le général Drude jugea utile de ne pas attendre plus longtemps cette sortie de 25 kilomètres, car déjà dans le Chaouïa on était averti de nos intentions. Avec environ 5.000 hommes de troupes, les premiers effectifs débarqués étant venus renforcer au camp ceux qui, parmi les vieilles troupes, restaient pour garder Casablanca, le général marcha le 1er janvier au matin sur Médiouna et à midi la Casba était prise, malgré quelque résistance des soldats hafidistes qui pointèrent sur nous les canons pris sur la mahalla de Baghdadi et qui s'enfuirent d'ailleurs avant que nous ayons pu les atteindre. Le lendemain, le général Drude poussait une reconnaissance jusque sur Sidi-Aïssa évacué la veille et ramenait une forte razzia prise sur les Oulad-Hariz. Le soir même il était de retour à Casablanca. Le gros des troupes l'y rejoignait le lendemain. Un millier d'hommes restait en garnison à Médiouna sous les ordres du commandant Servos. Ces deux jours d'expédition à « l'intérieur », menée avec beaucoup de brio et d'habileté, nous coûtaient un spahi tué et trois tirailleurs blessés.

Le 4 janvier, un premier convoi de ravitaillement assurait les relations entre Casablanca et Médiouna; le même jour, on enterrait avec une certaine solennité le malheureux lieutenant Cremadilles, du 2e tirailleurs, mort à la suite d'une chute malheureuse dans un silo le premier jour des opérations.

Le 5, le général d'Amade amené par le *Chasseloup-Laubat*, débarquait et prenait possession de son poste. Le 6, le général Drude s'embarquait sur le *Desaix* qui l'emportait vers Oran. La première période de la campagne de Casablanca était terminée.

II. — A RABAT

A la suite de la défaite que les Chaouïas infligèrent à sa mahalla, le commandant des troupes azizistes rassembla tant bien que mal les épaves de sa petite armée et recula insensiblement jusqu'à trois quarts d'heure de Rabat. Là, il s'installa sur la plage, tranquillisé à la pensée qu'il pourrait être au besoin défendu contre une nouvelle agression par les canons du *Gueydon*, mouillé en rade. Le sultan, très irrité de cet insuccès, destitua tous les chefs, tous les *caïds-reha*, car tous avaient donné le signal de la fuite et de la débandade. Dans un état assez piteux et mal entretenue, cette mahalla attend stoïquement sous la pluie l'événement favorable qui lui permettra de se remettre en marche. Bouchta Baghdadi semble avoir quelque appréhension à se mesurer avec les Chaouïa et désire vivement les savoir réduits à merci par nos troupes avant de prendre le parti d'aller camper au milieu d'eux.

Le 9 décembre, M. Regnault considérait sa mission à Rabat comme terminée et se disposait à regagner Tanger, puis la France, tant pour mettre le gouvernement au courant du résultat de ses démarches que pour prendre quelques jours de repos bien gagné. Des pourparlers suivis et fréquents avec le Makhzen, la tension d'esprit de tous les instants que constituait cette « reprise de contact » avec le gouvernement chérifien qui nous traitait en ennemis depuis deux ans et dont, par une rapide évolution, nous devenions les amis, sinon les conseillers, tout cela concourait à accroître la tâche pénible dont notre ambassade était surchargée à l'avance et dont la lourde responsabilité incombait évidemment à notre ministre plénipotentiaire. Les questions les plus diverses gravitaient autour de l'ambassade : les affaires de la région algéro-marocaine; le bilan des indemnités à accorder aux intérêts privés lésés depuis de nombreuses années; notre intervention à Casablanca; l'application de l'Acte d'Algésiras et enfin la détresse morale et matérielle du Makhzen, accrue par l'anarchie générale du pays et par le séparatisme du Sud. Autant de questions, autant de prétextes à conversations. Les unes nous intéressaient directement et devaient être solutionnées avant le départ de l'ambassade. Les autres ne pouvaient qu'être effleurées et traitées avec toute la délicatesse que comporte une situation politique aussi indéfinie et aussi fragile que l'est celle du Maroc. Tout ce qui s'est dit au cours de ces entretiens appartient encore au domaine de la diplomatie. Est-il besoin de rappeler que M. Regnault a manœuvré avec toute l'habileté dont il est capable et qui s'appuie sur une connaissance parfaite de la question marocaine ? Des résultats tangibles sont issus de ces négociations. Il en est dont on ne parlera que plus tard. Il en est d'autres au contraire qui ont pénétré dans le public, notamment en ce qui concerne le parfait accord au sujet de notre action combinée dans la région algéro-marocaine et la

reconnaissance pure et simple par le Makhzen de sa responsabilité engagée dans tous les dols et préjudices subis par des intérêts privés français au cours des années précédentes.

Enfin les conférences qui se sont tenues entre Ben Sliman, M. Regnault et M. Llabéria ont amené le gouvernement chérifien à se prononcer favorablement sur la mise en application immédiate de certains articles du Protocole d'Algésiras. A ces utiles résultats, le ministre de France a pû ajouter un autre succès personnel au sujet de certaines facilités nouvelles accordées à la Commission d'hygiène de Tanger et qui lui permettront enfin de jouer le rôle qui incombe à une véritable municipalité.

Après avoir attendu cinq jours une amélioration de l'état de la barre, M. Regnault s'est embarqué pour Tanger avec une partie de l'ambassade. Il repartait quarante-huit heures plus tard pour l'Espagne et pour Paris.

M. de Beaumarchais, deuxième secrétaire d'ambassade, resta à Rabat avec quelques collaborateurs pour régler certaines questions pendantes concernant plus particulièrement les indemnités à accorder à divers intérêts privés. Son séjour devait du reste être de courte durée. Mais le mauvais état de la mer le prolongea plus qu'il ne l'aurait voulu, et *quatorze* jours durant, la *barre* mugissante se refusa à laisser passer les barcasses. Ce retard fournit du reste à M. de Beaumarchais l'occasion d'intervenir au sujet d'un incident motivé par l'organisation de la police. On sait que le capitaine Brémond, chargé du rôle d'instructeur, procède actuellement au recrutement des effectifs nécessaires à la police de Rabat et de Salé. Une sorte de manifestation artificielle fut la conséquence des racontars qui se répandaient dans les milieux indigènes. Le khalifat du pacha, qui jusqu'ici était investi d'attributions policières, entrevit la suppression possible de certaines de ses prérogatives, de ses gendarmes et, ce qui lui touchait le plus au cœur, des fonds de roulement avec lesquels il devait assurer le paiement de ses effectifs. Aidé des conseils et de l'appui de l'agent consulaire d'une puissance étrangère qui continue à nous être franchement hostile, ce haut fonctionnaire réussit à semer dans la population des légendes absurdes sur le caractère et sur le rôle de la police instruite par des officiers français.

Les notables de Salé et de Rabat allèrent trouver les vizirs et leur demandèrent d'intervenir auprès du sultan pour qu'il renonce à la création de cet organisme nouveau, susceptible, assuraient-ils, de faire naître des désordres et des soulèvements. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'Abd-el-Aziz se laissa impressionner par les propos de ses vizirs et demanda que l'organisation de la police à Rabat fût reportée à deux mois plus tard. Il y eut d'abord du flottement, de l'indécision pendant quelques jours; le capitaine Brémond suspendit ses opérations de recrutement. Enfin M. de Beaumarchais, muni d'instructions précises, indiqua clairement ce que pouvaient avoir de regrettable de telles hésitations. Bientôt, tous les nuages disparurent, et il ne fut plus question de la police.

Le 3 janvier, la seconde partie de l'ambassade s'embarquait pour Tanger. M. Gaillard, précédemment consul de France à Fez, était chargé à Rabat du maintien de nos bonnes relations diplomatiques avec le sultan et le Makhzen.

Quant à l'ambassade espagnole, elle continue à traiter avec Ben Sliman toute une série d'affaires pendantes depuis plusieurs années. Elle se déclare très satisfaite des résultats obtenus et de la bonne volonté avec laquelle le gouvernement chérifien reconnaît le bien-fondé de ses revendications.

III. — MOULEY-HAFID

Après la décision prise par le sultan du Sud de sortir de Merrâkech, on attendait avec une certaine curiosité les résultats de sa marche en avant. On était surtout intrigué par la direction qu'allait prendre définitivement ce personnage toujours indécis. Serait-ce la route de Mazagan, celle de Mogador ou celle de Fez? Il donna l'impression, les premiers jours, qu'il voulait les suivre toutes à la fois. Les informations successives qui arrivaient donnaient, en effet, la cour comme adoptant des itinéraires étrangement différents les uns les autres. En réalité, Mouley-Hafid, parti sur la piste de Mazagan, *tournait* autour de Merrâkech. Et c'est quand il eut décrit un arc de cercle à peu près complet, quand il eut campé à l'Est de sa capitale, à Tamellelt-Djedid, qu'on apprit que le sultan était aux prises avec les Serarna. Que signifiait cette volte-face?

Au milieu de multiples explications, il en est une qui semble assez probante. On sait que le grand chérif des Bejâd, confédération située dans l'arrière Chaouïa, avait à maintes reprises manifesté des sympathies azizistes. Il était même venu les affirmer au camp du général Drude peu de temps avant la deuxième affaire de Taddert. Ce marabout, peut-être plus clairvoyant que les autres et escomptant dans l'avenir, avec le succès d'Abd-el-Aziz, des bénéfices matériels et moraux dont on lui ferait une large part, connaissant l'intention de Mouley-Hafid de marcher sur Meknès et sur Fez par l'intérieur du pays, se serait mis en campagne pour susciter mille obstacles à la marche en avant de la Cour du Sud. Il aurait *travaillé* les Zaïan, les Tadla, les Beni-Meskin, les Serarna : les trois premières confédérations parce qu'elles devaient être traversées par le sultan de Merrâkech et sa suite, la quatrième parce qu'elle était à même de retenir, en se révoltant, l'attention et les forces du prétendant. Fut-ce là le véritable nœud de l'intrigue? Toujours est-il qu'à peine Mouley-Hafid avait quitté sa capitale en se dirigeant vers le Nord-Ouest, qu'il apprenait le soulèvement des Serarna et leur intention de s'emparer de Merrâkech. Il devait donc, bien à contre-cœur, rebrousser chemin et aller livrer bataille aux Serarna, qui d'ailleurs

commençaient par malmener assez rudement ses troupes. Ayant l'impression toutefois que sa capitale était à l'abri d'une surprise et conscient, après quelques petits combats, d'avoir calmé l'excès de surexcitation des Serarna, Mouley-Hafid obliquait vers le Nord-Ouest et réussissait à aller camper à El-Kenaber, à quelque distance de la casba de Kalâa, soit à 65 kilomètres environ de Merrâkech. Mais là il était arrêté tant par le mauvais temps que par l'hostilité des Beni-Meskin. Etait-ce la continuation du programme échafaudé par le chérif des Bejâd? Au surplus, le bruit courait il y a quelques jours que le sultan comptait aller passer les fêtes de l'Aïd-Kebir dans sa capitale. La fuite de Mouley-Rechid et des restes désemparés de sa mahalla sur Settat après la prise de Médiouna et la razzia de Si-Aïssa par nos troupes a dû d'ailleurs donner à réfléchir à Mouley-Hafid, qui doit voir là un obstacle de plus à ses velléités de voyage vers le Nord.

Les renseignements qui arrivent du Sud concordent d'ailleurs à affirmer que sa situation militaire et financière est précaire. Ses troupes ne comporteraient pas plus de 4.500 combattants et les tentes, très nombreuses et susceptibles d'abriter 10.000 guerriers, seraient en majeure partie vides, pour donner le change aux tribus ennemies et leur laisser croire que la Cour du Sud est beaucoup mieux défendue qu'elle ne l'est en réalité.

CHRONIQUE DE TANGER

Le 5 décembre, un sujet italien, le docteur Ghirelli, correspondant du *Giornale d'Italia*, est arrêté dans l'Andjera, à quelques heures de Tanger, alors qu'il voulait se rendre par terre à Ceuta sous un costume indigène. Il est ramené au bout de deux jours à sa légation sans incident.

La commission des valeurs en douanes, prévue par l'Acte d'Algésiras et composée de notables commerçants, se réunit et commence ses travaux. Les ministres plénipotentiaires et chargés d'affaires se réunissent également et désignent des sous-commissions où seront traitées des questions spéciales telles que les *habous*, les impôts, etc. Un tribunal international, chargé de trancher les conflits relatifs à la Banque d'Etat, est également désigné. M. de Langwerth, premier secrétaire de la légation d'Allemagne, en est nommé président.

Le 17, des ruines de tombeaux datant de l'Afrique latine sont découvertes dans les sables, sur le tracé d'un boulevard extérieur.

Plusieurs lettres chérifiennes sont lues à la grande mosquée de Tanger dans le courant du mois de décembre. Une des plus curieuses est celle où le sultan annonce à son peuple son intention de se rendre prochainement à Casablanca.

Le 24, le cheikh Tazi revient de Paris après avoir contracté, sur les bijoux du sultan, un emprunt de 1.250.000 fr. Les articles 65 et 69 de l'Acte d'Algésiras, concernant les exportations par cabotage, sont mis à exécution.

Les instructeurs français et espagnols procèdent au recrutement des effectifs de la police.

Le 29, la maison militaire de Si-Guebbas est rappelée à Rabat. On ne sait pas encore si le ministre de la Guerre devra prochainement se démettre de ses attributions militaires pour ne plus s'occuper que du *Dar-en-Niaba*.

Si Mohammed Srir, ministre de la Guerre sous le règne de Mouley Hassan, prisonnier à Tétouan depuis une quinzaine d'années, est relâché sur les ordres d'Abd el Aziz et mandé à Rabat.

Le 6 janvier, Si Mokri, délégué chérifien, part pour Paris, chargé d'une mission financière par le sultan.

CHRONIQUE DU MAROC

TÉTOUAN. — Le 31 décembre, les officiers et sous-officiers instructeurs espagnols de la police se sont installés. Une certaine effervescence s'est manifestée dans la ville. Elle a eu pour contrecoup une démarche collective faite le 1er janvier auprès du pacha par des délégations des corps de métier, par le cadi, les oulémas et certains chorfa, démarche dirigée, — détail piquant, — par Si Saffar, troisième délégué à la Conférence d'Algésiras. Les mêmes représentations ont été faites qu'à Rabat à propos de la police française. Le pacha a promis de transmettre à la Cour les protestations des notables. Cet incident n'a pas eu d'autre suite.

FEZ. — Les désordres de novembre n'étaient qu'un prélude à l'anarchie grandissante qui devait se faire sentir par la suite dans toute la région. Les communications étaient interceptées par moments entre Fez et El Ksar, complètement entre Fez et Rabat. Les tribus berbères Oulad-el-Hadj, Beni-Metir et Hiaïna, en querelles perpétuelles, profitaient de ce que toute autorité makhzen avait disparu pour se livrer combat jusqu'aux portes mêmes de la capitale. Dans les jardins extérieurs, les maraudeurs tiraient un utile profit de ces désordres; des troupeaux étaient enlevés; des brèches étaient pratiquées par des pillards dans les murs du Mellah. Le khalifat du sultan réclamait vainement à Rabat une mahalla de renfort. Les courriers ne passaient même pas. La situation dans la banlieue devenait grave et déjà on sentait en ville une sourde agitation. Enfin, le 15 décembre, une véritable révolte éclate. Elle est motivée par une irruption de paysans des Oulad-el-Hadj, qui refusent de payer les droits d'octroi et qui pénètrent dans la capitale les armes à la main, malgré les protestations des oumana des portes. La foule ameutée prend fait et cause pour les fauteurs de troubles, les oumana sont chassés de leurs postes et leurs caisses sont pillées. Puis les émeutiers se précipitent vers le quartier de la Medina, brûlent et saccagent le bâtiment du Monopole des tabacs, sèment la terreur dans la Medina où tous les commerçants ferment hâtivement les portes de leurs boutiques, pillent un entrepôt appartenant à un riche israélite, tentent inutilement de pénétrer à la poste française barricadée et se ruent enfin sur le Mellah, dont les portes sont hermétiquement closes. La révolution est maitresse de la rue pendant deux jours. Toutefois, les commerçants ne perdent pas la tête, et avec les portefaix, avec les esclaves, organisent une sorte de garde civile qui supplée à l'insuffisance des troupes makhzen. Peu à peu, le calme se rétablit et la ville reprend insensiblement sa vie économique. Seul le Mellah reste fermé, toujours assiégé par quelques groupes de la populace que l'autorité locale est impuissante à disperser.

Les mêmes événements se sont produits à Meknès et marquent une étape nouvelle dans l'anarchie du Nord-marocain.

LARACHE. — Le Gharb, province paisible par excellence, n'a cessé de s'agiter pendant tout le mois de décembre. L'absence des caïds, la diminution évidente du prestige du Makhzen dans cette région auparavant si respectueuse du pouvoir chérifien, le contrecoup enfin des soubresauts qui révolutionnent le Maroc sont autant d'éléments pour justifier ce défaut d'équilibre chez des populations d'ordinaire très calmes. Les transactions commerciales sont les premières à souffrir de cet etat de choses, car la circulation des caravanes est arrêtée. L'insécurité augmente particulièrement entre Larache et Rabat, où presque tous les courriers sont dévalisés. Les razzias des Beni-Hassen sur certaines fractions du Gharb ne font d'ailleurs qu'accroître le malaise et l'inquiétude qui plane sur toute la province. Les premières tempêtes d'hiver, particulièrement mauvaises, privent Larache d'une partie de ses barcasses, qui sont brisées ou englouties par la barre.

Une manifestation dans le genre de celle de Tétouan, mais plus modeste a eu lieu le 1er janvier sur l'initiative de certaines notabilités indigènes de la ville et des environs auprès du pacha pour protester contre la création d'une police par les instructeurs espagnols. Cependant cet incident n'a pas eu d'écho jusqu'ici.



CASABLANCA. — Une société de petits patrons, d'ouvriers et de petits commerçants vient de se fonder sous le titre d'« Union des travailleurs français ».

Le 19 décembre ont eu lieu les obsèques du lieutenant Segonne, mort de la fièvre typhoïde. La jaunisse et la fièvre typhoïde ont sévi pendant quelque temps au camp et ont donné de réelles inquiétudes au corps médical militaire.

La tempête qui sévit sur la côte oblige les navires ancrés en rade à prendre le large le 31 décembre. Le transport *Nive*, qui vient de débarquer les premiers renforts, s'échoue malheureusement sur des fonds rocheux à quelque distance de Casablanca. Toutes les tentatives faites pour le dégager restent sans résultat. On parvient néanmoins à débarquer l'équipage, les passagers militaires et une partie du matériel. On doit abandonner les chevaux et les mulets qui sont à bord. La *Nive* est considérée comme perdue.

MAZAGAN. — Le 3 décembre, les forces hafidistes reprennent Azemmour, sans que les troupes d'Abd el Aziz aient rien tenté pour les repousser. La garnison de Mazagan a cependant reçu des renforts.

MOGADOR. — Quatre cents nouveaux *askris* provenant de Tanger sont débarqués au début de décembre et vont rejoindre les effectifs qui campent sur le territoire d'Anflouss. Les mahallas aziziste et hafidiste restent en présence, immobiles.

Ma-el-Aïnin et ses hommes bleus cheminent à fortes étapes dans la direction de Oued Smara, leur résidence du Sahara, et évitent d'attirer l'attention sur eux, craignant toujours une razzia possible des populations de l'oued Noun.

Le 12 décembre, un détachement de réguliers chérifiens, oublié à Tarfaïa (cap Juby) et dans le plus complet dénuement, rentre à Mogador pour ne pas mourir de faim.

Le 16, Anflouss et les forces dont il dispose infligent des pertes sérieuses aux hafidistes, commandés par le caïd Guellouli. Mais cette lutte sans issue décisive entre les deux partis en présence devient de moins en moins intéressante et les populations du Sud y prêtent fort peu d'attention.

MELILLA. — Le prétendant ne cache pas sa satisfaction de voir les Beni-Snassen humiliés par les troupes françaises, puisque cette confédération lui refuse depuis longtemps son concours contre la mahalla impériale.

Le 8 décembre, les forces du Rogui délogent la colonne chérifienne à Akerman et y sèment la panique ; il y a plusieurs morts et blessés du côté aziziste. Une série de petites escarmouches se produit sur les rives de la Mar-Chica après ce combat.

Le 11, une patrouille espagnole qui circulait pendant la nuit sur la frontière de l'enclave de Melilla est attaquée à coups de fusil par des Rifains et compte deux hommes blessés. L'effervescence qui sévit dans les environs amène l'autorité militaire à renforcer ses postes de garde et ses patrouilles autour de la ville. Le 29 décembre, une ronde est encore attaquée par des Rifains armés.

Des dispositions sont prises pour que de pareils faits ne se renouvellent plus.

Cependant, les rapports entre troupes chérifiennes et rebelles semblent devenir moins tendus. D'autre part, les contingents azizistes ayant demandé à être rapatriés par Melilla, l'autorité espagnole a obtenu du Rogui que le départ des *impériaux* ne sera gêné en aucune façon par ses partisans. Pour présider à cette opération, la canonnière *Maria-de-Molina* croise au large de la Mar-Chica à partir du 1er janvier.

Tanger, le 9 janvier 1908.

CH. RENÉ-LECLERC,

Délégué du Comité du Maroc à Tanger.

La France et le Maroc. — Il a été encore question du Maroc, au Sénat cette fois, au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères, dans la séance du 24 décembre.

Tout d'abord, M. Charles Dupuy, rapporteur, après avoir fait allusion aux discussions relatives à l'éventualité d'un accord à quatre (Allemagne, France, Russie et Angleterre) à propos de la question du chemin de fer de Bagdad, a dit :

Cet accord a été présenté à un moment donné comme une espèce de compensation de notre action au Maroc. Dans la presse de divers pays, en Allemagne notamment, on s'est plu à dire : « Nous donnons à la France quelque chose au Maroc, il faut qu'elle nous donne en retour quelque chose, et qu'elle nous aide à faire le chemin de fer de Bagdad ; ce sera la contre-partie, le payement ou la rançon de ce que nous lui laissons faire au Maroc. »

C'était la plus mauvaise manière de poser la question, et je pense que l'esprit des Français ne pouvait pas s'engager dans ces considérations, car c'était un moyen détourné de nous dire : Vous allez acheter, vous Français, le droit d'exercer votre droit au Maroc. Nous n'avons à payer ni à compenser quoi que ce soit. Le Maroc et la France ont des relations déterminées par la nature et par l'histoire, reconnues par la Conférence d'Algésiras ; nous n'avons pas à payer ce qui nous appartient de droit. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*)

La discussion sur le Maroc a été ensuite fort animée. M. Gaudin de Villaine a apporté les critiques de l'opposition et dénoncé à son tour les « chimères » marocaines et la souricière de Casablanca. Nous ne retenons son discours qu'à cause de l'incident qui a amené M. Clemenceau à faire les déclarations suivantes sur les instructions et les moyens du général Drude :

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Ce qu'il faudrait faire, de l'avis des militaires les plus compétents, et que j'ai consultés, ce serait fortifier sans retard les effectifs de troupes du général Drude qui sont insuffisants. Ils le furent toujours, et, en outre, ils ont naturellement diminué.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est matériellement inexact. Tous les hommes qui ont disparu par suite du feu ou de la maladie ont été remplacés homme pour homme, et nous avons toujours donné au général Drude plus de moyens qu'il n'en a demandés. Voilà la vérité !

Plusieurs sénateurs à gauche. — C'est vrai !

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Il y a des choses qu'on ne peut pas dire à cette tribune.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je peux les dire et je les dis !

Tout ce que vous avancez est matériellement inexact, depuis le premier mot jusqu'au dernier. Avant de parler de ces choses, il faudrait se renseigner ! (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Monsieur le Président du Conseil, pour répondre à vos accusations d'inexactitude, qui me laissent absolument froid, je me contenterai de vous rappeler qu'il y a environ une année, dans une discussion similaire, vous m'avez fait le même reproche, et la majorité du Sénat vous a soutenu de ces mêmes approbations. Puis le temps et les événements ont marché, apportant leurs éléments de certitude, et il s'est alors trouvé, comme il se retrouvera demain, malgré toutes vos dénégations, que j'avais raison !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous dites que nous avons défendu au général Drude de dépasser le vingtième kilomètre ; c'est inexact. Il y a, au contraire, trente dépêches de nous qui lui disent d'aller de l'avant !

M. GAUDIN DE VILLAINE — Vous démentez les faits que j'apporte à la tribune, c'est votre droit absolu ; moi je les maintiens intégralement, et c'est mon devoir envers ceux que je défends ici.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Oui, mais moi, je peux apporter mes dépêches !

M. STEPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères*. — Vous maintenez ces faits parce que vous ne les connaissez pas !

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Certainement, monsieur le



ministre, il demeure entendu pour tous que j'ignore absolument ces questions et que, seul, vous les possédez complètement! (*Rires à droite.*)

Je répète donc que le seul moyen de sortir de la situation où nous sommes, de l'avis des hommes compétents, c'est d'ordonner au général Drude, en lui laissant toute latitude d'exécution, d'entreprendre une action immédiate, offensive et décisive contre les groupements marocains existants et signalés à l'Est et au Sud de Casablanca.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il a depuis longtemps les ordres pour cela!

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Il y a, je le répète, actuellement dans le Sud, des groupements arabes qui existent et que nous ne pouvons pas atteindre parce que justement on a défendu, du moins jusqu'ici, au général Drude de dépasser certaines limites.

Des dépêches survenues, hier encore, en font foi.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je vous répète que, depuis longtemps, il a l'ordre de prendre l'offensive, avec toute latitude pour son action.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Je vous répète que, pas plus tard qu'hier, une dépêche signalant l'enlèvement de bestiaux par les Marocains indiquait qu'une reconnaissance envoyée à leur poursuite n'avait pu les atteindre, à cause des ordres précis enjoignant de ne pas dépasser telle distance kilométrique!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est faux!

M. de Lamarzelle a fait à son tour la critique de notre politique marocaine et M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a répondu par les déclarations suivantes :

M. LE MINISTRE. — Nous avons, en ce moment, l'occasion de mettre à l'épreuve notre armée d'Afrique et je pense, comme les orateurs qui m'ont précédé, que nous devons être fiers de la façon dont elle se conduit. (*Très bien! très bien!*)

Elle assure au Maroc l'exécution des charges que nous avons acceptées ou revendiquées; elle empêche que la sécurité de notre frontière soit troublée, elle réprime les incursions de tribus qui se sont produites sur nos confins et les attentats dont nous avons pu être l'objet.

C'est le fondement même de notre politique au Maroc. Elle a été tout à l'heure très vivement critiquée. Si j'examinais au fond les observations qui ont été apportées à la tribune, notamment par l'honorable M. de Lamarzelle, je constaterais que ses critiques ont surtout porté sur l'origine de la question marocaine (*Approbation à droite*), beaucoup plus que sur les actes que nous accomplissons.

L'honorable M. de Lamarzelle s'est trompé lorsqu'il a dit que nous avions besoin de l'assentiment de l'Europe pour accomplir l'œuvre dont nous sommes chargés au Maroc. Il y a, dans tous les cas, une partie fort importante du Maroc pour laquelle nous n'avons pas besoin d'aucun autre assentiment que celui de notre conscience. C'est tout ce qui touche à la frontière de l'Algérie... (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs au centre et à gauche.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Pourquoi la laissez-vous violer, alors, cette frontière?

M. LE MINISTRE. —... c'est tout ce qui concerne nos intérêts algériens. Et le jour où mon éminent prédécesseur M. Rouvier a été appelé à examiner avec le gouvernement allemand les conditions dans lesquelles aurait à être réunie la conférence qui a abouti à l'acte que vous avez si vivement blâmé, il a compris qu'il était de son devoir de mettre complètement en dehors des débats qui devaient s'engager devant la conférence nos accords particuliers avec le makhzen pour tout ce qui concerne notre frontière et ses confins. (*Vifs applaudissements.*)

M. de Lamarzelle faisant allusion aux déclarations que j'ai faites à la Chambre au sujet de notre politique marocaine a dit que nous avions eu soin de déclarer que nous ne voulions pas conquérir le Maroc. Mais il y a une chose que je ne m'explique pas dans votre discours, Monsieur de Lamarzelle, pas plus, d'ailleurs, que dans celui de M Gaudin de Villaine. Si je vous demandais si vous voulez que nous conquérions le Maroc, vous me répondriez : Non! pour rien au monde je ne le veux! Et, en même temps, vous avez fait tout un discours pour nous reprocher de ne pas nous être suffisamment engagés dans la voie qui conduirait à cette aventure. (*Applaudissements à gauche.*)

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Nous n'avons jamais dit une chose semblable!

M. DE LAMARZELLE. — Mon cher collègue, je me suis véritablement bien mal expliqué ou j'ai été bien peu clair.

M LE MINISTRE. — Vous vous êtes très bien expliqué, au contraire.

M. DE LAMARZELLE. — A une interruption de M le président du Conseil qui me disait : « Vous voulez donc conquérir le Maroc », j'ai répondu : Je ne veux pas conquérir le Maroc. Je suis si bien opposé à cela que j'ai voté contre le traité franco-anglais parce que j'étais sûr que ce traité nous conduirait à ce dilemme : ou la conquête du Maroc, qui est absolument impossible et dont je ne veux pas, ou alors la situation embrouillée, difficile et contraire à notre amour-propre, qui est la situation actuelle. (*Très bien! à droite.*)

Voilà ce que j'ai dit. Ne transformez pas mes paroles.

M. LE MINISTRE. — Monsieur de Lamarzelle, vous savez bien que j'en suis incapable. Vous savez que j'admire votre éloquence et que je vous écoute toujours avec le plus grand soin.

Vous nous avez reproché très sévèrement d'avoir donné pour instruction au général Drude de ne pas engager d'expédition à l'intérieur. Vous avez lu à ce sujet une dépêche que j'ai adressée à nos représentants auprès des puissances pour les renseigner exactement sur nos intentions. Vous nous avez reproché, d'autre part, de ne pas avoir répondu à une dépêche que nous avions reçue de mon ami M. Jonnart, et dans laquelle on nous indiquait qu'il serait nécessaire d'agir contre les Beni-Snassen, pour éviter certaines attaques, certaines incursions qui pourraient se produire à un moment donné...

M. LE COUR GRANDMAISON. — Qui se sont produites.

M. LE MINISTRE. — Quels étaient les motifs et les mobiles de notre politique au moment où nous donnions ces instructions? Ils étaient précisément conformes aux intentions que vous manifestez de ne faire aucune conquête, de ne pas nous engager dans une expédition marocaine, de remplir tout notre devoir, mais de ne pas aller au delà de ce qui est strictement nécessaire pour faire respecter les droits de la France.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — A la frontière algérienne vous avez fait exactement le contraire de ce qui était nécessaire pour cela.

M. LE MINISTRE. — Je répète ce que j'ai dit à la Chambre des députés, ce qui a été relevé par M. de Lamarzelle; je déclare que nous n'avons aucun dessein de conquête au Maroc, que nous ne voulons pas y établir un protectorat : nous ne demandons qu'à y vivre en bonne intelligence avec le makhzen, à lui donner des conseils, à collaborer avec lui au bien-être et à la civilisation de son pays.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Et à lui prêter de l'argent!

M. LE MINISTRE. — Je sais bien qu'invoquant le traité de 1904, vous avez dit que la question s'était considérablement transformée; que nous avions obtenu de l'Angleterre, qui d'ailleurs n'avait pas eu qualité pour l'accorder, le droit de faire la police et d'établir l'ordre dans tout l'empire marocain.

Vous ne trouverez rien de pareil dans le traité de 1904, messieurs; vous y verrez simplement que nous nous sommes concertés avec deux puissances amies, l'Angleterre, puis l'Espagne, pour donner des conseils au makhzen, pour remplir dans son pays les droits qui nous appartiennent en vertu de la situation qui vient d'être signalée, situation d'une puissance qui a 1.200 kilomètres de frontière avec l'Algérie et qui est la première dans l'ordre commercial.

Je suis loin toutefois de dissimuler la nature variée des obligations que nous avons à remplir dans l'empire chérifien. Elles sont à la fois internationales, en vertu du mandat qui nous a été conféré par les puissances, et spéciales, en raison de notre situation de pays limitrophe des Etats du chérif. Nous sommes intervenus à Casablanca, cette année comme nous étions intervenus l'année dernière, dans les eaux de Tanger, pour remplir notre devoir de mandataires de l'Europe, pour assurer la sécurité des colonies étrangères en même temps que celle de nos nationaux, et pour ne pas permettre à une autre puissance de se substituer

à nous dans une pareille charge. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Nous intervenons actuellement sur la frontière de l'Algérie en vertu de nos accords particuliers avec le Makhzen pour empêcher que l'ordre ne soit troublé, pour venger les incursions des tribus qui se sont produites, et, d'une manière générale, pour rétablir nos relations de commerce et de bon voisinage et garantir le respect des droits qui nous appartiennent.

Notre intervention à Casablanca s'est exercée — vous avez paru nous le reprocher, mais c'était pourtant une chose bien naturelle...

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Nécessaire !

M. LE MINISTRE. — ...commandée par le texte même de nos conventions — notre intervention, dis-je s'est exercée sans soulever aucune objection de la part des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

Nous nous sommes constamment tenus en relations avec elles, c'est exact; nous les avons mises au courant de nos intentions et de nos résolutions, c'est vrai, et toutes les fois qu'il le fallait, nous leur avons fait connaître les résolutions qui nous semblaient préférables pour les questions internationales qui se trouvaient posées. Elles avaient, dans toutes ces questions, des droits à faire valoir. C'est l'essence même de la diplomatie. Nous n'agissons pas ainsi qu'au Maroc, mais partout où nous avons des intérêts qui se rencontrent avec ceux des gouvernements étrangers, alors qu'ils peuvent être considérés comme prédominants. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Les questions que nous avions à régler étaient — et vous l'avez reconnu — de diverse nature. Il y avait d'abord, vous l'avez dit, celle de l'organisation de la police, et vous avez constaté que, comme nous avions à craindre que nos instructeurs ne fussent pas suffisamment protégés, nous avions demandé au gouvernement marocain — vous conviendrez que ce n'était pas là précaution inutile (*Non! non!*) — s'il pouvait nous garantir la sécurité de nos instructeurs.

Le gouvernement marocain nous a répondu, par l'organe de Guebbas, que c'était une garantie qui ne pouvait nous être donnée. Qu'avons-nous fait? Nous avons prévenu les puissances étrangères — nous ne leur avons pas demandé, à proprement parler, leur assentiment, nous les avons prévenues — que nous allions nous trouver dans la nécessité, l'Espagne et nous, d'organiser la police dans les ports du Maroc avec des contingents franco-espagnols.

En même temps que nous les informions, nous remplissions un autre de nos devoirs, qui consistait à faire en sorte que nous ne soyons pas amenés à cette extrémité, à faire en sorte que l'ordre ne soit pas troublé dans les autres ports, qu'il n'y ait pas de Français assassinés, qu'il n'y ait pas d'étrangers assassinés — ce qui aurait risqué d'entraîner l'intervention d'une puissance étrangère — et nous avons eu la chance de ne pas être conduits par les circonstances à l'exécution de la mesure exceptionnelle que nous avions prévue. Nous avions eu cette chance grâce à notre prudence, grâce à notre sagesse et, j'ajoute aussi, grâce à notre fermeté, en plein accord avec les autorités militaires — car nous n'avons jamais été un seul instant en désaccord avec elles, car le gouvernement a toujours pensé comme le général Drude, comme l'amiral Philibert, comme le général Lyautey — et nous n'avons pas cessé un instant de concerter avec eux, sans aucune restriction d'aucune sorte, les décisions qui s'imposaient à leur patriotisme comme au nôtre. (*Applaudissements à gauche.*)

Aujourd'hui, où en sommes-nous? Vous disiez tout à l'heure : Vous ne pourrez pas sortir de Casablanca, vous ne pourrez pas organiser la police du Maroc. Vous vous trompez beaucoup, monsieur de Lamarzelle. Nous sortirons de Casablanca, et nous en sortirons plus tôt que vous ne pensez, peut-être.

Aujourd'hui, nous nous préparons à envoyer des instructeurs dans tous les ports où nous nous sommes chargés de l'organisation de la police, sauf deux. L'Espagne a pris la même résolution.

Le Makhzen s'est mis d'accord avec les représentants des deux puissances dans les entretiens qu'ils viennent d'avoir avec lui à Rabat.

Nous avions à nous préoccuper, d'autre part, d'une grosse question, celle de la répression de la contrebande des armes, et d'une autre encore, celle du payement des indemnités dues pour les événements de Casablanca. Le Makhzen vient de donner définitivement mandat à la France et à l'Espagne de se charger de la répression de la contrebande maritime, qui est le principal moyen d'action des fauteurs de troubles au Maroc, et il a été convenu — et ceci a été accepté par les puissances — que ce mandat aurait une durée provisoire d'un an.

M. DE LAMARZELLE. — Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. — En ce qui concerne les indemnités de Casablanca, le Makhzen a reconnu sa responsabilité. Je fais cette déclaration pour ceux qui parlent des sacrifices financiers considérables auxquels nous sommes condamnés, des dépenses énormes que cela va entraîner pour le budget de la France. Eh bien! nous avons fait reconnaître par le Makhzen sa responsabilité dans ces événements, sa responsabilité pécuniaire comme sa responsabilité politique. (*Exclamations à droite.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Ah! le bon billet qu'a La Châtre!

M. LE MINISTRE. — Nous verrons si c'est un si mauvais billet.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Delahaye, veuillez garder le silence. Réservez-vous, je vous en prie, pour votre discours. (*Sourires.*)

M. LE MINISTRE. — Je disais que le Makhzen avait reconnu sa responsabilité, qu'il avait accepté le principe des indemnités, qu'il avait souscrit par avance aux décisions de la commission internationale qui serait chargée de les évaluer. J'ajoute que les propositions relatives à l'institution de cette commission sont soumises aux puissances, et qu'il est à croire qu'un accord général ne tardera pas à intervenir.

En ce qui concerne la frontière algérienne où le général Lyautey poursuit avec sa grande habileté...

Plusieurs sénateurs à gauche. — Très bien! très bien!

M. LE MINISTRE. — ... Et avec la pleine confiance du gouvernement, l'œuvre de répression et de pacification dont il est chargé, le Makhzen, c'est-à dire la seule autorité étrangère avec laquelle nous ayons à nous entendre — retenez bien cela, monsieur de Lamarzelle — le Makhzen a ordonné à ses agents de se soumettre...

M. DE LAMARZELLE. — Ne parlez pas toujours du Makhzen.

M. LE MINISTRE. — Et de quelle autorité voulez-vous que je parle?

M. DE LAMARZELLE. — Vous ne pouvez pas invoquer une autorité qui ne peut pas répondre que ses soldats n'assassineront pas leurs chefs.

M. LE MINISTRE. — Je suis bien obligé de m'adresser à la seule autorité légitime qui soit à la tête du gouvernement chérifien.

M. DE LAMARZELLE. — Je ne suis pas diplomate et je dis les choses comme elles sont.

M. LE MINISTRE. Permettez-moi de dire en toute sincérité, monsieur de Lamarzelle, et sans user d'aucun artifice diplomatique, que je n'ai pas constaté au Maroc l'existence d'une autorité étrangère, en dehors de celle du Makhzen et que toutes les questions internationales qui intéressent notre rôle dans ce pays ont été traitées avec toutes les puissances sans aucune exception en toute liberté, et en toute franchise et sans que jamais nous rencontrions une difficulté du genre de celle que vos sous-entendus pourraient faire supposer.

Je disais, Messieurs, que le Makhzen, le sultan, avait donné pour instructions à ses agents de se soumettre, qu'il leur avait ordonné de veiller, de concert avec les autorités françaises, à ce que les relations de commerce et de bon voisinage soient reprises entre les deux pays. Il a donné les mêmes instructions pour le Tafilelt. Il a prononcé — et ceci est un acte qu'il peut pratiquement accomplir — la révocation des caïds rebelles. Il s'est entendu avec nous pour l'installation d'une police marocaine dans la région d'Oudjda, police qui serait fortement encadrée d'éléments algériens et qui serait bien faite, étant données les autorités sous les ordres desquelles elle sera placée.

D'une façon générale les relations de notre ministre au Maroc, M. Regnault, avec le sultan et avec ses hauts fonctionnaires à Rabat ont eu pour conséquence de préparer effectivement l'exécution complète des clauses de l'Acte d'Algésiras, notamment de celles qui concernent les étrangers, comme l'exercice du droit de propriété, les règlements



d'expropriation, les taxes sur les constructions urbaines, le régime douanier, les projets de la commission d'hygiène, la tranquillité générale de l'Empire, l'apaisement de ses dissensions intestines. Ces entrevues ont eu pour effet aussi de convaincre le sultan de la sincérité et du désintéressement de nos intentions. Elles l'ont convaincu de l'utilité de nos conseils et de la nécessité de collaborer avec nous. Je ne dis pas — oh! la chose est bien loin de ma pensée — que ce soit un avenir sans nuage qui s'ouvre au Maroc et que nous soyons à la veille de voir la fin de cette question.

On a cru nous faire injure en nous disant que nous ne savions pas quelle serait cette fin. Je ne relèverai pas l'interruption. (*M. de Lamarzelle fait un geste de dénégation*) qui ne venait pas de vous, monsieur de Lamarzelle. Je déclare seulement que je ne considère pas l'accusation portée contre nous comme une injure. La question marocaine est extrêment compliquée; pour la résoudre, il faudra — je l'ai déjà dit — beaucoup de prudence, beaucoup de patience et beaucoup de temps...

Pour la traiter, il suffit d'avoir une méthode. Eh bien! nous prétendons en avoir une. Elle consiste à ne pas nous engager au delà des nécessités, mais à remplir tout notre devoir, c'est-à-dire à intervenir lorsque nos nationaux sont menacés ou lorsque notre frontière est violée. Ainsi nous remplissons honnêtement et patriotiquement notre devoir sans risque de complications, parce que nous respectons simplement les conventions qui nous lient, et sans autre préoccupation que celle du bien de la France, qui domine pour nous tous les intérêts particuliers. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

M. Pichon a terminé en répétant les déclarations qu'il avait faites à la Chambre sur le caractère pacifique de l'accord franco-espagnol et de toute la politique française. Une réplique de M. de Lamarzelle a amené les nouvelles déclarations suivantes :

M. DE LAMARZELLE. — Comme je l'ai dit tout à l'heure, dans une interruption, je croyais avoir été très clair, mais M. le ministre des Affaires étrangères est venu me dire : « Vous nous reprochez de ne pas faire la conquête du Maroc. »

Eh bien! je veux qu'il ne subsiste aucun doute, aucune équivoque à cet égard. Jamais je n'ai été partisan de la conquête du Maroc, et j'en suis partisan encore moins à l'heure actuelle qu'autrefois.

Le Maroc, il y a longtemps qu'il serait à nous, s'il n'était pas — je ne dis pas impossible, puisque le mot n'est pas français — mais extrêmement difficile à prendre.

Tous les gouvernements antérieurs ont étudié cette grave question. Jules Ferry notamment, lorsque la question tunisienne — je le sais pertinemment — a été soulevée, a examiné le pour et le contre et il a conclu que nous ne devions pas songer à conquérir le Maroc.

M. MAURICE ROUVIER. — Jamais aucun gouvernement républicain n'a voulu faire la conquête du Maroc, pas plus le gouvernement de M. Combes, quant il a négocié l'accord anglais, que le gouvernement dont j'ai été le président ; et je puis ajouter, après avoir entendu l'honorable ministre des Affaires étrangères — et je n'avais d'ailleurs, pour cela, pas besoin de ses explications — pas plus que le gouvernement actuel.

La politique des gouvernements républicains et la vôtre ne peuvent pas être différentes, car cette politique est une politique essentiellement française. Elle a consisté à respecter l'intégrité du Maroc, à déclarer qu'on ne veut point en faire la conquête, mais que nous ne pouvons permettre à personne de venir s'y installer.

M. DE LAMARZELLE. — Vous êtes de mon avis.

M. MAURICE ROUVIER. — Je le sais. Il n'est pas possible que deux Français ne soient pas du même avis sur une question comme celle-là !

M. DE LAMARZELLE. — Mais nous sommes absolument d'accord, monsieur Rouvier, car je disais justement à M. le ministre des Affaires étrangères qu'aucun gouvernement ni monarchique, ni républicain, n'avait pu songer à faire la conquête du Maroc, et je citais Jules Ferry sur ce point, comme j'allais citer tous ses successeurs, vous-même, monsieur Rouvier, tout le premier. Il n'y a pas de doute, nous sommes tous d'accord sur ce point et j'ai dit bien nettement ce que je voulais dire.

Non, je ne veux pas la conquête du Maroc, mais la politique à laquelle nous n'avons pas participé, ni mes amis ni moi, peut nous conduire, étant donnée la situation presque inextricable dans laquelle vous vous débattez, à des incidents d'une extrême gravité. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

De ces incidents, je tenais à me dégager et à dégager mes amis. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La proclamation de Moulay Hafid à Fez. — La grave nouvelle de la proclamation de Moulay Hafid est arrivée à Paris le 10 janvier. Elle avait été précédée de nouvelles inquiétantes sur l'état des esprits à Fez : on les a lues plus haut dans la chronique de M. René-Leclerc.

Le loyalisme de Fez s'était maintenu pendant le séjour du Makhzen et nous venions — détail piquant — de recevoir la traduction de la déclaration des oulémas condamnant Moulay Hafid. Voici le texte de ce document :

Réponse des oulamas (savants de Fez) à la question que leur posa le sultan lors de la révolte de son frère Moulaye Hafid, son khalifat à Merrâkech.

Louange à Dieu seul. Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons et leur accorde le salut.

Et ensuite. Nous avons été l'objet d'une noble et éminente demande de consultation de la part de notre maître au sujet des agissements du frère de notre seigneurie victorieuse par Dieu, le khalifat de Merrâkech Moulaye Hafid qui a invité le peuple à le reconnaître comme son souverain et l'a excité à désobéir au sultan.

Lui est-il légalement permis d'agir ainsi? Le moyen qu'il a employé pour s'attirer les sympathies de la masse ignorante en annonçant qu'il nourrit le dessein de chasser les étrangers peut-il être admis par la loi et rend-il licite son usurpation d'autorité et sa révolte contre son imam (1)? Mais il n'est pas exact que les étrangers aient envahi l'empire. S'ils occupent, en ce moment, certains points sur les confins, c'est, d'après leurs propres déclarations, pour y exercer des droits leur appartenant, obtenir réparation du massacre de leurs nationaux et protéger les autres étrangers établis dans le pays. On sait d'ailleurs que notre seigneur Dieu le rende victorieux, s'est chargé d'obtenir le retrait de Dar-el Beida (Casablanca) et d'Oudjda des troupes qui y sont cantonnées aussitôt que la question des réclamations formulées par leur gouvernement sera solutionnée, conformément aux usages et aux règles diplomatiques.

Voici la réponse :

Louange à Dieu qui a donné aux khalifes des pouvoirs temporels et religieux et a destiné à ses fonctions des imams dirigés par lui dans la bonne voie. Que les prières et le salut soient sur notre seigneur Mohammed qui a dit : « Quiconque obéit au chef nommé par moi m'obéit et quiconque désobéit à ce chef me désobéit. » Que les prières et le salut s'étendent aussi sur sa famille et sur ses compagnons hommes éminents favorisés de la grâce divine.

Et ensuite l'obéissance à notre seigneur et à notre grand pontife, le magnanime, l'illustre, le protecteur du peuple et le pontife des pontifes, notre maître Abdelaziz, que Dieu le maintienne sous sa protection et son égide, perpétue sa puissance et raffermisse son pouvoir par les mérites de son aïeul, le loyal Prophète, cette obéissance, disons-nous, est une nécessité inéluctable et une obligation absolue pour tout son peuple et les troupes de son empire. Nul ne peut

(1) *Imam*, chef, pontife. Au Maroc et en Turquie, le souverain est un chef à la fois politique et religieux.



se soustraire à ses commandements. « « Quiconque violera le serment, le violera à son détriment et celui qui reste fidèle au pacte, Dieu lui accordera une récompense magnifique. » (*Coran*, ch. XLVIII, verset 10.) Dieu, Très Haut, a dit (1) : « O croyants! obéissez à Dieu. obéissez à l'apôtre et à ceux d'entre vous qui exercent l'autorité (*Coran*, ch. IV, verset 62.)

Dans le *Cah'ih'*, El Boukhari rapporte le hadits (2) suivant, qu'il déclare absolument authentique, d'après le fils d'Abbas, que Dieu soit satisfait de tous deux : « Celui qui voit commettre à son prince une action qui lui répugne n'a qu'à se résigner, car quiconque s'éloigne de l'assemblée des croyants, même de la distance d'un empan, meurt d'une mort impie. »

L'auteur de la *Risala* (3) a dit : « On doit obéir aux imams des musulmans, à ceux qui parmi eux sont investis de l'autorité et à leurs savants. C'est parce qu'il se conforma à cette règle que Hasen el Basri (4) refusa, avec raison, de se révolter contre El Hadjadj (5).

Le cadi Iyadh (6) s'exprime ainsi à ce sujet : « Tous les traditionnistes, tous ceux qui ont étudié les paroles et les actes du Prophète, tous les jurisconsultes et les théologiens ont été d'accord pour affirmer qu'il n'était pas permis de se soustraire à l'obéissance due au sultan. »

Le très docte El Mououak, (7) a émis l'opinion suivante : « Quiconque aura contribué au renversement d'un souverain légitime et à l'élévation d'un autre prince au pouvoir sera considéré comme le complice de ce dernier s'il répand le sang d'un musulman. »

El Obbi (8) a enseigné ce qui suit : « Tous les traditionnistes soutiennent que le sultan ne doit pas être destitué et qu'il n'est pas licite de se soulever contre lui. Ils se basent notamment sur les hadits suivants : « Tu écouteras tes princes et tu leur obéiras. Et même s'ils frappent ton cou et ravissent tes biens, écoute-les, obéis-leur, tant qu'ils maintiendront la prière... » « Priez toujours derrière votre imam, qu'il soit vertueux ou pervers. » « Ne dépouillez pas de l'autorité celui qui en est investi. »

Ceci dit, nous estimons que le rebelle Moulaye Hafid doit être traité ainsi que le prescrit Khelil (9) dans le passage suivant de son livre : « Les rebelles sont une faction qui refuse d'obéir à l'imam soit pour l'empêcher d'exercer quelque droit, soit pour le détrôner. L'homme juste doit les combattre. »

L'argument qu'il a allégué pour violer le pacte qui le lie à son suzerain et se révolter contre le sultan, à qui obéissance est due, ne peut être pris en considération. Il l'a mis en avant pour arriver plus aisément à ses fins.

En ce qui concerne la question de la guerre sainte, notre maître, victorieux par Dieu, a seul qualité pour se prononcer en ce moment et dans les circonstances actuelles. S'il estime que les musulmans sont assez forts, il tentera la fortune des armes ; s'il les voit faibles, il traitera avec l'ennemi, prenant exemple sur la convention d'Hodaïbiya (1).

Khelil a dit dans cet ordre d'idées : « L'imam peut valablement conclure une trêve lorsqu'il y a avantage à agir ainsi tant que le territoire musulman n'a pas été envahi. Si l'invasion se produit, le seul parti à prendre est de courir sus à l'ennemi. » Il a dit encore : « La guerre est obligatoire lorsque l'ennemi envahit l'empire. »

Or, comme il vient d'être établi que le sol des musulmans n'a pas été envahi, aucun changement ne doit être apporté à l'état de choses actuel et il n'est pas permis de se révolter contre notre seigneur, que Dieu perpétue sa grandeur.

Les arguments fallacieux du révolté par lesquels il a captivé les cœurs de la masse ignorante ne sont pas admis par la loi. En conséquence on doit le traiter comme il est dit plus haut s'il ne s'empresse de faire amende honorable.

Dieu est le suprême dispensateur de l'assistance.

Ecrit à la date du 9 redjeb de l'année 1325 de l'hégire.

Suivent les signatures de 27 des principaux oulama (docteurs de Fez).

(*Traduit par* J.-B. GILLES, *Tanger, et* E. VIALA, *interprète judiciaire, Arzew.*)

Après le départ du sultan et du Makhzen, les choses, comme on l'a vu, se sont gâtées. Mais l'agitation n'a pas été spéciale à Fez. Un peu partout, les passions ont été excitées contre l'application prochaine des réformes d'Algésiras. Le fait le plus caractéristique a eu lieu à Tétouan et une note du ministère des Affaires étrangères espagnol le relate ainsi :

Le consul intérimaire d'Espagne à Tétuan et le capitaine instructeur espagnol de la police marocaine de ladite ville ont avisé opportunément le ministre des Affaires étrangères que le cadi de Tétuan, homme fanatique et intransigeant, s'était présenté le 1er janvier au domicile du pacha, à la tête d'un groupe de Maures, en réclamant l'ajournement pour quelque temps de l'installation de la police. Ce à quoi l'autorité chérifienne répondit qu'elle ne pouvait pas faire droit, car elle avait reçu des ordres formels du sultan.

Sur les instances du cadi et des Maures présents, qui assuraient parler au nom des Tetuaniens, le pacha consentit à rendre compte de cette démarche au représentant du sultan à Tanger.

Au reçu de ces nouvelles, le ministre d'Etat télégraphia au premier secrétaire de la légation à Tanger, afin qu'il demandât à Mohammed el Torrès et à El Guebbas quels renseignements ils avaient à ce sujet et quelles mesures ils comptaient prendre pour assurer le fonctionnement de la police, conformément aux prévisions de l'Acte d'Algésiras et aux décisions prises dernièrement à Rabat, ainsi que la situation normale à Tetuan.

Ces fonctionnaires marocains affirment avoir répondu au pacha de Tetuan et au caïd commandant le tabor que la police doit s'organiser parce que cela a fait l'objet d'un pacte et que c'est la volonté du sultan.

Le secrétaire du délégué d'Abd el Aziz doit partir aujourd'hui de Tanger pour Tetuan, muni d'ordres formels pour aider à l'installation de la police et convaincre les Tetuaniens qu'ils ne doivent pas protester.

Vu ces faits, le ministre des Affaires étrangères a renouvelé au premier secrétaire de la légation à Tanger ses instructions pour faire comprendre à Mohammed el Torrès et à El Guebbas que ces ordres et ces efforts seraient inefficaces si on ne donnait pas au pacha de Tétuan les moyens positifs pour assurer la tranquillité.

(1) Les lecteurs du Bulletin n'ignorent pas que le *Coran* est le livre par excellence révélé par Dieu à Mohammed. Tout musulman qui cite un passage du *Coran* s'exprime ainsi : « Dieu, Très Haut, a dit. »

(2) Le hadits est le recueil des paroles traditionnelles recueillies du Prophète par ses disciples, revêtues de plus ou moins d'authenticité, réunies ensuite par les disciples de Mohammed (Perron). *Cah'ih'*, titre d'un livre dans lequel l'auteur, l'imam El Boukhari, a consigné des paroles du Prophète ou des faits recueillis de sa bouche ou sur lui. Le *Cah'ih'* est l'objet d'une très grande vénération dans tout le Maroc.

(3) Ouvrage de droit musulman (rite malékite). Son auteur, Abou-Abdullah Ibn Ahi Zeïd El Kirouani était Chikh-el-Islam (docteur, chef de l'islamisme muphti) à Kairouan au IVe siècle de l'hégire.

(4) Juriste de la génération qui suivit les compagnons (Cah'aba) de Mohammed.

(5) Gouverneur de l'Iraq, célèbre par sa cruauté et son injustice.

(6) Le cadi Iyadh surnommé Abou Fadl était cadi à Ceuta, sa ville natale, lorsque Abdelmoumen ben Ali s'en empara. Il fut exilé à Merrâkech où il mourut.

(7) Le très docte El Mououak' est le dernier cadi de Grenade. Lors de la prise de cette ville par les Espagnols il se retira au Maroc. Il mourut à Fez.

(8) Abou Abdallah ould Mohammed, surnommé El Obbi, vivait dans l'Ifrikia (Tunisie actuelle). Il a composé de nombreux ouvrages de droit et a commenté le recueil de traditions de Mouslim.

(9) Khelil ben Ishac, docteur égyptien qui florissait dans le VIIIe siècle de l'hégire. Son *Mokhtaçar* (abrégé, précis) l'a rendu universellement célèbre.

(1) A Hodaïbiya, lieu près de la Mecque, une convention fut conclue, la sixième année de l'hégire, entre Mohammed et les Koreïchites.



Le bruit que nos officiers avaient été victimes d'une agression est dénué de fondement, et rien ne révèle, dans les nouvelles que le gouvernement a reçues de Tétuan, la crainte que cette agression se produise.

Les autres bruits alarmants, tels que le choc entre les Beni-Ider, les gens de Wadras et les gens du quartier Aïun, n'ont pas été davantage confirmés.

Au surplus, le bon sens de la population de Tétuan est bien connu, et avant de se décider à commencer le recrutement de la police, le ministre des affaires étrangères a fait envoyer à Tétouan un capitaine instructeur espagnol qui l'a avisé qu'on pouvait d'ores et déjà commencer sans risques.

Néanmoins, l'installation des officiers désignés pour la police se faisait sans difficultés et l'on allait s'intéresser au voyage d'El Mokri, venu à Paris, pour négocier un emprunt de 150 millions, quand le 10 janvier est arrivée la nouvelle de la proclamation de Moulay Hafid par la capitale du Nord, au moment où de Rabat arrivait la nouvelle que Abd el Aziz allait partir en fin janvier pour la région des Chaouïa.

L'*Agence Havas* a fait des événements de Fez le pittoresque récit suivant :

Le coup d'Etat avait été préparé longuement par le chérif El Kittani, qui fut toujours l'ennemi de la France et des réformes. Kittani avait, croit-on, préparé le mouvement pour son compte, mais il fut trahi par la foule.

Si Driss Fasi avait été envoyé de Rabat avec une lettre chérifienne; il arriva le 30 décembre. A cette nouvelle, la foule, armée de pierres et de bâtons, entoura la mosquée où devait être lue la lettre. La foule avait été excitée par Kittani qui avait répandu le bruit que les lettres contenaient des mesures de rigueur contre les Fasi et qu'une lettre aux oulémas leur demandait de prononcer une sentence autorisant le sultan à contracter un emprunt. Cependant, une seule lettre chérifienne fut lue à la mosquée; elle contenait seulement les remerciements du sultan aux habitants de Fez pour l'énergie et le zèle qu'ils montrèrent pour mettre fin aux derniers troubles.

La foule à la sortie de la mosquée se porta vers le tombeau de Sidi Abd el Kader et Tazi, et se proclama indépendante du sultan et des oulémas; elle convoqua les oulémas à ce tombeau et entraîna sept d'entre eux restés dans la mosquée, puis elle leur demanda de montrer les lettres du sultan qu'elle prétendait être tenues secrètes. Les oulémas nièrent avoir d'autres lettres, mais sous menaces, ils promirent d'aller au sanctuaire de Karaouyîn. Une foule de plus de 20 000 personnes les escorta. Un questionnaire leur fut alors remis : « Seigneurs oulémas, que Dieu vous protège. Cet homme appelé Abd el Aziz, sa force est affaiblie, il n'a plus aucun pouvoir; il penche vers nos ennemis, demandant leur appui; il institue une banque avec intérêts, ce qui est contraire à la religion; il trahit la loi de Dieu, il institue la police, il emprunte de l'argent, il a ruiné le Maroc, a donné les régions sous le Sahara, le Touat, Oudjda et Casablanca aux Français; il s'attache de plus en plus à l'ennemi; il est devenu indépendant; son Makhzen n'a plus la force. » Les oulémas lurent la lettre et répondirent au bas de la feuille : « Nos chers frères, habitants de Fez, nous avons reçu vos questions. Nous vous demandons jusqu'à demain pour répondre. »

Zerouati lut cette réponse à la foule, qui refusa d'accorder un délai, au milieu des cris, et tandis que Zerouati ordonnait d'armer les fusils, le chérif Sielli, adjudant de Zerouati, se présenta aux oulémas le revolver à la main. Les oulémas demandèrent une demi-heure pour délibérer et se retirèrent derrière la chaire, affolés. La foule silencieuse attendait les réponses. On estime à quarante mille le nombre des personnes qui se pressaient autour de la mosquée. Au bout d'une demi-heure, les menaces reprennent dehors. Dans la mosquée, les oulémas apparaissent alors; peu après, le cadi Erraki de Fez prononce à mi-voix : « Cet homme, Abd el Aziz, doit être destitué de suite. » La foule répète comme un écho : « Destitué ! ». Le silence étant obtenu à grand'peine, Zerouati demanda aux oulémas d'écrire leur réponse. Chacun des oulémas signa la destitution d'Abd el Aziz. Erraki signa le premier, puis Oukari, puis Karrachi et les autres oulémas, et El Kittani, auteur du mouvement; les adouls (notaires) certifièrent cette destitution. Les crieurs publics se répandirent dans la ville et proclamèrent la destitution.

Le 1er et le 2 janvier se passèrent dans une complète anarchie. Le chef de la révolte nomma les chefs de quartier et les gardiens des portes.

Kittani, heureux de la réussite de ses projets, tenta alors de se faire proclamer et les délégués de la population se réunirent le 3 janvier pour écouter la proclamation de Kittani, à la mosquée Moulay-Idriss, et les chefs des tribus voisines de Fez furent mandés à la réunion, avec les chorfas et les commerçants notables; on appela Moulay-Abdesselam el Mrani, ancien chef de la mahalla d'El-Ksar, que Raïssouli défit. El Mrani envoya son secrétaire, son fils et son frère; on appela aussi deux secrétaires du grand-vizir et la population s'assembla autour de la mosquée. Kittani, dans une allocution, attaqua vivement Abd el Aziz; il fit appel au patrimoine du peuple et demanda qu'on proclamât un sultan défenseur de la patrie, travaillant pour sa prospérité. Son frère proposa de proclamer Moulay Hafid aux conditions que l'on connaît. Un vieux Fasi déclara qu'il était impossible de proclamer un sultan dans des conditions que peut-être il n'accepterait pas. Kittani répondit : « Il y en a parmi nous qui acceptent d'être proclamés sous ces conditions. » Un des oulémas répliqua : « La loi ne permet pas de dicter des conditions au souverain. » Kittani riposta : « S'il n'accepte pas ces conditions, ce n'est pas un Commandeur des croyants. » La foule cria : « Nous le proclamons d'après la loi coranique. » Les oulémas écrivent alors un second acte que tous les délégués des notables signent. Voici les termes de cet acte : « La force d'Abd el Aziz est anéantie; il aime les chrétiens; il emprunte chez eux; toute sa politique consiste à faciliter l'entrée des chrétiens au Maroc. » Cet acte est rédigé à l'envers de l'acte de destitution. A ce moment, le caïd des Cherarda et le gouverneur de Fez, Abderrahman Ben Abd es Sadek, ainsi que tous les fonctionnaires du Makhzen qui arrivent, signent ces deux actes.

Des émissaires sont envoyés auprès de Moulay Ali, un des oncles d'Abd el Aziz, qui fait fonction de khalifa, pour lui notifier la décision. Il se dit malade et refuse de venir. Des adouls lui sont envoyés et il signe les deux actes. Un autre oncle du sultan, Ben Abd el Hadi, est également convoqué; il refuse de signer avant El Mrani. La foule assiège la maison d'Abd el Hadi, le menaçant de mort. El Mrani arrive sur les lieux avec l'acte qu'il porte chez Abd el Hadi; tous deux signent, la foule se retire.

Trente délégués sont choisis pour porter l'acte à Moulay Hafid, avec de riches cadeaux. El Mrani est nommé khalifa de Moulay Hafid à Fez, et il envoie copie de ces actes à El Torrès, à Tanger. Zerouati est nommé pacha provisoire de Moulay Hafid; Chiani est nommé mohtasseb en remplacement de Tazi, actuellement à Tanger. Le pacha de Fez, Abd es Sadek, reste adjoint à Zerouati.

Une dépêche précédente avait annoncé que les fauteurs de troubles de Fez avaient proclamé Moulay Hafid, mais à condition que celui-ci s'engageât à ne tenir aucun compte de l'Acte d'Algésiras et à interdire l'accès des villes de l'intérieur aux Européens. « Ceux-ci seront seulement tolérés dans les ports, où on les parquera, eux et les Juifs, dans des quartiers spéciaux. Moulay Hafid devra, en outre, supprimer tous les impôts urbains existant à Fez. On lui demanderait également la rectification de la frontière algérienne et la restitution du Touat, de l'Adrar, des territoires sud-oranais par la France; interdiction à tous les sujets marocains de se faire protéger par les consulats européens. » D'autres télégrammes ajoutent qu'on lui demande de faire alliance avec le sultan

d[illegible] et de supprimer le monopole des taba[illegible].

La nouvelle a fortement ému le Makhzen de Rabat et l'Europe. Le Conseil des ministres en a délibéré, en l'absence de M. Pichon, dès le 13 janvier, et le *Temps* publiait ce soir-là la note officieuse suivante :

M. de Saint-Aulaire, remplaçant intérimaire de M. Regnault à la légation de Tanger, a envoyé au ministre des Affaires étrangères un télégramme faisant connaître ses impressions sur la révolution qui vient de s'accomplir à Fez et sur les répercussions que la proclamation de Moulay Hafid peut avoir sur la situation au Maroc.

Notre représentant voit dans cette proclamation une manifestation d'anarchie locale plutôt que de fanatisme, manifestation qui a été rendue possible par l'absence de toute troupe chérifienne dans la capitale du Makhzen après le départ d'Abd el Aziz pour Rabat. Ainsi que les correspondants de la presse l'avaient déjà dit, notre ministre fait observer que les oulémas n'ont proclamé Moulay Hafid que sous la pression de la populace qui entend, avant tout, se soustraire au paiement des impôts. Si cet acte porte une atteinte sensible au pouvoir d'Abd el Aziz, il n'apporte aucun accroissement de force à Moulay Hafid, qui reste toujours dépourvu d'argent et de troupes. La principale préoccupation que l'on doit avoir, d'après notre représentant, c'est celle des ports, qu'il faut surveiller avec soin, car c'est là seulement que la révolution de Fez pourrait avoir un contre-coup sérieux, si des précautions n'étaient pas prises. Ajoutons que la ligne de conduite de notre gouvernement n'est en rien modifiée par les événements de Fez. La politique qu'il a pratiquée dès l'origine ne subira aucun changement. Elle est définie par les deux caractères suivants : 1° absence de toute pensée de conquête ; 2° limitation absolue de notre action aux ports pour le maintien de l'ordre dans le cadre de l'Acte d'Algésiras.

Le gouvernement ne sortira pas des limites qu'il s'est tracées dès l'origine, qu'il a déjà indiquées au Parlement et qu'il est prêt à indiquer de nouveau si une demande quelconque d'explications lui était adressée au cours de la session parlementaire.

Cette demande va lui être présentée à la séance du 24 janvier par M. Jaurès.

Il faut signaler l'attitude de la presse allemande devant ces événements. Tandis que les milieux officiels estiment que le rôle de l'Allemagne doit être de rester spectatrice attentive et silencieuse des événements, les journaux pangermanistes ont attribué la responsabilité des événements actuels à la France et pris parti pour Moulay Hafid.

Les opérations du général d'Amade. — Arrivé le 5 janvier à Casablanca, le général d'Amade a immédiatement commencé des opérations à grande étendue.

Dès le 10 janvier il occupe la kasbah de Fédala, ce nid de pirates situé au bord de la mer, au Nord de Casablanca, et le lendemain Bou-Znika par où la jonction serait aisément faite avec Rabat en cas de besoin. Le 12, il occupait Dar-Ber-Rechid à 37 kilomètres de Casablanca.

Le général d'Amade a reçu l'autorisation de pousser à 5 kilomètres plus loin que Bou-Znika, de façon à pouvoir se porter au-devant des colonies européennes à Rabat si celles-ci étaient obligées de quitter la ville et ne pouvaient se réfugier à bord des navires à cause de la barre.

Le 15 janvier, le général d'Amade, avec quatre bataillons, trois escadrons et une batterie de 75, a attaqué, au matin, dans les défilés près de Settat, la mahalla hafidienne de Moulay Rechid renforcée de Chaouïas. Après une résistance obstinée, Settat fut occupée et le camp marocain détruit. Le lieutenant Castel et 20 soldats ont été blessés et l'ennemi a fait de grosses pertes. Ce combat a déjà eu un très grand retentissement et semble décider Moulay Hafid à prononcer la guerre sainte. Les troupes sont ensuite revenues à Dar-Ber-Rechid.

M. Jaurès, devant ces faits, a voulu interpeller le 17 janvier. Voici la réponse que lui a faite M. Pichon :

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères*. — Messieurs, contrairement à ce que pense l'honorable M. Jaurès, il ne s'est produit aucun fait nouveau qui soit de nature à justifier une interpellation nouvelle sur notre politique au Maroc.

Les instructions qu'exécute en ce moment le général d'Amade sont exactement celles qui avaient été données au général Drude.

Dès le début des interpellations sur les affaires du Maroc, j'ai fait connaître à la Chambre la nature de ces instructions. J'ai dit que nous étions à Casablanca pour y assurer l'ordre, la sécurité, la liberté des transactions commerciales et la répression exemplaire des tribus qui s'étaient rendues coupables des assassinats du mois de juillet dernier. C'est pour l'exécution de ces instructions, qui n'ont soulevé aucune objection d'aucune sorte de la part d'aucun gouvernement étranger, que le général d'Amade a exécuté l'opération à laquelle faisait allusion M. Jaurès.

Si vous examinez, messieurs, la carte du Maroc, vous verrez que Settat se trouve située dans la région des Chaouïas, c'est-à-dire sur le territoire des tribus qu'il s'agit de châtier. Le général d'Amade a eu la chance de rencontrer, dans son opération d'hier, la tribu qui s'était montrée la plus violente et la plus coupable dans les massacres du mois de juillet dernier. Il l'a sévèrement châtiée. Je l'en félicite au nom du gouvernement. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Le commandant en chef de nos troupes a, d'ailleurs, pour mission, non pas de combattre telle ou telle tribu marocaine, mais de mettre à la raison toutes les tribus qui nous attaquent ou qui menacent de nous attaquer. S'il se heurte à des ennemis qui solidarisent leur cause avec celle de Moulay Hafid, tant pis pour eux ! Si ce sont d'autres ennemis qui se rencontrent avec les troupes françaises, ils seront châtiés de la même façon. (*Très bien ! très bien !*)

Au surplus, et pour répondre à une pensée que je retrouve souvent dans les discours de M. Jaurès, je demande à notre collègue de n'être pas plus préoccupé que ne l'ont été les gouvernements étrangers de limiter les droits et les obligations de la France dans sa politique marocaine. La tâche que nous avons à remplir est suffisamment lourde ; loin de se simplifier, elle se complique ; nous la remplirons, néanmoins, soyez-en sûrs.

Le général Lyautey a fait ce qu'il devait faire sur la frontière de l'Algérie. Le général d'Amade fera ce qu'il doit faire à Casablanca pour pacifier la Chaouïa. Nous ferons ce que nous devons faire pour assurer dans les ports la sécurité de nos nationaux, sécurité dont nous ne voulons laisser la responsabilité à personne, et pour y garantir en même temps la sécurité des colonies étrangères en vertu du mandat de police qui nous a été confié. (*Très bien ! très bien !*)

C'est dans ces limites, et dans ces limites seules, que nous agissons au Maroc. Il n'y a pas, je le répète, de fait nouveau qui puisse justifier aujourd'hui une interpellation nouvelle, et je persiste à demander à la Chambre de joindre l'interpellation de M. Jaurès à celle qui doit être discutée vendredi prochain. (*Applaudissements.*)

Malgré M. Jaurès, la Chambre a approuvé le renvoi au 24 janvier.



La répression de la contrebande. — Une note du ministre d'Etat espagnol, en date du 30 décembre, a fait connaître ainsi l'organisation de la surveillance de la contrebande de guerre :

Les représentants diplomatiques de l'Espagne et de la France auprès des puissances signataires de l'Acte d Algésiras, ont remis aujourd'hui aux ministres des affaires étrangères respectifs de ces puissances, une note leur faisant connaître que le sultan a donné aux deux gouvernements le mandat d'exercer la surveillance de la contrebande des armes et des munitions de guerre dans les eaux marocaines, conformément aux articles 24, 25, 80 et 91 de l'Acte d'Algésiras.

En communiquant ce fait aux cabinets étrangers, l'Espagne et la France rappellent que cette mesure spéciale et provisoire, qui va entrer en vigueur dès maintenant et pendant un an, entraîne les dispositions suivantes : les navires de guerre espagnols et français chargés de la surveillance et qui auront à leur bord des agents du service de la douane marocaine, pourront soumettre aux investigations de pavillon tout navire marchand trouvé dans les eaux marocaines, qu'ils tiendraient pour suspect de contrebande d'armes, exception faite des navires appartenant aux lignes régulières, et dont la liste aura été communiquée par les différentes legations.

Cette investigation portera seulement sur la nationalité, la provenance et la destination du navire ; on n'examinera pas les documents relatifs aux chargements, pas plus qu'on ne visitera ce dernier, excepté dans le cas où le capitaine du navire arrêté le proposerait spontanément.

L'agent de la douane marocaine prendra part à cette vérification dont il sera dressé un procès-verbal.

Les navires arrêtés et considérés comme suspects pourront être amenés dans le port marocain le plus proche, afin qu'en présence de l'officier du navire de guerre, du représentant de la légation ou du consulat intéressé et de l'agent de la douane chérifienne, ils y soient soumis à la visite prévue par les articles 24, 25, 80 et 91 de l'Acte d'Algésiras.

L'extrême abondance des matières nous oblige à ajourner nos chroniques anglaises et allemandes, ainsi que divers articles qui prendront place dans le Bulletin de février.

POSSESSIONS ITALIENNES

Un incident italo-abyssin. — La colonie du Bénadir fait peu parler d'elle : elle s'est offert au mois de décembre un incident de frontière qui a été tout d'abord démesurément grossi dans la presse italienne, mais qui semble déjà terminé.

On a appris en effet, le 8 janvier, que, le 25 décembre, 2.000 Abyssins ont fait une incursion dans la partie méridionale de la Somalie italienne, livré bataille aux ascaris du capitaine Bongiovanni, tué cet officier et bloqué le poste de Lugh.

Le ministre des Affaires étrangères a immédiatement fait présenter une protestation formelle au négus Ménélik, qui sans doute n'en pouvait mais et a appris l'incident par cette protestation. Le 13 janvier, M. Tittoni recevait la dépêche suivante du gérant de la légation d'Italie à Addis-Ababa :

J'ai fait connaître à Ménélik l'incident de Lugh en lui présentant la protestation formelle du gouvernement du roi pour la violation du *statu quo* à Lugh et dans le territoire environnant et pour ses conséquences funestes. Je lui ai fait part des demandes du gouvernement du roi pour obtenir satisfaction et réparation.

Ménélik, vivement impressionné et chagriné par l'incident, dont il n'avait jusqu ici aucune nouvelle, a reconnu la gravité des faits et m'a chargé de communiquer officiellement au gouvernement du roi l'expression de son regret le plus profond, et de son espoir que les nouvelles recueillies ont été exagérées.

Le Négus renouvelle ses protestations d'amitié et de loyauté envers le gouvernement italien. Il n'hésite pas à attribuer toute la responsabilité de l'incident à des chefs rebelles à ses ordres, et il se déclare disposé à donner toutes les satisfactions justes et nécessaires.

En attendant, il donnera, dans le délai le plus rapide, des ordres énergiques pour le rappel de tous les Abyssins qui se trouvaient encore dans le territoire de Lugh et de l'hinterland du Bénadir et pour l'évacuation de Lugh, si cette station était encore occupée.

Ménélik confirme les assurances données précédemment pour le maintien du *statu quo* dans le territoire de l'hinterland du Bénadir, et il assure qu'il prendra les mesures nécessaires pour le maintenir effectivement. En outre, le Négus garantit formellement que les Amhara responsables et coupables seront punis d'une façon exemplaire, et il ajoute que des indemnités seront accordées pour les dommages causés par les razzias et le conflit.

Les déclarations du Négus démontrent combien il a été douloureusement frappé et préoccupé par les récents incidents ; j'ai acquis la conviction qu'il est absolument étranger à ces incidents et que les chefs des Amhara ont agi non seulement à son insu, mais aussi contrairement à ses ordres formels.

L'incident est clos ainsi.

A PROPOS DES RENSEIGNEMENTS ET DES ÉCHANTILLONS GÉOLOGIQUES

rapportés par le lieutenant LANCRENON de la région entre Carnot et Laï (Congo).

La région parcourue par M. le lieutenant Pierre Lancrenon était à peu près inconnue au point de vue géographique; c'est dire que l'on n'avait sur elle aucune donnée géologique.

La partie Nord est la plus intéressante; c'est la seule dans laquelle M. Pierre Lancrenon ait pu faire des observations géologiques et recueillir des échantillons qu'à son retour il a bien voulu me soumettre. Les échantillons rapportés ont été déposés par moi au Laboratoire de minéralogie du Muséum d'histoire naturelle. Il n'a pas paru utile d'ailleurs d'en faire, quant à présent, une étude approfondie ; ce n'est, en effet, que par comparaison avec d'autres matériaux que cette étude présenterait de l'intérêt.

Par contre, avec l'aide de M. Pierre Lancrenon, j'ai essayé de résumer dans la carte et la coupe ci-jointes les données acquises par lui sur la géologie de la région. Si provisoires et si schématiques que soient cette carte et ces coupes, elles donnent une idée générale de la constitution du pays ; le plus grand service qu'elles pourraient rendre serait de suggérer à quelque autre officier ou administrateur l'idée de les corriger ou de les compléter. La connaissance géologique de ce pays se fera, comme sa connaissance géographique, par l'apport que fera chacun des matériaux nouveaux venant se compléter les uns par les autres.

M. Pierre Lancrenon a résumé comme il suit ses observations géologiques :

« Le *granite* forme le substratum de toute la partie montagneuse dont les eaux descendent sur le Tchad. De grain plus ou moins fin, suivant les régions, cette roche donne aux régions qu'elle constitue son caractère spécial : gigantesques blocs arrondis, minés par les intempéries, surplombant souvent les vallées de plusieurs centaines de mètres. C'est dans le massif Tari et dans le massif des M'Boum que ce paysage caractéristique est le plus net.

Dans la vallée du Lom, et en particulier au mont Ta, au-

[illegible]m, dont j'ai pu faire l'ascension, le granite (1) [illegible]par des *schistes* anciens, plus ou moins friab[illegible]probable, à en juger par l'aspect des formes de t[illegible] la végétation, que les sommets voisins, et en

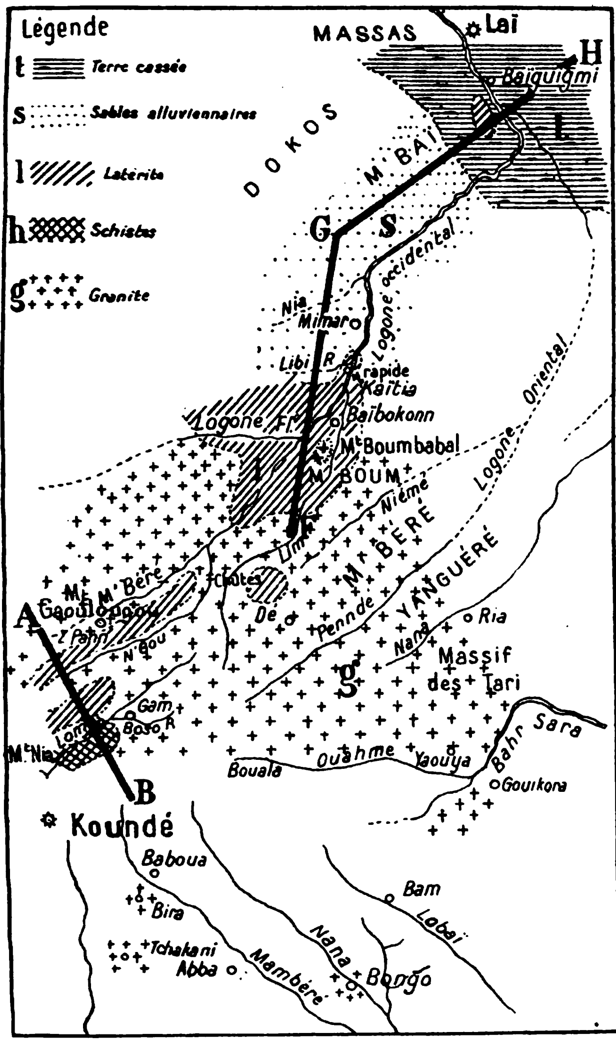


Fig. 1. — Schéma géologique de la région entre Carnot et Laï. Echelle : 1/1.000.000.

particulier le mont Nia, sont constitués par les mêmes schistes.

Tout en semblant à première vue peu homogènes, ces schistes résistent cependant fort bien aux intempéries ; j'ai trouvé le sommet du mont Ta entouré d'un fossé à bords droits de 3 mètres de profondeur, bordant la crête militaire sur tout le tour de la montagne. Ce fossé devait être creusé depuis bien longtemps, puisque les indigènes de Gam ne se souvenaient pas qui avait bien pu autrefois se fortifier là. Et cependant, j'ai eu les plus grandes peines à franchir cet obstacle, tellement il était bien conservé.

Le granite est en beaucoup d'endroits recouvert par une couche de *latérite* (2). Celle-ci est, en général, très dure, d'autant plus que sa surface a été plus exposée aux influences de l'air et des intempéries. Je l'ai cependant trouvée terreuse et facilement délayée par l'eau entre Yakoudé et Zaoro-Money, sur l'extrême rebord du plateau qui domine la M'Béré.

Cette latérite se présente toujours en bancs sensiblement horizontaux qui retiennent les eaux de pluie et donnent ainsi de grands espaces recouverts de quelques centimètres d'eau. Ou bien ces bancs sont dépourvus de toute espèce de végétation, ou bien, là où un peu de terre végétale a pu se fixer, ils sont recouverts d'une petite graminée, courte, serrée et très fine, tout à fait caractéristique.

On trouve principalement ces bancs de latérite sur les plateaux granitiques, en particulier entre le Lom et la M'Béré, entre le Lim et le massif montagneux désigné sous le nom de Dé, entre Dika et Biaka.

Mais ils occupent aussi le fond des vallées du Lim, de la M'Béré et du Logone, entourant complètement le mont Boumbabal, dont la masse granitique émerge au travers.

Plus au Nord, à mesure que l'on descend le fleuve, la latérite est recouverte d'une couche de plus en plus épaisse de sables d'alluvion. Elle est alors couramment exploitée comme minerai de fer par les indigènes, en particulier à Mimar.

A Kaïtia, le lit du fleuve se creuse encore jusqu'à la latérite ; à Mimar, la couche de sable a environ 3 mètres d'épaisseur. Cependant, sur la rive gauche même du fleuve, un banc de latérite dominant les eaux de 5 à 6 mètres s'étend sur plusieurs kilomètres à hauteur de Bakassi, en face du confluent du Logone oriental.

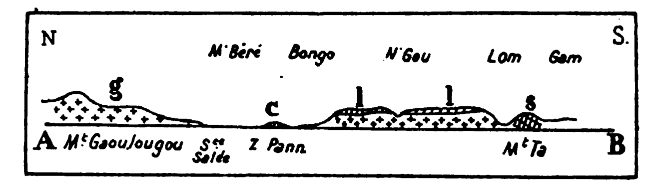


Fig. 2. — Coupe géologique schématique du M'Gaoulougou à Gam. Longueurs : 1/1.000.000 environ. — Hauteurs : 1/100.000 environ.

Les *sables d'alluvions*, qui recouvrent la plus grande partie de la plaine du Logone, forment une terre légère et très fertile où les Lakas établissent de préférence leurs plantations.

Quand on approche de Laï, les sables cessent pour laisser la place à l'argile noire, qui se dessèche et se fendille à la fin des pluies, formant ce que le commandant Lenfant appelle la *terre cassée*.

Je n'ai pas été peu surpris de trouver au fond de la vallée de la M'Béré, en face de Zaoro-Pann, des *conglomérats* en blocs énormes d'un béton grossier, absolument analogues à ceux qui bordent la vallée du Loing, près de Nemours. M. Paul Lemoine pense que ce sont peut-être là des conglomérats alluviaux, déposés par la rivière à une époque où son lit n'était pas encore creusé comme aujourd'hui. »

Ces observations de M. Pierre Lancrenon doivent être rapprochées de celles que M. le lieutenant Charreau (1) a faites dans le cercle de Koundé ; il a noté dans trois localités que j'ai indiquées sur la carte (Bira, Tchakani, Bongo) l'existence de granites (détermination de M. A. Lacroix). Le capitaine Löfler (2) avait également traversé le massif des Tari ; il a signalé aussi du granite ; malheureusement, nous n'avons aucun échantillon provenant de ce massif. Il serait intéressant d'en avoir, car, bien que sa nature granitique soit affirmée par M. Lancrenon et par M. Löfler, il peut rester un doute sur elle ; M. Löfler a comparé, en effet, ce massif aux nombreuses kagas situées dans les régions des sources du Gribinghi ; or, ces kagas sont constitués par des grès quartzites de constitution, d'allure et d'âge tout à fait différents (2).

Le fait le plus saillant des observations géologiques de M. Pierre Lancrenon est la découverte des *schistes de Gam* ; leur présence met en évidence l'existence d'un synclinal dans les granites plus anciens, synclinal dont il serait très intéressant de connaître l'extension et la direction. Nous n'avons, en effet, aucune donnée sur les lignes de plissement, anticlinaux et synclinaux de cette région de l'Afrique et, par conséquent, aucune ligne directrice de la géologie de ce pays.

---

(1) Des échantillons typiques de *granite* ont été prélevés à Zaoro-Pann, à Yakoundé, aux chutes de la N'Gou et au mont Boumbabal. L'échantillon prélevé au mont Boumbabal a été perdu ; d'après les souvenirs de M. Pierre Lancrenon, il était identique à celui des chutes de la N'Gou.

(2) Le mot *latérite* est employé ici dans son sens large : produit d'altération ferrugineuse des roches du sous-sol, sans qu'on se soit astreint à déterminer si elle a la composition chimique et la teneur en alumine qui caractérise la *latérite* dans le sens restreint qu'a récemment proposé M. Jean Chautard.

(1) Charreau. Le Cercle de Koundé (*Mém. Soc. nation. des Sc. de Cherbourg*, 1904).

(2) Löfler. De la Sangha au Chari (*Bull. Com. Afr. Fr.*, 1902. *Rens. Col. et Doc.*, p. 121-128).

Je crois cependant intéressant d'émettre à ce sujet une hypothèse, peut-être très hasardée, dans l'état actuel de nos connaissances, qui m'est suggérée par l'examen d'une carte sur laquelle j'ai reporté toutes les données actuellement publiées sur cette portion de l'Afrique.

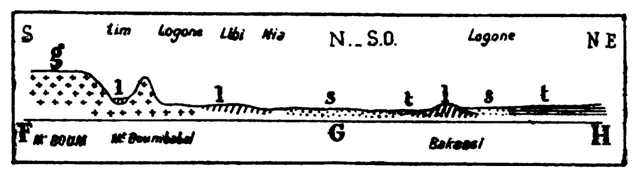


Fig. 3. — Coupe géologique schématique du massif de M'Boum au Logone.
Longueurs : 1/3.000.000 environ. — Hauteurs : 1/30.000 environ.

Toute la région au Nord de Gam dans le bassin du Logone, toute celle au Nord de Fort-Sibut dans le bassin du Chari, paraît constituée par des granites et des roches éruptives anciennes (abstraction faite des grès de kagas et des grès térriformes de N'délé, certainement beaucoup plus récents).

Par contre, on connaît à Bangui des schistes anciens ; ces schistes sont vraisemblablement surmontés au Nord par les calcaires que L. Lacoin (2) a vus en amont de Fort-de-Possel et qu'il a rapprochés des calcaires dévoniens (?) de la région de Mindouli.

A Gam, nous ne connaissons encore avec certitude que les schistes; cependant Barrat, d'après Panet, puis Levat (3), d'après les officiers de la mission Moll, ont signalé la présence de calcaires analogues aux environs de Koundé.

On peut donc penser que la région Gam-Fort-de-Possel occupe l'emplacement d'un synclinal de schistes anciens et de calcaires dévoniens (?). Si l'on se rappelle que les calcaires dévoniens (?) de Mindouli sont associés à des gîtes cuprifères importants, on verra que la constatation de l'existence de cette bande de schistes et de calcaires peut, en dehors de sa portée scientifique, avoir, le cas échéant, un certain intérêt pratique.

Il n'y a nul doute que des matériaux nouveaux ne viennent bientôt nous fixer à cet égard.

Paul Lemoine,
Docteur ès sciences.

(1) Je reprendrai incessamment l'étude de ces kagas, en collaboration avec M. Louis Gentil, d'après les matériaux de M. Georges Bruel, qui viennent compléter d'une façon très heureuse les données géologiques dues aux explorations de Courtet, Dybowski (échantillons étudiés par Stanislas Meunier), Foureau (échantillons étudiés par Louis Gentil), Lacoin, Truffert.

(2) L. Lacoin. Sur la géologie des pays de l'Oubanghi au Tchad (*C. R. Acad. Sc.*, CXXXVI, 1903, p. 1301-1307). — Observations sur la géologie du pays de l'Oubanghi au Tchad (*Bull. Soc. Géol. Fr.*, [4°], III, 1903, p. 484-496).

(3) D. Levat. Notice géologique et minière sur le bassin cuprifère du Kouilou-Niari (Congo français). (*Annales des Mines*, 1907, 64 pages, cartes et coupes).

LE BUDGET COLONIAL DE 1908

Le budget du ministère des Colonies, tel qu'il a été promulgué au *Journal officiel* du 30 décembre, s'élève à la somme de 98.269.689 francs, qui se répartit ainsi :

Dépenses civiles	3.264.540	francs
Subventions temporaires aux budgets locaux et chemins de fer	6.093.900	—
Dépenses militaires	81.107.349	—
Services pénitentiaires	7.803.900	—

Parmi les subventions aux budgets locaux figurent encore :

Budget local de la Réunion	124.000	francs
— du Congo français	600.000	—
— de la Côte des Somalis	70.000	—
— (chemin de fer d'Ethiopie)	500.000	—
Chemin de fer et port de la Réunion	2.205.500	francs
Chemin de fer de Kayes au Niger	500.000	—
Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis	123.400	—

Parmi les dépenses militaires il faut relever :

Troupes de l'Afrique occidentale	5.712.172	francs
— de l'Afrique orientale	6.279.563	—
Vivres et fourrages (Afrique occidentale)	3.551.660	—
Vivres et fourrages (Afrique orientale)	3.380.328	—
Service de l'artillerie et des constructions (Afrique occidentale)	1.848.175	—
Service de l'artillerie et des constructions (Afrique orientale)	1.449.746	—
Dépenses militaires des territoires du Congo	3.180.329	—

Nous ne reprendrons pas en détail la discussion, d'ailleurs fort courte, du budget des colonies qui a eu lieu à la Chambre des députés les 18, 19 et 21 novembre et au Sénat le 28 décembre. Dans la discussion de la Chambre, à part un discours de M. Siegfried sur la nécessité de développer l'industrie cotonnière et un discours de M. Chailley sur l'organisation administrative des colonies, il faut citer le déplorable débat qui s'est engagé dans la seconde séance du 19 novembre à propos d'une interpellation de M. Puech sur les « scandales » de la Guinée et sur les motifs qui ont déterminé le ministre des Colonies à réintégrer d'office dans les cadres de l'inspection M. Frézouls, gouverneur de cette colonie. Ou plutôt, faut-il la citer, cette séance qui n'est pas précisément encourageante pour le personnel colonial?...

Nous ne voulons pas terminer cette note sur le budget de 1908 sans signaler que le chapitre 16 du budget du ministère des Colonies, *Missions scientifiques et commerciales dans les colonies*, est maintenu au chiffre dérisoire de 61.000 francs. De toutes parts, on proclame que nous sommes arrivés à la période de l'inventaire colonial, et voilà toutes les ressources dont dispose le ministère pour faire étudier la mise en valeur de nos territoires d'Afrique et d'Asie ! Il faut protester contre l'insuffisance de ce crédit, comme nous protestions récemment contre l'insuffisance de celui des œuvres françaises au Maroc. Il est vrai que, sans difficulté et sans débat, le Parlement a inscrit au budget de 1908 un chapitre 48 *bis* aux crédits de l'instruction publique dotant de 300.000 francs le projet d'exploration au pôle antarctique. Nous sommes pleins d'admiration pour l'effort des conquérants des pôles et très sensibles à la gloire scientifique que leur avancée vaut à notre pays. Mais cependant les Africains ne peuvent s'empêcher de songer avec envie aux utiles reconnaissances et aux fructueuses enquêtes scientifiques et commerciales qu'un tel crédit permettrait de faire au Maroc, en Afrique occidentale, au Congo français, dans tant de colonies où des questions plus nationales et aussi plus... brûlantes que celle du pôle Sud demeurent négligées ou suspendues faute de documents, ou plutôt faute d'argent.

BIBLIOGRAPHIE

Les frontières de la Côte d'Ivoire, de la Côte d'Or et du Soudan, par M. Delafosse, avec 94 figures dans le texte d'après des photographies de l'auteur, et une carte. Paris, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, 1908, in-8° (xii-256 p.).

Ce livre renferme l'historique de la mission franco-anglaise de délimitation 1901-03 et en même temps la description des pays qui s'échelonnent le long des frontières de la Côte d'Ivoire, du Soudan et de la colonie anglaise du Gold Coast, avec des aperçus sur les coutumes et l'histoire des populations. L'auteur a différé jusqu'à maintenant la publication de ses notes de voyage, parce qu'il a voulu attendre que les résultats politiques de la mission qu'il avait conduite de concert avec les officiers anglais eussent été ratifiés par les deux gouvernements, ce qui est maintenant chose faite. Nous rendrons compte plus en détail, dans notre prochain numéro, de l'ouvrage de M. Delafosse, qui a paru au moment où nous mettions sous presse.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

Dix-huitième Année — N° 2 — Février 1908



BULLETIN DU COMITÉ DE l'Afrique Française

ORGANE DU
COMITÉ DU MAROC
FONDÉ PAR HARRY ALIS
et publié mensuellement sous la direction
de M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité,
avec la collaboration de MM. O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil, Ernest Vincent, Ed. Payen, Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll, etc.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général
du Comité de l'Afrique Française
Paris, 21, RUE CASSETTE (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce BULLETIN.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs.
Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro est joint le supplément n° 2.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité de l'Afrique Française

MM.

* Paul Mirabaud, à Paris	20	»
* Arthur Baignères, à Paris	20	»
Commandant supérieur du cercle de Colomb	20	»
Bibliothèque de l'Ecole supérieure de guerre	22	»
Bibliothèque du lycée Buffon	22	»
Commandant Cohas	15	»
F. Moreau, capitaine d'infanterie	15	»
Capitaine Doury, à Colomb	12	»
* Victor Bérard, à Paris	20	»
Laveyssière, capitaine d'infanterie	10	»
Marquis d'Ivry, chef de bataillon	20	»
Delacroix, commandant d'état-major	15	»
Merlier, à Wattignies (2e versement)	5	»
Dr Clarenc, à Moka	25	»
Aubergé, capitaine d'artillerie	12	»
Letord, capitaine d'infanterie	20	»
* Bigo-Danel, à Lille	20	»
Renault, à Bulgnéville	10	»
E. Wartelle, à Arras	12	»
Commandant Barazer	10	»
Dr Bruel, à Moulins	12	»
Ecole de commerce, de Marseille	12	»
G. Loustau, à Vannes	12	»
Ecarlat, à Tarbes	10	»
A reporter	371	»

Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — La lettre D indique les dons. — Pour permettre le contrôle, le *Bulletin* ne publie les souscriptions de chaque mois que dans le deuxième numéro qui suit leur recouvrement. — Les souscriptions inférieures à 10 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report	371	»
De Parseval, à Uzès	20	»
De Goldschmidt, à Paris	20	»
Général Tétard	12	»
Lebas, capitaine de cavalerie	20	»
* J.-E. Ferrandi, à Niamey	13	75
Cercle des officiers de Colomb-Béchar	20	»
Bibliothèque des officiers de Périgueux	12	»
* De Villers, à Dakar	13	50
Lieutenant-colonel Burnol	15	»
D'Epinay, lieutenant d'infanterie	20	»
Baron de Boucheporn	50	»
J. Rousset, à Lyon	10	»
Capitaine de Choulot, à Port-Say	15	»
Lieutenant-colonel Gry	12	»
* Capitaine Beaurepaire, à Grenoble	15	»
G. Pouzet, à Anglet	15	»
* Lembezat, lieutenant d'infanterie	20	»
H.-R. Marchand, à Vancouver	20	»
Deconihout, adjudant d'infanterie	15	»
Ch. Monchicourt, à Kairouan	10	»
J. Semars, à Tunis	12	»
* Guiraudie, sergent d'infanterie coloniale	15	»
Camille Maillet, à Kissidougou	15	»
R. P. Donche, à Jérusalem	10	»
Capitaine Salaman, à Niamey	25	»
L Morgon, à Jasseron	10	»
Lieutenant Cousse, à Mogador	10	»
Chomereau-Lamotte, à Paris	40	»
Cie d'assurances l'Union-Incendie	20	»
Général marquis d'Espeuilles	15	»
Capitaine Verlet Hanus, à Zaghouan	15	»
Trouard-Riolle, à Paris	20	»
L. Paulin, à Paris	15	»
* Dr Morel d'Arleux	20	»
Général Jacquin	10	»
* Bibliothèque des officiers du 150e	22	»
Cercle des officiers de Nîmes	22	»
Général Reibell	20	»
E. Roussarie, à Brazzaville	15	»
Bibliothèque de garnison de Nice	12	»
P. de la Contrie, à Vitré	12	»
Cercle militaire de Castres	12	»
— de Miliana	10	»
Comte de Saint-Saud	15	»
Cercle militaire de Saïda	20	»
Lieutenant Devic, à Dong-Dang	15	»
Bibliothèque des officiers de Fort-Bayard	22	»
De Lépinière, aux Loges	10	»
Lieutenant-colonel Lorho	25	»
Houssais, capitaine d'infanterie	12	»
Lieut. Simonnot, à Sidi-ben-Djenan	15	»
Jules Bernard, à Libreville	15	»
Gueugnon, à Paris	20	»
Service géographique de l'armée	24	»
Bibliothèque française de Tunis	20	»
Bibliothèque de garnison de Tunis	20	»
Comte Rœderer	40	»
Capitaine Robert Normand, à Paris	20	»
Lieutenant Clavery, à Alger	20	»
A reporter	1.409	25

Report	1.409	25
Van Vollenhoven, à Alger	35	»
Capitaine Laumonier, à Tunis	25	»
H.-P. Lecomte, à Mong-tseu	10	»
Général Houry, à Hanoï	20	»
Cercle de l'Union, à Yen-bay	24	»
Lieut.-colonel Laperrine, à In-Salah	30	»
Jules Bruneau, à Paris	20	»
Dr Comte, à Paris	10	»
A. Corbeil, à Paris	20	»
Dr Corby, à Paris	10	»
J. Galpin, à Paris	12	»
Grodet, à Paris	15	»
G. Jacqueton, à Paris	15	»
Capitaine Meynier, à Paris	20	»
Capitaine Michaut, à Paris	10	»
De Montille, à Paris	20	»
Henri Niaudet, à Paris	12	»
Regelsperger, à Paris	10	»
Olivier Taigny, à Paris	25	»
Georges Tellier, à Paris	10	»
Jacques Legrelle, à Versailles	25	»
Henri Levé, capitaine de cavalerie	20	»
Evrard, à Lyon	10	»
A. Nicklès, à Besançon	12	»
Capitaine Faure, à Besançon	20	»
Derazay, à Nancy	10	»
Dr Chrétien, à Nancy	20	»
Capitaine Germain, à Nancy	12	»
Dr Vinas, à Béziers	24	»
Adrien Roux, à Clermont-Ferrand	10	»
Bernault, à Clermont-Ferrand	10	»
* Lieutenant de Benoist, à Amiens	15	»
* Louis Chabrier, au Golfe-Juan	20	»
Capit. Baumgarten, à Amélie-les-Bains	12	»
Capitaine G. Bunoust, à Toul	20	»
Louis Coriaux, à Mareuil-sur-Belle	12	»
Darquey, à Beaulac-Bernos	24	»
Denis, à Chauffailles	10	»
Capitaine Devant, à Arras	12	»
Gestraud, à Artenay	10	»
Gondolff, à Vesoul	10	»
Pierre Gréa, à Rotalier	12	»
Gril fils, à Toulouse	12	»
Bibliot. des offic. du 22e colonial	22	»
Guillain, à Maubeuge	30	»
Capitaine Jobert, à Sedan	25	»
Comte de La Selle, à La Barbée	10	»
Lieutenant Ismaël de Lesseps	20	»
Capit. Miquelard, de l'infant. coloniale	15	»
Commandant Moulinier, à Bédarieux	10	»
Rapet, à Saint-Savinien	20	»
Rochat, à Nogent-sur-Marne	20	»
Rothé, à Châtellerault	18	»
Capitaine Rouget de Gourcez, à Angers	12	»
Commandant de Trémont, à Vouziers	24	»
Commandant Veyriras, à Nice	15	»
Réunion des officiers d'Epinal	25	»
Victor Dumas, à Grombalia	20	»
Vachon, à Monastier	12	»
* Ph. Morère, professeur à Albi	15	»
A reporter	2.437	25



Report	2.437	25
Cer[illegible]taire de Reims	22	»
[illegible] de Constantine	20	»
Bibl[illegible]h. des offic. du 28e batail. de chas.	15	»
Port[illegible], lieutenant de vaisseau	12	»
Mou[illegible]as, professeur à Oran	10	»
Riniéri, lieutenant d'infanterie	12	»
Capitaine Roumens, à Bizerte	12	»
Aldebert, à Paris	10	»
Musée commercial de Lille	12	»
* Marcel Mangin, à Paris	100	»
Capitaine Chambert, à Paris	15	»
Ecole spéciale militaire	22	»
Ecole d'application de Fontainebleau	22	»
Alfred Berenger, à Paris	30	»
Cercle militaire de Langson	24	»
* Léon Catala, à Epinal	20	»
Cercle militaire de Cherchell	22	»
Biblioth. des officiers du 6e colonial	15	»
Viémont, à Port-Tewfik	14	40
Réunion des officiers d'Arras	22	»
Biblioth. des officiers de Beni-Ounif	11	»
Capitaine Broussaud, à Châlons	10	»
Marc de Sambuey, à St-Etienne du-Grès	10	»
G. Béguin, à Lyon	10	»
J. Tixier, à Konakry	20	»
Lieut. Coquibus, à Tombouctou	15	»
Société de Géographie de Nantes	22	»
Capit. Boielli, à Mazagan (1er semestre)	10	»
Cercle civil de Tlemcen	22	»
Mathiessen, lieutenant de cavalerie	15	»
Lieut.-gouverneur du Sénégal	24	»
* Biblioth. des offic. du 61e d'infanterie	24	»
Lieutenant Gascuel, à Tanger	20	»
Jacques Seydoux, à Paris	20	»
Léon Jacquier, à Lyon	20	»
Lieut. G. Boennec, à Tananarive	15	»
E. Pertinant, à Tamatave	12	»
Biblioth. des offic. de l'état-major, à Tananarive	24	»
R. P. Supérieur, mission du St-Esprit, à Mombasa	10	»
R. P. Supérieur, mission catholique, à Zanzibar	10	»
R. P. Supérieur, mission catholique à Konakry	10	»
Pavageau et Cie, à Courbevoie	15	»
F. Jeannin, à Bar-le-Duc	20	»
Dr J.-A. Gauthier, à Suez	23	»
Ducasse, à La Fayette	10	»
Biblioth. des offic. du 44e d'infanterie	20	»
J. Cornu, à Sidi-Yahia	20	»
Souscriptions diverses	31	»
Total	3.341	65

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin *sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité,* 21, *rue Cassette.*

Le Débat Marocain

La discussion des affaires du Maroc, qui a de nouveau pris à la Chambre des députés plusieurs séances, celles des 24, 27 et 28 janvier, a été beaucoup plus longue que lumineuse. Les discours et extraits que nous publions dans le Supplément montreront que l'on ne saurait nous taxer de malveillance.

Avant d'aborder les idées fort peu pratiques et concrètes qui ont été émises dans ce qui fut moins un débat qu'une série de monologues, il est impossible de ne pas faire quelques remarques sur la psychologie de la Chambre. Les discours qu'on y entend, si peu appliqués au sujet dont ils prétendent traiter, ont toujours quelque chose du vide et du fracas d'exercices de rhétoriciens. On voudrait que les auteurs de ce fatras fussent soumis quelque temps à la discipline de la Chambre des Communes. Il est certaines formules sur l'humanité et la civilisation qui reviennent comme les répons rituels d'un culte; et la seule excuse, en effet, qui puisse faire admettre l'usage continuel de ce galimatias, c'est qu'il appartient à des rites inéluctables pour qui monte à la tribune de notre Parlement. Ce langage, qui éloigne de la vision des faits, sert au besoin à les torturer pour en tirer des mensonges assez misérables. Plusieurs orateurs du débat marocain, dans lequel la réapparition de M. Delcassé a introduit la grande politique, ont parlé de notre acquiescement à la Conférence d'Algésiras comme d'un noble sacrifice que, grâce à notre remarquable empire sur nous-mêmes, nous avions fait à la cause de la paix. Rien de moins sain et de moins viril, de plus bas même, que de se jouer une telle comédie. On n'évite pas le retour de ses faiblesses en se les déguisant en héroïsme. Les orateurs qui oublient le passé au point de le travestir dans ces airs de bravoure menteurs se rappellent, par contre, toutes leurs déclarations anciennes. A tort ou à raison, ils déclarent à l'envi qu'ils avaient prédit tout ce qui arrive. Ils n'effacent jamais leur personnage avec l'humilité qui conviendrait devant une grande question nationale comme celle du Maroc. L'autorité avec laquelle ils plient les faits au rôle qu'ils ont adopté dans l'affaire marocaine est trop visiblement inspirée par le désir d'avoir toujours eu raison. Dans cette éloquence très personnelle, il y a même souvent plus de cabotinage que de cette probité mentale qui cherche sincèrement à s'adapter au sujet.

Tout cela est bien éloigné des contingences marocaines. M. Raiberti parlait de la politique de la France et de l'Europe, mais il aurait pu parler des discours de ses collègues lorsqu'il a très justement dit : ce qui manque le plus, « c'est la compréhension du milieu ». Et même son propre discours, donnant de haut une leçon de Maroc au point où nous en sommes, faisait un peu penser à la fable du maître d'école et de l'enfant qui se noie. Certes, le Palais-Bourbon a retenti d'un certain nombre

d'excellentes paroles. M. Delcassé, provoqué sans cesse par les malveillances qui font de lui le bouc émissaire de tout ce qui s'est passé d'embarrassant depuis trois ans, a dit quelques vérités sur un ton un peu plus viril que celui de la plupart des autres orateurs. S'il a un peu trop présenté sa politique comme un bloc irréprochable dans lequel on ne découvre aucune fissure, il a, du moins, eu le mérite de rappeler comment et à quel rang l'affaire marocaine doit se placer dans l'ensemble de notre politique, parlant à des hommes dont l'humeur est trop souvent de n'y voir qu'une abominable et vaine corvée. M. Deschanel a prononcé quelques paroles dans un esprit analogue. M. J. Chailley est venu à propos rappeler à la Chambre, avec chiffres à l'appui, au flanc de quelle Afrique du Nord française le Maroc est attaché, comme une menace ou comme un complément, selon que nous saurons vouloir ou non. Quant à M. Delafosse, il a eu, comme à son habitude, le courage de parler un langage vraiment national, de montrer l'étendue du problème que nous avons à résoudre et la nécessité de nous préoccuper de toutes ses parties, en dépit du sectionnement qu'une prudence illusoire voudrait y introduire. Il s'est exprimé en homme dont aucune ambition et aucun ménagement ne tempèrent la véracité.

***

Avant de chercher à dégager les idées dominantes qui se sont exprimées dans ce débat, il convient d'expédier M. Jaurès, qui n'appartient à aucune. Il est un simple anarchiste en matière de politique extérieure. Il l'a abondamment démontré les 24 et 28 janvier et le 10 février, et se l'est assez nettement fait dire par M. Ribot et par le ministre des Affaires étrangères. Son tact a de nouveau donné sa mesure. M. Jaurès, pour montrer que le gouvernement a tort de n'être pas favorable à Moulay Hafid, a éprouvé le besoin de lire, le 28 janvier, des lettres du Dr Mauchamp montrant que des relations ont pu exister entre la légation de France à Tanger et ce personnage, alors qu'il était gouverneur de Merràkech pour le sultan légal. M. Jaurès ne comprend évidemment pas qu'il n'y a aucune raison, parce que nous avons eu à régler amicalement des affaires avec un haut fonctionnaire du Makhzen, alors protecteur des Français, pour que nous lui soyons favorables lorsqu'il est devenu le prétendant de la guerre sainte contre un sultan reconnu par l'Europe et qui se prête aux nécessités de notre politique. C'est la logique absurde des purs théoriciens. M. Jaurès a d'ailleurs pour Moulay Hafid des sympathies si éclairées qu'il attribuait, le 24 janvier, à ce personnage, le fait que les Européens n'ont pas été massacrés à Fez et à Merràkech, alors que depuis longtemps tous les Européens ont jugé bon de quitter l'intérieur pour fuir le mouvement anti-étranger qui porte actuellement la candidature hafidienne. Il paraît, d'après le député de Carmaux, que nos troupes sont battues dans la Chaouïa. M. Jaurès proclame notre défaite. Pour éviter des dangers sérieux, nous devons, d'après lui, limiter l'accomplissement de notre mandat marocain à l'entretien, devant les ports, de croiseurs qui serviraient de pontons-refuges aux colonies étrangères en cas de danger.

Mais cela n'est encore rien. M. Jaurès ne manque jamais une occasion de donner un point d'appui aux pressions de la politique allemande en s'en faisant le porte-parole à la Chambre. Il éprouve le besoin d'opposer à notre politique les engagements qu'elle a pris et même les autres. C'est ainsi qu'il a cru devoir dire : « Vous avez pris devant l'Europe l'engagement de ne pas aller à Fez et à Merràkech. » L'orateur socialiste écrit comme cela l'histoire diplomatique ! Pour nous paralyser, il annonce que nous subirons une « humiliation » devant l'Allemagne si nous étendons le moins du monde notre action au Maroc. Par deux fois il invoque à la tribune le précédent de Fachoda. Ce prédicateur de déroute sollicite les oppositions étrangères en ne manquant jamais de leur faire un sort. La légation allemande de Tanger essaie, pour inquiéter et énerver notre politique, de compromettre Abd el Aziz à nos yeux en sollicitant dans son entourage des paroles contre notre action et en les grossissant, M. Jaurès donne une tribune à cette manœuvre allemande : celle de la Chambre des députés. Quand on lui fait observer son inconvenance et son imprudence, il s'écrie avec son énorme candeur : « J'ai été le gardien de la dignité nationale. » A vrai dire, son opinion ne compte pas ; mais le personnage étonne. L'indignation s'émousse d'ailleurs devant cette inconscience totale de l'homme qui semble n'avoir jamais eu le loisir de réfléchir et d'observer, dans le torrent confus où l'entraîne sa virtuosité de parole, son unique et obsédante faculté.

Disons, en terminant, que M. Jaurès et 44 socialistes ont refusé de voter les félicitations que la Chambre a adressées à notre corps expéditionnaire, auquel il n'aurait été que juste de joindre la légation de Tanger et les consuls de la côte qui ont eu à fournir une rude tâche depuis le commencement de la crise marocaine.

***

La plus grande partie de la Chambre paraît tenir à l'opinion contradictoire qui s'est exprimée dans son ordre du jour du 28 janvier ainsi conçu : « La Chambre, résolue à appliquer l'Acte d'Algésiras et à assurer la défense des droits et des intérêts de la France au Maroc, sans intervention dans la politique intérieure de l'Empire chérifien... » C'est-à-dire que l'immense majorité des députés se rend compte que nous ne pouvons déserter notre tâche au Maroc, mais se refuse encore à voir les conditions dans lesquelles cette tâche peut s'accomplir avec un minimum de sacrifices et de difficultés. Comme nous l'avons dit, l'Acte d'Algésiras nous a rendu l'immense service de donner à notre action marocaine la sanction d'une obligation contractuelle, fort utile en présence d'un Parlement que nos intérêts au Maroc ne suffiraient sans doute pas à éclairer et à con-

vaincre, mais il a l'inconvénient de sembler permettre et même prescrire à cette action des limites rigoureuses auxquelles la réalité marocaine ne se prête pas.

Ces limites sont celles des compartiments étanches dans lesquels un grand nombre de parlementaires croient possible d'organiser la police des huit ports ouverts du Maroc sans se préoccuper du genre de gouvernement qui pourra exister dans le reste du pays. Leur formule est celle de l'ordre du jour que nous venons de citer : nous remplirons notre mandat d'Algésiras, mais nous nous désintéresserons de ce qu'on qualifie, pour justifier ce désintéressement, du mot fallacieux de « politique intérieure du Maroc ».

M. Ribot est resté le principal coryphée de cette politique contradictoire. « De la prudence, de la clairvoyance, de la sagesse, oui, a-t-il dit ; mais de l'abdication, non ; de la fuite, jamais... La France doit, au Maroc, déployer assez de vigueur pour donner l'impression à tous qu'elle n'abandonnera jamais la cause de ses nationaux ni la cause des Européens. » Mais derrière cette énergie pour poser des principes généraux, il n'y a qu'incertitude pour les appliquer. La France doit prendre en main la cause des Européens, mais elle ne doit pas lever le petit doigt pour exercer une influence quelconque sur la lutte entre un sultan qui accepte l'Acte d'Algésiras et son rival qui est porté par une poussée anti-étrangère. « La France ne doit pas dire, s'écrie M. Ribot, elle ne doit pas laisser croire, qu'elle interviendra dans ces querelles intérieures, qu'elle est allée au Maroc pour y intervenir. » M. Ribot est consterné à l'idée que le mouvement du général d'Amade vers le fond de la Chaouïa eût pu avoir en partie pour objet d'empêcher l'invasion du Nord du Maroc par les bandes hafidiennes. « Je vous demande, dit-il au gouvernement, de nous dire si cette pointe très imprévue vers Settat, ne se rattache pas, d'une manière quelconque, à la politique de Rabat. » Cette politique est celle de l'association avec le Makhzen d'Abd el Aziz : pour éviter de la faire en quoi que ce soit, M. Ribot voudrait évidemment que Settat fût « tabou » pour nos troupes. Bref, la France ne doit pratiquer qu'une politique : « celle qui limite son action à l'accomplissement de son devoir envers les nationaux ou envers les Européens, et qui lui interdit de s'immiscer, de prendre couleur dans les querelles intérieures. »

Avec M. Dubief, c'est la même note, celle de la neutralité absolue. Nous devons exécuter « notre tâche d'organisation de la police en exécution de la Convention d'Algésiras », mais ne pas nous mêler de savoir qui l'emportera, du sultan qui veut s'associer à cette tâche ou de celui dont les partisans, tout au moins veulent en empêcher l'accomplissement. Et M. Dubief semble croire que ceux qui estiment que notre politique ne doit pas garder cette indifférence se préoccupent de légitimité marocaine ; il leur répond avec une science naïve : « Nous n'avons pas à fixer l'orthodoxie musulmane au Maroc et à dire au nom de qui se ferait, le vendredi, les prières saintes de la mosquée. »

L'immense majorité de la Chambre a souscrit à cette politique de neutralité scrupuleuse, à cette affirmation d'un principe accompagnée de négation en ce qui concerne les seuls moyens pratiques de l'appliquer. Seuls, MM. Delafosse et Denys Cochin ont dénoncé cette contradiction. « Je ne trouve pas, a dit le premier, de la logique dans les propositions et dans les considérations qu'on apporte à la tribune... Le mandat de police présuppose, à mon avis, l'obligation de rechercher les causes de désordres et de massacres et leur répression. » M. Denys Cochin, résumant l'attitude de la majorité de ses collègues, leur a dit : « Il faudrait du moins ne pas être nets dans la « négation ; ne pas aussi se contredire et dire : « Nous resterons au Maroc, mais nous n'inter- « viendrons à aucun prix dans ses affaires inté- « rieures. »

***

Nous verrons plus loin comment M. Stéphen Pichon a répondu, non sans ironie, à cette politique de « l'indifférence transcendante ». Mais pourquoi donc la séduction que sa formule décevante exerce sur l'immense majorité des députés?

La principale raison en est sans doute cette sorte d'émulation qu'éprouvent les membres d'une assemblée à faire une adhésion éclatante à l'idée qui semble devoir rallier la majorité. Les éléments d'une foule volent naturellement au secours de la victoire. On ne veut pas passer pour un aventurier et on se rallie à la formule de la prudence illusoire de ceux qu'il faudrait appeler les aventuriers par abstention. Un motif plus mesquin pousse en outre, sans doute, certains députés à soutenir cette politique, ou plutôt ce déni de politique. Ils l'avaient adoptée au début et ils ne veulent pas s'être trompés. C'est sans doute ce qui encourage M. Jaurès à dresser à Moulay Hafid une statue plus belle que ressemblante. C'est peut-être aussi la raison qui incite M. Ribot à laisser percer malgré lui des sympathies pour Moulay Hafid. C'est sur Abd el Aziz que les partisans de l'intervention veulent appuyer leur exécrable politique, donc c'est son frère qui mérite les sympathies. L'esprit d'opposition a de ces suggestions.

Mais il y a autre chose : une ignorance des choses marocaines, ou plutôt un manque d'appréciation du milieu marocain auquel suppléent des idées *à priori* qui, chez un grand nombre de nos députés, ne sont que le souvenir des révolutions d'Europe d'après lesquelles ils concluent, par fausse analogie, en ce qui concerne les affaires du Maroc. Cette tendance se manifeste par certaines affirmations et même par la phraséologie spéciale qui les habille. Moulay Hafid devient le héros d'un grand mouvement populaire, rappelant quelque peu la poussée antiétrangère de la Révolution française. Si nos troupes se heurtent à lui, « c'est, s'écrie tragiquement M. Jaurès, la guerre définitive entre le Maroc et la France. » Sur des esprits ainsi éduqués, les meilleurs livres eux-

mêmes produisent un effet contraire à leur objet : que l'on lise les conclusions inattendues que tire M. Dubief de la lecture d'un chapitre du *Maroc contemporain* d'Eugène Aubin. M. Dubief, développant sa pensée et trompé peut-être par les agents que Moulay Hafid a préposés au recrutement de partisans en France, tient ce langage curieux : « En face d'Abd el Aziz se dresse un sultan qui semble porté par la faveur populaire et qui semble répondre aux aspirations de sa nation. Cela est si vrai qu'il se proclame lui-même le président de la république au Maroc, « car, dit-il, je ne tiens pas seulement mon sultanat d'un héritage régulier, je le tiens de la faveur du peuple, je le tiens de la volonté même du Maroc. » Sans doute, Moulay Hafid président plébiscitaire n'est pas encore parfait, mais c'est déjà une trouvaille pour le recommander aux ignorances d'un pays beaucoup moins éloigné du plébiscite que du droit divin ! Et M. Dubief, toujours sous l'empire de cette idée que nous ne devons pas être légitimistes au Maroc, ce dont personne ne s'est jamais soucié, emploie, lui aussi, la formule, si trompeuse pour des Français, de « rivalité dynastique ».

Bien des causes contribuent à entretenir chez nous cette illusion du « grand mouvement populaire » marocain. La principale est la tendance naturelle de l'ignorance à raisonner par fausse analogie, à attribuer au milieu insubstantiel et kaléidoscopique de la société marocaine les poids et les mesures beaucoup plus lourds et vastes des sociétés européennes. Une cartographie faite sans réserves et sans critiques répand aussi cette erreur : n'a-t-on pas vu publier naguère chez nous des cartes donnant à Moulay Hafid tout ce qui, au Maroc, n'est pas directement soumis au Rogui ou à Abd el Aziz, c'est-à-dire tout le Bled-es-Siba, qu'aucun sultan, pas même l'énergique Moulay el Hassan, n'a jamais dominé ?

Quoi qu'il en soit, cette illusion est fâcheuse. La foi aux grands mouvements populaires nous a déjà causé un malheur en Afrique. N'a-t-elle pas beaucoup contribué à nous détourner d'accompagner les Anglais en Egypte en nous faisant prendre trop au sérieux la portée et la puissance de la révolte d'Arabi Pacha ?

Cependant le grand mouvement hafidien impressionne malgré tout certains députés. M. Dubief, contrairement à tout ce qu'on sait de l'effet de la démonstration de la force dans de pareils pays, craint que si nous heurtons les Marocains, nous n'allumions indirectement des incendies en Algérie et jusqu'en Mauritanie. C'est en vain que M. Delafosse a objecté les effets de la politique d'abstention qui risquerait de provoquer des massacres « non plus seulement à Casablanca, mais dans tous les ports marocains, à Larache, à Safi, à Rabat, à Mazagan, à Mogador. » Quoi que l'on puisse dire, certains députés ne peuvent s'empêcher de sentir quelque vague analogie entre les guerriers de Moulay Hafid et nos volontaires de 1793.

Les dépêches montrent, au contraire, qu'ils ressembleraient bien plutôt à ces croisés qui pillaient l'Empire byzantin avant de se préoccuper de reconquérir le Saint-Sépulcre. Le grand attrait de la guerre sainte prêchée par Moulay Hafid a été la perspective qu'il faisait miroiter du pillage de Casablanca et de Rabat. Si, au lieu de promettre des bons coups de cette nature, Moulay Hafid paraissait devenir un sultan organisateur et collecteur d'impôts, il n'aurait même pas les bandes dépenaillées qu'il a pu mener jusqu'à l'Oum er Rbiâ. Ce qui se passe dans le camp de son rival montre bien ce qu'il faut penser de son mouvement et de l'unanimité avec laquelle il est porté par la « volonté du Maroc ». Devenu moins puissant, Abd el Aziz a trouvé des sympathies nouvelles parce qu'il n'a plus assez d'autorité pour sévir, mais peut encore servir de prétexte à de légitimes déprédations. C'est ainsi que les Zaer et les Zemmour, tribus fort peu makhzen en temps normal, et qui pourraient s'offrir la guerre sainte à leurs portes, dans la Chaouïa, se sentent pris de loyalisme azizien depuis que le sultan parle de reprendre Fez révoltée. Ils se disent sans doute que « oncques n'aurait-on autant gaigné en aucune autre ville ». Les voilà pris sur le vif, comme on peut le voir dans le résumé de notre correspondant de Tanger, les « grands mouvements populaires » qui inquiètent M. Dubief et font même hocher des têtes comme celles de M. Ribot ! Dans un pareil pays, l'anarchie est endémique, l'action facile avec un peu de politique et un peu d'argent, et, lorsqu'on a une tâche à y remplir, pour éviter les piqûres des moustiques qui bourdonnent sans cesse autour de cette anarchie grande dans son ensemble et microscopique dans ses détails, il ne faut pas attendre les influences et les gouvernements, mais bien faire ces derniers avec les éléments les plus utilisables qu'on peut trouver à sa disposition.

* * *

Ceci nous ramène aux objections que nous avons déjà faites et que nous devons encore faire à la politique de la neutralité absolue entre les deux sultans, au système de « l'indifférence transcendante ».

Nous n'insisterons pas sur la candeur gratuite d'une politique qui s'acharnerait à conserver une neutralité méticuleuse entre un auxiliaire et un adversaire. Et ces deux qualifications se justifient si l'on songe que les « tabors » aziziens couvrent dans les ports l'organisation de la police d'Algésiras à laquelle le sultan a consenti, tandis que les canons hafidiens, servis par des gens qui croient, à vrai dire, peut-être plus à la guerre sainte que leur chérif lui-même, mais peu importe, ont tiré sur nos troupes dans la région de Settat. Moulay Rechid, auquel le général d'Amade a eu plusieurs fois affaire, est-il ou non le lieutenant de Moulay Hafid ? Mais nous laisserons à M. Stéphen Pichon le soin de faire plus loin, sans en avoir l'air, mais avec d'autant plus d'ironie, le procès de cette neutralité envers qui n'est même pas neutre envers nous.

Ce que nous avons dit et ce que nous répétons, c'est que c'est une chimère que de vouloir, sur la frange d'un pays comme le Maroc, organiser de petits corps de police sans les couvrir, pendant quelque temps au moins, contre les attaques de l'intérieur. Cette couverture ne peut leur être donnée que par des troupes étrangères débarquées, ou par les contingents d'un gouvernement indigène favorable à leur organisation. Il n'y a pas de milieu entre un accord à cet égard avec un sultan associé et le système du débarquement de Casablanca et des autres débarquements que la note du 2 septembre 1907 faisait prévoir aux puissances. A l'heure actuelle, nous organisons la police avec les Espagnols à Casablanca derrière les soldats du général d'Amade et nous commençons à l'organiser à Rabat, Mazagan et Mogador avec l'aide des tabors marocains que les quelques avances consenties au sultan ont permis de payer.

Nous demandons simplement à M. Ribot et à tous les gens qui préconisent avec une sérénité superbe la politique de « l'indifférence transcendante » quelle est la moins coûteuse et la moins compromettante de ces deux méthodes ? Croient-ils que l'action directe n'est pas nécessairement plus onéreuse, ne fût-ce que parce qu'elle suscite un maximum d'opposition, que l'action par personne indigène interposée ? Et ce n'est pas que nous soyons systématiquement, et quoi qu'il arrive, hostiles à l'action directe. Nous savons faire les réductions voulues à l'idée européenne du guêpier marocain comme à celle du grand mouvement populaire de Moulay Hafid. Mais nous savons aussi que dans les circonstances internationales actuelles nous ne pouvons pas obtenir tous les profits nécessaires pour couvrir les charges de l'action directe. Elle nous semble d'autant moins désirable que, à l'époque où la crise internationale de 1905 n'était pas encore survenue, nous n'avions qu'à nous préoccuper de trouver les moyens les plus pratiques et les plus économiques de pousser notre action marocaine. Alors nous étions déjà partisans d'une association avec le Makhzen et nous croyons maintenant qu'on doit l'être plus que jamais. En agissant par l'intermédiaire du Makhzen, muni des conseils techniques européens qu'il a conservé plein droit de nous demander, nous pouvons obtenir au Maroc le maximum d'effets avec le minimum de sacrifices et d'objections étrangères. C'est pourquoi nous désirons qu'on le fasse non seulement dans les ports, mais encore à la frontière algérienne, où il faut, pour pacifier la zone la plus large possible, nous servir des organismes franco-marocains prévus par les accords de 1901-1902. Si ce programme dépasse les vues des abstentionnistes qui ne rêvent que l'accomplissement de ce qui est visiblement pour eux la « corvée » marocaine, celle de l'Acte d'Algésiras, il n'en reste pas moins vrai que, grande ou petite, la tâche ne peut facilement et économiquement s'accomplir que par l'intermédiaire d'un Makhzen conseillé et associé.

C'est le cas de celui de Moulay Abd el Aziz qui nous aide, nous et les Espagnols, à Tétouan, Tanger, Larache, Rabat, Mazagan et Mogador. En dehors de Casablanca, soumis à notre action directe, il ne manque que Saffi pour que tous les ports soient inclus dans cette liste des points où commence à s'organiser la police d'Algésiras. Or Saffi est le seul port qui obéisse à Moulay Hafid, sinon effectivement, du moins théoriquement et par l'intermédiaire d'un grand personnage local qui a embrassé la cause hafidienne pour avoir plus de chances de n'obéir à personne. Même si Moulay Hafid était pavé de bonnes intentions, comme le disent ou l'insinuent ceux qui parlent en sa faveur par esprit d'opposition à la politique azizienne, croit-on qu'il pourrait, avec les gens qu'il a derrière lui, se prêter à l'organisation de la police d'Algésiras ? On doit à son programme électoral et à son parti un minimum de logique.

Croit-on donc que l'on pourrait laisser à son Makhzen le soin de conserver l'ordre à Casablanca, comme M. Pichon exprimait l'espoir de pouvoir le faire avec le Makhzen d'Abd el Aziz? Nous ne savons pas si des épreuves et d'amères leçons mettraient plus tard le Makhzen du sultan du Sud dans la même situation vis-à-vis de nous que le Makhzen azizien, mais c'est une chance qu'il vaut mieux ne pas courir. Voilà, en tout cas, le « petit jeu » auquel il ne faut pas jouer, pour parler comme M. Ribot. Lorsque l'on dispose d'un moyen d'action, faible mais encore efficace et, en tout cas maniable, comme le Makhzen du sultan, ce serait folie de l'abandonner.

Et la politique allemande elle-même vient de nous donner une indication que nous proposons aux méditations des partisans de « l'indifférence transcendante ». Elle a vu qu'avec des hésitations, des insuffisances, des décisions non de la onzième mais de la treizième heure, nous arrivions tout de même à nous servir. pour la création de la police de l'Acte d'Algésiras, de la base que nous donne le Makhzen azizien. Cela ne fait pas son affaire puisqu'elle semble bien n'avoir jamais eu pour but que de rendre plus épais pour nous l'imbroglio marocain afin de nous y empêtrer et nous décourager. Alors elle a essayé de convaincre ce pays mal renseigné et irréfléchi que nous étions logés à la même enseigne chez Abd el Aziz que chez Moulay Hafid. Avec des appuis comme celui de M. Jaurès et de tous les vaniteux agents d'intimidation et de fausses nouvelles que l'idée d'avoir un « tuyau » met en vibration dans les cercles politiques et mondains, on a toujours des chances de faire prendre à notre opinion des vessies pour des lanternes. La légation allemande à Tanger a sollicité par un intermédiaire officieux une parole imprudente de Si Abd el Kerim Ben Sliman contre notre politique et l'a « authentiquée » par un procès-verbal de sa façon. Ce dernier, envoyé à la chancellerie de Berlin, a servi de base à une communication assurément correcte et courtoise de M. de Schoen — ce ministre

ne saurait être mis en cause — et à des publications qui l'étaient beaucoup moins dans les colonnes des officieux de la Wilhelmstrasse. Tout ce bruit avait-il pour but de propager la vérité ? Nous savons pourtant qu'elle était beaucoup moins nue, lorsqu'on la présenta en Europe, que lorsqu'elle sortait, avec tant d'effort et de « coups de pouce », des puits de Rabat. N'oublions pas en passant les démarches faites dès le début par Moulay Hafid auprès de l'Allemagne et l'espoir, si encourageant par nous, des Allemands du Maroc que son triomphe rendrait nécessaire la revision de l'Acte d'Algésiras. Les partisans de « l'indifférence transcendante » croient-ils que c'est parce que cette politique est conforme à notre intérêt que la Wilhelmstrasse s'est efforcée de nous donner, à sa manière, des raisons de la pratiquer?

***

Et aux raisons que nous avons de pratiquer son contraire il faut ajouter celle-ci : jamais il ne s'est agi de faire une expédition sur Fez et Merrâkech pour ramener Abd el Aziz « dans les fourgons de l'étranger ». Depuis que la situation s'est si embrouillée au Maroc, jamais non plus on n'a proposé dans des milieux sérieux, malgré les inquiétudes sonores et les dénonciations de MM. Ribot et Jaurès, de prêter 150 millions de francs au Makhzen.

Avant de juger une politique, il faudrait la connaître. Si nous voulions par un argument ironique démontrer à M. Ribot qu'il ne la connaît pas, nous lui dirions qu'il n'avait pas besoin de demander à M. Clemenceau si ce Bulletin était une publication officielle : pour se convaincre du contraire il n'avait qu'à étudier la méthode que nous n'avons cessé de préconiser avec les fluctuations de la politique du gouvernement. Mais cette question n'était qu'une petite comédie parlementaire destinée à nous procurer un désaveu qui était bien superflu. La vraie démonstration de l'ignorance totale où sont les amis de la politique de « l'indifférence transcendante » des moyens suffisants pour faire aboutir l'autre est l'épouvante qu'elle leur inspire. M. Ribot ne cesse d'accuser les partisans de la politique makhzen de vouloir entraîner la France « jusqu'au bout », nous allions écrire : « jusqu'à la gauche ». L'expression « aller jusqu'au bout » revient à chaque instant dans les phrases alarmistes de M. Ribot. Qu'il se rassure : la grosse question au Maroc, comme dans notre moyen âge qui donnerait des comparaisons utiles par le temps qui court, c'est d'avoir des troupes payées. Et dans ce pays inconsistant et dépourvu qu'est le Maroc il ne s'agit pas de 150 millions, mais de sommes infiniment plus modestes pour entretenir les groupes d'askaris nécessaires pour couvrir l'organisation de la police des ports et même restaurer peu à peu l'autorité du sultan sur l'ancien Bled el Makhzen. Tout ce que souhaitent les partisans de la politique makhzen, c'est l'avance d'un peu d'argent au sultan et le détachement à son service des conseillers techniques qu'il nous demande et qu'il acceptera certainement comme condition de l'aide dont il a besoin.

Et, au fond, la fameuse politique de la pénétration pacifique n'a jamais été autre chose, en tenant compte des conditions moins mauvaises où se trouvait alors le Makhzen. Cette politique avait un programme qui s'inspirait en première ligne de ce fait qu'il faut une force pour couvrir tous les agents de progrès dans un milieu comme celui du Maroc, c'est-à-dire pour assurer la rentrée de l'impôt, l'ordre, la sécurité du commerce, bref, l'établissement de tout l'état de choses d'où résulte peu à peu le développement d'un pays. Jamais les « Marocains » n'ont méconnu cette condition primordiale, quoi qu'en aient dit ceux qui ridiculisaient la pénétration pacifique vue à travers le rêve de M. Jaurès. Ceux qui avaient adopté le programme de la pénétration pacifique savaient qu'une force organisée est nécessaire pour permettre tout progrès, et ils voulaient que cette force fût celle du Makhzen aidé et conseillé.

Ils répondent aujourd'hui à M. Ribot et autres Français qui comprennent nos devoirs d'Algésiras, mais non pas les conditions de leur accomplissement : Vous n'exécuterez pas sans un maximum de difficultés la tâche de la France si vous n'adoptez l'idée de la collaboration avec le Makhzen. Vous ne pouvez avoir dans huit ports une police qui ne soit pas une armée guerroyant sans cesse et en même temps dans tout le reste du pays une anarchie hostile ou même une anarchie sans épithète. Avec le programme le plus restreint que vous acceptiez, vous devez donc en revenir à ce qui fut vraiment cette pénétration pacifique que les faits n'ont pas condamnée puisqu'elle n'a encore été l'objet d'aucun essai sérieux.

Mais il faut voir les choses de plus loin. Votre programme restreint n'est et ne peut être qu'un minimum provisoire. Le *statu quo* marocain n'est qu'une formule qui, bien que rigoureusement applicable dans le passé auquel vous vous complaisez, le sera de moins en moins dans l'avenir. Comme l'a dit M. Denys Cochin pour montrer que le maintien du Maroc barbare aux portes de l'Europe n'était qu'un rêve impuissant, « le monde est trop petit devant la dépense immense d'activité de l'industrie humaine ». Des hommes entreprenants de toutes les nationalités aborderont le Maroc et se retourneront vers l'Europe pour y réclamer de la sécurité. Vous déroberez-vous alors ? Les raisons qui ont amené les gouvernants français les moins aventureux à lutter si âprement pour obtenir au moins le mandat d'Algésiras seront aussi impérieuses demain et nous obligeront, à moins de suicide politique, à demander le même mandat pour les tâches qui s'imposeront.

Ces mandats, vous les obtiendrez et vous les remplirez d'autant plus facilement que vous aurez au début adopté une méthode efficace, c'est-à-dire satisfaisante pour les autres, et moins coûteuse, c'est-à-dire en outre satisfaisante pour vous. Le souci de l'avenir immédiat et de l'avenir plus lointain vous oblige donc à regarder et à choi-

sir au lieu de vous voiler la face. Et si vous regardez, vous choisirez et n'attendrez pas de courir le risque de voir briser, faute de le consolider à temps, par les moyens modestes que la modestie des réalités marocaines exige, l'instrument que des circonstances immédiatement gênantes, mais heureuses si l'on regarde les choses d'un peu plus haut, ont mis sur notre chemin avec le Makhzen d'Abd el Aziz. Si vous n'êtes pas de notre avis, préconisez au moins une autre méthode. Il ne suffit pas de nier lorsque l'on a une tâche à remplir, il faut remplacer les moyens dont on ne veut pas.

***

Le gouvernement voit-il ces vérités? Le discours de M. Pichon le ferait croire. Sa lecture est d'une ironie assez réjouissante quand on pense qu'il avait pour but de donner toutes les assurances à ceux qui veulent que la France garde une neutralité méticuleuse entre les deux sultans.

Le ministre des Affaires étrangères a dit que la France gardait la neutralité, ou plutôt qu'elle ne « s'engageait pas à fond », et cependant les passages les plus positifs de son discours étaient ceux où il semblait n'avoir d'autre but que de démontrer l'impossibilité de rester rigoureusement neutre : « La situation ne nous a jamais permis l'indifférence totale, transcendante, qui nous a été conseillée... notre politique est faite de loyalisme envers le sultan qui a négocié avec les gouvernements étrangers comme avec le nôtre et qui représente encore, qu'on le veuille ou non, une force légale, une barrière contre l'anarchie... La suppression du Makhzen légitime risquerait de livrer le pays entier sans aucun contrepoids à l'anarchie... Moulay Hafid apparaît — puisse l'apparence devenir trompeuse! — comme représentant l'hostilité du vieux parti fanatique. Il semble le prisonnier de ceux qui, en le prenant pour chef, lui ont demandé l'expulsion des Français d'Oudjda et de Casablanca, l'abrogation de l'Acte d'Algésiras, le retrait de tous les droits accordés aux étrangers... »

Nous croyons que ces citations suffisent à montrer quel procès M. Pichon a fait de la politique d'abstention complète. On peut d'ailleurs lire le discours tout entier ci-après. Sans doute M. Pichon y promet qu'il gardera la neutralité — il ne pouvait faire autrement, même s'il n'avait été en présence d'une Chambre disposée comme nous l'avons dit — mais jamais le gouvernement n'avait mieux établi la nécessité de la politique azizienne. Jamais non plus M. Pichon n'avait encore parlé du Maroc d'une manière plus concrète et dans un esprit mieux adapté au sujet.

Comment les idées gouvernementales se sont-elles appliquées aux faits? Il serait difficile de le dire. C'est cependant l'essentiel, car, comme l'a dit M. Jaurès, qui paraissait juger un instant sa propre éloquence : « Ici, c'est la vanité des paroles; là-bas, c'est la réalité des faits. » Or nos informations continuent à ne pas nous donner du tout le sentiment d'une politique gouvernementale sûre d'elle-même. Nous voudrions croire, mais nous en doutons, que le général d'Amade, dans ses pointes de Settat, avait un but plus vaste que celui de châtier les Mzamza et les Ouled-Hariz, c'est-à-dire celui d'empêcher les bandes hafidiennes d'envahir le Nord du Maroc. Malheureusement, nous en doutons fort. Il est vrai que, quel qu'en fût le but, cette tactique a eu l'heureux effet de gêner beaucoup le mouvement hafidien, ce qui est beaucoup contre une force mal organisée et que le temps use assez vite. Il est vrai aussi que la neutralité proclamée n'a pas empêché qu'on ne décidât la Banque d'Etat d'avancer encore 2 millions et demi au sultan pour payer ses troupes. Sans doute, la sécurité des Européens des ports l'exigeait impérieusement; mais, en attendant, ces faits heureux permettront peut-être de gagner, sans que la situation se soit irrémédiablement altérée, le moment où le Parlement français aura réussi à se faire une idée suffisamment concrète et pratique de notre action au Maroc.

ROBERT DE CAIX.

LES NOUVEAUX GOUVERNEURS DES COLONIES D'AFRIQUE

La question du remplacement de M. Ernest Roume au gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française est enfin tranchée.

Au Conseil des ministres du 18 février, MM. Milliès-Lacroix a fait signer un décret appelant à ces hautes fonctions M. Merlaud-Ponty, gouverneur du Haut-Sénégal et Niger.

Il faut d'abord féliciter le ministre des Colonies d'avoir réservé le gouvernement général à un fonctionnaire colonial. Nous ne sommes pas *à priori* hostiles à l'utilisation de parlementaires éminents dans les hauts postes coloniaux, mais c'est quand une grande colonie a besoin d'avoir au Parlement même, pour un emprunt ou une réforme décisive, un avocat disposant d'un crédit personnel considérable sur ses collègues. Tel n'est pas le cas pour l'Afrique Occidentale Française dont le programme est tracé et engagé. La période de digestion où elle est entrée exigeait un administrateur et on devait le choisir dans le personnel des gouverneurs.

C'est ce qu'a fait M. Milliès-Lacroix. Le successeur de M. Roume a fait en Afrique Occidentale toute sa carrière : il a été un des hommes de la conquête, un Soudanais, et ensuite l'organisateur de l'administration du Haut-Sénégal et Niger. Il est digne de continuer l'œuvre méthodique engagée en Afrique Occidentale.

M. Emile Gentil, commissaire général du gouvernement au Congo français, termine aujourd'hui une carrière coloniale qui fut consacrée tout entière à notre jeune et grande colonie congolaise.

Il avait le premier porté notre drapeau au Tchad, au bout de la route ensanglantée par la mort de tant de braves. Après avoir constitué le territoire du Tchad, il fut appelé à diriger l'ensemble du Congo français et présida à la réorganisation qui va permettre

à cette fille sacrifiée de la famille coloniale d'avoir à son tour sa dot et son émancipation.

Il dépensa à cette œuvre souvent ingrate l'énergie physique et morale dont il avait déjà donné tant de preuves dans ses explorations. Il peut quitter sans regret la colonie, où son souvenir restera attaché et de laquelle il s'éloigne en emportant la reconnaissance de tous les Africains.

M. Merlin, gouverneur général par intérim de l'Afrique Occidentale, remplace M. Gentil au Congo. Il a déjà contribué à l'essor de la colonie, où nous sommes certains qu'il utilisera l'expérience administrative dont il a fait preuve en Afrique Occidentale.

Presque toutes nos colonies d'Afrique sont intéressées au mouvement du 18 février.

En Afrique Occidentale, M. Gourbeil, adjoint au gouverneur de l'Indo-Chine, devient lieutenant-gouverneur du Sénégal.

M. Clozel passe de la Côte d'Ivoire au Haut-Sénégal et Niger.

M. Liotard, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, revient à l'Afrique en prenant le gouvernement de la Guinée française. De même M. Angoulvant, qui revient de l'Inde pour prendre la Côte d'Ivoire.

M. Guy, lieutenant-gouverneur du Sénégal, devient gouverneur de la Réunion, dont le gouverneur, M. Bonhoure, passe à l'Inde française.

M. Richard, lieutenant-gouverneur de la Guinée française, passe à la Nouvelle-Calédonie, et M. Telle, secrétaire général du gouvernement du Gabon, devient lieutenant-gouverneur de cette colonie.

Aux nouveaux collaborateurs de MM. Merlaud-Ponty et Merlin nous présentons nos félicitations. Nos colonies d'Afrique sont entre bonnes mains.

LE TRAITÉ FRANCO-LIBÉRIEN

Voici le texte de l'exposé des motifs et des articles de l'arrangement conclu entre la France et le Libéria :

Exposé des motifs.

Messieurs,

Le gouvernement français et celui de la République de Libéria avaient signé, en 1892, une convention ayant pour objet de fixer les limites entre nos possessions de l'Afrique Occidentale Française et le territoire de la république noire; dans les années qui suivirent la conclusion de cette convention, les deux parties contractantes constatèrent l'impossibilité d'appliquer sur le terrain les stipulations de l'acte en question. En effet, une grande portion de la ligne frontière avait été déterminée au moyen de méridiens et de parallèles, la cartographie de ces régions étant encore à l'état rudimentaire. Or, lorsqu'on voulut établir, par un abornement effectif, les limites résultant de la convention de 1892, on constata que les données astronomiques sur lesquelles on s'était appuyé étaient inexactes et, ne coïncidant pas avec les données géographiques, ne pouvaient se combiner avec ces dernières. Pour ne citer qu'un exemple, une partie de la frontière septentrionale devait, conformément à cette convention, être constituée par le parallèle passant par Tembi-Kounda, et sur la carte annexée au traité, ce parallèle était marqué 8° 30. Or il a été constaté depuis lors que la latitude exacte de Tembi-Kounda était 9° Nord, ce qui faisait perdre à la France dans cette région une bande de terrain ayant environ 1/2 degré de largeur.

Dans ces conditions, un nouvel arrangement a été conclu entre les deux gouvernements, le 18 septembre dernier. Les négociateurs se sont attachés, avant tout, à choisir, pour marquer la frontière, des accidents de terrain d'ordre géographique facilement reconnaissables et de préférence des cours d'eau. C'est ainsi que la rivière Makona, dont la direction générale est sensiblement Est-Ouest, et qui est située approximativement sur 8° 30 latitude, a remplacé, dans cette région, le parallèle de Tembi-Kounda. Grâce à un système judicieux de compensation et d'échange de parcelles de territoire, on est parvenu, sur une longueur totale approximative d'environ 900 kilomètres, à utiliser les cours d'eau comme ligne frontière pendant 750 kilomètres.

Le nouvel arrangement consolide un état de fait profitable à la France dans une région caoutchoutifère, où nos intérêts ne peuvent que se développer. Les vastes forêts qui couvrent ces territoires sont riches non seulement en lianes à caoutchouc, mais aussi, dans la vallée du Cavally, en bois d'essence précieuse, dont le transport sera singulièrement facilité par le droit de libre navigation conféré à la France par la nouvelle convention sur tous les cours d'eau formant la frontière. Un article spécial stipule même pour nous le droit de faire sur tous ces cours d'eau les travaux d'amélioration que nous jugerions nécessaires pour faciliter la navigation.

Nous référant à l'exposé des motifs ci-dessus, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à ratifier l'acte international que nous vous présentons aujourd'hui.

ARRANGEMENT

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Libéria, désireux de fixer d'une manière définitive les limites de l'Afrique Occidentale Française et du Libéria, mais reconnaissant que les clauses de l'accord du 8 décembre 1892 conclu dans ce but sont d'une application matérielle impossible, ont décidé d'un commun accord, non de recourir pour l'établissement de la frontière à des lignes théoriques, mais d'utiliser dans la plus large mesure possible les lignes topographiques naturelles les plus propres à prévenir toutes contestations possibles dans l'avenir et assurer de part et d'autre une domination effective, et ont à cet effet désigné pour leurs plénipotentiaires pour conclure un arrangement :

Le Gouvernement de la République française :

M. Gustave Binger, directeur au Ministère des Colonies ;

M. Soulange-Bodin, Ministre plénipotentiaire, sous-directeur au Ministère des Affaires étrangères ;

Et le Gouvernement de la République de Libéria :

M. Frédéric E.-R. Johnson, Ministre des Affaires étrangères ;

M. J.-P. Crommelin, chargé d'affaires de la République de Libéria à Paris.

ARTICLE PREMIER. — La frontière franco-libérienne serait constituée par :

1° La rive gauche de la rivière Makona, depuis l'entrée de cette rivière dans le Sierra-Leone jusqu'à un point à déterminer à environ 5 kilomètres au Sud de Bofosso ;

2° Une ligne partant de ce dernier point et se dirigeant vers le Sud-Est en laissant au Nord les villages suivants : Koutoumaï, Kissi-Kouroumaï, Soundébou, N'Zapa, N'Zébéla, Koiama, Banguédou et allant rejoindre une source de la rivière Nuon ou d'un de ses affluents à déterminer sur place, au maximum à 10 kilomètres au Sud et dans le voisinage de Lola.

Dans cette section de frontière, le tracé à délimiter devra éviter de séparer les villages d'une même tribu, sous-tribu ou groupement et utiliser autant que possible des lignes topographiques naturelles telles que le cours de ruisseaux et de rivières ;

3° La rive droite de la rivière Nuon jusqu'à son confluent avec le Cavally ;

4° La rive droite du Cavally jusqu'à la mer.

Dans le cas où la rivière Nuon ne serait pas un affluent du Cavally, la rive droite du Nuon ne formerait la frontière que jusqu'aux environs de Toulepleu ; à hauteur et au Sud de la banlieue de ce village, la frontière serait tracée entre le Nuon et le Cavally dans la direction générale du parallèle de ce point, mais de manière à ne pas séparer les villages d'une même tribu, sous-tribu ou groupement et à utiliser les lignes topographiques naturelles ; à partir



de l'intersection de ce parallèle avec la rivière Cavally, la frontière serait constituée par la rive droite de la rivière Cavally jusqu'à la mer.

Art. 2. — Dans le but d'exercer le long de la frontière une police efficace, le gouvernement libérien assumera l'obligation d'établir un certain nombre de postes que les autorités françaises auront la faculté d'occuper si les ressources du gouvernement libérien ne lui permettaient pas à ce moment d'entretenir lui-même une garnison. Le nombre et l'emplacement de ces postes seront déterminés sur place d'un commun accord au moment de l'abornement;



Bulletin du Comité de l'Afrique Française.

l'effectif de chacun d'eux ne dépasserait pas 40 à 50 hommes.

Il est entendu que le gouvernement libérien avisera deux mois à l'avance les autorités françaises de son intention d'occuper le ou les postes dont il est question ci-dessus et que la remise du ou des postes s'effectuera dans les cinq jours qui suivront l'arrivée des forces de police libérienne.

Art. 3 — La navigation sur les cours d'eau formant la frontière sera libre et ouverte au trafic et aux citoyens et protégés français ainsi qu'aux sujets et citoyens libériens.

La France aura le droit de faire à ses frais dans le cours ou sur l'une et l'autre rive des rivières en question les travaux qui pourraient être nécessaires pour les rendre navigables ou en améliorer la navigabilité, restant toutefois entendu que de ce fait aucune atteinte ne sera portée au droit de souveraineté appartenant à la République de Libéria sur la rive qu'elle occupe. Dans le cas où les travaux exécutés donneraient lieu à l'établissement de taxes, celles-ci seraient déterminées par une nouvelle entente entre les deux gouvernements.

Art. 4. — Les clauses de l'arrangement du 8 décembre 1892 sont maintenues en toutes les dispositions qui ne sont pas contraires au présent arrangement.

Art. 5. — Les ratifications seront échangées avant le 1er mars 1908.

Les opérations d'abornement seront entamées dans les trois mois qui suivront l'échange en question.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont dressé le présent arrangement qu'ils ont revêtu de leurs cachets.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 18 septembre 1907.

(*L. S.*) *Signé :* G. Binger.
(*L. S.*) *Signé :* A. Soulange-Bodin.
(*L. S.*) *Signé :* F.-E.-R. Johnson.
(*L. S.*) *Signé :* J.-P. Crommelin.

LA QUESTION DU CHEMIN DE FER D'ÉTHIOPIE

On s'étonnera peut-être de ce que, depuis quelque temps, nous ayons beaucoup moins parlé du chemin de fer d'Ethiopie. C'est que cela n'était plus aussi nécessaire. Pendant une longue période, qui couvrit au moins les années 1905 à 1907, nous fumes seuls ou presque seuls dans la presse à soutenir la lutte contre les « ventres dorés » de l'internationalisation. Mais, depuis que la défaite de ces derniers s'annonçait, notre campagne a reçu des appuis longtemps inespérés, et nous avons pu rentrer un peu sous la tente grâce à ce grand renfort d'ouvriers de la onzième heure, qui volaient au secours de la victoire.

Cette dernière paraît aujourd'hui acquise : le problème a franchi la dernière ou tout au moins l'avant-dernière étape sur le chemin de la solution. Les premières furent la convention anglo-franco-italienne du 13 décembre 1906 et la mise en liquidation de la société au mois de juin 1907. Depuis lors, les financiers qui avaient toujours exploité l'affaire continuaient de s'y cramponner ; on ne lâche pas, sans essayer d'abord de tout, une vache à lait si féconde. Tout récemment encore, on nous signalait que les agents de la Compagnie à Addis-Ababa avaient repris leurs intrigues passées, aidant les efforts de sir John Harrington, dont le zèle antifrançais continue à retarder sur les tendances du Foreign Office et qui rend le climat d'Addis-Ababa incompatible jusqu'ici avec le soleil de l'entente cordiale. Mais la diplomatie anglaise l'emportera sans doute, encore une fois, si nous le lui demandons sérieusement, sur le zèle trop local de son agent. Et l'affaire continue à progresser dans la bonne direction.

Le liquidateur, que le gouvernement n'a heureusement pas abandonné aux suggestions qu'il pouvait recevoir d'autre part, a fait connaître, dans le courant de janvier, qu'il avait reçu du président du tribunal de commerce de la Seine, juge commissaire, les autorisations nécessaires en vue de la cession amiable de la ligne et de sa concession à une nouvelle société, qui devra justifier de l'agrément des gouvernements français et éthiopien. Pour ce qui est de ce dernier, dont la bonne volonté, complètement obtenue par M. Klobukowski, pêchait moins par son absence que par l'ardeur même avec laquelle elle avait précédé les décisions du gouvernement français encore hésitant, le *Temps* publiait récemment la note suivante : « Nous apprenons de source très sûre que l'empereur Menelik, à la date du 30 janvier dernier, a signé l'engagement de transférer la concession jadis donnée à M. Ilg à la Compagnie qui vient d'être formée avec l'agrément du gouvernement français. »

Cette Compagnie, constituée autour de la Banque de l'Indo-Chine, est une émanation de tous nos grands établissements de crédit. Elle répond donc au vœu que nous avons toujours exprimé, lorsque nous nous préoccupions de la solution financière qu'il fallait envisager, même en pleine lutte, puisque la question ne pouvait être résolue et le chemin de fer construit grâce seulement à la dénonciation des scandales financiers que l'on sait. La Compagnie nouvelle fera certainement ses affaires, mais elle ne cherchera pas à les faire en trahissant d'une manière systématique les intérêts français. C'est tout ce que nous avons demandé.

Le projet qu'elle a arrêté avec le gouvernement et qui doit être soumis aux Chambres est dénoncé par quelques bons apôtres qui, sous couleur de défendre les intérêts des porteurs de la Compagnie ancienne, sont évidemment chargés de faire un dernier effort pour conserver aux meneurs le champ de leurs fructueux exploits financiers. Nous allons voir quels ménagements ce projet a cependant pour la Compagnie ancienne. La société nouvelle, dont le capital doit être de 15 ou 17.300.000 francs après le vote de la subvention par le Parlement, devra émettre de 45 à 50 millions de francs d'obligations pour trouver les 60 à 65 millions de francs nécessaires à la construction de 470 kilomètres de voie entre Diré-Daouah et Addis Ababa et se livrer aux réfections qu'exigent toutes les malfaçons anciennes. Le marché ne fournirait pas une telle somme sans garantie : celle du

capital actions serait de 3 1/2 0/0 et celle du capital obligations de 4 0/0, en outre l'amortissement serait assuré par l'Etat. Grâce à cette combinaison, le Négus serait remboursé des 2.300.000 fr. qu'il crut mettre dans le chemin de fer, mais que certains de ses conseillers firent disparaître. Comme contre-partie, Ménélik concéderait certains avantages douaniers transformant en une réalité les fantasmagories de la dîme qui ne donnèrent jamais d'autre argent à la Compagnie que celui des souscripteurs leurrés par elle. En outre, la Compagnie ancienne — même ses actionnaires en partie si peu intéressants — trouverait des avantages dont voici le résumé.

Pendant quatre-vingt-quatorze ans, la société nouvelle verserait à la Compagnie en liquidation ou à ses représentants une annuité de 402.580 fr. Cette annuité, qui serait garantie par l'Etat de même que le capital de la nouvelle société, appartiendra exclusivement aux anciens obligataires et leur sera répartie par les soins du liquidateur judiciaire. Elle a été calculée de manière à permettre le remboursement en capital à 150 francs par obligation et un intérêt annuel de 3 francs, pendant ce qui reste à courir de la convention de l'ancienne société, c'est-à-dire pendant quatre-vingt-quatorze ans.

Les actionnaires, eux, recevront 60 0/0 des futurs bénéfices nets, dont le capital nouveau ne se réserve que 40 0/0. Par bénéfices nets, il faut entendre les recettes brutes desquelles on aura préalablement déduit : 1° les frais d'exploitation; 2° l'annuité de 402.580 francs dont il vient d'être parlé; 3° les 500 à 550.000 francs garantis au nouveau capital actions et les quelque 2 millions garantis au nouveau capital obligations; 4° et enfin, s'il y a lieu, le remboursement à l'Etat de sa garantie. Après quoi, sur les bénéfices restants, 40 0/0 iront au capital actions nouveau et 60 0/0 à l'ancien. Ce dernier n'a certes pas à se plaindre. Il n'a construit que 310 kilomètres sur un total de 780 que doit avoir la ligne et cependant il recevra 60 0/0 des bénéfices nets, déduction des charges de l'entreprise. C'est assez appréciable pour des actionnaires dont presque tous ont à se reprocher leur négligence et un certain nombre quelque chose de plus.

Cela n'empêche, comme nous venons de le dire, certains clabaudages financiers de s'opposer au projet du gouvernement. Ils doivent servir à l'intimider comme les « manœuvres de la dernière heure » tentées à Addis-Ababa doivent essayer de faire remettre en question les résultats de la mission Klobukowski. Mais la route est maintenant éclairée par trop de lumières pour que les cris de ceux qui sont dans le fossé empêchent la marche en avant : les chiens aboient et la caravane passe.

Pour nous, nous attendrons que le vote du Parlement ait sanctionné le projet du gouvernement, c'est-à-dire que la dernière étape ait été franchie, pour clore ce chapitre de nos campagnes en faveur de l'intérêt national en Afrique. Nous ne le ferons pas sans résumer brièvement pour nos lecteurs l'histoire d'une lutte à propos de laquelle nous ne pousserons pas la modestie jusqu'à dire seulement : *quorum pars parva fui*. Mais en attendant, il faut rendre justice au ministre qui a le plus fait pour acheminer cette affaire dévoyée vers la solution française : M. Milliès-Lacroix a montré, depuis qu'il a pris sa résolution, ce que peut faire un honnête homme partant d'une idée juste lorsqu'il a le caractère de ne jamais admettre les faux-fuyants ni les petites combinaisons.

A LA CÔTE OCCIDENTALE DU MAROC[1]

Casablanca, 20 janvier 1908.

Casablanca est devenue une ville européenne. Mille de nos nationaux et encore plus d'Espagnols la remplissent de leur activité. Les commerçants maures ont fui, abandonnant leurs magasins pillés pour se réfugier dans les villes musulmanes, Azemmoûr, Rabat, Fez, Tétouan..., et les seules boutiques arabes de Casablanca sont maintenant tenues par des Bédouins originaires des Chaouïa. Les Juifs, que les pillages n'ont jamais abattus, ont rouvert, plus nombreuses encore, leurs petites échoppes : ils vendent à nos troupiers mille menus objets de consommation et, avec l'étonnante ténacité de leur race, ils font de la ruine économique sortir une nouvelle prospérité. Les Espagnols se sont emparés des petits métiers : ils débitent des sardines, vendent des beignets, coupent les cheveux, lavent le linge, réparent les souliers. Les Français, pour la plupart Algériens, ouvrent, concurremment avec quelques riches Juifs européanisés, des bazars et des magasins de confections, fondent des hôtels, tiennent des cafés à terrasse. Les anciens gros exportateurs du Maroc sont comme noyés dans le flot tumultueux de cette immigration, et l'on admirerait sans réserve toute cette floraison économique, si elle n'apparaissait comme un peu superficielle, car elle répond surtout aux besoins de l'armée, et on regrette que le commerce des spiritueux y occupe la première place. Mais toutes ces forces ne seront pas perdues, et le meilleur des énergies ainsi développées survivra aux causes qui les ont suscitées, je veux dire à l'occupation des Chaouïa.

Depuis que cette occupation se poursuit méthodiquement, l'esprit de la population est devenu excellent. Le général Drude, avec de brillantes qualités organisatrices, avait une telle sollicitude pour ses troupes, qu'il avait conquis toutes les sympathies, mais on n'avait point une foi entière dans son initiative. Soldat valeureux sur le champ de bataille, il était craintif devant les responsa-

(1) M. Edmond Doutté nous adresse l'intéressante lettre suivante, dont les idées ont déjà été exposées dans une interview du même auteur publiée dans le *Temps* du 4 février.

bilités politiques; instrument précieux pour un gouvernement militaire qui eût prétendu régler le détail de l'action, il devenait inutile ou dangereux pour des hommes d'Etat qui entendent voir de haut. Le général d'Amade, par un entrain qui ne s'arrête qu'à la stricte limite de la témérité, a redonné aux troupes toute la confiance désirable et à



LES « SEKHOUR », CAMPEMENT A TAMMERAK CHIYET, DANS LES CHAOUÏA.
Phot. de M. Edmond Doutté.

la population les gages de sécurité qu'exige le commerce. L'expédition de Settat fut une marche triomphale dans les plaines fécondes et fleuries des Chaouïa : la douceur du climat, l'éclat printanier du tapis végétal, l'ivresse de la victoire, donnèrent aux soldats une résistance incroyable, et leur succès jeta la joie dans les cœurs : l'espoir renaissait à Casablanca quand les dépêches signalaient le désarroi à Paris.

Car la proclamation à Fez de Moulaye Hafid produisit peut-être moins d'émotion dans le monde marocain de la côte que dans les milieux politiques de la capitale. Tandis que nos nationaux du Maroc ne sont préoccupés que de l'établissement d'un programme ferme d'influence, nos parlementaires sont plus hantés de la crainte de voir la France se compromettre que du désir d'engager une action déterminée. Ceux-ci veulent que nous évitions avant tout de nous immiscer dans la politique intérieure du Maroc ; ceux-là ne recherchent que la manière la plus sûre de s'y insinuer.

La stricte neutralité à l'égard des deux sultans serait sans doute la solution la plus satisfaisante, si elle était compatible avec une politique active. Mais les intérêts que nous avons au Maroc sont cause que nous ne pouvons nous dispenser de traiter avec le sultan; et pour cela, il faut en reconnaître un, c'est-à-dire prendre parti. S'il est vrai que les affaires consulaires peuvent se traiter indifféremment avec les autorités aziziennes ou hafidiennes (et en fait, il en est ainsi), il n'est pas moins évident que les questions d'ordre général ne se peuvent débattre qu'avec un seul souverain. Et s'il y a deux souverains, ne sommes-nous point obligés de choisir celui qui règne sur le territoire où sont concentrés les intérêts des Européens? Voilà pourquoi notre ministre au Maroc a dû traiter avec Abdelaziz, avec le sultan de la côte, puisque c'est sur la côte que se trouvent presque exclusivement aujourd'hui les établissements de nos nationaux.

En effet, le sultan de la côte, tant qu'il l'est effectivement, c'est le sultan des Européens. Abdelaziz, devenu impopulaire dans la ville sainte de Fez, quittant cette capitale fanatique pour se rendre à Rabat et s'y rencontrer avec le représentant de la France, c'est le Maroc évoluant vers la civilisation européenne. Tant qu'il y a un sultan du littoral et un sultan de l'intérieur, le premier est nécessairement le protecteur des intérêts européens au Maroc, et le second l'imâm régulier d'une communauté musulmane intolérante. Il est donc naturel que nous ne cessions de reconnaître le premier que lorsqu'il sera absolument impuissant, et que nous hésitions à lui enlever la garde de nos intérêts pour les confier au sultan dont toute la popularité est faite de la haine du chrétien.

Cette haine est souvent balancée par le souci de la sécurité. Ainsi la fidélité de la population mauresque de Rabat et Salé n'a jamais été bien ferme : fanatiques, ils sont haineux, et poltrons, ils sont versatiles. Mais aujourd'hui, leur loyalisme se renforce du respect des cuirassés et de la peur des tribus berbères. Car les premiers répondent de l'ordre, tandis que les secondes n'attendent qu'une occasion de le troubler ; et les Maures redoutent plus la ruine de leurs biens que l'impuissance de leurs haines religieuses.

Casablanca est plus aux Français qu'aux Marocains : il est vrai que nous avons l'intention de remettre cette province au sultan ; mais, venus pour y rétablir l'ordre, nous ne pouvons la quitter que lorsqu'il y régnera et que le souverain pourra l'y maintenir. Or, tout concourt à fortifier l'hostilité des Chaouïa ; car, d'une part, ils ont des ressources pour combattre, et, de l'autre, ils sont trop compromis pour faire une paix honorable. En effet, ils se sont enrichis parce qu'ils refusent l'impôt depuis sept ans, parce qu'ils ont pillé Casablanca, parce qu'ils ont renié les dettes qu'ils avaient contractées envers les Européens ; mais de plus, ils ne peuvent plus rien espérer d'AbdelAziz, parce qu'ils ont déchaîné les troubles qui ont favorisé l'usurpation de son frère; ni de celui-ci, parce qu'il ne peut se réconcilier plus tard avec la France qu'en les désavouant. Ils combattent donc avec la furie de gens qui doivent tout perdre et qui n'espèrent garder comme seul

bien que la gloire sauvage de la guerre sainte.

Mazagan, qui était, il y a deux mois, à Moulaye Hafîd, est aujourd'hui à Abdel aziz; il a suffi aux partisans de celui-ci d'y paraître pour y commander : et cet exemple montre bien que la partie laborieuse du peuple marocain s'inquiète peu des conflits dynastiques et beaucoup du bon ordre; elle est pour le gouvernement qui assurera la sécurité et la paix avec l'Europe. Pareillement, Azemmoûr cherche de quel côté sera l'autorité féconde et organisatrice et, n'ayant reçu aucune démonstration ferme de l'un ou l'autre sultan, se donne tour à tour à chacun et oscille entre leurs deux impuissances.

Mogador, au seuil du monde berbère, est plus agitée des conflits locaux que de la querelle des sultans, et l'on n'y est occupé que de la rivalité d'Anfloûs et du Mtouggui. Il est vrai que le premier a pris parti pour Abdel aziz et qu'il en a reçu des forces et des honneurs; mais en cela, il travaillait à sa prôpre grandeur, car il protégerait aussi bien Mogador contre Abdel aziz que contre Hafîd, si la haine du Mtouggui, qui soutient ce dernier, et les bons procédés de notre consul ne le retenaient dans notre amitié.

Il est difficile de préciser quel est, à l'égard des deux sultans, l'état d'esprit des tribus de l'intérieur : les Hâha, les Goundafi, le pays des Serâghna, une partie des Doukkâla, la région de Tâdla, les Zaër, penchent pour Abdel aziz; parmi les autres tribus, les unes sont fanatisées par les excitations religieuses; d'autres sont prêtes à reconnaître le sultan qui apportera un peu de paix; toutes sont fatiguées de fournir de l'argent et des hommes.

Je suis bien à l'aise pour émettre un jugement sur Moulaye Hafîd, ayant été reçu par lui avec faveur et ayant eu l'honneur de l'entretenir longuement l'an dernier. C'était à l'époque où il résistait encore aux suggestions du caïd des Glaoua ; cet homme ambitieux et énergique avait formé le dessein de faire un sultan; il poursuivit ce but avec une persévérance qui le classe au rang des hommes d'Etat. Moulaye Hafîd, esprit libéral et cultivé, mais plus amoureux de la science que de l'action, est bien devenu le sultan du caïd Glaoui, mais aussi le sultan de tous les fanatiques marocains. Car il ne pouvait s'opposer au signataire de l'Acte d'Algésiras, au sultan ami des chrétiens, qu'en devenant le candidat de ceux qui réprouvent les sentiments de ce dernier. Vice-roi, il nous était sympathique; sultan, il ne nous rassure plus : nous craignons que le souverain ne puisse éluder les promesses du prétendant. Moulaye Abdel aziz chancelle donc parce que notre amitié l'a déconsidéré, tandis que Moulaye Hafîd s'élève parce qu'on espère qu'il nous humiliera.

Au risque de paraître peu soucieux de nos amitiés, nous sommes restés neutres dans la lutte entre les deux sultans : il nous eût été facile de pousser nos opérations au delà des confins des Chaouïa, lorsque nous fûmes attaqués par les troupes de Moulaye Hafîd. Cette attaque nous a bien fait voir que, capable peut-être de conquérir la souveraineté, Hafîd ne l'est pas de choisir ses moyens. Car s'il en a donné l'ordre, c'est qu'il est contraint de nous combattre en dépit de ses déclarations, et s'il ne l'a pas donné, c'est qu'il n'est pas maître de son armée; mais comme, au regard de ses partisans fanatiques, il tire bénéfice de cette attitude hostile, il est finalement forcé de l'approuver. En feignant de ne pas lui en attribuer la responsabilité, nous sommes arrivés à la limite de la neutralité bienveillante.

Si nous avons indirectement favorisé la reprise de Mazagan, c'est que les intérêts de nos nationaux exigeaient impérieusement que l'ordre fût maintenu dans cette ville. Mais à Saffi, dernier port de la côte qui obéisse à Moulaye Hafîd, on donne l'exemple d'une incroyable mansuétude. L'attitude des indigènes de cette ville vis-à-vis des Européens est arrogante : il y a quatre jours, on y prêcha la guerre sainte; à la veille de la Grande Fête, l'animosité est dans tous les gestes, la haine dans tous les regards; et les chrétiens ont déjà pris leurs dispositions pour se fortifier en cas de troubles. Le port de Saffi est actuellement très fréquenté et le sultan de Merrâkech s'y ravitaille largement : la contrebande de guerre y fleurit, au mépris des dispositions de l'Acte d'Algésiras. Cependant la France qui a envoyé un croiseur dans chacun des ports de Moulaye Abdel aziz, n'en a point envoyé dans celui de Moulaye Hafîd ; et la seule ville où des troubles soient à craindre est aussi la seule où nous n'ayons pas pris de précautions.



LE VILLAGE NÈGRE DE MAZAGAN EN 1901.

Phot. de M. Edmond Doutté.

Peut-être avons-nous escompté la protection des

gens de Si Aïssa, qui nous a toujours fait d'amicales protestations. L'attitude ambiguë de ce grand seigneur est encore un mystère : tantôt l'on entend dire qu'il est venu contre son gré à Merrâkech, qu'il y est vizir malgré lui, que sa liberté répond à Moulaye Hafîd de la possession de Saffi dont il est le caïd et qu'il ne cherche qu'une occasion de regagner sa casba ; tantôt l'on apprend au contraire qu'il rend à son maître actuel les plus grands services par ses relations dans le Nord du Maroc et qu'il est d'ailleurs trop compromis actuellement pour faire volte-face : on ne sait que penser, si ce n'est que lui-même encourage ces diverses versions suivant ceux auxquels elles s'adressent. Il sert Moulaye Hafîd dont il est vizir; il ménage Moulaye Abdel aziz, près de qui il entretient un de ses fils; il flatte les Français auxquels il fait donner des assurances et de quelque côté que doive venir le succès, il s'apprête à dire qu'il l'aura préparé.

Les habiletés de Si Aïssa ne sont pas de bon augure pour le succès de Moulaye Hafîd; l'attitude des indigènes de Saffi n'engage guère les Européens à le reconnaître comme sultan légitime; et les détails qui nous viennent sur sa proclamation à Fez, où il a été nommé sultan sous des conditions humiliantes pour les chrétiens, marquent bien le caractère réactionnaire du mouvement sur le-quel il s'appuie.

On apprend qu'il est avec son armée à Mechra-ech-Chaïr, à l'entrée des Chaouïa : son intérêt lui commande de n'y point pénétrer, car n'étant pas maître de ses troupes, il entrerait en conflit avec nous, et il serait vaincu. Il y a une grande différence entre la valeur de son armée composée de soldats des pays les plus divers, mais toujours des classes les plus misérables, et la résistance pour ainsi dire patriotique des Chaouïa qui combattent sur leur propre territoire. Ceux-ci sont redoutables parce qu'ils sont riches, bien équipés et qu'ils défendent leurs biens; ceux-là n'ont point de courage parce qu'ils sont mal payés, mal vêtus et qu'ils n'ont point d'intérêt à combattre. Si Moulaye Hafîd, cédant aux suggestions fanatiques, se décide à nous attaquer, il risque une défaite qui entraînera sa perte, et s'il résiste à ces excitations, il trompe le parti dont il a flatté les espérances haineuses et risque encore d'être abandonné.

Descendra-t-il sur Azemmoûr ou sur Mazagan? Mais il peut amener sur la côte un conflit au cours duquel, la sécurité des Européens étant menacée par les passions religieuses déchaînées, la France sera forcée d'intervenir. Prendra-t-il le chemin de Fez? La route est longue, les Tâdla sont hostiles, les dispositions des Brâber incertaines et la situation révolutionnaire de Fez encore plus périlleuse pour lui, sans compter qu'il est délicat d'abandonner le Hoûz et de laisser à son frère la route de Merrâkech ouverte. Pour toutes ces raisons, il hésite et Moulaye Abdelaziz, inexpugnable à Rabat, attend les événements. Cette situation risquerait de durer, si le manque d'argent ne devait y mettre fin, et le succès semble devoir appartenir au sultan qui aura le plus de ressources : en sorte que le sort du Maroc est entre les mains des financiers.

On a parlé encore d'une autre éventualité : si Abdelaziz se voyait perdu, il confierait ses intérêts à Moulaye Mahammed, le prince chéri des foules, auquel les prophètes prédisent le trône et qu'il garde prisonnier près de lui. Moulaye Mahammed, avec son universelle popularité, serait capable de relever la fortune de son frère : mais s'il n'avait point le désintéressement de repousser le pouvoir que la voix unanime du peuple lui offrirait, on aurait trois sultans au lieu de deux. Et ce *tertius gaudens* serait peut-être le plus réactionnaire de tous.

La situation est donc fort compliquée et l'on se figure aisément combien il doit être difficile pour nos agents de s'y reconnaître. Des bruits fantaisistes ou intéressés leur rendent l'information incertaine, alors que le souci de la sécurité des Européens exige qu'ils soient constamment en éveil. On n'a pas assez rendu justice à l'admirable pléiade de ces artisans de la politique marocaine : l'un a montré dans la situation délicate de Mogador une habileté consommée et la plus étonnante connaissance des esprits musulmans; un autre, à Saffi, se maintient dans une position périlleuse par son attitude ferme et sa rectitude de jugement; un troisième, au cours d'une période d'angoisse où la vie des Européens était suspendue aux hasards du moindre incident, a sauvé la colonie de Mazagan par son énergie. Celui-ci, à Casablanca, menant de front une besogne administrative écrasante et l'action politique qui seconde nos armes dans les Chaouïa, a rassuré les chrétiens par sa constance, divisé les musulmans par son entregent, éclairé nos généraux par son expérience; celui-là, à Rabat, joint l'élévation du caractère à la science d'un orientaliste et donne à tous, par ses actes passés, cette confiance qui décourage l'émeute. Je nommerais enfin le diplomate avisé qui a personnellement charge de nos relations avec le sultan et l'homme éminent qui sait grouper et diriger tous ces collaborateurs zélés, si je pensais pouvoir assez louer tant de dévouements désintéressés.

Quelle que soit la solution qui doive prévaloir, ils travaillent tous à ce qu'elle soit conforme aux intérêts de la France, et de l'Europe par conséquent; le sultan que le sort destine à l'empire intégral du Maroc devra, grâce à eux, signer et l'acte d'Algésiras et le programme de Rabat. C'est à leur diligence qu'est due l'organisation de la police dans presque tous les ports par une série d'officiers actifs et intelligents; et ce pas vers l'établissement d'un contrôle tutélaire de l'Europe est définitif. Il importe seulement que la dualité du pouvoir cesse enfin; il ne peut pas y avoir deux Maroc, comme on l'a proposé. D'aucuns rêvèrent alors un Maroc du Sud et un Maroc du Nord; les événements ont montré que le partage ne se fait pas ainsi : il s'opère en Maroc de la côte et en Maroc de l'intérieur, en Maroc conciliateur et en Maroc intolérant. Mais le Maroc de

l'intérieur tient trop à celui de la côte pour que cette division soit stable. Et l'Algérie tient trop au Maroc de l'intérieur pour que nous nous désintéressions de la politique générale de l'empire des chérifs. De récents incidents ont encore rappelé que les différentes parties de l'Afrique du Nord sont unies par des liens géographiques, ethniques, économiques, religieux, sociaux, politiques. Le Maghrib est un bloc : cette vérité a dicté notre conduite depuis dix ans dans l'affaire marocaine : il n'est pas un ministre des affaires étrangères qui ne l'ait reconnu devant l'Europe. Elle continuera à peser lourdement sur les événements et ce n'est pas l'intrigue diplomatique qui séparera ce que la nature a uni dans une irrésistible et séculaire évolution.

EDMOND DOUTTÉ.

LA CAMPAGNE ALLEMANDE CONTRE LA LÉGION ÉTRANGÈRE

La campagne allemande contre la Légion étrangère ne ralentit pas. Cette fois, c'est le théâtre qui devient le lieu des exploits des adversaires de ce corps d'élite. Pour être plus sûrs de réussir, ils se sont installés à Strasbourg, au Théâtre Alsacien. *D'r Frendelegionar*, par H. Günther, est une pièce écrite dans le dialecte alsacien, à la portée des humbles, par conséquent, et qui étale moins de racontars relatifs à la Légion — moins de crimes à la mode des romanciers teutons — que de considérations sur l'immense sacrifice inséparable de l'entrée dans cette troupe. Le but n'est pas, en effet, de montrer la dureté du traitement en Afrique, mais les suites qu'entraînent, pour les malheureux Alsaciens qui s'y rendent, l'éloignement de leur famille, la prison en cas de retour, le mépris et les ennuis de tout ordre qui les poursuivent, si, poussés par la misère, ils se décident à rentrer au bercail allemand. L'Alsacien qui quitte son sol natal abandonne tout ce qui lui est cher, trouve en échange une vie infiniment pénible, et, lorsqu'il revient, n'est plus propre à aucun emploi, n'est même plus bon à rien.

Mais le récit montrera mieux que de longs discours la thèse soutenue. Fasanelui, condamné pour braconnage, promet de se venger de l'aubergiste Kieffer qui l'a fait arrêter : il a l'idée d'inspirer à son fils Xavier Kieffer, qui est fiancé dans le pays et conscrit, de ne pas répondre à l'appel de la classe. Comparant le pain noir, le poids du sac allemand, à la douceur du service en France, où un de ses cousins reçoit par jour, à Nancy, un litre de vin rouge et un demi-litre de blanc, et passe la moitié de son temps en permission, il fait l'éloge du grand-père, un ancien officier français, qui racontait avec enthousiasme son temps et ses campagnes. Mais le père Kieffer, lui, un rallié à la cause allemande, regrette de ne pas voir Xavier devenir comme son frère volontaire d'un an, futur officier, et lui rend à peu près courage, en lui disant que, même pénible, cette vie lui sera profitable.

Bientôt le départ des bleus est l'occasion d'une fête dans le village ; mais le vin engendre une dispute, où Xavier blesse le fils du maire. Fasanelui aggrave la situation en annonçant à Xavier qu'il a été dénoncé par le moribond dans son délire, et celui-ci, par crainte des gendarmes, part pour la Légion.

Les lettres qu'il adresse à sa fiancée, entre Tiaret et Frenda, ne sont guère enthousiastes : des articles de journaux français, des extraits de l'*Intransigeant* sur la « crapaudine » tombent sur la scène strasbourgeoise; enfin la nostalgie est à toutes les lignes, d'autant plus poignante que le père Kieffer retourne toutes les lettres sans en ouvrir aucune. Xavier souhaite ardemment la mort, mais, en attendant, songe à la désertion. D'ailleurs, il en est de même des autres Alsaciens, qui fourmillent à la Légion comme les sables au désert. Le père Kieffer reste également sourd aux supplications de ceux qui l'entourent, en faveur de Xavier, dont la dispute n'aurait eu aucune suite fâcheuse, le blessé étant à peine atteint. Kieffer renie son fils, qu'il accuse d'avoir emporté 6.000 fr. qu'il lui avait confiés. Un beau jour, la veille de Noël, on voit arriver Xavier, poursuivi par les gendarmes, qui vient se jeter aux pieds de son père, en implorant le pardon, et un toit pour le cacher. Le père refuse et lui reproche son vol. Fasanelui, qui le voit à l'auberge, le signale aux gendarmes qui l'arrêtent : le père en meurt d'émotion, en le maudissant.

Troisième acte. Xavier a fini ses deux ans de prison et fait son service en Allemagne. Le mépris l'entoure ; on l'appelle « der Franzos », le Français ; on lui refuse les permissions. Ne pouvant plus y tenir, il revient à Noël voir sa fiancée, qui lui demeure toujours fidèle. Son frère, sous-officier, le repousse. Mais Xavier, torturé par la malédiction de son père, veut se justifier du vol et devine l'aulteur, Fasanelui, qui fut toujours son mauvais génie ; il l'étrangle dans une dispute et se tue de désespoir.

Cette pièce, suffisamment sombre pour détourner à tout jamais de la Légion tous les Alsaciens qui pourraient l'entendre, n'a pas, comme certains romans du genre, une couleur locale exotique parfois favorable à nos intérêts. Elle montre un foyer alsacien déchiré dans des conditions rationnelles, par un engagement à la Légion, une vie de misère, une fin tragique. Faite pour le peuple d'Alsace, elle ne pouvait se désintéresser des graves questions qui passionnent le « Reichsland ». Dans un entretien avec un lieutenant de réserve cantonné chez lui, le père Kieffer élève, en Alsacien sincère, quelques griefs contre l'administration allemande. En bon Allemand, ce lieutenant déclare ne pas comprendre la résistance opposée partout au régime qui gâte les Alsaciens au point d'en rendre jalouses les autres parties de l'Empire. Discussion d'ailleurs sans conclusion, mais bien trouvée pour éviter de donner à la pièce un caractère officiel qui l'eût rendue suspecte. Espérons cependant qu'elle aura rencontré une clairvoyance suffisante.

Après la scène de Strasbourg, celle de Lausanne a retenti à son tour tour d'accents antifrançais. M. Randin, que nous connaissions déjà, a tiré une pièce : « Légionnaire par vengance », de son ancien roman. Il nous fut conté que longtemps le théâtre de Lausanne refusa de jouer ce pamphlet, se déclarant incapable de contrôler l'exactitude de faits avancés contre une nation amie, et que la pièce dut être adoucie. Elle n'a d'ailleurs pas paru en librairie. Mais il n'en demeure pas moins acquis que nos voisins ne négligent aucun moyen pour atteindre notre Légion.

Heureusement que, chez nous aussi, deux théâtres populaires se sont trouvés à Paris pour chercher à réagir et glorifier cette troupe : et *La Légion étrangère*, par Jean La Rode et Allévy, honore autant la Légion que les scènes de l'Ambigu et du modeste Théâtre de Grenelle qui l'ont représentée. C'est le cas d'un honnête homme injustement condamné pour assassinat, qui s'échappe du pénitencier où le milieu lui fait trop horreur, et vient à la Légion se refaire une vie. Il a une conduite admirable à Madagascar, où il sauve des Fahavalos une jeune fille que l'assassin véritable, qui se retrouve là, cherche ensuite à tuer pour s'approprier sa fortune; mais, après d'autres tentatives encore d'assassinat, le coupable est pris: la force reste au bon droit, et le légionnaire épouse celle qu'il a sauvée.

La pièce, moins idyllique qu'elle ne peut paraître par ce court compte rendu, est assez réaliste, montre l'émulation n'excluant ni la blague, ni la camaraderie, entre légionnaires et marsouins, et résume bien l'entrain, le cœur de cette troupe, qui chante et plaisante au milieu des balles, la soif éternelle qui la ronge, soif indifféremment satisfaite par le vin, l'absinthe, le babali ou le choum-choum. La pièce est égayée par de nombreux traits de nature, par le langage martial des légionnaires, et notamment leur air « national » :

> Tiens, voilà du boudin, voilà du boudin, voilà du boudin
> Pour les Alsaciens, les Suisses et les Lorrains.
> Pour les Belges il n'y en a pas,
> Car ils sont tous assez gras, etc...

Il y a même une scène véritablement émouvante, celle de la mort de l'Alsacien Mosbach, qui recommande d'annoncer la triste nouvelle à ses parents « avec un timpre pour l'étrancher — chez nous, c'est l'étrancher depuis trente-cinq ans », et qui s'éteint en s'efforçant de crier quand même : « Vive la France ! » Voilà une simple, mais éloquente réponse à la pièce de Strasbourg.

Il est bon de jouer de semblables pièces dans des faubourgs où trop souvent de solides gas tournent mal par paresse et désœuvrement, alors qu'ils pourraient trouver dans une vie utile et active, cadrant avec leur caractère, la santé morale et physique.

Cela nous console un peu des odieuses diffamations qui ont cours outre-Rhin. La perle en est encore peut-être cette récente histoire contée dans une gazette badoise : un instituteur allemand fixe, par l'intermédiaire des Petites Annonces, un rendez-vous galant à Ulm, à deux dames ; celles-ci, à type méridional, parlant mal l'allemand, l'accompagnent dans le train, où il s'endort vers Fribourg : le lendemain il se réveille dans une caserne d'Epinal, et quand il en veut sortir, on le repousse à coups de crosse, en lui déclarant qu'il est légionnaire ; il est envoyé ainsi à Saïda.

Le moment est bien venu en effet pour songer à détourner de la Légion les nombreux engagés que ne peut manquer d'y attirer la moisson de gloire qu'elle récolte au Maroc Que ce soit à l'Ouest, dans le massif des Beni-Snassen, que ce soit à l'Est autour de Casablanca, légionnaires et tirailleurs rivalisent avec les soldats de France pour soutenir le renom de courage et d'entrain qui date des Gaulois. La légende allemande sur nos « mauvais traitements » s'écroule devant les faits. C'était un officier du 2e étranger, ce lieutenant Pillot qui vient de se noyer près de Casablanca en cherchant à sauver un de ses hommes perdant pied. N'en déplaise aux haineux, nos officiers aiment leurs soldats : et ceux-ci le leur rendent. Et les rares désertions d'Allemands au Maroc, si considérablement grossies par nos journaux, ne viennent que confirmer le principe que la Légion est une troupe d'action, faite pour marcher et non rester en place, prête à tous les dévouements, à tous les sacrifices, et dotée de qualités militaires dignes de la rendre sympathique hors de France comme en France.

D'ailleurs des étrangers sincères ont su lui rendre hommage. Un Anglais, M. G. Marrington (1), vient de donner un tableau fidèle et vivant de la bonté interne qui anime le légionnaire sous une façade rude. Et il nous plaît de voir de temps en temps des gens désintéressés dire la vérité qu'ils connaissent. Nous voudrions seulement que le nombre en fût plus grand.

R. N.

(1) G. Marrington, *A Soldier of the Legion*, Londres, J. Murray, 1907.

COLONIES FRANÇAISES

ALGÉRIE

L'emprunt de 175 millions. — La Chambre des Députés vient de voter sans discussion l'emprunt algérien de 175 millions. On attendait avec une certaine impatience ce vote dans la colonie, tant à cause des questions nouvelles qui étaient venues se greffer sur ce débat et qui en avaient retardé la solution que de l'urgence qu'il y avait à ce qu'il intervînt rapidement. Les Délégations et le Conseil supérieur de l'Algérie avaient en effet, en prévision du vote de l'emprunt avant le 31 décembre 1907, inscrit au budget de 1908, plus de 8 millions de crédit à prendre sur les fonds provenant de cet emprunt. Il eût été des plus regrettables que les travaux auxquels ces sommes étaient affectées fussent suspendus, arrêtés : de là un retard préjudiciable d'un an et une perturbation dans la bonne marche de certains services. Aussi, a-t-on été obligé d'introduire dans le projet de loi un article additionnel qui permet l'ouverture par décret, au cours de la campagne de 1908, des crédits votés au titre de cet emprunt.

S'il n'y a pas eu de débat public devant la Chambre, la discussion n'en a pas été moins vive et moins prolongée au sein des commissions. Dans le dernier Bulletin, nous avons reproduit les deux lettres du président du Conseil et du gouverneur général sur l'enseignement indigène ; nous avons indiqué que la commission des Affaires extérieures mettait comme condition à son adhésion la promesse ferme de l'administration algérienne de multiplier les œuvres scolaires à l'usage des indigènes, et qu'à cette condition aussi le gouvernement consentirait à relever le montant de cet emprunt au chiffre primitif de 175 millions. Le rapport de M. Deloncle rappelle en détail ces incidents déjà connus et bien précis ; il précise ainsi la manière de voir du gouvernement :

En nous faisant connaître sa nouvelle décision, le gouvernement a eu bien soin de préciser que sa manière de voir ne s'est pas modifiée sur le fond de la question, et de son côté votre commission est bien d'accord avec le gouvernement pour estimer qu'à l'avenir et pour un autre emprunt, les grands travaux comme les chemins de fer et les ports devraient être seuls effectués à l'aide de fonds d'emprunt et que, par contre, les travaux d'ordre secondaire devraient être exécutés soit au moyen des crédits budgétaires, soit au moyen des excédents de fonds de réserve au fur et à mesure des disponibilités que ferait apparaître la prospérité financière du pays.

En adoptant dorénavant cette règle, on intéresserait par là même d'une façon plus directe les assemblées délibérantes de l'Algérie à une gestion encore et toujours plus économe de leurs grandissantes ressources.

La commission connaît trop bien l'esprit de sagesse et de prévoyance des Assemblées financières de l'Algérie pour douter un seul instant de l'accueil favorable qu'elles sauront réserver aux observations qui précèdent, conseil d'amis de la première heure, émanant d'un ministre et de parlementaires qui tiennent à honneur de se souvenir qu'ils ont puissamment contribué à constituer l'autonomie de l'Algérie.

Un conseil ainsi présenté, un conseil *d'ami de la première heure* ne peut qu'être entendu et favorablement accueilli. Les assemblées algériennes, en affectant certaines sommes aux établissements hospitaliers d'une part, aux postes, télégraphes et téléphones de l'autre, prévoyaient les critiques qui leur seraient adressées ; elles ont maintenu ces crédits cependant, estimant selon toute vraisemblance que dans un pays neuf, où il y a tant de travaux urgents à entreprendre et pour une colonie dont les ressources sont encore si modestes, il peut être fait exceptionnellement appel à l'emprunt afin de développer des services qui, chez des nations outillées et riches, se contentent des ressources ordinaires du budget.

Même critique de la part de M. Chailley qui avait été chargé par la commission du budget de

rapporter le projet d'emprunt algérien. Toutefois, chez M. Chailley, la pensée s'exprime en termes plus catégoriques :

L'Algérie est entrée dans une période de prospérité; cette prospérité repose sur des assises solides, larges; elle nous inspire toute confiance en l'avenir économique de la colonie. Toutefois, il convient d'appeler son attention sur les points suivants : elle a, en 1902, emprunté déjà 50 millions; la voici déjà, en 1908, qui emprunte encore 175 millions et nous savons que ce chiffre élevé est loin de donner satisfaction à tous ses besoins prouvés ou prétendus.

Il est dangereux d'emprunter autant à la fois. Le danger n'est pas tant dans l'éventualité d'une crise qui pourrait rendre lourd pour l'Algérie le poids des arrérages à payer que dans la propension à affecter les sommes empruntées quand elles sont aussi considérables à des usages parfois insuffisamment justifiés. Joignez à cela qu'après les dépenses de construction devront venir les dépenses d'entretien. Toutefois, actuellement, la plus-value des ressources annuelles de la colonie est à ce point de vue tout à fait rassurante.

A ce reproché, M. Chailley en ajoute un autre :

L'Algérie est en train de commettre la faute que la métropole a commise aux environs de 1880 : elle disperse ses efforts sur trop de points; elle fait trop de dépenses d'intérêt local sans assez de souci de l'intérêt général; sur cet emprunt de 175 millions, une fraction qui n'est pas sans importance a ce caractère de dépenses d'intérêt local. Cette manière de procéder a le double inconvénient d'encourager pour l'avenir toutes les convoitises, même les moins raisonnables, d'engager imprudemment des ressources qu'il sera plus tard difficile de se procurer lorsque l'intérêt général réclamera de nouvelles dépenses, de nouveaux emprunts.

Le ministre des finances a sur ce point fait les réserves les plus expresses et, pour consentir à relever à 175 millions le chiffre de l'emprunt, il a exigé de votre rapporteur qu'il les mentionnât dans cet avis. Les assemblées algériennes, à qui l'appui sympathique du Parlement n'a jamais manqué, et l'Algérie qui travaille, qui produit, devront donc accueillir ces conseils, ces réserves. Le but en est surtout de ménager les éléments d'une prospérité qui importe à la métropole autant qu'à la colonie elle-même; leurs dernières délibérations nous démontrent qu'elles-mêmes l'ont compris.

Pour qui a suivi de près les délibérations des Délégations financières et se rappelle les discussions passionnées auxquelles donna lieu le programme de construction des lignes ferrées et des ports, il ne peut y avoir aucune surprise à ce que de pareilles réserves soient présentées par le gouvernement métropolitain. S'étonnera-t-on aussi de ce que, tout en approuvant la somme globale à consacrer aux travaux de chemins de fer, la Commission des affaires extérieures ait refusé de se prononcer sur le choix des lignes à construire et ait écarté du projet de loi toute énumération, hâtive et limitative à la fois, des travaux à entreprendre ? M. Deloncle ajoute que le programme de voies ferrées « devra être, ligne pour ligne, soumis à l'examen préalable du Parlement ».

Ces réserves et ces restrictions sont naturelles, en somme; car l'emprunt projeté est considérable, et du judicieux emploi des sommes mises à la disposition de la colonie peut dépendre, dépendra même certainement, l'avenir économique de l'Algérie. Dépensées avec prudence et pour des œuvres d'un réel intérêt général, comme le veut l'administration métropolitaine et algérienne, elles accroîtront les forces productives de l'industrie et de l'agriculture algérienne, elles ouvriront à l'activité de nos commerçants de nouveaux débouchés et l'augmentation de la richesse générale se traduira par des recettes plus élevées, ce qui permettra au budget de supporter la charge bien lourde de nouvelles garanties d'intérêt. S'il arrivait au contraire — mais la chose est impossible — que l'on cédât à des considérations locales pour entreprendre des travaux, ce seraient des dépenses stériles, sans compensation dans l'avenir et d'une répercussion fâcheuse pour les finances algériennes actuelles.

Pèlerinage à la Mecque. — Dernièrement la *Dépêche algérienne* publiait la communication d'allure officielle suivante :

Une décision de M. le gouverneur général, prise à la date du 4 octobre dernier, autorisait les indigènes à accomplir cette année le pèlerinage de la Mecque et l'administration, respectueuse des obligations religieuses de nos sujets musulmans, se disposait à faciliter aux pèlerins, comme précédemment, leur voyage en Orient.

Malheureusement, les conditions sanitaires se sont modifiées depuis et viennent de prendre tout à coup une tournure des plus inquiétantes.

Déjà, quelques cas de peste avaient été enregistrés sur la côte algérienne et, malgré les mesures énergiques prises aussitôt contre le fléau, on pouvait craindre que la concentration de nombreux pèlerins dans les ports d'embarquement marquât une recrudescence de la terrible maladie.

En outre, le choléra a été officiellement constaté dans les lazarets de la mer Rouge, où il a fait des victimes parmi les pèlerins venant de l'Inde et, en dépit des efforts déployés pour l'enrayer, il s'est propagé rapidement avec plus ou moins d'intensité dans tout l'Orient et n'a pas tardé à s'étendre au Hedjaz.

Un télégramme de Constantinople signale notamment que, dans les seules journées des 27 et 28 décembre, il s'est produit à la Mecque 80 cas de choléra, dont 50 mortels, et à Djedda 29 cas, dont 20 suivis de décès. L'Egypte est également menacée par l'épidémie qui a fait son apparition à Damiette.

Les services sanitaires redoublent, il est vrai, de vigilance dans tous les ports du Levant en vue de circonscrire le fléau; mais, quels que soient leur zèle et leur compétence, on ne saurait évidemment compter ni sur la réussite immédiate des moyens employés, ni sur l'efficacité absolue des quarantaines imposées.

En présence de cette grave situation, M. le gouverneur général s'est trouvé dans la nécessité de rapporter sa décision du 4 octobre et de prescrire que le pèlerinage de la Mecque ne pourrait pas avoir lieu cette année.

L'interdiction du pèlerinage à la Mecque s'imposait cette année-ci. Ainsi que le fait remarquer le communiqué, deux graves épidémies menacent non seulement l'Afrique du Nord, mais tous les pays riverains de la Méditerranée : hier c'était la peste, aujourd'hui c'est le choléra.

Il n'est peut-être pas trop tard pour revenir sur les quelques cas de peste bubonique constatés en automne dernier dans trois ou quatre ports algériens et tunisiens. Le danger est passé, complètement passé. Il n'a d'ailleurs jamais été bien menaçant. Une dizaine de cas à Oran, moins à Tunis et à Bône, moins encore à Philippeville et à Tenès, et ce fut tout. Les bruits tendancieux

qui coururent à cette époque présentaient pourtant la situation sanitaire sous des couleurs assez sombres. Et cela a suffi pour enlever à la colonie dans cette période hivernale de 1907-1908 les bénéfices du tourisme. Les commerçants de bien des villes, d'Alger entre autres, se plaignent de la stagnation des affaires et leurs doléances sont légitimes, quoique dans son ensemble le commerce de la colonie (1) ait repris son mouvement ascendant.

A quelque chose malheur est bon, dit-on parfois ; l'Afrique, menacée d'une épidémie dangereuse, s'est organisée pour se défendre. Les ports, dont la surveillance sanitaire était insuffisante et les moyens de désinfection demeuraient rudimentaires, se sont outillés sur les conseils et avec le concours de l'administration ; grâce aux mesures prises, une épidémie peut être maintenant localisée et arrêtée. L'Algérie toutefois, en relations constantes avec l'Orient par les relâcheurs, doit veiller, plus que tout autre pays méditerranéen, à ce que les mesures sanitaires prescrites soient rigoureusement respectées.

Notons cependant que certaines observations faites au cours de l'automne dernier, tendent à prouver que le danger est moins redoutable qu'on est porté à le croire. Les premiers cas constatés furent presque tous mortels ; ceux qui se produisirent plusieurs jours après furent presque tous guérissables. La virulence de la peste s'atténuerait-elle en passant des rats amenés par les bateaux à ceux des ports algériens ? Les conditions climatériques seraient-elles dans le Nord de l'Afrique peu favorables à la propagation de l'épidémie ? Questions que l'on se pose, ou plutôt que posent les quelques faits étudiés, mais que le petit nombre de cas ne permet pas de résoudre. Et puis il y a l'antécédent de l'épidémie d'Oporto ! Et aussi ne doit-on pas craindre de voir s'étendre le fléau dans les milieux indigènes où il trouverait un terrain tout préparé pour se développer ?

La commission consultative du travail de l'Algérie. — En Algérie comme dans la métropole, on se préoccupe de l'organisation sociale du travail et des problèmes si complexes si délicats qu'elle soulève. M. Jonnart avait créé une commission consultative du travail et il l'avait investie en Algérie des attributions dévolues dans la métropole au Conseil supérieur du travail. Composée d'un conseiller de gouvernement, du directeur de l'Intérieur, de délégués financiers, des représentants des Chambres de commerce, des Bourses du travail et des Conseils de prud'hommes, cette commission pouvait donner à l'administration des conseils éclairés et faire œuvre utile et féconde. Jusqu'à ce jour cependant ses discussions étaient restées à peu près ignorées et sans résultat pratique. Combien pourtant la législation ouvrière algérienne, encore à ses débuts, mérite-t-elle d'être refondue et complétée ! Il semble que dans l'avenir cette commission doive travailler plus rapidement et aboutir. Elle vient d'être réorganisée cette année : ont été adjoints aux membres anciens l'ingénieur en chef des mines et le professeur d'hygiène à l'Ecole supérieure de médecine. Le gouverneur général a tenu à présider la première séance de la session de 1908. Il y a prononcé un long discours où il a exposé le programme étendu de la commission et où il a affirmé l'impérieuse nécessité de ne point s'en tenir à de pures discussions théoriques. L'heure est venue de passer aux réalisations pratiques ; aussi a-t-il demandé à ceux qui l'écoutaient de se prononcer en faveur de l'application en Algérie de la législation sur le repos hebdomadaire ; il leur a proposé l'extension à la colonie de la convention internationale de Berne sur le travail de nuit des femmes, ainsi que de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui régissent dans la métropole la durée du travail, l'hygiène et la sécurité des ateliers.

Toutes mesures que le monde du travail réclamait avec insistance dans la colonie, mais dont l'adoption et l'application étaient retardées par les conditions spéciales de composition de la population ouvrière et par la crainte de porter préjudice à une industrie naissante. Aussi le gouverneur général a-t-il tenu à dissiper les appréhensions des commerçants et des industriels algériens ; tout en faisant appel à leurs sentiments de solidarité et de justice, il a montré que les lois ouvrières actuelles, en économisant le capital humain, aidaient à la prospérité de notre industrie nationale :

Je n'ai pas besoin, messieurs, de vous rappeler l'intérêt que mon administration porte au développement de nos diverses entreprises algériennes, son constant souci d'encourager toute nouvelle tentative qui lui est signalée. Je m'efforcerai toujours, dans la mesure des moyens dont je dispose, non seulement d'éviter à l'industrie toute vexation inutile, mais de stimuler et de favoriser ses progrès. J'estime que les mesures indispensables dont je vous propose l'application ne sauraient être considérées comme susceptibles d'occasionner une gêne réelle à l'industrie. On ne peut admettre, en effet, un lien quelconque entre la prospérité d'un atelier et l'oubli des règles les plus élémentaires de l'hygiène et de la sécurité. Je n'invoquerai pas seulement les idées de solidarité qui nous les imposent, elles vous sont trop familières et nous sont trop communes à tous pour qu'il soit nécessaire de développer ici les arguments qu'elles fournissent à l'appui de la thèse que je soutiens. D'autres considérations d'ordre plus positif, et qui me paraissent avoir leur importance, justifient d'ailleurs suffisamment l'extension à l'Algérie de l'ensemble des dispositions de la loi du 12 juin 1893 et des règlements rendus pour son application.

De tous les rôles qui s'imposent à mon administration, il en est un qui m'a toujours paru devoir être l'objet d'une attention toute particulière, c'est celui d'assurer l'hygiène publique. De l'amélioration de notre situation sanitaire dépend en effet non seulement l'avenir de notre colonisation, mais aussi l'allègement des finances aussi bien communales que coloniales. Vous n'ignorez pas quelle lourde charge impose aux contribuables d'Algérie l'assistance publique, aux dépenses de laquelle l'impôt seul ici doit faire face à défaut de dotations analogues à celles dont jouissent en France les établissements hospitaliers. Or, assurer l'hygiène dans l'atelier comme dans les centres urbains, comme dans

(1) Nous étudierons dans le Bulletin de mars les résultats du commerce algérien pour 1907.

nos campagnes, n'est-ce pas diminuer le nombre des malades, des blessés, des invalides, pour lesquels nos hôpitaux et surtout nos hospices se montrent souvent trop étroits, et, comme conséquence que nous ne saurions dédaigner, n'est-ce pas soulager les budgets de nos diverses unités administratives ?

C'est économiser également le capital humain, partie la plus précieuse de notre patrimoine, qui a des droits, lui aussi, à la sollicitude des pouvoirs publics. Augmenter par l'hygiène, par la sécurité de l'usine, la durée de la vie de nos ouvriers, prolonger leur période d'activité, c'est non seulement un des devoirs primordiaux, qui s'imposent à une société démocratique, c'est aussi augmenter notre actif social, c'est aider à la prospérité de notre industrie nationale.

C'est même, pourrions-nous ajouter, en ce qui concerne plus spécialement la sécurité, tenir compte des intérêts les plus élémentaires de l'industriel, pris en tant que simple particulier. Celui-ci réalise en effet une économie plus apparente que réelle en négligeant d'améliorer certains détails de son installation, comme la protection d'un mécanisme dangereux, l'isolement d'une machine électrique, mesures en général peu onéreuses que prescrit le décret métropolitain et qu'omet d'édicter la réglementation algérienne. Bientôt un accident, que l'observation des dispositions prescrites eût permis d'éviter, rappelle l'industriel à une appréciation plus exacte de son véritable intérêt : une augmentation des primes d'assurance vient compenser, et au delà, l'économie qu'il a cru réaliser ; et même parfois, la résiliation de sa police motivée par l'absence de ces précautions élémentaires découvre complètement l'employeur et laisse à sa charge les conséuences onéreuses de sa négligence.

Production du vin en 1907. — Le *Journal officiel* a publié au mois de janvier le chiffre de la production du vin en 1907 avec la superficie cultivée de vigne et le rendement par hectare.

Pour l'Algérie, la production s'élève à 8 millions et demi, se répartissant ainsi :

Département d'Alger	4.476.248
Département d'Oran	3.175.473
Département de Constantine	657.180
Territoires du Sud et de commandement	327
Au total	8.309.228

Ce chiffre est supérieur de 1.695.508 hectolitres à celui de 1906.

La superficie cultivée en vigne s'élève pour l'Algérie à 146.985 hectolitres; la production moyenne à l'hectare n'est que de 58 hectolitres, inférieure à celle de plusieurs départements du midi de la France (Hérault, Pyrénées-Orientales : 74 ; Aude : 69), égale à celle du Gard.

A cette production très abondante a correspondu cette année une exportation considérable, supérieure de près de 600.000 hectolitres à celle de 1906, et de 2.100.000 à celle de 1905.

Voici quelques chiffres se rapportant à ces trois années :

	Quantités en hectolitres.	Valeur estimative. (Millions de francs)
1905	4.900.804	39.206
1906	5.450.019	46.325
1907	6.026.401	60.728

VICTOR DEMONTÈS.

Aux frontières de l'Algérie. — Aux Beni-Snassen, la période d'organisation a succédé aux opérations militaires.

La pacification y est maintenant complète, et la remise d'une partie de l'amende imposée n'a d'ailleurs pas peu contribué à cet heureux résultat.

A signaler qu'une reconnaissance de cavalerie, composée d'un demi-escadron de chasseurs d'Afrique, d'un peloton de spahis et d'un peloton de la compagnie montée du 2e étranger, partie d'Oujda le 28 janvier, sous les ordres du colonel Feraud, a traversé tout le massif montagneux par Aïn-Sfa, Moussa-Mohamed-Djebel, Bou-Zahel, jusqu'à Mohamed-Ou-Berkane. Cette traversée complète de la montagne par des troupes à cheval s'est opérée sans incident. Le 30, la reconnaissance a atteint Tafforalt et a regagné Oudjda le 31. L'effet produit sur les indigènes a été excellent. Les hommes ont montré beaucoup d'entrain et ont fait preuve de la plus grande endurance, malgré la pluie et la tourmente de neige qui a sévi le 30 à Tafforalt.

L'impression générale est que ces tribus éprouvent un grand soulagement en se sentant enfin protégées contre les incursions continuelles des contingents marocains. Il suffira maintenant de laisser subsister pendant quelque temps l'organisation provisoire telle que l'a prévue le général Lyautey, pour parer aux quelques dissidences partielles qui pourraient encore se produire, malgré la soumission générale.

Des réductions importantes ont été faites dans les effectifs, et la région est divisée pour la police en secteurs où l'on rivalise d'activité : des médecins effectuent des tournées de vaccination dans les tribus; des infirmeries indigènes avec service antiophtalmique et antipaludique ont été installées dans les divers postes et fonctionnent parfaitement; l'on se préoccupe également d'aider les indigènes dans leurs travaux agricoles, et le gouverneur général a fait envoyer sur les lieux des charrues françaises qui seront mises à leur disposition.

En résumé, les prévisions du général Lyautey se sont réalisées point par point, sans à-coup ni surprise, et l'organisation provisoire actuelle est admirablement conçue pour préparer l'établissement, dans un avenir prochain, de la police franco-marocaine.

Le général Bailloud, commandant le 19e corps, s'est rendu lui-même dans la région pour se rendre compte de la situation. Les troupes sont toujours pleines d'entrain et leur état sanitaire est excellent.

Dans toute l'Algérie, les indigènes ont suivi les événements de la frontière avec le plus grand calme et sans manifester, comme nous aurions pu nous y attendre, la moindre nervosité.

Il ne faut pas s'y méprendre : la répression des méfaits commis par les Beni-Snassen, faite avec promptitude et énergie, sagement et sûrement, sans violences inutiles, mais sans faiblesse, a profondément agi sur l'esprit de nos sujets algériens,

qui se sont rendu compte à la fois de la puissance et de la générosité françaises.

Le sultan vient de rétablir dans ses anciennes fonctions le cadi d'Oudjda, Si el Hadj Larbi, qui avait été destitué par son ordre quelques années auparavant. Ce magistrat musulman avait dû sa révocation aux intrigues de certaines personnalités d'Oudjda, qui l'accusaient de sympathie à notre égard. La nouvelle décision du sultan au sujet de ce personnage constitue la réparation d'une injustice commise à la suite de regrettables intrigues et montre bien dans quel sens favorable à notre influence s'est produite l'évolution de l'état d'esprit du Makhzen en ce qui concerne les questions de frontière.

— Un triste drame s'est produit le 1er février et a mis en deuil l'armée d'Afrique. La 20e compagnie du 1er étranger, sous les ordres du capitaine Capillery, à l'effectif de 2 officiers et 155 hommes, avait quitté le poste d'Aïn-ben-Khelil pour se rendre à Forthassa, dans l'Ouest d'Aïn Sefra. Assaillie par une tourmente de neige, la compagnie a été dispersée et une partie seulement de l'effectif a pu se réfugier dans des douars.

Le nombre des victimes est de 37. Leurs noms méritent de rester aux annales de la Légion étrangère.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Les budgets. — Les divers budgets des colonies et territoires de l'Afrique Occidentale Française, pour l'exercice 1908, sont arrêtés en recettes et en dépenses aux chiffres suivants :

Budget général, 17.148.000 francs.

Budget annexe du Territoire civil de la Mauritanie (annexe du budget général), 1.189.000 francs.

Budget annexe de l'exploitation du chemin de fer de la Guinée (annexe du budget général), 1.700.000 francs.

Budget annexe de l'exploitation du chemin de fer de la Côte d'Ivoire (annexe du budget général), 500.000 francs.

Budget annexe de l'exploitation du chemin de fer de Kayes-Niger (annexe du budget général), 3.950.000 francs.

Budget du Sénégal (administration directe), 1.700.000 francs.

Budget du Sénégal (pays de protectorat), 4.584.000 francs.

Budget de la Guinée, 6.225.000 francs.

Budget de la Côte d'Ivoire, 3.800.000 francs.

Budget du Dahomey, 3.090.000 francs.

Budget du Haut-Sénégal et Niger, 6.360.000 francs.

Budget annexe du Territoire militaire du Niger (annexe du budget du Haut-Sénégal et Niger), 1.346.000 francs.

HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER

Le territoire militaire. — Le territoire militaire du Niger comprend, depuis le 31 décembre, quatre régions :

1° Tombouctou, formé des annexes de Ras-el-Ma et du Gourma, du cercle de Tombouctou et du cercle de Bamba ;

2° Gao, formé du cercle de Gao avec le secteur de Bourem, du cercle de Tillabéry et du cercle de Dori moins le Torodi ;

3° Niamey, formé du cercle du Djenna, de Dosso, de Tahoua et de Say ;

4° Zinder, qui comprend : 1° le cercle de Zinder, formé du Démaghérim et du Damerghou, avec le



LE NIGER A KOUROUSSA

secteur de Tessoua et le secteur de Düngass, formé des territoires de la Northern Nigeria rattachés au cercle; 2° le cercle d'Agadès, formé de l'Azbin et du Tégama; 3° le cercle de N'Guigmi, formé du district de N'Guigmi avec les secteurs de Gouré formé du district de Gouré et Kabi Bagara constitué par les territoires de la Northern Nigeria rattachés au cercle; 4° le cercle de Bilma, formé du Kaouar.

GUINÉE FRANÇAISE

Le chemin de fer. — Nous avons annoncé que le Comité des Travaux publics des colonies s'était prononcé favorablement pour l'exécution de la troisième section du chemin de fer de la Guinée.

Un décret du 21 janvier a autorisé l'ouverture des travaux pour cette section qui va du col de Koumi au Niger.

La deuxième section a été inaugurée le 1er février par M. Merlin, gouverneur général *p. i.*, en même temps que la statue élevée à Konakry au gouverneur général Ballay.

CÔTE D'IVOIRE

La situation dans la Sassandra. — Une correspondance particulière a apporté au *Temps* les renseignements suivants sur les événements de la Sassandra :

Au bout de huit mois d'opérations pénibles, les tribus du cercle de la Sassandra se soumirent; M. Clozel, gouverneur de la Côte d'Ivoire, leur avait accordé, par l'intermédiaire du capitaine Schiffer, des conditions modérées et avisées : on ne les inquiéterait plus pour leur prise d'armes et on ne



UN BÉTÉ DE SOUBRÉ

leur demanderait pas d'impôt, au moins pendant un certain temps.

Par malheur, quelques agents commirent des excès de zèle et imposèrent des amendes aux chefs indigènes. Ceux-ci se soulevèrent, coupèrent la route entre Issia et Daloa et attaquèrent les couriers. Le lieutenant Hutin fit commencer quelques opérations contre eux. Ils feignirent de céder,



UNE FEMME NEYAU

avertirent le lieutenant de venir recevoir leur soumission. C'était un piège : à 500 mètres du village de Gegbétapéa, le lieutenant Hutin fut tué, ainsi que sept tirailleurs et un sergent indigène, et le lieutenant Carbonnier blessé.

Un complot fut de plus tramé à Issia pour assassiner le chef de poste d'Issia, M. Guiseris, et ses deux subordonnés, MM. Pain et Conquet. Il fut révélé par les enfants de l'école et déjoué. Le capitaine Schiffer prit des dispositions très sages. Le chef d'Issia négocia la neutralité de son village et de ceux qui l'environnaient. Puis, avec le concours du détachement du capitaine Doualin et le fils du chef d'Issia comme guide, on commença les opérations, et le 6 novembre, le village de Tasrobao, très solidement fortifié, fut pris après trois heures de combat. Le fils du chef d'Issia fut blessé.

Daloa (Fort-Lecœur), qui était assiégé par les Noirs, fut délivré le 12 novembre par un nouveau combat. En décembre, le commandant Betsellère arriva. Les indigènes commencèrent à se soumettre, mais quelques villages demandèrent des indemnités pour les morts qu'ils avaient eus en combattant nos troupes. Ces conditions ne furent pas acceptées.

Il y eut alors une recrudescence de l'insurrection. Celle-ci s'étendit presque jusqu'à Issia. Cinq commerçants achantis furent massacrés, ainsi que dix hommes montant une pirogue. Un assez grand nombre de porteurs, appartenant à d'autres traitants, furent tués. Soubré était entièrement bloqué : et ce poste renfermait dix Européens. Le commandant Betsellère et le capitaine Schiffer les délivrèrent. Il était temps. Les opérations continuent. Elles sont menées avec fermeté mais aussi avec modération, de façon à faire comprendre aux Noirs qu'on ne veut ni leur ruine, ni leur extermination, ni le changement de leurs coutumes.

Le lieutenant-colonel Metz a été envoyé avec des renforts pour rétablir la tranquillité.

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

I. — DANS LE CHAOUIA

Ainsi que l'indiquait la dernière chronique, une nouvelle période s'est ouverte pour notre action autour de Casablanca, et après avoir été inaugurée par le général Drude, — cinq jours avant son départ, — elle se poursuit sous l'égide du général d'Amade.

Aussitôt qu'il a pris contact avec le corps d'occupation, le nouveau chef militaire étudie un plan de pacification du Chaouïa. En quelques jours, l'horizon s'est sensiblement élargi. Il ne s'agit plus d'arpenter, avec une minutie de topographes, 12 kilomètres autour du camp. A mesure que les jours s'écoulent, un programme nouveau se dessine. Les barrières artificielles qui surgissaient avant la prise de Médiouna sont oubliées : l'action est reportée jusqu'à ses véritables limites, et ces limites sont celles de la province du Chaouïa, l'oued Oum-er-Rebiâ au Sud-Ouest, le Tadla au Sud, l'oued Bou-Znika au Nord. Tour à tour, des promenades militaires s'assureront que les tribus coupables ont bien été châtiées, que l'ordre règne aux environs des populations soumises, et que les transactions peuvent reprendre comme avant les événements de juillet.

Tel est le plan. Le général d'Amade le réalise en partie en occupant le 10 et le 11 janvier les casbas de Fedhala et de Bou-Znika sur le littoral entre Casablanca et Rabat ; en délogeant de Ber-Rechid, au Sud de Mediouna, les pillards qui s'y concentraient et en installant une garnison dans cette petite place ; en poussant enfin le 15 janvier jusqu'à Settat où il pénètre de force malgré une vive résistance.

Cette affaire de Settat fut assez chaude et nous valut une vingtaine de blessés, dont un officier, le lieutenant Castel. Quatre bataillons d'infanterie, trois escadrons de cavalerie et une batterie de 75 franchirent, sans pour ainsi dire prendre de repos, 70 kilomètres et se battirent dix heures durant, détruisant le camp des dissidents, infligeant de fortes pertes à l'ennemi, composé de contingents de l'arrière-Chaouïa et des restes de la mahalla de Mouley Rechid. Reçues à coups de fusil par les habitants de Settat, nos troupes enlevèrent la position à la baïonnette, restèrent quelques instants à l'intérieur des murs, puis, le signal du départ ayant été donné, reprirent la direction de Ber-Rechid. Certes, il eût mieux valu y laisser garnison pour donner aux populations environnantes l'impression que nous voulions en imposer à tout le Chaouïa, jusque dans ses derniers retranchements. Mais cette expédition était beaucoup plus un raid qu'une occupation. Elle tendait à frapper d'un coup violent et rapide les rebelles qui, depuis six mois, avaient fini par se persuader que les excès resteraient toujours impunis.

Notre arrivée à Ber-Rechid nous avait du reste permis de mettre la main sur les trois principaux meneurs des massacres de juillet, notamment sur le caïd Oulad Hadj Hammou. Les Oulad-Heriz, comme les Mediouna, demandaient l'*aman* et se ralliaient entièrement à nous.

Sur le littoral, la population, du reste assez clairsemée, n'opposait aucune résistance. La garnison de Bou-Znika, en effectuant quelques sorties, poussait jusqu'à la casba de Skhirat, à une vingtaine de kilomètres de Rabat, et le lieutenant Khaled, petit-fils de l'émir Abd-el-Kader, prenait contact avec l'avant-garde de Baghdadi, dont le noyau principal était campé à Rabat même. La sécurité des communications était assurée entre Casablanca et Rabat. Ce qui ne laissait pas, dans cette dernière ville, que de rassurer les Européens et la Cour.

Continuant l'exécution de son plan de pacification, le général d'Amade décidait qu'une colonne dite « du Tirs » partie de Medioına, se dirigerait vers Bou-Znika, tandis qu'une autre colonne, celle du « littoral », opérerait en se dirigeant vers Mediouna. La jonction devait avoir lieu à Oued-Mkoun. Le double but à remplir consistait à explorer la région Nord-Est du Chaouïa et à châtier certaines tribus dissidentes des Ziaïda et des Mdakhra.

Le général d'Amade se mettait lui-même à la tête de la colonne du littoral et partait le 21 janvier pour Fedhala et Bou-Znika. Les opérations duraient jusqu'au 26. Les deux colonnes se rencontraient bien à Aïn-Mkoun et repoussaient avec quelques pertes les cavaliers mdakhra et ziaïda qui tentaient de les attaquer. Mais, en fait, ces randonnées ne donnaient point le résultat attendu. Nos troupes rentraient le 26 à Casablanca, harassées de fatigue et ramenant quelques blessés, ayant fourni à travers la broussaille et les *terres noires* détrempées un gros effort pour n'obtenir qu'un résultat encore insuffisant.

Il y avait eu néanmoins opération de police et les troupes françaises avaient été *vues* sur les territoires compris entre Rabat et Mediouna. Au surplus, l'état-major, tandis que les hommes prenaient un repos bien gagné, préparait tout un projet de marches et de contre-marches qui devait pacifier le Sud-Ouest et le Sud du Chaouïa, depuis les Chtouka (dernière tribu du Chaouïa avant le Doukkala) jusqu'à Settat, en suivant le cours inférieur de l'oued Oum-er-Rebiâ. Cette nouvelle opération devait porter un coup décisif aux contingents de l'arrière-Chaouïa qui se concentraient à proximité de Settat, avec l'intention de venir investir Ber-Rechid et Medioına.

Effectivement, le caïd hafidiste Sektani appelait à la guerre sainte le ban et l'arrière-ban des Chaouïa dissidents, qu'il réunissait sous son étendard avec les débris de la mahalla de Mouley Rechid, auxquels s'étaient joints des cavaliers des Beni-Meskin et des Rehamna, avant-garde irrégulière des troupes de Mouley Hafid. Au total, environ 5.000 hommes.

Ce sont ces contingents qui, le 2 février au matin, se mirent en branle et attaquèrent inopi-

nément une reconnaissance du colonel Boutegourd qui, partie la veille au soir de Ber-Rechid, opérait chez les Mzamza, dont l'attitude avait été plus qu'équivoque le jour de l'affaire de Settat.

Enveloppée de tous côtés par des forces bien supérieures, la colonne Boutegourd lutta vaillamment pendant deux heures et demie. Mais ce fut pour nos soldats le combat le plus meurtrier depuis le début des opérations dans le Chaouïa. Nous eûmes huit morts, dont le lieutenant Ricard, du 3ᵉ chasseurs, neveu de M. Berteaux, vice-président de la Chambre, et une cinquantaine de blessés, dont quatre officiers, le lieutenant-colonel Passard, le capitaine Fallex, les lieutenants Forgemol et Boyre. Les pertes de l'ennemi furent très sensibles et on estime qu'il eut 500 hommes hors de combat. Ayant complètement déblayé le terrain, la colonne rentra à Ber-Rechid.

Le 4, le général d'Amade, modifiant quelque peu son programme d'action dans le Sud-Ouest, partait à la tête de 5.000 hommes et se dirigeait sur Ber-Rechid.

Le 6, il rejoignait les forces du colonel Boutegourd et un nouveau combat avait lieu sur l'emplacement même de l'affaire du 2. Très surexcitées, nos troupes se précipitaient à la poursuite de l'ennemi rapidement repoussé et lui infligeaient une défaite beaucoup plus meurtrière que toutes celles qui ont précédé. Les goumiers algériens et marocains razziaient complètement le territoire mzamza. On pouvait appeler cette journée la journée du châtiment. Ayant pour nous l'avantage du nombre, nous ne comptions que deux blessés.

Le 7, poussant de l'avant, le général attaquait avec la même vigueur les contingents chaouïa, auxquels se mêlaient les uniformes hafidistes. Les Marocains subissaient encore des pertes importantes et, terrorisés, disparaissaient à l'horizon. Settat était repris et une garnison y était installée, tandis que le général continuait l'exécution de son programme en se portant dans la direction de l'oued Oum-er-Rebiâ (1).

II. — LA RÉVOLTE HAFIDISTE DANS LE NORD.

Les désordres et l'effervescence de décembre qui s'étaient produits à Fez n'étaient que le prélude d'événements plus graves. Ceux qui possédaient quelques teintes d'histoire marocaine constataient que la capitale du Nord, une fois de plus, ne démentait pas sa réputation de ville frondeuse et irascible, prête à tous les excès populaires dès que le Makhzen s'était éloigné et se trouvait aux prises avec des difficultés intérieures et extérieures. La chronique rapportait que, sous des règnes antérieurs, la populace de Fez avait été jusqu'à déposer des sultans légitimes pour appeler à leur place des intrigants et des ambitieux. L'occasion était trop belle pour qu'on n'essaie point de rééditer l'histoire. Les meneurs du mouvement révolutionnaire ne la manquèrent point.

Abd el Aziz et sa cour avaient quitté Fez pour se diriger sur Rabat, dans des circonstances particulièrement difficiles. Casablanca était occupé par nos troupes à la suite des événements de juillet; Moulay Hafid s'était fait proclamer à Merrâkech et essayait de se rallier tout le Sud ; enfin la situation financière du Makhzen était rien moins que brillante.

Malgré l'effervescence causée par les nouvelles du Chaouïa et de Marrakech, effervescence qui obligeait les colonies européennes de Fez à regagner le littoral; malgré le danger qu'il pouvait y avoir à laisser livrée à elle-même et pour ainsi dire sans troupes la capitale du Nord pendant une crise aussi grave, il fallait parer au plus pressé et tenter d'intimider les villes qui ne s'étaient point encore déclarées pour Mouley Hafid, en se postant à mi-route entre le Nord et le Sud, c'est-à-dire à Rabat.

Mais il était imprudent de ne point assurer ses derrières à Fez, grâce à une garnison suffisante et bien payée, commandée par un chef énergique, qui aurait prévenu tout désordre et toute rébellion. A cela, le Makhzen pouvait objecter, non sans raison, qu'il ne disposait pas des ressources nécessaires pour s'assurer la fidélité de Fez et de Meknès. En arrivant à Rabat complètement démuni pécuniairement, il ne trouvait, en effet, dans cette ville que l'avance d'un million qu'on lui avait fait miroiter avant son départ, et qui devait tout juste servir à l'entretien de la cour dans sa nouvelle capitale.

Immobilisé à Rabat, grâce à cette insuffisance notoire de moyens matériels, et ne pouvant user parcimonieusement des subsides dont il disposait que pour répartir quelques *tabors* à Mazagan et à Mogador, le Makhzen d'Abd el Aziz perdait de son prestige, d'autant plus que les combats autour de Casablanca n'étaient point faits pour lui recouvrer les sympathies des éléments fanatiques du pays, et que ses pourparlers avec les ambassades française et espagnole permettaient à ses ennemis de faire courir le bruit qu'il s'était vendu aux chrétiens.

A Fez, des chefs de parti, désireux de se créer un nom et peut-être une situation à la faveur de l'anarchie, exploitèrent habilement les légendes qui couraient sur le gouvernement chérifien et furent servis à souhait par l'absence de troupes régulièrement soldées. Les uns, comme El Kittani, s'appuyèrent sur la populace; les autres, comme El Mrani, intriguèrent dans la société bourgeoise et au milieu des commerçants et des notables. Le Makhzen n'a jamais été en odeur de sainteté dans la capitale du Nord. L'autorité, quelle qu'elle soit,

---

(1) Depuis que cette lettre a été écrite, de nouveaux renseignements sont parvenus sur les opérations.

C'est le 5 février, à midi, qu'a eu lieu le premier combat. Les deux colonies françaises, réunies à Zaouia-el-Mekki, sur l'emplacement du combat du 2, installaient le campement quand elles furent attaquées par des groupes de cavaliers qu'elles repoussaient. Le lendemain, 6 février, sur une nouvelle attaque, les troupes sont de nouveau sorties du camp et ont poursuivi l'ennemi jusqu'à Settat. Les contingents marocains se sont repliés dans la direction de Mechra-ech-Chaïr.

Les deux colonnes ont bivouaqué pendant quelque temps sur le territoire des Oulad-Saïd, au Sud-Ouest et à une trentaine de kilomètres de Dar-Ber-Rechid et sont revenues à ce poste le 13 février.

est, du reste, l'ennemie-née des sociétés demi-barbares. Le moment semblait propice pour les indépendants de se libérer de sa tutelle et d'en proclamer une autre dont la manifestation était beaucoup plus éloignée. Enfin, il ne faut pas oublier qu'un noyau important de *Fasis* reprochait à Abd el Aziz son imprévoyance et son inertie qui, selon eux, était cause de l'intervention des soldats français à l'Est et à l'Ouest du Maroc.

Secrète ambition des uns, aspirations de la populace à un régime de désordre et peut-être de pillages, fanatisme de certains partis, mécontentement général d'une population toujours prête à secouer le joug ; une révolte de Fez devait servir tout cela. Lorsque, autrefois, des soulèvements de ce genre se produisaient, la foule insurgée ne cherchait même point une excuse. Mais, à l'époque actuelle, combien les prétextes étaient faciles à invoquer! L'invasion étrangère, la Conférence d'Algésiras, les soi-disant progrès de Mouley Hafid, les prétendus compromis d'Abd el Aziz avec la France et enfin la *guerre sainte*, devaient servir de thème facile à tous les excès.

Le 3, le 4 et le 5 janvier furent employés à élaborer le « coup d'Etat » de Fez. Les meneurs voulurent faire consacrer par des rites et des écrits officiels l'échauffourée populaire qui se réclamait de Mouley Hafid. Ils obligèrent les oulémas, enfermés dans le sanctuaire de Mouley Idris et terrorisés par la présence d'une foule armée et menaçante, à signer la destitution d'Abd el Aziz. Puis ils leur firent signer les conditions de la proclamation de Mouley Hafid. Ces conditions exigeaient l'annulation de l'Acte d'Algésiras, l'interdiction aux Européens d'habiter les villes de l'intérieur, la restitution du Touat, du Sahara et du Sud-Oranais par la France; la suppression de toute protection pour les indigènes marocains. Enfin, il était explicitement entendu, pour flatter la populace, que tous les impôts devaient être supprimés.

Le chérif El Mrani était provisoirement désigné comme khalifa de Mouley Hafid. Les pouvoirs politiques étaient donc réunis entre ses mains. L'administration de la ville était confiée au chérif Zerouati, qui administrait de concert avec des cheikhs de quartiers élus. Quant à Kittani, qui aurait volontiers accepté d'être proclamé « Commandeur des croyants » et qui, paraît-il, nourrissait un secret espoir dans ce sens, il restait dans l'ombre et continuait à *travailler* la masse populaire, à flatter ses bas instincts pour créer, à son profit, un élément de force et, au besoin, de résistance.

Au surplus, ce mouvement révolutionnaire ne s'accomplissait pas sans heurts et sans frottements. Dès le début, la discorde éclatait entre Fez el Bali, la vieille ville commerçante et ouvrière, où, depuis plusieurs semaines, fermentait la révolution, et Fez el Djedid, la cité makhzen par excellence, qui persistait à reconnaître Abd el Aziz comme seul souverain légitime. De là des conflits aigus qui menaçaient à tout instant de se terminer en batailles rangées.

D'autre part, les chefs du mouvement ne s'entendaient pas entre eux. De nouveaux fonctionnaires étaient à chaque instant nommés et destitués, Les prisonniers de l'affaire de Gironcourt et Ben-Daoud, haut fonctionnaire de la Cour incarcéré sur les ordres d'Abd el Aziz, étaient relâchés. Le 17 janvier, Moulay Hafid était proclamé par la populace à Sefrou. Le 18, à Meknès, la foule obligeait, sous peine de mort, le cadi et les oulémas à prononcer et à signer la déchéance du sultan de Rabat.

Les *cherfa Ouazzania* de Fez, menacés de voir leurs biens pillés et confisqués, leurs familles emprisonnées, mettaient en demeure leurs cousins d'Ouezzan d'adhérer à la proclamation de Mouley Hafid. Effectivement, une partie des chérifs d'Ouezzan, la branche cadette, effrayée par ce chantage habile et brutal, promettait de se rallier à la cause du sultan du Sud.

Des lettres de menaces étaient écrites par El Mrani et Kittani aux fonctionnaires makhzen de Rabat et de Tanger. Ils notifiaient également à Abd el Aziz sa destitution. Ils faisaient savoir à toutes les villes marocaines, aux représentants des puissances à Tanger, aux souverains du monde musulman que Mouley Hafid devait être désormais considéré comme seul sultan légitime du Maroc.

Cependant, les tribus de la région de Fez, notamment les Cheraga et les autres populations *guich*, se refusaient à faire cause commune avec le parti révolutionnaire et à renier Abd el Aziz. Habilement travaillées du reste par des émissaires venus de Rabat, elles promettaient leur concours à la mahalla que le sultan du Nord enverrait contre Fez, si toutefois il en envoyait une.

La situation restait pleine d'imprévu tant à Fez qu'à Meknès. Elle manquait totalement d'équilibre et laissait percer l'éventualité d'une guerre civile, si une autorité marocaine constituée, que ce soit celle de Rabat ou celle de Merràkech, ne venait pas bientôt s'imposer. Les bourgeois, les commerçants et les notables, se rendant compte que Mouley Hafid se heurtait à des difficultés quasi insurmontables pour remonter vers le Nord, commençaient à regretter la complaisance avec laquelle ils avaient encouragé la populace à la révolte et appréhendaient déjà les débordements d'une foule surexcitée par les promesses des meneurs, mécontente de la hausse progressive des vivres qui devait suivre fatalement l'anarchie de la capitale et l'insécurité de la province.

Pour faire diversion, El Kittani proclamait la guerre sainte et organisait un corps de « francs-tireurs » avec tous les vauriens de Fez, pour repousser la mahalla qu'on annonçait de Rabat ou la colonne française dont la rumeur publique annonçait la prochaine arrivée. Mais le peuple commençait à trouver que Mouley Hafid était bien long à arriver et que sa réponse officielle à la proclamation restait fort longtemps en route. El Kittani forgeait des appâts nouveaux pour occuper l'esprit de la population. Il faisait publier tout un programme anti-européen et anti-aziziste qui devait bientôt alimenter les discussions. Des

disputes on devait passer aux bagarres. Les partisans de El Kittani se battaient dans les rues avec ceux du pacha de Fez El Djedid, El Bachir, resté fidèle à Abd el Aziz. Ceci se passait fin janvier.

El Omrani et Kittani se regardaient du coin de l'œil, le premier se prévalant de sa qualité de khalifa de Mouley Hafid pour prétendre monopoliser toutes les initiatives officielles, le second s'appuyant sur la populace pour jouer un rôle de chef indépendant, allant jusqu'à faire lire dans les mosquées des lettres apocryphes du sultan de Merrâkech qui n'avaient d'ailleurs qu'un maigre succès. Mais les gens sans aveu savaient profiter de cette période instable et de la protection non dissimulée de Kittani pour se livrer à des déprédations sur des maisons appartenant à des fonctionnaires makhzen de Tanger et de Rabat. La maison d'El Guebbas notamment subissait un premier pillage.

Les manœuvres de chantage continuaient d'ailleurs. Kittani et El Mrani lui-même écrivaient à tous les hauts fonctionnaires habitant Tanger et Rabat, leur donnant un délai de quelques jours pour proclamer Mouley Hafid et les menaçant, en cas de récidive, de jeter leurs familles en prison et de confisquer tous leurs biens.

Le 1er février, on lisait enfin dans la grande mosquée de Fez la première lettre de Mouley Hafid considérée comme authentique. Cette lettre, pour gagner du temps et faire patienter les *Fasis* sans doute, demandait à ce qu'une délégation de quinze notables vînt lui remettre à son camp de Mechra-Chaïr l'acte d'hommage de la ville de Fez.

III. — MOULEY HAFID.

En installant son campement près de l'oued Tessaout, sur des propriétés appartenant au caïd Garouï, Mouley Hafid semblait devoir prendre là ses quartiers d'hiver. Les ressources pécuniaires lui manquaient tant pour assurer le maintien de son prestige à Merrâkech que pour marcher en force sur Fez. Ses réguliers, point ou mal payés, désertaient chaque jour davantage; quant aux irréguliers, leur nombre diminuait et la transformation de Casablanca en un préside bordé de canons ne suffisait pas à faire accourir les masses derrière l'étendard du sultan du Sud.

Mouley Hafid devait souhaiter un « fait nouveau » propre à stimuler le zèle de ceux qui pourraient combattre pour sa cause. Ce fait nouveau, ce fut l'occupation de Mediouna et de Ber-Rechid et le coup de force énergique du premier raid de Settat où dissidents de l'arrière-Chaouïa et hafidistes durent fuir en déroute vers le Sud. Le prétendant allait nécessairement exploiter « l'envahissement du territoire musulman par les troupes françaises » et lancer un véritable appel à la guerre sainte pour réunir à la fois subsides et bandes armées.

Les partisans de Mouley Hafid se sont efforcés de démontrer que les appels au *Djehad* du sultan de Merrâkech étaient un moyen habile de trouver des ressources nouvelles en argent et en hommes quand la caisse était vide et quand les hommes d'armes manquaient. Ils ont rappelé que, durant son long règne, Mouley Hassan n'avait cessé de sous-entendre des arrière-projets de guerre sainte contre l'infidèle pour rallier à sa cause la majorité des tribus. Il est possible que ce prince, en parcourant les populations du Blad-Siba, ait accru le chiffre des impôts dont il les frappait en invoquant les rigides principes coraniques sans oublier celui du *Djehad*; on ne voit pas d'ailleurs en quoi le fait de prêcher la haine du chrétien pour se faire une popularité excuserait à nos yeux les sultans qui usent de ce procédé. Il est possible que les intentions de Mouley Hafid à notre égard aient toujours été pacifiques. Il n'en est pas moins vrai que son élection à Merrâkech a été le contre-coup direct de notre débarquement à Casablanca, que sa proclamation a eu lieu sur un programme de guerre contre les Français et qu'il n'a maintenu sa situation qu'en se posant en défenseur de l'Islam et en adversaire des armes européennes. Mouley Hassan pouvait à la rigueur se permettre des excitations contre un ennemi qui restait imaginaire; celles de Mouley Hafid visaient un adversaire palpable, tant à Oudjda qu'à Casablanca, et s'il ne se hasardait pas lui-même à aller combattre le corps d'occupation français, son lieutenant Mouley Rechid se chargeait de le faire à sa place tant à Mediouna qu'à Ber-Rechid et à Settat.

Mais les exhortations à la levée en masse devaient avoir encore d'autres conséquences. Notre installation progressive dans le Chaouïa et la nouvelle, facilement propagée, que nous comptions étendre notre conquête jusqu'à Merrâkech, devaient être une source d'émulation nouvelle pour les confédérations du Sud telles que les Rehamna, les Serarna, les Beni-Meskin, où les cavaliers belliqueux sont nombreux et avides de prouesses guerrières. Les lettres de Mouley Hafid lues publiquement à Merrâkech et dans les tribus voisines à partir du 1er janvier étaient plus enflammées que jamais. Elles invitaient les fidèles à tout sacrifier pour la guerre sainte, à lui consacrer leur fortune, à se porter en masse vers le Chaouïa pour exterminer les Français, pour les chasser à jamais de Casablanca, pour piller de fond en comble cette ville et Rabat qui continuait à abriter Abd el Aziz dans ses murs.

Effectivement, il y eut un mouvement nouveau en faveur de Mouley Hafid à la suite de ces appels. Une petite colonne de 3.000 hommes fut formée à Merrâkech avec les subsides versés par les notables de la ville. Une bonne partie de ce que les Rehamna, les Sektana, les Serarna, les Beni-Meskin comptaient de pillards accoururent au camp de Tessaout et réclamèrent à grands cris la marche en avant contre les troupes françaises.

Le sultan du Sud leva le camp le 18 janvier, après la solennité de l'Aïd el Kebir, et quelques jours après il campait sur les bords de l'Oum-er-Rebià, à Mechra-Chaïr. Il se trouvait à 110 kilo-



mètres de Merrâkech et 60 de Settat. C'est au cours de ce déplacement qu'il apprit sa proclamation à Fez. Que cet événement l'ait plus que jamais incité à gagner la capitale du Nord plutôt que d'entrer en contact avec nos troupes, cela est fort possible, mais les réalités du moment devaient continuer à se trouver en désaccord avec ses secrètes pensées et en parfaite harmonie avec les sentiments hostiles qu'il affichait envers la France. Ses forces pouvaient être évaluées à 8.000 hommes. Une forte avant-garde d'irréguliers, composée à peu près de la moitié des effectifs, ne tardait pas à passer l'Oum-er-Rebià et remontant vers Settat sous les ordres du caïd Sektani, se préparait à attaquer Ber-Rechid avec l'aide de contingents originaires de l'arrière-Chaoùïa (Mzamza, Oulad Ben-Daoud, Oulad Bou-Ziri, Oulad Saïd, Mzab). Ce sont ces forces qui ont enveloppé la colonne Boutegourd le 2 février. Ce sont elles qui ont été bousculées le 6 près de Ber-Rechid par le général d'Amade, et qui ont dû lâcher pied le 7 devant Settat.

Que Mouley Hafid l'ait voulu ou non, c'est toujours contre des bandes armées, équipées et lancées par lui, que nous avons dû livrer les plus rudes combats depuis que nous avons avancé hors de Casablanca (1).

IV. — A RABAT.

La nouvelle de la proclamation de Mouley Hafid à Fez devait nécessairement provoquer un mouvement d'affolement à la Cour du Nord. Elle laissait entrevoir, au premier abord, une agitation hafidiste considérable, au point que certains vizirs s'attendaient à ce que Casablanca et Rabat seules restent favorables à Abd el Aziz, grâce à la présence des troupes françaises. De plus, les hauts fonctionnaires appréhendaient les excès de la populace de Fez contre leurs maisons, contre leurs familles qu'ils avaient laissées dans la capitale.

Cependant, le Makhzen se ressaisit assez rapidement, en constatant que les révoltes de Fez et de Meknès ne dépassaient pas les remparts de cet deux villes livrées à elles-mêmes et pour ainsi dire sans garnison, à la merci du premier soulèvement populaire. Le sultan et son entourage prirent toute une série de mesures qui témoignaient de leur réel désir de parer au plus vite à la gravité de la situation.

Des émissaires étaient habilement répartis dans les différentes tribus *guich* qui entourent Fez. Le caïd des Cheraga, douteux, était destitué, et il était convenu que Boucheta-Baghdadi irait bientôt le remplacer. Le gros de la mahalla commandée par ce dernier venait camper à l'intérieur de la seconde enceinte de Rabat et constituait une garde très suffisante pour la Cour et le Palais. La garnison française de Bou-Znika et ses reconnaissances jusqu'à Skhirat laissait toute sécurité au Makhzen du côté du Chaouïa et des Zaër.

Du reste, certaines tribus de la région, les Zemmour, les Zaër offraient le concours de leurs armes pour marcher contre Fez. Abd el Aziz envisageait la possibilité d'envoyer vers la capitale révoltée une mahalla chargée d'enfoncer les portes à coups de canon et de s'engouffrer dans les ruelles de la ville en entraînant derrière elle au pillage les contingents des tribus restées fidèles : ce devait être le châtiment.

Une autre mahalla se préparait et, initiative inattendue, elle devait être commandée par Mouley Mohammed, le frère du sultan et du prétendant, dont la notoriété devait ramener de nouveaux partisans à Abd el Aziz. Cette mahalla allait marcher sur Settat et, de là, sur l'oued Oum-er-Rebià et peut-être sur Merrâkech, si elle réussissait à bousculer les forces de Mouley Hafid. Tel était le programme d'action que l'on chuchotait ces jours-ci à Rabat.

Il est bien évident que le Makhzen d'Abd el Aziz possède encore suffisamment de prestige, de relations, d'aboutissants sur tous les points du Maroc pour pouvoir peser sur les destinées du Maroc, pour armer des mahallas, pour conserver les villes qui le reconnaissent, pour soudoyer les tribus, lancer les unes contre les autres, déposer les caïds et les remplacer par d'autres dans certaines régions du Blad-Makhzen, lutter contre le prétendant du Sud et lui reprendre pied à pied tout ce qu'il a su gagner dans ces six derniers mois. Nous savons que l'unité marocaine est un vain mot et que partout où il y a une opinion favorable à tel personnage, à telle idée, gît à côté l'opinion contraire prête à surgir et à croiser le fer. Mouley Hafid aurait-il pour lui dix fois plus de prestige et dix fois plus de bonnes raisons, qu'il lui serait impossible de compter sur l'unanimité du pays, car l'unanimité ne peut exister dans un pays anarchique. On peut même avancer sans se tromper que l'adversité a créé au Makhzen de Rabat de nouveaux partisans et de nouveaux amis, là où il comptait la veille des populations ennemies ou indifférentes. Ce ne serait donc qu'une question de centre de gravité momentanément chancelant et un équilibre facile à reprendre : à condition qu'Abd el Aziz dispose pour cela de moyens nécessaires.

Ce n'est pas tout que de concevoir un programme d'action politique et d'en tenir en main les éléments *moraux*. Encore faut-il pouvoir disposer de ressources financières suffisantes pour la réalisation de ce programme. Au Maroc comme ailleurs l'argent est le nerf de la guerre et de la paix, et un gouvernement chérifien en détresse ne saurait se relever sans cet auxiliaire indispensable. Les courtes avances consenties au Maroc depuis qu'il a quitté Fez n'ont réussi qu'à le faire vivre au jour le jour et à lui permettre de sauver sa situation si compromise à Mazagan et à

(1) Aux dernières nouvelles, Moulay Hafid aurait fait des avances au général d'Amade par un Français, M. Houel, correspondant du *Matin*, qui se trouvait depuis quelque temps au camp hafidien. Moulay Hafid demanderait les conditions auxquelles les Chaouïas doivent se soumettre pour que les hostilités cessent, s'offrant à les faire accepter par eux. Cette démarche venant après que les reconnaissances du général d'Amade ont pacifié le Chaouïa semble devoir aboutir à des résultats d'autant moindres que les journaux allemands enregistrent à la même date une note circulaire de Moulay Hafid aux consuls de Saffi et aux légations de Tanger pour protester contre l'intervention française.

Mogador. Ces résultats obtenus grâce à des tours de force d'économie auxquels les vizirs n'étaient certes point habitués appelaient de nouveaux efforts pour combattre le spectre toujours plus menaçant du mouvement hafidiste. Et la révolte de Fez suggérait précisément à Abd el Aziz toute une série de mesures énergiques et politiques qui devaient restaurer son trône chancelant et réduire dans un délai assez rapide le séparatisme de Merrâkech. Mais la mise en pratique de ce plan de campagne exige des subsides financiers proportionnés à l'effort auquel le Makhzen se décide à consentir. Le reliquat budgétaire assure pour quelques semaines seulement l'existence de la cour et des organes administratifs et militaires chérifiens qui tiennent encore debout(1). Que des avances nouvelles ne viennent pas permettre à Abd el Aziz de réaliser son programme, de rétablir son autorité sur les provinces et sur les villes qui s'y dérobaient, de leur « faire rendre gorge » enfin, et non seulement l'anarchie grandissante nous obligera à prendre des mesures graves que nous ne désirions pas, mais encore les garnisons des villes maritimes privées de leur paie, révoltées, faisant cause commune avec les pillards des environs, nécessiteront dans ces villes un débarquement de troupes avec toutes les conséquences que comporte ce genre d'opérations.

Pour avoir éludé le moindre effort, on pourrait être amené à une intervention plus risquée et plus directe que celle que nous avons consentie jusqu'à présent.

V. — L'AFFAIRE MAC LEAN.

Les pourparlers qui s'échangeaient depuis un certain temps entre la légation d'Angleterre et Raïssouli étaient devenus de plus en plus actifs pendant le mois de janvier. Le 27, une des dernières conditions posées par Raïssouli, soit la mise en liberté de ceux de ses partisans qui étaient emprisonnés à Fez, à Larache et à Tanger était acceptée.

Cette mise en liberté avait lieu le 4 février. L'ex-caïd du Fahç, accompagné d'hommes de confiance, se rapprochait de Tanger et venait camper chez les Beni-Messouar. Dès lors, son frère commençait à faire la navette entre la légation d'Angleterre et le chérif pour débattre les derniers détails relatifs à la mise en liberté de Mac Lean.

(1) La question financière a reçu le 15 février une solution restreinte et provisoire par la décision prise à l'unanimité par la Banque d'Etat marocaine de consentir une avance de deux millions et demi de francs, demandée par El Mokri pendant la mission qu'il vient de remplir à Paris, et destinée exclusivement au paiement de la solde des garnisons marocaines des ports. Une note Havas l'annonce ainsi : « Cette décision a été prise en considération des intérêts des étrangers, qui ne pouvaient que souffrir de désordres locaux par suite du non-payement des troupes chérifiennes. La Banque d'Etat, soucieuse de la protection des intérêts européens au Maroc dont elle est la représentation, a cru qu'il était de son devoir de prévenir tout danger. La décision de la Banque d'Etat ne peut être envisagée qu'avec satisfaction par le gouvernement français, qui a reçu, avec l'Espagne, le mandat d'assurer la sécurité dans les ports marocains. »

L'emploi déterminé de cette somme sera contrôlé par des représentants de la Banque d'Etat. Elle sera versée au Makhzen par mensualités.

Enfin, dans la nuit du 6 au 7 février, Raïssouli poussait rapidement à Tanger avec ses montagnards armés, avait une rapide entrevue avec M. White, chargé d'affaires d'Angleterre, lui livrait son compatriote et après avoir reçu 1.000 livres au comptant sur la rançon promise, il repartait pour un *azib* voisin, à une heure et demie de Tanger, où il campe provisoirement, jouissant de sa qualité nouvelle de protégé anglais. Il est du reste averti qu'il perdrait le bénéfice de cette qualité du jour où il serait l'objet de nouveaux griefs.

Les 15.000 livres qui ne lui ont pas été versées ont été placées à la Banque d'Etat et Raïssouli en percevra la rente.

Mac Lean ne paraît pas avoir souffert moralement ni physiquement de son temps de captivité. Sa santé est excellente. On a pu le voir, assistant aux funérailles du ministre d'Espagne et faisant partie du groupe officiel des diplomates représentant les Puissances. On a supposé qu'il prenait l'initiative de venir représenter le Makhzen de Rabat à ces obsèques.

CHRONIQUE DE TANGER

Malgré des rumeurs pessimistes, les fêtes de l'Aïd el Kebir, le 15 janvier, se sont passées dans le plus grand calme. Si Guebbas avait d'ailleurs pris des mesures militaires d'ordre et de police très sévères pour prévenir un mouvement en faveur de Mouley Hafid.

Le cadi a reçu, le 16, une lettre des oulémas de Fez l'invitant à faire prononcer la prière publique au nom du sultan du Sud.

Peu de temps après, les principaux fonctionnaires chérifiens de la ville ont reçu des lettres de menaces des chefs du mouvement révolutionnaire de Fez, leur donnant dix jours pour faire proclamer Mouley Hafid. Sinon, on leur annonçait que les biens qu'ils possédaient dans la capitale seraient confisqués et que leurs familles seraient emprisonnées. De nouvelles lettres de ce genre étant arrivées, Si Torrès et Si Guebbas ont réuni les notables visés, leur ont rappelé sévèrement qu'ils ne devaient point avoir de faiblesse et que seul Abd el Aziz restait sultan légitime. Puis Si Torrès écrivit à El Omrani qu'il considérait Mouley Hafid et ceux qui prônaient son nom comme des imposteurs, et que Tanger ne voulait reconnaître que le souverain et le Makhzen de Rabat.

Le 30 janvier, l'ambassade espagnole revenait de Rabat. M. Llaberia, ministre d'Espagne, très fatigué depuis longtemps et particulièrement éprouvé par son récent voyage, se déclara sérieusement indisposé dès son arrivée. Son mal — une bronchite chronique compliquée de difficulté de respiration — s'aggrava rapidement, et le 7 au matin, ce diplomate regretté succombait.

Des funérailles solennelles lui ont été faites le 9 au matin. Le corps diplomatique et les officiers de différentes armes en grand uniforme donnaient un certain éclat à cette imposante cérémonie, qui avait lieu au milieu d'un concours de foule considérable. Après l'absoute, donnée à l'église des Pères franciscains, le corps a été ensuite transporté à la Marine, d'où on l'a embarqué sur la *Numancia*, qui a transporté la dépouille mortelle en Espagne.

Les diplomates se réunissent de temps à autre en commissions et sous-commissions, pour étudier certaines réformes prévues par la Conférence d'Algésiras. Le 20 janvier, les discussions ont porté sur l'article 65 du protocole (droits de timbre, de mutations, etc.). Le 24 a été établi un cahier des charges pour l'adjudication des constructions de baraquements destinés aux troupes de police. Le 28, la commission compétente a étudié la mise en pratique de l'article 64 d'Algésiras (impôt sur certains commerces). Le même jour, des Rifains surpris en train d'introduire des caisses d'armes près de la pointe Malabata ont été emprisonnés à la kasba.



Le 24 janvier, le croiseur *Condé* remplaçait comme stationnaire le *Jeanne-d'Arc*, qui se rendait devant Casablanca. Ce navire avait, le 7 février, une explosion de chaudière qui l'obligeait à revenir sur Gibraltar et Tanger : trois matelots avaient été tués et une douzaine d'autres blessés.

CHRONIQUE DU MAROC

TÉTOUAN. — L'agitation signalée à Tétouan au sujet de l'organisation de la police espagnole n'a pas eu d'autres suites. Provisoirement, le pacha a recruté 200 *âskris* pour reconstituer la garnison locale. Ils sont instruits par un sous-officier algérien détaché de la mission militaire. Un parti hafidiste existe à Tétouan, comme d'ailleurs dans toutes les villes marocaines restées azizistes, mais il reste sur la réserve et se borne à observer ce qui se passe à Tanger à ce point de vue. La révolution de Fez n'a pour ainsi dire pas eu de répercussion.

Le bandit *Valiente*, qui terrorisa maintes fois la région comprise entre Tétouan et Ceuta, a été assassiné par ses coreligionnaires au cours d'une discussion d'intérêt relative au partage du butin d'un récent acte de brigandage.

LARACHE. — Les officiers instructeurs espagnols s'efforcent d'obtenir des résultats dans l'organisation de la police. Trouvant le pacha peu empressé à les seconder, ils ont obtenu l'envoi de la *Numancia* devant Larache pendant quelques jours pour appuyer de sa présence les demandes au sujet desquelles ils prétendaient obtenir satisfaction.

La révolution de Fez a amené une recrudescence d'anarchie dans le pays. Les pistes qui mènent vers la capitale sont devenues à peu près impraticables pour les caravanes. De nombreux *rekkas* sont pillés dans le Rarb et les assassinats entre indigènes se multiplient dans la région. Des contingents réguliers sont venus renforcer la garnison. Ils sont détachés de ceux qui étaient instruits par la mission militaire à Tanger. Un sous-officier instructeur, musulman algérien, accompagne ces effectifs.

Le 3 février, le vapeur marocain *Saïdi*, ancré dans la barre, et qui depuis quelques jours embarquait les armes et les munitions de l'arsenal à destination de Tanger, est en partie détruit par un incendie survenu à la suite d'une explosion de caisses de poudre et de cartouches. L'arrière du bâtiment, considéré comme perdu, est complètement submergé.

MAZAGAN. — La proclamation de Mouley Hafid à Fez n'a causé aucune impression. Les 300 soldats de la garnison suffisent à maintenir un respect suffisant pour la cause aziziste.

MOGADOR. — De nouveaux renforts de troupes sont débarqués au début de janvier. Le pacha Bel Ghazi assure vigoureusement l'ordre au nom d'Abd el Aziz. Il fait emprisonner certains personnages, tels que le mohtasseb *El Ouarzazi* (frère du pacha décédé de Merrâkech, qui laissa assassiner le docteur Mauchamp sans intervenir), soupçonnés non sans raison d'entretenir de secrètes relations avec Mouley Hafid. Malheureusement le Makhzen de Rabat, trop souvent timoré, a donné ordre de les relâcher. Le capitaine Massoutier et ses collaborateurs, chargés de l'organisation de la police française, ont débarqué le 18 janvier et commencé immédiatement à recruter des effectifs. Des notables marocains ont cru devoir, à ce sujet, adresser une plainte au caïd Anflous, lequel a répondu qu'ils n'avaient qu'à s'incliner devant les décisions prises par Abd el Aziz.

On s'est fort peu ému ici du mouvement insurrectionnel de Fez. On est plus attentif aux nouvelles qui proviennent de Casablanca et qui signalent les progrès des troupes françaises dans le Chaouïa.

MELILLA. — Ainsi qu'il était convenu, la mahalla chérifienne a commencé à quitter les bords de la *Mar-Chica* le 27 janvier. La plupart des réguliers ont effectué par mer le trajet qui les séparait de Melilla; d'autres sont arrivés par terre. Des mesures militaires spéciales avaient été prises par les autorités espagnoles en vue d'éviter que les contingents du Roghi s'opposent à ce transfert de troupes. Mais aucun incident n'est survenu. Les *âskris* azizistes sont campés sur un point du territoire de Melilla qui leur a été désigné. Ils sont dans un état lamentable, revêtus de haillons. Ils souffraient de la faim depuis plusieurs semaines et sont actuellement entretenus par l'intendance espagnole. Ils doivent prochainement s'embarquer à destination de Tanger.

Le départ de cette mahalla laisse les Kibdana livrés à l'arbitraire du Roghi. Plusieurs fractions de cette tribu ont décidé de passer la Moulouïa à la moindre alerte et de se réfugier sur le territoire des Beni-Snassen. Des cheikhs kibdana sont allés demander aide et protection aux troupes françaises campées à Aberkane.

Ces symptômes nouveaux ont été vus d'un assez mauvais œil par l'autorité militaire de Melilla (1).

Tanger, 10 février 1908.

CH. RENÉ-LECLERC,

Délégué général du Comité du Maroc à Tanger.

L'Espagne au Maroc. — A la Chambre espagnole, le 29 janvier 1908, *M. Villanueva*, après avoir remercié le gouvernement d'avoir fait réparer les tombes des soldats de la guerre d'Afrique au cimetière de Tétouan et décrit la cérémonie du dépôt des couronnes à laquelle il assista le 1er novembre 1907, a demandé au gouvernement l'amélioration des chemins de Ceuta à Tétouan. Il appuie le projet relatif aux communications maritimes, ajoutant que pour le compléter il y aurait lieu de faciliter le transport des matériaux de construction de certains ports de la Méditerranée à ceux de Ceuta et Melilla. Il fait l'éloge des écoles d'indigènes qui fonctionnent à Melilla et demande pour elles la sollicitude du gouvernement. Il exprime le désir que l'on donne à Ceuta et à Melilla les moyens nécessaires à leur expansion commerciale, en faisant disparaître les entraves d'ordre militaire existant aujourd'hui, ce qui ne nuirait en aucune façon au prestige de l'Espagne. Il demande en terminant que le gouvernement espagnol négocie avec le gouvernement français la restitution du bétail pris par les troupes françaises aux Kebdana qui campent en face des Chafarinas, près de la Moulouya, ces tribus n'étant pas des rebelles, mais au contraire amies de l'Espagne.

M. Allende-Salazar, ministre des Affaires étrangères, a répondu qu'il se préoccupe beaucoup, de même que son collègue du « Fomento », de la prompte construction de phares sur la côte africaine, en vue de faciliter le cabotage. Il est persuadé que la question du développement des écoles indigènes ne provoquera aucune difficulté de la part du sultan. En ce qui concerne l'expansion commerciale de Ceuta et de Melilla, le ministre exprime le désir que, comme il s'agit de places fortes, la transformation soit effectuée graduellement, ajoutant que le gouvernement est le principal intéressé dans cette transformation. Relativement à la restitution du bétail pris par les troupes françaises aux Kebdana, il se réserve de consulter le gouvernement français avant de faire une proposition quelconque.

M. Villanueva a pris de nouveau la parole pour demander que l'on s'occupe de fixer exactement, à Ceuta et à Melilla, les limites de la zone militaire

(1) Le 14 février, les Espagnols ont fait occuper Mar-Chica par le général Marina, gouverneur de Melilla. Une note du ministère dit que cette mesure revêt un caractère purement provisoire et qu'elle était prévue depuis que la mahalla chérifienne abandonnée par le Makhzen vint se réfugier à Melilla.



dans l'intérêt de l'expansion commerciale de ces places. Il demande des explications au sujet des nouvelles relatives à l'évacuation de Mar-Chica, par la mahalla impériale qui est venue se réfugier à Melilla.

Le ministre des Affaires étrangères a répondu qu'en considération des dommages résultant des combats entre les troupes chérifiennes et les tribus rebelles pour la population de Melilla dont les communications se trouvaient de ce fait interrompues, la mahalla impériale a été autorisée à entrer sans armes à Melilla pour s'approvisionner de pain. Le sultan a été sollicité de faire procéder à l'embarquement de ces troupes, l'Espagne étant décidée à observer la neutralité la plus complète.

M. Moret, faisant allusion aux déclarations de M. Villanueva, a demandé si le ministre des Affaires étrangères ne croit pas le moment venu de proposer à ses collègues du cabinet qu'en tout ce qui a trait au Maroc il y ait une parfaite unité d'action.

Le ministre des Affaires étrangères a déclaré que le gouvernement se préoccupe de trouver une formule pour l'unité d'action nécessaire dans toutes les questions concernant le Maroc.

Ajoutons que les Espagnols ont fait procéder le 14 février à l'occupation de Mar-Chica.

L'Allemagne et Abd el Aziz. — La question internationale marocaine, qui avait un peu disparu en ces derniers temps devant la question locale, est revenue soudain à l'actualité à la fin de janvier.

Des dépêches de source anglaise ont annoncé, vers le 24 janvier, que les sultans Abd el Aziz et Moulay Hafid avaient tous deux fait appel à l'Allemagne pour que celle-ci rappelât la France à l'observation des stipulations d'Algésiras. En ce qui concerne Abd el Aziz, cette nouvelle fut l'objet immédiat d'un démenti en France.

Mais les journaux allemands insistèrent. Les *Hamburger Nachrichten* notamment écrivaient:

Le 16 janvier, le vice-consul allemand à Rabat informait M. Rosen, envoyé allemand à Tanger, que le ministre des Affaires étrangères, Abd el Kérim ben Sliman, l'avait avisé que Sa Majesté chérifienne le sultan espérait en des réclamations de l'Allemagne contre les progrès des Français au Maroc, progrès contraires à l'Acte d'Algésiras.

M. Rosen transmit cette communication au ministère des Affaires étrangères à Berlin.

Quelques jours après, Moulay Hafid, par l'entremise du vice-consul allemand à Safi, demandait à M. Rosen s'il était exact que le mouvement en avant des Français dans l'intérieur du Maroc fût sanctionné par les puissances. Il demandait aussi les bons offices de l'Allemagne pour s'opposer à ce que la France se mêlât à la querelle engagée autour du trône, car c'était là une affaire d'ordre intérieur.

Cette communication de Moulay Hafid fut également transmise au ministère des Affaires étrangères à Berlin et le Dr Rosen reçut bientôt la réponse suivante aux représentations d'Abd el Aziz et de Moulay Hafid :

« Que le gouvernement français avait encore tout dernièrement donné l'assurance formelle qu'il se tiendrait, dans son action au Maroc, dans les limites fixées par l'Acte d'Algésiras;

« Que le gouvernement marocain, s'il pensait avoir des raisons de se croire opprimé, était libre d'en appeler à tous les signataires de l'Acte;

« Que l'Allemagne, après la mise en vigueur de l'Acte, ne pouvait plus agir isolément en la matière, mais que cependant le gouvernement impérial porterait les vœux ainsi exprimés à la connaissance du gouvernement français. »

Le 22 janvier, l'ambassade d'Allemagne à Paris a informé M. Pichon des démarches des deux sultans et de la réponse du gouvernement allemand.

On verra dans notre Supplément, par la question posée à M. Pichon dans la séance du 10 février, le sens réel de cette affaire.

Depuis lors, Ben Sliman a insisté auprès de la légation d'Allemagne, de la part du sultan, pour répéter qu'il n'y avait eu aucune réclamation de la art du Makhzen .

Les indemnités de Casablanca. — A la suite des échanges de vues qui ont eu lieu entre les gouvernements français, allemand et espagnol et qui ont duré plusieurs mois, la chancellerie impériale a donné son agrément à la procédure suggérée par nous en ce qui concerne la fixation des indemnités de Casablanca.

On se souvient qu'un certain nombre de commerçants européens, parmi lesquels se trouvaient des Allemands, ont eu à souffrir du pillage de Casablanca et des événements qui ont suivi.

La France, évoquant le précédent d'Alexandrie, en 1881, avait proposé aux puissances de constituer une commission internationale chargée d'évaluer les dommages causés. L'Allemagne avait soulevé certaines difficultés. Elle avait, en effet, pris les devants; les dommages de ses nationaux avaient été évalués par une commission allemande et les indemnités ont été en partie payées déjà par le Trésor impérial. Il s'agissait de savoir quel cas la commission internationale ferait des appréciations allemandes. Le gouvernement de Berlin prétendait qu'elles devaient être purement et simplement respectées. Le gouvernement français voulait qu'elles fussent soumises à la revision de la commission internationale.

Il a été entendu, en fin de compte, que la commission internationale examinerait toutes les réclamations formulées par des Européens et même celles qui émaneraient de résidants allemands, mais qu'elle tiendrait compte du travail déjà effectué par la commission spéciale allemande.

— Nous avons souvent parlé à nos lecteurs des travaux cartographiques du capitaine d'artillerie N. Larras; ils savent que, en qualité de membre de la mission militaire française au Maroc, M. Larras a relevé de 1898 à 1906 plus de 8.500 kilomètres d'itinéraires dans la partie occidentale du Maroc. Ses cartes de reconnaissance, qui comprendront environ 7 feuilles, ont été dessinées à l'échelle du 250.000e, d'après les levés originaux au 100.000e. Les travaux de la mission hydrographique au Maroc ont été utilisés pour la région côtière, ce qui a permis d'apporter des modifications intéressantes. La feuille de Casablanca porte en cartouche un plan de cette ville au 10.000e et celle de Safi-Merrâkech un plan de Safi également au 10.000e.

Ces cartes, imprimées en 5 couleurs, sont publiées par l'éditeur Henry Barrère.

Le prix de chaque feuille est de 2 fr. 50.

ÉGYPTE

Dans le parti national. — Moustafa Kamel, le chef du parti national égyptien, vient de mourir.

Ahmed Farid a été désigné à sa place comme chef de ce parti, qui est déterminé à continuer son agitation.

ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

La question de l'annexion. — La question de l'annexion de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique est entrée, ces dernières semaines, dans une phase qui semble faire présager qu'une solution n'est peut-être plus très lointaine. Au cours de l'exposé que nous avons publié dans le *Bulletin du Comité* de janvier 1908 (1), nous avions insisté sur la fondation du domaine de la Couronne et indiqué que c'était là le grand obstacle à la réalisation de l'annexion. Cet obstacle va disparaître.

Partisans et adversaires du domaine de la Couronne auraient peut-être bataillé longtemps et la question aurait été vraisemblablement abandonnée, puis reprise, et tout cela eût demandé de longs délais, si deux faits n'étaient survenus qui paraissent avoir eu une influence décisive sur la mise en meilleure voie vers une prompte solution.

L'un de ces faits est que pour la première fois il a été traité dans le discours du trône anglais de l'Etat Indépendant du Congo. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'ouverture solennelle du Parlement britannique, le roi Edouard VII s'est exprimé en ces termes sur ce sujet : « Mon gouvernement, a-t-il dit, a la pleine conscience de la grande inquiétude qui a été ressentie au sujet du traitement qui est infligé à la population indigène du Congo. L'unique désir de mon gouvernement est de voir le gouvernement du Congo administrer l'Etat avec humanité et conformément à l'esprit de l'Acte de Berlin. J'ai la confiance que les négociations actuellement en cours, entre le souverain de l'Etat du Congo et le gouvernement belge, produiront ce résultat. » La question du Congo avait déjà été soulevée au sein du Parlement anglais, mais jamais avec cette solennité, et on a pensé en Belgique que si l'annexion n'était pas réglée dans un délai assez court, la question congolaise deviendrait peut-être internationale.

L'autre fait a été la mort imprévue du président du Conseil, M. de Trooz, qui répétait volontiers que le projet était à accepter ou à rejeter tel quel et en bloc. Dès son entrée en fonctions, le nouveau chef du cabinet, M. Schollaert, ministre de l'Intérieur, constatait au cours de la séance de la Chambre du 14 janvier 1908 « que la teneur du traité (de cession) avait soulevé certaines appréhensions dans beaucoup d'esprits, même chez des citoyens dévoués à la politique coloniale et admirateurs de l'œuvre du souverain de l'Etat Indépendant. L'étude attentive de la question démontrera jusqu'à quel point les objections soulevées sont fondées et s'il ne pourrait pas y être fait droit par certaines modalités nouvelles. Vous n'attendez pas de nous, ajoutait-il, que nous improvisions ici une solution ; car il ne faut pas oublier que la discussion a pour objet une convention qui requiert l'accord des deux contractants ». Ce n'étaient point là des déclarations intransigeantes et on pouvait penser qu'avec un président du Conseil aussi désireux d'aboutir, une solution pourrait peut-être survenir.

La Commission du Congo poursuivait cependant l'étude du projet de reprise et les critiques s'élevaient de plus en plus précises contre la fondation de la Couronne. Dans la séance du 21 janvier, M. P. Hymans a soutenu qu'en posant pour principe que la fondation serait maintenue ou que la reprise serait refusée, le traité méconnaissait les droits de la Belgique à la reprise pure et simple du Congo, enchaînait la souveraineté belge et liait le pouvoir législatif et les générations futures. Il a montré que les biens de la Fondation absorbaient le neuvième du territoire, que les revenus, qui dépassent déjà 6 millions et demi, atteindraient plus tard 18 à 20 millions; que c'était un établissement public chargé de services publics importants au Congo et en Belgique, que cet établissement serait dirigé par des agents irresponsables et soustraits à l'action de la souveraineté nationale. « On rapprochera toujours, a dit M. Hymans, les bénéfices de la Fondation des résultats budgétaires de la colonie. Il faudra faire au Congo des dépenses importantes. Si le déficit apparaît, comment justifier les bénéfices de la Fondation et les dépenses somptuaires faites en Belgique ? » L'orateur a terminé en reconnaissant que la Belgique se devait à honneur de donner un témoignage au roi qui a créé, « dans le but de grandir la patrie », un vaste empire colonial et qu'avec ses ressources propres, elle assure l'exécution et la poursuite des œuvres que le roi a entreprises.

Ce discours d'un opposant ouvrait la porte à une combinaison. Le gouvernement, qui travaillait dans ce sens, écrivit le 4 février au président de la Commission du Congo : « Le gouvernement a décidé de prier l'Etat du Congo d'ouvrir de nouvelles négociations au sujet du transfert du Congo à la Belgique. Il a donc l'honneur de vous demander de surseoir durant quelques jours à vos délibérations sur le projet de transfert qui vous est soumis, afin de pouvoir vous transmettre la convention additionnelle qu'il espère conclure. »

Quelle sera cette convention additionnelle ? On sait qu'elle comportera la suppression de la fondation de la Couronne ; mais on se demande à quelle organisation on s'arrêtera pour assurer les diverses entreprises que le roi Léopold voulait mener à bien avec les revenus de cette fondation. D'après les débats de la Commission du Congo, le roi destinait les revenus de la Fondation à des œuvres fort diverses. Une part assez minime, à peine un million, devait être affectée aux rentes à servir aux princes, à l'entretien des collections

(1) Voir pages 12 et suivantes.

de Laeken et des bâtiments et routes du domaine national d'Ardennes.

Avec le reste des revenus, on aurait embelli Ostende, créé une marine belge, bâti des maisons ouvrières, organisé au Congo l'enseignement, l'hospitalisation, l'évangélisation, des fermes modèles, etc... Pour réaliser ces divers projets du roi, on va créer un fonds spécial. Aux dernières nouvelles, M. Schollaert se serait mis d'accord avec le souverain au sujet de l'importance à donner à ce fonds spécial et du programme des travaux à exécuter en Belgique et au Congo.

La question du quantum de ce fonds et celle de l'affectation à lui donner, comme aussi celle du contrôle à établir, ne laisseront pas que de soulever encore des discussions au Parlement belge, mais elles n'auront plus du tout le caractère que pouvaient avoir celles touchant la fondation de la Couronne, et comme la grande majorité des Belges tient à honneur de témoigner au roi sa reconnaissance pour avoir, « dans le but de grandir la patrie », créé un vaste empire colonial, on peut considérer que désormais l'annexion n'a plus devant elle d'obstacle infranchissable. C'est une solution dont les Belges se doivent féliciter et que l'ensemble du monde civilisé doit accueillir avec faveur. L'annexion, conclusion logique de cette grande œuvre coloniale, en sera aussi le couronnement, car elle permettra de lui donner un caractère tel qu'aucun sentimentalisme international ne pourra s'émouvoir.

E. P.

ÉTHIOPIE

Le retour de M. Harrington. — On nous écrit d'Addis-Abbaba :

« On annonce l'arrivée très prochaine de sir John Harrington, ministre d'Angleterre, accompagné de lady Harrington, qui revient à Addis-Abbaba précédé d'une réputation d'homme très soutenu par son gouvernement qui ne peut pas ne pas provoquer en sa faveur une grande considération parmi les Abyssins. On pense que sir John sera parmi nous dans les premiers jours de février.

« On dit que M. Klobukowski, ministre de France, ayant pleinement rempli sa mission, — ce qui ne laisse pas de susciter ici même quelques affirmations diverses, — se mettra en route de manière à s'embarquer à Djibouti par le courrier du 3 avril.

« Une nouvelle voiture automobile vient d'être débarquée récemment à Diré-Daoua. Ce fait, que nous voyons se reproduire périodiquement, indique une ténacité dont les Anglais, qui sont jusqu'à présent les seuls importateurs, ont le droit d'être fiers.

« J'ai oublié antérieurement de vous mentionner la mort du R. P. Léon, vicaire général de la mission catholique du Harar. Le P. Léon, qui était une des plus anciennes et des plus hautes figures de la mission, avait fondé les premiers établissements de la mission à Obock et plus récemment ceux de Lafto dans la montagne du Tchertcher. »

POSSESSIONS BRITANNIQUES

NIGERIA SEPTENTRIONALE

Le rapport de M. Wallace sur la situation de la Nigeria septentrionale en 1906-1907. — Dans la série des rapports publiés annuellement par le Colonial Office sur la situation des diverses colonies anglaises, ceux relatifs à la Nigeria septentrionale sont toujours d'une étendue considérable. Le rapport afférent à 1904 occupait 147 pages d'impression, celui de 1905-1906, 132; celui de 1906-1907 enfin, qui vient à peine de paraître, en compte encore une centaine. L'intérêt de celui-ci est encore accru par une carte politique au 2.000.000e de la Nigeria septentrionale qui rendra bien de services, encore qu'elle ne contienne que la planimétrie, à ceux, très nombreux sans doute, qui ne disposent pas, pour suivre le développement de cette partie de l'Afrique, des cartes à grande échelle publiées par le War Office. Cette carte, qui est la reproduction de celle annexée au *Memorandum sur les impôts indigènes dans la Nigeria septentrionale* publié en février 1907, présente une particularité qui mérite de retenir l'attention. Elle contient, pour certaines divisions administratives de la Nigeria, l'indication de la population, et en chiffres de couleur la mention du total des impôts levés dans la circonscription, parfois même la charge fiscale qui pèse sur chaque adulte mâle, l'indication des tribunaux indigènes, et celle des postes de perception des octrois. On voit, sans qu'il soit besoin d'insister, quels services peuvent rendre de pareilles cartes pour l'étude administrative ou politique d'une colonie quelconque.

Des renseignements de politique générale que contient le rapport de M. Wallace, il n'y a pas grand' chose à extraire. Le haut commissaire par intérim passe successivement en revue chacune des provinces entre lesquelles se divise le protectorat et donne pour chacune d'elles un exposé rapide des principaux événements de l'année, exposé trop fragmentaire et composé de trop de menus détails pour se prêter à un résumé quelconque. Deux faits généraux seulement ressortent de cet exposé. C'est d'une part un mouvement curieux d'émigration des villes vers les campagnes que plusieurs résidents signalent dans leurs provinces (ceux de Noupé, de Kontagora, notamment); c'est la conséquence de l'augmentation de la sécurité dans les campagnes consécutives aux progrès de l'influence anglaise; c'est, en second lieu, la constatation que toutes les évaluations faites jusqu'à ce jour de la population de la Nigeria septentrionale étaient sensiblement trop élevées. Dans le numéro du Bulletin d'avril 1906, en analysant le rapport afférent à

l'année, nous avons insisté sur ce point et reproduit le tableau de la population de protectorat tel qu'il avait paru possible à sir Frederick Lugard de le dresser, d'après les renseignements parvenus à sa connaissance et nous avions indiqué le chiffre de 9.161.700 comme total approximatif de la population de cette partie de l'Afrique. Bien que demeurant assez loin des 10 millions et des 20 millions que certains auteurs attribuaient à la Nigeria du Nord, il serait encore trop fort. D'autre part, M. Wallace — après une revision qui, dit-il, ne sera sans doute pas la dernière — donne le chiffre de 7.164.751 comme représentant ce total, lequel se décompose ainsi par province :

Provinces	Hommes	Femmes	Total
Kabba	55.727	62.849	118.576
Illorin	72.318	107.660	179.978
Mouri	214.932	285.869	500.801
Bassa	253.075	272.075	525.150
Yola	86.188	98.812	185.000
Kano	1.357.000	1.357.000	2.714.000
Sokoto	268.563	292.735	561.298
Zaria	98.000	132.000	230.000
Kontagora	40.807	39.375	80.182
Noupé	61.783	61.783	123.566
Baoutchi	460.000	460.000	920.000
Nassaraoua	279.285	321.720	600.005
Borgou	11.158	10.715	21.873
Bornou	163.424	239.898	403.322
Totaux généraux	3.422.260	3.742.491	7.164.751 (1).

En ce qui concerne le budget du protectorat, quelques chiffres suffiront à en marquer la progression rapide. Le total des recettes réalisées sur place, qui avait été de 2.179 livres sterling en 1900-1901 et qui était passé à 53.726 livres sterling en 1903-1904, a atteint 142.087 livres sterling en 1906-1907, en augmentation de 31.543 livres sterling sur les résultats de l'exercice précédent. Mais ces chiffres ne représentent pas le total des recettes du budget local qui reçoit en outre du gouvernement impérial une subvention importante et de la Nigeria méridionale une contribution forfaitaire pour la part de recettes douanières effectuées dans cette colonie au titre de marchandises destinées à la Nigeria septentrionale. Cette subvention et cette contribution ont varié, depuis 1900, dans les proportions suivantes :

	Subvention de la métropole	Contribution de la Nigeria méridionale (2)
1900-1901	88.800 liv. st.	44.750 liv. st.
1903-1904	405.000 —	50.000 —
1905-1906	320.000 —	75.000 — (2)
1906-1907	315.000 —	75.000 —

Quant aux dépenses totales du budget de la Nigeria septentrionale, elles se sont élevées aux chiffres ci-après (dépenses réellement effectuées et sans simples prévisions) :

	Liv. st.
1900-1901 (non compris les dépenses militaires)	96.457
1903-1904 (y compris les dépenses militaires)	498.986
1905-1906 —	498.259
1906-1907 —	498.848

AFRIQUE ORIENTALE

La situation économique de l'Ouganda en 1905-1906. — Nous extrayons les renseignements qui suivent du plus récent rapport d'ensemble sur la situation de l'Ouganda qui ait été publié. Il résulte de ce document que les recettes réalisées au cours de l'année fiscale comprise entre le 1er avril 1905 et le 31 mars 1906 se sont élevées à un total de 76.755 livres sterling, en augmentation de 27.960 liv. st. sur les prévisions budgétaires, et de 17.048 liv. st. sur les recettes de l'exercice précédent. Quant aux dépenses, elles ont atteint 191.142 liv. st., soit 7.580 liv. st. de plus que les prévisions budgétaires, et 18.103 liv. st. de plus que les dépenses de l'exercice 1904-1905. On voit par ces quelques chiffres que l'Ouganda appartient à la catégorie des possessions anglaises qui ne se suffisent pas à elles-mêmes. La différence entre les recettes et les dépenses est couverte par une subvention de la métropole.

Ajoutons qu'aux recettes la taxe sur les huttes a produit 41.186 liv. st. contre 19.222 en 1902-1903, et l'impôt de capitation de 2 roupies, qui frappe les indigènes adultes qui ne sont pas soumis à la taxe des huttes, 4.511 liv. st. contre 2.218 en 1904-1905, l'année de son institution.

Commerce. — Voici le tableau, pour les trois dernières années, du commerce de l'Ouganda :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAUX
1903-1904	123.199 liv. st.	52.848 liv. st.	176.047 liv. st.
1904-1905	149.774 —	67.375 —	217.149 —
1905-1906	206.181 —	108.204 —	314.385 —

Dans ces chiffres, le transit figure, en 1905-1906, aux importations pour 18.557 liv. st. et pour une somme égale aux exportations; c'est ainsi qu'à l'entrée dans la colonie on a relevé, entre autres marchandises, pour 10.913 liv. st. d'ivoire et pour 7.610 liv. st. de caoutchouc, en provenance du centre de l'Afrique, que l'on retrouve aux exportations. Ces dernières comprennent, entre autres produits, les articles ci-après :

	QUANTITÉS	VALEURS
Girofles	3.391.014 livres (1)	19.036 liv. st.
Gros bétail	1.876 têtes	4.186 —
Peaux	344.971 unités	5.161 —
Ivoire (transit déduit)	— —	15.628 —
Caoutchouc (id.)	— —	5.695 —
Peaux de chèvres	559.072 —	30.824 —
Peaux de mouton	41.384 —	407 —
Coton	96.098 livres (1)	1.089 —

En ce qui concerne ce dernier article, le rapport auquel nous empruntons ces détails estime que

(1) On remarquera l'écart relativement considérable — et qui eût été plus grand encore si, faute d'informations, on n'avait dû dans plusieurs provinces supposer le nombre des femmes égal à celui des hommes — qui existe entre les totaux des individus de chaque sexe. La prédominance des femmes est la conséquence des guerres intestines qui ont si longtemps désolé ces régions.

(2) Dont 15.000 livres sterling de Lagos.

(1) De 0 kil. 453.

l'exportation en aurait été beaucoup plus considérable et aurait peut-être atteint plusieurs centaines de tonnes, si les producteurs avaient eu à leur disposition des appareils d'égrenage en nombre suffisant.

Il semble que le coton et le caoutchouc doivent devenir les produits les plus intéressants de l'Ouganda. En ce qui concerne le coton, 43 tonnes seulement ont pu être exportées, pour les motifs que nous avons indiqués ci-dessus, bien que les achats effectués aux indigènes aient atteint près de 200 tonnes. Tout permet de supposer que cette culture pourra devenir une culture nationale. Les espèces américaines Upland paraissent surtout convenir au climat et au sol de l'Ouganda. Le coton égyptien Abassi ne réussit non plus pas mal. Une société commerciale, la Compagnie de l'Ouganda, s'occupe très activement de développer cette industrie.

Quant aux essais de culture du caoutchouc, ils donnent de belles espérances. Un arbre de Para de 4 ans 1/2 a atteint près de 8 m. 50 de hauteur, avec une circonférence de 30 à 35 centimètres à 1 m. 20 du sol. D'autre part, des expériences de culture de caféiers *arabica* ont fourni une récolte de près de 2.000 kilogrammes de café en parche à l'hectare; des *cacaoyers*, plantés au jardin d'essai, ont si bien réussi, qu'il a paru nécessaire de procéder à des essais plus étendus. Signalons encore les tentatives d'utilisation qui ont été faites d'une fibre tirée d'une plante indigène appelée Kafoumba. Un échantillon, envoyé en Angleterre, a paru de bonne qualité, mais les brins ont été jugés trop courts pour les usages industriels auxquels on les destinait, Toutefois, on a pu obtenir plus récemment, par la culture, des fibres de 1 m. 80 de longueur sur des plantes de 5 mois.

Le commerce de Zanzibar en 1906. — Le dernier rapport consulaire anglais relatif au commerce de Zanzibar, et qui porte sur l'année 1906, signale la diminution constante des transactions qui s'effectuent sur cette place. Depuis que la plupart des ports du littoral oriental de l'Afrique ont été mis en relations directes avec l'Europe par des services réguliers de steamers, Zanzibar a perdu de son importance. Ce n'est plus comme jadis le grand marché de l'Est africain ; toutefois les boutres et les petits caboteurs indigènes y viennent encore volontiers. En 1902, les importations avaient atteint le total de 1.060.177 livres sterling et sur ce total 725.448 livres sterling avaient été réexportées, laissant ainsi pour la consommation locale une valeur de 334.829 livres sterling. En 1906, les importations se sont élevées à 888.872 livres sterling dont 461.028 livres sterling pour la consommation locale. Le commerce de transit n'apporte à l'administration locale que de bien faibles ressources, mais il contribue indirectement à enrichir le pays. Pour parer aux inconvénients qu'entraîne forcément sa décroissance, il est de toute nécessité de développer la mise en valeur des ressources propres de Zanzibar et de Pemba et d'exploiter les richesses, jusqu'ici un peu négligées, que renferment les îles. C'est à quoi s'occupe, paraît-il, le gouvernement qui paraît désireux d'accroître l'outillage économique du pays par l'établissement de routes, de moyens de transport, l'amélioration des ports, etc.

André Meyreuil.

POSSESSIONS ALLEMANDES

GÉNÉRALITÉS

Le jubilé de la Société coloniale. — Le 6 décembre 1907, il y a eu un quart de siècle que fut fondée, à Francfort, la première ligue coloniale, le *Kolonialverein*. Deux ans après, en 1884, se constitua une autre Société similaire, la *Société de colonisation allemande;* elle organisa l'expédition dans l'Afrique orientale que dirigeaient Peters, le comte Pfeil et Jühlke. En 1887, les deux associations se fondirent en une seule, sous le nom de *Société coloniale allemande*. Son programme était double : d'une part, faire connaître au public les questions coloniales, et l'amener ainsi à s'y intéresser; d'autre part, organiser et subventionner, en partie, des missions scientifiques et économiques. Cette dernière tâche fut spécialement dévolue, en 1896, au comité économique, organe indépendant de la Société coloniale. Le président actuel de la Société, le duc Jean Albert de Mecklembourg, a succédé, en 1895, au prince de Hohenlohe-Langenbourg. On comptait, au début, 200 membres ; en 1894, il y en avait 16.514 et, en 1900, 34.635 ; le nombre, descendu à 32.511, s'est sensiblement relevé, à la suite de la dernière campagne électorale, et atteint maintenant plus de 37.000. La bibliothèque renferme 7.800 volumes, 3.000 brochures et près de 600 cartes.

Le 25e anniversaire de la fondation de la Société coloniale a été célébré le mois dernier, à Francfort. Le président a recommandé à ses auditeurs de faire de la propagande parmi les classes laborieuses. M. Dernburg a parlé de l'Afrique orientale allemande, ne voulant pas, a-t-il dit, porter un jugement sur les autres colonies, avant de les avoir visitées. Il se rendra dans le Sud-Ouest, l'année prochaine. Il a constaté que le commerce total des possessions allemandes ne s'élève pas encore très haut, mais il n'y a pas lieu d'en être surpris, puisque jusqu'à présent les recettes des colonies ont servi essentiellement à payer les dépenses d'administration et de défense. Or, « ce n'est pas avec un écritoire et des armes qu'on peut produire des richesses économiques ». Pourtant, les résultats obtenus sont satisfaisants. Le commerce total, en 1906, accusait une augmentation de 24 0/0 sur l'année précédente, de 13 0/0, si l'on fait abstraction du Sud-Ouest, où les circonstances sont encore anormales. Depuis 1902, l'accroissement annuel aurait été, en moyenne, de 19,76 0/0, bien supérieur, par conséquent, au progrès commercial dans les colonies anglaises

(1,13 0/0) et dans les colonies françaises (5,22 0/0). M. Dernburg a félicité la Société coloniale de venir en aide à l'Etat; il a surtout fait l'éloge du comité économique colonial, qui mérite d'autant plus d'être loué, a-t-il ajouté, que l'on a dernièrement cherché à déprécier les résultats de ses efforts en Afrique orientale, pour la culture du coton. Le comité a été défendu par M. Moritz Schanz, de Chemnitz, qui prit part au congrès cotonnier international d'Atlanta, aux Etats-Unis. L'orateur invita la Société coloniale à encourager, au moyen de crédits, les plantations de coton; il fit principalement appel aux filateurs allemands, dont il réclama le concours énergique, même sous forme financière.

Dans les derniers temps, la Société coloniale s'est occupée surtout de préparer l'opinion publique à comprendre les débats qui vont s'ouvrir, au Reichstag, sur les chemins de fer coloniaux à construire. Le comité d'action coloniale, formé par elle, vient de faire paraître une édition pratique, réduite à l'essentiel, du mémoire officiel sur les chemins de fer africains. Les dépenses de construction, par kilomètre, des voies ferrées existantes y sont évaluées comme il suit : ligne côtière de Togo : 24.888 marcs; Lome à Palime : 64.000; Swakopmund-Windhuk : 39.200; ligne d'Otavi : 25.800; Luderitzbucht à Aus : 51.813 ; ligne de l'Usambara : 74.000. En outre, une brochure dont le prix est de 1 marc seulement pour les membres de la Société, a été publiée sous ce titre : *Comment ouvrir nos colonies*, par deux auteurs qui ont étudié, sur place, les divers chemins de fer coloniaux, l'ingénieur Blum, professeur à l'Ecole supérieure de Hanovre, et l'architecte Erich Giese, de Charlottenbourg.

— Budget colonial pour 1908. Ministère des Colonies : *Recettes ordinaires* : 261.000 marcs, provenant surtout des intérêts payés par le Togo pour le prêt d'Etat.

Recettes extraordinaires : 168.000 marcs (4e acompte pour l'amortissement de ce prêt).

Dépenses ordinaires : 1.899.000 marcs. Le crédit destiné à la formation de fonctionnaires et d'agents commerciaux pour les colonies a été porté de 42.000 à 130.000 marcs : Une plus grande part sera faite dans l'enseignement colonial, à l'économie politique.

Dépenses extraordinaires, avec les subventions aux colonies, 45.769.000 (+ 9.780.000). Le crédit pour l'étude des colonisations étrangères a été élevée de 7.000 marcs, celui qui concerne les entreprises propres à favoriser la mise en valeur des colonies est doublé et porté à 100.000 marcs, la subvention aux écoles coloniales de Witzenhausen et de Engelport a été augmentée de 9.400 marcs et élevée à 29.400. La garantie d'Etat pour le chemin de fer de Morogoro nécessite une dépense de 525.000 marcs.

Le *budget extraordinaire* comprend, comme dépense pour cette année seulement, le dernier acompte pour le prolongement de la ligne de Kubub à Keetmanshoop, sous forme d'un supplément spécial aux dépenses d'administration de la colonie du Sud-Ouest.

TOGO

— Budget de 1908 :

Dépenses ordinaires.......	1.922.289	marcs	(+ 94.749)
Dépenses extraordinaires...	143.575	—	(— 90.425)
Fonds de réserve..........	4.196		

— A partir du 1er avril 1908, l'exploitation du wharf de Lome et des chemins de fer sera de nouveau affermée, par adjudication publique.

— La station d'Atakpame sera érigée en chef-lieu de district, à cause de son importance commerciale.

— Le projet de transformation de la police en Schutztruppe est définitivement abandonné.

— Le bilan provisoire pour l'exercice 1906 prévoit un déficit de 117.878 marcs.

— Un décret du gouverneur, daté du 5 octobre 1907, déclare fermés les districts de Sokode-Basari et de Mangu-Jendi. Les Blancs qui voudront y séjourner devront être munis d'une autorisation du gouvernement.

— La production du coton s'est élevée, en 1906, à 6.000 quintaux, c'est-à-dire qu'elle a presque doublé en une année. Le comité économique ayant garanti un prix de 0,30 pfennigs la livre, le gain a donc été, pour la colonie, de 180.000 marcs. La culture du coton étant à peu près exclusivement une culture indigène, il s'agit avant tout de faire l'éducation agricole des habitants. De là l'importance de l'école de Nuatchä. Cette école cultive environ 150 hectares. La récolte est évaluée à 150 balles de 250 kilogrammes. On sait que, la seconde année, les élèves reçoivent, pour le cultiver, un champ de un hectare, chacun, et que le produit de la récolte leur appartient.

— En quatre mois, du 1er avril au 31 juillet 1907, les recettes des trois entreprises de transport (wharf et voies ferrées) ont été de 191.816 marcs.

— On annonce la publication d'un Code pénal rédigé en langue ewhe.

CAMEROUN

— Budget de 1908............	6.610.239	(+ 452.185)
Recettes..................	3.830.100	(+ 576.400)
Subvention..............	2.780.139	(— 124.215)
Dépenses ordinaires........	5.511.664	(+ 291.814)
Dépenses extraordinaires......	1.088.521	(+ 160.371)
Fonds de réserve............	10.054	
Déficit de 1905..............	240.811	
Reliquat prévu pour 1906......	402.971	

AFRIQUE ORIENTALE

Les impressions de voyage de M. Dernburg. — Invité par le grand-duc d'Oldenbourg à venir, dans sa capitale, parler de l'Afrique Orientale, M. Dernburg a narré quelques épisodes de son voyage et, chemin faisant, exposé à ses auditeurs les observations qu'il a recueillies. Il a laissé de côté les villes de la côte et même l'Usambara. Aussi bien, ce qui l'intéressait par-dessus tout, c'était l'intérieur du pays, inconnu des hauts fonctionnaires de Daressalam, et où aucun gouverneur n'a jamais séjourné. En effet, c'est dans le centre seulement qu'on peut étudier, comme il convient, la question du recrutement des travailleurs réclamés par les planteurs de la côte, évaluer le rendement des futures lignes de pénétration, et enfin se faire une juste idée de la situation générale de la colonie. Voilà pourquoi, devant soumettre à la nation allemande un programme de voies ferrées à construire, voulant se renseigner sur les possibilités économiques de l'Afrique orientale, ne fût-ce que pour pouvoir répondre, d'une façon décisive, aux demandes des colons du littoral, il s'est hâté de gagner les rives du lac Victoria, par la ligne anglaise de l'Uganda.

Ce chemin de fer a coûté 110 millions de marcs. L'exploitation donnant un bénéfice net de 800.000 marcs, il s'en faut de plus de 3 millions qu'il paie les intérêts, à 4 0/0, du capital dépensé. Plus de la moitié du trafic provient du territoire allemand. C'est grâce à ce chemin de fer que les trois ports

allemands du Victoria ont fait, en 1907, un commerce de 9 millions de marcs, que l'administration allemande des douanes a encaissé 600.000 marcs, qu'un million au moins d'indigènes sont devenus producteurs et que, par suite, l'impôt sur les cases rapporte près d'un million de marcs. Ces constatations inspirent à M. Dernburg deux réflexions : en premier lieu, l'exemple de l'Uganda railway montre que, si l'on veut apprécier les avantages d'une voie ferrée, il faut considérer, non seulement le rendement de la ligne, mais aussi le développement économique du pays et l'accroissement des ressources financières. En second lieu, le capital de construction d'une ligne est improductif, lorsque cette ligne traverse des contrées stériles et aboutit à un territoire étranger. Cette dernière conclusion s'adresse aux partisans de la ligne Sud, de la côte au Nyassa, lesquels préconisent la construction, avant tout autre, de ce chemin de fer, dans l'espoir d'attirer le commerce de l'Afrique Centrale britannique et de l'Etat du Congo. Le résultat serait identique à celui que donne la voie de l'Uganda, c'est-à-dire que la Sudbahn provoquerait l'enrichissement de ces deux pays étrangers, les bénéfices seraient pour les Anglais et les Belges, mais le chemin de fer lui-même rapporterait fort peu.

Le gouvernement anglais se préoccupe beaucoup d'accroître, sur son territoire, la production indigène ; aussi, comme l'Afrique orientale allemande est beaucoup plus peuplée que les contrées limitrophes de la colonie britannique, les autorités d'ici s'efforcent-elles d'attirer chez elles les Noirs du pays voisin. La surveillance d'une frontière longue de 1.000 kilomètres étant impossible, le meilleur moyen de retenir les indigènes en terre germanique, c'est, dit M. Dernburg, de les bien traiter. Si les Anglais comptent plus sur les produits de l'agriculture indigène que sur ceux des plantations et s'ils négligent celles-ci, c'est que les produits des plantations subissent, quant au prix de vente, les oscillations du marché universel. M. Dernburg a pu se rendre compte, à Bukoba, que la culture du café, rémunératrice pour les indigènes, serait absolument onéreuse pour les Européens. La récolte d'un caféier vaut 20 pfennigs. C'est autant de bénéfice pour le Noir; mais l'Européen, qui a dépensé 26 pfennigs, non seulement ne gagne rien, mais perd encore 6 pfennigs. Il est très important, dans l'intérêt des colonies allemandes et de leur développement, de mettre en lumière ce fait que, dans beaucoup de cas, les produits agricoles reviennent infiniment moins cher à l'indigène qu'au planteur européen. M. Dernburg insiste sur ce point parce que, comme il le dit, il ne s'est pas borné à envisager l'intérêt des colons, il a pensé que la colonie devait être mise en garde et prémunie contre des déceptions et des dangers possibles. Il ne faut pas laisser les capitaux allemands s'aventurer dans de mauvaises entreprises. Il n'en va plus de même quand il s'agit de produits de valeur, comme le chanvre ou le coton, dont la culture exige des installations mécaniques et de grandes mises de fonds.

A Bukoba, le commerce d'exportation des peaux est fait par deux maisons allemandes, une américaine et une italienne. Le petit commerce est aux mains des Indiens, mais ceux-ci ne trafiquent pas directement avec l'indigène. Entre eux s'interposent des marchands noirs qui sont ordinairement des Souaheli ou des Wanjema de la côte, ou bien des Wanyamwesi de l'intérieur. Le commerce, dans l'Afrique orientale, donne ainsi lieu à des opérations multiples; aussi la question indienne n'est-elle pas aussi simple qu'elle le paraît d'abord. Les produits du pays sont échangés contre des marchandises diverses, surtout des draps de coton venus de l'Inde, ou de Hollande, ou d'Amérique, des perles, du fil de fer, des articles en fer, en laiton, en émail. Les plus demandés et les plus chers sont de vieux habits venus de chez les fripiers de la Friedrichstrasse, à Berlin, qu'on dépose, à Bukoba, dans de grands magasins, et que les indigènes, poussés par l'esprit d'imitation, achètent à des prix exorbitants.

Pour montrer combien un voyage dans l'intérieur est compliqué et onéreux, M. Dernburg décrit l'organisation de la caravane qu'il fallut équiper pour aller de Muanza à Tabora. On doit, en effet, vivre sous la tente et emporter avec soi la nourriture, sauf la viande et la farine, et aussi de l'eau potable. La suite de M. Dernburg comprenait 6 fonctionnaires, 1 médecin, 4 administrateurs de second ordre et 4 journalistes. Ces seize personnes avaient à leur service 270 porteurs (15 par personne, plus les porteurs de rechange), 32 boys, 16 palefreniers, 40 cuisiniers et aides de cuisine, 50 askaris, pour l'escorte, le maintien de l'ordre; bref, la caravane comptait, en tout, 600 individus. L'expédition a dû coûter à l'Etat 25.000 marcs. Si l'on observe que la distance de Muanza à Tabora, aller et retour, est égale à celle de Berlin à Munich et que le voyage entre ces deux villes, en première classe, pour seize personnes, revient à environ 1.000 marcs, on voit que cette façon de voyager coûte au moins 19 fois autant que le chemin de fer. La voie ferrée, qui supprimerait les frais de voyage, permettrait de réaliser une économie considérable. Ces frais, en effet, sont inscrits au budget pour 162.000 marcs, comprenant les dépenses de déplacement et de transport de bagages, pour les officiers et fonctionnaires. Dans l'état actuel des choses, il est fort difficile aux administrateurs de s'acquitter de leurs fonctions, de rendre la justice et de pourvoir à la sécurité de la vie et de la propriété des colons. Ainsi la tâche est singulièrement lourde pour le chef de district, assisté d'un seul secrétaire blanc qui administre le district de Tabora, aussi grand que la Bavière et renfermant 1 million d'hommes.

L'administration de la justice est considérée par M. Dernburg comme la base de toute autorité et aussi de toute confiance. C'est pourquoi, pendant son séjour à Tabora, il a, pendant une matinée, assisté à une séance du tribunal. Il dépeint la construction ronde avec son toit pointu,

monté sur des colonnes en bois et, à l'intérieur, l'estrade sur laquelle le fonctionnaire prend place devant une table. Autour de lui, assis sur la balustrade, se tiennent le maire, un Arabe faisant fonction d'interprète, quatre ou cinq propriétaires arabes, autant de marchands indiens, un certain nombre des 260 sultans reconnus par l'autorité allemande et des délégués envoyés par ceux qui n'ont pu venir. Plus de trois cents hommes étaient présents à cette audience, et pourtant la venue de M. Dernburg n'avait pas été annoncée. Le ministre a été frappé du zèle avec lequel tous, maire, Arabes, sultans, indiens viennent en aide à l'autorité. Il a vu résoudre sans actes, sans écrits, les questions les plus embrouillées qui, en Allemagne, exigent l'audition d'innombrables témoins et un grand nombre d'assignations. Certaines causes, étrangères au droit européen, questions de polygamie, d'esclavage domestique, de mitoyenneté furent tranchées dans un esprit d'absolue justice et en conformité avec les mœurs du pays, pour la satisfaction générale. « Je me suis demandé, dit M. Dernburg, ce qu'aurait bien pu faire un juge allemand avec son assesseur s'il avait dû expédier, en une matinée, soixante-sept affaires et, pour chacune, prononcer un jugement. »

M. Dernburg a rapporté de son voyage une impression favorable. L'Afrique orientale impose aux Allemands beaucoup d'obligations, mais, en retour, elle leur promet une abondante moisson. Pour l'année 1906, les recettes ont été de 1.700.000 marcs supérieures aux prévisions budgétaires. Sans doute, la colonie aura besoin, en 1908, d'une subvention de 4.730.000 marcs. Si la colonie n'avait à payer que la rente de 600.000 marcs due à la Compagnie de l'Afrique Orientale et la somme égale nécessaire à la construction des routes, elle aurait, dès à présent, des ressources suffisantes pour garantir un emprunt, destiné à couvrir ces dépenses. Mais elle doit subvenir aux frais de l'administration et de l'armée. Celle-ci seule coûte 3 millions et demi de marcs. Ce sont là des dépenses obligatoires, lesquelles ont jusqu'ici absorbé tous les revenus. Il a donc été, jusqu'à présent, impossible de faire ce qu'il eût fallu pour la colonisation proprement dite. Cependant les statistiques commerciales attestent un progrès constant. L'augmentation a été de 30 0/0 depuis 1905. Le moment approche où les recettes dépasseront les dépenses. En attendant, l'accroissement des revenus permettra de réduire progressivement la subvention et de consacrer des crédits plus importants à la colonisation.

Celle-ci exige la collaboration de l'indigène. Si ceux de la côte sont dégénérés, l'intérieur renferme des populations laborieuses. Il est vrai que le Noir aime mieux faire fonction de porteur que de travailler au chemin de fer, et qu'il aime moins encore travailler aux plantations européennes. Le gouvernement, pour sa part, s'efforcera de vaincre cette répugnance. Il a surtout pour devoir de combattre les maladies des hommes et du bétail, de prolonger la durée de la vie trop courte des Noirs et d'améliorer leurs conditions matérielles, pour préparer leur relèvement moral.

M. Dernburg réserve au Parlement la primeur de son programme relatif aux chemins de fer. Il s'est contenté de dire à ses auditeurs de Francfort que le réseau à construire coûtera beaucoup moins cher qu'on ne le dit et que pas un seul des marcs dépensé ne sera improductif. On a déjà vu qu'il s'est prononcé contre la construction, du moins à présent, de la Sudbahn.

— Budget de 1908 : 11.077.000 (+ 157.226).
Recettes : 5.803.738 (+ 944.804).
Subvention : 4.729.303 (— 1.131.541).
Dépenses ordinaires : 10.422.651 (+ 513.639).
Dépenses extraordinaires : 1.040.200 (— 356.300).

CAMILLE MARTIN.

LE CONGRÈS DE L'AFRIQUE DU NORD

Un comité constitué sous la présidence de M. Eug. Etienne, député, ancien ministre, et dans lequel nous relevons les noms de : MM. Chailley, Flandin, Guillain, députés ; Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut ; René Millet, ambassadeur de France, etc., a décidé d'organiser, sous la présidence d'honneur du prince d'Arenberg, président du Comité de l'Afrique française, un congrès dont le but est l'étude des questions intéressant l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc) et qui se réunira à Paris du 6 au 10 octobre 1908.

Les congrès coloniaux antérieurs, s'occupant de *toutes* les colonies, n'arrivaient que difficilement à l'adoption de solutions exactement applicables à l'ensemble de ces colonies. Le Congrès de l'Afrique du Nord, au contraire, limite ses travaux à une région bien circonscrite où la situation géographique, la communauté d'origine des habitants et la similitude des intérêts appellent, pour les graves questions qui s'y présentent, des solutions identiques. Patronné et dirigé par les plus hautes personnalités du monde colonial et africain, et en raison de l'intérêt très actuel qui s'attache à l'objet de ses travaux, son succès paraît assuré.

Nos lecteurs trouveront dans un supplément annexé au présent numéro le programme de ce Congrès, sur lequel nous tenons à appeler tout particulièrement leur attention. Les adhésions sont dès maintenant reçues au siège du Comité d'organisation, 44, Chaussée d'Antin, à Paris.

Sommaire du Supplément n° 2

NOTRE POLITIQUE
AU TCHAD ET AU OUADAI

Monsieur le Secrétaire général,

Je suis heureux qu'un « officier d'infanterie coloniale » ait cru devoir donner son sentiment dans un récent Bulletin sur mon article : « L'Islam et les musulmans étrangers dans les sultanats du Haut-Oubangui », paru dans vos colonnes en juin et juillet de cette année.

Cette intervention va me permettre de préciser en quelques lignes certaines de mes idées sur lesquelles votre correspondant semble s'être mépris, et de répondre à ses critiques.

Tout d'abord, le sens de ma phrase : « Il n'est peut-être pas trop tard pour un emploi judicieux de la « force d'inertie », là où l'action nous paraît superflue et même épineuse , est celui-ci : « Il n'est peut-être pas trop tard pour renoncer à tout acte qui puisse être suspecté, par les Ouadaïens, d'avoir pour mobiles la spoliation, l'agression préméditée, l'envahissement territorial ou la lutte religieuse. »

Et lorsque j'adresse ce conseil à ceux qui songent à « faire le Ouadaï », je ne pense pas tant à notre corps d'occupation du Tchad, lequel, j'en suis persuadé, n'a d'autre politique que celle qui lui est dictée de haut, dans l'intérêt bien compris de la France, qu'aux métropolitains qui caressent cet espoir et qui me l'ont avoué.

Si, d'autre part, je préconise une pénétration commerciale et en tout cas pacifique, c'est justement parce que je sais quels résultats de tous ordres on peut obtenir en pays musulman sous l'habit du « marchand », du médecin ou du savant. J'en appelle aux Louis Gentil, aux Chudeau, sans parler de la glorieuse lignée des précurseurs allemands.

L'exemple qui m'est opposé de la malheureuse mission commerciale de Béhagle n'est pas judicieux ; mais ici je n'insisterai pas ; paix aux hommes morts pour leurs convictions ! Qu'il me soit permis seulement de dire que les fausses manœuvres, l'insuffisance de l'outillage commercial, l'absence d'interprètes qualifiés et l'ignorance de la langue, une trop grande propension à se soustraire à tout contrôle, sont les écueils et les travers que doit éviter avec soin toute pénétration dans ces régions, commerciale, scientifique ou autre, sous peine non seulement d'échouer, mais surtout d'avoir des suites diamétralement opposées à son but.

En résumé, quels résultats la France peut-elle espérer de l'emploi de la force au Ouadaï que prône votre correspondant militaire ? Les voici, selon moi :

1° Fuite générale des Ouadaïens qui survivront, au Tibesti, vers les oasis de Koufra ou en Tripolitaine, avec ses conséquences : transformation d'un pays cultivé en désert, impossibilité pour les Français de se maintenir dans des régions abandonnées ;

2° Recrudescence de haine et de fanatisme dans tout l'Islam nigritien et berbère au préjudice exclusif des Français (les musulmans nigritiens font en effet fort bien le départ entre les diverses races de chrétiens, selon qu'ils ont eu plus ou moins à lutter contre eux).

3° Perte à tout jamais soit de l'espoir d'une entente avec les Snoussiyas, entente qui n'a pas été encore même esquissée, soit de l'espoir d'une réduction du mal snoussiya au « moindre mal », à l'aide du Koran et des musulmans qui nous sont acquis.

N'oublions pas, en effet, que bien que la doctrine du Senoussisme ait pour base la lutte contre la civilisation européenne, il n'est pas dans tout l'Islam une seule secte religieuse qui ait autant que celle-ci donné la mesure de sa souplesse politique et de son intelligence des moyens d'action réels des « koufar » blancs. Je fais allusion ici à la mentalité du fondateur de la secte et à celle de ses descendants, dépositaires de sa doctrine et ses exécuteurs testamentaires, et non à celle de la masse stupidement fanatique.

Quels exemples nous avons de cette mentalité ! Alliance plus ou moins complète avec les Ottomans succédant à une opposition farouche, « de principe » pourtant ; intervention énergique en faveur de la mission allemande de Gérard Rohlfs menacée d'extermination par les disciples Snoussiyas de Koufara (1879) (1) ; refus formel du Grand Maître de participer, d'accord avec les Derviches, à une action commune contre les Anglo-Egyptiens (1885) (2) ; attitude expectante et même craintive de Si Cheickh el Madhi réfugié à Gouro, dans le Tibesti, et prêt « à fuir » dans le désert de Libye, à la suite de la prise de la zaouaïa de Bir Allali par les Français (1902) (3).

Plusieurs massacres de chrétiens ont été imputés aux Snoussiyas ; les seuls qui puissent leur être reprochés avec quelque vraisemblance, ceux de Beurmann (1863) et de Cazemajou (1898), ont été le fait de deux fanatiques isolés et dans des régions très en dehors de l'influence de l' « Imamat » central. Quant aux conflits à armes égales de Bir Allali et d'Aïn Galaka, ils sont probablement la conséquence d'événements imputables toujours à des isolés. Qu'il n'en ait pas été tiré vengeance montre bien que c'est à leurs risques et périls que des disciples trop zélés se sont lancés dans des actions inconsidérées, contre le sentiment du prudent chef de la confrérie, moins désireux que jamais de compromettre le « spirituel et le temporel » de sa doctrine au Soudan, dans une lutte ouverte contre la force française dont il n'ignore rien A l'exemple de bien des gens, il est assez sage pour préférer une existence même passable au néant sans phrases.

Ce qui revient à dire que les chances de succès d'une politique réfléchie sont en relation directe avec l'autorité dont seront revêtus les membres de la confrérie que l'on réussira à joindre, suivant le vieil adage : « Il vaut mieux avoir affaire au Bon Dieu qu'à ses saints. »

C'est donc vers une discussion paisible avec les « chefs » Snoussiya que doivent tendre nos efforts ; et il ne manque pas d'agents, d'Alger à la Mecque, qui consentiront à rendre à la France auprès de Si Cheikh el Mahdi, les mêmes services que ceux qui ont été rendus à l'Angleterre en 1871, lors des prodromes de soulèvement dans l'Inde qui disparurent dès que ce pays eût été déclaré par les ulémas : « Pays régi par la loi musulmane et où elle est appliquée dans son intégrité (Dar el Islam). »

Il faut convaincre les Snoussiyas que le Soudan dit « français » est et restera « Dar el Islam » ; que les doctrines chrétiennes « ne peuvent » pas dépasser les limites que la nature assigne à l'Islam lui même, c'est-à-dire les « régions fétichistes sylvestres » où le musulman pasteur ou cavalier « ne peut pas pénétrer et en tout cas se maintenir » ; leur démontrer que la civilisation n'est pour le Français ni une question confessionnelle, ni une question territoriale, mais bien surtout une question d'humanité et d'économie politique.

Si ce système ne donne point le résultat espéré, il nous restera alors la ressource de tenter la réduction du mal snoussiya au « moindre mal » en nous servant des musulmans indigènes qui nous sont acquis de par les exigences impérieuses de leurs intérêts, à l'image de Snoussi du Kouti, de Gaourang du Baguirmi et... d'Acyl, prétendant « légitime » au trône du Ouadaï, tout d'abord considéré comme notre ami, puis sans transition comme notre pire ennemi emprisonné même, ruiné et déporté malgré sa soumission spontanée au commandant du territoire militaire, et finalement rapatrié et traité, grâce à l'intervention de M. Gentil, comme il aurait dû l'être toujours.

Laisser aux enfants la « manie de détruire », considérer les peuples les yeux grands ouverts et non pas la tête penchée sur « la hausse et le guidon », tout est là.

Or, peuplé au maximum d'environ trois millions d'habitants, le Ouadaï ne paraît pas avoir un commerce qui dépasse annuellement cinq à six cent mille francs (4), encore ce commerce est-il surtout alimenté à l'heure actuelle par les armes à tir rapide et les munitions de guerre, sans parler des esclaves

Que vaudra le même Ouadaï ravagé par une campagne sans merci, ses habitants tués ou en fuite ? Je vous laisse le soin de conclure.

(1) (2) Le Chatelier : *Les confréries musulmanes du Hedjaz.*
(3) Capitaine Julien : *Le Dar Ouadaï.*
(4) *Diplomatic and Consular Reports*, N° 3830. Ann. Ser. — Trade of Benghasy district for the years 1905-1906. Foreign Office, juin 1907.



Pour moi et pour tous les gens de sang-froid, le jeu n'en vaut certes pas la chandelle; et parler et agir militairement sans avoir tenté tout le possible pour une solution économique, c'est-à-dire en perdant de vue que l'unique mobile avouable de notre intervention, dans l'état actuel de la France, ne peut être que la volonté de notre prépondérance commerciale dans la paix, c'est lâcher la proie pour l'ombre.

Sans vouloir m'abriter derrière personne, je tiens essentiellement à terminer en priant pourtant mon honorable contradicteur et avec lui tous ceux qui désirent se former une opinion à des sources autorisées, de vouloir bien considérer que mon article sur « l'Islam dans les sultanats du Haut-Oubangui » dont les tendances politiques sont suspectes, aux yeux d'un officier d'infanterie coloniale, de « modérantisme et de modernisme », a reçu, dès avant sa publication dans le Bulletin du Comité de l'Afrique, l'entière approbation et, dois-je le dire, les félicitations d'une personnalité dont la compétence ne se discute pas, celle de M. le commissaire général Gentil, après l'examen du service le plus longuement spécialisé dans ces questions, celui de la direction de l'Afrique au ministère des Colonies.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de mes meilleurs sentiments.

Pierre Prins.

Chronique de l'Armée coloniale

Médaille coloniale. — Le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec l'agrafe « Guinée française » est acquis au personnel militaire qui a participé d'une manière effective aux opérations de la mission d'étude de la 3e section du chemin de fer de Konakry au Niger, pendant la période comprise entre le 1er février 1906 et le 1er juillet 1907.

Décorations. — Est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur le général de division Famin.

Est nommé chevalier M. Ambroselli, capitaine au long cours, commandant la *Caramanie* de la Compagnie Paquet (sauvetage de l'équipage de la *Nive*).

BIBLIOGRAPHIE

Les Frontières de la Côte d'Ivoire, de la Côte d'Or et du Soudan, par Maurice Delafosse, administrateur des colonies. 1 vol. in-8° avec nombreuses figures et photographies. Paris, Masson et Cie. Prix : 6 francs.

La frontière qui sépare notre colonie de la Côte d'Ivoire et la Côte d'Or anglaise avait été fixée sur les cartes par un accord du 12 juillet 1893 (1).

En octobre 1901, le ministre des Colonies confia à M. Maurice Delafosse une mission qui « consistait à reconnaître, à fixer définitivement et à borner », de concert avec des commissaires anglais, cette « frontière séparant la colonie britannique de la Côte d'Or de notre colonie de la Côte d'Ivoire Plus tard, de nouvelles instructions devaient prescrire aux deux missions de continuer leur voyage jusqu'au 11e parallèle Nord, de façon à lever le cours et les rives de la haute Volta Noire, dans la partie où ce fleuve sert de limite entre la Côte d'Or et la Côte d'Ivoire d'abord, puis entre la Côte et le deuxième territoire militaire du Soudan français, aujourd'hui la colonie du Haut-Sénégal et Niger ».

M. Delafosse, à qui revint le soin de diriger les opérations de la section française de la commission de délimitation, n'en était pas à ses débuts à la Côte d'Ivoire. C'est dans cette colonie qu'il avait conquis ses différents grades. Il n'était pas non plus un inconnu dans le monde colonial. Ses remarquables travaux linguistiques sur les dialectes soudanais, sa gestion du vice-consulat de Monrovia, ses écrits sur la république nègre qu'il connaît mieux que personne en France, son professorat à l'Ecole des langues orientales vivantes, puis ses monographies sur différentes régions de la Côte d'Ivoire, avaient depuis longtemps attiré sur lui l'attention de ceux qui s'intéressent aux affaires d'Afrique. M. Delafosse était secondé par le capitaine d'artillerie coloniale Bouvet, actuellement officier d'ordonnance du lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire, et par le lieutenant Laforgue, de l'infanterie coloniale. Nos intérêts étaient placés en bonnes mains.

Les commissaires anglais étaient le major du génie Watherston, aujourd'hui lieutenant-colonel; le major des Vœux, le capitaine Soden et le Dr Forbes : « Des inconnus pour moi avant notre première rencontre en Afrique, écrit M. Delafosse, des camarades de commerce agréable et sûr dès le lendemain de notre première rencontre, des amis dans toute l'acception du mot, depuis que le travail en commun nous a permis de nous connaître. » Les officiers anglais étaient assistés du sergent Watkins et du caporal Archer.

Le voyage que dut accomplir la « Boundary commission » était intéressant à plus d'un titre, puisqu'il devait permettre au chef de la section française d'observer successivement les régions si tranchées de la grande forêt équatoriale et des savanes soudanaises et les peuplades si diverses de race, de mœurs, de religion, qui habitent ces régions. Il faut féliciter M. Delafosse de nous avoir donné, sous forme d'un journal de route, le récit de son voyage. Certes — il le dit lui-même dans sa préface — « on n'y trouvera ni gestes héroïques ni aventures extraordinaires, mais seulement quelques observations d'un passant sur les choses et les hommes rencontrés, quelques réflexions d'un voyageur qui s'intéresse au pays qu'il parcourt, aux mœurs et à l'histoire des populations qu'il visite ». Que M. Delafosse nous permette d'ajouter que s'il a beaucoup vu, il a beaucoup retenu. Observateur sagace et averti, admirablement préparé par ses services antérieurs à noter les manifestations de la vie sociale et les dialectes des populations rencontrées, l'auteur a su captiver l'attention de la première à la dernière page des *Frontières de la Côte d'Ivoire, de la Côte d'Or et du Soudan*.

Il est impossible d'analyser un volume de cette nature, qui relate au jour le jour la vie de la mission dans la forêt et dans la brousse. M. Delafosse s'est surtout attaché au côté descriptif et documentaire et s'est « étendu principalement sur tout ce qui touche à l'ethnographie, pensant qu'il y a toujours intérêt à augmenter la connaissance encore bien peu précise que nous avons des peuples de l'Afrique Occidentale, notamment de ceux fort peu étudiés jusqu'à présent qui habitent le bassin de la haute Volta Noire ». De nombreux passages de ce récit seraient à citer : notons, au hasard du souvenir, une enthousiaste et élégante description de la grande forêt côtière, une explication très plausible de la mort du capitaine Braulot, le naufrage d'une pirogue où se trouvaient le capitaine Bouvet et son camarade des Vœux, tous les résumés ethnographiques qui terminent les différents chapitres. Celui qui est consacré à Bondoukou mérite une mention spéciale; nous regrettons que l'auteur n'ait pu reproduire qu'une partie des notes qu'il avait recueillies en ce point pendant les deux séjours qu'y fit la mission. Si M. Delafosse aime la forêt équatoriale, il préfère beaucoup — et nombreux sont ceux qui pensent comme lui — les populations de la Côte d'Ivoire à celles de la région forestière. Les tribus de cette zone de la forêt sont beaucoup moins accueillantes, et à l'extrême Ouest de la colonie, celles de la Haute-Sassandra nous sont encore franchement hostiles et viennent de le prouver récemment encore. Si les populations de l'Est, avec lesquelles M. Delafosse et ses collaborateurs se trouvèrent en contact sont moins turbulentes et moins guerrières, du moins elles ne réservèrent pas à la mission l'accueil empressé des peuplades de la haute Côte d'Ivoire.

Ecrit dans une langue sobre et élevée, ce livre — qui rappelle, par le don d'observation de l'auteur, l'abondance et la précision des détails, le carnet de route du regretté Dr Decorse — est d'une lecture attachante. On reconnaîtra dans ce récit le style vif et clair des réflexions que suggéra ici même à M. Delafosse l'ouvrage de M. Johnston à propos du Libéria. Si l'on a pu dire, à juste titre, que le livre de M. Binger, *Du Niger au golfe de Guinée*, constituait le modèle des récits d'exploration, on peut affirmer, avec non moins de vérité, que le journal de route de l'administrateur Delafosse, dût sa modestie bien connue en souffrir, est, de son côté, le prototype des récits de ce genre.

G. F.

(1) V. le texte du traité dans Dubois et Terrier, *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 546.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Dix-huitième Année · N° 3 — Mars 1908



BULLETIN DU COMITÉ DE l'Afrique Française

ORGANE DU
COMITÉ DU MAROC
Fondé par HARRY ALIS
et publié mensuellement sous la direction
de M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité,
avec la collaboration de MM. O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil, Ernest Vincent, Ed. Payen. Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll, etc.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général du Comité de l'Afrique Française
Paris, 21, rue Cassette (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce Bulletin.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs.
Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro est joint le supplément n° 3.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité de l'Afrique Française

MM.

Le lieutenant-colonel Burckardt	100	»
De Kerjégu, député	50	»
Lucien Briet, à Charly-sur-Marne	20	»
Cercle militaire de Versailles	22	»
Ecole des chemins de fer, à Versailles	22	»
Bibliothèque de l'Université de Toulouse	25	»
Réunion des officiers de Marseille	22	»
Cartier-Bresson, à Paris	20	»
De Margerie, ministre plénipotentiaire	50	»
A. Leroy, à Genève (1er trimestre)	7	50
Bibliothèque des officiers du 4e colonial	22	»
Cercle militaire de Grenoble	22	»
— de Ténès (1er semestre)	11	»
— de Mostaganem	22	»
— de Belley	22	»
— d'Alger	22	»
— de Sousse	22	»
— d'Oran	22	»
— d'Aïn-Sefra	22	»
* L. Auvin, officier d'admin. à Conakry	22	»
Anginieur, capitaine d'infanterie	25	»
Bibl. du minist. des Affaires étrangères	48	»
2e Bureau de l'état-major de l'armée	22	»
Kouri, vice-consul à Mogador	25	»
Méresse, à Mustapha	50	»
Le colonel Billet	15	»
A reporter	732	50

Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — La lettre D indique les dons. — Pour permettre le contrôle, le *Bulletin* ne publie les souscriptions de chaque mois que dans le deuxième numéro qui suit leur recouvrement. — Les souscriptions inférieures à 10 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report	732	50
Jallot, à Saint-Elen	25	»
Bourgeot-Parisot, à Champagne-sur-Vingeanne	20	»
Le commandant Sadorge	15	»
Karcher, à Paris	15	»
Lieutenant Voinot, à Gabès	15	»
Mme Darantière, à Paris	15	»
Bibl. des officiers du 1er bat. d'Afrique	12	25
Raiberti, député	24	»
* Bibl. des offic. du 66e d'inf. (1er sem.)	11	»
Bibliothèque de la Chambre des députés	22	»
Ecole nationale des mines	22	»
Michel Rodocanachi, à Marseille	100	»
Dr Gauthier, méd. sanit. à Suez (1909)	24	40
* Cercle des officiers de Berguent	24	»
* Lieutenant Angeli, de l'infant. colon.	15	»
Lieutenant Maire-Sébille, à Lalla-Marnia	10	»
E. Pelleray, à Paris	10	»
Cercle des officiers de Gafsa	20	»
G. Bémont, à Paris	20	»
Lisch, à Annecy	10	»
Lieutenant-colonel Hamon	15	»
Bornecque, à Lille	10	»
O. Sanglier, à Livry	10	»
Bibliothèque des officiers du 21e colonial	13	50
Dr H. Renaud, méd. aide-major	15	»
Capitaine Boizot, à Sathonay	20	»
Le ministre de la Guerre	22	»
Aug. Allard, à Bordeaux	20	»
Dr Dupont, à Koury (1907)	20	»
R. P. Lepelletier, à Uruira	10	»
Mgr Bazin, à Segou	10	»
R. P. Tribout, à Kissaka	10	»
R. P. supérieur des PP. Blancs, à Mombasa	10	»
Dr Méplain, à Moulins	10	»
Bibl. de l'Université de droit, à Lyon	22	»
— — à Aix	10	»
— — à Grenoble	10	»
Reboul, chef de bataillon	20	»
Yon, lieutenant d'infanterie	25	»
Maurice Beaux, à Milan	15	»
Raymond Barrot, à Philippeville	25	»
Jean Cyrot, à Beaune	10	»
Commandant Codet	15	»
Lapierre, à Mont-Saint-Aignan	10	»
J.-B. Théral, à Lyon	20	»
G. Bouillard, ingénieur à Pékin	24	»
Capitaine Collat, à Paris	20	»
Souclier, à Paris	10	»
Bibliothèque des officiers du 4e zouaves	15	»
X. de la Roncière, à Hamdallahi (compl.)	5	»
Comtesse de Greffulhe	2.000	»
G. Porquier, à Nantes	25	»
Albert Piquet, à Asnières	15	»
Bibliothèque des officiers, à Sétif	15	»
Capit. J. Niéger, à In-Salah (2 années	50	»
Bibliothèque des officiers du 33e d'infant.	15	»
* Lieut. Vallier, de l'infant. coloniale	15	»
* Lieutenant A. Arreckx, à Berguent	20	»
Lucien Bouvat, à Paris	20	»
A reporter	3.788	65

Report	3.788	65
Berger-Levrault, à Nancy	20	»
Capitaine H. de Contencin	12	»
Colonel Revertegat, à Tunis	12	»
De Maillard de la Sudrie, à Fort-Carnot	15	»
Albert Vandendriesche, à Londres	30	»
Capitaine Hette, à Montbéliard	15	»
Pardailhé-Galabrun, à Paris	12	»
Marcel Gallice, à Epernay	50	»
Nocher, capitaine d'infanterie	15	»
Georges Reibel, à Villenauxe	10	»
Romanet du Caillaud, au Caillaud	10	»
Direction d'artillerie d'Oran	22	»
* Direction d'artillerie de Constantine	22	»
Dr Emily, méd.-major des tr. coloniales	20	»
Lieutenant Béreaux, à Lalla-Marnia	15	»
Léonce Motelay, à Bordeaux	10	»
Paul Huchard, à Mobaye	15	»
Commandant Le Maistre, à Manonviller	20	»
Jules Samaruc, à Narbonne	10	»
Tillinac, à Montbard	12	»
Robert Picot, à Paris	20	»
Louis Deglatigny, à Rouen	20	»
Gain, à Nancy	20	»
Réunion des officiers de Nemours	12	»
Rouyer, à Paris	20	»
Labouchère, ingénieur agronome	20	»
Barbier, à Paris	10	»
Lieutenant P. Prot, à Djougou	15	»
Rainaud, professeur de Faculté	10	»
Aspe-Fleurimont, à Paris	20	»
R. Wallut, à Paris	20	»
Commandant Huguet, capit. de vaisseau	20	»
Club alpin français d'Alger	12	»
De Bovée, à Cayenne	25	»
J. Laredo, à Tanger	10	»
André Lebon, à Paris	30	»
Lévêque de Vilmorin	100	»
Bibliothèque Cardinal, à Paris	22	»
S. A. R. Mgr le duc de Chartres	1.000	»
Albert Daltroff, à Paris	100	»
Commandant Roche, à Marseille	10	»
Cousin, à Domfront	10	»
Emile Thibaut, à Mustapha	10	»
Ch. Héberlé, à Soultzmatt	12	»
Delagrave, à Paris	22	»
Maurice Prouteaux, à Poitiers	20	»
Paul Henriot, ingénieur, à Paris	25	»
Pierre Levé, imprimeur, à Paris	20	»
* Capitaine Poupard, à Vannes	20	»
Emile Guiard, à Paris	100	»
Messageries maritimes, à Paris	120	»
* Dr Louis-Nathan Larrier, à Paris	25	»
Weisgerber, à Ste-Marie-aux-Mines	10	»
Gaudry, à Paris	20	»
Commandant Crosson-Duplessis	15	»
Lieut. Lancrenon, à Saumur	20	»
Vernochet, à Kayes	15	»
Comte Foy, à Paris	100	»
P. Ariste, à Bobo-Dioulasso	20	»
Commandant Dinaux	24	»
A reporter	6.259	65

Report	6.259	65
Delannay-Belleville, à Saint-Denis	50	»
J.-F Cavard, à Konakry	15	»
* A. Alriez, consul à Tripoli de Barbarie.	15	»
Comte de Labry	50	»
Société du Haut-Ogooué	50	»
* Terrasson de Fougères, à Levallois-Perret	15	»
* Colonel Sabattier, à Paris	15	»
Lieutenant Barckausen, à Bordeaux	20	»
Cultru, professeur à Paris	15	»
De Courcelle, à Nogent-sur-Marne	25	»
* Eug. Coguenhem, à Paris	20	»
Henning, à Paris	20	»
A. Gaillard, à Bordj-Bouïra	20	»
Vaillant-Bey, au Caire	25	»
Lieutenant Gendre, à Mont-de-Marsan	20	»
Alfred Hubert, à Paris	100	»
Bertin, de l'Institut	25	»
La Cie Kadei-Sangha, à Paris	50	»
Nottin, à Paris	50	»
P. Deffarge, à Neuilly-sur-Seine	25	»
Commandant Caron, à Toulon	50	»
Alduy, à Hyères	10	»
* Proviseur du lycée de Bordeaux	22	»
Cercle militaire de Toulouse	22	»
* Direct. du chem. de fer du Ht-Sénégal.	22	»
Le command. du territ. de Tombouctou.	22	»
— — Niamey	22	»
Le gouvern. général de Madagascar	22	»
Le chef de cabinet du G. G. de Madagascar	22	»
Le lieut.-gouverneur de la Guinée	22	»
* Le gouverneur général de l'A. O. F.	22	»
Le secrétaire gén. du G. G. de l'A. O.	22	»
Biblioth. du G. G., Finances et Contrôle	22	»
Le chef du service judiciaire de l'A. O. F.	22	»
Le présid. de la Cour d'appel de l'A. O. F.	22	»
L'insp. des travaux publics de l'A. O. F.	22	»
— des serv. de l'enseign. —	22	»
— des services sanitaires —	22	»
— des postes et télégraphes —	22	»
— des serv. de l'agriculture —	22	»
* Le sous-insp. des affaires domaniales.	22	»
* Le lieut.-gouverneur du Haut-Sénégal.	22	»
* Le commissaire du gouvernement en Mauritanie	22	»
L'administrateur de Bobo-Dioulasso	22	»
— de Bamako	22	»
Paul Antoine, à Vecoux	25	»
Aubert, à Pontoise	10	»
Augendre, à Maisons-Laffitte	10	»
Capitaine Barberot, à Belley	12	»
Baron, à Narbonne	25	»
Henri de Beaucorps, à l'Aubraye	20	»
Berthier de Sauvigny, à Compiègne	20	»
Capitaine Bézard, à Tarbes	20	»
Bonnet, à St-Savinien	25	»
L. Camus, à Montdieu	20	»
A. Carcuac, à Aubin	25	»
Carlier, à Vervins	24	»
Marquis de Chasteigner, à Tréfontaines.	12	»
A reporter	7.698	65

Report	7.698	65
Le Dr Colliard, à Fourmies	10	»
Capitaine Comiot, à Périgueux	12	»
Maurice Déchelette, à Roanne	20	»
Henri Delerot, à Laon	10	»
Emile Deschesnes, à Ermont-Bernay	10	»
Despret, à Jeumont	50	»
G. Desrousseaux, à Lille	12	»
Comte de Dreuille, château de Dreuille	20	»
Dupin, à Gugan-Mestras	12	»
Camille Gilardoni, à Pargny	10	»
Gosset, à Reims	20	»
Dr Gouell, à Avignon	10	»
J. Jacottet, à Châteaudun (1er semestre)	6	»
Lieutenant Labbé, à Nevers	10	»
De la Ville, à Cannes	20	»
Lefolcalvez, à Saumur	20	»
Capitaine Lefrançois, à Héricourt	12	»
Marcel Lescot, aux Loges	10	»
De la Chapelle, à La Rousselière	10	»
G. Marchand, à Ville-d'Avray	10	»
Lieut. J. Marché, à Saint-Malo	10	»
Capitaine Merlin, à Arcachon (1er trim.)	9	»
Hubert Passerat, à Bar-sur-Aube	12	»
Lieut.-colonel Périgord de Villechnon	20	»
Perrot, à Sens	20	»
Lieutenant Piot, à Saint-Cyr-l'Ecole	15	»
Cercle des offic. du 142e d'infanterie	24	»
Reynier, à Grenoble	20	»
Victor Riston, à Malzéville	10	»
F. Rousselot, à Vouziers	10	»
Dr Eug. Soula, à Pamiers	10	»
Supérieur de l'Ecole de l'I. C., à Flers	22	»
Fénelon Taisne, à Cambrai	25	»
Van Cassel, à Ay	20	»
Toussaint, à Dijon	20	»
Maillard, à Dijon	10	»
Emile Moreau, à Laval	10	»
Masseron-Outin, à Laval	10	»
Le Gay, à Epernay	24	»
Le Boucher, à Mont-St-Aignan	10	»
A. Hesmes, à Agen	10	»
Capitaine de Renty, à Agen	10	»
La Faïencerie de Gien	60	»
Worms, Josse et Cie, au Havre	25	»
René Crouzet, au Havre	20	»
Général Canton, à Verdun	20	»
Aubert, à Verdun	15	»
Péchiney, à Hyères	30	»
Valentin Hébert, à Rouen	25	»
Lechalas, à Rouen	10	»
Commandant Cottin, à Angoulême	20	»
Pierre Jeancard, à Angoulême	20	»
Lieut. de Kergaradec, à Angoulême	20	»
Capitaine Aymard, à Perpignan	12	»
J. Bardou, à Perpignan	10	»
J. Garrègue, à Perpignan	25	»
Lieut. Pichat, à Auxonne	10	»
Lieut.-colonel Baratier, à Auxonne	10	»
Comte Carrelet, à Besançon	10	»
Gaune, à Marseille	10	»
A reporter	8.675	65

Report	8.675	65
Antoine Melan, à Marseille	20	»
Général Bezard, à Toulouse	20	»
Champ-Ricord, à Toulouse	10	»
Rouard de Card, à Toulouse	15	»
Lieutenant J. Bouffet, à Versailles	10	»
Sergent-major Vaché, à Bordeaux	20	»
Capitaine Max Laussu, à Bordeaux	20	»
Sauvaire-Jourdan, à Bordeaux	10	»
Dr Brouillard, à Bordeaux	10	»
Camena d'Almeida, à Bordeaux	20	»
Dr Cassaet, à Bordeaux	15	»
Devès et Chaumet, à Bordeaux	100	»
Alfred Charmetan, à Lyon	10	»
J. Garin, à Lyon	20	»
P. Gentelet, à Lyon	10	»
J. Gillet, à Lyon	50	»
J. Greff, à Nancy	30	»
Joachim, à Nancy	10	»
René Marcot, à Nancy	20	»
Wœlflin, à Nancy	20	»
A. Gardeil, à Nancy	15	»
G. Gavet, à Nancy	10	»
Capitaine d'Adhémar, à Montpellier	15	»
Lieutenant Collesson, à Toul	10	»
Capitaine Avelot, à Toul	15	»
Raymond Gréban, à St-Germain-en-Laye	10	»
Dormois, à Saint-Germain-en-Laye	10	»
Sainjon, à Orléans	10	»
Capitaine Viollet, à Orléans	10	»
Thoux, à Neuilly-sur-Seine	10	»
Cercle de l'Union, à Nantes	10	»
Robin et Cie, à Cognac	20	»
Claude Boucher, à Cognac	20	»
Cercle militaire de Philippeville	20	»
Denizet, à Paris	20	»
Brudo, agent consulaire à Mazagan	12	»
De Beugny d'Hagerue, à Aire-sur-la-Lys	20	»
Canat de Chizy, à Prétry	10	»
Général Legrand, à Remirecourt	20	»
Lieutenant Rossigneux, à Antibes	15	»
Youmis Hadjouj, à Mateur	20	»
Colonel Beaudemoulin, à Reims	10	»
Isaac, à Lyon	20	»
Dr Nové-Josserand, à Lyon	10	»
Emmanuel Gréa, à Paris	20	»
Lieut.-colonel Quévillon, à Bordeaux	10	»
Capitaine Le Bouhélec, à Versailles	12	»
Jean Flury, à Paris	10	»
D'Agoult, à Paris	25	»
Allain, à Paris	10	»
Alland et Robert, à Paris	20	»
Maurice Arrivetz, à Paris	10	»
Astier, à Paris	44	»
Henry Barrère, à Paris	10	»
Belin, à Paris	50	»
Henri Bernès, à Paris,	10	»
Bertrand, à Paris	10	»
René Blanchard, à Paris	25	»
Pierre Bodereau, à Paris	15	»
Mme Bouissin, à Paris	20	»
A reporter	9.758	65

Report	9.758	65
Brame, à Paris	20	»
René Bréjean, à Paris	10	»
Georges Brack, à Paris	25	»
Victor Breton, à Paris	30	»
Lieut. de Caraman, à Paris	25	»
Mme Cavaré, à Paris	24	»
Caventou, à Paris	24	»
Pierre Cazelles, à Paris	10	»
Capitaine Chédeville, à Paris	20	»
Léon Comar, à Paris	10	»
G. Combelles, à Paris	25	»
Cotelle, à Paris	20	»
Couvreux, à Paris	20	»
Courtin-Hecquet, à Paris	22	»
Delaporte, à Paris	10	»
Desbrière, à Paris	20	»
Dewez, à Paris	50	»
Drosso, à Paris	20	»
Georges Durand, à Paris	12	»
Capitaine Victor Duruy, à Paris	15	»
Marquis de l'Enferna, à Paris	20	»
Camille Fidel, à Paris	10	»
Foache, à Paris	20	»
Capitaine Galland, à Paris	20	»
Garmichot, à Paris	10	»
Marcel Guiard, à Paris	12	»
Haas, à Paris	25	»
Haug, à Paris	20	»
Henri Hua, à Paris	20	»
Baron Hulot, à Paris	25	»
Jagerschmidt, à Paris	50	»
Robert Jameson, à Paris	20	»
Paul Labbé, à Paris	20	»
Albert Lerouge, à Paris	20	»
Dr Ch. Leroux, à Paris	10	»
Mme Letellier, à Paris	20	»
Levasseur, à Paris	20	»
Jules Mairesse, à Paris	10	»
Ernest Mallet, à Paris	20	»
Marcille, à Paris	10	»
Marie Lionel, à Paris	10	»
Louis Marin, à Paris	12	»
Massignon, à Paris	10	»
Mauban, à Paris	15	»
Roger Maugras, à Paris	24	»
Menant, à Paris	20	»
Marquis du Lau d'Allemans, à Paris	20	»
Commandant Lauth, à Paris	15	»
Colonel Monlezun, à Paris	25	»
A. Morillot, à Paris	20	»
Général Mourlan, à Paris	10	»
Capitaine d'Ollone, à Paris	25	»
Paisant, à Paris	10	»
Georges Peignot, à Paris	24	»
Paul Pelet, à Paris	10	»
Peignot, à Paris	20	»
Dr Pennel, à Paris	20	»
Charles Picot, à Paris	12	»
Prims, à Paris	15	»
Quinet, à Paris	10	»
A reporter	10.879	65

Report	10.879 65
Georges Rolland, à Paris	50 »
Rostaine, à Paris	15 »
Rousselet, à Paris	20 »
Santerre, à Paris	20 »
Sartiaux, à Paris	40 »
Emile Senart, à Paris	24 »
Marc Sauzet, à Paris	20 »
Ernest Siegfried, à Paris	100 »
Louis Thuillier, à Addis-Abbeba	20 »
Tirard, à Paris	10 »
Comte Ch. de Troismonts, à Paris	10 »
Vésigné, à Paris	10 »
Cornelis de Witt, à Paris	10 »
Cie Coloniale d'Exportation	40 »
Cie française d'Etudes coloniales	25 »
Cie française des mines d'or et de l'Afrique du Sud	20 »
Cie française du Haut-Congo	20 »
Vidal de la Blache, à Paris	20 »
La *Revue Economique et Financière*	24 »
* Sté de construction des Batignolles	50 »
Commandant H. Gadel, à Neufchâteau	30 »
Société de Géographie d'Oran	20 »
De Malherbe, préfet d'Oran	25 »
Capitaine Cottenest, à Oran	10 »
Chancel, à Paris	10 »
* Ecole militaire d'infanterie	22 »
Lieutenant Guizard, à Grasse	20 »
Emile Deruelle, à Paris	30 »
Deléglise, député	20 »
A. Lacroix, de l'Institut	20 »
Biblioth. des sous-offic. du 30e d'infant.	15 »
Biblioth. des officiers du 1er chasseurs d'Afrique	24 »
* Bibliothèque militaire de Paris	22 »
Bibliothèque de la ville de Cherbourg	10 »
* Commandant Rochefrette, à Bourgoin	15 »
* Emile Charbonneaux, à Reims	20 »
* W. Chabrol, à Paris	20 »
Capitaine Cauvin, à Toulon	25 »
Floucaud Penardille, à Mouzaïa	10 »
Frédéric Lung, à Alger	20 »
A. Demange, à Alger	20 »
Mme Desrayaux, à Alger	15 »
J. Villot, à Saint-Amand-Tallende	10 »
Réunion des officiers de la Fère	10 »
Ville de Dakar	24 »
Capit. Maurel, à Oudjda	15 »
H. Lorin, professeur de faculté	10 »
Lieut. de Mas-Latrie, à Colomb-Béchar	15 »
Lieut. P.-F. Huot, à Colomb-Béchar	15 »
Lieut. de Ferrand-Puginier, à Colomb-Béchar	15 »
Pariel, à Beni-Ounif	20 »
Lieut. Legras, à Sétif	20 »
Blanchet, à Philippeville	10 »
Georges Lesueur, château de Stora	20 »
Lieut. Plessis, à Cherchell (1er semestre)	8 »
Lieut.-colonel Levé, à Mascara	20 »
Louis Bougier, à Bizerte	12 »
A reporter	12.074 65

Report	12.074 65
Command. de Lamothe, à Bizerte	20 »
Capit. Pellegrin, à Reims	10 »
Cie française du Ch. de fer du Dahomey	18 »
Command. Odry, à Bizerte	20 »
P. Durand, sous-préfet, à Guelma	15 »
J. Molin, à Charolles	10 »
William Martin, à Paris	24 »
Capit. Rodet, à Khenchela	10 »
Parrenin, à Tunis	20 »
Souscriptions diverses	63.45
Total	12.285 10

Les Affaires du Maroc

Nous ne reviendrons pas longuement sur les débats parlementaires auxquels a encore donné lieu depuis le dernier *Bulletin* la question du Maroc. On en trouvera le compte rendu plus loin. Les arguments d'opposition à notre action marocaine sont toujours ceux auxquels nous avons déjà longuement répondu. Ni les 18 et 20 février au Sénat, ni le 24 février à la Chambre, on n'a produit de nouveautés qui nous obligent à de nouveaux efforts. Nous sommes toujours en présence des mêmes hommes, de ceux auxquels les faits n'apprennent rien, auxquels l'épaisseur des idées rend à priori l'observation impossible : ce sont toujours ces mêmes esprits incapables de rien apprendre ni de rien oublier.

Le gouvernement a fait la même réponse aux critiques ordinaires que notre action inspire à certains sénateurs et députés depuis le moment où elle a commencé. Moins nettement que lors des précédentes interpellations, mais encore d'une manière très claire, on a paru reprocher, le 24 février, au gouvernement d'être intervenu dans les affaires intérieures du Maroc. On lui a imputé comme une faute d'avoir permis à nos colonnes de s'avancer jusqu'à 80 kilomètres dans l'intérieur alors que, d'après les détracteurs de sa politique, il pouvait se borner à occuper Casablanca et y « attendre les événements », selon la formule de M. Emile Constant. Le gouvernement a répondu comme précédemment à ces attaques. M. Pichon, tout en déclarant que la France n'intervenait pas entre Abd el Aziz et Hafid, a montré avec abondance de preuves que ce dernier s'était conduit envers nous en ennemi et que c'est contre les guerriers animés par ses prédications de guerre sainte que nous nous battons dans la Chaouïa. Bien plus, l'action hostile de Moulay Hafid se fait sentir jusque dans le Sud-Oranais où des harkas hafidiennes sont signalées à proximité de nos postes. Tel est le personnage envers lequel des esprits, cependant plus avertis et qui devraient être plus positifs que celui de M. Jaurès, nous recommandent une scrupuleuse neutralité. Quant aux randonnées dans la Chaouïa et à nos pointes

**

jusqu'à Settat, la nécessité en a été montrée par M. Etienne qui est heureusement rentré en lice à propos de la question marocaine. « Ce sont les troupes françaises, a-t-il pu se contenter de dire, qui ont été attaquées pendant six mois dans Casablanca même. » Telle a été la raison pour laquelle le général d'Amade a pris l'offensive et que M. Clemenceau s'est étonné de voir certains députés ne pouvoir comprendre encore. Nous avions à choisir entre ce que nous avons fait, et encore trop tard et sans beaucoup de zèle, et la vieille politique des presidios. Eût-ce été une police que celle qui eût fait de Casablanca, naguère le principal port du Maroc occidental, une place assiégée et sans aucune possibilité de relations commerciales avec l'intérieur? Si nous l'avions laissé tomber à ce point, les puissances n'auraient-elles pas pu nous reprocher d'abandonner notre mandat? Notre abstention ne nous eût-elle pas exposés un jour à d'autres interventions, dangereuses pour la paix de l'Europe, comme l'a rappelé M. Clemenceau? Tout cela est évident, mais tout cela ne convaincra jamais certains députés d'autant que — cela a été visible le 24 février — l'affaire du Maroc est un moyen que d'aucuns veulent, sans aucune probité patriotique, exploiter dans des desseins de politique intérieure.

Heureusement que certaines situations entraînent des fatalités, plus fortes que les ignorances et les mauvais vouloirs. La plupart des opposants d'aujourd'hui feraient la politique qu'ils attaquent s'ils devenaient les gouvernants de demain. C'est avec beaucoup de raison que le ministre des Affaires étrangères s'est écrié : « Je mets qui que ce soit au défi de pratiquer une autre politique que celle qui a été poursuivie par nous. » Et de fait, on s'aperçoit que, malgré tout, certains faits s'imposent à la Chambre. Les attaques tendent à devenir moins vives. On sent que nous ne pouvons déserter notre tâche au Maroc et on a confusément l'idée qu'il eût été impossible au gouvernement de faire moins que ce qu'il a fait. Et, si, avec M. Etienne, on estime que nos combats de la Chaouïa sont, eux aussi, des étapes de l'histoire, et « que l'Europe reconnaîtra tous les sacrifices que la France s'impose au Maroc et que nos droits s'affirmeront avec plus d'autorité dans cet empire », on ne peut s'empêcher de penser aussi que les interpellations qui se sont succédé avec trop de fréquence depuis le commencement de l'affaire marocaine n'ont pas grossi le nombre ni l'autorité des partisans de la politique d'abdication ou même d'action insuffisante.

Il est probable, d'ailleurs, que nous allons encore jouir pendant quelques semaines d'une accalmie parlementaire. C'est peut-être même dans ce but surtout que le gouvernement, qui n'a plus grand besoin sans doute d'être éclairé, vient d'envoyer en mission à Casablanca M. Regnault et le général Lyautey. On peut se demander s'il ne désire pas couvrir de l'autorité du général Lyautey, qui jouit auprès du Parlement et de l'opinion d'un grand crédit que la pacification des Beni-Snassen a encore accru, les opérations qui se poursuivent dans la Chaouïa. Tant que M. Regnault et le général Lyautey seront au Maroc, le gouvernement pourra se retrancher derrière l'examen qu'ils y sont allés faire ; quand ils seront revenus, on pourra donner le poids de leur avis aux mesures qui seront décidées. Mais, pour notre part, nous voyons un autre intérêt que celui de cette petite tactique parlementaire à la mission qui leur est confiée. Il est absolument nécessaire que notre politique au Maroc soit une et cette unité ne peut être obtenue que par un contact fréquent et une collaboration entre notre ministre à Tanger et le commandant de la frontière, surtout lorsqu'ils sont des esprits distingués capables d'avoir des opinions arrêtées. Leur accord facilitera au gouvernement l'attitude nécessaire. Il aidera sans doute aussi certains personnages à comprendre les nécessités de notre action marocaine, par exemple à ne pas s'épouvanter à l'idée que sur une somme de 2 millions et demi de francs prêtés au sultan, quelques sommes puissent être employées à entretenir d'autres troupes que celles des ports. comme si l'ordre pouvait régner dans huit villes maritimes alors que l'anarchie s'éterniserait et s'aggraverait dans tout l'ensemble des pays marocains !

La mission de notre représentant diplomatique et de notre représentant militaire aura parmi ses heureux effets celui d'apporter ici des lumières sur les nécessités d'une situation dont l'obscurité aux yeux d'une bonne partie du Parlement et de l'opinion ne le cède pas aux plus fameuses « ténèbres de l'Afrique ».

ROBERT DE CAIX.

LA QUESTION DU CHEMIN DE FER D'ÉTHIOPIE

En apprenant que la nomination de M. Klobukowski au gouvernement général de l'Indo-Chine est probable, sinon encore officielle, nos lecteurs se seront doutés qu'un nouveau pas décisif a été fait dans la question du chemin de fer d'Ethiopie, pour la solution française de laquelle nous avons lutté pendant trois ans. Voici, en effet, où en sont les choses : Le 30 janvier, l'accord a été signé entre la France, représentée par M. Klobukowski, et Ménélik, qui a transféré la concession à une Société nouvelle que lui présentait le gouvernement français et constituée sous le nom de « Compagnie du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa ».

La mission extraordinaire de M. Klobukowski à Addis-Ababa étant alors heureusement remplie, M. Brice, notre nouveau ministre en Ethiopie, a pris les services de son poste.

Dans les premiers jours de février, une convention a été signée entre le gouvernement et la

Compagnie nouvelle. Cette convention, dont notre dernier *Bulletin* indiquait les grandes lignes, règle le concours que l'État devra donner à la Société pour assurer l'achèvement de la ligne. Elle devra donc être soumise à la ratification des Chambres. Mais, en attendant, la Compagnie du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa, constituée, il convient de le rappeler, par un consortium de tous les grands établissements de crédit du pays, va faire immédiatement sur place les études lui permettant de commencer, dans le plus bref délai possible, les travaux que le Négous, d'après les nouvelles que nous recevons d'Addis-Ababa, attend avec une vive impatience. Deux missions techniques, l'une constituée par la Compagnie et l'autre par le gouvernement, s'embarqueront sur le paquebot du 25 mars pour faire de concert l'évaluation des travaux nécessaires pour parer aux malfaçons de la ligne jusqu'à Diré-Daouah et prolonger sa construction jusqu'à Addis-Ababa.

Les choses sont donc en bonne voie et suivent leur cours normal. On s'étonnera peut-être cependant d'apprendre que des hommes appartenant à l'ancienne Compagnie ou gravitant autour d'elle essaient encore de barrer la route à la politique du gouvernement. Nous avons eu écho des intrigues qu'ils ont tentées, tout dernièrement encore, à Addis-Ababa et à Paris, pour faire échouer la solution française qu'ils ont toujours combattue et que le gouvernement a fini par adopter, malgré tous leurs efforts. A défaut de toute autre vertu, on est donc obligé, tout au moins, de reconnaître de l'audace à des personnages auxquels la révélation de faits, tels que ceux de la gestion de l'ancienne Compagnie, n'a pas pu imposer le silence. On peut, en vérité, dire d'eux, mais avec moins d'admiration que Napoléon ne le disait des Russes, qu'il est des gens qu'il faut tuer deux fois pour les faire tomber.

L'ÉTUDE DU TCHAD

A propos de la mission Boyd Alexander.

Le récit du grand voyage à travers l'Afrique de la mission Boyd Alexander vient d'être mis en vente en Angleterre et déjà, dans les revues spéciales, commencent à paraître les analyses et les comptes rendus des deux volumes dans lesquels le chef de l'expédition a consigné ses impressions de route et ses observations. C'est ainsi que dans le numéro de février du *Geographical Journal*, l'excellent organe de la Société Royale de Géographie de Londres, un écrivain bien connu des Africains, M. H.-H. Johnston, qui a longtemps payé lui-même de sa personne au continent noir, s'est efforcé de mettre en évidence l'intérêt particulier qui s'attache à la mission Boyd Alexander.

On se rappelle que, partie d'Angleterre en février 1904, la mission dont il s'agit parcourut successivement la Nigeria du Nord où elle s'attarda, pour le plus grand profit des connaissances géographiques dans le Bornou, explora le Tchad, et par le Chari et ses affluents, puis l'Oubangui, l'Ouellé, le Yeï (enclave de Lado) et le Bahr-el-Djebel, gagna Khartoum et rentra en Europe seulement au début de 1907, après une longue randonnée de trois années au cours de laquelle elle eut la douleur de perdre deux des Européens qui en faisaient partie : le capitaine Claud Alexander, frère du chef de l'expédition, et M. Talbot. Quels profits retirera la science de ce long et pénible voyage, exécuté avec une admirable ténacité, c'est ce qu'il est impossible de déterminer sans avoir sous les yeux le livre de M. Boyd Alexander. En tout cas, pour M. Johnston, le principal résultat des efforts de ses vaillants compatriotes résiderait dans l'étude qu'ils ont faite du Tchad qui ne fut, ajoute-t-il, jamais représenté par autre chose qu'un pointillé jusqu'à leur arrivée sur ses bords.

Il est à peine besoin devant les lecteurs du Bulletin de relever ce qu'il y a d'inexact dans une pareille affirmation. Il n'est possible, en effet, de la formuler qu'à la condition d'oublier complètement les travaux pourtant si nombreux et si complets de nos officiers et de nos fonctionnaires du Chari. Comment ne s'étonnerait-on pas de constater qu'un écrivain aussi avisé que M. Johnston ignore que depuis que Gentil fit flotter sur le Tchad le premier bateau à vapeur en 1897, jusqu'à l'apparition de la belle carte du capitaine Tilho, en 1906, dans la *Géographie*, il ne s'est pour ainsi dire pas passé une année où n'ait été publiée dans les revues françaises quelque étude sur le lac fameux, et que de 1902 à 1904 une vaste enquête instituée par le colonel Destenave a permis de recueillir sur le Tchad des documents aussi définitifs que peuvent l'être tous renseignements relatifs à une contrée encore en état d'instabilité? L'erreur est tellement grossière qu'on aurait pu se dispenser de la relever si elle ne s'était rencontrée sous la plume d'un écrivain jouissant d'une réputation étendue, et dans une publication qui fait généralement autorité dans les milieux géographiques. Nous ne pensons pas que le lieutenant Boyd Alexander qui, dans la conférence qu'il fit l'été dernier à la Société Royale de Géographie de Londres, n'avait pas manqué de faire allusion aux travaux des officiers et des fonctionnaires français, ait omis de les citer dans le livre qu'il vient de publier. Ce n'est pas diminuer son mérite, qui est très grand, que de les rappeler ici et nous sommes persuadés qu'il aura été le premier à regretter que son « reviewer » qui avait trouvé le moyen de nommer dans son article : Denham, Clapperton, Overweg, Barth et Nachtigal, parmi les explorateurs à qui la science est redevable des progrès effectués dans la connaissance du Tchad, n'ait pas cru devoir joindre à ces noms un ou deux noms français.

André Meyreuil.

P. S. — L'oubli que la note ci-dessus avait pour seul objet de relever n'a pas échappé aux lecteurs du *Geographical Journal*. Dans le numéro de mars, paru après qu'elle était écrite, l'un d'eux, qui signe A. K., a cru bon de rétablir l'exactitude des faits et a rendu hommage en termes très précis au rôle joué par la France dans la reconnaissance du Tchad et des régions environnantes. Il rappelle notamment que la carte que le lieutenant Boyd Alexander donne du Tchad est basée sur quatre positions déterminées astronomiquement par nos compatriotes. Ceci admis, nous n'en sommes que plus à l'aise pour louer comme elles le méritent l'endurance et l'énergie du voyageur anglais dont tous les Africains ont suivi avec un vif intérêt les longs et patients travaux.

LA MISSION LOUIS GENTIL
AU MAROC

Les terrains pliocènes de la côte atlantique.

La côte atlantique marocaine est bordée, sur une profondeur variable, mais ne dépassant guère une cinquantaine de kilomètres, de terrain parfois argileux, mais le plus souvent gréseux, représentant l'empiètement de la mer aux temps pliocènes.

M. Gentil s'est efforcé de réunir des documents paléontologiques lui permettant de préciser l'âge de ces dépôts, et, en collaboration avec M. A. Boistel, il a publié (1) quelques listes de fossiles provenant de la vallée de l'oued Kharoub (environs d'Arzila), des environs de Casablanca, puis des Ida ou Iceurn, au Sud de Mogador.

Tous ces gisements fossilifères offrent des faunes analogues affirmant l'âge pliocène ancien (Plaisancien), des grès calcarifères et coquilliers de la côte atlantique. Ils sont caractérisés par le *Pecten planomedius* Sacco, le *Pecten excisus* Bronn, des huîtres (*Ostrea edulis*, L., *O. digitalina* Dub.), d'autres lamellibranches et des gastropodes et parfois un petit oursin, le *Rotuloidea fimbriata* Ether.

Des spécimens recueillis par M. Gaston Buchet à Larache indiquent aussi la présence de *Pecten planomedius* et de *Pecten Bollenensis* Font. en ce point.

Enfin il est remarquable de constater qu'un point intermédiaire, le Djorf el Yhoudi, près de Saffi, étudié par MM. Lemoine et Boistel, offre encore les mêmes fossiles.

Tous ces gisements indiquent donc que, depuis le cap Spartel jusqu'au Sous, sur une étendue de plus de 600 kilomètres, se trouvent les mêmes dépôts pliocènes, bien datés par des faunes plaisanciennes et généralement constitués par des grès calcarifères grossiers, à grain de quartz et d'autres minéraux anciens à débris de coquilles, remaniés.

Constitution géologique du Djebel-Siroua
(*Anti-Atlas marocain*).

Le Djebel Siroua forme un massif imposant situé au Sud du Haut-Atlas et qui doit être considéré, ainsi qu'il a déjà été dit (2), comme la naissance de la chaîne de l'Anti-Atlas.

D'abord contourné par Rohlfs (1868), il a ensuite été vu à grande distance par Hooker (1871) et par von Fritsch (1872) et c'est le vicomte de Foucauld, qui l'avait aperçu de distances variant entre 60 et 100 kilomètres, qui a donné sur cette montagne les renseignements les plus exacts et les plus intéressants.

La collaboration de M. Louis Gentil à la mission de Segonzac lui a permis de parcourir ce massif imposant et culminant auquel il attribue une altitude d'environ 3.300 mètres, et notre collègue vient de déterminer sa constitution géologique d'après ses carnets de voyages et d'après l'étude des matériaux lithologiques qu'il en a rapportés.

Voici ses principales conclusions, exposées dans une note à l'Académie des Sciences (3) :

Le massif du Siroua forme un vaste volcan qui repose sur un socle de schistes cristallins et de granites dont l'altitude moyenne est de 2.2… Des coulées de laves, de tufs et de cendres… versées par des filons de laves sur une épa… tale de plus de 1.000 mètres, et l'extension de… ces déjections volcaniques recouvrent un vaste… de plus de 40 kilomètres de diamètre.

Les manifestations éruptives qui ont donné lieu… la formation de ces montagnes remontent aux tem… tertiaires, probablement à l'époque néogène, ce q… l'auteur ne peut préciser faute de documents suf… sants.

Tous les produits volcaniques du Siroua peuvent se grouper en deux séries pétrographiques, l'une *trachytique*, l'autre *phonolitique*. La première est formée de trachytes à mica noir, de trachytes à pyroxène, etc. La deuxième est représentée par un phonolite à aegyrine et haüyne.

L'analyse chimique montre que la première série résulte de la consolidation d'un magma syénitique, tandis que la deuxième provient d'un magma éléolitique et, entre les deux, se place, comme terme de passage, le trachyte à mica noir et haüyne.

En somme, l'ensemble de tous les matériaux du massif volcanique du Siroua montre qu'on est en présence d'une même province pétrographique caractérisée par des roches riches en alcalis.

Sur les terres fertiles du Maroc occidental.

La fertilité des terres de la zone littorale atlantique au Maroc a depuis longtemps attiré l'attention des voyageurs. Mais ce n'est que dans ces dernières années que l'origine de ces terres a été discutée, d'abord, dans les beaux travaux de M. Theobald Fischer, puis par MM. Weisgerber, von Pfeil, Brives, Doutté, Lemoine, etc.

Deux théories principales se sont trouvées en présence : celle de M. Theobald Fischer qui voit dans les *tirs*, communément appelés *terres noires*, des accumulations de poussières éoliennes; tandis que M. Brives les considère comme des dépôts de fonds de marais. Mais il semble qu'on ait laissé de côté, au point de vue de leur genèse, les *hamri* à tons rouges, dont la fertilité est pourtant comparable à celle des *tirs*, car elles donnent des sols toujours riches, tantôt moins, tantôt plus que les terres noires.

Les recherches de M. Louis Gentil entre Mazagan et Marrakech, autour de Casablanca et de Rabat, l'ont conduit à une conception différente de celles de ses devanciers (1). Et, en s'appuyant sur des données géologiques et topographiques, sur des analyses chimiques et micrographiques, il arrive à cette conclusion : *que les tirs comme les hamri doivent être considérés comme l'accumulation des produits de décalcification des grès tertiaires.*

Il existe tout le long de la côte atlantique une bande de plus de 600 kilomètres de grès calcaires bien datés par des faunes plaisanciennes, ainsi que l'indique la note ci-dessus.

Ces grès sont formés de débris roulés de quartz et de feldspaths, accompagnés de silicates ferrugineux remaniés, des terrains primaires sous-jacents, et ces minéraux détritiques, qui peuvent former au maximum le 1/10e de la roche, sont associés à de nombreux débris calcaires de coquilles marines. Le tout est cimenté par de la calcite.

Or, partout, ces grès sont en partie décalcifiés, parfois jusqu'à leur substratum, laissant, suivant les lignes d'affleurement, des accumulations plus ou moins

(1) *C. R. sommaire des séances de la Soc. Géol. de France*, séance du 28 janvier 1908, p. 8.

(2) Louis Gentil. Contribution à la Géologie et à la Géographie physique du Haut-Atlas marocain (*Ann. de Géogr.*, 15 janv. 1907).

(3) *C. R. Acad. des Sciences*, séance du 27 janv. 1908

(1) *C. R. Acad. des Sciences*, séance du 3 février 1908.



épaisses de *hamri* et de *tirs*. Ces derniers diffèrent des premiers par une plus grande quantité de produits argileux que M. Gentil regarde comme ayant été concentrés dans la dépression par le ruissellement superficiel. Quant à la matière azotée et organique qui existe dans toutes ces terres de décalcification, elle paraît, *au moins en grande partie*, résulter de l'accumulation, en même temps que les résidus de la décalcification des grès tertiaires, des débris de végétation herbacée ou ligneuse qui n'a cessé de croître à leur surface, sous l'action d'un climat suffisamment humide.

Un examen attentif des analyses chimiques de *tirs* pris en des points variables de la côte montre, ainsi que l'a indiqué à juste raison M. Doutté, que la composition de ces terres n'explique pas suffisamment la grande fertilité. Il convient, à ce point de vue, de faire intervenir le facteur pluie, si important en agrologie. Cette fertilité ne peut s'expliquer que par des précipitations atmosphériques assez abondantes et assez bien espacées durant la saison utile. C'est ce que les rares données météorologiques actuellement acquises sur le pays sembleraient démontrer, et il serait à souhaiter que la tentative faite par M. Gentil, d'installer quelque bonne station météorologique le long de la côte ou à l'intérieur du pays, soit couronnée de succès, car ce complément d'études à ses recherches géologiques est indispensable pour traiter définitivement de la question si importante des terres fertiles du Maroc occidental (1).

Quoi qu'il en soit, un fait lui semble acquis : c'est la liaison des *tirs* et des *hamri* aux grès néogènes qui s'étalent tout le long du littoral atlantique et, du jour où la civilisation pourra pénétrer ces pays, il sera facile par de simples relevés géologiques, de limiter la zone d'extension de ces terres fertiles.

LA MISSION ROZIS

M. A.-G. Rozis vient de remplir en Afrique orientale une nouvelle mission d'études dont l'avait chargé le ministère des Colonies et pour laquelle il avait reçu l'appui du Comité de l'Afrique Française.

Il nous a adressé récemment la note suivante sur le développement de Djibouti :

Djibouti, février 1908.

L'année 1907 marque pour notre colonie un grand progrès, tant en son développement économique que dans l'amélioration de la ville. Avant que les statistiques des douanes donnent les chiffres exacts, l'on peut prévoir que l'importation atteindra 15 millions et l'exportation 23 millions.

Il est regrettable que la pénurie de l'ancienne Compagnie ait été la cause d'un grand retard, et que l'outillage qui devrait assurer le transport rapide des marchandises de l'Abyssinie soit toujours resté défectueux. Depuis que les nouvelles circulent, apprenant aux négociants que le deuxième tronçon du chemin de fer devant relier définitivement Djibouti à Addis-Abbaba va être entrepris par une nouvelle société, la confiance renaît et chacun s'efforce d'améliorer son outillage personnel en vue de la lutte économique future.

Il faut aussi signaler les efforts que M. Pascal, gouverneur de la colonie, a faits depuis un an et qui ont contribué à inspirer confiance aux commerçants qui sont là depuis dix ans, attendant une solution pour le chemin de fer.

D'anciens bâtiments ont été démolis pour agrandir la place centrale de Djibouti, et au fond s'élève maintenant un bâtiment important qui fait du reste honneur à la direction des travaux publics; dans ce bâtiment ont été réunis le secrétariat général et le trésor. La poste a été édifiée sur le plateau de Djibouti où bientôt il y aura également le tribunal. Les rues ont été plantées de cocotiers, ce qui leur donne une note de gaieté, et sur la place principale des travaux commenceront sous peu pour l'aménagement d'un grand jardin au centre duquel une fontaine serait placée. Un grand boulevard doit entourer la ville et les maisons en bordure devront être construites avec des arcades comme les nouveaux bâtiments publics. Ces travaux seront certainement terminés avant la fin du premier semestre; à partir de cette époque, Djibouti n'aura plus rien à envier à Aden, ville sans eau et sans verdure.

Les projets du gouverneur comportent encore de vastes transformations, surtout l'amélioration de l'outillage du port, le prolongement de la jetée, la formation d'une milice pour éviter le retour de crimes comme ceux commis en janvier 1907 par les Issas et dont les coupables n'ont pu encore être saisis. Pour ces derniers projets tous les commerçants de la colonie ainsi que les membres de la Chambre de commerce dont M. Garrigue, le plus ancien colon, est le président, comptent sur la décision du ministre des Colonies qui s'est toujours montré bienveillant pour cette nouvelle colonie. A côté des travaux que le gouvernement a exécutés, l'on remarque les efforts faits par la Compagnie de l'Afrique orientale. De grands magasins destinés à abriter les marchandises en transit, sont en construction. En résumé, tout l'outillage et les constructions sont aménagés en vue du développement rapide que va donner le prolongement de la ligne. La Compagnie de l'Afrique orientale assure gratuitement un service postal entre Aden et Djibouti, son vapeur appelé *Binger* quitte le port tous les mardis pour revenir le vendredi et correspond ainsi avec la malle des Indes « Peninsular and Oriental Line » et les lettres de France parviennent en dix jours à Djibouti.

Il est impossible de constater les résultats de la Banque de l'Indo-Chine encore en création, le bâtiment occupé n'est que provisoire et sous peu l'on doit construire un édifice important où les bureaux seront définitivement installés.

Djibouti est maintenant desservi par des Compagnies de navigation étrangère qui sont : trois Compagnies anglaises, et 1 allemande touchant toutes Marseille. Le plus important pour le commerce, c'est que ces Compagnies, prennent du fret de 20 à 25 francs la tonne lorsque les Messageries Maritimes prennent de 30 à 35 francs.

Quant à la culture, tous les essais faits jusqu'à ce jour réussissent. Le jardin d'essai produit des asperges, des tomates, des choux, toutes les variétés de salades et différents autres légumes, sauf la pomme de terre. Il contient également des pommiers, pruniers, poiriers, cerisiers, et des arbres de culture tropicale ; des essais de vignes ont été entrepris, peut-être obtiendra-t-on des résultats. Comme concession, celle de M. Kévorkoff, commerçant est une annexe du jardin d'essai, la culture entreprise est surtout le dattier. La concession de M. de Cinetti, dont quelques hectares sont plantés en coton, donne déjà des résultats : les échantillons expédiés en Europe ont été très appréciés. Il est à souhaiter que cette culture réussisse, ce qui permettrait d'employer tout ce désert de sable. Des concessions ont été données aux Arabes qui commencent à faire de la culture maraîchère et sur le marché de Djibouti l'on trouve presque journellement des légumes frais.

Devant toutes ces preuves, la légende de Djibouti sans eau et verdure se trouve anéantie.

A.-G. Rozis.

Nous serions reconnaissants à ceux de nos souscripteurs qui ont signé des engagements annuels de vouloir bien envoyer au **Trésorier du Comité, 21, rue Cassette,** *le montant de leur souscription pour l'année courante.*

(1) A ce point de vue, le distingué Dr Guichard, médecin du gouvernement français à Mazagan, dirige, depuis près d'un an, avec un dévouement très éclairé, une petite station météorologique que M. Gentil compte améliorer par un supplément d'instruments, voire même par des enregistreurs. L'exemple de M. Guichard mérite d'être suivi, car ses observations offrent le caractère de rigueur scientifique indispensable dans ce genre d'observation.



COLONIES FRANÇAISES

ET PAYS DE PROTECTORAT

ALGÉRIE

L'emprunt de 175 millions. — L'emprunt algérien de 175 millions, voté sans discussion en janvier dernier par la Chambre des députés, vient d'être approuvé sans discussion aussi par le Sénat. La loi, du 28 février qui l'autorise a été promulguée au *Journal officiel* du 1er mars. Nous n'y reviendrions pas si ce double vote n'était des plus importants pour l'avenir économique de la colonie et si le rapporteur, M. Denoix, très favorable au projet, n'avait mis au point certaines questions soulevées tant à la Chambre qu'au Sénat dans les commissions qui avaient eu à s'occuper de cet emprunt.

Avec beaucoup de mesure, avec une grande sûreté de documentation, il a répondu aux diverses objections qu'on avait multipliées contre ce projet. Une des plus graves et une de celles qui paraissaient les mieux fondées était l'éparpillement des efforts; le programme des travaux à effectuer sur les fonds d'emprunt répondait, assurait-on, non à une vue d'ensemble des nécessités de la colonie, mais à des préoccupations d'intérêt local et même électoral. L'attitude de certains délégués financiers dans la dernière session de cette assemblée, les discussions passionnées qui ne furent pas toujours inspirées par l'intérêt général de l'Algérie donnaient quelque apparence de vérité à ce reproche. Aussi la commission du Sénat a-t-elle tenu à étudier longuement et en détail le programme qui lui était présenté; après cette étude, elle estime « que tous les travaux sont d'une utilité et d'une urgence incontestables. Envisagés isolément, ils ont l'apparence d'être disséminés sur tout le territoire algérien et de satisfaire surtout aux exigences locales; mais lorsqu'on les trace sur la carte de la colonie, de manière à les relier aux points existants, on reconnaît qu'ils complètent l'outillage économique actuel de l'Algérie et que leur inscription au programme de l'emprunt est logique et répond à une vue d'ensemble ».

La commission des finances du Sénat, tout en approuvant ce programme de travaux devait se demander si les évaluations, faites par l'administration et les assemblées algériennes, étaient suffisantes, s'il n'y avait pas à craindre des dépassements importants, constituant dans l'avenir l'amorce d'un troisième emprunt. L'appréhension est en somme naturelle, car l'expérience de l'emprunt de 50 millions contracté par la colonie en 1902 et reconnu trop faible peu de temps après, était toute récente et bien faite pour provoquer ces craintes. A ce propos, le rapporteur montre dans quelles conditions tout à fait différentes ont été établis les deux projets, celui de 1902 et celui de 1907, et combien plus précises et, suivant toute probabilité, plus exactes sont les estimations qui servent de bases à l'emprunt actuel :

L'emprunt en projet a été, dans une certaine mesure, amorcé par les insuffisances des fonds réalisés par application de la loi de 1902. Au moment où l'administration algérienne présenta son premier projet d'emprunt, le temps faisait défaut aux services locaux pour étudier avec une précision suffisante les travaux dont la réalisation s'imposait; on se borna à produire une liste des travaux considérés comme les plus urgents, pour témoigner qu'il était possible de faire un emploi utile de la somme de 50 millions, mais sans s'attacher à rester dans les limites de cette somme. La mise au point des projets portés sur cette liste et leur évaluation ont démontré que leur exécution exigerait une somme de 98 millions.

Lorsque le gouvernement général proposa de restreindre les travaux dans les limites de la somme de 50 millions, ce qui ne présentait aucune difficulté, parce que les travaux n'avaient été engagés que dans ces limites, les Délégations financières, désireuses d'assurer le plus rapidement possible le développement de l'outillage algérien résolurent, comme nous l'avons dit au début de ce rapport, de poursuivre l'exécution des ouvrages, d'abord au moyen des excédents du fonds de réserve, puis au moyen d'un nouvel emprunt.

Mais cette situation, toute particulière, qui était prévue dès l'origine, ne semble pas pouvoir se reproduire par l'exécution du programme de l'emprunt projeté. Ce programme est en effet nettement délimité et arrêté au capital de 175 millions. Sans doute, les évaluations de chaque ouvrage seront démenties par les faits, puisque jamais un devis ne peut être établi d'une façon mathématiquement exacte; mais, comme elles sont toutes basées, soit sur des projets définitifs, soit sur des avant-projets, soit sur des estimations moyennes résultant d'une longue expérience, on peut les considérer comme suffisamment exactes dans leur ensemble.

C'est précisément pour que les insuffisances qui se révéleraient dans certaines catégories des projets puissent être couvertes par les bonis qui apparaîtraient dans d'autres que l'article premier du projet de loi n'indique pas les sommes affectées en principe à chaque catégorie d'ouvrages. Si des dépassements venaient malgré tout à se produire, ils ne seraient probablement pas très importants et n'excéderaient pas les possibilités budgétaires de l'Algérie. En tout cas, il semble qu'il serait toujours possible de restreindre à temps certaines parties du programme puisque, nous l'avons vu, les travaux les plus coûteux, ceux des nouvelles voies ferrées, ne pourront pas être entrepris avant que la loi les ait déclarés d'utilité publique.

Restait la répartition de ces fonds d'emprunt et leur affectation partielle à des travaux d'entretien plutôt qu'à des travaux neufs. On sait que le gouvernement, se refusant à laisser inscrire dans le programme les dépenses relatives aux bâtiments hospitaliers et à ceux des Postes et Télégraphes, avait décidé d'abord de réduire le projet d'emprunt à 170 millions. Il n'avait consenti à rétablir les 5 millions, qui en avaient été distraits, que sur la promesse que serait présenté aux Délégations financières et adopté par elles tout un programme de constructions scolaires à l'usage des indigènes. Nous avions, dans notre dernière chronique, indiqué les raisons qui avaient déterminé l'Administration algérienne d'abord, puis les Délégations à demander à l'emprunt les fonds nécessaires; M. Denoix, entrant dans le même ordre d'idées, s'exprime ainsi :

La question de savoir quels sont les travaux qu'il est logique de doter au moyen du fonds de l'emprunt est plus controversable. En ce qui concerne l'emprunt projeté, le



gouvernement n'avait fait des réserves que pour les dépenses d'amélioration des établissements hospitaliers et celles des postes, télégraphes et téléphones qui, en raison de leur caractère, lui paraissaient pouvoir être acquittées au moyen des excédents du fonds de réserve. Il avait supprimé ces dépenses du montant de l'emprunt, qui était ainsi réduit à 170.354.759 francs; mais, au cours de la discussion devant la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, la Chambre a accepté le relèvement de l'emprunt à 175 millions, afin de faciliter l'exécution, au moyen des excédents du fonds de réserve, du nouveau programme d'enseignement primaire des indigènes présenté par M. Jonnart à la demande de ladite commission.

Le gouvernement, d'ailleurs, a précisé que sa manière de voir sur le fond de la question ne s'était pas modifiée et qu'il estimait qu'à l'avenir, et pour un autre emprunt, les grands travaux, tels que les chemins de fer et les ports, devaient être exécutés avec les ressources normales des recettes ordinaires et des excédents du fonds de réserve.

Sans méconnaître l'intérêt qu'il y a pour l'avenir du pays à ne pas abuser des emprunts, nous croyons qu'il convient de régler ces questions, par espèce, en tenant compte des circonstances, des nécessités économiques et des ressources budgétaires. En de telles matières, ce n'est point avec de telles théories qu'il faut raisonner, c'est avec des réalités,

Dans le principe et surtout dans les pays en voie de formation, tous les travaux de premier établissement peuvent être exécutés avec les fonds d'emprunt, parce que la plupart, sinon tous, ont pour but la satisfaction des intérêts des générations futures, plus encore que celle des besoins de la génération présente. En l'espèce qui nous occupe, c'est le propre des projets de chemins de fer, des routes nouvelles, de la création de nouveaux villages, de l'aménagement des forêts, etc.

Il est donc légitime que les générations à venir contribuent au paiement de ces dépenses; même il est légitime de comprendre dans tout l'emprunt les ouvrages dont la génération présente tire le maximum de profit. Il ne faut pas perdre de vue les conditions toutes particulières dans lesquelles s'est trouvée l'Algérie. En 1901, l'Etat lui confiait un important outillage économique; mais, malgré tous les sacrifices qu'il avait imposés aux contribuables métropolitains, il n'avait pu donner satisfaction à toutes les demandes qui lui étaient adressées.

L'emprunt algérien de 175 millions est donc voté; dans les conditions où le projet se présentait devant les Chambres, beaucoup estimeront qu'il ne pouvait être que sanctionné, les deux rapporteurs à la Chambre et au Sénat concluant à son adoption. Toutefois, bien que leurs conclusions fussent les mêmes, elles n'étaient point dictées par les mêmes raisons ni inspirées par les mêmes sentiments. Et elles étaient présentées bien différemment. M. Chailley, qui a beaucoup la pratique des affaires africaines, se montrait un censeur impitoyable des finances algériennes, un conseiller qui rudoie et gourmande à l'occasion; bien que la situation financière de la colonie fût jugée par lui bonne pour le moment présent, elle lui paraissait pouvoir être compromise dans l'avenir par la fâcheuse habitude des emprunts, par la mauvaise répartition des dépenses, par la rivalité des appétits locaux. Aussi son adhésion, cependant très sincère, était enveloppée de si nombreuses restrictions, que son rapport semblait être une critique du projet algérien au moins autant qu'un plaidoyer. Avec M. Denoix, nous n'avons plus qu'un plaidoyer où sont présentées avec précision et résolues avec prudence les principales questions du problème algérien. M. Denoix aime l'Algérie et la juge avec bienveillance; peut-être même son optimisme l'empêche-t-il de voir quelques imperfections de l'œuvre algérienne.

Le commerce de l'Algérie en 1907. — L'emprunt de 175 millions qui va servir à compléter l'outillage de la colonie donnera certainement une nouvelle et vive impulsion au commerce de l'Algérie. Les 50 millions de 1902, aujourd'hui entièrement dépensés, ont eu pour effet de porter, en cette année 1907, le montant des transactions commerciales à près de 800 millions. Sans doute, ce brusque relèvement est dû aussi à une production agricole meilleure : 1904 et 1905 avaient été des années mauvaises, tant à cause des récoltes déficitaires de céréales que de la mévente des vins; 1906 fut plus normale, mais les relations commerciales se ressentirent des effets de la crise antérieure; 1907 a bénéficié, au contraire, d'un rendement exceptionnel du blé, d'un relèvement, assez faible mais sensible, des cours des vins et d'une augmentation générale du trafic, tant à l'importation qu'à l'exportation. Ce dernier nécessairement n'est-il pas le premier résultat des facilités plus grandes, dont l'ouverture de voies nouvelles, l'aménagement de nos ports, la réforme des tarifs de chemins de fer ont fait bénéficier le commerce?

Quoi qu'il en soit des causes de ce brusque relèvement, notons et enregistrons avec plaisir les résultats que vient de faire connaître la récente publication de la Direction des Douanes. Deux chiffres surtout sont à retenir : celui du commerce général et celui du commerce spécial.

« Le commerce général de l'Algérie, dit une note officieuse parue dans la *Dépêche algérienne*, — c'est-à-dire la totalité du trafic d'entrée et de sortie — a atteint, en 1907, **820** millions, c'est-à-dire 92 millions environ de plus que l'année antérieure la plus favorisée. Dans ce total, les importations représentent 461 millions, les exportations 359 millions.

« Le commerce spécial, — qui n'englobe que les marchandises entrées consommées dans la colonie et les marchandises exportées de production algérienne — accuse une valeur totale de **774** millions, dépassant également de 92 millions le maximum réalisé jusqu'à notre époque. »

De ces deux chiffres, le plus intéressant est celui du commerce spécial. Celui qui indique le commerce général ne peut signifier que la colonie est prospère, que sa situation économique est bonne, car parmi les marchandises, comptées dans le commerce général, sont celles qui, entreposées sur les quais de nos ports ou dans nos marchés francs de l'Extrême Sud, sont presque aussitôt réembarquées sur les navires ou chargées par les caravanes. Elles ne profitent à la colonie que par la main-d'œuvre que leur manipulation exige. D'ailleurs, à bien lire les chiffres, le commerce général, qui laisse ressortir un excédent de 92 millions, ne s'est réellement accru qu'en apparence; c'est le commerce spécial qui bénéficie exclusivement de cette progression, puisqu'on y relève ce même excédent de 92 millions.

Dans ce commerce spécial de 774 millions, c'est nécessairement la France qui a la meilleure part. La loi d'assimilation douanière de 1884, qui lie la métropole et la colonie, conserve sa pleine efficacité ; elle a créé entre les marchés algériens et français des liens étroits et durables. Grâce à elle, l'Algérie est devenue un des meilleurs clients de la France et le marché français le plus gros acheteur des produits algériens. Les importations françaises se sont élevées, en 1907, à **376** millions, sur un chiffre total de 438, soit une proportion de 86 0/0. Les exportations algériennes à destination de la France ont atteint, d'autre part, **248** millions sur un total de 336, soit une proportion de 74 0/0. En tout, exportations et importations franco-algériennes montent au chiffre de 624 millions. Mesurez par là quelle place la colonie occupe parmi les nations qui font le plus d'échanges avec la France; en 1907, quatre pays seulement se classent avant elle pour l'importance de leurs relations commerciales avec notre pays: l'Angleterre avec 2.237 millions, l'Allemagne avec 1.282, la Belgique avec 1.283, les Etats-Unis avec 1.034.

Mais on admettra bien que ce sont là des pays gros importateurs de produits français fabriqués ou exportateurs de matières premières nécessaires à l'industrie nationale, que de plus le voisinage des frontières terrestres ou la facilité des communications maritimes entre ces nations est un autre facteur dont il faut tenir compte, qu'enfin l'Algérie, colonie de 75 ans d'existence, pays à peine outillé et aux richesses imparfaitement connues, ne saurait être mise en complet parallèle avec des producteurs mieux organisés. N'est-ce point cependant un résultat merveilleux et inespéré que l'Algérie ait pu en si peu de temps étendre ses relations avec la métropole au point de dépasser certains clients de la France, de venir avant la Suisse 441 millions, avant l'Italie 431, l'Espagne 293, la Russie 333, la République Argentine 384? Et la distance grandit chaque année entre ce groupe et la colonie, le chiffre d'affaires de ces clients de la métropole ne s'accroissant que lentement, celui de l'Algérie grossissant rapidement. Combien, devant de semblables résultats, seraient étonnés les anciens détracteurs de la colonie, ceux qui n'y voyaient qu'un pays stérile, à tout jamais improductif? Ne sont-ils point confondus, ceux qui affirmaient tout récemment encore que cette Afrique du Nord était bonne tout au plus pour des Arabes ou des Kabyles, c'est-à-dire pour des populations pauvres et sans besoin?

Le commerce de l'Algérie avec l'étranger est bien moins important, parce qu'il a été rendu difficile par la loi de 1884. Cependant, en 1907, il représente une valeur de 150 millions environ. Les importations de l'étranger atteignent 62 millions, et les exportations algériennes vers l'étranger 88 millions. Si l'on compare ces chiffres avec ceux des années précédentes, on est frappé d'abord de la progression très marquée des transactions de la colonie avec l'étranger au cours des trois dernières années (1905 : 123 millions — 132 millions. — 1907 : 150 millions), p l'augmentation plus rapide des exportation riennes que des importations étrangères.

	Importations étrangères	Exportations algériennes
1905........	56.576	66.491
1906........	58.584	74.032
1907........	61.806	88.020

Peut-être ne faut-il point s'attendre en 1908 à une nouvelle hausse du chiffre des exportations algériennes ? Car ces exportations, qui consistent en matières premières végétales et minérales, seront nécessairement plus réduites à cause de la diminution énorme qu'ont subie certains minerais.

D'ailleurs, dans le développement économique de l'Algérie, les progrès se font par bonds, par saccades. Nul n'en ignore la cause : l'Algérie, comme toute colonie principalement agricole et avec cette aggravation qu'elle est soumise à un climat irrégulier, est à la merci d'une bonne ou d'une mauvaise récolte. Ce n'est que le jour où, entrée délibérément dans la période industrielle, elle pourra compenser ses pertes agricoles par des gains industriels que l'on n'observera plus ces sauts inespérés et ces brusques reculs.

VICTOR DEMONTÈS.

Aux frontières de l'Algérie. — Aux Beni-Snassen, l'organisation transitoire conçue par le général Lyautey continue à donner d'excellents résultats et prépare dans d'excellentes conditions l'établissement de la police franco-marocaine. Les indigènes s'occupent avec activité de leurs travaux agricoles et paraissent apprécier vivement tous nos efforts pour améliorer leur condition : mise à leur disposition de charrues françaises, organisation d'infirmeries indigènes, service de vaccinations et surtout rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

Une grosse inquiétude s'est manifestée toutefois dans la tribu des Kebdana sur les rives de la Moulouya.

Le départ de la mahalla chérifienne lui fit redouter d'abord les représailles du Rogui, puis les craintes redoublèrent quand les Espagnols débarquèrent et que le bruit courut qu'ils allaient entreprendre des opérations dans l'intérieur aux environs de la Mar-Chica.

Au Sud-Ouest, les esprits calmés par notre action énergique aux Beni-Snassen se trouvent de nouveau surexcités. Ce fut d'abord, à Figuig, la nouvelle de la proclamation de Moulay Hafid à Fez qui causa dans la région quelque agitation et suscita des racontars sur les échecs qui nous seraient infligés autour de Casablanca.

Le trouble augmenta quand parvinrent des messages de Moulay Hafid prêchant la guerre sainte et demandant aux populations de l'aider en faisant diversion par une attaque contre nos postes du Sud-Oranais.

D'autre part, l'effervescence aurait été sérieu-



sement accrue par les excitations de marabouts affiliés à l'ordre des Derkaoua. Les dernières nouvelles annoncent que des groupes assez importants commencent à se rassembler dans le Haut-Guir. Il s'agirait d'une véritable concentration avec réunion de moyens de transport et d'approvisionnement. Les esprits sont versatiles au Maroc et maintes fois des préparatifs aussi sérieux n'ont pas été suivis d'exécution. Il est très concevable d'ailleurs que Moulay Hafid se propose seulement de nous faire craindre une attaque, dans la pensée que nous immobiliserons des troupes dans le Sud-Oranais et qu'il sera plus libre dans ses opérations chez les Chaouias.

Quoi qu'il en soit, le mouvement dont il s'agit doit être observé avec le plus grand soin et il sera peut-être nécessaire de renforcer quelques postes. (25 février).

— Aux dernières nouvelles, les autorités militaires ont dû se décider à prendre cette mesure. Le général Bailloud, commandant le 19e corps d'armée, qui s'est rendu à Aïn-Sefra et à Béchar, a fait connaître qu'une harka assez forte s'était constituée près d'Aïn-Chaïr, qu'elle avait une origine nettement hafidiste, et que les tribus frontières ne participaient pas à ce mouvement. La harka serait constituée de tribus de l'Atlas et de la haute Moulouia avec lesquelles nous n'avons jamais eu aucun contact.

Toutes les mesures ont été prises le long de la frontière pour repousser la harka si elle attaque. Mais il semble que le désarroi de Moulay Hafid ait déjà eu son contrecoup et que l'attaque soit enrayée.

— Par contre, il faut signaler dans la région de la Saoura un engagement qui a été assez sérieux. Un détachement qui poursuivait un djich dans la région de la Saoura rencontra un parti de Berabers avec lequel il engagea le combat. C'est à Hassi-el-Hameïda, à une cinquantaine de kilomètres à l'Ouest de Beni-Abbès, que le djich a surpris un groupe de tirailleurs à la poursuite de voleurs de chameaux. Le lieutenant Carcopino commandait le groupe qui fut entouré par de nombreux Marocains. Le lieutenant de tirailleurs Régnier a été tué et deux sous-officiers blessés. Le restant du groupe retourna à Beni-Abbès.

— Le gouverneur général de l'Algérie a décidé la création d'un service postal mensuel entre In-Salah et Timiaouin. Le transport des dépêches sera assuré par des méharistes rétribués sur le budget des territoires du Sud. A partir de Timiaouin, le courrier sera transporté par les soins du gouvernement général de l'Afrique occidentale directement à Gao et Niamey sur le Niger, et par correspondance, à Tombouctou, Zinder et Agadès. Des relations postales régulières, dont l'intérêt apparaît au point de vue politique comme au point de vue économique, seront ainsi établies, par voie de terre, à travers le Sahara, entre l'Algérie et le Soudan.

Il est utile de rappeler ici qu'In-Salah, chef-lieu du territoire des Oasis, est relié depuis le 1er janvier 1908 avec le Nord de l'Algérie par deux lignes postales rapides : 1° Ouargla-Touggourt-Biskra ; 2° El-Goléa-Ghardaïa-Laghouat. En outre, le bureau de facteur-receveur d'In-Salah va être autorisé à recevoir et à taxer les télégrammes à destination du Nord de l'Algérie ou de la métropole. Ces télégrammes seront expédiés à El-Goléa (terminus actuel du réseau électrique) par le courrier postal hebdomadaire.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Au gouvernement général. — M. Merlaud-Ponty, nommé gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française par décret du 18 février 1908,



M. MERLAUD-PONTY
Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française.
(Cliché de l'*Illustration*.)

a pris possession de ses fonctions à Dakar au début de mars.

M. Malan, secrétaire général des colonies hors cadres, a été nommé gouverneur de 3e classe des colonies et nommé secrétaire général du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française, en remplacement de M. Merlin, nommé commissaire général du Congo français.

L'assistance médicale aux indigènes. — Le rapport de l'inspecteur des services sanitaires civils sur le fonctionnement de l'assistance médicale aux indigènes en 1906 constate que le nombre des centres médicaux en activité était, au 31 décembre 1906, de 61, dont 15 au Sénégal, 20 dans le Haut-Sénégal et Niger, 8 en Guinée française, 9 à la Côte d'Ivoire, 6 au Dahomey et 3 en Mauritanie.

Le nombre des consultations, qui était en 1905 de 165.261 s'est élevé en 1906 à 634.547, dont 187.146 au Sénégal, 280.544 dans le Haut-Sénégal et Niger, 71.218 en Guinée, 54.226 à la Côte d'Ivoire et 41.413 au Dahomey.

***

Les dépe portées par les colonies, au titre de l'Assis ont passé de 298.008 francs en 1905, à 446.752 francs en 1906. Ces dépenses ont donc simplement doublé tandis que les résultats obtenus se sont multipliés par cinq. Les prévisions s'élèvent, pour 1907, à 653.112 francs.

A ce chiffre, représentant les sacrifices faits par les colonies elles-mêmes, il est juste de joindre l'effort financier que s'impose, chaque année, le budget général de l'Afrique Occidentale Française, pour entretenir l'Inspection des services sanitaires civils, organe centralisateur et généralisateur de l'Assistance indigène, et les dépenses, très appréciables, consenties par les grandes villes sénégalaises pour tenir ouverte, au compte des finances municipales, la série de dispensaires de Saint-Louis, Rufisque, Dakar et Gorée.

A ces ressources, régulièrement croissantes, la réalisation de l'emprunt va apporter son contingent de ressources extraordinaires et permettre de consacrer 500.000 francs à construire à Dakar un hôpital indigène, et 1 million à édifier, dans les principaux centres de nos colonies africaines, une série de groupes médicaux types pour l'Assistance aux indigènes. « L'ensemble de ces ressources, conclut le rapport, montre la confiance qu'inspire, en Afrique Occidentale Française, l'avenir de notre Assistance indigène et le fond que chacun fait sur la progression régulière des résultats qu'elle obtient déjà dès la seconde année de son existence régulière. »

Un autre rapport de la même Inspection montre qu'il a été procédé, en 1906, à plus de 130.600 inoculations antivarioliques. En cette année a été appliqué l'arrêté du gouverneur général, en date du 7 janvier 1906, qui rend la vaccine obligatoire et imposant à chaque colonie l'obligation de créer et de faire vivre sur son territoire un ou plusieurs centres vaccinogènes : ces laboratoires existent à Saint-Louis, Bamako, Kindia, Bingerville, Bouaké et Savé.

La variole est en décroissance très sensible au Sénégal, en Guinée et au Dahomey. Elle est toujours extrêmement active dans le Haut-Sénégal et Niger, où elle n'abandonne les territoires ravagés que pour se rabattre dans les régions nouvelles, notamment au Kaarta et dans les territoires militaires, et aussi dans la Côte d'Ivoire, où elle se promène dans tous les sens « suivant les couloirs que les trois grands fleuves du pays offrent à la marche des caravanes ».

En Mauritanie. — On écrit de Saint-Louis au *Temps* que le général Audéoud, commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française, et le colonel Gouraud, commissaire du gouvernement général en Mauritanie, sont partis au début de février pour une tournée d'inspection de nos postes de Mauritanie.

Le général Audéoud, accompagné du capitaine Laroque, doit, de Boghé, gagner Tidjikja (Fort-Coppolani). Quant au colonel Gouraud, il doit, de Podor, partir pour Boutilimit, Aleg, le Tagant, puis retourner sur ses pas pour aller visiter Port-Etienne, dans la baie du Lévrier. L'organisation militaire de la Mauritanie, transformée avec raison en territoire militaire quoique « civil » de nom, va subir d'importantes et utiles modifications. Les pelotons de méharistes se perfectionnent; il est question d'en doter la compagnie de Kaédi. On finira donc par doter cette région saharienne de troupes réellement sahariennes qui, une fois les postes approvisionnés, pourront obtenir la pacification tant désirée de la Mauritanie. L'occupation d'Akoujeft, à dix jours de marche au nord de Boutilimit, semble être le commencement de celle de l'Adrar, jugée absolument indispensable.

HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER

Les rôles d'impôt. — Un arrêté du 30 décembre a fixé à 5.120.369 fr. 70 le montant des rôles d'impôt de la colonie du Haut-Sénégal et Niger.



LES AVEUGLES AU SOUDAN

De plus, le territoire militaire fournira 994.487 fr. 50, dont 321.746 fr. 65 pour la région de Niamey, 185.286 fr. 55 pour celle de Tombouctou et 487.456 fr. 50 pour celle de Zinder.

Un avis de l'administration porte que les rues et places de la ville de Kayes sont éclairées à l'électricité depuis le 1er janvier et que très prochainement l'administration sera en mesure de fournir l'électricité à tous les services publics et aux particuliers.

Au Nord de Zinder. — On a annoncé le 13 mars que le ministre des Colonies venait de recevoir un cablogramme de l'Afrique Occidentale Française l'informant que des pillards du Borkou ont razzié les Azbinouas et attaqué le 7 janvier dernier à Agadez le lieutenant Dromard qui se

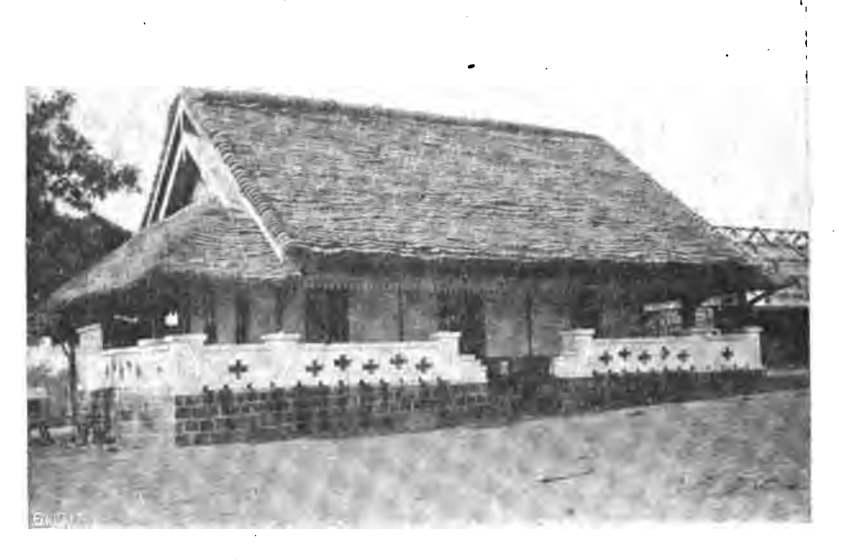
rendait de Nguigmi à Bilma avec 26 fusils. Ils ont été repoussés et ont subi des pertes sérieuses. Le gouverneur général fait remarquer que ces renseignements confirment ceux qu'il avait précédemment donnés à diverses reprises au sujet de cette région et insiste sur l'inopportunité et le danger de l'envoi de toute mission dans le Borkou et le Tibesti.

Cette dernière note se rapporte sans doute à la mission de délimitation du capitaine Tilho qui est arrivée au Tchad le 20 janvier et qui, devant terminer ses opérations au mois d'avril, aurait pu rentrer en France par le Nord.

La mission de Zeltner. — M. de Zeltner, ancien membre de la mission du Bourg de Bozas, vient d'être chargé par le ministre de l'Instruction publique et le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française d'une mission scientifique dans la région montagneuse qui sépare Kayes de Nioro. Les études de M. de Zeltner porteront principalement sur l'archéologie et l'ethnographie de ces régions trop peu connues. Dans un séjour antérieur, ce fonctionnaire a procédé à une série de recherches qui établissent l'existence de l'homme préhistorique sur les rives du Sénégal. Tout permet de croire que la mission actuelle de M. de Zeltner apportera de nouvelles et importantes contributions à l'inventaire scientifique de cette partie du Soudan.

GUINÉE FRANÇAISE

L'inauguration de la 2e section du chemin de fer et du monument Ballay. — La colonie de la Guinée française a donné avec raison un certain éclat à la double cérémonie qui a eu lieu à la fin de janvier, pour l'inauguration de la 2e section du chemin de fer de la Guinée et du monument élevé à M. Ballay.



L'HÔPITAL DU CHEMIN DE FER DE LA GUINÉE

Les lecteurs du *Bulletin* connaissent par l'étude documentée parue dans nos *Renseignements coloniaux* de 1907 (n° 11, p. 273), la carte de la 2e section qui vient d'être inaugurée. Elle va jusqu'au col de Koumi, au kilomètre 300, et l'on sait qu'un décret vient d'autoriser et de doter la continuation du chemin de fer jusqu'au Niger. La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 27 janvier à Mamou, à 4 kilomètres du col, sous la présidence de M. Merlin, gouverneur général p. i., et en présence de MM. Le Hérissé, député, délégué par le ministre des Colonies, et Poulet, gouverneur p. i. de la Guinée française. A l'issue du dîner, M. Salesses, directeur du chemin de fer, dont la ténacité a été l'un des éléments les plus efficaces du succès de l'œuvre, a rappelé ainsi le mérite de ses collaborateurs :



LES TRAVAUX DU CHEMIN DE FER DE LA GUINÉE

Monsieur le Gouverneur général,
Monsieur le député,

Mon premier mot sera un mot de bienvenue et de respectueux remerciement pour l'honneur que vous nous faites en présidant cette cérémonie. J'ai entendu dire parfois par les visiteurs de cette ligne que le grand public ne connaissait pas nos efforts; j'avoue que cette observation m'a touché et que je l'ai prise pour un reproche : car je considère qu'il est de mon devoir, non pas de rechercher des éloges personnels, mais de faire ressortir le mérite et le dévouement de mes collaborateurs, mérite et dévouement que je ne saurais trop vanter. Je suis donc bien heureux de vous avoir pour nos témoins et nos juges, puisque vous

m'offrez ainsi, vous qui avez vu le terrain et ses difficultés, une occasion solennelle de rendre justice à la vaillante pléiade que j'ai l'honneur de diriger. Civils et militaires, ils se donnent de tout leur cœur à leur tâche; et c'est une grande tâche que la leur, la base et la condition nécessaire de toutes les autres, sans laquelle les efforts dans toutes les directions resteraient vains; que faire, en effet, sans transports ou avec des transports onéreux? que tenter au point de vue industrie, commerce, agriculture, instruction même?

Le premier et le plus important noyau de mes collaborateurs provient de ce corps du génie auquel je tiens à grand honneur d'avoir appartenu et auquel j'appartiens encore dans l'armée territoriale. C'est lui qui a payé le tribut le plus lourd de maladies et hélas! de morts, dans la personne des capitaines Beauvois et Périnet, du stagiaire du génie Ibran, du sergent du génie Grenot, des sapeurs Chabaudy et Frapperie; je salue en passant ces nobles victimes de la civilisation qui ont comblé de leur corps la brèche à franchir. C'est leur ardeur trop grande qui, presque toujours, a causé leur perte; je n'ai pas eu à les éperonner, mais plutôt à les retenir; et je puis dire avec orgueil que la France a en eux de fiers serviteurs qui se battraient à l'occasion comme ils travaillent. Je nommerai avant tous parmi eux les commandants Perret et Almand; le premier a été le principal auteur de la conduite d'eau de Konakry et mon bras droit pendant la construction de la première section durant ces quatre rudes années, qui ont toutes été marquées par des luttes; d'autre part, c'est au commandant Almand que revient la plus grande part dans la construction de la deuxième section ainsi que dans la mise en train de l'exploitation et de ses règlements; je nommerai après eux les capitaines Plourin, Beaurepaire, Guibaud, Tarron, Le Bourgeois et Jessé, et les officiers d'administration Naudé, Quenelle, Auvin et Henri, comme ayant tenu une place d'honneur dans la masse des ouvriers d'élite que j'ai eus sous mes ordres.

Parmi les officiers présents, je citerai tout spécialement le capitaine Siffray et ses collaborateurs, qui viennent d'accomplir un véritable tour de force en construisant 15 kilomètres de voie en un mois, et en organisant en dix jours la gare et cette infirmerie où nous nous trouvons à présent.

Il ne serait pas juste de ne pas remercier aussi très haut la deuxième moitié de mon personnel, ces excellents chefs de service et employés, qui m'ont, eux aussi, si bien aidés dans ma besogne. M. Prière d'abord, ensuite MM. Favreau, Durrieu, Bonamico, Boulin, Boncharel, Coste, Jullion, et en général tout le personnel des travaux neufs, de la voie de la traction et de l'exploitation, ont déployé un zèle et une capacité technique dont je n'ai eu qu'à me louer et dont je les remercie devant vous.

Enfin je n'oublierai pas les humbles, les tâcherons, les chefs d'équipe indigènes, et leurs braves ouvriers, grâce auxquels le succès a été possible; les Bara, les Ahmadousi, les Ahmet, les Carounga, les Tombay, qui ont si bien mérité la médaille d'or que leur a accordée la France; ces excellents travailleurs, Soussous, Malinkés et Bambaras ont déployé une ardeur dont je ne les aurais pas cru capables, montrant par là quel parti on pourra plus tard tirer de ces races.

Grâce à tous ces efforts, nous voici donc aujourd'hui au bout de nos peines et sans doute aussi au bout des plus grosses difficultés; il n'en existe presque plus d'ailleurs au point de vue technique ni au point de vue financier, grâce à M. le gouverneur général Roume, dont je salue en passant la haute personnalité, nous avons obtenu les crédits nécessaires à la deuxième section d'abord, à la troisième section ensuite. Nous voici au point culminant de la ligne, à ce col de Koumi qui s'élève à 736 mètres, d'où nous allons rouler en descendant constamment jusqu'à la grande artère du Niger; nous tenons ce plateau du Foutah-Djallon défendu par ses hauts remparts de grès et de granit et par les profonds fossés du Konkouré et de la Kolenté qui l'entourent; dès cette année 1908, nous pourrions réaliser le rêve d'Olivier de Sanderval, qui parlait en 1881 de manger à Timbo les cerises de Montmorency. Autour de nous ne se voient plus que des vallées larges à pentées modérées, suivies de la vaste plaine nigérienne que nous attaquons à revers. La bataille semble donc bien près d'être gagnée; vous me pardonnerez d'en avoir signalé l'importance, ainsi que les noms des combattants victorieux.

Mais au-dessus de ces derniers, dans le tableau que je brosse à grands traits devant vous, planent des souvenirs plus grands, ceux des chefs de cette Afrique Occidentale dont nous faisons partie aujourd'hui; c'est d'abord Faidherbe qui projeta le premier la jonction de la côte d'Afrique avec le Niger; c'est ensuite Ballay qui traça le programme du chemin de fer, ménagea les premiers fonds et fit exécuter la première section; c'est M. Roume enfin, ce bon laboureur de notre terre africaine, qui a si bien dirigé et enfoncé le soc de la civilisation dans ces champs vierges et qui, après avoir tracé son sillon droit et profond, a quitté la charrue, à notre grand regret.

Vous, Monsieur le Gouverneur général, nous apportez le décret d'ouverture de la troisième section que nous attendions si impatiemment.

Aussi, en vous remerciant vivement, terminerai-je en vous donnant rendez-vous à Kouroussa vers la fin de 1910.

Et vous, Monsieur le Député, qui représentez ici le Parlement et le Ministre, et qui avez déjà donné à la cause coloniale des gages si précieux, soyez témoin de l'engagement que nous prenons tous d'être exacts au rendez-vous, autant que les forces humaines pourront le faire.

M. Merlin et M. Le Hérissé ont chaleureusement félicité le directeur et le personnel du chemin de fer d'un succès obtenu au prix de tant d'efforts.

De retour à Konakry, le 30 janvier, M. Merlin a inauguré le monument élevé à Noël Ballay par souscription publique. En excellents termes, le gouverneur général p. i., M. Le Hérissé et M. Poulet ont rappelé la noble vie de Ballay, tour à tour soldat de l'armée de la Loire, explorateur, gouverneur de la Guinée et gouverneur général, et ont célébré de lui ses deux œuvres capitales, le projet du chemin de fer du Niger et sa politique indigène. Il convient de détacher du compte rendu l'allocution de l'almamy Bélia, de la province de Sombouya :

Je remercie M. le Gouverneur de nous permettre, à nous indigènes français, de parler après vous du grand chef dont voici l'image. Le gouverneur Ballay a donné ce pays à la France. A nous, il nous a donné son cœur. Autrefois, les indigènes se battaient entre eux; nos femmes, nos enfants nous étaient volés, nos villages et nos récoltes étaient brûlés. Aujourd'hui nous ne regardons plus comme des ennemis les gens qui habitent de l'autre côté de la rivière ou de la montagne. Nous restons fiers de notre province, nous aimons le pays où nous sommes nés et où reposent nos pères, la terre sur laquelle ils se sont si souvent penchés et qui nous rend aujourd'hui ce qu'eux-mêmes lui avaient donné.

Mais plus loin que les frontières du Sombouya ou du Tabounsou, nous voyons nos frères noirs de la Guinée, ceux du Fouta, ceux du Soudan, apporter avec nous au gouverneur Ballay l'hommage de leur pieuse reconnaissance.

Voici, le soleil s'est levé et il a fait pousser nos récoltes sans que la guerre vienne les détruire ou l'incendie les brûler. Tout est à la paix.

Voici, la lune s'est levée, elle n'est pas rouge. Tout est à la paix.

Et voici aussi que se lèvent dans l'esprit de nos enfants des sentiments que nous ne connaissions pas. Nos droits, vis-à-vis les uns des autres, nous les connaissions. Mais nos devoirs, vis-à-vis de nos frères, vis-à-vis de cette terre bénie qui nous nourrit, depuis quand ne les ignorons-nous plus?

Ces sentiments nouveaux, c'est le gouverneur Ballay qui les a apportés. Pour nous les faire apprécier et aimer davantage, il les a enveloppés du drapeau qui flotte aujourd'hui dans toute l'Afrique française.

Et c'est pour cela que nous chérissons la mémoire du gouverneur Ballay. Il nous a parlé de choses inconnues de nous et nous les a fait comprendre. Il nous a parlé de travail, de liberté, de devoirs. Et si imparfaite que soit encore notre langue, elle vous répond maintenant par des paroles de reconnaissance et de dévouement.

Au nom de tous les indigènes de la Guinée, je salue la mémoire du gouverneur Ballay et je m'incline avec respect devant le drapeau qu'il nous a donné.

M. Ballay, — le Père Ballay, comme l'appelaient les indigènes — aurait sans doute été particulièrement sensible à cet hommage.

DAHOMEY

La mort du roi Tofa. — Tofa II, roi de Porto-Novo, le plus ancien des souverains indigènes protégés par la France, est décédé dans son palais de Bécon le 7 février 1908. Avec lui disparaît l'un des derniers témoins de notre installation aux établissements du golfe de Bénin qui allaient devenir la colonie du Dahomey et dépendances.

Nos relations avec le royaume de Porto-Novo datent de 1862. Inquiet des démonstrations des Anglais établis à Lagos depuis 1851, le roi Sodji — père de Tofa — sollicita le 5 juillet 1862, par l'intermédiaire du vice-consul de France, M. Daumas, notre protectorat. Le 23 février 1863 fut signé un traité d'amitié et de protectorat. Deux jours après intervint un second traité qui réglait le fonctionnement du protectorat en définissant « les rapports entre les agents du gouvernement protecteur et le roi de Porto-Novo ».

A Sodji succéda, le 11 février 1864, le roi Meppon, qui prit immédiatement le contrepied de la politique de son prédécesseur en se prêtant aux intrigues des agents anglais de Lagos. C'est sous son règne (le 23 décembre 1864) que l'amiral Laffon de Ladebat dut faire amener le pavillon et que le protectorat fut momentanément abandonné. C'est également à cette époque que Bassy, fils de Sodji, qui, quelques années plus tard, allait monter sur le trône sous le nom de Tofa II, fut obligé, pour échapper à une mort certaine, de se réfugier de l'autre côté de la lagune de Porto-Novo, puis à Lagos.

Le 28 mai 1872, Meppon mourut empoisonné, prétend-on, par les féticheurs. Un prince du nom de Messy devint roi de Porto-Novo au mois de juin de la même année. Il fut tué, deux ans après, dans une rencontre avec les Egbas. Et Tofa II fut proclamé roi de Porto-Novo le 16 septembre 1874. Il peut paraître singulier que Tofa n'ait succédé à son père qu'après deux intermédiaires. Ce n'était que l'application d'une coutume ancienne. Cette coutume voulait que chacune des trois branches de la famille fût représentée successivement sur le trône. Tofa, fils de Sodji, ne pouvait légitimement régner qu'après Meppon, fils de Toguon, et Messy, fils de Ouézé.

Dès 1878, Tofa, appuyé des principaux habitants du royaume, fit faire des démarches auprès de notre gouvernement pour le rétablissement du protectorat, car il se sentait menacé à la fois par les Dahoméens et par les Anglais. Il insista, et, en 1882, le protectorat redevint « effectif » en vertu d'un décret du 14 avril. La proclamation en fut faite solennellement l'année d'après, le 2 avril 1883. Le 25 juillet suivant, un nouveau traité était signé pour déterminer les sanctions du résident de France. C'est cet acte qui régit notre action politique sur le royaume de Porto-Novo.

Tofa a constamment été fidèle à l'accord qu'en son nom les cabacerès (chefs) avaient accepté en 1883. Lors des expéditions contre Béhanzin en 1890 d'abord, puis de 1892 à 1894, il nous prêta son appui. Après que nos troupes eurent occupé Cotonou — port qui appartenait au Dahomey, c'est-à-dire au roi d'Abomey — Porto-Novo devint la base d'opération des colonnes expéditionnaires. Les sujets de Tofa étaient ainsi protégés contre les incursions et les déprédations des Dahoméens. A plusieurs reprises, Béhanzin et ses lieutenants tentèrent des coups de main sur des villages dépendant du protectorat. Ces actes répréhensibles, accomplis en violation du traité de Ouidah du 30 octobre 1890, furent même une des causes qui amenèrent la seconde expédition du Dahomey (1892). Il faut ajouter que Tofa n'eut pas toujours une politique prudente vis-à-vis de son redoutable et puissant voisin. Il ne manquait pas une occasion de se targuer aux yeux de Béhanzin de la protection effective de la France, voulant ainsi montrer au fils de Glé-Glé qu'avec les Français il était le plus fort.

La guerre terminée, Béhanzin envoyé à la Martinique, Ago-li-Agbo, qui fut intronisé roi d'Abomey, interné au Gabon, Tofa resta avec Gi-Gla, roi d'Allada, qui nous devait sa couronne, le seul souverain indigène du Dahomey. Il régna avec calme sur Porto-Novo et sa banlieue. Jusqu'à ces toutes dernières années, les excellentes relations qu'il entretenait avec l'administration locale ne se démentirent pas. Il y eut cependant, il y a trois ans et plus récemment encore, quelques heurts entre le roi de Porto-Novo et le gouvernement du Dahomey. Ces froissements ne subsistèrent heureusement pas. Affaibli par l'âge, mal conseillé par des intrigants, des ambitieux ou des gens sans aveu comme le noir Falayé qu'il envoya en France en 1905, Tofa — qui possédait autrefois du moins un certain sens politique et qui le prouva — ne tarda pas à s'apercevoir du rôle qu'on avait voulu lui faire jouer.

Son fils Adjici, qui a été proclamé et reconnu par la France au lendemain des obsèques solennelles de Tofa, lui succède. Il est hors de doute que le nouveau roi de Porto-Novo suive l'exemple donné par son père et soit, comme Tofa, un protégé correct et fidèle.

G. F.

Le chemin de fer. — Un arrêté de M. le gouverneur Marchal, en date du 17 janvier, a

autorisé l'ouverture à l'exploitation de la section du chemin de fer comprise entre Paouignan et Agouagon, sur une longueur de 41 kilomètres environ.



LA GARE D'ALLADA

La ligne de Cotonou à Agouagon est ainsi exploitée sur une longueur de 235 kilomètres, auxquels il faut ajouter les 32 kilomètres de la ligne de Pahou à Segboroué.

CONGO FRANÇAIS

Les effectifs militaires. — Une note officieuse a annoncé à la fin de février que M. Cureau, cieutenant-gouverneur du Moyen-Congo p. i., a apporté au ministre des Colonies l'expression de la satisfaction générale qu'ont causée les mesures prises pour augmenter les effectifs militaires du Congo. M. Milliès-Lacroix a fait connaître alors qu'il comptait persévérer dans cette voie. Notamment son bureau militaire prépare une proposition tendant à doter le Congo de trois nouvelles compagnies à 250 hommes en 1908, et d'un nouveau bataillon en 1909, ce qui augmenterait par conséquent les effectifs de la colonie de 1.500 hommes en deux ans. Cet échelonnement des accroissements d'effectifs est nécessité autant par les possibilités du recrutement des troupes indigènes en Afrique occidentale que par des raisons d'ordre financier. »



M. MERLIN
Commissaire général du gouvernement au Congo français.

M. Merlin, le nouveau commissaire général, est arrivé en France pour préparer sa prise de gouvernement.

Le budget de 1908. — Des arrêtés du commissaire général, en date du 23 décembre, ont rendu provisoirement exécutoires le budget général et les budgets autonomes.

Le budget général est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de 4.747.000 francs. Les recettes sont formées par la subvention métropolitaine de 600.000 francs, par les contributions des colonies pour 312.000 francs, par les contributions indirectes pour 2.900.000 francs, 10.000 francs de produits divers, et 875.000 francs de recettes domaniales. Les dépenses sont les suivantes :

Contributions et dettes exigibles, 322.922 fr. 62; dépenses d'administration générale, 264.000 francs; subventions, 72.000 francs; commissariat spécial, 124.000 fr.; services communs, 746.900 fr. 50; dépenses d'administration indigène, 1.882.761 fr. 10; trésor, 105.600 francs; instruction publique, 31.260 francs; service judiciaire, 190.000 francs; travaux, 332.212 francs; frais de voyage et de transport, 434.000 francs; dépenses diverses et imprévues, 191.343 fr. 38.

En recettes et en dépenses extraordinaires s'ajoute une prévision de 50.000 francs.

En recettes et en dépenses, le budget du Moyen-Congo se chiffre par 519.000 francs (perceptions indigènes, 394.000 francs), celui du Gabon par 411.400 fr. (perceptions indigènes, 200.000 fr.); celui de l'Oubangui-Chari par 490.500 francs (perceptions indigènes, 335.000 francs); celui du Tchad par 356.485 francs (produits indigènes, 320.000 francs). D'autre part, les sultans auront à payer : Baguirmi, 7.807 fr. 50, Dar-Kouti, 16.777 fr. 50, Bangassou, 27.000 francs, Rafaï, 18.000 francs, et Zémio, 25.000 francs. Au total, 94.585 francs.

Les circonscriptions administratives. — Par un arrêté du 14 décembre 1907, M. Emile Gentil, commissaire général, a réorganisé ainsi le nombre des régions, cercles et postes dans l'ensemble de la colonie :

Colonie du Gabon.

1° *Région de Libreville :* Chef-lieu, Libreville; poste douanier, Mondah. — *a*). Cercle du Woleu-N'Tem : Anvoum, chef-lieu de cercle, Bitam, N'Zork, postes politiques. — *b*). Cercle de la Côte Nord : Ekododo, chef-lieu de cercle, N'Dombo, Akoulinem, Coco Beach, M'Béto, Foula, postes politiques et douaniers. — *c*). Cercle



du Como : Kango, chef-lieu de cercle, Omwam, poste politique.

2° *Région de l'Ouest Ogooué-N'gounié :* Chef-lieu, Cap-Lopez; poste politique, Fernan-Vaz. — *a*). Cercle de Lambaréné : Lambaréné, chef-lieu de cercle. — *b*). Cercle de N'Djolé : N'Djolé, chef-lieu de cercle; la Lara et l'Abanga, postes politiques. — *c*). Cercle de Sindara : Sindara, chef-lieu de cercle.

3° *Région du Littoral :* Chef-lieu, Loango; postes, Chimpèze, Massabe, Bas-Kouilou, Kakamoëka. — *a*). Cercle de Mayumba : Mayumba, chef-lieu: Tchibanga et Nyanga, postes. — *b*). Setté-Cama : Setté-Cama, chef-lieu; Bongo et Agouma-Echiras, postes.

4° *Région de l'Est Ogooué* : Postes à créer ultérieurement.

Colonie du Moyen-Congo.

1° *Région du Bas-Congo :* Chef-lieu, Brazzaville; Kimpanzou, M'Bamou, Comba, Banza-Baka, Boula-N'Tangou, Bokaba, postes. — Cercle de Madingou : Madingou, chef-lieu; Loudima et M'Boko-Sangha, postes.

2° *Territoire de la Sangha.* — *a*). Région de la Basse-Sangha : Chef-lieu, Ouessso; postes, Bayanga et Tiboundi. — *b*). Région de la Haute-Sangha : Chef-lieu, Nola; postes, Bania, Carnot, Koundé et Koumbé.

3° *Région du Bas-Oubangui-Congo :* Chef-lieu, Loukoléla; postes, Bonga, Makoua, Desbordesville.

Colonie de l'Oubangui-Chari-Tchad,

Territoire de l'Oubangui-Chari : Chef-lieu, Bangui. — Cercle de la M'Poko : Bimbo, chef-lieu provisoire. Un poste.

Région du Haut-Chari : Chef-lieu, Fort-Sibut. — *a*). Cercle de l'Ombella : Ouapa, chef-lieu provisoire. Un poste. — *b*). Cercle de la Kémo : Tofanguéré, chef-lieu provisoire; Fort-de-Possel, poste. Deux postes. — *c*). Cercle de Gribingui : Fort-Crampel, chef-lieu. Deux postes. — *d*). Cercle de l'Ouhame : Bouka, chef-lieu provisoire. Deux postes.

Région du Haut-Oubangui : Chef-lieu : Mobaye; poste, Ouango. — *a*). Cercle du Kouango : Bambari, chef-lieu provisoire. Un poste. — *b*). Cercle de la Kotto : Bria, chef-lieu provisoire. Un poste. — *c*). Sultanats : Résidences de Bangassou, Rafaï et Semio.

Territoire militaire du Tchad : Chef-lieu du territoire ; Fort-Lamy. — Cercles de Fort-Lamy, Fort-Archambault, Laï, Melfi, Fittri (chef-lieu Yao), Kanem (chef-lieu Bir-Alali). Résidence du Baguirmi (chef-lieu Massénya). Résidence du Dar-Kouti (chef-lieu N'Délé).

A titre provisoire, les territoires suivants continueront à être occupés militairement et à constituer des circonscriptions administratives distinctes : région de l'Ivindo (Booué, chef-lieu de région, postes de Kandjama, Refulard et Mimvoul et cercle du Djouah, Viel), région de l'Ofoué (Mouila, chef-lieu et postes de Moabi et Kimbélé), région de la Louessé (Montamba, chef-lieu et poste de Sibitti) et région de la Lobaye (Bétou, chef-lieu et postes de Loko, Bagandou et Ibenga).

La délimitation du Cameroun. — Le 3 mars s'est réunie à Berlin la Commission franco-allemande de délimitation de la frontière du Congo français et du Cameroun. MM. Duchêne, sous-directeur au ministère des Colonies, et le chef de bataillon Moll représentent le gouvernement français. Dès la première séance, M. de Lindequist, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Colonies, a souhaité la bienvenue aux délégués français au nom desquels M. Duchêne a répondu.

Les négociations continuent au moment où nous écrivons. Elles portent à la fois sur la frontière orientale (travaux de la mission Moll-Seefried) et sur la frontière méridionale (travaux de la mission Cottes-Fœrster).

Signalons à ce propos que la Société de géographie commerciale de Paris a décerné sa médaille d'or au commandant Moll et la médaille d'Afrique au capitaine Cottes. D'autre part, la Société de topographie de France, en décernant au capitaine Cottes sa grande médaille d'honneur — avec une série de récompenses pour ses collaborateurs — et le Bureau des Longitudes, en adressant des félicitations officielles à l'ingénieur Michel, deuxième commissaire chargé plus spécialement des travaux astronomiques qui furent soumis à sa haute vérification, viennent d'affirmer la valeur scientifique exceptionnelle des résultats sur lesquels travaillent à Berlin les délégués des deux pays. La rédaction cartographique de la mission Cottes comprend :

1° Neuf grandes planches au 100.000°, pour la frontière allemande;

2° Deux planches au 200.000°, pour la Guinée espagnole (travail qui vient d'être gracieusement communiqué au gouvernement espagnol);

3° Une feuille d'ensemble au 500.000° figurant la région comprise entre la Sangha et le golfe de Guinée (Cameroun méridional, Moyen-Congo et Gabon, Guinée espagnole).

Les travaux si scientifiques et si complets de nos deux missions ne peuvent manquer d'être un solide argument à l'appui de la thèse française dans les négociations qui mettront fin aux incidents de frontière de Cameroun et du Congo.

La mission Etienne Richet. — M. Etienne Richet, explorateur, qui a déjà rempli diverses missions dans l'Amérique boréale, en Extrême-Orient, au Maroc et en Afrique occidentale, a quitté la France en novembre 1907. Après un voyage d'études de quelques semaines à Sierra-Leone où il était accompagné du Dr P. Lacroix et de M. G. Devillier, M. Richet, chargé d'une mission nouvelle au Congo français, s'est embarqué à Freetown, vià Matàdi et Brazzaville, d'où il est reparti, il y a trois mois, pour accomplir un voyage d'études dans la Sanga, la N'Goko et la Baumbé (Cameroun).

Au dernier congrès colonial, comme à celui des sociétés françaises de géographie, M. Etienne Richet, délégué de la Société de géographie de Paris, a présenté un projet de mission au Ouadaï. C'est surtout afin d'étudier la possibilité et les conditions de ce voyage que M. Richet est en ce moment au Congo français.

Sommaire du Supplément n° 3

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

I. — DANS LE CHAOUIA.

Après les combats qui se livrèrent du 5 au 7 février autour de Settat, le général d'Amade poursuivit jusqu'à mi-route les contingents chaouïa et hafidistes qui battaient en retraite dans la direction du camp de Mouley Hafid, à Mechra-Chaïr. Il bivouaqua auprès de la kasba des Oulad-Saïd et châtia cette tribu qui avait pris part à l'engagement du 2, dirigé contre la colonne Boutegourd. Nos troupes campèrent pendant quelques jours sur ce point, distant d'une trentaine de kilomètres de l'oued Morbêa. C'est à ce moment que M. Christian Houel, correspondant du *Matin*, à Merrâkech depuis le mois d'octobre et accompagnant la cour du Sud dans ses pérégrinations depuis novembre 1907, quitta le camp de Mechra-Chaïr et vint se présenter au général d'Amade comme parlementaire de Mouley Hafid. Le général accueillit comme il le devait le Français sorti sain et sauf d'une aventure parfois périlleuse, mais déclara ne pouvoir reconnaître en lui le mandataire d'un personnage avec lequel il n'avait point mission de traiter. M. Houel poursuivit sa route jusqu'à Casablanca, d'où il gagna Tanger. Dans ces deux villes, il exposa aux représentants de la France le désir qu'avait le prétendant d'entrer en pourparlers avec eux... Au bout de quelques jours, M. Houel reprenait la route du Chaouïa avec l'intention de regagner le camp de Mouley Hafid.



LE GÉNÉRAL D'AMADE ET LE COLONEL BOUTEGOURD
(Cliché de l'*Illustration*.)

Ayant terminé ses opérations chez les Oulad-Saïd, le général d'Amade se proposait de porter un coup décisif chez les Mdakra et les Ziaïda, les deux tribus les plus orientales, restées nettement dissidentes. Sa tactique était habile. Elle consistait à prendre à revers, par le Sud, les Mdakra avec les colonnes du Tirs et du littoral dont il disposait, tandis que le colonel Taupin, parti de Bou-Znika, devait venir opérer sa jonction sur l'oued Melah avec le gros de nos troupes. Du 13 au 18 février, le général longeait les premiers contreforts de l'arrière-Chaouïa et, laissant Settat à l'Ouest, s'enfonçait dans la direction de la kasba Ben-Ahmed, chez les Mzab. Puis, tournant brusquement à angle droit, il remontait vers le Nord avec l'intention de gagner le cours moyen de l'oued Melah. Il était alors au cœur du pays des Mdakra. Le colonel Brulard, parti de Ber-Rechid, opérait dans la même région. Les Marocains harcelaient nos colonnes. Le 18, nous avions un tué et quatre blessés. Le 19, un violent combat s'engageait à Sidi Abd-el-Kerim, à une trentaine de kilomètres au Sud-Est de Ber-Rechid. Nous avions à soutenir une lutte acharnée contre les Mdakra, les Ziaïda, les Mzab, appuyés de contingents irréguliers issus de la mahalla de Mouley Hafid. En même temps, la colonne Taupin, partie de Bou-Znika, essayait vainement de rejoindre la colonne Brulard. Trop faible contre le flot des Ziaïda, qui s'opposait à son passage, elle se bornait à pousser une pointe vers le Sud, livrait sur l'oued Nefifikh un combat meurtrier au cours duquel le lieutenant Boulhaut et le lieutenant indigène Ahmed étaient tués. Harassés, ses effectifs se repliaient sur Bou-Znika et Fedhala. Du 18 au 20, nous avions à déplorer, sur les deux théâtres d'opérations, 12 tués et une trentaine de blessés.

Le général d'Amade rentrait à Casablanca, le 23, tandis que les troupes prenaient quelques jours de repos. En fait, le plan de pacification n'avait qu'à moitié réussi. Dans le Sud-Ouest, il avait été mis en pratique et les tribus qui méritaient d'être châtiées l'avaient été. Dans le Sud-Est et à l'Est de Casablanca, tout était à achever. Nos pertes avaient été importantes et l'impression générale était que nos forces, insuffisantes par le nombre, nécessitaient des renforts.

Tandis qu'à Paris se décidait l'envoi d'effectifs nouveaux dans le Chaouïa et que l'on confiait à M. Regnault et au général Lyautey le soin

d'apprécier, à Casablanca même, les moyens les plus pratiques de solutionner rapidement la question, le général d'Amade, ne perdant point de vue son programme, repartait pour exécuter la série de marches et de contre-marches qui devaient enfin réduire les Ziaïda et les Mdakhra. Il quittait Mediouna le 26 et se portait rapidement vers le Sud-Est, se rapprochant du champ de bataille de Sidi-Abd-el-Kerim. Le 29, les Mdakhra des plaines, appuyés de leurs frères de la montagnes et de contingents des Ziaïda, nous attaquaient violemment près de l'oued Melah, à Souk-et-Tnin. La lutte fut très chaude et la cavalerie, nu moment séparée du gros des troupes, souffrait particulièrement. Sur 13 tués, il y avait 10 chasseurs d'Afrique; sur 40 blessés, 23 chasseurs avaient été atteints. Poursuivi par l'infanterie, l'ennemi subissait des pertes importantes et, malgré ses efforts en vue d'emporter ses morts, il en laissait une vingtaine sur le champ de bataille.

Les colonnes du Tirs et du Littoral obliquaient ensuite nettement vers le Nord-Est et traversaient de long en large le territoire des Ziaïda, allant camper le 1er mars auprès de la zaouïa de Sidi-Ben-Sliman, à 20 kilomètres de Bou-Znika, à 45 kilomètres de Rabat. Le retour dans la direction de Casablanca, en recoupant les territoires déjà traversés, s'effectuait sans encombre, et les troupes allaient prendre à Sidi-Hadjadj, à quatre lieues au Sud de Fedhala, un repos bien gagné.

Le 6 mars, elles repartaient droit vers le Sud-Est, visant toujours le cœur des Mdakhra, foyer de résistance toujours en action. La marche parallèle à l'oued Melah s'effectuait sans trop de difficulté. Le 8, le général d'Amade disposant de tous ses effectifs les lançait vers le djebel Mgartou et remportait une brillante victoire près de l'oued Acila, à 20 kilomètres au Sud de Souk-et-Tnin. Nos soldats marchèrent 12 heures de suite, enfoncèrent complètement les Mdakhra sur le versant Nord de la vallée, à tel point que l'ennemi acculé dans un ravin « était à leur merci », puis ils poursuivirent avec ardeur vers le Sud les contingents Mzab venus au secours des Mdakhra. Les mahallas dissidentes, prises de panique, s'enfuirent précipitamment, abandonnant leurs campements, leurs tentes toutes dressées remplies d'approvisionnements et de munitions de guerre.

II. — L'INSURRECTION DE FEZ.

Le mois s'écoule au milieu d'intrigues multiples entre les fidèles d'El Mrani et les partisans de Kittani. L'agitation des premiers jours, l'enthousiasme pour Moulay Hafid et pour la guerre sainte ont fait place à un sentiment d'incertitude, de malaise, qui se remarque notamment dans la classe bourgeoise. Les révolutionnaires semblent éprouver comme du découragement et ne se livrent point aux excès dont ils menaçaient tout venant. Une sorte d'appréhension les empêche de mettre à exécution les menaces qu'ils avaient proférées à l'égard des hauts fonctionnaires de Tanger et de Rabat restés fidèles à Abd el Aziz. Ils respectent leurs familles et leurs biens. L'hésitation et la défiance marocaines ont repris le dessus chez eux. Mais si les violences semblent devoir s'apaiser, les querelles continuent. El Mrani et Kittani, chacun dans son milieu, commettent de nombreuses exactions et frappent de taxes arbitraires ceux qui ont la réputation d'avoir de l'argent. Le pacha Zeraouti et d'autres fonctionnaires *hafidistes* les imitent sans scrupules.

Tandis qu'en ville la vie sociale et économique conserve en apparence ses contours habituels, — malgré une diminution notable du trafic et des échanges, — les tribus de la campagne persistent à ne point se rallier à la cause de Mouley Hafid et, comme pour faire pièce à la population de la capitale, elles se déclarent favorables à Abd el Aziz, échangent des correspondances avec les vizirs de Rabat, envoient des délégués et des cavaliers à la cour.

A Fez, au milieu de février, on constate un mouvement de nervosité. Quelques Algériens sont molestés, et parmi eux le receveur de la poste française qui juge prudent de regagner Tanger; les Juifs qui se hasardent hors de leur quartier sont houspillés et se confinent dans leur Mellah où règne une noire misère parmi les prolétaires. Kittani, en réponse au journal *Es Sâada*, aziziste et francophile, fait distribuer en ville un petit journal lithographié abondant en nouvelles tendancieuses et réfutant vivement les arguments de la presse arabe tangéroise. Des nominations et des révocations fréquentes de fonctionnaires reflètent l'état d'esprit des révolutionnaires. Le pacha de Fez-Djedid, dernier dignitaire détenant ses fonctions du Makhzen d'Abd el Aziz, est destitué.

La confiance renaît cependant dans ces milieux inquiets quand, le 19 février, arrive une lettre de Moulay Hafid adressée à El Mrani et qui confirme ce personnage dans ses pouvoirs de khalifat du sultan. Dès ce jour, les lettres authentiques et apocryphes du souverain du Sud se succèdent et constituent un aliment nouveau de discussion, ainsi qu'un ferment d'agitation. La cause de la guerre sainte, un moment abandonnée, est à nouveau dans les conversations. Kittani excite ses partisans à s'armer et à s'équiper. Il se fait fort de les mener au bon combat, dans le Chaouïa. Des impositions nouvelles sont levées sur les riches israélites. Après vingt-cinq jours d'hésitations et de tiraillements, une soixantaine de notables se décident à partir dans la direction du Sud-Ouest pour porter à Mouley Hafid, qui les attend dans son camp de Mechra-Chaïr, l'acte d'hommage signé des oulémas et des chorfa de Fez. Ces notables, qui comptent traverser les territoires berbères de Zemmour et de Zaïan, sont chargés de remettre au sultan du Sud quelques cadeaux précieux et un parasol vert.

La tactique d'El Mrani et de Kittani va être désormais d'annoncer chaque jour, pour la tenir en haleine, à la population de Fez, la venue prochaine de Mouley Hafid et de son armée. Et, chaque jour, c'est un racontar nouveau qu'ils forgent de toutes pièces pour le répandre ensuite

dans les quartiers populeux. Mais ils commencent à s'inquiéter de l'immobilité de leur sultan. Ils font courir le bruit qu'il est à quelques heures de Meknès, mais ils savent pertinemment qu'il n'a point traversé l'oued Morbêa. Fait plus grave :



LE DÉBARQUEMENT DES TROUPES A CASABLANCA (1).

une trentaine de cavaliers Rehamna, appartenant à la mahalla de Merrâkech, ont réussi à franchir sans encombre la distance qui les sépare de Mechra-Chaïr, et viennent réclamer, au nom du prétendant, des soldats et de l'argent pour le *djehad*. Les chefs de l'insurrection en éprouvent un vif désappointement, mais s'empressent de faire raconter à la foule que ces cavaliers apportent des doublons d'or de la part de leur maître pour solder la paie de la garnison de Fez.

Le 3 mars, on apporte le corps d'un des « notables délégués » auprès de Mouley Hafid, mort en cours de route. Mauvais signe ! En même temps se répand la rumeur, d'abord confuse, puis plus précise, qu'une forte mahalla est en formation à Rabat et se prépare à marcher sur Fez. Les partisans d'Abd el Aziz, qui sont restés nombreux dans la capitale, malgré leur apparente défection, se chargent de semer l'alarme dans les esprits. A l'appui de ces avertissements, on apprend que des tribus voisines de Fez, telles que les Cherarda, ont réellement envoyé à Rabat des contingents pour renforcer la colonne expéditionnaire. Ces nouvelles inquiètent fort la population de Fez et de Meknès. Les mieux renseignés et les plus avertis, qui savent avec quelles lenteurs une mahalla chérifienne se met en branle, se laissent impressionner par ces informations. Kittani lui-même se rend chez les Zemmour, comptant sur l'influence dont il jouit chez les Berbères pour les amener à se liguer et à barrer la route aux troupes d'Abd el Aziz qui voudraient marcher sur Fez.

Que la population de la capitale, perdant confiance, acquière la conviction que Mouley Hafid ne parviendra jamais à gagner le Nord-Ouest du Maroc, et le parti d'Abd el Aziz, reprenant le dessus, fera proclamer à nouveau le sultan de Rabat. Cependant, les plus compromis fourbissent leurs armes, et, tout en flattant les bas instincts de la populace, se préparent à la lutte contre l'attaque possible d'une mahalla chérifienne.

III. — LE PRÉTENDANT MOULEY HAFID.

Arrivé sur les bords de l'oued Morbêa, le 23 janvier, le sultan de Merrâkech y campe encore avec sa cour et ses forces militaires. Le cantonnement de Mechra-Chaïr lui est-il cher, ou bien se rend-il compte qu'il ne peut ni avancer dans le Chaouïa ni marcher sur Fez par le Tadla? Qui saurait le dire? Qui saurait expliquer surtout pourquoi cet esprit capricieux semble se complaire dans les



LE DÉBARQUEMENT DES CHASSEURS D'AFRIQUE

rôles doubles et contradictoires? Le 10 février, il charge M. Houel de parlementer avec le général d'Amade et les autorités françaises consulaire et diplomatique. En même temps, il adresse à notre consul à Casablanca une lettre en vue d'entamer des négociations. Mais, au même moment, il envoie à tous les représentants du corps consulaire à Saffi, avec prière de les faire parvenir à leurs légations respectives à Tanger, des missives dont le texte varie suivant la nation à laquelle elles sont destinées. Mieux encore! Parmi ces écrits, tous protestent plus ou moins violemment contre les opérations de nos troupes dans le Chaouïa. Seul celui qui est destiné à notre chargé d'affaires est une réédition aimable des offres de négociations. Ce serait à croire que Mouley Hafid ne se souvient plus, le lendemain, de ce qu'il avait écrit la veille. Sa diplomatie est, en tout cas, maladroite et guère plus heureuse que ses armes. Tandis qu'il veut ruser et transiger, il renvoie à Merrâkech ses femmes et ses bagages les plus encombrants. Le bruit court que le prétendant va s'avancer droit sur Meknès et Fez par le Tadla et le Zaïan. Les bandes de cavaliers irréguliers qui, du Sud, sont accourues à la guerre sainte et surtout à la curée, traversent constamment l'oued Morbêa et poussent des pointes dans le Chaouïa, renforçant les dissidents dans leurs attaques contre nos troupes. Les débris de la mahalla de Mouley Rechid, toujours accompagnés de quelques canons, s'accrochent aux Chaouïas rebelles, qui les entraînent dans leurs courses folles à travers la province, en vue de se mesurer

(1) Ce cliché et les suivants ont été pris par M. Lacoste de l'Isle et obligeamment communiqués par l'*Illustration*.

avec les soldats français. Il semble que le coup violent que nous avons porté sur Sidi-Acila, le 8 mars, aura quelque peu découragé ces auxiliaires réguliers de Mouley Hafid.

Toute l'attention du Prétendant semble, du reste, s'être portée, ces jours derniers, sur Azemmour et sur Mazagan. Au consul d'Espagne de cette dernière ville, il a même écrit pour l'informer de son intention de reprendre cette place aziziste, sans qu'il doive en résulter de préjudice pour les Européens, à condition que ceux-ci restent enfermés chez eux au moment de l'assaut et de la bataille.

Serait-ce l'indice d'un programme nouveau, qui consisterait, pour Mouley Hafid, à se contenter du Sud et du Sud-Ouest marocain, en abandonnant le Nord à sa destinée? Bien téméraire serait celui qui songerait à préciser les intentions exactes de ce personnage.

IV. — A RABAT.

La cour de Rabat a été accusée de nonchalance et d'indifférence pendant le mois de février. A vrai dire, elle était à bout de ressources, et, en



LE POSTE DE LA PORTE DE SIDI-BELLIOUT

dehors de la correspondance toujours active qu'elle entretenait avec des notables de toutes les villes marocaines, en dehors de ses velléités d'organisation d'une mahalla destinée à marcher sur Fez, il lui était difficile de donner à son rôle actif une allure plus affirmée. L'avance de 2 millions 1/2 qui a été consentie au Makhzen, le 15 février, lui assure pendant quelques mois ses dépenses militaires, c'est-à-dire la paie des garnisons qu'il entretient dans les ports. Sur les 40 0/0 des douanes dont il dispose encore (dans le port de Saffi excepté), il pourra prélever les frais d'une petite expédition sur Fez. Mais là s'arrêtent actuellement ses ressources. Il doit donc se montrer très économe, et tant que ses moyens financiers seront aussi restreints, il lui sera impossible de réagir avec ampleur contre le mouvement insurrectionnel qui l'a un instant gravement menacé et qui le menace encore.

La mahalla qui doit reconquérir la capitale du Nord se prépare lentement, sous les ordres de Bouchta-Baghdadi. Composée des réguliers qui ont accompagné la cour de Fez à Rabat et qui ont essuyé un revers sur la lisière du Chaouïa, elle s'augmentera de cavaliers recrutés dans les tribus guich des Cheraga et des Cherarda, de contingents irréguliers issus des Zaër, des Zemmour et des Beni-Hassen.

C'est dans cette colonne qu'Abd el Aziz et ses vizirs placent leurs espérances pour recouvrer dans le Nord marocain leur prestige perdu. Il est vraisemblable qu'elle ne partira point avant que le passage libre chez les Zemmour et les Beni-Hassen soit assuré. A côté des préparatifs militaires, les négociations politiques continuent avec la sage lenteur qui convient à un protocole musulman que l'adversité ne semble point avoir rendu plus pressé d'agir.

CHRONIQUE DE TANGER

Raïssouli a quitté l'*azib*, situé à une heure et demie de la ville, où il campait depuis qu'il avait remis le caïd Mac Lean à la Légation d'Angleterre. Le 12 février, il se dirigeait vers les Beni-Arous, regagnant Tazrout d'où il était provisoirement sorti. On assure qu'il va se faire construire à cet endroit une sorte de maison fortifiée semblable à celle de Zinat.

L'application de la taxe de 2 1/2 0/0 sur les importations a été mise en vigueur à la douane de Tanger, puis successivement dans les différents ports, à partir du 15 février.

M. Merry del Val, le nouveau ministre d'Espagne, a débarqué le 5 mars, amené par le croiseur *Princesa de Asturias*.

Le 10 mars, M. Regnault, ministre de France, arrivait par le *Forbin*, qui était allé le prendre à Gibraltar. M. Regnault faisait un séjour de quelques jours à Tanger avant de se rendre à Casablanca, où, comme on le sait, le gou-



LES GOUMIERS
(Cliché de l'*Illustration*.)

vernement français l'a chargé d'une haute mission de confiance.

Le corps diplomatique s'est réuni sur l'invitation de certains de ses membres, nos adversaires, toujours les mêmes, qui voulaient protester contre la teneur du cahier

des charges des baraquements destinés à la police franco-marocaine. L'assemblée a renvoyé l'objet de la discussion à l'appréciation de la commission des adjudications. Cette commission, composée du colonel Müller, de deux délégués chérifiens et de deux délégués du corps diplomatique, a ratifié purement et simplement le premier cahier des charges établi.

CHRONIQUE DU MAROC

Tétouan. — Le 9 février, le consul d'Espagne, assisté des officiers de la police hispano-marocaine, a procédé à une remise de décorations aux principaux fonctionnaires de la ville.

On a signalé une certaine effervescence dans le Rif, dont plusieurs tribus, effectivement indépendantes, mais inféodées à la cause du Rogui depuis 1903, songeraient à chanter les louanges de Mouley Hafid.



LE POSTE DE TÉLÉGRAPHIE SANS FIL DE BER-RECHID

(Photographie Hubert Jacques.)

Larache. — Le malaise général qui résulte des événements actuels encourage les populations du Rarb et des Beni-Hassen à vider de nouveau leurs querelles à coups de fusil.

Le 6, quelques effectifs de fantassins réguliers envoyés de Rabat sont venus tenir garnison. Les incidents survenus dans la banlieue d'El Ksar ont fait naître à Larache des appréhensions injustifiées. Deux canonnières espagnoles sont venues mouiller successivement en rade pour marquer leur sollicitude vis-à-vis du maintien de la sécurité.

El Ksar. — La ville a été menacée d'une invasion des Djebala, qu'elle a pu éviter grâce à l'énergie de son pacha Er Remiqui. Ce fonctionnaire ayant fait razzier, au commencement de février, un douar dont il avait lieu d'être mécontent, les habitants de ce douar firent appel aux montagnards les plus voisins, qui jugèrent l'occasion bonne pour venir piller un village de la tribu des Khlet. Averti, le pacha Er Remiqui monta à cheval, accompagné d'*askris* et de cavaliers, et poursuivit impitoyablement les maraudeurs dont ses hommes firent une véritable hécatombe. Les Djebala laissèrent, en effet, plus de trente tués sur le terrain et la population d'El Ksar, affolée, s'attendit à une irruption prochaine de montagnards. Elle en fut quitte pour la peur. Des renforts envoyés par Si Guebbas et accompagnés d'une mitrailleuse sont venus s'ajouter à la garnison de la ville. Ils sont instruits par un sous-officier algérien.

Mazagan. — La présence du camp de Mouley Hafid à Mechra-Chaïr, à 95 kilomètres de Mazagan ; l'occupation de cette dernière ville par une garnison aziziste, tandis qu'Azemmour, à 20 kilomètres de là, est entre les mains des hafidistes; les correspondances qu'échangent entre eux les notables de ces trois endroits, et enfin l'effervescence continuelle qui se manifeste chez les Oulad-Fredj et les Oulad-Bouaziz, sont autant de facteurs pour expliquer l'inquiétude qui commence à renaître à Mazagan après une période de grand calme. A tel point que l'*Isly* et le *Galilée*, puis le *Du Chayla*, sont venus stationner en rade de Mazagan et d'Azemmour, prêts à parer à toute éventualité, fouillant la rade de leurs projections pendant la nuit. Ces manifestations ont vivement inquiété la population d'Azemmour, tandis que le pacha de cette ville, Si Hassi, frère du caïd Glaouï, se répandait en injures à notre adresse. Ce fonctionnaire a concentré autour de sa petite ville des cavaliers des Doukkala et des Rehamna, menaçant sans cesse d'attaquer Mazagan et demandant chaque jour des renforts à Mouley Hafid.

A Mazagan, les appréhensions sont grandes et le pacha Si Allal tient sa garnison prête à riposter en cas d'attaque.

Pendant ce temps, un marabout fanatique des Oulad Bouaziz, Si Ourlimi, prêche la guerre sainte et s'est fait proclamer sultan par quelques adeptes.

Le 18 février, un regrettable incident se produit à bord du *Descartes* au moment où ce croiseur allait quitter la rade. Une explosion dans une chaudière coûte la vie à 6 malheureux matelots, Le lendemain, des obsèques imposantes sont faites à terre à ces victimes du devoir en présence d'une foule nombreuse.

Le pacha d'Azemmour ne dissimule pas ses sentiments anti-français. Il interdit aux *rekkas* de la poste française de transporter le courrier. Du reste, il ne sait qu'inventer pour être également désagréable aux azizistes. Le 5 mars, il jette en prison des gens de Mazagan de passage à Azemmour. Le lendemain, il interdit aux commerçants musulmans et juifs tout trafic avec les négociants de Mazagan. Cet homme agité, berbère rugueux, semble s'exaspérer de manquer des qualités qui font un bon diplomate.

Mogador. — L'Alliance Universelle israélite s'est décidée à ouvrir une école de filles où l'enseignement général sera donné en français. Le besoin de cette excellente mesure se faisait sentir depuis longtemps.

Le 17, Anflous et ses partisans razzient plusieurs tribus limitrophes attachées, à la cause hafidiste. Cependant, certains indices laissent craindre une défection possible d'Anflous, jusque là manifestement partisan d'Abd-el-Aziz. Il est bien exact que Mouley Hafid ait fait proposer au caïd du Haha de le nommer vizir. Cette proposition l'a-t-elle séduit ? Toujours est-il qu'Anflous semble oublier ses rancunes du premier jour contre le sultan de Merrâkech.

Un incident assez curieux s'est produit à la fin de février. Le pacha Bel Ghazi ayant reçu l'ordre de Rabat d'emprisonner deux oumana de la douane de Mogador, s'exécuta. Or, par la suite, la lettre qui contenait ces instructions fut reconnue apocryphe. On relâcha les deux fonctionnaires victimes d'une méprise, ou plutôt d'un faux, et on soupçonna certains agents hafidistes de Saffi d'avoir fabriqué lesdites instructions.

Merrakech. — Le 7, une mahalla de 700 hommes destinés au *djehad* est allée renforcer les effectifs de Mouley Hafid.

Le caïd Glaouï ne cesse de réclamer aux habitants de nouvelles contributions en argent pour mener à bien l'expédition militaire contre Abd el Aziz et les Français. Le même vizir interdit par lettres, le 10 février, d'exporter des céréales sur la côte à destination des négociants européens. Cette forme de boycottage n'est pas très goûtée des exportateurs indigènes.

Le 19, Mouley Hafid ordonne au caïd des Rehamna de constituer une mahalla de cavaliers irréguliers de sa tribu. Cette mahalla campera aux portes de Merrâkech, complètement dégarnie de troupes. Le 26, ces contingents reçoivent l'ordre d'aller attaquer à Demnat le caïd Abellagh, chaud partisan d'Abd el Aziz. Ils n'ont point eu le temps de se mettre en route, que le 6 mars un contre-ordre arrive. Les Rehamna doivent se porter au camp de Mechra-Chaïr, dont les effectifs diminuent chaque jour. Ils doivent emmener avec eux quelques canons et obusiers.

MELILLA. — Le 14 février, le général Marina, gouverneur de la place, conformément aux ordres de Madrid, envoie quelques bataillons occuper différents points stratégiques autour de la lagune de Mar-Chica. Les Kebdana essaient une timide riposte, puis semblent se résigner à cette occupation. A Selouan, le Rogui, vraisemblablement acheté, paraît se préoccuper fort peu de cette intervention espagnole. Les chantiers, situés sur un gisement minier où travaillent des journaliers rifains pour le compte d'une compagnie espagnole, ne sont point inquiétés. La protestation que le Makhzen a cru devoir formuler à Tanger et à Rabat contre ce qu'il appelle une « violation du territoire marocain » ne semble pas devoir impressionner le gouverneur de Melilla.

Tanger, le 12 mars 1908.

CH. RENÉ-LECLERC,
Délégué du Comité du Maroc à Tanger.

Le Maroc au Parlement français. — Depuis l'apparition de notre dernier *Bulletin*, l'une et l'autre Chambre se sont encore occupées de la question du Maroc.

Le Sénat a entendu les 18 et 20 février l'interpellation de M. Gaudin de Villaine sur la situation de notre corps expéditionnaire au Maroc. Cette interpellation visait plus spécialement le ministre de la Guerre. M. Gaudin de Villaine a fait la critique des opérations, et sa pensée était nettement formulée dans l'ordre du jour qu'il a déposé et qui invitait « le gouvernement, sans d'ailleurs sortir des conventions de l'Acte d'Algésiras, sans esprit de conquête ni d'annexion, à donner sans retard à notre action militaire, toute de pacification au Maroc, une orientation nouvelle en portant la base de nos opérations de l'Ouest à l'Est, c'est-à-dire des rives de l'Océan à la frontière algérienne ». M. d'Estournelles de Constant a fait entendre des conseils de prudence, mais protesté en même temps contre toute idée d'abdication du devoir qui incombe à la France. Il faut relever dans son discours ce passage que le Sénat a fort applaudi : « Je manquerais à mon devoir si je ne rendais pas justice, après tant d'autres, à notre ministre à Tanger, M. Regnault, mon ancien collaborateur en Tunisie, l'ami, le protecteur des indigènes, entouré, dès longtemps et sans distinction, du respect de nos compatriotes comme des étrangers ». En terminant, M. d'Estournelles a demandé l'utilisation au Maroc de l'armée coloniale et l'interdiction des razzias et des pillages.

Le général Picquart a répondu, dans la séance du 20 février, en faisant l'historique complet des opérations de Casablanca depuis le débarquement. Après avoir expliqué par des raisons de santé le remplacement du général Drude, le ministre a raconté ainsi les opérations poursuivies depuis le début de cette année :

M. LE MINISTRE. — Messieurs, les instructions données au général d'Amade ne sont point autres que celles qui avaient été données au général Drude. Comme lui, il a eu pour mission de pacifier la Chaouïa. Mais les changements dans la situation générale et les renforts qui avaient été envoyés à Casablanca sur la demande, d'ailleurs, du général Drude, permettaient et commandaient au général d'Amade une activité nouvelle.

Je dois ajouter qu'afin de permettre de recueillir au besoin, en cas de trouble à Rabat, les Européens qui se trouvent dans cette ville, le général a été invité, indépendamment de sa tâche dans la Chaouïa, à installer un poste à Bou-Znika, à 35 kilomètres de Rabat. La barre de Rabat est en effet une des plus mauvaises de la côte et les mouvements par mer ne sont pas toujours possibles.

Le général ne s'est d'ailleurs pas borné à l'installation de ce poste de Bou-Znika et du poste intermédiaire de Fedellah, qui se trouve entre Bou-Znika et Casablanca.

Dès son arrivée, il s'est porté sur Ber-Rechid, dans les environs duquel il s'est emparé de quelques-uns des personnages les plus compromis dans les massacres du 30 juillet. Il a marché ensuite sur Settat, refoulant devant lui les débris de tribus chaouïas et de la mahalla de Moulay Rechid qui avaient été battus déjà à Mediouna. Mais Settat ne se prêtant pas à une occupation permanente, le général d'Amade n'a pas conservé ce point comme poste fixe, et il s'est replié sur Ber-Rechid.

Dès lors, la situation était la suivante : deux postes avancés le long de la côte, jalonnant la route de Rabat ; ce sont ceux de Fedellah et de Bou-Znika ; en avant, dans la Chaouïa, les postes permanents de Mediouna et de Ber-Rechid.

Après avoir assuré la garnison de ces différents points et celle de Casablanca, le général d'Amade a formé avec le reste de ses troupes deux colonnes mobiles composées chacune de 1.500 à 2.000 hommes, pourvues de toute l'artillerie nécessaire, et destinées à foncer sur les rassemblements hostiles qui lui seraient signalés.

Ces colonnes opèrent tantôt séparément, tantôt réunies, tantôt avec l'aide des garnisons des postes fixes. Et dans ces postes elles trouvent, beaucoup plus près de leur zone d'action que s'il leur fallait revenir jusqu'à Casablanca, les approvisionnements et les munitions qui leur sont nécessaires après un combat.

Le général d'Amade a ainsi sillonné, d'abord dans l'Est, la région des Ziaïda, où il a livré un combat heureux sur l'oued M'Koun ; puis, après la brillante et chaude affaire du colonel Boutegourd à Dar-Klébat — qui a coûté la vie à un jeune officier des plus brillants, le lieutenant Ricard — le général d'Amade a poussé de nouveau jusqu'à Settat. Puis il s'est rabattu vers l'Ouest, dans la région des Ouled-Saïd ; après quoi il est revenu vers l'Est, où il a exécuté une opération qui vient de prendre fin avant-hier, le 18 février. Cette opération, l'une des plus importantes qu'il ait exécutées jusqu'ici dans les environs de Casablanca, est la suivante :

Partant des environs de Settat, où il avait recueilli la soumission d'un certain nombre de tribus groupées autour de ce centre, il s'est porté vers le Nord-Est, dans la direction du pays montagneux des Mzab et des Mdakra.

Pendant qu'il s'avançait ainsi du Sud-Ouest vers le Nord-Est, la garnison de Ber-Rechid, sur son ordre, se portait directement vers l'Est et cette colonne, commandée par le lieutenant-colonel Brulard, rejoignit le général après un combat brillant qui nous a coûté trois morts et quelques blessés. Le général d'Amade, avec le gros de ses forces, avait de son côté abordé les Mzab et livré un combat où il perdit un homme tué et quatre blessés.

Pendant ce temps, le lieutenant-colonel Taupin, qui se trouvait à Bou-Znika, faisait une démonstration en poussant droit du Nord au Sud, de façon que les bandes Mdakra et Mzab fussent prises de trois côtés différents, et cette diversion a eu naturellement pour conséquence d'occuper une partie des forces opposées au général d'Amade. Le lieutenant-colonel Taupin a livré un combat très chaud, mais très brillant, qui lui a coûté une trentaine d'hommes et dans lequel il a repoussé les forces mdakra qu'il avait devant lui. Il est actuellement à Fedala, tandis que le général d'Amade, réuni à la colonne partie de Ber-Rechid, était encore, aux dernières nouvelles, plus au Sud.

Il est probable que cette opération sera suivie d'une soumission analogue à celles qui se sont produites ces temps derniers.

Un sénateur à droite. — Soumissions d'un jour!

M. LE MINISTRE. — Et, à ce sujet, Messieurs, je tiens à vous lire quels ont été les résultats des actions précédentes. Je n'ai pas, naturellement, ceux de l'affaire du 18, dont nous venons seulement de recevoir la nouvelle; mais voici ce que le général d'Amade dit à la suite de son expédition chez les Ouled-Saïd.

Le télégramme est daté du 10 février :

« Je recueille partout l'indice de dépression morale et d'affaiblissement matériel. La résistance est brisée, les tribus en fuite, les mahallas en fuite. Notre supériorité est bien établie.

« L'appauvrissement en munitions des contingents hostiles est la preuve matérielle que les troupes françaises peuvent aller, partout où elles veulent, dans la Chaouïa. » (*Murmures ironiques sur quelques bancs à droite.*)

Voici, maintenant, le résultat de ce qui s'est passé chez les Mzamza, tribus qui ont pour centre Settat.

« J'ai reçu la soumission de quatre fractions assez importantes de la tribu des Mzamza, dont le chef-lieu est Settat. D'autres fractions des Ouled-Saïd sont annoncées pour faire également leur soumission. Tous sont lassés de la guerre et désireux de reprendre les relations commerciales avec la France et d'obtenir par elle la sécurité. »

M. GAUDIN DE VILLAINE. — A quelle date, Monsieur le Ministre?

M. LE MINISTRE. — Je vais vous le dire.

La dépêche est datée de Settat, le 16 février, à sept heures du soir. Vous voyez que c'est tout récent. Les derniers combats chez les Mdakra et les Mzab sont du 17 et du 18 février.

Messieurs, je tiens à vous citer maintenant quelles marches extraordinaires ont été faites par nos troupes dans ces dernières expéditions du général d'Amade, et quels exemples d'endurance ont été donnés; lors de la première affaire de Settat, les colonnes ont fait 60 kilomètres en vingt-cinq heures, dont huit heures de combat. Quelques unités ont couvert dans le même temps 75 kilomètres; le 6 février, dans la deuxième affaire de Settat, elles ont fait plus de 50 kilomètres en vingt et une heures, dont cinq heures de combat. Et ne croyez pas, Messieurs, que cet effort ait eu une action défavorable sur la situation sanitaire des troupes. Vous verrez tout à l'heure, par les chiffres que je citerai, que la santé des troupes n'a pas cessé un instant d'être excellente.

Messieurs, il n'est pas douteux que la mobilité extrême du général d'Amade — dans ce carré de 100 kilomètres de côté, qui constitue le pays chaouïa et qui est le champ d'opérations de nos troupes — il n'est pas douteux, dis-je, que cette mobilité n'exerce sur les tribus une impression profonde. Quand elles sentiront que toute velléité d'hostilité sera immédiatement réprimée avec la rapidité de l'éclair, je crois qu'elles s'inclineront et qu'elles ne chercheront pas davantage à se mesurer avec des soldats dont ils ont pu reconnaître plus d'une fois déjà la supériorité. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Le ministre a répondu ensuite sur les diverses questions d'ordre militaire posées par les interpellateurs. Sur la question des razzias, il a exposé que « vis-à-vis de ces populations nomades ou semi-nomades, la razzia, c'est-à-dire la prise de troupeaux, est le seul moyen de lever une contribution de guerre », mais les devoirs de l'humanité sont remplis par l'ouverture de dispensaires et la distribution de médicaments, par l'ordre donné de respecter la religion musulmane et les édifices religieux, par la prescription imposée à nos troupes de respecter les lois de la guerre formulées par la Conférence de La Haye et la circulaire du 16 juillet 1901. Le général Picquart a réfuté ensuite le plan de M. Gaudin de Villaine en montrant l'impossibilité de prendre, pour opérer, la base continentale de l'Algérie sans conquérir tout le Maroc et le peu de répercussion des événements de la frontière à travers les tribus de l'intérieur du Maroc, si peu homogènes. Il a justifié le système de prélèvement des troupes dans les divers corps d'Algérie et exposé à ce propos la situation du corps expéditionnaire :

Voyez la composition de notre corps de Casablanca. Je sais bien que, pour les personnes peu familiarisées avec ces questions, elle paraît un peu bizarre. Nous avons des goumiers, des tirailleurs, des spahis, des chasseurs d'Afrique, des légionnaires, des zouaves. A quoi bon varier ainsi la composition de ce corps?

Messieurs, cette composition est absolument rationnelle et nécessaire.

Les goumiers sont des cavaliers irréguliers, mais des éclaireurs de premier ordre; ils agissent en partisans, vont de droite et de gauche et savent explorer le terrain dans ces pays lointains, mieux que le meilleur éclaireur français.

Ensuite viennent les troupes indigènes, tirailleurs et spahis. Ce sont encore des gens du pays, des gens habitués au climat, à toutes les ruses de l'adversaire, mais qui ont déjà plus de résistance et d'homogénéité parce que ce sont des réguliers exercés.

Puis nous avons le corps de bataille, la légion et les zouaves, et enfin l'artillerie et le génie, troupes spéciales qui ne sauraient être composées d'indigènes.

Vous voyez qu'une réunion de semblables éléments est absolument rationnelle et nécessaire.

On nous a aussi reproché de composer nos troupes expéditionnaires par la réunion de bataillons isolés!

Mais quiconque a servi en Afrique sait bien qu'en raison des détachements nombreux que nécessitent les multiples garnisons d'Algérie et de Tunisie, l'unité véritable, c'est le bataillon.

Lorsqu'on forme des colonnes, il serait impossible de prendre des régiments entiers, car il faudrait rassembler des fractions répandues sur tout le territoire : le 1er tirailleurs, par exemple, n'est-il pas dispersé depuis Blidah jusque dans l'extrême Sud?

Mais il y a encore une autre raison pour prendre de divers côtés les éléments d'un corps expéditionnaire.

Cette armée d'Afrique, Messieurs, a une émulation admirable; c'est une disgrâce pour un corps de ne pas prendre part à une campagne.

Vous ne pouvez vous imaginer à quel point notre division de Tunisie s'est trouvée heureuse de voir un de ses bataillons servir à Casablanca. Les gens d'Oran, de Constantine et de la province d'Alger se seraient trouvés amoindris si on n'avait pas envoyé quelqu'un des leurs combattre là-bas. ((*Très bien! très bien! à droite.*)

Et certes l'exemple le plus topique nous est donné par le vénéré général Herson, qui commande en Tunisie; il sera atteint cette année par la limite d'âge, et cependant il m'a demandé à partir pour le Maroc, lui qui n'a aucun avantage à attendre d'une pareille démarche... et il y en a bien d'autres. Vous pouvez par lui vous faire une idée du dévouement dont nos troupes sont susceptibles.

Permettez-moi de vous dire maintenant quelques mots de la situation matérielle du corps de débarquement de Casablanca, car c'est surtout sur ce point qu'ont porté les questions que m'a posées l'honorable M. Gaudin de Villaine. Je vais commencer par la situation sanitaire.

Messieurs, je tiens à vous donner d'abord en chiffres précis et authentiques l'indication de ce que, depuis six mois, nous a coûté en hommes la campagne de Casablanca.

En comprenant dans les totaux le résultat des combats les plus récents, ceux du 18 février, nous arrivons aux chiffres de 57 tués, dont 6 officiers; 217 blessés, dont 14 officiers, mais je dois vous dire que, fort heureusement, sur ces blessés, il y en a un certain nombre qui ont repris ou pourront reprendre prochainement leur service; d'ailleurs parmi les blessés on compte également les contusionnés, qui ne sont que très légèrement atteints et dont l'indisponibilité n'a le plus souvent qu'une durée très courte.

Mais, pour être juste et pour rendre à chacun ce qui lui est dû, je dois dire que la grande majorité de ces tués et de ces blessés appartiennent à la légion étrangère et aux tirailleurs algériens, qui ont prouvé ainsi une fois de plus leur dévouement au drapeau sous lequel ils ont accepté de servir. (*Vifs applaudissements.*)

Et enfin, messieurs, j'ajouterai que ces pertes sont réparties sur dix-neuf journées de combat.

Je passe, maintenant, à la situation sanitaire proprement dite, c'est-à-dire aux ravages qu'ont pu faire les maladies dans le corps expéditionnaire. Grâce à la composition de ce corps, qui n'a été formé qu'avec des soldats pour la plus grande partie éprouvés et parmi lesquels le général Drude s'est encore appliqué à faire un tri en écartant tous les malingres, en les évacuant sans pitié, nous sommes arrivés à des résultats qui sont vraiment remarquables.

Depuis le débarquement, c'est-à-dire depuis le 7 août jusqu'au commencement de ce mois, il y a eu 583 malades évacués sur Oran, et parmi eux on compte 115 blessés. A Casablanca il y a, actuellement — je dis actuellement, mais il s'agit en réalité du 10 février, date de la dernière situation — il y a eu, dis-je, après ces marches forcées de Settat, après toutes ces opérations si rapides du général d'Amade, 190 malades dans les ambulances et autres formations sanitaires, et 19 malades dans les corps de troupes, ce qui fait un total de 209 malades sur un effectif de plus de 9.000 hommes.

On a aussi parlé trop souvent d'épidémies qui exerceraient leurs ravages dans le corps expéditionnaire.

Eh bien, depuis six mois, le nombre des cas de fièvre typhoïde a été de 109; le total des dysenteries a été de 78, et celui des accès paludiques de 77.

Quant au nombre total des décès pour maladie, il a été pour cette même période de 28 seulement.

Vous conviendrez que ce sont là des chiffres rassurants.

Le débat a failli dévier un instant sur le côté diplomatique de la question. Mais il s'est clos définitivement par un ordre du jour, par lequel le Sénat rend hommage à la vaillance de nos troupes et exprime sa confiance dans le gouvernement pour assurer au Maroc la défense des intérêts et des droits de la France.

Le débat qui a eu lieu le 24 février à la Chambre a été plus passionné, en grande partie d'ailleurs pour des raisons de politique intérieure et de stratégie parlementaire qui ont mis un instant en péril l'existence du cabinet. Il a débuté par une question de M. Jaurès, ou plutôt par trois questions : dans quelles conditions, a-t-il demandé, va fonctionner le mécanisme du prêt de 2 millions consenti à Abd el Aziz par la Banque d'Etat pour organiser la police dans les ports ? quels sont le texte et le sens des communications faites au corps diplomatique de Tanger et à nos représentants au Maroc par Moulay Hafid ? et pourquoi le général d'Amade n'a-t-il pas interrompu ou ralenti ses opérations pendant que ces communications étaient en route ou sous l'examen du gouvernement ?

Voici la réponse du ministre des Affaires étrangères :

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, je me félicite tout d'abord, comme M. Jaurès, de l'accord international qui a permis à la Banque d'Etat de faire au sultan Abd el Aziz l'avance dont vient de parler l'honorable interpellateur. S'il avait été un peu plus juste — mais je n'ose vraiment pas lui demander de la justice à l'égard du gouvernement — il aurait reconnu que peut-être nous n'avons pas été étrangers à l'accord international dont il vient de faire l'éloge; car, depuis le début de cette affaire marocaine, nous nous sommes appliqués à n'agir qu'en parfait accord avec toutes les puissances sans exception.

Je sais bien que M. Jaurès, à maintes reprises, a prédit que cet accord serait rompu, que nous allions au-devant de difficultés diplomatiques considérables. Où sont ces difficultés diplomatiques ? M. Jaurès les a-t-il souhaitées ? Je suis loin de le dire. Mais il a fait — involontairement à coup sûr — ce qui dépendait de lui, par le langage qu'il tenait à la tribune, pour les provoquer. (*Très bien ! très bien ! à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. JAURÈS. — Je fais remarquer que vous m'injuriez délibérément... (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Pas du tout !

M. JAURÈS — ... et que vous essayez, par ces injures à mon adresse, d'esquiver vos responsabilités. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE MINISTRE. — J'ai simplement voulu dire — et vous avez très bien compris, car je vous affirme que l'injure n'est ni dans ma pensée ni dans ma parole — qu'en invoquant constamment à la tribune l'opinion de certains gouvernements, en disant qu'ils ne protestaient pas contre l'intervention de la France, alors que, d'après vous, ils y seraient autorisés, vous provoquiez en quelque sorte des protestations qui fort heureusement ne se sont pas produites. Voilà simplement ce que j'ai voulu dire.

M. EDOUARD VAILLANT. — C'est votre politique qui amènera ces complications.

M. LE MINISTRE. — Je reviens aux questions précises que M. Jaurès m'a posées. Il est exact que la Banque d'Etat du Maroc a consenti une avance de 2.500.000 francs destinée à permettre à l'autorité locale de garantir le maintien de l'ordre et la sécurité, non pas à Rabat, comme l'a dit M. Jaurès, mais dans tous les ports ouverts du Maroc.

M. Jaurès me demande quelles garanties la Banque d'Etat a prises pour s'assurer que cette somme irait bien à sa destination.

En m'informant de l'avance qu'elle avait souscrite, la Banque d'Etat m'écrivait, à la date du 17 février :

« Les paiements faits par mensualités de 400.000 francs sur chèques signés par un fonctionnaire désigné par le Makhzen, seront visés par un contrôleur agréé par la Banque d'Etat du Maroc. »

Voilà ma réponse à la première question qui m'a été posée.

M. Jaurès m'a parlé ensuite des démarches faites auprès de nous par Moulay Hafid.

L'intervention de Moulay Hafid auprès des représentants de la France au Maroc s'est manifestée sous deux formes : d'abord, sous la forme de déclarations qu'a faites au nom de Moulay Hafid — si l'on en croit leur auteur — un jeune homme qui envoie du Maroc des correspondances au journal *le Matin*, M. Houel; ensuite, sous la forme d'une lettre qui a été adressée au ministre de France à Tanger.

M. Houel est venu déclarer au général d'Amade qu'il était chargé par Moulay Hafid de lui apporter son salut et de lui exprimer son vif désir d'arranger les affaires de la Chaouïa. C'est ainsi que le prétendant affirme avoir recommandé à ses troupes de ne pas marcher contre les Français et même avoir emprisonné deux caïds qui voulaient nous combattre.

Le correspondant du *Matin* a ajouté que Moulay Hafid accepterait toutes les conditions qui seraient imposées aux Chaouïas et qu'il s'engageait à les faire accepter par ces tribus ; il a invité les représentants de la presse française à aller le voir à sa mahalla. Le général d'Amade a remercié M. Houel de la communication qui lui était faite et il l'a renvoyé pour s'en entretenir à notre consul à Casablanca. Reçu par M. Malpertuy, M. Houel lui a répété les déclarations faites au général d'Amade. Notre consul a répondu en renouvelant l'affirmation que nous ne combattions pas Moulay Hafid et que le seul but de notre action était de châtier les tribus compromises dans les événements de Casablanca.

En me transmettant cette réponse, notre consul à Casablanca m'écrivait à la date du 12 février : « Les déclarations du prétendant sont tellement en contradiction avec ses actes qu'il faudrait être vraiment naïf pour ajouter la moindre créance à ses affirmations et à ses promesses. Ainsi



l'histoire des deux caïds emprisonnés pour avoir voulu nous combattre dépasse les bornes. Ces caïds ont, en effet, été emprisonnés, mais pour avoir été battus en combattant contre nous.

« Moulay Hafid passe prudemment sous silence l'envoi de ses mahallas contre nous et il oublie de dire qu'elles ont pris part avec leurs canons à tous les combats de ces derniers jours. »

Il résulte, en effet, de tous les télégrammes reçus que Moulay Hafid ne cesse de prêcher la guerre sainte contre nous, que c'est sur ses excitations que s'appuient toutes les tribus qui nous combattent, que c'est sur la campagne faite par lui que s'appuient toutes les résistances violentes apportées à notre œuvre de pacification.

« Tous les renseignements recueillis par nos consuls dans les postes du Sud, télégraphie, le 20 février, M. de Saint-Aulaire, établissent que la presque totalité des forces de Moulay Hafid a pris part aux derniers combats ; le prétendant n'aurait conservé auprès de lui que 500 hommes. »

Il ne se contente pas de prêcher contre nous la guerre sainte dans les environs de Casablanca ; il la prêche également sur la frontière de l'Algérie, par des émissaires auxquels il écrit, ainsi que l'établit un télégramme de M. Jonnart, daté du 22 février, transmettant un télégramme du commandant du territoire d'Aïn-Sefra. « On s'efforce, dit-il, de rassembler une harka, non pas en vue du pillage, mais en vue de la guerre sainte, à l'excitation de Moulay Hafid, qui a écrit qu'il avait affaire aux Français à Casablanca, qu'il avait assez de monde, qu'il n'y avait personne à lui envoyer, mais qu'il demandait aux tribus, au nom de l'Islam, de faire leur devoir en attaquant, eux aussi, les Français de leur côté. »

M. Jaurès m'a demandé de lui donner connaissance de la lettre adressée par Moulay Hafid aux représentants du corps diplomatique. Je lui ai répondu à ce moment de ma place, ce qui lui a causé une vive stupéfaction, a-t-il dit, que je connaissais une lettre adressée par Moulay Hafid au représentant de la France à Tanger et que je ne savais pas encore — car il faut un certain délai pour que la correspondance vienne de Tanger — si tous les membres du corps diplomatique avaient reçu la même. Peu importe ; d'ailleurs, le ministre de France fait partie du corps diplomatique, il a reçu cette lettre et nous nous considérons comme régulièrement saisis. Voici cette lettre datée du 29 janvier ; je l'ai reçue vendredi dernier. (*Exclamations sur divers bancs à droite.*) Messieurs, il a fallu qu'elle arrive à Tanger d'abord, et il faut ensuite le temps de la transmettre.

« Au nom du Dieu clément, miséricordieux ! Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu, le Très Haut, le Sublime ! »

Je vous épargne les formules qu'on retrouve dans toutes ces lettres.

« A l'homme avisé et illustre dont les efforts tendent vers le bien, l'ambassadeur du Gouvernement français à Tanger la bien gardée.

« Après avoir longuement demandé de vos nouvelles, en désirant que vous restiez toujours sain (nous vous informons de ce qui suit) :

« Le peuple musulman marocain demande à être traité avec l'impartialité que comportent les droits des nations, par le renvoi des troupes d'occupation hors du territoire, afin que la sécurité s'établisse en se généralisant et en s'épanouissant dans les confins de l'empire marocain ; par la cessation de toute ingérence dans les rapports actuels entre le peuple et Moulay Abd el Aziz, qui a été déposé en vertu de l'accord unanime de la nation agissant dans le sens de ses intérêts généraux.

« L'unanimité des suffrages de cette nation s'est prononcée pour élever au pouvoir un autre que ce dernier, en quoi elle n'est point sortie du champ de l'indépendance que l'on a reconnue à l'empire du Maroc, si l'on considère, surtout, que pareil fait se reproduit fréquemment dans les gouvernements musulmans et européens.

« Nous désirons que vous adressiez cette lettre à votre gouvernement glorieux, afin qu'il prescrive aux troupes d'occupation d'évacuer le pays ; afin que vous cessiez de porter vos yeux sur Moulay Abd el Aziz, la nation ayant décidé de l'abandonner.

« Lorsque, avec l'aide de Dieu, nous vous rencontrerons, nous causerons de nos droits en toute impartialité et en usant de bienveillance réciproque — s'il plaît à Dieu ! »

Voilà ce que M. Jaurès appelle les propositions faites au gouvernement français par Moulay Hafid.

Il est bien entendu que nous n'avons pas à nous occuper des ambitions du prétendant ni des chances qu'il peut avoir de détrôner le sultan légitime du Maroc, ni des recrues qu'il peut faire dans l'empire marocain et qui, à l'en croire, représenteraient l'unanimité du pays. D'autres prétendants sont dans le même cas que Moulay Hafid ; il y a un certain nombre de roguis au Maroc, comme il y en avait en Algérie à l'époque des premières expéditions ; tous déclarent s'appuyer sur l'unanimité du peuple marocain. Ceci est une affaire purement marocaine ; nous laissons au peuple marocain le soin de la régler.

Mais il n'est pas question pour nous, quoi qu'en puisse penser M. Jaurès, de capituler devant un chérif en révolte, qui prêche contre nous la guerre sainte, qui provoque les tribus soumises à se révolter contre nous, qui nous combat de la façon la plus sauvage, qui fait mutiler les corps de nos soldats et de nos officiers, et qui, non content de prêcher la guerre autour de Casablanca, essaie de nous faire attaquer sur la frontière de l'Algérie. S'il veut revenir à d'autres sentiments, il faut d'abord qu'il le dise et ensuite qu'il le prouve...

M. EDOUARD VAILLANT. — Retirez les troupes.

M. LE MINISTRE... — Il faut qu'il s'adresse à nos représentants par l'intermédiaire de ses caïds et des chefs de ses tribus, qu'il les saisisse de propositions de soumission régulières : alors nous pourrons les discuter.

M. GUSTAVE ROUANET. — Vous parlez de soumission ! Mais nous ne sommes pas souverains du Maroc !

M. LE MINISTRE. — Voilà ma réponse en ce qui concerne les prétendues propositions de Moulay Hafid.

Voici, d'ailleurs, dans quels termes j'ai prié notre ministre au Maroc de faire connaître cette réponse à notre consul à Casablanca, afin qu'il la transmette à Moulay Hafid dans la forme qui lui paraîtra la plus convenable :

« Ce n'est pas pour occuper le pays ni pour faire la guerre à ses habitants que le gouvernement de la République a envoyé des troupes à Casablanca, c'est pour punir les auteurs des massacres commis contre des Français et contre d'autres Européens... »

M. GUSTAVE ROUANET. — Ce n'est pas encore fini ? Pour combien y en a-t-il encore ?

M. LE MINISTRE... — « Sans intervenir dans la politique intérieure du Maroc, le gouvernement est décidé à châtier les tribus qui ont pris part au pillage de la ville et qui, après avoir accepté les conditions de soumission imposées par le général Drude, ont recommencé à attaquer nos troupes, quand elles ont reçu les promesses de soutien que Moulay Hafid leur adressait.

« Nous ne pouvons nous considérer comme en mesure de retirer nos troupes devant celui qui, en même temps qu'il nous assure de ses dispositions pacifiques, intervient pour défendre les assassins de nos nationaux, appelle les musulmans à la guerre sainte, nous combat avec ses mahallas et ses canons et donne à cette lutte un odieux caractère de sauvagerie et de fanatisme... »

M. JULES DELAHAYE. — Mais c'est la guerre, cela !

M. EDOUARD VAILLANT. — Vous allez chercher ces mahallas à 80 kilomètres de distance !

M. LE MINISTRE. — «... C'est un étrange moyen de concourir à la pacification que d'adresser dans des proclamations des appels à la guerre sainte et d'exciter le pays contre les réformes stipulées à Algésiras, qui sont devenues, ainsi que les traités et les actes du Makhzen, les lois indiscutables du Maroc. »

Moulay Hafid pourra régler son attitude vis-à-vis de nous d'après ces déclarations qui lui seront faites par nos représentants.

Me sera-t-il permis de profiter une fois de plus de cette circonstance qui m'amène à la tribune pour parler des affaires du Maroc...

M. EDOUARD VAILLANT. — Ce n'est pas la dernière fois si vous continuez.

M. LE MINISTRE... — Me sera-t-il permis d'en profiter pour appeler de nouveau l'attention de la Chambre sur les tristes effets d'une campagne de presse, véritable campagne de panique, qui a sa répercussion jusque dans les couloirs du Parlement ? On ne l'apporte pas à la tribune. Qu'on l'y



apporte donc ! Ce sera plus franc, plus net, et nous sommes tout prêts à la discuter ; mais on dénature le caractère des opérations militaires du général d'Amade. Il n'a remporté que des succès. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. LE MARQUIS DE ROSANBO. — Alors pourquoi débarque-t-on les marins à Casablanca?

M. EDOUARD VAILLANT. — Quels que soient ses résultats, l'expédition reste aussi détestable.

M. LE MINISTRE. — Je ne cesserai pas de le répéter, parce que c'est la vérité. Le général d'Amade n'a remporté que des succès. On les transforme en défaites.

M. GUSTAVE ROUANET. — Qui, on?

M. LE MINISTRE. — On augmente considérablement le chiffre de nos morts et de nos blessés...

M. LASIES. — Combien y en a-t-il exactement?

M. LE MINISTRE... – On nous représente comme battant en retraite, on dénonce ce qu'on appelle notre impuissance... (*Interruptions à l'extrême gauche et sur quelques bancs à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, si vous questionnez, c'est apparemment pour avoir des réponses, veuillez les écouter. (*Très bien ! très bien !*)

M. LE MARQUIS DE ROSANBO. — Publiez au *Journal officiel* le chiffre de nos pertes !

M. LE MINISTRE. — Si vous lisiez le *Journal officiel*, vous y auriez trouvé le discours prononcé par M. le ministre de la Guerre à la dernière séance du Sénat, dans laquelle il a été question du Maroc.

M. LE MARQUIS DE ROSANBO. — Je l'ai lu !

M. LE MINISTRE. — Vous avez alors pu y lire le chiffre des morts et des blessés depuis le début des affaires de Casablanca, y compris les combats du 18 février. J'ai ici le texte exact des déclarations du général Picquart ; le voici : « En comprenant dans les totaux le résultat des combats les plus récents, ceux du 18 février, nous arrivons au chiffre de 57 tués dont 6 officiers ; 217 blessés dont 14 officiers ; mais je dois vous dire que, sur ces blessés, il y en a un certain nombre qui ont repris ou pourront reprendre prochainement leur service. D'ailleurs, parmi les blessés on compte également les contusionnés qui ne sont que très légèrement atteints et dont l'indisponibilité n'a le plus souvent qu'une durée très courte. »

Messieurs, cette campagne de panique savamment conduite et perfidement exploitée...

M. GUSTAVE ROUANET. — Par qui ?

M. LE MARQUIS DE ROSANBO. — Par les journaux officieux !

M. LE MINISTRE. —... produit une douloureuse émotion sur nos troupes par les fausses nouvelles qu'elle répand, par l'énervement qu'elle cause ou qu'elle révèle et par les inquiétudes qu'elle fait naître. Aucun de ceux qui connaissent bien l'Afrique ne me démentira — et, si vous me permettez de le dire, vous pouvez vous en rapporter à moi qui ai une assez longue expérience des affaires arabes — cette campagne a eu une très fâcheuse répercussion sur les populations indigènes de l'Afrique où toute faiblesse de notre part serait interprétée comme une abdication et risquerait d'aboutir à une déchéance qui créerait de véritables dangers pour la sécurité de nos possessions. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*) Elle produit de plus un pitoyable effet en Europe où l'on a l'habitude de nous juger beaucoup mieux que nous le faisons nous-mêmes. (*Très bien ! très bien !*)

Ayons donc, je vous en prie, plus de confiance dans nos généraux et dans nos troupes qui montrent une valeur, une intrépidité auxquelles nous devrions être unanimes à rendre hommage. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Ne donnons pas le spectacle d'un pays qui s'abandonne...

M. AYNARD. — Très bien ! très bien !

M. LE MINISTRE —... qui se rebute à la première difficulté, qui se décourage à la première alerte.

M. JULES DELAHAYE. — Qui parle de s'abandonner ? Vous exagérez !

M. LE MINISTRE. — Le général d'Amade est au Maroc depuis moins d'un mois, il a pu à peine dessiner sa stratégie. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. GUSTAVE ROUANET. — C'est la campagne du Mexique qui recommence !

M. LE MINISTRE. — Je ne dis pas qu'il la modifiera, je vous dis qu'il la dessine et déjà, ceux qui s'en font juges, sur de fausses nouvelles, se montrent enclins à la condamner.

Dans de pareilles conditions, comment pourrait-on entreprendre une œuvre utile, poursuivre une œuvre de longue haleine ? (*Interruptions à l'extrême gauche.*) Je comprendrais, messieurs, toutes les critiques qui se produisent, toutes les passions qui se déchaînent plus ou moins ouvertement dans cette affaire, si la stratégie militaire était l'œuvre du Gouvernement ; la critique serait alors un acte d'opposition qui deviendrait compréhensible, mais le Gouvernement n'ordonne pas la stratégie militaire. Comme je l'ai dit dans une discussion précédente, il donne les directions générales et c'est au commandant de nos troupes de les appliquer sur le terrain.

Qu'avons-nous dit au général d'Amade ? Faut-il que je le répète encore une fois ? Nous lui avons dit ce que nous avions déjà dit au général Drude : Vous êtes chargé de la pacification des Chaouïas, vous êtes chargé de préparer un état de choses qui permette l'organisation de la police et l'évacuation de Casablanca.

M. TOURNADE. — Il n'a pas assez de troupes pour cela.

M. LE MINISTRE. — Nous avons pourvu le général d'Amade, contrairement à ce qu'on prétend d'un autre côté, de tous les moyens d'action qu'il nous a demandés en effectifs, en matériel, en moyens de transport. Que dis-je ? nous l'en avons pourvu ! Nous lui en avons offert qu'il a jugés inutiles ; cela pour répondre à ceux qui prétendent que nous ne lui envoyons pas les renforts dont il a besoin. Alors que deviennent vos allégations ? Les craintes qui se produisent, les inquiétudes qui se manifestent, la panique qui s'ébauche viennent exactement à l'heure où toutes les informations de nos agents signalent comme devant être très heureux les résultats de l'opération militaire du général d'Amade. Un télégramme du 20 février représente les Chaouïas comme démoralisés par leurs derniers échecs ; il indique que le mouvement de départ pour la guerre sainte aurait avorté. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Voulez-vous que je vous dise le contraire pour vous être agréable, messieurs ?

Il ajoute que les caïds du Sous invités à fournir à Moulay Hafid des contingents n'auraient envoyé ni hommes ni subsides. Aujourd'hui même, M. de Saint-Aulaire me télégraphie que les soldats du prétendant désertent en plus grand nombre que jamais.

Où en serions-nous si la France n'était pas capable de soutenir cet effort militaire et cet effort diplomatique ?

M. GUSTAVE ROUANET. — Il ne s'agit pas de cela.

M. LE MINISTRE. — D'autres pays, l'Angleterre, l'Allemagne...

M. AYNARD. — La Hollande.

M. LE MINISTRE —... la Hollande, dont parle M. Aynard, pour ne citer que ces pays-là, ont accompli, dans des conditions singulièrement plus difficiles, une tâche infiniment plus compliquée. Ces pays sont venus à bout de tous les obstacles et nous, nous en serions incapables ?

M. FERNAND DE RAMEL. — Parce que ces pays avaient un gouvernement !

M. EDOUARD VAILLANT. — Nous ne voulons pas de cette politique coloniale.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne s'agit pas de ce que vous voulez ; il s'agit de ce que vous avez demandé et de ce que répond M. le Ministre. C'est votre obligation de l'écouter. (*Très bien ! très bien !*)

M. EDOUARD VAILLANT. — Nous avons le droit de protester.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous en prie, messieurs, cessez ces interruptions.

M. LE MINISTRE. — Nous hésiterions devant les premières difficultés ?

M. ETIENNE PINAULT. — Vous ne voulez donc pas que cela finisse !

M. LE MINISTRE. — Je reprends une parole souvent prononcée à cette tribune et je voudrais bien que l'événement démontrât qu'elle est absolument véridique. Vous avez dit que ce n'était pas une œuvre politique que vous poursuiviez lorsque vous attaquiez incessamment le gouvernement au sujet de ces affaires marocaines. De son côté le gouvernement ne poursuit pas une œuvre politique, il poursuit une œuvre nationale à laquelle il vous demande à tous de collaborer ; il vous demande de ne pas vous décourager de continuer à lui faire le crédit que vous lui avez accordé jusqu'à présent. C'est la seule façon pour la France de se



montrer digne du rôle qu'elle doit remplir en Afrique et dans le monde — rôle qui n'est certes pas au-dessus de ses forces et qui est conforme aux intérêts qu'elle ne peut en aucun cas renoncer à sauvegarder. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Après une réplique de M. Jaurès, la question s'est trouvée transformée en interpellation par M. Emile Constant, député radical-socialiste, qui a vivement critiqué la politique du gouvernement et qui a déposé un ordre du jour « regrettant que le gouvernement ne s'en soit pas tenu aux instructions sages et prudentes si fidèlement suivies par le général Drude ». Le débat a singulièrement rebondi. M. Pichon a répondu :

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Messieurs, je croyais qu'après les explications que j'ai souvent données à la tribune sur la politique que nous suivons au Maroc et sur les opérations militaires que nos généraux y effectuent, je ne me verrais pas dans la nécessité de répéter une fois de plus ce que j'ai dit dans les occasions précédentes, à savoir que notre politique n'a jamais varié.

Je répète, puisque M. Emile Constant ne l'a pas suffisamment entendu, que les instructions données au général d'Amade sont exactement les mêmes que celles qui avaient été données au général Drude.

M. Jules Delahaye. — Alors, vous faites la guerre?

M. le Ministre. — Je répète que le Gouvernement ne dicte pas une stratégie militaire, qu'il donne, simplement des instructions générales. Je répète enfin ce que je disais encore tout à l'heure, à savoir que notre politique est parfaitement nette et parfaitement claire. Il s'agit de pacifier les Chaouïas, de nous mettre en mesure d'organiser, d'accord avec l'Espagne, la police de Casablanca et d'évacuer cette ville. (*Très bien! très bien !*)

M. Jules Delahaye. — Tout cela, ce sont des paroles!

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Trois politiques sont possibles dans l'affaire marocaine : il n'y en a qu'une qui soit complètement illogique, c'est celle qui vient d'être développée en quelques mots par l'honorable M. Constant.

Trois politiques sont possibles ; l'une, celle de M. Jaurès, est l'évacuation immédiate du Maroc...

A l'extrême gauche. — Il n'a jamais dit cela !

M. le Ministre. — Une autre, la politique de conquête du Maroc; une troisième consiste à limiter notre effort à ce que commandent à la fois nos obligations, nos devoirs et nos droits.

M. Etienne Pinault. — Il y a aussi la politique qui consiste à ne pas faire d'expéditions inutiles.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — La première politique a été condamnée par la très grande majorité de la Chambre. Le Gouvernement n'est pas partisan de la deuxième; il ne veut pas de la conquête du Maroc, d'abord parce que, comme le disait M. Jaurès, elle serait en contradiction formelle avec les engagements que nous avons pris à la tribune, avec nos engagements internationaux et avec l'effort qui peut être raisonnablement demandé à notre pays dans sa politique africaine. En revanche, le Gouvernement est parfaitement décidé à sauvegarder tous nos droits et à remplir tous nos devoirs; il est parfaitement décidé à faire tout ce qui est nécessaire pour ne laisser à aucune puissance, quelle qu'elle soit, un prétexte à intervention dans les affaires marocaines, où nous avons un privilège spécial...

M. Jules Delafosse. — C'est cela!

M. le Ministre.—... qui nous a été reconnu par des arrangements intervenus avec les gouvernements étrangers. (*Applaudissements.*)

M. Jules Delahaye. — Comment le limiter?

M. Varenne. — C'est pour cela que nous allons à Settat. (*Bruit.*)

M. le Ministre. — C'est cette politique que nous pratiquons.

Nous vous avons dit qu'elle ne nous entraînerait à aucune complication diplomatique : vous n'avez pas eu de complication diplomatique.

Nous vous avons dit que nous ne sortirions pas du territoire des Chaouïas; nous ne sommes pas sortis du territoire des Chaouïas. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous avons dit que nous n'irions ni à Fez, ni à Marrakech : nous n'irons ni à Fez, ni à Marrakech.

Si la majorité de cette Chambre, qui nous a donné sa confiance, qui nous a fait crédit, est actuellement d'un autre avis, que ce soit celui de M. Jaurès ou des partisans de la conquête, elle n'a qu'à le dire. Mais, avant de descendre de cette tribune, je mets au défi qui que ce soit de pratiquer une autre politique que celle qui a été poursuivie par nous. (*Applaudissements à gauche. — Bruit à l'extrême gauche.*)

Le ministre de la Guerre est intervenu, lui aussi, pour exposer les événements militaires récents et notamment les opérations des 16, 17 et 18 février :

L'opération elle-même a été diversement racontée. De quoi s'agissait-il en réalité? Le général d'Amade avait l'intention d'opérer contre les Mdakra et les Mzab, qui se trouvaient au Nord-Est de Settat, au Sud-Est et à l'Est de Ber-Rechid. Avec le gros de ses forces il s'est d'abord porté sur Settat, et, tout de suite, je vous prie de remarquer que cette fois-ci, bien loin d'être reçu à coups de fusil, il a simplement eu à recueillir la soumission d'un certain nombre des fractions de tribus qui entourent Settat. (*Bruit à l'extrême gauche et à droite.*) Sans un coup de fusil! ce qui vous prouve bien que les opérations sur Settat avaient été efficaces.

Ensuite, il s'est porté vers les Mzab et les Mdakra tandis que le colonel Brulard abordait ceux-ci d'un autre côté en partant de Ber-Rechid.

M. Lasies. — Je demande la parole.

M. le Ministre de la Guerre. — En même temps, le lieutenant-colonel Taupin partait du poste de Bou-Znika avec une fraction de la garnison pour tâcher, en opérant par le Nord, d'attirer à lui une partie des Mdakra. Dans la journée du 18 le général d'Amade, avec ses forces réunies à celles du colonel Brulard, a battu l'adversaire et a couché sur le champ de bataille, ce qui n'est pas précisément un signe de défaite! S'il est rentré le lendemain à Sidi-Aïssa, c'est que dans ces opérations qui se font en avant de nos postes fixes, il ne s'agit pas de s'installer définitivement sur le terrain conquis.

Le système du général d'Amade consiste à avoir en avant de Casablanca un petit nombre de postes fixes, qui possèdent une garnison permanente et qui lui servent de points de ravitaillement. Au delà de ces postes, il opère, avec ses colonnes mobiles, contre tous les rassemblements hostiles qui lui sont signalés. Puis, à un moment donné, il revient se ravitailler à ces postes fixes, ce qui ne constitue pas une retraite et ne peut en aucune façon être considéré ni comme un échec, ni comme un demi-échec.

J'en viens maintenant au cas du lieutenant-colonel Taupin.

Le lieutenant-colonel Taupin, partant de Bou-Znika, s'est heurté à des contingents très nombreux, très audacieux. Dans la journée du 16, il s'est emparé du défilé qui lui était disputé; il s'est installé sur le plateau situé au delà et, pendant une grande partie de la journée du 17, il a combattu, repoussant finalement ses adversaires, ce que je tiens absolument à affirmer.

M. Gustave Rouanet. — Personne ne l'a contesté.

M. le Ministre de la Guerre. — Le contingent d'infanterie du lieutenant-colonel Taupin était composé exclusivement de tirailleurs algériens, et vous savez la consommation extraordinaire de munitions que font ces troupes indigènes.

M. le général Jacquey. — A qui la faute?

M. le Ministre de la Guerre. — Plus impressionnable que nos soldats européens, le tirailleur indigène qui voit l'ennemi devant lui n'attend pas l'occasion la plus favorable, il tire tant qu'il a des cartouches. (*Mouvements divers.*)

M. le général Jacquey. — Ce n'est pas cela du tout.

M. le Ministre de la Guerre. — Messieurs, je puis vous certifier, et aucun officier ayant servi aux tirailleurs algé-

riens ne me contredira quand je dis qu'ils consomment proportionnellement plus de cartouches que nos soldats.

M. LE GÉNÉRAL JACQUEY. — J'ai servi quinze ans aux tirailleurs, j'ai fait campagne avec eux et je les ai toujours trouvés disciplinés envers ceux qui leur commandaient le feu.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Et moi, monsieur, j'ai été près de trois ans au Tonkin. Il est en tout cas exact que le lieutenant-colonel Taupin ait cru devoir, à un moment donné, revenir sur le poste de Fedalah qui était le plus rapproché, pour se réapprovisionner en munitions. Mais voici ce que dit le général d'Amade au sujet de l'action produite par cette colonne :

« Le colonel Taupin n'a pu être présent à l'action du 18, mais sa démonstration a été des plus efficaces pour disperser les efforts des Mdakra et rendre possible notre action principale. »

En ce qui concerne les moyens mis à la disposition du général d'Amade, je puis vous certifier qu'il n'y a pas une seule des demandes qu'il ait faites qui n'ait reçu ou ne reçoive en ce moment satisfaction.

M. LE VICOMTE DE VILLEBOIS-MAREUIL. — Même pour le chemin de fer Decauville?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Parfaitement!

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Oui! Même pour le chemin de fer Decauville. Puisque vous m'entraînez dans ces détails, je vous demande la permission d'y entrer à mon tour.

N'ayant pas encore reçu de réponse ces jours derniers au sujet de la demande que nous avions faite au général d'Amade au sujet du nombre de kilomètres de chemin de fer Decauville qui lui sont nécessaires, je lui ai adressé un télégramme de rappel. Le général m'a répondu que les études n'étaient pas encore tout à fait terminées et qu'il allait me faire parvenir dans quelques jours l'indication du nombre exact de kilomètres de rails dont il a besoin.

M. LE VICOMTE DE VILLEBOIS-MAREUIL. — Il est bien extraordinaire de demander des rails sans savoir de quelle quantité on aura besoin!

M. TOURNADE. — Il fallait en envoyer d'office!

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je vais préciser encore. Le général d'Amade m'a d'abord posé la question de principe. Je l'ai autorisé à établir un chemin de fer Decauville entre Casablanca et Ber-Rechid; et en même temps, je lui ai demandé de me faire connaître le nombre de kilomètres de voies nécessaires.

M. LE VICOMTE DE VILLEBOIS-MAREUIL. — Et le génie étudie la pose de la voie!

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Evidemment. Il me semble que c'est assez naturel.

Pour remplir son rôle, qui, jusqu'ici, a été couronné de succès — car un nombre considérable de tribus ont fait leur soumission — M. le général d'Amade ne m'a fait encore aucune demande de renforts; mais je vous prie de croire que, s'il en avait fait, je n'aurais pas tardé un instant à proposer à mes collègues qu'il lui soit donné pleine satisfaction.

Ces déclarations ont ramené à la tribune M. Emile Constant qui a maintenu ainsi son ordre du jour :

Entre la politique d'abandon que proposent les uns et la politique de conquête que rêvent les autres, il y a place, me semble-t-il, pour une troisième attitude plus digne de la France : c'est celle qui consisterait à rester, avec l'Espagne, sous les murs de Casablanca comme nous sommes à Oudjda et à attendre les événements. Si les Marocains nous y obligeaient, nous reprendrions alors la tactique suivie aujourd'hui par le général d'Amade, mais je demanderais alors au Gouvernement de le faire avec des forces suffisantes qui ne laissent place à aucun aléa, et après avoir obtenu du Parlement les crédits nécessaires.

A ce moment, M. Etienne a demandé la parole et tout de suite le débat s'est transformé et la Chambre a entendu les déclarations politiques qu'il convenait de rappeler en ce moment :

M. ETIENNE. — La Chambre ne m'en voudra pas, je l'espère, d'intervenir dans un débat qui, à plusieurs reprises, s'est déroulé devant elle, sans que j'aie cru devoir y prendre part. Mais à l'heure actuelle, alors qu'à intervalle de huit jours nous voyons se reproduire les mêmes moyens de défense, il m'a semblé qu'un représentant du pays qui s'est occupé de ces questions coloniales qui ont le malheur de provoquer toujours l'hostilité de ce côté de la Chambre. (*L'orateur désigne l'extrême gauche.*)

M. EDOUARD VAILLANT. — Certainement!

M. ETIENNE. — Je constate, monsieur Vaillant...

M. VARENNE. — C'était comme cela en 1885.

M. ETIENNE. — ... et cela ne me surprend pas.

Il m'a semblé, dis-je, qu'un représentant de la partie de l'Algérie limitrophe du Maroc pouvait dire son mot et formuler quelques appréciations sur la question qui, en ce moment, me paraît passionner un peu la Chambre.

Ce qui m'apparaît très nettement, c'est qu'on semble perdre de vue le début même de cette question marocaine et son point de départ.

Aujourd'hui, alors que les événements se déroulent, certains de nos collègues nous disent que nous sommes en présence de difficultés considérables, que nous réclamons du pays trop de sacrifices en hommes et en argent, et qu'il serait bon, ainsi que le disait mon ami M. Constant, de nous cantonner et de nous caserner devant Casablanca. D'autres déclarent qu'il faut évacuer le pays; d'autres enfin disent que, peut-être, vaudrait-il mieux faire appel, une fois encore, au concours des puissances.

Or, messieurs, la question a été réglée; elle a été, j'imagine, l'objet d'assez nombreuses discussions, non seulement dans ce pays de France mais en dehors, pour qu'il ne soit plus nécessaire d'en discuter l'origine et les solutions.

Depuis 1904, depuis le traité qui a été signé entre la France et l'Angleterre, la question marocaine a été résolue. (*Mouvements divers.*) Oui, messieurs; elle a été résolue au profit de la France.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Très bien!

M. GUSTAVE ROUANET. — La question a été posée, mais non pas résolue.

M. HENRI MICHEL (Bouches-du-Rhône). — Monsieur Etienne, faut-il dire « résolue » ou « posée »?

M. ETIENNE. — La question a été résolue à notre profit par l'Angleterre elle-même. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. MARCEL SEMBAT. — Ce n'est pas suffisant.

M. EDOUARD VAILLANT. — Les faits mêmes montrent qu'elle n'est pas résolue.

M. ETIENNE. — J'ai dit « résolue » et je maintiens le mot; mais comme je ne veux pas m'attarder sur ce mot, je poursuis.

Je dis que la question a été posée et qu'elle a été résolue, conformément à la demande des grandes puissances européennes à la conférence d'Algésiras. A ce moment, l'Europe tout entière a parlé, a fait connaître son sentiment. Elle a dit qu'elle reconnaissait des droits spéciaux à la France et à l'Espagne, dans le but d'établir la police et l'ordre au Maroc.

M. EDOUARD VAILLANT. — L'Espagne est plus sage.

M. ETIENNE. — L'Espagne et la France ont été invitées à accomplir cette mission. La France l'accomplit actuellement. Elle l'accomplit non pas dans un but de conquête, d'annexion ou de protectorat, comme on l'a dit, mais pour venger — on l'oublie trop de ce côté de la Chambre (*l'extrême gauche*) — les victimes des Marocains. (*Interruptions sur divers bancs à l'extrême gauche et à droite.*)

M. VARENNE. — Pour venger quelques hommes, vous en faites tuer cent.

M. MARCEL SEMBAT. — Jusqu'à quand durera la vengeance?

M. JAURÈS. — Oui, combien vous faut-il de victimes?

M. ETIENNE. — Vous me demandez combien il faut sacrifier de Marocains...

M. GUSTAVE ROUANET. — Et de Français!

M. ETIENNE. — ... pour arriver à satisfaire les mânes des Français et des Européens massacrés à Casablanca? Nous n'avons pas à entrer dans des considérations de ce genre. Notre devoir, le devoir impérieux auquel nous ne pouvons nous soustraire, est de réduire à l'impuissance les tribus

marocaines qui, depuis huit mois bientôt, n'ont cessé de nous provoquer au combat par des agressions incessantes. Nous devons combattre résolument les adversaires impitoyables que nous avons devant nous, qu'ils soient ou non les alliés du nouveau prétendant Moulay Hafid, dont notre collègue M. Jaurès voudrait faire un ami de la France, alors que sa mahalla est venue appuyer aux combats des 16, 17 et 18 février les contingents des Mdakra et des Mzaba.

M. JAURÈS. — C'est vous qui le grandissez. C'est vous qui, par vos attaques violentes contre le peuple marocain, faites de lui le symbole de l'indépendance marocaine. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

M. ETIENNE. — Nous n'avons pas attaqué le peuple marocain, monsieur Jaurès, et vous m'obligez à répéter que nous ne sommes intervenus que pour venger nos morts assassinés dans un odieux guet-apens. Et puisqu'il a plu au prétendant Moulay Hafid de leur prêter main-forte, alors qu'il tente, par d'habiles manœuvres et des démarches répétées, de nous convaincre de ses intentions pacifiques à l'égard de la France, nous avons dû, contre notre gré, répondre à ses attaques par de vigoureuses représailles.

M. EDOUARD VAILLANT. — Nous allons le chercher à 80 kilomètres de Casablanca!

M. ETIENNE. — N'a-t-il pas été établi par les dépêches que nous avons et par celles que le gouvernement a reçues que ce sont les troupes françaises qui ont été attaquées pendant près de six mois dans Casablanca même?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Très bien! Dites donc cela à M. Constant, qui ne sait pas pourquoi le général d'Amade a pris l'offensive. Il n'a pas encore pu comprendre cela. (*Vives interruptions sur divers bancs à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit.*)

M. EMILE CONSTANT, *s'approchant de M. le Président du Conseil.* — Qu'est-ce que vous dites, monsieur Clemenceau? Je vous prie de le répéter. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs. — Bruit. — Mouvements divers.*)

M. LAGASSE. — Nous en avons assez d'être insultés. (*Bruit prolongé.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je n'ai pas prononcé une parole qui fût de nature à blesser qui que ce soit... (*Exclamations et bruit à l'extrême gauche.*)

Vous avez donc bien peur, messieurs, que je m'explique? (*Parlez! parlez!*) Alors laissez-moi répondre.

Lorsque M. Etienne a indiqué que nous avions été dans l'obligation de passer à l'offensive en raison des attaques répétées des Marocains sur Casablanca, je me suis permis de lui dire : Dites donc cela à M. Constant, qui n'a pas encore pu arriver à comprendre que les instructions données au général Drude et au général d'Amade étaient semblables. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

M. EMILE CONSTANT. — Monsieur le Président du Conseil, j'ai cru être à votre égard, comme à l'égard de tous vos collègues du ministère, d'une courtoisie parfaite.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Certainement. D'une courtoisie parfaite!

M. EMILE CONSTANT. — Vous avez, dit-on, la réputation d'être un homme d'esprit; vous feriez bien de ne pas en abuser.

En ce qui me concerne, je rends hommage à votre talent, mais je crois pouvoir dire, dans cette assemblée, que, par d'autres qualités que votre intelligence, ou votre valeur, ou votre esprit, j'ai droit à l'estime de mes collègues républicains. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. ETIENNE. — Messieurs, je tentais d'établir que les troupes françaises à Casablanca avaient dû se porter en avant parce qu'elles avaient été successivement attaquées dans le camp même de Casablanca; et aussi bien que le général Drude qui avait dû s'emparer des hauteurs de Taddert, le général d'Amade, après lui, avait dû se donner de l'air pour arriver à ne pas être enfermé.

Je ne puis donc pas accepter cette accusation portée contre nos deux généraux d'avoir voulu pénétrer à l'intérieur dans le seul but de se livrer à des opérations militaires.

M. EDOUARD VAILLANT. — Alors, que fait-on?

M. ETIENNE. — On essaie de faire de la pacification, monsieur Vaillant. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. EDOUARD VAILLANT. — A force de massacres!

M. ETIENNE. — Il faut, mon ami M. Constant le disait, agir à Casablanca comme nous l'avons fait dans le Nord de la frontière algéro-marocaine, à Oudjda et chez les Beni-Snassen. Qu'a donc fait le général Lyautey qui, comme chacun le sait, est un homme de guerre de premier ordre et un administrateur de grande valeur, qui a su pacifier le Sud Oranais, toujours en feu depuis vingt ans? (*Vifs applaudissements.*)

Il était campé à Oudjda, il ne menaçait pas les Beni-Snassen; il en était éloigné de plusieurs kilomètres. Les Beni-Snassen l'ont attaqué. Alors immédiatement, sans répit, il a mobilisé un corps de 8.000 hommes; il a su les faire manœuvrer assez habilement pour envelopper les Beni-Snassen dans leurs montagnes par une opération stratégique qui est réputée de première valeur — tous les chefs militaires ont su le proclamer. Il est arrivé ainsi à la pacification complète des Beni-Snassen.

Il n'est donc pas resté à Oudjda, comme le déclarait mon ami M. Constant. Il a au contraire opéré vigoureusement contre ses adversaires, et c'est parce qu'il avait 8.000 hommes qu'il a eu la bonne fortune de ne pas avoir à livrer de sanglants combats. Tout ce que je puis dire, c'est que je considère que le général d'Amade, qui opère sur un champ beaucoup plus vaste que celui des Beni-Snassen, devrait avoir en main des forces plus considérables, de façon que ses colonnes puissent opérer plus facilement. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. L'AMIRAL BIENAIMÉ. — C'est toute la question.

M. ETIENNE. — Le général d'Amade, dont j'apprécie hautement la valeur, l'intrépidité et l'admirable endurance, ne paraît nullement résolu à demander des troupes au gouvernement français. Il n'en a pas manifesté le désir.

Je crois que le gouvernement, seul responsable devant vous, devrait lui envoyer une demi-brigade et même une brigade avec la cavalerie et l'artillerie nécessaires, tout d'abord pour soulager nos admirables troupes, si courageuses et si vaillantes qui, dans dix-huit combats, ont donné la preuve d'un héroïsme admirable et d'un sang-froid que rien n'a pu entamer (*Vifs applaudissements*) et aussi pour donner plus de solidité et de sécurité à nos colonnes dont les effectifs actuels sont manifestement trop faibles.

Mais pourquoi donc conclure que la situation est alarmante, et que nous allons nous trouver demain en présence de périls redoutables?

M. EDOUARD VAILLANT. — C'est à cause de la politique du gouvernement.

M. ETIENNE. — J'explique la mienne, qui me paraît se rapprocher beaucoup de celle du gouvernement.

M. LE MARQUIS DE ROSANBO. — Il a déclaré qu'il n'irait pas à Fez. C'était prendre un engagement bien dangereux-

M. ETIENNE. — Je n'ai qu'un regret — je l'exprime à haute voix, je l'ai déjà formulé, dans des conversations particulières à mon ami M. le ministre des Affaires étrangères — c'est qu'au début nous n'ayons pas envoyé plus de troupes, pour agir plus vigoureusement. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Je me hâte d'ajouter qu'il est très aisé de faire la critique des événements quand on n'en a pas soi-même la responsabilité.

A l'heure actuelle, rien ne peut alarmer ni la Chambre ni le pays. J'ai confiance que les efforts que la France fait au Maroc doivent être retenus non seulement par le pays, mais par l'Europe tout entière. Je suis convaincu que l'Europe reconnaîtra tous les sacrifices que la France s'impose au Maroc et que nos droits s'affirmeront avec plus d'autorité dans cet Empire. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

J'ai la certitude que le sang de nos soldats et nos sacrifices en argent ne seront pas sans profit pour la France et qu'un jour prochain, comme on l'a si bien dit, la prépondérance politique de notre pays sera reconnue et proclamée par toutes les puissances.

M. EDOUARD VAILLANT. — C'est une aggravation de la politique gouvernementale!

M. ETIENNE. — Nous ne pouvons, en effet, faiblir à notre mission sous peine de compromettre non seulement la sécurité de l'Algérie, qui compte, j'imagine, pour beaucoup dans la politique générale de la France, non seulement



la sécurité de la Tunisie qui est, je crois, un facteur important de notre prestige dans le monde, mais la sécurité de la France dans tout le bassin de la Méditerranée.

J'espère que mon pays continuera au Maroc la politique que la Chambre a approuvée à plusieurs reprises. Je suis de ceux qui accorderont pleinement, entièrement et sans arrière-pensée toute leur confiance au gouvernement, convaincu qu'en agissant ainsi, je continue à bien servir les intérêts de la patrie. (*Vifs applaudissements.*)

Quant au président du Conseil, sa réponse a visiblement tendu beaucoup plus à frapper l'opposition parlementaire qui s'était manifestée par l'intervention de M. Emile Constant qu'à préciser encore la politique du gouvernement. Cependant voici la partie marocaine de son discours :

M. Constant fonde son ordre du jour de blâme sur cette simple question : Comment explique-t-on que le général Drude et le général d'Amade, ayant les mêmes instructions, n'aient pas agi de la même façon ?

Je réponds que ce n'est pas là un argument qui suffise à faire émettre un vote pour ou contre le Gouvernement, parce que, si le Gouvernement a sa responsabilité, la Chambre aussi a la sienne devant le pays. Ici il faut s'expliquer à fond.

M. Etienne vous a fort bien dit pourquoi ces deux hommes ayant les mêmes instructions ont agi différemment : c'est parce qu'il est arrivé à Casablanca ce qui est arrivé au général Lyautey à Oudjda. Là aussi nous avons essayé la politique de pacification sans bataille; nous avons essayé d'amener les Marocains sur les marchés d'Oudjda et de Casablanca. Le résultat, c'est que nous avons été attaqués par les Beni-Snassen qui ont franchi la frontière d'Algérie, c'est que nous avons été attaqués par les tribus chaouïas; nous avons passé alors de la défensive à l'offensive. Voilà tout le grand mystère qui inquiète M. Constant Mais là n'est pas la question. Si nous n'avons pas donné d'instructions ou si nous ne les avons pas données à temps, critiquez-nous, renversez-nous si cela vous convient; c'est votre affaire, et je m'incline d'avance devant le vote que vous émettrez. Mais il y a une autre question bien plus grave pour le pays; il importe de déterminer la ligne de conduite générale à suivre. Eh bien! je dis que vos ordres du jour, autant que j'ai pu en prendre connaissance, n'indiquent soit à ce Gouvernement, soit au Gouvernement qui devra lui succéder, aucune ligne de conduite générale au Maroc.

L'ordre du jour de M. Constant nous laisse dans l'obscurité. (*Dénégations sur divers bancs.*) Si vous pouvez démontrer le contraire, je vous serai bien reconnaissant de le faire.

Quant à moi, comme président du Conseil, je me trouve en ce moment en face de deux critiques contradictoires. M. Jaurès me dit : Evacuez le Maroc. M. Etienne, avec un grand nombre de nos amis, de nos collègues du centre, et tout ce côté-ci de la Chambre (*la droite*), nous dit : Envoyez plus de troupes au Maroc. (*Dénégations sur divers bancs à droite.*)

M. L'AMIRAL BIENAIMÉ. — Non! non!

M. LE MARQUIS DE ROSANBO. — Nous n'avons pas dit cela du tout.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je réponds avec mon collègue et ami M. Pichon : Que la Chambre nous fasse connaître ce qu'elle veut. Pour nous, nous lui avons dit ce que nous voulions.

Nous sommes dans les ports, d'abord pour sauvegarder les colonies européennes et ensuite parce que, si nous n'y étions pas, d'autres interventions se produiraient (*Applaudissements à gauche et au centre*) qui pourraient amener dès demain — on n'en a pas parlé, on n'y a pas assez réfléchi — qui pourraient amener le plus grave conflit en Europe. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous sommes à Casablanca; nous avons voulu, pour bien marquer notre intention, essayer de nous renfermer dans Casablanca, ou au moins dans ce que je pourrais appeler, d'un terme trop ambitieux peut-être, sa banlieue. Nous étions attaqués, nous nous sommes défendus. On nous reproche d'être allés à 80 kilomètres, mais nous y sommes allés en poursuivant un ennemi afin de nettoyer la plaine d'où nous venaient tous les jours les attaques incessantes. Nous n'avons jamais dit au général d'Amade : Ne réoccupez pas Settat. Nous lui avons dit : Ne vous y installez pas; réoccupez-le si les mouvements militaires vous obligent à y revenir. Voilà ce que nous avons dit; mais il ne faut pas nous faire dire autre chose que ce que contiennent les déclarations apportées à cette tribune...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.. — C'est textuel.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous, nous ne voulons pas de la politique d'évacuation. Notre politique est bonne ou elle est mauvaise, mais reconnaissez que nous avons au moins le mérite de la définir nettement. (*Très bien! très bien!*)

Nous ne voulons pas davantage de la politique de conquête; nous n'en voulons pas pour la même raison qui fait que les bateaux sont dans les ports, parce que nous ne voulons pas déchaîner sur ce pays un conflit qu'il serait ensuite impossible de limiter.

Nous voulons faire la paix à Casablanca; nous entendons rendre cette ville à l'autorité légitime aussitôt que nous pourrons le faire. Voilà notre programme, vous le connaissez : que pouvez-vous nous demander de plus?

M. LE MARQUIS DE ROSANBO. — De ne pas dire que vous n'irez pas à Fez.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si vous n'êtes pas de cet avis, je vous demande de le dire nettement.

Malgré une réplique de M. Jaurès, disant que le gouvernement fait la guerre sans oser demander au pays les moyens de le faire et envoie les soldats au désastre et nos colonnes au péril, la Chambre a adopté un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, rendant hommage à la vaillance de nos troupes et confiante dans le Gouvernement pour assurer au Maroc la défense des intérêts et des droits de la France, conformément à l'Acte d'Algésiras, passe à l'ordre du jour. » La seconde partie de l'ordre du jour seule a donné lieu à un scrutin : elle a été votée par 350 voix contre 103.

Enfin, une discussion, d'ordre purement financier, a eu lieu au Sénat le 6 mars. En réponse à M. Riou, le ministre de la Guerre a déclaré que les dépenses engagées au Maroc jusqu'à la fin de février s'élevaient à la somme de 16.900.000 fr. en y comprenant l'occupation d'Oudjda et l'expédition des Beni-Snassen. D'autre part, le ministre de la Marine a estimé à 3.800.000 francs les dépenses relatives au personnel, solde et vivres et les dépenses occasionnées par les achats de matières consommables et de matériel courant, et notamment le charbon qui figure pour 1.700.000 francs.

La mission de MM. Regnault et le général Lyautey. — A la fin de février, surtout après les commentaires provoqués par le combat du 29 février à Souk-et-Tnin, le gouvernement avait adressé une dépêche au général d'Amade pour lui demander des renseignements sur ses opérations et sur les forces dont il dispose. Il avait résolu en même temps de faire une étude complète de la situation au Maroc en profitant de la présence à Paris de M. Regnault, ministre de France, et en convoquant à cet effet le général Lyautey. Le 2 mars, la note suivante était communiquée à la presse :

Cet après-midi a lieu au ministère de l'Intérieur une nouvelle et dernière conférence à laquelle ont pris part

MM. Clemenceau, Pichon, Thomson, le général Picquart, le général Lyautey et M. Regnault, ministre de France à Tanger.

Cette conférence a pour but d'arrêter définitivement les décisions qui seront soumises demain matin au conseil des ministres, spécialement convoqué dans ce but.

Dans la première conférence de samedi dernier, le énéral Lyautey a été spécialement entendu sur les quesgons concernant la frontière algéro-marocaine. Consulté sur la situation à l'intérieur du Maroc et sur les opérations militaires présentes ou prochaines, il a demandé à réserver son opinion jusqu'après un examen de la question.

Pour faciliter cet examen, le ministre de la Guerre avait mis à sa disposition tous les renseignements et documents relatifs aux opérations du général d'Amade, tous les rapports et télégrammes reçus à Paris.

Après étude de toutes ces pièces, le général Lyautey a donné son approbation complète à tout ce qu'avait fait le général d'Amade, tant au point de vue de l'action militaire proprement dite qu'au point de vue des moyens mis en œuvre pour la préparer et l'organiser.

Le 3 mars, nouveau communiqué ainsi conçu :

En raison de la connexité des questions posées à Casablanca et sur la frontière algéro-marocaine, le général Lyautey, commandant la division d'Oran, et M Regnault, ministre de France au Maroc, sont envoyés en mission à Casablanca et à Oujda.

Ils étudieront les mesures destinées à préparer d'une manière précise les conditions d'organisation de la police confiée à la France et à l'Espagne à Casablanca et prévue, en ce qui concerne Oujda, par les accords spéciaux de la France et du Makhzen.

Une note officieuse ajoutait les renseignements suivants :

Tout d'abord nous devons dire que le général d'Amade reste seul chargé de la direction des opérations militaires et que la mission du général Lyautey n'influe en rien sur la situation du commandant du corps expéditionnaire.

Le conseil s'est déterminé à envoyer conjointement au Maroc le général Lyautey et M. Regnault par cette raison que les diverses questions marocaines ne peuvent être envisagées séparément et qu'il faut une unité complète de vues pour l'étude et la solution des divers problèmes qui s'imposent à nous.

Il y a répercussion réciproque de Casablanca à la frontière algéro-marocaine, ainsi que le montrent les derniers événements. On a vu en effet que pendant qu'il prêchait la guerre sainte dans l'intérieur du Maroc, le prétendant Moulay Hafid s'efforçait de provoquer une agitation dans notre extrême Sud-Oranais. Il y a donc nécessité de coordonner notre action à l'intérieur du Maroc avec celle sur notre frontière oranaise.

La mission que le général Lyautey et M. Regnault vont remplir sera essentiellement temporaire, et lorsqu'elle sera terminée, tous deux reviendront à Paris pour présenter leur rapport et leurs conclusions au gouvernement.

Ajoutons que le général Lyautey, qui approuve complètement la direction donnée aux opérations militaires par le général d'Amade, va étudier le moyen de compléter l'action du corps expéditionnaire par l'organisation d'un service de renseignements analogue à celui qu'il avait institué dans la région des Beni-Snassen et dans l'extrême Sud-Oranais.

Enfin il convient de noter que la note communiquée, par l'allusion qu'elle fait à l'organisation de la police à Casablanca, marque une fois de plus le caractère essentiellement temporaire de l'expédition en cours, en faisant entrevoir l'organisation qui doit être instituée après la pacification complète de la Chaouïa.

Ajoutons que ce même conseil du 3 mars a approuvé ensuite les mesures prises pour renforcer le corps expéditionnaire. Il a décidé que les renforts comprendraient : 2 bataillons de tirailleurs soudanais à 600 hommes, soit 1.200 hommes; 3 bataillons à 800 hommes pris à raison de 2 en Tunisie et 1 à Constantine, soit 2.400 hommes; un escadron de cavalerie; une section de mitrailleuses sur roues qui va être expédiée de Saint-Etienne; une batterie d'artillerie. L'effectif total des renforts s'élève au chiffre de 4.000 hommes environ. Le corps expéditionnaire comprenait à ce moment 9.000 hommes; de sorte qu'après l'arrivée des renforts, le général d'Amade disposera de 13.000 hommes. Il convient de dire que le général d'Amade n'avait pas sollicité l'envoi de ces renforts. Le gouvernement en les lui envoyant a été mû par cette considération qu'il importait que les colonnes pussent alternativement se reposer sans imposer d'arrêt à l'exécution du plan que le général d'Amade poursuit avec une inlassable activité.

Aussitôt après, le ministre des Affaires étrangères télégraphiait aux ambassadeurs et ministres de la Républiques accrédités auprès des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras de porter à la connaissance des gouvernements respectifs que le gouvernement français avait décidé d'envoyer des renforts d'environ 4.000 hommes à Casablanca, afin de hâter la pacification de la Châouïa et pour permettre aussi d'établir aussitôt que possible la police à Casablanca, comme l'a prévu l'Acte d'Algésiras. Nos représentants étaient chargés d'expliquer que cet envoi de renforts n'implique en aucune façon un changement du programme que le gouvernement de la République a fait connaître aux puissances.

Cette communication a été immédiatement faite par note verbale : à noter que M. Jules Cambon, ambassadeur à Berlin, l'a remise à M. de Schœn, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, « qui en a pris connaissance avec courtoisie et sympathie », que M. Allende Salazar, ministre des Affaires étrangères, a confirmé à M. Révoil le complet accord des deux gouvernements et que M. d'Æhrenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, a déclaré à M. Crozier que « le gouvernement austro-hongrois faisait des vœux cordiaux et sincères pour le succès rapide de nos armes ».

M. Regnault et le général Lyautey se sont donc rendus à Tanger, d'où ils sont repartis le 17 mars pour Casablanca.

Ils ont dû trouver une situation fort améliorée par les dernières opérations. Le général d'Amade a continué en effet sa pacification par des colonnes mobiles.

Le combat de Souk-et-Tnin (29 février), qui nous a coûté treize tués et quarante blessés, dont le lieutenant Merle qui a succombé à ses blessures, a été suivi de nouvelles opérations contre les Mdakra. Le 8 mars, à Sidi-Acila, le général a dispersé une forte colonne mdakra appuyée par une mahalla hafidienne. Au 11 mars, les troupes campaient sur l'oued Tamazer entre Settat et Sidi-Abd-el-Kerim et de toutes parts



arrivait la nouvelle que l'écrasement des Mzab et de Mdakra avait produit un effet considérable.

La meilleure preuve en était bientôt la demande de cessation des hostilités et de conclusion de la paix faite par Moulay Hafid. On annonçait depuis quelque temps des dissentiments dans le Makhzen du sultan du Sud : le caïd du Glaoui et le caïd El Mtougui semblaient vouloir abandonner la cause du prétendant. Moulay Hafid ne pouvait d'autre part continuer le double jeu qu'il tenait, attitude soi-disant bienveillante à la France et en réalité dirigée contre nous puisque la résistance hafidienne maintenait seule les rebelles du Chaouïa et soulevait une effervescence dans le Sud-Oranais. On sera sans doute bientôt fixé sur la portée des démarches de Moulay Hafid, puisque le général d'Amade s'est rendu à Casablanca pour conférer avec M. Regnault et le général Lyautey, non sans avoir livré le 15 mars un nouveau combat à un parti ennemi près de Dar-Ould-Fatima.

Deux commerçants européens, le Français Paret et l'Italien Bianchi, ont été capturés par les Mdakra, chez lesquels ils s'étaient aventurés malgré la défense formelle des autorités militaires. Ils seront libérés après rançon.

L'Espagne au Maroc. — Nous avons annoncé dans le dernier *Bulletin* l'occupation de Mar-Chica par les troupes espagnoles du général Marina le 14 février. Dès le 15 février, une note communiquée par le ministère des Affaires étrangères exposait les raisons qui ont motivé l'occupation de Mar-Chica, raisons qui ont été communiquées par les représentants de l'Espagne aux ministres des Affaires étrangères des puissances signataires de l'acte d'Algésiras, en même temps que l'expédition était ordonnée. « Ces considérations, disait la note sont basées sur l'inobservation du traité de 1894, qui oblige le Makhzen à assurer la sécurité des régions environnant les places espagnoles, la nécessité d'adopter des mesures pour éviter que les tribus ennemies du Rif viennent vider leurs querelles dans les limites des territoires espagnols, et surtout pour mettre fin à la contrebande exercée sur le littoral. Devant l'impossibilité d'obtenir du Makhzen de faire le nécessaire pour mettre fin à la situation actuelle, et après l'abandon de Mar-Chica par les troupes du Makhzen, l'Espagne se résout à occuper Mar-Chica. » La note répétait que cette mesure n'est que provisoire et que les forces espagnoles seront retirées quand le Makhzen remplira ses engagements.

Immédiatement, l'on apprenait de Tanger que El Torrès, représentant le sultan, déclarait que jamais le Makhzen n'avait consenti à l'occupation de Mar-Chica par les Espagnols. Lorsque le chargé d'affaires d'Espagne entretint la première fois El Torrès du projet d'occuper Mar-Chica abandonnée par la mahalla, celui-ci protesta verbalement et communiqua une lettre de Ben Sliman demandant que le mahalla revienne à Mar-Chica qu'elle avait abandonnée sans autorisation. Lorsque Mar-Chica fut occupée par les Espagnols, le chargé d'affaires notifia l'occupation aux ministres du Makhzen qui protestèrent en envoyant une lettre officielle.

Une nouvelle note du gouvernement espagnol répliquait que le Makhzen est obligé, conformément à l'article 4 de la convention de 1894, de placer un contingent et de maintenir l'ordre à proximité de Melilla. Elle ajoute que le gouvernement espagnol s'est toujours inspiré du respect de la suzeraineté du sultan et de l'intégrité territoriale de l'empire chérifien et qu'il est toujours disposé à examiner avec le Makhzen les moyens les plus propres à rétablir la situation normale dans les régions frontières. Dès que le sultan, dit-elle, aura pris les mesures qu'il convient pour l'exécution des traités, le point occupé aujourd'hui à titre purement provisoire par les troupes espagnoles sera rendu à son légitime possesseur.

Au Sénat, le 15 février, le comte de Peña Ramiro a demandé des explications au gouvernement sur les événements de Melilla qui ont motivé l'occupation de Mar-Chica par les troupes espagnoles.

M. Allende Salazar, ministre des Affaires étrangères, a répondu que cette occupation ne doit causer aucune surprise et qu'on devait s'y attendre. Il rappelle en effet que, le 29 janvier dernier, répondant à la Chambre à M. Villanueva, il a fait connaître que, la mahalla chérifienne ayant abandonné le poste de Mar-Chica où elle ne pouvait se maintenir, et s'étant réfugiée sur le territoire de Melilla, le gouvernement espagnol devrait prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'exécution du traité de 1894 qui exige la permanence de troupes régulières chérifiennes dans les environs de Melilla et de Ceuta en vue d'assurer la tranquillité des zones frontières. En présence de la retraite de la mahalla chérifienne, le gouvernement a dû ordonner l'occupation du poste en question : cette opération a été effectuée par le général Marina qui s'est emparé du point appelé la Restinga, dans la Mohamedia de Mar-Chica, et cette occupation n'a donné lieu à aucun autre incident qu'un échange de coups de feu avec 50 ou 60 Maures qui s'y trouvaient. Le ministre a ajouté que, dès que le gouvernement a eu connaissance de cet événement, il en a donné communication non seulement aux délégués du sultan, mais aussi aux cabinets de Paris, de Londres, de Berlin, de Vienne et des autres signataires de l'Acte d'Algésiras, lesquels en ont pris note sans faire aucune observation, puisque le gouvernement espagnol a agi en vertu des dispositions de l'Acte d'Algésiras relatives à la répression de la contrebande des armes.

M. Pio Gullon a déclaré que le gouvernement peut être assuré de l'appui de la minorité démocratique, du moment qu'il ne s'agit que de défendre l'honneur du pavillon espagnol et d'exécuter loyalement les engagements pris à Algésiras. Le ministre des Affaires étrangères a fait observer que l'on connaît l'impartialité avec laquelle l'Es-

pagne a agi dans cette circonstance, car la place de Melilla a donné l'hospitalité aux belligérants des deux partis.

M. Pio Gullon a ajouté qu'ayant à faire quelques réserves, il les exposera lors de la discussion du *Livre Rouge*. Sur sa demande, le Sénat a envoyé une adresse de félicitations aux troupes de terre et de mer.

Le 22 février, à la Chambre, M. Villanueva demandait au gouvernement à quel moment serait publié le *Livre Rouge* et des renseignements sur l'occupation de Mar-Chica. M. Allende Salazar, en annonçant la publication imminente du *Livre Rouge*, a justifié en quelques mots l'occupation de Mar-Chica par le désir du gouvernement d'assurer la tranquillité et la paix sur le territoire de Melilla en exécution du traité de 1894.

Le 25 février, nouveau débat :

M. Soriano, républicain, a demandé au gouvernement s'il a approuvé les traités entre le Rogui et plusieurs Espagnols concernant les mines voisines de Melilla et quelle serait son attitude dans le cas où les traités motiveraient des difficultés avec les tribus. M. Soriano a demandé aussi s'il est vrai que le Makhzen ait adressé une note protestant contre l'occupation de Mar-Chica par les Espagnols. Le ministre des Affaires étrangères a répondu : « Le gouvernement ne saurait admettre que les communiqués de gouvernement à gouvernement et il reconnaît comme unique sultan du Maroc Abd el Aziz. Mais, bien que le gouvernement ne se mêle jamais des questions intérieures du Maroc, il est facile de comprendre que les commandants de nos places en Afrique ne peuvent pas éviter d'avoir des relations avec quiconque exerce, bien que sans suzeraineté reconnue, une part d'autorité dans le voisinage de ces places. » Le ministre a ajouté que le gouvernement protège les intérêts des sujets espagnols, mais il n'a point à reconnaître les contrats passés avec des personnes qui n'ont pas une autorité constituée.

C'est aussi en vertu du traité de 1894 que l'Espagne a fait occuper le Cap-de-l'Eau. Voici la note publiée par M. Allende Salazar à ce sujet :

La tribu de Kebdana, déjà décidée à établir et à surveiller l'entrepôt des vivres à Cabo-del-Agua pour le ravitaillement des Chafarinas, demanda néanmoins, afin de parer aux difficultés éventuelles, qu'un petit détachement espagnol s'établît à l'endroit en question.

Le gouvernement espagnol, considérant que le sultan, à qui, en vertu de l'article 4 du traité de 1894, il incombe d'y entretenir des troupes, n'ayant pas exécuté cette clause, a autorisé le gouverneur de Melilla à accéder aux désirs de la tribu des Kebdana, et c'est pourquoi aujourd'hui à l'aube un détachement du régiment d'Afrique exécuta l'opération, appuyé par la canonnière *Général-Concha*.

L'occupation du Cap-de-l'Eau a eu lieu sans coup férir le 11 mars.

On trouvera dans notre Supplément l'analyse du *Livre Rouge*.

ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

La question de l'annexion. — Nous avons indiqué dans le numéro du mois de février que le président du Conseil avait, par lettre en date du 4 février, demandé à la Commission des XVII de surseoir à ses travaux jusqu'à ce qu'il soit en mesure, — ce qu'il espérait être prochain, — de lui remettre une convention additionnelle au projet de transfert. Cette convention additionnelle est connue. Elle comporte bien la suppression de la fondation de la couronne qui éloignait une partie d'entre les parlementaires belges qui ne sont point antiannexionnistes, mais elle stipule des conditions qui ont soulevé de nombreuses et violentes critiques. Ces critiques ont été telles qu'on peut croire qu'il faudra rabattre de l'optimisme avec lequel on avait accueilli la lettre du 4 février et que la solution soit moins imminente qu'on ne l'espérait alors. La déconvenue des premiers jours semble cependant s'atténuer; en tout cas, on paraît comprendre que si quelques points de la convention additionnelle peuvent subir des retouches, cette convention constitue un terrain d'entente.

Comme l'a très justement reconnu M. Hymans à la Commission des XVII, les faits dominent la situation : le système actuel est plein de périls et doit faire craindre des conflits internationaux. Pour éviter ces dangers, il faut annexer le Congo. Le Congo restera neutre en vertu de l'Acte de Berlin et avec les sympathies que la Belgique compte dans le monde, la réorganisation de l'État pourra se faire en toute tranquillité.

Cependant, et M. Hymans est de cet avis, les conditions dans lesquelles on propose de faire cette annexion sont très onéreuses, la Belgique assumant une charge de plus de 100 millions. On critique les dotations, certains travaux comme ceux de l'hippodrome d'Ostende et du château de Laeken, on critique le fonds Léopold de 50 millions à payer par quinze annuités; on se demande si le jour où le roi ne dépenserait pas ces millions pour les destinations présentes, on pourrait ne plus continuer à payer les annuités, et on voit là la source d'un conflit éventuel entre le roi et la nation. On voudrait que la responsabilité ministérielle fût nettement établie pour l'emploi des quinze annuités prévues, ce contrôle étant indispensable au point de vue constitutionnel.

Presque tous les Belges ont confiance en l'avenir du Congo et ils pensent qu'en l'annexant, la Belgique fait une bonne affaire; mais quelques-uns sont convaincus que c'est une bonne affaire à assez longue échéance, le présent ne paraît pas aussi beau, il y a des éléments trop aléatoires : le prix du caoutchouc qui a considérablement varié et est actuellement très bas, et le mode de travail. Ce dernier mode, dit-on, deviendra plus onéreux quand on aura opéré les réformes que semblent indiquer certaines observations internationales.

On n'accepte pas une succession sans avoir à supporter certaines charges, il n'est pas étonnant,



par exemple, que l'Etat belge s'engage à respecter les concessions accordées par la fondation de la couronne à l'American Company et à la Société forestière et minière. C'est à l'héritier à voir s'il doit accepter ou refuser la succession; la Belgique est dans cette situation pour la plupart des conditions du traité additionnel. L'Etat Indépendant est dans une situation exceptionnelle au point de vue international, mais dans le transfert qui en est fait à la Belgique par le roi Léopold on se trouve en présence de règles du droit commun qui sont des règles d'équité et qui devraient être obéies dans le cas de l'annexion.

La situation est certes assez compliquée, les relations financières de la fondation de la couronne comme ses propriétés sont d'ordre divers, mais avec les documents distribués par le gouvernement, le Parlement peut faire assez approximativement le compte des charges qu'il assumera. C'est à lui de voir si l'annexion vaut ce prix. On pense que la majorité répondra oui.

Le pays annexé sera d'ailleurs sous son étroit contrôle. Nous avons dit qu'en même temps qu'elle discutait le traité de transfert, la Commission des XVII était saisie d'un projet de charte coloniale dont les dispositions, depuis 1901, époque où fut déposé le projet primitif, avaient profondément évolué dans le sens d'une plus grande intervention du Parlement dans les affaires de la colonie. Le ministère Schollaert a encore modifié le projet en accentuant le rôle du Parlement. Il a tenu compte dans une large mesure des idées qui ont paru prévaloir jusqu'ici au sein de la Commission.

Le principe du contrôle parlementaire est nettement établie sur toute l'administration coloniale par le fait que le budget des recettes et des dépenses des colonies doit être arrêté chaque année par une loi votée par les Chambres belges. D'autre part, il est expressément stipulé que la Cour des comptes peut se faire délivrer par le ministère des colonies toutes les pièces comptables nécessaires au contrôle des recettes et des dépenses. C'est un grand changement apporté au projet primitif, d'après lequel les Chambres belges n'avaient à se prononcer que sur les emprunts, le budget colonial proprement dit étant établi et arrêté en dehors d'elles.

Pour la composition du conseil colonial, tout entier, primitivement, à la nomination du roi, M. Schollaert a proposé d'abandonner au roi, mais sous le couvert de la responsabilité ministérielle, la nomination de six membres, les quatre autres étant nommés par le Parlement, deux par la Chambre et deux par le Sénat; ces quatre membres ne pourraient être révoqués que sur proposition d'un tiers au moins de la Chambre qui les aura choisis.

L'indépendance de la magistrature qui était aussi parmi les questions les plus discutées (1) a été étudiée avec soin. D'après le projet remanié, les magistrats ne pourront être révoqués par le roi que sur proposition du gouverneur général de la colonie, pour des causes prévues par décret et sur avis conforme du Tribunal suprême. Le roi pourra cependant, pour des raisons de sûreté publique, remplacer provisoirement l'action des tribunaux civils par celle des juridictions militaires. Enfin le gouvernement propose l'institution d'une Commission permanente de cent membres chargée de veiller à la protection des indigènes. Cette Commission présidée par le procureur général est nommée par le roi auquel elle adressera chaque année un rapport collectif sur les mesures à prendre en faveur des indigènes. Les membres de cette Commission ont le droit individuellement de dénoncer les abus et les inégalités dont les indigènes seraient victimes. Cette disposition de la charte coloniale a été rédigée pour donner satisfaction au mouvement d'opinion qui s'est traduit à l'étranger sous bien des formes et qui n'a pas épargné, on le sait, l'administration actuelle de l'État Indépendant du Congo.

Nous avons indiqué les manifestations anglaises; depuis notre dernière chronique, on s'est encore copieusement entretenu du Congo belge au Parlement de Westminster et le discours qu'a prononcé aux Communes, sir Edward Grey, le chef du *Foreign Office*, a donné au débat un caractère de gravité qu'il n'avait pas encore accusé, même après le discours du trône. Le 24 février, un meeting tenu à Queen's Hall et présidé par le lord-maire avait fait entendre de nouvelles et énergiques protestations contre l'administration congolaise. Le lendemain à la Chambre des Lords, lord Cromer, celui-là même qui pendant vingt-cinq ans présida aux destinées de l'Égypte et vient en deux remarquables volumes de retracer la vie de ce pays, prononça à son tour, contre le Congo, un violent réquisitoire. Le 26, à la Chambre des Communes, sir Edward Grey ne fut pas moins sévère et il est telle phrase de son discours qui doit être rapportée. Il convient de dire cependant, avant, que le gouvernement anglais a fait paraître à la fin du mois de février, un *Livre blanc* contenant une série de rapports consulaires sur la situation des indigènes et du commerce au Congo; ce livre rempli de critiques a été à diverses reprises visé par l'orateur du gouvernement. « Le seul acte, a-t-il dit, qui domine toute la question et qui constituerait une solution satisfaisante de la question du Congo, est le transfert de l'autorité en d'autres mains. Or, l'autorité ne peut nous être transférée à nous. Nous n'avons aucun droit à faire valoir pour assumer la responsabilité du Congo, et nous ne le désirons pas. Mais sans ce transfert d'autorité, la question demeurera sans solution... Le transfert naturel tout indiqué est, du souverain actuel de l'Etat du Congo à la Belgique... Je ne puis croire que le Parlement belge consentirait à endosser la responsabilité du gouvernement du Congo dans l'état où celui-ci se trouve présentement, si ce n'était pour avoir aussi un droit de contrôle réel et absolu. Et je déclare sans ambage, pour ce qui nous concerne, que

(1) Voir notre article sur l'annexion du Congo dans le *Bulletin* de janvier 1908.

tout semblant de transfert de ce genre, qui laisserait le contrôle effectif et exécutif au pouvoir des autorités actuelles, ne serait point considéré par nous comme donnant une garantie satisfaisante du respect des droits conférés par les Traités. Ce que nous envisageons, lorsque nous parlons de la solution belge, c'est un transfert clair et intégral, assurant un contrôle parlementaire, effectif et absolu. » Sir Edward Grey ayant déclaré accepter l'ordre du jour proposé, celui-ci a été adopté par acclamations. En voici le texte complet : « La Chambre des Communes, convaincue que le système d'administration actuel du Congo est destructif de la liberté personnelle et des droits économiques de la population indigène et de la liberté des échanges commerciaux avec l'extérieur tels qu'ils sont garantis par la Convention anglo-congolaise de 1884 et l'Acte de Berlin de 1885, invite le gouvernement à faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir qu'un changement complet de système résulte du transfert de l'administration de l'Etat, du souverain actuel à une autre autorité et pour le cas où ce transfert ne serait pas opéré dans un délai raisonnable, assure le gouvernement de son appui chaleureux dans les mesures qu'il pourra lui être nécessaire de prendre, soit seul, soit d'accord avec les autres signataires de l'Acte de Berlin, en vue d'assurer efficacement leur mise à exécution. » Nous avons reproduit cet ordre du jour parce qu'il résume assez complètement les griefs qu'on formule contre l'Etat du Congo qui, selon un mot de sir E. Grey, aurait le tort de n'avoir point séparé l'élément administratif de l'élément trafiquant, et parce qu'il contient une menace d'intervention.

Ces débats, les plus graves qui aient eu lieu en Angleterre sur ce sujet, ont eu un grand retentissement en Belgique et il est probable qu'ils contribueront à hâter la solution. Ils ont toutefois une contre-partie qui n'est pas très encourageante pour la Belgique. Sir Edward Grey n'a pas caché, au cours de ses explications, que les modifications destinées à donner satisfaction aux susceptibilités internationales entraîneraient vraisemblablement une notable diminution des recettes, ou, en tout cas, laisseraient moins de fonds disponibles. La suppression du travail forcé, du portage par les femmes et de l'emploi des enfants de huit à dix ans, et certaines améliorations restreindront les recettes et accroîtront les dépenses. Cette éventualité fait hésiter certains parlementaires belges et il en est parmi eux qui voudraient qu'on attendît, pour se prononcer, les prochaines élections législatives. De la sorte on aurait l'opinion du pays, mais ce serait apporter à la solution un nouveau retard, que d'autres jugeront impossible, étant donnée l'émotion internationale.

On voit que l'Acte additionnel pour avoir déblayé le terrain d'un obstacle qui apparaissait comme insurmontable n'a pas aplani toutes les difficultés. Celles-ci demeurent nombreuses. Nous verrons comment nos voisins en sortiront.

E. P.

LIBÉRIA

Le traité franco-libérien. — Le *Journal officiel* a publié, le 28 février, la loi du 27, et le 29 février le décret promulguant l'arrangement franco-libérien du 18 septembre 1907, fixant définitivement les limites des possessions françaises et libériennes.

L'extrême abondance des matières nous oblige à ajourner nos chroniques des possessions étrangères.

Les Intérêts Français au Maroc

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de l'un de nos compatriotes, M. Maxime Allier, négociant à Tanger, la lettre suivante, qui vient heureusement commenter l'éternel argument « capitaliste » que ressassent les adversaires de l'action française au Maroc :

Monsieur le Secrétaire général,

Le renard, en racontant des histoires au corbeau, ne visait qu'à lui faire lâcher son fromage; il faisait de la politique utile. Mais lorsque le Parlement et certaine presse s'occupent de la question du Maroc, pensent-ils à autre chose qu'à poursuivre une politique de partis, étrangère au fromage marocain, pour laquelle tous les prétextes sont bons? Combien se préoccupent de la question du Maroc et l'ont étudiée?

Dans un discours ou un article, si on introduit quelques mots pittoresques avec les noms romanesques de Moulay Hafid, Abd el Aziz ou autres, on impressionne peut-être les indifférents. Quand on a bien jugé la mentalité des sultans concurrents, du haut de l'omniscience que donne une écharpe sur un abdomen socialiste unifié, ou sous la manchette d'un journal aboyeur, quand on a parlé de l'Allemagne et porté des jugements sur sa politique suivie, on a peut-être créé une opinion dans certains milieux qui peuvent influencer les idées générales en France. Mais il s'agirait pourtant de savoir si cette opinion, ces jugements, si cette politique bruyante, sont d'accord avec les intérêts des Français, et si le but poursuivi coïncide avec l'utilité, primordiale même pour un socialiste unifié, de sauvegarder tous ces intérêts.

On parle toujours de la faute qu'il y aurait à courir des aventures au Maroc pour la simple satisfaction d'un groupe financier, et la fable s'est accréditée que le gouvernement n'avait d'autre souci dans l'affaire que les placements de ce groupe.

Or, nous, les Marocains, nous sommes stupéfaits de tout ce qu'on dit et ce qu'on écrit, de la légèreté avec laquelle on compromet tant d'intérêts ignorés et nous nous demandons si c'est à dessein, ou par incurie, qu'on oublie toujours ceux qui sont la raison même de la question, qui ont nécessité au Maroc la représentation de la

France depuis tant d'années, en constituant une colonie ayant presque doublé en chacune de ces dernières années, qui ont créé un courant d'affaires représentant plus de la moitié des transactions marocaines. Et, aux extrémités de ces courants économiques, n'y a-t-il pas encore des capitalistes, des industriels, des commerçants, des armateurs, des Compagnies de transport qui sont intéressés au Maroc?

En dehors du groupe financier dont on fait état si souvent et qui, en somme, représente le groupement des épargnes d'un nombre considérable de Français, en dehors de ces 62 millions de l'emprunt 1904, de la part de la France dans le capital de la Banque d'État, se doute-t-on du capital considérable qui repose sur les affaires françaises au Maroc?

La spéculation immobilière seule, qui a été pourtant limitée bien strictement par les difficultés de la législation immobilière et par le mauvais vouloir des autorités indigènes, a absorbé certainement plus de 20 millions de capitaux français.

Les maisons commerciales et industrielles françaises représentent, avec le capital que les banques installées au Maroc y ont affecté, plus de 20 millions répartis dans plus de 30 raisons sociales. Le crédit fait au Maroc par l'industrie et le commerce de la métropole est considérable aussi ; certains armateurs, des raffineries de sucre, les Compagnies d'assurances, des fabricants de soieries ont des comptes qui se chiffrent parfois par des millions avec leur clientèle marocaine. Bref, au Maroc comme dans une colonie française, il y a une complexité d'intérêts qui forment un réseau qui touche à toutes les classes économiques. Depuis la petite épargne, la petite boutique jusqu'au grand banquier, il n'est pas exagéré de dire que plus de 250 millions d'argent français sont tributaires du Maroc, en comptant les intérêts algériens.

Or, si le gouvernement a montré le souci de tous ces intérêts au Maroc, il existe bien des gens, surtout parmi les adversaires d'une politique marocaine effective, qui semblent les avoir trop souvent oubliés.

Ne serait-il donc pas opportun de rafraîchir les mémoires au sujet de ce qui précède, et le Comité du Maroc n'est-il pas spécialement qualifié à cet effet?

Nous, les Français du Maroc, nous voudrions qu'on se souvînt un peu plus de nous, des millions de la fortune nationale que nous représentons directement ou indirectement, que ces millions n'ont pas été amenés ou ne sont pas représentés pour le seul but de l'exploitation des ressources actuelles du pays.

Bien qu'il soit inutile et maladroit de mettre en relief l'avenir de ce Maroc, on peut dire, tout en se préparant à une libre concurrence internationale, qu'on a le droit de le pressentir assez beau puisque l'état actuel des choses, qui dure depuis trois ans, n'a pas arrêté la venue des capitaux et des colons français.

Aussi, derrière les marches du général d'Amade, derrière les réformes de police, derrière la sécurité des Européens, il faudrait voir la raison d'être de ces Européens au Maroc, apprécier les efforts de colonisation déjà faits, voir une partie de la fortune de la France engagée sur le Maroc, et aider cette colonisation, garantir ces capitaux qui ne sauraient plus se retirer et qui là comme partout font bouillir bien des marmites !

Ce serait, semble-t-il, faire œuvre de fraternité sociale que de maintenir leurs positions aux si nombreux Français du Maroc au lieu de leur dire, comme on l'a fait, que personne ne les a envoyés là.

En voyant certaines opinions parlementaires qui font si peu de cas de notre colonie, en entendant trop souvent dans celle-ci des expressions navrantes de découragement quand elle voit certains partis enrayer notre politique marocaine, je me suis décidé à vous écrire, pensant que vous sauriez rappeler à qui de droit qu'il y a au Maroc autre chose que deux sultans qui se disputent un trône précaire; que les troupes de Casablanca ne sont pas là pour soutenir l'un de ces frères ennemis plutôt que l'autre, que le sang français versé profite à une cause plus naturelle que l'intérêt d'un groupe financier unique. Nos soldats sont là, nous le croyons, pour le triomphe d'une action civilisatrice et d'une politique de réformes qui ne peut que grandir la France. Les Français du Maroc espèrent que cette politique est dirigée par l'idée de sauvegarder les personnes, les intérêts et l'avenir d'une colonie vaillante et croissante dont l'œuvre mérite qu'on la défende.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

MAXIME ALLIER,
Négociant à Tanger.

P. S. — J'ai parlé seulement de la colonie française, mais presque tout ce qu'on peut en dire s'applique aussi aux autres colonies européennes et leurs plaintes sont telles qu'il n'est pas exagéré de dire que tous les négociants européens espèrent en l'action de la France au Maroc, même s'ils n'osent l'avouer.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Au titre de Casablanca, sont promus au grade supérieur : les lieutenants-colonels Diou, Malagutti, le chef de bataillon Mathieu, le capitaine Viennot, les lieutenants Girard, Ducimetière dit Monod, de l'infanterie; le chef d'escadrons des Moustiers-Mérinville, le capitaine Bertrand, le lieutenant Reisch, de la cavalerie; le capitaine Jugue, les lieutenants Michard et Bouquier, de l'artillerie; le chef de bataillon Caloni, les lieutenants Bienvenue et Hartmann, du génie; le médecin principal Bassompierre.

Inscriptions d'office. — A l'occasion des opérations contre les Beni-Snassen : pour le grade supérieur : le lieutenant-colonel Rozée d'Infreville, le chef de bataillon Strasser, le capitaine Douce, les lieutenants Bereaux, Behague et Brun, de l'infanterie; le capitaine Cazalis, les lieutenants Steck et Richard, de l'artillerie. — Pour officier de la Légion d'honneur : le Dr Martin et le capitaine Taghezout Mohammed, des spahis; pour chevalier, les lieutenants Faure, Bouet, Barkhat Abdelkader, des spahis; les lieu-

tenants Maire-Sebille, le sous-lieutenant Chauvelot, le Dr Pinchon l'officier interprète Chareix (promotions immédiates).

Au titre des expéditions lointaines : le lieutenant Merle, des chasseurs d'Afrique, blessé très grièvement au combat de Souk-el-Tnin (Maroc), le 29 février 1908 (promotion immédiate).

Pour chevalier : M. Crotel, lieutenant de chasseurs d'Afrique, blessé très grièvement au combat de Settat, le 15 janvier; MM. Périquet et Kerandel, de la mission Lenfant (promotion immédiate).

Mutations. — Le général de brigade Drude, en congé a été nommé au commandement de la 1re brigade d'infanterie d'Algérie, à Alger, en remplacement de M. le général d'Eu, précédemment placé, sur sa demande, dans la portion de disponibilité. — M. le colonel de Séroux, commandant le 8e cuirassiers, a été nommé au commandement de la 3e brigade de cavalerie à Sétif, et le général de brigade Muteau est nommé au commandement de la 2e brigade de cavalerie d'Algérie à Tlemcen, en remplacement du général Delaneau, placé dans la section de réserve.

Le chef de bataillon d'infanterie Dinaux, du 60e régiment d'infanterie, a été nommé commandant supérieur du cercle de la Méchéria. — Le chef de bataillon d'infanterie, hors cadres, Pein, commandant supérieur du cercle de Méchéria, a été mis à la disposition du gouverneur général de l'Algerie, pour être employé dans le service des affaires indigènes.

Médaille coloniale. — Le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec l'agrafe « Congo » est acquis aux personnels militaire (Européens ou indigènes) et civil qui ont pris part d'une manière effective aux opérations effectuées par les missions suivantes :

1° Mission de délimitation Congo-Cameroun (Nord), dirigée par le commandant Moll, de l'infanterie coloniale, du 23 octobre 1905 au 10 janvier 1907 ;

2° Mission de délimitation Congo-Cameroun (Sud), dirigée par le capitaine Cottes, de l'infanterie coloniale, du 28 septembre 1905 au 10 juin 1907.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décorations. — M. Emile Gentil, gouverneur de 1re classe des colonies, est nommé commandeur de la Légion d'honneur. — Sont nommés : officiers, M. Charles Michel, membre du Conseil supérieur des colonies, ancien membre de la mission Bonchamps (Exposition de Milan), et chevalier, M. Porché, ingénieur des ponts et chaussées, en mission au Maroc.

Des médailles d'honneur sont décernées aux personnes ci-après désignées qui se sont distinguées par leur courage et leur dévouement lors des événements de Casablanca : *Médailles d'or* : MM. le Dr Merle, médecin du dispensaire français de Casablanca; Zagoury, interprète auxiliaire du consulat de France à Casablanca; Maigret, interprète gérant le consulat de France; Philip, agent de la Compagnie Paquet; Peytral, représentant de la maison Saint frères; Houel, correspondant de la *Dépêche marocaine*; Darrigue, négociant; Merlin, comptable de la Banque d'Etat du Maroc; Bienaimé, directeur de la Compagnie algérienne; Charpentier, caissier de la Compagnie algérienne; Parsy, ouvrier charpentier. — *Medailles d'argent* : Mlle Spiney, Mme Fournier, Mme Maigret.

Nomination. — M. Noufflard, gouverneur des colonies de 3e classe, est nommé commissaire du gouvernement français aux Nouvelles-Hébrides.

BIBLIOGRAPHIE

Nos Confins sahariens. — Un vol. in-8° de 512 pages. Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin, Paris. Prix : 12 francs.

Ce volume, publié par le capitaine Arnaud et le lieutenant Cortier, est une fort intéressante étude de l'organisation militaire des confins sahariens de nos possessions africaines.

Très documenté, le travail du capitaine Arnaud est bien divisé, et c'est par des déductions serrées qu'il pose mathématiquement la formule des qualités d'endurance et de mobilité indispensables à nos troupes sahariennes.

Partant du principe même de la tactique militaire, qui doit s'inspirer des circonstances et du terrain, l'auteur décrit d'abord, en termes qui ne manquent pas de chaleur, les aspects si divers de la vaste étendue que les géographes dénommaient tout récemment encore Désert du Sahara. Il fait défiler devant nos yeux les tribus nomades qui peuplent cet immense territoire, et des grandes dunes sablonneuses il conduit le lecteur attentif dans les oasis imposantes, pour le ramener ensuite dans les régions rocheuses et désertiques que les Berbères désignent sous le nom de Tanezrouft. Entraîné par la passion de son sujet et pour lui donner plus de couleur locale, le capitaine Arnaud émaille ses descriptions de termes locaux, quelquefois un peu durs à l'oreille du Français de France; un lexique, judicieusement placé à la fin du volume, en donne, après quelques recherches, la traduction exacte.

De la nature du sol, de la diversité des régions parcourues, M. Arnaud extrait l'essence même des qualités à requérir des troupes qui doivent contenir, en les apprivoisant, les guerriers-pasteurs qui sillonnent sans cesse les grandes voies sahariennes.

De très pittoresques photographies et des dessins bien venus sont entremêlés au texte, permettant au lecteur, peu versé dans la science militaire, de trouver, dès les premières pages, un puissant intérêt à l'argumentation précise de M. le capitaine Arnaud.

Dû au lieutenant Cortier, le travail documentaire qui constitue la seconde partie de cet ouvrage, pour être plus technique encore, n'en est pas moins fécond en enseignements. Il permet au lecteur de se rendre un compte exact des obstacles si nombreux que rencontrent sans cesse et dans les moindres détails les vaillants officiers qui, livrés à eux-mêmes, affrontent, pour l'honneur de la France, les rigueurs de la solitude plus encore que celles du climat. Par les rapports que nous avons publiés, les lecteurs du *Bulletin* ont pu déjà se faire une idée du pays qu'ont décrit MM. Arnaud et Cortier.

L'ouvrage tel qu'il est édité se place parmi les plus brillantes productions coloniales de la librairie Larose.

Les coloniaux à Châtelguyon. Brochure.

Le Dr Frank Baraduc, ancien interne des hôpitaux de Paris et médecin traitant à Châtelguyon, vient de publier sous ce titre une étude sur les différents accidents susceptibles d'atteindre l'organisme, après un séjour quelque peu prolongé aux colonies.

La nature de ces accidents est si bien caractérisée chez la plupart des sujets que le terme de *Colonialite* a pu récemment être appliqué par le corps médical à ces maladies spéciales aux pays chauds, décrites par l'auteur.

C'est ici que ce dernier fait intervenir Châtelguyon pour combattre efficacement le paludisme, les fièvres intermittentes et aussi l'influence de l'intoxication palustre.

L'action décongestionnante de ces eaux dissipe rapidement les engorgements viscéraux; Chaloin a fait de nombreuses observations à cet égard sur des soldats revenant d'Afrique. Cette action est également modificatrice dans les diarrhées et dysenteries, aidée par les bienfaisants effets du climat.

Des expériences renouvelées à l'hôpital maritime de Brest attestent les bons résultats obtenus dans le cas de congestion passive du foie et d'anémie paludéenne.

Ces nombreuses études, dit le Dr F. Baraduc, ont servi à montrer les services que Châtelguyon peut rendre à nos coloniaux; sans avoir à recourir aux eaux allemandes, ils peuvent trouver en France la station qui régularisera les fonctions de l'intestin, soit en modifiant les diarrhées chroniques, soit en combattant la constipation. Car, en dehors de l'anémie essentielle dont sont atteints la plupart des coloniaux, les *eaux polymétalliques* de Châtelguyon se distinguent surtout par les effets obtenus dans les trois maladies qui dominent la pathologie des pays chauds : la dysenterie, la malaria et les hépatites.

Nous croyons être utile aux coloniaux en leur signalant cette brochure, d'un intérêt spécial à leur état.

L. P.

Hors des chemins battus, par le lieutenant-colonel Péroz. Un vol. in-18 à 3 fr. 50. Calmann-Lévy.

C'est en Indo-Chine, cette fois, que le lieutenant-colonel Péroz conduit les lecteurs qui n'ont pas oublié *Par vocation*, le premier volume de cette curieuse série sur la « Vie et les aventures d'un soldat de fortune ». On retrouvera dans ce volume les mêmes qualités de style, les belles descriptions et les scènes si vécues qui distinguaient *Par vocation*. Le récit de la lutte contre le Dé-Tham a tout l'attrait d'un roman et donne nettement l'impression de ce moment difficile de la conquête indo-chinoise.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17



Dix-huitième Année **N° 4 — Avril 1908**



BULLETIN DU COMITÉ DE l'Afrique Française

ORGANE DU

COMITÉ DU MAROC

FONDÉ PAR HARRY ALIS

et publié mensuellement sous la direction
de M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité,
avec la collaboration de MM. O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil, Ernest Vincent, Ed. Payen, Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll, etc.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général du **Comité de l'Afrique Française**
Paris, 21, RUE CASSETTE (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce BULLETIN.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs.
Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro est joint le supplément n° 4.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité de l'Afrique Française

MM.

* Robert Hottot, à Fort-Lamy	50	»
* Crété de L'Arbre, à Paris	20	»
Command. supérieur de Khenchela	15	»
Mgr Pellet, à Lyon	15	»
Dr Brochard, à Paris	20	»
Biblioth. des officiers du 30e d'infant.	10	»
Guerlain aîné, à Paris	100	»
Dr Dautheville, à In-Salah	15	»
L. Moynot, à Noisy-le-Sec	10	»
Antoine Miachon, à Mogy-Guasso	30	»
R. P. Barrère, à Maison-Carrée	10	»
Miquel, à Paris	10	»
Lieutenant Martin, à Ksabi	15	»
Comte de Chasteigner	12	»
Victor Germain, à Port-Saïd	10	»
Romedenne, à Port-Saïd	10	»
Lieutenant-colonel Levé (1909)	25	»
Maurice Gautier, lieutenant de vaisseau	15	»
Ferdinand Vanier, au Havre	10	»
Lieutenant Pouquet, à Lalla-Marnia	20	»
Louis Boutet, à El Kseur	10	»
P. Marty, officier interprète, à Tunis	12	»
Lieutenant Maillet, à Bizerte	10	»
P. Cousturier, gouverneur des colonies	20	»
A reporter	474	»

Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — La lettre D indique les dons. — Pour permettre le contrôle, le *Bulletin* ne publie les souscriptions de chaque mois que dans le deuxième numéro qui suit leur recouvrement. — Les souscriptions inférieures à 10 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report	474	»
Commandant Ruef, en Guinée	20	»
* Lieutenant Sciard, de la police marocaine (6 mois)	11	»
Corbeaux, ingénieur	10	»
Mademba, fama de Sansanding	50	»
* Service des contrôles, à Tunis	20	»
* Lieut. Halphen, à In-Salah	15	»
* Marie-André Wittwer, à Casablanca	20	»
Mornet, capitaine du génie	15	»
Capitaine comte Lagarde	20	»
Commandant Fariau, à Rabat	20	»
Commandant Sauzay, à Lyon	20	»
Capitaine Viard *D.*	10	»
Saintoyant, capitaine d'infanterie	15	»
Dessaux, proviseur de lycée	15	»
Commandant Tahon	10	»
Larras, chef d'escadron d'artillerie	20	»
Biblioth. des officiers du 87e d'infant.	24	»
Guinot, professeur honoraire	10	»
Auguste Radisson, à Lyon	25	»
Evariste Guyot et ses fils, Evariste-Alfred et Léonce-Prosper, à Dakar	20	»
Colonel de Beaufort	12	»
Henri Dehérain, à Paris	15	»
De Lacroix, secrétaire d'ambassade	15	»
Eugène Luret, à Tanger	20	»
Lieutenant Ben Sedira, à Tanger	12	»
Capitaine Rondenay, à Rabat	20	»
Salvan, à Dabakala	20	»
Jules Goffart, à Tanger	10	»
Pierre Foncin, à Gassin	10	»
Bibliothèque de garnison de Nancy	20	»
Lieutenant Chollet, à Kebilli	15	»
H. Maubert, à Fada N'Gourma	20	»
* Emile Derendinger, à Ndjolé	20	»
R. de Marsay, lieutenant de vaisseau	100	»
* De la Chapelle, à Paris	20	»
Comte Lestre, à Paris	20	»
Maurial, à Ouargla	10	»
Cercle des officiers du 2e tonkinois	15	»
Messageries Fluviales du Congo	50	»
Cercle des officiers de Saïgon	22	»
Résident supérieur, à Pnom-penh	22	»
Dr Bussière, méd.-major à Bouchir	12	»
Capitaine de Torquat, à Constantine	10	»
David, à Villeneuve-Saint-Georges	100	»
Chef d'état-major de troupes, à Hanoï (2 ans)	30	»
Lieutenant Cassagnaud, à Gorée	15	»
Capitaine Friry, à Thiès	20	»
* Dr Bonnaire, à Paris	20	»
* Cercle des officiers d'Aix-en Provence	24	»
* Capitaine Ibos, à Tananarive	22	»
* Biblioth. de Sokolo (1er versement)	15	»
Lieut. Tavernier, à Tombouctou (1er versement)	10	»
Commandant supérieur de Bou-Saada	20	»
Paul Mallet, à Paris	100	»
* Cusset, professeur, à Paris	15	»
Capitaine Bergeron, à Bao-Lac	17	»
A reporter	1.742	»

Report	1.742	»
Louis Dubail, à Porrentruy	20	»
Voisin Bey, à Paris	24	»
Capitaine de Saint-Péreuse	20	»
Dr Fournial, méd.-maj. de 1re cl., à Rabat	20	»
Capitaine Schiffer, à Sassandra	20	»
J. Bougeret, à Port-Tewfick	12	»
Biblioth. municipale d'Angers	22	»
Commandant Brouet, à Charleville	20	»
Bibliothèque des officiers du 28e dragons	15	»
* Lieut. L. Bouet, à la Côte d'Ivoire	15	»
Capitaine Bezu, à Tlemcen	20	»
Société M'Poko, à Lille	50	»
Biblioth. des officiers du 1er tirailleurs (1er semestre)	11	»
* Capitaine Guillet, à Gao	15	»
Lieutenant Jean, à Toulon	20	»
Aubert Dutilleux, à Paris	15	»
Capitaine Baille, à Paris	15	»
Delabarre, à Paris	10	»
Esnault-Pelterie, à Paris	20	»
Maigret, à Paris	20	»
Monteil, à Paris	20	»
Général Moutz, à Paris	20	»
Louis Olivier, à Paris	25	»
Du Rey, à Paris	15	»
Saillard, à Paris	10	»
Savigny, à Paris	15	»
Lieutenant Sculfort, à Paris	10	»
Vuillot, à Paris	20	»
Commandant Le Breton, à Paris	12	»
D'Alayer, à Bourges	10	»
Capitaine Bodot, à Saint-Mihiel	15	»
Lieutenant de La Boulaye, à Belley	15	»
Capitaine Cavard, à Annecy	12	»
Henri Froidevaux, à Versailles	10	»
Grenet, à Ladon	10	»
Chanoine Panier, à Besançon	10	»
Paulus, à Orléans	10	»
Pierre Roux, à Meudon (1er semestre)	7	50
René Voisin, à Bois-Colombes	20	»
Jules Bibent, à Toulouse	20	»
Louis Bonemaison, à Toulouse	10	»
Louis Imbert, à Bordeaux	15	»
Sonnier, ingénieur à Compiègne	10	»
Loiseau, à Bordeaux	12	»
Biblioth. des officiers du 108e d'infant.	26	»
Capitaine Gobillard, à Guingamp	10	»
Bouty, à Tlemcen	10	»
Max des Francs, à La Metrie	12	50
Souscriptions diverses	18	»
Total	2.536	00

Sommaire du Supplément n° 4

LE MINISTRE DES COLONIES

EN

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, a quitté Paris le 10 avril pour faire un voyage en Afrique Occidentale Française. Il visitera le Sénégal, le premier tronçon de la ligne de Thiès à Kayes qu'il inaugurera, la Côte d'Ivoire (29 avril-1er mai), le Dahomey (3 au 8 mai) et la Guinée française (12 au 17 mai). Il rentrera en France le 30 mai pour reprendre la direction de son département, dont l'intérim a été confié à M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique. M. Milliès-Lacroix est accompagné de M. Bordeaux, directeur du personnel, et de M. Despax, secrétaire particulier.

Ce voyage, quoique rapide, ne pourra manquer d'être fructueux. M. Milliès-Lacroix a prescrit de réduire au strict minimum les réceptions officielles et les fêtes. Bien des questions sont aujourd'hui posées en Afrique Occidentale, qui demandent une solution rapide, notamment l'application du programme de travaux publics approuvé par la loi du 22 janvier 1907. D'autre part, un gouverneur général et des lieutenants gouverneurs nouveaux ont été appelés à diriger les destinées du groupe de l'Afrique Occidentale.



PORT DE DAKAR

L'étude que va faire le chef de l'administration coloniale vient donc à son heure. C'est la seconde fois qu'un ministre des Colonies visite l'Afrique Occidentale. Le voyage de M. André Lebon, en 1897, s'était limité au Sénégal et au Soudan. M. Milliès-Lacroix rouvre la série, et nous espérons qu'il va établir ainsi une tradition dont nos colonies ne manqueront pas de bénéficier, au moment où elles ont besoin d'avoir devant le Parlement des défenseurs et des représentants qui leur apportent l'autorité et la documentation de ceux qui ont vu et étudié les problèmes sur place.

Les Affaires du Maroc

Dût-on nous considérer comme des optimistes, nous dirons que les derniers débats sur le Maroc à la Chambre et au Sénat nous paraissent moins mauvais que les précédents. Ce n'est pas que l'esprit ait changé. On voit toujours le même parti pris d'action minima se contredire lui-même par l'épouvante qu'il a des moyens nécessaires pour amener le temps où nous pourrons nous borner à confier Casablanca à la police d'Algésiras. Mais les faits finissent cependant par forcer les entendements et ils sont un aiguillon puissant même sur les gens qui renâclent le plus. C'est grâce à leur répétition qu'on n'entend plus guère préconiser à la Chambre la politique des présidios et qu'on y comprend enfin qu'on ne peut se borner à établir la police d'Algésiras dans un port assiégé par l'intérieur du pays en émeute.

Lorsque nous parlons de ce progrès des idées, nous ne faisons pas allusion à M. Jaurès. Celui-ci continue, chaque fois qu'il est question du Maroc, à donner un appui à toutes les attaques possibles de la politique allemande. Il ne sort pas de ce qui serait trahison si ce n'était incompréhension intégrale. Borné à quelques formules *a priori* qui lui tiennent lieu d'idées et qu'il répète d'une manière presque mécanique, M. Jaurès a la cervelle la plus absolument imperméable qui se puisse rêver. Et bien que ce virtuose habille son absurdité d'une grandiloquence qui conserve encore du prestige dans un milieu où l'on se paie volontiers de mots, la Chambre commence à jauger M. Jaurès orateur en matières diplomatiques, coloniales et militaires : sa rhétorique devient peu à peu aussi innocente dans les faits qu'elle l'est à prendre autrement ce mot. Les scrutins le démontrent de plus en plus clairement.

Par contre, M. Ribot évolue : sa pensée suit de bien loin les mouvements de nos troupes dans la Chaouïa, mais du moins elle les suit. M. Ribot ne demande plus que nous restions collés à Casablanca. Il a renoncé à décréter que Settat devait être *tabou* pour nos troupes. Sans doute, il reste attaché à la chimère d'une neutralité absolue entre le sultan et l'anti-sultan. Il ne veut pas que nous recevions dans la Chaouïa des soumissions à Abd-el-Aziz. Il trouve que c'est inutile, puisque nous ne l'avons pas fait chez les Beni-Snassen. C'est oublier que notre action est autrement facile

dans la région limitrophe de l'Algérie et que nous pouvons nous y dispenser, bien qu'à tort à bien des égards, de prendre des formes et une procédure qui se recommandent dans une région qui appartient à l'Ouest du Maroc et au Bled el Makhzen traditionnel. Notre impartialité doit être telle, d'après M. Ribot, qu'elle nous porte à traiter les populations comme si elles n'avaient de devoirs envers aucun sultan, mais seulement envers la France. « Nous devons, dit-il, demander aux tribus de se conduire vis-à-vis de nous comme si elles n'étaient ni pour l'un ni pour l'autre des deux prétendants. » On peut se demander, en passant, s'il n'y a pas d'inconvénients très graves dans cette formule d'action directe et qui traite Abd el Aziz de « prétendant ». Mais, dans les faits, la neutralité de M. Ribot n'a plus le caractère dangereux qu'il fallait bien lui trouver autrefois. Ce n'est plus la politique de « l'indifférence transcendante » que définissait, non sans ironie, M. Stephen Pichon. Elle ne veut pas que nous laissions Moulay Hafid et Abd el Aziz vider leur querelle « dans la zone maritime », où se trouvent des intérêts et des ressortissants étrangers. En fait, cela équivaut à empêcher le mouvement antiétranger de Hafid de prendre le dessus : l'antisultan ne peut aller combattre son frère à Rabat par la Chaouïa ni, comme tout semble l'indiquer, gagner Mequinez et Fez par le Tadla. C'est le grand intérêt durable de notre intervention à Casablanca et nous ne saurions rien demander de plus.

Les partisans de la politique la plus négative ne sauraient d'ailleurs accorder moins. Leurs critiques au Parlement tendent à s'atténuer. Le hafidisme étrange d'un grand nombre de députés, qui voyaient dans Hafid une sorte de chef démocratique, voire même une « sorte de président de la République », mais surtout un adversaire de la politique de pénétration, ce hafidisme parlementaire se réfugie de plus en plus à l'extrême gauche. Les dépêches quotidiennes qui montrent nos troupes aux prises avec des mahallas hafidiennes le déconsidèrent, sauf aux yeux des énergumènes. Les discours du ministre des Affaires étrangères, qui affirme toujours notre neutralité en citant des faits probants qui la rendent impossible, lui ont fait un tort décisif. En présence de tous ces faits, les adversaires de notre action marocaine deviennent moins « mordants » à la Chambre. Peut-être sont-ils impressionnés par la complexité des faits. Peut-être aussi le gouvernement a-t-il fait un très heureux calcul en envoyant en inspection dans la Chaouïa M. Regnault et le général Lyautey dont le prestige fait accepter plus facilement les opérations et la politique qui s'imposaient au général d'Amade. Quoi qu'il en soit, le débat qui a précédé le vote des crédits supplémentaires pour le Maroc a mieux valu que le précédent. Les déclarations du gouvernement ont été un peu plus nettes aussi : on a été heureux de voir le ministre des Affaires étrangères, après que M. Doumer eut rappelé que ce que nous faisons au Maroc nous crée des titres, dire sans ambages : « La responsabilité financière du gouvernement marocain n'est pas moins engagée que sa responsabilité politique. Nous aurons à cet égard des répétitions à exercer et nous réservons intégralement nos droits. »

***

La revendication de ces derniers est liée aux conditions de la politique internationale, c'est-à-dire, lorsqu'il est question du Maroc, à l'attitude de l'Allemagne, seule opposante à notre action. Il faudrait un très grand optimisme pour croire que cette attitude se soit modifiée sensiblement et ait chance d'être modifiée par les efforts dépensés actuellement en France en vue d'un rapprochement qui, avec une politique aussi opportuniste et ondoyante que celle de l'Allemagne, ne saurait être fondé non pas sur des échanges d'aménités, mais que sur des arrangements précis. Néanmoins le ton s'est incontestablement amélioré. Le 24 mars a eu lieu au Reichstag un débat sur le Maroc auquel ont pris part M. de Bülow et M. de Schœn, le nouveau ministre des Affaires étrangères, qui ont parlé avec des réticences assurément moins aigres qu'à l'ordinaire de notre action au Maroc. Mais ces réticences n'ont pas cessé d'exister. L'hypothèque marocaine de l'Allemagne, dont nous avons parlé à maintes reprises, n'est pas levée. MM. de Bülow et de Schœn ont même pris soin de nous le faire sentir et de montrer qu'ils pouvaient tirer sur la bride de l'Acte d'Algésiras.

En présence de cette politique constante, nous n'avons qu'à suivre toujours la même voie. Il convient, dans aucune circonstance, de ne rien accorder gratuitement à l'Allemagne et, tout particulièrement, l'appui désiré de notre marché financier. C'est peut-être la nécessité de plus en plus sensible de cet appui qui a rendu le langage du gouvernement allemand devant le Reichstag un peu plus bienveillant. Il le serait encore davantage sans aucun doute si on était bien convaincu à Berlin qu'on n'obtiendra rien de nous par l'effet de défaillances individuelles, de préoccupations financières et par le souci d'intérêts particuliers qui cherchent à se satisfaire dans l'indiscipline des forces nationales et aux dépens de l'intérêt général. En tout cas, en attendant que nous puissions traiter sérieusement du Maroc avec l'Allemagne, nous ne saurions y abdiquer. S'il ne faut pas y consentir de sacrifices excessifs dont la situation internationale ne nous permettrait pas de nous assurer le paiement, il faut y tenir notre rôle et fermer ainsi la porte aux interventions d'autrui. Les circonstances qui déterminent, comme à Casablanca, très clairement nos obligations et nos droits nous permettent de le faire sans avoir à craindre une opposition dont la mauvaise grâce et, pour ainsi dire, la gratuité seraient trop flagrantes. Sans devancer les temps, en ne tenant compte que des exigences de la pénétration européenne à un moment donné, nous devons

faire ni plus ni moins que la sécurité de cette pénétration spontanée exige : ainsi nous remplirons notre place, nous jouerons notre rôle, c'est-à-dire nous réserverons tout notre avenir en laissant les malveillances aussi incapables de s'exercer qu'elles l'ont été en présence de l'action qui s'imposait à nous à Casablanca et dans le pays voisin.

ROBERT DE CAIX.

La Délimitation franco-libérienne

Le traité franco-libérien du 18 septembre 1907 ayant été ratifié, une commission franco-libérienne va procéder à la délimitation de la nouvelle frontière.

Le Libéria sera représenté à cette commission par deux officiers de la marine hollandaise, MM. Naber et Moret.

La mission française est dirigée par M. Richaud, gouverneur des colonies, et comprendra MM. Pouillet, administrateur des colonies, les lieutenants Varigault, de l'artillerie coloniale, et Sapolin, de l'infanterie coloniale, et le docteur Fulconis, médecin aide-major des troupes coloniales, et une escorte de tirailleurs sénégalais.

Les deux missions doivent se réunir à Konakry au début de mai et se rendront de là au cours supérieur de la Makona (1) par l'arrière-pays du Sierra-Leone. Elles suivront ensuite la ligne frontière indiquée par le traité et portée sur la carte du Bulletin (2) en établissant la délimitation entre la Makona et le Nuon. La région, on le sait, est difficile, peu connue et a été assez dangereuse pour les reconnaissances qui y ont été poussées. Il sera intéressant d'en avoir une bonne topographie et d'en connaître la situation ethnographique et sociologique.

Nous ne disons pas : la situation politique, car nous sommes bien persuadés que l'action libérienne y est à peu près nulle et on ne peut se défendre de penser que la France a poussé très loin l'amabilité en accordant au Libéria une délimitation si avantageuse. Sa bienveillance apparaît d'autant plus grande que c'est le Libéria qui a demandé la délimitation. Les journaux libériens ne cessaient de dénoncer des emprises dans l'extension normale et conforme au traité de 1892 de nos postes avancés du Soudan méridional. M. A. Barclay s'est évidemment fort servi de ces récriminations pour arrondir la république noire vers le Nord où elle était ignorée. On ne peut se défendre de quelque regret à penser que notre avancée, déjà affirmée par l'établissement des postes de Bamba, Sampouyara, Bofosso, Kuonkan, Gouecké et Danané, s'est bénévolement arrêtée et que par exemple le traité n'a pas stipulé la propriété de la France sur le village de N'Zolou où la mission Bailly fut jadis attaquée et que M. Pauly a marqué sur la carte de son sang.

C'est dire que nous espérons bien que la délimitation compensera les sacrifices que nous avons faits dans le traité du 18 septembre à l'habileté de M. Barclay et au désir de mettre fin à un différend déjà ancien. Il n'y avait aucune urgence à faire ce traité nouveau. Puisqu'il est fait, que du moins la délimitation nous rende quelques-uns des avantages que nous pouvions attendre de la marche en avant de nos postes soudanais et de l'œuvre de sécurité qu'ils accomplissent depuis plusieurs années dans une région où le Libéria n'a jamais rempli d'autre devoir de souveraineté que la revendication de sa propriété.

A. T.

(1) L'arrangement franco-libérien de 1892 fixait la limite Nord du Libéria au parallèle de Tembi-Kounda. La région située entre ce parallèle et la Makona a été momentanément occupée par les Anglais entre la Meli et la Mafintia : un poste avait été créé par eux à Ouladé. On assure que l'Angleterre et la France seraient convenus que la limite franco-anglaise dans cette région serait désormais la Meli depuis Tembi-Kounda jusqu'au confluent de la Meli et de la Makona.

(2) Numéro de février 1908, p. 51.

COLONIES FRANÇAISES
ET PAYS DE PROTECTORAT

ALGÉRIE

Les Délégations financières. — En ce mois de mars 1908, la politique algérienne n'a pas chômé. Hier, la colonie tout entière attendait anxieusement le vote du Parlement au sujet de l'emprunt de 175 millions ; elle suivait avec un intérêt passionné les discussions quotidiennes auxquelles se livrait la presse métropolitaine sur le recrutement des indigènes et l'extension de l'enseignement chez les populations musulmanes. Bien que des Algériens soient intervenus parfois dans ce débat et qu'en même temps que leur opinion très nette ils aient exprimé leur surprise de n'avoir point été consultés tout d'abord sur des questions qui les intéressaient directement, il est exact d'affirmer que, durant ces derniers mois, les problèmes algériens ont été soulevés et par quelque côté résolus en dehors de l'Algérie elle-même, et que la colonie a vécu pour ainsi dire d'une vie extérieure. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. L'Algérie a droit de prendre part à la discussion, elle a le droit d'émettre son opinion et elle le fera par ses assemblées élues. Ce réveil de la politique algérienne a été annoncé par plusieurs manifestations qui se sont produites au cours du mois de mars : ce fut d'abord le voyage du gouverneur général à Constantine, voyage annoncé depuis longtemps, différé plusieurs fois et enfin accompli au milieu des ovations unanimes d'une foule, heureuse d'acclamer en M. Jonnart le promoteur d'une politique à la fois prudente et audacieuse ; puis ce fut la réunion à Alger d'un congrès de colons du département, désireux de s'entendre sur les graves problèmes soulevés à cette heure et de donner à leurs représentants aux Délégations financières mandat de

les solutionner dans le sens qu'ils leur indiqueraient; enfin, ce fut l'ouverture des Délégations financières qui se sont réunies en session ordinaire le 23 mars dernier.

Lors du banquet du Conseil général de Constantine, le gouverneur général a prononcé un grand discours qui, venant à quelques jours seulement de la réunion des Délégations, a presque nécessairement revêtu la forme d'un discours-programme; il s'est aussi étendu sur les résultats acquis, sur le budget spécial, sur le commerce de la colonie, sur les améliorations des services, sur la politique indigène. Il a insisté tout particulièrement sur les grands travaux publics projetés et le rachat de l'Est-Algérien, entreprises si favorables aux Constantinois et en général à tous les habitants de ce département.

L'exploitation des chemins de fer algériens. — Est-il rien qui tienne plus au cœur des Algériens que cette réforme du régime des chemins de fer? Est-il rien qui soit plus utile, plus profitable, plus nécessaire à notre colonie? Déjà à plusieurs reprises, le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* a parlé des modifications qu'on essayait d'y apporter et des obstacles qui se sont dressés inopinément et de la nécessité de racheter l'Est-Algérien. Inutile de revenir sur ce passé. Maintenant, il faut regarder l'avenir, prévoir ce que sera l'exploitation future. Nul ne pouvait mieux le dire que le gouverneur qui a été l'initiateur de cette grande réforme, qui l'a poursuivie avec tant de ténacité. « Le hasard des combinaisons parlementaires, a-t-il dit dans son discours de Constantine, m'a valu un jour de détenir dans le cabinet Casimir-Périer le portefeuille des Travaux publics. Mon ambition, en acceptant les fonctions de gouverneur général, a été de redevenir ministre des Travaux publics. » Et il dit comment il l'a été ces dernières années :

N'étaient la diversité et l'importance des affaires algériennes qui toutes réclament de moi le même effort soutenu, je dirais volontiers que la question des chemins de fer a été dans ce pays ma préoccupation maîtresse La voie ferrée est sans contredit l'instrument de colonisation par excellence; or, combien notre régime de transports est loin de répondre aux nécessités économiques de la colonie! La plupart des lignes existantes, dans la pensée des constructeurs, ne devaient satisfaire qu'à l'intérêt stratégique. Puis il semble bien que, durant de trop longues années le pouvoir central n'ait eu d'autre souci que de ne pas laisser s'accroître les charges de la garantie d'intérêt des chemins algériens. Cependant l'expérience démontre que dans les pays neufs la politique la plus prévoyante n'est pas souvent la plus économe et que de même que le colon défriche et sème et dépense pour récolter, l'Etat doit consentir à propos de sérieux sacrifices pour mettre en valeur les richesses latentes qu'une gestion trop parcimonieuse laisse inexploitées. L'exécution de travaux publics bien préparée et bien conduite ne grève que momentanément le budget de l'Etat; c'est généralement un placement à gros intérêts.

Telles sont les raisons qui m'ont déterminé à réclamer le vote de la loi du 24 juillet 1904 qui fait remise à l'Algérie de ses lignes ferrées dans des conditions que tout le monde s'accorde à reconnaître comme particulièrement avantageuses pour la colonie. En reprenant l'administration des lignes ferrées, j'étais résolu à ne pas me laisser hypnotiser par la crainte d'une surélévation de la garantie d'intérêts; je savais qu'en cherchant à améliorer le régime des chemins de fer, je trouverais largement dans le rapide essor de la production et du commerce algériens la compensation des sacrifices nouveaux qu'exigerait une exploitation plus harmonique et plus hardie.

L'événement ne peut que me confirmer dans mes résolutions. J'ai indiqué déjà que l'unification de tarifs de petite vitesse réalisée par mon administration sur l'ensemble des réseaux, à l'exception du réseau de l'Est-Algérien, n'avait pas entraîné un fléchissement de recettes; qu'au contraire, les recettes de chemins de fer en 1906 avaient accusé une plus-value de 4 millions sur l'année 1905, et, en 1907, une nouvelle plus-value de 1.600.000 francs sur l'année 1906.

Quelques jours après le retour du gouverneur à Alger, une note officieuse paraissait dans la *Dépêche*; elle précisait les résultats obtenus dans l'exploitation des chemins de fer en 1905, 1906 et 1907 et faisait connaître les recettes de ces mêmes lignes du 1er janvier au 25 février 1908. En 1905, les recettes des chemins de fer algériens d'intérêt général s'élevaient à *35.306.391* francs. En 1906, elles montaient au chiffre de *39.600.105* francs, dépassant par conséquent de près de 4 millions celles de l'année précédente; cependant, l'unification des tarifs spéciaux de petite vitesse, qui procurait au public de nombreux et importants abaissements de taxe avait été réalisée à l'Ouest d'Alger et appliquée toute l'année; le Bône-Guelma à l'Est avait adopté ces mêmes tarifs. Il est vrai que la récolte fut cette année là exceptionnellement abondante et par suite avait procuré un trafic considérable, compensant et au delà les diminutions des tarifs. En 1907, nouveaux progrès, nouvel accroissement : l'ensemble des recettes atteint *40.607.747* francs, la plus-value sur 1906 ressort à 1.643.033 francs. Or, cette marche en avant ne semble pas devoir s'arrêter, car durant les deux premiers mois de 1908, l'augmentation continue. Voici quelques chiffres provisoires :

Recettes du 1er janvier au 25 février :

P.-L.-M. : en 1908, 1.685.000 francs : en 1907, 1.463.000 francs ; en plus en 1908, 222.000 francs.

Est-Algérien : en 1908, 1.473.000 francs; en 1907, 1.304.934 francs; en plus en 1908, 168.844 francs.

Bône-Guelma : en 1908, 739.191 francs; en 1907, 523.586 francs; en plus en 1908, 215.6 5 francs.

Ouest-Algérien : en 1908, 702.522 francs; en 1907, 566.113 francs; en plus en 1908, 136.409 francs.

Etat : en 1908. 640.245 francs; en 1907, 577.719 francs; en plus en 1908, 62.526 francs.

Une telle constatation était bien faite pour encourager l'administration algérienne à persister dans la voie où elle s'était engagée et à poursuivre l'amélioration du régime des voies ferrées. Or, le rachat de l'Est-Algérien était devenu une nécessité; il va s'accomplir dans quelques jours. Quelles conséquences entraînera-t-il?

Dans quelques semaines, messieurs, le réseau de l'Est-Algérien sera remis entre nos mains. Les opérations préliminaires de la reprise sont nécessairement assez longues; je désirais d'ailleurs, avant d'instituer la régie d'Etat attendre que la Compagnie eût complètement terminé les travaux de réparation que les intempéries du dernier hiver lui ont imposés sur de nombreux points.

Ce n'est pas à des vues abstraites, théoriques que j'ai cédé en poursuivant le rachat de l'Est-Algérien et en assumant la responsabilité redoutable de l'exploitation directe. J'ai été acculé au rachat le jour où la Compagnie m'a déclaré qu'elle

se[illegible] toute amélioration si on ne modifiait pas ses co[illegible]t où j'ai acquis la conviction que de nouvelles co[illegible]aisseraient en définitive à la charge de la co-lo[illegible]uvelles dépenses et les aléas de l'exploitation. Je[illegible]is maintenir le *statu quo*. J'avais le devoir de pl[illegible] populations desservies par les lignes de l'Est da[illegible] conditions économiques semblables à celles dont bé[illegible]cient les populations desservies par les chemins de fer [illegible]l'Ouest de l'Algérie.

Le premier acte de la régie sera de réaliser sur le réseau la réforme des tarifs de petite vitesse. La Compagnie évaluait à 11 ou 1.200.000 francs la perte de recettes que la revision des tarifs devait causer, et par conséquent le dégrèvement dont profiteraient les producteurs. Cette évaluation me paraît exagérée, mais il est évident que la substitution d'une tarification réduite à la tarification élevée de l'Est-Algérien n'ira pas sans de sérieux sacrifices pour le budget de la colonie. Le transport de la tonne de céréales de Sétif à Constantine, à Bougie ou à Alger qui coûte aujourd'hui 15 fr. 60, 22 fr. 60 ou 24 francs coûtera désormais 12 fr. 35, 16 fr. 55 ou 21 fr. 50. Un wagon de bœufs ou de mulets amenés de Sétif au marché du Kroub ne coûtera plus que 26 francs au lieu de 49 fr. 50, et un wagon de moutons que 26 francs au lieu de 40.

Mais les plus fortes réductions ne sont pas celles dont bénéficieront les marchandises transportées par wagons complets. Il arrivera même que pour certaines de ces marchandises aux grandes distances, les anciens tarifs seront plus avantageux que les nouveaux tarifs; il va sans dire que dans ce cas les anciens tarifs seront maintenus. Mais pour les marchandises transportées par petites quantités en détail, le dégrèvement sera général et très sensible. Ainsi, pour ne vous citer que cet exemple, 1.000 kilogrammes de café sont actuellement taxés au prix de 47 fr. 80 pour le transport de Constantine à Biskra; cette taxe sera abaissée à 32 fr. 70; la réduction sera, dans ce cas, de 31 0/0. Pour d'autres marchandises, la réduction atteindra et dépassera 50 0/0.

Cette réforme des tarifs, nous allons la réaliser sans attendre que le matériel roulant que nous avons commandé soit livré. Il pourra en résulter quelques à-coups. Ce n'est pas impunément que l'on ouvre largement les écluses — que la Compagnie de l'Est-Algérien n'avait guère fait qu'entr'ouvrir — par où doit s'écouler cet immense trafic de céréales, de produits de toutes sortes que colons et indigènes s'efforcent à l'envi de faire jaillir du sol éternellement fécond de vos Hauts Plateaux.

L'Est-Algérien a connu les crises de transport; il ne faudrait pas vous étonner si, une bonne récolte coïncidant avec la poussée d'activité que tout abaissement détermine, les moyens dont disposera au début la nouvelle administration du réseau étaient insuffisants; il vous faudra faire crédit à la bonne volonté de ceux qui, dans des moments parfois difficiles, assument la lourde tâche d'assurer un service de transports.

Vous n'ignorez pas que des délais très longs sont actuellement réclamés par les usines métallurgiques pour l'exécution des commandes de matériel. Aussi, n'ai-je pas hésité, dès le mois de septembre dernier, avant même que le projet d'emprunt fût porté devant les Chambres, confiant dans la bienveillance du Parlement, à faire les commandes de matériel indispensables à la marche régulière des services. La gêne qui risque de se produire dans l'exploitation des lignes de l'Est au commencement de l'été prochain ne sera donc que momentanée.

Le renforcement de la voie — pour lequel un crédit important est prévu au budget d'emprunt — permettra de faire circuler sur le profil accidenté de la ligne des machines plus lourdes et par conséquent plus puissantes et plus rapides. En attendant, la nouvelle administration s'efforcera d'assurer à l'homme d'affaires et au touriste plus de commodité et de confortable. L'adjonction d'un wagon-restaurant aux trains de grand parcours est une amélioration universellement réclamée, qui rompra heureusement la monotonie du voyage. Puis viendront, dès que le matériel suffisant aura pu être livré, les créations de trains indispensables, telles que la transformation en trains quotidiens des trains trihebdomadaires de nuit.

L'amélioration de l'exploitation des lignes existantes et la construction de nouvelles lignes figurent au premier plan dans le programme des assemblées algériennes.

En parlant devant les Délégations financières, le gouverneur général a ajouté quelques détails au sujet des commandes de matériel déjà effectuées et des conditions de l'exploitation de la ligne rachetée. Des conventions ont été passées par les soins de la Direction des chemins de fer de l'Etat avec des usines françaises « pour la livraison de 100 wagons-tombereaux de 40 tonnes chacun à raison de 20 par mois à partir du mois de mai prochain, de 10 locomotives et de 10 tenders à raison de 2 par mois à partir de novembre prochain ». Ces commandes exigeront une dépense de 2.572.000 francs. D'autre part, le décret du 27 août 1907 autorisant par son article 2 le gouverneur général à pourvoir à l'exploitation en régie des lignes rachetées, M. Jonnart a fait connaître au gouvernement « que son intention très nette était de tendre à la constitution, en Algérie même, d'une administration autonome de chemins de fer, sauf à faire appel au concours de la Direction métropolitaine des chemins de fer de l'Etat pour le service des commandes de matériel et des approvisionnements ». Toutefois, tant que cette direction générale ne sera pas créée — et elle ne s'improvise pas en un jour — l'Est-Algérien racheté continuera à former un groupe absolument distinct, comme celui de la Compagnie franco-algérienne.

L'enseignement des indigènes. — Sur la nécessité et l'urgence d'améliorer l'exploitation des chemins de fer, les avis sont unanimes et concordants; les opinions diffèrent au contraire beaucoup sur l'extension de l'enseignement à donner à nos sujets musulmans. Depuis le jour où la commission des affaires extérieures de la Chambre des députés, adoptant les propositions de M. Albin Rozet, a mis en demeure le gouverneur général de lui fournir un programme de nouvelles constructions scolaires et de créations d'écoles à l'usage des indigènes, bien des critiques, bien des protestations se sont élevées. Il est bon de les faire connaître ici.

La première, une des plus sérieuses, car elle révèle une blessure d'amour-propre, est inspirée par l'anormale procédure qui a été suivie et par la pression manifeste qu'une commission de la Chambre a exercée sur l'administration algérienne. De cette étrange procédure on ne veut pas; cette pression, on la regrette. Ce double sentiment s'est manifesté avec quelque vivacité au congrès des colons. Voici comment s'exprime le rapporteur de cette question :

Certes, on peut trouver étrange l'intervention, en matière financière, de la commission des affaires extérieures, regretter le geste dépourvu d'élégance avec lequel cette commission a cru devoir souligner son désir, déplorer l'état d'esprit dont elle a fait montre envers la colonie, ses élus et son gouvernement. On doit surtout répudier le marchandage imposé, l'injonction enrobée sous ce marchandage, et la violation peu déguisée de la charte financière concédée à l'Algérie.

Mais ces réserves faites, il faut constater néanmoins que

la pensée de la commission, en matière d'instruction, a reçu l'approbation du Parlement, et que cette pensée, généreuse quoique prématurée à coup sûr, traduit assez fidèlement les sentiments qui ont cours généralement en France, et déterminent la directrice de la politique coloniale française.

Encore la pensée du rapporteur se traduit-elle sous une forme courtoise; des paroles plus vives ont été prononcées qui ont entraîné le vote de résolutions plus radicales. Un colon — et non des moindres puisqu'il est délégué financier — a protesté énergiquement contre une pareille mise en demeure :

Les délégués ont pour devoir d'être des conseillers éclairés et non des complaisants, comme l'a fort bien dit un de nos anciens collègues.

Il convenait de présenter aux Délégations un programme net, sincère, appuyé sur des chiffres aussi approchés que possible de la réalité future.

Il appartient aux assemblées algériennes d'examiner, de discuter les propositions des comités techniques qui sont dans la main du gouverneur. C'est abaisser le rôle desdites assemblées que de préjuger de leur opinion, d'en faire état pour des propositions fermes; et en s'engageant à obtenir d'elles ce que l'on désire, c'est mettre les Délégations devant un fait accompli.

En résumé, dans cette question, tout a été combiné et étudié en dehors des Délégations, et on veut nous forcer à sanctionner une mesure des plus graves, sur l'opportunité de laquelle il était régulier d'abord, et des plus utiles ensuite, de nous demander notre avis.

D'autres orateurs ont été encore plus loin; mais pourquoi citer leurs paroles violentes et regrettables? Si même nous avons insisté sur cette objection, c'est que les débats en ont montré la gravité et que les pouvoirs publics doivent s'efforcer à l'avenir de rendre ces discussions impossibles. Qu'on s'en tienne à une procédure normale! Qu'on n'ait point l'air de tenir les Assemblées algériennes ou l'administration de la colonie pour quantités négligeables! Qu'on les consulte sur toutes les affaires de l'Algérie et que cette consultation précède et ne suive pas une résolution préalablement arrêtée! Les blessures d'amour-propre se guérissent difficilement : elles s'enveniment le plus souvent, gardons-nous donc de les rouvrir.

Autre critique, celle-là d'ordre financier. L'administration algérienne porte à 120.000 enfants le nombre des jeunes Algériens indigènes qui ne peuvent trouver place dans nos écoles, en dehors des nomades pour lesquels un autre mode d'enseignement devra être étudié plus tard. Mais ce chiffre est contesté : pour quelques-uns il est bien inférieur à la réalité, il faudrait le doubler et peut être le tripler. Quant au prix de revient des classes, prévu à 5.000 francs, il paraît aussi beaucoup trop faible. Il était facile dans ces conditions à quelqu'un qui sait manier les chiffres d'enfler démesurément les dépenses à prévoir pour exécuter le programme qui avait été convenu entre la commission de la Chambre et le gouvernement général; il était aisé d'effrayer les délégués financiers.

Procédure anormale et désobligeante, dépenses excessives, n'étaient point cependant les seuls arguments dont on faisait état. En réalité, on s'en prend à l'instruction elle-même que quelques colons voudraient refuser aux indigènes. Ils la considèrent d'abord comme un véritable péril, tant au point de vue économique qu'à celui du peuplement français; vouloir instruire des indigènes, c'est vouloir en faire des concurrents pour les colons, et des concurrents d'autant plus dangereux que, mieux acclimatés et ayant moins de besoins, ils l'emporteront nécessairement sur les Européens. Ils estiment que « les résultats obtenus jusqu'ici n'ont pas été satisfaisants et ne justifient pas les dépenses effectuées ». Enfin ils font valoir que les indigènes — notamment les Kabyles, pourtant plus prêts et plus aptes que les Arabes à recevoir l'instruction primaire — ont demandé par leurs représentants, en 1901, la transformation de cet enseignement primaire en une instruction agricole pratique. Et l'on conclut que l'école primaire fera des indigènes des dévoyés, des déclassés, des déracinés, qu'elle dépeuplera les campagnes et grossira l'armée des fonctionnaires; mieux encore, qu'elle créera des mécontents, des révoltés, des ennemis de nos institutions et de nos mœurs.

Que résultera-t-il de cette campagne très vive menée contre les propositions de l'administration? Le projet sera-t-il repoussé? Nous ne le croyons pas. Tout au plus sera-t-il amendé. D'ailleurs, que de critiques lui sont adressées qui ne portent pas! Le gouverneur disait, dans son discours aux Délégations : « Mon administration recherche, comme vous, l'application de programmes qui, loin de déraciner l'indigène de son milieu, l'y fixent et préparent des générations de travailleurs plus aptes à l'exercice de leurs métiers traditionnels et plus informés des conditions pratiques de la vie moderne. Il ne s'agit pas de bannir de cet enseignement les idées générales qui influent, par leur vertu éducative, sur le jugement de l'enfant, lui font entrevoir notre civilisation, notre passé historique, nos espérances d'avenir; il s'agit de distribuer plus largement les notions usuelles les plus propres à assurer l'emploi le plus avantageux et le plus sain de son activité. »

Tout se résoudra, en somme, à la recherche d'un programme mieux adapté aux besoins des populations musulmanes et au but que nous poursuivons ici, sur cette terre d'Afrique. Et peut-être sera-t on obligé de modifier, ou plus exactement de mieux définir alors la célèbre formule de Waldeck-Rousseau : il faut faire évoluer les indigènes dans leur propre civilisation. Oui, mais à une double condition : la première, c'est que nous gardions toujours la direction de cette évolution et que l'enseignement qui la réglera reste constamment dans des mains françaises. Et la seconde, c'est que nous puissions faire converger cette évolution vers un état politique, social et intellectuel qui rapproche les indigènes des Européens, au lieu de les en éloigner. Car la vérité nous oblige à reconnaître que souvent, trop souvent, les indigènes instruits s'éloignent de nous, se détournent de notre civilisation, qu'ils deviennent même nos adversaires et les contempteurs



de nos idées et de nos mœurs. Qui osera nier qu'il y a là un danger et qu'on doive prendre toutes les mesures, même les plus radicales, pour l'éviter? L'évolution des Européens et celle des indigènes ne doivent pas, ne peuvent pas rester constamment comme deux lignes parallèles qui ne se rencontreront jamais. Aussi dirions-nous : « *Ni évolutions divergentes*, *ni même évolutions parallèles*, mais *des évolutions convergentes.* » Tout notre enseignement devrait s'inspirer de cette formule, comme toute notre politique indigène.

VICTOR DEMONTÈS.

Aux frontières de l'Algérie. — Les renforts expédiés les 7 et 8 mars dans le Sud-Oranais et comprenant 2 bataillons de zouaves, un escadron de chasseurs d'Afrique, une batterie d'artillerie de campagne et une section de montagne, ont rassuré les populations qui témoignaient quelque inquiétude en raison des nouvelles alarmantes relatives à la harka du Haut-Guir.

Cette harka, longtemps stationnaire, se mit en marche avec une extrême lenteur Les événements de Casablanca avaient sans doute provoqué quelque indécision dans l'esprit de ses organisateurs et les renforts attendus tardaient à rallier la colonne principale ; certaines fractions témoignaient d'ailleurs de peu d'enthousiasme à la nouvelle de nos préparatifs. A la fin du mois de mars, l'effervescence gagna toutefois le Bas-Tafilelt et la Haute-Moulouïa, régions où, jusqu'alors, les indigènes s'étaient tenus dans une certaine réserve. On signala, d'autre part, que la harka avait progressé vers l'Est de Korima sur Bou-Salem, au Nord Ouest d'Aïn-Chaïr et qu'elle était forte d'environ 1.800 hommes. Le 6 avril, le général Vigy décidait que les troupes, immédiatement formées pour parer à toute éventualité, se porteraient en avant pour occuper la ligne Forthassa-Talzaza, de façon à garder la frontière contre toute surprise.

Chez les Beni-Snassen, la situation n'a pas cessé d'être satisfaisante. Les indigènes prennent un contact de plus en plus étroit avec nous : ils viennent chaque jour en grand nombre soumettre leurs différends aux autorités françaises et sur tous les marchés les transactions commerciales progressent.

Sur la rive gauche de la Moulouïa, certains notables des Kebdana ont demandé la protection des Espagnols contre le Rogui. Le 11 mars, 400 fantassins espagnols et 3 canons ont été débarqués au Cap-de-l'Eau et des patrouilles ont été envoyées vers la Moulouïa. Cette prise de possession a causé d'abord quelque agitation dans les régions avoisinantes, mais les Kebdana et les tribus inféodées au Rogui paraissent plutôt jusqu'ici favorables aux Espagnols.

— On a eu quelques renseignements sur l'engagement qui nous a coûté un officier tué dans la région de la Saoura :

Dans les premiers jours de mars, un djich de Berabers vint attaquer une tribu amie à Kerzaz. Un détachement de 100 hommes, composé de méharistes et de tirailleurs et commandé par le lieutenant Carcopino, partit de Beni-Abbès et se mit à la poursuite du djich. Le 11 mars, à El Hameida, à 200 kilomètres à l'Ouest de Beni-Abbès, à la tombée de la nuit, un fort parti de Berabers, de 700 hommes environ, attaqua le groupe, mais fut repoussé.

Dans la nuit, les Berabers revinrent à la charge, voulant reprendre leurs morts. Un nouveau combat s'engagea; finalement l'ennemi s'éloigna. C'est dans ce dernier combat que le lieutenant Régnier fut tué ainsi qu'un méhariste. Le maréchal des logis Colonna ainsi qu'un sergent de tirailleurs et deux méharistes furent blessés peu grièvement.

Le lendemain du combat, la petite troupe reprit la route de Beni-Abbès. Au cours des engagements que ce détachement avait eu à soutenir, 56 mehara ont été tués. Ces animaux servaient de rideaux à nos troupes en carré, ce qui explique les pertes relativement faibles que nous avons subies.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Le nouveau gouverneur général. — M. W. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, a pris dès le début de mars la direction de son gouvernement avant de venir en France.

Il est arrivé le 6 mars à Saint-Louis, et le 7 à Dakar et dans ces deux villes il a été l'objet d'un chaleureux accueil qui montre combien le ministre des Colonies a été bien inspiré en désignant un Africain pour remplacer M. Roume. Naturellement, diverses revendications lui ont été soumises, notamment par le maire de Saint-Louis qui a dit :

Parmi les nombreuses questions qui nous préoccupent le plus, mais que je réserve pour une autre circonstance, ne voulant pas augmenter la fatigue de votre voyage, je ne veux retenir aujourd'hui que celle de la barre et les mesures à prendre pour la défense de la langue de sable aujourd'hui très sérieusement menacée par la mer.

Déjà il y a deux ans, M. le président du Conseil général, M. le président de la Chambre de commerce et moi en avions entretenu M. le Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française dans une semblable réunion. M. Roume nous donnait alors l'assurance que les travaux de fixation de la barre et ceux à entreprendre pour la protection de Guet-N'Dar n'étaient point abandonnés, mais que le Comité supérieur des Travaux publics des Colonies avait émis l'avis que des études supplémentaires étaient nécessaires.

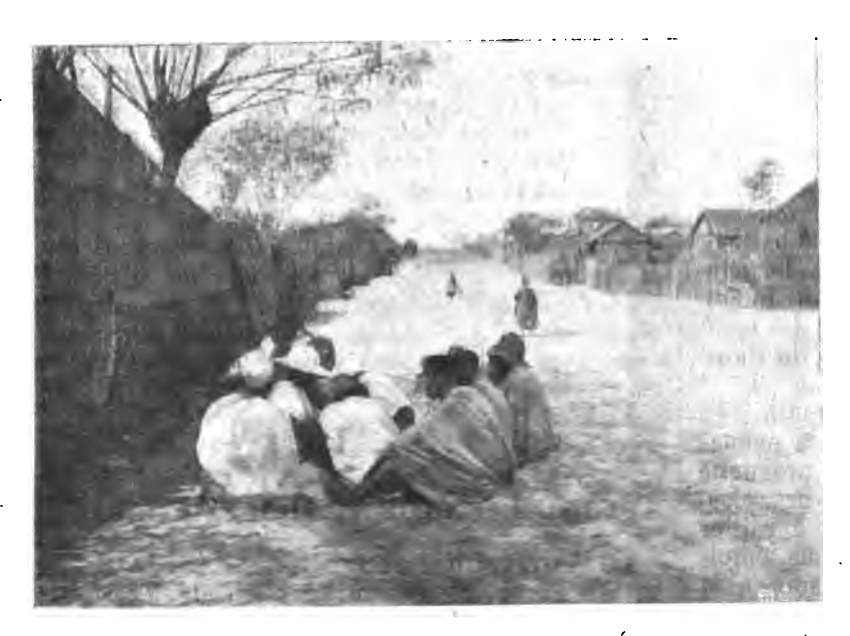
Ces études ont-elles pris fin? Nous l'ignorons. Toujours est-il que l'état de la barre est tel aujourd'hui que depuis deux mois les vapeurs faisant la ligne du Sénégal, sont obligés de déposer à Dakar les articles à destination de Saint-Louis, articles qui ne nous arrivent que très tardivement et grevés de nouveaux frais

Saint-Louis en souffre, et c'est sur les instances de tous que je me permets de vous prier de vouloir bien vous préoccuper de cet état de choses, en faisant commencer au plus tôt les travaux qui doivent faire de notre chef-lieu le port tant rêvé par ses habitants.

D'autre part, le président de la Chambre de commerce a dit :

Vous voici aujourd'hui à la tête d'une des plus vastes organisations politiques administratives et commerciales de notre empire colonial; votre haute autorité s'étend sur un groupement de colonies : Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Haut-Sénégal-Niger, dont le climat, le sol et les habitants sont bien différents les uns des autres et que vous devez cependant maintenir sous une loi commune en tenant compte des mœurs et coutumes de chacune.

Comment souder entre elles des colonies disparates? Où est le lien qui les réunira, le ciment qui en formera un bloc compact? Ce lien existe, il se trouve dans l'hinterland des colonies côtières. C'est ce vaste pays qui s'étend depuis le Sahara, au Nord, jusqu'au Dahomey. Au Sud, cette colonie intérieure qui s'appelait autrefois « Soudan » est aujourd'hui le Haut-Sénégal-Niger.



LE VILLAGE NOIR DE DAKAR

M. Ponty a répondu :

Si j'ai ressenti une profonde émotion le jour où j'ai appris que le gouvernement de la République mettait en moi sa confiance en me remettant l'administration de l'Afrique Occidentale Française, je dois affirmer hautement que je n'ai pas moins été particulièrement touché des marques d'unanime et affectueuse sympathie qui m'ont été si largement prodiguées depuis mon arrivée dans la ville de Saint-Louis. Je conserverai, soyez-en certains, le souvenir impérissable de ces témoignages d'affection et il me sera très agréable de me rappeler avec vous ces inoubliables journées où j'ai vraiment senti que vous receviez ici un ami. Aussi me hâterai-je de vous dire que vous pouvez entièrement compter sur moi dans l'avenir : tout mon cœur est à vous, comme toute mon énergie sera consacrée désormais à la grande et lourde tâche qui m'incombe.

Dans les différents discours qui ont été prononcés, un certain nombre de vœux ont été exprimés. Je m'emploierai de tout mon cœur à les satisfaire, plus particulièrement, comme j'en donnais hier l'assurance à M. le maire Descemet, ceux qui concernent notre chère ville de Saint-Louis. Il ne faut pas oublier, en effet, que dans cette grande fédération de colonies qui constitue l'Afrique Occidentale Française, la mère de toutes, celle à qui nous devons une vive reconnaissance, c'est le Sénégal.

Il m'est, vous le comprendrez aisément, impossible, avant d'avoir pris la direction des affaires, de vous faire des promesses fermes, de développer devant vous un programme précis. Mais ce que je tiens à vous dire dès maintenant, c'est que, à mon sens, le Gouvernement général n'est pas seulement, comme on se l'imagine trop souvent, le représentant de l'Administration; son rôle est plus beau, sa tâche est plus élevée, il se doit à lui-même d'être le représentant des colons comme des indigènes, le défenseur de tous les intérêts du pays, le tuteur de tous ceux qui ont besoin d'être soutenus, quelquefois même d'être défendus. J'estime aussi qu'une grande bienveillance et une grande justice sont les bases sur lesquelles le Gouvernement général doit s'appuyer.

C'est vous dire que nous inspirant des besoins du pays, nous ferons avant tout de l'administration, laissant de côté toute politique qui divise et stérilise les efforts. Je voudrais, animé que je suis de ces sentiments, revoir une colonie grande et prospère dans laquelle tous seraient étroitement unis et constitueraient une force si grande que, grâce à elle nous pourrions, ensemble et dans l'intérêt général, entreprendre de belles choses.

Qu'il me soit donc permis de me rappeler avec vous que, dans cette même salle, il y a quatorze ans, nous fêtions un des glorieux enfants de Saint-Louis le général Dodds, revenant de sa brillante campagne du Dahomey. Et c'est sur sa demande et sous son patronage que les malentendus qui divisaient à ce moment le Sénégal furent dissipés, que les heures pénibles furent oubliées, dans un même élan d'enthousiasme qui fit renaître chez tous les sentiments d'amitié et de concorde. Le passage du général Dodds à Saint-Louis fut l'occasion heureuse d'une conciliation générale.

Messieurs, vous avez bien voulu me dire tout à l'heure que l'on pouvait me considérer comme un enfant d'adoption du Sénégal et me décerner le droit de cité à Saint-Louis. Je vous demanderai dans ces conditions, en faisant appel à ces souvenirs que je viens d'évoquer, de me traiter comme vous avez traité le général Dodds. Et je partirai alors confiant vers Dakar, si j'emporte en moi la conviction que tous les cœurs sont unis dans un même souhait, si toutes les volontés, toutes les énergies convergent vers un même but : l'avenir du Sénégal.

Je trouverai là le gage certain de votre confiance en moi. Nous pourrons alors collaborer en toute tranquillité à cette grande œuvre pour l'achèvement de laquelle nous aurons besoin de tout notre cœur et de toutes nos forces : au développement économique de notre beau pays.

A Dakar, le gouverneur général a reçu les visites officielles et a exprimé sa conviction que les membres des corps élus comme les fonctionnaires travailleront tous animés de mêmes sentiments de sacrifice au bien public et contribueront aussi à la grandeur de l'Afrique Occidentale.

Les budgets de l'Afrique Occidentale française en 1908. — Un décret du mois d'avril 1908 vient d'approuver les budgets de l'Afrique occidentale qui, pour cette année, sont arrêtés aux chiffres suivants :

Budget des territoires d'administration directe du Sénégal à 1.700.000 francs, en diminution de 1.374.053 fr. sur l'exercice 1907, diminution qui provient du report au budget des pays de protectorats de certaines dépenses et des recettes correspondantes;

Budget des pays de protectorat du Sénégal à 4.584.000 fr. en augmentation de 681.000 fr. sur l'exercice 1907;

Budget local du Haut-Sénégal et Niger à 6.360.000 fr. en augmentation de 606.500 fr.

Budget du territoire militaire du Niger à 1.346.000 fr. en augmentation de 136.000 fr.;

Budget local de la Guinée à 6.225.000 fr. en augmentation de 1.095.000 fr.;

Budget local de la Côte d'Ivoire à 3.800.000 fr. en augmentation de 645.000 fr.;
Budget local du Dahomey à 3.090.000 en diminution de 145.000 fr.;
Budget général à 17.148.000 fr. en diminution de 486.000 fr.;
Budget annexe de la Mauritanie à 1.189.000 fr. en diminution de 79.000 fr.;
Budget annexe du chemin de fer de Kayes au Niger à 3950.000 fr. en augmentation de 533.000 fr.;
Budget annexe du chemin de fer de la Guinée à 1.700.000 fr. en augmentation de 700.000 fr.;
Budget annexe du chemin de fer de la Côte d'Ivoire à 500.000 fr. en augmentation de 130.000 francs.

Il n'a pas été établi, pour l'année 1908, de budget annexe des fonds d'emprunt, mais un simple plan de campagne de travaux qui reproduit les divisions des lois des 5 juillet 1903 et 22 janvier 1907. Ce programme prévoit pour ces travaux une dépense de 6.563.000 fr. au titre de l'emprunt de 1903 et de 26.006.000 fr. au titre de celui de 1907.

Les caisses de réserve accusent la situation suivante :

	MAXIMUM — francs	EN CAISSE — francs
Budget général....	5.000.000	2.400.701 17
Sénégal (territoires d'administration directe.......	1.500.000	908.762 94
Guinée......................	1.500.000	2.487.284 16
Côte d'Ivoire..........	1.500.000	1.136.876 »
Dahomey	1.500.000	1.500.000 »
Sénégal (Pays de protectorat)...................	1.000 000	197.389 87
Haut-Sénégal et Niger.....	1.000.000	1.000.000 »

Il suffit, pour donner une idée du magnifique développement financier de l'Afrique Occidentale Française, d'indiquer que les caisses de réserve qui, réunies, s'élèvent à 9.831.014 fr. 14, atteignaient en 1895 2 millions (exactement 1 million 860.143 fr.). L'ensemble des budgets arrivait à peine au chiffre de 11.000.000 de francs.

En 1895, dans les cinq colonies de l'Afrique Occidentale, les recettes réalisées étaient de :

	10.518.782 91
Les dépenses effectuées de....	10.018.991 95
En 1903, les recettes réalisées furent de........................	33.712.155 07
et les dépenses effectuées de....	30.185.612 88
En 1908,	
Les dépenses prévues sont de..	51.592.000 »

par suite des subventions interchangées pour les différentes colonies du groupe. Mais les dépenses et les recettes réelles sont, pour 1908, de 46 millions 782.000 francs, présentant une plus-value de 3.952.527 fr. 50 par rapport à l'exercice 1900, pour lequel il n'avait été prévu que 42 milions 829.472 fr. 90, tant en recettes qu'en dépenses.

Les travaux sur fonds d'emprunt. — Des décrets, en date du 24 mars 1908, viennent d'autoriser l'ouverture de crédits sur les fonds de l'emprunt de 100 millions de la loi du 22 janvier 1907 de travaux de construction des bâtiments militaires à exécuter pour la construction de groupes médicaux d'assistance indigène en Afrique occidentale française, des travaux à exécuter pour l'assainissement de Dakar et des travaux à exécuter



BERGES DU SÉNÉGAL

pour la construction d'un hôpital indigène à Dakar et d'un hôpital à Bamako.

D'après les rapports accompagnant ces décrets, les dépenses déjà engagées sur l'emprunt de 100 millions sont les suivantes :

Travaux de prolongement du chemin de fer de la Côte d'Ivoire (décret du 17 avril 1907).	5.900.000
Travaux du chemin de fer reliant le Kayes-Niger au littoral (décret du 17 avril 1907)..	13.200.000
Travaux de construction de la ligne télégraphique de Tombouctou à Zinder (décret du 28 avril 1907)...........................	2.000.000
Travaux d'amélioration de l'alimentation en eau de Dakar (décret du 6 juin 1907)..	2.000.000
Travaux d'éclairage des côtes de la baie du Lévrier (décret du 6 juin 1907............	140.000
Travaux de la dernière section du chemin de fer de la Guinée (décret du 21 janvier 1908).	30.000.000
Travaux de construction de groupes médicaux d'assistance indigène (décret du 24 mars 1908)................................	720.000
Travaux de construction d'un hôpital indigène à Dakar (décret du 24 mars 1908).........	670.000
Travaux de construction d'un hôpital à Bamako (décret du 24 mars 1908)............	1.100.000
Travaux de l'assainissement de Dakar......	1.500.000
Total.................	57.230.000

En Mauritanie. — Un nouvel incident vient de rappeler la nécessité d'une politique active et décidée en Mauritanie.

Le capitaine Repoux, commandant le poste d'Akjoucht, qui était parti en reconnaissance avec le lieutenant Schmitt, deux sous-officiers et 40 hommes, a été attaqué, le 16 mars, à vingt kilomètres de Yagharef, par un groupe de Maures, armés de fusils à tir rapide et commandés par Ould Sidi, dissident, prétendant au titre d'émir du Trarza. Par suite de l'envoi d'une patrouille et de la nécessité de garder les chameaux, le capitaine Repoux n'avait sous la main que vingt-six fusils au début de l'action.

Vers trois heures du soir, les Maures, qui avaient beaucoup de munitions et utilisaient habilement le terrain pour s'abriter, ont ouvert un feu violent sur nos troupes. Le capitaine Repoux fut bientôt

tué; ensuite le lieutenant Schmitt fut blessé. Mais vers cinq heures, la patrouille, qui rentrait, prit l'ennemi à revers, en même temps que le lieutenant Schmitt se lançait en avant et forçait les Maures à prendre la fuite.

La poursuite se continua pendant une heure. Les pertes de l'ennemi sont de 12 cadavres; cinq fusils à tir rapide leur ont été pris. De notre côté, nous avons eu le capitaine Repoux et un homme tués, le lieutenant Schmitt et un homme blessés. Le détachement est rentré à Akjoucht avec le corps du capitaine Repoux.



TYPE MAURE

Des informations reçues au ministère des Colonies, il résulte que la reconnaissance dont il s'agit aurait dépassé les limites fixées expressément à différentes reprises par le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française en vue d'éviter les conséquences d'une pénétration insuffisamment préparée dans l'Adrar.

D'autre part, un incident, moins grave, s'est produit sur le fleuve. Le 15 mars, un indigène nommé Aly Yoro Diao, originaire du Fanaye et déjà interné une fois, en 1906, dans le cercle de Tivaouane pour propagande antifrançaise, est venu attaquer le poste de Dagana, à la tête de fanatiques armés, et a sommé l'administrateur Chessé et les quelques Français de se rendre. L'administrateur l'ayant invité à se soumettre, Aly Yoro répondit qu'il était venu pour occuper la résidence et pour mettre à mort tous ceux qui ne voudraient pas se convertir à la religion musulmane. M. Chessé lui fit encore trois sommations. A la troisième, les partisans du talibé ouvrirent le feu sur le poste et se portèrent à l'assaut en trois colonnes. Les défenseurs du poste répondirent et les assaillants, ayant perdu 30 morts et 16 blessés, se retirèrent : Aly Yoro était parmi les tués.

La compagnie de tirailleurs immédiatement envoyée n'a pas eu à intervenir, et les fonctionnaires envoyés de Saint-Louis ont pu constater que cet incident, purement local, n'avait eu aucune répercussion sur la rive sénégalaise. Des mesures ont été prises pour qu'il en fût de même sur la rive mauritanienne.



MAURES DE LA RIVE DROITE DU SÉNÉGAL

CONGO FRANÇAIS

Les besoins du Congo français. — La campagne menée par des organes coloniaux, notamment par le *Temps*, par la *Dépêche Coloniale* et par ce *Bulletin* pour le renforcement de notre action au Congo français, semble avoir enfin abouti. Le « mal du Congo » a été bien souvent décrit ici. Le ministre des Colonies veut s'appliquer à le guérir. L'opinion des coloniaux et celle du Parlement ne manqueront certainement pas d'appuyer ses efforts.

M. Milliès-Lacroix a donné quelques indications sur les mesures immédiates qu'il compte prendre. Nous les trouvons dans une interview qu'il a donnée au *Temps* du 28 mars :

En 1907, l'effectif militaire qui était de 1.600 hommes, a été accru, au moyen de crédits supplémentaires, de 650 hommes. Il était déjà par conséquent de 2.250 unités. En 1908, de nouveaux crédits porteront cet effectif à 3.000 hommes. Et mon projet de budget prévoit deux augmentations, de 500 hommes chacune, pour 1909, la seconde devant avoir lieu dans le courant même de l'année. L'effectif alors atteindra 4.000 hommes. Il a été nécessaire d'espacer ainsi cette augmentation des troupes d'occupation, et pour deux motifs : le premier est d'ordre financier; le second, c'est que ces délais sont nécessaires pour assurer le recrutement.



[illegible]ement, les troupes du Congo dépendent du com- [illegible] de l'Afrique occidentale. En sera-t-il toujours [illegible]

[illegible]non, dit le ministre. Elles seront placées sous [illegible]d un lieutenant-colonel. De plus, suivant en cela [illegible] de ce qui a été fait en Afrique occidentale, les [illegible]commandant ces troupes feront en même temps [illegible] d'administrateurs de cercle. Au fur et à mesure [illegible]oppement de la colonie, ces cercles seront remis à [illegible]istration civile.

[illegible] quant à la réorganisation administrative?

— La première chose à faire, répond M. Milliès-Lacroix, c'est de créer un réseau télégraphique. Je viens de recevoir du Congo une dépêche datée du 8 mars Cela signifie qu'elle a dû être portée par un piéton depuis le point où elle était envoyée jusqu'à Brazzaville. Il est indispensable d'établir d'abord un câble de Libreville à Loango; puis un fil de Brazzaville à Ouesso, et un autre de Brazzaville à Banghi. Il faudra s'occuper également de l'amélioration des voies de communication fluviales et terrestres actuellement existantes. Ceci exigera des travaux de reconnaissance hydrographique et topographique importants.

— La colonie pourra-t-elle supporter les charges résultant de ces dépenses?

— Nous nous rendrons compte exactement d'abord des capacités financières de la colonie. Si elles ne suffisent pas, je n'hésiterai pas à demander au Parlement son concours, sous forme d'avances remboursables.

Le Congo doit nous donner les mêmes satisfactions que le reste de notre empire colonial. Il les donnera.

Le nouveau commissaire général au Congo français, M. Merlin, a de son côté formulé ainsi son programme dans le banquet que lui a offert récemment l'Union coloniale : « Il faut nous installer dans un pays encore inoccupé dans sa majeure partie. Il faut y organiser les communications, y régulariser et y développer les moyens de transport. Il faut y assurer la sécurité des personnes et des biens, l'administration d'une justice égale pour tous, prompte et régulière. Il faut travailler à l'amélioration de la mentalité d'indigènes encore absolument barbares, au développement progressif, méthodique du pays, aider les initiatives et les capitaux qui se sont portés vers ces pays neufs à recevoir la juste rémunération de leurs efforts. » Et il a ajouté qu'on ferait ainsi du Congo un Brésil français.

MADAGASCAR

Le rattachement administratif des Comores à Madagascar. — Un décret du 9 avril 1908 a rattaché au gouvernement général de Madagascar la colonie de Mayotte et les îles et protectorats qui en dépendent. Ces îles sont les Glorieuses, occupées par la France depuis 1892 et où notre autorité est représentée par un garde-pavillon. Les protectorats sont ceux de la Grande-Comore, d'Anjouan et de Mohéli.

Dans le rapport au président de la République qui précède le décret, M. Milliès-Lacroix rappelle qu'un décret du 21 décembre 1906 a soumis aux délibérations des Chambres un projet de loi déclarant colonies françaises les îles d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande-Comore. Le vote de ce projet de loi ne changera rien à la situation actuelle, mais ne fera que la régulariser, par l'annexion des protectorats en question au territoire français.

Le décret du 9 avril 1908 n'indique pas quelles sont les conséquences pratiques du rattachement. On y voit seulement que le fonctionnaire chargé de l'administration de Mayotte et de ses dépendances sera placé sous la haute autorité du gouverneur général de Madagascar et dépendances. Il paraît n'y avoir de changé que la dénomination du fonctionnaire chef de la colonie.

En réalité, la mesure réalisée par M. Milliès-Lacroix aura des conséquences étendues très faciles à prévoir.

Le gouverneur de Mayotte, en relations constantes avec ses administrés européens, pour la plupart concessionnaires ou propriétaires importants, a peu d'autorité sur eux; il lui est difficile, sinon impossible, d'exiger la stricte application des règlements, notamment de ceux relatifs à la main-d'œuvre indigène. Les conflits entre l'administration et les colons sont constants et paralysent les meilleures volontés. La haute autorité du gouverneur général, placée en dehors des contingences locales, servira en quelque sorte d'arbitre entre les deux parties, pour le plus grand bien des affaires administratives et économiques. Le ministre, trop éloigné, trop peu renseigné, ne pouvait jouer utilement ce rôle.

Les Comores sont fertiles, des capitaux importants sont engagés dans leur mise en valeur, elles sont actuellement parmi les plus grosses productrices de vanille du monde. Les colons y trouvent et y trouveront surtout maintenant d'excellentes conditions de vie et de prospérité. Mais l'administration n'y pouvait faire que de « mauvaises affaires ». En voici la raison. Chaque île a son budget autonome, peu important, bien entendu, sans aucune élasticité, incapable de faire face à une dépense imprévue même de minime importance. Or les Comores sont périodiquement visitées par des cyclones d'une extrême violence qui causent aux bâtiments des services publics des dégâts dont la réparation s'impose toujours immédiatement. L'administration, après ces cyclones, doit subvenir aux besoins de nombreux indigènes sans ressources, quelquefois aider les petits colons eux-mêmes à se relever. La vie normale reprend vite son cours, parce que le pays est riche, mais le budget local, lui, s'est endetté irrémédiablement. Actuellement Mayotte et ses dépendances ont un passif de près d'un million résultant des trois cyclones de 1898, 1904, 1905.

Madagascar, qui a un budget plus élastique parce que mieux alimenté, une caisse de réserve de 10 millions de francs, pourra prendre à sa charge l'amortissement des dettes des Comores, sinon leur remboursement immédiat. Le budget local de la Grande Ile pourra, le cas échéant, prêter son aide aux petits budgets des Comores.

Ces îles seront appelées d'ailleurs, en échange de l'aide financière que leur procurera Madagascar, à fournir à celle-ci, dans des conditions à déterminer, une main-d'œuvre dont elle a le plus grand besoin. La Grande-Comore particulièrement a plus de travailleurs que ses colons n'en peuvent occuper; il sera possible de per-

mettre, à destination de Madagascar et en la surveillant, une émigration comorienne, à la condition expresse que ces travailleurs reviendront dans leur pays à l'expiration de leur engagement.

En résumé, les Comores auront l'assurance du lendemain et paieront cette assurance en mettant à la disposition de Madagascar des travailleurs qui actuellement ne trouvent pas à s'employer sur leur territoire.

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

I. — DANS LA CHAOUIA.

Aussitôt après le combat de l'oued Acila (8 mars), M. Houel, correspondant du *Matin* et familier de Mouley Hafid, franchissait à nouveau nos lignes et transmettait au général d'Amade des propositions de paix du prétendant ou, pour mieux dire, les intentions que ce personnage avait de négocier avec le chef des troupes françaises dans le Chaouïa. M. Houel était aussi chargé, paraît-il, de la mission d'engager les chefs des Mzab et des Mdakra à se soumettre sans résistance au général d'Amade. Il semble que ses tentatives en vue de la réconciliation générale n'aient point donné des résultats très précis. En ce qui concerne spécialement Mouley Hafid, le général déclarait une fois de plus que sa mission était avant tout de pacifier le Chaouïa, et non point de traiter avec des chefs marocains étrangers à cette tribu, qu'au surplus l'expérience démontrait la participation des mahallas hafidistes dans les attaques dirigées contre nos colonnes et que seule l'abstention absolue de ces mahallas permettrait ultérieurement de causer de la paix. En même temps, on faisait savoir à Mouley Hafid que s'il avait l'intention de négocier avec Abd el Aziz, l'autorité française se chargerait volontiers de transmettre au sultan de Rabat les desiderata de son frère. L'attitude toujours équivoque des dissidents du Chaouïa, appuyés et approvisionnés par des bandes armées du camp de Mechra Chaïr, ne confirmait pas les assurances de paix que Mouley Hafid priait ses envoyés de transmettre de sa part aux autorités françaises.



UNE RUE DE CASABLANCA (1)

D'un autre côté, les dernières opérations chez les Mdakra, la journée du 8 notamment, celle où nous avions enfin remporté une véritable victoire avaient causé une vive impression dans l'arrière-Chaouïa et démoralisé une bonne partie de la population. Le général d'Amade continuait ses crochets à travers les tribus douteuses. Il atteignait le cœur du Mzab sans coup férir et occupait en passant la casba Ben Ahmed. Puis une nouvelle série de contre marches ramenait ses colonnes à Settat, chez les Oulad Saïd, chez les Mzamza. Enfin elles campaient au Sud-Ouest de Ber-Rechid, à Dar-ould-Fatima. Là, le général décidait d'aller atteindre jusque chez lui un marabout agitateur, établi à la zaouïa El Ourimi et surnommé Bou Nouala, qui concentrait autour de lui l'âme de la rébellion de cette partie du pays. Le 15 mars, dans une randonnée digne des précédentes, nos troupes infligeaient aux Marocains une sanglante défaite autour de Zaouïat-el-Ourimi, et bousculaient deux agglomérations de tentes considérables. C'est à cette occasion que des informations inexactes et tendancieuses prêtaient à nos soldats des cruautés inutiles, des massacres de femmes et d'enfants Les rapports probants du général d'Amade ont fait justice de ces racontars.



LE FOURRIER A BÉCANE DANS LES RUES DE CASABLANCA

Après cette chaude journée, les colonnes d'opérations prirent un repos bien gagné et s'installèrent autour de Ber-Rechid, tandis que le général se rendait à Casablanca pour y recevoir M. Re-

(1) Clichés de l'*Illustration*.



gault et le général Lyautey. A ce même moment des renforts étaient débarqués. Peu à peu, 8.000 hommes pouvaient être concentrés sur l'oued Ayata, à 25 kilomètres de Ber-Rechid.

Le 29 mars, les colonnes s'engageaient vers le Sud-Est, dans la direction des Mdakra, et un combat acharné prenait naissance dès le matin à Souk-el-Khemis. Il devait durer quatorze heures, au cours desquelles une reconnaissance de cavalerie, chasseurs et spahis, tombait dans une embuscade et ne tardait pas à compter neuf morts, dont les lieutenants Silvestre et du Boucheron. L'infanterie et l'artillerie venaient bientôt dégager les cavaliers; néanmoins, il y avait encore à déplorer 12 blessés. L'action ne se terminait qu'à la nuit tombante. Elle reprenait encore le lendemain, mais plus mollement.

Le 31, on apprenait que les Mdakra et les Mzab



MARCHANDS DE PAIN A CASABLANCA

en venaient aux mains à quelque distance de nos camps. Cinq jours après, le général d'Amade laissant la colonne Branlière à proximité des Mdakra pour surveiller les fractions remuantes, regagnait Ber-Rechid où il préparait une nouvelle marche sur Settat.

Des émissaires étaient en effet venus annoncer que Mouley Hafid avait déplacé son campement de Mechra-Chaïr, qu'il était toujours installé sur la rive gauche de l'oued Morbeâ, mais près d'un gué commode d'où il était aisé de se porter rapidement sur Settat. Au surplus, les effectifs hafidistes réguliers et irréguliers traversaient déjà le fleuve, avec l'intention manifeste de pénétrer dans le Chaouïa. Le général d'Amade surveillait de près tous ces mouvements. Le 6 avril, il décidait de réoccuper Settat et d'y installer une garnison durable. Le 7, nos troupes s'installaient dans la petite bourgade sans coup férir, tandis que les contingents hafidistes s'enfuyaient précipitamment.

Dans la nuit du 7 au 8, une partie de la mahalla hafidiste, commandée par le caïd Ben Azzaoui, aidée de dissidents Mdakra et Oulad Bouziri, attaquait nos avant-postes autour de Settat. Un officier, le capitaine Loubet, des tirailleurs, trois sous-officiers et deux hommes étaient grièvement blessés. L'ennemi était rapidement repoussé et poursuivi dans la direction de l'oued Morbêa.

II. — LA MISSION REGNAULT-LYAUTEY.

Le 17 mars, M. Regnault, ministre de France au Maroc, et le général Lyautey, chargés par le gouvernement d'étudier les moyens d'aboutir à une pacification rapide du Chaouïa, débarquaient à Casablanca. Immédiatement, ces deux hauts fonctionnaires s'entouraient de tous les renseignements susceptibles de faciliter leur mission.

Tandis que M. Regnault se documentait sur la situation politique auprès de notre consul, M. Malpertuy, le général Lyautey inspectait notre installation militaire à Casablanca, passait les troupes en revue, conférait avec le général d'Amade sur la manière la plus efficace de maîtriser définitivement les fractions irréductibles du Chaouïa. Il approuvait du reste hautement toutes les mesures adoptées par le général d'Amade et son plan d'action militaire. Son premier rapport au gouvernement préconisait l'installation de postes fixes à Settat, Mediouna, Ber-Rechid et Bou-Znika, l'occupation provisoire de points intermédiaires dans l'arrière-Chaouïa à *Dar-Bouazza-Ben-Sliman*, à *Dar-ould-Sebah*, *Souk-el-Khemis*. Deux autres camps retranchés destinés à surveiller les Mdakra



AUX PORTES DE CASABLANCA

portaient le nom des deux lieutenants tués pendant le combat du 29, « Silvestre » et « Boucheron ».

Le 31 mars, M. Regnault, le général Lyautey et M. Malpertuy se rendaient à Ber-Rechid où les attendait le général d'Amade. De leurs différents entretiens, il ressortait que la méthode de pacification à employer dans le Chaouïa devait être analogue à celle qui avait si bien réussi chez les Beni-Snassen. Le ministre de France n'hésitait pas à se rendre en personne jusqu'au camp « Boucheron » pour constater *de visu* l'organisation

des postes provisoires placés en avant-garde sur la lisière des territoires remuants. Le général Lyautey, en même temps, indiquait la tactique qui, selon lui, devait être adoptée pour enserrer le massif des Mdakra comme dans un étau. Il ne devait pas tarder à rejoindre le général d'Amade à Settat, tandis que M. Regnault retournait à Casablanca et s'embarquait pour Tanger le 10 au soir.

III. — A RABAT.

Le Makhzen semble s'être persuadé que le meilleur moyen de triompher des heures de l'adversité est de prendre son temps Tranquillisé en ce qui concerne la paie de ses troupes que la récente avance de 2 millions 1/2 assure pour quelques mois, rassuré quant à sa sécurité garantie par la présence des troupes françaises dans le Chaouïa, heureux de sentir que Mouley Hafid émousse ses armes contre nos canons et que le parti hafidiste de Fez se désagrège, l'entourage d'Abd el Aziz, un moment désemparé, n'augure pas mal de l'avenir, reprend confiance et prépare ses mahallas avec une sage lenteur. Peut-être a-t-il raison.



DANS LA RUE

La mahalla de Boucheta-Baghdadi et celle de Moulay Zin (frère du sultan) campent à quelque distance de Rabat; l'une et l'autre sont formées d'un noyau important d'infanterie et de cavalerie régulière, entouré de contingents *guich* recrutés un peu partout dans le Nord marocain. De nouveaux effectifs arrivent du reste tous les jours par groupes de 15 à 20 cavaliers. Les deux colonnes se composent au total de 6.000 hommes environ. Elles sont payées régulièrement : ce qui prévient les désertions.

Si le secret désir d'Abd el Aziz et de ses vizirs est servi à souhait, ces colonnes ne se mettront en marche que le jour où la route sera libre entre Rabat et Fez, où les tribus *travaillées* seront prêtes à faire un excellent accueil aux troupes se dirigeant vers la capitale, où on aura l'impression que les portes de Fez s'ouvriront toutes grandes devant les soldats de Rabat.

IV. — LE PRÉTENDANT MOULEY HAFID.

La situation de Mouley Hafid se dessine comme de plus en plus embarrassée. Peut-être, dans le courant du mois de mars, a-t-il pu espérer qu'un échec de nos troupes en face des Chaouïa et des contingents réguliers et irréguliers issus des « mahallas de la guerre sainte », lui ouvrirait le passage dans la direction de Rabat. C'est en effet cette dernière ville qui semble l'hypnotiser. L'immobilité du Makhzen d'Abd el Aziz doit le lui faire supposer plus faible et plus désemparé qu'il ne l'est en réalité. Il voudrait tirer parti de cette situation. Pour traverser le Chaouïa, il n'escompte du reste pas seulement nos échecs, puisqu'il nous fait proposer la paix et des relations amicales. Malheureusement, qu'il le veuille ou non, les bandes armées accourues du Sud au *Djehad*, à sa voix, font chorus avec les dissidents



LE DÉBARQUEMENT DES CHEVAUX A CASABLANCA

du Chaouïa et nous harcèlent constamment. Il est au surplus douteux que Mouley Hafid fasse quelque chose pour empêcher ces gens de le compromettre. Il est musulman, donc il est fataliste. Pour lui, la situation politique est une loterie. Dieu l'aidera à marcher sur Fez, ou sur Rabat, ou même sur Mazagan. Tiraillé par ses caïds et par ses contingents de guerre, il hésite sur les partis à prendre et se morfond sur les rives de l'oued Morbeà. A la fin de mars, il change son campement de place ; il s'installe à quelques kilomètres en aval auprès d'un autre gué. Coïncidence ou tactique nouvelle? Les cavaliers Rehamna et les fantassins des Beni-Meskin semblent passer plus rapidement ce gué. Ils dessinent un mouvement sur Settat. Ils occupent cette place, l'évacuent en grand désordre quand nos colonnes approchent, puis essaient de surprendre nos avants-postes dans la nuit du 8. Ce sont là les éléments combattants de l'entourage du Prétendant. Au camp, la situation est peu brillante, les réguliers désertent en masse, les maladies infectieuses se déclarent dans cette agglomération de guerriers pas payés et mal nourris : le typhus et la variole font des ravages.

Mouley Hafid constate avec inquiétude les progrès de la lente désagrégation qui menace sa cour

foraine. On l'incite à marcher sur Fez en passant par le Tadla et le Zaïan, mais il hésite à affronter ces provinces montagneuses, privées d'approvisionnements, avec ses colonnes dépenaillées. Désespérant de traiter avec le général d'Amade ou avec une autorité française, voyant que partout ses propositions sont suspectées, il échange d'actifs pourparlers avec *Hadj Hammou Zaïani*, le grand chef berbère du Zaïan, qui se déclare prêt à soutenir les efforts du Prétendant pour



LA VIE REPREND A CASABLANCA

atteindre Rabat, au besoin en unissant leurs efforts contre les Français.

Mouley Hafid lance partout des appels pressants d'argent et d'hommes; ses proclamations enflammées sont lues dans les tribus autour de Merrâkech, de Fez, de Saffi. Mais elles obtiennent peu de résultats, dans le Sud au moins. Quant aux contingents de Fez, s'il en est qui sont partis, rien ne dit qu'ils arriveront à destination.

Le sultan de Merrâkech n'est retenu sur les bords de l'oued Morbéa que par sa proclamation à Fez et à Meknès, que par la facilité avec laquelle il pensait pouvoir réduire Rabat à merci. Sans quoi, il aurait déjà fait le sacrifice du royaume du Nord et se serait résigné à n'être que le souverain du Sud marocain.

V. — L'INSURRECTION DE FEZ.

L'état révolutionnaire semble tiédir. L'annonce des mahallas qui se préparent à Rabat inquiète vivement les esprits dès le début de mars. Le cheikh Kittani quitte la capitale et se rend à Meknès essayer de lever chez les Zemmour et les Zaïan des contingents berbères en vue de former une contre-mahalla. A Fez, ce départ et les nouvelles de Rabat que les azizistes s'efforcent d'enfler à plaisir sèment l'indécision parmi les têtes de file du mouvement révolutionnaire. Peu à peu, un certain nombre de ces personnages marquants jugent prudent de préférer aux accidents de la vie publique la quiétude de leurs foyers. Ils restent chez eux.

Cependant les plus actifs ne désarment pas. El Mrani donne l'impression qu'il ne se laisse pas effrayer par les préparatifs de Rabat. Sa situation de *khalifa* de Mouley Hafid l'astreint, du reste, à ne pas faiblir. Il déclare la nécessité de se préparer à la lutte et cherche les moyens pratiques d'entretenir des troupes défensives à Fez et autour de Fez. Le manque d'argent l'amène à créer des taxes nouvelles. Les israélites sont naturellement les plus atteints, et c'est sans cesse qu'on leur réclame de nouveaux sacrifices d'argent.

Pour entretenir le fanatisme de la populace, de fausses nouvelles continuent à être semées sur l'impuissance d'Abd el Aziz et de ses vizirs, sur les échecs retentissants des Français dans la Chaouïa.

Enfin, la guerre sainte est nettement prêchée dans les mosquées de Fez et de Meknès, des appels réitérés sont lancés aux tribus des environs. Des quartiers entiers se concertent pour envoyer des contingents au *Djehad*. Les collectes chez les commerçants se renouvellent constamment; le parti révolutionnaire promet armes et argent à tous les groupes qui se présenteront pour aller combattre Abd el Aziz à Rabat et les Français à Casablanca.

Tandis que l'on se prépare aux combats, des incidents nombreux surgissent. C'est une nouvelle lettre du sultan du Sud donnant pleins pouvoirs à



L'ÉTAT-MAJOR

El Mrani; c'est la mauvaise grâce avec laquelle certains commerçants acceptent les impositions nouvelles; ce sont les conflits entre le pacha Zeraouti et les chorfa d'Ouezzan qui l'accusent de concussion.

Sur ces entrefaites, le 26 mars, 250 cavaliers originaires des Beni-Hassen et des Cherarda viennent demander des armes et des subsides; on leur en distribue quelque peu. Ils repartent. Mais est-il bien sûr qu'ils vont au *Djehad*?

Puis ce sont des murmures dans la population contre la monnaie de cuivre, si dépréciée, que l'autorité locale remet en circulation et à laquelle elle veut imposer cours forcé. Pour alimenter le trésor local, quelques maisons sont confisquées. On va jusqu'à mettre les scellés sur les habitations des vizirs de Rabat. Ces habitations sont gardées à vue par des postes permanents.

Les soldats de la garnison campent hors de la ville avec leurs caïds. Il semble qu'on ne nourrisse à leur égard qu'une confiance limitée. On essaie du moins de les payer, et toutes les ressources disponibles sont affectées à la solde de ces troupes. Les murs d'enceinte sont réparés; des corps de garde sont placés dans toutes les forteresses. Le parti révolutionnaire prend ses dispositions pour soutenir un siège.

Malgré tout, le hafidisme ne fait point de progrès et l'azizisme, au contraire, tend à revenir sur l'eau. Des chuchotements, des conversations privées, des échanges de correspondance avec Rabat laissent deviner une réaction probable. Cependant quelques contingents armés, originaires des Hiayna, des Cherarda et de certains quartiers de Fez s'ébranlent vers l'Ouest, au milieu d'un grand concours de populace qui acclame les « combattants de la foi ». Un caïd, Ould Ahrab, envoyé par Mouley Hafid (2 avril), arrive et campe hors de la ville avec son escorte. Le meilleur accueil lui est réservé; on lui donne même de l'argent; mais la place de pacha qu'il sollicite ne lui est pas accordée.

Le 5 avril, un nouvel appel de fonds vient consterner les israélites du Mellah. De plus en plus, toutefois, on pressent des événements nouveaux. Les mieux informés prévoient un revirement prochain en faveur d'Abd el Aziz, fomenté



LE PERRUQUIER ARABE

par El Mrani lui-même et par Ba Mohammed Chergui. Les habitants des quartiers de Fez-Djedid appuieraient cette volte-face, en cas de résistance de la part des gens de la Médina et du *vieux Fez*. El Mrani songe à aller habiter Fez-Djedid, près du palais du sultan, et remplace peu à peu les gardiens des quartiers commerçants par des *âskris* à sa dévotion.

CHRONIQUE DE TANGER

L'incident soulevé sur l'adjudication des baraquements de la police franco-marocaine est solutionné. Le premier cahier des charges est purement et simplement confirmé. Du reste, le jour de la soumission, seules trois maisons françaises sont en règle et l'une d'elles est déclarée adjudicataire.

Le 25, une division d'escadre austro-hongroise, venant de Barcelone et de Gibraltar, fait escale à Tanger Des fêtes sont organisées en son honneur par la Légation d'Autriche. Ces navires de guerre repartent pour Alger le 27. Un sous-officier de cette division s'est malheureusement noyé dans la rade.

Le 29, Raïssouli vient passer quelques jours à Tanger. Il descend chez un notable marocain, emploie ses journées en longues conversations à la Légation d'Angleterre, s'entretient avec quelques gens d'affaires, se dérobe à toute interview et déclare qu'il se refuse à se laisser photographier.

Le 2 avril, le pacha d'Arzila arrive à Tanger, appelé par Guebbas dans le but d'organiser une mahalla destinée à renforcer celles de Rabat qui doivent se diriger sur Fez.

Le même jour, débarque à Tanger, venant de Paris, M. Porché, ingénieur en chef des travaux publics, prévu par la Conférence d'Algésiras et désigné par le corps diplomatique.

Le 3, M. Gérard Lowther, ministre d'Angleterre de retour de congé, est amené par un croiseur de Gibraltar.

Le 5, Raïssouli fait une visite au ministre d'Angleterre



UN DÉBARQUEMENT DIFFICILE

et a une longue entrevue avec lui. Le 8, il se rend à un dîner que lui offre Guebbas, et là les deux adversaires se réconcilient, remettant à Dieu le soin de juger de quel côté était l'injustice.

CHRONIQUE DU MAROC

TÉTOUAN. — La police hispano-marocaine s'organise. Une école espagnole pour les enfants marocains est créée.

CEUTA. — On forme à Ceuta, de même qu'à Melilla, des bataillons marocains au service de l'Espagne. Les opérations militaires projetées autour de Ceuta sont momentanément suspendues. Deux navires anglais, échoués dans ces parages (le 3 avril) au milieu d'un brouillard intense, sont renfloués sans trop de difficulté par des remorqueurs de Gibraltar.

LARACHE. — Une certaine effervescence continue à régner dans la région. Le 16 mars, les courriers qui font le service entre Tanger et Larache sont dévalisés. La garnison chérifienne est réduite à sa plus simple expression par suite d'envois fréquents de détachements sur Tanger. L'organisation de la police espagnole prend tournure.



EN COLONNE

EL KSAR. — Le pacha Remiqui résiste à toutes les sollicitations hafidistes de la région. Il encourage les tribus du Rarb à envoyer à Rabat les contingents de guerre qui sont demandés par Abd el Aziz.

CASABLANCA. — Le 12 mars, les Mdakra capturent deux vivandiers européens qui suivaient les colonnes, un Français nommé Paret et un Italien nommé Bianchi. Les deux prisonniers ne sont pas maltraités et sont restitués huit jours plus tard moyennant une rançon de 7.000 pesetas.

Le 18, Mokri arrive à Casablanca, désireux de se rendre à Rabat par terre, la barre étant impraticable. Une escorte militaire lui est fournie.

Le [illegible] mars, 600 tirailleurs sénégalais sont débarqués avec leurs femmes. On attend avec impatience l'arrivée à Casablanca de la Commission internationale des indemnités, annoncée pour fin avril

Le 6 avril, l'amiral Philibert hisse son pavillon sur le *Desaix* Le *Kléber* rentre à Oran.

MAZAGAN. — Bien que le camp de Mouley Hafid se soit légèrement rapproché, la situation générale semble être meilleure. L'effet moral produit par nos récents succès dans le Chaouïa est considérable.

Le 23 mars, une bagarre se produit entre les soldats de la police franco marocaine et les *âskris* de la garnison aziziste. Ces derniers sont irrités des compliments que le pacha a adressés aux effectifs de la police pour leur bonne tenue.

Le 25, le cadi de la ville, soupçonné de correspondre avec Mouley Hafid, est arrêté et embarqué pour Rabat.

On achète à Mazagan de nombreux chameaux destinés aux services de transport de l'intendance à Casablanca.

SAFFI. — Des émissaires de Mouley Hafid recrutent des contingents pour la guerre sainte dans l'Abda Le 19 mars, un Français, M. Jourdan, et sa femme, partent pour le camp du prétendant.

Le 21, les sauterelles font leur apparition. Dans certaines régions de l'Abda, elles exercent de véritables ravages.

Une école de garçons et une école de filles ouvertes en février par M. et Mme Falcon, instituteurs de l'Alliance israélite, sont en très bonne voie de prospérité.

MOGADOR. — On exhibe actuellement à Mogador deux « frères siamois » venus de Merrâkech.

On annonce d'Oudjda la mort de Si Allal Abdi, chancelier honoraire du consulat de France à Mogador, sujet algérien installé depuis de nombreuses années et qui se rendit utile dans plusieurs missions délicates.

Le recrutement de la police se fait lentement.

Anflous travaille toujours contre les Ida ou Gueloul. Il profite de la présence de contingents azizistes importants pour infliger aux tribus voisines de la sienne toute une série de défaites.

Le 26 février, un chalutier à vapeur, la *Baleine*, appartenant aux pêcheries du golfe de Gascogne, s'échouait au cap Juby Les Maures du pays s'empressaient de piller le navire, tandis que l'équipage composé de 18 hommes était recueilli par le caïd makhzen du fortin du cap Juby; le caïd installait les matelots dans une ancienne factorerie anglaise et leur faisait distribuer quelque nourriture.

Des informations parvenues des Canaries ayant signalé ce naufrage et laissant entendre que l'équipage de la *Baleine* avait été fait prisonnier par les Maures, le croiseur *Cassard* était envoyé au cap Juby où il arrivait le 21 mars, amenant de Tanger M. Mercier, interprète militaire, qui devait au besoin négocier avec les tribus nomades de la région. Le *Cassard* avait pris à son bord, à Mogador, deux fonctionnaires makhzen et un Marocain connaissant le cap Juby. Dès l'arrivée du navire de guerre, le caïd makhzen Cherardi déclara que sa garnison avait déserté depuis plusieurs semaines faute de solde et de *mouna*, qu'il vivait seul dans la redoute avec quelques domestiques, que les Maures avaient vainement tenté de l'obliger à leur livrer l'équipage de la *Baleine* dont ils voulaient exiger une rançon. Le caïd ajoutait qu'il attendait un navire français pour lui remettre sains et saufs les matelots naufragés.

Prenant acte de l'attitude du représentant d'Abd el Aziz, le *Cassard* embarquait à son bord les marins du chalutier, allait relâcher aux Canaries pour se réapprovisionner en charbon, et regagnait ensuite Tanger, d'où les pêcheurs bordelais étaient dirigés sur la France.

MERRAKECH. — Les demandes incessantes d'argent de Mouley Hafid sont très mal accueillies par les négociants à qui ces demandes sont adressées. Le 20 mars, le pacha Si Thami Glaouî lut aux notables de la ville une lettre du prétendant réclamant 50 000 douros pour les frais de la guerre sainte. Mais il n'obtint aucun succès, et les notables déclarèrent qu'ils refusaient de prêter plus longtemps leur concours pécuniaire à l'aventure hafidiste.

Tanger, le 11 avril 1908.

CH. RENÉ-LECLERC,
Délégué du Comité du Maroc, à Tanger

M. Regnault ministre de France au Maroc, et le général de division Lyautey sont rentrés en France au milieu d'avril pour rendre compte au gouvernement de la mission qu'ils ont remplie.

Une dépêche de Settat, 9 avril, a annoncé un changement dans l'organisation militaire. Les colonnes du Tirs et du littoral disparaissent et sont remplacées par deux brigades de marche. La première, commandée par le colonel Boutegourd, comprend un bataillon du 1er zouaves, commandant Cloxin ; un demi-bataillon du 4e tirailleurs, deux compagnies du 3e tirailleurs, une batterie de 75, capitaine Aubry; une batterie de montagne, capitaine Duc; un escadron du 3e chasseurs, le goum de Biskra et deux pelotons de spahis, commandant Bertrand.

La deuxième brigade. colonel Moinier, comprend deux bataillons du 2e tirailleurs, commandants Viennot et Thouveny, une batterie de 5, capitaine Seguin, un escadron du 3e chasseurs et le goum de Djelfa, capitaine Boireau.

Le détachement régional de Settat est réorganisé et placé sous les ordres du lieutenant-colonel Brulard. Il compte un bataillon du 2e étranger, commandant Szarvas; un bataillon du 3e tirailleurs, commandant Godchot; une batterie de 75; un escadron du 6e chasseurs, avec le peloton Khaled, du 1er spahis, sous le commandement du chef d'escadron Haillot; deux sections de mitrailleuses, dont une attelée, plus une section du génie et de l'intendance. Le détachement occupe la ville de Settat et une kasbah sur la crête Ouest (où est installée la télégraphie optique), qui s'appellera désormais le fort Loubet. Le détachement régional de Settat va être pourvu d'un service de subsistances capable d'assurer, le cas échéant, le ravitaillement en vivres et munitions des deux colonnes durant leurs opérations.

Une discussion a été soulevée à propos de l'attitude de nos troupes au combat du 15 mars, et le *Journal officiel* a publié, le 11 avril, le rapport du général d'Amade sur les opérations du 12 au 16 mars. Il a publié, le 16 avril, les rapports relatifs au débarquement du *Galilée* et aux premières opérations du général Drude. Nous reviendrons sur ces documents.

Le Maroc au Parlement espagnol. — Au Sénat espagnol, le 23 mars 1908, M. Sanchez Roman a sollicité le gouvernement de faire des déclarations sur sa politique marocaine, afin d'éclairer le pays. Il demande s'il est exact que le gouvernement français considère l'Acte d'Algésiras comme insuffisant et si des négociations préliminaires ont lieu en vue de la convocation d'une nouvelle conférence internationale. Il signale le contraste existant entre la mission pacifique du général Lyautey au Maroc et l'appel du général d'Amade à ses troupes : « En avant! », ce qui serait de nature à justifier le malaise et les craintes des Européens habitant les localités de la côte. Il s'occupe du *Livre Rouge*, où manquent, d'après lui, certains documents. En présence des incertitudes actuelles, il demande au gouvernement d'exposer sa politique et ses intentions pour l'avenir. Le Makhzen ayant opposé de sérieuses difficultés à l'établissement de la police au Maroc, la conduite des gouvernements français et espagnol est explicable; mais il existe toujours une divergence de vues entre les instructeurs français et suisse et le Makhzen, de sorte qu'il est impossible de dire que l'Acte d'Algésiras est appliqué au pied de la lettre. L'orateur s'occupe ensuite de la Banque d'Etat et assure que les emprunts n'ont pas été contractés en conformité avec les dispositions de l'Acte d'Algésiras; il termine

par quelques considérations sur le monopole des tabacs.

Le lendemain 24 mars, M. Allende Salazar, ministre des Affaires étrangères, a répondu au discours de M. Sanchez Roman. Il réfute la critique faite par ce dernier des actes du gouvernement dans la question marocaine : le gouvernement s'est toujours montré respectueux des accords conclus à la conférence d'Algésiras; les faits sont là pour en fournir la preuve. L'omission, relevée par M. Sanchez Roman, du texte intégral de certains documents dans le *Livre Rouge*, s'explique par ce que ces documents étaient déjà connus des Cortès et que par conséquent il n'y avait pas lieu de les reproduire intégralement; le *Livre Rouge* renferme d'ailleurs d'une manière claire et précise tout le développement de la question marocaine.

Il n'a surgi dans cette question, dit le ministre, aucune véritable complication, les cabinets de Madrid et de Paris ayant toujours été d'accord. Si certaines difficultés se sont produites, elles ont été provoquées par l'attitude inattendue de certaines tribus marocaines; mais jusqu'à présent tout a été solutionné d'un commun accord et d'une manière toujours conforme aux décisions prises à Algésiras. La politique espagnole s'est toujours inspirée et continue à s'inspirer des principes affirmés à la conférence, c'est-à-dire du maintien du *statu quo* dans la Méditerranée et dans l'Atlantique. Dans tous les incidents de la question marocaine il y a toujours eu une parfaite unité de vues entre tous les ministres.

En ce qui concerne les événements de Mar-Chica et d'autres analogues antérieurs à l'Acte d'Algésiras, l'Espagne peut agir en toute indépendance, en vertu des droits qu'elle tient du traité de Ouad-Ras et de ceux de 1894 et 1895. En exécution de ces traités, dit le ministre, nous avons toujours agi en observant la plus stricte neutralité. La mahalla impériale s'est réfugiée à Melilla sur les instances des autorités chérifiennes, et en raison de la difficulté qu'elle éprouvait à tenir tête aux forces rebelles du prétendant : c'est à l'Espagne qu'il revient, en vertu des traités, d'exercer la surveillance sur ces territoires et de garantir l'exécution des arrangements avec les indigènes de la région, lesquels sont les premiers à approuver sa conduite.

Le ministre termine en disant que les oppositions, au lieu de se servir du problème marocain comme d'une arme pour combattre le gouvernement, feraient mieux de s'unir à lui dans un but commun, celui de la défense de territoires espagnols.

A la Chambre des députés, le 27 mars, M. Villanueva a protesté contre les nouvelles soi-disant tendancieuses publiées par le *Temps* sur la conduite de l'Espagne au Maroc. Parlant de la contrebande sur les côtes marocaines, il a déclaré, contrairement aux assertions de M. Llorens, que les autorités espagnoles la poursuivent avec toute la vigueur et l'énergie possibles, accomplissant en cela tout leur devoir.

Le président du conseil des ministres, dans sa réponse, a déclaré que les informations du *Temps* sont dénuées de tout fondement. En ce qui concerne la contrebande, il se félicite de ce que les autorités des possessions africaines la poursuivent avec toute l'énergie nécessaire.

L'Allemagne et le Maroc. — On avait signalé au milieu de mars une reprise des mouvements de mauvaise humeur de la presse allemande. Un certain nombre d'organes allemands qui passent pour entretenir des relations avec la chancellerie s'étaient élevés contre l'occupation de Casablanca, et une dépêche de Tanger à la *Gazette de Cologne* décrivait même les craintes qu'on éprouvait dans la colonie étrangère à l'idée qu'Abd el Aziz enverrait des troupes dans le port hafidien de Safi. Une note officieuse insistait aussi sur le point que la France ne devrait pas prendre pour un encouragement les vœux que les puissances peuvent avoir exprimés pour le succès de ses armes. « En réalité, disait ce communiqué de la chancellerie, on peut avoir formulé à différents endroits des souhaits semblables avant les derniers combats, mais on avait surtout en vue le désir, en formulant ces vœux de succès, que grâce à eux on vît arriver la fin de l'effusion du sang en Afrique, que tout le monde désire; mais, à notre connaissance, de nulle part n'est parti un encouragement à prolonger ni à étendre les opérations militaires. » La *Tægliche Rundschau*, en reproduisant cette note officieuse, l'intitulait : « Une petite douche pour Paris. » La *Gazette de l'Allemagne du Nord* estimait que la position de Moulay Hafid est loin d'être considérée par lui comme perdue, puisqu'il croit pouvoir attaquer Rabat avec succès si les Français ne se mettent pas en travers de son action. L'organe de la chancellerie croyait également que les bruits d'après lesquels Abd el Aziz projetterait de prendre possession de Safi sont aussi invraisemblables que les informations qui attribuaient à la France le dessein d'occuper ce port. Il publiait un télégramme de Tanger assurant de bonne source que le gouvernement français a conseillé à Abd el Aziz la plus grande prudence dans ses projets militaires sur Safi et Azemmour, afin d'éviter de mettre en péril les intérêts et la vie des commerçants européens. Les organes plus gallophobes avaient immédiatement renchéri, et la *Gazette de Voss* notamment avait publié des télégrammes de Tanger tout à fait injurieux pour M. Regnault et les généraux Lyautey et d'Amade.

Le 24 mars, une discussion a eu lieu au Reichstag, qui a remis les choses au point. Il faut en retenir d'abord l'unanimité des orateurs des divers partis, y compris M. Bebel, qui a affirmé la solidarité de la social-démocratie allemande avec les autres partis pour appuyer une défense énergique des intérêts économiques allemands au Maroc. Le prince de Bülow s'est ensuite exprimé en ces termes :

Messieurs, tous les orateurs qui ont pris hier et aujourd'hui la parole ont mentionné la situation très peu satisfai-



[illegible] Maroc. Je me réjouis que tous l'aient fait d'une façon sérieuse et calme, même quand ils ont exprimé des réserves plus ou moins grandes au sujet de l'utilité des opérations militaires de la France, et quand ils ont examiné si l'attitude du gouvernement de la République est conciliable avec le texte et l'esprit de l'Acte d'Algésiras.

Il est incontestable que l'Acte en question lie également tous les signataires. Il est certain aussi que nous avons à veiller, dans l'intérêt de notre commerce, que l'égalité ne soit pas détruite et que les intérêts économiques du Maroc ne soient pas lésés. Tous les députés, y compris M. Bebel, ont insisté sur l'importance de ce point. Toutefois il est indéniable que l'exécution de dispositions importantes de l'Acte d'Algésiras a été entravée par les troubles et les rivalités pour le trône marocain. Le gouvernement français ne peut pas se plaindre que nous ayons méconnu ces circonstances et que nous ayons interprété l'Acte d'Algésiras dans un esprit mesquin et étroit. (*C'est très vrai ! sur divers bancs.*)

Nous agirons ainsi aussi dans l'avenir, mais nous attendons en même temps qu'en France on exécute la Convention d'Algésiras dans le même esprit pacifique et amical.

M. de Schœn, ministre des Affaires étrangères, parlant après le chancelier, a traité quelques détails de la question marocaine. Il a dit que les assurances réitérées à Berlin par voie diplomatique sont identiques aux déclarations faites à la Chambre et au Sénat par le gouvernement français. Le gouvernement de l'Empire s'en tient à ces assurances de la République française et ne peut avoir aucun doute sur leur sincérité et leur loyauté. A côté de l'Acte d'Algésiras, il y a place pour des actes indépendants, pour lesquels les puissances ont le droit d'intervenir pour défendre leurs droits et leurs intérêts particuliers quand ils sont violés de façon flagrante. Il faut seulement tenir compte de l'indépendance du Maroc et de l'égalité de toutes les nations sur le terrain économique.

La partie la plus importante du discours de M. de Schœn est consacrée ensuite à la question des indemnités aux bombardés de Casablanca. Auparavant, il signale encore une communication diplomatique reçue la veille du gouvernement français et niant tout projet d'expédition, dont le bruit avait couru, à Safi et Azemmour. Le gouvernement français n'y pense pas et s'efforce même de limiter, dans la mesure du possible, tout nouveau débarquement à Casablanca.

Les rapports du chargé d'affaires impérial à Tanger et du consul d'Allemagne à Casablanca ont été d'accord pour déclarer que l'existence des maisons de commerce à Casablanca était compromise, si on ne leur accordait un appui pécuniaire immédiat. La somme de 250.000 marcs, représentant environ 25 0/0 du dommage total, a paru être le minimum indispensable. La France n'étant pas disposée à reconnaître l'obligation de payer ces indemnités et le gouvernement marocain n'étant pas en mesure de les restituer rapidemennt, le gouvernement impérial a considéré comme son devoir de faire aux commerçants de Casablanca l'avance de cette somme.

La répartition de l'avance a été faite d'après le pourcentage du dommage subi par chacun, en ne enant compte que du dommage direct. Pour déterminer le plan de répartition, on avait constitué à Casablanca une commission composée du consul et de trois membres choisis parmi les Allemands de Casablanca. Le règlement définitif de toutes les demandes d'indemnité sera établi par une commission internationale qui se réunira prochainement, probablement à Casablanca. La France et l'Espagne se sont déclarées d'accord pour que les travaux de la commission allemande servent de base, dans la mesure la plus large possible, en tant qu'il s'agit des demandes d'indemnité pour les Allemands. Ce n'est qu'après que toutes les demandes auront été établies par une commission internationale que les pourparlers pourront être repris avec les gouvernements intéressés, pour voir de quelle façon on se procurera les moyens de payer le montant des indemnités.

Le ton conciliant de ces déclarations, qui a été souligné à la Chambre francaise par M. Pichon, a soulevé en Allemagne la protestation du Comité allemand du Maroc, qui a convoqué les Allemands intéressés au Maroc dans une assemblée générale prochaine, « parce qu'il y a danger que l'action française au Maroc ne voie un encouragement dans les déclarations du chancelier ».

Cette agitation a amené, par contre, une curieuse déclaration à propos des idées du prince de Bismarck sur le Maroc. Le *Nouvelliste de Hambourg*, qui depuis le début des affaires marocaines a toujours soutenu, au nom des principes bismarckiens, qu'il est de l'intérêt de l'Allemagne de ne pas entraver la politique de la France au Macoc, a protesté, le 6 avril, contre un article de la *Gazette de la Croix*, qui déclare cette attitude contraire aux traditions politiques laissées par le chancelier de fer. La *Gazette de la Croix* avait cité, en effet, une interview accordée à la fin de 1892, dans laquelle le chancelier déclarait que la France avait à sa portée de vraies Indes, et que dans l'Afrique Occidentale, « en laissant le Maroc à part », elle pouvait se tailler un empire colonial énorme. Le *Nouvelliste de Hambourg* déclare que l'interview publiée par le *Matin* est apocryphe. Il ajoute que d'ailleurs toutes les interviews publiées à l'étranger vers 1890 sous le nom du prince de Bismarck fourmillaient d'erreurs et d'inexactitudes, et que bien des fois l'hôte de Friedrichsruhe pria le *Nouvelliste* de les démentir ou de les rectifier. Et en ce qui concerne plus particulièrement l'interview citée par la *Gazette de la Croix*, le *Nouvelliste* rappelle qu'il fut précisément chargé à cette époque par le chancelier de reproduire la partie de cette interview concernant les progrès du socialisme international, en laissant de côté tout ce qui avait trait à la politique extérieure et, par conséquent, au Maroc. Le *Nouvelliste* en conclut que cela équivalait à démentir les déclarations prêtées au chancelier sur ces questions. Le journal hambourgeois ajoute ensuite :

Le prince de Bismarck a déclaré à maintes reprises et en termes exprès au directeur de notre journal qu'il jugeait convenable que la politique allemande offrît, dans la mesure du possible, à la France, l'occasion de chercher hors d'Europe, et notamment en Afrique, des compensations à la

perte de l'Alsace, et de détourner ainsi l'action de la politique française de la frontière des Vosges, en la faisant s'orienter dans une autre direction. Qu'il ait pris dans ces déclarations des réserves quelconques en ce qui concerne le Maroc, nous n'en avons pas le moindre souvenir, et on peut être certain que si le prince de Bismarck avait réellement voulu excepter le Maroc de l'action française, nous n'aurions aucunement cherché à le dissimuler, et que plus tard, en prenant, à notre tour, position dans la question marocaine, nous n'aurions pas manqué d'accorder à cette opinion l'importance qu'elle aurait méritée. Mais il ne pouvait en être ainsi, justement parce que le prince de Bismarck ne s'est jamais exprimé en ce sens. Une telle déclaration aurait d'ailleurs été contraire à ses autres conceptions politiques. Il reconnaissait loyalement les prérogatives naturelles de la France au Maroc et n'aurait pas cherché, comme chancelier, à détourner les Français davantage du Maroc que de Tunis ou de toute autre extension en Afrique, pourvu qu'elle n'atteignît pas les possessions de l'Allemagne sur ce continent.

Le *Nouvelliste* dit encore que le prince Herbert de Bismarck, héritier fidèle et pieux des traditions paternelles, a déclaré lui-même, en 1904, que l'Allemagne ne devait pas chercher à mettre des bâtons dans les roues à l'action française au Maroc.

Le Maroc au Parlement français : le rapport de M. Paul Doumer et la discussion des crédits. — On se plaignait jadis que le Parlement ne s'occupât pas assez souvent des questions extérieures : le gouvernement jugerait volontiers aujourd'hui qu'il s'en occupe trop, car les crédits nécessités par les opérations militaires ont soulevé à la fin de mars un nouveau débat.

Les crédits supplémentaires demandés par le gouvernement ont été fixés par la commission du budget au chiffre de 16.213.225 francs, dont 10.695.967 francs sur l'exercice 1907 et 5.517.258 francs sur l'exercice 1908. Le rapport fait par M. Paul Doumer au nom de la Commission du budget (*Documents parlementaires*, nº 1611) totalise à 22.144.761 francs les dépenses supplémentaires faites pour les opérations militaires du Maroc (frontière et Casablanca) depuis l'origine des opérations (mars 1907) jusqu'au 1er mars 1908 en spécifiant que ces dépenses s'ajoutent naturellement aux dépenses ordinaires d'entretien de nos forces nationales et non compris les frais de reconstitution ou la réfection des armes et du matériel appartenant aux corps et emportés par les troupes, les frais de reconstitution du matériel prélevé en février 1908 et les dépenses pour travaux de réfection extraordinaire aux navires employés dans la campagne.

M. Paul Doumer ne s'est pas seulement attaché dans son rapport à présenter clairement les crédits exigés par les opérations au Maroc. Il a exposé les nécessités de l'action française au Maroc et fait à ses collègues, qui en ont vraiment besoin, le tableau des raisons de cette action. Il a condensé en quelques pages lumineuses les événements internationaux et marocains de ces dernières années, événements que les lecteurs du *Bulletin* connaissent bien et qu'il fait précéder des justes considérations suivantes :

C'est l'histoire et c'est la géographie, tout à la fois, qui créent les droits de la France au Maroc. L'activité de notre politique depuis le dix-septième siècle, où les nations européennes, la chrétienté suivant l'expression du temps, en butte aux violences des Etats barbaresques, se défendait presque exclusivement par l'influence et la force militaire françaises ; les intérêts commerciaux que nous nous sommes depuis longtemps créés au Maroc et que consacre un traité datant de 150 ans ; notre position dans la Méditerranée ; celle que nous avons prise sur la terre d'Afrique, au voisinage immédiat du Maghreb, tout concourt à donner à notre pays un rôle prépondérant, une mission civilisatrice dans l'empire chérifien.

Si nous avons pu, dans le passé, avoir des rivaux en influence et peut-être en droits, l'établissement de la France en Algérie et en Tunisie l'a mise hors de pair.

Il y a là une terre définitivement française qui s'étend sur la rive africaine de la Méditerranée, qui comprend une bonne part de l'Afrique septentrionale, borne le Maroc sur le continent et l'enserre partout où la mer ne le baigne pas. Les énormes sacrifices de sang et d'argent, les efforts énergiques et continus pendant trois quarts de siècle que nous avons faits pour obtenir ce résultat, constituent des titres à côté desquels nuls autres ne valent. Nous avons un intérêt, qu'aucune nation ne possède à un degré égal et même comparable, au maintien de la tranquillité dans l'empire musulman voisin de notre Algérie, à sa marche résolue dans la voie du progrès. Ce n'est que par nous, par notre intervention amicale et protectrice, qu'il peut obtenir les premiers biens de la civilisation, l'ordre, la sécurité, la mise en valeur de ses richesses.

Il termine ainsi le récit des récents événements :

Pour malaisé qu'il soit présentement, notre rôle au Maroc ne doit pas changer et notre politique reste la même. Ils sont basés sur les principes, proclamés à la fois par l'accord franco-anglais et par la Conférence d'Algésiras, qui rencontrent une approbation quasi unanime dans les Chambres et dans le pays. On peut les formuler ainsi :

Maintien de l'état politique du Maroc, souveraineté du sultan et intégrité de ses Etats ;

Liberté commerciale égale pour toutes les nations ;

Concours de la France aux réformes administratives, économiques, financières et militaires, en vue de donner au Maroc l'ordre, la paix, la prospérité.

L'important est donc actuellement de rétablir dans l'empire chérifien un état de choses suffisamment régulier et une tranquillité relative qui permette au sultan d'entreprendre, avec notre aide, l'œuvre de réorganisation dont les accords internationaux ont proclamé la nécessité. Les sacrifices que la France est obligée de s'imposer, à l'heure présente, dans l'accomplissement d'une tâche qu'elle ne désirait pas, accroîtront ses droits et son autorité vis-à-vis de l'Europe comme du Makhzen, quand il s'agira de passer à l'action pacifique pour l'organisation et la mise en valeur du pays.

La mission que nous aurons à accomplir alors est digne d'une grande nation à qui ne manquent ni les ressources, ni l'énergie, ni la foi, qui est capable d'instruire, d'appeler à la civilisation et au progrès les peuples que la barbarie tient encore les rendant inaptes à exploiter le territoire qui leur est échu et qui est partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité.

Le Maroc mérite l'effort que sa renaissance exige.

Il est plus propre qu'aucun autre pays de l'Afrique du Nord à l'activité européenne ; il possède tous les éléments de la richesse. Sa position admirable sur l'Océan et la Méditerranée, la fertilité de son sol arrosé par les multiples rivières qu'engendre et qu'alimente son immense massif montagneux, le courage de ses nombreux habitants qui en fait de bons ouvriers comme de bons soldats, tout concourt à donner une importance exceptionnelle à l'entrée du Maroc dans le grand courant de la vie civilisée.

L'Europe entière en retirera un bénéfice appréciable, dont les premiers artisans de cette noble tâche ne peuvent manquer d'avoir leur part.

Enfin M. Paul Doumer fait un clair récit des opérations qu'il conduit jusqu'à l'arrivée des der-



niers renforts qui ont porté le corps expéditionnaire à 14.000 hommes, 16 canons de campagne, 6 canons de montagne et 20 mitrailleuses :

Le souvenir est présent à tous les esprits des opérations entreprises et des combats livrés par notre corps de Casablanca depuis le commencement de l'année.

Le général d'Amade a réduit au minimum la garnison de la ville et la garde du camp pour faire tenir la campagne par la presque totalité de ses troupes. Il semble qu'il ait tiré d'elles et des moyens d'action dont il disposait tout ce qu'il était permis d'en attendre. Les combats parfois meurtriers, mais toujours victorieux, se sont succédé avec une extraordinaire rapidité. Les derniers paraissent avoir donné des résultats considérables et qui peuvent nous acheminer vers une solution au moins partielle du problème marocain.

Une fois de plus, notre armée a bien servi les intérêts de la France. Elle s'est montrée digne de sa haute réputation, qui est pour la patrie une force et une sauvegarde.

La marine nationale, employée au Maroc depuis le jour où nos difficultés ont commencé, a fait bonne figure à côté de l'armée de terre. Toujours en lutte avec les éléments, avec la mer difficile et mauvaise, quand ce n'était pas avec l'ennemi, elle s'est montrée égale à elle-même ; elle a accompli sans faiblir la tâche que le pays lui a confiée.

D'un état dressé par l'Administration de la Guerre, il résulte que l'état des pertes de l'armée, depuis l'origine des opérations au Maroc jusqu'au 8 mars 1908 est le suivant :

Opérations sur la frontière algérienne.

Officiers français	2	tués	3	blessés
Sous-officiers français	1	—	1	—
Soldats de la légion étrangère	3	—	13	—
Soldats indigènes d'Algérie	19	—	38	—

Opérations à Casablanca.

Officiers français	5	tués	15	blessés
Sous-officiers français	5	—	12	—
Soldats français	23	—	73	—
Soldats de légion étrangère	18	—	75	—
Officiers indigènes d'Algérie	2	—	1	—
Soldats indigènes d'Algérie	21	—	80	—

La marine a eu aussi ses victimes, du fait des accidents arrivés à bord, sur la côte du Maroc : 1 premier-maître et 13 hommes morts ; un nombre à peu près égal de blessés.

Ces pertes douloureuses de vies humaines qui nous sont précieuses et chères, d'un sang dont notre pays a de multiples raisons de se montrer avare, constituent le plus lourd des sacrifices que nous ayons faits pour remplir notre mission au Maroc.

Il en est d'autres qui viennent après ceux-là et qui ont aussi leur importance.

L'emploi sur une terre assez éloignée en somme de la France continentale, d'une partie, faible il est vrai mais appréciable, de notre puissance militaire représente aussi un sacrifice. Il y faudrait prendre garde en tout temps ; mais l'état de nervosité, sinon de trouble, dans lequel est l'Europe, préoccupée du réveil de vieilles questions, le rend plus pesant et plus pénible que jamais.

Et puis, ce sont les pertes d'argent qui valent aussi qu'on les compte. Il en est une fraction qui se calcule avec exactitude ; c'est celle qui donne lieu à des crédits supplémentaires, mais elle est loin de représenter la totalité de la dépense effectuée pour rétablir l'ordre au Maroc.

Ces crédits ne sont qu'un complément : les frais ordinaires d'entretien des troupes employées à Oujda et à Casablanca sont imputés sur les chapitres du budget, et n'apparaissent nulle part. Pourtant, c'est la troupe elle-même, avec tout ce qu'elle entraîne de dépenses, qui est employée contre l'anarchie marocaine.

On pourrait en dire autant des bateaux qui ont coûté gros à construire et qu'il faut remplacer en peu d'années. Leur amortissement nécessaire, la presque totalité des dépenses d'armement rentrent dans le budget ordinaire de la Marine, pour ne laisser que quelques suppléments à la charge des crédits spéciaux.

L'ensemble des sacrifices de tous genres ainsi consentis, difficiles à chiffrer, en tout cas considérables, constituent une créance de la France sur le Maroc. Elle s'ajoute aux droits antérieurs et permanents que notre pays tient de sa disposition géographique et de son histoire.

La discussion des crédits est venue devant la Chambre dans la séance du 27 mars. M. Jaurès a une fois de plus porté l'attaque sur le terrain militaire surtout. Il s'est emparé contre le gouvernement du récit de M. Bourdon sur le débarquement des matelots du *Galilée* à Casablanca et d'un télégramme à fracas du *Matin* sur les tués marocains du combat du 15 mars. Ce télégramme avait été démenti par le gouvernement qui avait établi au contraire l'humanité dont nos troupes ont fait preuve. M. Jaurès a copieusement insisté sur le côté militaire de la question. Il en a abordé aussi le côté diplomatique et de cette partie de son discours il nous faut détacher ce qu'il a dit de l'Allemagne à cause des réponses du ministre des Affaires étrangères :

Et l'Allemagne, messieurs? J'ai vu avec joie tous ces jours derniers, comme dans les deux pays on se félicitait du rétablissement des bonnes relations. Le ton des diplomates allemands, à coup sûr — et c'est un grand bien pour le monde — a perdu de son âpreté : mais il ne faut pas que la forme conciliante nous empêche de voir exactement le fond des choses. Le fond, c'est que le gouvernement allemand, par son chancelier, par son ministre des Affaires étrangères, prend acte de la façon la plus courtoise, mais la plus solennelle et la plus insistante, de l'engagement répété que vous avez pris. Oui, dit le gouvernement allemand, la France a promis qu'elle n'avait ni dessein de conquête, ni dessein de protectorat : elle a promis qu'elle n'irait pas à Fez ; elle a promis qu'elle n'irait pas à Merrâkech ; elle a promis que l'opération militaire n'aurait qu'un caractère provisoire. Le gouvernement allemand ajoute : La France a promis qu'elle n'irait pas à Safi...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Non.

M. JAURÈS. — Comment! Ce n'est pas dans le discours du ministre des Affaires étrangères allemand?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Vous interprétez mal, je crois, la déclaration faite par M. de Schön. Le gouvernement allemand nous a demandé si, à l'heure actuelle, il était dans notre intention de débarquer des troupes à Safi ; je lui ai répondu que ce n'était pas dans notre intention Il m'a demandé si le Makhzen avait, à ma connaissance, l'intention de reprendre Safi ; je lui ai répondu que l'Acte d'Algésiras ayant reconnu la souveraineté du Makhzen, c'était au Makhzen qu'il appartenait de savoir s'il avait ou non l'intention d'envoyer des troupes à Safi.

M. JAURÈS. — C'est entendu, monsieur le ministre des Affaires étrangères ; mais cela prouve qu'avec les plus grands ménagements de forme, le ton plus conciliant, le plus pacifique et le plus courtois, le gouvernement allemand suit de très près le développement des choses marocaines. (*Mouvements divers.*) Ne pourrions-nous pas parler de ces choses?... Vous avez dit que le Makhzen, étant souverain, pourrait aller à Safi.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Permettez-moi de compléter ma pensée. J'ai ajouté que nous interviendrions volontiers auprès du Makhzen pour lui donner le conseil de n'aller à Safi que dans des conditions telles que la sécurité des colonies étrangères ne soit pas menacée. Voilà exactement les déclarations que j'ai faites au gouvernement allemand.

M. JAURÈS. — Vous voyez bien, messieurs, qu'il faut regarder de près.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je le sais mieux que personne.

M. JAURÈS, — Vous ne me ferez pas grief, j'imagine, d'essayer de préciser ces questions à la tribune.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Nullement!

M. Jaurès. — Je constate que le gouvernement allemand ne s'est pas borné à prendre acte des déclarations par vous déjà faites que vous n'iriez pas à Merrâkech, que vous n'iriez pas à Fez. En outre, ému par la campagne d'une partie de notre presse...

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Mais non!

M. Jaurès. — ... il vous a posé une question que vous-même vous n'aviez pas spontanément apportée à cette tribune.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Il y en a bien d'autres que je n'apporte pas à la tribune.

M. Jaurès. — Il vous a demandé si votre intention était d'aller à Safi, et vous lui avez déclaré deux choses : la première, que vous n'iriez pas...

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Je lui ai répondu que, dans les circonstances présentes, aucune menace n'étant dirigée contre les colonies étrangères, nous n'avions pas l'intention d'opérer un débarquement à Safi.

M. le Président du Conseil. — Ni ailleurs.

M. Jaurès. — Le gouvernement allemand a pris acte, en outre, de votre déclaration que votre opération militaire n'était que provisoire, et il a ajouté cette constatation importante que, dans cette expédition, vous n'agissiez pas à coup sûr contre l'Acte d'Algésiras, mais que vous n'agissiez pas non plus au nom de cet Acte; que vous n'agissiez pas comme mandataires de l'Europe, que vous agissiez sous votre responsabilité, et que le droit que vous exerciez d'intervenir au Maroc pour protéger vos nationaux ne dérivant pas du mandat spécial que vous aviez reçu à Algésiras, toute autre nation avait, dans les mêmes circonstances, le même droit.

Voilà, messieurs, exactement dans quels termes entre la diplomatie allemande et la diplomatie française est posée la question.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — C'est la justification éclatante de notre politique.

M. Jaurès. — Monsieur le Ministre, c'est la justification éclatante de votre politique si, sans délai, vous vous retirez du Maroc (*Applaudissements à l'extrême gauche*) ou si, dans tous les cas, vous limitez strictement votre action au Maroc à la garde et à la police des ports. Car s'il est entendu non seulement par un acte international, mais par vos déclarations répétées et par des interprétations diplomatiques auxquelles vous avez donné votre assentiment, que vous ne pouvez ni aller à Fez, ni aller à Merrâkech, ni vous établir solidement et durablement au Maroc, si cela est établi, vous ne pouvez faire dans la région de la Chaouïa qu'une opération de police provisoire; vous ne pouvez pas avoir d'autre objet; et, dès lors, vous ne pouvez avoir qu'une ambition, qu'un intérêt : c'est d'en finir le plus tôt possible avec cette besogne ingrate, stérile, sans lendemain, qui ne peut vous valoir que des haines. Et alors je vous dis : l'heure est venue d'en finir avec cette besogne de police. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jaurès, en terminant, a défini sa politique marocaine :

Ah! on a raillé les rêves d'influence pacifique et de pénétration civilisatrice! Il y en a dès maintenant les éléments. Dès aujourd'hui, le Maroc est en voie d'évolution. M. le ministre des Affaires étrangères nous signalait la force du livre de M. Aubin sur le Maroc d'aujourd'hui. Pour ma part, je l'ai lu et relu avec une admiration véritable. Et que signale-t-il? Il signale qu'au Maroc, à l'ancienne féodalité militaire et turbulente se substitue de plus en plus la classe des hommes enrichis par le négoce, puissants par la science et par l'intelligence et qui tendent à créer peu à peu un Maroc nouveau. Ce n'est pas un utopiste qui parle, c'est un diplomate très réaliste qui a parcouru tout le monde de l'Islam, qui a observé de près le monde marocain, et il conclut que ces couches nouvelles, que ces classes nouvelles du peuple marocain aspirent à l'organiser, à le centraliser dans la mesure où cela est nécessaire au progrès de la civilisation. En même temps que le Maroc a ainsi en lui-même, si vous ne le brutalisez pas, si vous n'y surexcitez pas, par la force, les soubresauts du fanatisme et de la haine, en même temps qu'il a ainsi des ressources d'évolution, par bien des points, il s'ouvre aux influence étrangères; d'abord à l'influence de la France par l'Algérie. M. Aubin constate la prodigieuse popularité des Arabes algériens auprès des Arabes marocains. Le vrai moyen d'être bien reçu dans les douars les plus lointains, c'est de se faire accompagner par un Arabe d'Algérie.

Portez donc votre effort sur cette Algérie arabe, achevez de vous la concilier; que son développement de richesse, d'instruction et de bien-être soit hâté, et c'est elle qui de proche en proche agira à votre profit, sans violence, pour développer au Maroc l'influence de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Dans les ports de la côte marocaine, de la côte atlantique du Maroc, il y a des négociants qui sont en rapports avec l'intérieur, parce qu'ils sont en relations constantes d'affaires avec les grands propriétaires fonciers. Puis il y a les écoles, ou chrétiennes ou israélites, et le jour où vous pourrez, dans les ports, dans les villes les plus voisines de l'Algérie, fonder et multiplier des écoles franco-arabes, ce jour là, vous aurez plus fait pour l'accroissement de votre influence que par tous les massacres de tribus, par toutes les violences et par toutes les colonnes du général d'Amade. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est là la politique patiente — oh! pas éblouissante; elle ne suffira pas à faire la gloire d'un homme, elle n'entourera pas un ministre d'auréoles et d'éclairs — mais c'est cette politique patiente, humaine, attentive, généreuse, qui fera du Maroc, sans exclusivisme et sans violence, une terre ouverte au rayonnement de la France. C'est là, messieurs, la politique que nous vous demandons: et nous vous demandons de donner l'ordre à vos généraux d'abandonner ces inutiles expéditions à l'intérieur (*Applaudissements à l'extrême gauche*), de se borner à garantir, dans un rayon étroit, immédiat, la sécurité des ports, d'y organiser, quand ce sera matériellement possible, la police, et de profiter alors de cette accalmie pour vous retirer, pour qu'on oublie, au Maroc, l'orage de guerre et de violence qu'y a déchaîné la France d'un jour, pour qu'on ne se rappelle que la puissance de générosité et d'humanité qui est incorporée à la France durable. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le ministre de la Guerre, répondant à M. Jaurès, n'a pas eu de peine à montrer que le général d'Amade et nos troupes ont fait constamment preuve de générosité et d'humanité, et que notamment dans l'affaire du 15 mars, où les Marocains étaient au nombre de 2.000, on a épargné les non-combattants, et qu'il n'y a eu ni razzia ni pillage. De même, le ministre de la Marine, revenant sur le débarquement à Casablanca, a justifié le commandant du *Galilée* des attaques de M. Jaurès.

Avec M. Ribot, la discussion est revenue sur le terrain politique. M. Ribot a annoncé qu'il voterait les crédits, mais il a demandé si on pourrait un jour assez prochain retirer les troupes de Casablanca :

Il fallait y aller et agir, le plus vite possible, pour produire une vive impression, et il fallait, par-dessus tout, se garder de compliquer l'opération et de la rattacher à la question générale du Maroc; car, alors, l'affaire devenait insoluble.

Si c'est la question marocaine qu'on veut résoudre, si c'est l'anarchie qu'on veut faire cesser au Maroc, cette anarchie qui date de tant de siècles et qui durera encore longtemps, car les Romains ne sont pas venus à bout du Maroc, et les chérifs n'ont pu établir leur pouvoir que sur la plus faible partie du pays, si c'est l'anarchie qu'on veut supprimer complètement, c'est une affaire immense, qu'il faut entreprendre comme elle doit l'être, par une marche sur Taza, par une marche sur Fez. Et encore cela ne suffirait pas, car le jour où vous seriez à Fez, vous ne tiendriez pas le Maroc. Vous auriez encore à le conquérir.

Est-ce cela que nous avons voulu faire?

M. le Président du Conseil. — Non!

M. Ribot. — Est-ce qu'à l'heure actuelle nous allons nous laisser entraîner, malgré nous, à le faire? Non! non! Nous l'avions dit, il faut encore le répéter.

Si nous avions voulu le faire, si nous avions voulu nous charger — ce dont la conférence d'Algésiras ne nous a pas chargés du tout — de rétablir l'ordre dans tout le Maroc, c'eût été une faute évidente d'aller à Casablanca. Il fallait prendre le problème de l'autre côté...

Nous sommes donc à Casablanca pour une opération limitée. Il me semble, messieurs, que cette opération dure bien longtemps. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Ribot a renouvelé ses critiques sur le déplacement d'Abd el Aziz à Rabat et protesté contre l'idée d'un voyage du sultan au pays Chaouïa. A ce propos, il a défini aussi l'attitude, déjà différente de la neutralité absolue préconisée par lui récemment, que la France doit observer entre les deux sultans :

Si vous amenez le sultan dans nos lignes et qu'il ne soit pas capable d'en sortir pour faire à lui tout seul ses affaires, la conséquence, c'est que vous ne pourrez pas partir, c'est que vous serez obligés de rester là pour empêcher ces tribus, en apparence soumises, de se révolter à nouveau, peut-être même de massacrer le sultan. (*Mouvements divers.*) Il y a eu des moments où on craignait pour sa sécurité à Rabat.

Serait-il de l'honneur de la France, après avoir commis cette faute de lier, aux yeux de tout le monde, sa cause à celle du sultan, de l'abandonner? On peut y être forcé. Il y en a des exemples dans l'histoire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. — Le Mexique!

M. Ribot. — Il y en a d'assez fameux. Il faut le faire quand la nécessité l'impose, car il faut, avant tout, sauvegarder l'intérêt du pays.

Mais on n'est pas pressé de recommencer de pareilles expériences. Ce ne serait pas un honneur de plus pour le drapeau français. Ne prenez donc pas l'engagement téméraire de remettre le sultan sur son trône.

M. le Président du Conseil. — Nous n'avons pas pris d'engagement de ce genre. Jamais il n'a été question de cela!

M. Ribot. — Alors, n'agissez pas comme si vous l'aviez pris! *Applaudissements à l'extrême gauche.*) N'agissez que pour défendre les droits de la France avec honneur. Nous sommes dans une situation difficile; mais elle n'est pas insoluble, loin de là, à l'heure présente, si on ne la complique pas de nouveau à plaisir.

Ce sultan, vous l'avez fait venir à Rabat. Je dis sans hésitation que vous ne pouvez pas le laisser arracher de Rabat par un mouvement en avant et victorieux de son compétiteur Moulay Hafid Je ne sais quelles instructions vous avez données dans le cas où Moulay Hafid passerait devant nos postes à Settat et s'acheminerait vers Rabat,

M. le Président du Conseil. — Il a marché sur nos troupes à coups de canon!

M Ribot. — Dans ce cas, il faut lui répondre à coups de canon

Je parle d'une marche sur Rabat. Il y a eu non pas des négociations, mais des conversations par intermédiaires. Moulay Hafid vous a demandé de l'autoriser à passer pour aller se battre contre son frère à Rabat.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Jamais il ne nous a demandé cette autorisation.

M. Ribot. — Tous les journaux l'ont dit! (*Exclamations.*)

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Ce sont les correspondants de journaux qui imaginent ces propositions, puis ils télégraphient qu'on nous les a faites.

M. Ribot. — On dit, dans d'autres pays, que la presse est dirigée par le ministère des Affaires étrangères. Je ne voudrais pas qu'il en fût ainsi chez nous.

Cependant il faudrait veiller à ce que votre propre pensée parût plus clairement... Oh! elle paraît bien, mais vous ne désavouez pas toujours les intentions qu'on vous prête ou vous les désavouez un peu tard.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Je ne peux pas passer mon temps à cela.

M. Ribot. — Faisons une hypothèse. Si Moulay Hafid demandait la permission de passer pour aller se battre à Rabat contre son frère, il faudrait la lui refuser absolument. Et je vais vous donner la raison de ce refus. Je ne suis pas du tout d'avis que nous nous mêlions des affaires du Maroc, mais nous avons un devoir à remplir, c'est d'assurer la sécurité dans les ports et dans la zone des ports que nous pouvons déterminer nous-mêmes

Et nous ne pouvons pas tolérer qu'un prétendant vienne vider sa querelle dans cette région, au risque d'amener des massacres d'Européens. Ce ne serait pas là prendre parti dans les affaires marocaines.

Je le dis très nettement. D'abord, nous ne pouvons pas laisser attaquer le sultan à Rabat, où il est venu à la suite de pourparlers avec nous. Honorablement, nous ne pouvons pas agir ainsi. Nous ne pouvons pas non plus, au nom de l'Europe, laisser ces batailles de prétendants se livrer dans la zone maritime, dans la zone des ports, parce qu'il y a là des Européens dont la vie serait certainement mise en danger.

J'ai d'autant plus le droit de parler ainsi que la question fut soulevée pour Safi. Safi appartient, en ce moment, à Moulay Hafid Il y a des étrangers à Safi, particulièrement beaucoup d'Allemands, et le gouvernement allemand s'est ému, avec raison, de la possibilité des désordres graves qui seraient la conséquence inévitable d'une bataille.

Il a demandé si nous avions l'intention de débarquer à Safi. M. le ministre des Affaires étrangères a répondu qu'en ce qui nous concerne et dans les circonstances présentes, nous n'irions pas à Safi. Il a ajouté qu'il avait usé de son influence, qui est grande, à l'heure présente, sur le Makhzen, pour lui conseiller de ne pas non plus essayer d'enlever Safi à main armée.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Nous n'irions que si les colonies étrangères y étaient menacées. Le reste ne nous regarde pas.

M. Ribot. — Bien entendu; mais tout le monde sent bien que si les troupes des deux sultans entraient dans la ville pour se battre, les colonies étrangères passeraient un mauvais quart d'heure. Par conséquent, c'est le *statu quo*.

M. le Président du Conseil. — Nos troupes sont à Bou-Znika.

M. Ribot. — Oui, pour recueillir les fuyards; mais cela ne suffit pas. Vous entrez tout à fait dans l'idée que j'exprimais, à savoir qu'il faut poser en principe que dans les ports et dans la zone qui est derrière ces ports, nous ne devons permettre ni au sultan ni au prétendant de livrer bataille aux dépens de la sécurité des Européens. Cela ne nous empêche pas de traiter le sultan comme il doit être traité, avec loyauté, avec les égards, j'ajouterai avec la bienveillance que nous lui devons après ce qui s'est passé.

Je ne critique pas le prêt de 2 millions et demi que vous lui avez fait faire par la Banque du Maroc. Je vous demande seulement de ne pas vous lier à lui d'une façon imprudente et de garder les mains libres. C'est ce sur quoi j'insiste.

Faites cela; dites à Moulay Hafid que vous ne le laisserez pas passer pour livrer bataille à Rabat; laissez Safi dans le *statu quo* et abordez les tribus de la Chaouïa comme il faut les aborder et comme les aborde, j'en suis sûr, le général Lyautey qui est aussi un diplomate, qui sait négocier en même temps qu'il sait jouer de l'épée.

M. le Président du Conseil. — C'est pour cela que nous l'avons envoyé là-bas.

M Ribot. — Et vous avez bien fait.

Ailleurs, où c'était beaucoup plus facile, je le reconnais, il a su, presque sans coup férir, amener les tribus à composition. J'espère donc que le général Lyautey comprendra qu'il ne s'agit pas en ce moment de parler à ces tribus des querelles de prétendants. Elles peuvent être pour l'un ou pour l'autre, mais nous devons leur demander de se conduire vis-à-vis de nous comme si elles n'étaient ni pour l'un ni pour l'autre. Leur soumission voudra dire qu'elles s'engageront à ne porter aucune atteinte à la sécurité des Européens ni à celle de nos troupes, cela va sans dire, dans toute la région que nous voulons pacifier. Nous leur laissons le droit d'avoir des sympathies pour l'un ou pour

l'autre sultan, mais ce n'est pas notre rôle de demander leur soumission au nom d'Abd el Aziz.

On prétend — à tort, je le veux croire — que le général d'Amade refuserait des soumissions, quand elles ne sont pas accompagnées d'une soumission à Abd el Aziz. Si cela était vrai, vous auriez eu tort de donner de pareilles instructions qui seraient, d'ailleurs, contradictoires avec celles que vous nous avez fait connaître à cette tribune.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous n'avons pas donné de pareilles instructions.

M. RIBOT. — Certes, on peut tout prétendre, mais j'espère que les renseignements qui nous ont été donnés sont faux. En tout cas, dans vos instructions, vous devez recommander de ne pas vous présenter aux tribus comme des défenseurs d'Abd el Aziz, comme des hommes qui auraient étendu leurs opérations et frappé des coups si durs non dans l'intérêt de la France, mais dans l'intérêt d'un sultan, si légitime qu'il soit et quelque complaisance qu'il ait pu montrer à notre égard, au moins dans ses conversations. Non, cela, vous ne le pouvez pas; vous rendriez impossible toute soumission sincère.

Si, au contraire, vous vous bornez à dire aux tribus : « Vous venez d'éprouver la puissance des armées françaises, vous savez combien la France est capable de faire respecter ses nationaux ou les hommes qu'elle prend sous sa protection; nous ne vous demandons qu'une chose, c'est de ne pas troubler l'ordre et de reprendre vos travaux, comme on les a repris dans la région des Beni-Snassen, où l'on n'a pas fait signer non plus des formules de fidélité à Abd el Aziz. » Si vous faites cela, je suis convaincu, monsieur le Président du Conseil, que nous verrons, plus tôt que nous le pensons, le terme de notre occupation. Certes, je ne vous demande pas de partir précipitamment; il faut des gages, il faut que le travail ait été repris, il faut que les forces de police aient été organisées, il faut que vous ayez la conviction morale qu'il n'y aura pas de nouveaux désordres; et quand vous partirez, il faut que vous laissiez derrière vous l'impression que vous reviendrez bien vite si l'on manquait aux engagements pris. (*Très bien! très bien!*)

En terminant, M. Ribot a protesté contre l'affirmation que nos sacrifices au Maroc constitueront de nouveaux titres à la reconnaissance du sultan et de l'Europe.

Le ministre des Affaires étrangères a prononcé le discours suivant :

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, les explications qui ont été fournies à la Chambre par M. le ministre de la Guerre et par M. le ministre de la Marine et certaines parties du discours prononcé par M. Ribot, simplifient beaucoup les observations que je dois présenter en réponse aux questions qui m'ont été posées par M. Jaurès.

M. le ministre de la Marine a démontré — et il était indispensable de le faire — que le Gouvernement de la République n'avait aucune responsabilité dans les faits qui ont suivi le débarquement de Casablanca. C'est une responsabilité que, pour ma part, comme ministre des Affaires étrangères, je tiens à dégager encore d'une façon formelle.

J'y tiens d'abord parce que c'est une vérité incontestable et ensuite parce que les faits établissent que nous ne saurions encourir aucune responsabilité d'ordre international en ce qui concerne les suites du débarquement de Casablanca (*Très bien! très bien!*)

Je sais bien que M. Jaurès a, comme je le lui disais un jour, une sorte de tendance invétérée à rendre toujours responsables et à incriminer toujours le gouvernement de la France, la politique, l'armée, la marine et la diplomatie de notre pays.

Permettez-moi d'être dans d'autres sentiments, d'avoir une tendance toute contraire et de m'étonner notamment d'une attitude et d'un langage qui aboutissent à dénoncer devant le Parlement français, devant la France et devant l'Europe, l'armée de la France. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

N'avez-vous pas compris, monsieur Jaurès, ce qu'il y a de grave, ce qu'il y a, je puis le dire, d'impie dans une pareille initiative? N'avez-vous pas compris ce qu'il y a d'injuste à prendre une telle responsabilité qui n'a été assumée dans aucun Parlement européen?

Et quel moment choisissez-vous pour attaquer l'armée française? Le moment où partout on lui rend hommage, le moment où tous les pays sans exception, où les socialistes allemands eux-mêmes reconnaissent et proclament la bravoure de nos troupes, le courage de nos officiers et de nos soldats, leur discipline, et, je puis l'ajouter, leurs sentiments d'humanité! (*Applaudissements.*)

Vous vous êtes beaucoup préoccupé de l'influence que pourraient avoir sur l'esprit des indigènes certaines allégations dont l'inexactitude vous a été prouvée par M. le ministre de la Guerre. Il y a, je pense, des indigènes en Tunisie et en Algérie : avez-vous remarqué qu'il y ait de leur part un mouvement quelconque d'hostilité contre la France?

Les indigènes de Tunisie et d'Algérie font partie des troupes qui se battent contre les tribus marocaines révoltées. Il y a des tirailleurs indigènes au premier rang de ceux qui se font tuer pour notre pays. (*Applaudissements.*)

Voulez-vous que, par un simple fait, je vous donne un exemple des sentiments qui les animent à notre égard?

Hier, je recevais une lettre personnelle de Tunis dans laquelle on me citait le fait suivant : un tirailleur originaire de la ville de Béja a été tué dans un des derniers combats livrés au Maroc Un délégué de la résidence générale est allé porter à sa famille, représentée par un frère aîné, l'expression des sympathies du Gouvernement Savez-vous ce que lui a répondu le frère du tirailleur? « Je suis fier que mon frère soit mort pour la France et je vous remercie de la sympathie que vous venez de m'exprimer au nom du Gouvernement français. »

Et le nom de ce simple soldat, le nom de cet indigène a été donné à une des rues de Béja. (*Applaudissements.*)

Rassurez-vous donc, monsieur Jaurès, et soyez bien sûr que les indigènes de nos possessions d'Afrique se rendent parfaitement compte que, dans la campagne que nous sommes obligés de conduire actuellement au Maroc, nous ne faisons que défendre les sentiments d'humanité, de justice et de civilisation qui sont ceux de la France et que nous représentons dans nos possessions coloniales ou nos pays de protectorat. (*Applaudissements.*)

Soyez bien sûr qu'ils se rendent compte que, suivant un mot que j'extrais d'un discours prononcé récemment par M. le Gouverneur général de l'Algérie, jamais la politique de la France dans les pays arabes ne sera la politique de refoulement brutal des vaincus. (*Très bien! très bien!*)

Maintenant, monsieur Jaurès, vous m'avez posé diverses questions, dont l'une relative au caractère de la mission donnée au général Lyautey, qui, d'après vous, pouvait entraîner une méthode tout à fait différente de celle qui a été suivie jusqu'à présent dans la campagne du général d'Amade. Voulez-vous me permettre de préciser — je crois qu'en même temps je répondrai à M. Ribot — les conditions dans lesquelles cette mission a été donnée? Elle a été définie par le texte même de la note qui a fait connaître la décision du conseil des ministres prise à ce sujet. Je me permets de vous la rappeler.

« En présence de la connexité des questions posées à Casablanca et sur la frontière algéro-marocaine, le général Lyautey, commandant de la division d'Oran, et M. Regnault, ministre de France au Maroc, sont envoyés en mission à Casablanca et à Oudjda. Ils étudieront les mesures destinées à préparer d'une manière précise les conditions d'organisation de la police confiée à la France et à l'Espagne à Casablanca, et prévue, en ce qui concerne Oudjda, par les accords spéciaux de la France avec le Makhzen. »

Nul, messieurs, vous le reconnaîtrez, n'était plus qualifié que le commandant des troupes de la division d'Oran pour mener à bien cette mission. Il connaît à fond tout ce qui concerne nos rapports avec les Arabes; il sait quelles difficultés soulèvent ces rapports et quels sont les moyens d'aplanir ces difficultés. Il a l'habitude des négociations avec les indigènes; il a su se concilier, sur la frontière algéro-marocaine, les tribus qui étaient les plus hostiles à notre action. Il a été appelé à organiser une œuvre générale de pacification et de police tout à fait analogue à celle que nous poursuivons à Casablanca; il sait mieux que personne quel est l'outillage qui est nécessaire pour



l'accomplissement de cette œuvre. (*Très bien ! très bien !*)

Les questions posées sur la frontière de l'Algérie et dans la région de Casablanca sont connexes, en ce sens que leurs répercussions, leur importance et leur solution dépendent de l'étendue et de la nature du mouvement de guerre sainte dont Moulay Hafid est, qu'on le veuille ou non, le principal représentant.

M. Edouard Vaillant. — Voilà la neutralité!

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Je m'expliquerai sur ce point.

Quel est exactement le caractère de ce mouvement? Quelle en est la gravité? Quelle peut être la puissance de ses répercussions? Il est essentiel que le général, qui est chargé de le contenir et, au besoin, de le réprimer, s'en rende compte et qu'il en rende compte au Gouvernement, qui a devant le Parlement et devant le pays la responsabilité des mesures que peut commander cette situation.

Messieurs, il n'y a dans cette désignation aucune marque de défiance à l'égard du général d'Amade; il n'y a aucun changement de méthode dans l'œuvre de pacification que nous accomplissons dans la région des Chaouïas; tout au contraire, le général Lyautey a été le premier à rendre hommage à la façon dont le général d'Amade s'acquitte de la mission qui lui a été confiée; et le Gouvernement ne peut que s'associer aux éloges qui ont été adressés au général d'Amade par le général Lyautey. (*Très bien! très bien!*)

Notre ministre au Maroc accompagne le commandant de la division d'Oran. Pourquoi? Parce que les questions qui sont posées dans la région de Casablanca, comme celles qui sont posées dans la région d'Oujda, ne sont pas seulement des questions militaires et politiques; ce sont en même temps des questions diplomatiques; elles exigent, pour être résolues, non seulement l'expérience des difficultés locales, mais aussi la connaissance et la pratique des difficultés internationales.

De cette façon, grâce à la mission qu'accomplissent actuellement notre ministre et le général Lyautey, le gouvernement sera complètement renseigné, et à une date prochaine, sur les procédés les meilleurs pour arriver au but que nous poursuivons les uns et les autres, celui que M. Ribot indiquait tout à l'heure, l'évacuation aussi rapide que possible de la région des Chaouïas.

On a beaucoup parlé de nos rapports avec Moulay Hafid. Je m'en suis déjà plusieurs fois expliqué. Je suis prêt à le faire encore. Je voudrais qu'il fût bien entendu que le gouvernement n'a pas cessé et n'entend pas cesser de rester fidèle aux ordres du jour votés par la Chambre à ce sujet. Ce n'est pas nous qui avons pris l'initiative de combattre Moulay Hafid, c'est Moulay Hafid qui nous a attaqués.

Il faudrait une singulière ignorance des faits pour le contester. A la fin de septembre, sept tribus de Chaouïas sur treize avaient déjà fait leur soumission, les autres étaient disposées à se soumettre. A ce moment, Moulay Hafid arrive à Settat; il change immédiatement les dispositions des tribus à notre égard; il concentre les rebelles à la casbah de Mediouna; nous sommes obligés de nous emparer de cette casbah. Les Chaouïas soumises redeviennent menaçantes et reprennent les armes. La lutte est engagée par Moulay Hafid lui-même et il devient nécessaire d'accomplir les opérations auxquelles le général d'Amade a procédé.

Que s'est-il passé depuis? M. Jaurès m'a demandé naguère de faire connaître à la Chambre les propositions que Moulay Hafid nous avait adressées. J'ai donné lecture d'une lettre qui, j'aime à le croire, a paru suffisamment édifiante sur les sentiments qui animaient Moulay Hafid à notre égard. Depuis, M. Jaurès m'a dit : « Vous avez reçu une autre lettre; je voudrais bien savoir quelle réponse vous y avez faite. » M. Jaurès n'a pas porté cette question à la tribune; mais, messieurs, si vous me le permettez, comme elle est de nature à éclairer le débat, je vous ferai connaître un résumé de la lettre de Moulay Hafid ; je vous dirai ce que nous en pensons et la réponse qu'elle nous paraît comporter. Je ne lirai pas la lettre elle-même : ce serait trop long ; mais en voici le résumé fidèle.

Moulay Hafid déclare que ce sont « les intrigants qui sont à Rabat avec Moulay Abd el Aziz, déposé par l'accord unanime des imams » qui ont « répandu toutes sortes de nouvelles, attisé la discorde parmi les gens, mis l'incendie dans la paix et dans les bonnes relations avec le gouvernement français ». Il proteste contre l'attitude qui lui est attribuée, affirme que « tout son but consiste dans la tranquillité durable, dans la bonne entente sur le tapis de la sincérité réciproque et des relations amicales ». Et il demande qu'on lui envoie des délégués pour traiter verbalement avec lui; il prie qu'on désigne à cet effet notre consul à Casablanca. En attendant il demande que le général d'Amade soit invité à suspendre les hostilités jusqu'à ce que les négociations aboutissent et manifeste tout son bon vouloir « dès l'entrée en pourparlers officiels ».

Aucun de ceux qui connaissent la situation dans la région de Casablanca et les habitudes des populations arabes ne peut se méprendre sur la portée de cette communication.

Comme le fait remarquer M. Malpertuy en me la transmettant, le prétendant passe prudemment sous silence l'envoi de ses mahallas et de ses canons aux tribus de la Chaouïa qui ne nous combattent que parce qu'elles sont soutenues par lui. De même, il ne se souvient plus de ses appels à la guerre sainte. S'il demande que notre consul soit désigné pour entrer en pourparlers directs avec lui, c'est parce que cette désignation équivaudrait, dans sa pensée, aux yeux des indigènes, à une reconnaissance officielle par nous de sa souveraineté. Il ne peut y avoir — et c'est l'avis unanime de tous nos représentants au Maroc, de nos représentants militaires, consulaires et diplomatiques — il ne peut y avoir de contact direct entre le prétendant et nous, que pour discuter les conditions d'une soumission, à laquelle il se garde bien de faire une allusion quelconque.

M. Jaurès. — Quelle soumission? Soumission à qui?

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Qu'il déclare qu'il ne nous combattra pas et qu'il usera de son influence auprès de toutes les tribus sur lesquelles il peut exercer une action, pour que ces tribus cessent de nous combattre! Qu'il nous donne l'assurance et la preuve qu'il ne fera plus de contrebande d'armes, qu'il n'acquerra plus ni fusils, ni armes, ni munitions pour les diriger contre nous.

M. Edouard Vaillant. — C'est ce qu'il vous propose!

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Vous le savez, monsieur Vaillant? (*Rires à gauche et au centre.*)

M. Edouard Vaillant. — Cela ressort de la lettre que vous venez de lire à l'instant.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Vous êtes infiniment mieux renseigné que moi...

M. Maurice Allard. — Vous ne voulez pas être renseigné, puisque vous refusez d'entrer en pourparlers.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — ... et si vous avez vu cela dans cette lettre, vous avez une façon d'apercevoir les choses qui est bien différente de la mienne. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Et d'ailleurs que fait Moulay Hafid, tandis qu'il nous adresse ces propositions? Ses actes sont peut-être encore plus caractéristiques que ses lettres. Tandis qu'il nous propose de traiter avec les puissances et d'aggraver ainsi, d'accord avec lui, l'anarchie marocaine dont il est le représentant principal...

M. Jaurès. — Voilà!

M. Allemane. — C'est une appréciation.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Ce sont des faits.

... il continue à exciter les tribus contre nous; il leur envoie des armes, il leur envoie des munitions, il les pousse à attaquer nos postes, il les exhorte à la guerre jusque sur la frontière de l'Algérie, et dans la région de Mazagan; il fait affirmer par ses mandataires, ainsi que cela résulte d'un télégramme très n t de notre consul, en date du 21 mars, que les Anglais et les Allemands nous ont défendu de continuer la lutte et nous ont enjoint de retirer nos soldats du Maroc. Il fait prêcher la guerre sainte dans toutes les mosquées de Fez.

Et vous nous demandez de contribuer à augmenter la puissance d'un homme qui, à l'heure actuelle, est le principal adversaire que nous rencontrons, à l'endroit même où nous sommes allés pour faire la pacification! Et vous nous demandez d'accroître naïvement son autorité pour nous susciter, s'il le peut, des difficultés en Algérie! C'est un jeu de dupes auquel les plus simples notions de prudence et de patriotisme nous interdisent de nous prêter. (*Applau-*

dissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.)

Nous n'accepterons qu'une chose de Moulay Hafid, la soumission pure et simple. Que M. Ribot m'en croie, nous ne demanderons pas, parce que cela ne nous regarde pas, l'hommage des tribus ou de leurs caïds à Abd el Aziz. Et pourtant je dois faire une remarque. M. Ribot n'ignore pas que les caïds sont des fonctionnaires régulièrement investis par un souverain. Les caïds lèvent des impôts et il y a une chose que, dans tous les cas, nous ne pourrions admettre : ce serait la présence de caïds qui se feraient verser des contributions dont ils enverraient le produit à Moulay Hafid pour lui permettre de se procurer des armes et des munitions contre nous. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'ai, d'ailleurs, constaté avec une très grande satisfaction que M. Ribot s'était prononcé contre toute autorisation qui serait donnée par nous à Moulay Hafid, c'est-à-dire à un prétendant en lutte avec le souverain légitime du Maroc, de se rendre librement à Rabat afin de le combattre. En effet, une telle prétention ne peut être admise

A ce sujet, monsieur Ribot, vous avez, une fois de plus, critiqué le voyage à Rabat. Vous avez dit, une fois encore, et je croyais vous avoir répondu suffisamment.

M. RIBOT. — Ne le menez pas dans la Chaouïa ; c'est tout ce que je demande.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous ne pouvons pas l'empêcher d'y aller.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je tiens à vous répondre, monsieur Ribot, sur le voyage de Rabat.

Vous avez dit que nous avions commis une faute en organisant le voyage à Rabat. Je me permets d'être d'une opinion tout à fait différente. Il faut bien se rappeler que le voyage à Rabat est un acte traditionnel qui doit être effectué par le sultan du Maroc ; il faut se souvenir qu'à l'époque où Abd el Aziz était à Fez, alors qu'il n'était pas encore venu à Rabat, on nous disait : Abd el Aziz n'affirmera véritablement sa force et son autorité et ne se montrera vraiment capable de vous donner les satisfactions que vous lui avez demandées que s'il accomplit le voyage traditionnel à Rabat, que s'il se rapproche de vous, que si vos agents diplomatiques...

M. MAURICE ALLARD. — Vous êtes la Jeanne d'Arc d'Abd el Aziz ! (*On rit.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — ... que si vos agents consulaires peuvent traiter directement et personnellement avec lui, que s'ils peuvent lui parler et demander les satisfactions que vous avez réclamées

C'est dans ce but et dans ces conditions que nous avons contribué à faire venir le sultan à Rabat.

Supposez qu'il n'y soit pas venu. Supposez qu'il soit resté à Fez où nous aurions été obligés de laisser des représentants, où les colonies étrangères seraient sans doute demeurées, dites-moi, vous qui ne voulez pas, à bon droit, que nous fassions une expédition sur Fez, ce que nous aurions fait si, la révolution éclatant à Fez, notre mission, notre colonie avaient été menacées...

M. RIBOT. — Si, le sultan restant à Fez, la révolution avait éclaté à Fez, dans tout le Sud, partout je vous demande alors quel intérêt la France aurait eu à lier ses destinées à celles du sultan. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — La France ne lie pas ses destinées à celles du sultan.

M. RIBOT. — Si le sultan vient à Rabat, encore faut-il choisir son heure, et que ce ne soit pas au moment où nous y sommes nous-mêmes, ou à côté.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — La France ne lie pas ses destinées à celles d'un sultan, quel qu'il soit; elle poursuit ses destinées au Maroc indépendamment de la personnalité de celui qui gouverne officiellement l'empire.

Il y a cependant une chose que vous devez admettre. Il existe un sultan légitime qui a contracté vis-à-vis de l'Europe, qui est reconnu par elle, qui reste à nos yeux le garant des réformes que nous devons appliquer d'accord avec lui.

D'ailleurs, messieurs, cette thèse est-elle isolée, est-elle particulière au gouvernement français, sommes-nous les seuls à la soutenir?

Moulay Hafid s'est adressé à d'autres puissances que nous, il s'est adressé au corps consulaire de Mazagan, tout récemment, pour lui demander de vouloir bien lui permettre de reprendre la ville et de rentrer en possession de ce qu'il considère comme son bien. Personne n'a répondu, aucune puissance n'a cru pouvoir traiter officiellement avec le prétendant.

Je voudrais abréger le plus possible les observations, d'ailleurs très courtes, qu'il me reste à présenter. (*Parlez! parlez!*)

Il faut cependant que je constate qu'en dépit de tous les pronostics fâcheux, funestes, qui ont été constamment formulés par M. Jaurès, dans la critique passionnée qu'il n'a cessé de faire de la politique du gouvernement, au milieu de toutes les difficultés, la tactique du général d'Amade porte ses fruits. Peu à peu, lentement, j'en conviens, mais chaque jour, la pacification s'accomplit. Déjà d'importantes fractions de tribus en révolte se sont soumises; d'autres ont déclaré qu'elles étaient prêtes à se soumettre ; les populations aspirent à une ère de paix, et les autorités françaises ont pour mission de leur faire comprendre qu'elles n'ont jamais eu pour but de les combattre, mais qu'elles n'agissent et qu'elles ne prolongent leur occupation que pour leur assurer les bénéfices de la paix et de la tranquillité.

Ce n'est pas à dire que nous ne rencontrerons pas encore beaucoup de difficultés au Maroc et que nous n'aurons pas de complications à éviter. Mais, je vous l'ai dit souvent, messieurs, et je le répète, nous ne pouvons abandonner — et je sais que la très grande majorité de la Chambre est d'accord avec moi sur ce point — aucune des charges, aucune des obligations, aucun des droits que nous possédons dans l'empire chérifien. Ces droits nous ont été reconnus par l'Acte d'Algésiras dans une forme que certains peuvent considérer comme imparfaite, mais enfin ils nous ont été reconnus et ils constituent des gages non seulement pour nous, mais pour toutes les puissances de l'Europe qui ont pensé qu'elles ne pouvaient mieux faire que de les consacrer. Si nous en faisions le sacrifice, nous n'aurions plus aucune base, aucune garantie ni pour notre situation politique, ni pour notre situation économique, dans un empire où toute abdication de notre part serait funeste à nos intérêts, à notre influence, à notre avenir de puissance africaine, à la sécurité de l'Algérie et de la Tunisie, et je puis le dire, à toutes les puissances qui ont besoin de la paix, de l'ordre et de la tranquillité pour le développement et la liberté de leurs transactions économiques

M. GUSTAVE ROUANET. — En attendant, c'est nous qui payons.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Nous nous exposerions à voir substituer à notre action l'action d'une autre puissance.

M. JAURÈS. — Mais dites donc alors que vous voulez y rester !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Et nous perdrions rapidement le bénéfice des efforts que nous faisons en continuant cette action.

Vous me demandez, monsieur Jaurès, de vous dire quelle est la puissance qui pourrait avoir des prétextes pour intervenir si nous n'intervenions pas? N'importe laquelle ; toute puissance qui croirait à l'insécurité de ses nationaux.

Au moment où nous avons décidé d'aller à Casablanca, je puis vous donner l'assurance que des puissances se préoccupaient très sérieusement d'y envoyer des navires de guerre, et que si nous n'y avions pas envoyé les nôtres, nous aurions peut-être été les seuls à ne pas figurer devant Casablanca.

M Ribot disait avec raison que nous n'avons pas à nous préoccuper — ce n'est pas notre mission — d'établir l'ordre d'une façon complète au Maroc.

Je le reconnais, mais nous avons pour mission, dans certains endroits, dans les ports, de veiller à la sécurité, nous avons pour devoir de limiter le plus possible les causes d'anarchie marocaine.

Supposons en effet cette anarchie se développant, supposons le pouvoir du seul sultan légitime, signataire de l'acte d'Algésiras, s'effondrant d'une façon complète : supposons cinq ou six prétendants devenus les maîtres, impo-

sait leur domination à des tribus émiettées, dans un gâchis de plus en plus grave, dans des combats perpétuels...

M. Ribot. — Cela s'est vu et cela pourra se revoir.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Cela peut se revoir, dites-vous ; mais quelle répercussion pensez-vous que de pareils événements puissent avoir sur nos possessions africaines, quel contre-coup ne pourraient pas craindre tous les gouvernements européens ?

M. Ribot. — Je ne répondrai pas comme un de mes successeurs au ministère des Affaires étrangères, M. Hanotaux, qui a écrit ces jours-ci un article...

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Je l'ai lu.

M. Ribot. —...tout à fait dans le sens de la politique que je n'ai cessé de défendre à la tribune, qu'il serait avantageux pour nos possessions algériennes que la fureur de ces populations redoutables s'épuisât au Maroc ; je ne vous dirai pas cela, mais je vous demanderai quels moyens nous avons à moins d'occuper le Maroc, d'assurer la pacification (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le Ministre des Affaires étrangères. — J'ai commencé par dire que nous n'avons pas pour mission et que nous n'avons pas pour devoir de pacifier le Maroc. j'ai ajouté que nous avons au contraire pour devoir de faire tout ce qui dépendra de nous pour y limiter le plus possible dans la mesure où nous y sommes autorisés par nos engagements internationaux, les causes d'anarchie qui peuvent se produire.

Mais on ne voit pas, dit-on — c'est un argument que j'ai souvent entendu — le profit que nous retirerons de nos sacrifices, de leur importance, de notre coûteuse intervention.

En politique internationale comme en toute chose, c'est une nécessité impérieuse et c'est déjà beaucoup de remplir son devoir. On se compromet gravement et on compromet son pays lorsqu'on manque à ses obligations les plus certaines Nous manquerions à nos obligations indéniables si nous n'agissions pas au Maroc comme nous le faisons.

Finalement, on ne recueille jamais que des bénéfices de l'accomplissement de son devoir. dans la politique internationale comme dans tous les ordres d'idées. (*Très bien ! très bien!*)

J'ai dit, et je tiens à le répéter après les observations qui ont été apportées tout à l'heure à la tribune, que nous ne voulions ni protectorat ni conquête.

M. Jaurès. — Ni occupation, ni départ.

M. le Ministre des Affaires étrangères. —... et que nous entendions rester scrupuleusement fidèles à nos engagements internationaux.

Mais je demande à ceux qui s'inquiètent du résultat de nos opérations militaires, de notre œuvre diplomatique si ce n'est rien de maintenir et de fortifier notre situation au Maroc vis-à-vis de toutes les puissances, de sauvegarder nos droits et nos titres en justifiant nos privilèges par la façon dont nous exerçons toutes nos responsabilités, de donner confiance à toutes les puissances en garantissant non seulement la vie de nos nationaux, mais la vie, les biens, la sécurité et la tranquillité de toutes les colonies étrangères et d'empêcher, par la certitude de la répression et par la manifestation éclatante de notre pouvoir, le fanatisme musulman de nous menacer jusque sur notre territoire. Je leur demande aussi si ce n'est rien de préparer pour nous de cette manière les voies à l'avenir qui appartient à toutes les puissances qui sont persévérantes, fidèles à leurs traditions et à leurs promesses, soucieuses en même temps de leurs droits et de leur honneur.

Sans notre énergique intervention à Tanger, à Oudjda, à Casablanca, je vous affirme que c'en était fait de la sécurité de nos compatriotes au Maroc ; c'en était fait de notre autorité sur le sol chérifien ; c'en était fait de notre puissance africaine vis-à-vis des gouvernements étrangers; c'en était fait du prestige de notre drapeau et de notre diplomatie sur le territoire d'Afrique. Nous avons préservé tout cela avec l'appui et avec le concours, quoi qu'en pense M. Jaurès, de l'opinion publique...

A l'extrême gauche. — Non ! non !

A gauche. — Si ! si !

M. le Ministre des Affaires étrangères. — ... du Sénat et de la Chambre.

M. Bouveri. — L'opinion publique est contre la guerre.

M. Charles Dumont. — Vous poserez la question aux élections.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Nous l'avons préservé en justifiant et en conservant la confiance de tous les gouvernements étrangers sans exception par la loyauté et la fermeté de notre conduite, et par le respect invariable de nos engagements.

Messieurs, c'est une satisfaction qui, déjà, et sous réserve d'un avenir qu'il dépend de nous de nous rendre favorable, nous est précieuse et nous suffit. (*Applaudissements.*)

La parole a ensuite été donnée à M. Paul Doumer :

M. Paul Doumer, *rapporteur*. — Messieurs, la triple réponse faite aux discours de M. Jaurès et de M. Ribot par les ministres particulièrement compétents dans l'affaire du Maroc me permet de n'intervenir que brièvement dans cette discussion. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche.*)

Je tiens cependant à préciser que la commission du budget, mise en cause, s'est, avant tout, préoccupée de donner à la Chambre des explications complètes sur les crédits demandés, les dépenses faites, et celles qui, à l'heure actuelle, ne peuvent être chiffrées dans le projet du gouvernement.

A ce tableau, qui semble avoir été assez complet, puisque les crédits ne sont ni contestés ni discutés, j'ai cru devoir ajouter un exposé — nécessaire dans le premier rapport officiel sur les affaires marocaines — des droits particuliers que la France a acquis dans l'empire chérifien.

Je me suis conformé à ce devoir étroit, sans m'écarter du texte des décisions prises par la Chambre et des approbations qu'elle a données aux actes diplomatiques internationaux.

Je n'ai fait que reproduire les déclarations portées successivement à cette tribune par les divers ministres des Affaires étrangères. M. Rouvier, à la veille même de la réunion de la Conférence d'Algésiras et aux applaudissements, je crois pouvoir le dire, de la Chambre entière...

M. Jaurès. — Non ! non !

M. le rapporteur — ...sauf quelques exceptions...

M. Jaurès. — Permettez ! j'ai élevé une protestation.

M. le rapporteur. — ...aux applaudissements, si vous le préférez, de la majorité de la Chambre, M. Rouvier affirmait ici les droits spéciaux que la France détenait au Maroc de par son histoire et sa situation qui fait, pour ainsi dire, de l'empire du Maroc une sorte d'enclave géographique dans nos possessions du Nord de l'Afrique. Nos droits déterminent nos devoirs.

M. Jaurès. — Au moins, c'est net !

M. le rapporteur — Ce sont ces devoirs que nous nous sommes efforcés de remplir lors de l'intervention militaire que vous avez à juger.

L'honorable M. Jaurès s'inquiétait tout à l'heure de l'idée de droit pur qui autorise notre action.

Vous n'ignorez cependant pas, monsieur Jaurès, les diverses péripéties de l'affaire marocaine; vous avez constaté avec nous le développement dans ce pays d'une anarchie qui, à de certaines heures, mit en péril la tranquillité de nos possessions voisines. Et qu'il me soit permis de rappeler à ce propos ce que M. le ministre des Affaires étrangères signalait, il n'y a qu'un instant, la fidélité et la confiance dont les indigènes algériens ont fait preuve, à tel point que, lors de l'invasion des Beni-Snassen sur notre territoire, quand nos troupes furent un moment refoulées, aucune tribu algérienne n'a bougé, et toutes, au contraire, ont défendu côte à côte avec nos soldats les intérêts de la France. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Le foyer d'anarchie qui se développait au Maroc et que nous ne parvenions pas à éteindre autorisait notre intervention. J'ai été quelque peu surpris d'entendre tout à l'heure, si j'ai bien compris sa pensée, un orateur éminent parler de l'avantage qu'il y aurait peut-être à laisser les Marocains se battre entre eux sans nous immiscer dans leurs affaires pour maintenir la paix ; on n'a jamais intérêt à voir brûler la maison de son voisin, monsieur Ribot, car il y a de grandes chances pour que l'incendie se propage.

M. Ribot. — Je n'ai pas dit cela.



M. LE RAPPORTEUR. — Si je vous ai mal compris, je m'en réjouis.

M. RIBOT. — Pour éteindre l'incendie, il ne faut pas nous jeter dans le feu. (*Très bien! très bien! au centre et à l'extrême gauche.*)

M. LE RAPPORTEUR. — Vous avez relevé une phrase de mon rapport à laquelle vous avez prêté un sens qu'elle n'avait pas.

J'ai dit, non pas qu'il fallait accroître indéfiniment nos sacrifices, mais que nous avions été dans l'obligation de consentir ceux qui nous occupent parce qu'il était de notre devoir, comme le rappelait M. le ministre des Affaires étrangères, de veiller à la tranquillité sur les points où elle était menacée : est-ce que cela ne constitue pas pour nous une sorte de créance morale sur le Maroc?

Je m'empresse d'ajouter pour répondre à M. Jaurès que notre action s'exerce en vertu du droit qui dresse la civilisation contre la barbarie.

M. GUSTAVE ROUANET et M. MAURICE ALLARD. — Les Allemands ont dit des Français ce que vous dites des Marocains!

M. LE RAPPORTEUR. — L'un des premiers avantages de la civilisation, c'est l'établissement de l'ordre et de la sécurité pour les personnes et pour les biens. Une terre comme celle du Maroc, qui touche à l'Europe, ne peut être abandonnée aux excès de la barbarie; elle fait partie du patrimoine de l'humanité et la civilisation européenne a le droit d'y intervenir. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

C'est là un fait incontestable et incontesté.

La conférence d'Algésiras, dont on a tant parlé, a proclamé hautement que le devoir de l'Europe était de réformer l'administration marocaine et de veiller à la tranquillité des frontières de ce pays. C'est là notre tâche. J'ai ajouté, dans l'historique des opérations militaires au Maroc, que nous n'avons jamais cru, monsieur Jaurès, aux dépêches dramatiques. Nous connaissons trop nos soldats, leur générosité, leur humanité, pour admettre la vraisemblance de pareilles nouvelles.

M. GUSTAVE ROUANET. — Et les obus, cependant? Ils tombent et éclatent. Ils ne sont ni humains, ni barbares : ils sont obus.

M. LE RAPPORTEUR. — M. Rouanet m'interrompt pour me dire : « Et les obus? » Comment voulez-vous qu'on réponde, quand on tire sur nos soldats? Voulez-vous qu'on n'emploie pas les moyens d'action que la science moderne met à la disposition de nos armées? Vous reprochiez à nos troupes d'employer tantôt l'artillerie, tantôt la baïonnette. Votre reproche ne serait-il pas plus fondé si nos généraux, en n'utilisant pas avec efficacité, comme ils le doivent, les moyens de défense dont ils disposent, avaient fait couler plus abondamment le sang de nos soldats et compromis leurs existences.

M. ALEXANDRE BLANC. — Ne les envoyez pas là-bas!

M. LE RAPPORTEUR. — Je n'ai pas cherché — ce n'est pas mon intention — à passionner le débat, qui semble devoir se terminer par un vote quasi unanime de la Chambre. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

En tout cas, je crois qu'il est du devoir de la commission du budget de faire en sorte qu'aucun écho tendancieux ne déforme là-bas l'esprit de cette discussion.

Il nous faut affirmer très nettement, pour les soldats qui combattent en ce moment et pour les familles de ceux qui sont tombés sur les champs de bataille, que nos troupes servent les intérêts de la France et de la civilisation et que notre patriotisme leur en sait gré. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

La Chambre a voté par 451 voix contre 65 les crédits du Maroc et repoussé par 408 voix contre 75 une proposition de résolution de M. Jaurès « invitant le gouvernement à observer les engagements qu'il a pris envers la Chambre, à communiquer à la commission des affaires étrangères tous les documents relatifs au débarquement du *Galilée* et à la journée du 15 mars, et à limiter strictement l'action de nos troupes à la garde et à la police des ports pour préparer à bref délai le retrait complet des forces militaires ».

Au Sénat, le 31 mars, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a justifié ainsi les crédits :

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, je viens apporter au Sénat quelques explications très brèves, en réponse aux observations qui viennent d'être formulées par les différents orateurs auxquels je succède à la tribune.

Dans le discours prononcé par M. de Lamarzelle, il y a toute une partie à laquelle je désire ne répondre que par quelques mots : c'est celle qui contient les critiques dirigées par mon honorable collègue contre des actes anciens qui sont devenus des conventions internationales.

M. de Lamarzelle — et ce n'est pas la première fois que le fait se produit de sa part dans les discussions relatives au Maroc — a critiqué tout d'abord le traité franco-anglais de 1904. Il lui a attribué, dans les événements actuels du Maroc, une responsabilité qu'à mon sens il n'a dans aucune mesure.

Le traité franco-anglais de 1904 a eu pour but et pour effet de nous donner, au Maroc, par rapport à l'Angleterre, une situation privilégiée, des droits et des titres dont nous ne pouvons que profiter. Il a eu, d'une façon générale, une portée que néglige beaucoup trop M. de Lamarzelle : il a été comme le point de départ de cette entente cordiale entre la France et l'Angleterre, qui est devenue aujourd'hui l'une des bases de notre politique et qui produit dans le monde entier de si heureux effets. (*Très bien! très bien! à gauche!*)

M. de Lamarzelle a fait, en outre, la critique d'un autre Acte international — celui d'Algésiras — auquel il a attribué des conséquences qu'il ne peut avoir selon moi. Il a dit que c'était l'Acte d'Algésiras qui était la cause des désordres qui, depuis sa conclusion, se sont produits au Maroc.

C'est une erreur, mon honorable collègue me permettra de le lui dire. Les désordres qui se sont produits au Maroc ont eu pour cause la faiblesse et l'imprévoyance du Makhzen, du gouvernement marocain, alors que l'Acte d'Algésiras, au contraire, avait pour but d'établir dans l'empire marocain, par un régime de réformes qui devait fonctionner d'accord entre toutes les puissances, un ordre de choses qui aurait rendu impossibles les désordres qui se sont produits

Mais le point délicat est — je le reconnais — de mettre à exécution ces réformes. La France n'a rien épargné pour y réussir, et ce n'est certes pas sa faute si le programme arrêté par les puissances n'en est encore qu'au début de son application.

M. de Lamarzelle nous a demandé pourquoi nous étions allés à Casablanca.

Il en a lui-même donné l'explication en ajoutant que, s'il avait été à notre place, il n'aurait pas manqué d'envoyer là-bas les forces de la France, à la suite des incidents graves qui nous y ont déterminés.

Je sais bien qu'avant lui M. Delahaye était venu, dans un langage un peu contradictoire, dire successivement que nous faisions une croisade, que j'étais un croisé, ce dont je le remercie (*Sourires*) et, d'autre part, que nous allions au Maroc pour y soutenir des entreprises financières.

Je ne crois pas avoir besoin de rappeler à mon honorable collègue que les croisades n'ont pas été faites pour soutenir des entreprises financières, et, puisqu'il m'a fait l'honneur inattendu de me comprendre ainsi que les membres du gouvernement parmi les successeurs de Godefroy de Bouillon, qu'il nous laisse au moins un instant le bénéfice de cette comparaison pour lui donner l'assurance que nous sommes allés au Maroc dans une tout autre pensée que celle d'y protéger des syndicats financiers dont il serait fort embarrassé de nous démontrer le pouvoir et même de nous faire connaître l'existence.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — J'ai dit, mon cher collègue, que je n'examinerais pas si l'on y allait pour cela; mais je suis content de votre réponse.

M. LE MINISTRE. — Si vous croyez que les Français qui ont été assassinés au Maroc, que M. Charbonnier, que le docteur Mauchamp, que les ouvriers massacrés à Casablanca étaient les agents de syndicats financiers, je vous



demande de venir nous le démontrer à la tribune — et j'ai lieu de penser que la démonstration ne sera pas facile.

La vérité est, Messieurs, que nos malheureux compatriotes étaient allés dans l'empire chérifien pour y fortifier l'influence française, pour y gagner très honorablement leur vie à l'abri des conventions internationales et des droits que nous y possédons du consentement de toutes les puissances; et qu'ils ne songeaient guère à y servir des entreprises financières...

M. Dominique Delahaye. — Je n'ai rien dit de semblable. J'ai fait allusion aux bruits qui ont couru avant la campagne pour vous dire que vous alliez là-bas protéger les juifs, et j'ai dit que je ne voulais pas examiner ce point. C'est une diversion que vous tentez.

M. le Ministre. — Je ne tente aucune espèce de diversion, mon cher collègue; je dis simplement, en continuant le développement de ma pensée, que nous ne sommes allés au Maroc que pour y soutenir nos droits et nos titres, pour y défendre la politique historique et traditionnelle dont vous avez parlé vous-même, et nullement pour nous mettre à la remorque d'un syndicat financier quel qu'il soit. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

M. Dominique Delahaye. — Tant mieux; continuez.

M. le Ministre. — M. de Lamarzelle, poursuivant la critique de notre attitude, nous a reproché d'être intervenus à Casablanca sans nous demander quelle serait l'issue de cette intervention. Il a prétendu que nous serions incapables d'en sortir et il nous a demandé quelle est la besogne que nous comptons y accomplir.

Nous serons incapables, d'après lui, d'y instituer la police, et il a affirmé qu'en réalité nous ne l'avions organisée nulle part.

Que M. de Lamarzelle me permette de lui donner l'assurance qu'il se trompe. Il est vrai qu'il a rappelé une circulaire que j'ai eu l'honneur d'adresser aux représentants de la France auprès des gouvernements étrangers pour indiquer que le gouvernement marocain se trouvait dans l'impossibilité de garantir la vie sauve à nos instructeurs, et que nous serions peut-être dans la nécessité de procéder avec nos propres contingents à l'organisation de la police.

Mais, depuis l'envoi de cette circulaire, il s'est produit des faits qui ont à cet égard modifié la situation. Lorsqu'on fait la critique de nos actes, lorsqu'on relève pour nous en imputer injustement la responsabilité toutes les difficultés, toutes les complications auxquelles nous nous heurtons, lorsqu'on blâme notre conduite sans dire ce qu'on aurait fait à notre place, on néglige en quelque sorte de parti pris les services que nous avons rendus et les résultats heureux de notre patriotique initiative.

Avez-vous remarqué que l'ordre n'a été troublé dans aucun port en dehors de Casablanca? Pourquoi? Parce que la police y fonctionne d'une façon régulière; parce qu'en dehors de Casablanca nous avons déjà organisé la police à Tanger, à Rabat, à Mazagan et à Mogador; parce que, dans cinq ports sur six — où la police doit fonctionner sous notre direction — elle fonctionne aujourd'hui régulièrement et normalement.

M. de Lamarzelle. — Je demande la parole.

M. le Ministre. — C'est un résultat que je prie le Sénat de ne pas négliger. Il est le fruit de beaucoup d'efforts de notre part. Non, Messieurs, il ne faut pas croire que les grands sacrifices que nous avons été appelés à faire, que les pertes que nous avons subies, que les millions que nous avons dépensés aient été inutiles à la défense des intérêts français, à l'exécution de nos engagements et à la sauvegarde de nos droits.

Il ne faut pas s'imaginer qu'ils n'aient pas servi, dans une large mesure, à assurer l'ordre et la sécurité dans un empire où l'anarchie, en se généralisant et se perpétuant, pouvait avoir pour nous-mêmes, comme pour l'Europe, les conséquences les plus graves. Ces sacrifices ont eu, au contraire, de très heureux résultats.

Est-ce à dire, comme M. de Lamarzelle l'a indiqué dans une partie de son discours, que nous nous considérions comme chargés d'assurer la sécurité dans tout l'empire marocain?

M. de Lamarzelle. — Je n'ai pas dit cela: j'ai dit que vous aviez affirmé le contraire à la Chambre des députés; j'ai dit, avec vous, que c'était impossible, que notre action était limitée.

M. Charles Riou. — Oui, mais comment cela finira-t-il?

M. le Ministre. — Alors j'avais mal compris vos paroles et je ne puis que constater que sur ce point je suis d'accord avec vous. Mais vous avez été tout à fait injuste dans votre appréciation des origines et de la signification de l'Acte d'Algésiras. Quand cette convention a été signée, elle a été — on ne le reconnaît pas assez — l'acte le plus heureux qu'on pouvait souhaiter pour la politique française au milieu des difficultés de toute nature auxquelles elle avait à faire face et je me félicite d'en rendre hommage, comme je l'ai déjà fait à cette tribune, à mon honorable prédécesseur, M. Rouvier. (*Très bien! très bien!*)

Au moment où nous avons signé la convention d'Algésiras, nous étions dans une situation qu'on oublie trop volontiers quand on parle des affaires marocaines, dans une situation extrêmement pénible et compliquée, où nous avions le souci de préserver tout d'abord la paix de l'Europe, et ensuite d'assurer la reconnaissance de droits que nous ne pouvions céder en aucun cas. (*Applaudissements.*)

Nous avons eu, grâce à l'énergie, à la fermeté, à la prévoyance de notre politique, la chance d'éviter d'une part tout ce qui pouvait introduire dans les rapports des gouvernements de l'Europe des germes de dissentiments et de de discorde et en même temps celle de faire reconnaître nos droits non seulement sur la frontière d'Algérie, ce qui était essentiel, indispensable pour la préservation de notre puissance africaine, mais aussi dans les ports de l'empire où nous ne pouvons laisser une autre influence que la nôtre s'introduire d'une façon prépondérante à nos dépens.

Lorsque nous envisageons les obligations qui nous incombent dans l'empire voisin de l'Algérie, nous ne pouvons méconnaître — sous peine de nous exposer à de graves mécomptes — que, toutes les fois que la sécurité sera sérieusement menacée dans cet empire, le contre-coup pourra se faire sentir jusqu'aux frontières de notre colonie et risquer d'avoir sa répercussion dans nos possessions d'Afrique. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Voilà donc le double devoir que nous remplissons au Maroc: il coûte cher, il a de lourdes exigences, il entraîne des obligations qui ne sont pas sans péril, surtout pour le ministre des affaires étrangères qui en a la perpétuelle préoccupation.

Il s'agit, à la fois, d'empêcher que l'ordre ne soit troublé dans les ports et de garantir la sécurité de l'Algérie sur la frontière du Maroc. (*C'est cela! — Très bien!*)

Vous nous demandez ce que nous faisons à Casablanca: nous préparons dans la région qui l'avoisine une pacification suffisante pour organiser la police dans la ville et nous en retirer dès que nous le pourrons. (*Très bien! très bien!*)

Je ne dis pas que nous sommes sur le point de réaliser le dernier terme de ce problème, car nous ne pouvons songer à nous en aller en laissant le port où nous sommes chargés de faire la police sous la menace perpétuelle des attaques et des incursions des tribus du voisinage. Il faut d'abord que nous ayons amené ces tribus à un degré de soumission suffisant pour qu'elles ne soient plus une cause permanente de troubles.

Mais ma conviction est qu'en organisant dans la région des Chaouïas — c'est, je crois, la pensée du général Lyautey, comme du général d'Amade — quelques postes destinés à empêcher le désordre, l'anarchie et le gâchis de régner dans cette partie de l'empire, nous pourrions, à une date que j'espère rapprochée, organiser, d'accord avec l'Espagne, une police suffisante pour faire régner l'ordre et nous retirer. (*Très bien! très bien!*)

M. l'amiral de Cuverville. — Moi aussi, je le crois, monsieur le ministre, mais on aurait pu le faire beaucoup plus tôt.

M. le Ministre. — Monsieur l'amiral, j'ai entendu une interruption de vous tout à l'heure à laquelle je vous demande la permission de répondre. Vous avez dit, pendant le discours de M. de Lamarzelle, qui, d'ailleurs, produisait la même allégation, que vous ne nous reprochiez pas d'avoir envoyé 14.000 hommes à Casablanca, mais de ne les avoir pas envoyés plus tôt.

M. l'amiral de Cuverville. — Je le maintiens.

M. le Ministre. — Si le Gouvernement avait pris l'initiative d'organiser de Paris des plans militaires pour le Maroc,

vous seriez venus à cette tribune pour les critiquer sévèrement. (*Dénégations à droite.*)

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. — Le Gouvernement ne fait pas de plans militaires. Il indique la portée et les limites de son action; il les indique d'une façon générale, et, sur le terrain, ce sont les commandants de nos troupes qui ont la responsabilité de l'exécution des mesures dont ils sont chargés.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Pas pour le général Drude!

M. LE MINISTRE. — Je puis vous affirmer — et mon honorable ami M. Charles Dupuy l'a indiqué dans le rapport dont il a donné lecture tout à l heure — que, toutes les fois qu'on nous a demandé des effectifs, nous les avons envoyés...

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Vous auriez dû prendre l'initiative de les envoyer.

M. LE MINISTRE. — ...que toutes les fois qu'on nous a demandé des moyens d'action, nous les avons fournis. Je puis même vous donner une autre assurance, c'est qu à plusieurs reprises nous avons provoqué de la part des généraux des demandes qui ne se produisaient pas, mais nous nous sommes bien gardés de tomber dans le défaut que vous n'auriez pas manqué de nous reprocher et qui aurait consisté à prendre à la fois la responsabilité de la direction et l'organisation des opérations militaires.

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Cela n'a jamais été dans notre pensée.

M LE MINISTRE. — Messieurs, on peut assurément —c'est une tâche facile — critiquer certaines dispositions de l'Acte d'Algésiras. Mais l'Acte d Algésiras a une qualité qui, à nos yeux, est très grande : c'est qu'il existe; c'est qu'il nous a reconnu des droits, c'est qu'il nous a reconnu des privilèges, c'est qu'il est pour nous, vis-à-vis de l'Europe, un abri pour notre politique internationale, qui nous empêche de nous risquer dans aucune complication (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*) Cet Acte d'Algésiras tel qu'il est, imparfait, incomplet, peut-être, nous le prenons, nous le respectons, nous le pratiquons; c'est dans les limites de cet acte que nous agissons.

Il n'a pas pu prévoir sans doute, qu'il y aurait des assassinats à jet continu dans l'empire où il avait pour but d'effectuer des réformes. Il y a, par conséquent, des mesures que nous avons été conduits à prendre, bien qu'elles ne figurent pas littéralement dans l'Acte lui-même; mais elles sont dans son esprit, et dans leur appréciation, je vous demande de ne pas être à notre égard plus sévères que ne le sont les gouvernements étrangers (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) C'est en nous abritant derrière cet Acte d'Algésiras, c'est en nous inspirant toujours de son esprit, à défaut de sa lettre parfois insuffisante, que nous agissons, non pas seulement en vertu de notre droit propre, pour nos intérêts spéciaux, mais comme mandataire des puissances. Et nous le faisons d'autant plus sûrement, nous sommes d'autant plus portés à ne laisser passer aucune occasion de le faire que — nous le savons très bien et on ne nous l'a pas laissé ignorer — si la sécurité des colonies étrangères était, par hasard, menacée et si d'autres nationaux que les nationaux français étaient massacrés, ce ne seraient pas des bateaux français qui prendraient la direction de l'Atlantique et s'en iraient dans les ports de l'empire marocain. Eh bien! il y là une situation sur laquelle j'appelle l'attention du Sénat; nous ne pouvons laisser, au Maroc, l'action d'aucune puissance se substituer à la nôtre (*Vifs applaudissements*), parce que nous avons en Afrique des intérêts trop grands pour laisser à d'autres le soin de les protéger. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

M. SAINT-GERMAIN. — Voilà ce qu'il faut toujours dire et répéter.

M. LE MINISTRE. — Voila, messieurs, la courte réponse que j'avais à faire au discours que vous venez d'entendre.

Je le répète — je l'ai déjà souvent dit — nous ne voulons ni protectorat ni conquête; nous voulons simplement assurer la sécurité des Français qui vont commercer librement dans l'empire chérifien. Nous voulons, en même temps, assurer dans les ports où nous en sommes chargés, la sécurité des colonies étrangères (*Très bien! très bien!*)

L'honorable M. Jenouvrier me disait tout à l'heure: « Tout cela coûte bien cher! Est-ce que nous allons supporter toute la responsabilité financière des charges que vous nous imposez? »

Nullement : la responsabilité financière du gouvernement marocain n'est pas moins engagée que sa responsabilité politique (*Très bien! très bien!*), dans les événements qui ont déterminé l'action de la France au Maroc. Nous aurons, à cet égard, des répétitions à exercer et nous réservons intégralement tous nos droits. (*Vifs applaudissements.*)

Les crédits ont été votés au Sénat à l'unanimité.

— On annonce la mort à Oujda, où il était de passage, de Si Allal Abdi, chancelier honoraire au consulat de France à Mogador, chevalier de la Légion d'honneur. Algérien d'origine, Si Allal était au Maroc depuis 1890, d'abord en qualité d'agent consulaire de France à Tétouan, puis à Fez, comme interprète du consulat de France, et enfin à Mogador.

La France perd en lui un serviteur dévoué. Il avait coopéré à la délivrance des marins du *Frasquita* et prêté un concours actif aux diverses missions françaises, notamment à MM. de Segonzac et Edmond Doutté.

— Nous devons mentionner l'utile initiative prise par les compagnies d'Orléans et du Midi qui viennent de se concerter avec les compagnies espagnoles pour mettre en relations directes et rapides la France et l'Angleterre avec le Sud de l'Espagne, Gibraltar et Tanger.

A cet effet, un nouveau service hebdomadaire direct et rapide a été mis en marche sous le nom de « Maroc-express » entre Paris (quai d'Orsay), Madrid, Cordoue, Algésiras et Gibraltar et *vice versâ*. Il sera continué par bateau sur Tanger avec une traversée réduite à trois heures environ. Le « Maroc-Express » correspondra à Paris avec les services de Londres par Boulogne, au départ de Londres à 10 heures du matin à l'aller, et au départ de Paris (gare du Nord), à 4 heures du soir au retour. Une voiture directe circulera sans transbordement entre Boulogne et Irun et *vice versâ*.

A l'aller, le départ aura lieu le vendredi à 10 heures du matin à Londres et 7 h. 40 du soir à Paris (quai d'Orsay). Au retour, le départ de Gibraltar sera fixé au mercredi à midi vingt. La durée du trajet sera d'environ quarante-sept heures de Paris à Gibraltar et de cinquante-sept heures de Londres à Gibraltar.

ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

La Belgique et l'Etat indépendant du Congo. — Nous sommes à la veille de l'ouverture au Parlement belge des débats sur l'annexion et quand ce numéro paraîtra, ils seront déjà entamés.

Aboutira-t-on avant le milieu ou vers le milieu du mois de mai ? C'est ce qu'on se demande, car des élections législatives doivent avoir lieu dans la seconde quinzaine du mois prochain et il est des parlementaires qui voudraient que le corps électoral pût se prononcer sur l'affaire. Depuis notre dernière chronique cependant, un fait très important est intervenu : la commission des XVII, qui poursuivait l'examen du projet d'annexion et celui du projet de régime colonial, s'est prononcée en faveur des deux projets: pour le premier, par 10 voix contre 2 et une abstention; pour le second, par 11 voix contre une et une abstention.

Le premier vote est intervenu après un rapport de M. de Lantsheere auquel tout le monde a rendu justice; c'est en effet une œuvre très intéressante et très complète. La conclusion de ce document de 174 pages, dont 35 consacrées au



rapport proprement dit, était nettement annexionniste. M. de Lantsheere a très fortement indiqué d'abord que la situation actuelle ne pouvait durer. « Que l'on soit partisan ou que l'on soit adversaire de l'annexion, ce qu'il importe, a-t-il écrit, c'est que la question soit irrévocablement tranchée, dans un sens affirmatif ou dans un sens négatif et qu'elle cesse de peser sur notre situation politique. L'union personnelle même, avec ses avantages évidents, mais passagers, ne peut être qu'une période transitoire dans l'histoire de la colonisation. Il faut que le pays prenne, une fois pour toutes, la responsabilité de la politique intégrale qu'il entend suivre, à l'extérieur comme à l'intérieur, ou qu'il prenne, sans espoir de retour, la responsabilité de briser toute velléité de développement colonial. Il ne saurait accepter plus longtemps un rôle mixte et indéfini, même en apparence. »

Cette démonstration faite, il en a entrepris une autre : celle que l'annexion s'imposait, et il a terminé ainsi cette seconde démonstration :

Nous croyons avoir exposé avec impartialité les divers éléments du problème qui se pose à la Chambre et au pays. A notre avis, la solution n'en est point douteuse.

La responsabilité de la reprise du Congo ne saurait être acceptée légèrement. Mais cent fois plus accablante serait la responsabilité de ceux qui oseraient renier le passé, et fermer l'avenir de la Belgique. A différentes heures de son histoire, la nation a vu s'ouvrir devant elle les perspectives d'une extension en dehors de ses frontières. Au début de l'ère moderne, sa prospérité et son activité commerciale faisaient espérer que nos provinces ne resteraient pas en arrière dans la conquête du Nouveau Monde. Plus tard, la Compagnie d'Ostende donna un regain de vie à des velléités anciennes, trop longtemps comprimées. Par deux fois, la fatalité des éléments naturels et celle non moins grande des événements politiques ont brisé ces germes qui ne demandaient qu'à se développer. Et il n'est point de Belge qui n'ait éprouvé la tristesse que dégagent ces pages de nos annales. Les Belges d'aujourd'hui doivent savoir s'ils veulent y ajouter une page, infiniment plus douloureuse, parce qu'elle dénoncerait aux Belges de l'avenir, non point la force inéluctable de la destinée, mais la pusillanimité de leurs pères

Le progrès matériel n'est point un but en soi. Dans toutes les races bien douées, il engendre au moment opportun les fleurs suprêmes de la civilisation : la science, la littérature et l'art ; il doit engendrer aussi le dévouement à quelque grande cause, floraison souveraine du cœur humain. C'est ce dévouement à des races inférieures, au soin de leur éducation et de leur relèvement, qui nous est demandé, et qui s'impose à nous par la suite même de notre histoire. Il serait insensé de s'y précipiter aveuglément, mais il serait honteux de détourner la tête et de ramener à l'égoïsme seul des pensées qui doivent se porter plus loin et plus haut.

Avec l'aide de la Providence la Belgique ne peut faillir à cette mission. Sous la direction de son Roi, sous l'égide de ses institutions libres, avec l'appui de toutes les âmes généreuses de la nation, il faut qu'elle l'entreprenne et qu'elle y réussisse.

La reprise du Congo ne peut être un acte de fol enthousiasme Elle ne peut être l'aveu d'une résignation mélancolique. Elle doit, comme le caractère belge, porter la marque d'une décision calme, virile et réfléchie.

Le vote sur le projet de régime colonial a été émis après un rapport de M. Begerem, qui, lui aussi, est presque un volume. Ce rapport rappelle toutes les péripéties par lesquelles a passé le projet et que nous avons racontées ; il souligne que ce qui caractérise spécialement le régime consacré par le projet, c'est l'ingérence directe du Parlement belge dans l'administration générale de la colonie par le vote de son budget. Immédiatement après le rapporteur donne des conseils au Parlement, car il ne semble pas très sûr de l'excellence du régime : « L'avenir dira, écrit-il, si cette initiative hardie a été justifiée et pratique. Mais, ce qui dès à présent est certain, c'est qu'elle ne sera telle que sous la condition que cette intervention de la métropole soit circonspecte et mesurée dans son application. » Ce n'est pas aux Français qui ont vu maintes fois l'influence néfaste de l'intervention du Parlement dans les affaires coloniales à s'inscrire en faux contre de telles paroles ; mais la Belgique assumant la responsabilité du Congo que tant de nations surveillent devait avoir un sérieux contrôle sur lui.

Après le double vote de la commission des XVII, on pouvait penser qu'une solution affirmative interviendrait au cours du débat qui s'ouvre le 15 avril et ne peut s'étendre, vu les élections prochaines, au delà du 15 mai. Mais comme il semble que toujours il y aura en cette affaire parallélisme entre l'action favorable à l'annexion et l'action défavorable, la politique est de nouveau intervenue, l'esprit de parti, au seuil du scrutin, a repris le dessus dans une question qui pourtant devrait être traitée dans un esprit national et peut être que l'opposition, décidée à user de tous les moyens pour prolonger le débat, y réussira. Nous verrons dans notre prochain numéro si M. Schollaert et sa majorité l'ont emporté enfin sur l'opposition de gauche.

E. P.

ÉTHIOPIE

Un district d'Ethiopie administré par un fonctionnaire du gouvernement anglo-égyptien. — L'empereur Ménélik a demandé, il y a quelques mois, au gouvernement du Soudan, de nommer un gouverneur pour le district des Niuak ou Anuak.

Le gouvernement anglo-égyptien s'est empressé de répondre au désir exprimé par le Négous et a désigné pour cette fonction le capitaine Jennings Bramley, fonctionnaire du Soudan, ancien chef de poste à Bor, sur le Nil Blanc Ce dernier, qui vient de rentrer en Europe, est allé récemment à Addis-Abbaba se présenter à S. M. Ménélik, qui l'a agréé.

La région habitée par les tribus Niuak ou Anuak est territoire abyssin (1). Elle est à peu près comprise dans un triangle dont la base est représentée par les derniers contreforts du massif éthiopien, à l'Ouest du Kaffa et du Sayou, et les deux côtés : d'une part, par la Baro et son affluent Jakau ou Garré et, de l'autre, par la Pibor-Aboko. La Pibor et la Baro forment le Sobat. C'est un pays bas et malsain où les Abyssins ne veulent pas habiter.

(1) Voir notre carte de la frontière, *Rens. Col.*, 1903, n° 1, p. 19.

L'enclave commerciale d'Itang, qui a été concédée par S. M. Ménélik au gouvernement anglo-égyptien par le traité du 15 mai 1902 (article IV), est située sur le Baro, presque au milieu des tribus Anuak.

Le nouveau gouverneur recevra un traitement de 1.200 livres sterling, à percevoir sur le produit des taxes douanières de la région frontière placée sous son administration. Si le total des perceptions n'atteint pas la somme prévue, l'empereur Ménélik versera la différence.

Toute cette région et les rivières qui la limitent ont été reconnues par MM. de Bonchamps, Michel et Faivre, le lieutenant-colonel Marchand et sa mission et par l'Américain Mac-Millan.

POSSESSIONS BRITANNIQUES

NIGERIA SEPTENTRIONALE

Le commerce du protectorat. — La Nigeria septentrionale est l'un des très rares pays du monde soumis à une puissance européenne dans lesquels il n'est pas établi de statistiques commerciales. Sans frontières maritimes ne communiquant avec le dehors qu'« à travers » la Nigeria méridionale, elle n'entretient pas de service de douanes; elle est ainsi dans la situation de notre ancien Soudan, dont le mouvement commercial est compris dans les statistiques coloniales françaises sous la rubrique *Sénégal-Haut-Sénégal-Niger*, sans qu'il soit possible de déterminer la part qui revient, dans les totaux, à chacune de ces circonscriptions administratives. Le haut commissaire par intérim, M. Wallace, voulant cependant joindre à son rapport d'ensemble sur la situation du protectorat en 1906, publié récemment, un relevé du commerce des territoires qu'il administre, a eu recours aux maisons de commerce qui ont des comptoirs dans la région, et celles-ci lui ont communiqué des renseignements au moyen desquels ont été établis les petits tableaux ci-après, dont l'exactitude ne saurait évidemment être garantie, mais qui constituent néanmoins un élément d'information très appréciable :

Importations.

Sel	5.933	tonnes.
Fusils	800	unités.
Poudre	900	kgs.
Fer en barres	30.860	barres.
Huile minérale	3.000	caisses.
Tabac	11.325	kgs.
Cotonnades (valeur)	116 173	liv. st.
Kolas (valeur)	21.924	—

Exportations.

Beurre de karité	113	tonnes.
Graines oléagineuses	5.466	—
Gomme arabique	313	—
Ivoire	1	tonne environ.
Caoutchouc	573	tonnes.
Huile de bois	712	gallons de 4 litres 543.
Autres produits. (valeur)	2.000	liv. st. environ.
Coton	1.847	balles (159 tonnes).

Si le rapport auquel nous empruntons les éléments de ces notes se borne, en ce qui concerne le commerce extérieur de la Nigeria septentrionale, à ces indications succinctes, il renferme, par contre, sur le commerce intérieur de la colonie, des renseignements assez détaillés, dont il n'est peut-être pas inutile de consigner ici au moins les plus importants. Nous suivrons pour cela la division par provinces, suivant laquelle ils sont groupés dans le travail de M. Wallace.

Dans le Bornou, les marchandises anglaises pénètrent de plus en plus, et le sel d'origine anglaise y obtient même des prix supérieurs à ceux que l'on donne pour le sel indigène. Mais les transactions n'y ont plus retrouvé l'activité qu'elles avaient avant le passage de Rabah. Le Bornou n'est plus, en effet, comme jadis, le grand marché où les marchandises provenant des États haoussas étaient échangées contre les produits du Baguirmi et du Kanem. et où se concentraient tous ceux des produits de l'Afrique centrale que les grandes caravanes emportaient ensuite vers Tripoli à travers le Sahara. Au total, le résident évalue le commerce de la province, en 1906, à 1 million de francs environ.

Dans la province de Kano, on signale qu'un de nos compatriotes, M. Kreuthberger, venu de Zinder, se propose d'établir un comptoir, et que la « London and Kano Trading C° » a l'intention d'ouvrir des agences à Hadeidja, à Katséna, à Goummel. Dans la ville de Sokoto, il n'y a pas de commerçants importants. Jega est le centre de commerce le plus actif de la province, mais cette activité ne semble pas s'être traduite, en 1906, par un mouvement d'affaires supérieur à 53.838 livres sterling, entrées et sorties réunies. Le résident constate avec satisfaction que, durant la période qui nous occupe, un certain nombre de commerçants Yorouba, établis jusqu'alors à Lokodja ou à Lagos, se sont décidés à venir vendre directement dans la province de Sokoto, et notamment à Argoungou, les kolas, les tissus et les marchandises diverses qu'ils écoulaient auparavant dans la région par intermédiaires. Dans la province de Zaria, qui borde, au Sud, celles de Kano et de Sokoto, le mouvement des importations a atteint 58.937 liv. st., contre 78.181 liv. st. en 1905, et le mouvement des exportations 45.021 liv. st., en très légère augmentation sur les résultats de l'exercice précédent; mais ce sont là des chiffres minima, car ils ne comprennent que les marchandises dont la circulation a été constatée aux postes d'octroi; comme il n'y a dans toute la province que deux stations de ce genre, il est facile de comprendre que la majeure partie du trafic échappe très probablement à tout contrôle.

Plus au Sud, dans les provinces de Noupé et d'Illorin, le mouvement du commerce est plus actif.

Dans la première notamment, le centre de Baro a pris, en 1906, une extension qui ne peut manquer de s'accentuer, aujourd'hui qu'il est devenu le terminus du chemin de fer de pénétration de

la Nigeria du Nord, et le développement que signalent les rapports officiels n'est pas dû uniquement au commerce local; le commerce européen en a pris sa large part, ainsi que l'indique la création par deux maisons de commerce anglaises et une allemande, de comptoirs dans cette ville. Ces maisons se font, au reste, déjà une rude concurrence pour l'achat du caoutchouc et des arachides récoltés dans la région située au Nord et au Nord-Est de Bida. Le commerce du Noupé se serait élevé à 129.200 liv. st., contre 117.721 en 1905, mais cette augmentation est, pour partie, apparente, étant due, semble-t-il, à une meilleure organisation du service chargé de percevoir les taxes d'octroi,

Dans la province d'Illorin, on a relevé, pour le commerce local, en 1906, un total de 71.986 liv. st. à l'importation et de 47.846 liv. st. à l'exportation, soit ensemble 119.833 liv. st. (les kolas figurent dans les premiers de ces chiffres pour 51.453 liv. st. et 201 tonnes). Il faut néanmoins, pour se faire une idée de l'importance réelle du commerce de l'Illorin, se rappeler que dans les statistiques ci-dessus ne figurent pas les cotonnades d'origine anglaise, qui ne sont soumises à aucune taxe et qui ne sont, par suite, « relevées » nulle part. M. Wallace en évalue la valeur, pour 1906, à 80.000 liv. st. environ, ce qui permet d'attribuer à la province un commerce total d'au moins 100.000 liv. st., qui la met actuellement au premier rang des circonscriptions administratives entre lesquelles est réparti le territoire de la Nigeria pour le chiffre des transactions. Dans le Borgou, on a relevé, en 1906, un mouvement d'affaires de 51.375 liv. st., Dans la province de Yola enfin — nous en passons plusieurs sous silence — la valeur totale des échanges constatés n'a pas dépassé 19.600 liv. st. Dans cette dernière, on signale une concurrence active entre maisons anglaises et allemandes, qui s'efforcent de drainer à travers la frontière de la Nigeria et du Cameroun les caoutchoucs recueillis dans la riche région de l'Adamaoua.

André Meyreuil.

POSSESSIONS ALLEMANDES

GÉNÉRALITÉS

Les débats parlementaires sur les colonies. — Les débats coloniaux, au Reichstag, ont duré seulement quatre jours et demi ; il est vrai que la question la plus importante, celle des chemins de fer, a été renvoyée à la commission du budget, laquelle n'avait pas consacré, auparavant, moins de seize séances aux colonies. Pour qui se rappelle les interpellations orageuses de décembre 1906 sur les scandales coloniaux, les séances parlementaires ont été, cette fois, absolument calmes. Le ministre des colonies a fait, sans soulever de protestations, l'éloge des fonctionnaires coloniaux. Les principes humanitaires dont s'inspire sa politique indigène ont été approuvés par tous les partis. Les orateurs du centre, et M. Erzberger en particulier, ont fait remarquer que cette politique avait toujours été la leur et ont laissé entendre que M. Dernburg avait modifié ses idées, pour adopter leur programme. Pourtant, ils lui ont reproché d'avoir laissé de côté l'éducation morale et religieuse des Noirs. Le ministre s'est défendu d'avoir changé d'opinion, en rappelant qu'il avait toujours recommandé aux fonctionnaires d'agir avec justice et humanité ; quant à la propagation du christianisme, c'est l'affaire des missionnaires et non celle du gouvernement, lequel doit avoir en vue le meilleur rendement économique possible des colonies. Les socialistes ont donc été les seuls à combattre la politique coloniale du gouvernement. La discussion, toute académique de forme, a porté principalement sur la colonisation agricole dans l'Afrique Orientale, cette colonie étant à l'ordre du jour, depuis le voyage de M. Dernburg.

Les projets de chemins de fer. — Le Bundesrath et, ensuite, la commission du budget ont approuvé les projets du gouvernement relatifs à la construction, dans les possessions africaines, de 1.450 kilomètres de voies ferrées. Ces projets sont les suivants :

Togo. — Le capitaine Herold avait proposé de prolonger la ligne existante de Palime à Atakpame. M. Vietor demandait que la nouvelle ligne eût son point de départ à Anecho. Le gouvernement a adopté le projet de Lome à Atakpame, directement, par Nuatcha (175 kilomètres). Ce sera la première section de la ligne centrale qui traversera toute la colonie, du Sud au Nord. Le choix du tracé, fait par un ingénieur du gouvernement et par un représentant de la maison Lenz, a été déterminé surtout par cette considération que, pour éviter de trop grandes dépenses de transport, les rampes ne doivent pas dépasser 1/100 ou 1/90, dans la direction de la mer, et 1/60 vers l'intérieur. Les pays Aguewe, Dawie et Tsevie sont parmi les plus riches de la zone des palmeraies. Ils exportent aussi du maïs. Nuatcha, Sagada, Tetetu et Atakpame ont des cultures cotonnières prospères. Les trois premiers pays ont récolté, en 1906-07, plus de 240 balles de coton, le troisième plus de 300. Atakpame exporte en outre du caoutchouc, dont la valeur, en 1906, atteignait 365.000 marcs. On peut aussi compter, pour l'avenir, sur l'exportation des bestiaux des districts septentrionaux ; déjà, une grande partie du commerce soudanais, qui se dirigeait autrefois de préférence vers la Côte d'Or anglaise, montre aujourd'hui une tendance à prendre la direction d'Atakpame. La construction de la nouvelle ligne doit coûter 11.200.000 marcs.

Cameroun. — Le gouvernement demande la construction d'une ligne, longue de 350 kilomètres, partant de Duala, coupant la Sanga à Edea, et aboutissant près de Widimenge (au Sud-

Est de Jaunde) à la section navigable du Njong. Les motifs allégués sont, surtout, d'ordre politique et militaire. Le gouvernement se préoccupe de l'éventualité d'une insurrection dans le Sud-Est, d'autant plus que la seule richesse du pays, exploitée à outrance, le caoutchouc, s'épuise et que déjà le commerce des caravanes tend à décliner. Or toute cette région n'a qu'une faible garnison, trois compagnies de la Schutztruppe et 200 hommes de police. En cas de soulèvement, le gouvernement ne disposerait que d'une seule compagnie. Le meilleur moyen de défense consiste à relier à la côte les districts menacés. L'origine de la ligne est nécessairement Duala, à cause de sa position centrale, de l'excellence de son port et aussi parce que c'est là que se trouve la réserve et le matériel de guerre. En amont de Widimenge, le Njong est navigable, en toute saison, pour des barcasses à vapeur, sur plus de 200 kilomètres, et 60 kilomètres seulement séparent ce fleuve du Dume, lequel est propre à la navigation jusqu'à la frontière orientale. Le tracé du chemin de fer est encore provisoire, pour les derniers 100 kilomètres; il y aura à voir si l'on ne pourra pas se rapprocher davantage de Jaunde. Quant aux avantages économiques, indépendamment de l'utilisation du Njong et du Dume, la nouvelle voie ferrée permettra d'exporter les produits des pays Bakoko et Jaunde, les huiles et amandes de palme, le maïs, les arachides, les bois, le bétail et les chevaux de l'Adamaoua, qu'on ne peut actuellement conduire à la côte, à cause de la tsétsé; les plantations de la côte pourront se procurer plus aisément des travailleurs Bakoko et Babimbi. On estime le coût de la construction à 40 millions de marcs (111.100 marcs le kilomètre).

Un certain nombre de commerçants du Sud réclamaient la construction d'une ligne ferrée de Kribi à Edea. Le ministre a repoussé absolument ce projet, en disant que le commerce allemand, sur la côte méridionale, n'est pas assez important pour justifier la création d'une Sudbahn, qu'il faudrait, en même temps, construire un port à Kribi, et que le gouvernement était parfaitement décidé à ne pas faire, en un autre point du littoral, des dépenses comme celles projetées à Duala.

Sud-Ouest. — Le programme ne comporte pour cette colonie, qu'une seule ligne; c'est un embranchement se détachant du chemin de fer du Sud, à 50 kilomètres, en avant de Keetmanshoop, à Seeheim, et se dirigeant, au Sud, jusqu'à Kalkfontein, à 50 kilomètres de Warmbad. La longueur de cet embranchement est de 183 kilomètres. Il est destiné, avant tout, à rendre plus rapides les transports de troupes entre le centre et le Sud du Namaland, entre Keetmanshoop et le pays des Bondelswarts, et, par suite, à permettre de réduire les effectifs des différentes sections. La contrée traversée est particulièrement propre à l'élevage des moutons, des chèvres et des chevaux. On espère que les Allemands se porteront davantage sur cette marche frontière où, avant l'insurrection, l'élément étranger avait une supériorité numérique écrasante. Les dépense[illegible] struction sont évaluées à 16 millions de ma[illegible] 87.400 marcs le kilomètre.

Afrique orientale. — La ligne de l'Usamba[illegible] qui n'a encore que 127 kilomètres, sera prolon[illegible] de 45 kilomètres seulement jusqu'au Panga[illegible] Ces travaux nécessiteront une dépense de 3 millions et demi de marcs, à répartir en deux années. Dans la commission du budget, plusieurs orateurs ont soutenu l'ancien projet d'une Nordbahn, pénétrant jusqu'à la région du Kilimandjaro, desservant les colonies déjà fort importantes établies sur ce massif et sur le Méru, facilitant l'accès des mines d'or de Kondoa-Irangi et du lac Victoria, ainsi que du pays des Wanyamwesi et des Wassukuma, renommé pour ses populations laborieuses. Pour donner satisfaction à ces partisans de la Nordbahn, le gouvernement a inscrit un crédit de 140.000 marcs, destiné aux études préparatoires de la ligne, entre le Pangani et le mont Méru, et a promis que ces études seraient activement poussées.

Il s'est trouvé aussi, à la commission, des partisans d'une ligne centrale partant de Tanga. M. Dernburg leur a dit que les commerçants qui patronaient ce projet se faisaient de la valeur du port de Tanga une idée trop avantageuse; ce port est relativement petit, de faible profondeur, et ne saurait justement être préféré à Daressalam. D'ailleurs, c'est de cette dernière ville que part la ligne actuellement exploitée, de la côte à Morogoro. Le projet gouvernemental consiste dans le prolongement de cette voie jusqu'à Tabora (700 kil.). La construction entière coûtera 78 millions de marcs, sur lesquels une somme de 8 millions est inscrite au budget de cette année. On prévoit que cette ligne rendra disponibles, pour les travaux agricoles, les milliers d'indigènes occupés au service des caravanes, qu'elle permettra l'extension des plantations et des cultures et créera un débouché aux pays de l'intérieur, comme l'Ugogo, grands producteurs de bétail.

M. Dernburg a parlé de travaux à entreprendre pour rendre navigables certaines parties du cours du Rufiji, qu'on relierait entre elles au moyen de tronçons de voies ferrées. Mais il s'est prononcé contre la construction de la Sudbahn, dont 180 kilomètres sur 620 présenteraient, a-t-il dit, de très grandes difficultés. Il est à remarquer qu'au moment où le ministre repoussait ce projet, on apprenait l'ouverture du chemin de fer de Port-Herald à Chiromo et l'établissement d'un service de transports, jusqu'au lac Nyassa, par voie ferrée et fluviale, à travers les territoires portugais et britanniques.

L'ensemble des crédits nécessaires à la construction de ces différentes lignes se monte à la somme totale de 150 millions de marcs, à répartir sur six ou sept années. Les capitaux seront empruntés par les colonies, suivant l'exemple donné par le Togo et, pour la ligne de Luderitzbucht, par le Sud-Ouest. Les questions relatives aux moyens financiers de l'entreprise sont examinées

par une section spéciale de la commission du budget. Les nouvelles lignes devront être la propriété de l'Etat. Pour l'application de ce principe, on a prévu le rachat, moyennant 14 millions, de la plupart des actions de la Compagnie du chemin de fer de Daressalam à Morogoro.

CAMEROUN

Mort du capitaine Glauning. — Un télégramme a annoncé la mort du capitaine Glauning, chef du district de Bamenda, tué, le 5 mars, dans un combat contre les Muntchi, tribu guerrière, dont la majorité habite en territoire anglais. En vue de faciliter les travaux de la commission de délimitation, qui devait opérer à la frontière occidentale, le gouverneur avait décidé d'obliger les tribus de cette région à se soumettre à l'autorité allemande. En conséquence, à la fin d'octobre 1907, le major Puder, commandant de la Schutztruppe, partit avec la 7e compagnie pour faire sa jonction avec la 2e (Bamenda), placée sous les ordres du capitaine Glauning, et la 4e (Banjo) et, avec le concours de celle-ci, traverser et pacifier le pays à gauche de la frontière. Après l'occupation de Alkasom, tandis que la 4e compagnie restait pour administrer la partie Nord et Nord Ouest du district de Banjo, la 2e et la 7e poursuivirent leur marche et arrivèrent sur la Katsena, affluent de la Benoué, qui prend sa source en terre allemande. C'est là qu'après un combat victorieux le capitaine Glauning trouva la mort.

La fièvre du caoutchouc et la politique indigène. — Depuis deux ans environ, un conflit existe entre le gouvernement et les commerçants du Sud. Des extraits de la correspondance échangée, l'an dernier, entre l'administration centrale et les maisons de Kribi, que publie la *Koloniale Zeitschrift*, mettent en lumière ce qui se passe, dans cette partie de la colonie, depuis que la fièvre du caoutchouc y sévit avec intensité.

Dans une lettre, datée du 28 octobre 1907, le gouverneur signalait à une maison de Berlin, d'après un rapport du chef de la station de Molundu, les méfaits commis par des caravanes traversant ce district. Porteurs et marchands avaient refusé de payer les vivres fournis par les habitants, sous prétexte qu'ils n'avaient pas reçu d'argent à cet effet, et, de plus, ils s'étaient mis à piller les champs. Le chef de la station avait dû intervenir. Il força les marchands à payer et autorisa, par écrit, le chef du village à se servir, au besoin, des armes contre les maraudeurs. Un poste militaire fut même installé à Seke, près de Ngato, pour protéger les propriétés des indigènes. Le gouverneur, après avoir relaté ces faits, ajoutait qu'ils pourraient bien provoquer des révoltes; aussi invitait-il la Compagnie à exercer une étroite surveillance sur ses agents; autrement le gouvernement serait obligé de prendre des mesures et, peut-être, de fermer le territoire.

Les commerçants visés répondirent que le gouvernement avait été mal renseigné, que les faits avaient été incomplètement ou inexactement rapportés. C'est ainsi, disaient-ils, que les porteurs reçoivent de 2 à 2 m. 50 par homme et par semaine, et les marchands le double, pour s'acheter des vivres. A les entendre, le chef du village aurait refusé de fournir à manger, même contre paiement, et aurait exhibé une lettre du capitaine Schlosser, d'après laquelle il ne devait aux caravanes ni vivres ni logement. Sur quoi, les caravanes se seraient simplement éloignées. Les commerçants prétendent donc que rien ne justifie l'autorisation donnée par le gouvernement à un chef nègre de repousser les caravanes par la force des armes, que cette autorisation confère à des Noirs un pouvoir exorbitant et que, par là, le gouvernement montre bien que, loin de venir en aide au commerce, il ne songe, en réalité, qu'à le rendre impossible.

Ayant à écouler de grands stocks de poudre et d'armes, seule marchandise contre laquelle les chefs indigènes veulent échanger l'ivoire qu'ils possèdent, les commerçants de Batanga et de Kribi avaient espéré pouvoir obtenir du gouvernement le retrait de l'ordonnance qui interdit le commerce des munitions de guerre. Mais, au retour de son voyage dans le Sud, M. de Seitz écrivit qu'il lui paraissait impossible d'autoriser ce commerce. « A ce propos, disait-il, je dois rappeler que, dans les seuls districts de Ebolowa, Lomie et Dume, il y a actuellement plus de trente procès intentés à des Européens, le plus souvent coupables d'attentats contre les indigènes. Je vais envoyer un juge à Lomie, afin de mettre un terme à ces faits regrettables. Sur la route de Kribi à Jaunde circulent des milliers de porteurs, dont plus du tiers sont des femmes et des enfants. Les villages sont, en grande partie, dépeuplés. Tous les efforts des chefs de districts et de stations pour propager les cultures indigènes, par la distribution de semences et autres mesures semblables, seront inutiles, tant que le portage absorbera toutes les forces disponibles. A quoi bon encourager le Noir à cultiver le maïs, le riz et les arachides, puisque, quand il vient offrir ces produits dans une factorerie, on l'envoie promener en disant : « C'est du caoutchouc qu'il nous faut » ? D'autre part, il est impossible de ne pas être effrayé de l'accroissement de la consommation du rhum, cette boisson servant à payer les noirs. Pour remédier aux conséquences désastreuses du portage et de l'ivrognerie, le gouvernement impose aux Européens l'obligation de payer les Noirs en argent et s'occupe d'améliorer les voies de communication. J'ai donc donné des ordres pour qu'on commence tout de suite les travaux de la route Kribi-Jaunde-Ebolowa-Lolodorf, de manière qu'elle soit praticable, le plus tôt possible, du moins pour les voitures légèrement chargées. » M. Seitz ajoutait qu'il était prêt à créer des entrepôts de marchandises à Duala et à Kribi, à la condition que les commerçants contribueraient aux dépenses de construction et d'entretien.

Les destinataires de cette lettre ont essayé de répondre aux arguments employés par le gouver-

neur. Les craintes de soulèvement n'existent, disent-ils, que dans l'imagination des fonctionnaires. Si des troubles se produisent, c'est parce que les soldats et les policiers malmènent les habitants; c'est contre l'autorité que ceux-ci se révoltent. L'interdiction de la vente des armes provoque la contrebande que le gouvernement est impuissant à empêcher. Les maisons de commerce ne peuvent être rendues responsables des actes de violences commis par leurs agents, car il est stipulé, dans les contrats, que ceux-ci seront immédiatement congédiés pour toute infraction aux lois et particulièrement pour les cruautés contre les indigènes. Les jardins d'essai dont parle le gouverneur n'existent pas et rien n'a été fait à cet égard, quoique l'administration ait promis d'employer à la création de ces jardins les ressources provenant des droits de douane sur le caoutchouc exporté. Si le maïs, le coton, les arachides n'ont pas de valeur économique, c'est parce que les moyens de transport font défaut. L'obligation de payer les porteurs en argent n'empêchera pas ceux-ci d'employer la monnaie à acheter du rhum, qu'on leur donne actuellement, parce qu'ils réclament leur salaire sous cette forme. Les commerçants se jugent trop lésés par toutes les mesures administratives pour se charger des dépenses extraordinaires que nécessiteraient la construction et l'entretien d'entrepôts. Enfin, quant aux chemins de fer, voilà des années qu'ils les réclament. Le gouvernement a manqué à son devoir, en négligeant, jusqu'à présent, leur construction.

Les Allemands de Batanga et de Kribi ne considèrent que l'intérêt immédiat du commerce, auquel ils ne comprennent pas que l'Etat ne sacrifie pas tout le reste. Le gouvernement se préoccupe de la situation politique et de l'avenir de la colonie. M. Dernburg s'est expliqué là-dessus, devant la commission du budget. Il évalue à 200.000 le nombre des porteurs qui circulent, avec leurs charges de caoutchouc. Les méfaits commis par les caravanes se multiplient tellement que la population s'éloigne des chemins suivis par elles. La situation s'était tellement aggravée qu'il a fallu interdire entièrement au commerce l'accès d'un district. Les richesses de caoutchouc seront bientôt détruites. Il s'ensuivra une débâcle économique et probablement une révolte. Il faut donc que le gouvernement intervienne. Une ordonnance défendra aux caravanes de faire des réquisitions dans les villages. Il y aura lieu aussi de leur défendre d'y séjourner. La construction de voies ferrées est indispensable. Mais M. Dernburg insiste particulièrement sur ce point qu'au Cameroun comme dans l'Afrique orientale, le gouvernement doit se placer au point de vue indigène et avoir une politique favorable au Noir.

Les troubles de l'Adamaoua. — Le *Kolonialblatt* du 15 février a publié les rapports du capitaine Zimmermann, résident des pays de Tchad, et du lieutenant Strümpell, résident de l'Adamaoua, sur les troubles des mois de juillet et d'août 1907. Le capitaine Zimmermann, ayant quitté Kusseri, devait rejoindre le lieutenant Strümpell, pour arranger un différend relatif à la frontière, entre Marua et Marua-Madagali, lorsque le 4 juillet, à Malampetel, il fut, à l'improviste, attaqué par une bande de 300 indigènes, dont quelques cavaliers; mais, accueillis par la fusillade, les assaillants se dispersèrent, au bout de cinq minutes. Ils avaient eu 36 tués, tandis que, du côté allemand, personne ne fut blessé. Cette agression avait été provoquée, pense le lieutenant Strümpell, par un Mahdi, qui annonçait la destruction des Blancs, et qui, d'abord, voulait renverser le lamido de Marua, installé par les Allemands. Quand il apprit l'arrivée du capitaine Zimmermann, il se tourna contre lui. Le maire de Ngundum-Ngundum, qui avait servi ses desseins, fut jugé et exécuté ainsi que deux guerriers du Mahdi. Celui-ci fut arrêté quelques semaines après.

Dans le même temps parut un autre mahdi, venu de Ngaoundéré, qui s'établit à Uro-Kohel, à trois jours de marche au Sud de Garua, et s'y fit des partisans. Une patrouille, envoyée de Garua, contre lui, éprouva quelques pertes, tant en tués qu'en blessés. Alors le lieutenant Nitschmann, qui commandait à Garua, envoya une patrouille plus forte, avec un sergent indigène. Celui-ci et deux soldats furent tués. Le lieutenant Nitschmann se mit en route contre le mahdi, qui cherchait alors à gagner à lui le lamido de Reis Buba. La rencontre eut lieu à Djaebake. Le combat dura deux heures. Les mahdistes subirent de grandes pertes et furent totalement dispersés. Lorsque le lieutenant Strümpell rentra à Garua, le 30 juillet, il fit juger et exécuter six notables fullahs, destitua quatre rois, puis, avec cent cavaliers, entreprit une expédition dans le pays révolté. Plusieurs rebelles furent pendus ou emprisonnés et le pays dut fournir des travailleurs et du bétail.

Le lieutenant Strümpell fait observer que les deux mahdis voulaient non seulement détruire la puissance des chrétiens, mais aussi établir leur propre domination, et le territoire allemand leur avait paru convenir à leurs desseins. La colonie allemande est peu étendue relativement, et faiblement occupée, pensaient-ils; il serait donc facile de s'en emparer. De nouvelles révoltes, dit le lieutenant Strümpell, ne sont pas impossibles; les batailles de Malampetel et de Djaebake seront vite oubliées; qu'un nouveau mahdi se présente, il fera encore des prosélytes. Effectivement, d'après les dernières nouvelles, la situation serait toujours troublée dans le Mandara, par suite des menées d'agitateurs religieux. M. Dernburg y a fait allusion, à la commission du budget. « Si nous ne prenons pas des mesures énergiques, a-t-il dit, nous pourrions nous trouver en face de graves complications. »

— Le *Kolonialblatt* publie l'ordonnance du 15 avril 1907 établissant un impôt sur les habitations dans les districts de Rio del Rey, Victoria, Buea, Johann Albrechtshoehe et



Duala. La taxe varie entre 6 et 20 marcs. Pour les indigènes, la perception est faite par les chefs, qui reçoivent une commission. Les Noirs peuvent s'acquitter sous forme de corvées, mais la durée du travail ne doit pas excéder 24 jours par an.

— L'expédition que conduisit, au mois de juin dernier, le capitaine Glauning à Bascho et dans la partie Nord-Ouest du district de Bamenda, lui permit de pénétrer dans une des régions les moins connues du Cameroun, parcourue seulement par Ramsay en 1901 et par lui-même déjà en 1901 et 1905. Le seul pays qui présente, pour les Allemands, un intérêt économique et politique est celui de Bafum ; il sera possible de le soumettre, peu à peu, par des moyens pacifiques, à l'action de la station de Bamenda. On attendra l'occasion d'une grande expédition pour réduire les petites tribus montagnardes ; mais ce qui parut urgent au capitaine Glauning, c'est l'entière pacification des populations hostiles sur le parcours de la future route Bamenda-Widekum-Ossidinge. En raison des circonstances présentes et d'après les conclusions du chef de l'expédition, le gouverneur a interdit au commerce la région Nord-Ouest du district de Bamenda.

— Le Journal officiel colonial donne aussi le récit de l'expédition du capitaine Schlosser contre les Makas, qui habitent entre le Njong et son affluent le Long Mapfok, à l'Est d'Akono-Lingua (février-mars 1907.). Elle fut singulièrement facilitée par la campagne antérieure du capitaine Scheunemann, celui-ci ayant constamment, de 1901 à 1906, combattu et réduit à l'impuissance les Esum, les Ndsimu et les Njem.

— Le lieutenant Strümpell a exploré toute la vallée du Faro, affluent de la Benoué. La partie supérieure du bassin sur une longueur de 80 kilomètres et une largeur de 20 kilomètres était entièrement inconnue. La rivière vient, non du Sud, comme le croyait Passarge, mais du Sud-Est. Le cours moyen, long de 144 kilomètres, commence à la base du plateau de Namdji et s'étend jusqu'au confluent du Mao-Deo. La largeur du lit varie de 100 à 700 mètres entre des rives, hautes en certains endroits de 10 mètres. Le grand nombre des rapides rend la navigation à peu près partout impossible. Dans le cours inférieur, jusqu'à Tepa (120 kilomètres), le Faro est praticable pour des vapeurs fluviaux. Actuellement tout ce pays est désert. Les Woko descendent de plus en plus du plateau dans la plaine, mais le repeuplement ici ne peut se faire que si l'on soumet entièrement les pillards Namdji et si l'on trouve un remède contre la piqûre de la tsétsé. Le lieutenant Strümpell conclut que le Faro est inutilisable comme voie fluviale. Les communications doivent donc se faire, ou bien par l'ancienne route qui de Garua se dirige au Sud et passe à l'Est du plateau de Namdji, ou bien par la Benoué, de Garua à Reis Buba, et ensuite par la route qui passe à Ssagdje et aboutit à Ngaoundéré.

— La première section du chemin de fer, jusqu'au Bomono Kriek, doit être maintenant achevée. La seconde, jusqu'à Hafke (kilomètre 30), le sera, espère-t-on, en juillet. La ligne pourra servir alors à l'exportation des produits de ce pays riche en palmiers à huile. La construction d'un appontement définitif à Bonaberi deviendra nécessaire ; celui qui existe actuellement sert au débarquement des matériaux apportés par des allèges, les grands navires devant stationner au large. Le gouvernement a promis son concours pour le recrutement des ouvriers ; on pensait en avoir 1.500, au début de la sason sèche.

SUD-OUEST

Un combat dans le Kalahari. — Le 19 mars, M. Dernburg, répondant, au Reichstag, à un orateur qui proposait d'élever un monument aux soldats tombés pendant la dernière guerre donna connaissance à ses auditeurs de la nouvelle, qu'il venait de recevoir, d'un combat livré, le 16, contre Simon Copper. Avec une bande grossie des gens de Lambert et de prisonniers évadés, le chef hottentot s'était fixé dans le Kalahari, près de Geinab, non loin de la frontière anglaise. Sa présence était un danger permanent pour cette partie de la colonie. Le capitaine von Eckert prépara contre lui une expédition. Il disposait de 430 hommes, 4 mitrailleuses et 700 chameaux. Il fallut, d'abord, entraîner les hommes et les animaux et s'assurer que ceux-ci pourraient rester quatorze jours sans boire, en se nourrissant des fruits de la steppe, ressemblant à des melons. Malgré les dispositions prises, le succès était douteux, car le théâtre des opérations était plus grand que la province de Brandebourg et Simon Copper pouvait facilement se dérober. Le temps était très chaud et sec. L'attaque d'une patrouille allemande, sur l'Auob, le 8 mars, renseigna sur la position de l'ennemi. La rencontre eut lieu sur le 24e parallèle, à l'Est du petit Nossob, à une distance à vol d'oiseau, de Windhuk, à peu près égale à celle de cette ville à Swakopmund. Le combat fut rude et dura deux heures. Le capitaine von Eckert ayant été tué, le capitaine Grüner prit le commandement et rejeta les Hottentots de position en position. Les Allemands eurent 3 officiers et 12 hommes tués, et 21 blessés. L'ennemi perdit 58 hommes, dont un frère de Simon Copper, et laissa aux mains des Allemands 29 fusils et quelque bétail. La bande, qui devait comprendre 200 guerriers, avec 100 fusils, se dispersa avec son chef. L'épuisement des chameaux et le voisinage de la frontière anglaise empêchèrent les vainqueurs de la poursuivre.

CAMILLE MARTIN.

A PROPOS DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE

La Légion étrangère continue de répondre par des faits à la campagne de dénigrement menée contre elle en Allemagne et dont nous avons encore vu une trace dans un nouvel article de M. Cremer dans la *Neue Revue* (1). Qui écrira en réponse à ces articles l'histoire anecdotique de la Légion étrangère à Casablanca ? Nos officiers ont certes là-bas une besogne plus urgente. Mais c'est à l'autorité militaire qu'il appartient de songer à ce remède très efficace de la campagne allemande : recueillir et publier les faits de guerre des officiers et des soldats de la Légion étrangère. En attendant, le ministre de la Guerre en a donné un aperçu émouvant en publiant au *Journal officiel* du 11 avril la liste de 32 légionnaires inscrits d'office pour la médaille militaire et il y a eu déjà des inscriptions isolées.

Il semble pourtant d'après une discussion qui a eu lieu à la Chambre le 27 mars que la Légion étrangère mériterait encore un encouragement d'un autre ordre. M. Lasies a exposé qu'on avait bien accordé à la Légion comme aux autres troupes du corps de débarquement la solde coloniale, mais en lui laissant la

(1) Numéro 2 de novembre 1907. On trouvera dans la *Revue pour les Français* du 25 février 1908 (56, rue de l'Université, prix : 1 fr.) une intéressante analyse faite par M. Pierre Rocheverre du livre de M. George Manington, *A soldier of the Legion*. L'auteur a servi à la Légion et il rend hommage et justice à ses qualités.



Cliché de l'*Illustration*.

TYPES DE LÉGIONNAIRES

Photographie prise lors de la première occupation de Settat : l'unique musulman demeuré dans la ville était un fou immédiatement entouré par les légionnaires ravis de s'amuser un instant de ce « maboul »...

haute paye métropolitaine au lieu de lui donner la haute paye coloniale. Nous avouons notre incompétence en ces matières. Mais des explications du ministre de la Guerre et de la commission du budget, il semble résulter que la Légion sera la bénéficiaire à ce point de vue d'une répétition d'arriérés qui donnerait satisfaction à la réclamation de M. Lasies. Nous souhaitons qu'il en soit vraiment ainsi.

Le Sénat s'est occupé, lui aussi, de la Légion étrangère et d'une façon fort utile. Il avait été saisi par M. de Montfort d'une proposition créant un régiment de cavalerie étrangère et un bataillon étranger d'artillerie.

Le Sénat a accepté, en la modifiant un peu, la proposition de M. de Montfort et voici le texte de la proposition qu'il a votée dans sa séance du 3 avril :

ARTICLE UNIQUE. — Les articles 4 et 5 de la loi du 13 mars 1875 sont modifiés de la manière suivante :

« *Art.* 4 (nouvel alinéa, *in fine*). — Le ministre de la guerre est autorisé à former un ou plusieurs escadrons étrangers dont la composition au point de vue des cadres et des effectifs sera déterminée par décret du président de la République.

« *Art.* 5 (nouvel alinéa, *in fine*). — Le ministre de la guerre est autorisé à former un bataillon d'artillerie étranger dont la composition tant au point de vue du type des batteries qu'à celui des cadres et des effectifs sera déterminée par décret du président de la République. »

La Chambre voudra sans doute se rallier à cette excellente idée. « Et quand on aura fait cela, écrit M. Charles Humbert, sénateur (1), rapporteur de la Commission de l'armée du Sénat, quand on aura voté dans les deux Chambres la proposition de loi de M. de Montfort, j'espère bien que l'on abordera une autre réforme dont l'accomplissement sera un acte de justice. A ces soldats merveilleux qui passent aux yeux des ignorants pour les mercenaires de la France, à ces légionnaires qui se battent partout et sans cesse pour nous, on voudra peut-être accorder enfin la même solde et les mêmes avantages qu'à nos troupes coloniales. S'ils vendent leur sang, en effet, il faut avouer qu'ils ne le vendent pas cher et la France devrait le leur payer un peu mieux. »

(1) *Journal*, 3 avril 1908.

BIBLIOGRAPHIE

Le Moral algérien dans le bled oranais ; une plaquette de 99 pages, par le lieutenant DE LA BOURDONNAYE, du 4e cuirassiers. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris, 10, rue Danton. — Prix : 2 fr. 50.

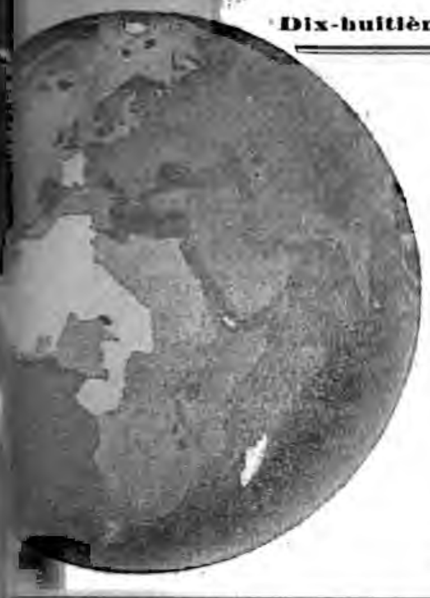
Il y a trois ans, le lieutenant de La Bourdonnaye publiait une intéressante plaquette sur les mœurs algériennes, série d'impressions et de souvenirs d'une lecture très attachante. L'auteur nous donne aujourd'hui une suite à son premier volume. Il essaye de nous faire connaître la vie sociale de l'indigène, du civil, du soldat dans le bled oranais. Cet ouvrage, écrit en un style rapide et presque sans demi-teintes à la façon d'un rapport militaire, est vraiment intéressant. Il abonde en remarques précises sur le goût des Arabes pour les fonctions publiques même subalternes, sur l'aspect sordide du Juif algérien. « Il porte le turban ou la casquette de soie plate à visière courte et verticale, la lévite ornée de brandebourgs, des bas de couleur beige et des souliers élastiques. Son habit est un accoutrement. » Goûtez cette réflexion sur le fonctionnarisme dans notre colonie : « On peut le comparer à une drogue en suspension dans une autre et qui ne se mêle, ni se dissout. Cette autre drogue est le produit du fanatisme musulman » ; goûtez ce portrait d'un capitaine commandant une smala de spahis dans le bled oranais : « Cet homme, pour qui le voyait sans être prévenu, avait l'air échappé de la brousse. Sa large figure, dont le crâne était plus chauve qu'un caillou, portait une barbe longue et touffue ; des yeux perçants éclairaient l'enluminure de ses joues. Une forte carrure d'idées, une franche bonhomie. Ce soldat avait l'air d'un guerrier de la première heure foulant le sol de la victoire ; il avait la foi ; il savait manier ses soldats laboureurs. »

L'auteur de ce petit livre n'a point essayé de donner à son étude une portée trop générale, il a effleuré sans les trancher les grands problèmes de la colonisation algérienne, il a traduit simplement des impressions personnelles que l'on sent très nettes ; c'est là le charme de son œuvre.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Dix-huitième Année — N° 5 — Mai 1908



BULLETIN DU COMITÉ DE l'Afrique Française

ORGANE DU

COMITÉ DU MAROC

Fondé par HARRY ALIS

et publié mensuellement sous la direction
de M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité,
avec la collaboration de MM. O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil, Ernest Vincent, Ed. Payen, Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll, etc.

...dresser toutes les communications à M. le Secrétaire général du Comité de l'Afrique Française
..., 21, rue Cassette (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce Bulletin.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs.
Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro est joint le supplément n° 5.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité de l'Afrique Française

MM.

Bibliothèque des offic. du 103e d'infant. .	12	»
* Capit. Lagrange, de l'infant. coloniale.	15	»
Charles Michel, à Paris	25	»
* Banque coloniale et de travaux publics.	50	»
De Pange, lieutenant de cavalerie	25	»
T. Seyrig, à Paris	20	»
Cercle militaire du Havre	10	»
F. Gilardoni, à Altkirch	10	»
Bibliothèque nationale d'Alger	10	»
Bibliothèque universitaire d'Alger	10	»
P. La Plagne Barris, à Montesquiou	25	»
Salesses, à Conakry	50	»
* A. Morlet, administrateur-maire de Conakry	15	»
Gaston Bordat, à Paris	10	»
Cavrois, chef d'escadron d'artill. colon. .	15	»
Veistroffer, à Loos	10	»
Raymond Bacot, à Paris	50	»
S. A. le prince Roland Bonaparte	200	»
Capitaine Rousse, à Alger	20	»
Ch. Baume, à Paris	20	»
* Biblioth. des officiers du 91e d'infant. .	24	
E. Millery, à Nancy	12	
* F.-D. Dupuy, à Dakar	15	
Bibliot. des officiers du 4e tirailleurs	12	
A reporter	665	»

Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — La lettre D indique les dons. — Pour permettre le contrôle, le *Bulletin* ne publie les souscriptions de chaque mois que dans le deuxième numéro qui suit leur recouvrement. — Les souscriptions inférieures à 10 francs sont totalisées à la fin de la liste

Report	665	»
Capitaine G. Dumont, à Châlons	20	»
Delavaud, ministre plénipotentiaire	12	»
* René D. Potin, à Tivaouane	20	»
Lieut. Le Provost de Launay	20	»
Lieut. Voinot, à Lalla Marnia	20	»
* A. Vielles, à Rufisque	20	»
Auricoste, à Paris	15	»
* E. Marbeau, à Paris	20	»
Présid. du Conseil général à Saint-Louis	24	»
Gouverneur de la Côte d'Ivoire	50	»
Secrétaire général de la Côte d'Ivoire	50	»
Blerzy, à Soissons	20	»
Calmann Lévy, à Paris	25	»
A. Troupeau, à Montrichard	15	»
Réunion des officiers de Besançon	22	»
A. Anthonias, à Stenay	10	»
Biblioth. des officiers du 7e colonial	15	»
Marquis de Laguiche	50	»
* Etienne Richet, au Congo	20	»
Commandant G. Richard, à La Seyne	25	»
Bouna N'Diaye, à Yang-Yang	25	»
Lieutenant Randier (2e semestre)	7	50
A. Chevalier, à Paris	20	»
* Capitaine Camy, à Dakar	20	»
R. du Laurens, à Conakry	15	»
Colonel Gard, à Alger	10	»
Ricome, à Alger	20	»
Junilhon, à Alger	12	»
Lieut.-colonel Reibell, à Lalla-Marnia	20	»
Lieut. Faveris, à Foum-Tatahouine	15	»
Digoy, à Gabès	10	»
* Commandant du territoire du Tchad	22	»
* Lieutenant-gouverneur de l'Oubangui	22	»
Bibliothèque des officiers de Laghouat	24	»
* Capitaine Martin Decaen, à Paris	20	»
Capitaine G. Ricq, à Paris (1er semestre)	6	»
Biblioth. des officiers du 8e colonial	12	»
Riès, consul de France à Aden	20	»
J.-O. Roulet, à Saint-Louis	15	»
Bibliothèque du Sénat	22	»
* Capitaine Blondiaux, à Beauvais	20	»
Biblioth. des offic. du 101e (1er semestre)	12	»
R. de Chamberet, à Lausanne	25	»
Biblioth. des officiers du 2e colonial	10	»
Cravoisier, à Paris	10	»
Comte de Pourtalès, à Paris	25	»
A. de la Fournière, à Vitry-le-François	20	»
* Lieut. Hennequin, à Casablanca	15	»
Lieut. Bauger, à Casablanca	15	»
Capitaine Braive, à Hyères	15	»
Picard, enseigne de vaisseau	15	»
Dr Amanieux, à Paris	15	»
Bethemont, à Paris	20	»
Bétolaud, à Paris	20	»
Commandant Calmel, à Paris	10	»
Chambon, à Paris	10	»
* Ch. Levesque, à Paris	20	»
Georges Gaulis, à Paris	20	»
Lagarde, ministre plénipotentiaire	50	»
Maillet, à Paris	10	»
A reporter	1.832	50

Report	[illegible]	
Messimy, député	[illegible]	
René Monier, à Paris	[illegible]	»
René Pinon, à Paris	10	»
Salone, à Paris	10	»
Tessereau, à Paris	10	»
Compagnie l'Alimaienne	25	»
Audry, chef d'escadron d'artillerie	10	»
Directeur du *Lyon Républicain*	24	»
Abbé Bellec, à Lambézellec	10	»
De Bonand, à Montaret	10	»
G. Bouton, à Vassieux-Caluire	20	»
Commandant de Brantes, à Dinan	25	»
Lieut. de Castex, à Villefranche	15	»
Cayrac, à Cognac	10	»
Clochard, à Cholet	10	»
Amable Cochin, à Neuilly	20	»
Lieutenant Colombet, à Nice	12	»
Alphonse des Francs, à Orléans	20	»
Capitaine Deslions, à Rennes	10	»
Commandant Dubois, à Saint-Mihiel	12	»
Durand, à Tarbes	12	»
Colonel de Lagarenne, à Lunéville	10	»
Mme Gilquin, à la Ferté-sous-Jouarre	10	»
P. Gravier, château du Roulet	10	»
Gréyenbielh, à Seignelay	20	»
Martin, aux Cabarderies	10	»
Rouillard, à Fontainebleau	10	»
A. Roujol, à Blanquefort	10	»
Léon Sahler, à Audencourt	20	»
Capitaine Viguerie, à Toulouse	20	»
F. de la Villatte, château d'Ambelle	10	»
Visseq, à Meillac	10	»
Yver, à Briare	100	»
* J. Brohan, à Tien-Tsin	15	»
Commandant du Jonchay, à Constantine	25	»
Marcel Chambige, à Cherchell	10	»
Cercle de la Méditerranée, à Bastia	12	»
Ed. Doutté, à Alger	20	»
Gérard, à Alger	10	»
Commandant Picquot, à Alger	25	»
Dr Gasser, à Oran	15	»
Commandant Costet, à Lalla-Marnia	25	»
O. Berquet, à Saïgon	20	»
Fanet, à Triaga	10	»
Mouraux, à Angers	15	»
Capitaine Paul Azan	15	»
Souscriptions diverses	21	»
Total	2.605	50

Sommaire du Supplément n° 5

RE CARTE DU HAUT-GUIR

CARTE DU LIEUTENANT COSTE

lecteurs trouveront plus loin, dans notre chro- algérienne, une carte sur laquelle nous nous per- s d'attirer leur attention.

est une carte du Sud-Oranais et du Haut-Guir dressée par le lieutenant Coste, du 1er étranger, quelques jours avant que ce jeune officier fût tué au combat de Menabha. Ce document, dressé d'après les travaux et renseignements des officiers du service des Affaires indigènes, et notamment des capitaines Canavy et Doury, devra être ultérieurement corrigé et complété au fur et à mesure que des levés se substitueront aux renseignements. Mais il est actuellement le plus précis et nos lecteurs pourront y suivre les opérations de la colonne Vigy.

D'autre part, nos Renseignements Coloniaux *publient un fort intéressant rapport du capitaine Canavy sur les régions où opère cette colonne.*

C'est pour donner ces deux documents que la publication du présent numéro a été retardée. Nous pensons que nos lecteurs nous pardonneront d'avoir ainsi sacrifié à l'actualité.

LA DÉLIMITATION FRANCO-ALLEMANDE DU CAMEROUN

LA CONVENTION DU 18 AVRIL 1908

La frontière du Cameroun est enfin déterminée. Voici le texte intégral du protocole du 9 avril et de la convention signée le 18 avril à Berlin après des négociations qui s'étaient ouvertes le 2 mars dernier (1) :

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de S. M. l'Empereur d'Allemagne ayant résolu, dans un esprit de bonne entente mutuelle, de donner force et vigueur à l'accord préparé par leurs délégués respectifs pour la délimitation des colonies du Congo français et du Cameroun,

les soussignés,

Son Excellence Monsieur Jules Cambon, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de S. M. l'Empereur d'Allemagne,

et

Son Excellence Monsieur de Schoen, secrétaire d'Etat des affaires étrangères de l'Empire d'Allemagne,

dûment autorisés à cet effet, confirment le Protocole (avec ses annexes) dressé à Berlin le 9 avril dernier, et dont la teneur suit :

(1) La France était représentée par MM. Albert Duchêne, chef de la sous-direction de l'Afrique au ministère des Colonies, le chef de bataillon Moll, de l'infanterie coloniale, et Louis Hermite, secrétaire d'ambassade. Leur étaient adjoints MM. le capitaine Cottes, Bruère, attaché d'ambassade. René Michel, ingénieur, Brussaux, membre de la mission Moll, Barralier, secrétaire. Les grandes lignes de la délimitation ayant été arrêtées en séance plénière, il a été formé deux sous-commissions pour le tracé technique et détaillé, sous-commission de l'Est avec MM. Moll, Hermite et Brusseaux et sous-commission du Sud avec MM. Cottes et Michel.

PROTOCOLE

Les soussignés,

Albert Duchêne, chef de la sous-direction de l'Afrique au ministère des Colonies,

Henry Moll, chef de bataillon breveté d'infanterie coloniale,

Louis Hermite, secrétaire d'ambassade,

Dr Frédéric de Lindequist, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Colonies,

Dr Otto Gleim, conseiller intime supérieur du gouvernement au ministère des Colonies,

Dr Alexandre, baron de Danckelmann, professeur et conseiller intime du gouvernement au ministère des Colonies,

Délégués par le Gouvernement de la République française et par le Gouvernement de l'Empire allemand à l'effet de préparer un accord destiné à préciser la frontière entre le Congo français et le Cameroun, et à régler certaines questions connexes, en exécution des dispositions de la convention du 15 mars 1894, spécialement des paragraphes 3 et 7 de l'annexe du protocole du 4 février précédent, sont convenus des dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER

A. — La frontière entre le Cameroun et le Congo français à partir de la Guinée espagnole (El Muny) (méridien 9° Est-Paris, 11° 20' E. Greenwich) suit :

La rivière Kyé (Kje) depuis le confluent de la Mvézeu (Mwèse) jusqu'à son confluent avec le Ntem (Campo),

Le Ntem, du confluent de la Kyé au confluent du Kom,

Le Kom, de son confluent avec le Ntem au confluent de son affluent de gauche le plus rapproché du bassin de l'Aïna (Ayem, Ivindo) coupant le parallèle 2° 15' Nord ou situé dans son voisinage,

Le cours de cet affluent, de son confluent avec le Kom à son intersection avec le parallèle 2° 15' N.,

Le parallèle 2° 15' N., depuis son intersection avec l'affluent du Kom précité jusqu'à son intersection avec l'affluent de gauche de l'Aïna le plus voisin du bassin du Kom, coupant le parallèle 2° 15' N., ou situé dans son voisinage,

Le cours de cet affluent depuis le parallèle 2° 15' N., jusqu'à son confluent avec l'Aïna,

Le cours de l'Aïna, jusqu'à son intersection orientale avec le parallèle 2° 10' 20" N., près du pilier n° 13.

Le parallèle 2° 10' 20" N., de l'Aïna au pilier n° 4, situé sur la route qui va de Ndongo (Dongo) à Eta (Long) par la vallée du Djua (Jua),

La ligne de partage des eaux entre le Djua et le Masimbo (Masimlo), du pilier n° 4 au confluent de ces deux cours d'eau (pilier n° 2).

Il est entendu que, si entre ces deux points (pilier n° 4 et pilier n° 2) la ligne de partage des eaux coupe la route allemande qui va de Ndongo à Eta par la vallée du Masimbo, la frontière passera à égale distance des routes française et allemande, telles qu'elles sont figurées sur la carte annexée au présent protocole.

La frontière se prolonge ensuite par le cours du Djua, du confluent du Masimbo à la Ngoko (Dscha) et le cours de la Ngoko jusqu'à la Sangha (Ssanga).

Les îles de la Kyé, du Ntem et du Kom reviennent à l'Allemagne.

Les îles de l'Aïna et de la Ngoko reviennent à la France.

B. — La frontière remonte la Sangha (Ssanga) de l'embouchure de la Ngoko à celle de la Nyoué (Njue. Toutefois sont françaises toutes les îles de la Sangha situées au Sud d'un point fixé à 5 kilomètres au Nord de la position portée pour le village de Balbal sur la carte du protocole; sont allemandes toutes les îles situées au Nord de ce point jusqu'à l'embouchure de la Nyoué.

C. — La frontière suit ensuite la Nyoué jusqu'à un point situé à environ 5 kilomètres au Sud de l'emplacement assigné à Ngombaco sur la carte du protocole; puis une ligne droite partant de ce point et aboutissant à un point situé à 15 kilomètres au Sud de Mauvey (Mauwei).

D. — La frontière se poursuit vers le Nord ainsi qu'il suit, et il est entendu que les points successifs de la frontière mentionnés dans le présent accord seront reliés entre eux par des lignes droites toutes les fois qu'il n'en sera pas autrement indiqué :

Du point spécifié au paragraphe *C*. situé à 15 kilomètres au Sud de Mauvey, elle va au gué le plus au Nord du ruisseau Boné (M'Boné) sur la route de Yokodouma (Jukaduma)-Molaï (Molei), à environ 7 kilomètres Sud-Ouest de Molaï; de ce point elle va au gué de la rivière Batouri (Baturi) sur le chemin Baboua (Babua)-Yanga (Benda)-Boulambo (Bulambu), puis elle descend la Batouri jusqu'à la Kadeï;

Elle remonte la Kadeï jusqu'au confluent de la Boumbé II (Bumbe 2), puis la Boumbé II jusqu'au gué du chemin Vanda (Wanda)-Déson (Janga).

De ce gué, elle va au gué du ruisseau Mane, sur le chemin Nguia (Ngia)-Bagari, à 16 kilomètres au Nord-Est de Nguia; ensuite, au gué de la Guirma (Gliba) sur le chemin Bingué (Binge)-Aladji, à environ 10 kilomètres Sud d'Aladji; puis elle descend la Guirma jusqu'à son confluent avec la Kadeï et remonte la Kadeï jusqu'à sa source.

E. — De là elle va à la source de la Béré, descend cette rivière jusqu'à son confluent avec le Lom, remonte le Lom jusqu'au confluent de la Bali, remonte cette rivière jusqu'au gué du chemin Koundé (Kunde)-Mboné I (Bone) à environ 18 kilomètres Nord-Est de Koundé.

Elle va ensuite à un point situé à 3 kilomètres au Nord de la source de la Mambéré, telle qu'elle est indiquée sur la carte du protocole, puis au gué du Bondo, sur la route Zaoro Coumbo (Kumbo)-Bertoua (Bertua)-Zaoro Nô (Nu), au gué du Bondo sur le chemin Z. Coumbo-Karanga, à l'intersection de la ligne de partage des eaux entre Lom et Congo avec le chemin Gam (Belo-Ngam)-Karanga, à environ 6 kilomètres Sud Est de Gam, de là à la montagne qui est à environ 9 kilomètres au Nord du point où la rivière Mini coupe le chemin Karanga-Nabemo, au gué de la Midé sur le chemin de Bougonda à Yakoundé (Jakunde) au gué de la Ngou (Ngu) sur le chemin de Zaoro Mboné II (Bone) à Baname et descend ensuite la Ngou jusqu'à son confluent dans le Mbéré. Elle descend le cours de cette rivière jusqu'à sa jonction avec la Mbina ou Logone occidental (Wina).

F. — Elle va à un point pris à 5 kilomètres à l'Ouest de Di, puis à un point pris à 5 kilomètres à l'Ouest de Mbé, puis au gué du ruisseau Ndiki sur la route Dol à Mandi (Manti) à environ 14 kilomètres au Nord-Ouest de Dol.

De là, elle gagne le chemin de Bongo (Mbongo) à Manda Bossoro, à mi-distance de ces deux villages. Elle va ensuite au gué de la rivière Guiemguié (Giemgié) sur le chemin Mbongo-Mbaqueu, au gué de cette même rivière sur le chemin Diamdié (Samdsché)-Mbaqueu, au gué du Sinabou (Sinambou) sur le chemin Diamdié-Tiémieng (Tschimiang), puis descend le Sinabou jusqu'au gué du chemin Djebo (Dschebo)-Ouailega (Wileka).

Elle gagne ensuite le gué du ruisseau Bukeda (Bunkeda) sur le chemin Dari-Weimba à environ 11 kilomètres au Sud de Dari, le gué du ruisseau Ginganfeu sur le chemin Bagi (Mbade)-Mbéré, à environ 12 kilomètres Sud-Ouest de Bagi, le gué du ruisseau Ibi (Njebi) à la bifurcation des chemins de Lamé à Aoudjali (Audjali) et de Lamé à Bibene. Elle remonte l'Ibi jusqu'au chemin Lamé-Degolguia, va de là en ligne droite à un point à mi-chemin entre Djaloumé (Dschalume) et Guessalé (Wodepane), puis vers le Nord jusqu'au Mayo-Kabbi (Mao-Kabi), descend cette rivière jusqu'au méridien de Biparé, suit alors vers l'Ouest un arc de cercle d'environ 2 kilomètres et demi de rayon décrit autour du centre de Biparé jusqu'au chemin Biparé-Hamajadi (Hamaiadschi).

Elle gagne ensuite un point situé à 5 kilomètres est de Figuil (Figil) sur le chemin Figuil-Djabili (Yabili), le gué du ruisseau qui coupe le chemin de Biguerh (Bidjar)-Boursou (Bursu) à environ 6 kilomètres au Sud de Biguerh, le gué du ruisseau qui coupe le chemin de Biguerh-Guébagné à 3 kilomètres au Sud-Est de Biguerh, le gué du ruisseau Moré sur le chemin Biguerh-Sokoï (Sokeu) à environ 8 kilomètres Nord-Est de Biguerh et le gué du ruisseau Sasaiken sur le chemin Boursou-Boudouba (Beduwa) à environ 3 kilomètres Nord-Ouest de Boursou.

Elle coupe le chemin Biparé-Goubara (Gubara) à 2 kilomètres au Nord de Biparé, gagne le gué du ruisseau Toukoufaï (Diro) sur le chemin Binder-Garé (Gareï) à environ 8 kilomètres au Nord-Ouest de Binder (pilier d'observations astronomiques), coupe le chemin Binder-Doumrou (Dumuru) à 4 kilomètres au Nord de Binder, le chemin Binder-Guidiguis (Gidigis) à 5 kilomètres Nord-Est de Binder et le chemin Diguélao (Dsigilau)-Mindiffi à 5 kilomètres Sud de Diguélao.

Elle va ensuite à mi-chemin de Doudoula (Dudula)-Gouyou, de Doué (Duei)-Gouyou, de Soeï-Boulambali, de Soeï Nimbakri, de Koumana Nimbakri, de Koumana-Forkoumaï, de Tala-Forkoumaï, de Soumkaia (Sakumkeia)-Forkoumai, de Soumkaia-Folmaï (Fornuméi), atteint la rive occidentale du Toubouri (lac de Fienga) à 2 kilomètres au Sud de Kamargui-Irle (Komergi) et la rive orientale à 2 kilomètres au Sud de Guisseï-Guibi (Gisei-Gibi).

Elle va ensuite aux points à mi-chemin de Pia à Made et de Folokoi à Goumoune, puis au point situé à 3 kilomètres au Sud de Karam.

H. — De là elle gagne un point sur la rive droite du Logone à 2 kilomètres au Nord-Ouest de Ham (pilier d'observations astronomiques), un point à mi-chemin de Gaya (Gaia) à Tchoymla (Tschoimbla), un point à mi chemin de Tchaguen (Tschaken-Gogodon) à Bouloussou, le gué du Ba-Ili sur le chemin de Tchaguen à Maula, puis un point à mi-chemin de Moudiguil (Mudigil) à Aloa, à 3 kilomètres à l'Est de Moudigil, un point à 5 kilomètres à l'Ouest de Taouane (Tanan) pour atteindre l'embouchure du Ba-Ili dans le Chari.

I. — De là, elle descend le Chari (Schari) jusqu'à son embouchure dans le lac Tchad (Tschad).

K. — De l'embouchure de la branche principale navigable du Chari dans le Tchad, telle qu'elle est déterminée dans la carte annexée au présent protocole, la frontière atteint l'intersection du méridien 12° 08' Est de Paris (14° 28' Est Gr.) avec le parallèle 13° 05' de latitude Nord, suit ensuite vers l'Ouest ce parallèle jusqu'à la frontière franco-anglaise (Convention franco-anglaise du 29 mai 1906).

Il est entendu que les îles du Tchad situées à l'Ouest et au Sud de la frontière ci-dessus indiquée font partie du territoire allemand; celles qui sont à l'Est et au Nord font partie des possessions françaises.

Article II

L'Allemagne, en ce qui concerne la partie des eaux de la Bénoué et de ses affluents comprise dans son territoire; la France, en ce qui concerne la partie des eaux du Mayo-Kebbi et des autres affluents de la Bénoué comprise dans son territoire, se reconnaissent respectivement tenues d'appliquer et de faire respecter les dispositions relatives à la liberté de navigation et de commerce énumérées dans les articles 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33 de l'Acte de Berlin du 26 février 1885.

La France et l'Allemagne s'assurent respectivement le bénéfice de ces mêmes dispositions en ce qui concerne la navigation du Chari, du Logone et de leurs affluents.

Les puissances contractantes s'engagent respectivement à prendre les dispositions nécessaires pour assurer pratiquement la liberté de la navigation sur les cours d'eau ci-dessus mentionnés. Elles prépareront dans ce but, après la ratification du présent accord, un règlement commun de navigation.

Les dispositions de ce règlement s'appliqueront également à la navigation sur le Congo, sur la Sangha et ses affluents.

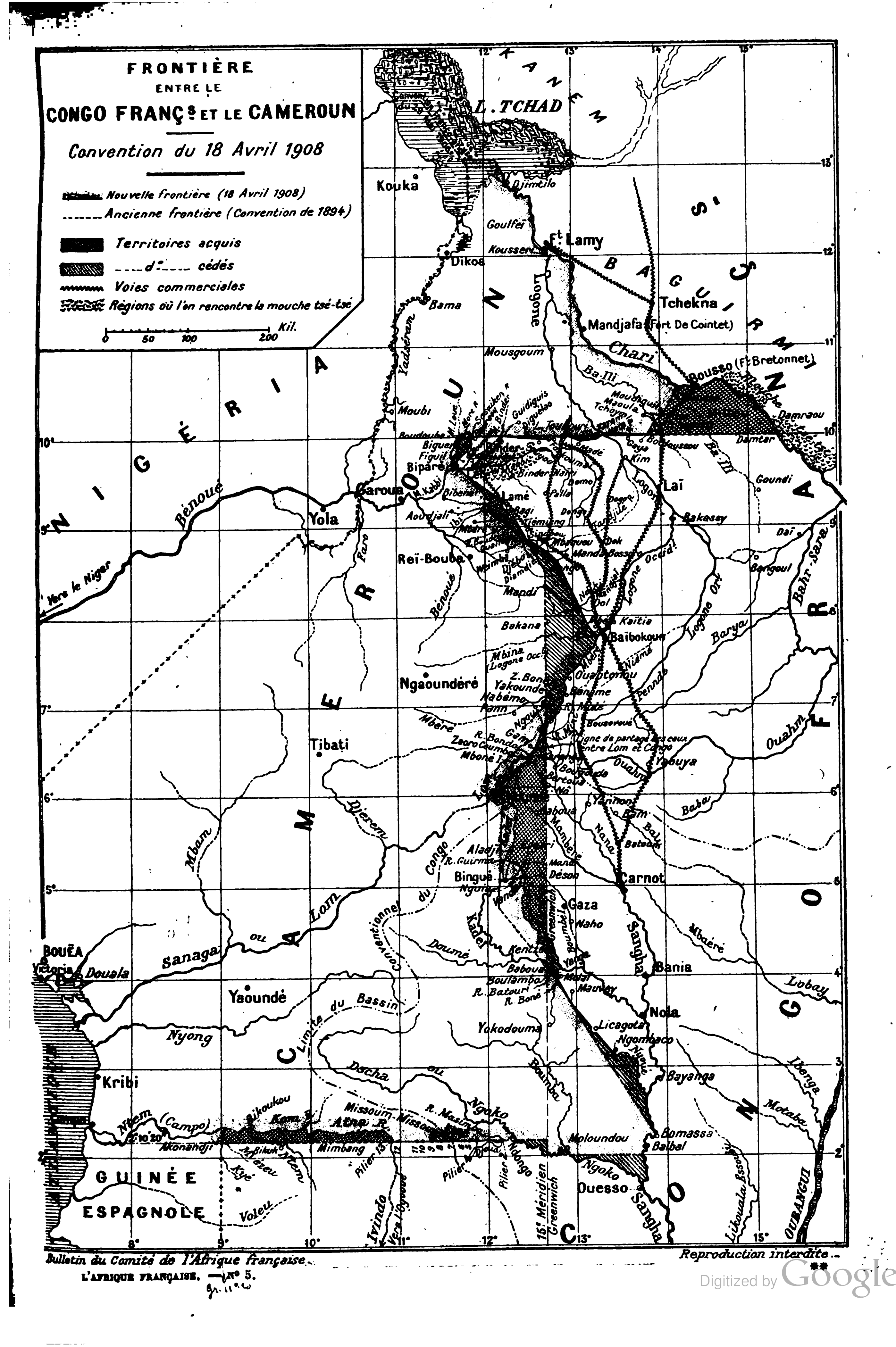
Article III

Dans leurs possessions respectives comprises dans les bassins de la Bénoué et de ses affluents, du Chari, du Logone et de leurs affluents, ainsi que dans la partie du territoire français située au Sud du 13e parallèle, les nationaux, les sujets et les protégés des deux pays seront traités sur le pied d'une parfaite égalité en ce qui concerne les usages des routes ou autres voies de communication terrestre. Dans ces mêmes territoires, les nationaux, les sujets et les protégés des deux pays seront soumis aux mêmes règles et jouiront des mêmes avantages au point de vue des acquisitions et installations nécessaires à l'exercice et au développement de leur commerce et de leur industrie.

Sont exclues de ces dispositions les routes et voies terrestres de communication des bassins côtiers du Cameroun ou des bassins côtiers du Congo français non compris dans le bassin conventionnel du Congo tel qu'il a été défini par l'Acte de Berlin.

Ces dispositions, toutefois, s'appliquent à la route Yola, Ngaoundéré, Koundé, Gaza, Bania et vice-versa.





Bulletin du Comité de l'Afrique française

Dans les territoires visés à l'alinéa premier du présent article, les tarifs des taxes ou droits qui pourront être établis de part et d'autre ne comporteront à l'égard des nationaux, sujets et protégés, des deux pays, aucun traitement différentiel.

ARTICLE IV

Sur le Tchad dans les eaux territoriales de la France et de l'Allemagne et sur les cours d'eau mentionnés dans les articles précédents, pour la partie de leur cours où ils forment la frontière, les riverains ressortissant à l'une ou l'autre puissance ont les mêmes droits de pêche et de navigation.

ARTICLE V

Le protocole du 4 février 1894 avec son annexe ainsi que la convention du 15 mars suivant, sont et demeurent abrogés.

ARTICLE VI

En foi de quoi les délégués ont dressé le présent protocole et y ont apposé leurs signatures.

Fait à Berlin, en double expédition, le 9 avril 1908.

Signé : DUCHÊNE — VON LINDEQUIST
MOLL — GLEIM
HERMITE — VON DANCKELMANN.

ANNEXE

ARTICLE PREMIER.

L'abornement de la frontière décrite dans le présent accord devra commencer d'une manière effective dans un délai de quatre mois après la ratification de la convention.

ARTICLE 2.

Les commissaires chargés de l'abornement seront autorisés, lorsque la frontière joint en ligne droite deux points d'un même cours d'eau, à substituer ce cours d'eau à la ligne droite en question, s'il ne s'en écarte que d'une faible distance. Ils seront également autorisés à faire de légères modifications répondant aux lignes naturelles du sol toutes les fois que d'un commun accord ils le jugeront utile et convenable, mais à la condition de ne pas changer l'attribution des villages mentionnés dans le protocole.

Ces déviations devront être indiquées clairement sur des cartes spéciales et soumises à l'approbation des deux gouvernements.

Toutefois, en attendant qu'elles soient approuvées, elles seront provisoirement valables et par suite respectées.

ARTICLE 3.

Partout où, sur les bases du présent accord, une portion de territoire sera soustraite à la juridiction d'une puissance pour passer sous celle de l'autre, les habitants en seront autorisés à choisir librement le côté de la frontière sur lequel ils désirent se fixer.

Ils pourront, dans le délai d'un an après l'échange des ratifications sus-visées, enlever leur récolte sur pied ainsi que leurs biens.

Lorsque l'année qui suivra la ratification sera écoulée, il appartiendra à chacune des Puissances contractantes de déterminer, d'après sa législation intérieure, les conditions dans lesquelles aura lieu l'émigration ou l'immigration des populations indigènes.

ARTICLE 4.

Dans tous les cas où la frontière est déterminée par le cours d'une rivière ou d'un ruisseau, c'est le thalweg qui sert de limite.

Si, cependant le thalweg proprement dit ne peut être déterminé, de même que sur les points où il existe des rapides, la ligne médiane du cours d'eau sera la frontière.

En outre, dans le voisinage des îles, la limite passera à mi-distance entre les îles et la rive qui n'appartient pas à la même puissance que celles-ci.

ARTICLE 5.

Sans porter atteinte à la disposition générale de l'article 4 de l'annexe d'après laquelle, en ce qui concerne la Kadei, la Boumbé II et le Chari, ce sera le thalweg de ces rivières qui formera la frontière, les puissances contractantes font la réserve suivante : dans les cas où un règlement de l'état de possession sur les îles des rivières précitées serait ultérieurement reconnu désirable dans l'intérêt des habitants de l'une et l'autre rive, il y aura lieu d'admettre des modifications dans l'attribution de ces îles conformément à des propositions faites de concert par les représentants de l'administration locale et avec la garantie de compensations équitables et correspondantes.

S'il apparaissait, dans l'avenir, que les dispositions prévues par l'article 1 paragraphes A et B du présent accord, visant l'état de possession des îles situées dans les rivières Kié, Ntem, Kom, Aïna, Ngoko et Sangha, pouvaient comporter des inconvénients, les puissances contractantes se réservent de modifier ces dispositions, mais sous la réserve qu'aucune des deux parties ne recevra un avantage sans consentir à un avantage correspondant pour l'autre.

ARTICLE 6

D'un commun accord, les sections française et allemande de la mission de délimitation du Sud adoptent, pour la latitude des piliers-repères du parallèle 2° 10′ 20″ N., les valeurs suivantes :

Numéro des piliers	Désignation	Latitude	Distance en mètres du parallèle 2°10′20″ au pilier — Au Nord	Au Sud
4	Route de Ndongo à Eta par la vallée du Djua..	2°09′59″,0	»	644
5	Route directe de Suangué (Suanké à Eta)......	2°10′18″,2	»	55
6	Route Ouest de Suangué à Eta...........	2°10′20″	»	»
7	Rivière Zoa (Sua).	2°10′21″,7	52	»
8	Rivière Sée.....	2°10′22″,5	77	»
9	Rivière Missoum-Missoum (Missum-Missum)..	2°10′19″,0	»	31
10	Rivière Karagoa.	2°10′18″,0	»	61
11	Au Nord de Maka............	2°10′21″,8	55	»
12	Rivière Nsanga.	2°09′57″,4	»	694
13	Rivière Aïna....	2°10′13″,4	»	203

ARTICLE 7.

Les bornes nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 qui marquent la frontière Sud, aussi bien que celles qu'il y aura lieu d'ériger sur la frontière de l'Est, sont placées sous la protection commune des gouvernements français et allemand.

S'il devient ultérieurement nécessaire de remplacer une borne de frontière, chaque gouvernement déléguera à cet effet un représentant.

S'il devient, en outre, ultérieurement nécessaire d'indiquer avec plus d'exactitude le tracé de la frontière par de nouvelles bornes, chaque gouvernement déléguera un représentant pour l'érection des bornes supplémentaires.

La position de ces bornes supplémentaires sera déterminée par le cours de la frontière telle qu'elle est fixée sur la carte du protocole.

ARTICLE 8.

Le gouvernement français garantit à l'Allemagne la possession d'un territoire de 2.500 kilomètres carrés d'un seul tenant à l'Est de la ligne droite allant de Bomassa au point situé à 15 kilomètres au Sud de Mauvey.

Dans le cas où la superficie comprise entre cette ligne droite et la frontière déterminée aux paragraphes B et C de l'article 1 serait inférieure à 2.450 kilomètres carrés, elle serait complétée à 2.500 kilomètres carrés par l'appoint d'un territoire qui, commençant au confluent de la Nyoué et de la Sangha, serait limité à l'Ouest et à l'Est par ces deux rivières et par le parallèle convenable.

Dans le cas où la superficie en question serait supérieure à 2.550 kilomètres carrés, elle serait ramenée à 2.500 kilomètres carrés, en repoussant vers l'Ouest le point visé au paragraphe C de l'article 1 duquel doit partir la frontière pour atteindre le point situé à 15 kilomètres au Sud de Mauvey.

Si la superficie en question est comprise entre 2.450 et 2.550 kilomètres, il ne sera apporté aucune modification au tracé de la frontière déterminé au paragraphe C de l'article 1.

Les villages de Ngombaco et de Likagota resteront français dans le cas où, à la suite d'observations ultérieures, ils viendraient à être placés à l'Ouest de la ligne frontière, pourvu que leur position ait été reconnue déplacée de moins de 5 kilomètres par rapport à celle qu'ils ont sur la carte du protocole, et également dans le cas où le déplacement de leur position vers l'Ouest serait trouvé supérieur à 5 kilomètres, pourvu qu'ils restent à l'Est de la ligne frontière.

Au contraire, ces villages deviendraient allemands si le changement de position vers l'Ouest dépassait 5 kilomètres et s'ils venaient, de ce fait, à être situés à l'Ouest de la ligne frontière.

Dans l'un et l'autre cas, la frontière restera distante d'au moins 5 kilomètres de ces villages et sera, s'il est nécessaire, formée par un arc de cercle de 5 kilomètres de rayon décrit soit à l'Ouest, soit à l'Est autour de leur centre.

ARTICLE 9.

Les cartes annexées au présent protocole serviront de base à son application.

Vu pour être annexé au protocole du 9 avril 1908 :

Signé : DUCHÈNE. VON LINDEQUIST.
MOLL. GLEIM.
HERMITE. VON DANCKELMANN

La présente convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Berlin au plus tard le 1er août 1908.

Dans un délai maximum de quatre mois après l'échange de ces ratifications, l'évacuation des postes administratifs et militaires qui auraient été établis par chacune des puissances contractantes hors des limites assignées par le présent accord à ses possessions respectives, devra être accomplie.

Par le seul fait de l'expiration de ce délai, les changements de souveraineté résultant des modifications de frontière prévues par le présent accord, seront considérées comme réalisées.

Fait à Berlin, en double exemplaire, le 18 avril 1908.

Signé : JULES CAMBON.
DE SCHOEN.

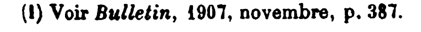
Cette convention met fin à des incertitudes qui furent à diverses reprises irritantes. Pour bien la juger, il faut d'abord établir la situation de droit et de fait des régions sur lesquelles portait la délimitation.

L'accord franco-allemand du 24 décembre 1885 (1) avait indiqué une frontière entièrement idéale, « une ligne suivant la rivière Campo depuis son embouchure jusques au point où elle rencontre le méridien situé par 10° de longitude Est de Greenwich (7° 40′ de longitude Est de Paris) et, à partir de ce point, le parallèle prolongé jusqu'à sa rencontre avec le méridien situé par 15° de longitude Est de Greenwich (12° 40′ de longitude Est de Paris) ».

Les progrès de l'occupation et de l'exploration avaient bien vite souligné les difficultés soulevées par cette délimitation trop vague et la convention franco-allemande du 15 mars 1894 avait substitué une première frontière à l'esquisse de la convention de 1885. On a relu la teneur de la convention dans le *Bulletin* de novembre (p. 387). Notre carte retrace cette ancienne frontière.

C'est l'annexe même de la convention de 1894 qui qualifie de « lignes idéales » la frontière définie par cette convention et prévoyait la nécessité d'y substituer progressivement un tracé déterminé par la configuration naturelle du terrain et jalonné par des points exactement reconnus. Les faits se chargèrent bien vite de démontrer combien cette prévision était sage.

D'une part, à la frontière de l'Est, — et il nous suffira de rappeler ici ce que nous en disions dans le *Bulletin* de novembre 1907 :



(1) Voir *Bulletin*, 1907, novembre, p. 387.

Avant même que la délimitation ait été faite, la carte jointe au protocole de 1894 avait dû subir une modification sérieuse, celle qu'avait prévue le paragraphe 3 de l'annexe de la convention du 15 mars 1894. En effet, les documents soumis aux négociateurs avaient placé Koundé et Gaza à l'Est du 15° Est Greenwich. Or on a constaté depuis que Koundé et Gaza doivent être reportés sensiblement vers l'Ouest. La frontière se trouvait ainsi modifiée : venant de Bomassa, sur la Sangha, elle remontait au point situé à 32′ à l'Ouest sur le parallèle de Bania (M'Bami, Kentzou), puis au point situé sur le parallèle de Gaza à 43′ à l'Ouest de Gaza, montait au Nord sur Koundé, et devait, au Nord de cette ville, obliquer vers l'Est pour reprendre le 15° Est Greenwich. Elle dessinait ainsi un trapèze dont la hauteur dépassait 10 minutes de degré. Il y avait donc certainement lieu de faire jouer ici les stipulations du paragraphe 3 de l'annexe. Cet annexe prévoyait en outre que d'autres rectifications conduisant à échange pouvaient être nécessaires à propos de l'aboutissement du 10° parallèle sur le Chari, et de l'embouchure principale du Chari dans le Tchad. De plus, des discussions s'étaient élevées dans la presse sur le fameux « bec de canard » que forme le Chari inférieur avec le 10° parallèle frontière et sur les entraves qui pouvaient résulter pour nos transports sur le Logone du fait qu'au Nord du 10° parallèle il coulait complètement en territoire allemand. Ces inconvénients furent signalés particulièrement au moment où il apparut que le ravitaillement du territoire du Tchad pourrait emprunter la voie de la Bénoué.

D'autre part, à la frontière du Sud, où des Compagnies concessionnaires s'étaient trouvées face à face, des difficultés sans nombre étaient nées, dont celle de Missoum-Missoum était la plus retentissante. Il apparaissait que le cours du Ntem et du Kom, ainsi que la partie septentrionale de l'Aïna, étaient en territoire allemand.

Le problème devint plus délicat encore à la suite de l'occupation de Binder par les Allemands. Les deux gouvernements comprirent que l'heure était venue de faire jouer le dernier paragraphe de l'annexe du protocole de 1894, puisque les cas de « revision » que ce document avait prévus se réalisaient. C'est ainsi que furent formées les deux missions de délimitation franco-allemandes dont nous avons déjà décrit les travaux : la mission Moll-Seefried à la frontière orientale (1) et la mission Cottes-Fœrster à la frontière méridionale (2). Les constatations de ces missions nous sont connues. Quel résultat en ont tiré les négociateurs de Berlin?

* * *

Il n'est pas de traité de délimitation qui ne se rapporte au principe du *do ut des*. La convention du 18 avril 1908 a procédé par des échanges. Il faut en étudier la valeur. Notre carte les indique déjà clairement.

C'est sur la frontière méridionale que le problème était sinon le plus important, du moins le plus délicat. Il y a là des intérêts privés fort respectables et qui se plaignent d'avoir été lésés. Il y a même eu du sang versé. Les commissaires français et allemand, le capitaine Cottes et M. Fœrster, avaient reconnu, par un procès-verbal signé à la fin de leur mission, la nécessité de substituer à la frontière litigieuse des limites naturelles. La convention nouvelle a adopté deux

(1) *Bulletin*, novembre 1907, p. 387.
(2) *Id.*, mars 1907, p. 95.

lignes naturelles réunies entre elles par une ligne de bornes très nettement déterminées, le cours du Ntem-Kom-Aïna et le cours de la Ngoko jusqu'au confluent de la Sangha. A la France reviennent les territoires situés au Sud de la ligne Ntem-Kom-Aïna ; à l'Allemagne, les territoires de la rive gauche de la Ngoko, et notamment la partie de ces territoires formant l'angle Ngoko-Sangha. C'est cette stipulation de la convention à peu près seule qui, dans la presse française, a donné lieu à critique. Au point de vue superficiel, l'avantage est pour la France, qui obtient 2.270 kilomètres et en cède 1.800, et qui l'emporte ainsi de 470 kilomètres carrés. Mais on ne peut juger la valeur d'un échange d'un point de vue aussi géométrique.

Que vaut, économiquement parlant, notre acquisition? On le sait par les travaux de la mission Cottes, la zone comprise dans la partie occidentale de la frontière, entre le Ntem, le Kom et l'Aïna, d'une part, et le parallèle 2° 10′ 20″, d'autre part, est loin d'être d'une valeur négligeable. D'abord, au point de vue du caoutchouc, richesse principale de ces régions, la région entre Kom et Ntem, où étaient installés de nombreux comptoirs allemands avant l'arrivée du capitaine Cottes dans les conditions que nous avons racontées, est aussi bien, sinon plus que la vallée du Ngoko, d'une exploitation avantageuse. De plus, si la contrée s'étendant du coude de l'Aïna à la frontière espagnole est moins riche en lianes à caoutchouc, il n'en est pas moins vrai qu'entre Aïna et Ntem l'ivoire est abondant et que dans le bassin de ces deux rivières la population est dense et offre de précieuses ressources en main-d'œuvre indigène. Nos voisins avaient justement attaché une réelle importance à cette considération, fort intéressante dans un pays où le portage sera pour longtemps encore l'unique moyen de transport.

L'autre objection qu'on a faite aux échanges du Sud est plus grave. Elle vise l'importance de la concession faite à l'Allemagne d'un accès plus large sur le Ngoko et la Sangha. Elle est faite pour impressionner, étant donné l'utilisation toujours plus grande des fleuves africains. Cependant elle nous semble porter à faux. En effet, le traité de 1894 avait déjà donné aux Allemands une position sur la Sangha et ils y ont en service trois bateaux, la *Sangha*, le *Kameroun* et le *Plehn*, ce dernier pouvant monter à N'Dongo en toute saison. L'Acte de Berlin leur assure la liberté de navigation sur ces rivières, et nous ne pouvions donc les empêcher de débarquer leurs marchandises à N'Dongo, point terminus de la navigation sur le Ngoko. De plus, sur une certaine longueur, aux environs de Molundu, les eaux de la Ngoko étaient allemandes et les bateaux français étaient obligés de toucher le poste douanier allemand, d'où de fréquents palabres. La situation nouvelle est satisfaisante. La navigation sera libre de toute gêne sur le Ngoko, et c'est à notre avantage que jouera l'égalité de traitement établie par l'Acte de Berlin, si nos commerçants veulent pousser leurs efforts dans cette région d'ailleurs peu peuplée, marécageuse. Par contre, notre acquisition au Sud du Kom-Aïna est en dehors du bassin conventionnel, et libre à nous de nous en réserver l'exploitation.

Il y a encore ici une objection, d'ordre sentimental, que nous ne pouvons passer sous silence. C'est la reconnaissance à l'Allemagne de la possession de Missoum-Missoum. C'est la géographie qui nous l'impose. Au point de vue colonial, elle n'inspire aucun regret, car Missoum-Missoum n'est qu'une bourgade de 50 habitants qui n'aurait jamais mérité le bruit fait autour d'elle si l'incident qui l'a illustrée n'avait été sanglant. Certes on eût aimé qu'une cession, insignifiante au point de vue territorial, eût conservé en terre française la tombe des gardes indigènes victimes de cet incident. Mais il eût fallu la payer et sans doute la payer cher et nous pouvons et devons garder le souvenir de ces indigènes sans aller jusqu'à acquérir, par un avantage important réclamé ailleurs, l'abandon d'une enclave très nettement reconnue en territoire allemand et où le drapeau national même n'avait pas été engagé (1). Quant aux intérêts privés en jeu dans cette question des cessions de territoires de la frontière du Sud, il nous semble qu'il n'est pas très difficile à l'intervention du gouvernement français ou même à l'arbitrage de leur donner les compensations dues aux lésions qu'ils ont subies.

En somme, les limites méridionales du Cameroun sont aujourd'hui constituées par des frontières naturelles, une ligne d'eau interrompue seulement dans sa partie médiane entre l'Aïna et le Ngoko où les bornes sont très rapprochées. Dans ce pays recouvert par la grande forêt équatoriale, les cours d'eau étaient le seul accident naturel qu'on pût utiliser pour préciser une frontière et éviter dans l'avenir les difficultés entre les nationaux des deux pays dont les convoitises commerciales se donnaient libre cours depuis plusieurs années. Sans doute l'accès plus large de l'Allemagne sur la Sangha et la Ngoko

(1) La *Dépêche Coloniale*, dans un article du 25 avril 1908, fait à ce propos les judicieuses remarques suivantes :

« On a pu regretter que Missoum-Missoum où nous n'avons aucun établissement, mais qui fut le théâtre d'un douloureux conflit, ne soit pas englobé dans le territoire français. Là encore, il faut voir les choses comme elles sont. Missoum-Missoum, que par erreur on avait cru dépendre du Congo français, était en territoire allemand ; c'est un fait. On n'aurait pu l'incorporer au territoire français qu'en faisant accepter une déviation de la frontière qui certes n'aurait pu passer inaperçue. Etait-il logique, était-il possible, de proposer cette déviation pour obéir à un souvenir pieux et peut-être aussi à un sentiment d'amour-propre, alors que l'évacuation de Binder mettait la vanité nationale de l'Allemagne à si rude épreuve ? Il suffit, semble-t-il, de poser ainsi la question sous son vrai jour. D'ailleurs, et pour se maintenir dans un domaine de pur sentiment, toujours si scabreux quand il s'agit de politique internationale, est-il sage, entre Puissances européennes, dans ces vastes superficies que sont les territoires africains, de trop marquer certains faits et de trop insister sur certains souvenirs ? A ce point de vue nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler qu'il y a quelques années Walma, sur la frontière de Sierra-Leone, fut le théâtre d'un conflit autrement grave que celui de Missoum-Missoum, entre deux forces armées, l'une française, l'autre anglaise, commandées par des officiers européens. Personne cependant, dans les rectifications de frontière qui suivirent, ne songea à incorporer Walma au territoire français. Puis l'oubli se fit peu à peu : qui donc s'en plaindrait aujourd'hui ? »

mérite toute notre attention, comme elle a obtenu les plus vives critiques. Nous répétons que, au point de vue colonial, elles nous semblent porter à faux. La seule qui vaille d'être retenue n'a pas été, semble-t-il, formulée par les organes qui ont discuté la convention. Elle se rapporte à la progression éventuelle vers l'intersection Sangha-Ngoko du projet de chemin de fer allemand du Cameroun méridional. Elle n'est pas négligeable. Mais cette ligne ne nous sera-t-elle pas utile, à nous aussi, comme l'est le chemin de fer de Matadi et, au surplus, est-il à croire que nos propres projets n'auront pas, avant celui-là, orienté vers notre colonie et vers nos ports le trafic de cette région? Nous ne verrions aucun mal à ce que la convention du 9 avril 1898 fût par ce côté un argument de plus à l'appui de ceux qui avec nous réclament avec quelque urgence l'appropriation du Congo français.

*
* *

Dans l'Est du Cameroun, la frontière abandonne cette rigidité qu'elle tenait de la convention de 1885 et va décrire une ligne contournée autour du 15° Est Paris.

Quels sont ici les avantages acquis par la France?

Le premier concerne le fameux trapèze formé sur les anciennes cartes par l'écartement entre le 15° Est Paris (12° 40′ Greenwich) et la position réelle de Koundé. La convention de 1894 avait stipulé que Koundé doit rester à la France. Mais l'Allemagne avait droit à une compensation pour le « trapèze » qui nous était ainsi acquis à l'Ouest du 15° Est. On a vu la solution acceptée par les négociateurs. La frontière, partant du Nord-Est, suit la ligne de partage des eaux, puis le Lom, s'infléchit ensuite vers la Kadéi, longe le cours de la Boumbé II et regagne l'ancienne frontière par le cours de la Batouri. Nous avons ainsi le bassin supérieur des rivières, Nana et Mambéré. De plus, la banlieue de Koundé est élargie en notre faveur. Cette dernière acquisition est particulièrement intéressante pour nous, car Koundé-ville est un centre important, établi sur une montagne isolée et qui sert d'habitation au chef de Koundé, à ses gens, à ses guerriers, et aux familles du pays; toutes les plantations et les lieux d'élevage sont dans la plaine s'étendant jusqu'au Lom et jusqu'à la Bali. Dans cette banlieue sont de nombreux petits villages et les fermes des habitants de Koundé, le gros de la population y réside et certains villages de culture comme Gibo, Tikoto, Daukali, ont plusieurs centaines d'agriculteurs. Quant à la partie du trapèze qui nous revient définitivement, la mission Moll nous en avait dit la valeur. L'acquisition totale est ici de 8.000 kilomètres carrés dans la région Kadéi-Koundé et de 1.200 kilomètres carrés pour le triangle formé par le 6° Nord, le 15° Est et la Bali.

Plus au Nord, dans la banlieue de Lamé, nous recevons une extension de 1.000 kilomètres carrés environ, qui offre pour nous plus de valeur encore que celle qui nous a donné la banlieue de Koundé. Lamé est un gros centre d'élevage. La population de pasteurs y est très nombreuse. Ces indigènes habitent des tatas en terre situés assez loin les uns des autres et séparés par des cultures et des pâturages. L'agglomération de Lamé a ainsi plus de 10 kilomètres de longueur et beaucoup de fermes se trouvaient en dehors de notre territoire : elles y entrent, ainsi que plusieurs villages importants.

Le long du 10° parallèle, Binder est définitivement reconnu à la France.

Les Allemands attachaient le plus grand prix à la conservation de Binder. Ils l'occupent contre tout droit, puisque Binder est astronomiquement déterminé à 9° 38′ 49″, c'est-à-dire sensiblement au-dessous du 10° parallèle. Mais l'importance politique et commerciale de ce point est telle qu'ils n'avaient pas encore renoncé à l'occupation. C'est le chef-lieu de la belle race des Moundangs, le centre d'un pays riche et bien cultivé, l'étape principale de la route de Garoua au Logone et au Chari. Les conditions mêmes dans lesquelles s'était faite et maintenue cette occupation donneront aux yeux des indigènes une importance plus grande encore à son évacuation. La rétrocession de Binder est pour nous un avantage économique considérable, et on peut dire qu'elle sera loin de nuire à notre prestige moral parmi les populations moundangs et lakas qui forment la véritable richesse d'avenir de cette région.

A l'extrémité orientale du haut Cameroun, la nouvelle ligne coupe le « bec de canard » de la convention de 1894. L'examen de notre carte indique l'intérêt de cette nouvelle disposition. Nous obtenons par cette acquisition de 7.000 kilomètres carrés une route courte et directe pour aller de Laï au Chari vers Fort-Lamy et Tchekna, route facile et qui vaut pour nous un raccourcissement de plusieurs centaines de kilomètres. Actuellement le territoire acquis offre peu de valeur : il a été dévasté jadis pour longtemps par Rabah et par les sultans du Baguirmi. Mais il fut très peuplé, et la paix française ramènera sans doute la prospérité dans ce territoire qui va faire retour au Baguirmi. Avant tout, cette acquisition vaut comme territoire de transit. C'est en effet la seule route praticable pour les troupeaux venant du Kanem ou des environs du Tchad, pays de grande production, et du Baguirmi pour descendre vers Laï et le Congo : elle laisse vers l'Est la région du Chari infestée par la tsé-tsé dans l'aire indiquée sur notre carte. Il nous était impossible, sauf pendant deux mois de saison sèche, de faire circuler les troupeaux entre le Nord et le Congo central, par ces routes commerciales, dont le faisceau est également représenté ci-contre. La voie est maintenant bien ouverte et toutes les missions nous ont dit la valeur considérable du ravitaillement qui pourra être ainsi amené au Congo français.

Quelles sont maintenant les acquisitions des Allemands?

A l'abandon de la région Kadéï-Koundé, ils reçoivent comme compensation la rive droite de la Nyoué (2.500 kilomètres carrés) et aussi l'enclave

formée par les sinuosités de la Doumé, de la Kadéï et du Batouri. Nous en connaissons la valeur. C'est un pays de savanes dont l'avenir économique semble restreint. Il en est de même de la partie du « trapèze » de Koundé rétrocédée à l'Allemagne et les factoreries qui avaient été établies à Batouri et à Bingué ne tiraient leur trafic que du territoire du Cameroun.

Plus au Nord, les Allemands obtiennent accès dans le bassin de la Mambéré et du Logone. En soi, le pays qu'ils acquièrent a peu de valeur. Tout ce triangle de 7.000 kilomètres carrés, qui compense l'acquisition française de la pointe du « bec de canard » a été complètement ravagé par les razzias venues de Ngaoundéré et de Boubandjida. La mission Moll n'a relevé là que quelques rares villages au pied des montagnes rocheuses servant de refuge aux habitants au moment des razzias. Nous avons d'ailleurs conservé la route qui sera la future voie de communication entre Léré et la Sangha, c'est-à-dire la route Léré-Lamé-M'Baqueu-Manda-Mandjaï-Koundaï-Baïbokoun.

L'acquisition française de la banlieue de Lamé est compensée, au fond de l'angle droit formé par l'ancienne frontière, par la cession aux Allemands d'un triangle de 350 kilomètres carrés qui facilitera au Cameroun l'établissement d'une route. Plus à l'Est, la nouvelle ligne dessine de légères inflexions au-dessous du 10° parallèle; elles sont commandées par ce fait que les villages situés dans ces territoires dépendent des centres allemands de Fatchou et Tchatibali; de même que les Allemands nous ont cédé les banlieues de Koundé et de Lamé, pour ne pas séparer les indigènes de même tribu, nous leur avons cédé ces petits territoires pour ne pas couper les populations traversées par la ligne idéale.

***

En somme, le bilan de la convention s'établit ainsi : aux Allemands, accès plus large à la Sangha, reconnaissance définitive de Missoum-Missoum, accès au Logone, amélioration de la route de Biparé; aux Français, accroissement au Ntem, acquisition de la banlieue de Koundé et d'une partie du trapèze de Koundé, de la banlieue de Lamé et de la route de Laï au Tchad, reconnaissance définitive de Koundé et de Binder.

Ce bilan a de quoi nous satisfaire largement. Nous savons qu'il n'a pas été acquis sans de laborieux efforts qui ont singulièrement prolongé le temps des négociations. La tâche de nos négociateurs était en quelque sorte déjà tracée dans ses grandes lignes par la convention de 1894 et par les constatations des explorateurs. Ils se sont néanmoins placés sur un terrain avant tout pratique, celui de l'avenir économique du Congo français. Ce n'est pas seulement du bénéfice kilométrique que nous les félicitons, c'est d'avoir tendu à nous donner les centres d'influence comme Binder et Koundé, les régions de culture, les accès aux rivières et les voies commerciales. C'est par là surtout que la convention nous satisfait. Elle met fin, par des concessions plus avantageuses à nos voisins qu'elles ne sont coûteuses à nous-mêmes, à des incidents pénibles et qui pouvaient se multiplier à la frontière méridionale et aussi dans la région de la Kadéi où l'initiative des concessionnaires français a fait de très rapides progrès. Mais aussi, elle nous conserve nos moyens de communication et nous en assure de plus faciles, notamment la grande artère commerciale qui joindra au Congo les centres d'élevage du Tchad et du Baguirmi.

Il faut donner bien vite à cette convention les sanctions qu'elle appelle, l'organisation des territoires rétrocédés ou acquis et l'appropriation du Congo français enfin libéré de tous conflits de frontières.

AUGUSTE TERRIER.

Les Affaires du Maroc

Ceux dont tous les vœux pour la politique française au Maroc ne se bornent pas à un secret désir d'abdication, ne peuvent se dissimuler que les événements ont pris récemment une tournure défavorable à nos intérêts. Moulay Hafid à Mequinez et sans doute sur le point d'entrer à Fez, la mahalla aziziste de Bouchta el Bagdadi immobilisée en fâcheuse posture dans les marécages de la rive gauche du Sebou, tel est le bilan des jours qui ont précédé la rédaction de ce bulletin. On dit bien que, par un chassé-croisé, nullement invraisemblable puisqu'il s'agit du Maroc, Abd el Aziz va reconquérir le Sud lassé de Moulay Hafid et marcher sur Merrâkech. Mais s'il ne le fait pas, ce qui est fort possible, tout l'intérieur du Maroc va se trouver plus ou moins étroitement soumis à une influence qui nous est hostile et qui servira les éléments intérieurs et extérieurs qui veulent résister à notre pénétration et réduire à rien notre « situation spéciale » dans le pays voisin de l'Algérie.

***

Nous savons que ce pessimisme, inspiré par les succès du hafidisme, n'est pas partagé par la majorité de l'opinion ni même par un certain nombre d' « autorités », mais leur sérénité n'est pas contagieuse venant de gens qui, en matière marocaine, apportent bien moins des idées que le parti pris de n'en pas avoir. Que l'on réfléchisse à ce qui constitue l'essence même de notre situation à l'égard du Maroc et que l'on examine les faits, et on verra si la politique de « l'indifférence transcendante » était recommandable, il y a quelques semaines, ou est rassurante maintenant qu'elle semble pouvoir porter des fruits.

Le hafidisme ardent des Allemands qui s'occupent du Maroc aurait dû suffire à inspirer des réflexions. Il ne faut pas s'arrêter à certaines assertions mensongères ou ridicules pour se dispenser de voir ce qu'il peut y avoir derrière cette manifestation marocaine du pangermanisme. On peut

hausser les épaules quand des feuilles pangermanistes comme la *Tæglische Rundschau* accusent notre intervention d'avoir fait baisser le commerce allemand au Maroc (on verra plus loin ce qu'il en est) ou encore plus lorsque leurs cornacs allemands soufflent aux envoyés de Moulay Hafid à Berlin de proclamer la parenté entre les Germains et les Marocains descendant des Vandales. Peu importent la véracité ou la bouffonnerie des moyens de propagande employés en Allemagne, il faut voir le but : intéresser l'opinion allemande au Maroc et surtout au Maroc hafidien; aider ce dernier à se constituer pour l'exploiter ensuite contre nous. Tel est le secret d'une ardeur qui a entraîné jusqu'à des organes comme la *Gazette de Cologne*; certains journaux d'outre-Rhin n'ont d'ailleurs pas caché leur espoir : ils disaient qu'en cas de succès de la cause hafidienne, « on jouerait de Moulay Hafid contre la France ».

Certes la Wilhelmstrasse n'a rien laissé percer de pareil. Mais il n'en est pas moins vrai qu'elle a reçu, le 13 mai, les envoyés de Moulay Hafid. On peut dire qu'elle l'a fait pour affirmer, devant une opinion dont quelques éléments tout au moins sont excités, l'indépendance de la politique marocaine de l'Allemagne à l'égard de la France. On a même été jusqu'à raconter que les articles agressifs du *Temps* avaient été cause de la réception des délégués hafidiens. C'est toujours ce même besoin vaniteux des gens « bien informés » d'expliquer par des causes accidentelles et des faits-divers certains événements politiques qui appartiennent cependant très nettement à une série systématique! La vérité est que l'Allemagne a voulu se réserver le hafidisme comme une carte à jouer. Ayant accueilli, même avec des réserves les envoyés hafidiens, elle peut être la première à prendre en mains, sur le terrain international, la cause de Moulay Hafid. Sans doute, les délégués de ce dernier n'ont été reçus que par un membre de la légation d'Allemagne à Tanger, le baron Langwerth von Simmern. Sans doute encore la réponse de ce fonctionnaire a été aussi correcte que le comportait ce fait que la Wilhelmstrasse accueillait les messagers d'un chef qui nous fait en réalité la guerre dans la Chaouïa depuis plusieurs mois. On leur a rappelé que Moulay Hafid n'est pas un personnage reconnu par la loi internationale. Mais en leur parlant des circonstances qui pourraient amener l'Allemagne à entrer en communication avec les autres puissances au sujet du Maroc, on leur a, en réalité, dit très nettement : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Et si Allah se prononce définitivement pour Moulay Hafid, il est facile de comprendre quel usage pourrait être fait de la carte hafidienne dans le jeu de l'Allemagne. Il suffit d'ailleurs de rappeler ce que la diplomatie allemande fit de Moulay Abd el Aziz avant que les événements eussent rangé le sultan de notre côté. Un Makhzen inspiré par Berlin pourrait rendre difficile l'accomplissement de notre mandat d'Algésiras, le réduire le plus possible. Supposons que la police de l'Acte d'Algésiras n'ait pas été créée dans certains ports lors de l'expiration de ce dernier ou encore que, à ce moment, un sultan ayant quelques apparences de force déclare se charger de la police des ports et, la diplomatie allemande aura un excellent point d'appui pour effacer notre succès relatif à la Conférence de 1906, pour essayer de réduire à rien la « situation spéciale » que, entraînée par tout le reste de l'Europe, elle a été amenée elle-même à nous reconnaître. En un mot, Moulay Hafid peut être l'instrument dont on se servira pour remettre en question toute notre situation au Maroc. Ce serait le succès que certains organes allemands, et ces derniers temps, la *Gazette de Cologne* elle-même, qui passe pour inspirée, demandaient impérieusement au gouvernement de l'Empire accusé de faire mépriser la force de l'Allemagne par sa politique trop débonnaire. Certes, ce succès d'amour-propre ne serait pas négligé par la Wilhelmstrasse, mais il serait accompagné pour elle de quelque chose de plus. Malgré la légèreté de notre opinion publique, ce résultat nous donnerait l'impression de la faillite d'une politique associée à l'entente anglaise. D'où, pour l'Allemagne, le bénéfice de nous faire encore plus douter de nous-mêmes et de nous dégoûter peut-être de la collaboration anglaise. Enfin, ce serait préparer une faiblesse et une menace à la France de l'avenir. On ne le voit guère dans ce pays où tant d'hommes qui passent cependant pour des lumières ne savent pas ce qu'est le Maroc pour la France parce qu'ils ne se doutent même pas de ce qu'est pour elle l'Algérie. La *Deutsch Marocco Correspondenz* se chargeait de nous le rappeler récemment, non d'ailleurs sans quelque exagération et quelque grossièreté. Elle disait que nous pouvons tirer, que nous tirons déjà de la Berbérie des soldats et des richesses, et que nous le ferions bien davantage si notre prédominance s'affirmait jusqu'aux rivages du Mogreb-el-Aksa. Et l'organe allemand marocain concluait ainsi : « Il est de l'intérêt allemand de conserver le Maroc comme un Etat méditerranéen indépendant et aussi fort que possible, car le Maroc indépendant serait, dans le cas de guerre, notre allié naturel contre la France et non seulement tiendrait en échec les forces algériennes, mais, peut-être, forcerait l'armée continentale française à se laisser détourner en partie vers l'Afrique. »

Voilà ce que pensent les Allemands qui se préoccupent du Maroc en lui-même, c'est-à-dire qui y ont vu autre chose qu'un prétexte à une politique destinée à mettre en échec et à discréditer l'entente cordiale. Ils aspirent à transformer le Maroc en une menace pour l'Algérie, à en faire une sorte de prolongement de notre frontière de l'Est occupant en cas de conflit une partie des forces que nous pourrions utiliser en Lorraine. Ils veulent que le Maroc serve, si cela est possible, à menacer et à limiter les destinées de la France au lieu de s'y associer. On peut croire, d'ailleurs, que ce Maroc réorganisé et galvanisé contre nous fait simplement partie de ce grand programme panislamique dont on trouve tant de traces dans

la politique d'une puissance nouvelle venue dans le monde, n'ayant pas de possessions à défendre en terre musulmane et pouvant donc s'ingénier à compromettre la situation de vieilles puissances coloniales comme la France et l'Angleterre. Il est à remarquer que, plus ou moins spontanément, le hafidisme paraît tourner les yeux vers Stamboul. Dans le *Livre Blanc* allemand dont nous publions par ailleurs une brève analyse figure un programme hafidiste dont un des articles est l'alliance avec la Turquie. On peut d'autre part se demander si certaines influences ne se sont pas exercées pour déterminer l'étrange conduite de nos protégés les cheurfa d'Ouazzan qui soutiennent une cause adverse de celle de notre diplomatie, au risque de se voir refuser la permission de continuer à l'avenir leurs fructueuses tournées de *ziara* en Algérie. Le fait est que, d'après certaines dépêches, ces saints personnages travaillent à une entente entre le Rogui, faux Moulay Mohammed, et Moulay Hafid. Or l'un et l'autre de ces prétendants passent pour des représentants de cette politique dite sunnite, turcophile, dont nous devons d'autant plus nous défier qu'elle a certaines attaches européennes bien connues. Sans doute ne peut-on guère, en pareille matière, à moins de disposer d'une excellente police secrète, hasarder que des hypothèses. Mais un fait du moins n'est pas douteux, c'est qu'il existe une politique allemande s'acharnant à rendre aussi difficile que possible notre action au Maroc pour nous la faire payer très cher ou nous amener à une abdication qui hypothéquerait tout notre avenir national en Algérie, et que cette politique, depuis qu'Abd el Aziz s'est lassé d'elle, « ponte » sur Moulay Hafid.

***

Devant un fait aussi évident le hafidisme d'un certain nombre de nos compatriotes serait stupéfiant si l'on ne savait que par esprit théoricien, par légèreté et par vanité le Français est très souvent un animal profondément impolitique. Il faut en effet toutes ces causes durables pour expliquer l'existence en France d'un parti hafidien tout autre que celui qu'auraient pu recruter les fameux doublons de Merrâkech. A l'origine de cette opinion, il y a un peu de tout. Il y a d'abord ce que l'on pourrait appeler le snobisme hafidien de ces esprits distingués qui, affranchis des vulgarités de la politique coloniale, se sont senti de vagues sympathies pour Moulay Hafid, par ce seul fait que les coloniaux, ceux qui s'étaient abaissés à se soucier des affaires du Maroc, réclamaient une politique azizienne. Ce sont ces augures qui ont préconisé cette « indifférence transcendante », qui planait dans l'empyrée bien au-dessus des réalités marocaines, et dont la prudence et sagesse infuse ont préféré aux centaines de mille francs avancés en temps utile au Makhzen les millions dépensés en coups de canon dans la Chaouïa. A côté de ceux qui avaient l'esprit assez dégagé des contingences marocaines pour imaginer ainsi que nous pouvions remplir notre mandat de police sans nous préoccuper le moins du monde de savoir si les compétiteurs au trône risquaient de livrer le Maroc à un pouvoir ennemi de notre action, il y a, parmi les hafidiens plus ou moins déclarés, ceux qui exportent étrangement les principes dits démocratiques dans notre politique marocaine. On trouve parmi nos dirigeants des hommes qui s'attendrissent à l'idée que Moulay Hafid représente la souveraineté nationale, la *vox populi* au Maroc.

Tel député, qui disait naguère sans rire à la tribune que Moulay Hafid était comme un président de la République du Maroc, déclare maintenant avec gravité dans les couloirs son respect pour un personnage poussé par la volonté populaire nationale. Ce bon parlementaire ne se demande pas un seul instant si ce nationalisme n'est pas contraire à l'intérêt national d'un autre pays qui s'appelle la France. Nos hafidiens ne se disent pas qu'une puissance qui a à sauvegarder tout ce que l'Algérie représente de mise de fonds et d'avenir, c'est-à-dire qui doit tendre à exercer son influence prépondérante sur le Maroc, ne peut pas et n'a jamais pu servir ce qui est véritablement son intérêt en s'appuyant sur le chef de la réaction fanatique et nationale contre l'étranger, qu'il s'appelle Moulay Hafid ou autrement. A moins de perdre tout instinct de conservation, nous ne pouvons pratiquer dans tous les pays une seule politique : nous ne pouvons être dans la région voisine de l'Algérie ce que nous serions en Perse ou en Ethiopie. Le hafidisme des Allemands s'explique fort bien, celui des Français est une erreur. Si nous avons vraiment une politique au Maroc, ce ne peut être que celle de soutenir les éléments indigènes qu'une raison ou une autre amène aux dispositions qui étaient précisément celles du Makhzen d'Abd el Aziz depuis le second tiers de 1907.

Mais dans le hafidisme de certains de nos compatriotes, qui n'oublie dans l'affaire marocaine qu'une toute petite chose, l'Algérie et la Tunisie, il entre encore un autre sentiment : une certaine couardise politique. Comme ils oublient les bases de notre politique au Maroc, qu'ils y considèrent à peu près notre action comme une corvée accidentelle et gratuite, comme une mission de police que nous aurions par hasard à remplir dans quelque vague Monomotapa, ils cherchent instinctivement ce qui pourrait nous en dispenser. Et ils pensent à Moulay Hafid un peu comme à un sauveur. Ne serait-il pas le pacificateur répondant à leur désir secret d'abdication? Leur vision ne va pas assez loin pour leur suggérer l'inquiétude de ce que serait un sultan obéi au Maroc, mais aussi étranger à notre influence que porté à écouter des conseils qui tendraient patiemment au but indiqué par la *Deutsche Marocco Correspondenz*. Tout ce qu'ils voient, c'est la possibilité d'un sultan fort nous permettant de sortir rapidement de ce qu'ils considèrent non pas comme une entreprise longue, délicate, mais d'une haute

importance pour nous, mais tout bêtement comme « le guêpier marocain ».

Ce souci de nous dégager grâce à Moulay Hafid paraît assez clairement à la hâte joyeuse que quelques-uns mettent à annoncer la nécessité de reconnaître Moulay Hafid comme sultan du Maroc. Tel est l'état d'esprit que paraissait révéler tout récemment M. de Lanessan dans un article du *Siècle*. Sans doute on ne saurait invoquer M. de Lanessan comme une autorité en matière marocaine. La façon dont ses articles compliquèrent aux moments les plus durs la tâche de notre délégation à Algésiras suffirait à le classer. Mais on peut du moins citer ses dires comme le symptôme d'une maladie. Or il s'empresse de donner raison à la *Gazette de Cologne* disant que « l'Acte d'Algésiras fait abstraction des personnalités et, par conséquent, n'a pas garanti la souveraineté d'Abd el Aziz particulièrement ». Et, à plusieurs reprises, M. de Lanessan déclare qu'il faudra bientôt reconnaître Moulay Hafid comme le souverain légitime du Maroc. La conclusion à laquelle il arrive est celle-ci : « Il faut que le gouvernement s'empresse d'organiser le pays chaouïa de manière à y rendre la prolongation du séjour de nos troupes inutile et qu'il installe dans les ports la police prévue par l'Acte d'Algésiras. Alors nous pourrions sans regrets remettre aux mains de l'Europe le mandat qu'elle nous laisse exercer depuis un an, pour l'intérêt des divers nationaux européens établis au Maroc. »

Nous ne relèverons pas une fois de plus l'étrange contradiction de ces esprits qui imaginent deux Marocs étanches et sans réactions réciproques, l'un où nous pouvons installer en paix la police de l'Acte d'Algésiras et l'autre où peut régner l'anarchie ou un pouvoir hostile à notre action. Mais il est impossible de ne pas voir la tendance à l'effacement qui s'exerce derrière le hafidisme de certains Français. Tous ne vont pas jusqu'à l'internationalisation de la question marocaine, mais tous sont partisans de l'abstention aussi complète que possible. Ils le sont par quiétisme timoré, ce qui est le cas des partisans de « l'indifférence transcendante », ils le sont encore en vertu de cet individualisme excessif qui afflige les démocraties sans fortes traditions et sans esprit public, et qui n'arrive pas à voir dans la nation quelque chose de supérieur aux intérêts immédiats des individus de la génération présente. Aussi, en dernière analyse, s'aperçoit-on que l'état d'esprit qui engendre chez nos compatriotes le hafidisme ne représente pas une autre méthode d'action marocaine, mais bien la tendance à une complète abdication marocaine, c'est-à-dire, étant donné la portée des intérêts nationaux matériels et moraux en jeu, une méconnaissance absolue des nécessités vitales de ce pays.

***

Mais, dira-t-on, il est assez vain de faire un essai de psychologie du hafidisme français si la situation est irrémédiablement compromise, du moment où Moulay Hafid triomphe. Nous n'allons pas jusque-là. Moulay Hafid n'est pas encore le sultan incontesté de tout le Maroc et peut-être ne le sera-t-il jamais. Notre politique a assurément commis une lourde erreur, elle s'est préparé peut-être bien des coups de fusil au Maroc et des discussions ailleurs, le jour où elle n'a pas su — tandis que les agressions hafidiennes lui donnaient toutes les raisons militaires d'agir vigoureusement — se saisir de Moulay Hafid « coincé », presque sans escorte, entre les avant-postes du général d'Amade et le Tadla azizien. Du moment où elle était et ne pouvait manquer d'être azizienne, elle devait l'être assez résolument pour ne pas se compromettre et compromettre ses clients sans assurer sa situation et la leur. Mais tout n'est pas acquis à Moulay Hafid parce qu'il est sultan à Mequinez et demain à Fez. Tout d'abord Abd el Aziz peut retourner dans le Sud fatigué du hafidisme. Et cette fatigue ne s'étendra-t-elle pas au Nord le jour où le prétendant, pour soutenir sa fortune, aura dû lever des impôts, sur ses bonnes villes et tribus du pays de Fez? Le kaléidoscope marocain pourrait donc bien, malgré les apparences, ne pas s'arrêter encore aux cristallisations durables. D'un autre côté, il n'est pas probable que les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras soient disposées à se prêter à de nouvelles discussions marocaines, si l'une d'entre elles essayait, en profitant des succès de Moulay Hafid, de faire remettre en question certains résultats acquis à la Conférence de 1906. Et, en attendant, nous n'avons pas à renoncer à notre action au Maroc. Certains, à la suite d'un Conseil des ministres qui s'était entendu sur les « mesures à prendre pour achever la pacification de la Chaouïa », se sont réjouis comme à l'annonce d'une évacuation prochaine de ce pays. Nous ne voyons certes aucune raison pour y rester indéfiniment, surtout si nous nous décidons à avoir uue politique indigène pour tout le Maroc, mais nous ne pouvons nous en retirer qu'avec la certitude de ne pas voir détruire les résultats péniblement acquis, c'est-à-dire seulement devant un pouvoir organisé et en accord avec nous. De même, il nous faut achever de créer la police des ports : celle de Tanger, instruite par des officiers français et espagnols, est entrée en fonctions le 13 mai et elle a produit un bon effet auquel les dépêches des journaux ont rendu hommage. Il ne s'agit pas de nous demander comment nous pourrons réduire cet effort au minimum devant les progrès du hafidisme, mais bien de remplir, du moins à assurer plus que jamais notre « situation spéciale », notre mandat d'Algésiras. Pour cela, quoi qu'on ait dit contre ce procédé, il est nécessaire de savoir faire les avances pécuniaires voulues pour ne pas laisser tomber à rien l'autorité azizienne qui nous sert encore dans tous les ports.

Quant à la frontière, on se décide à y appliquer les protocoles de 1901 et 1902, et pour cela on a nommé haut commissaire du gouvernement français le général Lyautey, en lui donnant précisément la représentation qui convient à cette fonction : celle du ministre des Affaires étrangères. Il est très heureux, en effet, qu'une autorité

investie par le quai d'Orsay ait la haute direction d'une action qui ne saurait être considérée en dehors de notre politique marocaine. Les mouvements à la frontière doivent être subordonnés à cette dernière et mis à son service. En ce moment, nous avons à établir le régime mixte prévu pour la zone des confins en collaboration avec un Makhzen faible et docile. Il s'agit donc de procurer des ressources à l'autorité chérifienne, de la fortifier et de lui montrer le prix de notre collaboration.

Une politique indépendante et trop active à la frontière risquerait de n'avoir pour résultat que de recruter de nouveaux adhérents au mouvement hafidien. Mais demain, surtout si ce dernier prend le dessus, les moyens d'action créés à la frontière pourront servir à exercer une pression sur le Makhzen plus fort, mais moins bien disposé. On voit combien cette politique du contact algéro-marocain dépend de l'ensemble de la situation du Maroc et combien, par conséquent, il est heureux que toute la direction de la politique à la frontière dépende d'un haut représentant du ministre des Affaires étrangères.

Quoi qu'il en soit, notre situation par rapport au Maroc nous laisse encore bien des atouts en mains. Sans doute les succès de Moulay Hafid peuvent être une cause d'inquiétude et les nouvelles de ces derniers jours sont mauvaises comme nous le disions en débutant. Mais elles le sont surtout parce qu'un certain nombre de nos compatriotes, plus écoutés qu'ils ne devraient l'être, continuent à ne pas voir, malgré les signes les plus grossiers, quelle erreur ils ont commise en présence de l'insurrection de Moulay Hafid, pour lequel ils n'éprouvent au fond pas autre chose que l'instinctive complaisance que leur inspire un désir secret d'abdication.

ROBERT DE CAIX.

L'AFFAIRE D'ÉTHIOPIE

Nous n'avons pas eu à parler, depuis un certain temps, de l'affaire du chemin de fer d'Ethiopie, parce qu'elle est entrée dans la phase de construction financière. Les éléments de l'ancienne Compagnie, qui avaient poursuivi l'internationalisation de la ligne, sont, en effet, définitivement écartés à l'heure actuelle, et toutes les difficultés résultant de leurs intrigues à Addis-Ababa ont disparu depuis la mission remplie par M. Klobukowski auprès du Négous avec l'énergie, la netteté et la franchise que l'on sait.

Il est vrai que la liquidation d'un tel passé ne saurait se faire sans quelques résistances, d'autant que certains intéressés croient trouver dans leur expérience des motifs d'espérer quelque retour des anciennes faiblesses chez les liquidateurs. C'est ainsi qu'on nous informe que certains créanciers de nationalité anglaise, qui jadis tenaient la Compagnie à la gorge et en profitaient pour la pousser dans la voie de l'internationalisation, réclament encore très fort, essaient de retarder les choses et ont même réussi à émouvoir quelque peu, par leurs doléances, le *Foreign Office*. Si l'on ne veut pas laisser alourdir cette affaire et éviter que les solutions adoptées ne risquent d'être discutées, il est absolument nécessaire que les créanciers soient tous traités sur le même pied ou, plus exactement, selon leurs mérites. Et il nous est difficile de trouver la même somme de ces derniers aux obligataires de bonne foi et aux auteurs véritables de la gestion scandaleuse qui les a ruinés. Il serait vraiment exorbitant de créer aux loups un privilège sur les moutons pour cette raison qu'ils crient fort. Quant au Foreign Office, il suffira, peut-être même a-t-il déjà suffi de l'édifier pleinement sur les faits pour modérer son zèle en même temps que son admiration pour les intérêts au secours desquels on l'a appelé. Peut-être certains de ses bureaux ne seraient-ils pas fâchés de maintenir, par un procédé ou par un autre, la porte ouverte à quelque ingérence future dans l'affaire du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa. La diplomatie anglaise n'a pas, comme il aurait d'ailleurs été trop naïf de s'y attendre, été au-devant de nos vœux et de nos intérêts nationaux dans cette question. Lorsqu'elle a vu notre gouvernement, chargé de liquider cette affaire et de lui donner une solution nationale, hésitant, incertain, elle a laissé marcher les agents et fonctionner les instruments qui pouvaient lui réserver une chance de mettre un jour la main sur le chemin de fer. Nous ne pouvions espérer qu'elle prendrait la peine de nous rappeler elle-même ses obligations à notre égard! Mais quand nous l'avons fait, elle a imposé l'esprit de l'Entente Cordiale à sa légation d'Addis-Ababa, elle a loyalement appliqué l'accord du 13 décembre 1906. Il en sera certainement de même cette fois encore si on l'informe de ce que peuvent valoir réellement les réclamations ultimes de ceux auxquels il a été si difficile d'arracher l'entreprise du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa.

LE VOYAGE DU MINISTRE DES COLONIES
EN AFRIQUE OCCIDENTALE

M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, qui s'était embarqué à Lisbonne, est arrivé à Dakar le 18 avril. Une réception enthousiaste lui a été faite par la population blanche et par les indigènes. Après avoir reçu les fonctionnaires, les commerçants, les entrepreneurs et les notables indigènes, le ministre des Colonies a visité le même jour l'hôpital qui va être incessamment agrandi, le bassin de radoub long de 200 mètres, le port de commerce qui est appelé à prendre un grand essor grâce à la construction d'un second môle permettant aux paquebots d'accoster près de terre. Le lendemain 19, le ministre s'est rendu au jardin d'essai de Hann et a parcouru les fortifications du front de terre et l'ensemble des ouvrages qui font de Dakar un point d'appui de la flotte. Le même jour, M. Milliès-Lacroix a inauguré les travaux de construction

du nouveau marché de Dakar. Le 20 avril, départ de Dakar pour Saint-Louis par le chemin de fer. Dans tous les centres, à Thiès, à Tivaouane, à Louga, les commercants et les indigènes sont venus exprimer au ministre leur satisfaction de sa visite et témoigner de leur entente complète avec l'administration. A 5 heures, arrivée à Saint-Louis, où, après un discours de bienvenue du maire de la ville, eut lieu la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle gare.

Le 21, réception du ministre par le Conseil général du Sénégal; le 22, le ministre se rend à bord du vapeur *Bani* à la barre du fleuve Sénégal. L'après-midi départ pour Thiès, et le lendemain un train spécial emmène le ministre, le gouverneur général et leur suite sur la nouvelle ligne du Baol jusqu'à 30 kilomètres de Thiès, à Khairbol. De retour à Thiès. M. Milliès-Lacroix gagne Rufisque, visite cette ville; il était de retour à Dakar le soir même. Le 24 avril, départ de Dakar à bord du *Chasseloup-Laubat* pour la Côte d'Ivoire.

Débarqué à Bassam, le ministre s'est rendu à Bingerville où il a été reçu par les autorités locales et au milieu d'un grand concours d'indigènes. Revenu de Grand-Bassam le 1er mai, il s'embarquait pour le Dahomey. Le 3 mai, le ministre des Colonies arrivait à Cotonou; le croiseur avait longé les côtes de la Gold Coast et du Togo, afin de permettre au ministre de voir les villes du littoral. Le 4 mai, après avoir visité l'usine de l'Association cotonnière coloniale, l'huilerie de palme et les factoreries, il part pour Ouidah, puis revient à Cotonou. Il quitte Cotonou le lendemain pour aller à Porto-Novo. Après les réceptions habituelles et un déjeuner officiel où ont été évoqués les souvenirs de la conquête et de l'administration du gouverneur Ballot, le ministre préside une délibération de la Chambre de Commerce. A 3 heures, il part pour Sakété par le chemin de fer et traverse ainsi la plus riche région de la colonie. Le 5, le chemin de fer emmène le ministre à Abomey d'abord, où une réception enthousiaste l'attendait puis à Agouagou terminus de la voie ferrée. Le 7, il assiste, à Cotonou, à un banquet qui lui est offert par la Chambre de Commerce et s'embarque le même jour pour Konakry, où il descend le 12 au matin.

Dans la capitale si riante de la Guinée Française, M. Milliès-Lacroix, après avoir reçu les commerçants et les fonctionnaires et la mission de délimitation franco-libérienne, donne audience au ministre des Affaires étrangères du Liberia. Puis il visite l'hôpital auquel on a donné le nom de Ballay, en souvenir du gouverneur dont le nom restera si justement attaché à la Guinée et à l'Afrique Occidentale tout entière. Il se rend ensuite au superbe jardin d'essai de Camayenne. Le 13, il parcourt en train spécial la ligne de Konakry jusqu'au Mamou, terminus actuel. Pendant le trajet, le ministre a pu se rendre compte de la régularité du service et du bon entretien du matériel et a tenu à exprimer au directeur et à son personnel « toute sa satisfaction des résultats qu'il a constatés en parcourant cette voie ferrée si remarquablement construite et destinée à assurer le développement économique du Soudan, du Niger et de la Guinée ». De retour le 16 à Konakry, il s'embarque pour Dakar, où il est arrivé le 19 mai. Le 21, il partira pour France et sera rentré à Bordeaux le 28.

De tous les ministres des Colonies, M. Milliès-Lacroix est le premier qui ait accompli un voyage complet en Afrique Occidentale. Il a pu se rendre compte ainsi du magnifique développement de la colonie. Sa présence aura apporté un précieux encouragement à tous ceux qui peinent là-bas pour la grandeur de la France. Puisse l'heureux exemple qu'a donné M. Milliès-Lacroix être suivi dans l'avenir!

A ce propos, nous croyons intéressant de signaler que le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française vient de publier (1) à l'occasion de l'Exposition franco-britannique ouverte à Londres le 1er mai dernier, une nouvelle notice dont nous détachons la conclusion. Ce passage fait ressortir nettement les progrès réalisés par la France dans ses possessions de l'Ouest-Africain et montre bien le chemin parcouru :

En moins de vingt ans, la France s'est constitué en Afrique Occidentale un domaine colonial qui ne mesure pas moins de 3.913.250 kilomètres carrés.

En 1888, nous étions depuis longtemps installés au Sénégal, mais notre vieille colonie n'était pas encore pacifiée. Les auteurs de l'avant-projet du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis n'escomptaient-ils pas, en effet, les services « politiques et militaires » qu'on pouvait attendre de l'établissement de cette ligne qui allait « rendre inutiles les nombreuses colonnes que nous étions obligés de lancer périodiquement dans les plaines arides et brûlantes du Cayor. » En 1888, nous étions au Soudan en pleine campagne contre le sultan toucouleur Ahmadou. Si, dès 1885, l'Allemagne avait abandonné ses prétentions sur les territoires situés entre le Rio Nunez et la Mellacorée, si le Portugal avait reconnu le protectorat nominal de la France sur le Fouta-Djallon, nous ne tenions dans les « Rivières du Sud », bientôt colonie de la Guinée, que quelques points sur la côte. En 1888, le capitaine Binger venait de partir pour son exploration du Niger au golfe de Guinée. L'existence des monts de Kong était encore considérée comme une entrave naturelle à l'expansion vers l'intérieur; la Côte d'Ivoire, il est plus exact de dire les établissements français de la Côte d'Or, ne pouvaient donc prétendre qu'au rôle modeste d'escales côtières, sans relation avec l'arrière-pays. Bien que le protectorat ait été établi en fait sur Porto-Novo depuis 1882 et que nous nous fussions installés aux Popos depuis 1885 nous n'occupions cependant pas le port de Cotonou qui nous avait été cédé en 1878 par les rois d'Abomey, et Glé-Glé, père de Behanzin, nous suscitait des difficultés sans cesse renouvelées. On peut donc dire que ces quelques établissements épars et sans point de contact entre eux ne constituaient pas un domaine colonial.

Aujourd'hui, grâce à la vaillance de nos explorateurs et de nos troupes, ces possessions, devenues depuis quatre ans bientôt des colonies fortement constituées, se relient toutes à travers la boucle du Niger, elles confinent, au Nord, à l'Algérie, et, à l'Ouest, rejoignent le Congo français par Zinder et le Tchad. Moins de vingt années ont été nécessaires pour réaliser ce plan logique de notre expansion territoriale en Afrique Occidentale.

En 1888, le Sénégal seul était organisé, les autres territoires qui devaient plus tard former le Haut-Sénégal-Niger, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey n'étaient, à proprement parler, que des zones d'influence où notre administration n'était pas encore établie. Les Rivières du Sud furent les premières réunies en une sorte de colonie, dépendance du Sénégal, avec un lieutenant-gouverneur chargé en même temps de la direction des établissements de la Côte d'Or et du Bénin ; ceux-ci avaient été, d'ailleurs, rattachés un moment donné à la colonie du Gabon. En 1893-1894, ces établissements furent érigés en colonies autonomes. Ce n'est donc qu'à partir de 1895 qu'il est possible d'examiner leur situation financière. A cette date, dans les cinq colonies de l'Afrique Occidentale Française, les recettes réalisées étaient de 10.518.703 francs et les dépenses effectuées de 10.018.992 francs. L'avoir des caisses de réserve — dans lesquelles sont versés les excédents de recettes prévues pour l'ensemble de l'Afrique occidentale — sont de 51.992.000 francs par suite de subventions interchangées pour les différentes colonies du groupe; mais les dépenses et les recettes réelles sont, pour cette année, de 46.782.000 francs, présentant une plus-value de 3.952.527 fr. 50 sur l'exercice 1907. Les caisses de réserves arrivent à 9.710.000 francs. A ces sommes il y a lieu d'ajouter les dépenses extraordinaires engagées pour l'année 1908 au titre des emprunts : 6.563.000 francs sur l'emprunt de 1903 et 26.006.000 francs sur l'emprunt 1907. La comparaison suffit à montrer le chemin parcouru.

Pour apprécier cet accroissement soutenu de recettes, il faut encore tenir compte de ce que le produit des taxes directes est susceptible de fortes augmentations, grâce aux progrès de notre pénétration, d'ailleurs toute pacifique, et de l'adaptation graduelle de la mentalité des indigènes à nos méthodes d'administration. On peut prévoir, d'autre part, que les recettes indirectes suivront également cette marche ascendante en raison tant du développement progressif de l'outillage économique que de l'ouverture au trafic de régions jusqu'ici commercialement inexploitées faute de débouchés. Tout porte donc à croire que l'Afrique Occidentale Française possède des réserves qui n'ont pas encore été entamées.

(1) Em. Larose, éditeur, 11, rue Victor-Cousin, Paris.

Il y a vingt ans, on ne rencontrait en Afrique occidentale qu'une seule ligne de chemin de fer, celle de Dakar à Saint-Louis (265 kilomètres), mais il n'y avait pas de port véritablement outillé. Dakar lui-même, port naturel, bien abrité, ne possédait encore aucun aménagement sérieux pour faciliter les opérations des navires. Même insuffisance à Konakry. L'éclairage des côtes était rudimentaire et défectueux. Aucun appontement n'aidait, à la Côte d'Ivoire non plus qu'au Dahomey, au chargement et au déchargement des paquebots. Marchandises et passagers étaient obligés de passer la barre, souvent dangereuse, qui déferle sur le littoral de ces deux colonies. Actuellement, le port de commerce de Dakar peut rivaliser avec bien des ports d'Europe. Des appontements ont été construits et fonctionnent à Rufisque, à Grand-Bassam, à Cotonou. Des phares ont été établis et la portée de ceux qui existaient déjà a été considérablement augmentée. Plus de 1.500 kilomètres de voie ferrée répandent la vie économique dans nos différentes colonies; bientôt, quand le programme des travaux de l'emprunt de 1907 sera exécuté, elles en posséderont 2.400.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le mouvement des affaires ait atteint un développement remarquable. En 1888, les transactions commerciales avec l'extérieur n'étaient que de 44.537.870 francs, elles sont montées en 1898 à 78.777.356 francs et en 1906, date des dernières statistiques officielles publiées, à 163.446.920 francs. Elles ont donc triplées, et même presque quadruplées, en l'espace de vingt ans.

La situation matérielle et morale des indigènes s'est heureusement ressentie des progrès de notre pénétration administrative et économique. En 1888, aux portes de Dakar, les chefs du Baol et du Cayor rançonnaient les caravanes; au Soudan et dans la boucle du Niger les Ahmadou et les Samory portaient partout leurs pillages et leurs déprédations, anéantissant des populations tout entières. Au Dahomey, les rois d'Abomey, en guerres continuelles contre leurs voisins pour se procurer des esclaves et des victimes, massacraient tous les ans aux fameuses « coutumes » des milliers d'êtres humains. En un mot, partout la guerre ou les luttes intestines avec leurs cortèges d'horreurs. Désormais, malgré quelques rares incidents d'une portée toute locale d'ailleurs, en Mauritanie et dans la Haute-Sassandra, la paix française règne en Afrique occidentale. Avec elle, nous avons apporté aux indigènes la tranquillité et la sécurité du lendemain. A l'ombre de notre drapeau, ces malheureuses peuplades, hier encore décimées par les grands chefs noirs traitants d'esclaves, peuvent se livrer aux travaux des champs et au commerce. Très prolifiques, les indigènes ne tarderont pas, grâce aux mesures prises par l'administration pour combattre la mortalité (assistance médicale, création d'hôpitaux, vaccination) à repeupler des régions où la population est aujourd'hui encore très clairsemée. Pour l'amélioration de leur situation morale, des écoles ont été créées, des cours professionnels établis pour l'enseignement de métiers annuels et de méthodes moins rudimentaires d'agriculture. En un mot, rien n'a été négligé pour leur faire comprendre les bienfaits de notre administration qui a toujours, dans la mesure du possible, respecté celles de leurs coutumes qui n'étaient pas contraires à l'humanité tout en s'efforçant d'amener, sans heurt, nos nouveaux sujets à un état de civilisation plus avancé.

De quelque côté qu'on l'envisage, on peut donc constater, non sans un orgueil légitime, les progrès rapides accomplis par l'œuvre colonisatrice de la France en Afrique occidentale.

G. François.

Nous serions reconnaissants à ceux de nos souscripteurs qui ont signé des engagements annuels de vouloir bien envoyer au **Trésorier du Comité, 21, rue Cassette,** *le montant de leur souscription pour l'année courante.*

COLONIES FRANÇAISES

ET PAYS DE PROTECTORAT

ALGÉRIE

Les mouvements de la population algérienne en 1906. — Vient de paraître, toujours assez tardivement, la statistique générale de l'Algérie pour l'année 1906. A côté de documents déjà connus et vieux d'un an, tels que ceux qui sont relatifs au dénombrement ou ceux encore qui concernent le commerce, ce volume contient des renseignements démographiques de grand intérêt; il nous donne de nombreux tableaux où sont indiqués les résultats de l'état civil, les naissances, les décès, les mariages tant pour la population européenne que pour la population musulmane.

Chez les Européens, les naissances se sont élevées au chiffre de 20.368, en progression marquée sur celles de l'année précédente qui n'étaient que de 18.242 : soit un gain de 2.126. Par rapport à l'ensemble de la population, la proportion est plus favorable aussi : en 1905, elle avait été de 2,34, en 1906 elle atteint 2,99. Et cette constatation d'un relèvement sensible de la natalité en Algérie compense un peu — si légèrement, il est vrai, — l'affaissement de cette même natalité en France. Il y a quelque chose de consolant à noter que la population qui se forme de ce côté de la Méditerranée, qui n'est pas complètement française mais qui le devient, montre une vitalité particulière et puise déjà en elle-même des forces d'accroissement nullement négligeables. Fait plus curieux encore! Cette vitalité semble plus forte que celle du peuple indigène : bien que les indigènes aient la réputation d'être très prolifiques, la proportion des naissances pour 100 habitants n'est que de 2,54, inférieure à l'européenne de 0,45. Il est vrai que l'année 1906 accuse un chiffre de naissances inférieur à celui de 1907 (112.339 contre 119.539), que ce n'est peut-être pas une année normale. Toutefois nous avons la conviction absolue que la progression de la population musulmane dont on nous menace n'est pas aussi rapide qu'on veut bien le supposer.

Car, si les naissances sont nombreuses dans les familles indigènes, les décès sont aussi très fréquents. On en a compté 95.359 en 1906, contre 98.596 en 1905 : ce qui donne pour les deux années une proportion supérieure à 2 et atteignant pour 1906 2,12 et pour 1905 2,37. Les pertes des Européens sont moins considérables : la proportion chez eux n'atteint cette année que 1,96. Les décès ont été de 14.183. N'est-il pas curieux de noter cette résistance plus forte de l'élément européen à toutes les causes si graves et si nombreuses de mort qui l'assaillent dans un pays où on considérait naguère son acclimatement comme chose impossible? En un demi-siècle, combien la situation a changé et combien les conclusions sont différentes! Chaque année, les gains du groupe

européen sont des plus appréciables. Si l'on rapproche en effet du chiffre des naissances celui des décès, on obtient une différence de 6.977 au bénéfice des naissances pour 1906 et de 4.694 pour 1905. Preuve que, même livrée à elle-même, cette population s'accroîtrait et qu'elle s'accroît aussi vite que l'élément indigène.

Quant aux statistiques des mariages, elles démontrent que la fusion physiologique des diverses races européennes s'accomplit, qu'elle se précipite si bien même que, dans quelques cinquante ans, il sera bien difficile de reconnaître dans les familles algériennes celles qui sont exclusivement de sang français ou entièrement de sang étranger. Consultons par exemple le tableau indiquant la répartition, pour l'Algérie entière, des différents mariages, d'après la nationalité des deux époux. En 1906, sur 5.287 mariages d'Européens il y en a eu 2.359 où l'époux était français; quelle était au contraire la nationalité de la femme dans ces unions? 1.710 étaient françaises par leurs pères et leurs mères, soit une proportion de 72 0/0. Il reste donc 28 0/0, ce qui représente les unions avec les étrangères, étrangères naturalisées automatiquement ou étrangères véritables. Chez les musulmans, ce qui ressort surtout des statistiques des mariages, c'est le nombre prodigieux des divorces : en 1906, les cadi ont prononcé 34.938 mariages indigènes, mais ils en ont déclaré dissous 13.309, plus du tiers. Au demeurant, personne n'ignore la facilité avec laquelle les indigènes répudient leurs femmes.

Après l'indication rapide de ces résultats généraux, nous devrions ajouter quelques détails sur la façon dont se comporte notre propre race; mais il nous est difficile de le faire dans le cadre restreint de cette chronique, cela serait impossible sans entrer dans d'assez longs développements. Qu'il nous suffise d'insister sur un point qui a été l'objet de récentes discussions. Quelle est la nationalité ou plutôt l'origine des mères des 20.368 enfants européens? 6.919 seulement sont françaises par naturalisation mais d'origine étrangère, 6.296 sont étrangères, et 114 de nationalités inconnues. Si donc dans beaucoup de cas les pères sont français, dans la grande majorité des cas les mères sont étrangères ou d'origine étrangère. *Du peuple algérien, le père sera surtout français, mais la mère surtout étrangère, espagnole ou italienne.*

La session des Délégations financières. — Tant que les procès-verbaux complets des séances de ces Délégations ne sont pas publiés, il reste difficile d'apprécier exactement les discussions qui ont eu lieu au sein de cette assemblée et de juger leur œuvre. Pourquoi vraiment persister à ne pas rendre publiques les séances plénières? Quel inconvénient majeur y aurait-il? Faute de documents certains, nous sommes obligés de renvoyer à plus tard ce compte rendu. Nous ne retiendrons aujourd'hui que la question de l'enseignement des indigènes, sur laquelle les documents publiés sont plus complets: les journaux ont fait connaître le discours que le gouverneur a prononcé à ce sujet.

Dans le Bulletin du mois d'avril, nous avions rappelé quelques-uns des incidents qu'avait soulevés cette question, les protestations des colons du département d'Alger et les motions adoptées au cours d'un congrès tenu à la veille de la réunion des Délégations. Nous avions ajouté que, malgré cette opposition, le projet de l'administration serait voté, que cependant quelques réserves pourraient être apportées sur le programme de cet enseignement. Nos prévisions se sont réalisées.

Le problème de l'instruction des indigènes étant le plus important de tous ceux qui se posaient dans cette session, une commission spéciale avait été nommée; elle se composait de colons, de non-colons et de plusieurs membres des sections indigènes arabe et kabyle. A l'unanimité, elle décida de développer l'enseignement chez les indigènes, mais sans le rendre obligatoire ; elle manifesta aussi très nettement son opinion sur la nécessité de confier cet enseignement à de véritables éducateurs, capables de faire pénétrer dans la masse de nos sujets les idées françaises. D'autre part, elle écarta deux motions : l'une de la délégation des non-colons sur les réserves à apporter au vote des crédits, l'autre de la délégation des colons sur l'ajournement à une année de l'application de la réforme et sur la limitation à une période de quatre années. Le rapporteur, M. Joly, qui s'est fait une spécialité des questions d'enseignement, concluait nettement à l'extension de l'instruction des indigènes dans un sens utilitaire et pratique ; il ajoutait que les Délégations laissaient à l'administration le soin de l'organiser. C'est pour appuyer ces conclusions que le gouverneur général prit la parole. Afin de dissiper tout malentendu et d'atténuer l'impression fâcheuse produite dans les milieux algériens par l'intervention de la commission des Affaires extérieures, il commença par déclarer que le Parlement français, appelé à contrôler la gestion financière des colonies, avait le droit et le devoir, surtout au moment où les Assemblées algériennes sollicitaient l'autorisation de contracter un emprunt, de se demander si le progrès moral dans ces colonies marchait de pair avec le progrès matériel, si l'enseignement, condition de ce progrès, y était sérieusement organisé. Puis il poursuivit :

Je n'ai donc pas été surpris qu'au moment où notre projet d'emprunt lui a été soumis, une commission de la Chambre nous ait interrogés sur les mesures que nous comptions prendre pour distribuer notre enseignement à un plus grand nombre d'enfants musulmans d'âge scolaire. Le régime de décentralisation pour l'Algérie, que j'ai été un des premiers à préconiser, à recommander, avec Jules Ferry et Burdeau, ne saurait porter atteinte aux droits permanents de contrôle et de direction qui appartiennent incontestablement au pouvoir central. Les Chambres, organe de l'opinion et de la volonté nationale, ont la mission de formuler les desseins de la politique générale de la France et d'exiger que, dans toutes les parties du territoire français, les pouvoirs locaux s'en inspirent dans la gestion des intérêts qui leur sont confiés. Ce régime de décentralisation, s'il devait aboutir à un régime d'isolement et d'anarchie politique, ne tarderait pas à être balayé. Il exige dans son applica-

tion beaucoup de tact et un grand esprit de conciliation.

J'ai été d'autant moins surpris de l'intervention de la commission des Affaires extérieures, que j'avais devancé ses vœux en appelant, plusieurs mois avant qu'elle eût à s'occuper de notre projet d'emprunt, l'attention de M. le ministre de l'Instruction publique sur la nécessité de développer l'enseignement des indigènes, et de modifier certains errements et certaines formules condamnées par l'expérience. Au mois de juillet de l'an dernier, j'exposais à l'honorable M. Briand mes vues qui me paraissaient concorder avec celles des Délégations, sur le programme de construction des écoles indigènes, la préparation des maîtres et le plan général d'études.

La commission des Affaires extérieures n'ignorait pas ces démarches. Elle m'a demandé des précisions, voilà tout. Les vues générales que j'avais exposées au gouvernement lui semblaient procéder d'un esprit pratique; mais pour en faire des réalités, il était indispensable d'augmenter les crédits de l'enseignement indigène. Est-ce que mon intention était de proposer ces augmentations et dans quelles mesures aux Délégations? Voilà ce que m'ont demandé le gouvernement et la commission des Affaires extérieures. Je ne puis pas trouver leur curiosité déplacée.

Le gouvernement a incontestablement le droit de m'inviter à soumettre aux assemblées algériennes des propositions qui entraînent de nouvelles dépenses. Ces propositions, les assemblées algériennes les apprécient, elles les approuvent ou les rejettent. Toute la question est de savoir s'il est sage, s'il est politique, s'il est juste qu'elles adhèrent aux propositions que nous leur avons apportées, concernant l'extension de l'enseignement indigène.

Est-ce sage, est-ce politique? Je n'hésite pas à répondre affirmativement.

Notre devoir, notre intérêt est de tenir le plus grand compte des indications de la volonté nationale. Cette volonté s'est clairement manifestée, chaque fois que le gouvernement et le Parlement ont eu l'occasion de définir la politique générale qui s'impose, non pas seulement à l'Algérie, mais à l'ensemble des colonies françaises.

Personne d'entre vous ne peut méconnaître la puissance du mouvement d'opinion qui s'est dessiné en France, en faveur du développement des services de l'instruction publique. Comment voulez-vous que l'enseignement des sujets français échappe aux préoccupations des pouvoirs publics?

Il serait aussi injuste qu'impolitique de ne consentir aucun effort, aucun sacrifice pour étendre cet enseignement, pour augmenter les effectifs des écoles musulmanes. Quand on constate en premier lieu que la dotation inscrite au budget dépasse 9 millions pour l'instruction des Européens et qu'elle n'atteint pas 1.800.000 francs pour l'enseignement des indigènes et en second lieu que l'effectif scolaire dans les écoles indigènes s'accroît seulement chaque année d'un peu plus d'un millier d'unités, on ne peut pas raisonnablement soutenir qu'il n'y a pas plus et mieux à faire.

D'autre part, on s'avance trop quand on prétend que l'enseignement indigène tel qu'il a été distribué jusqu'ici a fait faillite et qu'il n'a eu pour résultat que de déclasser les indigènes et de constituer un prolétariat dangereux. Je connais bon nombre d'écoles où le dévouement de nos instituteurs a été fécond et mérite les meilleurs encouragements. Je me suis attaché dans mes tournées à rechercher ce que deviennent les élèves de nos écoles indigènes; en Kabylie, la grande majorité profite largement de l'enseignement qui leur est donné. Sachant un peu de français, capables de lire, d'écrire et de calculer, ils apportent à leurs parents pour leur commerce un concours très apprécié. Ceux qui vont faire la moisson dans les plaines de la Mitidja et ailleurs deviennent chefs de groupes, chargés par leurs camarades de vérifier les comptes, de donner de leurs nouvelles aux familles qu'ils ont laissées dans la montagne, de leur envoyer des mandats représentant tout ou partie de leur salaire. Ailleurs qu'en Kabylie, beaucoup, anciens élèves de nos écoles, savent aussi parfaitement utiliser leurs connaissances. Que quelques-uns tournent mal, c'est incontestable et c'est fatal, mais c'est une infime minorité, et quand il arrive à la police de faire des rafles dans les quartiers douteux des villes, c'est exceptionnellement que nous y rencontrons des individus ayant fréquenté l'école.

Je n'oserai pas dire que la morale de l'école pénètre dans les petits cerveaux confiés aux bons soins de nos instituteurs, mais je puis affirmer que l'enseignement, même le plus élémentaire, même quand il ne réussit pas à faire avancer les écoliers dans la voie du progrès moral, réussit toujours à faire reculer le fanatisme. Des enfants auxquels quelques leçons très simples ont laissé entrevoir la puissance de la France, la grandeur de son passé, la force de son énergie, de sa civilisation, résistent mieux, croyez-en mon expérience, à l'absurdité des préjugés et des légendes et aux entraînements du fanatisme. Quand dans les douars avoisinant Margueritte, le faux Yacoub raccolait sa bande en racontant qu'il suffisait de lui sucer la langue pour devenir invulnérable, pour n'avoir rien à redouter des balles françaises, soyez persuadés qu'il n'aurait pas rencontré tant de crédulité sur sa route s'il s'était adressé à des coreligionnaires ayant passé par nos écoles et s'étant un peu imprégnés de notre esprit. Je prétends qu'au point de vue de la sécurité, l'enseignement, même le plus élémentaire, plus largement répandu, nous apportera de nouvelles garanties. Je n'affirme pas, bien entendu, qu'il va provoquer à bref délai le rapprochement, la fusion des races, comme on se l'imagine trop volontiers dans quelques cercles parisiens, mais il permettra aux masses de mieux se rendre compte de l'inutilité et de la folie de certaines tentatives criminelles et de l'absurdité de certaines propagandes dirigées contre notre domination.

Il est très profond, le proverbe arabe qui dit : « Ce qu'on ignore, on le hait. »

En Tunisie, messieurs, où la dotation budgétaire de l'enseignement indigène est déjà plus élevée que celle de notre budget, un nouvel effort considérable vient d'être consenti. Un crédit de 1.500.000 francs de constructions scolaires a été prévu au budget extraordinaire de 1908 et ce chiffre ne donne même pas une idée suffisante de ce qui est fait en ce moment pour développer l'enseignement des indigènes, car beaucoup de classes sont ouvertes pour eux dans des locaux pris en location.

Le mouvement est général. Dans les Indes anglaises, dans les Indes néerlandaises, après de longues hésitations, après de longues discussions, l'enseignement, parcimonieusement mesuré d'abord aux indigènes, a été considérablement étendu. De même en Egypte, de même en Perse, de même en Russie, où les musulmans se groupent et réclament une instruction plus développée.

Je ne saurais donc trop féliciter la commission de l'enseignement indigène d'avoir si bien compris la nécessité de s'associer à une manifestation de solidarité vis-à-vis de nos sujets musulmans, et à des mesures inspirées par la sagesse politique.

D'accord sur le principe, les membres de la commission ont recherché le programme qu'il est désirable d'appliquer pour assurer le succès des nouveaux et généreux efforts qui vont être tentés.

Il est bien entendu, d'abord, que des facilités de plus en plus larges seront données aux jeunes indigènes témoignant d'heureuses dispositions, qui voudront faire des études primaires plus complètes ou aborder l'enseignement secondaire et supérieur.

En ce qui concerne les écoles du premier échelon, celles que M. Joly appelle rudimentaires, la commission s'est efforcée de dégager les dispositions qui doivent présider à la construction des nouvelles écoles, à la préparation des maîtres et au plan des études.

Quelques membres, dans une très louable pensée, ont réclamé des précisions. M. le rapporteur s'est efforcé de leur donner satisfaction. Il ne faut pas trop préciser pourtant, si l'on ne veut pas retomber dans les errements du passé qui ont soulevé de justes critiques. Nous avons eu à un trop haut degré, jusqu'ici, la passion de la symétrie et de l'uniformité. Rien n'est plus varié que les provinces de l'Algérie, et si l'on veut faire œuvre utile, il faut se garder de nous enfermer dans un programme rigide qui ne laisse point place aux libres initiatives ni aux expériences de l'administration et des maîtres.

L'entente doit se faire entre nous, elle est faite sur des idées générales : quant aux formules d'application, qu'elles soient des plus souples et des plus variées. Ici nous édifierons une école conçue à peu près suivant la formule actuelle; là, autour d'une maison-mère, qui dirigera et contrôlera dans un rayon de 50 ou 100 kilomètres, nous construirons des écoles auxiliaires, très simples et où l'enseignement



sera aussi pratique que possible : la maison-mère pourra recueillir les sujets particulièrement doués, qui auront débuté dans les écoles auxiliaires.

Ailleurs, Messieurs, nous ferons en sorte d'installer de petites écoles d'apprentissage, et çà et là des fermes-écoles dont mon distingué collaborateur, M. de Saint-Germain, a essayé de préciser, devant la commission, le but et l'organisation.

Nous vous tiendrons loyalement au courant des résultats de ces tentatives. J'ai l'espoir qu'elles ne seront pas vaines et que nous arriverons à préparer de nouvelles générations plus aptes à exercer les métiers et les professions traditionnels de la société arabe et kabyle, à évoluer dans leurs milieux et nous offrant de plus sérieuses garanties de sécurité, parce qu'elles seront moins impressionnables, moins crédules, partant moins fanatiques, après avoir entrevu quelque chose de la puissance et du génie de la France républicaine.

Je me résume, Messieurs. Il faut changer de système si nous voulons étendre notre sphère d'action, distribuer dans un beaucoup plus grand nombre de douars quelques éléments de notre langue, quelques rudiments d'hygiène, quelques notions professionnelles d'agriculture ou de métiers manuels.

Il nous faut, à côté des écoles du type actuel, une pléiade de petites écoles de construction très simple, des fermes-écoles, des ateliers, des cours d'apprentissage, bref une série de petits établissements adaptés aux besoins particuliers et au tempérament des régions si diverses dont l'Algérie se compose.

La mise en œuvre de cette réforme demande une préparation sérieuse, une revision de certains règlements, une très grande bonne volonté, qui ne nous fera pas défaut de la part du corps enseignant, enfin une coopération étroite entre les autorités administratives et l'Académie.

L'instruction des indigènes est, avant tout, une question de politique musulmane. Vous consentez le vote des crédits nécessaires au développement de cette instruction, mais vous voulez que l'autorité responsable de la politique musulmane et de la sécurité dans ce pays, le gouvernement général, jouisse d'une large initiative et d'un pouvoir étendu en ce qui touche l'organisation et la réglementation de cet enseignement.

Messieurs, nous sommes d'accord. Et j'ai la conviction que le pouvoir métropolitain, reconnaissant de votre geste si généreux et de votre sagesse politique, sans rien abdiquer d'ailleurs de son droit de contrôle, s'en remettra à son représentant en Algérie du soin de réglementer en détail l'étendue et les formes de l'enseignement indigène et de l'approprier aux nécessités du développement économique de ce pays et aux intérêts supérieurs de la domination française.

Après ce discours, la cause était entendue, et les Délégations votèrent les propositions de leur commission spéciale, conforme aux vues de l'administration ; elles votèrent aussi les crédits nécessaires.

La future Université d'Alger. — Pendant que se poursuivait la session des Délégations financières, est venue en Algérie la délégation instituée par le ministre de l'Instruction publique pour établir le projet définitif d'organisation de l'Université algérienne. Elle se composait de MM. Liard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris ; Bayet, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique ; Appell, professeur à la Faculté des sciences de Paris ; Barthélemy, professeur à la Faculté de droit de Paris, et Chailley, député, rapporteur du budget de l'Algérie.

L'enquête à laquelle elle s'est livrée a été aussi complète que possible. D'après les quelques renseignements que l'on possède, elle a porté d'abord sur les arguments qui militent en faveur de l'érection de nos écoles supérieures en Université, puis sur la situation actuelle de l'enseignement supérieur en Algérie, enfin sur l'élaboration d'un programme approprié au pays. Le rapport de cette délégation n'étant pas encore connu, on ne peut évidemment que faire des suppositions sur ce qu'il contiendra. Cependant M. Liard, au cours du banquet offert par le gouverneur aux délégués financiers et aux membres de la délégation, a prononcé certaines paroles qui précisent les intentions et les vues de cette commission, ainsi que la façon dont elle a conduit son enquête :

« Nous sommes, dit-il, des hommes de science, c'est-à-dire des hommes habitués à l'observation des faits, et nous ne saurions mieux les observer qu'en ayant recours à l'expérience des Algériens, de ceux d'entre vous qui ont particulièrement porté leur attention sur ces questions. Les écoles supérieures réconstituées, quel que soit le nom qu'on leur donnera, seront assurément des foyers de haute culture, mais elles ne seront pas le refuge de savants théoriciens qui, du haut de leur tour d'ivoire, planeront sur les réalités environnantes ; elles seront au contraire largement ouvertes à toutes les perspectives de développement de ce pays. Elles seront algériennes ; mais, comme tout ce qui est algérien, elles seront profondément françaises et participeront, par conséquent, à tout ce qui est noble et humain. »

VICTOR DEMONTÈS.

Aux frontières de l'Algérie : le combat de Menabha et les opérations de la colonne Vigy. — Au cours du dernier mois écoulé, nous avons eu à livrer sur nos confins du Sud-Oranais le combat le plus meurtrier qui ait eu lieu depuis l'ouverture de la question marocaine, et c'est cette harka du haut Guir, si lente jusqu'ici à se mouvoir que certains allaient même jusqu'à nier son existence, qui nous a infligé ces pertes. C'est qu'elle était composée de musulmans fanatisés qui venaient de loin pour courir sus aux chrétiens et les chasser de la terre d'Islam, où les populations limitrophes n'avaient pas eu la force de leur résister.

Ainsi que nous l'avons précédemment relaté, le général Vigy avait décidé le 6 avril de faire occuper par les forces placées sous ses ordres la ligne Forthassa-Talzaza. Lui-même s'était porté au centre à Oglat-Abdeldjebbar. A l'extrême-gauche de cette longue ligne, le lieutenant-colonel Pierron, commandant supérieur du cercle de Colomb, était chargé, avec un millier d'hommes, de couvrir notre poste de Talzaza, le plus rapproché de Mengoub, où la harka venait de se transporter depuis quelques jours.

Suivant les ordres reçus, la colonne constituée à Colomb, sous les ordres du lieutenant-colonel Pierron, et qui comprenait environ 1.100 hommes et 300 chevaux, quittait son point de formation

et se dirigeait sur Talzaza, où elle arrivait le 8 avril. Le 14, dans l'après-midi, la colonne allait s'installer à Menabha, un peu au Nord d'une petite palmeraie, dans une position qui permettait de surveiller particulièrement la direction du Nord, c'est-à-dire celle de la harka. Au Sud, une série de hauteurs situées à environ 400 mètres étaient occupées par les avant-postes. D'ailleurs la pleine lune permettait de distinguer au loin tout assaillant qui pouvait se présenter.

La colonne fit séjour le 15 et, bien que les reconnaissances n'aient signalé rien d'anormal, les ordres les plus précis avaient été renouvelés pour la surveillance des abords et des recommandations avaient été faites pour que les officiers dormissent tout habillés en laissant leurs tentes ouvertes.

Le 16, à 4 h. 30 du matin, heure à laquelle, la lune se trouvant très bas sur l'horizon, la visibilité étant moins grande, un coup de feu parti du petit poste installé au Sud-Est du camp vint donner subitement l'alerte. En même temps, de tous les alentours du camp, mais à une assez grande distance des faces Nord, Est et Ouest, partaient des détonations. Il n'en était pas de même sur la face Sud placée à environ 150 mètres de la petite palmeraie. Là, un assaut très violent était donné par une grande foule d'ennemis qui surgirent brusquement en poussant de grands cris, portant surtout leur effort sur l'angle Sud-Est du camp. La défense de cette face Sud était confiée aux Sahariens, mais les deux extrémités de cette ligne avaient été confiées à une section de tirailleurs. De même la partie droite de la face Est était occupée par une section de la Légion (2e étranger).

Au moment où l'attaque se produisit, les Sahariens, qui n'ont pas de tentes et bivouaquent à la belle étoile, n'eurent qu'à saisir leurs fusils et commencer le feu sans se déranger. Mais, à l'angle Sud-Est, tirailleurs et légionnaires eurent d'abord à se dégager de leurs tentes avant de pouvoir refouler les assaillants et d'engager avec eux un combat corps à corps. Ce moment de bousculade, qui ne dura d'ailleurs que quelques instants, permit à une vingtaine d'assaillants de s'introduire dans le camp, où ils furent tués successivement par les hommes de la compagnie de réserve accourus pour prêter main-forte aux défenseurs. Grâce à ce secours et aussi grâce au feu efficace des Sahariens, l'attaque de la face Sud ne tarda pas à être brisée.

Pendant ce temps, sur toutes les autres faces du camp, les hommes, courant aux armes, s'étaient mis en ligne en avant de leurs tentes, avec le plus grand sang-froid ; tous les officiers avaient rejoint leurs postes immédiatement, prêts les uns et les autres à parer à toute éventualité.

Mais si l'attaque de la face Sud avait pu être repoussée, les assaillants n'en continuaient pas moins à tirer sur le camp. Installés sur deux hauteurs situées à plusieurs centaines de mètres au Sud-Est et au Sud-Ouest du camp, et d'où ils avaient chassé nos avant-postes, ils dirigeaient de ces points dominants une vive fusillade sur les nôtres. Le mamelon du Sud-Est, qui était sensiblement le plus élevé et offrait un abri sûr aux tireurs grâce aux ruines qui les couronnaient, était surtout dangereux. Il était urgent d'en déloger l'ennemi. C'est ce que le capitaine Maury, du 1er étranger, fut chargé de faire avec un peloton de sa compagnie. Exécutant avec ses hommes un mouvement tournant sur les pentes Nord du monticule pour prendre l'ennemi à revers, cet officier gagnait rapidement la hauteur et allait en atteindre le sommet quand il fut un instant arrêté dans son élan par des coups de fusil partant de la source encaissée située dans la petite palmeraie. C'est alors qu'intervint le lieutenant Gerbenne, du 12e d'artillerie, commandant la section de montagne. Cet officier, qui avait eu le soin la veille de repérer les distances des principaux points environnants et particulièrement de ce mamelon (850 mètres), put profiter de la clarté naissante du jour pour faire exécuter sur la position ennemie un tir d'une admirable précision qui démoralisa l'adversaire et permit au capitaine Maury de le chasser de ces ruines.

L'ennemi s'enfuit en désordre dans la direction du Sud-Ouest. Il était 5 h. 30 et le jour naissant venait augmenter la précision du tir qu'il fallait en même temps diriger sur les Marocains abrités dans le ruisseau encaissé de la palmeraie. Une attaque dirigée contre eux par le commandant Velly, à la tête des légionnaires et des tirailleurs, parvint à les déloger au moment où le capitaine Maury s'emparait du faîte du mamelon Sud-Est.

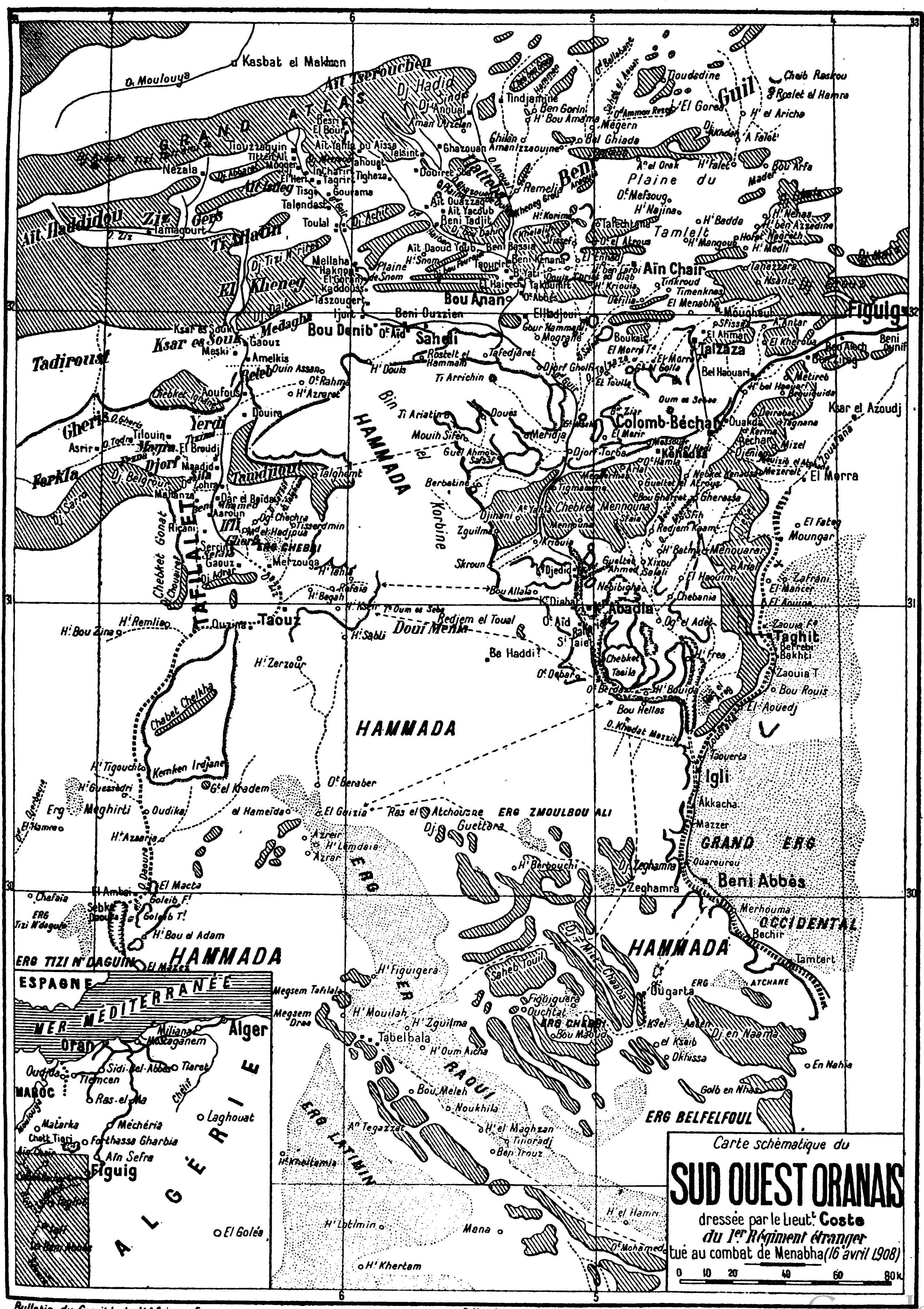
A ce moment aussi, plusieurs fractions détachées des faces arrivaient prêter main-forte. La palmeraie était nettoyée à la baïonnette et les hauteurs successivement enlevées malgré un essai de dernière résistance de l'ennemi.

Dès que le camp avait été dégagé, la cavalerie s'était lancée à la poursuite des fuyards, échangeant avec eux quelques coups de fusil et leur tuant encore un certain nombre d'hommes. La déroute des ennemis était complète. Ils fuyaient en toute hâte, les uns vers Mengoub, les autres dans la direction du Haut-Guir.

Malheureusement le succès était chèrement payé. Nous avions 19 tués dont un officier, le lieutenant Coste, du 1er étranger, et 101 blessés, dont 9 officiers. Parmi ces derniers, le lieutenant Canonge, du 2e tirailleurs, était grièvement atteint.

Après une pareille agression, la temporisation que l'on s'était précédemment imposée ne pouvait plus être admise. D'ailleurs, l'agitation qui était en même temps signalée dans certaines tribus limitrophes restées jusqu'alors dans le calme ne permettait pas de la prolonger davantage.

Aussi, dès le 17 avril, le général Vigy était-il à Mengoub avec toutes les forces dont il disposait. De là, il se porta à Ksar el Beidha et à Aïn-Chaïr, prenant ainsi une position centrale qui lui permettait de surveiller les directions de Korima et de Bou-Denib, antérieurement signalées comme les lieux de rassemblement de nos adversaires. Mais déjà le bruit courait que les fuyards de la


Carte schématique du
SUD OUEST ORANAIS
dressée par le Lieutᵗ Coste
du 1er Régiment étranger
tué au combat de Menabha (16 avril 1908)
0 10 20 40 60 80 k.
Kasbat el Makhzen
O. Moulouya
Ait Tserouchen
Dj. Hadid
G R A N D A T L A S
Ait Izdeg
Ait Haddidou
Ziz
Tamagourt
Tadirous
Ksar es Souk
Gheris
Ferkla
Tafilalet
Taouz
Bou Denib
Bou Anan
Sahéli
Beni Ouzzien
Figuig
Beni Ounif
Taghit
Igli
Beni Abbès
Colomb-Béchar
Kenadsa
Abadla
El Moungar
Djenien
Aïn Chair
Plaine du Tamlelt
Guir
Guil
Hammada
HAMMADA
GRAND ERG OCCIDENTAL
ERG ZMOULBOU ALI
ERG BELFELFOUL
ERG ER RAOUI
ERG LATIMIN
ERG TIZI N'DAGUIN
Erg Meghirti
Tabelbala
Zeghamra
Ougarta
Kerzaz
Chebket Mennouna
Mezzer
Akkacha
Tamtert
Merhouma
Bechir
Dj. en Naama
ESPAGNE
MER MÉDITERRANÉE
Alger
Oran
Mostaganem
Miliana
Tiaret
Oudjda
Tlemcen
Sidi-Bel-Abbès
Ras-el-Ma
MAROC
Méchéria
Aïn Sefra
Figuig
Laghouat
El Goléa
ALGÉRIE
Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
G. Huré.
Reproduction interdite

harka s'étaient retirés plus loin sur l'oued Haïber. En tout cas, les détachements envoyés en avant par le général Vigy pour fouiller le pays n'avaient eu avec eux aucun engagement. Seuls, quelques groupes isolés, réfugiés dans les montagnes au Nord d'Aïn-Chaïr, purent être atteints et détruits ou dispersés.

Pendant le séjour de la colonne à Ksar el Beïdha le 22 avril, le général Vigy et les officiers de son état-major ont été reçus par le cheikh d'Aïn-Chaïr, Mohammed ou Fekir, homme éclairé qui depuis plusieurs années entretient les meilleures relations avec les autorités de Colomb. C'est là un résultat pacifique qu'apprécieront tous ceux qui se souviendront qu'en 1870 le général de Wimpffen dut, après une journée de siège, se contenter d'une apparente soumission de ce ksar sans pouvoir y pénétrer et qu'en 1882 les habitants, pour narguer nos colonnes qui opéraient dans la région à la poursuite de Bou-Amama, exécutaient des feux de salve destinés dans leur esprit à nous montrer qu'ils étaient toujours prêts à reprendre la lutte.

A cette même date du 22 avril, un bataillon du 3e tirailleurs et une batterie de 75 sont venus renforcer les troupes du général Vigy et celui-ci, reprenant sa marche en avant, arrivait le 25 à El Anbadj. Des reconnaissances fouillaient aussitôt le pays. Une d'elles atteignait Bou-Anan et trouvait ce ksar abandonné par ses habitants qui, pris de peur et craignant des représailles de notre part, s'étaient dérobés par la fuite. Mais, rassurés par notre attitude, des délégués ne tardaient pas à venir faire leur soumission. La même reconnaissance visitait encore les deux misérables ksour de Takoumit et d'Oulad-Abbès qui n'opposaient aucune résistance. Le 27, un détachement s'installait à El Hadjoui, ksar situé un peu au Sud-Est des précédents, dans une kasba abandonnée. En même temps nos goumiers appuyés par une compagnie montée parcouraient la région de Korima et de Remila et s'avançaient jusqu'au Kheneg Grou, où ils trouvaient quelques fantassins ennemis qui s'enfuyaient après avoir échangé des coups de fusil avec les nôtres.

Accentuant sa marche en avant, le 1er mai, le général Vigy installait son camp à Korima et trois jours après il se portait sur Douiret-Sebâa que ses troupes enlevaient après une heure de combat : le ksar avait été détruit. Puis, comme on annonçait que la harka se reformait à Bou-Denib, le général se mit à sa poursuite, arrivait le 10 à Bou-Anan, et le 13 mai, il rencontrait la harka un peu avant Bou-Denib. Le combat fut très chaud, notamment à la palmeraie de Beni-Ouzzien où l'ennemi résista avec énergie, mais il fut obligé d'évacuer ses positions devant l'attaque de l'infanterie combinée avec le feu de l'artillerie et les charges des chasseurs et spahis.

Dès le lendemain, la colonne attaquait et enlevait le ksar de Bou-Denib. Pendant la nuit précédente, l'ennemi s'était retiré à Bou-Denib et s'était retranché dans la palmeraie, qui est déjà naturellement d'une grande valeur défensive. Dès que nos troupes furent en position, le général Vigy fit ouvrir le feu par l'artillerie, qui, procédant par coups réglés, a canonné la palmeraie et les ksour. Vers 11 h. 30, des groupes importants de fuyards ont été vus sur les montagnes dominant le Sud de la palmeraie. Le commandement fit alors procéder à l'attaque de la palmeraie qui n'était plus défendue, ainsi que les différents ksour, que par quelques groupes de fanatiques. A 1 h. 30, nous étions maîtres de toute la palmeraie et du camp de la harka. Seul le ksar même de Bou-Denib a prolongé jusqu'à 3 heures sa résistance, puis a arboré le drapeau blanc. La cavalerie indigène a été lancée à la poursuite de l'ennemi fuyant en désordre, mais le pays montagneux et difficile n'a pas permis d'aller très loin.

La déroute de la harka est complète. Elle a laissé sur le terrain ses tentes, son matériel, des approvisionnements très importants en vivres et des munitions. Cet abandon indique une fuite précipitée, et l'importance même des approvisionnements donne à penser que la harka comptait au moins 5.000 à 6.000 fantassins et 700 cavaliers, ainsi que les engagements précédents avaient permis de le supposer. L'ennemi s'est défendu avec la plus grande énergie et un mépris profond de la mort. Ses pertes ont été considérables.

A ce dernier combat, nos pertes ont été légères grâce à l'emploi prolongé de l'artillerie de 75. Le combat du 13 nous avait coûté 13 tués, dont 4 officiers : le capitaine Clavel, du 1er tirailleurs, les lieutenants Ferrand, du 1er spahis, et Jæglé, du 1er étranger, et le sous-lieutenant Blondeau, du 6e chasseurs d'Afrique.

On trouvera dans le rapport du capitaine Canavy, publié dans les *Renseignements coloniaux* de ce numéro, les documents les plus précis sur la région où opère la colonne Vigy.

A la suite de l'affaire de Menabha, les bruits les plus contradictoires ont un instant couru sur toute la zone frontière. Ignorant la réalité des faits, ne pouvant croire à la dispersion des contingents du saint et vénéré Moulay Lhassen, les uns prétendaient que la harka, après avoir été aux prises avec les nôtres, s'était portée vers l'Est et que divers groupes menaçaient soit Aïn-Sefra, soit Beni-Ounif ou même Colomb. D'autres annonçaient la formation de nouvelles harka à Metarka, à Mechra-Guersif, à Debdou ou encore à Outa-Bouabane, à proximité de Taza. Pour cette dernière, on précisait même qu'elle était commandée par le fameux chérif de Fez, El Kittani; une femme, cherifa d'Ouazzan, y prêchait la guerre sainte, et Hamou Zaïani, le caïd des Zaïan, allait y joindre ses contingents. Toutes ces informations étaient certainement en grande partie tendancieuses, on ne tarda pas à le reconnaître, mais, pour éviter toute surprise, il a paru prudent de renforcer notre poste de Berguent, où, depuis le départ du commandant Pein pour la colonne Vigy, il ne restait plus qu'une petite garnison.

Dans la région d'Oudjda, la pacification continue à faire chaque jour de nouveaux progrès; les marchés sont de plus en plus fréquentés et les indi-

gènes viennent toujours plus nombreux aux consultations de nos médecins. Les pluies bienfaisantes tombées ces derniers temps font d'ailleurs bien augurer de la prochaine récolte. On signale toutefois une certaine effervescence dans la région de l'oued Za et de la moyenne Moulouia ; les populations, travaillées, dit-on, par les émissaires du Rogui, se déclareraient prêtes à repousser toute action éventuelle de notre part. Il n'y a là que propos de forfanterie qu'il est bon d'enregistrer sans y attacher plus d'importance qu'ils ne valent, car, aux dernières nouvelles, on signalait les protestations pacifiques apportées à notre poste de Berguent par les tribus voisines.

TUNISIE

Le voyage de M. Jonnart. — Le gouverneur général de l'Algérie a fait au début de mai un voyage en Tunisie, en compagnie de M. Alapetite, résident général. Il a reçu un accueil très chaleureux. A Tunis, notamment, il a dit : « On m'avait tellement parlé des progrès de la Tunisie, que j'étais désireux de les voir par moi-même et me rendre compte sur place. Je suis venu, j'ai vu, je suis convaincu et c'est avec une grande fierté patriotique que j'ai pu constater la grande œuvre accomplie ici en moins de vingt-cinq ans par celle que l'on dit être la moins colonisatrice des nations. Ce spectacle console du pessimisme desséchant de ceux qui prétendent que la France a perdu toute vertu active et cela nous prouve qu'elle saura continuer et faire revivre ici les merveilles de l'occupation romaine. Je bois à l'union de plus en plus étroite de la Tunisie et de l'Algérie et à l'avenir de la civilisation française sur cette terre d'Afrique. »

La visite de M. Jonnart est la première qu'un gouverneur général de l'Algérie ait faite à la Tunisie. On en augure que les relations et surtout les communications seront encore meilleures et plus fréquentes entre la colonie et le protectorat.

Le commerce de la Tunisie en 1907. — L'administration des douanes de la Tunisie vient de publier les tableaux statistiques du commerce de la Régence en 1907.

Le mouvement du commerce général de la Tunisie avec la France, l'Algérie et les puissances étrangères est évalué, pour 1907 (importations et exportations réunies), à une somme totale de 206.221.000 francs, ainsi décomposée : 102.860.000 pour les importations ; 103.361.000 pour les exportations.

Le chiffre total du commerce général dépasse de 36 millions celui de l'année précédente, et cette plus-value est la plus importante qui se soit produite au cours de la dernière période décennale. Pour la première fois, le commerce de la Régence atteint et dépasse le deux centième million.

Pour la première fois, la balance des échanges est favorable aux exportations : la plus-value de celles-ci sur les résultats de 1906 (22 millions) ayant été presque double de celle des importations (14 millions).

Comme les années précédentes, l'importation française joue un rôle prépondérant ; elle conserve la proportion de 60 0/0 à laquelle elle se tient, avec de faibles fluctuations, depuis de longues années.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Les missions Gruvel et Chudeau. — Dans notre numéro de décembre, nous annoncions le départ de MM. Gruvel et Chudeau que le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française avait chargés d'étudier les côtes de Mauritanie, de Saint-Louis au cap Blanc. Le voyage s'est effectué dans de bonnes conditions ; quittant Saint-Louis le 21 janvier, la petite expédition est arrivée le 18 mars à Port-Etienne, que M. Gruvel quittait le 12 août pour rentrer à Dakar et de là à Bordeaux où il a débarqué le 15 mai. M. Chudeau partait le 23 pour les Canaries et était de retour à Paris le 14 mai.

L'itinéraire, levé chaque jour avec soin par M. Vandel, permettra de compléter et de rectifier la carte de ces régions encore mal connues ; au Nord de Nouakchott surtout, on n'avait guère que l'itinéraire déjà ancien du capitaine Vincent (1860).

Les levées des lieutenants Berthomé et Chad-lek au Nord et à l'Ouest du cap Blanc, la route qu'a suivie à son retour vers le Sud le capitaine Berger, commandant les méharistes de la mission, permettrait de dessiner assez exactement une bande de terrain que viendront encore élargir les levés du lieutenant Schmidt et ceux de la mission Blanchet.

L'attention a surtout porté sur les questions économiques ; de nombreuses salines ont été étudiées le long du littoral et près d'un mois a été consacré à Port-Etienne et à ses pêcheries.

M. Roume s'était beaucoup intéressé à cette création nouvelle : un poste militaire pratiquement imprenable, quelques bâtiments destinés à l'administration civile sont achevés ; un appareil distillatoire à grand débit est installé ; un wharf existe déjà et un autre, plus important, est en construction ; à l'extrémité même du cap Blanc, un phare de grande portée a été élevé ; sa lanterne, dont on commençait le montage à la fin d'août est à 50 mètres au-dessus de la mer. Ce feu, le seul sérieux qui existe entre les Canaries et Dakar (1.500 kilomètres), rendra de grands services à la navigation en précisant la position dangereuse du banc d'Arguin.

Les sociétés industrielles joignent leur effort à l'effort officiel ; l'une d'elles a déjà des bâtiments importants et depuis plusieurs mois sèche du poisson ; d'autres moins avancées commencent à construire ; des langoustiers bretons ont fait de bonnes pêches à quelques milles de Port-Etienne.

On connaissait déjà l'abondance du poisson au cap Blanc que les Canariens fréquentent depuis plusieurs siècles ; cette abondance est largement

confirmée par les expériences actuelles. Le poisson sèche bien et le sable que l'on craignait beaucoup n'est d'aucune gêne pour cette opération. Il y a déjà quelques commandes de poisson sec et il est dès maintenant permis de croire que l'effort tenté ne sera pas stérile et que d'ici quelques années Port-Etienne prendra un développement notable.

— Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française a rendu compte au ministre des Colonies que désormais des *courriers mensuels* relieront nos établissements des confins sahariens dans la région du Niger et nos postes de l'extrême Sud algérien.

Le point de départ sera établi pour le Sud Algérien à In-Salah, chef-lieu du territoire des Oasis, et le point d'arrivée sur le Niger à Gao. Les relais sont créés à Timiaouïn, dans nos postes du cercle d'Agadès, et enfin dans un poste que le colonel Laperrine a reçu l'ordre d'installer dans le Ahaggar. Cette nouvelle route sera utilisée en particulier pour le rapatriement des officiers. Le transport par l'Algérie sera moins onéreux que par le Dahomey et le Sénégal.

Le gouverneur général attend les meilleurs résultats de la création de cette nouvelle voie. Le soin de son établissement avait été confié au colonel Laperrine, commandant du territoire des Oasis, et au lieutenant-colonel Cristofari, commandant du territoire militaire du Niger.

DAHOMEY

Le commerce du Dahomey en 1907. — Après être arrivé, en 1907, à 29.278.629 francs, le mouvement commercial du Dahomey est successivement descendu à 10, 21, 18 et 19 millions en 1906. L'aléa d'une mauvaise récolte dans un pays jusqu'ici à peu près soumis au régime de la monoculture ne suffit pas à expliquer la baisse persistante du commerce, bien qu'on puisse admettre qu'un manque de rendement des palmeraies — principale sinon unique ressource de la colonie — ait appauvri pendant plusieurs années les indigènes qui n'achètent aux factoreries qu'autant qu'ils ont vendu d'huile et d'amandes de palme. Il faut tenir compte, en effet, que cette diminution des affaires coïncide avec la mise en exploitation du chemin de fer de Cotonou à Savé qui, dans la première partie de son tracé, traverse des régions riches cultivées et relativement peuplées. On aurait donc été en droit d'espérer que l'ouverture au trafic de nouvelles zones allait conjurer presque immédiatement la crise commerciale du Dahomey. Il n'en a rien été, car les tarifs du chemin de fer sont encore beaucoup trop élevés. Bien que l'application de la formule forfaitaire prévue dans la convention passée le 24 août 1904 avec la Compagnie française de chemin de fer du Dahomey soit actuellement onéreuse pour les finances locales, il y aurait intérêt à ce que les tarifs de transport soient abaissés dans une large proportion. Ce remaniement dégressif est d'autant plus à désirer que en 1907 les transactions commerciales manifestent une tendance réelle à la hausse : le commerce général du Dahomey est remonté à 21.326.295 francs, avec une augmentation de 2 millions 305.680 francs qui se répartit sur l'importation et l'exportation.

A l'importation (11.655.312 francs contre 10.214.213 francs en 1906), il y a plus-values principalement sur les spiritueux, les tissus, les huiles de pétrole, les vêtements confectionnés, les ouvrages en bois et en matières diverses. Prévoyant l'augmentation des droits sur l'alcool, conséquence inévitable de la convention internationale de Bruxelles du 3 novembre 1906, les négociants dahoméens se sont approvisionnés d'une grande quantité de spiritueux avant la mise en vigueur des nouvelles taxes surelévées. Les augmentations sur les tissus (300.000 francs), sur les huiles de pétrole (340.000 francs), les vêtements confectionnés, les ouvrages et en bois et en matières diverses apparaissent au contraire comme tout à fait normales : elles attestent une modification significative et heureuse des mœurs des indigènes qui achètent de plus en plus des objets européens manufacturés et principalement ceux que nous considérons en France comme de première nécessité (tissus, chaussures, vêtements, ustensiles de ménage, etc.). Les seules diminutions importantes portent sur les ciments, les bois, les machines et mécaniques. Enfin les importations de sucre et de sel restent stationnaires. En un mot, le mouvement commercial de 1907 fait apparaître non seulement un chiffre plus élevé d'affaires, mais encore une propension des indigènes à se servir des objets usuels européens. C'est là une indication à retenir, car, si la tendance persiste, elle est susceptible de produire des effets remarquables sur le commerce d'importation, maintenant que, par le chemin de fer, les relations avec le Moyen et le Haut-Dahomey sont plus rapides et plus faciles et que de la sorte beaucoup d'articles peuvent pénétrer dans des régions nouvelles.

Les exportations sont également supérieures à celles de l'année précédente (9.670.983 francs au lieu de 8.506.402 francs), et cette hausse a porté sur les principales productions du pays (huile et amandes de palme, maïs, coton). Mais ce qu'il importe surtout d'examiner, c'est moins la valeur de ces différents produits que les quantités sorties. On remarque ainsi que la plus-value sur les amandes résulte uniquement de l'élévation du cours de cet article en Europe ; les quantités exportées n'ont pas changé. Pour les huiles, au contraire, les expéditions ont dépassé de 1.457 tonnes celles de l'année 1906 ; elles marquent ainsi une augmentation de près d'un quart (exactement de 23 0/0). Un nouveau produit d'exportation, le maïs, se présente dans des conditions très satisfaisantes. En 1904, le Dahomey en avait exporté 207 tonnes; en 1907, cette exportation atteint 7.840 tonnes. Le Dahomey est susceptible de produire de très grosses quantités de maïs et s'il était possible de diminuer les frais de sortie et de transport de cette céréale et les droits qui la frappent en France, il est certain que l'exportation atteindrait avant peu un chiffre très élevé, car la qualité du maïs dahoméen est appréciée. Quant au coton, l'exportation suit une progression encourageante. 80.000 francs en 1907, supé-



rieur de 25.000 francs à l'année précédente. Depuis les premières sorties de ce produit en 1904, l'augmentation a été constante : elle aurait dû cependant être plus forte. On sait, en effet, que le Moyen et le Haut-Dahomey sont des régions particulièrement propices à la culture du cotonnier. Signalons en terminant que les seules diminutions à l'exportation portent sur les animaux vivants et sur les poissons fumés ; encore sont-elles peu importantes.

En résumé, des données statistiques de 1907, on peut déduire que la situation économique du Dahomey s'améliore. Elle peut et doit être plus satisfaisante. Le chemin perdu depuis 1902 pourrait être facilement rattrapé. La mise en exploitation du chemin de fer de Porto-Novo à Sakété, qui dessert sur 33 kilomètres une région particulièrement bien cultivée, aidera à ce relèvement. Mais deux mesures, si elles étaient prises, contribueraient plus que toutes autres à assurer le développement de cette riche colonie. Elles consisteraient essentiellement d'une part dans un abaissement important des tarifs du chemin de fer Cotonou-Savé — et d'autre part dans le perfectionnement de l'outillage du wharf de Cotonou. Avec le coton et le maïs, le Dahomey ne se trouvera plus, comme dans le passé, à la merci d'une mauvaise récolte des régimes des palmiers. Ses diverses productions — dont il ne sort qu'une petite quantité par rapport à celles que son sol fournit — pourront être facilement exportées et les indigènes pourvus de numéraire seront en mesure d'acheter aux factoreries des objets ou des produits d'Europe.

G. F.

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

I. — DANS LE CHAOUIA

Le général d'Amade ayant complètement dégagé de ses contingences anarchiques la partie du Chaouïa comprise entre Casablanca et Settat, il s'agissait de rayonner autour de cette voie de pénétration en plein cœur du pays et de consolider par un réseau de postes dits « provisoires » l'œuvre de pacification entreprise avec succès, mais non sans difficultés.

Ber-Rechid, le camp de Boucheron et Settat surveillaient de près les tribus Oulad-Hariz, Mdakra et Mzamza. Mediouna maintenait le contact entre ces trois postes et la mer ; les casbas de Fedhala et Bouznika, occupées assuraient les communications libres de Casablanca à Rabat. L'organisation militaire de la région tendait à fortifier d'autres points de concentration d'où devaient rayonner des colonnes volantes.

Successivement, de Settat et de Dar-ben-Ahmed (peu après pourvue d'une garnison permanente), le général d'Amade, par des randonnées rapides, devait pousser dans l'arrière-Chaouïa des pointes destinées à s'assurer de l'état d'esprit des populations et à repousser définitivement en dehors de cette province les mahallas hafidistes, nettement en guerre contre nous.

D'importants convois ravitaillaient les différents points occupés à partir du 9 mai ; dans chaque poste, on accumulait des approvisionnements en vivres et en munitions, de façon que les colonnes mobiles reliées à ces postes soient toujours prêtes à partir en reconnaissance et puissent se munir rapidement de ce qui leur était nécessaire.

Le camp de Boucheron était placé sous les ordres du lieutenant-colonel Brûlard.

Entre temps, le général d'Amade, qui déploie une activité incessante, s'enfonçait au Sud de Settat jusqu'à proximité des rives de l'oued Morbêa et obligeait les bandes hafidistes à rebrousser chemin en désordre, à repasser la rivière, et leur faisait abandonner tout espoir de guerroyer encore sur les plateaux du Chaouïa.

A Settat, le calme renaissait chez les indigènes, le marché reprenait son animation. Le 15, deux compagnies de tirailleurs sénégalais escortant 700 chameaux venaient tenir garnison dans cette petite place.

Le 23, les opérations de la colonne d'Amade évoluaient autour de la casba Ben-Ahmed, tandis que la colonne Branlière, en reconnaissance chez les Mdakra, avait à repousser un fort parti de dissidents de cette tribu : elle avait à déplorer seulement deux blessés, tandis que d'assez fortes pertes étaient infligées à l'ennemi.

Le 25, le général d'Amade, opérant avec deux colonnes au Sud-Est des Achach, poussait jusqu'à l'oued Nedja. Il avait à repousser une forte attaque de nomades qui, sous le feu de l'artillerie, traversaient précipitamment la rivière et se réfugiaient dans les premiers maquis des Achach. Nous avions 7 blessés, dont 2 grièvement.

Le général rentrait le lendemain à Dar-ben-Ahmed, le terrain paraissait désormais déblayé à l'Est de cette casba.

Le système des postes fortifiés semblait devoir donner d'excellents résultats. La casba Ben-Ahmed faisait dès lors partie du « réseau » sous les ordres du lieutenant-colonel Du Fretay. Il appartenait aux colonnes volantes de ces postes d'assurer la sécurité dans leur rayon d'action, tandis qu'un *service de renseignements indigènes* sous les ordres du commandant Cuinet, venu récemment de Tunisie, s'organisait pour faciliter la tâche « politique » de la pacification du Chaouïa.

II. — LA SITUATION A FEZ

Le mois se déroule au milieu de l'incertitude. Le hafidisme semble perdre du terrain chaque jour. L'existence quotidienne est faite d'incidents multiples qui entretiennent le malaise et la surexcitation.

Les tribus des environs qui ont vent des largesses promises par le comité révolutionnaire aux « combattants de la foi » envoient des délé-

gués à Fez avec mission de rapporter, si possible, des armes et de l'argent. C'est ainsi qu'une députation de Beni-Hassen vint le 6 avril acclamer bruyamment le nom de Mouley Hafid et se fit remettre un chiffre respectable de douros.

Pour prévenir des émeutes, le voyage annuel à Meknès des Aïssaouas de Fez est prohibé par l'autorité locale. Les *Khouan* paraissent accepter cette interdiction sans trop murmurer.

Le 9, les autres tribus des environs (Hiaïna, Sedja, Beni-Mtir) menacent d'investir la ville si on ne les commandite pas pour la guerre sainte.

El Mrani renvoie à plus tard son projet de s'installer à Fez-Djedid; la crainte d'une émeute populaire le fait réfléchir. Il espère qu'après les fêtes du Mouloud une occasion plus favorable lui permettra de se dérober à l'honneur de remplir les fonctions de khalifat de Mouley Hafid.

Entre temps, le chérif Zraouti, pacha de la Médina, confisque les différents immeubles appartenant à la famille des Tazi et en fait percevoir les loyers pour son compte personnel. Cette mesure s'étend à d'autres maisons. Le 11 avril, le comité révolutionnaire substitue, purement et simplement aux mandataires laissés à Fez par les hauts fonctionnaires azizistes, des créatures à lui qui touchent les revenus des propriétés des absents.

Le 13, arrive la nouvelle des préparatifs de départ d'une mahalla de Rabat. Les hafidistes de marque commencent à s'éclaircir. Cependant, les fêtes du Mouloud viennent faire diversion. Elles ont lieu sans solennité, les tribus des environs se sont abstenues de venir faire acte d'hommage aux autorités.

Les embarras pécuniaires du parti rebelle augmentent. Zraouti impose à nouveau plusieurs familles de notables de Fez-Djedid : ce qui n'accroît pas sa popularité. Le pacha de la cité makhzen, Ould Ba-Mohammed Chergui, continue à ne point dissimuler ses sentiments azizistes. La partie commerçante et bourgeoise de la ville doute du reste de plus en plus de la fortune du prétendant. Seule, la populace a encore confiance, constamment travaillée par les groupes fanatiques des ouléma et des cheurfa. Elle met tout son espoir dans le succès de Hammou Zaïani qu'elle sait parti pour le Chaouïa à la tête d'importants contingents berbères.

Le 20 avril, une cinquantaine de cavaliers Rehamna, appartenant à la mahalla hafidiste campée sur l'oued Morbça, arrivaient avec leur caïd muni des pouvoirs de Mouley Hafid pour remplir les fonctions de mohtasseb à Fez. Les autorités locales accueillaient avec cordialité la petite troupe, mais refusaient de ratifier la nomination de mohtasseb.

Le lendemain, quelques cheurfa en liesse déclaraient vouloir supprimer les derniers vestiges des institutions européennes subsistant dans la capitale du Nord et se précipitaient armés de massues vers les postes européennes. Les postes allemande et anglaise ayant pu être fermées à temps, ces énergumènes se contentaient de briser les boîtes aux lettres. A la poste française, au contraire, tout était ravagé; les employés indigènes avaient réussi à fuir à temps. Le pacha Zraouti envoyait des gardes, quelques heures après, et promettait de réparer les dégâts à ses frais.

Cependant, le bruit du départ d'une colonne chérifienne qui, de Rabat, devait se diriger sur Fez, se précisait de plus en plus et causait un véritable émoi dans la population où les gens pondérés ne cachaient pas leur mécontentement à l'égard du parti révolutionnaire. Les têtes du mouvement hafidiste tenaient séances sur séances pour parer à la défense de la ville. La populace et les habitants les plus compromis dans l'aventure allaient réclamer des armes et des munitions à El Mrani et à Ba-Mohammed Chergui.

Le 28, la « crainte de la mahalla » qui décidément devenait le commencement de la sagesse augmentait la panique des esprits. Toutes les boutiques étaient fermées. Chacun, dans la rue, se regardait avec méfiance et inquiétude. Nul doute que si les troupes azizistes s'étaient avancées par étapes successives, le comité révolutionnaire se fût évanoui de lui-même et que la ville aurait ouvert ses portes toutes grandes aux libérateurs.

Mais un revirement subit devait bientôt ramener Fez sous l'influence du hafidisme. Mouley Hafid, en effet, remontait vers le Nord. Il avait pris le parti de traverser le massif berbère des Zaïan et, par une première lettre arrivée à Fez le 30, il annonçait sa venue prochaine. Ce qui ajoutait plus d'authenticité à ses affirmations, c'étaient les récits des courriers arrivés qui indiquaient, étape par étape, la marche en avant du sultan du Sud, c'étaient les rumeurs de plus en plus consistantes qui circulaient à Meknès et à Fez, non plus sur quelques légendes flottantes, mais sur des informations sûres ayant franchi les montagnes de crête en crête, de vallée en vallée.

La lecture publique de cette première lettre à la mosquée de Karaouïn avait eu le don de réveiller la confiance des hafidistes et de décourager les azizistes. Ce mouvement de bascule s'était opéré en quelques heures et les nouvelles de Rabat ne rencontraient plus qu'une profonde indifférence.

Le 1er mai, une seconde lettre de Mouley Hafid annonçait son entrée prochaine à Meknès; elle suggérait les préparatifs à faire en vue de l'installation de la cour à Fez-Djedid. Fort inquiet, le pacha Ba-Mohammed cherchait une porte de sortie à la situation équivoque où il se trouvait; il s'entourait d'une garde de 200 fantassins originaires des Beni-Sadden.

La ville se préparait désormais à recevoir son sultan d'élection, à le fêter et à l'acclamer. Toujours frondeuse, elle voyait dans cet événement l'occasion nouvelle de renier une fois de plus ce qu'elle était prête à adorer de nouveau, de bafouer le pouvoir d'Abd el Aziz et de manifester bruyamment le caractère anti-français qu'elle attachait au succès apparent de Mouley Hafid.

III. — LE PRÉTENDANT MOULEY HAFID

Pendant la première quinzaine d'avril, la véritable situation de Mouley Hafid, celle de son camp, ses intentions, tout cela est assez diffus. Seuls des renseignements indigènes, souvent sujets à caution, viennent fournir des éclaircissements sur le prétendant. Après avoir séjourné quelques jours au camp de Mechra-el-Habib, sur l'oued Morbêa, Mouley Hafid écrit au pacha d'Azemmour de faire remonter la rivière par toutes les barques disponibles, car la cour veut passer sur la berge opposée. Elle passe, en effet, ainsi que les combattants réguliers et irréguliers, qui se dispersent par groupes au Sud de Settat, cherchant à remonter vers le cœur du Chaouïa. L'habile tactique du général d'Amade réussit, comme nous l'avons vu plus haut, à décourager ces bandes armées qui se désagrègent en fuyant vers les Beni-Meskin ou du côté des Achach.

Quant à Mouley Hafid et à son entourage, accompagnés d'un millier de réguliers, ils sont mis en demeure par les Beni-Meskin et les Rehamna d'avoir à remonter vers le Nord s'ils ne veulent pas être pillés. Dès lors, ils longent les territoires limités entre le Chaouïa et le Tadla et semblent vouloir se diriger vers Rabat qu'ils comptent peut-être surprendre tandis que les forces chérifiennes seront en route vers Fez. Au surplus, Hafid a pris rendez-vous avec Hadj Hammou Zaïani, près de la kasbah ben Ahmed. Le chef berbère doit l'appuyer avec de nombreux contingents pour marcher sur Rabat et sur Fez. Est-ce l'arrivée des troupes françaises qui déconcerte Hadj Hammou? Toujours est-il qu'il se retire dans ses montagnes avec ses fidèles, ne laissant que son fils chargé de guider le prétendant à travers des régions jusque-là inexplorées. Mouley Hafid et ses vizirs semblent désappointés, indécis. Ils font une série de crochets dans la direction des Zaër, des Zemmour, et finalement, assez mal reçus par certaines tribus, ils se décident à faire un long détour dans le Zaïan pour atteindre Meknès et Fez. Des volontaires berbères remplacent peu à peu les soldats hafidistes venus de Merrakech qui désertent, effrayés d'avoir à traverser des pays inconnus pour eux, réputés sans ressources et sans eau.

Le 21, Mouley Hafid était campé à Dar-Si-Srir, au Sud des Medraka; il se porte de là à Sokhra Djadja le 25. A la fin d'avril, il a reculé vers le territoire des Ourdhira qu'il franchit et, désormais, guidé par le fils d'Hammou Zaïani, il se laissa conduire à travers les maquis et les collines rocailleuses du Zaïan, dont il ne connaît ni les sentiers ni les villages. Des espions indigènes viennent chaque jour rapporter les étapes qu'il a franchies. Nous n'essaierons pas de le suivre dans cette randonnée. Qu'il nous suffise de savoir qu'on annonce son arrivée à Fez comme imminente.

Je sortirais du cadre de cette chronique si j'essayais de pronostiquer l'avenir qui est réservé au frère d'Abd el Aziz, alors qu'il n'a pas encore fait son entrée officielle à Fez. Je me bornerai à douter de l'heureuse issue de son entreprise, quelles que soient les apparences dont il maquille sa proclamation, en constatant : qu'il ne possède plus un seul port, c'est-à-dire plus de débouché officiel sur la mer; qu'il est à peu près dépourvu d'argent, que seules des taxes fréquemment levées sur les populations de Fez et de Meknès lui permettront de vivre au jour le jour et d'entretenir quelques âskris; qu'il sera peu à peu amené à vivoter chichement sur la province, tel le roghi de Selouane, et que son unique ressource, pour sortir d'une situation aussi médiocre, serait de diriger la guerre sainte contre un port comme Larache et Tanger. Une telle opération, qui en elle-même offrirait moins de difficultés matérielles qu'on le suppose, ne pourrait être conduite que par un partisan convaincu du *Djehad*, par un désespéré de la foi. Plus ambitieux et intelligent que fanatique, le prétendant évitera certainement de se lancer dans une pareille aventure, et seul l'abandon momentané du Nord marocain par son frère lui conservera à Fez et autour de Fez le prestige d'un révolté qui a remporté un succès local.

IV. — LA SITUATION A RABAT

Une partie du mois de mai s'est écoulée sans aucune modification apparente dans les intentions d'Abd el Aziz et de son makhzen.

Du 13 au 18 avril, les fêtes du Mouloud se passent dans des conditions particulièrement réconfortantes. Les tribus du Chaouïa, des Zaër et même des Zemmour désirent profiter de l'*aman* général que le sultan accorde à l'occasion de ces fêtes. Elles ont envoyé de nombreux délégués et caïds.

La présentation des caïds a lieu avec une grande solennité auprès de la *mécella*. Une foule nombreuse assiste à cette cérémonie, ainsi que la mission militaire française et le corps de police.

Une société française, la *Compagnie commerciale marocaine*, fait une avance de 300.000 francs au sultan pour permettre à la mahalla de Mouley Zin et de Bouchta Baghdadi de se mettre en route. Le départ de la colonne est fixé au 22. La marche de Mouley Hafid dans la direction de Rabat cause une certaine inquiétude au Makhzen. Contre-ordre est donné au départ, mais quelques jours suffisent pour dissiper cette inquiétude.

Le 27, la mahalla lève le camp et traverse l'oued Bou-Regreg, à 6 kilomètres de la ville, prenant la direction de Méhédya. Le *Desaix* doit longer le littoral jusqu'à ce point, éclairant le rivage de ses projections pendant la nuit. Mais la colonne campe à Dar-Belarouci et semble devoir y faire un long séjour. Les chefs manifestent leurs craintes : on compte de nombreux partisans de de Mouley Hafid dans les rangs des âskris.

Les officiers et les sous officiers indigènes algériens, MM. Sedira, El Mahi, Belcaïd, doivent accompagner la mahalla.

Quelques jours se passent, quand on apprend soudain une décision nouvelle d'Abd el Aziz. Le

sultan désire marcher sur Merrakech avec sa cour et ses troupes. Le passage à travers le Chaouïa pacifié ne sera qu'un jeu pour lui. Quant aux territoires situés entre l'oued Morbêa et Merrakech, ils semblent désormais défavorables à la cause hafidiste. Toute une série de pronostics laisse entrevoir une marche sur Merrakech comme plus facile qu'une marche sur Fez. Les troupes de Baghdadi rétrogradent et vont camper à Kenitra, sur la route du Sud.

Abd el Aziz annonce son départ pour le milieu du mois de mai. Effectivement, des préparatifs de voyage sont activement poussés au Dar-el-Makhzen. L'*Afrag* du sultan est sorti et installé hors des remparts. Cependant, l'entourage du souverain manifeste une certaine déconvenue. Les vizirs semblent peu enchantés de ce nouveau projet qui les éloigne de Fez, laissant leurs propriétés et leurs maisons à la merci de Mouley Hafid.

La nouvelle de l'occupation de Saffi par les 500 âskris embarqués le 1er mai sur un paquebot français cause une véritable satisfaction au Makhzen de Rabat. Elle motive la lecture publique d'une lettre chérifienne annonçant à la population cette victoire aziziste. Les préparatifs de départ se poursuivent lentement.

En livrant à lui-même le Nord marocain, c'est-à-dire Fez, Meknès et les campagnes qui environnent ces capitales, Abd el Aziz a pris une grave décision, car c'est l'anarchie du Sud transplantée pour longtemps dans ces régions jusque-là très soumises au Makhzen. Et ce n'est certes point la venue de Mouley Hafid qui ramènera le calme dans ces tribus déconcertées et désemparées. Il est donc à souhaiter qu'un rapide succès ramène sous l'étendard d'Abd el Aziz les provinces du Sud qu'il semble avoir à cœur de se rallier d'abord, et que bientôt une action enfin vigoureuse réduise à l'obéissance des régions comme le Rarb où des commerçants européens, en majorité des Français, possèdent de solides intérêts, de plus en plus menacés en ce moment.

CHRONIQUE DE TANGER

Le 11 avril au matin, le croiseur *Isly* ramène de Casablanca le ministre de France et le général Lyautey, qui repart immédiatement pour Oran. M. Regnault s'embarque le 14 pour Paris.

Le 11 avril, également, a lieu à l'Ecole franco-arabe la distribution annuelle des prix sous la présidence de M. de Beaumarchais, secrétaire d'ambassade.

Le 12, a lieu la dernière adjudication pour fournitures d'effets d'habillements aux troupes de police. Sur dix-huit soumissionnaires, trois maisons sont déclarées adjudicataires. Quatre lots sont adjugés à la maison Altairac, d'Alger, deux lots à la maison Maxime Allier, de Tanger, un lot (chéchias) à une maison autrichienne.

Le Saint-Siège confirme les droits des Franciscains espagnols au monopole de l'exercice du culte catholique au Maroc en conférant au supérieur de la mission des Franciscains, à Tanger, le titre d'évêque, préfet apostolique.

Du 15 au 18, les fêtes du Mouloud sont célébrées avec leur animation accoutumée et se déroulent heureusement cette année sans incidents. Les Aïssaoua et les Hamadcha se sont livrés à leurs exercices favoris sans causer de dommage à personne.

Le 20, une colonne forte d'un millier d'hommes, sous le commandement de l'émir Abd el Malek, quitte Tanger, se dirigent sur El Ksar, avec l'intention, dit-on, de marcher sur Fez. Cette mahalla campe pendant plusieurs jours à Boubana, dans la banlieue de Tanger, où elle séjourne jusqu'au 30, après quoi elle se décide à se mettre en marche.

Le 28 avril, un petit boutiquier juif protégé anglais, au cours d'une vive discussion avec une femme arabe du peuple, tue sa partenaire à coups de bouteille. Les mokhaznis arrivent à temps pour conduire le meurtrier au consulat d'Angleterre et l'empêcher d'être lynché par la foule.

Le 30, Si Ahmed es Seïdi, chef de la police indigène, et Si Abd er Rahman Medjoub, pacha de Figuig, s'embarquent pour Rabat sur le *Gibel Kebir*. Le premier doit être nommé gouverneur de Figuig et le second gouverneur du Rif en résidence à Melilla.

Raïssouli avait quitté Tanger le 8 avril, retournant à sa résidence de Tarzout. De là, il s'était rendu à la zaouïa de Sidi-Yessi pour y assister aux réjouissances du Mouloud, quand soudain le bruit de son assassinat courut à Tanger. On raconta même les phases de ce meurtre, un guet-apens, avec amples détails, et ils furent télégraphiés à la presse parisienne.

En réalité, des notables du Lekhmès avaient bien tenté de dresser à Raïssouli une embuscade et de le fusiller à bout portant, une échauffourée en était résultée sur le chemin de Tarzout, et les imaginations des indigènes y avaient vu la mort du chérif comme un fait certain. En réalité, le chérif, remis de son émotion et, dit-on même, de sa blessure, se porte très bien en ce moment et se propose de revenir sous peu à Tanger.

CHRONIQUE DU MAROC

El Ksar. — Le mois d'avril et la première quinzaine de mai se sont passés au milieu des tendances de plus en plus grandes du Rarb et des Beni-Hassen, surexcités par les chérifs d'Ouezzan, à tourner vers l'anarchie sous prétexte d'acclamer le nom de Mouley Hafid.

Les environs immédiats d'El Ksar ont été calmes, grâce à l'énergie du pacha Remiqui, mais le Rarb était en effervescence. L'agent consulaire de France, M. Boisset, a continué à habiter la ville.

La mahalla d'Abd el Malek, venant de Tanger, est arrivée le 5. On ignore encore si elle sera assez forte pour maintenir dans la province un semblant d'ordre.

La veille, une grande réunion des tribus du Rarb avait eu lieu au marché de Larbâa pour décider de l'attitude à tenir vis-à-vis de la mahalla chérifienne. Les délégués et les cheurfa d'Ouezzan avaient décidé de lutter à outrance pour s'opposer au passage de cette colonne dans la direction de Fez.

Larache. — Si Taïeb Cherkaouï, un des caïds *in partibus* du Rarb qu'Abd el Aziz a récemment délivrés, se dirigeait sur Rabat avec une escorte et des mulets chargés de cadeaux pour le sultan quand il fut arrêté, le 15 avril, près de Méhédya, par des Beni-Hassen qui le pillèrent complètement et l'obligèrent à fuir sur Larache.

Une forte crise monétaire a affligé la ville depuis que la circulation de la monnaie de cuivre marocaine a été imposée par le pacha.

Une partie de la garnison chérifienne de la ville a permuté avec celle de Tétouan.

Le 3 mai, l'ex-caïd Si Mohammed Fedheli a été tué chez les Oulad-Djelal par des gens de cette tribu. Le 5, une centaine d'hommes de la garnison sont partis pour El Ksar rejoindre la mahalla d'Abd el Malek.

Rabat. — Le 15 avril, le croiseur espagnol *Numancia* débarque une partie de la colonne chérifienne en souffrance depuis de longs mois à Mar-Chica. Le reste est débarqué à la fin d'avril.

Le 25, M. Porché, ingénieur des travaux publics prévu par la Conférence d'Algésiras, arrivait à Rabat et se faisait présenter au sultan. Le 4 mai, le croiseur *Friant* remplace le *Desaix* comme stationnaire. Le 6, on annonce que Ben Ghazi, pacha de Mogador, serait nommé caïd-méchouar à la cour d'Abd el Aziz.

Meknès. — Le 5 avril, des Guerrouan incarcérés dans la prison de Meknès réussissent à s'enfuir en laissant les geôliers enfermés à l'intérieur. Ils sont poursuivis, mais pas rattrapés.

Le 18, la population, fatiguée de l'agitation politique



qu'entretient El Kittani, finit par le prier de quitter la ville.

Casablanca. — Le 24 avril, cinq tirailleurs rifains espagnols provoquent un incident qui aurait pu avoir des suites graves en frappant une sentinelle française. Le poste de zouaves étant intervenu est couché en joue. Grâce à la présence d'esprit du sergent chef de poste, un drame est évité. Quelques jours après (le 27), des scènes regrettables de ce genre ont lieu. Les trente tirailleurs rifains débarqués par les Espagnols, livrés à eux-mêmes ou ayant tout l'air de l'être, parcourent la ville en désœuvrés, armés et facilement provocateurs. Ils pénètrent sans motif dans le jardin de M. Blin, horticulteur, et couchent en joue le propriétaire. La gendarmerie française, saisie de plusieurs plaintes de ce genre, fait enquêtes sur enquêtes.

Mazagan. — Le 24 avril, une rixe grave éclate pendant la nuit à l'un des postes de garde placés hors des remparts. Deux âskris sont tués et quatre blessés. La ville en ressent quelque émotion et le croiseur *Isly* inonde le rivage de projections électriques. Ce sont des hafidistes d'Azemmour qui ont réussi à surprendre le poste à l'improviste et à lui voler une douzaine de fusils.

Saffi. — La harka recrutée dans l'Abda au bénéfice de Mouley Hafid reçoit, le 4 avril, l'ordre de ne pas se déplacer. Les deux fils de Si Aïssa, oumana de la douane, sont destitués de leurs fonctions, à la vive satisfaction de la population.

M. Houel, correspondant du *Matin*, qui a reçu son congé du sultan du Sud, grâce à la malveillance du caïd Glaoui, arrive du camp de Mechra-Chaïr après avoir passé par Merrakech.

M. Jourdan, un Français, revenu également du camp hafidiste, est chargé par le Prétendant d'accompagner une nouvelle ambassade à Paris. En même temps, deux autres missions marocaines s'embarquent pour aller porter les doléances de Mouley Hafid à Londres et à Berlin.

La situation reste calme en ville, grâce aux allées et venues fréquentes de navires de guerre français.

De toutes parts, on constate dans le Sud une lassitude générale à l'égard de la situation causée par le hafidisme. Certaines tribus déclarent ne plus avoir rien à faire avec le sultan de Merrakech. Plusieurs caïds des Doukkala et des Rehamna abandonnent la cause hafidiste.

Le 3 mai, Saffi est repris par les âskris de Rabat sans aucune espèce de difficulté. Les 500 hommes amenés par le vapeur *Oued-Sebou*, de la Compagnie Paquet, débarquent sans coup férir avec leur caïd et prennent possession des postes et des corps de garde. Les fonctionnaires se déclarent les fidèles et dévoués serviteurs d'Abd el Aziz, le pacha va rendre visite comme tel au consul de France, puis aux différents agents consulaires. Le *Galilée*, le *Surcouf* et le *Cassard* étaient en rade depuis la veille pour parer à toute éventualité dans le cas où des désordres se seraient produits. Le *Cassard* échange avec les batteries de terre les salves réglementaires, puis le canon salue la lecture publique à la grande mosquée d'une lettre d'Abd el Aziz qui accorde l'*aman* à la ville révoltée.

Mogador. — Anflous continue ses exploits. Le 13 avril, il cerne la casba du caïd Guellouli, aidé des propres administrés de ce dernier. Il sème habilement la rébellion chez les Oulad-el-Hadj contre leur caïd El Hadji. On prévoit que ces deux tribus ne tarderont pas à abandonner la cause hafidiste.

El Mtougui, ministre de la justice de Mouley Hafid, a réussi à s'enfuir, inquiet des suites de l'aventure à laquelle il collaborait. Il est retourné dans sa tribu des Mtouga et, de là, a adressé au sultan de Rabat une demande d'*aman* pour lui et les siens, par l'intermédiaire de Ben Ghazi, pacha de Mogador. Il manifeste son désir de se réconcilier avec Anflous pour organiser avec lui une mahalla qui marcherait sur Merrakech.

La mission du fekih Sebaï, envoyé par Mouley Hafid auprès d'Anflous pour essayer de l'acheter, échoue. Le parlementaire est prié de quitter immédiatement le territoire où opèrent les contingents azizistes.

Anflous dirige sur le reste de la mahalla hafidiste campée à Bou-Riki une attaque décisive au cours de laquelle il disperse les soldats et fait razzier complètement le camp.

Le 2 mai, une délégation des Mtouga s'embarque à destination de Rabat pour faire acte de soumission à Abdel-Aziz.

Le 5, la paix semble définitivement conclue entre Anflous et le caïd Guellouli.

Merrakech. — Si Thami Glaoui, parti auprès de Mouley Hafid pour prendre le commandement de la mahalla du prétendant, a reçu contre-ordre et revient à Merrakech le 10 avril.

Des crieurs publics continuent à demander des subsides et des contingents au nom du sultan du Sud, mais personne ne répond à ces appels. Une partie de la population, la bourgeoisie notamment, dissimule à peine la satisfaction qu'elle éprouverait à voir Merrakech reprise au nom d'Abd el Aziz. Les fanatiques qui sentent le danger s'efforcent de protéger la ville contre une attaque aziziste. Ils recrutent des garnisons de bonne volonté.

Le 21, la poste française inaugure deux courriers hebdomadaires de Merrakech à Saffi et de Merrakech à Mogador.

L'insécurité augmente dans la région. Des coupeurs de routes de plus en plus nombreux surgissent sur toutes les pistes.

Le mohtasseb de la ville envoyé en mission auprès d'El Mtougui pour essayer de ramener ce personnage dans le sillage de Mouley Hafid n'obtient aucun succès.

Les Srarna viennent de nommer deux caïds azizistes. Ils comptent collaborer prochainement au rétablissement d'Abd el Aziz à Merrakech.

Melilla. — Les indigènes du Rif ont reçu du comité révolutionnaire de Fez des lettres les exhortant à se rallier à la cause hafidiste.

Le 30 avril, à propos d'un différend qui a surgi à la douane du Roghi sur la limite du territoire de Melilla et du territoire marocain, des soldats espagnols et des âskris échangent des coups de fusil. Trois âskris azizistes sont tués et quatre blessés par les Espagnols.

Tanger, le 11 mai 1908.

Ch. René-Leclerc,

Délégué général du Comité du Maroc à Tanger.

Les envoyés de Moulay Hafid en Europe. — Les pangermanistes et le Comité allemand du Maroc ont tenté de provoquer en Allemagne une vive agitation à propos de la venue des deux envoyés de Moulay Hafid, Ben Azzous et Ben Nis. Voici le texte de la résolution votée par le Comité allemand dans sa réunion du 25 avril :

L'émotion du peuple allemand, provoquée par l'action continue et arbitraire de la France au Maroc, croît tous les jours. Cette émotion est aussi partagée dans d'autres pays.

Quoique la Société allemande du Maroc ait montré, dans sa réunion du 1er janvier, le progrès des intérêts économiques allemands au Maroc et qu'elle ait indiqué à notre politique des voies praticables, le chancelier et le secrétaire d'Etat à l'office des affaires étrangères n'en ont pas moins fait au Reichstag des déclarations très peu satisfaisantes sur l'attitude de l'Allemagne à l'égard de l'action française.

Il y a donc lieu de craindre que le gouvernement ne cède encore davantage devant les empiètements de la France, quoique celle-ci ne cesse pas de contrevenir à l'Acte d'Algésiras. La dernière tentative de la France de présenter la solution soi-disant favorable pour nous de la délimitation du Cameroun comme une compensation généreuse, doit être repoussée avec énergie.

Considérant que l'action de la France blesse la conscience de tous les peuples civilisés et est en contradiction avec le développement historique du Maroc, la réunion recommande au gouvernement d'appuyer Moulay Hafid dans le désir qu'il exprimera, par une nouvelle ambassade aux puissances, de se voir accorder du temps pour s'entendre avec son frère et pour rétablir l'ordre au Maroc.

Le gouvernement allemand s'est tenu sur le



représenté à Tanger les nouvelles relations entre les deux pays.

L'occupation française de la Chaouïa et le commerce allemand. — On sait comment « le pied d'égalité », « la porte ouverte », c'est-à-dire les intérêts du commerce allemand au Maroc, ont constamment été invoqués outre-Rhin comme le principal argument contre notre action dans l'Empire chérifien. Les faits viennent de donner un démenti formel aux aigres récriminations que certains Allemands formulaient contre nous depuis que nous sommes à Casablanca, et en particulier contre l'usage que le corps de débarquement français a été amené à faire des allèges du port marocain. Le commerce allemand qui s'élevait à 1.653.930 francs à Casablanca en 1906, a dépassé les 2 millions en 1907. Quant au tonnage du mouvement du port, il a quadruplé si l'on compare la période août 1906-janvier 1907, avec la période août 1907-janvier 1908 : le mouvemement commercial a en effet passé de 947 tonnes à 3.916. Voilà les résultats du prétendu accaparement des barcasses du port par notre marine et notre armée. La vérité est que jamais le commerce n'a reçu une aide aussi efficace que celle que lui ont assurée, même par d'assez mauvais temps, les canots à vapeur de l'escadre de l'amiral Philibert.

— La Société de Géographie vient de publier, avec le concours du ministère des Affaires étrangères, un travail qui fait faire un grand pas à la géographie du Maroc. C'est la carte des itinéraires de M. Louis Gentil dans le Haut-Atlas marocain.

Cette carte, exécutée avec talent par M. Marius Chesneau, est le résultat des reconnaissances effectuées par le distingué géologue lors de sa participation à la mission de Segonzac, organisée par le Comité du Maroc.

Les grandes lignes de la configuration du Maroc sont aujourd'hui connues, et la cartographie de ce pays n'a plus grand'chose à attendre de longs itinéraires déroulant leur ligne unique à travers d'immenses territoires ; ce qui reste à faire, c'est un travail d'inventaire : l'exploration méthodique du Maroc par régions.

S'inspirant de ce principe, M. Gentil s'est attaqué plus particulièrement à la tache ardue de résoudre le problème de la structure du Haut-Atlas. Le résultat de ses efforts est un gain inestimable pour la géologie et la topographie de cette région.

La carte, à l'échelle de 1/250.000e, est accompagnée d'une notice explicative, et en cartouche, d'une petite carte du Maroc au 1/4.000.000e, qui représente une synthèse nouvelle de l'orographie générale de l'empire chérifien, et modifie en plusieurs points importants les conceptions antérieures.

Le travail de M. Gentil honore son auteur, ainsi que les Sociétés et les autorités qui en ont rendu possible l'exécution et la publication. Il affirme, une fois de plus, la part prépondérante de la France dans l'exploration scientifique du Maroc.

— Le contre-amiral Berryer, major général à Cherbourg, est nommé commandant de la mission navale détachée au Maroc, en remplacement du contre-amiral Philibert, nommé vice-amiral.

— Nous avons reçu la lettre suivante :

Bordeaux, le 18 mai 1908.

Monsieur le Directeur,

Je vous serais obligé de bien vouloir porter à la connaissance de vos lecteurs les faits suivants :

Le 8 mars dernier, à Bordeaux, à l'issue d'une conférence pendant laquelle je l'avais interpellé à propos du Maroc, M. Jean Jaurès m'offrit publiquement, — et j'acceptai séance tenante — un débat contradictoire à *quinzaine* sur la question marocaine. Depuis lors, je me suis adressé plusieurs fois au Comité socialiste de Bordeaux chargé d'organiser la réunion, sans pouvoir obtenir qu'une date me fût fixée ; le 31 mars dernier, j'écrivis à M. Jaurès une lettre personnelle de rappel qui resta sans réponse. Enfin, le 4 avril, je reçus la lettre ci-dessous de M. Dondicol, secrétaire du Comité socialiste :

« Bordeaux le 13 avril 1908,

« Monsieur,

« Notre ami Jaurès m'informe qu'il est à la disposition de la Fédération le samedi ou le dimanche qui précédera la rentrée de la Chambre ; celle-ci s'ouvrant le 19 mai, la conférence sur le Maroc aura donc lieu le 16 ou le 17 du même mois. J'aurai donc le plaisir de vous fixer à bref délai le jour exact de cette réunion. »

« En attendant, etc...

« *Signé :* E. Dondicol. »

Je répondis le jour même, acceptant l'une ou l'autre des dates indiquées.

Le 16 et le 17 mai sont maintenant passés. Les Chambres se réunissent demain.

Que faut-il en conclure ?

Veuillez, Monsieur le Directeur, recevoir avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Henri Lorin,
Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

L'Etat Indépendant du Congo et la Belgique. — La question de l'annexion est entrée dans la phase parlementaire. On n'a pu aboutir dans le court délai d'un mois dont on disposait entre le 15 avril et l'ouverture de la période électorale pour des élections législatives, mais on a largement déblayé le terrain. Orateurs pour et contre l'annexion ont eu le loisir de s'expliquer. La plupart des leaders des différents partis ont fait connaître leur opinion. Les ministres Schollaert, Davignon et Renkin, et le rapporteur, M. de Lantsheere, ont soutenu le projet de reprise dont se sont déclarés partisans, à droite : MM. Woeste, de Broqueville, Cousot, Verhaegen, Segers, Tibbaut, Carton de Wiart, de Groote et Beernaert; à gauche : MM. Franck et Hymans. Par contre, MM. Persoons, Jourez, Lorand et Janson, de la gauche libérale; MM. Bertrand, Hubin, Denis, Vandervelde et Anseele, de la gauche socialiste, ont prononcé des discours contre le traité et les solutions proposées par le gouvernement.

C'est le mercredi 15 avril que s'est ouvert le débat par un grand discours de M. Schollaert. Le président du Conseil a donné sur la future administration de la colonie des renseignements qui ont été très bien accueillis par la Chambre. Il a préconisé la diffusion du numéraire, la perception des impôts en argent, la réduction des taxes indigènes à un taux modéré et la suppression du travail forcé, toutes mesures qui répondraient aux desiderata exprimés [souvent en

ce qui concerne l'administration congolaise.

Le ministre de la Justice, M. Renkin, chargé de défendre les solutions proposées par le gouvernement et de répondre aux nombreuses objections que l'on a formulées contre elles, l'a fait en un discours très étudié au cours duquel il a défendu le principe de l'autonomie financière. Il n'y aura, d'après M. Renkin, aucune confusion entre les finances de la métropole et celles de la colonie. La Belgique, a-t-il dit, en vertu du traité, a la charge du passif et des engagements de l'Etat; c'est une conséquence normale de l'annexion. L'actif de la colonie contre-balance son passif, et si on objecte que la valeur du portefeuille a baissé, on reverra la hausse.

Nous n'avons pas à analyser ici tous les discours qui ont été prononcés au cours des trois semaines environ qu'a duré le débat; il nous faut seulement noter la nouvelle que M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, a donnée au cours du sien. « Deux puissances, a-t-il dit, l'Angleterre et les Etats-Unis, ont cru utile de nous faire connaître leur manière de voir; dans un esprit amical, elles ont formulé certains vœux, soumis à notre jugement certaines mesures. Elles nous ont demandé comment nous comprenons les prescriptions de l'Acte de Berlin relatives à l'amélioration des races indigènes et à la liberté du commerce et d'établissement. Il serait contraire aux usages de publier le texte de l'échange de vues qui se poursuit en ce moment. » Dans sa péroraison, M. Davignon a déclaré que le gouvernement belge entendait rester fidèle aux engagements qu'il a pris à la conférence de Berlin. « La Belgique, a ajouté le ministre, agira dans la complète indépendance de sa souveraineté. L'Europe ne saurait douter ni de sa bonne volonté, ni de sa bonne foi. La loyauté scrupuleuse avec laquelle nous avons toujours rempli nos engagements internationaux nous a acquis l'estime des autres peuples. Cette loyauté est pour eux la meilleure et la plus sûre garantie de ce que la Belgique compte accomplir et réaliser au Congo. »

C'est ainsi que la question internationale est intervenue au cours du débat. Elle avait pris une assez grande importance avant cette phase parlementaire pour qu'il en fût parlé à la tribune. Il en a été traité, on le voit, très diplomatiquement. Le débat n'a pas fixé d'une façon précise quant aux points sur lesquels porte l'échange de vues entre le gouvernement britannique et les Etats-Unis; on sait d'une façon générale leurs demandes, mais non comment elles sont libellées ni de quelle façon le gouvernement belge y répond. L'intervention de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, en tout cas, n'a rien qui doive étonner quand on sait que le premier de ces pays s'est très étroitement préoccupé de ce qui se passait au Congo belge et que le second a, le premier, reconnu la souveraineté de l'Association internationale du Congo et passé, dès le 22 avril 1884, une convention par laquelle l'Association prenait vis-à-vis des Etats-Unis des engagements relatifs à la liberté d'établissement et de commerce et lui garantissait, en outre, le traitement de la nation la plus favorisée.

La clôture de la session parlementaire dans les premiers jours de mai a interrompu la discussion du projet d'annexion. Elle sera reprise dans une session extraordinaire qui se tiendra immédiatement après les élections, c'est-à-dire aux mois de juin et juillet prochains, et l'avis à peu près unanime est que, sauf imprévu, l'annexion sera votée ainsi que la loi coloniale; mais le vote de l'annexion sera loin de réunir l'unanimité des membres de la Chambre.

POSSESSIONS BRITANNIQUES

GÉNÉRALITÉS

Le nouveau ministre anglais des colonies. — Les remaniements ministériels provoqués en Angleterre par la retraite de sir Campbell-Bannerman ont eu leur contre-coup au Colonial Office dont les deux grands chefs ont été changés. Le secrétaire d'Etat, lord Elgin, et son actif sous-secrétaire d'Etat, M. Winston Spencer Churchill, s'étant retirés (ce dernier devient à trente quatre ans le chef d'un département ministériel, le Board of Trade), ont été remplacés respectivement par lord Crewe, précédemment lord président du conseil privé et par le lieutenant-colonel Seely. Lord Crewe, ancien vice-roi d'Irlande de 1892 à 1895 et gendre de lord Rosebery, appartient au groupe des libéraux impérialistes dont celui-ci est le chef plus ou ou moins écouté : il est âgé de cinquante ans. Quant au colonel Seely, qui représente à la Chambre des Communes une des circonscriptions de Liverpool, il est âgé de quarante ans seulement : il a servi dans l'Afrique du Sud en 1900 et a fait une vive opposition au dernier cabinet conservateur de M. Balfour sur la question douanière et sur l'introduction de la main-d'œuvre chinoise au Transvaal.

NIGERIA MÉRIDIONALE

La situation économique de la colonie en 1906. — Il est bien tard sans doute pour exposer dans ces colonnes la situation économique de la Nigeria méridionale en 1906 : cependant le rapport afférent à ce millésime vient à peine de paraître dans la série des rapports coloniaux annuels publiés par le Colonial Office, et nous croyons qu'il est néanmoins intéressant d'extraire quelques renseignements, quand ce ne serait que dans le but de ne pas laisser établir de lacune dans la série des comptes rendus de ce genre qui paraissent régulièrement à cette place.

On sait que sous le nom de Nigeria méridionale

il faut entendre aujourd'hui non seulement le protectorat désigné ainsi depuis un certain nombre d'années, mais encore l'ancienne colonie et le protectorat de Lagos, qui y a été incorporé en 1906 et qui, depuis lors, constitue la province occidentale de la colonie agrandie, les territoires de l'ancienne Nigeria du Sud formant la province centrale et la province orientale. Le rapport auquel nous empruntons les renseignements qui suivent est ainsi le premier établi pour la « grande » Nigeria méridionale. Il accuse, en tenant compte pour chacune des trois provinces, les résultats partiels des années antérieures.

Finances. — Le total des recettes réalisées s'est élevé à 1.088.717 liv. st., soit 64.055 liv. st. de plus que les prévisions, et 136.968 de plus qu'en 1905. Les quatre cinquièmes des recettes, 81,4 0/0 exactement, proviennent des douanes, dont le tarif, très simple, comprend un droit spécifique sur 17 articles d'importation et un droit de 10 0/0 *ad valorem* sur la plupart des autres marchandises entrant dans la colonie. Les douanes ont ainsi produit en 1906, 885.858 liv. st. contre 799.112 en 1905 : mais la plupart des autres articles du chapitre des recettes accusent des augmentations sensibles, le chemin de fer notamment, dont les recettes ont passé de 74.386 liv. st. en 1905 à 84.842 durant l'année qui nous occupe.

Quant aux dépenses effectuées, elles ont atteint le chiffre de 1.056.290 liv. st. dépassant les prévisions budgétaires de 22.255 liv. st. et les dépenses effectuées en 1905 de 57.729 liv. st. Dans les comptes définitifs des années 1905 et 1906, nous relevons les quelques chiffres ci-après qui permettent de se rendre compte de ce que la colonie dépense pour quelques-uns de ses services :

	1905	1906
	liv. st.	liv. st.
Dettes exigibles	57.945	70.083
Contribution à la Nigeria septentrionale	78.750	75.000
West African Frontier-Force	90.609	84.169
Marine	81.666	92.195
Service médical	42.774	45.610
Justice	9.925	9.195
Police civile	29.198	31.411
Enseignement	9.947	12.520
Service des travaux publics	30.000	34.845
Travaux effectués (entretien)	35.521	51.217
Ponts et routes (entretien)	818	1.397
Travaux effectués (extraordinaires)	153.878	123.102
Ponts et routes (travaux extraordinaires)	2.874	15.899

En outre, sur fonds d'emprunt, la colonie a consacré, en 1906, 262.343 livres sterling aux travaux de construction du chemin de fer de pénétration vers le Niger qui, au 31 décembre 1906, avait entraîné une dépense totale de 1.677.756 livres sterling.

Commerce. — Le mouvement général de la colonie (espèces monnayées non comprises) durant les trois dernières années, est représenté par les chiffres ci-après :

	Importations	Exportations
	liv. st.	liv. st.
1904	2.371.000	2.635.000
1905	2.592.000	2.552.000
1906	2.847.000	2.635.000

Le commerce total (importations et exportations réunies) de la Nigeria méridionale a donc dépassé, en 1906, 137 millions de francs. C'est un chiffre considérable, qui n'avait jamais été atteint auparavant.

Aux importations, on constate, pour 1906, des diminutions plus ou moins importantes sur les articles ci-après : eaux gazeuses, perles, cotonnades, poteries et cristaux, quincaillerie et machines, fusils et poudre de traite, etc. ; par contre, le commerce des soieries, des vêtements, des alcools, des tabacs bruts, etc., a été en progrès marqué. Ajoutons, en ce qui concerne l'origine des importations, que les 75 0/0 sont en provenance du Royaume-Uni ; ce chiffre n'a pour ainsi dire pas varié depuis trois ans ; 10,6 0/0 viennent d'Allemagne (13,3 0/0 en 1904) et 9,5 0/0 de Hollande (6,8 0/0 en 1904). Ce dernier pays a donc gagné presque exactement ce que l'Allemagne a perdu sur le marché de la Nigeria méridionale.

A l'exportation, le fait le plus saillant de ces dernières années, et qui mérite véritablement de retenir l'attention, est la progression très sensible des exportations de produits de culture. Sauf en ce qui concerne le café, dont la production a toujours été assez faible, du moins dans la province de Lagos (dans les deux autres provinces elle est en progrès), tous les articles de cette catégorie accusent, à la sortie, des plus-values importantes. Le petit tableau ci-après permet au reste de s'en rendre compte :

Exportation des produits de culture.

	1906	1905	1904
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
Provinces centrale et orientale	31.904	13.281	12.783
Province occidentale (Lagos)	98.295	63.790	43.607
Totaux	130.199	77.071	56.390

Sans doute ces 130.199 livres sterling ne représentent qu'une bien faible partie des exportations totales de la colonie, dont la prospérité repose toujours sur l'exploitation des productions spontanées : amandes de palme, huile de palme, caoutchouc, mais c'est la valeur relative et non la valeur absolue de ce chiffre qui importe en l'espèce. Il est inutile d'insister sur ce point.

Par un de ces défauts de méthode si fréquents dans les documents officiels anglais, le rapport que nous analysons ne renferme pas de tableau distinct des principaux produits d'exportation — non plus au reste que des marchandises d'importation. — C'est donc en glanant çà et là quelques chiffres que nous avons pu reconstituer la liste ci-après, qui sera forcément incomplète.

Principales exportations en 1906.

	Quantités	Valeurs
Huile de palme :		
Lagos	3.081.256 gallons (1)	»
Autres provinces.	12.951.315 —	»
Amandes de palme :		
Lagos	48.337 tonnes	»
Autres provinces.	65.010 —	»
Caoutchouc :		
Lagos	927.627 livres (2)	91.260 liv. st.
Autres provinces.	2.506.652 —	215.817 —
Maïs	13.053 tonnes	37.386 —
Arachides	33.216 quintaux (3)	13.486 —
Coton	2.695.923 livres	41.563 —
Karité	1.727 tonnes	18.917 —
Cacao :		
Lagos	1.153.439 livres	20.893 —
Autres provinces.	466.548 —	6.161 —
Acajou	20.274 billes	68.718 —

Quelques commentaires ne seront pas sans doute pas inutiles, pour donner aux chiffres ci-dessus leur signification réelle.

En ce qui concerne les produits des palmiers à huile, l'année 1906 a été meilleure que la précédente, mais elle est demeurée cependant inférieure à 1904, qui avait été une année « record ». Comme on a pu le voir plus haut, c'est l'ancienne Nigeria méridionale (*stricto sensu*), la *Côte des Huiles* de jadis, qui est le grand producteur des oléagineux. Il en est de même pour le caoutchouc.

Dans les provinces centrale et orientale, l'exportation de cette gomme a atteint le chiffre le plus élevé qui ait été encore constaté (l'année 1905, avec 2.842.831 livres de poids, exceptée), tandis qu'à Lagos le chiffre de 927.000 livres que nous reproduisons ci-dessus, quoique très supérieur aux résultats relevés depuis 1900 — (le point le plus bas de la courbe serait 1903, avec 131.311 livres seulement), demeure encore bien loin des 1.993.525 livres de 1899 et des 6.484.363 livres de 1896 (année record). Il s'est produit là un double mouvement en sens inverse, la courbe de la production du caoutchouc dans l'ancienne Nigéria méridionale ne cessant de monter, tandis que la même ligne, pour le Lagos, ne cessait de descendre (sauf, bien entendu, quelques années exceptionnellement favorables ou défavorables) avec, pour le Lagos, une tendance marquée à remonter depuis trois ans.

Les autres produits exportés par la colonie en 1906 sont presque tous des produits qui figurent depuis peu d'années aux statistiques et qui presque tous ont fait de très rapides progrès. C'est ainsi que le maïs, qui provient presque exclusivement de la province occidentale, est passé de 4.689 tonnes en 1904 (4) à 13.053 en 1906; que les arachides, — production confinée à la province centrale — sont passées de 9.363 quintaux en 1903 à 33.000 en 1906; pour le cacao, dont la culture exige beaucoup de temps et de soins, on ne saurait s'attendre à des progrès si rapides (1.189.460 livres en 1904, 1.619.987 en 1906). Pour ce qui est du coton, il y a lieu de constater également un sensible accroissement de la production. (Voir la note ci-après.)

Ajoutons, en ce qui concerne les exportations, que 56,85 0/0 de celles-ci ont été dirigés vers l'Angleterre, 1,22 0/0 seulement vers la France et 39,25 0/0 vers l'Allemagne qui, dans la province de Lagos, accapare la presque totalité du commerce des amandes de palme et a sensiblement développé ses opérations en caoutchouc, maïs et cacao.

(1) Le gallon vaut 4 lit. 543.
(2) De 0 k. 453.
(3) De 50 kil. 8.
(4) Il convient de rapprocher ce mouvement des progrès très rapides faits par la culture du maïs depuis deux ans, dans notre Dahomey.

La production du coton en 1907. — D'après la *Gazette du Gouvernement* (Journal officiel) de la Nigeria méridionale, l'exportation du coton de la colonie a atteint, durant le dernier trimestre de 1907, le chiffre de 37.195 balles, valant 24.964 livres sterling. Durant les neuf premiers mois de l'année, ces chiffres avaient été respectivement de 67.672 balles et 84.197 livres sterling. Ainsi, pour l'ensemble de l'année, l'exportation s'est élevée à 104.867 balles représentant une valeur de 109.161 liv. st., soit près de 2.800.000 francs. C'est un chiffre relativement considérable; le mouvement provoqué dans la Nigeria méridionale en faveur de la culture du cotonnier date, en effet, de quelques années à peine. Au reste, pour donner une idée de ce que représente réellement le chiffre de l'exportation de 1907, il suffit de rappeler qu'en 1905 la colonie avait exporté 3.310 balles (valeur 15.836 liv. st.) et qu'en 1906 le nombre des balles exportées ne s'était élevé encore qu'à 8.267, représentant une valeur de 41.563 liv. st.

La population de la Nigeria méridionale. — Dans la Nigeria méridionale, comme dans la majeure partie de l'Afrique, on en est réduit, pour déterminer le nombre des habitants, à de simples évaluations. Voici à quelles estimations s'est arrêtée l'administration locale, en se basant sur les opinions les plus autorisées :

Province occidentale	3.000.000	6.085.000
— centrale	1.585.000	
— orientale	1.500.000	

Ces chiffres, à notre avis, doivent constituer un maximum. L'expérience de ces dernières années a démontré que, dans la plupart des colonies tropicales, les évaluations basées sur la seule impression des voyageurs, étaient généralement trop fortes. Des recensements ou des ébauches de recensements effectués dans la Nigeria septentrionale, au Dahomey tout récemment, au Congo français, ont mis en évidence la tendance que nous signalons.

En ce qui concerne la population européenne de la Nigeria méridionale — ici nous sommes sur un terrain plus solide — elle était de 1.022 personnes, au 31 décembre 1906 (province occidentale : 400; province centrale : 273; province

orientale : 349). Le rapport colonial pour 1906, auquel nous empruntons ces renseignements, donne, pour les provinces centrale et orientale, l'effectif par centre ou par poste de la population européenne. Le tableau qui contient ces indications tiendrait trop de place pour que nous songions à le reproduire dans ces colonnes. Il serait cependant intéressant de le soumettre aux méditations des parlementaires ou des publicistes mal informés, qui déplorent la faiblesse numérique de la population européenne de nos colonies d'Afrique ; il y verraient que les possessions étrangères voisines ne sont pas plus favorisées sous ce rapport que nos propres possessions ; il faudrait au reste méconnaître complètement les conditions auxquelles sont soumis l'introduction et l'établissement des Européens dans les pays tropicaux pour s'étonner d'un pareil état de choses. C'est ainsi que, dans la province centrale, Onitsha Asaba compte 92 Européens (dont 27 missionnaires hommes et 19 missionnaires femmes, 24 fonctionnaires et 22 commerçants) ; c'est de beaucoup le centre le plus favorisé sous le rapport du peuplement européen; à Sapele, on compte 47 Européens seulement (5 fonctionnaires et 42 non fonctionnaires) ; à Ouarri, 41 Européens; à Bénin (ville), 35 (14 fonctionnaires et 21 autres) ; à Forcados, 25 (dont 4 fonctionnaires) ; puis vient Aboh avec 10 Européens; aucun autre centre n'en a plus de 6. — Dans la province orientale, à Calabar, sont groupés 145 blancs (dont 44 fonctionnaires et 43 missionnaires) ; puis viennent à grande distance Opobo, avec 37 blancs (dont un seul fonctionnaire); Degema, avec 32 ; Bonny, avec 20; Ikot-Ekpene, avec 19, etc.

Le chemin de fer de Lagos en 1906. — On vient à peine de publier les statistiques du chemin de fer de Lagos pour 1906. Nous en extrayons les quelques renseignements ci-après qui permettront aux lecteurs du Bulletin de mettre à jour les notes assez complètes publiées sur le même railway dans le Bulletin de juin 1906 et qui se référaient aux années 1902-1905. En raison du délai qui s'est écoulé depuis cette époque, nous croyons devoir reproduire ici les chiffres de 1905. Si l'on compare ces derniers avec ceux fournis par les résultats de 1906, on constate que les recettes brutes du chemin de fer se sont élevées à :

	Recettes brutes totales	Soit par mille exploité	Soit par kilomètre exploité (environ)
	—	—	—
1905...	72.649 liv. st.	578 liv. st.	9.030 francs
1906...	84.663 —	645 —	10.021 —

Il convient d'ajouter que dans les recettes de 1906 figurent pour 1.457 liv. st. les recettes effectuées sur la section de Ibadan à Iouo (30 milles), ouverte le 23 octobre 1906. Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 56.775 liv. st. en 1905 et à 60.295 en 1906, faisant ainsi ressortir le coefficient d'exploitation à 78,2 0/0 en 1905 et 71 0/0 en 1906. Cette diminution sensible dans ce coefficient provient principalement de la mise en service de locomotives plus puissantes qui ont permis de faire des trains plus lourds et de réduire ainsi le coût du train-mille remorqué : une meilleure adaptation du matériel en service aux nécessités du trafic a également contribué à cet heureux résultat en portant le poids du chargement moyen d'un wagon de 4 tonnes 62 à 5 tonnes 11.

André Meyreuil.

POSSESSIONS ALLEMANDES

GÉNÉRALITÉS

Les emprunts coloniaux. — La commission du budget a discuté, à la fin de mars, la question des crédits supplémentaires. Ceux qui sont destinés à la construction des chemins de fer coloniaux s'élèvent à 33 millions de marcs, dont 4 pour le Togo, 4 pour le Cameroun, 2 pour le prolongement de la ligne de l'Usambara, 15 pour l'achat d'une partie des actions de la Compagnie de chemin de fer de l'Afrique orientale et 8 pour le prolongement de la Centralbahn jusqu'à Tabora (1er acompte de l'avance faite à la Compagnie). La garantie de l'Etat s'appliquera indistinctement à toutes les colonies, sauf le Sud-Ouest. Cette résolution du gouvernement a été vivement combattue par la commission du budget, d'abord parce qu'elle est contraire à la loi fondamentale des colonies, qui fait de chacune d'elles une individualité juridique, et ensuite parce que les colonies, a-t-on dit, n'auront pas intérêt à faire des économies, si les plus-values des unes doivent servir à payer les dettes des autres. La *Koloniale Zeitschrift* ne prévoyait pas que le vote de ces crédits rencontrât au Reichstag de grandes difficultés. Qu'est-ce que 33 millions, disait-elle, en regard des 2 milliards 1/2 de marcs, que l'Etat a besoin de se procurer pour boucler le budget de 1908 ? Effectivement, le projet relatif aux chemins de fer coloniaux a été voté, sans débats par tous les députés du Reichstag, sauf seulement les Polonais et les socialistes.

CAMÉROUN

La situation économique de l'Adamaoua, en 1906-1907. — Le fascicule consacré au Cameroun, dans le Mémoire officiel sur le développement des colonies allemandes, en 1906-1907, contient un rapport spécial sur l'Adamaoua. En cette année, l'état sanitaire de ce pays fut très peu satisfaisant. Trois Européens moururent de fièvre paludéenne. Il y eut beaucoup de cas graves de malaria. On a réussi, en partie, à combattre la petite vérole, au moyen de lymphes expédiées d'Allemagne, par la voie du Niger et de la Benoué. La lèpre est à l'état endémique dans les monts Mandara. Il faudrait fonder à Garua un hôpital, auquel serait annexée une léproserie, comme celle que les Anglais ont déjà construite à Maifani.

Grâce aux pluies, la récolte de céréales a été très bonne, mais les essais de culture de coton ont été malheureux; la production suffit tout juste à la consommation locale. On a de nouveau entrepris la culture des dattiers. Après le coton et les dattes, les principaux produits agricoles sont les figues, le chanvre et le caoutchouc. Un agent de la maison Pagenstecher a planté, avec succès, assure-t-il, à Ibi, des arbres à caoutchouc du Para. Si ces affirmations sont justes, il y aurait là, pour l'Adamaoua, une importante source de profits. L'établissement d'un jardin d'essai à Garua serait fort utile.

L'élevage a été fortement atteint par une nouvelle épidémie de peste bovine, contre laquelle le gouvernement et les Fullahs ont été impuissants. La tsétsé fait aussi de grands ravages. Le gouvernement possède, en nombre suffisant, des animaux de transport. Mais il faudrait améliorer, par des croisements, la race de chevaux indigènes, comme aussi celle des vaches, afin d'obtenir un meilleur rendement en viande, en lait et en travail. Il semble que l'élevage de moutons mérinos et de chèvres d'Angora aurait de sérieuses chances de réussir.

La route de Garua à Binder a été rendue carrossable. Le gouvernement et les deux maisons de commerce de Garua ont fait les frais de la construction d'une jetée en galets, avec revêtement de ciment, afin de faciliter le déchargement des marchandises, les vapeurs étant autrefois obligés de stationner à 20 mètres de la rive du fleuve. En même temps, un bac a été établi. La Compagnie du Niger a fait bâtir deux boutiques en tôle. La firme Pagenstecher possède à Garua une maison d'habitation et un dépôt. L'une et l'autre Société ont des factoreries à Ngaoundéré. La maison allemande envoie des agents à Dikoa et à Kusseri. L'Adamaoua exporte du caoutchouc, de l'ivoire, des plumes d'autruche. En seconde ligne viennent la gomme arabique, le beurre de karité, les peaux, la cire, les ânes et les chevaux. Ces animaux sont expédiés en territoire français.

L'usage de la monnaie allemande se répand de plus en plus. Il n'y a guère qu'à Ngaoundéré qu'on voit encore des thalers de Marie-Thérèse. Une ordonnance du gouverneur a prescrit le paiement des salaires en argent. Peu à peu disparaîtra du commerce l'usage du paiement en marchandises, qui est très préjudiciable aux marchands indigènes. L'établissement de patentes pour les colporteurs a été généralisé. Les marchands noirs s'en montrent satisfaits, puisqu'ils y trouvent une garantie de sécurité.

Une expédition aux plateaux herbeux de l'intérieur. — Le géographe Moisel rend compte, dans la *Kolonialzeitung* du voyage d'études qu'il a fait, de novembre 1907 à janvier 1908, dans le Cameroun central.

Il s'est rendu d'abord, par Johann Albrechtshöhe à Bamenda. Ce dernier pays, d'une altitude moyenne de 1.200 mètres, est sain, propre à l'agriculture et à l'élevage, en partie très peuplé et, au dire du capitaine Glauning, susceptible d'être habité par les Européens. Partout peuvent croître le maïs et les arachides. Les steppes de Nun conviennent à la culture du coton et, dans les parties basses, inondées par la rivière, le riz peut donner de riches récoltes. Dans les limites du district sont compris deux grands Etats : Bamum, qui compte 100.000 habitants, et Bali, qui en a 60.000. Au district de Bamenda appartiennent aussi les pays Bansso, Baujum et Bafut, qui ont été soumis, en 1906, par le capitaine Glauning et le capitaine Hirtler. La résistance des Bafut avait été acharnée. M. Moisel vante le sang-froid et la prudence du capitaine Glauning, qui administrait le district; il ajoute une remarque à laquelle la mort récente de cet officier donne aujourd'hui un caractère d'actualité. Lorsqu'il s'agira, dit-il, de pourvoir à son remplacement, le gouvernement devra faire un choix éclairé, car les tribus des steppes, à l'humeur versatile et éprises d'indépendance, sont difficiles à gouverner et pourraient devenir très redoutables, si elles étaient traitées sans ménagements. Le district de Bamenda renferme 11 factoreries européennes, dont 2 à Bamenda et 7 à Fumban.

De Bamenda, M. Moisel alla visiter Bali. Il vit là manœuvrer à la prussienne les élèves de la mission bâloise, dont il admira la tournure militaire. Toute la population a le goût inné du métier des armes. Aussi beaucoup de jeunes gens s'engagent-ils dans la Schutztruppe. Ce sont des vétérans qui commandent la garde du roi.

Le point le plus septentrional atteint par l'expédition fut Djoti, dans la vallée supérieure de la Katsena, qui est un affluent de la Bénoué. M. Moisel passa ensuite par Kunebo, la capitale du royaume Bansso, par Babessi et Bangambe, et arriva à Fumban, la ville principale du royaume de Bamum. Cette cité, bâtie à 1.180 mètres d'altitude, à laquelle M. Moisel attribue environ 18.000 habitants, fut visitée, pour la première fois, en 1882 par le capitaine Ramsay. Le pays a été exploré, en 1903, par le lieutenant Hirtler, en 1905 par le colonel Muller, et aussi par les missionnaires de la mission bâloise, établis depuis quelques années dans le Bali et le Bamum. Ce dernier Etat mesure près de 7.000 kilomètres carrés; il est donc plus étendu que le grand-duché d'Oldenbourg. M. Moisel fut très bien accueilli par le jeune roi Joja. Il décrit les deux enceintes circulaires de Fumban, dont la circonférence atteint 22 kilomètres, le palais royal, le quartier haoussa, habité par une population de 2 à 3.000 personnes et l'église de la mission bâloise, qui fut construite, en un seul jour, à la place d'une mosquée destinée aux Haoussas, laquelle fut déplacée. M. Moisel s'étonne que le gouvernement allemand ne soit pas représenté par un résident, dans la capitale d'un royaume si important.

Après avoir traversé la riche plaine Mbo qu'arrose un affluent du Wuri, il gagna la région des monts Manenguba et Nlonako, où doit aboutir le chemin de fer venant de Duala. Le gouvernement espère voir s'élever ici une grande ville européenne et songe à constituer une société d'éle-

vage qui approvisionnera de bétail la région côtière. Il importe de hâter la construction du chemin de fer et de le prolonger dans l'intérieur. Déjà le développement agricole est menacé d'être entravé ici, comme il l'est maintenant dans le Sud, par l'accroissement des transports et des travaux publics qui exigent une main-d'œuvre toujours plus nombreuse. Comme M. Moisel s'étonnait que le roi Joja ne fît pas réparer certains édifices du palais royal fort délabrés : « Je n'ai pas pu encore entreprendre ce travail, répondit le roi, parce que je dois fournir tel nombre de porteurs et d'ouvriers. » D'ailleurs, à supposer que tous les habitants pussent se livrer aux travaux agricoles, ils ne cultiveraient pas au delà de ce qui leur est nécessaire, les moyens de transport actuels étant trop coûteux. M. Moisel a vu, à Fontem, 500 sacs de riz récoltés dans le pays qu'on ne pouvait expédier à la côte, où le riz, les pommes de terre et le maïs viennent, par mer, de Hambourg. Le prolongement du chemin de fer paraît nécessaire à M. Moisel, non pas seulement pour des raisons économiques, mais aussi pour des motifs politiques et militaires. La domination allemande serait en péril, pense-t-il, si toutes ces populations des steppes, belliqueuses d'instinct, actuellement isolées les unes des autres, venaient à se sentir solidaires, à s'unir et à se soulever en même temps.

Duala, la dernière étape de l'expédition, s'est complètement transformée depuis huit ans. C'était alors un village nègre, dans la brousse, près de marais infestés de moustiques. C'est maintenant une ville très saine, à l'aspect européen. Le gouvernement s'occupe de faire creuser un chenal à travers la barre et de construire des quais. Il est résolu à vaincre la paresse des Dualas en leur imposant des contributions. Ces « libres commerçants », auxquels la convention de 1884 avait octroyé le monopole du commerce, sont d'une présomption ridicule. Ils se donnent des titres de noblesse allemands, parce qu'ils s'imaginent que les nobles sont seuls libres et commandent aux autres, leurs esclaves. Ils s'intitulent ainsi : baron de Mukiri, comte V. Ekwe, M. de Koke. Mais ce qui indigne M. Moisel, c'est que non seulement les grandes maisons de commerce allemandes expédient des marchandises à ces personnages ainsi qualifiés, mais la poste accepte ces adresses quand elle devrait, dit-il, retourner les colis aux expéditeurs avec la mention : « Inconnu. »

— Au cours de l'année étudiée dans le rapport officiel (1906-1907), diverses modifications ont été introduites dans l'organisation administrative.

Les deux résidences de l'Adamaoua et des pays du Tchad, après avoir été réunies en une seule, ont été de nouveau séparées. Leurs chefs-lieux sont, comme on sait, Garoua et Kusseri. Le poste de Ngaoundéré, qui avait été évacué, fut de nouveau occupé. Un poste fut créé à Binder. Celui de Massi-Iling fut transporté à Musgum. Le long de la frontière anglaise, sur les grandes routes des caravanes, des stations douanières furent établies. Fontemdorf a cessé d'être un chef-lieu de district. Le siège de l'administration a été porté à Dschang, dont le climat est bien meilleur et qui est mieux placé relativement au chemin de fer. Au terminus de celui-ci, on a créé les postes de Mbo et de Bare.

Dans le Sud, la soumission des Maka et des Njem [illegible] nécessaires la création et le transfert d'un certain no[illegible] de postes, établis d'abord comme provisoires. Ce so[illegible] : Elemowoo (district d'Ebolowa), Sangmelima (ancien poste de Kam) et, dans le district de Lomie : Ebolobingon, Abongmbang Eta (à la place de celui de Missum-Missum), Nkul, Assobam, Olea, Moentsa. Les deux derniers, de même que ceux de Eta et de Iukaduma, furent ensuite supprimés. Le district de Bertua fut séparé de celui de Lomie.

Tout récemment, le gouverneur a fait les changements suivants : La station administrative de Lolodorf est supprimée. Son territoire est distribué entre les districts de Kribi, d'Edea, de Jaunde et les territoires de la station militaire de Ebolowa. Lolodorf sera transformée en une station de vaccination Joko devient une station administrative subordonnée à Jaunde. Il est question du capitaine Dominik pour administrer le district de Jaunde qu'il connaît admirablement.

Les neuf stations militaires, sièges chacune d'une compagnie, sont actuellement : Kusseri (3e compagnie), Garua (7e), Banjo (4e), Bamenda (2e), Dschang (8e), Soppo (6e). Duala (1re), Ebolowa (5e) et Malogèle, entre Njong et Dja (9e).

L'impôt direct sur les indigènes ne fut perçu, en 1906-1907, que dans le district de Johann Albrechtshöhe. Dans les deux résidences de l'Adamaoua et des pays du Tchad furent perçus des tributs payés par les sultanats et des patentes pour les marchands ambulants.

— Les commerçants ont obtenu que le poids minimum des défenses d'éléphants exportés fût abaissé de 5 à 3 kilogrammes. Une autre ordonnance du gouverneur exempte de droits d'exportation le caoutchouc récolté sur les plantations. Cette mesure n'aura pas grand effet pour le présent, car les plantations ne contiennent actuellement que 2.000 arbres caoutchoutifères.

POSSESSIONS ITALIENNES

L'Italie au Benadir. — Une grande discussion a eu lieu le 13 février à la Chambre italienne sur l'incident de Lugh et la situation du Benadir.

En ce qui concerne cet incident, M. Tittoni, ministre des Affaires étrangères, a confirmé que Ménélik avait déclaré qu'il punirait le chef responsable. On a d'ailleurs appris au début de mars l'emprisonnement des chefs Aroussis mêlés à cette affaire et notamment du fitaorari Asfau.

Mais si l'incident a été ainsi réglé, la question de la frontière du Benadir subsiste et rien ne donne à penser que Ménélik soit disposé à appuyer les projets italiens ; au cours de son discours, M. Tittoni a déclaré que peu avant l'incident de Bardale, le chargé d'affaires italien d'Addis-Abeba avait reçu des instructions de négocier une solution avec Ménélik sur la base suivante : 1° Etablissement d'une ligne allant de Dolo sur le 4e parallèle jusqu'à Ouabi-Chebeli, ensuite suivant une ligne parallèle à la côte ; 2° la constitution d'une zone neutre, au-dessus de Lugh, exempte de razzia. Ménélik accepta de traiter, mais comme par les accords de M. Visconti-Venosta la ligne frontière a été établie à Bardera, il a demandé une indemnité et l'Italie a accepté de négocier pour une juste indemnité correspondante.

M. Tittoni a exposé aussi ses vues sur le Benadir. Il n'a pas pu accepter les propositions de la nouvelle Société agricole pour le Benadir, parce que celle-ci demandait le monopole des industries

minières, la garantie des intérêts du capital employé et le remboursement de la plus-value des terrains cultivés. Le ministre affirme que l'on peut, au Benadir, cultiver le coton et faire le commerce sans la garantie financière de la part de l Etat.

Pour démontrer l'inanité de l'accusation qui lui a été faite de n'avoir pas de programme pour l'avenir du Benadir, M. Tittoni déclare qu'en avril 1907 il donna les instructions au nouveau gouverneur du Benadir, M. Carletti, de s'organiser sur la côte et de procéder par la pénétration pacifique à l'occupation de quelques points sur le Ouabi-Chebeli d'après le plan établi, puis d'exercer une action commerciale dans l'hinterland du Benadir et le long du Jouba, en faisant surveiller le fleuve, en établissant des agents commerciaux à Dolo et parmi les Aroussis, en instituant des postes de surveillance sur les principales routes des caravanes, et d'exercer une action agricole également urgente comme l'action commerciale.

M. Tittoni a démontré le développement du commerce au Benadir et affirmé que l'occupation de Ouabi-Chebeli s'impose pour des motifs politiques, commerciaux et militaires. Il a exposé les mesures à prendre en vue d'augmenter le nombre des Ascaris et de développer les travaux publics. Il croit que la colonisation italienne du Benadir sera possible dans l'avenir ; mais, maintenant, il est nécessaire de lui préparer des conditions favorables. D'après les experts, la culture du coton au Benadir donnera de larges bénéfices.

Le ministre déclare que les résidences établies sur la côte de la Somalie septentrionale ne tendent pas actuellement à une action vers l'intérieur, mais seulement à garantir la sûreté du Benadir, à avoir des rapports plus directs avec les tribus protégées et à rendre plus efficace la répression de la contrebande des armes. Il conclut en déclarant qu'il a fait un exposé complet et sincère des questions regardant le Benadir. S'il a dû modérer l'élan de quelques-uns, il ne pourrait cependant pas suivre les conseils des autres qui ont manifesté l'idée de l'abandon des colonies.

La Chambre a approuvé les déclarations du ministre qui compte faire à la fin de l'année un voyage au Benadir.

Le Mouvement Cotonnier

EN AFRIQUE

L'Association Cotonnière Coloniale a fait de son assemblée générale, qui a eu lieu le 17 mars dernier, une sorte de revue de ses efforts depuis 1903. Son dévoué président, M. Esnault-Pelterie, y a retracé les travaux de cette utile société. Fondée en 1903, elle avait à créer de toutes pièces une organisation nouvelle et n'avait pour se guider que les essais déjà tentés au Soudan par l'initiative féconde du général de Trentinian. C'est par le Soudan que l'Association commença. Elle y expédia des graines des différents pays producteurs : Amérique, Egypte et Perse. Où en est-on aujourd'hui dans cette colonie?

Les graines d'Amérique y réussirent parfaitement la première année, et les indigènes adoptèrent aisément ces nouvelles espèces. Mais ces bons résultats furent atténués l'année suivante par une saison des pluies plus prolongée et, l'autre année, par une sécheresse prématurée. Aussi, dit M. Esnault-Pelterie :

> Si, comme en Egypte, nous pouvions avoir recours à l'irrigation, les semis pourraient être retardés, puisque, la sécheresse étant conjurée, on n'aurait plus à craindre que la plante en souffre, et j'ai la conviction qu'alors les résultats seraient tout autres. Je crois pouvoir avancer, sans crainte d'être démenti, que le simple fait d'appliquer une irrigation rationnelle aurait pour résultat de doubler la production et au delà.
>
> Nous faisons étudier cette question, de concert avec le gouvernement, dans l'espoir que nous découvrirons bien quelques endroits où nous pourrons faire des expériences d'une certaine importance, sans travaux sérieux, voire sans dépenses notables ; en même temps, nous rechercherons avec M. Vuillet, si certaines graines plus hâtives ne donneraient pas de meilleurs résultats. Je pense donc toujours que cette contrée peut devenir un centre de production cotonnière considérable pour le genre américain.

L'Association fait également étudier le développement et l'amélioration du coton indigène.

La grosse question est celle du matériel. L'Association possède à Ségou et à Kayes deux stations d'égrenage. Mais les presses hydrauliques qu'elle a pu installer n'ont pas la force des « compresses » américaines, qui parviennent à réduire le volume des balles assez pour diminuer le fret, lequel se paie à la tonne cubique. Et c'est par suite de la cherté du transport et du fret que la lutte est difficile contre le coton américain. Néanmoins, de bons résultats sont atteints, notamment par le fama Mademba, qui, cette année, enverra sans doute cinq tonnes sur le marché du Havre.

Au Dahomey, le coton exotique n'a pas donné de résultats. Par contre, le coton indigène présentait quelques qualités spéciales le faisant apprécier pour le mélange à la laine, ce qui en facilite l'écoulement. D'autre part, il présente plus de régularité que celui du Soudan, qualité qui peut être attribuée à ce que la population du Dahomey est plus avancée en culture. Deux stations d'égrenage sont entièrement montées à Cotonou et à Abomey ; une troisième va l'être à Savé, point terminus du chemin de fer. L'Association a, de plus, disséminé en différents points cinq champs d'expériences actuellement en pleine culture, représentant environ 200 hectares, où prospère la sélection des graines indigènes, tout en continuant sur une petite échelle l'étude des graines exotiques.

Un effort intéressant a été porté sur l'Algérie. M. Esnault-Pelterie l'expose ainsi :

> En Algérie, M. Otten avait eu l'idée, avant nous, de pousser les colons à s'occuper du coton et, dès qu'il connut notre existence, il s'adressa à nous pour l'aider à atteindre le but qu'il poursuivait; pouvions-nous refuser, malgré le désir que nous avions de restreindre notre champ d'action? Toutefois, toujours faute de ressources, nous ne pouvions consacrer que peu de chose à l'Algérie. A ce moment, j'eus la visite de M. Dufètre qui, à la suite de dif-

férentes circonstances, désirait se consacrer quelques années à une œuvre nationale. Je ne le connaissais nullement, mais il avait entendu parler de l'*Association Cotonnière Coloniale*.

Il vint me trouver; je lui indiquai l'Algérie, il y alla, revint avec l'impression qu'il y avait quelque chance de réussir et me fit la proposition suivante : « Que l'*Association Cotonnière Coloniale* m'appuie de son autorité près du gouvernement de l'Algérie, qu'elle me donne un ingénieur agronome pour me seconder et je consacre trois ans à des essais rationnels, afin de déterminer si, oui ou non, on peut faire du coton en Algérie et dans quelles parties. »

Ainsi fut fait; M. Dufètre est allé en Egypte se rendre compte sur place de ce qui s'y faisait pour le coton. Nous y avons envoyé de notre côté M. Jacquey, notre ingénieur agronome, et les travaux ont commencé sous cette double direction; M. Dufètre traitant avec des colons, leur donnant des primes, payant les engrais, les garantissant contre toute perte, enfin donnant de sa fortune comme de sa personne. Nous y avons trouvé, de la part du gouvernement de M. Jonnart, l'appui le plus favorable.

La deuxième campagne vient de se terminer et l'Algérie nous a fourni trente tonnes de très beau coton du genre Egypte.

La mort de M. Dufètre n'a pas arrêté le mouvement, car, par son testament, il a permis l'établissement de trois stations d'égrenage à Orléansville, Bône et Philippeville, à condition que les colons formassent des sociétés coopératives pour l'exploitation de ces installations, et ces coopératives viennent d'être formées (1).

A Madagascar, des essais sont faits par la Compagnie de la Loza; à la Guadeloupe, à la Martinique, en Nouvelle-Calédonie, à la Côte des Somalis, à la Réunion, en Corse même, des essais sont faits sous les auspices de l'Association. L'Indo-Chine, on le sait, n'a pas attendu cette initiative, car elle exporte beaucoup de coton en Chine et au Japon. Au Congo, l'Association espère faire créer bientôt un centre de production.

Au résumé, M. Esnault-Pelterie chiffre ainsi les résultats obtenus (non compris le coton qui s'exporte de nos colonies en dehors de l'Association) :

Première année 1903..........	Organisation.
Deuxième année 1904..........	1.000 kilog.
Troisième année 1905..........	19.000 —
Quatrième année 1906..........	67.000 —
Cinquième année 1907..........	167.000 —

Et il peut ajouter :

Il suffit que cette progression continue et le succès se trouvera assuré. Nous n'avons aucune raison pour penser qu'il n'en sera pas ainsi, puisque des maisons établies dans le pays, ou y ayant des comptoirs, entrent dans le mouvement. Ces maisons, par leurs nombreuses factoreries, peuvent drainer du coton sur une foule de points et les stations d'égrenage que nous avons déjà ou que nous installerons, là où le besoin s'en fera sentir, dans la mesure de nos moyens, leur donneront toutes facilités pour transformer leurs achats de coton bruts en balles de fibre, prêtes à partir pour le Havre dans les meilleures conditions.

On ne peut que souscrire à cette conclusion et faire le vœu que l'Association Cotonnière Coloniale puisse étendre son action qu'un budget, malheureusement inférieur à celui des associations similaires anglaise et allemande, a seul enrayée jusqu'à ce jour.

(1) Voir *Le Coton en Algérie*, par Georges Froment, dans le *Mois Colonial et Maritime* de novembre 1907 (Supplément n° 11).

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur le Folk-lore au Soudan, par l[...]nant H. Lanrezac, lieutenant au 24e régiment d'in[...] ancien commandant de la compagnie des gardes fr[...] à pied du Sahel. Une brochure de 40 pages. Biblio[...] de la *Revue Indigène*, 34, rue Truffaut, Paris. [...] 2 francs.

« Les légendes, les histoires, les fables de tous les pays, celles de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe sont au fond les mêmes. » Tel est le principe que l'auteur a mis en lumière, non sans succès, dans la première partie de son travail, en comparant la légende japonaise de Mikoto, l'histoire normande du serpent de Villedieu, la légende soudanaise de la disparition de l'or dans le Bouré. Dans le chapitre suivant, le lieutenant Lanrezac nous parle de toute une partie importante et originale de la littérature orale des Noirs de l'Afrique Occidentale. Il passe tour à tour en revue les poèmes nationaux, le kono, chant de guerre des Bambaras, le douga ou chanson du vautour, les fautands. Il cite et traduit les plus connues des légendes soudanaises : celle d'Aka-Pokou, l'histoire du roi Dinah, l'histoire de la lutte entre Ali, roi de Ségou, et El Hadj, celle de Malick-Sy le marabout, et conclut que les Soudanais « ont fait de leurs contes des leçons d'énergie ».

En résumé, l'auteur a consacré une étude pleine d'intérêt à une littérature presque inconnue, à ce que l'on pourrait appeler « la chanson de geste » dans l'Afrique Occidentale.

De la Colonisation chez les peuples modernes, 6e édition, par M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'*Economiste français*. 2 forts volumes in-8°. Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain. Prix : 20 francs.

La librairie Alcan publie la 6e édition du grand ouvrage de M. Paul Leroy-Beaulieu sur la *Colonisation chez les peuples modernes*. Le succès constant, sinon même croissant, de cette œuvre importante en atteste la valeur et l'intérêt pratique. L'auteur passe en revue les colonies et les méthodes coloniales des différents peuples : l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la France, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, la Russie, le Japon. L'auteur indique les nouveaux problèmes coloniaux qui se posent aux nations colonisatrices, et la solution qu'ils peuvent comporter. Cette édition a été remaniée et étendue suivant les développements récents de la colonisation sur le globe. La grande œuvre de la colonisation, qui a été le plus considérable phénomène politique et social du XIXe siècle, et dont l'importance ne décroîtra pas au XXe siècle, est examinée en ces deux volumes sous tous ses aspects.

CARTOGRAPHIE

Le Service géographique des colonies vient de faire procéder à la revision et au tirage de la deuxième édition de la feuille de Dakar, de la carte de l'Afrique Occidentale Française à l'échelle du 1/2.000.000e.

Certaines parties ont été entièrement reconstruites en prenant pour base les positions astronomiques de Kayes, de Kita et de Koulicoro données récemment par M. l'administrateur Laurent et le lieutenant Schwartz. La carte du Sénégal au 1/100.000e, dressée par le Service géographique de l'Afrique Occidentale Française; les travaux de M. le lieutenant de vaisseau Mazeran sur le cours du Sénégal, de MM. les administrateurs Théveniaut en Mauritanie et Maclaud, Leprince et Brocard sur la délimitation de la Guinée portugaise; de M. le capitaine Vallier dans le Ferlo, des missions d'études des chemins de fer de Thiès à Kayes et de Thiès à Talary ont été utilisés et transforment complètement certaines régions jusqu'alors peu connues.

Les tracés de chemins de fer, de lignes et câbles télégraphiques, de lignes de bateaux ont été mis à jour ou complétés. Enfin, pour faciliter la lecture de la carte, il a été passé une teinte rose autour de chacune des colonies formant le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Dix-huitième Année — N° 6 — Juin 1908



BULLETIN DU COMITÉ DE l'Afrique Française

ORGANE DU COMITÉ DU MAROC

Fondé par HARRY ALIS

et publié mensuellement sous la direction de M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité,

avec la collaboration de MM. O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil, Ernest Vincent, Ed. Payen, Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll, etc.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général du Comité de l'Afrique Française

Paris, 21, rue Cassette (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce Bulletin.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs. Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro est joint le supplément n° 6.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité de l'Afrique Française

MM.		
* Joseph Gaubert, à Paris	20	»
* Jean Saint-Girons, à Paris	20	»
* Henry frères et Cie, à Paris	20	»
* Jules Combe, à Lyon	15	»
Frère Edouard, au Caire	12	»
* A. Naudé, à Conakry	15	»
Commandant E. Dussert, à Toulouse	20	»
Bibliothèque des officiers de la 1re brigade coloniale	12	»
Charles Chapeau, à Port-Saïd	10	»
Cercle militaire de l'Amirauté, Tien-tsin	15	»
Capitaine Canavy, à Aïn-Sefra	15	»
Faget, à Alexandrie	24	»
Commandant Bordeaux, à Béziers	25	»
Anatole Jacquin, à Paris	20	»
* Charles Richet, à Paris	15	»
Edgar Poulet, au Havre	10	»
Martel, à Paris	10	»
Jules Lamidey, à Paris	10	»
Tenaille d'Estais, capitaine de frégate	20	»
Pierre Grise, à Paris	10	»
Comte de Saint-Quentin, sénateur	50	»
Morel d'Arleux, à Paris	10	»
Lebert, à Saint-Etienne	10	»
Lieutenant Cancel, à Timminoun	15	»
H. de la Chapelle, château de Beauvais	10	»
A reporter	413	»

Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — La lettre D indique les dons. — Pour permettre le contrôle, le *Bulletin* ne publie les souscriptions de chaque mois que dans le deuxième numéro qui suit leur recouvrement. — Les souscriptions inférieures à 10 francs sont totalisées à la fin de la liste

Report	413	»
Louis Vignon, à Paris	12	»
Commandant J.-P. Frantz, à Dakar	20	»
P. Martin, à Lyon	10	»
Cercle militaire de Gabès	20	»
Fréville, à Paris	10	»
* L. Krajewski, vice-consul de France	15	»
* Biblioth. des officiers du 23e colonial	24	»
* Capitaine de La Bruyère, à Casablanca (6 mois)	7	50
Mme A. Maquet, à Lille	15	»
* Lieut.-colon. Pierron, à Colomb-Béchar	20	»
* Capitaine A. Cellier, à Kanem	20	»
Capitaine Dessigny, à Casablanca	15	»
Fieschi, administrateur à Lambaréné	20	»
R. P. Burtin, à Rome	15	»
Pierre Grenier, à Reims	10	»
Lieutenant Louis Lahure, à Blida	20	»
Mgr A. Jarosseau, à Harar	10	»
* Chambre de commerce de Conakry	22	»
P. Ariste, à Bobo-Dioulasso (1909)	20	»
* Capitaine Boulle, à Casablanca	15	»
P. Pansiot, à Gevrey-Chambertin	12	»
Mirabaud et Cie, banquiers	200	»
* Capit. G. Tribalet, à Settat	15	»
André Laporte, à Vangaindrano	15	»
Capitaine E. Arnaud, à Brest	15	»
Lapierre, à Saint-Denis, (Réunion)	10	»
Chambre de commerce de Nouméa	22	»
J.-A. de Villiers, à Saint-André (Réunion)	10	»
F.-A. de Villiers, à Ste-Rose (Réunion)	10	»
Biblioth. de garnison d'Angoulême	22	»
Robert Altmayer, à Paris	15	»
Dr Barth, à Paris	50	»
Jean-Marc Bel, ingénieur à Paris	12	»
Boucheron, à Paris	20	»
Castay, à Paris	12	»
Comte F. de Chateaubriand, à Paris	20	»
Chevalier, à Paris	20	»
Conza, à Paris	50	»
Dr Delisle, à Paris	10	»
Alfred Fourneau, à Paris	20	»
Guieysse, ancien ministre	10	»
Guigniony, à Paris	10	»
Hauet, à Paris	10	»
De Lamothe, à Paris	20	»
De Lapparent, à Paris	10	»
Emile Lemoigne, à Paris	10	»
Comte de Lesseps, à Paris	15	»
Masson, à Paris	10	»
Poirel, ingénieur à Paris	15	»
Waddington, à Paris	10	»
Calisti, à Paris	25	»
Schirmer, à Paris	20	»
* Pierre Bourdrel, à Kassa	20	»
Vte René de Gigord, à Lille	20	»
Morin-Beaussart fils, à Rouen	10	»
Dr Salètes, à Arras	10	»
Masson, ingénieur à Arras	10	»
Eugène Bardon, à Pont-à-Mousson	10	»
Benquey, administrateur des colonies	20	»
A reporter	1.558	50

Report	1.558	50
V. Bernard, à Chandernagor	20	»
Guynet, à Paris	10	»
Louis Buffet, à Plainfaing	10	»
Cartier-Bresson, à Celles-sur-Plaine	10	»
Lieutenant-colonel Crochard, à Lorient	12	»
Damour, à Eurville	10	»
Domenech, à Luré	10	»
Dr L. Dumont, à Saint-Vaury	10	»
Colonel comte A. d'Harcourt	25	»
Laforgue, à Toulouse	10	»
J. Thomas, à Lyon	10	»
Capit. Merlin, à Arcachon (2e trimestre)	9	»
Commandant de Morchesne	10	»
Emile Ponche, à Amiens	10	»
Dr Santiard, à Nolay	10	»
Capitaine Bonneau, à Constantine	12	»
Deslandres, à Paris	20	»
Lieutenant-colonel de Talencé, à Denicé	10	»
* Berthier, à Gagny	20	»
Lieutenant Beugnot, à El Mengoub	15	»
Allemandon, à Paris	10	»
Romillat, à Rouen	15	»
Seguin, professeur à Saint-Etienne	10	»
* A. Ballu, à Paris	15	»
Robert, à Bordj-bou-Arreridj	10	»
Armand Mesplé, à Alger	10	»
Commandant E. de Lapierre, à Paris	10	»
Denille, à Bône	10	»
Jehlen, sous-intendant à Mascara	20	»
* Auguste Blanchet, à Renage	20	»
Dubourdieu-Lech, à Tunis	10	»
Lieut. P. Rousseau, à Colomb-Béchar	20	»
E. Marchal, officier interprète à Tunis	15	»
TOTAL	1.986.50	

COMITÉ DU MAROC

Séance du 27 *mai* 1908.

Présidence de M. GUILLAIN, député.

Le Comité étudie l'organisation d'une nouvelle série de conférences sur la question marocaine, conférences qui seraient faites sur divers points du territoire avec le concours de l'Union coloniale française, de la Ligue coloniale et des sociétés locales.

Le secrétaire général rend compte des travaux de la campagne en cours de la Mission hydrographique et des dernières lettres du lieutenant de vaisseau Larras, chef de la mission. Malgré les difficultés de la situation locale, les résultats de la campagne 1908 s'annoncent comme très satisfaisants.

Présentation est faite au Comité de la première feuille de la carte de M. de Segonzac et de la carte d'itinéraires que M. Louis Gentil a publiée sous les auspices de la Société de géographie de Paris.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. J. Goffart, président du Cercle tangérois de la Ligue de l'Enseignement : « Dans le but, écrit-il, d'entretenir chez nos compatriotes le goût de la littérature française et de répandre notre langue dans les colonies étrangères, notre Cercle a dû créer, il y a quelques années, ici, une bibliothèque populaire. Notre succès fut immédiatement plus grand que nous n'avions pu l'espérer et nos lecteurs assidus appartiennent maintenant à toutes les nationalités représentées à Tanger. Mais nos ressources n'ont pas augmenté proportionnellement à nos besoins, et c'est à peine si elles nous permettent aujourd'hui de faire face aux menues dépenses urgentes de reliure. Le Comité du Maroc ne pourrait-il pas nous offrir quelques ouvrages ? Romans, sciences appliquées, voyages, histoire, tout nous rendrait service. Mais spécialement ne pourriez-vous pas disposer d'ouvrages traitant du Maroc ? »

Le Comité décide de faire un envoi d'ouvrages au Cercle tangérois de la Ligue de l'Enseignement et de solliciter ses adhérents par la voie du *Bulletin*. Ceux qui disposent d'ouvrages n'auront qu'à prévenir le secrétariat général qui les fera prendre à domicile et les transmettra à Tanger.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité du Maroc.

MM.

Henri Amieux, à Marrakech	20	»
Jacques Legrelle, à Versailles	25	»
Société de géographie du Cher	15	»
Joseph Rousset, à Lyon	10	»
J.-F. Israël, à Tétouan	12	»
G. Pouzet, à Anglet	15	»
H. Bardon, à Marseille	10	»
Maurice Bouvier, à Beni-Saf	10	»
P. de la Contrie, à Vitré	12	»
A. El Khazen, à Tanger	10	»
A. Corbeil, à Paris	20	»
A. Cochin, à Neuilly-sur-Seine	10	»
Beuque, à Constantine (1908 et 1909)	20	»
* Capitaine Duriez, à Casablanca	20	»
Commandant Bougourd, à Smindja	12	»
Lieutenant A. Segretain, à Lille	15	»
Maurice Crété, à Crétéville	25	»
Ed. Vergon, à Kharbine	20	»
Capitaine d'Anselme, à Bizerte	10	»
Lieut.-colonel Burckardt, à Belfort	50	»
Colonel Billet, à Montauban	10	»
Prieur, lieut. d'infant. (1er semestre)	5	»
Jules Welsch, à Poitiers	10	»
Bernaudat, à Rabat	15	»
* Sté d'études et de commerce au Maroc	24	»
Dr Méplain, à Moulins	10	»
Maurice Beaux, à Milan	10	»
Dr Famechon, à Somain	15	»
A reporter	440	»

Report	440	»
G. Jeannot, à Saint-Jean-de-Losne	20	»
Capitaine Brémont, à Rabat	24	»
Guiot, ministre plénipotentiaire	100	»
Capitaine Delatte, à Nancy	20	»
H. Gauran, à Tanger	25	»
Henri Hauser, à Dijon	15	»
* Louis Dehaspe, à Penarroya	22	»
Le journal *le Télégramme*, à Toulouse	25	»
P. Deffarge, à Neuilly-sur-Seine	25	»
Brudo, agent consulaire à Mazagan	10	»
Destailleurs, à Oudjda	20	»
P. Villard, à Paris	20	»
Louis Muret, à Paris	20	»
Union des Mines marocaines, à Paris	20	»
Paul Virot, à Paris	15	»
Eugène Baton, à Paris	12	»
Dutreil, à Paris	20	»
André Faroux, à Paris	25	»
Capitaine A. Lorin, de l'infant. coloniale	20	»
Dr Mardrus, à Paris	12	»
Quatremarre, à Versailles	20	»
* Maurice Mercier, à Sétif	15	»
Pierre Cardonne, à Tlemcen	20	»
Legard, à Bourg-la-Reine	20	»
* Mlle M. Garros, à Paris	20	»
Union des Mines marocaines (complément)	80	»
Jh.-E. Zerbib, à Mogador	12	»
Louis Boutet, à El Kseur	10	»
Albert Brun, à Marseille	15	»
Dr Douzain, à Tanger	20	»
De Laroche, , à Tanger	10	»
Leriche, vice-consul à Tanger	15	»
Elèves de l'école Karguentah, à Oran	10	»
G. Marchand, vice-consul à Larache	20	»
Gaudefroy Demombynes, à Paris (2 ans)	40	»
David, à Villeneuve-Saint-Georges	100	»
Vilarem, à Tanger	10	»
Voisin Bey, à Paris	10	»
* Dr de Saint-Vincent, Ain-Sefra	20	»
Gaston Rogé, à Nancy	15	»
* Capitaine J.-J. Fischer, à Tanger	20	»
* Ab.-M. Corcos, à Marrakech	20	»
Bouty, à Tlemcen	10	»
Guerlain aîné, à Paris	100	»
* A. Estier, à Marseille	20	»
L. Heinet, à Chavanges (1er semestre)	5	»
Capitaine Beledin, à Alger	20	»
* Si Bou-Median, agent consulaire à Fez	20	»
* V. Fourrier-Cromer, à Paris	20	»
* Capitaine Chivot, à Châteauroux	15	»
Lieutenant Briaud, à Rochefort	25	»
Fernand Raty, à Paris	20	»
Comte Ch. de Troismonts, à Paris	20	»
Henri Cochard, à Angers	20	»
Capitaine de Toytot, à Besançon	15	»
Lagarde, à Poitiers	10	»
H.-A. Moulin, à Dijon	20	»
Capitaine Boullaire, à Dôle	15	»
Desalbres, à Teniet-el-Haad	10	»
A reporter	1.797	»

Report	1.797	»
* Dr Epaulard, à Casablanca	20	»
H. de Montbrison, à Atalaya	20	»
Charles Chevaly, à Paris	10	»
* Capitaine L. Fournier, à Talzaza	20	»
* Lieutenant Verrier, à Casablanca	15	»
Henri Muller, à Epinal	10	»
Société de l'Ouest africain, à Cogolin	25	»
Dr L. d'Anfreville, à Saint-Louis	20	»
* Louis Milleret, à Paris (6 mois)	10	»
* Pignard, à Tanger	20	»
Malpertuy, à Casablanca	20	»
Canal, à Bizerte	12	»
Capitaine Kieffer, à Paris	10	»
Lieutenant Etiévant, à Zinder	15	»
* Ecole Sainte-Geneviève, à Paris	20	»
R. Mesguich, à Alger	20	»
* Lieutenant Colombet, à Nice	15	»
Lieutenant A. Leclère, à Marnia	12	»
Souscriptions diverses	8	»
Total	2.099	»

Les Affaires du Maroc

Le gouvernement français semble avoir pris ou affecté de prendre dans l'Affaire marocaine une attitude peu en harmonie avec les événements du Maroc lui-même : une fois de plus on pourrait reprocher à sa politique de tenir compte de tout dans cette question, sauf des réalités marocaines.

Quel est, en effet, le programme actuel, du moins celui que l'on déclare : évacuer le plus tôt possible la Chaouïa, y remplacer nos troupes par des forces marocaines. Telles sont, assure-t-on, les instructions données au général d'Amade, instructions qui auraient été communiquées, avec un empressement qu'il est impossible de ne pas trouver excessif, aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, c'est-à-dire, dans la réalité des choses, à l'Allemagne. Et les journaux allemands nous ont donné, de haut, un bon point pour cet acte de déférence qu'ils ont eu grand soin d'enregistrer. On en a parlé — M. Jaurès a, comme de juste, pris part à ce concert — de manière à faire croire que les déclarations de M. Jules Cambon à M. de Schœn avaient été très utiles pour faire cesser une tension fâcheuse. C'est encore, bien que sous une forme plus discrète, la même politique vaguement menaçante et aimable à la fois, destinée à agir sur notre nervosité. Il semble qu'en présence de tout ce qui se passe en Europe et qu'après les entrevues de Londres et de Reval nous pourrions éviter un peu dans l'avenir cet empressement à donner des explications qui, en révélant des inquiétudes, suscitent les oppositions.

Mais ceci dit, l'important est de se demander ce qu'il peut y avoir de pratique dans les intentions déclarées par le gouvernement en ce qui concerne la Chaouïa. L'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait, le 28 mai, à la suite de l'entrevue de MM. de Schœn et J. Cambon, une note disant que les instructions données au général d'Amade se résument en ceci : « Que le territoire des Chaouïa sera évacué peu à peu et que le rétablissement de l'état normal dans le pays sera assuré par la permanence de postes militaires qui seront d'abord formés de troupes françaises et marocaines, puis remis peu à peu entre les mains des Marocains. » Quels seront donc ces Marocains assez organisés et solides pour continuer à assurer l'ordre dans la Chaouïa après le départ de nos troupes ? Si on avait suivi la politique préconisée par ceux qui, comme nous, pensaient qu'avec moins d'argent que n'en coûtent les coups de canon de la Chaouïa, on aurait pu mettre le Makhzen en état de couvrir vers l'intérieur la formation de la police de l'Acte d'Algésiras, on pourrait laisser la place des troupes du général d'Amade à des tabors chérifiens. Abd el Aziz s'est trouvé, par la force des choses, rangé à la politique de l'Acte d'Algésiras, comme le rappelle sa lettre au corps diplomatique que nous publions plus loin. Mais, en ce moment, le Makhzen du sultan est moins une force réelle dont on puisse efficacement se servir dans la Chaouïa qu'un nom marocain dont on peut couvrir une action directe. Contrairement aux vœux des grands prêtres de « l'indifférence transcendante », nous continuons à espérer qu'il n'en sera pas toujours ainsi et que notre politique pourra user des bonnes chances que lui donnent les dispositions d'un sultan aussi légitime qu'assoupli à nos directions. En attendant, il faut bien vivre, c'est-à-dire assurer le maintien de l'ordre dans la Chaouïa, et nous n'en pouvons charger la mahalla de Bagdadi, pas plus que n'importe quelle autre qui partirait de Rabat. Aurait-on l'intention, en retournant pour ainsi dire notre veste, d'appeler Moulay Hafid pour qu'il nous relève d'une garde fatigante?

Sans doute, cet espoir n'est pas, comme nous l'avons dit, étranger aux secrets mobiles de ceux qui, chez nous, se rangeant dans l'Affaire marocaine du même côté que les pangermanistes, se sont montrés favorables au personnage dont ils attendaient un sultan fort, nécessairement très conservateur, c'est-à-dire devant nous donner toutes sortes de raisons d'abdication marocaine. Moulay Hafid est depuis plus d'un mois à Mequinez, il vient d'entrer à Fez : on pouvait compter de certains côtés que ses progrès allaient simplifier la question. Mais les choses ne vont pas si aisément au Maroc. Le hafidisme en progrès dans le Nord est en régression dans le Sud. Anflous et le Mtougui menacent Merrâkech. Dans le Nord même, nombre de tribus s'agitent contre un chérif dont la sainteté a besoin d'être fortifiée par une abondante moisson d'impôts. Nous ne sommes sans doute pas à la veille de voir Moulay Hafid en état de compléter sa domination en reprenant les ports de la côte tout en restant maître de l'intérieur. Il lui faudrait surtout une

autorité qu'il ne semble pas sur le point d'avoir pour venir dans la Chaouïa avec des éléments assez organisés et assez en mains pour y maintenir l'ordre institué par les infidèles.

Si on fait l'inventaire de la situation au Maroc, on s'aperçoit donc très vite que ces Marocains, aux mains desquels nous devons remettre les postes de la Chaouïa, pour parler comme la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui nous a révélé les instructions données au général d'Amade, ne peuvent être que des Marocains formés et encadrés par nous. Ce sont des tabors marocains-français, une sorte d'élargissement de la police d'Algésiras, qui devront maintenir l'ordre dans la Chaouïa. L'anarchie même qui règne dans l'intérieur, en partie grâce à la politique de l'indifférence transcendante, ne nous permet pas de laisser à la place de nos troupes des éléments plus exclusivement indigènes et moins organisés. Plus tard on verra s'il surgit au Maroc une autorité assez forte et assez bien disposée pour que nous puissions compter sur elle pour la continuation de notre œuvre de pacification. Mais pour l'instant nous ne pouvons espérer que la Chaouïa restera comme une oasis au milieu du désordre marocain, si nous n'y maintenons une force bénéficiant de l'organisation et de la volonté européennes. Les commerçants étrangers établis à Casablanca, même les Allemands qui ne nous aiment guère, seraient les premiers à jeter les hauts cris si l'évacuation annoncée devait être quelque chose de plus précipité et de plus radical. On peut annoncer la fin des opérations, décréter l'évacuation, cela fait bien aux yeux des Chambres et d'une opinion qui n'y ont jamais rien compris parce qu'on ne les a pas mis nettement en face des faits, mais comme, d'autre part, on ne peut pas laisser massacrer les tribus qui se sont soumises ni laisser assiéger Casablanca, il faut bien maintenir dans la Chaouïa une force solide et dont la solidité ne peut être demandée qu'à nos cadres. Malgré tout ce que l'on a dit depuis quelque temps, si le gouvernement parle d'évacuation, sans donner en même temps des précisions de cette nature, il jouera sur les mots et inspirera d'étranges illusions au Parlement et au pays.

ROBERT DE CAIX.

Sommaire du Supplément n° 6

LA

FRONTIÈRE ALGÉRO-MAROCAINE

(RÉGION D'OUJDA)

RAPPORT DE MISSION

Monsieur le Secrétaire général,

Je viens vous rendre compte de la mission que le Comité a bien voulu me confier à l'effet d'étudier la situation politique et économique de la région d'Oujda, ou plus exactement de la région comprise entre Tlemcen et la Moulouïa. A quelque point de vue qu'on se place, cette zone a une importance de premier ordre pour nos relations avec le Maroc.

Je dois d'abord remercier les autorités de la région frontière du cordial accueil que j'ai reçu d'elles, de l'empressement qu'elles ont mis à me faciliter ma tournée et à me fournir tous les renseignements utiles. Le général Lyautey sait de reste combien j'ai d'admiration pour sa personne et pour son œuvre : j'aurai d'ailleurs occasion de le redire dans la suite de ce rapport. Je n'ai pu, à mon grand regret, m'entretenir avec lui non plus qu'avec le colonel Henrys, car ils étaient absents l'un et l'autre au moment de mon passage, mais j'ai retrouvé partout leur impulsion et leur empreinte. Parmi les personnes à qui je tiens à exprimer ma reconnaissance, je citerai à Oujda MM. Destailleur, le colonel Félineau, le commandant Féraud, les capitaines Mougin et Gautier, le lieutenant Halid ; à Marnia, le colonel Reibell ; dans les secteurs des Beni-Snassen, le capitaine Gros à Aïn-Sfa, le commandant Strasser à Ouberkane, le commandant Hannezo à Martimprey ; à Port-Say, MM. Liénard et Tassinari, qui m'ont reçu en l'absence de M. Say. Enfin la direction et les ingénieurs de la Compagnie de l'Ouest-Algérien m'ont fourni très aimablement tous les documents que j'ai demandés sur la question si importante de la ligne de Tlemcen à la frontière marocaine.

J'ai traversé et contourné le massif des Beni-Snassen sans aucune difficulté et dans la sécurité la plus parfaite. La traversée de la Moulouïa est interdite aux militaires, mais non aux civils ; j'ai pris un zettat chez le cheikh Mohammed Zernini el Kebdani ; accompagné d'un seul indigène non armé, j'ai franchi le fleuve à Mechra-Kerbacha et visité le poste espagnol récemment établi au Cap-de-l'Eau.

I

Bien que ma tournée ait eu un but essentiellement pratique, on me permettra ici quelques indications géographiques très sommaires.

Au point de vue cartographique, une carte provisoire de la région frontière à 1/100.000ᵉ a été publiée par le Service géographique de l'armée

Cette carte, dont on est obligé de se servir faute de mieux, est tout à fait inexacte, comme l'ont montré les levers présentement effectués : c'est ainsi que le Ras-Foughal, point culminant du massif des Beni-Snassen, a 1.543 mètres, soit 123 mètres de plus qu'on ne l'indiquait, et le massif lui-même, jusqu'à la Moulouïa, 20 kilomètres de plus qu'on ne le supposait. Le général Lyautey a institué à la division d'Oran un bureau topographique qui publie d'excellentes cartes autographiées. Je citerai notamment une excellente carte schématique de la frontière oranaise à 1/1.000.000° en 1 feuille, une carte à 1/400.000° de la frontière sud-oranaise en 3 feuilles, un itinéraire d'Oujda à Fez en 3 feuilles, les environs de Berguent à 1/20.000° en 3 feuilles, une carte des environs d'Oujda à 1/50.000° en 1 feuille, un plan d'Oujda en 1 feuille, etc. (1). Ces cartes — et en ceci encore se montre la largeur d'esprit du général Lyautey — sont mises en vente à des prix très modiques; les publications de ce genre sont d'ordinaire considérées bien à tort comme « confidentielles »; il en résulte en général que les travailleurs ont toutes les peines du monde à se les procurer, mais qu'elles n'échappent nullement pour cela aux personnes auxquelles on tiendrait à les cacher.

J'ai peu de chose à ajouter à ce qu'on sait de la structure géographique de la région d'Oujda ; elle comprend, comme on sait, quatre zones qui se succèdent d'Est en Ouest, entre la frontière algérienne et la Moulouïa inférieure : d'abord les plaines de Tachgraret et des Trifas, séparées l'une de l'autre par le petit chaînon du Guern-ech-Chems, qui s'étendent entre le Kiss et la Moulouïa; puis le massif des Beni-Snassen, continuation du massif des Traras; ensuite la plaine des Angad, continuation de la plaine de Marnia; enfin le massif des Zekkara et la Gada de Debdou, continuation du massif de Tlemcen. MM. Gentil (2) et Brives (3) ont déjà fait connaître les grandes lignes de la constitution géologique de ces régions.

En ce qui concerne le massif des Beni-Snassen, il est constitué, comme l'a montré M. Brives, par des roches cristallines et schisteuses flanquées d'épaulements calcaires parfois découpés en kefs aigus et creusés de vallées profondes. Au point de vue de l'aspect général et du paysage, ce qui frappe le plus le touriste, c'est le contraste entre les régions schisteuses et les calcaires dolomitiques. Dans les terrains schisteux, les sources sont nombreuses et les habitations disséminées ; dans les terrains calcaires, les sources sont plus rares, mais plus abondantes ; quelques-unes sont magnifiques : telle l'Aïn-el-Kebira, près de Foum-Sefrou, qui sourd dans une grotte ; telle encore la source de l'oued Zegzel, d'un bleu d'azur, au fond d'une caverne également. La vallée de Zegzel elle-même est destinée à devenir célèbre dans le monde des touristes : c'est une étroite coupure dans les calcaires, analogue au Chabet-el-Akra ou au rocher de Constantine.

Au point de vue économique, abstraction faite des gîtes minéraux qu'on espère y découvrir, la Kabylie des Beni-Snassen est, comme tous les massifs montagneux de l'Afrique du Nord, médiocrement riche et passablement surpeuplée. Dans les fonds de vallées sont quelques beaux vergers de figuiers ou d'orangers. Mais, là comme ailleurs, les gens de la montagne ne peuvent se passer des gens de la plaine ; ils cultivent des céréales en bordure du massif, notamment au Sud, et se ravitaillent sur les marchés du bas pays. Cette considération est importante à retenir si l'on veut se rendre compte de la manière dont a été obtenue la soumission des Beni-Snassen. Quant aux plaines de Tachgraret et des Trifas, elles sont très fertiles, avec des terres profondes et des eaux abondantes. La plaine des Angad, comme l'a dit M. Gentil, est plus riche dans sa partie orientale, entre Marnia et Oujda, que dans la partie occidentale entre Oujda et Aïoun-Sidi-Mellouk, assez sèche et caillouteuse.

La Moulouïa, au point et au moment où je l'ai traversée, est une rivière large et profonde. Je l'ai franchie dans un garb semblable à ceux que j'ai vu employer sur le Sebou. Les bêtes passent à la nage ; elles ont de l'eau jusqu'au cou pendant une bonne partie du trajet, et perdent pied pendant une dizaine de foulées, ce qui représente, je crois, 2 mètres à l'endroit le plus profond et 200 mètres de largeur environ de bord à bord. Il est vrai qu'il avait plu et neigé abondamment quelques jours auparavant.

Sur la rive gauche de la Moulouïa sont des champs de céréales et d'assez gros villages ; c'est la continuation de la plaine de Tachgraret. J'ai été bien reçu au camp espagnol, où l'on m'a laissé entrer après quelques pourparlers, en m'interdisant seulement de photographier les Zaffarines. Le Cap m'a paru constitué par du pliocène et par une dune quaternaire consolidée, au pied de laquelle, le long de la mer à l'Est, est l'aiguade qui a donné son nom au promontoire.

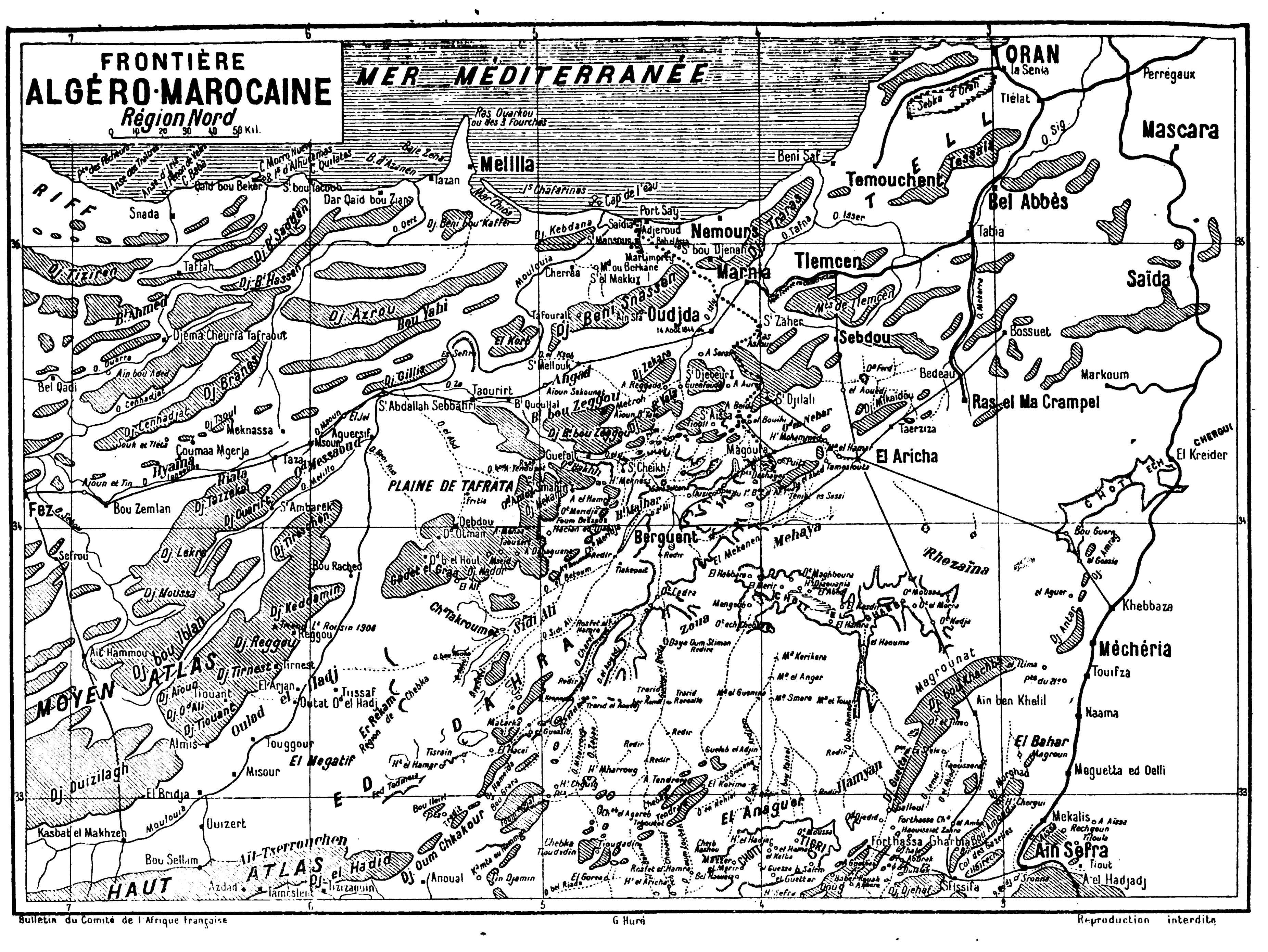
II

Les événements qui ont abouti à l'occupation du massif des Beni-Snassen sont encore présents à toutes les mémoires ; cependant je ne crois pas inutile de les résumer brièvement. Après l'assassinat du docteur Mauchamp, Oujda fut occupé sans coup férir le 29 mars 1907. Mais, comme on s'enferma dans les murs de la ville et qu'on interdit à nos troupes de rayonner à plus de 10 kilomètres aux environs, les effets de cette opération furent à peu près nuls sur les tribus de la frontière. On se rappelle que M. Jonnart réclamait dès le mois d'août l'occupation de Cheraâ pour contenir les Beni-Snassen ; l'autorisation qu'il demandait ne lui fut pas accordée. Cependant l'agitation allait croissant, et au commencement d'octobre, une fraction des Beni-Snassen

(1) La carte ci-jointe est dressée d'après ces documents. — *N. D. L. R.*

(2) L. Gentil, *Mission au Maroc* (*Bull. Afr. fr.*, février 1908; Suppl., p. 36-41).

(3) A. Brives, *Les Beni-Snassen* (*Bull. Soc. Géogr. d'Alger*, 1er trim. 1908.)


FRONTIÈRE
ALGÉRO-MAROCAINE
Région Nord
0 10 20 30 40 50 Kil.
MER MÉDITERRANÉE
ORAN
la Senia
Tlélat
Perrégaux
Mascara
Saïda
Bel Abbès
Tabia
Temouchent
Beni Saf
Tlemcen
Nemours
Marnia
Port Say
Sebdou
Bossuet
Markoum
Bedeau
Ras el Ma Crampel
El Aricha
Taerziza
El Kreider
Khebbaza
Mécheria
Toufza
Naama
Ain ben Khelil
El Bahar
Meguetta ed Delli
Mekalis
Aïn Sefra
Tiout
Rhezaïna
Mehaya
Berguent
Oudjda
Melilla
Tazan
Ras Ouarkou ou des 3 Fourches
Mar Chica
RIFF
Snada
Taffah
Bel Qadi
Meknassa
Taza
Taourirt
S' Abdallah Sebbahri
PLAINE DE TAFRATA
Debdou
Fez
Sefrou
Bou Zemlan
Bou Rached
Dj. Azrou
MOYEN ATLAS
HAUT ATLAS
Ouled el Hadj
El Megatif
El Anaguer
Oum Chkakour
Ouizert
Bou Sellam
Kasbat el Makhzen
Missour
Touggour
Bulletin du Comité de l'Afrique française
G Huré
Reproduction interdite

attaqua, sur la route de nos convois, des Angad ralliés à notre cause. Une reconnaissance dans la région fut reçue à coups de fusil (affaire de Taourirt); une amende de 5.000 francs ayant été imposée, les indigènes refusèrent de la payer. En novembre, deux colonnes furent envoyées pour mettre les Beni-Snassen à la raison; la première, celle du colonel Félineau, fut attaquée par les Marocains et le lieutenant Rose tué à Foum-Sefrou (24 novembre); la deuxième, celle du capitaine Pétrement, fut également attaquée et un détachement laissé à Menaceb-Kiss dut se replier sur Bab-el-Assa, puis sur Nemours; le lieutenant de Saint-Hilaire fut tué en repoussant l'ennemi, dans un combat très violent et très meurtrier.

La frontière algérienne avait été violée. Port-Say fut encore attaqué le 29 novembre. Dès le 30, les Beni-Snassen étaient refoulés hors du territoire algérien. Restait à leur infliger le châtiment qu'ils méritaient. Toute latitude fut laissée au général Lyautey, seul responsable des opérations.

Deux colonnes, comprenant chacune environ 2.500 hommes, furent constituées. L'une, sous le commandement du colonel Branlière, réoccupa d'abord la redoute de Martimprey, puis, le 5 décembre, prit possession sans résistance sérieuse du marché d'Arbal, et détruisit la maison de Mokhtar Boutchiche, un des chefs de la révolte; elle se transporta ensuite à Sidi Mohammed-ou-Berkane, au Nord du massif et non loin de Cheraà. L'autre colonne, sous le commandement du colonel Félineau, partait d'Oujda, occupait Aïn-Sfa après un combat assez vif le 15 décembre et détruisait les villages environnants. Les deux colonnes opéraient leur jonction le 25 décembre au col de Tafouralt et étaient passées en revue par le général Lyautey. L'impression produite sur les indigènes fut très profonde et le résultat s'en fit sentir immédiatement. Les Beni-Snassen s'empressèrent de demander l'aman et acceptèrent sans discuter les conditions imposées : livraison des fusils et des objets provenant du pillage, amende de 100 francs par feu, libre accès du pays.

En somme, la tactique a consisté à enserrer les Beni-Snassen de tous côtés, à les enfermer dans une boucle et, tenant tous les points de communication, à leur rendre le mouvement impossible. La réussite de l'opération, la rapidité avec laquelle elle s'est effectuée, font le plus grand honneur au général Lyautey et aux officiers placés sous ses ordres. Cette Kabylie des Beni-Snassen, qu'on nous présentait comme si redoutable, a été soumise en quelques semaines. Sans doute le massif est parfaitement isolé et se prête très bien à l'« encerclement »; sans doute aussi on tenait les montagnards par leurs marchés et leurs cultures de la plaine. D'autre part, une des fractions les plus importantes, celle des Beni-Ourimèche, plus ou moins retenue par Bou-Amama, n'a pas marché contre nous. Enfin les Beni-Snassen, depuis longtemps en contact avec l'Algérie, connaissaient notre force et les moyens dont nous disposions pour les réduire. Néanmoins, s'ils s'étaient résolus à la défense au cœur même de leurs montagnes, on n'en fût pas venu à bout sans de grands efforts; la chance, qui joue un rôle dans toutes les affaires humaines, a été pour nous dans cette circonstance.

Ces considérations ne diminuent nullement le mérite de la campagne, conduite avec une précision remarquable et une admirable compréhension des hommes et des choses du pays. C'est un magnifique résultat que d'avoir ainsi obtenu sans coup férir la soumission de 30.000 Berbères. Un des commandants de secteur attirait mon attention sur le sang-froid et le courage qu'il faut à des officiers et à leurs troupes pour ne pas répondre aux provocations des indigènes et passer pacifiquement lorsqu'ils en ont reçu l'ordre. La gloire et les récompenses vont aux actions d'éclat et aux faits de guerre, qui sont plus éclatants, mais souvent moins méritoires.

Frapper fort, pardonner vite et pacifier aussitôt les populations, telle est la méthode du général Lyautey. Le pays a été divisé en secteurs : ceux d'Oujda, d'Aïn-Sfa, de Tafouralt, de Mohammed-ou-Berkane et de Martimprey, qui surveillent chacun une portion du territoire. Chaque secteur s'occupe à la fois de l'œuvre militaire et de l'œuvre politique; pour cette dernière, auprès de chaque chef de secteur est placé un officier des affaires indigènes qui dispose d'un petit goum. Cet officier est subordonné au commandement, comme au Tonkin et à Madagascar, et contrairement à ce qui se passe pour les bureaux arabes algériens. Au point de vue de la pénétration et du mode d'action, trois étapes se succèdent : d'abord le rayonnement politique, puis les reconnaissances militaires, enfin la création de postes.

Les postes sont installés de façon sommaire, mais en général bien ingénieuse. Rien d'admirable comme le « débrouillage » de nos soldats. Tant pour occuper les hommes que pour améliorer un peu les conditions de l'existence sous la tente, mille petits travaux ont été accomplis (1). Chaque camp a sa physionomie spéciale, mais tous témoignent d'un souci évident de l'hygiène et du bien-être de leurs habitants. Des plantations, des jardins potagers ou d'agrément ont été entrepris, voire même de véritables cultures. On a fait venir du Kreider des plants et des boutures qu'on a répartis entre les secteurs. A Martimprey, à Ouberkane, à Tafouralt, des champs d'expérience ont été créés; on a semé de l'orge, de l'avoine, des fourrages artificiels; on enseigne aux indigènes le maniement de la charrue française. La vieille devise *Ense et aratro* est toujours celle de l'armée d'Afrique. Les officiers montrent tout cela au visiteur avec un légitime orgueil et lui font faire le « tour du proprié-

(1) Qu'on me permette de citer une plaisanterie de légionnaires. Derrière le camp d'Aïn-Sfa, un sentier est tracé au flanc de la colline. Un écriteau porte ceci : « Touring-Club, section d'Aïn-Sfa. Cyclistes, attention ! Montée rapide, tournants non dangereux. Panorama incomparable. Entrée 0 fr. 10; les militaires ne paient pas. Avis aux touristes : Cette promenade, établie pour l'agrément du public, est placée sous sa sauvegarde. »



taire ». Les Français, me disait un étranger, sont les virtuoses de la colonisation ; ils excellent à faire quelque chose avec rien.

Quelques mercantis se sont établis çà et là, notamment à Ouberkane et à Martimprey, ils demandent à construire des maisons et sont l'avant-garde des villages de colonisation qu'on se propose de fonder en ces deux postes, où le sol est très fertile et la situation favorable. Des infirmeries indigènes ont été créées, qui fonctionnent très bien et rendent les plus grands services. A Aïn-Sfa, une tente dressée près de la source et du marché, non loin des koubbas des marabouts, sert de salle de consultation pour les indigènes, qui n'amèneraient pas volontiers leurs femmes au camp. Ils sollicitent d'ailleurs la visite des médecins dans les villages. Partout, caïds, cheikhs et notables ne demandent qu'à entretenir avec nous les relations les plus cordiales et se présentent une ou plusieurs fois par semaine au commandant du poste le plus voisin pour exposer leurs doléances et faire trancher leurs différends. Des commerçants, marchands drapiers, merciers, marchands de parfums et de matières colorantes, apportent leurs produits et les gens des tribus viennent s'approvisionner.

Le principal résultat obtenu, et il est considérable, c'est la paix assurée aux malheureux indigènes de cette région si longtemps troublée. Autrefois, les habitants d'Oujda goûtaient rarement des figues de leurs jardins ; le moment de la récolte venu, les Beni-Snassen arrivaient, ils faisaient monter les propriétaires dans les arbres et les mettaient en joue lorsque la cueillette était trop lente à leur gré. Les Angad de leur côté moissonnaient souvent ce que les Beni-Snassen avaient semé à la lisière de la montagne ; chacun était ainsi pillé par son voisin, comme dans tout ce Maroc barbare, comme dans l'Algérie d'avant la conquête. Aujourd'hui, toutes ces populations sont paisibles et prospères. Sans doute, j'ai passé au printemps, la saison idéale dans l'Afrique du Nord, après un hiver pluvieux qui avait préparé une très belle récolte. Mais, même en faisant abstraction des circonstances, la région donne une impression de calme et de bonheur. Dans la plaine de Tachgraret, à chaque instant les indigènes postés dans les champs tiraient des coups de feu et poussaient des cris sauvages qui me faisaient tourner la tête : je m'aperçus bien vite qu'ils en avaient, non au Roumi qui passait tranquillement à cheval, mais aux moineaux et aux étourneaux qu'ils voulaient effrayer pour les empêcher de manger leur grain.

III

Il y a des ombres à ce tableau. La principale, ce sont les conflits ou tout au moins le défaut d'entente entre les diverses autorités : conflits entre civils et militaires, conflits des militaires entre eux. C'est là un sujet délicat, presque douloureux, sur lequel je ne voudrais pas m'appesantir. Le mal provient de ce que les attributions de chacun n'ont pas été exactement définies. Les inconvénients sont atténués par le bon vouloir et la courtoisie des personnes, mais les institutions ou plutôt l'absence d'institutions n'est pas moins mauvaise. Il y a là de bons Français, tous animés des meilleures intentions et désireux de travailler pour le bien du pays ; leurs efforts ne concordent pas, parfois même ils se contrecarrent, faute de savoir exactement ce qu'ils ont à faire. Il est extrêmement fâcheux de donner aux indigènes le spectacle de ces divisions : « Vous avez, disent-ils, tout comme nous, vos çofs et vos zaouïas. » Et ils en profitent.

Le remède à cette situation est bien celui qui a été adopté, et qui nous avait paru s'imposer après notre visite dans la région : concentrer tous les pouvoirs entre les mains du général Lyautey et lui donner toute liberté d'action. Le 16 mai dernier, un décret du président de la République a nommé le général haut commissaire dans la région frontière et l'a chargé en cette qualité de diriger, de concert avec un haut commissaire chérifien, l'application du régime visé par les accords franco-marocains de 1901 et 1902. Quelques jours après, le gouvernement chérifien désignait Si Othman Djerari en qualité de haut commissaire marocain. Il y a tout lieu de croire qu'avec le général Lyautey les difficultés et les tiraillements que nous avons constatés disparaîtront rapidement. Il a la confiance bien méritée du gouvernement et du Parlement, c'est à la fois un soldat et un diplomate, nul homme n'est mieux approprié à la fonction qu'il va occuper.

On va donc sortir des tâtonnements et donner au territoire compris entre la frontière et la Moulouïa, pourvu d'une sorte d'autonomie, l'organisation administrative qui lui fait présentement défaut. Il faudra tout d'abord trouver des ressources financières. Actuellement, les fonds de la Guerre paient le service des renseignements ; les fonds dits de la pénétration pacifique paient les infirmeries indigènes, les plantations, les secours. Les sommes dont on dispose, et qui s'élèvent à 60.000 francs jusqu'à l'Extrême-Sud, sont manifestement insuffisantes ; pour la région d'Oujda, on n'a que 12 à 13.000 francs, et il en faudrait 20.000. Quant aux ressources locales, elles consistent principalement, à Oujda même, dans les droits de portes, autrefois affermés par le Makhzen et perçus directement depuis le mois de février ; les droits sur les bestiaux du marché et sur les ventes à la criée ; les revenus des habous urbains et ruraux, qui ont été récemment réadjugés d'une façon plus avantageuse que par le passé, et qui peuvent, conformément à l'esprit de la loi musulmane, être employés à des choses d'utilité publique, telles qu'infirmeries, écoles, etc. ; enfin les droits de douanes sur lesquels nous reviendrons. Il serait intéressant de faire payer aux indigènes l'impôt coranique ou un léger impôt de capitation, en un mot l'impôt direct sous une forme quelconque. On n'a pas jugé opportun de le faire pour les Beni-Snassen au moment de leur soumission, mais il faudra bien en venir là.

Ici se pose une fois de plus le problème du protectorat ou de l'administration directe, de la politique makhzen ou de la politique de tribus; ce problème a été si souvent discuté qu'à peine est-il besoin d'en dire quelques mots.

Une conception extrêmement simple est celle qui consiste à dire que, jusqu'à la Moulouïa, nous sommes pratiquement en Algérie. Il faut appliquer les méthodes algériennes, car au delà seulement commence le vrai Maroc; au delà seulement la politique indirecte peut et doit s'appliquer. En deçà, l'administration directe et la politique de tribus sont seules possibles. Le Makhzen, dans cette région si éloignée de son centre d'action, a toujours été impuissant et impopulaire; ses apparitions dans la région d'Oujda n'ont été marquées que par des ravages, têtes coupées, oliviers détruits : pourquoi l'imposer à des populations qui l'ont toujours ignoré ou repoussé ? C'est vouloir endosser bénévolement son impopularité. Tels indigènes préfèrent le chrétien lui-même au Makhzen, et un Makhzen appuyé sur les chrétiens cumule vraiment les causes de haine. D'ailleurs, les fonctionnaires du Makhzen, qui depuis notre arrivée ne peuvent plus voler le fellah et mangent leur couscouss sans beurre, sont nos pires ennemis. Enfin, où est le Makhzen à l'heure actuelle, et y a-t-il encore un Makhzen ? La méthode indirecte, en somme, complique notre tâche sans nous offrir aucun avantage réel.

Les partisans de la politique makhzen et du protectorat répondent que, s'il est exact au point de vue géographique que jusqu'à la Moulouïa nous soyons en Algérie, il n'en est point de même au point de vue des conventions et des traités; nous sommes bel et bien au Maroc. Il y a des engagements internationaux que nous ne pouvons ni ne voulons rompre. Eussions-nous les mains libres, qu'il faudrait peut-être encore préférer l'action indirecte, moins coûteuse en hommes et en argent. C'est justement parce que jusqu'à la Moulouïa les tribus sont habituées à nous, que le terrain est excellent pour faire l'essai des méthodes que nous comptons étendre peu à peu sur l'autre rive. Si nous y pratiquons les méthodes algériennes, il est à craindre que nous ne soyons tentés d'en faire autant ailleurs, à mesure que nous développerons progressivement notre influence. Il faut montrer dès à présent à l'Europe que nous ne recherchons pas les annexions, aux indigènes que nous ne détruisons pas leur état social. Sans doute les fonctionnaires du Makhzen nous détestent, mais, le jour où leur intérêt sera de nous servir, ils diront, comme jadis les Turcs après la prise d'Alger, que notre argent en vaut bien un autre; il vaut même un peu mieux que les hassanié et il arrive plus régulièrement. Assurément le Makhzen ne sera jamais beaucoup plus qu'une apparence, mais c'est précisément ce qui le rend inoffensif.

Telles sont la thèse et l'antithèse, loyalement exposées. Dois-je dire que ces considérations théoriques me paraissent assez vaines? Dans la pratique et dans la réalité des faits, on s'inspire des circonstances et des possibilités. J'ai toujours dit que la politique makhzen et la politique de tribus ne s'opposent nullement l'une à l'autre, car on peut utiliser les fonctionnaires du Makhzen là où ils existent, comme à Oujda ou Saïdia, et les influences locales là où le Makhzen a toujours été sans action aucune, comme chez les Beni-Snassen. Quant à l'action directe ou indirecte, c'est encore une question d'espèce; c'est l'action directe, selon les méthodes algériennes, qu'on pratique en général à la frontière; on peut se demander s'il était possible de faire autrement. Beaucoup d'Algériens se prêtent de mauvaise grâce à la méthode indirecte, mais la mauvaise volonté des agents du Makhzen n'est pas moindre. Leur attitude a changé, il est vrai, dans ces derniers temps, sous l'empire de la nécessité. L'amel d'Oujda, Si Ahmed ben Kerroum, a des instructions qui lui prescrivent d'obéir à nos directions, et son intérêt trop évident est de s'y conformer. Son khalifa, Bou Arakia, personnage intrigant et nettement hostile, est actuellement interné.

Quoi qu'il en soit, il est à remarquer que tous ceux qui reviennent de la côte occidentale sont partisans de l'action indirecte et de l'utilisation du Makhzen, et tous ceux qui reviennent de la frontière algérienne n'en attendent pas grand'chose : sans doute parce que les mêmes procédés ne sont pas applicables dans les deux cas. Cependant les accords de 1901 et 1902 prévoient la collaboration de la France et du Makhzen pour l'organisation de la police franco-marocaine, des douanes franco-marocaines, et d'une série d'autres mesures. Il faut, pour l'administration, les impôts, la justice, respecter l'organisation indigène ou, dans l'organisation que nous substituerons (car la plupart du temps il n'y en a pas du tout), nous inspirer des coutumes indigènes et nous servir d'intermédiaires indigènes que nous ferons agréer par le Makhzen.

Je me rallie volontiers à la formule du général Lyautey : collaborer avec le Makhzen, mais nous substituer à lui pour l'action. Son programme, tel qu'il l'exposait il y a quelques années, n'a sans doute pas sensiblement changé : « L'action de police, disait-il, devrait avoir comme base les groupes mobiles des troupes régulières échelonnées sur toute notre frontière algérienne. L'élément marocain y serait constitué non pas par des formations régulières d'une solidité plus que douteuse, mais par des goums que notre seule présence et la certitude de notre appui permettraient de constituer dans chacune des tribus avec lesquelles nous prendrions contact... Au point de vue politique et économique, instaurer dans chaque groupement avec lequel nous prendrions contact un régime définitif, en y organisant le commandement, en investissant les chefs au nom du sultan, en organisant dans chaque tribu un goum et un makhzen susceptibles d'assurer ultérieurement l'ordre sans notre concours, en établissant un système d'impôts levés au nom du sultan et sur lesquels nous prélèverions d'abord les frais de l'action de police et de la rémunération des forces locales, en instituant des marchés, en ou-

vrant des voies de communication, en créant des institutions destinées à donner à notre action un caractère pacifique et bienfaisant : assistance médicale, vaccinations, infirmeries indigènes, écoles. »

IV

Il importe au plus haut degré de développer les relations commerciales entre l'Algérie et le Maroc dans la région-frontière. Il a été publié sur cette question des études excellentes, notamment celles du capitaine Mougin et de M. Ed. Déchaud (1). Je dirai seulement quelques mots d'une question qui préoccupe vivement les négociants à l'heure actuelle, celle de l'installation de douanes marocaines.

Aux termes de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1867, les produits naturels ou fabriqués originaires de l'empire du Maroc sont admis en franchise dans la colonie à leur importation par terre ; une loi du 8 janvier 1905 a seulement soumis ces produits aux droits de statistique dont ils étaient affranchis sous l'empire de la loi du 28 décembre 1895. Quant aux importations par mer, elles sont soumises au tarif minimum métropolitain.

Depuis le mois de mars dernier (2) par application des accords de 1901 et 1902, qui figurent au *Livre Jaune*, des droits de transit sont perçus pour le compte du Maroc à Saïdia, sur la rive gauche du Kiss. Un sous-officier de douanes français remplissant les fonctions de contrôleur prévues par l'article 3 de l'accord du 7 mai 1902, est adjoint à l'amin marocain ; il décharge les acquits-à-caution, les pièces de régie des marchandises passant au Maroc, comme cela se pratique à Oujda. Le receveur des douanes de Port-Say peut, dans certains cas, procéder directement à la taxation et à la perception des droits marocains, sauf avis au bureau de Saïdia ; il a une remise de 5 0/0 sur les recettes.

Quelle répercussion peut avoir ce régime sur nos échanges avec le Maroc ? Les taxes nouvelles sont-elles de nature à nuire au commerce et à le détourner vers Melilla? Les avis diffèrent. D'après une première opinion, les droits sont assez modiques (3) pour demeurer sans effet, d'autant que la différence est grande avec les droits perçus pour la sortie par mer. Par exemple, les bœufs payent 5 francs, les moutons 30 centimes ; par mer, les bœufs payent 60 francs environ, les moutons 25 francs. Pour le blé, le droit de 7 francs en France arrête la sortie par Melilla à destination de Marseille. Cependant tel n'est pas l'avis des négociants de Port-Say, non plus que du capitaine de Choulot : ils attirent l'attention en particulier sur l'inconvénient des droits sur le sucre, principal article d'exportation. Un droit de 2 francs, qui coïncide précisément avec une hausse de 2 francs sur cet article, ne peut manquer d'être fâcheux. On ne peut guère s'apercevoir encore de l'effet produit, parce que l'application est trop récente ; mais lorsqu'on pourra constater les résultats, s'ils sont fâcheux, il sera trop tard, car on ne ramène pas facilement un courant commercial qui s'est une fois détourné. D'ailleurs, comme me le fait justement remarquer le capitaine de Choulot, en admettant que les exportations ne diminuent pas, qu'elles augmentent même, on ne peut nier que toute surcharge limite le rayon d'action des exportations de la frontière ; qu'il y a un point, difficile à déterminer mais qui existe, où le droit empêche nos produits de pénétrer et donne l'avantage à nos concurrents. Les Espagnols eux-mêmes signalaient l'absence de douanes marocaines sur notre frontière comme attirant le commerce vers Marnia et le détournant de Melilla (1).

La frontière actuelle est d'ailleurs très difficile à surveiller. Une fraude considérable se fait, pour la bougie notamment, au détriment du poste de douane d'Adjeroud ; les marchandises débarquées à Nemours sont expédiées en contrebande par Bab-el-Assa ou Martimprey. Le meilleur système paraîtrait être soit la francisation économique jusqu'à la Moulouïa, soit la constitution entre la Moulouïa et la frontière d'une zone franche englobant Port-Say ; peut-être même pourrait-on pousser cette zone franche jusqu'à la Tafna.

Si la question douanière est assez délicate, en revanche tout le monde est d'accord sur la nécessité de développer les moyens de communication, ports, chemins de fer et routes, et pour y voir le plus puissant instrument de pénétration pacifique.

Les ports qui desservent ou pourraient desservir la région frontière sont Oran, Beni-Saf, Nemours, Port-Say, Cap-de-l'Eau, Melilla. Les deux meilleures situations géographiques sont évidemment Oran et Melilla ; là sont et seront toujours les grands ports. Je reviendrai plus loin sur le rôle et l'activité des Espagnols dans cette région. On a déjà fait remarquer que, si Melilla est notre concurrent et notre rival dans une certaine mesure, le commerce français, les produits français y tiennent néanmoins une très grande place, la première place (2). Je n'ai rien de nouveau à dire de Beni-Saf, ni de Nemours; je maintiens, dussé-je chagriner quelques-uns de mes amis, que Nemours, créé par La Moricière contrairement à l'avis de Bugeaud, est une erreur ; mauvaise situation nautique, communications très difficiles avec l'arrière-pays, tous les inconvénients y sont réunis. On va y faire des travaux de port et on parle même d'y faire aboutir une voie ferrée : ce sera de l'argent perdu.

Port-Say, que je ne connaissais pas, m'a charmé

(1) Capitaine Mougin : *La crise des marchés franco-marocains* (*Bull. Afr. fr.*, 1905, p. 198 R. C.) — *Id. Les douanes marocaines* (*ibid.*, 1904, p. 202. — *Id. Oujda*, publication du Comité du Maroc, 1906. — Ed. Déchaud, *Le commerce algéro-marocain*, in-8°, Alger, 1906 (publication de l'Exposition coloniale de Marseille).

(2) Des renseignements m'ont été fournis sur ce point par le capitaine de Choulot, commandant d'armes au Kiss, qui m'a communiqué une note que je regrette de ne pouvoir reproduire en entier ; elle paraîtra d'ailleurs au *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*. MM. Attias, négociant, Amaré, receveur des douanes, m'ont également documenté.

(3) Voir en annexe le tarif des droits de transit.

(1) Ed. Déchaud, *Melilla et les présides* (*Bull. de la Soc. de Géog. commerciale*, déc. 1907 et janv. 1908, notamment 1907, p. 738).

(2) E. Déchaud, art. cité, 1908, p. 11.

comme quiconque le visite. C'est une petite ville fondée en 1900, au pied de la colline d'Adjeroud, près du Kiss, par un ancien lieutenant de vaisseau, M. Louis Say. La localité et son commerce se sont développés très rapidement; il y a là une intéressante création de l'initiative privée; on prétend qu'à ce titre l'administration la voit d'un mauvais œil, mais je n'en veux rien croire. Les conditions nautiques ne m'ont pas paru beaucoup meilleures qu'à Nemours. Il me semble que le port serait mieux placé derrière la pointe des Bocouyas, à l'abri des vents d'Ouest; il serait facile avec quelques terrassements de le relier au village. C'est là une simple impression que je ne peux donner que sous toutes réserves. Port-Say a sur Nemours le grand avantage de communiquer facilement avec les plaines de Tachgraret, des Trifas, et même des Angad par le col de Guerbous; à ce titre l'emplacement est très bien choisi, et des travaux appropriés pourront triompher des mauvaises conditions nautiques (1). M. Say aurait préféré installer son port au Cap-de-l'Eau, où fut tué Pouzet, mais les Espagnols y sont maintenant établis.

La prise de possession économique d'un pays s'effectue surtout par le rail, qui permet aux forces militaires de se porter rapidement d'un point à un autre, facilite les échanges, diminue le prix de revient des objets manufacturés, facilite aux indigènes la vente de leurs récoltes et de leur bétail, arrache enfin les tribus à leur isolement et à leurs querelles traditionnelles pour les faire vivre de la vie générale. A cet égard, l'étude de la voie ferrée en construction de Tlemcen à la frontière marocaine présente un intérêt particulier.

Quelques mots sur l'histoire de cette ligne ne seront pas inutiles. Elle fut classée dans le réseau des chemins de fer d'intérêt général par la loi du 28 juillet 1879, mais il n'y eut pas, à proprement parler, de concession même éventuelle. La Compagnie de l'Ouest-Algérien s'engagea à entreprendre les études quand l'Etat le désirerait; en 1887, de sa propre initiative, elle rappelait cette promesse au gouvernement, mais le ministre des Travaux publics répondit, par une lettre du 27 janvier, qu'il lui paraissait prématuré, dans les circonstances actuelles, de préparer l'exécution des voies ferrées sur les frontières du Maroc! L'enquête d'utilité publique n'eut lieu qu'en 1897; la majorité de la commission demandait que la ligne fût construite à voie étroite, tandis que les ministères de la Guerre et des Affaires étrangères persistaient à exiger la voie large. Le Conseil général d'Oran préconisait un chemin de fer à voie étroite pour atteindre Lalla-Marnia en passant par Aïn-Témouchent, avec embranchement sur Tlemcen d'une part et sur Rachgoun d'autre part. Les études de ce projet furent faites par la Compagnie de l'Ouest-Algérien sous la surveillance du service des Ponts et Chaussées et le dossier transmis le 1 novembre 1899 au ministre des Travaux publics, en même temps que celui du projet de la ligne à voie large de Tlemcen à Lalla-Marnia. Cette dernière ligne fut déclarée d'utilité publique par une loi du 29 décembre 1903, qui approuva la convention passée le 3 du même mois entre le ministre des Travaux publics au nom de l'Etat et la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Algérien pour la concession de ladite ligne.

Ce chemin de fer a donc dû attendre plus de vingt-quatre ans pour obtenir la sanction définitive du Parlement. Ce long ajournement est dû à des causes multiples : discussions entre la voie large et la voie étroite, entre le tracé par Temouchent et le tracé par Tlemcen, désir de Tlemcen de rester tête de ligne, etc. En réalité, nous pensons que la construction à voie large s'imposait, pour une ligne qui est le prolongement du grand-central algéro-tunisien, un tronçon de la future ligne de Tunis à Fès et à l'Atlantique. En admettant même qu'au Maroc la ligne doive être continuée à voie étroite, ce qui n'est pas notre avis, le changement de voie ne peut ni ne doit se faire dans la région frontière; au point de vue politique pas plus qu'au point de vue économique, une ligne à voie étroite isolée entre Tlemcen et Marnia n'aurait rempli l'objectif qu'on se proposait.

Cela n'empêche d'ailleurs nullement la construction, aujourd'hui décidée, des lignes à voie étroite de Tlemcen à la mer et de Temouchent à la frontière; on devra même, pour donner plus de cohésion au réseau, remplacer la voie large par la voie étroite entre Tlemcen et Témouchent. En tout cas, comme l'a dit M. Etienne dans son rapport (1), « la France a compromis ses intérêts les plus essentiels en négligeant pendant de si longues années la construction d'une voie de communication rapide qui, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique, doit lui assurer une situation exceptionnellement favorable ».

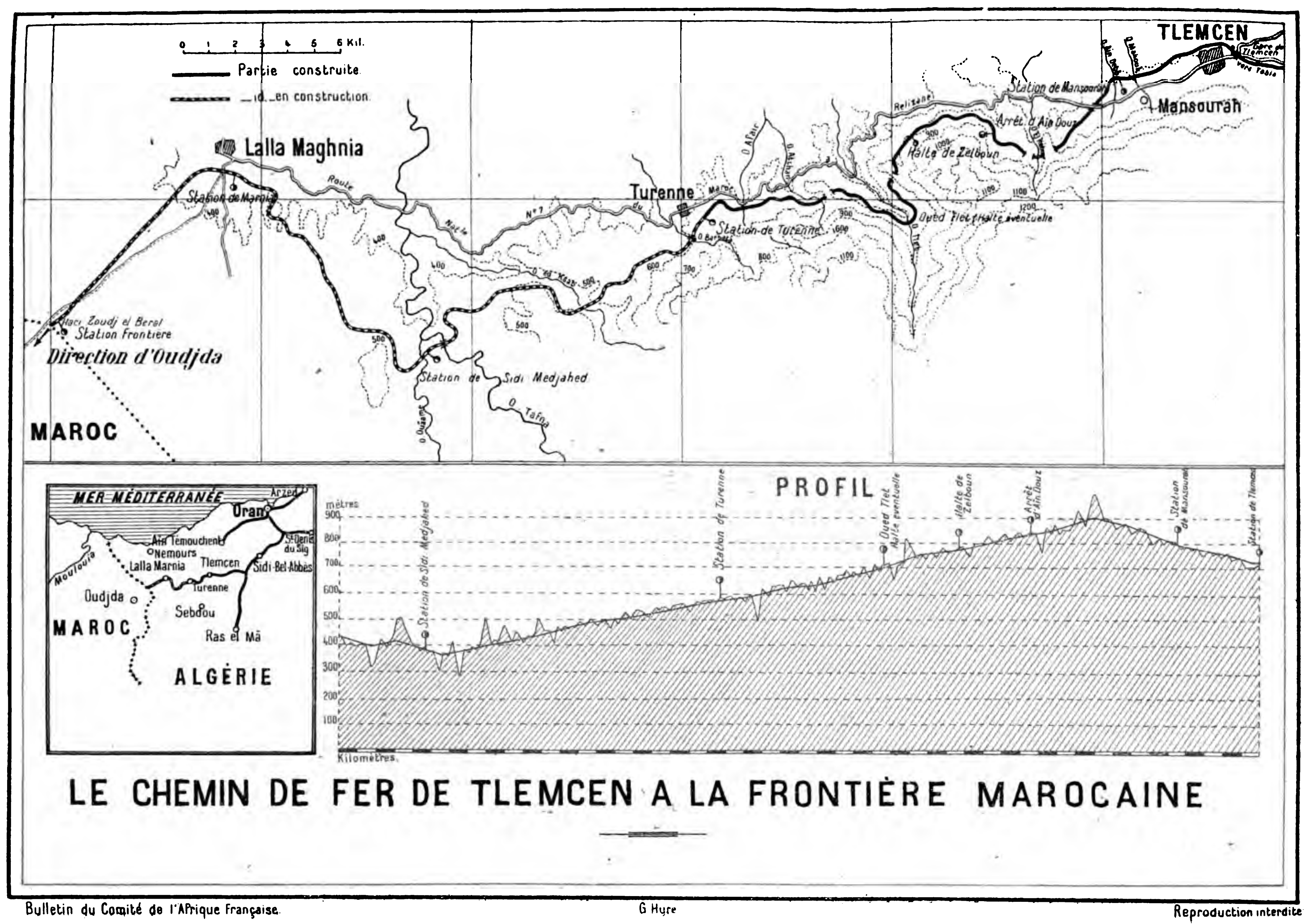
La construction de la ligne comportait des difficultés considérables et a nécessité d'importants travaux d'art. Les difficultés proviennent surtout de la présence d'argiles helvétiennes très ébouleuses; d'autre part, les ravins profonds qui entaillent le massif jurassique, à la lisière duquel on s'est tenu autant que possible, ont exigé des viaducs et des souterrains. La loi du 29 décembre 1903 avait fixé un délai de quatre ans pour l'établissement et la mise en exploitation. Toutefois, vu l'intérêt de la nouvelle voie, la Compagnie de l'Ouest-Algérien a été invitée à la diviser en plusieurs sections, susceptibles d'être ouvertes successivement à l'exploitation pour permettre leur utilisation plus rapide. Les travaux ont commencé en 1905. Il a été dépensé 1.045.000 francs en 1905, 2.755.000 francs en 1906, 3.800.000 francs en 1907.

La première section, de Tlemcen à Turenne, qui

(1) Le capitaine de Choulot demande que l'itinéraire n° 5 *bis* de la Compagnie Touache (ligne commerciale Marseille, Oran, Malaga) comprenne une escale à Port-Say, toutes les deux semaines. Actuellement le transbordement à Oran, d'où les sucres sont amenés à Port-Say par de petits vapeurs côtiers, occasionne un surcroît de fret de 10 francs par tonne.

(1) *Bull. Afr. fr.*, 1906, Suppl., p. 34-36.




0 1 2 3 4 5 6 Kil.
Partie construite
_id_en construction
Lalla Maghnia
Station de Marnia
Route
N° 7
Turenne
Station de Turenne
Station de Mansourah
Arrêt d'Aïn Douz
Halte de Zelboun
Oued Tlet Halte éventuelle
TLEMCEN
Mansourah
Relizane
Haci Zoudj el Beral
Station Frontière
Direction d'Oudjda
Station de Sidi Medjahed
O. Tafna
MAROC
PROFIL
mètres
900
800
700
600
500
400
300
200
100
Kilomètres
Station de Sidi Medjahed
Station de Turenne
Oued Tlet Halte éventuelle
Halte de Zelboun
Arrêt d'Aïn Douz
Station de Mansourah
Station de Tlemcen
MER MÉDITERRANÉE
Arzeu
Oran
St Denis du Sig
Aïn Témouchent
Nemours
Lalla Marnia
Tlemcen
Sidi-Bel-Abbès
Turenne
Oudjda
Sebdou
Ras el Mâ
MAROC
ALGÉRIE
Moulouïa
LE CHEMIN DE FER DE TLEMCEN A LA FRONTIÈRE MAROCAINE
Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
G Hyre
Reproduction interdite

compte 30 km. 600, a été ouverte à l'exploitation le 19 octobre 1907. On longe constamment le flanc du massif jurassique, dominant toute la plaine, dont les terrains marneux et fauves s'étendent au Nord jusqu'au massif des Traras. On laisse au Sud Tlemcen, puis les ruines de Mansoura. Le point culminant de la ligne (847 mètres) se trouve entre Mansoura et Aïn-Douz. Il y a de nombreux souterrains et viaducs, notamment le grand viaduc de l'oued Afaïr, un peu avant Turenne. Entre Tlemcen et Turenne, on compte trois stations : Mansoura, Aïn-Douz, Zelboun. Il reste à poursuivre ou à entreprendre sur cette section des travaux de parachèvement. Il y a eu sur certains points des tassements considérables. Il faut en outre prévoir des muraillements de tranchées dans certaines parties argileuses et des travaux d'assainissement assez importants en quelques points de la ligne où des glissements se produisent, notamment entre Zelboun et Turenne. Il y a là une tranchée qui est l'objet d'une surveillance constante, car elle oblige à un ralentissement et à un pilotage des trains pendant sa traversée, quelquefois à un transbordement. La Compagnie étudie les voies et moyens nécessaires pour améliorer ce passage et remédier à cette fâcheuse situation.

Un projet de loi distribué le 19 mai 1908 a pour objet l'ouverture d'un crédit de 325.000 francs en vue du paiement de la garantie d'intérêt de la section Tlemcen-Turenne. L'exposé des motifs rappelle qu'au moment même où ce chemin de fer fut déclaré d'utilité publique, la Chambre venait d'être saisie d'un projet de loi ayant pour objet de déterminer la participation de l'Etat et de l'Algérie dans la charge annuelle des chemins de fer de la colonie. Il demeure entendu qu'aussitôt après qu'une loi aura déterminé la contribution de l'Algérie aux charges à provenir pour l'Etat de ladite ligne, la colonie devra tenir compte au Trésor de la part qui lui incombera.

Entre Turenne et la frontière marocaine, la ligne se tiendra constamment au Sud de la route de Tlemcen à Marnia, traversera l'oued el Ksob, puis la Tafna un peu avant d'arriver à Sidi-Medjabed. Elle franchira l'oued Ouaâme (viaduc de 110 mètres), un souterrain de 337 mètres, l'oued Tralimet (viaduc de 180 mètres), puis descendra vers Marnia en suivant à peu près le tracé de la route de Sidi-Medjabed, et de là atteindra la station frontière de Zoudj-el-Beral. Les travaux se divisent en trois sections : du kilomètre 30 au kilomètre 43, du kilomètre 43 au kilomètre 50, du kilomètre 50 au kilomètre 70. La première section est presque achevée ; manquent quelques travaux d'art, notamment le viaduc de l'oued Ksob et un tunnel. D'ailleurs, un peu après Turenne, les difficultés provenant des marnes miocènes disparaissent, et on se trouve sur des conglomérats pliocènes qui offrent une bonne assiette à la voie. Les grands ouvrages seuls retardent l'achèvement. On compte atteindre la Tafna dans six mois, la frontière dans quinze mois.

On nous pardonnera d'avoir donné quelques détails sur cette ligne dont l'importance est si grande. Des travaux de routes fort considérables sont aussi en cours d'exécution. La route de Port-Say à Nemours, dont les derniers événements ont montré l'utilité, est achevée de Nemours à Bab-el-Assa, en construction de Bab-el-Assa à Adjeroud : la traversée des gorges du Kiss nécessite d'assez importants travaux. Cette route se raccorde à celle de Marnia par Sidi-bou-Djenane. Une autre route joindra Port-Say à Oujda ; se détachant un peu avant Bab-el-Assa, elle passera par Martimprey et le col de Guerbous ; sa construction était précisément une des conditions imposées aux Beni-Snassen à la suite des derniers événements. La route de Marnia à Oujda a été achevée pendant mon séjour ; elle franchit la frontière à Hassi-Oulad-Ayad, où a été construite une maison cantonnière, et remplace l'ancienne piste par Zoudj-el-Beral, inutilisable en temps de pluie. Enfin les divers postes tracent des routes ou des pistes bien ménagées ; la Légion en particulier travaille courageusement à la route d'Aïn-Sfa. Une route relie aussi Ouberkane à Tafouralt. Des services d'automobiles ou de diligences circulent sur les routes de Marnia et d'Oujda.

Comme le signalait le capitaine Mougin dans son rapport (1), l'anarchie et l'insécurité qui, depuis de longues années, régnaient dans la région d'Oujda, avaient fini par paralyser complètement le commerce. Aujourd'hui, tout ce pays renaît à la vie. Marnia, qui n'est plus le terminus des régions pacifiées, a perdu quelque peu de son importance. Mais, en revanche, Oujda est très prospère ; bon nombre de commerçants français sont venus s'y établir à côté des juifs et des musulmans. Indépendamment des échanges avec les indigènes, la présence de troupes considérables dans la région n'a pas manqué de susciter un mouvement d'affaires inconnu auparavant.

Le couronnement de cette œuvre économique consistera à rendre la vie et la sécurité à la grande artère d'Oujda à Fès par Taza. « De tout temps, dit le capitaine Mougin (2), celui qui a tenu cette route a pu dicter ses volontés aux tribus qui la jalonnent. »

IV

Il reste à dire quelques mots de la situation politique telle qu'elle se présente en avant de la zone actuellement soumise. Il n'est pas facile de débrouiller l'écheveau confus de cette politique ; on connaît d'ailleurs la mobilité d'esprit des indigènes, et ce qui était vrai hier peut ne plus l'être aujourd'hui.

Les deux principales influences qui s'exercent sur ces contrées sont celle de Bou-Amama et celle du Rogui. La zaouïa de Bou-Amama se trouve à Teni-Chouala, sur l'oued Bou-Rdim, au Nord d'Aïoun-Sidi-Mellouk ; le marabout est entouré de 350 cavaliers environ, Chaanba et autres. Notre

(1) Mougin, *Oujda*, p. 59.
(2) Capitaine Mougin, *La grande voie de pénétration au Maroc* (*Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger*, 1908).



vieil ennemi est présentement sur ses fins, fort usé et fort malade. Son autorité est diminuée dans ces régions éloignées du Sahara, où il est plutôt toléré comme un hôte. Il nous rend à l'occasion des services, bien qu'il continue probablement à jouer double jeu. Près de lui, son fils Si Taïeb est nettement notre partisan; Bou Alem ben Brahim, chef des irréductibles, tend lui aussi à se rallier à nous.

Le Rogui, qui réside toujours à Selouen, a lui aussi double et triple visage. Il s'est rallié à la cause de Moulay Hafid; les Riata, les Haïaina, les Tsoul, les Branès, qui lui sont soumis, l'ont imité. Il invite les Hallaf, les Beni-bou-Zeggou, les Hoouara, les Beni-bou-Yafi et toutes les populations de l'oued Za à se tenir prêtes pour la guerre sainte, sans dire contre qui. Les Sedjaâ de la plaine de Tafrata sont également ses partisans. Il est seul maître de la région des Kebdana; cependant une fraction de cette tribu, habitant la rive droite de la Moulouïa, les Ouled-el-Hadj, déclare qu'elle n'est ni makhzen ni roguiste et demande à nous servir. Beaucoup d'indigènes voisins de la région que nous occupons se détachent du prétendant, voyant qu'en dehors des collecteurs d'impôts ils ne vient de Selouen que des promesses jamais tenues. Ses relations avec les Espagnols et le profit bien connu qu'il en tire lui ont beaucoup nui. Les Guelaïa en particulier sont indignés : ils l'accusent d'avoir favorisé l'installation des Espagnols à Mar-Chica et au Cap-de-l'Eau, et ont chassé du Ras Ouerk les ingénieurs espagnols. Il est exact que le Rogui, qui avait aidé deux Français, Delbrel et Baille, à pénétrer le premier chez les Guelaïa, le second à Mezoudja pour y rechercher des mines, nous a échappé pour tomber entre les mains de l'Espagne.

Les Espagnols témoignent d'une grande activité sur la rive gauche de la Moulouïa. On sait qu'ils ont occupé la Mar-Chica (sebkha de Bou-Erg) et le Cap-de-l'Eau. Au Cap-de-l'Eau ils m'ont paru avoir constitué simplement un nouveau préside : ils ont entouré leur camp d'une clôture en fil de fer et n'ont à peu près aucun contact avec les indigènes. Mais il paraîtrait qu'il n'en est pas de même à Melilla. Ils se proposent d'occuper le djebel Timekert, entre les Guelaïa et la mer, et d'exploiter les minerais de fer des Beni-bou-Ifrouch, à 20 kilomètres de Melilla. On annonçait récemment la formation dans ce but d'une Société qui construirait un chemin de fer, première section de la ligne de Melilla à Taza. Cette même Société sans doute se chargerait aussi des grands travaux projetés au port de Melilla. On parle d'un autre syndicat pour le Cap-de-l'Eau. Autant il était légitime d'associer les Espagnols à notre action au Maroc, autant il me paraît dangereux d'avoir défini des zones où ils agiront seuls; mon opinion n'a pas varié sur ce point. J'ai à peine besoin d'ajouter que ces réserves ne m'empêchent pas de faire des vœux pour l'intime collaboration des deux nations.

On n'attend pas que nous tracions ici un programme d'ensemble de politique marocaine à propos d'une visite de quelques jours aux régions frontières. D'ailleurs, la question évolue si rapidement qu'il est impossible de prévoir quelques mois à l'avance.

Il y a une œuvre considérable à accomplir du côté de la frontière algérienne, seul côté où les traités nous laissent les mains libres. Notre droit, notre devoir et notre volonté sont d'assurer notre autorité effective et morale dans toute la région et d'y faire régner la paix.

Il ne faut d'ailleurs pas s'effrayer outre mesure. Si un plus grand effort militaire devenait nécessaire, l'armée d'Afrique, renforcée par des volontaires qu'on trouverait facilement dans les régiments de France sans les désorganiser, serait parfaitement à même de le fournir (1). Au reste, il ne faut pas oublier que « l'action de police par tache d'huile », telle que la comprend le général Lyautey, évite l'action expéditionnaire proprement dite. Elle a comme bases le choix du moment, la diversité des moyens, la combinaison constante de la politique et de la force. Beaucoup d'indigènes ne demandent qu'à venir à nous, à la seule condition qu'ils sentent bien que nous ne les abandonnerons pas ensuite aux rancunes de leurs ennemis. Dans tout groupement indigène, il y a un parti qui est pour nous, et un parti qui est contre nous parce qu'il appartient au çof adverse. Il y a en outre un parti qui nous est hostile par fanatisme, mais ce dernier, généralement assez faible, est presque toujours plus que contrebalancé par le parti de la paix, le parti des gens qui désirent jouir du fruit de leur travail. Nous pouvons donc agir sur toutes les tribus, quelles qu'elles soient.

J'ai dit et écrit ici même en 1904, que le Maroc *tourne le dos* à l'Algérie; que les régions les plus riches en même temps que les plus accessibles sont celles de la côte atlantique, tandis que celles qui avoisinent l'Algérie sont les plus pauvres, les plus barbares et les plus difficiles à pénétrer. Comme on a quelquefois invoqué mon témoignage pour prétendre qu'il n'y avait rien ou peu de chose à faire du côté de l'Algérie, je tiens à déclarer formellement que, si mon opinion de 1904 est exacte au point de vue géographique, elle a cessé de l'être au point de vue politique, parce que la situation elle-même a changé du tout au tout. Désormais, une action plus utile et plus efficace s'exercera par la frontière algérienne.

En terminant, je dois dire que, d'après tous les témoignages que j'ai recueillis, les troupes massées sur la frontière algérienne sont admirables au feu, en marche, sous la tente; non seulement les vieux soldats comme la Légion et les tirailleurs, mais les chasseurs d'Afrique et les zouaves sont pleins d'entrain et de vaillance. C'est qu'ils ont le sentiment de l'utilité de l'œuvre dont ils sont les artisans. Ils comprennent ou sentent

(1) Un officier des plus distingués me fait remarquer qu'il ne faudrait pas faire commander ces troupes par des camarades venus de l'Ecole de guerre ou du ministère. Le même officier me fournit une formule très juste : « Tout le monde devrait passer par l'armée d'Afrique, personne ne devrait y faire toute sa carrière. »



confusément que ce n'est pas ici à proprement parler une guerre coloniale, et qu'au Maroc nous défendons l'Algérie et la frontière des Vosges elle-même. Certes, nous avons éprouvé déjà des pertes cruelles et sans doute nous en subirons encore. Mais les exemples d'héroïsme et d'abnégation donnés par nos officiers et nos soldats sont singulièrement réconfortants ; ils nous relèvent à nos propres yeux et aux yeux du monde entier, j'en ai récemment recueilli les échos à l'étranger. Selon toute apparence, il faut s'attendre à ce que ces opérations se continuent pendant des années ; il ne faut ni s'en étonner ni s'en irriter, comme on entend trop souvent des gens mal informés le faire. Sans doute il est à souhaiter qu'on évite le plus possible la méthode brutale et l'effusion du sang ; la guerre est une chose atroce, mais ce n'est pas notre faute si la tournure des événements a rendu nécessaire l'usage de la force. La cavalerie de Saint-Georges, judicieusement employée, épargnera bien des vies humaines, et quelques mulets chargés de douros passent partout au Maroc. En outre, s'il faut éviter de provoquer les indigènes, il faut, lorsqu'une harka comme celle du Haut-Guir s'organise, la disperser avant de se laisser attaquer par elle, le fait de sa réunion étant une suffisante provocation; on éviterait ainsi des affaires comme celle de Menabha. Enfin, le meilleur moyen d'éviter l'emploi de la force, c'est de montrer cette force. On peut d'ailleurs compter sur le général Lyautey pour faire le nécessaire, sous ce rapport comme sous tous les autres.

AUGUSTIN BERNARD.

Droits de transit en vigueur depuis le 1er mars 1908.

A PERCEVOIR POUR LE COMPTE DU MAROC

	Unités	fr.	c.
Sucres raffinés, pains ou agglomérés	100 kilos	2	»
Cafés	—	5	»
Poivre et piment	—	10	»
Girofles	—	15	»
Autres denrées coloniales (armoise, cannelles, muscades, macis, vanille)	—	20	»
Thé	—	10	»
Tabacs en feuilles	—	5	»
Tabacs fabriqués :			
Cigares, cigarettes	—	20	»
A priser, mâcher, fumer	—	15	»
Bois et matériaux de construction	valeur	5 0/0	
Farine de blé dur ou tendre	100 kilos	1	50
Farine d'avoine, orge, seigle, maïs	—	1	»
Riz	—	2	»
Légumes secs et leur farine	—	1	»
Fruits de table frais	—	1	»
Fruits secs	—	3	»
Dattes et olives	—	1	»
Limonade	la bouteille	0	05
Sirops :			
La bouteille		0	15
L'hectolitre		15	»
Couleurs, savons, parfumerie, bougies, tissus de laine, de coton ou de soie, vêtements, pièces de lingerie et objets confectionnés, papiers et cotons, meubles et ouvrages en bois. Allumettes, tabletterie, boutons et autres marchandises	valeur	5 0/0	

Droits de sortie non en vigueur pour le présent.

A PERCEVOIR POUR LE COMPTE DU MAROC

	Unités	fr.	c.
Chevaux, juments, poulains, mules et mulets	tête	3	»
Chameaux et chamelles	—	2	»
Anes et ânesses	—	1	»
Bœufs, vaches, taureaux	—	5	»
Bouvillons, taurillons, veaux	—	2	50
Moutons, béliers, brebis, agneaux, chèvres	—	0	30
Autres bestiaux	—	0	50
Animaux vivants non dénommés		Exempts	
Viandes abattues	100 kilos	3	»
Gibiers, tortues, volailles et pigeons vivants ou morts		0	05
Peaux brutes, fraîches ou sèches :			
Grandes (chevaux, mulets, chameaux, bœufs et animaux de même taille)	la pièce	0	10
Petites (moutons, chèvres, gazelles et animaux de même taille)	—	0	10
Poils bruts provenant de la tonte	100 kilos	2	50
Laines :			
Par toison	la pièce	0	05
Par 100 kilos		2	50
Cire animale brute	100 kilos	5	»
Œufs de volaille ou de gibier	le cent	0	20
Miel	100 kilos	3	»
Beurre frais ou salé	—	5	»
Huiles	—	3	»
Savon indigène	—	3	»
Blé dur ou tendre	—	1	»
Farine d'avoine, orge, seigle, maïs et sarrasin	—	0	50
Légumes secs et leurs farines	—	1	50
Fruits de table frais	—	1	»
Fruits secs	—	3	»
Dattes et olives	—	1	»
Pomme de terre	—	0	35
Paille	—	0	10
Alfa, crin végétal	—	0	10
Bois de chauffage	—	0	05
Charbon de bois	—	0	10
Vêtements de laine, de coton ou de soie, couvertures et tapis de laine, peaux préparées, ouvrages en peau ou en crin, brodés ou non, objets d'art et d'ornement en or, argent, cuivre, marchandises d'autre nature	valeur	5 0/0	
Monnaie d'or et d'argent		Exempt	

La Mission Louis Gentil au Maroc

(1908)

I. — LE MASSIF DES BENI-SNASSEN.

Le projet que j'ai pu soumettre à M. le Ministre de l'Instruction publique, de mes nouvelles explorations au Maroc, est bien vague, étant donnée l'insécurité dans ce pays. Je me suis seulement proposé comme but l'étude détaillée de la frontière littorale comprise entre l'Algérie et la Moulouya, me réservant, si les circonstances le permettaient, de parcourir toute autre région marocaine accessible à un Européen.

La première partie de mon programme vient de se terminer par l'exploration de tout le massif des Beni-Snassen.

Grâce à la protection des troupes d'occupation du général Lyautey, j'ai pu recouper ce massif dans tous les sens, depuis le col du Guerbous jusqu'à une vingtaine de kilomètres à l'Ouest de Taforalt et,

au Nord, il m'a été donné de parcourir, sous l'obligeante conduite du commandant Strasser, la plaine des Trifa jusqu'à l'embouchure de la Moulouya.

Considéré dans son ensemble, le massif des Beni-Snassen offre une individualité orographique : de même les populations qui l'habitent offrent une certaine unité au point de vue politique.

On sait, en effet, qu'il est habité par des peuplades berbères divisées en quatre grandes tribus : les Beni-Khaled, les Beni-Mengouch, les Beni-Attig et les Beni-Ourimech qui, bien retranchées dans leurs montagnes, ont, à travers les siècles, conservé leur indépendance un peu farouche et bien légendaire partout au Maroc.

Si l'on se place au point de vue de la géographie physique, on constate que le massif forme un vaste bombement elliptique allongé dans le sens Ouest-Est, lequel, commençant au col du Guerbous, à la frontière algérienne du Kiss, finit à la Moulouya. Il est, de plus, encadré par deux grandes plaines : la plaine des Trifa au nord et la plaine des Angad au sud, et dans ces plaines, des chaînons ou des collines parallèles au massif central actuel forment comme les témoins d'une chaîne plus puissante, de l'époque tertiaire, aujourd'hui considérablement amoindrie par l'érosion.

Ce qui frappe tout d'abord dans la situation du massif des Beni-Snassen, c'est la différence considérable du niveau des deux plaines qui l'encadrent : tandis que la plaine des Angad a une altitude moyenne oscillant autour de 600 mètres, celle de Trifa n'atteint pas 100 mètres. Il en résulte un régime hydrographique tout différent suivant qu'on observe le flanc Nord ou le revers méridional de la montagne.

Du côté Nord, en effet, le niveau de base des oueds se trouve à une altitude très faible et ces rivières creusent vers l'amont, à la rencontre des vallées méridionales qui, pour la raison opposée, se trouvent dans une phase de creusement beaucoup moins active : c'est ainsi que ces dernières ont été en partie décapitées et qu'elles sont destinées à l'être encore par les vallées septentrionales.

Tout le secret de l'hydrographie du massif des Beni-Snassen réside dans ce seul fait d'observation.

La structure géologique de ce massif est assez simple : un noyau primaire, formé de schistes ardoisiers, est recouvert d'un manteau jurassique débutant par les terrains liasiques. D'abord calcaires, ces dépôts secondaires deviennent marneux, puis argileux et gréseux, et la série se termine par des bancs puissants de calcaires dolomitiques et de dolomie. En somme, nous nous trouvons ici, au point de vue stratigraphique, en présence des mêmes terrains que dans la chaîne de Filhaoucen et les montagnes de Tlemcen, du côté algérien.

Tous ces terrains sont affectés de plissements assez peu compliqués. Il s'est formé un vaste bombement qui, montrant des cassures ou comme des écailles poussées les unes sur les autres à la façon des tuiles d'un toit, sur le flanc septentrional, est affecté de plis réguliers dirigés de l'Est à l'Ouest sur le revers Sud, et ces plis, nés après le col de Guerbous, vont en s'atténuant du côté de la Moulouya après avoir atteint leur maximum d'intensité à l'Ouest du djebel Bou-Zabel ; de sorte que le centre du massif ne coïncide pas avec le culminant du Ras-Four'al (1.539 mètres) : il est déjeté du côté du Rif.

Enfin des éruptions volcaniques, concomitantes des mouvements orogéniques qui ont plissé la chaîne, ont, à plusieurs reprises, illuminé le théâtre de ces phénomènes grandioses.

D'abord aux temps primaires, soit à l'époque carbonifère ou à l'époque permienne, ou bien même au début des temps secondaires, des éruptions importantes ont couronné de leurs déjections de laves et de cendres la première ébauche du massif. Et ce n'est que beaucoup plus tard, durant l'ère tertiaire, que l'activité volcanique, longtemps endormie, s'est subitement réveillée vers le sud de l'emplacement actuel de la chaîne — entre Aïn-Sfa et le djebel Meghris, entre le Meghris et le djebel Hararza, et surtout dans la vaste plaine d'Oujda — jetant partout le désastre pour préparer la fertilité.

C'est, en effet, à la présence de ces laves et de ces tufs — qui rappellent, par leurs compositions, les déjections du Vésuve et des volcans de la campagne napolitaine — qu'est due la richesse de la plaine des Angad entre Oujda et Mar'nia, richesse qui se répercute plus à l'est encore, dans la vallée de la Tafna.

Tout autre est l'origine de la fertilité de la plaine des Trifa. Ce ne sont ici que sables argileux rouges, provenant soit de l'alluvionnement, soit, en grande partie, je pense, de la désagrégation de grès calcaires pliocènes ou miocènes qui recouvraient autrefois la vaste étendue de terre qui sépare le massif du littoral.

Il convient de limiter à ces deux grandes plaines l'avenir agricole du pays, car le massif est à peu près infertile ; il ne peut offrir qu'un intérêt forestier. Et si les fonds de vallées montrent parfois, comme à l'oued Zegzel, des vergers d'amandiers et d'orangers dont la réputation légitime a des échos jusqu'à la côte atlantique du Maghreb, ce n'est dû qu'à la présence de l'eau et aussi à la ténacité des Berbères qui n'ont pas craint, ici comme ailleurs, de fertiliser les fonds de vallées les plus sauvages et les plus arides, comme ils l'ont fait dans le Haut-Atlas marocain.

Le *chêne zéen* anime les crêtes et les sommets à partir des altitudes de 800 à 1.000 mètres, tandis que le *bétoum* et l'*olivine* sont surtout

(1) Il m'est infiniment agréable d'adresser ici mes plus vifs remerciements à tous les officiers qui m'ont si aimablement accueilli. La liste en est longue, mais je ne saurais passer sous silence les noms du colonel Félineau, commandant la zone frontière, et des chefs de bataillon placés à la tête des différents secteurs, les commandants Barthaud, Hannezo, Strasser et Thouvenel.

florissants sur le flanc Sud du côté de la plaine des Angad.

Enfin le revers septentrional, au-dessous de l'altitude de quelques centaines de mètres, offre un développement intéressant du *sumac*, qui s'étend aussi à toute la partie occidentale de la plaine des Trifa. Et cette intéressante essence offrira peut-être, un jour, un élément à l'industrie tinctoriale et sera susceptible de mettre en valeur cette partie du territoire marocain.

Paris, 9 juin 1908.

LOUIS GENTIL.

LA THÈSE DE DOCTORAT DU CAPITAINE FREYDENBERG (1)

TCHAD ET BASSIN DU CHARI

Une thèse de doctorat ès sciences, due à un officier de l'armée coloniale, est chose assez rare pour qu'on ne la laisse pas passer inaperçue, surtout quand cette thèse constitue sur une région aussi peu connue que le Tchad, une monographie géographique et géologique fort complète et très intéressante.

Au mois de janvier 1904, le colonel Gouraud emmenait au Tchad le lieutenant Freydenberg, qui, à cette époque, était déjà licencié ès sciences : il avait, en effet, profité des quelques loisirs que lui laissait la vie de garnison de l'un des forts des environs de Paris pour fréquenter assidûment les laboratoires de la Sorbonne et s'y adonner, sous la direction de M. Louis Gentil, à l'étude pétrographique des roches.

Tous ceux qui l'ont connu alors ne doutaient pas que de son voyage au Tchad il ne rapportât des faits très importants et c'était, je crois, aussi l'avis de tous ses camarades.

C'était certainement aussi celui du colonel Gouraud; car il lui permit avec une très grande bienveillance d'explorer une grande partie du T. M. T. (Territoire Militaire du Tchad). Ses camarades, les capitaines Bablon et Cottin, puis plus tard les capitaines Mangin, Cornet, Bordeaux, tout récemment enfin le lieutenant Ayasse, d'autres peut-être encore, que j'oublie, l'aidèrent dans cette tâche, ramassèrent pour lui des matériaux et, grâce à tous ces concours, ajoutés à ses très nombreuses observations personnelles, ajoutées aussi aux données fournies par les explorations antérieures, il put fixer dans un travail d'ensemble l'état actuel de nos connaissances sur le bassin du Chari et le Tchad.

Assurément, une pareille étude ne peut, comme il le dit lui-même, avoir la prétention d'être complète ; les régions auxquelles elle s'adresse ne sont encore qu'imparfaitement connues; les problèmes multiples qui s'y posent sont loin d'avoir tous reçu leur solution définitive. Mais ce volume pourra fournir, en vue de les résoudre, des renseignements précis et servir de guide aux explorations futures en montrant quels sont les vides qui restent à combler.

Ses descriptions sont purement régionales, et il considère, l'un après l'autre, les pays à l'Ouest du Tchad, la zone côtière du Tchad, les pays au Nord et à l'Est du Tchad, les pays au Sud du Tchad. Dans chacun d'eux, il décrit séparément les petites régions naturelles qui les constituent et montre nettement les caractères différentiels qui, au point de vue de la géographie physique, les distinguent.

Les données sur l'histoire des assèchements périodiques du Tchad sont fort curieuses; le capitaine Freydenberg, d'après les renseignements indigènes qu'il a recueillis, pense que la périodicité est d'environ 20 ans, et que le Tchad n'est pas un lac unique, mais qu'il est formé par un certain nombre de lacs primaires qui, à certains moments privilégiés, se réunissent pour former le Tchad tel qu'on l'entend ordinairement.

Il montre, d'autre part, que cet assèchement périodique du lac n'a aucune influence sur les nappes aquifères de la région; il en résulte que le Tchad n'alimente pas ces nappes, comme on l'a dit quelquefois; ce sont elles, comme aussi le cours souterrain du Bahr-el-Gazal, qui contribuent à alimenter le lac.

Les documents sur les pays à l'Est du Tchad constituent de beaucoup la partie la plus neuve dans la thèse de M. Freydenberg. L'oued Toumtouma, affluent Nord du lac, n'est plus aujourd'hui qu'une longue zone herbeuse, encore peu connue, parcourue seulement par des tribus nomades; mais les indigènes auraient gardé le souvenir du temps où on pouvait la parcourir en pirogue. Ces légendes sont à rapprocher de celles que Gautier a rapportées sur les oueds du Sahara.

Les restes de vertèbres de poissons et de coquilles fluviatiles que l'on recueille dans les limons de cette dépression, comme de ceux de l'Eguei et du Taro viennent d'ailleurs confirmer ces légendes.

Enfin, le savant officier discute la question, si souvent controversée, de savoir si le Bahr-el-Ghazal est un affluent ou un effluent du Tchad; se basant sur la nature des roches de son bassin et de ses affluents, il arrive, d'accord avec Foureau et Barth, contrairement à Chudeau et Nachtigal, à penser que le Bahr-el-Ghazal est un *affluent* du Tchad.

Une carte en noir à 1/3.000.000e accompagne cet important travail, où des chapitres spéciaux, consacrés à la météorologie, à la biogéographie (flore, faune, homme), à la pétrographie, montrent qu'aucune des branches de la géographie physique n'a laissé l'auteur indifférent.

Il n'y a que deux conclusions à tirer d'un aussi rapide compte rendu, deux conclusions qui sont en même temps des espérances : c'est que M. Freydenberg puisse bientôt renouveler d'aussi fructueuses explorations, et c'est que son exemple soit suivi par beaucoup des officiers, si zélés, de l'armée coloniale.

PAUL LEMOINE.

(1) H. FREYDENBERG. Le Tchad et le Bassin du Chari. *Thèses présentées à la Faculté des Sciences de Paris*, Paris, F. Schmidt, 20, rue du Dragon, 1908, 187 p., 4 cartes en noir, hors texte.

Voir aussi : H. FREYDENBERG. Explorations dans le Bassin du Tchad. *La Géographie*, XV, 1907, p. 161-171 (2 fig. dans le texte).

H. FREYDENBERG. Description géologique de l'itinéraire N'Guigmi à Bilma, d'après les échantillons rapportés par le lieutenant Ayasse. *La Géographie*, XVII, 1908, p. 111-115.

COLONIES FRANÇAISES

ALGÉRIE

Le Conseil supérieur. — Le Conseil supérieur de l'Algérie s'est réuni le 25 mai dernier ; sa session se poursuit actuellement encore, un peu plus longue que celle des années précédentes. Car il a à donner son avis sur toutes les questions d'ordre politique ou financier qui se sont posées au cours de cette année. Bien que cette consultation arrive la dernière et que les décisions des autres assemblées pèsent nécessairement sur les siennes, le Conseil supérieur, par le grand nombre d'hommes compétents et expérimentés qu'il contient, apporte dans ses délibérations un esprit incontesté de mesure, de prudence et de sagesse ; aussi est-il bon de connaître les solutions auxquelles il s'est arrêté.

Les lecteurs du Bulletin savent que deux grands problèmes ont été soulevés, il y a quelques mois à peine : d'abord celui de la conscription militaire à appliquer à nos sujets indigènes, puis celui de l'extension de l'enseignement à leur donner. Le premier, pour lequel le gouvernement n'a pas encore fait connaître son sentiment, puisqu'il s'est

borné à envoyer une commission d'études, avait très vivement ému la population algérienne; les Délégations avaient cru devoir se saisir de cette question et avaient émis un vœu en faveur de la non-application du service militaire aux indigènes. Par là elles avaient traduit l'opinion générale qui paraît être de plus en plus défavorable à cette conscription, surtout dans les circonstances présentes. Le Conseil supérieur a adopté le même vœu : il estime que l'institution en Algérie du service militaire obligatoire pour les indigènes est inopportune et il préconise l'extension du système des enrôlements volontaires et des rengagements.

Il s'est rallié aussi aux propositions adoptées par les Délégations financières au sujet de l'enseignement des indigènes et concernant les crédits à prévoir, les programmes nouveaux à élaborer, les écoles à construire et le rattachement au gouvernement général. Les dépenses qui résulteront de l'organisation de ce service atteindront annuellement 623.000 francs, dont 103.000 pour le personnel enseignant. Les programmes seront modifiés dans un sens éminemment pratique. Quant aux écoles, elles sont conçues sur un nouveau plan : on laissera persister celles qui existent actuellement dans les villes, mais elles ne seront conservées que pour recevoir une élite, tous les enfants qui paraîtront éminemment aptes à poursuivre leurs études; une part prépondérante y sera d'ailleurs réservée à l'enseignement proportionnel. Celles que l'on construira ne contiendront que des classes primaires où sera donnée aux indigènes une instruction très élémentaire, basée sur l'étude de la langue française et du calcul : les indigènes pourront ensuite acquérir dans les fermes-écoles ou les ateliers que l'administration se propose de créer les notions d'agriculture ou d'industrie qui leur seront nécessaires pour exercer une profession.

Les deux Assemblées algériennes sont donc parfaitement d'accord sur les solutions à proposer à ces deux problèmes si ardemment, si passionnément discutés dans ces derniers mois. Elles sont aussi d'accord sur celles qu'il faut donner aux grandes questions économiques, moins passionnantes peut-être, mais d'une répercussion tout aussi durable sur les destinées de la colonie. Le rachat de l'Est-Algérien, décidé il y a plusieurs mois, entre dans la période d'exécution définitive; les services, depuis le commencement du mois de mai, sont passés entre les mains des agents de la colonie. Ainsi disparaissent peu à peu les dernières entraves à une exploitation méthodique des lignes ferrées algériennes. Et la réforme à laquelle s'est attaché le gouverneur général avec tant de succès, qu'il poursuit avec une si énergique ténacité sera continuée :

Notre première démarche auprès des administrations de nos différents réseaux a eu pour objet l'unification et la communauté des tarifs. Voilà l'unification des tarifs de petite vitesse définitivement décrétée sur l'ensemble des réseaux; celle des tarifs de grande vitesse a déjà trop tardé; je désire que dans quelques semaines elle soit un fait accompli. Aucune réforme profonde de tarifs ne pouvait être envisagée avant l'exécution de cette première partie de notre programme. Mais cette opération préliminaire laissera subsister trop d'anomalies choquantes et de taxes exorbitantes pour que nous n'annoncions pas notre intention de reprendre ensuite chaque groupe de tarifs, et de réclamer l'abaissement de ceux qui constituent manifestement un obstacle au progrès économique et maintiennent entre les différentes provinces des inégalités de traitement inadmissibles. Nous voulons une tarification à la fois plus harmonique et mieux appropriée aux besoins de la production et du commerce algériens. Nous n'avons encore fait qu'un premier pas dans la voie des améliorations nécessaires.

A peine cette question des transports par voie ferrée sera-t-elle solutionnée, qu'une autre se posera, ou plutôt elle se pose actuellement avec urgence : c'est celle des transports par mer. D'elle aussi, d'elle surtout peut-être, dépend la prospérité économique de la colonie. Quel essor prendrait le commerce, tant d'importation que d'exportation, si les frets étaient moins élevés, si les communications étaient plus rapides et moins onéreuses, si d'habiles combinaisons de tarifs rendaient possible l'écoulement des marchandises lourdes vers les ports étrangers !

La question des services maritimes postaux ne cesse de nous préoccuper, parce que la réforme des chemins de fer ne produira son plein effet qu'autant que les transports maritimes deviendront moins onéreux et plus pratiques. La solution n'est pas entre nos mains.

Or, le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur les dispositions du cahier des charges établi par la commission interministérielle et qui donne dans la plus large mesure satisfaction aux vœux si légitimes exprimés par la commission interdépartementale d'Algérie. Je n'ai pas manqué d'insister pour que la décision du gouvernement consacre les résolutions qui assureraient le progrès si désirable des services maritimes.

Cet accord du Conseil supérieur et des Délégations financières, — qui réduit notre rôle à répéter une seconde fois les décisions prises il y a un mois, — est une force : et c'est aussi la garantie que la voix de l'Algérie sera entendue et que les vœux des Assemblées algériennes seront adoptés par les pouvoirs métropolitains.

Les sauterelles. — Malheureusement, en ce même mois de mai, un redoutable fléau s'est abattu sur la colonie. Une invasion de sauterelles s'est produite sur presque tous les points.

L'an dernier, l'Algérie avait été menacée d'une semblable invasion, mais elle fut sauvegardée par les mesures énergiques que prit l'administration et par le bon vouloir des populations qui se prêtèrent de bonne grâce à la lutte contre ces acridiens. Les vols s'arrêtèrent aux territoires du Sud et aux territoires divisionnaires : le Tell ne fut pas atteint.

Il n'en a pas été de même : « Dès le mois de janvier, disait M. de Saint-Germain, directeur de la colonisation, des vols de sauterelles ont apparu, sans cesse plus nombreux, et pénétré toujours plus avant vers le Nord. Les territoires du Sud, c'est-à-dire des oasis sahariennes, la région de Béchar, d'El Goléa, d'Ouargla, ont d'abord été envahies; puis est venu le tour de Biskra, de Touggourt et d'El Oued ; l'invasion a gagné ensuite

les hauts plateaux. Le Tell a son tour a été contaminé et, depuis quelques jours, les sauterelles pénètrent dans le Sahel. » A Alger même, plusieurs vols ont été aperçus au-dessus de la ville; on signale de différents côtés dans les communes voisines des campagnes dévastées, des champs de primeurs ravagés. En certains endroits, elles sont arrivées si nombreuses que des trains ont été arrêtés; les roues patinaient en les écrasant. Les deux départements de Constantine et d'Alger paraissent avoir le plus souffert, ainsi que d'ailleurs la Tunisie.

Les dégâts, assez importants, sont localisés. Puis l'invasion s'est produite à une époque assez avancée de l'année. Les récoltes de céréales, très avancées, ont été peu touchées; quelques vignes ont été mangées; ce qui a le plus souffert, ce sont les cultures de primeurs sur le littoral.

La lutte a été rapidement organisée : organisée actuellement contre les sauterelles, organisée préventivement contre les criquets. La destruction des sauterelles ailées reste toujours incomplète et imparfaite, « car on ne peut lutter utilement contre elles par le ramassage et l'écrasement que le soir, après le coucher du soleil et de grand matin, lorsque les acridiens sont engourdis par la fraîcheur et l'humidité. Au moment de l'accouplement et de la ponte, on peut aussi en détruire un grand nombre. »

Mais ce n'est là qu'un palliatif : la destruction des œufs, puis des criquets est la mesure la plus urgente et la plus efficace. Pour les œufs, il suffit de ramener à la surface du sol par le piochage et par le labourage les coques ovigères qui ont été déposées dans la terre. Pour les criquets, on dispose d'instruments particuliers bien connus.

A tous les moyens de destruction que l'on connaissait, est venu cette année s'en ajouter un autre, dont on pourra peut-être tirer grand parti dans l'avenir. Il existe, en effet, pour la destruction des œufs un auxiliaire naturel puissant, un parasite des sauterelles, une sorte de mouche, l'*idia lunata* ou *fasciata*, qui suit la sauterelle là où elle vient déposer ses œufs et y pond à son tour les siens. De cet œuf sort une larve qui dévore les œufs de la sauterelle. Cette larve se transforme en chrysalide, puis l'insecte parfait, la mouche se remet à la piste des sauterelles et recommence sa fonction. On signale la présence de ces larves en assez grand nombre dans tous les gisements. »

Il est à souhaiter que la colonie, qui vient à peine de sortir d'une double crise agricole et viticole, ne subisse pas de trop graves dégâts, cette année surtout où les récoltes se présentaient sous un aspect très favorable.

VICTOR DEMONTÈS.

Aux frontières de l'Algérie. — La prise de Bou-Denib a eu une très grande répercussion dans toutes les populations de l'Ouest dès qu'elles ont eu connu par des renseignements plus précis le chiffre des pertes subies par nos adversaires. Elles ont d'autant mieux compris alors l'importance du succès que nous venions de remporter, qu'elles connaissaient par avance la valeur de ces adversaires et qu'elles les savaient décidés à lutter contre nous avec la plus extrême vigueur. Les pertes qu'ils ont subies ont dû être très considérables, car, contrairement à leurs habitudes, ils ont fui laissant plus de 600 cadavres des leurs sur le terrain tant à Beni-Ouziien qu'à Bou-Denib. En outre, l'importance des approvisionnements et du matériel abandonnés par eux dans leur retraite précipitée vers l'oued Ziz est venue corroborer les renseignements indigènes d'après lesquels il fallait évaluer leurs forces à 6.000 fantassins et à 700 cavaliers.

Tous ces faits, bien vite connus de tous, ont produit sur les esprits une impression salutaire : des députations de nomades et de ksouriens se sont succédé à Bou-Denib venant solliciter l'aman. Aussi a-t-il été possible d'envisager le retour progressif de nos troupes dans leurs garnisons respectives. Toutefois il a paru nécessaire de maintenir provisoirement l'occupation de Bou-Denib. Une garnison d'environ 1.500 hommes va y être laissée et un poste de liaison sera organisé à Bou-Anan qui pourra surveiller en même temps le débouché de l'oued Haïber. En outre une ligne télégraphique, actuellement en construction, assurera la rapidité des communications entre Colomb et Bou-Denib. Le commandant Fesch, du 2ᵉ tirailleurs, qui connaît bien tout ce pays pour l'avoir parcouru pendant plusieurs années alors que, comme capitaine, il commandait une compagnie montée, a pris le commandement du nouveau poste de Bou-Denib.

Sa mission ne consistera pas seulement à parfaire l'œuvre de pacification déjà commencée; il devra, en outre, surveiller les rassemblements qui, d'après certains bruits, ne seraient pas encore complètement dispersés. Il ne semble pas cependant qu'après la leçon qu'ils viennent de recevoir et à une époque avancée de l'année, ces groupes hostiles, si tant est qu'ils existent encore, songent réellement à rentrer en campagne. Mais il faut s'attendre à des tentatives diverses, à des actes de pillage isolés. Déjà le bruit court qu'une caravane de Doui-Menia ralliés, transportant du sucre au Tafilelt, a été pillée dans cette contrée et l'on rapporte que des groupements hostiles se forment sur l'oued Ziz ayant pour objectif la Saoura. On annonce également la formation de rassemblements suspects au Nord-Ouest d'Aïn-Chaïr. Le groupe mobile de Berguent qui vient de participer à l'affaire de Bou-Denib, a reçu l'ordre de rejoindre sa garnison en traversant cette zone et de disperser tous les groupements qu'il pourra y rencontrer. Mais il est probable que sa tâche sera facile et qu'il pourra revenir à Berguent sans coup férir. Du côté de Taza, le bruit de la formation d'une harka a été reconnu sans fondement. L'agitation signalée ne paraît pas avoir eu l'importance qu'on lui avait prêtée. Les populations suivent d'ailleurs les événements avec la plus grande attention. C'est ainsi qu'elles ont bien



vite connu l'entrée à Mequinez de Moulaï Hafid. On dit les Cheraga et les Hiaïna décidés à lui résister et à s'oppposer à son entrée à Fez. Quant aux Riata, au Tsoul et aux Branès, ils n'auraient pas encore voulu répondre aux avances de Moulaï Hafid.

Le Rogui, de son côté, semble vouloir s'installer définitivement à Selouane, où il fait construire une maison. La voie ferrée dont il a autorisé la construction avance rapidement.

Chez les Beni-Snassen, les indigènes s'occupent des travaux de la moisson, et les transactions commerciales qui s'opèrent chez eux sont toujours satisfaisantes. Néanmoins on signale toujours une certaine effervescence aux environs d'El Aïoun-Sidi-Mellouk.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Le voyage du ministre des Colonies. — En quittant l'Afrique Occidentale, M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, a adressé à M. Ponty, gouverneur général, la lettre suivante :

Monsieur le Gouverneur général, je ne veux pas quitter le sol de l'Afrique Occidentale Française sans vous dire une fois de plus l'impression profonde que m'a laissée le long et laborieux voyage qu'avec vous je viens d'accomplir.

Et tout d'abord, laissez-moi vous remercier de l'accueil que vous m'avez fait vous-même et que par vos lieutenants-gouverneurs vous m'avez préparé dans tous les pays où j'ai passé. Il m'a été doux de constater votre haute autorité, la grande affection dont vous entoure tout le personnel civil et militaire qui est placé sous vos ordres. Tous, commerçants et industriels, et les populations indigènes que vous administrez, se sont plu à proclamer vos hautes qualités, votre grande bonté et aussi votre fermeté, et j'ai eu tous les jours l'occasion de me rendre compte de la connaissance que vous possédez des hommes et des choses de ce vaste pays.

J'ai apprécié avec vous le dévouement, l'abnégation patriotique des fonctionnaires de la colonie; leur esprit de discipline hiérarchique et de bonne confraternité ne m'a pas échappé; il est de mon devoir de rendre hommage au zèle méritoire dont ils ne cessent de faire preuve dans des pays où leur manquent parfois des satisfactions matérielles et familiales bien nécessaires.

J'ai vu à l'œuvre l'action intelligente des commerçants et industriels, notamment des bons Français, qui n'ont pas hésité à faire concourir leur activité personnelle au mouvement de civilisation que la France a su imprimer en Afrique. Adressez-leur de ma part les félicitations, les encouragements et la gratitude du gouvernement de la République.

Enfin il m'a été donné d'avoir une juste idée des progrès chaque jour croissants que fait la civilisation parmi les peuplades diverses qu'abrite le drapeau français en Afrique Occidentale sous votre égide et celle de vos collaborateurs. Avec le concours des Européens qui vous entourent, les terres immenses qui constituent notre empire africain, dont la richesse et la productivité sont encore insuffisamment connues, ne manqueront pas d'être fécondées par ces populations dont l'intelligence s'éveille à la lumière des conseils et des leçons d'expérience qui leur sont donnés par nos fonctionnaires et nos colons.

La pacification est faite aujourd'hui; aux guerres intestines et à l'esclavage a succédé une ère de liberté et de paix. Certains, désormais, de jouir en toute quiétude du fruit de leur travail, les Noirs s'appliquent à l'envi à tirer parti de la fertilité de leur sol, heureux de jouir des avantages qu'elle leur procure. Je pars donc avec une satisfaction profonde et une confiance absolue dans l'avenir de la colonie. Cet avenir, je n'ai pas le droit de l'oublier, fut mûrement et laborieusement préparé par vos honorables prédécesseurs, M. le gouverneur général Ballay et plus particulièrement M. le gouverneur général Roume. Il est juste que je rende hommage, en même temps qu'à leur patriotisme éclairé, aux belles conceptions qu'ils ont eues, aux grandes entreprises qu'ils ont commencées, au moment même où vous venez d'être appelé à les développer et à les compléter.

Tels sont, Monsieur le Gouverneur général, les sentiments avec lesquels je quitte la colonie; je ne manquerai pas, à mon retour à Paris, d'en apporter la fidèle expression au gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie. Je vous prie de les faire connaître par la voie officielle à MM. les fonctionnaires civils et militaires, à MM. les commerçants et industriels, aux populations indigènes de l'Afrique Occidentale Française.

En Mauritanie. — Encore un incident qui a suivi de près la mort du capitaine Repoux et du lieutenant Schmitt : au milieu d'avril, un convoi d'une trentaine de tirailleurs se rendant d'Akjoucht à Nouakchott a été attaqué et a eu dix-sept tués, dont les deux sergents européens Arnaud et Jouallat. Cependant, le 19 mai, le ministère des Colonies a communiqué la note suivante :

Divers journaux, se faisant l'écho de bruits alarmistes répandus par des passagers revenant de Mauritanie, avaient annoncé que 15.000 Maures, armés de fusils Mauser et de canons, seraient sur le pied de guerre. On disait même que le quartier général du colonel Gouraud était menacé.

Or, le gouverneur général par intérim de l'Afrique Occidentale Française vient d'être informé par le colonel Gouraud qu'il ne s'est produit aucun incident sérieux en Mauritanie.

Toutefois le caïd Ma el Aïnin est de retour dans l'Adrar avec de l'argent et des armes, et on connaît son hostilité persistante à notre égard. D'autre part, un groupe hostile de 120 Maures est signalé au Nord d'Akjoucht, mais la garnison du poste vient d'être portée à 150 hommes avec approvisionnements et munitions et les travaux de défense du poste sont achevés.

Les bruits rapportés par la presse sont donc considérablement exagérés. La situation politique ne paraît pas actuellement inquiétante. Nous disposons du reste de forces suffisantes, et nous avons même poursuivi avec succès quelques bandes de pillards.

Les travaux sur fonds d'emprunt. — Un décret du 10 avril a autorisé l'ouverture des travaux pour la réalisation de diverses installations à la baie du Lévrier et un décret du 21 mai ceux du prolongement du chemin de fer de la Côte d'Ivoire entre les kilomètres 160 et 180 et des travaux de la traversée du fleuve N'Zi.

Dans le territoire militaire. — On nous écrit de Dakar :

Une décision récente du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française vient de sanctionner quelques modifications importantes dans la composition des régions méridionales. Nous y applaudissons avec la certitude que cette mesure était nécessaire; en la prenant, M. le gouverneur général a donné la preuve de sa parfaite connaissance des affaires intéressant la région touareg, qui est l'une des plus remuantes de la colonie.

Il se trouvait à Zinder, pour continuer la politique si heureuse des commandants Lefebvre et Gadel, deux chefs de bataillon qui ne pouvaient que se gêner. La situation de ce pays veut l'unité absolue dans les organes qui le dirigent, et le commandant Mouret à Bilma, de même que le

commandant Bétrix à Agadez, n'avaient pas l'emploi suffisant de leur activité. Les points extrêmes où ils se trouvaient ne peuvent être de façon permanente le siège d'un commandant de région; Bilma et Agadez, s'ils redeviennent prospères, le devront aux mêmes débouchés du Sud, aux mêmes considérations économiques, aux mêmes moyens de développement qui gravitent autonr de l'unique capitale régionale, Zinder.

C'est à Zinder que le commandant Mouret reste pour réaliser les promesses du programme si vaillamment esquissé par ses prédécesseurs.

Le commandant Bétrix, qui a su vite se faire à Agadez une haute réputation par l'impulsion qu'il a donnée à notre influence sur les nomades, va à Gao présider à la formation de la future capitale nigérienne.

Le *Bulletin du Comité de l'Afrique* a enregistré récemment la jonction Gao-Agadez préconisée par le commandant Bétrix, exécutée brillamment malgré de nombreux périls par le capitaine Pasquier et le lieutenant Théral. Les deux missions suivirent le tracé d'une bonne route désertique que de meilleures conditions politiques rendront prospères dès que l'influence de la nouvelle région de Gao sera plus affirmée. Cette artère florissante au temps de l'apogée Sonrghay, est capable de changer complètement les destinées de l'Adrar où de nombreux Oulimminden nous ignorent et n'apportent pas au Niger le tribut de leur voisinage. On n'aurait donc su mieux choisir lorsqu'on a mis le commandant Bétrix, très pénétré de ces possibilités, à Gao : il vient de l'Aïr, à un bout de la route ouverte, et va à l'autre extrémité; rien ne lui échappera de ce qui pourra contribuer à la prospérité de ce nouveau sillon français dans le Sahara.

Mais nous croyons remplir un devoir en faisant l'éloge des efforts vigoureux tentés récemment par nos officiers de l'Aïr et de Bilma.

Le commandant Bétrix et le lieutenant Théral, partis d'Agadez, ont exécuté du 29 septembre au 3 novembre 1907 un voyage d'exploration pour réunir les deux oasis de l'Aïr et de Kaouar. Aucun Européen n'avait encore rejoint par la ligne directe les itinéraires de Foureau-Lamy et de Monteil; seuls les Kel-Aïr, suzerains de Bilma, vont tous les ans en grand nombre ravitailler le Kaouar en mil et en rapportent le sel qu'ils répandent avec grand profit dans le pays naoussa. Depuis quelques années, les Tebbous et Ouled-Sliman, armés de fusils à tir rapide, pillent ces caravanes. Les Kel-Aïr convoyant en 1907, pour notre compte, un ravitaillement de vivres, munitions et vêtements indispensables à la garnison de Bilma, il y avait lieu de les protéger d'une manière efficace, et l'escorte s'imposait.

Le commandant Bétrix partit en personne; son compagnon de route, le lieutenant Théral, rentrait à peine de sa mission vers le Niger. Ces deux officiers firent jonction à Faschi avec le commandant Mouret, venu de Bilma.

A Faschi, suivant les prévisions établies par leurs renseignements, leurs méharas ne trouvèrent pas à se nourrir; ils durent donc emporter jusqu'à la paille de leurs montures pour l'aller et le retour et marcher presque sans interruption de jour ni de nuit, faire même une partie du chemin à pied, afin d'éviter de trop gros approvisionnements et la perte presque certaine de la plupart de leurs animaux.

La splendide horreur des grandes et petites dunes, l'exemple à donner aux tirailleurs, durent tenailler plus d'une fois le cœur de ces valeureux explorateurs. Leur exemple est à citer, leur peine n'est pas perdue, car de tels exploits ne s'oublient pas dans les pays où ils se produisent; chez les indigènes ils détruisent des légendes et remplissent de crainte, car ils attestent l'aptitude des nôtres à suivre jusqu'au bout le développement de leur rôle humanitaire.

Pour nous, il nous est agréable de noter ici, où nous avons vu avec joie les officiers coloniaux s'ajouter brillamment à la phalange des Sahariens, l'admiration que nous inspire pour ses auteurs la jonction Agadez-Bilma.

A peine rentré à Agadez et très insuffisamment reposé, le lieutenant Théral eut l'occasion de faire une nouvelle reconnaissance dans les montagnes de l'Aïr. La soumission des derniers dissidents se faisant attendre, le capitaine Posth chercha à la provoquer et à s'emparer des chefs dangereux, dans une tournée de police qui dura du 8 octobre au 27 novembre 1907. Les dissidents, en bande armée de bons fusils, s'étant réfugiés dans les monts Tarouadjé, il fallut les y poursuivre.

Le lieutenant Théral opéra une marche forcée, et sa petite troupe, lancée à l'assaut d'une position très difficile et défendue par une quarantaine de fusils, mit l'ennemi en déroute.

Il convenait de signaler ces opérations de la région de Zinder sur laquelle pèse un silence qui peut nuire à l'intérêt que mérite cette partie du territoire militaire.

TERRITOIRE DU TCHAD

La soumission de Snoussi d'El Kouti. — Si jamais personnage africain mérita le surnom d'énigmatique, c'est bien Snoussi d'El Kouti contre lequel il a fallu diriger en janvier une opération de police qui a pleinement réussi. C'est chez lui et à son instigation que fut massacrée en 1891 la mission Crampel et ce marchand d'esclaves avait surtout voulu se faire bien venir ainsi de Rabah dont le prestige grandissait. Plus tard, voyant s'étendre notre action, il vint à nous et fit une soumission qui fut formellement enregistrée en février 1903.

Mais il avait mal accepté en ces derniers temps notre domination, et, comme on ne pouvait admettre cette cause d'insécurité dans une région où toute notre activité doit être employée à la surveillance du Ouadaï, le gouvernement de l'Oubangui-Chari se décida à installer une force régulière, chez ce protégé insoumis au résident français.

Le colonel Largeau envoya donc le capitaine Mangin pour notifier à Snoussi un ultimatum avec sommation de s'y soumettre dans les vingt-quatre heures. Le sultan, après quelques hésitations, s'est décidé à passer par les conditions qui lui étaient imposées et il a signé le même jour un traité consacrant sa soumission. Un des officiers de la colonne, le lieutenant Gâteau, est demeuré à N'Délé en qualité de résident avec une solide garnison.

MADAGASCAR

Le commerce en 1907. — Le mouvement du commerce général de Madagascar pendant l'année 1907 s'est élevé (importation et exportation réunies) à une somme totale de 52.993.038 fr. C'est une diminution de 9.776.798 francs sur l'année précédente et de 194.954 francs sur la moyenne quinquennale 1902-1906.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 25.129.611 francs. Elles ont été ainsi inférieures de 9.137.530 francs à celles de l'année précédente et de 8.022.522 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 27.863.427 francs en diminution de 639.268 fr. sur l'année précédente et en augmentation de 7.827.568 francs sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 39.951.155 francs dont 20.659.763

francs à l'importation et 18.891.392 francs à l'exportation. C'est une diminution totale de 8.475.599 francs sur l'année précédente, dont 7.966.019 francs à l'importation et 509.580 francs à l'exportation. Ces résultats représentent 75,9 0/0 du commerce total, 82,6 0/0 des marchandises importées, 69,2 0/0 des marchandises exportées, au lieu de 76,5 0/0, 83,5 0/0 et 69,4 0/0 en 1906.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 1.653.334 francs, dont 778.930 fr. à l'importation et 874.404 francs à l'exportation. C'est, par rapport à 1906, une diminution totale de 453.838 francs, une diminution de 539.606 fr. à l'importation et une augmentation de 85.768 fr. à l'exportation. Ce qui donne une participation de 3 0/0 au commerce total, de 2,8 0/0 à l'importation et de 3,2 0/0 à l'exportation, au lieu de 3,4 0/0, 3,9 0/0 et 2,9 0/0 l'année précédente.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 11.388.549 francs dont 3.690.918 francs à l'importation et 7.697.631 francs à l'exportation. C'est par rapport à l'année précédente une diminution totale de 847.361 francs, dont 631.905 fr. à l'importation, et 215.456 francs à l'exportation. Ces chiffres correspondent à 21,1 0/0 du commerce total, 14,6 0/0 des importations et 27,6 0/0 des exportations. Les parts respectives de 1906 avaient été de 20,1 0/0, 12,6 0/0 et 27,7 0/0.

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

I. — DANS LA CHAOUIA.

Le général d'Amade a poursuivi pendant le mois de mai son plan de pacification et d'organisation militaire de la Chaouïa. Son but était de constituer dans cette province un réseau de postes assez nombreux et assez résistants pour donner l'impression aux populations que tout retour à l'anarchie ou à la révolte était impossible. Ce but a été réalisé en grande partie.

Le 6 mai, plusieurs caïds revenant des fêtes du Mouloud à Rabat se présentaient au général, à la casba Ben-Ahmed, avant de retourner sur leurs territoires de Serarna et Rehamna, et ils assuraient le chef des troupes françaises de leur désir de contribuer à la paix.

La veille, la brigade Monnier avait opéré une reconnaissance sur le plateau du Mquarto. Les Mdakra étaient repoussés avec d'assez fortes pertes; nous avions trois blessés.

Le 10, le général, suivi de ses deux brigades d'opérations, poussait une pointe vers l'oued Mzabern. La colonne bivouaquait dans le massif des Mdakra, réputé jusqu'ici comme inaccessible par les indigènes. Nos pertes étaient de six blessés au cours de cette expédition.

Le 13, les brigades rentraient au camp Du Boucheron après avoir parcouru toute la vallée de l'oued Mzabern. L'avant-veille, les Oulad-Bou-Ziri, sauf une fraction voisine de l'oued Morbêa, étaient venus faire leur soumission à Settat.

Le 15 et le 16 mai, le général d'Amade repoussait les belliqueux Achach au delà de leurs maquis jusqu'à la limite des Zaër et des Beni-Khiran.

Les Marocains rebelles s'enfuyaient en abandonnant de nombreuses munitions et provisions, Cette reconnaissance nous coûtait 3 tués et 22 blessés. On pouvait dès lors considérer que les vallées de l'oued Mzabern, de l'oued Ateuch et de l'oued Dalia étaient pacifiées.

Tous les Zenata et Oulad-Zian avaient, du reste, fait leur soumission. La situation était bonne chez les Mediouna, Oulad-Hariz, Mzamza, Oulad-Saïd, Mzab et Oulad-Bou-Ziri.

Le 18, le général d'Amade installait un poste chez les Ziaïda, à la casba Ben-Sliman. Son intervention en plein cœur de cette tribu jusque-là en partie dissidente donnait, du reste, les meilleurs résultats. Les soumissions affluaient au bivouac de nos brigades, campées à Aïn-Mkoun. Les indigènes qui avaient fui quelques mois auparavant dans le massif des Achach revenaient prendre possession de leur sol et y travailler pacifiquement. Le 22, une reconnaissance s'effectuait sur la zaouïa de Sidi-Omar avec succès.

Ayant assuré une parfaite tranquillité dans tout l'Est de la Chaouïa, le général d'Amade rentrait à Casablanca à la fin mai et rédigeait à l'adresse du gouvernement un rapport exposant les résultats de ses efforts incessants et opportuns. Il se proposait d'achever prochainement la réalisation de son plan d'organisation provisoire par l'Est de la province.

II. — MOULEY HAFID.

Après bien des fatigues et des hésitations, Mouley Hafid finissait par arriver à Meknès le 16; il y faisait son entrée saluée par une foule joyeuse, délivrée de l'anxiété qui l'oppressait à l'approche de la mahalla de Boucheta Baghdadi. Le pacha de la ville remettait de nombreux cadeaux au Prétendant, entre autres un « sabre d'or », disent les informations locales. Mouley Hafid annonçait que, conformément à la tradition, il ne se mettrait en route pour Fez qu'au début du mois suivant. De Fez, des délégations nombreuses arrivaient pour saluer le « Sultan du Sud ». Chorfa et ouléma accouraient pour célébrer les louanges du nouveau souverain et recevoir ses félicitations pour leur fidélité. Ils revinrent, paraît-il, assez déçus de l'accueil froid et réservé qu'ils avaient trouvé auprès de Mouley Hafid.

Celui-ci, soucieux et grave, songeait sans doute à ce qu'on pourrait vulgairement appeler sa « matérielle », et pour marquer que la question budgétaire était pour lui parmi les plus urgentes à solutionner, il faisait procéder, tant à Fez qu'à Meknès, à toute une série de confiscations sur les biens immobiliers et mobiliers de notables parents ou amis de personnages du Makhzen de Rabat. Certains de ces notables étaient, en outre, mis en prison.

Le 17, Ould Ba Mohammed Chergui, pacha de

Fez (Djedid), nommé premier ministre, revenait à Fez avec Driss Knissès, son successeur, précédemment grand chambellan d'Hafid. Des lettres de ce dernier, lues dans les mosquées de la capitale, confirmaient l'arrivée du Prétendant à Meknès, et une fois de plus la populace de Fez se livrait à des réjouissances. Plus discrets, les notables et les commerçants attendaient avec une certaine inquiétude les taxes nouvelles qu'un régime nouveau allait leur imposer.

Le 20 mai, Si Saïd Baghdadi, frère du chef de la mahalla aziziste, était emprisonné, ses biens étaient confisqués. Il était emmené à Meknès. Quelques jours après, il devait être relâché sur l'ordre d'Hafid, à condition expresse d'amener son frère à faire défection à Abd el Aziz, sinon les femmes de l'un et de l'autre, également arrêtées, étaient menacées de mise à mort. C'était le régime de la terreur qui commençait. Plusieurs personnages entachés de parenté ou d'amitié avec la cour de Rabat allaient successivement subir le même sort.

Le 24, Mouley Hafid faisait renforcer la petite colonne campée sur l'oued Beht par une partie des contingents qui s'étaient joints à lui depuis son départ de la Chaouïa; au surplus, les forces qui l'accompagnaient à son arrivée à Meknès atteignaient à peine 2.000 hommes; les mahallas qui l'avaient suivi jusqu'à l'oued Morbêa s'étaient peu à peu désagrégées.

Le 26, un des plus influents chérifs de Fez, Si Semti, affilié à la zaouïa d'Ouezzan, extrêmement riche, était tenu de verser au trésor hafidiste un peu plus de 100.000 douros destinés à la cour désireuse de déployer un certain faste. Quelques centaines d'âskris constituant la garnison de Fez étaient dirigés sur Meknès pour augmenter l'escorte d'honneur du prétendant. Celui-ci visitait les tombeaux des saints le 27, indice traditionnel de départ.

En somme, l'impression produite par l'arrivée de Mouley Hafid à Meknès et par son entrée prochaine à Fez continuait à être locale et à ne passionner l'opinion que dans les deux villes. Dans les campagnes, l'approche des récoltes préoccupait davantage les esprits. Cependant, l'anarchie latente du pays se réveillait chez les Beni-Hassen et dans le Rarb et justifiait ses tendances à un régime de désordres en invoquant le nom de Mouley Hafid.

III. — LA SITUATION A RABAT.

Abd el Aziz avait pensé pouvoir mettre à exécution sans retard son projet de marcher sur Merrakech, puisque le 4 mai il avait visité les tombeaux des chorfa autour de la ville, signe précurseur d'un prochain départ. Mais il comptait vaguement sur des appuis financiers sans lesquels le déplacement de la cour devenait impossible, et c'est en se rendant compte combien ses ressources étaient modestes et combien peu on songeait à les arrondir, qu'il sentit l'impossibilité de réaliser, pour l'instant, son programme d'intervention dans le Sud marocain.

Quant à la mahalla de Baghdadi, elle campait à quelques heures de Rabat, et quoique dès les premiers jours de mai on ait annoncé qu'elle avançait à marches forcées sur Fez, elle restait immobilisée en réalité et se bornait, à partir du 10, à franchir trois étapes qui l'amenaient dans les marais de Mechra Remla qu'elle ne devait pas dépasser. Des rassemblements hostiles de Beni-Hassen et de Cherarda ne tardaient pas en effet à se montrer plus à l'Est. Boucheta Baghdadi entamait immédiatement avec ces groupements des pourparlers qui devaient d'ailleurs n'aboutir à aucun résultat.

Cependant les brillantes opérations du général d'Amade dans la Chaouïa avaient eu une heureuse répercussion au sujet de la tranquillité du pays jusqu'aux abords mêmes de Rabat. Le tabor de la police franco-marocaine effectuait sans incident quelques marches autour de la ville.

Le sultan renonçait momentanément au déplacement de la cour vers Merrakech, mais sachant le Sud et Merrakech livrés à eux-mêmes depuis le départ de Mouley Hafid, il était naturel qu'il songeât à profiter de la situation.

Dès le 13, il faisait embarquer des renforts à destination de Mogador où devait se former une nouvelle mahalla destinée à Merrakech sous le commandement du caïd Ben Semah et de Mouley Boubker, cousin germain d'Abd el Aziz. Mouley Boubker était désigné comme khalifat du sultan à Merrakech. Bientôt, Hadj Omar Tazi, un des dignitaires les plus influents de la cour, s'embarquait pour Mogador avec la mission de réconcilier les caïds Mtougui et Anflouss, dont l'alliance pouvait décider du passage libre de la mahalla aziziste jusqu'à Merrakech.

Pendant ce temps, Boucheta Baghdadi prenait ses dispositions pour repousser les attaques des Beni-Hassen à Mechra-Remla. Sa situation devenait périlleuse. Quand arriva au camp la nouvelle que Mouley Hafid était entré à Meknès, les caïds Cherarda et leurs contingents qui faisaient partie de la mahalla quittèrent Baghdadi en déclarant qu'ils rejoignaient leur tribu. Pour éviter une panique et une débandade, le chef de la colonne jugea prudent de battre en retraite. Le 20 mai, il se retirait en bon ordre sur Méhédya où il installait une garnison assez forte. Quelques jours après, il venait camper aux environs de Rabat. Les auxiliaires non réguliers étaient renvoyés chez eux; seuls les bataillons d'âskris étaient conservés pour assurer la défense de Rabat et constituer le noyau d'une nouvelle colonne.

L'impression causée par l'arrivée de Mouley Hafid à Meknès ne fut pas accueillie à la cour avec le pessimisme qu'on aurait pu croire. Abd el Aziz et ses vizirs étaient d'ailleurs assez préoccupés par la question de la réoccupation de Merrakech qu'ils semblaient vouloir solutionner le plus rapidement possible. Ils paraissaient, du reste, confiants dans les assurances qu'on leur avait données que la France, leur conseillère, pour laquelle ils s'étaient compromis aux yeux

des partis fanatiques du peuple marocain, ne les abandonnerait pas, quoi qu'il arrive.

CHRONIQUE DE TANGER

Le 10 mai, lecture à la grande mosquée, et du reste dans les mosquées de tous les ports marocains, d'une lettre d'Abd el Aziz annonçant la reprise de Saffi par les troupes azizistes.

Pendant les premiers jours du mois, un incident assez original se produit en rade de Tanger. Un vapeur hollandais ancré devant la ville, avait à son bord de nombreux pèlerins marocains revenant de la Mecque et auxquels il ne pouvait être accordé la libre pratique tant qu'ils n'auraient pas passé au lazaret de Matifou. D'autre part, les passagers se refusaient absolument à ce que le navire retourne sur Alger et menaçaient de mort l'équipage si leur bateau levait l'ancre. Quelques âskris embarqués dans une chaloupe sur les ordres de Si Torrès tournaient timidement autour du vapeur et essayaient vainement de raisonner les pèlerins. Après plusieurs jours d'attente, après plusieurs réunions du corps diplomatique réuni en Conseil sanitaire, comme les Marocains persistaient à être irréductibles, on finit par les laisser débarquer en les soumettant à une visite sanitaire superficielle et inefficace. Une fois de plus, force restait à l'anarchie.

La police franco-marocaine et hispano-marocaine avait commencé à fonctionner dès le commencement de mai en installant des corps de garde aux portes de la ville et dans la banlieue, là où auparavant se trouvaient des postes d'âskris. Quant aux soldats chérifiens, il n'en restait presque plus à Tanger et ceux qui subsistaient campaient aux environs pour surveiller, au besoin, les mouvements des districts ruraux voisins. Le colonel Müller, inspecteur de la police marocaine, quittait Tanger le 17 pour visiter les différents ports de la côte.

Le 18 mai, M. Regnault, ministre de France, rentrait à Tanger de retour à Paris, via Gibraltar.

Sa présence à Tanger coïncidait avec une reprise, par le corps diplomatique, de l'étude des réformes d'Algésiras. Le 26, une circulaire du ministre de France à ses ressortissants leur faisait savoir que les dispositions du chapitre V de l'Acte d'Algésiras, réglementant le nouveau fonctionnement des douanes, entrerait en vigueur dans tous les ports le 1er juillet 1908. D'autre part, dans sa séance du 9 juin, le corps diplomatique approuvait définitivement les règlements établis par lui sur : les droits de magasinage, la vente des armes, munitions et explosifs; les taxes immobilières.

Le 2 juin, sir Gérard Lowther, ministre d'Angleterre, nommé ambassadeur à Constantinople, quittait Tanger à destination de Gibraltar. Pour marquer une fois de plus les excellents rapports qui unissaient ici les représentants de la Grande-Bretagne et de la France, sir G. Lowther prenait place à bord du croiseur français *Descartes* qui le transportait à Gibraltar,

Le même jour arrivait à Tanger venant de Rabat Si Othman Djirari, haut commissaire chérifien nommé auprès du général Lyautey dans la région algéro-marocaine.

CHRONIQUE DU MAROC

LARACHE. — Les Oulad Djellal et les tribus du Rarb se livrent mutuellement à quelques incendies de villages à la suite de l'assassinat du caïd Fedhely. La situation de la province, et notamment celle du Rarb, tourne de plus en plus à l'anarchie. Les chorfa d'Ouezzan qui interviennent en vue de la réconciliation ne font qu'accroître le malaise général.

Le 13, un incident vient signaler l'entrée en fonction de la police hispano-marocaine. Deux ressortissants allemands expulsés sur l'ordre de leur vice-consul sont empoignés par les soldats de la police et traînés jusqu'au port avec une brutalité qui apitoie seulement les quelques Français présents à cette scène.

Le 25, un ordre arrive de Rabat d'arrêter et d'emprisonner les ambassadeurs hafidistes au cas où ils débarqueraient à Larache, comme on l'avait annoncé.

RABAT. — Si Driss ben Aïch, grand maître des cérémonies, gravement malade, est remplacé par Bel Ghazi, pacha de Mogador, qui conserve momentanément ses fonctions dans cette ville.

Le 11 mai, Mouley Kebir, frère du sultan, s'enfuit secrètement du palais pour rejoindre Mouley Hafid.

Le 17, Ben Sliman, ministre des Affaires étrangères, est nommé grand vizir en remplacement de Si Fedhoul Gharnit. Si Driss Boukili est désigné comme successeur de Ben Sliman.

Le 20, le capitaine Rondenay, membre de la mission militaire française, s'embarque pour différents ports de la côte où il est chargé de surveiller la paie des troupes dans certaines garnisons où les chefs militaires marocains sont sujets à caution, suivant certains renseignements recueillis.

Le poste de télégraphie sans fil installé à Rabat par la *Société des Télégraphes marocains*, sur l'invitation du sultan, fonctionne normalement.

Le 24, le colonel Müller est reçu par le sultan. L'entrevue est très courte. Le colonel est venu de Casablanca par terre, protégé par la présence de nos troupes, escortés jusqu'à Bou-Znika. Au retour, c'est le tabor de police du capitaine Brémond qui l'accompagne jusqu'à proximité de Bou-Znika.

M. White, consul général d'Angleterre, en inspection, a passé quelques jours à Rabat; il a été amené et remmené par un croiseur français.

CASABLANCA. — Le 12 mai, un nouvel incident se produit entre zouaves et tirailleurs rifains espagnols. Un tirailleur algérien ayant été assommé par des rifains, au sortir d'une maison mal famée, des zouaves s'interposent. Une bagarre s'ensuit. Les rifains tirent les premiers, blessent un tirailleur algérien et un caporal espagnol. Par contre, un zouave tue un rifain d'un coup de feu. Une vive surexcitation se manifeste parmi les troupes françaises et espagnoles. Enquêtes et contre-enquêtes se poursuivent. Notre autorité militaire y met beaucoup de patience et de courtoisie; elle donne satisfaction à l'amour-propre espagnol en punissant sévèrement le zouave coupable d'avoir tiré un coup de fusil. Mais c'est en vain qu'elle essaie de suggérer à l'autorité espagnole que ses patrouilles dépassent leur droit et leur limite d'action en circulant armées en ville.

Le 13, un tirailleur algérien est grièvement blessé à coups de baïonnette par des soldats de la police hispano-marocaine qu'il aurait insultés au passage.

L'incident de Mohammed ben Larbi indigène protégé allemand, tué en combattant contre nos troupes, a fait beaucoup plus de bruit dans les feuilles allemandes qu'à Casablanca. On est d'autant plus surpris des nouvelles tendancieuses et odieusement mensongères répandues par certains commerçants allemands de Casablanca, que ces mêmes négociants ne cessent de bénéficier de la présence de nos troupes et de notre Intendance, qui a constamment recours à leurs services, services largement rétribués comme bien on pense.

Les délégués chérifiens à la Commission internationale des indemnités sont : Moulay Lamine, khalifat de Casablanca, Hadj Hassen Ghazel et Sadok Ahardan, notables tangérois. Les délégués français (M. Herbaux, conseiller à la Cour de cassation) et anglais (M. Thorn, avocat) arrivent à bord du *Cassini* le 2 juin. On attend sous peu les délégués espagnol (un conseiller à la Cour suprême), allemand (M. Vassel, précédemment consul à Fez, actuellement détaché à la Légation à Tanger), italien et portugais.

Le 1er juin, un nouvel incident se produit entre un cavalier du train des équipages et des soldats espagnols. Une bagarre s'ensuit. Pour éviter que des conflits de ce genre ne se répètent fréquemment, le général d'Amade donne au colonel commandant la place l'ordre d'interdire aux patrouilles espagnoles de circuler à l'intérieur de la ville, — conformément du reste à l'Acte d'Algésiras, qui réserve à la police hispano-marocaine la banlieue de Casablanca.

FEZ. — Un Français, M. Rosso, qui avait habité Fez l'année dernière, réussit à s'introduire en ville le 7 mai, sous des vêtements indigènes; mais l'autorité révolutionnaire en est informée, elle le fait rechercher, et M. Rosso, après s'être dissimulé chez un Algérien pendant quelques jours, repart clandestinement, comme il était venu, heureux d'en être quitte à si bon compte.

Le 24 mai, les tribus des environs n'ont pas encore ré-

pondu à l'appel de Mouley Hafid au sujet de la formation d'une harka qui devrait marcher sur Rabat. Il est bon de remarquer aussi que les Hiaïna et les Oulad Djamâa, furieux de l'emprisonnement de Saïd Baghdadi, forment des rassemblements inquiétants, et que si Saïd Baghdadi est relâché, c'est surtout pour éviter des désordres que pourraient provoquer ces tribus.

El Ksar. — Le mois de mai s'écoule au milieu de l'incertitude; la population continue à hésiter entre le azizisme et le hafidisme. Le pacha Er-Remiqui, appuyé par la petite mahalla d'Abd el Malek envoyée de Tanger, est toujours un fervent partisan d'Abd el Aziz. Il prend le vent néanmoins, se fait lire les journaux d'Europe, et paraît perdre confiance dans l'efficacité des appuis sur lesquels on lui avait assuré qu'Abd el Aziz pouvait compter du côté de la France. Cependant, la ville reste calme et ne s'émotionne qu'au moment de l'arrivée de Mouley Hafid à Meknès, alors qu'on lui annonçait l'entrée prochaine des troupes azizistes à Fez.

Le 26, on apprend la mort du chef de la maison d'Ouezzan, Mouley Ahmed. Le même jour, des Djebala viennent se rendre compte si la mahalla n'est vraiment pas une mahalla de chrétiens, comme de mauvaises langues le lui avaient affirmé.

Mazagan. — Le 9, le contrôleur français des douanes, prévu par l'emprunt marocain, est installé à Mazagan sans incident, sous la surveillance de Si Ben Djelloun, délégué chérifien en mission.

Les troupes de la ville se préparent à une marche sur Azemmour; elles reçoivent des renforts le 24. Tout est prêt le 25. Mais de mauvaises nouvelles arrivent. Si Hassi, pacha d'Azemmour, a réussi une fois de plus à s'assurer les sympathies des Oulad Fredj, et les *âskris* de Mazagan ne sont pas assez nombreux pour se mesurer avec les goums des Oulad Fredj. Cette opération est donc remise à une date ultérieure.

Saffi. — La ville est calme depuis sa réoccupation par les troupes azizistes. Cependant une certaine agitation s'étant manifestée chez les Abda, 500 hommes de renforts sont immédiatement envoyés de Tanger.

Le 8 mai, une députation de sept notables de la ville, porteurs de l'acte de proclamation d'Abd el Aziz, s'embarque sur le *Surcouf* à destination de Rabat.

Le même jour, un vapeur anglais amenait un certain nombre de caïds et une soixantaine d'hommes venant de la région de Melilla et qui avaient refusé de se laisser embarquer sur la *Numancia* à destination de Rabat en invoquant leur hafidisme. En constatant que Saffi était retombé aux mains d'Abd el Aziz, les rebelles assez décontenancés sont repartis pour Gibraltar; on les a vus errer à Algésiras, à Malaga. De guerre lasse, ils ont dû retourner à Melilla.

Le 13 mai, on apprend que la petite harka qui s'était formée à la kasba de Si-Aïssa pour venir attaquer la ville s'est complètement disloquée.

Le 9 avaient débarqué à Saffi le capitaine Schultz, chargé de l'organisation de la police franco-marocaine, et le contrôleur des douanes agissant au nom de l'emprunt marocain.

Mogador. — On annonce le 8 mai que Si El Hebib Bakka, commandant les débris d'une mahalla hafidiste à Bou Riki, a fait sa soumission à Anflouss et s'est déclaré partisan d'Abd el Aziz.

El Mtougui, campé à Frouga, surveille Anflouss, et paraît beaucoup plus décidé à lui disputer sa province de Haha qu'à se réconcilier avec lui au bénéfice du azizisme.

Le 15, les Ida-ou-Tanan envoient au pacha de Mogador des délégués annonçant leur soumission à Abd el Aziz.

Des vapeurs venant de Rabat débarquent des *âskris* qui doivent constituer le noyau d'une harka destinée à marcher sur Merrakech. On installe également à Mogador un contrôleur français des douanes.

Le 23, le vapeur allemand de sauvetage *Newâ*, accompagné du croiseur français *Cassard*, vient embarquer cinquante âskris qui protégeront au besoin les essais du renflouement du chalutier *la Baleine* au cap Juby. En même temps, le commandant du *Cassard* est chargé de remettre au caïd maghzen de Terfaïa une somme de 5.000 pesetas pour le remercier d'avoir secouru l'équipage naufragé de la *Baleine*. Ce chalutier est renfloué quelques jours après et remorqué jusqu'à Gibraltar par la *Newa*.

Merrakech. — Si Thami Glaouï, pacha de la ville, s'efforce d'enrayer la réaction aziziste qu'il pressent. Il organise, une petite mahalla destinée à marcher sur Demnat d'où le caïd Abellagh s'efforce de soulever les Serarna au nom d'Abd el Aziz. La petite mahalla avance sur Demnat, mais comme toujours elle doit son succès à l'intrigue et non point au champ de bataille. Le chef de la colonne, Si Allal, soudoie un des familiers d'Abellagh qui l'assassine et lui tranche la tête. Le désordre et la panique se répandent chez les Serarna et les Demnata, et Si Allal entre avec sa petite troupe à Demnat. Il envoie à Merrakech quelques prisonniers et la tête d'Abellagh qui est promenée au bout d'une perche dans les différents quartiers de la capitale du Sud, au milieu d'une populace avide de spectacles de ce genre.

Enhardi par ce succès, Si Thami confisque les maisons que le caïd Mtougui possède à Merrakech. Malgré ces incidents, la ville tend de plus en plus à abandonner la cause d'Hafid et à adopter un régime sinon aziziste, tout au moins indépendant.

Melilla. — On continue à parler du désir d'être rappelé dans la Péninsule, manifesté par le général Marina à son gouvernement. Le général invoque des raisons de santé, mais ces raisons dissimuleraient un désaccord de vues.

La situation est calme en ville et autour de la ville. Le Rogui, gorgé d'argent par deux Sociétés minières qui essaient d'exploiter des gisements de fer et de plomb à proximité de Selouan, se tient coi. On assure que les Rifains de la région manifestent fréquemment leur mécontentement vis-à-vis de ce qu'ils appellent les « empiètements de l'Espagne » ; en tout cas, rien dans leurs actes n'est venu jusqu'ici confirmer cette appréciation.

Le petit détachement qui occupe le Cap-de-l'Eau travaille activement à l'établissement d'un fort permanent sur le promontoire. Un Decauville relie la plage et le campement espagnol afin de faciliter le ravitaillement.

Tanger, le 5 juin 1908.

Ch. René-Leclerc,
Délégué général du Comité du Maroc à Tanger.

L'Espagne et la France au Maroc. — Plusieurs discussions ont eu lieu au Parlement espagnol à propos des incidents qui ont surgi à Casablanca. En voici l'analyse :

Au Sénat espagnol le 18 mai, M. Ranero a questionné le ministre des Affaires étrangères sur le nombre des individus destinés à composer la police de Tétouan et de Larache, sous la direction d'officiers espagnols, et sur la manière dont fonctionnera ce service dans les autres ports marocains, où, aux termes de l'Acte d'Algésiras, la police doit être dirigée par des officiers français, ou par des officiers français et espagnols.

M. Allende Salazar, ministre des Affaires étrangères, a répondu qu'en ce qui concerne Tétouan et Larache, ports assignés à l'Espagne pour l'organisation de la police, la situation est des plus satisfaisantes. La police de Tétouan comprendra 275 hommes répartis en quatre compagnies, sur lesquels 175 ont déjà été recrutés. A Larache, il y aura 175 hommes, dont 90 déjà recrutés. Dans l'une et l'autre ville, le service a commencé à fonctionner; et si l'on n'est pas encore parvenu à réunir l'effectif complet, tant dans ces ports que dans ceux qui ont été dévolus à la France ou à la France et à l'Espagne conjointement, cela tient aux difficultés que l'on éprouve, dans la situation actuelle du pays, à trouver des individus présentant des aptitudes et des garanties suffisantes.

En ce qui concerne l'incident de Casablanca, le ministre affirme qu'il n'a aucune importance, que cependant une enquête a été ouverte, et qu'aussitôt les résultats connus, le gouvernement les portera à la connaissance du Parlement.

M. Ranero demande si un traité quelconque a été conclu avec le sultan pour la poursuite de la contrebande.



Le ministre des Affaires étrangères répond que bien avant l'Acte d'Algésiras l'Espagne avait des droits bien déterminés pour la poursuite de la contrebande des armes, et que pour cette raison il n'était pas nécessaire de signer de nouvelles conventions.

M. Diaz Moren annonce au ministre des Affaires étrangères une interpellation sur la mission des troupes espagnoles à Casablanca, à propos de l'incident dont a parlé M. Ranero.

M. Allende Salazar accepte l'interpellation.

Au Sénat, le 20 mai, M. Diaz Moren a déclaré que la note officieuse publiée par les journaux relativement aux incidents de Casablanca l'oblige à revenir de nouveau sur ces événements. Il demande si cette situation d'incertitude continuera longtemps et si le ministre de la Guerre prendra des mesures pour la protection des soldats espagnols que les Français qualifient dédaigneusement de Rifains.

Le ministre des Affaires étrangères répond que le gouvernement ne garde pas de réserves dans cette affaire puisqu'il livre à la publicité toutes les nouvelles affectant l'intérêt public. Les événements survenus le 13 mai sont regrettables, mais ils n'ont pas l'importance qu'on leur a attribuée. Il n'y a pas de conflit entre les gouvernements ni entre les autorités : il s'agit simplement de rivalités personnelles dans l'exercice de la police. Le ministre fait le récit des événements et ajoute que le gouvernement a demandé une solution rapide, efficace et conforme à la justice.

Après une réplique de M. Diaz Moren, le ministre déclare que l'action espagnole au Maroc a consisté uniquement à y garantir le fonctionnement de la police, conformément aux décisions de la Conférence d'Algésiras. Il ajoute en ce qui concerne les récents événements que le gouvernement est résolu à exiger le châtiment des coupables.

Le 21 mai, au Sénat, M. Ochando a parlé à son tour de la situation des troupes espagnoles à Casablanca qu'il considère comme déshonorante : il donne lecture à ce sujet d'une lettre d'un officier espagnol sur les derniers événements, affirmant que des zouaves français au nombre de 15 ont tiré sur trois ou quatre soldats rifains espagnols qu'ils ont tués ou blessés et ont même tiré quelques coups de feu sur le consul d'Espagne et sur plusieurs officiers espagnols.

Il ajoute que les Français ne permettent pas la transmission des télégrammes chiffrés adressés au gouvernement sans visa préalable de l'état-major français. Il demande le retrait des troupes espagnoles de Casablanca, solution qui s'impose en présence du rôle qu'elles y jouent.

Le ministre du *Fomento* répond que les récits lus par le général Ochando ont été faits sous l'influence de l'état d'esprit de l'officier qui écrivait sur le théâtre même des événements. Le gouvernement doit agir avec prudence. Une enquête a été ouverte, et jusqu'à ce que les résultats en soient connus, il est impossible de formuler un jugement, ni d'adopter des résolutions.

Le 23 mai, au Sénat, le duc de Mandas a interpellé le ministre des Affaires étrangères sur les incidents survenus à Casablanca entre soldats français et espagnols. Il examine la politique du gouvernement espagnol dans l'organisation de la police, et le désaccord existant avec les Français à Casablanca. Il assure que l'origine des incidents réside dans le compromis intervenu en exécution de l'Acte d'Algésiras. Il croit que les incidents n'ont pas l'importance qu'on leur a attribuée et ne motiveront pas l'adoption d'une résolution extrême comme le retrait des troupes espagnoles de Casablanca, car le gouvernement français, ami de l'Espagne, après avoir déterminé les responsabilités, donnera sans doute les explications nécessaires et punira les coupables. Mais si cela ne se produit pas, le gouvernement espagnol est tenu de rendre compte aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras des raisons qui l'obligent à prendre une telle résolution. Le duc de Mandas réclame sur ce point les explications du gouvernement.

M. Allende Salazar, ministre des Affaires étrangères, se félicite de l'opportunité de l'interpellation du duc de Mandas, car elle lui fournit l'occasion de faire connaître que jusqu'à présent le gouvernement, dans la politique suivie au Maroc, a eu le bonheur d'agir en parfaite conformité de vues avec l'opinion générale du pays. Dans l'incident en question, il a formulé les réclamations nécessaires et a confiance dans la justice. Il persévérera dans la conduite qui lui est dictée par la Conférence d'Algésiras et les engagements qui y ont été contractés. Si, par extraordinaire, il devenait nécessaire de prendre des résolutions extrêmes, le gouvernement en ferait part, avant tout, aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

M. Diaz Moren, après avoir fait un exposé des divers traités avec le Maroc et de la politique espagnole dans ce pays, compare la situation actuelle de l'Espagne à Casablanca à celle qu'elle avait au Mexique lors de l'expédition du général Prim, ajoutant que celle d'aujourd'hui est bien pire que celle d'alors. Le général Prim était une personnalité qui sut discerner la portée des projets de Napoléon III et se dégager contre la volonté même de son gouvernement; on vit par le triste dénouement de Queretaro comment s'effondrèrent les ambitions de Napoléon III. De même actuellement, une grande énergie est nécessaire pour ne pas se laisser entraîner par les projets que peut avoir le gouvernement français.

Le ministre des Affaires étrangères défend la politique prudente du gouvernement et dit que des réclamations ont été présentées et qu'il y a lieu de s'attendre à ce qu'on y fasse justice. Revenant aux lettres lues par le général Ochando, le ministre reconnaît que ce dernier avait le droit de le faire, mais croit qu'il aurait dû s'en abstenir par prudence : d'ailleurs, ces dénonciations faites par des officiers ou fonctionnaires sont certainement déjà connues de leurs chefs respectifs à qui ils doivent rendre compte de tout ce qui se passe.

M. Ochando répond qu'il aime mieux être accusé d'imprudence que de voir durer la situation ridicule où se trouvent les troupes espagnoles.

A la Chambre, le 27 mai, M. Romero a exprimé le regret que l'on maintienne les troupes espagnoles à Casablanca, malgré les vexations auxquelles elles sont en lutte de la part de l'armée française ; il croit que l'Espagne doit rappeler ses troupes de Casablanca, pour l'honneur de son drapeau.

M. Allende Salazar, ministre des Affaires étrangères, dit que le gouvernement espagnol a porté les faits à la connaissance du gouvernement français, en exprimant le désir d'obtenir une réparation par le châtiment des coupables : il ajoute que le gouvernement français a fait droit aussitôt à la réclamation du gouvernement espagnol d'une manière tout à fait satisfaisante. Il annonce que les coupables ont été punis et que des précautions ont été prises pour que de pareils faits ne se renouvellent pas. Le ministre donne lecture d'un télégramme de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, faisant connaître que le général d'Amade a communiqué au ministre de la guerre français que l'incident a été aplani d'accord avec les autorités espagnoles, dans un esprit de parfaite cordialité. Il exprime l'espoir que de pareils faits ne se reproduiront plus et que le gouvernement espagnol pourra exécuter les engagements pris à la Conférence d'Algésiras. A Tétouan, la police a été organisée et elle le sera également dans les autres ports confiés à l'Espagne. A Casablanca, le service deviendra normal lorsque l'état de guerre aura cessé : l'Espagne y exécutera ponctuellement les engagements qu'elle a contractés, car le gouvernement y est décidé. Dans toutes les localités du Maroc où il y a des forces espagnoles, le bon renom de l'Espagne a été maintenu. Il est impossible au gouvernement de dire quelle sera sa ligne de conduite dans l'avenir, car elle dépendra des circonstances, tout en restant dans les limites de l'accomplissement des devoirs de l'Espagne. Pour le moment, le gouvernement est heureux de pouvoir annoncer que les incidents de Casablanca ont été aplanis d'une manière satisfaisante, la plus grande cordialité n'ayant cessé de régner entre les gouvernements des deux pays.

M. Romero demande à quelle époque le gouvernement jugera le moment venu d'évacuer Casablanca; il fait observer que l'inaction des troupes espagnoles les expose à des injures et à des vexations de la part des Français, et que, pour cette raison, il est urgent de les rappeler.

Le ministre des Affaires étrangères répond que le gouvernement se préoccupe de l'honneur de l'armée et que le pays doit avoir confiance en lui.

M. Soriano rappelle que M. Jaurès a dénoncé à la Chambre française « les cruautés qui, à la honte de la nation française, ont été commises à Casablanca ». Il ajoute que la

situation des troupes espagnoles y est intolérable, « en raison des forfaits de toute sorte que commettent de hordes irrégulières sous le drapeau de la République française ». Les Espagnols, dit-il, craignent l'hostilité des Français.

Le ministre des Affaires étrangères répète que le gouvernement accomplira tout son devoir, pour la sauvegarde de la dignité de l'Espagne.

M. Soriano réplique que la situation à Casablanca ne s'améliore pas et annonce une interpellation à ce sujet.

C. F.

Un nouvel incident a eu lieu le 31 mai. Il a été connu par le télégramme suivant de Madrid :

Madrid, 4 juin.

Le ministre des Affaires étrangères fait la communication suivante :

Le ministre d'Espagne à Tanger a télégraphié hier, disant qu'il avait reçu du consul espagnol à Casablanca et du commandant du contingent espagnol de cette place des nouvelles aux termes desquelles, le 31 mai, une bagarre d'un caractère tout personnel a eu lieu entre des Algériens et des soldats maures de la police extra-urbaine espagnole qui se sont jeté des pierres.

Le même jour, un autre Algérien a injurié et blessé un soldat du tabor espagnol.

Il ne s'agit donc pas d'agressions contre des soldats des troupes régulières.

Les coupables espagnols ont été livrés aux autorités françaises.

Le 3 juin, à la Chambre, plusieurs députés, s'occupant des récents incidents à Casablanca, avaient insisté sur la nécessité de retirer les troupes espagnoles du Maroc. Le ministre des Affaires étrangères avait répondu en répétant ce qu'il a dit déjà si souvent, savoir : que le gouvernement ne pourra retirer ses troupes que quand sa mission au Maroc sera terminée. Répondant à une question, le ministre a déclaré qu'il n'a aucune nouvelle de la nomination d'un nouveau commandant français de la place de Casablanca.

Le 8 juin, à la séance de la Chambre, répondant à une question au sujet du dernier incident de Casablanca, le ministre des Affaires étrangères affirme que le gouvernement continuera à développer imperturbablement sa politique au Maroc ; il a assuré que le dernier incident signalé à Casablanca a eu un caractère exclusivement personnel. Les soldats réguliers espagnols et français n'y prirent aucune part. Toute version contraire serait entachée de mauvaise foi.

L'appel d'Abd el Aziz aux puissances. — Le corps diplomatique de Tanger a reçu dans les tout derniers jours de mai un manifestee d'Abd el Aziz déclarant que si le Makhzen se trouve en proie aux difficultés que l'on sait, il doit cette situation à ce qu'il est favorable aux réformes, tandis que Mouley Hafid s'est appuyé sur les passions populaires qui leur sont hostiles.

Le manifeste chérifien commence par dire que l'arrivée du prétendant à Meknès, grâce à ses appels à la guerre sainte, crée chez les tribus des sentiments de haine contre les étrangers susceptibles d'une répercussion dangereuse dans les ports. Il croit pour cela qu'il est de son devoir de renseigner les puissances sur ses intentions et sur le sens véritable de la crise actuelle :

La situation présente, poursuit cette note, ne saurait être comparée à celle qu'a pu connaître autrefois le Maroc à l'occasion des compétitions de plusieurs prétendants au trône chérifien. C'étaient alors de simples phénomènes de vie intérieure du pays; tandis que le prétendant actuel incarne la guerre contre la civilisation et le progrès. Il a surgi à l'occasion du châtiment mérité, infligé aux Châouïa pour l'assassinat des ouvriers européens employés aux travaux du port de Casablanca. Aussitôt, il proclama la guerre sainte, déclarant qu'il allait débarrasser le pays des chrétiens et jetant ainsi le trouble dans les esprits de nos sujets. Sa proclamation à Merrakech a d'ailleurs été faite sous la pression de la populace et contre la volonté des fonctionnaires et gens ayant qualité pour juger sainement les choses.

Le sultan rappelle ensuite qu'en apprenant ces graves événements il se rendit à Rabat, envoya partout des lettres pour calmer les populations, reprit les ports de Mazagan et de Safi, par où on introduisait au Maroc des armes en contrebande et réussit à y maintenir la tranquillité.

Il parle ensuite de la proclamation de Mouley Hafid à Fez et assure que les fonctionnaires et les autres éléments sérieux de la capitale du Nord n'ont suivi les émeutiers que pour éviter l'effusion du sang et le pillage.

Enfin il se déclare fermement résolu à maintenir l'ordre dans les ports pour appliquer dans son intégralité l'acte d'Algésiras et surtout l'installation de la police. « Les puissances, poursuit ce document, qui plus d'une fois ont conseillé au Makhzen d'introduire des réformes dans son empire et de faire sortir son peuple des ténèbres de l'ignorance, connaissent les bonnes intentions dont nous sommes animé. Leurs sympathies iront certainement à la cause du progrès et de la paix, plutôt qu'à la barbarie et au désordre. Elles ne prêteront aucune attention aux assurances contraires des envoyés du prétendant; car les actes de celui-ci sont là pour les démentir. »

POSSESSIONS BRITANNIQUES

NYASSALAND

Le chemin de fer des monts Shiré (1). — On sait que, jusqu'à ce jour, le développement économique du protectorat anglais du Nyassaland a été entravé, comme le cas s'est produit en mainte partie de l'Afrique, par l'absence de voies de communication. Séparée du littoral de l'Océan Indien par les possessions portugaises de l'Est africain, la frontière méridionale du protectorat est à 200 milles, par voie fluviale, du port de Chinde à l'embouchure du Zambèze. Pour se rendre à Blantyre, le chef-lieu du Nyassaland, il faut donc remonter le grand fleuve jusqu'à son confluent avec le Shiré (en portugais Xiri), l'émissaire du lac Nyassa, puis emprunter le cours de cette dernière rivière jusqu'à la limite de la

(1) Voir le Bulletin, 1902, p. 35.



navigation. Mais celle-ci se rencontre vite; les chutes de Murchison barrent en effet le cours de la rivière, et cet obstacle, joint à l'irrégularité du débit, permette de classer le Shiré au rang des cours d'eau africains les moins propres à faciliter l'établissement de services de transport commodes. En réalité, les hauts plateaux constitués par les monts Shiré et sur lesquels se sont créées les entreprises de colonisation européenne les plus intéressantes du Nyassaland, demeuraient commercialement inaccessibles durant six à huit mois de l'année. La voie ferrée des Shiré, dont la construction a été décidée en 1902, a pour objet de contourner l'obstacle formé par les chutes Murchison et de permettre des relations continues entre Chiromo sur le Shiré et Blantyre sur les hauts plateaux, en attendant qu'il soit possible de la prolonger jusqu'à Fort-Johnston, à la pointe la plus méridionale du lac Nyassa. Le point de départ du chemin de fer du Nyassaland devait être, avons-nous dit, Chiromo, mais devant l'impossibilité dans laquelle la Compagnie concessionnaire se trouva, dès les débuts de l'entreprise, en raison du peu de profondeur de la rivière, de faire arriver jusqu'à ce point le matériel nécessaire aux travaux, il fallut augmenter le tracé primitif de 30 milles (48 kilomètres environ) et reporter l'amorce de la voie plus en aval, à Port-Hérald. Il est même à supposer que cette solution n'est que provisoire et que dans un avenir peu éloigné il faudra reporter la gare initiale jusqu'à 60 milles encore plus au Sud, c'est-à-dire jusqu'au poste portugais de Villa-Bocage, qui est le véritable terminus de la partie du réseau fluvial du Zambèze qui soit réellement utilisable durant l'année entière.

Le chemin de fer est à voie de 3 pieds 6 pouces (1 m. 06) avec des traverses d'acier et des rails pesant 41 livres 1/4 au yard, soit environ 20 k. 500 le mètre courant. Au départ de Port-Herald, la voie court au Nord parallèlement au Shiré pendant 30 milles, soit jusqu'à Chiromo où elle traverse la rivière sur un pont (provisoire pour le moment) qui aura environ 350 pieds (107 mètres) de long; elle s'éloigne ensuite du Shiré en empruntant la vallée du Ruo, rivière au cours rapide qui prend sa source dans les monts M'lange, à près de 3.000 mètres d'altitude, et vers le 42e mille (67e kilomètre) commence l'ascension du plateau avec des rampes de 1 à 44 en moyenne et des courbes minima de 363 pieds (110 mètres) de rayon. A Zoa, au 55e mille, la ligne rencontre une chute du Ruo, qui pourra par la suite être utilisée comme source d'énergie électrique, puis traverse un grand nombre de ruisseaux ou torrents dont le plus important, le M'Souadzi, au 64e mille, sera franchi sur un pont de 290 pieds de long (88 mètres), après quoi elle quitte la vallée du Ruo pour remonter à travers une région difficile la rive droite de la Touchela jusqu'au 74e mille d'où elle débouche enfin dans une zone moins tourmentée. C'est par la vallée d'une autre rivière, qu'il suit presque jusqu'à sa source, que le rail aboutit au point culminant du tracé, à Limbi, à environ 1.220 mètres d'altitude. Deux milles plus loin, soit à 112 milles (180 kilomètres) de Port-Herald, se rencontre enfin Blantyre, qui sera pendant quelques années au moins le terminus de la ligne. En raison de la salubrité relative des hauts plateaux, c'est à Limbi que seront installés les ateliers et la gare principale du chemin de fer. Les journaux ont annoncé il y a quelque temps que le premier train venait d'atteindre Blantyre, mais il reste néanmoins beaucoup à faire pour le parachèvement des travaux. Ainsi, au total, près de cinq années auront été employées pour construire 180 kilomètres de voie ferrée. On a plus d'une fois, soit au Nyassaland, dont la vie doit être transformée par l'achèvement du chemin de fer, soit ailleurs, critiqué la lenteur des travaux. Pour expliquer celle-ci, les ingénieurs ont invoqué les difficultés offertes par un pays très accidenté qui les a obligés à faire un vrai chemin de fer de montagne, la nature des roches à travers lesquelles il a fallu creuser des tranchées profondes, enfin la rareté de la main-d'œuvre, surtout des ouvriers bien dressés, des maçons principalement, qui a longtemps paralysé les progrès des ouvrages d'art et entraîné à des délais qui auraient été facilement abrégés dans des conditions plus favorables.

André Meyreuil.

POSSESSIONS ALLEMANDES

SUD-OUEST

Le voyage du ministre des Colonies. — Après avoir obtenu le vote du projet de loi sur les chemins de fer coloniaux, pour lequel l'empereur lui a témoigné sa satisfaction et conféré une distinction honorifique, M. Dernburg, autorisé par le chancelier à prendre un congé de cinq mois, a entrepris son second voyage d'information dans les colonies allemandes. Il se propose, cette année, de visiter le Sud-Ouest, après être allé étudier l'organisation des possessions britanniques de l'Afrique australe. Ses compagnons de route sont, cette fois encore, son ami le Dr Ratheneau et le comte Henckel de Donnesmerck auxquels se sont adjoints l'inspecteur des bâtiments Schlüpmann, qui surveilla la construction de la ligne de Luderitzbucht, et le secrétaire de chancellerie Kruger. Parti de Berlin, le 10 mai, le ministre a d'abord passé quelques jours à Londres, Il a obtenu une audience du roi Edouard et a rendu visite à lord Cruve, ministre des Colonies, au ministre du Commerce et aux directeurs de la « Chartered Co » et de plusieurs autres sociétés en relations avec le Cap. Il fut invité au banquet annuel donné par l'Association centrale des banquiers anglais. Le ministre de la Guerre, M. Haldane, qui s'y trouvait également, déclara que son gouvernement espérait pouvoir rendre au ministre allemand quelque service, en lui présentant le spectacle intéressant d'expériences

coloniales déjà anciennes. On s'est demandé naturellement si ce voyage de M. Dernburg en Angleterre n'avait pas un but politique, par exemple, le règlement définitif d'une affaire pour laquelle le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, M. de Lindequist, alla vainement par deux fois, à Londres l'hiver dernier. Il s'agit de l'indemnité réclamée par le gouvernement anglais pour l'entretien des insurgés du Sud-Ouest qui se réfugièrent en territoire britannique. Le chiffre de cette indemnité serait, paraît-il, fort élevé. D'ailleurs, ni le Parlement, ni la presse n'ont jusqu'ici réclamé d'éclaircissements sur cet objet. Le *Journal de Brunswick* traduit l'opinion général, quand il répète que les Anglais ont manqué, pendant la guerre, sauf tout à la fin, à leurs devoirs de voisins, et n'ont pas le moindre droit à une indemnité. Les Hereros, Bondelzwarts et Hottentots fugitifs auraient dû, prétend-il, être livrés aux autorités allemandes ou du moins reconduits au delà de la frontière. Si les Anglais n'ont pas pu surveiller efficacement celle-ci, ou s'ils ont craint, en prenant des mesures répressives, de provoquer une agitation parmi leurs sujets noirs, s'ils ont, par conséquent traité les rebelles du Sud-Ouest en belligérants et en prisonniers de guerre, ils l'ont fait contrairement au droit des gens et à leurs propres risques. Aussi juge-t-on en Allemagne qu'ils ne sont aucunement fondés à réclamer le remboursement des dépenses qu'il leur a plu de faire.

M. Dernburg s'est embarqué, le 16 mai, à Southampton, sur un navire de l'Union Castle line. Il est arrivé au Cap le 2 juin. L'itinéraire projeté est le suivant : Port-Elisabeth, Irhannesburg, Kimberley, Maféking, Buluwayo, chutes Victoria, et retour à Kimberley et Prieska. Le séjour dans les possessions britanniques doit durer environ cinq semaines. De Prieska, en chariot à bœuf, à Ukamas, puis à Keetmanshoop et Windhuk. Peut-être le ministre utilisera-t-il l'automobile qui sert, depuis quelques années, à l'administration militaire.

Certains journaux ont émis la supposition que M. Dernburg pourrait bien profiter de son séjour au Cap pour entamer des négociations au sujet de la baie de Walfish. La *Gazette de Cologne* repousse absolument l'idée que l'Allemagne devrait chercher à obtenir cette baie, moyennant un échange. A l'entendre, les deux partis politiques, le parti afrikander et le parti anglais, ne demanderaient pas mieux que de se défaire, sans la moindre compensation, d'un territoire qui grève annuellement le budget de la colonie anglaise de 60 à 100.000 marcs, si chacun d'eux ne craignait que cette proposition ne fût exploitée contre lui, par ses adversaires, aux prochaines élections. Si la possession de la baie de Walfish entraîne de lourdes charges, elle n'est, au dire du journal rhénan, d'aucun avantage. C'est actuellement le repaire de tous les irréguliers blancs ou noirs du Sud-Ouest allemand. On n'y trouve pas un seul hectare de terre cultivable, l'eau potable y fait défaut, le port est, plus que celui de Swakopmund, exposé aux ensablements, et, au moment des grandes marées tout le pourtour de la baie est submergé. Si on la leur offrait gratuitement, les Allemands se montreraient sans doute moins dédaigneux.

Le principal bénéfice que les coloniaux allemands attendent du voyage de M. Dernburg dans le Sud-Ouest, c'est l'adoption d'un programme définitif de chemins de fer. La colonie possède actuellement trois lignes, celle d'Otavi, celle de Windhuk et la voie partant de Luderitzbucht, achevée aujourd'hui jusqu'à Seeheim et qui atteindra Keetmanshoop en août prochain. Ce réseau manque absolument d'homogénéité. Les deux premières lignes sont à la voie de 0m60, la troisième à l'écartement de la voie du Cap (1m067). Le même matériel roulant ne peut pas servir pour celles-là, parce que la ligne de l'Etat n'a pas été construite de façon à supporter de lourdes charges. Il s'agit maintenant de savoir quelle largeur de voie on choisira pour la ligne qui reliera la Nordbahn et la Sudbahn, c'est-à-dire pour le chemin de fer de Windhuk à Keetmanshoop. Le gouvernement a fait valoir des raisons stratégiques et militaires en faveur du projet qui vient d'être voté, la construction de l'embranchement de Seeheim à Kalkfontein. Au point de vue économique, celui que préconisent les coloniaux, c'est le prolongement du chemin de fer à l'Est de Keetmanshoop jusqu'à la frontière anglaise. Continué par les Anglais et raccordé à la ligne de Kimberley, il formerait une grande artère internationale, traversant d'Ouest en Est, toute l'Afrique australe. Luderitzbucht deviendrait ainsi la porte d'entrée pour les marchandises européennes à destination des anciens Etats boers et de la Rhodésie. Le commerce d'importation serait ainsi affranchi des droits élevés de passage par le canal de Suez. Les Anglais ne pourraient avoir contre ce projet, qui ne leur ferait aucune concurrence, les mêmes objections que contre un prolongement vers le Sud de la voie allemande se reliant, vers Uppington, au réseau ferré britannique. Toutes ces questions seront tout spécialement étudiées par le ministre des Colonies.

La dernière session du Conseil du gouvernement. — Cette session, qui eut lieu à la fin de mars et au commencement d'avril, a été particulièrement intéressante, par l'importance et la variété des affaires traitées. Dans son discours-programme, le gouverneur, M. de Schukmann, a parlé d'abord de la crise économique qui menace la colonie, aujourd'hui que, par suite du retrait de la plus grande partie des troupes, l'argent n'afflue plus en aussi grande quantité que dans les dernières années ; et que la renaissance agricole n'est pas assez avancée pour que le pays puisse produire, dans une mesure suffisante, des matières d'exportation. « L'on ne saurait se dissimuler, a-t-il dit, que les choses ne vont pas tout à fait comme il faudrait. Si nous ne pouvons empêcher cette dépression, nous devons, du moins, nous efforcer d'en atténuer la gravité. Si l'on tient

compte de la situation présente, et si l'on considère que l'Etat a déjà fait pour le pays d'énormes sacrifices, on comprendra que nous sommes tenus à la plus grande économie. Il faut, en conséquence, restreindre les dépenses, augmenter les recettes et ne demander à la mère patrie que les secours indispensables, car la colonie doit arriver à payer elle-même ses dépenses administratives. Elle y parviendra bientôt, si le progrès continue, si l'on est résolu à faire les sacrifices nécessaires et à pratiquer la maxime : Aide-toi toi-même. » La conclusion de cette première partie du discours officiel fut le dépôt d'un projet portant création de nouveaux impôts directs et indirects. Certaines prescriptions du nouveau tarif douanier sont destinées à protéger l'élevage dans les colonies; ainsi les droits de 30 marcs sur les bœufs de boucherie importés, de 5 marcs sur les moutons, de 0,40 pfennigs, par kilo, sur la viande, de 0,50 pfennigs sur le beurre et la margarine. Le sucre, jusqu'à présent exempt de droits, paiera 0,10 pfennigs par kilo. On compte que cette taxe produira beaucoup, car, pendant le 3e trimestre de 1907, les importations de sucres et produits sucrés ont atteint 422.380 kilos. La principale élévation des droits porte sur le tabac, les cigares et les cigarettes.

Le *Journal du Sud-Ouest* trouve qu'il est encore bien tôt, un an et demi seulement après la conclusion officielle de la guerre, pour parler de faire supporter par la colonie toutes ses dépenses administratives. Les richesses du sous-sol commencent seulement à être exploitées, il n'y a ni commerce ni plantations ni agriculture. Outre l'extraction des produits miniers, qui est à ses débuts, il n'y a que l'élevage sur quoi on puisse actuellement compter pour enrichir le pays. Dans ces conditions, la création des nouveaux impôts réclamés par le gouvernement constitue une très lourde charge, d'autant plus qu'à ces impôts viendront s'ajouter les contributions municipales et les contributions d'arrondissement, de telle sorte que la vie, déjà coûteuse, le deviendra beaucoup plus.

Depuis longtemps la population blanche réclamait l'autonomie communale. Le gouvernement a voulu donner satisfaction aux colons. Un bourgmestre allemand, le Dr Külz, a été envoyé par le ministère des colonies pour organiser une commune, d'abord à Windhuk, puis à Swakopmund, à Luderitzbucht et à Keetmanshoop. Un projet de loi a été préparé relativement à la création de conseils municipaux, de conseils de district et à la réorganisation du conseil de gouvernement. Les membres de ce conseil n'appartenant pas à l'administration, c'est-à-dire les représentant des colons, estimant que la bonne volonté, qu'ils avaient montrée, en votant les projets financiers de gouvernement, méritait une récompense, et qu'à de nouvelles charges devaient correspondre de nouveaux droits, demandèrent que le Landrat eût désormais voix délibérative dans les questions d'impôts, de tarifs douaniers, et quand il s'agit du budget annuel et de l'emploi des crédits votés, mais ce projet de la commission fut combattu par tous les membres officiels, et repoussé. L'exposé des motifs, présenté par l'avocat Erdmann, ayant été sévèrement blâmé par le gouverneur, celui-là donne sa démission. L'opinion, dans la colonie, et que le landrat, organisé comme il est, avec voix consultative seulement, est une institution absurde qui ne peut durer.

M. de Schukmann a annoncé que au 1er octobre prochain, l'effectif du corps de troupes sera réduit à 3.000 hommes et il a exprimé l'espoir de le voir, au 1er avril 1909, abaissé à 2.500. Comme le fermier Schlettwein faisait observer que cette diminution est inopportune parce que l'on ignore combien de temps durera la paix avec les Bondelzwarts et surtout parce que les Allemands n'ont encore rien entrepris contre les Ovambos, le gouverneur a affirmé qu'il ne ferait jamais la guerre à ce dernier peuple et que d'ailleurs, le Parlement ne consentirait jamais à voter les crédits nécessaires pour cela. La *Kolonial Zeitung* annonce que le capitaine Franke a été envoyé dans l'Amboland afin de résoudre pacifiquement la question de l'influence allemande dans ce pays. Le journal ajoute que la meilleure solution serait l'établissement d'un résident allemand.

Le gouvernement, désireux d'augmenter ses ressources budgétaires, a proposé un relèvement des prix de vente et de location des terres domaniales. L'Etat demanderait, dans le Nord de la colonie, 1 marc l'hectare (moitié pour les vétérans), 0,50 pfennigs, dans les districts de Gibéon et de Keetmanshoop, pour les 10.000 premiers hectares (0,30 pour les vétérans), et, pour le reste, de 0,50 à 1 marc, suivant la valeur de terres. L'appréciation sera laissée aux conseils de district. Ces mesures sont critiquées par le *Journal du Sud-Ouest*, craignant qu'elles ne nuisent au peuplement et à la colonisation. M. Fuchs, auteur d'un article de la *Zeitschrift für Kolonialpolitik*, blâme au contraire le gouvernement d'avoir jusqu'alors vendu trop bon marché. En moyenne, les prix ont été inférieurs à 1 marc l'hectare, pour les 8.000 kilomètres carrés aliénés avant 1904, tandis que les terres appartenant aux Compagnies ont été vendues de 1 à 2 marcs. La trop grande modicité des prix a eu pour conséquence, dit M. Fuchs, l'afflux dans la colonie de colons dénués de ressources et la formation d'un prolétariat agricole, peu recommandable, comme en témoignent les statistiques officielles. (En 1907, pour une population européenne de 7.500 individus, 3.000 affaires criminelles et 7.000 affaires civiles.) D'autre part, les colons, étant disséminés en tous lieux, la défense et l'administration sont devenues très coûteuses. Le budget du Sud-Ouest, qui, en 1902, ne dépassait pas 9 millions de marcs, pour 5.000 colons, atteint, en 1908, 49 millions, alors que le nombre des colons n'a augmenté que de 3.000 unités. M. Fuchs propose le système des adjudications publiques, avec un prix minimum uniforme de 1 marc l'hectare. Il voudrait voir le produit des ventes de terres domaniales, effectué au comptant, intégralement versé dans une caisse centrale de crédit, fondée à Windkuk, sur le

modèle des banques allemandes de crédit foncier.

Le gouverneur a promis aux membres du conseil de leur soumettre tous les projets de construction de voies ferrées. Il a cru devoir ajouter que, les capitaux étant prêtés par l'Etat à la colonie, les représentants de celle-ci auront à considérer, avec soin, quelles sont les dépenses vraiment nécessaires.

Enfin le conseil du gouvernement a eu à s'occuper de la question indigène. Cette question se pose sérieusement maintenant, car, depuis le 1er avril, les Hereros prisonniers ont été libérés. Le gouvernement a fait voter un projet d'ordonnance interdisant de faire crédit aux Noirs. Il a demandé ensuite à l'assemblée quels moyens il faudrait employer pour amener les indigènes au travail, et quels résultats avaient produits jusqu'ici les ordonnances d'août 1907. Le fermier Schlettwein a combattu la thèse de ceux qui réclament, en faveur des indigènes, l'égalité des droits et voudraient qu'on leur rendît les terres et leur bestiaux. « J'admets, a-t-il dit, qu'on autorise les Hereros à posséder du petit bétail, s'ils en ont, ou s'ils peuvent en acheter avec le produit de leur travail, mais l'intérêt de la race blanche ne permet pas de faire davantage. » En aucun cas, a dit, de son côté, M. Schukmann, il ne serait possible de rendre aux indigènes la propriété du sol. Tel est aussi le sentiment du directeur de la mission rhénane. Les principes sur lesquels reposent les dernières ordonnances, à savoir que les Allemands sont seuls propriétaires du sol et que les indigènes sont leurs serviteurs doivent donc être appliqués. Seulement l'intérêt autant que l'humanité commande de bien traiter les Noirs dont on ne saurait se passer. Aujourd'hui ils errent par le pays, ne sachant où aller, se défiant des Européens nouvellement arrivés, qu'ils ne connaissent pas, et évitant les lieux habités, M. Schlettwein a proposé de leur donner, en location, dans chaque district, des terres à cultiver. Ils seraient ainsi obligés de travailler pour vivre. L'entrée de ces réserves serait interdite aux Blancs, surtout aux marchands, mais le fermier, en quête de travailleurs, autorisé par l'administration, y pénétrerait accompagné d'un commissaire de l'indigénat. Le contrat de travail une fois conclu et visé par l'autorité, employeurs et employés seraient soumis aux prescriptions édictées par les ordonnances. Les nouveaux colons sont tentés de s'adresser à l'administration pour avoir la main-d'œuvre nécessaire, mais ce n'est pas aux chefs de district, a dit M. Schukmann, à leur en procurer. Ils doivent la chercher eux-mêmes. Il est à espérer qu'ils comprendront, comme les anciens, que le meilleur moyen de garder leurs ouvriers est de les bien traiter, car sans cela, comme le pense le *D. S. W. A. Zeitung*, il n'y a pas d'ordonnance si sévère soit-elle qui empêchera les indigènes de quitter leurs patrons, et la police allemande n'est pas assez nombreuse pour arrêter tous les fugitifs.

CAMILLE MARTIN.

Chronique de l'Armée coloniale

Tableau de concours. — Sont inscrits au tableau de concours pour la Légion d'honneur :

INFANTERIE COLONIALE. — *Expéditions lointaines.* — Pour chevalier : le lieutenant Caresche et les capitaines Cornet et [illegible].

Ancienneté. — Pour officier : MM. Porion, lieutenant-colonel; Lavoisot, Le Camus, colonels; Gay, chef de bataillon; Bertin, colonel; Bels, chef de bataillon; Divers, lieutenant-colonel; Noël, colonel; Béthouart, lieutenant-colonel; Dumoulin, chef de bataillon; Montignault, colonel; Bégot, chef de bataillon.

Pour chevalier : MM. Dodat, Demogue, Coste, Eckert, [illegible], Jasiensky, Boutard, Duplat, Perrot, Bourgoin, Verhaeghe, capitaines; Marin, lieutenant; Brocard, Baudot, Lacoste, Hugot, [illegible], Mercier, Sanceau, Vuillermet, Maupin, Koch, Buisson, [illegible], Baulmont, Colona, Biagne, Conord, Forestier (P.), [illegible], Vinet, Dubas, capitaines; Morvan, lieutenant; Cianfarani, [illegible], Le Roux, Labarrère, Nativat, Fréchou, Fortin, Gibault, Montoya, capitaines; Boulanger, lieutenant; Vautravers, Richard, chefs de bataillon; Demarque, Dubois de Saligny, Bodez, capitaines; Gadoffre, chef de bataillon; Berteaux-Levillain, capitaine; Le Sauce, lieutenant; Guillermin, Marabail, Angeli, Brangier, Castaing, Marseille, Régnier, capitaines; Obissier, chef de bataillon ; Laforgue, Laporte, Wacquez, capitaines; Bandiougou, lieutenant indigène.

ARTILLERIE COLONIALE. — Pour officier : les lieutenants-colonels Le Bigot, Doctaire, le colonel Bergeret, le chef d'escadron Goubet, le lieutenant-colonel Delestre.

Pour chevalier : MM. Gélin, Lambert, Constant, Gacogne, Sales, Ducatillon, Isabey, Trémolières, Redon, Le Brouze, capitaines; Halluitte, Lepébie, chefs d'escadron; Mercier, Laloux, Tardieu, capitaines; Couarde, Chabanier, chefs d'escadron.

BIBLIOGRAPHIE

Dakar, ses origines, son avenir, par G. RIBOT, médecin-major des troupes coloniales H. C., chargé des services sanitaires et d'hygiène à Dakar, et R. LAFON, licencié en droit, adjoint des Affaires indigènes, secrétaire de la mairie de Dakar. — Ouvrage grand in-8° raisin sur beau papier couché, illustré d'un grand nombre de photographies et de plans en plusieurs couleurs. Prix : 6 francs. G. Delmas, éditeur, Bordeaux.

Dakar, dont la fièvre jaune a fait naître la sinistre réputation; Dakar, foyer de toutes les épidémies, qui, au siècle dernier, ravagèrent la côte occidentale d'Afrique; Dakar, au sol aride, aux marais pestilentiels; Dakar, le tombeau des Européens, n'existe plus.

Quelques années encore, et ceux qui habiteront la cité verdoyante aux belles avenues, aux coquettes maisons largement ombragées et entourées de ravissants jardins, ceux qui aborderont dans son port majestueux aux eaux calmes et profondes enserrées par de vastes quais, tous ceux enfin qui fouleront le sol de la capitale de l'Afrique Occidentale Française, se demanderont si le Dakar du siècle dernier n'est pas un fils de la légende.

On pourra se rendre compte que cette légende était une triste réalité, en suivant pas à pas dans ce livre le travail gigantesque accompli en quelques années par ces pionniers de la civilisation et de l'hygiène, à la tête desquels se trouvait M. Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française.

Tous ceux qui, pour une cause quelconque, s'intéressent à notre domaine colonial, tous ceux qui cherchent à employer leur énergie ou leurs capitaux hors de la métropole, tous ceux enfin qui ont foi en l'avenir de nos colonies, liront avec le plus vif intérêt ces pages richement illustrées de nombreuses photographies et plans et qui retracent, d'une manière si saisissante, par quels moyens, au prix de quels travaux et de quelles difficultés, quelques hommes d'énergie ont pu, en moins de cinq années, faire de la ville la plus insalubre de notre empire colonial la cité riante, hygiénique et confortable qu'est Dakar aujourd'hui et le port qui sera demain le plus vaste, le plus sûr et le mieux outillé de l'Afrique.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Dix-huitième Année N° 7 — Juillet 1908



BULLETIN DU COMITÉ DE l'Afrique Française

ORGANE DU
COMITÉ DU MAROC
FONDÉ PAR HARRY ALIS
et publié mensuellement sous la direction
de M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité,
avec la collaboration de MM. O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil, Ernest Vincent, Ed. Payen, Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll, etc.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général du **Comité de l'Afrique Française**
Paris, 21, RUE CASSETTE (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce BULLETIN.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs.
Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro est joint le supplément n° 7.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité de l'Afrique Française

MM.

Command. Gaden, en Mauritanie	25 »
G. Reveilland, à Vincennes	20 »
Lieut. Derendinger, à Versailles	15 »
F. Gros, à Nabeul	15 »
* Larose, libraire, à Paris	20 »
Classe d'histoire de l'institution N.-D. des Minimes, à Lyon	81 »
Esnault, à Guelma	20 »
Capit. Gerhardt, en Mauritanie	25 »
Victor Berti, à Tanger	15 »
Jules Leprince, à Paris	10 »
Mme Emile Templier	50 »
Capitaine Kieffer, à Paris	10 »
* Bret, adjoint des affaires indigènes	15 »
Maurice Delafosse, à Paris	30 »
* A. Jobez, adjoint aux affaires indigènes	15 »
Grison, à Hanoï	15 »
Command. Wolff, à Auxerre	10 »
* Ch. Ben Ali Cherif, à Azy-Ben-Ali-Cherif	20 »
Gallois, à Paris	15 »
Emile Lepissier, à l'Ermitage	20 »
* Bibliothèque militaire de Nioro (6 mois)	12 »
André Tréca, missionnaire, à Patyana	20 »
A reporter	478 »

Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — La lettre D indique les dons. — Pour permettre le contrôle, le *Bulletin* ne publie les souscriptions de chaque mois que dans le deuxième numéro qui suit leur recouvrement. — Les souscriptions inférieures à 10 francs sont totalisées à la fin de la liste.



Report	478	»
Capit. Avon, à Troyes	10	»
Biblioth. des officiers du 35e d'infant.	15	»
Cohen frères, à Conakry	20	»
Dr Dampeirou, à Ismaïlia	20	»
Lucien Fourneau, administ. des colonies.	20	»
Capitaine Bouvet, à Bordeaux	20	»
Command. Mouret, à Zinder	25	»
Lieut. Etiévant, à Zinder	15	»
F. de Coutouly, à Kadé	15	»
Société « Le Khédive », à Alexandrie	100	»
Lieut. Mougin, à Casablanca	10	»
Louis Teste, professeur, à Paris	15	»
Mme Armand Templier	500	»
Klobukowski, ministre plénipotentiaire (6 mois)	11	»
* R. de Villaine, aspirant de marine	25	»
Davan, à Philippeville	20	»
Georges Cochar, à Andromasina	15	»
Brillouin, à Paris	15	»
Coutanceau, à Paris	10	»
Urbain Fabvier, à Paris	20	»
E.-F. Gautier, à Paris	20	»
Commandant Lenfant, à Paris	20	»
Trouard-Riolle, à Paris	20	»
Baille Saint-Martin, à Mèze	20	»
Bardey, à Lambertière	20	»
Lieut. Bégou, à Toulon	10	»
Commandant Bulot, à Lyon	10	»
Capit. A. Charrier, à Vitré (2e semestre).	7	50
Lieut. Lanrezac, à Puteaux	10	»
Mathon, à Marseille	30	»
Lieut.-colonel Morel, à Saumur	15	»
J. Royer, à Bône	10	»
De Salancourt, à Tunis	25	»
Weyland, à Grombalia	10	»
A. Bailet, à Addis-Abbeba	20	»
E. de Thézillat, à Port-Tewfick	10	»
Le Clerc, à Mustapha	10	»
Vaffier-Pollet, à Tanger	20	»
Les officiers du génie, de Sidi-Ferruch.	10	»
Cercle militaire de Saint-Louis	25	»
* Lieut. de Vaucresson, à Bou-Znika	15	»
Souscriptions diverses	13	»
Total	1.729	50

Sommaire du Supplément n° 7

L'APPROPRIATION DU CONGO FR

Deux choses sont changées au Congo français depuis notre dernier Bulletin.

D'abord, le titre du chef de la colonie. Réforme peu profonde, mais significative néanmoins. Ce vocable usé de « commissaire général du gouvernement au Congo français » remontait trop nettement aux temps héroïques et rappelait trop l'ère des tours de force qui consistaient à administrer le Congo avec rien. Le Congo français est une colonie, doit être une colonie comme les autres, et il convenait que son chef eût, lui aussi, le titre, comme il a le rang, de gouverneur général. C'est chose faite, en vertu d'un décret du 26 juin. M. Merlin va inaugurer le titre et son traitement sera porté à 20.000 francs de solde d'Europe, à 20.000 francs de supplément colonial et 20.000 fr. de frais de représentation.

L'autre réforme est plus immédiate. Dans le cahier des crédits supplémentaires votés par les Chambres avant leur séparation, le ministre des Colonies a demandé et obtenu l'inscription pour le renforcement des effectifs du Congo d'un crédit de 692.000 francs, dont il établit ainsi l'utilité dans son exposé des motifs :

En vue d'assurer la reconnaissance de notre suprématie dans toutes les parties de nos établissements du Congo et en particulier d'obtenir la rentrée normale et régulière de l'impôt, il convient de procéder à une réorganisation administrative complète de cette colonie. Dans ce but, il est indispensable d'occuper effectivement ces vastes territoires dont la superficie est plus de trois fois supérieure à celle de la France continentale, à l'aide de forces militaires plus puissantes que celles qui s'y trouvent actuellement.

Des efforts ont déjà été faits dans ce sens.

En 1906 on a envoyé de Dakar au Congo une compagnie de tirailleurs sénégalais. En 1907, cette unité a été maintenue et des crédits supplémentaires ont été accordés pour son entretien par le Parlement. Enfin, le budget de 1908 a consacré la transformation complète de l'organisation militaire de la colonie de manière à la mieux adapter aux nécessités locales.

Toutefois, le résultat obtenu est encore insuffisant ; il est certain qu'il y a lieu d'aller plus loin dans la voie que l'on s'est tracée, et d'augmenter progressivement les forces militaires de la colonie.

Afin de pouvoir échelonner les charges financières qui résulteront de l'accroissement des effectifs et de faciliter le recrutement en Afrique Occidentale Française des éléments indigènes dont se composeront les nouvelles unités, on se propose d'adopter les mesures suivantes :

Dès 1908, trois compagnies d'infanterie indigène à effectifs renforcés seraient créées. La dépense ne s'appliquerait d'ailleurs qu'aux six derniers mois de l'exercice, et les crédits demandés ont été calculés en conséquence.

La réalisation de ce plan se continuerait au cours des années 1909 et 1910. Le projet de budget de 1909 doit prévoir la formation de deux autres compagnies et la réorganisation des 14 compagnies existant en 4 bataillons, de façon à rendre possible leur administration.

Enfin le projet de budget de 1910 porterait à 16 le nombre des compagnies stationnées au Congo.

C'est en vue de poursuivre l'application de ce programme, qui a reçu en 1907 un commencement d'exécution,



que nous sollicitons l'allocation d'un crédit de 692.000 fr., qui se décompose ainsi qu'il suit :

a) Entretien pendant les six derniers mois de l'exercice de trois compagnies d'infanterie coloniale à effectifs renforcés	238.000 fr.
b) Renforcement du service de l'intendance par la création d'un quatrième centre administratif	7.000 »
c) Augmentation des dépenses de matériel résultant de l'accroissement des effectifs	209.000 »
d) Achat d'armes et de munitions et service des constructions	218.000 »
Total égal	692.000 fr.

Afin de compenser cette augmentation, il a paru possible, après examen de la situation des engagements de dépenses de l'exercice 1908, de réaliser sur divers chapitres du budget colonial des annulations de crédits pour un chiffre équivalent.

Les lecteurs du Bulletin savent, par la campagne menée ici depuis quelques mois, combien ce premier acte est utile et nécessaire. Tout a été dit sur la situation paradoxale de cette colonie, qui n'a jamais été conquise, qui n'est pas occupée et qui serait demain sans défense contre un mouvement indigène. Il serait même curieux de dresser l'historique des mouvements isolés qui se sont produits depuis quelques années dans la colonie et que l'on a toujours ignorés en France ou que l'on n'a appris que par les racontars déformés des indigènes et des hâbleurs de paquebots ou par les propositions de récompenses inscrites à l'*Officiel*. Nous avons déjà dit qu'un des maux du Congo a été le silence qui a couvert tout ce qui s'y faisait, tout ce qui s'y passait, en bien comme en mal. La vérité sort enfin de la brousse. Il faut occuper la colonie, disons-nous depuis longtemps avec tous les amis du Congo. Le gouvernement le reconnaît et le ministre des Colonies a fait le premier pas. Aux félicitations unanimes qu'il a reçues il peut mesurer les encouragements qu'il trouvera s'il poursuit résolument son effort.

Une manifestation très caractéristique le lui a prouvé récemment. Le 30 juin, la Ligue coloniale française conviait ses adhérents et ses amis à un dîner auquel elle avait bien voulu inviter le Comité de l'Afrique Française à se faire représenter et qui s'est trouvé devenir, de par la présence de M. Merlin et du fait des circonstances, une manifestation décisive en faveur de l'appropriation du Congo français. M. Etienne, qui présidait, a rappelé les temps difficiles que cette colonie a traversés parce que la mère-patrie ne lui a pas donné l'aide nécessaire pour sa mise en marche : l'Indo-Chine a reçu des centaines de millions, Madagascar plus de 240, l'Afrique Occidentale près de 200, le Congo n'en a eu que 40. C'est une dotation qu'il faut au Congo. Ce que M. Milliès-Lacroix lui donne en ce moment, 4.000 hommes pour une contrée quatre fois grande comme la France, c'est « un commencement ». M. Etienne a dit justement : « Cela prouve au moins la préoccupation de garantir à tous là-bas la sécurité. Ce sera le premier des biens. Pour l'affermir, il faudra songer aussitôt à relier par le fil tous les postes, afin que, partout, fonctionnaires et colons ne se croient plus abandonnés, loin de tout secours, afin encore que le nouveau gouverneur général, M. Merlin, tienne tout son personnel dans la main, qu'il sache et puisse commander et être obéi. Mais l'ordre et la sécurité régnant, il faudra mettre en valeur les richesses jusqu'alors inexploitées ou même mal exploitées. Et dans ce but, il n'y a qu'un moyen, bien connu et qui a réussi partout, tout à côté même, en Afrique Occidentale. C'est le chemin de fer. Deux voies sont déjà étudiées. Toutes deux sont nécessaires et seront excellentes pour l'exploitation de la colonie. Il faudra donc et sans retard les construire, en obtenant du Parlement par le gouvernement les garanties d'intérêt indispensables. Ainsi outillé, avec son admirable réseau fluvial, le Congo défiera tous les outrages, toutes les calomnies. Il prospérera. »

M. Merlin ne pouvait que souscrire à ce programme. Lui aussi veut établir, en premier lieu, la sécurité. Mais, en même temps, il demande des communications télégraphiques et l'étude de l'amélioration des voies navigables. Le nouveau gouverneur général du Congo a dans ses projets un premier emprunt, un petit emprunt, destiné à permettre l'exécution de ces œuvres urgentes. Le « grand emprunt » — chemins de fer, écoles, travaux publics, etc. — viendra plus tard, quand il aura vu de près les possibilités financières et économiques de la colonie. Mais d'ores et déjà, il a saisi l'occasion de dire aux parlementaires présents que la colonie comptait sur l'aide de la métropole.

On la lui a largement promise, et M. Paul Deschanel, qui préside la commission des affaires extérieures et coloniales de la Chambre, a dit à son tour que le concours de cette grande commission est acquis à l'œuvre congolaise : « Le temps de résoudre la question du Congo est venu, a-t-il dit ; l'heure a sonné où la Commission des affaires extérieures et coloniales doit en rechercher les meilleures solutions. »

Enregistrons ici ces promesses. Le Congo français en compte déjà quelques-unes dans son histoire ancienne. Cependant aucune n'avait été si solennelle et si sincère. M. Milliès-Lacroix a d'ailleurs ouvert la série des faits. De plus, les événements mêmes imposent la marche en avant. Enfin, le Parlement et la presse ne voient plus exclusivement dans le Congo français un pays à « scandales coloniaux » et à opérations militaires. Ils s'éprennent pour lui d'une sympathie un peu soudaine, parfois un peu bruyante, mais qui paraît durable. Elle se traduira par des actes, et la facilité avec laquelle les Chambres ont admis le premier, qui est une mesure de sécurité, atteste que le programme d'appropriation va entrer dans la période d'exécution.

AUGUSTE TERRIER.

Les Affaires du Maroc

Lorsque l'on se rappelle les développements de la politique suivie par le gouvernement au Maroc, on serait tenté de lui jeter la pierre. Dans la série des faits, elle ne brille pas par la fermeté. Elle ne brille pas beaucoup plus par la dignité dans les explications que, devant les Chambres, elle est obligée de donner d'elle-même. Mais, à la réflexion, on lui trouve des circonstances atténuantes. Le gouvernement, dans cette affaire du Maroc, n'est pas seulement harcelé par les socialistes, et en particulier par M. Jaurès, dont la censure prétentieuse et inlassable est une continuelle trahison inconsciente. Il ne trouve aucun appui, aucun sens des réalités dans les partis qui se vantent cependant de savoir ce qu'est la vie d'une nation avec toutes ses nécessités. Sauf de rares exceptions, on peut dire que la Chambre, depuis les radicaux jusqu'à l'extrême droite, n'apporte aucun appui à une saine politique marocaine et n'a même aucune conscience de ce qu'elle pourrait être. Il y a quelques mois, le discours de M. Ribot ne se distinguait guère de ceux de M. Jaurès que par une affirmation des droits de la France plus vigoureuse dans les mots, mais pas plus utile ni positive en face des faits et des méthodes à suivre. Les derniers débats marocains n'ont pas été plus réalistes ni plus brillants. On n'a guère pu y relever qu'un mot courageux, vraiment courageux, le « Moi ! » lancé par M. Etienne quand les socialistes ont demandé au ministre des Affaires étrangères quels députés l'avaient engagé à suivre une politique résolument azizienne.

Tous ces débats révèlent trop clairement un état d'esprit qui, nous le répétons, crée pour le gouvernement des circonstances atténuantes. Nous ne parlerons pas très longuement de M. Jaurès, qui s'est discrédité par l'excès de la candeur avec laquelle il dessert, sans devenir capable de le comprendre, les intérêts de son pays. Il se conduit comme s'il était le porte-parole de M. de Bülow au Palais-Bourbon. Il donne un écho et un point d'appui à toutes les tentatives d'intimidation allemandes. Chaque fois que notre gouvernement fait une déclaration du caractère provisoire de notre action, M. Jaurès la souligne, s'en saisit avidement, l'enregistre comme « un acte nouveau d'engagement international ». Il se réjouit de toutes les servitudes constituées sur notre action marocaine. Son zèle est celui d'un conservateur des hypothèques de la politique allemande. Il insinue que notre diplomatie manque de parole et viole l'Acte d'Algésiras. Lui-même se charge d'agiter l'épouvantail germanique. Il est un propagandiste de la peur que l'on voit certain de ses lieutenants exprimer plus scandaleusement encore, comme l'a fait M. Vaillant, le 19 juillet, qui, au moment où M. Denys Cochin défendait la politique d'action, s'est écrié : « ...qui se serait dénouée sur la frontière de l'Est ». Il est remarquable que personne à la Chambre ne relève un tel manque de tenue.

A vrai dire, M. Jaurès a une excuse : c'est qu'il ne comprend en aucune manière que nous ayons à sauvegarder soixante-dix ans d'efforts et un avenir magnifique en Berbérie contre un certain Maroc qui menace de se faire en dehors de nous et contre nous. Il ne comprend rien, par conséquent, à la situation spéciale que nous devons nous assurer dans l'Empire chérifien, et ce personnage, qui a réclamé l'internationalisation de toute l'affaire marocaine, n'est que logique dans son inconscience lorsqu'il définit sa politique, dans une interruption comme celle-ci : « Ce que nous vous reprochons, c'est d'agir isolément. Vous faites au Maroc infiniment plus que les autres ! » Un hafidisme qui n'aspire qu'à trouver, qu'à créer même au Maroc un pouvoir fort pour s'effacer devant lui, fût-il étranger à notre politique ou inspiré même par une autre, est le corollaire tout naturel d'une pareille mentalité. Mais il ne s'est pas trouvé à la Chambre un seul membre de la majorité pour démontrer ce que cette conception avait d'incompatible avec le développement ou seulement la sauvegarde des intérêts français. Le hafidisme de M. Jaurès est frère de celui que défendait naguère M. Ribot sous couleur de neutralité et que M. Dubief propageait en se réjouissant de voir surgir au Maroc un sultan fort et populaire comme un « président de la République ». Toute cette insuffisance, ce manque de réalisme expliquent bien que la Chambre ait encore pu, dans l'ordre du jour voté le 19 juin, proposer au gouvernement cette quadrature du cercle : la défense des droits et de la dignité de la France sans la moindre intervention dans la politique intérieure du Maroc.

Avec de pareils éléments, la tâche du gouvernement n'est guère facile. Il n'était pas très commode à M. Pichon de donner des conclusions aux vérités qu'il exprimait encore le 19 juin devant la Chambre en disant : « Nous n'avons fait que constater, en passant, un fait incontestable, qui se trouve justifié et démontré dans tous les rapports dont nous sommes saisis... que Moulay Hafid avait été l'obstacle principal à la pacification de la Chaouïa... C'est lui qui nous a combattus ; c'est lui qui a soulevé contre nous les tribus pillardes et qui les a précipitées à la guerre sainte jusque sur la frontière de l'Algérie... Si le programme qui était celui de Moulay Hafid, à savoir la guerre sainte prêchée contre tous les Européens, venait à se réaliser, l'anarchie complète régnerait au Maroc. »

En présence d'une pareille situation la conclusion naturelle serait de donner tous les appuis compatibles avec les obligations internationales à la seule puissance marocaine qui se montre — peu importe par quels chemins elle a dû passer pour y arriver — favorable à l'influence étrangère et française en particulier. L'Acte d'Algésiras n'empêche pas Moulay Abd el Aziz de recourir à des étrangers pour mettre quelque ordre dans ses finances et sa force armée. Il aurait fallu faire

tout le possible dans cette voie. Mais la Chambre ne comprend pas que l'ordre ne s'établira pas par miracle au Maroc et que si on n'aide pas des éléments marocains contrôlés à l'établir, il devra résulter un jour d'une intervention directe française, ou, si nous nous dérobons, étrangère, provoquée par quelque excès de l'anarchie.

Donc, nous n'avons pas de politique, pas même la seule politique qui eût pu nous servir et eût été relativement facile il y a quelques mois. Nous n'usons d'Abd el Aziz, le sultan reconnu par les puissances, que si, çà ou là, dans un port, nous pouvons appuyer notre action pacificatrice sur un fonctionnaire relevant de lui. Notre action n'a pas de vues d'ensemble et s'inspire seulement des circonstances locales. Mais quelle est, en résumé, notre politique d'après les déclarations faites le 19 juin par le ministre des Affaires étrangères?

Malgré les socialistes, « nous persistons à ne pas vouloir internationaliser le Maroc ». Notre occupation de la Chaouïa est sans doute provisoire, nous nous préoccupons même de la faire cesser, mais non sans rien laisser derrière nous, et de telle manière que la « situation de cette région soit suffisamment assurée pour que de nouvelles complications ne rendent pas une nouvelle intervention militaire inévitable... Il faut qu'en nous retirant du Maroc nous laissions derrière nous, dans les endroits que nous avons occupés, l'ordre et la sécurité ». Les instructions données au général d'Amade montrent comment on espère y parvenir. On s'efforcera de créer des forces marocaines, d'abord encadrées par nous et marchant avec nos troupes et auxquelles on laissera, à mesure que leur solidité s'affirmera, la garde des postes installés dans le pays. De cette manière, on compte faire assurer par les indigènes eux-mêmes « dans l'ordre et la paix, la sécurité et le développement de leurs intérêts matériels qui n'ont actuellement d'autres gages que notre présence ».

A vrai dire, on ne voit pas très bien d'où viendra l'autorité des personnalités marocaines que nous formerons pour leur passer la main. Les investirons-nous nous-mêmes et ferons-nous de la Chaouïa un petit Maroc exceptionnel, étranger à la fois aux pays qui obéissent plus ou moins exactement à Abd el Aziz et à ceux qui appartiennent à Moulay Hafid selon le même mode relâché? Assurément, les instructions du général d'Amade font croire que, au début du moins, cette œuvre d'organisation de la Chaouïa ferait partie d'une politique azizienne. Elles portent, en effet, que « nous attendons un utile concours des fonctionnaires et des chefs qui devront être choisis par le Makhzen avec un soin particulier en vue de cette mission ». Rien de plus justifié par notre intérêt et les circonstances internationales que la recherche d'une telle investiture pour nos collaborateurs indigènes. Mais tout dans l'attitude du gouvernement nous oblige à ne pas compter qu'il y ait là un système assez arrêté pour résister à une difficulté ou aux criailleries de quelques parlementaires sans compétence. Tout ce que nous savons, c'est que nous ne nous retirerons pas comme des gens de rien, n'ayant ni droits ni souci de ce qu'ils laisseront derrière eux, et dans les circonstances, et étant donné tout ce qui doit nécessairement sortir du contact de ce programme d'organisation avec les réalités marocaines, c'est déjà quelque chose que de savoir cela.

A la frontière, pour avoir une politique unie et suivie, le gouvernement a créé un haut commissaire dans la personne du général Lyautey, tout désigné pour ce rôle. Les instructions qui lui ont été données montrent aussi un heureux souci d'unité entre l'action à la frontière et l'ensemble de notre politique marocaine dont elle est une partie. Elles subordonnent notre action oranaise à la direction du ministre des Affaires étrangères et prévoient sa corrélation nécessaire avec l'action de la légation de France à Tanger. Elles décident, en conséquence, que nous n'agirons pas par nous seuls, mais bien en collaboration avec l'autorité marocaine : « Il n'entre point dans nos intentions d'assurer la pacification de la région frontière par les troupes françaises : c'est par la police franco-marocaine qu'elle doit être assurée. » Cette pacification doit se faire sur la base des accords de 1901-1902, ce qui est une manière de plus d'indiquer qu'elle doit avoir un objet dépassant les nécessités locales et faisant partie de l'ensemble de notre politique marocaine. S'il ne s'agissait pour nous, en effet, que de couvrir nos tribus algériennes, nous n'aurions pas besoin de nous associer sur la frontière une autorité makhzen que nous ne trouvons pas toujours sur place pour nous servir, mais qu'il nous faut parfois soutenir et susciter.

Si notre objet était purement local et pour ainsi dire oranais, nous n'aurions pas eu à faire les accords de 1901 qui ont, en effet, paru une absurdité à ceux qui ne les voyaient qu'en songeant au domaine immédiat dans lequel ils devaient s'appliquer. Mais il s'agissait d'habituer l'autorité chérifienne à collaborer avec nous sur le terrain où nous pouvons lui être le plus utiles. Il est heureux que le gouvernement veuille maintenir une politique qui n'a de sens que si elle vise l'ensemble de la question marocaine dont notre action à la frontière n'est qu'une partie et un moyen.

Maintenant comment cette politique, qui suppose un Makhzen ami, pourra-t-elle se développer avec quelque utilité si nous pratiquons intégralement le système de « l'indifférence transcendante »? C'est là un mystère dont nos gouvernants paraissent se préoccuper assez peu. Ils se paient sans doute de mots parce qu'ils en paient les autres, les parlementaires, dont l'humeur les préoccupe bien davantage que les exigences des réalités marocaines. Ils comptent, selon toute vraisemblance, sur le hasard bienveillant, ils se laissent aller à la dérive dans le vague espoir que cela durera et qu'ils pourront peut-être échouer sur quelque vasière paisible et molle. Mais, pour être juste, comme nous l'avons dit, il faut penser à ce qu'ils ont derrière eux, et on voit qu'ils n'ont pas d'autre tort — très grave, à vrai dire, pour

des hommes qui prétendent être des chefs — que de ne pas être plus courageux ni énergiques ni prévoyants que tout leur médiocre entourage.

Cependant la décence et les précédents les obligent à poser des principes : ils persistent à ne pas vouloir internationaliser le Maroc, ils ne songent pas à se retirer de la Chaouïa sans lui assurer le maintien de l'ordre apporté par nous, ils restent décidés en théorie à appliquer sur la frontière la politique des accords de 1901-1902. Sans doute le gouvernement ne veut tout cela qu'avec une incertitude et une pusillanimité qui permettent des accidents, des échecs de détail, le « gâchage » relatif et plus ou moins prolongé de l'œuvre à accomplir. Mais il est certains principes dont l'acceptation, dans un milieu marocain, doit finir par entraîner certaines conséquences. Les difficultés auxquelles nous avons affaire sont elles-mêmes d'une imprécision et, pour ainsi dire, d'une lenteur, qui enlèvent à l'aboulie du gouvernement et, disons-le, du pays lui-même, une partie des inconvénients et des dangers qu'elle aurait dans d'autres circonstances. Toutes les nouvelles confirment l'idée que Moulay Hafid n'est pas près de nous présenter le Maroc organisé, le Maroc bloc, que souhaitent les Allemands, certains Anglais qui ont derrière la tête le désir de ne jamais nous voir profiter de l'accord d'avril 1904, et tous les soupirants français de l'abdication. L'affaire est loin d'être finie et notre éviction ne serait chose faite que si le gouvernement acceptait la déchéance toute crue, ce qui, nous venons de le voir, n'est pas le cas. Aussi, nous qui voulons les droits et l'intérêt de la France autrement que du bout des lèvres et dans des phrases pompeuses, qui le voulons dans les réalités acceptées et mises à profit, comptons-nous que le temps sera galant homme pour nos souhaits beaucoup plus que pour ceux des négatifs et des impuissants. Si nous devons nous résigner à beaucoup compter sur lui, à beaucoup le subir, à le voir longtemps sans doute s'écouler dans une stérilité apparente, nous restons persuadés que les circonstances si fortes qui ont déjà travaillé pour nous et presque malgré nous dans l'affaire marocaine continueront à agir de la même manière. Ne pouvant avoir l'autre, nous conservons du moins l'optimisme des forces latentes. La politique incertaine, minima, que le gouvernement a encore dû déclarer ne retirera pas tout point d'application à ces forces, elle nous permettra sans doute de gagner sans désastre le moment où le pays, instruit par l'évidence de la situation et aussi par les résultats des efforts privés, si remarquables au Maroc, aura enfin une opinion en ce qui concerne la question marocaine.

Robert de Caix.

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin *sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité*, 21, *rue Cassette*.

Sur les confins de la Tripolitaine

Il y a environ deux ans, au début de l'année 1906, il n'était bruit dans la presse que d'un conflit franco-turc.

La Turquie, en Tripolitaine, cherchait à s'agrandir vers l'Ouest à nos dépens, à prendre possession notamment de la petite oasis de Djanet, située à 75 kilomètres au Sud-Ouest de Ghat qui était jusqu'alors la limite extrême de ses possessions. Toute la zone à l'Ouest de Ghadamès et de Ghat avait toujours été d'une manière générale considérée en effet comme faisant partie du Sahara algérien. Les populations de ces régions, les Touareg Azgueur, étaient, de fait, en grande partie déjà, soumis à notre influence. Quant à Djanet, les Turcs n'y avaient à aucun moment fait acte d'autorité : ils n'y avaient jamais envoyé ni un fonctionnaire ni un soldat. Le 20 janvier 1905, par contre, notre drapeau y avait flotté sur une mosquée : il y avait été arboré par le commandant d'une troupe française, le capitaine Touchard (1) ; nous avions effectivement pris possession de cette oasis et la Porte n'avait fait entendre aucune protestation.

Mais l'année suivante, la situation était bien différente. Bien haut les Turcs affirmaient leurs droits de souveraineté sur les Touareg, et ils faisaient ouvertement des préparatifs d'expédition. Notre œuvre de pacification était compromise dans le Sahara et nos tentatives d'organisation de voies commerciales vers le Soudan allaient être enrayées.

Aussi la question de Djanet prit-elle tout à coup une importance particulière. A ce sujet, les nouvelles furent abondantes et les discussions fréquentes dans les journaux et les revues. On annonça même plusieurs protestations de notre ambassadeur à Constantinople, puis les communiqués officieux laissèrent entendre que le Conseil des ministres s'était occupé de cette affaire, et que l'incident était réglé, sur la base du *statu quo*.

Le silence se fit alors sur cette question. L'été venait d'ailleurs : c'étaient les vacances parlementaires, époque heureuse où toutes difficultés politiques et diplomatiques cessent ou s'oublient tout au moins. Dès qu'il s'agit d'un conflit avec la Turquie, nous sommes du reste, en France, d'une insensibilité curieuse. Nous savons, par une longue expérience, que la Porte s'incline toujours, qu'il suffit de parler haut et, dans les cas particulièrement délicats, de mettre en marche quelque croiseur pour que le Sultan, habitué à cette méthode, comprenne le geste, et nous accorde, avec la meilleure grâce, la satisfaction demandée. Au surplus, M. Constans nous avait déjà donné trop de preuves de son esprit avisé, et les heureux résultats de sa manière forte

(1) V. le rapport du capitaine Touchard, dans le *Bulletin, Rens. Col.*, 1905, p. 301 et 359.

ne permettaient pas de concevoir quelque doute sur le succès de nos revendications.

Mais, malgré leur apparente apathie, tous les gouvernements musulmans ne font-ils pas souvent preuve d'une inlassable ténacité? « Les chiens aboient, la caravanne passe », dit le proverbe arabe. Et bien souvent, les chiens de roumis que nous sommes ne peuvent en effet, se vanter que d'avoir aboyé sans grand résultat et de n'avoir empêché les Sultans de Constantinople ou de Fez, malgré les plus solennelles promesses et les plus formelles assurances, de poursuivre ensuite sans relâche la réalisation de leurs projets.

Il convient donc aujourd'hui, aujourd'hui surtout que notre attention semble uniquement captivée par les évolutions du général d'Amade, l'anarchie du Maroc et les événements du Sud-Oranais, de considérer la situation sur les confins de la Tripolitaine.

La Turquie a-t-elle renoncé à ses prétentions? Nos droits sont-ils toujours sauvegardés?

Vers le milieu de l'année 1906, le capitaine d'état-major Abdelkader Djamy Bey avait été envoyé, avec le titre de Koul-Ghassi (adjudant-major), de Tripoli à Ghat, pour y commander la petite garnison que la Turquie entretient dans cette ville. Ce choix était significatif, car cet officier était aide de camp du maréchal gouverneur général de la Tripolitaine ; il était au courant des affaires administratives et politiques et des intentions de son gouvernement. Intelligent et instruit, parlant le français, il était tout désigné pour remplir une mission importante et dans laquelle il pouvait se trouver en relations avec nos officiers ou nos explorateurs.

Or, tout récemment encore, les Turcs étaient à Ghat, bien isolés, et leurs autorités inactives et impuissantes. Leurs soldats oisifs, attendant la relève annuelle, restaient enfermés dans la ville ou plutôt dans une caserne fortifiée en dehors de l'enceinte. Soldats et fonctionnaires semblaient se souvenir toujours du massacre de la garnison de 1886 par les Touareg. Ils ne s'occupaient en aucune façon des affaires des Azgueur, et ils restaient indifférents aux actes de pillage de ces brigands terribles dont avaient eu à souffrir tant de fois non seulement nos explorateurs et nos sujets, mais aussi les commerçants tripolitains.

Le Koul-Ghassi Abdelkader, bientôt promu caïmakam, s'attacha au contraire à développer avec la plus grande activité la puissance et l'influence turques. Avant tout, il fallait être, ou tout au moins paraître fort. Aussi la garnison de Ghat fut-elle renforcée. Son effectif aurait été porté de 25 à 80 réguliers turcs, dont une trentaine de méharistes récemment créés, à l'instar de ceux de nos compagnies sahariennes. Ces soldats renforcés par des zaptiés ou gendarmes, assurent dans la ville un service de police très sévère et l'autorité turque s'y exerce maintenant d'une manière efficace. Aussi n'est-il plus vrai de dire — comme on le répète depuis vingt ans — que les Turcs ne sont que tolérés à Ghat et que les Touareg sont les véritables maîtres de la ville.

Mais ce n'est pas seulement à Ghat que les Turcs commandent aujourd'hui : ce qui est bien leur droit d'ailleurs, puisque notre gouvernement s'est abstenu en 1874 de protester contre l'occupation de ce point qui faisait incontestablement partie de notre hinterland... Leur action s'étend de plus en plus vers l'Ouest.

Depuis longtemps, certes, les autorités de Ghat et de Ghadamès avaient tenté de se concilier les Touareg Azgueur. Mais leurs efforts ne semblaient pas couronnés de succès, et nous nous sommes laissés endormir. Nous avons cru aux fallacieuses promesses des Azgueur dont le livre célèbre de Duveyrier nous avait vanté la bravoure, la loyauté, l'esprit chevaleresque. Il en résulta le massacre de plusieurs de nos compatriotes. Et malgré tout, nous affirmions toujours que ces Touareg, détestant les Turcs, ne désiraient rien tant que d'être rattachés à notre autorité, comme s'ils pouvaient préférer leur soumission à des roumis à la demi-liberté que leur laissaient les Turcs.

En fait, les Azgueur, comme toutes les populations placées entre deux Etats, se rangent tour à tour du côté où les portent leur intérêt et leur sympathie. Ils ont eu des différends avec les Turcs, à maintes reprises ils tenaient à s'éviter notre vengeance : alors ils se réclamaient de notre autorité, surtout lorsqu'ils nous voyaient peu disposés à la leur imposer. Mais il ne faut pas oublier leur hostilité traditionnelle à l'égard de la seconde grande confédération des Touareg, les Ahaggar. Or ces derniers sont depuis quelques années à peu près soumis à la France comme nos autres sujets de l'Algérie. Faut-il s'étonner que, par simple esprit de çoff, les Azgueur soient devenus anti-français et se soient tournés vers les Turcs?

Ceux-ci ne négligent d'ailleurs actuellement aucun moyen pour faciliter ce rapprochement. Le numéro du 13 février dernier du journal tunisien *Es Sawat* contient le passage suivant dans un article sur l'administration turque à Ghat : « Des milliers de patentes de nationalité ottomane sont distribuées aux Touareg nomades. Ce résultat est dû à l'activité de Si Abdelkader Djamy Bey, caïmakam de Ghat. Le gouvernement ottoman apprécie les mérites de ce fonctionnaire et lui a conféré récemment la décoration de la troisième classe du Medjidié, en récompense des services qu'il a rendus en peu de temps. »

Ainsi le caïmakam de Ghat — et cette nouvelle a été, paraît-il, absolument confirmée — confère sur une large échelle la nationalité ottomane aux Touareg Azgueur. Il y a là pour nous un grand danger. Comme les Ahaggar, les Azgueur comprennent, en effet, des fractions nobles et des fractions vassales. Or, les nobles Azgueur sont presque tous propriétaires de maisons à Ghat et de jardins dans les environs; la plupart de leurs chefs sont nos pires ennemis, soit qu'ils aient à redouter notre vengeance pour leurs méfaits, soit

qu'ils jalousent les chefs des Ahaggar investis et soutenus par nous. Il est donc très facile pour les autorités ottomanes d'agir sur eux. Et la soumission des nobles n'entraînera-t-elle pas celle des vassaux? La souveraineté des Turcs sur les Azgueur ne s'étendra-t-elle pas au territoire de ces derniers? Mais au Sahara, très vaste est le territoire de la plus petite fraction. « Car ce sont ses terrains de parcours! » Ainsi, la traditionnelle frontière de la Tripolitaine, qui, d'après tous les géographes même étrangers, forme deux saillants, presque des enclaves, à Ghadamès et à Ghat, serait reportée considérablement à l'Ouest.

Le bruit court d'ailleurs, dans les postes du Sud de la Tunisie et de l'Algérie, que le caïmakam de Ghat est en correspondance suivie non seulement avec les Azgueur, mais avec nos chefs Ahaggar, qui, d'ailleurs, auraient remis ses lettres à nos officiers. On assure que ses écrits ne contiennent rien de compromettant. Le caïmakam demanderait seulement aux Touareg de collaborer à son œuvre de police; il affirmerait les intentions les plus pacifiques et son désir de rétablir la sécurité dans le Sahara.

Serons-nous tentés de remercier chaleureusement cet honorable officier de sa sollicitude pour nos sujets? Ne verrons-nous dans sa correspondance que des flatteries orientales, ou encore un excès de zèle, sans portée politique, d'un officier ambitieux? Il y a aussi, il y a surtout, un acte d'ingérence inadmissible dans les affaires de nos sujets, une tentative de débauchage non dissimulée. Cette campagne n'a pas été déjà sans porter ses fruits : les Azgueur nous échappent de plus en plus et quelques fractions des Ahaggar auraient même fait défection.

Sur toute la frontière de la Tripolitaine, aussi bien vers la Tunisie que vers l'Algérie, l'audace des Turcs croît en raison directe de notre inertie. Ils bâtissent des casernes, ils augmentent les garnisons, ils poussent la ligne télégraphique vers Ghadamès. Enfin, tandis que nous semblons avoir renoncé à toute action militaire et à toute discussion diplomatique, ils ont occupé Montesseur dans les environs du poste tunisien de Djeneien et envoyé temporairement, et comme pour nous tâter, un détachement à Djanet, en violation formelle des engagements pris à Constantinople, de respecter le *statu quo* sur ce point.

Dans le supplément du mois d'avril dernier, le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* a publié le rapport de tournée rédigé en août 1907 par le capitaine Dinaux, alors commandant la compagnie saharienne du Tidikelt. Cet officier annonçait dans ses conclusions que cette compagnie allait constituer deux groupes mobiles distincts pour opérer l'un chez les Azgueur, l'autre chez les Ahaggar, et s'appuyant l'un l'autre sur de petits blockhaus, dépôts de vivres et de munitions et aussi, pourrait-on ajouter, symboles de notre souveraineté. Alors même que ces mesures conservatoires auraient été réalisées, elles seraient insuffisantes pour parer le coup que l'occupation de Djanet par les Turcs porterait à notre influence dans ces régions.

Et le groupe de police? Nous savons qu'il a réussi à châtier des pillards, à surprendre quelques rezzous et à livrer de brillants combats. Nous savons aussi que nos troupes sahariennes, merveilleusement entraînées par le colonel Laperrine, continuent à exécuter des raids remarquables, et qu'elles se rencontrent périodiquement avec celles de l'Afrique Occidentale Française. Mais elles ne paraissent pas avoir pu achever leur œuvre en ce qui concerne la soumission des Azgueur et le rétablissement des voies commerciales de Gabès ou Ouargla vers le Soudan. La Turquie ne contrecarre-t-elle pas notre expansion dans cette région, ne met-elle pas aujourd'hui sérieusement en échec, dans le Sahara, notre influence et notre autorité? Les bruits qui courent actuellement, ainsi que le laconisme des documents officiels tels que l'exposé de la situation des territoires du Sud présenté chaque année par M. Jonnart, permettent de le craindre.

Allons-nous plus longtemps fermer les yeux et rester inactifs? Sous prétexte que Djanet est une misérable oasis, que les Azgueur sont des bandits peu intéressants, que leur pays est désertique, renoncerons-nous à tous nos droits dans cette région? Mais alors où nous arrêtons-nous? Nous ne ferons par nos concessions que développer les appétits des Turcs, et nous arriverons à compromettre gravement la sécurité de nos communications sahariennes et cette pacification du grand désert qui nous a coûté tant d'efforts et de sacrifices, et que le gouvernement général de l'Algérie poursuit avec tant de persévérance depuis cinq ans, d'accord avec le gouvernement général de l'Afrique Occidentale.

Le prolongement du *statu quo* sur les confins de la Tripolitaine ne peut que compromettre gravement notre situation. Il faut espérer qu'on s'en rendra compte.

LA SITUATION EN MAURITANIE

Le massacre du détachement Mangin.

Un nouvel événement, décisif cette fois, est venu prouver l'urgence d'une action résolue en Mauritanie. Un détachement commandé par le capitaine Mangin, de l'infanterie coloniale, a été massacré le 14 juin. Voici la première version de cet événement, communiquée le 24 juin :

Le ministre des Colonies a reçu un cablogramme rendant compte de l'engagement qui a eu lieu le 14 juin à El Moïnan, à 80 kilomètres au Nord-Est de Tidjikdja. Le capitaine Mangin, à la tête d'un détachement de 30 méharistes, a été attaqué et tué ainsi qu'un sergent. On suppose que nos pertes ont été assez graves.

Un autre détachement, composé de M. Amiet, vétérinaire, de 2 sergents européens et de 45 tirailleurs qui allaient rejoindre le capitaine Mangin à El Moïnan, a été attaqué entre Talmeust et El Moïnan par 200 Maures armés

en majorité de fusils à tir rapide, mais il a pu se dégager par une vigoureuse charge; il a eu cependant quelques blessés.

D'informations reçues il résulte que ces reconnaissances auraient été effectuées contrairement aux instructions renouvelées dernièrement par le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française. Ce haut fonctionnaire



UN COIN DE FORT-COPPOLANI

avait en effet signalé le danger d'envoyer des troupes divisées dans la haute région.

Des ordres ont été donnés pour concentrer des forces dans nos postes et assurer le ravitaillement par des colonnes importantes en supprimant les mouvements par faibles escortes. Le colonel Gouraud a été chargé d'une enquête sur ces événements.

Cette note s'était un peu hâtée d'affirmer la responsabilité du capitaine Mangin, car le lendemain le *Temps* publiait la note suivante qui remettait les choses au point :

Nous avons annoncé hier, d'après une note officieuse, que la reconnaissance qui a coûté la vie au capitaine Mangin avait été entreprise contrairement aux instructions données par M. Ponty, gouverneur général de l'Afrique occidentale.

Les informations nouvelles reçues au ministère des Colonies rectifient ces renseignements. M. Ponty télégraphie en effet que le capitaine Mangin avait été envoyé au Tagant par le colonel Gouraud, commandant du cercle militaire de Mauritanie, pour prendre le commandement des méharistes qui occupent cette région. Le capitaine se trouvait à El Moïnan, pâturage situé à la limite du Tagant, mais encore à l'intérieur de la zone qu'avait fixée le colonel Gouraud d'après les instructions du gouverneur général, d'où il résulte que celles-ci n'avaient pas été méconnues.

Le capitaine Mangin qui a succombé dans cette affaire était un Africain, dans la meilleure acception du terme. Il avait de qui tenir. D'une vieille famille militaire de Lorraine, il était le petit-fils de Jean-Henri-Claude Mangin, le dernier préfet de police de la Restauration ; ses oncles étaient : le général Mangin, l'un des héros de la guerre d'Italie, et le colonel Mangin, l'un des plus vaillants soldats d'Algérie. Un de ses frères, le lieutenant Henri Mangin, a trouvé la mort au Tonkin, à Langson, après avoir été décoré pour être entré le premier au Kep; un autre, aujourd'hui lieutenant-colonel, fut le compagnon de Marchand dans le fameux raid à travers l'Afrique ; le quatrième, enfin, sert la France en Afrique comme Père Blanc.

Georges Mangin n'était pas un inconnu pour nos lecteurs. Nous avons mentionné sa participation à la mission Wœlffel du Soudan à la Côte d'Ivoire où il fut plusieurs fois blessé, puis ses raids dans le Nord du territoire de Zinder; enfin ses reconnaissances dans le Borkou où il avait recoupé l'itinéraire de Nachtigal et dont il avait rapporté une carte que le *Bulletin* a publiée (1). Il avait organisé dans le Nord du territoire du Tchad une compagnie méhariste à laquelle il avait su donner l'endurance et la mobilité des compagnies sahariennes. Revenu de cette belle campagne officier de la Légion d'honneur à trente-cinq ans, il avait voulu repartir en mission au Borkou et au Tibesti. L'heure n'avait pas été jugée opportune et le jeune officier s'était aussitôt porté vers la Mauritanie où le colonel Gouraud le chargea d'utiliser immédiatement sa pratique de l'organisation des méharistes. C'est au cours d'une reconnaissance du détachement constitué par lui qu'il a été tué. Les Africains font en ce jeune officier une perte vraiment regrettable.

Souhaitons du moins que le combat où ce brave a trouvé une fin qui dut être digne de ses exploits serve de leçon à notre politique en Mauritanie. La situation n'est pas bonne dans ce pays. La prédication de Ma-el-Aïnin et ses importations d'armes que le dernier *Livre Jaune* sur le Maroc a signalées portent aujourd'hui leurs fruits. On a pu rappeler déjà une longue suite d'agressions commises contre nous depuis moins d'un an. En novembre dernier, à Ridj, près de Niemelane, un convoi est attaqué, trois goumiers sont tués. Dans le Guidimaka, à la même époque, les Maures cernent le poste de Selibaby et annoncent



UNE MAISON DE TIDJIKDJA

que, « dans le cours de l'année, tous les Européens de la région seront tués ». Le 15 mars, un prédicant noir, Allyoro, fait attaquer notre poste de Dagana par une bande fanatisée. Le même mois, le capitaine Repoux est tué et le lieutenant Schmitt blessé à 20 kilomètres de Yagharef, dans la direction d'Akjoucht. Au milieu d'avril, un détachement qui regagnait la côte est attaqué près de Nouakchott et perd trente hommes, dont

(1) *Bulletin*, 1907, p. 81.

deux Européens, les sergents Arno et Goudelat. Les Maures étaient commandés par les deux neveux de Ma-el-Aïnin. A la fin de mai, le peloton de méharistes commandé par le lieutenant Aubert rencontre les Maures près d'Akjoucht et les disperse, après avoir eu trois tués et un sergent européen blessé. Deux autres attaques ont lieu en juin, l'une près du point d'Azelat, l'autre entre Moudjeria et Tidjikdja.

On a heureusement pu démentir le bruit de l'attaque de Port-Etienne qui avait couru au début de juillet. Mais la situation reste incertaine. Elle ne peut se prolonger. C'est l'Adrar qui est le centre de la résistance et de l'action antifrançaises. Il faut l'occuper. Le gouvernement en convient. L'heure et le moyen seuls étaient en discussion. La mort du capitaine Mangin établit qu'ils ne sauraient être plus longtemps retardés.

A. T.

LES FRANÇAIS DU MAROC

La fête nationale a été cette année, à Tanger, l'occasion d'une manifestation fort intéressante. Près de 600 citoyens, sujets et protégés français, s'étaient rendus à la légation de France pour saluer notre ministre, M. Regnault.

Au discours prononcé par le doyen de la colonie, M. Goffart, M. Regnault a répondu en ces termes :

Mes chers compatriotes,

Je suis bien touché des paroles cordiales que votre doyen vient de m'adresser, ainsi qu'à mes collaborateurs, au nom de la colonie française. Je ne lui ferai qu'un reproche, c'est d'accorder une trop large part à nos mérites. Sans doute, nous nous efforçons d'entretenir avec tous des relations aimables et confiantes; mais si nous y avons réussi, n'est-ce pas parce que chacun de vous, guidé par le même désir, attache à ces relations un prix égal au nôtre?

Avec votre doyen, je suis heureux de constater l'union qui existe entre les membres de la colonie. C'est en restant fermement unie qu'elle manifestera aux yeux de tous sa force, sa santé morale, qu'elle sera respectée et prospère. D'ailleurs, l'union et la solidarité entre enfants du même pays sont naturelles et particulièrement nécessaires à l'étranger. Ils s'inspirent d'une communauté d'origine, de mœurs, d'éducation, d'intérêts et aussi d'aspirations nationales. C'est dans ces sentiments fraternels que je vous demande tout d'abord de vous associer au vœu de notre doyen et de reporter vos pensées sur la mère patrie, en exprimant au premier magistrat de notre pays, à M. le président Fallières, l'hommage de notre profond respect et notre fidèle attachement à la France et à la République.

Depuis un an, mes chers compatriotes, la France se présente au Maroc sous ses aspects les plus imposants. Il nous sera permis de le marquer ici, dans cette journée où nos sentiments français trouvent leur expansion naturelle. Sur toute l'étendue de la zone frontière et de la côte marocaine, dans ces nombreux et glorieux combats qui ont jalonné la marche de nos colonnes, partout enfin où notre armée et notre marine nationales ont été mises en face des difficultés, des fatigues et des périls, elles ont accompli leur tâche avec une vaillance et une endurance vraiment admirables. Les soldats des contingents français, algérien, tunisien, sénégalais et de la légion étrangère ont rivalisé de bravoure, sans distinction d'origine, étroitement unis par leur confiance dans leurs officiers, guidés par le sentiment de leur devoir envers la France. C'est là un spectacle réconfortant qui prouve la puissance de nos armes.

Remercions nos troupes et leurs chefs. Remercions M. le général d'Amade, à qui le gouvernement de la République a manifesté publiquement aujourd'hui la haute estime dans laquelle il tient ses brillants services, M. le vice-amiral Philibert, qui vient de nous quitter, laissant ici le souvenir de son énergie et [illegible]vouement, M. le contre-amiral Berryer, son digne succe[illegible]t la colonie a déjà éprouvé la bienveillante sollicitude, les co[illegible]dants des navires, leurs officiers et matelots qui, avec leurs camarades espagnols, sont dans les ports marocains les bons garants de la sécurité des colonies étrangères. Remercions les gouvernements français et espagnol de l'œuvre qu'ils ont entreprise et résolu de mener à bien.

Ce n'est pas seulement par l'envoi de forces militaires que les deux pays ont manifesté au Maroc leur sollicitude. A leur demande, les puissances et le sultan ont décidé de réunir une Commission internationale qui est chargée de déterminer les dommages causés par le pillage et les événements de guerre à Casablanca. M. Herbaux, l'un des membres les plus éminents de la magistrature française, délégué par la France, a été élu par ses collègues vice-président de la Commission; la même fonction a été attribuée au délégué espagnol. Ainsi, dans cette question comme dans toutes les autres, les deux pays amis restent fidèlement unis, accomplissant leur tâche commune dans un même désir de faire régner au Maroc plus d'ordre, plus de tranquillité, et de permettre l'exécution des réformes décidées à Algésiras.

Ces réformes, Messieurs, malgré l'état de trouble et d'anarchie qui s'est manifesté dans le pays avec un redoublement d'intensité et au sujet duquel je n'ai rien à vous apprendre, ces réformes, je voudrais le démontrer aujourd'hui, ne sont pas restées à l'état de lettre morte. Les puissances en poursuivent la réalisation et le Corps diplomatique, agissant en vertu du mandat qu'il a reçu d'elles à Algésiras, a terminé, au cours de cette année, l'élaboration de la partie réglementaire.

Les règlements concernant les adjudications, l'expropriation, la taxe urbaine, le commerce des armes de chasse, les explosifs, le cabotage, le magasinage, ont été ou vont être rendus exécutoires, ainsi que le chapitre V de l'Acte d'Algésiras sur les douanes chérifiennes. Sans doute les commerçants pourront au début en éprouver quelque embarras par suite des changements apportés dans les usages locaux. N'en est-il pas toujours ainsi, quand il s'agit de supprimer ou de modifier de vieilles habitudes : mais les mesures nouvelles, d'ailleurs appliquées dans tous les pays, donnent des garanties nécessaires et vraiment avantageuses au commerce qu'elles régularisent. Je ne doute pas que pour certaines de ces mesures, particulièrement gênantes dans la période du début, le Makhzen ne se prête à adopter des dispositions transitoires favorables.

Une question dont les principes ont été posés à Algésiras, et qui intéresse toutes les colonies, n'a pas encore reçu, il est vrai, de solution complètement satisfaisante; c'est celle du régime de la propriété foncière. Une réglementation de cette matière, particulièrement délicate, puisqu'elle touche à la loi musulmane, mérite d'être sérieusement étudiée par l'autorité locale afin d'éviter les abus, les lenteurs et souvent les insurmontables difficultés de procédure auxquelles donne lieu la vérification des titres.

Quant à la mise en pratique effective de l'article 60 au sujet de l'étendue territoriale dans laquelle les étrangers sont admis à acquérir des biens fonciers sans autorisation spéciale du sultan, la question est intimement liée à celle de l'action que la police se trouvera en mesure d'exercer pour assurer la protection des droits acquis.

Ce vœu relatif à l'action progressive de la police n'a rien d'utopique. La police des ports vient en effet, au cours de l'année écoulée, d'être organisée, recrutée, équipée et instruite presque complètement, et non sans soulever des inquiétudes et des mouvements d'opinion violents dans la partie non éclairée de la population indigène. Ce résultat a été obtenu grâce au labeur incessant, au dévouement des officiers instructeurs et j'ai à cœur de citer au premier rang M. le commandant Mangin, qui a gagné à Casablanca la croix d'officier de la Légion d'honneur que le gouvernement de la République vient de lui conférer et qui l'a méritée une seconde fois à Tanger. Aujourd'hui, cette troupe a pris bonne contenance; elle se discipline, on peut donc espérer qu'elle pourra étendre la zone de tranquillité autour des villes et y assurer la liberté des transactions.

Il serait en effet vivement désirable que la crise traversée actuellement par les affaires touchât à sa fin.

En 1907, le commerce général du Maroc qui, dans d'autres temps, s'est élevé à 100 millions n'atteint plus que 75 millions de francs. Il accuse encore en 1907 par rapport à l'année précédente, qui est elle-même en dégression, une diminution de 5 millions et demi. Les échanges avec la France ont été particulièrement atteints. Il faut en chercher la cause dans l'état des troubles intérieurs qui restreint la capacité d'achat des indigènes.

Chacun sait que le commerce français s'adonne principalemen à

l'importation; c'est donc notre pays, plus particulièrement que les autres, qui s'est trouvé touché par la diminution des ventes faites aux Marocains. Cependant la France continue à occuper la première place dans le bilan commercial du Maroc, puisqu'elle fait encore 45 0/0 des affaires totales. Ne nous laissons donc pas affecter par une crise transitoire qui disparaîtra sans doute prochainement sous l'influence de la bonne récolte constatée cette année. Soyons prêts à participer à une activité commerciale qui ne manquera pas d'être des plus intenses aussitôt que la situation politique sera améliorée.

Il est en effet évident pour tous que l'essor économique du Maroc a été entravé jusqu'ici par l'insécurité. Il l'est aussi, on doit le reconnaître, par les moyens trop rudimentaires mis au service du commerce, notamment dans les ports. C'est par l'aménagement et par l'outillage des ports, par la création de certains travaux publics indispensables que les intérêts généraux et privés prendront au Maroc leur développement naturel.

A ce point de vue, les résidents étrangers et les Marocains eux-mêmes devraient se montrer unanimement favorables à ces entreprises puisque tous sont appelés à en tirer profit.

C'est pourtant à propos d'une de ces entreprises bienfaisantes, à l'occasion de la construction du port de Casablanca, qu'un fanatisme sauvage s'est déchaîné, que des ouvriers sans défense ont été subitement assaillis et massacrés, que le matériel des travaux a été détruit dans un accès de rage furieux. Il faudrait vraiment désespérer de l'avenir de la civilisation au Maroc, si de pareils événements pouvaient être considérés comme une manifestation naturelle et normale de la mentalité indigène. Nous ne le pensons pas et nous sommes persuadés que les œuvres du progrès seront acceptées dans ce pays si, dès le début, elles sont mises à l'abri des excitations de quelques fanatiques. Les sanctions appliquées par la France produiront un effet salutaire; le zèle mieux averti des autorités locales et la protection, qui sera assurée dans l'avenir par la police, suffiront ensuite à garantir les colonies étrangères contre le retour de pareils actes. Malgré les vicissitudes des temps présents, les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras ne pourront admettre, en aucun cas, un recul dans le programme des réformes que la Conférence a tracé.

Nous avons d'ailleurs des raisons d'être optimistes. L'année écoulée n'a pas été sans résultats au point de vue économique. A Tanger, les opérations de batellerie si compliquées ont trouvé une heureuse amélioration dans les travaux de protection qui viennent d'être terminés. A Casablanca, la construction du port se poursuit. A Saffi, l'appontement métallique sera prochainement commencé. D'autre part, la création de la caisse spéciale dont les taxes sont actuellement prélevées dans tous les ports va donner des ressources qui permettront d'établir le premier budget des travaux publics au Maroc. M. l'ingénieur des ponts et chaussées Porché a été chargé de la direction du service. Aidé de la collaboration de M. Llorens, ingénieur du gouvernement espagnol, M. Porché devra, d'après l'Acte d'Algésiras, étudier le programme des travaux les plus urgents concernant la navigation et le commerce. Je me permets de rappeler à ce propos un vœu émis à la Conférence par le premier délégué de l'Allemagne, M. de Radowitz, vœu qui intéresse la marine de tous les pays : c'est l'établissement de nouveaux phares sur la côte marocaine.

Sans doute, quel que soit le zèle des ingénieurs, ils ne pourront opérer ici des transformations radicales et immédiates. Leur compétence à laquelle chacun rend hommage ne trouvera à se manifester pleinement que si des ressources plus importantes leur sont offertes. Avec celles qu'on attend de la Caisse spéciale, on ne saurait en effet prétendre qu'à amorcer, en quelque sorte, l'œuvre considérable qu'il faut accomplir pour outiller économiquement le Maroc. Parmi les travaux urgents, on ne doit pas uniquement considérer ceux qui intéressent la navigation et le commerce; il en est d'autres et, en se limitant à la périphérie côtière, il faut aussi envisager comme urgents les travaux des villes.

Si les villes réclament en premier lieu la sécurité et l'ordre public, ces résultats essentiels une fois obtenus, elles demanderont naturellement à satisfaire leurs besoins d'expansion et d'hygiène. Il y aura des canalisations d'eaux, des égouts, des marchés, des améliorations de voirie, des routes suburbaines qui seront jugées par tous indispensables.

Dans cet ordre d'idées, comment ne pas désirer la création prochaine de municipalités dont le principe a d'ailleurs été posé à l'Acte d'Algésiras et heureusement repris dans plusieurs règlements élaborés par le corps diplomatique? En donnant l'éveil à une vie municipale, en groupant, en solidarisant les intérêts étrangers et indigènes, on créerait entre eux une heureuse entente sur le terrain des résultats utiles à la communauté. Si des municipalités étaient créées, elles seraient bien vite portées à chercher les moyens pratiques de réaliser leurs aspirations. En même temps les initiatives particulières ne manqueraient pas de suggestions diverses pour coopérer à l'action administrative et doter progressivement le pays de l'outillage moderne. Le sultan ne s'est pas montré hostile à ces idées. Récemment, à Rabat, avec le regretté M. Llaveria, nous avons pu obtenir du sultan la concession au Conseil sanitaire d'une partie des droits de marché de Tanger et la Commission d'hygiène y trouvera ses premières ressources régulières. Nous sommes donc fondés à penser que la création de municipalités pourra être utilement reprise quand le moment sera devenu favorable.

Il me reste à vous entretenir maintenant de nos institutions françaises. A Tanger, nous avons agrandi les bâtiments de l'hôpital, régularisé son budget et, grâce au don généreux de M. Charbonnier, accru le nombre des lits gratuits. Un quartier indigène a été créé; il est toujours au complet. Nos médecins continuent à consacrer leur zèle dévoué à l'hôpital et les navires stationnaires de la marine française n'ont pas manqué d'y envoyer leurs malades et leurs blessés. C'est une œuvre qui marche bien sous la surveillance attentive de la Commission administrative que nous avons réorganisée.

A Casablanca, mêmes constatations favorables pour l'hôpital dirigé par le dévoué Dr Merle et généreusement entretenu par le Dr de Rothschild.

La besogne d'assistance médicale aux Marocains se poursuit dans les ports et sur tous les points de concentration de nos troupes de la manière la plus heureuse. Le nombre des consultations données gratuitement dans les dispensaires et les distributions de médicaments sont considérables. A Tanger pourtant, nous projetons de développer encore ce service.

Au point de vue de l'enseignement public de la langue française au Maroc, nous constatons aussi des progrès sensibles. L'Alliance française a encouragé d'une manière soutenue les deux écoles primaires de Tanger et de Larache. Une école primaire française, tenue par une institutrice, a été installée par la Légation à Casablanca. De son côté, la Ligue de l'Enseignement s'est attachée à la fondation d'une bibliothèque populaire.

Afin de stimuler le zèle des enfants et des maîtres, le gouvernement de la République nous a autorisés à organiser à Tanger une session du certificat d'études primaires. 36 candidats se sont présentés, et 36 ont été reçus, faisant ainsi honneur aux maîtres qui les ont préparés. C'est là un bon début.

J'aurais désiré pouvoir vous annoncer les résultats du projet de groupement officiel des intérêts commerciaux français au Maroc. Cette question n'est pas perdue de vue par la Légation, qui compte bien la faire aboutir.

Les Postes françaises ont participé à l'activité générale. Deux recettes postales ont été créées à Casablanca et Oudjda. Partout les locaux ou les aménagements ont été améliorés. Grâce au dévouement du personnel français, nous comptons poursuivre notre programme de réformes.

Cette année, les communications avec les ports de l'Atlantique ont été assurées par les contre-torpilleurs, puis par les croiseurs estafettes. Adressons-leur tout particulièrement nos remerciements chaleureux. Leur service a été rude et ils l'ont accompli par tous les temps avec une abnégation et une régularité dignes d'éloges.

Constatons aussi les avantages considérables que la télégraphie sans fil installée à bord de nos navires a procuré aux communications officielles pendant cette campagne. La Compagnie marocaine des Télégraphes a installé également trois postes qui fonctionnent en attendant qu'elle passe ses droits au monopole de l'Etat chérifien. Le commerce international est appelé à retirer les plus grands avantages de l'organisation créée par cette Compagnie.

Telles sont les principales questions sur lesquelles je suis en état de vous fournir des informations.

Si j'ai entrepris de vous exposer cette année avec quelques détails, et au risque de paraître trop long, les positions économiques prises au Maroc aussi bien en ce qui touche les intérêts généraux du commerce que ceux spéciaux à notre colonie, c'est qu'il m'a paru nécessaire de réagir contre des tendances pessimistes.

Suivant moi, l'application progressive des réformes stipulées à Algésiras démontre les bonnes dispositions acquises pour établir dans l'Empire chérifien un régime de sécurité, d'ordre et de régularité que la police a désormais pour tâche de faire respecter. Le gouvernement de S. M. Abd el Aziz semble délibérément entrer dans ces voies. Partout ont été créés et installés les organes nécessaires, soit à la moralisation des affaires administratives par le nouveau fonctionnement des douanes et du contrôle des per-

ceptions douanières, soit à l'établissement de ressources destinées à des travaux publics concernant la navigation, le commerce et les besoins municipaux. Des études sont préparées et quand les projets seront établis, il doit être fait appel, dans les conditions fixées à Algésiras et par les règlements du corps diplomatique, à la libre concurrence. Un tel régime ne peut donc qu'être favorable à toutes les entreprises étrangères en même temps que profitable aux véritables intérêts de la population marocaine. La Légation de France est, pour ce qui la concerne, fermement attachée à ces principes.

C'est pourquoi, en étudiant pas à pas la marche, ralentie, mais continue pourtant, des réformes à appliquer dans ce pays, on est amené à conclure que, malgré les secousses politiques intérieures, cette année n'a pas été perdue. Une nouvelle étape a été franchie vers le but auquel doivent tendre toutes les bonnes volontés pour assurer le développement économique du Maroc.

Travaillons donc chaque jour, mes chers compatriotes, sans nous décourager, avec toute notre énergie. Ayons confiance dans l'avenir, dans la prospérité toujours croissante de notre colonie. C'est dans ces sentiments que je m'unis à vous aujourd'hui.

Vive la France !

Vive la République !

La colonie française a ensuite prié le ministre de transmettre à Paris le vœu suivant :

La colonie française à Tanger, réunie à l'occasion de la Fête nationale, exprime son profond attachement à la France et à la République, en même temps que son entière confiance dans son énergie et sa sollicitude dans la défense et pour le progrès des intérêts nationaux au Maroc.

Elle fait appel à l'union de toutes les forces vives du pays, du Parlement et de la presse pour collaborer à l'œuvre de civilisation et de prospérité qu'elle poursuit ici.

La colonie française adresse unanimement le témoignage de son admiration et de sa reconnaissance au général, à l'amiral, aux officiers, aux soldats et marins du corps expéditionnaire, qui luttent si valeureusement pour le rétablissement de l'ordre nécessaire à tous.

Elle remercie en particulier M. le ministre de France et ses collaborateurs pour leurs patriotiques efforts au service d'une France toujours plus forte et plus honorée.

La colonie française, qui est infiniment mieux placée que les critiques de France pour apprécier notre politique marocaine, rend donc pleine justice aux efforts de nos représentants diplomatiques et consulaires au Maroc. On doit regretter qu'il n'en soit pas partout de même. Le pays a connu et les autorités publiques récompensent la valeur dépensée par nos excellentes troupes, tant à la frontière algérienne que dans la Chaouïa. Il est fâcheux que cette lumière et ces faveurs officielles ne se soient pas plus largement étendues à nos nationaux au Maroc, qui n'ont même pas vu reconnaître le mérite de tous les défenseurs de Casablanca il y a un an et surtout à nos représentants au Maroc.

Nous savons qu'il devient de mode, de quelques côtés, d'incriminer ceux-ci pour toutes les difficultés que peut rencontrer notre action marocaine. Certaines déceptions et peut-être aussi certaines prétentions ne seraient pas fâchées de trouver des boucs émissaires. Avant de les suivre dans des jugements au moins risqués, il faudrait se demander si la politique incertaine que nous avons suivie au Maroc et qui a naturellement suscité bien des critiques et des mécontentements, est précisément celle qu'auraient faite et que préconisaient ceux qui ont la charge directe de l'action diplomatique et consulaire française dans ce pays.

Nous serions reconnaissants à ceux de nos souscripteurs qui ont signé des engagements annuels de vouloir bien envoyer au **Trésorier du Comité, 21, rue Cassette,** *le montant de leur souscription pour l'année courante.*

LE DEVOIR DE L'EUROPE
EN AFRIQUE

M. Lucien Hubert, député, qui a vulgarisé à l'étranger, notamment à Berlin et à Londres, les théories coloniales de politique indigène développées dans le cours qu'il a fait à la Faculté des lettres, adresse aux coloniaux des puissances intéressées le document suivant :

Ce n'est pas une conception nouvelle que je désire soumettre aux coloniaux des diverses puissances établies en Afrique.

L'idée de protection des indigènes est en effet depuis longtemps à l'ordre du jour. On l'agite partout, on la discute et on l'admet avec sympathie. On la baptise même, on l'appelle « politique d'association ». On en cause entre peuples, mais platoniquement et sans grande sanction dans les congrès où d'éminents esprits se rencontrent pour consacrer d'admirables principes. Mais les gouvernements, qui seuls peuvent solutionner pratiquement la question, restent désespérément muets.

Et pourtant quelle belle œuvre digne de tenter une race civilisée que celle dont je voudrais ici évoquer la réalisation !

Le XIX[e] siècle restera devant l'histoire le siècle de la colonisation.

Un prodigieux effort le caractérise et l'anime. Tôt ou tard venues, les races blanches se passionnent à façonner suivant leurs méthodes, dans l'ardent creuset de leur civilisation, un univers nouveau. Et le fait dominant de cette œuvre immense est sans conteste la pénétration et l'organisation de l'Afrique. Ce continent se dérobait obstinément à nos curiosités et à nos besoins. Une humanité y dormait, — y mourait peut-être. Or voici que s'ouvrent les solitudes, que le mystère s'éclaire. Les forces oubliées secouent leur torpeur. Et l'Europe semble vouloir s'inquiéter enfin de mieux comprendre sa tâche pour la mieux accomplir.

Un seul événement dans toute l'histoire peut se rapprocher de ce soudain éveil du monde noir : c'est la découverte de l'Amérique.

L'Europe cupide d'alors mentit à sa mission. Son rôle, beau à tenter un dieu, puisqu'il comportait l'occasion de créer, finit misérablement.

Brutale et puérile, ruée au pillage des pauvres trésors dont s'enfiévraient les rêves et les appétits des conquistadors, elle ruina les trésors réels de la nature. Elle décima cette richesse vivante et seule durable parce que vivante : la population.

Et c'est trois longs siècles qui s'écoulèrent avant qu'une humanité nouvelle, lentement reconstituée, péniblement refaite de notre chair et de notre sang, se trouvât enfin prête pour la mission que les autochtones guidés et disciplinés eussent accomplie peut-être depuis longtemps.

La même erreur serait plus coupable et plus funeste encore en Afrique.

Plus coupable, parce que l'Europe adulte et consciente de sa mission doit à son idéal si souvent affirmé d'appeler à la civilisation ces peuples enfants.

Plus funeste, parce que le sol africain inhospitalier au blanc ne peut être civilisé et aménagé que par les races qu'il a enfantées. Entre ce monde nouveau et notre ancienne civilisation, l'humanité noire reste l'indispensable intermédiaire.

Ici la loi d'association s'impose aux races comme aux individus. Le blanc sera le cerveau qui conçoit, le noir sera le bras qui exécute. L'isolement, l'ignorance mutuelle, c'était la torpeur: l'éviction serait la mort, la coopération sera le progrès et la vie.

L'œuvre d'éducation n'est-elle pas d'ailleurs passionnante et féconde ?

L'orgueil d'une humanité supérieure comme la nôtre n'est-il donc pas, lorsqu'elle a pu se créer à soi-même son idéal, de deviner et de réaliser l'idéal de cette humanité noire si voisine et pourtant si lointaine ? La conquête de l'homme par l'homme, quelle triomphante victoire !

Et quel beau travail de concorde à assigner à toutes les puissances rivales et quel admirable effort sur elles-mêmes que de porter leurs regards vers des buts amples et élevés qui semblent receler en eux ce rêve tenace au cœur des hommes : la Paix!

Et la colonisation envisagée enfin comme une œuvre de fraternité entre les races qui s'ignorent ne jettera-t-elle donc entre les peuples qui se jalousent, par la vertu du travail commun, le germe fécond d'un avenir apaisé?

Ces idées, j'eus l'honneur de les développer à Londres comme à Berlin. L'accueil chaleureux qu'ici comme là je rencontrai auprès des personnalités coloniales et politiques les plus éminentes m'a prouvé, par avance, que l'initiative que je prends aujourd'hui n'est ni déplacée ni prématurée.

Les hommes qui, dans leurs patries respectives, ont compris la grandeur du rôle que l'Europe est appelée à jouer en Afrique savent aussi que sur ce terrain les nations blanches sont solidaires et amenées à une collaboration nécessaire. Lorsqu'elles n'ont pas voulu transporter là-bas leurs querelles ou leur politique européennes, rien ne les a divisées, tout les a réunies.

Elles sentaient en effet qu'elles ont besoin de discuter en commun, de comparer leurs méthodes, leurs programmes. Elles sentaient que la faute de l'un peut compromettre les intérêts de tous, que chaque succès, chaque idée juste par contre profite à la communauté.

N'est-il donc pas grand temps, dans ces conditions, de formuler officiellement, publiquement sous une forme définitive, les règles générales dont doivent s'inspirer les efforts distincts pour converger vers le but commun?

La réunion d'un Congrès européen chargé d'énoncer quelques principes tutélaires dont la colonisation moderne doit s'inspirer pour la sauvegarde et l'éducation des races africaines ne serait pas une innovation aussi audacieuse qu'on pourrait l'imaginer au premier abord.

C'est par l'entente européenne que l'esclavage, l'alcoolisme, le trafic des armes ont été combattus et enrayés.

Et lorsqu'on songe que des mesures viennent d'être prises en commun pour la sauvegarde de certaines races d'animaux, on se demande ce qu'il y aurait de surprenant à songer un peu aux hommes après avoir songé aux bêtes.

La question, évidemment, a été évoquée souvent. Elle n'est jamais entrée dans le domaine pratique de l'application.

Le programme serait cependant assez facile à tracer dans ses grandes lignes. Il suffirait d'élaborer quelques déclarations générales touchant le respect du statut propre des indigènes :

Respect de leur conception du droit de propriété et de la constitution de la famille;

Protection de la vitalité même de leurs races ;

Garantie du travail libre et de sa rémunération.

L'expérience des divers peuples colonisateurs et leur désir de justice ont d'ailleurs préparé déjà des solutions qu'il serait aisé de formuler.

La grande Révolution française a proclamé les Droits de l'Homme adulte et civilisé. A nous maintenant, dass un monde élargi, de dire les Droits de l'Homme enfant et barbare.

Cette question, je la soumets sans crainte au jugement et à l'approbation des coloniaux de tous pays.

Forçant les cercles du désert, de la solitude, de l'oubli, le génie européen est allé réveiller l'humanité noire. Fêtons les fiançailles de ce Prince Charmant et de cette Belle au Bois dormant. Et puissent toutes les fées de notre civilisation, la Science, la Justice et la Bonté, venir déposer dans leur corbeille les présents qui rendront leur alliance féconde, bienfaisante, éternelle!

LUCIEN HUBERT.

L'ÉTUDE DU TCHAD

A propos de la mission Boyd Alexander.

En post-scriptum à la note parue sous le titre ci-dessus dans le *Bulletin* de mars, nous avons signalé qu'un correspondant du *Geographical Journal* avait également relevé dans cette publication, sous la signature A. K., l'oubli singulier de M. Johnston, négligeant de mentionner nos compatriotes parmi les explorateurs du Tchad et attribuant le *seul* mérite de la reconnaissance scientifique du lac à la mission Boyd Alexander. La lettre rectificative de A. K. a valu au *Geographical Journal*, comme il fallait s'y attendre, des réponses de M. Johnston et du lieutenant Boyd Alexander (1). Dans sa lettre, M. Johnston se borne à répéter ses précédentes affirmations, sans les appuyer d'aucun argument sérieux : pouvons-nous considérer comme tel, en effet, celui qu'il tire du fait que la carte du Tchad publiée par Aug. Chevalier dans son livre : *l'Afrique Centrale Française*, n'est pas au courant des dernières données fournies par la géographie? On sait, en effet, que la mission Chevalier n'avait pas pour but une étude approfondie du Tchad ; aussi rien ne permet de supposer que son chef a eu la prétention de présenter, dans la carte qui accompagne le récit de ses travaux, l'état de la cartographie française du Tchad au début de 1908. Comment, dans ces conditions, pourrait-on raisonnablement se baser sur ce document pour prétendre, comme le fait M. Johnston, qu'il est évident que « les Français n'ont pas eu beaucoup de hâte à publier le résultat de leurs recherches ». Mais la carte Tilho, répondrons-nous, publiée dans le numéro de mars 1906 de la *Géographie*? M. Johnston paraît décidément l'ignorer. *Errare est hominis*...

Tout est là cependant, et le lieutenant Boyd Alexander s'en rend bien compte. Il est le premier à penser que M. Johnston a poussé l'éloge trop loin; il n'a garde de négliger les travaux de nos compatriotes et, posant la question sur son véritable terrain, il se borne à discuter la question de priorité quant à la découverte de la division du lac en deux bassins distincts, priorité qu'il revendique en se basant sur le rapport envoyé par lui dans le courant de 1905 au *Geographical Journal* et publié dans le numéro de ce recueil de novembre de cette même année. Nous n'épiloguerons pas sur ce point avec le distingué voyageur : aussi bien l'objet de la note parue dans ces colonnes en mars dernier n'était-il pas de mettre en discussion la valeur des travaux de la mission Alexander, mais de relever l'oubli de Sir H. Johnston. L'attitude que nous avons cru devoir prendre dans ce débat courtois a rencontré depuis lors un nouveau défenseur : un officier anglais, le major C. F. Close, dans une lettre toute récente (2), après avoir cité un passage de notre note de mars, renvoie, lui aussi, ses contradicteurs à la carte du capitaine Tilho et à l'article qui l'accompagnait, pour un exposé complet des travaux de nos compatriotes dans cette partie de l'Afrique.

Nous nous en voudrions d'insister, alors surtout que du côté anglais on n'a pas attendu notre intervention pour rendre justice aux efforts de nos officiers et de nos explorateurs. Que dans un article de critique dû à la plume autorisée de Sir H. Johnston, pas un seul d'entre eux n'ait été cité; qu'un homme généralement aussi bien informé que l'ancien commissaire dans l'Ouganda ait pu dire que l'on ne savait presque rien du Tchad avant l'arrivée sur ses bords de la mission Alexander, voilà ce qui nous avait justement étonnés. C'est contre cela seulement que nous avons protesté, et nous sommes très heureux qu'on ait compris, en Angleterre, que nous n'avions nullement l'intention d'amoindrir le mérite très grand du lieutenant Boyd Alexander et de ses compagnons, pour lesquels nous ne pouvons qu'avoir une très vive et très sincère admiration.

ANDRÉ MEYREUIL.

(1) *The Geographical Journal*, avril 1908.
(2) *Ibid.*, juin 1908.

***



COLONIES FRANÇAISES
ET PAYS DE PROTECTORAT

ALGÉRIE

Le chemin de fer de l'Ouenza. — Décidément, la question de l'Ouenza nous réserve de nombreuses surprises. Après avoir été passionnément discutée pendant plusieurs années et avoir donné naissance à des polémiques de presse et des procès de tribunaux, elle paraissait devoir être résolue assez rapidement depuis qu'avait pris fin le conflit entre la Société d'études de l'Ouenza et un groupement constitué sous le nom de Société concessionnaire des Mines de l'Ouenza. Un décret en date du 10 avril 1908 avait approuvé, conformément à l'avis du Conseil d'Etat et après entente entre les Sociétés rivales, la concession faite par l'Algérie de ces fameuses minières de fer. Toutefois ce décret avait stipulé que l'association ne deviendrait définitive qu'après l'approbation par le Parlement des concessions de chemins de fer de l'Ouenza à Bône et de divers emplacements dans le port de cette ville. C'est de cette dernière formalité que devaient surgir les nouvelles difficultés.

Un projet à soumettre à l'approbation du Parlement fut donc préparé. Le Conseil des ministres en délibéra, la commission des travaux publics de la Chambre l'adopta à l'unanimité. Dans ces conditions, personne ne supposait qu'il serait combattu en séance publique. D'autant qu'il fallait en finir avec une question maintes fois débattue, longuement étudiée, et que les avantages pour la colonie à l'adoption urgente du projet du gouvernement ne semblaient faire de doute pour personne. Déjà, à la séance du Conseil supérieur du 4 juin 1907, le gouverneur général, M. Jonnart, proclamait que cette affaire de l'Ouenza était « la plus belle affaire que l'Algérie ait jamais connue ». L'Ouenza est un gîte de minerai de fer situé dans la région de Tebessa : une Société puissante, bien outillée, pourrait en extraire des quantités énormes de minerai. On évalue à un million, au bas mot, le montant des droits d'exploitation qu'encaisserait la colonie chaque année, et c'est là déjà, au point de vue purement fiscal, un premier avantage qui n'était nullement à dédaigner, dans un pays neuf, aux ressources budgétaires forcément limitées, mais aux besoins financiers sans cesse grandissants. A cet avantage général s'ajoutait le bénéfice particulier qu'escomptait la ville de Bône : tout ce minerai de l'Ouenza devait s'embarquer sur les quais de cette ville. Or, dans leur état actuel, ces quais ne sauraient suffire à un trafic aussi considérable. De là la nécessité de les agrandir, de les améliorer : la Société concessionnaire dépenserait, dit-on, à cet effet, une vingtaine de millions. Enfin, autre bénéfice, cette Société, pour le transport de son minerai, construirait, dans un délai de quatre ans, une ligne ferrée de 220 kilomètres et consacrerait à ce travail 45 millions. Le tracé adopté traverse la vallée de l'oued Mellègue, franchit le plateau d'Aïn-Guettar, descend dans la vallée de la Medjerda, qu'elle traverse sur un viaduc dont l'arche centrale aura une ouverture de 400 mètres et une hauteur de 130 mètres; puis, après avoir évité une nouvelle ligne de crêtes par un tunnel de 1.450 mètres, elle descend rapidement sur Bône par les vallées profondes de l'oued Bou-Hadjar et de la Bou-Namoussa. Comme ce chemin de fer, classé d'intérêt public, desservirait et la mine de l'Ouenza et la région traversée,— région fertile, mais accidentée, mais sans voie de communication facile et rapide, — on voit quel intérêt la ville de Bône, le département de Constantine et l'Algérie tout entière avaient à l'établissement de cette voie ferrée. La colonie devra-t-elle donc attendre des années encore ou des mois pour pouvoir bénéficier de cette exploitation?

De quels arguments s'était-on servi pour combattre le projet? D'une raison de sentiment et d'une question de procédure parlementaire. Il est bien curieux de noter que la raison de sentiment ait été soulevée et défendue par des députés socialistes, partisans de l'internationalisme, MM. Zevaès et Jaurès. En réponse à M. Etienne, M. Jaurès s'écrie, sur les capitaux allemands qui participent à l'entreprise :

« Vous me permettrez, monsieur Etienne, de m'étonner que la première forme que prenne cette politique de rapprochement, ce soit la proposition de livrer et un chemin de fer algérien et une partie des minerais de l'Algérie, à qui? Non seulement à des capitaux allemands, auxquels nous ne voulons pas disputer leur place dans le monde, mais aux capitaux qui représentent particulièrement l'industrie métallurgique destinée à fondre les armes de guerre... Et si nous nous rappelons que des combinaisons de même ordre sont officiellement annoncées en Meurthe-et-Moselle, si nous nous rappelons que la même Société Schneider-Krupp s'est constituée pour exploiter au Maroc les gisements et les ports, nous nous trouvons en face d'un ensemble de faits qui doit appeler la vigilance et l'attention du Parlement. »

Donc, de ce qu'un syndicat international de financiers s'est constitué pour exploiter cette minière, il faut lui refuser les concessions, sous prétexte que le minerai extrait servira à fondre des canons contre nous ! Comme si le minerai dont les étrangers ont besoin, ils ne le trouveraient pas ailleurs, au cas où celui de l'Algérie leur ferait défaut ! Sait-on bien que sur les 900.000 tonnes de minerai de fer exporté de la colonie, 9 0/0 à peine sont à destination de la métropole? Pour 1907, voici exactement les chiffres : l'Algérie a exporté 908.251 tonnes de minerai; 842.885 ont été à l'étranger et 65.366 seulement en France. Et cette proportion ne variera pas, la raison en est simple : la France tire de son sol plus de minerai qu'elle n'en consomme; au contraire, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne surtout, sont obligées de faire appel à l'exportation étrangère. Faudra-t-il donc, si la métropole ne peut em-

ployer le minerai algérien, que les richesses minières de sa colonie restent inexploitées ?

Au surplus, n'avait-on pas pris toutes précautions pour garder entre des mains françaises la direction de l'entreprise ? La Société d'exploitation de la minière comptera 12 administrateurs français contre 7 étrangers ; le président du conseil d'administration et l'administrateur délégué seront nécessairement français, et plus de la moitié des capitaux de cette Société sont français. D'autre part, les deux tiers des capitaux de la Société d'exploitation du chemin de fer de Bône à l'Ouenza ont même origine nationale et tous les administrateurs sont français.

Toutes ces précisions auraient dû être portées à la tribune par un membre du gouvernement ou un député faisant partie de la commission. Rien n'a été dit, et on a laissé la Chambre sous l'impression qu'il s'agissait d'une louche affaire financière et de plus internationale. Il a suffi à ceux qui demandaient le renvoi de la discussion de rappeler que la Chambre allait être saisie d'un projet annoncé par le gouvernement sur la revision de la loi de 1810, pour que les députés se prononcent en grande majorité pour le renvoi (448 contre 120).

« Eh bien, dit M. Zevaès, au moment où nous devons être saisis de ce projet de loi, je me demande s'il est vraiment de bonne politique et s'il est même de correction parlementaire, avant que la Chambre ait pu se prononcer sur le fond même du projet annoncé, de distribuer en toute hâte d'immenses richesses minières à des syndicats financiers affamés. Nous demandons donc à la Chambre de prononcer l'ajournement du projet que lui est soumis en ce moment, jusqu'au jour où aura lieu la discussion de l'interpellation sur les demandes de concessions minières, dont le ministre des Travaux publics est saisi par plusieurs membres du Parlement. »

Ainsi voilà un projet qui est étudié depuis 1902, c'est-à-dire depuis six ans, et qui va être arrêté fort longtemps encore. Car qui peut prévoir le moment du dépôt du projet nouveau de législation minière et surtout l'époque de son adoption par les deux Chambres ? Et pour cette raison de procédure parlementaire, la colonie devra renoncer à tous les avantages qu'elle espérait retirer de cette exploitation. Il y a mieux encore ; il ne s'agit pas en l'espèce d'une concession proprement dite, il s'agit de l'amodiation d'une minière. C'est ce qu'a parfaitement montré M. Léon Janet, président de la commission des travaux publics :

« La question est fort simple ; il me suffira de quelques très brèves explications pour indiquer comment elle se pose devant la Chambre. Un décret rendu en Conseil d'Etat a amodié une minière, c'est-à-dire *un gisement non concessible*, appartenant au propriétaire du sol, en l'espèce au Gouvernement général de l'Algérie. Une pareille amodiation rentrait, d'ailleurs, exclusivement dans les attributions du pouvoir exécutif. La Commission vous demande aujourd'hui, d'accord avec le gouvernement, de déclarer d'utilité publique un chemin de fer d'intérêt général et de concéder divers emplacements dans le port de Bône. Nous devons vous faire remarquer que ces concessions sont faites *sans subvention, ou garantie d'intérêt;* nous avons bien rarement l'occasion de trouver des concessionnaires qui consentent à construire des voies ferrées sans que le Trésor ait à supporter aucune dépense. »

Espérons que, dans une de ses plus prochaines séances, la Chambre votera le projet qui lui est présenté.

Les sauterelles. — Il y a un mois, nous annoncions que de nombreux vols de sauterelles s'étaient abattus sur le Tell et que partout la lutte était commencée contre ces insectes mangeurs. Depuis, l'invasion s'est généralisée et elle s'étend aujourd'hui sur l'ensemble du territoire de l'Algérie avec plus ou moins d'intensité.

« Depuis les premiers jours du mois de juin, dit une note officielle, de nouveaux vols de sauterelles venant du Sud se sont abattus sur le territoire de communes déjà contaminées, parmi lesquelles les plus sérieusement menacées sont les communes mixtes de Sebdou, Télagh, Mékerra, Cacherou, Saïda, Renault, Tiaret, Teniet-el-Hâad, Berrouaghia, Bibans, Oued-Marsa, Barika, Aïn-Touta, Aurès, Aïn-Mlila, Belezma, Meskiana et Morsott.

L'Algérie se trouve donc aux prises avec une deuxième invasion sur l'importance de laquelle il est impossible encore de se prononcer, mais qui n'est pas sans laisser concevoir de sérieuses inquiétudes. »

Les inquiétudes manifestées dans cette note de l'administration paraissent devoir se dissiper aujourd'hui. La lutte engagée a été presque partout efficace, grâce au concours des populations et des services publics. Il s'est sans doute produit sur certains points des éclosions de criquets, mais avec les moyens dont on dispose et l'expérience qu'on a acquise des mœurs de ces insectes, on est arrivé assez rapidement à s'en débarrasser. Le Tell, sans être indemne de tout dégât, a été, en somme, préservé. Il faut ajouter que la plupart des récoltes sont aujourd'hui faites et rentrées.

Le crime de Daya et la peine de mort contre les indigènes. — Alors que, dans la métropole, on discute sur l'opportunité de la suppression de la peine capitale, en Algérie, l'affaire des assassins de Daya a soulevé, une fois encore, cette même question et l'a posée en des termes singulièrement précis. On se souvient du crime abominable commis, il y a près de deux ans, par des bandits indigènes, sur des agents du service forestier; on se rappelle les circonstances et les conditions dans lesquelles fut perpétré cet odieux forfait. Après une enquête qui fut très longue, la cour criminelle de Sidi-bel-Abbès était appelée à se prononcer sur le sort de nombreux accusés ;

cinq ont été condamnés à mort, deux seulement ont été acquittés.

Et l'on se demande, en Algérie, si le président de la République, usant des prérogatives inhérentes à ses hautes fonctions, graciera tous ces condamnés à mort, ou s'il laissera la justice s'accomplir; et l'on se demande aussi si la peine de mort, supprimée en France, le sera dans la colonie.

Faut-il revenir à nouveau sur un sujet bien rebattu? Le problème de la peine de mort ne saurait ici être considéré ni résolu en se plaçant au même point de vue qu'en France. En Afrique, on se trouve en présence d'une population indigène chez laquelle le sentiment est indice de faiblesse, pour laquelle les peines criminelles de notre code pénal — excepté la peine de mort — ne sont pas des sanctions suffisantes, redoutées et redoutables, chez qui, par conséquent, la suppression de cette peine peut avoir de graves conséquences. La simple nouvelle de cette suppression n'a-t-elle pas accrédité la légende, dans les milieux indigènes, que le Sultan de Stamboul, prince des croyants, avait défendu au président de la République française de laisser exécuter même les pires malfaiteurs musulmans? Qu'on réfléchisse donc bien : les plus grands attentats sont parfois amenés par une excessive indulgence. Partisans ou non de la peine de mort devraient s'entendre pour donner à l'Algérie un régime pénal en harmonie avec la mentalité toute spéciale des populations musulmanes.

VICTOR DEMONTÈS.

Aux frontières de l'Algérie. — Avec le temps, la forte impression produite par nos succès dans le Sud-Oranais tend à s'effacer pour faire place aux fanfaronnades qui trouvent toujours facilement créance dans un pays tel que le Maroc où la culture intellectuelle est nulle et où les journaux n'existent pas. Il ne fallait pas moins que l'occupation de Bou-Denib par nos troupes pour que nos voisins ne soient pas absolument convaincus que la harka nous avait infligé à Bou-Denib une sanglante défaite. A ce point de vue, l'idée d'occuper provisoirement Bou-Denib a été extrêmement heureuse, car la présence des troupes françaises dans la région reste, aux yeux des indigènes, malgré tous les racontars, le témoignage incontestable de nos succès.

L'absence, à Menabha et à Bou-Denib, de nombreuses tribus qui nous étaient hostiles, suffit, d'ailleurs, à elle seule, pour diminuer considérablement le mérite de notre victoire; on fait partout aux vaincus un reproche de leur défaite et de leur manque de foi religieuse; on les accuse de n'avoir pas tout fait pour arrêter notre marche et s'opposer à notre entrée dans Bou-Denib; notre présence dans ce ksar est d'ailleurs considérée par les gens du Tafilelt comme une honte nationale.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'avec ces idées, nos ennemis aient résolu de venger leurs premières défaites et de tenter un effort d[illegible] sur Bou-Denib; trois groupements sont d[illegible] tenant en formation; chaque jour ils reç[illegible]t des renforts et de nouveaux adhérents, mais il leur manque un chef unique dont l'autorité soit suffisante pour donner à cette masse la cohésion qui lui est nécessaire. Mouley Rechid, pressenti pour le commandement suprême, s'est retranché dans sa réserve habituelle et veut attendre des ordres de Moulay Hafid auquel il a envoyé un exprès. Cette fin de non-recevoir n'a trompé personne et des pourparlers sont engagés en dehors de Moulay Rechid pour amener l'entente entre les chefs partiels.

Ali Ou el Hadj et un fils de Moulay Ahmed ou Lhassen sont les principaux chefs du rassemblement de Toulal; la plus forte partie de leurs contingents est formée des Aït-Izdeg; les Beni-M'Guild, les Aït-Youssi, les Aït-Yahia sont également attendus et les Aït-Aïssa ont promis leur concours au moment de la marche en avant. Des bruits indigènes attribuent à cette harka 9.000 combattants; mais il ne faut pas attacher trop d'importance à ces appréciations. Des rassemblements sont signalés, plus en arrière, au Medaghra, au Rteb, au Tizimi; ils doivent rallier la harka de Toulal. Au Tafilelt, Ali Ou Idir, qui est de sa personne à Mezguida, cherche à grouper autour de lui des contingents des différents ksour; c'est, à n'en pas douter, avec la harka de Toulal, le plus fort groupement que nous ayons à redouter. Des renseignements plus vagues ont signalé dans l'Ouest un troisième rassemblement sous les ordres de Moulay Dhabi : arrivera-t-il assez à temps pour se joindre aux deux premiers? c'est ce qu'on ne saurait dès maintenant prévoir.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que nos postes du Haut-Guir seront attaqués très prochainement, mais nous savons de bonne source qu'ils sont en état de résister; les travaux de défense qui y ont été faits, avec une rapidité tout à l'éloge de nos troupes et de leurs officiers, les mettent dès maintenant à l'abri de toute surprise.

Comme toujours en période troublée, les gens de désordre ont aussitôt cherché à tirer parti des difficultés où nous nous trouvions et à nuire à notre action en coupant nos communications. C'est ainsi que, le 24 juin, le courrier de Beni-Abbès à Colomb a été attaqué près du bordj de Menouarar; cinq mokhazenis ont été tués; leurs montures ont également été tuées ou enlevées, en même temps que les sacs de dépêches disparaissaient. Cette agression serait l'œuvre d'Ouled Djerir dissidents venus tenter un coup de main sur la route de nos convois.

Au delà de la frontière d'Oudjda, les populations sont dans l'expectative. Malgré toutes les démarches faites auprès de lui par les tribus qui lui sont encore fidèles, le Rogui persiste à ne pas quitter Sélouane. Les annonces de son départ vers Taza, faites à grand fracas, sont demeurées jusqu'ici sans suite. Qu'attend-il? Qu'espère-

t-il ? D'aucuns disent qu'il est impuissant, qu'il reconnaît sa faiblesse devant Moulay Hafid, mais qu'il ne veut pas l'avouer, craignant la défection de ses partisans les plus dévoués. Parmi ceux-ci, les uns, les plus rapprochés de Fez, ont déjà adhéré au mouvement hafidiste, les autres ont envoyé des émissaires dans la capitale : ils attendent les événements et veulent surtout se rendre compte des charges que leur imposerait la reconnaissance du nouveau sultan.

Qu'elles soient roguistes ou hafidistes, il ne faut pas se le dissimuler, les populations nous sont d'ailleurs visiblement hostiles; toutefois cette hostilité ne s'est pas encore manifestée par des actes agressifs. En effet, il ne semble pas qu'il faille attacher plus d'importance qu'elle n'en comporte à l'agression dont a été victime, à Aïn-Reggada, le capitaine Laronde, du Service topographique. S'étant écarté de son campement, escorté seulement par un spahi, il a été accueilli à coups de fusil par les indigènes d'un douar voisin. Le lendemain, une compagnie de légion montée, envoyée d'Oudjda sur les lieux, était également reçue à coups de fusil; nos troupes ripostèrent aussitôt et, après avoir fait place nette, regagnèrent sans aucune perte l'emplacement du poste topographique.

Des renseignements recueillis, il résulte que la reconnaissance a eu affaire à des nomades roguistes qui ont été désavoués d'ailleurs par les sédentaires de la région. Ceux-ci sont venus faire acte de soumission au commandant de la reconnaissance et ont offert des moutons pour protester de leurs bons sentiments.

Toutefois nous ne devons pas nous illusionner sur ces démarches d'amitié. Le Rogui se rend bien compte d'ailleurs de cet état d'esprit; il sait qu'il se rendrait impopulaire, si, après avoir laissé les Français et les Espagnols s'implanter si facilement dans la région, il marchait contre Moulay Hafid qui se pose, au Maroc, en champion de l'islamisme. Certains de ses caïds lui ont fait d'ailleurs sentir que ce n'était pas vers l'Ouest, mais bien vers l'Est, qu'il devait diriger ses pas, afin de chasser le roumi de l'Empire des sultans.

Le Prétendant fait de belles promesses, annonce son départ prochain, mais ne sort pas de sa casbah. Il apparaît maintenant clairement à tous que sa situation devient très difficile et il ne serait pas impossible qu'il ait lui-même provoqué l'agression contre le capitaine Laronde pour se créer un regain de popularité.

Quoi qu'il en soit, il règne dans tout le pays une atmosphère d'inquiétude qui aboutira fatalement à une collision. Se limitera-t-elle à une lutte entre les deux prétendants ? Ou bien ceux-ci s'attaqueront-ils à nous ensemble ou séparément ? Telle est la question qui s'agite sur notre frontière; il est à supposer que nous en verrons prochainement la solution et que nous serons encore forcés de sortir l'épée du fourreau.

— Le *Journal officiel* a publié le 19 juillet la loi déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer de 1 m. 55 entre Beni-Saf et Tlemcen par ou près la Platrière, Montagnac, Hennaya et Bréa.

SÉNÉGAL

Observations géographiques en Casamance. — Les coordonnées géographiques suivantes ont été déduites des travaux exécutés, en janvier et février 1906, par M. l'administrateur Laurent, chargé, au Service géographique du gouvernement général, des observations astronomiques :

	LATITUDES	LONGITUDES
Sedhiou (mât de pavillon du poste militaire)	12° 42′ 21″ 5	17° 53′ 01″ 5
Ziguinchor (extrémité Ouest de la route parallèle à la mer au Nord de la résidence...	12° 35′ 08″ 2	18° 36′ 24″ 0
Soutoniel (2e barrage rocheux de la Casamance).........	12° 51′ 00″ 0	17° 19′ 25″ 5
Carcia (1er barrage rocheux de la Casamance).........	12° 48′ 46″ 3	17° 30′ 00″ 0
Cambounda (sur le Songrougrou)...................	12° 55′ 36″ 0	18° 07′ 06″ 0
Carabane (phare maritime)..	12° 33′ 27″ 7	19° 02′ 12″ 0
Baïla (sur le marigot du même nom)	12° 53′ 48″ 0	18° 41′ 45″ 0
Sine	13° 34′ 35″ 0	»

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

I. — DANS LE CHAOUIA ET A CASABLANCA

La période des opérations de guerre semble être close. Le 4 juin, le général d'Amade faisait lire un ordre du jour résumant le but et les résultats de sa campagne et passait le 7 à Casablanca une grande revue à laquelle prenaient part 7.000 hommes de troupes, défilant allègrement malgré la marche de 20 kilomètres qu'ils avaient effectuée le matin. Le général d'Amade prit lui-même la tête d'une charge de goumiers. L'éclat de cette cérémonie était rehaussée par la présence de l'amiral Philibert, en l'honneur de qui la revue était donnée, du corps consulaire, des officiers espagnols spécialement invités. du représentant du sultan Mouley Lamin, et des principaux fonctionnaires chérifiens.

Le gros des brigades restera désormais campé entre Rabat et Bouznika, le réseau de nos postes provisoires suffisant amplement au maintien de la pacification. Les tribus font d'ailleurs preuve des meilleures dispositions ; les gens du Mzab ont donné une marque de leur complète soumission en ramenant au camp un déserteur de la légion ; de leur côté, les Medakra ont déclaré n'avoir opposé une si longue résistance que sur les excitations renouvelées de Mouley Hafid, et ils ont apporté au général des lettres édifiantes sur les intentions du Prétendant (1).

(1) Voici le texte de ces lettres : La première est de Moulay Hafid :

« *Aux tribus chaouïa, nos serviteurs, et spécialement aux chefs et notables.*

« Lorsque Dieu m'a confié le soin de sauvegarder les intérêts

Nous ne reviendrons pas ici sur les mesures que compte prendre le gouvernement en vue de compléter l'œuvre pacificatrice dans le Ghaouïa, les journaux ayant publié *in extenso* les instructions données au général d'Amade (1).

Le drapeau français qui flottait à titre de protection sur la maison de Mouley Lamin à Casablanca depuis le début des événements a été hissé sur le corps de garde des zouaves. Cette mesure, transformée en incident par certains correspondants de presse, s'expliquait suffisamment par ce fait que, la sécurité étant complète, Mouley Lamin pouvait se passer désormais d'un signe apparent de protection. D'autre part la maison de Mouley Lamin avait été choisie pour le siège des séances de la commission internationale des indemnités et le maintien du seul drapeau français pouvait paraître discourtois à certains délégués des autres puissances.

On sait que cette commission a inauguré ses séances le 17 juin sous la présidence de Mouley Lamin. Le discours d'ouverture du grand-oncle du sultan a produit la meilleure impression sur l'auditoire. Sur l'initiative de M. Vassel, délégué allemand, les fonctions de vice-président ont été déléguées à M. Herbeaux, français, conseiller à la Cour de Cassation, et à M. Quartero, espagnol, conseiller à la Cour de Cassation de Madrid. En termes très appréciés, M. Herbeaux a remercié ses collègues et défini la mission délicate qui leur incombe.

C'est, en effet, une tâche laborieuse qui a été confiée aux délégués des puissances. Il ne s'agit pas seulement de déterminer de manière authentique les dommages individuels, mais de préciser en l'absence de toute juridiction préalable, les principes d'après lesquels ces dommages seront estimés. Les travaux de la commission se sont jusqu'à présent concentrés sur cette réglementation.

Le général d'Amade est parti le 27 juin avec la deuxième brigade mobile dans la direction du Sud-Ouest, à la suite d'incidents chez les Chiadma et les Chtouka provoqués par le gouverneur hafidiste d'Azemmour, Si Harsi. Ce déplacement était considéré comme une simple marche militaire qui devait imposer le respect aux tribus limitrophes du Chaouïa.

II. — MOULEY HAFID

Le Prétendant que nous avons laissé le 27 mai visitant les lieux saints de Mequinez, indice prochain de son départ pour Fez, a dû reculer son voyage de quelques jours, officiellement pour raisons de santé. En fait, Mouley Hafid se trouve surtout dans une situation pécuniaire embarrassée, sa maigre escorte attend même depuis de longs jours le paiement de sa solde arriérée. La capitale du Nord montre d'ailleurs peu d'empressement à recevoir son nouveau souverain qui réserve ses faveurs aux fonctionnaires renégats de la cause aziziste et vient encore de charger Si Saïd Bagdadi de détacher son frère Bouchta du sultan de Rabat.

La mauvaise humeur des Fasis s'accentue de ce fait qu'Hafid a retourné l'acte d'hommage dressé par les chorfa et les ouléma, pour en modifier l'allure trop fanatique à son gré.

Le 30 juin, une véritable émeute éclate à Fez à la nouvelle de la nomination du fils de Mokri comme surintendant des finances et d'Ahmed Djaï comme prévôt des marchands. Le pacha ramène à grand'peine un peu de calme parmi les manifestants et dépêche des courriers à Moulay Hafid pour hâter son arrivée.

Le Prétendant a compris la gravité de la situation et quitte Mequinez le 2 juin; il s'arrête au passage au marabout de Mouley Driss de Zerhoun, pèlerinage obligatoire avant l'entrée à Fez d'un souverain, puis, désireux de marquer son autorité, châtie la fraction des Oulad Nacer, petite tribu qui refuse de le reconnaître.

L'entrée à Fez a lieu le 7 à 11 heures du matin. Entouré de ses ministres, Mouley Hafid traverse les nouveaux quartiers de Fez avec le cérémonial traditionnel, fait une courte prière au sanctuaire de Mouley Driss et se rend directement au Dar el Maghzen pour y prendre quelque repos. Sur tout le parcours du cortège, la population acclame le souverain sans grande conviction. Le pacha Abdelkrim, chargé d'organiser la réception, a dû recruter les Israélites pour grossir la foule. On se montre le Dr Holtzmann au milieu des favoris d'Hafid. La mahalla s'est arrêtée à Bab Segma; la mine famélique des soldats fait une piteuse impression.

Le premier acte d'Hafid est de nommer un gouverneur de son choix en la personne du fils de Si Hammou Zaïani, un Berbère, presque un sauvage. La population raffinée de Fez crie au scandale. Le nouvel élu rétablit, en guise de réponse, l'impôt aboli des portes, fait installer de solides postes d'askris dans tous les quartiers, confisque les biens des récalcitrants.

Bouchta Bagdadi, l'ancien commandant de la mahalla aziziste, arrive le 9 à Fez. Hafid lui réserve son accueil le plus amical. On apprend le même jour que le Rogui de Sélouane a l'intention, lui aussi, de régner à Fez.

Mouley Hafid poursuit son installation; il a

---

de ses serviteurs, il m'a imposé le devoir de faire ce qui leur est utile, d'écarter les choses nuisibles, d'attirer les pires calamités sur tous les étrangers venus en ce pays.

« Dieu m'a désigné pour me mettre en route avec ma harka fortunée. J'arrive vers votre pays comme le soleil levant qui éclaire le chemin de ses rayons. Je me suis levé pour répondre aux appels musulmans, afin de chasser les étrangers impurs, etc.

« Après avoir jeté les Français à la mer, vous vous rendrez à Rabat, où vous m'attendrez. »

Autre document, écrit par Moulay Rechid, lieutenant du prétendant :

« Montez à cheval pour attaquer les Français.

« Il faut que Dieu les anéantisse !

« Que personne ne manque, excepté les mauvais musulmans ! »

Troisième lettre, toujours de Moulay Rechid :

« Grâce à vous, les chrétiens seront chassés des Châouïa.

« Vous êtes les véritables descendants du peuple du Prophète. Vos semblables doivent se consacrer au triomphe de l'Islam. Que Dieu vous dirige dans la bonne voie !

« Coupez les têtes des infidèles pour les envoyer à votre seigneur Moulaï Hafid, afin que ce châtiment impressionne les mauvais musulmans. »

(1) On les trouvera ci-après.



envoyé chercher ses femmes à Méquinez par 150 cavaliers, ordonné quelques nouvelles saisies pour régler ses dépenses quotidiennes et, soucieux de l'avenir, fait rechercher dans le palais la cachette aux trésors d'Abd el Aziz. Les ouvriers travaillent jour et nuit et finissent par découvrir un coffre-fort. De riches vêtements en sont extraits; c'est, hélas! tout ce qu'on y trouve. Les femmes laissées par Abd el Aziz au palais sont fouettées en vain la nuit durant; personne ne peut indiquer où se dissimule le trésor.

Entre temps, quelques tribus viennent faire leur soumission, et Mouley Hafid donne à Si Saïd le caïdat des Ouled-Djemaa pour le remercier de ses démarches auprès de son frère Bouchta. Cette décision a le don de déplaire à Ba Mohammed Chergui, ennemi héréditaire de la famille Bagdadi; le favori verse une forte somme à son maître, et les Bagdadi sont aussitôt jetés en prison.

A mi-juin, Hafid conclut une série de mariages pour être fidèle au précepte du Coran, qui veut que les vierges de sang royal ne soient pas longtemps délaissées, puis il remanie son ministère. Glaoui est nommé grand vizir, Ben Kabbour ministre de la justice; Thamo Glaoui, gouverneur de Merrakech, est choisi pour le portefeuille de la guerre.

L'argent continue à manquer; un décret d'Hafid double les taxes sur les produits amenés au marché et rétablit le monopole du tabac et de l'opium. Il s'agit, en effet, de constituer une nouvelle mahalla réclamée par Merrakech, en prévision d'une attaque de la ville par les forces azizistes.

Les pachas récemment destitués, Zraouti et Chergui, sont invités à verser chacun 100.000 douros au trésor chérifien, évaluation au plus juste prix des bénéfices illicites de leur gestion avant l'arrivée d'Hafid à Fez.

Le 15, arrive la nouvelle des événements d'El Ksar. Les caïds-reha de la mahalla aziziste se sont révoltés et ont sommé leur commandant Abd el Malek, fils de l'émir Abd el Kader, de reconnaître Hafid. Le chérif a refusé énergiquement de trahir Abd el Aziz; il est frappé, enchaîné, conduit tout nu devant le pacha Remiqui, puis emmené vers Fez chargé de chaînes. Effrayés, les soldats proclament Hafid, le gouverneur d'El Ksar tourne casaque et la colonie française doit s'enfermer pour n'être pas maltraitée. Hafid ordonne des réjouissances pour fêter cet heureux événement.

Cependant, un courant réactionnaire se manifeste à Fez; le caïd du Cherarda vient de déserter le camp hafidien et les Fasis ne dissimulent plus leurs regrets pour le régime du doux Abd el Aziz. La méfiance est telle qu'aucun adjudicataire ne se présente pour exploiter le monopole du tabac. C'est ce moment que choisit Hafid pour adresser au corps diplomatique de Tanger une demande de reconnaissance appuyée sur la popularité dont il jouit auprès de son peuple bien-aimé.

Abd el Malek arrive à Fez le 17. Conduit devant Hafid, le chérif résiste aux avances de l'imposteur et jure sa fidélité au seul sultan du Maroc, Mouley Abd el Aziz. Hafid veut le faire décapiter et ne revient sur cet ordre que par crainte des représailles qu'entraînerait le meurtre d'un Algérien d'origine.

Le gérant marocain du consulat d'Allemagne choisit le jour de cette émouvante entrevue pour aller saluer Hafid au nom de son consul absent.

Le 19, le bruit court que les Ouled-Djemaa s'apprêtent à se révolter contre le joug d'Hafid avec l'appui d'autres tribus voisines de Fez. Des mesures sont prises au Dar el Makhzen.

Trois touristes anglais sont arrivés; Hafid assure qu'ils viennent entamer des pourparlers officiels au sujet de sa reconnaissance par leur gouvernement.

Le gouverneur d'El Ksar arrive le 22 au matin avec quelques contingents de la mahalla révoltée d'Abd el Malek. Le gros de la mahalla, en effet, regrette son coup de tête et a refusé de se rendre à Fez. Hafid reçoit avec empressement Remiqui, qu'il comble de cadeaux.

Une délégation d'Ouled-Djemaa vient, le même jour, réclamer la mise en liberté des frères Bagdadi et la destitution du caïd qui leur a été imposé. Hafid, furieux, ordonne la mise aux fers des prisonniers.

Un autre incident se produit : les chérifs du Tafilalet, venus à l'occasion de la proclamation d'Hafid, ont résolu de quitter Fez. L'un d'eux, qui réclamait avec trop d'insistance une entrevue du premier ministre, a été bâtonné comme un malfaiteur. Tous ont juré de se venger d'une pareille humiliation.

Pour faire diversion, Hafid fait remettre en liberté seize cheikhs des Ouled-Djemaa emprisonnés en même temps que les frères Bagdadi et promet l'élargissement de ces derniers si la tribu veut reconnaître Ould Ba Mohamed.

Las de l'opposition de ses administrés, Si Hammou Ziani propose sa démission à Mouley Hafid.

Le nouveau régime vit, en somme, au jour le jour et les succès des hafidistes à Tétouan n'arrive pas à fortifier son crédit. C'est avec indifférence qu'on apprend la volte-face du pacha de Tétouan, influencé par la fausse nouvelle de l'envoi d'une mahalla hafidiste pour châtier les azizistes. On sait que Torrès, originaire de cette ville, a de nombreuses amitiés à Tétouan et que ses avis pourraient un jour y prévaloir.

III. — LA SITUATION A RABAT

L'entrée de Mouley Hafid à Fez, qui ne doit pas avoir la portée et le retentissement que le Prétendant escompte, peut néanmoins amener une certaine agitation dans les ports. Abd el Aziz convoqua ses ministres en conseil et leur donna l'ordre de faire exercer une surveillance minutieuse sur les villes de la côte pour empêcher toutes communications avec Hafid. Les caïds des Zaërs, tribu turbulente des environs de Rabat, sont avertis que le moindre désordre sera sévèrement réprimé; les effectifs réguliers de la mahalla de Bagdadi qui vient de rentrer seront chargés de maintenir la sécurité. Au même conseil, les

dernières instructions sont données au commissaire chérifien à la frontière algéro-marocaine qui doit s'embarquer le lendemain pour Tanger et rejoindre le général Lyautey.

On apprend le 3 juin, avec une certaine émotion, que Bouchta Bagdadi se rend à Fez. Renseignements pris, le commandant de la mahalla aziziste a obtenu du sultan l'autorisation d'aller tenter une démarche auprès d'Hafid en faveur des siens restés à Fez et fort malmenés par le nouveau Makhzen. Il a d'ailleurs, dans une entrevue émotionnante, renouvelé à Abd el Aziz ses sentiments d'entière fidélité.

Quatre cents askris et une section d'artillerie sont envoyés à Méhédya pour mettre un terme à la contrebande de guerre qui s'y fait au bénéfice d'Hafid.

Dans Rabat même, des meneurs hafidistes ne craignent pas de faire une propagande avérée; six d'entre eux, commerçants aisés de la ville, sont emprisonnés. Cet acte de vigueur produit une excellente impression que vient fortifier la nouvelle de la défection des Beni-M'Tir, Zemmour. Beni-Hassen et Ouled-Djemaa à la cause hafidiste. Des délégués de ces tribus viennent, quelques jours après, protester de leur dévouement à Abd el Aziz.

Le sultan adresse au doyen du corps diplomatique de Tanger une longue protestation contre l'inhumanité d'Hafid à Fez. « De tels actes, écrit-il, doivent enlever à mon frère révolté sa qualité de belligérant. »

Tous les efforts du Makhzen se portent sur la préparation de l'expédition de Merrakech. Les tribus du Sud se montrent en excellente disposition; le Mtougui donne des signes manifestes de son loyalisme. Un seul point noir reste à l'horizon : l'inimitié d'Anflous contre le Mtougui. On craint que, par jalousie pour ce dernier, le puissant caïd des Haha ne refuse son concours à son rival et au corps expéditionnaire aziziste. Mouley Boubeker, parent d'Abd el Aziz, et Hadj Omar Tazi sont envoyés en mission spéciale à Mogador pour négocier la réconciliation d'Anflous et du Mtougui.

Le chérif Bejâd, marabout très influent du Tadla, est venu sur ces entrefaites faire acte d'hommage au sultan. Cet appui décidera sans doute Abd el Aziz à se rendre lui-même à Merrâkech, en lui permettant de lever facilement de nouveaux contingents sur son passage.

Surviennent les événements d'El Ksar et de Tétouan. Les émissaires hafidistes, indigènes et Européens, recommencent une campagne acharnée. Ils s'adressent plus particulièrement à la population fanatique de Salé, ville voisine de Rabat, et aux soldats de la mahalla. Le sultan doit expédier sur Mogador 300 askris douteux et le pacha de Salé se voit menacé d'un bombardement. Les Israélites de cette ville, ayant eu vent de la menace, s'enfuient. Un souffle d'inquiétude passe sur Rabat, que vient heureusement dissiper le déplacement de la colonne Boutegourd vers Bouznika.

CHRONIQUE DE TANGER ET DU MAROC

TANGER. — Le 1er juin, le corps diplomatique signe les règlements concernant les droits de magasinage dans les ports, le commerce des armes de luxe et de chasse, l'importation des explosifs et la taxe urbaine. Le règlement des adjudications est ultérieurement approuvé.

Le 8, un tragique accident de chasse met en deuil la colonie française. M. Maxime Allier, notable commerçant de Tanger, correspondant du *Matin*, trouve la mort dans les rochers du cap Spartel. Une chute malheureuse fait partir son fusil; la charge de plomb lui traverse le bras et provoque une hémorragie si abondante, que M. Allier succombe en quelques minutes.

Une grève originale a lieu le 12, celle des *adoul* (notaires). A la suite d'une contestation avec un Marocain, protégé européen, les adoul, prenant fait et cause pour leur collègue, débouté, ont fermé boutique. Ils rouvrent d'ailleurs presque aussitôt, le Makhzen ayant menacé de sévir.

L'autorisation du ministère de l'Instruction publique relative à la délivrance à Tanger de certificats d'études est arrivée. Une session doit avoir lieu au début de juillet. La colonie française se réjouira de cette heureuse innovation.

Le *Kléber* arrive le 17 à Tanger. L'amiral Philibert descend à terre et fait ses visites d'adieu. Son départ a lieu le 20. La transmission des pouvoirs à l'amiral Berryer, son successeur, s'est effectuée à 8 heures du matin; à 9 heures, le *Descartes* emmenait à Cadix l'amiral Philibert, qui regagnait la France par l'Espagne.

Dans sa séance du 19 juin, le conseil sanitaire adopte certaines résolutions relatives à la création d'un nouveau cimetière européen, à l'alignement des rues et à la suppression du lazaret de Mogador.

Le 27 juin, les représentants du sultan ont pris livraison des travaux du port de Tanger effectués par la Compagnie allemande concessionnaire, en présence de M. Porché, directeur des travaux publics.

Une heureuse constatation va permettre aux Marocains d'apprécier à sa juste valeur l'application des réformes d'Algésiras. Les rentrées régulières des douanes ont permis à l'Emprunt marocain de terminer ses prélèvements bien avant la fin du premier semestre. Le Makhzen encaisse donc en ce moment la totalité des droits; les recettes se trouvent, de plus, en augmentation marquée sur les périodes antérieures, de ce fait que les commerçants retirent tout leur arriéré en douane, pour éviter le nouveau tarif des droits de magasinage qui vient d'entrer en application.

El Hadj es Selam vient d'être nommé pacha de Tanger.

LARACHE. — Le 2 juin viennent s'installer M. A. de la Fuente, représentant de la Dette marocaine, et Si Mohamed el Mejboud, successeur du caïd Bouselham Mejad, destitué. Le nouveau gouverneur prend possession de ses fonctions après la lecture à la mosquée de la lettre chérifienne d'introduction. Un parti d'opposition se forme aussitôt chez les tribus du Sahel et du Khmès, qui relèvent de l'autorité du gouverneur de Larache. Quant au caïd destitué, mandé en vain par le sultan pour rendre compte de sa gestion, il est embarqué une quinzaine de jours après sur un bateau de guerre à destination de Rabat.

CASABLANCA. — Le 10 juin, la police française reprend possession de la zone qui lui est attribuée par l'Acte d'Algésiras; elle assurera désormais l'ordre en ville; les Espagnols surveilleront la périphérie, suffisamment pacifiée par nos troupes.

FEZ. — Le 7 juin, M. Houel, correspondant du *Matin*, qui pénétra dans le sanctuaire de Mouley Driss de Zerhoun, entre Méquinez et Fez, est chassé par Mouley Hafid, auprès duquel il se trouvait à El Ksar.

MOGADOR. — Hadj Omar Tazi est arrivé le 30 mai par le *Forbin*; on sait que sa mission consiste à essayer de réconcilier Anflous et Mtougui, en vue d'une marche concertée sur Merrakech. Le 4, les deux délégués du sultan Hadj Omar Tazi et Mouley Boubeker se rendent avec une partie de la garnison à Sidi-Megdoul pour conférer avec Anflous. Reçus avec pompe par le caïd, ils reviennent enchantés de leur première entrevue. Anflous les reconduit jusqu'aux



s de la ville, après leur avoir promis de faciliter leur ion. Les entretiens se poursuivent les jours suivants ; cord paraît complet, cependant Anflous met à son adhé certaines conditions qui devront être soumises au an. Il repart le 12 à sa casbah, où il attendra la réponse d'Abd el Aziz.

Les nouvelles reçues de Merrakech signalent la révolte des Sraghna, qui se débarrassent, en le tuant, de leur caïd hafidiste. De son côté, le Mtougui inflige défaites sur défaites à la mahalla hafidienne envoyée de Merrakech. Le 22 arrivent 2 canons, 11 mulets et 48 prisonniers envoyés par le Mtougui. Ces succès ont excité la jalousie d'Anflous ; le caïd des Haha cherche à recouvrer son indépendance et refuse de restituer au sultan les troupes qui lui ont été précédemment confiées. Hadj Omar Tazi est rappelé.

Mais le Mtougui va toujours de l'avant; on le signale successivement à quelques étapes, puis à une journée de marche de Merrakech, infligeant une sanglante défaite à la tribu des Msouda qui veut lui barrer le passage. Le sultan essaie de provoquer le retour à Mogador des effectifs d'Anflous en leur supprimant la solde ; le caïd des Haha annonce qu'il y pourvoira sans le secours de personne; dans cette intention, il augmente les droits perçus sur les caravanes traversant son territoire.

Le gouverneur de Mogador, Bel Ghazi, qui souffrait depuis longtemps de l'albuminurie, meurt le 29; le Makhzen désigne Si Ahmed Senoussi pour lui succéder.

MERRAKECH. — Furieux de l'abandon de la cause hafidiste par le Mtougui, le pacha confisque ses biens. C'est le point de départ de la marche du caïd sur Merrakech. Une mahalla campée à Bouriki est culbutée par lui le 1er; le 17, il attaque les contingents envoyés en toute hâte de la capitale du Sud; 100 morts et 150 blessés restent sur le terrain. El Ayadi, commandant des troupes hafidistes, réclame de nouveaux renforts. Plusieurs contacts se produisent, du 17 au 24, où deux chefs de la colonne hafidienne sont tués et un troisième grièvement blessé.

Au début du mois, Si Allal, frère du pacha de Merrakech, qui a voulu s'imposer comme successeur du caïd de Demnat, est battu par les Sraghna ; ses troupes sont taillées en pièces ; lui-même, sérieusement blessé, doit se réfugier chez les Entifa.

TÉTOUAN. — Dans l'après-midi du 20, un Anglais, nommé Kennedy, qui s'occupait d'affaires minières, a été capturé, à deux heures de marche de la ville, par les Oulad-Haddou, dans le Haouz; les indigènes réclament 100.000 pesetas pour sa rançon.

On se souvient de l'assassinat, l'été dernier, du fameux bandit Valiente. Son frère, Mouley Boulaïch, cherchait en vain à tirer vengeance du meurtrier, qui s'était réfugié en territoire espagnol. Le 21, au cours d'une réunion de tribus, Boulaïch reconnaît l'assassin de son frère et l'étend raide mort d'un coup de feu.

Tanger, le 7 juillet 1908.

CH. RENÉ-LECLERC,
Délégué du Comité du Maroc à Tanger.

Le Maroc au Parlement français. — Les interpellations et questions sur le Maroc continuent à se succéder avec une fréquence déplorable. Le gouvernement ne reçoit, en effet, de la Chambre ni une direction utile, ni un avis intéressant, mais le peu d'énergie et de latitude qu'il a est embarrassé par l'inquiétude d'un grand nombre de députés et par l'ignorance où ils sont évidemment presque tous des données du problème marocain.

Le 19 juin, le gouvernement a eu à répondre à des interpellations de MM. Gervais, Paul Deschanel et Jaurès. M. Gervais, qui a ouvert le feu, en a un peu manqué dans son discours. Il a, à vrai dire, dit des choses excellentes, mais d'une façon un peu confuse et souvent contradictoire. Il sait que la France a un rôle important à remplir au Maroc, et il ne paraît pas très bien en comprendre les moyens. Néanmoins il est intéressant de relever qu'il a rappelé à la Chambre la connexion étroite qui existe entre notre politique au Maroc et la sécurité de l'Algérie et de la Tunisie. « Le Maroc, a-t-il dit, intéresse ce grand établissement; il peut le servir ou le compromettre, il doit le servir. » M. Gervais a même assuré qu'il nous est fort difficile, après avoir, et à très juste titre, cherché à consolider le Makhzen, de nous désintéresser de ceux qui ont eu confiance dans notre politique et se sont compromis avec elle. « Si, a-t-il dit, l'attitude de la France a déterminé quelques entraînements, elle doit montrer qu'elle n'entend pas se désintéresser de ceux qui se sont confiés à elle et qu'elle ne les sacrifiera pas. » C'est, en effet, une vérité que l'apeurement de certains députés perd un peu trop de vue. L'attitude purement négative et la prétendue neutralité complète qu'ils préconisent, dans l'affaire marocaine, sont bien faits pour ébranler notre prestige dans tout le monde musulman.

M. Deschanel, succédant à M. Gervais à la tribune, a serré la question de plus près. Il a tenu à examiner notre action successivement dans la Chaouïa et sur la frontière de l'Algérie. Son discours indique qu'il a pris soin de s'informer, mais à vrai dire, auprès d'autorités différentes, ayant souvent des opinions contradictoires qu'il ne semble pas avoir entièrement réussi à concilier dans une doctrine unique applicable à toute notre politique marocaine. M. Deschanel a grand'raison de dire que nous ne devons pas nous retirer de la Chaouïa sans nous préoccuper de tirer parti de l'effort que nous y avons accompli. Il faut, a-t-il dit, « limiter notre effort sans en perdre le fruit ». La chose est d'ailleurs légitime, car, grâce à nous, l'ordre recommence à régner dans la Chaouïa et les exportations de Casablanca ont doublé en une année. Nous ne pouvons pas « abandonner en cours d'exécution l'œuvre de reconstitution sociale et économique que nous avons commencée dans la Chaouïa, parce que nous voulons nous arrêter à la limite que nous nous sommes nous-mêmes fixée, enfin parce que nous ne voulons pas laisser derrière nous un pays à feu et à sang. » Et M. Deschanel a très justement rappelé l'effort heureux des Portugais sur cette même côte atlantique où la politique du gouvernement de Lisbonne, avant de se lancer dans les immenses aventures de la conquête des Indes orientales, fit régner l'ordre et étendit sa puissance en s'appuyant sur les tribus, en étudiant leurs divisions, leurs besoins, l'esprit des chefs et des familles influent sur chacune d'entre elles.

En ce qui concerne la frontière algérienne, on peut trouver certaines contradictions dans le discours de M. Deschanel. Il veut que nous appliquions les accords de 1901 et 1902, mais il semble oublier que ces accords sont fondés précisément sur une collaboration avec le Makhzen. Or, il commence par nier un peu l'existence même du

Makhzen dans cette région en disant : « Nous n'avons pas à faire d'un pays indépendant un pays soumis et administré. » En réalité, la politique de la frontière, et en particulier celle des accords de 1901 et 1902, ne se comprendrait pas si elle n'était subordonnée à l'ensemble de notre politique au Maroc. Il est parfaitement vrai que, pour faire régner l'ordre aux confins de l'Algérie, nous n'avions pas besoin de nous appuyer sur le Makhzen. Si nous avons voulu le faire lors des accords de 1901 et 1902 qui n'ont jamais été sincèrement appliqués, c'est un peu pour donner une correction internationale plus grande à notre action, et surtout pour prouver au Makhzen, sur un terrain où cette action était particulièrement efficace, que notre collaboration avec lui devait lui être extrêmement utile. La frontière était un champ d'expérience sur lequel nous devions amener peu à peu le Makhzen à l'idée d'une entente et d'une collaboration étroite avec nous.

Tel a été l'esprit des accords de 1901 à 1902 qui ne se comprendraient pas, nous le répétons, s'ils n'avaient pas eu en vue le Maroc entier et non seulement des régions de la frontière algéro-marocaine. C'est là le point sur lequel il est nécessaire d'insister puisque l'on cherche toujours à établir une sorte de séparation de la politique de la frontière et de celle de l'Ouest. Pas plus pour la politique de paix, de pénétration pacifique et économique que pour la politique de guerre, nous n'avons à envisager isolément ou uniquement la frontière et le littoral marocain, et c'est user d'un argument un peu inexact que de déclarer toujours que nous ne pouvons pas agir par la côte parce que la barre des ports y est trop mauvaise, comme si le fait d'accéder directement aux régions les plus riches et les plus vitales du Maroc, au lieu d'avoir à traverser le très médiocre pays de la Moulouïa et les montagnes qui lui succèdent à l'Ouest, ne compensait pas pour toute politique marocaine pacifique ou belliqueuse, la mauvaise qualité des rades foraines du Maroc occidental.

Par contre, il n'y a aucune réserve à faire sur ce que M. Deschanel a dit de nos troupes et de la nécessité même de notre politique marocaine :

Nous pourrions, s'est-il écrié, laisser aux hommes investis de la confiance du gouvernement, le choix des moyens et la liberté de leurs mouvements. Nous avons là des hommes éminents, chacun en son genre, d'Amade, Bailloud, Lyautey, hier encore Philibert. Et eux-mêmes ont sous leurs ordres des troupes incomparables, ces marins qui dans une mer si dure, dans une des régions les plus inhospitalières du globe ont fait preuve d'une si admirable endurance, et nos troupes d'Afrique !

Il faut avoir vu de près ces soldats, il faut avoir causé avec ces blessés impatients de reprendre le service, il faut avoir senti ce frémissement de vaillance et d'enthousiasme. pour savoir ce que la France peut attendre de son armée d'Afrique.

Je le dis sans faux orgueil, il n'y a pas au monde de troupes plus disciplinées, plus brûlantes de courage et de patriotisme.

Chacun souscrira à ce jugement de M. Deschanel, et en outre on est heureux de voir rappeler avec ironie devant les pires ennemis de notre action au Maroc leurs devanciers antialgériens ou antitunisiens, si heureusement confondus par le succès de nos entreprises dans l'Afrique du Nord :

Tous les arguments, toutes les objections qu'on élève aujourd'hui contre notre action très limitée au Maroc, — car, encore une fois, il ne s'agit pas d'entreprendre une conquête nouvelle, il s'agit seulement de garder notre conquête ancienne, notre conquête d'Algérie, il s'agit de mesures conservatoires — toutes ces objections, on pouvait les élever avec bien autrement de force contre notre occupation de l'Algérie et de la Tunisie, et on l'a fait.

Ah ! les débats de ces temps sont curieux à relire.

C'est M. Desjobert qui disait en 1837 :

« Que retirerez-vous de tant de sacrifices? Rien; car nos armes portent partout la ruine. Un homme raisonnable et ami de son pays ne peut prêter son concours à un pareil système. »

C'est Dupin qui disait en 1834 :

« Il n'est pas de paysan français possédant un quart d'arpent autour de sa maison qui consentît à aller à Alger, alors qu'on lui offrirait un millier d'arpents. Quand toute votre plaine de la Mitidja serait cultivée, quel avantage en résulterait-il pour la France ? Il faut hâter le moment de libérer la France d'un fardeau qu'elle ne pourra et ne voudra pas supporter longtemps. »

C'étaient même de très grands esprits, c'était Lamartine, si clairvoyant pourtant en tant de choses, qui s'écriait : « Il faut fermer cette plaie », qui traitait les ministres de coupables et qui refusait les crédits.

Et plus tard, pour la Tunisie, n'étaient-ce pas les mêmes accusations qu'aujourd'hui : tripotages, affaires véreuses, spéculations malhonnêtes?

Eh bien ! l'histoire a jugé. Si cette politique avait prévalu, d'autres seraient à Alger, d'autres à Bizerte ; ces rivages, en face de nous, cette Méditerranée seraient à tout le monde, excepté à la France. Qui oserait dire aujourd'hui que nous ayons eu tort et que nos sacrifices aient été stériles ? Non, ils ne sont pas tombés en vain, ceux qui nous ont légué ce splendide héritage !

... Eh bien! nous devons compte à nos fils de l'œuvre de nos pères, nous devons veiller sur les approches de cette France nouvelle.

M. Jaurès étant intervenu ensuite dans le débat et ayant demandé au ministre des Affaires étrangères de « communiquer tout de suite à la Chambre les instructions qui ont été adressées par lui aux diverses chancelleries », M. Stéphen Pichon a pris la parole dans les termes suivants :

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères*. — Messieurs, je n'éprouve aucune espèce de difficulté à donner satisfaction à la demande qui vient d'être formulée par l'honorable M. Jaurès.

Je vais me borner, pour l'instant, à donner simplement lecture à la Chambre des instructions qui ont été adressées le 19 mai 1908, au général d'Amade, qui avaient été précédées d'ailleurs d'un télégramme qui les résumait, à la date du 6 du même mois, et des instructions qui ont été envoyées à la même date, au général Lyautey.

Voici les instructions adressées au général d'Amade.

M. JAURÈS. — Ce sont celles qui ont été communiquées aux chancelleries ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Ce sont les instructions envoyées au général d'Amade.

« 19 mai 1908.

« A la suite des événements survenus à Casablanca le 30 juillet dernier, le Gouvernement de la République a fait parvenir à votre prédécesseur des instructions qu'il vous a confirmées et qui avaient pour but le rétablissement de l'ordre à Casablanca et le châtiment rapide et efficace des tribus reconnues coupables des attentats commis.

« Ce but pouvait être considéré comme sur le point d'être atteint lorsque l'entrée en ligne de Moulay Hafid, son intervention dans la Chaouïa et l'insurrection de Fez sont venues



compliquer la situation et agiter les tribus jusque dans le voisinage de l'Algérie.

« C'est Moulay Hafid qui a constitué le plus sérieux et le plus dangereux obstacle à notre action pacificatrice dans la Chaouïa. Il a été le champion du fanatisme et de la xénophobie. Il n'y a eu de résistance sérieuse contre nous que là où opéraient ses partisans. Vous avez dû, pour briser leur résistance, engager une vigoureuse action militaire et donner par la rapidité de vos mouvements, dirigés sans répit sur les groupements hostiles les plus éloignés les uns des autres, une impression de mobilité et de puissance qui a déblayé le terrain et qui était la condition indispensable de toute réorganisation ultérieure.

« Il s'agit maintenant de rétablir dans la Chaouïa un régime normal et de reconstituer progressivement l'ordre et l'autorité par le renforcement des pouvoirs locaux.

« L'anarchie est la principale cause des attentats du mois de juillet ; nous devons y mettre fin. La reconstitution de l'autorité indigène aura pour effet de rendre de nouveau prospère une province où le commerce européen est appelé à prendre un grand développement.

« Nous avons la confiance que ces résultats pourront être prochainement atteints, et nous entendons maintenir à notre occupation son caractère purement provisoire en la limitant aux aménagements strictement indispensables. Cette occupation cessera dès que nous pourrons nous retirer sans que la sécurité générale soit compromise et qu'il survienne, du fait de notre départ, des complications nouvelles qui ne feraient qu'aggraver la situation et nous obliger à revenir.

« Pour atteindre ce but, il est indispensable de donner confiance aux indigènes et de les amener à comprendre qu'ils doivent assurer eux-mêmes, dans l'ordre et la paix, la sécurité et le développement de leurs intérêts matériels qui n'ont actuellement d'autre gage que notre présence.

« L'exécution de ce programme supposait tout d'abord l'installation sur les points principaux, et particulièrement au pourtour de la Chaouïa, de détachements régionaux dont la présence mît hors de question les résultats acquis à l'heure actuelle. Vous avez établi ces postes. Ils seront désormais, tout d'abord, la base des opérations éventuelles que vous pourriez être amené à diriger dans un but de défense. Ils assureront la sécurité locale en constituant des points d'appui pour les éléments marocains de police. Enfin ils formeront des centres d'influence pacifique et d'action administrative où résideront et se fortifieront les autorités chérifiennes, autour desquels se réorganisera la vie indigène. Nous manifesterons ainsi que nous voulons éviter d'assumer les pouvoirs et les responsabilités d'une ingérence directe et que nous attendons un utile concours des fonctionnaires et des chefs qui devront être choisis par le Makhzen avec un soin particulier en vue de cette mission.

« Il sera nécessaire de donner à ces agents des moyens d'action qui leur ont manqué jusqu'ici. Il n'est donc point de question plus importante à nos yeux que la création de forces indigènes dans la Chaouïa.

« Ces forces, qui seraient tout d'abord employées à titre d'auxiliaires, et associées à nos troupes, seraient ensuite installées, au fur et à mesure des possibilités, dans les postes de la périphérie. Nous formerions ainsi l'ossature d'un organisme que nous pourrons abandonner à lui-même lorsqu'il offrira des garanties suffisantes de consistance et de solidité.

« Cette partie de notre programme peut être mise à exécution dès maintenant. Auprès de chacun de nos détachements régionaux sera constitué un goum, marchant avec nos troupes, sous l'autorité du caïd et devenant le noyau de la force indigène future. On s'attachera à conserver à ces goums leurs coutumes traditionnelles et leur autonomie. Aussitôt que, dans un des postes de la périphérie, une de ces formations aura acquis la cohésion et l'instruction suffisantes, l'effectif de nos troupes sera progressivement réduit, le but final étant de remettre la garde du poste à la force marocaine.

« Pendant la durée des opérations, il conviendra de développer largement l'assistance médicale donnée aux indigènes par les infirmeries et les dispensaires qu'organise le service de santé militaire.

« C'est là un moyen supérieur de pacification et les résultats en seront des plus heureux, si l'on prend soin d'installer en dehors des redoutes et des camps les services de consultation.

« Vous me soumettrez, dans le plus bref délai possible, vos propositions en ce qui concerne les différentes parties de votre tâche. La plus large initiative vous est d'ailleurs laissée dans le choix des moyens.

« Les propositions d'ordre général et politique continueront à être adressées au ministre de la République à Tanger. Sous sa haute direction, les services procéderont à toutes les mesures d'exécution dans l'esprit d'étroite et de constante collaboration qui a inspiré jusqu'ici les autorités militaire et consulaire.

« Quant aux communications qui seraient échangées par la légation avec les autorités marocaines et qui pourraient intéresser notre action dans la Chaouïa, il va de soi qu'elles seront portées à votre connaissance et au besoin concertées avec vous.

« Votre premier objectif était de réduire les résistances que nos troupes ont rencontrées dans la Chaouïa. L'établissement de la sécurité par la reconstitution des pouvoirs locaux sera le dernier terme de votre tâche.

« Nous pouvons espérer que l'œuvre de complète pacification que vous avez poursuivie avec autant d'activité que de succès s'achèvera dans le plus court délai, de façon à permettre à l'organisation de la police prévue à Algésiras de fonctionner et de produire tous ses effets. C'est à cette condition qu'ayant tout à la fois infligé les sanctions nécessaires et établi des garanties permanentes d'un état de choses meilleur, nous pourrons mettre fin à notre intervention.

« Les instructions qui précèdent et qui seront communiquées à notre ministre à Tanger, ainsi qu'aux départements intéressés, ne sont que les lignes générales d'un programme dont l'application vous est laissée : confiant dans vos hautes qualités de décision et de fermeté et appréciant les résultats que vous avez obtenus par la vigueur de votre action militaire, le gouvernement s'en remet à vous des mesures d'exécution que les circonstances comporteront. » (*Applaudissements.*)

Voici maintenant, Messieurs, les instructions adressées au général Lyautey :

« Paris, le 19 mai 1908.

« Les incursions de tribus marocaines sur le territoire algérien ont montré la nécessité de renforcer dans la région limitrophe de l'Algérie et du Maroc l'action des deux gouvernements et de procéder à la mise à exécution des accords de 1901 et 1902, en vue d'assurer un régime régulier à la frontière et le développement des relations économiques entre les habitants des deux pays.

« Dans ce but, et afin de prêter au sultan du Maroc l'appui prévu par lesdits accords, le gouvernement de la République a décidé de nommer un haut commissaire qui aura pour mission de s'occuper des questions traitées par les conventions et d'appliquer les mesures qui auront été arrêtées par les deux gouvernements. Cet agent sera placé sous les ordres du ministre des Affaires étrangères et correspondra avec lui par l'intermédiaire du ministre de France au Maroc, auquel il adressera ses rapports en même temps qu'au gouverneur général de l'Algérie ; pour éviter les retards qui pourraient résulter des transmissions, il adressera directement les mêmes rapports au président du conseil et au ministre des Affaires étrangères.

« Le gouvernement a, en outre, décidé de vous investir de ces fonctions.

« Le Makhzen sera invité par notre légation à Tanger à désigner, de son côté, un haut commissaire chérifien qui recevra pleins pouvoirs du sultan pour faire appliquer les accords par les autorités indigènes et mettre à exécution les mesures concertées à ce sujet entre les deux gouvernements. Ce fonctionnaire résidera à Oudjda, mais étendra son action sur toute la région frontière.

« Les pouvoirs des hauts commissaires prendront fin le 1er janvier prochain ; ils pourront être prorogés.

« Je crois utile de préciser le sens de la résolution qui vient d'être prise.

« Notre action dans la région frontière repose sur un double titre : les accords franco-marocains de 1901 et 1902, d'une part ; d'autre part, la répression des attaques diri-



gées contre notre territoire et l'intervention militaire qu'elle a entraînée.

« Vous connaissez les principes fondamentaux des accords franco-marocains; reconnaissance de l'autorité makhzénienne à l'Ouest de l'Algérie, intégrité de l'Empire chérifien, obligation pour la France de prêter son appui au sultan, le cas échéant, pour l'aider à consolider son pouvoir sur les tribus qui relèvent de lui. L'entente des deux gouvernements a pour but l'établissement d'un état de sécurité, de rapports normaux et d'échanges commerciaux entre leurs territoires, c'est-à-dire l'organisation d'une police suffisante pour protéger les marchés et les routes; l'ouverture de nouveaux marchés, la diminution des taxes locales. La coopération des deux gouvernements est organisée de la manière suivante ; une commission franco-marocaine est instituée pour suivre toutes les questions se rattachant aux rapports de frontière; la perception des taxes s'effectue de concert sur un certain nombre de marchés « mixtes »; la surveillance de la contrebande est facilitée par l'installation d'agents algériens sur les marchés « marocains », d'agents marocains sur les marchés algériens. Enfin la France seule a le droit de donner son concours au Makhzen pour l'instruction des troupes destinées à assurer l'ordre dans toute la région (accord du 30 juillet 1902. — *Livre jaune* n° 30). Des lettres chérifiennes obtenues depuis ont développé et confirmé cette dernière concession en admettant l'institution de forces de police dans la plaine d'Oudjda et dans celle du Trifa, ainsi qu'en déterminant la composition de ces troupes munies de solides cadres français.

« Ces engagements restent la règle essentielle de notre intervention dans la région frontière, où notre action ne doit s'exercer que d'accord avec le Makhzen et avec les agents du Makhzen. De même et par voie de conséquence, la sécurité, qui est la condition préalable de toutes les mesures et de toutes les améliorations prévues par les accords, doit être obtenue par le fonctionnement de la police indigène bien encadrée, instruite et dirigée, dont le Makhzen a admis l'organisation. Il n'entre point dans nos intentions d'assurer les charges de toute nature qu'entraînerait la pacification de la région frontière par les troupes françaises : c'est par la police franco-marocaine qu'elle doit être assurée.

« Vous aurez à rechercher dans cet esprit les mesures que nous devons proposer au gouvernement chérifien. La constitution de la police étant, comme je viens de le dire, la base même du régime à établir, vous vous préoccuperez tout d'abord de cette question et des ressources financières à trouver pour la résoudre. Vous me soumettrez dans le plus bref délai possible vos conclusions à ce sujet, de façon que nous puissions arrêter le programme sur lequel nous demanderons l'assentiment du Makhzen et dont le haut commissaire chérifien devra être chargé de suivre l'exécution de concert avec vous.

« En attendant que les droits attribués à la France par les accords pussent être exercés, nous avons dû, depuis un an, prendre seuls, dans la région frontière, des mesures militaires que nous commandaient la défense d'intérêts gravement lésés et la protection même de notre territoire. Nous avons occupé la ville d'Oudjda afin d'amener le Makhzen à consentir les réparations dues pour les attentats commis sur plusieurs de nos nationaux et notamment pour le meurtre du Dr Mauchamp. Nous avons repoussé l'incursion des Beni-Snassen et établi quatre postes qui nous garantissent contre le retour de leurs attaques (Aïn-Sfa, Martimprey, Taforalt, Mohammed-ou-Berkane). Enfin l'agression de la harka conduite par Moulay Lhassen a nécessité une riposte et une poursuite énergiques qui s'achèvent en ce moment sur le Haut-Guir.

« Ces manifestations indispensables de notre force n'ont provoqué et ne pouvaient provoquer aucune réclamation de la part du Makhzen. Nous les avons proportionnées aux résultats que nous devions obtenir pour sauvegarder nos droits. Non seulement nous ne cherchons pas à en étendre l'effet au delà des points où nous avons volontairement arrêté la marche de nos troupes, mais nous considérons que la pacification et la sécurité de la région frontière qui nous intéressent à un si haut degré, devront résulter, en fin de compte, du rétablissement et du renforcement de l'autorité indigène, agissant de concert avec nous.

« Vous aurez également à examiner, dans cet ordre d'idées, les mesures que nous aurions à prendre pour limiter nos opérations militaires et assurer les garanties nécessaires à la protection du territoire algérien, jusqu'au jour où la police sera en état de suffire à sa tâche.

« La mission qui vous est confiée a un caractère général et une grande portée. Elle doit montrer au gouvernement marocain notre loyauté, notre modération, l'utilité du concours qu'il nous a demandé et que nous lui avons promis. Elle ne peut donc qu'améliorer encore nos relations avec lui. Ayant pour objet l'établissement d'un état normal dans les provinces limitrophes de l'Algérie et de relations de voisinage profitables aux deux pays, elle doit échapper à toute équivoque et à tout malentendu sur la nature de nos intentions et de notre politique au Maroc.

« Elle apportera ainsi une aide très efficace à l'action diplomatique de notre représentant à Tanger, avec lequel vous vous maintiendrez en constante communication. Vous servirez de même les intérêts de l'Algérie. La collaboration qui vous a déjà associé à l'œuvre de M. Jonnart comme à celle de M. Regnault vous avait préparé à une mission qui, pour être pleinement utile, doit être conduite d'accord avec eux.

« Le gouvernement vous a exposé ses résolutions et ses vues. Vos hautes qualités de chef et d'organisateur, ainsi que l'expérience particulière que vous avez acquise depuis plusieurs années sur les confins algériens et dans les dernières opérations menées au delà de la frontière, sont d'ailleurs pour nous de sûrs garants du succès de votre tâche. »

M. Jaurès. — Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, vous nous avez lu les instructions envoyées par vous au général d'Amade, qui ont été communiquées par voie diplomatique aux diverses puissances signataires de l'Acte d'Algésiras?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Parfaitement!

M. Jaurès, reprenant la parole, a déclaré qu'il était heureux de voir que le gouvernement s'est engagé de nouveau envers l'Europe à évacuer le Maroc. Mais il a déclaré qu'il voyait une équivoque et un danger dans les instructions données au général d'Amade qui continue à agir comme s'il soutenait la politique azizienne. Rien n'est plus odieux à M. Jaurès qui, par réaction, se montre nettement hafidien. Il a répété un mot à effet, mais absurde, déjà prononcé à la Chambre pendant les débats marocains, en parlant du « beau légitimisme » de la politique du gouvernement. Il indique nettement son désir que nous nous appuyions sur Hafid, c'est-à-dire que nous nous effacions devant lui. Dans le zèle que cette pensée lui inspire, il voit dans Hafid une sorte de chef national de tout le Maroc, il oublie toutes les contingences locales qui travaillent pour ou contre le Prétendant. Il voit dans le Maroc un « peuple naissant », que nous devons laisser se développer en toute liberté, sans se demander si une direction hafidienne et une inspiration allemande ne feront pas de ce « peuple naissant » une menace pour l'Algérie. Mais tout cela n'impressionne pas M. Jaurès tout entier à son idéologie ou plutôt à ses phrases qui ne s'appliquent à aucune réalité. Il a même persisté dans son tact patriotique qui l'amène à accuser notre politique de violer l'Acte d'Algésiras, c'est-à-dire à avoir l'attitude d'un homme qui interpellerait notre gouvernement au nom de l'Allemagne. C'est cette attitude qui a amené le ministre des Affaires étrangères irrité à s'écrier : « Monsieur Jaurès, je ne sais pas qui vous a autorisé à parler au nom de l'Allemagne comme vous le faites. » Cette exclamation jus-



tifiée a provoqué un tumulte sur les bancs des socialistes et le président de la Chambre, au lieu de soutenir le ministre dans ce que son interruption avait de parfaitement justifié, l'a expliquée ainsi : « Messieurs, dans l'ardeur peut-être excessive de cette escrime qui, depuis quelque temps, s'engage trop souvent entre la tribune et les bancs, il peut être prononcé des paroles qui dépassent la pensée de celui qui les prononce. Je suis sûr que M. le ministre des Affaires étrangères a le profond sentiment et reconnaît qu'ici personne ne parle, ne veut parler et n'a parlé qu'au nom de la France. » N'est-ce pas plutôt à M. Jaurès qu'il eût fallu dire que ses « paroles dépassent sa pensée », pour employer le jargon qui sert aux atténuations et excuses dans notre vie politique ?

Le discours de M. Jaurès a amené M. Stéphen Pichon à expliquer et à préciser dans les termes suivants la politique du gouvernement. Une fois de plus il a répété toutes les raisons que nous avions d'agir vigoureusement contre Moulay Hafid et cependant proclamé notre neutralité entre son frère et lui :

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Messieurs, moi non plus, je vous l'assure, je ne veux point passionner le débat. Si vous aviez écouté la fin de l'interruption dont vous vous êtes émus, vous auriez vu qu'elle n'avait absolument rien d'injurieux, car elle se terminait de la façon suivante : « Jamais aucun représentant d'une puissance étrangère ne m'a tenu un langage qui puisse justifier les paroles que vous prononcez. »

Telle est exactement la portée de mon interruption. Je laisse la Chambre juge d'apprécier si j'ai adressé la moindre injure à l'honorable M. Jaurès. — (*Très bien! très bien! à gauche et au centre. — Bruit à l'extrême gauche.*)

Cela dit, et pour ne rien laisser subsister, dans la pensée d'aucun des membres de cette Assemblée, des préoccupations qui viennent d'être manifestées par l'honorable M. Jaurès, je veux expliquer d'une façon aussi nette, aussi claire et aussi péremptoire que possible, les conditions dans lesquelles le gouvernement a adressé au général d'Amade et au général Lyautey les instructions dont j'ai donné lecture tout à l'heure.

La dernière fois que j'ai été appelé à m'expliquer à cette tribune sur les affaires du Maroc, c'était pour définir la mission qui était confiée au général Lyautey et à M. Regnault par le gouvernement. Dans quels termes faisais-je cette définition :

« En raison de la connexité des questions posées à Casablanca et sur la frontière algéro-marocaine, le général Lyautey, commandant de la division d'Oran, et M. Regnault, ministre de France au Maroc, sont envoyés en mission à Casablanca et à Oudjda. Ils étudieront les mesures destinées à préparer d'une manière précise les conditions d'organisation de la police confiée à la France et à l'Espagne à Casablanca, et prévue, en ce qui concerne Oudjda, par les accords spéciaux de la France avec le Makhzen. »

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Veuillez donner la date.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'était dans la séance du 27 mars 1908.

Les instructions données au général d'Amade et au général Lyautey ne sont que la conséquence et la résultante de cette mission. Les premières visent, ainsi que vous avez pu vous en convaincre, l'achèvement des opérations militaires dans la Chaouïa, la pacification complète et l'évacuation progressive de cette région. Les secondes ont pour but l'organisation de la police sur la frontière algéro-marocaine en conformité de nos accords avec le mahkzen. Elles répondent les unes et les autres aux constatations qui ont été faites unanimement. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre. — Interruptions et bruit à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

(*Après une suspension de séance, le ministre reprend.*)

Au moment où la Chambre a décidé tout à l'heure la suspension de sa séance, j'expliquais, pour ne laisser à cet égard aucune équivoque dans l'esprit de personne. les conditions dans lesquelles le gouvernement a donné au général d'Amade et au général Lyautey les instructions que j'ai lues à la tribune.

Je disais que ces instructions avaient été la conséquence et la résultante de la mission donnée à M. Regnault et au général Lyautey. Je rappelais que les premières visent l'achèvement des opérations militaires dans la Chaouïa, la pacification complète de cette région et son évacuation progressive. Je disais enfin que les secondes avaient pour objet l'organisation de la frontière algéro-marocaine, en conformité de nos accords avec le Makhzen.

Ces instructions répondent les unes et les autres aux constatations qui ont été faites unanimement, sur place, par nos autorités militaires, diplomatiques et consulaires : elles ont été rédigées dans notre pleine indépendance, sans aucune espèce de pression ni d'intervention de qui que ce soit; elles sont la suite logique de la politique que nous poursuivons au Maroc avec le concours du Parlement, sans variations — je le démontrerai — sans hésitation et sans faiblesse, et sur laquelle nous avons régulièrement renseigné l'Europe toutes les fois que notre action ne s'inspirait pas exclusivement de notre droit propre, comme sur la frontière de l'Algérie, mais aussi de nos obligations internationales et de nos conventions avec les puissances, comme dans les ports et notamment à Casablanca. Car si nous persistons résolument à ne pas vouloir internationaliser le Maroc, comme on nous l'a souvent demandé d'un côté de la Chambre, si nous avons refusé de nous en retirer dans des conditions qui n'auraient pas été compatibles avec les nécessités que nous impose notre prévoyance, nous n'en sommes pas moins décidés à ne pas nous séparer, dans l'exécution des charges et dans l'accomplissement des devoirs qui nous incombent, des puissances avec lesquelles nous avons conclu la convention d'Algésiras. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, je rappelle que la mission du général Lyautey s'est terminée pendant les dernières vacances parlementaires. Le général et M. Regnault sont venus à Paris, ainsi qu'il avait été décidé, nous entretenir des constatations qu'ils avaient faites. Nous les avons étudiées, examinées avec eux; nous en avons envisagé les conséquences; ils nous ont remis un rapport, et les instructions dont j'ai donné lecture n'en sont que la conclusion. Ces instructions, comme je l'ai dit, ont été d'abord portées en résumé à la connaissance du général d'Amade par un télégramme en date du 6 mai; elles ont fait l'objet ensuite d'une communication postale, et les dates seules de l'envoi de ces documents à leurs destinataires seraient une preuve suffisante de l'entière liberté d'esprit avec laquelle nous en avons arrêté les termes.

Je résume, pour continuer à bien préciser ce débat, le caractère de ces instructions.

Dans celles que nous donnons au général d'Amade, nous confirmons que notre occupation de la Chaouïa est purement provisoire; nous déclarons qu'elle prendra fin dès que la sécurité de cette région sera suffisamment assurée pour que de nouvelles complications ne rendent pas une nouvelle intervention militaire inévitable; nous indiquons les mesures à prendre pour déterminer l'état de choses qui nous permettra de procéder à l'évacuation.

Nous trouvons dans la constitution des pouvoirs locaux un des moyens les plus propres à hâter notre départ, que nous ne pouvons certainement pas fixer d'une façon précise, mais que nous nous attacherons à avancer autant qu'il dépendra de nous; et enfin nous voulons que notre occupation se termine, ainsi que nous l'avons toujours dit, par une organisation régulière de la police, faite d'accord avec l'Espagne à Casablanca.

Dans les instructions que nous donnons au général Lyautey, nous le chargeons de procéder, d'accord avec le haut commissaire marocain, à la mise en pratique des conventions particulières que nous avons signées avec le Makhzen et qui s'appliquent à la région frontière de l'Algérie.



Nous rappelons les principes généraux de ces accords : établissement de rapports commerciaux, organisation de la police pour protéger les ports et les routes, ouverture de nouveaux marchés, diminution des taxes, relations de voisinage reposant sur une amitié réciproque et profitable aux deux pays. J'ajoute que depuis que les instructions ont été données, le haut commissaire marocain chargé d'entrer en relations avec le général Lyautey a été désigné et qu'il ne tardera pas à s'aboucher avec le représentant du gouvernement français. Toujours fidèles à notre politique constante, à la politique que nous suivons depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons donné communication aux puissances de la partie des instructions qui vise notre mandat européen et nos rapports avec l'Europe et nous avons gardé pour nous, comme il convenait, le texte des instructions données au général Lyautey.

Or, messieurs, y a-t-il quelque chose de nouveau dans dans cette orientation de notre politique? Avons-nous changé la direction de nos efforts?

Il suffit, pour se convaincre du contraire, de se reporter aux déclarations faites antérieurement par le gouvernement au Sénat comme à la Chambre, et aux actes qui ont marqué notre intervention militaire au Maroc.

Nous avons toujours dit que notre intervention militaire dans la Chaouïa n'était que provisoire et que nous entendions la limiter le plus possible, dans son étendue comme dans sa durée. Nous avons toujours dit que nous tâcherions de la rendre profitable non seulement à nous, mais à l'Europe, et nous ne sommes jamais sortis ni de l'exercice de notre droit propre, ni de celui de notre mandat; seulement, nous avons eu à tâche de les remplir l'un et l'autre tout entiers.

Notre droit était de réprimer les attentats dont nous avons souffert, de les châtier et d'en prévenir le retour par des garanties que nous donnerions au maintien de l'ordre. Notre mandat était d'organiser la police par nos seuls moyens, dans certains ports; par une action combinée avec l'Espagne dans d'autres. Est-ce que nous avons échoué dans cette tentative? Sommes-nous sortis de la limite de notre mission?

La brillante campagne du général d'Amade a donné le résultat que nous en attendions et que nous avions fait prévoir à la Chambre. Je m'associe, à cet égard, à ce qu'en disait tout à l'heure mon honorable ami M. Paul Deschanel. Cette campagne fait le plus grand honneur au général qui l'a conduite, et nous devrions être unanimes, en France, sur ce point. Je ne puis parler, vraiment, qu'avec tristesse — et sans m'y appesantir, d'ailleurs, — des violentes attaques qui ont été dirigées contre le général commandant nos troupes, contre nos officiers et contre nos soldats... (*Réclamations à l'extrême gauche.*)

M. Paul Constans. — C'est contre votre politique, ce n'est pas contre les soldats qu'elles sont dirigées.

M. Edouard Vaillant. — Elles visent l'expédition elle-même.

M. le ministre des Affaires étrangères. — ... alors que tous ceux qui les ont suivis, tous ceux qui les ont vus à l'œuvre, tous, au contraire, rendent, comme nous le faisons nous-mêmes, un éclatant hommage à leur bravoure et à leur discipline, à leur entraînement infatigable, à l'habileté de leurs manœuvres, et j'ajoute, une fois pour toutes, à leurs sentiments d'humanité. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Edouard Vaillant. — Témoins les massacres multipliés de Marocains!

M. le Ministre. — Je n'ai pas l'intention d'abuser des citations; je vous demande seulement la permission de vous faire connaître ce que dit le général Lyautey, dans son rapport, de la personnalité du général d'Amade et de l'œuvre qu'il accomplit :

« On ne saurait, dit-il, faire trop largement crédit au général d'Amade. Doué au plus haut point du sens militaire et des qualités du chef, la décision, la fermeté, la ténacité, le caractère et la sincérité, il a accompli d'une manière supérieure ce qui était le plus urgent et l'essentiel : Il a frappé fort et vite, donnant aux indigènes le sentiment décisif de la supériorité de nos armes, et à ses troupes une confiance, un entraînement et une mobilité qui ne sauraient être dépassés. »

Et le général Lyautey ajoute qu'en même temps qu'il est maître dans l'action militaire, le général d'Amade a très bien compris la tâche qui lui incombe et le rôle de pacificateur qu'il est appelé à remplir.

Messieurs, les résultats sont là qui en témoignent. Tous les jours, de nouveaux groupements d'indigènes font leur soumission; tous les jours, la Chaouïa se repeuple; tous les jours, les autorités se réinstallent; tous les jours, les caïds entrent en relations amicales avec les autorités militaires françaises. C'est ce qui nous permet aujourd'hui d'envisager l'évacuation graduelle dont nous vous avons parlé.

Chose curieuse, vous me permettrez bien de le dire sans vouloir aucunement vous froisser, ce sont ceux-là même qui n'ont cessé de nous demander l'évacuation du Maroc dans des conditions où elle était absolument impossible, sous peine de déchéance pour nous...

M. Paul Constans. — Pas plus qu'aujourd'hui!

M. le Ministre. — ... qui aujourd'hui nous accusent d'humilier la France et qui viennent nous couvrir à la tribune d'imprécations qui sont empruntées au plus pur patriotisme, au moment où, les circonstances devenant favorables, nous nous préparons, avec toutes les précautions nécessaires, à donner suite à leur désir...

M. Denys Cochin. — Oh! les circonstances devenant favorables!

M. le Ministre. — ... et où nous faisons ce qui dépend de nous pour réaliser les intentions que nous avons toujours manifestées.

M. Jaurès. — Alors vous déclarez que maintenant vous allez donner satisfaction à notre désir et qu'il va être entendu que nous quitterons le Maroc comme nous le demandions?

M. Ribot. — Non pas à votre désir, mais aux intérêts de de la France.

M. Paul Constans. — Nous sommes heureux que notre désir soit conforme au vôtre et aux intérêts de la France. (*Applaudissements au centre. — Bruit à l'extrême gauche.*)

M. le Ministre. — Nul doute que si nous prenions une attitude contraire, nous ne fussions accusés par les mêmes personnes de manquer à nos promesses, de trahir nos engagements, de lancer le pays dans des aventures et de tromper le Parlement. Tant il est vrai qu'il est bien difficile de donner satisfaction à des manières de voir aussi contradictoires...

M. Maurice Allard. — C'est vous qui êtes en pleine contradiction et en pleine incohérence!

M. Edouard Vaillant. — Nous avons toujours voulu l'évacuation.

M. le Ministre. — ... car nous sommes conscients d'exercer nos droits et de remplir nos devoirs. (*Applaudissements.*) Mais si c'est là, dit-on, tout ce que vous comptiez faire, était-ce bien la peine de nous engager dans d'aussi coûteuses opérations?

Ceux qui tiennent ce langage font bon marché des devoirs, des obligations de la France, de ses conventions avec les puissances étrangères et notamment de l'Acte d'Algésiras.

Lorsque nous sommes allés à Algésiras, nous avons réclamé d'une façon ferme un mandat. Nous l'avons obtenu difficilement, si difficilement qu'à un moment donné nous avons même déclaré que s'il ne nous était pas conféré, nous nous verrions peut-être dans la nécessité de rompre nos pourparlers avec les puissances.

Est-ce, de notre part, une revendication platonique? Est-ce une mauvaise manœuvre destinée à donner le change sur nos véritables intentions? Fallait-il laisser à d'autres le soin d'exécuter le mandat que nous avions réclamé de la sorte? Fallait-il nous désintéresser de ce qui pouvait advenir pour l'Algérie, renoncer à ce que nous avions considéré nous-mêmes comme l'essence même de nos droits?

Mais de quoi n'aurions-nous pas été accusés, si nous avions pris une aussi singulière attitude à laquelle la Chambre a toujours refusé, comme le gouvernement, de s'associer? Notre intervention, qui était nécessaire...

M. Paul Constans. — Quels en sont les résultats?

M. le Ministre. — Je vais vous le dire.

Notre intervention, qui était nécessaire, qui était impérieusement commandée par les circonstances, a-t-elle été aussi inutile qu'on veut bien le dire pour les intérêts de notre pays?

M. Paul Constans. — Le pays vous maudira quand il



saura ce que l'expédition a coûté. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. LE MINISTRE. — Est-elle destinée à être dépourvue d'avantages et de compensations? Faut-il rappeler que tandis que nous accomplissions dans la Chaouïa l'œuvre difficile que je constate, l'œuvre de pacification dont nous avons parlé, l'ordre n'a été troublé dans aucun port grâce à nous et à l'Espagne? Faut-il signaler que partout les transactions commerciales sont librement pratiquées et développées sous notre protection, que partout les colonies étrangères ont bénéficié comme nous-mêmes de la paix et de la tranquillité garanties par nous; que partout, quelles que fussent les autorités constituées — je dis cela pour répondre en passant et je le ferai dans les termes les plus explicites, à une allusion de M. Jaurès — nous avons prévenu les désordres et les attentats qui, auparavant, se produisaient si fréquemment; que partout nous avons entrepris, sans bruit, mais efficacement, au milieu de difficultés toujours renouvelées, mais toujours surmontées, l'organisation régulière de la police, prévue à Algésiras, qui fonctionne aujourd'hui dans les ports marocains?

Ah! bien loin d'avoir eu à souffrir de notre présence, les intérêts européens, comme nos intérêts propres, n'ont fait qu'en profiter. Nous avons créé une situation favorable à la reprise et à l'accroissement du commerce international; nous avons prouvé que notre action n'a pas été seulement réorganisatrice et bienfaisante pour nous-mêmes, mais qu'elle l'a été pour tout le monde. Nous avons réglé par des ententes économiques des rivalités d'intérêts commerciaux entre nos nationaux et les représentants des autres puissances et particulièrement de l'Allemagne. Nous avons fait preuve dans toutes les circonstances, du plus grand esprit de conciliation. Nous avons établi l'accord avec le Makhzen, ainsi qu'avec les gouvernements étrangers, sur un certain nombre d'actes extrêmement importants, et notamment sur celui qui concerne la nomination et la convocation de la commission internationale d'indemnités qui siège actuellement à Casablanca.

Le corps diplomatique, pendant que nous accomplissions cette œuvre, n'est pas resté inactif; d'accord avec notre représentant, souvent sur son initiative, il a poursuivi son œuvre avec les représentants du Makhzen pour l'application des mesures qui avaient été décidées en principe à Algésiras.

Mon honorable ami M. Gervais me demandait si je pouvais le fixer sur ce qui avait été fait relativement à cet acte.

Mais beaucoup de choses! Aujourd'hui la plupart des réformes qui ont été décidées en principe à Algésiras sont en voie d'exécution au Maroc; depuis que nous y sommes intervenus, ont été votés par le corps diplomatique les règlements relatifs aux constructions, au commerce des armes, au magasinage en douane, aux exportations, aux adjudications, aux droits de propriété des Européens, au cabotage, etc., et enfin à l'organisation de la police. Et c'est grâce à la police, à la sécurité que nous assurions nous-mêmes que toutes ces mesures ont été prises et qu'aujourd'hui on peut en commencer l'exécution.

Nous avons, en somme, dans un pays livré à l'anarchie, en proie à la guerre civile, menacé par tous les germes de décomposition, préservé nos intérêts d'abord, et ce qu'il y a d'essentiel dans les droits et les intérêts de l'Europe.

En dehors de ce que nous avons fait pour nous-mêmes et qui, soyez-en sûrs, portera ses fruits, je puis dire que, conformément au mandat que nous avions réclamé et dont nous avons été investis, nous avons mérité la reconnaissance de tous les gouvernements étrangers. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Certainement, c'était notre rôle. Nous avons déclaré qu'au Maroc nous avions un mandat spécial; nous nous le sommes fait conférer par les puissances et lorsque les circonstances, si difficiles qu'elles soient, se sont présentées pour nous de l'exercer, nous l'avons exercé, et je déclare que pour avoir rempli notre devoir au milieu de toutes ces difficultés que vous avez constatées et que nous avons rencontrées sur notre route, nous méritons la confiance des étrangers. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. MARCEL SEMBAT. — Surtout la reconnaissance de Moulay Hafid.

M. LE MINISTRE. — Je m'expliquerai sur tout cela.

Notre défaite aurait été, aussi bien que notre impuissance, notre indifférence ou notre absence, une victoire remportée par le fanatisme musulman sur tous les Européens. Elle aurait été le prétexte d'une intervention étrangère.

Notre retraite anticipée n'aurait pas été moins funeste aux Européens. Il faut qu'en nous retirant du Maroc nous laissions derrière nous, dans les endroits que nous avons occupés, l'ordre et la sécurité. (*Très bien! très bien!*)

M. Jaurès a dit tout à l'heure — on l'a souvent répété — que nous nous étions trompés sur le développement et l'issue des événements qui devaient marquer les luttes intérieures entre les tribus marocaines, que nous avions pris parti dans les querelles qui les déchiraient, que d'ailleurs nous avions pris le mauvais parti, que nous avions mis l'armée de la France au service d'un sultan discrédité contre un prétendant populaire qui lui disputait le trône avec toutes les chances de réussite, que nous avions fait la guerre à Moulay Hafid.

J'ai déjà répondu un certain nombre de fois à ces allégations. Tout à l'heure M. Deschanel citait avec raison à ce sujet le mot de sir Edward Grey à la Chambre des Communes: La France, pas plus que l'Angleterre, ne pouvait reconnaître deux sultans à la fois. Abd el Aziz était et est encore le seul sultan légitime du Maroc.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...reconnu par l'Europe.

M. LE MINISTRE. — Il était et il est encore le sultan d'Algésiras.

M. PAUL CONSTANS. — Ce n'est pas une raison pour faire la guerre à l'autre.

M. LE MINISTRE. — Nos agents sont accrédités auprès de lui. C'est avec ses fonctionnaires que nos consuls traitent quotidiennement les affaires, aussi bien que les consuls de tous les gouvernements sans exception. Toutes les puissances ont été de cet avis et toutes, par l'intermédiaire de la banque d'Etat qui est une institution internationale, lui ont fourni les moyens financiers d'assurer l'ordre dans les endroits où s'étend encore son pouvoir. Nulle part en Europe on n'a reconnu à Moulay Hafid la qualité de sultan et les privilèges qu'elle comporte. Nulle part ses délégués n'ont été reçus officiellement, parce qu'ils se sont présentés au nom d'un sultan; ils n'ont pas plus été reçus en France qu'ailleurs.

Je sais bien qu'on dit qu'Abd el Aziz a perdu son autorité au Maroc, parce qu'il s'est montré sympathique à la France.

M. EDOUARD VAILLANT. — Parce qu'il est votre protégé.

M. LE MINISTRE. — Permettez-moi de vous dire qu'on oublie bien vite que, s'il a perdu son autorité sur les musulmans ennemis de l'étranger, ce n'est pas spécialement pour avoir été sympathique à la France...

A l'extrême gauche. — Personne ne l'a dit!

M. LE MINISTRE — ...c'est pour avoir promis de réaliser les réformes convenues à Algésiras — car nous ne lui avons jamais demandé autre chose — c'est pour s'être engagé à donner satisfaction non pas seulement à la France, mais à l'Europe; c'est pour s'être montré favorable aux demandes légitimes des Européens...

A droite. — Alors, il faut l'aider.

M. LE MINISTRE. — Eh bien! je vous demande s'il fallait faire comme ceux des Marocains qui l'ont rendu responsable de son attitude et sans plus de façon, le lendemain du jour où il déclarait qu'il allait accomplir les réformes d'Algésiras, refuser de le considérer comme un sultan.

M. EDOUARD VAILLANT. — C'est votre protection qui l'a déconsidéré!

M. LE MINISTRE. — Est-ce que nous sommes intervenus pour combattre Moulay Hafid dans sa lutte contre Abd el Aziz? M. Jaurès l'a prétendu. On viendra peut-être le prétendre encore. Permettez-moi de vous dire que c'est un singulier déplacement des rôles.

Vous nous avez dit: Comment, à l'heure où vous vous préoccupez d'organiser l'évacuation de la Chaouïa — et, j'ajoute d'un mot, non pas celle que vous demandez, monsieur Jaurès, mais l'évacuation dans des conditions compatibles avec nos intérêts et avec notre dignité...

M. JAURÈS. — Oh! il me suffit que vous évacuiez!

M. LE MINISTRE. — Je reprends. On nous dit: « Comment! à l'heure où vous vous préoccupez de l'évacuation

de la Chaouïa, vous dénoncez Moulay Hafid comme étant votre adversaire ? »

Mais nous n'avons fait que constater en passant un fait incontestable qui se trouve justifié et démontré dans tous les rapports dont nous sommes saisis. Nous n'avons pas dit que Moulay Hafid était et resterait l'adversaire de la France ; nous l'ignorons et nous souhaitons le contraire ; mais nous avons dit que Moulay Hafid avait été l'obstacle principal à la pacification de la Chaouïa. (*Applaudissements.*) Nous avons énoncé un fait incontestable. C'est lui qui nous a combattus ; c'est lui qui a soulevé contre nous les tribus pillardes et qui les a précipitées à la guerre sainte jusque sur la frontière de l'Algérie.

M. LE GÉNÉRAL JACQUEY. — Il ne fallait pas le laisser passer.

M. LE MINISTRE. — Nous avons à cet égard des témoignages irrécusables ; d'abord les témoignages de faits, et ensuite ceux de toutes les autorités diplomatiques ou militaires de la France au Maroc. (*Applaudissements.*)

M. MARCEL SEMBAT. — Vous avez dit que s'il arrivait à mettre la main sur le Maroc, le pays serait livré à l'anarchie. C'est au *Journal officiel.*

M. LE MINISTRE. — Nous avons dit et nous répétons que si le programme qui était celui de Moulay Hafid, à savoir la guerre sainte prêchée contre tous les Européens, venait à se réaliser — c'est une vérité que vous me permettrez de qualifier de vérité de M. de la Palisse — l'anarchie complète régnerait au Maroc. Le niez-vous ? Ce serait difficile. Mais vous avouerez, en revanche, que si vraiment nous avions fait à Moulay Hafid la guerre que vous dénoncez, nous n'aurions pas eu beaucoup de peine à nous débarrasser de sa personne et de ses mahallas, et c'est précisément un grief que d'autres membres de la Chambre nous font ; ils nous reprochent de n'avoir pas voulu nous emparer de Moulay Hafid...

M. MARCEL SEMBAT. — Vous n'avez qu'une façon de vous en débarrasser, c'est de le prendre sous votre protection.

M. LE MINISTRE. — ...comme on nous le demandait.

M JAURÈS. — Qui, on ?

M. LE MINISTRE. — Des députés.

M. EUGÈNE ETIENNE. — Moi. (*Mouvement.*)

M. LE MINISTRE. — En réalité, nous avons sans aucun dessein de le combattre, travaillé malgré Moulay Hafid et, quand il le fallait, contre lui à la pacification nécessaire pour préparer la fin de notre occupation.

Mes déclarations à cet égard ont toujours été catégoriques. J'ai été jusqu'à prévoir en termes explicites l'avènement possible de Moulay Hafid.

Dans la séance du 27 janvier 1908, voici comment je m'exprimais devant la Chambre :

« Nous sommes prêts, d'ailleurs, comme c'est notre devoir, à envisager toutes les éventualités. Si Abd el Aziz échoue, ce qui est bien possible, le sultan qui lui succédera nous trouvera en mesure de causer avec lui, à la fois en notre nom et en vertu du mandat européen qui nous a été confié. »

M. JAURÈS. — A quel signe reconnaîtrez-vous qu'il lui succède ?

M. LE MINISTRE. — Je vous le dirai tout à l'heure ; je ne peux pas tout dire à la fois. Soyez sûr que je ne cherche à éluder aucune difficulté.

« Si Abd el Aziz échoue, disais-je, ce qui est bien possible, le sultan qui lui succédera nous trouvera en mesure de causer avec lui à la fois en notre nom et en vertu du mandat européen qui nous a été confié. Notre cause sera celle de l'Europe, des réformes, de la civilisation. Nous aurons préparé par nos moyens, par notre persévérance, par nos sacrifices, par la dignité et la fermeté de notre conduite, autant au moins que par la force des choses, l'exécution des décisions d'une conférence que nous n'avons ni souhaitée ni provoquée, mais qui a donné aux intérêts généraux de l'Europe des solutions dont, à certains égards, nous sommes garants. »

Eh bien ! notre situation n'a pas changé et je n'ai rien à reprendre à mes déclarations antérieures. Aujourd'hui, Moulay Hafid, qui était depuis six mois proclamé à Fez, est entré dans cette ville ; diverses tribus ou mahallas jusqu'alors fidèles à son frère se sont déclarées en sa faveur, il a été reconnu à El-Qçar et à Tetuan. En même temps, comme il faut tout dire, des combats sanglants étaient livrés dans le Sud du Maroc et à Marrakech entre ses troupes et celles d'Abd el Aziz, et d'après les informations, tourneraient à l'avantage de ces dernières.

D'autre part, le rogui, dont M. Jaurès a parlé tout à l'heure avec beaucoup de désinvolture, mais qui, cependant, représente une force incontestable au Maroc...

M. JAURÈS. — Il apparaît à propos ! (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. LE MINISTRE. — Insinuez-vous que je sois pour quelque chose dans ce que fait le rogui ?

M. JAURÈS. — Je ne dis pas du tout que vous parlez au nom du rogui. (*Rires et vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE MINISTRE. — Monsieur Jaurès, je parle simplement comme il convient au ministre des Affaires étrangères, au nom des grands intérêts de notre pays (*Vifs applaudissements à gauche*) et je m'efforce de ne m'inspirer d'aucune préoccupation tirée de l'intervention de tel ou tel gouvernement ou de telle ou telle puissance dans la politique de la France. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Je disais que, d'autre part, le rogui aurait manifesté, dit-on, l'intention de marcher contre Moulay Hafid. Il aurait reçu des cavaliers de diverses tribus venus pour lui prêter serment de fidélité à la condition qu'il prenne parti contre le prétendant et qu'il se dirige sur Taza.

Il est très difficile de démêler — et je ne m'en charge pas — la vérité au milieu de toutes ces versions contradictoires. Dans tous les cas, ce qui ressort avec évidence, c'est qu'une anarchie complète existe depuis longtemps au Maroc. (*Très bien! très bien!*)

En présence de cette situation à la fois confuse et compliquée — vous l'avez dit et vous avez eu raison — que pouvions-nous faire et qu'avons-nous fait ? Je réponds d'une façon très précise aux questions que vous m'avez posées. Nous avons maintenu à nos agents les instructions que nous leur avons constamment données : ne pas intervenir dans la lutte entre le sultan et le prétendant quel qu'il soit, Moulay Hafid ou tout autre ; ne mettre à la disposition d'aucun d'eux aucune partie de nos troupes ; si des autorités de fait, autres que celles qui sont investies par Abd el Aziz, s'établissent dans un port, entrer en relations avec elles pour assurer la sécurité de nos nationaux et des résidents étrangers ; dans le cas où les colonies étrangères seraient menacées, se concerter, à Tanger, avec le corps diplomatique, et, dans les autres ports, avec le corps consulaire, pour les mesures préventives qu'il pourrait y avoir lieu de prendre, d'accord avec les représentants des puissances. (*Très bien! très bien!*)

Mais on a également posé la question de savoir si les circonstances n'étaient pas telles que la France dût, en l'état, reconnaître Moulay Hafid comme sultan.

Ce n'est pas à la France qu'il appartient de prendre des résolutions de ce genre. La France n'a été chargée à aucune époque de donner l'investiture aux sultans marocains. Toutes les puissances représentées à Algésiras ont pris des engagements réciproques qui les lient les unes aux autres. Elles ont proclamé l'intégrité du Maroc et la souveraineté du sultan, qui s'est engagé vis-à-vis d'elles à introduire, par voie d'accord international, des réformes dans son empire. C'est à toutes les puissances qu'il appartiendra de se demander si le souverain avec lequel elles se sont entendues, qui leur a promis les réformes et qui est en voie de les accomplir, doit ou non cesser d'être considéré par elles comme le signataire, le garant et la caution de leur contrat. C'est à toutes les puissances qu'il appartiendra de peser l'opportunité et les conséquences d'une telle attitude. Il est impossible à l'une d'elles d'agir *proprio motu* pour reconnaître ou pour proclamer un sultan à sa convenance. Nous ne séparons pas, quant à nous, notre cause de celle de celle de l'Europe, et nous sommes parfaitement résolus à ne pas agir isolément. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. JAURÈS. — Tout ce que nous reprochons à votre politique, c'est d'agir isolément. Vous faites au Maroc infiniment plus que les autres. (*Bruit.*)

M. LE MINISTRE. — Il est assez curieux, monsieur Jaurès, que vous nous adressiez ce reproche au moment où vous venez nous accuser de nous humilier en donnant connaissance à toutes les puissances des résolutions que nous



avons prises au Maroc en vertu de notre mandat européen. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Il faudrait pourtant tâcher de se mettre d'accord avec soi-même dans les critiques très violentes qu'on adresse au Gouvernement. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

Si les événements deviennent tels que nous soyons amenés à reconnaître un nouveau sultan, ce ne sera qu'à la condition qu'il acceptera tous les traités et arrangements qui lient Abd el Aziz à nous-mêmes et à l'Europe représentée par les puissances qui ont conclu la convention d'Algésiras, à la condition qu'il nous promettra toutes les satisfactions que nous sommes en droit d'exiger, qu'il reconnaîtra nos droits et nous accordera les dédommagements qui nous sont dus et les réparations que nous avons demandées. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En apportant constamment à la tribune des informations inexactes, involontairement inexactes, puisées dans des journaux, on nous a reproché une attitude que nous n'avons jamais prise et des variations dont nous ne sommes aucunement coupables; car je défie qu'on trouve dans nos discours un seul mot qui soit en contradiction avec le langage que je tiens aujourd'hui.

On a dit que notre situation serait diminuée, affaiblie. Je ne dissimule pas les grosses difficultés de la tâche dont je suis chargé et que je n'ai pas la prétention de me donner pour infaillible. Il peut se faire que nous ayons commis des erreurs dans notre politique marocaine : elle est assez compliquée pour les expliquer. Mais je vous assure très sincèrement que je ne crois pas que notre situation soit affaiblie.

Nous avons établi et consolidé notre influence, nous avons signifié que nous ne laisserions porter atteinte à aucun des grands intérêts que nous représentons au Maroc; nous avons démontré que nous ne laisserions pas toucher aux biens et à la vie de nos nationaux. Loin qu'elle soit diminuée, je déclare très franchement que je considère notre position comme s'étant accrue de toute la puissance de nos interventions, de tout le prestige de nos armes, de toute l'autorité nouvelle que nous avons conquise, de toute la force que nous donnent à la fois le succès de nos opérations et la manifestation éclatante de notre parti pris de faire respecter au Maroc tous nos arrangements antérieurs, toutes nos conventions, tous nos accords et tous nos droits. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

C'est loin d'être une situation affaiblie; je la considère, quant à moi, comme répondant à tous les besoins de notre politique marocaine, et j'estime qu'autant qu'il dépendait de nous nous aurons garanti pour l'avenir tous les profits matériels et moraux que nous devons attendre de notre persévérance, de nos sacrifices, de la fermeté avec laquelle nous aurons compris et rempli nos devoirs.

C'est si nous avions agi différemment, c'est si nous avions pris l'attitude contraire, c'est si nous avions abdiqué devant la nécessité où nous nous trouvions d'intervenir pour nos intérêts incontestables, que notre situation se serait affaiblie au point d'aboutir à une véritable déchéance.

Eh bien! cela, la Chambre ne l'a pas fait, le gouvernement ne l'a pas fait, et j'estime que la Chambre et le gouvernement ont eu absolument raison et sont tout à fait justifiés par les événements. (*Applaudissements.*)

M. PAUL CONSTANS. — Il faudra faire payer les frais de l'expédition par les financiers qui en profiteront! (*Bruit.*)

M. LE MINISTRE. — Je n'insiste pas sur le point que je viens d'indiquer. Peut-être reconnaîtrez-vous, messieurs, qu'il est particulièrement délicat de le traiter pour un ministre des Affaires étrangères. Demandez-vous seulement, je m'en rapporte à vos consciences, si notre situation actuelle au Maroc n'est pas très supérieure à ce qu'elle était avant nos interventions.

Et maintenant je voudrais ajouter un dernier mot pour mettre la Chambre en garde contre la nervosité extrême de l'opinion parlementaire. (*Réclamations à l'extrême gauche et à droite.*)

M. PAUL CONSTANS. — Commencez par vous adresser ce reproche à vous-même. Faites votre *mea culpa!*

M. LE MINISTRE. — Je vous prie de me laisser continuer ma discussion.

Je disais que je voudrais mettre la Chambre en garde contre la nervosité extérieure de l'opinion parlementaire. (*Nouvelles réclamations à l'extrême gauche et à droite.*)

M. PAUL CONSTANS. — C'est le ministre qui est nerveux!

M. LE MINISTRE. — Laissez-moi parler. Je voudrais mettre la Chambre en garde contre les bruits sans fondement que l'on colporte dans les couloirs et qu'on exploite contre le gouvernement. On accuse le gouvernement de pratiquer tantôt une politique d'aventure et de conquête, tantôt une politique de duplicité, tantôt une politique d'incohérence...

M. DUBOIS (Seine). — C'est le patron qui l'a dit. (*Hilarité.*)

M. LE MINISTRE. — ...tantôt une politique d'abdication et d'humiliation.

Eh bien! messieurs, rien de tout cela n'est vrai. Nous suivons simplement et honnêtement notre voie, ou plutôt la voie que le Parlement nous a tracée. Nous défendons nos droits avec une pleine conscience de nos devoirs, avec le sentiment de notre dignité et de notre force, et sans jamais rien faire qui soit capable de menacer la tranquillité de notre pays. Loin de compromettre la paix générale à laquelle nous entendons contribuer plus que personne, à laquelle nous travaillons chaque jour avec le dévouement le plus complet à notre pays, en vue de laquelle nous augmentons constamment la somme des garanties que doit désirer et demander l'Europe, nous sommes certains qu'une telle politique qui est faite de conciliation, de prudence et de droiture, ne peut au contraire que la fortifier. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

Le dernier orateur qui ait pris part au débat du 19 juin a été M. Denys Cochin. Il a fait une critique très modérée, mais très juste de la politique du gouvernement, montré qu'il n'avait jamais su aller jusqu'au bout des prémisses qu'il posait. Peut-être, à vrai dire, cette critique du passé, embarrassante pour le gouvernement sans être stimulante pour lui était-elle plus justifiée par le passé de notre politique marocaine que par le souci même de son avenir.

En fin de compte, la Chambre a voté par 343 voix contre 126 l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans le gouvernement pour assurer, sans intervention dans la politique intérieure de l'Empire chérifien, la défense des droits et de la dignité de la France au Maroc, conformément à l'Acte d'Algésiras et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Aux Parlements étrangers. — Le 19 juin, à la Chambre italienne, M. Pompili, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a répondu sur une question de M. Gallo affirmant que les dernières nouvelles du Maroc laissent entrevoir la possibilité que les puissances soient obligées de prendre une décision sur la question marocaine : « L'Italie, n'ayant aucun intérêt particulier à faire valoir au Maroc, se bornera à exercer ses droits et à remplir les devoirs qui lui incombent comme signataire de l'Acte d'Algésiras. La France et l'Espagne ont accompli jusqu'ici la mission spéciale dont elles étaient chargées avec loyauté et correction, tenant toujours les puissances au courant de leurs actions et de leurs projets, et cela continuera dans l'avenir, comme en font foi les paroles prononcées par M. Pichon dans son dernier discours. »

Le 23 juin, à la Chambre des Communes, répondant à une question de M. Ashley, député unioniste, sir Edward Grey dit : « Nous n'atteindrions aucun objet utile en prenant l'initiative de nous adresser aux autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras afin d'obtenir, comme on nous

le demande, la reconnaissance de Moulay Hafid comme sultan du Maroc. Le ministre des Affaires étrangères de France a traité à fond cette question la semaine passée, et je ne puis à présent ajouter quoi que ce soit à ce qu'il a dit. »

Le 6 juillet, à la Chambre des députés espagnole, M. Villanueva, ancien ministre libéral, a questionné le ministre des Affaires étrangères sur les difficultés qui auraient surgi aux douanes de Tanger, au sujet de la langue dans laquelle doivent être rédigés les documents. M. Villanueva a dit qu'on y accepte seulement le français et l'arabe. Il a ajouté qu'il a reçu un télégramme de commerçants espagnols à Tanger se plaignant que les tarifs douaniers soient rédigés seulement en français et en arabe. Le ministre des Affaires étrangères a répondu qu'il ne possède aucun renseignement officiel sur ces questions. Mais, le lendemain, revenant sur cette question, M. Allendesalazar a déclaré que le gouvernement a été informé des difficultés qui ont surgi à Tanger au sujet de la langue dans laquelle sont rédigés les tarifs douaniers ; il a ajouté que le gouvernement a donné des instructions à son représentant à Tanger pour éviter que le commerce espagnol soit lésé dans ses intérêts.

L'affaire d'Azemmour. — Le 7 juillet, M. Jaurès, à la suite de la nouvelle de l'entrée du général d'Amade à Azemmour, a éprouvé le besoin de revenir une fois de plus accuser notre politique de manquer de parole à l'Europe. « Les instructions du général d'Amade, a dit M. Jaurès, constituent, en même temps qu'un ordre à M. le général d'Amade, un engagement formel envers le Parlement, envers la France, envers l'Europe. » Or, le général d'Amade a occupé Azemmour; ce qui est pis, il a semblé préparer les voies à une petite troupe azizienne venant occuper la ville; donc, tout ce que le gouvernement doit à la France et à l'Europe a été violé.

Malheureusement, dans cette affaire d'Azemmour, le gouvernement n'a guère eu de tenue, et il a annoncé qu'il avait envoyé au général d'Amade une sorte de désaveu peu favorable à notre prestige en Europe et dans la Chaouïa, où certains étrangers ne manquent pas d'interpréter nos défaillances, et encore moins favorable peut-être à l'autorité du gouvernement sur la Chambre. Dès le 4 juillet, le gouvernement faisait publier par l'*Agence Havas* la note suivante :

Des informations venues de Casablanca ont annoncé que les troupes du général d'Amade étaient entrées dans la ville d'Azemmour.

Le gouvernement a appris de son côté cette nouvelle par un télégramme du général d'Amade qui lui est parvenu dans la journée d'hier.

Il résulte de ce télégramme que l'entrée des troupes françaises à Azemmour s'est produite dans les conditions suivantes :

Le général faisait une reconnaissance qu'il voulait compléter en assurant ses communications avec Mazagan. Arrivé sur la rive droite de l'Oum-er-Rebîa, aux portes d'Azemmour, il aurait rencontré l'hostilité des autorités de la ville qui auraient manifesté leur résolution de s'opposer aux communications qu'il voulait établir.

Il aurait alors sommé ces autorités d'évacuer la ville, et, après leur départ, qui s'est effectué sans coup férir, il aurait installé, d'accord avec la population et les protégés des gouvernements européens, une administration municipale, puis se serait retiré avec ses troupes.

Dès qu'il a été en possession du télégramme qui contenait ces informations, le gouvernement a rappelé au général que ses instructions ne lui permettaient pas de franchir l'Oum-er-Rebîa; qu'il ne suffisait pas qu'il eût retiré ses troupes de la ville; qu'il devait, en outre, les en éloigner en se rapprochant de sa base d'opérations.

Il lui a, de plus, renouvelé ses instructions répétées de se maintenir dans les limites actuelles de son occupation, sans se laisser entraîner au delà des points qui lui ont été assignés comme terme extrême de ses opérations.

M. Jaurès a singulièrement exploité cette note en développant sa question du 7 juillet : il a reproché au gouvernement l'excès des mouvements du général d'Amade, qui s'attirait un démenti nuisible au prestige de notre politique : « Ces sortes de blâmes, ces sortes de désaveux, s'est-il écrié, cette retraite brusquement ordonnée d'une troupe qui, sans votre assentiment, est allée de l'avant, toutes ces marches incertaines et contradictoires ne contribuent certainement pas à accroître notre prestige au Maroc. »

La question de M. Jaurès a amené le ministre des Affaires étrangères à faire les déclarations suivantes :

M. Stephen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, l'incident qui a provoqué la question qui vient de m'être posée par l'honorable M. Jaurès a été démesurément grossi par les informations et les commentaires des journaux.

M. Betoulle. — Comme toujours !

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Il n'a pas du tout, vous allez le voir, le caractère qui lui a été donné par M. Jaurès lui-même, sur la foi de renseignements inexacts, et je vous demande la permission de le ramener à ses proportions très simples. Vous verrez qu'il est de ceux auxquels on est normalement exposé dans toutes les opérations militaires sans exception.

Il n'y a eu d'ailleurs, contrairement aux informations publiées, aucun conflit armé d'aucune sorte. J'ajoute qu'aucune des nouvelles parvenues au Gouvernement n'est de nature à donner une créance quelconque aux bruits répandus à cet égard par certains journaux étrangers.

C'est le 2 juillet, dans la journée, que le Gouvernement a connu l'incident d'Azemmour; il l'a connu par un télégramme du général d'Amade.

Dans cette communication :

« Le général informe le Gouvernement qu'il s'est porté en reconnaissance jusqu'à l'embouchure de l'oued Oum-Rebîa.

« De ce point il a voulu assurer la liberté des communications avec Mazagan.

« Mais son émissaire s'est vu refuser le passage de la ville d'Azemmour. En même temps les portes de la ville ont été fermées et tous les moyens de passage repliés sur l'autre rive.

« Alors le général a sommé la ville d'ouvrir ses portes et de lui ramener ses moyens de passage. Il a consenti un délai de deux heures pour l'exécution. Les autorités ont évacué la ville. Une administration municipale, nommée par les notables des quartiers et comprenant des protégés des nations européennes, a été instituée. Les troupes françaises ont rejoint leur camp dès que l'ordre a été assuré. »

Aussitôt qu'il fut en possession de ce télégramme, c'est-à-dire dans cette même journée du 2 juillet, le Gouvernement fit parvenir au général une réponse télégraphique dans laquelle il lui rappelle les instructions qu'il lui a données sur la nécessité de se maintenir dans les limites actuelles de son occupation.

Il l'approuve d'avoir cru devoir faire une reconnais-



sance dans la direction d'Azemmour, mais il l'invite à ne pas franchir la ligne qui lui a été fixée.

Il ajoute que sans doute le général aura été entraîné au delà de ses intentions par des événements sur lesquels son télégramme ne donne aucune indication...

M. JAURÈS. — C'est cela, on lui fournit d'avance les excuses! (*Mouvements divers.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Il trouve une confirmation de cette pensée dans le fait que le général s'est empressé de ramener ses troupes dans son camp, et il demande des renseignements circonstanciés sur les conditions dans lesquelles l'opération s'est accomplie.

En tout cas, il invite le général à ne pas rester à proximité d'Azemmour et à se rapprocher de sa base d'opérations dans la mesure où la tranquillité de la Chaouïa le permet. Il lui renouvelle ses instructions sur la nécessité de ne pas intervenir entre le sultan et le prétendant.

C'est ce matin seulement qu'en raison de la lenteur inévitable de nos communications avec la région où se trouve le général, nous avons reçu la réponse que nous attendions de lui.

Le général télégraphie que sa reconnaissance vers Azemmour était faite pour assurer la sécurité de la Chaouïa, parce que des munitions de guerre venaient en quantités considérables de cette ville dans la région occupée par nos troupes.

Azemmour ayant refusé de laisser passer des courriers pour notre consul à Mazagan, le général a exigé la liberté du passage. Il l'a obtenue sans engager aucune action militaire. Il n'a tiré ni un coup de canon ni un coup de fusil.

Les bandes qui encourageaient la révolte contre nous sont parties d'elles-mêmes à notre approche. Il n'a eu ni à les chasser ni à les retenir. Il les a ignorées. Il aurait pu les détruire. Il se l'est interdit.

La ville pourvoit maintenant elle-même à sa sûreté et à sa police, l'administration est aux mains des notables élus par leurs compatriotes, et jamais la tranquillité n'a été aussi complète.

Enfin, tout à l'heure, au début même de cette séance, M. le ministre de la Guerre me donnait communication d'un nouveau télégramme qu'il vient de recevoir du général, dans lequel celui-ci annonce qu'il a fait une visite privée, sans armes et sans escorte, à l'amel d'Azemmour, pour le remercier de l'attitude amicale et serviable à l'égard de nos troupes. La ville est très calme. Le général a regagné son camp. Il n'y a plus aucun élément du corps de débarquement sur la rive gauche de l'Oum-Rebia.

Voilà l'exposé véridique et simple des faits qui se sont produits. Vous reconnaîtrez, je l'espère, que le général d'Amade n'a rien fait qui puisse motiver les critiques ardentes qui ont été dirigées contre sa conduite. (*Très bien! très bien!*) Il conserve tout entière la confiance du Gouvernement, j'ajoute même qu'il conserve sa gratitude. Rien ne diminue dans ses actes la reconnaissance que nous lui devons pour sa brillante campagne. (*Très bien! très bien!*), pour la façon dont il l'a conduite, pour les services qu'il nous a rendus et pour l'habileté avec laquelle il a pacifié la Chaouïa. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

J'ai fait connaître, dans la séance du 19 juin dernier, les instructions que M. Jaurès rappelait tout à l'heure, qui ont été données en vue de préparer le retrait progressif de nos troupes. Nous avons reçu du général d'Amade un télégramme nous annonçant que l'envoi des propositions que nous lui demandions dans ses instructions nous avait été fait. Elles nous parviendront incessamment, nous les examinerons, et la Chambre peut être certaine que nous demeurerons fidèles à la fois aux déclarations que nous lui avons toujours faites dans la discussion des affaires marocaines et au programme qu'elle a tracé au Gouvernement.

Dans l'étude et la solution de ces questions, nous ne prendrons conseil, je dois le dire, que de nous-mêmes, de nos intérêts, de nos droits, de nos devoirs, de notre souci d'assurer la dignité nationale, et en même temps de notre attachement profond à la paix de l'Europe. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Des instructions conformes à celles qui ont été données au général ont été envoyées à plusieurs reprises, et toujours confirmées, à nos agents diplomatiques et consulaires, en ce qui concerne leurs rapports avec les autorités et les tribus marocaines. Ces instructions sont en tous points l'accord avec les votes répétés du Parlement et avec tous des engagements qui ont été pris par le Gouvernement à cette tribune, et la Chambre peut avoir la certitude que le Gouvernement et ses agents s'y conformeront scrupuleusement. (*Applaudissements.*)

Nous n'avons pas besoin de dire que les déclarations de M. Pichon n'ont pas calmé M. Jaurès, qui y a ajouté une homélie sur les « initiatives redoutables » qu'il faut prévenir et la parole de la France qu'il faut garder.

La télégraphie sans fil au Maroc. — La télégraphie sans fil fonctionne maintenant en service privé par la Société Popp. Voici l'avis publié à ce sujet :

Communications télégraphiques entre :

Tanger et Rabat.
— et Casablanca.
Rabat et Tanger et international.
— et Casablanca.
Casablanca et Tanger et international.
— et Rabat.

A) Le poste de Tanger accepte en outre les télégrammes pour :

1° Larache (ces télégrammes passent par télégraphie sans fil jusqu'à Rabat et suivent par poste recommandée).

2° Mazagan (ces télégrammes passent par télégraphie sans fil jusqu'à Casablanca et suivent par poste recommandée).

3° Saffi (ces télégrammes passent par télégraphie sans fil jusqu'à Casablanca et suivent par poste recommandée).

4° Mogador (ces télégrammes passent par télégraphie sans fil jusqu'à Casablanca et suivent par poste recommandée).

B) Les personnes habitant Larache, Mazagan, Saffi et Mogador désirant expédier des télégrammes pour Tanger ou international par le poste de télégraphie sans fil le plus voisin, peuvent demander l'ouverture d'un compte courant; cette demande doit être faite par écrit à la Direction de Tanger.

C) Pour pouvoir expédier d'Europe, Asie, Etats-Unis, etc., un télégramme directement pour Rabat, Casablanca, etc., l'adresse devra être libellée comme suit : TELESANFIL (nom du destinataire), Rabat ou Casablanca ou Mazagan, etc. La taxe internationale seule est prélevée sur l'expéditeur et la taxe des télégraphes sans fil du Maroc est prélevée sur le destinataire, au moment de la remise du télégramme.

D) Taxes de Tanger pour Rabat ou Casablanca : 0 fr. 50 français par mot, avec minimum de 10 mots par dépêche.

Taxes de Rabat pour Tanger ou Casablanca : 0 fr. 50 français par mot, avec minimum de 10 mots par dépêche.

Taxes de Casablanca pour Rabat ou Tanger : 0 fr. 50 français par mot, avec minimum de 10 mots par dépêche.

Taxes de Tanger ou Rabat pour Larache, Mazagan, Saffi et Mogador : même taxe, augmentation de 0 fr. 25 hassani, pour la poste recommandée.

Taxes de Rabat ou Casablanca pour international : même taxe augmentée de la taxe internationale.

E) Les bureaux sont ouverts de 8 heures du matin à midi, et de 2 heures à 7 heures du soir.

F) Les télégraphes sans fil du Maroc ne sont soumis à aucune responsabilité à raison des correspondances privées par la voie télégraphique.

G) Toutes les demandes ou réclamations sont considérées comme nulles et non avenues si elles ne sont formulées par écrit et adressées à la Direction à Tanger.

— M. Jaurès s'est rendu enfin le 20 juin au rendez-vous qu'il avait assigné à Bordeaux à notre collaborateur Henri Lorin, professeur de géographie coloniale, pour débattre de la question marocaine. M. Lorin a éloquemment exposé la thèse française dans l'affaire du Maroc. Il a montré que le vrai motif de l'intervention française au Maroc est la nécessité de continuer l'œuvre commencée dans l'Afrique du Nord. C'est là une tâche nationale qui n'est pas d'un ministère ni même d'une génération. Nous habituons l'opinion publique à cette idée que l'affaire marocaine n'est pas une aventure. Le Parlement a jugé la politique d'abdication

préconisée par M. Jaurès. Le pays doit être, lui aussi, saisi de cette question nationale.

M. Jaurès a répondu par la thèse qui lui est habituelle. Il a vivement critiqué la politique marocaine du gouvernement et montré les avertissements donnés par le parti socialiste. « La politique du Maroc, dit-il, a subi, par suite de cupidités dangereuses, des déformations, et nous devons reprendre la politique de pénétration pacifique, après avoir abandonné et fait oublier l'opération guerrière d'aujourd'hui. » Il a dit encore que la majorité parlementaire favorable à la politique marocaine du gouvernement diminue et diminuera de plus en plus, et que le gouvernement dans la séance du 19 juin a abandonné cette politique. « Les événements, ajoute-t-il, nous ont donné raison. La politique du gouvernement a été tout profit pour l'Allemagne; elle a été une politique de barbares et de dupes, alors que la nôtre était la plus généreuse, la seule efficace, la seule habile. »

A quoi M. Lorin a spirituellement répondu que, puisque M. Jaurès espère avoir bientôt la majorité, il l'attend à son prochain ministère!

ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

L'Etat Indépendant du Congo et la Belgique. — La discussion sur l'annexion de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique a été interrompue pendant un peu plus d'un mois, du 6 mai au 10 juin. L'imminence des élections à la Chambre dans plusieurs provinces avait forcé à suspendre les débats. Ces élections devaient se faire naturellement sur la question qui en ce moment passionne la Belgique. Le succès du ministère eût été un atout pour une solution affirmative. Or, sans être battu, le ministère a été plutôt affaibli par la consultation électorale de mai dernier. La majorité catholique qui soutient le cabinet Schollaert a été réduite de douze à huit voix et le groupe socialiste, opposé au vote du traité, a été renforcé de cinq voix. Il apparut au gouvernement qu'il fallait pour assurer le succès obtenir du roi souverain de l'Etat Indépendant des concessions nouvelles moins onéreuses que celles prévues au projet actuellement en discussion. Le chef du cabinet, M. Schollaert, et le ministre de la Justice, M. Renkin, se sont transportés à Wiesbaden où villégiaturait Léopold II, mais il ne semble pas que ce voyage ait eu un résultat très important. D'après les uns, il s'agissait des négociations en cours avec l'Angleterre au sujet du régime économique du Congo. D'après d'autres, il ne s'agissait que de la publication prochaine de la correspondance diplomatique; d'après d'autres encore, de modifications au traité de cession, notamment celles-ci, que les 50 millions mis à la disposition du roi ne pourraient être dépensés qu'avec la garantie du contre-seing ministériel et que les travaux à exécuter sur le fonds de 45 millions seraient réduits au strict minimum. D'autre part, le bruit a couru que, durant son séjour en Allemagne, le roi-souverain a eu avec l'empereur allemand une entrevue où la question du Congo aurait été agitée. Ce qu'on a pu dire dans les journaux sur cette entrevue rentre tout à fait dans le domaine des hypothèses, car le secret a naturellement été gardé par les interlocuteurs. On insinuait que le roi Léopold s'était tourné vers l'empereur allemand devant les insistances de l'Angleterre à demander au Congo un changement de régime. Ce qui est vrai, c'est que l'Angleterre n'a pas cessé de s'occuper de la situation au Congo, et on en a eu la preuve par la publication des documents touchant les négociations intervenues à ce sujet entre la Belgique et la Grande-Bretagne.

Le gouvernement anglais a publiée dans la seconde quinzaine de mai dernier un *Livre Blanc* contenant la correspondance échangée entre Londres et Bruxelles, sur l'une des questions pendantes, celle relative aux missions protestantes anglaises, établies au Congo. Les documents qui y figurent vont du 24 juin 1907 au 6 avril 1908. On y voit que des missions sollicitaient vainement, depuis plus de quatre ans, la concession de nouveaux emplacements pour y installer des postes d'évangélisation. La communication qui termine ce *Livre Blanc* émane du ministre anglais à Bruxelles et est adressée au secrétaire d'Etat du Congo. Le ministre anglais écrit: « Tout ce que j'ai soutenu, c'est que le Congo, s'étant approprié la plupart des terrains disponibles, se refuse depuis plusieurs années d'en vendre aux missions, empêchant celles-ci de profiter des droits qui leur sont conférés par l'article 2 du traité de 1884. L'Etat du Congo, par ce propre fait, a, dans la pratique, annulé les droits des missions. » C'est là l'un des griefs du gouvernement anglais contre l'administration de l'Etat Indépendant. Il en est d'autres, on le sait, notamment au point de vue économique, qui ont fait l'objet de négociations avec l'Angleterre, comme le ministre des Affaires étrangères l'a déclaré au cours de la précédente session (1).

Les événements que nous venons de rappeler: le résultat des élections, les négociations avec l'Angleterre et l'entrevue du roi-souverain avec l'empereur allemand, événements qui se sont produits entre la session ordinaire close dans les premiers jours de mai et la session extraordinaire ouverte le 10 juin, n'ont pas précisément déblayé le terrain et ouvert de perspectives faciles à cette session nouvelle. La question du rattachement avait plutôt perdu que gagné du terrain. Les débats qui se sont poursuivis du 10 juin jusqu'ici ne l'ont pas fait progresser.

Dès le début de la session, les adversaires de l'annexion se montrèrent résolus à employer, pour la faire ajourner, tous les moyens que la procédure parlementaire peut fournir. On proposa, entre autres, de dissoudre la Chambre, la consultation de la moitié du pays légal ayant été défavorable au gouvernement et la gravité des questions à résoudre exigeant la consultation totale. Cette proposition fut écartée comme inconstitutionnelle. Une proposition d'ajournement du débat à la session ordinaire de 1908-1909 fut repoussée aussi, mais la Chambre adopta le 17 juin un ordre du jour affirmant le droit de la Belgique, moyennant respect des obligations internationales résultant de l'Acte de Berlin et de traités particuliers liant

(1) Voir le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* de mai 1908.



l'Etat Indépendant, de fixer en pleine indépendance le régime économique à établir au Congo en cas d'annexion. Cet ordre du jour fut voté deux jours après la publication simultanée par l'Angleterre et la Belgique de la correspondance échangée entre le cabinet de Bruxelles et ceux de Londres et de Washington à l'occasion du projet de cession.

L'argument invoqué à gauche contre l'annexion étant surtout l'argument international, il y a lieu de s'arrêter quelque peu au *Livre Gris* contenant ces documents diplomatiques. On se demande, à gauche, s'il est possible de se prononcer sur le principe de l'annexion avant d'avoir la certitude que l'Angleterre n'obligera pas la Belgique à supprimer radicalement le régime des concessions et à modifier profondément tout le système économique du Congo. Or le *Livre Gris* n'a pas calmé ces inquiétudes. Le gouvernement britannique, d'après les documents diplomatiques reproduits dans ce *Livre Gris*, déclare que l'administration congolaise n'a point rempli les conditions des traités qui la lient; qu'en cas d'annexion c'est à la Belgique seule que revient le choix des moyens les plus aptes à mettre l'administration du Congo en harmonie avec l'Acte de Berlin (ceci est assez bien, mais ne laisse pas que de réserver un droit d'appréciation à l'égard de l'œuvre accomplie et les adversaires de l'annexion escomptent pour l'avenir de la part de l'Angleterre un prétexte d'intervention basé sur l'œuvre non accomplie ou mal accomplie). D'ailleurs, les documents ou les mémoires émanant du gouvernement britannique, après avoir relevé que les indigènes sont soumis à un régime ne se distinguant que par le nom de l'esclavage, régime inconciliable avec l'article 6 de l'Acte de Berlin, constatent, non sans une certaine inquiétude, l'intention du gouvernement belge de respecter les droits des compagnies concessionnaires. Or, « aussi longtemps que les concessions seront exploitées dans les conditions actuellement en vigueur la liberté absolue du commerce ne pourra exister ». Le gouvernement britannique énumère les changements qu'il juge nécessaires pour arriver « au traitement humain et équitable des populations indigènes » et « à l'absolue liberté du commerce ». « Nourrissant l'espoir que l'Etat Indépendant du Congo sera prochainement annexé, il croit préférable de différer toute proposition de recours à l'arbitrage pour faire décider si le régime foncier et commercial, actuellement établi dans l'Etat du Congo, est compatible avec les articles 1 et 5 de l'Acte de Berlin, lesquels prescrivent que le commerce sera libre et que les monopoles seront interdits. »

Le *Livre Gris* contient la réponse du gouvernement belge aux memorandums anglais et américain : les desseins que le gouvernement belge mettra à exécution, en assumant devant le monde la responsabilité qu'entraîne l'administration de son futur domaine colonial se résument ainsi, d'après le *Livre Gris* lui-même : « Amélioration immédiate des conditions d'existence morales et matérielles des habitants du Congo, extension aussi rapide que possible d'un régime de liberté économique aux différentes parties de ce vaste pays. »

Depuis la publication de ce *Livre Gris*, les négociations ont continué entre les gouvernements intéressés et à la séance du 30 juin le ministre des Affaires étrangères de Belgique, M. Davignon, déclarait avoir reçu un nouveau memorandum anglais en réponse au memorandum belge du 23 avril dont nous venons de citer un passage; il ajoutait qu'il était conçu dans les termes les plus bienveillants et qu'il le ferait prochainement connaître aux Chambres. Nous aurons probablement à nous en occuper dans notre prochaine chronique. Il nous faut signaler encore que le président du Conseil a, au début de juillet, prononcé un grand discours en faveur de l'annexion, mais on ne peut dire si, au cours de la session extraordinaire ouverte le 10 juin et qui se poursuit, on pourra aboutir.

Nous sommes en ce moment très éloignés des ordres du jour de mars et décembre 1906 par lesquels la Chambre des représentants semblait pressée d'annexer le Congo. Faisant allusion à ces ordres du jour, M. Paul Leroy-Beaulieu écrivait (1) que l'annexion se ferait probablement à une date prochaine et après avoir dit que cette annexion serait avantageuse au Congo, que les indigènes verraient sans doute leurs droits mieux reconnus, leur sort amélioré; que les critiques britanniques, américaines ou autres perdraient de leur aigreur, il ajoutait : « Il est probable que la Belgique, comme toutes les nations colonisatrices, aura à faire des années d'apprentissage, des écoles, à passer par des tâtonnements; il lui faudra aussi, sans doute, consentir des avances plus ou moins importantes dont le remboursement et la rémunération se feront attendre. Mais il n'est pas douteux qu'elle recueillera avec le temps, un temps bref, deux ou trois décades d'années, une riche moisson d'avantages pour les efforts qu'elle aura faits et la peine qu'elle aura prise. » Même après les modalités que contient le traité de cession et les interventions anglo-américaines, cette conclusion de M. Paul Leroy-Beaulieu paraît devoir être méditée avec profit par les parlementaires belges.

POSSESSIONS BRITANNIQUES

NIGERIA SEPTENTRIONALE

Les Haoussas. — Le capitaine C.-W.-J. Orr, qui était, en dernier lieu, résident à Zaria, dans la Nigeria septentrionale, a publié récemment dans le *Journal de l'African Society de Londres* un intéressant article sur les Haoussas. On sait quelle est l'importance du rôle joué en Afrique occidentale par cette curieuse race et dans quelle ignorance on demeure encore relativement à ses origines ethniques. Les lignes qui suivent ne

(1) Voir la 6e édition de la *Colonisation chez les peuples modernes*, p. 390, t. Ier. Alcan, éditeur.

prétendent pas apporter la solution du problème : elles ne constituent qu'une contribution à son étude.

Le capitaine Orr commence par faire une observation importante, à savoir que le mot Haoussa s'applique en réalité au seul langage : un indigène se dira Haoussa uniquement parce qu'il parle « la langue » ; c'est ainsi que l'entendent les caravaniers qui descendent de l'intérieur de la Nigeria jusqu'à Lagos et qui, tout en différant parfois profondément entre eux, se disent tous Haoussaoua par la seule raison qu'ils parlent le haoussa. Dans le pays propre des Haoussas, le Haoussa proprement dit, en tant qu'appartenant à une race distincte des Foulanis, des fétichistes et des Bornouans, est appelé Habe et c'est sous ce vocable qu'il convient de désigner les Haoussas quand on s'occupe, comme le capitaine Orr, de la race de ce nom. Cette façon de procéder, outre qu'elle est conforme à la réalité des faits, offre l'avantage d'éviter toute confusion entre la notion de race haoussa, prise dans son sens restreint et l'extension que les Noirs lui donnent en l'appliquant à un domaine purement linguistique. Les renseignements les plus anciens dont nous disposons sur les Habe nous les montrent installés dans le voisinage de la ville actuelle de Katsina, d'où ils se répandirent peu à peu vers le Sud dans la direction du Niger et de la Benoué. Au début du XIXe siècle, il existait à Katsina, Kano, Zaria, des royaumes habe puissants, dont la religion était encore le fétichisme. Le capitaine Orr est convaincu que ce que les historiens ont coutume d'appeler la conquête foulah ne fut pas en réalité une guerre de race, mais fut une simple révolution religieuse, provoquée à la vérité par les *mallams* foulah, mais rendue possible par le concours de ceux des Habe qui s'étaient précédemment convertis à l'islamisme. Parmi ces derniers figuraient de nombreux chefs, des notables qui, une fois la lutte terminée, conservèrent pour la plupart le rang et les fonctions qu'ils occupaient au temps de la domination haoussa. On est généralement porté à supposer que l'organisation administrative si complète et le système fiscal si bien compris que les Anglais trouvèrent dans les pays haoussas, lorsqu'ils en firent la conquête, avaient été créés de toutes pièces par les Foulah. Si nous en croyons l'auteur de l'article que nous résumons ici, il n'en serait rien, ces méthodes de gouvernement seraient l'œuvre des Habe et les Foulah, en prenant le pouvoir, se seraient bornés à se les approprier.

Relativement à l'origine des Habe, la science ethnographique demeure encore dans l'incertitude : « On a mis en avant, fait observer le capitaine Orr, de nombreuses théories quant à l'origine des Foulanis, mais on semble avoir prêté peu d'attention aux problèmes concernant l'origine des Habe. De même que les Anglais sont le résultat d'une sorte d'amalgamation d'Angles, de Bretons, de Normands, de Jutes, de Celtes, etc., les Habe ne pourraient-ils pas être le produit d'un mélange de diverses races, par exemple de Phéniciens, de Romains, de Perses et d'Egyptiens, immigrés dans le pays fertile qui s'étend au Sud du désert, avec les Nègres de l'Afrique tropicale? Ou bien doivent-ils, comme on croit que c'est le cas pour les Foulanis, leur origine à des ancêtres venus d'Asie dans les temps préhistoriques? Ou encore sont-ils une race indigène d'Afrique? » A défaut de traditions certaines, le langage que parlent les Habe pourrait fournir des indications; mais ici encore les avis sont loin d'être unanimes. Robinson, qui est l'auteur d'un grand nombre d'études sur la langue haoussa, y retrouve des traces d'influence berbère et arabe; quant au capitaine Orr, il n'y a trouvé aucune ressemblance avec les dialectes orientaux qu'il connaît et il se croit fondé à prétendre d'autre part que rien n'y révèle qu'elle puisse être un rejeton de la grande famille des langues Bantou. Il y aurait cependant un intérêt réel à éclaircir le mystère qui plane encore sur ces diverses questions, en raison de l'influence sans cesse croissante des Habe dans leur habitat actuel : leur langue, leurs coutumes font en effet tous les jours des prosélytes même parmi les Foulanis qui occupent le pouvoir, ce qui permet au capitaine Orr de prédire que tôt ou tard, dans le vaste et fertile pays que les Anglais désignent sous le nom de Nigeria, la race dominante et le langage le plus usité seront haoussas.

Nouveaux vapeurs pour le Niger. — En vue de faire face au trafic considérable par voie d'eau auquel la construction du chemin de fer de la Nigeria du Nord va donner lieu pendant quelques années, transport de rails et de matériel de tout genre, la compagnie de navigation Elder Dempter vient de faire construire quatre vapeurs de rivière à forte capacité : ces steamers, qui pourront porter 1.000 tonnes, ne caleront pas plus de 9 pieds en charge. Il y aura, à partir de juin, trois départs par semaine de Forcados sur Baro, et l'on ne peut s'étonner de la fréquence des voyages quand on sait que, d'ici à la baisse des eaux qui a lieu vers la fin de septembre, il faudra faire remonter par le Niger environ 30.000 tonnes.

André Meyreuil.

POSSESSIONS ALLEMANDES

GÉNÉRALITÉS

La session de la Société coloniale. — La Société coloniale a tenu sa séance annuelle, les 11 et 12 juin dernier, à Brême. Aux 600 membres de la section brémoise, un nombre à peu près égal de sociétaires était venu s'adjoindre. Depuis le début de cette année, la Société a recueilli 2.400 adhésions. Il est à remarquer que la plupart des adhérents appartiennent, non plus comme autrefois, à l'armée et à l'administration, mais au monde des affaires, et que, par l'effet de l'évolution coloniale, les coloniaux proprement dits ont

cessé d'être une toute petite minorité. Tandis qu'en 1900, dans la réunion de Coblentz, il n'y avait qu'une demi-douzaine d'orateurs qui fussent allés en Afrique, on ne compte plus, aujourd'hui, à la Société coloniale, ceux qui peuvent parler, d'après leur expérience personnelle, des choses africaines.

La plus importante des questions mises à l'ordre du jour était celle qui fut récemment débattue à la commission du budget et au Reichstag, la question indigène. Les orateurs ont tenu à affirmer tout d'abord le principe de la suprématie allemande. « Nous ne voulons pas de colonies noires, a dit le vice-président du Reichstag, M. Paasche; nous voulons des colonies allemandes, dans lesquelles les Blancs doivent être les maîtres. » Il approuverait, sans doute, la comparaison faite dernièrement par un rédacteur de la *Zeitschrift fur Kolonialpolitik*, à savoir que le Noir est au Blanc ce que le soldat est à l'officier, celui-là devant obéir et celui-ci commander. « Avant tout, déclara M. Hupfeld, il importe de bien établir que nous faisons de la politique coloniale pour nous-même, au profit de l'Allemagne, et non point au profit des autres peuples, encore moins au profit des races étrangères. La fusion des races est une idée complètement abandonnée.» M. Hupfeld avait été chargé par la section berlinoise de déposer une motion d'après laquelle les Noirs ne doivent pas obtenir la nationalité allemande ni être pourvus d'un emploi tel que les Européens leur seraient subordonnés, et la loi doit interdire les mariages mixtes. Les métis devraient être considérés comme noirs. L'interdiction légale d'unions entre races différentes a été dernièrement proposée à Londres, au Congrès pananglican, où étaient rassemblés des évêques et des ecclésiastiques venus de toutes les parties de l'empire britannique, et adoptée avec empressement. La *Gazette de Cologne* rapproche les deux manifestations et conclut que le principe de l'égalité des races est très fortement ébranlé partout. Le droit supérieur de la race européenne a servi de fondement aux ordonnances de M. Lindequist sur la question indigène dans le Sud-Ouest. On sait que son prédécesseur, M. Leutwein, a critiqué ces ordonnances, en disant que le gouvernement eût été mieux inspiré en prenant pour modèle le système anglais plutôt que le système boer. Le duc de Mecklembourg, parlant du voyage de M. Dernburg, a fait allusion à ces deux politiques indigènes différentes, mais il semble que ses préférences ne vont pas du même côté que celles de M. Leutwein. « Le ministre, a-t-il dit, verra l'opposition existante entre le mode de colonisation des Boers, où le Noir est un serviteur bien, mais sévèrement traité, et le système en vigueur dans les colonies britanniques proprement dites, où le Noir est légalement l'égal du Blanc, mais, en fait, méprisé et très étroitement tenu. Il décidera, en connaissance de cause, quelle est la meilleure politique à suivre dans l'intérêt des Allemands, de la population indigène et de la colonie elle-même. »

La question indigène a été envisagée à Brême du point de vue de la mise en valeur des colonies tropicales. Tout le monde pense, comme M. Dernburg, que l'indigène constitue la richesse la plus précieuse de ces colonies; mais de quelle manière son travail sera-t-il le plus productif? Sera-ce s'il cultive librement son champ ou bien s'il est employé au service des planteurs européens? Les critiques faites au système des plantations par M. Dernburg ont été rééditées à Brême par M. le consul Vohsen. Ces critiques paraissaient justifiées par le médiocre succès de ces entreprises. L'an dernier, 19 sur 29 n'ont donné aucun dividende. La situation tendrait heureusement à changer, si l'on en croit le président de la Société coloniale. « Dans l'Afrique occidentale et orientale, a-t-il dit, se multiplient les exemples, autrefois si rares, de Sociétés de plantations distribuant des dividendes. Nous voici hors de la période critique et des années d'essai. Les « enfants de douleur » eux-mêmes, c'est-à-dire les plantations de café de l'Afrique orientale, ont, en général, cette année, couvert leurs dépenses. » Un grand industriel de Hambourg disait dernièrement au duc Jean de Mecklembourg que le meilleur caoutchouc vient des colonies allemandes. M. Dernburg, quoique peu favorable aux plantations, estime que leur production peut atteindre, en quelques années, 5 à 6 millions de marcs. Les explications qu'il a données au Reichstag prouvent, d'ailleurs, que son opinion à ce sujet n'a rien d'absolu. Sans nier non plus l'importance économique des plantations européennes, M. Vohsen croit que le moyen le plus naturel et le plus sûr pour augmenter la production agricole des colonies, c'est d'encourager plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent le travail libre des indigènes, de leur enseigner les méthodes scientifiques et de créer des débouchés pour leurs produits. Il a cité en exemple les résultats obtenus par la culture indigène au Sénégal, au Dahomey, à la Côte d'Or, dans la Nigeria et enfin au Togo, où la culture du maïs a pris une extension telle que cette colonie en a exporté, l'an dernier, 20 millions de kilogrammes. Le coton est cultivé au Togo et aussi dans l'Afrique orientale, par les indigènes. La production du cacao au Cameroun serait beaucoup plus considérable, si cette culture n'était pas interdite par l'administration aux indigènes. Pourtant la méthode suivie par les Anglais à la Côte d'Or devrait servir aux Allemands de modèle. « Nous devons, déclare M. Vohsen en terminant, faire de l'indigène notre collaborateur, lui montrer qu'il y a entre lui et nous communauté d'intérêts. S'il voit que nous ne recherchons pas exclusivement notre avantage, mais que nous voulons aussi l'aider à améliorer sa condition, alors il se sentira protégé par nous et sera fier de faire partie du grand empire allemand. »

Aux yeux de MM. Arning et Paasche, tous deux députés au Reichstag, les meilleures écoles agricoles pour les indigènes sont les plantations. Si les Wanyamouesi et les Wassukuma ont fait, par leurs cultures, l'admiration de M. Dernburg, c'est,

assure M. Arning, qu'ils avaient appris à travailler dans les plantations de l'Usambara. Malgré tout, les produits de l'agriculture indigène seraient, croit-il, loin de valoir ceux des plantations. Ainsi le cacao de la Côte d'Ivoire serait inférieur en qualité de 30 à 40 0/0 à celui du Cameroun. Même le coton du Togo serait de valeur très variable.

Mais la question primordiale est de savoir comment on obtiendra du Noir qu'il travaille. Dans toutes les colonies allemandes, le Togo excepté, la main-d'œuvre fait défaut. Les planteurs de l'Usambara réclamaient, l'an dernier, de 18.000 à 19.000 ouvriers; il leur en faudra, estiment-ils, 40.000 en 1909 et 50.000 en 1910. Or, annuellement, l'offre ne dépasse pas 6.000. Pour M. Dernburg, les colons ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes du mal dont ils se plaignent. C'est parce qu'ils traitent les Noirs en esclaves que ceux-ci fuient les plantations. Les colons de l'Usambara ont protesté énergiquement contre les reproches d'inhumanité que leur adressait le ministre. A Brême, comme au Reichstag, MM. Arning et Paasche ont pris leur défense, en déclarant que M. Dernburg avait eu le tort de conclure d'une façon trop générale et injuste de quelques faits particuliers, mal interprétés d'ailleurs. Ce qui est certain, c'est que les planteurs humains et justes sont ceux qui se plaignent le moins de manquer de travailleurs. Comme le disait, dans un rapport, le président du conseil de surveillance de la Compagnie du Sud de l'Afrique orientale, « ce ne sont ni les lois, ni les systèmes, ni les méthodes prescrites qui peuvent résoudre cette question : c'est uniquement la façon d'agir personnelle. »

Si M. Dernburg croit que, par la faute des Européens, le travail des plantations est antipathique au Noir, il s'est persuadé que le travail libre leur plaît, et même qu'ils font volontiers l'office de porteurs. Il a vanté l'entrain et l'endurance dont firent preuve ceux de son escorte. Mais, selon M. Arning, il se serait lourdement trompé; en effet, ces Noirs, une fois revenus à Daressalam, auraient, paraît-il, déclaré que jamais plus ils n'accompagneraient un tel voyageur, car, dès que le ministre avait le dos tourné, les leurs avaient reçu force coups assénés par leurs chefs de file indigènes. M. Vohsen juge de l'aptitude des Noirs au travail d'après l'exemple des gens du Togo, de même que M. Dernburg parle d'après ce qu'il a vu chez les Wassukuma et les Wanyamouesi. Il conviendrait, sans doute, de distinguer entre les diverses populations noires. C'est ainsi que les indigènes du Cameroun passent pour naturellement réfractaires au travail. Jamais on n'aurait pu trouver le nombre d'ouvriers nécessaires aux travaux du chemin de fer, si le gouvernement ne s'était pas chargé de les recruter lui-même, de même qu'il fournit des travailleurs noirs aux entreprises de plantations. Il dispose d'abord, pour cela, de la main-d'œuvre réquisitionnée dans les tribus condamnées pour rébellion. Dans l'Afrique orientale, l'administration a reçu l'ordre de ne pas recruter elle-même des ouvriers, pour le service des plantations. On se rappelle que M. Dernburg a formellement condamné le travail forcé. Mais, dans la commission du budget, tous les députés, à l'exception seulement des socialdémocrates, ont été d'avis que l'on ne peut se dispenser d'exercer, sur le Noir, une « légère contrainte ». Les missionnaires pensent de même. Telle était également l'opinion de M. Anton, professeur à l'Université d'Iéna, qui représentait l'Allemagne au Congrès colonial français de 1907. M. Arning a dit, à Brême, que, à son avis, les recruteurs d'ouvriers pour les plantations doivent être agréés par le gouvernement et surveillés par les chefs de districts, lesquels fixeraient, pour chaque circonscription, le nombre à prendre. M. Paasche et lui ont renouvelé les déclarations faites au Reichstag, en faveur de l'impôt, considéré comme moyen de forcer les Noirs au travail. Quant à l'éducation morale, qui doit faire comprendre à ceux-ci que le travail est un devoir, on compte, pour la donner, sur les missionnaires.

Ces questions relatives aux rapports entre Blancs et Noirs intéressent actuellement toutes les nations coloniales. L'idée, émise récemment par M. Lucien Hubert, d'une conférence européenne, ayant pour objet de les discuter en commun, a été très favorablement accueillie par la Société coloniale. La *Kolonialzeitung*, s'en emparant, propose que le Congrès colonial allemand de 1910 soit transformé en un Congrès international.

Après la question indigène, l'ordre du jour, à Brême, appela la discussion d'une motion tendant à créer, dans le Sud-Ouest, un office agricole et un Institut de crédit foncier, d'utilité générale. Le rapporteur, M. de Bornhaupt, l'avocat Fuchs, et le fermier Schlettwein considèrent que cette organisation de crédit foncier est le seul moyen de remédier à la crise économique imminente. Mais les déclarations optimistes de M. Lindequist et de M. Erdmann, président de l'Union des fermiers du Sud-Ouest, qui, contrairement à l'opinion de M. Schlettwein, attend les meilleurs services de l'association coopérative de Windhuk, firent impression sur l'assemblée qui, finalement, écarta le projet.

Une somme de 3.000 marcs fut votée pour augmenter le nombre des médecins dans les colonies. On en compte actuellement, dans l'Afrique orientale un pour 200.000 habitants, au Cameroun, un pour 170.000 et au Togo un pour 300.000.

L'assemblée refusa d'admettre une motion de la section d'Allenstein, qui demandait que l'étude de la langue allemande fût interdite aux indigènes, afin de préserver de toute atteinte la suprématie allemande.

Cette même section d'Allenstein avait proposé de solliciter le gouvernement d'intervenir dans les affaires marocaines. A l'unanimité, cette motion fut rayée, par le Comité, du programme des délibérations dans l'assemblée générale.

— Les 38 millions de marcs, nécessaires à la construction de nouvelles voies ferrées ont été votés, en mai der-



nier, sous forme d'un emprunt au profit des trois colonies africaines, considérées comme solidaires, le Togo, le Cameroun et l'Afrique orientale. Le paiement des intérêts à 4 0/0 et le remboursement au bout d'un certain nombre d'années ont été garantis par l'Etat. Les grandes banques allemandes se sont chargées de l'émission. Elle vient d'avoir lieu. Sur le 38 millions, 20 doivent être affectés au rachat, par l'Etat, d'une partie des actions 3 0/0 de la Compagnie du chemin de fer de l'Afrique orientale (Daressalam à Morogoro). Les actionnaires de cette Compagnie peuvent à leur choix se faire rembourser en argent par les banques susdites, ou bien échanger leurs actions contre les nouvelles obligations coloniales, à raison de 105 marcs pour une action de 100 marcs.

CAMILLE MARTIN.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Du 19 juin, sont promus généraux de brigade : le colonel Bonnier, de l'artillerie coloniale, commandant de la brigade d'artillerie coloniale à Paris, en remplacement du général Bouguié admis à la retraite, et le colonel Caudrelier, de l'infanterie coloniale, en remplacement du général Geil, promu général de division.

Du 23 juin, sont promus au grade supérieur :

TROUPES MÉTROPOLITAINES. — Les capitaines d'Ollone, de l'infanterie; de Mas-Latrie (Sud-Oranais); Ribard, du génie (Sénégal).

INFANTERIE COLONIALE. — Les lieutenants-colonels Michard, Guyot d'Asnières de Salins, les chefs de bataillon Aubé, Mauger, Bourquin; les capitaines Brisset, de Guilhermy, Condamy, Stauber, Ducarre, Gautheret, Trestournel, Grézel, Mouveaux, Mongrand, les lieutenants Bourès, Battesti, Mailles, Raould, Schmoll, Doucet, Batsère, Venet, Lambert, Xavier, Fromenty, Burgeat, Adam, Masse et Laurent.

ARTILLERIE COLONIALE. — Le lieutenant-colonel Montané-Capdebosq, les chefs d'escadron Foissac, Bellat, les capitaines Portéres, Pécaud, Rougy, Amman, Prévost, Cayrade, Grandjean, Franceries, de Gaudel, les lieutenants Prot, Jochum, Aubry, Breil, Barrier, Husson, Coupaye, Hilleret, Fournier.

Du 11 juillet, est promu au grade du général de brigade le colonel Boutegourd, détaché à Casablanca.

Inscriptions d'office. — Pour le grade supérieur, le capitaine Girod, du génie (Madagascar).

Pour la Légion d'honneur (faits de guerre au Maroc) : pour officiers, les capitaines Deville, du 1[er] étranger, et Goupy, du 6[e] chasseurs d'Afrique; pour chevaliers, les capitaines Moullet, Féral, Canavy, les lieutenants Hameline, Pellerin, Thévenot, About, Frère, Cocart, Acquaviva, de l'infanterie; le capitaine Vidalin, les lieutenants d'Exéa, Jolibois, Bernard, de la cavalerie; le lieutenant Canova, de l'artillerie; le capitaine Fleury, de l'infanterie coloniale.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur :

Promotion du 8 juin. — Officier : le colonel Déan de Luigné, commandant l'ensemble des escadrons détachés à Casablanca. — Chevaliers : le lieutenant Gascuel (police marocaine).

Promotion du 11 juillet. — Grand-croix : le général Herson, ancien commandant de la division de Tunisie. — Commandeurs : les généraux Delarue (Bizerte), Rougier, du génie, Bernard, commandant l'artillerie en Algérie, Lefèvre et Sucillon, des troupes coloniales. — Officiers : le colonel Bertin, les chefs de bataillon Belo et Bégot, de l'infanterie coloniale, le lieutenant-colonel Le Bigot, de l'artillerie coloniale. — Chevaliers : les capitaines Fournier (Talzaza), Pouquet (Marnia), Maitrat (Casablanca), des affaires indigènes; le capitaine Fourn et le lieutenant Corrard des Essarts, des spahis sénégalais; les capitaines Dewulf et Papon, du génie (chemin de fer de Djibouti) ; les capitaines Jasienski (Afrique occidentale) et Wacquez (Madagascar); les capitaines Constant (Diégo-Suarez) et Lambert (Sidi-Abdallah), de l'artillerie coloniale; le D[r] Martin, chef de la mission d'études de la maladie du sommeil.

Faits de guerre. — Grand officier : le général Lyautey, commandant la division d'Oran (campagne des Beni-Snassen). — Commandeur : le général d'Amade, commandant les troupes débarquées à Casablanca. — Officiers : les chefs de bataillon Barthaud, Corbière, de l'infanterie, le lieutenant-colonel Halna du Frétay, le capitaine Legrand, de la cavalerie, le chef d'escadron Théron, de l'artillerie; le chef de bataillon Mangin, chef de la police marocaine. — Chevaliers : les capitaines Gache, Lesdos, Petitot, Malvy, Barrois, Antoine, Belouin, les lieutenants Vicat, Lacappelle, Chauvelot, Forgemol de Bostquénard, Kozlowski, de l'infanterie ; le lieutenant de Penfentenyo de Kervéréguin, de la cavalerie ; le vétérinaire Maleval, le capitaine Fleury, de l'infanterie coloniale.

Officiers : les capitaines Deville, de l'infanterie, et Goupy, de la cavalerie. — Chevaliers : les lieutenants Frère, Cocart, Thévenot, de l'infanterie ; le capitaine Vidalin, les lieutenants d'Exéa, Jolibois, de la cavalerie; le lieutenant Canova, de l'artillerie.

Chevaliers : le capitaine Cornet (Ouadai), le lieutenant Caresche (Guinée) et le capitaine Arnaud (mission saharienne), de l'infanterie coloniale.

Marine. — Officiers : les capitaines de frégate Viaux et Bénard dit Fleury, le mécanicien en chef Demore. — Chevaliers : les lieutenants de vaisseau Petyt, Frochen, les mécaniciens Prinnaux, Le Corre, Proteaux, le commissaire Fayal, les médecins Hernandez, Normand, Carbonel, le mécanicien Despios, l'enseigne Berry.

Médaille coloniale. — Par décret du 13 juin, le droit à l'obtention à la médaille coloniale avec l'agrafe « Afrique Occidentale Française » est acquis au personnel militaire (Européens et indigènes) qui a pris part, d'une manière effective, aux opérations de police effectuées dans la région de Kartiak (Casamance), pendant les mois de juin et juillet 1907.

La marine au Maroc. — Au moment où l'amiral Philibert a quitté le commandement de la force navale détachée au Maroc, le ministre de la Marine lui adresse une lettre dont nous détachons le passage suivant :

« De l'action incessante de la marine et de la présence de nos bâtiments sur les côtes, il est résulté sur les tribus marocaines un effet moral qui a été regardé par tous comme une garantie certaine pour la sécurité des colonies européennes.

« Mais c'est surtout en assurant le ravitaillement continuel du corps expéditionnaire en personnel et en matériel, malgré les difficultés incessantes rencontrées sur une côte aussi inhospitalière que le Maroc, que la marine a contribué le plus efficacement à la réussite des opérations entreprises dans ce pays. Vous vous êtes personnellement consacré, avec le plus grand dévouement, à la tâche ingrate de diriger, en rade de Casablanca, le déchargement des transports que le mauvais temps et la faiblesse des moyens dont vous disposiez rendaient le plus souvent très pénible. Ces opérations ont été toujours menées à bonne fin, grâce à votre vigilance incessante et à votre énergie.

« J'ai été heureux également de constater que, pendant tout votre séjour au Maroc, vous n'avez cessé de rester en parfait accord avec les généraux qui se sont succédé dans le commandement du corps expéditionnaire et que vous avez toujours entretenu les meilleures relations avec les agents diplomatiques français et étrangers en facilitant à tous la tâche qui leur incombait. Vous avez su scrupuleusement éviter toute complication en ménageant les intérêts commerciaux des diverses puissances représentées à Casablanca.

« Enfin, je vous sais gré du soin que vous avez mis à tenir constamment le département, par des télégrammes et des rapports clairement rédigés, au courant de la situation et des événements.

« Je n'oublie pas que, grâce à votre exemple et sous votre impulsion, les officiers et équipages de votre force navale ont rivalisé de zèle et se sont montrés dignes du chef qui les commandait. »

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — Par décret du 24 juin, M. Beau, ministre plénipotentiaire de 1[re] classe, gouverneur général de l'Indo-Chine, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Française près S. M. le roi des Belges, en remplacement de M. le comte d'Ormesson, placé dans le cadre de la disposition. M. Geoffray, ministre plénipotentiaire de 1[re] classe, chargé des fonctions de conseiller de l'ambassade de la République à Londres, est chargé de l'agence et consulat général de France au Caire, en remplacement de M. Klobukowski, qui est nommé gouverneur général de l'Indo-Chine.

Par décret du 13 juin 1908, M. Roume, gouverneur général des

colonies, admis, sur sa demande et à titre d'infirmité contractées au service, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, a été nommé gouverneur général honoraire. Par décret du 2 juillet 1908, M. Gentil, gouverneur de 1re classe des colonies, ancien commissaire général du Congo, a été admis, sur sa demande et à titre d'infirmités contractées au service, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour compter du 1er octobre 1908.

M. Samary, gouverneur de 1re classe des colonies, placé en disponibilité avec traitement jusqu'au 30 juin inclus, a été maintenu dans cette situation du 1er juillet au 31 décembre 1908 inclus. M. Foureau, gouverneur de 1re classe des colonies, ancien gouverneur de Mayotte, a été chargé des fonctions intérimaires de gouverneur de la Martinique, pendant la durée de l'absence du gouverneur titulaire, rentrant en France, en congé. M. Peuvergne, administrateur en chef de 1re classe des colonies, a été désigné pour remplir par intérim les fonctions de lieutenant-gouverneur du Sénégal, pendant l'absence du gouverneur titulaire.

M. Bloch, ancien directeur au ministère des Colonies, nommé directeur général des contributions directes, a été nommé directeur honoraire au ministère des Colonies.

Sont nommés dans le corps des administrateurs coloniaux à l'emploi supérieur :

MM. Pobéguin; Fonssagrives, administrateurs en chef de 2e classe. MM. Poiret; Bobichon; Deville, administrateurs de 1re classe. MM. Fournier; Hostains; Lefebvre de Sainte-Marie; Compagnon; Benquey; De Bonchamps, administrateurs de 2e classe. MM. Giraut; Thomann; Bastard; Carron; Géraud, administrateurs de 3e classe. MM. Portes; Prébé; Fauré; Demarsy; Moreau; Autran; Relhié; Leniez; Manetche; Dat; D'Arboussier; Graffe; Perdrizet; Falque; Chaffaud, administrateurs adjoints de 1re classe. MM. Treillard; Pillias; Charvet; Marchand; de Lamothe; Charles; de Juzancourt; Gros; Marchand; Salvan; Ravel; Boudeaud; Le Roux; de Laborderie; Prins; Rocaché; Pouillet; Aujas; Boveil; Michelangeli; Guignard; Dornier, administrateurs adjoints de 2e classe. MM. La Barbe; Ancelin; Chamarande; Vadier; Brunot; Fousset; de Kermadec; Terrasson de Fougère; Simon; Chanel; Decler; Rivière; Cruchet; Thaly; de Villèle; Nicolas; Ballot; Beurnier; Ricoo; Duboscq; de Cousin de Lavallière; Feuille; Coureau; Max; Bellile; Fawtier; Gauthier; Olivier; Ducorps; Vautrain; Bernard; Fieschi; Vadès; Roquet; Coader; Chazal; Loyre; Vidal; Vingarassamy; Thomas; Sicamois; Ricquebourg; Morel; Faivre, administrateurs adjoints de 2e classe.

Sont nommés administrateurs : de 2e classe, M. Aubery du Boulley; adjoints de 2e classe, MM. Casanova, l'aide-pharmacien-major Morel et le lieutenant Guénot.

Sont nommés administrateurs adjoints de 3e classe : les adjoints Deroux, Sauvain, Lamoureux, Lebert, Teissier, Jeannet, Charles (Afrique occidentale), de Coppet, Bourgine, Delelie-Desloges, Bonnemaison (Madagascar), Gilabert, Kiéner, Guyonnet (Congo) et Lassaigne (Somalis).

M. Tailhand, secrétaire d'ambassade de 3e classe, attaché à la direction des affaires politiques et commerciales, a été nommé à la légation de la République à Tanger, en remplacement de M. Jessé-Curély, secrétaire d'ambassade de 3e classe, nommé à la direction des affaires politiques et commerciales.

Société antiesclavagiste. — La Société antiesclavagiste de France décernera, au commencement de 1909, le prix triennal fondé en mémoire de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, s'élevant à 1.000 francs, au meilleur ouvrage concernant l'abolition de l'esclavage publié pendant ces trois dernières années.

Les candidats sont priés de vouloir bien envoyer deux exemplaires de leur livre avant le 31 décembre 1908, aux bureaux de la Société, 11, rue du Regard.

Décorations. — Ministère des Affaires étrangères. — Sont nommés dans la Légion d'honneur : grand-croix, M. Jules Cambon, ambassadeur à Berlin; chevaliers : MM. Delarue de Beaumarchais, secrétaire d'ambassade à Tanger; Naggiar, consul à Harrar; Kouri, consul à Mogador; René Pinon, publiciste.

Ministère des Colonies. — Au grade d'officier : MM. Gerdret, sous-directeur à l'administration centrale; Raymond Martin, commerçant à Saint-Louis, membre du conseil de gouvernement; Rheinhart, inspecteur de 1re classe des colonies.

— Au grade de chevalier : MM. Delanugue, sous-chef de bureau à l'administration centrale; Dubosc-Taret, administrateur de 1re classe des colonies; 18 ans 6 mois de services dont plus de 15 ans dans les colonies; titres exceptionnels : services très distingués rendus dans l'exercice de ses fonctions ; Domergue, administrateur de 1re classe des services civils de l'Indo-Chine; Teulet, procureur général, chef du service judiciaire en Nouvelle-Calédonie; Gamon, conseiller à la Cour d'appel de Tananarive; 20 ans 1 mois de services; Pécarrère, percepteur et receveur municipal de Saint-Louis (Sénégal); 31 ans de services; Labbé (Jean), avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, membre du comité consultatif du contentieux des colonies; Carpot, président du conseil général du Sénégal : titres exceptionnels : a exercé pendant 21 ans les fonctions de conseiller municipal et pendant 16 ans celles de conseiller général au Sénégal; président du conseil général de cette colonie depuis 8 ans; services particulièrement distingués rendus à la colonie ; Millon, président de la Chambre de commerce de Dakar ; titres exceptionnels : ancien maire de Dakar ; commerçant depuis 1879 dans la colonie : services exceptionnels rendus à l'expansion coloniale du Sénégal; Le Tallec, surveillant principal des établissements pénitentiaires coloniaux. — Au titre indigène : MM. Béraud (Xavier), interprète en chef de 1re classe au Dahomey; 20 ans 5 mois de services; Béraud (Achille), inspecteur de 1re classe de la garde indigène du Dahomey; 10 ans 8 mois de services : services dévoués rendus à la cause française; Bouna N'Diaye, chef supérieur de la province du Djoloff; 12 ans 6 mois de service : prête, en toute circonstance, le concours le plus dévoué aux autorités françaises.

Exposition de Marseille. — Sont nommés : grand-officier, M. Roume, gouverneur général honoraire des colonies; commandeurs : MM. Charles-Roux, commissaire général, et Heckel, commissaire général adjoint de l'Exposition; officiers : MM. Victor Morel, directeur, Ponsinet, secrétaire général de l'Exposition, Lecore, directeur de la *Dépêche tunisienne*, Bohn, directeur de la Compagnie française de l'Afrique occidentale, Dal Piaz, secrétaire général de la Compagnie transatlantique, Fraissinet, armateur, Mante, président de la Compagnie de navigation mixte; chevaliers : MM. Aspe-Fleurimont, président de la Société coloniale de la Côte de Guinée, Lallemand, administrateur délégué de la Société des Lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie, Lejeune, secrétaire général des colonies, Beigbeder, administrateur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, Maréchal, agriculteur à Sidi-bel-Abbès, Bursaux, directeur de la Compagnie des phosphates de Gafsa, Bartholomé, directeur de l'agriculture et de la colonisation à Tunis, Berthier, administrateur des colonies, Armandon, négociant, Gruvel, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, Dufourmantelle, secrétaire général de l'Alliance française, Henri Malo, chef du cabinet du commissaire général, et Hautefeuille, secrétaire général de « La Foncière ».

BIBLIOGRAPHIE

La Vie politique dans les deux mondes (1er octobre 1906-30 septembre 1907), publiée sous la direction de M. Achille Viallate, professeur à l'Ecole des Sciences politiques, avec la collaboration de MM. L. Renault, de l'Institut; W. Beaumont, D. Bellet, P. Boyer, M. Caudel, M. Courant, M. Escoffier, G. Gidel, J.-P. Armand Hahn, Paul Henry, René Henry, A. de Lavergne, A. Marvaux, H.-R. Savary, A. Tardieu, R. Vaultrin, professeurs et anciens élèves de l'Ecole des Sciences politiques, et une préface par M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut, directeur de l'Ecole des Sciences politiques. — Un fort volume in-8° de 600 pages de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. 10 francs. — Félix Alcan, éditeur.

Le public éclairé, dont le nombre croît chaque jour, sent de plus en plus le besoin de se tenir au courant d'une manière précise des événements politiques contemporains. La rapidité avec laquelle ces événements se succèdent, la façon dont ils s'enchevêtrent les uns dans les autres, causes et effets tour à tour, le domaine étendu sur lequel ils se produisent, qui est à présent le monde entier, ne permettent qu'à des spécialistes de les suivre d'une façon suffisamment précise. Un groupe de professeurs et d'anciens élèves de l'Ecole des Sciences politiques se sont donné pour tâche de publier chaque année un résumé des faits politiques de l'année écoulée dans les deux mondes. Soucieux de faire œuvre impartiale, leur exposé est purement objectif; ils se sont bornés à grouper, de façon à les rendre intelligibles et à en montrer la suite, les grandes questions qui se posent dans les différents pays, les faits quotidiens qui forment la trame de la vie politique. Les questions économiques et sociales, sans la connaissance desquelles la vie politique serait incompréhensible, tiennent une place impor-



tants dans les chapitres consacrés à chaque pays. Ces études par pays sont complétées par trois études d'ensemble sur : la politique internationale, les actes internationaux et la vie économique, où se trouvent groupés des faits que la juxtaposition éclaire comme d'une lumière nouvelle, et qui sont exposés plus en détail dans les autres parties de l'ouvrage. M. L. Renault, de l'Institut, a écrit pour ce premier volume une étude sur « La deuxième conférence de la paix ».

Ce volume est complété par deux tables, une table analytique et une table alphabétique détaillée, de façon à en faire un instrument de travail facile à consulter.

Grammaire, dialogues et dictionnaire touareg, par A. DE MOTYLINSKI, professeur à la chaire d'arabe, directeur de la médersa de Constantine, lauréat de l'Institut, publiés sous les auspices du gouvernement général de l'Algérie par M. René Basset, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger; tome Ier : Grammaire et dictionnaire français-touareg. Un vol. in-16 de 330 pages. — Alger, Fontana.

Les lecteurs du *Bulletin* savent déjà, par les notes publiées ici même par M. E. F. Gautier (1907. *Rens. Col.*, p. 257), combien il faut regretter qu'une mort prématurée ait interrompu en plein rendement la mission confiée à M. de Motylinski chez les Touareg. Du moins, les travaux de ce savant ont-ils été précieusement recueillis et aujourd'hui M. René Basset les édite sous les auspices du gouvernement général de l'Algérie.

Ce premier tome comprend l'écriture et la prononciation, les noms, pronoms, qualification, le verbe et noms dérivés, la numération et un lexique français-touareg. Le second tome, qui suivra de près, contiendra les dialogues et le dictionnaire touareg-français.

Considérations sur l'internement des aliénés sénégalais en France, par PAUL BORREIL, docteur en médecine, ancien interne de l'asile des aliénés de Marseille. Une brochure de 58 pages. — Montpellier, imprimerie Gustave Firmin, Montane et Sicardi, rue Ferdinand-Fabre.

M. le docteur Borreil constate dans son avant-propos, qu'il existe dans nos colonies une catégorie de malades qui ne reçoivent pas les soins que comporte leur état, à cause de nécessités économiques mal justifiées : les aliénés et en particulier les aliénés sénégalais. Il se demande s'il y a impossibilité pour le Sénégal de conserver et de soigner une partie de ses habitants, s'il y a avantage économique pour l'administration de la colonie et surtout pour les malades intérêt à être traités en France.

Son étude des aliénés sénégalais internés à l'asile de Marseille qu'il a pu examiner l'amène à cette triple conclusion :

L'internement des aliénés sénégalais en France n'a pas donné les résultats heureux qu'en attendaient les signataires du traité de 1897;

Il y a lieu en conséquence, de modifier cet ordre de choses;

Enfin tout semble indiquer que la colonie pourrait à peu de frais et dans de meilleures conditions organiser sur place l'assistance de ces aliénés.

L'auteur donne dans son appendice un projet de traité avec le Sénégal, rédigé dans le sens de ces conclusions.

Nous nous permettons de souhaiter que ce projet devienne une réalité.

L'Algérie, par MAURICE WAHL, inspecteur général de l'instruction publique aux Colonies. Ouvrage couronné par l'Institut. Cinquième édition, mise à jour par M. AUGUSTIN BERNARD, chargé du cours de géographie de l'Afrique du Nord à la Sorbonne. Un vol. in-8° de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. 5 francs. — Félix Alcan, éditeur.

Cet ouvrage en six parties : *Le sol*, *l'Algérie dans le passé*, *la conquête française*, *les habitants*, *la politique*, *les forces productives*, constitue une monographie complète de notre grande possession méditerranéenne, que ne peut se dispenser de consulter toute personne ayant à s'occuper de l'Afrique du Nord.

M. A. Bernard ne s'est pas borné à mettre à jour les statistiques, il a soumis tout le livre à une revision attentive et a refondu entièrement toute la partie politique et économique.

Le problème algérien n'a rien perdu de son intérêt devant les pouvoirs publics et devant l'opinion, et l'ouvrage de M. M. Wahl et A. Bernard présente un caractère d'actualité qui en assure le succès. Le lecteur y trouvera, à côté d'appréciations personnelles résultant d'observations directes et de longues années d'études, une abondance de faits et de renseignements précis qui lui permettront de juger en connaissance de cause.

On trouvera sur bien des points des modifications nombreuses, rendues nécessaires par les transformations si considérables survenues en Algérie dans ces dernières années, transformations qui ont engagé ce pays dans les voies absolument nouvelles et même directement contraires à celles qu'il avait suivies depuis trente ans.

L'Afrique Occidentale Française. *Action politique, action économique, action sociale*, par GEORGES DEHERME. — Librairie Bloud et Cie, Paris.

Au cours des 525 pages de son livre sur la triple action politique, économique et sociale de la France en Afrique Occidentale, M. Deherme a montré qu'il possédait son sujet. Il a su utiliser avec fruit un certain nombre d'études parues avant la sienne, il a su puiser aux meilleures sources les renseignements ethnographiques qu'il fournit, il a pris connaissance de nombreux rapports administratifs. Préparé par une forte documentation, M. Deherme était à même de mieux saisir sur place les questions qu'il se proposait d'étudier. Il y a dans cet ouvrage quantité de bonnes choses, mais il y a aussi des appréciations sur lesquelles nous ferons les réserves les plus formelles, au fur et à mesure que nous les rencontrerons dans l'examen qui va suivre.

L'Introduction, d'ailleurs très générale, se rapporterait beaucoup plus à un traité d'ensemble sur la colonisation française qu'à une étude spéciale sur l'Afrique Occidentale. Mais si elle n'entre pas expressément dans le sujet, elle n'en est pas moins utile au lecteur, car elle fait entrevoir la méthode et la forte lecture de M. Deherme.

La première partie : *Action politique*, comporte 11 chapitres que nous allons passer rapidement en revue : I. L'état politique des noirs est ainsi heureusement défini par l'auteur (p. 23) : « Quand il n'y a pas anarchie, le gouvernement, chez les Nègres, a toujours un caractère tyrannique et quasi religieux »; et plus loin (p. 41) : « Ainsi donc, il n'y a dans toute l'Afrique Occidentale qu'un groupement organique : la famille. » On ne peut que souscrire entièrement à ces deux observations. Au gouvernement général de l'Afrique Occidentale est consacré le chapitre II qui contient un exposé historique complet de la formation de notre grande colonie. Notons en passant (p. 45) cette observation très juste : « Telle qu'elle est, notre Afrique Occidentale est le résultat d'un plan mûrement réfléchi et dont la réalisation fut froidement poursuivie. » Parlant du Conseil général du Sénégal, « une des plus absurdes manifestations de la doctrine d'assimilation », l'auteur juge sévèrement le rôle de cette assemblée locale en ces termes (p. 51) : « Au service d'intérêts particuliers de trafiquants, il n'a su que nuire aux intérêts supérieurs de la colonisation. » Le chapitre III traite de l'organisation financière. M. Deherme à ce propos constate, avec chiffres à l'appui, que la situation financière de l'Afrique Occidentale est prospère. Nous ne le contredirons pas, bien au contraire. Il indique au chapitre IV (p. 59) que la police est « faite au plus juste prix » et cette appréciation est exacte. Au chapitre V, M. Deherme montre et prouve à l'aide de nombreux exemples pris parmi les différentes races de notre colonie, que la justice en tant qu'organe de la Société n'existe pas chez les Noirs : « Le chef de famille est tout et suffit à tout » (p. 64). Le chapitre suivant expose l'organisation de la justice indigène telle qu'elle résulte du décret du 1er novembre 1903 et que l'auteur trouve remarquable. Il nous faudrait à ce propos citer des longs passages de l'étude de M. Deherme sur la question, nous relevons cette observation très juste (p. 8) : « Le nègre n'est ému que lorsqu'on frappe vite et fort. » Il préférerait que la justice indigène fût entièrement laissée à l'administrateur et pour « qu'il n'en mésuse pas, il suffira de le rendre responsable pleinement ». Les raisons invoquées à l'appui de sa thèse par M. Deherme sont des plus sérieuses. Le chapitre VII est consacré à l'amélioration sanitaire. On est étonné (p. 89) d'une phrase comme celle-ci : « La prétendue soudanite, le cancrelat facétieux qui, *paraît-il*, hante le crâne d'Européens sous le soleil des tropiques, ce n'est que de l'ivrognerie hypocrite. » Nous nous inscrivons en faux avec énergie contre une pareille appréciation. Nous nous contenterons de demander à l'auteur s'il a fait en Afrique Occidentale un séjour consécutif de deux années comme le prescrivait autrefois le règlement ? A-t-il pu constater par lui-même la cause à laquelle il attribue la soudanite qu'il semble n'avoir pas observé lui-même puisqu'il écrit « la soudanite qui, *paraît-il*, hante » et si M. Deherme avait vécu deux années dans la brousse africaine, il aurait pu voir combien le dur climat d'Afrique Occidentale anémie, affaiblit, après quelques mois de séjour les plus

fortes énergies, comment le caractère se modifie et il aurait été le premier à reconnaître cette sorte de neurasthénie coloniale causée par le climat, les privations et la vie anormale qu'on mène là-bas. Cette appréciation nous semble d'autant plus grave que, parlant des soldats, l'auteur dit : « L'alcoolisme est général dans l'armée coloniale » ; et quelques lignes plus bas : « Le civil n'est pas plus sage. Et dans l'ivresse, il... » Nous espérons que la forme a trahi la pensée de l'auteur, car il nous est impossible de croire que M. Deherme a voulu écrire que tous les coloniaux d'Afrique étaient alcooliques. Venant après des vues assez justes sur le monde noir, des affirmations comme celles-là sont des plus dangereuses. Il eût fallu les étayer de preuves solides et irréfutables. Autrement, et si, nous le répétons, les mots n'ont pas trahi sa pensée, il n'y aurait là qu'une diffamation à repousser du pied. Un peu plus loin, l'auteur, parlant de la densité de la population, donne des chiffres très approximatifs dont le lecteur aimerait à connaître la source, sans doute officielle d'ailleurs. Dans l'intérêt des Noirs, il voudrait prohiber l'alcool. Excellente idée en soi, mais les Nègres en fabriqueraient de moins nocifs peut-être et en absorberaient encore dans leurs tam-tams. L'organisation de l'enseignement (chapitre VIII), l'enseignement coranique (chapitre IX) sont clairement exposés. Les vues sur l'enseignement professionnel (chapitre X) sont très raisonnables et reflètent assez exactement l'opinion courante des milieux coloniaux africains. Le fonctionnarisme est un mal, écrit M. Deherme dans le chapitre XI, mais il constate une pénurie d'agents utiles et il revient sur la question de l'alcoolisme. Nous lui demanderons à nouveau d'étayer ses assertions de preuves. Le vieux couplet sur la paresse, l'impuissance, la mauvaise volonté des fonctionnaires ne pouvait manquer de trouver place dans ce chapitre. Nous en appelons de ce jugement aux gens impartiaux qui ont vu à l'œuvre les fonctionnaires africains de tous ordres. M. Deherme reconnaît d'ailleurs que le « personnel colonial est probe, instruit, intelligent ». C'est exact et nous sommes heureux de lui voir rendre justice. Mais alors et l'alcoolisme ? Pour M. Deherme, « le travail c'est le salut », excellente formule à laquelle nous nous rallions complètement.

La IIe partie — qui comporte 13 chapitres — traite de l'*Action économique*. Le chapitre Ier est consacré à l'outillage économique. Cette question est bien présentée dans son ensemble ; mais les travaux marchent vite en Afrique Occidentale et le livre de M. Deherme n'est déjà plus à jour. Au sujet du commerce (chapitre II), l'auteur présente une statistique des fonds coloniaux dont la source n'est pas indiquée et qu'il est, par conséquent, très difficile de contrôler. A première vue, elle paraît, dans ses divisions tout au moins, difficilement acceptable. Nous partageons l'avis de M. Deherme sur les possibilités des industries minières en Afrique Occidentale (chapitre III). Les renseignements fournis sur la chasse, la pêche, l'élevage (chapitre IV) sont extraits avec méthode de rapports administratifs. Ces rapports sont donc quelquefois utiles, quoi qu'en dise l'auteur. Les chapitres suivants, V, VI et VII sont consacrés aux produits forestiers et agricoles. Des renseignements intéressants sont donnés sur les plus importants, acajou, gomme, les palmiers, les kolas, le karité. Au sujet de ce dernier, les rendements indiqués par M. Deherme ne semblent pas très exacts. En ce qui concerne les repeuplements de lianes à caoutchouc, M. Deherme soumet une idée intéressante : il voudrait que l'on considérât le village comme une association coopérative concessionnaire, aussi bien pour la récolte, la vente du caoutchouc que pour le repeuplement des lianes. Au chapitre VIII, signalons cette appréciation très juste : « Les vraies richesses de nos colonies africaines, on ne le dira jamais assez, sont bien plus chez l'homme que dans le sol. Le sol africain est pauvre, il ne rendra que ce que le travail y mettra. » Continuant l'étude des principaux produits de l'Afrique Occidentale, l'auteur consacre — et à juste titre — un chapitre entier (le chapitre IX) à l'arachide, qui a fait la richesse du Sénégal ; au coton (chapitre X), qui fera celle de certaines parties de l'Afrique Occidentale : au Soudan et au Dahomey. Au chapitre XI, M. Deherme oppose ce qu'il appelle deux méthodes : administration directe et protectorat. Il conclut très sagement, après une brillante discussion, en disant : « Laissons sa terre à l'indigène. » Au chapitre XII, il préconise l'installation de l'industrie mécanique. Le beau rêve de M. Deherme, nous le craignons, ne se réalisera pas de sitôt. Un avenir très lointain en fera peut-être une réalité. Nous le souhaitons vivement. Cette partie se termine (chapitre XIII) par un exposé de la grosse question de la main-d'œuvre. Sans prétendre, comme M. Deherme, que le Noir pourrait faire, avec le temps, un bon ouvrier de machine — et l'auteur poursuit ici l'idée développée dans le chapitre précédent, — nous estimons avec lui que le Noir est apte à fournir une main-d'œuvre convenable, perfectible. Les grands travaux publics exécutés depuis la réalisation des emprunts le prouvent surabondamment.

La IIIe partie du volume, de beaucoup la plus importante, parle de l'*Action sociale*. Du premier chapitre : « Races et castes », rien à dire de spécial. La mentalité fétichiste (chapitre II) est bien présentée sous ses différents aspects ; les renseignements accumulés par l'auteur sont cependant un peu diffus. Le lecteur se perd dans cette revue kaléidoscopique des coutumes spéciales des différentes races. Nous ferons la même observation au sujet du chapitre III : « La femme dans la famille. » Le rôle social de la femme a été saisi sur le vif par M. Deherme; quant aux chiffres cités, nous sommes obligés de les accepter tels, en l'absence de références. Les trois chapitres consacrés à l'esclavage (chapitres IV, V, VI) témoignent d'une connaissance réelle de la question, jointe à un sens averti des nécessités pratiques. Il faut louer M. Deherme d'avoir indiqué, après plusieurs auteurs, que les Blancs ont une grosse part de responsabilité dans l'institution de l'esclavage en Afrique Occidentale. La différence entre les captifs de traite et les captifs de case a été bien notée. L'historique de la traite est assez complet. Les deux chapitres suivants, par leurs titres mêmes, « Contre la traite » (chapitre VII) et « Contre l'esclavage » (chapitre VIII), montrent les tendances de l'auteur. Les moyens indiqués pour combattre l'une et l'autre ne sont pas nouveaux : ils ont été consciencieusement passés en revue. Le dernier chapitre — « Ce qui reste à faire. Toute l'action sociale » — est un véritable résumé des idées de M. Deherme. Le Noir est-il capable d'être élevé? Nous le croyons, dit l'auteur. En ceci, personne connaissant l'Afrique Occidentale qui ne soit de son avis. « Nous avons donc à faire la conquête morale des indigènes », et pour cette conquête, pour « leur faire une âme qui complète la nôtre », « il y faut des hommes. Nous disons des hommes et non des bacheliers, et non des fonctionnaires ; des hommes qui aient assez d'intelligence pour être des guides et assez de cœur pour être des amis. Or ces hommes complets, on ne les trouve que dans le peuple. C'est donc dans le peuple que nous recruterons les missionnaires laïques que requiert l'action coloniale en Afrique. »

Nous avons cité en entier ce passage qui appellerait de nombreuses observations. Certes il faut des hommes intelligents et des hommes de cœur pour entreprendre la conquête morale des indigènes. Pourquoi dénier cette double qualité aux bacheliers et aux fonctionnaires, « probes, instruits, intelligents » ? a dit plus haut M. Deherme. Est-ce que le baccalauréat, est-ce que la qualité de fonctionnaire entraîne un vice rédhibitoire ? Mais ceux qui se sont révélés comme étant les grands amis des Noirs, qu'ils soient Français ou étrangers, ne furent-ils pas des médecins, des fonctionnaires, des officiers ? Est-ce que les grands explorateurs pacifiques, les René Caillié, les Barth, les Livingstone, les Nachtigal, les Brazza, les Binger, n'étaient pas des docteurs, donc bacheliers, ou des anciens officiers, donc munis du diplôme de sortie d'une école? Est-ce que ceux qui ont débarrassé l'Afrique des chefs noirs marchands d'esclaves n'étaient pas des officiers qui avaient des diplômes universitaires? Est-ce que ceux qui ont organisé notre Afrique Occidentale pour le plus grand bien des Noirs n'étaient pas des fonctionnaires? Est-ce que le regretté Dr Ballay, est-ce que M. Roume n'étaient pas gouverneurs généraux? Est-ce que M. Ballot n'administra pas longtemps le Dahomey au mieux des intérêts des indigènes? C'est pourtant grâce à ces diplômés et grâce à ces hauts fonctionnaires, aux officiers et aux fonctionnaires à tous les degrés de la hiérarchie, que l'Afrique Occidentale a depuis quelques années fait des progrès étonnants, dont les Noirs ressentiront les heureux effets, progrès qui sont d'ailleurs le résultat immédiat d'un plan que l'auteur déclare mûrement réfléchi et qu'ont réalisé ceux-là mêmes à qui il dénie les qualités d'intelligence et de cœur indispensables à la conquête morale de nos sujets noirs. Nous tenons donc, à l'encontre de M. Deherme, les bacheliers et les fonctionnaires pour d'excellents pionniers de la civilisation en Afrique Occidentale. Nous ignorons — puisqu'elle n'a pas encore été employée — les résultats que donnerait la méthode préconisée par l'auteur; mais ce dont nous sommes bien convaincu, c'est qu'il serait difficile qu'en aussi peu de temps elle en produisît de meilleurs.

Ces réserves faites, nous n'hésitons pas à dire que ce livre, documenté et curieux, ne peut laisser indifférents tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent à l'Afrique Occidentale Française.

G. F.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Dix-huitième Année | N° 8 — Août 1908



BULLETIN DU COMITÉ DE l'Afrique Française

ORGANE DU

COMITÉ DU MAROC

FONDÉ PAR HARRY ALIS

et publié mensuellement sous la direction

de M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité,

avec la collaboration de MM. O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil. Ernest Vincent, Ed. Payen, Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll, etc.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général du Comité de l'Afrique Française

Paris, 21, RUE CASSETTE (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.
Adresse télégraphique : COMASIE PARIS

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce BULLETIN.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs.
Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro est joint le supplément n° 8.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité de l'Afrique Française

MM.		
Bruno à Paris	50	»
Paul Prot, à Paris	20	»
Gaudy, à Boulogne-sur-Seine	12	»
Capitaine Pruneau, de l'inf. coloniale	12	»
H. Lamblin, à la Côte-d'Ivoire	15	»
Ch. Morange, à Paris	20	»
Georges Berger, député	100	»
A. de Bonviller, publiciste	10	»
Bastien, ancien notaire	10	»
Lieut. Richard, à Miliana	10	»
Anjubault, à Alger	12	»
Lieut.-gouverneur de la Cochinchine	25	»
Capitaine Flye-Sainte-Marie, à Touggourt	20	»
J. Reynaud, à Ismaïlia	12	»
H. Bobichon, administrateur des colonies	20	»
Capitaine E. Bolelli, de la police marocaine (2e semestre)	10	»
Administrateur de la Haute-Gambie	15	»
— des Irlabès Ediabès	15	»
— du Sine-Saloum	15	»
— du Niani Ouli	15	»
— de la Casamance	15	»
— de Thiès	15	»
— de Tivaouane	15	»
— de Podor	15	»
A reporter	478	»

Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — La lettre D indique les dons. — Pour permettre le contrôle, le *Bulletin* ne publie les souscriptions de chaque mois que dans le deuxième numéro qui suit leur recouvrement. — Les souscriptions inférieures à 10 francs sont totalisées à la fin de la liste.



Report	478	»
Administrateur de Matam	15	»
— de Louga	15	»
— de Bakel	15	»
— de Dagana	15	»
Bibliothèque de garnison de Lyon	20	»
* Capitaine Lesourt, à Bou-Anane	15	»
Marquis de Chasseloup-Laubat	100	»
Mme Dumas Edwards, à Paris	25	»
Marquis de Moustier, député	100	»
Blumenthal, à Paris	100	»
Claudius Madrolle, explorateur	15	»
Bibliothèque de garnison de Belfort	15	»
Ronsseray, à Paris	10	»
Paul Samary, gouverneur des colonies	25	»
De Flotte-Roquevaire, à Alger	10	»
Cercle militaire de Tuyen-Quang	15	»
Maurice Donnefort, à Ségou	25	»
Capitaine d'Ivry à Casablanca	25	»
* Lieut. Brunot, à Soc-Giang	15	»
* Gouverneur de Mayotte	15	»
R. P. Guérin, à Ghardaia	15	»
Raymond Donau, à Medenine	15	»
* Prat-Noilly, à Marseille	20	»
Capitaine Simon, à Touggourt	24	»
Angoulvant, gouverneur des colonies	15	»
Baron d'Astier de la Vigerie, à Paris	25	»
Mlle Aubrun, à Paris	10	»
Bord Benjamin, à Paris	10	»
Henri Chevalier, à Paris	20	»
Debollain, à Paris	20	»
Comte Delamarre, à Paris	50	»
Gabriel Fermé, à Paris	20	»
Capitaine Girard, à Paris	10	»
W. Huguet, à Paris	25	»
Krompholtz, à Paris	20	»
Charles Ledoux, à Paris	30	»
Commandant Moll, à Paris	30	»
Baron de Nervo, à Paris	40	»
* Benoît Oriol, à Paris	20	»
* E. Morin, à Paris	20	»
M.-J. Proton, à Lyon	10	»
L. Cordonnier, au château de Couronne	20	»
Lieut. A.-M. Dromard, à Dannemarie	15	»
Dubain, à Orléans	100	»
E. Morin, à Dieulefit	10	»
Capitaine Priou, à Alger	10	»
Fayolle du Moustier, à Paris	100	»
Total	1.772	»

LA MISSION DE M. ROBERT DE CAIX

Notre collaborateur Robert de Caix vient de partir pour l'Extrême-Orient où le très actif Comité de l'Asie Française l'envoie pour quelques mois avec la mission d'étudier les divers problèmes qui se posent au Japon, en Chine et en Indo-Chine.

Dès son retour, M. Robert de Caix reprendra ici sa place et continuera la série de ses articles sur la question marocaine.

A NOS CORRESPONDANTS

Nous informons nos correspondants et nos amis que les dépêches expédiées au Comité de l'Afrique Française et au Comité du Maroc peuvent être désormais adressées sous l'adresse télégraphique COMASIE PARIS.

LES PROBLÈMES CONGOLAIS

Plus de deux ans s'étant écoulés depuis le moment où M. Clémentel, ministre des Colonies, réorganisait le Congo français et envoyait au Commissaire général Gentil des instructions destinées à tracer les directives de la politique à suivre dans cette colonie, on peut constater, dès maintenant, les résultats obtenus, puis essayer de définir les problèmes qui actuellement s'imposent à nous et envisager enfin les solutions permettant de les résoudre.

***

La délimitation de notre frontière avec le Kameroun vient d'être arrêtée tout dernièrement à la suite des belles missions dirigées par le commandant Moll et le capitaine Cottes. L'un et l'autre ont rapporté une masse de renseignements scientifiques, politiques et économiques, qui nous seront précieux le jour où l'on occupera effectivement les territoires voisins de la frontière.

Grâce à la convention signée avec l'Allemagne, l'administration et les commerçants étant fixés sur l'étendue de nos droits, pourront travailler paisiblement sans avoir à craindre de nouveaux incidents du genre de ceux de Missoum-Missoum ou de Binder-Foulbé (1). Les empiètements des maisons de commerce allemandes deviendront impossibles ou tout au moins donneront incontestablement droit à des dommages et intérêts.

Pour achever cette œuvre de délimitation territoriale, si indispensable pour prévenir des conflits internationaux, il nous reste à régler avec l'Etat Indépendant du Congo la question des sources du Tchiloango et à faire le partage des îles du Congo et de l'Oubangui, pendant qu'avec l'Angleterre il nous faudra, un jour ou l'autre, reconnaître et fixer sur le terrain la ligne de faîte séparant les bassins de l'Oubangui et du Chari de celui du Bahr-el-Gazal, ainsi que la limite commune au Ouaddaï et au Darfour.

***

L'exploration scientifique de l'intérieur du Congo s'est poursuivie normalement grâce aux reconnaissances multiples des officiers, des fonctionnaires et des commerçants, qui ont continué à rayonner constamment autour de leurs postes ou de leurs factoreries.

D'un autre côté, la mission du commandant Lenfant, puissamment organisée et fort bien dirigée, nous a révélé le vaste triangle compris entre le Logone oriental (Penndé), le Bahr-Sara et le 8° 30' N. Elle a reconnu un pays peuplé (parfois

(1) Binder vient d'être réoccupé par nos officiers du Logone.

dix habitants au kilomètre carré), habité par des populations agricoles et on a trouvé une voie permettant de faire passer assez facilement le bétail et les chevaux du Moyen Logone à la Sanga. Déjà deux troupeaux, l'un de 500 bêtes, l'autre de 1.500,ont emprunté cette route commerciale.

En procédant à la délimitation de diverses sociétés concessionnaires, l'administrateur Bruel et le capitaine Dujour ont parcouru l'un la rive gauche de la moyenne Sanga jusqu'à la ligne de faîte qui limite le bassin de l'Oubangui et la région comprise entre l'Ogooué et la Ngounié, l'autre la zone s'étendant de la Koudou (affluent du Djah) à l'Okano (affluent de l'Ogooué) et tout spécialement le bassin du Moyen Ivindo. Outre des données astronomiques précieuses, des levers topographiques intéressants pour l'élaboration d'un plan d'ensemble de travaux publics, ils rapportent encore des études ethnographiques, qui faciliteront l'organisation du pays et son administration.

M. l'administrateur adjoint Potin a fait de son côté une fort belle reconnaissance du pays Achango en partant de Sindara et a visité ainsi les hautes vallée de l'Ikoï et de l'Ofoué.

Enfin, dans le Sud de la colonie, les missions Marc Bel, Mornet, Levat, Lucas, etc., ont contribué à préciser des points de détail de la topographie de la vallée de Kouilou, tout en s'occupant spécialement des recherches minières, si intéressantes dans un pays où de riches minerais de cuivre abondent.

Bref, l'exploration du pays s'achève, l'inventaire de ses diverses richesses se poursuit lentement, mais progresse tous les jours.

Au cours de ces deux dernières années, notre occupation s'est affirmée :

1° Dans la haute Ngounié, où une compagnie de tirailleurs nouvelle s'est installée à demenre chez les Mitsogho révoltés et dans le Mocabe;

2° Dans le bas Ivindo, où nous venons d'occuper Booué et Kandjama;

3° Dans le haut Ivindo, où le lieutenant Braun est arrivé tout récemment;

4° Dans la vallée de la basse Louessée (affluent du Kouilou);

5° Dans les bassins de la Lobaye et de l'Ibenga, où les capitaines Guillemain et Desclaux ont parachevé l'œuvre si bien entreprise par le capitaine Méchet et ont châtié vigoureusement les assassins des Europeens tués à Enyellé en 1904;

6° Dans les bassins du Kouango et de la Banghi, où les capitaines Mahieu et Jacquier ont mis à la raison les Yakpa et le chef Barangbakié.

Pendant la même période au Chari nous nous sommes installés sur les bords du lac Iro (après la nouvelle attaque des Ouaddaïens, qui sont venus au printemps 1906 jusqu'aux environs de Fort-Archambault, razziant et pillant le pays), nous avons affermi notre autorité à Ndélé en signant une nouvelle convention avec Snoussi et en y plaçant une garnison de cinquante hommes, enfin dans le Nord des raids hardis, dirigés par les capitaines Mangin et Bordeaux, ont prouvé aux Snoussistes, aux Toubou et aux Ouaddaïens que nos méharistes pouvaient battre le désert, venir jusque dans la banlieue d'Abécher et sur la route qui relie le Ouaddaï à la Cyrénaïque.

D'un autre côté, nos administrateurs et notre garde régionale occupaient, organisaient la région du Voleu-Ntem, la zone du Boula-Ntangou (haut bassins du Djoué et du Niari), reliaient le Moyen Oubangui (Desbordesville) à la Haute Likouala aux herbes, s'installaient dans la basse Mpoko, sur les bords du Bahr-Sara près de 6° 30' Nord, dans la vallée de la Haute-Bamba (Kandjia), affluent de l'Oubangui et soumettaient les Togbo et les Baba du Nord de Bangui. Dans la Haute Sanga, le Moyen Logone et le Toubouri notre action s'est étendue et s'est assise grâce à l'activité déployée par l'administrateur Dupont, par le commandant Julien, par les capitaines Faure et Jordan qui ne se sont pas ménagés ni les uns ni les autres.

Partout on a donc fait la tâche d'huile, mais les moyens dont on disposait étant faibles, il n'y a pas lieu de s'étonner si les résultats ne sont pas très brillants. D'ailleurs, tous nos efforts sont frappés en grande partie de stérilité par suite de l'impossibilité où l'on se trouve de les coordonner parce que le pays, qui peut être considéré comme soumis à notre autorité, n'est qu'une faible fraction du Congo et ne forme pas même un tout homogène.

Voici quelques chiffres, qui se passent de tout commentaire :

Colonie	Superficie totale	Superficie administrée en 1908	Pourcentage administré en 1908
—	—	—	—
	kil. carr.	kil. carr.	
Gabon..........	300.000	80.000	26 0/0
Moyen-Congo...	400.000	80.000	19 0/0
Oubangui-Chari-Tchad........	1.100.000	390.000	38 0/0
Congo Français.	1.800.000	550.000	30 0/0

Et il faut s'empresser d'ajouter que les habitants de ces 550.000 kilomètres carrés sont loin de nous obéir parfaitement et de nous payer l'impôt, qui est le signe de la soumission complète.

***

Au point de vue de l'organisation administrative générale, il y a lieu de signaler seulement le déplacement du chef-lieu de l'Oubangui-Chari-Tchad, qui est maintenant Bangui. Pour diverses raisons on a été amené à abandonner le projet d'installation du gouvernement à Fort-de-Possel. Cette modification au plan primitif a entraîné le transfert à Bangui du siège de la justice de paix, qui devait primitivement être Fort-de-Possel et le rattachement du cercle de la Mpoko au gouvernement de l'Oubangui-Chari-Tchad, ce qui est logique.

Le lieutenant Gouverneur du Moyen-Congo a créer par circulaire du 21 mars 1907 un Conseil des Affaires indigènes annuel, auquel assisteront tous les commandants de région. Cette institution excellente permettra de mettre au point bien des questions, elle fera que tout le monde « se

sentira les coudes » et peu à peu la cohésion dans les efforts, l'unité de méthodes (lorsqu'elle est nécessaire) naîtront pour le plus grand bien de tous.

***

Pour ce qui est des travaux publics, il faut noter : à Brazzaville l'achèvement du bâtiment et des ateliers des Travaux publics, la construction de deux maisons démontables en bois, destinées au lieutenant gouverneur du Moyen-Congo et au chef de cabinet du Commissaire général, celles d'une grande maison d'école en pisé, d'une maison pour la mission de la maladie du sommeil ; à Bangui, l'édification de deux cases démontables en bois et la construction de quatre petites maisons à deux pièces en briques, situées les uns et les autres sur le nouvel emplacement choisi pour la ville de Bangui à 1.500 mètres en aval de l'ancien poste, où le gouverneur réside provisoirement dans la maison à étage, construite en briques dès 1898. En outre dans divers postes on a élevé divers bâtiments, certains en bois du pays, comme dans l'Ogooué où la mission catholique de Lambaréné les construit à bon compte.

L'expérience prouve que les maisons démontables en bois, venues de France, sont à la fois fort chères, très longues à monter et très chaudes. Aussi vaut-il mieux construire tous les bâtiments dont on a besoin, soit en pierre, soit en briques, faites sur place, soit même en bois du pays, qui sont plus résistants, si l'on sait les choisir, que ceux importés de France.

Pour faciliter la navigation on a essayé de dégager l'Alima et la Tomi d'une partie des arbres tombés dans leurs lits.

On a construit une ligne télégraphique de Libreville à Ekododo (Mouny), une autre entre Bangui et Zinga (embouchure de la Lobaye) et on a achevé un tronçon de 80 kilomètres environ au Sud de Desbordesville.

Mais nous sommes obligé de constater que, par suite des difficultés rencontrées, des très faibles moyens utilisés, nous n'avons pu de juillet 1904 à fin 1907 construire les 7 à 800 kilomètres destinés à relier Bangui à la ligne de l'Etat Indépendant, passant à Irébou qui, grâce au câble immergé à travers le Pool, est en communication avec le réseau international.

D'autre part, il faut reconnaître que sur les lignes anciennement ouvertes : Libreville-Ndjolé, Libreville-Loango, Loango-Brazzaville, les communications sont très intermittentes. Elles restent souvent suspendues 8 ou 10 jours de suite, ce qui fait que pratiquement le télégraphe n'est guère utilisé par les commerçants et qu'il ne rend que peu de services à l'administration elle-même, car on ne sait jamais quand un ordre pourra être reçu et par suite quand il pourra être exécuté.

Au point de vue de l'amélioration des voies et des moyens de transport, il y a à signaler :

1° Les travaux faits par le lieutenant Poupard sur près de 60 kilomètres pour ouvrir en forêt une piste le long de la frontière espagnole ;

2° Ceux de la Société du Haut-Ogooué, qui, après avoir posé il y a quelques années un monorail long de 3 km. 300, destiné à assurer les transports à travers l'île d'Alembé et à tourner ainsi les rapides de Condo-Condo, a entrepris la construction d'une belle route carrossable le long de l'Ogooué. Cette route avec ponts en fer a actuellement près de 50 kilomètres.

3° Les tentatives faites sur l'Ogooué et le Niari pour utiliser les moto-canots. L'expérience de M. Planche sur le Niari-Kouilou semble avoir réussie, grâce à la forme effilée de la coque de son embarcation et à sa vitesse, tandis que la Société du Haut-Ogooué a échoué, les formes de l'« Okano » étant trop massives et le moteur ne donnant que 8 nœuds, alors qu'il en faudrait 14 à 15 pour naviguer en toute sécurité au milieu des courants violents qui existent en Ndjolé et Alembé.

4° La mise en service dans le Bas-Ogooué et la Ngounié du vapeur *Mandji*, par les Chargeurs-Réunis, pour remplacer le vieil *Eclaireur*.

5° La mise en service pour le Congo, par les Messageries fluviales de deux gros bateaux : le *Commandant-Lamy* (150 tonnes) et le *Gouverneur-Général-Ballay* (200 tonnes). Ces bateaux bien aménagés sont éclairés à l'électricité. Il est à noter qu'on en arrive enfin à construire des bateaux de fort tonnage, qui seuls peuvent faire des transports économiques.

6° Le lancement de deux petites vedettes destinées à assurer les communications entre Ouesso et Bania, aux eaux basses et moyennes.

***

Les œuvres sanitaires n'ont pas été négligées. La mission de la maladie du sommeil, dirigée par le Dr Martin, secondée d'ailleurs avec beaucoup de camaraderie par tous les médecins des troupes coloniales en service au Congo, a étudié ce fléau et a cherché un traitement curatif pratique. Diverses missions officielles ont fait des tournées pour vacciner le plus d'indigènes possible et de leur côté des sociétés concessionnaires, comme la Haute-Sanga, ont fait venir des médecins pour soigner les indigènes, les vacciner, tout en s'occupant des agents européens.

Mais, il ne faut se faire aucune illusion, les services médicaux du Congo ne sont encore qu'à l'état embryonnaire. Il n'y a en effet que treize ou quatorze médecins pour un pays grand comme trois France ! Aussi nombre d'Européens sont fort loin de tout médecin et l'on peut dire que l'assistance indigène est à créer presque de toutes pièces.

***

Par suite de la grande activité des sociétés concessionnaires, arrivées maintenant à l'âge adulte, ayant terminé les écoles, les tâtonnements, les fautes excusables pendant les débuts, le commerce du Congo français s'est développé de façon tout à fait remarquable.

Il est juste d'ajouter, d'ailleurs, que la hausse constante, jusqu'au milieu de l'an dernier, de l'ivoire et du caoutchouc a favorisé grandement

cette marche en avant. Maintenant, une période de vaches maigres semble se dessiner, par suite de la baisse formidable (45 0/0 environ sur le caoutchouc), qui s'est produite brusquement à la fin de 1907. Heureusement les cours ont cessé de s'effondrer et une légère reprise vient de se manifester.

Néanmoins, tous les mauvais caoutchoucs du Gabon et les caoutchoucs des herbes des environs de Brazzaville sont presque invendables à l'heure actuelle. Il serait nécessaire que l'administration, imitant en cela l'Afrique Occidentale, interdise l'exportation des caoutchoucs inférieurs et se hâte d'ouvrir, d'accord avec les sociétés concessionnaires, qui sont les premières intéressées, des écoles caoutchouquières du genre de celles du Soudan, de la Guinée, et de la Côte d'Ivoire. C'est en effet par suite de la mauvaise préparation et du mélange de latex divers que la majorité des caoutchoucs du Gabon sont de qualités très inférieures. Mieux vaut exporter peu, mais des produits de bonne qualité, que beaucoup, si ce sont des produits inférieurs. C'est là une vérité économique que l'on a méconnue au Congo et cela se paye tout comme le manque de prévoyance.

La crise actuelle ouvrira aussi les yeux, nous l'espérons tout au moins, aux sociétés concessionnaires, qui comprendront enfin les dangers du monocommerce et du troc. Il est indispensable qu'elles admettent la nécessité de semer avant de récolter, ce qui entraîne l'obligation de consacrer une partie des bénéfices non seulement en améliorations, mais aussi en recherches scientifiques, en tentatives d'exportation de produits nouveaux, au lieu de se cantonner dans la routine, comme cela arrive beaucoup trop souvent, hélas!

Hostiles en général par tradition à la diffusion du numéraire, elle devraient s'incliner devant les faits, qui démontrent incontestablement que l'argent est le grand multiplicateur et le régulateur du commerce. D'ailleurs l'introduction de notre monnaie au Congo n'est pas, comme on le croit en général, une revolution, mais une simple évolution. L'introduction de nos marchandises, de nos perles, de notre cuivre a fait tomber en grande partie dans l'oubli ou a diminué l'usage de très nombreuses monnaies locales, auxquelles nous avons prêté trop peu d'attention. Nous aurions fait accepter aux indigènes notre monnaie, en usant de patience et surtout de persévérance, si nous leur avions répété dans de fréquentes palabres que nous entendions seulement substituer une monnaie passant partout et d'un maniement commode aux leurs qui sont encombrantes, difficiles à cacher, se détériorant et surtout n'ayant cours que dans un rayon très limité.

Il ne faut pas oublier enfin que l'argent seul permet l'épargne et par suite les achats de marchandises d'importation lorsque une crise sévit sur les produits d'exportation.

Il est juste de reconnaître qu'une minorité de sociétés ont compris les avantages de la diffusion de notre monnaie, ains que de l'emploi de nos mesures et des appareils de pesage. Les autres, emportées malgré elles par le courant, ne tarderont pas à marcher dans cette voie féconde qui hâtera la solution de beaucoup de problèmes insolubles autrement.

Au Gabon on a continué à étendre les plantations de cacao, et il est à souhaiter que des capitaux importants veuillent bien s'acheminer vers cette terre d'élection du cacao pour permettre de décupler au moins les surfaces exploitées directement par l'Européen. Il est bien évident d'autre part que l'administration ne devrait reculer devant aucun sacrifice pour distribuer des cabosses de cacao ou encore mieux de jeunes plants de cacao à tous les chefs de villages soumis. Il faudrait aussi user de toute notre influence pour secouer la paresse des indigènes et les amener à faire en grand cette culture dans toute la zone voisine de la côte et des voies navigables où le terrain est bon.

M. Chevalier a montré en effet, il y a quelques années, que la progression formidable constatée à la Côte d'Or anglaise dans l'exportation du cacao tient presque uniquement à ce que les indigènes se sont mis à cultiver librement ce produit riche. Nous devons donc entrer résolument dans cette voie, qui est d'ailleurs la seule vraie pour toutes les cultures coloniales. Les exploitations faites sous la direction de l'Européen doivent être en général bien plus des champs d'expérience que des entreprises dont on escompte les bénéfices immédiats. Elles doivent être le ferment, le levain agissant sur la masse inorganique qui les entoure et la faisant naître à la vie.

Il est à noter qu'au cours de ces dernières années les exportations de bois : okoumé, ombéga (acajou), ébène, ont pris une grande extension au Gabon. Le port de Cap-Lopez est fréquenté non seulement par nos vapeurs des Chargeurs-Réunis et des Fraissinet, mais aussi par des navires de la compagnie Menzel (allemande) et par des bateaux américains, qui viennent charger exclusivement des bois.

Nous devons souhaiter que l'exploitation forestière se fasse plus méthodiquement et qu'on ne laisse pas l'indigène saccager la forêt. Il faudrait aussi qu'une mission scientifique et commerciale vînt étudier et recueillir des échantillons des bois très divers, qui existent dans la zone littorale, de façon à faire connaître ces bois en France et à l'étranger. Les résultats de la dernière mission Chevalier à la Côte d'Ivoire sont encourageants et prouvent qu'une exposition des bois du Congo à Paris serait des plus utiles pour l'avenir économique du Gabon.

Faut-il ajouter que l'ébène de l'Ogooué et de la Ngounié est un des plus beaux que l'on connaisse et que seuls les moyens de transport très rudimentaires (portage à dos humain) limitent la grosseur et la longueur des buches exportées?

*
* *

Voici les chiffres du commerce du Congo Français pendant ces dernières années :

	Francs	Francs
1902......	12.700.000	
1903......	16.916.319	+ 4.200.000
1904......	21.193.603	+ 4.200.000
1905......	24.311.891	+ 3.100.000
1906......	29.554.466	+ 5.200.000
1907......	35.950.521	+ 6.400.000

On le voit, la progression est rapide et continue. Alors que la moyenne quinquennale précédente (1897-1901) était de 13 millions et la dernière (1902-1906) est de 21 millions, ce qui représente une augmentation de 8 millions, ou de 40 0/0, les résultats de 1007 sont encore plus brillants puisqu'ils dépassent de 14 millions, soit de 66 0/0, la dernière moyenne quinquennale.

Voilà des chiffres, qui prouvent éloquemment que les efforts de nos commerçants et ceux de l'administration n'ont pas été vains et que l'on est en droit d'avoir les plus grandes espérances. Ils confirment les impressions de ceux qui ont eu foi depuis longtemps dans l'avenir de notre belle colonie équatoriale.

En 1906, le commerce du Congo français se divisait ainsi :

Destination ou provenance	Importations francs	Exportations francs	Total francs
Avec la France ou nos colonies..	5.507.624	5.670.665	11.178.289
Avec l'étranger.	7.586 016	10.790.161	18.378.177
Total.....	13.293.630	16.460.826	29.554.466

Les importations forment donc 45 0/0 et les exportations 55 0/0 du commerce total.

La part du commerce de la France ou des colonies françaises est de 37 0/0. Cette proportion a dû augmenter en 1907, car nombre de sociétés concessionnaires ont pour la première fois acheminé sur les marchés français leurs produits et parmi eux tout spécialement le caoutchouc.

Voyons maintenant comment les recettes douanières de 1906 à 1907 se répartissent :

Colonie	1906 francs	1907 francs	Différence francs
Gabon..........	1.357.418	1.327.454	— 29.964
Moyen-Congo...	1.041.178	1.147.179	+ 106.001
Oubangui-Chari-Tchad........	510.669	544.119	+ 33.450
Total......	2.909.226	3.018.752	+ 109.426

En 1906, elles avaient été supérieures de 512.568 francs à celles perçues en 1905.

On le voit, pendant que les recettes du Gabon reculent légèrement, malgré l'occupation récente de la zone voisine de la Guinée espagnole, ce qui provoque les excédents de perception du bureau de Libreville, les droits de douane de l'Oubangui-Chari-Tchad progressent, comme ceux du Moyen-Congo, mais plus lentement. Il n'est que juste d'ailleurs de faire remarquer que la majeure partie du territoire du Tchad ne fournit que de faibles recettes douanières, car les pays situés au Nord de 8°30' ne pourront exporter des produits en Europe que le jour où l'on utilisera commercialement la voie de la Bénoué. Aucun poste douanier n'existe actuellement sur le territoire du Tchad, ce qui fait que les relations commerciales avec le Kameroun, le Ouaddaï, la Tripolitaine, échappent à tout contrôle.

***

Le budget général de 1908 s'équilibre en recettes et en dépenses à 4.747 000 francs et l'ensemble des budgets locaux du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari-Tchad s'élève à 1.777.385 francs. Si l'on ajoute les sommes payées directement par la métropole pour l'entretien des troupes on a :

Budget général..............	4.747.000 francs.
Budgets locaux..............	1.777.385 —
Troupes...	3.180.329 —
Total.....	9.704.734 francs.

Voici les totaux des principaux chapitres du budget général :

Recettes.	
Contribution des colonies......	312.000 francs.
Subvention métropolitaine.....	600.000 —
Recettes domaniales...........	875.000 —
Dépenses.	
Dettes......................	322.922 francs.
Administration indigène.......	1.882.761 —
Travaux publics........... ...	332.212 —

Quant aux budgets locaux et aux recouvrements de l'impôt indigène les évaluations de 1907 à 1908 sont les suivantes :

Budgets locaux.

Colonie	1907 francs	1908 francs	Différence francs
Gabon..........	423.000	411.000	— 11.600
Moyen-Congo...	470.000	519.000	+ 49.000
Oubangui-Chari.	420.000	490.500	+ 70.500 } (1)
Tchad..........	302.525	356.485	+ 53.960 }
Totaux....	1.615.525	1.777.385	+ 161.860

Impôt de capitation (prévisions).

Colonie	1907 francs	1908 francs	Différence francs
Gabon..........	200.000	200.000	± 0
Moyen-Congo...	300.000	394.000	+ 94.000
Oubangui-Chari.	273.276	335.000	+ 61.724 } (2)
Tchad........	210.000	256.485	+ 46.485 }
Totaux....	983.276	1.185.485	+ 202.209

Redevances des sultans.

Baghirmi.....................	7.807 fr. 50
Dar Kouti (Snoussi)..........	16.777 »
Bangassou........	27.000 francs.
Rafai........................	18.000 —
Zémio........................	25 000 —
Total..................	94.585 francs.

(1) Total : + 124.860 fr.
(2) Total : + 108.209 fr.

…s chiffres prouvent incontestablement que la …ation du Gabon reste stationnaire, pendant …u contraire celles du Moyen-Congo et de …ubangui-Chari-Tchad progressent de façon très nette.

Cela s'explique en partie par la différence des méthodes employées.

Au Gabon, tout dernièrement encore, la ligne de conduite suivie était de laisser les commerçants et les missions en face de l'indigène en intervenant le moins possible. On se contentait, lorsque les circonstances l'imposaient absolument, de faire, du temps de la marine, des bombardements inefficaces et passagers, et, depuis, des opérations de police auxquelles on doit appliquer le qualificatif « en coup de lance » employé par le général Lyautey.

Au contraire, dans le Moyen-Congo, dans l'Oubangui et surtout au Chari et au Tchad, nous avons cherché de tout temps à exercer une action *réelle* sur l'indigène. Nous avons essayé de le faire évoluer et les opérations militaires ou de police nécessaires ont presque toujours été suivies par la construction de postes définitifs et par une administration plus ou moins complète des tribus, qui ont été amenées à se soumettre.

C'est la raison pour laquelle nous avons dans l'intérieur un prestige, une autorité morale, que l'on ne constate qu'en de rares points du Gabon.

Les résultats obtenus montrent qu'elle est la meilleure des deux méthodes d'intervention ou de non-intervention. L'une coûte cher, mais rapporte; l'autre ruine le pays et reste stérile.

Pour tous ceux qui ont vu les populations des diverses régions du Congo Français, il est évident qu'au Gabon on obtiendra les mêmes résultats que dans l'intérieur lorsqu'on se décidera à faire de l'occupation progressive, méthodique, exécutée sans hâte et avec des moyens suffisants.

Il faut, en effet éviter de chercher des résultats immédiats et s'abstenir de s'installer trop vite dans l'intérieur. Avant cela, il faut avoir organisé ses derrières, avoir constitué des bases solides, ainsi que des réserves prêtes à se porter rapidement là où elles pourront être nécessaires. Trop souvent au Congo les événements nous ont forcés à négliger ces précautions indispensables et ceux qui ont été obligés de marcher dans ces conditions l'ont déploré en songeant aux conséquences inéluctables de cette pénétration trop hâtive.

Il faut, maintenant que le Congo est conquis diplomatiquement, essayer de diriger les événements et ne pas se mettre à leur remorque.

***

Grâce aux prélèvements effectués sur les caisses de réserve, on a payé : 1.500.000 francs dus à titre d'indemnité aux maisons anglaises (1). 500.000 fr. ont été prélevés, par arrêté du 22 mai 1906 sur la caisse de réserve de la Section spéciale, et à la fin de 1907 on a pris un million aux caisses de réserve :

Budget général............	512.000	francs
Gabon......................	128.000	—
Moyen-Congo...............	180.000	—
Oubangui-Chari-Tchad.......	180.000	—

Par arrêté du 23 mai 1906, 250.000 francs ont été d'ailleurs remboursés à la caisse de réserve de la section spéciale, moitié par le Gabon, moitié par le Moyen-Congo.

On peut ajouter qu'il est infiniment regrettable que la métropole n'ait pas pris à sa charge la totalité ou au moins les deux tiers de cette indemnité. Les pouvoirs métropolitains qui les ont signés ont la responsabilité entière des actes de concession de 1899, qui ont entraîné par la suite le versement de ce million et demi. Est-il juste que ce soit la colonie qui acquitte cette charge, surtout lorsqu'elle n'est pas riche et lorsqu'il y a tant de travaux urgents et utiles à faire chez elle? La métropole se plaint que le Congo ne se développe pas aussi vite que nos autres colonies, mais a-t-elle fait et fait-elle ce qu'elle doit pour lui rendre la vie facile?

Malgré tout, la vitalité de notre colonie équatoriale s'affirme, puisque les comptes définitifs des budgets de 1906 ont permis (les caisses de réserve des budgets locaux atteignant le maximum) de verser dans la caisse de réserve du budget général, qui à son tour atteint son maximum, les sommes suivantes :

Oubangui-Chari..........	209.061 fr.	369.357 fr.
Tchad....................	160.296 »	
Moyen-Congo.............	24.443 »	
Total..............	393.801 fr.	

Voici d'ailleurs, depuis dix ans, les recettes réelles faites par la colonie du Congo, abstraction faite de la subvention métropolitaine :

	Francs		Francs
1898...........	1.426.000		
1899...........	2.050.000	+	624.000
1900...........	2.773.000	+	723.000
1901...........	2.350.000	—	423.000
1902...........	2.625.000	+	275.000
1903...........	2.750.000	+	125.000
1904...........	3.730.000	+	980.000
1905...........	4.540.000	+	810.000
1906...........	5.020.000	+	580.000
1907...........	6.950.000 (?)	+	1.930.000

Peut-on demander mieux?

***

A côté de ces chiffres, mettons en parallèle les moyens d'action et les résultats obtenus par nos voisins de l'Etat Indépendant. Le total des emprunts émis par eux jusqu'en 1907 s'élève à 110.376.650 francs, tandis que le Congo Français n'en a fait qu'un en 1900 de 2 millions. Admettons même, pour être juste, que, depuis 1875, la France ait payé comme dépenses de souveraineté

(1) Un décret du 5 août 1908 autorise le Gouverneur général du Congo à accorder en plusieurs lots en toute propriété, mines exceptées, à MM. John Holt et Cie 30.000 hectares de terres à choisir d'accord avec l'administration dans les territoires non concédés.



ou comme subvention au Congo Français 60 ou 65 millions, ce qui est un grand maximum (nous ne connaissons pas les chiffres exacts), on voit quelle différence existe entre les capitaux utilisés par l'Administration de chacune des deux colonies.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si les budgets de l'Etat Indépendant font de grosses recettes et si, grâce à elles, nos voisins ont pu faire nombre de dépenses utiles, s'ils ont semé en vue de l'avenir.

Budgets de l'Etat Indépendant.

Années	Budget ordinaire	extraordinaire	Total
	francs	francs	francs
1907......	35.762.339	5.714.450	41.475.789
1908......	35.344.000	3.900.000	39.224.000

Outre cela, combien de capitaux privés se sont portés dans des entreprises diverses : Compagnies commerciales, Compagnies minières, Compagnies de chemins de fer (Matadi au Stanley Pool, Mayumbe, Grands Lacs), etc. Rien que dans ces dernières entreprises, 110 millions au moins ont été engagées.

D'après le *Bulletin officiel* de l'Etat, il y a 85 sociétés, dont 57 belges au capital de 143.332.000 francs, 28 étrangères au capital de 40 millions de francs, soit au total 183.332.000 francs.

Quant au commerce réel de l'Etat Indépendant (en faisant abstraction du transit que les Allemands et nous faisons passer par Matadi), il s'est élevé, durant les dix dernières années, aux chiffres suivants :

Années	Exportations	Importations	Total
	francs	francs	francs
1897......	15.146.000	22.181.000	37.327.000
1898......	22.163.000	23.084.000	45.247.000
1899......	36.067.000	22.325.000	58.392.000
1900......	47.377.000	24.724.000	72.101.000
1901......	50.488.000	23.102.000	73.590.000
1902......	50.069.000	18.080.000	69.149.000
1903......	54.597.000	20.896.000	75.493.000
1904......	51.890.000	23.344.000	75.234.000
1905......	53.032.000	20.075.000	73.107.000
1906......	58.277.000	21.477.000	79.754.000
1907......	58.894.000	25.181.000	84.076.000

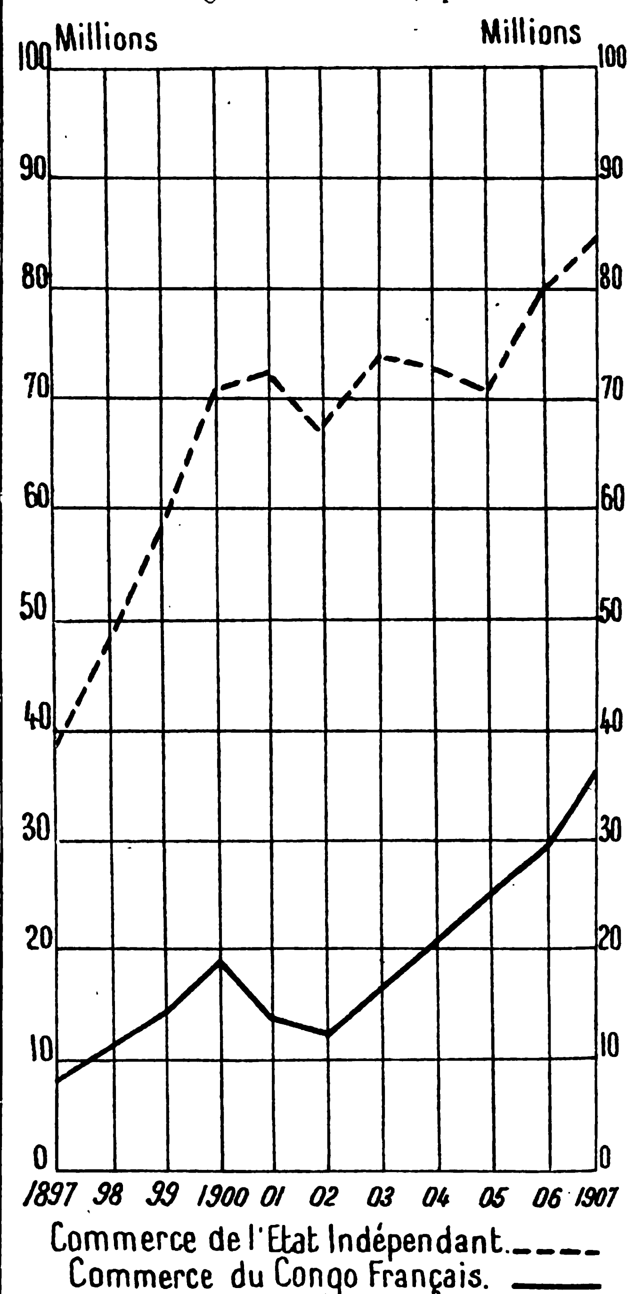
Ce qui, pour les deux périodes quinquennales, donne des moyennes de 55 millions et de 74 millions. La progression a donc été seulement de 19 millions, soit 21 0/0, alors qu'au Congo Français elle était de 40 0/0.

Au cours de ces deux groupes de cinq années, les exportations ont été 61 0/0 et 70 0/0 du commerce total, alors que chez nous elles ne sont que 50 0/0 et 58 0/0.

Or, au Congo Français, on n'a pas importé de matériel de chemin de fer, ce qui, à l'Etat Indépendant, représente chaque année plusieurs millions.

Certains économistes trouveront que les chiffres de cette balance du commerce sont très favorables. Nous ne sommes pas de cet avis, car s'ils prouvent que les capitaux belges trouvent de belles rémunérations, ils laissent entrevoir que l'Etat lui-même s'appauvrit, que les indigènes sont fort peu occupés et que les gestions des Compagn[...] merciales ne sont peut-être pas des gest[...] bon père de famille. Elles tuent peut-être la poule aux œufs d'or. Comment expliquer autrement la stagnation du commerce total de l'Etat depuis quatre ans?

Mais, cette critique faite, il n'est que juste de rendre hommage à nos voisins, qui ont fait un



effort considérable pour doter leur Congo d'un outillage économique qui nous manque totalement. Ils ont fait des chemins de fer, des routes pour automobile, des constructions solides et définitives dans tous leurs postes, ils ont organisé des services médicaux et d'agriculture beaucoup plus complets que les nôtres qui, par comparaison, n'existent pour ainsi dire pas. Bref, tout cela leur permettra d'avoir dans quelques années un

essor commercial, qui nous étonnera et qui nous fera regretter de n'avoir pas su créer tous ces rouages en temps utile et avec un développement suffisant.

Cependant il faut reconnaître que les progrès du Congo Français durant les cinq dernières années sont beaucoup plus rapides que ceux de l'Etat Indépendant, surtout si l'on veut bien mettre en balance les moyens utilisés par chacune des deux colonies. Il y a huit ou dix ans, la comparaison entre elles n'était pas à notre avantage; en est-il de même aujourd'hui? Notre rendement n'est-il pas supérieur au leur? Les chiffres et les données cités plus haut semblent, en tout cas, prouver que nous pouvons soutenir au moins cette comparaison.

***

Il nous faut enfin dire quelques mots de la population du Congo Français et du recensement de 1906, publié par le *Journal officiel* de la colonie et par le *Bulletin de l'Office colonial* (février 1908).

D'après ce document, le nombre total des Européens était de 1.278, se décomposant ainsi :

Militaires	244
Fonctionnaires	258
Agents de commerce	511
Missionnaires catholiques et protestants.	168

et se répartissant de la façon suivante :

Gabon	516
Moyen-Congo	485
Oubangui-Chari	148
Tchad	128

Le nombre des étrangers s'élève au nombre total de 181, dont 112 au Gabon.

A l'Etat Indépendant, la population blanche était de 2.760 en 1907, en augmentation de 125 sur 1906.

Quant aux indigènes, voici les évaluations qui sont données dans le tableau publié par l'Office Colonial :

Gabon	376.792
Moyen-Congo (Moyen-Oubangui (non-compris)	259.485
Oubangui-Chari	2.130.000
Tchad	885.465
Total	3.652.018

Mais le *Journal officiel* du 21 décembre 1907 rectifie le chiffre du Moyen-Congo et donne 829.000 habitants, ce qui fait que, d'après ces données officielles, la population totale du Congo serait de 4.221.000 habitants. Cette évaluation est manifestement trop faible. A qui fera-t-on croire que le Gabon n'a que 400.000 habitants, c'est-à-dire un peu plus de 1 habitant par kilomètre carré, le Moyen-Congo 850.000 habitants ou 2 habitants par kilomètre carré, pendant que l'Oubangui-Chari-Tchad en aurait 3 millions, c'est-à-dire 2 1/2 au kilomètre carré, lorsque tous ceux qui ont parcouru le Congo savent qu'une ligne tirée du confluent du M'bomou et de l'Ouellè au Tchad laisse au Nord le pays peu peuplé (dévasté par les razzias musulmanes, les guerres, etc.), où la densité moyenne varie entre 1 1/2 et 2 au kilomètre carré, pendant qu'au Sud-Ouest de cette ligne la population atteint souvent comme densité les chiffres de 5, 10, 15 et 20 au kilomètre carré.

Les seuls chiffres qui présentent une certaine exactitude sont ceux concernant le territoire du Tchad, où les recensements ont été faits sérieusement et où il n'y a d'évaluation globale que pour le Moyen-Logone (600.000) et le cercle de Fort-Archambault (80.000), chiffres qui ne paraissent nullement exagérés. Il est à noter que ni le Dar-el-Kouti, ni les pays compris dans notre zone d'influence : Ouaddaï et Etats tributaires, ne sont compris dans cette évaluation. M. Chevalier attribue à ces pays une population de 300.000 habitants et ce chiffre paraît lui-même un peu faible.

Nous devons remarquer que les chiffres de l'Oubangui-Chari : Haut-Oubangui, 2 millions; Bangui, 30.000; Krébédjé, 100.000, sont de simples évaluations globales, sans prétention à l'exactitude, qui paraissent erronées dans le détail. Le pays en amont du Kouango n'a vraisemblablement pas plus de 1.200.000 à 1.500.000 habitants, pendant que le Haut-Chari et le Bahr-Sara doivent avoir une population atteignant 500 à 800.000 habitants, ce qui fait qu'au total le chiffre de 2 millions semble assez exact.

Il paraît évident que les chiffres donnés pour le Gabon et le Moyen-Congo s'appliquent uniquement aux zones plus ou moins administrées, où la population est souvent le plus clairsemée. Tout le monde est en effet d'accord pour déclarer que les pays Pahouin et Bakota, pour n'en citer que deux, sont peuplés par des populations denses, chaque kilomètre carré ayant sans doute de 10 à 20 habitants. Mgr Adam, évêque du Gabon, a même écrit que son unique vicariat était peuplé de 8 à 9 millions d'indigènes, ainsi répartis : entre la Côte et la Ngounié, 600.000; boucle de l'Ogooué, 800.000 à 1 million; Nord de l'Ogooué, 7 à 8 millions. Peut-on admettre qu'il se trompe beaucoup dans ses évaluations et qu'il faille diviser les chiffres qu'il donne par plus de 2 ou 3, ce qui est énorme?

Il semble très vraisemblable que la population totale du Congo Français (pays soumis et insoumis) oscille entre 9 et 12 millions.

La main-d'œuvre latente et le nombre des consommateurs futurs du Congo sont donc beaucoup plus considérables qu'il n'est permis de le supposer d'après les chiffres officiels, cités plus haut.

Il est à souhaiter que l'Administration locale ouvre une vaste enquête sur cette question primordiale qu'il importe de préciser avant de faire des plans d'avenir ou tout au moins d'en commencer l'exécution.

En effet, si le pays compte 9 ou 12 millions d'habitants et non pas 4.500.000, il est permis d'escompter pour l'avenir un impôt de capitation, un mouvement commercial au moins doubles, et personne n'hésitera à faire de grosses dépenses

d'établissement et d'outillage dans un pays aussi peuplé que l'Afrique Occidentale et se rapprochant plus de la population de l'Indo-Chine que de celles de Madagascar ou de l'Algérie-Tunisie.

Pour terminer, nous devons dire que si les chiffres concernant la population indigène sont si peu exacts, cela tient à ce que les instructions envoyées pour le recensement de septembre 1906 prescrivaient de faire un dénombrement précis de la population européenne, en la partageant en diverses catégories, mais ne demandaient qu'accessoirement une évaluation de la population indigène de chaque circonscription administrative. Devant le manque d'uniformité de cette appréciation, les Bureaux du Commissariat général auraient dû ne rien publier, plutôt que de lancer dans la circulation des renseignement manifestement erronés, qui peuvent nuire au développement du pays en donnant un argument à ceux qui sont systématiquement hostiles au Congo.

***

L'avenir du Congo français dépend de la solution des principaux problèmes suivants :

Comment occupera-t-on le pays? Restera-t-on le plus longtemps possible sur ses positions? Voudra-t-on, au contraire, réaliser l'occupation intégrale, aussi rapidement que possible ? Comment organisera-t-on les diverses régions? Centralisera-t-on? Décentralisera-t-on? Des règles uniques seront-elles appliquées partout, ou bien cherchera-t-on à varier les formules pour les mettre en harmonie avec les organisations sociales et avec le degré de notre influence? Comment percevra-t-on l'impôt? Quelle en sera l'assiette? Quel en sera le taux? Quel programme de travaux publics adoptera-t-on? Quels seront les moyens financiers prévus? La métropole augmentera-t-elle la subvention versée au budget général, ainsi que les dépenses militaires, qui sont à sa charge? Autorisera-t-elle un emprunt? Sera-t-il garanti par la France? Sera-t-il simplement la capitalisation de la subvention? Les annuités seront-elles assurées d'une part par la subvention, de l'autre par une hypothèque sur les recettes douanières?

Voilà, semble-t-il, quelques questions importantes qui s'imposent à l'attention de tous et spécialement du Parlement.

Ne faut-il pas, avant tout, savoir ce que l'on veut faire, quel est le but que l'on se propose d'atteindre et quels sont les moyens que l'on compte employer? Ces divers points étant fixés, il est sinon facile, au moins possible de marcher de l'avant dans de bonnes conditions. Il suffit d'avoir de bons ouvriers pour exécuter le plan ainsi tracé.

(*A suivre.*) GOUNDÉ NZAMBA.

Nous serions reconnaissants à ceux de nos souscripteurs qui ont signé des engagements annuels de vouloir bien envoyer au **Trésorier du Comité, 21, rue Cassette,** *le montant de leur souscription pour l'année courante.*

La Question du Ouadaï

Alger, juillet 1908.

La question du Ouadaï a été un peu négligée en ces derniers mois. Pourtant voici que des renseignements précis arrivent par les officiers et les explorateurs rentrés du Territoire militaire. Le *Bulletin* avait bien voulu nous permettre de la traiter il y a quelques mois. Comment se présente-t-elle aujourd'hui?

Au moment où M. Gentil arrivait en 1897 dans le Bas-Chari, trois empires étaient en lutte : celui du Bornou avec Rabah, celui du Baguirmi avec Gaourang, celui du Ouadaï avec Ibrahim. Profitant de l'hostilité qui régnait entre ces différentes puissances, M. Gentil proposa à la plus faible un traité d'alliance qu'elle accepta comme sa seule chance de salut. La puissance du parti de Rabah, le plus menaçant des deux adversaires du Baguirmi, reçut à Kousseri, sous l'effort des trois missions réunies du Chari, Afrique Centrale et Saharienne, un coup terrible par la mort de son chef, et les dernières bandes rabistes disparurent peu de temps après avec Fad el Allah, son fils et successeur, traqué et tué par les colonnes du capitaine Dangeville. La question rabiste et la question baguirmienne étaient ainsi résolues par la chute de l'empire de Rabah et par le protectorat accepté par le Baghirmi.

La question ouadaïenne restait tout entière. Elle eût pu être liquidée avec autant de rapidité à ce moment même où des rivalités intérieures déchiraient le pays, si les attaques senoussistes n'étaient venues distraire nos efforts et notre attention vers le Nord. Battus à trois reprises différentes auprès de Bir-Alali, les bandes senoussistes, instruites de notre force par cette dure expérience, semblent avoir maintenant renoncé contre nous à toute offensive. Quelques pillards isolés viennent seuls, de temps en temps, razzier nos nomades Krédas et Kécherdas trop éloignés de nos postes du Kanem.

L'hostilité des Senoussistes dans le Nord fut donc la préoccupation qui détourna dès le début de notre occupation notre attention de ce côté. Quelque peu impressionnés par l'effort vigoureux donné à Kouno et à Kousseri, et heureusement sortis d'une situation grosse d'imprévu, il semble que nous soyons restés comme stupéfaits de la rapidité avec laquelle ces affaires, traitées avec un à-propos et une décision remarquables, avaient été solutionnées, et que, fatigués par les premières grandes émotions, nous en ayons redouté le retour d'autres semblables.

Sur les rapports des Baguirmiens, dont la bravoure n'est pas la qualité maîtresse (ils l'ont montré au combat de Togbao et ailleurs), le Ouadaï fut jugé puissance militaire. Quelques escarmouches dans le Salamat et surtout l'attaque de Yao en 1904 semblèrent justifier les craintes vagues qu'on avait au début, d'avoir à se mesurer avec une armée réellement entreprenante. Si l'on



se rappelle cependant que dans ces escarmouches nous eûmes toujours facilement le dessus avec des effectifs très inférieurs, que le lieutenant Repoux, à Yao, repoussa avec 30 tirailleurs l'attaque de 3.000 Ouadaïens, perdant seulement un tué et un blessé; que, quelques jours après cette affaire, le capitaine Rivière, avec une partie de sa compagnie, se lançant à la poursite de cette armée, la mettait à Seïta dans une déroute complète, sans perdre un tué ni ramener un blessé, on voit que l'expérience aurait pu nous montrer sous un plus juste jour cette redoutable puissance ouadaïenne. Ces succès furent au contraire la cause d'un redoublement de précautions défensives. Une convention malheureuse, signée en 1903 avec Doudmourrah, le sultan actuel, avait créé entre nous une frontière que nous étions seuls à respecter, et qui était un obstacle non seulement à toute offensive de notre part, mais même à toute mesure répressive contre les rezzous. Notre défensive passive était un encouragement, sinon pour une attaque en masse et directe contre nos postes, du moins pour un redoublement d'activité des rezzous par petits groupes contre nos protégés.

Et cependant, à plus de 100 kilomètres à l'Est de cette même frontière, les populations demandaient notre venue, et en 1903 déjà, les villages de la région d'Atya et de Batha expédiaient à Yao, au lieutenant Lebas, des envoyés avec des « salams » pour le supplier de venir s'installer au milieu d'eux, et les délivrer de la domination ouadaïenne. Ce fait vient à l'encontre de l'idée que l'on s'est faite en France et que malheureusement certains coloniaux, insuffisamment informés, ont contribué à affermir encore. Loin de redouter notre voisinage, la population sédentaire qui habite le Ouadaï connaît l'administration française et la désire.

La nouvelle politique suivie depuis le commencement de 1907, date du rappel d'Acyl, a permis à nos officiers de parcourir à plusieurs reprises avec une faible escorte de 20 fusils une grande étendue de pays jusqu'alors inexploré, trouvant partout, avec le meilleur accueil, des vivres et des guides.

Tous ces gens, croyant l'heure de la délivrance arrivée, venaient à eux le visage ouvert, offrant les ressources dont ils disposaient, demandant de régler leurs différends et essayant, par tous les moyens, de les retenir au milieu d'eux.

Nous n'avons pas besoin de convaincre les populations du Ouadaï que « la civilisation n'est pour les Français ni une question confessionnelle, ni une question territoriale, mais seulement une question d'humanité et d'économie politique »; c'est déjà chose faite. Du moins c'est chose faite dans la population. Pour ce qui regarde le sultan et les siens, il faut bien ignorer leur caractère pour croire que la question religieuse soit pour quelque chose dans leur ralliement à notre cause. Ils savent bien que, le jour de notre établissement dans le pays, l'ère du pillage sera terminée, que leurs grandes chevauchées dans le feu et dans le sang auront pris fin, que leurs armées de bandits à la tête desquelles ils aimaient à caracoler seront obligées de travailler pour vivre, qu'ils n'auront plus de captifs enfin pour cultiver leurs « lougans », ni de captives pour distraire leur oisiveté. Parviendra-t-on, par la « force d'inertie », à convaincre aussi ceux-là que notre venue leur sera profitable?

Par l'occupation, le Ouadaï ne serait pas ravagé et ses habitants ne seraient ni tués ni mis en fuite, parce que ses habitants, loin de nous être hostiles, nous appellent, et que ce n'est pas contre eux que nous aurions à lutter, puisqu'ils sont par avance nos alliés. Le pays cultivé ne serait pas transformé en désert; car c'est justement cette population qui cultive et travaille que nous protégerions contre la « manie de détruire » des bandes du sultan et de ses aguids.

« Ce commerce de 5 à 600.000 francs, surtout alimenté, à l'heure actuelle, par les armes à tir rapide, les armes de guerre et les esclaves », nous le supprimerions, ce serait même notre principal but; mais en rendant la sécurité au pays, nous y rétablirions la culture du mil et surtout l'élevage du bétail qu'un régime de perpétuelles razzias a détruit et qui doit être, comme pour tout notre territoire du Tchad voisin du Congo, absolument dépourvu de viande, une source sérieuse de richesse commerciale.

Il est infiniment intéressant et encourageant de voir avec quelle rapidité reprennent ces malheureux pays si éprouvés par la domination de chefs tels que Rabah ou les sultans du Baguirmi et du Ouadaï et soumis maintenant à notre régime. Il faut connaître, à ce sujet, l'impression de ceux qui reviennent au Territoire après une absence de quelques mois.

Dans toutes ces régions du Fitri, du Tania, du Yécié, dans ces cercles de Bokoro et de Melfi, les derniers créés, les terrains défrichés et plantés de mil s'étendent à perte de vue, là où les habitants, il y a cinq ou six ans, se nourrissaient de racines et de graines sauvages; de beaux troupeaux de bœufs et de moutons ont remplacé les quelques maigres chèvres que l'on trouvait çà et là; les chevaux, qu'on ne rencontrait qu'exceptionnellement, deviennent nombreux; les gens, presque complètement nus à notre arrivée, sont tous maintenant vêtus d'amples « boubous »; les villages regorgent d'enfants. Notre système d'impôts si régulier a été accepté partout très docilement par ces populations douces et travailleuses, et cet impôt rentre sans difficultés.

Partout, l'expérience le prouve, dès l'instant où les sultans ont été mis hors d'état de nuire, soit par la violence, comme Rabah, soit par la force imposée sans coup férir dans un moment de détresse, comme Gaourang, le calme et la richesse sont rentrés dans le pays. Instruits par l'expérience du Baguirmi, le sultan du Ouadaï et surtout ses aguids et ses bandes céderont-ils autrement que par la violence?

Ce que désirent ceux qui songent à « faire le Ouadaï », ce n'est pas une expédition tapageuse et montée à grands frais, c'est l'occupation

progressive et pacifique du pays dans des régions amies qui la demandent depuis longtemps; c'est la marche de nos postes vers l'Est, non pas pour mater une population hostile, mais pour défendre une population amie contre les agressions de ses oppresseurs. Dans cette marche en avant méthodique, sûre et très certainement rapide, étant donné l'état d'esprit des habitants, il y aurait peut-être des coups de fusil tirés, car les pillards ne se résoudraient probablement pas à se voir, sans regimber, arracher leur proie. Qu'ils se soumettent, et il serait facile de les rendre inoffensifs en les dispersant sur le Territoire, comme on le fit autrefois pour les gens d'Acyl déporté; ou qu'ils fuient notre domination en allant s'installer au Tibesti ou en Tripolitaine; ou bien qu'ils tombent sous nos coups et disparaissent définitivement. Et dans ce dernier cas, dans celui de la résistance à outrance, quelle serait l'importance de la lutte entreprise? J'ai rappelé tout à l'heure les affaires de Yao et de Seita. En décembre 1906, à Adgoul, le capitaine Plomion, avec 70 fusils, surprenait un important rezzou qui laissait sur le terrain son chef et 62 tués, et abandonnait dans sa fuite les nombreux captifs qu'il venait d'enlever dans un village ami. En octobre 1906, le capitaine Bordeaux, partant du Kanem, s'avançait par la zone désertique du Nord, contre-razziant des troupeaux qui venaient de nous être enlevés et s'approchait, avec 40 méharistes, à 50 kilomètres d'Abécher, sans que l'armée ouadaïenne, tout entière réunie à ce moment sous les murs de la capitale, osât s'attaquer à cet audacieux petit groupe. En 1906 aussi, le lieutenant Cornet, avec un faible effectif de tirailleurs et de miliciens, mettait en complète déroute l'armée de l'aguid Salamat qui, voulant connaître jusqu'où irait notre inaction, s'était trop approché de notre poste de Fort-Archambault. En juin 1907 enfin, sur l'appel d'un village placé sous notre protection et qui venait d'être razzié, le capitaine Plomion, avec 100 fusils réguliers et une cinquantaine d'irréguliers d'Acyl, surprenait en deux rencontres l'armée de quatre chefs importants réunis, qui fuyaient éperdument, laissant entre nos mains un butin considérable avec une quantité de captifs, d'armes et de chevaux, et allait brûler leur camp à trois journées d'Abécher. « Que n'allez-vous à Abécher? disaient nos prisonniers à nos officiers du Tchad, après ces heureuses journées. La panique est parmi nous. Nos chefs sont remplis d'épouvante. Nous croyions que les Blancs, toujours cachés sous leurs casques, toujours enfermés dans leurs cases aux heures chaudes du jour, ne pouvaient supporter le soleil. Et voici que depuis trois jours vous nous poursuivez sans trêve, la nuit et le jour; et nous sommes épuisés de fatigue, n'ayant même plus le courage de nous regrouper; et vous êtes toujours debout; et les ceintures de vos hommes sont pleines de cartouches! Quelle armée se sentirait assez forte pour vous résister? Doudmourrah lui-même prendrait la fuite! »

Nous avons suffisamment pris contact avec ces adversaires pour pouvoir détruire l'ancienne légende qui les faisait si redoutables. Ce sont des adversaires sérieux, il est vrai, et ils l'ont prouvé récemment. Mais ils ne peuvent tenir devant nous (1). Nous connaissons maintenant complètement leur puissance matérielle, leur tactique et leur valeur morale, du moins telles qu'elles sont aujourd'hui et si nous ne les laissons pas amplifier et organiser contre nous par des gens du Fezzan et de Tripoli. Nous savons plus encore. Nos reconnaissances ont sillonné le pays en avant à plus de 200 kilomètres de notre frontière, en rapportant des itinéraires et l'évaluation des ressources. Nous sommes enfin en relations d'amitié avec tous les villages.

Le désir de ne pas toucher à l'intégrité de l'empire du Ouadaï serait-il un obstacle à notre occupation progressive? En fait, le Ouadaï n'est pas un empire, comme on semble le croire, dont les sujets, ayant une communauté d'origine ou d'intérêts, se soient groupés sous l'autorité d'un sultan dans le but d'unir leurs forces contre l'ennemi du dehors. Le Ouadaï n'est qu'une expression géographique. La région ouadaïenne est habitée par des nomades et des sédentaires, par des musulmans et des fétichistes, par des peuplades autochtones (les Kirdis), réfugiées généralement au pied des montagnes, ayant des langues très différentes et en conflits perpétuels entre elles, et par des conquérants venus du Nord et de l'Est. Sur ce pays extrêmement divisé, qui est plutôt pour lui un terrain de chasse à l'homme qu'un empire, règne le sultan du Ouadaï. Le territoire est réparti en un certain nombre de provinces, sur chacune desquelles opère un aguid, chef d'armée. Cet aguid est chargé de faire rentrer dans sa province l'impôt, dont une partie est pour le sultan et l'autre pour lui. La quotité de cet impôt varie suivant les besoins, au gré du sultan et des aguids, dont le bon vouloir est la seule règle d'administration. Il consiste non seulement en mil, bétail, chevaux, ivoire, plumes d'autruches, mais aussi en captifs, dont la vente est du meilleur revenu et qui sont le principal produit d'échanges avec les caravaniers de Ben-Ghasi, fournisseurs d'armes. (En 1907, le cours était encore d'un captif pour un fusil modèle 74 en bon état et 40 cartouches.) Pour faire rentrer cet impôt, les bandes parcourent le pays, prenant sur leur passage ce qui leur convient, brûlant les villages, détruisant les récoltes, mutilant les hommes et emmenant en captivité les femmes et les enfants, lors-

(1) Un fait récent confirme ces appréciations : Au mois de mars dernier, sur le Batha, à Dokiki, une rencontre a eu lieu entre nos troupes, fortes de 200 fusils réguliers et de 80 irréguliers et un gros parti ouadaïen fort de 3.000 hommes disposant de 1.200 fusils à tir rapide. L'ennemi a dû après une résistance acharnée se retirer, laissant 400 morts et presque autant de blessés. Nous avons eu de notre côté 7 morts et 18 blessés.

Bien qu'on n'ait pu en cette affaire refuser aux Ouadaïens un certain courage individuel, puisqu'ils ont tenu pendant cinq heures de suite, il n'en est pas moins vrai que malgré nos très faibles effectifs, notre supériorité reste incontestable et ce combat de Dokiki qui fut un combat de rencontre et non un combat de surprise où notre avantage eût été encore plus décisif, donne une fois de plus la mesure de la force militaire de nos adversaires.



qu'elles rencontrent la moindre résistance à leurs désirs de débauche et d'ivrognerie. Il faut avoir passé derrière une de ces colonnes de pillards pour se faire une idée de ce qu'est l'administration ouadaïenne. Plus indépendantes, les tribus kirdis résistent à leurs oppresseurs ; à l'annonce des Ouadaïens, comme ils les appellent, les femmes et les enfants fuient dans la montagne, au milieu de rochers inaccessibles, poussant les troupeaux dans des cachettes inconnues. Les hommes valides se réunissent armés de lances et de sagaies. Mais que peuvent-ils faire contre les fusils de leurs adversaires? D'ailleurs, les bandits arrivent le plus souvent par surprise, au petit jour, profitant de la terreur jetée par les coups de feu et l'incendie qu'ils allument pour faire main basse sur tout le butin qu'on leur abandonne et sur les femmes et les enfants incapables de fuir. Les populations musulmanisées de la plaine, plus soumises, subissent sans l'aimer cette domination et aspirent en silence à une ère plus heureuse. Elles sont, du reste, moins éprouvées que les populations kirdis, car leur adhésion à la religion du Prophète les protège contre la captivité. Un troisième élément, la population nomade des Arabes, fournit aux bandes des aguids un renfort de pillards qui, armés seulement de lances et de sagaies, rabattent les troupeaux, poursuivent les fuyards et augmentent par leur nombre et leur cruauté la terreur dans les régions traversées. Il est facile de se rendre compte de l'esprit des populations ouadaïennes après cet exposé. Ruinées, pillées sans cesse et incapables de sortir de cette misérable situation, elles ont entendu parler des Blancs qui ont rendu la paix et la prospérité aux populations de l'Ouest, autrefois à la merci des Baguirmiens et des Ouadaïens, et elles attendent avec impatience que ces mêmes Blancs leur apportent, à elles aussi, la sécurité dans leurs biens et dans leur personne.

J'ai cité l'exemple des gens d'Atya et de Batha : je citerai encore ceux de Djahia, de Djurjura, de tous les villages kirdis du pays Kenga, d'Abou-Tiour, de Guéra, de l'Abou-Telfan, à plus de 200 kilomètres à l'Est de notre frontière, dont les envoyés venaient fréquemment, depuis l'installation du poste de Boullong, se mettre en rapport avec nos officiers, les informant des mouvement des rezzous et leur demandant notre appui. Ne pourrait-on répondre à l'appel de ces malheureux en avançant progressivement nos postes dans leur pays ?

Ce procédé, qui est celui de notre intervention directe, n'aurait-il pas quelque avantage sur celui qui consisterait à nous tenir nous-mêmes en dehors du Ouadaï, en conservant chez nous un prétendant prêt à profiter de toute révolte intérieure ou de toute querelle de palais ?

Est-il bien nécessaire de recommencer l'expérience faite avec Rabah ou Gaourang, ou le sultan de Zinder ? Nous savons ce que valent ces tyrans redoutables, qui n'ont jamais eu d'adeptes dans leurs empires que les bandits qu'ils employaient au pillage de leurs sujets, et qui, officiellement soumis à nous, ont toujours été et seront toujours nos ennemis irréconciliables, parce que nous supprimons leur principale source de richesse : les captifs.

On a dit qu'en mettant Acyl sur le trône du Ouadaï, nous mettrions un homme instruit de nos méthodes et connaissant les avantages qu'on en pourrait tirer. Instruit de nos méthodes, c'est vrai. Il les a vu appliquer en plusieurs endroits pendant sa déportation au Congo, puis à Fort-Archambault. Il les a même mises en pratique sous notre contrôle dans la région en avant de Boullong. Mais est-ce même chose d'être instruit et d'être converti ? Dans les longs entretiens que nos officiers ont eus avec lui à ce sujet, Acyl n'a jamais varié dans ses appréciations. « La méthode des Blancs est bonne pour vous, disait-il. La méthode ouadaïenne l'est pour nous. Vous aimez la paix. Mais pour nous, guerriers, la guerre c'est la vie. Ces longs raids à travers la brousse épaisse, loin des sentiers battus où la soif et la faim nous talonnent, ces marches dans la nuit silencieuse, et ces dernières heures d'attente aux aguets avant de se précipiter sur une proie encore endormie ; ces coups de fusil qui éclatent dans le petit jour ; ces incendies qui brusquement s'allument ; ces hurlements de terreur qui répondent aux cris de triomphe ; et puis le pillage, les femmes, les troupeaux, et ces festins, ces orgies après les longues journées de privations, et le retour chargés de butin : voilà ce que nous aimons, nous autres, guerriers ! C'est la vie de nos femmes que vous nous proposez avec votre méthode ! Oui, certes, les villages sont plus riches sous votre domination. Mais que nous importe ? Les « meskins » sont nés pour travailler et pour souffrir ; et nous « sultans », nous, guerriers, pour nous battre et nous amuser. D'ailleurs, comment trouverais-je des soldats pour me suivre si je voulais les contraindre à faire le métier que vous faites faire à vos tirailleurs, à construire des cases, à travailler, à n'avoir qu'une femme, à ne jamais piller, à n'être qu'un « meskin » enfin ? » Le raisonnement d'Acyl est logique. Ou bien nous l'installerons nous-mêmes à Abécher sous la garde de nos troupes ; et alors, sous la contrainte de notre occupation, la méthode française régnera au Ouadaï ; ou bien il ira lui-même avec sa propre armée, et alors rien ne sera changé à l'état actuel : le nom seul du sultan sera nouveau.

Il faudra donc nous résoudre à « faire le Ouadaï », à l'occuper. Et alors pourquoi nous donner l'embarras d'un sultan ? Est-ce encore pour ménager le sentiment national des populations ? Avant le retour d'Acyl du lieu de sa déportation, nos officiers ont pu connaître les sentiments de beaucoup d'habitants à son égard en évoquant son souvenir : « Un grand guerrier, un lion », disaient ses anciens soldats semés dans les villages ; « un terrible bandit qui aurait fait de ce pays un désert si vous n'étiez venus à temps », répondaient les « meskins ». Et dans les palabres, quand on disait aux chefs de villages ouadaïens : « La

France vous apportera la paix et la richesse, comme elle les a données à tous ceux qui habitent sur ses territoires. Elle fera du Ouadaï un grand empire où le commerce et la justice renaîtront sous l'autorité d'un sultan qui emploiera les méthodes des Blancs. » « Et que nous parles-tu toujours, répondaient-ils, d'empire et de sultan du Ouadaï ? Nous ne sommes pas des Ouadaïens : les Ouadaïens sont des bandits ; et leur sultan est notre plus mortel ennemi. Nous n'avons pour sultans que les sultans de nos villages, et nous ne voulons pour nous gouverner que les Blancs. »

Il semble dès lors que notre rôle serait, non pas de créer, là où il n'existe que dans notre esprit, un empire indépendant pouvant par la suite nous créer d'autres difficultés, mais de remettre un peu d'ordre dans ce malheureux pays en regroupant les villages par races, Kengas, Korbos, Dadjos, Koukas, Mossamadiés, etc., sous le commandement de chefs de cantons de notre choix, comme cela a été fait sur le reste du territoire, et en assurant les bons rapports entre ces groupements par des commandants de cercle chargés de l'administration. Ce n'est pas un autre système que réclament les habitants du Ouadaï qui l'ont vu appliquer si heureusement chez nous.

Ainsi peut-on « faire le Ouadaï », sans colonnes expéditionnaires, par le procédé de la tache d'huile, en s'établissant doucement chez les populations qui nous appellent, et en ne manquant aucune occasion de châtier rudement les bandes du sultan quand elles passent à notre portée, jusqu'à ce qu'elles se soient soumises à merci, ou qu'elles aient disparu par la fuite ou par l'extermination.

Et maintenant, pourquoi « faire le Ouadaï » ? Par raison de prudence d'abord, parce qu'il est toujours dangereux de laisser l'incendie dévorer la maison voisine sans chercher à l'éteindre, et les bandes ouadaïennes sont une menace perpétuelle pour nos territoires. Par intérêt aussi, parce que sous le régime actuel le Ouadaï ne sera bientôt plus qu'un désert, et que toute idée de relations commerciales disparaîtra avec ce pays à bout de ressources et presque dénué d'habitants. Par humanité enfin, car le Ouadaï est un des derniers repaires de marchands d'esclaves, et que la traite s'y fait avec d'autant plus d'intensité que cette région est presque la dernière réserve de captifs. Et quand ce réservoir de captifs sera fermé, le commerce des armes avec le Nord tombera de lui-même, et la paix aura fait un grand pas dans toute l'Afrique du Centre et du Nord.

Des officiers qui tenaient garnison dans un poste de la frontière ouadaïenne ont pu voir à plusieurs reprises défiler des caravanes de quatre ou cinq cents personnes, où les femmes et les enfants étaient en grand nombre. Pas d'autres bagages que ceux portés par les femmes et quelques « bourricots ». En passant dans nos postes, ces caravanes déclaraient venir du pays haoussa par les territoires anglais et allemand, et se rendre en pèlerinage à La Mecque. Chose singulière, aucun mouvement analogue en sens inverse ; et, chose singulière aussi, quelques-uns des hommes qui, peu de temps avant, guidaient ces bandes vers l'Est, retournaient seuls parfois vers l'Ouest. Un entrefilet du *Temps* de source anglaise m'a paru jeter un certain jour sur cette intéressante question : « Les Peulhs de la région française de la Haute-Nigéria (ce sont à peu près les termes de l'article), fuyant la domination française, émigrent en masse vers les pays du Ouadaï, où ils savent que les Blancs n'ont encore pu pénétrer. » Il y a dans cette information, semble-t-il, une légère erreur. Ce n'est pas à une migration de Peulhs nomades, mais de Haoussas sédentaires, que nous assistons. C'étaient bien des Haoussas en effet et non des Peulhs qui défilaient devant nos officiers à Bokoro et à Yao. Du reste, quelle que soit la haine que les Peulhs puissent avoir contre une domination si rigoureuse soit-elle, on ne peut imaginer des nomades abandonnant ainsi leurs troupeaux : ils les auraient emmenés avec eux. Enfin, en voyageant dans la région entre Guidambado et Tahoua, on est frappé de trouver de très gros villages abandonnés, et si l'on interroge les quelques habitants restés là sur les raisons qui ont éloigné les leurs : « Les sauterelles ont mangé nos récoltes, répondent-ils, et nos gens sont descendus vers le Sud (dans la Nigéria anglaise par conséquent) pour ne pas mourir de faim. » Ne sont-ce pas les gens de ces villages que les Anglais voient émigrer chez eux, et qui traversent ensuite notre territoire du Tchad ? En tout cas, ce sont bien des gens de leur race. Si ces caravanes n'ont pas été signalées traversant l'Egypte pour se rendre à La Mecque, elles sont donc bien restées au Ouadaï. Quel motif pousse ces gens là à émigrer vers l'Est ? Est-ce bien le système de notre administration, qui est certainement plus douce que celle d'autrefois, celle des sultans de Zinder ou de Tessaoua ; ou la proximité de nos postes, qui les a délivrés des pillages des Touareg du Nord ? Ne faut-il pas voir là un mouvement produit par des agents du Ouadaï faisant prévoir à ces malheureux toutes sortes de dangers imaginaires sous la domination des Blancs pour les attirer dans cette région du Ouadaï, où la population décroît de jour en jour sous ce régime de chasse aux captifs continuelle ? N'est-ce donc pas assez que le Ouadaï se livre, chez lui à cette chasse aux captifs ? Faut-il encore qu'il vienne dépeupler les régions où nous avons apporté la tranquillité, et compromettre notre œuvre de relèvement du pays ?

Non : « faire le Ouadaï », ce n'est pas vouloir traverser ce pays le fusil d'une main et la torche de l'autre. C'est vouloir sauver de la ruine une population qui râle sous l'étreinte d'une poignée de bandits, en appelant à l'aide ceux qui ont assumé la charge de lui porter la civilisation.

Lorsqu'en 1899 M. Gentil arriva dans le Bas-Chari ayant à sa disposition des forces imposantes, il ne brûla aucun village, il ne massacra



aucun habitant; mais la mort de Rabah et l'extermination de ses bandes marquèrent dans la région du Tchad le commencement d'une ère de prospérité; et la réputation de justice et de bonté des Blancs s'étendit dès lors dans le pays. L'action militaire n'est pas une forme de brutalité aveugle. Elle a donné au Tchad, sous la haute autorité de l'ancien commissaire général du Congo, des preuves qu'elle pouvait être bienfaisante et apaisante.

UN SAHARIEN.

COLONIES FRANÇAISES
ET PAYS DE PROTECTORAT

ALGÉRIE

L'organisation des territoires du Sud. — La direction des affaires indigènes de l'Algérie vient de faire paraître son exposé annuel de la situation des territoires du Sud. Bien que les renseignements que donne cette brochure se rapportent à des faits déjà anciens puisqu'ils remontent à 1907, beaucoup sont intéressants à noter et à faire connaître; car ils montrent le développement de ces confins sahariens de notre colonie.

Parmi les documents administratifs, concernant la réorganisation de ces territoires, il faut citer les deux décrets du 10 avril 1907. Tous deux ont eu pour but d'assurer l'unité de direction, la surveillance et la sécurité des confins marocains d'une part, et du Sahara d'autre part. Le premier de ces décrets rattache au cercle de Colomb (territoire d'Aïn-Sefra) l'annexe du Touat et le poste du Gourara qui, précédemment, faisaient partie du territoire des oasis. Les ksours qui s'échelonnent dans la vallée de la Saoura ou à la limite du grand Erg sont naturellement plus menacés que ceux du Tidikelt, d'El Goléa ou d'Ouargla par les harkas des Berabers, et il était préférable d'en confier l'administration et en même temps la défense au commandant d'Aïn-Sefra. D'autre part, ce même décret reconstitue le territoire des oasis avec l'annexe du Tidikelt, l'annexe d'Ouargla et le poste d'El Goléa, ces deux dernières sections étant distraites du territoire de Ghardaïa. Et, pour couvrir cette nouvelle circonscription, il crée un poste militaire et administratif à Fort-Flotters (Temassinine) dans le territoire des oasis.

Le second décret a abrogé les dispositions de l'article 2 du décret du 12 décembre 1905 qui plaçait provisoirement le commandant du territoire des oasis sous l'autorité du commandant du territoire d'Aïn-Sefra pour les questions d'ordre politique et militaire.

En conséquence, les communes indigènes ont été modifiées. Des arrêtés du 3 décembre 1907 ont formé : 1° la commune d'Adrar, comprenant l'annexe du Touat et le poste du Gourara : le chef-lieu de cette commune a été fixée à Adrar; 2° la commune d'Ouargla, renfermant les annexes du Tidikelt et d'Ouargla, les postes d'El Goléa et de Temassinine; le chef-lieu est à Ouargla.

Répartition beaucoup plus rationnelle que celle qui existait; car la nouvelle commune d'Adrar, située à proximité des oasis du Tafilalet, est surtout intéressée par les événements qui se déroulent à l'Ouest sur la frontière marocaine, et son avenir est lié au développement de notre politique dans l'Empire chérifien. L'autre commune aura surtout pour objectif une politique de pénétration saharienne, de revification des oasis, de rapports commerciaux avec le Soudan.

Situation matérielle des indigènes. — La situation matérielle des indigènes a été assez gravement compromise en 1907 par l'invasion des sauterelles. Cet envahissement des territoires du Sud prit une grande extension dès le début de l'année. Il se propagea par tout le Sud, depuis les oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt jusqu'à la frontière tunisienne; puis les vols remontèrent vers le Nord dévastant successivement les cultures des indigènes. La lutte fut sans retard entreprise : elle fut particulièrement pénible pour les populations indigènes sédentaires « qui furent réquisitionnées d'une manière à peu près constante et qui durent se transporter sur les chantiers de destruction organisés à des distances souvent considérables de leurs villages ou de leurs campements ».

Cette lutte ne fut cependant pas sans effet : car les mesures prises diminuèrent notablement l'intensité de l'invasion sur les Hauts-Plateaux. D'autre part, une grande partie des récoltes fut sauvée. Sans doute, les résultats de la campagne agricole de 1906-1907 ont été mauvais en ce qui concerne les céréales. Malgré des ensemencements (29.435 hectares) supérieurs à ceux de 1906 (24.250 hectares), les rendements ont été inférieurs (89.305 quintaux contre 172.027). Mais la production des dattes paraît avoir été, dans l'ensemble, supérieure à celle de 1906; le tabac dans le Souf a bien réussi. Quant aux cultures de légumes et d'arbres fruitiers, les indigènes disposant de beaucoup plus d'eau ont pu les multiplier et compenser ainsi les pertes subies du fait de l'invasion des sauterelles.

Reconnaissons cependant que la population des oasis sahariennes est pauvre, très pauvre; qu'elle se remet à peine du trouble où l'a jetée l'occupation française, qu'à des signes certains cette perturbation a été profonde (diminution du prix de la habba d'eau, diminution du prix des dattes, manque de numéraire), et qu'un de ces signes fut l'impossibilité matérielle pour ces indigènes de payer le prix de la lezma au taux auquel l'avait fixée l'administration française (réduction consentie des 3/10 au Gourara et au Touat, des 4/10 au Tidikelt).

L'eau au Sahara. — Pour améliorer la situation de ces indigènes, pour leur permettre d'étendre leurs cultures, il faut augmenter la quantité d'eau dont ils disposent. Sans eau, pas de palmier, et le palmier c'est la vie dans le désert. Sans

palmier, pas d'arbre fruitier, pas de légumes. Le service hydraulique devrait être le premier service de l'administration saharienne.

Il a déjà beaucoup fait; les puits artésiens de la vallée de l'oued Rir, ceux de Touggourt, d'El Goléa, d'Ouargla, ont permis de constituer d'admirables palmeraies. Peut-être s'est-on laissé griser par les succès que l'on a obtenus, et a-t-on négligé d'autres procédés de recherches d'eau, moins coûteux que les sondages et donnant des résultats très appréciables. Aujourd'hui ce service semble être revenu à des idées plus exactes et à des règles plus sûres.

Non seulement on fore de nouveaux puits artésiens, mais on capte et on dégage les sources, on revivifie les feggaguirs qui avaient tari.

C'est surtout dans les Zibans et dans la vallée de la Zousfana que se portent les efforts de captage et de décapelage des sources. M. Flamand, chargé de dresser l'inventaire des ressources en eau des territoires du Sud et d'indiquer les travaux à entreprendre pour augmenter le débit des sources, a fait exécuter déjà plusieurs fouilles autour de quelques-unes d'entre elles, et leur débit a beaucoup augmenté. Il a signalé la présence de sources artésiennes à appareils crotéréformes, qui ne laissent aucun doute sur l'origine de ces eaux et la possibilité de forer avec succès des puits artésiens dans cette région.

La feggaguirs des oasis sahariennes se trouvaient délaissées depuis quelques années : leur débit diminuait de plus en plus. Il était urgent de prendre des mesures de préservation. Le gouvernement général fit savoir aux djemaas qu'il aiderait pécuniairement ceux qui se mettraient au travail. Des sommes importantes furent inscrites à cet effet dans le budget des territoires du Sud (37.000 en 1905, 33.900 en 1906, 34.998 en 1907). L'élan fut bientôt donné. En dehors des particuliers, comme l'adjudant Joly qui revivifia la foggara de Tin-Oumeur dans le Gourara, les djemaas votèrent des fonds; l'armée prêta son concours. Les résultats acquis sont déjà considérables. Au Touat, de 1904 à 1906 inclus (seuls résultats connus), 283 feggaguirs ont été désensablées, réparées ou remises en état.

Ce chiffre représente le tiers environ du réseau total de l'annexe. L'augmentation de débit des feggaguirs qui a pu être constatée a été de 1.424 habbas, ce qui, au prix moyen de 60 francs la habba, donne une valeur d'eau de 85.000 francs environ... Quant à l'extension des cultures, la statistique établie accuse que 278 jardins nouveaux ont été créés dans le même laps de temps; 116 de ces jardins ont été repris sur les hautes terres, 162 en pleine sebkha.

Quant à l'œuvre des forages artésiens, elle se poursuit avec la même activité et le même succès. On n'a point cependant à enregistrer de puits comme celui de Aïn-Tarfount-Serira qui, l'année dernière, donna 12.000 litres à la minute. Mais, ce qui peut-être vaut mieux, on a découvert des nappes artésiennes là où on n'était pas certain de les rencontrer : aux Oulad Djellal, sur cinq puits creusés, deux ont fourni des eaux jaillissantes, alors que jusqu'à ce moment aucun sondage n'avait réussi. Les débits obtenus au cours de la campagne atteignent 11.417 litres à la minute et se répartissent ainsi :

	à la minute.
Annexe d'Ouargla	240 litres
Poste d'Oulad Djellal	2.100 —
Cercle de Touggourt	2.715 —
Annexe d'Ouargla	1.750 —
Poste d'El Goléa	3.600 —
Annexe du Tidikelt	1.012 —

Existence de la houille dans le Sud-Oranais. — Mais le fait dominant de l'histoire des territoires du Sud dans cette année 1907, celui dont la portée est immense, c'est la confirmation de la découverte de la houille dans le Sud-Oranais. Nous reproduisons ici *in extenso* dans l'exposé officiel la notice consacrée à cet événement, malgré son caractère technique :

On sait qu'au cours d'une mission confiée l'an dernier au directeur adjoint du Service géologique des territoires du Sud, à la suite d'études stratigraphiques nouvelles poursuivies dans le triangle formé par le Djebel-Béchar, la « Barga » et l'Oued Guir — appuyées par les déterminations paléontologiques faites sur place (faune marine et fragments de végétaux) — puis plus tard par les belles récoltes de M. le capitaine Maury, l'existence de l'étage moscovo-westphalien (carbonifère houiller) *a intercalation de lits charbonneux* (houille) *à végétaux fossiles* a été scientifiquement établie.

Le premier gisement reconnu du moscovo-westphalien (houilles) à *Linopteris* (Flamand, 1er mai 1907) est situé à Bel-Hadi (Khenadsa) au pied de la « Barga »; il se montre en deux points distants de 1.500 mètres et, dans l'un d'eux, il présente quelques décimètres d'épaisseur. Il existe sous l'atterrissement quaternaire dans toute la zone de feggaguir. Plus tard il fut reconnu en forant des puits à Gueltat-Sidi-Solok (capitaine Maury), où il y est caractérisé par *Linopteris Boulayi*, *Nevropteris gigantea*, etc.

Les travaux récents (puits et routes), entrepris dans la région du Guir et confiés aux compagnies de la Légion étrangère, ont amené la découverte de nouveaux affleurements de cet étage houiller avec flore et faune fossiles remarquables, confirmant les premières observations; tels sont les points de Ghorassa et tout particulièrement celui de Haci-Ratma (couche affleurante de houille de quelques décimètres à *Sphenopteris Boulayi* (Zeill) et *Linopteris Münsteri*) (Lichw) : récoltes de MM Huot et Maury.

Toute la région Sud-Occidentale comprise entre les dernières pentes du Béchar, l'alignement crétacé du Nord et le lit de l'Oued Guir Chebkhet-Mennouna et Chebkhet-Djéhani est susceptible d'en présenter de nouveaux; c'est d'abord dans les deux synclinaux houillers, que sépare l'axe anticlinal de Nebkhet-Khenadsa — Golb Aouda — Aïn-Mannouna, que devraient être poursuivies les recherches, puis, au delà, dans le secteur Sud-Ouest-Nord-Ouest, vers la région Oued Ziz-Bou-Denib.

Les faunes marines et saumâtres et les flores recueillies rapprochent les dépôts houillers du bassin de l'Oued Guir de ceux des bassins Nord-européens anglo-belges. Les matériaux provenant des dernières récoltes faites à Ghorassa et à Haci-Ratma ont été étudiées par MM. Zeiller et Douvillé.

C'est dans les assises supérieures, dans le niveau correspondant aux grès argileux de Khenadsa que les recherches doivent être poursuivies, depuis la base formée de grès rouges et verts un peu siliceux, jusqu'aux assises du haut plus marneuses. La partie tout à fait supérieure de la formation moscovo-westphalienne n'a pas été encore rencontrée en affleurements.

Le carboniférien inférieur existe de nouveau au delà de la grande hammada du Tafilalet dans la dépression de l'Oued Ziz, où des fossiles et des roches ont été recueillies;

ce sont vraisemblablement les couches d'Igli à *crinoïdes dinanticus* qui réapparaissent sur un substratum de grès argilo-schisteux verts colévoniens identiques à ceux de la Zousfana : récoltes de MM. Huot, Guiko-Lohan (avril 1907).

Il n'est donc plus douteux que la houille existe dans le Sud-Algérien; mais s'y trouve-t-elle en couches assez épaisses et peu profondes pour être exploitables? Toute la question est là, et elle ne saurait tarder à être résolue.

VICTOR DEMONTÈS.

Sur les confins de l'Algérie. — De tous les rassemblements hostiles qui ont été signalés dans le Sud-Ouest oranais, un seul est parvenu à prendre quelque importance : c'est celui de Toulal, composé en majeure partie d'Aït-Izdeg, sous le commandement d'Ali ou el Hadj. Les gens de cette harka étaient prêts à partir depuis longtemps et s'ils n'ont pas encore commencé leur mouvement, c'est que, jusqu'à présent, ils ont attendu vainement que leurs alliés du Tafilelt veuillent bien se joindre à eux ; mais le manque d'entente a empêché jusqu'ici ces derniers de se mettre en route. La plupart, en effet, sont des étrangers venus au Tafilelt sous prétexte de prendre part à l'expédition ; ils s'y sont commodément installés contre la volonté, d'ailleurs, des habitants du pays, et ceux-ci, par crainte de représailles, n'ont osé ni se plaindre, ni prendre la seule solution susceptible de les débarrasser de leurs gêneurs, c'est-à-dire celle de marcher en avant avec eux.

Les gens de Toulal, avertis de cette situation, comprirent qu'ils ne pouvaient plus compter sur leurs amis pour un mouvement d'ensemble. Quelques-uns émirent alors l'idée de se séparer, mais le plus grand nombre protesta, estimant qu'après le grand effort que l'on venait de faire pour assembler et organiser la harka, on ne pouvait se séparer avant d'avoir fait parler la poudre; une séparation dans ces conditions serait pour les *roumis* une trop belle victoire.

Le départ fut donc décidé; quelques jours après, la harka était en mouvement. Ses cavaliers d'avant-garde seraient actuellement à Tazzougaret, c'est-à-dire à quelques étapes de Bou-Denib. Où se portera l'effort de la harka? Rien n'a encore transpiré à ce sujet. Dans tous nos postes, nos troupes sont prêtes à toutes les éventualités; le bruit avait couru, en effet, que, très renseignés sur la valeur défensive des travaux de Bou-Denib, nos ennemis avaient l'intention de diriger leurs attaques sur Bou-Anan et de couper notre ligne de communications. Mais cette éventualité a été prévue par le commandement : des approvisionnements importants sont réunis dans nos postes et une colonne de secours, dont le chef et les différents éléments sont déjà désignés, est tenue prête à partir au premier signal.

En même temps qu'ils se préparaient à nous attaquer, les chefs de nos adversaires adoptaient des mesures qui, dans leur esprit, devaient aider à la réalisation de leur projet. C'est ainsi qu'ils firent savoir aux tribus restées fidèles d'avoir à cesser toute transaction commerciale avec nos postes. En même temps les Doui-Menia ralliés étaient mis en demeure de se rendre au Tafilelt, s'ils ne voulaient pas être traités en ennemis. Cette injonction avait rendu les Doui-Menia ralliés très perplexes, mais l'ajournement de la marche en avant des gens du Tafilelt leur a rendu un peu de leur tranquillité.

Dans l'Amalat d'Oudjda, le calme continue à régner. Les tribus voisines de Taza suivent encore attentivement toutes les démarches de Mouley Hafid; mais les craintes que leur faisait éprouver l'entrée à Fez du nouveau sultan semblent s'être un peu dissipées.

Le rogui persiste à ne pas suivre les conseils de ses partisans qui le poussaient à prendre les armes; au lieu de confier sa fortune aux hasards d'un combat, il a laissé Mouley Hafid se débattre dans les difficultés du pouvoir ; il faut avouer que cette tactique semble lui avoir réussi jusqu'à présent.

Bou Hamara aurait d'ailleurs tout à perdre à quitter Sélouan; par ses complaisances envers les Européens, il s'est créé dans cette région des ressources qui lui assurent l'entretien de sa petite mehalla et lui permettent de ne plus trop pressurer ses tribus. Plus heureux que ses concurrents, Abd el Aziz et Hafid, il semble être parvenu à assurer l'équilibre de son budget; le nombre des tribus qui lui sont soumises lui donne assez d'autorité pour qu'il puisse vendre sa protection et notre sultan au petit pied semble avoir limité là ses ambitions. Ses annonces de départ en expéditions, ses proclamations sont demeurées jusqu'à présent sans suite et il est à supposer qu'à moins de changements considérables dans l'état actuel du Maroc, il en sera encore longtemps ainsi.

Les Espagnols poursuivent avec activité leur installation à la Mar Chica et au Cap de l'Eau ; ils attachent une importance énorme à ce dernier poste où ils espèrent créer un débouché pour leurs produits. Une importante maison de Barcelone doit y installer un entrepôt et plusieurs financiers de Madrid projettent d'apporter leurs capitaux dans la région.

CÔTE D'IVOIRE

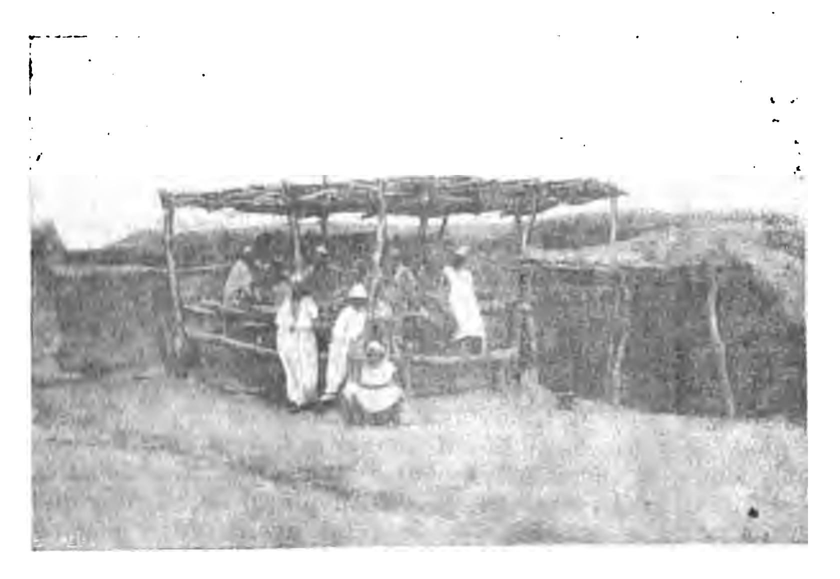
Les travaux du chemin de fer. — Un décret du 17 juillet a autorisé l'ouverture des travaux de la 3e section du chemin de fer de la Côte d'Ivoire comprise entre les kil. 180 et 255, évalués à 7 millions et demi.

HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER

Bamako chef-lieu de la colonie. — M. Clozel, lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal et Niger, a pris le 10 mai le commandement de la colonie.

Le 25 mai, tous les services de la colonie ont

été transférés de Kayes à Bamako qui sera désormais le chef-lieu de la colonie. Ce déplacement



L'ESTRADE AUX PALABRES A BAMAKO

du centre de l'ancien Soudan est une heureuse mesure qui s'imposait.

M. Clozel a fait en juin une tournée d'inspection par Koulikoro, Ségou, Mopti et Sofara jusqu'à Dienné.

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

I. — DANS LE CHAOUIA

On se rappelle qu'à la suite du meurtre du caïd des Chiadma (tribu du Chaouïa), provoqué par Si Hassi, gouverneur hafidiste d'Azemmour, le général d'Amade avait jugé utile de faire acte de présence chez les Chtoukha, auteurs du meurtre, pour ramener le calme dans cette région et rétablir les communications entre Casablanca et Mazagan.

Si Hassi prit aussitôt une attitude hostile et poussa l'arrogance jusqu'à faire arrêter les courriers du général. Dans Azemmour même, le gouverneur inaugurait une ère de tyrannie contre les protégés français à laquelle succédait, par contrecoup, un mouvement anti-hafidiste. Se rendant compte qu'il était allé trop loin, et craignant de justes représailles, Si Hassi prenait quelques jours après la fuite. Cependant le calme n'était pas revenu entre les éléments divisés de la ville et les notables envoyaient une députation au général d'Amade qui se trouvait à proximité, pour le supplier de ramener la sécurité et de les délivrer à tout jamais du joug insupportable de Si Hassi.

C'est dans ces conditions que nos troupes firent leur entrée dans Azemmour, sans armes, sans bombardement préalable, accueillies avec joie par la population. Après avoir installé une administration municipale avec le concours des Marocains, le général se retirait, mais continuait à surveiller les environs.

On sait le reste. Désireux de ne froisser aucune susceptibilité, le gouvernement français invitait le général d'Amade à se rapprocher de sa base d'opérations. Nos troupes quittaient le 6 juillet le territoire des Chtoukha et venaient camper à Dar-Ould-el-Hadj-Kaçem, à 25 kilomètres d'Azemmour, dans la direction de Casablanca.

Il nous paraît inutile de revenir ici sur les violentes polémiques soulevées à ce sujet par une partie de la presse allemande, au moment même où la détente diplomatique paraît devoir s'affirmer.

Il n'en reste pas moins qu'en effectuant cette promenade militaire nécessitée par les circonstances, le général d'Amade a complété d'une façon heureuse la pacification du Chaouïa qu'un foyer d'agitation comme l'était Azemmour sous le gouvernement de Si Hassi devait fatalement compromettre.

Avant de rentrer à Casablanca, le général a complété le réseau de ses postes avancés par celui de Sidi-Boubeker.

A l'heure actuelle, la pacification peut être considérée comme achevée; les communications avec Mazagan (le seul point qui restait à régler) sont tout à fait rétablies et la réduction des effectifs du corps de débarquement, qui a commencé par le renvoi dans leurs garnisons respectives d'un bataillon du 1er étranger et d'un bataillon du 1er tirailleurs, ne peut laisser aucune inquiétude à la colonie européenne de Casablanca.

Les tribus soumises ont donné, ce mois-ci, le meilleur gage de leur obéissance en restituant le produit de leurs razzias; le tact du général d'Amade qui a confié le règlement de cette question à la juridiction marocaine du Chrâa n'a pas peu contribué, il est vrai, à faciliter le règlement de cette question.

D'autre part, dix notables Mdâkra qui avaient abandonné Mouley Hafid et rejoignaient la mahalla d'Abd el Aziz, en route pour Merrakech, ont tenu, au passage, à faire leur soumission au général.

Ces deux faits, parmi tant d'autres, suffisent à donner une idée de l'état d'esprit actuel des tribus. L'agitation signalée le 29 juillet autour de la casbah Ben-Ahmed et provoquée par quelques caïds hafidistes turbulents, n'a trouvé aucun écho dans les populations voisines de ce port, qui avait d'ailleurs été immédiatement renforcé. Le général d'Amade se propose d'ailleurs de continuer une surveillance attentive; il vient d'envoyer le colonel Frisch en tournée d'inspection.

Notons, en terminant, l'heureux fonctionnement des infirmeries indigènes organisées dans chacun des postes du Chaouïa, et la confiance

absolue que les Marocains témoignent à nos médecins et à leurs méthodes, pourtant si nouvelles pour eux.

II. — MOULEY HAFID.

A Fez. — La situation d'Hafid est toujours aussi précaire dans la capitale du Nord. Les besoins perpétuels d'argent du nouveau régime, l'écho des préparatifs d'Abd el Aziz pour reprendre Merrakech, l'égoïsme du Prétendant, sa politique tranchante avec les tribus, sont autant de motifs pour grossir les rangs de l'opposition. Des réunions secrètes se tiennent depuis quelque temps chez les principaux notables; on décide, en principe, la reproclamation d'Abd el Aziz.

Le 23 juin, Hafid, qui a eu vent de ces palabres, fait annoncer à la mosquée que les impôts vont être diminués, mais les Fasis ne se contentent plus de paroles en l'air ; ils réclament la suppression immédiate des taxes nouvelles et du monopole du tabac. Hafid demande quelque temps pour réfléchir. Il a d'ailleurs d'autres soucis : après avoir constitué avec peine une mehalla pour Merrakech, qui vient d'être attaquée au passage par les Ouled-Nacer et rançonnée par les Beni-Mtir, après avoir recruté les contingents qui doivent accompagner le nouveau pacha de Tétouan, il lui faut trouver d'autres éléments pour châtier les Ouled-Djemaa et les Hiaïna qui ont juré sa perte.

Cependant son activité est quelque peu refroidie par des bruits alarmants. Le Glaoui, inquiet de la tournure des événements dans le Sud, songerait à abandonner son maître. Hafid entrevoit une retraite possible. L'expédition contre les tribus révoltées est renvoyée à plus tard. L'Afrag est transporté aux portes de la ville pour parer à tout événement.

Des nouvelles plus pénibles arrivent le 7. Les Guerouan et les Zemmour ont proclamé Abd el Aziz. Les Beni Mtir et les tribus berbères ne veulent plus avoir aucune relation avec Fez. Hafid cherche à se montrer conciliant, mais un peu tard.

Le 8, une lettre du gouverneur de Merrakech annonce que la capitale du Sud est perdue à tout jamais, si de nouveaux renforts ne lui sont pas immédiatement envoyés. On apprend presque en même temps la reprise d'Azemmour par les forces azizistes et une agitation anti-hafidiste dans le Gharb. Hafid sent sa situation intenable et ordonne les préparatifs de son départ.

Cette nouvelle s'est rapidement propagée. Usant d'audace, les Ouled Djemaa se déclarent prêts à attaquer le prétendant s'il ne délivre pas les frères Bagdadi. Un chérif d'Ouezzan qui s'est entremis n'arrive pas à les apaiser.

Avant de quitter Fez, Hafid a voulu nommer ses mandataires. Il leur laisse croire qu'il va se rendre à Rabat, et qu'il prendra la ville sans coup férir, grâce aux contingents que doit lui fournir au passage Hammou Zaïani, son beau-père. L'impression générale est qu'il se réfugiera chez ce dernier auquel il a déjà expédié le produit de ses dernières confiscations et la plus grande partie de son harem. Hafid procède à un véritable déménagement des objets les plus précieux du Dar-el-Makhzen. La population de Fez est outrée de ce sans-gêne, mais s'estime heureuse d'être délivrée à ce prix du souverain qu'elle eut l'imprudence de s'imposer.

Le départ d'Hafid, plusieurs fois remis pendant la seconde quinzaine de juillet, est annoncé chaque jour comme imminent. Le 30, après une dernière visite aux lieux saints, les écuries impériales sont vidées; chevaux et mules attendent aux portes de la ville le moment propice à la fuite de celui qui ne sera même plus demain le Prétendant.

A Merrakech. — Le nouveau pacha de la casbah, Si Mennou, arrive de Fez le 26 juin ; il annonce l'arrivée prochaine d'une forte mehalla; la nouvelle est accueillie avec satisfaction, car les troupes hafidistes continuent à être battues par le Mtougui.

L'installation de Si Mennou qui a eu lieu le 29 est le point de départ d'une série de révocations et d'arrestations qui vont jeter le trouble dans le parti hafidiste. Le vizir Ben Kabbour, et l'ancien pacha de la casbah sont arrêtés. Le gouverneur Glaoui prend fait et cause pour eux et se brouille à mort avec Si Mennou ; la querelle s'envenime rapidement et menace de tourner à la guerre civile. Les deux adversaires réunissent leurs partisans, Glaoui envoie chercher des renforts dans sa tribu pour prendre de force la casbah. Le gouverneur d'Azemmour arrive sur ces entrefaites et fait comprendre aux belligérants que ce n'est pas l'heure de perdre son temps en vaines querelles. Un semblant de réconciliation rapproche momentanément le Glaoui et Si Mennou.

Cependant, la population n'ignore plus, malgré le soin qu'on met à le lui cacher, le succès de la cause aziziste. Elle connaît les défaites presque journalières du commandant des forces hafidistes qui tente en vain d'arrêter l'élan du Mtougui, la fin de non-recevoir opposée par les Rehamna à la demande de Si Hassi au sujet de la coopération de cette tribu à la reprise d'Azemmour, enfin la marche triomphale d'Abd el Aziz vers le Sud. Le courant aziziste se dessine nettement dans Merrakech. C'est en vain que le gouverneur essaye de l'enrayer ; peu convaincu lui-même, il fait secrètement des préparatifs pour s'enfuir au moment opportun.

Pour comble de malheur, on apprend que la mehalla envoyée par Mouley Hafid est bloquée par les Srarna. Le pacha de Demnat, invité à se porter à son secours, répond que s'il quitte la ville, Abd el Aziz sera proclamé aussitôt. Elayadi, continuellement battu par le Mtougui, se déclare incapable d'un nouvel effort et renvoie ses canons à Merrakech pour ne pas les livrer à l'ennemi. Le découragement est général.

A Azemmour. — La mehalla aziziste partie de Mazagan le 30 juin au matin pour reprendre Azemmour est arrivée sans encombre jusqu'aux

portes de la cité hafidiste, mais une fois engagée dans les rues étroites de la ville, elle est arrêtée par une vive fusillade partie des terrasses des maisons. Elle trouve bientôt devant elle des forces dix fois supérieures et doit songer à la retraite. Le retour de la petite colonne à Mazagan provoque une explosion de joie mal contenue parmi les partisans, indigènes et européens de Moulay Hafid. Mais la fuite de Si Hassi change brusquement la face des choses. L'entrée dans Azemmour des troupes françaises sollicitée par les notables de la ville, permet à ces derniers de rétablir l'ordre troublé depuis trop longtemps par Si Hassi et son partisan. Le dernier foyer de l'agitation hafidiste sur la côte atlantique a vécu.

A Tétouan. — La cause hafidiste n'a fait aucun progrès à Tétouan, bien au contraire. La nouvelle de la nomination de Bokkari comme pacha est accueillie avec mécontentement. Craignant les exactions de ce fonctionnaire dont l'arrivée est imminente, le pacha Lebbadi destitué s'enfuit à Ceuta ; plusieurs notables le suivent ; la plupart sollicitent des protections européennes.

L'avant-garde de l'escorte de Bokkari entre en ville le 8 juillet. Son attitude à l'égard de la population laisse entrevoir le régime que le représentant d'Hafid compte inaugurer. La panique est telle que les autorités espagnoles réclament l'envoi d'un croiseur. Le mécontentement augmente lorsqu'on apprend que le pacha qui vient de s'installer est en pourparlers avec Raïssouli, devenu un des fervents adeptes de l'hafidisme. Le parti d'opposition recrute chaque jour des adhérents plus nombreux.

A El-Ksar. — Le retour du caïd Remiqui, qui est rentré de Fez le 16 juillet, est accueilli sans enthousiasme. Personne n'ignore que le gouverneur d'El-Ksar a dû verser de fortes sommes d'argent à Mouley Hafid pour conserver son caïdat et l'on s'attend à un redoublement d'impôts. On sait aussi que Remiqui a accepté la mission de raviver le mouvement hafidiste dans le Gharb et d'attaquer la mehalla aziziste commandée par Bou Aouda, au besoin de tenter un coup de force sur Larache. Cette perspective de troubles n'est pas faite pour rassurer les tribus. Pressentis sur leurs intentions, les Mesmoda et les Ahl-Serif déclarent qu'ils ne veulent ni de Remiqui ni d'Hafid et qu'ils désirent avant tout la paix. Bou Aouda, sollicité d'abandonner la cause d'Abd el Aziz, répond par un refus formel. C'est le point de départ d'une série d'escarmouches entre les forces de Remiqui et de Bou Aouda, mais aucun contact sérieux ne s'est encore produit.

Le pacha d'El-Ksar vient d'être abandonné par les caïds-mia de la garnison, qui refusent de participer à un mouvement hafidiste et se sont dirigés sur Tanger.

Situation critique à Fez, perte d'Azemmour, diminution du crédit du Prétendant à Tétouan et à El-Ksar, proclamation imminente d'Abd el Aziz à Merrakech, tel est le bilan de la cause hafidiste pendant le courant de juillet.

III. — LE DÉPLACEMENT DE LA COUR AZIZISTE.

Le gros événement du mois, c'est la marche du sultan sur Merrakech. De sérieux doutes commençaient à être émis sur la réalisation de ce projet tant de fois annoncé, mais, cette fois, les circonstances ont paru si favorables au déplacement que la cour d'Abd el Aziz a fini par s'y décider, malgré les intrigues de certaines personnes de son entourage qui cherchaient à l'en dissuader.

En faisant enfin preuve de vigueur et de résolution, le sultan a suivi la seule politique capable de rétablir officiellement son autorité dans le Houz ; il eût commis une grave faute en n'accentuant pas, par sa présence, le discrédit du Prétendant dans la région de Merrakech.

Le 2 juillet, Abd el Aziz ordonna d'aménager le Dar-el-Makhzen de Casablanca pour y installer la majeure partie de son harem. Hadj Omar Tazi s'embarque le 4 pour Mogador, où les mehallas impériales attendent les dernières instructions. Le départ du sultan est imminent. Le courrier a apporté dans la matinée 100.000 douros envoyés par la Banque d'Etat pour les frais du voyage. En prévision de désordres après sa sortie de Rabat, Abd el Aziz a décidé d'emmener avec lui comme otages plusieurs notables de Rabat et de Salé.

La levée de la harka qui doit accompagner le sultan se poursuit régulièrement sur les confins du Chaouïa. Des convois de chameaux destinés à la caravane impériale arrivent sans interruption à Rabat.

Le départ s'effectue le 12 ; au passage du cortège, qui a été réduit au strict nécessaire, — car le sultan veut aller vite, — le tabor de police rend les honneurs. Le but de la première étape est Temara ; c'est là que la mission militaire française doit rejoindre la caravane impériale ; la mission allemande reste provisoirement à Rabat ; on assure qu'elle rentrera sous peu en Europe.

Un incident a marqué le départ d'Abd el Aziz ; son frère Mouley Mohamed refuse tout à coup d'accomplir ce voyage en sa compagnie. Le sultan n'insiste pas, mais le fait surveiller de près.

Abd el Aziz a reçu à Temara des délégations des Medakra venus le saluer au passage. Déjà les Rehamna et les Serarna ont assuré leur concours au delà de l'oued Morbêa. La mehalla se remet en marche vers Sokhra-el-Djadja ; elle campe successivement, le 17, à Sidi-Yahia, où les Zaërs sont accourus à sa rencontre, le 14 à Touzert, le 20 à Sidi-Achlef. Le sultan est à 90 kilomètres de Rabat.

Du 23 au 27, séjour à Sokhra-el-Djadja. De nombreuses députations de tribus se sont présentées au sultan ; le caïd des Mzamza est arrivé à la mehalla chérifienne annonçant l'arrivée prochaine des contingents levés par les Beni-Meskin et les Rehamna.

Le 27 au soir, Abd el Aziz atteint l'extrême limite du territoire Mzab et campe le 28 à Bakora où douze cents cavaliers Chaouïa et Serarna viennent renforcer son escorte. Son avant-garde a



à atteint l'Oued-Morbêa. Il l'a rejoint le lendemain et traversa le fleuve le 30 sans avoir rencontré la moindre hostilité de la part des tribus.

Pendant que le sultan accomplit cette marche triomphale, deux méhallas sont parties de Saffi et de Mogador pour faire leur jonction avec les forces du Mtougui. Elles soumettent au passage les tribus récalcitrantes et attaquent de concert l'importante tribu des Kourimat sur laquelle elles remportent une victoire décisive.

Le chemin est désormais libre sur Merrakech. Les troupes impériales s'apprêtent à marcher sur la capitale du Sud qui, de l'avis général, n'attendra pas leur arrivée pour reproclamer Abd el Aziz.

CHRONIQUE DE TANGER ET DU MAROC

TANGER. — Le 5 juillet a été lue à la Mosquée la lettre chérifienne nommant Hadj Abdesselam ben Abdessadok pacha de Tanger. Une circulaire chérifienne a autorisé l'exportation du son par tous les ports, sur la demande spéciale du ministre de France. Le Makhzen a vendu les deux petits vapeurs qui composaient la flottille marocaine, le *Turki* pour 8.567 douros et le *Saïdi* pour 3.000 douros. Si Guebbas a passé le 26 juillet la revue des troupes de police franco-marocaines et le 25 du tabor de la police espagnole.

LARACHE. — Le caïd Herbili, commandant la garnison de Larache, soupçonné de hafidisme, a été arrêté, envoyé à Tanger et remplacé par le caïd Chaouï.

RABAT. — El Mokri a pris possession de son poste de ministre des Finances. Driss ben Aïch, chef du protocole, est mort le 26 juillet.

CASABLANCA. — Le frère du sultan, Mouley Mohammed, est arrivé de Rabat et a été conduit au Dar Makhzen où ses agissements sont surveillés.

SAFFI. — Comme Bentemnar, le nouveau caïd des Abda, nommé par Abd el Aziz, allait prendre ses fonctions, le fils de Si Aïssa ben Omar, furieux de ne pas être maintenu, a fait couper les communications avec l'intérieur, malgré l'intervention du corps consulaire. Les consuls demandent alors au Makhzen d'ajourner l'installation de Bentemnar. Le consul de France n'a pas participé à cette démarche équivoque. Le fils de Si Aïssa a rétabli provisoirement les communications.

MOGADOR. — Revenu le 6 juillet sur le *Forbin*, Hadj Omar Tazi reprend ses négociations avec Anflous. Mais celui-ci, de plus en plus désireux d'affirmer son indépendance, va jusqu'à confisquer les armes des contingents azizistes. Tazi scinde sa mehalla en deux, envoie 2.000 hommes à Saffi par la *Mingrélie*. La marche convergente des deux colonnes vers Merrakech permettra d'enserrer Anflous comme dans un étau au cas où il menacerait. Cette tactique réussit et les deux mahallas se rejoignent chez le Mtougui après avoir écrasé les Ouled Bou Sebah et les Korimat.

FEZ. — Le 1er juillet Mouley Hafid s'unit en justes noces à la fille du pacha Zraouti : c'est son vingt-deuxième mariage depuis qu'il est à Fez. Sous prétexte de distribuer des places aux riches Fasis, il leur extorque de grosses sommes d'argent. Il envoie des lettres pressantes à Mouley Mohammed pour l'engager à venir à Fez. Une mahalla est envoyée le 26 juillet, sous le commandement de Mouley el Kebir pour couper la route à Abd el Aziz, mais elle rentre bientôt à Fez.

Le Dr Holzmann est nommé directeur de la manufacture d'armes, il épouse une musulmane et se fait appeler Si Othman. Le Dr Belenguer, médecin militaire espagnol, trois Allemands et un journaliste français viennent à Fez.

Devant l'attitude hostile des tribus, Si Saïd Bagdadi a dû être libéré le 26 juillet et on s'attend à l'élargissement prochain de son frère Bouchta.

MERRAKECH. — La mahalla d'El Ayadi continuait à être battue dans ses rencontres avec le Mtougui et ne cessait de demander à Fez des renforts. MM. Nier, agent consulaire d'Allemagne et Daum, receveur de la poste allemande, ont repris possession de leurs postes le 20 juillet.

TÉTOUAN. — La mission hafidiste de Berlin est arrivée le 17 juillet par le vapeur allemand *Riga*. L'Anglais Kennedy a été remis en liberté après avoir payé lui-même sa rançon.

CH. RENÉ-LECLERC,
Délégué du Comité du Maroc à Tanger.

— Notre confrère de Tanger, la *Dépêche Marocaine*, qui défend avec énergie depuis quatre ans la cause des intérêts français au Maroc, paraît depuis le mois dernier sur un grand format. Il nous est particulièrement agréable d'enregistrer ce progrès d'un organe qui accomplit dans le Nord-Ouest de l'Afrique une œuvre bien française.

Nous rappelons qu'on peut s'abonner à la *Dépêche Marocaine* dans les bureaux du Comité du Maroc, 21, rue Cassette, Paris.

ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

L'Etat indépendant du Congo et la Belgique. — Comme nous le disions un jour ici même, en cette affaire, les hauts et les bas se sont succédé très rapidement. Un jour on croyait être en bon chemin et sur le point d'aboutir, le lendemain on en paraissait très éloigné. C'est sur une impression plutôt pessimiste que se terminait notre dernière chronique. Depuis on est entré dans une phase plus favorable ; non pas qu'à un moment on n'ait cru la solution reportée aux calendes.

Un premier résultat a été obtenu. La discussion générale du projet d'annexion a été close, à la Chambre, le 15 juillet. Commencée le 15 avril et interrompue pendant près d'un mois par les élections législatives, elle n'a pas occupé moins de 29 séances, la discussion a donc eu une ampleur considérable, on peut ajouter qu'elle a été très approfondie et très complète ; nombre de discours très étudiés ayant été prononcés et les leaders de tous les groupes ayant pris la parole. Résumant ces débats, le *Mouvement géographique*, disait : « Il apparaît plus clairement que jamais qu'il y a à la Chambre, en 1908 comme en 1895, une majorité en faveur du principe de l'annexion. »

Cette discussion générale close, la Chambre a abordé aussitôt le projet de charte coloniale qui, comme nous l'avons indiqué naguère, doit être votée en même temps que l'annexion pour que le régime de la nouvelle colonie soit nettement déterminé. L'article premier de cette loi ou charte coloniale a pour objet d'assurer l'autonomie financière de la colonie. Un vif débat s'est engagé sur le point de savoir si la Belgique garantirait les dettes passées de l'Etat indépendant. Le gouvernement estimait qu'il y avait lieu d'accorder cette garantie, mais MM. Beernaert et Wœste ont fait triompher la thèse contraire comportant la séparation financière complète de la métropole et de la colonie. Un amendement rédigé en ce sens par M. Wœste a été voté par 74 voix contre 44 voix et une abstention. La dette directe ou indirecte de l'État du Congo ne sera donc gagée que sur les biens et revenus de la colonie. La Chambre s'est ensuite occupée de l'article 2, relatif aux droits civils et politiques à conférer aux habitants du

Importations : 17.296.547 marks (13.305.514 en 1906).
Exportations : 15.867.000 marks (9.945.903).
Le gouverneur a levé l'interdiction qui fermait au commerce le pays Bafum; mais l'interdiction subsiste pour la partie Nord-Ouest du district de Bamenda, où la situation demeure troublée.

SUD-OUEST

Le voyage du ministre des Colonies. — Pendant son séjour au Cap, M. Dernburg fut l'hôte du gouverneur, sir Hely Hutchinson. Aussitôt arrivé, il s'était mis en rapport avec toutes les personnalités marquantes, capables de le renseigner. L'activité qu'il déploya, pour s'instruire de tout, fait l'admiration du correspondant de la *Kolonial Zeitung*, M. Oscar Bougard. Il visita ensuite Port Elisabeth, East London et Durban. Partout, sa venue fut naturellement fêtée, en grande pompe, par les colons allemands. Ceux-ci jouent un rôle fort important dans le Sud Afrique britannique. A Port Elisabeth, ils sont au nombre de 1.200. Une grande partie des principales maisons de commerce leur appartiennent. Le district de East London en renferme 12.000; ce sont les descendants des 3.000 émigrants qui vinrent s'établir dans le pays, en 1858. Ces Allemands ont témoigné de l'attachement pour leur patrie d'origine, mais tous les colons germaniques que vit le ministre se sont félicités de posséder les mêmes libertés que les Anglais, et de n'être aucunement tracassés par l'administration. M. Dernburg a pu là se rendre compte des bienfaits du régime de l'autonomie. Les Anglais et les Afrikanders lui ont fait aussi un chaleureux accueil. Toutefois une certaine inquiétude s'est fait jour dans la presse locale. Les journaux ont manifesté des craintes au sujet de la baie de Walfish; ils redoutent surtout la construction de voies ferrées qui détourneraient le commerce des ports britanniques au profit de la colonie du Sud-Ouest allemand. La colonie du Natal, le « jardin du Sud-Afrique », intéressa M. Dernburg d'abord par ses magnifiques plantations et sa richesse agricole. Près de Pietermaritzburg, à Sidara, il visita l'Ecole fondée par le gouvernement pour former des planteurs et des fermiers. L'enseignement dure deux années. La subvention officielle se monte à 300.000 marks. Le ministre pourra comparer avec les résultats obtenus ici ceux qu'il verra dans le Sud-Ouest, où le gouvernement fournit aux arrivants les moyens d'apprendre les méthodes d'agriculture et d'élevage, en séjournant, quelque temps, dans une ferme de l'Etat. Mais ce qui principalement sollicita l'attention du ministre, dans le Natal, ce fut la politique indigène. Déjà, à Port Elisabeth et à East London, il avait remarqué que, à la différence de la ville du Cap, les indigènes vivent entièrement séparés des Blancs. Les diverses tribus habitent des agglomérations distinctes, à plusieurs kilomètres de distance de la ville européenne. A partir de 8 heures du soir, tous les Noirs non autorisés doivent quitter East London. Dans le Natal, les 90.000 Européens se trouvent en présence d'un nombre égal d'Indiens et de plus de 1 million de Noirs, très turbulents. Aussi a-t-il été impossible d'accorder ici aux indigènes les mêmes droits qu'à ceux des autres colonies anglaises. Le Natal fait, à cet égard, un grand contraste avec la colonie du Cap où les Noirs sont absolument les égaux des Blancs. Si les différentes colonies anglaises du Sud-Afrique arrivent à l'unification, ce sera, dit M. Bougard, sous la forme d'une Fédération où chaque Etat aura sa législation particulière et son régime administratif propre.

De Durban et de Pietermaritzburg, M. Dernburg se rendit à Johannesburg. Là, il visita en détail les mines, parcourant les galeries souterraines, pendant de longues heures, frappant les ingénieurs qui le conduisaient par l'étendue de ses connaissances techniques, et la sûreté de ses jugements.

Un télégramme envoyé de Keetmanshoop, le 21 juillet, a annoncé l'arrivée du ministre dans cette ville, la première digne de ce nom qu'il ait trouvée en pénétrant dans la colonie allemande du Sud Ouest. Il exprime aux habitants son espoir dans le succès de la colonisation de ce pays. « La colonie a eu, dit-il, à supporter de grosses tempêtes, mais c'est un enfant choyé par la métropole, qui arrivera bientôt à sa majorité, si on favorise son développement. » Le journal de la colonie, après avoir souhaité la bienvenue au ministre, s'élève contre toute réduction de l'effectif de la Schutztruppe. « Le seul moyen, dit-il, d'être respecté par les indigènes, c'est d'avoir partout une force militaire prête à agir. » La D.-S.-W.-A. Ztg loue aussi les ordonnances de Lindequist sur la question indigène, et compte bien que le ministre ne fera pas prévaloir des principes différents de ceux qui ont dicté les ordonnances. Elle fait des vœux en faveur de l'extension des droits politiques de la population blanche, et recommande à l'attention de M. Dernburg la question des écoles et celle des transports.

Achèvement de la Sudbahn. — M. Dernburg a inauguré, à Keetmanshoop, l'ouverture du chemin de fer. La deuxième section de la Sudbahn, du kilomètre 140 au kilomètre 366, avait été commencée le 1er avril 1907. Le rail atteignit Feldschuhom le 25 novembre et Seeheim le 26 avril 1908. La première locomotive arriva à Keetmanshoop le 24 juin, cinq mois plus tôt que la date fixée par la convention passée entre le gouvernement et la Compagnie Lenz. Il est présumable que l'achèvement total de la ligne aura lieu avant le terme prescrit, soit avant le 1er octobre 1909. On a déjà commencé les travaux de construction de l'embranchement de Seeheim à Kelkfontein. Il doit être livré à l'exploitation le 31 juillet 1909, et complètement terminé à la fin de janvier de l'année suivante.

Le règlement de la question Ovambo. — Le capitaine Franke est rentré à Outjo, le 18 juin, après avoir rempli avec un plein succès la mission dont il avait été chargé par le gouverneur

du Sud-Ouest. Tandis qu'il se dirigeait avec une faible escorte vers le pays Ovambo, l'ennemi des Allemands, le roi Nechale, connu par son attaque de Namutoni, le 28 janvier 1904, venait à mourir. Sa succession ouverte fut disputée par le frère du défunt Kambonde et son neveu Itope. Le premier soin du capitaine Franke fut d'apaiser ce différend. En second lieu, il obtint la soumission des cinq chefs de l'Amboland allemand qui reconnurent la souveraineté de l'empire. Ce n'est pas à dire que la question Ovambo soit définitivement résolue, mais, comme le dit la *Gazette de Cologne*, c'est un heureux acheminement vers cette solution. Il ne faut pas perdre de vue, toutefois, que les Ovambos sont considérés comme plus versatiles et plus défiants que tous les autres indigènes du Sud-Ouest, et que le puissant roi Nande Ukuanjama, qui réside en territoire portugais, n'a qu'une petite fraction de ses sujets en terre allemande.

Le résultat le plus louable de la mission du capitaine Franke est le règlement de la question de la main-d'œuvre, à laquelle le gouverneur attribuait une importance spéciale. L'Amboland allemand, dont la superficie est comparable à celle du royaume de Saxe, ne convient pas, à cause de son climat, à la colonisation européenne. Sa valeur essentielle consiste, pour les Allemands, dans le travail que ses habitants peuvent fournir aux entreprises des Blancs. Depuis quinze ans, les Ovambos sont employés par les colons de toute la partie située entre Windhuk et la lagune Etocha. Ils travaillent sur les fermes, sur les chantiers de chemins de fer, dans les mines. Au mois de mai dernier, en une seule semaine, un millier fut engagé par la Compagnie d'Otavi. Dans tout le Damaraland septentrional, la colonisation a besoin de cette main-d'œuvre. Le capitaine Franke a fait promettre aux chefs Ovambos qu'ils favoriseraient désormais, par tous les moyens, l'enrôlement des travailleurs et qu'ils n'exigeraient plus leur retour, au bout de six mois. Ils se sont engagés aussi à ouvrir leur pays au commerce allemand. Mais, sur ce point, la *Gazette de Cologne* fait sagement observer qu'il ne faudrait pas se hâter de profiter des avantages obtenus. On ne saurait oublier, en effet, que les marchands ambulants ont eu une très grande part de responsabilité dans l'insurrection du pays herrero. Il serait donc téméraire d'ouvrir à tous, dès maintenant, la route de l'Amboland, jusqu'ici interdite.

La conséquence naturelle du succès de la mission est la création d'une résidence allemande auprès des chefs Ovambos. Le capitaine Franke, l'ancien vainqueur d'Omaruru, qui vient de faire preuve de capacités diplomatiques, est tout désigné pour exercer cette fonction. Le résident devra tenir la main à ce que les engagements pris soient observés. Lui seul aura qualité pour délivrer des autorisations de commerce à des marchands dont I faudra ensuite exiger une caution et surveiller les agissements. Enfin le but qu'on doit se proposer, c'est d'obtenir que les Ovambos remettent aux Allemands les armes européennes qu'ils ont entre les mains. Tant que ce résultat ne sera pas atteint, on ne saurait parler de la soumission définitive de ce peuple.

— M. Conrad Fischer a dénoncé, dans la *Kolonialzeitung*, le péril qui menace le germanisme dans le district de Warmbad. Les Boers y forment la majorité. La langue parlée y est, à peu près exclusivement, le hollandais du Cap. Ce fait est attribuable, prétend M. Fischer, à la Compagnie *South African Territories*, qui ne remplirait pas les obligations imposées au syndicat Kharaskhoma, auquel elle s'est substituée. Un membre du Conseil des directeurs de la Compagnie, le comte Baudissin, s'est efforcé de répondre à ces accusations. Selon lui, la Compagnie, qui possède 1.280.000 arpents au Cap, en a vendu 93.000 à des Allemands et 81.150 à des Boers. Il serait donc injuste de lui reprocher d'avoir favorisé ces derniers.

— Le gouvernement s'est réservé le droit exclusif de pratiquer des fouilles le long de la Sudbahn, où, à 10 ou 12 kilomètres de Luderitzbucht, on croit avoir trouvé un diamant. Il n'est pas encore prouvé que le sol soit suffisamment riche en pierres précieuses pour qu'une exploitation minière soit possible. En tout cas, l'eau nécessaire aux lavages fait ici complètement défaut. La Compagnie minière et commerciale de Gibéon n'a pas obtenu, jusqu'ici, beaucoup de succès avec ses recherches de diamant. Elle ne se décourage pourtant pas et vient de se faire octroyer, par le gouvernement, le droit d'étendre ses fouilles au district voisin de Berseba.

— Le 1er juin dernier furent mises en circulation sur la section du chemin de fer d'Otavi, comprise entre Swakopmund et Karibib, des voitures automotrices à vapeur faisant 40 kilomètres à l'heure. Ces voitures, réservées aux voyageurs, parcourent en 8 heures la distance qui, avec les trains mixtes, exigeait 12 heures et demie. Depuis le 1er juillet, ces voitures vont jusqu'à Tsuweb. La durée du trajet a été réduite de trois jours à deux. On espère pouvoir la restreindre à un seul jour.

— Depuis le 13 mars, les trains circulent entre Otavi et Grootfontein (91 kilomètres). Il y en a un par semaine, dans chaque direction. Il faut 5 heures un quart à la descente et 7 heures et demie à la montée.

CAMILLE MARTIN.

POSSESSIONS PORTUGAISES

ANGOLA

La situation économique de l'Angola. Le café ; le caoutchouc ; les chemins de fer. — Le rapport très intéressant et très détaillé que le consul d'Angleterre à Saint-Paul de Loanda a consacré à l'examen de la situation économique des possessions portugaises de l'Angola en 1906, et qui a été publié dernièrement par le Foreign Office, accuse un état de choses assez peu satisfaisant dans l'ensemble. Ne pouvant songer à résumer le rapport de M. Mackie, nons nous bornons à utiliser les parties de ce document qui concernent le commerce du café, l'exploitation du caoutchouc et la construction des chemins de fer de pénétration.

Café. — Le café, qui a été pendant de longues années l'obge t de cultures étendues, et qui est encore le principal article d'exportation, ne « paye » plus depuis que ses cours ont baissé de 28 francs l'*arrobe* de 15 kilogrammes, en 1894, à 9 francs environ. A ce prix-là, que viennent encore alourdir des frais de transport souvent élevés et de forts droits d'exportation, on ne peut attendre aucun bé-

néfice sérieux de la culture de café. Aussi le nombre des exploitations a-t-il décru dans de sensibles proportions. Il ressort en effet d'un rapport de l'Association commerciale de Loanda qu'à Goloungo Alto, où l'on avait compté un moment jusqu'à 30 maisons de commerce possédant des plantations plus ou moins étendues, il n'en reste plus que quinze ; à Zende do Goloungo, village qui devait son existence à ses nombreux négociants en café, il n'existe plus qu'une seule et unique plantation ; à Canhoca, station importante de chemin de fer de Malange, qui comptait jadis plus de 30 factoreries, il n'y en a plus que 2 ; Cacoullo, qui fut le centre le plus important du riche district de Cazengo est aujourd'hui, si nous en croyons ce même document, un vrai désert, avec 2 factoreries seulement ; à Sasse, le nombre des comptoirs est tombé de 40 à 12 ; à Catoumbo, de 15 à 5 ; à Caxito, de 16 à 8 ; à Quissol, de 36 à 18. Et le consul d'Angleterre ne manque pas d'ajouter que Ambriz, situé en dehors de la zone d'action du tarif douanier de l'Angola, a conservé une certaine prospérité, nonobstant la baisse du prix du café. Les quelques chiffres ci-dessous permettent au reste de se rendre compte des fluctuations des exportations de café effectuées par les deux principaux ports de sortie.

EXPORTATION DU CAFÉ	LOANDA	AMBRIZ
	Tonnes métriques	
1895	5.140	1.892
1898	5.657	1.607
1901	3.868	1.580
1903	3.203	1.792
1904	5.820	

Les statistiques générales du commerce de la colonie ne fournissent pas des résultats plus satisfaisants. Elles font ressortir en effet les chiffres ci-après :

	1904	1905	1906
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
Marchandises portugaises importées..	1.003.898	809.710	754.050
Marchandises étrangères importées..	530.860	556.780	528.920
Exportations.......	1.100.250	960.900	953.140

Parmi les principales exportations, on relève les quantités ci-après :

	1895	1900	1904
	Tonnes métriques		
Caoutchouc......	2.096	1.996	2.548
Cire............	528	519	435
Noix de coco.....	1.193	865	1.123
Peaux.........	77	156	82
Huile de palme..	343	38	82
Gomme.........	96	252	74

On a pu constater plus haut la décroissance des exportations de café.

Le Caoutchouc. — Les modes d'exploitation de caoutchouc sont dans l'Angola les mêmes que dans le reste de l'Afrique qui est, comme l'on sait, demeurée très en retard de l'Amérique et surtout de l'Asie sous ce rapport. C'est à 1870, dit M. Mackie dans son rapport, que remontent les premières exportations ; mais cette industrie a fait peu de progrès et les lots de caoutchouc recueillis par les indigènes sont en général assez mal préparés, mêlés à des écorces d'arbre ou à de la terre qui diminuent sensiblement leur valeur marchande. La plante caoutchoutifère la plus répandue est le *Carpodinus chylorhiza* qui se rencontre en grandes quantités entre le Couébé et le Zambèze : le *Carpodinus gracilis* est très abondant entre la rivière Koubango et le Zambèze, mais il ne présente pas le même intérêt que le premier sous le rapport du rendement en latex. Ils fournissent l'un et l'autre du caoutchouc de racines. Dans ces derniers temps, quelques Européens ont fait des essais de culture avec des *Cearas*. Dans les districts pas trop humides, c'est le *Manihot Glaziovii* qui semble avoir donné les meilleurs résultats, avec un produit de 900 grammes environ par arbre et par an d'un latex qui a atteint sur le marché, en 1906 (1), près de 17 francs le kilogramme. Il vient vite à maturité et atteint une hauteur de 9 à 14 mètres. On a fait de même quelques tentatives avec des *Hevea brazilienzis* et avec des *Funtumia elastica*, mais il faut importer les plants, car ces espèces sont extrêmement rares dans l'Angola et cette particularité permet, jusqu'à ce que l'on ait obtenu des résultats décisifs, de douter du succès final. Afin de se rendre exactement compte de l'étendue des richesses caoutchoutifères de la colonie, l'administration locale a eu recours aux services d'un botaniste anglais du jardin de Kew, M. John Gossweiler, dont les recherches ont porté sur des territoires très vastes et jusque dans le voisinage du Zambèze. Au moment où le consul d'Angleterre a rédigé le rapport auquel nous empruntons ces renseignements, le compte rendu des travaux de M. Gossweiler n'avait pas encore été publié, mais il résulte de ses premières communications qu'il a rencontré en abondance les divers *Carpodinus* (*C. chylorhiza*, *C. gracilis*, *C. leucantha*, etc.), dans la région comprise entre la rivière Couevi, le lac Moussombo et le pays des Barotse et s'étendant au Nord depuis le Coubango jusqu'au Loanda et au Kassaï. Il a été reconnu que, dans cette zone, la chute annuelle de pluie est d'environ 0 m. 90 répartie assez régulièrement sur les sept mois de l'hivernage et que la température n'y dépasse jamais 36° centigrades ; on aurait même constaté, paraît-il, des minima de 3° centigrades au-dessous do zéro : l'altitude moyenne est comprise entre 1.200 et 1.500 mètres.

Les chemins de fer. — L'absence presque totale de moyens de communication a empêché ici, comme dans toute l'Afrique, le développement des ressources de l'intérieur et à l'inverse de ce qui s'est produit dans d'autres colonies, il ne semble pas que l'administration locale ait fait de grands efforts pour suppléer à l'insuffisance des voies naturelles de transport. En 1886, la Compagnie

(1) C'est-à-dire bien avant la baisse des prix du caoutchouc qui sévit en ce moment.



ale du chemin de fer transafricain fut fondée dans le but de relier Angola au Mozambique, par une ligne partant de Saint-Paul de Loanda; mais une fois le rail arrivé à Ambaca en 1894, soit au 362e kilomètre, il fallut renoncer à cette entreprise grandiose qui n'aurait pu être menée à bien qu'au prix de dépenses considérables. Depuis quelques années on cherche à rattraper le temps perdu, et actuellement le gouvernement poursuit le prolongement de cette première ligne jusqu'à Malange où la locomotive ne tardera pas à entrer et qui est à 522 kilomètres environ de Loanda. Il est même question de la poursuivre jusqu'à 300 kilomètres au delà de Malange, de façon à ouvrir au commerce le bassin du Kouango et le district de Loanda que l'on dit très riches en caoutchoucs. On songe également à relier par un embranchement le poste de San Salvador do Congo à la ligne principale. Mais il est douteux que l'on puisse disposer des fonds nécessaires à la réalisation de ce projet qui vise à permettre l'exploitation des mines de cuivre de Bembe. Enfin, on envisage l'ouverture d'un autre embranchement, de peu de longueur celui-ci (33 km. seulement), entre Cassalala et Dondo, ce dernier sur le Couenza, ainsi que le transfert du terminus de la ligne, de la gare actuelle de Loanda jusqu'à l'appontement construit sur l'île basse et longue qui ferme la rade. La ligne traverserait le bras de mer qui sépare cette jetée de la ville elle-même sur un pont qui partirait du promontoire du fort San-Miguel. La ligne de Loanda à Malange est à l'écartement de 1 m. 06 environ.

Dans le Sud de la colonie, le tracé de la ligne Mossamèdes-Chella a été étudié et levé jusqu'au 108e kilomètre et la ligne a été ouverte au trafic jusqu'au kilomètre 67 (Pedrogrande). Les travaux de cette ligne ont présenté de grandes difficultés dans la traversée des monts Chella. Il semble bien que la voie, qui est à l'écartement de 0 m. 60 seulement, soit réellement trop faible pour supporter l'effort qu'un chemin de fer de montagne impose à son matériel. Le rendement de la ligne, depuis que la reprise des hostilités contre les Couanhamas lui a donné un intérêt stratégique, n'aurait pas répondu aux espérances, en ce qui concerne le ravitaillement des troupes, et il serait question de porter l'écartement des rails à 1 mètre. On prête également l'intention au gouvernement, et la tournure prise par les événements dans cette partie de la colonie rendrait la nouvelle assez vraisemblable, de prolonger la ligne jusqu'à Houmbé.

Enfin, dans la région centrale de la colonie, une Compagnie dont le siège social est à Lisbonne mais qui a trouvé la plus grande partie de ses capitaux en Angleterre, pousse actuellement, avec une exceptionnelle activité, la longue ligne qui doit relier le littoral de l'Atlantique en partant de la baie de Lobito, un peu au Nord de Benguella, aux riches gisements de cuivre du Katanga. Il s'agit en réalité d'une entreprise anglaise que l'on doit à l'initiative de M. Williams. Nous nous contenterons ici de la signaler, le Bulletin devant consacrer prochainement à ce chemin de fer, ainsi qu'aux diverses tentatives qui sont faites en ce moment pour ouvrir le Katanga à l'exploitation, une étude spéciale.

AFRIQUE ORIENTALE

Nouveau chemin de fer au Mozambique. — La Compagnie à charte de Mozambique a fait savoir récemment qu'elle venait de terminer les études préliminaires d'une nouvelle ligne de chemin de fer dans l'Afrique orientale portugaise. Cette ligne, dont la longueur serait d'environ 320 kilomètres, partirait de Beira et, se dirigeant droit au Nord, atteindrait le Zambèze, probablement à la hauteur de Lacerdonia. Un embranchement établi sur la rive Sud du grand fleuve relierait la ligne principale à la province de Sena, où une compagnie anglaise a créé, il n'y a pas longtemps, d'importantes plantations de canne à sucre. Les études poursuivies jusqu'à ce jour permettent d'affirmer que la construction de la nouvelle voie n'offrira aucune difficulté, et qu'en raison de la nature des territoires qu'elle doit traverser, elle n'entraînera que des dépenses relativement peu élevées.

Chronique de l'Armée coloniale

Mutations. — Le général de division Gallieni, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14e corps d'armée, a été nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement de M. le général de division Voyron, placé dans la position de disponibilité hors cadres.

Inscriptions d'office. — Pour lieutenant de vaisseau de réserve M. Emile Gentil, enseigne de vaisseau de réserve; pour chevalier de la Légion d'honneur, M. Avril, lieutenant d'artillerie à Casablanca.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur au titre Maroc, commandeurs : les capitaines de vaisseau Vincent et Huguet; officiers, le capitaine de vaisseau Ytier, les médecins principaux Negretti et Santelli; le mécanicien en chef Berger, le commissaire principal Caroff; chevaliers, les lieutenants de vaisseau Legrosdidier, André, Cloître; les enseignes Gaign, Bourdon; le premier maître Coantin; le maître mécanicien Gouriou.

Est en outre nommé au grade d'officier : M. Paquet (Nicolas), armateur à Marseille, vice-président honoraire de la Chambre de commerce de Marseille : a fondé deux services de navigation à vapeur, le premier entre Marseille et le Maroc; le second entre Marseille, Constantinople, Poli et les autres ports de la mer Noire. Vient de rendre les plus grands services à la marine à l'occasion de l'expédition du Maroc. Chevalier du 15 avril 1890.

Sommaire du Supplément n° 8

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Un concours agricole à Mayotte. — Du mois de novembre 1908 au mois de mars 1909 se tiendra à Dzaoudzi un concours agricole colonial dans le but de faire connaître les richesses coloniales et les ressources de l'archipel des Comores.

S'adresser à M. Maurice Logre, commissaire général, à Dzaoudzi (Mayotte).

Le Congrès de l'Afrique du Nord. — Le succès considédérable qu'obtient dès à présent dans le public le prochain Congrès de l'Afrique du Nord, qui se réunira à Paris sous la présidence de M. Etienne du 6 au 10 octobre prochain, nous amène à indiquer à nos lecteurs les facilités de circulation qui seront accordées aux congressistes.

Du 3 au 13 octobre, les congressistes se rendant d'un point quelconque de la métropole à Paris, voyageront à demi-tarif sur tous les chemins de fer français. Ne pourront profiter de cette réduction que les congressistes qui en auront fait la demande au secrétariat général du Congrès *avant le 10 septembre*.

Les congressistes venant d'Algérie et de Tunisie bénéficieront en plus, pour la traversée, d'une réduction, sur le prix du passage, de 15 0/0 pour les billets d'aller simple et de 20 0/0 pour les billets d'aller et retour. Ces réductions sont accordées du 1er au 20 octobre par la Compagnie Transatlantique et du 26 septembre au 20 octobre par la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur et par la Compagnie de Navigation Mixte ; elles s'ententendent « nourriture comprise » pour la Compagnie Transatlantique et « nourriture non comprise » pour les deux autres Compagnies susmentionnées et ne pourront plus être garanties par le Congrès *après le 20 août*.

Ajoutons que les adhésions, dont le montant a été fixé à 10 francs, sont reçues par M. Depincé, secrétaire général du Congrès, 44, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE

L'Art allemand d'avoir une marine marchande aux dépens d'autrui, par RENÉ MAUZAIZE. Extrait du *Bulletin mensuel de la Société d'économie politique nationale*, 1908, n° 2. Prix : 2 fr. 50. Paris, 42, rue du Louvre.

Il serait utile de voir ce fascicule entre les mains de nos parlementaires comme de tous ceux pour qui les choses économiques et principalement de la marine ne sont pas étrangères. L'auteur s'est ingénié à nous présenter une page très attachante de l'histoire de l'Allemagne et celle-ci nous intéresse d'autant plus qu'elle touche à une des questions les plus captivantes de l'époque que nous traversons. Ce n'est pas sans luttes que le gouvernement de Berlin a atteint le résultat qu'il a obtenu. Le pays n'a pas saisi tout de suite l'intérêt qu'il fallait attacher à ce nouveau facteur qui avait été relégué, en quelque sorte, dans les villes hanséatiques, qu'on nommait la marine marchande, mais qu'à part quelques armateurs, personne ne considérait comme un levier susceptible de changer, en quelques années la face des affaires. Il a fallu, en Allemagne, l'énergie de Bismarck, sa ténacité, sa volonté, pour secouer une torpeur que de vieilles habitudes enracinées pouvaient seules excuser. Mais une fois la chose comprise et admise, quel mouvement, quelle activité, quelle solidarité et quelle discipline. Tous marchent dans un but commun, tous comprennent la nécessité de faire fructifier un instrument dont les effets doivent se répercuter sur tout le marché germanique. L'Etat, dont ils n'ont accepté, tout d'abord, qu'avec une certaine hostilité, les subventions, l'Etat n'est déjà plus qu'un facteur secondaire ; il peut concéder des tarifs de faveur sur ses chemins de fer, il peut encore accorder des subventions postales à certaines lignes de navigation, mais ce sont les particuliers, c'est tout le commerce allemand qui, par son initiative, ses pratiques, le fret de ses navires, est arrivé à conquérir la place énorme que nous lui voyons dans le monde.

La conservera-t-elle ? Pourra-t-elle lutter avec d'autres nations où on ne craint pas de faire entrer en ligne de compte une sorte de socialisme d'Etat, que d'autres appellent une simple commandite, mais qui n'en est pas moins une des mille formes du protectionnisme ? C'est là, peut-être, que toutes les nations en viendront les unes après les autres, surtout s'il est démontré qu'il ne s'agit plus seulement de faire beaucoup, mais qu'il importe encore de faire vite.

La Société noire et l'Afrique Occidentale Française, par GEORGES CHÉRON, docteur en droit, diplômé de l'École spéciale des langues orientales vivantes, avocat à la Cour d'appel, chez Bonvalot-Jouve, éditeur à Paris.

En présence du développement et de la prospérité de l'Afrique Occidentale, M. Georges Chéron s'est demandé à qui était dû les progrès incessants de cette vaste colonie. Sachant que l'Européen, dans ces parages tropicaux, ne peut rien faire par lui-même et qu'il doit limiter son action dans la direction à donner à l'œuvre générale, il a voulu se rendre compte de la valeur de l'auxiliaire que le Blanc rencontre là-bas et, dans une étude très documentée, il nous fait part de ses investigations. Il aurait pu donner pour titre à son travail : « Quest-ce que le Noir ? » C'est celui-ci, en effet, qu'il essaie, avec succès, de nous faire connaître. Non sans justesse, il se demande si nous autres, colonisateurs français, nous n'avons pas été un peu vite en besogne et s'il n'aurait pas été aussi bon qu'utile, au lieu de jeter bas tout l'édifice social indigène, de l'étudier et de conserver ce qui pouvait, dans ses institutions, aider les efforts qu'il nous faut tenter pour amener la civilisation chez ces peuples devenus nos collaborateurs.

C'est ainsi qu'il a été amené à étudier la famille noire dont la constitution était très forte et qui, grâce à sa forme patriarcale représentait la base de l'organisation sociale de ces peuples. C'est par un même enchaînement de faits qu'il se demande si, sous prétexte d'abolir l'esclavage, on n'a pas été quelquefois un peu loin en voulant supprimer la captivité qui n'en est, ici, qu'une forme très atténuée et représente la main-d'œuvre dont nous ne pouvons nous passer ? C'est en suivant le même système, qu'on pourrait appeler historique, que l'auteur arrive à craindre qu'on aille à une catastrophe, en enlevant les terres aux naturels, pour les donner aux colons. L'auteur aborde ces différentes questions, sans passion. C'est juridiquement, en quelque sorte, qu'il touche à chacune d'elles. Il appuie ses arguments sur une connaissance très approfondie de son sujet, qu'il a puisée en compulsant quantité d'ouvrages dont plusieurs sont dus à des voyageurs qui vivaient au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle. Grâce à ce concours, M. Georges Chéron a mis au jour des pages très substantielles d'où on peut tirer une vue générale sur le fond d'idées communes à tous les Noirs de l'Afrique Occidentale Française.

Le Nil Blanc et la récolte du coton, conférence faite à la Société khédiviale de Géographie, le 21 décembre 1907, par sir VILLIAM WILLCOCKS, ex-directeur général des réservoirs, traduit de l'Anglais, par Gaston Legrand, une brochure de 21 pages ; le Caire, Imprimerie nationale, 1907.

Il est impossible de ne pas reconnaître qu'en Egypte et au Soudan pendant de longues années, aucune culture ne pourra lutter contre celle du coton. Or, pour le coton, en Egypte comme au Soudan, il faut de l'eau, « dans le premier de ces pays du 19 mars au 15 octobre, dans le second du 15 mai au 15 mars, et partout du 15 mai au 15 juillet, c'est-à-dire alors que le débit du Nil est le plus faible ». Or, le débit du Nil pourrait répondre aux besoins de l'irrigation de tout le bassin, mais il est mal distribué. Il serait nécessaire d'emmagasiner quatre milliards de mètres cubes d'eau. Sir Villiam Willcocks a remarqué qu'il existe trois endroits « particulièrement propices à l'établissement de régulateur : Nimulé, près du lac Albert, le confluent du Sobat, et Khartoum ». L'œuvre à accomplir consisterait à régler ces réservoirs de façon à leur faire donner leurs eaux quand on en aurait besoin ; des dragues maintiendraient les communications entre les divers réservoirs « en élargissant et approfondissant quand cela sera nécessaire, en raccourcissant ici une longue courbe inutile, en bouchant là avec de la terre draguée une issue par où l'eau est gaspillée ». Ainsi, conclut sir William Willcocks, « l'irrigation parfaite et continuelle avec sa récolte sans rivale de coton succédera dignement à la majesté du système d'irrigation par bassin du temps des Pharaons avec ses champs de blé célèbres dans tout le monde connu ».

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17



Dix-huitième Année — **N° 9 — Septembre 1908**



BULLETIN DU COMITÉ DE l'Afrique Française

ORGANE DU

COMITÉ DU MAROC

FONDÉ PAR **HARRY ALIS**

et publié mensuellement sous la direction
de M. **Auguste Terrier**, secrétaire général du Comité,
avec la collaboration de MM. **O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil, Ernest Vincent, Ed. Payen, Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll,** etc.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général du **Comité de l'Afrique Française**
Paris, 21, RUE CASSETTE (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.
Adresse télégraphique : COMASIE PARIS

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce BULLETIN.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs.
Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro est joint le supplément n° 9.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité de l'Afrique Française

MM.

Ernest N. Verstraete, à Lille	30	»
Paul Battard, à Mustapha	20	»
Cie du Canal de Suez	24	»
Biblioth. des officiers du 3e colonial	20	»
Cercle militaire de Tenès (6 mois)	11	»
Bolling, à Paris	10	»
* Lieut. P. Chauvelot, à Bou-Anan	15	»
Rainaud, professeur de Faculté (1909)	10	»
Guillaud et Cie, à Lyon	15	»
A. Leroy, à Genève (2e semestre)	7	50
Sémichon, à Paris	10	»
A. Nielly, à Alger	16	»
Charles Jay, à Paris	24	»
L. Boudineau, vice-résident de France	15	»
Société des missionnaires d'Afrique	25	»
Réunion des officiers, Sidi-Bel-Abbès	24	»
Constancia, à Koulikoro	20	»
R. P. Paul Decottignies	10	»
Desachy, à Tanger	10	»
Paul Buffet, à Paris	10	»
E. Merwart, gouvern. des colonies	25	»
Vicomte E.-M. de Vogüé	100	»
Jean Chautard, à Paris	20	»
Jacqmin, à Paris	12	»
A reporter	483	50

Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — La lettre D indique les dons. — Pour permettre le contrôle, le *Bulletin* ne publie les souscriptions de chaque mois que dans le deuxième numéro qui suit leur recouvrement. — Les souscriptions inférieures à 10 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report	483	50
Massu, à Paris	20	»
Norès, inspect. des colonies	27	»
Capitaine G. Perrier	20	»
Schwenck, à Paris	25	»
Ch. Vergé, à Paris	50	»
C[ie] N'Goko-Sangha	24	»
D[r] Albier, à Lisieux	10	»
Baret, à Asnières	50	»
Bergougnan et C[ie], à Clermont-Ferrand.	20	»
N. Boulenger, à Amiens	10	»
Antoine Chiésa, à Marseille	10	»
Chopard, à Besançon	25	»
Deschryvène, à Malakoff	10	»
A. Descalis, à Vaugnies	24	»
Durand, à Bergerac	10	»
Lieut. Ferry, à Orléans	10	»
G. Fourchault, à La Villette-aux-Aulnes.	20	»
Capit. Merlin, à Arcachon (3[e] trimestre).	9	»
Paul Sargos, à Aureilhan	50	»
Sperry, à Montjean	10	»
Société de Géographie de Lyon	25	»
R. P. Mazé, à Saint-Louis de Carthage	20	»
Chef de la section des affaires indigènes de la division d'Oran	25	»
Rozis, à Alger	12	»
Saurin, professeur à Tunis	10	»
Lieut. Faucompré, à Beni-Ounif	15	»
Lefèvre, à Saint-Calais	10	»
Dubuisson, à Paris	15	»
Command. P. Dessens, à Verdun	12	»
Lieut. P. Bavière, à Casablanca	15	»
Lieut. Sougnac, de l'infanterie coloniale.	12	»
Souscriptions diverses	9	»
Total	1.067	50

A NOS CORRESPONDANTS

Nous informons nos correspondants et nos amis que les dépêches expédiées au Comité de l'Afrique Française et au Comité du Maroc peuvent être désormais adressées sous l'adresse télégraphique COMASIE PARIS.

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin *sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité*, 21, *rue Cassette.*

Sommaire du Supplément n° 9

L'EUROPE ET MOULAY HAFID

La politique française recueille les fruits de son incertitude. Nous voici presque revenus à la situation compliquée de 1905. La roue, qui tourne toujours vite au Maroc, s'est affolée pendant le mois que nous venons de passer ; la panique d'une mahalla mal constituée a ruiné la cause d'Abd el Aziz : réfugié au milieu de nos troupes de la Chaouïa, le sultan vaincu peut y méditer sur les conseils qui l'ont empêché au début de 1905 d'accepter les propositions françaises dont l'application eût sauvegardé sa situation et même affermi son pouvoir.

Ces événements, dont on trouvera plus loin le récit détaillé, ont également fait un sort à l'indifférence transcendantale où notre gouvernement se complaisait et dont la Chambre des Députés aimait à se dissimuler les dangers et la faiblesse sous des ordres du jour pompeux couronnant des déclamations sonores sur la neutralité, devant l'incendie marocain, des maîtres de l'Algérie-Tunisie. On avait cru pouvoir s'abandonner à une politique tranquille, à une « solution de tout repos », qui permît de gagner sans secousses le moment idéal où la responsabilité de l'ordre serait passée au pouvoir makhzénien. On n'oubliait que la nécessité de raffermir ce pouvoir libérateur. Aux deux impuissances aziziste et hafidiste qui se contemplaient depuis bientôt un an, on en a ajouté une troisième, l'impuissance française. Celle-ci était volontaire. Qui donc reprochait un jour au ministre des Affaires étrangères de « faire la politique de Rabat » ? Elle n'a jamais été faite. Ne jouez pas sur le mauvais cheval ! lui disait-on aussi. On n'a pas joué du tout : on a assisté à la course où tant d'intérêts nationaux étaient engagés en spectateurs bénévoles, tout au plus curieux, se gardant bien d'encourager l'un des champions et prêts à dire : Mektoub ! au résultat, quel qu'il fût.

Rien ne s'opposait pourtant à une action plus efficace. Les articles de ce *Bulletin* l'ont bien prouvé depuis un an et surtout au moment où notre vigoureuse intervention militaire et le prestige dû à nos succès dans la Chaouïa et chez les Beni-Snassen préparaient les voies au rétablissement de l'autorité du sultan. Le concours qui lui eût permis de rendre la paix à son empire n'allait point contre les stipulations de l'Acte d'Algésiras et il se fût justifié d'autant mieux que son concurrent avait pris nettement position d'adversaire de l'Europe et de la France. Abd el Aziz succombe au parti qu'il avait pris de faire une politique européenne et de solliciter nos conseils.

Mais ceci est déjà de l'histoire ancienne, un chapitre de plus et très regrettable à ajouter au récit de nos fautes par abstention. L'actualité est si pressante qu'il faut avant tout aviser à sortir de la nouvelle crise, internationale plus encore que marocaine, qui vient de s'ouvrir. Elle rappelle par

bien des points, comme nous le disions tout à l'heure, celle de 1905.

Le pouvoir d'Abd el Aziz n'existe plus en fait et le concurrent qui a triomphé de lui est celui qui nous a combattus et qui a pour soutiens la xénophobie marocaine et le concours, hier dissimulé, aujourd'hui avoué, de l'Allemagne.

Surpris tout le premier par un succès foudroyant et inexplicable qu'il n'a rien fait pour préparer ni pour mériter et qui lui est venu au moment où tout allait s'écrouler autour de lui, il n'a pu dire encore s'il serait sultan ce qu'il était prétendant, s'il compte faire une politique d'entente avec l'Europe ou continuer la politique de la guerre sainte. Il sait bien que celle-ci, bonne dans l'opposition, n'est pas possible au pouvoir, et que le Maroc ne peut plus aujourd'hui vivre enfermé dans son farouche isolement ni séparé du reste du monde par des barrières théoriques que les tribus de la frontière orano-marocaine, entre autres, voudront toujours ignorer. Mais que peut-il penser de l'appui inattendu qu'il trouve dans l'action isolée de l'Allemagne? C'est contre l'Europe qu'elle le pousse, contre cet accord d'Algésiras qui nous fut si brutalement imposé et dont notre loyauté se fait aujourd'hui une arme défensive contre elle. Comme Abd el Aziz en 1905, Moulay Hafid, du fait de l'attitude de la chancellerie de Berlin et de la mission de M. Vassel à Fez, devient une carte dans le jeu marocain et international de l'Allemagne. Oui, c'est bien la situation de 1905. Mais ce n'est plus seulement contre l'entente franco-anglaise, c'est contre l'accord européen signé par elle-même à Algésiras que l'Allemagne se porte, en entraînant Moulay Hafid avec elle.

Tel est le nouveau spectacle que nous donne l'anarchie marocaine. La rentrée d'Abd el Aziz dans notre jeu et les succès du général d'Amade nous avaient permis d'autres espérances! Reconnaissons du moins que le gouvernement français semble résolu cette fois à envisager le problème dans son ampleur. Il ne s'est pas laissé intimider par les tentatives allemandes qui tendaient à faire reconnaître Moulay Hafid sans conditions et qui nous ont rappelé la brutalité de certains documents du *Livre Jaune* de 1905. Il a affirmé dès le premier jour que Moulay Hafid doit donner des gages à l'Europe et aux deux puissances investies par l'Acte d'Algésiras d'un mandat spécial. Il a négocié avec l'Espagne la liste des garanties qu'il convient d'exiger et, à l'heure où nous écrivons, ces garanties sont soumises à l'approbation des puissances.

C'est un terrain excellent, où il peut attendre l'issue de la crise internationale soulevée à propos de la défaite d'Abd el Aziz par l'attitude de l'Allemagne. Mais, après la solution de cette crise, le problème marocain sera de nouveau posé, et les données nouvelles qui y sont apportées par le succès de Moulay Hafid sont malheureusement presque toutes défavorables aux intérêts de la France.

***

Notre Action en Mauritanie

Le gouvernement s'est résolu à mettre fin à la situation incertaine dans le Nord de la Mauritanie. Depuis deux ans nos postes et nos reconnaissances sont exposés à des attaques dont on a pu lire le récit au fur et à mesure dans ce *Bulletin*. Le *Livre Jaune* marocain a montré qu'elles étaient pour beaucoup le contrecoup de l'agitation soulevée contre nous au Maroc et les vrais responsables en sont Ma-el-Aïnin et ses « hommes bleus » et quelques marabouts de la Seguiet-el-



SIDI TERRADE, CHEF MAURE

Hamra et de l'Adrar qui poussent les Maures contre nous.

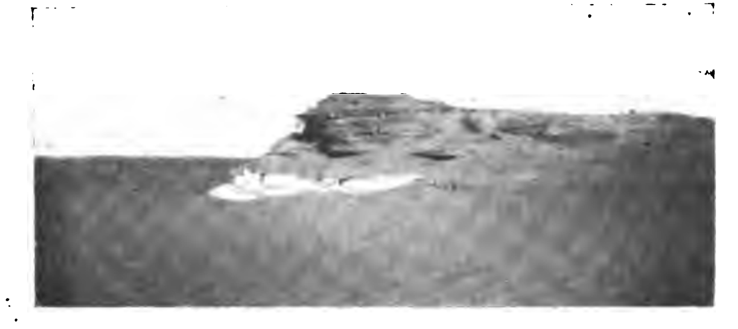
Tout récemment encore, on a signalé une incursion contre Port-Etienne, près du cap Blanc, et l'attaque, le 24 juillet, d'une reconnaissance commandée par le capitaine Berger.

Au Conseil des ministres du 8 septembre, M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, après entretien avec M. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, a développé les raisons d'une action immédiate pour mettre fin aux incursions agressives, aux actes de pillage et de brigandage et aux attaques contre nos protégés et nos tribus dont ne cessent de se rendre coupables les tribus dissidentes de l'Adrar.

La note officieuse suivante précise les intentions du gouvernement :

Il ne s'agit point de faire la conquête de l'Adrar en vue d'une occupation permanente de ce pays et d'une nouvelle

extension de nos possessions africaines. Nos intentions tendent seulement à l'organisation d'une forte colonne de police qui recevra exclusivement pour mission de purger ce pays de tous ses éléments de trouble et de désordre, et de réduire une fois pour toutes le millier de guerriers



LE CAP BLANC

dissidents qui font encore obstacle à notre œuvre de pacification. Lorsque cette tâche sera accomplie et l'ordre rétabli, nos troupes se retireront sur les positions de l'arrière précédemment occupées.

La Mauritanie, qui n'emploie que des troupes indigènes recrutées en Afrique occidentale, dispose déjà sur place d'effectifs suffisants pour la constitution de cette force de police qui se concentrera au Tagant avec un millier de fusils environ. Il n'en résultera aucune augmentation des cadres européens (officiers ou sous-officiers) précédemment affectés à la Mauritanie.

La colonne trouvera tous les éléments nécessaires à sa formation dans les unités indigènes stationnées sur le territoire. Ces dernières d'ailleurs, à la suite des récents événements, ont dû être renforcées et mises sur le pied de guerre par le recrutement de 250 Sénégalais. Des goums fournis par les tribus maures soumises lui donneront, en outre, un utile concours.

On estime à environ 1.500.000 francs la dépense résultant des opérations qui vont être entreprises.

Ne cherchons point la différence entre « l'opération de police » projetée et la « reconnaissance » ou « expédition » dont le nom effraierait sans doute les timidités du Parlement. Le ministère des Colonies a raison d'agir contre les Maures de l'Adrar. Mais il faut bien espérer que l'effort qu'il a ordonné ne sera point seulement une action momentanée et que la sécurité et la tranquillité de la Mauritanie seront définitivement assurées.

AUGUSTE TERRIER.

LA
REPRISE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO
PAR LA BELGIQUE

L'annexion du Congo par la Belgique est chose faite. L'Etat Indépendant a vécu et la Belgique a maintenant une vaste colonie. La Chambre des représentants et le Sénat ont l'un et l'autre voté le traité d'annexion, l'acte additionnel et la Charte coloniale. Après être restés longtemps sur le métier à la Chambre des représentants, ces divers textes ont été assez promptement votés au Sénat. C'est le 20 août 1908 qu'après de laborieux débats dont nous avons ici, chaque mois, relevé les principaux incidents, la Chambre des représentants a, par 83 voix contre 54 et 9 abstentions, voté l'annexion et la loi coloniale par 90 voix contre 48 et 7 abstentions. Alors qu'il n'avait pas fallu moins de 45 séances à la Chambre pour épuiser la discussion, le Sénat n'en a eu besoin que de 13 et le 9 septembre il adoptait le traité de cession par 63 voix contre 24 et la charte coloniale par 66 voix contre 22, sans modifier en aucune façon les textes qui lui avaient été transmis et rendant ainsi inutile le renvoi du projet devant la Chambre. Une fois le vote acquis à la Chambre, le résultat ne faisait d'ailleurs plus de doute et, au lendemain du 20 août, des publicistes belges pouvaient justement écrire que depuis la proclamation de l'indépendance nationale aucune décision aussi grave n'avait été prise par le Parlement.

Dès maintenant une ère nouvelle s'ouvre à la fois pour la Belgique et pour le Congo. Pour la Belgique d'abord, car ce pays avait beau avoir des relations économiques très étroites avec l'Etat Indépendant et lui avoir à plusieurs reprises servi de banquier, il n'en était pas responsable devant le monde. Les critiques si abondantes et si sévères que l'Angleterre et les Etats-Unis adressaient à l'administration congolaise ne l'atteignaient point. Le roi Léopold était souverain absolu de l'Etat Indépendant et la Belgique en tant que nation n'avait aucune part à l'administration des territoires congolais. Maintenant il va en être autrement.

Nous avons signalé les conversations diplomatiques qui, durant toute cette année, se sont poursuivies entre la Belgique et les cabinets de Londres et de Washington. D'abondants documents diplomatiques ont été publiés qui les relatent. Les derniers de ces documents montraient que l'Angleterre souhaitaitl 'annexion, considérant cette mesure comme une assurance que des réformes seraient réalisées qui satisferaient à ses observations. Mais aujourd'hui que l'annexion est votée, le *Times* fait remarquer que les assurances données par le gouvernement belge concernant son attitude après l'annexion sont un peu trop vagues. Il est évident, dit le grand organe de la Cité, que sir Edward Grey et ses collègues sont d'avis que la Belgique n'a pas donné toutes les garanties qu'elle était en mesure de donner. « La Belgique ne peut légitimement pas annexer l'Etat Libre du Congo et l'Etat Libre ne peut légitimement consentir à une telle annexion sans le consentement des puissances. Ce consentement sera rapidement et joyeusement accordé par l'Angleterre, si la Belgique nous donne d'abord les garanties que demande le secrétaire colonial. Lorsque ces garanties seront présentées, leur nature sera considérée dans un esprit large et généreux ; mais elles devront être adéquates aux fins que nous avons en vue. Le secrétaire d'Etat nous a assurés que ces garanties seraient soigneusement examinées et qu'aucune décision définitive engageant la responsabilité de l'Angleterre ne sera prise avant qu'elles n'aient été données. »

Il ressort de cet article du *Times* que la Belgique va avoir à compter avec les puissances signataires de l'Acte de Berlin ou tout au moins avec l'Angleterre et les Etats-Unis et que la question internationale dont ont joué si abondamment les adversaires de l'annexion, tant à la Chambre qu'au Sénat, demeure ouverte. Il sera encore beaucoup question de l'Acte de Berlin; mais il ne paraît pas que l'Angleterre soit fondée à invoquer l'article 34 de cet Acte pour poser des conditions à sa reconnaissance de l'annexion.

Au point de vue international, toutefois, il est un point que l'annexion se trouve avoir résolu. Le droit de préemption de la France qui ne pouvait pas, on le sait, être opposé à la Belgique et ne devait s'exercer que si la Belgique renonçait à annexer le Congo, tombe du fait de l'annexion. La Belgique et la France vont probablement confirmer maintenant la convention qu'avaient signée en 1895 M. Hanotaux et le ministre de Belgique en France, convention qui substituait le gouvernement belge à l'obligation contractée sous ce rapport par l'Etat Indépendant (1).

Par les votes du 20 août et du 9 septembre, c'est un territoire presque centuple du sien que la Belgique s'est annexé puisqu'elle n'a que 29.455 kilomètres carrés, alors que le Congo en a environ 2.350.000; un aussi vaste territoire encore très imparfaitement mis en valeur, bien que

(1) Voir le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* de janvier 1908, p. 15.



l'œuvre de pénétration ait été ici beaucoup plus rapide et féconde qu'en beaucoup d'autres pays neufs, exigera de grands efforts. La Belgique est un pays entreprenant et riche, cette tâche lui conviendra ; mais il est évident que cette œuvre va avoir une répercussion profonde sur la Belgique et les finances belges. Au montant des deux fonds de 45 et de 50 millions prévus par l'acte additionnel au traité de cession et que la Belgique va avoir à constituer, il faudra ajouter d'autres sacrifices financiers. Ces sacrifices paraissent devoir être d'ailleurs largement compensés dans l'avenir; mais pour les très prochaines années, il y aura vraisemblablement plus à répandre qu'à recevoir, car. — et ici nous arrivons à considérer les effets de l'annexion au point de vue du Congo et non plus à celui de la Belgique seule, — des modifications vont s'imposer dans l'administration de ce pays. Ces modifications qui toucheront au régime fiscal, au régime foncier et au régime du travail, diminueront probablement, de façon momentanée les bénéfices qu'on peut espérer du pays.

Toutes choses resteraient en l'état, que les conditions économiques ne sont pas très favorables aux deux produits qui sont quasi actuellement les deux seuls facteurs du commerce congolais : le caoutchouc et l'ivoire. Le caoutchouc a subi ces temps derniers une dépréciation très considérable et des concurrences s'affirment en quelques pays, comme Ceylan par exemple ; quant à l'ivoire, le commerce a surtout vécu sur les réserves accumulées, lorsque le pays n'était point ouvert aux Européens, mais ces réserves ne sont pas inépuisables et si la crise pour le caoutchouc peut n'être et ne sera probablement que temporaire, il n'en est pas de même pour l'ivoire. Cependant le Congo peut et doit trouver d'autres aliments à son commerce d'exportation et les Belges se montreront prévoyants en travaillant à les multiplier.

Nous avons signalé que la Chambre des représentants avait, malgré l'opposition du gouvernement, adopté un amendement de M. Wœste stipulant que la Belgique ne prend aucun engagement à l'égard de la dette actuelle de la colonie et ne pourra intervenir qu'avec le consentement du Parlement et en vertu d'une loi spéciale, au cas où la colonie ne pourrait plus faire face au service de cette dette. Le Sénat n'ayant apporté aucune modification au texte adopté par la Chambre, cette disposition est passée en force de loi. Elle ne paraît pas avoir la portée qu'on lui a attribuée. Le traité de cession stipulant que la Belgique reprend le Congo avec son actif et son passif, il n'est pas douteux que la dette est comprise dans cette disposition et que la loi coloniale ne peut la modifier. Dans ces conditions, il est intéressant de savoir quel est le montant actuel de la dette congolaise. Cette dette s'élève à 326.226.625 fr., dont voici la nomenclature dans l'ordre des dates où les emprunts furent créés :

	Francs.
Emprunt 1887 2 1/2 0/0	422.200
— 1888 lots	150.000.000
Avances belges	31.804.115
Emprunt 1896 4 0/0	1.500.000
— 1898 4 0/0	12.500.000
— 1901 4 0/0	50.000.000
— indirect	25.000.000
— 1904 3 0/0	30.000.600
— 1906 4 0/0	25.000.000

...Sur le total des 326.000.000 de francs, plus de 31.000.000 ont été jusqu'ici à charge de la Belgique sans compensation, le pays les ayant avancés avec la condition qu'ils ne deviendront productifs d'intérêts à 3 1/2 0/0 que si la Belgique refusait d'annexer le Congo.

Le service de l'emprunt à lots ne comporte aucune charge grâce aux fonds de garantie et même, comme le fait observer le *Moniteur des Intérêts matériels*, l'existence de ce fonds permettrait une opération de trésorerie très avantageuse pour la Belgique : la substitution au fonds de garantie actuel d'une obligation générale du Trésor belge inconvertible et suffisante à assurer le service de la partie émise de l'emprunt du Congo. Le Trésor belge entrerait ainsi en possession du fonds de garantie dont la valeur est de 75 millions présentant un boni de 12 millions.

En somme, dans l'hypothèse gratuite où le service de la dette congolaise incomberait tout entier à la métropole, celle-ci n'aurait que la charge supplémentaire d'un capital de 150 millions de francs, ce qui n'est certes pas excessif vu les ressources du pays qu'elle annexe.

Il faut noter encore que l'annexion va avoir pour conséquence la création en Belgique d'un ministère des colonies ou tout au moins d'une administration coloniale qui sera rattachée à l'un des départements ministériels existants, ainsi que cela s'est pratiqué longtemps en France. Que ce soit l'une ou l'autre de ces solutions qu'on adopte, il sera intéressant de suivre le fonctionnement de la nouvelle administration coloniale belge et nous n'y manquerons pas. Il semble d'ailleurs qu'on puisse dire dès maintenant que nos voisins feront une œuvre intéressante et que le Congo, entre leurs mains, sous le contrôle du Parlement et de l'opinion, devant des prétentions de pays étrangers qui, tout en paraissant décidés à faire à la Belgique un large crédit, n'ont point cependant désarmé, ne saurait que prospérer.

On peut, en somme, fermement espérer que la Belgique ne regrettera point d'être devenue puissance coloniale et que le monde civilisé applaudira un jour à la façon dont elle aura compris sa tâche.

E. P.

LES PROBLÈMES CONGOLAIS

(*Suite*) (1).

La première question domine les autres, car tout en découle logiquement.

La France veut-elle réaliser l'occupation véritable du Congo ou bien a-t-elle l'intention de se contenter de teinter seulement les cartes de couleurs montrant aux enfants de nos écoles que le Congo français est dans sa zone d'influence?

Dans toutes nos autres colonies, la France a dû faire de gros sacrifices d'hommes et d'argent pour assurer la conquête militaire, pour briser les pouvoirs constitués ou tout au moins les contraindre à accepter notre tutelle, lorsque nous n'entendions pas nous substituer à eux complètement. Par suite de l'état inorganique du Congo, la pénétration a pu se faire au contraire pacifiquement presque partout, car des combats sérieux n'ont eu lieu qu'au Chari, où nous avons trouvé des pouvoirs constitués. Partout ailleurs, il n'y a eu que des opérations de police. Nos explorateurs sont passés à force de patience, de témérité, souvent aussi au moyen de cadeaux et finalement ils sont arrivés assez avant leurs concurrents européens pour donner diplomatiquement ce vaste pays à la France.

Une seule chose est à regretter: c'est que le gouvernement n'ait pas mis à leur disposition des moyens suffisants pour arriver toujours bons premiers, ce qui aurait permis de nous assurer certains débouchés qui nous manquent et d'avoir tout le bassin de la Sanga, par exemple, ce qui serait fort utile. Ne faut-il pas reconnaître, en effet, que notre Congo est comme coupé en deux, comme étranglé à hauteur d'Ouesso, ce qui est une gêne et augmente les difficultés que nous avons à vaincre?

(1) *Bulletin*, 1908, août, p. 274.

Illusionnés par les succès remportés par Brazza et ses élèves, l'opinion publique et le Parlement ont confondu pénétration et occupation. On a cru que la seconde était faite, alors que la reconnaissance générale du pays n'était pas encore achevée et il y a dix ans, mettant la charrue devant les bœufs, on a cru pouvoir donner en concession presque tout ce pays encore aux trois quarts inconnu.

Lassés des grosses dépenses de conquête militaire, des efforts faits pendant un demi-siècle en Algérie, en Tunisie, en Indo-Chine, au Sénégal, au Soudan, à Madagascar. nos hommes politiques ont essayé de la méthode de pénétration commerciale et pacifique préconisée par quelques théoriciens qui, ayant étudié dans les livres, s'étaient illusionnés sur ce que certains de nos voisins avaient fait.

Maintenant que dix ans se sont écoulés depuis cette époque, il faut loyalement reconnaître l'erreur commise et déclarer bien haut qu'à moins d'abdiquer, un Etat ne peut renoncer à ses droits régaliens et se désintéresser, même momentanément, des questions concernant la sécurité, l'administration, la justice, Seuls les travaux publics peuvent être concédés, mais encore après des précautions préalables. Il faut notamment que le plan général, les avant-projets aient été étudiés de près par l'Etat, qui doit savoir ce qu'il concède, quels sont les avantages qu'il donne, les charges qu'il impose. Bref, il ne faut pas qu'il engage son avenir et celui des concessionnaires en donnant des billets de loterie.

Il nous faut donc réaliser au Congo ce que nous avons fait depuis longtemps ailleurs, c'est-à-dire occuper réellement tout le pays, les bonnes comme les mauvaises régions, car on ne peut dissocier un tout. L'histoire du monde est d'ailleurs là pour nous rappeler combien les occupations limitées sont fragiles et combien elles réservent de désillusions à ceux qui s'en contentent.

Cette occupation, très différente d'une conquête, est relativement facile, puisqu'on ne se lance pas à travers l'inconnu, comme lors de chacune des expéditions coloniales que nous avons dû mener à bien jusqu'ici.

Géographiquement le pays est connu, les populations ont été étudiées, nous sommes au courant des rivalités qui les divisent, des liens qui les unissent, en un mot il nous est possible de faire simultanément de l'occupation et de la politique indigène. Grâce à la seconde, il nous sera possible de faire l'occupation avec un minimum de frais et de risques.

Ainsi, nous pouvons, dès maintenant, être sûrs de n'avoir jamais à lancer des colonnes d'un millier de fusils, sauf peut-être une fois pour planter le drapeau tricolore à Abecher. Les groupes destinés à assurer notre domination dans le Congo proprement dit devront se composer de détachements ayant un objectif commun, mais dont les effectifs varieront entre 15 et 100 hommes au plus. La grande forêt, les difficultés d'y circuler et de s'y ravitailler, l'obligation de marcher toujours à la file indienne, le manque de cohésion des villages, la timidité des habitants, qui s'affolent facilement et attaquent parfois par crainte, rendent des effectifs plus importants peu maniables, coûteux et parfois nuisibles même.

Ayant à opérer dans un pays où l'anarchie sociale règne en maîtresse, nous ne pouvons viser à la tête et nous sommes amené fatalement à faire de l'occupation et de la politique de détail. Il nous faut créer, au moins au début, de petits postes, dont le nombre pourra, au bout de cinq à dix ans, être réduit, lorsque le télégraphe, les routes, les chemins de fer auront transformé le pays, auront facilité le commandement et auront agrandi le rayon d'action de chacun d'eux.

Pour l'instant, il faut admettre que le poste type, composé de 3 Européens (abstraction faite des employés sédentaires), fort de 50 à 70 fusils, a un rayon de commandement effectif de 30 kilomètres en forêt et de 50 en pays de brousse ou de prairie. Dans les zones à tendance saharienne, ce rayon d'action peut atteindre une centaine de kilomètres.

Ces chiffres montrent qu'il faut prévoir l'existence dans un avenir peu éloigné (5 ans environ) de 2 régiments de tirailleurs indigènes à 3 bataillons chacun et d'une garde indigène forte de 3.000 à 3 500 fusils, soit un total voisin de 10.000 hommes, c'est-à-dire 1 fusil par 1.000 habitants et par 180 kilomètres carrés.

Dans le tableau publié dans le *Bulletin* d'octobre 1905 nous constations qu'en 1904 la proportion était en Afrique occidentale, de 1 fusil par 850 habitants et 190 kilomètres carrés, pendant qu'à Madagascar elle était de 1 fusil par 224 habitants et par 53 kilomètres carrés.

Au début de 1908, les effectifs prévus pour les forces militaires s'élèvent seulement à 2.427 indigènes et 178 officiers ou sous-officiers européens (non compris 40 médecins, infirmiers, intendants, comptables, etc.).

Le total de la garde régionale prévue au budget de 1908 est de 1.770.

Avec la certitude de disposer dans cinq ans de ces 10.000 fusils, il ne sera pas difficile de faire un plan d'occupation méthodique permettant de digérer peu à peu tout le pays. Il sera nécessaire de prévoir dès le début la création de 4 ou 5 centres, où seront rassemblées des forces de réserve, qui permettront de renforcer rapidement les postes autour desquels il sera nécessaire de faire une démonstration momentanée.

D'un autre côté, il faudra organiser quelques camps d'instruction pour la garde régionale de façon à ne détacher dans les postes que des gens exercés et disciplinés.

Evidemment ces créations coûteront de l'argent, mais qui veut la fin veut les moyens. Pourquoi reculer? N'est-ce pas pour être acculé à mieux sauter? Ne faut-il pas chercher à opérer sans à-coups et sans gros risques? Le système débrouille, qui a rendu autrefois des services incontestés, doit disparaître et être remplacé par de la méthode, de la prévoyance et de la conti-



nuité. Ce sont les seuls moyens de faire œuvre durable et définitive.

***

Dans un pays aussi vaste que le Congo (plus grand que trois France) aussi divers, aussi peu connu, où les indigènes sont de races si nombreuses, où l'organisation sociale est si différente où les communications postales sont si lentes, où les lignes télégraphiques sont rares et fonctionnent mal, on se trouve en face de difficultés de commandement considérables, qui imposent la décentralisation encore plus que dans un pays ayant de l'unité.

Dans le cas qui nous occupe, il ne faut pas seulement veiller à ce que les pouvoirs centraux ne se congestionnent pas et ne compliquent pas toutes les questions en voulant les trancher, ce qui entraîne des lenteurs, des complications nuisibles à la bonne marche des services, mais bien ne demander à ces pouvoirs que ce qu'ils peuvent rendre réellement.

Or, n'est-ce pas exiger beaucoup déjà que de les charger de donner des directives, de définir des pouvoirs, des attributions, d'étudier des projets d'ensemble, d'imposer à tous de la cohésion dans les efforts, de l'unité dans la diversité et d'assurer enfin une surveillance et un contrôle rapide, efficace sans être cependant tracassier?

Veut-on que des bureaux centraux, ignorant les mille conditions de temps, de lieu, de milieu, si diverses et si essentiellement variables, dans un pays neuf, puissent diriger effectivement, donner des ordres et des instructions de détail? Encore si des études complètes et détaillées existaient, si des cartes à grande échelle étaient éditées, si des renseignements nets, précis, sûrs concernant chaque question étaient classés avec méthode, pourrait-on tenter de demander à des hommes ayant auparavant parcouru et étudié toute cette vaste colonie, de diriger des chefs-lieux et de rédiger des ordres assez nuancés pour être applicables là où on les reçoit?

Une bonne organisation laisserait aux autorités locales le soin d'adapter aux régions les idées générales préconisées par les chefs-lieux et de les faire exécuter, le tout sous leur pleine et entière responsabilité. Dégagés ainsi des mille détails, qui absorbent et paralysent, on pourrait dans les chefs-lieux de colonie et au commissariat général étudier sérieusement les projets d'ensemble, les discuter, centraliser les renseignements divers, les comparer, les contrôler, en dégager des idées générales formant peu à peu un corps de doctrine, que l'on ferait connaître au public métropolitain et à tous les Européens de la colonie, fonctionnaires et colons, de façon à créer une opinion éclairée, consciente des intérêts généraux, au lieu d'être particulariste à l'excès comme actuellement. Bref, il faut qu'au lieu de se contenter d'administrer on songe aussi à gouverner.

Commissaire général et Lieutenants Gouverneurs doivent en outre se considérer comme des organes de cassation ou d'appel, laissant aux autorités locales le soin d'instruire et de juger en première instance toutes les questions administratives.

En réalité, pour remédier à l'anarchie, au manque d'esprit de suite, de persévérance, que l'on a souvent reproché, à juste titre parfois, au Congo, il faut non pas la centralisation, qui a été tentée à certains moments, car elle paralyse tout, mais bien une décentralisation raisonnée, combinée avec l'exposé d'idées directrices justes et de programmes bien adaptés aux pays divers, qui composent cette grande colonie.

Jusqu'ici, les autorités locales ont presque toujours été abandonnées à elles-mêmes, n'ayant ni archives, ni instructions générales, ni attributions bien définies. Elles ont dû souvent parer, avec des moyens insuffisants à des événements, qui semblaient imprévus, uniquement parce qu'on n'avait pas cherché à envisager toutes les hypothèses, parce qu'on avait coutume de vivre au jour le jour, sans tenter de prévoir, de deviner l'avenir.

Il serait donc désirable de voir continuer la décentralisation commencée par le décret du 11 février 1906 en organisant des pouvoirs locaux forts et en donnant les grands commandements à des fonctionnaires jouissant à la fois de l'autorité de la fonction et du grade.

Dans une nouvelle organisation, on devrait donc mettre à la tête du Moyen-Congo, non plus un administrateur en chef, mais bien un Gouverneur et prévoir une série de régions ou de provinces, dirigées par des officiers supérieurs ou des administrateurs titulaires, ayant des pouvoirs propres, des attributions très étendues, mais bien définies. Il ne faut pas que ce soient de simples agents de transmission, d'exécution ou de contrôle. Ils doivent avoir à la fois des initiatives et des responsabilités.

D'ailleurs l'arrêté du 1er avril 1908 sur l'indigénat donne aux administrateurs des pouvoirs de répression et dans les décrets de 1899 (celui sur le domaine public notamment) on confère au chef de région, dans divers cas, une juridiction de première instance.

Ne serait-il pas logique de considérer les chefs de région ou de province comme des sortes de préfets, les chefs de cercle comme des sous-préfets, ayant en plus certaines des attributions des maires de nos communes?

Jusqu'ici, au Congo, par mesure d'économie, les commandants de région ont presque toujours été des administrateurs adjoints ou des capitaines. N'est-ce pas là une des raisons qui font que l'on a hésité à leur donner des pouvoirs ou des prérogatives qu'ils ont été obligés d'exercer souvent en fait? Ainsi, théoriquement, ils n'ont pas le droit d'engager de leur propre initiative des opérations de police, mais en réalité, vu l'urgence, ils ont dû souvent se porter au secours de factoreries, de missions d'explorations en danger, de villages razziés, et poursuivre des opérations de répression, qui parfois étaient achevées avant même

qu'au chef-lieu de la colonie on ait eu le temps d'apprendre l'incident initial.

Mais cette organisation de pouvoirs locaux ayant une certaine autonomie est encore insuffisante. Il semble nécessaire de serrer la vérité de plus près en partageant le Congo en trois zones correspondant à l'état de notre autorité dans le pays.

On aurait ainsi : 1° une zone administrée; 2° une zone d'influence; 3° une zone insoumise.

Tous les ans, au début, des arrêtés des Lieutenants Gouverneurs délimiteraient les périmètres variables de ces zones, qui naturellement s'enchevêtreraient les unes dans les autres, formeraient des îlots, comme cela arrive en Algérie pour les communes de plein exercice, pour les communes mixtes et les territoires de commandement.

Naturellement les législations applicables à chacune des deux premières zones ne seraient point identiques et aucune, sauf le droit des gens, ne s'appliquerait à la troisième.

Ainsi, par exemple, les articles 10, 12, 13, etc. de l'arrêté sur l'indigénat (1er avril 1908), qui concernent la sorcellerie, le tapage, l'ivresse, la non-déclaration des maladies contagieuses du bétail, etc., n'existeraient pas dans la zone d'influence où notre autorité étant seulement en train de s'asseoir, il serait mauvais de heurter de suite les coutumes indigènes même choquant nos idées.

De même, on pourrait faire les distinctions suivantes : dans la première zone, l'administrateur, qui est le délégué naturel du Lieutenant Gouverneur et le représentant des divers services qui n'ont pas d'agents permanents dans la circonscription, serait seul chargé de veiller à l'application des lois, décrets et règlements, soit directement, soit par l'intermédiaire des agents placés sous ses ordres, et par suite aurait à surveiller les contrats de travail, à trancher toutes les questions intéressant aussi bien les concessionnaires que les simples colons et commerçants lorsqu'elles se passeraient dans cette première zone, tandis que dans la zone 2 les inspecteurs des sociétés concessionnaires en mission agiraient vis-à-vis des indigènes comme délégués de l'Administrateur qui, seul au courant de l'état réel de notre influence, peut donner des directives sur ce qu'il est prudent de demander ou de tolérer et que dans la zone 3 l'inspecteur aurait des pouvoirs propres, définis par des instructions rédigées en commun par le Lieutenant Gouverneur et le Commissaire spécial.

Avec cette division rationnelle du pays, on ne verrait plus l'administration responsable, même moralement, de faits : esclavage, razzias, anthropophagie, sévices exercés sur les indigènes par des Européens isolés, abandonnés à eux-mêmes, à des centaines de kilomètres de tout poste administratif, pouvant les protéger ou les contrôler, faits que les autorités ignorent et ne peuvent en tout cas, faute de moyens nécessaires, empêcher, prévenir ou même punir.

Cela enlèverait à la métropole l'illusion, si funeste, de croire que tout le Congo est occupé administrativement, qu'il est soumis à de mêmes règles communes. Grâce à cette division, toute mesure prise serait fatalement graduée, adaptée aux conditions locales et, par suite, deviendrait réellement applicable.

Dans l'état actuel, les fonctionnaires intelligents comprennent qu'ils doivent tolérer bien des choses dans des pays occupés depuis peu, où la mentalité des indigènes est encore fruste, alors qu'il est de leur devoir d'appliquer strictement les lois, décrets et règlements là où notre autorité réelle est assise depuis dix, quinze et vingt ans et par suite, où nous avons pu faire évoluer, dans une certaine mesure, les indigènes. Mais est-ce d'une administration prudente que de s'en remettre entièrement au tact, au jugement de fonctionnaires, isolés presque toujours, qui peuvent être entraînés plus loin qu'il ne serait sage, lorsque les règlements ne définissent pas assez exactement leurs droits et leurs devoirs, car enfin ce ne sont, quelque soin que l'on mette à les choisir, que des hommes, c'est-à-dire des êtres imparfaits et sujets à bien des faiblesses?

***

Un arrêté publié au *Journal officiel* du 5 décembre 1907 règle ainsi l'assiette de l'impôt indigène :

ARTICLE PREMIER. — L'impôt indigène est *uniformément* fixé dans l'ensemble des possessions du Congo Français à 5 francs par tête et par an.

Sont imposables les indigènes *mâles, parvenus à l'âge adulte*, à l'exception des infirmes.

ART. 2. — Les lieutenants-gouverneurs ont la faculté de limiter provisoirement la perception de l'impôt à 3 francs par tête d'adulte mâle, partout où l'application intégrale des paragraphes 1 et 2 de l'article 1er ne répondrait pas encore à la situation économique du pays.

En Afrique Occidentale, hommes et femmes adultes sont soumis à l'impôt de capitation, et le taux de cet impôt est variable avec les régions. N'est-ce pas préférable à la solution adoptée au Congo ?

Dans les sociétés indigènes, la polygamie est très fréquente et le nombre des femmes est proportionnelle à la richesse du mari. Presque toujours les femmes travaillent beaucoup plus que les indigènes mâles : aussi il n'est que logique de les taxer au même titre que les hommes. Enfin, devons-nous encourager indirectemeut la polygamie en reconnaissant un privilège à l'homme assez riche pour posséder plusieurs femmes ? N'est-ce pas en effet un véritable privilège que nous lui accordons en imposant également celui qui a plusieurs épouses et celui qui ne peut en acheter qu'une ou même pas du tout? Nous sommes cependant bien loin de demander qu'on engage la lutte contre la polygamie, convaincu que c'est une œuvre intéressant seulement nos petits-fils.

Ne faudrait-il pas, d'autre part, donner à notre impôt plus de souplesse qu'il n'en est prévu à l'article 2? Ne prend-il pas une forme vraiment vexatoire, lorsqu'il frappe également les indigènes

depuis longtemps en contact avec nous, jouissant depuis de longues années de notre protection, de nos écoles, de nos travaux publics, de la prospérité matérielle créée en facilitant la vente de produits naturels inexploités auparavant, et ceux qui ne nous connaissent que d'hier, qui sont de vrais sauvages, à peine vêtus, misérables et mourant souvent de faim?

Est-il indispensable de faire des rôles nominatifs dans un pays où l'état civil n'existe pas et n'existera pas de longtemps, où les indigènes changent de nom, souvent avec l'âge, toujours lorsqu'ils deviennent chrétiens? Ne serait-il pas plus simple de faire des états numériques par village, où l'on compterait toute la population : enfants, adultes, vieillards, sans s'inquiéter du sexe?

Pour que cela soit juste, il suffirait de faire varier cette taxe personnelle de 25 centimes à 2 francs par exemple, suivant les régions et la richesse des tribus.

Cela éviterait bien des écritures fastidieuses et inutiles, bien des contestations (comment, en effet, prouver qu'un indigène est adulte ou non, lorsqu'il n'existe pas d'état civil?).

Au lieu de recensement individuel, applicable dans certains centres urbains, ne pourrait-on pas se contenter, au début, de dénombrer les cases des villages, que l'on multiplierait d'après le nombre moyen des gens qui y habitent, en tenant compte naturellement de la grandeur des cases et des habitudes de chaque pays ?

Pourquoi vouloir atteindre du premier coup la perfection et imiter ce qui est possible seulement dans des pays civilisés ou dans ceux où nous trouvons des auxiliaires : autorités indigènes, écrivains du pays, qui les uns et les autres nous manquent totalement au Congo?

Notre premier devoir n'est-il pas de soumettre tout le monde à un impôt léger? Si on se contentait de le percevoir seulement dans certaines zones, ne serait-il pas à craindre que les indigènes ne se dérobassent en émigrant dans les régions où ils savent que nous ne pouvons ou ne voulons pas aller?

Enfin, l'impôt de capitation global par village présenterait un triple avantage : 1° il faciliterait la perception ; 2° il contribuerait à augmenter ou à créer même l'autorité des chefs, qui naturellement seraient les collecteurs tout désignés, si, au lieu de les rendre responsables des non-perçus, on leur prêtait main-forte contre les réfractaires ; 3° l'impôt de capitation qui théoriquement est un impôt de quotité pourrait se transformer, si telle est la coutume indigène, en un impôt de répartition, presque toujours plus juste, plus équitable, puisqu'il correspond aux facultés réelles des contribuables.

En admettant qu'on fasse payer cet impôt de capitation à tous les indigènes (ce qui sera possible dans cinq ou six ans si l'on exécute l'occupation intégrale préconisée plus haut) et si son taux moyen est seulement de 1 franc par tête, il rentrera dans les caisses des divers budgets locaux de 9 à 10 millions, c'est-à-dire une somme supérieure à celle de tous les budgets divers de 1908.

Pour éviter bien des critiques faites par les missionnaires catholiques et protestants, par les commerçants et pour légitimer encore mieux aux yeux des indigènes la perception de l'impôt, il serait bon, à notre avis, de verser le 1/4 ou le 1/3 des recettes de chaque province ou région dans une caisse locale, destinée à assurer l'exécution des travaux que nous appelons en France « départementaux » : routes, améliorations de voies fluviales, etc. Un des gros reproches faits, en effet, à la perception de l'impôt indigène est qu'il ne sert actuellement qu'à des besoins généraux que l'indigène ne peut guère comprendre, car ils ne sont pas tangibles. Cette critique contient une part de vérité, et il faut reconnaître que les régions qui paient le plus d'impôt ne sont pas toujours celles où l'on fait les plus grosses dépenses. Il y a donc là quelque chose qui froisse légèrement l'équité. S'il est utile de voir les diverses régions d'une même colonie montrer de la solidarité, il n'est pas bon qu'on leur impose un désintéressement trop grand.

La constitution de budgets régionaux est d'ailleurs la conséquence logique de la décentralisation dont nous croyons avoir montré la nécessité et l'urgence.

Mais faut-il s'arrêter là? Ne serait-il pas bon de songer aux intérêts locaux, « communaux », en réglementant la prestation en nature, créée autrefois par de Brazza dans l'Ogooué, tombée depuis officiellement dans l'oubli, tout en étant souvent appliqué en fait, et que l'arrêté du 1er avril 1908 sur l'indigénat prévoit, sans la réglementer, dans l'alinéa 1er de l'article 10?

Quelles objections pourrait-on faire à une réglementation prévoyant par exemple que tout indigène adulte doit une prestation en nature, annuelle, de 5 à 6 jours? Cette prestation devant uniquement servir à améliorer les sentiers, à créer ou à entretenir des routes, à faire des ponts de lianes ou de bois, à dégager les rivières en enlevant les arbres tombés ou les barrages d'herbes, etc., le tout d'après un programme arrêté un an d'avance et approuvé par les autorités supérieures. Il serait bon de prévoir que les indigènes ne devraient pas travailler à plus de 20 kilomètres de leur village et que si, par exception, on était obligé de les employer à de plus grandes distances, la durée des prestations serait réduite de 1/4 ou 1/3. En outre, dans ce cas, la ration en nature pourrait être distribuée gratuitement. Pour éviter des abus, on devrait aussi interdire l'emploi des prestations dans l'intérieur des postes et dans un rayon de 1 ou 2 kilomètres, de façon à contraindre l'Administration à n'utiliser les prestations que pour des travaux de voirie profitables réellement aux indigènes.

Dans ces conditions, les populations accepteraient cette charge sans faire de difficultés, car souvent elles font d'elles-mêmes des travaux de ce genre autour de leurs villages, mais dans un rayon trop restreint, sans plan d'ensemble et avec leurs idées, qui sont par exemple de faire suivre

à un sentier toujours les lignes de plus grande pente ou le lit d'un ruisselet. Il leur manque donc une direction intelligente.

Il est à prévoir que des théoriciens crieront et clameront au retour de « l'odieuse corvée ». Mais, devons-nous nous effaroucher non des réalités, mais des mots, et faut-il montrer que malgré notre civilisation, nous ne sommes que des fétichistes, raisonnant seulement sur des apparences, sur des similitudes de vocables et non sur des faits?

L'usage est bon, l'abus seul est mauvais, dit-on souvent. Or, est-ce un abus que de demander à un indigène de travailler pour la collectivité un jour sur soixante?

D'ailleurs, entendons-nous être pratiques et humains, désirons-nous appeler peu à peu à la vie ces régions immenses que nous avons fait nôtres? Ou bien, voulons-nous nous résigner, par peur de quelques humanitaires, à n'avoir fait qu'une œuvre coûteuse, stérile, laissant les Noirs plongés dans la barbarie, l'esclavage, le fétichisme et l'anthropophagie?

* * *

Pour qu'un pays neuf se transforme et se développe économiquement, il faut, avant tout, que des travaux publics importants permettent aux Européens d'y vivre à peu près normalement, pendant que d'autres doivent faciliter la naissance et l'accroissement des transactions des mouvements commerciaux divers.

Pour ce qui concerne les logements des fonctionnaires et l'hospitalisation des Européens sédentaires ou de passage, nous devons achever l'œuvre ébauchée seulement à Brazzaville et Bangui. On doit donc prévoir quelques millions :

1° Pour la construction des palais du Commissaire général, du secrétaire général, du Lieutenant Gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad, les uns et les autres n'étant pas logés de façon convenable, étant à peine campés et ne pouvant recevoir dignement les étrangers de passage;

2° Pour la construction de maisons confortables destinées aux fonctionnaires en service ou de passage dans les chefs-lieux;

3° Pour la construction d'un hôpital à Brazzaville où il n'y a actuellement qu'une modeste infirmerie en planche, qui est notoirement insuffisante.

Il est fort heureux que Brazzaville soit relativement sain, sinon nous aurions eu à déplorer la mort d'un très grand nombre d'Européens par suite du manque de confort et d'importance de la formation hospitalière.

C'est une situation qui ne peut durer, Brazzaville prenant tous les jours de l'extension et le nombre des passagers augmentant sans cesse.

4° Pour une adduction d'eau à Bangui et pour l'achèvement de celle de Brazzaville où le plateau seul est desservi depuis deux ans.

(Libreville possédant un superbe hôpital et une abduction d'eau complète, il n'y a aucun travail de ce genre à prévoir.)

5° Pour la construction de résidences et de postes un peu confortables, permettant la venue des Européennes dans toutes les régions.

Ces dépenses économisant des vies humaines, des frais de transport, des rapatriements anticipés, permettant un rendement supérieur, puisque les indisponibilités seraient moins fréquentes, nous ne saurions hésiter à les faire de suite, puisque l'humanité et notre intérêt sont d'accord pour les réclamer.

* * *

Au point de vue administratif, tout comme au point de vue commercial, le Congo manque d'un système nerveux permettant au cerveau de commander partout. Il est donc indispensable de se hâter de compléter et d'améliorer le réseau télégraphique existant.

Tout d'abord la pose d'un câble Loango-Libreville semble nécessaire pour doubler la ligne côtière, qui fonctionne mal à cause des traversées de lagunes qu'elle doit faire.

L'achèvement de la ligne Lirranga-Bangui, sa continuation dans la direction du Tchad en passant par Fort-Crampel de façon à se joindre dans quelques années au réseau du Soudan à Nguigmi et son prolongement jusqu'à Bangassou et Rafaï s'imposent aussi.

Il sera nécessaire d'entreprendre ensuite ou simultanément, suivant les crédits dont on disposera :

1° Une ligne remontant la Sanga et allant rejoindre plus tard le Moyen Logone et le Toubouri, où elle se soudera au réseau anglo-allemand de la Bénoué;

2° Une autre joignant Ndjolé à Brazzaville par l'Ofoué et le plateau Achikouya.

Naturellement, la ligne Libreville-Ouesso se construira en même temps ou précédera la ligne ferrée dont nous parlerons plus loin.

Là encore, il ne faudra pas lésiner, vouloir faire beaucoup avec peu d'argent. Il est indispensable d'aller vite et de planter, partout où cela sera nécessaire, des poteaux en fer. On devra prévoir enfin un personnel de surveillants suffisant pour réparer les lignes en quarante-huit heures au plus.

GOUNDÉ NZAMBA.

(*A suivre.*)

COLONIES FRANÇAISES
ET PAYS DE PROTECTORAT

ALGÉRIE

Les tremblements de terre de Constantine. — Une partie du département de Constantine a été, au commencement du mois d'août, assez fortement éprouvée par une série de secousses sismiques. La plus violente s'est produite dans la nuit du 3 au 4 août; elle a été



suivie de plusieurs autres dans la journée du 5 août. La direction des ondulations était Sud-Est-Nord-Ouest. Les environs de Constantine paraissent avoir été les plus sérieusement atteints, mais les secousses ont été ressenties beaucoup plus loin à Guelma, Bône, Philippeville. Ces tremblements de terre en Algérie, sans être des plus fréquents, ne sont pas non plus chose inconnue. Quelques-uns, très violents, ont dévasté des régions entières : Blida a été renversée plusieurs fois au cours du siècle dernier ; Alger et Oran ont aussi, au XVIIIe et au XIXe siècle, été partiellement démolies. C'est que la côte algérienne se développe le long d'une profonde déchirure de l'écorce terrestre, que dans la région d'Aïn-Temouchent se dressent encore sous forme de grandes masses trachytiques les témoins d'une activité volcanique très ancienne, et que presque partout dans l'Afrique du Nord on rencontre des sources thermales chaudes (notamment celles d'Hammam-Meskoutine près de Guelma : 95 degrés).

Les tremblements de terre de Constantine se sont classés par un fait extraordinaire, et nous les aurions signalés sans insister, si la presse des vacances n'avait cru devoir en exagérer singulièrement l'importance. Tel journal affirmait que presque tous les édifices et demeures de la ville de Constantine avaient été endommagés, et il ajoutait que « si une secousse égale en durée et en intensité à celle de lundi (nuit du 4 août) se produisait, les deux tiers de la cité seraient jetés à bas ». Tel autre annonçait que le théâtre municipal s'était écroulé en partie et qu'une large déchirure s'ouvrait dans toute sa hauteur, que des scènes terrifiantes s'étaient passées à l'hôpital civil et à la prison. Enfin un journal italien, se publiant à Tunis, l'*Unione*, faisait un tableau terrifiant d'un faubourg de la ville : « Au faubourg Saint-Jean, les dommages sont considérables, les toitures et les murailles se sont effondrées avec grand fracas ; les façades des établissements publics, peu solides, sont fendues; plusieurs rues sont remplies de décombres. L'aspect du quartier est tel qu'on croirait qu'il a subi un bombardement. »

Heureusement tous ces détails étaient fantaisistes; il importait de remettre les choses au point; car de pareils racontars risquaient de porter préjudice aux intérêts du commerce de Constantine et de la région tout entière. Aussi le président de la Chambre de commerce estima-t-il de son devoir de rétablir les faits dans le télégramme suivant :

Constantine, le 11 août 1908.

Les journaux de la métropole continuent à publier des récits exagérés au sujet de la secousse sismique du 4 août.

Ces correspondances fantaisistes font le plus grand tort au commerce constantinois; nous vous serions reconnaissants, mes collègues et moi, de vouloir bien nous prêter votre concours pour remettre les choses au point.

La vérité absolue est que la catastrophe se réduit à quelques maisons lézardées, quelques chutes de plâtras, quelques objets fragiles brisés. Il n'y a eu aucun accident sérieux de personnes et la vie de la cité n'a cessé un instant de suivre son cours normal.

(Télégramme adressé à la *Dépêche Algérienne*.)

Ajoutons — cette coïncidence a été souvent observée, — que les secousses sismiques ont eu lieu en même temps que se produisaient des variations considérables de température, que notamment la chaleur fut accablante dans la journée du 4 août et que la température s'abaissa très rapidement et d'une façon anormale dans la nuit du 5.

La crise viticole et les vins algériens. — Chaque année, régulièrement, au moment des vendanges, lorsque se précisent et se publient les prévisions pour la récolte des vins en France, une campagne, toujours vive et toujours intéressée, est menée contre les vins algériens.

Aujourd'hui, c'est la Confédération générale des viticulteurs qui, faisant sien un projet dû à M. Pastre, président du syndicat régional de Béziers-Saint-Pons, s'associe aux critiques qui ne sont pas ménagées à l'Algérie dans le libellé de ce projet. L'auteur y accuse formellement la colonie « de ruiner la métropole sans aucun bénéfice pour elle-même », et il reproche à la France de « laisser avilir ses produits par les produits similaires d'une de ses colonies ». Un peu plus loin, il propose de limiter la production algérienne à 5 millions d'hectolitres, alors que, l'année dernière, la récolte a atteint près de 8 millions. — — C'est un député des Pyrénées-Orientales, M. Brousse, qui a déposé une demande d'interpellation au sujet d'une circulaire de M. Jonnart, daté du mois de mai dernier, sur la circulation des piquettes : n'a-t-on pas écrit que la colonie se préparait à la faveur de cette liberté à jeter sur le marché français des millions de piquette? — Enfin la question des transports des vins algériens, les facilités consenties par les compagnies de transport et les chemins de fer, la gratuité de retour des fûts isolés, tout cela a été agité à nouveau dans les assemblées élues et dans la presse.

Que peuvent produire de semblables discussions et surtout de pareilles insinuations, qu'on sait pertinemment être fausses, mais avec lesquelles on attise la colère et la haine des vignerons du Midi contre les vignerons algériens? Qu'on trouve dans cette campagne odieuse un succédané à l'agitation de l'an dernier, peut-être la manœuvre est-elle habile; mais on perpétue ainsi une animosité qui doit cesser, on creuse un fossé qui doit disparaître, on avive un conflit que tous en France et en Algérie devraient s'efforcer d'apaiser dans l'intérêt de la métropole et de la colonie.

Le commerce de l'Algérie. — Nous avons déjà indiqué dans le Bulletin les chiffres provisoires, donnés par la direction des douanes de l'Algérie, sur le commerce de la colonie pendant l'année 1907; ce même service publie aujourd'hui les chiffres rectifiés et définitifs. Comme les modifications apportées sont peu importantes, il serait inutile de parler une fois encore des résultats qu'ils accusent, si dans sa publication, la direction des douanes n'avait ajouté certaines

statistiques plus complètes et mieux présentées sur la part qui revient à chaque puissance dans le tonnage des ports algériens, sur la répartition des envois de l'Algérie entre les ports métropolitains, sur le commerce de la colonie avec le Maroc, etc. Citons quelques-uns de ces documents.

Les relations commerciales de l'Algérie avec la métropole ont exigé l'emploi de 1907 de 4.148 navires chargés jaugeant 4.089.332 tonneaux contre 3.985 navires et 3.760.064 tonneaux en 1906. Donc légère avance pour la navigation française. Combien plus grands sont les progrès des marines étrangères! Les puissances étrangères dont les bâtiments se sont présentés le plus souvent dans les ports de l'Algérie, en 1907, se classent dans l'ordre suivant :

1. Angleterre : année 1907, 1.282.964 tx.; année 1906, 1.182.195 tx.
2. Allemagne : année 1907, 701.616 tx.; année 1906, 525.795 tx.
3. Espagne : année 1907, 343.291 tx.; année 1906, 373.123 tx.
4. Italie : année 1907, 175.838 tx.; année 1906, 153.820 tx.
5. Autriche-Hongrie : année 1907, 173.245 tx.; année 1906, 107.746 tx.
6. Danemark : année 1907, 104.941 tx.; année 1906, 64.551 tx.
7. Norvège : année 1907, 98.271 tx.; année 1906, 77.032 tonneaux.
8. Pays-Bas : année 1906, 98.023 tonneaux; année 1906, 39.619 tx.
9. Belgique : année 1907, 86.283 tx.; année 1906, 45.034 tonneaux.
10. Suède : année 1907, 41.527 tx.; année 1906, 40.441 tonneaux.
11. Grèce : année 1907, 32.822 tx.; année 1906, 20.700 tonneaux.
12. Russie : année 1907, 24.337 tx.; année 1906, 28.944 tonneaux.

Ces chiffres comprennent le tonnage des navires chargés, entrées et sorties réunies.

Comme les années précédentes, Alger tient le premier rang parmi les ports de la colonie. Il se classe comme second port français; son tonnage atteint presque celui de Marseille :

1. Alger, 11.827 navires, 14.307.549 tonneaux.
2. Oran, 6.102 navires, 4.589.814 tonneaux.
3. Bône, 3.405 navires, 1.531.256 tonneaux.
4. Philippeville, 2.338 navires, 1.227.253 tonneaux.
5. Bougie, 1.842 navires, 837.789 tonneaux.
6. Mostaganem, 1.366 navires, 406.223 tonneaux.
7. Arzew, 978 navires, 509.836 tonneaux.
8. Djidjelli, 1.048 navires, 439.497 tonneaux.
9. Nemours, 618 navires, 256.469 tonneaux.

Ces totaux comprennent tous les genres de navigation sans exception. Il y a lieu de noter particulièrement pour le port d'Alger l'appoint considérable que donne au résultat d'ensemble le mouvement des navires relâcheurs et des yachts de plaisance. Ce mouvement s'est chiffré, en 1907, par 4.562 navires et 9.150.018 tonneaux, contre 3.653 navires et 7.306.058 tonneaux en 1906.

Quant aux ports métropolitains qui entretiennent les échanges les plus actifs avec ceux de la colonie, ils se classent dans l'ordre suivant : Marseille (4.177.562 quintaux), Rouen (3.849.541 quintaux), Cette, Dunkerque, Bordeaux, Nantes, le Havre. A retenir la part de plus en plus considérable prise par Rouen.

Les marchandises à destination du Maroc et des oasis sahariennes, ayant transité en franchise sur le territoire algérien par application du décret du 17 décembre 1896, sont en légère plus-value. Leur valeur s'est élevée en 1907 à 2.142.000 francs, contre 1.828.000 francs en 1906 et 1.469.000 francs en 1905. Il ne s'agit là que d'un commerce restreint et de denrées spéciales, nullement de l'ensemble du commerce de l'Algérie avec le Maroc.

VICTOR DEMONTÈS.

Sur les confins de l'Algérie. — Ainsi que nous l'écrivions le mois dernier, désespérant de voir arriver leurs alliés, les chefs de la harka de Toulal avaient résolu de se porter dans la direction de Bou-Denib. Leur exemple n'a pas tardé à être suivi par tous les autres groupements hostiles. Le plus important d'entre eux, celui du Tafilelt, qui s'était formé à proximité d'El Boroudj, se porta d'abord sur Aoufous où il fut rejoint par les gens du Rteb et du Tizimi auxquels s'étaient déjà mêlés de nombreux Beraber. Le rassemblement d'Aoufous comprit dès lors, au dire des indigènes, 15 à 20.000 combattants qui se préparèrent, sans plus tarder, à gagner à leur tour Tazzouguert, point de ralliement désigné dès le début.

La concentration de tous ces éléments commença le 15 août par échelons successifs afin de ne pas trop encombrer le point d'eau peu important d'Hassi Megdad par où tous devaient passer. Vers le 20, la réunion des deux harkas à Tazzouguert était chose faite. Les chefs décidèrent alors de se porter en avant du col qui débouche dans la plaine de Bou-Denib, et bientôt nos soldats purent apercevoir à 15 kilomètres environ de leur redoute les nombreuses tentes de nos adversaires formant une tâche blanche dans la plaine.

Quelques reconnaissances furent lancées de part et d'autre; des coups de fusil ont été échangés, le canon a déjà parlé, mais tout cela sans grand résultat, nos adversaires paraissant jusqu'à nouvel ordre, attendre avant de prendre le contact.

Les renseignements sur la force de la harka ont été, on le conçoit, des plus variables; les informateurs les plus dignes de foi l'évaluent au minimum à 15.000 combattants, au maximum à 25.000. Les cavaliers y seraient peu nombreux et l'armement laisserait, en général, fort à désirer. En revanche, l'approvisionnement en vivres serait très important; d'aucuns prétendent que la harka en possède pour un mois. Aussi ne faudra-t-il pas s'étonner si nos adversaires cherchent moins à livrer combat qu'à s'installer sur notre ligne de communications pour attendre patiemment que nous voulions bien sortir de nos retranchements. Leur patience cependant pourrait être mise à l'épreuve, car nous avons réuni à Bou-Denib des vivres pour au moins quatre mois.

Toutefois, il est probable que nos chefs militaires ne voudront pas laisser couper ainsi nos communications, et que la forte colonne de manœuvre qui vient de s'organiser sous le commandement du colonel Alix, du 2e étranger, s'emploiera à disperser tous les groupes hostiles qui viendraient tenter fortune entre Bou-Denib, Bou-Anan, Talzaza et Colomb.

Les principaux chefs de la harka sont Ali ou El Hadj et Brahim ou Soumeur pour le groupement de Toulal; Ali ou Idir, Moulay Larbi, Chérif de l'oued Ifli, et Mostefa el Ouafi pour les groupements d'Aoufous.

Comme jadis les preux du moyen âge, ils ont adressé au commandant Fesch une provocation l'invitant à sortir en rase campagne avec ses troupes. Ils lui ont annoncé que toutes leurs dispositions étaient prises pour l'attaquer dans la redoute de Bou-Denib au cas où il refuserait d'en sortir. Des hommes dont la vie est d'avance sacrifiée sont désignés pour créer des passages dans les réseaux de fil de fer; d'autres ont été exercés à installer des mines pour faire sauter les murs du blockhaus. Pour passer à l'exécution de leurs menaces, les chefs de la harka n'attendraient plus que l'arrivée d'un contingent venant de la Haute Moulouya, sous la conduite d'Ali Maouch, personnage qui escortait dernièrement Moulay Hafid lors de son entrée à Fez. C'est sans doute cette particularité qui a donné naissance au bruit qui a couru dans la région, que Moulay Hafid avait envoyé une partie de son armée pour renforcer nos adversaires de Bou-Denib.

Les bruits les plus fantaisistes ont d'ailleurs été répandus sur les secours que devait expédier, aux gens de Tafilelt le nouveau sultan de Fez. Il semble certain toutefois que Moulay Hafid a prodigué à la harka ses plus vifs encouragements; des indigènes prétendent avoir vu plusieurs cavaliers de son makhzen à Tazzouguert où ils seraient venus apporter aux combattants l'appui moral de leur maître.

Dans l'amalat d'Oudjda, la situation reste sans changement, du moins en ce qui concerne les tribus soumises à l'action directe de nos postes.

Dans la région d'El Aioun-Sidi-Mellouk, des nouvelles tendancieuses ont été mises un instant en circulation, tendant à faire croire à la venue imminente sur l'oued Za et à la casba d'El Aioun, de contingents roguistes importants. Ces bruits, habilement propagés et commentés par tous les fauteurs de troubles, ont créé un moment une certaine effervescence dans les milieux indigènes de la rive droite de la Moulouïa qui échappent encore à notre action et qui sont toujours si faciles à émouvoir.

Cette agitation, aujourd'hui calmée, n'a eu aucune répercussion chez les Beni-Snassen.

Les fausses nouvelles colportées ainsi, à intervalles assez réguliers, n'ont en réalité d'autre but que de maintenir les tribus en haleine et de leur faire croire que le Rogui a toujours l'intention de faire acte d'hostilité contre nous.

— Dans les Oasis sahariennes, le colonel Laperrine, revenu le 20 août dernier à In-Salah de sa tournée chez les Touaregs, a rapporté la nouvelle d'un succès remporté pacifiquement par Moussa ag Amastane. Ce dernier, à la tête d'un goum, a réussi à ramener sous son autorité une partie des dissidents Hoggar (Aït Lohaïn) qui s'étaient réfugiés chez les Azgueur.

Dans cette même région, nous avons également à enregistrer un succès pour notre extension commerciale. Dans le but de chercher à renouer les anciennes relations commerciales avec le Soudan, des facilités avaient été consenties à certains indigènes du Tidikelt. Les premiers d'entre eux viennent de rentrer à In-Salah avec leurs caravanes. Ils reviennent enchantés de leur voyage et se déclarent prêts à reprendre la route du Soudan. Ces heureux résultats ont aussitôt amené d'autres commerçants du pays à solliciter l'autorisation de se rendre à leur tour au Soudan. L'autorité locale n'a pu que les encourager dans cette voie.

31 août 1908.

La défaite de la harka du Tafilelt. — L'opération de la colonne Alix que la note ci-dessus faisait prévoir et que nos lecteurs ont pu suivre dans l'excellente carte du lieutenant Coste publiée dans le Bulletin de mai 1908, p. 181, a eu lieu le 7 septembre et a eu un plein succès.

La harka ne cessait de se renforcer. Le 30 août, le commandant Fesch, voulant se rendre compte des mouvements de l'ennemi qui se massait sur le plateau de Djorf, avait fait sortir un détachement qui était allé tirer quelques coups de canon sur le campement de la harka : immédiatement quelques centaines de cavaliers et de fantassins avaient surgi et s'étaient portés au-devant du détachement, lequel, sa reconnaissance faite, se replia.

Le 1er septembre, c'était au tour des Marocains de « sonder » leurs adversaires. Ils tentèrent d'enlever le blockhaus occupé par le lieutenant Véry et 75 hommes, et l'attaquaient avec fureur. Le combat, commencé de jour, dura jusqu'au milieu de la nuit; le blockhaus tint bon et le feu de l'artillerie eut raison de l'attaque.

Deux jours après, la colonne Alix était concentrée à Bou-Anane et se portait sur Bou-Denib. Elle comprenait treize compagnies des 1er et 2e tirailleurs et deux bataillons de la Légion sous le commandement du lieutenant-colonel Simon, trois escadrons de spahis, deux de chasseurs d'Afrique, la compagnie saharienne du Touat et un goum de Géryville sous le commandement du chef d'escadron Dubarry, deux batteries de 75, deux sections de 80 de montagne et une section de mitrailleuses sous le commandement du capitaine Saintoyant et des services du génie sous le commandement du capitaine Lobligeois. Le 7 septembre, un télégramme officiel rendait compte ainsi de son succès :

Le colonel Alix s'est porté ce matin à cinq heures, avec 5.000 hommes, de Bou-Denib sur le camp de la harka, à Djorf. Il a rencontré l'ennemi à 4 kilomètres de Bou-Denib,

qui, avec toutes ses forces, a attaqué la colonne sur le front et les deux flancs, essayant à diverses reprises de la tourner pour l'isoler de Bou-Denib. Après un combat de quatre heures, la harka a été complètement dispersée. Le colonel Alix s'est emparé du camp de Djorf, d'où l'ennemi s'est enfui, abandonnant tentes et vivres.

Les groupes du Tafilelt, qui ont fui dans la direction d'Aoufous, sont poursuivis par le commandant Fesch. Les groupes du Haut-Guir et de l'oued Haïber ont été rejetés vers Tazzouguert où notre cavalerie les a rejoints, et où le colonel Alix se dirige avec le reste de la colonne.

Les pertes de l'ennemi sont considérables. Il n'y a, de notre côté, qu'un officier légèrement blessé, le lieutenant Schwartz, du 3e tirailleurs, et vingt et un hommes blessés, dont trois grièvement.

Ce résultat a été obtenu grâce à la précision et à l'efficacité de nos tirs d'artillerie qui n'ont cessé de maintenir les assaillants loin des lignes d'infanterie.

Le colonel Alix signale que l'entrain et le moral de ses troupes sont au dessus de tout éloge.

D'autres télégrammes signalent que la harka a voulu attaquer en rase campagne au lieu d'attendre la colonne dans son campement et c'est ainsi que le tir de l'artillerie a produit de tels résultats et nous a épargné bien des pertes. Le gouvernement a adressé au colonel Alix et à ses troupes des félicitations bien méritées.

Aux dernières nouvelles, la colonne Alix, qui a occupé le ksar fidèle de Tazzouguert, poursuit la dispersion des débris de la harka.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Le mouvement commercial du Sénégal et du Haut-Sénégal et Niger, en 1907. — Les statistiques établies par le service des douanes ne distinguent pas entre les marchandises importées au Sénégal et dans le Haut-Sénégal Niger, non plus qu'entre les produits de ces deux colonies. C'est donc à l'ensemble du commerce du Sénégal et du Haut-Sénégal et Niger que s'appliquent les chiffres qui vont suivre.

En 1907 le mouvement commercial de ces deux possessions s'est élevé à 98.555.256 francs en augmentation de 8.670.845 francs sur l'année 1907, excédent qui porte presque exclusivement sur les exportations, lesquelles ont dépassé de 8.140.109 celles de l'année précédente. Ce résultat est d'autant plus remarquable que les transactions commerciales de 1906 étaient déjà supérieures de 12 millions : le commerce du Sénégal et du Haut-Sénégal a donc, en l'espace de deux exercices, fait un bond de plus de 20 millions, dépassant de 21 millions la moyenne, déjà très satisfaisante, des cinq dernières années. La cause d'une marche aussi rapidement ascendante du commerce sénégalais et soudanais provient presque uniquement de l'accroissement des sorties d'arachides, dont les indigènes possédaient des stocks assez considérables invendus l'année précédente.

Si l'on entre dans le détail des données statistiques, on remarque que les importations ont atteint 54.696.406 francs, en augmentation de 530.730 francs seulement. En effet, parmi les articles d'importation, deux — et non des moindres — accusent une réelle diminution. Ce sont en premier lieu les tissus, dont la moins-value atteint près de 5 millions. Cette situation, purement accidentelle, provient de ce que les commerçants n'avaient pu écouler leurs approvisionnements précédents par suite de la mévente des arachides : l'indigène, fait toujours constaté, n'achetant de marchandises européenne qu'au tant qu'il a vendu de produits. Une autre diminution importante affecte les spiritueux (400.000 fr.). C'est là une conséquence immédiate de la mise en application du nouveau droit minimum imposé par la convention internationale de Bruxelles du 3 novembre 1906, élevant la taxe à 200 francs l'hectolitre d'alcool pur.

En outre, pour bénéficier des anciens tarifs, les négociants s'étaient largement approvisionnés avant l'entrée en vigueur du nouveau droit sur ce produit qui leur procure des bénéfices de plus en plus réduits. De sorte qu'actuellement — résultat dont il faut se féliciter — l'alcool ne représente plus qu'une proportion insignifiante (2 0/0) dans le mouvement des importations du Sénégal et du Haut-Sénégal et Niger. Or, il est à remarquer qu'il n'existe pas en Afrique Occidentale, comme en Europe, de fabrication intérieure de l'alcool. Les alcools consommés sont donc uniquement des alcools importés. C'est pourquoi il est facile de suivre le mouvement de la consommation et l'on voit que, malgré l'extension de notre pénétration et le développement des voies de communication, cette consommation a plutôt diminué. « Le fléau de l'alcoolisme paraît donc conjuré autant qu'il est possible et le bénéfice de cette situation ne pourra sans doute que s'accentuer dans l'avenir. »

Au contraire des importations, les exportations accusent une hausse tout à fait remarquable de plus de 8 millions, ainsi que nous l'indiquions plus haut. Elle provient presque uniquement des ventes d'arachides dont il est sorti 154.000 tonnes. Il convient de signaler une augmentation des exportations d'amandes de palme (385 en plus sur la campagne de 1906) et l'apparition d'un produit nouveau, la laine (178 tonnes), provenant du Haut-Sénégal et Niger. Par contre, les gommes sont cette année encore en décroissance (53 tonnes de moins) ainsi que les caoutchoucs (76 tonnes en moins). Il n'y a pas lieu de s'inquiéter du déficit sur ce dernier produit, conséquence forcée de la crise générale qui sévit sur les marchés de caoutchouc d'Europe et qui tend d'ailleurs à s'atténuer. La mévente en Europe ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion en Afrique Occidentale. Or, si le mouvement commercial d'ensemble s'en est à peine ressenti, elle a, par contre, amené des moins-values budgétaires : le caoutchouc étant le seul produit taxé à la sortie par le décret du 14 avril 1905. Or, non seulement les exportations de caoutchouc ont fléchi, mais encore l'administration a dû poursuivre les fluctuations des cours, baisser les prix des mercuriales, qui servent de base à la perception du droit. La situation du marché du caoutchouc a du moins fait ressortir cet enseignement que

l'Afrique Occidentale est maintenant à l'abri d'une crise atteignant en Europe l'un de ses principaux produits. Même en tenant compte de la perturbation que subit le marché du caoutchouc, il est permis d'espérer que les exportations du Sénégal et du Soudan iront en augmentant. La construction — qui s'avance rapidement — du chemin de fer du Baol amènera une exportation plus considérable d'arachides. Il y a tout lieu de penser que les sorties de laine s'accroîtront. Un autre produit, le karité, ne tardera vraisemblablement pas à prendre sa place dans les statistiques comme il figure déjà pour une part appréciable aux exportations de certaines colonies étrangères, le Togo, par exemple. Enfin, le coton du Soudan donne de réelles espérances et il paraîtrait que la culture de plantes textiles réussit dans les territoires du Haut-Sénégal et Niger.

Si, dans le trafic général du Sénégal et du Soudan, on recherche la part de la France, on est amené à constater qu'elle s'est accrue dans de notables proportions. A l'importation, le commerce français est passé de 30 à 34 millions, représentant 70 0/0 du mouvement total des entrées. Il est bon de remarquer d'ailleurs que la métropole est hors d'état de fournir certains produits et non des moindres, tels que houille, pétrole, tabacs, café, colas et denrées coloniales de consommation. Le pourcentage de 70 0/0 n'en est que plus remarquable. Ce résultat, des plus satisfaisants, est une conséquence directe du décret douanier du 14 avril 1905 qui protège d'une manière efficace — les chiffres ci-dessus le démontrent — le commerce français. Cet acte constitue le meilleur argument à opposer à ceux qui ont prétendu que notre commerce était sacrifié en Afrique occidentale, spécialement au Sénégal. Et si, par exemple, nos industriels, qui bénéficient d'une protection de 7 0/0, arrivaient à produire des tissus à meilleur marché et mieux adaptés au goût des noirs, la part de la France dans le commerce sénégalais atteindraient 80 0/0, en temps normal. Si le mil, principal aliment des indigènes, n'avait pas manqué en 1907, les noirs auraient consacré vraisemblablement à des acquisitions de tissus des ressources qu'ils durent employer à se procurer les denrées nécessaires à leur subsistance. Nos industries de tissus auraient d'autant plus profité de ces achats qu'elles auraient mis en pratique des conseils qui leur ont été maintes fois donnés.

En ce qui concerne les exportations, la part de la métropole n'est pas moins satisfaisante, puisque 74 0/0 des produits du pays sont dirigés sur la France, fournissant ainsi un aliment précieux à notre marine marchande. D'ailleurs le pavillon français entre pour 50 0/0 dans le mouvement de la navigation du Sénégal, avec 241.000 tonnes tant à l'entrée qu'à la sortie. L'Angleterre vient au second rang (133.000 tonnes, 36 0/0), suivie par la Norvège (38.000 tonnes), le Danemark (24.000 tonnes) et l'Allemagne (15.000 tonnes). Il est bon de signaler à ce propos qu'en France même la part du pavillon national n'atteint pas 30 0/0 du tonnage transporté. La presque totalité de ce tonnage transite par Dakar, dont le trafic augmente chaque année (260.000 tonnes en 1907 contre 215.000 en 1906). L'achèvement définitif du port de commerce, qui va se trouver doté d'un outillage moderne, ne pourra qu'accentuer son développement. C'est en prévision de ce développement que les droits d'ancrage ont été complètement supprimés à compter du 1er juillet dernier.

De quelque côté qu'on l'envisage, la situation économique du Sénégal-Soudan apparaît comme en progrès durable. Cette situation se maintiendra-t-elle? Il n'y a aucune raison d'en douter. La construction du chemin de fer du Baol à travers une région fertile en arachides, la pénétration plus profonde du pays, l'apparition de produits nouveaux dont un au moins donne mieux que des espérances, permettent d'escompter un bel avenir pour nos colonies du Sénégal et du Haut-Sénégal et Niger.

G. F.

GUINÉE FRANÇAISE

Le mouvement du commerce en 1907. — S'il est une colonie de l'Afrique Occidentale Française où la crise commerciale sur le caoutchouc devait se faire plus particulièrement sentir, c'est bien en Guinée, car ce produit constitue la plus importante, sinon la seule exportation réellement importante du pays. Il n'est pas étonnant, dès lors, que le mouvement des échanges accuse en 1907 une diminution de près de 1 million (32.333.961 francs contre 33.260.142 francs en 1906). Cette baisse du commerce général provient uniquement des exportations qui ont présenté une moins-value de 1.133.521 francs (15.989.746 contre 17.123.267 en 1906), alors que les importations augmentaient de 206.340 fr. (16.344.215 contre 16.136.825 en 1906).

Les indigènes, ayant vendu moins de caoutchouc, ont naturellement beaucoup moins acheté de marchandises européennes. Les tissus, principal article d'importation, devaient être les premiers atteints de la diminution des capacités d'achat des noirs. Aussi remarque-t-on un fléchissement important de cet article : 6.600,000 francs en 1907 contre 8 millions en 1901, soit en moins 1.400.000 francs. Cette moins-value est la seule importante et des augmentations sur le tabac en feuille, les colas, le riz, les machines et mécaniques et les bois ont suffi à compenser la diminution des tissus.

La crise commerciale en Europe, à laquelle il vient d'être fait allusion, a eu pour conséquence immédiate de diminuer les sorties du caoutchouc : 231 tonnes en moins ont été exportées représentant une valeur de près de 2.100.000 francs. Les caoutchoucs de Conakry, qui valaient, à la fin l'année 1906 10 fr. 65 le kilo, sont tombés, en décembre 1907, à 6 fr. 50, sans que leur qualité ait subi de changement. Les produits moins riches

ont bénéficié de la baisse du prix du caoutchouc. On remarque en effet que les exportations d'arachides ont presque triplé par rapport à la campagne précédente (83.000 francs) que les sorties amandes de palme ont augmenté de 25 0/0. Mêmes augmentations sur les bœufs (près de 300.000 en plus sur 1906) et les peaux (200.000 en plus).

Ainsi donc la Guinée a ressenti plus qu'aucune autre colonie les effets du mauvais état du marché du caoutchouc. Si cette crise l'a plus atteinte que les autres possessions de l'Afrique Occidentale, c'est qu'elle était soumise au régime de la mono-production. Et pourtant il existe dans ces pays des cultures qui ont été dédaignée, parce que moins rémunératrices que la cueillette du caoutchouc, mais qui n'en sont pas moins susceptibles d'alimenter un trafic important : tels le sésame, l'arachide, le riz, les amandes de palme. Les unes et les autres de ces productions, si elles étaient développées, seraient susceptibles de mettre la Guinée à l'abri d'une crise résultant de la mévente du caoutchouc.

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

I. — MOULEY HAFID

Par une de ces sautes d'événements comme seule l'histoire du Maroc en fournit, Mouley Hafid, que nous avons laissé le mois dernier à bout de ressources, préparant une fuite dont l'hostilité des tribus voisines de Fez retardait la réalisation immédiate, est acclamé aujourd'hui dans tous les centres marocains, à l'exception de Casablanca et provisoirement de Saffi et Mogador.

Une panique dans les rangs de la mahalla d'Abd el Aziz, transformée en déroute par les éléments hétérogènes qui la composaient, — chaque contingent ayant cherché à regagner sa tribu plutôt qu'à faire bloc contre l'ennemi — et le prestige du sultan a vécu. C'est que dans ce pays où subsistent encore les mœurs du Moyen Age « le jugement de Dieu » continue à faire loi. Abd el Aziz vaincu a perdu de ce fait la « baraka ». Allah n'était plus avec lui, il faut au peuple un autre souverain.

En l'espèce, la popularité d'Hafid n'a donc rien eu à voir dans sa proclamation. Il fut élu parce que adversaire de son frère, et rien de plus.

Si nous insistons sur ce fait, c'est qu'en Europe les adversaires de notre politique marocaine ont eu beau jeu à répéter sur tous les tons qu'on leur avait sciemment caché la véritable situation. A leurs dires, la diplomatie française a tenté de maintenir Abd el Aziz contre le gré des Marocains dont toutes les sympathies allaient à Mouley Hafid. Il faut s'inscrire en faux contre une pareille affirmation. Que les indigènes soient à l'heure actuelle fermement partisans de Mouley Hafid, tout le monde le reconnait, et pour les raisons que nous avons indiquées plus haut : mais que ce mouvement date d'avant la défaite de la mahalla impériale, c'est ce que les faits que nous relatons ci-dessous démentent d'une façon formelle. Nous les résumons d'ailleurs sans développement et tels que nos correspondants nous les transmettaient au jour le jour :

Fez, 30 juillet. — Mouley Hafid, qui devait quitter Fez aujourd'hui, a retardé son départ pour Mequinez où il comptait attendre les événements. Dans la crainte qu'Abd el Aziz ne soit proclamé dès son départ, il emmènera plusieurs notables comme otages. Une lettre apocryphe donnant des détails défavorables sur le voyage du sultan a été lue à la mosquée pour influencer la population. On apprend que les Beni-Hassen, Beni-Mtir et Guerouan ont décidé de s'opposer au passage de Mouley Hafid.

31 juillet. — Le départ est annoncé pour demain, mais l'effervescence continue dans les tribus. Les Hiaïna ont tué leur caïd. Bouchta Bagdadi, sollicité par Mouley Hafid d'accepter le poste de caïd-mechouar et de l'accompagner, a préféré rester en prison.

2 août. — Devant l'hostilité grandissante des tribus, Hafid a nommé Saïd Bagdadi caïd des Ouled Djemaa et mis en liberté Bouchta Bagdadi sans condition. Il vient en outre de supprimer les droits d'octroi, mais, loin de se laisser amadouer, la population de Fez refuse de lui fournir les cent mille pesetas nécessaires à son départ. Le grand vizir Glaoui, furieux de ces retards successifs, menace son maître de partir seul.

3 août. — Mouley Hafid ne part plus ; il a rétabli les impôts supprimés hier. C'est le régime de l'incohérence. Les caïds chargés de l'escorte et de l' « afrag » se sont enfuis.

5 août. — Un ordre national marocain va être créé ; Mouley Hafid compte se procurer quelque argent en vendant aux enchères ses décorations. Les oulema protestent contre cette copie des usages chrétiens.

Les nouvelles de Merrakech sont de plus en plus mauvaises : une mahalla constituée tant bien que mal quitte Fez à la hâte.

9 août. — La colonne partie le 5 est bloquée à Knifra. Glaoui et Si Aïssa réunissent de nouveaux contingents et se portent à son secours.

11 août. — Les forces hafidistes ont été attaquées par les Beni-Mtir, toutes les munitions sont aux mains de l'ennemi, le nombre des blessés est considérable.

13 août. — Grâce à l'intervention d'Hammou Zaïani, la mahalla a pu dépasser le territoire des Beni-Mtir, mais ses contingents effrayés par ce premier échec désertent en masse.

16 août. — Mouley Hafid que des courriers spéciaux tiennent au courant de la marche de la mahalla impériale vient d'écrire aux Berabers de la région de Merrakech pour les exciter contre Abd el Aziz. Il se montre d'une nervosité extrême depuis quelques jours et cherche à cacher la véritable situation à la population de Fez en donnant une série de fêtes au Dar el Makhzen.

18 août. — Croyant sa retraite définitive proche, Mouley Hafid fait construire chez les Zaïas un château-fort où il compte se retirer.

20 août. — Sous la menace de confiscation immédiate. Mouley Hafid, qui a épuisé ses dernières ressources, oblige les commerçants de Fez à souscrire un emprunt de 500.000 douros. La plupart ont signé, persuadés que la chute imminente d'Hafid les dispensera de tenir leurs engagements.

23 août. — Glaouï et Si-Aïssa sont encore loin de Merrakech ; de violents dissentiments se sont élevés entre eux en cours de route.

24 août. — Les Hamyan sont en révolte contre le caïd qui leur a été imposé ; toutes les tribus de l'Est viennent d'ailleurs de se concerter pour assiéger Fez et rançonner Mouley Hafid. En ville, le mécontentement est général ; à la suite d'un nouvel impôt sur les bestiaux, les bouchers ont fermé boutique. Emus de la situation, les ouléma ont tenu une conférence secrète ; ils ont décidé de proclamer Abd el Aziz dès son entrée à Merrakech.

26 août. — Un rakkas allemand vient d'arriver porteur de nouvelles inattendues. Mouley Hafid a été proclamé à Tanger à la suite de la défaite de la mahalla d'Abd el Aziz. La population se refuse à croire un pareil événement. Il faut cependant se rendre à l'évidence; les lettres portent le sceau du Makhzen. De grandes réjouissances sont organisées.

28 août. — La proclamation d'Hafid à Rabat, Salé et Larache a été connue aujourd'hui. Hafid exulte. Le canon tonne sans interruption. Un revirement subit s'est produit dans l'esprit de la population, qui acclame le nouveau sultan et se plie à toutes ses exigences. Hafid profite de ces bonnes dispositions et fait percevoir sans plus tarder les sommes nécessaires à fêter dignement son avènement.

El Ksar, 5 août. — La lutte entre les hafidistes commandés par le caïd Remiqui et les Azizistes groupés autour de Bouaouda continue à être favorable à ces derniers. La cavalerie de Bouaouda vient de razzier les douars des Aïn-Houfa qui avaient promis leur concours à Remiqui. Le pacha d'El Ksar se montre très découragé et il abandonnerait volontiers la lutte s'il n'était excité par certains agents européens.

7 août. — Les tribus du Khlot refusent de payer tout impôt devant servir à l'entretien de la mahalla hafidiste.

10 août. — Bouaouda a attaqué aujourd'hui à une heure de l'après-midi le camp hafidiste de Souk-el-Tnenin. Le combat a duré jusqu'au soir. Les troupes chérifiennes ont pénétré dans l'intérieur du camp et ont infligé des pertes considérables à l'ennemi. Bouaouda campe sur les lieux et continuera demain l'attaque des douars soumis à Remiqui.

11 août. — La victoire de Bouaouda a démoralisé les hafidistes : la mahalla campée à Djerifi n'ose pas bouger. Un courant aziziste se dessine à El Ksar dans le Khlot.

12 août. — Des renforts sont arrivés de Fez sous la conduite d'Omrani. Le pacha va tenter un effort suprême, mais les deux alliés n'ont aucune confiance l'un dans l'autre; le succès des armes hafidistes paraît donc très compromis.

20 août. — Bouaouda attend en vain l'attaque de Remiqui Solidement installé devant Arzila, il entraîne ses troupes et reconstitue sa cavalerie.

24 août. — La proclamation d'Hafid à Tanger est connue. Bouaouda s'est enfermé dans Arzila après avoir bousculé un détachement hafidiste et refuse d'abandonner la cause aziziste, ses troupes ont effectué le 25 une sortie contre Remiqui qui tentait de l'assiéger. Les forces hafidistes ont subi de grosses pertes.

Tétouan, 5 août. — Trois des principaux chefs hafidistes ont écrit à Abd el Aziz pour lui offrir de le faire reproclamer Le mécontentement est général parmi les troupes. Le caïd el Kabi s'est enfui à Tanger.

10 août. — Le pacha, craignant un soulèvement aziziste, a transféré tout le matériel de guerre à la casbah pour l'avoir plus facilement sous la main.

Merrakech, 31 juillet — Une partie des contingents Zemran de la mahalla d'El Ayadi ont déserté pour rejoindre leur tribu qui va proclamer Abd el Aziz.

2 août. — Les autorités hafidistes essaient d'organiser la défense de la ville; des canons sont installés sur les remparts. A la vue de ces préparatifs, la population déclare qu'elle désire la paix et se soucie fort peu de Mouley-Hafid.

3 août. — Le caïd Sektani arrivé de Fez est chargé avec el Ayadi de barrer la route à Abd el Aziz. On considère cette tentative comme insensée.

5 août. — La formation de la nouvelle mahalla se fait péniblement; on n'a pu réunir jusqu'ici que 300 hommes. El Ayadi se rend dans sa tribu pour tâcher de lever quelques contingents.

9 août. — Les Beni Mellal ont proclamé Abd el Aziz. Les Zemran ont chassé leur caïd Bensegra et se sont déclarés azizistes.

11 août. — Le caïd Irraoui qui cherchait à maintenir le Mtougui, vient de subir une sanglante défaite. Les blessés arrivent par centaines à Merrakech. Le gouverneur essaie de rallier les débris épars de la mahalla. Des nouvelles inquiétantes arrivent en même temps de Demnat dont le pacha est assiégé par les Seraghna.

19 août. — Irraoui vient d'être encore battu par le Mtougui. Si Thami Glaoui prépare sa fuite et envoie le produit de ses confiscations à la casbah de Telouet où il compte se réfugier.

21 août. — La défaite d'Abd el Aziz a été connue hier; personne ne peut croire qu'elle soit définitive.

23 août. — Le Mtougui ne se laisse pas abattre par cet événement imprévu; il bombarde Agadir-ech-Chems et franchit l'oued Nfiss. Le pacha prend la tête d'une colonne de 2.000 hommes et se porte au secours d'Irraoui. Les troupes rentrent le soir complètement décimées.

24 août. — Une dernière tentative est faite par les hafidistes auxquels un millier de Rehamna sont venus se joindre. Le sort leur est encore défavorable.

25 août. — Si Aïssa ben Omar et le Glaoui sont enfin arrivés à Merrakech. Le parti hafidiste remet son sort entre leurs mains, mais reste au fond convaincu que les forces de Mtougui sont inlassables.

Nous voulons croire que cet exposé de la situation d'Hafid avant l'échec d'Abd el Aziz convaincra les esprits impartiaux de la bonne foi de tous ceux qui hier signalaient la situation précaire du vainqueur d'aujourd'hui.

II. — LE DÉPLACEMENT DE LA COUR ET LA DÉFAITE D'ABD EL AZIZ

« *Mogador*, 3 *août*. — Le sultan arrivera probablement vendredi à Merrakech; il y sera sûrement proclamé avant cette date. » Ainsi s'exprimaient les correspondances du début de ce mois. Quel chemin parcouru depuis! Tout a été dit sur la débâcle de la mahalla impériale, trahie par certains contingents, abandonné par tous, alors que le sultan qui se trouvait au plus fort de la mêlée essayait en vain d'arrêter la panique et se frayait courageusement un chemin parmi les assaillants. L'heure n'est plus aux vains espoirs, la cause d'Abd el Aziz a subi un trop rude coup pour pouvoir jamais s'en relever. Enregistrons donc simplement le fait acquis et recherchons les causes premières de ce désastre.

Abd el Aziz, mal conseillé par son entourage, a tout d'abord commis la grave faute de parlementer avec les tribus. Dès le 6 août, les comptes rendus du voyage impérial signalent cette erreur de tactique : « Abd el Aziz, y est-il dit, est campé à Mechra Knidat; il arrête pour quelques jours sa marche en avant et traite avec les tribus. L'avis général est qu'il ne devrait pas trop tarder à se remettre en route. » C'est qu'en effet la moindre hésitation pouvait avoir les conséquences les plus graves sur l'esprit encore incertain des tribus situées au delà de l'Oum-er-Rebia. Leur donner le temps de réfléchir, alors qu'elles étaient déjà travaillées par les émissaires hafidistes envoyés de Fez et de Merrakech était la pire des imprudences.

Néanmoins les circonstances paraissent se montrer favorables quand même au sultan. Abd el Aziz arrive à peine à 50 kilomètres de la capitale du Sud et les tribus se soumettent au passage. C'est alors qu'une seconde faute est commise.

« Abd el Aziz, écrit on le 16 de Merrakech, n'avance pas depuis quelque temps; la faute en est à ses vizirs qui s'attardent à prélever de gros tributs sur les populations soumises. » Trois jours après, alors que le Mtougui arrivait vainqueur

devant Merrakech et s'attendait à rencontrer les forces impériales, survenait l'affaire de Tamelelt où sombrait la cause aziziste.

Un télégramme de Casablanca du 23 août rend compte de la déroute de la mahalla chérifienne dans les termes suivants : Le sultan, qui était arrivé le 19 août à deux étapes de Merrakech, leva son camp ce même jour à 3 heures du matin pour opérer contre une fraction rebelle à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest. Dès le début de l'action, le sultan se rendit compte que les contingents de tribus lâchaient pied. Ce fut une mêlée terrible, chacun tirant au hasard sans se préoccuper de savoir s'il avait devant lui un adversaire ou un allié. L'artillerie cependant fut mise en position, mais les servants s'enfuirent sur les mules d'attelage. La panique s'était emparée de tous, rien ne pouvait désormais l'arrêter. En aveugles, les fuyards se dirigeaient vers le Nord ; cette chevauchée dura toute la nuit. Le jour suivant, quand les débris de la mahalla traversaient les douars, des feux de salve les accueillaient au passage. Le sultan lui-même a été attaqué par les Beni-Mekma.

Il est arrivé à Settat dans un état lamentable, L'impression générale est que la cause d'Abd el Aziz est ruinée.

Les événements n'ont depuis que trop confirmé ces prévisions.

CHRONIQUE DE TANGER ET DU MAROC

TANGER. — Une certaine effervescence étant signalée depuis quelques jours dans les tribus avoisinantes, Si Torrès avertit le 21 août les Européens du danger de s'aventurer dans la banlieue. Dans la nuit même, le poste makhzen situé près de la villa Harris est attaqué par une quarantaine d'Andjera. Cinq hommes de garde sont tués. Un autre poste gardant le défilé de la Montagne-Rouge est également enlevé par un détachement de hafidistes venu de Tétouan.

La situation s'aggrave le 23. Les tribus menacent d'envahir la ville si Mouley Hafid n'est pas immédiatement proclamé à Tanger. Les notables se réunissent d'urgence à la mosquée; Menebhi prend place au milieu d'eux en sa qualité de représentant de Mouley Hafid. Un court exposé de la situation rallie les assistants au même avis. Mouley Hafid doit être proclamé sans plus tarder. Si Guebbas est délégué chez le ministre de France pour lui demander son appréciation. M. Regnault s'étant défendu d'intervenir dans le conflit dynastique et ayant seulement exigé la promesse que l'ordre ne serait pas troublé, la proclamation est décidée. Les crieurs publics annoncent la nouvelle à la population. Les salves d'usage sont tirées. Des manifestations s'organisent. Aucun incident grave à signaler.

Par contre, le lendemain, la populace, surexcitée par certains Européens qui ont fêté par des libations prolongées l'échec de la politique française ou ce qu'ils croient tel, se livre à quelques excès. Le vétérinaire français chargé de l'inspection des viandes aux abattoirs est grossièrement insulté par les bouchers indigènes. A la porte du Grand Socco, la police, qui s'oppose, suivant sa consigne, au passage des indigènes armés, est conspuée par la foule. Menebhi se voit obligé de convoquer les chefs de quartiers et de corporations et de les rendre responsables de l'ordre dans la ville. Menebhi se pose d'ailleurs nettement en représentant officiel du nouveau Makhzen. Il interdit aux chefs des tribus accourus à Tanger de se livrer à quelque manifestation que ce soit. Il annonce qu'il partira le lendemain à Aïn-Dalia pour engager les groupements hafidistes à se tenir tranquilles.

Le 25, Bendjelloul, qui remplit à la Banque d'Etat les fonctions de délégué chérifien, est chargé de porter à Mouley Hafid l'acte d'hommage de la population de Tanger. Menebhi est rentré le 26 d'Aïn-Dalia après avoir accompli heureusement sa mission pacificatrice de concert avec Raïsouli qui compte, pour prix de ses services, être nommé pacha du Fahç. Il repart le 27 pour Arzila où l'on craint un nouveau contact entre Remiqui et Bouaouda. A peine arrivé, il fait mettre aux fers le pacha d'El Ksar qui s'est emparé du gouvernement de Larache en arguant d'un soi-disant mandat de Mouley Hafid. Remiqui est conduit sous bonne escorte à la casbah de Tanger.

Menebhi et Bouaouda arrivent le 30 à Tanger après avoir ramené le calme dans le Djebala. Bouaouda va reprendre dès le lendemain le commandement de sa mahalla et s'engage à assurer l'ordre entre El Ksar et Tanger.

On a appris avec plaisir à la fin d'août la nomination de l'honorable Reginald Lister, ministre plénipotentiaire et conseiller d'ambassade à Paris, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tanger.

LARACHE. — Le 25, au reçu des nouvelles de Tanger, la population a proclamé Hafid . L'enthousiasme est général. Le 26 au matin, le khalifa de Remiqui se présente avec une nombreuse escorte pour prendre au nom de son maître le gouvernement de la région. Le pacha Mejboud se rend alors au consulat de France et déclare à notre représentant, M. Mercier, qu'il est décidé à s'embarquer immédiatement pour Tanger afin d'éviter toute cause de conflit. Mais les hafidistes qui avaient décidé de l'emprisonner cherchent à s'opposer à son embarquement. L'attitude énergique de M. Mercier qui accompagne le pacha jusqu'au bateau anglais où il doit se trouver en sécurité a raison des intentions hostiles de la foule.

L'arrestation de Remiqui est connue le 29; le nouveau pacha s'empresse de prendre la fuite. Les notables délèguent ses fonctions à l'un des leurs en attendant une nomination officielle.

RABAT. — 25 août. La proclamation d'Hafid vient d'avoir lieu. Le pacha Bargach s'est montré très correct et n'a voulu prendre aucune décision avant d'avoir consulté le consul de France. Le 26 août, une vive effervescence règne au contraire à Salé, ville fanatique par excellence. Le *Desaix* est mouillé en rade pour parer à tout événement. Les manifestations se sont bornées jusqu'à présent à des cris hostiles contre les Français.

CASABLANCA. — Les Espagnols ont rapatrié une compagnie d'infanterie, leurs contingents se réduisent à 200 hommes environ. La colonne mobile française a poussé une reconnaissance sans incidents jusqu'à l'oued Morbea.

Une certaine effervescence était signalée sur divers points de la Chaouïa, des mesures sévères ont été prises. Les Ouled Fares se seraient opposés à la perception des impôts, un détachement d'infanterie a dû les mettre à la raison. On signale d'autre part que les fils de la ligne télégraphique militaire ont été coupés par malveillance.

Le 24 août, M. Marmet, architecte français, a été assassiné par un de ses ouvriers à propos d'un règlement de compte.

MAZAGAN. — La défaite d'Abd el Aziz a provoqué une vive agitation dans les tribus. La proclamation d'Hafid a eu lieu le 27 août. Mouley Zin, très abattu, songe à rejoindre son frère. Le pacha a été destitué et remplacé par Hadj Mohamed ben Daha.

29 août. Le caïd hafidiste Trehi s'est emparé à nouveau d'Azemmour.

CH. RENÉ-LECLERC,
Délégué du Comité du Maroc à Tanger.

Tanger, 4 septembre 1908.

La défaite d'Abd el Aziz et l'Europe. — Le combat du 19 août, qui a coûté à Abd el Aziz son prestige et son trône, a été connu en Europe le 23 août et a trouvé la presse internationale un peu désemparée.

Signalons cependant le calme de la presse française, ordinairement si hésitante au regard des



choses du Maroc. La plupart des journaux stipulaient de suite que la reconnaissance de Moulay Hafid ne pouvait aller sans la demande de garanties au sujet de l'exécution de l'Acte d'Algésiras et des traités. La presse anglaise était particulièrement favorable à la France et bien résumée dans cette note de la *Morning Post :* « Moulay Hafid, ayant créé un mouvement qui s'inspire de la haine contre les Européens, peut se trouver empêché d'adopter une attitude modérée et conciliante. En tout cas, il est du devoir de l'Angleterre d'accorder, dans ces circonstances, son soutien cordial à la France qui, avec l'Espagne, représente les puissances au Maroc. » La presse espagnole était partagée, les organes libéraux critiquant la politique de l'accord avec la France au Maroc et les organes conservateurs l'approuvant. Les journaux italiens insistaient sur la nécessité d'imposer à Moulay Hafid la reconnaissance de l'Acte d'Algésiras. Çà et là, quelques journaux parlaient, sans écho, de la possibilité d'un nouvelle Conférence.

On attendait avec intérêt les opinions allemandes. Elles tendaient, dès le premier jour, à voir dans la défaite d'Abd el Aziz la défaite même de la France et surtout à affirmer la nécessité immédiate de la reconnaissance de Moulay Hafid par l'Europe. Les journaux pangermanistes surtout proclamaient très haut cette nécessité. Pourtant, des organes importants donnaient une note plus modérée, telle la *Gazette de Francfort*, qui écrivait le 24 août : « Il est hors de doute que le nouveau sultan sera reconnu par toutes les puissances européennes. Les puissances ont, à plusieurs reprises, déclaré qu'il ne fallait pas s'immiscer dans les troubles intérieurs du Maroc. D'autre part, si Moulay Hafid est considéré comme le sultan du Maroc, il faudra qu'il accepte les stipulations de la Conférence d'Algésiras; il l'a, du reste, déclaré lui-même. La question importante est seulement celle de savoir si on peut avoir confiance en Moulay Hafid et s'il sera capable de respecter les stipulations de la Conférence d'Algésiras, malgré les tribus marocaines. »

Le ton allait assez vite changer. Dès la nouvelle de la proclamation de Moulay Hafid à Tanger, le gouvernement français et le gouvernement espagnol s'étaient concertés pour arrêter la conduite à tenir et faisaient annoncer qu'une note serait envoyée aux chancelleries pour faire connaître les vues des deux puissances sur les garanties à exiger du nouveau sultan. On remarqua tout de suite que Berlin n'acceptait pas cette procédure avec la même approbation que les autres chancelleries, car, le 30 août, la chancellerie allemande faisait publier dans la *Correspondance de l'Allemagne du Sud* la note suivante :

La question marocaine vient de s'éclaircir dans ses parties principales : la France éloigne définitivement de son jeu la carte Abd el Aziz. L'information d'après laquelle on équiperait pour Abd el Aziz une nouvelle mahalla est heureusement inexacte. La politique marocaine n'a plus à compter avec la lutte des deux sultans et ses suites déconcertantes. La question qui se pose n'est plus celle de savoir si l'on reconnaîtra Moulay Hafid, mais bien sous quelles réserves sa proclamation comme souverain pourra s'effectuer. On doit s'attendre, en effet, dans cette question, à des restrictions de la part de la France et de l'Espagne, et on devra les examiner impartialement. Moulay Hafid devra répondre aux objections faites à son élévation au trône par des déclarations dont la prise en considération ne peut empêcher toutefois les puissances de persister dans leur propre manière de voir. Certaines remarques faites par la presse française laisseraient croire que la France et l'Espagne ont été chargées par les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras de préparer la proclamation de Moulay Hafid au nom des autres nations. Un tel mandat n'a nullement été décerné à ces deux puissances, et rien ne laisse prévoir, jusqu'à présent, qu'on se dispose à l'accorder. Des raisons de solidarité européenne indiquent, au contraire, que ce n'est pas à une seule puissance ou à un groupe de puissances à prendre, à l'exclusion des autres, l'initiative de la proclamation de Moulay Hafid. On ne doit pas déployer en cette occurrence une hâte excessive; mais on ne doit pas non plus prolonger indéfiniment un état d'exception international. Les intérêts des nations au Maroc ont pris un tel développement, qu'il est nécessaire que les relations des puissances avec le véritable chef du gouvernement de l'empire chérifien cessent d'être longtemps encore impossibles.

Cette note, on le voit, indiquait déjà, de la part de l'Allemagne, la velléité d'agir à part. Cependant elle admettait encore que des réserves s'imposaient à la reconnaissance de Moulay Hafid, et, le même jour, la *Gazette de Cologne* publiait un long article dans le même sens; elle approuvait la demande d'acceptation de l'Acte d'Algésiras et de mesures de sécurité à la frontière, sans toutefois admettre la continuation de l'occupation de la Chaouïa ni la réclamation des frais de l'expédition.

Le 2 septembre, la position de l'Allemagne devenait soudain plus agressive. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait cette note officieuse qui suivait l'envoi d'une proposition transmise aux chancelleries et remise au Quai d'Orsay par le baron de Lancken :

Comme nous l'apprenons, le gouvernement impérial a informé, par leurs représentants, les gouvernements des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras que le gouvernement impérial, en présence de la nouvelle situation au Maroc, croyait devoir faire remarquer aux puissances signataires que la prompte reconnaissance de Moulay Hafid servirait à amener le calme définitif dans les affaires marocaines.

En même temps, on apprenait le départ pour Fez de M. Vassel, consul d'Allemagne, qui amorça, en 1905, avant la mission Tattenbach, la résistance du Makhzen aux propositions de M. Saint-René Taillandier. Et tout cela au lendemain d'un discours extrêmement pacifique prononcé à Strasbourg par Guillaume II !

Cette attitude de provocation déchaîna dans la presse pangermaniste une explosion de joie comparable à celle de 1905. Partout ailleurs on trouva étrange cette proposition qui tendait à reconnaître sans garanties le chef du mouvement xénophobe marocain. Le *Temps* publiait aussitôt la note officieuse suivante :

La note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, complétée par les commentaires des journaux allemands, semble indiquer que si l'Allemagne insiste pour la prompte reconnaissance (*rasche Anerkennung*) de Moulay Hafid, c'est que

la France se serait dérobée à cette reconnaissance, en manœuvrant avec une lenteur calculée pour maintenir une situation équivoque.

En présence de cette insinuation, nous avons cru devoir préciser nettement l'attitude de la France depuis que la question s'est posée. Voici, à ce sujet, les renseignements qui nous ont été fournis.

Dès le lendemain de la proclamation de Moulay Hafid à Tanger, la France, qui, par l'organe de M. Regnault, avait répondu à Menebhi et à El Guebbas qu'elle se désintéressait de la question dynastique et n'exigeait que le maintien de l'ordre, a précisé son point de vue dans les affirmations suivantes :

1° *Il est nécessaire que les puissances étudient d'abord les garanties à obtenir pour les intérêts européens.*

2° *L'entente des puissances sur ces garanties est aussi nécessaire que ces garanties elles-mêmes.*

3° *Il y a encore trop d'inconnu dans la situation intérieure du Maroc pour qu'une décision puisse être prise avant complète information.*

4° *Sous ces réserves, la France n'a montré à aucun moment le parti pris de ne pas reconnaître Moulay Hafid. Elle entend seulement que sa situation de fait soit précisée.*

La France et l'Espagne ont, dès le 26 août, envisagé ces quatre propositions pour soumettre aux puissances les conclusions qu'elles devaient leur suggérer.

Leur point de vue, ainsi défini, est connu de toutes les chancelleries.

Il n'avait provoqué jusqu'ici aucune objection du gouvernement allemand.

Les commentaires de la presse européenne n'étaient pas moins nets. Le *Times* remarquait que les deux dernières manifestations marocaines de l'Allemagne n'ont rien de commun avec l'esprit de conciliation célébré par l'empereur Guillaume dans son discours de Strasbourg. Le *Standard* écrivait que ces manifestations sont « critiquables à plusieurs points de vue ». Le *Morning Post* les jugeait de nature « à réveiller les soupçons ». Le *Daily Graphic* pensait que l'Allemagne cherche de nouveau « à gêner la France et à mettre des bâtons dans les roues ». Le *Daily Chronicle*, peu suspect de germanophobie, dénonçait « l'audace calculée, l'esprit de défi, la hâte inconvenante » de la politique allemande. Les journaux anglais pensaient que c'est une fois de plus contre l'entente cordiale de nouveau affirmée par l'entrevue d'Edouard VII et de M. Clemenceau à Marienbad que travaille la diplomatie allemande. Dans d'autres pays, l'opinion des journaux n'était pas moins curieuse à noter. Le *Secolo* disait que l'Allemagne « compromet la paix de l'Europe », au lendemain du jour où Guillaume II vient d'affirmer que nul ne la menace. Il voit dans sa proposition « un manque d'égards envers la France ». Le *Corriere d'Italia* enregistrait l'émotion que cette proposition a provoquée à Rome. Le journal espagnol *Correo* prévoyait qu'elle va faire renaître chez nous « la défiance et les soupçons ». L'*Indépendance belge* s'étonnait de cette « manœuvre » ou de cette « pression » susceptible de déchaîner de « nouvelles et dangereuses complications ». Il n'est pas jusqu'à l'autrichienne *Wiener Allgemeine Zeitung* qui n'écrivît avec une note de blâme très sensible : « L'essai que fait l'Allemagne de diriger la politique du Maroc et de protéger un sultan qui prêche la guerre sainte contre la France donne à la question marocaine une importance très sérieuse. Cela a l'air d'un retour à la politique que l'empereur inaugura par sa visite à Tanger. »

Cependant, devant cette nouvelle saute de vent de la politique allemande, le gouvernement français faisait entendre que la sienne ne serait pas changée et continuait ses négociations avec l'Espagne. Le 4 septembre, le *Temps* publiait la note officieuse suivante :

La conversation que le baron de Berckheim, chargé d'affaires de France à Berlin, a eue hier avec M. Stemrich, sous-secrétaire d'Etat, a fait dans certains journaux l'objet d'informations inexactes.

M. de Berckheim n'a remis à M. Stemrich aucune note, ni écrite ni verbale, relative aux propositions franco-espagnoles, et ce pour cette raison excellente que ces propositions ne sont pas encore arrêtées.

La démarche de M. de Berckheim à la chancellerie était une réponse à la démarche faite lundi au quai d'Orsay par M. de Lancken, rien de plus.

Au cours de cette visite, le chargé d'affaires de France s'est borné à faire connaître une fois de plus à M. Stemrich la procédure adoptée par la France et les motifs qu'elle a de s'y tenir.

Cette procédure a déjà fait l'objet de deux entretiens entre le ministre d'Etat espagnol, M. Allendesalazar, et M. Dæschner, chargé d'affaires de France à Madrid. Sauf certaines questions de détail qui seront rapidement réglées, l'accord sur les grandes lignes est dès maintenant assuré.

Alphonse XIII, en traversant hier Paris, a pleinement approuvé les explications sommaires que lui a fournies M. Pichon, qui, dans l'après-midi, s'était longuement entretenu avec M. de Leon y Castillo, ambassadeur d'Espagne en France.

Au quai d'Orsay, on se refuse naturellement à rien communiquer de la note remise au cabinet de Madrid avant que cette note ne soit définitivement approuvée par le gouvernement espagnol,

Nous croyons cependant pouvoir indiquer dès maintenant que, dans leur note concertée, la France et l'Espagne se placent sur le terrain des intérêts généraux, toutes les questions particulières. c'est-à-dire relatives aux régions marocaines limitrophes de l'Algérie et des présides espagnols, étant réservées.

Ainsi définie, la note franco-espagnole énumère les conditions auxquelles devrait être, à l'avis des deux gouvernements, subordonnée la reconnaissance de Moulay Hafid.

Les principales de ces conditions sont les suivantes :

1° Promesse de respecter l'Acte d'Algésiras sans restrictions ni réserves ;

2° Promesse de respecter tous les traités internationaux conclus par le Maroc et les engagements, notamment financiers, qui en résultent;

3° Règlement équitable et d'accord de la situation d'Abd el Aziz.

4° Engagement de rembourser, conformément aux précédents juridiques, les dépenses occasionnées par les troubles survenus dans les ports et par les mesures d'ordre que ces troubles ont rendues nécessaires.

Le gouvernement anglais, en l'espèce sir Francis Campbell, secrétaire assistant au Foreign Office, a répondu à la communication allemande de lundi que l'Angleterre ne ferait rien avant d'avoir été saisie de la note franco-espagnole, dont elle approuvait pleinement la préparation. Sir Edward Grey, absent de Londres, partage cette manière de voir.

M. Pompili, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères d'Italie, a donné à entendre, quand il a reçu la communication allemande, qu'il attendrait, avant d'y répondre, d'avoir été saisi de la note franco-espagnole. MM. Giolitti, président du Conseil, Tittoni, ministre des Affaires étrangères, et Bollati, secrétaire général de la Consulta, sont d'ailleurs absents de Rome.

Le gouvernement allemand n'a fait aucune démarche nouvelle depuis la note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, et ne paraît pas actuellement décidé à reconnaître Moulay Hafid avant les autres puissances.

Dans les milieux officieux allemands, on fait remarquer,



nous télégraphie notre correspondant de Berlin, que lorsque le baron de Lancken a fait lundi au quai d'Orsay la démarche que l'on sait, la chancellerie n'avait encore reçu du gouvernement français aucune communication relative à la reconnaissance de Moulay Hafid.

Cette observation pourrait prêter à l'équivoque. Il est bien évident que la note franco-espagnole n'avait pas encore été remise à Berlin. Mais le gouvernement allemand savait, par les conversations de MM. Pichon et Geoffray avec M. de Lancken, de M. de Berckheim avec M. Stemrich, que cette note était à l'étude.

La démarche de M. de Lancken et plus encore le communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* avaient donc bien le sens fâcheux qui leur a été attribué dès le premier jour avec raison par l'opinion française et européenne.

L'attitude à la fois ferme et modérée du gouvernement français et le blâme presque unanime de l'Europe amenèrent d'abord un recul de l'Allemagne. La proposition allemande, disait-on, avait été une simple note verbale et non une note écrite, et la *Gazette de Cologne* se faisait télégraphier de Tanger que le consul Vassel avait reçu l'ordre de s'abstenir de toute démarche de nature à donner à son voyage un caractère politique, ce qui n'a pas empêché ce dernier, à son passage à El Ksar, d'affirmer publiquement que Moulay Hafid pouvait compter sur l'entier concours de l'Allemagne.

Puis le gouvernement allemand se décida à reconnaître plus explicitement son désir de marcher à part du concert européen en faisant publier le 9 septembre, dans la *Correspondance de l'Allemagne du Sud*, le nouveau communiqué suivant :

Moulay Hafid a déjà déclaré qu'il accepte l'Acte d'Algésiras, et il renouvellera sans aucun doute cette déclaration.

Au point de vue politique, elle ne peut être utile que pour couper court aux objections contre la reconnaissance de Moulay Hafid, car cette déclaration n'est pas, à proprement parler, nécessaire au point de vue du droit des gens, l'affaire se présentant ainsi : ce n'est pas parce que Hafid accepte l'Acte d'Algésiras qu'il peut être reconnu ; mais, bien au contraire, ce sont les puissances qui, en le reconnaissant, lui imposent l'obligation d'accepter cet acte. Le sultan, une fois reconnu, a ses devoirs *ipso jure ;* il ne peut pas s'y soustraire.

D'un sultan qu'elles n'ont pas reconnu les puissances n'ont pas le droit d'exiger l'engagement de respecter l'Acte d'Algésiras.

C'est pour cela qu'il faut se hâter.

La reconnaissance de Moulay Hafid n'est pas un travail d'Hercule si aucune des puissances ne désire poursuivre une politique différente de celle définie par l'Acte d'Algésiras.

Les garanties, dont on parle si souvent, ne doivent pas être non plus une entrave.

L'Allemagne est parmi les signataires d'Algésiras une puissance comme les autres, mais pendant que certaines nations se désintéressent pour différentes raisons des choses du Maroc, l'Allemagne est, après l'Espagne et la France, la puissance qui attache la plus grande importance à la défense de ses droits et qui marque sa présence au moment où on croyait l'avoir doucement écartée.

Cette note éclairait merveilleusement la situation. On commençait à s'étonner de n'avoir encore eu de Moulay Hafid aucune déclaration acceptant l'Acte d'Algésiras, on faisait courir le bruit qu'il songeait à convoquer, comme son frère en 1905, une assemblée des notables, un medjliss. Et l'Allemagne va à lui, seule, à part du concert européen, parce que, dit-elle, il ne peut pas ne pas se soumettre à l'Acte d'Algésiras. Le jeu allemand apparaissait enfin nettement.

On en est là, au moment où nous écrivons : isolement volontaire de l'Allemagne et envoi de M. Vassel à Fez, silence de Moulay Hafid et accord de la France et de l'Espagne avec les autres puissances, comme à la Conférence d'Algésiras. La note franco-espagnole a été définitivement arrêtée le 10 septembre.

Au Maroc, la défaite d'Abd el Aziz a continué d'entraîner les résultats attendus. Moulay Hafid a été proclamé le 2 septembre à Oujda, le 6 à Saffi et le 8 à Mogador. Mais le Mtougui continue de lutter avec succès dans les environs de Merrakech contre les forces hafidistes. A signaler l'assassinat, à la date du 1er septembre, du caïd Anflous, l'ennemi du Mtougui, le maître de la banlieue de Mogador et dont l'attitude était, en ces derniers temps, assez équivoque : resté aziziste, il combattait Mtougui. C'est un esclave nègre de ce dernier qui l'a assassiné.

POSSESSIONS ALLEMANDES

GÉNÉRALITÉS

Le commerce de l'Afrique allemande. — Voici les chiffres du commerce des colonies africaines en 1907, comparé avec celui de 1906, en milliers de marcs :

	Importations		Exportations	
Afrique orient.	23.806	(— 1.346)	12.500	(+ 1.505)
Cameroun.....	17.296	(+ 3.991)	15.867	(+ 5.921)
Togo.........	6.699	(+ 266)	5.915	(+ 1.716)
Sud-Ouest.....	32.395	(— 36.229)	1.615	(+ 1.232)
	80.198	(— 33.318)	35.898	(+ 10.375)

	Commerce total	
Afrique orientale......	36.306	(+ 158)
Cameroun.............	33.163	(+ 9.912)
Togo.................	12.615	(+ 1.983)
Sud-Ouest,............	34.011	(— 22.942)
	116.096	(— 22.942)

Comme on le voit, les importations ont décru dans l'Afrique orientale et dans le Sud-Ouest. Ce fait s'explique là par l'achèvement du chemin de fer, dont la construction avait nécessité l'année précédente une grande quantité de matériel, et ici par la forte réduction de l'effectif des troupes. La valeur de l'exportation, pour les quatre colonies, atteste une progression de 40 0/0, par comparaison avec l'année 1906.

SUD-OUEST

Le voyage du ministre des Colonies. — Au Transvaal qu'il visita après le Natal, M. Dernburg conféra longuement avec M. Botha, premier ministre et ministre de l'Agriculture, ainsi

qu'avec le Dr Theiler, un Suisse qui dirige l'institut bactériologique de Prétoria. Il se fit donner par lui des explications sur les remèdes employés pour combattre les maladies du bétail, particulièrementscelle qui fit périr un grand nombre de chevaux, ous ses yeux, l'an dernier, pendant le voyage deMuanza à Tabora. Le gouvernement du Transvaal se préoccupe beaucoup actuellement du développement agricole, il a créé des fermes d'essais, il donne à crédit, sur garanties hypothécaires, aux Boers appauvris par la guerre, des terres et du bétail, il étudie le moyen d'irriguer le sol et d'augmenter ainsi la fertilité. Des sociétés coopératives agricoles ont été dernièrement tondées. L'exemple de tout ce qui a été fait au Transvaal pour améliorer le rendement agricole peut être grandement profitable aux colons allemands du Sud-Ouest. M. Dernburg a complété ses informations à cet égard, en étudiant les procédés d'irrigation et d'élevage chez les Karrou.

Il était au Natal lorsque le nouvelle lui parvint qu'on venait de découvrir des diamants dans la colonie allemande. Ce lui fut une raison pour se faire renseigner avec soin sur l'exploitation diamantifère dans le Sud-Afrique. Aussi visita-t-il, en détail, d'abord les mines de la Compagnie Premier, au Transvaal, puis celles de la De Beers à Kimberley. Il put se rendre compte des effets de la crise que la surproduction et la concurrence ont récemment provoquée. A Kimberley, on a dû restreindre l'exploitation et congédier la plupart des ouvriers noirs. Beaucoup de travailleurs blancs sont sans travail et réduits à la misère, à tel point que la Compagnie est obligée de les nourrir. Les finances publiques ont subi le contre-coup de cette crise. En effet, tandis que, l'année dernière, l'impôt sur les dividendes payés par les compagnies de diamants avait produit 10 millions de marcs, cette année-ci, les dividendes étant nuls, le fisc ne percevra rien. C'est une perte énorme pour le Trésor.

La crise diamantifère s'ajoute présentement à une crise générale des affaires. Pendant la guerre du Transvaal, l'élévation rapide du commerce d'importation, dans les ports comme le Cap et Durban, avait accru considérablement la richesse. Le prix des terrains augmenta. Une fièvre de spéculation et de construction s'empara du public. A Durban furent entrepris des travaux d'agrandissement et d'aménagement du port, lesquels nécessitent aujourd'hui un très coûteux entretien, comme si cette prospérité subite devait durer toujours. Cependant, la guerre finie, ainsi qu'il était facile de le prévoir, une baisse économique se produisit. Survint heureusement la guerre du Sud-Ouest allemand, qui eut pour conséquence une reprise des affaires. On calcule que des sommes dépensées pour cette guerre par le gouvernement allemand, 25 millions de marcs sont entrés dans les caisses des Anglais du Cap. Mais cette fois encore, la fin des hostilités devait causer une dépression économique. Elle sévit actuellement. Les importations vont en diminuant. Les lignes de chemins de fer, qu'on a trop multipliées, ne donnent que 20 0/0 de bénéfices. Le nombre des émigrants dépasse de 10.000 celui des immigrants. Les budgets, étant alimentés surtout par les droits de douanes, sont en déficit. Pour remédier à cette situation financière, il est question de réduire les traitements des fonctionnaires et d'établir un impôt sur le revenu. On pense aussi trouver de nouvelles ressources dans le développement de l'élevage et de l'agriculture. Les progrès de la colonisation agricole prennent ainsi le premier rang parmi les préoccupations d'avenir du gouvernement.

M. Dernburg, dont l'infatigable activité, la qualité d'observateur et le sens pratique sont grandement admirés par son historiographe M. Bougard, a pu se faire une opinion éclairée sur chacun des problèmes qui se posent en ce moment dans la colonie allemande du Sud-Ouest : régime administratif, politique indigène et questions économiques. A Livingstone, point extrême de son excursion dans le Nord des possessions britaniques, il se trouvait à deux jours de marche seulement de la frontière allemande. Son intention était d'aller de là à Kazangula, pour conférer avec les chefs indigènes de ce pays; il dut y renoncer à cause des difficultés du voyage. Le territoire allemand dessine, au Nord-Est, vers le Zambèze, une pointe appelée le Bec de Caprivi. Jusqu'ici, les Allemands n'y ont pas paru. On sait vaguement qu'il s'y trouve du charbon et que l'ivoire y est en abondance, mais cette dernière richesse s'épuise rapidement, car les chasseurs boers y détruisent les animaux sauvages. On dit qu'ils tuent chaque année plusieurs douzaines de girafes, simplement pour se tailler, dans la peau, des lanières de fouet. M. Dernburg s'est entendu avec le gouvernement britannique pour que des postes anglais soient établis près de la frontière, tandis que des postes allemands seront aussi créés sur ce territoire.

Après avoir contemplé les célèbres chutes Victoria, qui sont aujourd'hui à quatre jours seulement d'express de la ville du Cap, M. Dernburg, est revenu vers le Sud-Ouest des territoires britanniques, afin de voir Kimberley et le Karrou. Le voyage de Prieska à Uppington (200 kilomètres) s'est fait en automobile. La route étant très mauvaise et traversant des dunes de sable, la quantité de bagages avait été réduite à l'indispensable. M. Dernburg sut même se priver des services d'un domestique, si bien que, comme le dit M. Bougard, il dut cirer lui-même ses chaussures. Entre Uppington et Keetmanshoop, l'automobile fut remplacée par une voiture à mulet. Tout ce voyage de dix jours fut très fatigant et fort monotone. Sur des milles de longueur, on n'aperçoit que de maigres arbrisseaux. Les voyageurs atteignirent l'altitude de 4.000 pieds. Sur ces hauts plateaux, la température nocturne était très froide et descendit même au point de glace. Le matin elle se réchauffait lentement. M. Bougard dit qu'on grelottait des doigts en écrivant.

Le ministre arriva à Keetmanshoop le 30 juillet et à Windhuk, le 4 août. Dans l'allocution pro-

noncée dans cette dernière ville, il déclara que les ordonnances sur les indigènes demeureraient en vigueur et se montra partisan de l'autonomie communale, conformément au projet approuvé par le Conseil de gouvernement de la colonie. Le 10 août, il quitta Windhuk, pour se rendre dans le Nord. Les dernières dépêches reçues font connaître les paroles qu'il prononça à Swakopmund, avant de s'embarquer. Il a exprimé sa confiance dans le développement de la colonie. La crise dont elle souffre actuellement est la conséquence naturelle de la guerre. Les vœux de la population, relativement à une plus grande participation au gouvernement, lui ont paru devoir obtenir satisfaction par la création de Chambres de Commerce, de Chambres d'Agriculture, d'écoles et d'un Institut de Commerce communal. La conclusion fut que la colonie mérite absolument sa bonne réputation et que le gouverneur est le type du parfait Africain du Sud-Ouest.

Le retour de M. Dernburg à Berlin est attendu au commencement d'octobre.

CAMILLE MARTIN.

POSSESSIONS BRITANNIQUES

NIGERIA MÉRIDIONALE

Les progrès de la pénétration dans la province orientale. — Des trois grandes circonscriptions territoriales entre lesquelles est divisée, au point de vue administratif, la Nigeria du Sud, la province orientale est celle où l'influence européenne a le moins pénétré jusqu'à ce jour et celle qui oppose le plus de résistance à l'action des agents du gouvernement local. D'humeur batailleuse, livrés encore à toutes les pratiques du fétichisme le plus grossier et le plus cruel, les indigènes de la partie septentrionale de cette province sont jusqu'à ce jour demeurés hors de tout contrôle. Il en résulte des difficultés considérables pour les fonctionnaires placés à la tête des districts voisins, dont les habitants se refusent à comprendre comment il se fait que l'on tolère, à proximité d'un poste européen, des sacrifices ou des tueries sévèrement interdits chez eux. Cette situation n'est certes pas spéciale à la Nigeria du Sud et il ne faudrait pas chercher beaucoup pour retrouver une situation analogue dans nos propres possessions de l'Afrique occidentale. Quoi qu'il en soit, on comprend que tous les efforts des fonctionnaires du protectorat tendent à la modifier. Un rapport publié tout récemment en annexe à la *Gazette* officielle de la colonie fournit sur l'œuvre accomplie dans cet ordre d'idées en 1907 d'intéressantes indications. C'est par les trois stations de Oban, au Nord Est de Calabar, d'Abakaliki, au Nord d'Afikpo, et de Omodourou, au Nord-Est d'Ouerri, stations fondées dans ces dernières années — la troisième en 1906 seulement —, que l'administration locale poursuit son travail de pénétration. Celui-ci, si l'on en croit le document dont il s'agit, aurait réalisé des progrès sensibles au cours de l'année dernière. Dans le pays Ibibio qui, il y a quelques années à peine, était fermé à tous nouveaux venus, qu'ils fussent noirs ou blancs, où régnait un état de guerre quasi permanent entre chaque village et ses voisins, la situation s'est sensiblement amélioré. Si des coutumes barbares comme le cannibalisme, les sacrifices humains, le meurtre des jumeaux, etc., n'ont pas disparu complètement, du moins elles ne sont plus de pratique courante; ceux qui s'y livrent encore se cachent et sont assurés, s'ils sont découverts, d'être punis par les tribunaux.

De même dans le district d'Omodourou où, avant 1906, les mêmes abus se commettaient couramment, on peut constater une amélioration notable des mœurs et des usages. Les attentats contre la vie humaine sont devenus relativement rares et le commerce des esclaves est sur son déclin, malgré l'action pernicieuse qu'exercent les Aros, qui règnent en maîtres sur les régions Nord et Est du district et qui font tous leurs efforts pour contrarier l'œuvre des fonctionnaires anglais. Ils font la chasse à l'esclave et le commerce des captifs, mais il est très difficile, en raison du prestige dont ils jouissent auprès des indigènes, d'obtenir de ceux-ci des témoignages formels en justice contre les auteurs de ces méfaits.

Sur le pays Ibi, qui s'étend dans la partie de la province située au Nord de la Cross-River et voisine de la Nigeria septentrionale, le rapport auquel nous empruntons ces renseignements donne quelques indications géographiques qui valent d'être reproduites ici. Le chef de la province l'a parcouru en 1907, pour rechercher l'emplacement d'un poste qu'il désirait fonder sur la rivière Eouayong, affluent de droite de la Cross-River. Ogoja, qui paraît particulièrement bien placé pour permettre la surveillance non seulement du pays Ibi, mais des pays Yala, Akapou, Itakoum, Obé et Dama, a été choisi pour le siège de la nouvelle station qui se trouvera, en outre, à proximité des Mounchis qui viennent au marché d'Ishiber. Les communications avec Ogoja par l'intermédiaire de la rivière Akajou sont possibles durant neuf mois de l'année. Au total, l'Eouayong ainsi que ses affluents la Moya, la Yahe et l'Akajou sont, paraît-il, de très belles voies d'eau, dont la plus importante est la Moya. Celle-ci prend sa source dans les hauteurs mêmes — mais sur le versant opposé — d'où coule l'Anambara, affluent de gauche du Niger.

D'après les informations recueillies par les agents anglais, la Moya serait navigable toute l'année; elle est malheureusement, à 20 milles environ de sa jonction avec l'Eouayong, barrée par un seuil rocheux. Les indigènes qui habitent le pays sont d'origine Bantou; poussés au Sud de la Benoué par les Foulah, ils ont toujours vécu en bons termes avec les Haoussas dont un certain nombre résident dans la contrée. Ce sont de grands agriculteurs qui entretiennent de grandes

fermes le long des rivières; ils cultivent le coton qui leur sert à fabriquer leurs vêtements. Considéré au point de vue économique, le district dont il s'agit sert de débouché aux pays Obe et Mounchi; il présente au reste par lui-même un réel intérêt; d'après un commerçant européen qui l'a parcouru, il serait l'un des plus riches de la Nigeria en caoutchouc et les indigènes, connaissant la valeur de ce produit, auraient grand soin — fait assez curieux — de ne pas détruire les lianes qui leur fournissent la précieuse gomme.

André Meyreuil.

Chronique de l'Armée coloniale

Médaille coloniale. — Par décret du 19 août, le droit à l'obtention de la médaille coloniale est acquis : 1° Avec l'agrafe « Afrique Occidentale Française » aux militaires de la compagnie saharienne du Tidikelt, qui ont pris part à la jonction opérée à Iférouan le 30 octobre 1907, avec les troupes du Soudan;

1° Avec l'agraphe « Sahara », aux militaires de la compagnie saharienne de la Saoura, qui ont pris part à la première affaire d'El-Hameida (4 octobre 1907).

Inscriptions d'office. — Pour officier de la Légion d'honneur le chef de bataillon Delaforge, de l'infanterie coloniale, pour chevalier MM. Michel, lieutenant de réserve d'artillerie, membre de la mission Congo-Cameroun; du Perron de Revel, lieutenant au 1er chasseurs d'Afrique (Maroc), les capitaines Nancy et Bonvalot, les lieutenants Boyre, Maratuech, Razouls; Lafforgue et Bourrel, de l'infanterie (Maroc).

Pour lieutenant-colonel le chef d'escadron Patey, de l'artillerie coloniale, chef du bureau militaire du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur, au titre Maroc : officier, le lieutenant-colonel Frisch, sous-chef d'état-major du corps de débarquement; chevaliers, le lieutenant d'artillerie Michaud (police marocaine); le capitaine de tirailleurs Desfrères, le lieutenant de zouaves Boyre, les capitaines Féral, Moullet, Canavy, les lieutenants Pellerin, About, Hameline, de l'infanterie; le lieutenant Bernard, de la cavalerie; le médecin aide-major Perrin.

Mutations. — M. le général de division Geil, commandant la 3e division d'infanterie coloniale, a été nommé au commandement supérieur des troupes du groupe de l'Indo-Chine à Hanoï, en remplacement de M. le général de division Piel, dont la période réglementaire de séjour colonial expirera le 25 novembre 1908.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — Par décret en date du 8 septembre 1908, M. Jullien, gouverneur de 1re classe des colonies, gouverneur des établissements français de l'Océanie, a été placé, sur sa demande et pour raisons de santé, dans la position de disponibilité avec traitement. — M. François, gouverneur de 3e classe des colonies, en disponibilité avec traitement, a été rappelé à l'activité et nommé gouverneur des établissements français de l'Océanie, en remplacement de M. Jullien. — M. Peuvergne, administrateur en chef de 1re classe des colonies, a été nommé gouverneur de 3e classe des colonies et nommé lieutenant gouverneur du Dahomey, en remplacement de M. Marchal, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite. — M. Telle, gouverneur de 3e classe des colonies, a été admis d'office et à titre d'ancienneté de services à faire valoir ses droits à une pension de retraite, et nommé gouverneur honoraire des colonies. — M. Martineau, gouverneur de 3e classe des colonies, lieutenant-gouverneur du Gabon, a été nommé gouverneur de 2e classe des colonies. M. Rognon, secrétaire général de 1re classe des colonies, secrétaire général du gouvernement des établissements français dans l'Inde, a été nommé gouverneur de 3e classe des colonies et nommé secrétaire général du gouvernement général au Congo français et dépendances, en remplacement de M. Fourneau, admis précédemment à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Van Vollenhoven, secrétaire général de 1re classe des colonies, à la disposition du gouverneur général de l'Afrique occidentale française, a été placé hors cadres et mis à la disposition du gouverneur-général du Congo français et dépendances. — M. Gaudart, secrétaire général de 1re classe des colonies, à la disposition du gouverneur général de l'Afrique occidentale française, pour remplir par intérim les fonctions de lieutenant gouverneur du Dahomey, a été nommé secrétaire du gouvernement du Sénégal. — M. Antonetti, chef de bureau de 1re classe des secrétariats généraux des colonies, administrateur des îles Saint-Pierre et Miquelon, a été nommé secrétaire général de 2e classe des colonies et chargé, en cette qualité, du secrétariat général du gouvernement du Dahomey. — M. Brunet, secrétaire général de 2e classe des colonies, secrétaire général par intérim du gouvernement du Dahomey, a été maintenu à la disposition du gouverneur général de l'Afrique occidentale française, pour être chargé d'une mission. — M. Brun, secrétaire général de 1re classe des colonies, secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a été nommé secrétaire général du gouvernement de la Côte d'Ivoire, en remplacement de M. Fawtier, précédemment affecté à la Guyane. — M. Canolle, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux, en service en Afrique occidentale française, a été nommé secrétaire général de 2e classe des colonies et chargé, en cette qualité, du secrétariat général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en remplacement de M. Brun. — M. Patte, secrétaire général de 1re classe des colonies, actuellement chargé de l'administration de Mayotte et dépendances, a été nommé secrétaire général du gouvernement des établissements français dans l'Inde, en remplacement de M. Rognon.

M. Adam, administrateur de 1re classe des colonies, a été nommé administrateur en chef de 1re classe. — M. Vergnes, administrateur en chef de 1re classe des colonies, a été chargé, sous la haute autorité du gouverneur général de Madagascar, de l'administration de la colonie de Mayotte et dépendances.

BIBLIOGRAPHIE

L'Avenir économique de nos colonies, par Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin, premier volume. Indo-Chine, Afrique Occidentale, Madagascar, Conclusion. Chez Flammarion, éditeur.

Ce livre passe en revue nos principales colonies. L'auteur ne croit pas que tout est pour le mieux dans les vastes territoires que nous administrons. Il pense qu'on aurait évité bien des erreurs, si on avait usé de procédés fiscaux différents de ceux qu'on a employés. Il appartient, évidemment, au petit groupe de gens qui disent qu'on ne peut donner trop d'autonomie à nos possessions et il s'élève contre le proconsulat de certains gouverneurs généraux dont l'autorité lui paraît trop absolue, en ce sens qu'elle ne répond pas à l'idée du *self government*.

Malheureusement, le *self government* n'est pas un produit français et si Paul Bert l'appréciait et a travaillé, dans son temps, à son adoption, il faut reconnaître que ce moyen si pratique n'a pas encore rencontré, chez la plupart de nos administrateurs, l'enthousiasme nécessaire pour le faire aboutir.

M. Jung sait reconnaître, toutefois, les progrès très sensibles que nous avons faits tout particulièrement dans l'Afrique Occidentale, mais, et non sans raison, il voit la possibilité d'aller plus vite en besogne. D'accord avec de très bons esprits, il indique les réformes qu'il considère comme indispensables, pour atteindre, tant au point de vue politique qu'économique, un développement plus rationnel et répondant plus exactement aux sacrifices que la métropole et les colonies s'imposent.

On lira le livre de M. Jung avec beaucoup d'intérêt. C'est un *vade-mecum* très utile et il a été conçu et écrit avec une grande clarté.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



Dix-huitième Année — N° 10 — Octobre 1908



BULLETIN DU COMITÉ DE

l'Afrique Française

ORGANE DU

COMITÉ DU MAROC

Fondé par HARRY ALIS

et publié mensuellement sous la direction de M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité,

avec la collaboration de MM. O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil, Ernest Vincent, Ed. Payen, Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll, etc.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général du **Comité de l'Afrique Française**

Paris, 21, rue Cassette (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.

Adresse télégraphique : COMASIE PARIS

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce Bulletin.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs. Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro est joint le supplément n° 10.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité de l'Afrique Française

MM.		
Liotard, gouverneur des colonies	30	»
Conseil général de Seine-et-Marne	100	»
Cercle militaire de Clermont-Ferrand	22	»
Lieutenant Tavernier (complément)	5	»
* Lieutenant Menguellez, à Alger	15	»
Direct. du ch. de fer de Konakry au Niger	24	»
* Réunion des officiers de Châteauroux	24	»
De Felcourt, au Caire	20	»
Lieut. Plessis, à Beni-Ounif (2e sem.)	8	»
Lieutenant Girardet, à Oran	10	»
Lieut.-colonel Berge, à Bourg	25	»
Lucien Borgeaud, à Alger	20	»
De Casteljau, à Besançon	10	»
Audoin, lieutenant de vaisseau	15	»
Dr Clarenc, à Moka	25	»
Lieut. Girardet, à Casablanca (1909)	15	»
Lieut.-colonel Gouget, à Melun	10	»
Duchesne-Fournet, à Paris	20	»
Lieut.-colonel Pujat, à Gabès	20	»
Lieutenant Ch. Faure, à Berguent	15	»
Chudeau, à Paris	20	»
* Administrateur du Cercle de Baol	15	»
Compagnie Marocaine, à Paris	24	»
Société des Ciments français	50	»
A reporter	542	»

Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — La lettre D indique les dons. — Pour permettre le contrôle, le *Bulletin* ne publie les souscriptions de chaque mois que dans le deuxième numéro qui suit leur recouvrement. — Les souscriptions inférieures à 10 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report	542	»
Chevrier, à Paris	10	»
Ad. Gouin, à Marseille	10	»
Boutard, à Marseille	20	»
Artaud frères, à Marseille	25	»
Astraudo, à Nice	15	»
Bosq, à Saint-Lô	10	»
Ch. Mœsch, à Alais	15	»
Lieutenant Mussel, à Marsas	20	»
Théneveaut, à Cannes	10	»
Lieutenant de Tinseau, à Lunéville	12	»
Lieutenant Maunoury, à Colomb-Béchar	20	»
M. Demongeot, à Salies-de-Béarn	20	»
X. de la Roncière, à Hamdallahi	15	»
Lieutenant Debacker, à Beni-Abbès	15	»
* Lieutenant Gouraud, à Cambrai	25	»
Total	784	»

A NOS CORRESPONDANTS

Nous informons nos correspondants et nos amis que les dépêches expédiées au Comité de l'Afrique Française et au Comité du Maroc peuvent être désormais adressées sous l'adresse télégraphique COMASIE PARIS.

LA CAMPAGNE ALLEMANDE

CONTRE LA LÉGION ÉTRANGÈRE

La politique française continue la recherche laborieuse d'une liquidation provisoire de la situation créée au Maroc par la série d'incertitudes, d'hésitations et de fautes qui nous ont amenés à l'actuel désarroi. Un débat va s'élever à la Chambre au moment où paraît ce *Bulletin*, et il sera précédé de la distribution d'un nouveau *Livre Jaune* qui nous fera sortir sans doute de l'obscurité où nous laissent les renseignements dont on trouvera plus loin l'analyse. Il convient donc d'attendre ce débat. Les préoccupations de l'Europe sont ailleurs en ce moment : la crise orientale les a toutes et violemment absorbées. Celles de la France, en se portant, elles aussi, vers ce conflit toujours renaissant, se seraient-elles cependant souvenues de ce qui doit être le but principal de notre politique extérieure, le Maroc? Nous l'avons vu, mais surtout dans des articles de l'*Humanité*, où M. Jaurès exprimait son inépuisable indignation contre la possibilité même de pourparlers de notre gouvernement avec celui de l'Autriche-Hongrie à propos du Maroc. La discussion de la Chambre éclairera sans doute ce point.

Pendant le mois écoulé, l'actualité marocaine s'est manifestée surtout par l'incident des légionnaires déserteurs de Casablanca.

Il a fallu le retentissement de cette affaire pour apprendre au public ce que les lecteurs de ce *Bulletin* savent depuis longtemps, depuis que le Comité de l'Afrique Française a entrepris de répondre à la campagne allemande contre la légion étrangère : l'organisation d'une propagande et d'agences destinées à provoquer la désertion des soldats de la légion étrangère. Voilà bientôt trois ans que M. R. Normand a, le premier, signalé ici l'audace et le danger des livres et pamphlets répandus à profusion en Alsace-Lorraine et dans les provinces rhénanes, et, l'an dernier, notre collaborateur Ernest Vincent rapportait de Casablanca des documents incontestés que nous avons publiés ici et qui établissaient les efforts de l'entreprise de désertion créée près de nos troupes par des commerçants allemands, à l'heure où nos officiers et nos soldats libéraient Casablanca. Le public colonial s'était ému des révélations de notre Comité. C'est l'opinion publique, cette fois, qui en est saisie, et nous espérons bien que l'initiative prise par notre association sera, une fois de plus, suivie par les pouvoirs publics, qu'une contre-propagande active répondra aux efforts tentés au delà de la frontière et que, notamment le ministère de la Guerre se résoudra à publier la chronique du rôle de la légion étrangère au Maroc.

Les faits de Casablanca sont maintenant bien connus. Le 25 septembre, à une heure de l'après-midi, six déserteurs de la légion allaient s'embarquer en rade de Casablanca, sur le *Cintra*, à destination de Hambourg. Jusqu'alors l'agence allemande de désertion de Casablanca faisait partir les légionnaires par terre pour Rabat, où ils s'embarquaient loin de toute surveillance. Cette fois, c'était sous les yeux des autorités militaires que la désertion s'accomplissait.

Les six déserteurs étaient accompagnés de M. Just, chancelier, et d'un soldat indigène du consulat allemand. M. Just avait entre les mains un ordre écrit du consul d'avoir à coopérer à l'embarquement de six personnes, et qui est parvenu ultérieurement aux mains de nos autorités militaires. Le poste ayant reconnu des déserteurs, on les arrêta en rade et les mit en prison, non sans que nos marins eussent été d'abord frappés par l'employé du consulat, qui fut un instant arrêté, et par le chancelier lui-même. Il fallut l'intervention d'un officier pour mettre fin à la bagarre. Le consul allemand s'empressa de protester. Or, il est avéré que sur les six embarqués, il n'y avait que trois Allemands; les autres étaient un Suisse, un Autrichien et un Russe polonais.

Les thèses juridiques de l'Allemagne et de la France en cette affaire fussent-elles inconciliables, elles ne pourraient, en tout cas, se heurter qu'à propos des trois déserteurs allemands. Même en ce qui les concerne, nous tenons qu'en droit international, la juridiction allemande ne couvre plus les Allemands engagés vis-à-vis de notre armée par un contrat régulier et librement accepté, et on a cité au sujet de ces incidents l'avis du Congrès de droit international de Florence, que « la condition juridique des étrangers civils ou militaires n'appartenant, par leur nationalité, à aucun des Etats belligérants, mais ayant contracté l'obligation de servir l'un des belligérants, serait absolument identique, en ce qui concerne

l'application des lois de la guerre, à celle des nationaux de l'Etat au service duquel ils se trouvent ».

L'émotion produite par cette affaire et qui a été assez vive au début d'octobre, est tombée, et il semble que l'incident soit assez vite réglé. Il aura eu ce bon effet de démasquer pour le grand public les efforts des ennemis de la légion. Nous avons vu reparaître à ce propos le fameux Ohle dont le *Bulletin* a dénoncé (numéro de juillet 1907, p. 263) la duplicité. L'auteur de l'infâme libelle, *Weisse Sklaven*, avait écrit en 1903 et 1904 à un ancien officier de la légion où il avait servi des lettres enthousiastes sur le rôle des régiments étrangers, et trois ans après il s'en faisait le diffamateur. M. Ohle a communiqué à la presse allemande une lettre dans laquelle il déclare que la désertion des légionnaires de Casablanca a été mise en œuvre par la société dont il s'honore d'être le chef. Il se répand ensuite en diatribes contre la légion étrangère, parle de la misère dans laquelle certaines familles ont été jetées par suite de l'enrôlement d'un de leurs membres dans la légion, et essaye d'exciter la pitié en faisant allusion aux torrents de larmes versées par les yeux de mères allemandes. Il termine ses élucubrations en faisant connaître que la ligue allemande contre la légion étrangère a adressé au gouvernement français une protestation contre les violences que les gendarmes français ont fait subir aux Allemands, et contre l'arrestation des déserteurs sur un territoire non français. M. Ohle menace la France de nouvelles entreprises contre la légion.

Une réponse à ces diatribes est venue d'un côté où nous ne l'attendions certes pas. Un communiqué officieux de la *Gazette de Cologne* a dit le 4 octobre :

Une certaine ligue allemande, dont les efforts sont dirigés contre la légion étrangère, a cru opportun d'adresser un écrit au gouvernement français, dans lequel elle s'attaque à l'institution de la légion étrangère et proteste contre l'arrestation à Casablanca de légionnaires allemands. L'existence de cette ligue était parfaitement inconnue jusqu'à présent, et nous n'attacherions aucune importance à la protestation si, dans une déclaration destinée à la publicité, elle ne désignait pas comme étant le résultat de son œuvre la désertion des légionnaires à Casablanca, et si elle n'annonçait pas son intention de continuer à l'avenir et même d'étendre son champ d'activité. Il va de soi que le gouvernement allemand et les autorités consulaires au Maroc sont étrangers à de semblables entreprises et ne peuvent que les réprouver. L'Allemagne n'a pas le droit de s'immiscer dans les questions d'organisation intérieure de l'armée française et de pousser à la désertion des soldats qui appartiennent par contrat aux troupes françaises La publication des déclarations de la ligue allemande va fournir une confirmation aux bruits qui s'étaient répandus en France au sujet de l'existence d'une agence de désertion à Casablanca, et cela est regrettable. Nous ne comprenons pas, d'autre part, comment la ligue peut s'imaginer que son agitation aurait pour résultat une amélioration du sort des légionnaires ou même une disparition totale de la légion étrangère. Aussi longtemps qu'il se trouvera des éléments de population douteux et des esprits écervelés prêts à faire troc de leur vie et de leur santé contre un méchant salaire, il est peu probable que la France renonce à cette marchandise humaine à bon marché.

Il n'en est pas moins certain que le gouvernement allemand voit d'un très bon œil les efforts tentés contre la légion étrangère, et les ligues constituées en Allemagne s'apprêtent à redoubler d'efforts. Il faut leur répondre et le gouvernements a les éléments de la réponse la plus heureuse dans les hauts faits de la légion à la frontière orano-marocaine et dans la Chaouïa.

AUGUSTE TERRIER.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Au moment où le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française va se trouver amené à réaliser une seconde portion de l'emprunt de 100 millions qu'il a été autorisé à contracter par la loi du 22 janvier 1907, il est intéressant d'examiner l'organisation et la situation financières de la colonie.

L'Afrique Occidentale Française a été réorganisée en dernier lieu par le décret du 18 octobre 1904. A l'exemple de ce qui avait été fait pour l'Indo-Chine et comme le laissait d'ailleurs prévoir le décret du 1er octobre 1902, le gouvernement général a été doté « d'un instrument financier » qui lui est « propre », le budget général, « afin de pourvoir aux dépenses d'intérêt commun et de représenter réellement l'Afrique Occidentale Française vis-à-vis des porteurs de titres de l'emprunt de 1903 et des souscripteurs futurs des emprunts éventuels que pourra comporter le développement normal de notre empire africain ». Ces dépenses communes, limitativement déterminées par l'article 7 du décret, comprennent les articles suivants : 1° gouvernement général et services généraux; 2° service de la Dette; 3° inspection mobile des colonies; 4° contributions à verser à la métropole; 5° service de la justice française; 6° travaux publics d'intérêt général dont la nomenclature est arrêtée chaque année par le gouverneur général en conseil du gouvernement et approuvée par le ministre des Colonies; 7° frais de perception des recettes attribuées au budget général.

Pour reprendre les termes du décret, il est alimenté : 1° par les recettes propres aux services mis à sa charge; 2° par les droits de toute nature, à l'exception des droits d'octroi communaux, perçus à l'entrée et à la sortie dans toute l'étendue de l'Afrique Occidentale sur les marchandises et sur les navires. Le mode d'assiette, la quotité, les règles de perception de ces droits sont établis par le gouverneur général et approuvés par des décrets en Conseil d'Etat. L'attribution de ces dernières taxes au budget général se justifie par les progrès rapides des communications qui s'établissent entre les diverses colonies du groupe et qui ne permettent plus de laisser à l'une d'entre elles les recettes de cette nature, perçues sur des territoires qui se pénètrent l'un l'autre dans les

boucles du Sénégal et du Niger. D'ailleurs, pour atténuer la rigidité que pouvait présenter cette organisation et pour parer à toute éventualité, il était prévu que le budget général attribuerait des subventions aux colonies ou au contraire recevrait, le cas échéant, des contributions des budgets locaux.

Ce système, manifestement emprunté dans ses grandes lignes à l'organisation indo-chinoise, s'en distingue cependant sur quelques points de détail qui ne sont pas sans importance. Il n'aurait pas été possible d'incorporer au budget général, comme en Indo-Chine, toutes les taxes indirectes quelles qu'elles fussent, y compris les produits des postes et télégraphes, pour ne maintenir aux budgets locaux — dont nous allons indiquer le fonctionnement — que les seules contributions directes. L'Afrique Occidentale ne présente pas une densité de population comparable à celle de notre empire d'Extrême-Orient; on n'y rencontre pas non plus d'organisation indigène digne de ce nom. Le nombre des contribuables est singulièrement moins élevé en Afrique Occidentale et leurs facultés imposables beaucoup plus faibles. On a donc très sagement agi en laissant aux diverses colonies une part, si faible soit-elle, des contributions indirectes, le budget général bénéficiant seulement des droits à percevoir sur les marchandises et les navires (15.726.238 francs sur 16.445.805 de contributions indirectes en 1906).

Au-dessous du budget général — les colonies du groupe conservant expressément leur autonomie administrative et financière — ont été maintenus les budgets locaux, qui pourvoient à toutes les dépenses autres que celles inscrites au budget général et perçoivent toutes les recettes autres que les droits établis à l'entrée et à la sortie. Chacune des colonies du Haut-Sénégal-Niger, de la province de la Côte d'Ivoire et du Dahomey possède son budget local. Au Sénégal, par suite d'une organisation qu'il est désirable de voir entièrement modifiée à bref délai, existent deux budgets distincts : celui des territoires d'administration directe soumis au vote et au contrôle du Conseil général et celui des pays de protectorats, qui échappe complètement à l'assemblé locale. En outre, au budget général et au budget du Haut-Sénégal et Niger ont été rattachés les budgets annexes du territoire civil de la Mauritanie et du territoire militaire du Niger.

Un rapide examen de chacune de ces différentes sortes de budgets — budget général, budgets locaux — fera ressortir la situation financière de l'Afrique Occidentale Française.

Parmi les dépenses du budget général énumérées plus haut, deux apparaissent comme les plus importantes : les dettes exigibles et les subventions aux colonies. Le chapitre des dettes exigibles (6.517.000 en 1908) comporte, en dehors des crédits prévus pour l'amortissement des avances consenties par le Trésor à l'occasion de la construction du chemin de fer de Kayes au Niger, de l'exécution de la formule forfaitaire d'exploitation du chemin de fer du Dahomey, de la garantie d'intérêts à la Société du wharf de Cotonou et de l'annuité de rachat du wharf de Grand-Bassam, deux autres dépenses : la contribution de l'Afrique Occidentale aux dépenses militaires de la métropole et les sommes nécessaires au paiement des intérêts et à l'amortissement des emprunts. L'une et l'autre ne peuvent qu'augmenter au cours des exercices prochains. Le Parlement a déjà manifesté son intention d'accroître la participation de la colonie aux dépenses militaires qu'elle occasionne. Quant au service de la dette (2.755.000 (emprunt 1903) + 1.740.000 (emprunt 1907) = 4.495.000 en 1908), il ne peut qu'absorber des crédits de plus en plus importants, au fur et à mesure que la dette elle-même grandira. L'aménagement économique de l'Afrique Occidentale est une œuvre de longue haleine qui nécessitera l'ouverture de crédits extraordinaires considérables. Lorsque les 165 millions provenant des emprunts de 1903 et 1907 seront dépensés, il sera nécessaire de recourir à d'autres appels de fonds : la dette publique de la colonie ne peut, dans ces conditions, que s'enfler d'année en année.

Au contraire, les subventions aux colonies du groupe (4.280.000 en 1908) sont appelées à disparaître avec le temps. Il est présumable que le jour peu éloigné où le Sénégal possédera un budget unique, la subvention pourra être supprimée sans inconvénient. Une compression des dépenses de la Mauritanie sera, à n'en pas douter, la conséquence logique de la politique réaliste qui va être suivie dans cette région après les opérations de l'Adrar par le gouvernement général et qui proportionne les sacrifices financiers à faire aux résultats tangibles à attendre de l'occupation des pays situés immédiatement au Nord de la rive droite du Sénégal. Seules les subventions à la Côte d'Ivoire et au Dahomey ne pourront être réduites que progressivement et avec prudence. Il ne faut pas oublier que ces deux colonies, la dernière surtout, tiraient leur principale ressource des droits de consommation établis à l'entrée, qui sont devenus, depuis le décret du 14 avril 1905, des droits d'importation et d'exportation et profitent uniquement au budget général. Les subventions de 1.250.000 francs pour la Côte d'Ivoire et 1.500.000 francs pour le Dahomey ne représentent qu'une faible partie des droits perçus sur le territoire de chacune de ces colonies en vertu des tarifs de 1905. La différence entre le produit de ces droits et les subventions représente la part de ces deux possessions dans les dépenses communes. Ces subventions sont, encore pour quelques années, nécessaires à l'équilibre de leurs budgets qui, antérieurement au décret du 11 octobre 1904, offraient toujours des excédents de recettes. Il est donc indispensable de les maintenir au moins quelque temps. Le développement du pays que faciliteront les voies de communication, la pénétration chaque jour plus complète, amèneront une diffusion de la vie économique et les facultés contributives des indigènes se ressentiront de cet état de choses. Ces deux colonies se suffiront à elles-mêmes comme se suffisent déjà les pays de protectorat du Sénégal, le Haut-Sénégal

et Niger et la Guinée. C'est vers ce but que doivent tendre et que s'efforcent d'atteindre leurs administrations locales, et le budget général se trouvera normalement, dans un laps de temps assez court, soulagé d'une de ses plus importantes catégories de dépenses.

Les travaux publics — on pourrait s'en étonner — ne sont prévus que pour 1.862.000 francs sur un budget de 17.148.000 francs. Mais dans ce chiffre ne sont pas comptés les importants travaux exécutés sur les fonds d'emprunt. Il convient donc, pour avoir une idée exacte des travaux entrepris, sinon d'ajouter au chiffre ci-dessus les sommes provenant de l'emprunt et qui sont engagées par des décrets spéciaux pris en exécution des lois de 1903 et de 1907, du moins les crédits prévus pour l'intérêt et l'amortissement de la dette publique contractée surtout en vue de l'exécution des travaux.

Citons encore une dernière catégorie de dépenses : les dépenses d'administration qui comprennent : le gouvernement général, le secrétariat général et finances, les douanes, les inspections techniques, — dont le nombre va être réduit, — l'imprimerie du gouvernement général, le service de la justice française et le vice-consulat de Monrovia. Elles absorbaient, en 1908, 1.545.500 francs. Quant aux dépenses diverses, elles atteignent 1.168.585 francs.

Pour faire face à ces dépenses, le budget général perçoit les droits de toute nature établis à l'entrée et à la sortie en Afrique Occidentale sur les marchandises et les navires, c'est-à-dire les droits d'importation, les droits de douane proprement dits, les droits d'importation indirecte, les droits de navigation, les droits de magasinage. Les trois premières de ces taxes ont été revisées par le décret du 14 avril 1905, modifié par les décrets des 10 mars et 2 mai 1906, 31 janvier et 17 août 1907. Ces divers actes ont uniformisé, autant qu'il était possible de le faire, les droits à l'entrée et à la sortie. Auparavant chaque colonie avait un mode de taxation et un tarif particuliers. Depuis l'application du décret de 1905, deux tarifs seulement sont en vigueur. Ils s'appliquent, le premier au Sénégal et à la Guinée où, en plus des droits d'exportation, ont été maintenus ici, établis là, des droits de douane, le second à la Côte d'Ivoire et au Dahomey, dans lesquelles tout tarif différentiel est interdit par l'article 9 de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898. Considérée dans son ensemble, cette tarification, tantôt spécifique, tantôt *ad valorem*, est relativement modérée et les surtaxes sont, quoi qu'on ait pu dire, suffisammment protectrices. La situation du commerce français dans les deux colonies où les tarifs différentiels sont en vigueur atteste l'efficacité de cette protection et il a été indiqué, dans ce Bulletin, que la prépondérance du trafic avec la France était d'autant plus remarquable que la métropole est dans l'impossibilité de fournir à ses sujets africains un certain nombre d'articles et non des moindres. Ajoutons que la surtaxe d'importation indirecte — mesure protectrice elle aussi — n'est applicable qu'en Guinée française et que, parmi les droits de navigation, les droits d'ancrage ont été supprimés dans toute l'étendue de l'Afrique Occidentale, à compter du 1er juillet 1908 (décret du 8 mai 1908) Ces divers droits ont été prévus, en 1908, pour 16.212.000 francs. Il a dû être tenu compte, dans les prévisions budgétaires de 1909, de la crise sur le marché du caoutchouc de la baisse des cours en Europe de certains produits, événements qui ne sont pas spéciaux à l'Afrique Occidentale.

Parmi les autres recettes on voit figurer une contribution du budget des pays du protectorat du Sénégal (405.000 fr.). C'est, jusqu'à ce jour, le seul budget qui ait pu verser cette contribution. Elle vient d'ailleurs en atténuation de la subvention allouée au budget des territoires d'administration directe. La fusion des deux budgets amènera la disparition de la subvention, mais entraînera, en même temps et pour quelques années, celle de la contribution. D'autres colonies, comme le Haut-Sénégal et la Guinée, ne tarderont vraisemblablement pas à verser, elles aussi, leur contribution au budget général. Il est enfin une recette, inscrite sous la rubrique « Produits divers », qui montre avec quel souci d'économie sont gérées les finances de l'Afrique Occidentale Française. C'est une somme de 437.000 fr. qui représente l'intérêt des fonds d'emprunt placés en valeur du Trésor. Ces fonds proviennent des sommes versées à l'avance, à des époques déterminées par les Sociétés financières qui ont pris ferme les obligations. Ils ne sont pas immédiatement employés à l'acquittement des dépenses de travaux, et, pour ne pas les laisser improductifs, le gouvernement général les place soit en obligations du Trésor, soit, si leur emploi est prévu à courte échéance en bons du Trésor à un ou plusieurs mois.

Mais ces intérêts, comme les contributions des colonies, sont presque négligeables comparés aux produits des droits à l'entrée et à la sortie. De sorte qu'il est permis de dire que le budget général de l'Afrique Occidentale est presque exclusivement alimenté par ces taxes. La situation financière du groupe dépend donc directement de l'activité des échanges, elle est donc étroitement liée à la prospérité du commerce; or, dans ces pays, les exportations ont une incidence directe sur les importations, les indigènes n'achetant de marchandises européennes taxées à l'entrée qu'autant qu'ils ont vendu les produits de leur culture ou de leur cueillette, exemptés de tous droits comme les palmistes, le maïs, le coton, ou frappées d'un droit de sortie comme le caoutchouc. Donc, même en vendant des produits du sol qui échappent aux droits, les indigènes contribuent à la création de ressources du budget général. Cette situation ne présente-t-elle pas quelque insécurité, le budget général se trouvant à la merci d'une mauvaise récolte ? Ce qui pouvait être vrai pour le budget local d'une colonie avant la création du budget général ne l'est pas pour ce dernier. Une saison défavorable aux cultures, aux productions de

cette colonie entraînait une gêne passagère dans les finances locales. Un événement de cette nature a beaucoup moins de répercussion sur les recettes du budget général, puisqu'elles proviennent non d'un seul territoire, mais bien de quatre colonies : Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, qui se différencient assez notablement les unes des autres quant aux conditions du climat et des cultures. Telle année qui aura été propice aux arachides sera moins bonne pour le caoutchouc et les palmistes, et réciproquement, pour ne prendre que les principaux produits. Au surplus, chacune des colonies du groupe s'efforce d'échapper à la monoculture, à la monoproduction. A côté de l'arachide, qui restera sa grande production, le Sénégal paraît susceptible de récolter du coton, il développe son élevage. Au Soudan, en dehors du caoutchouc, le coton donne des espérances, les arachides viennent bien, le sisal et le dha, plantes textiles, trouvent un habitat propice; les troupeaux sont nombreux et peuvent fournir de la laine et des peaux; enfin le riz de la vallée du Niger ne tardera pas, par le chemin de fer de la Guinée ou la ligne Thiès-Kayes, à venir à la côte. En Guinée, avant la fièvre du caoutchouc, produit très riche, on cultivait le sésame, l'arachide, le riz, les palmistes, et l'administration prend des mesures pour inciter les indigènes à revenir à ces anciennes cultures. En dehors du caoutchouc, la Côte d'Ivoire fournit des palmistes, des bois, et dans le haut pays, le coton peut donner. Enfin, si, au Dahomey, les huiles et les amandes de palme constituent les principales exportations, d'autres produits commencent à apparaître dans les statistiques : maïs, coton, et leur zone de production commence là où finit la région des palmiers. Enfin, si les expériences poursuivies confirment leurs premiers résultats, toutes les colonies de l'Afrique Occidentale posséderont un nouvel article d'exportation, le karité. Avec des produits aussi variés, le budget général n'a pas à redouter qu'une crise atteigne, même l'un des plus importants parmi ses articles d'exportation, et l'on n'a pas de craintes à concevoir sur la stabilité de ses recettes.

Déchargés de dépenses importantes et allégés de leurs principales recettes (1), les budgets locaux des colonies du groupe pourvoient à toutes les dépenses autres que celles prévues au budget général et bénéficient de toutes les recettes autres que les droits perçus à l'entrée sur les marchandises et les navires.

Ils assurent ainsi toutes les dépenses d'administration et de la justice indigène, des services financiers, y compris les postes et télégraphes, de l'agriculture, de l'assistance et de l'enseignement et des travaux publics qui ne présentent pas d'intérêt général. Ils centralisent toutes les recettes directes (impôt personnel, patentes et licences, impôt locatif au Sénégal) et les taxes indirectes autres que celles réservées au budget général (enregistrement, domaine, taxes sur les colas par la Côte d'Ivoire et droits de timbre au Sénégal, d'oussourou au Soudan) et les produits des postes et des télégraphes. La recette directe la plus importante est, sans conteste, l'impôt personnel (3.800.000 francs sur 3.880.000 de contributions directes au Sénégal, pays de protectorat; 4.890.000 francs sur 5.150.000 francs dans le Haut-Sénégal-Niger; 4.600.000 fr. sur 4.870.000 fr. en Guinée; 1.570.000 francs sur 1.970.000 francs à la Côte d'Ivoire; 1.240.000 francs au Dahomey : la différence entre les chiffres atteints par l'impôt personnel et le total des contributions directes représente le rendement des patentes et licences. pas besoin d'insister sur la légitimité de cet impôt, accepté partout dans les différentes colonies de l'Afrique occidentale. Il est dû par tout indigène, homme, femme et enfant (âgé de plus de 10 ans (1), à l'exception des militaires, de leurs femmes et de leurs enfants, à l'exception aussi des gens sans ressources et sans famille atteints d'infirmités qui les mettent dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins. Son taux en est d'ailleurs modéré et tient compte de la richesse des populations assujetties et du développement des régions (2).

Les contributions indirectes produisent des ressources peu importantes, sauf au Sénégal et dans le Haut-Sénégal et Niger (200.000 francs pour chacun des deux budgets du Sénégal; 540.00 francs (oussourou et droits de place sur les marchés), dans le Haut-Sénégal et Niger; 20.000 francs (enregistrement) en Guinée; 45.000 francs (droits sur les colas) à la Côte d'Ivoire; 14.000 francs (enregistrement) au Dahomey. Restent les taxes des postes et télégraphes, qui constituent la partie la plus importante des *produits divers* du budget, qui s'élèvent, au Sénégal, à 259.900 fr., et au Dahomey à 336.000 fr. Ils atteignent 420.000 francs sans le budget du pays des protectorats, 160.000 francs dans le Haut-Sénégal-Niger, 140.000 francs en Guinée, 131.000 francs à la Côte d'Ivoire.

On peut donc dire que les budgets locaux sont basés sur le rendement de l'impôt personnel. Leur prospérité est donc intimement liée à la tranquillité du pays. Plus il sera pénétré, plus grand sera le nombre des indigènes imposés et plus il sera difficile aux récalcitrants d'échapper à l'impôt. En bien des régions, la quotité de la taxe pourra être augmentée, aussi bien là où le taux est minime que là où les facultés contributives des indigènes s'amélioreront du fait de la diffusion de la

(1) Les marchandises destinées à la colonie du Haut-Sénégal et Niger acquittaient les droits au Sénégal ; mais on aurait pu concevoir, avant le décret du 18 octobre 1904, qu'une quote-part du produit de ces taxes fût réservée au budget local de l'ancien Soudan.

(1) Huit ans dans le Haut-Sénégal-Niger et la mission militaire du Niger.

(2) Le taux de l'impôt personnel est le suivant : *Sénégal*, 4 fr. dans les territoires d'administration directe; 4 francs dans les cercles de Louga, Tivaouane, Thiès-Dagana, province du Sine, Casamance; 3 francs dans les cercles de Podor, Matam, Bakel, Kaolak (à l'exception de la province de Sine) et le Niani-Ouli; — *Haut-Sénégal et Niger*, varie de 0 fr. 25 à 4 francs; il est fixé sur la proposition des commandants du cercle, conformément aux rôles approuvés en conseil d'administration; — *Mauritanie*, 3 fr.; — *Guinée*, 3 francs par tête : — *Côte d'Ivoire*, 2 fr. 50; — *Dahomey*, 2 fr. 25 dans les cercles et les principales villes du Bas-Dahomey, 1 fr. 25 dans les autres cercles.

vie économique. Il est certain que, dans un avenir peu éloigné, cette taxe accusera des plus-values importantes. La paix française, qui règne partout en Afrique occidentale, l'institution de l'assistance médicale, amèneront une augmentation de la population, une amélioration dans la vie matérielle des peuples soumis. Les budgets locaux ressentiront les heureux effets de cet état de choses. Peut-être même, grâce à ces plus-values, certaines des colonies (Guinée, Haut-Sénégal et Niger) seront-elles avant peu en mesure d'apporter des contributions au budget général, tandis que d'autres (Côte d'Ivoire, Dahomey) n'auront plus besoin d'être subventionnées. De ce côté aussi, on peut envisager avec confiance la situation financière de l'Afrique occidentale. Au-dessous d'un budget général prospère qui représente l'Afrique occidentale vis-à-vis des porteurs de titres des emprunts, il y a donc des budgets locaux qui déjà se suffisent ou ne tarderont pas à s'équilibrer avec les taxes directes, en fait l'impôt personnel, et les contributions indirectes secondaires qui leur ont été laissées.

Si, au lieu d'examiner séparément le budget général d'une part et les budgets locaux d'autre part, on étudie l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes de l'Afrique occidentale, on arrive à une constatation tout aussi satisfaisante. Dans une petite brochure officielle, le gouvernement général a relevé, en des tableaux séparés très bien présentés, les recettes réalisées et les dépenses effectuées depuis 1895 jusqu'en 1906. Il ne s'agit plus ici de prévisions, mais de réalités. La date à laquelle a été imprimé ce travail n'a pas permis d'y comprendre les résultats de l'exercice 1907, clos le 30 juin dernier. La succession des chiffres figurant sur les tableaux de cette brochure et qui sont empruntés aux comptes définitifs est fort instructive.

En 1895, sauf au Sénégal, l'organisation administrative était très rudimentaire : les dépenses d'administration se montaient à 2.877.500 fr. sur 10.552.715 fr. pour l'ensemble des cinq colonies, soit 27 0/0. En 1906, les dépenses de cette nature atteignent 9.477.815 francs sur 43.679 656 francs, soit seulement 22 0/0. Les dépenses des services financiers absorbaient en 1895 1.595.798 francs, soit 15 0/0 des budgets; malgré l'accroissement des remises aux trésoriers, les frais de personnel des services de douanes et de l'enregistrement, elles n'arrivent en 1906 qu'à 5.438.931, soit 12 0/0 seulement. On ne saurait nier que ces services sont conduits avec économie. Au contraire, le pourcentage des dépenses de travaux, en dehors de ceux exécutés sur l'emprunt et des sommes dépensées pour la navigation et l'agriculture — encore pour cette dernière catégorie de dépenses, certains fonds eussent-ils pu être plus judicieusement employés — va de 9 0/0 avec 963.629 francs en 1895 à 23 0/0 avec 9.930.011 francs en 1906. Si les dépenses d'assistance et d'instruction n'ont augmenté que proportionnellement au montant des budgets, du moins elles ont quadruplé passant de 578.878 à 2.336.004 francs. Il convient de remarquer que, dans l'emprunt de 100 millions de la loi du 22 janvier 1907, une somme de 3 millions a été prévue pour l'assistance médicale indigène. Enfin les dépenses diverses, sans lien entre elles, qui entraient pour 40 0/0, 4.149.355 francs dans les totaux budgétaires, ne sont plus que de 13 0/0 5.489.548 francs, et même si l'on déduit les frais de passage des fonctionnaires (2.1388.56 fr. 57), tombent à 8 0/0. Il est enfin une catégorie de dépenses qui ont suivi une marche ascendante rapide et sont, comme il a été indiqué plus haut, les dettes exigibles qui, avant 1904, avant les emprunts de 65 et de 100 millions, ne comprenaient dans les budgets que les garanties d'intérêt à des entreprises privées (wharf de Cotonou), l'amortissement de l'emprunt du Sénégal et le rachat de certaines concessions (Kong et Casamance). En 1904, les paiements effectués au titre des contributions et des dettes exigibles s'élevaient à 3.266.668 fr. 19; en 1906, les mêmes dépenses sont de 11.407.977 fr. 03, et pour 1908 les prévisions atteignent 11.452.000 francs, se décomposant ainsi : 10.797.000 francs pour le budget général, dont le détail a été donné plus haut; 405.000 pour les pays de protectorat du Sénégal 125.000, pour la Côte d'Ivoire et 125.000 pour le Haut-Sénégal et Niger.

Des recettes de l'Afrique Occidentale, deux méritent, par leur importance même, une mention spéciale : les droits d'importation et de douane parmi les contributions indirectes, l'impôt personnel parmi les recettes directes. Sur 10.517.883 de recettes totales des budgets, en 1895, les contributions donnaient 5.998.689 ; en 1906, sur 44.812.668, elles fournissent 16.445.805. Elles formaient donc en 1895 57 0/0 de recettes, alors qu'elles entrent, en 1906, pour 36 0/0 seulement dans le total des recettes. Les droits de douane et d'importation présentent les mêmes différences : 53 0/0 des budgets en 1895, avec 5.593.428, et 35 0/0 en 1906 avec 15.726.238 ; dans ce laps de temps, leur produit n'a donc pas triplé, alors que le mouvement des échanges faisait plus que doubler. Les charges de commerce ont donc augmenté dans une faible mesure et cependant l'outillage économique des colonies a été singulièrement perfectionné, l'administration a multiplié les moyens de transaction, comme elle a rendu possible aussi bien l'exportation de nouveaux produits que l'ouverture au commerce de nouvelles régions. Ces droits représentent d'ailleurs la presque totalité des contributions indirectes, puisque le total de ces dernières étant de 16.445.805 francs, les droits perçus par le service des douanes atteignent, à eux seuls, 15.726.238 francs. Les frais de perception ont légèrement diminué : 489.074 fr. pour 5.593.482 francs, soit 8 1/2 0/0 en 1904, contre 1.118.255 francs pour 15.226.238 francs, soit 7 0/0 en 1906.

L'examen des tableaux des taxes directes amène une constatation analogue : l'impôt personnel représente, à lui seul, la presque totalité des contributions sur rôle. Sur 16.099.646 francs, l'impôt de capitation donne 14.665.125 francs. En 1891, cette

contribution alimentait les budgets pour 1 million 394.661 francs, sur un ensemble de recettes de 10.517,883 francs, soit 13 0/0; en 1906, le pourcentage des contributions directes est de 36 0/0 avec les 16.099.646 francs indiqués ci-dessus. L'impôt personnel a suivi cette même augmentation, marquant ainsi les progrès de notre occupation. En 1895, cet impôt rapporta 872.498 francs, soit 8 0/0 des recettes. En 1906, il donne 14.665.125 francs, soit 33 0/0. Les prévisions pour 1908 sont 17.019.500 francs. Si l'on prend pour base le chiffre de la population donné par le dernier recensement en 1904, c'est-à-dire 8.400.000 habitants, chiffre manifestement inférieur à la réalité, la quote-part individuelle de l'impôt de capitation ressort à 1 fr. 75. Il est à remarquer d'ailleurs qu'un grand nombre d'indigènes échappe au recensement et que, d'autre part, la population augmente, de sorte que la quote-part individuelle est inférieure à 1 fr. 50. Il en résulte que le rendement de l'impôt de capitation pourrait être sensiblement accru, non seulement par une élévation prudente du taux dans certaines régions, mais encore par un recensement plus exact des populations.

De cet exposé, il ressort que la situation financière de l'Afrique Occidentale est solidement assise. Les finances de la colonie sont gérées avec un réel esprit d'économie. Le commerce n'a pas été surchargé de taxes, le taux de l'impôt indigène est modéré. En s'efforçant, par la création de voies de communication rapides, d'ouvrir à la vie économique de nouvelles régions; en s'attachant à améliorer les conditions de la vie matérielle et morale des indigènes assujettis à des impôts légers, le gouvernement général de l'Afrique Occidentale s'est créé des réserves d'avenir. Le rendement de ses deux principales recettes : les droits sur les marchandises d'une part, d'autre part l'impôt de capitation, ne peut qu'augmenter : toutes les régions ne sont pas ouvertes à l'activité économique ; certaines populations échappent à la capitation et la quotité de la taxe peut être haussée. Les finances de l'Afrique Occidentale sont même vraisemblablement à l'abri d'une crise passagère. On peut donc faire entière confiance à la jeune colonie et lui apporter l'aide pécuniaire qu'elle a le droit de demander pour mener à bonne fin les grands travaux qu'elle a entrepris.

G. François.

Sommaire du Supplément n° 10

L'ÉGYPTE

ET LA RÉVOLUTION TURQUE

« L'Egypte n'a plus désormais à compter que sur elle-même pour la réalisation de ses espoirs. » C'est en ces termes non exempts de mélancolie que s'accuse le plus récent aspect de l'opinion sur les rives du Nil. La révolution turque y avait été saluée comme le présage d'un changement prochain dans le statut interne et externe du pays. On estimait que le Parlement ottoman, soucieux de maintenir dans toute leur intégrité les droits de souveraineté de la Porte sur sa province vassale, marquerait par une protestation unanime contre l'occupation britannique sa ferme volonté de voir régler la question d'Egypte. On pensait que, libérée du contrôle étranger et dotée par le khédive d'une Constitution, l'ancienne terre des Pharaons poursuivrait dans une paix prospère le cours de ses destinées. Tout en affirmant hautement leur désir de demeurer unis à la grande patrie ottomane, les Egyptiens invoquaient les privilèges accordés à leur pays par les firmans impériaux. Ils entendaient demeurer autonomes, sous la suzeraineté de la Turquie, et pour bien affirmer leur indépendance administrative, ils déclaraient que l'Egypte n'aurait pas à se faire représenter au Parlement turc, puisqu'elle était appelée elle-même à bénéficier d'une institution législative analogue.

Certains journaux méconnaissant délibérément les réalités tangibles invitaient le Sultan à engager immédiatement le khédive dans la voie constitutionnelle où il venait de se ranger.

Tous ces projets, toutes ces discussions qui faisaient bon marché du point de vue anglais auront abouti à une déception...

L'orientation des libéraux ottomans, qui dès leur arrivée au pouvoir s'étaient montrés soucieux de se concilier les sympathies des puissances et surtout de l'Angleterre, avait bien inspiré une vague inquiétude aux nationalistes égyptiens, mais ils se rendaient compte des difficultés auxquelles les nouveaux dirigeants de la politique turque avaient à faire face. On ne voyait pas d'inconvénient à ce que ceux-ci se composassent un visage souriant pour éviter au nouveau régime, encore mal assuré, les effets de la poussée européenne. Et voici que des déclarations non démenties tombent soudain sur l'enthousiasme de l'Egypte pour la rappeler à plus de mesure dans l'expression de ses aspirations.

C'est d'abord un article de l'*Ikdam*, de Constantinople, qui a prôné l'œuvre de l'Angleterre sur les rives du Nil... Puis une interview d'Enver Bey, l'un des leaders du parti jeune-turc, qui disait à un correspondant du *Times* : « Il n'entre pas dans notre programme de contester le rôle brillant de la Grande-Bretagne dans le développement de l'Egypte et nous ne donnons aucun encouragement aux agitateurs. »

On juge de l'émotion causée au Caire et à Alexandrie par cette déclaration. Aussitôt la presse commentait amèrement l'abandon de la cause égyptienne par ceux-là mêmes sur l'appui desquels elle pouvait espérer compter. Les nationalistes extrémistes conseillaient à leurs concitoyens une prudente réserve. Le *Liwa* dénonçait en la circonstance un nouveau piège de l'Angleterre soucieuse de provoquer une scission entre la Turquie et l'Egypte. D'ailleurs, ajoutait ce journal, en admettant que l'interview d'Enver Bey n'ait pas été déformée pour les besoins de la cause par le correspondant du *Times*, elle n'a que la valeur d'un propos individuel. C'est au Parlement seul qu'il appartiendra de se prononcer sur une aussi grave question et nous espérons bien qu'il ne faillira pas à son devoir.

Or, il semble bien que les considérations émises par Enver Bey ne lui soient pas rigoureusement personnelles. Le journal *les Pyramides* du Caire a demandé à Beha Bey, l'une des personnalités les plus marquantes du parti jeune-turc à Constantinople, les raisons pour lesquelles le Comité « Union et Progrès » avait, dans une forme un peu rude, fait défense aux journaux de la capitale de se livrer à des attaques touchant l'occupation de l'Egypte par les Anglais et celle de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche. « Que la presse ait le droit de discuter ces sujets, a répondu Beha Bey (1), c'est une question qui se résout par l'affirmative. Mais attaquer à l'heure actuelle l'Angleterre ou l'Autriche-Hongrie parce que l'une a occupé l'Egypte abusivement et sans le consentement de l'autorité suzeraine et l'autre parce qu'elle se trouve, en vertu d'un mandat international, dans les deux provinces slaves, est le comble de l'imprudence. En ce moment, nous avons besoin de toute la bienveillance de l'Europe et il serait absurde, inconvenant, dangereux même, d'aller, dès le lendemain de la mise en vigueur de la Constitution, chercher des querelles à l'Europe, susciter des méfiances sur les intentions de la nouvelle Turquie, montrer en un mot des tendances nationalistes. Nous avons de bien autres questions à régler, une grave crise intérieure à conjurer, des embûches à éviter, et nous ne saurions perdre notre temps à ergoter sur des questions d'arrière-plan. C'est par conséquent dans l'intérêt suprême de l'Etat et au nom de la patrie que nous avons invité la presse à cesser sa campagne contre les puissances. »

Ainsi donc, les libéraux ottomans, avec une sagesse et un sens politique que l'on ne saurait assez louer, se refusent à entrer dans la voie des récriminations stériles, pour l'instant du moins. Est-ce à dire que les Egyptiens soient fondés à considérer cette attitude comme pouvant dénoter, de la part des Turcs, un penchant à la résignation définitive devant les faits ? Ce serait pousser un peu loin le pessimisme. Le nouveau gouvernement ottoman, sollicité par le souci impérieux d'assurer sa croissance normale, réserve certaines questions touchant aux destinées des parties du domaine national qui, momentanément, sont sous l'administration ou le contrôle étrangers. Qu'il se raidisse contre la tentation d'un irrédentisme très hasardeux, dans les circonstances actuelles, cela ne prouve pas que l'Egypte doive *laisser toute espérance* de ce côté et prononcer le « farà da se » qui marquerait l'écroulement de sa foi dans l'appui de la Turquie.

(1) Il convient d'observer que cette interview est antérieure à la date des derniers événements d'Orient. A ce moment, rien ne permettait de penser que l'Autriche marquerait une telle hâte à transformer en situation de droit sa situation de fait dans les provinces bosniaques.

***

D'ailleurs l'opinion égyptienne en est encore à chercher la formule propre à réaliser le sentiment commun de tous ses représentants sur les conditions dans lesquelles doit s'exercer l'action nécessaire en vue de la libération ou de l'émancipation. Les uns, farouchement nationalistes, réclament sans ambages l'évacuation. Mais préalablement ils adressent au khédive des appels réitérés en vue de l'amener à prendre position d'une manière nette et à affirmer ses prérogatives de souverain... Il lui suffira, croient-ils, de promulguer la Constitution dont l'Egypte a fait l'essai sous le règne de son père. Mais c'est de lui seul que ce parti veut tenir ses libertés constitutionnelles. Il n'admet pas que le prince s'assure, avant toute décision, des dispositions du gouvernement britannique touchant la revendication par les Egyptiens d'un organisme parlementaire. Agir ainsi, disent ses leaders, serait implicitement reconnaître la situation de l'Angleterre, qui doit jusqu'au jour de la libération prochaine, être sans cesse regardée comme illégitime. Plutôt que de devoir la Constitution à un acquiescement de Londres, on préfère ne rien demander. Si le khédive n'ose point faire le geste qui dotera le pays du self-government en attendant son indépendance complète, eh bien ! on luttera sur le terrain légal pour faire cesser la pression britannique qui pèse sur tous les actes de la vie égyptienne.

Une seconde conception, celle des partisans d'une autonomie intérieure aussi étendue que possible, n'envisage point, pour l'instant, la disparition du concours britannique. Se plaçant en face des réalités, ce groupement estime que l'on n'obtiendra rien en usant de procédés d'intimidation : le mieux est d'agir sur l'opinion des dirigeants de la politique anglaise pour les amener à engager le khédive dans la voie des concessions « spontanées »...

Par ce moyen, toutes les susceptibilités seront sauvegardées ; les Anglais, maintenant leur position sur le Nil, laisseront l'Egypte s'essayer au régime parlementaire... Une mission, composée de personnalités indigènes appartenant à cet embryon d'institutions représentatives qui constitue le Conseil législatif et l'Assemblée générale existant actuellement en Egypte, s'est rendue tout récemment auprès de sir Edward Grey pour lui signaler les aspirations légitimes des modérés du pays.

**

En somme, les uns réclament une Constitution et l'évacuation des troupes britanniques, tandis que les autres s'en tiennent opportunément à la revendication d'un organisme associant plus largement la nation à la conduite de ses affaires.

***

Il ne saurait en effet échapper à la partie modérée du pays que l'Angleterre demeure indifférente, en apparence tout au moins, à l'agitation des extrémistes qui la somment de mettre fin à la mission qu'elle s'est arrogée. L'occupation militaire, disent-ils, est un fait indiscutable. Pense-t-on que les Anglais, dont l'impérialisme africain s'est accusé dans le grandiose dessein de Cecil Rhodes, consentiront aussi aisément à passer la main? Le mieux est donc d'éviter cette campagne permanente d'attaques contre le régime britannique, qui y trouve des justifications de sa présence. L'agitation, si elle venait à s'envenimer, servirait les visées de la politique londonienne. Est-ce que la perspective d'un nouveau 1882 n'entraînerait pas une manifestation plus énergique et plus nette de la mainmise de l'Angleterre sur l'Egypte?

A vrai dire, c'est là prêter au Foreign Office des arrière-pensées qu'il n'a peut-être pas. Il serait moins aisé qu'on ne le croit communément de solutionner la question égyptienne par une déclaration de protectorat ou d'annexion pure et simple. D'insurmontables difficultés d'ordre international seraient à redouter en pareille occurrence. Il ne faut pas perdre de vue le statut complexe de ce pays, que le réseau d'entraves extérieures dans lequel il est enserré, du fait de conventions multiples avec toutes les puissances, a permis de qualifier de « terre des paradoxes ». Et l'opposition permanente de la Turquie, croit-on que la Grande-Bretagne la négligerait au moment précis où son influence s'accroît notablement à Constantinople?

D'ailleurs, les causes d'un changement brutal de la situation actuelle feront défaut. Nul parmi les nationalistes extrémistes, et quelle que soit la virulence de leurs attaques, ne se risquerait à jouer les Arabi Pacha.

Non, l'Egypte finira par vaincre la répugnance des Anglais à la voir dotée d'un organisme parlementaire. Elle aura sa Constitution, puisque ce sera là un moyen d'apaiser quelque peu l'effervescence des groupes ardents. Mais encore en quoi consistera cette Constitution? Voyez la condition précaire d'un Parlement qui ne pourra légiférer valablement en ce qui regarde les relations extérieures du pays et les questions de finance qui ressortissent à la Caisse de la Dette publique?

A cette dernière objection, certains esprits, qui, bien qu'adoptant la formule « l'Egypte aux Egyptiens », se gardent de toute exagération et ne méconnaissent point la valeur de l'œuvre accomplie par les Anglais, estiment que le *statu quo*, quoi que l'on dise ou fasse, ne peut être maintenu. Il est possible, disent-ils, que l'occupation militaire du pays soit un fait incontestable, mais encore faut-il lui laisser son réel caractère et ne pas lui attribuer une valeur juridique qu'elle ne peut avoir. Si l'on tient compte des vœux de la nation égyptienne, on devra reconnaître que les Anglais n'ont point réussi à s'implanter moralement parmi eux. Le milieu leur est réfractaire, sinon antipathique, et ces dispositions de la population locale donnent à l'occupation un caractère essentiellement provisoire.

Par suite, on ne saurait tenir pour chimérique l'espoir de voir mettre un terme à un régime anormal et impopulaire, qui n'est fondé ni sur le droit ni sur l'équité et auquel la force et l'arbitraire n'ont pu donner des fondements durables. L'Egypte poursuit sans trêve la réalisation de son objectif plus ou moins éloigné qui est l'indépendance sous la garantie des puissances. Elle est donc autorisée à réclamer dès aujourd'hui le rouage représentatif étendu qui l'accoutumera au self-government. Sans doute, il y aura des transitions à ménager : les conventions internationales qui limitent les possibilités d'initiative de l'Etat égyptien ne sont pas immuables dans leur essence. Du jour où se dessinera en Europe un courant général favorable à l'émancipation d'un peuple déjà apte à rejeter toute tutelle, les entraves extérieures tomberont successivement. Donc, en attendant, que l'on facilite aux nationaux du pays l'apprentissage qui leur permettra, le jour venu, de diriger, sans aucun concours étranger et sans porter atteinte aux intérêts des Puissances, leur politique intérieure et extérieure!

Telles sont les différentes vues exprimées par les fractions de l'opinion égyptienne. A bien examiner la dernière, il semble que la résolution du problème ne soit point entourée d'obstacles insurmontables. Le libéralisme anglais se contredira-t-il en refusant aux Egyptiens ce que les uns réclament et ce que les autres souhaitent? A côté du point de vue sentiment se place le point de vue diplomatique. Or, l'Angleterre n'a pas ménagé ses promesses d'évacuation et, comme l'écrivait récemment le *Daily News*, toute promesse a une signification, même en diplomatie. D'autre part, le contrôle britannique ne peut valablement s'en tenir à cet argument spécieux que la maturité civique et morale du pays est insuffisante; car, ainsi que l'exprime le *Daily News*, si « sans autre préparation que la tyrannie hamidienne les Turcs sont mûrs, comment peut-il se faire que les Egyptiens ne le soient pas après un quart de siècle d'éducation anglaise? »

Aussi faut-il espérer que le rapprochement actuel entre la Turquie et la Grande-Bretagne fera plus, quoi qu'en pensent certains Egyptiens, pour la cause de l'autonomie et de l'indépendance ultérieure que l'attitude boudeuse qu'ils auraient voulu voir adopter par les libéraux ottomans. Lorsqu'on aura suivi dans ses débats le futur Parlement turc — et tout fait présumer qu'après les tâtonnements du début la valeur de cette institution et la maturité de ses membres s'accuseront en un éloquent relief, — l'Angleterre n'aura plus

à nier l'aptitude native des Orientaux au parlementarisme. D'autre part, le haut degré de prospérité que l'Egypte a atteint et que les rapports annuels de l'agent diplomatique anglais au Caire signalent, non sans une certaine satisfaction d'orgueil, semble indiquer que le but de la mission assumée en 1882 par la Grande-Bretagne est réalisé.

« L'ordre de choses ayant les éléments de stabilité et de progrès » dont elle se proposait l'établissement existe, à n'en pas douter. Il ne reste donc qu'à voir les Turcs à l'œuvre pour juger ensuite, si les Egyptiens, qui ne leur cèdent en rien par leur intelligence, leur faculté d'adaptation aux idées modernes, sont dignes de poursuivre, sans aucune tutelle, le cours de leurs destinées. Dire que la solution de la question est toute prochaine serait peut-être excessif. Il y aura néanmoins, avant qu'il soit longtemps, un changement dans l'organisme interne de l'Egypte : extension des institutions représentatives existantes ou Constitution. Il est possible que le souci de ménager les transitions fasse d'abord adopter le premier point de vue. Mais ce sera là une demi-satisfaction, peu propre à endormir la combativité des indigènes nationalistes.

Dans une anecdote russe, il est dit que certain voyageur, serré de près sur la steppe par des loups affamés, croit retarder leur poursuite en dételant à intervalles assez espacés les trois chevaux de son traîneau. Vous voyez la suite... L'opiniâtreté égyptienne arrivera-t-elle à vaincre seule la ténacité anglaise ou bien enregistrerons-nous un geste libérateur que les tendances d'une fraction du parti libéral au Parlement de Londres permettent de considérer comme nullement impossible? C'est encore un des secrets du Sphinx.

HENRY MARCHAND.

LES PROBLÈMES CONGOLAIS

(*Suite et fin.*) (1)

Sur la côte, la création de deux grands ports est à prévoir. Il faut en effet faciliter l'embarquement et le débarquement des marchandises de toutes sortes, surtout si l'on veut arriver à exporter des produits lourds et encombrants. Les rades foraines de Cap-Lopez, de Libreville, de Loango, si elles restent dans l'état actuel, ne pourront satisfaire aux exigences d'un commerce de 100 à 200 millions, qui existera avant longtemps, si nous voulons faire le nécessaire. Il y a donc lieu d'établir des avant-projets définitifs de ports bien outillés à Libreville, à Pointe Ovendo (un peu au Sud dans la baie du Gabon) et à Pointe Noire (au Sud de Loango, en un point où il semble plus facile ce creuser un port qu'à Loango). De la comparaison des deux premiers avant-projets résultera le choix du point de départ de la ligne ferrée du Nord.

(1) *Bulletin*, 1908, p. 274-305.

Il ne faut pas oublier que les installations de l'administration et des commerçants à Libreville représentent un capital important, qu'il faut faire entrer en ligne de compte dans la comparaison ; car, si l'on choisissait Libreville, on éviterait la création de toutes pièces d'une ville. C'est aux ingénieurs à se prononcer sur la solution la plus économique et la plus pratique.

Dans l'intérieur, il serait nécessaire de prévoir et d'exécuter aussitôt que possible un port à Brazzaville, pourvu de magasins généraux, afin de faciliter et d'accélérer les manipulations, qui se font actuellement avec des moyens de fortune. Naturellement, on construirait de grands sleep ou des élévateurs comme ceux de Léopoldville et de Kinchassa pour permettre de caréner les bateaux fluviaux, qui doivent maintenant aller le faire à l'Etat Indépendant.

Afin de faciliter la navigation fluviale, il serait utile de faire exécuter des reconnaissances hydrographiques du Congo, de l'Oubangui, de la Sanga, du Djah (Ngoko), de la Likouala Mossaka, de façon à les bien connaître, à pouvoir baliser certaines passes et à être au courant de leur régime, grâce à des observations faites à des échelles d'étiage bien réparties.

Des avant-projets devraient aussi être dressés pour l'aménagement des rapides de Zinga, de la zone Bangui-Mokouangaye, de la zone Bayanga-Carnot, etc., pour l'approfondissement de quelques passes encombrées de sable aux basses eaux entre Djoundou et Bangui, par exemple, et spécialement à hauteur des Balloi.

Ce serait le moyen de permettre aux gros vapeurs de prolonger le plus possible leur service, ce qui ferait faire de grosses économies aux commerçants, qui pourraient ainsi à la fois se ravitailler et évacuer leurs produits beaucoup plus facilement, tout en profitant de tarifs plus bas que ceux que l'on est obligé de demander avec de petits bateaux.

De cette façon, l'admirable réseau fluvial que nous possédons au Congo, pourrait donner son rendement maximum et apporter ainsi un transit suffisant aux divers chemins de fer qui le relieront à la côte.

***

Seule de toutes les colonies française de quelque importance, le Congo n'a point de chemin de fer et cependant c'est une des plus vastes, une des plus riches en produits naturels, et on se demande comment la métropole a pu concevoir son développement sans songer à la doter de ces artères ferrées qui suppléent aux voies fluviales et les complètent.

Les progrès du Congo intérieur n'ont été possibles que grâce à l'ouverture du chemin de fer Matadi-Stanley-Pool, construit par nos voisins, avec l'aide de nos capitaux, de nos ingénieurs, de nos Sénégalais, et cela, malgré ses tarifs quasi prohibitifs, qui longtemps ont été de 1.000 francs la tonne (pour 400 kilomètres de parcours).

Devons-nous persévérer dans cette erreur économique et nous contenter de rester éternelle-

ment tributaires de nos voisins? Aujourd'hui, nous le sommes seulement de l'Etat Indépendant; demain ce sera, si nous n'y prenons garde, de l'Etat Indépendant et du Kameroun. On n'a pas assez remarqué en effet en France qu'un des premiers résultats de la convention du 18 avril 1908 a été de faire voter en Allemagne les crédits d'un chemin de fer de pénétration dont le terminus sera, sans nul doute, sur la Sanga.

Cette vassalité est-elle digne d'un grand pays comme le nôtre ? est-ce conforme à nos intérêts? Peut-on admettre cette servitude constante, qui nous livre pieds et poings liés à nos rivaux ?

Si nous voulons comprendre nos devoirs, il ne faut pas hésiter à faire de suite les sacrifices nécessaires pour commencer, *dans de bonnes conditions*, un chemin de fer au Nord, construit par la colonie sur fonds d'emprunt et pour concéder à l'entreprise privée le chemin de fer du Sud, qui permettra d'exploiter les richesses cuprifères de Mboko-Songo et de Mindouli, tout en assurant l'exploitation du bassin du Niari-Kouilou et le transit du Moyen-Congo.

D'ailleurs tous ceux qui ont de l'expérience des choses coloniales partagent entièrement l'avis de M. le gouverneur général Jonnart, qui disait dernièrement dans un discours : « Cependant l'expérience démontre que dans les pays neufs la politique la plus prévoyante n'est pas souvent la plus économe et que de même que le colon défriche et sème et dépense avant de récolter, l'Etat doit consentir *à propos* de sérieux sacrifices pour mettre en valeur les richesses latentes qu'une gestion trop parcimonieuse laisse inexploitées. L'exécution de travaux publics *bien préparée et bien conduite* ne grève que momentanément le budget de l'Etat. C'est généralement un placement à gros intérêts. »

A notre avis, les résultats de la mission du capitaine Cambier (1905-1906), bien qu'ayant donné tout ce qu'on pouvait attendre d'elle, du programme qui lui avait été tracé de sa composition, et du temps qu'elle a mis à exécuter ses reconnaissances, ont besoin d'être complétés et comparés avec ceux que donnerait l'étude d'un autre tracé et de diverses variantes.

Avant d'engager une dépense de 80 à 100 millions, on doit étudier toutes les solutions, de façon à choisir en toute connaissance de cause la meilleure et à limiter ainsi le plus possible les aléas.

D'ailleurs, des études nouvelles ne causeraient en réalité aucun retard à l'exécution des travaux, car elles marcheraient de pair avec l'occupation méthodique du pays Pahouin, qui est la préface nécessaire de tout travail important dans cette région.

Peut-on songer, en effet, à commencer la construction d'un chemin de fer dans un pays insoumis, où nous sommes sûrs de trouver des résistances peu importantes, mais non négligeables ? Il est bien évident que, lorsque les circonstances l'exigent, lorsque des intérêts militaires, stratégiques ou diplomatiques l'imposent, on peut exécuter simultanément la conquête et la construction d'un chemin de fer, mais cela ne se fait pas sans compliquer sérieusement le tout et sans majorer considérablement les dépenses.

Puisque, dans le cas présent, notre but est exclusivement économique, sérions les questions. Faisons simultanément l'étude complète, définitive du chemin de fer et l'occupation progressive du pays, de façon à disposer, le jour de l'ouverture des chantiers, de vivres indigènes abondants, de travailleurs recrutés sur place, que l'on encadrera seulement de quelques Sénégalais et Dahoméens, qui les dresseront et leur serviront de contremaîtres. De cette façon, les deux ans que l'on semblera avoir perdus seront vite regagnés.

Quant au tracé dont nous voudrions avoir l'avant-projet pour le comparer à celui du capitaine Cambier, il coïncide dans ses grandes lignes avec celui préconisé et reconnu dès 1899 par M. Alfred Fourneau, dans le beau voyage d'exploration qu'il a fait alors. Avec sa grande expérience du pays et des choses congolaises et gabonaises, M. Fourneau avait senti : 1° qu'il ne fallait point doubler la voie fluviale de l'Ogooué, qui, sans pouvoir assurer un transit illimité, peut cependant suffire (avec quelques améliorations) à un mouvement commercial d'une certaine importance; 2° qu'il valait mieux emprunter la zone des plateaux, qui s'étendent entre les affluents de droite de l'Ogooué et le Voleu-Ntem, que passer par la vallée très encaissée de l'Ogooué, où les travaux d'art, tranchées dans le roc, ponts destinés à franchir tous les affluents près de leur embouchure, seront très coûteux; 3° qu'enfin ce tracé parallèle au coude Nord de l'Ogooué à 50 ou 80 kilomètres au Nord présentait l'avantage de traverser les pays Pahouin et Bakota qui sont très peuplés et sont appelés au plus grand avenir commercial.

Actuellement le nouveau tracé de la frontière du Kameroun, qui nous donne quelques nouveaux territoires dans le bassin du Voleu-Ntem, doit nous inciter encore plus à adopter ce tracé; car il nous fait passer à proximité de cet angle mort (très peuplé) de notre Congo, sans cela bien difficile à exploiter, puisque nous ne pouvons descendre à la mer directement par la vallée du Campo, la convention franco-allemande ne nous réservant pas l'usage des routes en pays allemand.

Dans la première partie, la direction générale du chemin de fer pourrait donc être : Libreville ou Pointe Ovendo, le moyen Como, la moyenne Abanga, le moyen Okano, Kandjama, où l'on traverserait l'Ivindo. Ce premier tronçon serait l'émissaire naturel de tout l'éventail formé par les affluents de l'Ivindo : Karagoua, Djouah, Ndjadié, sur lesquels, d'après le capitaine Dujour, la navigation est facile.

Pour le second tronçon, il est probable que l'on aurait intérêt à éviter la cuvette lacustre formée au Nord par les divers affluents de l'Ivindo cités



plus haut et à se tenir dans le voisinage de la ligne de partage des eaux, qui sépare les bassins du Djah (Ngoko) et de la Likouala-Mossaka, de façon à atteindre la Sanga à hauteur d'Ikélemba, en traversant le riche pays Bakota.

Plus tard, on pousserait la ligne jusqu'à l'Oubangui qu'elle pourrait atteindre aux environs de Desbordesville. Là, dans vingt cinq ou trente ans, elle se raccordera à la voie ferrée venant de Fort-Archambault par les vallées de la Fafa et de la Mpoko. Ne sentira-t-on pas même le besoin de prolonger la ligne vers l'Est pour atteindre le coude supérieur du Congo à hauteur de Bangala ?

Mais, diront les adversaires de ce tracé, vous allez vous heurter à de vastes marais infranchissables, que tout le monde a signalés sur ces plateaux. A cela nous répondrons que notre conviction absolue (nous espérons que le capitaine Dujour nous dira que c'est aussi la sienne) est qu'une étude détaillée du pays nous permettra presque toujours de les tourner, qu'en outre leur superficie peut être considérablement réduite lorsque le plan d'eau de ces marais aura été abaissé en facilitant l'écoulement des eaux, en détruisant les barrages d'herbes, de feuilles et d'arbres tombés, qui obstruent leurs émissaires. Enfin, des remblais hauts en général de 1 mètre à 1 m. 50 coûtent moins cher que les tranchées dans le roc, qu'il faudrait creuser pour suivre l'Ogooué.

En tout cas, avant de se prononcer, il faut comparer ces deux tracés.

Le capitaine Cambier lui-même semble d'ailleurs ne pas être éloigné de préconiser ce tracé du Nord, puisqu'au lieu de longer l'Ogooué en amont de l'Okano, il a proposé une variante plus septentrionale, qui se confond avec la fin du tronçon aboutissant à Kandjama. Il ne faut pas oublier enfin que l'hypothèse de la suppression de la section Pointe-Ovendo-Ndjolé l'obligeait à ne point étudier la variante de la moyenne Abanga et à faire de Ndjolé un point de passage forcé ou même une tête de ligne.

Mais n'est-ce pas là une solution bâtarde que celle qui consiste à emprunter la voie fluviale de l'Ogooué de Ndjolé à Cap-Lopez, au lieu de partir directement du Gabon?

En tout cas, cette solution ne favorise nullement la petite colonisation du Gabon proprement dit (vallée du Como), qui est cependant des plus intéressantes.

Dans le Sud, les explorations minières commencées par la mission Lechatelier (1892-95) ont été reprises depuis quatre ou cinq ans et elles commencent à donner des résultats autorisant de belles espérances. Dans une communication faite dernièrement à la Société de Géographie de Paris, M. Marc Bel signale, en effet, la découverte, au-dessous de minerai de chalcosine, de malachite et d'azurite, de gisements, qui semblent importants, de pyrites et de chalcopyrites.

Dans ces conditions, la construction d'un chemin de fer allant de la côte à Mindouli s'imposera le jour où l'on voudra sérieusement exploiter ces mines.

Le tracé préconisé par le capitaine Mornet, ayant comme point de départ Pointe Noire, empruntant la vallée de la Loémé, la moyenne et la haute Loudima, atteignant ainsi dans de bonnes conditions la région minière *reconnue* qui s'étend de Boko-Songo à Mindouli et se prolongeant ensuite jusqu'à Brazzaville, semble rationnel.

Cette voie ferrée aurait environ 500 kilomètres, alors que la voie de Matadi en a 400, mais sa largeur serait de 1 mètre au lieu de 75 centimètres, ses rampes limites 25 millimètres au lieu de 45 millimètres par mètre, les courbes minima 100 mètres au lieu de 50, toutes conditions rendant l'exploitation bien plus économique que celle du chemin de fer de Matadi et compensant largement la longueur du tracé.

Ne pourrait-on pas, comme pour le chemin de fer de Gafsa, lier ensemble les concessions des mines à celle de la construction de la voie ferrée? Avant de trouver une société concessionnaire acceptant ces conditions, il faudra peut-être du temps; mais qu'importe! la Tunisie a bien attendu près de dix ans avant de pouvoir concéder le chemin de fer permettant d'exploiter les gisements de phosphate de Metlaoui (Gafsa).

Nous ne devons pas oublier d'ailleurs que, même comme chemin de fer de transit, la voie Pointe-Noire-Brazzaville s'impose et sera payante. Dès maintenant, nous versons au chemin de fer de Matadi pour environ 3 millions, et d'ici dix ans, quelles seront les sommes que nous devrons payer pour un transit forcément croissant?

A cette époque, pourra-t-il même assurer ce transit? C'est peu probable, car son étroitesse et son profil limitent sa capacité de transport. Nous ne devons pas oublier enfin que le commerce de l'Etat Indépendant doit croître d'ici quelques années dans des proportions considérables, lorsque le réseau du Haut-Congo sera achevé et en pleine exploitation. Les Belges y travaillent avec une activité fébrile. L'an dernier, ils ont ouvert la section Stanleyville-Ponthierville (125 kilomètres) et ont entrepris 600 kilomètres de voie ferrée en deux tronçons (qu'ils espèrent avoir terminé en 1903) pour atteindre le Katanga et relier les biefs navigables du Haut-Congo. Plus tard, ils construiront des chemins de fer pour aller au Tanganika et au Kivou. Tous ces affluents n'auront qu'un exutoire, le chemin de fer de Matadi. N'est-on pas en droit d'admettre qu'il aura besoin d'être aidé par une ligne passant par notre Congo?

Dans ces conditions, il paraît possible de donner la concession de la ligne tout entière sans que la colonie contribue à la formation du capital de la Compagnie et sans offrir une garantie d'intérêt en argent, du moment qu'on la donne sous forme de monopole minier dans une certaine zone. D'ailleurs, c'est le moyen le plus sûr de forcer la Compagnie à adopter des tarifs facilitant le transit et l'exploitation de toute la zone voisine de la voie ferrée.

Pour l'instant, ce sont, nous semble-t-il, les

deux seuls chemins de fer dont nous ayons à nous occuper. Plus tard, il faudra songer aux chemins de fer mettant en communication le Chari et l'Oubangui d'une part, de l'autre le Logone et la Bénoué. Provisoirement, des routes pour traction animale ou automobile doivent être construites pour assurer ces liaisons et faire naître le commerce d'exportation dans tout le bassin Sud du Tchad. C'est le moyen le plus rapide, le moins coûteux pour supprimer le portage à tête d'homme, et en même temps c'est celui qui paraît le mieux proportionné au faible développement économique du pays.

Le tracé, qui nous semble le plus rationnel, pour joindre le Chari à l'Oubangui par une voie ferrée, est celui dont le tronçon central partant de l'embouchure de la Mpoko, remonterait les vallées de la Bali, du Daman, et demanderait ensuite celle de la Fafa pour atteindre le Bahr-Sara un peu au Nord de Batangafo.

Plus tard, on prolongerait cette ligne au Nord, à travers le plateau Ngama et Sara jusqu'à Fort-Archambault, pendant qu'au Sud on construirait la section Desbordesville et Djoundou, pour suppléer l'Oubangui pendant la période des basses eaux.

Un embranchement tournant le massif situé au Nord de Bangui irait atteindre l'Oubangui près de Mokouanghaye et desservirait ainsi le Haut-Oubangui. Cet embranchement serait construit en même temps que le tronçon principal.

***

Nous devons, dès maintenant, établir un certain nombre de routes carrossables, qui sont d'intérêt général.

1° Une première de 25 kilomètres seulement, ne présentant pas de grosses difficultés, est à ouvrir dans la Ngounié (affluent de l'Ogooué) pour tourner les chutes Samba, Fougamou et Nagossi de façon à relier au bief inférieur celui qui existe de Nagossi à Labo, sur près de 200 kilomètres de long, et qui est praticable pour de petits vapeurs. Actuellement, il existe un courant commercial assez intense pour justifier ce travail.

2° Nous devons achever rapidement les 160 kilomètres de route Fort-Sibut-Fort-Crampel que M. l'administrateur en chef Fourneau avait fait construire en 1903 et qui a été abandonnée en 1904, après l'achèvement des 20 premiers kilomètres. Au début, il faut se contenter de ponts en bois, afin de l'ouvrir rapidement à la circulation de voitures légères, traînées par des chevaux pris dans le Moyen-Logone. En mettant les choses au pire, il en mourra 200 par an durant cinq ans, soit 1.000, mais on aura libéré du portage les indigènes du Haut-Chari, on aura rendu à l'agriculture et à l'exploitation commerciale du pays les 3.000 porteurs que nous employons par mois. Le résultat ne vaut-il pas un petit sacrifice d'argent et d'animaux?

Un an après l'ouverture de la route, il faudra commencer à remplacer les ponts de bois par des ponts définitifs en fer ou en pierre et se mettre à l'empierrer, de façon que dans cinq ans les automobiles y remplacent complètement les chevaux.

Actuellement, les Belges utilisent les automobiles entre l'Itimbiri et l'Ouellé et veulent les employer entre l'Ouellé et le Nil. Les Allemands, de leur côté, ont construit une route pour automobiles beaucoup plus au Sud, puisqu'elle part de Kribi. Pourquoi ne pas imiter les uns et les autres lorsqu'ils font de bonnes choses?

D'ailleurs, la saison sèche, au Nord du 5° de latitude est assez longue pour permettre d'avoir une bonne viabilité durant huit mois par an. D'un autre côté, le sol de latérite et d'argile rouge est assez résistant pour permettre d'établir facilement une bonne chaussée que l'on pourra empierrer grâce aux quartzites et aux granites qui abondent sur le tracé de la route.

Faut-il ajouter que les études de l'officier d'administration d'artillerie Dagand sont terminées depuis longtemps et qu'il n'a manqué que l'argent pour achever cette route carrossable?

3° Pour amener la mise en valeur et l'exploitation des régions du Toubouri et du Logone, où la densité de la population atteint souvent 10 et 20 habitants au kilomètre carré et qui doivent être peuplés au total par un million d'indigènes, il faut se hâter de compléter la voie du Toubouri par deux tronçons de route pour automobile, l'un de 45 kilomètres de long, entre Léré et Mbourao, l'autre de 45 à 50 kilomètres, entre Sienlé et le Logone.

C'est par là que le capitaine Faure a fait passer deux convois de ravitaillement de 50 tonnes chacun qui ont suivi ensuite sur Fort Lamy en descendant le Logone en baleinières (1905-1906) (1906-1907). Pour assurer ses transports par terre, il a dû se contenter d'animaux de bât (avec bât de fortune) et de trinqueballes, car on lui a refusé le matériel de transport qu'il avait demandé : voitures Lefèvre, arabas ou même charrettes à bras.

Le premier tronçon de route traverse une région accidentée, mais où il est possible de tracer une route carrossable, et le second étant en plaine, il n'y aura que quelques remblais à faire pour franchir les zones marécageuses. Les roches destinées à l'empierrement se trouveront sur place ou aux monts Daoua.

Comme des vapeurs de 200 tonnes remontent pendant près de trois mois par an de Forcados à Garoua et que pendant la même période des vapeurs de 30 tonnes accèdent à Léré, le Moyen-Logone sera, une fois la route construite, une des régions d'Afrique où l'on accédera relativement facilement et sans avoir à supporter de trop gros frais de transport. Aussi, nous ne pouvons nous désintéresser de cette partie du Congo, bien que pour y accéder il faille passer à travers deux colonies étrangères, en empruntant le Niger et la Bénoué, sur lesquels nous avons le droit de naviguer et de transiter.

Nous ne devons pas oublier, en effet, que si nous ne nous en occupons pas, le Moyen-Logone



sera d'ici quelques années entièrement sous la dépendance économique des Allemands et des Anglais. Or, nous n'avons jamais eu l'intention de coloniser pour les autres, mais bien pour nous assurer des débouchés et des matières premières, comme le caoutchouc et le coton.

Telles sont les routes d'intérêt général que l'administration doit construire de suite; mais il ne faut pas qu'elle néglige, d'autre part, d'encourager les Sociétés concessionnaires à en entreprendre chez elles. Ne pourrait-elle pas y participer pour un quart ou un tiers, par exemple, ou mieux en facilitant le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire pour les exécuter?

Enfin, grâce aux prestations, l'administration doit faire ouvrir et entretenir des pistes, des sentiers, des routes d'intérêt local, de façon à faciliter, à faire naître une série de courants commerciaux secondaires qui, apportés par ce réseau veineux, afflueront vers les grandes voies ferrées ou navigables.

Celles-ci, abandonnées à elles-mêmes, s'étioleraient au bout de quelques années, après avoir permis l'exploitation d'une faible zone et ne draineraient point les produits de tout le pays, ce qui limiterait le tonnage à transporter et, par suite, les recettes diverses.

L'ensemble des travaux dont nous venons d'indiquer l'urgence coûtera de 100 à 150 millions (non compris le chemin de fer Pointe-Noire-Brazzaville) et pourra être terminé en dix ans.

Comment trouver l'argent nécessaire pour réaliser ce programme?

Les instructions de M. Clémentel du 11 février 1906 contiennent quelques constatations et quelques engagements qu'il est bon de rappeler, puisque ces instructions ont reçu l'approbation de la Chambre des députés, à la suite des séances des 19 et 20 février 1906.

M. Clémentel disait notamment au commissaire général Gentil :

> Ainsi donc, c'est par ses propres moyens que la colonie devra et pourra faire face aux frais que nécessitera sa réorganisation administrative; il en sera tout autrement pour ceux que nécessitera son outillage public. Il devra être pourvu à l'exécution du programme que vous élaborerez par un emprunt pour *l'amortissement duquel l'assistance de la métropole sera nécessaire.*
>
> . . . .
>
> Je compte demander au Parlement de *garantir cet emprunt et d'aider la colonie à en payer les annuités d'intérêt et de remboursement.*
>
> . . . .
>
> J'ai confiance que le Parlement, justement ému de la situation du Congo, pénétré de la nécessité d'une intervention large et efficace, ne se refusera pas à faire pour cette belle colonie, dont la conquête n'a coûté à la France ni vies humaines, ni frais d'expédition militaire, des sacrifices peu considérables d'ailleurs. Il lui donnera ainsi toute sa valeur et grandira encore le renom de bienveillance et d'humanité de notre patrie.

Depuis cette époque, on a compris que le Congo avait besoin de l'aide de la métropole pour effectuer l'occupation du pays et la France lui donne actuellement des soldats pour la faire. Demain on se rendra compte de la nécessité qu'il y a d'augmenter pour deux ou trois ans le chiffre de la subvention versée au budget général pour permettre la création de divers services, qui n'existent pas ou qui ne sont qu'à l'état embryonnaire et pour rendre possible l'envoi immédiat des missions d'étude destinées à dresser les avant-projets de travaux publics dont il a été parlé plus haut.

Tout cela démontre une fois de plus que, malgré le développement extraordinaire de ces dernières années, malgré sa prospérité actuelle, la colonie du Congo français est encore trop jeune pour pouvoir gager à elle seule un emprunt.

Pour pouvoir exécuter ces travaux publics, il faut que la France consente aux sacrifices suivants :

1° Accorder sa garantie, son aval;

2° Prendre à sa charge durant dix ans les annuités totales de remboursement, puis pendant les dix années suivantes les deux tiers et durant la dernière période le tiers, laissant ainsi à la charge de la colonie d'abord les intérêts seuls, puis des fractions de plus en plus élevées des années de remboursement.

De cette façon, la France prouverait d'une manière éclatante qu'elle comprend l'étendue de ses devoirs ainsi que son intérêt et qu'elle veut être la tutrice bienveillante et non la marâtre de sa pupille.

D'ailleurs, chez les Anglais, les constructions de chemins de fer ont été faites dans beaucoup de colonies grâce à des avances *non productives d'intérêt* faites par la mère-patrie. Il en a été ainsi pour le chemin de fer de l'Ouganda, pour le chemin de fer de la Gold Coast, etc. En Algérie, jusqu'au moment de la création d'un budget spécial, c'est le budget métropolitain qui a fait construire les routes nationales, qui a assuré la garantie d'intérêt des chemins de fer et depuis la loi du 23 juillet 1904 la France s'est engagée à payer un forfait de 18 millions pour les trois premières années, décroissant ensuite jusqu'en 1946. Elle vient de payer encore entièrement la construction du chemin de fer d'Aïn-Sefra à Colomb-Béchar. Au Sénégal, pour le chemin de fer Dakar-Saint-Louis, l'État a donné 12.680.000 francs, plus une garantie d'intérêt de 1.154 francs par kilomètre. Après avoir payé 22 millions pour le premier tronçon du chemin de fer du Niger, la France s'est engagée par la loi du 4 mars 1902 à payer 500.000 francs par an jusqu'en 1922, pendant que la colonie du Haut-Sénégal Moyen-Niger doit en payer annuellement 917.000 francs pendant la même période. En attendant, le ministre des Finances a été autorisé à faire sur les fonds du Trésor une avance, *non productive d'intérêt*, des sommes nécessaires à l'achèvement du chemin de fer.

Le Congo ne demande donc pas un traitement de faveur, bien qu'y ayant peut-être droit, il réclame seulement qu'on agisse avec lui comme avec ses aînés.

Tous ceux qui ont travaillé à donner à la France cette belle colonie d'avenir : les Brazza, les Ballay, les Dolisie, les Fourneau, les Liotard, les Marchand, les Gentil, ainsi que leurs humbles

collaborateurs : fonctionnaires, soldats, colons, commerçants et missionnaires, y ont consacré le meilleur d'eux-mêmes, leur énergie, leur vie même, tous ont peiné de grand cœur pour la plus grande France et ont fait leur devoir; au Parlement, maintenant de faire le sien en donnant enfin au Congo français, comme le disait Brazza un an avant sa mort, ce qu'il faut pour son établissement : « une dot. »

GOUNDÉ NZAMBA.

GABÈS ET LES CARAVANES

Depuis la suppression de la traite des esclaves, une seule voie transsaharienne est restée à peu près vivante. Le développement des chemins de fer au Sénégal, les bons résultats obtenus par la navigation à vapeur sur le Niger, ne permettent pas de penser que la paix française puisse jamais faire renaître les caravanes qui, du bassin de la Méditerranée, gagnaient Gao ou Tombouctou : elles sont définitivement mortes. La nécessité pour les nomades de joindre aux produits de l'élevage assez précaires au Sahara Touareg d'autres sources de bénéfice, donne à la conservation et, s'il se peut, à l'accroissement du commerce caravanier un gros intérêt de sécurité : il est bon que le pillage et la razzia ne soient pas pour les porteurs un mode de gain indispensable.

La seule voie transsaharienne qui présente un peu d'activité et qu'il importe de ne pas laisser tomber, part de Tripolitaine et aboutit aux Etats haoussas et bornouans. Son chiffre d'affaires n'est pas colossal; d'après les statistiques relevées avec soin à Agadez, à Zinder, à Tessaoua, etc., les marchandises qui viennent de la Méditerranée ont une valeur qui dépasse 4 millions et en atteint peut-être 5 ou 6. La plupart sont d'origine anglaise et sont connues dans le pays comme produits de Malte; ce sont surtout des coton nades, du sucre et du papier. La Tripolitaine fournit des couvertures, des burnous, des chéchias. La part de la France est ridicule : dans les quatre premiers mois de 1904, il est passé à Djadjidouna (Damergou) pour 1 million de marchandises parmi lesquelles notre industrie était représentée par une centaine de francs de bougies.

Au retour, les négociants arabes rapportent surtout des peaux de filali, de l'ivoire et des plumes d'autruche, articles tous recherchés en Europe. L'importance relative de ces diverses marchandises est mal connue; à titre d'indication, on peut noter que, au départ de Zinder en 1905, on a noté 1.000 charges de filali, 15 d'ivoire et 15 de plumes d'autruche.

Le commerce total qui transite par cette voie représente annuellement au plus 5 ou 6.000 charges de chameaux, ce qui, à 150 kilos la charge (les chameaux touareg sont moins forts que ceux du Nord), ne fait pas 1.000 tonnes : ce chiffre permet de juger ce que vaut, au point de vue commercial, la conception du chemin de fer transsaharien.

Pratiquement, au retour comme à l'allée, toutes ces marchandises passent par l'Aïr et R'adamès; la route du Tchad à Mourzouk par Bilma, beaucoup plus pénible et moins sûre, est complètement abandonnée, celle de Ben Ghazi à l'Ouadaï ne sert qu'au trafic des esclaves et de la contrebande de guerre; les événements de ces dernières semaines montrent qu'elle est menacée d'une décadence prochaine.

De R'adamès, la plupart des caravanes vont à Tripoli; cependant, depuis que les méharistes de la région des Oasis ont assuré la sécurité des routes dans cette partie de notre hinterland saharien, depuis que les Touareg du Nord (sauf quelques Azdjers) et ceux du Sud ont fait leur soumission et entretiennent des relations suivies avec nos postes du Sud Algérien et du Soudan, les vieilles luttes ont cessé entre eux et les Chaanba et tous, suivant les conseils des autorités françaises, ont une tendance marquée à s'entendre pour diriger les caravanes vers Gabès plutôt que vers Tripoli. La route n'est pas plus longue; elle est meilleure comme pâturages et comme points d'eau; elle est surtout beaucoup plus sûre. Ne quittant pas le territoire français ou tunisien, elle offre aussi des avantages au point de vue douanier.

En fait, depuis quelque temps, il est arrivé chaque mois à Gabès pour 30 ou 40.000 francs de marchandises soudanaises (filali, ivoire, autruches). C'est là un symptôme bien intéressant, et il conviendrait par tous les moyens possibles de chercher à accroître ce chiffre et à détourner vers Gabès presque tout le commerce transsaharien : quelques millions de plus, négligeables peut-être pour l'ensemble du commerce de l'Afrique Mineure, peuvent être considérés comme une bonne aubaine pour le port du Sud tunisien.

Il y a malheureusement un point noir : les caravaniers ont trouvé à Gabès à peu près tous les produits européens qui les intéressaient et, le plus souvent, de marques françaises. Comme vendeurs, ils ont été moins heureux et ont eu quelque peine à écouler les produits du Soudan; il semble que cette difficulté soit facile à résoudre, et l'on ne peut que souhaiter que l'initiative des Tunisiens, colons ou indigènes, soit égale à celle des nomades. La prospérité du port de Gabès importe à toute la Tunisie, et on ne peut douter que le gouvernement et que les chambres de commerce et d'agriculture ne donnent un appui effectif au développement de ce commerce soudanais, que les négociants anglais de Tripoli ont jugé assez important pour organiser des transports maritimes directs de Tripoli à Lagos; des entraves douanières entre Kano et Zinder cherchaient en même temps à restreindre les transports par le Sahara au profit des cargo.

A l'intérêt immédiat de gains nouveaux pour la Régence, s'ajoute cette considération qu'il importe que les nomades du Sahara aient une façon avouable de gagner leur vie. La location des chameaux et la conduite des caravanes peuvent leur assurer des bénéfices suffisants pour les détourner des rezzou. La sécurité déjà grande du Sahara français ne peut que s'en accroître, en même temps que deviendra moins lourde la tâche de surveillance qui incombe aux territoires militaires du Sud Algérien et de la région de Zinder.

R. CHUDEAU.

Voir pour les détails :
FLYE SAINTE-MARIE, *Bull. Soc. Géog. d'Oran*, XXIV, 1904. — GADEL, *Bull. Soc. Géog. de l'Afrique Occidentale Française*, I, 1907. — MÉTOIS, *Annales de Géographie*, 15 juillet 1907. — DINAUX, *Rens. coloniaux*, XVII, p. 65-69. — CHUDEAU, *La Géographie*, XVI, 1907.

COLONIES FRANÇAISES

ALGÉRIE

L'élection des conseillers généraux indigènes. — Au commencement du mois de septembre, plusieurs conférences avaient lieu à Paris entre le président du Conseil et le gouverneur général. On apprenait bientôt que des questions importantes avaient été traitées au cours de ces entrevues. En dehors des événements du Sud-Oranais qui se précipitaient et passionnaient l'opinion publique, il y fut question de plusieurs projets administratifs, depuis longtemps à l'étude, notamment des modifications à apporter à l'élection des conseillers généraux indigènes. Le mode d'élection, pratiqué jusqu'alors, était une anomalie et un véritable anachronisme. Tandis que les membres indigènes des Délégations financières et des conseils municipaux étaient élus par un corps électoral indigène, ceux des conseils généraux étaient nommés par le gou-

verneur. Désormais ils seront, comme les autres, nommés par les électeurs musulmans. Un décret du 24 septembre en a ainsi décidé. Il substitue aux six assesseurs musulmans nommés par le gouverneur général dans les trois conseils généraux de l'Algérie un nombre égal de conseillers indigènes élus par un collège dont la composition est à peu près identique au corps électoral appelé à désigner en territoire civil les délégués financiers arabes et kabyles.

Mais doit-on aller plus loin ? Serait-il prudent de conférer à nos sujets musulmans tous les droits politiques des citoyens français? A l'heure actuelle, ce serait — du moins tel est notre humble avis — un acte de folie que la France ne tarderait pas à payer fort cher et dont les conséquences seraient infiniment plus redoutables que celles de la conscription indigène. D'autant que, s'il est toujours possible de revenir sur une loi qui impose une charge à une population, il est malaisé de retirer, sans protestation de sa part, une disposition législative qui lui accorde un bénéfice.

Cependant les adversaires du service obligatoire chez les indigènes ont répandu habilement cette opinion que la mesure militaire projetée devait avoir nécessairement pour corollaire une mesure politique : l'octroi des droits politiques. Qui paie l'impôt du sang doit participer à la souveraineté nationale. Etre soldat, c'est devenir citoyen. Cette opinion, quelque erronée qu'elle soit, a été si bien accréditée dans les milieux musulmans que, tout récemment, la nouvelle s'étant répandue que le gouvernement métropolitain se montrait favorable au principe de la conscription, une délégation de notables algérois partit de suite pour Paris, afin de réclamer, à titre de compensation, de nouveaux droits pour leurs coreligionnaires. Une audience fut demandée au président du Conseil : elle fut accordée le 3 octobre et l'on vient d'en connaître les résultats.

Voici la note d'allure officieuse qui rend compte en termes d'ailleurs assez vagues de cette entrevue :

Le président du Conseil a reçu aujourd'hui la délégation des Algériens musulmans conduits par le conseiller municipal indigène d'Alger, M. Omar Bouderba.

Cette délégation a remis à M. Clemenceau une pétition formulant diverses protestations contre l'application à l'Algérie du régime de la conscription et réclamant, tout au moins, à titre de compensation, l'octroi de nouveaux droits aux indigènes.

Les porteurs de la pétition ont d'ailleurs fait toutes les réserves sur la forme de ces requêtes qu'ils ont dit ne pas être conformes à leurs propres sentiments. Ils ont même admis formellement le principe de la conscription et se sont contentés de réclamer pour la population arabe la totalité des droits civils.

Le président du Conseil, en prenant acte de cette déclaration, a confirmé la décision du gouvernement d'appliquer aux indigènes tel mode de recrutement qui permette de les faire participer à la défense nationale. Il a ajouté qu'il avait déjà témoigné de son intention d'accorder de plus amples droits à la population musulmane en substituant l'élection à la nomination pour la désignation des conseillers généraux indigènes et qu'il était disposé à examiner avec bienveillance toute extension raisonnable de ces droits, sans cependant rechercher une assimilation impossible à l'heure présente entre le droit coutumier arabe et les institutions françaises.

Dans cette note plusieurs indications sont à retenir ; la délégation indigène n'a pas persisté dans son attitude intransigeante du début ; elle affichait d'abord la prétention de réclamer l'égalité de tous les droits civils et politiques entre les Français et les Musulmans : elle se contente des droits civils. Elle apportait une pétition contenant une protestation contre le service obligatoire : elle en admet aujourd'hui formellement le principe. Et le gouvernement, par la voix du président du Conseil, proclame qu'une assimilation complète des Musulmans aux Français est chose actuellement impossible.

Les améliorations apportées aux chemins de fer algériens. — Les améliorations apportées au régime des transports par voie ferrée en Algérie se poursuivent méthodiquement, sans bruit, mais aussi sans retard. Elles intéressent trop le développement économique de la colonie pour qu'on ne continue pas dans ce Bulletin à les faire connaître exactement.

On sait qu'en exécution du décret du 25 août 1907, le gouverneur général de l'Algérie a repris le 12 mai 1908 les lignes d'intérêt général concédées à la Compagnie de l'Est-Algérien et a confié la gestion de ce réseau à l'administration des chemins de fer algériens de l'Etat, qui exploitait déjà les lignes oranaises de l'ancienne Compagnie Franco-Algérienne. Depuis cette époque, de notables progrès ont été accomplis.

Dès la fin du mois de mai, étaient appliqués sur les lignes de l'Est les tarifs généraux et spéciaux de petite vitesse déjà en vigueur sur tous les autres réseaux d'intérêt général de la colonie : d'où une réduction de prix qui atteignait jusqu'à 40 0/0 pour certaines marchandises.

Le 1er juillet, la nouvelle administration mettait en marche un quatrième train de nuit chaque semaine entre Alger et Constantine, puis elle créait des billets d'aller et retour de toute gare à toute gare.

En même temps, elle recevait 36 wagons de marchandises ayant chacun 40 tonnes de capacité qu'elle avait pris soin de commander l'année dernière en prévision de la reprise du réseau avant la récolte de 1908.

D'autres améliorations suivront : mise en marche d'un train quotidien de nuit entre Alger et Constantine, augmentation du nombre et de la puissance des locomotives en service, multiplication très sensible des wagons de marchandises et de voyageurs, et bientôt exécution des travaux complémentaires prévus pour une somme de 17 millions (renforcement de la voie Alger-Constantine).

Ces perfectionnements, en même temps qu'ils donneront une vive impulsion à l'agriculture et à l'industrie d'une région particulièrement riche en céréales et en gisements miniers de toutes sortes, rendront moins sensible l'infériorité, si marquée autrefois, entre le régime des chemins de

fer algériens et celui des chemins de fer métropolitains. N'est-il pas juste, en somme, que les Algériens, sur lesquels pèsent de plus en plus les mêmes charges contributives que celles qui frappent les Français de la métropole, bénéficient aussi des mêmes avantages économiques?

La conscription indigène. — Plusieurs incidents locaux et des polémiques de presse ont redonné de l'actualité à la question de la conscription des indigènes.

Et d'abord des incidents dans plusieurs villages de l'Algérie, tant dans le département d'Oran que dans celui d'Alger, incidents à peu près les mêmes partout, simples manifestations pacifiques. D'un seul on pourra juger de tous. Le plus connu est celui de Rovigo. La *Dépêche Algérienne* en a publié le récit suivant :

Les habitants de Rovigo n'étaient pas peu surpris, hier matin, de voir déboucher de tous les chemins venant des douars environnants des groupes compacts d'indigènes qui se dirigeaient vers le village. Effrayés, ils se demandaient ce qui allait arriver et quelques-uns parlaient même déjà d'insurrection. Il n'en était rien; on le sut tout d'abord par le garde champêtre qui, parti au-devant d'un des groupes, constata qu'il n'avait que des intentions pacifiques.

Les manifestants voulaient voir le maire de Rovigo. Ils le faisaient savoir à grands cris et à grands gestes, se démenant beaucoup et faisant beaucoup de bruit, mais enfin ils ne voulaient que cela. En tout cas, ils le voulaient fermement, ils le voulaient à tout prix, et c'est bien au nombre d'un millier que, venus de toutes parts, ils s'assemblèrent autour de la mairie, non sans continuer leur tapage.

M. Picinbono, maire de Rovigo, immédiatement prévenu ar le secrétaire de la mairie, s'empressa de se rendre auprès de la foule grouillante des manifestants. Ce fut, bien entendu, tout d'abord, un joli brouhaha, un concert de palabres et de récriminations clamés et formulés sur un ton à écorcher les oreilles. Mais M. Picinbono, laissant crier le gros des manifestants, réussit à apprendre de quelques-uns de quoi il retournait.

On s'en doutait bien un peu, d'ailleurs. Cette effervescence était le résultat de conciliabules qui se tenaient depuis quelques jours parmi les indigènes. Il s'agissait de la conscription.

On sait qu'une commission d'enquête, chargée de recueillir des éléments d'information sur la possibilité d'appliquer, sous des formes à déterminer, le service militaire aux indigènes, est venue, l'an dernier, en Algérie, Or, l'enquête continue, mais sous une forme plus précise maintenant : il s'agit, dans l'éventualité d'un recrutement, de déterminer le nombre des jeunes gens indigènes âgés de 18 ans.

Sur l'ordre des préfets des trois départements, agissant en vertu d'instructions ministérielles, les administrateurs et les maires ont commencé ce recensement avec les moyens dont ils disposaient. Un peu partout, des agents indigènes ont procédé aux opérations ordonnées. Mais tout n'alla pas sans difficultés. Les indigènes résistaient, se refusaient à donner les renseignements demandés. Sur la foi de commentaires colportés de douar en douar, ils s'imaginaient qu'on voulait les enrôler tout de suite, et beaucoup même croyaient et affirmaient qu'il s'agissait d'une levée en masse des indigènes de 18 ans que la France voulait, sans autre forme de procès, envoyer au Maroc.

De là, la marche sur Rovigo pour protester avec énergie.

M. Picinbono donna quelques explications rassurantes à ceux des manifestants qui venaient de lui exposer les faits. Il réussit à leur faire comprendre qu'ils n'avaient rien à craindre, qu'on ne voulait ni les enrégimenter ni, à plus forte raison, les envoyer au Maroc et, peu à peu, l'effervescence se calma.

Cependant, M. Picinbono prévint immédiatement la préfecture et le gouvernement général.

M. Tournié, administrateur délégué à la préfecture d'Alger, fut chargé de se rendre aussitôt à Rovigo, d'abord pour achever la besogne si bien commencée par M. Picinbono, ensuite pour procéder à une enquête. M. Tournié a rencontré à l'Arba le maire de Rovigo, venu au-devant de lui, qui lui a annoncé que tous les indigènes s'étaient dispersés, étaient rentrés dans leurs douars, et que le calme était complètement revenu.

Par leur généralité, surtout par leur caractère pacifique, ces manifestations surprennent. Sans doute, les populations musulmanes sont faciles à émouvoir, elles sont portées à dramatiser tout ce qui parait porter atteinte à leurs habitudes séculaires, mais leurs sentiments ne s'expriment guère avec cette spontanéité et cette unanimité. L'effervescence couve avant d'éclater; et les autorités françaises peuvent prendre des mesures. L'agitation chez les indigènes ne revêt pas non plus semblable forme pacifique. Est-il besoin de rappeler l'affaire de Margueritte? Ce qui étonne davantage en cette occurrence, c'est que le décret instituant le recensement des jeunes gens indigènes de dix-huit ans et la circulaire ministérielle qui en déterminait le mode d'application étaient restés secrets. Aussi se demande-t-on s'il n'y a pas là quelque campagne habilement menée, quelque mot d'ordre lancé secrètement par un marabout ou un agent de l'étranger. On sait aujourd'hui — et c'est une circulaire du gouverneur général qui nous l'apprend — « qu'un certain nombre d'indigènes propagent dans les douars cette légende, admise également par quelques journalistes, que la convention de 1830 s'opposerait à l'application du service militaire obligatoire aux musulmans algériens et que la France violerait ses engagements en leur imposant la conscription ».

La propagande devait être assez active, puisque le gouverneur général a cru devoir intervenir pour l'arrêter : « Il importe, dit-il, de couper court à cette fausse interprétation de la déclaration du maréchal Bourmont aux habitants d'Alger. Cette déclaration a promis à la population musulmane de respecter sa liberté, sa religion, ses propriétés, son commerce et son industrie. Elle n'a rien stipulé qui fût de nature à libérer à tout jamais cette population de tout service militaire. Une pareille stipulation eût été un abandon du droit de souveraineté résultant de sa conquête, une contradiction inexplicable et inadmissible. »

Pourquoi ces incidents locaux? Pourquoi cette agitation dans les milieux musulmans et ces insinuations? Parce qu'une série de nouvelles, venues de Paris, ne permettait plus aucun doute sur l'adhésion du gouvernement au principe de la conscription indigène. On apprenait qu'il venait de féliciter les membres de la mission, envoyée cet hiver en Algérie et Tunisie pour y faire une enquête sur place. On apprenait qu'un décret avait été signé, ordonnant le recensement des jeunes gens indigènes de dix-huit ans. On apprenait aussi, par des lettres de M. Messimy, certains détails relatifs aux vues de la commission et du gouvernement. La presse algérienne s'est beaucoup émue de ces nouvelles; elle a reproché, en termes des plus vifs, aux pouvoirs publics leur



mutisme et le mystère obstiné dont ils se sont entourés, réclamant pour l'Algérie plus de lumière et plus de confiance (1).

Victor Demontès.

La mort de Bou Amama. — Bou Amama est décédé le 7 octobre à la zaouïa de Ras-Bou-Redim, près d'Aïoun-Sidi-Mellouk. L'auteur de la révolte de 1881 vivait, depuis qu'il avait été refoulé en territoire marocain, dans la région d'Oujda, s'efforçant de vivre en bons termes avec le Makhzen, comme avec les autorités algériennes, auxquelles il demanda plusieurs fois l'aman, mais sans jamais s'y résoudre sincèrement.

Cependant ses relations avec nous étaient devenues plus cordiales depuis la libération par nos soins de son fils Si Taïeb, arrêté par le gouvernement marocain à Oujda et conduit à Fez, d'où il fut ramené, grâce à nous, à Laghouat, et récemment rendu à son père. Plusieurs fois le vieux marabout s'efforça de nous rendre des services, et sans doute son fils continuera un loyalisme dont il a déjà donné des preuves.

(1) Voici l'extrait principal de la lettre adressée au début d'octobre par M. Clemenceau au gouverneur général :

« Préoccupé, écrit M. Clemenceau, par la diminution de la natalité en France et par la réduction correspondante des effectifs militaires, le gouvernement a chargé, comme vous le savez, une commission d'études de rechercher s'il ne serait pas possible de faire appel, dans l'intérêt de la défense nationale, aux ressources en hommes qu'offrent nos possessions de l'Afrique du Nord.

« Cette commission, dont les travaux vous ont été communiqués, n'a pas pensé que le système de recrutement par voie d'engagement, le seul en usage jusqu'à ce jour en Algérie, puisse fournir des effectifs en nombre suffisant pour faire face aux besoins de la métropole. Aussi, tout en rendant un hommage très justifié à un régime qui a permis la constitution de corps de troupes remarquables, la commission a-t-elle cru devoir proposer l'extension à l'Algérie du mode de recrutement par voie d'appel tel qu'il est pratiqué en France, à quelques réserves près.

« Vous avez bien voulu, dans un rapport en date du 12 mars dernier, me signaler les mouvements que vous paraissait devoir susciter le système de la conscription, s'il était appliqué sans transition à nos sujets algériens. Mais vous n'avez point contesté, vous avez admis la légitimité du principe et la possibilité de le mettre en pratique, moyennant certaines dispositions appropriées. C'est en conformité avec votre avis et sur les conclusions de la commission que le gouvernement vient de donner son adhésion à l'application, en Algérie, parallèlement au recrutement par voie d'engagement, du recrutement par voie d'appel,

« Il n'entre certainement pas dans ma pensée, et je tiens à le spécifier très nettement, de demander aux populations de la colonie un service personnel, une conscription rigide et complète analogue à celle qui existe en France, mais un service adapté à leur état politique et social, comportant toute la souplesse et tous les tempéraments jugés désirables.

« Il est vraisemblable que ce mode de recrutement appliqué avec de tels ménagements entrera peu à peu dans les usages et les mœurs indigènes sans soulever de graves difficultés.

« Poursuivi dans sa réalisation avec une méthode sage et persévérante, il vous donnera dans quelques années les effectifs qui vous font défaut. Le succès de cette réforme dépendra principalement du personnel chargé d'en poursuivre l'application.

« Il est indispensable que chacun d'eux, très averti, très convaincu de l'intérêt supérieur qui s'attache au succès de cette nouvelle organisation, prenne à cœur de déployer en cette occasion la persévérance, l'intelligence et le zèle d'une collaboration active et confiante. Je suis bien persuadé d'ailleurs que vous saurez donner à tous l'impulsion désirable pour mener à bien l'œuvre délicate que poursuit le gouvernement.

« La première mesure qui s'impose est de faire le recensement des jeunes indigènes susceptibles d'être appelés au service en 1909. »

La lettre se termine par des instructions en ce qui concerne l'établissement des listes de recensement.

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

La reconnaissance de Moulay Hafid. — Tandis que les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras se mettent d'accord sur les conditions de la reconnaissance de Moulay Hafid, d'actifs échanges de vues se poursuivent déjà au Dar-el-Makhzen de Fez au sujet de la note franco-espagnole, dont le texte ne peut subir, — on le sait là-bas — que quelques modifications de détail. Dans quelle mesure Moulay Hafid souscrira-t-il aux engagements que viendra lui demander, au nom des puissances, le doyen du corps diplomatique de Tanger, c'est ce qu'il est encore impossible de déterminer.

Interviewé à ce propos, un fonctionnaire du palais faisait il y a quelque temps les déclarations suivantes : « Personnellement, Moulay Hafid est partisan des réformes, mais il doit compter avec l'opinion du parti qui l'a mené au pouvoir. Il cherchera donc à obtenir des délais pour l'application rigoureuse de l'Acte d'Algésiras. » Sans aller jusqu'à dire, comme on l'a prétendu, que le nouveau sultan exigera le licenciement des instructeurs européens de la police et la suppression immédiate de la Banque de l'Etat, il est à prévoir que les réformes acquises depuis 1906 n'auront pas la plénitude d'exécution qu'on se plaisait à en attendre; il est à peu près sûr que des autres nous devons faire pour longtemps notre deuil.

Et ceci est l'évidence même : ou bien Moulay Hafid gouvernera en communauté d'idées avec son peuple, et toute concession à la pénétration étrangère lui sera interdite, ou bien il s'affranchira des liens de la première heure, et alors un candidat plus xénophobe lui sera aussitôt opposé, cercle vicieux d'où personne ne pourra sortir, pas même ceux qui l'auront imprudemment créé.

Car, il faut bien le reconnaître, si l'influence allemande, dont le prestige actuel de M. Vassel à Fez peut donner la mesure, bénéficie de toutes les rancunes de ce peuple arriéré contre la France civilisatrice, le temps n'est peut-être pas loin où le Maroc confondra dans la même haine tous les « neçrani », à quelque nation qu'ils appartiennent. De même que Moulay Hafid n'a dû son trône qu'à l'impopularité de son frère, de même la prédominance de l'Allemagne ne vaut que par le discrédit de la France, conseillère d'Abd el Aziz le réformateur.

Reste à savoir si de tels éléments de succès permettront à l'un et à l'autre de se maintenir. C'est ce que l'avenir démontrera.

Autour d'Abd el Aziz. — Abd el Aziz n'a pas encore abdiqué officiellement. Une décision de cette importance mérite, il faut l'avouer, quelque réflexion de la part d'un souverain — fût-il marocain — et l'on ne saurait blâmer Abd el Aziz de chercher à gagner du temps, dans un pays où

l'incohérence des événements peut du jour au lendemain annihiler les situations les plus acquises ou relever les intérêts les plus compromis.

Quant à l'attitude des autorités françaises chargées de veiller sur le monarque déchu, elle n'a pu donner prise à aucune interprétation fâcheuse. Si elles se sont abstenues de toute démarche auprès d'Abd el Aziz pour l'engager à rentrer dans la vie privée, il ne faut pas oublier qu'on leur doit d'avoir abrégé la lutte entre les deux frères, en ne se prêtant à aucune tentative de reconstitution de la mahalla impériale.

Les appels pressants du M'tougui, victorieux devant Merrakech, les velléités d'embarquement pour Mogador d'Abd el Aziz, alors que ce port reconnaissait encore son autorité, sont restés sans résultat, devant notre volonté bien arrêtée de maintenir la plus stricte neutralité. Les propositions plus récentes faites à Moulay Mohamed, l'héritier légitime du trône, par les tribus du Sud pour revendiquer ses droits à la couronne sont également demeurées lettre morte, grâce à la surveillance étroite dont nous avons entouré ce nouveau prétendant, toujours pour respecter la neutralité.

Il n'est pas inutile de mettre en lumière une attitude aussi désintéressée, alors que certains agents européens cherchent à faire proclamer de force Moulay Hafid dans la Chaouïa qui n'a cure d'un nouveau souverain et dont la seule ambition est de poursuivre la vie tranquille et féconde qu'il lui a été donné de mener depuis l'occupation française.

Les événements de Casablanca. — L'œuvre de pacification de la Chaouïa, menée avec tant d'habileté par le général d'Amade, ne peut être définie en termes plus exacts que ceux dont vient de se servir le nouveau divisionnaire à l'occasion du rapatriement des troupes du corps de débarquement. « Il y a des guerres, dit le texte de l'ordre du jour du général, qui détruisent et laissent derrière elles des ressentiments. Celle que vous avez faite a rendu à cette partie du Maroc la prospérité et la vie ; elle vous assurera la reconnaissance d'un peuple. Partout les campagnes se repeuplent, les marchés reprennent leur activité et, des ruines amoncelées avant votre arrivée, surgissent aujourd'hui les casbahs que vous avez reconstruites. C'est en effet la gloire de la France d'avoir, partout où elle a passé, complété ses victoires par l'organisation de la paix. Au Maroc, comme ailleurs, elle fut fidèle à ce programme. » Un pont sur l'oued Neffikh assurant les communications entre Casablanca et Rabat, des quais sur les deux rives de l'Oum-er-Rbia facilitant l'embarquement sur Mazagan ou Azemmour, un Decauville reliant Casablanca et Berrechid, tels sont les travaux importants dont l'énergie et l'activité de nos troupes ont su doter la Chaouïa.

Pourquoi faut-il que ces efforts, dont chacun est appelé à recueillir les fruits, nous attirent les rancunes que l'on sait ?

Nous ne voulons pas commenter ici le pénible incident des déserteurs de Casablanca, alors que les chancelleries intéressées s'efforcent d'envisager la situation avec calme, de trouver une solution conciliante, mais qu'il nous soit permis de réclamer sincèrement un terme aux intrigues fomentées par quelques esprits à courte vue contre l'œuvre « toute de patience, de mesure et de bienveillance que la France s'est imposée au Maroc ».

CHRONIQUE DE TANGER ET DU MAROC

Tanger. — Certaines légations reçoivent le 30 août un message de Mouley Hafid demandant qu'on le reconnaisse rapidement. La légation d'Allemagne expédie aussitôt à Fez M. Vassel, en déclarant bien haut que ce dernier n'a aucune mission politique.

Dans la nuit du 12 au 13 meurt Si Torrès, représentant du sultan à Tanger, après une carrière bien remplie. Hadj Mohamed Torrès, qui a servi cinq sultans, représentait le vieux Maroc, hostile à toute pénétration européenne, mais son honnêteté et sa courtoisie proverbiales lui avaient acquis l'estime générale.

La veille était arrivée la note de Mouley Hafid au corps diplomatique ; son style imagé et confus absorba de longues heures les drogmans des légations chargés de la traduction.

Une lettre de Mouley Hafid lue le 15 à la mosquée nomme Menebhi *conseiller du Makhzen* (fonction créée spécialement pour lui) et maintient à leurs postes le pacha et Si Guebbas.

Le 24, partent la délégation chargée de porter les cadeaux de la population de Tanger au sultan et M. Lœhr, agent consulaire à Fez, suivi quelques jours après par M. Cortis, vice-consul d'Espagne.

Si Guebbas est officiellement désigné le 28 comme successeur de Si Torrès.

Casablanca. — Le colonel Bernal, commandant des forces espagnoles, quitte définitivement Casablanca le 5 ; la veille, le général d'Amade l'avait reçu à déjeuner et lui avait remis la croix d'officier de la Légion d'honneur.

L'inauguration du Decauville Casablanca-Berrechid a lieu le 19. A six heures du matin, le général d'Amade, son état-major et les officiers du génie prennent place dans les wagons auxquels des mulets ont été attelés. Le parcours, qui est de 42 kilomètres, s'effectue en un peu plus de trois heures. Un déjeuner attend les voyageurs à Berrechid.

Le 25 se produit l'incident suivant : Six personnes, accompagnées d'un secrétaire et d'un cavalier du consulat d'Allemagne, franchissaient vers 11 heures la porte de la marine. Des légionnaires, de faction au poste de garde, reconnurent, sous le costume civil, certains de leurs camarades déserteurs. Le chef du poste voulut les interroger, mais leur guide ayant présenté un permis d'embarquer émanant du consulat d'Allemagne, on les laissa passer. Cependant, un officier prévenu arriva juste à temps pour voir le groupe s'éloigner sur une embarcation. A son appel, les rameurs inquiets se jetèrent à la mer, abandonnant la barcasse qui chavira. On retira de l'eau les passagers et l'on s'assura des déserteurs. Mais le secrétaire du consulat protesta en termes injurieux, déclarant qu'il agissait en vertu des ordres de son gouvernement. Une bagarre se produisit, et l'enseigne de service au port dut intervenir pour faire cesser ce scandale. On put enfin emmener les déserteurs. Le consul d'Allemagne, mis au courant, a demandé officiellement la mise en liberté de trois des légionnaires d'origine allemande. Elle lui fut refusée. Cet incident a soulevé une explosion d'indignation contre ses auteurs dont le cas s'aggrave du fait que le laisser-passer collectif couvrait trois légionnaires ne relevant pas du consulat d'Allemagne.

Abd el Aziz est toujours campé à Bouazza. Il *tue le temps* en promenades à cheval, en conversations avec les officiers français, en réceptions de visiteurs de marque. Il paraît avoir abandonné toute idée de lutte contre Mouley



Hafid. Son principal souci est la situation précaire où il se trouve. Il comptait tirer quelques ressources de la vente de sa cavalerie, mais, après en avoir fait faire le recensement, il s'est aperçu que 1.800 bêtes, sur 3.000, avaient disparu depuis son retour dans la Chaouïa.

Son frère Mouley Mohammed aurait quelque velléité de répondre aux invités des tribus du Sud qui l'engagent à revendiquer ses droits à la couronne. Une députation de caïds des Sraghna est même venu l'assurer de son dévouement.

Le 24, un israélite protégé français est emprisonné arbitrairement à Azemmour sur les ordres du gouverneur. Une manœuvre du poste français de l'Oum-er-Rbia, n'ayant d'ailleurs aucun rapport avec cet incident, a pour conséquence inattendue la libération du prisonnier.

Un convoi de munitions et un canon sont envoyés avec quelques troupes le 28 à Merrakech sur une nouvelle demande des autorités.

La garnison, privée de solde depuis la défaite d'Abd el Aziz, a pris la tête du mouvement, espérant une amélioration de sa situation avec un changement de régime.

On apprend le 14 que le M'tougui a repris quelques jours auparavant aux hafidistes une bonne partie du butin fait sur la mahalla d'Abd el Aziz.

Mogador. — Une grosse nouvelle parvient le 25. Le Glaouï et Si Aïssa se sont rendus auprès de leur ennemi le M'tougui et lui ont proposé de cesser les hostilités. L'accord s'est établi sans difficulté entre eux; chacun s'est engagé à se ménager réciproquement l'aman du souverain qui viendra le premier à Merrakech.

Fez. — Le 1er septembre, une petite mahalla composée de chorfa du Tafilelt va rejoindre la harka de Bou-Denib. Des munitions leur sont fournies par le Makhzen. Cet acte anti-amical à l'égard de la France n'a pas manqué d'être remarqué.

Le 5 arrive M. Vassel, consul d'Allemagne; un accueil chaleureux lui est réservé. Dès le lendemain, il est reçu par Mouley Hafid, qui le verra désormais chaque jour et prendra ses conseils sur la ligne de conduite à tenir vis-à-vis de l'Europe. Les musulmans profitent de l'influence de l'agent de l'Allemagne pour le faire intervenir dans les cas les plus inattendus auprès de Mouley Hafid.

Pour se procurer l'argent nécessaire, Hafid met en monopole la vente de la plupart des denrées et les concède au plus offrant.

Inquiet des sympathies croissantes qui se groupent autour de Mouley Mohammed, il envoie une mahalla de 2.000 hommes dans le Haouz pour arrêter le mouvement insurrectionnel.

Merrakech. — Une série de combats met aux prises pendant tout ce mois les forces hafidistes et azizistes. Le M'tougui en sort invariablement vainqueur; mais, las de lutter pour un souverain qui abandonne sa propre cause, il se réconcilie avec le Glaouï et Si Aïssa. Tous trois décident de reprendre leur indépendance passée.

Melilla. — La situation du Rogui paraît assez compromise dans le Rif; plusieurs engagements avec les tribus lui sont défavorables. La marche sur Taza et Fez qu'il avait annoncée devient plus qu'incertaine.

Ch. René-Leclerc,
Délégué du Comité du Maroc à Tanger.

Paris, 13 octobre 1908.

L'Europe et Moulay Hafid. — Le 14 septembre, une dépêche de Tanger apportait la nouvelle que le corps diplomatique avait reçu une lettre de Moulay Hafid déclarant « reconnaître les traités conclus entre ses prédécesseurs et toutes les puissances, notamment l'Acte d'Algésiras, qu'il considère comme la base de la prospérité et du progrès de l'Empire au point de vue politique et économique, attendu que cet Acte garantit d'un côté l'indépendance de son pays et d'un autre côté impose la mise à l'œuvre des réformes utiles ».

Le même jour, la note franco-espagnole, dont le dernier Bulletin a dit l'élaboration, était remise à toutes les chancelleries et l'*Agence Havas* en donnait le résumé suivant :

La note franco-espagnole établit tout d'abord que la question de la reconnaissance de Moulay Hafid doit être résolue d'après les principes sur lesquels s'est formée et maintenue l'entente des puissances dans la question marocaine depuis Algésiras. La France et l'Espagne ont considéré que leur intérêt spécial au Maroc les désignait pour présenter des propositions aux autres gouvernements, et en formulant ces propositions elles ont pris comme règle que la reconnaissance du nouveau Makhzen devrait être subordonnée uniquement à l'obtention de garanties communes à tous les intérêts étrangers, garanties qui seraient les suivantes :

Confirmation de l'Acte d'Algésiras et des mesures d'exécution qui ont été prises pour l'appliquer, notamment des droits conférés à la France et à l'Espagne pour la surveillance de la contrebande des armes sur mer;

Confirmation de tous les autres traités et engagements du Makhzen à l'égard des gouvernements étrangers, du corps diplomatique, des particuliers; acceptation de la responsabilité des dettes du Makhzen, les créances des particuliers devant être ultérieurement vérifiées;

Confirmation des pouvoirs de la Commission des indemnités de Casablanca, le nouveau sultan se reconnaissant responsable du payement de ces indemnités;

Désaveu officiel et formel de la guerre sainte, par lettres chérifiennes envoyées aux villes et aux tribus; adoption immédiate des mesures nécessaires pour assurer la sécurité autour des ports et sur les principales routes qui vont à l'intérieur.

Ces garanties obtenues, Moulay Hafid pourrait être reconnu officiellement. Les puissances conserveraient naturellement le droit d'exiger directement du nouveau sultan le règlement des questions qui touchent à leurs intérêts particuliers, notamment, en ce qui concerne la France et l'Espagne, le remboursement de leurs dépenses militaires et le payement d'indemnités pour les meurtres de leurs nationaux.

On ajoute enfin qu'il serait convenable que le nouveau sultan accordât un traitement honorable à Abd el Aziz : on recommanderait à son équité les fonctionnaires de son prédécesseur.

Le 23 septembre, le gouvernement allemand faisait connaître sa réponse et le lendemain l'*Agence Wolf* en donnait l'analyse suivante :

Le gouvernement allemand reconnaît, d'accord avec la France et l'Espagne, que la reconnaissance de Moulay Hafid doit être dictée uniquement par le souci des intérêts communs des puissances. En conséquence, il ne s'oppose nullement à ce qu'on exige de Moulay Hafid certaines garanties que ces intérêts rendent nécessaires.

Le gouvernement allemand est d'avis que les conditions posées au sultan doivent lui être présentées par la voie du corps diplomatique à Tanger représenté par son doyen.

La note allemande rappelle, en le félicitant de son initiative, que Moulay Hafid a donné entre temps au corps diplomatique communication de son avènement au trône et de se conformer dans son gouvernement à toutes les décisions de l'Acte d'Algésiras et des conventions complémentaires.

C'est là un fait important, dit-elle, et le gouvernement allemand espère que la France et l'Espagne y verront l'exécution d'une série de conditions contenues dans leur note.

Le gouvernement allemand observe donc l'attitude suivante en face de la note concertée. Il n'y a rien à objecter à ce qu'on demande à Moulay Hafid de reconnaître l'Acte d'Algésiras et toutes les clauses complémentaires.

Il n'objecte rien à la confirmation des pouvoirs octroyés à la France et à l'Espagne pour les mesures relatives à la contrebande des armes.

L'Allemagne reconnait que Moulay Hafid ne doit pas se

soustraire non plus aux engagements régulièrement pris par le gouvernement de ses prédécesseurs envers les puissances étrangères ou des personnes privées. Cependant, le gouvernement allemand fait observer que ces engagements, emprunts ou traités, n'ont de valeur qu'autant qu'on a observé, pour les contracter, toutes les prescriptions de l'Acte d'Algésiras.

Le gouvernement allemand est d'accord pour qu'on confirme les décisions de la Commission instituée à Casablanca pour l'établissement des indemnités justifiées par le bombardement de la ville et les événements qui s'ensuivirent.

L'Allemagne est prête à s'associer aux démarches communes pour demander à Moulay Hafid qu'il manifeste publiquement et officiellement sa ferme intention de conformer au droit des gens sa conduite envers les puissances étrangères et leurs nationaux et de prendre sans délai les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la liberté de circulation dans l'empire chérifien. Le gouvernement allemand désire seulement qu'on laisse à Moulay Hafid quelque franchise de mouvement pour prendre ses mesures afin d'éviter le retour de nouvelles excitations parmi les populations musulmanes qui menaceraient le maintien de la tranquillité et de l'ordre auquel toutes les puissances ont un commun intérêt.

Le gouvernement allemand ne conteste pas que la France et l'Espagne aient le droit de régler avec le Maroc les questions relatives aux recouvrements des frais pour les mesures militaires qu'elles ont prises, ainsi que la question de satisfactions pour leurs nationaux tués. Il est cependant assuré que les deux puissances auront égard à la situation financière du Maroc, à l'assainissement de laquelle toutes les puissances ont un intérêt commun.

L'Allemagne est enfin d'accord pour qu'on invite le sultan à faire à Abd el Aziz et à ses fonctionnaires une situation en rapport avec leur état.

Le ton relativement conciliant de cette réponse, qui reconnaissait les principes de la note franco-espagnole tout en discutant certains détails, avait produit à la fin de septembre une certaine détente, d'autant plus que la plupart des autres puissances avaient donné leur adhésion formelle à la note. En somme, les réserves de l'Allemagne portaient sur le paragraphe qui demandait au sultan de renoncer à la « guerre sainte », répudiation difficile à obtenir, en effet, en termes formels, du commandeur des croyants, sur la nécessité d'exiger des « engagements, emprunts et traités » imposés à Moulay Hafid qu'ils soient conformes à l'Acte d'Algésiras, sur la « franchise de mouvements » indispensable au nouveau sultan et sur les possibilités de la situation financière du Maroc.

Bien que l'incident des légionnaires de Casablanca eût éclaté trois jours après que cet exposé fût parvenu, la détente produite par son ton conciliant s'est maintenue et le 30 septembre on annonçait que les gouvernements de Paris et de Madrid rédigeaient une note commune destinée à être soumise aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras et à être remise à Moulay Hafid par l'intermédiaire du doyen du corps diplomatique de Tanger. Cette note devait contenir les garanties demandées à Moulay Hafid pour être reconnu comme sultan du Maroc. Ces garanties sont celles sur lesquelles l'accord s'est établi entre les puissances à la suite de l'examen par elles de la première note franco-espagnole. Les deux gouvernements prendraient comme base destinée à Moulay Hafid tout ce qui dans leur première note n'a soulevé aucune objection de la part des puissances. Ces points sont : adhésion à l'Acte d'Algésiras et aux règlements qui l'ont complété et interprété, confirmation des engagements pris par le Makhzen, confirmation des pouvoirs de la Commission des indemnités de Casablanca. Sur les points contestés, entre autres le désaveu de la guerre sainte, il n'en serait plus question expressément, et l'on demanderait la proclamation d'une trêve.

Les négociations en sont là à l'heure où nous écrivons.

Ajoutons que le gouvernement français a apporté des réductions à son action militaire dans la Chaouïa. Le 19 septembre, une note annonçait que, depuis la séparation des Chambres, 3.000 hommes appartenant au corps de débarquement ont été évacués de Casablanca. 1.000 hommes sont en partance; 3.000 seront partis avant la fin du mois. Ces mesures résultent de décisions antérieures du Conseil des ministres. Il restera dans la région de Casablanca 8.000 hommes dont on étudie l'évacuation progressive au fur et à mesure de l'organisation d'une police faite par les goums marocains.

D'autre part, au Conseil des ministres du 1er octobre, le ministre de la Marine a rendu compte des divers mouvements de bâtiments qui viennent d'avoir lieu ou qui vont être effectués sur les côtes du Maroc. Le croiseur cuirassé le *Desaix*, rentré à Brest le 11 septembre, n'a pas été remplacé. Le croiseur de 3e classe le *Lalande* y a été remplacé numériquement par le *Lavoisier*, du même type. Au total, le nombre des bâtiments de guerre en stationnement sur la côte a été ramené depuis quelques mois de onze à huit. L'amiral Berryer, conformément aux instructions générales du gouvernement, prépare l'organisation d'un service de surveillance par roulement qui permettra de renvoyer encore en France deux ou trois croiseurs.

La promotion du général d'Amade. — Par décret du 1er octobre, M. Clemenceau, président du Conseil, chargé à ce moment de l'intérim du ministère de la Guerre, a fait approuver la promotion du général d'Amade, commandant les troupes débarquées à Casablanca, au grade de général de division : le général avait depuis deux jours le temps de service suffisant dans le grade précédent.

Tout le monde a applaudi à cette promotion si méritée. Le général d'Amade a fait preuve, depuis le 1er janvier, d'une initiative et d'une endurance à toute épreuve. La campagne qu'il a si vigoureusement menée a bien vite porté notre offensive où il convenait qu'elle fût portée, l'organisation a suivi l'occupation, officiers et soldats ont rivalisé de bravoure et d'entraînement, et il n'a dépendu ni de leur chef ni d'eux-mêmes que leurs succès n'allassent plus loin encore, ni qu'il en sortît pour la politique française de plus grands résultats...

Il convient de rappeler à ce propos l'engagement pris par le ministre de la Guerre devant la Chambre de faire publier non seulement les rapports militaires sur les colonnes du Maroc, mais aussi les faits de bravoure qui s'y sont produits.

Peut-être alors les dévouements militaires seront-ils plus vite et plus complètement récompensés, et, par contre-coup, les dévouements civils qui ont été bien nombreux aussi et qu'on oublie à Paris.

ÉTHIOPIE

La situation de la France en Ethiopie. — Dans son rapport sur le budget des Affaires étrangères pour 1909, M. Paul Deschanel, député, expose ainsi la situation actuelle de nos relations avec le négus et de l'affaire des chemins de fer d'Ethiopie :

Nous avons déjà fait connaître les diverses phases de l'administration de la Société impériale des chemins de fer éthiopiens, à la suite desquelles cette société a été amenée à déposer son bilan le 3 juin 1907.

La Société a été mise en état de liquidation judiciaire et, le 21 janvier 1908, le liquidateur a remis au ministre des Colonies une ordonnance du juge commissaire de la liquidation judiciaire autorisant le liquidateur à céder à une société justifiant de l'agrément du gouvernement français l'actif de la Compagnie impériale du chemin de fer, sous certaines conditions destinées à sauvegarder équitablement les intérêts des souscripteurs et des créanciers de l'ancienne société.

Entre temps, un groupe financier s'est formé pour constituer une nouvelle société et a envoyé un représentant à Addis-Ababa pour négocier avec le négus un nouveau contrat de concession. Ce contrat a été signé le 30 janvier 1908.

Les conditions générales en sont les suivantes :

1° Concession exclusive à une société française, acceptée par le gouvernement français, de la ligne construite et de celle restant à construire jusqu'à Addis-Ababa ;

2° Autorisation à la nouvelle société de prélever sur les marchandises transportées par elle une taxe de 6 0/0 (dont 2 0/0 réservés au gouvernement éthiopien) et dégrèvement pour ces marchandises de toutes taxes intérieures perçues sur les marchandises voyageant par un autre mode de transport ;

3° Apport d'un quart du capital de la nouvelle société par l'empereur ;

4° Par contre, et comme compensation : remboursement au négus, par la nouvelle compagnie, d'une créance de 2.300.000 francs que l'empereur avait contre l'ancienne société ;

5° Payement à Ménélik d'une redevance progressive sur les recettes nettes de la future exploitation.

Le 24 mars dernier, la nouvelle société du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa était constituée, société provisoire qui ne sera définitivement formée, avec son capital complet, qu'après approbation par le Parlement de l'ensemble des engagements conclus et du régime financier adopté.

Une mission d'études a été envoyée dès le 25 mars dernier en Ethiopie afin d'apprécier l'état et la valeur de la ligne exploitée, ainsi que le coût de la partie restant à construire, et de permettre ainsi au gouvernement français d'apporter en toute sécurité sa garantie à une entreprise parfaitement étudiée (1).

Un projet de loi à ce sujet a, du reste, été déposé sur le bureau de la Chambre à la fin de la dernière session.

L'action de nos représentants en Ethiopie ne s'est pas bornée à veiller à l'heureuse issue des négociations relatives à la concession du chemin de fer. En développant nos bonnes relations avec l'Ethiopie et en faisant apprécier au négus la sûreté de nos relations et le désintéressement de notre amitié, M. Klobukowski, envoyé en mission spéciale d'abord, M. Brice, notre nouveau ministre à Addis-Ababa ensuite, ont su inspirer à l'empereur une confiance et des dispositions amicales dont le souverain nous a donné les preuves.

(1) Cette mission était dirigée par le chef de bataillon Ozil et comprenait plusieurs officiers du génie.

Ménélik a fait appel à plusieurs de nos compatriotes pour la réalisation de ses projets d'administration intérieure: l'organisation des services postaux, télégraphiques et téléphoniques, la création d'une inspection vétérinaire et celle d'un service agricole ont été confiées à des Français. C'est à notre gouvernement que l'empereur s'est adressé, ainsi qu'à l'Italie et à l'Angleterre, pour faire parvenir au gouvernement fédéral la demande d'admission de l'Ethiopie dans l'Union postale et télégraphique ; c'est à notre industrie qu'a été commandé le matériel télégraphique et téléphonique nécessaire, et ce sont nos ateliers qui sont chargés de graver et d'imprimer les nouveaux timbres-poste éthiopiens. Enfin, sur la demande du représentant de la France, le négus a consenti à autoriser le fonctionnement en Ethiopie de la juridiction consulaire : le principe de l'établissement de cette juridiction, appelée à rendre de précieux services à nos compatriotes résidant en Ethiopie et dont le nombre s'accroît chaque jour, a été inscrit dans le nouveau traité de commerce signé avec le négus le 10 janvier 1908 et actuellement soumis à l'approbation du Parlement.

Nous voyons avec plaisir au budget des Affaires étrangères pour 1909 un chapitre 26 nouveau : « Relations entre la Côte des Somalis et l'Ethiopie », autorisé par la loi du 7 mars 1908 et fixé à 40.000 francs. M. Deschanel le justifie ainsi :

L'empereur Ménélik a entretenu à diverses reprises le ministre de la République en Ethiopie de certains projets qui lui paraissent utiles au développement économique de son empire et pour la réalisation desquels il a exprimé le désir d'obtenir le concours de fonctionnaires français.

Désireux de répondre au désir de l'empereur, qui a donné des preuves de sa bonne volonté à notre égard en confiant à une société française l'achèvement du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa, le ministre des Affaires étrangères a décidé de donner notre concours au négus pour la création d'établissements et services publics et pour l'application de certaines réformes.

Un crédit de 40.000 francs est nécessaire pour assurer la réalisation de l'œuvre projetée.

Service de l'hôpital de Harrar. — L'empereur Ménélik ayant offert de nous céder à des conditions favorables (50.000 fr.) l'hôpital de Harrar fondé par un de nos compatriotes, le docteur Vitalien, et dont le feu ras Makonnen était propriétaire, l'acquisition de cet établissement a été consentie et autorisée par la loi du 7 mars 1908. Cet hôpital est destiné à rendre de grands services aux nombreux Européens et notamment aux Français qui seront attirés dans cette partie de l'Ethiopie par les travaux du chemin de fer. La direction est confiée à un médecin des colonies auquel est fait un traitement de 12.000 francs, assuré pour 7.000 francs par la colonie de la Côte des Somalis et pour 5.000 francs par le budget des Affaires étrangères. Celui-ci doit prendre également la charge du traitement de 3.000 fr. accordé à un caporal infirmier demandé au personnel de l'Administration de la guerre.

Un crédit de 11.000 francs nécessaire pour l'entretien et le service de l'hôpital devra en même temps être prévu.

De nombreux Européens et Français seront attirés dans ces régions par les travaux de construction du chemin de fer.

C'est non seulement faire œuvre de philanthropie que d'assurer à ces ouvriers un refuge contre la maladie, mais c'est assurer la bonne exécution de l'entreprise engagée par le gouvernement français.

Service vétérinaire. — Afin d'enrayer les épizooties fréquentes que les Ethiopiens ne savent pas combattre et qui causent d'autant plus de préjudice que l'Ethiopie est essentiellement un pays d'élevage, il a paru nécessaire d'organiser un service sanitaire des animaux.

Un traitement de 8.000 francs pour le vétérinaire et de 5.000 francs pour l'aide-vétérinaire a été jugé nécessaire.

Cette dépense sera de la plus grande utilité, puisqu'il y a lieu d'espérer que le bétail sera écoulé par le chemin de fer et que ces transports augmenteront considérablement le trafic de la ligne.

Service d'agriculture. — Le négus a également fait trans-

mettre au Ministre des Affaires étrangères le désir, qui a été accueilli, de pouvoir confier à un ingénieur agronome français l'étude de l'hydrographie du pays ainsi que l'enseignement aux Abyssins des méthodes de culture perfectionnée.

Un ingénieur des améliorations agricoles a, en conséquence, été envoyé à Addis-Ababa avec un traitement de 8.000 francs, et nous avons l'assurance que les conseils et les méthodes indiqués par cet ingénieur auront un résultat bienfaisant sur la culture du pays. Les perfectionnements seront à la fois une source de richesse pour les habitants et assureront le trafic de la ligne ferrée par un transport plus considérable de produits agricoles.

Ladite somme de 40.000 francs se décompose donc comme suit :

Service de l'hôpital de Harrar........ ...	11.000 francs.
Service médical : 1 médecin...........	5.000 —
— 1 infirmier...........	3.000 —
Service agricole : 1 ingénieur...........	8.000 —
Service vétérinaire : 1 vétérinaire.......	8.000 —
— 1 aide-vétérinaire...	5 000 —
Total.......	40.000 francs

Le gouvernement de la République désire assurer l'influence française à l'étranger par des moyens pacifiques. La création d'écoles, l'installation d'hôpitaux et de dispensaires, la propagation de notre langue, de nos méthodes économiques et scientifiques auront en Ethiopie une influence heureuse sur le gouvernement et sur la population.

POSSESSIONS BRITANNIQUES

GÉNÉRALITÉS

Le coton anglais. — Le compte rendu de la dernière réunion du conseil de l'Association cotonnière anglaise — réunion tenue à Manchester dans les premiers jours d'octobre — nous apporte sur l'état actuel de la culture du coton dans les colonies britanniques d'Afrique quelques renseignements intéressants et qui complètent heureusement ceux qui ont paru dans notre numéro d'août, sous la signature de M. Charles Mourey. Si l'on en croit ces informations, il y aurait lieu de fonder de grandes espérances, pour l'avenir du coton anglais, sur le protectorat de l'Est-Africain et sur l'Ouganda, notamment sur les districts de la région des lacs, où l'on espère récolter cette saison plusieurs milliers de balles de coton dont on peut croire qu'il dépassera de un demi-denier à un denier et demi les prix obtenus par le *middling* américain. Du Nyassaland, l'Association a, de même, reçu de bonnes nouvelles; 800 balles de coton de cette provenance ont été récemment vendus en Angleterre dans d'excellentes conditions. En ce qui concerne l'Afrique occidentale, on signale que les achats de coton ont atteint à Lagos en septembre 1908 70 balles, et que la totalité des exportations de coton de la Nigeria méridionale effectuées du 1er janvier au 30 septembre de la présente année se montait à 5.284 balles. De la Gold Coast, le colonel Watherston, commissaire en chef des territoires septentrionaux, fait connaître que le district de Tamale paraît se prêter très bien à la culture du cotonnier; un spécialiste va se rendre dans cette région pour étudier les ressources qu'elle offre sous ce rapport.

CÔTE DE L'OR

Le chemin de fer de la Gold Coast en 1907. — Du rapport que le directeur du chemin de fer de la Gold Coast vient de publier sur les résultats de l'exploitation en 1907, nous extrayons les renseignements qui suivent :

Le total des capitaux employés dans l'établissement de la ligne se montait, au 31 décembre dernier, à 1.846.818 liv. st.; sur cette somme, 1.776.450 liv. st. représentent la construction proprement dite dont les comptes ont été clos au 31 juillet 1906; quant au surplus, soit 70.368 liv. st., il comprend les améliorations, travaux complémentaires, etc., effectués à divers moments sur la ligne pour parachever l'outillage et le matériel roulant.

En ce qui concerne plus spécialement l'année 1907, nous constatons que les recettes brutes se sont élevées à 166.256 liv. st., inférieures de 4.975 à celles de l'exercice précédent, et de 3.743 liv. st. aux prévisions. Ce chiffre représente, en tout cas, une recette brute de 989 liv. st. par mille de voie exploitée, soit environ 15.366 francs par kilomètre. D'autre part, les dépenses de l'exploitation ayant été de 76.776 liv. st. durant la même période, le coefficient d'exploitation ressort à 46,18 0/0, chiffre remarquablement faible.

Sur des voies construites souvent à la hâte et dans des conditions qui ne leur assurent pas une grande résistance, il n'est pas surprenant que les accidents soient relativement fréquents. La statistique de ceux qui se sont produits en 1907 sur le chemin de fer de la Gold Coast est à cet égard tout à fait instructive. Il ne s'y est pas produit, en effet, moins de 59 déraillements de tout genre, contre 41 en 1906, et moins de 20 avaries de machine, contre 16 en 1906; enfin on a signalé la chute en travers de la voie, à la suite de tornades ou de tempêtes, de 240 arbres dont le déracinement a entraîné généralement la rupture des fils télégraphiques qui longent la voie.

La production de l'or en 1907. — Il résulte d'un rapport officiel récemment publié par le gouvernement de la *Gold Coast*, que la valeur de l'or produit par la colonie durant l'année dernière s'est élevée à 1.163.517 liv. st., en augmentation de 271.226 liv. st. sur le chiffre de 1906. Sur ce total, 833.625 liv. st. ressortissent à la colonie de la *Gold Coast* proprement dite — en prenant le terme *stricto sensu* — et 329.892 liv. st. au pays Achanti.

NIGERIA MÉRIDIONALE

Le chemin de fer de Lagos au Niger. — Le prolongement vers le Niger du chemin de fer dont le terminus est à Lagos se poursuit avec activité. Le 27 août, en présence du gouverneur de la colonie et de sir Percy Girouard, gouverneur de la Nigeria septentrionale, a été inaugurée



la section qui se termine à Illorin; la longueur totale de la partie actuellement achevée est ainsi de 245 milles (394 kilomètres) à partir de la côte.

AFRIQUE ORIENTALE

Le protectorat de l'Est africain. — Situation financière et commerciale. — Le dernier rapport annuel sur la situation de protectorat de l'Est africain anglais, rapport publié il y a quelques semaines, accuse un état de choses pleinement satisfaisant au double point de vue financier et commercial. Le document dont il s'agit se réfère à une période assez lointaine puisqu'il concerne l'exercice compris entre le 1er avril 1906 et le 31 mars 1907. Nous croyons cependant devoir utiliser ici quelques-uns des renseignements qu'il renferme en attendant de pouvoir disposer d'informations plus récentes.

Finances. — Les recettes réalisées sur *place* par le protectorat de l'Est africain ont atteint en 1906-1907 le chiffre de 461.362 liv. st., en augmentation de 191.000 liv. st. sur les recettes de cette catégorie effectuées durant l'exercice précédent. Mais cette plus-value résulte pour partie — il convient de le faire observer — d'un jeu d'écritures et de l'inscription au budget de certaines recettes, telles les recettes du chemin de fer de l'Ouganda, qui n'y figuraient pas précédemment. La situation de ce budget n'en demeure pas moins fort satisfaisante, puisque sur presque toutes les autres recettes on constate une plus-value sensible. Les chiffres que nous avons donnés ci-dessus ne représentent cependant pas la totalité des ressources dont dispose l'administration de l'Est africain pour faire face aux dépenses du protectorat. Celui-ci appartient à la catégorie — très restreinte au surplus — des possessions britanniques qui reçoivent de la métropole une subvention annuelle. Cette subvention, qui était, en 1905-06, de 214.000 liv. st., a été réduite, pour 1906-07, à 164.000 liv. st., ce qui porte le total des recettes du budget, pour l'exercice dont nous nous occupons ici, à 625.362 liv. st. Quant aux dépenses, elles ont atteint le chiffre de 616.088 liv. st. Quelques chiffres permettent d'apprécier l'étendue des sacrifices que fait le protectorat pour les services les plus importants. Le chemin de fer (dépenses courantes) a dépensé 164.448 liv. st., la police a coûté 37.072 liv. st., l'entretien des troupes stationnées dans le protectorat, 70.604 liv. st., les transports, passages, etc., 28.662 liv. st., l'administration provinciale, 34.407 liv. st., etc.

Nous rappelons ici, à titre de document, les chiffres des recettes et des dépenses du budget de l'Est africain depuis 1901-1902. Dans les recettes, la subvention métropolitaine ne figure pas.

	Recettes liv. st.	Dépenses liv. st.
	—	—
1901-1902	68.453	278.151
1902-1903	95.283	311.469
1903-1904	108.856	418.877
1904-1905	154.756	302.559
1905-1906	270.362	418.839
1906-1907	461.362	616.088

Le protectorat n'a pas de dette publique.

Commerce. — Le mouvement du commerce de l'Est africain durant ces dernières années est représenté par les chiffres ci-après:

	Importations liv. st.	Exportations liv. st.
	—	—
1902-1903	443.032	148.060
1904-1905	518.143	234.664
1905-1906	672.360	332.838
1906-1907	753.647	440.705

On ne peut qu'être frappé, à la seule vue de ce tableau, par l'écart qui existe entre les importations et les exportations au détriment de ces dernières; c'est une situation analogue à celle dans laquelle se trouvait Madagascar jusqu'à ces tout dernières années. Et encore dans les chiffres des importations reproduits ci-dessus ne figurent ni les importations effectuées pour le compte de l'administration de l'Est africain ou de l'Ouganda, ni les marchandises destinées à la construction et à l'entretien du chemin de fer. Si, comme il serait équitable de le faire, on tenait compte de cette catégorie d'entrées, on verrait se relever sensiblement les totaux d'importation, qui seraient représentés alors par les chiffres que voici :

	liv. st.
1902-1903	700.660
1904-1905	741.785
1905-1906	974.402
1906-1907	1.226.649

Des importations effectuées pendant l'année 1906-1907 et qui, à ne considérer que les importations effectuées pour le compte des particuliers, excèdent de 81.287 livres sterling les résultats de 1905-1906, il n'y a rien de particulier à dire. En ce qui concerne les exportations, il convient de signaler que dans le total des 440.705 liv. st. qui en représentent la valeur figurent non seulement les produits du protectorat, mais encore les réexportations de l'Ouganda et des possessions européennes voisines. Parmi les principaux articles exportés nous citerons :

	1905-1906 liv. st.	1906-1907 liv st.
	—	—
Cuirs et peaux	103.558	141.209
Caoutchouc	44.061	55.734
Ivoire	62.603	68.217
Ecorces tannantes	9.365	10.036
Girofles (en tonnes)	1.201	1.712

ANDRÉ MEYREUIL.

POSSESSIONS ALLEMANDES

SUD-OUEST

Le voyage ministériel. — Pendant six semaines environ, M. Dernburg a parcouru, soit en chemin de fer, soit en automobile, soit à cheval, toute la colonie, des rives de l'Orange, au Sud, jusqu'à Grootfontein, au Nord. Il a pu ainsi se faire une juste idée des différentes régions dont elle se compose.

De la frontière méridionale jusqu'au delà de Keetmanshoop, il a traversé le pays concédé à la *South African Territories C°*, lequel dépasse en étendue la province de Silésie. On se rappelle que cette Compagnie fut accusée dernièrement, en Allemagne, de ne pas remplir ses obligations envers l'Etat. Son représentant en Afrique, M. Shaw, aurait, pendant ces dernières années, favorisé l'immigration des Boers, au détriment de l'influence allemande, et aurait systématiquement traîné en longueur tous les pourparlers relatifs à des aliénations de terres ou à des concessions minières, rendant par là impossible la colonisation germanique. Un conflit vient d'éclater au sein du Comité directeur. Les deux Allemands qui en faisaient partie, le comte Baudissin et M. Westphal, ont donné leur démission. Ils n'ont pas encore été remplacés et, d'autre part, les actionnaires ayant décidé de porter à 7 le nombre de directeurs, ce sont deux Anglais, amis de M. Shaw, qui ont été élus. Il en résulte que, actuellement, l'Allemagne n'est pas représentée dans l'administration supérieure de cette Compagnie, au grand dommage des intérêts allemands.

Après avoir inauguré la section du chemin de fer de Seeheim à Keetmanshoop, M. Dernburg s'est rendu, de cette dernière ville, par la Sudbahn à Luderitzbucht. Il n'était bruit alors que de la découverte de diamants faite, par hasard, près de la station de Colmanskopf, à 16 kilomètres de ce port. Chose curieuse, ces pierres précieuses ont été trouvées au milieu des sables. On suppose que leur lieu d'origine doit être situé loin de là et qu'elles ont été apportées à cet endroit par le vent du Sud. Le nombre en est tel qu'on en a recueilli déjà, paraît-il, environ 3.000. En une demi-heure, M. Dernburg et ses compagnons en eurent une dizaine. Elles sont de la grosseur d'un pois et pèsent seulement de un quart à un cinquième de carat. Une centaine, représentant une valeur de plusieurs dizaines de milliers de marcs, ont été envoyés en Europe. Les essais de taille faits à Amsterdam ont donné, dit-on, des résultats satisfaisants. D'ailleurs, des délégués de la Compagnie De Beers ont déclaré qu'il s'agit de diamants de première qualité. On remit au ministre, en le priant d'en faire don à l'empereur, une cassette en or contenant un coffret plus petit, du même métal; ce dernier est orné sur le couvercle de sept diamants figurant la constellation du Sud et, à l'intérieur, sont renfermés vingt diamants trouvés dans la colonie allemande. Il n'y a donc plus à douter de l'importance de la découverte. Lorsque celle-ci fut connue à Luderitzbucht, une véritable fièvre s'empara de la population. Tout le monde voulut faire des fouilles et demanda les autorisations nécessaires à la Société coloniale pour le Sud-Ouest, seule concessionnaire de droits de mines. Des permis délivrés moyennant 10 marcs furent revendus 1.000. Deux Sociétés minières se sont constituées. Une expédition s'organise dans le dessein d'explorer toute la côte, au Sud de Luderitzbucht, jusqu'au 28° degré de latitude. Le gouvernement, voulant pouvoir exercer une influence sur la future exploitation, s'est réservé un certain nombre de champs; il possède déjà le terrain situé le long du chemin de fer, où les droits miniers appartiennent au fisc. Grâce au privilège de la Société coloniale et de l'Etat, on espère pouvoir écarter la concurrence étrangère et réserver aux Allemands seuls les profits des découvertes à venir. Une autre découverte est également précieuse : on a constaté la présence de cuivre, tout près de Luderitzbucht, à 2 kilomètres de la mer, c'est-à-dire en d'excellentes conditions d'exploitation. M. Dernburg s'est réjoui de cette trouvaille de diamants, mais il a mis en garde les gens de Luderitzbucht contre les illusions, et a pris soin de dire qu'il ne faudrait pas voir là le fondement principal de la prospérité du pays. Il a visité le port dont l'aménagement est aujourd'hui suffisant. La jetée construite en 1904, et renouvelée depuis avec des pieux garnis de tôle, peut servir au déchargement de 200.000 tonnes par an, soit trois fois autant que le port en reçoit actuellement. M. Bongard pense qu'on aurait tort d'imiter les Anglais qui ont fait, pour l'amélioration des ports du Sud-Afrique, des dépenses excessives. C'est ainsi qu'à Port-Elisabeth une seule des trois jetées construites est utilisée.

Revenu à Keetmanshoop, M. Dernburg se mit en route, le 27 juillet, pour la capitale de la colonie. Les 650 kilomètres furent parcourus sans accident, avec l'automobile militaire, une voiture de la maison Benz qui a déjà couvert en Afrique plus de 30.000 kilomètres. L'itinéraire suivi passa par Maltahöhe, Nomtsas, Gibeon et Rehoboth. A Gibeon, le ministre visita les fouilles faites par la Compagnie minière; quoiqu'elles aient été exécutées dans la terre bleue, considérée comme le sol diamantifère par excellence, on n'a pas découvert jusqu'ici un seul diamant. Cependant, la Compagnie ne se décourage pas; elle a engagé à son service un célèbre géologue de Berlin, le professeur Scheibe, et s'est fait donner par l'Etat l'autorisation d'étendre ses fouilles au district de Berseba. De Gibeon, la caravane ministérielle alla voir la plus grande exploitation agricole particulière de la colonie, la ferme de Tsubgarris, appartenant à M. Albert Voigts. Ce domaine de 50.000 hectares nourrit 800 bœufs et 7.000 moutons. A Rehoboth, le ministre reçut une délégation de Bastards demeurés fidèles aux Allemands pendant l'insurrection. Le district renferme un grand nombre d'Allemands mariés à des femmes du pays. L'arrivée à Windhuk eut lieu le 3 août. A quelques kilomètres de la ville, M. Dernburg monta à cheval. La 4e compagnie de la Schutztruppe, commandée par le capitaine von Zulow, était venue à sa rencontre. En outre, une troupe de 150 cavaliers, officiers, fonctionnaires et bourgeois, lui fit escorte jusqu'au palais du gouvernement, devant lequel l'attendaient les membres des Sociétés locales, les représentants des missions, de nombreuses dames et des gens venus des environs. La ville renferme 2.500 Blancs, soldats compris. Les 6.000 indigènes habitent à une demi-lieue de là. Ils sont autorisés à élever du gros et du petit bé-

tail. Les fermes du district possèdent 12.000 bœufs, 40.000 moutons, 1.300 chevaux et autant de mulets.

Le ministre séjourna à Windhuk jusqu'au 10 août. Il se rendit alors à Otavi, par chemin de fer, en faisant halte à Osona, Okahandja, Omaruru et Otjiwarongo. On sait que l'ancien gouverneur, M. de Lindequist, avait fait choix d'Osona, dans la vallée du Swakop, pour y faire des essais de petite colonisation agricole, dont il attendait de merveilleux résultats. On y créa une trentaine de fermes, ayant chacune de 6 à 8 hectares de superficie, indépendamment des pâturages. Mais les colons subirent successivement tous les fléaux du Sud-Ouest, les sauterelles, la gelée, la sécheresse. D'ailleurs leurs produits, s'ils en avaient eu, n'avaient pas trouvé de débouchés. Sur les 30 colons, 8 seulement ont des chances de réussir. Les 160.000 marcs de subventions que le gouvernement a dépensés là auront été inutiles. C'est une expérience manquée.

L'exploitation des gisements de cuivre de Tsumeb occupe un millier d'indigènes payés de 10 à 40 marcs par mois, avec la nourriture en plus, et une centaine de Blancs recevant 10 marcs par jour. L'an dernier, il a été expédié 25.700 tonnes de minerai ; on compte, pour l'année prochaine, sur une exportation de 60.000 tonnes. La Compagnie *South West Africa C°* a construit, à ses frais, le chemin de fer Tsumeb à Grootfontein (91 kil.). Après la cession de 350.000 hectares à la Compagnie d'Otavi et la vente de 50.000 hectares à des particuliers, il lui reste 900.000 hectares, dont la moitié sont situés à l'Ouest du chemin de fer d'Otavi. Elle vend 3 marcs l'hectare de terres à pâturages et 15 marcs les terres agricoles. Sur une longueur de 18 kilomètres de long de la ligne d'Otavi à Grootfontein, elle a créé des fermes de 200 à 500 hectares. Elle évalue à 60 ou 70.000 hectares la superficie des terres propres à l'agriculture. La principale culture est celle du maïs, mais elle n'est guère susceptible d'extension, car les seuls acheteurs sont la Compagnie du chemin de fer et les mines de Tsumeb, qui ont besoin pour la nourriture de leurs ouvriers de 3.000 kilos par jour. M. Dernburg arriva à Grootfontein extrêmement fatigué et malade. Pendant les quatorze derniers jours de son voyage, il se surmena véritablement. Aussi dut-il renoncer à l'excursion projetée de Otjiwarongo à Waterberg. Il regagna Karibib et, de là, partit pour Swakopmund. Le 22 août, il s'embarquait sur l'*Amiral* à destination de l'Europe. On l'avait sans doute entretenu, sur place, des projets d'aménagement du port. On sait que la Compagnie Koppel a présenté un devis qui s'élève à la somme de 50 millions de marcs. M. Bongard estime que jamais le mouvement du port de Swakopmund ne permettra de payer les intérêts et l'amortissement d'une pareille somme. Aussi propose-t-il de conserver la jetée en bois qui a été construite pendant l'insurrection, par le génie militaire, et qui peut être réparée, et de bâtir, au Sud, une nouvelle jetée en fer plus longue et plus élevée que l'autre.

Pendant son voyage, M. Dernburg a entendu et prononcé de nombreux discours. Il a jugé la situation de la colonie comme critique, ajoutant que la pacification est encore incomplète. La tâche qui s'impose aux colons est difficile et exige d'eux des qualités remarquables; il leur faudra procéder avec prudence et tâtonnements ; mais, quoi qu'il arrive, ils devront se sentir soutenus par cette idée « que leur pays est une province avancée de l'Empire, qu'ils doivent faire honneur à l'Allemagne et ne pas permettre que des étrangers puissent dire : « Voyez combien les colons sont peu attachés à la mère-patrie. » Surtout qu'un homme d'Etat anglais ne puisse pas dire : « L'Allemagne sera bientôt fatiguée de ce petit coin d'Afrique. »

Sur le système de colonisation à adopter, le ministre a paru approuver entièrement les idées du gouverneur, M. de Schuckmann, lesquelles diffèrent de celles de son prédécesseur. M. de Lindequist s'était fait des possibilités économiques de la colonie une opinion singulièrement optimiste, qu'il avait fait partager au gouvernement. Il avait foi dans la colonisation officielle et espérait pouvoir, en peu de temps, établir dans le Sud-Ouest des milliers de paysans allemands qui eussent suffi à défendre le pays au cas d'une nouvelle insurrection. L'étendue moyenne d'une ferme composée de pâturages lui paraissait devoir être de 7.000 hectares. Quant aux terres de culture, on a vu qu'à Osona les domaines avaient de 6 à 8 hectares seulement. Les colons étaient attirés non seulement par l'extrême bon marché des terres, mais, de plus, par les subventions de l'Etat. Celui-ci avançait aux fermiers 6.000 marcs, remboursables en dix ans, à partir de la sixième année. Les anciens fermiers désapprouvaient entièrement ces tentatives de petite colonisation et qualifiaient la politique de M. de Lindequist de « politique des radis ». L'événement leur a donné raison. Les nouveaux fermiers ont vite fait de dépenser les 6.000 marcs alloués par l'Etat et, n'ayant pas de capitaux, sont obligés de recourir au crédit. Mais les créanciers n'ont d'autre garantie que la valeur individuelle de leurs débiteurs, car les terres sont grevées par l'Etat d'une première hypothèque. Autrefois le colon pouvait vendre son bétail aux indigènes, mais le commerce a disparu avec les Hereros, et ce n'est que dans le voisinage des villes et des stations du chemin de fer qu'on peut trouver à vendre le lait, le beurre et les œufs. Il est bien plus difficile à un petit fermier qu'à un grand propriétaire de recruter et de conserver la main-d'œuvre indigène, car celui-ci n'est pas en rapport direct avec les Noirs ; il a des contremaîtres indigènes qui sont responsables de tout envers lui. Bref, la petite colonisation officielle a complètement échoué ; elle a même contribué à aggraver la crise économique, conséquence de la fin de la guerre. On commence déjà, à Swakopmund et à Windhuk, à se préoccuper de chercher des remèdes à la situation des ouvriers sans salaires et des petits colons ruinés. Il se forme ainsi un prolétariat dangereux pour la colonie.

Il importe donc d'empêcher au plus vite l'afflux d'émigrants sans ressources, et d'abord de supprimer la subvention officielle à la colonisation

Tel est du moins l'avis de M. Bongard. M. Dernburg ne s'est pas exprimé sur ce point, mais il a du moins reconnu que la petite colonisation est impossible : « Le Sud-Ouest, a-t-il dit, est un pays d'exploitation extensive, qui ne peut produire que sur de grandes surfaces, et où l'individu a besoin d'un grand domaine pour se nourrir lui et sa famille. » Le colon doit compter d'abord avec la sécheresse du climat. Il arrive que plusieurs années successives se passent sans pluies. Il faut donc que toute ferme possède des pâturages ou des prairies artificielles, inutilisées pendant les bonnes années, et qui servent à nourrir le bétail, les années sèches. C'est ainsi que, dans le Karrou, toute ferme de 10.000 hectares a 20 hectares plantés en luzerne. Ces 10.000 hectares sont nécessaires, selon M. Bongard, pour nourrir de 4 à 500 bœufs, ou de 4.000 à 5.000 moutons. Il faut, d'autre part, que le colon ait des capitaux suffisants, non seulement pour acheter du bétail, mais pour faire face aux accidents de tout genre et entreprendre des travaux d'irrigation. Jusqu'à présent, les fermiers ont eu surtout en vue la production de la viande; mais l'écoulement de ce produit ne trouvant plus assez de débouchés, ils pensent maintenant à faire de la laine. Dans tout le Sud, ils s'adonnent de préférence à l'élevage du mouton mérinos et de la chèvre d'Angora. En 1907, ils ont exporté 4.000 kilogrammes de laine. Actuellement, grâce aux importations faites par le gouvernement, la colonie possède 72.000 bœufs, 190.000 moutons à viande, 10.500 moutons à laine, 153.000 chèvres ordinaires, 4.500 chèvres d'Angora et 4.500 chevaux. M. Bongard estime qu'elle pourrait avoir 3 millions de têtes de gros bétail et 20 millions de petit et exporter annuellement une valeur de 100 millions de marcs. Cette production économique est encore lointaine.

Pendant son séjour dans le Sud-Afrique britannique, M. Dernburg put se rendre compte que la prospérité de ce pays était due, en grande partie, au libéralisme des institutions politiques et à la fructueuse collaboration des initiatives particulières et du gouvernement. Aussi a-t-il fait plusieurs fois appel au concours des colons du Sud-Ouest auxquels il s'adressait. Le gouverneur, M. de Schuckmann, se propose de décentraliser l'administration, en conférant aux chefs de districts des pouvoirs plus étendus, réforme bien utile, si l'on songe qu'une demande adressée de Keetmanshoop à Windhuk ne peut obtenir de réponse que deux mois après, dans les cas les plus favorables. L'an prochain, la colonie sera pourvue d'un système d'assemblées représentatives. Le projet en a été élaboré par le bourgmestre Külz et fut soumis dernièrement au Conseil de gouvernement de la colonie. A la base seront les conseils municipaux.

Au-dessus seront les conseils de districts et, au sommet, le landrat. Ce conseil supérieur différera du conseil actuel en ce qu'il sera véritablement élu, comme les assemblées précédentes. La population espérait que ses représentants auraient voix délibérative en matière de finances. Le gouvernement n'a pas voulu aller jusque-là et a fait valoir, pour le maintien du régime actuel, cette raison que le budget du Sud-Ouest n'est qu'une fraction du budget de l'Empire allemand et que le Reichstag doit avoir le dernier mot, tant que la colonie recevra une subvention de l'Etat. Le landrat aura donc voix consultative seulement. A cela près, M. Dernburg s'est montré très favorable à l'autonomie coloniale. Il a même, suivant son expression, offert aux colons plus qu'ils ne demandaient, en les invitant à former des Chambres d'agriculture, des Chambres de commerce et des Conseils scolaires, pour l'organisation et le contrôle des écoles. « Tout cela, a-t-il ajouté, entraînera de lourdes charges. Aussi ferai-je en sorte que les communes et les sociétés puissent trouver des ressources dans une institution de crédit. » Il ne pense donc plus comme le délégué du gouvernement à la dernière assemblée générale de la Société coloniale, qui fit écarter le projet de création d'une banque de crédit agricole, mais il n'a parlé que des communes et des sociétés. La *Gazette de Cologne* fait remarquer, à ce sujet, que tous les colons doivent pouvoir emprunter à des taux avantageux, et que l'Etat doit se préoccuper des besoins économiques de tous les propriétaires quels qu'ils soient.

Sur un point, les colons du Sud-Ouest ont éprouvé une déception. Ils pensaient que le ministre était favorable à la construction des voies ferrées. Or, M. Dernburg a déclaré qu'il ne saurait être question d'entreprendre de nouvelles lignes tant que la colonie ne sera pas en état de prendre à son compte la garantie d'intérêts des capitaux actuellement engagés. Se souvenant du conflit qui s'éleva l'an dernier entre le ministre et les planteurs de l'Usambara, les habitants du Sud-Ouest n'étaient pas sans inquiétude sur l'attitude que prendrait M. Dernburg à l'égard de la question indigène. Mais ici leurs craintes étaient vaines. M. Dernburg affirma que les ordonnances resteraient en vigueur. L'expérience seule enseignera s'il faut en adoucir ou en aggraver les dispositions. Une seule modification a été introduite. Désormais c'est seulement sur son propre domaine que chaque Blanc aura le droit de réclamer au Noir son passeport. Ce droit ne pourra être exercé en tous lieux que par les agents de l'administration.

Exception faite des Ovambos, les indigènes du Sud-Ouest sont au nombre de 20 à 40.000. M. Bongard a recueilli sur les Hereros des témoignages très favorables. Peuple de bergers, ils sont les meilleurs auxiliaires pour les éleveurs. Malheureusement, ils sont extrêmement réduits en nombre et ceux qui restent sont très affaiblis par les privations et les maladies. Habitués à se nourrir de lait, ils ont contracté le scorbut, en mangeant de la viande pendant leur captivité. Le premier devoir du gouvernement est de veiller sur leur santé. Il importe de les bien traiter; autrement ils passeraient la frontière et s'en

iraient travailler aux mines de Johannesburg. En somme, le seul peuple sur lequel on puisse compter pour avoir des ouvriers, c'est le peuple ovambo, qui compte de 60 à 80.000 individus. Seulement, jusqu'à présent, ces indigènes ne se sont engagés que pour une saison. Ils sont fortement éprouvés par les maladies de poitrine, parce qu'ils sont habitués à un climat plus chaud et ne sont pas suffisamment vêtus. La question ovambo est ainsi une question de première importance. Elle vient d'être réglée, comme on sait, par le capitaine Franke, mais, comme le fait observer, dans la *Kolonialzeitung*, M. Paul Leutwein, fils de l'ancien gouverneur, il est regrettable que le capitaine ne se soit pas fixé comme résident dans le pays des Ovambos, car on peut craindre que, lui parti, les chefs ne violent sans scrupules les engagements qu'ils ont pris, fascinés qu'ils étaient par le prestige militaire de cet officier.

— Le gouverneur von Schuckmann prend un congé pour raison de santé et revient en Allemagne. Il prendra part, l'hiver prochain, à l'établissement du budget des colonies.

CAMILLE MARTIN.

LE CONGRÈS DE L'AFRIQUE DU NORD

Les assises coloniales qui se sont tenues du 6 au 10 octobre à l'Ecole des Sciences politiques inauguraient une méthode nouvelle en spécialisant les questions étudiées et en les circonscrivant dans la formule géographique de l'Afrique du Nord : Algérie, Tunisie, Maroc.

Tous les sujets d'actualité se rattachant directement à la presqu'île barbaresque du Nord-Ouest africain avaient été envisagés lors de la distribution des rapports entre les personnes qui paraissaient les mieux qualifiées pour se charger de leur rédaction. Ce congrès, qui avait le concours du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc, ne pouvait donc qu'obtenir un franc succès parmi ceux qui, à Paris comme au delà de la Méditerranée, professent le culte de « la plus grande France ». Son organisation, sa tenue générale et l'impression produite sur le public qui assistait aux délibérations ont confirmé les pronostics favorables des organisateurs, parmi lesquels il convient de féliciter tout particulièrement M. Ch. Depincé, secrétaire général de l'Union coloniale

Le Congrès devait être présidé par M. Eug. Etienne. Malheureusement, l'accident dont a été victime il y a quelques semaines le chef incontesté du parti colonial, ne lui permit pas de se déplacer. Il le déplora lui-même dans un télégramme significatif qu'il adressa au Congrès, le jour de la séance d'ouverture, pour exprimer ses regrets de ne point se trouver au milieu des congressistes et pour tracer, en quelques lignes, le programme des travaux de cette assemblée. J'ajouterai que M. Chailley, qui voulut bien se charger de la présidence en l'absence de M. Etienne, s'acquitta avec le tact et l'autorité qu'on lui connaît de la tâche difficile qu'il assumait. La séance solennelle d'ouverture fut particulièrement intéressante. M. Chailley, au bureau, avait à sa droite M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, et à sa gauche M. Alapetite, résident général en Tunisie. Tous trois prononcèrent des allocutions instructives et patriotiques qui furent saluées par les applaudissements de l'assistance.

Les travaux du Congrès avaient été répartis en quatre sections. Très sagement, on décida de ne point réunir ces sections simultanément. Il n'y eut que des séances plénières où tous les congressistes présents purent suivre à loisir les discussions et y prendre part. La section économique fut présidée par M. de Peyerimhof. Elle ne s'appliquait qu'à l'Algérie et à la Tunisie, comme du reste les deux suivantes. Les deux problèmes agités étaient parmi les plus importants : la question de l'eau et celle de la propriété; la colonisation officielle et la colonisation privée; les relations maritimes. Parmi les principaux orateurs, je citerai : MM. Marchal, de Lamothe, Augustin Bernard, Pérot et docteur Treille.

La section politique et administrative se réunit ensuite sous la présidence de M. le docteur Treille, puis de M. Chailley. Les problèmes agités étaient parmi les plus passionnants : la question de la sécurité en Algérie et en Tunisie; le code de l'indigénat; les droits politiques des indigènes; la justice française en Algérie et en Tunisie. Je signalerai comme ayant plus particulièrement pris part aux discussions : M. Marchal, M. de Carnières, le chef bien connu du parti des colons en Tunisie, M. Bourdarie, directeur de la *Revue indigène;* M. le comte de Castries; M. Messimy, partisan de la conscription des indigènes en Algérie; M. Berge, président du tribunal de Tunis, et enfin, du côté des indigènes, MM. Khairallah et Zaouche, qui sont les porte-parole des musulmans éclairés de Tunisie.

Puis ce fut le tour de la « section indigène », sous la présidence de M. René Millet. Parmi les sujets mis en évidence, la justice indigène, l'enseignement des indigènes, l'hygiène médicale et les *habous* furent les plus chaudement discutés. Des communications très favorablement accueillies furent faites par MM. Charléty, directeur de l'enseignement en Tunisie; Marçais, directeur de la medersa d'Alger; Berge, de Carnières, Brunswic le Bihan, Martinier, Zaouche et Khairallah.

Notons en outre qu'une conférence de M. René Millet sur les compatibilités de l'Islam avec la civilisation européenne eut lieu le 6 octobre au soir, à la Société de Géographie, sous la présidence de M. Jonnart. Cette conférence à laquelle assistait une foule nombreuse remporta un plein succès. L'orateur, et M. Jonnart lui-même, qui adopta ses conclusions en termes élégants et condensés, furent particulièrement intéressants et applaudis. Je ne puis qu'en dire autant de la conférence publique et excellente de M. Joseph Chailley, qui eut lieu le 8 octobre, sous la présidence si autorisée de M. le prince d'Arenberg, sur la politique coloniale de la France.

Somme toute, de la partie algéro-tunisienne proprement dite du Congrès, il se dégage cette impression que les différentes séances eurent un intérêt plus particulièrement tunisien, en raison même de la qualité des orateurs et des rapporteurs qui se recrutèrent surtout parmi les fonctionnaires, les colons et les indigènes de la Tunisie. Si on tient à en rechercher la raison, on la trouvera dans ce fait que les problèmes sociaux et administratifs se dessinent sous une forme peut-être plus vivace entre Européens et indigènes d'un pays de protectorat. En Algérie, pays de conquête et d'annexion, la société indigène pouvait difficilement, après ses révolutions et ses luttes sanglantes, se hâter de réclamer des libertés dont on eût pu penser, non sans raison, qu'elle devait en faire mauvais usage. En Tunisie, au contraire, les indigènes éclairés et instruits — et à cet égard ils sont plus nombreux qu'en Algérie — ont conscience d'une certaine indépendance politique issue même du principe du protectorat, et ils cherchent la formule d'une émancipation qui ne soit pas en contradiction avec les nécessités de la suprématie française.

Certes, les questions qui firent naître le plus de controverses : le service militaire des indigènes et l'instruction des indigènes, se rattachaient davantage, par certains côtés, aux intérêts algériens. Néanmoins nombreuses furent les discussions *tunisiennes* qui vinrent se greffer autour de ces sujets épineux et donnèrent aux différents éléments tunisiens présents l'occasion de soutenir les joutes oratoires en vue desquelles ils étaient venus spécialement à Paris.

Il était du reste très désirable qu'à ce premier congrès de l'Afrique du Nord chaque parti en cause soit représenté. Colons, fonctionnaires et musulmans exprimèrent et défendirent énergiquement leurs idées : il n'en fallait pas plus pour qu'un pareil congrès fût vivant et fructueux.

* * *

Une quatrième section, consacrée aux questions marocaines, se réunit en séance plénière pendant la journée du

samedi 10 octobre. La présidence en avait été tout naturellement confiée à une des personnalités les plus qualifiées du monde colonial, M. Guillain, président du Comité du Maroc.

Qu'il me soit permis, en passant, de regretter que les deux réunions du Congrès durant cette journée, n'aient pas été entièrement consacrées à l'étude de questions techniques, dont plusieurs durent être éliminées, faute de temps, alors que la conférence remarquable de M. Tardieu sur la politique générale de la France au Maroc aurait pu être une conférence publique.

Elle absorba presque entièrement l'après-midi du samedi, du reste à la vive satisfaction des congressistes, nombreux et empressés, qui ont rarement entendu un exposé plus lumineux, plus modéré dans la forme en même temps que résolu dans le fond, d'une question aussi complexe et délicate. Et c'est précisément en tenant compte de l'impression produite sur l'auditoire par cette véritable « leçon de choses » qu'il m'aurait semblé utile qu'elle atteignît directement l'élite du public parisien et certains milieux parlementaires.

Je n'ai pas à présenter ici M. Tardieu, ni à rappeler ses qualités d'écrivain, d'orateur, d'homme d'Etat; qu'il me suffise de constater que sa conférence sur le Maroc a donné une fois de plus aux spécialistes qui l'écoutaient la mesure de ce qu'on peut attendre du remarquable collaborateur du *Temps*.

L'historique de la question marocaine et la mise en lumière de la situation actuelle, avec non point des pronostics d'avenir, mais des indications sur la façon dont nous devons envisager cet avenir et comment nous devons nous y conduire : tel fut le thème de l'exposé de M. Tardieu.

Je crois utile de donner ici copie du résumé très succinct mais significatif par ses divisions, en quelque sorte mathématiques, qui avait été distribué au préalable à l'auditoire.

1° *Nécessité pour la France d'une politique marocaine.*
A. — Raisons géographiques.
B. — Raisons ethnographiques.
C. — Raisons religieuses.
D. — Raisons économiques.
E. — Raisons politiques.

2° *Caractère de la politique désirable.*
A. — Objections contre l'annexion
B. — Objections contre le protectorat.
C. — Définition de la politique d'influence.

3° *Conditions de la politique possible.*
A. — Restrictions aux possibilités d'avenir.
B. — Restrictions internationales.
C. — Restrictions espagnoles.

4° *Etat actuel du problème marocain.*
A. — Situation militaire.
B. — Situation économique.
C. — Situation politique locale.
D. — Situation européenne.

M. Tardieu cherche d'abord à ramener à une certaine unité les différents aspects de la question marocaine. Il résume en phrases courtes mais imagées, non sans une pointe d'humour, le règne d'Abd el Aziz. Il est amené à constater que nous avons au Maroc deux intérêts :

1° Un intérêt négatif. Il ne faut pas qu'une puissance rivale s'installe à côté de l'Algérie dans un pays qui n'est précisément séparé de l'Algérie par aucune limite naturelle. En un mot, il ne faut pas que nous ayons en Afrique Mineure une seconde *frontière de l'Est*.

2° Un intérêt positif. Si le Maroc, d'agglomérat de tribus anarchiques, devient un Etat puissant, il faut, pour la sécurité de notre situation politique générale, que cet Etat soit dans une certaine mesure soumis à notre contrôle.

Nous avons à la fois un intérêt capital à ce que l'ordre règne au Maroc et à ce qu'aucune autre nation n'y acquière une situation prépondérante.

Des solutions qui s'offraient à nous, annexion ou protectorat, nous n'avons pas voulu, pour des raisons d'ordre divers. Restait la « pénétration pacifique ». M. Tardieu estime que si elle n'a pas réussi, c'est par la faute de ceux qui ont tenté de la pratiquer. Il fait une critique serrée de notre politique depuis 1904. A cet égard, je me bornerai à observer que les agents locaux de cette politique (il s'agit de la période 1904-1906) n'ont peut-être pas eu en main tous les moyens nécessaires (insuffisance d'argent; trop petit nombre d'agents, étant donnée la multiplicité de questions à mener de front), — et je mentionnerai pour mémoire le fâcheux effet produit contre notre influence par le débarquement du Kaiser à Tanger.

D'autres critiques de M. Tardieu ont, au contraire, à mon avis, une valeur de premier ordre : nos retards et nos hésitations du côté de la frontière algérienne; non-construction d'un chemin de fer dans la direction de Marnia (un chemin de fer qui se construit très lentement en ce moment et qui s'arrêtera assez loin en deçà d'Oudjda sans qu'aucune résolution d'avenir ait encore été prise sur sa prolongation éventuelle); inapplication des accords et traités de 1901 et 1902 prévoyant une organisation de police et de marchés dont les résultats pratiques devraient depuis longtemps être probants. Résultat : un envahissement du territoire algérien par les Beni-Snassen en 1907 et l'expédition que l'on sait.

Je m'abstiendrai de suivre M. Tardieu dans ses appréciations sur l' « inutile sacrifice » que nous avons consenti dans la Chaouïa. Il semble que l'orateur ait été presque d'avis d'abandonner à elle-même une œuvre qui paraissait ne pas devoir donner de résultats. Cependant, n'est-il pas préférable, pour notre prestige et même pour notre avenir, — qui doit précisément s'appuyer sur notre prestige politique, — de conserver les positions acquises? Faire évacuer de la Chaouïa certains effectifs devenus inutiles, c'est bien. Evacuer complètement cette province et la laisser livrée à elle-même sous prétexte que nous ne saurons rien y établir de durable, c'est peut-être au contraire ruiner irrémédiablement et pour toujours la situation que nous avons su acquérir dans l'Ouest marocain. M. Tardieu est tout à fait partisan d'une seule politique, celle qui s'appuiera sur la frontière algérienne. Certes, cette politique est excellente; elle a eu des détracteurs très âpres qui ont été jusqu'à nier l'efficacité de son rôle. Mais pourquoi vouloir uniquement cantonner notre action dans l'Est et perdre délibérément le bénéfice de ce que nous avons tenté dans l'Ouest? MM. René Millet et Barrucand, qui ont pris la parole après M. Tardieu, se sont précisément fait l'écho de l'opinion moyenne qui désire une action, — tant politique qu'économique, — des deux côtés à la fois.

Ces réserves faites, on ne peut que s'associer aux éloges que M. Tardieu a faits du général Lyautey et de sa « manière ».

Pour conclure, l'orateur a envisagé le débat à un point de vue plus général et a dit sur la politique de l'Allemagne et sur nos hésitations intérieures des choses pleines d'à-propos et de bon sens que tous les auditeurs ont compris et *senti*.

Encore une fois, cette séance fut à coup sûr la plus instructive et la plus « patriotique » de celles qui s'étaient succédé au Congrès. Elle clôtura avec un brio remarquable, dont l'honneur revient à M. Tardieu, les assises de l'Afrique du Nord.

Les observations faites ensuite par MM. René Millet, Henri Lorin, de Castries, Barrucand et Blondel furent aussi très remarquées. M. Tardieu y répondit avec sa clarté de langage habituelle et fut salué par les applaudissements enthousiastes de l'assistance qui l'avait religieusement écouté.

Le Congrès adopta alors à l'unanimité les vœux proposés par l'orateur :

1° Que la France, tout en tenant compte des restrictions diverses apportées par les circonstances, depuis quatre ans, à sa politique marocaine, ne perde pas de vue que certaines clauses de l'Acte d'Algésiras n'ont été envisagées que pour une durée de cinq années;

2° Que, tout en restant invariablement attachée à la politique de pénétration pacifique définie par les trois principes de l'intégrité du Maroc, de la souveraineté du sultan et de la liberté commerciale, la France se rende compte que cette politique ne la dispense pas de faire pour le Maroc des sacrifices financiers, sensiblement inférieurs à ceux qu'aurait exigés une politique de conquête, mais supérieurs cependant à ceux qui ont été consentis depuis quatre ans. Donner en conséquence à la pénétration pacifique un budget suffisant et adapté dont la légation de France



Tanger, d'une part, le haut commissaire sur la frontière algérienne, d'autre part, devraient pouvoir, sous le contrôle du gouvernement, disposer dans la forme qui leur semblerait la meilleure;

3° Que la presse et les associations compétentes ne négligent pas, en vue des éventualités futures, de rendre chaque jour plus claire, pour l'opinion française, la nécessité d'une politique marocaine (articles de journaux et de revues, conférences, etc.);

4° Que le gouvernement, sans perdre de vue, comme il a eu le tort de le faire en 1904 et en 1905, les conditions générales de la politique française, sans oublier que cette politique est d'abord une politique européenne et que l'action coloniale n'est possible qu'autant que l'état de notre armée, de nos alliances et de nos amitiés assure l'équilibre de l'Europe, envisage les modalités par lesquelles serait possible un accord avec la seule puissance qui reste actuellement hostile à notre programme marocain, c'est-à-dire avec l'Allemagne, cette entente devant avoir pour objet d'obtenir de l'Allemagne en échange de garanties économiques sans limitation de durée, une adhésion au programme français conçue dans des termes analogues à ceux qui ont enregistré l'adhésion de l'Angleterre, le 8 avril 1904;

5° Que le gouvernement tienne compte dans les négociations dont l'Orient peut être l'occasion des nécessités directrices et permanentes de notre politique marocaine.

Après le vote de ces propositions dont l'ampleur indiquait assez la complexité des considérants, on aurait eu mauvaise grâce à soumettre au Congrès de nouvelles conclusions envisageant l'utilisation pratique du budget *suffisant* demandé dans le paragraphe 2. (M. Tardieu avait d'abord proposé le chiffre de 10 millions. La simple indication de ce chiffre souligne la nécessité péremptoire qu'il y a à augmenter les disponibilités actuelles absolument insuffisantes.)

Mais qu'il me soit permis d'énoncer ici rapidement sur quelles données il faudrait envisager l'emploi des ressources créées par l'établissement d'un budget *suffisant*.

1° *En matière politique :*

Subventionner largement les œuvres d'enseignement, de médecine et d'hygiène; disposer à la Légation de France à Tanger et dans les consulats d'un personnel plus nombreux, qui ne soit pas constamment débordé par la besogne administrative et qui ait un intérêt à se spécialiser dans une carrière marocaine ; installer un service de renseignements indigènes pourvu de toutes les ressources et de tous les rouages nécessaires, et, notamment, entretenir jusque dans les provinces les plus éloignées des émissaires avertis et habiles, agir sur tel ou tel chef politique ou religieux ; mettre des crédits suffisants à la disposition du haut commissaire du gouvernement dans la région frontière pour lui permettre de mener à bien son œuvre d'organisation de l'Est et du Sud marocain ;

2° *En matière économique :*

Subventionner au moins deux lignes de navigation françaises entre Marseille et le Maroc d'une part, entre l'Algérie et le Maroc d'autre part, pour éviter à nos adversaires de mettre en évidence ce fait que les paquebots les plus rapides et les plus confortables entre Tanger et Marseille, entre Tanger et Alger sont actuellement des paquebots allemands ; créer des chambres de commerce françaises à Tanger et à Casablanca, pour être à cet égard au moins au niveau des Espagnols ; subventionner des missions d'études individuelles ; faciliter l'organisation, dans certaines Expositions, d'une section franco-marocaine ; développer enfin les services de la Poste française de telle manière que ces services ne puissent être concurrencés, pratiquement, par aucune autre poste étrangère.

J'ai indiqué plus haut la brièveté du temps qui fut consacré à l'examen de certaines questions techniques concernant le Maroc. Il est regrettable que des instants de discussion trop courts n'aient pas permis aux congressistes l'examen de deux rapports très intéressants : celui de M. Gaillard sur le makhzen marocain ; celui de M. Michaux-Bellaire sur les impôts. En revanche, l'auditoire eut la bonne fortune d'entendre les explications si claires et si spirituelles à la fois de M. Guiot, ministre plénipotentiaire, délégué des porteurs de titres de l'emprunt marocain, particulièrement désigné pour exposer comme il l'a fait la question des douanes et celle des ressources financières du Maroc. Un compte rendu plein d'aperçus imagés sur la situation économique du pays a été fait par M. Augustin Bernard avec l'autorité que l'on sait. L'orateur n'a pas ménagé, en passant, certaines critiques à tels procédés de la pénétration pacifique. M. Bourdarie a signalé très judicieusement les dangers d'une fausse interprétation — dans un sens politique — du système des associés agricoles. Enfin le Congrès a bien voulu accorder quelques instants d'attention aux rapports que j'avais consacrés à la Banque d'État et aux questions religieuses ; il a pleinement adhéré à ceux de mes vœux relatifs à l'enseignement et aux moyens d'améliorer la situation économique de la France au Maroc et qui sont ainsi conçus :

Le Congrès, considérant que parmi les œuvres d'influence française au Maroc, la diffusion de l'instruction française constitue un des éléments les plus appréciables et les plus efficaces;

Considérant que, d'une part, les enfants français et, avec eux, ceux des enfants européens qui sont favorables à une instruction et à une éducation françaises, devraient bénéficier, dans chaque ville importante du Maroc, d'une école mixte installée à leur intention; que, d'autre part, chaque localité marocaine de plus de 2.000 âmes et où la sécurité existe devrait posséder une école franco-arabe et une école franco-israélite;

Considérant que c'est seulement à partir de l'année 1907 qu'on a songé à subventionner les œuvres d'enseignement au Maroc sur les fonds imputés au budget de la pénétration pacifique et que, du reste, le ministère des Affaires étrangères, contraint par la modicité des ressources qu'offrait ledit budget, a dû affecter, tant en 1907 qu'en 1908, à d'autres chapitres qu'à celui de l'enseignement une partie des crédits qui lui étaient destinés;

Emet le vœu : 1° que le chapitre spécial réservé à l'enseignement, soit 62.100 francs, soit intégralement affecté aux œuvres d'instruction au Maroc et augmenté dans un délai rapproché;

2° Que des écoles françaises et franco-arabes soient ouvertes dans toutes les villes maritimes non encore pourvues, et que des écoles franco-arabes soient créées dans toutes les localités de quelque importance de l'intérieur dès que la sécurité le permettra;

3° Que l'Alliance Universelle israélite, poursuivant l'œuvre admirable qu'elle a entreprise au Maroc, crée des écoles dans certaines localités qu'elle a jusqu'ici négligées — comme El Ksar, Arzila, Azemmour, Meknès, Oudjda — et où les colonies israélites ne cessent de réclamer des établissements scolaires.

— Le Congrès, considérant que la situation économique au Maroc ne pourra s'améliorer que grâce à des progrès réels obtenus dans les relations maritimes entre le Maroc et l'Algérie, le Maroc et la France;

Considérant que les commerces d'importation et d'exportation du Maroc peuvent prendre peu à peu un mouvement ascendant et que la part de la France et de l'Algérie dans le mouvement d'affaires annuel, part qui oscille entre 40 et 50 0/0 du commerce total, pourrait être beaucoup plus importante, surtout en matière d'exportation vers la France et l'Algérie:

Emet le vœu : 1° que l'installation de services de navigation français rapides, confortables, fréquents et réguliers entre la France et le Maroc, l'Algérie et le Maroc, soit étudiée dans le plus bref délai, et que notamment un paquebot hebdomadaire possédant les qualités énumérées ci-dessus assure, dans les deux sens, un service Marseille-Oran-Tanger-Casablanca;

2° Qu'une plus large publicité soit donnée dans le public français aux ressources économiques et commerciales du Maroc, et que les services privés de renseignements déjà existants soient aidés et encouragés par des appuis officiels leur permettant d'obtenir des résultats plus efficaces.

Il reste à souhaiter que les volumineux et abondants rapports, que les communications techniques qui sont restés entre les mains du Comité d'organisation trouvent leur place dans une publication qui réunira non seulement les mémoires écrits, mais encore le compte rendu des séances de ces assises : ce sera le véritable *Livre d'or* du Congrès de l'Afrique du Nord.

Paris, 15 octobre 1908.

CH. RENÉ-LECLERC.

Nous donnons ci-après les principaux vœux adoptés par le Congrès en dehors de la question marocaine :

— Le Congrès, reconnaissant que, loin de léser les légitime

intérêts des indigènes, la colonisation française apporte à leur condition des améliorations matérielles et morales considérables ;

Qu'elle n'est d'ailleurs jamais effectuée par l'expropriation forcée des indigènes, mais par des achats de terrains de gré à gré et par l'amodiation du domaine national ;

Emet le vœu que les gouvernements de l'Algérie et de la Tunisie persévèrent dans la voie où ils sont engagés et favorisent, par tous les moyens équitables et légaux dont ils disposent, le peuplement de l'Algérie par des colons français.

— Le Congrès, sensible à la nécessité d'une bonne législation foncière dans un pays de colonisation, mais aussi aux difficultés que présente son établissement, à raison des habitudes et des intérêts des populations indigènes;

Emet le vœu que les indigènes soient amenés peu à peu à l'éducation pratique de la propriété individuelle, certaine et transmissible;

Que la législation de l'Afrique du Nord tende de plus en plus à rendre la translation foncière rapide et sûre.

— Le Congrès émet le vœu que les décisions du tribunal mixte de Tunisie soient soumises à une juridiction d'appel, conformément aux principes du droit français et aux garanties exigibles de tous es justiciables de France.

— Le Congrès, frappé de l'énorme et heureux effort des anciens en matière d'hydraulique rurale, surtout sous la forme de petits travaux, en ce qui concerne l'usage de toutes les eaux;

Considérant que le problème de l'eau n'a pas reçu encore dans l'Afrique du Nord toute l'attention qu'il méritait;

Emet le vœu que des expériences rationnelles et d'un caractère pratique, en matière d'hydrogénèse et d'emploi méthodique de toutes les ressources utilisables, soient conduites par les gouvernements d'Algérie et de Tunisie, et, notamment, dans le sens des indications fournies par M. Deslinières.

— Le Congrès, frappé des inconvénients du système actuel des relations maritimes entre la France et l'Afrique du Nord et constatant qu'il n'y a été apporté, depuis de longues années, à peu près aucune amélioration;

Emet le vœu que, dans la rédaction des conventions maritimes postales à intervenir, il soit tenu compte des desiderata légitimes des colons et des touristes en matière : 1° de vitesse; 2° d'agrément et de confort; 3° de tarifs des frets et de prix des passages.

— Le Congrès, considérant l'expérience et les vœux des magistrats et administrateurs, qui constatent l'extrême difficulté d'assurer la sécurité avec les instruments dont ils disposent, considérant, en outre, l'exemple des Anglais dans l'Inde...

Emet le vœu que le gouvernement mette à l'étude l'adaptation des lois répressives françaises et du régime pénitentiaire aux nécessités spéciales du milieu nord-africain.

— Le Congrès, considérant qu'il est rationnel et désirable de chercher à utiliser plus largement les ressources militaires que présentent les populations indigènes de l'Algérie;

Considérant, d'autre part, que l'établissement de la conscription en Algérie, où, depuis quatre-vingts ans, les indigènes ont toujours été exonérés du service militaire, pourrait être la cause d'agitations préjudiciables à la sécurité de l'Algérie et serait de nature à ébranler la confiance que l'indigène doit avoir dans l'équité de notre domination ;

Emet le vœu que le système des engagements volontaires actuellement appliqué en Algérie soit développé par tous les encouragements possibles, de manière à fournir à notre armée nationale le complément d'hommes qui lui est nécessaire :

I. L'institution et l'organisation du service militaire des indigènes algériens devront faire l'objet d'une loi spéciale.

II. Nul indigène ne pourra exercer de fonctions administratives ou publiques en Algérie s'il n'a accompli deux ans de service militaire dans l'armée française.

— Que les indigènes musulmans de l'Algérie puissent se soumettre aux obligations de la loi de 1905 et qu'en échange les avantages suivants soient accordés à ceux qui s'y soumettront :

I. Exemption du régime de l'indigénat;

II. Admission aux emplois publics de préférence aux autres sujets musulmans.

— Le Congrès de l'Afrique du Nord émet le vœu :

1° Que les municipalités tunisiennes ne soient composées que de Français et de Tunisiens;

2° Que les conseillers français soient élus au suffrage universel des Français ;

3° Qu'on mette à l'étude la façon d'assurer le plus équitablement la représentation des indigènes.

— 1° On maintiendra, au point de vue de la compétence, l'organisation actuelle, qui est basée sur le principe de l'attribution à la justice française de tous les litiges qui intéressent un Français ou un assimilé;

2° L'organisation de la justice française devra être complétée en Tunisie par l'institution de plusieurs nouveaux tribunaux de première instance et d'une cour d'appel, lorsque l'accroissement du nombre des justiciables en fera une nécessité et dans la mesure des facultés budgétaires.

— Le Congrès émet le vœu que tous les litiges immobiliers entre Français et indigènes, qu'il s'agisse de propriétés immatriculées ou non, soient exclusivement de la compétence des juridictions françaises.

— Le Congrès de l'Afrique du Nord émet le vœu :

1° Que le gouvernement tunisien mette à l'étude la réforme de l'impôt de la « medjba » ;

2° Qu'en compensation des sacrifices demandés à la Tunisie, en vue de l'admission en franchise dans la régence de certains produits français, la métropole ouvre ses portes en toute franchise aux produits de nos colons;

3° Que le gouvernement réalise le plus tôt possible la remise aux communes des ressources locales et municipales qui se trouvent encore dans le budget général de la régence.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — État-major. — Par décret en date du 1er octobre 1908, rendu sur le rapport du ministre de la Guerre, et par application des dispositions de l'article 18 de la loi du 14 avril 1832, M. le général de brigade d'Amade, commandant les troupes françaises débarquées à Casablanca, a été promu, à compter du 9 octobre 1908, au grade de général de division dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée, en remplacement de M. le général de division Millet, qui sera, à partir de cette date, placé dans la section de réserve.

Armée de terre. — Sont promus au grade supérieur : le lieutenant Vary, des tirailleurs (Maroc); le lieutenant-colonel Levé (Maroc), de la cavalerie.

Infanterie coloniale. — Les capitaines Crépin Bourdier de Beauregard, Paris de Bollardière, Martelly, les lieutenants Verlaque, Coiscaud, Prudhomme, Caumont, Icart, Duhamel, Trouilh Jean-Jean, Albrecht, Dario, Rémond, Prévost.

Artillerie coloniale. — Les capitaines Mléneck, Noël, les lieutenants Landriau, Garnier, Illy et Legendre.

Décorations. — Est promu officier de la Légion d'honneur le colonel Alix, du 2e étranger : comme commandant de la colonne chargée de dégager Bou-Denib, attaquée par une harka de 20.000 hommes venant du Tafilalet, a remporté un succès éclatant (7 septembre 1908).

Mutations. — M. le général de brigade Gonard, commandant la 3e brigade des troupes de l'Indo-Chine, a été nommé, tout en conservant ce commandement, au commandement de la défense de la place de Saïgon-Cap Saint-Jacques, point d'appui de la flotte en Cochinchine, en remplacement de M. le général de division Dumas, rapatrié; M. le général de brigade Caudrelier, membre du comité technique des troupes coloniales, a été nommé commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale à Dakar, en remplacement de M. le général de brigade Audéoud, dont la période réglementaire de séjour colonial expirera le 23 novembre 1908.

Inscriptions d'office. — Pour le grade supérieur : le chef de bataillon Betselère, de l'infanterie coloniale, en raison des brillants services qu'il a rendus à la Côte d'Ivoire, notamment au commencement de 1908 ; le chef de bataillon Ozil, du génie (mission du chemin de fer d'Abyssinie); le lieutenant d'artillerie Blondin (Casablanca); le lieutenant de tirailleurs Vary (Bou-Denib).

Pour chevalier de la Légion d'honneur, le capitaine Guibaud, du génie (mission en Abyssinie).

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17



Dix-huitième Année — N° 11 — Novembre 1908



BULLETIN DU COMITÉ DE l'Afrique Française

ORGANE DU

COMITÉ DU MAROC

Fondé par HARRY ALIS

et publié mensuellement sous la direction

de M. **Auguste Terrier**, secrétaire général du Comité,

avec la collaboration de MM. **O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil, Ernest Vincent, Ed. Payen, Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll**, etc.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général du **Comité de l'Afrique Française**

Paris, 21, rue Cassette (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.
Adresse télégraphique : COMASIE PARIS

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce Bulletin.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs.
Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro est joint le supplément n° 11.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Au Comité de l'Afrique Française

MM.

Jean de Vilmorin, à Paris	100	»
Commandant E. Mangin, à Tanger	25	»
Dr Joly, à Fauquembergues	20	»
Bibliot. militaire de Nioro (complément)	12	»
Service géographique de l'armée	24	»
N. Boulenger, à Amiens	10	»
Capitaine du Reau, à Vienne	20	»
A. Laporte, à Vangaindrano	15	»
Léonce Auguet, à Diego-Suarez	20	»
Landeroin, officier interprète	20	»
J. Jacottet, à Châteaudun (2e semestre)	6	»
* Joseph Rice, New-York	22	»
Commandant de Vernetz, à Paris	10	»
Watel, à Paris	20	»
Bertrand, à Paris	10	»
Comte E. de Warren, à Paris	20	»
Chagnaud, à Paris	10	»
Gerhardt, à Paris	20	»
Mme G. Nortier, à Paris	10	»
Philippot, à Paris	25	»
Comte de Montalivet, à Paris	10	»
De Peyerimhoff, à Paris	12	»
Poisson Simon, à Paris	10	»
Paquet et Cie, à Marseille	20	»
A reporter	471	»

Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — La lettre D indique les dons. — Pour permettre le contrôle, le *Bulletin* ne publie les souscriptions de chaque mois que dans le deuxième numéro qui suit leur recouvrement. — Les souscriptions inférieures à 10 francs sont totalisées à la fin de la liste.



Report	471	»
Ytier, à Marseille	25	»
Colonel Gouy, à Villers-les-Nancy	25	»
Oriard et Cie, à Lyon	20	»
Capitaine G. Blanchard, à Paris	10	»
Sagot-Lesage, à Saint-Amand-Montrond	12	»
Capit. de Saint-Exupéry, à Mamers	20	»
Strickler, à Saint-Valérien	10	»
Lieut. E. de la Bruyère, à Tonneins	10	»
Busquet, à La Machine	20	»
Colonel Cornille, à Versailles	20	»
Demors, à Villeron	10	»
Lieut. Halbique, à Mont-de-Marsan	12	»
Dr Haza, à Luglon	10	»
Mesnil, à Drucourt	10	»
Lieut. de Montifault, à Laval	15	»
Lieut. Randier, à Saint-Dié (1er semestre)	7	50
Lieut.-colonel Savare, à Orléans	15	»
J. M. Vial, à Saint-Etienne	10	«
Boulogne, à Alger	10	»
Souscriptions diverses	11	»
Total	753	50

NOTRE SUPPLÉMENT

On trouvera dans les « Renseignements Coloniaux » du présent numéro le rapport in extenso de la Mission Hydrographique du Maroc sur les opérations de 1908.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur cet intéressant document.

Nos lecteurs recevront aussi dans ce numéro la carte de l'Aïr par le lieutenant Jean.

L'INCIDENT DE CASABLANCA

ET LA QUESTION MAROCAINE

Le Maroc a été de nouveau, pendant le mois passé, l'occasion, le prétexte d'une tension diplomatique entre la France et l'Allemagne. Cet incident des déserteurs de Casablanca que nous croyions terminé à notre dernier numéro a pris soudain une gravité qui dépassait de beaucoup l'objet du litige et qui nous a permis de saisir une fois de plus la manière de l'Allemagne et les véritables raisons qu'elle a de maintenir ouvert le problème marocain.

Le 20 octobre, on apprenait que l'Allemagne proposait à la France de soumettre à l'arbitrage les points de vue différents des deux pays sur l'incident qui s'était produit le 25 septembre à Casablanca. La France accepta immédiatement la proposition, tant elle se sent sûre de son droit comme des faits eux-mêmes. Mais à la fin du mois, l'Allemagne et l'Europe furent émues de l'apparition, dans le *Daily Telegraph* du 27 octobre, d'une importante interview de Guillaume II. Les déclarations impériales avaient de quoi étonner. Guillaume II y affirmait bien ses sentiments amicaux pour l'Angleterre, mais il se plaignait amèrement de ce qu'une grande partie de la presse britannique lui rendît difficile ses tentatives de rapprochement; il affirmait que « les sentiments prévalant dans une grande partie de la basse classe et de la classe moyenne de son peuple ne sont pas amicaux pour l'Angleterre »; il soutenait que les actes de l'Allemagne dans la question marocaine étaient dénaturés; il déclarait que pendant la guerre du Transvaal il n'avait pas été hostile à l'Angleterre et il en donnait ces preuves :

On croit communément en Angleterre que, durant toute la guerre sud-africaine, l'Allemagne s'est conduite de façon hostile. Sans aucun doute, l'opinion allemande était hostile, l'opinion individuelle était hostile, mais l'Allemagne officielle l'était-elle?...

Mais demandez à mes critiques de dire pourquoi la tournée européenne entreprise par les délégués boers, anxieux de gagner l'Europe à leur cause, fut soudainement arrêtée. Les délégués boers furent fêtés en Hollande, la France les accueillit avec enthousiasme; ils désiraient venir à Berlin et le peuple allemand les eût couronnés de fleurs, mais lorsqu'ils me demandèrent de les recevoir, je leur opposai un refus.

Aussitôt l'agitation s'éteignit et la délégation revint chez elle les mains vides.

Etait-ce bien là le complice secret d'un ennemi ?

De plus, lorsque la guerre battait son plein, le gouvernement allemand fut invité par les gouvernements de France et de Russie à intervenir auprès de l'Angleterre pour la sommer de terminer les hostilités.

Le moment était venu, disaient ces gouvernements, non seulement de sauver les républiques boers, mais encore d'humilier l'Angleterre, de la coucher dans la poussière?

Quelle fut ma réponse?

Je répondis que, loin de participer à une action européenne destinée à précipiter la chute de l'Angleterre, l'Allemagne se tiendrait toujours à l'écart des entreprises qui pourraient la brouiller avec une puissance maritime telle que l'Angleterre.

La postérité connaîtra un jour les termes exacts du télégramme maintenant conservé aux archives du château de Windsor, dans lequel je portais à la connaissance du souverain de l'Angleterre la réponse que j'avais faite aux puissances méditant la ruine britannique.

Les Anglais, qui maintenant m'insultent en mettant en doute ma parole, devraient savoir quelle fut ma conduite à l'heure de l'adversité.

Ce n'est point tout ; en décembre 1899, au jour même de votre semaine noire, lorsque les désastres suivaient les désastres en succession rapide, j'ai reçu de la reine Victoria, ma grand'mère vénérée, une lettre qu'elle avait écrite avec des pensées de deuil et d'affliction, portant les traces manifestes des anxiétés qui dévoraient son esprit et sa santé.

Aussitôt je lui répondis de façon sympathique. Je ne m'en tins pas là; je priai l'un de mes officiers de déterminer aussi exactement que possible l'effectif des deux armées qui se combattaient dans le Sud de l'Afrique et la position présente de ces deux armées. Avec les statistiques qui me furent soumises, je déterminai le plan de campagne qui me parut le meilleur et le soumis aux critiques de mon état-major général. Je le dépêchai en Angleterre, et ce document figure, lui aussi, dans les papiers d'Etat de Windsor, attendant le verdict impartial de l'histoire.

Coïncidence curieuse : permettez-moi d'ajouter que le plan par moi établi suivait à peu près les mêmes lignes que celui dont lord Roberts assura l'exécution.

La surprise fut plus grande encore quand on apprit que les déclarations impériales avaient paru



sans le visa du chancelier de Bülow, que celui-ci, les recevant, les avait transmises au ministère des Affaires étrangères et que l'autorisation de publier avait ensuite été donnée automatiquement.

On était au milieu de l'étonnement produit par cette étrange histoire quand on apprit soudain que l'incident de Casablanca était de nouveau évoqué par l'Allemagne. Sans doute les officieux allemands ont déclaré qu'il n'y avait pas corrélation entre les deux faits et que l'Allemagne ne cherchait point, en réveillant cette affaire, une diversion à l'impression fâcheuse produite par l'interview du *Daily Telegraph*. Comment expliquer cependant l'explosion soudaine des passions anti-françaises et aussi les prétentions exorbitantes du gouvernement impérial? Séparant les faits du droit, il demandait des excuses préalables pour les « atteintes portées aux prérogatives du consul allemand », offrant de remettre ensuite la question de droit à l'arbitrage. Le gouvernement français fit connaître dès le premier jour qu'il ne pouvait admettre cette thèse et que tout l'incident, faits et droit, devait être soumis à l'arbitre. Le gouvernement allemand essaya encore d'obtenir un avantage en demandant d'abord des excuses au gouvernement français, en offrant ensuite celles du gouvernement allemand pour l'excès de zèle de ses agents qui essayaient de faire déserter des légionnaires non allemands et en proposant de déférer la question de droit à l'arbitre. Le gouvernement français n'accepta pas davantage cette proposition malgré l'insistance du gouvernement impérial et, après quelques jours de négociations difficiles, la communication faite par le gouvernement français du rapport de M. Dordé, commissaire de police à Casablanca, offrit à l'Allemagne une porte de sortie. Le 10 novembre, les deux gouvernements se mettaient d'accord sur la formule suivante :

> Les deux gouvernements, regrettant les événements qui se sont produits à Casablanca le 25 septembre dernier et qui ont amené des agents subalternes à des violences et à de fâcheuses voies de fait, décident de soumettre l'ensemble des questions soulevées à ce sujet à l'arbitrage.
>
> D'un commun accord, chacun des deux gouvernements s'engage à exprimer ses regrets sur les actes de ces agents suivant le jugement que les arbitres auront porté sur les faits et sur la question de droit.

L'incident est ainsi réglé. C'est l'arbitrage qui le clôra. Nous n'avons pas à traiter ici des conséquences que sa solution, heureuse pour le gouvernement français, a eues sur la politique intérieure de l'Allemagne, où s'est produit contre la politique personnelle de l'empereur un mouvement de protestation qui a eu un écho retentissant à la tribune du Reichstag.

Au point de vue qui est le nôtre, ici, il faut se borner à constater qu'il démontre une fois de plus les véritables causes de la politique agressive de l'Allemagne au Maroc. La question marocaine est pour elle l'occasion de nous faire sentir la pointe dont elle menace le rapprochement franco-anglais. Le débat est plus haut qu'au Maroc. Il est dans la politique internationale même, et le Maroc, où nous n'avons pas su profiter de tant de bonnes occasions pour créer enfin l'ordre et la paix, continuera d'être le champ de bataille d'une lutte dont l'enjeu est en Europe.

Le *Livre Jaune* qui va être distribué confirmera certainement cette opinion. Il enregistrera aussi l'accord de toutes les puissances sur la note franco-espagnole à remettre à Moulay-Hafid. La partie marocaine de la tragi-comédie va reprendre et le premier acte en a été la réception le 11 novembre dernier, — à titre particulier, il est vrai — par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, des quatre Marocains envoyés par Moulay Hafid en France et qui attendaient depuis plusieurs mois dans un hôtel parisien la volonté d'Allah.

***

On fait prévoir que l'arbitrage de l'incident de Casablanca sera d'assez longue durée.

Sur la question des faits le rapport du commissaire de police Dordé donnera à nos représentants à l'arbitrage les éléments suffisants pour justifier notre thèse, car ce document, d'après l'analyse donnée par le *Matin* du 16 novembre, se terminerait par les conclusions suivantes :

> Il résulte des pièces du dossier que M. Just s'est rendu dans la maison où se trouvaient les déserteurs : que le drogman Maens s'est rendu également dans la même maison; qu'un déserteur suisse a été amené au consulat d'Allemagne par le mokhazeni de ce consulat; que M. Maens a reçu les déserteurs chez lui, leur a facilité les moyens d'évasion; que le consul Luderitz a avoué couvrir les déserteurs.
>
> Il en résulte, en outre, que M. Just a violenté un caporal de la légion; qu'il a violenté deux marins français, dont un est tombé à terre; que le mokhazeni s'est livré à des actes de violence qui n'ont pris fin que lorsqu'il fut ligoté; que le laissez passer du consul ne s'adressait pas qu'à des Allemands, et enfin que M. Just n'a été frappé en aucune façon, à aucun moment, par les marins qui se trouvaient pourtant en droit de riposter.

Sur la question du droit, il faut attirer dès à présent l'attention du public sur le caractère tout spécial de l'engagement des légionnaires. C'est bien un contrat bilatéral qu'ils signent en entrant au service et ce contrat leur confère de nombreux avantages tant au point de vue de la solde que des retraites ou des situations civiles ou des facilités de naturalisation.

Ce sont des considérations que les délégués français auront à faire valoir quand sera discuté, au fond, devant les arbitres, cet incident qui aura du moins éclairé le pays sur les tentatives faites en Allemagne pour diminuer ou supprimer notre Légion étrangère.

Sommaire du Supplément n° 11



L'Action Française en Mauritanie

De nouveaux incidents ont montré la nécessité, si souvent affirmée ici, de l'action décisive en Mauritanie à laquelle le gouvernement français s'est résolu. Elle apparaissait déjà dès l'an dernier à la lecture des pièces publiées dans le *Livre Jaune* relatif au Maroc et concernant la Mauritanie. On y voyait les agissements de Ma el Aïnin et de Moulay Idriss contre nos postes et le ravitaillement en armes et en munitions qu'ils tiraient du cap Juby et de Mogador. C'est aujourd'hui sous le nom de Moulay Hafid que les mêmes fauteurs de troubles travaillent contre nous et l'effervescence a paru telle que le gouvernement, comme nous l'avons dit, a résolu d'y mettre fin.

Les événements récents ont été très significatifs. C'était, le 16 avril, la dispersion par le commandant Chambert, après un combat de cinq heures, d'un groupe de Maures qui s'étaient avancés vers la palmeraie de Rachid à 40 kilomètres au nord de Tikjidja. Quelques jours après, les Maures ayant pris un troupeau de ce poste, le lieutenant Leroy de la Brière le leur reprit en leur infligeant de nouvelles pertes. Le 25 août le résident de Kiffa surprit un campement de pillards chez lesquels il retrouva des objets et effets provenant du détachement Mangin dont nous avons raconté l'attaque et le massacre au combat du 14 juin. Le 20 octobre, on apprenait, par un télégramme du gouverneur général qu'un peloton monté venu de Moudjeria avec un convoi de Kaedi et reparti à vide le 16 octobre sous le commandement d'un sergent européen, avait été attaqué le lendemain matin à quatre heures par un groupe de 120 hommes. Le combat a duré quatre heures. Les ennemis ont laissé 13 tués sur le terrain et neuf fusils à tir rapide ; nous avons eu, de notre côté, un sergent européen et 4 tirailleurs tués, 4 blessés. Le poste de Moudjeria prévenu a envoyé un détachement de 150 hommes, commandé par le capitaine Martin, qui a rencontré en bon ordre la première troupe engagée. Les Maures ont tenté une nouvelle attaque, mais ont disparu rapidement sous le feu de nos tirailleurs. Enfin le 30 octobre, le ministre des colonies était avisé par le gouverneur général de l'Afrique occidentale française que depuis quelque temps les Maures de l'Adrar, divisés en nombreux rezzous, parcouraient le Brakna et le Tagant en enlevant le bétail. Le principal de ces rezzous, sous le commandement du frère du sultan maure, a été rencontré par le capitaine Berger, qui ramenait un détachement de Nouakchott à Boutilimit. Ce rezzou a été repoussé après un court mais très vif combat ; on l'a rencontré à Tin-Tigueddi le 14 octobre avec des troupeaux razziés qui furent repris et rendus à leurs propriétaires. Au cours de la poursuite à travers la région des dunes, où l'eau est très rare et les marches particulièrement pénibles, nous avons eu à déplorer la perte d'un adjudant qui a succombé à la fatigue et de deux goumiers morts de soif.

Cette situation va prendre fin, puisqu'au début de ce mois de novembre le colonel Gouraud, commissaire du gouvernement en Mauritanie, s'est mis en route avec la colonne chargée de pacifier l'Adrar.

***

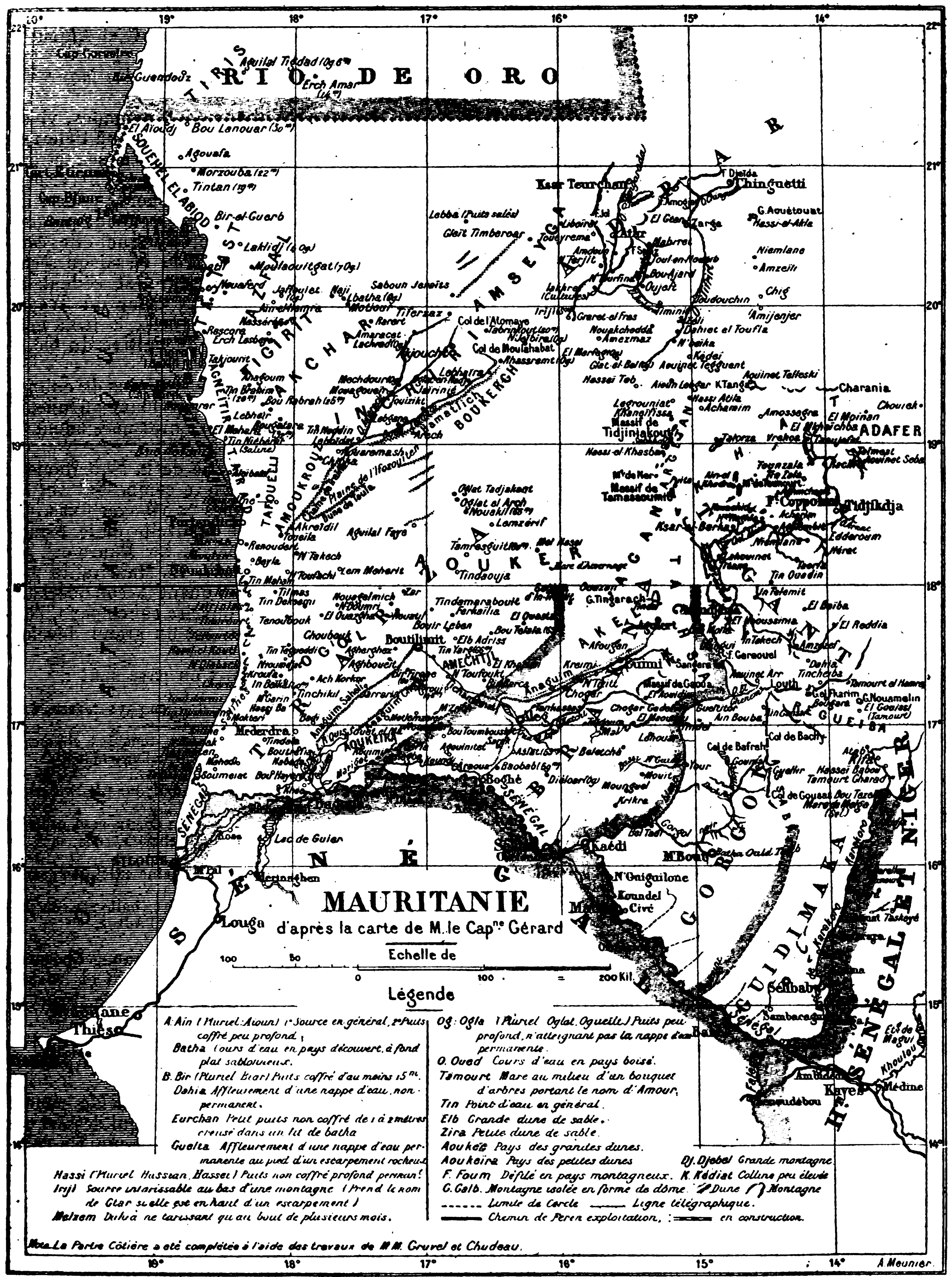
On connaît aujourd'hui assez exactement la Mauritanie pour pouvoir en donner un aperçu d'ensemble au moment où cette opération si nécessaire va être faite. On en possède enfin une bonne carte, la carte au 1/1.000.000e qu'a dressée au mois de mai dernier le capitaine du génie Gérard et dont nous donnons ci-contre une réduction. On peut juger d'après cet excellent document de l'importance du travail de reconnaissance opéré en Mauritanie en ces dernières années. Lors de la constitution du territoire civil de la Mauritanie par le décret du 18 octobre 1904, la limite des territoires occupés était formée par la ligne Nouakchott, Boutilimit, Aleg, Mal, Mouit, M'Bout, Selibaby; une pointe avait été poussée en 1903-1904 jusqu'à Goumal, au Nord de M'Bout sur le Gorgol Noir, et une autre jusqu'à Chogar, à 40 kilomètres au Nord d'Aleg. Depuis la mission où périt M. Coppolani dont le nom doit toujours être évoqué dans une étude sur la Mauritanie dont il a été le créateur, nous avons occupé le Tagant et des reconnaissances nombreuses ont sillonné, à l'Est, le Regueïba, à l'Ouest, les régions qui s'étendent au Nord du pays trarza et au Nord, les environs de la baie du Lévrier. La seule région qui n'ait pas été réellement parcourue est celle du massif de l'Adrar, mais on possède sur elle des renseignements déjà assez nombreux et assez bien relevés pour qu'on puisse en donner une carte déjà fort exacte.

La Mauritanie apparaît sur la carte ci-jointe, comme un ensemble géographique complet que borde au Sud le Sénégal et que le marigot de Karakoro, à l'Est, sépare du Soudan ; elle est dominée par les massifs montagneux du Regueïba, du Tagant et de l'Adrar et séparée par eux des régions vraiment désertiques du Sahara. Au point de vue physique elle présente quatre régions principales :

1° *Région des dunes.* Comprise entre l'Océan, le fleuve Sénégal, et une ligne partant de Boghé, contournant le lac d'Aleg, passant à Guimi et Aguiert et s'arrêtant au Tagant. L'aspect de cette région est uniforme. De longues dunes sablonneuses et parallèles, orientées vers le Nord-Est, couvertes de gommiers clairsemés et séparées par quelques vallées sensiblement rectilignes. Aucun cours d'eau ne coule dans cette région. De nombreux puits, de profondeur très variable, y donnent une eau excellente. Tous les noms portés sur la carte sans indication spéciale figurent des points d'eau. Les pâturages y sont abondants et nourrissent des troupeaux de chameaux, de bœufs, de moutons et de chèvres.

Les terrains qui bordent le Sénégal sont cultivés.

2° *Région d'Aftoutht.* Comprise entre la ligne Boghé-Aleg-Guimi-Aguiert (qui borde à l'Est la région des dunes), le fleuve Sénégal, le cours du Gorgol et le bord méridional


RIO DE ORO
MAURITANIE
d'après la carte de M. le Capne Gérard
Echelle de
100 50 0 100 = 200 Kil.
Légende
A. Ain (Pluriel: Aioun) 1° Source en général, 2° Puits coffré peu profond.
Batha Cours d'eau en pays découvert, à fond plat sablonneux.
B. Bir (Pluriel Biar) Puits coffré d'au moins 15m.
Dahia Affleurement d'une nappe d'eau, non permanent.
Eurchan Petit puits non coffré de 1 à 2 mètres creusé dans un lit de batha
Guelta Affleurement d'une nappe d'eau permanente au pied d'un escarpement rocheux
Hassi (Pluriel Hassian, Hassei) Puits non coffré profond permanent.
Irijl Source intarissable au bas d'une montagne (Prend le nom de Glar si elle est en haut d'un escarpement)
Melzem Puits ne tarissant qu'au bout de plusieurs mois.
Og: Ogla (Pluriel Oglat, Ogueilet) Puits peu profond, n'atteignant pas la nappe d'eau permanente.
O. Oued Cours d'eau en pays boisé.
Tamourt Mare au milieu d'un bouquet d'arbres portant le nom d'Amour.
Tin Point d'eau en général.
Elb Grande dune de sable.
Zira Petite dune de sable.
Aoukeï Pays des grandes dunes.
Aoukeïra Pays des petites dunes
Dj. Djebel Grande montagne
F. Foum Défilé en pays montagneux.
K. Kédiat Colline peu élevée
G. Galb. Montagne isolée en forme de dôme.
Dune
Montagne
Limite de Cercle
Ligne télégraphique.
Chemin de Fer en exploitation.
en construction.
Nota La Partie Côtière a été complétée à l'aide des travaux de MM. Gruvel et Chudeau.
A. Meunier
Thinguetti
Tidjikdja
Boutilimit
Kaédi
Mederdra
Louga
Thiès
Sélibaby
Kayes
Médine
ADAFER
TAGANT
ASSABA
GUIDIMAKA
AOUKER
SÉNÉGAL
H.ᵗ SÉNÉGAL ET NIGER
Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
Reproduction interdite.

de Tagant. Pays plat en général, avec quelques collines rocheuses isolées dans la partie nord, sillonné d'une multitude de petits lits d'oued qui n'ont d'eau qu'en hivernage, et qui se perdent dans des lacs intérieurs, comme ceux d'Aleg, Mal, El Maoudou. Terrain dur, argileux, couvert par endroits de nombreux cailloux. Les pâturages y sont nombreux et excellents aux alentours des lacs et des mares d'hivernage. Nombreux troupeaux de bœufs, moutons et chèvres. Peu de chameaux. Très peu de puits. Les indigènes n'en ont pas creusé, car l'eau séjourne dans les mares pendant presque toute l'année. Certaines parties, en dehors de la bande qui longe le fleuve, sont *cultivées* en mil, aux environs de Guimi, Aguiert, Gaoua. La végétation (arbres) y est relativement rare, sauf près des points d'eau.

3° *Région soudanaise*. Comprise entre le fleuve Sénégal, les cours du Gorgol et du Karakoro, et la chaine de l'Assaba. Des marigots d'hivernage, comme au Soudan,



UN COIN DU POSTE DE TIDJIKDJA

tributaires du Sénégal, la traversent. C'est le pays le plus cultivé, bien que l'élevage y soit également pratiqué sur une grande échelle. On y élève surtout des bœufs et des moutons.

4° *Région montagneuse*. Comprend les massifs du Regueïba, du Tagant et de l'Adrar. Ces massifs montagneux ne dépassent pas 150 à 200 mètres d'altitude. Pays rocheux très tourmenté, d'un accès très difficile du côté de l'Aftouht, sur lequel il s'ouvre par un nombre restreint de défilés dont les principaux sont les passages de Louth, Garaouel, Soumas, Foum el Batha, Dikel, Tisségui. Le Tagant est soudé au Regueïba, et séparé de l'Adrar par une région qui s'étend depuis le ravin du Khat jusqu'à l'oued Tifrirt.

L'eau y existe partout en abondance, tantôt à la surface du sol où elle séjourne pendant toute l'année, tantôt en affleurements (gueltas) au pied de roches escarpées. Du côté de l'Aftouth, le Regueïba et le Tagant forment une muraille dans les anfractuosités de laquelle il n'est pas rare de trouver des sources intarissables. Les vallées y sont fertiles et cultivées surtout en mil. A mesure qu'on avance vers le Nord, le pays devient moins accidenté, et des oued, analogues à ceux des oasis sahariennes, s'y développent. Les principaux oued dont le cours a été reconnu sont ceux de Ksar el Barka, Tidjikdja, Rachid. Leurs rives sont bordées de dattiers d'un excellent rapport. Dans le cours de ces oued, on trouve l'eau à 3 ou 4 mètres de profondeur. La palmeraie de Tidjikdja possède à elle seule un millier de puits.

Telles sont les grandes divisions géographiques de la Mauritanie. Au Nord de la région des dunes qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ne contient aucun cours d'eau, se trouve une région un peu spéciale, l'Inchiri, où se dessine une grande vallée, route naturelle de Nouakchott vers l'Adrar. Ce pays est presque inhabité et actuellement à peu près dépourvu de ressources naturelles. Les points d'eau y sont très espacés, au moins dans la partie comprise entre Nouakchott et Akjoucht. La végétation y est fort rare.

La Mauritanie est habitée par des Maures et des Noirs.

Les Maures, essentiellement nomades, vivent sous la tente et se consacrent surtout à l'élevage. Chaque tribu ou groupe de tribus a ses terrains de parcours particuliers. Pendant l'hivernage, elles émigrent vers le Nord, où l'herbe pousse dès les premières pluies. Elles redescendent progressivement vers le Sénégal, près duquel elles campent dans les derniers mois de la saison sèche. Seule la population des Ksour est sédentaire. Tidjikdja et Rachid, les deux ksour du Tagant, abritent une population de deux à trois mille âmes. Sous les palmiers, on cultive du blé, de l'orge, du henné, du mil.

Les tribus nomades ont des terrains de culture, où des travaux sont faits par leurs affranchis, appelés *haratin*, les vrais Maures ne s'adonnant qu'à l'élevage.

Les habitants de la partie de la Mauritanie la plus rapprochée du Soudan se composent surtout de noirs Saracolès, groupés en villages fixes.

La principale richesse naturelle de la Mauritanie consiste dans le bétail. Le Maure est, par essence, un peuple pasteur. La Mauritanie peut nourrir des troupeaux en quantité considérable; dès qu'une ère de paix s'ouvrira sur ce pays, l'élevage y prendra certainement un grand développement.

Les principaux animaux du pays sont :

1° Le chameau, qui s'élève surtout en pays trarza, dans le Nord du Gorgol et dans le Tagant.

C'est du pays maure que viennent tous les chameaux qui assurent au Sénégal les transports d'arachides.

2° Le bœuf ordinaire et le bœuf à bosse.

Se rencontrent partout, mais surtout dans le Brakna, le Gorgol et le Guidimaka.

3° Le mouton et la chèvre, dont les peaux sont utilisées pour confectionner des outres (guerbas) et des sacs (tasoufra).

Dans le Nord, le mouton à grande laine existe en grande quantité.

4° Enfin les Maures possèdent une très belle race de chevaux, élevés surtout dans le Tagant et l'Adrar.

Outre les animaux, le pays maure possède d'autres ressources : les dattes (Tagant et Adrar), la gomme, le sel (un peu partout le long de l'Océan).

Citons encore, comme industrie pouvant être appelée à un bel avenir, l'industrie de la pêche à la baie du Lévrier.

Les communications actuelles de la Mauritanie consistent en un courrier mensuel qui dessert par mer Dakar, Nouakchott et Port-Etienne. Un courrier fluvial bi-mensuel dessert Saint-Louis, Dagana (tête d'étape sur Mederdra), Podor (tête d'étape sur Boutilimit), Boghé (tête d'étape sur Aleg et le Tagant); pendant l'hivernage, ce courrier touche à Kaédi et à Bakel (qui dessert Sélibaby). Un réseau télégraphique commencé en 1906 comprend une ligne partant d'Aéré et desservant Boghé, Aleg, Guimi et Aguiert; une seconde ligne,

greffée sur la première à Aleg et desservant Boutilimit; enfin un poste de télégraphie sans fil destiné à relier Dakar à Port-Etienne est en voie d'achèvement en ce dernier point.

Quant aux lignes d'étapes, elles sont actuellement: 1° vers le Tagant, ligne Boghé-Aleg-Guimi, Aguiert-Moudjéria, le long de laquelle circulent des voitures attelées de mulets; 2° vers Boutilimit, ligne Podor-Nouagour-Belmaris-Boutilimit, où les transports se font à dos de chameaux; 3° vers l'Inchiri, ligne Nouakchott-Bourjeïmat-Akjoucht. Ultérieurement, pour gagner l'Adrar, on pourrait suivre deux routes : celle du Tagant, qui partirait de Moudjéria ou d'Aguiert et se dirigerait vers Atar, et celle de l'Inchiri, qui emprunterait la voie Nouakchott-Bourjeïmat-Akjoucht. On peut enfin envisager l'éventualité d'une route partant de Port-Etienne ou d'Arguin. Ajoutons que les lignes d'étapes actuelles ont été rendues praticables par le forage de plusieurs puits, particulièrement entre Boghé et Aleg, puits qui répartissent les étapes en fractions égales.

Au point de vue administratif, en 1904, le territoire civil de la Mauritanie était divisé en régions qui étaient les suivantes :

Trarza occidental : capitale Nouakchott.
Trarza oriental : capitale Boutilimit.
Région Brakna : capitale Regba.
Région de Mal : capitale Mal.
Région du Gorgol : capitale M'Bout.

Après l'occupation du Tagant, une réorganisation intervint, et actuellement les circonscriptions administratives, qui portent le nom de cercles et de résidences, sont les suivantes :

Cercle du Trarza : capitale Boutilimit.
Cercle du Brakna : — Aleg.
Cercle du Tagant : — Tidjikdja.
Cercle du Gorgol : — M'Bout.
Résidence du Guidimaka : capitale Sélibaby.
Résidence de la Baie du Lévrier : capitale Port-Etienne.

Les cercles comprennent, suivant leur importance territoriale, un certain nombre de résidences.

Le commissaire du gouvernement en Mauritanie exerce en même temps les fonctions de commandant des troupes. Celles-ci comprennent des troupes régulières (environ 1.000 tirailleurs sénégalais, 1 escadron de spahis sénégalais, 1/2 compagnie d'infanterie montée et 1 section d'artillerie) et des troupes de police (200 tirailleurs hors cadres, 1 peloton de spahis hors cadres et 2 pelotons de méharistes).

Les troupes sont réparties dans les centres de cercles, les résidences et plusieurs postes militaires. Le gros des troupes occupe les postes suivants :

Nouakchott (près de la mer);
Bourjeïmat (dans l'Inchiri);
Boutilimit (capitale du Trarza);
Aleg (capitale du Brakna);
Moudjeria (Tagant);
Tidjikdja ou Fort-Coppolani (Tagant);
M'Bout (Gorgol);

Il semble bien qu'aucun de ces points, sauf Moudjéria et Tidjikdja, ne présente de valeur stratégique particulière. Ils sont, en effet, répartis sur le territoire, de manière à créer un réseau destiné à empêcher autant que possible les attaques venant du Nord, mais il est relativement facile à des groupes ennemis de se glisser dans les interstices et de menacer constamment les tribus ou les convois qui se déplacent au Sud des lignes avancées. Deux pelotons de méharistes circulent bien en permanence, l'un dans l'Inchiri, l'autre entre Inchiri et Tagant pour surveiller les mouvements de l'ennemi, mais celui-ci ayant le choix du moment et de la route à suivre, arrive fréquemment à tromper cette surveillance. Il est d'ailleurs impossible, dans l'état actuel des choses,



VUE DE TIDJIKDJA

d'obtenir un meilleur emploi des troupes, leur effectif fût-il même plus élevé, car le territoire occupé, du Tagant à l'Océan, ne présente aucun point de passage obligé, et un ennemi mobile peut toujours réussir à se glisser à travers les mailles du réseau.

Seules l'occupation de l'Adrar et son organisation solide permettront d'exercer une surveillance efficace et de garantir la sécurité sur toute l'étendue du territoire.

***

L'Adrar, comme on peut s'en rendre compte sur la carte, constitue en effet une région d'une importance toute spéciale. Situé au Nord de nos possessions, qu'il domine aussi bien dans la direction du Sud-Ouest que du Sud-Est, il joue le rôle de place d'armes pour les tribus guerrières qui s'y rassemblent, s'y ravitaillent et se concertent avant de tenter un coup de main sur nos protégés ou sur nous-mêmes. Ses ressources naturelles sont assez considérables. Les oued qui le sillonnent sont garnis de palmeraies, à l'ombre desquelles les habitants cultivent des céréales. Il est abondamment pourvu d'eau, et le mil y pousse aussi bien que le blé et l'orge. Les ksour y sont plus nombreux qu'au Tagant; ce sont : Atar, la grande ville commerçante; Chingueti, la ville religieuse; Ouadan, Ksar Teurchan. La population y est dense et entretient des relations séculaires avec les tribus du désert pour lesquelles

ce pays sert de marché d'échanges. Le fameux Ma el Aïnin, qui habite la Seguiet el Hamra, y jouit d'une grande influence. Par lui, les guerriers et les pillards reçoivent des armes et des munitions en abondance. Il est le trait d'union avec le Maroc.

En un mot, l'Adrar est la citadelle du fanatisme musulman, citadelle réputée imprenable, surtout depuis l'assassinat de Coppolani, qui y avait annoncé sa visite et n'a pu réaliser ses intentions. Nos atermoiements depuis 1905 n'ont fait que fortifier le sultan dans l'idée que nous n'osions nous attaquer à lui. Il a accueilli tous les mécontents de Mauritanie, en particulier les Idouaïch du Tagant, les Kountah de la fraction de Mohamed el Mocktar, et les gens irréductibles du Trarza dont nous avons anéanti l'influence.

Notre action dans l'Adrar sera un coup décisif, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue matériel. Les dissidents qui ont fui devant nous seraient obligés de se soumettre et de rentrer dans leurs tribus d'origine, c'est-à-dire à l'intérieur de nos cercles, car il n'existe au Nord de l'Adrar aucune région où ils puissent trouver asile; ils seraient obligés d'aller jusqu'à la Seguiet el Hamra, à 800 kilomètres, à travers un pays dépourvu de tout; et d'ailleurs Ma el Aïnin ne se soucie nullement de les hospitaliser.

Le feraient-ils, qu'ils ne seraient pas pour cela plus dangereux. Car nous pourrions surveiller aisément les défilés de l'Adrar vers le Nord, et en interdire l'accès aux groupements qui voudraient s'y infiltrer. A l'Est de l'Adrar, il n'existe pas davantage de pays habité; donc aucune crainte d'infiltration entre Tagant et Adrar.

Le seul passage ouvert serait entre l'Adrar et la mer. C'est la seule région où la surveillance devrait être exercée, pour prévenir des attaques venant de Tiris, située dans le Rio de Oro; mais ce pays n'est occupé que pendant une partie assez restreinte de l'année, après les pluies, alors que les troupeaux y trouvent des pâturages. Un peloton méhariste suffirait à y garantir la tranquillité.

Le résultat de l'occupation de l'Adrar sur la répartition de nos postes serait, d'autre part, très avantageux. Les places de Boutilimit, Nouakchott, Aleg, deviendraient inutiles; de simples garnisons de police y suffiraient.

L'effectif nécessaire pour assurer la sécurité de la Mauritanie ne devrait pas être accru.

Enfin, les tribus actuellement soumises de l'intérieur, en particulier celles du Trarza, que nous n'avons pu démunir de leurs armes, qui sont pour elles une garantie contre les attaques des pillards, pourraient être désarmées comme celles du Brakna. Une fois ce résultat acquis, nous n'aurions plus à redouter de leur part un retour offensif, toujours possible.

* * *

Ce sont toutes ces raisons qui ont décidé le gouvernement à agir et à organiser l'opération pour laquelle le colonel Gouraud, commissaire du gouvernement, s'est mis en route au début du mois de novembre. En demandant un crédit supplémentaire pour les dépenses militaires de l'Afrique occidentale, le gouvernement le justifiait ainsi :

Depuis le mois de mars dernier, il s'est produit en Mauritanie une série ininterrompue d'agressions de tribus dissidentes. Sans avoir été de notre part l'objet de provocations, elles se sont mises ouvertement en état de guerre contre nous et nos protégés. La stricte défensive dans laquelle nous confinait le cercle restreint fixé à notre action et à notre occupation nous a placés vis-à-vis de ces adversaires dans une situation défavorable et dangereuse ne nous laissant contre eux que des moyens de répression tout à fait insuffisants. Nos pertes en officiers, soldats et matériel ont été relativement importantes.

Pour mettre un terme à cette situation, il est devenu aujourd'hui de toute nécessité de prendre l'offensive contre nos ennemis, de façon à les réduire d'une façon définitive. Pour cela il importe de les poursuivre et de les atteindre dans l'Adrar.

Déjà, en l'absence des Chambres, pressé par les événements, le gouvernement s'est vu dans l'obligation de prendre d'urgence certaines mesures et d'engager des dépenses imposées par les nécessités immédiates de notre sécurité.

Les instructions données et les dispositions prises en conséquence ne tendent ni à la conquête de ce pays, ni à une nouvelle extension de nos possessions africaines; elles se limitent à une opération de police destinée à réduire le millier de guerriers dissidents qui font encore obstacle à notre œuvre de pacification et viennent porter le trouble sur nos propres territoires.

Les troupes d'occupation de la Mauritanie ont dû être renforcées par le recrutement d'un contingent indigène de 250 tirailleurs sénégalais et par l'envoi de quelques détachements prélevés sur les garnisons voisines du Sénégal. La colonie dispose ainsi, dès à présent, sans faire appel à une augmentation de cadres ou de contingents européens. de forces et de moyens matériels suffisants pour entreprendre dans de bonnes conditions l'action contre l'Adrar. Il reste à lui allouer les ressources financières indispensables pour couvrir les frais supplémentaires que doivent entraîner les opérations et pour régulariser les dépenses engagées d'urgence.

Ces dépenses ont été évaluées à un total de 1.500.000 francs sur lesquels 300.000 francs resteront à la charge du budget de la colonie. Les 1.200.000 francs restant seraient imputables au budget métropolitain et se répartiraient pour 500.000 francs sur l'exercice 1908, au titre des chapitres 36, 42, 45, 48, 49 et 52, et pour 700.000 francs sur l'exercice 1909.

Les événements indiqueront sans doute seuls la durée de cette « opération de police » en laquelle on sera certainement obligé de voir une occupation, au moins temporaire, de l'Adrar.

L'EMPRUNT DU CONGO FRANÇAIS

« Depuis plusieurs années déjà, la situation économique du Congo, dont les progrès étaient soumis à de regrettables lenteurs, semble exiger un effort financier assez puissant pour donner à notre colonie équatoriale l'outillage indispensable à son développement. » C'est en ces termes que débutait un communiqué d'allure officielle inséré il y a quelques jours dans le *Temps* et dont l'apparition coïncidait avec le dépôt, sur le bureau de la Chambre, d'un projet de loi autorisant cette colonie à contracter, dans des conditions qui seront exposées plus loin, un emprunt de 21 mil-



lions. Nous sommes tentés de dire « enfin ». A diverses reprises, en effet, et tout récemment encore (1), ce *Bulletin* a montré la nécessité impérieuse où se trouvait la métropole de fournir au Congo les moyens de sortir de sa torpeur administrative et économique. Ainsi que l'écrivait l'année dernière M. Gervais, député, rapporteur du budget des colonies, c'est pour la colonie une question de vie ou de mort. Et dans le rapport qui vient d'être distribué, M. Messimy considère cet emprunt (2) « comme la première mise de fonds indispensable pour la mise en valeur du Congo ». La commission instituée en 1905, à la suite de la mission de Brazza, sous la présidence de M. de Lanessan, aboutissait à cette conclusion et proposait un emprunt de 75 millions. Depuis cette époque, M. Gentil, commissaire général, n'avait cessé de réclamer l'autorisation pour cette colonie de contracter un emprunt dont le chiffre fut successivement abaissé à 54, puis à 29 millions. Le premier acte de l'administration de M. le gouverneur général Merlin aura été de demander instamment au ministre des Colonies des fonds extraordinaires pour mener à bien l'appropriation de cette colonie si délaissée. Son acquisition n'a, pour ainsi dire, rien coûté à la métropole et l'on pensait sans doute que son occupation et son organisation politique et économique ne devaient entraîner aucun frais. Il y avait là manifestement une erreur, dont les conséquences se font sentir si durement aujourd'hui. La métropole n'a, jusqu'ici, consenti aucun sacrifice sérieux pour occuper ces immenses territoires de 1.800.000 kilomètres carrés et peuplés de 3 millions d'habitants environ. Alors qu'en Afrique Occidentale (2 millions de kilomètres carrés et 8 millons et demi d'habitants) on rencontre — ce sont les chiffres de l'exposé des motifs du projet de loi — 8.316 hommes de troupes régulières, 2.883 hommes de forces de police, 717 administrateurs et agents des affaires indigènes, et qu'à Madagascar (585.533 kilomètres carrés et près de 3 millions d'indigènes), on compte 10.500 hommes de troupes, 2.223 hommes de forces de police et 308 administrateurs, on trouve au Congo : à peine 3.000 hommes de troupes, 1.647 hommes de forces de police et 214 fonctionnaires des affaires indigènes. Un crédit supplémentaire de 692.000 francs sur l'exercice 1908 a été demandé aux Chambres et des renforcements d'effectifs sont prévus dès 1909 (il y aura, l'année prochaine, 14 compagnies stationnées au Congo; en 1910, le nombre sera porté à 16. La disproportion se passe de commentaires; elle apparaît plus évidente encore, si l'on met en regard les unes des autres les sommes dépensées sur le budget de l'Etat, depuis 1895, en Afrique Occidentale, à Madagascar et au Congo. Au cours de ces treize dernières années, on a dépensé pour l'Afrique Occidentale 212.813.100 francs (dont 194.654.784 francs de dépenses militaires), pour Madagascar, non compris les frais de l'expédition de 1895, 302.746.816 francs (dont 290.341.612 fr. de dépenses militaires), et pour le Congo, 44 millions, 257.290 francs (dont seulement 20.802.955 francs de dépenses militaires). Il faut féliciter M. le ministre des Colonies et M. le gouverneur général Merlin d'avoir mis en lumière le peu d'aide matérielle apportée au Congo français. Et pourtant, au dire des commerçants, des fonctionnaires, des officiers, des voyageurs, le Congo français vaut l'Etat Indépendant et l'Afrique Occidentale. Il est à espérer que le Parlement ne marchandera pas au Congo la garantie qu'il demande et qu'une ère nouvelle s'ouvrira pour notre colonie équatoriale avec l'emprunt de 21 millions, destiné au remboursement d'un emprunt antérieur, à l'exécution de travaux d'intérêt général pour la colonie et à des études en vue de travaux futurs.

***

Le projet de loi comporte trois chapitres de dépenses extraordinaires :

I. — *Travaux.*		
a) Lignes télégraphiques	6.000.000	»
b) Voies de communication	4.500.000	»
c) Installations d'occupation	4.500.000	»
II. — *Etudes.*		
a) Essais de télégraphie sans fil	200.000	»
b) Reconnaissance et aménagement des cours d'eau	3.000.000	»
c) Etude des voies ferrées	1.300.000	»
III. — *Opérations de Trésorerie.*		
Remboursement de l'emprunt de 1900	1.426.438	24
A valoir	73.561	76
Total	21.000.000	00

Les grandes lignes de ce programme sont précisées dans le détail par certains passages de l'exposé des motifs qui accompagne le projet de loi. Aussi convient-il d'en reprendre une à une les divisions.

I. — Travaux.

a. *Lignes télégraphiques.* — C'est à la construction de lignes télégraphiques qu'est consacré le plus important crédit de l'emprunt et cela se conçoit si l'on veut mettre en relations entre elles les différentes parties de la colonie souvent très éloignées du chef-lieu. Un réseau télégraphique complet est la condition d'une bonne administration et son établissement ne peut rendre que de très utiles services, tant pour la sécurité intérieure et extérieure du Congo que pour le développement des transactions. Les trois millions inscrits à ce titre serviront à la construction de 5.100 kilomètres de lignes aériennes qui rayonneront dans les diverses régions de la colonie. Trois lignes (Brazzaville-Liranga, 600 kilomètres; Liranga-Bangui, 600 kilomètres; Bangui-Fort-Lamy, 1.200 kilomètres) mettront en communication le chef-lieu, où réside le gouverneur général, avec le Chari, notre marche militaire aux confins du Ouadaï et de Darfour.

(1) *Bulletin* de juillet, p. 234; d'août, p. 274; de septembre, p. 305; d'octobre, p. 335.
(2) Rapport sur le budget colonial, exercice 1909, p. 113.

Deux autres, Likoulela-Carnot, 800 kilomètres, Carnot-Bangui, tireront la Sangha de son isolement de la capitale; deux autres, enfin, N'Djelé-Likouléla, 800 kilomètres, Olembé-Ouessa, 700 kilomètres, traversent des régions relativement peuplées.

Mais ce programme serait insuffisant. Une fois exécuté, Brazzaville avec le Moyen-Congo et l'Oubangui-Chari-Tchad ne communiqueraient pas avec Libreville et l'Europe. Le câble prévu sur les fonds d'emprunt pour 3 millions et qui doit relier Libreville à Loango, 900 kilomètres, avec attérissages en différents points de la côte, vient très heureusement compléter les voies terrestres. De cette façon, tout l'intérieur du Congo sera en relation avec le Gabon, par la ligne aérienne Brazzaville-Loango, puis par le câble Loango-Libreville, et avec la France, par la voie sous-marine Libreville-Cotonou. Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente ce câble pour justifier le crédit qui lui est affecté.

b. *Voies de communication.* — Les 4.500.000 francs inscrit sous les voies de communication sont répartis entre les travaux suivants: 1° route de Fort-Sibut à Fort-Crampel, 3.150.000 francs; 2° création de postes, 1.000.000 de francs et 3° achat de matériel de transport, 350.000 francs. La route de Fort-Sibut à Fort-Crampel (180 kilomètres) rendra de très réels services pour les transports administratifs et commerciaux entre le Haut-Chari et le territoire militaire du Tchad.

Actuellement on utilise la rivière Tomi de Fort-de-Possel à Krebedjé et de ce point à Fort-Crampel une piste indigène. Les transports sur ces voies particulièrement imparfaites représentent 300 tonnes exigeant « 72.000 journées de portage réparties presque exclusivement sur 8 à 9 mois de l'année » : La création de cette route allégera le portage dans cette région, mais ne le fera pas disparaître. D'ailleurs le portage ne devient une calamité pour les populations qu'autant qu'on abuse de ce mode de transport.

Un portage bien organisé et ne demandant pas aux indigènes des efforts au-dessus de leurs forces n'a jamais décimé les populations. Mais il est certain qu'un portage intensif fait le vide bien loin autour des pistes suivies. Les nécessités du ravitaillement des troupes du territoire militaire du Tchad ont engendré des abus à cet égard, c'est là un point incontestable. Pour en prévenir le retour, il était indispensable de créer une voie de communication dans ces parages et la route de Fort-Sibut à Fort-Crampel répond entièrement et suffisamment à ce but. Il avait été question d'installer sur cette route une voie Decauville. C'eût été là une dépense prématurée, si l'on songe au faible tonnage qui eût transité sur cette voie ferrée, dont l'entretien eut coûté très cher.

La construction des pistes, spécialement le long des lignes télégraphiques (1.000.000) et l'achat de matériel de transport (350.000 francs) pourront améliorer les moyens encore très rudimentaires de communication. Il est à prévoir, d'ailleurs, qu'il s'agit en l'espèce plutôt d'essais, de reconnaissances que de véritables travaux : les sommes à dépenser seront, en effet, extraordinairement faibles pour l'ensemble de la colonie.

c. *Installation et outillage d'occupation.* — Ce sont ces mots qui caractérisent cet emprunt. Ils démontrent que jusqu'ici notre immense colonie n'a pas reçu une véritable organisation administrative intérieure. Installer des postes en nombre suffisant pour entrer en contact avec les indigènes d'une façon permanente et faire partout respecter notre autorité est le premier devoir d'un gouvernement fort. Le gouverneur général Merlin l'a compris. Il a estimé « que l'action d'un poste ne peut s'étendre dans toute la zone forestière qui constitue la majeure partie des territoires du Congo, au delà d'un rayon de 50 kilomètres, soit au maximum sur une superficie de 7.500 kilomètres ». Il faudrait donc, à son avis, au Congo, 250 postes, et aux 97 actuels il serait dès à présent ajouté 70, ce qui, à raison de 40.000 francs par poste, entraînerait une dépense de 2.800.000 francs. Certains de ces postes seraient dotés de chaloupes ou de vedettes à vapeur et 200.000 francs sont prévus pour les achats. Ce dernier crédit porte à 3.000.000 la somme, encore faible, prévue pour les outillages d'occupation.

Au Congo, dans bien des régions, sévissent des épidémies qui atteignent aussi bien les indigènes que les blancs. Le Congo, comme les autres régions tropicales, est peu peuplé. Il importe donc de défendre les indigènes contre les maladies (paludisme, variole, maladie du sommeil). Le projet prévoit 1.000.000 pour des formations sanitaires. C'est là un début seulement. On aura grand profit à généraliser le plus possible, dans l'avenir, les formations sanitaires et les dispensaires. En ces pays surtout, le toubib est, à tous les points de vue, le meilleur auxiliaire de la civilisation. Enfin 500.000 francs ont été inscrits pour la création d'écoles. Nous exprimons le vœu que les instituteurs envoyés au Congo soient recrutés avec le plus grand soin, avec le maximum de garanties et qu'ils se bornent à apprendre aux enfants indigènes à parler français. L'enseignement devra surtout, pour ne pas dire exclusivement, avoir un caractère professionnel et ce, aussi bien dans l'intérêt des indigènes que dans celui de la colonie.

II. — Études.

La création de l'outillage économique indispensable pour la mise en valeur du Congo est une œuvre de longue haleine. Que convient-il de faire ? Par quels travaux commencer ? Quels sont les plus urgents de ces travaux ? Autant de questions dont dépend l'avenir du Congo et auxquelles il est, vu l'état actuel des connaissances de la colonie, délicat de répondre. Laissant à part les études de télégraphie sans fil (200.000 fr.), deux ordres de travaux sollicitent également l'attention : l'aménagement des cours d'eau, — car le Congo possède un immense réseau fluvial — et la construction d'un chemin de fer. Le projet

d'emprunt a prévu 3.000.000 pour les reconnaissances et aménagements des fleuves et 1.300.000 pour les études des voies ferrées. Ces crédits d'études permettront à l'administration locale de se prononcer, après que les rapports techniques auront été présentés, sur les travaux à entreprendre. Le gouvernement pourra ainsi se décider en connaissance de cause sur les points des fleuves à améliorer, il lui sera loisible de se déterminer pour le chemin de fer du Gabon ou la voie ferrée du Sud, vers Brazzaville.

Le programme du projet de loi nous semble judicieusement établi, d'autant plus qu'il s'agit en ce moment d'un *emprunt d'attente*. L'aménagement du Congo demandera des sommes considérables. Avant de s'engager dans la voie des emprunts, M. Merlin a voulu d'abord occuper sérieusement la colonie, être en communication avec toutes les parties du gouvernement dont il a la charge et se renseigner. C'est là la marque d'une administration prudente. Il faut en effet sérier les questions (rien n'est plus vrai au Congo), et il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire administrer le pays.

Autrement, quelle que soit la valeur intrinsèque de la colonie, l'administration locale s'engagerait dans l'inconnu. Actuellement, il est hors de doute que le Congo n'est pas susceptible de payer un emprunt sur ses seules ressources et il n'est point besoin de statistiques pour démontrer cette assertion. La métropole doit lui venir en aide, car elle n'a jamais, jusqu'à ce jour, fait de sacrifices sérieux pour le Congo. Aussi le ministre des Colonies, dans l'article IV du projet de loi demande-t-il la garantie de l'Etat pour l'emprunt de 21 millions, sous la forme suivante: L'annuité nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt sera inscrite parmi les dépenses obligatoires de la colonie et le paiement en sera garanti par le gouvernement de la République française. Si besoin est, il sera pourvu à ce paiement pendant dix ans au moyen d'une subvention extraordinaire de l'Etat au gouvernement général du Congo, dont le montant sera fixé par les lois annuelles de finances, après examen de la situation financière de la colonie et des ressources qu'elle sera susceptible d'affecter au paiement de l'annuité venant à échéance. A partir de la onzième année, les versements faits au titre de la garantie constitueront des avances remboursables non productives d'intérêt. La moitié des excédents de recettes des exercices ultérieurs seront obligatoirement affectés à leur remboursement.

Il est à espérer que le Parlement votera sans retard le projet de loi qui lui est soumis. Ainsi l'emprunt pourra être réalisé en trois émissions de 10, 5 et 6 millions, de deux ans en deux ans à partir de 1909. Si l'on veut en France faire crédit au gouvernement général, le Congo, personne n'en doute aujourd'hui, se développera d'une façon tout aussi brillante que sa sœur aînée l'Afrique Occidentale. Les vieux Africains, comme ceux de ce Comité, qui ont veillé de leur mieux sur les débuts de la colonie, saluent avec joie les temps nouveaux dont l'emprunt de 21.000.000 marque pour elle le commencement.

La Délimitation de l'Éthiopie

L'Ethiopie vient d'achever la détermination de ses frontières. Au moment où la maladie de Ménélik a commencé d'alarmer tous ceux que préoccupe l'avenir de cet empire, la question territoriale, du moins, est réglée. La carte qu'on trouvera ci-contre indique au premier coup d'œil la nouvelle forme cartographique de l'Ethiopie.

Sur trois points, la frontière éthiopienne n'était pas déterminée. Au regard des Anglais, le traité anglo-éthiopien du 15 mai 1902 s'était arrêté à l'intersection du 6° de latitude Nord avec le 35° de longitude Est de Greenwich : toute la partie méridionale de l'Ethiopie demeurait sans limites précises, Ménélik n'ayant pas été partie à la délimitation anglo-italienne du 24 mars 1891. Au regard des Italiens, la frontière restait indécise au droit du Benadir et entre l'Ethiopie et l'Erythrée, du point extrême mentionné sur la Mouna par le traité italo-éthiopien du 10 juillet 1900, jusqu'à la Côte française des Somalis (1).

Ces lacunes viennent d'être remplies. Le 6 décembre 1907, la frontière anglo-éthiopienne a été réglée par une convention signée à Addis-Ababa et qui vient d'être rendue publique. En voici le texte :

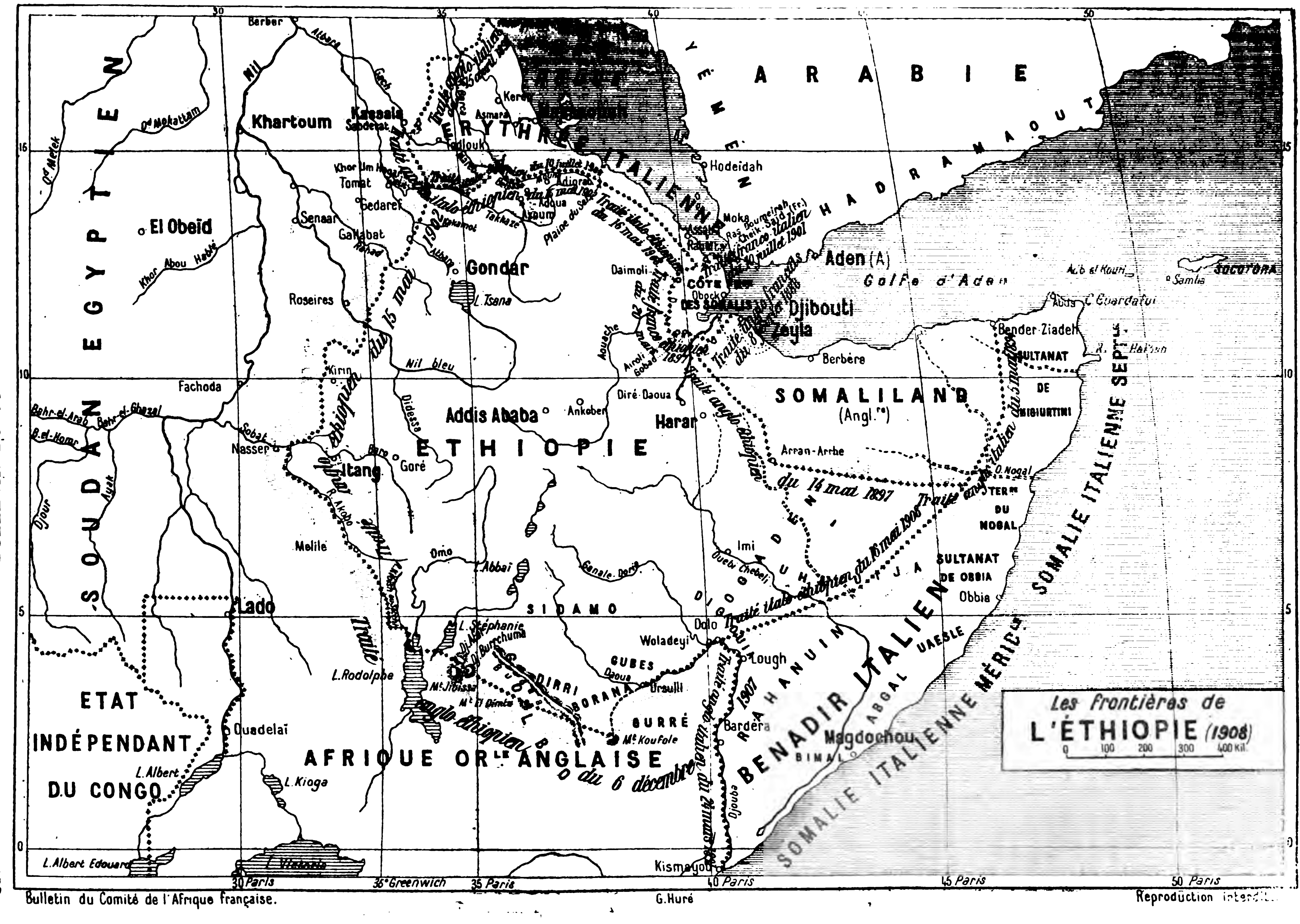
Traité anglo éthiopien du 6 décembre 1907 (2).

La frontière entre l'Est africain britannique, l'Ouganda et l'Ethiopie, arrêtée entre les deux gouvernements, sera la ligne marquée en rouge sur les cartes annexées au projet traité en double exemplaire, ligne qui, partant du confluent de la rivière Daoua avec la rivière Ganale, suit le thalweg de la rivière Daoua jusqu'à Ursulli et de ce point suit la limite entre les tribus Gurré et Borana jusqu'au Djebel Kuffolé; du Djebel Kuffolé, la ligne passe par les sommets des monts Roka, Churré, Moyele, Burrolé, El Dimtu, Furroli, Dugga Kakulla, Burrchuma, Afur. De là la ligne va à la crique de l'extrémité méridionale du lac Stefanie, puis directement à l'Ouest au lac Rodolphe, puis au Nord-Ouest à travers le lac Rodolphe jusqu'à la pointe de la presqu'île à l'Est du golfe Sanderson, puis le long de la rive occidentale de cette presqu'île jusqu'à l'embouchure ou aux marais de l'embouchure de la rivière Kibisch (rivière Sacchi), puis le long du thalweg de cette rivière jusqu'au 5°25' de latitude Nord; de là droit vers l'Est jusqu'au 35°15' longitude Est de Greenwich ; puis la ligne suit ce degré de longitude jusqu'à son intersection avec le 5°40' de latitude Nord et court de là jusqu'à l'intersection du 6° de latitude Nord avec le 35° de longitude Est de Greenwich.

Les tribus occupant l'un et l'autre côté de la ligne auront le droit d'utiliser les pâturages de l'autre côté comme auparavant, mais lors de leurs migrations il est convenu qu'elles seront soumises à la juridiction de l'autorité territoriale. Le libre accès aux sources est également accordé aux tribus occupant les deux côtés de la ligne.

(1) Nous renvoyons, pour les traités antérieurs, à l'article publié dans le *Bulletin*, *Renseignements Coloniaux*, 1903, n° 1, p. 13, où nous avons donné tous les traités relatifs à la délimitation de l'Ethiopie depuis 1888.

(2) La carte détaillée du nouvel arrangement anglo-éthiopien a paru dans un Livre bleu anglais, *Treaty series*, n° 27, Cd. 4318.


SOUDAN EGYPTIEN
ARABIE
YEMEN
HADRAMAOUT
ERYTHRÉE ITALIENNE
ETHIOPIE
SOMALILAND (Angl.re)
ETAT INDÉPENDANT DU CONGO
AFRIQUE OR.LE ANGLAISE
BENADIR ITALIEN
SOMALIE ITALIENNE MÉRID.LE
SOMALIE ITALIENNE SEPT.LE
SIDAMO
Golfe d'Aden
Khartoum
Kassala
El Obeïd
Berber
Senaar
Gallabat
Roseires
Gondar
L. Tsana
Nil bleu
Fachoda
Nasser
Itang
Goré
Addis Ababa
Ankober
Diré-Daoua
Harar
Daimoli
CÔTE DES SOMALIS
Obock
Djibouti
Zeyla
Berbera
Aden (A)
Hodeidah
Moka
Socotora
Samla
Bender Ziadeh
C. Guardafui
SULTANAT DE MIGIURTINI
TERre DU NOGAL
SULTANAT DE OBBIA
Obbia
Arran-Arrhe
Imi
Dolo
Lough
Bardera
Magdochou
Kismayou
Lado
Ouadelaï
L. Albert
L. Kioga
L. Albert Edouard
L. Victoria
L. Rodolphe
L. Stéphanie
Melile
Omo
Abbai
Woladeyi
GUBES
BORANA
BURRÉ
DIRRI
RAHANUIN
ABGAL
UAESLE
BIMAL
Traité anglo-éthiopien du 6 décembre
Traité italo-éthiopien du 15 mai 1902
Traité italo-éthiopien du 16 mai 1908
du 14 mai 1897
Traité anglo-italien du 5 mai
Traité franco-italien du 10 juillet 1901
Les Frontières de L'ÉTHIOPIE (1908)
0 100 200 300 400 Kil.
30 Paris
35° Greenwich
35 Paris
40 Paris
45 Paris
50 Paris
Bulletin du Comité de l'Afrique française.
G. Huré
Reproduction interdite.

Les deux gouvernements enverront des commissaires qui délimiteront, d'accord, la ligne exacte de la frontière décrite ci-dessus et qui est marquée, en attendant cette délimitation, par une ligne rouge sur les cartes annexées.

En même temps ils régleront la frontière entre les Borana et les Gurré d'accord avec les chefs de ces tribus et selon leurs traditions.

Ecrit en double exemplaire, l'un remis aux mains du gouvernement britannique, l'autre aux mains du gouvernement éthiopien.

T. B. HOHLER,
Chargé d'affaires de S. M. britannique.

Addis-Ababa, le 6 décembre 1907.

Le 16 mai 1908, l'Italie et l'Ethiopie ont déterminé leurs frontières par les conventions suivantes :

Traité italo éthiopien du 16 mai 1908
Pour la délimitation du Benadir.

Sa Majesté Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie, en Son nom et au nom de Ses Successeurs, par l'intermédiaire de son représentant à Addis-Abeba, le chevalier Joseph Colli di Felizzano, capitaine de cavalerie,

et Sa Majesté Ménélik II, Roi des Rois d'Ethiopie, en Son nom et au nom de Ses Successeurs,

voulant délimiter d'une manière définitive la frontière qui sépare les possessions italiennes de la Somalie, des provinces de l'Empire d'Ethiopie, ont décidé de signer la convention suivante :

ARTICLE PREMIER.

La ligne frontière entre les possessions italiennes de la Somalie et les provinces de l'Empire Ethiopien part de Dolo, au confluent du Daua et du Ganale; se dirige vers l'Est en suivant les sources du Maidaba et continue jusqu'à l'Uebi-Scebeli en suivant les limites territoriales entre la tribu de Rahanuin, laquelle reste sous la dépendance de l'Italie, et toutes les tribus au Nord de celle-là, lesquelles restent sous la dépendance de l'Abyssinie.

ART. 2.

Le point frontière sur l'Uebi-Scebeli se trouvera au point de jonction du territoire de la tribu des Baddi-Addi, laquelle reste sous la dépendance de l'Italie, avec le territoire des tribus résidant au-dessus des Baddi-Addi, lesquelles restent sous la dépendance de l'Abyssinie.

ART. 3.

Les tribus sur la gauche du Giuba, celle de Rahanuin et celles sur l'Uebi-Scebeli au-dessous du point frontière, seront sous la dépendance de l'Italie. Les tribus de Digodia, d'Afgab, de Djedjedi et toutes les autres qui se trouvent au Nord de la ligne frontière seront sous la dépendance de l'Abyssinie.

ART. 4.

Partant de l'Uebi-Scebeli, la frontière se dirige vers le Nord-Est, suivant le tracé accepté en 1897 par le gouvernement italien. Tout le territoire appartenant aux tribus du côté de la côte restera sous la dépendance de l'Italie; tout le territoire d'Ogaden et tout le territoire des tribus du côté de l'Ogaden resteront sous la dépendance de l'Abyssinie.

ART. 5.

Les deux gouvernements s'engagent à fixer en pratique et sur le sol même, dans le plus bref délai, la susdite ligne frontière.

ART. 6.

Les deux gouvernements s'engagent formellement à ne se livrer à aucune ingérence au delà de la ligne frontière et à ne pas permettre aux tribus qui sont sous leur dépendance de franchir la frontière pour commettre des violences au préjudice des tribus qui se trouvent de l'autre côté. S'il vient à surgir des litiges ou des incidents entre les tribus limitrophes de la frontière ou à cause d'elles, les deux gouvernements les résoudront d'un commun accord.

ART. 7.

Les deux gouvernements s'engagent réciproquement à ne commettre et à n'autoriser, de la part de leurs dépendants, aucune action qui puisse être cause de litiges ou d'incidents, ou qui puisse troubler la tranquillité des tribus frontières.

ART. 8.

La présente convention sera, en ce qui concerne l'Italie, soumise à l'approbation du Parlement et ratifiée par Sa Majesté le Roi.

Fait en double exemplaire, d'une teneur identique, en langue italienne et en langue amharique. L'un de ces exemplaires reste entre les mains du gouvernement italien et l'autre entre les mains du gouvernement éthiopien.

Ecrit dans la ville d'Addis-Abeba, le 16 mai 1908.

JOSEPH COLLI DI FELIZZANO.

(Cachet de Ménélik.)

Traité italo-éthiopien du 16 mai 1908
Pour la délimitation de l'Erythrée.

Sa Majesté Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie, en Son nom et au nom de Ses Successeurs, par l'intermédiaire de Son représentant à Addis-Abeba, le chevalier Joseph Colli di Felizzano, capitaine de cavalerie,

et Sa Majesté Ménélik II, Roi des Rois d'Ethiopie, en Son nom et au nom de Ses Successeurs,

voulant délimiter d'une manière définitive la frontière entre la colonie italienne de l'Erythrée et les provinces de l'Empire Ethiopien, ont décidé de signer la convention suivante :

ARTICLE PREMIER.

Du point le plus oriental de la frontière établie entre la colonie de l'Erythrée et le Tigré, par la convention du 10 juillet 1900, la ligne frontière continue vers le Sud-Est, parallèlement à la côte, et à une distance de 60 kilomètres de celle-ci, jusqu'à ce qu'elle atteigne la frontière des possessions françaises des Somalis.

ART. 2.

Les deux gouvernements s'engagent à fixer d'un commun accord et dans le plus bref délai, sur le terrain même, la susdite ligne frontière, en l'adaptant aux accidents du terrain.

ART. 3.

Les deux gouvernements s'engagent à fixer d'un commun accord, et dans le plus bref délai, la dépendance respective des tribus limitrophes de la frontière, en se basant sur leur résidence traditionnelle et ordinaire.

ART. 4.

Les deux gouvernements s'engagent à reconnaître réciproquement les droits anciens et les prérogatives des tribus limitrophes de la frontière, en dehors même de leur dépendance politique, surtout en ce qui regarde les travaux dans la Plaine du Sel, qui seront cependant assujettis aux taxes existantes et au droit de pâture.

ART. 5.

Les deux gouvernements s'engagent formellement à n'exercer aucune ingérence au delà de la ligne frontière et à ne pas permettre aux tribus qui dépendent d'eux de franchir la frontière pour commettre des violences au préjudice des tribus situées de l'autre côté. S'il vient à surgir des litiges ou des incidents entre les tribus limitrophes de la frontière ou bien à cause d'elles, les deux gouvernements les résoudront d'un commun accord.

ART. 6.

Les deux gouvernements s'engagent réciproquement à ne commettre et à n'autoriser parmi leurs dépendants aucune action qui soit de nature à provoquer des litiges ou des incidents ou à troubler la tranquillité des tribus établies près de la frontière.

ART. 7.

La présente convention sera, en ce qui concerne l'Italie, soumise à l'approbation du Parlement et ratifiée par Sa Majesté le Roi.

Fait en double exemplaire, de teneur identique, en langues italienne et amharique. L'un des exemplaires reste entre les mains du gouvernement italien, l'autre entre les mains du gouvernement éthiopien.

Ecrit dans la ville d'Addis-Abeba, le 16 mai 1908.

JOSEPH COLLI DI FELIZZANO.

(Cachet de Ménélik.)

***



Acte additionnel.

Sa Majesté Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie, par l'intermédiaire de Son Représentant à Addis Abeba, le chevalier Colli di Felizzano, capitaine de cavalerie, et Sa Majesté Ménélik II, Roi des Rois d'Ethiopie, ont convenu ce qui figure dans l'Acte additionnel ci-dessous à la convention du 16 mai 1908, relative à la délimitation de la frontière entre les possessions italiennes de la Somalie et les provinces de l'Empire éthiopien.

ARTICLE UNIQUE.

Le gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Italie, après que le Parlement du Royaume aura approuvé et que Sa Majesté le Roi aura ratifié le présent Acte additionnel, mettra à la disposition de Sa Majesté Ménélik II, Roi des Rois d'Ethiopie, la somme de trois millions de lire italiennes.

Le présent Acte additionnel a été écrit en double exemplaire, chacun dans les deux langues italienne et amharique.

Ecrit dans la ville d'Addis-Abeba, le 16 mai 1908.

JOSEPH COLLI DI FELIZZANO.

(*Cachet de Ménélik.*)

Enfin, reproduisons ici, pour compléter notre documentation, le texte gardé jusqu'ici secret du traité franco-éthiopien du 20 mars 1897 conclu par M. Lagarde au cours de sa mission de 1897 (1) :

Traité franco-éthiopien du 20 mars 1897.

Entre Sa Majesté Ménélik II, Roi des Rois d'Ethiopie, et M. Lagarde, ministre plénipotentiaire, représentant le gouvernement de la République française, officier de la Légion d'honneur, grand-croix de l'Ordre Impérial d'Ethiopie, il a été convenu ce qui suit :

La frontière de la zone côtière conservée par la France comme possession ou protectorat direct sera indiquée par une ligne partant de la frontière franco-anglaise à Djabelo, passant à Rahalé, Gobad, Airoli, le bord du lac Abbé, Mergada, le bord du lac Alli et, de là, remontant par Daïmuli et Adghéno Marci, puis gagnant Doumeirah par Ettaga en côtoyant Raleitah (voir la carte de Chaurand, 1894). — Il reste bien entendu qu'aucune puissance étrangère ne pourra se prévaloir de cet arrangement pour s'immiscer, sous quelque forme et quelque prétexte que ce soit, dans les régions situées au delà de la zone côtière française. — Le lac Assal étant l'héritage de l'Empire d'Ethiopie il est convenu qu'on ne défendra jamais de prendre dans ce lac le sel destiné à l'Ethiopie et que l'arrangement qui a été fait avec une Compagnie au sujet du lac Assal reste intact.

Fait à Addis-Abeba, le 12 mégabit 1889 (20 mars 1897).

(*Sceau de l'Empereur Ménélik.*)

LAGARDE.

Nous reviendrons ultérieurement sur ces délimitations. La carte de l'Ethiopie, telle que nous l'avons dressée, diffère sensiblement du projet grandiose indiqué par Ménélik dans la circulaire qu'il adressait aux puissances européennes le 10 avril 1891 (2) : « Auparavant, y disait le Négus, la limite de l'Ethiopie était la mer. A défaut de force et à défaut de l'aide de la part des chrétiens, notre frontière du côté de la mer est tombée entre les mains des musulmans. Aujourd'hui, nous ne prétendons pas retrouver notre frontière de la mer par la force, mais nous espérons que les puissances chrétiennes, conseillées par notre Sauveur Jésus-Christ, nous rendront les frontières de la mer, au moins sur quelques points de la côte. » Ce vœu de Ménélik n'a pas été exaucé. Mais du moins l'Ethiopie a un débouché sur la mer, la Côte française des Somalis, et Djibouti sera son véritable port. Les traités du 6 décembre 1907 et du 16 mai 1908 tournent une fois de plus les yeux du Négus vers la petite colonie française. C'est une justification nouvelle de la campagne que le Comité de l'Afrique française a faite pour garder française l'unique communication de l'empire de Ménélik avec la mer.

AUGUSTE TERRIER.

(1) Le texte de ce document a été publié pour la première fois dans la *Revue générale de Droit International Public*, nos 1 et 2 de 1908, *Documents*, p. 1. C'est là que nous le prenons.

(2) Voir le texte complet de ce document dans *Un Siècle d'expansion coloniale*, par MARCEL DUBOIS et A. TERRIER, p. 692 (Challamel, éditeur).

La Route de Tananarive

Bien qu'on ait déjà beaucoup écrit sur Madagascar et en particulier sur la question des voies de communication, il paraît cependant intéressant de considérer la situation présente et l'état actuel des modes de pénétration dans l'intérieur de la grande île malgache. Un récent voyage, au cours d'une mission qu'avaient bien voulu nous confier le ministère de l'Instruction publique et le ministère des Colonies, nous a permis de rapporter la mise au point de cette intéressante question (1).

Le premier problème à résoudre était l'accès aux plateaux de l'Emyrne. La campagne militaire de 1895 semblait avoir indiqué la voie à suivre, c'est-à-dire la route de l'Ouest, s'appuyant comme base sur Majunga et son port situé sur le vaste estuaire de la Betsiboka, et utilisant, en partie du moins, le cours de cette rivière, pour prendre ensuite le chemin de Mævatanana. Il fut créé à partir de là une route qui gagnait les plateaux de l'Emyrne et Tananarive même. Elle était peut-être un peu longue, avec ses 400 kilomètres, mais s'élevait graduellement, n'exigeant pas de travaux d'art dispendieux. Au surplus on a reconnu la valeur de ce tracé puisqu'après avoir abandonné cette route pendant des années, on a voulu la reprendre et on s'est attaché à la remettre en état de façon à y permettre le passage des automobiles. On s'est, en effet, rendu compte, un peu tardivement peut-être, que par suite de l'itinéraire des relations maritimes et du service des Messageries Maritimes, en particulier, le port de Majunga était le point le plus rapproché de la métropole, comme il est le plus proche de la côte africaine, et il semblait tout indiqué que le service postal et même celui des voyageurs eussent dû se faire de ce côté, mais des raisons diverses firent choisir l'autre face de l'île comme point de départ de la route devant desservir la Capitale.

Tananarive est bien, en effet, plus rapprochée, à vol d'oiseau, de la côte Est, et à la rigueur la théorie pouvait encore se soutenir que c'était par là qu'il fallait chercher à y grimper ; la chose allait bien lorsque seul existait un sentier malgache. La route carrossable pouvait, au surplus, encore être admise ; mais du jour où il fut question d'établir une voie ferrée, on aurait dû reprendre la question, dans le principe lui-même, et non pas améliorer le mode d'accès en substituant la voie ferrée à la voie empierrée. La question changeait du tout au tout.

Aussi semble-t-il qu'on ait fait fausse route...

Il faut avoir parcouru la ligne ferrée pour se rendre

(1) On trouvera le récit détaillé de ce voyage dans l'ouvrage que M. E. GALLOIS vient de publier, *La France dans l'Océan Indien*, avec cartes et gravures ; librairie, 6, rue Mézières ; prix : 3 francs. — *N. D. L. R.*

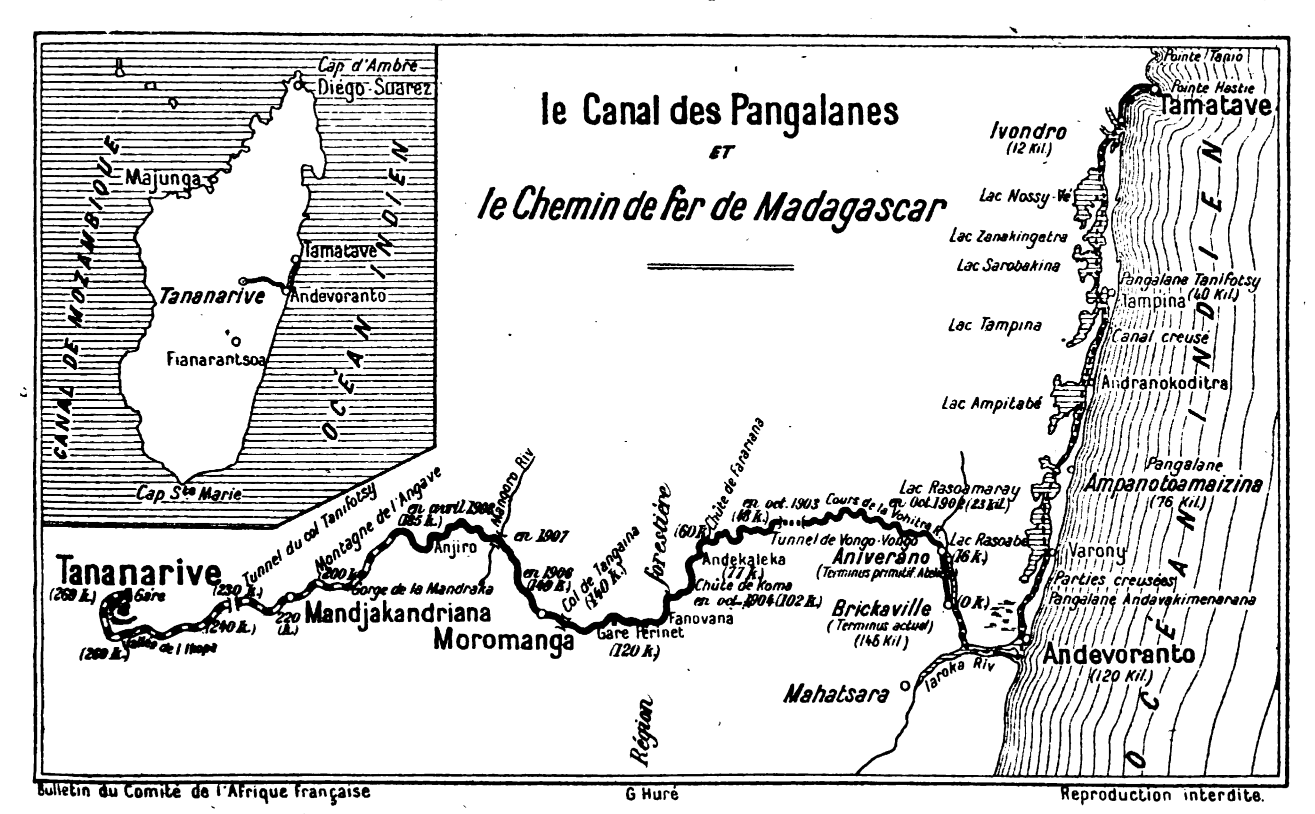


compte des difficultés rencontrées par nos vaillants officiers, mais il convient de reconnaître qu'ils n'ont pas ménagé leurs peines, plusieurs ont succombé à la tâche, et enfin ils ont su mener à bien, pour une bonne partie du moins, cet épineux travail. Ce n'est certes pas à eux qu'il peut être adressé des reproches. Mais la question subsiste de l'opportunité du chemin de fer par ce versant et, prétendent certaines personnes, de son utilité elle-même. L'effort, en un mot, et le sacrifice fait sont-ils en rapport avec les besoins et le rendement? Le problème est certes bien délicat et jusqu'ici la nécessité du chemin de fer tel qu'il est établi ne semble pas prouvée par les résultats.

En tous cas, ce qui saute au yeux, c'est le gros sacrifice économique fait, qui est peut-être disproportionné avec l'importance du pays et le chiffre de sa population. Ce qui paraît évident aussi, c'est que le coût du chemin de fer, surtout avec le complément restant à de chercher un tracé plus direct qui aurait aussi l'avantage de pouvoir provoquer la mise en valeur d'une partie intéressante de pays. Nous ne chercherons pas à expliquer les motifs qui militent en faveur de ces projets, mais il est bon de les exposer.

Et maintenant où en est la route actuelle de Tananarive qui est loin d'être simple et directe, comme on va le voir, puisqu'elle se décompose en : tracé ferré, parcours aquatique, tracé ferré et trajet en automobiles?

Ayant considéré que c'était par la côte Est que l'on devait assurer les communications avec l'Emyrne et Tananarive, on s'inspira quelque peu du tracé suivi par la route malgache aboutissant à proximité, relativement, de Mahatsara, qu'une voie fluviale reliait à Andevoranto, alors désigné comme port correspondant. Malheureusement la situation d'Andevoranto à ce point de vue est très défectueuse, car le fleuve, à



Bulletin du Comité de l'Afrique française G Huré Reproduction interdite.

exécuter, a dépassé et dépassera encore de beaucoup les prévisions; chose toujours fâcheuse, car ces dépenses obèreront pour longtemps cette jeune colonie. On pourrait encore dire qu'il eût peut être mieux valu traiter à forfait avec un constructeur présentant toutes garanties, et il s'en est offert, ou avec un syndicat sérieux d'entrepreneurs, car il va sans dire que l'on est ainsi sujet à moins d'aléas, ce qui n'empêche pas une bonne exécution du travail s'il est sérieusement contrôlé.

Et ce n'est pas tout.... La route de Tananarive, comme on va le voir, est loin d'avoir cherché la ligne la plus courte puisqu'elle fait un vaste angle en utilisant une voie aquatique, laquelle s'expliquait dans l'origine de l'occupation, alors que le tracé ferré eût dû chercher à relier le plus directement possible la Capitale à son port d'attache, Tamatave. Au résumé, on a procédé par une suite d'étapes, et on continue, puisque l'on veut substituer à la voie aquatique la voie ferrée en poursuivant le chemin de fer au long de la côte jusqu'à Tamatave même, au lieu son estuaire, présente une barre difficile et dangereuse à franchir, comme la plupart, du reste, de ces fleuves de la côte Est, sans compter que les navires sont obligés, par conséquent, de mouiller sur une rade foraine de plus ou moins bonne tenue. On voit par là combien le port d'Andevoranto laisse à désirer. Aussi songea-t-on à trouver un autre point de la côte, le plus rapproché possible, pour obvier à ces inconvénients. Tamatave se trouva tout désigné par sa rade, que des récifs de coraux couvrent d'une certaine protection contre les assauts du large.

Les efforts se portèrent donc de ce côté, et on chercha à aménager la ville, en prévision de son développement futur; c'est ainsi qu'une ville de quelque importance fut tracée sur le terrain, mais il ne semble pas qu'elle ait répondu à l'espoir qu'on avait fondé sur elle, puisqu'au lieu de s'agrandir, elle a des tendances très marquées à diminuer; et il suffit de rappeler qu'elle n'a vu que décroître sa population en ces dernières années, à tel point qu'elle ne compte guère, avec ses quelques milliers d'habitants, que le

quart de la population qu'elle a possédée un instant. C'est assez dire que la situation n'est guère prospère.

Quant au port de Tamatave, ou plutôt à sa rade, elle laisse encore parfois fortement à désirer. Pour faciliter les opérations commerciales, on a bien construit un warf; malheureusement, il est loin de rendre les services qu'on en attendait, car avec le ressac, les navires ne peuvent l'accoster sans danger d'avarie ou de dommage pour le warf lui-même. Il a donc fallu renoncer à s'en servir directement; on l'utilise, dans une certaine mesure, pour l'accostage des chalands, mettant à profit ses grues et ses magasins; bref, c'est un accessoire de batelage.

Tamatave se prolonge sur une petite presqu'île qu'il est fort regrettable qu'on n'ait pas songé à aménager en promenade publique, car elle est verdoyante et meublée de beaux arbres; on en aurait pu faire un délicieux jardin, bénéficiant des brises de la mer et qu'aurait encerclé une chaussée qui eût été très appréciée Cette pointe, sablonneuse, comme le sol de la ville, au surplus, est la pointe Hastie. C'est là qu'a été construite la gare, point de départ de la voie dite des Pangalanes, voie qui a été créée pour lier la route de Tananarive au port de Tamatave.

La côte Est de Madagascar offre cette particularité, qu'on retrouve ailleurs, au reste, d'être munie, parallèlement au rivage et tout à fait à proximité par endroits, n'en étant séparée que par des dunes de sable, d'un chapelet de lacs et étangs, communiquant pour certains entre eux, ou reliés à des cours d'eau. C'est cette disposition toute spéciale que l'on résolut d'utiliser, complétant au besoin l'œuvre de la nature, en approfondissant certains passages insuffisants, en unissant par endroits des lacs, en creusant les seuils qui les séparaient; et il est trois de ces canaux ou pangalanes principaux, d'où est venu à cette voie aquatique le surnom de Canal des Pangalanes.

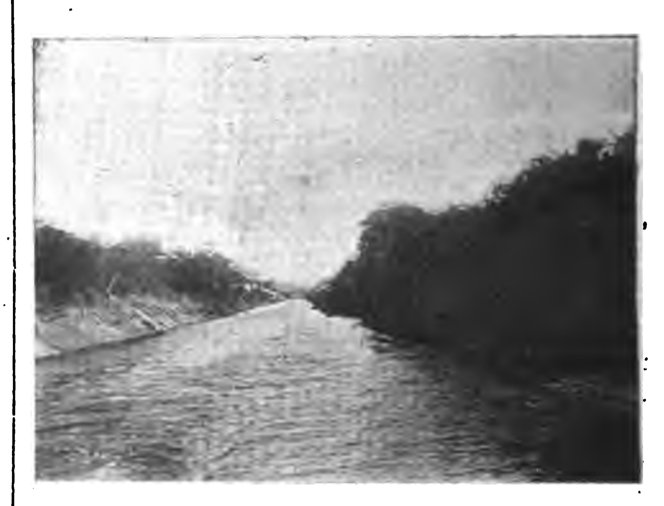
Ce fut l'œuvre d'une Société privée jouissant d'un privilège, qui ne semble pas avoir enrichi ses actionnaires, jusqu'ici du moins, malgré les soins qu'elle a apportés à assurer le service. Mais, comme dit le proverbe : Là où il n'y a rien, le roi lui-même perd ses droits ! C'est qu'en effet, le trafic n'a pas répondu aux espérances, comme on le verra plus loin.

Mais pour atteindre la voie fluviale indiquée, il fallut avoir recours à un petit chemin de fer, long de 12 kilomètres, destiné à relier la ville à la rivière d'Ivondro, point de départ du canal. C'est donc à la pointe Hastie qu'est la tête de ligne de ce petit tronçon ferré.

A Ivondro, près de l'estuaire de la rivière de ce nom, se trouvent concentrés les ateliers, magasins, chantiers de la Compagnie, qui est suffisamment bien outillée, possédant un petit matériel en locomotives et wagons, et une dizaine de bateaux, chaloupes à hélice ou à roue, sans parler des chalands de diverses dimensions, de telle sorte qu'elle est en état de satisfaire aux besoins du présent. En marche moyenne, les bateaux mettent une douzaine d'heures à franchir les 146 kilomètres séparant Ivondro de Brickaville, la tête de ligne actuelle, et pour longtemps encore sans doute, du chemin de fer de Tananarive.

C'est cet accès aux hauts plateaux, cette voie de pénétration dans la grande île malgache, que nous voulons faire connaître plus en détail et nous nous permettrons tout simplement d'avoir recours à la description que nous en avons notée nous-même en cours de route lors d'une visite récente à Madagascar.

Convenablement installé sur le pont, à l'abri, nous pourrons, du reste, considérer le paysage plus varié encore qu'on serait tenté de le supposer, bien qu'à la longue pour les voyageurs dénués de sentiments artistiques il puisse y avoir quelque monotonie d'aspect, il faut bien le reconnaître. Bientôt la gare et l'appontement d'Ivondro disparaissent et le bateau suit d'abord le fleuve pour gagner un premier lac, à l'entrée duquel on franchit une sorte de barrage en zig-zag, pêcherie installée par les indigènes; on en rencontre au surplus quelques autres en cours de route. Ces lacs que l'on va traverser, en tout ou partie, sont plus ou moins vastes, ainsi qu'on peut en juger d'après la carte; ils sont aussi de profondeurs très variées et par endroits il a fallu les canaliser. La surface de leurs eaux n'est pas toujours d'une reposante placidité, car parfois elle est réellement agitée, au point d'éclabousser le pont du bateau et d'incommoder des passagers, ainsi que nous en avons été témoin. Le paysage, plutôt plat, est verdoyant et agrémenté par des silhouettes plus ou moins lointaines de collines, voire même de montagnes. Après le grand lac Nossi-Vé, aux vastes horizons, viennent ceux de Zanakingetra et de Sarobahina. On rencontre au delà le premier pangalane, tranchée ouverte sur une dizaine de mètres de largeur et à peu près autant de profondeur, ménageant près de 3 mètres de fond. Le bateau fait escale pour prendre le bois nécessaire à l'alimentation du foyer de la machine, aux lieu et place du charbon ; le bois au reste ne manque pas, mais peut-être faudra-t-il aller le chercher un peu loin dans l'avenir, sans compter qu'il est peut-être fâcheux de brûler certaines essences susceptibles d'être employées à meilleur usage. Il est des passages qui ne sont pas dénués d'intérêt au point de vue paysage, comme ce canal naturel agrémenté de nénuphars aux



LE CANAL DES PANGALANES

jolies couleurs et bordé de végétation, que l'on suit après le lac Tampina.

Les villages sont bien disséminés sur le parcours et c'est à peine si on les soupçonne dans la verdure qui souvent les cache aux regards. Le lac Ampitabé, le plus creux de tous, franchi, on rencontre le deuxième pangalane : Ampanotsamaizina, après lequel s'étend encore le lac Rasoabé. Et avant d'atteindre le troisième pangalane : Andavakimenarana, situé à plus de 100 kilomètres d'Ivondro, le bateau suit une sorte de canal coulant au milieu de palétuviers, rafias et plantes surtout aquatiques, d'un curieux aspect ; c'est là parfois que se montre quelque dos ou quelque museau effilé de caïman, car on



n'ignore pas que ce vilain saurien abonde à Madagascar.

Enfin, au 120e kilomètre, une suite de maisons et de paillottes apparaissent dans la verdure : c'est Andevoranto, petite ville commerciale, plutôt déchue, située presqu'à l'embouchure de la Vohitra que l'on remonte pendant quelques heures pour atteindre Brickaville. La nuit est généralement venue lorsque l'on débarque, mais on a encore la bonne fortune de trouver un gîte, plutôt médiocre, il est vrai.

Et maintenant jetons également un coup d'œil sur le chemin de fer qui permettra bientôt d'atteindre Tananarive, sans autre transbordement. Lors de notre passage il fallait encore avoir recours à l'automobile qui correspondait avec le train et amenait le soir même, plus ou moins tardivement, à la capitale.

Nous avons dit plus haut le coût onéreux de cette ligne et sa raison d'être ; aussi nous n'y reviendrons pas, mais nous voulons ajouter quelques mots sur la région traversée et donner comme une rapide esquisse du paysage ; il en vaut au reste la peine.

Le point de départ du chemin de fer d'abord créé à Aniverano a dû être reporté plus bas, à Brickaville, les bateaux ayant trop de difficultés à remonter la rivière au delà de cet endroit. A Brickaville, on trouve donc un modeste hôtel-buffet aménagé par les soins du chemin de fer, et on a ingénieusement installé une sorte de petit Decauville à bras d'homme pour faciliter aux voyageurs et au transport de leurs bagages les courts trajets entre l'appontement, la gare et l'hôtel.

La première partie du parcours ferré entre Brickaville et Aniverano est de 16 kilomètres. La ligne suit la rivière sur la rive droite. A Aniverano, se trouvent les ateliers et le dépôt principal du matériel ; ce dernier comprend des locomotives de 30, 50, 80 et même 100 tonnes, quelques wagons à voyageurs (et certains sont aménagés d'une façon confortable et appropriée au climat), plus quelques douzaines de wagons à bagages et plateformes à marchandises. La voie est de 1 mètre d'écartement et établie sur traverses en bois. La vitesse moyenne des trains est de 25 à 30 kilomètres à l'heure. Des gares en maçonnerie exhaussées du sol s'élèvent de distance en distance, à intervalles irréguliers ; elles sont, pour certaines, flanquées de hangars à marchandises.

La ligne ferrée suit le cours torrentueux de la Vohitra pendant une centaine de kilomètres, montant capricieusement à travers une région accidentée mais verdoyante, et épousant les courbes multiples que la rivière décrit pittoresquement. La physionomie du paysage change peu au résumé ; cependant, le torrent varie ses aspects, tantôt coulant paisiblement, comme pour se reposer des courses folles auxquelles il se livre par moments, bondissant, écumant au milieu des roches, dans le fracas des chutes et rapides ; parfois se glissant furtivement dans des sortes de chenaux comme taillés dans le roc. Ces chutes sont parfois de vraies cascades, d'aspect même imposant, comme celle de Farariana. A certains passages, une véritable muraille de bambous borde la rivière ; des arbres l'encadrent, se reflétant dans ses eaux reposées ; des bananiers se remarquent, par endroits, en quantité, au sein de cette exubérante végétation qui garnit les rives et les flancs des coteaux eux-mêmes, souvent de la base au sommet.

Et la voie se poursuit, la plupart du temps en corniche, franchissant parfois des ravins, longeant des précipices, entaillée par endroits dans la terre rouge ou même dans le roc à vif. Des villages se montrent, mais plutôt rarement, et généralement perchés sur quelque promontoire ou accrochés aux flancs de la montagne ; auprès d'eux s'étendent, plus ou moins vastes, des plantations et des rizières munies de cabanes où se tiennent les gardiens chargés de veiller sur la récolte et d'effrayer les oiseaux maraudeurs. Des stations s'espacent donc, portant, pour certaines, les noms d'officiers morts à la peine, comme Gérard, Junk, Rogez, Périnet ; mais à côté de ces victimes du devoir, que de malheureux ont succombé au cours de ces travaux ! C'est par milliers que périrent les ouvriers malgaches, et en telle quantité, paraît-il, qu'on n'ose en dire le nombre. Sur le parcours, en



UNE GARE DU CHEMIN DE FER

dehors des tranchées, remblais, petits ponts ou viaducs, il n'y a, en effet, comme véritables travaux d'art un peu importants, que quelques tunnels, dont le plus long est celui de Vongo-Vongo, situé vers le cinquantième kilomètre et établi pour éviter une boucle de la rivière.

La montée s'accentue plus ou moins, et vers le quatre-vingt-dixième kilomètre on atteint la cote de 500 mètres. On quitte alors la vallée de la Vohitra pour remonter celle de la Sabantandra, son affluent, un torrent plus ou moins enfoui aussi dans la verdure, car dès le soixante-quinzième kilomètre on a pénétré dans la zone forestière, avec ses arbres à haute tige auxquels pendent, comme des voiles, les souples lianes, tandis que leur tronc s'orne de parasites, orchidées aux fleurs étrangement fantaisistes. Sous le sombre couvert de la forêt se faufilait jadis le sentier malgache, aujourd'hui à peu près abandonné ; singes et sangliers, ainsi que des oiseaux, pigeons ramiers, colombes, étaient jadis les seuls hôtes de ces solitudes, où résonne aujourd'hui la hache du bûcheron, où retentit le sifflet strident de la locomotive... C'est là le progrès, la civilisation en marche.

Cette rivière de la Sabantandra a aussi ses caprices : elle coule plus ou moins rapide, bondit parfois en des sauts plus ou moins hauts, comme à la chute de Koma. A Ambatovola, on est à 600 mètres d'altitude. La forêt garnit toujours les hauteurs avec ses arbres à tronc clair et à tête en panache arrondi émergeant d'une brousse plus ou moins épaisse. Et la voie atteint ainsi, à plus de 1.000 mètres d'altitude, le col de Tangaine, pour redescendre ensuite légèrement. C'est au cent cinquantième kilomètre qu'a lieu l'arrêt pour déjeuner, à Moramanga, où se croisent d'ordinaire les trains montant et descendant.

On traverse alors un paysage triste et désolé, au

sol plus ou moins marécageux, région malsaine où l'on pourrait peut-être, après des travaux de drainage, tenter la culture ou pratiquer l'élevage. A l'horizon apparaissent alors les premiers degrés des plateaux de l'Emyrne, en descendant un peu pour franchir, sur un pont de fer, dont la construction a été délicate, le Mangoro, le fleuve le plus important du versant Est, long d'une centaine de lieues et qui vient du grand lac Alaotra. Bientôt après, on est à Anjiro, où stationnent les automobiles en correspondance avec le train ; ces voitures sont de longs chars à bancs à douze places. D'autres sortes de fourgons sont affectés au transport des bagages et au service de la poste. Les chauffeurs-conducteurs mènent généralement bien, et les accidents sont rares; on n'en dirait peut-être pas autant des pannes, mais la plupart du temps la réparation est vite faite fort heureusement.

Le chemin de fer, à partir d'Anjiro, terminus lors de notre passage, a donné lieu à des travaux d'art spéciaux et coûteux, car il doit grimper environ 200 mètres pour atteindre les plateaux de l'Emyrne, en s'accrochant aux flancs de la montagne de l'Angave, pour se glisser ensuite par la gorge de la Mandraka, voie suivie par la route, passage fort pittoresque au surplus, car on longe des précipices au-dessus du torrent qui bondit en mugissant, et les tournants brusques, où la voiture a tout juste la place de virer, sont bien faits pour émotionner les voyageurs craintifs, sans compter qu'aux difficultés de la route s'ajoute la rencontre plus ou moins inopportune de charrettes à l'attelage parfois rétif et conduit par un charretier plus ou moins maladroit, négligeant ou entêté. Ce sont encore des pousse-pousse ou des filanzanes que l'on croise ou dépasse, des porteurs de toutes sortes avec leur fardeau en équilibre sur l'épaule. Quelques rares villages s'échelonnent sur le chemin avec leurs paillotes aux toits noircis par la fumée, car les cheminées sont inconnues, et cependant on voit là des échoppes, des boutiquettes, sortes de petites épiceries tenues par des Chinois.

Puis on circule sur les plateaux dénudés, d'aspect moins accidenté, avec des horizons lointains; dans les plis de terrain s'étagent des rizières tandis qu'une herbe rasée couvre en général le sol.

Entre autres arrêts de brève durée, l'automobile stoppe à Mandjakandriana, ancien gîte d'étape, ayant perdu aujourd'hui de son intérêt. Au delà, vers le deux cent trentième kilomètre la route passe un tunnel sous le col de Tanifotsy, tunnel construit suivant les ordres du général Gallieni et que doit emprunter le chemin de fer. Des villages s'espacent, mais plus rapprochés, au fur et à mesure qu'on avance. Une douzaine de kilomètres avant d'atteindre Tananarive, on passe devant une brasserie installée près d'une chute d'eau.

Enfin la capitale apparaît à l'horizon avec ses maisons entassées au pied du Rova qui couronne le rocher. La voie ferrée doit faire un long détour, passant par la vallée de l'Ikopa, avant d'atteindre la ville pour aller aboutir à un vaste terrain, dépendance, en quelque sorte, du marché, et où doit être construite la gare centrale. La ligne comptera ainsi deux cent soixante kilomètres lorsqu'elle sera achevée.

Quant à la construction de la prolongation du chemin de fer vers la côte, ce sera plus de cent cinquante kilomètres de voie à établir, qu'on choisisse un tracé ou l'autre des deux auxquels il a été fait allusion plus haut. Mais sans mettre en avant les difficultés onéreuses que son établissement nécessitera, on peut dire qu'il n'est pas près d'être construit, car le besoin immédiat ne s'en fait pas sentir.

En ce qui concerne le mouvement du port de Tamatave, pour donner une idée de l'importance commerciale de ce point de côte et par suite du trafic du chemin de fer, nous ne saurions mieux faire que de citer les chiffres que procure la statistique officielle de la navigation dans les colonies françaises pour l'année 1906, la dernière que nous ayons pu consulter.

Tamatave y figure avec un mouvement général de 344 bateaux représentant un tonnage de 224.538 tonnes pour les entrées et 341 bateaux avec 223.277 tonnes pour les sorties, soit un commerce total de 29 millions de francs, répartis assez également. Les navires français ont été au nombre de 459, tant à l'entrée qu'à la sortie, c'est-à-dire le double des étrangers qui se sont montés à 226 seulement. Il n'est pas besoin d'ajouter que le tonnage français représente la plus grande part du tonnage général, car les pavillons étrangers ne sont guère représentés que par des petits voiliers surtout, les grosses unités étant fort rares. La majeure partie de la valeur des marchandises débarquées et embarquées appartient à la France et absorbe environ 26.000.000 de francs sur le total général.

Ce sont les Messageries Maritimes auxquelles appartient la plus grosse part avec leur service bi-mensuel dans les deux sens. La Compagnie havraise péninsulaire se montre aussi plus fréquemment. Enfin il faut observer que les fournitures pour la construction de la voie ferrée jouent un rôle considérable dans le tonnage et qu'il y a là un état transitoire sur lequel on ne saurait se baser pour apprécier le véritable mouvement commercial.

De plus, toutes les marchandises débarquées à Tamatave ne montent pas jusqu'à Tananarive, de même que toutes celles qui sortent du port ne descendent pas de la capitale, mais il y aurait là des distinctions difficiles à établir et pour lesquelles nous manquons d'éléments sérieux.

EUGÈNE GALLOIS.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

II

Une étude sur la situation financière de l'Afrique Occidentale Française serait incomplète si, après avoir consacré quelques développements aux dépenses et aux recettes ordinaires, elle laissait de côté les dépenses et les crédits extraordinaires. Pour faciliter la mise en valeur de pays neufs, comme nos colonies de l'Afrique occidentale, il est indispensable de créer un outillage économique approprié. Ce qui suppose l'exécution de grands travaux publics. De tels travaux ne peuvent être entrepris sur les fonds ordinaires des budgets. Il n'y a pas d'exemple qu'il en ait été autrement. Si le Dahomey a pu commencer en 1899 sur les crédits de son budget local les travaux d'infrastructure du chemin de fer de Cotonou au Niger, il aurait fatalement été amené à chercher des ressources extraordinaires pour le paiement de la superstructure et du matériel roulant à la Compagnie concessionnaire ou pour

l'exécution de la formule d'exploitation. C'est à des ressources extraordinaires que le Sénégal avait eu recours en 1892, pour exécuter certains travaux, et un décret du 21 novembre l'avait autorisé à contracter un emprunt de 5 millions. Il en fut de même en Guinée, lorsqu'a été décidée la construction du premier tronçon du chemin de fer de Conakry au Niger, et la colonie emprunta une première fois 8 millions (décret du 14 août 1899) et une seconde fois 4 millions (décret du 22 mai 1901). La construction de la ligne de Kayes au Niger a été achevée au moyen de fonds extraordinaires, qu'il s'agisse de subventions de l'Etat, d'un emprunt de la colonie ou d'avances remboursables faites par le Trésor ou la caisse de Dépôts et Consignations: opérations qui constituent de véritables emprunts sous une forme spéciale.

Dès qu'il s'agit d'entreprendre des travaux de longue haleine, les colonies sont infailliblement amenées à se créer des ressources extraordinaires en faisant appel au crédit public. Lorsque le gouvernement général a établi le vaste programme des travaux indispensables au développement économique de l'Afrique Occidentale, il a demandé de contracter deux emprunts de 65 et de 100 millions, auxquels les lois des 5 juillet 1903 et 22 janvier 1907 ont accordé la garantie de l'Etat. L'emprunt de 65 millions a été entièrement réalisé en deux portions de 40 (décret au 23 juillet 1903) et de 25 millions (décret du 17 septembre 1905); celui de 100 millions est fortement entamé par une première émission de 40 millions (décret du 30 janvier 1907) et une seconde de 30 millions qui va avoir lieu très prochainement. Une troisième devra suivre dans un délai qui ne peut être éloigné. De sorte, qu'avant peu, la dette publique de l'Afrique occidentale atteindra 165 millions et son budget général aura à prévoir les crédits nécessaires à l'amortissement et au paiement des arrérages de cette somme.

Il convient de se demander d'abord à quels besoins sont affectés les fonds provenant des emprunts, autrement dit quelle est leur répartition, puis quelles sont les sommes qui ont été engagées suivant les formes réglementaires et dans les limites tracées par les lois des 5 juillet 1903 et 22 janvier 1907.

***

Les crédits alloués en 1903 (65 millions) se rapportaient, pour reprendre les termes de la loi, du 5 juillet, aux travaux suivants:

	Francs
Travaux d'assainissement	5.450.000
Travaux d'aménagement des ports et amélioration des voies navigables	12.600.000
Travaux d'ouverture de voies de pénétration	32.500.000
Remboursement d'emprunts antérieurs (Sénégal-Guinée)	14.302.715
A valoir	147.285
Total	65.000.000

L'emprunt de 100 millions (1907) se répartissait ainsi:

	Francs
Aménagement des ports et des voies navigables (y compris 1.500.000 francs de travaux pour l'assainissement de Dakar)	11.050.000
Ouverture de voies de pénétration	78.500.000
Assistance médicale indigène	3.000.000
Constructions militaires	5.000 000
Lignes télégraphiques	2.000.000
A valoir	450.000
Total	100.000.000

Ces tableaux sommaires donneraient une idée incomplète et même inexacte de l'affectation des crédits d'emprunts s'ils n'étaient complétés par des indications plus détaillées.

C'est ainsi que les travaux d'assainissement, prévus pour 5.450.000 francs dans l'emprunt de 1903, absorbent en réalité 6.950.000 francs en raison d'un crédit de 1.500.000 francs inscrit dans l'emprunt de 1907 à ce titre pour le port de Dakar. A l'aménagement des ports, ont été affectés non seulement les 12.600.000 francs (dont 10 millions pour Dakar) qui figurent sous cette rubrique, mais encore 1.600.000 francs pris sur le crédit « chemin de fer et port de la Côte d'Ivoire » pour le percement du canal faisant communiquer la lagune intérieure et la mer à Port-Bouet. En 1907, Dakar bénéficia d'une somme totale de 3.250.000 francs, les ports de la Côte d'Ivoire de 3 millions, le balisage de certaines rivières comportaient 800.000 francs et les installations à la baie du Levrier 500.000 francs, en tout 21.750.000 francs. L'amélioration des fleuves Sénégal et Niger a été prévue pour 5 millions en 1903 et 2 millions en 1907. A l'article chemins de fer de pénétration, on relève en 1903, 27 millions suivant la répartition de la loi du 5 juillet. En réalité, le premier emprunt a affecté aux voies ferrées 17 millions au chemin de fer de la Guinée; 8.400.000 francs (10 millions de la loi desquels il faut retrancher 1.600.000 francs pour Port-Bouet) pour la ligne de la Côte d'Ivoire; 500.000 francs aux études du Thies-Kayes et enfin 11.648.053 fr. remboursés à la Caisse des dépôts au titre de la Guinée. C'est donc 37.548.053 francs qui ont été consacrés aux lignes ferrées. A cet égard, la loi du 22 janvier 1907 est plus claire et a réuni sous une même division tout ce qui se rapportait au chemin de fer: 78.500.000 francs. L'ensemble des crédits affectés aux chemins de fer est donc de 116.048.053 francs. Il en est de même pour l'assistance médicale, 3 millions, les constructions militaires, 5 millions, les lignes télégraphiques, 2 millions.

En résumé, les fonds d'emprunts ont été affectés aux sept objets suivants :

	Francs
a) Assainissement	6.950.000
b) Aménagement des ports	21.750.000
c) Améliorations des voies navigables	7.000.000

d) Chemins de fer	116.048.053
e) Assistance médicale	3.000.000
f) Constructions militaires	5.000.000
g) Lignes télégraphiques	2.000.000
Remboursement de l'emprunt du Sénégal contracté en 1892 (2.654.662 fr.) et dépenses diverses	3.251.947
Total	165.000.000

En reprenant un à un les six premiers de ces titres, on verra à quels travaux ont été affectés les crédits qui leur ont été alloués.

a) Les travaux d'assainissement n'ont été prévus que pour la colonie du Sénégal qui fut si terriblement ravagée à différentes reprises par la fièvre jaune, notamment en 1900. En tenant compte des données nouvelles de la science, on a pris des dispositions pour combler et assécher des marais et pour construire des égouts à Saint-Louis, Rufisque et Dakar. Le comblement des marécages a été estimé à 810.000 francs à Saint-Louis, 800.000 francs à Rufisque, 2.740.000 francs à Dakar et l'établissement des égouts : 350.000 francs à Saint-Louis, 620.000 francs à Rufisque, 1.630.000 francs à Dakar ; sommes qui, ajoutées les unes aux autres, donnent bien le total de 6.950.000 francs. Ces différents travaux, sauf toutefois à Saint-Louis, sont presque achevés. L'état sanitaire s'est heureusement ressenti des mesures prises. La ville de Dakar, en particulier, sur le territoire de laquelle ont été employés les crédits les plus importants (4.370.000 francs sur 6.950.000 francs) voit sa réputation d'insalubrité disparaître. Elle est d'ailleurs dotée d'un réseau d'égouts comparable à ceux des grandes villes de France.

b) C'est encore Dakar qui a bénéficié de la plus grosse part dans la répartition des sommes inscrites pour l'aménagement des ports puisque sur 21.750.000 fr., il absorbe 13.250.000 fr. Cet effort financier sur un seul point est d'ailleurs parfaitement justifié. Sa position géographique à l'extrémité de la presqu'île du cap Vert, sa rade très sûre où ne se fait pas sentir la « barre » désignaient Dakar, non seulement comme le grand port de l'Afrique Occidentale, mais encore comme point de relâche des paquebots allant plus loin sur la côte Ouest ou se dirigeant vers l'Amérique du Sud. Les travaux entrepris comprenaient : « la construction de deux môles de 300 mètres de long et ayant respectivement 80 et 100 mètres de large, ainsi que de quais reliant ces môles d'une longueur totale de 2.063 mètres dont 723 à 8 mètres de profondeur et 1.310 à 6 m. 50; le remblaiement d'importantes étendues de terrain derrière ces môles qui permettraient de gagner sur la mer de vastes terre-pleins (21 hectares); le dragage de deux grandes darses ayant l'une 8 mètres, l'autre 6 m. 50 de profondeur minima par les plus basses mers; enfin la construction d'ouvrages accessoires, appontements, hangars, magasins, canalisation d'eau », distribution d'énergie électrique. Ces travaux sont sur le point d'être achevés et Dakar ne tardera pas à devenir un grand port de commerce et de guerre pourvu d'un outillage moderne perfectionné. Son trafic augmente d'ailleurs dans de fortes proportions (77.223 tonnes en 1900, 104.429 tonnes en 1903 et 260.448 tonnes en 1907) et il est à prévoir qu'il se développera encore dans la suite. Lorsque les travaux du port de commerce et du port de guerre, point d'appui de la flotte, seront terminés, les importations de matériaux diminueront très certainement, mais à cette époque le chemin de fer du Baol amènera vers Dakar de grosses quantités d'arachides qui compenseront largement cette perte de tonnage.

Le crédit de 2.100.000 francs prévu pour Saint-Louis est principalement destiné à la réfection des quais, il est à peine entamé à l'heure actuelle. Les 500.000 francs affectés à Rufisque permettront la consolidation de deux wharfs et la création d'un nouvel appontement.

A la Côte d'Ivoire, on avait projeté de relier la rade de Port-Bouet à la lagune et aux appontements d'Abidjan, point de départ du chemin de fer, en un mot de faire communiquer la future voie ferrée avec la voie maritime, et l'on estima à 1.600.000 francs les travaux d'essais : en outre, 3 millions furent prévus en 1907. Il n'est pas possible actuellement de savoir quand et dans quelles conditions les travaux commencés seront continués. Le reste des crédits de la rubrique : aménagement des ports, comporte deux sommes, la première de 500.000 francs pour les installations de la baie du Levrier où de très intéressants essais de pêcheries industrielles qui paraissent en voie de réussite ont été tentés, la seconde de 800.000 francs pour dragages et balisages sur divers points, notamment en Casamance.

c) Mais des crédits plus importants ont été affectés à l'amélioration des deux grandes voies navigables, le Sénégal et le Niger : 5.000.000 fr. en 1903, 2.000.000 francs en 1907, en tout 7 millions qui sont loin d'être dépensés. Deux missions hydrographiques, confiées aux lieutenants de vaisseau Mazerean pour le Sénégal, le Blevec, puis Millot pour le Niger, ont établi des cartes détaillées. Sur le Sénégal, on a construit des balisages, abaissé les seuils de Tood et de Kermour, dragué les barrages de Mafou et de Serpoli. On poursuit actuellement l'abaissement des seuils rocheux et autant que possible des seuils mobiles dans le cours moyen du fleuve. « Quant à l'amélioration de la navigabilité dans la partie supérieure, dit un rapport officiel (1), elle semble ne pouvoir résulter que de l'augmentation du débit du fleuve aux époques de basses eaux, et l'on examine la possibilité d'établissement de barrages devant constituer dans la partie haute de vastes réservoirs. » Sur le Niger, en dehors de la confection de levés hydrographiques, on a terminé le balisage entre Koulikoro et Sérika (50 kilomètres); des « fascinages » sont actuellement en voie d'achèvement de Segou à Sansan-

(1) Compte rendu de l'emploi des fonds d'emprunt en Afrique Occidentale. Gorée. Imprimerie du gouvernement. 1908.



ding, de manière à régulariser le chenal entre ces points.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le Sénégal tout au moins ne constituera jamais qu'une voie de communication imparfaite et qui deviendra d'autant plus insuffisante que le Soudan développera ses productions. Déjà on a songé à y remédier par une voie ferrée.

d) C'est aux chemins de fer, d'ailleurs, et avec juste raison, qu'on a donné la part la plus importante sur les programmes de 1903 et dans celui de 1907 qui était le complément du premier, puisque sur 165 millions 116 leur sont réservés. Dans le discours qu'il prononça à l'ouverture de la session extraordinaire du Conseil du gouvernement de mai 1906, au cours de laquelle fut adopté par cette assemblée le projet d'emprunt de 100 millions, M. Roume, définissant l'objet de la politique de la France en ces régions, s'exprimait ainsi : « Cet objet, c'est l'ouverture à la civilisation de cette vaste partie du continent africain qui est échue en partage à la France et que sa configuration physique avait jusqu'à présent maintenue dans la barbarie primitive. La cause profonde de cette stagnation si prolongée est bien en effet celle-là : les déserts du Sahara, au Nord, les rivages inhospitaliers de la mer, à l'Ouest et au Sud, l'épais rideau de forêt équatoriale, séparent ces régions du reste du monde et ont formé jusqu'à présent des obstacles presque insurmontables à l'action civilisatrice extérieure. A l'intérieur même, la pénurie et la précarité des moyens de communication sont aussi complètes ; les fleuves encombrés de rapides ne permettent qu'une circulation irrégulière et insuffisante, et ce n'est qu'autour du grand bief navigable du Moyen-Niger que des centres relativement importants de civilisation ont pu, à diverses reprises, être ébauchés. Ces vastes contrées hermétiquement fermées par la nature, les ressources de la science et des capitaux modernes nous permettent maintenant de les ouvrir, en aménageant les rares points d'accès maritime naturels, en corrigeant, là où cela est possible, les défectuosités des voies navigables, *mais surtout en créant des voies artificielles de pénétration, les chemins de fer*.

« Certes, tout a été dit sur l'utilité, sur la nécessité de l'établissement des voies ferrées comme condition indispensable, dans la période moderne, du développement économique d'un pays, et nous n'avons pas la prétention de rien découvrir à ce sujet; mais ce qui caractérise la situation de l'Afrique Occidentale à ce point de vue, c'est que, tandis que dans la plupart des autres pays un état de civilisation, souvent même des plus avancés, a pu s'établir indépendamment de la création de chemins de fer, chez nous, à raison des conditions toutes spéciales que je viens de rappeler, *aucun progrès notable, dans une direction quelconque, ne peut être obtenu sans cette création*. »

L'exemple de la ligne de Dakar à Saint-Louis fournissait le meilleur exemple pratique sur lequel pouvait s'appuyer le programme d'action politique et économique si heureusement tracé dans les lignes qui précèdent. Inaugurée le 6 juillet 1885, cette ligne, longue de 265 kilomètres, a donné des bénéfices suffisants pour permettre à la Compagnie concessionnaire de commencer, depuis 1900, après moins de vingt années d'exploitation, le remboursement des avances faites par l'Etat. L'exportation des produits de la région traversée par la voie « qui ne dépassait pas 5 à 6.000 tonnes est plus que décuplée, des agglomérations prospères se sont formées auprès des principales stations, là où les cavaliers du damel du Cayor et du teigne du Baol pressuraient les populations et rançonnaient les caravanes » (1). De tels résultats étaient bien faits pour inciter le gouvernement général à demander des crédits extraordinaires pour la construction de chemins de fer. Les 116 millions consacrés aux voies de pénétration sont répartis entre les chemins de fer de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, de Thies à Kayes, et du Dahomey.

A elle seule, la ligne de Conakry à Kouroussa, sur le Niger, absorbe 58.648.053 fr., dont 11.648.053 fr. ont servi au remboursement anticipé des emprunts de la Guinée de 1899 et 1901 et aux frais de l'établissement de la première section (kilomètre 148) : les 47 autres millions devant suffire à conduire le rail jusqu'au Niger. Commencée en juillet 1900, la première section de Conakry à Kindia était terminée le 1er juin 1904 ; elle avait coûté 14.350.000 francs, soit environ 96.000 francs le kilomètre. La deuxième section de Kindia au col de la Koumii, à laquelle 17 millions avaient été affectés, a été inaugurée en janvier 1908. A l'heure actuelle, la ligne est en exploitation jusqu'à la gare de Mamou (au kilomètre 296). La construction est entreprise en même temps aux deux extrémités de la ligne, à Kouroussa, son point terminus, et au col de la Koumii. Les chantiers qui ont pris les travaux au Niger ont conduit la plate-forme, sur laquelle aucun rail n'est encore placé, à 79 kilomètres en avant du grand fleuve. De l'autre côté, l'infrastructure avec voie posée atteint le kilomètre 340, 44 kilomètres après Mamou. Sur les 589 kilomètres que doit franchir la ligne (589 — 296 + 44 + 79), 170 restent à construire. Suivant les prévisions de M. le Directeur Salesses, les deux chantiers se rejoindront vers le kilomètre 420 et la locomotive arrivera au Niger à la fin de l'année prochaine ou au début de 1910. 30 millions ont été prévus pour cette troisième section du col de la Koumii à Kouroussa.

Entrepris seulement en janvier 1904, le chemin de fer de la Côte d'Ivoire, qui doit relier la partie côtière de la colonie aux savanes soudanaises que l'épaisse forêt équatoriale sépare du littoral, est naturellement beaucoup moins avancé. Pour le chemin de fer, les emprunts de 1903 et 1907 avaient inscrit 30.400.000 francs (8.400.000 + 22.000,000). Avec une partie de ces crédits, la voie a été menée

(1) Discours du gouverneur général Roume à la session du Conseil du gouvernement de 1903.



jusqu'à l'Agnéby; elle est exploitée ainsi sur une distance de 82 kilomètres. Les travaux ont été poussés plus avant et des crédits ont été ouverts pour l'aménagement de la plate-forme jusqu'au kilomètre 180 la construction d'un pont sur la rivière N'zi et l'établissement de 75 kilomètres au delà de cette rivière. Mais les difficultés techniques qui se sont produites pour l'exécution de la coupure de Port-Bouët vont retarder la marche de ce chemin de fer. Tant que la question du port intérieur, sur la lagune Ebrié, n'aura pas été définitivement résolue, il ne serait pas prudent de songer à pousser le rail plus avant, le chemin de fer n'ayant pas d'aboutissement direct à la côte. Une partie des 30 millions menace donc de rester sans emploi pendant un certain temps, alors que d'autres travaux urgents risquent d'être interrompus faute de crédits.

Au premier rang de ces travaux figure la ligne qui doit joindre le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis à celui de Kayes au Niger. Déjà, dans l'emprunt de 1903, une somme de 500.000 fr. avait été inscrite pour les études de ce chemin de fer. En 1907, 13 millions et demi ont été prévus pour amorcer la construction de cette ligne de Thies à N'Gahaye, de la ligne de Baol d'une part, avec une allocation de 10 millions et, d'autre part, de Kayes à Ambidédi, à laquelle 3.500.000 francs étaient consacrés. Mais la question s'était posée de savoir quelle direction prendrait la ligne à construire à partir de N'Gahaye. Deux solutions étaient en présence : le tracé Thies-Diourbel-N'Gahaye-Kayes-Ambidédi, et un autre tracé qui, après N'Gahaye, infléchirait la voie vers un point aussi rapproché que possible de Niger sur la ligne Kayes-Niger. Aussi, seule la section Thies-N'Gahaye (140 kilomètres) avait été adoptée *ne varietur*. Cette incertitude n'existe plus aujourd'hui ; le chemin de fer se dirigera vers Kayes. La première section est déjà suffisamment avancée pour qu'il ait été possible de songer à l'ouvrir en partie à l'exploitation à compter du 1er décembre prochain, et ce soin a été confié provisoirement à la Compagnie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. La faible somme affectée au Thies-Kayes ne permettrait pas de pousser assez loin la construction. Aussi, se rendant un compte exact de la situation, le gouverneur général Ponty a-t-il demandé l'autorisation, et le ministre des colonies a approuvé cette proposition, de reporter sur le chemin de fer de Thies à Kayes une partie des disponibilités de la ligne de la Côte d'Ivoire qui resteraient inemployées. Un projet de loi modificatif de la loi du 22 janvier 1907 va être incessamment soumis au Parlement pour reporter 5.600.000 francs sur le Thies-Kayes sans changer pour cela le total des sommes affectées aux chemins de fer. Le gouvernement général attache, à juste titre, un intérêt de premier ordre à l'établissement de cette ligne. Le jour où elle sera terminée, les riches régions du Soudan nigérien, le grenier de l'Afrique Occidentale, seront en communication constante et directe avec l'extérieur et le commerce (exportation comme importation) prendra un essor merveilleux. Des quantités de produits nouveaux pourront être exportées (plantes textiles, coton, arachides, bétail, peaux, laine, riz) et les facultés d'achat des indigènes augmentant, — les exportations ayant une incidence sur les importations, — le commerce soudanais présentera en quelque temps un développement considérable.

Bien avant même, quand la ligne sera exploitée sur une longueur suffisante, les exportations d'arachides doubleront certainement, comme le déclarait dernièrement M. le gouverneur général Ponty, et c'est à 300.000 tonnes qu'on peut évaluer la quantité de ces graines qui seront expédiées en Europe.

Il est à espérer que le Parlement, mis au courant de cette situation, ratifiera le projet de loi qui va lui être présenté.

Dans l'ensemble des fonds alloués à la construction des chemins de fer, celui du Dahomey a été doté de 13 millions sur lesquels 8.550.000 francs ont servi à amortir des bons du Trésor de l'Afrique Occidentale d'égale somme créés pour assurer le paiement à la Compagnie concessionnaire de ce qui lui était dû, en vertu de la convention du 24 août 1904. Il restait donc 4.450.000 francs pour la continuation des travaux jusqu'à Savé. Cette ligne, qui traverse presque constamment un pays riche en palmiers, en maïs et en coton, est exploitée sur 267 kilomètres (235 kilomètres de Cotonou à Agouagon et 32 kilomètres sur l'embranchement Pahou-Ouidah-Segboroué). Le tronçon d'Agouagon à Savé (25 kilomètres) ne tardera pas à être terminé.

L'ouverture au trafic de la ligne tout entière coïncidera avec un changement souhaitable dans les conditions de son exploitation. De toutes les voies ferrées de l'Afrique Occidentale, le chemin de fer du Dahomey est celui dont le rendement a été le moins brillant et, cependant, nous venons de l'indiquer, les régions qu'il dessert ne manquent pas de productions. Un abaissement des tarifs, comme il a été fait pour le maïs, une marche plus régulière des trains modifieront d'une manière heureuse cet état de choses. La fusion envisagée de la Compagnie française de chemins de fer au Dahomey et de la Compagnie des magasins et appontements du Dahomey, en simplifiant les opérations de transport et de transbordement des marchandises, ne peut qu'aider également, dans une large mesure, au développement du trafic de l'une et l'autre entreprise. Les tarifs pourront être habilement combinés pour attirer vers le port de Cotonou une grosse partie des exportations de la colonie qui lui échappent encore aujourd'hui dans une trop forte proportion. Il est permis d'espérer que, dans ces conditions, le trafic de la voie Cotonou-Savé ne sera pas inférieur à celui des autres lignes de l'Afrique Occidentale.

Si l'on tient compte des lignes antérieurement construites ou dont l'établissement a été assuré par des crédits autres que ceux provenant des emprunts, le réseau ferré de l'Afrique Occidentale atteint 150 kilomètres se décomposant ainsi :

	Kilomètres
Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis	265
Chemin de fer de Kayes à Koulikoro	555
Chemin de fer de la Guinée	296
Chemin de fer de la Côte-d'Ivoire	82
Chemin de fer du Dahomey-Cotonou-Savé	292
Chemin de fer dé Porto-Novo à Sakété	32
Chemin de fer Thies-Kayes	80
Total	1.570

Sur ces 335 kilomètres 1.570 construits sur les fonds des emprunts de 1903 et 1907 sont en exploitation :

	Kilomètres
Chemin de fer de la Guinée (du kil. 148 au kil. 296).	148
Chemin de fer de la Côte d'Ivoire (première section).	82
Chemin de fer du Dahomey (du kil. 267 au kil. 292).	25
Chemin de fer de Thies à Kayes	80
Total	335

Pour parfaire le programme tracé par ces emprunts, il reste, soit à construire, soit à mettre en exploitation :

	Kilomètres
Chemin de fer de la Guinée (du kil. 296 au kil. 589).	293
Chemin de fer de la Côte d'Ivoire (du kil. 82 au kil. 255).	173
Chemin de fer Thies-Kayes (section dite du Baol).	60
Total	526

Les emprunts de 1903 et 1907 ont donc permis à l'Afrique Occidentale d'ouvrir, dès maintenant au trafic, 335 nouveaux kilomètres et 861 (335 + 526) lorsque les fonds qui en proviennent seront épuisés.

e) « Parallèlement à l'œuvre de pénétration économique » l'administration s'est attachée à poursuivre l'organisation de l'assistance médicale, question primordiale dans ces régions peu peuplées, si souvent décimées par des épidémies (variole) ou des maladies (maladie du sommeil), et où l'homme constitue le capital le plus important. Aussi, voulant faire vite et bien, a-t-on inscrit 3 millions, dans l'emprunt de 1907, pour l'aménagement d'un grand hôpital à Bamako, l'agrandissement de l'hôpital colonial de Dakar, la création de groupes médicaux indigènes et de dispensaire 4 groupes et 1 dispensaires au Sénégal, 1 groupe et 1 dispensaire en Mauritanie, 2 groupes dans chacune des colonies du Haut-Sénégal et Niger, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey). Ces dépenses seront loin d'être improductives.

f) On ne saurait en dire autant des 5 millions prévus pour les constructions militaires dont la dépense incombe normalement à la métropole. Avec ces 5 millions, des casernements seront établis à Dakar, Hann, Rufisque, Thies, Conakry, Abidjan, Podor, Kayes, Kate, Bamako.

g) Enfin, 2 millions ont été affectés, dans un but surtout politique, à la construction d'une ligne télégraphique de 1.720 kilomètres, reliant Tombouctou, Bourem, Niamey, Zinder.

En résumé, le programme tracé par le gouvernement général comportait surtout une œuvre économique (amélioration des ports et des fleuves, ouverture de voies de pénétration et d'assainissement matériel, assainissement, assistance médicale). Sur les 165 millions que le gouvernement général a été autorisé à contracter, 135 sont ou vont être réalisés. Ils sont loin d'être employés et ne sont même pas complètement engagés. Les lois du 5 juillet 1903 et du 22 janvier 1907 spécifient (art. 2) que l'ouverture des travaux ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un décret. Il suffit donc de relever les différents actes de cette nature qui sont intervenus pour connaître d'une façon exacte quelles dépenses ont été engagées (1) sur chacun des deux emprunts :

Emprunt 1903.

Sur les 65 millions, le gouvernement général a été autorisé à engager les dépenses suivantes :

Décret du 6 novembre 1903. Coupure de Port-Bouet et chemin de fer de la Côte d'Ivoire jusqu'au kilomètre 79 (Ery-Makouguie)	6.850.000 fr.
Décret du 24 décembre 1903. Travaux d'assainissement au Sénégal	3.790.000 —
Décret du 24 décembre 1903. Chemin de fer de la Guinée, du kilomètre 148 (Kindia) à Sambaïa	850.000 —
Décret du 24 décembre 1903. Aménagement du port de Dakar	8.350.000 —
Décret du 3 juillet 1904. Construction de quais à Saint-Louis	2.100.000 —
Décret du 8 juillet 1904. Chemin de fer de la Guinée de Sambaïa au col de la Coumi (kilomètre 301)	16.150.000 —
Décret du 23 décembre 1905. Chemin de fer de la Côte d'Ivoire (du kilomètre 79 au kilomètre 101) et coupure de Port-Bouet	3.200.000 —
Décret du 30 mai 1908. Wharfs à Rufisque.	180.000 —
Décret du 23 juillet 1903, autorisant le remboursement des emprunts du Sénégal et de la Guinée	14.302.715 —
Total	55.672.715 fr.

L'ensemble des dépenses liquidées au 30 juin dernier s'élève à 56.561.072 fr. 75, en raison des sommes payées au titre des études et améliorations du Sénégal et du Niger et des études du chemin de fer reliant Kayes à la ligne de Dakar à Saint-Louis (crédit prévu, 5 500.000 francs).

Emprunt de 1907.

Les crédits engagés sur l'emprunt de 100 millions s'élèvent à 83.590.000 francs et sont ainsi répartis :

Décret du 17 avril 1907. Chemin de fer de la Côte d'Ivoire (kilomètre 101 à 160)	5.900.000 fr.
Décret du 17 avril 1907. Chemin de fer Thies-Kayes	13.200.000 —

(1) Nous disons engagées et non pas effectuées : le détail des sommes actuellement payées sur les fonds d'emprunt ne présentant qu'un calcul d'ordre administratif et comptable sur l'emprunt de 1903.



Décret du 28 avril 1907. Ligne télégraphique Tombouctou-Niamey-Zinder....	2.000.000 —
Décret du 6 juin 1907. Alimentation en eau de Dakar.......................	2.000.000 —
Décret du 6 juin 1907. Eclairage des côtes de la baie du Lévrier................	140.000 —
Décret du 21 janvier 1908. Chemin de fer de la Guinée (du col de la Coumi (kilomètre 301) à Kouroussa (kilomètre 518).	30.000.000 —
Décret du 24 mars 1908. Groupes médicaux d'assistance..................	720.000 —
Décret du 24 mars 1908. Hôpital indigène de Dakar...........................	670.000 —
Décret du 24 mars 1908. Hôpital de Bamako..............................	1.100.000 —
Décret du 24 mars 1908. Assainissement de Dakar...........................	1.500 000 —
Décret du 24 mars 1908. Bâtiments militaires au Sénégal...............	2.500.000 —
Décret du 24 mars 1908. Installations à la baie du Lévrier..	360.000 —
Décret du 21 mai 1908. Chemin de fer de la Côte d'Ivoire (du kilomètre 160 à 180 et traversée du N'zi)................	3.000.000 —
Décret du 17 juillet 1908. Chemin de fer de la Côte d'Ivoire. Construction de 75 kilomètres au delà du N'zi..........	7.500.000 —
Total.........	70.590.000 fr.
Il y a lieu d'ajouter :	
Loi du 22 janvier 1907. Chemin de fer du Dahomey..............................	13.000.090 —
Total.........	83.590.000 fr.

Mais sur ces 83.590.000 francs, il n'avait été payé au 30 juin dernier que 22.129.520 fr. 50.

L'œuvre entreprise par l'Afrique Occidentale a déjà commencé à porter ses fruits. On lui a rendu à l'étranger un juste hommage. D'autres emprunts seront indispensables pour la parfaire. Sa situation financière brillante qui est, nous croyons l'avoir démontré (1), solidement assise, le judicieux emploi des fonds qui lui sont confiés, doivent lui permettre de faire encore appel, avec confiance, au crédit public.

GEORGES FRANÇOIS.

(1) V. Bulletin du mois d'octobre 1908, p. 327.

LA QUESTION DU OUADAÏ

Alger, novembre 1908.

De nouveaux événements se sont produits au Ouadaï qui confirment les appréciations formulées ici même il y a quelques mois (*Bulletin*, août 1908, p. 282). La période de commandement du colonel Largeau qui va rentrer en France a été marquée par d'intéressants mouvements à la frontière du Ouadaï. Une intéressante correspondance publiée par le *Temps* du 11 octobre dernier les a résumés ainsi :

C'est d'abord, le 26 janvier, la revision du traité passé avec le sultan Senoussi en 1903. Le capitaine Mongin, à la tête de 150 hommes, se porta sur N'Délé, où l'arrivée d'une troupe aussi imposante ne fut pas sans provoquer une certaine nervosité, vite réprimée grâce au tact et à l'énergie du commandant de la compagnie chargée d'opérer dans la capitale du Dar-Kouti (1).

Le nouveau traité comporte sur celui de 1903 des modifications importantes : interdiction de tout commerce avec l'Ouadaï et les pays limitrophes; prohibition totale de la traite des esclaves; engagement d'appliquer progressivement les procédés d'administration française et de lever des impôts réguliers, etc., dont l'ensemble constitue un progrès considérable sur les clauses du traité de 1903.

C'est ensuite, le 15 février, l'affaire d'Amm-Timam. Le lieutenant Tourenq, commandant le poste de Bir-el-Kala (lac Iro), se mit à la poursuite d'une bande ouadaïenne composée de 400 fusils à tir rapide qui venait razzier les tribus arabes du Bahr-Salamat soumises à notre influence. Il l'atteignit à Amm-Timam, après une marche forcée de 80 kilomètres à travers un terrain crevassé et les hautes herbes, et il lui infligea un châtiment exemplaire. L'aguid Gomboro, qui nous combattait pour la troisième fois et fut déjà blessé dans un engagement avec le capitaine Cornet en mai 1906, fut tué dans l'action. Plus de 70 morts restèrent sur le terrain.

Le 18 mars, le lieutenant Ferrandi tombait à l'improviste sur Arada, situé à environ 120 kilomètres au Nord d'Abéché, coupant ainsi pour un temps la route directe du Borkou à l'Ouadaï, celle par laquelle les Français, maîtres un jour d'Abéché, pourront aller s'établir solidement et définitivement à Aïn-Galakka, à Voum et peut-être même à Gouro, une des citadelles principales du senoussisme.

Le combat d'Arada comme celui d'Amm-Timam fut meurtrier pour nos adversaires. Plus de 100 Mahamids et Ouadaïens furent tués et une grande quantité d'hommes et de femmes esclaves ont été rendus à la liberté. Ce succès nous permit d'arriver à un triple résultat : razzier des chameaux borkouans, razzier des chameaux ouadaïens, couper enfin la route d'Abéché à Benghazi.

A la suite d'échecs répétés, le sultan du Ouadaï, Doudmourrah, crut en finir une fois pour toutes avec les Français en lançant sur nos postes du Chari une masse armée qui, d'après lui, devait à tout jamais détruire notre influence et notre domination dans les territoires du Tchad. Cette masse armée, ayant à sa tête les aguids Mahamid, premier dignitaire de l'Ouadaï, Rachid et Badcouri, se composait de 2.850 fusils, dont environ 1.200 à tir rapide. Le 29 mars, elle fut arrêtée à Dogotché par 285 des nôtres, appuyés par le prétendant Acyl, notre allié. Nos ennemis combattirent avec acharnement, tentant même des mouvements enveloppants qui indiquent chez eux une certaine connaissance des règles du combat. 800 des leurs furent tués ou blessés par la vaillante petite troupe du capitaine Jérusalémy à qui revient l'honneur de la journée.

Arrêtons-nous un instant sur ce combat de Dogotché ou Dokiki que nous avions déjà mentionné dans le *Bulletin* d'août. L'heureuse issue a été due non seulement à la vaillance de la troupe qui y fut engagée, mais aussi à la prévoyance du commandant du territoire et du chef de bataillon Julien, détaché à la frontière et qui, signalant depuis longtemps la probabilité d'une attaque grave, avait massé au poste d'Ati les troupes disponibles. Le combat a été très disputé. On put constater que les Ouadaïens utilisaient parfaitement le terrain et qu'ils cherchaient à manœuvrer en se déplaçant rapidement et en tentant d'envelopper la colonne Jérusalémy. Cette nouvelle tactique est-elle due aux Fezzanais blancs qu'on a vus dans leurs rangs? En tout cas elle a vivement frappé nos officiers du Tchad et ils ont été unanimes à reconnaître que l'effort à faire contre les Ouadaïens était sérieux.

Aussi le commandement a-t-il immédiatement avisé à une réorganisation des forces sur la fron-

(1) Ce traité a été ratifié par un décret du 2 novembre 1908, publié au *Journal officiel*, mais qui ne donne pas le texte du traité.

tière, d'autant plus que l'ennemi se concentrait à Birket Fatma et que l'aguid Mahamid était de nouveau signalé dès le début de mai à El Sadett. Le poste d'Ati, sous le commandement du chef de bataillon Julien, comprenait 7 officiers, 10 sous-officiers, 386 réguliers (artilleurs, spahis, tirailleurs), 150 irréguliers du contingent d'Acyl et 2 canons de 80 de montagne. L'ennemi comprenant 10.000 hommes, dont 3.000 fusils (provenant en majorité des fusils 1874 de l'armée française), commit au début de juin la faute de sortir de la mare d'El Sadett pour venir s'installer à Djoua, à 32 kilomètres du poste, le 14 juin dernier.

C'est là que le commandant Julien, avec toutes ses forces, le surprit le 16 juin, au matin. Les Ouadaïens tinrent bon au début, mais bientôt s'enfuirent en désordre vers le Nord-Est en laissant sur le terrain 2.000 tués, dont l'aguid Mahamid, le plus considérable dignitaire du Ouadaï, chef de l'armée ennemie, l'aguid El Rechid et l'aguid Debaba. Tout le camp était pris ainsi que 24 bannières. De notre côté nous avions 7 tués et 22 blessés, dont 2 Européens. Le soir même, la colonne Julien rentrait à Ati, avec ses blessés, son convoi et son butin, ayant fait 70 kilomètres en vingt-huit heures et livré un combat heureux.

Les conséquences de l'affaire de Djoua seront très grandes, si nous profitons de ce succès. La solution est à Abéché dont la colonne Julien a ouvert la route. Il n'y a qu'à emprunter la conclusion de l'article du *Temps* du 10 novembre dernier : « Aujourd'hui la situation est la suivante. Une partie du Ouadaï est dès maintenant gouvernée pour notre compte par le prince Acyl; la situation du sultan Doudmourrah, que ses cruautés ont rendu odieux, est très ébranlée, et nos officiers ont acquis la certitude que, sans appeler aucun renfort de France ou de l'Afrique occidentale, rien qu'avec la colonne de 500 à 600 hommes que le territoire du Tchad peut fournir actuellement par ses seuls moyens, la prise d'Abéché est une opération possible. Le Ouadaï se présente donc comme un fruit mûr qui peut être cueilli à la première occasion. Quand il sera soumis complètement à notre protectorat, notre action dans l'intérieur de l'Afrique s'étendra jusqu'à la limite que les traités nous ont assignée en communauté avec l'Angleterre; le dernier grand marché d'esclaves qui subsiste au monde aura disparu et le territoire du Tchad s'étendra sur une région peuplée qui lui fournira les ressources qui lui ont trop manqué jusqu'ici. »

UN SAHARIEN.

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin *sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité*, 21, *rue Cassette.*

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 *francs.*

LE CONGO BELGE

C'est sous ce titre que, désormais, nous parlerons ici du grand pays africain que vont, directement, administrer nos voisins du Nord. La vieille dénomination d'Etat indépendant du Congo a disparu pour faire place à celle-ci qui est la dénomination officielle d'après la loi sur le gouvernement de cette colonie, loi qui a été sanctionnée et promulguée le 18 octobre dernier ainsi que la loi approuvant le traité de cession conclu le 28 novembre 1907 entre la Belgique et l'Etat indépendant du Congo. Ces documents et leurs annexes ont paru au *Moniteur belge* des 19 et 20 octobre et peu à peu la Belgique s'organise pour administrer sa colonie.

Il n'est pas inutile pour un pays colonial comme le nôtre de suivre de près nos voisins dans cette œuvre nouvelle pour eux, mais pour laquelle ils peuvent profiter de l'expérience des autres peuples coloniaux.

Un arrêté royal du 4 novembre, publié au *Moniteur belge* du 5, contresigné par tous les ministres, a stipulé que la Belgique assumerait, à la date du 15 novembre, jour de la fête patronymique du roi, l'exercice de son droit de souveraineté sur le Congo. Dès le 30 octobre, deux arrêtés avaient: l'un créé un ministère des Colonies, l'autre chargé du nouveau portefeuille, M. Renkin, ministre de la Justice. Le grand rôle que M. Renkin a joué, tant au Sénat qu'à la Chambre, dans la discussion si laborieuse du projet d'annexion le désignait pour cette fonction. Le nouveau ministre des Colonies, qui est né en 1862, commença sa carrière publique en défendant dans la presse de grandes réformes politiques, telles que l'extension du droit de suffrage et la représentation proportionnelle. Entré au Parlement en 1896 il reçut, il y a moins d'un an, le portefeuille de la justice dans le cabinet Schollaert. Constamment sur la brèche dans la discussion de l'annexion, au cours de laquelle il a prononcé d'importants discours, M. Renkin paraît devoir être un ministre des Colonies plein d'initiative.

L'administration qui le secondera dans sa tâche comprendra, indépendamment du cabinet du ministre, un secrétariat général et quatre directions : 1° de la Justice et de l'Instruction publique; 2° de l'Intérieur; 3° des Finances; 4° de l'Industrie et du Commerce. Les Affaires étrangères seront traitées directement par le ministère des Affaires étrangères de la Belgique. Le service de la Trésorerie sera réorganisé ultérieurement.

A côté du ministre et sous sa présidence la loi coloniale a placé un conseil colonial composé de 14 membres. Le ministre préside avec voix délibérative et prépondérante. Sur les 14 conseillers, huit sont nommés par le roi et six choisis par les Chambres, soit 3 par le Sénat et 3 par la Chambre. Un des conseillers nommés par le roi et alternativement un des conseillers nommés par la Chambre ou un des conseillers nommés par le Sénat sortent chaque année. Ne peuvent faire partie du Conseil : 1° les membres de la Chambre des représentants et du Sénat; 2° les fonctionnaires de l'administration coloniale en activité de service. Ce Conseil, ainsi composé, délibérera sur toutes les questions que lui soumettra le roi; il donnera, sous forme de rapport motivé, son avis sur les projets de décret; il pourra adresser des vœux au gouvernement.

A l'heure où le ministre des Colonies français vient d'instituer une commission pour rechercher les modifications à apporter à la composition et à la compétence du Conseil supérieur des colonies, il y avait intérêt à rappeler l'organisation du Conseil colonial belge. Ce n'est pas, au reste, une institution tout à fait nouvelle pour la Belgique; il existait, en effet, depuis 1889, un Conseil supérieur dont les membres, indépendamment d'attributions judiciaires, avaient pour mission de donner leur avis sur les questions dont le roi croyait devoir les saisir. Ce Conseil n'a eu qu'une activité fort restreinte, plus grande cependant que le Conseil supérieur français qu'on ne réunit jamais. On voit comment il a été remplacé; nos réformateurs pourront songer à cette organisation, sans oublier toutefois qu'au lieu d'une seule colonie, la France en possède de nombreuses, très différentes les unes des autres, et qu'un Conseil unique, comme le Conseil belge, serait peut-être mal préparé à éclairer le ministre sur toutes les questions que

soulève le gouvernement d'un domaine d'outre-mer aussi panaché que l'est le domaine français.

Le gouvernement belge aura à prendre d'autres arrêtés encore pour compléter l'organisation du Congo, et le Parlement aura aussi à intervenir à assez bref délai. La seule lecture de la loi coloniale nous apprend que si nul ne peut être contraint de travailler pour le compte ou au profit de particuliers ou de sociétés, des lois règleront, à bref délai, en ce qui concerne les indigènes, les droits réels et la liberté individuelle. Une loi spéciale déterminera les règles relatives aux concessions de chemins de fer et de mines, aux cessions et aux concessions de biens domaniaux. D'autre part, une loi arrêtera chaque année le budget des recettes et des dépenses de la colonie et le compte général de la colonie sera également arrêté par une loi après vérification de la Cour des Comptes.

Avant de quitter la loi coloniale qui nous a fourni les renseignements ci-dessus, nous devons rappeler encore que son article 1er stipule que « l'actif et le passif de la Belgique et de la colonie demeureront séparés et que, en conséquence, le service de la rente congolaise demeurera exclusivement à la charge de la colonie, à moins qu'une loi n'en décide autrement ». Cette disposition, nous l'avons signalé naguère, a soulevé beaucoup de controverses. Aujourd'hui, on semble s'accorder pour reconnaître que la Belgique ne devient pas débitrice directe de la dette de l'Etat Indépendant antérieure à la reprise, que la colonie devra y faire face par ses propres moyens, mais que, au cas où elle serait impuissante à satisfaire à cette obligation, la Belgique serait tenue de se substituer à elle, sauf à se rembourser sur l'actif de la colonie (1). Cette interprétation étant de nature à intéresser non seulement les porteurs de titres de la dette congolaise, mais aussi les créanciers de la Belgique, nous avons cru utile de la rapporter.

Il est enfin une autre disposition de la loi coloniale que nous rapporterons ici sans nous permettre de la commenter, mais qu'il n'est pas inutile non plus de faire connaître au public français, c'est la disposition de l'article 32. Cet article stipule que les membres des Chambres législatives ne peuvent être en même temps fonctionnaire salarié, employé salarié ou avocat en titre de l'administration coloniale. Aucun membre des deux Chambres législatives ne peut être nommé délégué du gouvernement, administrateur ou commissaire dans des sociétés par actions qui poursuivent dans le Congo belge des entreprises à but lucratif, si ces fonctions sont rétribuées à un titre quelconque et si l'Etat est actionnaire de la Société. Les membres des Chambres ne peuvent être nommés aux fonctions et emplois prévus aux alinéas 1 et 2 de cet article 32, ci-dessus analysés, qu'une année au moins après la cessation de leur mandat. N'est pas soumise à ce délai la nomination aux fonctions de gouverneur général ou de vice-gouverneur général de la colonie.

L'Etat indépendant du Congo, dont les lois, décrets et arrêtés que nous venons de signaler consomment la disparition, n'a pas voulu disparaître sans en appeler encore à l'opinion qui, en certains pays, on le sait, n'a pas été précisément tendre pour lui. L'ancienne administration de l'Etat a publié dans l'un de ses derniers *Bulletins officiels* un mémoire ayant pour but de dégager les principes directeurs qui ont guidé sa politique depuis vingt-deux ans. Ce mémoire, qui est fort long, constitue un véritable plaidoyer en faveur de l'œuvre de l'Etat du Congo, Etat qui a délivré le pays de la traite, mis fin aux guerres intestines, au cannibalisme et aux pratiques barbares, écarté le fléau de l'alcoolisme et travaillé à l'outillage économique du pays, multipliant des postes, établissant des chemins de fer, etc. Le mémoire insiste à nouveau sur les différences qui, selon lui, existent entre le travail forcé qu'on a si vigoureusement critiqué et l'esclavage auquel on a voulu l'assimiler; sur le régime foncier qu'il a établi; sur l'institution de la fondation de la Couronne, aujourd'hui disparue, etc. Ce n'est plus le moment de s'attarder à ce document. Il est de toute évidence que si l'administration de l'Etat du Congo a mérité des critiques, elle laisse néanmoins derrière elle une œuvre considérable que la Belgique a dès aujourd'hui à améliorer et à compléter. A en juger par l'opinion publique, la nouvelle colonie peut compter sur beaucoup de bonne volonté dans toutes les classes de la population belge.

(1) Voir le *Mouvement géographique* du 20 septembre 1908.

M. Vandervelde, le leader socialiste qui fut toujours partisan de l'annexion, semble devoir contribuer à ce ralliement de toutes les opinions. Il vient de faire un voyage de trois mois environ au Congo et, avant le livre qu'il annonce, il a déjà publié plusieurs lettres qui ont fait bonne impression. Il estime que l'état des esprits au Congo est très favorable à l'établissement du régime nouveau qui, entre autres réformes, doit comporter la suppression du travail forcé qui, d'après M. Vandervelde, n'est pas praticable sans atrocités; mais d'après lui aussi, on devra absolument modifier les conditions de la récolte du caoutchouc et il faudra plusieurs générations pour compenser les effets, au point de vue du rendement, de l'abolition de la corvée. Combien de temps durera l'ère des difficultés? Il n'a pu s'en rendre compte. A un autre égard, le leader socialiste est très optimiste; il estime qu'un soulèvement très étendu d'indigènes n'est pas à redouter à cause de l'inimitié entre les races. La force publique est une garantie suffisante de sécurité et, dès lors, la crainte d'avoir à envoyer des soldats blancs au Congo lui paraît chimérique.

Enfin comme autre symptôme favorable de l'opinion en faveur de l'œuvre nouvelle assumée par la Belgique, nous devons signaler la lettre pastorale qui a été lue dans toutes les églises et par laquelle les évêques belges insistent sur les devoirs nouveaux que la colonisation impose à ce pays. « Le peuple qui colonise a le droit, sans doute, disent les évêques, de s'attribuer ou de rechercher un profit qui soit la légitime récompense de ses efforts et de son initiative, mais il doit aussi ne jamais perdre de vue que, vis-à-vis de la race inférieure avec laquelle il entre en rapport, il contracte toutes les responsabilités de l'éducateur vis-à-vis de ceux dont il entreprend l'éducation. Responsabilité de l'exemple sans doute; responsabilité de la justice ensuite; responsabilité enfin, de la longanimité et, au besoin, de la patience. » Nous ne saurions mieux terminer que par cette citation et nous souhaitons que la Belgique écoute ces sages recommandations, elles l'aideront à réussir dans l'œuvre difficile qu'elle a entreprise, mais qu'avec ses grandes qualités elle peut mener à bien.

EDOUARD PAYEN.

L'AÏR

ET LES TOUAREG DU SUD-EST

Notre littérature africaine s'enrichit chaque mois. Voici encore un bel et bon livre (1). Le lieutenant Jean, qui fut l'un des officiers les plus actifs du territoire de Zinder, un Soudanais-Saharien, nous apporte une monographie très complète de l'Aïr et des Touareg du Sud-Est. Ce coin du Sahara était encore insuffisamment connu, quoique Barth et Foureau nous eussent apporté leur précieuse documentation. L'étude du lieutenant Jean est de plus longue haleine. Il a voulu se défendre de faire œuvre personnelle et épisodique, et pourtant on y devine à chaque page la pensée et l'action de l'auteur. Il a été l'un des acteurs de cette occupation de l'Aïr qui n'a jamais été bien racontée, et son étude est en même temps une jolie page d'histoire.

Voici un curieux tableau d'Agadès :

La capitale de l'Aïr a eu jusqu'à 12.000 habitants; sa population logée n'est pas aujourd'hui de 1.000 âmes, il y a presque en permanence une population flottante qu'on peut moyennement évaluer au même nombre.

Le village n'est plus qu'un amoncellement chaotique de ruines qui dégagent une profonde impression de tristesse.

(1) *Les Touareg du Sud-Est, l'Aïr, leur rôle dans la politique saharienne*, par le lieutenant CAMILLE JEAN, de l'infanterie coloniale; ouvrage honoré d'une souscription officielle du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française et du gouverneur du Haut-Sénégal et Niger; 1 vol. in-8° de 360 pages, illustré de 120 reproductions photographiques et de plusieurs cartes; prix : 12 fr. — Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin, Paris.

La désagrégation que l'indolence des sultans a laissé se produire dans l'ensemble de leurs administrés est ici plus apparente; plus qu'ailleurs aussi le mélange est intime de la misère, de la mollesse, de la désobéissance entêtée.

Du plus loin qu'on découvre la mosquée et les maisons élevées, de quelque côté que l'on vienne, l'aspect est agréable. Agadez s'impose à l'œil déshabitué de voir des bâtisses. Les murs effrités présentent même une dentelure qui laisse croire à de vagues prétentions d'embellissement.

Mais en approchant, les ruines se présentent d'autant plus lamentables qu'on les voit de plus près : on a la sensation de vivre un lendemain de siège et il semble qu'on va entendre dans la plainte d'héroïques défenseurs une malédiction contre l'artilleur inexorable qui n'a épargné aucune maison. Hélas! l'artilleur, c'est le temps qui a eu toute liberté pour ronger et détruire; l'héroïque défenseur, c'est la paresse inexcusable.

Le mur d'enceinte n'est plus. Tout tombe ou semble prêt à rompre son équilibre. Les rues sont étroites, tortueuses, encombrées. Les places impraticables n'ont que d'énormes meules d'immondices élevées peu à peu par les siècles ou des trous remplis d'eau à la saison et de déjections nauséabondes.

La circulation y est dangereuse si l'on est à pied.

Les constructions sont en pisé. Toute l'intention architecturale se manifeste à la porte d'entrée, qui est encadrée dans un relief de pieds-droits et de linteaux. Les fenêtres, rares, petites, barrées de bois, sont également sur la façade et entourées de grossiers simulacres d'allèges et d'arcs de décharge. Les murs sont surmontés de motifs divers. Il n'y a pas de corniche et l'eau de pluie est lancée hors du toit par des tuiles en terre cuite ou des drains en bois. A chaque angle et en beaucoup d'autres endroits de la crête, il y a des esquisses de frontons, de mitres, de souches; souvent, c'est un œuf d'autruche ou une bouteille vide qui trouve place dans ce décor sans art.

Les balcons, les marquises sont inconnus; les toits sont presque toujours des plates-formes où l'on a accès par un escalier extérieur qui prend naissance dans une cour.

Ainsi furent édifiées dans leurs formes lourdes la plupart des maisons d'Agadez. On peut en juger par les rares qui sont tenues en bon état; les autres sont éventrées et n'offrent plus les caractères de leur type initial.

L'art des constructions est de plus en plus abandonné. La famille du sultan, les marabouts, la plupart des chefs Touareg qui ont un pied-à-terre à Agadez conservent seuls à leurs habitations un extérieur convenable. Mais au lieu de prendre leurs matériaux dans les éboulis encombrants qui s'offrent de toutes parts, ils se les procurent en creusant n'importe où dans une rue, sur une place, des excavations qui deviennent successivement des mares et des jardinets à l'hivernage, ce qui augmente sans cesse la difficulté de passage au milieu des trous et bosses qui s'étalent partout.

La maison du sultan (qu'on ne croie pas à notre irrévérence si nous ne la qualifions pas de palais) n'offre pas plus d'intérêt artistique que ses voisines; c'est une construction à étage, massive, incommode et en ruines. On y a accès par la même porte qui livre le passage de la mosquée entre deux murs dont les zig-zags et le rapprochement commandent la prudence. La cour vers l'Ouest est grande, entourée de petites clôtures en mauvais état, niches de gardiens et prisons. Dans le fond, la maison offre à la vue sa masse noirâtre et nulle de vieux manoir abandonné : porte basse et bordée de ferrures, fenêtres nombreuses et petites en deux alignements superposés, celles de l'étage laissant voir l'état de délabrement de la toiture, l'une projetant vers le ciel avec une inclinaison de 45° le mât où flotte le drapeau français.

La mosquée est le seul édifice attirant l'attention. Malgré le fanatisme, ce monument de la foi islamique n'est jamais réparé et, par défaut d'entretien, il s'effrite. Les marabouts semblent fulminer contre la paresse générale qui annule leurs appels au travail; ils disent qu'Allah ne doit pas être content car sa maison devrait être restaurée tous les ans. L'opinion qui a cours dans le monde herméneutique, c'est que le Sultan compte pour réparer la mosquée sur un secours offert par les Français ou sur une râfle de captifs par une de ses tribus.

Le minaret a 16 mètres de hauteur environ; il est régulièrement planté et comprend un bloc pyramidal entouré d'une robe pyramidale tronquée Entre l'enveloppé et l'enveloppante, rampe un chemin hélicoïdal à pente faible qui aboutit au sommet; par une trappe à ciel ouvert il livre passage aux muezzins (guetteurs). A chaque tour de la rampe, à distance verticale de 1 m. 50 à un mètre environ, des madriers sont enfoncés dans le mur et font saillie à l'extérieur de la base au sommet; ils sont destinés à supporter les échafaudages en cas de réparation. Leur dispositif donne au minaret un air armé; ils évoquent des affûts menaçants De grandes ouvertures sont pratiquées vers l'Est (le côté d'où il vient le moins de pluie).

Voilà Agadez à l'extérieur.

Il faut compléter cette description en notant qu'on n'y trouve pas un seul arbre. Plusieurs puits sont disséminés en divers points dont l'eau saumâtre n'est utilisée que pour pétrir l'argile destinée à la fabrication de poteries. Deux ou trois grandes mares, celles de Tégui entre autres, conservent l'eau de pluie jusqu'au mois de décembre; hommes et animaux la corrompent et la boivent à qui mieux mieux jusqu'à sa dernière goutte. Alors qu'elle n'est en réalité et depuis longtemps qu'un liquide excrémentiel, elle est encore préférée à l'eau de puits la plus pure.

Dans les rues où le balai ne s'est jamais fourvoyé et où la pioche et la pelle seraient indispensables, on trouve à chaque pas des indices de profond affaissement moral : toutes les ruines cachent des dépotoirs, la vermine est partout. En hiver les habitants se groupent au soleil sur leurs chères montagnes de fumier. Quand il fait chaud, ils suivent l'ombre des murs et font dans la poussière des siestes interminables en voisinage intime avec leurs animaux.

Il est heureux qu'Agadez se trouve dans une région rigoureusement sèche; s'il pleuvait souvent sur les foyers pestilentiels qui font son plus cher ornement, il y naîtrait les germes des plus mortelles épidémies. Il faudra dix ans d'occupation pour lui rendre l'aspect désirable; encore faudra-t-il pour réaliser cette condition nécessaire à son développement, lutter contre des habitudes séculaires et éussir à les changer.

M. Jean a bien étudié pour les Kel-Ouï l'organisation familiale et politique et rien n'est plus curieux que sa comparaison entre les deux grandes autorités de l'Aïr, le sultan et l'anastafidet, tous deux élus, le premier devenu un roitelet fainéant, le second exerçant le pouvoir réel et assurant la tranquillité des caravanes et la police de l'Aïr. L'accueil fait à notre poste d'Agadez en septembre 1904 fut très favorable et le palais du sultan s'orna même d'un vieux drapeau tricolore que la mission saharienne avait donné en août 1899, à son passage à Agadez. On organisa, on pacifia, on administra. Après quoi, on reçut l'ordre d'évacuer et, en mai 1905, la petite troupe du lieutenant Jean revenait à Zinder. Un an après, Agadez était réoccupée, en même temps que Bilma. Que faut-il donc faire de l'Aïr? M. Jean nous le dit ainsi :

Peut-on se désintéresser de l'Aïr quand on a la prétention de mettre en rapport les pays avoisinants? Ne doit-on pas tenir en mains les clés de tout le pays Touareg où l'effervescence est possible? C'est ce que nous voudrions essayer d'étudier, en reconnaissant dès l'abord que la valeur absolue de cette oasis n'est pas considérable et ne mérite pas des sacrifices très grands.

Il faut établir une *estimation d'ensemble* des territoires sahariens et voir s'il est possible d'en tirer quelque chose.

Commercialement, l'importance de l'Aïr est certifiée par le transit constant qui constitue son principal attrait. D'une façon générale, d'ailleurs, tout le pays touareg tire son essor de ses routes caravanières.

Qu'il soit entendu que la colonisation n'y est plus elle-même et que l'aridité du sol n'y est pas exploitable. En n'engageant que le siècle qui commence, on est certain que l'avenir ne ferait pas mentir ceux qui émettraient cette assertion. L'Algérie a été naguère une étendue presque stérile et a pu rapidement se transformer. Il n'est pas de comparaison à établir; l'Algérie est aux portes de la France, elle a eu des colons et des moyens sur lesquels l'Aïr est loin de compter. S'il devient au même titre que le Damergou un pays de maigres productions agricoles, cela ne changera en rien l'ensemble du problème.

Ne croyons donc pas aux cultures, n'envisageons pas de ce côté un quelconque gain matériel. L'ordre, l'élevage,

l'accroissement de notre influence, sont les seules choses à importer dans les campements des Kel-Aïr où nous pourrons d'autant mieux risquer nos marchandises.

Les routes qui descendent d'Algérie vers le Soudan ne sont pas nombreuses. Le pays fait obstacle au faisceau relativement compact qui débouche du Thel. En arrivant vers le Touat il n'y a plus de choix dans la direction; il faut opter pour le Niger ou pour l'Aïr. *Tombouctou*, maîtresse de la navigation du bief supérieur du Niger, soude d'une façon unique le Soudan aux espaces désertiques. *Agadez*, capitale des Kel-Oui qui sont les convoyeurs indispensables, ravitaillée par le Damergou, Bilma et Tripoli, a la même importance pour tout le transit de la Nigéria à la Méditerranée.

Ces deux bases, Tombouctou et Agadez, sont donc à occuper; elles se complètent et sont capables l'une et l'autre, par l'obstruction qu'elles pourraient faire, de créer une perturbation profonde dans tout le régime économique saharien. Les abandonner serait l'aveu de notre impuissance à les conserver. L'évacuation provisoire d'Agadez en 1905 eut de déplorables conséquences dans le Nord; les Touareg ne sont pas habitués à nous voir lâcher prise et, depuis la conquête d'Alger, les populations sahariennes ne nous avaient jamais vu faire un pas en arrière. « Le contre-coup de cet abandon, écrit le capitaine Dinaux, peut se faire sentir dans toute la région qui nous sépare du Soudan où, sous l'influence des Sénoussia et en raison des idées d'indépendance, on est disposé à interpréter dans le sens le plus défavorable toutes les fluctuations de notre politique. »

L'importance des routes est si grande, que seuls les centres qui en possèdent sont de tout intérêt dans le Sahara. Tombouctou, dont il vient d'être parlé, tire encore moins sa valeur du fleuve que de la route du Maroc et du Touat. Agadez ne doit qu'à son sillon caravanier d'avoir subsisté.

Le commerce entre les Africains du Nord et du centre date de tout temps et les nomades des oasis en ont été les intermédiaires naturels. Le Tchad, le Niger auraient pu être inconnus; leur attirance commerciale pour les nomades a été moindre que celle des marchés pourvus de mil, de sel, de matières premières et, quoi qu'on ait fait, le même état de choses subsiste toujours. Les routes redressées dans le sens des méridiens sont anciennes. Le Soudan, le Dahomey, tous les pays de l'Ouest ont beau envoyer des voies, l'Afrique septentrionale n'en est pas moins appelée à conserver la meilleure part du transit est-nigérien.

Le problème urgent, puisqu'il semble qu'il n'y ait plus de routes importantes à ouvrir, demande l'orientation du mouvement caravanier vers nos ports méditerranéens. La Tripolitaine et le Maroc sont à isoler alors que nous sommes isolés par eux, puisqu'ils font des Anglais et des Italiens d'un côté, des Espagnols de l'autre et à notre exclusion, les trafiquants directs avec le Sahara.

La route de Tripoli à Kano préoccupe seule cette étude. La valeur de l'Aïr en découle. Ce pays, bien qu'environné d'un désert, n'en est pas moins une zone d'intérêts. Son sort est lié à toutes les questions qui retiennent l'attention des administrateurs, du Niger au Tchad et au Tibesti. Vers le Nord il a des intérêts jusqu'à Tripoli et le Sahara central.

Il faut donc le conserver en examinant d'abord globalement son rôle dans les questions dont se préoccupe l'avenir de notre colonie. Nous verrons ensuite, avec quelques détails, l'attitude qu'il conviendrait d'y tenir pour l'organiser et le rendre apte à satisfaire nos espérances.

Enfin dans son chapitre intitulé « Vers les Résultats », M. Jean trace ce programme d'action pour cette partie du Sahara avoisinant le Soudan où l'action de l'Afrique occidentale a été si heureuse en ces dernières années et, d'ailleurs, en accord parfait avec celle du Sahara algérien :

Le plan qui découle des opinions qui précèdent est simple : tenir nos clés de position, étendre la paix de proche en proche, favoriser le commerce et rechercher tout le rendement dont nos possessions et les nomades sont capables, prévoir et préparer la délimitation définitive de tout notre périmètre saharien.

Les opérations de ces dernières années ont pleinement satisfait à ces données.

Vers le Nord et vers le Sud, sans se laisser intimider par aucune pression et ne tenant compte que de nos droits, le capitaine Touchard et le commandant Gadel ont jalonné de leurs personnes, la ligne de démarcation qui sera à débattre entre la France et la Porte.

Djanet, groupement d'Arabes au milieu des palmeraies arrosées par l'oued Djeriou, point d'eau important dans la région de Rhât, voisin de cette ville et siège d'une zaouia de la congrégation des Sénoussia, fut occupé pour mettre fin aux prétentions du saint empire ottoman et aux influences du Madhi.

Déboutée de ses fins, la Porte renonçait à l'occupation bien que le major Abd-El-Kader Dami ait été mis en route pour garnisonner à Djanet — mais exigeait que l'oasis restât neutre. Les musulmans proposent toujours des solutions dilatoires de ce genre; si leurs conditions suspensives sont acceptées, ils en profitent pour prendre pied et exploiter de manière occulte et contre nous le fanatisme ambiant.

A Djanet, la question ne fut pas réservée, comme ils le demandaient, jusqu'à ce que la délimination de la frontière désertique ait été établie par une commission; les forces respectables de la colonne tunisienne indiquèrent nettement que la France entendait maintenir et appliquer son droit d'occupation.

Le commandant Gadel a fait installer un poste à Bilma, parcouru toute l'oasis du Kaouar, gagné à 275 kilomètres plus au Nord celle de Djado.

Nos intentions sont donc bien nettes.

Le traité du 5 août 1891 nous a donné hypothétiquement la portion de Sahara correspondant aux méridiens des points extrêmes que nous occupons sur la côte. Vers l'Est notre frontière doit donc suivre le méridien de Zarzis dans le sillon approximatif du 9e degré de longitude Est; par suite, Rhadamès et Rhât doivent nous appartenir et nous ne devons pas négliger de les revendiquer.

Pourquoi accepter tout le Sahara si nous négligeons les seuls points valables qui le circonscrivent et assurent sa vitalité? Pourquoi tolérer les prétentions de la Porte taxées uniquement sur le fait qu'elle garnisonne à Rhât et à Rhadamès en violant des traités qu'elle n'ignorait pas? Cette course au clocher ne peut s'admettre quand elle constitue un déni diplomatique. Si le fait accompli donne des droits aux Turcs, la prescription ne saurait aliéner les nôtres. Avec clairvoyance nous devons veiller sur Rhât et Rhadamès qui, au jour possible d'une liquidation, ne sauraient échoir à d'autres qu'à nous.

La délimitation turque ne doit pas être perdue de vue. Elle est à préparer patiemment, avec l'appoint de tous les textes, pour imposer simplement le respect de nos droits. Un firman du Sultan de Constantinople est aujourd'hui indispensable pour aller visiter Rhadamès et Rhât; c'est vraiment une interprétation inattendue du traité du 5 août 1891. Pourquoi avec les mêmes raisons ne pas nous fermer Agadez-la-Sainte, Tombouctou-la-Mystérieuse, Zinder, parce qu'elles sont habitées par des musulmans? A Rhât d'ailleurs ni à Rhadamès, notre tolérance en matière religieuse n'est pas ignorée: ces deux villes étant des centres de transit, notre arrivée y serait désirée, d'après ce que nous mandait le Sultan de Rhât lorsque son frère venait nous saluer de sa part à Agadez.

Tripoli de Barbarie, ville cosmopolite où les Anglais obtiennent la prépondérance commerciale sans pouvoir mieux désirer, va être battue en brèche par les Anglais eux-mêmes. Il faut nous prêter à cette désaffectation de la capitale caravanière et, pour obtenir une route réellement française, créer une tête de ligne en territoire tunisien, à Gabès ou à Zarzis par exemple. Le seul tronçon à organiser est celui qui ira de la Méditerranée à Rhadamès, suivant un des itinéraires parcourus. Le tracé le plus pratique semble être à peu près celui de Cornetz : Gabès (ou Zarzis), Douirat, Sinaoun, Rhadamès.

De ce point, la route est exactement ce qu'elle doit rester et arrive à Zinder par les grandes étapes successives de Rhadamès, Rhât, Agadez.

Si en chacune de ces villes nous savons lutter pour que le mouvement soit continu, si nos représentants de tous les centres voisins rattachent des parcours transversaux à cette grande artère, les conditions du commerce et de l'administration sahariens seront entièrement modifiées. Nous trouverons à nous enrichir dans les sables tout en y



imposant une influence incontestée et un bien-être jusqu'alors inconnu.

Sans sortir de la simplification, nous aurons intéressé la Tunisie au mouvement saharien et peut-être aurons-nous contribué à développer sur la Méditerranée un port tout disposé à s'étendre.

On trouvera dans le présent numéro la belle carte de l'Aïr dressée par le lieutenant Jean. Elle dit excellemment l'œuvre géographique accomplie par cet officier et ses camarades.

COLONIES FRANÇAISES

ALGÉRIE

Projet d'Exposition internationale et coloniale à Alger. — Durant les vacances, la presse quotidienne a parlé d'une visite faite par le maire d'Alger et quelques représentants de l'Algérie au Parlement auprès du président du Conseil, pour l'entretenir d'un projet d'Exposition internationale et coloniale à Alger. L'accueil réservé par M. Clemenceau au projet qui lui était présenté a été particulièrement favorable. On apprenait en même temps que le Gouverneur général pressenti avait promis tout son concours.

Sans doute, l'idée d'organiser dans la capitale de l'Afrique du Nord une grande Exposition internationale et coloniale n'est pas une idée nouvelle. Il y a une dizaine d'années à peine, il en avait déjà été question, mais Alger s'était trouvée à l'époque en concurrence avec Marseille, et fatalement Marseille l'avait emporté. De plus, le projet avait été présenté par des personnalités sans mandat; il n'était appuyé qu'assez faiblement par la haute administration algérienne et par les représentants de la colonie. Enfin l'heure semblait mal choisie pour la colonie qui traversait au point de vue administratif et aussi au point de vue économique une crise de transformation.

Aujourd'hui l'occasion semble beaucoup plus favorable. L'organisation administrative de la colonie est terminée et elle a fait ses preuves : l'autonomie financière notamment a permis à l'Algérie de contracter des emprunts, d'entreprendre de grands travaux publics, de s'outiller. Et les résultats ne se sont pas fait attendre : le commerce algérien grandit d'une façon inattendue et inespérée. Il lui faut des débouchés nouveaux, des clients nouveaux.

L'Exposition projetée, en offrant aux producteurs algériens l'occasion de faire connaître leurs produits à une plus grande clientèle, viendra donc à son heure. Et elle accroîtra en même temps l'importance du marché algérien qui absorbe tant d'objets manufacturés français : en même temps que se développeront les relations commerciales de l'Algérie avec l'étranger, nécessairement, à cause des lois douanières existantes, celle de la colonie avec sa métropole s'étendront. Le marché français comme le marché algérien ne peuvent donc que profiter de la réussite de cette Exposition.

Depuis l'entrevue du président du Conseil avec les représentants autorisés de la ville d'Alger et de la colonie, le projet s'est précisé. Il est même entré dans la voie des réalisations pratiques. Il sera temps de parler de dispositions prises quand elles seront arrêtées. Notons seulement pour le moment que le conseil municipal d'Alger a approuvé le principe d'une Exposition, qu'il s'est prononcé pour l'achat des terrains nécessaires et qu'il semble décidé à poursuivre rapidement cette affaire. Notons aussi que la grande majorité des Algérois et des Algériens a accueilli avec enthousiasme la nouvelle de l'entreprise projetée ; notons enfin que la date paraît d'ores et déjà fixée : ce serait pour 1912.

Conscription des indigènes. — Et toujours la question de la conscription des indigènes est discutée. Il semble même que plus on s'approche du moment où une solution interviendra, plus la discussion est vive, ardente. Il semble aussi que l'opinion publique algérienne, un peu hésitante au début, se prononce avec plus de force et, pour ainsi dire, plus d'unanimité contre cette mesure.

En dehors des polémiques de presse et de nombreux articles de journaux, le mois d'octobre nous a apporté les vœux des conseils généraux des trois départements. Ces assemblées ont toutes trois adopté des vœux hostiles à la conscription des indigènes, et elles les ont adoptés à l'unanimité. Voici le texte du vœu voté par le Conseil général d'Alger :

Le Conseil général, profondément ému des tendances manifestées par des membres du Parlement en vue de l'établissement de la conscription des indigènes en Algérie, proteste énergiquement contre cette mesure qui, si elle était édictée, serait dans notre colonie la source de grosses déceptions et de nombreuses difficultés et prie notamment la Chambre des députés et le Sénat de repousser cette proposition quand elle leur sera soumise.

Il serait peut-être temps, pour ne point laisser se perpétuer et s'aviver cet antagonisme, que le gouvernement arrête des résolutions définitives.

Voici à ce sujet le passage essentiel d'une lettre que M. Messimy, député, auteur du projet de loi, a adressée à la *Dépêche algérienne* du 30 octobre, pour expliquer le but réel du projet :

Après avoir, l'année dernière, comme rapporteur du budget de la guerre, indiqué les ressources en hommes de l'Afrique du Nord, je demandais qu'elles soient largement utilisées pour la défense nationale et je prenais exemple sur la Tunisie pour montrer quel parti l'on peut tirer des populations indigènes, soumises au recrutement par voie d'appel.

Je me rendais si bien compte que la question avait besoin d'être étudiée mûrement que, dans une lettre adressée au président du Conseil et au ministre de la Guerre, je proposais l'envoi en Algérie d'une commission d'étude. Cette commission a déposé, au mois de mars passé, un rapport très complet, que je souhaiterais voir publier. Les conclusions en sont empreintes d'une sagesse qui me paraît devoir rallier l'opinion de toutes les personnes désireuses de concilier les intérêts de la défense nationale avec ceux de notre grande colonie.

La commission était chargée de rechercher les moyens d'augmenter la participation des indigènes de nos possessions de l'Afrique du Nord au service militaire.

En Algérie, elle a étudié tout d'abord les mesures à

prendre pour obtenir un rendement plus important du système des engagements, le seul actuellement en vigueur, et qui nous donne des troupes de premier ordre dont la valeur est légendaire. Son étude, serrée de très près, l'a amenée à conclure qu'en prenant des mesures appropriées, en modifiant notamment la loi de 1903 sur les retraites, nous pouvions espérer obtenir une augmentation des engagements correspondant à la création de deux nouveaux bataillons par province; mais qu'il serait tout à fait téméraire d'escompter davantage.

Si donc la métropole veut obtenir des effectifs plus élevés que ceux obtenus par la méthode des engagements, et mieux en rapport avec le chiffre de la population, il faut poser le principe de l'obligation du service, faire du recrutement par voie d'appel; c'est le seul système qui représente d'ailleurs une participation réelle de la collectivité indigène aux charges militaires.

Est-il possible de poser le principe de l'obligation ? La commission, forte du faisceau de témoignages favorables recueillis au cours de son enquête, a conclu par l'affirmative, sous réserves que la réforme militaire qui en résulterait ne serait poursuivie qu'avec prudence et sagesse, et que le mode de service serait conçu dans une forme appropriée à l'état politique et social actuel des indigènes.

Cette forme peut se caractériser de la façon suivante :

1° Faible pour-cent à prélever par tirage au sort sur l'ensemble des jeunes gens recensés chaque année;
2° Faculté de remplacement;
3° Organisation de corps spéciaux avec les appelés;
4° Petite prime en argent en fin de service;
5° Attribution des emplois subalternes de l'administration aux anciens militaires seulement;
6° Amélioration de la condition personnelle des anciens militaires.

Un minime contingent demandé à la population, avec faculté de remplacement, ne saurait correspondre à l'impôt du sang exigé de tous les individus; il représente seulement une participation équitable et rationnelle aux charges militaires qui incombent à la nation souveraine pour assurer la protection de ses sujets et faire face aux nécessités de la défense commune.

La commission a donc écarté l'attribution des droits politiques aux indigènes, sachant fort bien que cette prétendue compensation n'était pas réclamée par la masse, mais seulement par quelques groupes de musulmans des villes à qui la naturalisation est d'ailleurs largement ouverte.

Cette conception du mode de recrutement par voie d'appel en Algérie est aussi la mienne. Au surplus, je rappelle que j'ai exposé mes idées au sujet de la question des droits politiques dans une lettre insérée au numéro de l'*Akhbar* du 18 octobre. Je n'ai pas à y revenir.

J'entends bien émettre cette objection que le pour-cent prélevé, faible au début, pourra s'accroître par la suite et devenir du 100 0/0; qu'alors il n'y aura plus de motif de refuser les droits politiques à une population qui supportera une contribution militaire totale.

Je réponds d'un mot : sans parler des considérations d'ordre politique qui s'opposent à un pareil développement du système, en envisageant seulement la mesure au point de vue de sa réalisation pratique, on se rend compte que les seules exigences de l'encadrement des troupes indigènes limitent assez étroitement l'extension redoutée pour écarter toute crainte à cet égard.

Pour une population qui n'est que le tiers de celle de l'Algérie, avec un prélèvement de 10 0/0 des jeunes gens inscrits sur les listes de recrutement, la Tunisie nous donne près de 9.000 indigènes sous les drapeaux.

Lorsque chacune des provinces de l'Algérie nous fournira de même, en sus de nos troupes indigènes de métier, 7.000 à 8.000 soldats appelés, je considérerai ce jour-là que la tâche que j'ai entreprise est bien près d'être achevée.

Il n'est pas un Algérien de bonne foi qui puisse trouver dans le programme que j'esquisse à grands traits la justification des craintes que je vois se manifester. Je souhaite ardemment qu'il devienne le vôtre et celui de tous les bons Français qui, au delà de la Méditerranée, ont, par leur laborieux et courageux effort, agrandi le patrimoine national en faisant de l'Algérie une France nouvelle.

Ajoutons que le rapporteur de la guerre pour 1909, M. Gervais, est partisan de l'augmentation de nos forces indigènes. Il pose en principe :

Que nous avons parfaitement le droit de procéder à l'établissement d'un recrutement des indigènes.

Que ce recrutement peut et doit se combiner avec les engagements volontaires.

Qu'il y a des objections contre l'établissement du recrutement indigène, au moment même où nous sommes, qui demandent à être examinées, de même que celles qui sont tirées de l'examen de la valeur relative des troupes indigènes appelées et surtout de leurs réserves.

Qu'il y a donc deux problèmes que tous ceux qui s'intéressent à la puissance de la France — car elle doit tout primer — doivent étudier en faisant appel à toutes les compétences : la question d'organisation et la question d'opportunité.

Il rappelle qu'un délai a été accordé pour arriver à réunir tous les éléments de nature à permettre de prendre bientôt une résolution. Le gouvernement a mission de fournir un avis définitif. Il va faire son enquête pendant le temps que se poursuivent les opérations de recensement. Celles-ci doivent être terminées le 15 décembre. On pourra donc aborder définitivement le problème dans les premiers mois de l'année prochaine et décider.

Vente de terres de colonisation. — Récemment, l'administration algérienne avait mis en vente à bureau ouvert un nouveau lot de terres de colonisation. Depuis que le régime de la vente a été institué, c'est la cinquième fois que l'on pratique cette forme d'aliénation. Les premiers résultats obtenus avaient été satisfaisants ; ceux de la cinquième vente que l'on connait aujourd'hui ne le sont pas moins que les précédents.

Ils portent sur 154 propriétés rurales d'une superficie totale de 18.173 hectares. Les propriétés étaient ainsi réparties : 55 dans le département d'Alger, 56 dans celui d'Oran et 43 dans celui de Constantine.

Sur les 55 propriétés du département d'Alger, 33 étaient réservées aux immigrants, 14 aux Algériens et 8 pouvaient être acquises soit par des immigrants soit par des Algériens. A l'heure actuelle, 33 ont été vendues : 13 à des immigrants et 20 des Algériens. Sur les 56 propriétés du département d'Oran, 30 étaient réservées aux immigrants, 14 aux Algériens et 12 pouvaient être acquises indistinctement soit par des immigrants soit par des Algériens. 31 ont été vendues : 16 à des immigrants et 15 à des Algériens. Sur les 43 propriétés du département de Constantine, 28 étaient réservées aux immigrants, 14 aux Algériens et une pouvait être acquise soit par un immigrant soit par un Algérien. 34 ont été vendues : 20 à des immigrants et 14 à des Algériens.

Ainsi, sur 154 propriétés offertes au public, près des deux tiers ont trouvé des acquéreurs, exactement 98 : 49 sont passées entre les mains de nationaux immigrants, 49 entre celles d'Algériens. Il est sans doute à regretter que les immigrants ne soient pas plus nombreux, qu'ils n'épuisent pas, comme les Algériens, le stock des lots doma-



niaux que l'administration leur réserve. Cependant — et le résultat est appréciable — le nombre des acheteurs immigrants est égal à celui des acheteurs fixés dans le pays.

Plus appréciable, plus satisfaisants sont les résultats financiers. Pour les 98 propriétés vendues, les mises à prix atteignaient 737.176 francs ; les prix de vente se sont élevés à 983.159 francs. La majoration ressort à près de 250.000 francs ; elle est si grande qu'elle représente, qu'elle dépasse même le prix des autres propriétés non vendues. Et c'est, nous l'avouons, la preuve irrécusable que ce système de vente à bureau ouvert a été bien accueilli surtout par la population algérienne, et qu'il répondait à un désir, mieux encore, à un besoin.

La criminalité en Algérie. — Conformément aux prescriptions de la loi du 24 décembre 1904, qui maintient pour une période de sept années aux administrateurs de communes mixtes d'Algérie le droit de réprimer par la voie disciplinaire les infractions spéciales à l'indigénat le ministre de l'Intérieur vient de présenter au président de la République, en une série de tableaux, le relevé des condamnations prononcées, du 1er juillet 1906 au 30 juin 1907, par l'administration des communes mixtes de l'Algérie.

Disons de suite qu'il ressort très nettement de ces tableaux que la criminalité indigène a augmenté durant la période considérée :

NOMBRE DE CONDAMNATIONS

	1er juillet 1905 au 30 juin 1906.	1er juillet 1906 au 30 juin 1907.
Alger	5.436	6.971
Oran	6.128	6.170
Constantine	11.765	15.059
Total	23.349	28.200

C'est une différence, au bénéfice de la période la plus récente (1906-1907), de 4.851 condamnations.

De cette augmentation des crimes indigènes, le rapport donne plusieurs raisons : la première est l'incorporation dans le territoire civil, à partir du 1er janvier 1906, des cercles de Boghar et de Tiaret et des annexes de Chellala et de Sidi-Aïssa. Une autre cause doit être recherchée dans l'agitation que l'on a remarquée dans les masses indigènes de la province de Constantine, vers la fin de l'année 1906 et le commencement de l'année 1907, — agitation qui a été vite réprimée et arrêtée, mais qui a eu pour conséquence une recrudescence marquée de la criminalité. Enfin le ministre reconnaît que, si les affaires marocaines n'ont eu jusqu'ici aucun contre-coup fâcheux sur la masse de nos sujets musulmans, l'effet a été cependant très sensible sur la partie remuante de la population, sur les mauvais esprits et les malfaiteurs.

Ne saurait-on tirer une conclusion de cette progression de la criminalité indigène ? On a attaqué le code de l'indigénat, on a demandé sa suppression. Il s'était même créé, à la faveur de quelques polémiques et dans certains milieux, un courant favorable à cette suppression : des conseils municipaux de grandes villes d'Algérie s'étaient laissés entraîner à émettre des vœux en ce sens. La meilleure réponse que l'administration pouvait leur faire, ce sont ces statistiques nouvelles qui la lui offrent. Songe-t-on à ce que deviendrait cette criminalité, si le code de l'indigénat n'existait pas?

Et puisqu'il s'agit de pénalités et que l'on parle de supprimer la peine capitale, songe-t-on aussi à ce que cette même criminalité serait demain, si l'on venait à supprimer la peine de mort en Algérie?

VICTOR DEMONTÈS.

Sur les confins de l'Algérie. — Si Tayeb Ould Bou Amama paraît devoir recueillir sans trop de difficultés la succession de son père. Malgré la méfiance dont il était l'objet de la part de certains personnages influents de l'entourage du vieux marabout, notre protégé a été reconnu chef de la Zaouïa et a reçu les hommages des notables du groupement; une grande affluence d'indigènes des tribus voisines sont venus lui apporter leurs condoléances; les Beni Mahiou, les Hallaf, le Sedjaa et une fraction des Beni Bou Zeggou ont envoyé des délégations à Si Tayeb pour l'assurer de leurs bons sentiments.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler l'hostilité qui existe à l'état latent à l'égard du jeune marabout chez certains membres influents de la Zaouïa. Cette hostilité sera, à n'en pas douter, difficile à vaincre.

D'autre part, il est possible que la présence de la Zaouïa ne soit plus tolérée avec la même bienveillance par les tribus avoisinantes. Le respect dont était entourée la personne du vieux marabout avait permis à ce dernier de s'approprier dans les environs d'El Aïoun des territoires qui ne lui étaient guère contestés. Le fils pourrait ne plus trouver actuellement la même indulgence chez certaines fractions des Beni Bou Zeggou et de l'Oued Za, par exemple.

Si Tayeb, depuis son avènement, a d'ailleurs eu de très graves décisions à prendre ; il a reçu du Rogui assiégé dans Sélouan une demande de renforts et de munitions. Va-t-il se compromettre en embrassant trop ouvertement la cause du Rogui qui voit se tourner successivement contre lui toutes les tribus qui jadis lui étaient fidèles? ou bien va-t-il abandonner Bou Hamara à ses propres ressources ?

Depuis le 13 septembre dernier, le sort des armes n'a pas cessé, en effet, d'être défavorable au sultan de Sélouan. Toutes les forces envoyées par lui contre les tribus rebelles à son autorité ont été successivement repoussées ; un de ses plus vaillants Caïds, Djilali Moul El Oudhou, s'est vu contraint de reculer jusqu'à Sélouan, non sans avoir subi de fortes pertes et vu les rangs de sa méhalla s'éclaircir par de nombreuses défections.



Les Guelaya, les Metalsa assiègent actuellement Sélouan; ils ont la prétention de réduire à la famine le Rogui et ses derniers fidèles ou de l'obliger à prendre honteusement la fuite.

Acculé à cette extrémité, Bou Hamara aurait, dit-on, l'intention soit de se réfugier dans un de nos postes de la région des Beni Snassen, soit de se rendre à la Zaouïa de Bou Amama pour tenter un dernier effort avec les contingents qu'il pourrait y trouver. Il a tenté en vain de ramener à sa cause les principaux chefs des rebelles au moyen de promesses tentantes et d'offres d'argent; chacun reste sourd à son appel; les Ghiata même, ses fidèles de la première heure, ont fait leur soumission à Moulay Hafid et ont répondu aux lettres de supplication du Rogui par le pillage du Dar El Makhzen à Taza.

On peut conclure des derniers événements que la situation du Rogui est très compromise et qu'il pourra difficilement reconquérir dans l'Est marocain son ancienne autorité.

— Dans le Sud-Ouest, la pacification continue son cours. Un seul groupement hostile qui n'avait pu rejoindre la harka pour le combat du 7 septembre, est encore campé à Guelmina où il a stationné pendant tout le Ramadan; il serait composé de deux cents cavaliers et de trois cents fantassins, mais il ne semble pas que des renforts importants doivent lui arriver de sitôt. Les Aït Izdeg ont promis de se joindre à lui, mais les Aït Aïssa ont refusé formellement leur concours.

Un fort rezzou, composé en grande majorité d'Aït Khebbach, est parvenu, malgré toutes les précautions prises, à s'emparer à 20 kilomètres de Moghrar Tahtani de 500 chameaux appartenant aux Amour. Cinq jours après, les Beraber étaient rejoints par deux pelotons de la Compagnie saharienne de la Saoura, qui infligeaient au rezzou de fortes pertes et lui reprenaient les animaux razziés. Dans cette affaire, un officier, le lieutenant Humbert, était blessé légèrement au pied; deux Sahariens étaient tués et neuf autres blessés dont un brigadier français.

Aucune razzia n'a été signalée dans le Sahara; les tournées de police incessantes qu'effectuent nos détachements sahariens semblent avoir mis un terme aux actes de pillage et assurer la protection des caravanes. La construction d'un bordj dans le Sahara oriental doit d'ailleurs contribuer sérieusement à rétablir la sécurité dans cette région où s'était réfugiés les bandits et les fractions dissidentes. Ce bordj, dénommé fort Polignac, sera incessamment terminé; il se trouve à l'Ouest du 6e méridien, entre les 26e et 27e degrés de latitude, aux environs de Menghough sur les bords de l'oued Ilezy.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

La mission Desplagnes. — Le lieutenant d'infanterie Desplagnes qui s'était embarqué à Marseille le 12 novembre 1906 pour les provinces intérieures de l'Afrique Occidentale Française, vient de rentrer en France le 17 octobre 1907.

La mission qui lui fut confiée par M. le gouverneur général Roume avait pour but de continuer les recherches archéologiques et ethnographiques qu'il avait déjà entreprises dans les territoires du Haut-Sénégal-Niger pendant les années 1903 à 1905, et dont les résultats, qui figurèrent en partie à l'Exposition coloniale de Marseille 1906, avaient vivement attiré l'attention du monde savant.

Cette mission, patronnée par le ministère de l'Instruction publique et la Société de Géographie de Paris, comprenait, comme adjoints à M. Desplagnes, M. Jean d'Ideville, qui devait s'occuper de questions économiques et minières tout en étudiant la grande faune soudanaise; puis M. le Dr F. Chagnolleau, spécialement chargé par la Société de Géographie, d'études sur la « maladie du sommeil », dont les ravages sont si fréquents dans les basses vallées des régions équatoriales.

Partie de Conakry à la fin de novembre 1906, la mission gagnait rapidement les hauts plateaux du Fouta-Djallon. Elle fit dans la région des Timbis en janvier 1907 la découverte de plusieurs gisements d'archéologie préhistorique du plus haut intérêt dont l'outillage, tout en conservant des affinités avec celui des primitifs de la côte atlantique découvert dans la grotte de « Rotoma », paraît se rapprocher du bel outillage néolithique nigérien. Ces travaux, continués depuis, ont amené d'intéressantes découvertes publiées en partie dans le *Bulletin de Géographie historique et descriptive* (n° 3, 1907).

En descendant des plateaux du Fouta dans la vallée du Niger, la mission suivit en partie le cours du Tinkisso, traversant ainsi une des régions les plus giboyeuses du Soudan français.

Le Dr Chagnolleau recueillit, sur le gibier tué, d'intéressants documents sur les trypanosomes parasites du sang des grands fauves. Cette région est assurément avec les vallées de la Pendjari et de la Mekrou dans le Haut-Dahomey, les plaines de Goundam, et la zone désertique entre Gambie et Falémé (Sénégal) un des terrains de chasse les plus riches de l'Afrique Occidentale, qui méritent d'être signalés tant par la variété de la faune sauvage que l'on y trouve concentrée en saison sèche, que par leur facilité d'accès, à une quinzaine de jours de France.

A l'Est de ce paradis des chasseurs, commencent les provinces aurifères soudanaises du Siguiri, du Bouré-Siéké et du Manding, qui recèlent de nombreuses mines archéologiques, laissées à des époques diverses par les différentes populations qui ont successivement exploité ces gisements de métal précieux. On trouve des ateliers de l'âge de la pierre, de grands tumuli de pierre, des cimetières de crânes et quelques monolithes, objet d'un culte spécial de la part des chercheurs d'or indigènes. D'après la tradition locale, ces rochers sacrés jalonneraient les routes que suivaient les caravanes du Nord pour gagner l'Eldorado soudanais.

Au sortir de ces régions aurifères, la mission, après avoir poussé une pointe jusqu'à Tombouctou,

se divisait : le Dr F. Chagnolleau accompagnait M. Jean d'Ideville qui rentrait en France de Kayes, en août 1907, pour aller organiser une nouvelle mission d'études et de prospection minières, qui devait visiter en détail les gisements de la Haute-Guinée et du Manding parcouru pendant ce voyage.

Au contraire, M. Desplagnes continuait son itinéraire vers l'intérieur du Soudan. Après avoir parcouru le Sahel en recherchant les ruines anciennes, les dessins que les indigènes lui avaient signalés comme jalonnant les grandes routes de caravanes, il gagnait les rives de la Volta Noire dans son parcours à travers le Lobi et la Haute-Côte d'Ivoire.

Dans cette région, il visitait spécialement les ruines de vieilles constructions fortifiées en pierre signalées depuis une dizaine d'années par tous les Européens, et dont l'origine reste encore inconnue. Ces constructions élevées dans les massifs montagneux du Sud du Lobi, qui séparent le bassin de la Volta Occidentale du bassin de la Comoë, auraient servi de refuge à des populations, aujourd'hui dispersées, qui exploitaient les gisements de cette région très minéralisée.

En quittant les régions du Lobi et de la Haute-Côte d'Ivoire, le lieutenant Desplagnes rejoignit le Dr Bouet qui, chargé de mission par l'Institut Pasteur et le gouvernement général, étudiait la maladie du sommeil et autres affections du même genre chez l'homme et les animaux, dans la Côte d'Ivoire et le Sud du Soudan.

Ces deux officiers traversèrent ensemble le Gourounsi, le Mossi, le Gourma, puis rentrèrent par le Dahomey et Cotonou, après avoir longé la frontière de la Gold Coast (anglaise) et du Togo (allemand).

Dans ce voyage, le lieutenant Desplagnes a séjourné plusieurs semaines parmi les populations primitives du Gourounsi et de l'Atacora, étudiant les mœurs de ces populations, leur genre de construction si différent de celui des autres populations soudanaises, et leurs idées religieuses. En observant leurs inscriptions magiques, il a découvert l'existence de deux systèmes d'écritures idéographiques dont l'usage paraît répandu avec plus ou moins de modifications chez un certain nombre d'initiés, féticheurs, sorciers, chasseurs, dioulas, etc., dans le Soudan central et les Etats du golfe de Guinée. Les signes idéographiques des tombeaux sous grottes, les décorations ornementales des monts Hombori, les dessins rupestres du Gangaran paraissent se rattacher à ces idéogrammes.

Tels sont, décrits à grand trait, les itinéraires et les recherches de M. le lieutenant Desplagnes. Les résultats de son voyage paraissent devoir être aussi intéressants que les découvertes de sa précédente mission.

— Une compagnie de tirailleurs, commandée par le capitaine Viard, avait été récemment envoyée dans la Haute-Gambie pour y réprimer, aux environs de Tabadian, des actes de rébellion suscités par un marabout fanatique du nom de Bayaga.

Un câblogramme du gouverneur général de l'Afrique Occidentale a informé le ministre des Colonies que le capitaine Viard, accompagné de l'administrateur en chef Noirot est parvenu devant Tabadian le 12 octobre, à cinq heures du matin, et a rencontré une vive résistance de la part du marabout et de ses partisans, qui avaient fortifié le village. Le marabout Bayaga et ses défenseurs ont été tués. De notre côté, six tirailleurs sénégalais sont tombés sous les coups de nos adversaires.

A sept heures du matin, le capitaine Viard et l'administrateur en chef Noirot s'étant avancés à la vue du drapeau blanc arboré par l'ennemi, furent reçus par le feu des défenseurs du village. L'administratenr Noirot fut blessé à la jambe.

Le village a été rasé.

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

Moulay Hafid, l'Europe et le Maroc. — Les événements d'Orient ont accaparé jusqu'ici l'attention du public au détriment de la question marocaine proprement dite, dont la lente évolution finissait, à vrai dire, par fatiquer l'opinion. Les rares télégrammes de Tanger insérés dans les journaux ont passé presque inaperçus. Quelques-uns valent cependant la peine qu'on y revienne, car ils signalent une situation toute nouvelle, dont le prestige du sultan de Fez pourrait sortir fortement ébranlé.

Une remarque s'impose, en effet, à tout observateur attentif : plus nous nous acheminons vers la reconnaissance officielle de Moulay Hafid par les puissances, moins s'affirme la tendance des Marocains de se soumettre à son autorité. En sorte que nous pourrons bientôt assister à ce spectacle peu banal d'un monarque reconnu par toutes les nations, sauf précisément par celle qu'il est appelé à gouverner. Pour bizarre qu'elle soit, cette hypothèse n'est rien moins que réalisable, et les derniers événements du Sud viennent confirmer notre opinion à ce sujet.

La nouvelle politique des grands caïds du Sud, dont les deux plus importants, Glaoui et Si Aïssa, appartiennent encore officiellement au Makhzen de Fez, ne tend rien moins, en effet, qu'à créer un Etat dans l'Etat et à annihiler petit à petit le peu d'influence que Moulay Hafid avait péniblement conservé jusqu'ici dans le Sud.

Au profit de qui ce séparatisme est-il préparé? Les noms d'Abd el Aziz et de Moulay Mohammed ont été souvent prononcés : on assure même que, dans plusieurs centres voisins de Merrakech, le souverain déchu a été reproclamé. Nous croyons plutôt que les caïds du Sud travaillent pour eux-mêmes, désireux de consacrer par une sorte de coup d'Etat l'indépendance de fait qu'ils s'étaient arrogée sous le précédent régime et que Moulay Hafid tenta en vain de réduire, en les emmenant à la Cour.

Le nouveau Makhzen. — Quelques nominations importantes ont été faites ce mois-ci dans l'administration chérifienne. Il paraît ré-

sulter de ces différentes désignations que Moulay Hafid a, pour fixer son choix, obéi à deux mobiles principaux : n'accorder les postes sollicités qu'au plus offrant ; d'autre part — et cette tendance lui est peut-être moins personnelle que l'autre — — évincer les candidats soupçonnés de sympathies à l'égard de la France.

La nomination du khalifa de Si Guebbas à Tanger, choisi tout exprès pour contrebalancer l'attitude jugée trop conciliante de son chef, le projet de remplacement du délégué chérifien près la Banque d'Etat, répondent exactement à ce second sentiment.

Le premier s'est — lui — nettement manifesté à l'occasion de l'attribution du portefeuille des finances. Moulay Hafid commença par désigner trois titulaires qui, s'ils devaient partager également les honneurs et profits de la fonction, étaient avant tout invités à verser le prix de la charge, chacun intégralement. Il fallut démontrer au souverain les inconvénients et la fragilité de ce triumvirat pour le faire revenir sur sa décision.

La vénalité des places s'affirme donc de plus en plus sous le nouveau régime et le contrôle des douanes prévoit déjà de nombreuses difficultés avec le personnel actuel d'Oumana, dont le seul souci sera de récupérer aussi rapidement que possible le prix des charges qui leur ont été dévolues.

Autour d'Abd el Aziz. — Le silence s'est fait depuis quelque temps en Europe sur le nom d'Abd el Aziz. Une place doit cependant être réservée dans cette chronique au souverain que n'ont pas encore cessé de reconnaître d'importantes fractions marocaines, telles que les Chaouïa et les Seraghna, et qui bénéficie sur différents points en ce moment d'un regain de sympathies.

Aux dernières fêtes de l'Aïd-Serir, on a pu voir, en effet, en dehors des autorités chérifiennes de Casablanca et des caïds de la Chaouïa, de nombreux délégués des tribus du Sud venir rendre hommage à Abd el Aziz et lui apporter les cadeaux d'usage. Quelques jours avant, Abd el Aziz avait été pressenti sur ses résolutions définitives ; on lui proposa catégoriquement de le rétablir sur le trône, sous la seule condition qu'il s'installe définitivement à Merrakech, qui deviendrait la capitale unique du Maroc.

Ces faits, dont nous ne voulons tirer aucune conclusion, méritaient d'être enregistrés, car ils laissent entrevoir que la reconnaissance officielle de Moulay Hafid par les puissances ne sera pas, comme on le croit généralement, le début de l'ère pacifique tant souhaitée au Maroc.

Dans la Chaouïa. — La rentrée en fonctions de certains caïds hafidistes des Doukkala et des Abda, dont le premier acte fut de pressurer les tribus au nom de Moulay Hafid, vient d'avoir pour effet une exode sans précédent des indigènes de ces régions vers la Chaouïa.

Cette émigration vers un territoire soumis à notre influence est le plus bel éloge qu'on puisse faire de notre occupation. Elle a malheureusement son côté inquiétant : des incidents peuvent surgir entre les nouveaux venus et les autochtones.

Les autorités militaires prennent depuis quelque temps des mesures préventives, en installant de nouveaux postes provisoires sur les confins de la Chaouïa.

CHRONIQUE DE TANGER ET DU MAROC

TANGER. — Le 18 octobre, Remiqui, ce pacha d'El-Ksar emprisonné à la suite de la proclamation de Moulay Hafid à Tanger, obtient sa mise en liberté moyennant une rançon, affirment les uns, — gratuitement et sur les sollicitations d'une puissance européenne, assurent les autres.

Réunion du corps diplomatique, le 19, à l'occasion des troubles de Mogador. Les diplomates attirent l'attention du gouvernement marocain sur la nécessité de payer régulièrement les mehallas pour éviter le retour de semblables incidents et votent des félicitations à Si Guebbas et à Menebhi, qui ont pris l'initiative de rappeler immédiatement les troupes chérifiennes, cause de l'émeute.

Le service radiotélégraphique est ouvert le 20 entre Tanger et Mogador ; ainsi se trouve complété le premier secteur de la télégraphie sans fil au Maroc.

M. Rosen, ministre d'Allemagne, a pris possession de son poste le 28.

M. de Wangenheim, ministre intérimaire, quitte Tanger quelques jours plus tard.

CASABLANCA. — Le rapatriement des troupes du corps de débarquement se poursuit d'une façon régulière. Au début du mois, le commandant Cuinet, chef du service des Affaires indigènes, adresse à Paris son rapport sur la création des tabors marocains qui doivent peu à peu remplacer nos troupes dans certains postes désignés. Déjà de nombreuses demandes d'engagements d'indigènes sont parvenues.

Deux postes provisoires sont installés à *Beririt* et *Aïn Khil*, sur la frontière Sud de la Chaouïa, à la suite d'agressions de Zaërs contre des indigènes des Medakra. Ces incidents isolés ne compromettent en rien la sécurité générale de la Chaouïa.

MAZAGAN. — Le retour de certains caïds hafidistes dans leurs tribus provoque une effervescence marquée aux environs de Mazagan. Les Oulad-Fredj émigrent en masse vers la Chaouïa pour se soustraire aux exactions du caïd Bou Ali ben Idriss. De son côté, la population d'Azemmour proteste auprès de Menebhi contre les violences de Si Trehi, pacha de cette localité.

Le nouveau gouverneur de Mazagan, Si Hosseïn Bajdadi, prend possession de son poste le 22. L'impression produite par ce fonctionnaire est plutôt favorable. Il choisit comme khalifa un protégé français, Mohamed ben Daha.

SAFFI. — Pressurées par leur caïd, certaines fractions des Abda suivent l'exemple des Oulad-Fredj voisins de Mazagan et vont chercher un refuge en territoire Chaouïa.

Les incidents de Mogador ont eu ici leur répercussion. On parle d'un soulèvement général des tribus du Houz contre la police. Saffi serait le premier port visé.

Le 27, un incident se produit ; deux déserteurs du tabor de police s'étant réfugiés dans une zaouïa voisine, l'instructeur français en fait surveiller les issues. Ces deux indigènes répandent le bruit que les Français veulent violer le sanctuaire. Une bagarre se produit, au cours de laquelle un homme de la police est tué. L'effervescence se localise heureusement.

MOGADOR. — Les rivalités de caïds, un moment apaisées, recommencent ; un combat assez meurtrier met aux prises, à la fin de septembre, le fils d'Anflous et Guellouli.

Une grave nouvelle parvient le 10 de Merrakech. Le grand-vizir Glaoui décide de ne plus retourner à Fes et prépare un mouvement séparatiste du Sud. D'après son plan, le Maroc méridional serait partagé en trois grands caïdats : Si Aïssa ben Omar commanderait de Saffi au Mtouga ; le caïd Mtougui aurait sous sa domination les tribus au Sud de Merrakech jusqu'au Sous ; enfin lui-même



se réserverait les vastes territoires compris entre Merrakech et la frontière algérienne.

Le 16, une véritable émeute éclate contre la police. Mécontents de ne plus toucher leur solde, alors que les soldats de la police sont régulièrement et largement payés, les askris de la garnison chérifienne, excités en sous-main par des indigènes à la solde de certains Européens, attaquent leurs camarades de la police d'abord à coups de pierres, puis à coups de fusil, à la suite d'une discussion futile. La populace se joint aux assaillants et met le siège devant les casernes de la police, où les instructeurs ont grand'peine à maintenir leurs hommes. Les émeutiers cessent le feu au bout d'une heure, quand ils n'ont plus de munitions. L'émotion est à son comble en ville; la conduite au-dessus de tout éloge du capitaine Massoutier et du personnel du consulat de France qui, par leur sang-froid et au péril de leur vie, ont empêché le mouvement insurrectionnel de se généraliser, mérite mieux que des félicitations.

Détail à noter : l'enquête a révélé que le principal meneur de l'émeute était le propre gendre du pacha, lequel n'a d'ailleurs pris aucune mesure pour rétablir l'ordre.

FEZ. — Un incident significatif du peu d'autorité du Makhzen a lieu le 1er octobre. Des perquisitions avaient été ordonnées chez un chérif soupçonné d'avoir chez lui un dépôt clandestin de tabac et de kif. Celui-ci ameute ses gens contre les agents du Makhzen, qui ne doivent leur salut qu'à la fuite.

Le 3, une assemblée de notables, sous la présidence du chérif Kittani, est tenue au Dar-el-Makhzen. Ce dernier déclare sans ambages que, si le sultan ne peut se soustraire à l'application de l'Acte d'Algésiras, il doit au moins s'arranger pour n'introduire les réformes que sous le contrôle de l'Allemagne.

La prière du vendredi, à la mosquée de Mouley Idriss, est troublée par un indigène de la tribu des Tsoul qui proclame Mouley Mohamed dans un accès de folie. Conduit devant Mouley Hafid, le malheureux est condamné à mourir sous la bastonnade. A la suite de cet incident, le sultan ordonne la fermeture des principaux cafés maures où se tiennent des parlottes politiques.

Mouley Hafid a fait appeler auprès de lui, dans le courant du mois d'octobre, plusieurs membres de l'ancien Makhzen d'Abd el Aziz. Presque tous se sont rendus à son appel, mais aucun d'eux n'a encore été pourvu d'un poste. Les négociations suivent leur cours.

La population de Fez se montre assez mécontente de la venue de plusieurs Européens dans la capitale du Nord et de l'accueil qui leur est fait par Mouley Hafid. Consuls, journalistes, médecins, commerçants se succèdent au palais. Les Fassis voient d'un mauvais œil le sultan *s'européaniser*.

MERRAKECH. — Leurs négociations de paix terminées, le Glaoui, Si Aïssa et Mtougui font leur entrée solennelle dans la capitale du Sud le 1er octobre. Ils ont laissé leurs troupes campées dans la banlieue.

D'importants convois d'armes et de munitions sont envoyés de Merrakech le 12 pour une destination inconnue; on prétend qu'ils sont dirigés sur le Tafilelt, où une harka se reconstitue pour attaquer nos postes du Sud-Oranais.

Les tribus environnantes sont frappées d'impôts formidables; le mécontentement est général chez les Rehamna; les Seraghna sont en révolte ouverte contre les caïds hafidistes.

Les contingents amenés par Mtougui vont même jusqu'à reproclamer Abd el Aziz.

MELILLA. — La période d'agitation a repris dans le Rif; il ne s'agit pas à proprement parler d'un mouvement contre le Rogui en faveur de la cause hafidiste, comme on le croit généralement, mais plutôt d'une tentative d'indépendance des tribus, mécontentes de la part insignifiante que leur réserve le prétendant dans les bénéfices considérables qu'il retire de l'installation sur les territoires soumis à son influence d'exploitations minières.

Bloqué dans sa casbah de Selouane, le Rogui était ces temps derniers en assez mauvaise posture. Après avoir tenté plusieurs essais infructueux pour rétablir ses communications avec Melilla, il paraît, aux dernières nouvelles, avoir eu le dessus sur ses assaillants, mais la lutte es loin d'être terminée.

Les Espagnols de Mellila se montrent assez inquiets de cette situation qui vient compromettre, au moment où ils s'annonçaient si bien, leurs efforts vers une première pénétration économique du Rif.

CH. RENÉ-LECLERC,
Délégué du Comité du Maroc à Tanger.

7 novembre 1908.

POSSESSIONS BRITANNIQUES

GAMBIE

La situation économique de la colonie. — Les travaux du chemin de fer de Thiès à Kayes, dont le tracé longe à une distance relativement faible la frontière qui sépare notre Sénégal de la Gambie anglaise, ont ramené l'intérêt du public colonial français sur la plus petite des possessions britanniques de l'Afrique occidentale. Comme il n'est pas impossible, en effet, qu'une certaine portion du trafic qui s'y effectue actuellement en soit détournée vers la nouvelle voie lorsque celle-ci aura pénétré dans l'intérieur, il peut être intéressant de consigner ici quelques chiffres qui permettront de se rendre compte de la situation économique actuelle de la colonie.

Si nous en croyons le dernier rapport du gouverneur de la Gambie, publié dans le courant d'octobre, l'année 1907 n'a pas été une année de prospérité. On avait compté sur une bonne récolte d'arachides, et en novembre 1906, au début de la traite, on les payait 1 shilling 9 pence le boisseau.

Malheureusement, des pluies exceptionnellement abondantes survinrent en décembre 1906, alors que les récoltes étaient encore sur le terrain, et aussitôt les prix tombaient à 1 shilling, et parfois même 9 pence le boisseau. Désappointés, les indigènes, en certains points, refusèrent de vendre. Pour empêcher le retour de pareils ennuis, l'administration locale recommanda aux cultivateurs d'étendre leurs arachides, une fois récoltées, sur des lits de broussaille de 30 à 40 centimètres d'épaisseur et de les recouvrir avec de larges feuilles; ces conseils furent suivis avec beaucoup d'attention en 1907 et produisirent d'heureux résultats.

Situation financière. — Les recettes du budget local, qui s'étaient élevées en 1906 à 65.431 liv. st., ont atteint en 1907 le chiffre sensiblement égal de 65.892 liv. st. Dans ce total, les recettes douanières figurent pour 52.048 liv. st., dont 38.429 pour les droits à l'importation et 13.619 pour les droits de sortie. Quant aux dépenses, elles n'ont pas dépassé 57.727 liv. st. contre 56.901 en 1906. La colonie n'a pas de dette publique.

Commerce. — La valeur totale des marchandises importées en Gambie a été de 445.359 liv. st., contre 447.657 en 1906. Parmi les principales

marchandises importées, on peut citer les suivantes :

	1906	1907
	liv. st.	liv. st.
Cotonnades	89.688	82.023
Riz	52.427	71.889
Noix de kola	29.586	39.942
Tabac	5.650	8.249
Alcools	6.974	4.872
Vin	2.115	2.136
Sucre	5.229	4.655

Les exportations se sont élevées en valeur à 408.476 liv. st. contre 428.678 en 1906. Dans ces chiffres sont comprises les espèces monnayées, jusqu'à concurrence de 117.328 liv. st. en 1907. Voici quels ont été les principaux produits exportés :

	1906	1907
	liv. st.	liv. st.
Arachides	278.055	256.683
Peaux	5.201	9.615
Caoutchouc	1.084	5.686
Amandes de palme	2.125	3.657
Cire	1.787	2.325

Ces chiffres correspondent, pour les arachides, qui sont, comme on le sait, la presque unique production du pays, à 36.050 tonnes en 1906 et 40.858 tonnes en 1907; pour les peaux, à 16.082 unités en 1906 et 30.667 en 1907; pour le caoutchouc, à 10.454 livres de 0 k. 453 et 61.405 respectivement.

Si l'on considère l'origine des marchandises introduites dans la colonie, ou la destination des produits qui en sortent, on constate les proportions ci-après pour les principaux pays :

	Origine	Destination
Royaume-Uni	53 0/0	8 1/2 0/0
Colonies anglaises	13 0/0	1 0/0
France	20 0/0	82 0/0

Ainsi, si nous fournissons à la Gambie un cinquième seulement des marchandises qui lui sont nécessaires, nous absorbons plus des quatre cinquièmes de la production locale et la presque totalité des arachides qu'elle exporte (38.090 tonnes sur 40.858); c'est une situation exceptionnelle que nous devons à la présence en Gambie de plusieurs comptoirs français. Nous ne pensons pas qu'elle soit ignorée d'un seul des lecteurs de ce Bulletin, mais il est toujours agréable de la constater, en regrettant que l'activité de nos compatriotes, si puissante ici, ne réussisse pas toujours sur les marchés étrangers à obtenir au commerce français, sinon une place proportionnelle à celle qu'il occupe en ce coin d'Afrique et qui est due, nous le répétons, à un ensemble de circonstances exceptionnelles, — ce serait trop beau, — mais tout au moins la place que méritent les produits de notre industrie.

CÔTE DE L'OR

La situation de la colonie en 1907. — L'année 1907 a été pour la Gold Coast une année de « records ». Jamais les recettes du budget local, jamais le commerce, jamais la production de l'or n'avaient atteint précédemment des chiffres aussi élevés que ceux relatifs à l'année dernière. Si de ces résultats, qui sont fournis par la statistique, on rapproche les heureuses perspectives que permet d'entrevoir le fait que les indigènes témoignent d'un intérêt croissant pour les choses de l'agriculture, on est en droit de prédire à la colonie un avenir économique brillant.

Situation financière. — Les recettes du budget local se sont élevées à 708.718 liv. st., en augmentation de 32.248 liv. st. sur les prévisions et de 25.617 liv. st. sur les résultats de l'année précédente. Dans ce total, les recettes douanières entrent pour 414.545 liv. st. et les recettes du chemin de fer pour 168.433 liv. st. Quant aux dépenses, elles n'ont atteint que 617.124 liv. st., alors qu'elles avaient été prévues pour 792.040 liv. st.; mais cet heureux résultat est dû principalement à ce qu'un emprunt pour le chemin de fer et divers travaux publics qui devait être réalisé en 1907 et qui devait peser d'un certain poids sur le budget qui nous occupe, n'a pas été réalisé, laissant ainsi certains crédits inutilisés. Ajoutons que la dette publique de la colonie se montait, au 31 décembre dernier, à 2.206.964 liv. st.

Commerce. — Le mouvement du commerce de la colonie est représenté par les chiffres suivants pour les deux dernières années :

	Importations	Exportations	Totaux
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1906	2.058.939	1.996.412	4.055.351
1907	2.366.195	2.641.674	5.007.869

Nous ne voudrions pas alourdir ces quelques notes par trop de chiffres, mais il suffira, pour permettre aux lecteurs du Bulletin de se faire une idée des progrès réalisés dans la mise en valeur de la Gold Coast, de savoir qu'en 1902 les importations avaient été de 2.120.433 liv. st. et les exportations de 774.186 liv. st. En 1898, il y a dix ans, ces chiffres étaient respectivement de 1.095.864 et 992.998 liv. st.

En ce qui concerne les importations, aucune particularité à signaler. Quant aux exportations, elles ont atteint les chiffres ci-après pour les principaux produits :

	1906	1907
	liv. st.	liv. st.
Cacao	336.269	515.089
Or	858.842	1.164.676
Caoutchouc	334.505	333.120
Bois	80.013	169.498
Huile de palme	125.008	119.468
Amandes de palme	80.834	101.822
Noix de kola	73.632	78.901

L'augmentation générale des exportations est considérable : plus de 16.000.000 de francs par rapport à 1906 ; elle porte sur tous les articles, sauf les huiles et amandes de palme, qui sont en très légère diminution.

Ces valeurs correspondent aux quantités ci-après :



	1906	1907
Cacao.......	20.104.504 livres	20.956.400 livres (1)
Caoutchouc..	3.649.668 —	3.549.548 —
Noix de kola.	4.703 paquets	6.278 paquets
Huile de palme........	2.143.118 gallons	1.867.945 gallons (2)
Amandes....	9.355 tonnes	9.753 tonnes

Signalons encore que la colonie a exporté, l'année dernière, 56.088 livres de coton estimées 966 liv. st., et 398.363 livres de gomme copal évaluées 5.136 liv. st.

ANDRÉ MEYREUIL.

POSSESSIONS ALLEMANDES

GÉNÉRALITÉS

Ouverture de l'Institut colonial de Hambourg. — L'inauguration du nouvel Institut colonial a eu lieu, le 20 octobre, en présence de M. Dernburg, d'un délégué du ministre de la Marine, du comte de Gœtzen, ministre plénipotentiaire du gouvernement allemand à Hambourg, d'un certain nombre de sénateurs, de tous les professeurs, et de nombreux invités. Le sénateur von Melle a d'abord exposé le but de cette école supérieure destinée à former à la fois, des planteurs, des commerçants et des fonctionnaires coloniaux, et montré que ce dessein ne pourrait être réalisé nulle part mieux que dans la grande cité hanséatique, où, selon la tradition, la science doit être, le plus possible, en rapport avec la pratique des affaires. Le gouvernement, a dit M. Dernburg, compte beaucoup sur les bons effets de ce haut enseignement colonial. Il est frappé, quant à lui, de voir combien de temps les débutants aux colonies perdent en apprentissage, et combien d'essais malheureux ils sont obligés de faire, en commençant; les connaissances dont ils seront munis, désormais, leur permettront de franchir plus rapidement cette période infructueuse de l'initiation. Qu'ils se gardent de croire pourtant que ces connaissances suffiront entièrement à faire d'eux d'habiles planteurs, commerçants, ou fonctionnaires. Ce résultat exige des qualités naturelles et surtout l'expérience qu'il leur faudra acquérir.

Le gouvernement considère aussi comme une excellente chose que toutes les catégories sociales soient représentées parmi les élèves de l'Institut; ceux-ci seront ainsi amenés à perdre leurs préventions, et à se persuader que tout individu, quel que soit son rang social, peut être un bon colonial. Ainsi se réalisera peu à peu le vœu de l'empereur, à savoir que, dans les colonies, tous les Allemands doivent former une seule et même Société. Les divergences sociales, déjà mauvaises en Allemagne, sont là absolument funestes. Si l'Institut parvient à corriger ce mal aux colonies, les heureux effets obtenus se feront sentir aussi en Allemagne, et l'on ne verra plus d'anciens coloniaux devenir des déclassés dans leur propre patrie et être obligés d'aller chercher fortune ailleurs. De même que dans tous ses discours précédents, M. Dernburg a tenu à ne pas laisser croire que, pour lui, les questions coloniales se réduisaient à des questions économiques. S'adressant, en terminant aux professeurs et aux élèves, il a formulé, de la façon suivante, la devise dont ils doivent s'inspirer : le succès d'un système colonial ne se mesure pas seulement au degré de puissance acquise par le peuple colonisateur, ni même aux fortunes faites par les particuliers, mais surtout à l'esprit dans lequel une nation travaille à remplir, à l'égard des indigènes, la mission éducatrice et civilisatrice dont elle est chargée.

Le Dr Kœbner, conseiller de l'amirauté, a été nommé par le Sénat, directeur de l'Institut. L'Office central d'informations adjoint à l'Institut, aura à sa tête le conseiller de Stuhlmann. Le nombre des élèves inscrits jusqu'à présent s'élève à 36, dont 17 sont des fonctionnaires envoyés par le ministère des Colonies. Ces fonctionnaires sont destinés au Togo, au Cameroun et au Sud-Ouest. Quant à ceux qui doivent aller en l'Afrique Orientale et en Océanie, ils continueront à fréquenter le séminaire oriental et l'école supérieure de commerce de Berlin.

Le lieutenant-colonel Quade est remplacé, comme commandant supérieur des troupes coloniales, au ministère des Colonies, par le colonel von Glasenapp, ancien inspecteur de l'infanterie de marine.

CAMEROUN

— Deux professeurs de l'Académie forestière de Munden, en Hanovre, se sont embarqués pour le Cameroun, le 10 octobre, chargés d'une mission organisée par le ministère des Colonies, le ministère prussien de l'Agriculture et le comité économique colonial. Il s'agit d'abord d'explorer les régions forestières voisines des fleuves et de la ligne du chemin de fer en construction ou en projet. Au dire du professeur Wartburg, peu de pays posséderaient à proximité de la mer, de telles richesses forestières. La forêt vierge s'étend jusqu'à 300 kilomètres dans l'intérieur. Le capitaine von Besser, qui visita dernièrement les rives du Mungo, du Dibamba, du Donga et de la Sannaga, évalue à 75 mètres cubes, au moins, par hectare, la quantité de bois précieux, soit 750.000 mètres cubes pour 10.000 hectares. Sur une valeur de 141.885 marcs de bois exportés de colonies allemandes, en 1906, 118.831 provenaient du Cameroun; mais, faute de moyens de transport, l'exploitation a été jusqu'ici limitée à la côte. C'est ainsi que les exportations de bois d'ébène ont considérablement diminué. De 100.758 marcs en 1896, leur valeur est tombée, en 1900, à 23.581. Le chemin de fer seul permettra d'exploiter les forêts de palmiers à huile du Nord-Ouest, qui, au dire d'un voyageur, sont appelées à jouer un rôle économique plus important que le coton, le cacao et le caoutchouc. Déjà la Compagnie Woermann a utilisé les bois du Cameroun dans la construction d'un de ses navires. On espère que le gouvernement imitera cet exemple. Le syndicat des bois du Cameroun, à Berlin, s'est mis en rapport avec un grand nombre d'industriels. Enfin il est question de fonder une Société qui aura pour objet de trouver, principalement en Allemagne, le placement des bois de la colonie

— Le capitaine von Stein étudie, dans le *Kolonialblatt*, les conditions de navigabilité des cours d'eau du Sud-Est, en vue de l'établissement d'une grande voie de communication, de la mer à la frontière orientale. Le Njoug est

(1) De 0 kil. 453
(2) De 1 lit. 543.

navigable, pour des barcasses, d'abord sur 35 kilomètres en partant de la mer, puis au delà de la section des rapides longue de 200 kilomètres, sur 350 kilomètres, jusqu'à Abongmbang. Le seuil de séparation entre le Njong et le Dume serait d'une quarantaine de kilomètres seulement, et pourrait être franchi par les porteurs en une journée. Le Dume est navigable, à partir de Ndjimbelé, le Kadé; à partir de la route de Beri à Baturi, et jusqu'à Ndelele. Entre ce point et une soixantaine de kilomètres, en amont du confluent avec la Sanga, à Nola, le Kadéi est inutilisable et devrait être remplacé par une voie ferrée. Provisoirement, les seuls articles d'exportation, dans la région orientale, sont le caoutchouc et l'ivoire, mais le capitaine de Stein pense qu'elle pourrait produire du coton, du riz, des arachides, du sésame, du maïs et du tabac, d'autant mieux que les habitants sont ici plus intelligents que sur les bords de Njong, ayant subi, depuis un siècle l'influence musulmane.

— Les travaux du chemin de fer avancent lentement. Au début de septembre, le défrichement était achevé jusqu'au kilomètre 105, les terrassements étaient terminés jusqu'au kilomètre 61 et commencés de là jusqu'au kilomètre 92, la superstructure était prête jusqu'au kilomètre 11...

— Le *Kolonialblatt* a publié une série de décrets réglementant le droit de chasse et prescrivant des mesures à prendre pour combattre la maladie du sommeil et la tsétsé. Une ordonnance, entrée en vigueur le 1er mars, donne cours aux monnaies d'or et d'argent anglaises et françaises, lesquelles avaient été proscrites par une ordonnance antérieure du 15 mars 1906. Or la nouvelle ordonnance ne fait aucune mention de l'ancienne. La *Kolonialzeitung* se demande comment il se fait que ces deux décisions du gouvernement, sur une même question, se contredisent, et quel fut le mode de paiement légal entre le 1er avril 1906 et le 1er mars 1908.

SUD-OUEST

La petite colonisation. — M. Dernburg a constaté, avons-nous dit, l'échec complet des tentatives de petite colonisation entreprises par M. Lindequist à Osona, Omaruru et à Waterberg. Selon M. Bongard, cet échec était inévitable. Un correspondant de la *Kolonialzeitung* croit, au contraire, que l'idée de M. Lindequist n'était aucunement condamnable en elle-même. Cette idée, l'ancien gouverneur l'avait empruntée aux Anglais qui, après la guerre du Transvaal, voulurent avoir dans ce pays, un bloc national sûr. Les colons étaient, en partie, des vétérans de l'armée régulière, ou bien des volontaires canadiens et australiens. En dépit des secours officiels et de l'assistance de la Loyal Women Guild les colonies des anciens soldats dépérirent, tandis que les Australiens et les Canadiens, quoique ayant eu à lutter contre de grandes difficultés, progressèrent remarquablement. Dans le Sud-Ouest allemand, la question à résoudre était beaucoup plus malaisée. Lorsque, raconte l'auteur de l'article, je demandais aux gens : « Pourquoi n'allez-vous pas vous établir dans les colonies allemandes, et sous votre drapeau national », la réponse était toujours celle-ci : « Là il faut risquer trop d'argent. Ici, on peut débuter sans rien, mais dans le Sud-Ouest, au contraire, il faut apporter plusieurs dizaines de milliers de marcs. » Celui qui en possède 30.000 peut avoir, en Allemagne, une existence agréable, et n'a nulle envie d'aller s'exposer aux dangers, vrais ou imaginaires de l'Afrique. Le gouvernement devait donc s'adresser à des colons peu fortunés ; c'est pour cela qu'il imagina la petite colonisation. Les statistiques commerciales du Sud-Ouest accusent une disproportion énorme entre les importations et les exportations. On estime qu'en 1909, les premières atteindront 40 millions de marcs et les secondes 2 millions seulement. Il en résulte une pénurie croissante d'argent. En 1906, ont été importés de la colonie du Cap pour 360.000 marcs de fourrages, 335.000 de céréales, 215.000 de tabac, 158.000 de pommes de terre, 122.000 de légumes et de fruits conservés, 105.000 de fruits et 53.000 de maïs. Or tout cela aurait pu être produit par les colons. Il est faux que les débouchés manquent. Le major Maercker, commandant le district nord, apprit à l'auteur qu'il avait proposé aux petits colons de leur acheter, à des prix raisonnables, toute leur production de légumes. Il ne reçut ni réponse ni marchandises. A Windhuk, le gouverneur établit un marché. « Voici ce qui se passa : à 6 h. 1/2, on vit paraître un policier bâillant, à 7 heures arrive le chef de district, à 7 h. 1/2 la femme du précédent, à 8 heures, encore un policier pour maintenir l'ordre, à 8 h. 1/2 une voiturette contenant quelques légumes et un singe empaillé, tenant dans ses pattes une satire contre le gouvernement. » En prenant pour base les prix de vente à Luderitzort, en juillet 1907, une petite colonie à Béthanie rapporta 14.360 marcs, tandis que les dépenses d'exploitation montaient à 4.500 marcs. C'est là un magnifique résultat, surtout quand les fermes sont éprouvées par les sauterelles et la sécheresse. Seulement il faut varier les cultures et faire en même temps de l'élevage. La conclusion du correspondant de la *Kolonialzeitung* est que ce sont les colons qui sont seuls responsables de l'échec. Ils ont manqué d'intelligence, de savoir faire et de patience. Leur grande faute surtout a été la présomption, le dédain pour le labeur cependant indispensable. C'est à eux seulement qu'il faudrait s'en prendre du discrédit dans lequel la petite colonisation est aujourd'hui tombée.

Un nouveau chemin de fer. — La *Gazette de Cologne* annonçait dernièrement que la *South-West Africa C°* venait d'obtenir du gouvernement portugais la concession de la construction d'une voie ferrée de Port-Alexandre jusqu'au Counene, c'est-à-dire jusqu'à la frontière du Sud-Ouest allemand. En même temps, la Compagnie aurait engagé des pourparlers avec l'Administration coloniale allemande, dans le dessein d'obtenir une garantie d'intérêts pour une ligne, longue de 1.200 kilomètres, traversant la colonie. Cette ligne couperait celle d'Otavi, un peu à l'ouest de cette station, atteindrait le Transvaal, près de Mafeking, et aboutirait à Johannesbourg. Un embranchement la relierait au Katanga, et un autre permettrait d'exploiter les richesses minières du bec de Caprivi. La *Gazette de Cologne* faisait valoir les avantages de cette ligne. Elle souhaitait qu'en accordant la concession demandée, le gouvernement allemand défendît ses intérêts natio-

naux, mieux qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, et exigeât que le matériel vînt d'Allemagne et que les employés fussent allemands. Cette question a été passée sous silence, quand, au printemps dernier, fut ouverte la ligne d'Otavi à Grootfontein, construite et exploitée par la *South-West Africa C°*. Tous les emplois supérieurs sont dirigés par des étrangers, et tout le matériel a été fourni par les usines anglaises.

La nouvelle publiée par la *Gazette de Cologne* a vivement ému le monde colonial. Aussi bien le projet dont il s'agit n'est pas nouveau. On se rappelle qu'il y eut de longues discussions sur la question de savoir si la ligne d'Otavi aboutirait à la baie Alexandre, comme le désiraient les Anglais, ou bien à Swakopmund. L'adoption du second projet fut considérée en Allemagne comme une victoire. Depuis, l'opinion des coloniaux allemands n'a pas changé. Ils auraient lieu d'être surpris si, à l'heure qu'il est, l'Administration coloniale favorisait, d'une façon quelconque, la construction d'une ligne d'Otavi au Counene, prolongée ensuite en territoire portugais et aboutissant à la baie Alexandre. A leur sens, il ne saurait en être question que si cette baie était cédé à l'Allemagne, ou, du moins, si la Compagnie d'Otavi prenait l'engagement de continuer, malgré ce nouveau débouché, à diriger ses minerais sur Swakopmund. Rien ne l'oblige à assurer toujours, sur sa ligne, un service public, et, dans le cas où ce service serait supprimé, il n'a pas été stipulé que le chemin de fer deviendrait, moyennant un prix raisonnable, la propriété de l'État. Il conviendrait de réparer, à la première occasion, la négligence commise par le gouvernement. Quant au prolongement de la ligne Port-Alexandre-Otavi, à travers le Betchuanaland, jusqu'à Mafeking, il en a été aussi parlé autrefois. Ce chemin de fer contribuerait assurément à ouvrir à la colonisation une grande partie du Sud-Ouest; pourtant, les coloniaux estiment que le gouvernement allemand ne doit pas se montrer favorable à ce projet, lequel nuirait à la grande voie transversale Luderitzbucht-Keetmanshoop-Riedfontein-Kuruman-Vryburg. Il ressort des débats qui ont eu lieu dernièrement, au Parlement du Cap, que les préventions politiques contre ce chemin de fer disparaissent peu à peu, en présence des avantages économiques qu'il offre pour le Transvaal, l'État d'Orange et la Rhodésia. Le gouvernement allemand devrait mettre à profit les bonnes dispositions des Afrikanders, et ne jamais perdre de vue que la Sudbahn prolongée constitue une grande ligne internationale primant considérablement, par son importance, toutes les voies ferrées possibles dans le Sud-Ouest.

Recettes brutes de la Sudbahn (Luderitzbucht-Keetmanshoop) en juillet 1908 : 49,598 m. (42.474 pour les marchandises et le bétail, 7.124 pour les voyageurs).

AFRIQUE ORIENTALE

— Des troubles, vite réprimés, ont éclaté, au mois d'août, dans l'extrême Sud. Ils se sont limités, paraît-il, au pays Makonde, entre le Lukuledi et la Rovouma. Les populations qui n'avaient pris aucune part à la dernière insurrection n'avaient pas encore été désarmées. Depuis longtemps, on demande la création, à Massassi, sur le Lukuledi, d'un poste militaire permanent qui surveillerait non seulement le plateau du Makonde, mais aussi la frontière de la Rovouma. — Une autre agitation s'est produite dans l'Iraku, au Nord de Kilimatinde. L'ordre fut rapidement rétabli par le capitaine Charisius, venu d'Aruscha. Quelques coups de feu ont été tirés, les meneurs ont été pendus, un Akide condamné à mort. Une section d'Askaris, commandée par le lieutenant Trotha, occupera le pays quelque temps encore. Il est question d'y établir un poste militaire permanent.

— Les élèves de l'Ecole supérieure de commerce de Cologne ont fait, pendant les vacances, un voyage d'études dans l'Afrique orientale. En un mois, ils ont visité l'Usambara, Tanga, Daressalam, Morogoro, et ont gagné la région des lacs par le railway de l'Uganda. La caravane se composait de trente professeurs et étudiants, sous la direction du Dr Eckert.

— L'inspecteur Hans Basser vient de visiter le pays entre Langenburg et Morogoro. Ses impressions sont extrêmement favorables. La contrée, élevée, est très saine, propre aux cultures européennes et à l'élevage. La main-d'œuvre se trouve facilement et à bas prix. On a découvert du charbon et du cuivre. Si l'existence de ces richesses minérales est confirmée, ce sera un très puissant argument en faveur du projet de chemin de fer joignant la Centralbahn à l'extrémité Nord du lac Nyassa, projet déjà étudié par un ingénieur de la Compagnie Holzmann.

— La réunion générale des planteurs de l'Usambara a vivement protesté contre certaines dispositions de l'ordonnance en projet sur le travail, laquelle a été soumise au dernier moment seulement au Conseil de gouvernement. Les planteurs demandent que les arrangements entre les commissaires de districts et les ouvriers aient lieu en présence de l'employeur, et que ces commissaires soient laissés le plus longtemps possible dans leurs districts. Ils sont opposés au dessein du gouvernement de modifier le système actuel, d'après lequel les ouvriers venus de l'intérieur sont engagés pour six mois; aucun ouvrier, suivant eux, ne doit pouvoir quitter son service avant l'expiration de la durée du contrat. Enfin, il leur paraît absolument nécessaire que le patron conserve le droit de punir, sauf s'il en abuse.

— Sur la section du chemin de fer de Morogoro à Kilossa, il y avait, au commencement d'octobre, 6.000 travailleurs occupés. La tête de voie était à 15 kilomètres au delà de Morogoro. Le dernier paquebot a amené un certain nombre d'ingénieurs de la Compagnie Holzmann, qui vont établir le tracé jusqu'à Tabora, et une automobile qui doit servir aux inspecteurs de la ligne. Le prochain paquebot devait apporter 3.800 tonnes de matériel. On compte atteindre Kilossa à la fin de février 1909 et Tabora dans quatre ou cinq années. A Morogoro et dans les environs, la vie économique prend un grand essor.

— Le 1er octobre est entrée en vigueur une convention entre l'Allemagne et l'Angleterre, relativement aux mesures à prendre contre la maladie du sommeil. Un crédit de 130.000 marcs a été inscrit à cet effet dans le budget de cette année; il sera porté, l'an prochain, à 240.000 marcs.

CAMILLE MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

La France et les alliances, la lutte pour l'équilibre, par ANDRÉ TARDIEU, premier secrétaire d'ambassade honoraire, chez Félix Alcan, éditeur. Prix : 3 fr. 50.

Au moment où se dénouait à Berlin le conflit franco-germain né sur les côtes du Maroc, un livre paraissait à Paris, où les événements politiques internationaux sont présentés avec le talent qu'apporte M. André Tardieu à tout ce qu'il publie.

C'est un ouvrage synthétique où sont exposées et discutées les phases diverses du drame européen auquel nous assistons depuis la guerre de 1870. C'est encore l'histoire de la diplomatie avec ses ressources et ses faiblesses. C'est, enfin, une vue d'ensemble de la politique avec ses zigzags, ses ondoiements, ses oublis, ses légèretés et aussi ses excès, ses repentirs et ses passages brusques d'une idée à une idée meilleure ou pire.

Tout ce que l'auteur a écrit sur l'alliance franco-russe est irréprochable Nous aurions aimé, cependant, qu'il s'étendît davantage sur le rôle joué par Gambetta dans le rapprochement de l'Empire des Tsars et de la République française. L'ancien organisateur de la défense nationale fut le véritable artisan de l'alliance, il ne faisait pas seulement que d'en parler, il mettait tout en œuvre pour qu'elle devînt une réalité.

Bien avant la conclusion de l'alliance austro-allemande, et alors que le général Le Flô était ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il s'était créé des relations en Russie et rien de ce qui s'y passait ne lui était inconnu. La sympathie très vive qu'il éprouvait pour le général Skobeleff, sympathie que celui-ci lui rendait amplement, avait aidé très largement au but qu'il poursuivait et nous pouvons assurer que même sous Alexandre II, et malgré l'élément allemand qui régnait alors sur les bords de la Néva, le résultat acquis au mois de juin 1892 pouvait déjà être considéré comme étant du domaine des choses possibles.

C'est ainsi que tout en travaillant à un rapprochement de notre pays avec l'Angleterre, Gambetta ne négligeait aucune occasion pour obtenir l'appui de la Russie. En vrai politique qu'il était, il avait toujours manœuvré dans un même sens et c'est incontestablement à lui que nous devons la situation que nous occupons aujourd'hui dans le monde.

M. Tardieu étudie l'entente anglaise et, plus tard, les ententes méditerranéennes avec le même scrupule et nous ajouterons le même bonheur qu'il a mis à placer sous nos yeux tout ce qu'il importe que nous connaissions des incidents qui ont précédé et suivi l'alliance moscovite.

Cette analyse lui permet de faire un parallèle entre la Triple Alliance et les puissances qui se sont refusées à accepter l'hégémonie germanique. Ce parallèle n'a rien d'outré, il est mesuré comme tout le livre, à travers lequel un sentiment très élevé de patriotisme se dégage. Il s'impose à l'attention et tous les faits dont il s'empare viennent confirmer ce que les événements survenus à l'occasion des affaires du Maroc ont publié à sons de trompe. Oui, vraiment, on demeure convaincu après avoir parcouru ces pages dont on ne peut trop admirer l'ordonnancement, que la politique de Berlin n'a jamais cherché à établir l'équilibre des puissances, mais qu'elle a fait, par contre, tous ses efforts, pour les dominer.

Le chapitre que M. Tardieu consacre aux affaires marocaines est souvent dur pour notre amour-propre. Il contient parfois des phrases cinglantes, mais il faut convenir que tout y est exact. Il rappelle, ce chapitre, à plus de vingt ans d'intervalle, le spectacle lamentable que la Chambre française donna à l'Univers, au moment de l'affaire de Langson. A travers ces lignes qui devaient être tracées, court une psychologie trop réelle, hélas ! de nos hommes d'Etat et de notre Parlement.

Il a fallu, vraiment, que l'objectif allemand fût de bien pauvre qualité pour aboutir à un résultat aussi piètre que celui auquel il a atteint. D'autre part, il ne faudrait pas que nous nous fassions illusion, si nous sommes remis en selle, il faut reconnaître que c'est après avoir donné le spectacle lamentable d'alouettes se laissant prendre au miroir que nous tendait le trop remuant empereur d'Allemagne.

Enfin, en dépit de ceux qui nous gouvernent et, bien mieux, d'accord cette fois, avec eux, nous avons gagné la première manche dans cette affaire marocaine. Nous voilà, semble-t-il, sortis du cercle de fer que le traité de Francfort a tracé autour de nous. L'équilibre européen, si nous sommes adroits, à chance de se rétablir en notre faveur et Guillaume II, tout comme Barberousse et Charles-Quint, ne sera pas, non plus, l'arbitre de l'Europe.

Les forces productives de la France. Conférences organisées à la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des sciences politiques. — Félix Alcan, éditeur, 1909.

L'Ecole libre des sciences politiques se continue dans une association de ses anciens élèves, et ceux-ci se font un honneur d'organiser des conférences dont un des résultats est de donner encore plus de relief à l'institution célèbre de la rue Saint-Guillaume. Elle en atteint encore un autre, celui de propager des idées qu'il est utile de faire connaître, parce qu'elles donnent, en quelque sorte, le chemin le plus court pour parvenir à un progrès.

Pendant le cours de cette année, cinq conférences ont été faites. Elles viennent d'être publiées. Elles avaient été présidées par MM. Baudin, Leroy-Beaulieu, Millerand, Roume et Thierry.

Nous ne ferons que signaler les sujets de quatre d'entre elles, pour nous arrêter à la cinquième, qui intéresse plus particulièrement les lecteurs du *Bulletin*. Ce sont : la production de l'agriculture et les problèmes sociaux; la concentration industrielle et son influence sur le sort des classes ouvrières; la marine marchande et les forces productives de la France; l'organisation du commerce extérieur et les agents de son développement; enfin, les forces nouvelles en formation dans l'Afrique du Nord, par M. de Peyerimhoff, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat. C'est de cette dernière que nous dirons quelques mots.

L'auteur a esquissé tout le passé de nos possessions du Nord en Afrique. Il en a montré la marche. Il a montré également les nécessités auxquelles cet avancement perpétuel nous oblige.

Comme il est triste et comme il suggère des jugements défavorables aux hommes politiques, le tableau que nous fait M. de Peyerimhoff de la conquête de l'Algérie ! Déjà, à cette époque, les mêmes passions basses, les mêmes légendes déshonorantes font leur apparition, comme au moment des affaires tunisiennes et indo-chinoises. Et cependant, malgré le découragement des uns, la mauvaise volonté des autres, des fautes et des défaillances, l'œuvre commencée le jour où Charles X a envoyé une division navale devant Alger, pour obtenir réparation de Hussein, le dernier dey, cette œuvre a toujours été en s'accentuant. Toujours nous avons avancé, d'abord sans beaucoup de méthode, trop souvent avec de mauvaises méthodes. Mais les événements, surtout les catastrophes, ont été les plus forts et nous ont conduits à l'expansion que nous constatons aujourd'hui.

Nous n'en avons pas moins à lutter et à lutter toujours. Les problèmes qu'il nous faut résoudre n'ont guère changé depuis 1827. En face de nous, nous avons toujours des populations réfractaires à l'assimilation telle que certains la comprennent. M. de Peyerimhoff explique fort bien l'état d'âme de ces populations de races diverses dont la religion est le lien. Il cherche naturellement les motifs qui pourraient provoquer un mouvement hostile parmi elles et il est amené à se demander si un état de civilisation plus avancé changerait les sentiments qu'on peut discerner et qui ne nous sont pas toujours favorables. Sa réponse est plutôt pessimiste. Il s'inquiète également de ce très grand nombre d'Espagnols qui ne sont, à les regarder d'un peu près, que des Arabes qui ont changé de nom en traversant le détroit. Il considère leur présence et leur nombre comme un danger.

A ce tableau, qui comporte des vérités essentielles, se mêle, par ci par là, des points qui paraissent plus discutables, sans entamer pour cela le sujet principal poursuivi par le conférencier.

Ce qu'il a voulu, c'est nous montrer que nous étions entraînés dans une marche en avant dont les conséquences, quelles qu'elles soient, ne peuvent que faire honneur à notre race.

Dans un discours prononcé par M. Roume à la suite de cette conférence, celui-ci a tenu à élargir le débat. Il a montré, en véritable continuateur de Faidherbe, qu'un immense empire africain s'organisait, que le Sahara n'était plus un obstacle et que petit à petit les territoires méditerranéens se rapprochent de ceux qu'on a créés et mis en valeur, tant dans l'Afrique occidentale que dans l'Afrique centrale. Pour atteindre à ce résultat et pour que celui-ci porte des fruits, M. Roume pense qu'il est utile que l'islamisme évolue dans le sens du progrès, en se dépouillant de son fanatisme. Mais avant d'atteindre à un pareil avenir, avenir bien lointain, il croit utile d'unifier les pouvoirs. Il ne faut plus que l'Algérie, l'Afrique Occidentale, le Congo, soient sous la dépendance de trois ministères. Il est nécessaire, urgent, que ces vastes territoires soient placés sous une direction unique, imprimant, par cela même, un mouvement continu et favorable à la prospérité de ces colonies, où chacun travaille et travaille bien, mais sans corrélation avec le voisin.

L'ancien gouverneur général de l'Afrique Occidentale, dont l'œuvre est si remarquée, dont le passage a laissé des traces si instructives et qui, mieux que quiconque, peut expliquer les maux dont nous souffrons, la nature des obstacles que nous rencontrons, a exprimé un sentiment, mais il n'a fait, en réalité, que dire avec une plus grande autorité tout ce que répètent les gens, et ils sont nombreux, qui ont étudié nos colonies africaines.

Bibliographie géographique annuelle, année 1907, publiée sous la direction de Louis Raveneau; numéro du 15 septembre 1908 des *Annales de Géographie*. 1 vol. in-8° de 336 pages. Prix : 5 francs. Armand Colin.

La 17e année de cette précieuse bibliographie mérite les mêmes éloges que les précédentes. L'Afrique y est représentée par 200 numéros.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17



Dix-huitième Année — N° 12 — Décembre 1908



BULLETIN DU COMITÉ DE l'Afrique Française

ORGANE DU
COMITÉ DU MAROC
FONDÉ PAR HARRY ALIS
et publié mensuellement sous la direction
de M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité,
avec la collaboration de MM. O. Houdas, Raymond Kœchlin, Robert de Caix
Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyreuil, Ernest Vincent, Ed. Payen,
Edmond Doutté, Victor Demontès, Camille Fidel, P. Vuillot, Ned-Noll, etc.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général
du Comité de l'Afrique Française
Paris, 21, rue Cassette (6e Arrondissement). Téléph. 732-84.
Adresse télégraphique : COMASIE PARIS

Tous les souscripteurs du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc reçoivent de droit ce Bulletin.

Le numéro se vend en outre à part au prix de 2 francs.
Prix de l'abonnement annuel : 24 francs.

SOMMAIRE

A ce numéro sont joints le supplément n° 12 et la table des matières de l'année 1908.

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

Séance du 9 décembre 1908.

Membres présents : MM. le prince d'Arenberg, le général Archinard, G. Binger, F. Bohn, Paul Bourde, Paul Deschanel, Paul Doumer, le baron Hulot, Paul Labbé, Henry Pereire, D. Pérouse, de Peyerimhoff, E. Salesses, Ch. Schefer, E. Senart, Spronck, le général Varigault, E.-M. de Vogüé.

M. le Président adresse à M. Eug. Etienne, vice-président de la Chambre, les félicitations du Comité de l'Afrique Française, à l'occasion de son rétablissement.

Le Comité admet au nombre de ses membres M. Augustin Bernard, professeur de géographie de l'Afrique du Nord à la Faculté des lettres.

M. Félix Dubois fait au Comité le récit de la mission qui l'a conduit en 1907-1908 de l'Algérie au Soudan Français par le Sahara.

Il remercie le Comité de l'Afrique Française de l'appui qui lui a été prêté et il associe à ses remerciements le ministère des Colonies, le ministère de l'Instruction publique, le gouvernement général de l'Algérie, la Société de Géographie de Paris et la Société de Géographie commerciale. Il remercie également M. Roume, ancien gouverneur général, et M. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, du concours qu'ils ont donné à sa mission dès son arrivée au Soudan.

M. Dubois fait le récit de sa mission. Il expose d'abord la situation des Oasis Sahariennes et du « pays des dattes ». Puis il montre comment la paix règne au Sahara du fait de la politique suivie par M. Jonnart et appliquée par le colonel Laperrine.

Il communique enfin les résultats scientifiques de son voyage.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MM.

M. Merlin, gouverneur général du Congo.	50	»
Honoré Roux, consul de France.........	20	»
Lieutenant Lancrenon..................	15	»
Henri Maspéro, à Hanoï................	10	»
Commandant Pein, à Alger..............	10	»
De Ceulener, à Alexandrie.............	15	»
Lieutenant Paul Braive, à Zinder.......	20	»
Capitaine Lapasque, à Remiremont.....	10	»
* Capitaine Wehrlé, à Soissons.........	15	»
Capitaine Fouquot, à Noyon............	20	»
Busson, professeur à Paris.............	10	»
Cercle Français de Port-Saïd...........	12	»
Tabary, professeur à Bordeaux.........	10	»
Commandant P. Pouget, à Constantine..	15	»
* Maréchal des logis Verlot, à Adrar....	25	»
Paul Leseur, à Paris...................	20	»
Abbé Pisani, à Paris..................	20	»
* C. Schulz, à Lyon....................	20	»
Capitaine Chesneau, à Aïn-Sefra........	15	»
Commandant Ch. Muller, à Sontay......	15	»
Vilarem, à Tanger.....................	20	»
Bibliothèque de l'Ecole militaire d'artillerie............................	22	»
Dr David, médecin-major...............	20	»
F. Adam de Villiers, à Sainte-Rose......	10	»
Capitaine Perrin, à Berguent............	12	»
Auguste Souleyre, à Bône..............	15	»
Dr Comte, à Thala.....................	20	»
Barris de Penher, à Paris..............	20	»
Girard, à Paris.......................	20	»
A. Joulaire, à Paris...................	20	»
De Ramel, à Paris.....................	10	»
Prillieux, à Paris.....................	20	»
Salles, à Paris........................	25	»
Société de la Côte de Guinée...........	50	»
G. Barrau, à Marseille................	24	»
Chambert, à Tours.....................	10	»
Capitaine Giroux, à St-Nicolas-du-Port..	15	»
Le Mire, à Yenne......................	10	»
Capit. Merlin, à Arcachon (4e trimestre)..	9	»
Paul Roux, à Valence..................	10	»
Cercle des officiers de Bourges.........	12	»
Robert Arnaud, à Alger................	10	»
F. Melin, à Constantine...............	10	»
J. Testas, à Châteaudun-du-Rhumel....	10	»
Souscriptions diverses................	22	»
Total........	773	»

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

Nos lecteurs recevront avec ce numéro la **TABLE DES MATIÈRES** *du* Bulletin du Comité de l'Afrique Française *pour* 1908.

Ce fascicule sur papier rouge doit être placé, à la reliure, entre les douze numéros et les douze suppléments groupés à la fin du volume.

Nous conseillons aux lecteurs qui font relier le Bulletin *de recommander à leur relieur de placer la carte de l'Aïr, du lieutenant Jean, distribuée dans le fascicule de novembre* 1908, *dans les pages de texte de ce fascicule où a paru l'étude du lieutenant Jean, c'est-à-dire dans les pages* 382 *à* 385.

A NOS ADHÉRENTS

Le Comité de l'Afrique française va entrer dans sa dix-neuvième année d'existence et, comme chaque année, il lui est agréable d'adresser à ses adhérents l'expression de sa reconnaissance.

La mission qu'il s'est tracée et qu'il a pu remplir grâce à eux depuis dix-huit ans déjà est loin d'être terminée. Elle évolue et se complique. Mais elle demeure pressante.

L'activité coloniale de la France, loin de se ralentir, est devenue plus ardente, plus nécessaire aussi. Les causes d'ordre économique et social qui ont provoqué le grand mouvement d'expansion d'il y a vingt ans sont plus impérieuses encore aujourd'hui. Mais l'art de la colonisation est plus délicat. Il exige des précisions plus grandes, des études plus scientifiques, un intérêt plus soutenu. Le Comité de l'Afrique française, tout en continuant son œuvre d'autrefois qui était avant tout l'investigation de l'Afrique, s'est plié aux nécessités nouvelles et il est demeuré un centre vivant d'activité coloniale.

Les lecteurs de son *Bulletin* l'ont bien vu par les campagnes qui ont été menées ici. La plupart ont heureusement abouti. L'Afrique occidentale française en est arrivée à la période d'appropriation que le concours financier de la métropole lui a si largement ouverte. Le Congo français dont la formation a été si minutieusement suivie ici va entrer à son tour dans une ère de mise en valeur. Dans l'Est de l'Afrique les intérêts nationaux engagés dans l'âpre campagne menée autour de l'affaire du chemin de fer d'Ethiopie sont désormais sauvegardés. Et quant au Maroc, il n'a pas dépendu de nous que l'avenir de la politique française n'ait été mieux assuré. Sur tous ces terrains, l'effort du Comité, s'il n'a pas été toujours couronné du succès complet, a été du moins fort efficace et a répondu à sa formule : la défense de nos intérêts, de tous nos intérêts, en Afrique.

C'est là qu'il faut trouver sans doute la raison du succès de notre *Bulletin* auquel ne cessent de venir tant de témoignages d'approbation. En parcourant chaque année la collection de nos fascicules, nos lecteurs ne manqueront pas de constater la richesse de la documentation, la variété des études et plus particulièrement la valeur et l'originalité de nos cartes : qu'il nous suffise de rappeler pour cette année celles qui ont paru ici sur le Sud-Oranais, sur le Libéria, sur le Gabon et sur la Mauritanie.

Nous nous efforcerons de continuer ces traditions vieilles aujourd'hui de dix-huit ans ! Nous y parviendrons certainement puisque nous croyons pouvoir compter, demain comme hier, sur le concours de nos dévoués collaborateurs et sur la fidélité de nos adhérents dont l'appui constant assure l'existence et l'indépendance du Comité de l'Afrique française.

LE COMITÉ.

LE

Chemin de fer d'Éthiopie

LA SOLUTION FRANÇAISE

Le *Journal officiel* a publié le 9 décembre le décret suivant :

Paris, le 8 décembre 1908.

Monsieur le Président,

La situation financière de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens a été sans cesse en s'aggravant, au cours de ces dernières années. Bien que la convention du 6 février 1902, approuvée par la loi du 6 avril 1902, ait alloué à cette compagnie une subvention annuelle de 500.000 francs, à l'effet de la dégager de ses embarras pécuniaires et de lui permettre d'achever la ligne jusqu'à Addis-Harrar, la Compagnie a dû, depuis lors, recourir à des emprunts répétés, en vue de faire face à ses obligations financières.

Saisi par la Compagnie de demandes d'autorisation en vue de nouveaux emprunts, mon prédécesseur, M. Georges Leygues, interdit à la Compagnie, par lettres en date des 23 août et 5 septembre 1906, d'accroître le chiffre de son passif. La Compagnie crut devoir passer outre à cette interdiction et contracta de nouveaux emprunts sans avoir reçu l'approbation du ministre des Colonies, après avis du ministre des Finances, contrevenant ainsi aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 5 de la convention de 1902.

En outre, la Compagnie donna en gage à son prêteur, pour garantir le remboursement des emprunts, les biens meubles et immeubles qu'elle possède à Dirré-Daoua, ainsi que la ligne elle-même, sur une longueur de 60 kilomètres partant de cette gare sur Djibouti. Or, cet engagement constitue une violation de l'article 5, paragraphe 8, de la convention de 1902.

Dans ces conditions, nous avons estimé que la Compagnie avait encouru la déchéance, par application de l'article 16, paragraphe 2, de la convention.

Si vous partagez cette manière de voir, nous vous serions reconnaissants de revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de notre profond respect.

Le ministre des Colonies,
MILLIÈS-LACROIX.

Le ministre des Affaires étrangères,
PICHON.

Le Président de la République française,

Sur le rapport des ministres des Affaires étrangères et des Colonies :

Vu la convention conclue, le 6 février 1902, entre le protectorat de la côte française des Somalis et la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, notamment l'article 5, paragraphes 3 et 8, et l'article 16 ; ensemble la loi du 6 avril 1902 ayant pour objet d'approuver ladite convention ;

Vu les lettres du ministre des Colonies au vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens en date des 23 août 1906, 5 septembre 1906 et 14 février 1907 ;

Vu la lettre des ministres des Affaires étrangères et des Colonies au vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens en date du 27 mars 1907 ;

Vu la lettre des ministres des Affaires étrangères et des Colonies à M. Vacher, liquidateur de la Compagnie impériale des Chemins de fer éthiopiens en date du 24 décembre 1907 ;

Vu la lettre des ministres des Affaires étrangères et des Colonies au président du Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer éthiopiens en date du 2 janvier 1908 ;

Considérant que la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens a contrevenu aux dispositions des paragraphes 3 et 8 de l'article 5 de la convention conclue, le 6 février 1902, entre le protectorat de la côte française des Somalis et la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens ;

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — La Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, en liquidation, est déchue de la concession qui a fait l'objet de la convention susvisée du 6 février 1902.

ART. 2. — Les ministres des Affaires étrangères et des Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié aux *Journaux officiels* de la métropole et de la côte française des Somalis, et inséré au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 8 décembre 1908. A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre des Colonies,
MILLIÈS-LACROIX.

Le ministre des Affaires étrangères,
S. PICHON.

La Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens est ainsi déchue de sa concession.

Par une convention en date du 14 décembre, qui vient d'être soumise au Parlement, le ministre des Colonies, le ministre des Finances et le ministre des Affaires étrangères ont transféré à la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba la concession de l'exploitation du chemin de fer de Djibouti à la frontière éthiopienne et lui ont donné l'agrément du gouvernement français pour recevoir du négus la concession de la ligne de la frontière éthiopienne à Addis-Abeba.

***

Nous avions cessé depuis quelques mois d'entretenir les lecteurs du *Bulletin du Comité de l'Afrique française* des péripéties de cette affaire du chemin de fer d'Ethiopie dont ils ont bien voulu suivre ici, avec un intérêt jamais lassé, l'extraordinaire histoire. C'est que nous estimions que le rôle du Comité de l'Afrique française s'arrêtait au moment où le gouvernement français, cédant à la double pression de l'opinion et des faits, prenait enfin en mains les intérêts nationaux, dont nous devons rappeler tout de suite que M. le ministre des Colonies avait, depuis longtemps, assumé la défense pour sa part avec non moins de résolution que nous. L'affaire entrait dans la phase financière qui ne nous concernait pas, du moment que le gouvernement prenait les sûretés nécessaires.

Aujourd'hui, cette phase financière est à la veille d'être terminée, mais non sans que de nouveaux efforts aient été entrepris pour tout remettre en cause et aient obligé ceux qui ont défendu ici l'intérêt national et l'intérêt des contribuables français à se préparer à rouvrir les dossiers non encore épuisés et dont tant de pages suggestives avaient été déjà étalées ici même. Et, à l'heure où le Parlement est appelé à dire le dernier mot, il nous appartient de retracer — comme toujours, par des chiffres et des faits — les événements définitifs qui ont abouti à la mesure prise, le 8 décembre, par les ministres des Colonies et des Affaires étrangères.

Dès que la mise en liquidation de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens eut été prononcée le 3 juin 1907, le gouvernement français, bien renseigné sur l'intérêt que l'empereur Ménélik attache à la reprise et à l'achèvement des travaux du chemin de fer, avait favorisé la constitution à Paris d'une Société d'études, nettement française, capable de reprendre et de sauver le chemin de fer franco-éthiopien, et d'autre part, M. Klobukowski, envoyé en missin extraordinaire en Ethiopie, était chargé de négocier avec le négus le transfert de la concession si malheureusement compromise par la gestion financière de l'ancienne Compagnie. Dès ce moment, il était entendu que ce transfert aurait pour condition essentielle l'attribution par la Société nouvelle à l'ancienne d'avantages suffisants pour dédommager dans la plus large mesure possible, les créanciers dont les intérêts avaient été confiés à M. Vacher, liquidateur judiciaire.

Ce double programme fut accompli.

Au cours de la fructueuse mission qu'il a remplie en Ethiopie et dont le rapport de M. Paul Deschanel, au nom de la commission du budget (voir *Bulletin*, octobre, p. 347), a analysé les résultats, M. Klobukowski put résoudre, d'accord avec le négus, la question du chemin de fer. Ménélik demandait avec énergie, d'une part, l'achèvement de la ligne et, d'autre part, le remboursement d'une créance de 2.300.000 francs qu'il avait « contre l'ancienne Société » (1), dit le rapport de M. Paul Deschanel. Le 30 janvier 1908, il signait, à Addis-Abeba, avec le Dr Vitalien, représentant de la nouvelle Société, une convention transférant à celle-ci la concession accordée en 1894 à M. Ilg et cédée par celui-ci à la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens et dont les conditions générales sont ainsi présentées dans le rapport de M. Paul Deschanel :

1° Concession exclusive à une Société française, acceptée par le gouvernement français, de la ligne construite et de celle restant à construire jusqu'à Addis-Abeba;

2° Autorisation à la nouvelle Société de prélever sur les marchandises transportées par elle une taxe de 6 0/0 (dont 2 0/0 réservés au gouvernement éthiopien) et dégrèvement pour ces marchandises de toutes taxes intérieures perçues sur les marchandises voyageant par un autre mode de transport;

3° Apport d'un quart du capital de la nouvelle Société par l'empereur;

4° Par contre, et comme compensation : remboursement au négus, par la nouvelle Compagnie, d'une créance de 2.300.000 francs que l'empereur avait contre l'ancienne Société;

5° Payement à Ménélik d'une redevance progressive sur les recettes nettes de la future exploitation.

Remarque importante et qui prouve bien l'équité apportée par Ménélik, par le gouvernement français et par la nouvelle Société dans ce transfert : l'article premier stipulait formellement que « l'acquisition de la partie du chemin de fer entre la frontière éthiopienne et Diré-Daoua est à la charge de la nouvelle Compagnie ». Celle-ci avait donc inscrit dans son propre contrat avec l'empereur l'obligation de faire à l'ancienne Compagnie des avantages équivalents à l'actif cédé.

Ajoutons que la durée de la concession est de 99 ans; que la Compagnie nouvelle s'engage à commencer les travaux entre Diré-Daoua et la capitale avant le 30 janvier 1909. Le tracé doit aller de Diré-Daoua aux Assabots, des Assabots à l'Aouache et de l'Aouache à Addis-Abeba par Bossette.

En même temps, le gouvernement français pressait le transfert en France, et le 20 janvier, le juge-commissaire de la liquidation judiciaire de la Compagnie impériale rendait une ordonnance autorisant le liquidateur à céder l'actif de la liquidation « à la Société nouvelle qui va être formée avec l'appui du gouvernement français pour exploiter et achever la ligne de Djibouti à Addis-Abeba », sous certaines conditions « destinées, comme dit excellement le rapport de M. Deschanel, à sauvegarder équitablement les intérêts des souscripteurs et des créanciers de l'ancienne Société ». Ces conditions étaient : 1° le versement à la Compagnie ancienne ou à ses ayants-droit d'une annuité de 402.580 fr. 40 réservée aux obligataires, garantie par l'Etat, versée pendant 94 ans et calculée de manière à permettre le remboursement en capital à 150 francs par obligation et un intérêt annuel pendant les 94 années que reste à courir la convention de l'ancienne société; 2° l'allocation à l'ancienne Compagnie pour ses actionnaires et créanciers d'une part de 60 0/0 sur les bénéfices nets, dont le nouveau capital ne se réserve que 40 0/0. Comme nous le faisions observer dans le *Bulletin* de février, (p. 53), « l'ancien capital n'a pas à se plaindre, il n'a construit que 310 kilomètres sur un total de 780 que doit avoir la ligne et cependant il recevra 60 0/0 des bénéfices nets, déduction faite des charges de l'entreprise. C'est assez appréciable pour des actionnaires dont presque tous ont à se reprocher leur négligence et un certain nombre quelque chose de plus. »

Le terrain paraissant ainsi déblayé, la nouvelle Société put être constituée le 24 mars sous le nom de Compagnie du chemin de fer (franco-éthiopien) de Djibouti à Addis-Abeba et sous la présidence de M. Ernest Roume, gouverneur général honoraire des colonies, et des négociations furent ouvertes entre le gouvernement et cette Société pour la solution définitive de l'affaire. Une mission d'études alla sur place étudier le coût probable des travaux de construction de la ligne exploitée et d'achèvement de la ligne projetée.

Le 26 octobre 1908, le ministre des Colonies, le ministre des Finances et le ministre des Affaires étrangères signaient avec MM. Ernest Roume, président du Conseil d'administration, et O. Homberg, administrateur délégué, une convention en 36 articles qui réglait le transfert de la concession et de l'exploitation de la ligne existante et l'achèvement du projet.

On pensait que cette fois le réseau d'intrigues

(1) L'ancienne Société a protesté contre ce passage du rapport de M. Deschanel. Ce n'est pas elle qui est débitrice, paraît-il, mais son président. Cette distinction n'a jamais existé dans l'esprit de Ménélik. Il savait bien, en effet, que la somme qui lui était due avait disparu et comment elle avait disparu.



qui avait été resserré depuis tant d'années autour de cette affaire était définitivement rompu, et l'article premier de la Convention du 26 octobre portait que le gouvernement français approuvait la substitution de la Société nouvelle à l'ancienne ou ayants droit de celle-ci « conformément à la convention à intervenir entre les deux parties, convention qui sera soumise à l'approbation des ministres des Colonies, des Finances et des Affaires étrangères ». Mais il était dit que jusqu'au bout les influences hostiles à la solution française s'opposeraient aux efforts du gouvernement. Le point d'attaque était d'ailleurs assez inattendu : les tenants de l'ancienne Compagnie, dont nous avons montré ici la gestion financière et la situation désespérée, les mêmes hommes qui, non contents de gaspiller les sommes considérables avancées par les obligataires, ont encore perdu dans cette affaire les 25 millions de francs pris au contribuables français par la convention de 1902, crièrent à la spoliation! A les entendre, il n'y avait plus en jeu que des intérêts privés et, quel revirement inattendu! c'était en victimes que les responsables de la gestion financière, qui avait été dénoncée ici et ailleurs et qui avait compromis l'intérêt national en Ethiopie en même temps que l'intérêt des obligataires de bonne foi, faisaient appel à l'opinion publique!

La vérité, c'est qu'ils comptaient se servir d'une stipulation de l'article 2 de la convention signée par Ménélik le 30 janvier : « La Compagnie, dit cette stipulation, sera tenue de commencer les travaux de la ligne entre Diré-Daoua et Harrar dans le délai d'un an à dater de la signature du présent contrat. » Empêcher l'ouverture des travaux à cette date du 31 janvier 1909, c'était un moyen de changer en une irritation, savamment entretenue à Addis-Abeba, le mécontentement que donnent à Ménélik les retards de cette affaire au moment même où l'achèvement de la délimitation de son empire dans les conditions exposées dans notre dernier *Bulletin* et les soucis de la transmission de sa couronne lui font désirer plus ardemment encore la jonction de sa capitale avec la mer. C'était tenter de remettre tout en cause et par suite permettre aux intrigues financières anglaises, une fois encore, de battre l'eau.

Cette tactique apparut nettement au cours du mois de novembre. Aux nouvelles d'Ethiopie annonçant l'insistance croissante de Ménélik, répondait ici une campagne d'abord sourde, puis plus hardie, qui tentait de faire impression sur le gouvernement et sur l'opinion. Le couronnement en a été l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 décembre par la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens en liquidation. Le vice-président de la Compagnie protestait contre l'attitude du gouvernement et de M. Klobukowski et l'assemblée nommait une Commission chargée de maintenir et de revendiquer les droits de la Société et sa concession intégrale, de préparer un concordat et, subsidiairement, de traiter de la cession de l'actif. La Compagnie ancienne demandait notamment à participer aux primes de construction et de gestion attribuées à la Compagnie nouvelle par la convention du 26 octobre, elle voulait garder certaines parties de son actif et elle émettait la prétention de contrôler tous les actes de celle-ci. Si l'on se souvient du passé, il apparaît clairement que ces réclamations de la dernière heure n'étaient qu'un prétexte et qu'une manœuvre nouvelle pour reprendre la campagne d'internationalisation de l'entreprise.

Le gouvernement ne s'est pas laissé impressionner par ce retour offensif de la combinaison financière qui a livré le chemin de fer d'Ethiopie aux spéculateurs anglais. Le ministre des Affaires étrangères, et le ministre des Colonies avaient adressé dès le 24 décembre 1907 à la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens une mise en demeure et, comme ils avaient accordé, le 27 janvier 1908, à la demande du liquidateur, un sursis de la procédure de déchéance, ils lui rappelèrent le 3 décembre 1908 que le délai (délai de plus de dix mois!) était expiré. Nous avons dit plus haut la réponse dilatoire de la Compagnie impériale : elle ramenait toute l'affaire à l'état troublé d'où la mission Klobukowski et l'intervention du gouvernement français répondant au vœu répété de Ménélik l'avaient fait sortir.

Aussi le 8 décembre, la déchéance était prononcée par le décret qu'on a lu plus haut. Cette déchéance entraînant confiscation, mainmise sur la ligne de Djibouti à la frontière éthiopienne était immédiatement opérée par le gouverneur de la Côte des Somalis et, à la demande du gouvernement français, le gouvernement éthiopien procédait à la même opération pour la partie de la ligne située en territoire éthiopien et dont le consul de France à Harrar a été nommé séquestre.

***

Affirmant par un second acte décisif sa volonté d'aboutir, le gouvernement signait le 14 décembre avec la Compagnie nouvelle, en la modifiant par suite de la situation créée par la déchéance, la convention du 26 octobre.

Il fallait tout de suite régler les intérêts des ayants-droits de l'ancienne Compagnie. Celle-ci étant écartée par la déchéance, il fut tout de suite convenu que les avantages très équitables qui avaient été offerts au liquidateur en considération principalement de l'argent prêté de bonne foi par les obligataires, seraient maintenus. Par une solution très élégante les fonds seront remis non pas au gouvernement, aujourd'hui maître de la concession, mais à la Caisse des Dépôts et Consignations pour y être tenus à la disposition des ayants droits, quels que soient le sort de la Compagnie Impériale demain ou l'issue du recours qu'elle est libre de porter au Conseil d'Etat. On a donc ajouté à la convention un article 3 *bis* ainsi conçu :

ART. 3 *bis*.

Transport de la concession de la section de Djibouti à Diré-Daoua. — Il sera procédé à la remise à la Compagnie qui en prendra possession, dans l'état où ils se trouveront, à la date de cette remise, de tous objets mobiliers ou immo-

biliers, immeubles, matériel fixe et roulant, mobilier, outillage, approvisionnements, etc..., constituant la ligne en exploitation de Djibouti à Diré-Daoua. Il sera dressé de cette remise un procès-verbal descriptif contradictoirement entre les représentants du contrôle et ceux de la Compagnie.

Pour tenir compte de la valeur de cette ligne la Compagnie versera à la Caisse des Dépôts et Consignations les allocations suivantes qui recevront des attributions à déterminer ultérieurement :

1° Une annuité de 402.580 fr. 40 qui sera versée à la date fixée par le ministre des Colonies pendant quatre-vingt-quatorze ans à dater du 1er janvier 1910.

2° 60 0/0 du bénéfice net de l'exploitation, après prélèvement de la redevance due au gouvernement éthiopien dans les conditions fixées par l'article 23 ci-après et ce pendant toute la durée de la concession.

De la sorte les créanciers et les obligataires de l'ancienne Compagnie n'auront pas à souffrir du dernier acte de gestion de son Conseil d'administration et de ses meneurs qui ont refusé la porte de sortie par laquelle ils pouvaient définitivement s'éloigner d'un passé maintenant bien connu. Mais il semble qu'il dépende désormais du liquidateur, au besoin en provoquant la mise en faillite de la Compagnie déchue, de ne pas leur faire attendre plus longtemps les avantages que dans un esprit d'équité le gouvernement a obtenu de la Compagnie nouvelle de leur réserver.

La Convention du 14 décembre règle successivement : 1° l'attribution de la concession ; 2° le régime de la construction ; 3° le régime de l'exploitation et 4° la durée de la concession.

1° *Attribution de la concession.* — L'article premier est ainsi conçu :

Article premier.

Transmission de la concession. — Le gouvernement français transfère, dans les conditions de la présente convention et notamment de l'article 3 *bis*, à la Compagnie du chemin de fer (franco-éthiopien) de Djibouti à Addis-Abeba la concession de l'exploitation du chemin de fer de Djibouti à la frontière éthiopienne, au lieu et place de la Compagnie Impériale des chemins de fer éthiopiens dont la déchéance a été prononcée par décret du 8 décembre 1908.

Il donne à ladite Compagnie son agrément pour recevoir de S. M. Ménélik, Roi des Rois d'Ethiopie, conformément aux actes ci-annexés, la concession de la ligne allant de la frontière éthiopienne à Addis-Abeba et formant prolongement de la ligne concédée par l'Etat français.

En conséquence, ladite Compagnie s'engage à construire, achever et exploiter, aux clauses et conditions ci-après fixées, l'ensemble de la ligne comprenant la partie déjà exploitée de Djibouti à Diré-Daoua et la partie à construire de Diré-Daoua à Addis- Abeba. Ladite Compagnie est, en outre, autorisée à organiser les services accessoires nécessaires à l'exploitation de cette ligne et ceux qui s'y rattacheraient directement.

La Compagnie restera constituée sous le régime de la loi française. En conformité des engagements pris par elle vis-à-vis du gouvernement éthiopien, la Compagnie ne pourra ni aliéner tout ou partie des droits qu'elle tient du présent acte, ni engager son capital social dans une autre entreprise que celle qui en fait l'objet, ni émettre des obligations, ou contracter aucun emprunt sous quelque forme que ce soit, sans y être autorisée par le ministre des Colonies d'accord avec le ministre des Finances.

Elle se constituera au capital de 17.300.000 fr. dont 15.000.000 francs en actions versées en espèces et 2.300.000 en actions complètement libérées, attribuées à Ménélik, en exécution de la Convention du 30 janvier 1908 et avenants annexés.

2° *Régime de la construction.* — Les délais d'exécution sont ainsi réglés par l'article 5 :

Délais d'exécution. — Les projets d'exécution de la ligne entre Diré-Daoua et Addis-Abeba devront être terminés dans le délai de deux ans, à dater du jour de la promulgation de la loi approuvant la présente convention; ils seront présentés successivement par sections d'environ 100 kilomètres, de manière qu'il puisse être statué sur le projet de la première section à partir de Diré-Daoua dans un délai d'un an.

Les travaux seront engagés aussitôt après l'approbation du projet de la première section et seront ensuite poursuivis sans interruption.

Le délai pour l'exécution de la plate-forme en vue du passage de la voie sera, pour chaque section, de deux ans, à courir de l'approbation du projet d'exécution correspondant. La superstructure, comprenant la fourniture et la pose des tabliers métalliques, devra être exécutée dans un délai répondant à un avancement moyen de 15 kilomètres par mois, en partant de Diré-Daoua, au fur et à mesure de l'avancement de la plate-forme, et de telle sorte que — sauf cas de force majeure — la ligne puisse être ouverte à l'exploitation jusqu'à Addis-Abeba dans un délai de trois ans après l'approbation du dernier des projets d'exécution susvisés.

Les projets de réfection, parachèvement et complément de la ligne de Djibouti à Diré-Daoua et les travaux correspondants devront être exécutés simultanément et dans des conditions telles que la mise en état normal d'entretien et d'exploitation de cette partie de la ligne soit terminée au plus tard au moment de l'ouverture de la ligne entière jusqu'à Addis-Abeba.

La Compagnie devra pourvoir aux dépenses de construction et d'achèvement au moyen de son capital actions (dont 5 millions cependant seront réservés pour fonds de roulement et pour subvenir provisoirement, s'il y a lieu, aux déficits mis à sa charge par la convention) et des obligations qu'elle pourra être autorisée à émettre. La garantie de l'État français est ainsi réglée par l'article 7 :

Garantie de l'Etat français. — L'Etat français garantit :

1° L'intérêt à 3 fr. 50 et l'amortissement du capital-actions jusqu'à concurrence de 17.300.000 francs, comprenant 2.300.000 francs en actions complètement libérées à remettre à S. M. l'Empereur Ménélik, en vertu de la Convention du 30 janvier 1908.

L'amortissement commencera quatre ans après la promulgation de la loi approuvant la présente convention et s'achèvera dans un délai de quatre-vingt-quatorze ans, à partir de cette promulgation.

2° L'intérêt et l'amortissement des obligations conformes au type approuvé par le ministre des Colonies, d'accord avec le ministre des Finances.

L'intérêt sera calculé d'après le taux réel de placement résultant du prix de vente des titres par la Compagnie sans pouvoir excéder 4 0/0.

L'amortissement commencera quatre ans après la promulgation de la loi et s'achèvera dans le délai de quatre-vingt-quatorze ans à partir de cette promulgation.

La garantie de l'Etat sera, en ce qui concerne les obligations, attachée au titre lui-même, et il sera spécifié sur chaque obligation, que cette affectation par privilège de la garantie restera valable même en cas de déchéance ou de dépossession de la Compagnie.

3° Les intérêts et l'amortissement de la prime d'économie prévue à l'article 9 ci-après, lesdits intérêts calculés au taux moyen résultant du placement des obligations.



4° Les quatre-vingt-quatorze annuités de 402.580 fr. 40 visées à l'article 3 *bis* ci-dessus.

Lorsque les recettes prévues à l'article 23 ne suffiront pas à couvrir les charges ainsi calculées, la différence sera avancée par l'Etat français, sauf, s'il y a lieu, application des dispositions de l'article 24.

Les sommes ainsi avancées par l'Etat français seront remboursées y compris les intérêts calculés, sans capitalisation, au taux de 3 0/0 dans les conditions fixées aux articles 23, 24 et 29.

Une prime d'économie variant entre 10, 20 et 30 0/0 suivant que l'économie sera au-dessous de 5 ou de 10 millions ou supérieure à ce chiffre, est attribuée en propre à la Compagnie. Mais il est à remarquer que celle-ci n'aura à sa disposition que les intérêts de la somme représentant éventuellement cette prime, le capital lui-même demeurant dans l'entreprise pour la plus grande garantie de l'Etat.

3° *Régime de l'exploitation.* — La concession règle les conditions de l'exploitation en assurant aux transports de l'Etat français les mêmes avantages qu'à ceux de l'Etat éthiopien. La Compagnie exploitera à ses risques et périls, mais lorsque pendant deux années consécutives la recette kilométrique brute aura été inférieure à 3.000 fr., si la réserve d'exploitation ne permet pas de faire face au déficit, l'Etat français, à partir de la troisième année, couvrira l'excédent sur les recettes des dépenses réelles d'exploitation effectuées dans la limite fixée par la formule d'exploitation jusqu'à ce que les recettes soient remontées à 3.000 francs. Les sommes avancées ainsi par l'Etat seront portées à son compte d'avances et remboursées dans les conditions fixées par l'article 7.

Une prime de gestion est ainsi créée :

Prime de gestion. — Quand la réserve d'exploitation aura atteint son maximum et tant qu'elle sera maintenue à ce maximum, les économies realisées pendant une année par la Compagnie sur la somme à elle allouée pour les dépenses d'exploitation pour cette année, conformément à la formule, seront attribuées à la Compagnie à titre de rémunération pour bonne gestion, lui appartenant en propre et dont elle disposera à son gré en outre des sommes à elle attribuées par les articles 7 et 23 de la présente convention mais sauf, s'il y a lieu, application des dispositions de l'article 24.

Cet article 24 stipule que, tant qu'il sera fait appel à la garantie de l'Etat ou que celui-ci n'aura pas recouvré ses avances, si les bénéfices appartenant en propre à la Compagnie dépassent 1 et demi 0/0 du capital-actions, la moitié de l'excédent sera affectée à réduire les avances de l'Etat ou à accroître les remboursements qui lui sont faits. On voit par là combien de précautions ont été prises par le gouvernement pour qu'en tout état de cause, et même dans les circonstances les plus favorables, la rémunération du capital de la Compagnie nouvelle reste très modérée.

4° *Durée de la concession.* — Elle est de 99 ans : à son expiration, l'Etat français est subrogé à tous les droits du concessionnaire sur le chemin de fer situé en territoire français.

***

La convention du 14 décembre 1908 est maintenant devant le Parlement. Elle règle équitablement les intérêts divers engagés dans cette question, ceux des créanciers et obligataires de l'ancienne Compagnie, ceux de l'empereur d'Ethiopie et ceux du gouvernement français. Malgré l'assaut suprême de ceux qui ont mené le chemin de fer à la ruine et qui voulaient internationaliser l'artère où doit battre la vie économique de l'Ethiopie et de la colonie française de Djibouti, la loi sanctionnera bientôt la solution française de la question du chemin de fer franco-éthiopien.

COMITÉ DU MAROC

Séance du 20 novembre.

Présidence de M. Guillain, député.

M. le secrétaire général rend compte des travaux de la mission hydrographique du Maroc et analyse le rapport du lieutenant de vaisseau Larras, chef de la mission. Il signale l'importance des résultats acquis et les nouveaux services que les travaux de la mission vont rendre à la navigation sur la côte occidentale du Maroc.

Le Comité décide de mettre en vente les cartes des ports ouverts du Maroc, gardées jusqu'à ce jour confidentielles.

Il vote de nouveaux remerciements à M. Auguste Hériot, dont la subvention a assuré les travaux de la mission au cours de l'année 1908.

Après communication de la situation financière et échange de vues sur l'action du Comité, le président adresse les souhaits du Comité à son président d'honneur, M. Etienne, à l'occasion de sa convalescence.

Vente des cartes hydrographiques du Maroc.

Le Comité du Maroc met en vente les cartes hydrographiques suivantes, relevées par la Mission Hydrographique :

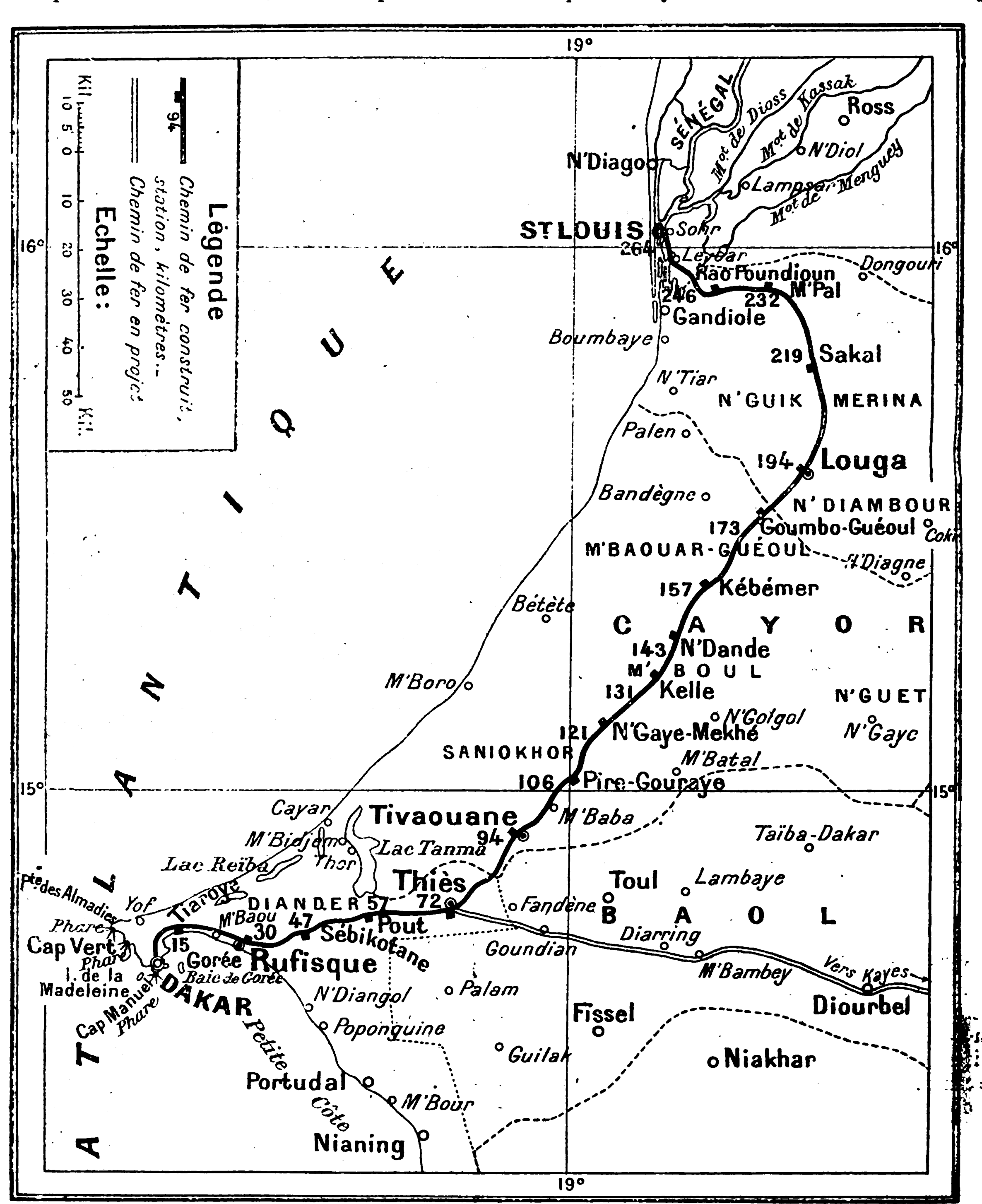
1° *Rade de Casablanca*, plan levé en 1906, au 1/10.000e ;
2° *Mazagan*, plan levé en 1905, au 1/10.000e ;
3° *Rade de Saffi*, plan levé en 1906, au 1/10.000e ;
4° *Mogador*, plan levé en 1905, au 1/10.000e ;
5° *Rade de Rabat Salé*, plan levé en 1906, au 1/10.000e ;
6° *Mazagan et ses atterrages*, sondages effectués en 1905 et en 1907, au 1/100.000e ;
7° *Mogador et ses atterrages*, 1907, au 1/100.000e ;
8° *Saffi et ses atterrages*, 1907, au 1/100.000e,

Chaque feuille est mise en vente à part au prix de 2 francs. Envoi par colis postal à domicile, 0 fr. 85 en sus. Adresser les demandes au Comité du Maroc, 21, rue Cassette, Paris.

Nous avons appris avec plaisir que l'Académie des Sciences a accordé, sur la fondation Gay, un prix à MM. les lieutenants de vaisseau Abel Larras et Marcel Traub pour les travaux de triangulation effectués en 1905 et 1906 entre Casablanca et Mogador.

Le Chemin de fer de Thiès à Kayes

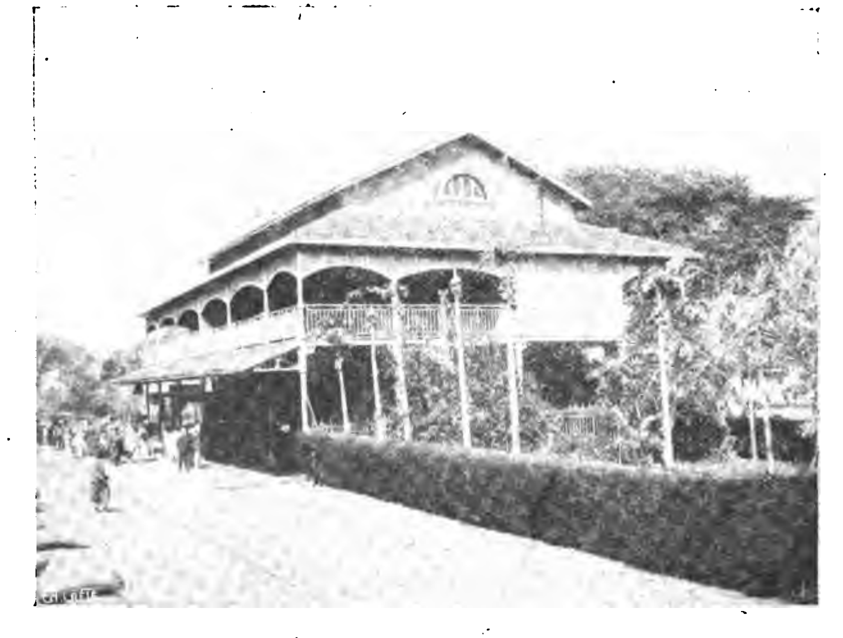
Il est aujourd'hui démontré que le Soudan, si longtemps décrié, est une des plus riches colonies de l'Afrique Occidentale Française. Sans prétendre que le Niger doive compenser largement pour nous la perte du Nil, on peut dire que, par la variété de leurs productions, les territoires du Haut-Sénégal-Niger sont appelés au plus brillant avenir. Encore faudrait-il, pour qu'elles se développent, que ces immenses régions fussent en relations constantes et faciles avec l'extérieur : ce qui, à l'heure actuelle, n'existe pas. Pour gagner le Soudan, il n'y a en ce moment qu'une voie : le Sénégal, et ce fleuve ne constitue, de l'aveu de tous, qu'un moyen de communication très imparfait. Il ne permet, en effet, aux bâtiments de mer de remonter jusqu'à Kayes que pendant deux mois au plus par an. Pendant dix mois, les produits



EMBRANCHEMENT DU THIÈS-KAYES SUR LE DAKAR SAINT-LOUIS

d'exportation se trouvent concentrés au point d'embarquement à Kayes sans pouvoir être expédiés, et les marchandises d'importation n'arrivent pas à destination. Au surplus, jusqu'à ces derniers temps, la navigation sur le Sénégal présentait de réelles difficultés, les accidents étaient nombreux et entraînaient des pertes de marchandises. Enfin, les commerçants immobilisent des capitaux importants puisqu'ils ne peuvent se livrer aux opérations d'importation ou d'exportation que pendant deux mois.

C'est sous l'empire de ces considérations qu'est née l'idée de relier le Soudan à la côte, c'est-à-dire de raccorder Kayes, tête de ligne du chemin de fer allant à Bamako, à Thiès, sur le tronçon existant de Dakar à Saint-Louis. Cette conception qui répond à une nécessité pratique, date de plusieurs années, mais sa réalisation n'a été entreprise que tout dernièrement. A la séance d'ouverture du Conseil général du Sénégal en mai 1900, le gouverneur d'alors annonça qu'il avait prescrit à M. le lieutenant-colonel Rougier, directeur du chemin de fer du Soudan, de former une mission d'études pour établir l'avant-projet d'une ligne reliant Thiès à Kayes. C'était la première fois qu'était émise publiquement et d'une façon officielle l'idée de construire une voie ferrée prolongeant le chemin de fer du Soudan jusqu'à Dakar, mais ce n'était pas le premier projet de lancer le rail vers les régions qui s'étendent, à l'Est de la ligne de Dakar à Saint-Louis entre le Sénégal et la Gambie. Le commandant Monteil avait déjà accompli un raid de Saint-Louis, à Bakel, en remontant la vallée qui aboutit au lac de Guiers. Plus tard, un ingénieur, M. Etienne, étudia l'établissement d'une voie allant dans le Baol et enfin, en 1893, une mission d'officiers du génie, sous la direction du commandant Marmier, dressa un avant-projet de voie ferrée entre Thiès et Fatick. La mission projetée en 1900 ne fut pas constituée, la terrible fièvre jaune qui ravagea la colonie cette année ayant désorganisé tous les services du Sénégal.



LA STATION DE THIÈS

Mais l'idée fut reprise en 1902, par M. le gouverneur général Roume qui songea immédiatement aux moyens financiers nécessaires, sinon pour réaliser, du moins pour amorcer l'immense entreprise de la construction d'une voie ferrée de 700 kilomètres. Sur les crédits alloués par la loi du 5 juin 1903 autorisant l'Afrique Occidentale à emprunter 65 millions, 5.500.000 francs furent prévus pour les études du chemin de fer reliant Kayes à la ligne de Dakar et l'amélioration des fleuves Sénégal et Niger; 5 millions étant réservés à cette œuvre et 500.000 francs aux frais d'établissement de l'avant-projet du Thiès-Soudan. La mission d'études du chemin de fer fut organisée sous les ordres du colonel Rougier, directeur de la ligne Kayes au Niger ; elle comprenait le commandant Belle, les capitaines Friry et Gérard, 14 sous-officiers, caporaux et sapeurs du génie. Elle commença ses travaux en janvier 1903 et remit ses rapports en juin 1904. En même temps le lieutenant de vaisseau Mazeran opérait sur le Sénégal pendant que les capitaines



BATIMENT DU GÉNIE A KAYES

Mathy, puis Thibault opéraient à terre, relevaient le nivellement du fleuve et cherchaient si, par l'installation de barrages appropriés, on arriverait à améliorer les conditions de navigation sur le fleuve. Les résultats apportés par les missions du fleuve et du chemin de fer décidèrent le gouvernement général à poursuivre l'exécution des travaux sur le fleuve en même temps que la construction du chemin de fer. On pensa à juste titre que chacune des deux voies de pénétration avait un rôle propre à jouer. On estima que, distantes de plusieurs centaines de kilomètres sur la plus grande partie de leur parcours, elles ne devaient pas se gêner et il fut décidé que l'amélioration de la navigabilité du Sénégal et la construction de la voie ferrée seraient entreprises simultanément. Il est toutefois bien évident que la voie ferrée pourra être terminée avant que le fleuve ne soit rendu complètement navigable : il est facile de calculer la dépense maxima et le temps nécessaire à l'établissement de la ligne, alors qu'en ce qui concerne le fleuve, on en est encore réduit aux hypothèses.

Quoi qu'il en soit, le projet d'emprunt de 90 millions fut porté à 100 millions pour permettre l'affectation d'une somme de 10 millions à la construction d'un premier tronçon du Thiès-Kayes, de 140 kilomètres de Thiès à Diourbel et à N'Gahaye, dite ligne du Baol. En outre 3.500.000 francs furent prévus pour la section de Kayes à Ambidedi : 40 kilomètres; en tout 13.500.000 fr. Conformément aux dispositions de la loi d'emprunt du 22 janvier 1907, un décret intervint le 17 avril de cette même année pour « autoriser l'ouverture des travaux de la voie ferrée reliant au littoral le chemin de fer de Kayes au Niger dans les sections comprises d'une part entre Thiès et N'Gahaye, et d'autre part entre Kayes et Ambidedi. » Si à cette époque on ne prévoyait pas, du moins dans les moyens financiers, la « construction totale et de bout en bout de cette voie ferrée (1) », on n'en reconnaissait pas moins « qu'elle devra s'effectuer dans un avenir le plus rapproché possible » (2) et M. le gouverneur général Roume envisageait « les mesures propres à préparer et à faciliter cette solution » (3). « Tout d'abord (4) nous nous proposons, disait-il, d'exécuter le tronçon de Kayes à Ambidedi, que longe la partie du fleuve Sénégal dont l'amélioration est le plus difficile à raison de nombreux rapides qui en obstruent le cours. A l'autre extrémité de la ligne, le tronçon de 140 kilomètres de Thiès à Diourbel et à N'Gahaye devrait être construit depuis longtemps déjà, car on s'accorde à reconnaitre qu'il serait par lui-même immédiatement productif et qu'il couvrirait non seulement ses dépenses d'exploitation, mais celles de premier établissement. »

Ce programme avait pu être établi sur des bases solides à la suite des travaux de la mission d'études Rougier-Belle, corroborés par ceux de la mission Friry, qui fut chargée d'opérer des sondages dans la région traversée par la première partie de la ligne. L'administration locale fut amenée à conclure que tout le pays parcouru par le futur chemin de fer était susceptible d'être mis en valeur et que les ressources en eau étaient suffisantes pour qu'une population pût se fixer sur le terrain desservi. En outre, le chef de bataillon du génie Calmel avait été chargé, à la fin de l'année 1905, de rechercher s'il ne serait pas possible d'étendre la dernière partie du tracé et d'aller rejoindre la ligne Kayes-Niger, non plus à Kayes, mais à Talary sur la ligne de Bamako, c'est-à-dire en un point plus rapproché du Niger de 100 kilomètres. Le projet du commandant Calmel ne fut pas complètement adopté par le Comité des travaux publics des colonies, mais il eut pour résultat de modifier le tracé primitif : au lieu de laisser Kaolack à 90 kilomètres, la ligne passera à 25 kilomètres de cette importante escale (1).

Sur la première section adoptée, les travaux autorisés sur 140 kilomètres commencèrent immédiatement sous la direction du capitaine Friry. Ils furent poussés très activement par cet officier. En avril 1908, 32 kilomètres de voie étaient posés et, lors de son voyage en Afrique Occidentale, M. Milliès-Lacroix fut conduit jusqu'à l'emplacement de la première gare, près du village de Khombole. Au 1er décembre, 80 kilomètres de voie pouvaient être livrés à ce trafic. La Compagnie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis a été chargée de l'exploitation provisoire du premier tronçon (140 kilomètres) pendant deux ans. Ajoutons qu'entre Thiès et Diourbel, la ligne ne présente que cinq courbes et n'a pas de rampes supérieures à 5 millimètres. Le rail ne tardera pas à arriver au kilomètre 140 et les crédits prévus, sur l'emprunt de 1907, pour le premier tronçon de la ligne Thiès-Kayes, seront épuisés.

Il ne faut cependant pas que les travaux de ce chemin de fer — que M. le gouverneur général Roume désirait voir construire dans un avenir aussi rapproché que possible — soient suspendus. Il y a à cela un intérêt primordial, aussi bien pour les régions traversées qui sont susceptibles d'un très grand développement que pour les territoires productifs du Haut-Sénégal-Niger. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, les marchandises montent à Kayes une fois par an au prix de 60 francs la tonne de Bordeaux. Prenons ce prix pour le Thiès-Kayes. On compte : 15 francs de

(1) (2) (3) (4) Discours du gouverneur général Roume à la session du Conseil de gouvernement de mai 1906, *passim*.

(1) Cette solution aura des conséquences économiques heureuses. Des dragages qui viennent d'être faits dans le Saloum permettent aux bateaux qui passent la barre de ce fleuve de remonter jusqu'à Kaolack. Le fret de France à Kaolack descendra très rapidement; un embranchement de 25 kilomètres pourra relier la ligne principale à Kaolack et cette escale deviendra le port de toutes les marchandises pauvres du Soudan. L'arachide est de celles-là. Supprimons Kaolack, la ligne ferrée devra commencer l'application des tarifs dégressifs à partir de 200 kilomètres du port d'embarquement, c'est-à-dire à hauteur de Kaolack. Kaolack devenant port, le tarif dégressif est reporté 200 kilomètres plus loin et la voie ferrée est assurée de faire de belles recettes sans que les frais de transport soient augmentés. Bien mieux, des marchandises plus pauvres que l'arachide, comme le maïs, qui ne pourraient supporter les frais de transport par Diourbel-Thiès-Rufisque et Dakar pourront se cultiver dans un rayon d'une centaine de kilomètres de Kaolack.

fret la tonne de Bordeaux à Dakar, 2 francs de frais de transbordement en ce port, il resterait donc 43 francs (60 — 17) de marge pour le chemin de fer; ce qui donne, pour un kilomètre, la ligne de Thiès-Kayes devant avoir 700 kilomètres environ : 0 fr. 061 (quotient de la division de 43 francs par 700 kilomètres) la tonne kilométrique. La ligne étant construite de manière à permettre la circulation de trains portant 300 tonnes, en raison de ses faibles rampes, à ce tarif de 0 fr. 061 la tonne kilométrique, le produit serait de $0,061 \times 300 = 18$ fr. 30. Or, la dépense kilométrique en trains est d'environ 3 francs, admettons qu'ils reviennent à vide, la dépense kilométrique doublée est de 6 francs. Il reste donc 18 fr. 31 — 6 francs = 12 fr. 31 d'écart, permettant un bénéfice appréciable pour la ligne, dont une partie peut aller au commerce et aider ainsi à son développement. Mais on ne transporte par bateau de Bordeaux à Kayes au prix de 60 francs la tonne qu'une fois par an. Le commerçant établi au Soudan doit donc faire l'avance de ses capitaux pendant quinze mois, — au lieu de trois, le chemin de fer une fois construit; — c'est donc l'intérêt de la valeur des marchandises pendant douze mois qui doit être compté en faveur du chemin de fer. Ainsi, les tissus valent 6.000 francs la tonne. En évaluant à 6 0/0 le taux de l'intérêt commercial — ce qui est peu aux colonies — le transport par le fleuve d'une tonne de tissus est grevé de 360 francs. Autre exemple, le riz vaut 300 francs la tonne. Le même calcul indique que, par le fleuve, le transport de cette tonne est surchargé de 18 francs. Ce raisonnement peut s'appliquer, en sens inverse et avec d'autres chiffres, aux marchandises d'exportation. En outre, par le chemin de fer, le commerce soudanais évitera des pertes de marchandises, tant par suite de la sécurité des transports sur la voie ferrée qu'en raison de la continuité du trafic qui ne sera interrompu en aucune saison : les marchandises



DANS LE FERLO

d'importation arriveront à toute époque de l'année et les produits d'exportation n'auront pas besoin d'être accumulés à l'avance à Kayes, où ils risquent de se détériorer par l'effet d'une stagnation prolongée. Il est donc indispensable que les travaux de Thiès-Kayes ne soient pas arrêtés.

Que convient-il de faire pour parer à cette éventualité? Les crédits de l'emprunt de 1907 vont être épuisés dans le courant de 1909. Ce n'est pas sur les recettes ordinaires que le budget général de l'Afrique Occidentale pourra faire face aux dépenses de la construction et de l'exploitation. Deux solutions se présentent : la concession de la



LE BORGNIS-DESBORDES

ligne à une société privée dans des conditions à déterminer ou la continuation de la construction en régie avec des fonds extraordinaires nouveaux. Nous penchons pour cette deuxième solution. La régie offre l'avantage de coûter moins cher que l'entreprise avec concession. La colonie emprunte actuellement à 3 fr. 40 0/0, en tenant compte des prix auxquels les établissements financiers prennent ferme les obligations créées à la suite d'un emprunt. En outre, on trouvera difficilement un concessionnaire qui acceptera de construire à un prix peu élevé. Malgré toutes les difficultés auxquelles a donné lieu le chemin de fer du Soudan, le kilomètre n'est revenu qu'aux environs de 70,000 francs, chiffre encore bas pour une société concessionnaire. Enfin, avec la régie, la colonie est maîtresse des tarifs. Ne cherchant pas la rémunération du capital engagé, l'administration locale peut facilement varier ces tarifs et les abaisser jusqu'à ce que les marchandises les plus pauvres puissent être transportées. Etant donnée la façon dont est construite la première section, par exemple, il sera possible, sans perte, de transporter sur le Thiès-Kayes l'eau à raison de 0 fr. 01 la tonne kilométrique, ce que ne pourrait faire un concessionnaire.

Il devient nécessaire, pour que les travaux puissent être continués en régie, de trouver des fonds nouveaux, et c'est à un emprunt qu'il y aurait lieu de les demander. Il n'est pas besoin de démontrer que la prospérité économique et financière de l'Afrique Occidentale permet de gager encore un emprunt : la situation financière de la colonie vient d'être longuement exposée dans ce Bulletin (1). Au surplus, considérée en elle-même, l'affaire du Thiès-Kayes est viable. Il est admis — et M. le gouverneur général Roume l'indiquait lui-même en mai 1906 (2) — que la première section

(1) Voir les numéros d'octobre et novembre sur la situation financière de l'Afrique Occidentale.

(2) Discours cité plus haut.

peut payer non seulement son exploitation, mais encore les frais de premier établissement. Les 150 premiers kilomètres donneront très probablement une recette kilométrique de 8.000 francs (la ligne de Dakar à Saint-Louis a atteint 12.000 francs et arrivera cette année vraisemblablement à 10.000 francs); la dépense kilométrique sera, au maximum, de 4.000 francs. Le bénéfice kilométrique ressortit à 4.000 francs, soit 600.000 francs pour la première section. Ces 600.000 francs peuvent gager un emprunt de 10 millions, qui permettrait de pousser la voie presque dans le Niani-Ouli, région fertile où les recettes seront aussi supérieures aux dépenses. Le bénéfice réalisé dans la deuxième section servira de garantie à un



ARRIVÉE DU BATEAU FLUVIAL A KAYES

nouvel emprunt, et ainsi de suite jusqu'à l'achèvement de la ligne. Lorsqu'elle sera achevée, c'est-à-dire quand les deux voies Thiès-Kayes et Kayes-Koulikoro seront soudées, les recettes augmenteront normalement d'une grande partie du trafic du Soudan et la colonie aura là une source de bénéfices importants.

Telles sont les raisons qui conduisent à envisager comme préférable la construction en régie d'un chemin de fer qui, de toute façon et sous quelque forme que ce soit, doit être établi dans un avenir qu'avec M. le gouverneur général Roume nous souhaitons le plus rapproché possible. Il est dans les intentions publiquement exprimées de M. le gouverneur général Ponty — qui s'est fait autrefois l'ardent défenseur de cette ligne — de pousser le plus rapidement possible le rail dans la direction du Soudan, et il s'est déjà préoccupé des mesures à prendre pour atteindre le but qu'il s'est proposé. Et s'il décide de recourir à un emprunt, il est certain que le Parlement lui fera le large crédit auquel lui donne tant de titres sa parfaite connaissance des besoins de la colonie.

GEORGES FRANÇOIS.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

LA LIAISON
DE LA GUINÉE A LA COTE-D'IVOIRE

La liaison Guinée-Côte d'Ivoire est une question déjà ancienne dont on s'est beaucoup occupé en Guinée.

Lors de la construction du poste de Guecké en novembre 1905, on pouvait en espérer une solution rapide, et le lieutenant Guignard comptait établir pacifiquement des communications directes entre son poste et Danané (1) (Côte d'Ivoire) lorsqu'il fut tué à l'assaut de Boussédou, le 2 avril 1907. — Depuis cette date jusqu'à la fin de l'année 1907, les différents commandants du poste de Guecké n'ont pu, faute de préparation antérieure suffisante, s'aventurer vers le Sud, et c'est le lieutenant Lamole (A.-J.-L.), de l'infanterie coloniale, qui, par sa reconnaissance du 14 décembre 1907 au 6 janvier 1908, a pu parvenir le premier à Fort-Hittos. Il s'agissait de relier les deux postes militaires, à travers un pays totalement inconnu des Blancs, couvert par l'énorme et sombre forêt équatoriale et peuplé d'anthropophages (Manons et Guerrés).

Il fallait, autant que possible, agir pacifiquement, car, sans parler des dangers qui pouvaient naître d'une action brutale dans ces régions, d'effectifs militaires réduits, les fruits rapportés par une pénétration sage et pondérée sont autrement sérieux et durables que les résultats laissés par le fusil ou le canon.

Après un travail préparatoire de plusieurs mois, le lieutenant Lamole se mettait en route le 14 décembre 1907.

Son escorte était constituée par le sergent européen Ramage, de l'infanterie coloniale; le sergent indigène Demba Diop, deux caporaux indigènes, Moussa Sidibé et Amara Kamara, et trente-trois tirailleurs sénégalais. Ces derniers emportaient sur eux 150 cartouches. De plus, six caisses de munitions suivaient la colonne. Le convoi se composait de riz, sel, caisse de pharmacie, outils, cordes, etc., et d'un petit troupeau de bœufs; un guide parlant manon et deux agents politiques sûrs et sérieux marchaient avec le chef de l'expédition.

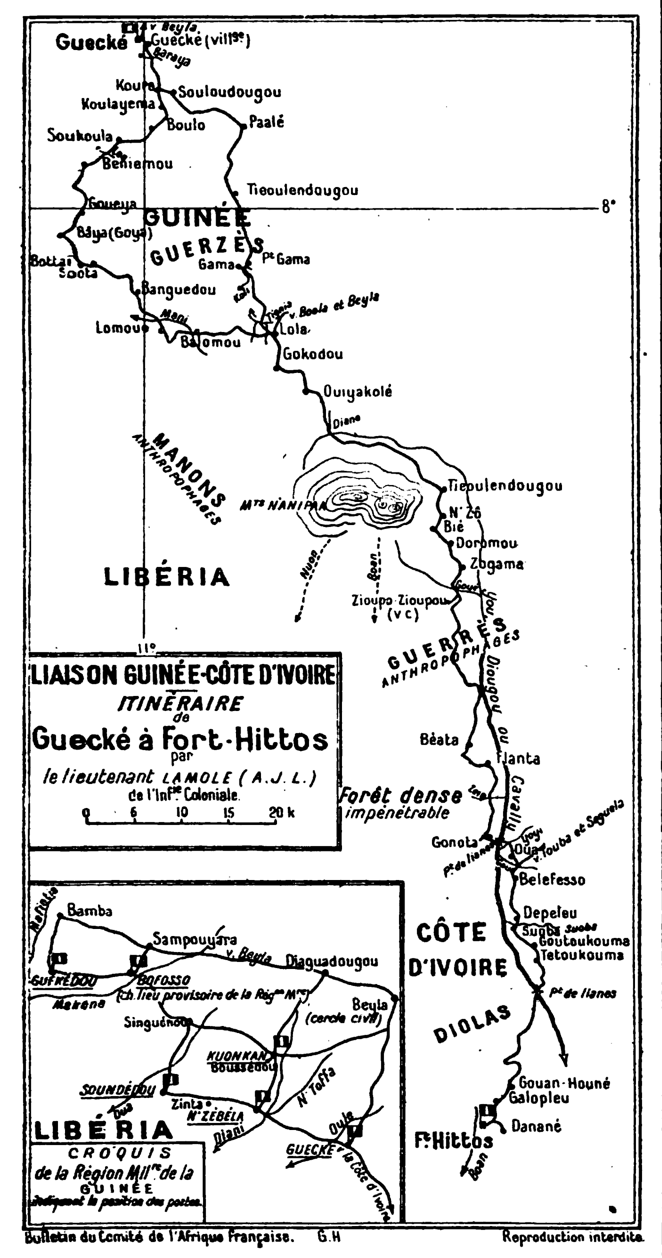
Jusqu'à N'Zô où passa, le 7 décembre 1899, la mission Hostains-d'Ollone, la marche put être assez rapide (jusqu'à Gama, du reste, le pays est soumis au poste de Guecké); mais à partir de N'Zô, la région était totalement inconnue et ses populations, redoutées à juste titre par les autres indigènes, ne permettaient même à aucun dioula (colporteur mandingue) de pénétrer chez elles.

Les plus grandes précautions et les plus habiles dispositions furent prises. Grâce aux palabres et aux quelques cadeaux distribués à N'Zô, le lieutenant Lamole put entrer en relations avec le pre-

(1) Danané est le nom d'un village qui se trouve à environ un kilomètre du poste. A la mort du sergent Hittos, de l'infanterie coloniale, tué à l'ennemi, le poste de Danané prit le nom de poste de Fort-Hittos.

mier village à traverser et entamer ainsi cette contrée sauvage. Précédé qu'il était par des émissaires pris parmi les gens déjà conquis à notre cause, il put gagner sans heurt les bords du Cavally le 21 décembre 1907 et le poste de Fort-Hittos le 22 décembre.

Certes, durant tout ce trajet, sans parler des fatigues physiques endurées par tous dans ce pays



coupé et tourmenté où la marche à pied seule est possible, il y eut des moments d'anxiété. Il fallut tenir plusieurs fois les mêmes palabres pour amener à nous ces gens primitifs que notre arrivée avait stupéfiés; il fallut faire preuve à chaque instant d'une patience angélique, notamment à Zogama où, pendant plus d'une heure, en plein soleil, à 11 heures du matin, on attendit le résultat du conciliabule que tenaient entre eux les notables du village; il fallut surtout surveiller d'une façon toute particulière les tirailleurs de l'escorte et les porteurs du convoi dont le moindre geste imprudent eût suffi à déchaîner les hostilités. Mais tous soucis et toutes peines disparurent à l'arrivée à Fort-Hittos et la réception qui fut faite à la reconnaissance la récompensa de ses fatigues.

On resta six jours à Fort-Hittos. Cet arrêt fut dicté par la nécessité de se reposer et de se ravitailler.

La présence dans cette partie de la Côte d'Ivoire d'un détachement de la Guinée servit du reste beaucoup à la politique du lieutenant Gauvain, commandant le poste et le district de Danané. Les chefs de canton convoqués par lui se montrèrent plus empressés que de coutume et ils assistèrent avec une stupéfaction non dissimulée aux divers exercices qu'exécutèrent ensemble les tirailleurs des deux colonies.

La marche pour le retour fut reprise le 28 décembre.

Le lieutenant Lamole trouva dans tous les villages une cordiale réception, même dans ceux qui, à l'aller, lui avaient paru les plus hésitants; ce qui prouvait que les palabres tenues quelques jours auparavant avaient produit leur effet.

Bien plus, de leur propre initiative, tous les villages avaient débroussaillé le sentier dans la mesure de leurs moyens, ce qui réjouit au plus haut point le personnel de la reconnaissance qui atteignit son poste le 6 janvier 1908, après avoir fait un crochet vers Goya, où réside Contro, un chef indécis de la région sud de Guecké.

La liaison pacifique Guecké-Danané, effective et durable (les courriers circulent librement entre les deux postes), aura d'utiles conséquences.

Au point de vue militaire, elle met en communication Guecké, le poste de la Haute-Guinée le plus avancé vers le Sud-Est, et Fort-Hittos, le poste de la Côte d'Ivoire le plus avancé vers le Nord-Ouest.

La région pénétrée pour la première fois par le lieutenant Lamole empêchait auparavant toutes relations entre les deux postes militaires; l'itinéraire primitif des communications, qui était Guecké-Beyla-Seguela-Fort-Hittos, se réduit aujourd'hui à Guecké-Fort-Hittos, c'est-à-dire à cinq ou six jours au lieu de onze ou douze (pour les télégrammes).

De plus, l'apparition brusque d'un détachement de la Guinée a montré que, le cas échéant, cette colonie pourrait envoyer ses tirailleurs au secours d'un poste menacé de la Côte d'Ivoire et réciproquement.

Cette reconnaissance a permis enfin de se rendre compte de la richesse en caoutchouc et en kolas de la région traversée.

Les colporteurs mandingues (dioulas) peuvent désormais pénétrer cette contrée jadis à eux interdite et porter ses produits sur les marchés de N'Zô et de Lola.

Les souscriptions doivent être adressées à M. le Trésorier du Comité, 21, *rue Cassette.*

AUTOUR DU BUDGET DES COLONIES

La discussion du budget des colonies pour 1909 n'a pas pris une grande ampleur. Elle n'a occupé que les séances des 16 et des 17 novembre. Elle laissera du moins deux bons documents, le rapport de M. Messimy sur le budget du Ministère des Colonies (nº 2027) et celui de M. Le Hérissé sur les crédits militaires coloniaux de la Guerre (nº 2019).

Le rapport de M. Messimy contient notamment de fort intéressantes pages sur « les progrès et les nécessités de notre effort colonial ». C'est un utile résumé de ce qui s'est fait dans nos colonies au point de vue du développement industriel (chemins de fer, navigation, travaux publics), de l'action sociale et politique (enseignement, assistance, participation des indigènes à la conduite des affaires, hygiène) et des finances (budgets colonial et locaux et emprunts). M. Messimy a dressé des graphiques fort clairs pour ces diverses notions, et l'opinion parlementaire qui lit trop distraitement les rapports budgétaires, verra pourtant sans peine que le commerce général de nos colonies en 1907 a été de plus de 1.897 millions de francs et que la valeur d'ensemble des capitaux placés dans nos colonies, tant en immeubles, commerce, industrie, agriculture qu'en emprunts, doit dépasser 2 milliards, abstraction faite de l'Algérie-Tunisie; que nos colonies avaient au 30 juin 1908, 3.305 kilomètres de chemins de fer en exploitation et 1.372 en construction; qu'en 1906 966 concessions minières exportaient plus de 25 millions de tonnes de minerais; et que dans ce chiffre entraient plus de 15 millions de tonnes de minerais aurifères; que le budget du Ministère des Colonies, descendu à 98 millions en 1908, ne fournit plus que 2.130.000 francs de subventions aux colonies : que par contre les budgets locaux se sont élevés à 244 millions et demi et que nos colonies ont emprunté pour plus de 658 millions.

M. Messimy détaille ensuite la situation de chaque groupe de colonies. Nous n'approuvons pas toutes les idées de M. Messimy. Nous croyons, par exemple, qu'en condamnant justement les projets de transsahariens, il condamne à tort en même temps les tentatives si heureuses de relations saharo-soudanaises qui offrent tant d'avantages et ne menacent ni l'Algérie, ni l'Afrique Occidentale d'aucun péril, même financier, puisqu'au contraire elles assurent la tranquillité des confins de ces deux colonies. De même, il y a quelque danger de sa part à trop limiter la portée de notre action dans l'Adrar : les événements seuls indiqueront cette limitation et, en nous associant aux espoirs du rapporteur, nous souhaitons cependant que l'effort si heureusement décidé par le gouvernement soit complet et définitif. Ces vérités sont bonnes à dire, de temps en temps, au Parlement.

Mais, ces réserves faites, il faut rendre hommage à la conscience du travail de M. Messimy qui pour chaque colonie étudie les questions politiques et sociales, et les questions financières et économiques; M. Messimy a notamment fort bien dégagé les raisons de l'effort financier qui va être accompli au Congo français.

Nous devons relever, tout particulièrement dans ce *Bulletin*, qu'il a signalé en excellents termes l'état actuel de la question d'Ethiopie. Il dit à ce sujet :

> La mission confiée à M. Klobukowski auprès de l'empereur Ménélick, et qui a pris fin en janvier dernier, a heureusement abouti. L'entreprise des chemins de fer éthiopiens restera française; la nouvelle société obtiendra du gouvernement abyssin les facilités et les avantages sur lesquels nous étions en droit de compter. Notre influence sort raffermie de toutes les épreuves qu'elle a traversées. Ces résultats légitiment la politique loyale et prudente que nous avons toujours suivie dans nos rapports avec le Négus ; ils en sont la suite naturelle et la récompense.
>
> La ligne de pénétration construite par la Compagnie des chemins de fer éthiopiens est appelée à devenir le grand instrument de progrès de notre colonie : drainer vers notre port tout le trafic abyssin par une voie rapide, c'est assurer à nos établissements une incontestable supériorité sur les possessions voisines, italienne et anglaise, et lier définitivement l'avenir de Djibouti au développement de l'Ethiopie. Actuellement, le chemin de fer aboutit au terminus provisoire de Diré-Daouah, sur les premières pentes du Harrar; il s'étend sur 310 kilomètres. Mais son utilité ne sera complète que lorsque le rail atteindra Addis-Abbaba, c'est-à-dire se développera sur 780 kilomètres ; la partie qui reste à construire est d'ailleurs la plus difficile, car il lui faudra traverser une région montagneuse.

M. Messimy annonce que le Parlement sera appelé bientôt à dire le dernier mot sur cette affaire.

***

Le budget colonial de 1909 a été voté par la Chambre au chiffre de 97.783.689 francs.

Il se décompose ainsi :

TITRE I	
1er section. Dépenses d'intérêt commun	3.221.358
2e section. Subventions temporaires aux budgets locaux et à divers chemins de fer coloniaux	5.740.900
TITRE II	
Dépenses militaires	81.042.531
TITRE III	
Dépenses pénitentiaires	7.778.900
	97.783.689

Les colonies qui sont encore subventionnées sur le budget colonial sont les suivantes :

Martinique	50.000
Guadeloupe	355.000
Réunion	122.000
Saint-Pierre et Miquelon	80.000
Taïti	135.000
Nouvelle-Calédonie	360.000
Iles Wallis	10.000
Nouvelles-Hébrides	350.000
Côte des Somalis	25.000
Congo français	600.000

Les grosses dépenses du budget colonial restent les dépenses militaires. Rappelons que l'Afrique occidentale contribue à ses dépenses militaires pour 500.000 francs, l'Indo-Chine pour 13.650.000 francs et Madagascar pour 200.000 francs.

***

Le chapitre 16 du budget colonial, *Missions scientifiques et commerciales dans les colonies*, demeure fixé à 61.000 francs. Nous ne cesserons de protester contre la ridicule insuffisance de ce chiffre, étant donné la nécessité toujours croissante d'achever l'inventaire de notre domaine colonial.

***

Nous sommes appelés à faire la même observation, en ce qui concerne le budget des Affaires étrangères, à propos du chapitre 24, *Œuvres françaises au Maroc*, qui demeure doté de 600.000 francs seulement.

COLONIES FRANÇAISES

ALGÉRIE

L'application des lois ouvrières à l'Algérie. — M. Constans député avait déposé un article additionnel à la loi des finances, pour réclamer l'application des lois ouvrières à l'Algérie : il était ainsi conçu :

> A partir du 1er mai 1908, la loi du 9 avril 1898, concernant les responsabilités des accidents, dont sont victimes les ouvriers dans leur travail, sera appliquée en Algérie.

Cette disposition fut soutenue habilement par son auteur : il rappela qu'au moment du vote de la loi, il avait été stipulé qu'elle serait applicable



à l'Algérie, mais qu'un règlement d'administration publique déterminerait les conditions dans lesquelles elle le serait. Or il y a dix ans que la loi a été votée et depuis dix ans ce règlement n'a pas paru. Il insista aussi sur ce fait curieux : cette loi sur les accidents du travail vient d'être, dans presque toutes ses prescriptions, rendue applicable à la Tunisie par un décret du 17 juillet 1908 : cela seul prouve, contrairement à ce que l'on avait prétendu jusqu'à ce jour, que le statut personnel des indigènes n'est pas un obstacle insurmontable.

M. Cuttoli d'abord, puis le ministre du Travail, tout en s'associant à la thèse de M. Constans, ont insisté sur les difficultés qu'on avait rencontrées.

Pourquoi la question est-elle si complexe ? s'est écrié le ministre; M. Cuttoli l'a dit : c'est d abord parce que la loi de 1898, si on n'y apporte pas de modifications, est de nature à augmenter la concurrence que les ouvriers étrangers font aux ouvriers français ; c'est aussi, en ce qui concerne les ouvriers indigènes, parce qu'il y a un état inextricable venu de leur statut personnel, venu du mélange du droit privé avec le droit religieux, et que ce serait leur porter atteinte et commettre une injustice que de leur appliquer intégralement et sans modifications la loi de 1898.

Si ce dernier obstacle a été tourné par le décret tunisien, il le sera vraisemblablement en ce qui concerne l'Algérie. La plus grosse difficulté vient, si nous sommes bien renseignés, de la concurrence étrangère européenne qu'on rendrait plus redoutable pour nos ouvriers en ne prenant pas certaines garanties. Or il est difficile de prendre ces garanties, si l'on ne traite pas avec un pays voisin d'où nous viennent la plupart des ouvriers agricoles employés dans la colonie. La France a assuré la protection de cette loi à ses ouvriers travaillant en Italie, en Belgique, au Luxembourg, bientôt en Angleterre par suite d'accords intervenus entre notre gouvernement et les gouvernements de ces pays-là. Il semble bizarre qu'elle n'ait pas pu le faire encore pour ses travailleurs, habitant un sol français; mais si l'on veut bien réfléchir aux conséquences désastreuses qu'aurait eues pour la main-d'œuvre française l'application hâtive et inconsidérée de cette législation ouvrière, pareil retard sera jugé préférable à une précipitation trop facile.

V. Demontès.

Sur les confins de l'Algérie. — La situation respective des différents partis n'a pas subi de modifications sensibles depuis un mois sur les confins de la frontière algéro-marocaine. Le Rogui, dont l'autorité ne s'exerce plus guère au delà des murs de sa casbah de Sélouane, est toujours en lutte avec les tribus rebelles dont les rangs commencent cependant à s'éclaircir. Les combattants s'en retournent successivement à leurs labours et leurs congénères semblent peu disposés à aller les remplacer pour faire le coup de feu contre les troupes roguistes. Des combats se produisent cependant tous les jours ; il se fait beaucoup plus de bruit que de mal et chaque soir les deux partis s'attribuent la victoire.

Bien que très compromise, la situation du Rogui n'est pas désespérée. Il peut toujours compter sur les dissentiments qui ne manqueront pas de se produire entre les tribus rebelles ; d'autre part, il possède, dit-on, en dépôt dans des banques espagnoles, des sommes assez considérables qu'il saura employer, si la chose est nécessaire, au mieux des intérêts de sa cause.

Le commerce de Mélilla souffre énormément de cet état de choses : les routes manquent de sécurité ; les caravanes sont pillées, les malfaiteurs que n'arrête plus la crainte de la répression sont les maîtres du pays.

De ce côté-ci de la Moulouya, le calme continue à régner ; notre influence fait chaque jour des progrès et des notables des Beni Zeggou, des Beni Yala et des Beni Mahiou qui étaient autrefois nos plus grands ennemis sont venus, au cours d'une reconnaissance, faire amende honorable auprès du général commandant la zone frontière.

Les bureaux de la douane marocaine installés le long de la frontière après accord entre le Haut Commissaire chérifien et le général Lyautey fonctionnent maintenant d'une façon régulière. Les droits sont minimes et nos marchés n'ont aucunement souffert de ces nouvelles perceptions. D'ailleurs la présence de nos troupes dans l'Amalat d'Oudjda a supprimé beaucoup de redevances auxquelles étaient soumis les commerçants lors de leur passage d'une tribu à l'autre et nos voisins ont encore gagné au nouvel état de choses.

Il était d'ailleurs nécessaire de se créer des ressources pour l'organisation de la région que nous occupons de l'autre côté de la frontière, et la perception régulière des droits d'entrée sur les produits introduits au Maroc s'imposait en première ligne.

— Dans le Sud-Ouest, la situation s'améliore de jour en jour ; une reconnaissance forte de 800 hommes est partie de Bou Denib le 3 novembre, dans le but de visiter les ksour avec lesquels nous entretenons des relations de bon voisinage. Elle a d'abord remonté la vallée du Haut-Guir et a dépassé Toulal de 50 kilomètres ; de là, le commandant Canton, qui la commandait, s'est dirigé sur l'oued Aït Aïssa dont plusieurs ksour venaient de lui faire des protestations d'amitié ; il est rentré le 13 novembre à Bou-Denib sans le moindre incident et sans qu'un coup de fusil ait été tiré. Sur son passage, les djemaas étaient accourues et lui avaient même offert la diffa ; les indigènes étaient venus autour du camp vendre des produits du pays et de nombreux malades s'étaient présentés à chaque étape à la visite médicale.

Cette sortie de nos troupes a eu le plus heureux effet dans la région ; on raconte que les Aït Izdeg seraient maintenant d'avis d'abandonner la lutte contre nous. Ils ont reçu avec froideur les 50 cavaliers venus chez eux de la part d'Ali Amhaouch, et il est actuellement très probable qu'ils ne suivront pas ce chef de bande dans le mouvement

hostile qu'il s'efforce de provoquer contre notre influence au Tafilelt.

Dans cette dernière région une détente semble aussi se produire en notre faveur; au Reteb, le Cheikh élu l'an dernier pour diriger l'action contre nous, n'a pas été remplacé, lorsque au bout d'une année son commandement a expiré; au Medaghra, les populations supplient Ali Ambaouch de ne pas venir dans leur pays, ne voulant pas, disent-elles, s'attirer l'inimitié des Français en lui donnant asile.

En résumé, nous sommes en droit de nous féliciter des résultats obtenus grâce au succès de la colonne Alix et tout nous permet d'espérer qu'une organisation mixte pourra bientôt donner à cette région la sécurité si nécessaire aux transactions, en même temps que la prospérité fondée sur la bonne harmonie et la communauté d'intérêts.

(30 novembre).

Des incidents se sont produits postérieurement aux nouvelles précédentes.

Le 25 novembre, le commandant Dinaux, à la tête de l'escadron du 2e spahis commandé par le capitaine Desmichels, et d'un peloton de mokhaznis, quittait Berguent pour effectuer une tournée de pacification dans les tribus. Il se dirigea d'abord droit à l'Ouest, vers Debdou, où il arriva sans incident. Puis la reconnaissance parcourut le pays des Beni-Guil sans trouver la moindre hostilité et elle descendit vers Anoual, à 220 kilomètres de Berguent. Partout nos troupes furent bien accueillies.

La reconnaissance avait repris la route de Berguent quand, le 2 décembre, parvenue à 10 kilomètres environ d'Anoual, elle se heurta à un fort rassemblement de Berabers, qui voulut lui couper la route et ouvrit sur nos troupes une violente fusillade. En dépit de la surprise de cette agression, les spahis et les mokhaznis firent bonne contenance et il n'y eut pas une minute d'hésitation. Tous les cavaliers mirent pied à terre et firent courageusement le coup de feu. Mais l'ennemi ne lâchant pas pied, on prit la résolution de le charger. Un escadron s'élança au galop et traversa les lignes marocaines, tirant et sabrant. La cohésion de nos cavaliers fut telle que pas un de nos spahis, tué ou blessé, ne fut laissé en arrière. Au fur et à mesure, leurs camarades les relevaient, les plaçant en travers de leur selle. Une fois dégagé, l'escadron continua sa route. Le maréchal des logis Ben Daoud, fils de l'ancien colonel, avait reçu une grave blessure au ventre, mais il ne put pas supporter les fatigues du retour et mourut en route. Ses dernières paroles furent : « Je meurs pour la patrie! »

La reconnaissance, qui avait hâte de rejoindre Berguent, arriva dans ce poste après une marche ininterrompue de trente-six heures. Elle atteignit Berguent le 5 décembre, vers une heure de l'après-midi.

Le 4 décembre, la brigade topographique qui opérait près du col de Djirada a été assaillie au moment où elle prenait son campement par un groupe de Marocains et l'a repoussé en perdant un spahi.

De Lalla-Marnia on informe que le rogui a été attaqué par des Guelaya, commandés par le marabout Si Mohammed Meziân, le 30 novembre, le 1er et le 2 décembre. Ayant perdu une trentaine d'hommes, de nombreux chevaux et quarante blessés, il se décida à s'enfuir de la kasba de Selouân. Samedi 5 il partit ponr se rendre chez une fraction des Kebdana, et les indigènes assurent qu'il serait reparti pour la tribu des Beni-bou-Yahi d'où il gagnerait la région de l'Oued-Za.

La mutinerie des légionnaires. — La campagne contre la Légion étrangère vient d'avoir son couronnement : la désertion de 49 soldats de la Légion. Voici le récit de cette équipée :

Aïn-el-Hadjar est un des postes du Sud-Oranais où sont réunies les recrues de la Légion étrangère. Son effectif, qui comprend d'ordinaire 200 hommes, était assez réduit ces jours-ci. Le 13 décembre, à la nuit, 48 légionnaires de *nationalité allemande* quittaient la redoute avec armes et bagages. L'un d'eux avait réussi à dérober le dolman d'un lieutenant, et c'est revêtu de cet uniforme qu'il commandait ses camarades.

La petite troupe se mit en marche et se dirigea vers Bou-Rachid. Elle attendit l'arrivée du train parti le matin de Colomb-Béchar et se dirigeant sur Saïdia et Oran. Dès qu'apparut le train, l'un des légionnaires fit sur la voie des signes avec une lanterne rouge.

Le mécanicien stoppa. Aussitôt apparurent de chaque côté du train des soldats de la Légion étrangère en tenue et en armes, baïonnette au canon.

Quelques-uns d'entre eux allèrent à la locomotive et au fourgon et encadrèrent le mécanicien et le chef de train, cependant que d'autres allaient occuper toutes les issues des wagons.

Dans le train se trouvaient le général Vigy, ancien commandant de la subdivision d'Aïn-Sefra, rentrant en France pour prendre le commandement de la division de Vannes; le colonel de Bouillon, du 2e spahis, de retour d'inspection des postes du Sud; le capitaine d'état-major Féral, d'Aïn-Sefra; un riche commerçant du Tafilalet, nommé Ben Driss, avec ses trois femmes, en tout quarante personnes Dès que le train eut stoppé, le mécanicien Salomon reçut l'ordre de faire machine en arrière sous peine de mort. Pendant ce temps, quelques légionnaires se mettaient en devoir de couper les fils télégraphiques.

Le pseudo-lieutenant qui commandait les mutins, à toutes les objections répondait :

— J'ai des ordres de la division, je les exécute.

Le général Vigy, en civil, fit connaître sa qualité, que les légionnaires persistèrent à ignorer. A son tour, le colonel de Bouillon, en tenue, essaya de parlementer avec les légionnaires et de s'opposer à leurs desseins. Tous deux furent menacés.

Toute résistance étant impossible, le train fit machine en arrière et brûlant la station de Kralfallah, rétrograda jusqu'au point situé entre Moulaï-Abd-el-Kader et El-Beïda. Un peu avant d'arriver à ce dernier point, le pseudo-lieutenant ordonne au mécanicien d'arrêter le convoi. Il en est ainsi fait. Immédiatement, tous les légionnaires descendent du train, se rangent dans un ordre parfait; leur chef se met à leur tête, crie : « En avant, marche! » Et toute la bande s'ébranle, marchant comme à la manœuvre, et s'éloigne tranquillement. Les hommes, qui ont l'arme sur l'épaule, disparaissent bientôt, tous dans la direction du Sud-Ouest. Il est trois heures du matin.

Le train se remet aussitôt en marche dans la direction d'Oran. Dès qu'on arrive à Kralfallah, le général Vigy envoie des télégrammes officiels signalant l'incident à toutes les autorités et dans toutes les directions. Il apprend qu'un conducteur du train, le nommé Cribelet, se glissant



à plat ventre, avait réussi à échapper à la surveillance des légionnaires et à gagner la station, dont il avait avisé le chef de gare. Il le félicite publiquement. Le train manquant de combustible, on alimente le foyer avec des traverses en bois jusqu'à Saïda, où une nouvelle machine conduit le train à Oran, où il arrive avec trois heures de retard.

Dès que l'autorité militaire fut prévenue, les gendarmes d'Aïn el Hadjar et de Saïda partirent à la poursuite des déserteurs. Une compagnie d'infanterie légère d'Afrique, ainsi qu'une compagnie de la légion, sont parties par train spécial pour la frontière.

A la dernière heure, on annonce que quatre légionnaires ont été arrêtés; les autres le seront avant qu'ils aient pu atteindre la frontière.

Fait à constater : les déserteurs n'ont commis aucun acte de pillage; ils n'ont rien soustrait et ont même respecté le wagon-restaurant et le fourgon à bagages.

Il arrive fréquemment que, dans les postes de l'Extrême-Sud, des légionnaires, par bandes de quatre ou cinq, travaillés par ce qu'on appelle, en Algérie, « le cafard », font des escapades qui durent plusieurs jours. Quelquefois ils rentrent d'eux-mêmes à la caserne; souvent on est obligé de les poursuivre et l'autorité militaire ne les fait pas, d'habitude, passer en conseil de guerre pour ces faits de désertion.

Dès le 15 décembre, les déserteurs étaient tous repris, y compris leur chef, un ancien officier allemand

Il faut voir dans cet acte un « coup de cafard » facilité par les efforts des Allemands et par les agences de désertion établies en Algérie comme au Maroc. A la veille de la Conférence de La Haye relative à l'incident de Casablanca, cette tentative avait pour but d'étayer les accusations allemandes contre la Légion. Il n'aura servi qu'à attester la réalité de la campagne de désertion. Voici longtemps que nous la signalons ici. Le gouvernement français voudra-t-il enfin s'en préoccuper?

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

En Mauritanie. — Un nouvel engagement est venu démontrer la nécessité d'agir dans l'Adrar vite et fort. Le 27 novembre, un peloton de spahis commandé par le lieutenant Reboul s'est heurté, au puits d'Aganchiche, à une bande d'Ouled-Deid forte de 130 hommes. Le lieutenant, deux brigadiers, dix spahis et un auxiliaire maure ont été tués. Le colonel Gouraud a envoyé le capitaine Audéoud avec les forces nécessaires en soutien.

Le lieutenant Reboul était un « Mauritanien ». A Boutilimit, en 1904, il escorta Coppolani jusqu'à Mal, quand il allait au Tagant. De retour à Boutilimit en février 1905, le lieutenant Reboul y séjourna jusqu'en 1906 avec son brillant peloton, qui faisait l'admiration des rares visiteurs de ces contrées perdues dans le désert. Après de grandes randonnées, il ne rentra en France que pour quelques mois et vint reprendre comme officier hors cadres le commandement de goumiers, puis de nouveau un peloton de spahis.

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin *sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité*, 21, *rue Cassette.*

PAYS INDÉPENDANTS

MAROC

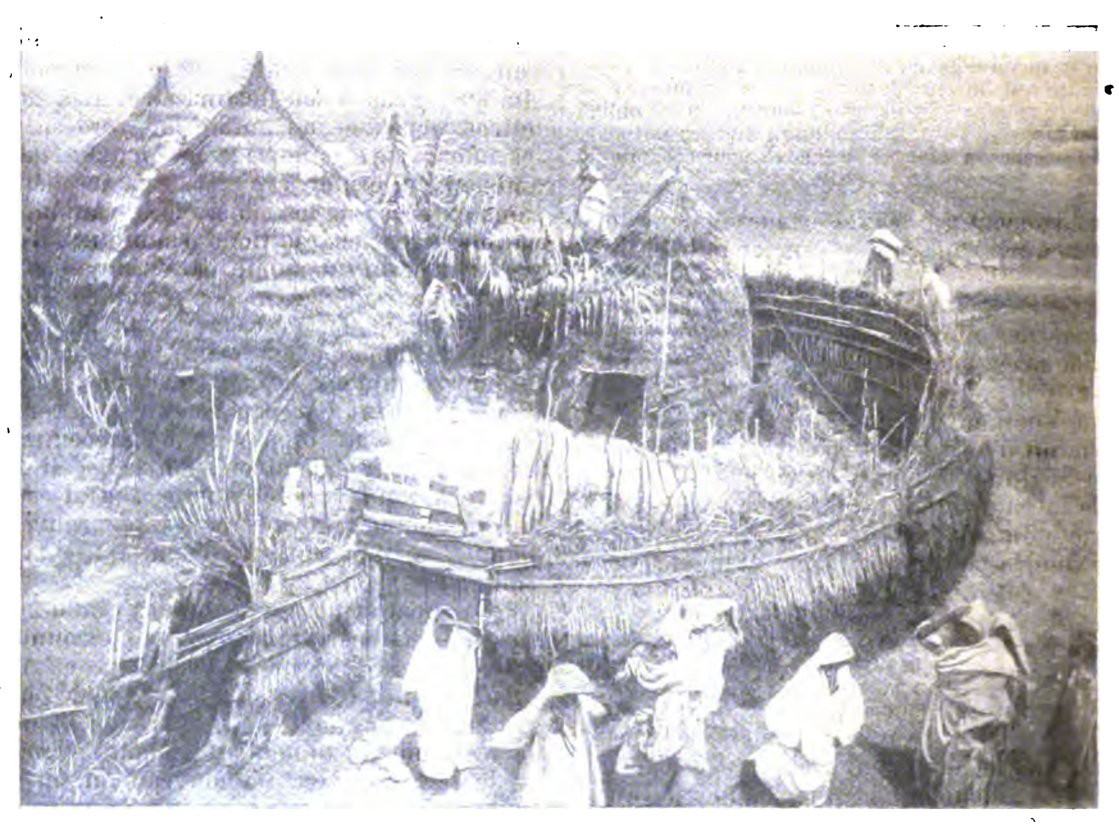
La reconnaissance de Moulay Hafid. — La réponse de Mouley Hafid à la note franco-espagnole, incessamment attendue, n'a pas encore été communiquée à ce jour au Corps diplomatique à Tanger. On sait que, tant pour éviter d'entrer en relations directes avec un souverain non officiellement reconnu que pour hâter une formalité supposée nécessaire au rétablissement d'un ordre relatif au Maroc, la remise de la note n'a pas fait l'objet d'une ambassade spéciale à Fez et que ce document a été confié au représentant chérifien à Tanger, qui s'est chargé de le transmettre par simple rekkas à son destinataire. Les dernières lettres reçues de la capitale du Nord signalaient les efforts de l'entourage de Moulay Hafid pour amener ce dernier à rejeter certaines des conditions exigées par les puissances, comme incompatibles avec les traditions islamiques. C'est que, si le souverain lui-même paraissait assez disposé à bénéficier rapidement des avantages financiers ou autres que son adhésion devait lui rapporter, le parti xénophobe marocain, avec lequel il doit toujours compter, ne voyait pas sans mécontentement son candidat pactiser avec l'Europe. Le Glaoui ne jetait-il pas en effet, récemment, de Merrakech, ce défi à son maître : « Si tu tiens encore à ton autorité dans le Sud, il est temps que tu viennes te montrer ici et prouver à ton peuple que tu es toujours le Sultan de la guerre sainte. »

Il n'apparaît pas que Moulay Hafid doive se laisser influencer, au seuil d'une reconnaissance officielle, par ce rappel brutal à ses premiers engagements. Assuré de l'abdication de fait d'Abd el Aziz, peu inquiet, — en apparence du moins, — de la popularité du Moulay Mohammed de l'Ouest et de celui de l'Est, le nouveau sultan connaît trop ce que vaut la souveraineté au Maroc pour ne pas se contenter de ce que le sort a mis entre ses mains. Les grands caïds du Sud peuvent le braver, le « Blad-Siba » n'a-t-il pas toujours existé sous ses prédécesseurs? Raisonnement assez juste au fond et qui nous permet d'espérer une réponse entièrement favorable à la note franco-espagnole si son auteur tient à justifier le sens politique dont il s'est toujours réclamé.

L'aventure de Moulay Mohammed. — Moulay Mohammed le borgne, dont il a suffi au Rogui d'usurper jadis la personnalité pour être accueilli favorablement par les tribus du Rif, a été arrêté, sur l'ordre de Moulay Hafid, quelques heures à peine après sa proclamation par les tribus voisines de Rabat. Un fonctionnaire décidé, suivi de quelques mokhazni, s'est assuré sans coup férir du nouveau prétendant, sous les yeux mêmes de ses partisans, déconcertés par tant d'audace.

Moulay Mohammed aura peu de peine à re-

prendre le régime de surveillance étroite qui fut son lot depuis sa prime jeunesse; quant à ses fidèles, ils n'en accorderont pas moins de créance à la vieille prophétie marocaine qui veut qu'un sultan borgne monte sur le trône, à la suite de longues dissensions entre deux frères ennemis. Sans doute, la lutte fratricide doit se prolonger, puisque Moulay Mohammed n'est pas encore sur le trône. Pour nous, Européens, l'incident n'a qu'un intérêt spéculatif. Mais à ce point de vue, il est intéressant de constater combien il est facile d'en imposer aux Marocains avec un peu de décision. Pour en revenir à un événement récent, la déroute d'Abd el Aziz n'aurait certainement pas



UNE ZÉRIBA AVEC « NOUALA » INTÉRIEURES A MAZAGAN (Phot. Ed. Doutté).

eu lieu si le souverain, mieux conseillé, s'était porté sans hésitation sur Merrakech, au lieu de palabrer avec les tribus. L'audace, même avec ses aléas, sera toujours la meilleure des tactiques, au Maroc plus que partout ailleurs.

Raïssouli et le caïdat du Fahç. — La chronique marocaine va de nouveau avoir à s'occuper du « chérif chevelu », que ses prouesses d'antan avaient rendu célèbre et riche. Bien que la nouvelle ne soit pas officiellement confirmée, Raïssouli, moyennant le versement à Moulay Hafid du joli denier de 400.000 pesetas, aurait obtenu le gouvernement du Fahç et de la région voisine de Tanger. La nouvelle, aussitôt connue, a provoqué une vive émotion dans les milieux indigènes, où le souvenir est encore vivace des exactions passées du caïd. De nombreuses délégations de tribus sont venues protester contre cette nomination auprès des autorités marocaines de Tanger; elles ont tenté d'associer à leurs doléances les diplomates et les journalistes. Des lettres ont été déposées à cet effet aux différentes légations et aux bureaux de la *Dépêche marocaine* après le sacrifice préalable de quelques moutons, suivant la coutume locale. Ces manifestations seront-elles suivies du résultat désiré? Hafid consentira-t-il à rembourser le prix de la charge à l'acquéreur? Ce dernier ne se piquera-t-il pas au jeu et ne voudra-t-il pas s'imposer, coûte que coûte, aux tribus?

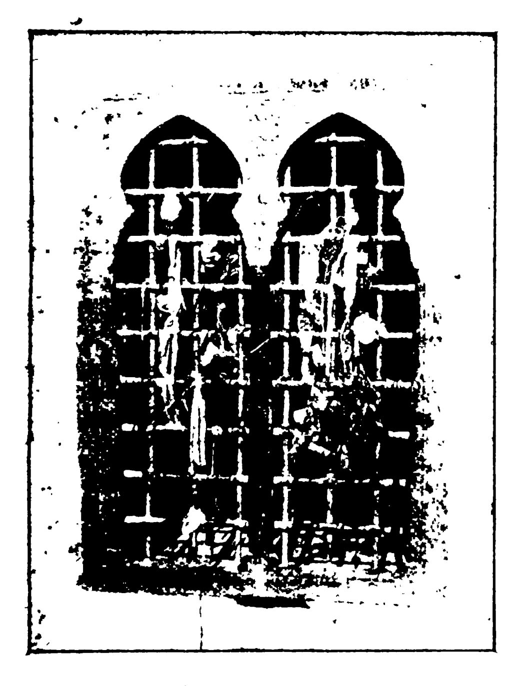
Tel est pour l'instant le principal aliment des conversations indigènes. Quoi qu'il arrive, l'événement n'aura pas été sans intérêt, puisqu'il aura indiqué que les Marocains sont des observateurs et qu'ils ont cru flatter l'opinion européenne en recourant à ses représentants directs et à la presse.

La situation. — Rien de plus malaisé que de caractériser cette situation, où le présent estompe lentement le passé, ce passé qui est d'hier et où s'évanouissent, sinon nos ambitions, du moins notre illusion de croire que le gouvernement français cherchait à la question marocaine une solution rapide et satisfaisante.

Ce n'est pas une solution en effet que de raccommoder tant bien que mal, de concert avec les puissances amies et rivales, et aussi la Hollande, le Portugal, et d'autres, ce qui s'effrite

lentement ; les rapiécements, dans des cas analogues, n'ont qu'une courte durée, et les choses sont bientôt à recommencer. Croire — ou plutôt vouloir faire croire — qu'une sécurité relative assurée aux Européens dans huit petites villes maritimes suffit à notre bonheur et aux nécessités de notre politique, tandis que, derrière ces ports, le peuple marocain, livré à lui-même, narguera la France et l'Europe, leurs intérêts, leurs droits et leurs créances, c'est défendre d'une façon bien étrange notre cause, qui est celle de toute l'Europe de bonne foi.

Mais les puissances, amies, sympathiques, ou même indifférentes qui, jusqu'ici, ont toujours adhéré à la thèse de la France, ne finiront-elles pas par se lasser d'être consultées toutes les trois semaines sur l'opportunité de manifester telle ou telle attitude dans l'affaire marocaine ? Ne se fatigueront-elles pas d'avoir perpétuellement à se prononcer entre la France et l'Allemagne pour une question qui, en somme, les intéresse fort peu, réserve faite de l'Espagne? On attendait évidemment de nous, depuis l'année dernière, dans le parti de la majorité, — qui est le nôtre, — que nous en finissions rapidement avec l'anarchie marocaine, et que nous donnions l'impression que l'insécurité et les troubles du Maroc étaient désormais rayés de la chronique mondiale. Ce résultat eût été obtenu avec des efforts à peine plus sensibles que ceux que nous avons



EX-VOTO A LA FENÊTRE DE SIDI BEN ALILECK A TANGER
(Phot. Ed. Doutté).

esquissés, au lieu que notre localisation dans le jardin d'essai de la Chaouïa, la poursuite timide d'une harka qui a disparu dans l'espace à quelques kilomètres de Bou Denib, nos trois petits campements établis sur les flancs du massif des Beni-Snassen n'ont rien solutionné et qu'un jour viendra où tout sera remis en question, où il faudra refaire les mêmes efforts diplomatiques pour arriver, peut-être une fois de plus, à d'aussi minces résultats.

Faut-il redire encore que le calme relatif que l'on constate au Maroc n'est point la résultante de l'avènement d'un sultan fort, mais provient d'une détente générale qui s'est produite dans tout l'Ouest marocain, — le seul mêlé aux événements des mois derniers, — après une période de tension nerveuse et d'agitation confuse où surnageaient les derniers éléments du *nationalisme* marocain ? Les tribus et les villes auxquelles les événements — et d'habiles provocateurs — laissaient croire qu'un envahissement général du pays par les troupes françaises allait se produire, suivi d'un asservissement odieux, respiraient à la pensée qu'une intervention occulte, accompagnant la destinée de Moulay Hafid, empêchait la France de réaliser ses projets. Les mêmes tribus étaient loin de s'attendre à ce que, quelques mois plus tard, elles en seraient à envier le sort des Chaouïa pacifiés et indifférents aux excitations politico-religieuses, et à solliciter de notre autorité militaire soit son intervention, soit l'autorisation de chercher un refuge en territoire Chaouïa : c'est actuellement le cas de nombre de fractions des Doukkala, des Rehamna, des Serarna, des Beni Meskin, des Tadla.

A la satisfaction d'avoir fait échec à la politique de la France, que ses adversaires avaient dépeinte comme tyrannique et implacable, a succédé, dans les milieux marocains, soit un malaise caractérisé, soit une tendance à profiter de la faiblesse du pouvoir central pour transformer en *Blad-Siba* ce qui restait du *Blad-Makhzen*.

Le malaise, on le constate dans les villes où seuls ceux qui ont bénéficié du nouveau régime persistent à se féliciter de l'avènement d'Hafid, encouragés par les parlottes politico-religieuses de pseudo-lettrés ou de chorfa exaltés, tandis que la majorité de la population, indifférente en apparence, a l'impression que ce régime est instable et provisoire. Dans les tribus situées sur la lisière du Blad-Makhzen, les indigènes n'ont plus de rapports administratifs avec le pouvoir central; la qualité de pape musulman est la seule qu'on ne conteste pas à Moulay Hafid. Ailleurs, les caïds, qui ont payé fort cher leur situation, luttent énergiquement contre la tendance de leurs sujets à se croire politiquement indépendants; les faibles paient pour les forts et les humbles sont honteusement spoliés de manière que les chefs rentrent dans leurs fonds. Mais ce genre d'opérations ne réussit que dans le Rarb et dans la banlieue de Fez. Quant au Sud, ou bien il est en état d'insurrection (Abda, Rehamna, Serarna, Beni-Meskin, Haha, etc.), ou bien il est dans la main des grands caïds qui drainent les impôts et les taxes du *Haouz*, en conservent une large part et en enverront peut-être quelques miettes à Moulay Hafid... s'il en reste.

Voilà donc les horizons sur lesquels se lève le nouveau soleil du Moghreb. Faut il répéter qu'il n'y a rien de changé dans le pays, sinon que les

ais sont encore un peu plus disjoints et que la vieille machine très vermoulue du Makhzen, qui avait encore une façade jusqu'à l'année dernière, est à ce point essoufflée qu'elle pourrait bien, un beau matin, cesser de vivre? Le Makhzen antérieur avait conservé quelque prestige aux yeux des populations; il planait sur lui un certain mystère; on parlait toujours du *trésor* de Merrakech et du *trésor* du Tafilalelt; le palais du souverain avait quelque chose de mystique et de sacré; on n'y pénétrait que difficilement, et pour approcher le *Maître*, il fallait être prince ou très riche. La légende et la tradition, que la révolte du Rogui avait assez fortement entamées, persistaient à entourer le gouvernement chérifien d'une atmosphère respectueuse.

Depuis, le peuple a vu de près comment on bousculait un sultan et ses vizirs; il a su que les trésors des chérifs n'étaient qu'un mythe; enfin, il approche d'assez près le nouveau sultan pour constater que, tel un pacha de petite ville, il accepte de la main à la main la moindre offrande et qu'il paie lui-même ses muletiers.

Si Moulay Hafid perd la confiance des ouléma et des fanatiques qui l'avaient choisi comme le grand chef de la guerre sainte, s'il mécontente les négociants de Fez et des ports en prélevant sur eux des taxes immodérées, si enfin il se ravale au point de perdre la considération et le prestige qui, dans ce peuple primitif, s'attachent à la personne du souverain, que lui restera-t-il? Sa qualité de chérif religieux? Mais, à cet égard, tous ses frères et tous ses cousins ont des mérites identiques.

Le nouveau sultan aura donc surtout à compter sur l'Europe, ou plutôt sur la puissance à laquelle il croira devoir, en fin de compte et d'une manière occulte, attacher sa destinée, jusqu'à ce qu'un caprice du peuple marocain ou plutôt des quelques centaines de mille habitants qui composent le Blad-Makhzen actuel, vienne désarçonner une fois de plus les espoirs du chérif et les illusions de l'Europe.

CHRONIQUE DE TANGER ET DU MAROC

TANGER. — Si Guebbas, qui a remplacé Torrès au Dar Niaba, paraît jouir de la confiance grandissante de Moulay Hafid; ce fonctionnaire voit ses pouvoirs militaires sur la région de Tanger confirmés et étendus par une lettre du sultan arrivée le 6 novembre.

Le fils de Guebbas, nommé gouverneur de Tanger, fait son entrée solennelle le 23. La *Deustch Orient Bank* va installer une succursale à Tanger au début de l'année prochaine; une autre agence est prévue pour Casablanca.

Abd el Aziz, venant de Casablanca, est arrivé, le 25 au matin, par le vapeur *Magnus*. Le souverain a été conduit à la Villa Harris pour y prendre quelque repos. Dans l'après-midi, il s'est rendu, en contournant Tanger, à la maison que Menebhi met provisoirement à sa disposition. Le 30, Abd el Aziz s'embarque sur l'*Oued-Sebou* à destination de Casablanca; il a manifesté le désir d'aller chercher lui-même sa famille et son harem; pendant ce temps, quelques aménagements seront faits à sa nouvelle résidence.

RABAT. — Moulay Mohammed, se rendant à Fez, viâ Rabat, a été proclamé, le 26, à la Kasbah Skhirat, où il campait, par les tribus environnantes. Hadj ben Aïssa, khalifa de Moulay Hafid à Rabat, se rend aussitôt au-devant de lui avec quelques cavaliers. L'ayant rejoint à Temara (22 kilomètres de Rabat), il le fait prisonnier au nom de Hafid. Moulay Mohammed le suit sans résistance. Gardé à vue, il est dirigé sur Fez.

CASABLANCA. — La Compagnie Marocaine a livré, le 31 octobre, au Makhzen, le terre-plein du port, attendu avec impatience pour faciliter le transbordement des marchandises.

Abd el Aziz s'est embarqué le 24 pour Tanger, où il va passer quelque temps avant de se rendre en Orient. Dès



UNE FEMME RAHMANIYA

(Phot. Ed. Doutté).

son départ, les oumana se sont réunis avec Moulay Lamin et le pacha et ont décidé de faire désormais les prières au nom de Moulay Hafid. La population a accueilli cette nouvelle avec indifférence; elle sait, en effet, que cette formalité a été jusqu'à présent différée par simple déférence pour Abd el Aziz.

Un journal français tri-hebdomadaire, la *Vigie marocaine*, vient de paraître à Casablanca. Son directeur est M. Christian Houel.

MELILLA. — La lutte entre le Rogui et ses adversaires se poursuit sans modification. Bou Hamara est toujours cerné dans sa Casbâ de Selouane, d'où les tribus commencent à désespérer de le déloger. L'Espagne semble se préoccuper de mettre fin au préjudice que lui causent ces hostilités sans fin. On parle dans les milieux militaires d'une prochaine intervention armée de la garnison.

CH. RENÉ-LECLERC,

Délégué du Comité du Maroc à Tanger.

Tanger, 7 décembre 1908.

L'incident de Casablanca. — Le 24 novembre a été signé à Berlin par M. Jules Cambon, ambassadeur de France, et de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, le compromis d'arbitrage relatif à l'incident des déserteurs de Casablanca.

Il est ainsi conçu :

Après que le gouvernement impérial allemand et le gouvernement de la République française se furent mis d'ac-



cord le 10 novembre 1908 sur le point de soumettre à un tribunal d'arbitrage l'ensemble des questions du litige causé par les événements survenus le 25 septembre de l'année courante à Casablanca, les soussignés, qui y sont dûment autorisés, ont convenu le traité d'arbitrage suivant :

ARTICLE PREMIER. — Un tribunal d'arbitrage constitué d'après les principes qui suivent jugera les questions de fait et de droit relatives aux événements survenus, le 25 septembre de cette année à Casablanca, entre des agents des deux pays.

ART. 2. — Le tribunal d'arbitrage se composera de cinq juges arbitres désignés parmi les membres de la cour permanente d'arbitrage à la Haye. Chacun des gouvernements désignera le plus tôt possible, et au plus tard deux semaines après la signature du présent contrat, deux juges arbitres dont l'un seulement peut appartenir à sa nationalité. Les quatre juges ainsi élus désigneront dans l'intervalle des deux semaines suivant leur désignation officielle un cinquième membre président.

ART. 3. — Le 1er février 1909, chacune des deux parties remettra au bureau permanent du tribunal d'arbitrage dix-huit exemplaires de l'exposé de sa cause, avec la copie certifiée de toutes les pièces et preuves qu'elle veut invoquer en cette affaire.

Le bureau veillera sans délai à la transmission des pièces aux arbitres et aux parties plaignantes de telle manière que chaque juge arbitre en recevra deux exemplaires et chacune des parties trois exemplaires ; deux exemplaires seront conservés dans les archives du bureau.

Le 1er avril 1909, les deux parties remettront de la même façon leurs répliques avec toutes les pièces à l'appui et leurs conclusions au bureau.

ART. 4. — Chacune des parties doit déposer au plus tard le 15 avril 1909, au bureau international, la somme de 8.000 florins hollandais, à titre d'acompte pour les frais d'instruction.

ART. 5. — Le 1er mai 1909, le tribunal procédera à l'examen du différend. Il est autorisé, si cela lui semble utile, à se transporter temporairement dans un autre lieu ou à y envoyer un ou plusieurs de ses membres en vue d'y faire les constatations conformément à l'article 20 de l'accord pour le règlement pacifique des différends internationaux du 18 octobre 1907.

ART. 6. — Les parties peuvent employer la langue allemande ou la langue française. Les membres peuvent se servir à leur choix de la langue allemande ou de la langue française.

Les décisions du tribunal seront rédigées dans ces deux langues.

ART. 7. — Chaque partie sera représentée par un agent spécial qui aura pour mission de servir d'intermédiaire entre elle et le tribunal. Ces agents donneront les explications que leur demandera le tribunal. Ils pourront se servir des moyens juridiques qu'ils jugent utiles à la défense de leur cause.

ART. 8. — Si un autre traité d'arbitrage ne suit pas le présent traité, les règlements de l'accord du 18 octobre 1907, qui, il est vrai, n'a pas encore été ratifié, mais a été signé par la France et l'Allemagne, seront appliqués pour la procédure de cet arbitrage.

ART. 9. — Lorsque le tribunal d'arbitrage aura tranché les questions de fait et de droit dans l'affaire qui lui est soumise, il prendra, conformément à ces décisions, relativement au sort des personnes emprisonnées le 25 septembre, les décisions nécessaires au règlement du conflit.

Les arbitres désignés par le gouvernement français sont MM. Louis Renault, jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, et sir Edouard Fry. Les arbitres désignés par le gouvernement allemand sont M. Kriege et un étranger dont le nom n'est pas encore connu. Le cinquième arbitre sera M. de Hammarskjœld qui fut délégué de la Suède à la seconde Conférence de la Paix.

Signalons à ce propos que la Cour d'appel d'Alger a condamné le 22 novembre un Allemand, le nommé Wachter, pour excitation de militaires à la désertion. Cet Allemand, qui avait fait cinq ans de service dans la légion étrangère, et qui depuis avait pu rentrer en Allemagne, était, au mois d'août dernier, revenu à Saïda, sur la frontière marocaine, avec l'intention d'y provoquer la désertion d'un légionnaire. Il fut arrêté au moment où il tentait de détourner ce soldat. Il fit des aveux complets. Condamné par le tribunal correctionnel de Mascara à trois mois de prison, cette peine fut portée à deux années par la Cour, sur appel *a minima* du procureur général. Wachter s'est pourvu en cassation. On a lu plus haut l'incident qui s'est produit dans le Sud-Oranais.

La reconnaissance de Moulay Hafid. — Le 7 décembre est arrivée à Tanger la réponse de Moulay Hafid à la note franco-espagnole concernant sa reconnaissance et dont on trouvera le texte dans nos *Renseignements coloniaux* (n° 12, p. 260). Cette réponse, aussi bien dans le fond que dans la forme, est assez satisfaisante. Moulay Hafid accepte sans restriction les conditions de l'Europe. Il fait simplement quelques observations au sujet des créances des particuliers contre le makhzen, provenant de fournitures diverses livrées aux ministres d'Abd el Aziz, soit pour son usage personnel, soit pour l'armée, et sur lesquelles ces ministres auraient prélevé de fortes commissions. Ces observations ne sont pas d'ailleurs en désaccord avec la note, puisqu'elle a prévu une vérification préalable de ces créances.

Il faut signaler qu'à la fin de novembre, Moulay Hafid a reçu quatre chorfa du Tafilelt porteurs d'une lettre de Moulay Rechid. Moulay Hafid leur ayant demandé l'objet de leur voyage, ils auraient répondu : « Nous sommes venus vous aider à faire la guerre sainte. C'est inutile, aurait répondu Moulay Hafid ; grâce à Dieu, nous avons maintenant la paix ; vous pouvez repartir tranquillement chez vous. » Les chorfa demandèrent alors quelques subsides en argent, ajoutant que tous les sultans leur faisaient ces libéralités ; mais Moulay Hafid leur aurait répondu que c'était impossible, que l'ancien makhzen avait tout gaspillé, que le Trésor était vide et que le Maroc était endetté entre les mains des chrétiens. Les chorfa sont partis très mécontents de cet accueil.

Moulay Mohammed, dont on a lu plus haut l'aventure, a été interné à Fez et y sera soumis à la même surveillance que du temps d'Abd el Aziz. Les nouvelles de Fez annoncent même que le premier soin de Moulay Hafid a été de prendre contre la baraka de son frère la garantie de l'emprisonnement avec fers aux pieds. Deux des partisans de Mohammed ont été soumis au supplice du sel, c'est-à-dire qu'on leur a fait des entailles au creux de la main, rempli ces entailles avec du sel et attaché ensuite les mains fermées avec des lanières de cuir.

Ben Sliman, qui fut le personnage le plus marquant du Makhzen, est mort à Fez au début de décembre.

La politique allemande au Maroc. — A propos de la discussion générale du budget allemand, le chancelier prince de Bülow a prononcé, le 8 décembre, au Reichstag, un grand discours politique dont le passage suivant est relatif au Maroc :

Messieurs, pour ce qui est de nos relations avec la France, je reconnais que le problème marocain recèle encore maintes difficultés. Mais j'espère que grâce à la bonne volonté qui existe de toutes parts, il sera possible d'arriver à une entente dans les questions qui peuvent encore surgir, comme cela a été le cas pour la reconnaissance de Moulaï Hafid. L'incident des déserteurs de Casablanca a été renvoyé à un tribunal arbitral. Un orateur de l'extrême gauche a adressé avant-hier à ce sujet de vifs reproches à nos autorités consulaires pour l'assistance qu'elles ont accordée aux déserteurs. M. Scheidemann s'est placé sur le même terrain que les organes nationalistes et militaristes français. Lorsqu'il s'agit de l Allemagne, M. Scheidemann ne se montre guère ami de l'armée; mais lorsqu'il s'agit d'attaquer la politique de son pays, l'esprit militaire se développe en lui. J'espère qu'il conservera cet état d'âme jusqu'à la discussion du budget de la guerre. (*Rires.*)

Pour ce qui est du renvoi de cette affaire devant les arbitres, je voudrais encore ajouter quelques mots. Aussi longtemps que nous dûmes admettre que nous étions en présence d'une atteinte incontestable des organes français à notre pouvoir consulaire, nous devions nous tenir à notre demande que des regrets vinssent précéder le renvoi à un tribunal arbitral. Mais lorsqu'un rapport français très documenté arriva ici et que la question des voies de fait devenait contestable, nous ne pouvions plus raisonnablement exiger qu'une déclaration de la France précédât l'arbitrage. Il n'y avait plus qu'à terminer ce conflit diplomatique d'une manière conforme à la dignité des deux parties. C'est ce qu'a réalisé la formule désirée par nous et sur laquelle on s'est entendu. Les deux gouvernements y expriment leurs regrets par anticipation et laissent à l'arbitrage le soin d'établir les faits.

On a de nouveau parlé à ce sujet dans la presse d'une défaite de la diplomatie allemande, je crois que les gens raisonnables des deux pays peuvent être satisfaits de cette solution et y voir une victoire de la raison (*Assentiment à droite.*) On assiste chez nous, comme aussi ailleurs dans de semblables circonstances, à une surestimation de ce qu'on appelle le prestige politique. De même qu'il est des femmes qui ne se servent pas de fard, il y a aussi des pays qui sont assez forts pour pouvoir renoncer à leur profit à un mesquin et stérile prestige. Cherchons nos avantages, cherchons notre honneur dans le maintien des fondements de la puissance allemande et dans la préservation de l'avenir du peuple allemand, mais pas dans des futilités superficielles.

Je me réjouis avec M. Bassermann que la question d'Orient n'ait pas seulement révélé l'absence d'opposition dans la politique française et allemande, mais au contraire des points de contact. Dans l'examen des situations comme à propos de plusieurs démarches diplomatiques, les deux gouvernements français et allemand ont montré qu'ils savaient apprécier cette circonstance favorable.

Le gouvernement allemand prépare la publication d'un *Livre Blanc* sur le Maroc.

La politique française au Maroc. — On trouvera dans les *Renseignements coloniaux* de ce numéro (n° 12, p 253), l'analyse détaillée du nouveau *Livre Jaune* relatif au Maroc.

En attendant la discussion approfondie qui doit avoir lieu à l'occasion du vote des crédits supplémentaires relatifs au Maroc, une courte discussion a eu lieu à la Chambre le 26 novembre, à propos du budget des Affaires étrangères.

M. Jaurès a demandé la fin de l'occupation militaire de la Chaouïa et des « preuves pratiques de la bienveillance, de la générosité de la France » envers ce Maroc « qui a fait un effort pour se renouveler, pour se réorganiser, pour maintenir son intégrité et son indépendance ». Ces preuves. M. Jaurès les voit dans le remplacement de notre ministre actuel au Maroc et dans notre grande modération dans la revendication des indemnités dues à la France. Par ce désintéressement, ne traînant plus derrière elle « ce haillon de l'affaire marocaine », la France pourra jouer un grand rôle en Orient. « Une certaine politique que je ne veux pas juger à cette heure a été essayée ; elle n'a pas abouti. Les peuples forts comme les individus vigoureux ne s'obstinent pas maladivement dans la revanche des erreurs qu'ils ont une fois commises, ils ne s'obstinent pas dans des directions dont ils ont reconnu eux-mêmes le péril et l'erreur. C'est une politique nouvelle qu'il faut pratiquer au Maroc, une politique de respect loyal et définitif de l'intégrité marocaine. »

M. Pichon n'a répondu que ces quelques mots :

M. Jaurès m'a posé une ou deux questions précises auxquelles je n'éprouve aucun embarras à répondre.

Il n'a pas résisté, suivant son habitude, à la tentation de faire un retour sur le passé et de dire, sans l'établir. d'ailleurs, parce que ç'eût été impossible, que la politique suivie au Maroc par le gouvernement était faite de contradictions et de déceptions.

Non, messieurs, il n'y a eu dans notre conduite ni contradictions, ni déceptions; il y a eu, d'un bout à l'autre, une parfaite unité de vues. Je me réserve de l'établir, si on le conteste encore, lorsque viendront en discussion les interpellations dont j'ai parlé. (*Très bien ! très bien !*)

Mais M. Jaurès ne s'est pas appesanti sur le passé; il a réclamé de nous des engagements pour l'avenir, il nous a recommandé à l'égard du Maroc la modération, un régime de paix et de bonne volonté réciproque.

Messieurs, c'est le programme même de notre politique: nous ne voulons aucunement entraver l'œuvre du gouvernement marocain, nous voulons la lui faciliter, au contraire. Et comment ne le ferions-nous pas! Nous y sommes conduits par notre intérêt lui-même puisque personne ne doit trouver plus d'avantage que nous à vivre avec le Maroc dans la paix et dans l'amitié. (*Très bien! très bien!*)

Nous espérons être bientôt, comme toute l'Europe, en mesure de reconnaître le nouveau sultan; nous n'attendons pour cela que son acceptation des conditions assurément modérées qui lui ont été posées; dès qu'il sera reconnu, nous entrerons en relations avec lui pour régler, dans des sentiments de conciliation et de bon vouloir, notre situation dans son empire, en ne nous inspirant que de nos conventions internationales en même temps que de nos droits spéciaux. (*Très bien! très bien!*)

M. Ribot a prononcé ensuite un discours dont la partie principale, — une vigoureuse réponse à un discours antipatriotique de M. de Pressensé, accusant la France d'avoir été provocatrice dans l'incident de Casablanca par l'orientation donnée à l'opinion publique — a toute notre approbation. Mais dans les considérations qu'il a développées sur le Maroc, nous avons retrouvé la même thèse, les mêmes erreurs. Après avoir exprimé son espoir dans l'acceptation par Moulay Hafid des conditions mises à sa reconnaissance, M. Ribot a dit :

Si elles sont données, nous pratiquerons à l'égard du sultan la seule politique qu'une grande nation comme la France doit pratiquer une politique résolue et en même temps très franche. Nous le traiterons comme le sultan responsable, vis-à-vis de nous, de l'ordre et de la sécurité.



non pas seulement dans les ports, mais aussi sur notre frontière algérienne; nous avons là une situation que nous ne laisserons jamais mettre en question ni compromettre d'aucune façon. (*Applaudissements.*)

J'ai déjà dit et je répète que nous aimons mieux avoir en face de nous un sultan ayant une certaine force et une certaine responsabilité qu'un sultan qui serait ballotté à tous les vents et duquel nous ne pourrions pas exiger ce que nous avons le droit d'exiger de nos voisins. Nous verrons à l'œuvre le nouveau sultan. Nous devons l'aider moralement.

Nous devons l'aider aussi, comme on le disait de ce côté (*l'extrême gauche*) et comme l'a dit M. le ministre des Affaires étrangères, en ne nous montrant pas vis-à-vis de lui trop pressés et trop exigeants au point de vue pécuniaire. (*Très bien! très bien!*) Il est bien évident que nous ne devons pas écraser ce gouvernement nouveau par des exigences excessives. Nous pouvons lui faire crédit. C'est une attitude digne de nous, et sur ce point je crois que la Chambre est unanime. (*Très bien! très bien!*)

Nous pouvons aussi et nous devons envisager la façon dont nous tiendrons l'engagement que nous avons pris de retirer nos troupes de Casablanca. Je ne suis pas de ceux qui demandent au gouvernement de précipiter les choses. Il faut qu'on comprenne que nous partons de Casablanca parce que nous voulons le quitter, fidèles à l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de nous-mêmes. (*Très bien! très bien!*) Nous retirerons nos troupes lorsque le sultan, prenant possession des territoires au fur et à mesure que, par échelons, nous nous replierons vers la côte, aura montré qu'il est capable d'y maintenir l'ordre à notre place. Alors, je crois que la dignité de la France et l'avenir seront pleinement sauvegardés. (*Applaudissements.*)

Je n'ajoute rien. Je pense que cette politique peut réunir toute la Chambre. (*Très bien! très bien!*)

Ces paroles confirment lumineusement ce que nous avons toujours dit : que la reconnaissance de Moulay Hafid n'a été si vite acceptée que parce qu'elle fournissait une occasion d'éviter la solution complète de l'affaire marocaine et de gagner du temps. Le temps, malheureusement, ne travaille pas pour nous au Maroc.

LIBÉRIA

Les Allemands au Libéria. — Dans un article intitulé « Que se passe-t-il au Libéria », la *Kolonialzeitung* vient de se livrer à des attaques contre la politique de l'Angleterre, mais surtout contre la politique française dans ce pays.

L'auteur de l'article expose d'abord que les Allemands ont, dans la République de Libéria, une situation économique prépondérante. Dans les dernières années, dit-il, les 2/3 du trafic ont été faits sous le pavillon allemand. Sur 385 navires ayant fréquenté, en 1907, le port de Monrovia, il y avait 249 Allemands contre 111 Anglais, 13 Français et 12 Espagnols. Sur 19 firmes, 16 sont allemandes, 2 anglaises et 1 hollandaise. La plus ancienne est la maison Woermann, établie depuis 1852. La valeur du commerce allemand s'est chiffrée, l'année dernière, par 1.600.000 marcs à l'exportation, et les importations ont été presque aussi élevées. Depuis cinq ans, le gouvernement est représenté à Monrovia par un consul.

Pourtant, l'Allemagne s'est contentée de profiter de la liberté commerciale, tandis que l'Angleterre et la France créaient des difficultés à la République et, à différentes reprises, lui imposaient, par traités, des vérifications de frontière. De tout temps, ces deux nations ont cherché à agrandir leurs sphères d'influence, au détriment du Libéria. Aujourd'hui qu'elles marchent d'accord, grâce à l'entente cordiale, ne doit-on pas redouter de les voir s'unir pour mettre fin à l'indépendance de ce petit Etat? Dernièrement, sous prétexte de garantir d'anciennes et de nouvelles créances, l'Angleterre s'est emparée de l'administration des douanes. Les Anglais ont installé à Monrovia une troupe de police anglaise, bien supérieure en nombre à la soi-disant armée libérienne. On construit actuellement, sur le rivage, des baraquements, pour la loger, et cela aux frais du gouvernement libérien. Cette troupe fut présentée d'abord comme devant exercer la police dans la zone frontière, pour l'avantage commun de la colonie de Sierra Leone et de la république de Libéria, mais son rôle a été bientôt étendu, et c'est particulièrement dans la capitale qu'elle doit agir maintenant.

Ces agissements rappellent à l'auteur ce qui se passe au Maroc depuis des années. C'est surtout à la France qu'il s'en prend. L'an dernier, elle a obtenu du Libéria une cession de territoire, et, aujourd'hui, elle prétend installer à demeure, dans la république nègre, des fonctionnaires français. Cependant son commerce y est nul et la succursale de la banque française fondée, il y a quelques années, à Monrovia, a dû fermer ses portes.

L'auteur appelle l'attention sur ce fait que le gouvernement libérien vient d'accorder le droit d'atterrir à Monrovia à la Compagnie allemande des câbles sous-marins avec l'Amérique du Sud. « Pour la première fois, dit-il, nous prenons ainsi pied sur le sol africain, et dans l'intérêt de nos relations avec nos colonies, le Togo, le Cameroun, et le Sud-Ouest, nous devons être assurés que nos rivales coloniales ne pourront pas nous couper cette communication, en un point où, grâce à notre prépondérance économique, nous avons, quelque peu, le droit de parler. Notre consul a certainement signalé au ministre des Affaires étrangères les faits de ces derniers temps et leurs conséquences possibles pour notre commerce. »

POSSESSIONS BELGES

CONGO BELGE

Le Congo belge. — Le ministère des Colonies continue à s'organiser. M. Hubert Droogmans, ancien secrétaire général du département des finances de l'Etat indépendant du Congo, a été nommé secrétaire général du ministère des Colonies. Les différentes directions ont été pourvues de leurs chefs. On a décidé que le bulletin officiel destiné à la publication des actes du gouvernement de la colonie sera intitulé : *Bulletin officiel du Congo belge*. Enfin le Parlement a voté le

budget métropolitain du nouveau ministère qui, pour 1909, s'élève à 962.450 francs.

Un des règlements que prévoyait la loi sur le gouvernement du Congo belge a été édicté par arrêté royal en date du 16 novembre 1908, c'est le règlement organique du conseil colonial. Chaque membre du conseil reçoit 2.000 francs par an et le département des colonies lui assure, en outre, un parcours gratuit sur les lignes des chemins de fer de l'Etat et des chemins de fer concédés, du lieu de sa résidence à Bruxelles. Les membres qui résident à plus de cinq kilomètres de distance de la capitale reçoivent, par jour, une indemnité supplémentaire de 10 francs pour frais de séjour. Le secrétaire a un traitement de 4.000 à 7.000 francs. Ce règlement a soulevé des critiques. On juge qu'il est illégal quand il dit, dans son article premier, qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le ministre est remplacé par le secrétaire général de son département ou par le directeur général délégué à cette fin. La loi n'ayant pas disposé sur ce point, cette délégation semble être illégale, le rôle du ministre étant trop important pour que sa personnalité s'efface derrière l'anonymat de l'un de ses fonctionnaires.

Une des conséquences de l'annexion du Congo a été la suppression de la représentation consulaire belge au Congo ; et aussi la continuation pour le compte de la Belgique elle-même des négociations avec l'Angleterre, négociations qui ont joué un si grand rôle dans toutes les discussions antérieures à l'annexion. Au cours du mois de novembre dernier, répondant à une question de sir G. Parker, sir E. Grey a déclaré que la question des terrains pour l'accomplissement des travaux des missions n'était pas perdue de vue mais que les négociations à ce sujet avaient dû être suspendues en attendant le transfert de l'Etat du Congo à la Belgique. Ce sera, a dit sir E. Grey, l'un des premiers objets sur lesquels l'attention du gouvernement belge sera appelée.

Les négociations entre l'Angleterre et la Belgique au sujet du Congo seront prochainement reprises.

A l'heure actuelle, il se poursuit à Bruxelles des négociations entre la France et la Belgique au sujet du droit de préemption qu'avait la France.

On sait qu'en 1895 la France et la Belgique ont signé, en vue de l'annexion de l'Etat libre par la Belgique, un accord relatif au maintien et à l'exercice éventuel du droit de préemption de la France. L'annexion n'ayant pas eu lieu à cette époque, cet accord est devenu caduc. Des négociations ont eu lieu à la fin de 1907 et au commencement de 1908 en vue du renouvellement de cet accord. Puis, elles ont été suspendues en attendant le vote définitif de l'annexion.

Elles ont été récemment reprises sur la demande du gouvernement belge. M. Gentil, gouverneur honoraire des colonies, a été spécialement délégué pour ces négociations.

La discussion, qui porte principalement sur des rectifications de frontières, ne peut manquer d'aboutir prochainement à une entente et la signature définitive des gouvernements français et belge peut être considérée comme très prochaine.

POSSESSIONS BRITANNIQUES

AFRIQUE ORIENTALE

Le commerce de l'Est Africain anglais en 1906-07. — Durant l'année 1906-07, la dernière dont l'on connaisse les résultats définitifs, le commerce du protectorat de l'Est Africain anglais s'est élevé à un total de 1.226.649 liv. st. En 1902-03, il n'était que de 848.720 liv. st. Il a donc gagné 50 0/0 en cinq ans.

Voici, au reste, le tableau du commerce du protectorat pendant les cinq dernières années :

	Importations	Exportations
	liv. st.	liv. st.
1902-1903...	700.660	148.060
1903-1904...	604.367	159.815
1904-1905...	741.785	234.664
1905-1906...	974.402	332.838
1906-1907...	1.226.649	440.705

En ce qui concerne les importations, aucune observation n'est à signaler. Pour ce qui est des exportations il convient de faire remarquer que les chiffres ci-dessus comprennent, non seulement les produits originaires du protectorat de l'Est Africain, mais encore ceux des produits originaires des pays voisins (Ouganda, Etat du Congo, Afrique orientale allemande, etc.), qui ont transité par son territoire.

Parmi les principales exportations, signalons les peaux et cuirs qui sont passés de 103.558 liv. st. à 141.209 liv. st. en un an (ce commerce est, paraît-il, presque entièrement dans les mains de maisons américaines et italiennes); le caoutchouc (55.734 liv. st. contre 44.061 en 1905-1906); l'ivoire (68.217 liv. st, contre 62.603); le coprah dont le protectorat a exporté en 1906-1907 une quantité double de celle sortie l'année précédente; quant au coton, qui avait fourni à l'exportation 80 tonnes en 1905-1906, il lui en a fourni 200 tonnes en 1906-1907. Enfin, fait particulièrement intéressant pour l'avenir de l'Est Africain en tant que pays d'élevage, pour la première fois, la laine a figuré dans les exportations, avec 16 tonnes provenant de moutons australiens importés et appartenant au Syndicat de l'Est Africain.

Le chemin de fer de l'Ouganda en 1907. — On vient de publier les statistiques afférentes à l'exploitation du chemin de fer de l'Ouganda durant l'année 1906-1907. Avant d'en noter les chiffres essentiels, rappelons que la ligne, partant de Mombasa, sur le littoral de l'Océan indien, atteint le lac Victoria-Nyanza après un parcours de 939 kilomètres. Au 31 mars 1907 sa construction avait coûté 5.420.840 liv. st., ce qui fait ressortir le prix du kilomètre à 144.325 francs

environ. La ligne est exploitée par l'Etat — par l'administration locale pour mieux dire — conjointement avec un service de navigation sur le lac Victoria. Durant les deux dernières années le trafic a atteint les chiffres ci-après :

	Voyageurs	Marchandises
1905-1906	178.789	39.657 tonnes
1906-1907	295.491	52.784 —

Les recettes brutes réalisées ont été de 204.928 liv. st. en 1985-1906 et de 241.211 liv. st. en 1906-1907, ce qui représente pour cette dernière année un surplus de 33.283 liv. st. Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 148.250 liv. st. et 164.448 liv. st. respectivement ce qui représente un coefficient d'exploitation de 72 0/0 en 1905-1906 et de 68,3 0/0 en 1906-1907.

La direction du chemin de fer semble éprouver de réelles difficultés à assurer le service, par suite de la rareté ou de la qualité défectueuse de la main-d'œuvre dont elle dispose. Jusqu'à 1907, elle trouvait assez facilement dans l'Inde les maçons, charpentiers ou encore les chefs de station, signaleurs, dont elle pouvait avoir besoin, mais depuis deux ans, sans doute par suite d'un accroissement de la demande des chemins de fer de la péninsule eux-mêmes pour des ouvriers de cette catégorie, les besoins de la ligne de l'Ouganda sous ce rapport n'ont pu recevoir satisfaction. Quant au problème de la main-d'œuvre non qualifiée, terrassiers ou ouvriers de la voie, main-d'œuvre que l'on ne peut songer à faire venir du dehors, il n'a pas encore reçu de solution et à diverses reprises, faute de travailleurs en nombre suffisant, certains travaux tels que ceux du port de Kilindini, où des rectifications de voie, ont subi un retard sensible.

La situation économique de l'Ouganda en 1906-1907. — Durant l'année comprise entre le 1er avril 1906 et le 31 mars 1907 — c'est la dernière sur laquelle on ait publié des renseignements d'ensemble, les recettes du budget local de l'Ouganda ont atteint un total de 95.902 liv. st., en augmentation de 23.410 liv. st. sur les prévisions budgétaires et de 19.147 liv. st. sur les résultats de l'exercice précédent. Quant aux dépenses elles se sont élevées à 191.502 liv. st. laissant ainsi un déficit de près de 100.000 liv. st. que comble une subvention de la métropole. Voici au surplus comment se sont réglés les budgets des trois dernières années :

	1904-1905	1905-1906	1906-1907
	liv. st	liv. st.	liv. st.
Recettes	59.707	76.789	96.772
Dépenses	173.039	191.142	191.502

Commerce. — Durant la même période le mouvement général du commerce a atteint 338.589 liv. st. dont 222.588 liv. st. aux importations et 116.001 liv. st. aux exportations. Les transactions qui s'effectuent dans l'Ouganda ont subi une progression marquée durant les cinq dernières années puisqu'elles n'étaient, en effet, en 1902-1903 que de 91.708 liv. st. :

	Importations	Exportations
	liv. st.	liv. st.
1902-1903	62.168	29.540
1904-1905	133.297	60.378
1905-1906	165.618	89.826
1906-1907	222.588	116.001

Dans les chiffres relatifs aux importations qui figurent dans ce tableau, ne sont pas comprises les marchandises entrées en transit, celles importées pour le compte de l'administration locale, ni les monnaies. Le total de ces trois catégories s'est élevé à 73.624 liv. st. en 1906 07. Si l'on ajoute ce chiffre à celui que nous avons indiqué ci-dessus pour le mouvement des importations proprement commerciales, on obtient par le total général des importations une valeur de 296.212 liv. st.

Sans entrer dans le détail des provenances de ces marchandises, il convient de signaler les progrès considérables accomplis par l'Allemagne et les Etats-Unis dans la conquête du marché de l'Ouganda, progrès que le petit tableau ci-après met en pleine lumière.

Provenance	IMPORTATIONS 1902-1903	1906-1907
	liv. st.	liv. st.
Royaume-Uni	27.975	87.197
Allemagne	6.720	53.930
Etats-Unis	9.465	45.407
Etat du Congo (transit)	435	32.284

Quant aux marchandises de provenance française, elles ne figurent dans les statistiques de commerce de l'Ouganda en 1906-1907 que pour la somme dérisoire de 4.030 liv. st., contre 1.245 liv. st. en 1902-1903.

Parmi les principaux produits locaux exportés, nous relevons ceux qui suivent :

	liv. st.	
Peaux	35.535	
Ivoire	24.331	
Coton	11.411	(175 tonnes)
Caoutchouc	9.759	(73.191 livres)
Piments	10.736	(29.370 quintaux)
Bétail	5.465	

Le cacao ne figure pas encore dans la liste des exportations de l'Ouganda, mais, à en croire le rapport auquel nous empruntons ces renseignements, les expériences de culture du cacaoyer qui ont été poursuivies dans le protectorat permettent d'espérer que ce produit sera dans l'avenir l'une des principales richesses du pays. Les arbustes que l'on avait plantés dans le jardin botanique excitent en effet l'admiration de tous les spécialistes par leur vigueur et leur belle venue et, d'autre part, l'Imperial Institute a fourni sur les cabosses qui lui avaient été expédiées, une estimation relativement élevée.

André Meyreuil.

POSSESSIONS ALLEMANDES

GÉNÉRALITÉS

— **Budget colonial pour 1909 :**

— *Togo*, budget ordinaire : 2.234.490 marcs. Le budget extraordinaire comporte un crédit de 4 millions de marcs, pour la construction de la ligne de Lome à Atakpame (2e acompte).

— *Cameroun*, budget ordinaire : 7.208.366 marcs (+ 598.127 marcs). Recettes prévues : 4.400.000 marcs (+ 569.000 marcs). Subvention de l'Etat : 2.292.107 marcs. Dépenses ordinaires : 6.621.066 marcs, dont 3.321.728 marcs pour l'administration civile, et 2.214.707 marcs, pour l'administration militaire.

Au budget extraordinaire figurent 5 millions de marcs, dont 4.500.000 marcs pour le chemin de fer de Duala à Widimenge (second versement).

— *Sud-Ouest*, budget ordinaire, recettes : 7.078.050 marcs (+ 1.774.050 marcs), auxquels il faut ajouter les économies budgétaires des années 1905 et 1906, soit 1.956.852 marcs. Subvention de l'Empire : 18.595.338 marcs. Dépenses ordinaires : 26.406.440 marcs, extraordinaires : 1.223.800 marcs. Sur le chiffre de dépenses ordinaires, 6.891.460 marcs incombent à l'administration civile et 16.545.180 marcs (— 4 852.3 6 marcs) à l'administration militaire. D'après le budget de 1908, la Schutztruppe devait être réduite, au 1er octobre, à l'effectif de 3.000 hommes environ. La situation présente permet de diminuer le nombre de 500, en chiffres ronds, avant le 1er avril 1909.

Le budget extraordinaire porte 3.600.000 marcs (4e et dernier acompte) pour le chemin de fer de Luderitzbucht à Keetmansloop, particulièrement pour la bifurcation de Seeheim à Kalkfontein. On emploiera aussi, pour la construction de cet embranchement, l'économie de 3 millions environ, réalisée dans la construction de la section de Aus à Keetmansloop.

— *Afrique orientale :* Total des recettes du budget ordinaire : 13.978.637 marcs (+ 2 465.387 marcs). Dépenses ordinaires 13.338.517 marcs (+ 2.943.716 marcs), extraordinaires 640.120 marcs (— 464.180 marcs). Les dépenses de l'administration civile représentent : 7 261.551 marcs (+ 2.070.104 marcs), celles de l'administration militaire : 3.431.604 marcs (+ 311.394 marcs), celles de la flottille : 621.412 marcs (— 61.550 marcs).

Budget extraordinaire : 1.850.000 marcs, pour le prolongement du chemin de fer de l'Usambara, de Mombo au Pangani et 15 millions de marcs (+ 7 millions) avancés à la Compagnie du chemin de fer, pour la construction de la ligne de Morogoro à Tabora (2e versement).

— La Société d'agriculture allemande a décidé de créer une section d'agriculture coloniale.

SUD-OUEST

La prise de possession du bec de Caprivi. — Une ordonnance du 16 octobre a défendu l'entrée du territoire connu sous le nom de bec de Caprivi à toute personne non munie d'une autorisation donnée par le gouverneur. Depuis longtemps, cette pointe de la colonie était devenue l'asile des vagabonds de toute nationalité, européens ou non, qui jouissaient là d'une tranquillité absolue, l'administration allemande négligeant complètement ce pays reculé. La mesure prise le 16 octobre était le prélude d'une véritable prise de possession par les Allemands du bec de Caprivi. En effet, le capitaine Streitwolf, chef de la station de Gobabis, a été chargé d'y établir une résidence, dans un but purement pacifique. Cet officier s'est mis en route le 15 novembre. Il devait emmener avec lui deux sous-officiers et une douzaine de soldats indigènes. Il s'installera provisoirement à Kazungula, au confluent du Kwando et du Lambesi; puis, de là, il explorera tout le bec de Caprivi. Les autorités anglaises ont été informées de cette mission et de son objet, qui est l'organisation du territoire en question. Le capitaine Streitwolf a toujours entretenu d'excellentes relations avec les fonctionnaires britanniques; il a appris à les connaître, pendant les deux voyages qu'il fit au lac Ngani, pour négocier avec les Hereros fixés là sous le commandement de Maharero. Pour l'exécution de sa mission, il a été investi de pouvoirs analogues à ceux dont sont revêtus les magistrats de l'administration coloniale anglaise. Ajoutons que les connaissances géographiques et topographiques de cet officier lui permettront de recueillir sur ce pays des observations intéressantes.

— On continue à découvrir, près de Luderitzbucht, une grande quantité de pierres précieuses. Rien que pendant le mois de septembre, on aurait trouvé 2.700 carats valant 56.000 marcs. Sur certains champs, on trouvait, par jour, de 150 à 200 carats. Actuellement, quatre syndicats sont concessionnaires des champs de diamants L'un d'eux est la Compagnie de Colmanskopf. Ces concessions leur ont été octroyées, pour une durée de cinquante ans, par la Société allemande de colonisation, propriétaire du sol et du privilège des droits miniers Il est question de fondre ces quatre syndicats en une grande Compagnie minière, qui entreprendrait l'exploitation scientifique des champs de diamants et la recherche du gisement primitif; mais, jusqu'à présent, les tentatives faites dans ce sens n'ont pas abouti.

AFRIQUE ORIENTALE

— Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, M. de Lindequist, a entrepris un voyage dans l'Afrique orientale; il se propose d'étudier les possibilités qu'offre cette colonie à la colonisation européenne. Il est arrivé à Mombassa le 23 septembre. C'est là que l'ont rejoint les personnes envoyées par le gouverneur pour l'accompagner. Il visitera les pays riverains du lac Victoria, le Méru, le Kilimandjaro, l'Usambara et l'Uhehe. Son retour doit s'effectuer par le lac Nyassa et le territoire portugais.

— Le prolongement du chemin de fer de l'Usambara est terminé jusqu'à Gombara, au pied des monts Pare. Au mois de février prochain, la maison Wilkens et Wiese commencera à expédier par cette station des bois de l'Usambara occidental. On pense que le terminus de la ligne, le point où le Pangani est le plus rapproché des monts Pare. sera atteint en juin 1909. Les recettes, pour la période du 1er avril à la fin de septembre, se sont élevées à 203.000 roupies, contre 138.000, pour la période correspondante de l'année précédente.

— Le gouvernement a l'intention de mettre en vente le domaine de Kwaï, qui était, depuis quelques années, loué à un Allemand L'État y avait dépensé environ 1 million de marcs. Tout ce qu'on peut espérer, c'est sauver une petite partie de ce capital.

CAMILLE MARTIN.

POSSESSIONS PORTUGAISES

AFRIQUE ORIENTALE PORTUGAISE

Travaux de port à la baie de Delagoa. — On annonce que de grands travaux vont être entrepris pour améliorer l'outillage de la baie de



Delagoa et permettre à ce port de soutenir la lutte avec Durban. Le vieux quai en bois va être remplacé par un quai de pierre, et le réseau ferré qui dessert les appontements sera développé. L'ensemble de ces travaux entraînera une dépense de 12 à 16 millions. Un groupe de capitalistes sud-africains aurait proposé au gouvernement portugais de se charger de la dépense moyennant la concession pour 99 ans de la moitié de tous les droits de port, de quai, etc.

Chronique de l'Armée coloniale

Mutations. — Par décision ministérielle du 21 novembre 1908, le chef de bataillon d'infanterie, hors cadres, breveté, Mangin, mis à la disposition du département des Affaires étrangères, pour être employé dans la police marocaine des ports, a été remis à la disposition du département de la guerre et nommé chef de la mission militaire française au Maroc (service).

Inscriptions d'office. — Pour le grade supérieur : les chefs de bataillon Velly et Gueydon de Dives, le capitaine de Gouvello, les lieutenants Donarel, Denys, Chrétien, Sombart, de l'infanterie ; le capitaine Favereau, le lieutenant de Lavenne de la Montoise, de l'artillerie; le lieutenant Morbieu, du train; le lieutenant Burtz, du génie ; les médecins militaires Vachez et Berton (Sud-Oranais).

Pour officier de la Légion d'honneur : le chef de bataillon Protet, le capitaine Périer, de l'infanterie ; pour chevalier : les capitaines Lançon, Gonnel, Brun, les lieutenants Schwartz, Leclaire, l'adjudant Lanusse, de l'infanterie; les capitaines Herbé et Roche, de l'artillerie ; les capitaines Kiener et Goursaud, le lieutenant Bourgoin, de la cavalerie; le capitaine Lobligeois, du génie; les médecins militaires Blary, Jullien, Uzac (Sud-Oranais); le capitaine Jérusalémy, de l'infanterie coloniale, pour l'intelligence, l'énergie et la bravoure dont il a fait preuve, dans le commandement de son détachement, au combat de Dokotdji, le 29 mars 1908, où il a combattu un ennemi très supérieur en nombre qu'il a mis en déroute en lui infligeant de très graves pertes.

Décorations. — Sont promus dans la Légion d'honneur : au grade d'officier, le médecin-major Rivière (Settat), le chef d'escadron Pivet, du train (Haut-Guir) ; le lieutenant-colonel Metz, de l'infanterie coloniale (Côte d'Ivoire); au grade de chevalier, le capitaine Nancy et Bonvalot, les lieutenants Lafforgue, Bourrel, Maratuech, Bazouls, de l'infanterie; le lieutenant du Perron de Revel, de la cavalerie ; le lieutenant Avril, de l'artillerie; le médecin-major Perrogon, le payeur principal Frémont (Casablanca) ; le capitaine Vicq, le lieutenant Aveline, de la cavalerie; les lieutenants Chemet, Roth, du train (Sud-Oranais).

RENSEIGNEMENTS DIVERS

La retraite de M. Ballot. — Par décret en date du 2 décembre 1908, rendu sur la proposition du ministre des Colonies, M. Ballot, gouverneur de 1re classe des colonies, a été admis, sur sa demande et à titre d'ancienneté de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour compter du 10 janvier 1909 et nommé gouverneur général honoraire des colonies.

M. Ballot a été l'un des créateurs du Dahomey et nous ne saurions le laisser sortir de l'administration active de nos colonies sans lui adresser le salut et le remerciement de tous les Africains.

Nominations. — M. Cor, secrétaire général de la Réunion, est nommé gouverneur des colonies et chargé de la Guadeloupe et remplacé par M. Dubarry, secrétaire général de la Martinique. M. F. Foureau, gouverneur des colonies, est nommé gouverneur de la Martinique en remplacement de M. Lepreux, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

M. Déville, administrateur en chef des colonies, est nommé secrétaire général des colonies et chargé de la Martinique. M. Samary, gouverneur des colonies, est maintenu dans la position de disponibilité avec traitement.

M. Roserot, adjoint des affaires indigènes de l'Afrique occidentale, est nommé administrateur adjoint de 3e classe.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition de Bordeaux : au grade d'officier, M. Buhan, négoc. armateur de Bordeaux; au grade de chevalier; MM. Brally, directeur de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, Prom, armateur à Bordeaux, Hersent, entrepreneur de travaux maritimes, Perrier, ingénieur en chef de la Compagnie du canal de Suez.

Nos morts. — Nous avons appris avec regret la mort de :

M. le Dr Hamy, membre de l'Institut, dont les travaux de géographie et d'ethnographie font autorité et qui si souvent guida de ses conseils nos missions d'exploration, décédé le 18 novembre.

M. de Malherbe, préfet d'Oran, décédé le 13 novembre à la suite d'une opération qu'il avait voulu tenter sur lui-même pour combattre un commencement de congestion et qui était un ami de la première heure du Comité de l'Afrique Française;

M. Briquez, administrateur de commune mixte, qui fut l'un des compagnons de Casimir Maistre dans sa traversée de l'Oubangui au Niger.

BIBLIOGRAPHIE

LA SOCIÉTÉ MUSULMANE DU MAGHRIB. — **Magie et Religion dans l'Afrique du Nord**, par EDMOND DOUTTÉ, professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger. Chez Adolphe Jourdan, éditeur, 9, place de la Régence, à Alger. Prix : 10 francs.

Pour savoir ce qu'un peuple pourra devenir, il faut d'abord connaître ce qu'il a été. La religion est toujours un obstacle. Elle divise ou éloigne. Entre nous, Français, et les peuples de l'Afrique du Nord, il existe une séparation profonde. Celle-ci provient principalement de leurs croyances. Ces croyances représentent, en quelque sorte, le faîte de toutes leurs aspirations. Ils ignorent le patriotisme ; tout, chez eux, est fanatisme. Cela est si exact que jamais ils ne nous ont fait de guerre nationale. Par contre, toutes les fois qu'ils se sont insurgés, ils ont été mus par des sentiments essentiellement religieux. En élevant l'étendard de la révolte, ils proclament toujours la guerre sainte. Dans des conditions pareilles, il est naturel de rechercher, jusque dans les recoins les plus reculés, ce qui se cache sous cette religion dont l'intransigeance est si complète qu'elle paraît invulnérable.

Pour bien gouverner un pays, il faut le bien connaître, et on ne le connaît pas quand, seulement, on l'a pratiqué, mais quand on s'est rendu maître de ses coutumes, de ses croyances et de tout ce qui leur fait escorte

Nous sommes de ceux qui pensons qu'il y a des choses dans le présent que le passé peut seul faire comprendre. Nous ne faisons, du reste, en nous exprimant ainsi, que nous conformer à d'illustres exemples et si M. Doutté se donne la peine de résoudre certains problèmes, il se modèle sur Salluste qui avait agi, dans son temps, avec un pareil zèle.

Trois sentiments dominent toute l'histoire : l'élément traditionnel, l'élément naturel, l'élément personnel. Pour les pénétrer, il faut de la perspicacité et une rare subtilité. Il ne suffit pas de posséder le critérium de Kant, il faut avoir encore une nature éminemment investigatrice qui ne s'arrête qu'à l'impossible. Il est nécessaire de regarder chaque objet à la loupe. Mais cela serait insuffisant si on n'avait pas l'intuition de mille infiniment petits qui demeurent inaperçus sans cette qualité merveilleuse.

C'est toujours avec une certaine curiosité qu'on ouvre un livre de M. Doutté. On sait d'avance qu'il vous fera pénétrer dans des mondes inconnus et qu'on voyagera, en sa compagnie, dans des conditions très particulières de bien-être. La langue, dont il se sert, est d'une grande clarté, la méthode qu'il emploie est cartésienne et les mille détails sur lesquels il attire votre attention sont présentés avec une netteté qui en fait le charme et sous laquelle se découvre une érudition prodigieuse.

Nous voilà encore dans le pays de Massinissa, de Jugurtha, des Numides, de saint Augustin et d'Apulée. Ce n'est plus à Merakech que M. Doutté va nous conduire, ce n'est pas, non plus, à des descriptions de contrées et de cités étranges qu'il nous convie. Le milieu où il nous fait pénétrer est autrement large, bien plus cap-

tivant. Il a voulu nous initier aux croyances de tout un peuple, à leurs institutions religieuses, aux rites qui président à leurs cérémonies, à leur civilisation, à tout ce qui exprime leur pensée secrète.

De ce monde mystérieux, en partie disparu, il a fait un tableau large, mouvementé, précis par les détails auxquels il a donné de la couleur et du relief, et d'où surgit la reconstitution d'une page d'histoire émouvante, nullement inférieure à notre moyen âge et qui embrasse tout l'Islam.

En abordant ce très vaste sujet, M. Doutté s'est trouvé placé vis-à-vis d'un monde dont l'agitation est confuse, où l'ordre ne règne que d'une façon inégale, où l'oppression est générale. A première vue, il est vrai, il n'a rencontré rien de disparate, l'islamisme n'accusant aucune intrusion étrangère, mais les difficultés qu'il a eues à surmonter n'en ont pas moins été considérables. Bien vite il s'est aperçu que cette société essentiellement religieuse avait à sa base la magie et que tout ce qui paraissait simple ne l'était plus du tout à partir du moment où on voulait aller un peu plus profondément dans ces études qu'on ne le fait d'habitude.

Il était évident qu'à poursuivre un pareil sujet, bien des déformations allaient se montrer. L'Islam, comme toutes les religions, a eu des heurts, des vicissitudes et, par suite, des déformations. S'il s'est maintenu conforme à l'orthodoxie, c'est dans le Maghrib. Il n'a pas eu, ici, à lutter contre des influences étrangères. La mosquée d'El Quarouiyyin conserve, à l'état fossile, si l'on veut, mais n'en conserve pas moins l'institution de l'Islam, son organisation et tout ce qui s'y rattache. Elle donne le type pur, sans pratiques d'un caractère tiré d'un autre culte ou de conventions qui se seraient glissées d'une façon subreptice dans la religion musulmane, mais, toute seule, elle ne permettrait pas de connaître la société islamique. Pour n'en rien ignorer, il importe de se référer à d'autres sources, de pénétrer dans des antres plus cachés et, comme M. Doutté vient de le faire, de poursuivre, dans les arcanes les plus secrets de ce peuple que nous connaissons si peu, l'origine de mille petits faits que nous ne nous expliquions pas jusqu'à ce jour, et qui lorsqu'ils sont groupés prennent une importance si considérable.

Les magiciens et les devins ont joué, à un certain âge de toutes les sociétés, un rôle prépondérant. Dans l'Afrique du Nord, ils tiennent une place particulière et qu'on peut considérer comme intermédiaire entre le juge et le médecin. Ces sorciers sont souvent des femmes, celles-ci sont presque toujours vieilles, mais le caractère qu'on leur prête est toujours aussi sacré, aussi mystérieux, aussi magique

Entre les marabouts et les sorciers, la différence est mince. Leurs pouvoirs sont les mêmes. Tous les deux agissent sur les forces de la nature. A les bien considérer, on s'aperçoit bientôt qu'ils sont pris pour des saints. Ils occupent, tous les deux, une place particulière dans la tribu. Le marabout n'agit qu'au nom d'Allah et au lieu d'appeler sorcelleries les prodiges qu'il opère, on les appellera dons de Dieu.

Comme nous l'avons vu en Europe, l'isolement du magicien africain, le mépris qu'on a pour sa personne, proviennent de la croyance et de la crainte qu'on a de ses maléfices. M. Doutté dit, très exactement, que « c'est la croyance commune qui l'a fait jadis magicien ; aujourd'hui, c'est la religion qui, en l'incarnant, le précise et le qualifie ».

M. Doutté nous fait pénétrer dans tous les secrets de la magie Certains exemples qu'il nous donne sont marqués par des opérations tout au moins singulières; tous ne dénotent qu'un abus du merveilleux. Pour être, à certains égards, différents de ce qu'on a pratiqué en France jusqu'au XVI[e] siècle, ils se rattachent à la tradition magique ou talismanique qui a eu cours dans tous les pays.

Le récit de certains prodiges, le mystère et le secret dont ils sont entourés, les formules des invocations, la révélation des talismans, la pharmacopée magique, le tableau des parfums doués des propriétés les plus efficaces, les mauvaises odeurs, les animaux employés par la magie, les plantes dont les vertus sont si grandes que quelques-unes ont le pouvoir de changer le plomb en or, les coquillages, les pierres précieuses, le nouement ou la puissance des nœuds, tout cet arsenal de la sorcellerie est passé en revue et expliqué avec un soin, une conscience qui sont inappréciables en face d'un pareil sujet. C'est encore une revue des rites qui président à cette science où l'idée du magique se lie à la science, où, tantôt bonnes, tantôt redoutables, les forces occultes viennent se mettre au service de la religion. C'est une représentation des phénomènes religieux derrière lesquels se dissimule une personnalité anthropomorphique qui prête son rayonnement à des esprits, à des saints, à Dieu.

Après le rite manuel, celui dont nous venons de parler, vient le rite oral. Celui-ci n'est pas moins intéressant. Un mot peut avoir une valeur magique; pour atteindre à cette hauteur, il faut qu'il soit purifié par le souffle. On comprend que le souffle n'est pas autre chose que l'âme, mais une âme concrète, dont M. Doutté nous donne l'explication quand il fait ressortir l'importance d'une malédiction dans la bouche d'un Arabe. C'est alors une arme, une arme terrible dont l'antiquité nous a fait connaître la valeur tragique.

Nous avons pris un intérêt tout particulier au passage où est expliquée l'origine probable de la rime chez les poètes arabes. A entendre M. Doutté, la poésie ne serait pas autre chose qu'un procédé créé par la magie et dont elle se serait servie. C'est par un examen linguistique du mot *qâfiya*, dont le pluriel est *qawâfî* (qui blessent comme des flèches, comme des lames), qu'il est parvenu à montrer que chez les poètes arabes, la rime comportait une force matérielle. Sa dialectique sur ce sujet est des plus intéressantes et nous paraît des plus probantes.

Il nous serait impossible de suivre l'auteur partout où il nous conduit. L'espace dont nous disposons ne nous le permet pas. Ce serait, cependant, sans la moindre lassitude que nous poursuivrions cette étude si curieuse de la religion et de la magie chez les peuples de l'Afrique du Nord. A bien considérer les choses, les gens de ces pays musulmans n'ont rien inventé de bien nouveau. Leurs incantations, les procédés usuels de leurs devins, sorciers, enchanteurs sont ceux dont on a eu le spectacle dans le monde entier. Comme partout, on s'aperçoit bien vite qu'entre les mains de ces peuples ignorants, la science, le calcul, le temps, bien des choses encore deviennent des mythes. En réalité, la magie offre, dans ses manifestations multiples, la plus hyperbolique excentricité.

Quand on a lu le livre de M. Doutté, on peut affirmer, avec bonne foi, que le culte religieux a eu, dans ces parages africains, les mêmes péripéties que dans les autres contrées tant dans les Gaules que dans les pays scandinaves, en Germanie ou dans l'ancienne Rome. L'idée qu'on y conçut d'Allah, venant s'ajouter à toutes les croyances qui avaient eu cours avant Mahomet et dont nous avons eu le spectacle pendant l'occupation romaine, cette idée fut si grande qu'on ne put la renfermer dans la mosquée. On eut la sensation de l'inconnu, on se prosterna devant les secrets que recélait l'immensité de la nature, prenant pour témoins la terre, le ciel, les êtres, les plantes, les pierres, l'eau, tout ce que comporte la création. Et puis, tandis que le temps marchait, qu'il faisait son œuvre quotidienne, le cercle ne fut plus suffisant. La magie fut, en Afrique, ce qu'en d'autres contrées furent les sacrifices humains. La puissance des magiciens a été une puissance terrible parce qu'elle reposait d'une part sur l'ignorance et d'autre part sur tout ce que la nature prêtait de force à leur imagination. Quant au talisman, il fut institué pour combattre les effets de la domination. Comme les scapulaires, comme certaines neuvaines, il fut créé pour dérober les âmes à la tyrannie de l'obscurité où elles vivaient.

Pour être une région de ténèbres, à laquelle il faut opposer une région de lumière, la magie ne renferme pas moins en elle-même, comme le dit excellemment M. Doutté, « toute une philosophie du sentiment et de la volonté d'où sortira la religion ».

Le fatalisme musulman montre très excellemment que les sectateurs de Mahomet ne sont pas encore parvenus à ce que nous appelons la conscience, ce qui n'est autre chose que la volonté et ce que les solitaires de Port-Royal nommaient Dieu.

G. M. A.

La Perse d'aujourd'hui : *Iran, Mésopotamie*, par EUGÈNE AUBIN. Un fort vol. in-18 jésus, de 450 pages, avec une carte en couleurs hors texte (Librairie Armand Colin, 5, rue de Mézières, Paris); broché : 5 francs.

Ce nouveau livre de l'auteur du *Maroc d'aujourd'hui* présente un tableau très complet de l'état actuel de la Perse au triple point de vue politique, économique et social. [illegible] édifié sur des documents de première main et sur une expérience personnelle des hommes et des choses, il acquiert par là une valeur et une portée vraiment exceptionnelles. L'auteur parcourait la Perse à l'époque même où se produisaient en ce pays les premiers phénomènes révolutionnaires.


Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

TABLE DES MATIÈRES

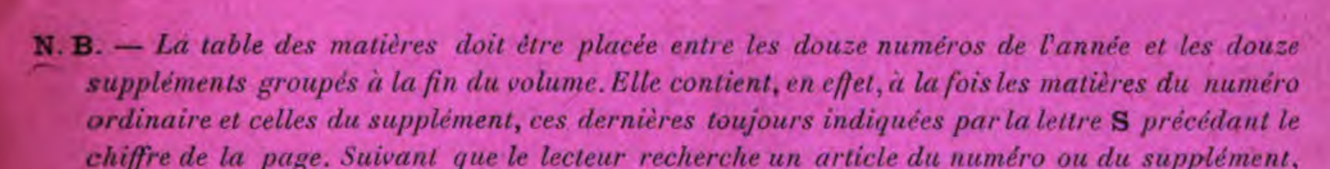
PUBLIÉES DANS LE

BULLETIN DU COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

ET LES

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ANNÉE 1908



N. B. — *La table des matières doit être placée entre les douze numéros de l'année et les douze suppléments groupés à la fin du volume. Elle contient, en effet, à la fois les matières du numéro ordinaire et celles du supplément, ces dernières toujours indiquées par la lettre* **S** *précédant le chiffre de la page. Suivant que le lecteur recherche un article du numéro ou du supplément, il doit donc parcourir les pages placées avant ou après la table.*

GÉNÉRALITÉS

TRAITÉS

MISSIONS

CARTES



Paris. — Imprimerie Levé, rue Cassette, 17.

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LE

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

ET LE COMITÉ DU MAROC

ANNÉE 1908



N° 1

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

En ouvrant le 23 décembre 1907 la session ordinaire du conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale Française, M. Merlin, gouverneur général p. i., a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Pour la deuxième fois je suis appelé à l'honneur de présider à vos travaux. L'année dernière, M. le Gouverneur général Roume était retenu dans la métropole par la présentation au Parlement du projet de loi relatif à l'emprunt de 100 millions ; cette année, il a quitté l'Afrique occidentale sans esprit de retour. D'une part, les longs voyages qu'il a faits chaque année sur quelque point de son vaste gouvernement — au Dahomey et à la Côte d'Ivoire en 1903, au Haut-Sénégal-Niger et à Tombouctou en 1904 et 1906, en Guinée en 1903, 1905 et 1907 : — d'autre part, six années de travail intensif ont éprouvé sa santé à tel point que les médecins lui ont interdit de retourner sous les tropiques et qu'il a dû, à son grand regret, abandonner l'idée de revenir à Dakar y achever l'œuvre considérable dont il avait conçu le plan hardi dès son arrivée au Sénégal, dont il a poursuivi l'exécution avec sa méthode prudente et qu'à son départ il laisse en si bonne voie que le succès en est définitivement assuré pour son plus grand honneur et pour le plus grand profit de l'Afrique Occidentale tout entière.

Si, en se séparant de ce pays et de ses collaborateurs à tous les degrés, M. Roume a éprouvé un profond sentiment de tristesse dont il m'a fait part et qu'il m'a tout spécialement prié de vous exprimer en la circonstance, il a la satisfaction de laisser ici des regrets aussi vifs que ceux qu'il ressent. Tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre ont apprécié les éminentes qualités de l'administrateur ; tous ceux qui ont approché l'homme conserveront le souvenir ému de ses grandes qualités de cœur. Le plus bel hommage qu'on puisse rendre à l'un et à l'autre, à l'homme comme à l'administrateur, c'est d'exposer brièvement l'œuvre accomplie en Afrique au cours des cinq dernières années. Il apparaîtra que si l'œuvre politique et l'œuvre économique procèdent de l'intelligence ouverte, de l'esprit méthodique, du jugement sûr de l'administrateur, l'œuvre d'organisation indigène et d'assistance est tout entière imprégnée des sentiments de bonté et de pitié pour les faibles qui animent l'homme.

Au début de 1902, lorsque M. Roume fut désigné pour remplir les hautes fonctions de Gouverneur général de l'Afrique Occidentale, le gouvernement général était loin d'être constitué comme il l'est aujourd'hui; c'était plutôt une expression administrative qu'une réalité. L'action du gouverneur général ne s'exerçait effectivement que sur les territoires du Sénégal et sur les territoires du Haut-Sénégal-Niger où un administrateur en chef, son délégué, le représentait à Kayes. Les colonies de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, après avoir été pendant un court espace de temps, soumises à sa direction politique, avaient repris leur indépendance et ne lui devaient plus que de l'informer des incidents politiques qui pouvaient intéresser les territoires placés sous son autorité directe. Le Sénégal se relevait péniblement d'une longue et désastreuse épidémie de fièvre jaune. Il avait dû abandonner le projet d'emprunt de 11 millions qu'il avait établi en 1899 en vue d'exécuter divers travaux d'utilité publique. Il devait encore 2.656.000 francs sur l'emprunt de 5 millions qu'il avait contracté en 1892. La Guinée poursuivait la construction de son chemin de fer de Conakry au Niger. Elle y avait épuisé son emprunt de 1899 (8 millions) et son emprunt de 1901 (4 millions). Elle comptait achever la première section, de Conakry à Kindia, au moyen des revenus ordinaires du budget, mais il lui fallait chercher de nouvelles ressources pour entreprendre la deuxième section de Kindia à Koumi. Elle ne pouvait songer encore à la construction de la troisième et dernière section de Koumi à Kouroussa. La Côte d'Ivoire venait de terminer les études de son chemin de fer et des travaux d'aménagement d'un port à Abidjan. Elle devait, elle aussi, rechercher les moyens financiers d'exécuter ses projets. Quant au Dahomey, l'acte de concession qu'il avait passé avec la compagnie des chemins de fer du Dahomey pour la construction d'une voie ferrée de Cotonou au Niger était l'occasion de difficultés nombreuses, soit entre la colonie et la compagnie, soit entre la compagnie et les indigènes. Le Dahomey devait d'ailleurs à la compagnie les frais des travaux de superstructure de la voie qui lui incombaient et dont la compagnie lui faisait l'avance.

Bien que la situation économique et budgétaire de ces diverses colonies fût bonne, livrées à elle-mêmes, isolées, elles n'avaient pas, elles ne pouvaient pas avoir la puissance financière nécessaire pour mener à bien les importants projets qu'elles avaient conçus. Il était à craindre même qu'elles n'en fussent; écrasées à brève échéance ou ne dussent renoncer à la majeure partie de leur programme, laissant imparfaites des entreprises inachevées. Il fallait, pour créer l'outillage économique de l'Afrique Occidentale Française, une organisation plus vaste et plus forte. C'est ce que M. le Gouverneur général Roume comprit dès son arrivée, et, quelques mois à peine, après son débarquement au Sénégal, les décrets du 15 octobre 1902 réunissaient en une sorte de fédération économique les cinq colonies du Sénégal, de la Sénégambie-Niger, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, en même temps qu'ils instituaient un gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française effectif et le dotaient d'un budget, c'est-à-dire de l'instrument financier qui lui était nécessaire. Deux ans plus tard, l'œuvre était complétée par les décrets du 18 octobre 1904 qui constituaient le budget général avec les revenus des droits à l'entrée, qui créaient le gouvernement du Haut-Sénégal et Niger et qui, déchargeant le gouvernement général de l'administration de la Sénégambie-Niger, en faisaient l'instrument de haute direction et de contrôle qu'il est aujourd'hui et qu'il doit veiller à rester.



KITA

Les effets d'une organisation si heureuse ne tardèrent pas à se produire. Dès 1903, l'Afrique Occidentale Française pouvait contracter, avec la garantie de l'Etat et au taux de 3 1/2 %, un emprunt de 65 millions qui était, en 1907, suivi d'un deuxième emprunt de 100 millions, effectué dans les mêmes conditions. Or, avec des capitaux aussi importants, non seulement l'exécution des projets primitivement conçus par les colonies était assurée, mais le programme pouvait en être considérablement étendu et la création du premier outillage économique de l'Afrique Occidentale pouvait être mise en œuvre. Par suite de leur association, du fait de l'institution du gouvernement général, les colonies se trouvent actuellement libérées de toute obligation pécuniaire vis-à-vis de leurs anciens créanciers, les grands travaux d'utilité publique qui se poursuivent sur leur territoire dépassent de beaucoup, par leur etendue et leur importance, ce qu'elles avaient jamais pu aspirer à réaliser dans un avenir même non immédiat. Le Sénégal se trouve avoir remboursé les 2 millions et demi qu'il restait devoir sur l'emprunt de 5 millions contracté en 1892. A la fin de l'année prochaine, Dakar va être pourvu d'un port en eau profonde, bien aménagé, bien outillé, largement approvisionné d'eau, qui comptera parmi les meilleurs, non seulement de l'Atlantique, mais du monde entier. A la même date, Saint-Louis aura 200 mètres de quais le long du Sénégal qui est aujourd'hui balisé jusqu'à Kayes et que les bateaux peuvent, désormais, remonter à la saison des hautes eaux, sans aucun risque. L'assainissement des trois villes de Saint-Louis Dakar et Rufisque est presque achevé,: les marais qui les environnaient ont été comblés pour la plupart, tout un réseau d'égouts a été créé, l'alimentation en eau potable va être améliorée et accrue. L'étude d'une voie ferrée reliant Thiès à Kayes ou à Bafoulabé a été étudiée et le premier tronçon de cette ligne (140 kilomètres) est en construction jusqu'à Diour bel et N'Gaye dans le Baol. En Guinée, les deux emprunts de 1899 (8 millions) et de 1901 (4 millions) ont été remboursés. La première section du chemin de fer (153 kilomètres) est en exploitation et donne des résultats pleins de promesses. La deuxième section, jusqu'à Koumi (151 kilomètres). est en voie d'achèvement; la construction de la troisième section (300 kilomètres) va être entreprise par ses deux extrémités, Koumi et Kouroussa, dès le début de 1908. A la Côte d'Ivoire, le chemin de fer, commencé dès 1903, atteint actuellement son 112e kilomètre et est en exploitation jusqu'à Ery-Macougnié, au kilomètre 76. Au Dahomey, la compagnie concessionnaire est en partie remboursée de ce qui lui est dû et son acte de concession a été racheté. La voie ferrée atteint Agouagon, au kilomètre 267, et est en exploitation jusqu'au kilomètre 226, à Parakou. Au Haut-Sénégal et Niger, le chemin de fer de Kayes au Niger, qui était en 1902 au kilomètre 330, a atteint, l'année dernière, son point terminus au kilomètre 555. Il est en exploitation sur toute sa longueur, de Kayes à Koulikoro, et donne d'excellents résultats. En Mauritanie, des installations ont été entreprises à la baie du Lévrier pour y aménager des pêcheries et des sécheries



L'ASSISTANCE MÉDICALE : L'HEURE DE LA VISITE

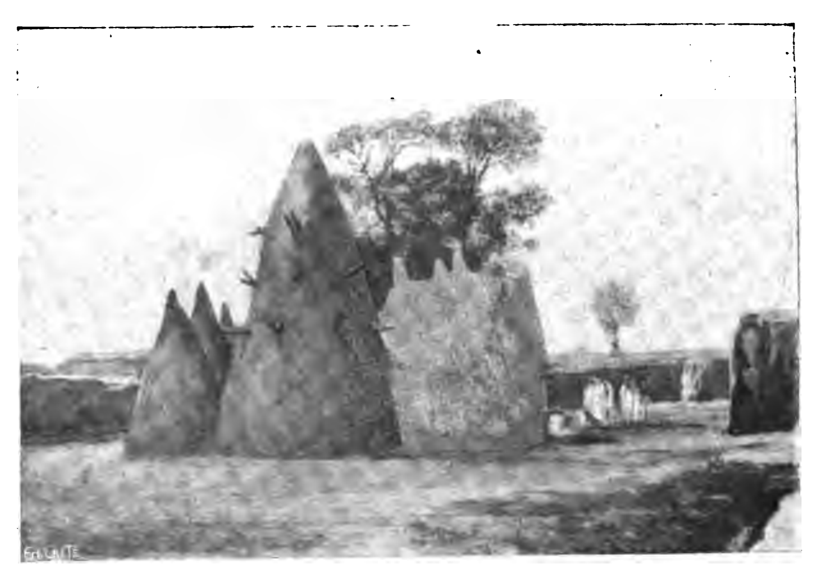
de poissons qui pourront faire de ce point, dans un avenir prochain, un lieu de pêche important et un centre sérieux d'exportation de salaisons, de conserves et de crustacés.

En résumé, en cinq années peut-on dire, de 1902 à 1907, 14 millions et demi d'emprunts contractés par la Guinée et par le Sénégal ont été remboursés; 892 kilomètres de voie ferrée ont été ajoutés aux 594 kilomètres déjà existants, portant le réseau de l'Afrique Occidentale à 1.486 kilomètres, dont 747 sont déjà en exploitation; près de 5 millions ont été dépensés en travaux d'assainissement; un grand port a été créé à Dakar. En outre, les disponibilités de l'emprunt de 65 millions et l'emprunt de 100 millions permettront de poser 750 kilomètres nouveaux de rail pour compléter le réseau de nos voies de pénétration. Ils permettront également de parfaire la mise en état des principaux ports des colonies du groupe, l'amélioration de la navigabilité du Sénégal et du Niger et d'assurer l'achèvement de nombreuses œuvres d'assainissement et d'assistance médicale.

Comme on vient de le voir, des résultats aussi importants pour l'avenir du pays n'ont pu être obtenus que par le groupement des cinq colonies et par leur association dans un même effort financier, les emprunts de 1903 et de 1907. Or, l'organisation du Gouvernement général et la création du budget général ont été des conceptions si heureuses en elles-mêmes et dans leur forme que le service de ces deux emprunts, s'élevant au total de 165 millions, a pu être assuré par un simple remaniement du tarif des droits à l'entrée, sans aucun accroissement réel des charges imposées au commerce et à la population de l'Afrique Occidentale, ainsi qu'on peut s'en convaincre en comparant l'ensemble de l'ancien et du nouveau tarif. Il y a tout lieu de présumer que ce service pourra continuer à être assuré de même, et que, du fait des emprunts, le commerce n'aura à supporter aucune des charges trop lourdes qu'on doit veiller à lui éviter, alors qu'il pénètre et s'installe dans des pays neufs.

JEUNES FILLES APOLLONNIENNES (CÔTE D'IVOIRE)

Tandis que s'accomplissait cette œuvre financière, les progrès constants du mouvement commercial dénotaient l'excellente situation de l'Afrique Occidentale. Les échanges qui se chiffraient en 1902 par 130 millions de francs, dépassaient 165 millions en 1906 et ont atteint, pour le seul premier semestre en 1907, 101 millions; il est vraisemblable qu'ils s'élèveront, en fin d'année, aux environs de 190 millions. Les recettes douanières, qui étaient en 1902 de 12 millions et demi, atteignent aujourd'hui près de



MOSQUÉE DE BAMAKO

18 millions. L'ensemble des budgets qui se montait en 1902 à 26 millions, atteint, pour 1908, le total de 40 millions. Les caisses de réserve contiennent 13 millions de francs.

Au point de vue politique, l'œuvre de M. Roume n'a pas été moins importante. Dès son arrivée, il a compris que si l'association des cinq colonies de l'Afrique Occidentale était nécessaire au point de vue économique, leur groupement sous une même direction n'était pas moins désirable au point de vue politique. En effet, si chacune d'elles a une vie propre, elles touchent toutes par leur arrière-pays aux vastes territoires du Haut-Sénégal et Niger dont les produits doivent transiter chez elles pour gagner la côte et les ports d'exportation. Les décrets de 1903 et 1905 placèrent en conséquence ces colonies sous la haute direction et le contrôle du Gouverneur général et celui-ci put dès lors procéder à une organisation qui, tout en laissant aux colonies leur autonomie administrative et financière, aux lieutenants-gouverneurs la large part d'initiative qu'ils doivent conserver, assurât l'unité de direction politique dans toutes les parties du territoire. Grâce à l'action prudente et méthodique suivie, les opérations de simple police réussirent à asseoir progressivement notre autorité : à l'Est, jusqu'au Tchad et jusqu'à Bilma nous reliant ainsi par le Kanem à la colonie du Congo : au Nord, sur les territoires qui s'étendent au delà de Tombouctou et d'Agadez, jusqu'à Timiaouin et Araouan, nous permettant d'établir la jonction avec l'Algérie; enfin, plus près de la côte, pour mettre fin aux actes de brigandage, rapts de personnes et rapines de toute sorte des Maures Trarza, Brakna et Dowichs, on fut amené à occuper toute la région qui borde la rive droite du Sénégal, depuis Tidjikdja jusqu'à l'Atlantique.

Cependant, à l'intérieur de nos frontières, l'organisation du pays a été poursuivie avec non moins d'activité et c'est dans cette partie de son œuvre que M. Roume laisse apparaître les qualités de l'homme à côté des qualités de l'administrateur, son souci constant de l'indigène et des déshé-

rités. Sa première préoccupation fut d'organiser la justice indigène, d'en asseoir les règles et d'en assurer la bonne administration à tous, même aux justiciables les plus arriérés dans l'échelle de la civilisation. Le décret du 10 novembre 1903 constitua partout des tribunaux indigènes,



PILEUSES DE MIL

régla les conditions d'appel des jugements rendus par eux et plaça au sommet des juridictions une chambre spéciale d'homologat ion qui contrôle la plupart des décisions de la justice indigène et devant laquelle toute affaire peut toujours être évoquée. Cette organisation achevée, M. Roume se préoccupa des conditions d'hygiène dans lesquelles vivent les indigènes. Il fit procéder à de nombreuses tournées de vaccination pour combattre les effets désastreux de la variole; il créa un corps de médecins de l'assistance indigène et un corps d'aides-médecins indigènes. Enfin, il attribua des sommes importantes, plus de 3 millions de francs, à la fondation des groupes d'assistance indigène, sortes d'infirmeries-ambulances, où la population trouve les soins et les médicaments qui lui sont nécessaires.

Cet exposé bien trop succinct de l'œuvre considérable de M. Roume montre l'intelligente activité qu'il n'a cessé d'apporter au cours de ces cinq dernières années dans l'exercice de la haute magistrature que lui avait confiée le gouvernement de la République. Les effets de cette œuvre, qui apparaissent déjà dans l'essor pris par le commerce depuis 1902, deviendront plus tangibles encore après l'achèvement des grands travaux prévus aux projets d'emprunt, notamment lorsque le chemin de fer de la Guinée aura atteint le Niger, lorsque celui de la Côte d'Ivoire aura atteint le pays de Kong, lorsque celui de Thiès aura pénétré dans l'arrière-Gambie et lorsque le port de Dakar sera entièrement livré au commerce. A ce moment, négociants, colons et indigènes verront apparaître toute la grandeur de l'œuvre et ne pourront avoir que gratitude envers celui qui l'a conçue et qui a osé l'entreprendre, malgré les hésitations des uns et les critiques des autres, et qui a su la mettre en si bonne voie que ses successeurs n'ont, aujourd'hui, qu'à suivre les lignes de conduite qu'il a tracées.

Messieurs,

La situation politique s'est généralement maintenue en 1907 aussi bonne dans toute l'étendue de l'Afrique Occidentale qu'elle l'avait été en 1906. Elle s'est encore améliorée dans la partie qui confine au désert. L'échec des Maures devant Tidjikdja, l'année dernière, a ruiné le prestige du chérif Moulay-Idris qui était venu assiéger ce poste; et la colonne Michard, qui avait été envoyée dans le Tagant pour dégager Fort-Coppolani, a pu rentrer au mois de mars, sa tâche accomplie et le calme dans la région rétabli. Grâce à l'action de notre diplomatie, des démarches faites par Ma-el-Aïnin, Moulay-Idris et les Maures dissidents auprès du sultan du Maroc restèrent sans effet; leur insuccès eut un grand retentissement dans le désert. Depuis lors, les soumissions n'ont cessé de se multiplier et l'importante tribu des Regueibat, qui occupe la région située au Nord de l'Adrar de l'Ouest, vient encore de demander l'aman. La création des troupes méharistes tant au Tagant que dans le territoire militaire n'a pas peu contribué à assurer la sécurité des routes. C'est là une organisation qui, après avoir fait ses preuves en Algérie, est en train de les faire en Afrique Occidentale et dont il importe de poursuivre avec activité l'achèvement. On peut dire qu'aujourd'hui la jonction entre méharistes soudanais et algériens est une opération normale et qu'elle est entrée dans le train ordinaire de nos rapports avec l'Algérie.

Deux rencontres ont eu lieu cette année entre les troupes des deux possessions françaises. Le 28 avril, les capitaines Cauvin et Pasquier allaient recevoir à Timiaouine le capitaine Arnaud et le capitaine Dinaux. Le capitaine Arnaud était parti le 5 février d'Alger, était arrivé le 1er mars dans l'Adrar du Touat, en était reparti le 18 mars pour arriver à Timiaouine le 28 avril, passer à Gao, sur le Niger, le 22 mai, descendre ce fleuve et arriver à Cotonou le 23 juin, ayant ainsi traversé l'Afrique du Nord depuis la Méditerranée jusqu'au golfe de Guinée, d'Alger à Cotonou, soit sur une longueur de 5.200 kilomètres en cent vingt-sept jours. La deuxième rencontre vient d'avoir lieu à Iférouane entre le lieutenant Halphen, de l'Algérie, et un détachement des troupes d'Agadez. Enfin, rien ne saurait donner une meilleure idée du calme qui règne actuellement dans le désert



LOCOMOTIVE DU CHEMIN DE FER DU DAHOMEY

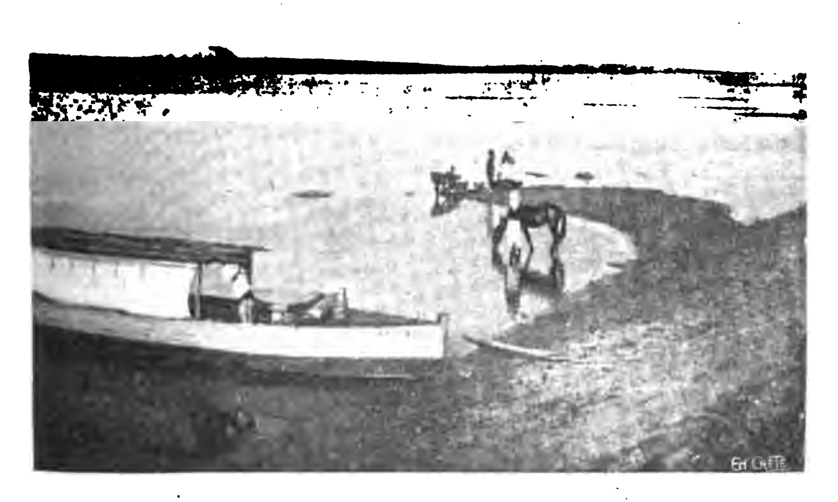
que la traversée du Sahara que vient d'effectuer seul et sans escorte, d'Alger à Gao, M. Félix Dubois.

A l'extrémité Est de nos possessions, dans le territoire militaire, la mission Tilho poursuit, dans d'excellentes conditions, les travaux de délimitation de la frontière franco-anglaise qui seront, selon toute apparence, terminés vers la fin de février prochain. Les territoires que nous attribue la nouvelle délimitation sont, au fur et à mesure, remis aux autorités françaises. Les relations avec les colo-

nies anglaises qui nous sont voisines demeurent particulièrement cordiales. Une entente a été conclue entre les deux gouvernements de la République française et du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne pour que les fonctionnaires des colonies limitrophes se communiquent tous les renseignements relatifs à l'état du pays et aux mouvements des indigènes exerçant une influence sur la population. C'est une mesure qui ne peut avoir que d'excellents effets pour l'action de l'un et l'autre pays. Dans la région du Tchad, le sultan de Zinder qui, au début de l'année dernière, nous avait donné quelques inquiétudes en complotant d'enlever le poste, a depuis lors été arrêté, destitué et interné à la Côte d'Ivoire avec ses principaux complices, sans qu'aucune émotion se produisît dans le pays.

A l'intérieur de nos possessions, notre autorité est de mieux en mieux assise et notre influence pénètre de plus en plus la population. Le signe le plus caractéristique de cet état de choses est la facilité avec laquelle rentre l'impôt de capitation. Celui-ci, qui ne dépassait pas 6 millions et demi en 1902, atteint en 1907, 15 millions et demi. Cet accroissement est dû moins au relèvement de l'impôt dans certaines régions riches qu'à l'augmentation du nombre des contribuables. De nouvelles populations ont été appelées à acquitter la taxe; des recensements de plus en plus précis ont été effectués chez celles qui la payaient déjà.

Sur deux points, à la Côte d'Ivoire dans le pays Gouro, en Guinée sur la frontière libérienne, la tranquillité n'a pas été aussi absolue que partout ailleurs. Les bandes Tomas ont continué, dans la région de Beyla, leurs incursions sur notre territoire et nous avons dû occuper Boussédou, leur repaire habituel. Malheureusement, nous avons eu à regretter, à l'attaque de ce village, la mort du lieutenant Guignard, tué pendant l'assaut. La surveillance de la frontière libérienne demandera toujours beaucoup de vigilance. Il faut espérer que la délimitation que l'on en va faire prochainement la rendra plus facile. Un nouvel arrangement est en effet en voie d'être conclu avec le Libéria, modifiant celui de 1892. Nous échangeons les territoires de la rive droite du Cavally sur lesquels nous pouvions faire valoir des droits contre des territoires équivalents situés en Haute-Guinée. Les pouvoirs de police que l'arrangement de 1892 nous donnait sont précisés et étendus. La ratification de cet arrangement par les deux gouvernements est imminente.



LE NIGER A KARIMAMA

La Côte d'Ivoire, toute la région Gouro a été parcourue et pénétrée au début de l'année par le commandant Chasles et le capitaine Bouvet. Cette pénétration, habilement préparée, s'est effectuée sans grandes difficultés. Ce n'est qu'aux environs de Daloa que les habitants opposèrent une certaine résistance à notre action. Au début de novembre, la tribu Faramata attaquait de nouveau un de nos convois; l'arrivée du commandant Betsellère suffit d'ailleurs à rétablir l'ordre. Mais au Nord du pays Gouro la situation reste troublée. Le capitaine Caveng, qui s'était proposé d'aller de Séguéla à Bouaflé, a été tué à Douinangoro, le 12 juin dernier, dans une embuscade. Au mois d'octobre, les communications ont été interceptées par la population entre Daloa et Issia. Le capitaine Schiffer parvint, avec l'aide du capitaine Doualin, à les rétablir ; mais en arrivant à Daloa, il apprit le meurtre du lieutenant Hutin, tué le 30 octobre dans un guet-apens, à G'Betitopoa. L'état troublé de toute la région qui s'étend entre le Bandama et la Sassandra, au Nord du pays Gouro, exige des mesures spéciales pour y ramener le calme. Des ordres sont donnés pour que le pays soit parcouru par des forces suffisantes, qu'un contact plus immédiat soit pris avec la population et pour que les résistances qui pourraient se produire soient aussitôt réduites.



L'EXPLICATION DU CORAN A DJOUGOU (DAHOMEY)

Des faits comme ceux que je viens de signaler dans le pays Tomas et dans le pays Gouro quelque regrettables qu'ils soient, sont inévitables dans une période de première occupation, alors que les populations ne sont pas encore en rapports constants avec nous, qu'elles ne comprennent pas bien nos intentions et l'objet de nos efforts et qu'elles s'effarouchent facilement de notre présence et des changements que nous apportons dans leurs mœurs barbares. Ces faits sont d'ailleurs trop localisés, opèrent sur un espace trop restreint pour qu'ils soient considérés comme troublant la tranquillité générale de la colonie.

D'ailleurs, au cours de l'année 1907, une opération de réorganisation militaire importante a été entreprise qui se continuera en 1908 pour s'achever les années suivantes et dont on doit attendre les meilleurs effets. A diverses reprises, la métropole avait fait connaître que les dépenses militaires de l'Afrique Occidentale ne sauraient être augmentées. Le Département engageait l'Administration locale à prendre à sa charge l'entretien des troupes de police et Casamance, en Guinée, à la Côte d'Ivoire, dans le Haut-

Dahomey et dans la région de Sikasso et de Bobo-Dioulasso. Le budget colonial pourrait ainsi réaliser une économie qui lui permettrait d'augmenter les troupes régu-



VUE DE KAYES

lières, c'est-à-dire les bataillons des confins sahariens, le régiment indigène de Dakar et les deux régiments indigènes du corps de défense du Sénégal. Une semblable

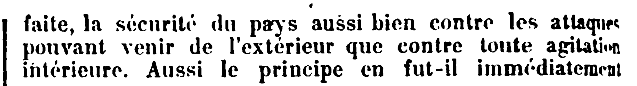


UN GROUPE DE MAURES

réorganisation répondait mieux, tant aux besoins de l'autorité militaire qu'à ceux de la police générale; elle était propre à assurer, d'une façon plus complète et plus par-



ÉCOLE INDIGÈNE DE DABAKALA



faite, la sécurité du pays aussi bien contre les attaques pouvant venir de l'extérieur que contre toute agitation intérieure. Aussi le principe en fut-il immédiatement



PORT DE KAYES AUX BASSES EAUX

adopté par le Gouvernement général. Dès le mois d'avril dernier une brigade fut créée en Guinée; au 1er juillet, une autre brigade occupait la Casamance; en août, une brigade



GRIOTS CHANTANT

se formait en Mauritanie; en octobre, une brigade était placée à Ouagadougou, tandis que deux autres étaient organisées en Guinée et que les troupes régulières étaient rem-



FANTASIA (CÔTE D'IVOIRE)

placées à Kandy par la garde indigène. Deux brigades sont en outre en formation à la Côte d'Ivoire. En résumé, il a été créé en 1907 dix brigades de garde indigène, laissant à la disposition de l'autorité militaire sept compagnies et demie de troupes régulières pour renforcer les bataillons de Zinder et de Tombouctou. En 1908, deux nouvelles brigades seront constituées au Haut-Sénégal et Niger et il y a lieu d'espérer que la réorganisation des forces militaires, d'après le programme actuel, sera complètement réalisée dès 1909.

La situation économique n'a pas été, en 1907, moins bonne que la situation politique générale. Les impôts sont rentrés partout sans difficultés et ont pour la plupart donné des plus-values. Les recettes des contributions indirectes, dont le produit est attribué au budget général, et qui étaient prévues pour 15.720.000 francs, atteignaient au 15 novembre 15.278.000 francs et dépasseront vraisemblablement, en fin d'exercice, 17 millions, donnant une plus-value de 1.300.000 francs environ. M. le Secrétaire général vous exposera que le projet de budget de 1908 est cependant en diminution de 300.000 francs sur celui de cette année-ci. Cette diminution n'est pas due à un fléchissement des ressources du budget général, mais à ce qu'il a pu être fait, à titre exceptionnel, abandon au Haut-Sénégal et Niger de sa contribution de 500.000 francs; que, d'autre part, des réductions ont été opérées sur les subventions allouées à diverses colonies et que certaines dépenses ont disparu. Les recettes réelles font ressortir non une diminution, mais une augmentation de plus de 500.000 francs sur celles de 1907.



FEMME KHASSONKÉ

La session du Conseil qui est ouverte aujourd'hui sera essentiellement budgétaire. J'ai en effet tenu à réserver au successeur de M. Roume l'examen d'un certain nombre de questions de principe qui touchent à l'organisation même de l'Administration locale. Je n'ai retenu, pour être soumis à vos délibérations, que les douze budgets de l'Afrique Occidentale et les quelques affaires qui y sont afférentes ou bien celles dont l'urgence ne permet pas qu'elles soient renvoyées à une session ultérieure.

En terminant, je souhaite la bienvenue à ceux d'entre vous qui siègent pour la première fois au Conseil, à M. l'Inspecteur général Guyho, à M. le Contrôleur financier Chasseriau et à M. le lieutenant-colonel Gouraud, commissaire du gouvernement général en Mauritanie.

Je me félicite d'avoir auprès de nous un représentant de M. le Ministre des Colonies et un représentant de M. le Ministre des Finances, dont les avis permettront d'assurer le meilleur fonctionnement de tous les services administratifs et financiers de l'Afrique Occidentale. L'expérience soudanaise et saharienne du lieutenant-colonel Gouraud est trop connue de tous pour que ce ne nous soit pas un sûr garant de l'œuvre qu'il accomplira en Mauritanie.

Messieurs, votre session ordinaire de 1907 est ouverte.

CARNET DE ROUTE

DANS LA PLAINE DU SEBOU (1905)

(EXTRAITS)

(Avec une photographie et quatre dessins de l'auteur.)

15 *novembre* 1905. — Nous arrivons au douar du chérif en même temps qu'une troupe de danseuses arabes ambulantes; un grand escogriffe à cheval, le fusil en arrêt, accompagne ce sérail; quatre danseuses sur des bourricots, et une vieille femme poussant la mule de charge qui porte une tente en loques, une marmite et une bouilloire, le tout s'installe à côté de nous avec de petits rires d'écolières qui voient la campagne pour la première fois.

Le douar est peu important; il a été razzié dernièrement par les Beni Haçen, sur les bords du Sebou d'où il vient; le vieux chérif a perdu encore la semaine dernière 60 bœufs enlevés par eux; depuis lors il semble tout à fait atteint, et chaque fois qu'on lui demande quelque chose, renseignement, service, simple question futile, il répond invariablement en hochant la tête : « Je ne sais pas, ce n'est pas mon pays. » Et il montre le Sud d'un grand geste.... Depuis qu'il n'a plus sa terre abandonnée là-bas dans le Sud aux pillards qui n'en feront rien, il a reporté toute son activité sur ses troupeaux, ses chevaux, qu'il a pu sauver, et demande toujours « s'ils ont bien bu ».

16 *novembre*. — Nos muletiers partent de grand matin, ayant réclamé leur dû. Aucune offre ne peut les décider à entrer chez les Beni Haçen, dans le « pays de la peur ».

17 *novembre*. — Toujours pas de bêtes. Il nous reste un cheval de selle, pour trois Européens et 1.500 kilos de bagages! Le chérif a refusé de nous en louer parce que nous allons chez les Beni Haçen. Il veut bien nous en prêter pour remonter dans le Nord; et nous offre pour adoucir son refus, un mouton, du sucre, de la bougie, du thé, accompagnés de son éternel refrain : « Je suis un pauvre homme, je ne suis plus dans mon pays... »

J'ai fait aujourd'hui un tour de reconnaissance aux environs, à la boussole. La plaine est verdoyante, comme la Beauce en avril; mais on sent la désolation; les places



TRAVERSÉE D'UN OUED

d'anciens douars se remarquent partout, avec les cercles des tentes et les trois pierres des foyers; des gens, dont *c'était le pays*, ont déserté aussi eux, fuyant vers le Nord devant les cavaliers sortis des marais du Sebou, et d'autres fugitifs campent maintenant sur les ruines. Dans l'Est du douar, deux monuments se détachent sur le ciel; la tour des guetteurs et le tombeau de Sidi Mohammed el Aamer; dans ce pays on ne construit d'édifices que pour la guerre et les saints. Le premier est une sorte d'arc de triomphe en briques, avec un escalier intérieur qui mène à la plate-forme crénelée. De là on voit la plaine à 40 kilomètres dans le Sud. L'autre édifice est un splendide tombeau à cinq coupoles. Il y a deux ans les Rharbaoua fugitifs y avaient enfermé leurs biens les plus précieux, confiant leur garde au saint, mais les Beni Haçen, qui n'ont que « leur fusil pour sultan » et qui ont leurs saints sur la rive gauche du fleuve, ne connaissent pas les marabouts d'ici. Ils ont tout pillé, et les cinq coupoles ne sont pas tombées sur la tête des sacrilèges... mais les narrateurs ajoutent que beaucoup sont morts depuis!

En rentrant au camp, passé près d'un lavoir, la danseuse de service y frappe à grands coups de talon le linge de l'établissement, enveloppée d'un *grand voile noir* comme, dans leur tcharchaf, des femmes turques; ce doit être une beauté du soir.

18 *novembre*. — J'ai vu hier rentrer les troupeaux du vieux; onze chameaux, quatre-vingts chevaux, quatre ou cinq cents bœufs, et six mille moutons ! S'il n'a pu emporter son pays, il a au moins sauvé les meubles !... Il refuse même pourtant de nous vendre quelques bêtes pour continuer.

Un homme des Beni Haçen vient d'arriver d'auprès de Salé; il vient nous rejoindre de la part du consul de Rabat, mais sans bêtes, et pourtant c'est désormais notre seule ressource; filer d'ici avec des mules du pays Beni Haçen. L'homme repart immédiatement pour Rabat avec le courrier. Hier on nous a promis trois chameaux; mais aujourd'hui ils sont trop petits, ou bien n'ont pas de bâts, etc. C'est une vraie coalition.

19 *novembre*. — On a amené hier soir au camp trois prisonniers, liés par un nœud coulant au cou; ils recevront la bastonnade : ainsi en a décidé le chérif ! Ce sont, paraît-il, trois de ses bergers qui vendaient de grosses brebis et les remplaçaient dans le troupeau par des bêtes à vil prix, pour faire le nombre : mais le vieux connaît ses ouailles... et leurs pasteurs.

Le rekkas allemand passe ici à dix heures ce matin, il vient du Nord et a été dévalisé par les O. Raffa; nous remplaçons son pain, qui lui a été pris, et y ajoutons vingt-cinq sous, car il nous apporte du courrier.

Un prétendu caïd nous promet de nous vendre des bêtes ou de nous en louer.

20 *novembre*. — Jamais nous ne pourrons partir d'ici et pourtant la saison des pluies avance. Espèrent-ils que nous abandonnerons nos bagages à leur pillage ? Maigre butin.

Les prisonniers ont passé la nuit sous une pluie battante attachés au même piquet que les chevaux du maître; le vieux chérif a en effet toujours trois splendides montures prêtes devant sa tente, pour fuir les pillards.

23 *novembre*. — Le convoi est prêt vers 10 heures et demie du matin; nous avons reçu des bêtes de Rabat, avec des muletiers Beni Haçen; la marche commence en file indienne, dans la prairie, vers l'Est, alors que notre route est au Sud-Est. Les guides expliquent que la plaine est détrempée et qu'il faut faire un détour pour ne pas s'embourber. A la vérité, on s'enlise tout de même... Mais l'espoir de nos indigènes est de nous entraîner vers Dar-Ouled-Daouïa, grosse bourgade où il y a un marché aujourd'hui ; ils réussissent à approcher à 500 mètres de ce paradis, mais inutilement. On reprend la marche au Sebou.

Le pays devient très peuplé, les douars sont nombreux et importants et on laboure partout. L'attelage est fréquemment un bœuf et un cheval, ou deux bourricots ou même un bourricot et un chameau; l'homme tient de la main gauche l'unique manchéron de la charrue et de la droite des rênes en ficelle et un bâton; avec ce bâton, il excite ses bêtes et décrasse constamment le soc de son instrument englué de terre grasse. Les sillons obtenus ont habituellement 8 centimètres de profondeur et 15 de largeur.

A 2 h. 45, nous avons déjà dû passer deux oueds fangeux et nous sommes en face de l'oued Mda, au douar Oujajna; les gens sont très hostiles, les enfants crient, les poules s'enfuient, grand tumulte. On refuse de nous indiquer le gué; mais comme un gué ne se met pas dans la poche, nous remontons vers l'amont et quelques minutes après, nous le reconnaissons aux traces laissées par les bestiaux sur les berges. La traversée est lente et pénible à cause des accès sur les rives qui sont fangeux et escarpés. Quarante mètres de large; de l'eau jusqu'au ventre.

Dans la campagne, les femmes ramassent du riarni : c'est un tubercule ressemblant à un gros crosne, dont les racines courent sous la prairie, en détachant de petites feuilles en fer de lance, à plat sur le sol; sa préparation pour la nourriture est assez longue, comme le manioc: c'est un poison s'il n'est pas débarrassé du suc qu'il contient; on le lave à grande eau pour enlever la terre; puis il est cuit très longtemps dans de grandes jarres, et ensuite séché au soleil sur la toile des tentes, enfin réduit en farine sous la meule, et cuit en couscouss. Les douars, dans cette saison, semblent, à cause de ces racines, couverts de neige.

28 *novembre*. — Nous sommes arrivés hier soir au Mechraa el Kçiri, passage de la route de Larache à Fez, dans un douar de brigands, comme le sont tous les passeurs. Ceux-ci possèdent trois ou quatre grandes gabarres.

Ils nous imposent six gardiens de nuit, qui crient et chantent jusqu'au jour en venant de temps en temps me demander une cigarette. Pas d'incidents, malgré cette abondance de gardiens.

Ce matin, j'ai commencé avec un marin la descente du fleuve en canot de toile ; c'est fini de la marche libre à



MISE A L'EAU DU CANOT DE TOILE

cheval ou à pied dans la plaine immense. Je suis enfermé entre deux berges de glaise à pic, ou des bancs de vase sans fond, et entraîné par un courant insurmontable, jusqu'à la mer, j'espère.

28 *au soir*. — La descente se continue dans la nuit; vingt-cinq kilomètres de fleuve ont été couverts, relevés et et sondés, mais le convoi est perdu. On enlise le canot de façon qu'il ne bouge pas et à 10 heures du soir nous retrouvons nos gens riant et fumant dans un douar en aval. Le camp n'est pas monté, le feu pas allumé.

2 *décembre*. — Douar Zaïr, grand tumulte cette nuit. Les douars ont ici des cases en roseau, mobiles comme des ruches, nommées « kabossa ». Il paraît que celle qui nous servait de cuisine a été soulevée complètement par quatre ou cinq individus, sans éveiller nos gens qui y dormaient, tandis qu'un autre s'introduisait dessous pour voler nos fusils. Un des dormeurs a senti à temps le courant d'air. Revolvers, carabines, etc., vrai feu d'artifice; ni morts, ni blessés.

Désormais je ne vois plus rien du pays ; mes notes sont exclusivement nocturnes, sauf naturellement les renseignements techniques sur le fleuve qui me porte.

3 *décembre*. — Nous sommes en plein pays Beni Haçen

et les indigènes nous exploitent; ils imposent un ou deux gardiens pour le canot; des gardiens pour les chevaux : « le pays est si mauvais! » dit-on. A chaque campement, on nous affirme que tous les douars des environs sont habités par des pirates! Nous avons toujours la chance de tomber chez les seuls honnêtes gens du royaume de Fez. On nous



RIVES DU SEBOU. — AU PASSAGE DU CANOT

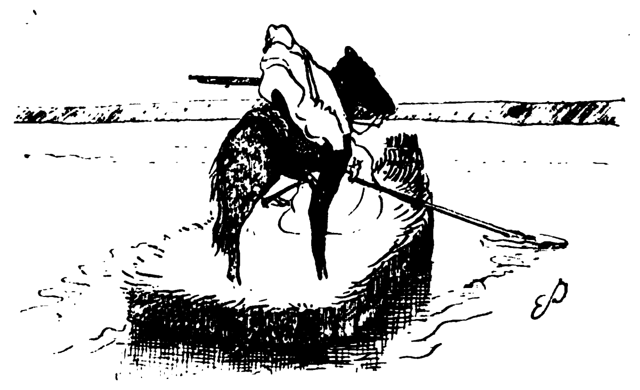
demande aussi la « zerda » des tolba, aumône dont vivent les prétendus savants de l'endroit. Ils se présentent le soir, à l'entrée de la tente, à quatre ou six, portant une lettre qui dit en général ceci : « Gloire au Dieu seul, et ensuite, consul, nous te faisons savoir : que nous sommes six tolba, très savants et qu'il faut que tu nous donnes quatre douros, et six pains de sucre et du thé et de la bougie et tout ce qu'il faut. Que ta vie soit longue et que Dieu allonge tes jours! Salut. » Ils s'en vont généralement assez contents avec 25 sous. Ceci est la « zerda »; pour y avoir droit, l'indigène doit être « taleb », c'est-à-dire savoir lire et écrire, et réciter un certain nombre de sourates du Koran.

D'autres mendiants sont encore fréquents; ce sont les psalmodieurs errants qui traversent le Maroc, par bandes de quatre ou cinq, tête nue, couverts d'un vieux sac européen, dans lequel ils ont fait un trou pour la tête et deux pour les bras. Vêtus de crasse du haut en bas, ils vont ainsi pieds nus, un bâton à la main pour se défendre des chiens; et leur marche vagabonde promène ainsi dans l'Islam inaccessible sur leur dos ou leur poitrine, la marque de fabrique de quelque commerçant en semoules ou en sucres de Marseille; ce sont des hommes-sandwichs. Souvent un ou deux sont aveugles, parfois tous, sauf le premier, et alors ils marchent en file indienne, la main sur l'épaule du précédent, le grand bâton dans l'autre main. A ceux-là encore, l'aumône est obligée.

Il y a aussi les tombeaux de marabouts, saints locaux parfois très récents, dont les passants honorent la mémoire. A la porte du tombeau, au bord de la route est une natte maintenue sur le sol par quatre pierres, ou des boulets de canon, et l'on jette sur cette natte, en passant, une pièce de bronze, un chapa. Il est à remarquer combien les morts sont moins exigeants que les vivants, car il y a trente-sept chapa dans la pièce de cinq sous, dite grich ou bélioun, ou rial. Cette aumône est la « ziara »; elle ne peut être ramassée que par un « taleb » dans le besoin; ce serait un sacrilège pour un autre passant de s'en emparer; cette règle est assez observée à cause de la faible valeur des dons offerts. Il arrive souvent, en revanche, que des passants quelconques, voyant un chrétien approcher d'un tombeau, font un détour pour y être avant lui, et le voyageur se trouve en présence de deux mendiants, assis à la porte du tombeau, comme s'ils y passaient leur vie; ils s'intitulent gardiens du local, et exigent la ziara... d'un douro autant que possible. Il paraît que de la sorte il n'y a pas sacrilège.

Quantité d'objets, dans la campagne, sont pourvus de ce pouvoir d'attirer les aumônes, et présentent au passant la natte traditionnelle. Presque tous les arbres portent des chiffons maraboutiques; les touffes de roseau ou kseb, les kerkour des champs, et souvent un simple bâton, planté en terre; ce dernier rappelle en général un incident de route, ou une particularité du chemin. C'est presque toujours, sur une piste très fréquentée, l'endroit d'où l'on aperçoit la ville qui est le but du voyage. Enfin, les boulets de canon sont toujours des objets saints. J'ai vu l'autre jour une femme venir implorer, en hurlant une touffe de kseb et baiser religieusement trois boulets qui étaient alignés au pied, par rang de taille. Il en est de même des canons, etc.

9 décembre. — J'ai vu aujourd'hui, du canot, un spectacle assez fréquent ici, mais toujours amusant : le déplacement d'un douar. Les tentes chargées sur les bourriquots, les femmes et les fillettes, les petits enfants eux-mêmes portent quelques piquets, et les hommes daignent se charger de leur fusil; les chiens mêmes emportent la dernière charogne qu'ils n'ont pas terminée; en une heure, le douar est réédifié sur une nouvelle place, toujours au bord de l'eau. Ils obéissent ainsi à une nécessité : quitter un sol ravagé par les animaux, empesté par les détritus de toute sorte. Mais avant de quitter l'ancienne place, ils prennent de plus le soin de labourer l'enclos, le « sas », où ils enfermaient leurs bêtes la nuit, ainsi que la partie centrale du cercle formé par l'ensemble des tentes. Ce sont évidemment deux terrains bien fumés. J'ai assisté un jour à ce labour. Trois beaux gaillards, bien musclés, se relayaient au mancheron de la charrue; ils avaient ôté la djellaba et portaient simplement la chemise serrée aux reins; à chaque sillon, le laboureur quittait la charrue, remplacé par un autre, et se désaltérait à une jarre de lait. Les femmes admiraient leurs hommes. Ce fut un beau spectacle, qui dura... trois quarts d'heure. Le parcours de ces douars est toujours très petit, précisément à cause de cette nécessité de surveiller l'ancien emplacement où dort l'espoir des



PASSAGE DU SEBOU SUR UN RADEAU DE JONCS (MAHDIYA)

récoltes futures. Un gros village n'a pas un terrain de parcours de plus d'une vingtaine de kilomètres carrés (1).

11 décembre. — Rixe aujourd'hui entre le beau brigand qui nous guide et nos muletiers; ils vont jusqu'à armer leurs fusils et se mettre en joue... On intervient, on crie, on les sépare pour leur faire plaisir et ils se réconcilient, contents d'avoir été pris au sérieux... Le soir un des énergumènes vient naturellement demander du thé, du sucre, et tout ce qu'il faut (koulchi) pour fêter cet heureux événement.

12 décembre. — Bonne journée; j'ai vu de près les Beni Haçen et m'en suis tiré sain et sauf.

Le matin, rencontré des pêcheurs d'alose... La pêche de l'alose sur le Sebou appartient au sultan; elle est affermée à un habitant d'Azemmour pour la somme de dix-huit cents douros (??), plus une redevance en nature, poisson séché pour les cuisines du palais. Les gens d'Azemmour sont en effet des spécialistes dans la pêche en rivière; les pêcheurs de Mehediya sont d'Azemmour, ainsi que les gens rencontrés ce matin. Ils pêchent avec des filets barrant la rivière de deux mètres cinquante de haut. Ils font cuire le fretin

(1) On a confondu souvent, récemment encore, nomade et « habitant sous la tente ». La différence est énorme : les nomades réels ne peuvent être que des pasteurs, poussant leur troupeau devant eux; au Maroc, et particulièrement autour de Casablanca, les Arabes *ne peuvent pas* être nomades, puisqu'ils sont laboureurs; ils se déplacent seulement pour les nécessités du pâturage de leurs bêtes de labour, et souvent même habitent *sous la tente* dans un enclos, un « sas » en pierres sèches. Ce ne sont pas des nomades; ils sont fixes, dans une maison de toile.

pour eux d'une façon assez bizarre... et simple. Le poisson ouvert et salé est posé sur un lit de joncs enflammés. On le couvre d'autres javelles allumées et cela fait rapidement un lit de cendres dans lequel est le poisson. On entretient ensuite le feu par-dessus jusqu'à cuisson complète, et l'on découvre alors dans la cendre des morceaux de charbon, analogues à des tisons éteints, que l'on casse et qui contiennent du poisson cuit; la moitié superficielle, carbonisée protège à peu près l'autre; c'est très bon et cela nettoie les dents...

Cet après-midi, un homme à pied s'est mis à courir sur la berge en invectivant le marin Tymenn et moi; bientôt, un second est apparu, puis d'autres et à chaque instant une nouvelle silhouette surgissait au haut de la falaise qui sert de berge au fleuve. Bientôt ils ont commencé à nous jeter des pierres, sans succès, et toute la troupe nous suivait en criant, y compris des enfants en bas âge, attirés par ce spectacle rare dans ces régions : une chasse au chrétien. Devant l'inutilité de leur entreprise, ils ont changé de tactique. La bande a pris le galop vers l'aval, en ne gardant qu'un couteau pour vêtement (c'est très vite fait), et, ayant gagné quelques centaines de mètres d'avance, s'est mise à l'eau en barrant le fleuve. Nous étions pris ou à peu près. Le canot a pu cependant passer entre deux d'entre eux, l'échappant belle, car notre pauvre Berthon de toile était facile à traverser d'un coup de couteau, ce qui nous eût fait barboter dans le fleuve au milieu de ces énergumènes hurleurs, la nuit tombait; le convoi était loin devant. Notre situation n'eût pas été brillante. Ce bain inutile avait sans doute refroidi leur ardeur guerrière, car le lendemain je reconnus au camp le promoteur du mouvement, venu presque en ami. Dans cette région de Tenaja, le type d'homme est peu ordinaire et se rapproche beaucoup de la race rouge malaise, par le teint, le profil, les cheveux noirs longs et laineux. Quelques mensurations y auraient présenté grand intérêt.

On parle de ruines chrétiennes dans les environs; un port chrétien (mersa naçrani), un mur chrétien (sas naçrani) sur la rive gauche.

14 décembre. — Départ le matin dans la nuit, à cheval, avec trois guides, pour retourner au canot que l'on a abandonné hier en amont. On entend des pas de mule à gauche; nos trois hommes fondent dans cette direction l'arme haute



CONFLUENT DU SEBOU ET L'OUED BHET

et arrêtent un Rharbaoui qui allait à un marché voisin; reconnaissance; saluts de part et d'autre, « que chacun suive sa route en paix ». Cette façon de se garder en se précipitant l'un sur l'autre, prêts à s'entre-tuer, est vraiment originale.

Canot. — Cinq minutes après le départ. Un cavalier, accompagné de quelques esclaves à pied, galope sur la rive gauche et m'ordonne évidemment de m'en aller. Il est qaïd de quelque chose et accompagne ses ordres de démonstrations tellement hostiles qu'il faut avoir l'air de se soumettre. Le canot est démonté, hissé sur sa monture et remis à l'eau cinq minutes après.

Cette fois, c'est sur notre propre rive : un vieillard à l'air vénérable, porteur d'un superbe Winchester, arrive à l'improviste, bouscule l'Arabe qui me suit sur la berge en lui reprochant de prostituer son pays, me couche en joue et tire dans l'eau. Puis il remet son fusil sur l'épaule et déclare que le pays est très mauvais. Quelques pas en silence. Le vieux bandit finit par déclarer que si nous lui donnons cent sous, il nous fera traverser cette région si mauvaise: qu'il est bien connu, et tout le monde sait qu'il a tué son père et son frère pour une discussion futile; enfin, il sera un guide de tout repos.

Ce pirate disparaît après avoir partagé notre déjeuner. Une heure ou deux sans incidents. Vers trois heures de l'après-midi, des Arabes causent au haut de la falaise. Ils nous ont vus, et l'un d'entre eux se décide. Sans bouger, il dit quelques mots à une petite fille de cinq ou six ans, qui se dirige vers la case paternelle et revient, traînant par le canon un fusil... Le père se lève, tire son burnous, sa djellaba, tout ce qui le gêne, et nous met en joue. Le tout a bien duré cinq minutes; c'est très long. Le coup ne part pas; je ne saurai jamais pourquoi.

Le soir, coucher de soleil éblouissant au ras de l'horizon. Un groupe sur la berge se détache sur le soleil même en silhouettes noires. Impossible de savoir ce qu'ils font; on devine néanmoins qu'ils ont le genou en terre et l'arme prête... Encore!... Cette fois, nous sentons que nous ne passerons pas. Il faut désarmer devant eux, et pendant un quart d'heure, nous restons là, occupés à démonter le canot, à le hisser sur la berge, puis sur son mulet. Tymenn, le quartier-maître, magnifique de sang-froid, nous retarde d'ailleurs beaucoup, en s'obstinant à démêler *tant qu'elle est mouillée* la corde de 80 mètres de long qui était dans le canot. Les autres posent toujours les « hommes de bronze » sur la rive opposée, comme à l'affût du lapin.

Rentrée le soir au douar des Ouled Chekkor. Je suis très nerveux. En somme, on n'a tiré sur moi qu'une fois aujourd'hui, mais, il y a trois jours, j'ai été franchement attaqué, et l'hostilité dans le pays contre ce bateau « qui mesure le fleuve » se généralise par trop. Aujourd'hui j'ai été arrêté quatre fois. Mais demain?

Nos sondages cessent à cet endroit.

Cette campagne 1905 se termina quelques jours après par Mehediya et Rabat. Notre voyage dans la plaine du Sebou avait duré deux mois, depuis le départ de Larache jusqu'à l'arrivée à Salé; deux mois sous la tente sans interruption.

Depuis lors, nous sommes retournés plusieurs fois dans cette région, mais le district Tenaja-Goufifat-Yahalfa est resté impénétrable. Au mois de janvier dernier, j'ai essuyé un coup de feu à 30 mètres, au confluent du Bhet et du Sebou.

Les risques courus ont été d'ailleurs largement compensés par la connaissance que j'ai eue de l'ensemble du pays. Le fleuve, comme voie de navigation *et surtout* comme agent d'irrigation, est sans rival au Maroc; la plaine est merveilleuse comme terrain de grande culture. Un jour viendra sans doute, où il sera donné à quelqu'un de mettre en valeur toutes ces richesses, lorsque les indigènes voudront bien se laisser convaincre qu'ils peuvent devenir riches.

En tout cas, ils ont pu se persuader déjà d'une chose : c'est que le passage sur le fleuve d'un canot monté par deux Européens (ce qu'ils considéraient comme un sacrilège) n'a été suivi pour eux d'aucune calamité publique, même pas d'un peu de civilisation.

E. POBEGUIN,

Ingénieur de la Mission hydrographique du Maroc (FONDATION HÉRIOT).

AVIS

Les souscriptions doivent être adressées à M. le Trésorier du Comité, 21, *rue Cassette.*

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin *sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité*, 21, *rue Cassette.*



Dans le Nord du Gabon

LE CACAO ET LES ROUTES

Le voyageur arrivant au Gabon, administrateur ou commerçant, est frappé tout d'abord par l'absence complète de voies de communication autres que les cours d'eau et par le peu d'importance relative des produits indigènes immédiatement exploitables surtout dans la zone côtière. Tous mes soucis pendant mon dernier séjour dans cette colonie ont donc consisté à chercher les moyens pratiques de résoudre ces importantes questions.

La culture du cacao.

Au mois de février 1906, le gouverneur de la colonie me confia le commandement du cercle de la côte Nord. C'était une région nouvelle où notre influence ne s'était pas encore fait sentir. Le caoutchouc avait disparu de la zone maritime. Il n'existait aucune communication facile avec les pays plus riches de l'intérieur séparés de la côte par l'importante chaîne de montagnes des Monts de Cristal. Les indigènes vivaient de leurs plantations et se procuraient quelques bénéfices sur le trafic du caoutchouc venant de l'Est. Ce produit est transmis, en effet, de village à village jusqu'aux factoreries de la côte et chacun prélève un petit bénéfice à chaque transaction.

Cette source de revenus risquait de disparaître avec notre occupation et la pénétration commerciale vers les pays de production proprement dite. Il était d'une bonne politique et même humain de trouver une compensation à nos administrés de la zone côtière en leur facilitant les moyens de devenir producteurs à leur tour.

Or, le sol rend au centuple ce qu'on lui confie. Partout l'homme, quelle que soit sa couleur, sait en tirer parti. Malheureusement l'indigène ne peut se rendre compte des besoins des peuples civilisés ni utiliser, par conséquent, les richesses du pays où la nature l'a placé. C'est à nous et aux administrateurs surtout, qui se sont faits par métier et par devoir les éducateurs des races inférieures, de leur indiquer les moyens de se procurer plus de bien-être matériel et moral. Si les cultures tropicales susceptibles d'un bon rapport sont nombreuses, toutes ne le sont pas au même degré.

Et dans ces problèmes d'initiation il ne faut pas chercher les difficultés. Si l'on écoute un horticulteur, il n'est pas possible de planter un arbre fruitier si l'on ne connaît pas par le menu toutes les données techniques de son art. Cependant nos marchés regorgent de fruits et nos tables s'en garnissent agréablement à chaque saison. De même, nos agronomes coloniaux, prodigues de leurs conseils aux planteurs, négligent peut-être trop l'œuvre de vulgarisation de leur science auprès des indigènes.

Dans les anciennes colonies de faible étendue, la production européenne a été la base de leurs richesses. L'expérience prouve de plus en plus que dans notre vaste empire africain, c'est l'indigène qui sera le principal producteur, parce qu'il est le nombre. Sa capacité de rendement est illimitée et ne nécessite pas précisément la mise en œuvre de puissants capitaux.

Dès notre arrivée à la côte Nord et dès les premiers contacts avec la population, une campagne incessante et de tous les jours a donc commencé. Tout le personnel du cercle s'y est employé.

C'est la culture du cacao qui paraissait indiquée de prime abord. Elle donne des résultats dans un laps de temps relativement court, trois ou quatre ans suivant les cas. Elle convient bien au pays. Le climat est suffisamment humide, la saison sèche y est de courte durée. Enfin, les soins qu'elle exige sont parfaitement en rapport avec les aptitudes des indigènes.

Il était facile de démontrer à ces derniers leur situation misérable et les avantages que leur procurerait un peu de travail dans le sens que nous indiquions. L'important était d'éviter des essais individuels voués à l'échec et d'obtenir dans la même région la mise en place d'un grand nombre de graines dès le début. Les commerçants se trouveraient intéressés à la récolte dès la première année. Ils la dédaigneraient, autrement, et l'expérience découragerait au contraire les indigènes des entreprises analogues pour l'avenir.

Dans le but de fixer les idées et de provoquer l'émulation, nous avons demandé à chaque homme de préparer un champ de 100 pieds, ce qui représente un terrain de 50 mètres de côté. Un millier d'individus auraient donc planté en quelques semaines 100.000 cacaos. Or, d'après les expériences faites jusqu'à ce jour, nos planteurs mettent en moyenne 2.000 pieds en terre par an revenant à 500 francs le cent. Les graines fournies gratuitement aux indigènes au contraire coûtent 0 fr. 30 le cent au gouvernement. Il est difficile de concevoir une opération aussi fructueuse sans aléas et avec des dépenses aussi minimes.

M. le gouverneur Noufflard, partisan convaincu des cultures industrielles par les indigènes, trouva moyen avec son maigre budget de nous procurer les graines nécessaires. Il surveilla lui-même les envois et nous aida aussi efficacement que possible. Les distributions commencèrent aussitôt. Les propriétés germinatives des graines de cacao ne durent que quelques jours. Néanmoins on en envoya dans les villages les plus éloignés pour servir de centre d'approvisionnements dans quelques années. M. Couillard, en particulier, a commencé des semis au futur poste d'Etome, à plus de 100 kilomètres d'Ekododo. Les demandes des indigènes affluèrent, on ne put les satisfaire toutes. Tous les fonctionnaires et nos miliciens eux-mêmes se répandirent dans les villages pour donner les premières indications concernant la mise en terre. Quelques semaines après, M. Bret, chef de poste de Ndombo, me signalait un indigène de son secteur qui avait déjà un champ de 800 pieds parfaitement agencés et de belle venue.

. En général, cependant, il faut dire que certains ndigènes n'y ont pas mis autant de soin. Dans plusieurs cas, les distances n'ont pas été respectées.

Les semis eux-mêmes n'ont pas réussi. C'est un retard et c'est tout. A l'air navré des intéressés, on devine que l'expérience sera recommencée et qu'ils profiteront de la leçon.

Les préoccupations de toutes sortes que nous avions à cette époque nous empêchèrent de tenir un compte exact des résultats obtenus dans chaque village. Selon toute probabilité, cependant, on peut estimer qu'il y a actuellement dans les secteurs de Ekododo et de Ndombo 80.000 pieds en terre, disséminés par dix ou quinze plants, soit à proximité des villages, soit au milieu des anciennes plantations. C'est plusieurs centaines de mille par conséquent que l'on peut obtenir chaque année en généralisant l'effort dans toute l'étendue du Gabon.

Si nos sujets doivent se laisser toucher par les bienfaits de notre administration, c'est bien grâce à l'amélioration de leur situation matérielle, à l'augmentation de leurs richesses, au développement du goût du travail et de la propriété. Le progrès moral suivra sûrement.

Plusieurs administrateurs consacrent une grande partie de leur temps à l'administration de la justice. Là-bas, comme partout ce n'est pas toujours la meilleure catégorie de la population qui a recours à la chicane. Les règlements en vigueur nous imposent de nous conformer aux coutumes du pays que nous connaissons plus ou moins, pour régler les différents palabres. Nous rendons ainsi des sentences qui sont en contradiction avec nos sentiments et pas du tout conformes à notre idéal. La femme indigène, en effet, est considérée comme un animal reproducteur et de rapport. Tout bon Pahouin en fait la base de sa fortune. Il en trafique ou la vole à son voisin : de là l'origine de toutes les difficultés entre individus ou entre villages. Puis un état de guerre constant à peu près partout. Si cette question est palpitante d'intérêt, ce n'est pas au fonctionnaire subalterne à la résoudre seulement dans sa petite sphère. Elle doit être étudiée plus haut.

Je crois d'ailleurs qu'en développant les cultures industrielles, l'axe de la richesse se trouvera déplacé, le goût de la propriété agricole viendra et la question aura fait un grand pas sans provoquer de révolution et sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les forces locales d'un seul homme.

Les femmes, les enfants, les vieillards peuvent s'intéresser aux plantations en question; ils y trouveront une source de revenus qui leur fait complètement défaut à l'heure actuelle. Le commerce du caoutchouc est monopolisé, en effet, par la population virile et par quelques traitants indigènes seulement.

Au point de vue politique, un administrateur arrivant dans une région ne peut adopter une meilleure plate-forme que de se présenter comme le précurseur et l'organisateur de la fortune de tous. Et il ne faut pas oublier aussi que c'est celle même de la colonie qui s'accroîtra indéfiniment et sans frais.

Construction de la route du Voleu.

Nous avons dit au début que l'amélioration des sentiers indigènes avait été l'objet de toutes nos préoccupations. Pour bien administrer, il faut voir et circuler, suppléer au nombre et à l'insuffisance des moyens par la célérité des mouvements et la rapidité des communications, toutes conditions impossibles à réaliser dans la situation actuelle de notre colonie du Gabon et dans celle du Congo en général.

Il est difficile, en effet, de donner une idée des sentiers indigènes qui relient les villages entre eux. Comme travail humain il n'y a guère que celui laissé par le pied des passants. Ce sentier devient ainsi un sillon étroit où l'on marche malaisément. Il se remplit d'eau par moment et il est constamment barré par les racines devenues saillantes. L'indigène préfère le lit des ruisseaux tant que l'eau n'est pas trop profonde et leur direction bien orientée. La piste escalade ensuite les montagnes toujours normalement, les pentes étant trop fortes pour se maintenir à flanc de coteau. On franchit péniblement 15 kilomètres par jour. Les porteurs de bagages arrivent très souvent à la nuit. Ils sont obligés d'assujettir leurs charges avec des bretelles sur la tête et sur les épaules de façon à conserver les mains libres pour les passages difficiles : pentes à pic, fourrés épais, escalades des troncs d'arbres, passage des cours d'eau, etc... Le transport d'un malade dans des conditions pareilles équivaut à un homicide.

Si tout le monde est d'accord sur les inconvénients de la situation, personne n'a trouvé les moyens de la résoudre sans frais. On sait que le Pahouin ne donne rien pour rien. On a tout dit de son caractère et on n'a pas exagéré le tableau. Lui imposer un travail forcé et non rétribué ne correspond pas non plus à nos forces et à notre programme de pénétration pacifique.

Au mois de septembre 1906 la colonie du Gabon faisait construire une ligne télégraphique entre Libreville et Ekododo. Je proposais à M. le gouverneur Noufflard de relier la côte Nord au chef-lieu en doublant la ligne d'une route pour piétons. Libreville, qui n'a aucun accès intérieur vers le Mouni, aurait ainsi une communication facile où le colportage pourrait s'exercer. L'idée fut bien accueillie. Mon projet comportait une piste en sous-bois à faible section, 4 mètres de débroussaillement et 1 mètre de chaussée. Il était accompagné d'un devis évaluant le kilomètre à 80 francs et le coût total à 8.000 francs pour une centaine de kilomètres. M. Noufflard m'envoya les outils aussitôt, avec prière de terminer le travail avant la fin de l'exercice budgétaire. C'était la seule condition impossible à réaliser.

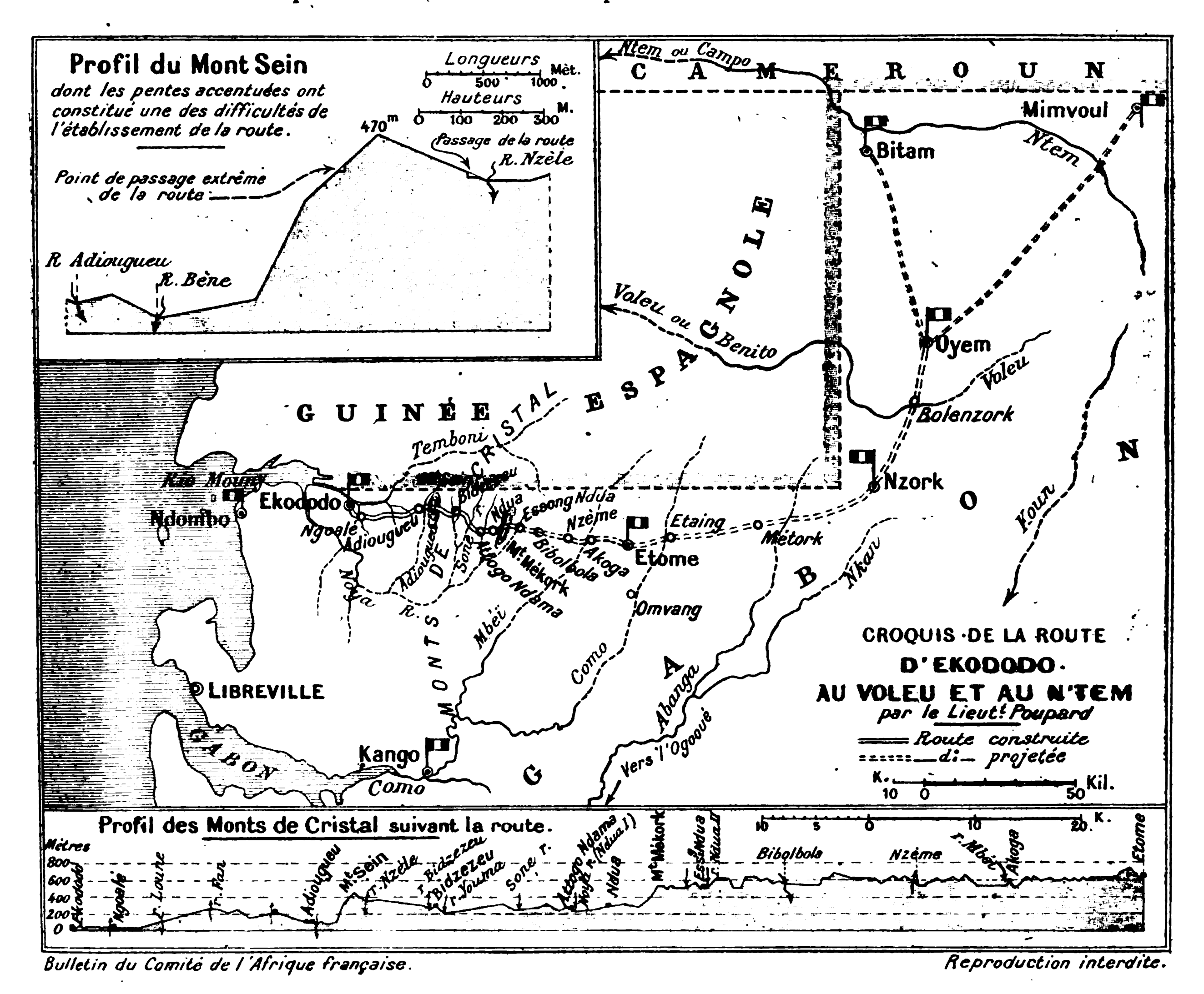
Je dirigeais moi-même à ce moment la construction d'un poste de douane, d'un poste poli-



tique, et le transfert du poste de Boutika à Ndombo. Je n'avais pas non plus d'adjoint disponible pour entreprendre cette innovation et assurer l'exécution d'un plan pareil.

Au mois de février 1907, à la suite des travaux de délimitation de la frontière du Cameroun et des constatations faites par M. Weber, administrateur, au cours de sa mission de reconnaissance de la région du Voleu-Ntem séparée de la côte par 300 kilomètres de sentiers tels que nous venons de les indiquer, l'occupation immédiate de ces territoires fut décidée par le ministre conformément et où l'Européen, malade ou non, puisse se servir d'une monture ou d'un hamac.

Un débroussaillement de 4 mètres de large et une chaussée de 1 m. 50 paraissaient suffisants. Il y avait la chaîne des Monts de Cristal à franchir en travers. Il fallait réduire les pentes au 1/10ᵉ ou au 1/20ᵉ, combler les marais, construire des ponts et aménager des gués à proximité en cas de besoin. Enfin édifier des gîtes d'étapes pour le personnel et pour abriter les marchandises transportées. Le travail devait être terminé en trois mois pendant la saison sèche. Le commandant de cercle



Bulletin du Comité de l'Afrique française. Reproduction interdite.

ment aux propositions du gouvernement local. On y envoya aussitôt un personnel européen relativement nombreux et des forces imposantes; le service du ravitaillement exigeait à lui seul et exige encore 3.000 journées de portage par mois. La création d'une route cette fois ne pouvait être éludée. Le gouverneur décida qu'un prélèvement de 50.000 francs serait effectué sur la caisse de réserve du Gabon pour l'entreprendre. M. Noufflard ordonna l'application du plan primitivement adopté pour la route Libreville Ekododo. Le but à atteindre était nettement indiqué : tracer une voie où le porteur avec sa charge circule aisément et où l'Européen, malade ou non, puisse se servir d'une monture ou d'un hamac.

de la côte Nord ferait les 150 premiers kilomètres; celui de la région du Voleu, M. Weber, assurerait l'exécution du second tronçon. J'avais déjà tous les outils à Ekododo. Il ne s'agissait plus que de trouver des travailleurs volontaires, d'apprendre à nos Pahouins à tenir une pelle et une pioche et à se servir de nos grosses haches. J'avais confiance dans le succès, mais je dois avouer qu'elle était un peu mitigée cependant malgré un assez long séjour dans la région et l'influence que j'avais pu acquérir sur les indigènes. Tous les Congolais d'ailleurs me comprendront.

Beaucoup de discours, avec pas mal de patience, et j'arrivais à convaincre un certain nombre d'individus que le travail que je demandais pouvait être tout à fait désintéressé pour moi qui étais de passage dans leur pays, mais qu'il ne l'était pas du tout pour eux. Dans mes voyages précédents, j'avais annoncé partout que je venais pour obtenir la paix, aider le commerce et favoriser la richesse de tous par les cultures industrielles. L'instrument indispensable aux transports des richesses annoncées, c'était la route projetée. Le travail pouvait être exigé gratis. Or tout le monde serait également payé.

J'adoptais ensuite un principe qui m'a toujours réussi toutes les fois que j'ai dû obtenir un travail des troupiers européens ou indigènes, c'est de mettre chacun en face de sa tâche. Ainsi le Fort-Pradié à Bir-Alali (Tchad) a exigé la fabrication de 540.000 briques et le transport d'une foule d'autres matériaux. Tout cela a été confectionné et mis en place en quatre mois avec 60 tirailleurs. Il n'y a pas eu une seule punition. Les hommes ont réclamé une seule fois à propos de la ration qui était réduite aux trois quarts depuis longtemps, mais que l'état des approvisionnements ne permettait pas d'augmenter. La répartition des tâches exige un surcroît de peine de la part du chef, mais une bonne organisation du travail lui évite bien des soucis par la suite.

Avec des Pahouins indépendants et avares, une rétribution était nécessaire. Il s'agissait d'en fixer le taux. Des expériences permirent de constater qu'un indigène peut débroussailler facilement 200 mètres carrés de terrains par jour, soit une tranchée de 50 mètres sur 4 de largeur. Il peut établir également une chaussée de 1 m. 50 avec fossé sur 20 mètres de longueur. Le prix de 1 franc fut ainsi déterminé pour l'une ou l'autre tâche.

Au début, l'équipe des bûcherons fut abondamment pourvue de travailleurs volontaires. Les terrassiers furent d'abord moins nombreux. Ils trouvaient nos pelles mal faites et les pics étaient trop lourds. Des indigènes remarquèrent cependant au bout de quelques jours que les terrassiers faisaient lestement deux tâches par jour en bon terrain et gagnaient ainsi 2 francs. Du coup l'épreuve était faite, quelques-uns se levaient avant le jour pour s'assurer la possession des outils de terrassiers. Il fallut ensuite interrompre le terrassement pour faire avancer l'équipe de débroussaillement insuffisamment pourvue. On vit des travailleurs rester jusqu'à la nuit seuls à leur tâche. D'autres venaient demander la délimitation du travail la veille pour commencer plus tôt le lendemain.

Les effectifs variaient, bien entendu, tous les jours. Les uns rentraient au village pour s'approvisionner de victuailles. D'autres, un peu courbaturés, allaient se reposer un ou deux jours. Ils étaient remplacés aussitôt par des camarades qui venaient tenter l'expérience.

L'émulation ou l'appât du gain faisait faire à certains des tours de force et, à les voir essoufflés et en nage, on eût été pris de compassion si on en avait ignoré les motifs. Les femmes et les enfants eux-mêmes aidaient leurs parents ou les maris. Enfin des tamtams répartis de distance en distance évoquaient les sentiments qui leur sont chers et donnaient aux chantiers un air de gaieté qui était loin de nuire au travail.

Tous les soirs chacun était payé sur présentation d'un bon délivré par les contremaîtres et constatant que la tâche était bien terminée. C'était un vrai plaisir alors de voir ces êtres frustes tourner et retourner nos petites pièces blanches, puis s'en débarrasser tout de suite chez le traitant voisin et se trouver tout heureux d'obtenir en échange un bout d'étoffe, un peu de tabac ou des verroteries pour orner leur nudité. Ce n'est que quelques jours plus tard qu'ils commenceront à se constituer un petit trésor dans de vieilles boîtes d'allumettes.

La soirée s'écoulait ensuite dans des danses effrénées, à la lueur des torches où nos Sénégalais, Bambaras, Loangos, Gabonais, Nkomis, cherchaient à ébahir leurs hôtes moins avancés dans la civilisation.

La question de la main-d'œuvre fut donc facilement résolue dans les régions peuplées. Dans les autres, le nombre des travailleurs fut insuffisant par moment. Le Pahouin est défiant, il court trop de risques en s'éloignant de son village. Avec la paix, la confiance reviendra. Des indigènes font déjà des centaines de kilomètres pour venir à Ekododo, alors que l'année dernière des jeunes gens vigoureux des villages voisins n'avaient jamais osé visiter le port d'où leur venaient tant de marchandises enviées.

Il est nécessaire, malgré tout, d'avoir toujours sous la main une équipe de manœuvres étrangers, régulièrement engagés. C'est l'équipe de ponts ou de perfectionnement.

Le commandant de cercle seul sur les chantiers a pu reconnaître le tracé et diriger jusqu'à cent travailleurs qui construisaient 2 kilomètres de voie par jour. Cela représentait une marche quotidienne de 15 kilomètres en moyenne pour pouvoir jeter un coup d'œil un peu partout. L'insuffisance de la nourriture et du logement ne permet pas d'exiger de pareilles fatigues de tout le monde. De toute façon il vaut mieux ne confier qu'une cinquantaine de travailleurs à chaque Européen et disperser les chantiers sur le tronçon à effectuer. Cela facilite le recrutement de la main-d'œuvre en des points différents ainsi que le logement et la nourriture de tout le personnel. Avec le système qui vient d'être exposé, on ne paie que le travail fait ; les crédits ne peuvent être dépassés. Les devis n'ont d'imprévu qu'en ce qui concerne le passage des marais, l'établissement de certains ponts et la construction des gîtes d'étape. Le prix minimum, qui est de 70 francs le kilomètre, arrivera rarement, tout compris, à 90 francs. Il n'y a pas de service de ravitaillement à prévoir, pas d'impédimenta non plus. Les malades sont soignés chaque matin à la visite et rentrent ensuite chez eux.

Enfin la faible section de la tranchée permet



de tourner beaucoup de difficultés sans nuire à la commodité de la circulation. C'est ainsi qu'on laisse les gros arbres avec leurs énormes racines et dont l'abatage et le débit exigeraient des centaines de journées de travail. L'entretien est réduit à peu de chose, la végétation ne se développe pas sur les pistes en sous-bois.

En 80 jours on avait atteint ainsi le kilomètre 72. Le tronçon devait être terminé six semaines après. Malgré le prix modique du kilomètre indiqué plus haut et le chiffre relativement peu élevé de la dépense totale, le 3 août dernier, au milieu de la belle saison et de l'affluence des travailleurs, un télégramme officiel ordonnait de suspendre les travaux par raison budgétaire.

Des ordres de ce genre sont sans réplique. Ils arrachent des larmes tout d'abord à ceux qui sont passionnés et sûrs du succès. Puis il faut songer aussitôt aux collaborateurs, à tous les travailleurs qui sont là, à qui on a trop parlé de la France, qui ne comprennent plus et à qui il faut presque mentir maintenant pour ne pas dire que notre pays si riche, si puissant, ne peut plus, ne veut plus les faire travailler à l'amélioration de leur sort.

Nous ne parlerons pas des routes carrossables proprement dites avec empierrement et chaussée spacieuse. Elles ne font pas partie du même programme.

Elles ne peuvent être exécutées dans des conditions analogues, elles doivent en outre répondre à des nécessités bien déterminées avant d'être entreprises.

Il n'en est pas de même de celles dont il vient d'être parlé. Des routes muletières doivent relier tous nos postes politiques entre eux. Il est nécessaire également d'amorcer des tronçons vers les principaux groupements. Ce sont les administrateurs naturellement qui sont les premiers intéressés qui doivent guider le travail.

Pour couvrir les dépenses, il est indispensable, bien entendu, d'ouvrir un chapitre au budget des travaux publics de la colonie. C'est d'ailleurs une simple avance qui sera couverte de bonne heure par les différentes recettes que provoquera nécessairement un mouvement commercial plus intense. On a pacifié certains pays par l'établissement de nouvelles routes. De même l'installation d'une voie de communication en pays indigène produit sur leur esprit un effet immense. Il y a là une trace ineffaçable et qui parle constamment à tous les yeux de notre volonté d'agir et d'améliorer la situation du pays. Une route vaut mieux que tous les discours et tous les talents oratoires des pacificateurs.

Conclusion.

Tous les travaux entrepris à la côte Nord, lignes télégraphiques (1), voies de communication, culture du cacao ont été effectués avec la main-d'œuvre locale : ce qui tend à démontrer que l'indigène ne répugne pas tant que cela au travail. Ceux qui se plaignent constamment de la pénurie de la main-d'œuvre ont peut-être mal posé le problème.

Ainsi, M. Serratrice, planteur de cacao dans la Noya, s'est installé près des villages. Il n'impose pas à ses travailleurs un déplacement auquel ils répugnent généralement. Il utilise ensuite tous les éléments valides de la population et les intéresse tous à l'avenir de son exploitation. Les ouvriers ne lui ont jamais manqué. Il n'a jamais demandé à l'administration de lui en recruter.

Les autres planteurs de la colonie emploient, au contraire, à des prix élevés des indigènes étrangers au pays, casernés près de la plantation et obligés de subir un célibat qui leur fait regretter leur pays. Ils ne songent plus dès lors qu'à terminer leur engagement et à retourner au village, où ils découragent le plus souvent les camarades qui auraient envie de les remplacer.

La question du travail indigène mérite certainement d'être étudiée d'une façon plus approfondie, mais la véritable solution n'est certainement pas dans le travail forcé, même réglementé par l'autorité supérieure. A mon avis, c'est le travail libre, mais guidé, encouragé, qui fera la prospérité de notre empire africain.

C'est l'arachide librement cultivée qui fait la richesse du Sénégal, c'est la culture du coton par les indigènes qui fera l'avenir du Soudan. Au Gabon, nous sommes sous l'équateur où se rencontrent les meilleures terres du globe et les conditions les plus favorables à la végétation, chaleur et humidité. On peut choisir le coton, le caoutchouc, le café, la vanille, le poivre, etc. Mais c'est le cacao qui promet des résultats immédiats. Il ne craint pas la concurrence des autres pays parce que la culture y est généralement impossible. C'est un aliment enfin de première nécessité pour l'enfance et apprécié par tout le monde. Sa consommation est par conséquent sûre et illimitée.

Nous sommes tributaires aujourd'hui en totalité de la production étrangère alors que notre Gabon, merveilleusement bien placé pour évacuer rapidement ses récoltes, peut et doit devenir le premier producteur de cacao de l'univers.

Lieutenant POUPARD,
de l'infanterie coloniale.

(1) La ligne télégraphique entre Ekododo et Amvoum a été débroussée dans les mêmes conditions et à la tâche. Cette section de 40 kilomètres a coûté 800 francs et a demandé dix jours, tandis que la première partie, également 40 kilomètres, a exigé la main-d'œuvre étrangère, pendant trois mois et une dizaine de mille francs.

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin *sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité*, 21, *rue Cassette.*

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 *francs.*



DE LA SANGA AU LOGONE

EXPLORATIONS DU LIEUTENANT LANCRENON

(1905-1906)

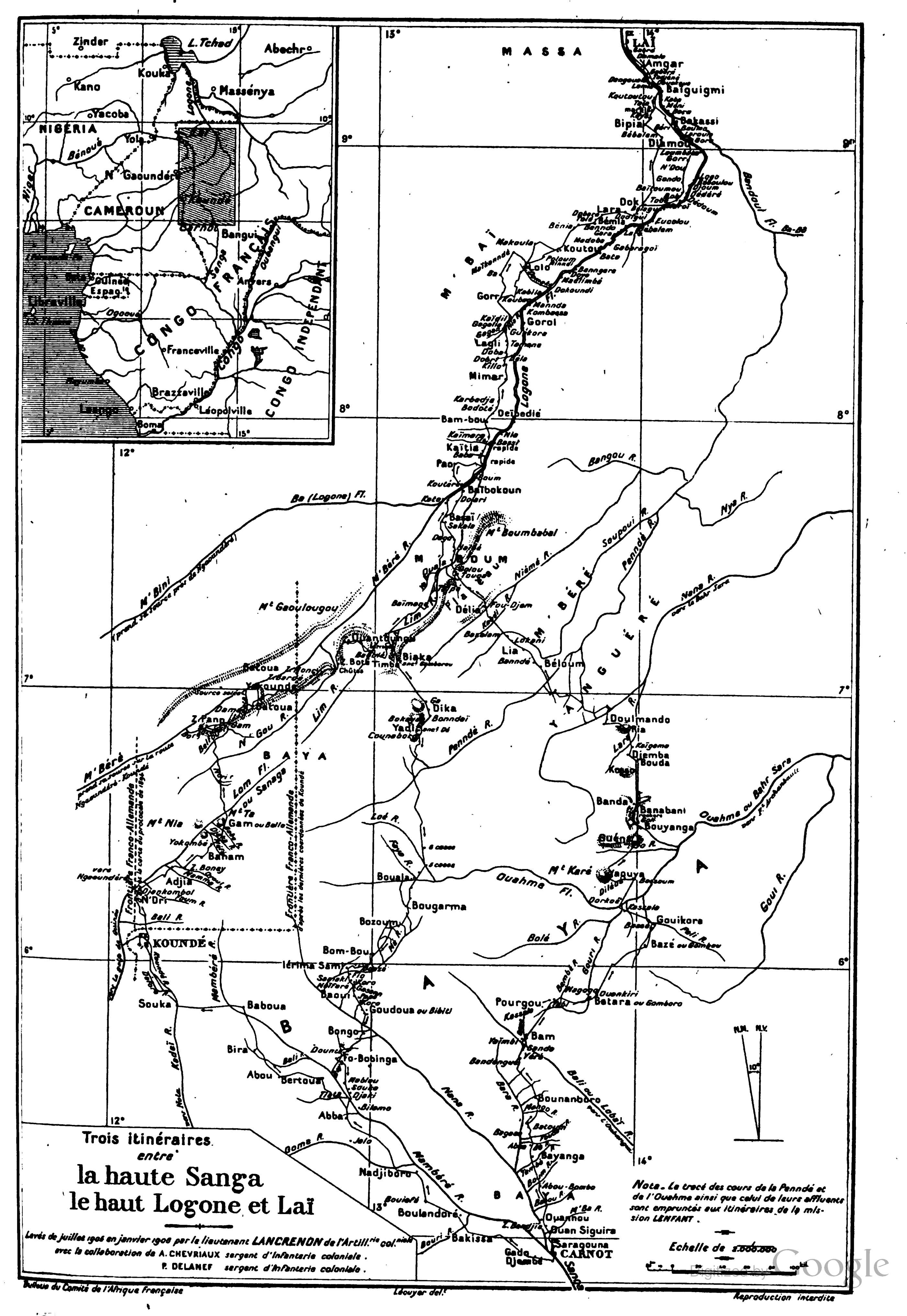
Le territoire militaire du Tchad a dans l'ensemble de nos possessions africaines une importance capitale. Il forme la liaison entre nos possessions de l'Ouest, du Nord et du Centre, entre notre Soudan et notre Congo ; il est la marche militaire qui assure notre influence sur les nomades des régions désertiques du Nord et protège le Congo contre les incursions des S'noussistes et des Ouadaïens. Malheureusement ce territoire est éloigné de tout et sans liaison facile avec le reste du monde. L'approvisionnement, l'entretien et la relève des troupes qui l'occupent sont extrêmement coûteux et constituent une lourde charge pour le budget colonial, même en réduisant au strict minimum les effectifs. Lorsque nous avons occupé ce territoire, nous avons trouvé une région complètement ruinée par les grands marchands d'esclaves, et beaucoup ont désespéré de son avenir économique. Aujourd'hui, la situation est moins sombre. Notre occupation, l'activité de nos officiers et de nos troupes ont ramené la sécurité et, avec elle, des progrès remarquables : les cultures se développent, l'élevage prospère, les troupeaux se multiplient, la population redevient plus dense, le commerce reprend. Nos troupes trouvent largement sur place les vivres indigènes nécessaires à leur alimentation. L'impôt rentre en argent de mieux en mieux chaque année ; mais cet argent vient de France : c'est celui que mettent dans la circulation nos dépenses militaires. Et il est clair que le territoire pourra se suffire à lui-même seulement le jour où il aura un commerce extérieur, où il pourra exporter ses produits. Le fer, le coton abondent, mais ne supporteraient pas les prix de transport. Le bétail seul voyage à bon marché, et il suffit de lui trouver une route pour le mener dans un pays qui l'achètera et le paiera en espèces. La route, ce sera la voie Logone-Sanga ; le débouché, ce sera le Congo français.

Source qui semble inépuisable de caoutchouc et d'ivoire, apte à produire sous un climat relativement sain toutes les denrées des pays chauds, desservi par un admirable réseau de voies navigables, le Congo est une de nos colonies les plus riches en produits d'exportation. Le commerçant européen représentant généralement une société concessionnaire s'installe dans le pays, mais le climat lui interdit de travailler lui-même. C'est l'indigène seul qui peut récolter les produits du sol et qui les apporte à la factorerie ou aux traitants, s'il est sûr de recevoir en échange ce qu'il désire. Au début, la verroterie faisait prime, puis il a fallu lui fournir du sel, des étoffes, des articles de toute espèce. Maintenant, la concurrence et la demande de main-d'œuvre en ont fait monter le prix. L'indigène, dont les besoins sont fort restreints, semble rassasié. En 15 jours de travail un Noir intelligent peut se procurer un complet sommaire, le sel nécessaire à sa cuisine, des perles pour ses femmes, tout ce qu'il lui faut pour de longs mois. Il n'a plus alors qu'à fumer sa pipe pendant que ses femmes pilent le manioc et préparent ses repas, tandis que les traitants cherchent en vain des ouvriers. Si on veut le faire travailler, il faut lui donner le salaire qu'il demande, et ce qu'il veut aujourd'hui, c'est de la viande. Le Nègre est gros mangeur de viande ; il n'est pas difficile sur la qualité, mais il lui faut la quantité. Or le bétail ne peut vivre au Congo et l'élevage y est impossible. Avant notre occupation, l'anthropophagie, très répandue, permettait au Noir de satisfaire ses désirs. Aujourd'hui, la chose devient plus difficile et il cherche à se rattraper sur les animaux sauvages, principalement sur l'éléphant et l'hippopotame. Cela est si vrai que toutes les mesures prises pour protéger l'éléphant restent vaines, en particulier l'interdiction d'exporter les défenses pesant moins de 2 kilogrammes. L'indigène chasse l'éléphant pour la viande et non pour l'ivoire. Nous sommes donc amenés par la force des choses à importer du bétail au Congo et à l'utiliser non seulement pour assurer le bien-être des Européens, mais encore et surtout pour attirer et payer la main-d'œuvre noire. Un pays d'élevage, tel que le territoire du Tchad, peut y trouver un débouché presque indéfini. Reste à trouver les moyens de communication.

Trois routes étaient récemment encore seules utilisées pour pénétrer au Tchad : celle du Soudan et du territoire de Zinder par où arrivent ordinairement les relèves indigènes ; celle de la Bénoué, Mayo-Kebi, Toubouri, Logone qui sert à amener les ravitaillements et les marchandises, et enfin celle du Congo, Oubangui-Chari, la meilleure pour la relève des Européens et la seule alors connue pour les relations entre le Congo et le Tchad.

Malheureusement cette voie est longue, pénible à suivre, infestée par la mouche tsétsé sur une grande partie du parcours, et tous les essais de transport de bétail faits de ce côté ont abouti à des échecs. Il fallait trouver mieux.

Déjà en 1905, poussées par la nécessité, les Compagnies concessionnaires de la Haute-Sanga achetaient à des prix exorbitants des bœufs et des chevaux importés du Cameroun par les commerçants haoussas de Carnot ; mais on ne pouvait continuer longtemps dans cette voie et la Société coloniale commerciale de la Kadei Sanga (CCCKS), représentée par M. Walsain-Laurent, demanda à M. le commissaire général Gentil d'envoyer une mission pour reconnaître une route de caravanes praticable entre la haute Sanga et le moyen Logone, en offrant de payer une partie des frais. La demande n'avait pu avoir de suite immédiate, aucun officier ne se trouvant disponible pour commander la mission. C'est à ce moment que, le 20 avril 1905, j'arrivai de France à Brazzaville, allant rejoindre mon poste à la section d'artillerie de montagne du Tchad. M. Gentil



Trois itinéraires
entre
la haute Sanga
le haut Logone et Laï
Levés de juillet 1906 en janvier 1908 par le lieutenant LANCRENON de l'Artill.rie col.niale
avec la collaboration de A. CHEVRIAUX sergent d'Infanterie coloniale.
P. DELANEF sergent d'Infanterie coloniale.
Note. Le tracé des cours de la Penndé et de l'Ouahme ainsi que celui de leurs affluents sont empruntés aux itinéraires de la mission LENFANT.
Echelle de 2.000.000
Bulletin du Comité de l'Afrique Française
Reproduction interdite
Zinder
L. Tchad
Abechr
Kouka
Kano
Masssénya
Yacoba
Logone
NIGERIA
Bénoué
Yola
N'Gaoundéré
Niger
CAMEROUN
Bangui
Carnot
Sanga
Oubangui
FRANÇAIS
Guinée Espag.le
Libreville
Ogooué
CONGO
Franceville
Brazzaville
Léopolville
Loango
Boma
CONGO INDEPENDANT
MASSA
LAÏ
Amgar
Baïguigmi
Bipia
Bakassi
Djamou
Bendoul Fl.
Dok
Lara
Koutou
M'BAÏ
Lolo
Gorr
Gorol
Lagli
Mimar
Logone Fl.
Deïbedié
Bam-bou
Kaïtia
Pao
Baïbokoun
Ba (Logone) Fl.
M'Bini
Mt Boumbabal
M'BOUM
Mt Geoulougou
Bangou R.
Soupoui R.
Nye R.
Penndé R.
Niémé R.
Délia
Lia
Béloum
M'BÉRÉ
YANGUÉRÉ
Nana R.
Biaka
Timbi
Yaounde
Batoua
Dika
Yadi
Doulmando
Djemba
Bouda
Banda
Banabani
Bouyanga
Ouahme ou Bahr Sara
BAYA
M'Béré
Lom Fl.
Mt Nia
Gam
Baham
Adjia
Frontière Franco-Allemande
N'Dri
Bali R.
KOUNDÉ
Boula
Bougarma
Ouahme Fl.
Mt Karé
Gouikora
Bazé ou Bambou
Goul R.
Bozoum
Bom-Bou
Bolé R.
Souka
Baboua
Goudoua ou Bibiti
Bongo
Pourgou
Betara ou Gomboro
Bam
Bira
Abou
Bertoua
Fo-Bobinga
Abba
Nana R.
Mambéré R.
Bounanboro
Bayanga
Nadjiboro
Boulandoré
Bakissa
Ouanhou
Ouan Siguira
Saragouna
CARNOT
Djembé
Sanga

m'arrêta au passage et voulut bien me charger d'organiser la mission en me donnant comme compagnons les deux sergents d'infanterie coloniale Chevriaux et Delanef, arrivés de France par le même bateau que moi.

Le 22 avril, nous nous embarquions à Brazzaville sur le vapeur *Valérie* qui remontait d'abord le Congo, puis, laissant à droite la route de l'Oubangui, s'engageait sur la Sanga et nous amenait le 8 mai à Ouesso. Les vapeurs ne pouvaient, à cette époque, remonter plus haut et je dus prendre des pirogues qui m'amenèrent en vingt-deux jours à Carnot.

Organisation de la mission.

Le 2 juin, j'arrivai à Carnot, précédant de treize jours mes deux sergents retardés dans leur voyage par le manque de pirogues. C'était là que la mission devait se former et se mettre en route. Ma tâche était difficile et les moyens d'action dont je disposais bien minces. J'apportais une lettre de M. Gentil à M. le capitaine Bailly, administrateur de la haute Sanga, lui prescrivant de me fournir une escorte de 10 à 15 tirailleurs et de me venir en aide par tous les moyens en son pouvoir. Je disposais du matériel que j'emportais au Tchad pour mon usage personnel : tente, lit pliant, avec quelques accessoires de campement, vivres de réserve, vêtements, petite pharmacie. Je n'avais comme instruments qu'une boussole. Mes sergents avaient leurs cantines. M. Walsain-Laurent devait m'accompagner et la CCCKS devait réunir et me fournir les marchandises d'échange à emporter. J'espérais que M. le capitaine Bailly pourrait non seulement me fournir l'escorte prévue, mais encore me recruter des porteurs. Mon premier soin en arrivant à Carnot fut de rechercher tous les renseignements que l'on pouvait avoir sur la région où nous allions nous lancer. Au Sud de la ligne Carnot-Koundé le pays était relativement connu, pacifié et exploité. Plus au Nord jusqu'à l'Ouahme, région non occupée, mais sillonnée par une série d'itinéraires assez rapprochés, en particulier ceux des missions Clozel, Perdrizet, Ponel, Huot et Bernard, suivis et recoupés dans maints voyages par les agents des Sociétés et les officiers du cercle.

Enfin seul l'itinéraire Löfler dépassait l'Ouahme vers le Nord. Le capitaine Löfler, qui commandait la région de la haute Sanga, avait accompli, en 1901, un très remarquable voyage. (Voir *Bulletin du Comité de l'Afrique Française. — Renseignements coloniaux*, p. 224, septembre 1907.) Parti de Carnot en remontant vers le Nord, il avait rejoint le Chari à Kouno en passant par Bam et Gouikora. Il avait ensuite descendu le fleuve jusqu'à Fort-Lamy, puis repartant par terre de Mandjaffa, il avait traversé le pays Moussgou, reconnu le Toubouri et posé le problème de la jonction Logone-Bénoué.

Enfin, il était revenu de Léré vers le Sud en suivant la frontière du Cameroun et était rentré à Carnot par Bam, après avoir levé plus de 2.000 kilomètres d'itinéraires en pays inconnu. Malheureusement, les difficultés à surmonter avaient été très grandes et la colonne avait subi des pertes sérieuses. Non seulement personne n'avait osé reprendre depuis la même route, mais encore la seule idée de partir pour le Chari était devenue, pour les indigènes de la Sanga, synonyme de terreur et de mort. Aussitôt que mon projet fut connu, je vis le vide se faire autour de moi, et il me fut impossible de trouver même un homme pour soigner mon cheval. Dès qu'on parla de recruter des porteurs, tous les indigènes disparurent dans la brousse. Il ne pouvait être question pour moi, dans ces conditions, de partir directement de Carnot vers le Nord et je résolus de me diriger d'abord vers Koundé, comptant trouver dans cette région des populations moins affectées par les souvenirs fâcheux d'autrefois, comptant aussi bénéficier de l'influence du poste de Koundé. Ces prévisions se réalisèrent. Deux chefs indigènes, Abba et Ierima Bingué, fils de Baboua, eurent confiance en nous et consentirent à me suivre avec 80 de leurs hommes environ. Le reste des porteurs nécessaires fut recruté par le poste de Koundé. M. Walsain-Laurent devant, à son grand regret, renoncer à m'accompagner, désigna pour le remplacer un de ses agents nouvellement arrivé, M. Hacquin. Tout le monde fut dirigé sur Koundé. Mais ce ne fut pas sans peine que je pus y faire parvenir mes charges : la terreur des Noirs de Carnot était telle qu'ils refusaient même d'aller à Koundé, craignant d'être entraînés de force plus loin, alors que d'ordinaire ils se disputaient les bénéfices du portage sur cette route facile. Je dus faire partir mes caisses par petits groupes isolés. Enfin, le 13 juillet, personnel et matériel étaient réunis à Koundé où, en somme, fut seulement formée la colonne.

Qu'il me soit permis ici d'adresser mes remerciements à M. le capitaine Bailly et à M. le lieutenant Mazoyer, commandant le poste de Koundé, qui me secondèrent de tout leur pouvoir et qui, par leur connaissance approfondie du pays, leur influence sur les indigènes, leur inépuisable dévouement, me permirent d'aboutir enfin, malgré tous les obstacles.

De Carnot à Koundé.

La région de Carnot est en dehors des limites de la forêt équatoriale, à une altitude déjà assez élevée. C'est un pays de pâturages et de bouquets de bois, assez sain, où l'on trouve du bétail, du laitage, et où les conditions de vie sont relativement bonnes pour les Européens. De Carnot à Koundé, la route est sûre et facile. Tout le pays est habité par la race baya. Petits, maigres, mais nerveux et résistants, les Bayas portent volontiers quand on paie bien leur travail. Leurs villages, entourés de plantations de manioc, sont bien construits; les cases, rondes, ont les murs en pisé surmontés d'un haut toit conique en paille. Les hommes s'habillent du mieux qu'ils peuvent, font les gros travaux, chassent, pêchent, récoltent le



caoutchouc, mais ils laissent aux femmes le travail de la terre. Il est vrai que le manioc est la culture idéale. Une plantation produit constamment pendant plusieurs années, sans demander d'autre travail que l'arrachage des mauvaises herbes. Les femmes sont simplement habillées de deux bouquets de feuilles vertes pendant devant et derrière à une liane qui leur entoure les reins. Toilette économique et facile à renouveler.

J'ai pu voir au village d'Abba une cérémonie très curieuse, l'opération du « Labi », qui consacre le passage des jeunes Bayas à l'état d'hommes faits. C'est vers l'âge de 12 ans qu'ils subissent cette opération. Elle est précédée d'une période d'initiation pendant laquelle les candidats doivent vivre entièrement dans la brousse, tout en ayant le droit de dérober dans les villages ce qui leur plaît. Puis le grand jour arrive. Après d'interminables danses et tam-tam, on plonge la tête du patient dans l'eau jusqu'à ce qu'il ait perdu entièrement connaissance; puis le grand féticheur, tout barbouillé de farine de manioc, lui fait une longue et profonde entaille en biais dans la peau du ventre; il dispose dans la plaie des herbes qui l'empêchent de se refermer et font grossir la cicatrice; enfin on réveille le nouvel initié avec des tractions rythmées de tous les membres pratiquées avec une énergie toute sauvage. Tous mes hommes portaient fièrement la fameuse cicatrice, plusieurs même en avaient deux.

De Koundé au Boumbabal.

25 juillet au 16 août 1905.

Les derniers préparatifs à Koundé nous prirent encore une semaine, et c'est seulement le 25 juillet 1905 que la colonne se mit en marche. Elle comprenait 4 Européens, 1 caporal et 12 tirailleurs sénégalais, une centaine d'indigènes, quelques femmes accompagnant leurs maris, en tout 125 personnes. Les indigènes étaient armés de flèches et de sagaies; 8 d'entre eux portaient des mousquetons modèle 74. Cet effectif paraissait suffisant pour imposer le respect aux populations traversées. Il était assez réduit pour permettre à la colonne de trouver à peu près partout sa subsistance dans le pays. Nous emportions d'ailleurs, outre la pacotille d'échange, une dizaine de charges de riz et trois bœufs sur pied pour parer aux jours de trop grande disette. Notre objectif était le poste de Laï sur le moyen Logone. Le capitaine Löfler signalait la M'Béré comme un affluent du Logone; les indigènes du Koundé connaissaient la M'Béré; je cherchai, d'après leurs indications, à rejoindre cette rivière par la haute vallée du Lom. Le Lom est le cours supérieur de la Sanaga, le grand fleuve du Cameroun. Nous l'avons rejoint à Djankombol, après avoir suivi la route de Koundé à Ngaoundéré qui le coupe en ce point. La rivière est déjà forte et constitue un obstacle important. On ne peut la franchir qu'en pirogue; Mizon est le premier Européen qui ait effectué ce passage. Je ne cherchai pas à la traverser et remontai la vallée sur la rive gauche, marchant au Nord-Est sur une cinquantaine de kilomètres. La rivière et ses affluents, bordés d'une lisière de bois, coulent entre des mamelons couverts d'herbages; des villages entourés de plantations de manioc sont blottis dans les vallons. Gam, près de la rivière Boso, est le plus important. Le Lom devient guéable et je peux le franchir un peu au-dessus de Gam, pour me diriger droit au Nord, vers la M'Béré. Un plateau désert de 40 kilomètres de large, sans arbres, couvert d'herbes fines, sépare à cet endroit le Lom de la M'Béré, le bassin du Tchad de celui de l'Atlantique. C'est après l'avoir traversé que nous découvrons à Zaoro-Pann l'admirable vallée de la M'Béré. La rivière coule vers le Nord-Est. Elle creuse dans le plateau un immense sillon de 300 mètres de profondeur et de 20 à 25 kilomètres de largeur. Les pentes ravinées par les affluents qui tombent en cascades sur les blocs de granit sont dominées au Nord par des pics élevés dont l'altitude doit atteindre 1.500 mètres. Le plus important paraît être le mont Gaoulougou. La M'Béré serpente doucement au fond de la vallée et le paysage est d'une grandeur saisissante. Une source salée, signalée depuis longtemps dans les rapports du cercle de Koundé, serait sur la rive gauche de la rivière, au Nord de Zaoro-Pann. C'est bien notre route qui paraissait facile et sûre, mais elle nous réservait bien des surprises et des fatigues. Le seul chemin possible est au fond de la vallée, mais les villages sont tous sur les éperons, à la crête du plateau. A la fin de chaque étape, il fallait remonter de 300 mètres pour gagner un village, y trouver des vivres et un point favorable au bivouac. Sous le soleil d'Afrique, ces 300 mètres, si durs pour nos porteurs, nous semblaient plus pénibles que 1.000 mètres à gravir sur les glaciers des Alpes.

Les populations sont de race et de langue bayas, mais elles vivent sur place, presque sans relations avec leurs voisins. Nous avons trouvé dans certains villages cachés dans les rochers de braves gens qui ignoraient l'existence d'hommes blancs et qui ont consenti à nous accompagner pour pouvoir nous contempler plus longtemps. Certains villages nous ont reçus à bras ouverts; dans d'autres, les chefs méfiants ont cherché à nous tromper, à ne nous fournir ni guides, ni vivres, ni porteurs; mais ce sont là gentillesses de nègres, et nulle part je n'ai vu accomplir le moindre acte d'hostilité contre nous. La grosse difficulté était toujours celle du portage. Au bout de deux jours de marche, 13 hommes d'Abba s'étaient enfuis. Plusieurs porteurs fournis par le poste de Koundé avaient fait de même. A chaque étape, il fallait recruter 15 ou 20 hommes pour nous accompagner en portant les charges jusqu'au village suivant. C'était une source d'interminables discussions et palabres avec les chefs. La difficulté diminuait, il est vrai, avec le nombre des charges, à mesure que vivres et pacotille s'épuisaient, mais elle nous suivit jusqu'au Boumbabal. Un incident m'apprit à ce propos ce qu'était la solidarité chez les Nègres. Un peu au delà de Ouantounou, les porteurs recrutés dans ce village

avaient cherché à s'enfuir, après m'avoir volontairement donné de faux renseignements sur le pays, et j'avais dû les enfermer dans une enceinte, sous la garde d'un tirailleur. Ils avaient tenté une sortie en masse et le tirailleur, débordé, avait fait feu sur les fuyards. L'un d'eux tombe blessé pas très gravement, mais hors d'état de continuer la route. Après l'avoir pansé, je le laisse sur place, dans un petit village, avec un de ses camarades chargé de le soigner et auquel je donne les perles et le sel nécessaires pour payer leur nourriture, et du tabac. J'ai su, à mon retour, qu'aussitôt après mon départ le camarade avait disparu avec le sel, les perles et le tabac, en laissant le blessé se débrouiller tout seul.

Le 8 août, nous arrivions sur les bords de la N'Gou que nous avions déjà traversée sur le plateau entre Gam et Zaoro-Pann. Elle avait, à cet endroit, 5 à 6 mètres de large sur 3 m. 50 de profondeur, et c'était déjà un obstacle sérieux. Nous l'avions franchie sur un pont construit à notre intention par les indigènes. Elle a maintenant 35 mètres de largeur et un violent courant. Un pont de lianes permet le passage des porteurs. Les animaux traversent péniblement, mais sans accident, à 300 mètres en aval. Mais en passant, je remarque la configuration bizarre de la vallée, qui semble fermée à 500 mètres en amont du pont. Laissant la colonne, je pars dans cette direction avec le sergent Chevriaux et nous nous trouvons bientôt en présence d'un des plus beaux spectacles que j'aie jamais contemplés : la N'Gou, dont le débit est à peu près comparable à celui du Rhône en Valais, tombe de 150 mètres de hauteur sur une muraille de granit absolument verticale, en deux chutes parallèles encadrées par la végétation tropicale. Je ne connais pas en Europe de cascade ou de chute qui puisse s'en rapprocher par la grandeur et l'harmonie de ses dimensions.

A partir de Ouantounou, notre itinéraire quitte la vallée de la M'Béré pour se diriger vers le Lim, qu'il traverse deux fois. Ce crochet inutile fut motivé par les indications fausses des gens de Ouantounou, qui nous assurèrent que le Boumbabal était au Sud du Lim. J'y gagnai cependant de voir les barrages et les pêcheries du Lim. C'est une rivière à cours rapide, impraticable aux pirogues. Les indigènes y établissent des barrages formés de pieux, de branchages et de lianes, dans lesquels ils ménagent des cases où les poissons entraînés par le courant sont arrêtés et recueillis. Ces barrages servent en même temps de ponts pour passer d'une rive à l'autre.

Baïmane est le premier village M'Boum que je rencontrai. Les plantations de manioc disparaissent pour faire place au mil ou au maïs, au mil surtout. Les cases sont entièrement en paille, murs et toit, et dispersées au milieu des plantations.

Les M'Boum, qui occupent les environs du Boumbabal, une partie de la vallée du Lim et le massif montagneux jusqu'à la Niémé, forment une race intermédiaire entre les Bayas et les Lakas ou Kirdis de la plaine du Logone. Les gens du Sud les confondent avec ces derniers, dont ils se rapprochent beaucoup d'ailleurs. Les hommes ont pour tout vêtement une peau de cabri attachée à la ceinture. Les femmes quelques brins d'herbe. Ils n'acceptent dans les échanges que des perles et du sel, pas d'étoffes. Tous sont fétichistes. Les M'Boum sont très tranquilles, travailleurs, assez sympathiques, et je n'ai eu qu'à me louer de mes rapports avec eux. Le pays est riche, peuplé, mais ravagé et appauvri par les incursions des Foulbés.

Le 16 août, j'arrivais au pied du mont Boumbabal, qui dresse ses quatre pointes granitiques presque semblables, sans contreforts ni chaînes avoisinantes au milieu de la plaine, entre Lim et M'Béré. Leur hauteur au-dessus de la plaine est d'environ 200 mètres. C'est la montagne sainte ou la forteresse des M'Boum. Le soir même, j'en fis l'ascension et je pus contempler de là-haut, au soleil tombant, un spectacle inoubliable. Ce confluent que nous cherchions de la M'Béré et du Logone était à mes pieds; au Nord, l'immense plaine du Logone, où l'on peut suivre le ruban argenté du fleuve à plus de 100 kilomètres; au Sud et à l'Ouest, les vallées du Lim, de la M'Béré et du M'Bini, la branche mère du Logone ; au Sud-Est, le massif montagneux des M'Boum, que je devais traverser plus tard.

Le lendemain, 17 août, je recevais la visite des chefs des villages voisins que j'avais convoqués; huit avaient répondu à mon appel. Tous s'excusèrent de ne pouvoir me donner beaucoup en raison de leur pauvreté et des ravages qu'ils avaient subis. Quand je leur promis la protection des Français et la cessation des incursions foulbés, je fus accueilli par des applaudissements enthousiastes. Guides, porteurs, pirogues me furent fournis à volonté.

Du Boumbabal à Laï. — 18 août-4 septembre.

Le 18 août, à 10 heures du matin, nous arrivions au bord du Logone à l'Est et au pied du mont Gabra, qui se trouve dans la pointe formée par le Logone et le Lim. Le Gabra est également granitique, de forme allongée, à pentes assez douces, et ne domine la plaine que d'une centaine de mètres. Le fleuve a 150 mètres de large, un fort courant et une grande profondeur. Nous n'avions que de petites et mauvaises pirogues. Le passage de la colonne fut long et parfois difficile et dura plus d'une journée, sans autre accident que la perte d'un bœuf. Le fleuve passé, nous marchons au Nord dans la plaine; Kaïtia, le dernier village M'Boum, est franchi et nous prenons contact avec les Lakas.

La dénomination de Lakas employée par les Foulbés du Sud et les Bayas, comme celle de Kirdis usitée chez les musulmans du Nord, comprend toutes les races fétichistes qui habitent la plaine du Logone. Toutes ont même vêtement, mêmes mœurs et beaucoup de caractères communs. Les M'Baï, auxquels j'ai eu affaire, sont de

beaux hommes, grands, bien découplés. Ils sont travailleurs, excellents agriculteurs, cultivent le mil, le maïs, les arachides, le tabac et beaucoup de plantes indigènes. Le coton sauvage pousse partout, mais on ne le cultive pas. Les cases en paille sont dispersées au milieu d'immenses plantations et les villages sont très étendus. Les hommes n'ont pour vêtement que la peau de cabri et les femmes un réseau de tatouages très fins. La population du pays Laka est très dense et il est rare de faire 4 ou 5 kilomètres sans trouver un village, du moins dans toutes les parties habitables. Ce pays si riche et si peuplé était autrefois razzié et ravagé tous les ans par les Foulbés venant de l'Adamaoua, qui dévastaient tout sur leur passage, s'emparant des bestiaux, brûlant les plantations et les cases, emmenant femmes et enfants en captivité. Les deux dernières expéditions foulbés avaient eu cependant le malheur de s'avancer en 1903 et 1904 jusqu'aux environs du poste de Laï, où elles avaient été complètement détruites par le capitaine Faure à la tête de ses tirailleurs. Ces deux sévères leçons, jointes à l'occupation de N'Gaoundéré par les Allemands, paraissent avoir suffi et les Lakas vivent en paix maintenant.

Arrivant en 1905, moins d'un an après le passage des dernières bandes de pillards, nous devions nécessairement être pris pour leurs successeurs. Je m'y attendais, mais j'espérais bien montrer sans peine aux indigènes que les Français ne sont pas des Foulbés et savent traverser un pays sans y laisser de mauvais souvenirs. Pas plus que le capitaine Löfler, en 1901, je ne devais réussir. Les Lakas qui avaient renoncé à lutter contre les lances et les flèches des cavaliers foulbés ignoraient ce qu'était un fusil. Quand ils virent arriver des étrangers, leur premier mouvement fut de se cacher. Puis ils s'aperçurent bien vite que ces étrangers blancs et noirs semblaient peu dangereux. Ils étaient à pied pour la plupart, paraissaient très mal armés de morceaux de fer bizarres enchâssés dans du bois et qui n'étaient même pas pointus. Ils portaient des caisses de perles de toutes couleurs et n'avaient même pas pillé sur leur passage. Quelle belle occasion de prendre une revanche éclatante et de faire un riche butin! Voilà pourquoi je fus attaqué et pourquoi les Lakas ont entendu parler la poudre. La première attaque se produisit à Bam-Bou dès mon entrée dans le pays Laka. Arrivé dans ce village le 22 août à 4 heures du soir, j'ai beaucoup de peine à obtenir quelques vivres même en payant largement. Pendant la nuit des troupes armées rôdent continuellement autour du camp. Nous partons au matin; les hommes du village en armes assistent au départ. Ils laissent défiler sans incident l'avant-garde et le gros de la colonne, tous les porteurs bayas dont les flèches et les sagaies leur imposent une certaine crainte; mais l'arrière-garde n'a que des fusils et se voit tout à coup cernée. Le sergent Delanef doit ouvrir le feu pour se dégager; deux des agresseurs sont tués, les autres s'enfuient. Je fais serrer la colonne et nous marchons avec précaution. Des hommes armés sont signalés de tous côtés, mais aucun incident nouveau ne se produit dans la journée. Nous arrivons le soir à Mimar. Je fais camper en terrain découvert. Les habitants paraissent hostiles. Quelques-uns cependant se rapprochent de nous; nous pouvons obtenir quelques vivres et un guide pour le lendemain.

Le 23 août, au matin, tous les hommes sont autour de nous armés de sagaies, couteaux de jet, boucliers d'osier. Ils crient, gesticulent. Nous partons cependant en leur enjoignant de s'éloigner. Ils semblent se calmer, mais à 2 kilomètres à peine du village, ils apparaissent tout à coup sur les flancs de la colonne sortant des fourrés et des plantations et poussant des cris de guerre. La situation fut un instant critique, la longue file des porteurs offrant un but facile aux sagaies qui volaient de toutes parts. Nos ennemis étaient plus de 600. Heureusement les feux de salve du sergent Chevriaux qui commandait l'arrière-garde étonnèrent les assaillants et me permirent de rassembler la colonne dans un espace découvert où les fusils reprirent leur supériorité. Un rapide mouvement offensif mit les Lakas en fuite. Nous n'avions heureusement qu'un blessé. Nous couchons à Lagli; le village est abandonné, nous vivons sur nos provisions en tuant notre dernier bœuf.

Le 24 août, nous nous trouvions sans guide devant la rivière Nia large de 30 mètres environ, profonde, avec un fort courant; les meilleurs nageurs pouvaient seuls traverser. Je fis établir un radeau avec des tonnelets vides et des boucliers d'osier pris à l'ennemi, puis établir un va-et-vient d'une rive à l'autre, en utilisant tous les bouts de corde qu'il fut possible de trouver. Le passage dura toute la journée sous la protection d'un poste de tirailleurs tenant les Lakas en respect et se termina de nuit. L'autre rive était presque complètement noyée, et nous atterrissions sur une sorte d'îlot qui émergeait à peine. C'est là que nous dûmes bivouaquer dans la boue sous une pluie torrentielle. J'avais bien, pendant la durée du passage, cherché dans l'eau, dans les herbes et les épines, tantôt marchant, tantôt nageant, un gué qui nous permît de continuer notre route et de gagner la terre ferme. Après bien des efforts sans succès, j'avais pu reconnaître cette dernière en montant sur un arbre et j'avais cru trouver une sorte de piste où les hommes les plus grands pourraient passer en portant les charges, mais il était trop tard et nous avons dû camper où nous étions.

Le 25 août, au matin, la pluie continue à tomber. L'eau nous envahit et monte toujours; le passage que je croyais avoir trouvé la veille n'étant plus praticable, la situation devenait critique; j'essaie de faire rétablir le radeau, il chavire au premier voyage. Nous en étions là lorsque deux pirogues sont signalées. A force de promesses, mon interprète décide les pagayeurs à venir à notre secours. Nous sommes sauvés. C'est seulement à 2 heures de l'après-midi que tout

mon monde est au sec et en sécurité. Les hommes sont épuisés, toutes nos cantines pleines d'eau et bien des choses disparues nous manquent, mais nous sommes tous sains et saufs. Nous couchons au village de Gagan où une population tranquille nous accueille et nous fournit des vivres.

Le 26 août, à 11 heures du matin, nous arrivons à Gorr. Les gens du village sont rassemblés en armes. Je leur enjoins de s'éloigner et demande le chef. Après une longue attente, je le vois arriver. Nous parlementons sans succès; au bout d'un instant, il me déclare que ses hommes veulent la guerre, se lève et s'enfuit. Les sagaies nous arrivent de tous côtés, mais mes hommes sont sur leurs gardes, ouvrent le feu et l'ennemi est bientôt en fuite abandonnant le village. Nous avions malheureusement un blessé qui mourut peu après. Nous trouvons des vivres dans le village où nous nous installons et où mes hommes peuvent enfin goûter un repos bien mérité.

Ce fut le dernier incident grave de notre voyage et le 4 septembre au soir nous arrivions à Laï après avoir repassé le Logone à Baïguigmi, ayant mis 41 jours pour franchir 650 kilomètres depuis Koundé.

De Laï à Carnot. — 29 septembre-6 novembre.

J'aurais dû là abandonner ma colonne pour rejoindre Fort-Lamy et renvoyer tout mon monde à Carnot sous la direction de M. Hacquin. M. le capitaine Julien, commandant le cercle du Moyen-Logone, dont le bienveillant accueil nous fit oublier nos fatigues, voulut bien me permettre de continuer mon œuvre. Je reçus de lui l'ordre de reconduire à Carnot tirailleurs et porteurs, puis de revenir, vers le 1er janvier 1906, au Boumbabal où je trouverais une escorte et des pirogues qui me ramèneraient à Laï.

Je préparai avec joie ce nouveau voyage. Malheureusement je ne pouvais songer à conserver mes deux sous-officiers. Le sergent Chevriaux partit en baleinière pour Fort-Lamy d'où il se rendit au Kanem pour continuer ses services. Le sergent Delanef me quitta à son tour pour travailler sur le Toubouri avec le capitaine Faure et le capitaine Jordan au passage du ravitaillement venu par la Bénoué. Compagnons des bons et des mauvais jours, toujours énergiques et confiants dans le succès, accomplissant avec constance le travail fastidieux du lever d'itinéraire, tous deux ont fait plus que leur devoir. Je leur adresse mes félicitations et mes remerciements.

Le 29 septembre nous quittâmes Laï. J'y laissais deux femmes et quatre de mes hommes atteints par la variole. Par contre, j'emmenais cinq Foulbés libérés et rentrant dans leur pays. La traversée du pays Laka fut facile. Convaincu enfin de nos sentiments pacifiques et surtout de notre force, les habitants nous offraient partout leur concours et n'eurent pas à s'en repentir. Nous guidant, nous prêtant leurs pirogues, nous apportant des vivres, ils nous permirent de reprendre avec quelques variantes notre itinéraire du mois d'août.

Après le passage du Logone, même accueil sympathique des M'Boum. Le 14 octobre, j'arrivais au Lim, qu'un bon barrage nous permit de traverser facilement, puis je m'engageai sur une route nouvelle. Notre premier itinéraire traversant en effet une région qui pouvait être revendiquée par les Allemands, il était intéressant de trouver une autre route restant incontestablement dans notre zone d'influence. C'est ce que je cherchai à faire en suivant en partie l'itinéraire de retour du capitaine Löfler.

J'eus à traverser d'abord une région montagneuse désignée autrefois sous le nom de Dé. Là habite une population se rapprochant beaucoup de la race Baya, mais pillarde et belliqueuse. Je cherchai à obtenir des guides et des vivres sans même pénétrer dans les villages et cependant je ne pus pas éviter leurs attaques traîtresses. Ils me blessèrent plusieurs hommes dont un tirailleur. Je pus heureusement trouver des vivres dans le village de Counaboro abandonné précipitamment par ses habitants. C'est grâce à cela que j'ai pu continuer ma route vers l'Ouahme; mais il fallut traverser sans guide, à la boussole, au milieu des grandes herbes, sans piste frayée, une étendue de 70 kilomètres qui nous séparait de cette rivière. Une équipe de cinq à six travailleurs marchait devant, ouvrant une piste en couchant les herbes avec des bâtons, et faisait à peine 2 kilomètres à l'heure. La colonne suivait, faisant des haltes longues et nombreuses. Naturellement, le hasard nous amenait devant chaque rivière au point le plus difficile, et il fallait perdre des heures à trouver un passage praticable. Ce fut une des périodes les plus fatigantes pour mes hommes qui furent heureux de retrouver enfin à Bouala sur l'Ouahme un pays connu, des villages amis, la fin de leurs peines et de leurs fatigues. Ce voyage de retour qui paraissait devoir être si facile fut triste et pénible. La variole, ce terrible fléau qui ravage les pays noirs, nous avait atteints à Laï et ne nous a pas quittés pendant toute la durée du voyage. La colonne fut littéralement décimée. J'avais laissé à Laï six malades dont deux moururent; quinze cas se déclarèrent en route et donnèrent lieu à huit décès. Je ne pouvais laisser mes malades en route; ils auraient été massacrés ou réduits en esclavage aussitôt après mon départ. Je dus les traîner avec moi en les isolant de mon mieux. Ils suivaient en arrière sur des chevaux ou des ânes, soignés par ceux de leurs camarades qui avaient déjà eu la variole et campaient à 200 mètres du groupe principal.

Nous continuons notre route, puis la mission se disloque : Abba et Iérima-Bingué suivis de leurs hommes rentrent triomphalement dans leurs villages, racontant leurs exploits et les célébrant par d'interminables tam-tam.

Ne sachant à quoi ils s'engageaient, ils étaient partis avec moi de confiance. Ils avaient supporté avec patience toutes les vicissitudes de cette vie aventureuse, reçu les tornades sans broncher, fait 1.500 kilomètres avec leurs charges sur la tête, contribué par leur belle tenue à repousser les

attaques des Lakas ; toujours contents parce que la ration n'avait jamais manqué. Tous ne revenaient pas, mais ceux qui étaient de retour avaient appris à comprendre la mission de la France dans leur pays. Ils avaient vu notre domination s'étendre sur les peuples du Nord comme sur ceux de la forêt. Ils avaient eux-mêmes acheté à Laï des chevaux et des bœufs, amorçant ainsi le courant commercial qui s'établit maintenant. Surtout ils nous avaient vus passant pacifiquement chez les peuples les plus divers tout en repoussant énergiquement les attaques injustes ; ils avaient compris que notre puissance était là, non pour les écraser et les exploiter, mais pour faire régner au pays noir la paix et la prospérité.

Séjour à Carnot et Nola.
6 novembre-23 décembre.

Le 6 novembre, j'arrivais à Carnot. J'appris là le transfert du siège de l'administration de la Haute-Sanga de Carnot à Nola ; la constitution d'une mission de délimitation Congo-Cameroun, l'arrivée du commandant Moll à Nola. Ces nouvelles m'obligeaient à descendre à Nola pour régler les comptes de la mission et me mettre en rapport avec la mission de délimitation. J'y arrivai le 8 novembre et fus reçu à bras ouverts par M. le capitaine Bailly et M. le commandant Moll qui voulut bien s'intéresser à mes travaux. Je lui donnai tous les renseignements que je possédais sur la région Nord de Koundé qu'il allait traverser et lui laissai copie de mes itinéraires.

Les plus doux moments de la vie de brousse sont encore ceux où l'on en sort et où l'on revit en les racontant les aventures que l'on vient de traverser. Les huit jours que j'ai passés à Nola entouré de camarades, de chefs bienveillants, d'intérêt et d'amitiés, resteront parmi les meilleurs de mon séjour en Afrique.

Mais le temps pressant, il ne fallait pas oublier ce rendez-vous du 1er janvier au Boumbabal où j'allais encore une fois précéder mes camarades de la mission ; je dus reprendre la route du Nord en quittant Nola le 25 novembre pour rejoindre Carnot par voie de terre. Grâce au concours toujours si dévoué du capitaine Bailly, je pus là constituer une nouvelle colonne. Il s'agissait d'arriver vite et bien, donc de réduire la colonne au minimum. Mon fidèle caporal Demba-So, sept tirailleurs, vingt porteurs pour bagages, sel et marchandises d'échange, un interprète et mon boy, et c'est tout. Pas un cheval, un âne ou un bœuf pour nous encombrer dans les passages difficiles. Comme itinéraire prévu, autant que possible la ligne droite, c'est-à-dire la route de départ du capitaine Löfler pour traverser les montagnes, puis à la boussole vers le Nord-Ouest.

Le départ se fait sans encombre ; mais au bout de deux jours de marche, tous mes porteurs désertent. C'est toujours la terreur des Lakas qui les tient et mes neuf fusils ne leur imposent pas confiance. Je ne puis en recruter sur place et je dois revenir à Carnot. L'adjudant Portheault, commandant le poste, m'offre cinq auxiliaires bayas, armés de mousquetons 74. C'est assez, probablement, car je retrouve seize hommes. On réduit encore les charges et nous partons cette fois définitivement le 23 décembre.

De Carnot à Laï. — 23 décembre 1905-15 janvier 1906.

Je ne m'étendrai pas sur la première partie du voyage effectué dans une région si bien décrite par le capitaine Löfler. Après avoir traversé les innombrables ruisseaux du bassin de la Nana, puis la haute Lobaï, nous franchissons l'Ouahme en pirogue et tombons presque aussitôt dans cet extraordinaire massif des Tari, fertile en sites pittoresques, plus étrange encore par ses sauvages habitants que par sa nature même.

Utilisé comme une véritable forteresse, ce massif est habité par un extraordinaire mélange de tribus de toutes les races venues là pour se mettre à l'abri des guerres incessantes qui les décimaient dans la plaine. On y entend parler tous les dialectes.

Le 31 décembre 1905, je trouve à la nuit tombante dans une gorge profonde et étroite creusée dans les flancs du mont Karé, le village de Yaouya entouré de haies épineuses, défendu par de nombreux guerriers en armes ; sur les rochers, à 200 mètres au-dessus de nos têtes, les femmes et les enfants attendent curieusement le résultat du conflit menaçant. Mais leur espoir est trompé, le palabre s'établit à distance. Je promets de camper là pour la nuit seulement, puis de repartir dès le matin si l'on veut bien me donner des vivres et un guide ; puis notre bivouac s'installe tranquillement, malgré les menaces et les cris de guerre des sauvages qui gesticulent sur les rochers. Ce calme leur en impose ; ils se tiennent à distance respectueuse surveillant de loin leur village où les poules et les cabris rentrent paisiblement. Voilà qui renverse toutes leurs idées, des étrangers qui passent sans piller, sans brûler les cases, sans chercher à faire des captifs. Meilleurs que les Lakas, les gens de Yaouya ont à moitié compris. J'ai obtenu une conversation du haut en bas d'un bloc de granit à la lueur de torches de paille. Nous avons causé longtemps avec le secours de deux interprètes successifs. Ils m'ont descendu avec une corde des paniers de manioc et un cabri. Je leur ai envoyé, par le même chemin, du sel, des étoffes et des perles, mais il m'a été impossible de les approcher et d'obtenir un guide. Essayer d'en prendre un de force eût été une expérience dangereuse qui aurait établi l'état de guerre. J'ai dû partir encore sans guide le 1er janvier 1906. Impossible de marcher à la boussole dans ce chaos de montagnes. Il faut trouver des passages praticables et le seul moyen est de demander son chemin. Au pied de chaque rocher, on s'arrête et on hèle les habitants qui observent d'en haut. Les mieux intentionnés, tout en restant à distance, nous guident un certain temps et nous fournissent des indications. Bientôt le but de notre voyage est

connu, si bien qu'une fois à une bifurcation de sentiers, je prends celui de gauche, des cris épouvantables s'élèvent. Ce n'est pas ça. Je reviens à droite, des *ah!* de satisfaction retentissent du haut des montagnes. C'est la bonne route et nous continuons. D'autres fois, nous n'avons trouvé le chemin qu'à force de tâtonnements. Un seul incident grave s'est produit le 3 janvier, près du village de Djemba. Une douzaine de Noirs se sont rapprochés de la colonne à travers les plantations et ont lancé des sagaies sur l'arrière-garde, heureusement sans atteindre personne. Le caporal Demba-So riposta aussitôt et tua deux hommes; les autres s'enfuirent. Ce furent les deux seuls coups de fusil tirés sur le parcours de Carnot à Laï.

Le même jour, j'aperçois enfin du haut du mont Ria la plaine libre devant moi, ce qui me permet enfin de marcher droit au Nord-Ouest en abandonnant l'itinéraire Löfler. Je m'arrête le soir au village de Doulmando où je trouve les premiers représentants d'une race qui occupe toute la région comprise entre la Nana et la Penndé. Mon interprète connaissait la langue M'Boum et la plupart des dialectes lakas. Mes porteurs parlaient tous les dialectes bayas. Aucun d'eux n'arriva à se faire comprendre. Les voisins désignent cette race sous le nom de Yanguérés et bien que je n'aie trouvé aucun rapport entre elle et les Yanguérés de Koumbé dans la haute Sanga, je les désignerai ainsi, mais sous toutes réserves. Pendant deux jours, je n'ai pu communiquer que par signes avec les habitants.

Nous sommes obligés de faire un détour pour trouver un point de passage favorable sur la Nana-Yanguéré. Cette rivière coulant très lentement Sud-Ouest-Nord-Est a environ 20 mètres de large entre des berges très escarpées et élevées. Elle paraît avoir normalement à cette époque 1 m. 50 de profondeur. Nous trouvons un gué avec 0 m. 40 d'eau. C'est la dernière rivière tributaire du Bahr Sara; nous allons enfin pénétrer dans le bassin du Logone. Les villages yanguérés sont nombreux sur la rive gauche.

Le 4 janvier, à 11 heures du matin, nous découvrons la Penndé, fort belle rivière, aux eaux claires et rapides, de 45 mètres de large. Nous la passons à gué avec 1 m. 20 d'eau. Les renseignements indigènes m'ont permis de l'identifier avec le Bandoul ou Logone oriental. Le commandant Lenfant a depuis vérifié le fait en descendant cette rivière jusqu'à son confluent avec le Logone occidental. C'est la solution du problème, posé depuis longtemps et non encore résolu, des origines du Logone oriental.

De l'autre côté, autre pays, autre race. Une chaîne de collines assez escarpées borde la rivière. Les sommets sont couronnés de villages dont le plus important est Béloum, habités par des hommes parlant le baya. Ils se désignent eux-mêmes sous le nom de M'Bérés et s'entendent tout de suite fort bien avec mes porteurs.

Le 6 janvier, au village de Lokani on m'annonce l'arrivée au mont Gabra d'un Blanc avec beaucoup de pirogues. Ce fait montre que les relations sont fréquentes et intimes entre les M'Boum et leurs voisins du Sud. J'avais constaté exactement le contraire du côté de Ouantounou à mon premier voyage. Le soir même, nous arrivons en pays M'Boum et nous nous engageons dans la montagne. Je n'avais jamais eu qu'à me louer des M'Boum. Cette fois encore les rapports sont excellents : les M'Boum de la montagne sont les grands fournisseurs de fer du pays de la plaine. Ils construisent de petits fourneaux en terre de 1 m. 50 de haut dans lesquels ils empilent le minerai avec du charbon de bois. Une soufflerie primitive formée de peaux de bouc et de tuyaux en terre complète cette installation. Ils obtiennent ainsi une sorte de métal fondu qu'ils forgent ensuite patiemment entre deux grosses pierres. C'est un fer assez pur avec lequel ils font des couteaux de jet, des pointes de flèche ou de lance, des sagaies, des instruments de culture. Nous campons près du village de Fou-Djem perché sur un rocher. Le vent est violent et nous souffrons sérieusement du froid pendant la nuit.

Le 7 janvier, un bon guide nous fait circuler entre les hauteurs couronnées de villages, nous montons toujours doucement et nous arrivons enfin au rebord du plateau qui domine le Lim, presque à pic de plus de 200 mètres. La descente est pénible et difficile. Nous passons la rivière à gué (40 mètres de large sur 1 m. 20 de profondeur). C'est le dernier obstacle et le lendemain soir, 8 janvier, nous arrivons exténués à Baïbokoun au campement du sergent Coquel, après avoir franchi en dix-sept jours près de 500 kilomètres, soutenant sans un repos une moyenne de 29 kilomètres par jour.

Le sergent Coquel, qui venait de faire un séjour de deux ans au territoire du Tchad, avait été chargé par le lieutenant-colonel Gouraud, commandant du territoire, d'aller à ma rencontre pour ramener ma colonne à Carnot. Il devait de là rentrer en France. Parti de Laï avec 10 pirogues, 13 gardes régionaux et 18 pagayeurs, il avait effectué le premier la montée du Logone occidental jusqu'à Baïbokoun. Arrivé le 1er janvier, il m'avait attendu et à ce rendez-vous fixé trois mois d'avance, nous arrivions chacun par des voies inconnues pour nous retrouver avec une satisfaction que l'on peut imaginer.

Nous nous séparions le 12 janvier; Coquel, avec mon escorte et mes porteurs, rejoignit Koundé en suivant en sens inverse mon premier itinéraire. Je prenais de mon côté ses pirogues qui me descendaient en quatre jours à Laï.

Le Logone est un fleuve superbe et très facilement navigable. Un seul rapide sérieux dont le passage est cependant possible, même aux basses eaux, barre son lit près du confluent de la Libi, à la hauteur de Kaïtia. Cet obstacle franchi, il ne reste plus qu'à se laisser doucement descendre au fil de l'eau.

En hivernage, un vapeur parti de Laï arriverait sans obstacle à la Libi. S'il parvenait à passer le rapide, il pourrait probablement explorer le con-

...nt de la M'Béré, une partie de cette rivière et du haut Logone. En saison sèche, la plupart des bancs de sable laissés découverts par les eaux, sont habités par les riverains qui y construisent des cases en paille. A cette époque, la récolte du mil est faite, les marigots sont à sec dans l'intérieur; les indigènes quittent leurs villages pour s'installer au bord du fleuve et y pêcher.

Le 15 janvier au soir, j'abordais à Laï. J'y faisais un court séjour et je reprenais le fleuve pour descendre à Fort-Lamy. M. le lieutenant-colonel Gouraud m'envoya de suite sur la frontière du Ouadaï où je conservai pendant un an le commandement de la section d'artillerie de montagne, avant de rentrer en France en juin 1907.

Les résultats de cette exploration ne se firent pas attendre et le contact établi entre la haute Sanga et le moyen Logone ne devait pas se rompre. En 1906, M. le commandant Moll utilisait le haut Logone pour les transports de sa mission. La même année, le sergent-major Sagnes terminait brillamment son séjour dans le cercle de Laï en conduisant, à deux reprises différentes, un important troupeau de bœufs et de chevaux de Laï à Carnot, démontrant ainsi par une expérience certaine que le commerce des bestiaux pouvait s'établir pratiquement par cette voie. Il n'eût d'autre attaque à soutenir que celle d'un troupeau d'éléphants dans les parages du Nia.

Depuis, la mission Moll a complètement reconnu les diverses routes qui pourraient être employées. La mission Lenfant vient à son tour de compléter cette étude dans la région comprise entre l'Ouahme et le Logone oriental. Toute la plaine Laka, terreur autrefois de nos amis Bayas, a été reconnue comme un admirable pays d'élevage. Presque pacifié aujourd'hui, ce pays le sera complètement le jour où un nouveau poste établi près du Boumbabal pourra exercer son action sur la région. Nous pouvons voir avec certitude le territoire du Tchad puisant une véritable richesse dans le commerce des bœufs et des chevaux, tandis que nos agents et sujets de la Sanga et du Congo verront s'améliorer les pénibles conditions de leur vie. N'est-ce pas pour nous la meilleure récompense que d'avoir ainsi contribué au développement de notre belle colonie?

Saumur, novembre 1907.

Lieutenant P. LANCRENON,
de l'artillerie coloniale.

ANNEXES

Hydrographie.

L'immense éventail, formé par toutes les rivières entre le Kadeï qui coule vers le Sud et le Lim qui coule vers le Nord-Est, est particulièrement remarquable. On doit supposer qu'il y a eu autrefois au Nord-Est de Koundé un centre important de dispersion des eaux, donc probablement un massif d'un fort relief.

En commençant par le Sud, on trouve d'abord la Kadeï, la Mambéré et la Nana, qui se réunissent à Nola pour former la Sanga.

La Kadeï porte de fort belles pirogues, mais des rapides y arrêtent, en certains endroits, la navigation.

L'Ekéla ou Mambéré est coupée de quelques rapides entre Nola et Bania : les vapeurs ne montent qu'à Nola en hivernage; en 1905, le service était fait par un canot à pétrole jusqu'à Bania où les pirogues montent en tout temps chargées.

A Bania, de forts rapides obligent à faire 8 kilomètres par terre jusqu'à Likaya. Par contre, de ce point jusqu'à Carnot, s'étend un bief remarquable sur lequel un vapeur pourrait naviguer en toute saison. Il ne porte actuellement que des pirogues.

En amont de Carnot, on ne peut remonter la Mambéré que jusqu'à l'ancien poste de Tendira.

J'ignore si la Nana a été reconnue par eau au dessus de la factorerie CCCF, mais je crois qu'elle pourrait être utilisable.

La Bali ou Lobaï, affluent de l'Oubangui, n'est encore à Bam qu'un gros ruisseau. Son bassin est extrêmement étroit, resserré entre ceux des importants tributaires de l'Ouahme et de la Nana.

L'Ouahme, tête du Bahr Sara, est au contraire une fort belle rivière qui doit être la branche principale du Chari. C'est déjà, à Bouala, un gros cours d'eau à allure torrentueuse.

La Loé, la Faya, la Bolé, la grossissent ensuite. A Kassala, où je l'ai passé en décembre, l'Ouahme donne l'impression d'une belle voie fluviale.

Il y aurait grand intérêt à reconnaître soigneusement par eau le Bahr-Sara. S'il était utilisable, la voie Sanga-Ouahme pourrait peut être soulager avantageusement la voie Oubangui-Gribingui : de Carnot à Kassala, il y a sept étapes par terre; en utilisant la Nana d'un côté, la Bolé de l'autre, on pourrait très probablement réduire le portage à quatre ou cinq jours.

La Nana, qui borde au Nord-Ouest le massif des Tari, est, d'après M. le capitaine Löfler qui l'a longée pendant quelque temps, tributaire du Bahr Sara.

Les premières cartes de la région ont supposé que l'origine du Logone oriental ou Bandoul était l'Ouahme lui-même.

Cette rivière une fois reconnue, on porta plus au Nord les sources du Bandoul et on plaça son cours supérieur là où se trouve la Nana. L'exploration Löfler vint détruire cette hypothèse.

Or le Bandoul, comme j'ai pu le constater, à son confluent avec le Logone occidental, est un cours d'eau fort important. M. l'administrateur Bruel a constaté de plus qu'il déverse en hivernage une partie de ses eaux dans le Bahr Sara par le Ba-Bô. Pour expliquer ce débit considérable, il a émis l'hypothèse que non seulement le Lim, mais encore la M'Béré, allaient au Bandoul. Cette hypothèse laissait d'ailleurs inexpliquée l'importance du Logone occidental, que M. Bruel déclare lui-même dépasser en débit le Bandoul.

Elle s'appuyait sur le lever du fleuve fait par le sergent Dumonrs.

Or ce lever, tout en figurant d'une façon remarquable la forme du cours d'eau, est affecté d'une très forte erreur d'échelle. Quoi qu'il en soit, j'ai pu constater que la M'Béré et le Lim allaient au Logone occidental. Quant à l'origine du Bandoul, je la trouve dans la Penndé, grossie de la Niémé, rivières que j'ai reconnues en janvier 1906 et qui descendent des pays de l'ancien chef Dé. Ces deux cours d'eau ont encore une longue course à fournir avant de rejoindre le Logone en amont de Laï. Ils ont le temps de recevoir d'autres affluents et leur importance me paraît suffire à expliquer le débit du Bandoul. Si elle ne peut expliquer le courant du Ba-Bô, le problème reste à élucider.

La Penndé a, près de Béloum, 45 mètres de large et un fort courant. Je crois pouvoir l'identifier avec un cours d'eau déjà sérieux que j'avais traversé le 20 octobre 1905 entre Counaboro et Bouala, sans pouvoir en connaître le nom, puisque j'étais sans guide.

La Niémé n'a guère que 10 mètres de large, mais est assez active en janvier, alors que beaucoup de rivières, la Nana Yanguéré en particulier, sont plutôt dormantes.

Le Lim, dernière rivière de l'éventail dont j'ai parlé, a une largeur moyenne de 30 à 40 mètres et une allure torrentueuse. Je l'ai passé à gué en janvier, mais en août et octobre, il eût constitué un gros obstacle sans les barrages indigènes, qui offrent un passage commode.

On peut remarquer maintenant le parallélisme des rivières qui entament profondément le plateau, suivant une direction S.O.-N.E. La Niémé creuse déjà un profond et large sillon. La coupure du Lim est plus remarquable par la netteté de la pente qui arrête au-dessus de lui le massif des M'Boum. Dans sa partie inférieure, cette coupure se confond presque avec celle de la M'Béré; vers les sources du Lim, dont la pente est particulièrement forte, elle doit diminuer assez vite d'importance.

La M'Béré serpente tranquillement dans une admirable vallée de 25 kilomètres de large sur 300 mètres de profondeur, aux versants remarquablement réguliers: elle a certainement des secteurs navigables. En face de Ouantounou, la vallée se resserre momentanément et il en résulte un fort rapide en aval duquel la navigation peut être possible.

Son affluent le plus important est la N'Gou, qui draine les eaux du plateau entre Lom et M'Béré, et se précipite dans la vallée par un saut magnifique de 150 mètres de haut, en amont de Ouantounou.

Je n'ai pas vu la vallée supérieure du M'Bini, dont la partie montagneuse est sensiblement parallèle à la M'Béré. Dès que le fleuve entre en plaine, il se retourne vers l'Est, pour aller se joindre à la M'Béré, au pied du mont Boumbabal.

C'est à quelques kilomètres plus bas, au mont Gabra, que s'est arrêtée la reconnaissance du sergent Coquel, et j'ai utilisé en janvier 1906 cette superbe voie fluviale pour descendre à Laï et à Fort-Lamy.

Le Lom est le cours supérieur de la Sanaga, le grand fleuve du Kameroun. Nous l'avons passé à gué en amont de Gam, mais à Djankomol, où passe l'importante route commerciale Koundé-Ngaoundéré, c'est un obstacle sérieux et on le franchit en pirogue, là où Mizon l'a traversé.

Orographie.

L'immense plaine du pays Laka, arrosée par les deux branches du Logone, s'incline doucement vers le Nord-Est, sans aucune ondulation remarquable.

L'important massif du Boubandjidda qui la domine à l'Ouest, sur la rive gauche du M'Bini, se prolonge vers le Sud par un plateau très élevé. Le mont Gaoulougou, en face de Batoua, entre M'Bini et M'Béré, semble être le point culminant de toute la région.

Au Sud de l'importante coupure de la M'Béré, déjà signalée, on trouve un plateau extrêmement régulier, à peine entamé par la vallée de la N'Gou.

La haute vallée du Lom est étroite et profonde ; vers Gam elle s'élargit pour se resserrer au pied du mont Nia et s'épanouir ensuite. Le relief s'abaisse sensiblement sur la rive droite et on ne distingue plus que des pics isolés.

Sur la rive gauche, au contraire, les affluents Boso, Méfé, Mamma, creusent leurs vallées à travers une région tourmentée très élevée.

Vers l'Est, la région montagneuse se prolonge d'une manière fort différente dans les différents secteurs que déterminent les cours d'eau : *Entre l'Ouahme et la Nana Yanguéré* se trouve un massif granitique très important, que M. le capitaine Löfler appelle massif des Tari, et dont la partie la plus élevée est en bordure sur l'Ouahme. Il est beaucoup moins accidenté sur le versant de la Nana, mais semble se prolonger très loin dans l'Est.

Les sommets les plus remarquables sont les monts Karé, Banda, Ria, à hauteur desquels le massif a environ 35 kilomètres de large.

A Bouala, on n'a guère à traverser qu'une série de collines granitiques bordant l'Ouahme, rattachant le massif des Tari au plateau précédemment décrit.

Entre la Penndé et la Niémé, le relief du sol reparaît, le village de Béloum est sur une ligne de collines parallèle à la Penndé. Mais Bazalam est à mi-hauteur d'une véritable montagne qui domine la Soupoui.

Au Nord de la Niémé, c'est le vaste plateau accidenté habité par les M'Boum. Il domine de 200 mètres environ la vallée du Lim, et est parsemé de sommets granitiques.

Le Lim, en rongeant son bord supérieur, a trouvé moyen de le pénétrer et en a détaché les deux masses isolées du mont Boumbabal et du mont Gabra qui dominent le confluent du M'Bini et de la M'Béré.

Plus au Nord, les montagnes semblent s'étendre beaucoup moins vers l'Est.

Etude géologique.

Cette étude est en partie basée sur les observations faites par M. Paul Lemoine, d'après les échantillons rapportés (ces échantillons ont été déposés au Laboratoire de minéralogie du Muséum d'histoire naturelle).

Le *granite* forme le substratum de toute la partie montagneuse dont les eaux descendent sur le Tchad. De grain plus ou moins fin suivant les régions, cette roche donne aux régions qu'elle constitue son caractère spécial : gigantesques blocs arrondis minés par les intempéries, surplombant souvent les vallées de plusieurs centaines de mètres. C'est dans le massif Tari et dans le massif des M'Boum que ce paysage caractéristique est le plus net.

Dans la vallée du Lom, et en particulier au mont Ta, au-dessus de Gam, dont j'ai pu faire l'ascension, le granite est remplacé par des *schistes* anciens, plus ou moins friables. Il est probable, à en juger par l'aspect des formes de terrain et de la végétation, que les sommets voisins et en particulier, le mont Nia sont constitués par les mêmes schistes.

Tout en semblant à première vue peu homogènes, ces schistes résistent cependant fort bien aux intempéries; j'ai trouvé le sommet du mont Ta entouré d'un fossé à bords droits de 3 mètres de profondeur, bordant la crête militaire sur tout le tour de la montagne. Ce fossé devait être creusé depuis bien longtemps puisque les indigènes de Gam ne se souvenaient pas qui avait bien pu autrefois se fortifier là-haut. Et cependant, j'ai eu les plus grandes peines à franchir cet obstacle, tellement il était bien conservé.

Le granite est en beaucoup d'endroits recouvert par une couche de *latérite*. Celle-ci est, en général, très dure, d'autant plus que sa surface a été plus exposée aux influences de l'air et des intempéries. Je l'ai cependant trouvée terreuse et facilement délayée par l'eau entre Yakoudé et Zaoro-Money, sur l'extrême rebord du plateau qui domine la M'Béré.

Cette latérite se présente toujours en bancs sensiblement horizontaux qui retiennent les eaux de pluie et donnent ainsi de grands espaces recouverts de quelques centimètres d'eau. Ou bien ces bancs sont dépourvus de toute espèce de végétation, ou bien, là où un peu de terre végétale a pu se fixer, ils sont recouverts d'une petite graminée, courte, serrée et très fine, tout à fait caractéristique.

On trouve principalement ces bancs de latérite sur les plateaux granitiques, en particulier entre le Lom et la M'Béré, entre le Lim et le massif montagneux désigné sous le nom de Dé, entre Dika et Biaka.

Mais ils occupent aussi le fond des vallées du Lim, de la M'Béré et du Logone, entourant complètement le mont Boumbabal dont la masse granitique émerge au travers.

Plus au Nord, à mesure que l'on descend le fleuve, la latérite est recouverte d'une couche de plus en plus épaisse de sables d'alluvion. Elle est alors couramment exploitée comme minerai de fer par les indigènes, en particulier, à Mimar.

A Kaïtia, le lit du fleuve se creuse encore jusqu'à la latérite; à Mimar, la couche de sable a environ 3 mètres d'épaisseur. Cependant, sur la rive gauche même du fleuve, un banc de latérite dominant les eaux de 5 à 6 mètres s'étend sur plusieurs kilomètres à hauteur de Bakassi, en face du confluent du Logone oriental.

Les *sables d'alluvion*, qui recouvrent la plus grande partie de la plaine du Logone forment une terre légère et très fertile où les Lakas établissent de préférence leurs plantations.

Quand on approche de Laï, les sables cessent pour laisser la place à l'argile noire, qui se dessèche et se fendille à la fin des pluies, formant ce que le commandant Lenfant appelle la terre cassée.

Je n'ai pas été peu surpris de trouver au fond de la vallée de la M'Béré, en face de Zaoro-Pann, des *conglomérats* en blocs énormes d'un béton grossier, absolument analogues à ceux qui bordent la vallée du Loing, près de Nemours. M. Paul Lemoine pense que ce sont peut-être là des conglomérats alluviaux, déposés par la rivière à une époque où son lit n'était pas encore creusé comme aujourd'hui.



Le Commerce de l'Afrique Australe

EN 1906

Nous croyons devoir reproduire ci-dessous un résumé des statistiques du commerce des colonies anglaises de l'Afrique australe durant l'année 1906. Ces quelques chiffres, mieux que bien des commentaires, donneront une idée des inégalités extraordinaires qui existent entre les divers pays de l'Afrique du Sud, sous le rapport économique. Il convient d'observer que cette année, pour la première fois, l'origine des marchandises a été établie, non d'après le dernier port d'embarquement, mais d'après le pays réel d'origine, toutes les fois au moins qu'il a été possible de connaître ce dernier. Précédemment, ainsi que l'a fait récemment observer un rapport consulaire français, les marchandises arrivant au Cap d'un port anglais, par exemple, étaient toujours considérées comme d'origine britannique, notamment nos vins qui, en l'absence d'une ligne de navigation française, sont transportés à Cape Town sous pavillon anglais.

Quoi qu'il en soit, ajoute notre représentant, il ressort de l'examen de ces statistiques que la valeur des échanges des possessions sud-africaines tant avec le Royaume-Uni qu'avec l'étranger, s'est élevée en 1906 à 87.653.195 livres sterling, contre 83.131.628 livres sterling en 1905, ce qui constitue pour l'année dernière une différence en plus de 4.521.547 livres sterling due uniquement à la plus-value de l'or et des diamants exportés.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

IMPORTATIONS D'OUTRE-MER (NON COMPRIS LES ESPÈCES)

	1905 — Livres sterling	1906 — Livres sterling
Colonie du Cap	17.332.482	17.057.784
— du Natal	9.918.036	8.223.510
— du Transvaal	15.849.903	15.561.227
— de l'Orange	3.222.300	3.590.507
Rhodesia du Sud	1.203.130	1.228.232
	47.525.851	45.661.260

EXPORTATIONS DE PRODUITS SUD-AFRICAINS

	1905 — Livres sterling	1906 — Livres sterling
Par la voie du Cap	33.287.454	39.629.679
— du Natal	2.316.323	2.362.256
	35.603.777	41.991.935

Nous ne pouvons songer à donner des détails même succincts sur la façon dont se décomposent les chiffres ci-dessus, vu la nécessité dans laquelle nous nous trouverions de distinguer pour chaque article entre les cinq parties de l'Afrique australe. Signalons seulement, car le fait est particulièrement caractéristique, que l'importation des objets d'alimentation a atteint les chiffres ci-après :

Le Cap	4.886.579	livres sterling
Natal	2.665.469	—
Transvaal	4.255.232	—
Orange	833.407	—
Rhodesia du Sud	305.657	—

Comme pays d'origine, le Royaume-Uni occupe actuellement dans le mouvement d'importation la première place, ce qui représente, pour le Cap, le Natal et le Transvaal seulement, 21.297.137 livres sterling de marchandises en 1906. Puis viennent successivement, à très grande distance, les possessions anglaises avec 7.831.713 liv. st., les Etats-Unis avec 3.545.833 liv. st., l'Allemagne avec 2.867.031 liv. st., la République Argentine avec 1.253.346 liv. st., la France arrive seulement sixième avec 767.817 liv. st. de marchandises. Parmi les principales marchandises françaises importées dans l'Afrique australe, nous relevons les noms et valeurs ci-après : vêtements et confections, 13.327 liv. st.; étoffes de coton à la pièce, 33.601 liv. st. ; beurre, 22.129 liv. st. ; pommes de terre, 31.845 liv. st. ; légumes et conserve, 10.909 liv. st.; vins mousseux, 29.336 liv. st.; total des articles d'alimentation : 230.888 liv. st. — Mercerie, 100,507 liv. st.; automobiles et parties, 26.502 liv. st., etc. Pour ce dernier article, nous sommes de très peu supérieurs à l'Allemagne qui figure avec 20.612 liv. st. dans les statistiques commerciales de 1906. Pour certains autres articles pour lesquels il semblerait que nous dussions avoir une grande supériorité, l'Allemagne ou d'autres pays nous dépassent sensiblement : pour les ameublements, par exemple, nous relevons les chiffres suivants : France, 2.842 liv. st., Allemagne, 24.589 liv. st. — Vêtements et confections : France, 13.327 liv. st., Allemagne, 52.572 liv. st., Autriche, 22.227 liv. st., Etats-Unis, 31.216 liv. st. — Poteries et porcelaines : France, 2.389, Allemagne, 27.135. — Mercerie ; France, 100.507, Allemagne, 165.345. Pour la quincaillerie, la supériorité de nos concurrents non anglais est écrasante. De même pour la lingerie : France, 1.576, Allemagne, 30.812. — Les chaussures : France, 1.938, Allemagne, 16.806, Etats-Unis, 27.492. — Instruments de musique : France, 1.173, Allemagne, 79.948, etc.

Si nous passons maintenant aux exportations, nous relèverons les quelques chiffres ci-après parmi les produits de l'Union douanière sud-africaine expédiés outre-mer :

Or brut	25.664.493	livres sterling
Diamants	9.257.531	—
Laines	2.711.035	—
Plume d'autruche	1.406.159	—
Poil de chèvre angora	850.123	—
Cuirs et peaux	774.307	—
Cuivre, minerai et régule	515.757	—
Minerais autres	145.881	—
Charbon	408.164	—

Disons, pour terminer, que la valeur totale des produits sud-africains expédiés en France en 1906 a atteint 64.533 livres sterling. Les peaux

de mouton seules figurent dans ce chiffre pour 46.813 livres sterling et les laines en suint pour 14.361 livres sterling.

L'examen détaillé des statistiques commerciales de l'Afrique du Sud et l'expérience qu'il a pu acquérir durant son séjour au Cap ont inspiré à notre consul général dans cette ville des réflexions pessimistes qu'il n'est pas inutile de reproduire ici, car elles résument en quelques mots une situation difficile :

Les effets de la dernière guerre, écrit M. Laurent-Cochelet, se font toujours cruellement sentir dans les colonies anglaises de l'Afrique australe. Après la conclusion de la paix, la surabondance des stocks, la plus-value très exagérée donnée à la propriété immobilière, une spéculation effrenée, l'augmentation très prononcée des prix, de la main-d'œuvre indigène notamment, ont produit une crise commerciale qui, loin de s'atténuer avec le temps, semble au contraire s'accentuer d'année en année... Si l'on fait abstraction de l'exportation de l'or et des diamants, on constate que le mouvement commercial de l'Afrique australe britannique décroît d'une façon marquée, sans qu'il soit possible de prévoir quand cette marche rétrograde pourra être enrayée en dépit de tous les efforts tentés dans ce but.

Le rapport auquel nous avons emprunté les renseignements qui précèdent est daté de juillet dernier. Depuis lors, aucune nouvelle n'a permis en effet de supposer que la crise approchait de sa fin et tout semble indiquer au contraire qu'elle est plus intense que jamais. Les statistiques du premier semestre 1907 ont accusé à l'importation des valeurs totales de 13 millions de livres sterling contre 16 millions en 1906. Dès maintenant on peut prévoir les conséquences que cette stagnation des affaires aura pour les finances publiques : 482.000 liv. st. de moins sur les recettes de douanes et 644.000 liv. st. de moins sur les recettes des chemins de fer de la colonie du Cap, par rapport aux prévisions budgétaires ; 120.000 liv. st. de moins sur le produit des douanes de Natal. Ces chiffres, qui sont extraits de récents discours des ministres des finances du Cap, du Natal et du Transvaal, indiquent bien la profondeur du mal. S'il en fallait d'autres indices ou d'autres preuves, nous les trouverions aisément dans les comptes rendus des assemblées des grandes affaires sud-africaines récemment publiés par les journaux anglais (1). Mais il est inutile d'accumuler les arguments et ce qui précède aura suffi pour donner aux lecteurs du Bullletin une idée suffisante de la situation économique actuelle des possessions anglaises de l'Afrique australe.

(1) Voir notamment les comptes rendus de la *Bank of Africa* (*Times* du 19 septembre) et celui de la *Standard Bank of South Africa* dans le numéro du même journal du 16 octobre 1907.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Sont promus au grade supérieur : les lieutenants-colonels Branlière (Beni-Snassen), de l'infanterie ; Laperrine (Oasis) ; le lieutenant de Kervenoaël, de la cavalerie ; les lieutenants-colonels Ronget, Le Camus, Gouraud, Comte ; les chefs de bataillon Porion, Hubert, Lagarrue, Foussagrives, Nèple, Guérin ; les capitaines Séguin, Lespagnol, Barfety, Trousselle, Génest, Fouque, Teissonnière, Vaudescal, Sauvage, Bordeaux Brantonne ; les lieutenants Faloux-Goguely, de Fondvilliers, Chas, Garnier, Henry, Pommier, Barbassat, Arnoult de Pirey, Gaillard, Bellon, Revol, Poterat de Billy, Gilbert, Ribes, Brocard, Thomas, Cerisola, Fréchon, Leblond, Laignoux, Rapiné, Verdier, Granier, de l'infanterie coloniale ; le chef d'escadron Barbier ; les capitaines Laferière, Le Divellec, Joalland ; les lieutenants Durnerin, Trocmé, Debarre, Duhautois, Gauthier et Brulard, de l'artillerie coloniale.

Le général Geil est promu au grade de général de division et nommé commandant de la 3e division d'infanterie coloniale.

Décorations. — Sont nommés dans la Légion d'honneur : grand officier, le contre-amiral Philibert ; commandeurs, les généraux Drude (Casablanca) et Amar, de l'infanterie coloniale ; officiers, le lieutenant-colonel Arlabosse, les chefs de bataillon Raffin et Combettes, de l'infanterie coloniale, et le chef d'escadron Clôtes, de l'artillerie coloniale ; le lieutenant-colonel Blanc, des tirailleurs (Casablanca).

Inscriptions d'office. — Pour le grade supérieur, le capitaine Simoni et le lieutenant Baumann, du 1er étranger ; pour officier de la Légion d'honneur, le lieutenant-colonel Blanc, du 1er tirailleurs ; pour chevaliers, le capitaine Michaud, du 2e tirailleurs, le lieutenant Jouan de Kervenoaël, officier d'ordonnance du général Drude (Maroc).

Décorations. — Le capitaine Curault, de l'infanterie coloniale, est nommé chevalier de la Légion d'honneur pour l'énergie et la décision dont il a fait preuve au mois d'avril 1907 à l'occasion d'une rébellion au Congo.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décorations. — Ministère des Affaires étrangères. — Sont nommés dans la Légion d'honneur, au grade de chevalier : MM. Neuville, élève vice-consul à Tanger ; Berti, agent de l'administration de l'emprunt marocain ; Fournier, agent de la Compagnie marocaine à Casablanca, et Luret, directeur des services de l'emprunt marocain (événements de Casablanca).

Nominations. — M. Fourneau (Alfred-Louis), gouverneur de 3e classe des colonies, a été admis d'office et à titre d'infirmités contractées en service à faire valoir ses droits à une pension de retraite et nommé gouverneur honoraire des colonies.

M. Patté, secrétaire général du gouvernement de la côte française des Somalis, a été chargé des fonctions de gouverneur intérimaire de Mayotte, pendant la durée de l'absence du gouverneur titulaire. — M. Castaing, secrétaire général du gouvernement de la Côte d'Ivoire, a été nommé secrétaire général du gouvernement de la côte des Somalis.

M. Fawtier (William), secrétaire général du gouvernement de la Guadeloupe, a été nommé secrétaire général du gouvernement de la Côte d'Ivoire.

BIBLIOGRAPHIE

Etude sociale, politique et économique sur le Maroc, par Gustave Jeannot, avocat, docteur en droit. Un vol. de 468 pages. Dijon, imprimerie Jacquot et Floret, 12, rue Berbisey.

M. Gustave Jeannot vient d'écrire sous ce titre un ouvrage très complet. Nous ne croyons pas qu'il existe une autre mise au

point aussi consciencieuse de l'ensemble des documents parus sur la question marocaine. M. Jeannot a lu, étudié tout ce que l'on a publié sur la matière depuis dix ans; qu'il traite du milieu marocain, de l'organisation politique du pays, de l'élevage ou du change de la monnaie, un renvoi signale presque à chaque ligne une référence. Ce souci exagéré des sources fatiguerait même le lecteur, car il brise à chaque instant le jet de sa pensée, si le lecteur n'était prévenu que cet ouvrage est une thèse et qu'un candidat au doctorat doit faire une œuvre scolaire, éviter les jugements personnels et s'abriter sans cesse derrière les devanciers.

M. Jeannot mérite d'ailleurs un grand éloge pour ne point avoir traité un sujet consacré par la routine et s'être au contraire attaqué à une question actuelle. Espérons que son exemple sera suivi par d'autres élèves de nos universités.

La Grande Ile de Madagascar, par MARIUS-ARY LEBLOND. Un vol. in-8[b] raisin de 320 pages, orné de nombreuses gravures, broché, 7 fr. 50; relié toile, 10 francs. Paris, librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot.

Ce livre exquis dont la lecture procure une inoubliable jouissance littéraire, est l'œuvre de voyageurs qui possèdent un alliage unique de qualités artistiques, de dilettantisme et d'érudition. MM. Marius-Ary Leblond écrivent à la manière de Loti; ils savent la valeur harmonieuse des phrases et des mots. Ils sentent le coloris des paysages, ils comprennent l'âme d'une civilisation et d'une race à la fois comme des peintres et des musiciens. Voici leur impression d'arrivée à Diégo-Suarez : « Avec plénitude le littoral s'arrondit dans un cirque spacieux de collines bleutées entre lesquelles une mer, lamée d'argent par la brise sans cesse renouvelée, prend toutes les nuances du vert au violet par le turquoise, évoquant ensemble chez le voyageur les visions artistiques et héroïques que les souvenirs d'Alger et de Carthage ou l'admiration des fresques de Puvis de Chavannes, représentant Marseille naissante et la côte grecque, ont harmonisées en une image synthétique de port colonisateur. »

Mais les auteurs ne se laissent point entraîner uniquement par le subtil plaisir d'élaborer une belle œuvre, ils n'éparpillent point sans but leur goût de l'exotisme, ils ne restent point étrangers « à l'accomplissement humain de leur race et à l'avenir de leur nation ». Ils ont écrit leur livre parce que Madagascar est une terre française, et qu'ils souhaitent voir se concentrer sur elle « les sentiments de générosité universelle, de curiosité artiste et de nostalgie naturiste » que le XVIII[e] siècle a nourris chez le Français pour « les îles » et les pays lointains. Ainsi la portée morale et patriotique de leur étude de l'âme, de la vie économique des Malgaches en est considérablement accrue. Cet amour de leur pays uni au grand charme du style donne aux descriptions de la demeure, aux pages consacrées aux femmes, aux enfants, une incomparable valeur. MM. Marius-Ary Leblond ont senti et dit mieux que tout autre, peut-être, comment une civilisation procède du climat, de la nature du sol et de ses productions : « Le Betsimisaraka des lagunes et le Sihanaka des lacs qui s'entretiennent de la pêche se recroquevillent dans des paillottes à peine plus grandes que des nasses; le Mahafaly ou le Bara, riche propriétaire de bœufs, se terre dans une sorte de parc ; le Merina, riche propriétaire de riz, habite un logis bien fermé qui rappelle l'aspect d'un grenier, qu'il soit de bois ou d'argile... » Comme ils ont bien vu, après avoir traversé la forêt confuse ou « suivi les tortueux dédales des défilés entre les monts », enfin parvenus au point d'où l'on peut contempler un coin de vallée ou de plaine dans son ensemble, le caractère d'unité dans lequel, par régions, la vie malgache se révèle tout à coup aux regards. Le voyageur « embrasse des yeux toutes les paillottes à la fois : il y a la ramatoa qui levant le calaou va piller le riz au seuil du boucan ; la femme arrêtée debout devant cette maison dont un homme recoud la toiture, berce légèrement un enfant attaché à ses reins..., assise contre une cloison de chaume une mère confectionne sur une tête ébouriffée la patiente coiffure de la jeune fille. Les rizières qui entretiennent l'existence des jeunes et des vieux s'étendent au bas de la colline et le reflet du ciel baigne dans leurs eaux superficielles; plus loin des cris d'enfants font découvrir le troupeau de zébus parmi des rochers. Ainsi, toute la vie des hommes sur la terre se voit et se dispose clairement comme un paysage; on la comprend rien qu'à regarder, on la vit rien qu'à passer. »

La civilisation patriarcale des Malgaches est la civilisation des bœufs et du riz. Les auteurs ont mis en lumière dans la troisième partie de leur ouvrage ce trait dominant. Il n'est pas jusqu'ici, croyons-nous, d'écrivain qui ait mieux dégagé l'âme d'une race primitive. Par les menus détails de leur vie de chaque jour, patiemment étudiés, par la connaissance de leurs traditions, l'interprétation de leurs coutumes et même les traductions de leurs chansons, ils ont montré comment « sobres, mais artistes à jouir, mais s'animant aux occupations en commun, les Malgaches ont su extraire du petit continent qu'ils habitent, une civilisation économique, rudimentaire, mais déjà très ingénieuse. »

Une compréhension aiguë des choses et des âmes de la grande île, que MM. Marius-Ary Leblond ont poussée jusqu'à l'amour, communique à leur œuvre un charme fait de douceur et de poésie. *La grande île de Madagascar* qui à une valeur littéraire incomparable unit des connaissances géologiques exactes, une science approfondie de l'ethnographie, marque vraiment une date dans la littérature exotique.

E. V.

Neuf Ans à Madagascar. — Ouvrage de 372 pages, illustré de soixante-douze planches de gravures et d'une carte en couleurs, par le général GALLIENI, membre correspondant de l'Institut. — Paris, 1908; librairie Hachette et C[ie], 79, boulevard Saint-Germain. Broché, 20 francs; relié, 25 francs.

A côté de l'extension progressive de notre empire de l'Afrique Occidentale soudé autour du Tchad et de la boucle du Niger, et de sa mise en valeur, la pacification, l'organisation de Madagascar par le général Gallieni est un des faits culminants de notre histoire coloniale dans ces dernières années.

Sentinelle avancée de la France dans l'Océan Indien, vis-à-vis de l'immense Afrique australe anglaise, proche du Cap, elle jouit d'une incomparable position stratégique ; elle peut, elle doit être pour certains produits le grenier, l'entrepôt des grands territoires, qui de l'autre côté du canal de Mozambique s'ouvrent à la civilisation.

Neuf Ans à Madagascar montre que le général Gallieni a compris le double rôle militaire et économique de l'île et comment il a voulu la préparer à le jouer. Ce « livre de bonne foi » nous dit quels efforts quotidiens de vigilance, de bravoure, de patience, il a dépensés dans ce but.

A son arrivée en septembre 1896, c'est le chaos, la révolte gronde partout, nous ne sommes même pas les maîtres de l'Emyrne. Le général concentre dans sa main les pouvoirs civils et militaires, il obtient ainsi par l'unité de direction la collaboration étroite des officiers et des fonctionnaires. Il proclame l'état de siège, organise des territoires militaires. Peu à peu, la pacification s'effectue. En juin 1897, moins d'un an après son arrivée à Tananarive, nos troupes occupent par des postes solides les frontières de l'Emyrne, et sont en mesure de repousser les incursions des Sakalaves de l'Ouest. Progressivement l'administration civile se substitue à l'administration militaire. En 1901, la mesure est généralisée dans l'Emyrne et le Betsileo; l'occupation des pays sakalaves que l'on recommence à organiser est achevée.

Pour rallier les Malgaches à la cause française, il fallait aussi les arracher à la variole, à la lèpre, à la tuberculose, au paludisme qui les décimaient, il convenait de les instruire, de leur donner le goût du travail, de les former aux métiers manuels, de créer parmi eux un solide noyau d'agriculteurs, d'artisans capables d'être les auxiliaires utiles des Français qui mettraient le pays en valeur. Dès le mois de décembre 1896, le général Gallieni crée à Tananarive une école de médecine destinée à former des médecins malgaches, un hôpital indigène servant de clinique à cette école. Il organise l'enseignement officiel et prescrit l'emploi du français dans toutes les écoles confessionnelles; enfin, en toutes circonstances, il insiste auprès des officiers, des fonctionnaires sur la nécessité d'instituer partout l'enseignement professionnel.

Des mines, de cette primordiale question, l'auteur ne dit presque rien ; on devine qu'il est gêné pour donner nettement son avis. Sans doute désapprouve-t-il les bouleversements successifs de la législation minière et ne partage-t-il pas l'opinion officielle sur la matière. Il parle plus longuement du chemin de fer et on le conçoit, puisque le chemin de fer qui a eu tant d'ennemis est son œuvre. Il explique que la ligne devait partir de la côte Est, à cause de la prépondérance considérable du commerce dans cette région et de l'extension importante d'une colonisation déjà ancienne, alors qu'une clientèle eût été plus difficile à constituer si l'on eût pris Majunga comme point initial d'un tracé d'ailleurs plus coûteux. Il dit pourquoi Brickaville fut choisie comme amorce

provisoire. Il examine tous les reproches, il réfute toutes les objections; il ne dit point que son œuvre est parfaite, mais il soutient non sans raison que ce chemin de fer est le meilleur que l'on pouvait construire si l'on a égard à tous les éléments d'appréciation, à toutes les circonstances qui ont conditionné sa création.

Nous ne parlerons point des qualités littéraires de l'ouvrage. Quelle précision dans le récit! Certes la matière en est par elle-même captivante : luttes contre les pirates, luttes contre les rebelles, voyages à travers des territoires et des peuples mal connus, épisodes de combats charment le lecteur, mais rien n'efface ce mérite unique que possède ce volume, celui d'avoir été écrit au jour le jour, simplement, par un homme de haut mérite qui a accompli une grande tâche avec simplicité.

La Revue de Géographie, fondée par DRAPEYRON; publication annuelle dirigée par M. Ch. Vélain, professeur de géographie physique à la Faculté des sciences de Paris; année 1907; un fort volume de 600 pages. Ch. Delagrave, éditeur, 15, rue Soufflot, Paris. Prix du tome annuel : 12 francs.

Dirigée par M. Charles Vélain, professeur de géographie physique à la Sorbonne et à nouveau transformée, la *Revue de Géographie* de Drapéyron paraît pour la première fois en un fort volume annuel. Ce recueil à longue périodicité publie *in extenso* les travaux ou mémoires de quelque étendue qu'une revue mensuelle devrait fractionner; il peut ainsi s'orienter plus nettement et avec plus de profit pour ses lecteurs vers les questions de géographie physique devenues si importantes depuis que la géographie ayant renouvelé ses méthodes, procédant en grande partie de la géologie, de la météorologie, a conquis définitivement droit de cité parmi les sciences. La *Revue de Géographie* comprend deux parties : la première est consacrée aux mémoires originaux, la seconde à la mise au point de questions ou découvertes importantes à l'aide des documents et rapports de mission soigneusement choisis parmi la multitude de ceux qui voient le jour chaque année. C'est ainsi que le tome qui vient de paraître contient, parmi d'autres travaux dans sa première partie, un mémoire de M. de Martonne sur la morphologie des Karpathes et dans sa seconde partie un article sur la géographie physique du Sahara. Ce dernier mérite surtout d'attirer l'attention du *Bulletin* à cause du sujet traité et de la clarté, de l'ampleur avec lequel il l'est par M. Ch. Vélain. L'auteur donne pour la première fois une vue d'ensemble de la configuration du grand désert d'après les récents et remarquables travaux des explorateurs Gautier, Chudeau, du colonel Laperrine, commandant supérieur du territoire des oasis, et du capitaine Flye Sainte-Marie, commandant de la compagnie saharienne du Touat, et des autres officiers, rapports qui ont été publiés ici même.

M. Ch. Vélain divise le Sahara en trois régions bien distinctes : celle du Nord, zone des dunes sableuses et des grands ergs; la région des regs pelés où aucune végétation ne peut percer le manteau de gravier qui la recouvre : elle supporte cependant des massifs montagneux comme le Mouydir et l'Ahnet formés par des couches de grès dévoniens reposant sur une assise de roches cristallines et brusquement saillis au milieu d'une pénéplaine carbonifère, enfin la région steppique soumise à un régime de pluies à peu près constant, à végétation saisonnière, qui avoisine le Niger.

La région désertique s'est peu à peu déplacée du Sud vers le Nord. Au Nord, les grands amas de sable : l'erg R'guidi, El Erg, le grand erg qui menace chaque jour davantage la palmeraie d'Ouargla, ont complètement recouvert le magnifique réseau hydrographique qui irriguait la contrée. Le lit de l'oued Djedi, la ligne des chotts qui vient aboutir au golfe de Gabès, s'ensablent; au Sud-Ouest, on ne trouve plus une goutte d'eau dans l'oued Messaoud : et cette grande voie de pénétration du Touat vers les salines de Taoudéni, dernier vestige d'une grande mer intérieure, est peut-être aujourd'hui une des routes les plus dures du désert. Les sables, il est vrai, après avoir détruit les centres habités, contribuent cependant à ramener cette zone désolée vers la civilisation. L'humidité qu'ils entretiennent ne provient pas en effet des pluies puisqu'il ne pleut qu'une fois tous les six ans environ dans le Sahara du Nord : elle est le signe manifeste qu'une circulation assez active se maintient sous leur couche épaisse qui la protège. Parfois, les cours d'eau souterrains jalonnent les « oasis de rivières » en chapelet parfois. Grâce aux moyens que la science a mis à notre disposition, on peut atteindre la nappe aquifère et créer des oasis : les résultats répondent plus ou moins aux efforts suivant qu'ils sont d'ailleurs tentés dans le Sahara oranais, algérien ou constantinois, le Sahara algérien demeurant le plus déshérité de tous, puisqu'il se trouve au sommet du dos d'âne et que l'écoulement a lieu vers Beni-Abbès à l'Ouest et Ouargla à l'Est.

Le sol du Sahara central imperméable voit toute humidité disparaître dans cette région d'intense évaporation et, comme les eaux n'y sont point protégées par les sables, cette zone est la plus désolée du Sahara. Cependant les massifs du Mouydir et de l'Ahnet présentent déjà des conditions d'habitabilité meilleures en raison de leur altitude, qui les soumet par endroits à des pluies périodiques, et des assises de grès dévoniens perméables qui les constituent. On y rencontre des eaux courantes, on y entend le bruit des cascades et des centres habités peuvent s'y constituer.

Enfin, après avoir traversé le Tanesrouft de l'Ahnet, pays où les caravanes hésitent à s'engager, car elles doivent y cheminer pendant 500 kilomètres sans rencontrer un puits, si ce n'est à Timissao, on entre dans la région du Sahara nigérien. Des pluies régulières, ainsi que l'a noté M. Gautier, donnent à cette zone un caractère steppique. Peu à peu, à mesure que l'on chemine vers le Niger, les dunes de sables, fixées par une végétation plus active, se présentent sous la forme de dunes témoins; l'on rentre dans des régions qui, naguère inhabitables, alors que des cours d'eau nombreux irriguaient le Sahara du Nord, retournent à la civilisation. C'est là que le Niger qui jadis dirigeait ses eaux vers la mer intérieure dont les salines de Taoudéni sont le dernier vestiges, change de direction : il franchit le seuil de Tosaye à travers des marigots, paresseusement, sans avoir encore eu le temps de se creuser un lit.

Tous ceux qui s'intéressent à la géographie saharienne doivent lire le travail de M. Vélain, car il est une des premières mises au point, mise au point magistrale d'ailleurs, des tout récents travaux de nos explorateurs. Deux régions demeurent encore mystérieuses : l'une à l'Ouest, le Sahara mauritanien, l'autre à l'Est, qui confine la zone d'influence anglaise, mais déjà elles sont attaquées par nos voyageurs et la *Revue de Géographie* nous donnera, sans doute bientôt, les résultats de leurs travaux.

La Mise en valeur de l'Afrique Occidentale Française, par HENRI CHEVANS, docteur en droit. Préface de M. CHAUTEMPS, sénateur, ancien ministre des Colonies. — Un vol. gr. in-8°. 6 francs. Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain.

M. Henri Chevans vient de faire paraître un ouvrage sur la mise en valeur de l'Afrique Occidentale Française. Ce livre est précédé d'une préface de M. le sénateur Chautemps, ancien ministre des Colonies, où celui-ci expose les motifs qui l'ont poussé à fondre en un seul gouvernement toutes les colonies de l'Afrique Occidentale Française et de quelle façon il est parvenu à ce but.

M. Henri Chevans examine les principaux problèmes économiques dont la solution intéresse notre Ouest africain. Dans l'Introduction, il traite de la réorganisation du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française. La première partie est consacrée à l'agriculture et à l'industrie. La section première (agriculture) contient de bons chapitres sur l'arachide, le caoutchouc, le coton, où il met consciencieusement en œuvre les travaux de ses devanciers, ceux de M. Yves Henry notamment. Il consacre des pages intéressantes au palmier à huile et aux autres cultures tropicales. Dans la section deuxième, il convient de signaler les chapitres relatifs à la main-d'œuvre, au crédit et aux pêcheries du banc d'Arguin, que des voyages récents, travaux actuels et des entreprises en cours mettent à l'ordre du jour.

Dans une deuxième partie, M. Henri Chevans traite des chemins de fer. Il caractérise comme il convient, tour à tour, le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, chemin de fer de l'arachide; celui de Kayes au Niger, qui sera peut-être celui du caoutchouc et du coton; le chemin de fer de Guinée, œuvre bien conduite par son énergique directeur, M. Salesses; enfin le projet purement impérial du Transsaharien.

La troisième partie montre avec quelle rapidité s'est accru le mouvement commercial.

L'auteur conclut en déclarant que notre Afrique Occidentale sera, « dans vingt ans, un monde nouveau », avec ses ports largement ouverts, ses chemins de fer, ses villes actives et ses campagnes mises en valeur.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 2

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA MISSION LOUIS GENTIL AU MAROC (1907)

RAPPORT AU COMITÉ DU MAROC

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre les principaux résultats de la mission scientifique qui m'a été confiée par M. le Ministre de l'Instruction publique, par M. le Ministre des Affaires étrangères et par la Société de Géographie, mission que vous avez bien voulu appuyer de votre haute bienveillance et de votre généreux concours.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments de profonde et respectueuse reconnaissance.

LOUIS GENTIL.

Paris, janvier 1908.

AVANT-PROPOS (1)

Je me suis proposé, dans cette mission, de reprendre mes recherches géographiques et géologiques sur l'Atlas marocain.

J'ai voulu, à ce point de vue, faire de Marrâkech mon port d'attache, tout en y installant, pour appuyer mes études en haute montagne, quelques instruments météorologiques dont les indications devaient, en particulier, m'aider dans l'évaluation des altitudes à l'aide du baromètre anéroïde.

Mon projet était, à cette époque, des plus réalisables. L'expérience que j'avais pu acquérir antérieurement par plusieurs incursions dans des tribus berbères qui n'avaient jamais été pénétrées par un Européen, la réputation de calme et de sécurité de la capitale du Sud marocain justifiaient mon entreprise.

C'est pourquoi M. le ministre des Affaires étrangères, sur la proposition de M. Regnault, ministre de France à Tanger, crut devoir donner son approbation au programme général que j'avais soumis à M. le ministre de l'Instruction publique.

Je ne pus malheureusement donner à ce programme qu'un commencement d'exécution. Après une excursion fort intéressante dans la région de Tanger, nous nous dirigions, en compagnie du Dr Mauchamp, vers le Haouz par un chemin détourné, en partant de Mazagan. Nous entrions à Marrâkech le 12 mars. Sept jours après, sans que rien ne fît prévoir un aussi abominable crime, l'infortuné docteur, médecin du gouvernement français, était lâchement assassiné par une foule ameutée contre lui par des gens du Makhzen.

Le rapport détaillé que j'ai écrit sur les causes de cet odieux attentat — et dont M. le ministre des Affaires étrangères a reproduit la plus grande partie dans le récent *Livre Jaune* — explique la nécessité de mon retour à Tanger. De là M. Regnault me demanda de venir jusqu'à Paris.

Cependant l'agitation du Sud marocain, loin de se calmer, ne faisait qu'augmenter. C'est ainsi que je dus renoncer, provisoirement du moins, à retourner à Marrâkech où j'avais laissé mes bagages.

Je fus alors autorisé à reprendre ma mission par la frontière algérienne. Et depuis le commencement de juin jusqu'au mois d'octobre j'ai parcouru, rapidement d'abord, la frontière de l'extrême Sud entre Figuig et Béchar, puis, de façon détaillée, toute la zone comprise entre Berguent, El-Aricha et la mer.

Enfin M. Regnault a bien voulu me charger

(1) Ma mission entraîne, après elle, de nombreuses dettes de reconnaissance. J'adresse ici l'expression de ma plus vive gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont facilité ma tâche.
J'ai été, en particulier, profondément touché de l'extrême sollicitude de M. Regnault, ministre de France au Maroc, qui m'a toujours assisté de sa haute autorité, surtout en un moment difficile.

d'explorer les environs de Casablanca dans le but de rechercher une eau assez pure pour être utilisée à l'alimentation des troupes de la colonne d'occupation, et pendant le court séjour que j'ai fait à Rabat, au début de l'ambassade du ministre de France auprès du sultan, il m'a encore été donné de voir les environs de cette ville du R'arb.

Tous ces voyages, quelles qu'aient été les conditions dans lesquelles ils ont été effectués, m'ont permis de faire de nombreuses observations et de recueillir d'importants matériaux dont la mise en œuvre entraînera la publication d'un certain nombre de notes ou de mémoires détaillés. Mais je puis dès maintenant tirer de mes observations des conclusions d'ensemble que je vais brièvement exposer.

J'ai parcouru trois régions bien distinctes du Maghreb :

1° La région de Tanger ;
2° La région du R'arb ;
3° La zone frontière d'Oujda.

I. — Région de Tanger.

J'ai parcouru toute la région située au Sud de Tanger jusqu'aux abords d'Arzila.

Les calcaires, les argiles et grès et éocènes qui affleurent dans la rade se poursuivent vers le Sud jusqu'à l'oued Kharoub, reposant sur un soubassement formé soit de marno-calcaires cénomaniens, soit d'argiles schisteuses avec nodules calcaires du Sénonien. Le littoral est bordé de grès coquilliers calcarifères (lumachelles), d'âge pliocène, s'étendant depuis le cap Spartel jusqu'à l'embouchure de l'oued Mharhar. Ils sont limités tout le long de la côte à une bande étroite qui n'atteint pas 4 kilomètres de largeur.

C'est dans ces grès que sont creusées les célèbres grottes d'Hercule.

Le petit plateau du Cherf el Aqab, bordé d'une dune littorale, offre encore un bel exemple de ces grès néogènes. Plus au Sud, au delà de l'oued Kharoub, le Pliocène se montre avec une composition lithologique différente identique au terrain de même âge que j'ai observé, il y a deux ans, aux environs de Tétouan dans la vallée de l'oued Martil. Il se compose d'argiles bleuâtres un peu sableuses, très délitables, se montrant sur une épaisseur d'au moins 50 mètres. Au dessus se trouvent des grès très sableux ou argilo-sableux d'une épaisseur d'une trentaine de mètres.

J'ai recueilli à la base de l'assise de grès ou à la partie supérieure des argiles une faune de mollusques qui rappelle celle de Tétouan.

Les grès supérieurs supportent les ruines romaines d'*Ad Mercuri*.

Le faciès du pliocène s'étend sur une grande surface, comprise entre l'oued Kharoub et le littoral, et paraît se poursuivre au Sud bien au delà d'Arzila. Les grès supérieurs forment tout le plateau du R'arbya qui, incliné légèrement vers le Sud, s'élève à une altitude ne dépassant guère 120 mètres, dans cette région. La régularité de ce plateau est remarquable, les grès sont profondément entaillés par des ravins aux parois escarpées dans lesquels se rencontrent de nombreuses sources.

Certaines de ces sources ont été captées par les Romains sur le flanc de la vallée de l'oued Kharoub, au voisinage d'*Ad Mercuri*.

Il est important d'insister sur ce fait que le Pliocène de cette partie du littoral atlantique est identique, par ses fossiles et son faciès, à celui que j'ai observé en 1905, dans les environs de Tétouan, dans la vallée de l'oued Martil.

Une étude de la faune importante que j'ai recueillie auprès de la ville sainte du Rif nous a montré, à M. Boistel et à moi, qu'elle appartient non pas au Miocène, comme le pensait le paléontologiste Fuchs d'après les matériaux recueillis en 1881 par l'explorateur allemand Oskar Lenz, mais bien au Pliocène inférieur. Et, en effet, la communication entre la Méditerranée et l'Océan, qui se faisait au début de la période miocène par le détroit nord-bétique, c'est-à-dire au Nord de la Sierra Nevada, a été déplacée, à la fin de la même période, au Sud du Rif, dans la région de Taza et de la vallée de Fez.

Il est remarquable de constater la contemporanéité des dépôts des environs de Tétouan et de ceux de la vallée de l'oued Kharoub situés des deux côtés de la grande presqu'île nord-marocaine qui s'avance vers l'Espagne. Et si l'on remarque que, par suite de l'altitude actuellement atteinte par ces dépôts (au maximum 120 mètres), il est impossible d'admettre que la mer pliocène passait par-dessus la chaîne dans la grande courbe qu'elle dessine, pour se continuer par la chaîne bétique sur le pourtour de la Méditerranée occidentale ; nous sommes amenés à supposer que le détroit de Gibraltar était déjà ouvert à l'époque des dépôts pliocènes de l'oued Martil, dans la Méditerranée, et de l'oued Kharoub, dans l'Océan Atlantique. Les faunes des deux gisements que j'ai explorés dans ces régions donnent par conséquent une limite inférieure de l'âge du détroit.

On peut attendre, à ce point de vue, une confirmation des plus séduisantes, de l'étude des dépôts tertiaires qui doivent encombrer le seuil de Taza et les vallées de l'oued Msoun (affluent de la Moulouya) et de l'oued Inaoun (cours supérieur de l'oued Sbou) qui en descendent.

La jonction d'Oudjda à Fez offrira donc au géologue un voyage plein d'intérêt.

Au point de vue tectonique, indépendamment du régime de dômes que j'ai déjà observé dans le Lias calcaire qui forme les sommets les plus élevés de la partie occidentale de la chaîne du Rif (djebel Mouça, djebel Kelti ou mont Anna, etc.), je signalerai des poussées vers l'extérieur de l'arc dessiné par la chaîne à l'Ouest et au Sud de Tanger.

Les plis qui affectent l'Eocène, en effet, montrent leur flanc occidental ou externe beaucoup plus redressé parfois même jusqu'à la verticale, tandis que le flanc oriental ou interne est le plus souvent peu incliné.



APPLICATIONS

Mes recherches stratigraphiques dans le Nord du Maroc m'ont permis de reconnaître certains niveaux d'eau qui pourraient servir à alimenter Tanger. Il existe non loin de cette ville, notamment dans le massif du djebel, qui domine la côte entre la rade et le cap Spartel, et aussi dans la vallée de Boubana située sur le revers Sud de ce massif, un niveau d'eau constant au contact des argiles bariolées de l'Eocène supérieur et les grès qui terminent cet étage tertiaire. Mais on ne peut espérer trouver des réserves suffisantes à ce contact. De même les sources des environs immédiats de la ville résultent d'infiltrations locales et sont d'ailleurs polluées par l'agglomération humaine, assez dense partout où se produit la pénétration des eaux pluviales.

Par contre, un niveau d'eau constant existe à la base des grès pliocènes, au contact de ces grès, soit avec les argiles de même âge qui les supportent, soit avec des argiles éocènes ou crétacées sous-jacentes. Et ce niveau d'eau peut être très important à cause des grandes surfaces offertes à l'infiltration par les grès pliocènes souvent désagrégés en surface et possédant ainsi une grande perméabilité.

Le sous-sol du plateau du R'arbya doit offrir, pour ces raisons, une grande réserve d'eau, et les sources nombreuses, qui sourdent dans les ravins qui l'entaillent plus ou moins profondément, se trouvent toutes au même niveau géologique.

C'est vers les affleurements pliocènes de la côte atlantique de Tanger qu'il faudra chercher une nappe d'eau d'une valeur assez considérable pour être captée utilement pour l'alimentation de Tanger. Et ce devra être — dans un avenir assez prochain et dès que la sécurité sera définitivement établie dans les environs — la première des préoccupations du Corps diplomatique, car la population de Tanger croît, depuis quelques années, dans des proportions considérables et qu'elle doit se contenter aujourd'hui de l'eau des outres des porteurs d'eau qui puisent à des sources qui véhiculent des germes nocifs, notamment le bacille de la typhoïde.

II. — Région du R'arb.

Mes observations dans le R'arb ont été effectuées d'abord entre Mazagan et Marrâkech, puis, à la demande de M. le Ministre de France à Tanger, aux environs de Casablanca et de Rabat.

Mes recherches autour de Casablanca n'ont fait que confirmer ce que j'ai dit de ce point de la côte atlantique après mon premier voyage au Maroc.

Grâce à la bienveillance de M. le général Drude, j'ai pu explorer les environs et suivre une reconnaissance poussée jusqu'à Aïn-Djemaa, à 15 kilomètres au Sud-Ouest de la ville.

Les grès et schistes gréseux siluriens ou dévoniens qui affleurent dans la rade (et dont l'âge reste encore douteux à cause de l'absence de documents paléontologiques) forment partout le substratum de grès coquilliers (lumachelles) d'âge pliocène.

Les environs de Rabat offrent la même structure géologique que le plateau du R'arbya (argiles et grès pliocènes).

Au Sud de Mazagan, j'ai suivi entre cette ville et Marrâkech, deux itinéraires bien différents traversant les grandes tribus des Doukkala, des Rehamna et des Djebilet.

J'ai ainsi pu me rendre compte de l'uniformité de structure géologique du plateau des Doukkala constitué par des grès pliocènes fortement remaniés à leur surface. Ces grès reposent généralement sur un substratum primaire et cristallin. Plus rarement, comme aux environs de Mazagan, j'ai constaté qu'ils s'appuient également sur des dépôts du Crétacé moyen.

Ailleurs ce sont les schistes et grès quartziteux siluriens du djebel Lakhdar, les granites avec filons de granulites et de porphyres quartzifères (microgranulites, etc.), des Rehamna et de la coupure profonde de l'oued Oum er Rebya.

Les grès pliocènes reposent au Sud des Doukkala et dans les Abda sur les calcaires à silex crétacés du plateau de l'oued Delim et de la Bahira.

Enfin la petite chaîne de Djebilet offre toute une succession de schistes et de grès quartziteux primaires surtout siluriens, affectés de plis hercyniens dirigés Nord-Nord-Est, ainsi que l'a fait remarquer depuis longtemps l'explorateur anglais Thomson.

APPLICATIONS

Un fait très important à constater, pour sa remarquable constance sur de très grandes surfaces, est celui de l'existence d'un niveau d'eau à la base des grès pliocènes.

Sur l'immense étendue comprise entre l'oued Kharoub, au Nord d'Arzila, jusqu'au djebel Lakhdar (Rehamna) et au djebel Hadid (Chiadma), soit sur une longueur de côte de près de 500 kilomètres, il existe une nappe d'eau souterraine située à la base des grès pliocènes et au contact d'un terrain imperméable sous-jacent. Le soubassement est constitué par des argiles de même âge dans la région d'Arzila et de Rabat, par des argiles crétacées ou des schistes primaires, soit encore par des roches cristallines paléozoïques dans la région de Casablanca et dans les Doukkala.

La nappe aquifère se trouve à des profondeurs variables. Dans les environs de Casablanca, elle affleure dans les moindres dépressions du sol sous la forme d'émergences parfois importantes par suite de la proximité des terrains primaires qui apparaissent le long de la côte.

Elle se trouve à 25 et même 40 mètres de profondeur dans les Doukkala, où elle est atteinte par des puits creusés par les indigènes.

Par suite de la déclivité générale du soubassement imperméable qui constitue le niveau d'eau, la mer est le réservoir habituel de la nappe, l'eau douce vient se perdre, parfois à plusieurs

mètres au-dessous du rivage, dans les eaux salines de l'Océan.

L'eau de la nappe souterraine, qui est douce dans les Doukkala, est un peu saumâtre ou simplement fade dans la région de Casablanca. Je ne puis expliquer cette composition légèrement saline que par le lavage des grès tertiaires par les eaux d'infiltration pluviales ou plutôt par l'existence, sur les terrains primaires sous-jacents, de lambeaux de terrain triasique qui sont salifères partout ailleurs au Maroc.

Mais je crois avoir montré, dans un rapport que j'ai adressé à M. le Ministre de France à Tanger, que l'on s'était exagéré l'inconvénient de la salinité des eaux de Casablanca qui offrent, par contre, le grand avantage d'être très limpides et complètement exemptes de germes nocifs.

J'ai indiqué comment les sources abondantes d'Aïn-Toufri, Aïn-Kacem et Aïn-Khouhasset se prêteraient à un captage utile, car elles sourdent dans une dépression du sol à une altitude suffisante pour permettre l'adduction de leurs eaux par un canal légèrement incliné. Et il m'a semblé qu'une conduite ancienne, datant vraisemblablement de la domination portugaise, pourrait être, à relativement peu de frais, mise en état pour amener au camp de la colonne d'occupation et à la ville les eaux abondantes de l'Aïn-Khouhasset.

Mes observations dans le R'arb m'ont encore permis de me faire une idée, sur l'origine des *tirs* ou « terres fortes », qui répond aux objections faites aux différentes théories formulées par mes devanciers. C'est à ces terres qu'est due la grande fertilité du plateau bas qui borde l'Altantique depuis Rabat ou même Larache jusqu'à Safi, soit sur plusieurs centaines de kilomètres.

On y distingue des terres argileuses noires et les Arabes désignent sous le nom de *hamri* des terres rouges qu'ils recherchent également pour leurs cultures.

Le géographe allemand Théobald Fischer a attribué à ces sols une origine éolienne; après lui, von Pfeil, le Dr Weisgerber, M. Doutté, etc., les ont examinés. Et le géologue français Brives a cru voir dans les *tirs* des dépôts de fonds de marais.

La question est plus simple, en réalité, et les *tirs* comme les *hamri*, s'expliquent par un phénomène de *décalcification des grès pliocènes*.

Les eaux pluviales rencontrant un sol perméable l'ont constamment lavé en entraînant, après dissolution, une partie de la calcite et surtout de l'aragonite, plus facilement soluble, empruntées aux débris de coquilles de mollusques qui prennent part, dans une forte proportion, à la constitution de la roche; et le carbonate de calcium, ainsi dissous, est entraîné dans les eaux de l'Océan, déversoir habituel de la nappe souterrainne.

Il est très vraisemblable que cette décalcification est encore considérablement aidée grâce à une infiltration facile des eaux superficielles sur un sol perméable presque horizontal et aussi par les racines de végétaux *herbacés* dont le développement est favorisé par une terre végétale déjà riche et par un climat atlantique suffisamment humide. Si l'on admet — et il est facile d'en faire la preuve — que les grès pliocènes ont abandonné par décalcification leurs grains de sable quartzeux et schisteux, une partie du phosphate de calcium des coquilles marines triturées qui entrent dans leur composition, enfin leurs éléments argileux et ferrugineux, et si l'on songe que les détritus végétaux ainsi que les produits azotés qu'ils peuvent donner ont dû s'accumuler sur place avec les minéraux insolubles, on se fait une idée très simple de l'origine de ces terres végétales noires ou rouges. Et cette théorie de leur formation a l'avantage de répondre à toutes les objections soulevées par celles de mes devanciers.

III. — Zone frontière d'Oudjda.

La zone frontière d'Oudjda est, des différentes régions marocaines qu'il m'a été donné de parcourir au cours de ma mission, celle qui a le plus longtemps retenu mon attention.

Je l'ai limitée au Sud à la ligne El Aricha-Berguent, et au Nord je suis allé jusqu'à la mer.

J'ai cru devoir, de temps en temps, fouler le sol algérien afin de rattacher mes observations et surtout mes relevés cartographiques à mes travaux antérieurs (1).

J'ai pu, grâce à l'extrême bienveillance de M. le général Lyautey et M. Destailleur, commissaire du gouvernement, de M. le colonel Félineau, commandant la colonne d'occupation, et de M. le lieutenant-colonel Henrys, parcourir une grande surface des tribus de la rive droite de la Moulouya qui font, en principe, partie de l'amalat d'Oujda (2).

Cette vaste région est traversée de l'Est à l'Ouest par quatre chaînes parallèles qui sont, en allant du Sud vers le Nord :

1° La petite *chaîne du djebel Sidi-El-Abed*, qui jalonne la ligne El Aricha-Berguent;
2° La *chaîne des Beni-Bou-Zeggou*, qui relie la Gada de Debdou aux monts de Tlemcen-R'ar Rouban, par les Djebel Beni-Yala, Haddada, Maggaz et Mahasseur, d'une part, les djebel Zekkara et Metsila, de l'autre;
3° La *chaîne des Beni-Snassen*. qui forme le prolongement vers l'Ouest de la chaîne du Filhaoucen;
4° Enfin, au Nord, une petite chaîne côtière, le *Sahel du Korn-ech-Chems*, semble relier ce que j'ai appelé la chaîne du Skouna aux massifs de la rive gauche de la Moulouya, notamment au djebel Kebdana.

Les quatre rides montagneuses bien individualisées que je viens de citer séparent des régions de plaines importantes :

1° La *région des Gada*, qui s'étend entre la chaîne du Sidi-El-Abed et celle des Beni-Bou-Zeggou ; on y distingue la

(1) Louis Gentil. *Esquisse stratigraphique et pétrographique du bassin de la Tafna*. Paris, 1902 (thèse de doctorat).
(2) Je prie ces messieurs et, d'une manière générale, tous les officiers qui m'ont si cordialement accueilli, d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance.



Gada de Berguent et la *Gada d'El Mzarid* parmi les plus importantes;

2° La *plaine des Angad*, qui, limitée par la chaîne des Beni-Bou-Zeggou et celle des Beni-Snassen, s'étend, depuis la région de Lalla-Marnia jusqu'au delà d'Aïoun-Sidi-Mellouk, aux abords de la Moulouya;

3° Enfin la *plaine des Trifas*, qui s'étend au Nord des Beni-Snassen et se trouve limitée à l'Est et à l'Ouest par l'oued Kiss et la Moulouya, au Nord par le Sahel du Korn ech-Chems.

STRATIGRAPHIE

La série des terrains qui prennent part à la structure de la région qui nous occupe est assez complexe, et, quoique ne renfermant pas tous les termes de la série stratigraphique que j'ai décrite dans le bassin de la Tafna — qui forme en partie la région limitrophe — elle la complète, surtout en ce qui concerne les terrains primaires.

A. — Terrains primaires.

1° Le *Silurien* est représenté par les schistes argileux ardoisiers ou lustrés intercalés de grès quartziteux, blancs ou colorés par des oxydes de fer, qui affleurent dans la région de R'ar Rouban et se poursuivent, sur plusieurs kilomètres, à l'Ouest, au Maroc, dans la direction du djebel Metsila et du djebel Mahasseur. Ces dépôts affleurent également suivant l'axe de la chaîne des Beni-Snassen, où il serait fort intéressant de pouvoir les suivre

Les *schistes de R'ar Rouban*, étudiés par Pomel et Pouyanne, ne m'ont offert, pas plus qu'à mes devanciers, le moindre débris organisé. Mais je n'hésite pas à les considérer comme étant, en partie au moins, les représentants des « Schistes à Graptolithes gothlandiens » que j'ai décrits dans le Haut-Atlas occidental, où ils sont superposés aux schistes et quartzites ordoviciens. La même succession lithologique se trouve à la frontière algérienne et, jusqu'à preuve paléontologique du contraire, peut lui être parallélisée.

2° La présence du *Dévonien* est beaucoup plus douteuse. Il faudra peut-être rapporter, plus tard, à des dépôts de cet âge des grès bruns alternant avec des schistes argileux noirâtres ou brunâtres qui sont associés aux schistes de R'ar Rouban; mais rien ne permet encore de l'affirmer.

3° Le *Carbonifère* est nettement caractérisé par des faunes importantes. Il offre, dans la haute vallée de l'oued Isly, la succession suivante considérée de bas en haut :

a. Argiles schisteuses noirâtres, avec bancs de calcaires à encrines renfermant la riche faune du ravin de l'Aouïja et du Guelib-en-Naam avec *Spirifer*, *Productus*, *Gonatites*, Polypiers, etc., d'une épaisseur totale d'au moins 50 mètres.

b. Alternances d'argiles schisteuses ou de schistes noirs et de bancs de grès verts, brunis à la surface, avec faune de Gastropodes, Lamellibranches Crinoïdes, etc., du col de Djerada, d'une puissance d'au moins 150 mètres,

c. Grès brunâtres, intercalés de petits poudingues à galets de quartz ou de roches volcaniques alternant avec des lits de schistes noirâtres, avec faune de *Spirifer*, du col d'Okba d'une épaisseur d'au moins 100 mètres.

d. Schistes noirs à phtanites, avec lits de grès, d'une épaisseur d'au moins 200 mètres.

L'ensemble de la formation offre une puissance totale minima de 500 mètres et cette puissance, sur le versant Sud du col de Djerada, atteint peut-être un millier de mètres.

J'ai trouvé, au pied du djebel Guelib-en-Naam et dans le ravin de l'Aouïja — qui se trouvent dans le cirque formé par le réseau hydrographique supérieur de l'oued Isly — deux beaux gisements fossilifères. Les faunes de ces gisements sont nettement dinantiennes, mais la faunule que j'ai recueillie dans les schistes noirs du col de Djerada et les Brachiopodes que j'ai trouvés dans les grès du col d'Okba pourraient bien appartenir à un niveau plus élevé comme le Moscovien. C'est ce qu'une étude très attentive de mes documents pourra décider.

Les dépôts carbonifères sont très développés, en partant de la frontière algérienne, dans la chaîne des Beni-Bou-Zeggou. Ils approchent beaucoup de cette frontière, notamment au Chekbat el Hamra où les schistes à phtanites m'ont fourni des *Spirifer* et un *pygidium* de tribolite (*Philipsia*). Ils affleurent dans le Mendjel el Akahl, à la faveur d'une faille, et ils offrent le maximum de développement dans le massif du djebel Djerada et du Bou-Keltoum.

Tout le flanc Sud du djebel Beni-Yala paraît aussi en être formé et les grès et schistes dinantiens (et peut-être aussi moscoviens [?]) du flanc méridional de la chaîne des Beni-Bou-Zeggou, peuvent se poursuivre très loin, dans l'Ouest, en allant vers la Gada de Debdou.

Le Permien semble faire défaut.

B. — Terrains secondaires.

4° Le *Trias* n'affleure que sur la côte, dans les Msirda, en Algérie, où il fait suite à la bande de *Trias gypseux* que j'ai décrite le long des côtes, entre l'embouchure de l'oued Tafna et Nemours.

5° Parmi les terrains secondaires, le *Lias* est très développé. On y observe, de bas en haut, la succession stratigraphique suivante :

a. Grès et petits poudingues friables avec argiles gréseuses *rouges*. Épaisseur moyenne, 30 mètres ;

b. Calcaires massifs compacts, parfois dolomitiques, très puissants, pouvant atteindre et même dépasser 200 mètres.

c. Calcaires en dalles, surmontés de marno-calcaires, avec riche faune de Céphalopodes, d'une épaisseur d'au moins 150 mètres.

La puissance totale des assises liasiques peut donc dépasser 400 mètres.

Cette succession est identique de faciès à celle que j'ai décrite dans le bassin de la Tafna, en Algérie.

J'avais considéré, avec beaucoup de doute, à cause de l'absence totale de fossiles, les dépôts rouges et comme pouvant représenter l'*Infra-Lias* (?) et je pensais que les calcaires massifs *b* devaient représenter l'ensemble du Lias inférieur et du *Lias moyen* (1).

Mes recherches au Maroc m'amènent à une interprétation différente par suite de la découverte

(1) *Loc. cit.*



que j'ai faite, aux environs d'Oujda (djebel el Hamra), dans les couches rouges ou à la base des calcaires liasiques, de Brachiopodes (*Terebratula*, *Zeilleria*, *Rhynchonella*) avec *Amatheus margaritatus*, du *Lias moyen*.

Il en résulte que les couches rouges, ou le conglomérat qui se trouve fréquemment à la base des calcaires massifs, marquent la *transgression mésoliasique*. Les calcaires massifs représentent donc la partie supérieure du Lias moyen (*Charmoutien*), tandis que les calcaires en dalles et les marno-calcaires superposés représentent bien le *Toarcien*, ainsi que je l'ai décrit dans le massif des Traras.

En effet, de même que dans les Beni-Ouarsous, les marno-calcaires m'ont offert à Ar'bal, dans les Beni-Snassen, une riche faune de Céphalopodes, où dominent, avec *Harpoceras bifrons*, les *Lissoceras*, les *Hammatoceras*, etc.

Cette faune est identique à celle des Traras, avec des formes un peu plus jeunes, peut être. Et comme le gisement fossilifère est surmonté d'une assise assez épaisse des mêmes alternances de calcaires et de marnes, il ne semble pas douteux que l'*Aalénien* soit encore représenté.

Au point de vue de l'extension de ces différents étages liasiques, les « couches rouges » font le plus souvent défaut. Je ne les ai guère rencontrées que dans le djebel el Hamra (1) et à la base du massif escarpé du djebel Mahasseur, dans la chaîne des Beni-Bou-Zeggou.

Les calcaires du Lias moyen sont de beaucoup les plus développés. Ils semblent prendre part à la constitution de la chaîne de Sidi-el-Abed dont ils formeraient le socle, et ils jouent le plus grand rôle dans la chaîne des Beni-Bou-Zeggou, formant les escarpements calcaires des djebel Maggaz, Mahasseur, Beni-Yala, Bou-Keltoum, etc. Ils paraissent se poursuivre très loin, à l'Ouest, vers la Moulouya.

Ces calcaires se montrent aux environs d'Oudjda dans le djebel el Hamra, le djebel Metsila. Enfin ils jouent un rôle important dans la chaîne des Beni-Snassen où ils forment des à-pic calcaires qui donnent au massif son relief caractéristique.

Les calcaires du Lias se poursuivent à l'Est des Beni-Snassen, en Algérie, où ils constituent, par le Birrou, toute la région de Sidi-Bou-Djenan et la plus grande partie du Maziz. Les gîtes de zinc de ce massif se trouvent ainsi dans le Lias moyen.

Enfin, ces calcaires massifs prennent une grande part à la structure de la partie occidentale de la chaîne du Skouna comprise entre Nemours et l'embouchure de l'oued Kiss où ils forment des îlots aux environs d'Adjeroud, le djebel Zendal, le djebel Dar-Salah, etc.

Le *Lias supérieur* n'est bien caractérisé que dans la chaîne des Beni-Snassen. Les calcaires en dalles affleurent sur de grandes surfaces autour du col du Guerbous, tandis que les marno-calcaires se montrent sur le flanc septentrional de la chaîne. Ils sont très fossilifères à Ar'bal.

(1) La « Montagne rouge ».

Jurassique proprement dit. — Le Jurassique proprement dit débute par le *Callovien* qui se montre transgressif sur le Lias, dans la région de R'ar Rouban, non loin de la frontière. Ce Callovien, sur lequel nous avons antérieurement appelé l'attention M. Lemoine et moi, est formé d'argiles intercalées de lits de grès avec des bancs de calcaires marneux. Ces derniers renferment, à Haçi-el-Bab, une riche faune que nous avons brièvement décrite d'après quelques spécimens (1).

Je me suis attaché à fouiller ce riche gisement fossilifère.

Les dépôts calloviens affleurent sur tout le versant septentrional du Ras-Asfour, en Algérie, près de la frontière.

Ils sont surmontés d'argiles et de grès sableux ou durs qui dépassent une puissance de 200 mètres et qui peuvent représenter l'*Oxfordien*. Ce terrain se montre non seulement en Algérie, mais au Maroc, dans la vallée de l'oued Tiouli où ils reposent directement sur le Lias.

Enfin, ces assises argilo-gréseuses sont surmontées de calcaires compacts, sublithographiques, et de dolomies qui couronnent les monts de Tlemcen-R'ar-Rouban et semblent représenter les autres assises du système jurassique. Ces calcaires ou dolomies ne semblent pas exister au Maroc dans les régions que j'ai explorées.

C. — Terrains tertiaires.

1° *Miocène.* — Les dépôts tertiaires les plus anciens que j'ai observés dans la région qui nous occupe, consistent dans les alternances argilo-gréseuses et les grès du *Miocène moyen*, représentant la partie supérieure de l'*Helvétien* et le *Tortonien*.

Ces dépôts, très développés dans le bassin de la Tafna, se poursuivent à l'Ouest entre Nemours et la frontière et pénètrent au Maroc par le Sahel du Korn-ech-Chems. Ils se montrent également dans la vallée de Bab-el-Hassa entre le djebel Tougmit, qui domine le poste de Sidi-Bou-Djenan et l'oued Kiss.

Au Sud des Beni-Snassen, je n'ai rien vu qui puisse appartenir à des formations de cet âge.

2° *Pliocène et pléistocène.* — Je pense que les dépôts sableux et argilo-sableux qui recouvrent toute la plaine des Trifas, depuis l'oued Kiss jusque vers Cheraa, et s'étendent depuis le pied septentrional du massif des Beni-Snassen jusqu'au Sahel du Korn-ech-Chems, sont d'âge *pliocène*. Ils sont, en effet, à rapprocher par leur situation stratigraphique, des dépôts analogues que j'ai décrits dans la vallée moyenne de la Tafna, à l'Est de Lalla-Marnia où ils forment des terrasses élevées au-dessus du cours de l'oued Tafna. De même, je rapporterai au Pliocène la plus grande partie des *Gada* comprises entre la chaîne des Beni-Bou-Zeggou et celle du djebel Sidi-el-Abed.

Ces gada sont formées de dépôts alluvionnaires ou torrentiels argilo-sableux, avec cailloutis, et sont parfois couronnées, comme dans la Gada de

(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences.*

Berguent, par des calcaires lacustres qui dominent de plus de 150 mètres le fond de la vallée de l'oued el Haï.

Les alluvions du fond des vallées sont *pléistocènes*. Elles sont particulièrement intéressantes dans la partie de la plaine des Angad, comprise entre Oudjda et Lalla-Marnia.

Là elles reposent du côté de l'Est sur les dépôts alluvionnaires à cailloux roulés du Pliocène de la Moyenne Tafna; aux environs d'Oudjda, elles sont couvertes par la *carapace calcaire* et il est intéressant d'observer que cette carapace passe sous les alluvions plus récentes, dans la partie de la plaine des Angad, à cheval sur la frontière. Il y a donc lieu de séparer dans la plaine les alluvions à carapace calcaire d'Oudjda qui seraient du *Pléistocène ancien* et les alluvions de la frontière qui constituent le *Pléistocène récent*.

TECTONIQUE

1° *Plissements hercyniens.* — Les plis les plus anciens que l'on observe dans la région qui nous occupe sont ceux qui ont affecté les schistes et quartzites de R'ar Rouban, que nous avons classés dans le Silurien. Ces plis, grossièrement orientés N.E.-S.O., appartiennent au *système hercynien*. Et en effet le Lias qui repose sur ces dépôts a été respecté.

Les grès qui pourraient être, d'après ce que j'ai dit, dévoniens, appartiendraient à la même zone de plissement.

Je ne crois pas pouvoir séparer non plus de ces rides anciennes les dépôts carbonifères que j'ai observés dans la haute vallée de l'oued Isly. Je signalerai cependant une discordance possible, mais en tout cas assez faible à la partie supérieure des dépôts carbonifères. Cette discordance m'a paru exister au col d'Okba, mais mon observation demanderait confirmation.

2° *Plissements alpins.* — Les dépôts secondaires ont été affectés par des plis bien plus récents, appartenant au *Système alpin*. Ils sont grossièrement orientés suivant la direction générale des chaînes.

Le massif des Beni-Snassen paraît être formé (d'après ce que j'ai pu en voir) par un vaste *dôme secondaire* formant une ellipse allongée dans le sens N.N.E.-S.S.O., et le plongement périclinal des couches liasiques s'observe particulièrement bien au col du Guerbous. Ce col correspond à la limite orientale du dôme des Beni-Snassen auquel fait suite un autre dôme, celui du Maziz et du Filhaoucen.

La chaîne côtière, très morcelée, qui fait partie de ce que j'ai appelé, dans le bassin de la Tafna, la *chaîne du Skouna*, est encore caractérisée par les calcaires liasiques, mais ceux-ci s'y montrent partout renversés.

Le Lias forme, en effet, un pli couché, atteignant ou dépassant l'horizontale, qui a été poussée vers le Sud sur des dépôts secondaires ou tertiaires, avec interposition fréquente de Trias gypseux laminé.

Ce pli, qui peut être considéré comme une nappe dans le massif du djebel Skouna, par exemple, repose entre le cap Noé et Nemours sur les dépôts du Miocène inférieur (Cartennien). Et les calcaires du Lias ainsi charriés sont recouverts dans cette région et jusqu'à l'oued Kiss par les dépôts en place du Miocène moyen (Helvétien supérieur et Tortonien).

Cette observation permet d'avoir un âge précis (Helvétien inférieur) de la poussée du Lias vers le Sud.

Le charriage du Lias s'est effectué sur une étendue assez faible, ne dépassant guère une quinzaine de kilomètres. En effet, le pli renversé du djebel Sidi-Sefian, que j'ai décrit antérieurement (1), représente le front du pli charrié, tandis que sa racine peut s'observer nettement en plusieurs points, notamment au cap Noé et au cap Torsa où le Lias se montre enraciné en couches verticales.

Les plissements intenses de la chaîne du Skouna sont limités à la côte; la chaîne du Filhaoucen et celle des Beni-Snassen qui leur font suite ont leurs couches *en place*.

Quant à la chaîne des Beni-Bou-Zeggou, elle est très peu mouvementée.

Les calcaires liasiques qui forment sa superstructure se montrent peu redressés et affectés d'un système de failles ayant la direction générale de la chaîne.

Cette chaîne constitue, au point de vue tectonique, le prolongement vers l'Ouest du massif de Tlemcen-R'ar Rouban.

ÉRUPTIONS VOLCANIQUES

La région frontière d'Oudjda ne paraît pas offrir — du moins partout où j'ai pu l'explorer — des roches éruptives ou métamorphiques archéennes. Par contre, elle a été, depuis les temps paléozoïques, le théâtre d'éruptions volcaniques parfois grandioses dont je décrirai, avec détails, un peu plus tard, et leurs différentes phases et la composition des roches auxquelles elles ont donné naissance.

1° *Volcans carbonifères.* — Les éruptions les plus anciennes que j'ai observées se sont produites sur l'emplacement actuel de la chaîne des Beni-Bou-Zeggou.

Les érosions successives de l'oued Isly ont décapé, dans la partie la plus élevée de son réseau hydrographique, toute une succession de roches volcaniques acides où l'on peut observer une grande variété de types rhyolitiques vitreux ou porphyriques, intercalés, en masses non moins importantes, de produits de projections : bombes, lapilles, cendres formant des tufs plus ou moins altérés. Des roches de profondeur ou de demi-profondeur se montrent également en quelques points.

L'étude micrographique et chimique de tous les types pétrographiques que j'ai recueillis offrira le plus vif intérêt.

Il m'a été possible, en outre, de préciser l'âge de

(1) *Loc. cit.*

ces déjections volcaniques. En effet, dans la haute vallée de l'oued Isly, on peut constater, comme au pied du Guelib-en-Naam, que les coulées et les tufs reposent sur la base des dépôts dinantiens, caractérisés en ce point par une faune importante; tandis qu'au col de Tadouaout on voit la série des grès et des argiles schisteuses du col de Djerada, ou des grès du col d'Okba, superposés aux coulées et aux tufs rhyolitiques de ces volcans. Certains bancs de grès et de petits poudingues sont, d'autre part, presque exclusivement formés aux dépens de ces roches volcaniques remaniées. Enfin on peut constater, en d'autres points, que la masse éruptive s'enfonce en biseau dans les dépôts carbonifères.

Les déjections volcaniques de la haute vallée de l'oued Isly sont donc intercalées entre des assises successives d'une même formation et je pense que les deux faunes que j'ai recueillies, l'une au-dessous de ces déjections, dans les argiles et calcaires à Crinoïdes du Guelib-en-Naam, l'autre au-dessus, dans les argiles et grès du col d'Okba, pourront indiquer avec la plus grande précision possible l'âge de ces éruptions. A tel point que les volcans de la haute vallée de l'oued Isly mériteront, je pense, de figurer parmi les types classiques des éruptions carbonifères connues.

Ailleurs, les vestiges des volcans carbonifères, ainsi que les dépôts sédimentaires de cet âge, sont recouverts en transgression par les calcaires du Lias moyen.

Les roches volcaniques dinantiennes affleurent sur une grande surface dans le cirque formé par la haute vallée de l'oued Isly. Elles forment le soubassement du djebel Mahasseur, où leur puissance dépasse 400 mètres.

Non loin de l'Aïn Guenfouda, à Tebarmet, elles offrent des types de profondeur et de demi-profondeur. Dans les Zekkara, ces roches volcaniques paraissent également affleurer sur de grandes étendues et sur des épaisseurs importantes.

Il serait fort intéressant de faire une monographie détaillée de ces volcans dinantiens; mais il est impossible d'y songer maintenant, à cause de l'insuffisance absolue des documents topographiques sur le pays.

2° *Volcans secondaires.* — Les roches volcaniques carbonifères de la chaîne des Beni-Bou-Zeggou représentent les seuls vestiges de volcans paléozoïques dont j'aie constaté l'existence dans la région frontière d'Oudjda. Je n'ai pas, malgré mes recherches, trouvé de traces des volcans permiens que j'ai décrits à l'Est, dans la province d'Alger, ou à l'Ouest, dans la chaîne du Haut-Atlas. J'ai reconnu, par contre, dans les Msirda, aux abords du djebel Zendal, l'existence de roches grenues ou ophitiques, faisant partie du cortège habituel du Trias gypseux de l'Algérie, mais je n'ai pas encore observé de traces de ces roches éruptives du Maroc.

3° *Volcans tertiaires.* — Les vestiges de volcans tertiaires sont importants surtout dans la région algérienne comprise entre Nemours et l'oued Kiss, où ils ont été déjà signalés par MM. J. Curie et Flamand. Dans cette région, des éruptions andésitiques, trachytiques ou basaltiques se sont produites à l'époque miocène.

Les roches volcaniques du cap Milonia, en effet, existent intercalées dans les dépôts helvétiens qui bordent la côte; il en est de même de certaines coulées basaltiques des environs de Nemours.

Je pense également que les trachytes et andésites à grenat des Menasseb Kiss sont en relations avec les dépôts du Miocène moyen.

Aux environs immédiats d'Oudjda se montre une succession de roches à péridot. Ce sont d'abord des roches porphyroïdes, en coulées avec tufs de projection, qui s'étalent au Sud et à l'Ouest de la ville, au pied du djebel el Hamra et jusque sur les berges de l'oued Isly. Les mêmes roches se rencontrent aussi dans le djebel Metsila, notamment dans la gorge de l'oued Isly et près de Sidi-Mouça; au sommet de la montagne existent des vestiges d'anciens cratères.

Au-dessus, d'autres roches volcaniques, plus compactes, à grands cristaux rares, forment des coulées importantes, accompagnées de tufs et de scories, dans les collines du Semmara, du djebel Hadid, du Tinianin.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces laves et les produits de projections qui les accompagnent, c'est qu'elles rappellent, par la présence de la *leucite*, les laves du Vésuve. Ce sont des roches très alcalines dont la décomposition donne généralement des terres très fertiles.

Des traces de cratères apparaissent en plusieurs points. Je n'ai pu avoir aucune notion stratigraphique précise sur l'âge de ces volcans, autre que leur superposition au Lias et le recouvrement des alluvions anciennes de la plaine des Angad. Mais ils rappellent, à s'y méprendre, ceux que j'ai décrits, intercalés dans les dépôts les plus élevés de l'Helvétien, dans la vallée de la Tafna et leurs produits se montrent à Oudjda dans le même ordre de succession.

Comme, d'autre part, le rivage de la mer helvétienne se trouvait au voisinage de Lalla-Marnia, la région d'Oudjda était émergée à cette époque miocène et ses volcans étaient subaériens.

Je serais ainsi amené à considérer, quoique avec quelques doutes les coulées et scories basaltiques intercalées dans les dépôts marins de l'Helvétien supérieur, à l'Est, dans la vallée de la Tafna, comme représentant les coulées les plus lointaines des volcans d'Oudjda, épanchées sur les rivages de la mer miocène.

APPLICATIONS

Le problème de l'eau offre le plus vif intérêt dans toute la zone que j'ai parcourue, d'abord à cause de la fertilité de certaines régions, comme la plaine des Angad, ensuite à cause de l'existence de postes-frontières et de la présence de la colonne d'occupation d'Oudjda.

J'ai été amené ainsi à donner à l'autorité militaire une petite étude sur les eaux de Sidi-Aïssa et je me suis préoccupé des eaux d'alimentation des troupes de M. le colonel Félineau.



Si l'on excepte la petite nappe dont j'ai signalé l'existence sous le plateau de Sidi-Aïssa et qui existe au contact de grès sableux et d'argiles jurassiques, partout ailleurs des sources se font jour à la base des calcaires liasiques.

Il existe, en effet, un niveau d'eau fort important au contact du Lias moyen et des terrains sous-jacents, schistes siluriens ou dinantiens, roches volcaniques carbonifères. L'oued Isly nous offre de beaux exemples d'émergences de la nappe formée à ce niveau. Le réseau hydrographique supérieur de ce cours d'eau est à sec presque toute l'année. Il est constitué de ravins creusés dans les schistes carbonifères ou dans les roches volcaniques qui s'y trouvent associés, ravins qui ne sont arrosés qu'au moment des orages. Par contre, à la sortie du vaste cirque qu'ils forment, il existe une source très importante que les Arabes désignent sous le nom de Ras el Ma (1).

L'*aïn Ras el Ma* n'est pas autre chose que l'un des déversoirs de la nappe sous-liasique qui a recélé les eaux pluviales reçues par tout le massif calcaire des djebel Maggaz et Mahasseur, sur la rive droite de l'oued Isly.

L'*aïn Guenfouda*, aussi importante et qui sourd en aval de la première, a également son origine dans la nappe formée au même niveau sur la rive gauche de l'oued.

Ces deux sources fournissent à l'oued Isly une grande partie de son eau. Elles ne sont cependant pas seules.

L'oasis d'Oudjda doit son existence aux sources abondantes de *Sidi-Yahia*, situées à 5 kilomètres au Sud-Est de la ville. Elles sourdent encore à la base du Lias et sont le déservoir du trop plein de la nappe résultant d'infiltrations reçues par le massif liasique du djebel el Hamra et des lambeaux jurassiques situés au Sud de cette montagne. Les eaux de Sidi-Yahia sont amenées à Oudjda par des seguia qui traversent les jardins et arrivent à la ville déjà polluées par suite de leur exposition à l'air libre.

Un canal d'adduction rendrait les plus grands services et il constituerait l'unique moyen d'alimenter en eau dépourvue de germes nocifs les troupes de la colonne d'occupation et la population indigène et européenne d'Oudjda. Mais l'adduction des eaux de Sidi-Yahia nécessiterait un travail assez coûteux et, à son défaut, j'ai pensé qu'il serait possible de capter la *nappe phréatique* qui existe sous la ville et qu'on pourrait atteindre par des puits de 10 à 20 mètres de profondeur.

M. le colonel Félineau a bien voulu, à cet effet, faire creuser, sur mes indications, un puits au voisinage de son camp, travail qui n'était pas achevé lorsque j'ai quitté le pays. Ce puits traversera les alluvions pléistocènes et la croûte calcaire de la surface, puis pénétrera dans les laves et les tufs basaltiques. Et, d'après mes relevés, la nappe qu'on atteindra vers 20 mètres résultera, en grande partie, des infiltrations des eaux reçues par les collines basaltiques des Semmara. Elle offrira donc des garanties assez sérieuses d'innocuité, mais il serait préférable, si le département de la Guerre ou celui des Affaires étrangères pouvait engager une assez forte dépense, de capter méthodiquement les eaux de Sidi-Yahia et de les amener par conduite souterraine à Oujda.

Enfin il me paraît inutile d'insister sur l'importance que pourrait avoir l'irrigation dans les environs d'Oudjda.

La partie de la plaine des Angad comprise entre cette ville marocaine et Lalla-Marnia m'a semblé susceptible d'être arrosée par des canaux artificiels, étant données sa disposition topographique d'une part et l'existence de nappes aquifères souterraines, en amont, dans la vallée de l'oued Isly, d'autre part. Et je suis persuadé que cette partie des Angad est la plus riche parce qu'elle est fermée à l'Ouest, dans sa région la plus élevée, par les volcans leucitiques des Semmara, de Tinianin, etc. Il en résulte, en effet, que les alluvions de la plaine à l'Est de cette ligne de collines ont été formées, en partie du moins, aux dépens des éléments alcalins et phosphatés de laves et de tufs qui donnent une si grande richesse agricole à beaucoup de régions volcaniques.

Je n'en dirai pas autant de la moitié occidentale de la plaine des Angad et je suis convaincu que la région comprise entre Oudjda et Aïoun-Sidi-Mellouk offrira moins d'intérêt à l'agronome que la partie de la plaine à cheval sur notre frontière.

Paris, 5 janvier 1908.

LOUIS GENTIL.

(1) La « tête de l'eau », c'est-à-dire « la première source ».

LES DÉBUTS DU RÈGNE DE MOULEY HAFID

M. René-Leclerc, notre délégué à Tanger, nous communique l'intéressante étude ci-jointe due à la plume d'un Israélite de Merrâkech, ancien élève de l'Alliance Israélite Universelle. Nous conservons l'orthographe de l'auteur.

I

I. *Premières causes de mécontentement des tribus. Elles demandent des armes.* — Les relations entre Mulay Abd el Aziz et Mulay Hfed ont commencé à se troubler depuis près de trois ans environ.

A cette époque, la révolte du Rougui avait fait naître dans les tribus voisines de Marrakesch et de Fez une inquiétude qui augmentait au fur et à mesure des progrès de cette révolte. Les tribus pour la plupart indépendantes ou tenant à le devenir éprouvèrent le besoin de se munir d'armes et de munitions pour se défendre autant contre les mehallas indisciplinées du sultan que contre les empiètements du Rougui.

A ce moment d'ailleurs, la situation du Makhzen devenait critique, le trésor chérifien était épuisé et la France par l'intermédiaire de M. Saint-René-Taillandier était sur le point de conclure avec le Makhzen un traité organisant la police dans les ports et dans les principales villes du Maroc.

L'impopularité d'Abd el Aziz commençait donc à naître. Les tribus se décourageaient de voir l'impuissance de leur sultan et songeaient à se défendre elles-mêmes.

II. *Mulay Hfed vend aux tribus les armes du Dar Makhzen.*

— Ces armes, qui pouvait les leur fournir ? Il ne fallait pas penser à Abd el Aziz. Un seul homme dans le Maroc était capable de leur en délivrer.

Mulay Hfed avait en effet en dépôt dans le Dar Makhzen de Marrakesch une grosse quantité d'armes de toutes sortes qui ne faisaient rien et qui par conséquent pouvaient leur revenir. Le vice-roi de Marrakesch ainsi sollicité par les tribus voisines se trouva en présence d'une grave question de politique intérieure qu'il résolut de résoudre à la mode marocaine, c'est-à-dire en tirant le plus de profit possible.

D'ailleurs il n'avait jamais caché à Mulay Abd el Aziz qu'il désapprouvait les traités qui allaient engager son pays dans de redoutables réformes. Il sentait se lever autour de lui de nombreux germes de révolte qui auraient pu rendre sa situation même intolérable à Marrakesch et plutôt que de partager l'impopularité de son frère il résolut, tout en ménageant ce dernier, de s'attacher l'amitié des tribus. Il transigea avec elles. Il leur vendit donc les armes du Dar Makhzen et, entraîné par les bénéfices qu'il réalisait ainsi, il vendit non seulement les armes et munitions, mais tous les objets qui constituaient le trésor du palais, à savoir les bijoux anciens, des mulets, des chevaux, des selles, etc... On le vit alors acheter de nombreuses maisons dans la m'dina, d'immenses terrains autour de Marrakesch dans la Mesfioua, El Ouédan et ailleurs...

III. *Benkabour*. — Un homme pourtant à Marrakesch et non des moins influents, créature d'Abd el Aziz et comme pacha de la Casbah, responsable des biens makhzen, se posa carrément en défenseur d'Abd el Aziz et avertit ce dernier des actes du vice-roi. Cet homme était Benkabour.

Dès les premières ventes d'armes, Abd el Aziz avait envoyé secrètement à Marrakesch un de ses hommes de confiance pour vérifier le dépôt des armes de cette ville. Disons à ce sujet que le dépôt d'armes du Dar Makhzen est de deux sortes : le premier dépôt est constitué par des armes confiées au vice-roi, au pacha et aux troupes qui forment la garnison de la ville, le second dépôt, placé au centre même du Dar Makhzen, est une réserve extraordinaire qui ne doit être employée qu'en cas de besoins spéciaux du sultan. Ce sont ces dernières armes que Mulay Hfed avait commencé à vendre au moment de la venue du contrôleur chérifien. Le contrôleur ne demanda à vérifier que le premier dépôt d'armes et oublia le second, de sorte que Mulay Hfed ne fut pas inquiété et put déclarer hautement combien étaient calomnieuses les accusations qu'on avait portées contre lui. De ce jour néanmoins ses relations avec son frère se tendirent et, soupçonnant Benkabour d'être l'agent calomniateur, il résolut de se venger.

IV. *Démêlés entre Mulay Hfed et Benkabour*. — Mulay Hfed continua à vendre les armes des deux dépôts et en révéla même leur disparition; seulement il fit croire assez habilement à Fez que Benkabour chargé de veiller sur ces dépôts était responsable de leur vol. Benkabbour devait être ainsi accusé de négligence et tomber en disgrâce. Pour témoigner en outre sa vigilance, Mulay Hfed éleva de plusieurs coudées les murs du Dar Makhzen afin d'en empêcher l'escalade par les soi-disant voleurs. Mais Benkabour avait la confiance d'Abd el Aziz, le piège ne prit pas et il resta toujours pacha de la Casbah.

Abd el Aziz voulant également ménager son frère lui envoya une lettre de remerciements pour les précautions qu'il avait prise contre les voleurs.

Cependant Mulay Hfed tenait à se débarrasser de Benkabbour. Il avait déjà escompté la prochaine disgrâce du pacha et son remplacement par une de ses créatures, le khalifa de l'ex-pacha décédé de Marrâkesch, Ben Abbou. Benkabbour, de son côté, connaissant les vues de Mulay Hfed, s'était préparé, avec l'autorisation d'Abd el Aziz, à s'emparer de ce khalifa accusé de s'être attribué indûment des biens du pacha. Benkabbour l'arrêta en effet malgré l'opposition de Mulay Hfed. Ce dernier furieux fit entourer la maison de Benkabbour, le menaçant de la détruire s'il ne libérait pas le prisonnier. Devant cette menace, Benkabbour s'exécuta.

Cette histoire parvient aux oreilles d'Abd el Aziz qui résolut de réconcilier les deux ennemis. Le caïd Mbarec El Aroui se rendit expressément à Marrakesch à cet effet et une réconciliation eut lieu entre les deux ennemis un jour de fête. Cette réconciliation ne fut néanmoins qu'apparente, si l'on en croit la rumeur publique, Ben-kabbour ayant sans cesse continué à envoyer à Fez des rapports contre Mulay Hfed.

V. *Mulay Hfed entrevoit la possibilité de devenir sultan*. — On peut dire que dès ce moment Mulay Hfed songea à devenir sultan. Renseigné sur la défaveur dont jouissait son frère dans tout le Maroc, aigri contre lui par sa persistance à maintenir Benkabbour pacha de Marrakesch, il sentit tout à coup que ce trône du Maroc échu par le sort à Mulay Abd el Aziz pourrait peut-être tomber dans ses mains. Lentement il dirigea les événements et s'assura des alliances jusqu'au jour où l'occasion s'offrirait à lui de se faire proclamer par le peuple.

VI. *Situation du Sud*. — Quatre grands caïds se partageaient le Sud : El Glaoui, El Gondafi, El Metogui et Si Aïssa ben Omar el Abdi.

El Glaoui était déjà l'ami intime de Mulay Hfed et le confident de ses secrètes pensées ; malheureusement El Gondafi n'était ni pour l'un ni pour l'autre, et il s'était même déclaré contre Mulay Hfed à l'occasion d'un de ses voyages à Fez après lequel Mulay Hfed avait tenté de le faire arrêter par les Chaouya.

VII. *Le caïd El Gondafi*. — Le Glaoui sera le conciliateur, l'instrument dont se servira Mulay Hfed pour lui amener tous les caïds indépendants du Sud et former ainsi une confédération de vastes tribus lui donnant, à la proclamation, la moitié déjà de l'empire du Maroc.

Les khalifa du Glaoui et du Gondafi se rencontrèrent dans le territoire de Mesfioua, échangèrent de nombreux présents au nom de leurs maîtres et la paix fut faite. Peu après, le Glaoui conduisait lui-même El Gondafi chez le vice-roi de Marrakesch.

Le premier pas vers le coup d'Etat était franchi. Quant aux deux autres caïds, Si Aïssa ben Omar et El Metogui, n'ayant aucun motif de haine contre Mulay Hfed, celui-ci jugea que l'effet de sa proclamation serait un coup suffisant pour eux et qu'englobés dans des tribus dévouées à sa cause par peur, ils viendraient d'eux-mêmes à Marrakesch.

VIII. *Manœuvres des saints. Excitation dans les tribus, meurtre du Dr Mauchamp*. — Dès lors, par d'habiles manœuvres, on commença à travailler les tribus et à accentuer leur détachement d'Abd el Aziz. Les saints et les marabouts s'en mêlèrent, les Derkaouis surtout, secte puissante dont s'était servi déjà le Rougui, prédisaient partout la chute prochaine d'Abd el Aziz qu'ils représentaient comme l'allié des roumis (chrétiens).

Au moment de la Conférence d'Algésiras, ces prêches faisaient un effet considérable : Les Européens, disait-on, étaient en train de manger le Maroc, les bruits les plus fantaisistes couraient sur les pourparlers des diplomates et une profonde inquiétude s'emparait de tous, créant dans les âmes un désir latent de révolte.

Le moindre choc devait produire des étincelles capables de mettre le feu à toutes les poudres, et pour un chiffon attaché au bout d'un bâton on assassina le Dr Mauchamp.

IX. *Conséquences du meurtre du Dr Mauchamp*. — Les initiés pouvaient s'attendre à la proclamation de Mulay Hfed ; mais celui-ci, inquiet des conséquences de ce meurtre, redoutait l'intervention française et attendit encore. Les Rhamna étaient pourtant venus dans l'intention de précipiter les événements. Encombrant les rues de Marrakesch et la demeure du vice-roi, ils étaient pour ainsi dire les maîtres de la ville. Leur turbulence se répandit de tribu en tribu et on put craindre, un moment, une vaste révolte. Au milieu d'eux, Mulay Hfed paraissait se débattre péniblement, s'efforçant de calmer l'effervescence des Rhamnas par des concessions, mais en réalité heureux de se trouver au centre de la réaction et de jouer déjà un peu le rôle d'un sultan.

Tenant dans ses mains les fils de toutes les intrigues, écrivant à son frère des lettres hypocrites et doucereuses, on le laissait faire et il en profitait pour tâter les forces dont il pourrait disposer plus tard.

X. *Le pacha Belghazi*. — Cette effervescence lui permit, en outre, d'écarter de Marrakesch Ben Ghâzi que le sultan avait envoyé pour remplacer Abdeslam Elouarzazi. Belghazi était bien l'homme de la situation. Il avait fait ses preuves à Tétouan contre le Rogui et à Tanger contre Raissuli. Le moment était venu de le nommer dans la première ville du Sud où son énergie et ses capacités devaient trouver un vaste champ d'exercice.

Il n'est pas douteux que Bel Ghazi eût arrêté les ambitions de Mulay Hfed. Conseillés par ce dernier, les Rhamna s'opposèrent à l'entrée de Bel Ghazi à Marrakesch et, pour obtenir au moins cette concession, la plus importante, ils demandèrent la mise en liberté des assassins du Dr Mauchamp, le départ immédiat de tous les Européens et le rétablissement pour les Juifs des vieilles coutumes exigées par le fanatisme intolérant. Les Juifs durent se déchausser et se découvrir dans la m'dina ; ce qu'ils n'avaient pas fait depuis dix ans.

XI. *Meurtre de neuf chrétiens à Casablanca*. — Bel Ghazi, dans l'impossibilité de rejoindre son poste, s'arrêta donc à Saffi et Mulay Hfed resta maître de la situation. Il avait pu compter ses forces, il avait pu se rendre compte qu'Abd el Aziz se trouvait plus impuissant et plus impopulaire que jamais et qu'à la moindre nouvelle secousse, il serait à jamais perdu.



Peut-être n'est-il point trop téméraire de croire à l'influence de Mulay Hfed dans les événements de Casablanca. Sa mère était native des Chaouyas, les Rhamna avaient de nombreuses relations avec les Chaouyas leurs voisins, et comme la tache d'huile, la haine du roumi s'était étendue jusque vers les ports. Neuf chrétiens en furent victimes et la France s'empara de Casablanca.

XII. *Le caïd El Glaoui est mandé à Marrakesch.* — Cette fois, il fallait en finir. Les Chaouyas s'étaient révoltés et demandaient partout des renforts. Ils en demandèrent aux Rhamna, à toutes les tribus du Sud. Un souffle violent animait tous les esprits et l'aspiration populaire se porta directement vers Moulay Hfed, auquel on demanda de sauver le Maroc. Il fit appeler le caïd El Glaoui, s'entendit avec lui pour faciliter le départ de tous les Européens de Marrakesch (les Européens l'avaient eux-mêmes demandé) et prit les premières dispositions pour assurer pacifiquement sa proclamation.

Le caïd El Glaoui fournit *cinq cents* hommes, El Gondafi envoya deux cents hommes et les Rhamna vinrent au nombre de 500, soit 1.200 hommes (mille deux cents hommes), qui constituèrent la première armée de Mulay Hfed.

XIII. *Proclamation de Mulay Hfed.* —Le 16 août 1907, dès huit heures du matin, Mulay Hfed fit enfin réunir les notables de la ville, oumanas, adouls, telbas, commerçants de Fez, négociants de Marrakesch, chorfa du Dar Makhzen, caïds, oulémas et foukaha (savants) et leur fit un discours sur les événements : « Les chrétiens, disait-il, ont pris Oudjda et Casablanca, et personne ne s'est levé au Maroc pour défendre nos frères musulmans. Dieu ne peut pas permettre que la loi du Coran soit ainsi méconnue. Descendant du Prophète, je suis touché au fond du cœur de cet état de choses et je viens vous demander de vous réunir et de songer qu'en présence de l'incapacité de notre sultan, il convient de choisir un autre élu parmi les chérifs, qui prennent en mains la cause de mon frère. »

Un *fekih'* alors se leva et, s'adressant à son tour à l'assemblée, reprit le discours de Mulay Hfed et continua en ces termes : « Mes frères, nous avons entendu les paroles de notre seigneur Mulay Hfed et nul plus que lui parmi nous n'est digne de devenir sultan. Aussi je vous prie de joindre vos voix à la mienne et de le supplier d'accepter au nom de l'Islam le titre de *Sultan de la guerre sainte.* »

Un profond et solennel silence régnait dans l'assemblée. Mulay Hfed, assis, avait à ses côtés le caïd El Glaoui et le caïd El Gondafi, lesquels se tenaient debout. Personne n'osait dire un mot. Mulay Hfed parla encore : « Mes frères, je me suis cru toujours indigne du titre que vous voulez me donner, mais la voix de Dieu parle en moi et je considère, dans les circonstances actuelles, que mon devoir est d'accepter. » Au milieu du même silence, le fekih' sortit alors un acte d'adoul tout préparé et le présenta à l'assemblée afin que chacun d'eux y déposât sa signature.

Le premier à qui on présenta l'acte fut le grand cadi Mulay Mostapha, qui, pâle et aphone, se refusa de signer. Mais le Glaoui, s'avançant vers lui, le menaça d'un pistolet et le grand cadi signa. L'un après l'autre des assistants, fortement impressionnés par ce terrible argument, firent à leur tour grincer la plume de roseau sur l'acte de proclamation.

A midi, cette cérémonie étant achevée, le nouveau sultan se rendit à la mosquée et, à sa sortie de la porte du Dar Makhzen, les mokhaznis poussèrent le cri de circonstance : « *Allah insar Mulay Hfed ala niyat el Jihad* (Que Dieu protège Mulay Hfed pour la cause de la guerre sainte!). Le peuple en délire répéta ce cri tandis que les canons de la ville, par quatre fois, ajoutèrent leur grosse voix aux cris d'allégresse de la populace. Pendant ce temps, à la mosquée, le grand mufti récitait la prière au nom de Mulay Hfed et, par trois fois, lui donna le titre de sultan de la guerre sainte.

Le soir, vingt et un nouveaux coups de canon affirmèrent de nouveau et définitivement la proclamation de Mulay Hfed. La farce était *jouée*.

II

Nomination des ministres. — Il est d'usage, au Maroc, de distribuer les principales fonctions du Makhzen à ses anciens ennemis. C'est une façon de les tenir. Aussi le nouveau sultan Mulay Hfed s'empressa-t-il de donner à Ben Kabour le titre de grand-vizir. De même, il nomma Taïb Tazi, frère de Tazi de Fez, ministre des finances (*Amin el Oumana*).

Pour s'assurer davantage la fidélité de Ben Kabour, il nomma son fils Hajib, c'est-à-dire secrétaire particulier, qui ne quitte jamais le sultan et se trouve être le premier personnage de la cour chérifienne. Ici, le fils de Ben Kabour n'est qu'un otage répondant de son père.

Telles furent les premières nominations du sultan. Il y avait au palais, en outre, le caïd Dris Khnisiss et certains autres personnages moins influents qui reçurent les fonctions de second ordre.

Le caïd Dris Khnisiss fut nommé Moul el Méchouar (chef de protocole). Aussitôt après, Mulay Hfed envoya dans toutes les tribus des émissaires pour annoncer sa proclamation et mander auprès de lui les grands caïds du Sud.

Voyant néanmoins que ces caïds tardaient à venir, il nomma le caïd El Glaoui ministre de la Guerre, au grand désappointement d'El Gondafi, qui briguait cette fonction. Quelque temps après, le caïd des Abdas Si Aïssa ben Omar et El Metogui, caïd de Metogua, arrivaient au palais. Il nomma le premier ministre des Affaires étrangères et le second Fkih ech Chekouat (ministre de la Justice), au grand désappointement encore du caïd El Gondafi qui voyait qu'il ne restait plus rien pour lui.

L'entourage du sultan fut donc ainsi composé :

Ben Kabbour..........	Grand vizir.
El Glaoui..........	Ministre de la Guerre.
Taïb Tazi............	— des Finances.
Aïssa ben Omar.......	— des Aff. étrangères.
El Metogui...........	— de la Justice.
Dris Khnisiss.........	Chef de protocole.
Le fils de Ben Kabbour.	Secrét. particulier (grand chambellan).

III

1° Le caïd El Glaoui. — Si El Madani El Glaoui, âgé d'une quarantaine d'années, est un homme à idées larges, qui a acquis sur l'esprit du sultan une énorme influence. Maître d'un territoire qui s'étend de Demnat jusqu'aux confins de Mesfioua, englobant le Glaoui et le Tougana, il devait, par son importance, être le bras droit du sultan. Il est certain que le maître de la politique actuelle est le caïd El Glaoui et que le sultan Mulay Hfed ne fait rien qui ne lui ait été conseillé par lui.

Ayant beaucoup voyagé et étant très au courant de la politique européenne, il sent évidemment que l'avenir est tout autre que ne l'a conçu Abd el Aziz. Il a rêvé de reconstituer le Maroc sur de nouvelles bases. Il a suivi, avec un intérêt tout particulier, les phases successives de la guerre russo-japonaise. Il a été frappé de l'essor considérable du Japon, il en a reconstitué dans son esprit la formation et il a compris que l'essor de ce pays n'était dû qu'à son européanisation. Très intelligent et très actif, il en a déduit que le Maroc, renfermant de nombreux éléments de prospérité, pouvait devenir une nation indépendante en exploitant ses richesses et en organisant son pays à l'instar des nations européennes. Il voudrait que le Maroc lui-même traçât ses routes, organisât son armée, instruisît ses enfants et sortît enfin de cette séculaire indolence et de cette indifférence qui annihilent les forces vives de sa nation.

Trop accoutumé, en France, à juger les Marocains inaptes à tout progrès, on a peut-être tort de ne pas attacher beaucoup d'importance à cet esprit nouveau qui germe dans la personne du Glaoui. C'est un convaincu et c'est en outre, comme nous l'avons dit, un homme très puissant. Il est obligé, pour arriver à ses fins, de ménager l'esprit, encore engourdi dans son fanatisme, du Marocain. Il ne peut pas jeter à la face du Maroc l'annonce de la révolution qu'il prépare. Un nombre infini d'obstacles se présenteront d'ailleurs à lui s'il parvient à réaliser son rêve de substituer Mulay Hfed à Mulay Abd el Aziz. Il n'en est pas moins vrai que les conceptions de cet homme sont à retenir et qu'au point de vue de la civilisation le caïd El Glaoui est une curieuse et originale figure. Peut-être vient-il trop tard ou trop tôt.

2° Si Aïssa ben Omar. — Si Aïssa, maître des Abdas, moins puissant que le caïd Glaoui, mais plus riche, représente également une grande partie du Sud-Est. A la façon dont il a su gouverner son petit Etat, on voit qu'il y a en lui un esprit de méthode supérieur. Quoique nous comprenions difficilement cette sorte de gouvernement qu'il a inauguré dans sa région, on ne peut s'empêcher de reconnaître en lui une intelligence très vive. Il est, pour ainsi dire, le maître absolu de sa tribu. Le Makhzen n'y a aucune influence; on l'ignore presque. Le caïd Si Aïssa ben Omar paie seulement personnellement un tribut au Makhzen. Il représente exactement un de ces petits Etats de notre moyen âge restant indépendants chez eux, mais payant une redevance au roi de France. Il a, en effet, ses mokhaznis et ses soldats à lui, lesquels appartiennent à Si Aïssa ben Omar avant d'être au sultan. Sa fidélité à Abd el Aziz ne s'est pourtant jamais démentie; mais, dans l'état actuel du Maroc, le sultan Abd el Aziz ne représentait plus qu'un pouvoir nominal, incapable du moindre effort. Si Aïssa ben Omar,

homme pratique avant tout, a donc jugé que seul à se défendre contre Mulay Hfed, il succomberait fatalement. Avant de se décider néanmoins, il s'informa de la situation d'Abd el Aziz, et les réponses qu'il reçut furent si désobligeantes pour le Makhzen de Fez, l'inertie d'Abd el Aziz était si décourageante, qu'il abandonna son ancien maître pour se préserver des fureurs de Mulay Hfed. Il partit donc pour Marrakesch. Son influence ici est presque nulle. Si Aïssa ben Omar, se gouvernant très bien lui-même, est incapable de gouverner les autres. D'ailleurs, il n'est point partisan fanatique de Moulay Hfed, et il est probable que s'il était assuré d'une aide effective de la part de Mulay Abd el Aziz, il quitterait Marrakesch et, comme le caïd Anflous, résisterait à Mulay Hfed.

3° Caïd Abd el Malec El Mtogui. — El Mtogui est un des quatre grands caïds du Sud. La région ne lui est point encore entièrement soumise, mais son influence est toutefois assez considérable pour que Mulay Hfed s'en inquiète.

Lié depuis longtemps avec Si Aïssa ben Omar, il a suivi ce dernier à Marrakesch, où son influence est également nulle. Il n'y a rien à dire de particulier sur ce caïd, qui joue d'ailleurs un rôle très effacé au Dar Makhzen.

4° Le caïd El Gondafi. — Quoique le caïd El Gondafi n'occupe pas de fonction au Dar Mahhzen, il est bon de dire un mot de lui et d'expliquer son départ inopiné de Marrakesch. Lui et le caïd El Glaoui sont les seuls maîtres du Haut-Atlas, et son domaine s'étend depuis Marrakesch jusqu'à Imi-n-Tanout. Il s'attendait à jouer un rôle important au Dar Makhzen, mais Mulay Hfed l'ayant pour ainsi dire oublié, El Gondafi n'a pu se décider à rester. Il voulait être quelque chose ou rien. Le caïd El Glaoui absorbant toute la politique, El Gondafi, qui se croit autant que El Glaoui, est parti une belle nuit de Marrakesch et a planté là le sultan. Est-il resté pour Mulay Hfed ou s'est-il déclaré contre lui ? Il est bien difficile de juger, mais il est probable que, ne redoutant pas Mulay Hfed, il se soit désintéressé complètement de sa cause.

5° Benkabour. — Nous avons dit que le Glaouï absorbait tout. Benkabour, comme les autres, n'est donc pas grand'chose au Dar Makhzen. On a même soin de le laisser dans l'ignorance complète de tout ce qui s'y passe et il en est réduit, comme le commun des mortels, à demander des nouvelles à tous ceux qui viennent le voir.

6° Taïb Tazi (finances). — Par ses relations avec le Makhzen de Fez, Tazi a été souvent craint par Mulay Hfed. Il semble pourtant que Tazi ait pris son parti de la proclamation de Mulay Hfed. Mulay Hfed a d'ailleurs usé d'une admirable stratagème pour l'attacher à sa cause. Comme ministre des finances, il est chargé de solder toutes les dépenses du Makhzen. Malheureusement, il n'a pas à sa disposition les clefs du trésor chérifien. Il est obligé de faire des avances sur sa propre caisse. Mulay Hfed, ne lui remboursant que le 10 0/0 de ce qu'il paie, le tient ainsi par la bourse. Le pauvre diable côtoie ainsi deux abîmes : la ruine s'il reste, la prison s'il veut fuir.

IV

Tribus soumises. — Les tribus soumises à Mulay Hfed sont : Abda, Ahmar, Aït-Ymour, Chaouya, Chiadema, Dukkala, Fetouaka, Ghighaya, Glaoua, Herbill, Oudaya, Menabha, Mesfioua, Metoga, Oulad Dlim, Rehamna, Sraghna, Sektana et Zemran.

Tribus non soumises. — Les tribus qui ne veulent pas se soumettre à Mulay Hfed sont : Drâa, Haha, Sous et au delà du Sous.

Les tribus qui sont indépendantes sont : Aït Atta, Tadla et au delà.

V

Le Dr Holzmann. — Le Dr Holzmann est un personnage dont l'influence est difficile à définir. Sentant que le succès de Mulay Hfed pourrait lui procurer une enviable situation, il désire de toutes ses forces que Mulay Hfed devienne sultan du Maroc. Peu ouvert, malgré tout, au véritable progrès, il semble que son origine sémite laisse en lui une épaisse couche de simplicité. Il a des raisonnements qui déconcertent et qu'un Européen de moyenne intelligence n'oserait même pas soutenir. Un exemple au sujet des événements de Casablanca. Il prétend qu'il est impossible que les troupes françaises n'aient eu à chaque combat que 2 ou 3 morts, alors que nous accusions 200 morts aux Marocains. Malgré les explications qu'on lui fournit sur la force extraordinaire de notre artillerie et sur la tactique enfantine des tribus contre notre tactique savante de préservation, il ne peut comprendre que 4.000 Marocains, lâchant chacun une vingtaine de coups de fusil (ce qui fait 80.000), ne puissent pas nous tuer plus d'hommes, et il est persuadé que nous avons caché le nombre de nos morts : c'est un raisonnement marocain ! D'ailleurs, il s'est tellement bien plié aux coutumes des Arabes qu'il en a pris petit à petit l'âme et l'esprit. Au fond, c'est un garçon incapable de faire du mal par lui-même. Très bien avec tout le monde, charmant causeur par instants, je ne le crois pas beaucoup intrigant. Il a, certes, ses opinions, ses amitiés et ses haines. Il les discute avec chaleur, quoique sans aigreur, et on sent qu'il n'est point passionné et que son ambition est surtout de bien vivre. Il vient au mellah très souvent et il ne manque jamais de rendre visite à plusieurs familles juives. Nous causons parfois très amicalement, et je suis certain que si j'avais un service à lui demander, il m'obligerait avec plaisir. Je dois dire d'ailleurs qu'il a des relations très amicales avec le représentant du *Matin* à Marrakesch et qu'il lui a rendu de nombreux services, entre autres celui de le faire recevoir par le sultan Mulay Hfed. Il n'a, en somme, qu'un défaut actuellement : celui d'aimer férocement Mulay Hfed. Il vante tous ses actes, même ceux dont pâtissent les Juifs. Il n'est plus ni Allemand, ni antifrançais, ni rien : il est hefidiste. Mulay Hfed est son étoile et... il marche à l'étoile.

VI

Situation des Israélites. — Souhaitant vivement un avenir meilleur, les Juifs sont évidemment portés pour Mulay Abd el Aziz. Ils ne peuvent point oublier que Mulay Abd el Aziz a supprimé les nombreuses humiliations auxquelles les Juifs étaient soumis précédemment. Il n'y a plus, en effet, qu'à Marrakesch qu'ils sortent tête nue et pieds nus dans la m'dina, et c'est grâce à Mulay Hfed.

Dire que Mulay Hfed opprime les Juifs, cela serait peut-être excessif, mais il a laissé se créer dans la ville un état d'esprit très hostile aux Israélites. On ne peut plus monter sur les terrasses sans être assailli par une grêle de pierres. Les Ma-al-Aïnins et les chorfas du Tafilalet pénètrent sans vergogne dans les maisons juives, réclament insolemment des aumônes et ne se gênent pas pour battre les femmes qui ne peuvent rien leur donner. Dans la m'dina, un Juif ne peut se promener avec un paquet à la main sans risquer qu'un Arabe ne le lui prenne. Heureux encore quand il n'est pas insulté et battu par-dessus le marché. Tous les jours, de nombreux incidents se produisent, et il serait trop long de les énumérer. D'ailleurs, si les commerçants s'enfuient tous de Marrakesch, c'est que la ville ne leur offre plus la sécurité nécessaire à leur commerce. Cet exode a même été si violent que le sultan a dû prendre un arrêté interdisant le départ des Juifs. Il y a heureusement avec le ciel des accommodements, et les Juifs continuent sans cesse à partir pour Mazagan, Saffi et Mogador. Il y en a même qui jugent la situation moins troublée dans l'intérieur que dans la capitale et qui se réfugient dans le Sous, le Drâa et les Aït-Attab, tribus indépendantes.

Il est évident d'ailleurs qu'à la moindre petite révolution le mellah sera pillé. Que Mulay Hfed combatte, par exemple, et que la nouvelle de son échec parvienne à Marrakesch, c'en est fait du mellah. La population misérable de Marrakesch est dans un état pitoyable; les commerçants aisés étant partis, elle n'a plus son soutien habituel et de nombreuses familles meurent de faim. Sans égard pour cette situation qu'il n'ignore pas, Mulay Hfed vient de réclamer aux Juifs un impôt dont les avait dispensés Mulay Abd el Aziz. Or, comme il y a onze ans que cette faveur a été accordée aux Juifs, ils vont avoir à payer onze ans d'impôts. Vous pouvez juger par cela dans quelle situation se trouve la population israélite de Marrakesch.

A. C.

Marrakesch, 25 décembre 1907.

AVIS

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin *sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité, 21, rue Cassette.*

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 francs.



LES INTERPELLATIONS SUR LE MAROC

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La discussion des interpellations de MM. Jaurès et Ribot sur la politique du gouvernement au Maroc a pris trois séances, celles des 24, 27 et 28 janvier. Donner l'analyse détaillée de tous les discours qui les ont remplies excéderait les limites de notre Bulletin : on les trouvera au *Journal officiel*. Nous donnons cependant *in extenso* les discours décisifs de M. Delcassé et du ministre des Affaires étrangères.

La discussion s'est ouverte le 24 janvier par un discours de **M. Jaurès** qui a « demandé au gouvernement et à la Chambre de dégager la France, décidément, de la redoutable aventure où elle enfonce tous les jours plus pesamment ». Il a longuement exposé les périls de la situation marocaine. Il s'est opposé à tout concours direct au sultan Abd el Aziz, par l'armée ou par l'emprunt, et aussi à tout concours indirect, tel qu'une alimentation au jour le jour par de petites opérations de prêts ou de gages « d'un sultan qui est à la côte » :

Il est ridicule, a-t-il dit, il est humiliant pour la France de l'associer à la déconfiture de cet Ismaïl d'opérette, et je vous demande pourquoi vous promenez ainsi, dans l'ombre d'un carrosse, cette ombre de majorité chérifienne, comme si vous-même vous n'étiez plus au Maroc qu'une ombre de gouvernement et comme si la France n'y était plus qu'une ombre de nation.

Puis il a supplié le gouvernement de ne pas s'engager pour l'un des deux sultans. L'opération du général d'Amade à Settat lui semble une intervention à fond pour Abd el Aziz et le commencement d'une guerre « contre le Maroc tout entier ». A réagir, à « rompre cette politique d'imprudence », il n'y a aucun risque, ni du fait des autres puissances, ni pour l'Algérie. La politique actuelle va à la duperie, à cause de la haine certaine du peuple marocain, et à l'humiliation, parce qu'elle peut conduire à un « défilé diplomatique » où la France se verra rappeler les limites de son droit, car si elle allait à Fez, que resterait-il de l'Acte d'Algésiras? — « Mais, a interrompu alors M. Clemenceau, qui a proposé d'y aller ? »

Encore un autre péril, a continué M. Jaurès, l'équivoque diplomatique :

Je vous demande si c'est chose prudente, convenable à la fierté de notre pays, capable de lui donner dans le monde, à certaines heures, l'autorité morale dont il aura besoin pour affirmer le droit, je vous demande si c'est chose unie et simple d'avoir en même temps sur la question marocaine un Acte d'Algésiras par lequel vous vous engagez envers le monde à une politique de désintéressement et un traité secret franco-espagnol qui est l'équivalent d'un partage du Maroc.

Et de plus, on s'expose à aigrir même les dissentiments entre l'Espagne et la France. Enfin :

Quelle figure, si vous êtes maintenant pour les Marocains le peuple de l'Europe qui exerce le plus violemment la force des armes, quelle figure ferez-vous devant ce monde de l'Islam qui commence à s'éveiller et où il y avait un si grand intérêt pour la France de conquérir et d'élargir des sympathies?

M. Jaurès a terminé en demandant au gouvernement de ne pas laisser la France « se traîner plus longtemps par un misérable enchaînement d'amour-propre et d'erreur, dans l'ornière de la faute marocaine ».

M. Ribot, qui a succédé à M. Jaurès, a tout d'abord pris à partie le leader socialiste pour les contradictions qui existent entre ses idées actuelles et celles qu'il développait en 1904, à l'époque de la « pénétration pacifique », que les socialistes, a déclaré M. Vaillant dans une interruption, abandonnent aujourd'hui. M. Ribot s'est élevé avec force contre la proposition de M. Jaurès. « De la prudence, a-t-il dit, de la clairvoyance, de la sagesse, oui; mais de l'abdication, non; de la fuite, jamais! » Et il a développé ainsi cette idée :

Nous ne voulons pas, personne dans cette Chambre ne veut rester au Maroc un jour de plus qu'il ne sera nécessaire. Peut-être y serions-nous depuis moins longtemps si, tout au début de cette occupation, on avait plus hardiment fait ce qu'on fait en ce moment-ci dans des conditions beaucoup moins bonnes, si on avait pris une offensive plus résolue, si on n'avait pas voulu s'enfermer comme dans ces *presidio* espagnols. C'est possible. On ne l'a pas fait et je ne récrimine pas. Mais je vous dis que nous ne pouvons pas partir tant que nous n'aurons pas fait notre œuvre.

Partir, vous appelez cela se dégager? On ne se dégage, monsieur Jaurès, d'une façon honorable, quand on est un grand pays, qu'en remplissant tout son devoir.

M. Edouard Vaillant. — Le devoir est de s'en aller.

M. Ribot. — Que proposez-vous? Vous nous dites : Rien de plus facile que d'abandonner nos positions et de nous réfugier sur nos vaisseaux.

Qu'en penserait-on, non seulement au Maroc, mais en Algérie?

Vous ne lisez donc pas tout ce qui se dit, tout ce qui se publie en ce moment au Maroc? Tout ce qu'un fanatisme surexcité imagine, c'est précisément que les Français seront obligés bientôt de se rembarquer sur leurs navires, parce qu'ils ne sont pas capables de rester sur le sol marocain.

Et c'est à ces excitations fanatiques que vous voulez donner raison? Non, Messieurs; nous ne discuterons pas cela, parce que cela n'est pas digne de la France, parce que ce n'est pas une politique que nous puissions faire.

Mais, après ce que vous avez dit de Settat, après ce que vous avez dit de cette expédition, vous êtes le dernier, monsieur Jaurès, qui puissiez venir nous conseiller de quitter précipitamment les positions que nous occupons. Nous devons choisir notre heure; nous la choisirons en nous inspirant seulement de l'honneur et des intérêts de la France. (*Applaudissements.*)

Indiquer une date serait de la dernière imprudence. On a essayé de le faire dans certaine dépêche, au moment de l'occupation de la kasbah des Mediouna. C'était une imprudence. On ne peut pas ainsi disposer de l'avenir. Nous resterons au Maroc tant que le devoir et l'honneur de la France nous y retiendront. (*Applaudissements.*)

Mais quelle politique y faire? M. Ribot l'a recherchée en ces termes :

Il y a deux mois, j'ai demandé au ministère si nous étions d'accord et j'ai expliqué quel était dans ma pensée le devoir de la France à l'heure actuelle. La France doit, au Maroc, déployer assez de vigueur pour donner l'impression à tous qu'elle n'abandonnera jamais la cause de ses nationaux, ni la cause des Européens (*Très bien! très bien!*), que nous ne laisserions mettre en péril au Maroc ni la sécurité des Européens ni celle, surtout, des Français.

Voilà pourquoi nous y sommes.

Mais j'ai ajouté que nous devions éviter avec le plus grand soin de donner aux Marocains l'impression ou la conviction que nous sommes allés au Maroc pour nous mêler à leurs querelles intérieures et pour lier partie avec tel ou tel sultan. Cela, je l'ai dit très nettement du haut de cette tribune, non seulement sans contradiction du ministère, mais, je puis le rappeler, avec l'approbation presque impétueuse de M. le président du Conseil.

M. le président du Conseil. — Je n'ai pas changé d'avis.

M. Ribot. — A chacune des phrases par lesquelles je terminais mon discours, M. le président du Conseil voulait

bien, en effet, mêler une interruption qui signifiait que nous étions d'accord.

Eh bien! ce que je demande, c'est si cet accord persiste, si nous sommes toujours dans la ligne de la politique qui a été tracée ici le 12 novembre et qui a reçu l'approbation de l'immense majorité de cette Chambre.

Cette politique, je l'ai déjà indiquée d'un mot. Elle se concilie parfaitement, comme l'expliquait d'ailleurs M. Jaurès, avec l'accomplissement total des devoirs que nous avons vis-à-vis du sultan reconnu. Il est bien certain que nous devons respecter la situation légitime, reconnue par toute l'Europe, du sultan. Mais nous ne sommes pas liés à lui. Parce qu'il a signé l'Acte d'Algésiras, cela ne veut pas dire qu'il aura toujours vis-à-vis de l'Europe la signature du Maroc. C'est aux Marocains à régler cette question, et la France ne doit pas dire, elle ne doit pas laisser croire qu'elle interviendra dans ces querelles intérieures, qu'elle est allée au Maroc pour y intervenir. (*Très bien! très bien!*)

J'ajouterai que si nous avons insisté sur ce point, c'est qu'il existe une autre politique, à mon sens dangereuse, mais très agissante, qui se dresse en face de la première.

Il est parfaitement légitime que ceux qui sont partisans d'une action plus énergique au Maroc, qui redoutent moins que nous les dangers d'une intervention dans les affaires marocaines, soutiennent leur thèse et essayent d'amener à eux les esprits. C'est leur droit. Ce qui n'est pas leur droit, c'est de procéder par des sommations trop impérieuses et d'essayer de peser du dehors sur le gouvernement et sur la Chambre.

Eh bien! oui, il y a une autre politique — celle-là, je n'en veux pas, et je pense bien que la Chambre n'en veut pas — c'est celle qui se fait jour non pas ici, mais au dehors et qui se résume dans cette phrase : « Il nous faut un sultan — ou l'un ou l autre — il nous faut un sultan avec lequel nous lierons partie et avec lequel nous irons jusqu'au bout. »

Qui s'engage, engage, a-t-on dit. Je ne sais pas s'il suffit de s'engager pour engager vis-à-vis de soi : témoin les emprunts que nous avons consentis au profit du Maroc lui-même. Mais peu importe! Cette politique s'est affirmée à l'heure présente, elle s'affirme encore. Hier, nous recevions tous une publication officielle du Comité du Maroc...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Elle n'est pas officielle du tout.

M. RIBOT. — Je ne dis pas qu'elle soit gouvernementale, mais c'est le bulletin officiel d'un Comité qui s'occupe avec beaucoup d'activité de la question marocaine. On y lit que la politique qui consiste à lier les intérêts de la France à l'action du sultan, n'étant pas encore reconnue impraticable, elle reste nécessaire.

Mais alors, Messieurs, qu'est-ce que cette politique? Une pareille politique doit aller jusqu'au bout, ou alors elle est la plus dangereuse, et j'ajouterai qu'elle peut devenir la moins loyale vis-à-vis du sultan.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est cela.

M. RIBOT. — Car, si on prend en mains les intérêts du sultan contre son frère, pour lui fausser compagnie lorsque nous aurons reconnu que l'action commune est décidément impraticable, qu'est-ce que nous aurons fait? Nous aurons mis le pied sur le chemin de Fez, avec l'intention de ne pas aller jusqu'au bout. Situation vraiment honorable pour un grand pays!

Cette politique, opposée à celle que nous affirmions à cette tribune, est tenace, hardie, audacieuse, et nous voulons savoir si, depuis deux mois, elle a pu faire quelque impression sur l'esprit du gouvernement. A en juger par certaines apparences, ces deux politiques se sont peut-être quelque peu mêlées. Je ne demande qu'à être éclairé et vous comprendrez qu'il est de mon devoir de vous poser la question.

Et plus loin, après avoir fait l'éloge de la pacification des Beni-Snassen et rappelé la situation à Casablanca, M. Ribot a ajouté :

Des hommes qui veulent incontestablement faire une politique autre que celle que vous avez indiquée, lier ouvertement partie avec le sultan, aller jusqu'au bout, écrivent dans les termes les plus clairs et les moins équivoques : « Le général Drude a eu le tort de ne pas comprendre que la mission de police qu'on lui avait donnée — la seule qu'on lui eût donnée dans les instructions — n'était qu'un des aspects de la politique dont M. Regnault tenait les fils à Rabat. »

Qu'est-ce que cela veut dire? C'est ce qui me préoccupe, c'est ce qui m'inquiète, c'est pourquoi j'ai déposé ma demande d'interpellation.

Y a-t-il donc à Rabat une politique qui ne soit pas absolument celle qui a été soumise au Parlement?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous ne l'accepterions pas.

M. RIBOT. — Mais se fait-elle sans que vous l'acceptiez? C'est encore une question que je vous pose.

Je ne veux rien dire contre nos agents; je me le reprocherais. Leur situation à Rabat est vraiment bien difficile. Pourquoi? Parce que notre diplomatie a commis une faute, qu'on sent aujourd'hui : c'est d'avoir amené le sultan à Rabat. S'il y était venu de lui-même, c'eût été un gros embarras pour nous, au moment où nous occupions une partie du territoire du Maroc, d'avoir à quelques lieues de nous cet hôte si gênant; mais c'est nous qui sommes allés le chercher à Fez, c'est nous qui lui avons offert l'argent nécessaire pour le voyage. Et il a fait le voyage; il est venu à Rabat.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je répondrai

M. RIBOT. — C'est bien pour que vous répondiez, monsieur le ministre, que je parle. (*Sourires.*) On a montré un étonnement un peu naïf, permettez moi de vous le dire, non seulement de ce que le sultan est venu à Rabat, mais de ce que sa première pensée a été d'appeler le ministre de la France qui était à Tanger. On écrit : « Cela, c'est bien plus important que le bombardement de Casablanca, que l'incident des Beni-Snassen, que la prise de Settat, parce que cela, c'est un événement psychologique de premier ordre : le sultan du Maroc comprend qu'il ne peut plus gouverner comme il gouvernait autrefois, qu'il lui faut s'entretenir avec la France et s'entendre avec elle sur le gouvernement de son pays. »

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Qui a dit cela?

M. RIBOT. — Qui? Les hommes qui mènent la campagne pour que vous nous engagiez plus à fond, les hommes qui vous trouvent timides, qui risquent de vous entraîner et qui, quelquefois, vous entraînent. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce raisonnement, disais-je, est faux. Le sultan appelle à son secours le ministre de France parce qu'il a un besoin urgent de subsides. Ce n'est pas une révolution qui s'est faite dans son pays. Non; c'est le besoin impérieux d'une aide qui le force à avoir à Rabat ces conversations dont on a fait si grand état. On parle des entretiens de Rabat, des engagements qui auraient été pris de part et d'autre. Eh bien! cela m'inquiète. De même j'ai trouvé imprudent de compromettre ce sultan dont nous étions obligés de fusiller les sujets à quelques lieues de là et qui n'avait pas su protéger nos nationaux contre le meurtre; j'ai trouvé imprudent de l'accabler dès le premier jour de nos protestations, de nos manifestations et même de nos décorations.

Sans aucun doute la situation est difficile. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas pratiquer, avec fermeté et persévérance, la politique que le gouvernement lui-même a déclarée la seule raisonnable, celle qui réserve à la France son indépendance, qui limite son action à l'accomplissement de son devoir envers les nationaux ou envers les Européens, et qui lui interdit de s'immiscer, de prendre couleur dans les querelles intérieures.

Car vous êtes décidé, comme je le suis et comme l'est l'immense majorité de cette Chambre, à ne pas faire ce qui serait la nécessité peut-être demain si l'on adoptait cette politique, qui consisterait à aller jusqu'au bout, à aller à Marrakech et à Fez. Et il ne suffirait pas encore d'aller à Marrakech et à Fez, parce que ni Marrakech ni Fez n'ont jamais commandé le Maroc, que des territoires immenses ne reconnaissent ni l'autorité de Fez ni celle de Marrakech et que, si nous avions l'imprudence d'aller là, il nous faudrait le lendemain aller partout et faire la conquête du Maroc que les chérifs n'ont pas pu faire depuis des siècles qu'ils sont installés dans ce pays.

Je vous demande de nous dire, parce que, ici, nous voulons des explications loyales et franches de part et d'autre, si cette pointe très imprévue vers Settat ne se rattache pas, d'une manière quelconque, à cette politique de Rabat.





M. Ribot ne veut pas, lui non plus, de l'emprunt de 150 millions que Mokhri était venu tenter de négocier à Paris quand la révolte de Fez a éclaté. Nul ne sait ce que sera demain au Maroc, s'il profitera à Abd el Aziz, à Moulay Hafid ou simplement à l'anarchie. Algésiras a reconnu nos droits spéciaux à la frontière et aussi l'intégrité du Maroc, c'est-à-dire « l'interdiction pour l'avenir qu'aucune puissance ne puisse venir s'y établir et pouvoir un jour devenir la rivale de la France ». Il a conclu ainsi :

Quand on a de pareils avantages, de pareils titres d'avenir, on peut les garder et on peut se résigner à une certaine patience. Le temps travaille pour nous (*Très bien! très bien!*); nous n'avons pas à nous jeter tête baissée dans des difficultés ou des périls ; nous pouvons attendre.

Après M. Ribot, M. Delcassé est monté à la tribune. Une allusion de M. Jaurès à « la crise où la France avait désavoué une politique de témérité » l'y avait appelé. Nous donnons *in extenso* son discours :

M. DELCASSÉ. — Messieurs, il m'est vraiment impossible de ne pas relever certaines paroles graves appliquées à la politique étrangère que j'ai pratiquée et qui a été la politique étrangère de la France...

M. EDOUARD VAILLANT. — Malheureusement.

M. DELCASSÉ. — ... par l'honorable M. Jaurès, paroles qu'il a répétées à plusieurs reprises comme s'il voulait m'amener à cette tribune.

Expliquons-nous.

Je n'ai pas voulu, c'est vrai, en 1905, conduire la France à la conférence marocaine. Puisque la France y a été conduite, sans m'attarder à d'inutiles regrets, considérant avant tout le but à atteindre, je déclare tout de suite qu'à mon sens, il y va de l'honneur et de l'intérêt de la France de poursuivre l'œuvre commencée et qu'elle doit la poursuivre avec l'Acte d'Algésiras pendant les trois ou quatre années qui lui restent à vivre, avec l'instrument, si défectueux soit-il, que l'Acte d'Algésiras nous a mis dans la main.

Tout autre est le sentiment de l'honorable M. Jaurès. Après avoir, il m'en souvient, il y a trois ans, exalté l'idée de la conférence marocaine, après avoir exigé du gouvernement qu'il consentît à s'y rendre, notre éminent collègue proclame aujourd'hui la faillite de la conférence.

M. EDOUARD VAILLANT. — Non. C'était la fin du conflit européen. C'est pour cela que nous l'avons votée.

M. DELCASSÉ. — Il veut qu'on liquide et que la France se retire du Maroc. Et après? L'honorable M. Jaurès pense-t-il que tout serait fini? (*Très bien! très bien!*) Et si une autre puissance nous y remplace? Si, sous des prétextes ou pour des raisons qui ne manqueront pas, une autre puissance intervient? Si, ayant accompli la tâche à laquelle la France aurait renoncé après l'avoir réclamée, cette puissance prétend prendre sa récompense? (*Très bien! très bien!*)

C'est une première hypothèse ; il y en a d'autres.

Si, par exemple — ce qui me paraît très probable, étant donnée la connaissance que je puis avoir des divers éléments du problème — si l'intervention d'une puissance détermine l'entrée en scène d'une autre puissance, s'il y a conflit, si ce conflit, ce qui me paraît inévitable, tourne en mêlée générale!

Ce sont là des points auxquels l'honorable M. Jaurès ne semble pas avoir songé.

M. EDOUARD VAILLANT. — Ce sont les conséquences de votre politique.

M. DELCASSÉ. — Je suis ici pour répondre sur tous les points, et laissez-moi vous faire observer que j'ai écouté l'honorable M. Jaurès sans l'interrompre.

M. JAURÈS. — C'est vrai! Je demande à mes amis de ne pas interrompre.

M. DELCASSÉ. — Ce sont en tout cas des points sur lesquels l'honorable M. Jaurès ne paraît pas s'être arrêté, mais qu'il nous est interdit à nous de négliger. Nous le pouvons d'autant moins que l'examen de ces points amène à reconnaître que c'est encore l'action concordante de la France et de l'Espagne qui, avant tout sans doute, avantageuse à la France et à l'Espagne, est encore la plus favorable à la fois au Maroc, aux étrangers qui font du commerce au Maroc et à la paix entre les puissances qui, pour des motifs divers, ont pris part à la conférence.

J'ai entendu émettre bien des jugements au sujet des événements qui s'accomplissent au Maroc, et je vois des esprits, perplexes, se demander : Que faire? Où aller? Je crois que nous le comprendrons mieux en nous rappelant d'où nous venons et pourquoi nous nous sommes mis en route. (*Très bien! très bien!*)

Peut-être, au cours de précédents débats, s'est-on attaché au fait particulier qui les avait motivés au point de perdre quelque peu de vue l'ensemble. Or, il m'apparaît que, tant pour l'information exacte et complète de la Chambre et de l'opinion publique que pour la direction de nos efforts, c'est dans son ensemble qu'il convient d'envisager notre politique marocaine.

Et d'abord, il faut la mettre et il faut la considérer à sa vraie place, c'est-à-dire dans le cadre de notre politique générale, à laquelle elle a été liée dès le début et de laquelle on ne saurait la détacher sans trouble pour les deux et sans dommage pour le pays. (*Très bien! très bien!*)

C'est ce que je voudrais faire ici et, puisqu'on a parlé des responsabilités engagées dans cette affaire, je viens sans forfanterie, très simplement, pour la première fois que je parle devant cette Chambre, revendiquer ma responsabilité, la revendiquer toute, mais on me permettra de m'en tenir à la mienne.

Ma responsabilité, la voici. C'est à moi qu'est due, ou sur moi que retombe — comme l'on voudra — l'initiative de la solution française de la question marocaine; mais, comme vous le disaient, dans une précédente interpellation, l'honorable M. Delafosse après l'honorable M. Deschanel, l'honorable M. Ribot après M. Delafosse, cette question existait depuis très longtemps, et c'est la situation géographique du pays, c'est sa valeur économique, c'est son état intérieur qui l'avaient posée, et qui, dans les dernières années, l'avaient posée d'une façon aiguë. Cette question, il s'agissait de savoir qui devait la résoudre. A mon sens, c'était la puissance qui y avait un intérêt prépondérant, c'est-à-dire la France; et il ne fallait pas se croiser les bras, si l'on ne voulait pas qu'à la faveur de tel ou tel incident, né du chaos marocain, sans qu'il fût besoin de le provoquer, d'autres, moins qualifiés peut-être que nous — mon éminent collègue et ami M. Ribot vous les citait au mois de novembre, et je ne suis pas sûr qu'il les ait cités tous — d'autres se substituassent à la France.

Après l'expérience faite, il y a vingt-cinq ans, sur un autre point de la Méditerranée, une hésitation sur ce point aurait été d'autant moins excusable que les conséquences, absolument désastreuses, en eussent été, cette fois, impossibles à réparer.

Songez, messieurs, à ce qu'est le Maroc; considérez ses ressources, la fertilité de son sol, le chiffre de sa population au moins égale à celle de l'Algérie et de la Tunisie réunies ; remarquez qu'il est aux portes de l'Europe (*Très bien! très bien!*) et que, de plus en plus, les regards de divers côtés se portaient sur lui. (*Très bien! très bien!*)

M. MAURICE ALLARD. — On allait le cambrioler !

M. DELCASSÉ. — Monsieur Allard, je vous prie de réfléchir. Oui, réfléchissez que l'établissement d'une influence étrangère à Fez, ce serait, pour l'Algérie, la menace constante et la paralysie (*Applaudissements sur divers bancs*) ; pour la France, l'obligation d'affecter indéfiniment à la seule défense de l'Algérie, l'argent, les efforts qui seraient employés plus fructueusement à l'exploitation de ses ressources; bref, notre avenir dans la Méditerranée gravement compromis, et vous conclurez, avec vos prédécesseurs, messieurs, que si, comme a dû le reconnaître la conférence d'Algésiras, le Maroc ne peut, sans soutien et sans guide, se délivrer de l'anarchie, ni le gouvernement marocain rétablir l'ordre et la tranquillité sans lesquels la sécurité des personnes et la liberté du commerce ne seraient guère qu'un mot, c'est la France que, tout ensemble, sa situation dans l'Afrique du Nord, son intérêt, ses moyens d'action, son expérience des populations musulmanes, désignent entre toutes les puissances pour être ce guide et ce soutien. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Edouard Vaillant. — C'est la politique de conquête et de conflits.

M. Delcassé. — Voilà, messieurs, le point de vue français, l'intérêt capital français.

Il restait à le faire admettre, et à le faire admettre, justement, par ceux-là mêmes qu'on avait pris l'habitude de dénoncer, à cette même place, comme nos rivaux.

Eh bien! messieurs, ne trouvez-vous pas que c'est une politique avisée que celle qui, par de franches négociations, a obtenu des puissances méditerranéennes, des puissances directement intéressées à l'équilibre des forces dans la Méditerranée, ou ayant, au Maroc même, des droits et des intérêts politiques directs, la reconnaissance formelle — laissez-moi vous citer ici le texte des accords intervenus; ils définissent bien notre tâche — la reconnaissance formelle « qu'il appartient à la France notamment, comme puissance limitrophe du Maroc, sur une vaste étendue... de veiller à la tranquillité de ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin. »

Notez en passant, messieurs, que ces arrangements méditerranéens ne pouvaient aboutir que par une amélioration préalable et profonde de nos relations européennes et devaient avoir pour résultat, pour résultat voulu, un relèvement de notre situation en Europe.

Mais, pour nous en tenir au Maroc, il semble bien qu'appuyée sur de tels titres et sur les amitiés dont ces titres sont le témoignage, la France pouvait d'autant plus tranquillement entreprendre sa tâche que le succès, c'est-à-dire l'établissement de l'ordre et de la tranquillité devait, comme le faisait très justement observer au Reichstag le 12 avril 1904, c'est-à-dire quatre jours après l'accord franco-anglais, le chancelier de l'empire allemand, être profitable à tout le monde.

Ainsi, messieurs, nous étions seuls, seuls à agir, nous étions les maîtres de notre action, les maîtres de l'heure, libres d'accentuer ou de modérer notre effort d'après les milieux, selon les circonstances. Et tout de suite nous avons agi, et notre action s'est engagée dans les conditions les plus encourageantes. C'est ce que de certains côtés on semble ignorer ou avoir oublié.

On a oublié, en effet, ou l'on ignore, malgré la publicité de ces actes, que le lendemain même du traité franco-anglais nous avons notifié ce traité au sultan, en lui en expliquant la signification et la portée. On a semblé oublier ou ignorer que, loin de protester, le sultan a eu recours immédiatement à notre appui militaire et financier prévu par l'accord franco-anglais, et que l'emprunt de 60 millions, gagé sur les douanes marocaines, et l'instruction de la garnison marocaine de Tanger par des officiers français, en ont été aussitôt la conséquence. (*Très bien! très bien!*)

Il n'y avait donc qu'à continuer avec méthode, avec esprit de suite, avec souplesse, et malgré les à-coups inévitables — j'ai été le premier à les annoncer à cette tribune — avec ténacité, comme il convient à une grande nation, à qui ne suffit pas la gloire d'avoir entrepris une grande tâche, mais qui veut recueillir le bénéfice de l'avoir menée à bonne fin. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Le premier à-coup s'est produit un an après par l'appel du sultan aux puissances, ou — ce qui est plus conforme à la réalité — par l'intervention de l'Allemagne.

Ne nous attardons pas, messieurs, à nous étonner du changement d'attitude de l'Allemagne ni que le gouvernement allemand ne soit alarmé pour les intérêts allemands au Maroc, en 1905, juste des mêmes accords diplomatiques — car ils n'ont pas été modifiés — où l'année précédente il avait trouvé la justification éclatante de l'immobilité, de la sérénité que ses agités coloniaux lui reprochaient. Le chancelier de l'empire allemand a pris lui-même la peine d'expliquer à ce propos que son langage varie suivant les circonstances.

Que s'était-il donc passé depuis le mois d'avril 1904? Ce n'est pas moi qui veux le rechercher ici; mais je pense que ceux qui, ne se tournant que du côté de l'Extrême-Orient, voient uniquement les événements de Mandchourie exagèrent démesurément leur influence à cet égard, et je soupçonne qu'on trouverait beaucoup plus près la cause déterminante du changement d'attitude du gouvernement impérial.

L'Allemagne intervint donc, mettant en avant des prétextes dont le *Livre Jaune*, publié par mon successeur et qui avait été préalablement, selon l'usage, communiqué au gouvernement impérial, fit éclater six mois plus tard, aux yeux de tous, la parfaite inconsistance.

On a vu en effet, dans ce *Livre Jaune*, contrairement aux griefs articulés, que jamais notre représentant au Maroc n'avait, ni devant le sultan, ni devant les ministres du sultan, ni devant personne, invoqué un mandat de l'Europe; on a pu s'y assurer que, dans nos rapports avec l'Allemagne, nous avions fait preuve d'une prévenance que la force de notre situation diplomatique m'avait permis de pousser à l'extrême sans risquer de voir notre conduite appréciée d'une façon fâcheuse pour notre dignité. (*Applaudissements.*) On y a pu remarquer, en ce qui concerne notamment l'accord franco-anglais, que nous avons fait à l'Allemagne un traitement de faveur, le traitement même réservé à la Russie notre alliée; qu'au lieu de placer le gouvernement impérial, par la simple remise du texte d'un papier, d'un traité signé, en présence d'un fait accompli, nous lui avions, au contraire, par un procédé particulièrement confiant et amical — dont seule, avec la Russie, l'Allemagne a été l'objet — donné connaissance, près de trois semaines avant sa conclusion, des dispositions essentielles de l'accord touchant le Maroc, lui fournissant ainsi l'occasion de nous présenter au besoin de la même manière amicale, ses observations et ses désirs.

On a relevé enfin dans ce *Livre Jaune*, relativement à l'accord franco-espagnol que, signé à Paris le 3 octobre 1904, il a été, par mes soins, porté avant sa publication à la connaissance du gouvernement impérial, qui n'a soulevé d'objections d'aucune sorte.

Si elle n'avait pas de prétexte, nous devons croire que l'Allemagne avait ses raisons.

Quand on a observé avec attention ce qui s'est passé à Algésiras, certaines tentatives qui y ont été faites, certaines propositions qui ont été risquées, on ne voudrait pas jurer que le Maroc lui-même n'a été pour rien dans l'intervention du gouvernement impérial. Mais — on ne nous l'a guère dissimulé — il y avait autre chose et plus que le Maroc. Il y avait surtout l'Europe, l'Europe qui échappait à une hégémonie, qu'on avait crue peut-être définitive, et, dans l'Europe libérée, il y avait la France, la France autour de qui, depuis plusieurs années, se serrait en Europe, tout ce qui était indépendant et le voulait rester, tout ce qui avait à cœur l'indépendance de l'Europe et la voulait consolider. (*Applaudissements.*)

C'est dans ces conditions que l'Allemagne, après avoir fait, à Paris, les sondages que le *Livre Blanc* allemand a révélés, c'est dans ces conditions que l'Allemagne proposa une conférence ou plutôt — car malgré les assurances qu'elle avait pu retirer de ces sondages, il était prudent de prévoir un échec — c'est alors que le sultan dûment inspiré et conseillé, fit prier les puissances de se réunir pour examiner en commun la question de leurs rapports avec son empire.

Quelle devait être la réponse de la France? Mon opinion, messieurs, fut très nette.

Au sultan, il fallait faire observer que, pour nous la question était déjà réglée par les accords franco-marocains de 1901 et 1902 et par l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, dont le sultan lui-même s'était déjà prévalu deux fois pour obtenir notre concours militaire et financier.

A l'Allemagne, si elle nous avait interrogés à ce sujet après notre déclaration au sultan, après les dispositions connues de la plupart des grandes puissances, à l'Allemagne il n'y avait qu'à communiquer obligeamment notre réponse à Fez en lui indiquant les motifs qui nous commandaient de nous y tenir.

Va-t-on me dire encore aujourd'hui : Mais en ce cas c'était la guerre! Car c'est le cri qu'on fit retentir alors, sans se laisser arrêter par le précédent redoutable qu'on allait créer, par la considération qu'on allait livrer à l'étranger le secret d'une faiblesse dont l'étranger pourrait être tenté d'abuser un jour (*Applaudissements*), rendant peut-être un conflit inévitable par l'impossibilité pour nous de tout accepter, pour lui de reculer après s'être avancé uniquement sur la foi d'un nouvel abandon?

Non, messieurs, ce n'était pas la guerre! On ne déclare pas la guerre à la France, uniquement parce que la France avec, d'ailleurs, la presque unanimité des grandes puissances, ne juge pas à propos de se rendre à une conférence, quand on n'a aucun grief avouable à faire valoir contre elle, quand la France est manifestement dans son droit, quand elle a pour elle ces impondérables dont se préoccupait toujours M. de Bismarck, l'opinion universelle des peuples, une alliance, des amitiés puissantes, et quand elle montre qu'elle a confiance dans son alliance, dans ses amitiés et tout d'abord en elle-même. (*Vifs applaudissements à gauche et sur un grand nombre de bancs au centre et à droite.*)

M. Edouard Vaillant. — L'esprit belliqueux se réveille.

M. Gustave Rouanet. — Quand c'est fini.

M. Jaurès. — Pourquoi l'avez-vous laissé tomber, si vous l'applaudissez maintenant? (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite.*)

Vous êtes provocateurs après le péril, vous vous faisiez humbles pendant le danger.

M. Delcassé. — Monsieur Jaurès...

M. Jaurès. — Je le dis à vos amis.

M. Delcassé. — Eh bien! je vais vous répondre pour eux, monsieur Jaurès. C'est qu'ils n'ont rien su et, quand on leur a parlé de guerre, c'est qu'ils ont été trompés! (*Mouvement.*)

M. Ruau, *ministre de l'agriculture.* — Par qui, monsieur Delcassé?

M. Delcassé. — Parler de guerre...

M. Ruau, *ministre de l'agriculture.* — Je vous demande l'autorisation de vous poser une question.

J'ai eu l'honneur de faire partie avec vous du cabinet Rouvier. Vous venez de prononcer des paroles qui visent le cabinet Rouvier et l'unanimité des membres de ce cabinet, hormis vous. Je vous prie de vous expliquer. Cela est d'autant plus nécessaire, permettez-moi de vous le dire, que vous avez procédé par insinuation et qu'en ces matières, quand la discussion s'élève à de tels sommets, on n'a pas le droit d'insinuer. On parle. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Delcassé. — Parler de guerre à propos de la conférence, à propos du Maroc, mais c'est faire injure à ceux à qui on en attribue la pensée, qui n'ont jamais eu cette pensée, qui l'ont déclaré à plusieurs reprises en plein Parlement, et tout récemment encore, mais qui avaient et à qui il ne pouvait déplaire qu'on le crût à ce moment et que, par là, réussît cette campagne d'intimidation à la fois et de promesses, campagne savante, mais non inédite, et à laquelle il est encore inexplicable qu'on ait pu se laisser prendre. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Non, ce n'était pas la guerre...

M. Edouard Vaillant. — C'en était le risque!

M. Delcassé... — mais ce qui, à un autre point de vue, ne laisse pas d'être grave, c'était une pierre de touche. (*Très bien! très bien!*)

Par l'acceptation de la conférence, on a ouvert au Maroc la porte à des ingérences que je m'étais soigneusement appliqué à écarter...

M. Emmanuel Brousse. — C'est vrai!

M. Delcassé... — et pour favorables à la France que fussent les décisions de la conférence, on contractait, au nom de la France, l'obligation de travailler au Maroc et sous la surveillance et sous le contrôle d'autrui. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Edouard Vaillant. — En collaboration.

M. Delcassé. — Et ainsi se trouvait viciée dans son principe, faussée dans son application, notre politique marocaine telle que je l'avais conçue, telle que le Parlement l'avait approuvée, avec sa soudure nécessaire à notre politique européenne. Je n'en pouvais plus garder la responsabilité.

Mais, de même que je me suis abstenu — la Chambre entière m'en est témoin — de tout mot, de tout geste qui aurait pu embarrasser le gouvernement qui, tout en déclarant la conférence inutile et, parce que inutile, dangereuse — ce sont les expressions de mon successeur, telles que vous les lisez dans le *Livre Jaune* — l'avait néanmoins acceptée, de même quand deux ans plus tard, le cabinet actuel a soumis à notre approbation l'Acte d'Algésiras, je l'ai voté résolument, parce que ce qui est fait est fait, parce que c'est chose vaine de bouder contre les faits, qu'il vaut mieux pour le pays essayer d'en tirer le meilleur parti et que dans un vote unanime le gouvernement pouvait puiser la force et l'autorité dont il a besoin. (*Applaudissements.*)

Messieurs, — j'aborde le point qui m'a le plus touché dans le discours de M. Jaurès, — des considérations d'un autre ordre, mais non moins importantes, le souci de la conservation de relations normales et courtoises entre toutes les puissances et, comme conséquence, la consolidation de la paix européenne, devaient, à mon sens, nous faire envisager avec une appréhension insurmontable la réunion de la conférence.

Dans l'esprit de qui la réclamait, la conférence était sans doute une diminution de la France au Maroc, peut-être aussi l'accès à d'autres influences, à d'autres ambitions. Mais — on ne s'y est pas trompé en Europe — c'était avant tout un moyen de briser le faisceau d'alliances et d'amitiés dont la diplomatie française avait été une heureuse ouvrière.

Eh bien! le calcul était faux et, dès lors, il était facile de prévoir — je l'avais prévu, et je l'avais dit — que la déception fatale où l'on marchait se mesurerait à la grandeur des espérances qu'on avait conçues et que, finalement, on serait moins sensible au triomphe obtenu par la réunion de la conférence qu'à la manifestation répétée qui devait s'y faire, que l'immense majorité des puissances se trouvaient du côté de la France.

N'est-ce pas, messieurs, ce qui s'est produit? Et ne vous souvenez-vous pas de ce cri qu'on a pu pousser en plein Reichstag, sans provoquer de contradiction : « Mieux eût valu pour l'Allemagne que la conférence ne se fût pas réunie! »

Mais, messieurs, plus équitable peut-être, je pense et je dis que cela eût mieux valu pour tout le monde. (*Très bien! très bien!*) Laissée aux seules mains qui avaient tous les titres, titres diplomatiques, titres naturels, pour y travailler, la pacification au Maroc en eût été facilitée au bénéfice commun de tous les étrangers qui y sont fixés, de toutes les nations qui font du commerce et qui veulent le développer. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Et, d'autre part, les modifications qui sont survenues dans ces dernières années en Europe, modifications si profondément heureuses pour la France — M. Ribot le constatait, il y a deux mois, et je l'en remercie — ces modifications seraient restées dans le demi-jour où, pour ménager toutes les susceptibilités, mes efforts avaient tendu et avaient réussi à les maintenir.

Ah! j'entends bien, ce sont ces modifications qu'au fond on incrimine. De là, les accusations sous lesquelles on a prétendu accabler la politique qui a quelque peu contribué à les produire. Passe pour l'étranger, dont le patriotisme peut ne pas se croire tenu d'être juste! Mais comment vous, monsieur Jaurès, comment des Français, en qui le même patriotisme devait tout dominer, peuvent-ils se rencontrer encore, pour répéter des accusations qu'ils ne peuvent pas ne pas savoir être de pures calomnies? (*Applaudissements.*)

Ah! messieurs, s'il ne s'agissait que d'un homme, le mutisme où cet homme s'est obstiné, en des heures plus dures, vous est la garantie de la facilité avec laquelle il continuerait à se taire aujourd'hui. Mais j'ai dû me convaincre que ces accusations, indéfiniment renouvelées — peut-être à cause du bénéfice du silence dont elles se sentaient assurées — cesseraient, à la longue, d'être inoffensives et, entre autres inconvénients, pourraient froisser ceux des pays étrangers qui ont traité avec nous et qui ne s'expliqueraient pas que l'on pût dire ici et répéter impunément que la politique de conciliation entre nos intérêts et les leurs, que la politique d'équilibre européen à laquelle ils ont collaboré avec nous a été, comme le répétait tout à l'heure M. Jaurès, une politique d'aventures. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Jaurès. — Il est prodigieux et tout à fait dangereux qu'on puisse dire et laisser dire que l'amitié de la France et de l'Angleterre est liée à la politique imprudente de M. Delcassé. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

M. Delcassé. — Je vous réponds tout de suite, monsieur Jaurès.

Je dis qu'il est de l'intérêt essentiel de la France qu'on ne laisse pas défigurer d'abord, pour la pouvoir détruire ensuite, une politique étrangère qui a fait ses preuves, qui continue à les faire à l'heure où je vous parle, qui a, par deux fois, contribué puissamment à conserver la paix au

monde, vous le savez, monsieur Jaurès, qui a eu pendant des années l'appui constant et éclairé de la représentation nationale, qui a eu, ainsi que l'attestent les adresses répétées d'un grand nombre de conseils généraux, l'assentiment et la faveur populaires, qui a eu au dehors l'approbation à peu près unanime de l'opinion qui en suivait les progrès avec une sympathie croissante, née sans doute de la conviction qu'il n'y avait rien dans cette politique qui pût blesser les susceptibilités, alarmer les intérêts ni heurter les aspirations légitimes d'autrui.

Eh bien! qu'a donc été cette politique et que se proposait donc en la pratiquant la diplomatie française? Je vais le dire franchement.

La diplomatie française se proposait d'améliorer sans cesse, de fortifier sans cesse, et sans cesse d'étendre la situation internationale de la France. Dessein hautement avouable, car les intérêts généraux de la France — combien de fois ne l'ai-je pas fait remarquer à cette tribune! — peuvent très bien se concilier avec les intérêts généraux des autres puissances, dessein que ne pouvaient manquer de favoriser, au dehors, tous les partisans d'un sain équilibre européen, puisque de l'Europe, dont un mot découragé avait un jour constaté la disparition, il s'agissait de refaire une bienfaisante réalité. (*Très bien ! très bien!*)

Tel était le but. Comment l'atteindre?

Le premier soin qui s'imposait à nous, c'était de changer l'air ambiant, c'était de dissiper l'atmosphère de méfiance et de soupçon qu'on avait laissé se former et s'épaissir entre ce pays et certains de ses amis naturels, et préparer ainsi les voies de franches explications, par où tous les malentendus seraient éclaircis.

Il fallait ensuite s'occuper de régler équitablement les différends existants, de façon que rien ne vînt plus obscurcir d'aucun côté l'intérêt supérieur qui commandait aux pays ainsi rapprochés une entente de plus en plus étroite, dont devait bénéficier également la paix du monde.

Et, pour consolider l'œuvre accomplie, il fallait enfin s'attacher, à force de loyauté et d'esprit de suite, à inspirer une confiance inébranlable dans la sincérité, dans la continuité de la politique tirée des accords intervenus. (*Très bien ! très bien!*)

Messieurs, quel chemin plus à ciel ouvert pour conduire au but proclamé!

Il n'était pas besoin de longues réflexions pour voir par où il fallait aborder la tâche ainsi définie.

L'altération de nos rapports avec l'Italie avait eu des conséquences particulièrement graves. La formation de la triple alliance fut un événement considérable, qui aurait dû, je ne dis pas nous faire renoncer à la politique d'expansion coloniale — dont, à mes yeux, le premier avantage peut-être, après l'effondrement de 1870, a été de révéler au monde et tout d'abord à notre peuple lui-même les prodigieuses ressources et l'inépuisable vitalité de la France — mais nous porter à nous inquiéter davantage des conditions nécessaires de cette expansion, à prendre au préalable nos sûretés, de façon à ne pas rester isolés en Europe au milieu de puissances méfiantes ou mal disposées. A quoi bon insister ?

Tandis que nous nous enfoncions dans l'Extrême-Orient, tandis que nous multiplions nos efforts en différents points de l'Afrique, l'Italie, déjà incorporée dans la triple alliance, se rapprochait de plus en plus de l'Angleterre ; une entente maritime finit par s'établir, qui correspondait à l'alliance continentale, et vous n'avez pas pu oublier à quel point la France, prise entre les branches de cet étau formidable, avait peine à se mouvoir, sinon même à respirer. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

C'est à Rome que se rejoignaient les deux branches de l'étau ; mais est-ce que le temps, à Rome même, comme à Paris, est-ce que l'expérience, la comparaison entre les résultats obtenus et le prix dont on les avait achetés, la constatation enfin des dommages éprouvés, est-ce que toutes ces causes étaient demeurées sans effet ? Est-ce qu'il ne devait pas y avoir, à Rome comme à Paris, une disposition — inconsciente encore, peut-être — à faire cesser une situation défavorable à tout le monde ? Est-ce que, sans revenir sur les faits acquis, sans manquer aux arrangements intervenus, il n'était pas possible de trouver les éléments d'un règlement qui, sauvegardant les intérêts essentiels des deux pays, ne laisserait place, pour inspirer leurs relations futures, qu'à la confiance et à l'amitié ? (*Très bien ! très bien !*)

Pour moi, il était hors de doute que la question serait résolue par le fait même qu'à Rome et à Paris on conviendrait de l'examiner. C'est la Méditerranée qui avait séparé, qui avait brouillé la France et l'Italie, c'est la Méditerranée qui les a réconciliées, sans préjudice pour personne, au bénéfice évident de la paix et de la civilisation. (*Applaudissements.*)

Des considérations de même ordre devaient nous amener à bien définir notre situation vis-à-vis de l'Espagne, notre voisine en Afrique comme en Europe. Mais, tandis qu'en Europe la nature elle-même a pris soin de supprimer toute cause de discorde entre les deux peuples — de sorte que pour se bien apprécier ils n'ont qu'à se mieux connaître et qu'à multiplier les moyens de communication qui facilitent les relations entre les personnes et l'échange des produits — en Afrique l'indétermination même de leur position respective permettait parfois, sur les desseins des uns et des autres, des soupçons qui expliquent les nuages survenus dans le passé et dont il n'était que trop aisé de prévoir qu'en certaines occasions critiques ils seraient exploités dans l'avenir.

C'est ce souci de l'avenir, c'est la préoccupation supérieure d'augmenter, de fortifier les raisons de paix entre l'Espagne et la France qui ont présidé à la négociation des accords africains ; et l'achèvement de ces accords également avantageux à la France et à l'Espagne, mais longtemps, mais la veille encore proclamés chimériques, témoigne assez sur quel pied de confiance et d'amitié les relations des deux pays avaient été établies. (*Applaudissements.*)

L'entente avec l'Angleterre a été le point culminant de cette œuvre de rapprochements européens. Cette entente, je l'ai jugée nécessaire dès la première heure, et, pour y travailler résolument dès la première heure, en dépit de difficultés de toutes sortes, il m'a suffi de ne pas consentir à prendre le change sur les intérêts vitaux de la France.

Est-ce que, au point de vue économique, la différence même de la production, soit agricole, soit industrielle, ne nous fait pas les amis naturels de l'Angleterre, intéressés d'autant plus à la prospérité de l'Angleterre que c'est la France, pour une bonne part, qui profite du gain que l'Angleterre réalise sur le reste du monde ?

D'autre part, puissance coloniale, ne pouvant donner à nos forces navales tout le développement que comporterait la grandeur de notre empire, comment ne pas être frappés des avantages d'un accord colonial avec la nation qui détient et qui — son ministre des affaires étrangères le rappelait l'autre jour en termes significatifs — ne saurait, sous peine de remettre son existence à la merci d'autrui, abandonner la primauté sur mer ? (*Très bien ! très bien !*)

A quoi bon laisser subsister et, pour ainsi dire, entretenir en vingt endroits des litiges dont le moindre inconvénient était de nous gêner les uns les autres, et d'où pouvait sortir à tous moments un conflit dont il est évident que ce n'est pas le vainqueur lui-même qui eût tiré le bénéfice le plus substantiel. Ne fallait-il pas, au contraire, s'attacher d'autant plus à les aplanir, que, très heureusement, aucun intérêt essentiel, de part et d'autre, ne se trouvait en présence, et que chacun, cédant sur un point, devait obtenir sur un autre une équitable compensation?

Et si, enfin, l'on considère l'Europe, comment méconnaître que la politique traditionnelle de l'Angleterre y a été généralement déterminée par le souci de maintenir l'équilibre entre les grandes forces qui la composent? et qui donc, aujourd'hui, plus que la France a intérêt à ce que cet équilibre soit fortement assuré? (*Applaudissements.*)

Intérêts économiques, intérêts coloniaux, intérêts européens, tout poussait donc l'Angleterre et la France à une entente qui, pour ne plus parler que de nous, devait encore fortifier notre rapprochement avec l'Italie et l'Espagne, sans nuire en aucune sorte — bien au contraire — à notre amitié naturelle avec les Etats-Unis.

Mais l'entente avec l'Angleterre devait-elle se faire au détriment de notre alliance avec la Russie ?

Ah ! je me rappelle très bien, messieurs, ce que beaucoup me disaient il y a dix ans : Rester les alliés de la Russie et devenir les amis de l'Angleterre, ce serait l'idéal, mais c'est un paradoxe !

Paradoxe peut-être, pour ceux qui n'avaient pas cherché



ou qui ne voyaient pas les raisons générales et profondes d'accord à travers d'apparentes oppositions. En tout cas, l'événement a montré que l'idéal était réalisable. C'est de Pétersbourg — on ne peut l'avoir oublié — qu'est venue à Paris la première et la plus haute approbation publique du rapprochement de Paris et de Londres; et, dès lors, il était évident que l'idéal réalisable pouvait s'élargir encore. Déjà même, en France, l'opinion publique, réjouie du succès de notre médiation dans l'incident de Hull, pressentait une autre entente, qui s'est heureusement réalisée depuis, et dont elle aimait à se flatter que notre pays serait à la fois l'artisan et le bénéficiaire.

Et soudain, comme si l'on se trouvait en présence d'un phénomène nouveau, comme si la politique dont, unanimement jusque-là, on s'était plu partout à reconnaître le caractère pacifique, dont on avait, à la tribune du Reichstag, apprécié, dès le lendemain, la manifestation la plus retentissante — c'est-à-dire les accords franco-anglais — comme un gage de la paix universelle, avait subitement changé de nature, comme si les résultats obtenus ne constituaient pas, par eux-mêmes, une explication suffisante de nos efforts, soudain on s'avise que la diplomatie française n'a tendu qu'à l'isolement d'une puissance étrangère, qu'on l'accuse en même temps — conciliez les deux termes, messieurs — d'avoir traitée en quantité négligeable.

Ce qu'on a vu alors, ce qu'on a entendu, je n'ai pas le goût d'arrêter mes regards ni de retenir votre attention sur ce spectacle auquel assistèrent du dehors, avec un étonnement attristé, nos amis qui ne pouvaient pas, eux, être égarés.

Le rideau est tombé. Depuis longtemps les esprits ont pu se reprendre. Quelle est la réalité?

Messieurs, rappelez-vous! Il y a trente-sept ans, une nation gisait à terre, mutilée, saignée à blanc, seule, oh! bien seule! Qui la pouvait craindre? Quelles appréhensions pouvait-elle inspirer? C'est le vainqueur pourtant qui jugea utile et qui crut légitime de s'entourer d'alliés et d'amis. Il fit alliance avec une première puissance, puis avec une seconde, puis il contracta une contre-assurance avec une troisième, puis il gagna à son système les sympathies d'une quatrième; si bien que l'Europe entière finit par graviter autour de lui. Qui donc alors trouvait enviable la situation de la France? Qui donc alors n'aurait pas souhaité, autour de la France, des alliés et des amis? (*Vifs applaudissements.*) Et si une politique prévoyante avait déjà pu les lui procurer, quel Français aurait eu l'idée de lui jeter la pierre? (*Nouveaux applaudissements.*)

Ah! je sais bien, ce système était pacifique et son expression formelle — la triple alliance — n'avait que la paix pour objectif. On le répète volontiers en Allemagne, et je me souviens que des Français mêmes s'en sont portés garants. (*Sourires.*)

Pour ma part, messieurs, je le crois. Il reste à savoir si ce système était le seul dont la paix du monde se dût accommoder, et si la paix qu'il procurait était bien rassurante et féconde pour ceux qui n'en faisaient pas partie. (*Applaudissements.*) Il reste à savoir si le système que la diplomatie française a réussi à constituer n'est pas, lui aussi, essentiellement pacifique. Il reste à savoir comment il aurait pu n'être pas pacifique.

Est-ce à l'Italie, par exemple, qu'ayant des desseins agressifs nous aurions pu songer pour les favoriser? Certes, je la savais trop intelligente de tous ses intérêts pour douter qu'elle s'empresserait de répondre aux manifestations sincères de bon vouloir et d'amitié qui lui viendraient de Paris; et il semblait logique et juste tout ensemble que, la cause de nos désaccords supprimée et nos intérêts respectifs délimités et sauvegardés, l'Italie consentît à mettre sa politique générale en harmonie avec les rapports nouveaux établis avec la France. C'est, en effet, ce qui s'est produit.

Mais, messieurs, je faisais cette déclaration au mois de juillet 1902 — si nos accords avec Rome nous ont procuré la garantie précieuse que, par le fait de Rome, la triple alliance ne saurait avoir de pointe dirigée contre nous, est-ce que, d'autre part, le renouvellement de la triple alliance n'est pas une preuve péremptoire qu'il n'a rien été demandé de plus, qu'il n'y avait rien à demander de plus à la loyauté insoupçonnable de l'Italie? (*Applaudissements.*)

Et l'Espagne? Il est aisé de concevoir ce que l'Espagne mise en défiance par une politique sur laquelle nous ne nous serions pas expliqués franchement, ou irritée par un traitement injuste, pourrait devenir à l'instigation d'ennemis de la France. De là, comme je le rappelais tout à l'heure, les accords du 3 octobre 1904, qui ont fait de l'Espagne notre amie en Afrique comme en Europe.

Mais qui donc, ayant simplement jeté les yeux sur une carte, pourrait songer à faire entrer l'Espagne dans une conspiration semblable à celle dont, comme pour justifier d'avance certaines attitudes et certaines prétentions, on a jugé commode d'accuser la diplomatie française? (*Très bien! très bien!*)

Mais il reste l'Angleterre. Ah! je sais bien que c'est à propos de l'Angleterre, surtout, que le canon d'alarme a retenti. Il est vrai que lorsqu'on examine la puissance militaire de l'Angleterre et de la France, quand on considère où se trouve la force essentielle de l'une, où la force principale de l'autre, on doit convenir que la combinaison possible de leurs forces est de nature à décourager toute velléité d'agression. Mais n'est-ce pas là, justement, le plus bel éloge qu'on puisse faire du rapprochement franco-anglais? Et comment contester, d'autre part, contre le témoignage des faits, que l'idée qui y a présidé ne soit foncièrement pacifique?

C'est que là, en effet, messieurs, là est la caractéristique des accords d'avril 1904. Jamais depuis la conclusion de notre alliance avec la Russie, pierre plus solide n'a été apportée à l'édifice de la paix du monde, et jamais pacte de paix n'a eu l'occasion de donner plus vite des témoignages répétés ni plus éclatants de son efficacité.

Cette guerre russo-japonaise, qui plaçait en des camps adverses l'Angleterre et la France, avait suscité par cela même une inquiétude universelle. Eh bien! si avouable qu'était le désir de rapprochement de Paris et de Londres, son objet était si manifestement pacifique que, loin d'y faire obstacle, les hostilités précipitèrent la conclusion des négociations depuis longtemps en cours; et c'est l'opinion universelle qui a tout de suite proclamé que c'est grâce aux accords franco-anglais que la guerre a pu être circonscrite à l'Extrême-Orient.

Est-il besoin maintenant de revenir sur l'incident de Hull, de rappeler les angoisses qu'il provoqua de toutes parts? Est-il besoin de rappeler qu'un conflit aux proportions incalculables paraissait imminent et qu'à l'étranger une certaine presse avait tout de suite déclaré irréductibles les exigences de l'Angleterre en prononçant en même temps que l'honneur interdisait à la Russie d'y souscrire? Et n'est-ce pas la Russie, n'est-ce pas l'Angleterre qui ont tenu à faire savoir publiquement que c'est la France, alliée fidèle de l'une, amie solide de l'autre, inspirant à l'une et à l'autre une confiance égale, qui a rendu possible un arrangement honorable pour les deux parties et profitable au monde entier? (*Vifs applaudissements.*)

Aussi bien, messieurs, le monde entier ne s'y est pas trompé. S'il a salué, dès la première minute, avec une faveur aussi marquée le rapprochement franco-anglais, c'est qu'il en avait reconnu tout de suite l'essence pacifique et universellement bienfaisante.

Mais la France, en particulier, a le droit de s'en féliciter, comme d'une nouvelle et forte garantie de sécurité dans le présent et d'y puiser en même temps que dans notre alliance — alliance étroite — avec la Russie, la confiance raisonnée que, quelles que puissent être les éventualités de l'avenir, la France se trouverait dans les meilleures conditions pour y faire face. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, messieurs, sincèrement, je vous le demande, est-ce du but visé, est-ce de la politique qui nous y a conduits, que nous aurions à nous excuser?... Alors?...

J'ai entendu raconter que le premier chancelier du grand empire voisin avait dit un jour: « Si la France s'allie à la Russie, je lui fais la guerre. » La France s'est alliée à la Russie, et la paix, manifestement, en a été consolidée.

Il y a trois ans, nous avons lu que le chancelier actuel du même empire, faisant allusion devant des Français aux rapports de l'Angleterre et de l'Allemagne, avait dit: « Nul ne saurait se flatter d'être le *tertius gaudens* d'une querelle, quelle qu'elle soit. Le *Suave mari magno* n'est pas de mise en pareille matière »; — latin qui, en bon français,



signifie : Si une querelle surgit, il faudra d'abord nous prononcer.

Messieurs, sous de multiples changements de langage et de ton, changements auxquels d'ailleurs on nous a prévenus de ne pas accorder une importance inconsidérée, est-il bien sûr que nous ne retrouverions pas aujourd'hui encore la même prétention?

Eh bien! disons très haut qu'une pareille prétention ne serait qu'une illusion, une illusion que notre souci des situations nettes et notre attachement à la paix nous font un devoir de dissiper. La France sait, bien mieux, elle sent qu'une nation ne mérite plus guère de vivre quand elle laisse toucher à sa liberté (*Applaudissements*) et l'usage que la France a fait de sa liberté pour s'entourer d'un réseau d'alliances, d'amitiés naturelles et d'intérêts concordants lui a été trop profitable, et à la paix du monde pour que, plus que jamais, elle ne s'y montre pas aujourd'hui passionnément attachée. (*Vifs applaudissements.*)

Ai-je besoin de conclure, messieurs?

M. le ministre des Affaires étrangères avait trop raison quand, au début de la séance de vendredi dernier, il constatait que notre tâche marocaine est devenue plus complexe et plus délicate.

La conférence d'Algésiras, par les conditions mêmes où elle s'est réunie, par le spectacle étalé des divisions de l'Europe, a ajouté à l'anarchie marocaine et favorisé le développement de troubles; sans créer peut-être des moyens suffisants pour les réprimer.

Mais est-il bien sûr, d'autre part, qu'on ait toujours, qu'on ait, aussitôt que l'occasion s'en est présentée, tiré des protocoles d'Algésiras, de leur lettre comme de leur esprit, tout le parti qu'ils permettaient?

C'est un point où je ne veux pas m'appesantir. Je ne l'ai effleuré que parce que l'interpellation de M. Jaurès prétendant tout remettre en question, il s'agit, aujourd'hui, de décider ce qu'on fera demain et comment on le fera.

L'heure est grave, car, ne vous y trompez pas, ce qui est en cause — et de là la responsabilité redoutable qui pèse sur nous — ce n'est rien moins que l'avenir de la France comme grande puissance! Ceux qui observent, ceux qui savent comment l'Amérique s'est fermée à l'établissement européen et qui entrevoient le terme où peut aboutir l'évolution rapide qui s'accomplit en Extrême-Orient, ceux-là n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour reconnaître dans les accords africains des dernières années des actes de longue prévoyance.

C'est l'Afrique, messieurs, avec ses territoires immenses aux populations diverses et peu denses, qui constitue la plus sûre réserve de l'Europe. (*Très bien! très bien!*)

M. Edouard Vaillant. — C'est la politique coloniale, cela!

M. Delcassé. — L'empire que la France s'y est taillé et dont la frontière septentrionale regarde la rive métropolitaine de la Méditerranée, déjà magnifique en lui-même, nous est doublement précieux par sa situation. En vous soumettant, il y a neuf ans, les traités qui nous avaient permis d'en achever l'unité, je vous faisais remarquer que cet empire est bien assez vaste et qu'il est inutile de l'étendre; mais j'ajoutais tout aussitôt, avec l'approbation unanime de l'Assemblée, que les approches immédiates en veulent être protégées contre des influences, à plus forte raison, contre des dominations rivales! (*Très bien! très bien!*)

C'est ce que nous avons à faire au Maroc, et nous devons le faire aujourd'hui avec l'Acte d'Algésiras et malgré les défauts de cet acte sur lesquels vous pensez bien que je suis le dernier à fermer les yeux. Mais le plus grand péril aujourd'hui n'est pas l'Acte d'Algésiras. En écoutant M. Jaurès, en entendant la conclusion de son discours, oh! messieurs, comme j'ai senti que le plus grand péril est encore celui qui nous viendrait de nous-mêmes (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs*), de nos hésitations, qu'on escompte partout, de nos contradictions vite relevées et, j'ai peine à dire le mot, mais le mot doit être dit, de nos défaillances dont on se hâterait de profiter.

Et qu'est-ce qui pourrait, je ne dirai pas justifier — car elle serait en tout cas injustifiable — mais expliquer une défaillance, dans la situation qui a été conquise à la France en Europe?

Je dis « l'Europe », bien qu'il s'agisse du Maroc, car il est manifeste que les obstacles auxquels nous pourrions nous heurter en Afrique, de même que les facilités qui pourront nous y être offertes dépendront pour beaucoup des vicissitudes de notre politique européenne, et que c'est notre politique européenne qui doit dominer et diriger toutes nos autres préoccupations. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Edouard Vaillant. — Cette politique doit être pacifique avant tout!

M. Delcassé. — Ne cessons donc pas de nous fortifier en Europe et, comme je le disais ici même, il y a bientôt dix ans, au début de mon ministère — vous me permettrez ce souvenir et cette citation — « en demeurant prêts à toutes les conversations, en demeurant prêts à tout examiner, à tout discuter », pourvu que la discussion soit sérieuse et qu'on ne prétende pas avoir pour rien, comme cet aigle du *Freyschütz*, que rappelait un jour M. de Bismarck, la collaboration de la France, ni opposer la France à son alliée et à ses amis, ne cessons pas, messieurs, de cultiver, de resserrer notre alliance et nos ententes, et de garder en même temps l'armée de nos ententes et de notre alliance (*Très bien! très bien! à gauche et au centre*), une armée qui ait confiance en elle (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), parce qu'elle se sentira la pleine confiance de la nation, composée de soldats en qui l'école aura développé l'amour naturel de la patrie, à qui elle aura inspiré la fierté de lui appartenir, la volonté de la servir devenus hommes, et la passion de se sacrifier s'il le fallait à sa défense! (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Edouard Vaillant. — La politique coloniale et militariste, voilà votre politique!

M. Delcassé. — Ne me demandez pas de vous garantir que nous serons ainsi infailliblement à l'abri des orages; mais, à coup sûr, les orages risqueront d'autant moins de se déchaîner que nous serons moralement et matériellement et qu'on nous saura mieux armés pour les affronter; et par là aussi nous avons toutes chances de conserver et d'accroître ce capital d'honneur, de prestige, de sécurité qui atteste que la République n'a pas failli à la mission assumée, il y a trente-sept ans, de relever la France! (*Applaudissements vifs et répétés sur un grand nombre de bancs. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit des félicitations d'un grand nombre de ses collègues.*)

La discussion a repris dans la séance du 27 janvier. Tour à tour MM. Raiberti, Paul Deschanel, Tournade, Fernand Dubief, qui a dénoncé, lui aussi, ce que M. Ribot a appelé la « politique de Rabat » comme pouvant provoquer « une véritable Vendée marocaine », et M. Jules Delafosse ont pris la parole. Ce dernier a fort bien montré que si la France abandonne sa tâche, c'est l'intrusion de l'Allemagne et la conversion progressive du Maroc en colonie allemande adossée à l'Algérie et que d'ailleurs ce serait le moyen le plus sûr de provoquer le duel anglo-allemand, où nous ne pourrions avoir la liberté de demeurer neutres. Il a ajouté :

Pour moi, je crois que le parti le plus sage est de continuer à faire ce que nous avons commencé, c'est-à-dire de poursuivre jusqu'au résultat voulu l'œuvre d'intervention que nous avons entreprise. Je dis et je crois que si nous avions, dès le début, poussé vigoureusement notre action avec la résolution qu'il fallait y mettre, avec le déploiement de forces qu'elle exige, les incidents qui nous inquiètent aujourd'hui et qui ont motivé ces interpellations ne se seraient pas produits. Je crois qu'Abd el Aziz serait resté ou rentré à Fez, que les ulémas de Fez n'auraient pas proclamé son frère, que le frère lui-même ne se serait pas déclaré prétendant, ou, s'il l'avait fait, qu'il serait à l'heure actuelle un prétendant fugitif et abandonné; je crois que l'Espagne et la France, conformément au mandat qu'elles ont reçu, travailleraient tranquillement à organiser la

police des ports et que le Maroc commencerait à être pacifié pour quelque temps, sinon pour toujours.

C'est l'hésitation dans l'action, messieurs, c'est l'insuffisance dans les moyens, c'est la timidité apparente qui encouragent les résistances et multiplient les accidents. Un vieux dicton latin traduit à merveille une vérité qui est de tous les pays et de tous les temps : *Age quod agis*.

Nous n'avons pas fait ce que nous avions à faire, et, pour ne l'avoir pas fait, nous sommes aujourd'hui dans l'embarras. C'est pourquoi il faut changer de manière. A l'attitude hésitante et embarrassée d'hier, il faut substituer une méthode résolue et une action intensive.

Quant aux sacrifices, M. Delafosse les croit lourds, mais féconds, et il conclut :

L'empereur Guillaume II a dit un jour : « Notre empire est sur l'eau », et le prodigieux essor de la marine de commerce allemande a prouvé qu'il avait raison. Eh bien! messieurs, notre avenir à nous est en Afrique et il n'est que là.

M. Edouard Vaillant. — Non; il est en France!

M. Jules Delafosse. — C'est là qu'est notre champ d'expansion, c'est par là que la France restera dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique une grande nation. Les Anglais, qui sont nos maîtres en prévoyance, nous ont donné, à cet égard, une leçon suggestive. Dès qu'ils se sont aperçus que les marchés d'Asie devaient leur échapper fatalement, parce que le Japon, l'Inde, la Chine s'outillent, s'industrialisent et produisent au lieu d'acheter, ils ont jeté leur dévolu sur l'Afrique et s'en sont adjugé la meilleure part; nous aussi nous avons notre part, une part moindre, à la vérité, mais considérable encore et qui peut devenir magnifique.

C'est là, messieurs, que se trouvent les sources, les aliments de l'activité économique de la France de demain; c'est là que les ouvriers français, — je dis cela pour nos collègues socialistes qui n'y pensent pas assez (*Interruptions à l'extrême gauche*) — tireront le principal, des matières qui devront alimenter leur travail. Et c'est pour cela, messieurs, qu'il faut veiller avec une jalousie toujours en éveil à ce qu'aucun étranger ne morde sur ce domaine qui est nôtre et qui doit rester nôtre. C'est ce qui arriverait si, par une fissure, telle que le Maroc, par exemple, qui est une enclave entre nos possessions du Nord et celle de l'Afrique occidentale, une influence étrangère allait s'y substituer à l'influence française. La France, à la condition de sauvegarder ses possessions d'Afrique, peut rester une grande et féconde nation. Mais si vous laissez entamer ce bloc colonial, vous le perdrez infailliblement pièce à pièce; vous ferez de la France, si rayonnante autrefois, une nation casanière, rétrécie, ratatinée, pareille à ces vieilles femmes qui vivent de leurs rentes (*Exclamations et rires*) sans sortir de chez elles, et que les apaches assassinent au coin de leur feu ! (*Vifs applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Les divers orateurs avaient sollicité les explications du gouvernement. M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, les a données en ces termes :

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères*. — Messieurs, en terminant son beau discours, mon honorable ami M. Ribot faisait allusion à la nécessité de s'expliquer à la tribune et d'éclairer le pays sur notre politique étrangère. Il y voyait pour les représentants de la nation le moyen de fixer et de prendre leur responsabilité, et pour le gouvernement, disait-il, cet avantage inappréciable de s'expliquer publiquement, de rectifier, s'il y a lieu, sa ligne de conduite et de dissiper les malentendus.

Je suis entièrement de l'avis de M. Ribot. J'ai toujours été prêt à m'expliquer sur tout ce qui concerne notre politique étrangère. J'ai souvent parlé de la politique marocaine et je m'excuse à ce propos des quelques répétitions ou des quelques redites auxquelles je serai inévitablement condamné. Mais je pense que ce débat était nécessaire.

Vous avez entendu, messieurs, les diverses thèses qui vous ont été exposées. C'est au gouvernement maintenant d'apporter la sienne, de dire nettement quelle a été, quelle est, quelle sera sa politique. Je me placerai, dans cette discussion, au point de vue des questions spéciales qui m'ont été posées, et je dirai ensuite, puisque le débat a été porté sur ce terrain, comment cette question marocaine se rattache à la politique extérieure de notre pays.

Pour que ce débat soit clair, je vous demande la permission de rappeler tout d'abord quel était l'état de la question marocaine au moment où le gouvernement actuel a pris le pouvoir.

La situation respective des puissances dans l'empire du Maroc avait été réglée, comme elle l'est encore, vous le savez, par l'acte d'Algésiras. Les principes essentiels de cet acte sont la consécration de la souveraineté du sultan, de l'intégrité de l'empire chérifien et de la liberté commerciale dans cet empire. Il a en outre, reconnu la situation spéciale de l'Espagne et de la France, qu'il a appelées à venir en aide au sultan pour l'organisation de la police; il a donné une place prééminente à la France dans une institution internationale: la banque d'Etat marocaine. Il a tenu en dehors de ses stipulations, à la suite d'une entente intervenue entre le Gouvernement de la République et le gouvernement allemand, tout ce qui concerne le régime de notre frontière algérienne. Et que faut-il entendre par la frontière algérienne? C'est, aux termes de l'arrangement conclu entre M. Rosen et M. Révoil le 28 septembre 1905, « les territoires où résident, campent et se meuvent traditionnellement les tribus marocaines, sédentaires ou nomades, en relation ou en contact habituel avec les tribus algériennes ».

Mais l'Acte d'Algésiras a été fait en vue d'un Maroc tranquille où régneraient et se consolideraient l'ordre, la paix et la prospérité :

Sans doute il a pris des précautions pour essayer d'assurer ces garanties indispensables : répression de la contrebande des armes, amélioration des douanes et des impôts, création de nouveaux revenus, répression de la fraude, organisation de la police. Mais ce sont des garanties qu'il n'est pas suffisant de stipuler; il faut encore qu'elles soient effectives, et ce ne sont là malheureusement ou ce n'étaient là que des palliatifs bien insuffisants en présence des maux dont n'allait pas tarder à souffrir l'empire.

Et la pratique loyale des décisions prises par les puissances, décisions auxquelles nous étions et auxquelles nous demeurons absolument résolus à rester fidèles, cette pratique n'a pu empêcher un régime d'anarchie, de brigandage et d'assassinats de se généraliser aux dépens des gouvernements étrangers et de leurs colonies, comme aux dépens du gouvernement marocain lui-même (*Applaudissements.*)

C'est ainsi qu'au mois de décembre 1906, nous étions contraints, de même que l'Espagne, d'envoyer des navires de guerre à Tanger pour rassurer et protéger les colonies étrangères qui étaient victimes des délits et des crimes commis par Raissouli en présence d'un makhzen incapable ou impuissant.

C'est ainsi qu'au mois de mars 1907 nous étions amenés à occuper Oudjda pour obtenir réparation de toute une série d'attentats qui avaient été commis à notre détriment aussi bien dans l'intérieur du Maroc que sur la frontière de l'Algérie, attentats dont le dernier en date avait été l'assassinat du docteur Mauchamp qui succédait à toute une série de provocations, de vexations, d'abus, de pouvoirs, d'emprisonnements, de meurtres, dont j'ai apporté la liste trop longue à cette tribune, au risque, comme le rappelait tout à l'heure mon honorable ami M. Dubief, de provoquer vos protestations contre l'excès de notre patience et contre les scrupules extrêmes de notre mansuétude. (*Très bien ! très bien !*) Ce jour-là M. Ribot disait que j'avais fait un exposé douloureux des avanies que nous avions dû subir et il n'hésitait pas, comme toute la Chambre, à nous donner son approbation pour les mesures que nous vous proposions.

C'est ainsi encore qu'au mois d'août dernier, nous avons dû envoyer des troupes à Casablanca pour venger le meurtre de cinq de nos nationaux et pour assurer la sécurité des colonies étrangères dans la ville, où elles étaient menacées, à la suite de cet assassinat.

C'est ainsi, enfin, que, depuis, nous avons dû châtier l'insolence des Beni-Snassen, qui avaient fait des incursions jusque sur notre territoire, et que nous avions dû recourir à



des mesures de précautions et de police pour empêcher le retour de pareils méfaits.

Avez-vous eu des reproches à nous faire au sujet de ces mesures? Nous avez-vous refusé votre concours? Auriez-vous agi autrement que nous?

Vous avez successivement approuvé la démonstration de Tanger, l'occupation d'Oudjda, les mesures prises à Casablanca ; je ne crois pas que vous soyez disposés à blâmer la campagne du général Lyautey contre les Beni-Snassen. Alors, que nous reprochez-vous?

Les variations de notre politique? C'est un reproche que j'ai trouvé dans un certain nombre des discours qui ont été prononcés. Or, je prétends que notre politique a toujours été parfaitement logique et cohérente.

Indépendante et libre de ses mouvements sur la frontière de l'Algérie, elle n'y est intervenue militairement que pour repousser les agressions, les punir, en empêcher de nouvelles et organiser une police fortement encadrée par des éléments algériens.

On nous a critiqués à ce sujet; on nous a reproché nos atermoiements. Le reproche s'est produit plusieurs fois à la tribune. On a rappelé une lettre de M. le président du conseil à M. le gouverneur général de l'Algérie. M. Clemenceau répondant à une demande de M. Jonnart, qui avait proposé d'occuper Cheraâ avec un détachement de faible importance et de renoncer à notre attitude expectante dans la région d'Oudjda, disait au gouverneur général de l'Algérie que « la question des rapports entre l'Algérie et le Maroc restait au premier rang de celles qui intéressent notre politique marocaine et qu'elle ne cessait de préoccuper le gouvernement »; mais il ajoutait que « la situation de l'empire chérifien nous imposait l'ajournement de toute mesure qui pourrait donner à croire au sultan, à la population et aux puissances étrangères que nous cherchions à profiter des troubles intérieurs, des compétitions dynastiques et de la faiblesse du makhzen pour avancer un établissement dans la région frontière ».

Ah! je sais bien ce qu'on nous aurait dit, si nous avions pris les devants et recouru à la méthode offensive : on nous aurait accusés de provocation, d'arrière-pensées, d'imprudence; on nous aurait dit que nous cherchions des prétextes pour envahir le Maroc et toute l'éloquence de M. Jaurès se serait déchaînée contre nous. (*Très bien! très bien!*)

M. Jaurès. — Vous n'y avez rien gagné.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Ce n'est pas que je la craigne ou que je la regrette. Je l'admire assez pour aimer l'entendre, alors même qu'elle s'exerce contre moi. D'ailleurs, je suis parfaitement sûr qu'elle ne manquera pas de prétexte, car, quelle que soit l'attitude que je prenne, je suis certain d'être interpellé par M. Jaurès. (*Applaudissements et rires.*)

M. Jaurès. — Vous l'êtes aussi par M. Ribot.

M. le Ministre. — Je ne me plains d'aucune de ces interpellations.

M. Ribot. — Je n'ai pas, monsieur Jaurès, protégé, comme vous, des ministères. (*Rires au centre.*)

M. le Ministre. — Mais enfin, nous ne sommes intervenus militairement dans la région d'Oudjda que pour réprimer des attaques qui s'étaient produites et lorsque la répression énergique, rapide, décisive, conduite par le général Lyautey avec la plus grande habileté, avec une connaissance profonde du pays et de ses habitants, s'est effectuée, qu'avons-nous fait? Nous avons agi avec les sentiments d'humanité, de générosité qui sont dans notre caractère, avec les instincts d'indulgence et de bonté qui sont au fond de toutes nos résolutions. (*Applaudissements.*)

Ainsi que cela résulte des télégrammes de M. Jonnart, le général Lyautey s'est appliqué à donner aux Beni-Snassen qu'il venait de châtier l'impression qu'il n'entendait profiter à leur égard de sa victoire que pour leur assurer d'une façon complète les bénéfices de la paix. Il a voulu que ces tribus se sentissent désormais protégées. Il les a appelées à concourir à une œuvre de police et de pacification ; il leur a fait remise des contributions auxquelles elles avaient été condamnées et leur a restitué leurs armes.

M. Emmanuel Brousse. — Ce n'est peut-être pas très prudent.

M. le Ministre. — Il en est juge et vous pouvez être sûrs que si le général Lyautey le fait, c'est qu'il a raison de le faire. (*Applaudissements.*)

Il les a conviées à cultiver les riches plaines du massif du Nord et du Sud qui demeuraient incultes à cause des ravages et des incursions des mahallas du roghi; il a préparé l'exploitation économique, méthodique de la région ; il a fait grâce à des réguliers qui avaient été surpris les armes à la main parce qu'il lui a semblé qu'ils n'étaient coupables que d'un égarement momentané. (*Très bien! très bien!*)

« J'ai la conviction, télégraphie M. Jonnart à la date du 13 janvier, que les instructions que je renouvelle au commandant de la division d'Oran seront de nature à opérer un rapprochement rapide et durable entre les tribus des Beni-Snassen et les autorités de la frontière, grâce aux avantages que les tribus retireront de notre contact tant au point de vue de l'hygiène que de l'amélioration des cultures et du développement du commerce.

« Je vais faire envoyer un certain nombre de charrues françaises qui seront mises à la disposition des laboureurs de la plaine des Trifas et j'invite le général Lyautey à étendre l'action des infirmeries indigènes et à organiser de petits services antiophtalmiques et antipaludiques semblables à ceux qui fonctionnent avec tant de succès dans le Sud oranais. » (*Applaudissements à gauche. — Mouvements divers.*)

Cela vous étonne, messieurs? Cela surprend certains d'entre vous? Quant à moi, je ne saurais trop me féliciter de cette méthode du général Lyautey et du gouverneur général de l'Algérie. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Lagasse. — C'est la véritable pénétration pacifique, celle-là!

M. le Ministre. — Ainsi procèdent nos généraux et nos gouverneurs, qui ne font que continuer les traditions des pacificateurs de l'Algérie, en y apportant quelque chose de plus que la bonté : ce sentiment de justice et de solidarité qui est le propre de notre race et de notre époque, qui survit à tous les antagonismes, à toutes les luttes, à toutes les batailles et qui finit par s'imposer comme une règle, comme un devoir et comme une loi. (*Applaudissements.*)

J'ajoute, pour répondre à une question de M. Ribot, que, dans un télégramme daté du 23 janvier, le général Bailloud nous informe que l'organisation de la police se poursuit activement sur la frontière et permet de parer à toute éventualité résultant de la situation du Maroc. Elle prépare la transition du régime actuel au régime définitif. Dès maintenant les effectifs du général Lyautey peuvent être réduits; ils le seront davantage à mesure que l'incorporation des éléments marocains pourra s'accroître et que le calme renaîtra dans la région.

Notre politique a-t-elle été plus critiquable à Casablanca? A-t-elle, comme on l'a dit, varié? A-t-elle été contradictoire? Nous a-t-elle entraîné au delà des nécessités?

Dès le premier jour, le gouvernement l'avait nettement définie : il suffirait pour s'en convaincre de se rapporter au *Livre Jaune* et, vous me permettrez de l'ajouter, au discours que j'ai prononcé dans la séance du 12 novembre dernier : Respect de l'intégrité du Maroc et de la souveraineté du sultan, rétablissement de l'ordre, de la sécurité, de la liberté des transactions commerciales assurée par des forces suffisantes, châtiment exemplaire des auteurs des massacres et des attentats, satisfaction complète donnée à nos réclamations antérieures, mise en demeure adressée au Makhzen d'appliquer intégralement et sans délai toutes les réformes stipulées par l'Acte d'Algésiras.

Je rappelle en passant que ce programme, arrêté après entente avec l'Espagne, reçut un accueil favorable de la part de tous les gouvernements étrangers, car nous n'avons rien à dissimuler à l'Europe et nous la tenons constamment au courant de nos intentions.

Et à ce propos, monsieur Jaurès, croyez-vous qu'il soit bien adroit de parler toujours de protestations qui peuvent surgir au delà de la frontière? Croyez-vous que ce soit un rôle utile de se demander, toujours à propos de tout, s'il ne va pas se produire à l'étranger quelque réclamation? (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Ne craignez-vous pas que ce soit un moyen de faire naître des protestations qui ne seraient pas fondées? Ne craignez-vous pas d'apporter ainsi à ceux qui n'auraient



aucune espèce de raison de suspecter notre conduite, des moyens de la discuter et de la critiquer?

Vous disiez, dans votre dernier discours, que vous n'aviez pas l'esprit d'opposition. Vous avez quelque chose de plus, une sorte de pessimisme d'opposition qui vous donne une tendance invétérée à croire que toujours la France se trompe lorsqu'elle est en face de l'Europe et des autres pays. (*Vifs applaudissements.*)

Soyez donc plus calme et plus rassuré, je vous en prie.

M. Ribot vous a dit à cette tribune que ce n'était pas dans ces termes qu'il fallait parler de la France, qu'il fallait en parler avec plus de fermeté, avec plus de dignité. (*Applaudissements.*) Eh bien! je m'associe complètement à la remarque de M. Ribot. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Comment avons-nous exécuté notre programme?

Envisageons d'abord le point de vue militaire.

Je voudrais bien établir que ce n'est pas au gouvernement qu'il appartient de faire le plan d'exécution des mesures militaires. Il indique les lignes générales; c'est au chef militaire d'en réserver et d'en assurer l'exécution sur le terrain. (*Très bien! très bien!*)

Et naturellement cette exécution subit les modifications qui, au point de vue stratégique, résultent des circonstances.

Eh bien! qu'avions-nous dit au général Drude? Nous lui avions dit de pacifier Casablanca et ses environs, d'assurer le ravitaillement de la ville, de poursuivre jusque dans leurs cantonnements habituels les tribus coupables, d'éviter de nous engager dans une expédition à l'intérieur.

Il s'est tenu strictement dans la limite de ces instructions, mais il avait, cela va de soi, toute latitude pour le choix des mesures qui, au point de vue stratégique aussi bien qu'en raison des résultats à obtenir, pouvaient lui paraître les meilleures. Nous ne lui avons jamais marchandé aucune espèce de concours, ni aucune espèce de moyen d'action.

Les tribus qui nous avaient provoqués, qui avaient assassiné nos nationaux, qui continuaient à nous attaquer, appartenaient à celles qui, au nombre de douze, constituent ce qu'on appelle les Chaouïas.

Il semblait au début — c'était l'avis du général, comme de nos agents diplomatiques et consulaires — que pour les réduire il suffirait de détruire des camps situés à une certaine distance de Casablanca et au plus loin jusqu'à Sidi-Taddert et Sidi-Brahim. Le général Drude nous le fit savoir, d'accord avec les autorités françaises au Maroc, et il exécuta cette opération; mais après qu'elle eût été effectuée, les indigènes des Chaouïas recommencèrent à nous attaquer; ils se concentrèrent, dans ce but, toujours sur leur territoire — car, je le dis dès maintenant, il n'a jamais été et il n'est pas question de le dépasser — à la kasbah de Mediouna. Nos agents signalaient unanimement que, réfugiés dans cette kasbah, les coupeurs de routes créaient une zone impraticable autour de Casablanca et empêchaient notre contact avec les tribus de l'arrière-pays qui étaient désireuses de vivre en paix avec nous. Ces indigènes empêchaient en même temps le ravitaillement, par l'intérieur, de la ville de Casablanca.

Sur la demande pressante qui lui en fut faite, le gouvernement décida l'occupation de la kasbah. Pour y procéder, le général Drude demanda des renforts qui lui furent immédiatement accordés. Sur ces entrefaites il tomba malade... (*Interruptions à droite.*) Mais oui; cela résulte de ses lettres.

M. Georges Clemenceau, *président du Conseil, ministre de l'Intérieur.* — On les apportera à la tribune.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Je pourrais les lire.

M. le Président du Conseil. — Nous les tenons à la disposition de quiconque ici douterait de notre parole. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Le général Drude nous le fit savoir et nous saisit d'une demande de congé. Satisfaction lui fut immédiatement donnée. Mais avant que le général d'Amade, qui avait été nommé à sa place, eût rejoint son poste, des dépêches parvinrent au général Drude, de nos agents diplomatiques et consulaires, lui signalant comme de plus en plus nécessaire et comme tout à fait urgente l'occupation de la kasbah. Une grande partie des renforts qu'il avait demandés lui étaient déjà parvenus, et dans un répit que lui laissait la fièvre intermittente dont il souffrait — ce qui n'a rien d'étonnant dans ce pays où il exécutait des opérations depuis six mois (*Très bien! très bien!*), il s'empara de la kasbah.

Faut-il l'en blâmer? Son action a paru surprenante à quelques personnes. Faut-il la juger extraordinaire? Je pense, messieurs, que vous serez d'avis qu'il a eu raison. (*Très bien! très bien!*)

Je sais qu'aujourd'hui — il faut bien que je m'en fasse l'écho, puisqu'on en a parlé à la tribune — certains sont enclins à jeter la pierre au général Drude. Permettez-moi de rendre hommage à l'endurance, à la conscience et à la discipline avec lesquelles pendant six mois il a rempli sa difficile mission. (*Vifs applaudissements.*)

Il a laissé à son successeur Casablanca tranquille et fortifiée, à l'abri de toute espèce de surprise, avec des services d'hygiène et d'assistance remarquablement installés, avec des troupes aguerries et disciplinées, dans un très bon état sanitaire et militaire. (*Nouveaux applaudissements.*) Et puisque l'occasion s'en présente, permettez-moi aussi, messieurs, d'adresser en passant l'hommage de notre admiration et de notre reconnaissance aux femmes vaillantes et charitables (*Vifs applaudissements*) qui, envoyées là-bas par la Croix-Rouge, prodiguent tous les jours à nos soldats, dans les hôpitaux et les ambulances, les trésors — ce n'est pas trop dire — de leur sollicitude et de leur dévouement. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Mais je reviens à ma discussion.

En nous emparant de la kasbah de Mediouna, avions-nous pour but de châtier les tribus et de pacifier les Chaouïas? Non, nous avions aussi la préoccupation qui ne nous a jamais abandonnés, de rendre possible la substitution de mahallas chérifiennes aux troupes françaises et de faciliter ainsi l'évacuation de Casablanca, car nous n'avons jamais renoncé à cette idée (*Très bien! très bien!*) — je l'affirmais à la tribune du Sénat à l'heure même où, sans que je le susse, il était procédé à l'occupation de la kasbah.

Cette idée a fait l'objet de nos négociations constantes : nous n'avons assumé à Casablanca qu'une responsabilité nécessaire, mais temporaire, et nous n'entendons nullement la conserver indéfiniment. Ce n'est ni pour nous établir sur la côte du Maroc, ni pour pénétrer dans l'intérieur du pays que nous avons pris les mesures militaires qui ont été la conséquence des assassinats du mois de juillet dernier, c'est uniquement pour y remplir nos devoirs vis-à-vis de nous-mêmes et vis-à-vis de l'Europe, avec la résolution d'en laisser la charge au gouvernement marocain aussitôt qu'il sera en mesure de la remplir. Je ne peux pas la lui laisser auparavant, et je crois que personne ici, sauf M. Jaurès, ne nous a proposé d'évacuer Casablanca dans l'état actuel. (*Très bien! très bien!*)

Les instructions du général d'Amade, contrairement à ce qu'on en a dit, sont, comme je l'ai affirmé moi-même à cette tribune, exactement celles que nous avions données à son prédécesseur : il demeure chargé comme lui de veiller à ce que les tribus qui entretiennent l'agitation soient ramenées à des sentiments pacifiques, à ce que les auteurs de crimes commis contre nous soient punis, à ce qu'un état de choses s'établisse qui nous permette de nous retirer progressivement du pays où nous ne sommes allés que provisoirement et avec un mandat limité. (*Très bien! très bien!*)

C'est dans ces conditions que le général d'Amade s'est porté jusqu'à Settat et qu'il s'est efforcé d'assurer nos communications à la fois avec Rabat et avec Mazagan. Il s'est porté jusqu'à Settat, sur le territoire des Chaouïas — car, je vous l'ai dit, il n'est pas question de dépasser ce territoire.

M. Fernand Dubief. — Settat est au delà du territoire des Chaouïas.

M. le Président du Conseil. — Non! regardez une carte et vous serez fixé sur ce point.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — C'est en dehors du rayon pratique de ses opérations, comme l'indique lui-même le général dans une dépêche que je vais lire, mais c'est sur le territoire des Chaouïas.

Je disais donc que M. le général d'Amade s'était porté jusqu'à Settat pour en déloger une bande qui s'y était cantonnée, qui rayonnait aux environs et qui mettait une

barrière entre nous et les tribus désireuses de faire du commerce pacifiquement avec Casablanca.

M. Jaurès a représenté cette opération comme une sorte de défaite militaire. J'avais déjà lu la même nouvelle dans un journal étranger, la *Vossische Zeitung*, qui rapportait que les Français avaient été défaits. (*Mouvements divers.*)

Eh bien! messieurs, permettez-moi de vous dire que, vraiment, c'est une simple plaisanterie.

Voici les télégrammes du général d'Amade.

Premier télégramme, dans lequel il indique à quelle opération il va procéder :

« Suivant le programme exposé, je me suis porté aujourd'hui dans la direction de Ber-Rechid avec une colonne de 4 bataillons.

« Je bivouaque à Aïn-Djemaa, à 18 kilomètres au Sud de Casablanca; aucun incident : je compte demain faire effort sur Ber-Rechid par mouvement combiné avec colonne Mediouna.

« Mon but est :

« 1° Confirmer action exécutée contre Mediouna;

« 2° Réprimer fraction tribus Ouled Harriz impliquées massacres;

« Détruire reste mahalla Mouley Rechid. »

Dans le télégramme suivant, il rend ainsi compte de son opération :

« Ai engagé le combat à huit heures matin aux abords et dans défilé Settat; mahalla été refoulée, tribus nous ont opposé résistance plus obstinée et combat s'est prolongé jusqu'à midi; avons occupé Settat et y avons détruit camp de la mahalla.

« La situation... — et c'est ainsi que je réponds à l'observation de M. Dubief — « ... la situation m'ayant paru en dehors du rayon pratique des opérations en cours, ai ramené ce soir à minuit même colonne à Ber-Rechid. »

Ceci prouve qu'il n'y a aucune espèce de défaite et que, dès le début, le général d'Amade avait décidé de ramener ses troupes à Ber-Rechid.

Il indique ensuite quelles sont nos pertes — elles sont de dix-sept blessés — et il ajoute :

« Résultat obtenu par marche de vingt-cinq heures consécutives, quatre heures combat et un parcours de 75 kilomètres pour certaines unités infanterie est dû aux excellentes troupes façonnées par mon prédécesseur. Résultat atteint sera d'inspirer aux tribus impression de notre force et de notre mobilité, c'est aussi une satisfaction très grandiose pour massacre du 30 juillet, dans lesquels sont impliquées les tribus qui toutes ont combattu à Settat. »

Enfin, le lendemain, il complète ainsi ce télégramme :

« Complément télégramme. — Pertes de l'ennemi évaluées : 150 morts, 300 blessés. »

Voilà en quoi a consisté sa défaite!

Cette opération qui, contrairement à ce que pense M. Jaurès, a été brillamment exécutée, n'a pas eu uniquement pour résultat d'atteindre et de disperser une bande de Marocains, après lui avoir infligé des pertes sérieuses; elle se recommande à mes yeux par des résultats encore plus pratiques et plus significatifs. Elle a frappé d'un châtiment qui, depuis longtemps, était recherché par nous, une des tribus les plus gravement impliquées dans les massacres de Casablanca. Elle a donné, comme le dit le général, de notre force une impression qui sera salutaire pour notre prestige. Elle a eu un retentissement considérable dans le Chaouïa. Tous les télégrammes que nous avons reçus depuis le démontrent. Enfin, elle a permis au général d'Amade de mettre la main sur les indigènes de marque qui, dès le 30 juillet, montés sur leurs chevaux, excitaient et guidaient les massacreurs des ouvriers du port de Casablanca, qui escortaient ensuite les crieurs publics prêchant la guerre sainte dans les rues de la ville. Le général, comme vous l'avez vu, a si peu manifesté l'intention de s'enfoncer dans l'intérieur du pays, qu'il est revenu à Ber-Rechid, où il a eu la chance de mettre la main sur le caïd qui a été le principal initiateur des massacres du 30 juillet.

Voilà le résultat de l'opération.

Mais le crime du commandant en chef de nos troupes est, paraît-il, de s'être heurté à des mahallas hafidiennes. Trahirai-je un secret en disant que nous ne sommes pour rien, ni le général non plus, dans les sentiments politiques de ces mahallas. (*Sourires.*)

En poursuivant sa marche en avant, le général a négligé de se poser la question de savoir à quelle fraction politique appartenait l'ennemi qu'il allait combattre, s'il était pour ou contre Moulay Hafid, pour ou contre Abd el Aziz. Il n'a pas regardé à la couleur de ses bannières ; il ne s'est pas demandé si parmi les auteurs des massacres du 30 juillet, les coupeurs de routes, les détrousseurs de caravanes, l'ennemi qui sans cesse nous harcèle et nous attaque, il n'y avait pas des indigènes qui mériteraient une certaine indulgence du fait qu'ils se rattacheraient à un parti prêchant la guerre sainte et voulant nous expulser du territoire marocain.

C'est, paraît-il, une grave erreur, une faute impardonnable de la part du général d'Amade et, naturellement, du gouvernement.

J'avoue que je ne puis comprendre ce scrupule singulier de la part de certains de nos contradicteurs. Quelle étrange stratégie ce serait que de prendre en considération, lorsqu'on va attaquer un ennemi, qui se concentre en vue de vous livrer bataille, la couleur de ses bannières et l'origine de ses oriflammes! Quant à moi, je n'ai pas la force d'en vouloir au général d'avoir adopté une autre tactique et de n'avoir pas distingué, lorsqu'il châtie les fauteurs de troubles et les ennemis qui prennent des dispositions pour la bataille, entre les tribus attachées à une cause ou à une autre; mais d'avoir frappé vite et d'avoir frappé fort afin d'éviter d'être surpris ou d'être entraîné trop loin (*Très bien! très bien!*), car sa principale préoccupation, comme la nôtre, est précisément de ne pas être entraîné trop loin.

Voyons maintenant quelle est notre attitude en présence des luttes intestines qui ruinent et qui désolent l'empire marocain.

Je me suis déjà expliqué à ce sujet en répondant à M. Ribot, comme l'a rappelé M. Dubief, dans la séance du 12 novembre dernier. A ce moment Moulay Hafid n'avait pas encore été proclamé à Fez, mais il l'avait déjà été à Marrâkech. Définissant notre attitude entre le sultan légitime et le prétendant qui lui dispute le trône, je disais que nous étions obligés à beaucoup de prudence, que notre sort au Maroc n'était pas lié à celui de tel ou tel chérif, qu'il tenait — vous l'avez rappelé, monsieur Dubief — à nos intérêts, à nos droits, à notre situation générale, à nos conventions, à nos traités, à notre histoire.

J'ajoutais, comme vous l'avez dit également, que, même si tous les sultans venaient à disparaître du Maroc, la France n'en serait pas moins une grande puissance musulmane et qu'elle aurait les mêmes droits, les mêmes devoirs et les mêmes obligations dans un pays auquel sont liées ses destinées africaines. Je faisais toutefois une différence entre le prétendant et le sultan reconnu par toute l'Europe, en possession légitime du pouvoir, avec lequel toutes les puissances ont négocié, qui a ratifié la convention d'Algésiras, qui nous a confirmé par les accords de 1901 et de 1902 une situation spéciale et qui s'est enfin entendu avec nous pour ce qui concerne la frontière de l'Algérie.

Je rappelais notamment que l'Acte d'Algésiras porte en première ligne la reconnaissance et le maintien de l'intégrité du Maroc et de la souveraineté du sultan. En fait, disais-je, comme vous l'avez rappelé également, nous ne pouvions que rester de son côté. Je n'ai rien à changer à ces déclarations.

Que s'est-il passé depuis que je les ai faites? Moulay Hafid a été proclamé à Fez, comme il l'avait été à Marrâkech.

Dans quelles conditions ou plutôt à quelles conditions, car, contrairement à la loi et à la tradition marocaines, il paraît qu'on a posé au prétendant des conditions qui, même d'après les interprètes musulmans des règles coraniques, seraient une cause de nullité ; mais je ne me charge pas de les partager ; j'ai assez des soucis qui me préoccupent, je ne veux pas y ajouter celui-là. (*Sourires.*) Voici donc dans quelles conditions, d'après le télégramme de M. de Saint-Aulaire, Moulay-Hafid aurait été proclamé :

1° Il n'y aura plus de droits de ports ;

2° Il n'y aura plus d'impôt sur les industries ;

3° Il n'y aura plus de police (*Rires au centre. — Très bien! très bien! à l'extrême gauche*);

4° Il n'y aura pas de réformes ;

5° Il n'y aura aucune application de l'Acte d'Algésiras ;



6° Il n'y aura pas de contrôleurs dans les douanes (*Rires et exclamations*) ;

6° Voilà qui va réjouir M. Jaurès. — Il n'y aura pas d'emprunt. (*Mouvements divers.*)

M. JAURÈS. — Suis-je le seul à m'en réjouir ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Nous en parlerons tout à l'heure.

8° Il sera interdit aux étrangers de s'immiscer dans les affaires du Makhzen ;

9° Il sera interdit aux étrangers d'habiter l'intérieur du Maroc ;

10° Dans les ports ils habiteront au mellah avec les Juifs. (*Mouvements divers.*)

Cette proclamation se serait faite d'ailleurs à l'instigation d'un certain El Kitani qui, mécontent de ne plus recevoir de subsides du Makhzen, aurait voulu se faire proclamer sultan lui-même. Les amis de ce troisième prétendant déçu auraient même espéré provoquer des désordres et mettre la ville à sac afin de donner libre cours, par le pillage, à leurs instincts de cupidité. Une tentative de contre-révolution se serait produite; le khalifat du nouveau sultan aurait essayé de s'insurger contre lui pour restituer le pouvoir à Abd el Aziz. Cette tentative aurait échoué grâce à la trahison de l'un de ceux avec lesquels elle avait été complotée. Le gâchis est à Fez, comme, hélas ! dans une trop grande partie de l'Empire du Maroc.

Voilà donc aussi clairement que possible quelle est la situation. (*Exclamations à l'extrême gauche.*) Je l'expose telle qu'elle est, avec tous les regrets que vous pouvez en avoir, mais auxquels je ne peux rien moi-même.

Il y a au Maroc un sultan légitime reconnu par toute l'Europe, au nom duquel nous sommes investis d'un mandat et au nom duquel, en ce moment même, nous intervenons, auprès duquel sont accrédités des ministres étrangers, qui a lui-même des ministres en relations régulières avec les représentants des puissances, qui n'a cessé auprès d'aucune puissance d'être considéré comme investi du pouvoir et comme l'exerçant.

Son pouvoir est malheureusement très réduit, mais c'est encore le seul obstacle légal au règne complet de l'anarchie et du gâchis dans tout l'empire marocain.

En face de lui se dressent à des titres divers plusieurs prétendants : Bou Amama, le Rogui, Moulay Hafid. Ce dernier a été proclamé dans plusieurs villes et possède une force indéniable puisée dans le sentiment populaire et dans le fanatisme religieux ; mais il n'a pas été reconnu jusqu'à présent par aucune puissance étrangère et n'existe officiellement vis-à-vis d'aucune d'elles.

Le sultan Abd el Aziz, signataire de l'Acte d'Algésiras, représente jusqu'à nouvel ordre et sauf changement nouveau de sa part — car je reconnais qu'il a eu, comme on l'a dit, un certain nombre de métamorphoses — l'association des intérêts étrangers aux intérêts marocains. Il a accepté le principe des réformes projetées dans l'empire et s'est déclaré disposé à les pratiquer ; il a prescrit l'établissement de la police qui s'organise en ce moment à Rabat, à Mazagan, à Casablanca, à Tanger ; il a sanctionné le contrôle des douanes ; il s'est entendu avec nous pour la création d'une police dans la région frontière, ce qui nous donne la solution des difficultés pendantes entre le Maroc et l'Algérie depuis un demi-siècle et ce qui assure à notre Oranie, au point de vue économique, le bénéfice de sa situation limitrophe ; il a reconnu la légitimité des griefs qui ont motivé notre intervention à Oudjda et à Casablanca et nous a promis toutes les satisfactions que nous exigions. D'une façon générale, il a pris l'engagement de poursuivre l'application des réformes d'Algésiras.

Nous ne lui avons rien demandé qui ne soit absolument conforme à nos obligations internationales et qui n'ait pour but de les concilier avec nos intérêts spéciaux.

Le prétendant Moulay Hafid qui a eu autrefois, c'est indéniable, des dispositions favorables aux puissances étrangères, qui a manifesté des sentiments qui n'étaient pas hostiles à la France, Moulay Hafid actuellement a déclaré la guerre sainte, dans les documents expédiés par lui de Marrâkech. C'est aussi au nom de la guerre sainte qu'il a été proclamé à Fez.

Il apparaît — puisse l'apparence devenir trompeuse ! — comme représentant l'hostilité du vieux parti fanatique musulman aux étrangers. Il semble le prisonnier de ceux qui en le prenant pour chef lui ont demandé l'expulsion des Français d'Oudjda et de Casablanca, l'abrogation de l'Acte d'Algésiras, le retrait de tous les droits accordés aux étrangers, la suppression des impôts payés par les Marocains, celle des droits de ports et de marchés.

Il se manifeste comme le dernier des produits de l'anarchie qui se développe depuis sept ou huit ans, depuis la disparition du grand vizir Ba Ahmed qui fut le dernier ministre énergique d'Abd el Aziz.

Pendant cette période de sept ou huit années, le gouvernement chérifien s'est ruiné, il s'est affaibli, il s'est discrédité ; il a supprimé les anciens impôts sans pouvoir en percevoir de nouveaux. (*Interruptions et rires à droite.*) Et le peuple voit dans le prétendant un instrument pour se débarrasser des charges fiscales qui pèsent encore sur lui.

Au total, Moulay Hafid incarnerait, si l'on s'en rapportait aux conditions d'avènement de son autorité populaire telles que je viens de les rappeler, l'action contre l'Europe et contre toute espèce de gouvernement.

La guerre sainte qu'il a prêchée n'a d'ailleurs pas, contrairement à ce qu'on croit, entraîné toutes les tribus marocaines. Les tribus de l'Atlas et de la plaine sont restées indifférentes et ont refusé de se réunir aux Chaouïas. Les autorités des ports, sauf Saffi, plusieurs grands caïds du Sud, un marabout très puissant, le marabout de Bou-Djad, semblent rester du côté d'Abd el Aziz.

Mais, comme M. Ribot, je ne veux pas faire de pronostics. Je veux simplement faire un certain nombre de suppositions.

M. JAURÈS. — Vous ne pariez pour aucun cheval, mais vous montez sur l'un des deux. (*On rit.*)

M. LE MINISTRE. — Je ne fais pas de pari et je ne prends aucune part à la course.

Supposons le succès de la cause de Moulay Hafid telle qu'elle résulterait de l'ensemble des faits que je viens de signaler — je ferai tout à l'heure la supposition contraire. Il serait à craindre que les villes à colonie européenne fussent en proie au danger d'une réaction violente. La police d'Algésiras, qui est déjà rendue infiniment difficile, deviendrait plus impossible que jamais.

La suppression du Makhzen légitime risquerait de livrer le pays entier sans aucun contrepoids à l'anarchie; nous serions exposés à de nouvelles attaques à Oudjda et dans la région de Casablanca. Les puissances seraient menacées de se trouver devant un Maroc inorganique et hostile. Et qui sait à quels remèdes on pourrait songer en présence d'une si inquiétante situation? Qui sait ce qu'un Maroc livré entièrement à l'anarchie pourrait faire craindre de complications, sinon de périls pour la paix du monde?

Mais je vais faire d'autres suppositions : Moulay Hafid porté au pouvoir par les fanatiques évitant de les suivre, essayant de se concilier les puissances, d'arrêter le mouvement antiétranger qu'il représente et d'entrer dans la voie des réformes. Sera-t-il alors mieux en mesure de réussir qu'Abd el Aziz? Pourra-t-il sauver son autorité et son prestige? Le parti de la résistance abandonné par lui ne lui suscitera-t-il pas des compétiteurs? N'aura-t-il pas, lui aussi, à lutter contre son Kettani?

Toutes ces considérations nous commandent...

M. EDOUARD VAILLANT. — La neutralité!

M. LE MINISTRE. — ... de quelque côté que nous nous tournions, la plus grande prudence.

Nous ne pouvons rester indifférents au spectacle auquel nous assistons ni, comme on nous l'a conseillé, nous réfugier dans une tour d'ivoire pour le contempler à notre aise. Il ne saurait être question davantage de nous engager à fond dans des affaires qui ne sont pas les nôtres, mais qui pourtant nous intéressent, qui ne sont pas non plus celles de l'Europe, mais qui pourtant ne l'intéressent pas beaucoup moins que nous, qui ne sont pas exclusivement celles du Maroc, mais qui sont le résultat de ses fautes, de sa faiblesse, de son impuissance et qui en ce moment soulèvent, comme sur le passage du sirocco, toute la poussière de ses tribus.

Nous devons être prêts à tout événement et faire ce qui dépend de nous pour que tout pouvoir, toute autorité, toute garantie contre le désordre — et par conséquent contre des causes permanentes d'intervention — ne disparaissent pas dans cette tourmente qui pourrait avoir de si graves conséquences pour tout le monde civilisé.

Actuellement, Abd el Aziz est maître des ports, sauf Saffi, et nos agents y entretiennent avec lui officieusement des rapports, comme tous les représentants des puissances sans aucune exception. Ils y veillent à la sécurité de nos colonies et à celle des étrangers ; ils s'efforcent d'y assurer, avec l'aide de l'autorité qui reste, l'exécution des clauses de l'Acte d'Algésiras ; ils y procèdent notamment à l'organisation d'une police pour éviter d'être conduits à de nouveaux débarquements.

Ils ne cherchent à dégager de la crise actuelle que les moyens d'empêcher l'effondrement complet des autorités régulières, et les moyens, aussi, d'exercer au profit de tous leur influence et de remplir, d'accord avec l'Espagne, le mandat européen qui nous a été confié.

M. JULES DELAHAYE. — Là-dessus, nous sommes tous d'accord ; mais les moyens ?

M. LE MINISTRE. — Je vais en parler ; mais je ne puis pas tout dire à la fois.

Nous sommes en accord complet avec l'Espagne. M. Jaurès a dit le contraire ; il a prédit que nous irions au-devant de difficultés croissantes et d'un désaccord profond. Qu'il me permette de lui dire qu'il s'est complètement trompé ; et comme ma déclaration pourrait ne pas lui suffire, je donne lecture à la Chambre des déclarations faites officiellement par le ministre des Affaires étrangères du gouvernement espagnol :

« La proclamation de Hafid ne soulève pas au point de vue juridique un problème nouveau ; la situation est analogue à celle résultant de l'établissement du prétendant dans le voisinage de Melilla ; les autorités espagnoles ont entretenu avec lui les relations strictement nécessaires à la sauvegarde des intérêts espagnols : les consuls d'Espagne ont reçu les mêmes instructions à l'égard de Hafid. Ces principes de droit international sont fortifiés à l'égard du sultan qui occupe le trône depuis 1895 du fait que la proclamation de son rival paraît jusqu'ici surtout destinée à servir d'étiquette au désordre. Actuellement et toujours s'impose aux tiers cette double nécessité : obtenir que le souverain marocain, conformément au droit des gens qui place les traités au-dessus des changements intérieurs du gouvernement, remplisse ses obligations internationales particulièrement en ce qui concerne les vies et les biens des étrangers ainsi que la liberté du commerce.

« Sur ces deux objets se concentrera ou plus exactement se concentre l'action de l'Espagne et de la France, parfaitement d'accord entre elles : ils marquent la direction et en même temps la limite de leur programme. Les moyens dépendront des circonstances. La sincérité avec laquelle nous procédons constitue la meilleure réponse aux bruits qui circulent périodiquement supposant que tantôt pour complaire à des désirs étrangers, tantôt cédant à nos propres impulsions, nous sommes sur le point de nous engager dans des voies tortueuses et aventureuses.

« Quant à la mission de M. Llaberia à Rabat, celui-ci, d'accord avec le représentant de la France, a poursuivi l'exécution de l'Acte d'Algésiras au bénéfice des intérêts étrangers : organisation immédiate de la police, répression de la contrebande de guerre par des forces navales françaises et espagnoles, organisation de la caisse spéciale en vue des travaux publics, liberté du cabotage, etc. »

M. EDOUARD VAILLANT. — Il n'en est pas moins vrai que l'Espagne s'est engagée bien moins que la France.

M. LE MINISTRE. — Messieurs, il est impossible de mieux définir l'action que nous exerçons aujourd'hui au Maroc, d'un commun accord avec l'Espagne. Voyons quelle est cette action dans la pratique.

Y a-t-il un port, tel que Saffi, où Abd el Aziz n'est pas le maître, où Moulay Hafi dispose d'une influence supérieure, où il a été en quelque sorte reconnu ?

Nos agents traitent officiellement avec les autorités de fait qui s'y sont établies ; ils s'occupent avec elles d'assurer la sécurité de notre colonie et celle des colonies étrangères. Ce n'est pas là chose nouvelle.

Déjà Moulay Hafid a été le maître dans d'autres ports, à Mazagan, à Mogador. Qu'avons-nous fait ? Sommes-nous entrés en lutte avec Moulay Hafid ? Lui avons-nous déclaré la guerre ? Pas du tout. Nous nous sommes bornés à prendre sur place toutes les mesures nécessaires pour ne manquer à aucune de nos obligations locales et à aucune de nos obligations internationales et nous avons eu la chance d'y réussir.

Je disais dans une discussion précédente que l'essentiel, dans cette question marocaine, était d'avoir une méthode. Notre méthode, la voilà ! Je disais que la question marocaine serait longue à résoudre, qu'elle serait hérissée de complications. Les complications, avouez-le, ne nous ont pas manqué et, pour ma part, depuis que j'ai l'honneur d'occuper le ministère des Affaires étrangères, je n'ai pas chômé dans le dédale à peu près inextricable des embarras de toute espèce auxquels, au Maroc, la fatalité m'a condamné à me heurter. Je vous demandais, il y a peu de temps, d'avoir de la patience. Ce sera peut-être un bien gros sacrifice, mais je vous demanderai aujourd'hui d'en avoir autant que moi.

La situation ne nous a jamais permis l'indifférence totale, transcendante qui nous a été conseillée ; ce n'est pas avec Moulay Hafid que nous pouvions et que nous pouvons encore traiter officiellement les questions qui nous intéressent et les questions qui intéressent l'Europe, questions relatives à notre situation spéciale, aux droits que nous ont reconnus les gouvernements, aux intérêts de l'Europe elle-même : répression de la contrebande, police de notre frontière, police des ports, conditions de l'évacuation de Casablanca et règlement des affaires qui s'y rapportent. Eh bien ! voilà ce que nous sommes allés négocier à Rabat.

Et combien ces négociations, déjà si délicates, auraient été plus hasardeuses et plus difficiles si le sultan était resté à Fez, où nous ne pouvions songer à transporter notre mission sans être très probablement obligés d'aller l'y protéger, l'y défendre, et où peut-être nous serions arrivés trop tard ! Nous avions, au contraire, retiré notre colonie de Fez comme l'avaient fait toutes les puissances. Notre but était de réduire le plus possible nos opérations. Les tribus châtiées par nous, il fallait que le Makhzen arrivât à proximité pour les maintenir et pour faciliter la reprise de relations normales entre Casablanca et l'intérieur. Il fallait que, sans nous départir des scrupules qui nous ont toujours dicté notre politique à l'égard de toutes les puissances, nous fussions à même de traiter directement avec le sultan.

Ce n'est pas nous, contrairement à ce que disait M. Dubief, qui avons décidé son voyage Ce voyage avait été décidé par le sultan lui-même dès le lendemain de l'assassinat du docteur Mauchamp à Marrakech. Il devait venir à proximité de Marrakech pour essayer de nous assurer les satisfactions que nous avions réclamées, mais nous avons pensé qu'à un moment donné le voyage de Rabat était plus utile et plus nécessaire que jamais. C'est ce que nous avons dit à la banque d'État, institution internationale, qui a fourni les moyens d'accomplir ce voyage et j'ajoute que nous n'avons aucunement à le regretter.

Maintenant, je voudrais dire un mot d'une question qui m'a été posée par M. Jaurès et par M. Ribot. Il s'agit de l'emprunt. M. Jaurès l'a fortement raillé, il a représenté El Mokhri transportant le cadavre de l'emprunt dans sa malle, et il a parlé de cet emprunt avec une sollicitude, qui m'a étonné de sa part, en faveur des capitalistes. (*Rires au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Ribot m'a demandé tout d'abord de lui déclarer qu'il n'était pas question en ce moment de l'emprunt ; je déclare qu'en effet il n'en est pas question. Mais M. Ribot a voulu que j'aille plus loin et que je lui dise que le Makhzen ne chercherait pas dans l'avenir à contracter un emprunt.

M. RIBOT. — Je n'ai pas demandé cela, monsieur le ministre !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Alors, c'est M Jaurès. (*On rit.*)

M. JAURÈS, — Monsieur Ribot, je vous demande pardon de vous ressembler à ce point. (*Nouveaux rires.*)

M. LE MINISTRE. — Je ne puis vraiment pas donner l'assurance qui m'a été demandée.

Il est possible que le Makhzen ait besoin d'argent, c'est même le contraire qui serait une nouveauté. Mais cette question a été prévue par l'Acte d'Algésiras ; des dispositions ont été prises et l'assurance que je donne, et que je donne de la façon la plus formelle, c'est que, s'il était question d'un emprunt à contracter par le gouvernement marocain, il ne pourrait l'être qu'aux termes et dans les conditions prévus par l'Acte d'Algésiras.



M. JAURÈS. — Alors l'emprunt est encore possible? Vous allez encore jeter 150 millions dans ce gouffre et obliger la France à y plonger pour aller les reprendre? Et vous prétendez ne pas prendre parti entre les deux, alors que vous mettez tout le crédit de la France au service de l'un contre l'autre?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous disons le contraire. Au lieu de parler, écoutez! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. JAURÈS. — Monsieur le Président du Conseil, j'écoute assez bien pour constater en ce moment qu'il y a une contradiction absolue entre le propos de M. le ministre des Affaires étrangères et le vôtre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — M. le ministre des Affaires étrangères va s'expliquer. Nous avons, l'un et l'autre, dit la même chose.

M. JAURÈS. — En termes absolument opposés.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Pas du tout!

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Mais, monsieur Jaurès, il n'y a aucune contradiction entre le langage de M. le Président du conseil et le mien. Je ne suis pas le Makhzen. (*On rit.*) Je vous assure — et vous devez en savoir quelque chose — qu'il y a encore une grande différence entre la débilité de son pouvoir et la force du nôtre; vous l'avez éprouvé plus d'une fois. Vis-à-vis de nous, vous représentez les Chaouïas qui ont toujours été vaincus dans toutes les rencontres. (*Mouvements divers.*)

M. EDOUARD VAILLANT. — Votre accord avec la majorité ne prouve pas que vous avez raison. Un ordre du jour de confiance n'est pas un argument.

M. LE MINISTRE, — C'est entendu; vous savez bien que je ne veux rien vous dire de désagréable.

Je disais, monsieur Jaurès, que véritablement je ne peux pas me substituer au Makhzen. Vous me demandez si nous avons l'intention de vous apporter un projet d'emprunt, je vous dis : Non, nous ne vous en apporterons pas. Mais nous ne sommes pas chargés des finances du gouvernement marocain. Il peut se faire qu'à un moment donné, le gouvernement marocain, pour payer ses dettes et nous rembourser l'argent qu'il nous doit, car il n'est pas sans nous en devoir, quand ce ne serait que pour les frais de notre intervention militaire et les indemnités de Casablanca... (*Exclamations et applaudissements ironiques à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite et au centre.*) C'est l'évidence même.

Je le répète, il peut se faire — et je suis hors d'état de donner aucune assurance à cet égard — que le gouvernement marocain ait à contracter un emprunt. La seule assurance que je puisse et doive donner au Parlement, et que je donne de la façon la plus formelle, c'est qu'en aucun cas cette question ne pourra être introduite que conformément à l'Acte d'Algésiras.

Voilà notre politique. Les événements qui, je le reconnais, la compliquent, ne sauraient la modifier. Elle reste invariablement la même dans ses manifestations qui ne subissent, comme toute chose en ce monde, que le contrecoup inévitable des circonstances dont nous ne sommes pas toujours les maîtres : défense de nos droits universellement reconnus, respect des conventions qui nous lient aux autres puissances, protection de nos colonies, exécution, d'accord avec l'Espagne, de notre mandat européen, loyalisme à l'égard du sultan qui est en possession du pouvoir, qui a négocié avec les gouvernements étrangers comme avec le nôtre et qui représente encore, qu'on le veuille ou non, une force légale, une barrière contre l'anarchie. Pas d'immixtion dans les dissensions intestines de l'empire, pas de protectorat, pas d'action qui nous y conduise, pas d'expédition à l'intérieur. Nous n'irons ni à Fez, ni à Marrakech. (*Très bien! très bien! sur divers bancs à l'extrême gauche et à gauche. — Mouvements divers.*)

Nous sommes prêts, comme c'est d'ailleurs notre devoir, à envisager toutes les éventualités. Si Abd el Aziz échoue, ce qui est bien possible, le sultan qui lui succédera nous trouvera en mesure de causer avec lui à la fois en notre nom et en vertu du mandat européen qui nous a été confié. Notre cause sera celle de l'Europe, des réformes, de la civilisation.

Nous avons préparé par nos moyens, par notre persévérance, par nos sacrifices, par la dignité et la fermeté de notre conduite, autant au moins que par la force des choses, l'exécution des décisions d'une Conférence que nous n'avons ni souhaitée ni convoquée, mais qui a donné aux intérêts généraux de l'Europe des solutions dont, à certains égards, nous sommes garants.

Messieurs, si vous avez quelque chose à reprendre à ce programme, dites-le. Nous vous écouterons et nous sommes prêts à l'améliorer. Il n'y a qu'une limite que nous nous imposons à nous-mêmes, c'est celle au delà de laquelle nos intérêts distincts et spéciaux, ceux que nous tenons de notre situation de grande puissance africaine et du voisinage de l'Algérie, seraient sacrifiés. Nous avons dit souvent pourquoi nous ne voulions pas d'un Maroc internationalisé plus qu'il ne l'a été par l'Acte d'Algésiras.

La sécurité de l'Algérie, celle de notre empire africain, l'importance et la nature de nos intérêts politiques, la prépondérance de nos intérêts commerciaux s'y opposent. Je n'y reviens pas.

Me tournant vers M. Ribot, je lui dis simplement, toujours sans faire de pronostics parce que là aussi je craindrais de me tromper : Je suppose que vous deveniez président du Conseil. Vous l'avez déjà été et vous savez que mon vote vous était toujours acquis dans la politique étrangère.

M. RIBOT. — Le mien ne vous a pas manqué.

M. LE MINISTRE. — Eh bien! je déclare que vous ne feriez pas une autre politique que la nôtre...

M. RIBOT. — Je vous demande précisément de la faire...

M. LE MINISTRE. — Nous la faisons.

Vous ne feriez pas une autre politique, parce que c'est la seule qui soit nationale, la seule qui soit française et qui corresponde aux intérêts de notre pays. Et, quoique cela puisse surprendre, j'en dis autant à M. Jaurès...

M. JAURÈS. — Vous courez moins de risques. (*Sourires.*)

M. LE MINISTRE. — ... bien que son avènement ne soit pas, il me permettra de le dire, dans les probabilités dont nous ayons à nous occuper pour l'instant.

Mais, messieurs, je ne veux pas m'exposer au reproche que formulait M. Delcassé dans notre dernière séance, de n'envisager notre politique marocaine qu'au point de vue spécial des événements marocains et de ne pas la mettre dans son vrai cadre, qui est celui de notre politique générale.

Pour ma part, je ne l'en ai pas détachée. Je ne lui ai pas subordonné toute notre politique extérieure, mais je l'ai maintenue à sa place avec sa valeur, dans l'ensemble de nos préoccupations.

Elle est intimement liée aux pensées qui nous inspirent notre attitude à l'égard des gouvernements étrangers et qui nous dictent nos relations avec les puissances d'Europe. C'est pour elle une garantie de succès comme c'est pour nous une garantie de sécurité,

Et, si on voulait la séparer des préoccupations dont je parle, la traiter à part, en envisager les solutions comme acquises par le seul fait qu'elles ont été projetées ou qu'elles ont fait l'objet d'accords isolés, nous risquerions de la voir échouer dans de dangereuses aventures. (*Très bien! très bien!*) Son sort dépend de notre loyauté comme de notre force, de la sincérité avec laquelle, appuyés par un Parlement complètement renseigné (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs*), par une opinion publique à laquelle nous n'aurons rien caché de nos desseins (*Nouveaux applaudissements*), nous en ferons valoir l'intérêt général qui se confond avec la légitimité de nos droits.

Votre loyauté n'est pas en cause; elle est établie par tous nos actes, elle n'est contestée nulle part. Je ne doute pas de notre force; elle tient à cette politique extérieure de la France, qui n'est l'œuvre ni d'un homme, ni d'un gouvernement, ni d'un parti (*Vifs applaudissements*), mais qui est le résultat des efforts accumulés, depuis trente-sept ans, par la République, pour rendre à notre pays la place qu'il occupait dans le monde et qu'il avait perdue dans une catastrophe dont on se demandait, lorsqu'elle s'est produite, s'il pourrait jamais s'en relever.

Ah! messieurs, gardons-nous bien de nous donner aujourd'hui comme les inventeurs de cette politique : nous n'en sommes que les héritiers. (*Très bien! très bien!*) Gardons-nous de la représenter comme appartenant en propre à tel ou tel des membres de gouvernements passés ou présents, qui ont eu ou qui ont la charge des destinées de la France, atteinte par ses défaites, mais toujours grande par

ses richesses, par ses ressources, par son rayonnement et par ses idées. Nous serions injustes pour un trop grand nombre de nos prédécesseurs vivants ou morts qui ont été les ouvriers de la noble tâche entreprise par l'Assemblée nationale au lendemain même de nos désastres, et qui a abouti, à travers toutes les tempêtes qui ont assailli la République, à nous donner la situation que nous avons reconquise et qui nous assure la place qui nous appartient dans le concert des peuples civilisés. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Oublions nos divisions, nos controverses. Faisons trêve à nos récriminations pour nous réconcilier, ne fût-ce qu'un instant, dans la constatation de ce fait que notre pays, avec la grande alliance qu'il a conclue, avec les ententes qu'il a nouées, avec la confiance qu'il inspire partout parce qu'il ne menace les droits de personne, est en mesure de poursuivre en paix, avec autant de dignité que de fermeté et avec autant de foi que de sagesse, l'accomplissement des devoirs qui lui incombent partout où son honneur est engagé. Ne voyez-vous pas que ce serait amoindrir singulièment la portée de cette politique que de l'associer dans votre pensée au sort d'un ministre ou d'un ministère? Ce serait aussi inexact qu'imprudent; ce serait dire que lorsque les ministres tombent, lorsque les ministères disparaissent, la valeur des engagements que nous avons souscrits s'atténue, la confiance des puissances qui les ont signés avec nous diminue. Non, messieurs, les ministres tombent, les ministères disparaissent; la valeur des engagements souscrits subsiste. Elle n'en est aucunement atteinte. (*Applaudissements.*) Jamais elle n'a été diminuée, parce que, suivant un mot célèbre, il reste la France; il reste le Gouvernement qui la représente. L'unité morale et matérielle de notre pays survit.

Je m'associe, cela va sans dire, au grand éloge qu'on vous a fait de l'alliance franco-russe, de l'entente cordiale avec l'Angleterre, de nos accords avec l'Espagne et l'Italie, de notre amitié avec les Etats-Unis.

Me sera-t-il permis de rappeler que cette politique, qui doit nous réunir tous dans un sentiment d'unanime approbation, a été poursuivie dès la première heure par ceux qui ont eu l'honneur de gouverner la République et qu'elle n'a cessé d'être l'objet de leurs vœux et de leurs négociations? Me sera-t-il permis de rappeler que du duc Decazes à M. Ribot, qui en a été le signataire, en passant par Gambetta qui toujours l'avait souhaitée, l'alliance franco-russe a été de tout temps voulue et préparée par les ministres de notre gouvernement? (*Vifs applaudissements.*)

Me sera-t-il permis de rappeler que l'entente franco-anglaise a toujours été recherchée et proclamée comme une nécessité pour les deux pays qu'elle unit dans une action de paix et de civilisation par tous les hommes qui représentaient au gouvernement ou dans l'opposition les forces vives et les partis les plus divers de la République? Et, sans sortir du gouvernement lui-même, n'y trouverais-je pas un homme qui a été, à toutes les époques, l'un des apôtres les plus fidèles et les plus fervents de cette idée?

Me sera-t-il permis de rappeler que nous avons tous travaillé, bien longtemps avant d'être au pouvoir, au rapprochement de la France et de l'Italie, à l'effacement des divisions de ces deux nations désunies par des malentendus aussi incompréhensibles que funestes, et que jamais, même aux heures les plus troubles et dans les temps les plus difficiles, nous n'avons pensé qu'une telle désunion pût subsister? (*Vifs applaudissements.*)

Faut-il rappeler enfin que, depuis quinze mois, nous nous appliquons avec une conscience opiniâtre à resserrer les liens qui nous attachent à l'Espagne, et que nous n'avons aucun mérite à y réussir en présence de la confiance et de l'amitié que nous témoigne toujours son gouvernement? (*Applaudissements.*)

Mais, messieurs, encore que je ne veuille parler qu'avec la plus grande réserve de l'œuvre accomplie par les membres du cabinet dans la politique étrangère de notre pays, n'est-ce pas nous qui, pour donner plus de gages à la paix du monde et plus de force aux concours qui nous ont été légués, avons négocié et conclu l'accord avec le Japon (*Applaudissements*), l'accord méditerranéen avec l'Espagne? (*Applaudissements.*) N'est-ce pas nous qui avons réglé nos affaires avec le Siam et fortifié ainsi notre situation en Extrême-Orient?

M. François Deloncle. — Parfaitement, et dans d'excellentes conditions!

M. le Ministre. — Croyez-vous que nous ayons été simples spectateurs dans la réconciliation du Japon et de la Russie et dans le règlement des difficultés pendantes entre le royaume de la Grande-Bretagne et l'empire du tsar? Cette politique, qui est le développement naturel des traditions qui vous ont été exposées, qui met la France à sa place, à son rang, qui lui assure la part qui lui appartient dans les conseils de l'Europe, qui lui permet d'envisager l'avenir avec tranquillité, nous entendons ne la pratiquer qu'avec toute la prudence nécessaire pour qu'elle n'ait jamais que de bienfaisants effets.

M. Jaurès. — Très bien!

M. le Ministre. — Nous voulons qu'elle n'apparaisse dirigée contre personne (*Vifs applaudissements*), qu'elle ne cherche à isoler personne (*Nouveaux applaudissements*), mais qu'elle soit au regard de tous — et cela lui suffit — destinée à fournir des gages nouveaux à la paix du monde. (*Applaudissements.*)

Et parce que, un jour, acceptant la réunion d'une conférence internationale, elle s'est inclinée librement et en toute indépendance devant un scrupule qui lui interdisait de risquer, pour un but insuffisant et d'ailleurs aléatoire, ce bien si précieux de la paix (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche*), parce qu'elle a consenti à soumettre à l'examen des gouvernements de l'Europe des questions dans lesquelles elle était sûre de son droit et, par suite, de sa victoire, parce qu'elle a sauvegardé de cette façon ce qu'il y avait d'essentiel et de supérieur dans ses droits, n'allons pas dire, messieurs, qu'elle a faibli, qu'elle s'est humiliée, qu'elle a manqué de confiance en elle-même. (*Applaudissements.*)

Quelle était donc la situation au moment où il s'est agi de la conférence d'Algésiras? Nous avions avec l'Angleterre un accord, celui du 8 avril 1904, par lequel le gouvernement britannique reconnaissait qu'il appartenait à la France, notamment comme puissance limitrophe sur une vaste étendue, de veiller à la sécurité du Maroc et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin. Les deux gouvernements avaient affirmé, par le même acte, leur égal attachement au principe de la liberté commerciale au Maroc, ils s'étaient engagés à se prêter l'appui de leur diplomatie pour l'exécution de leurs projets.

La même entente avait été conclue par nous avec l'Espagne. Nous avions en somme, par rapport aux gouvernements de Londres et de Madrid, le droit d'agir au Maroc dans la limite des accords que nous avions stipulés; mais en ayant le droit, il restait à nous en procurer le moyen. Lorsqu'il fut question de passer à l'exécution de ces accords, qu'arriva-t-il? D'indiscutables complications internationales surgirent. Allèrent-elles jusqu'au danger de guerre? Je ne veux pas, messieurs, trancher cette question. Ce qui est certain, c'est que nous nous trouvâmes en face de complications redoutables. Pour les éviter, ce qui est le rôle, le mandat de la diplomatie, on chercha un procédé et alors naquit l'idée de la Conférence internationale. (*Très bien! très bien!*)

Etait-ce une conférence sans conditions, dans laquelle tous nos droits allaient être remis en cause, tous nos accords avec le Makhzen et les gouvernements étrangers détruits? Vous savez bien le contraire.

Dès le premier jour, le gouvernement de la République fit savoir qu'une telle conférence serait inacceptable, qu'il ne pourrait y souscrire et refuserait d'y participer. (*Très bien! très bien!*) Il prit soin de faire réserver d'une façon explicite, en termes nets et précis, ce qui constituait l'essence même de nos droits dans l'Empire chérifien, notre situation privilégiée de puissance algérienne, la raison même de notre accord avec le Makhzen aussi bien qu'avec les gouvernements de Londres et de Madrid; et lorsque le principe de la conférence fut formulé, lorsqu'il fut soumis à vos délibérations, qui donc s'est levé pour le combattre, qui donc a protesté, qui donc est venu à cette tribune demander de le repousser? (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Ce fut à l'unanimité, si j'ai bonne mémoire, que le principe de la conférence fut adopté et que nous résolûmes d'y prendre part.



Non, la France n'a pas faibli; non, ses représentants ne l'ont pas humiliée; non, vous n'avez pas douté de vous-mêmes et vous n'avez pas manqué de confiance en elle.

Vous avez donné à nos droits une base nouvelle qu'il y aura peut-être lieu d'élargir et de fortifier par la suite, mais qui, telle qu'elle est, nous garantit contre le péril des aventures et des risques auxquels nous étions exposés.

La politique que je résume est l'œuvre du Parlement de la République autant que des hommes qui l'ont gouvernée. C'est à vous de veiller sur elle, à vous d'en prendre et d'en garder le dépôt.

Pour surveiller et contrôler cette politique qui doit dominer toutes nos divisions et assurer au dehors l'unité de notre pays, il faut, messieurs, que vous soyez constamment et complètement renseignés sur les desseins, sur les vues, sur les actes du gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Ce n'est pas le gouvernement actuel qui essayera jamais de vous rien cacher. Il vous fournira tous les renseignements, toutes les indications, toutes les explications qui vous paraîtront nécessaires, et il se félicitera toujours de la pleine lumière qui sera répandue sur ses décisions. Il prendra sa responsabilité comme vous prendrez la vôtre, et je suis sûr que la France pacifique et républicaine, grandie par l'universelle confiance qu'elle inspire et par les amitiés qu'elle sait conquérir, n'aura jamais rien à regretter. (*Applaudissements vifs et répétés à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre. — M. le Ministre, de retour à son banc, reçoit de nombreuses félicitations.*)

Il a fallu une troisième séance, celle du 28 janvier, pour épuiser la liste des orateurs. Successivement MM. Lucien Hubert, Denys Cochin, Jaurès et Chailley ont pris la parole, ce dernier pour affirmer, en excellents termes, au nom du parti colonial, qu'il ne s'agit pas de conquérir le Maroc, qu'on veut se tenir dans les limites de l'Acte d'Algésiras, mais en assurant le respect des droits de la France maîtresse de l'Algérie.

Finalement, l'ordre du jour suivant a été adopté :

La Chambre,

Résolue à appliquer l'Acte d'Algésiras et à assurer la défense des droits et des intérêts de la France au Maroc, sans intervention dans la politique intérieure de l'empire chérifien,

Approuve les déclarations du gouvernement, lui exprime sa confiance, adresse les félicitations de la nation aux officiers et soldats des armées de terre et de mer qui combattent en Afrique,

Et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour a été voté par 433 voix contre 53.

Dans la séance du 10 février, M. Jaurès a de nouveau questionné le gouvernement au sujet des affaires du Maroc.

Il a demandé le but des mouvements militaires du général d'Amade et aussi s'il était exact que le sultan Abd el Aziz eût fait appel, spontanément ou à l'instigation d'une autre puissance, à l'intervention des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras contre la France.

M. Pichon a répondu :

Je réponds brièvement aux questions qui ont été posées par M. Jaurès.

Il m'a demandé tout d'abord quel était l'objet des opérations militaires qui se poursuivent au Maroc. Je ne puis que répéter, à ce sujet, ce que j'ai dit et redit dans toutes les séances précédentes...

M. Edouard Vaillant. — Et ce qui est démenti chaque jour par les faits.

M. le Ministre des Affaires étrangères... — où il a été question de cette affaire, depuis les événements de Casablanca.

Nous ne sommes à Casablanca que provisoirement, avec des obligations particulières, avec un mandat limité.

M. Paul Constans. — Et vous n'en sortez pas.

M. le Ministre. — Nous n'en sortirons pas dans les conditions où M. Jaurès et ses amis voudraient nous en faire partir. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Edouard Vaillant. — De là la gravité de la situation.

M. le Ministre. — Nous y resterons jusqu'au jour où nous nous trouverons, pour nous en aller, dans des conditions qui seront compatibles avec nos droits, notre honneur et nos obligations. (*Très bien ! très bien !*)

Nous avons, en particulier, avant de quitter Casablanca, à nous préoccuper d'y assurer d'accord avec l'Espagne, l'organisation de la police qui nous a été confiée par l'Acte d'Algésiras. Pour que cette police soit possible, il est indispensable que la tranquillité règne dans la région voisine de Casablanca. C'est pour assurer cette tranquillité, c'est pour pacifier les tribus, pour rendre leur soumission inévitable, que le général d'Amade exécute aujourd'hui les opérations dont vous vous plaignez.

M. Paul Constans. — C'est le programme de la conquête. (*Exclamations.*)

M. le Ministre. — Le général d'Amade a une autre tâche : il doit assurer d'une façon régulière ses communications avec Rabat, d'une part, et avec Mazagan, de l'autre, afin de protéger dans ces deux villes les colonies françaises et les colonies étrangères et, s'il en était absolument besoin, d'en assurer l'évacuation par terre au cas où nos croiseurs n'y suffiraient pas.

Quelles sont les instructions qui ont été données au général d'Amade pour l'exécution des opérations dont je parle ?

Je les résume d'après le texte même des télégrammes qui lui ont été adressés :

12 janvier. — « S'attacher à assurer la sécurité des communications dans la direction de Mazagan et surtout dans celle de Rabat. »

13 janvier. — « Ne pas combattre pour la cause d'Abd el Aziz. »

18 janvier. — « Notre installation dans la région de Casablanca n'a pas un caractère de permanence. »

3 février. — « En poussant l'occupation jusqu'à la limite extrême des Chaouïas, nous nous exposerions à provoquer des conflits avec de nouvelles tribus. Il n'y a donc pas lieu d'occuper Settat, ni aucun point nouveau, sauf dans la direction de Mazagan, si cela devient nécessaire. »

5 février. — « Continuez à ne pas perdre de vue qu'il importe de vous limiter au champ d'opération qui vous a été tracé et évitez de provoquer des actions de guerre sans nécessité absolue. »

Comment le général d'Amade a-t-il exécuté ces instructions ? Le voici, d'après ses propres télégrammes :

Le 29 janvier il signale que les tribus du Nord, très impressionnées par les mouvements récents de nos troupes demeurent les plus confiantes, tandis qu'une certaine agitation se manifeste dans les éléments du Sud.

Le 1er février, il annonce qu'il a prescrit une coopération des postes de Médiouna, Fedala et Bou-Znika pour sillonner le pays et en assurer la pacification.

Le 3 février, il fait savoir que la colonne du Tîrs va reprendre ses reconnaissances pour continuer à assurer la sécurité des postes de Ber-Rechid et la pacification des régions attenantes.

Le même jour, le général communique un télégramme du colonel Boutegourd annonçant les opérations effectuées sur la zaouïa el Mokki et Darkszibat. Le colonel a surpris les douars Mzamza et les a razziés. Il a fait de même à Darkszibat. A son retour il a été assailli par des masses considérables de cavaliers et de fantassins constituant à son avis « la totalité des contingents des tribus signalées dans l'arrière-pays chaouïa ». Il a combattu pendant deux heures et a repoussé l'ennemi en lui infligeant des pertes très fortes. A partir de midi 30, l'ennemi s'est retiré. Le colonel est resté sur le champ de bataille jusqu'à trois heures sans être inquiété et a regagné Ber-Rechid. Il a opéré sa jonction avec la colonne du colonel Brulard.

Le 5 février : « La rencontre du 2 février a infligé aux tribus dissidentes des Oulad-bou-Ziri, impliquées dans les massacres et violemment hostiles à l'influence européenne, des pertes énormes. »

Il dit que la mahalla de Settat reconstituée a pris part au combat.

Le 6 février : « La colonne du littoral et la colonne du Tîrs se sont portées à 16 kilomètres Est-Sud-Ouest de Ber-Rechid,

emplacement de l'engagement du 2. Elles ont refoulé les éléments ennemis de surveillance. L'ennemi ne s'est montré qu'après l'établissement des bivouacs. Il a prononcé contre elles une attaque qui a été facilement repoussée. Il a été poursuivi dans la direction de Settat.

8 février : « Cette poursuite, arrêtée par la chute du jour, a été reprise dans la journée du lendemain. Elle a conduit nos troupes jusqu'à Settat.

« Pour ne pas franchir les limites actuelles, ajoute le général, je n'ai pas bivouaqué à Settat. N'ont pénétré dans cette ville que les éléments d'exploration et de sûreté. »

Après avoir constaté les résultats de cette opération, qui sont tout autres que ceux dont M. Jaurès parlait tout à l'heure à la tribune, le général ajoute qu'elle a notamment permis de vérifier les informations sensationnelles que, depuis quelque temps, on a répandues sur le concours prêté par Moulay Hafid, sous forme d'armes, de munitions, d'hommes, aux tribus chaouïas; « ces informations, dit-il, me paraissent tendancieuses. »

M. Jaurès se plaignait tout à l'heure de cette dernière indication ; il aurait dû, au contraire, s'en montrer rassuré. Ne se souvient-il plus de nous avoir accusés de prendre parti contre Moulay Hafid et de le combattre? Le langage même du général d'Amade est le démenti le plus clair de cette allégation, et M. Jaurès n'est pas content.

M. JAURÈS. — Je suis bien difficile!

M. LE MINISTRE. — Vous êtes bien difficile, en effet. Comme je vous le disais à l'une de nos précédentes séances, quelle que soit l'attitude que prenne le Gouvernement, il est toujours sûr d'être interpellé par vous. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Le 9 février, le général télégraphie qu'à la suite de l'opération du 6, les mahallas et les contingents venus du Sud ont regagné leurs douars dans les montagnes. « Je compte, dit-il, que les actions répétées qui me sont imposées par provocations et menaces perpétuelles d'attaque de nos postes et aussi par déprédations et violences contre tribus soumises amèneront dissidents à désarmer. Le spectacle de notre supériorité de moyens et de notre activité est un facteur de pacification que je mets en œuvre de mon mieux. »

Et dans un autre télégramme : « Dans limite tracée par vos instructions, nous continuerons à étendre action bienfaisante de la France sur bonnes volontés qui s'offrent. »

M. EDOUARD VAILLANT. — Sous forme de massacres! (*Bruit.*)

M. LE MINISTRE. — Aujourd'hui, l'amiral Philibert confirme en ces termes les résultats obtenus par l'action de nos troupes :

« Commandant *Descartes* me signale que pacha et consul de Mazagan trouvent les derniers combats à Settat ont produit effets considérables dans toute la région : les Arabes sont particulièrement émus par pertes subies par tribus ennemies. Même répercussion à Azemmour, où attitude population s'est modifiée heureusement.

« La mission à Rabat signale région tranquille et sécurité se rétablit. Calme dans les ports. »

Telles sont les opérations que le général d'Amade poursuit dans l'intérêt et dans la limite de la politique que j'ai eu l'honneur d'exposer à cette tribune.

M. Jaurès m'a posé une autre question, à laquelle je répondrai de la façon la plus nette.

Le 22 janvier, le conseiller de l'ambassade d'Allemagne est venu me déclarer verbalement que le sultan Abd el Aziz avait fait exprimer à son gouvernement l'espoir que ce dernier protesterait contre la conduite du gouvernement français qui, d'après lui, se mettrait en contradiction avec l'Acte d'Algésiras.

Le baron de Lancken m'a fait savoir en même temps que Moulay Hafid était intervenu de son côté — ce que n'a pas dit M. Jaurès — pour demander à l'Allemagne d'empêcher la France de s'immiscer dans le conflit entre lui et le sultan.

Il a ajouté qu'en réponse à ces deux démarches, le représentant du gouvernement impérial à Tanger avait reçu pour instructions de faire connaître que le gouvernement de la République avait affirmé à plusieurs reprises, et tout récemment encore, qu'il se tiendrait strictement dans le cadre de l'Acte d'Algésiras; que si le gouvernement marocain se croyait en mesure d'établir le contraire, il était libre de s'adresser à tous les signataires de cet Acte; que l'Allemagne, après la mise en vigueur de l'Acte, ne pouvait plus agir isolément, mais que le gouvernement allemand porterait volontiers à la connaissance du gouvernement français les désirs du gouvernement marocain.

Messieurs, j'ai accueilli cette communication comme elle devait l'être, comme une communication courtoise et cordiale inspirée par le désir de ne pas nous créer des difficultés. De la part de Moulay Hafid, la démarche n'était pas surprenante. Moulay Hafid, contrairement à ce qu'on a dit dans les discussions antérieures, a passé son temps à faire appel au concours des puissances, se promenant successivement en Allemagne, en Angleterre, en Italie...

M. GUSTAVE ROUANET. — Et en France.

M. LE MINISTRE. — ...pour demander de l'argent. L'attitude d'Abd el Aziz — telle qu'elle résultait du renseignement qui nous était donné — pouvait paraître plus étonnante.

J'ai fait demander au sultan et à ses représentants à Rabat et à Tanger s'ils avaient des motifs de se plaindre et ce qui avait pu motiver leurs réclamations. Ils ont déclaré n'avoir aucun grief contre nous et n'avoir formulé aucune plainte. Ces assurances et ces dénégations nous sont venues à la fois du sultan, de Ben Sliman, de Guebbas et de Torrès. Il n'en est pas moins vrai que le gouvernement allemand avait été saisi par son ministre à Tanger d'une démarche verbale du gouvernement marocain.

Alors, d'où pouvait émaner cette démarche? D'après ce que nous avons pu savoir dans les conversations toujours courtoises et amicales que nous avons eues à ce sujet avec le gouvernement allemand, l'origine de l'incident serait dans un entretien qui a eu lieu à Rabat avec Ben Sliman, et l'interlocuteur de Ben Sliman n'était pas le ministre d'Allemagne, mais un commerçant de Rabat investi des fonctions d'agent consulaire, qui s'est fait l'interprète du propos qu'il déclare avoir entendu.

Il me semble que, dans ces conditions, l'importance de cette affaire est singulièrement réduite. La communication qui nous a été faite a été simplement retenue par nous comme l'indice de dispositions correctes et courtoises de la part du gouvernement impérial.

Maintenant, messieurs, en terminant ces très courtes observations, je vous demande la permission d'appeler votre attention sur les inconvénients de toute espèce qu'il peut y avoir... (*Très bien! très bien! au centre.*)

M. GUSTAVE ROUANET. — M. Delcassé disait la même chose.

M. EDOUARD VAILLANT. — La nation a le droit de savoir tout ce qui se passe.

M. LE MINISTRE. — ...sur les inconvénients de toute espèce qu'il peut y avoir à harceler constamment le gouvernement au sujet de tous les incidents qui peuvent surgir dans cette question marocaine. Je vous ai dit qu'elle était longue, qu'il y fallait beaucoup de patience, qu'elle serait hérissée de difficultés, de complications; je vous en prie, dans un intérêt patriotique, n'ajoutez pas aux difficultés et aux complications que nous rencontrons. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Je vous demande, à propos des incidents journaliers qui peuvent surgir, de ne pas vous laisser aller à des inquiétudes excessives qui pourraient dégénérer en de véritables mouvements de panique, comme on a dit que le fait s'était produit tout récemment sans aucune raison. D'autres nations nous ont donné l'exemple du calme, du sang-froid et de la persévérance (*Applaudissements à gauche et au centre*), dans des conjonctures autrement graves dont elles se sont tirées à leur honneur.

Je vous donne l'assurance, messieurs, que nous nous tirerons à notre honneur des difficultés marocaines. La Chambre a voté, le 28 janvier dernier, un ordre du jour par lequel elle se montrait résolue « à appliquer l'Acte d'Algésiras, à assurer la défense des droits et des intérêts de la France au Maroc sans intervention dans la politique intérieure de l'empire chérifien ».

Messieurs, je vous affirme que nous nous tenons absolument dans les limites de cet ordre du jour, et que c'est exactement la politique que pratique et qu'entend poursuivre le gouvernement.

Ah! je sais bien que cette politique n'est pas du goût de M. Jaurès.



M. Allemane. — M. Jaurès n'est pas le seul à qui elle ne plaise pas.

M. le Ministre. — C'est à M. Jaurès que je réponds, il faut pourtant bien que je lui parle.

M. Jaurès n'a voté aucune des parties de l'ordre du jour que je rappelle et il y avait, en particulier, dans le texte adopté par la Chambre à une écrasante majorité, un paragraphe qu'il lui était spécialement interdit de voter (*Interruptions à l'extrême gauche*) : c'est celui dans lequel la Chambre adressait les félicitations de la nation aux officiers et aux soldats des armées de terre et de mer qui combattent en Afrique. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jaurès ne pouvait pas voter ce paragraphe parce qu'il se serait exposé à trop d'ennuis vis-à-vis des révolutionnaires qui siègent à ses côtés et dont les entreprises dirigées contre l'armée sont intimement associées à la politique qu'il poursuit. (*Nouveaux applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) M. Jaurès ne peut pas risquer de se faire désavouer par M. Hervé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mais vous, messieurs, vous êtes dans des dispositions toutes différentes. Vous avez encouragé nos officiers et nos soldats, et la tâche qu'ils poursuivent là-bas, noblement, héroïquement, en subissant des pertes auxquelles je vous prie de croire que nous ne sommes pas insensibles (*Bruit à l'extrême gauche*), la tâche, je le répète, que notre armée poursuit là-bas, au prix de sacrifices devant lesquels nous nous inclinons respectueusement, en saluant la mémoire de ceux qui savent mourir pour la patrie. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Bruit à l'extrême gauche.*)

M. Paul Constans. — Vous les faites mourir pour des sociétés financières. (*Vives exclamations à gauche et au centre.*)

M. le Président. — Monsieur Constans, je vous rappelle à l'ordre.

M. le Ministre. — Cette tâche, c'est précisément celle que les représentants de la France ont indiquée aux soldats de la France. Messieurs, je vous demande de l'encourager, de la soutenir, d'avoir foi en ceux qui l'accomplissent, parce que c'est la seule, je vous l'affirme, qui soit digne de la France et de l'Europe, qui soit à la fois conforme à nos intérêts, à nos conventions, à nos devoirs et à nos droits. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Promotions. — Sont nommés dans le personnel des administrateurs coloniaux : administrateur en chef de 1re classe : M. Molleur; de 2e classe, MM. de Labretoigne du Mazel et Guyon; administrateurs de 1re classe, MM. Dolisie, Dreyfus, de la Bretesche, Astor, Théveniaut, Goujon ; administrateurs de 2e classe, MM. Lamy, Cercus, Latapie, Jaek, Capurro, de Guise, Portes, Menguy, Hummel, Laurent, Delafosse, Lamblin, Le Merle de Beaufond, Lejeune; administrateurs de 3e classe, MM. Orsini, Repiquet, Barreau. Joulia, Alglave, Bonnassiés, Tellier; administrateurs adjoints de 1re classe, MM. Marcadé, Lamazière, Billault, Marsault, Doux, Ferlus, Lambin, Dessirier dit de Pauwel, Chardon, Chapon, du Chazel, Portes, Le Noir de Carlan de Tournemine, Fraud, Bonneveau; administrateurs adjoints de 2e classe, MM. Hubert, Lignières, Pont, Reste, de Lopinot, Jacques, Bauche, Maillet, Vallon, Lapierre, Vergé, Lhomme, Dauvin, Magnant, Deitte, Bleu, Folquet, Marchessou, Legoux, Bidaine, Français, Jore, Striensky, Bournas, Rambaud, Drouin, Lamy, Duranthon, Bonnecarrère, Krotoff, Fontoynont, Deloffre, Gaffory.

Sont nommés administrateurs adjoints de 3e classe : MM. Machet, Castel, Boutchot, de la Rocca, Aubin, Barthélemy, Battesti, Rimajou, Combes, Michelangeli, Carrera, Gaspari, Cavard, Cuignet, adjoints de 1re classe des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale Française; MM. Lalande, Tiquet, Lesserteur, Cailhau, Boutin, adjoints de 1re classe des affaires indigènes du Congo; MM. Paul, Lebon et Deschamps, adjoints de 1re classe des services civils de Madagascar; MM. Vendôme, Poupon, Boussard, adjoints de 1re classe des affaires indigènes du Congo ; M. Paris Le Clerc.

Tableau d'avancement de 1908. — Sont inscrits : pour administrateurs en chef de 1re classe, MM. Moirot, Desaille, Echallier, Nebout; pour administrateurs en chef de 2e classe, MM. Garnier-Mouton, Poiret, Bobichon, Deville, Adam; pour administrateurs de 1re classe, MM. Leclerc, Homassel; pour administrateurs de 2e classe, MM. Fonfreyde, Chessé, Lefilliatre, Cartron, Bonnassiès, Seris-Raymond, Lasselves; pour administrateurs de 3e classe, MM. Gaube, Bonneval, Dupont, Liurette; pour administrateurs adjoints de 1re classe, MM. Lapalud, Royer, Germenot, Voyron, Chevrier, Lahaye, Maubert, Claude, Leloup, Bontemps, Didelot, Butel, Le Hérissé; pour administrateurs adjoints de 2e classe, MM. Besson, Colençon, Longuemart, Pedezert, Tallerie, Toupenay, Descemet, Borgeais, Boutonnet de Raffin de la Raffinie, du Laurens, Legeay.

Décorations. — Ministère des Colonies. — Sont nommés dans la Légion d'honneur : au grade d'officier, MM. Jules Martin, administrateur en chef, et Papon, président de la Cour d'appel de l'Indo-Chine; au grade de chevalier, MM. Franceschi, sous-chef de bureau à l'administration centrale, Jullien, gouverneur de l'Océanie, Hibon, secrétaire général des colonies, Echalier, Sestier, administrateurs, Brunaud, président de la Cour d'appel de l'Afrique occidentale, Boundal, inspecteur des douanes et régies d'Indo-Chine, Bernus, maire de la Basse-Terre, Peyrissac, commerçant exportateur à Bordeaux, Merlet, administrateur des colonies et Sigmann, inspecteur adjoint.

BIBLIOGRAPHIE

Historique de la conquête pacifique des territoires militaires de Tunisie, par le capitaine Le Boeuf. Extrait de la *Revue Tunisienne*. Une brochure de 43 p. Berger-Levrault et Cie, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, Paris.

M. le capitaine Le Bœuf, adjoint au chef du service central et du personnel militaire des affaires indigènes de la Résidence générale de France à Tunis, a profité des facilités d'étude de l'occupation des territoires militaires de Tunisie, que lui donnent ses fonctions, pour écrire « un historique susceptible de donner, le cas échéant, d'utiles renseignements, tout en perpétuant le souvenir de la tâche glorieuse accomplie dans l'Extrême-Sud tunisien par les vaillants pionniers de la première heure ». Il convenait de publier ce travail au moment où, sur la frontière algéro-marocaine, le général Lyautey organisait la police, où la France entreprenait la pacification du Chaouïa. Le général de division Logerot, commandant supérieur des troupes françaises dans la Régence, forma les colonnes des généraux Philibert et Jamais, du colonel de La Roque et du général Guyon-Vernier, qui ont opéré en 1881, en 1882 et 1883 dans le pays de Nefzaoua, des Ouerghemma et sur la frontière de la Tripolitaine, suivant les principes du maréchal Bugeaud. Ces principes, que nos chefs militaires sont toujours obligés de mettre en pratique dans l'Afrique du Nord, nous ont permis, comme en Algérie au milieu du siècle dernier, comme actuellement au Maroc, d'arriver rapidement à la pacification des tribus. L'effectif imposant des colonnes exerce, en effet, une grande influence morale sur les indigènes nomades qui n'abdiquent le pouvoir qu'ils exercent sur les cultivateurs sédentaires que contraints par une puissance militaire supérieure à la leur. « Baise la main que tu ne peux couper », dit le proverbe musulman. Pas n'est besoin, pour obtenir une soumission, de livrer bataille ; la colonne n'a qu'à montrer aux indigènes « sur leur propre territoire une puissance incontestable et leur donner confiance en évitant d'inutiles représailles ». « Je crois, écrivait, en 1882, le général Philibert au général Logerot, qu'il y aurait un intérêt majeur à agir de façon à donner aux fractions des Hamama qui veulent se soumettre la faculté de le faire; pour cela, il me semble indispensable de leur tendre la main. » Les officiers chargés en ce moment de veiller à la sécurité de la frontière algéro-marocaine et de pacifier le Chaouïa pourront méditer avec fruit ces considérations. L'emploi des goumiers, qui a donné de si bons résultats en Algérie et qui, sans aucun doute, en donnera dans la région de Casablanca, puisque l'on vient de se décider à recourir aux services de cavaliers marocains, fut très heureuse dans l'Extrême-Sud tunisien. C'est grâce à cet emploi qu'après les expéditions des généraux Logerot, Philibert, Jamais, les officiers des affaires indigènes de 1883 à 1898 effectuèrent sous « forme d'action à la périphérie sur les confins des tribus du territoire de

Gabès à la frontière tripolitaine et au Sahara, depuis la Méditerranée jusqu'aux chotts », toute une série d'opérations à la suite desquelles, à partir du mois de juillet 1898, on put enfin assurer, avec un détachement de méharistes, la police du Sahara. Parmi les faits d'armes nombreux de cette période de quinze années, il convient de rappeler la conduite du chef d'escadron Billet, commandant supérieur du cercle de Médénine, qui, obligé de se mettre, avec le lieutenant Donau et l'officier interprète Déambrogio, à la tête d'un goum de 634 combattants, refoulait, au mois d'août 1892, les invasions des dissidents et des Tripolitains dans la région d'Oum-Zouggar. Il faut également citer les noms du lieutenant Deslions, chef de l'annexe de Tatahouine en 1896, du chef d'escadron d'Assailly, commandant supérieur de Médinine en 1898, et celui de l'auteur de cette brochure chef d'annexe de Kébili en 1896.

En résumé, la lecture du travail dont nous rendons compte ici présente un grand intérêt, non seulement parce qu'à l'aide de documents à peu près ignorés jusqu'alors, M. le capitaine Le Bœuf retrace l'histoire mal connue d'une période de l'occupation de la Tunisie, mais aussi parce qu'elle montre l'intérêt constant qu'a la France, grande puissance musulmane de l'Afrique du Nord, à suivre la tradition du maréchal Bugeaud pour l'organisation des colonnes opérant dans ces contrées, et le parti considérable qu'elle peut tirer de l'utilisation des goumiers levés dans les tribus pour combattre les djich ou les rezzous aux frontières sahariennes de la Régence comme dans le Sud-Oranais et au Maroc.

La France africaine, par le commandant PROSPER GERMAIN. 1 vol. in-16 de 452 pages. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs, 8, rue Garancière, Paris.

Ce livre est séduisant par la netteté des idées générales qu'il développe. Voici, en résumé, la thèse de l'auteur. La découverte de la vapeur a rendu les navires de commerce esclaves des dépôts de charbon et les vaisseaux de guerre esclaves des points d'appui, en même temps que se développaient les ambitions mondiales des grandes puissances européennes.

Au XIXe siècle, la France et l'Angleterre, qui seules avaient une marine, se sont partagé les terres encore libres; le XXe siècle, qui voit l'Allemagne construire une flotte puissante, l'Amérique augmenter ses unités navales, le Japon devenir aussi menaçant sur mer que sur terre, nous fera assister à la lutte pour le partage des mers. Déjà l'on peut dire que les mers européennes et la mer des Indes sont anglaises, on peut prévoir que les Etats-Unis domineront les mers américaines et qu'enfin les eaux d'Extrême-Orient et une partie du Pacifique seront fermées aux ambitions de l'Europe par l'hégémonie japonaise. En présence des réalités d'aujourd'hui et de demain, que doit faire la France? Elle ne saurait s'épuiser à la fois en armements terrestres et maritimes et poursuivre avec les ressources restreintes en hommes dont elle dispose une politique mondiale. A quoi bon développer son influence, engager ses capitaux dans des régions trop éloignées d'elle, trop rapprochées d'adversaires puissants, contre lesquels, le cas échéant, elle ne saurait lutter? La décadence de nos marines de guerre et de commerce, dont le commandant Germain nous présente le triste bilan, nous conseille plus que jamais la prudence. Il conviendrait donc de régler par voie d'échange et d'ententes amiables cette situation anormale et de nous résoudre à devenir uniquement une grande puissance africaine. Là, nous sommes sûrs de triompher; l'Afrique est à nos portes, nous pouvons y poursuivre sans crainte nos visées impériales; appuyés sur l'arsenal de Dakar, seule place forte entre Gibraltar et le Cap, nos vaisseaux domineront sans conteste dans le bassin occidental de la Méditerranée et dans toute la partie Sud-Est de l'Atlantique que commandent nos possessions.

C'est fort bien raisonner. Tant que l'auteur demeure dans le domaine des idées générales, on ne peut que partager ses opinions. Mais la dernière partie de son ouvrage, qui porte un titre impératif : « Ce qu'il faut faire », appelle quelques remarques. « Il faut échanger l'Indo-Chine, la Nouvelle-Calédonie, les comptoirs de l'Inde, les Nouvelles-Hébrides, Cheik-Saïd, contre les deux Nigeria, la Gold-Coast, la Sierra-Leone, la Gambie des Anglais ; les îles de la Société, Djibouti, Quang-tchéou-wan, contre le Togo et le Cameroun des Allemands, etc. » Fort bien. Malheureusement, on ne saurait raisonner sur des faits comme sur des idées. Il serait peut-être très avantageux que la France et ses colonies constituent un bloc compact et que l'Afrique Occidentale n'ait plus la gêne des enclaves étrangères. Mais est-il pratiquement possible de mettre une conférence, aussi internationale que l'on voudra, en présence de la carte du monde et de lui dire : « Coupez par ici, ajoutez par là. » Il eût peut-être mieux valu encore — est-ce bien prouvé? — consacrer nos forces à des entreprises plus voisines de notre pays; mais là n'est point la question : à tort ou à raison, à raison probablement, car l'erreur d'aujourd'hui était sans doute une vérité hier au temps où, deuxième puissance maritime du monde, nous n'avions comme adversaires ni les Japonais, ni les Américains, ni les Allemands, il nous était utile d'acquérir des colonies nouvelles et des points de relâche et d'appui pour nos navires, nous avons créé des établissements, engagé des intérêts et des capitaux : il n'est plus possible actuellement, en vertu de déductions même très rationnelles, parce que le point de vue a changé, de couper d'un coup, brutalement, les fils qui relient aujourd'hui à hier : le présent est trop gros du passé pour cela. D'ailleurs, les Anglais accepteraient-ils ces échanges? Pourquoi les Allemands, à qui nous offririons Quan-tchéou-wan, pourraient-ils mieux que nous se maintenir en Extrême-Orient contre les Japonais? La solution de cet important problème des destinées mondiales de la France doit être le résultat d'une longue évolution préparée, dirigée peut-être, mais non brusquement déterminée.

Cette réserve faite, nous ne saurions trop louer l'auteur d'avoir si bien mis en lumière l'importance de l'œuvre africaine, les causes profondes de notre faiblesse. La France est menacée de décadence parce qu'elle subit une terrible crise morale et sociale, dont les signes les plus nets sont l'affaiblissement de notre esprit militaire et de notre natalité. Comme M. le commandant Germain, le lecteur fermera son bon livre en espérant que la crise est seulement passagère et qu'il convient d'avoir une foi inébranlable dans l'avenir de notre race.

L'Afrique centrale française, mission Chari-lac Tchad, 1902-1904, récit du voyage de la mission, par AUG. CHEVALIER, docteur ès sciences. 1 volume in-16 de xv-776 pages, 112 gravures et plusieurs cartes. Prix : 20 francs. — Challamel.

La mission Chari-lac Tchad a accompli en Afrique centrale une œuvre que les lecteurs du *Bulletin* connaissent bien. L'ouvrage que son chef vient de publier est un précieux recueil des documents de toutes sortes qu'elle a réunis. M. Chevalier y trace d'une plume alerte les opérations de la mission et rend hommage au dévouement de ses collaborateurs, MM. Courtet, Dr Decorse et Martret. Son récit est une excellente description des territoires du Tchad et comme une sorte de revue passée de tous les postes et de toutes les régions de cette partie de l'Afrique centrale. M. Chevalier sait fort bien décrire les hommes et les choses, et les 434 pages qu'il consacre à la narration de son exploration dans le haut Oubangui, le haut Chari, le sultanat de Senoussi, le Dar Banda, le Baguirmi, le Bahr el Ghazal, le Kanem et le lac Tchad ont l'attrait des meilleurs récits de voyage.

Le reste du livre est consacré aux documents scientifiques de la mission. M. Louis Germain traite des mollusques terrestres et fluviatiles; M. Courtet, de la généalogie et de la minéralogie; MM. Petit, Bouvier, Lesne, Du Buysson, Surcouf, de la zoologie ; MM. Chevalier et Courtet, des questions agricoles et ethnographiques.

L'ouvrage réunit ainsi à la fois le récit vivant et pittoresque et les documents scientifiques. De fort belles illustrations et des cartes très claires ajoutent encore à la valeur de ce volume, qui enregistre pour le public les travaux d'une mission d'études vraiment fructueuse.

Barnavaux et quelques femmes, par M. PIERRE MILLE. 1 vol. in-18 de 314 pages. — Calmann-Lévy.

Barnavaux, c'est cet étonnant type de « marsouin » que M. Pierre Mille a déjà mis en scène dans *Sur la vaste terre*. Quelles surprenantes vues Barnavaux nous ouvre sur les mondes noirs, jaunes et blancs! Il y a de tout dans ses histoires, du tragique, de l'émouvant, du fantaisiste, du meilleur comique. A travers les tableaux de M. Pierre Mille défilent des « types » que nos lecteurs admireront comme il convient et que les coloniaux retrouveront avec plaisir. La philosophie de Barnavaux atteint une singulière hauteur dans le récit final *La Victoire* ou quand il définit l'esprit de corps tel que le conçoivent les légionnaires et les marsouins.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17



N° 3

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

Le Fétichisme et la Barbarie AU CONGO

Les misères humaines qui passionnent le plus le public, sollicitent sa générosité et appellent l'attention des pouvoirs eux-mêmes ne sont pas toujours celles qui exercent le plus de ravages dans nos sociétés contemporaines.

En ce qui concerne l'Afrique, nous prétendons que le *fétichisme* et la *barbarie* qui règnent actuellement sur de nombreux pays et plus particulièrement au Congo détruisent plus d'individus que toutes les guerres et toutes les épidémies qui ont désolé le continent noir. Bien plus que l'esclavage et toutes ses horreurs, bien plus que l'Islam et tous ses fanatiques, bien plus que les tyrans noirs et tous leurs bourreaux, l'état social qui subsiste encore au Congo a de quoi révolter le cœur le plus inhumain. Les crimes, les brutalités, l'asservissement honteux de la compagne de l'homme exigent enfin plus qu'un sentiment de compassion, et ne permettent plus qu'on excuse ces infamies par l'état de barbarie dans laquelle ces peuplades sauvages ont toujours vécu. Il faut maintenant que notre autorité s'affirme là-bas bien haut, que notre administration exerce partout son rôle bienfaisant parmi ces races inférieures qu'il est temps d'élever et de guider désormais vers un idéal meilleur fait de mieux-être et de liberté.

Nous allons dire tout à l'heure ce que tout le monde a pu voir : les sévices, la terreur partout, l'abrutissement complet de la femme au profit et pour l'assouvissement des instincts bestiaux de l'homme. Par contre, ce que nous ne pourrons qu'indiquer, mais ce que l'on sait aussi en Afrique, c'est que dans des régions immenses la mort frappe à coup sûr : ses victimes tombent une à une, chaque jour, à tout âge, à toute heure. On ne voit pas la main qui la guide, mais on devine celui qui la commande. On le nommerait si l'on ne craignait d'être frappé soi-même aussitôt. Son nom est sur toutes les lèvres personne n'ose le prononcer : c'est le *féticheur*. On a horreur de lui et on lui fait bon visage. On le craint et on le comble de faveurs. Il est protégé par ses crimes. Des adeptes connus de lui seul le vengeraient par l'extermination de toute la population si quelqu'un s'avisait de lui nuire.

Le *féticheur* dédaigne tous les instruments de guerre en général. Il a une arme cependant et celle-là frappe juste, vite, sans bruit. Elle ne laisse ni traces, ni souillures ; le patient lui-même la sent à peine, il souffre peu, mais meurt toujours. Cette arme, c'est celle des lâches et des traîtres, celle du reptile : le poison.

On a parlé beaucoup autrefois et on parle encore un peu aujourd'hui d'anthropophagie ; mais cela ne produit plus qu'un petit effet, c'est une chose connue désormais. Elle n'apparaît désagréable tout au plus que pour ceux qui s'y livrent. Les cadavres eux-mêmes n'en souffrent pas. Et puis on commence à y voir une question de goût. Ces festins ont lieu probablement par pure vantardise, par snobisme peut-être, qui sait ?... Enfin si le fait existe encore, des observateurs bénévoles, très soucieux de leur confort, disent qu'ils n'ont rien vu de pareil et que d'ailleurs le mal tendrait à disparaître. L'appareil photographique lui-même, si curieux pourtant, n'a pas encore saisi un seul document. Il y a cependant des faits tout récents et des témoignages probants. Au surplus, si ces pratiques sont répu-

gnantes au delà de toute expression, nous pensons néanmoins que les constatations et les remèdes sont relativement faciles.

Ce qui mérite davantage notre attention, ce qui exige de tous nos administrateurs un effort sérieux et une surveillance constante, c'est le « fétichisme » avec ses horribles cérémonies, c'est le féticheur et tout son attirail de maléfices, c'est le « poison » dont les victimes sont innombrables. Enfin il y a aussi la situation abjecte de la femme indigène, appréciée suivant sa fécondité et sa capacité de travail, mariée à peine nubile à des vieillards atteints de sénilité manifeste, séparée de ses enfants ou exilée dans les tribus les plus éloignées, vendue ou volée, mutilée très souvent, avilie toujours (1).

Ces constatations, nous le savons, ne datent pas d'aujourd'hui ; en sont-elles moins exactes ? Tous les explorateurs, tous les voyageurs en ont cité des faits multiples dans leurs ouvrages (2). C'est cela qui doit frapper notre esprit, exciter notre indignation. C'est cela aussi qui doit soulever l'opinion publique, puisqu'elle seule est capable de donner aux pouvoirs et aux autorités les moyens d'y remédier. Aussi nous permettra-t on d'ajouter notre témoignage à ceux de nos prédécesseurs.

Au mois de janvier 1906, au cours d'une reconnaissance dans les environs de Libreville, en passant dans un village près de Sibangue, nous aperçûmes une affluence extraordinaire d'indigènes aux abords d'une case. Un jeune homme vigoureux, assis au milieu d'un cercle d'assistants, semblait exciter vivement leur attention. On lui prodiguait à ce moment des aspersions et des exorcismes bizarres accompagnés de cris et de chants variés. Un des spectateurs qui paraissait présider la séance saisit une poule, lui arracha la mâchoire pour en obtenir quelques gouttes de sang et l'abandonna ainsi mutilée. Puis il présenta un breuvage rougeâtre au patient qui l'absorba en entier. En cours de route, nous nous fîmes expliquer ces rites étranges. Nous apprîmes ainsi que le breuvage en question était simplement un « poison d'épreuve », ainsi nommé parce qu'il sert à désigner ceux qui se sont rendus coupables d'adultères ou de quelques méfaits. Quand le féticheur ne veut pas que l'intéressé en meure et lorsqu'il a reçu discrètement un cadeau important, il ménage la dose et l'on opère sur un autre individu soupçonné aussitôt. Pour le cas que nous venons de mentionner, l'indigène est mort, simplement, une heure après et le féticheur affirma, sans plus, que la preuve de sa culpabilité était irrécusable.

Quelques jours après, à Mbéto (rivière Temboni, à 200 mètres de la case du chef de poste de douanes, nous entendîmes des gémissements partant du fond d'une case. C'était, disait-on, une femme malade et peu intéressante. Nous insistâmes pour lui rendre visite. Elle était horrible à voir et couverte de blessures faites avec des machettes ou sabres d'abatis. Un coup de ces instruments avait désarticulé l'épaule gauche, l'avant-bras droit était sectionné jusqu'à l'os. Une estafilade horrible lui labourait les reins, elle avait des contusions multiples sur tout le corps. Toutes ces blessures étaient à nu et sans soins depuis plusieurs jours; la mort devait suivre à bref délai. Nous achetâmes une pièce d'étoffe chez le traitant voisin, un lavage et un pansement sommaire furent faits séance tenante. La femme fut embarquée aussitôt et dirigée sur le poste d'Ekododo nouvellement créé. Quelques semaines après, elle était guérie. Elle nous expliqua elle-même son histoire. Son mari, qui avait plusieurs autres femmes venait de mourir. Au cours de l'enterrement, le féticheur affirma que le décédé n'avait pu trépasser naturellement et que ses anciennes femmes avaient contribué au décès. Aussitôt tous les hommes du village se ruèrent sur les épouses. La blessée avait trébuché dans sa fuite et avait assouvi ensuite la brutalité de ces monstres.

Le 18 septembre 1906, nous campions au village d'Amvoum, sur la rivière du même nom, affluent de la Noya. Des sons de trompes et des cris étranges nous surprirent désagréablement à notre arrivée. Toutes les cases étaient hermétiquement closes, on ne voyait aucun habitant dans la cour du village. Quelques instants après apparut un hercule horriblement masqué poursuivant des femmes et des enfants revenant des plantations et leur lançant des javelots empoisonnés. Il fut invité, bien entendu, à cesser immédiatement ses pratiques. Notre interprète, tremblant de crainte lui-même, traduisit timidement et comme à regret nos sentiments de colère. Nous préférâmes d'ailleurs ne pas trop insister sur le moment pour pouvoir recueillir le plus de renseignements possibles sur cette industrie, sur son but et sur ses moyens.

Une petite exploration aux abords du village nous fit découvrir une enceinte en branchage composée de trois compartiments communiquant entre eux par des portières en feuillage. Les deux premières salles servent à recevoir le public qui n'est admis dans la troisième que moyennant quelques précautions destinées à permettre au féticheur de disparaître subrepticement dans un souterrain ménagé sous la salle des séances.

---

(1) Le 13 février dernier le commandant Moll rendait compte de sa mission à la Société de Géographie dans une conférence intéressante à plus d'un titre. Nous avons noté en particulier les faits suivants qui se sont passés sous ses yeux dans le Haut-Logone et dont il a rapporté des documents photographiques irrécusables :

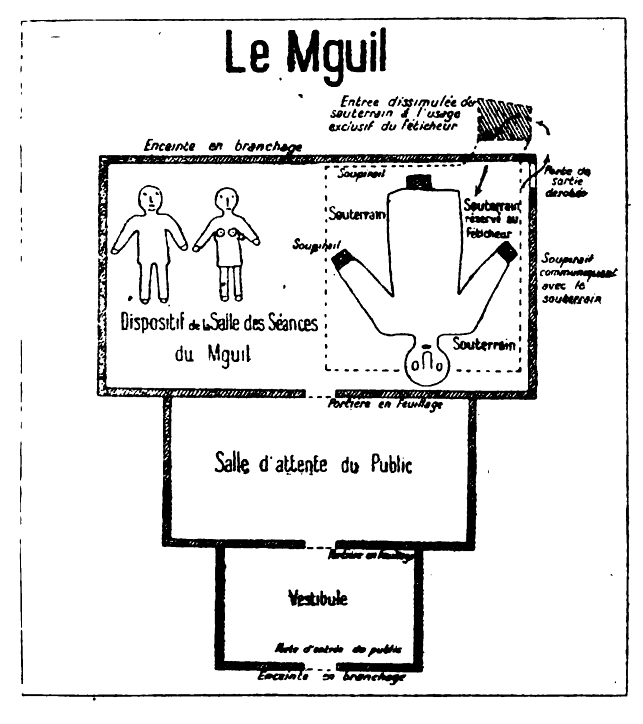
1° Distribution aux femmes d'un mari décédé d'un breuvage stupéfiant qui, suivant la dose et les cadeaux donnés aux féticheurs, avait pour but de désigner la femme soi-disant coupable du décès. La femme devait être ensuite sacrifiée et mangée, mais le commandant Moll s'y est opposé et a conseillé aux habitants de ne plus renouveler ces expériences.

2° Exhibition d'un mannequin dont la vue par les femmes et les profanes avait pour conséquence fatale la mort à bref délai.

La similitude de ces faits constatés à des milliers de kilomètres d'intervalle indique assez l'étendue du mal à combattre et l'importance des moyens à employer. (Voir *Journal des Voyages*, la Mission Moll, par AUGUSTE TERRIER, n^os des 2, 9, 16 et 23 février 1908.)

(2) Consulter en particulier l'*Encyclopédie pahouine* de LARGEAU, administrateur (E. Leroux, édit., 28, rue Bonaparte, 1906) et le voyage récent de LUCIEN FOURNEAU, *De Libreville à la Sangha* (*Bulletin du Comité*, 1907. *Rens. Col.*, n° 1).

Dans cette dernière enceinte on remarque dans un coin le corps d'un homme et d'une femme représentés en argile, puis au milieu une troisième statue recouvrant de sa masse le souterrain



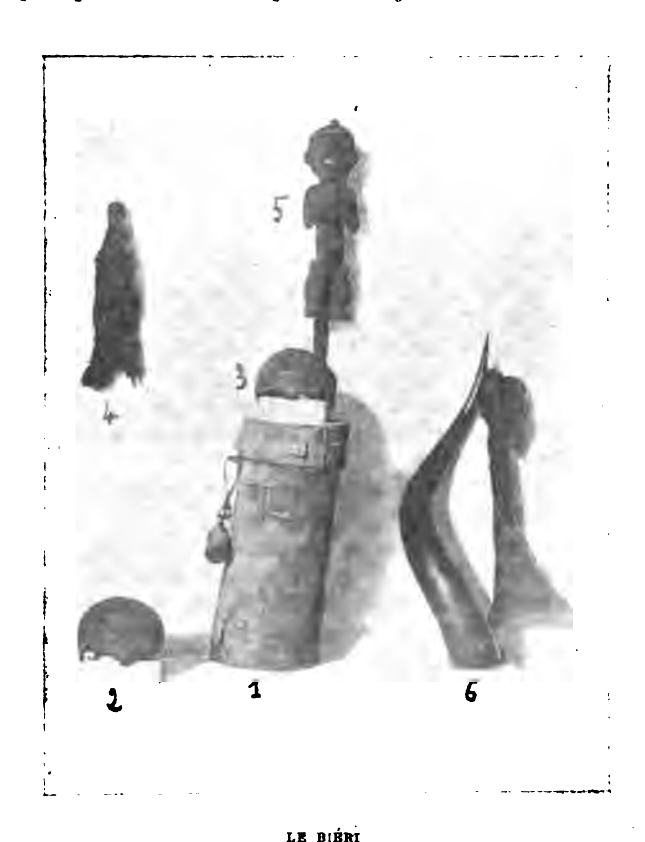
en question et laissant juste trois petites ouvertures du côté des mains et des pieds. L'exiguïté de ces orifices indique aux assistants la subtilité de l'être mystérieux qui pénètre ainsi et habite l'intérieur de la crypte et dont la voix de stentor et ventriloquente va leur révéler tout à l'heure une foule de choses passionnantes pour eux sur le présent et sur l'avenir. C'est ce que les Pahouins appellent le « mguil ».

Bien entendu, des compères mêlés aux assistants se chargent avec des tamtams assourdissants et des instruments variés, de la mise en scène et du soin de questionner et de répondre adroitement. La terreur des assistants se traduit par des offrandes discrètes et abondantes, qui conjureront les maléfices dont ils se sentent déjà menacés et leur feront éviter le poison mortel assuré aux ingrats peu généreux. Tout cela se complique de processions de crânes, d'exhibitions d'ossements de cadavres et de cérémonies honteuses dont un de nos fonctionnaires et son unique domestique ont été récemment les témoins impuissants. Enfin, par des procédés variés et des scènes savamment rééditées, ces entreprises terrorisent, ruinent et déciment nos villages à tour de rôle.

Après le « mguil » réservé plus spécialement aux féticheurs, il y a le « biéri » cruellement exploité par les maris et à leur profit. La vue seule du « biéri » suffit à tuer et elle tue en effet. Le « biéri » est simplement une boîte cylindrique en écorce contenant un ou plusieurs crânes et de préférence ceux des ancêtres notables ou celui d'un « féticheur » réputé. La boîte mystérieuse est placée dans un coin retiré de la case, sur une sorte d'autel avec des ornements hideux. Elle est l'objet d'un culte et de rites bizarres, elle n'est déplacée que dans les circonstances graves et pour une consultation pressante. Toutes les femmes et les enfants doivent alors disparaître à son approche. Malheur au profane qui a vu le « biéri » par inadvertance ou par suite d'un piège habilement préparé ! La mort est fatale. Ostensiblement le féticheur interviendra peut-être pour la conjurer, soi-disant, mais en réalité pour administrer plus adroitement et plus sûrement sous le nom d'antidote le breuvage mortel. Voilà son rôle, c'est aussi son unique moyen d'existence et sa seule raison d'être. La moindre faiblesse d'ailleurs serait punie par la corporation entière et le village lui-même serait maudit.

C'est la femme en réalité qui est surtout menacée constamment par les graves conséquences résultant de la vue de la boîte infâme, car ses occupations mêmes l'obligent à vivre pour ainsi dire dans la funeste société du « biéri ». Si le mari, devenu ombrageux ou capricieux, s'aperçoit qu'une de ses épouses devient volage, paresseuse, indisciplinée, infidèle surtout, il ne tarde pas à l'accuser d'avoir jeté un regard indiscret sur le « biéri » ou bien il s'arrange pour lui faire commettre le crime prévu. C'est fini, elle mourra sous peu, subitement ou d'un mal de langueur dont les symptômes et la fin surtout ne varient jamais.

A Cocobeach (rivière Mouni), on connaît un vieillard habitant seul avec ses 22 épouses dont quelques-unes sont jeunes et jolies. On a remar-



LE BIÉRI

1. Boîte en écorce. — 2 et 3. Crânes des ancêtres contenus dans la boîte. — 4 et 5. Statuettes fétiches. — 6. Corne fétiche.

qué que tous les jeunes gens qui avaient voulu habiter à proximité, utiliser les terrains vacants et peut-être aussi profiter des richesses superflues du vieillard en question, étaient tous morts mystérieusement.

Ce qu'il faut noter, c'est que les indigènes ainsi torturés justement ne sont coupables d'aucune faute et n'ont commis aucun délit. Ils sont là depuis des mois souffrants et privés de toute liberté parce qu'on espère que leurs parents, leurs amis atteindront les véritables coupables ou menaceront leur village. Et comme faute on reproche le plus souvent à un don Juan du pays d'avoir ravi à un mari brutal et hors d'âge une jeune femme qui aurait dû trouver dans l'hymen toutes les joies auxquelles son ardeur juvénile et sa beauté donnaient quelques droits. Ou bien c'est un jeune homme qui a réussi à obtenir d'un beau-père avare la main de celle que son cœur a choisie, mais il ne peut arriver à rembourser complètement la dot impérieusement exigée malgré ses labeurs, ses voyages et ses trafics plus ou moins heureux. Le beau-père se lasse, surexcite finalement le village tout entier qui, ne pouvant atteindre le débiteur, déclare la guerre au village opposé et à tous ceux de la même tribu. On organise alors des guets-apens, on tend des embuscades sur toutes les routes, on fusille les femmes dans les plantations, à la pêche, on massacre les enfants aux abords des villages. Le travail cesse, la vie est suspendue, on se prive de boire et de manger. On soupçonne l'ennemi partout, on ne quitte plus son arme même pour se rendre à dix pas de la hutte. Le tamtam ronfle constamment, fait des appels lugubres la nuit et transmet des messages en langage convenu. Et cet état de guerre ruineux pour tout le monde est dangereux même pour les étrangers qui seront sûrement pris en otage ou victimes d'une méprise. Quiconque vient de la direction de l'ennemi est de son parti et certain d'être attaqué. Voilà un crime de plus et une tribu qui va entrer en lice, étendre et compliquer encore la situation. Nul n'est assez fort pour faire entendre la raison à tous et appliquer une justice équitable. Il n'y en a pas parmi ces peuplades. L'autorité de nos administrateurs eux-mêmes ne sera respectée qu'autant qu'ils auront la force près d'eux. Et c'est à ce prix seulement, il faut s'en convaincre, que leurs décisions seront exécutées.

Ces guerres déplorables à tous les points de vue et qui durent des mois, des années souvent, ne sont pas très meurtrières cependant. Le Pahouin est poltron et lâche. Il ne tire qu'à bout portant et à coup sûr. L'occasion est rare par conséquent et pour lui c'est pure sottise que de devenir une victime en faisant acte de bravoure. En réalité, c'est le commerce surtout qui en souffre par la suspension de tout travail et la suppression radicale de la circulation. Ainsi, du fait même de notre installation à la côte Nord, des voyages et des invitations à la paix qui ont été en partie observées partout, les recettes de douanes sont passées de 20.000 à 80.000 francs en 18 mois.

On sait que l'avenir d'une colonie est intimement lié à la densité de sa population indigène. Or, dans toute l'étendue de notre Congo, il n'y a jamais eu de grandes guerres, à proprement parler : on n'y a jamais vu d'hécatombes dans le genre de celles qui ont appauvri tant de régions africaines, ni de ces cas d'épidémies foudroyantes qui anéantissent et dépeuplent plusieurs tribus. Tous les voyageurs, au contraire, ont rencontré partout des races vigoureuses et particulièrement bien constituées, toujours prolifiques. Et pourtant les villages sont relativement clairsemés en beaucoup de points, la densité de la population descend à deux et même à un habitant par kilomètre carré. Les enfants naissent pourtant et sont viables; mais les adultes meurent, disparaissent on ne sait comment, ou plutôt on le sait trop, et l'effroi est tel que l'on n'ose plus, que l'on ne peut plus réagir et se révolter. Aussi les indigènes n'admettent plus désormais la mort naturelle. Dans tout décès il y a un crime. Il faut en trouver l'auteur et on appelle encore le « féticheur » qui, pour ne pas mentir à son rôle, va faire sûrement une nouvelle victime. M. Bret a trouvé à Ndombo, en octobre 1907, trois indigènes amarrés à la crapaudine au fond d'une case depuis plusieurs jours, parce que le féticheur les avait soupçonnés d'avoir jeté un sort à un piroguier perdu en mer à la suite d'un naufrage.



ENFANT OTAGE

Pris et trouvé à Akounilou (rivière Noya), décembre 1906.

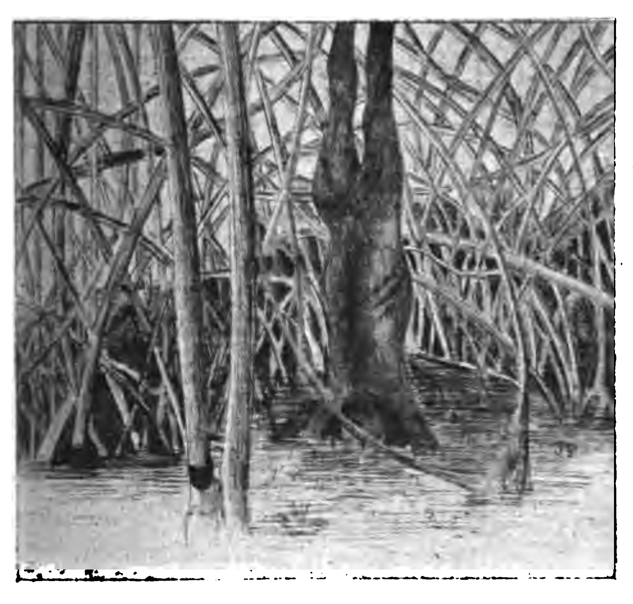
Dans notre premier voyage aux environs de Libreville, dont nous avons déjà parlé, nous avions remarqué à différentes reprises le déplacement de plusieurs villages et le grand nombre des cases isolées, disséminées çà et là. Notre interprète nous expliqua que les chefs de famille voulaient éviter ainsi autant que possible que le décès de leurs amis ou de leurs voisins ne leur

(1) Voir ouvr. cité, *Encyclopédie pahouine*, Initation.

fussent imputés et par cela même se soustraire aux empoisonnements inévitables.

Nous croyons superflu de continuer l'exposé de nos documents personnels, bien qu'ils soient fort nombreux et recueillis au hasard. Nous estimons aussi qu'ils ne représentent qu'une infime partie de l'effrayante réalité. Tous les faits cités plus haut se sont produits sous nos yeux dans une région peu étendue comparativement à celle de notre empire congolais. Cependant ils suffisent à affirmer que partout où le fétichisme existe en Afrique, il produit inévitablement les mêmes conséquences funestes.

Faut-il vraiment s'étonner après cela que ces hommes manquent d'urbanité, d'hospitalité, et voient dans l'étranger, dans l'Européen lui-même d'abord un ennemi ? Et de fait pourquoi leur voudrait-on du bien, pourquoi seraient-ils aimés ? Faut-il être surpris enfin de trouver le sentiment de la famille atrophié, de ne pas rencontrer chez le père, chez la mère ces sentiments intimes profonds qui cependant sont plus forts que tout et qui se manifestent même d'une façon intense chez d'autres spécimens du règne animal ? Peut-on entrevoir aussi leur idéal de bonheur ? Quel est le flambeau qui éclaire leur pauvre intelligence ? Eux-mêmes peuvent-ils deviner où est le fort qui les protégera contre tant de fatalités ? Quel est celui enfin qui est susceptible de leur donner un conseil désintéressé, une parole d'affection vraie ?



UNE VICTIME DES FÉTICHEURS

Ce dessin est la reproduction exacte d'une photographie prise près de Grand-Lahou (Côte d'Ivoire) en avril 1903. Il représente le corps d'une femme pendue par les pieds et dont la tête et les mains disparaissent dans la vase où croissent les palétuviers.

A n'en pas douter, ces questions doivent être angoissantes pour eux. Ce n'est ni dans leur philosophie ni dans leur religion qu'ils trouveront les réponses. Le fétichisme ne se soutient que par des pratiques absurdes et par la destruction de l'homme comme premier et dernier argument. Les féticheurs sont tous solidaires ; ils usent de la mort et du poison sous toutes leurs formes pour maintenir leur prestige et appuyer leurs affirmations. Ils terrorisent toujours à leur profit et par pure vanité quelquefois les populations qu'ils dominent. Rien ne se fait dans le village sans le féticheur qui use et abuse à chaque instant de sa puissance occulte. Les docteurs, les charlatans plutôt, du fétichisme prétendent expliquer les conditions de la vie future, mais ils bouleversent en attendant et rendent effroyable la vie présente à nos sujets.

Notre autorité, si bienveillante qu'elle puisse devenir, ne peut se concilier avec leur dictature. Nous ne les avons jamais rencontrés d'ailleurs comme auxiliaires, même passifs si on peut dire, de notre pénétration pacifique et cela suffit à dicter notre conduite à leur égard. Pour parler et être écouté, nous l'avons dit, il faut avoir la force avec soi dans ces pays. Donc, quand le féticheur se sentira surveillé et commencera à craindre, son rôle néfaste sera bien près d'être fini. Quand les populations devineront notre puissance et notre autorité, elles auront plus de confiance et aussitôt elles nous apporteront leurs aveux. Sûres d'être protégées cette fois, elles favoriseront nos enquêtes, nous aideront à trouver et à châtier les criminels.

Pour cela, il ne faut pas que nos postes soient disposés en chapelets sur les fleuves et à de grands intervalles. Il faut, au contraire, construire un vaste réseau et ne confier à nos administrateurs civils ou militaires qu'un rayon assez restreint pour que leur action soit réellement efficace partout.

Le résultat immédiat de ce programme à un autre point de vue sera une plus grande activité commerciale, plus de production, plus de consommation aussi. La colonie elle-même verra sa prospérité s'affirmer aussitôt. Nos sujets surtout apprécieront une paix bienfaisante, jouiront enfin du bien-être matériel et moral que nous leur devons.

Au même titre que la campagne contre l'alcoolisme, pour des raisons analogues à la *guerre* faite à l'*opium* (1) et à l'esclavage, nous avons donc une campagne à engager vigoureusement contre le fétichisme.

Cette campagne du moins n'est pas ruineuse pour nos commerçants et pour nos financiers, au contraire. Il faut cependant de l'argent, il faut aussi des hommes de bonne volonté et en grand nombre. C'est une idée que les lecteurs de ce *Bulletin* connaissent déjà. Elle n'est pas ignorée non plus ailleurs. Souhaitons seulement que le Parlement soit à son tour suffisamment informé pour autoriser les avances de fonds nécessaires et que l'opinion elle-même fasse au beau et riche Congo français le crédit qu'elle accorde maintenant si volontiers aux autres colonies.

Lieutenant POUPARD,
de l'infanterie coloniale.

(1) Voir la *Revue indigène*, par P. BOURDARIE.

LE COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES EN 1906

Lorsque nous avons eu l'occasion d'examiner la situation commerciale des colonies françaises en 1905 (1), nous avons signalé les progrès importants que le commerce total des colonies avait présentés sur les années précédentes.

En 1906, ces progrès se sont consolidés, et si la différence totale en plus n'est pas considérable, le plus juste équilibre entre les importations et les exportations est l'indice d'un état économique plus normal. En 1905, au contraire, si les progrès des importations avaient été particulièrement forts, les exportations n'avaient augmenté que très faiblement. La différence entre ces deux éléments du trafic était de plus de 100 millions. En 1906, l'écart n'est plus que de 35 millions, par suite de la baisse des importations et l'augmentation des exportations.

Nous aurons l'occasion de voir plus loin que si dans l'ensemble il n'y a pas lieu de se plaindre en 1906 de l'état du commerce colonial, la situation n'est pas partout satisfaisante; mais, d'une manière générale, sauf en deux ou trois points, on est appelé à constater des améliorations sérieuses ou des atténuations de crise.

Commerce total.

Dans l'ensemble, le commerce des colonies françaises, en 1906, se présente avec 875.273.602 francs, contre 873.936.955 francs en 1905. C'est une augmentation de 1.336.647 francs sur l'année précédente et de 12.636 228 francs sur la moyenne quinquennale de 1901-1905.

L'augmentation porte exclusivement sur les exportations, les importations étant, au contraire, en diminution, La différence en moins sur cette catégorie est de 34,134.197 francs. Les marchandises importées s'élèvent à 454.945.294 francs en 1906, au lieu de 489.079.491 francs en 1905. La diminution existe également sur la moyenne quinquennale; elle est de 15.751,255 francs.

Les progrès des exportations sont, au contraire, notables; ils sont de 35.470.844 francs sur 1905; ils sont particulièrement intéressants en ce que 21.434.542 francs de ces progrès concernent l'exportation des produits du cru et ont enrichi d'autant la population de nos colonies. Cette augmentation de la richesse publique est appelée à avoir une heureuse répercussion sur le mouvement des importations en 1907. Les chiffres de l'exportation en 1906 ont été de 420.328.308 francs, au lieu de 384.857.464 francs. Nous venons de voir quels sont les progrès sur 1905; ceux sur la moyenne quinquennale précédente sont de 28.387.483 francs.

En 1905, sur nos quatorze colonies, sept avaient progressé, sept avaient eu à subir des crises plus ou moins graves. En 1906, les colonies qui gagnent sont au nombre de huit, parmi lesquelles cinq déjà en progrès l'année précédente : le Congo, Madagascar, Mayotte et dépendances, la Côte des Somalis, la Martinique, et trois qui étaient en diminution en 1906 : l'Afrique Occidentale, la Guyane et l'Océanie.

Les colonies qui ont fait, en 1906, un commerce moindre qu'en 1905 sont la Réunion, l'Inde française, l'Indo-Chine, Saint-Pierre et Miquelon, la Guadeloupe, la Nouvelle-Calédonie. Parmi ces dernières, l'Indo-Chine et la Guadeloupe étaient les seules, en 1905, à présenter des chiffres supérieurs à ceux de 1904; la crise des quatre autres est constante depuis plusieurs années. Nous reviendrons plus loin sur la situation de chacune des colonies et sur les raisons de ces diverses fluctuations.

En résumé, le chiffre total du commerce des colonies françaises se présente comme suit :

Afrique Occidentale.....	163.446.920	francs
Congo Français.........	29.551.466	—
Réunion................	24.228.764	—
Madagascar............	62.769.836	—
Mayotte et dépendances.	4.668.744	—
Côte des Somalis........	34.249.543	—
Inde Française..........	33.379.947	—
Indo-Chine.............	397.582.581	—
Saint-Pierre et Miquelon.	12.288.619	—
Guadeloupe.............	28.301.678	—
Martinique.............	33.720.012	—
Guyane................	25.047.551	—
Nouvelle-Calédonie......	19.621.857	—
Océanie................	6.463.084	—
Total..............	875.273.602	francs

Les progrès sont ensemble de 44.118.170 francs, dont 10.371.549 francs pour l'Afrique Occidentale, 5.242.575 francs pour le Congo français, 8.720.834 francs pour Madagascar, 750.157 francs pour Mayotte et dépendances, 4.100.598 francs pour la Côte des Somalis, 891.418 francs pour la Martinique, 3.668.685 francs pour la Guyane et 372.354 francs pour l'Océanie.

Les diminutions totales s'élèvent à 32.781.523 francs, dont 3.664.312 francs pour la Réunion, 162.257 francs pour l'Inde, 25.735.351 francs pour l'Indo-Chine, 270.213 francs pour Saint-Pierre et Miquelon, 774.212 francs pour la Guadeloupe et 2.175.178 francs pour la Nouvelle-Calédonie.

Importations.

La faiblesse des exportations en 1905 et particulièrement des sorties de produits du cru, en appauvrissant les populations, devait fatalement avoir sa répercussion sur le mouvement des importations en 1906. Il est même intéressant de constater la concordance qui existe entre la moins-value de 30 millions de francs dans les sorties du cru de 1905 et la moins-value de 35 millions dans les importations de 1906. L'écart de 5 millions entre ces deux chiffres est justifié par un moindre besoin de l'Indo-Chine de marchandises destinées à la réexportation.

(1) Bulletin de mai 1907, Supplément, p. 124.

Les colonies, dans leur ensemble, ont importé, en 1906, pour 454.945.294 millions. Sept colonies ont progressé pour un total de 12.025.114 francs. Ce sont : le Congo, pour 2.714.494 francs; Madagascar, pour 3.068.731 francs; Mayotte et dépendances, pour 688.267 francs; la Côte des Somalis, pour 2.046.888 francs; les Etablissements de l'Inde, pour 248.643 francs; la Martinique, pour 148.710 francs; la Guyane, pour 3.109.381 francs. Le Congo, Madagascar, la Côte des Somalis et l'Inde étaient déjà en progrès en 1905; le Congo et la Côte des Somalis en 1904 et 1905. C'est dire que ces colonies, auxquelles il convient d'ajouter la Guyane, sont en réels progrès depuis ces dernières années.

Quant à Mayotte et à la Martinique, les progrès relevés en 1906 sont plus l'indication d'une amélioration dans la crise qu'elles traversent que la preuve d'une véritable prospérité économique. Les sept autres colonies qui ont réduit leurs achats ne sont pas toutes pour cela atteintes dans leur développement commerciale. L'Afrique Occidentale, ainsi que nous le verrons plus loin, a subi ces fluctuations pour des causes qui ne touchent en rien à sa force vitale. Au contraire, la diminution considérable supportée par l'Indo-Chine a été le résultat de la crise profonde traversée par la colonie depuis trois ans et maintenant heureusement terminée. Dans les autres colonies, principalement à la Réunion, la Guadeloupe, Saint-Pierre et Miquelon et la Nouvelle-Calédonie, les diminutions sont le résultat d'un état économique fâcheux qui se continue depuis plusieurs années.

La diminution totale pour les sept colonies suivantes est de 46.159.311 francs, dont 4.378.927 francs pour l'Afrique Occidentale, 6.501.159 fr. pour la Réunion; 33.874.478 francs pour l'Indo-Chine; 237.082 francs pour Saint-Pierre et Miquelon; 571.350 francs pour la Guadeloupe; 314.437 francs pour la Nouvelle-Calédonie; 281.878 francs pour l'Océanie.

En résumé, les importations de chaque colonie ont été les suivantes :

Afrique Occidentale.....	92.488.526	francs
Congo Français.........	13.093.640	—
Réunion...............	11.683.665	—
Madagascar............	34.267.141	—
Mayotte et dépendances.	1.460.193	—
Côte des Somalis........	13.976.829	—
Inde Française.........	6.604.850	—
Indo-Chine.............	220.685.801	—
Saint-Pierre et Miquelon.	5.202.439	—
Guadeloupe............	12.867.069	—
Martinique............	14.907.882	—
Guyane................	14.548.756	—
Nouvelle-Calédonie.....	10.412.220	—
Océanie...............	2.746.283	—
Total..............	489.079.491	francs

Marchandises importées. — Aux importations, ce sont toujours les marchandises fabriquées qui viennent en première ligne avec 235.533.213 fr. représentant 51,77 0/0 du chiffre total. Les mêmes marchandises, en 1905, s'élevaient à 254.518.072 francs représentant 52,06 0/0. Il y a donc diminution et de la valeur et de la proportion.

Les matières végétales occupent la deuxième place, comme les années précédentes, avec 133.648.273 francs, soit 29,38 0/0 du commerce total. Les mêmes valeurs en 1905 étaient de 142.953.322 francs et 29,22 0/0. Il y a donc une même proportion malgré la diminution de valeur.

Les matières minérales viennent ensuite avec 64.981.380 francs, soit 14,28 0/0 du total. Les chiffres, en 1905, étaient de 69.580.124 francs et 14,27 0/0.

Enfin viennent les matières animales pour 20.782.428 francs, soit 4,57 0/0 du total. Elles étaient, en 1905, de 22.017.973 francs et représentaient 4,50 0/0 du total.

La diminution en 1906 est donc générale sur tous les chapitres, alors que l'année précédente il y avait augmentation. Cette année aura marqué un ralentissement général dû principalement, nous l'avons dit, à la crise indo-chinoise. Ajoutons que l'exercice en cours a vu la fin de cette crise et que le commerce de 1907 présente au contraire des progrès considérables.

Parmi les matières fabriquées, les principaux articles par ordre d'importance sont toujours les tissus avec 105.782.093 francs au lieu de 103.665.612 francs. Il y a donc malgré la crise un sensible progrès. La proportion est passée de 21,06 0/0 à 23,29 0/0 du commerce total.

Les ouvrages en métaux qui viennent ensuite représentent 7,86 0/0 au lieu de 12,12 0/0 en 1905 et 35.693.961 francs au lieu de 50.438.435 francs. C'est un des chapitres qui a subi la plus forte diminution due principalement à un moindre besoin des constructions des chemins de fer. Les fils représentent 4,59 0/0 avec 20.882.467 francs, au lieu de 4,25 0/0 avec 21.403.694 francs; les papiers et applications, 2,27 0/0 avec 10.333.949 francs, au lieu de 10.796.278 francs et 2,10 0/0; les compositions diverses (dont la pharmacie), 2,08 0/0 avec 9.430.080 francs, au lieu de 2,10 0/0 et 9.962.075 francs; les armes et munitions, 1,83 0/0 avec 8.351.278 francs, au lieu de 1,59 0/0 avec 8.365.070 francs; les produits chimiques, 1,69 0/0, avec 7.696.005 francs, au lieu de 1,44 0/0, avec 7.634.329 francs; les peaux et pelleteries ouvrées (dont les chaussures), 1,14 0/0, avec 5.204.121 fr., au lieu de 1,17 0/0 et 6.350.774 francs. Les autres marchandises représentent une importance inférieure à 1 0/0 du commerce total. Il convient de remarquer que le classement des divers produits suivant l'importance de leur commerce est exactement le même que l'année précédente, et que si les chiffres d'importation sont pour chacun en légère diminution, les pourcentages restent sensiblement les mêmes.

Parmi les matières végétales, les farineux alimentaires conservent le chiffre le plus fort; leur importation s'élève à 39.912.304 francs, soit 8,79 du commerce total, au lieu de 42.127.421 francs et 8,62 0/0 en 1905. Viennent ensuite les bois-

sons représentant 7,08 0/0 du total avec 32.173.000 francs au lieu de 6,84 0/0 avec 33.414.514 francs. Puis ce sont les denrées coloniales de consommation avec 5,66 0/0 et 25.706.918 francs au lieu de 5,27 0/0 et 2.583.704 francs, les huiles et sucs végétaux, avec 2,28 0/0 et 10.225.292 fr. au lieu de 2,78 0/0 et 13.574.595 francs; les fruits et graines, avec 1,65 0/0 et 7.532.004 fr. au lieu de 1,57 0/0 et 7.668.024 francs; les filaments, tiges et fruits à ouvrer avec 1,36 0/0 et 6.220.884 francs au lieu de 1,48 0/0 et 7.248.076 francs; les bois, avec 1,13 0/0 et 5.159.610 francs au lieu de 0,88 0/0 et 4.347.876 francs.

Aux matières minérales, les métaux figurent pour 33.841.929 francs et 7,44 0/0, au lieu de 35.393.952 francs et 7,23 0/0 du total. Les marbres, pierres, terres et combustibles minéraux représentent 6,84 0/0 et 31.139.451 francs au lieu de 6,99 0/0 et 34.186.172 francs pour l'année précédente.

Les matières animales présentent aux produits et dépouilles d'animaux 12.749.020 francs, soit 2,81 0/0 du commerce total au lieu de 14.786.086 francs et 3,04 0/0. Les pêches s'élèvent à 4.733.468 francs, soit 1,05 0/0 au lieu de 4.616.624 francs et 0,94 0/0.

Toutes les autres marchandises présentent une importance inférieure à 5 millions ou 1 0/0 du commerce total. Nous n'en faisons pas mention. Il convient en outre de remarquer que le classement des divers produits ouvrant l'importance de leur chiffre commercial est exactement le même que l'année précédente et que si les chiffres d'importations sont en légères diminutions pour chacun, leur proportion dans le mouvement général reste la même.

Exportations.

Le chiffre total des exportations de 1906 est le plus fort atteint par notre commerce colonial. Il s'élève à 420.328.308 francs. Il ne correspond pas cependant à une année de production particulièrement bonne et est dû en grande partie au développement du commerce général. Dans l'ensemble cependant même, en ne considérant que les sorties de produits du cru, il y a progrès. Les exportations de cette catégorie ayant été :

En 1904	335.000.000	francs
1905	304.736.313	—
1906	357.095.314	—

Les progrès de 1906 sont dus à l'Afrique Occidentale, au Congo français, à la Réunion, à Mayotte et dépendances, à Madagascar, à la Côte des Somalis, à l'Indo-Chine, à la Martinique, à la Guyane et à l'Océanie; ce qui représente dix colonies sur quatorze qui sont en progrès. Les quatre colonies qui ont perdu sont l'Inde, Saint-Pierre et Miquelon, la Guadeloupe et la Nouvelle-Calédonie.

Mais les progrès aussi bien que les pertes ne correspondent pas toujours à une situation bonne ou mauvaise. Certaines colonies, bien que présentant un chiffre d'exportation supérieur à celui de l'année précédente, traversent une crise plus ou moins grave.

Parmi les colonies florissantes en 1906, il faut mettre l'Afrique Occidentale, le Congo, Madagascar, la Côte des Somalis et la Guyane. Sauf cette dernière, ce sont toutes les colonies d'Afrique que nous examinerons plus loin.

Au contraire, quoique en progrès, la Réunion et Mayotte et dépendances souffrent de la crise sucrière; l'Indo-Chine, pendant neuf mois, a vu diminuer son trafic de très forte manière et ce n'est que dans le troisième trimestre qu'elle a non seulement regagné une perte de 50 millions des trois premiers trimestres, mais encore progressive au total de 8 millions sur 1905; les progrès de la Martinique témoignent d'une amélioration, mais non de la fin de la crise; il en est de même de ceux de l'Océanie.

La hausse est au total de 37.978.478 francs se partageant ainsi :

Afrique Occidentale	14.750.476	francs
Congo Français	2.528.081	—
Réunion	2.836.847	—
Madagascar	5.652.103	—
Mayotte et dépendances	61.890	—
Côte des Somalis	2.053.710	—
Indo-Chine	8.139.127	—
Martinique	742.708	—
Guyane	559.304	—
Océanie	654.232	—

Les pertes se montent à 2.507.634 francs dont :

Pour les Indes	410.900	francs
Saint-Pierre et Miquelon	33.131	—
La Guadeloupe	202.862	—
La Nouvelle-Calédonie	1.860.741	—

Parmi ces dernières, la diminution des sorties de l'Inde correspond aux fluctuations inévitables de la récolte d'arachides. Cette colonie n'a pas de vie économique personnelle, étant tout entière dépendante de l'état des provinces anglaises voisines, ainsi que de la législation qui les régit. La diminution constatée à Saint-Pierre et Miquelon est moins importante par son chiffre qui est minime, que parce qu'elle est la continuation de l'état de dépression qui dure depuis 1899.

A la Guadeloupe comme à la Martinique aucun élément nouveau n'étant intervenu pour compenser les pertes occasionnées par la crise sucrière, la diminution n'a rien que de logique.

Enfin, à la Nouvelle-Calédonie, la perte considérable est l'indice des difficultés économiques que traverse la colonie dans toutes les branches : l'agriculture, les mines, le commerce et les finances.

Les exportations de chaque colonie ont été les suivantes :

Afrique Occidentale	70.958.394	francs
Congo Français	16.460.826	—
Réunion	12.545.099	—
Madagascar	28.502.695	—
Mayotte et dépendances	3.158.551	—
Côte des Somalis	20.272.714	—
Inde Française	26.775.097	—
A reporter	178.673.376	francs

Report	178.673.376 francs
Indo-Chine	176.896.780 —
Saint-Pierre et Miquelon	7.086.180 —
Guadeloupe	15.434.609 —
Martinique	18.812.130 —
Guyane	10.498.795 —
Nouvelle-Calédonie	9.209.637 —
Océanie	3.716.801 —
Total	420.328.308 francs

Marchandises exportées. — Comme les années précédentes, il convient de remarquer la part de plus en plus prépondérante de la production végétale dans les colonies; elle représente, en 1906, 273.617.917 francs, soit 65,08 0/0 du total des sorties, au lieu de 61,78 0/0 et 237.778.500 francs. C'est à une meilleure récolte en fin d'année en Indo-Chine et à une plus forte sortie d'arachides du Sénégal que sont dus principalement ces progrès.

Les matières minérales conservent en 1906 la seconde place qu'elles avaient conquises en 1905. Elles sont cependant en sensible diminution sur l'année précédente en raison d'une moindre sortie d'or à Madagascar et de la crise minière de la Nouvelle-Calédonie. Elles s'élèvent à 49.746.354 francs, soit 11,84 0/0 au lieu de 51.474.580 francs et 13,37 0/0 en 1905.

Les matières animales continuent les progrès déjà constatés en 1905. Ils s'élèvent à 49.322.643 francs, soit 11,74 0/0 au lieu de 12,34 0/0 et 47.527.680 francs.

Enfin les matières fabriquées représentent 11,34 0/0 avec 47.641.591 francs au lieu de 12,48 0/0 et 48.075.704 francs.

Parmi les matières végétales les farineux alimentaires figurent pour la plus grande somme : 91.928.629 francs et 21,87 0/0 du commerce total, au lieu de 80.491.265 francs et 20,91 0/0 en 1905. La seconde place appartient aux huiles et sucs végétaux qui gagnent un rang sur l'année précédente avec 56.566.071 francs et 13,46 0/0 au lieu de 12,72 0/0 et 48.929.818 francs. C'est principalement au caoutchouc qu'est dû le progrès de ce chapitre. Les denrées coloniales qui n'occupent en 1906 que le troisième rang, au lieu du second en 1905, font cependant preuve d'une notable augmentation : 13,35 0/0 avec 56.101.097 francs au lieu de 13,69 0/0 avec 52.697.176 francs. Un léger relèvement des sorties de sucres de la Réunion et des légers progrès intéressants des divers produits de ce chapitre dans différentes colonies sont l'explication de cet état de chose. Au quatrième rang viennent toujours les fruits et graines (principalement oléagineux) avec 10,73 0/0 et 45.104.763 francs au lieu de 9,02 0/0 et 34.724.282 francs. C'est principalement à une meilleure récolte d'arachide au Sénégal qu'est due cette augmentation. Viennent ensuite les boissons avec 2,28 0/0 et 9.601.993 francs au lieu de 1,80 0/0 et 6.950.921 francs, dont les progrès viennent d'une plus grande exportation de rhum de la Martinique; les bois avec 1,42 0/0 et 5.994.188 francs au lieu de 2.060.610 francs et 0,94 0/0 dont les progrès considérables sont dus au commerce du Congo français; les filaments et tiges à ouvrer avec 1.29 0/0 et 5.434.644 francs au lieu de 1,80 0/0 et 4.294.287 francs et dont les progrès sont la conséquence d'une plus grande production cotonnière en Indo-Chine.

Aux matières minérales, les métaux sont en baisse ; ils représentent 39.374.930 francs, soit 9,37 0/0, au lieu de 41.633.125 francs et 10,82 0/0. Nous avons vu plus haut la cause de cette diminution.

Les marbres, pierres et combustibles minéraux se montent à 2,47 0/0 et 10.371.424 francs au lieu de 2,55 0/0 et 9.033.828 francs. Les progrès sont dus au développement de la production houillère du Tonkin.

Parmi les matières animales, les pêches occupent toujours la première place, 20.615.800 francs, soit 4,91 0/0 au lieu de 5,24 0/0 et 20.173.650 fr. Les produits et dépouilles d'animaux (dont les cuirs, la cire, etc.) se montent à 17.320.397 francs, soit 4,12 0/0 au lieu de 4,05 0/0 et 15.601.432 fr.; les matières dures à tailler (l'ivoire et l'écaille) s'élèvent à 6.196.388 francs et 1,48 0/0 au lieu de 1,92 0/0 et 7.323.553 francs. Enfin, les animaux vivants figurent pour 4.719.650 francs et 1,12 0/0 au lieu de 1,04 0/0 et 4.050.567 francs.

Nous renouvellerons la remarque faite l'année précédente qu'aux sorties, c'est toujours la réexportation qui fournit les éléments du trafic des matières fabriquées. Sauf l'Inde française, avec ses fils et tissus, et l'Indo-Chine, avec des fils et des tissus également, ainsi que du ciment, de la bière, des meubles, etc., on peut dire que les colonies françaises n'ont pas encore d'industrie. Dans cette catégorie de marchandises, trois chapitres seulement dépassent 1 0/0. Ce sont les tissus, avec 18.061.264 francs, soit 4,33 0/0 au lieu de 4,01 0/0 et 10.959.682 francs en 1905; les fils, avec 2,67 0/0 et 11.170.146 francs, au lieu de 2,32 0/0 et 12.638.896 francs; les peaux et pelleteries ouvrées avec 1,25 0/0 et 5.226.711 francs, au lieu de 1,05 0/0 et 4.167.876 francs.

Tous les autres chapitres de notre exportation ne figurent que pour des chiffres inférieurs à 1 0/0 du total et 5 millions de francs.

Part de la France et de l'étranger.

La France, pendant l'année 1906, a vu se relever, d'une manière très faible d'ailleurs, sa part proportionnelle dans le commerce colonial. En ajoutant à son propre trafic celui qui se fait entre les colonies françaises, on n'arrive pas tout à fait à 50 0/0. Il n'y a pas lieu, d'ailleurs, de s'en étonner outre mesure, ainsi que nous le disions déjà l'année dernière, parce qu'il est une part du commerce avec l'étranger qu'elle ne peut songer à remplacer, celle du trafic avec les pays immédiatement voisins de nos possessions. Les seuls terrains sur lesquels elle puisse songer à lutter est celui de la concurrence avec les pays d'Europe, et sur celui-là, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte dans le tableau ci-après, elle tient bien sa place.

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAL
	Francs	Francs	Francs
Commerce avec la France et ses colonies....	215.851.975	187.845.041	403.697.016
Pays étrangers par la France et ses colonies.	8.395.882	»	8.395.882
Angleterre..............................	37.481.307	23.424.112	60.905.419
Allemagne..............................	10.637.996	13.759.355	24.397.351
Espagne..............................	19.126	»	19.126
Hollande..............................	2.949.968	4.024.720	6.974.688
Belgique..............................	1.619.587	8.222.270	9.841.857
Italie..............................	63.683	5.746	69.429
Autriche-Hongrie..............................	265.632	»	275.632
Suisse..............................	725.086	1.432.860	2.157.946
Suède-Norvège..............................	1.496.033	»	1.496.033
Danemark..............................	2.468	»	2.468
Russie..............................	122.530	»	122.530
Totaux des pays étrangers d'Europe........	63.789.248 (1)	51.844.567	115.633.855
Colonies anglaises..............................	97.110.196	89.892.331	187.002.527
— allemandes..............................	262.556	4.826	267.382
— espagnoles..............................	146.866	2.313	149.179
— hollandaises..............................	3.047.588	8.994.724	12.042.312
— portugaises..............................	237.211	348.293	585.504
Totaux des colonies européennes............	100.804.417	99.242.487	200.046.904
Chine..............................	25.028.151	21.434.629	46.462.780
Japon..............................	966.479	8.063.262	9.029.741
Siam..............................	6.685.731	4.378.045	11.063.776
Philippines..............................	10.866	14.351.335	14.362.201
Nouvelles-Hébrides..............................	164.523	533.007	697.530
Etats-Unis..............................	15.194.989	1.860.615	17.055 604
Brésil..............................	147 193	112.710	259.903
Vénézuéla..............................	69.750	»	69.750
Egypte..............................	142.604	»	142.604
Libéria..............................	182.730	269.464	452.192
Etat du Congo..............................	327.282	14.757	342.039
Abyssinie..............................	»	10.092.351	10.092.351
Pays divers..............................	25.579.306	17.513.792	43.093.098
— d'Extrême-Orient..............................	»	1.747.298	1.747.298
— d'Amérique..............................	»	24.960	24.960
Totaux des pays étrangers hors d'Europe....	74.499.604	81.396.233	155.273.602
Totaux généraux..............................	454.945.294	420.328.308	875.273.602

(1) Dont 20.661.617 pour l'Indo-Chine.

Ainsi, alors que la France et ses colonies font 46,1 0/0 du commerce colonial, les pays d'Europe n'y entrent que pour 13,1 0/0, les colonies européennes pour 22,8 0/0 et les autres pays pour pour 18 0/0. Il n'y a donc pas lieu de se plaindre par trop de la part prise par notre commerce national. Cela ne veut pas dire pourtant qu'il ne peut encore gagner. C'est surtout en Indo-Chine qu'il pourrait le faire; en effet, l'entrepôt anglais de Hong-kong entre pour une proportion considérable dans le commerce de notre possession d'Extrême-Orient, et si, pour certains produits d'origine chinoise ou hindoue, il ne peut être concurrencé, il est certain, au contraire, que beaucoup des produits d'importation d'origine anglaise qu'il introduit pourraient être remplacés par des produits français; d'autre part, à l'exportation, il représente, vis-à-vis des autres pays d'Extrême-Orient et même de l'Europe, un intermédiaire que notre marché de Saïgon pourrait peut-être utilement remplacer s'il était doté d'une autre législation et d'un outillage suffisant. Cette question, d'ailleurs, nous entraînerait en dehors de notre sujet et sort du cadre du *Bulletin*.

En 1906, la France et ses colonies ont vendu à nos possessions 47,5 0/0 au lieu de 48,9 0/0 en 1905 et 50,6 0/0 en 1904; elles leur ont acheté 44,7 0/0 au lieu de 41,5 0/0 en 1905 et 44,2 0/0 en 1904.

Le mouvement commercial se présente comme suit :

	Importations	Exportations	Commerce total
	francs	francs	francs
France.......	201.386.226	179.276.468	380.662.694
Colonies françaises.....	14.465.749	8.568.573	23.034.322
Etranger.....	239.093.319	232.483.267	471.576.586
Totaux...	454.945.294	420.328.308	875.273.602

En considérant le détail des chapitres d'importation, l'on voit que la France et ses colonies fournissent 50,3 0/0 des matières animales, 44,2 0/0 des matières végétales, 24,3 0/0 des matières minérales, 55,5 0/0, des matières fabriquées.



En 1905, les proportions avaient été respectivement de 48 0/0, 42,7 0/0, 33,6 0/0 et 56,4 0/0.

Dans les matières animales, la plus forte part revient toujours aux produits et dépouilles d'animaux avec 6.561.579 francs et 51,5 0/0 au lieu de 46,5 0/0 et 6.876.238 francs en 1906; puis viennent les pêches avec 3.149.500 francs et 66,6 0/0 au lieu de 2.958.606 francs et 74,1 0/0. Les autres chapitres figurent pour une part de beaucoup moindre valeur.

Parmi les matières végétales, les boissons restent presque exclusivement françaises avec 25.595.931 fr. et 79,6 0/0 au lieu de 28.334.141 fr. et 84,8 0/0. Viennent ensuite les farineux alimentaires avec 16.310.360 francs et 40,9 0/0 au lieu de 15.041.480 fr. et 35,7 0/0; les denrées coloniales avec 10.959 798 francs et 42,7 0/0 au lieu de 11.600.386 francs et 44,9 0/0; les huiles et suifs végétaux avec 2.947.469 francs et 28,8 0/0 au lieu de 3.053.661 francs et 22,5 0/0.

En ce qui concerne les matières minérales, la France et les autres colonies importent 11.342.577 francs et 33,6 0/0 des métaux au lieu de 16.565.398 francs et 41,2 0/0. Cette diminution provient d'un moindre besoin de fers et rails pour les travaux publics. Aux marbres, pierres, terres et combustibles minéraux, l'importation a été de 4.402.455 francs et 14,2 0/0, au lieu de 8.797.989 fr. et 25,8 0/0.

La part française des matières fabriquées, qui avait progressé en 1905, a légèrement rétrogradé en 1906. Le chapitre des tissus est évidemment le plus important avec 53.223.928 francs, soit 50,4 0/0. Il avait été, l'année précédente, de 55.075.220 francs et 53,2 0/0. Les ouvrages en métaux viennent ensuite avec 26.896.668 francs et 75,4 0/0, au lieu de 40.646.194 francs et 80,6 0/0. Cette diminution est, comme pour les métaux, due à un moindre besoin des travaux publics, et principalement des chemins de fer. Enfin suivent, pour des chiffres beaucoup moindres, les armes, poudres et munitions, avec 6.513.110 francs et 78 0/0 au lieu de 6.069.624 francs et 73,6 0/0; les compositions diverses, avec 6.897.209 francs et 73,2 0/0, au lieu de 6.703.307 francs et 68,1 0/0; les papiers et applications, avec 4.884.022 francs et 47,3 0/0, au lieu de 4.543.418 francs et 42,1 0/0; les peaux et pelleteries, encres (dont les chaussures et la maroquinerie), avec 4.088.022 francs et 78,6 0/0, au lieu de 4.612.358 francs et 72,7 0/0. Enfin, pour des valeurs moindres, la France et ses colonies importent 99,6 0/0 des matières animales brutes propres à la médecine ou à la parfumerie, 52,8 0/0 des produits chimiques, 83 0/0 des couleurs, 50,7 0/0 des verres et cristaux, 49,5 0/0 des meubles, 58,3 0/0 des ouvrages de sparterie et vannerie.

Examinons maintenant la part de la France et de ses colonies dans le commerce d'exportation de ses possessions.

Le marché français a acheté en 1906 33,3 0/0 des matières animales au lieu de 29,1 0/0 en 1905, 51,2 0/0 des matières végétales au lieu de 49,2 0/0, 41,6 0/0 des matières minérales au lieu de 39,2 0/0 et 23 0/0 des matières fabriquées au lieu de 17,9 0/0.

Parmi les matières animales exportées en France ou dans ses colonies, les produits et dépouilles d'animaux (principalement les cuirs et peaux brutes) passent au premier rang devant la pêche pour la première fois, avec 7.649.474 francs et 44,2 0/0 au lieu de 5.512.708 francs et 35,4 0/0. Les pêches offrent un chiffre un peu supérieur à celui de 1905 avec 6.425.390 francs et 31,2 0/0 au lieu de 6.193.000 francs et 30,7 0/0. Les matières dures à tailler (dont l'ivoire et l'écaille) s'élèvent à 1.957.644 francs et 31,6 0/0 au lieu de 1.698.615 francs et 23,4 0/0.

Aux matières végétales appartiennent les principales exportations de nos colonies. La France et ses colonies achètent 77,5 0/0 des denrées coloniales de consommation, avec 43.476.649 francs au lieu de 41.414.328 francs et 78,6 0/0; puis ce sont les huiles et sucs végétaux, toujours en progression, avec 30.060.219 francs et 53,2 0/0, au lieu de 25.105.754 francs et 51,4 0/0; les fruits et graines, avec 29.573.170 francs et 65,6 0/0, au lieu de 20.774.118 francs et 59,9 0/0; les farineux alimentaires, avec 22.833.845 francs et 23,9 0/0, au lieu de 20.083.051 francs et 25 0/0; les boissons, avec 8.027.148 francs et 83,6 0/0, au lieu de 5.057.302 francs et 73,4 0/0; les filaments, tiges et fruits à ouvrer, avec 3.145.287 francs et 57,9 0/0 au lieu de 2.644.649 francs et 38,1 0/0.

Aux matières minérales, le commerce français achète 47,8 0/0 des métaux, avec 18.811.087 fr., au lieu de 18.491.805 francs et 44,9 0/0.

Enfin, le commerce colonial des sorties de marchandises fabriquées étant surtout de la réexportation, sauf pour l'Inde et l'Indo-Chine, la France se trouve, en général, en dehors du champ d'action de nos colonies. Le pourcentage des marchandises qui leur sont destinées est donc moindre. Le chapitre des tissus est à citer, avec 5.430.448 francs et 22 0/0, au lieu de 4.863.189 francs et 30,8 0/0; vient ensuite celui des fils, avec 2.068.634 francs et 18,6 0/0, au lieu de 1.326.781 francs et 9,5 0/0.

La part proportionnelle de la France et de ses colonies dans le commerce de chaque possession se présente comme suit :

	Importations	Exportations	Commerce total
	0/0	0/0	0/0
Afrique Occidentale.....	47,5	53,8	50,7
Congo Français.........	42,1	34,5	38,3
Réunion	75,5	96,7	86.1
Madagascar	87,4	72,1	79,9
Mayotte et dépendances.	69	93,2	82
Côte des Somalis.......	14	8,2	11,1
Inde Française.........	25,1	27.1	26.1
Indo-Chine.............	39,2	22	30,6
Saint-Pierre et Miquelon.	49,2	92,8	71
Guadeloupe	64,3	98,8	81,6
Martinique	54,9	94,6	74,8
Guyane	79,8	81	80,4
Nouvelle-Calédonie.....	59	29	44
Océanie................	13,6	12	12 8
Total.........	47,5	44,7	46,1

(A suivre.)

P. Chemin-Dupontès.

UNE MISSION DANS L'ADRAR DU NIGER

8 mars — 25 juillet 1907.

RAPPORT DE TOURNÉE DU CAPITAINE DINAUX

CHEF DE L'ANNEXE D'IN-SALAH

I

BUT DE LA TOURNÉE

Au commencement de l'année 1907, la situation politique du Ahaggar était satisfaisante. Moussa Ag Amastane, à son retour du Touat, où le commandant militaire l'avait fait chevalier de la Légion d'honneur, avait aussitôt rassemblé l'impôt des tribus qui l'entouraient et qui restaient toujours fidèles à sa politique de soumission; son khalifa Mohammed Ag Otsmane avait surpris et mis à mort à l'Est de R'at le bandit Reskou Ag Yahia, l'organisateur de tous les coups de main exécutés sur nos tribus : Moussa s'était ensuite fixé définitivement au Ahaggar et commençait des travaux de foggara et de culture à Endid et Tamanrasset. Mais l'horizon restait trouble de deux côtés. La question des Azdjer était toujours pendante; l'action simultanée des Cercles de Touggourt et d'In-Salah n'avait donné aucun résultat.

D'un autre côté, la situation de l'Adrar n'était pas très nette; les Taïtoq et leurs imrads, qui avaient évacué l'Ahnet en 1906 n'avaient plus donné signe de vie; on les disait campés à quelques jours à peine du Niger, travaillés par Abidine, et prêts à faire défection. Leurs chamelons d'impôt n'étaient pas encore arrivés en mars, malgré les avertissements et l'expulsion de leurs premières caravanes des marchés du Tidikelt. Enfin un rezzou levé à l'automne par Aziouel, l'amrar des Taïtoq, pour se porter vers l'Ouest n'était pas encore rentré.

Les campements des Ahaggar, fixés à l'Adrar auprès des oncles de Moussa, étaient également sujets à suspicion; la rentrée de l'impôt y était difficile, leur exode se prononçait vers le Sud, et un rezzou en était parti dans la direction de l'Aïr, malgré l'avis de Moussa, et en emportant les carabines confiées par l'Etat à l'amenokal pour la défense de son territoire.

Ce noyau d'indépendants comprenait au maximum une centaine de tentes, Ahaggar et Taïtoq, et Moussa en aurait eu facilement raison si la question Azdjer ne l'avait retenu au Ahaggar. Mais étant donné que nos détachements n'avaient pas séjourné dans l'Adrar depuis 1905, et que les troubles du Tagant et du Sokoto y avaient été connus et amplifiés, il était temps d'intervenir.

Les ordres que je reçus du commandant militaire en février étaient déduits de cette situation générale et peuvent se résumer ainsi. Gagner directement l'Adrar, y séjourner aussi longtemps qu'il serait nécessaire, remettre les choses au point, étudier les modifications à apporter à l'organisation des tribus, le cas échéant, saisir Abidine.

La nouvelle parvint, à cette époque, de l'arrivée aux oasis de deux officiers de l'armée coloniale, le capitaine Arnaud, officier d'ordonnance de M. Roume, et le lieutenant Cortier, chargés d'étudier notre organisation et désireux de rejoindre leurs postes par le Sahara. Et c'est grâce à leur voyage que nous pûmes, sans modifier nos projets et notre programme primitif, rencontrer à Timiaouin deux détachements de méharistes soudanais, venus de Bamba (capitaine Cauvin, lieutenant Langlume) et de Gao (capitaine Pasquier, lieutenant Vallier) et opérer une double jonction et une action commune qui ont eu sur les tribus de l'Adrar une grosse portée politique.

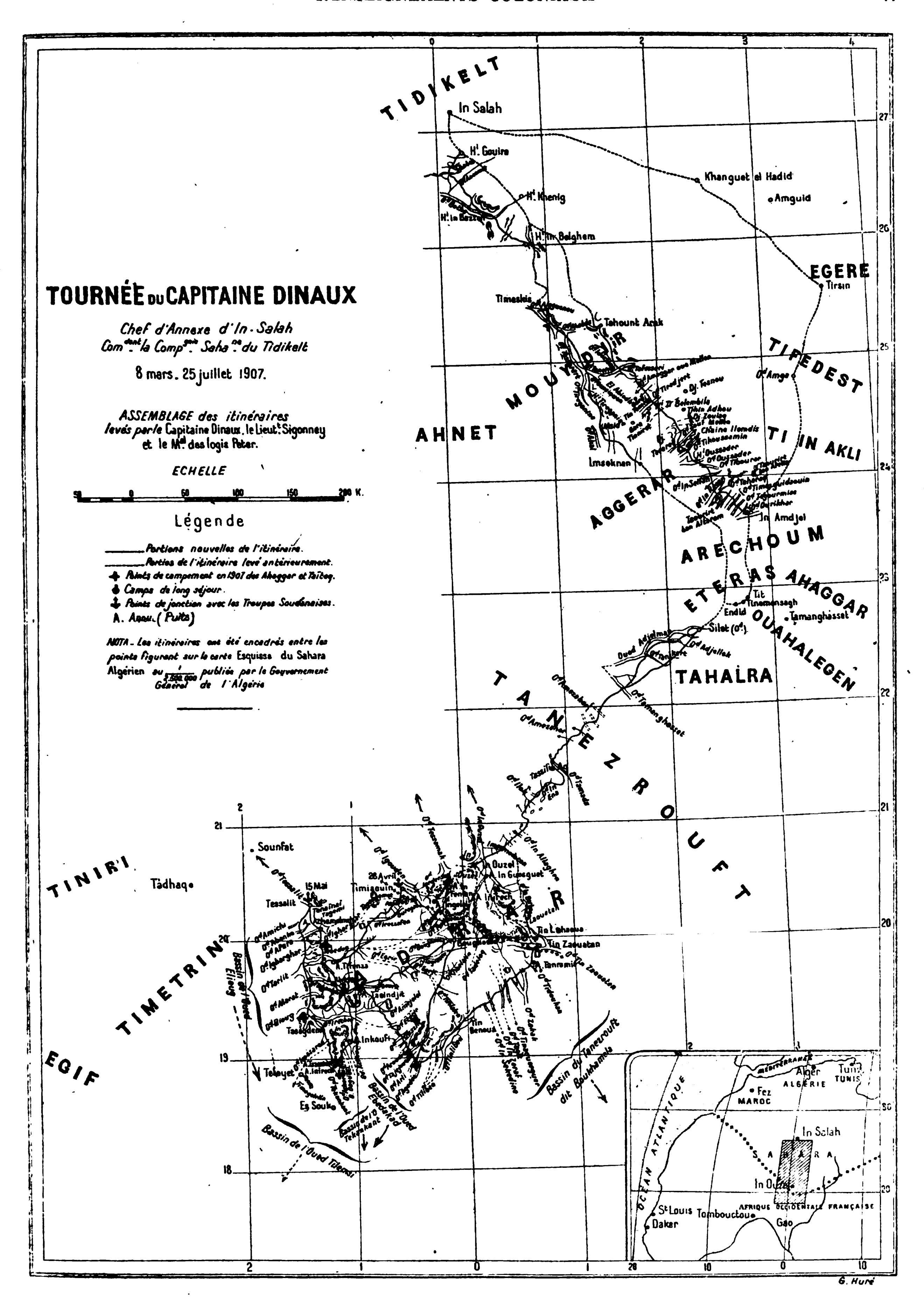
Préparatifs de départ.

Pour effectuer cette tournée sans toucher au groupe de police de l'Est, je dus faire appel à la section Peter, qui était rentrée à In-Salah depuis deux mois à peine, après une absence d'un an. Elle avait pris part à la tournée Voinot (Adzjer-Ahaggar-Ahnet) de décembre 1905 à mai 1906, avait renforcé le groupe des Azdjer en juin, fourni un contingent à la reconnaissance d'Iferouane (lieutenant Clor, octobre 1906) et allait repartir pour une randonnée d'été de 3.000 kilomètres. Quelques achats de méhara suffirent à la remettre en état. Cette section de 50 méharistes était renforcée par 2 escouades fort différentes : une escouade targui, comprenant des Touareg et des indigènes du Tidikelt parlant le tamachek et portant le costume targui, et une escouade fournie par le détachement d'Aoulef, composée de vétérans, la plupart anciens tirailleurs algériens, médaillés militaires tout à fait adaptés au Sahara. Le détachement comprenait au total 70 méharistes indigènes, 2 sous-officiers et 1 brigadier français (1). Le lieutenant Sigonney en prenait le commandement sous mes ordres.

Le convoi de matériel fut aussi allégé que possible : je remplaçai les tonnelets métalliques par une réserve de guerbas, fis confectionner des sacoches en cuir pour les fonds et les munitions de réserve, et supprimai ainsi toutes les caisses, y compris bien entendu celles des bagages d'officiers, qui étaient remplacées par des valises ou des tellis. Cette manière de faire a le triple avantage d'alléger le convoi, d'éviter les blessures et de permettre une marche et un chargement plus rapides. Et notre convoi de matériel, pour une absence d'au moins cinq mois était finalement réduit à : 1 charge de fonds (16.000 francs en écus); 4 charges de cartouches en chargeurs (16.000 cartouches); 1 charge d'appareils de puisage, sacoches de médicaments, réserves de guerbas; 2 charges de bagages d'officiers: 1 charge de pièces de cotonnade destinées aux

(1) Maréchaux des logis Brand et Peter, brigadier Gauthier.





TOURNÉE DU CAPITAINE DINAUX
Chef d'Annexe d'In-Salah
Com^dant la Comp^gnie Saha^ne du Tidikelt
8 mars - 25 juillet 1907.
ASSEMBLAGE des itinéraires levés par le Capitaine Dinaux, le Lieut^t Sigonney et le M^al des logis Peter.
ECHELLE
50 0 50 100 150 200 K.
Légende
Portions nouvelles de l'itinéraire.
Parties de l'itinéraire levé antérieurement.
Points de campement en 1907 des Ahaggar et Taïtoq.
Camps de long séjour.
Points de jonction avec les Troupes Soudanaises.
A. Anou. (Puits)
NOTA - Les itinéraires ont été encadrés entre les points figurant sur la carte Esquisse du Sahara Algérien au 1/2.500.000 publiée par le Gouvernement Général de l'Algérie
TIDIKELT
In Salah
H^t. Goulra
H^t. Khenig
H^t. In Belghem
Khanguet el Hadid
Amguid
EGERE
Tirsin
Timeskis
Tahount Arak
TIFEDEST
MOUYDIR
AHNET
TI IN AKLI
Imseknan
AGGERAR
In Amdjel
ARECHOUM
ETERAS
AHAGGAR
Tit
Tinamensagh
Endid
Tamanghasset
Silet
OUAHALEGEN
TAHALRA
TANEZROUFT
TINIRI
Tâdhaq
Sounfat
Tessalit
Timissouin
Ouzel
In Guesguet
Tin Zaouatan
Inkaouf
Es Souk
Teleyet
TIMETRIN
EGIF
Bassin de l'Oued Tilemsi
Bassin du Tanezrouft dit Bouhamama
Alger
Tunis
ALGÉRIE
TUNIS
Fez
MAROC
In Salah
S A H A R A
In Ouzel
OCÉAN ATLANTIQUE
St Louis
Dakar
Tombouctou
Gao
AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
G. Huré

achats dans l'Adrar, au total 10 charges, dont la plus lourde ne pesait pas 100 kilos. Les animaux porteurs étaient des méhara, susceptibles d'être attachés en file indienne pour les marches de nuit. La conduite de ce convoi, d'après la méthode mise en vigueur depuis deux ans à la Compagnie fut assurée à tour de rôle par chaque escouade méhariste qui prenait la consigne des animaux et du matériel pour une période de huit jours. Cette organisation du convoi est celle que je préconiserai toujours pour nos opérations à longue envergure dans le Sahara ; depuis que je l'ai adoptée, je n'y ai trouvé que des avantages.

La ration journalière de vivres comprenait : pour les indigènes : 600 grammes de blé concassé; 80 grammes de sucre; 40 grammes de café ; 15 gr. de sel ; 30 grammes de beurre; 20 grammes de savon ; pour les Français : 400 grammes de farine blanche ; 125 grammes de couscous ; 50 grammes de pâtes; 150 grammes de riz; 40 grammes de pois cassés; 100 grammes de dattes pilées : 40 gr. de bougies, et les mêmes rations de sucre, sel, café, beurre et savon que les indigènes. Au départ, chaque homme emportait sur sa monture 20 jours de vivres de route, 5 jours de vivres de réserve en sachets cousus, un jeu d'effets de rechange, 2 guerbas, un paquet de pansement, 200 cartouches de guerre en chargeurs, soit environ 40 kilos de bagages et 90 kilos, quand les guerbas étaient pleines d'eau.

Pour éviter la mise en route de convois de ravitaillement et nous donner une plus grande liberté d'action, nous emmenions en outre 35 secondes montures chargées de vivres : 2 mois de blé et beurre, et 5 mois de sucre, café, sel et savon. En escomptant les achats de blé au Ahaggar et de riz ou mil à l'Adrar, nous étions ainsi alignés à 5 mois. Notre ravitaillement en blé devait être facilité par le dépôt installé depuis un an à Tinamensagh (entre Tit et Abalessa) et l'extension des cultures, constatée depuis quelque temps au Ahaggar nous eût permis des achats beaucoup plus importants. A l'Adrar également, il eût été facile d'acheter sur place quelques charges de riz et d'envoyer une caravane au fleuve, dont nous n'étions qu'à 8 jours pendant le séjour à Dourit. Mais j'avais compté sans la misère du Ahaggar et sans la saison sèche de l'Adrar; il fut impossible d'effectuer des achats de beurre, et pendant les trois derniers mois, on en fut réduit à la graisse des animaux tués à la chasse. Néanmoins l'ordinaire était suffisant, la santé des hommes se maintint parfaite, et ce régime essentiellement sain et pratique devrait être la règle pour tous les voyages au Sahara.

Le programme d'action que je m'étais tracé impliquait la nécessité d'arriver dans l'Adrar le plus tôt possible, avant le commencement de la saison pluvieuse, et alors que les campements sont forcément groupés autour des points d'eau. Je constituai un premier échelon comprenant 60 méharistes et tout le convoi de vivres et de matériel ; il quittait In-Salah le 8 mars sous le commandement du lieutenant Sigonney, pour se rendre lentement dans la région de Tit-Abalessa et y refaire le troupeau en attendant la concentration. Le deuxième échelon, détachement léger de 12 méharistes sans convoi, devait me permettre de rejoindre le gros avec les officiers soudanais, qui étaient annoncés pour le 16 mars, et que le commandant militaire amena personnellement à In-Salah à cette date.

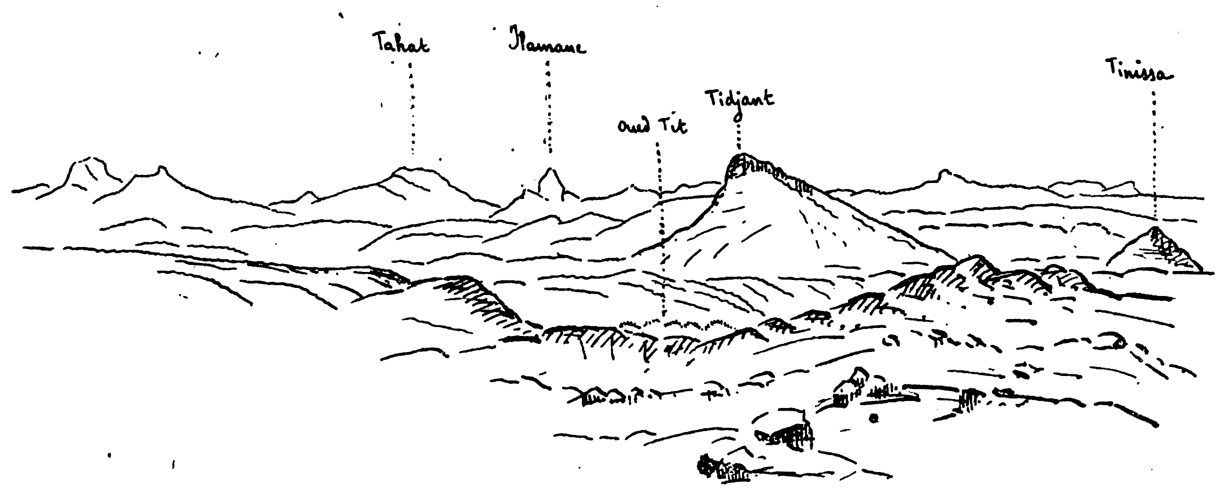
II

RÉSUMÉ DE LA TOURNÉE DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

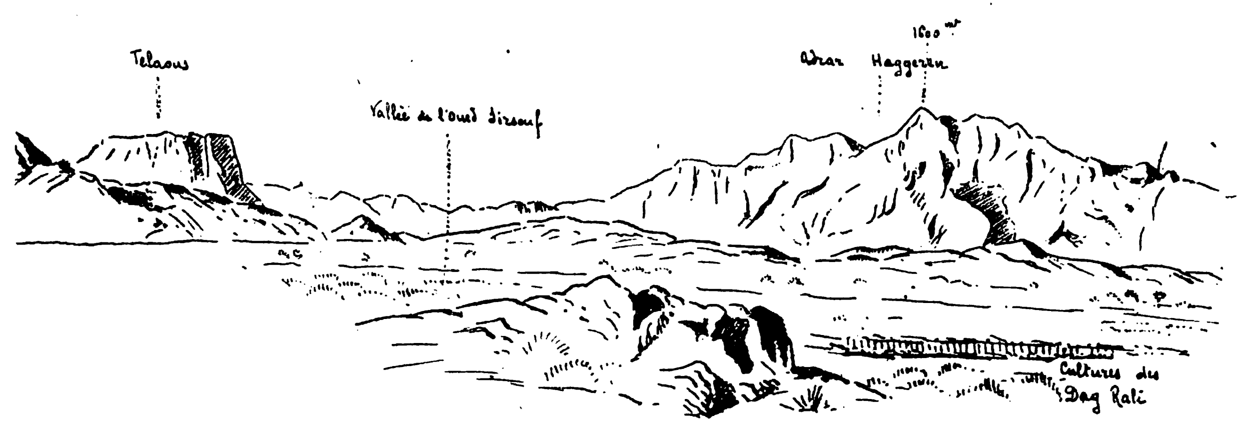
1° *Traversée du Ahaggar* (18-*mars* 13 *avril*) : 673 *kilomètres*. — Depuis 1902, le Mouydir et l'Ahaggar n'avaient pas reçu de pluie sérieuse : quelques orages locaux avaient momentanément revivifié la végétation arborescente de certains oueds ; mais d'une façon générale on peut dire que la sécheresse durait depuis cinq ans, et les troupeaux avaient dû évacuer la région pour se porter, partie vers le Tassili des Azdjer et l'Est du Ahaggar, partie vers l'Adrar. Nous ne pouvions donc trouver sur les pistes directes ni campements, ni pâturages permettant de longs séjours.

Le premier échelon fit un léger crochet vers l'Ouest, se maintenant entre le Mouydir et l'Ahnet, région moins sèche que les précédentes, et gagnait par In-Imsekkenane le centre de culture de Tinamensagh où il se ravitaillait en blé. Il installait ensuite son camp à l'oued Endid, dont une maigre végétation de drinn pouvait empêcher les animaux de dépérir. Le lieutenant avait pu relever plusieurs tronçons d'itinéraires inédits. Le deuxième échelon parti d'In-Salah le 18 mars, se porta sur l'oued Arak d'où il gagnait In-Amdjel par un itinéraire nouveau, et arrivait à Tit le 6 avril ; on avait dû faire 21 étapes moyennes de 32 kilomètres sans séjour, et les méhara s'étaient nourris presque exclusivement de plantes mortes; le Mouydir, qui avait enthousiasmé les premiers officiers qui l'avaient parcouru en 1902 et 1903, était un Sahara désolé ; les puits de l'oued Tiredjert étaient à sec. Dans cette première partie du trajet, la température fut celle d'un printemps du Tell, froide la nuit, et nous vîmes la pluie trois fois, dont un gros orage de 6 heures à In-Amdjel le 3 avril, et une pluie fine de 10 heures à l'oued Tibourar le 1er avril : ce sont ces pluies qui nous préparèrent pour le retour quelques pâturages verts.

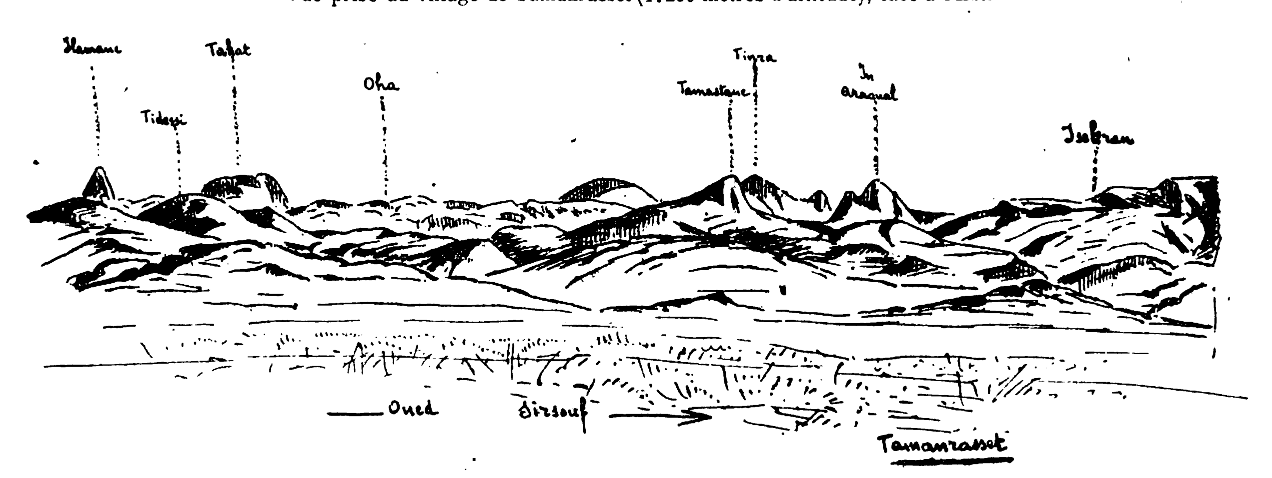
Moussa, que j'avais avisé par courrier rapide, nous attendait à Tit : il rentrait à peine de sa pointe vers le tassili de Tagrira et la piste de l'Aïr, où il avait conduit un contingent de 200 méhara pour protéger le retour des caravanes. Il se porta au-devant de nous à cheval, la croix épinglée au burnous rouge donnant tout à fait l'illusion d'un caïd d'Algérie, et confirmant aussitôt d'ailleurs par son attitude, son langage, sa manière d'être, qu'il était toujours à nous. Surpris de l'attitude des gens de l'Adrar, il n'était pas inquiet cependant, et n'avait aucun doute sur leurs bonnes intentions et sur l'issue pacifique de ma tournée, et il le résumait par un proverbe que je traduis :



LA KOUDIAT DU HOGGAR. — Vue prise de 5 kilomètres S.-O. de Tit, face à l'Est.



VALLÉE DE L'OUED SIRSOUF A SON CONFLUENT AVEC L'OUED TAMANRASSET
Vue prise du village de Tamanrasset (1.200 mètres d'altitude), face à l'Est.



LA KOUDIAT DU HOGGAR. — Vue prise du village de Tamanrasset, face au Nord.

Croquis du capitaino Dinaux.

« Quand la cueillère entre dans la marmite, elle en retire toujours quelque chose. »

Je ne pouvais l'emmener à cause de la situation tendue de sa frontière Est; il me donna trois guides émissaires de toute confiance, vint passer quatre jours à notre camp d'Endid, m'y fit recevoir la soumission des Ikoutissen, m'y présenta un rescapé du rezzou du Houdh qui nous fit le triste récit de la catastrophe et de l'anéantissement du rezzou (1), et il ne nous quitta qu'à notre départ. La question Adzjer le préoccupait déjà beaucoup à cette époque; les nouvelles les plus fantaisistes circulaient à ce sujet; et je compris à ses demandes de toute nature que Moussa commençait à y ajouter foi. Je ne pus que lui dire de patienter encore. Les nouvelles de l'Aïr étaient également

(1) Voir à l'appendice une note à ce sujet.

assez inquiétantes ; mais l'exagération des moindres événements est la règle au Sahara, et je ne modifiai pas mes intentions premières. Nous levions le camp d'Endid le 13 avril pour gagner l'Adrar,

2° *Traversée du Tanezrouft. Jonction avec les troupes soudanaises.* (13 *avril* 1er *mai*) : 497 *kilomètres*. — Nous abordions le Tanezrouft à une époque où la température encore clémente en permet la traversée facile ; à cette saison, les animaux sont à même de marcher tout le jour, ils peuvent rester 5 ou 6 jours sans boire, la question d'eau de boisson ne se pose pas et les indigènes peu ménagers de leurs guerbas savent supporter la soif pendant un jour. Ces considérations favorables allaient nous permettre de reconnaître une piste nouvelle, celle de Tamada, que les guides, les Touareg et Moussa lui-même nous avaient toujours dissuadé de prendre les années précédentes, alléguant les difficultés d'accès au point d'eau, même pour les chameaux non chargés. Cette année-ci, au contraire, Moussa fut le premier à nous la conseiller, et la traversée de Silet à In-Ouzel se fit très facilement en huit étapes d'une moyenne de 43 kilomètres, et dont une seule a atteint 62 kilomètres.

Les pâturages étaient suffisants et jalonnaient fort bien les étapes ; l'aguelmann de Tamada situé sur le versant Nord-Est du Tassili contenait une eau bonne et abondante; sa piste d'accès, qui serpente dans les éboulis de grès du Tassili est évidemment difficile pendant une demi-heure, mais une partie du troupeau put cependant rentrer de l'abreuvoir à la pleine lune, sans accident. Enfin, la plaine de Tamada présente, sur 2 kilomètres à l'Est de la berge du Tassili, un pâturage de drinn et d'arta très dense, qui était en fleur à notre passage, et qui constitue toujours en toute saison et même en période de sécheresse une réserve sûre pour les caravanes et les troupeaux. Tamada permet donc de faire en plein Tanezrouft un séjour aussi long que les circonstances l'exigent, et l'on comprend pourquoi les Touareg nous l'avaient caché jusqu'ici.

Arrivés à In-Ouzel le 24 avril, nous y apprenions que les campements étaient très dispersés et avaient été chassés vers le Sud par une sécheresse que nous pûmes en effet constater dans tout l'Adrar septentrional, et que les détachements soudanais nous attendaient à Timiaouin depuis huit jours. C'est un fait curieux à constater que cette information qui se passe de gazettes. On arrive à un puits, on analyse les traces des gens qui y ont bu, on en déduit ce qu'ils sont, où ils sont campés, et l'on part aux nouvelles. On est toujours sûr d'être renseigné sur les événements les plus récents et même les plus insignifiants. Nous pûmes, en effet, vérifier, en arrivant à Timiaouin, le 28 avril, que les troupes soudanaises nous y attendaient depuis le 18. Deux détachements de tirailleurs montés à méhari s'y étaient concentrés, l'un venu de Bamba, l'autre de Gao (capitaine Cauvin et Pasquier, lieutenants Vallier et Langlume) et l'ensemble de nos troupes atteignait 170 méharistes. C'est pour le Sahara une force redoutable, lorsque ces méharistes sont armés de fusils à tir rapide, et ont donné les uns et les autres des preuves de leurs qualités militaires et sahariennes. Et à cela devait s'ajouter encore l'impression produite sur les tribus par la cordialité de notre jonction et la concordance de nos efforts.

Un séjour de trois jours à Timiaouin me permit d'échanger avec le capitaine Cauvin des vues sur les questions de frontière ; ai-je besoin de dire que la fusion fut complète entre nos officiers et nos troupes ? et elle se manifesta chez les indigènes par des échanges très avantageux pour tous ; ce qui faisait prime alors était le savon d'Algérie contre les sandales en peau de girafe, et c'est une belle leçon de propreté donnée par les Noirs à nos fiers Arabes. La section de Gao repartait le 1er mai, escortant le capitaine Arnaud ; la section de Bamba se dirigeait le 2 mai sur Tessalit avec le lieutenant Cortier. Pour nous, ce qui importait avant tout était de rechercher un point de bon pâturage, permettant de refaire le troupeau. Nos méhara venaient de parcourir 1.200 kilomètres environ sans séjour profitable, dans un pays presque entièrement sec ; nous devions opérer dans l'Adrar et les ramener à In-Salah ; de grands ménagements s'imposaient. L'oued Dourit, situé à 120 kilomètres environ Sud-Ouest de Timiaouin offrait, disait-on, des ressources suffisantes et était à peu près le point central des campements de Ahaggar et Taïtoq que je devais visiter, et qui étaient dispersés sur une étendue de 200 kilomètres. Les tentes des oncles de Moussa y étaient installées, et des émissaires nous y avaient précédés de Tamada. Nous levions le camp le 3 mai pour gagner la région de Dourit; le capitaine Cauvin avait consenti, avec une complaisance à laquelle je ne saurais trop rendre hommage, à cet empiètement provisoire sur les territoires de l'Afrique Occidentale, empiètement que les circonstances imposaient, et qui devait parfaitement servir nos intérêts communs.

3° *Séjour dans l'Adrar* (2 *mai*-16 *juin*), 771 *kilomètres*. — Le matin même du départ de Timiaouin, Badjeloud, amrar des Kel-Ahnet, se présentait au camp. Vers la fin du mois de février, il avait pris l'initiative, en l'absence de Sidi Ag Keradji et d'Aziouel, les chefs des Taïtoq, de rassembler dans l'Adrar les chamelons d'impôt des imrads, et il les avait conduits à l'Ahnet par In-Zize, en même temps qu'un troupeau d'une centaine de chameaux qui devait y pâturer. Il s'était fait accompagner de son frère, le mokhazeni Abazza, et de deux autres titulaires de carabines ; et apprenant dans l'Ahnet notre départ pour l'Ahaggar, il était revenu seul à toute allure pour nous accompagner chez ses gens.

L'initiative de Badjeloud et son retour précipité étaient des indices très satisfaisants de l'état d'esprit des imrads des Taïtoq ; et nous en avions confirmation les jours suivants à l'oued Egrir d'abord, où arrivait une députation de vingt lances des Kel-Ahaggar, conduits par les oncles

de Moussa et Anaba, puis à Dourit, où pendant les trois jours qui suivirent notre installation se présentaient des notables de tous les campements sans exception. Tout le monde fut ainsi avisé très rapidement des conditions que j'imposais : restitution des carabines 1874, versement de chameaux d'amende, réunion d'un contingent devant aller au Ahaggar confirmer sa soumission à Moussa et l'aider au besoin dans la lutte contre les Azdjer; enfin assemblée générale à Dourit, pour le quinzième jour de l'année (27 mai) de tous les hommes valides.

L'impression produite par ces premiers palabres étant très satisfaisante, je formai un détachement léger de trente méharistes, pour visiter personnellement tous les campements, retrouver le capitaine Cauvin à Tessalit et agir contre Abidine s'il y avait lieu. Les campements étaient en effet immobilisés par la saison avancée et la sécheresse de la région Nord de l'Adrar; ne pouvant les grouper et les rabattre dans notre territoire, il fallait au moins que tous vissent nos troupes agir de concert avec les Soudanais et comprennent qu'ils étaient à notre merci; c'est à cette condition seulement que nous pouvions être indulgents et ne pas modifier brusquement la méthode douce suivie jusqu'à ce jour. Le 14 mai, nous réalisions ainsi une nouvelle jonction avec le capitaine Cauvin, qui était à Tessalit depuis quelques jours et y recevait les chefs Iforas, et, après un crochet circulaire de 340 kilomètres, jalonné par les campements de l'Ouest et du Sud-Ouest, je rentrais à Dourit.

Abidine était alors campé dans la direction de Tadhaq, sur le territoire de l'Afrique Occidentale, et le capitaine Cauvin devant se rendre dans cette région, je ne pouvais songer à agir directement contre lui, et je me bornai à offrir au capitaine Cauvin de l'appuyer s'il le jugeait nécessaire.

A notre camp de Dourit, l'apprivoisement des tentes rapprochées était complet; nous y passâmes encore une semaine recevant tous les jours des visiteurs. Le 28 mai, les Taïtoq s'y rassemblaient au nombre de quarante-cinq avec leur amenokal Sidi Ag Keradji; le 30 mai, les Kel-Ahaggar, déjà vus à l'oued Egrir, revenaient au complet : toutes les conditions imposées étaient exécutées, et des palabres se dégageait l'impression que l'évolution s'accentue et que la soumission est réelle. Nous levions le camp le 2 juin pour achever vers le Sud la visite des campements, tandis que le convoi se rendait directement à Boukhessa et In-Ouzel sous le commandement du maréchal des logis Peter. De l'oued Agedès, le lieutenant Sigonney faisait un crochet sur Tin-Zaouaten pour compléter les itinéraires, et tout le détachement était réuni à In-Ouzel le 12 juin, ayant séjourné dans l'Adrar près de deux mois.

4° *Retour au Ahaggar et In-Salah* (16 *juin*-25 *juillet*) : 1.201 *kilomètres*. — Nous étions alors aux jours les plus chauds de l'été et notre troupeau n'était qu'en condition moyenne ; déjà deux chameaux et un méhari boiteux avaient dû être confiés à des campements.

Je choisis pour le retour la piste de Tamada déjà suivie à l'aller; nous en connaissions les ressources, et nous pouvions ainsi traverser le Tanezrouft sans à-coup, et éviter, grâce à la boussole, les crochets que font fatalement les meilleurs guides.

Après un séjour de quatre jours à In-Ouzel, séjour destiné à laisser les animaux s'assoiffer et faire leur plein d'eau avant le départ, nous reprenions les étapes de l'aller, mais en les coupant de marches de nuit de trois à quatre heures, et en faisant pendant les heures chaudes de la journée de longues grand'haltes. Nous pûmes ainsi atteindre Silet sans avoir souffert de la soif et n'ayant abandonné que deux chameaux porteurs. Mais nous retrouvions le Ahaggar méridional plus sec et plus brûlé qu'au printemps ; et nous étions forcés, après avoir rassasié les animaux avec des régimes de dattes vertes achetées à Silet, de gagner rapidement l'oued Iheghi (quatre heures au Nord de Tit) où se trouvaient les premiers pâturages revivifiés en avril.

La région comprise entre cet oued et In-Amdjel pouvait, d'après les renseignements, nourrir notre troupeau pendant une vingtaine de jours, à condition de se déplacer souvent; tout le reste de Ahaggar était brûlé par la sécheresse et nous ne pouvions songer à y séjourner. D'ailleurs, Moussa qui nous rejoignait bientôt me donnait des renseignements qui me décidaient à rejoindre personnellement le groupe de police de l'Est vers Tikhammar, à concentrer les deux détachements vers la Tifedest, et à demander d'urgence des instructions fermes sur les intentions du gouvernement envers Djanet.

Je quittai l'oued Iheghi le 4 juillet avec vingt méharistes; le lieutenant Sigonney devait séjourner encore quelque temps au Sud d'In-Amdjel, étendre nos itinéraires vers la Koudiat, ascensionner quelques pics, et gagner lentement le versant Est de la Tifedest avec des méhara reposés. Je me bornai à visiter les campements établis à l'Est de la Tifedest, envoyai au groupe de police de l'Est par un courrier rapide de nouvelles directives, et rentrai à In-Salah le 25 juillet. La traversée du Mouydir pendant les 350 derniers kilomètres avait été fort dure pour les hommes et les animaux : néanmoins mon petit détachement rentrait en bonne forme.

Depuis le 18 mars, il avait été parcouru 3.142 kilomètres en 96 étapes d'une moyenne de 32 km. 700 et 34 séjours.

Action politique dans l'Adrar.

I. — Les campements installés dans l'Adrar et qui motivaient la tournée comprenaient plusieurs groupes distincts :

I. Les oncles de Moussa, Amdor et Mokhammed Aklessou et leurs familles installées vers Dourit avec leurs troupeaux et une partie de ceux de Moussa (5 tentes).

II. Les douars de Barli, Mehaoua et Ouragh, comprenant 15 tentes, fixées également vers Dourit et abreuvant en partie à Abricha (1).

(1) Barli, dont le père est des Ibottenaten et la mère des Irechou-



III. Les tentes d'Ababa et de son gendre Sour'i Ag Chikkat, d'Anghroubou de ses fils et de son frère Biska (5 tentes) étaient dans l'oued Aroudid; la plus grosse partie de leurs troupeaux paturait dans l'oued Ouzin.

IV. El Hadj Ahmoud (dont le père est des Iklan et la mère des Dag R'ali) et ses fils (Cherif et deux autres) formaient un petit campement isolé qui rejoignit en mai celui des Oulad Mouima (3 tentes).

V. R'Ali Ag Mouima, ses fils et ses neveux, constituant la petite fraction des Oulad Mouïma, des Irreguenaten du Ahaggar (mélange de Sekakna, Rahela, de Dag R'Ali et d'Ibottenaten) nomadisaient entre Arli et l'oued Agedès (7 tentes).

L'amrar des Dag R'Alī, Doua Ag Aflane (marié à la fille d'Amoumen, neveu de R'Ali Ag Mouïma), Abeggui des Dag R'ali, Ichadh Ag Khebbi des Ihaggaren, portaient ce douar à 10 tentes.

VI. Quelques tentes d'Iklan et de bergers des Dag R'ali, gardaient les troupeaux de ces fractions dans la région de Tin-Zaouten (4 tentes).

VII. Les Taïtoq et leurs imrads, sauf quelques tentes restées dans le Mouydir et l'Ahaggar, formaient quatre groupes principaux : celui des Irechoumen établi vers l'oued Igharghar (10 tentes); celui des Kel-Ahnet et Iouarouaren à Tintenirt (25 tentes); celui des Tedjéhé-n-Efis vers le haut oued Ouzin (10 tentes); celui des Taïtoq, fractionné en plusieurs douars dans l'oued Tekankant 25 tentes).

Les autres tentes de ces tribus étaient dispersées par groupes de une, deux ou trois tentes dans tout l'Adrar.

VIII. Les Ibottenaten et Ireguenaten de l'Adrar agrégés aux Iforas, dont ils sont issus, occupaient leurs terrains de parcours habituels dans le Tiniri, entre Tadhaq et Achourat (100 tentes environ).

En résumé, si l'on fait abstraction de ce dernier groupe que nous devons logiquement comprendre dans les tribus relevant de l'Afrique Occidentale (voir à ce sujet Appendice n° 1), il reste un total d'une centaine de tentes d'Ahaggar et de Taïtoq qui étaient fractionnées en mai en sept groupes principaux campés dans une zone de l'Adrar méridional, limitée par les points de Timiaouin, Tessalit, Teleyet, l'oued Agedès, Tin-Zaouaten, zone où séjournaient également à cette époque tous les campements des Iforas, plus divisés encore.

II. — Les campements des Ahaggar et des Taïtoq étaient venus à l'Adrar à des époques et pour des motifs divers.

Les oncles de Moussa et Anaba y séjournaient depuis que Moussa, il y a plus de douze ans, avait conclu la paix avec les Iforas, et que ceux-ci avaient consenti à payer aux Touareg nobles des redevances annuelles, transformées aujourd'hui en aumônes données aux plus quémandeurs et aux plus redoutés. Mais leur installation à l'Adrar n'excluait pas leurs relations fréquentes avec l'Ahaggar et leurs voyages annuels dans les centres de culture où ils possèdent des terrains.

C'est à la même époque également que les Oulad Mouima avaient amené dans l'Adrar leurs troupeaux de chameaux; et depuis, ils n'étaient revenus que deux fois au Ahaggar lors des années pluvieuses; ayant conservé quelques vagues relations avec les Ibottenaten du Tiniri, à qui ils se rattachent par leurs ancêtres maternelles, trouvant facilement chez les imrads des Iforas des bergers et des femmes qui grossissent le nombre de leurs serviteurs, ils paraissent très attachés à l'Adrar et se séparent de plus en plus de leurs frères, les Oulad-el-Habib qui nomadisent toujours entre In-Amdjel, les Mouydir et l'Ahnet; cependant, comme les Ihaggaren des deux groupes précédents, ils conservent avec l'Ahaggar, par leurs caravanes et leurs voyages individuels, des relations très suivies.

Les gens de Barli, d'Ouragh et de Mehaoua doivent à leurs origines si mélangées de ne se rattacher à aucune fraction ; depuis longtemps, ils forment un groupe indépendant qui n'a pas de point d'attache fixe, et se déplace selon la richesse des pâturages : leurs troupeaux étant assez nombreux, c'est à l'Adrar seulement qu'ils trouvent toujours en toute saison des ressources certaines, et, depuis quatre ans que la sécheresse sévit au Ahaggar, ils n'y sont pas revenus.

Les autres tentes du Ahaggar étaient venues momentanément dans l'Adrar, soit pour y garder des troupeaux, soit pour organiser des caravanes à destination du fleuve.

Enfin, les Taïtoq et leurs imrads avaient quitté l'Ahnet dans les premiers mois de 1906 ; depuis ils n'avaient plus donné signe de vie et les bruits les plus défavorables couraient sur eux.

III. — Au moment de mon départ en tournée, nos griefs contre tous ces campements pouvaient se résumer ainsi : Retards des imrads du Ahaggar à envoyer à Moussa leurs chamelons d'impôts; formation d'un rezzou qui était parti en octobre vers l'Ouest, en emportant quelques carabines de l'Etat, et dont on ignorait l'objectif; formation d'un rezzou qui s'était joint à un gros contingent d'Iferguemoussen (Iforas) et avait opéré contre les tribus nomades de l'Aïr; attitude peu satisfaisante des Ahaggar, qui, malgré les appels de Moussa et la tension des relations du côté des Azdjer, ne se décidaient pas à rentrer au Ahaggar; attitude ambiguë des Taïtoq, dont le chef Sidi Ag Keradji n'avait envoyé ni lettre ni impôts; on les disait travaillés par Abidine et disposés à faire défection.

C'est par les lettres de Moussa et les renseignements recueillis auprès des émissaires et des caravaniers que nous déduisions ces griefs ; il n'était pas douteux qu'ils fussent fondés, et la sanction la plus efficace et la plus logique eût été d'exiger l'évacuation immédiate de l'Adrar et le rapatriement des campements dans les parcours de leurs tribus.

Mais il y avait à cela de gros obstacles : l'Ahnet et l'Ahaggar traversaient une période de sécheresse qui durait depuis quatre ans; et les troupeaux n'y auraient pas trouvé de pâturages; la saison était déjà trop avancée pour que les campements, les ânes et les moutons pussent traverser le Tanezrouft sans danger ; l'Adrar lui-même en cette fin de saison sèche n'offrait plus que des pâturages restreints, des puits pour la plupart peu abondants, et il eût été délicat de modifier

men, est marié à la sœur de Mehaoua. Mehaoua et Ouragh sont frères de père Dag R'ali ; la mère de Mehaoua est des Dag R'ali, celle d'Ouragh, des Irechoumen. Mehaoua est lui-même marié à une femme des Kel-Ahnet. Ce douar est un des plus beaux exemples des mélanges de tribus.



les groupements que les nécessités d'abreuvoir et de pâturage avaient imposés.

La seule solution admissible était d'enquêter sur place, et c'est celle qui me fit adopter le programme d'action qne j'ai résumé plus haut (chapitre II, § 3. Séjour dans l'Adrar).

IV. — D'ailleurs, avant de quitter l'Ahaggar, plusieurs points avaient déjà été éclaircis.

Au sujet de l'impôt, Moussa m'annonçait, le jour du départ d'Endid, qu'un émissaire était arrivé dans la nuit, précédant les chamelons d'impôt des Ouled Mouima et du groupe de Mehaoua. Il ne lui restait dû ainsi que les parts fixées aux Ibottenaten du Tiniri et aux Irreguenaten dits Ouled Bouhia, et l'enquête que je fis sur ces tribus (voir Appendice) m'a fait conclure qu'elles devaient être considérées comme partie intégrante des Iforas. En réalité, ce que Moussa aurait voulu d'elles, c'est le paiement des anciennes redevances et il escomptait que notre intervention le servirait dans ce sens et lui donnerait la priorité sur Anaba, qui avait récemment fait un voyage dans le Tiniri et reçu des aumônes qui se chiffraient par plusieurs chameaux.

C'est là une question dans laquelle je n'ai jamais voulu intervenir; ces coutumes, si anciennes soient-elles, disparaîtront au fur et à mesure que les Iforas et leurs imrads seront plus directement administrés et astreints à l'impôt. Mais elles montrent bien l'influence qu'ont encore les Touareg nobles sur les tribus qu'ils avaient assujetties aux refaras; Hammouadhi lui-même, kébir des Kounta, qui payait autrefois aux Ahaggar une refara de quarante-cinq chameaux par an, m'a avoué qu'il continuait à satisfaire en partie aux demandes de chevaux et de cadeaux divers que lui adressent encore les Ihaggaren, sans en excepter Moussa.

En tout cas, je considérai la question de l'impôt comme terminée, et ne parlai ni à Anaba ni aux oncles de Moussa de leurs rivalités au sujet des aumônes demandées par eux aux Ibottenaten.

La question du rezzou du Houdh (voir Appendice, note 1) fut également mise au point au Ahaggar, où nous vîmes l'un des quatre rescapés, Khedidi Ag Khaffi. L'objectif de ce rezzou m'avait toujours laissé perplexe; la date de son départ, sa direction, sa longue absence et les bruits qui couraient alors sur l'état d'esprit des Taïtoq, me faisaient supposer qu'il avait pu participer aux affaires de Tidjikja; mais je crois très sincèrement aujourd'hui, après enquête et recoupage des renseignements que la version des survivants est vraie et qu'Aziouel a pris pour objectif la région des Zemmour pour éviter de razzier des tribus soumises, et parce que l'on pouvait supposer que les guerriers de cette région se seraient portés dans le Tagant. C'est dans ce sens que Aziouel avait écrit en annonçant son départ; et depuis le début de ses relations avec nous, il a toujours fait preuve de loyauté. Dans ces conditions, et étant donné l'anéantissement du rezzou, il ne restait qu'à régler la question des trois carabines perdues, carabines dont les tribus avaient été déclarées collectivement responsables lors de leur distribution.

L'autre rezzou, celui organisé par les Iferguemoussen et auquel les Ahaggar et Taïtoq avaient fourni une soixantaine de méhara, était allé razzier vers l'Aïr les Kel-Gharous et leurs imrads. Les seuls renseignements que j'ai pu recueillir sur ce rezzou m'ont été fournis par les razzieurs eux-mêmes.

Des motifs d'inimitié existent depuis longtemps entre les tribus de l'Adrar et celle des Kel-Gharous, que l'on représente comme fort turbulente, toujours en hostilité avec les troupes de Tahoua et d'Agadez, et c'est à des représailles légitimes que l'on attribue le départ du rezzou. En tout cas, les Iferguemoussen relèvent de l'Afrique occidentale, tout comme les tribus razziées à l'Aïr; il est logique que l'affaire soit réglée par les officiers de cette colonie, et nous ne pourrons qu'imposer à ceux de nos gens qui ont marché dans le rezzou, des conditions semblables de restitution ou d'amende selon les résultats de l'enquête. J'ai donc prévenu nos tribus que la solution de cette affaire était réservée, ne retenant de suite contre elle que le fait de s'être servi de nos carabines pour une action non ordonnée et que la défense des campements n'imposait pas.

V. — De toutes les questions qui m'amenaient dans l'Adrar, la plus sérieuse et la plus grave était celle de l'exode des Taïtoq et des motifs que l'on en donnait. Le séjour de deux mois que nous y fîmes, la visite des campements, les audiences journalières et les palabres m'ont permis de compléter ce que je savais déjà sur la mentalité de cette tribu, de déterminer son état d'esprit actuel, de reconstituer les phases de son exode.

L'intervention d'Abidine et sa campagne en faveur du madhi m'en paraissent des causes très secondaires. L'attitude des Taïtoq et surtout de leurs imrads avait toujours été franche et loyale; ces tribus s'étaient soumises à nous dès le début de notre pénétration, et sans y être contraintes par la force; elles avaient toujours affecté des allures de sujets fidèles; elles comptaient enfin des notables renommés par leur bon sens et leur droiture : Ibedi Ag Bassi, Badjeloud, etc.

Il est certain qu'elles ont été impressionnées par les soulèvements du Sokoto et du Tegant, dont le bruit s'était bien vite répandu et qu'Abidine se plaisait à exagérer. Mais leurs intentions de faire défection et de suivre le vieil agitateur sont beaucoup plus douteuses. A aucun moment de leur séjour dans l'Adrar, elles ne se sont rapprochées de lui et n'ont préparé de contingents à lui envoyer, et Abidine n'a jamais été entouré que de ses Kenakat, et des tentes des Ibottenaten du Tiniri chez qui il séjournait parfois. Lorsqu'il annonça son départ pour le Tafilelt, ses appels restèrent sans échos chez les Iforas, les Taïtoq et leurs imrads. Et c'est devant l'échec de cette tentative qu'il se décida à rester dans l'Adrar, et qu'il obtint des Kounta l'assurance que l'aman lui serait accordé par leur intermédiaire (1).

(1) Les derniers renseignements apportés de l'Adrar annoncent,

L'exode des Taïtoq avait d'autres causes d'ordre économique : L'année 1905 avait été désastreuse, tant pour les pâturages du Sahara que pour la récolte de dattes des oasis; et les tentes que nous avions laissées à l'Adrar en assez grand nombre en juillet ne purent ramener leurs troupeaux dans l'Ahnet au printemps de 1906; elles en tentèrent l'essai cependant, puisque de gros campements séjournèrent en hiver dans le Tanezrouft d'In-Zize où des pluies locales avaient fait pousser une belle végétation d'acheb, et c'est dans cette même région que se portèrent également les tentes de l'Ahnet. Mais l'acheb dure peu et, en février 1906, il fallut opter entre l'Ahnet, dépourvu de bons pâturages, ravagé par les sauterelles, et l'Adrar, où les troupeaux trouvent en toute saison des ressources suffisantes. La cherté et la rareté des dattes au Tidikelt fit condamner l'Ahnet et c'est là le vrai point de départ de l'exode.

Au début, les campements s'établirent vers la lisière Sud du Tanezrouft, entre Guernen et Ilafok; c'est là que le colonel Laperrine les vit en avril 1906 et il eut de leur état d'esprit une opinion très favorable. L'exode s'accentua vers le Sud après les pluies d'été qui, capricieusement réparties, avaient fertilisé seulement la région située au delà de notre ligne de délimitation; et c'est de là qu'Aziouel organisa à l'automne le rezzou qui allait être anéanti dans le Houdh. La longue absence du rezzou et l'inquiétude qui en résulta dans les campements, l'incapacité de Sidi Ag Keradji toujours en voyage et en quête d'aumônes, la dispersion des tentes, furent autant de causes qui firent négliger le rassemblement des chamelons d'impôt. Mais il n'y avait dans cet oubli aucune intention malveillante; tout le monde croyait que c'était l'affaire de Sidi seul, et les premières caravanes furent très surprises d'être expulsées du Tidikelt à l'automne parce que l'impôt n'était pas payé.

A leur retour dans l'Adrar, la nouvelle y fit sensation. Sidi était encore absent, la mort d'Aziouel était certaine et Badjeloud prit alors l'initiative de rassembler les chamelons d'impôt des imrads et des Irechoumen, et de les conduire à In-Salah en même temps qu'un troupeau de chameaux qu'à titre d'indication, il voulait laisser pâturer dans l'Ahnet. J'ai dit au chapitre II comment il nous croisa dans le Tanezrouft et nous rejoignit à Timiaouin. Son attitude dans ces circonstances et ses multiples démarches sont l'indice qu'il comprend la situation; la grosse majorité des Kel-Ahnet et des Taïtoq pense et agit comme lui; et au cours des palabres et des visites de campements, j'ai eu l'impression que tous ces gens veulent rester sur leurs promesses et ne songent nullement à échapper. Leur empressement à venir se présenter, la coquetterie qu'ils mettaient à se parer, la confiance et la soumission qui se dégageaient de leur attitude sont des nuances qui ne trompent pas.

Sidi Ag Keradji lui-même, dont l'inertie et l'incapacité ont justifié tout à fait depuis son investiture l'opinion que j'émettais sur lui dans mon rapport de 1905, n'a pas cherché à se dérober ni à se disculper. Parti à Mabrouck peu de temps avant notre arrivée, il en est rentré à temps pour le palabre du 28 mai; il ne s'y est pas départi un seul instant d'une attitude humble et soumise, d'autant plus méritoire qu'elle est contraire à son caractère; et, allant au-devant de mes pensées, il fit amende honorable devant sa djemmaà et me rendit son burnous et son cachet, dont « il n'était plus digne » et espérant, ajoutait-il, d'une voix tremblante d'émotion que sa démarche me rendrait indulgent pour sa tribu.

VI. — C'est l'ensemble de ces nuances et de ces impressions et aussi l'anéantissement du rezzou de Houdh dans de si tristes circonstances qui me firent atténuer la rigueur des conditions à imposer aux campements de l'Adrar. Peut-on leur faire un grief d'avoir abandonné l'Ahnet? C'est un pays déshérité, dont la misère a frappé tous ceux qui l'ont traversé, et si les Taïtoq et leurs imrads y sont restés si longtemps, c'est qu'au temps de l'insécurité, ils y étaient protégés par les tanezrouft qui l'entourent. A l'Adrar, au contraire, en toute saison les troupeaux se rassasient et donnent du lait; les moutons, les vaches, la charge de riz s'échangent contre quelques coudées de cotonnade; les campements Iforas sont nombreux et hospitaliers, les marchés du Niger sont à quelques journées de marche. Lorsqu'on étudie les conditions de la vie dans ces deux régions, on est naturellement disposé à approuver l'exode, et l'on demeure surpris même qu'il ne se soit pas produit plus tôt.

Tout esprit de retour n'est pas abandonné d'ailleurs; les vieux imrads, en particulier, très attachés à leur pays, ont déjà remarqué que l'Adrar a aussi ses revers : pâturages sans variété et dont les troupeaux ont souffert au début, fièvres malignes au commencement de la saison pluvieuse, éloignement du Tidikelt où ils avaient coutume de s'approvisionner en dattes et en cotonnades; j'ai la certitude que lorsque les pâturages le permettront, la majorité des campements reviendront dans l'Ahnet. Mais étant donné ce que nous connaissons aujourd'hui du régime des pluies, cette réoccupation temporaire de l'Ahnet ne se produira qu'une fois tous les quatre ou cinq ans, et l'intérêt même des Taïtoq et de leurs imrads doit nous faire admettre le principe de leur installation normale dans l'Adrar.

Nous ne pouvons leur y fixer des zones de stationnement; nous avons constaté cette année que la région que nous y réserve la délimitation de 1904 était privée de pâturages; l'infiltration s'imposait et le principe de la vie pastorale est dans une mobilité qu'il est impossible de réglementer d'avance.

Il reste entendu d'ailleurs que nos tribus devront, dès que les circonstances le permettront, se porter au Nord de la ligne Timiaouin, Tin-Zaouten, où elles nomadisaient en 1905; elles en ont pris l'engagement, et si elles tiennent également celui

en effet, que, dans sa marche de Tessalit vers Mabrouk, le capitaine Cauvin a engagé des pourparlers à ce sujet.

de payer leur impôt à l'époque fixée et ne de plus lever de nouveaux rezzous, nous pourrons les considérer comme réellement soumises.

Au cours de cette tournée, j'ai eu l'impression très nette que leurs promesses sont sincères, et une tournée annuelle dans l'Adrar sera suffisante pour les maintenir dans ces bonnes dispositions.

VII. — Etant donné les circonstances que je viens de résumer et la situation politique des tribus de l'Adrar, je me bornai à imposer des conditions faciles, suffisantes cependant pour mettre à l'épreuve la solidarité et l'obéissance des campements et destinées à servir d'indication pour l'avenir :

1. — Les Touareg du Ahaggar et leurs imrads durent rassembler un contingent de 20 méharistes, représentant la moitié des hommes valides de leurs campements, pour se porter au Ahaggar, confirmer leur soumission à Moussa et recevoir des ordres (1).

2. — Les carabines modèle 1874, remises en 1905 aux amenokals et dont une partie était dans l'Adrar furent restituées; celles des Ahaggar ont été remises à Moussa pour en armer des gens de son entourage immédiat; celle des Taïtoq ne seront rendues que lorsque la tribu aura été réorganisée.

3. — Les carabines perdues en rezzou ont été remplacées au choix des détenteurs, par trois chameaux ou par un fusil 1874 du commerce et un méhari. Les Taïtoq ont ainsi versé collectivement une amende de six chameaux correspondant au double de leur impôt annuel.

4. — L'ex-mokhazeni Aitarel Ag Ablenkiod, des Taïtoq, qui avait pris part en 1905 au rezzou contre les Berabiches a versé un méhari d'amende.

5. — La fraction des Taïtoq nobles, dont le chamelon d'impôt n'était pas parti pour In-Salah avec ceux des imrads, a versé une chamelle de valeur double.

Les restitutions d'armes et la livraison des méhara et chameaux d'amende ont été faites lors des réunions générales de Dourit : l'attitude des djemmâas a été correcte et soumise.

Sidi Ag Keradji, l'amenokal des Taïtoq, a été relevé de ses fonctions, et les députations ont été prévenues qu'il n'aurait plus à intervenir dans les affaires de la tribu. Il ne possède rien, vit d'aumônes et ne pouvait être frappé d'amendes; son internement nécessiterait des frais d'entretien qui seraient du gaspillage ; et au contraire, n'ayant plus de pouvoir et de responsabilité, son séjour dans l'Adrar ne peut nous nuire, car il est intelligent, comprend la situation et ne fera pas de propagande contre nous. Son remplacement et la réorganisation de sa tribu ont été réservés.

(*A suivre.*)

Capitaine DINAUX.

(1) Le contingent arriva au Ahaggar avant nous, jura solennellement à Moussa fidélité et obéissance. et Soughi Ag Chikkat, l'ancien khalifa de Moussa et gendre d'Anaba, versa une amende de 500 francs à l'amenokal. Anaba devait faire partie de ce contingent ; aux dernières nouvelles, il n'était pas encore arrivé. Ce fait est à retenir contre lui.

RECONNAISSANCE DU BASSIN SUPÉRIEUR DE L'IGHARGHAR ET VISITE DU SUD-DU AHAGGAR ET DE L'AHNET

HIVER 1905-1906

Par le lieutenant VOINOT

DE LA COMPAGNIE DU TIDIKELT

I

JOURNAL DE ROUTE

D'In-Salah à Timenaïn.

Le premier peloton de la compagnie du Tidikelt, chargé de protéger le Ahaggar et d'y continuer la campagne de prise de contact, part d'In-Salah en deux échelons. Le premier échelon se met en route le 5 décembre 1905, le deuxième échelon rejoindra plus tard dans l'Edjéré. Le 5, on fait de l'eau à Hassi Aggaïa dans la raba (le puits est peu abondant), et l'on couche aux fersigues Djedied. Un peu de dhamran, pas d'eau.

De là, il faut traverser rapidement le reg du Tidikelt où les ressources sont nulles, un peu de drinn seulement dans quelques fonds d'oudian. On arrive enfin à Tidjoubar dans la matinée du 8, et l'on campe dans l'oued à 1 kilomètre de la source. Les plantes sont complètement desséchées dans l'oued Botha; le pâturage est meilleur à hauteur de l'Aïn Milok ; on y envoie les animaux, qui sont abreuvés à cette source. L'Aïn Tidjoubar sourd à fleur du sol au pied d'une ligne de hauteurs. L'eau en est bonne, mais le débit faible. Le 9, le peloton séjourne à Tidjoubar. Après Tidjoubar, on remonte la vallée de l'oued Botha ; le 11, on s'arrête à l'Aïn Redjem, le camp est dressé dans l'oued. La source est sur le flanc du djebel Redjem à côté d'un petit palmier; elle est suffisamment abondante, son eau est assez bonne. Nombreux ethels dans l'oued, drinn et ghessal.

Le 12 décembre, on continue la marche après le déjeuner, mais le peloton, au lieu de remonter l'oued et la ligne des mâaders, coupe la boucle en traversant l'oued Ascaf. Le 14, on franchit un mauvais pas pour descendre de la hamada d'Ascaf, et on s'arrête à midi aux hassian Ighouri. Il y a quatre puits ; celui de l'Ouest est seul vivant. Dans l'après-midi, les deux de l'Est sont décomblés. La profondeur moyenne de ces puits est d'environ 4 m. 25, mais leur débit est très faible et l'abreuvoir des animaux fort long. On signale un assez beau pâturage de hâd au pied de l'erg de l'Est. Aux environs des puits, le drinn et l'artâa sont assez jolis ; on trouve aussi quelques pieds de hâd et de ghessal. Dans toute la dépression de Tegant il y a des traces de pluies récentes. On séjourne deux jours aux hassian Ighouri.

Le 17 décembre, le peloton installe son camp à Foum el Erg, sur le bord de l'oued ; ethel, pâtu-

rage moyen de drinn et de ghessel, un peu de hâd et d'artâa. Des femmes touareg font pâturer leurs chèvres dans les talhas. Le soir, un vieillard des Aït Lohaïn et sa femme couchent à côté du camp, après avoir recueilli quelques provisions mendiées aux méharistes. Ils récoltent de l'atinka au Bahar Atinka de Tegant pour en faire leur nourriture et sont très misérables. Ils n'ont qu'un petit âne et pour tout bagage un piège à chacals en fer.

Le 18 décembre, on coupe les oudian Ezzeteran pour s'arrêter de bonne heure dans l'oued Tin-Esekfou. Il y aurait eu autrefois au pied de la dune un puits actuellement comblé, l'eau en serait très mauvaise, on y abreuvait seulement les animaux. L'oued s'étale jusqu'à l'erg en un assez large mâader où l'on trouve du dhomran, du hâd, du chebreg, du mérokba, du drinn.

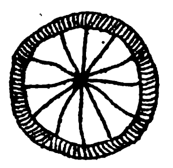
Le 19 décembre, le peloton s'engage dans le Khanguet el Hedid; il est assez difficile pour les chameaux chargés. Ce passage fait perdre un certain temps. Les adjelmans de la gorge sont à sec, l'oued a bien coulé récemment, mais la quantité d'eau tombée a été insuffisante pour revivifier la région. Arrivée à Tiounkenine un peu après midi, le camp est établi au pied de la petite gara dominant l'abankor. Le puits est en bon état, l'eau paraît assez abondante. Le pâturage actuel ne comprend que du drinn. Le 20, séjour à Tiounkenine.

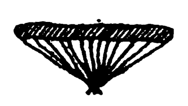
Le 21 décembre, on traverse la dépression de Tiounkenine; un mauvais passage la sépare de celle de l'oued Timelloulnin, à 2 kilomètres environ du débouché sur le reg du Moungar Thir. Pas d'eau, pâturage très médiocre, surtout du drinn sec, un peu de merokba et d'artâa, 3 tebouraks et quelques talhas.

Le 22 décembre, marche facile dans le reg. Un chameau de bât fait tomber sa charge devant le Moungar Thir, et s'enfuit dans l'oued Gharis du côté du Nord. Il faut lancer des hommes montés sur ses traces, ils ne parviennent à le reprendre qu'après une assez longue course. Vers midi, on campe dans la branche Est de l'oued Gharis; pas d'eau. La branche Ouest de l'oued a coulé il y a peu de temps; on remarque également des traces de pluie dans le reg. Pâturage médiocre.

Le 23 décembre, le peloton se dirige sur Amdjid où le pâturage est meilleur qu'à Aïn Kermaya. A 11 h. 30, on s'arrête dans l'oued d'Amdjid à 2 km. 500 de la source. Il a plu depuis peu, et l'on trouve encore de nombreux adjelmans dans l'oued. Pâturage moyen, les talhas sont très verts, drinn, un peu d'artâa et de mérokba sec. Le petit réduit en pierres sèches et abatis de talhas élevé en juillet 1903 à l'entrée de la gorge, est à peu près dans le même état que le jour où on l'a quitté. On voit encore à l'intérieur les carcasses des zeraïb et différents débris, comme si ce camp avait été abandonné de la veille. A la suite des pluies, l'eau de la source est trouble et l'on ne voit pas les poissons, que l'on apercevait en très grand nombre en 1903.

Le lendemain on fait séjour à Amdjid. Les chameaux sont conduits dans un petit pâturage de baguel, trouvé la veille dans l'oued un peu au Nord du camp. Les Touareg doivent venir assez souvent faire paître leurs chèvres dans les talhas d'Amdjid, car on trouve de nombreuses traces de leur passage. Ce sont surtout d'anciens feux, des débris de poterie, et de nombreux pièges à gazelle nommés ighounan. Ces pièges sont circulaires et organisés, comme l'indique la figure cidessous. Ils sont constitués par des tiges dures de





mérokba appointées à l'un des bouts et fixées de l'autre à une couronne tressée avec du drinn de manière à former ressort. Les tiges sont un peu plus longues que le rayon de la couronne. Il en résulte un cône très aplati d'environ 15 à 20 centimètres de base. Les Touareg les posent la pointe en bas sous les talhas où ont l'habitude d'aller s'ébattre les gazelles. La gazelle, qui marche sur un piège, a le pied pris dans l'instrument et ne peut se dégager: gênée dans sa fuite, elle devient une proie facile pour les Touareg.

Le 25 décembre, on part d'Amdjid de bonne heure. La pluie se met à tomber pendant la marche, et c'est sous la pluie que l'on passe à l'Aïn Kermaya. Les abords de la source sont très difficiles, on chemine dans de grosses pierres, et au travers de quantité de petits ravineaux encombrés de cailloux roulés. La source coule à fleur du sol, l'eau est abondante et bonne. Les palmiers du Sud sont complètement noircis, ils ont été flambés par les Touareg, ainsi qu'il leur arrive souvent de faire pour approcher des palmiers incultes. L'unique figuier est complètement décharné et paraît squelettique au travers de la pluie. Les cultures de l'Aïn Kermaya appartenaient aux Kel-Amdjid; elles ont été abandonnées depuis fort longtemps, on n'aperçoit plus que les ruines des petites murettes de pierres, qui les entouraient. Après l'Aïn Kermaya la piste continue à être très mauvaise tant qu'on longe le Tassili. La pluie cesse enfin avant 10 heures, mais le soleil apparaît très difficilement. On campe vers midi dans l'oued Tidebagh. On voit au loin dans le Sud la montagne d'In-Boughdar. Pas d'eau à Tidebagh, pâturage médiocre, quelques talhas et ethels, un peu de drinn.

Le 26 décembre, reg facile au départ, mais la marche devient moins commode à partir de l'instant où l'on descend dans l'oued de l'Anoun-Eguedda. L'oued est très encaissé, le puits est sur la rive Est, il a 4 mètres de profondeur et fournit une eau abondante et bonne. La bouche du puits est très large, tandis que le fond est très étroit; le puisage de l'eau est très malaisé, il faut lancer le delou à la volée au milieu du puits, et le retirer en donnant une secousse à la corde, si l'on ne veut pas trop faire couler dans l'eau la

terre des parois. On fait de l'eau à l'Anou-n-Eguedda; après quoi, par de mauvais ravineaux on se dirige sur l'oued Tidjert, on y campe vers 11 heures. L'oued a coulé, ainsi d'ailleurs que tous ceux vus depuis Amdjid, il y reste encore quelques petites flaques d'eau. Pâturage médiocre, drinn, un peu de ghessal, il y a aussi de l'artâa sec et de nombreux ethels. L'horizon est limité de tous côtés par des lignes de hauteurs.

Le 27 décembre, il pleut un peu avant le jour. Après qu'on a quitté l'oued Tidjert, le temps se remet progressivement au beau. Terrain coupé au départ, la vue est limitée dans tous ces bas-fonds, d'importantes montagnes se dressent au Sud. On descend enfin dans l'oued Timenaïn, où l'on constate les traces d'une forte crue. L'oued contient de nombreux ethels, ainsi qu'une assez belle végétation : drinn, baguel, hâd, un peu de dhomran et de ghessal. Sur le sable de l'oued se voient les traces d'un véritable troupeau de begueur el ouache (*antilope orix*). On s'arrête à 10 h. 30 à la hauteur de la source et à côté de très beaux ethels sur la rive droite de l'oued. La source de Timenaïn (El Melah) est à 800 mètres du camp dans la dune au milieu d'une petite dépression ; on trouve l'eau à 0 m. 60. Ce point d'eau est abondant; l'eau, qui a la réputation d'être très mauvaise, est fort buvable. Il paraît qu'elle est beaucoup moins salée en hiver qu'en été. Cela provient sans doute de ce qu'en hiver l'eau est plus abondante, par suite les sels sont plus dilués. Le brigadier Teisseire, envoyé le matin en reconnaissance sur la rive droite de l'oued Tidjert et vers l'amont, rentre dans l'après-midi ; il n'a vu aucun oued venant du baten Ahallekar se jeter dans l'oued Tidjert. Les chasseurs du peloton rapportent le soir au camp trois begueur el ouache.

Au travers de l'Edjéré.

Le peloton séjourne quelque temps à Timenaïn pour attendre le deuxième échelon. Des puits sont aménagés dans la cuvette de la source, de manière à pouvoir faire l'abreuvoir des animaux. Au fond de la cuvette il y a bien une mare campée au milieu d'un fouillis de roseaux, le tout formant un tableau très pittoresque, mais elle a le grave inconvénient de ne contenir que de l'eau complètement impotable, les chameaux eux-mêmes la refusent. L'eau recueillie dans les puits creusés aux abords est consommable, elle est un peu laxative. Le maréchal des logis Peter fait dans la soirée du 29 une petite reconnaissance de l'oued, le pâturage n'est pas très beau vers le Sud ; c'est près de Timenaïn qu'il est le meilleur. Il signale d'importants adjelmans dans un petit affluent à quelque distance du camp.

Quelques-uns des rares Touareg campés dans la région viennent faire des visites au camp. Des patrouilles reconnaissent les environs, le pâturage n'est pas très joli. On signale de petits abankors à environ 2 kilomètres en amont du camp, ainsi que les traces pas très vieilles d'une autruche. D'après les Touareg, il y aurait encore quelques très rares échantillons de ces animaux dans le pays.

Le deuxième échelon arrive dans l'après-midi du 1er janvier 1906; il a quitté In-Salah le 17 décembre et a marché dans les traces du gros, en évitant toutefois le détour d'Amguid. Le peloton étant au complet, on va abandonner Timenaïn pour entreprendre la reconnaissance de l'Edjeré. Un guide est demandé aux tentes touareg.

Le 4 janvier, le peloton se porte sur Iziman Tirsin. La situation le permettant, on se fractionne pour étendre la reconnaissance du pays. Le maréchal des logis Deconihout, avec le convoi et le gros du peloton, prend la route directe. Le maréchal des logis Peter, accompagné du guide Embarek et de quelques méharistes, va faire une reconnaissance de l'oued Timenaïn et de l'Igharghar. Le chef de peloton, escorté par la première escouade, prend par le Nord pour voir la région de l'oued Tidjert, sous la conduite du Targui Ag Ahir. Les différents groupes quittent le camp de Timenaïn de bonne heure. La première escouade passe par l'Anou Taquazaouat, où elle fait de l'eau, et va camper au Tihi-n-Adou, où se trouve le campement d'Ag Ahir. Cet individu ne possède que quelques chèvres; il doit donc se déplacer continuellement pour faire vivre ses animaux. Aussi n'a-t-il pas de tente, une petite enceinte formée par des nattes est adossée à une falaise ; tout le monde y couche pêle-mêle avec les bagages. Les femmes ne sont pas effarouchées, et quoique faisant mine de se voiler, elles cherchent à examiner les Français à la dérobée. Pâturage moyen dans l'oued, dhomrân, mérokba, talhas, pas d'eau.

Le gros du peloton s'arrête dans l'oued Sirdjeri; pâturage moyen, pas d'eau. Le 5 janvier, en sortant du Tihi-n-Adou, on prend une piste plutôt mauvaise au pied des hauteurs d'Ideladjat, pour se rendre à l'Anou-In-Azaoua. Ce puits est situé au milieu de la chaîne, dans un curieux petit cirque. Il est abondant surtout les années pluvieuses; sa profondeur est d'environ 2 m. 50. La bouche du puits est très large, et comme les nomades abreuvent leurs animaux sans prendre aucun soin, l'eau complètement saturée de fumier est toute jaune. A côté du puits se trouve une petite faille dans les rochers ; on y lit quelques inscriptions récentes en caractères tifinar. La sœur du guide est l'auteur de l'une d'elles, dans laquelle elle salue tous les gens de passage au puits. On se dirige ensuite sur l'oued Tidjert, au travers d'un reg largement coupé, et l'on s'y arrête à une heure, Le vent du Nord soulève un assez fort brouillard de sable : les lointains sont confus. L'oued est moins beau qu'aux environs de l'Anou-n-Eguedda, bien qu'il ait coulé; l'acheb n'est pas encore sorti, et la végétation est sèche en grande partie. Rares ethels, ghessal, hâd, chebreg, artâa; pas d'eau.

Le gros du peloton va camper à l'Iziman Tirzin. Beaucoup d'eau un peu saumâtre dans l'Iziman; elle est à fleur du sol. On enfonce aux abords, car l'oued a eu récemment une forte crue. Pâturage nul; quelquels ethels et tarfas, nombreux ajoncs autour du point d'eau.

Le 6 janvier, on abandonne presque de suite l'oued Tidjert, pour marcher dans un reg coupé d'affleurements verticaux de bancs rocheux, ce qui lui donne une allure des plus bizarres. Le vent du Nord souffle depuis deux jours; il est fort désagréable, quoique la température ne soit pas trop basse. Après avoir, du haut d'une gara, embrassé tout le panorama de la vallée de l'oued Tidjert, on remonte à méhari, et l'on campe vers deux heures dans l'oued Ti-n-Diouin. Il y a quelques ethels et quelques talhas dans l'oued, ainsi qu'une végétation moyenne de drinn, mérokba, artâa, chebreg. Les pluies récentes n'ont pas encore reverdi la végétation. Sur le sable on voit les traces fraîches d'ânes et de chèvres; il y a eu un campement aux environs. On est près de l'In-Belghem et de la chaîne du Tihi-n-Ihaggaren, dont les hautes masses se profilent à l'horizon Ouest. Ag Ahir est très à l'aise au milieu des méharistes. Pour briser du drinn, qu'il veut donner à son animal, il ne garde que sa gandoura de peau (tibetiq), dont il relève et attache les manches, puis, tout en riant, il frappe à tour de bras avec un bâton coupé à l'ethel voisin. Le gros du peloton transporte son camp, dans la matinée, à une demi-heure en amont d'Iziman Tirsin. Le pâturage est meilleur et il y a beaucoup d'eau à 50 centimètres de profondeur dans l'abankor Ti-n-Ekenchar.

Le 7 janvier, à la sortie de l'oued Ti-n-Diouin, on circule longtemps au milieu d'un dédale de ravins, entre les gours issus de l'In-Belghem et des hauteurs du Tihi-n-Temaroualin. Après être passé à l'Iziman Tirsin, la première escouade retrouve les traces du gros et arrive au camp de l'abankor de Ti-n-Ekenchar à midi 30.

Le maréchal des logis Peter est rentré une heure avant de sa reconnaissance vers l'oued Igharghar. Il a trouvé comblé le puits de l'abankor d'Idegh-n-Elouat, dans l'oued Timenaïn. La profondeur en serait d'environ 3 mètres et le débit abondant. Il est ensuite passé à Arasghoun et a gagné l'Igharghar, qu'il a remonté pendant quelque temps. Le maréchal des logis a aperçu quatre chameaux en liberté dans l'oued. En revenant, il a visité l'Anou-Idegh-n-Elouat (comblé, environ 3 mètres de profondeur); ce puits est au Nord du Tighzekoulin. Au Sud du Telachimt, il a vu l'Anou-Telachimt, puits de 2 mètres de profondeur, l'eau en est abondante et bonne; le pâturage est assez beau dans l'oued du puits. Le maréchal des logis Peter n'a rencontré personne; toutes les traces de campement, qu'il a relevées, sont déjà vieilles.

Le peloton reste quelques jours à Ti-n-Ekenchar. A hauteur du camp, on voit les coulées de lave signalées par M. le colonel Flatters. Les pitons dénommés Ti-n-Ghelalamin, qui apparaissent au Sud-Est, sont d'ailleurs très certainement d'origine volcanique. Une patrouille va reconnaître le pâturage d'In-Tifersin, et rapporte qu'il est médiocre. Le 11, le caporal Brand fait une petite reconnaissance de la montagne d'In-Belghem et de l'oued Alaouadj.

Le 13 janvier, le peloton transporte son camp à un abankor situé à 5 kilomètres en amont. Pendant ce temps, le chef de peloton, avec une fraction de la deuxième section, va faire le tour du Toufriq. Le col assurant le passage entre le Toufriq et le Telachimt est très mauvais à la descente; il faut circuler entre d'énormes blocs de rochers semés sur le versant Ouest. On fait halte à 1 h. 15 au foum d'Idjenoudjan. Pas d'eau, assez bon pâturage; hâd, drinn, artâa, mérokba.

Le 14 janvier, la deuxième section continue sa route au travers d'un important massif montagneux. Elle s'arrête dans le milieu du jour à l'Aïn Tazzeit. Le vent et les dernières pluies ont comblé cette source, autour de laquelle il y a beaucoup de fumier de chèvre, comme malheureusement autour de tous les points d'eau sahariens. Elle est facilement curée; son débit est abondant et l'eau bonne. A la reprise de la marche, on entre, par le défilé de l'oued Tazzeit, au cœur de la région accidentée; les contreforts voisins de l'oued diminuent insensiblement de hauteur. On campe enfin un peu avant la nuit entre le pied du Temaskassent et les hauteurs d'Idjenoudjan. Le Toufriq profile au Nord sa masse imposante. L'horizon Sud est complètement masqué par le Temeskassent. Pas d'eau au camp. Assez joli pâturage dans l'oued, artâa, baguel, mérokba, drinn; l'acheb commence à sortir.

Le 15 janvier, on part un peu avant le jour, en suivant l'oued que l'on quitte ensuite pour longer les hauteurs d'Aït Dioulahan, dans un bon reg facile. A 10 h. 30, on retrouve la première section campée avec le convoi devant le puits de Tanombela. Elle ne s'est pas arrêtée à l'abankor d'aval et a poussé jusqu'à ce point, car il y a un joli pâturage de guetaf en amont, dans une des têtes de l'oued.

Tout près du camp se trouve un abankor abondamment pourvu d'eau. L'Anou Tanombela est à environ 400 mètres en amont, sur la rive droite de l'oued. Le puits est largement creusé dans la roche; sa profondeur totale est de 4 mètres et le niveau de l'eau est de 2 mètres; il y a donc 2 mètres d'eau dans le puits, le débit est très abondant. Un peu plus loin, il y avait un adjelman, mais il a rapidement été mis à sec par les animaux. De nombreuses compagnies de perdrix grises continuent à venir y boire.

On attend le courrier à Tanombela, qui n'est pas un séjour enchanteur. Le terrain est très mauvais; dès qu'il a été un peu piétiné, il se transforme en une poussière noire analogue à celle de nos villes industrielles. Malheureusement, en dehors des cailloux, il en est partout ainsi aux environs. Lorsqu'il vente, le camp est couvert de poussière. En outre, la température reste généralement basse et le vent du Nord souffle à plusieurs reprises, causant une sensation de froid des plus désagréables.

Le courrier étant très en retard sur la date fixée, on ne peut pas l'attendre plus longtemps à Tanombela. La première section va rester encore trois ou quatre jours à Tanombela avec l'équipage, puis se portera sur In-Tifersin.

Le 22 janvier, le chef de peloton, accompagné



de la deuxième section, se dirige vers l'Igharghar pour compléter la reconnaissance de la région. On campe vers midi dans une des têtes de l'oued Tirsin, à quelque distance au Sud du Temaskassent. Pas d'eau; le pâturage n'est pas mauvais, l'acheb commence à sortir et le mérokba et les quelques autres plantes de l'oued reverdissent également.

Le 23 janvier, la deuxième section marche sur l'oued Ahat. On débouche bientôt dans une très mauvaise hamada de pierres noires, au milieu de laquelle serpente le medjebed. Après avoir traversé la hamada, on descend dans l'oued Ahat, où la marche est très pénible. La piste coupe quelques boucles de l'oued par de fort mauvais cols, qui, s'ils sont très pittoresques, n'en sont pas moins de bien mauvais passages. A un certain moment, le sentier est littéralement accroché au flanc de la vallée. On campe vers 10 heures au deuxième abankor d'Ahat; au-dessus des berges on aperçoit la silhouette originale de l'Oudan. Il y a dans l'oued Ahat trois abankors sur une distance de 4 à 5 kilomètres. Ils contiennent, paraît-il, de l'eau en tout temps. L'eau ayant coulé, il y a en ce moment des adjelmans en surface, les plantes sont assez vertes, le pâturage est moyen, mais diminue très vite en allant vers l'Igharghar.

Le 24 janvier, on monte la berge Sud de l'oued par un col relativement facile, pour descendre un peu plus loin dans l'oued Ahates. Le lit de l'oued Ahates et les pierres qui l'encombrent gênent beaucoup la marche. Dans l'oued, on rencontre un parent d'Ag Ahir allant dans l'Edjeré, ainsi qu'un Aït Lohain à la recherche de chameaux lâchés dans l'oued Ahat. On fait halte dans l'Igharghar; l'endroit où l'on s'arrête est très joli, il y a de beaux ethels et une belle végétation revivifiée récemment par les pluies; de nombreux chameaux touareg y pâturent. La chaîne de l'Oudan et la garet el Djenoun, qui s'élèvent à l'Ouest de l'oued, contribuent à rendre le paysage des plus pittoresques. On repart dans l'après-midi, en remontant un instant l'Igharghar. On s'engage ensuite dans un autre oued Ahates, où l'on campe à la tombée de la nuit. Pas d'eau, quelques ethels, pâturage de drinn.

Le 25 janvier, on remonte l'oued; le lit en est sablonneux et commode à la marche. Quoique mouvementé, le terrain est d'ailleurs bien meilleur que dans le voisinage de l'Ibaghagharen, les ressauts sont moins brusques. On passe à un abankor dans un autre oued du nom d'Ahates également; il y a en ce moment au pied du rocher un joli petit adjelman, les animaux le mettent en partie à sec. Après avoir doublé le pied d'Abardja, on traverse une petite hamada pas trop caillouteuse, pour venir camper dans une tête de l'oued Ti-n-Tighes vers une heure. Le pâturage est convenable, il y a quelques ethels dans l'oued.

Le 26 janvier, on lève le camp de bon matin, et l'on fait de l'eau à l'abankor de Ti-n-Tighes; après avoir franchi les collines de Tidjeliouin par un col bas et facile, on traverse une hamada pierreuse, pour s'arrêter un peu après dans l'oued In-Ghegui; le pâturage y est moyen et comprend surtout du drinn et du mérokba, qui reverdissent. Pendant la marche, on a coupé les traces fraîches d'une autruche.

Le 27 janvier, départ un peu avant le jour par une hamada assez facile; on atteint bientôt le reg d'Amadghor, parsemé de fragments de lave. La fameuse sebkha consiste uniquement en un petit bas-fond blanchâtre où poussent quelques plantes. Au passage on voit Tissint, l'El Melah des Arabes; ce sont les mines de sel d'Amadghor. Ce point est dans une cuvette, au pied d'un monticule d'origine volcanique. Il y a au fond de la cuvette des petits soulèvements blanchâtres, dans lesquels les gens creusent pour extraire le sel. On en trouve d'assez pur en petits cristaux agglutinés. C'est là que tous les Touareg viennent s'approvisionner de sel. La marche reprend dans un reg immense, au milieu duquel émergent de-ci, de-là, des gours, dont beaucoup d'origine volcanique. L'oued Amadghor serpente dans ce reg; son thalweg, fort peu accusé, n'est visible qu'aux endroits où il y a de la végétation. On campe à 1 heure dans l'oued, pâturage maigre, un peu de guetaf, quelques petits ethels. Il a commencé à pleuvoir vers huit heures du matin, la pluie continue jusqu'au soir avec de rares accalmies.

Le 28 janvier, on part à 7 heures du matin sous la pluie, qui a recommencé à tomber par intervalles pendant la nuit. En recoupant une boucle de l'oued Amadghor, il faut s'arrêter un certain temps; par l'orage, le levé de l'itinéraire devient impossible, on ne voit rien autour de soi. Une éclaircie passagère permet de se remettre en marche, on aperçoit bientôt une autruche qui détale à toute vitesse au travers du reg, dès qu'elle a vu la colonne. On campe enfin à 1 heure dans l'oued Amadghor sous une pluie battante. Une embellie permet heureusement, dans la soirée, de se sécher un peu, les vêtements et les burnous sont ruisselants d'eau, et la perspective de passer ainsi la nuit sur le sol boueux n'est pas des plus séduisantes. Comme compensation, on trouve dans l'oued de nombreuses flaques, qui permettent de refaire la provision d'eau. Le pâturage est des plus maigres : un peu de ghessal et d'assez nombreux tarfas.

Plusieurs averses tombent encore pendant la nuit, mais ce mauvais temps cesse heureusement avec le jour. La pluie est remplacée par un assez fort vent d'ouest très froid. Le 29 janvier au matin, on se met en route en faisant un grand crochet, pour traverser sur un seuil l'oued Amadghor, transformé en une vaste flaque de boue. On prend d'abord l'Aolagh comme point de direction, ensuite on descend par un ravineau dans l'oued Obareka, et l'on s'y arrête à midi 30. Le terrain est très coupé entre l'Aolagh et les montagnes de l'Edjeré. La pluie a laissé un peu d'eau dans l'oued Obareka, le pâturage y est bon, quelques beaux ethels fournissent du bois. Le caporal Brand et le maréchal des logis Ben Diab se sont séparés le matin de la section; ils rejoignent à In-Tifersin en reconnaissant le pâté de l'Iferquouasen.

Le 30 janvier, on descend l'oued Obareka jusqu'à l'oued Tidjert, que l'on traverse. Tous ces oudian sont encaissés, et l'on circule au travers d'un terrain fort coupé jusqu'à l'Anou-In-Tifersin. Tous les oudian ont fortement coulé ; avec un peu de soleil, il y aura bientôt du bon pâturage dans la région. Vers midi, on arrive à In-Tifersin, où l'on retrouve le maréchal des logis Deconihout campé avec sa section sur le bord de l'oued.

Pendant le séjour de la première section à Tanombela, le brigadier Teisseire a, du 23 au 25, reconnu l'oued Temaskassent. Le courrier est arrivé le 23 à Tanombela. Le 27, la première section a levé le camp et s'est rendue à In-Tifersin. Les orages subis en route ont également assailli la première section au camp d'In-Tifersin. L'oued a commencé à couler le 28 vers deux heures de l'après-midi, il y a eu jusqu'à 0 m. 60 d'eau, et n'a cessé de couler que dans la soirée du 29. Le puits d'In-Tifersin est dans l'oued; après une telle crue, il est naturellement très abondant. Tout le gravier de l'oued est encore complètement imprégné d'eau; la traversée n'en est pas commode; en certains endroits on enfonce jusqu'à mi-jambes. Le pâturage est moyen et ne suffirait pas à une station de quelques jours. Le peloton complet se portera donc le lendemain sur l'oued Tidjert, où le pâturage est bien meilleur. Le maréchal des logis Ben Diab et le caporal Brand rallient avant la nuit.

Le 31 janvier, le peloton part à 7 heures du matin. En atteignant l'oued Tidjert, on le remonte sur 2 km. 500, et on dresse le camp à 11 h. 30 à l'Anou-Ti-n-Dedjedjed. Le puits a été comblé par la crue de l'oued, il faut le curer; à un mètre on trouve de l'eau en abondance; dans le lit même de l'oued il y a également beaucoup d'eau, en fouillant à 0 m. 50 de profondeur. Bon pâturage de passage dans l'oued en aval. En remontant le cours de l'oued Tidjert, le pâturage diminue pour devenir à peu près nul dès que l'oued prend le nom d'Amadghor. On séjourne le lendemain à l'Anou-Ti-n-Dedjedjed, et on y reçoit la visite de deux Touareg déjà vus précédemment.

Le 2 février, on se met en marche peu avant le lever du soleil. On traverse plusieurs affluents de Tidjert au travers d'un terrain très coupé, pour camper à 10 h. 30 dans l'oued Tessa-n-Taloq. Pas d'eau, pâturage médiocre, quelques éthels.

Le 3 février, départ au jour dans un terrain facile. Arrêt à 10 h. 30 à la tête de l'oued In-Sedjelmamen. Il existe un adjelmam en amont de la gorge; il contient de l'eau lors des années pluvieuses. A la suite des pluies de ces jours derniers il y a de l'eau à peu de distance du camp. Bon pâturage : talhas, artâa, mérokba, drinn, l'acheb commence à pousser. Comme le pâturage est bon, on reste à In-Sedjelmamen le jour suivant, en raison de la fête de l'Aïd el Kebir. La gara à côté de laquelle est installé le camp porte le nom de Tisefeghout.

La gara de Tisefeghout mesure de 150 à 200 mètres de hauteur, et son sommet est couronné par des blocs de rochers ayant une certaine ressemblance avec des ruines. C'est sans doute pour cela que les Touareg, si enclins à voir des djenouns partout, colportent la légende suivante : Une femme, sorte de fée de la caste des djenouns, habitait autrefois le sommet pointu de Tisefeghout. Un de ses amis surnaturels vint un jour lui rendre visite, monté sur un méhari harnaché, avec une rahla d'or. Arrivé au pied de la gara, il entrava son animal avec une entrave d'or également, et le laissant paître dans l'oued, il s'en fut trouver l'habitante du sommet. Survint sur ces entrefaites un pauvre mortel, qui, tenté par la vue d'un animal aussi richement harnaché, essaya de s'en emparer. Le propriétaire l'entendit du haut de la gara; il en descendit, et demanda à brûle-pourpoint à l'homme ce qu'il faisait là. — « Rien, répondit celui-ci ; je regarde simplement ce superbe méhari. » L'esprit lui dit alors : « Je ne veux pas que tu touches ni à cet animal ni à son harnachement. Que désires-tu? Cette entrave? Tiens, la voilà. » Et, bon enfant, il fit cadeau à l'homme ébahi de la belle entrave d'or.

Le 5 février, on suit un bon reg au pied du baten, on campe de bonne heure dans l'oued Taresout; le vent du Sud-Ouest commence à souffler avec force. Le pâturage est assez beau en amont dans une gorge du Tassili, mais la tempête de sable, qui s'élève rapidement, ne laisse pas aux animaux le loisir d'en profiter. Le vent est bientôt très fort, et le sable recouvre tout le camp, des parcelles ténues de sable micacé s'attachent aux vêtements de laine et gênent la respiration. La tempête se prolonge jusque vers deux heures du matin, et pendant tout ce temps il faut se terrer, la journée est des plus pénibles, ainsi que la plus grande partie de la nuit.

Le 6 février au matin, le temps est calme, mais l'horizon est complètement embrumé par le sable, on ne distingue les objets qu'à courte distance. On laisse la hauteur d'Azerou à droite, pour s'engager dans la montagne de Timezzoatin; on y pénètre par un assez mauvais passage. Vers dix heures, le vent de la veille recommence à souffler : c'est de nouveau la tempête de sable. On s'arrête quelques instants dans un oued, puis on reprend la marche, mais elle est fort dure, car le vent et le sable croissent constamment. En outre, plus on avance, plus le terrain devient difficile, l'oued dans lequel on circule est très encaissé, et il faut en couper les boucles à deux reprises. Les animaux avancent péniblement sous le vent et le sable au milieu des blocs de rochers, le vent les pousse et provoque des faux pas, menaçant à chaque instant d'entraîner des chutes. On atteint enfin, par une descente rude dans un chaos rocheux, le mâader de Tighammar, où l'on campe à 3 heures. Pâturage de guetaf et d'artâa, auquel les animaux fatigués par le mauvais temps ne font guère honneur. La tempête cesse enfin à la nuit.

Tighammar.

Le 7 février, bien qu'il fasse très frais, le temps s'est fort heureusement remis au beau. On passe



à l'Anou-In-Azaoua. Ce puits est très abondant, l'eau en serait bonne si elle n'était pas souillée par de très nombreuses matières organiques. L'Anou-In-Azaoua est creusé largement dans le roc, et a beaucoup d'analogie avec l'Anou-Tanombela. A 8 heures on campe dans le mâader, non loin d'une grosse gara, à environ 1 kilomètre à l'Est du puits. Pâturage de guetaf, mérokba et artâa un peu en amont, la garde du pâturage signale de grandes flaques d'eau.

Le pâturage étant bien meilleur en aval, dans la matinée du 8 février le camp est transporté sur la rive gauche du mâader, à environ 4 kilomètres au Nord du puits. Un adjelman se trouve près de là dans un ravineau de la montagne. Aux environs, pâturage d'artâa, guetaf, drinn, un peu d'acheb. Le guide Ag Ahir est licencié; le 9, il s'éclipse sans prendre congé. Le 10, journée très pénible, on grelotte. C'est la journée la plus froide que l'on ait eue jusqu'ici, bien que la nuit le thermomètre se soit maintenu au-dessus de 0. Un chasseur a tué un chacal d'un vilain pelage gris et tenant le milieu entre le chien kabyle et le renard. Le lendemain on a la visite de deux Touareg, venant d'un petit campement installé en aval à l'Anou Tighammar.

Lieutenant Voinot.

(*A suivre.*)

LE « LIVRE ROUGE » ESPAGNOL

Le *Journal des Débats* a reçu de son correspondant de Madrid l'excellente analyse suivante du *Livre Rouge* espagnol :

Le nouveau *Livre Rouge* que le gouvernement espagnol vient de distribuer aux Cortès se compose de 252 pages et contient 630 documents, qui vont du 10 mai 1906 au 17 février dernier. Sa publication représente donc un effort considérable du ministère d'Etat pour offrir un historique complet des événements dont le Maroc a été le théâtre durant ces deux années. Mais son importance et son intérêt, au point de vue diplomatique, répondent-ils à son volume? Sur ces 630 pièces, la plupart sont des rapports des représentants de l'Espagne au Maroc sur la situation et les incidents divers qui s'y sont produits, ou des instructions du Cabinet de Madrid à ses agents, en vue de mesures concrètes à adopter. Les pourparlers diplomatiques proprement dits tiennent une place beaucoup moindre, et certaines des questions auxquelles ils se rapportent avaient été étudiées par les documents publiés dans le précédent *Livre Rouge* espagnol ou les *Livres Jaunes* français, de même que les diverses notes adressées par l'Espagne aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras étaient déjà connues.

Les pièces vraiment intéressantes et inédites sont donc rares, et d'ailleurs une sélection prudente en a maintenu beaucoup dans le secret. C'est ainsi qu'aux incidents franco-espagnols de Casablanca, il n'est fait allusion que par la mention de l'accord intervenu à Saint-Sébastien, le 17 août 1906, entre MM. Allende Salazar et Révoil, pour délimiter les zones des deux polices française et espagnole, la première à l'intérieur de la ville, la seconde à l'extérieur, mais limitée à un secteur donné pendant la durée des opérations contre les Chaouïas. De même, le texte des instructions données à M. Llaveria, envoyé d'Espagne à Rabat, pour ses négociations avec le sultan, a subi diverses coupures.

D'une manière générale, on peut répartir en deux classes ces documents d'après leur objet : les uns ont trait à la mise en exécution des réformes d'Algésiras et comprennent les communiqués de l'Espagne aux puissances ou au Makhzen et inversement sur la constitution de la Banque d'Etat, l'organisation de la police, et en particulier de la situation de l'inspecteur suisse, la répression de la contrebande d'armes, etc. Dans cette première catégorie, il n'y a guère à signaler que les observations présentées par l'Allemagne sur la note franco-espagnole relative à la contrebande : la Wilhelmstrasse, en l'approuvant, demande néanmoins de limiter la durée des pouvoirs des navires chargés de la surveillance à un délai fixe et prorogeable. La Hollande formule aussi, en date du 17 octobre, quelques réserves de détail.

La seconde catégorie de pièces qui concerne les incidents marocains et les mesures extraordinaires qu'ils ont obligé la France et l'Espagne de prendre est beaucoup plus importante, bien que maints documents en aient été naturellement éliminés. On y voit que l'Espagne y a toujours appuyé spontanément et sur le champ les réclamations de la France auprès du Makhzen pour l'assassinat de Charbonnier et du Dr Mauchamp. La partie peut-être la plus complète et la plus intéressante est celle qui se rapporte à la démonstration navale des deux pays à Tanger à la suite des troubles d'Arzila provoqués par Raïssouli. Le 1er novembre 1906, l'ambassadeur de France, M. Cambon, remet au ministre d'Etat, M. Gullon, une note verbale annonçant l'envoi du croiseur *Galilée* et indiquant l'opportunité de manifester l'accord des deux puissances mandataires par l'envoi simultané d'un navire espagnol à Arzila, ce que M. Leon y Castillo conseille également, comme suite d'un entretien avec notre ministre des Affaires étrangères à Paris. Le Cabinet de Madrid accepte la proposition. Mais le cours des événements ayant changé, on songe à faire cette démonstration à Tanger même, menacé par Raïssouli, plutôt qu'à Arzila. Toutefois, le représentant espagnol à Tanger, M. Llaveria, n'est point partisan de cette mesure, qu'il juge inefficace et inopportune, « les équipages des navires ne pouvant débarquer » (7 novembre). Par contre, M. Leon y Castillo insiste pour l'envoi des escadres, d'accord avec le gouvernement français. M. Gullon se range à cet avis et prescrit à M. Llaveria, qui continuait à opiner contre, de régler la démonstration avec M. Regnault, qui se rend à Tanger. Une certaine divergence s'est donc produite à ce sujet entre les représentants de l'Espagne et de la France au Maroc. M. Llaveria, suivant les instructions gouvernementales, traite avec M. Regnault de l'éventualité d'une occupation provisoire de Tanger par 400 hommes de chaque pays avec 1.000 hommes de réserve à Cadix et Oran, et lui-même est bientôt le premier à déclarer qu'il faut agir, « Mohammed Torrès temporisant ou même pactisant avec Raïssouli ». On sait comment la démonstration s'opéra sous les ordres de l'amiral Touchard. Le ministre d'Etat avait prescrit à M. Llaveria de « n'autoriser un débarquement qu'en cas de nécessité absolue », et il n'en fut pas besoin.

Les communications des ambassadeurs à Londres et Berlin montrent que l'Angleterre avait approuvé ces mesures et que l'Allemagne n'y avait rien trouvé à redire; M. de Tchirschky, après le retrait des escadres, témoigna son contentement de ce qu'il n'eût pas été nécessaire de recourir à la force.

L'occupation d'Oudjda et de Casablanca sont traitées moins au long. A noter que dès le 7 mai 1907, trois mois avant les massacres de Casablanca, M. Llaveria prévoyait la proclamation de Moulaï Hafid à Merrâkech. Lors de l'intervention française, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris déclare à M. Leon y Castillo que son pays n'y fera pas d'opposition. Quant au gouvernement espagnol, il précise son attitude d'expectative et d'abstention de toute autre mesure que l'organisation de la police par une dépêche de M. Allende Salazar à M. Llaveria, le 9 août, disant que l'Espagne ne songe nullement à une occupation militaire, et une autre du même au commandant Santa-Olalla, le 20 août, excluant « toute expédition ou acte de représailles ». Nous avons vu qu'il n'est point parlé des différends à propos de la juridiction franco-espagnole. Plusieurs pièces sont relatives à la question des indemnités, entre autres une note de la Belgique, du 2 septembre, demandant à être représentée dans la commission chargée de les fixer.

Comme il est naturel, une grande partie du *Livre Rouge* est consacrée à l'occupation de Mar-Chica et ses antécé-

dents, que la récente protestation du Makhzen a remis à l'ordre du jour. On peut y voir que cette affaire date de loin et que l'Espagne a fait preuve d'une réelle patience ; car, dès le 17 avril 1907, le ministre d'Etat signalait à M. Llaveria, à propos de la capture, par le Rogui, de Delbrel et d'Arquès, fils du gouverneur du Peñon de Gomera, le non-accomplissement par le sultan de l'article 4 du traité de 1894 l'obligeant à garantir la sécurité autour des places espagnoles avec des forces suffisantes, et sur lequel l'Espagne justifiera plus tard son intervention. Le 7 octobre M. Allende Salazar renouvelle ces indications d'une manière urgente, et le gouverneur de Melilla, général Marina, venu à Tanger, confère avec El-Guebbas sur la situation précaire de la mahalla et offre d'aider à la réembarquer, sous réserve que l'Espagne pourvoira au maintien de l'ordre dans la région. Le Makhzen ajourne sa réponse, mais, le 17 octobre, refuse les offres de l'Espagne. M. Allende Salazar prescrit alors à M. Llaveria, allant à Rabat, de porter la question devant le sultan. Après avoir d'abord proposé l'évacuation d'une partie de la mahalla, Ben-Sliman finit par promettre de la ravitailler et de la renforcer, mais il n'en est rien fait, et le 22 décembre, les chefs de la mahalla, manquant de tout, demandent à se réfugier à Melilla. M. Allende Salazar charge M. Llaveria de communiquer au sultan cette demande, tandis que le général Marina obtient du Rogui la promesse de ne pas attaquer les impériaux dans leur retraite. La réponse du sultan ne venant pas, le secrétaire de la légation à Tanger s'informe auprès de Torrès, qui ne sait rien et qui se montre indifférent; le 2 janvier, l'Espagne adresse une note aux puissances pour leur exposer la situation. Le même jour, le Makhzen prescrit à la mahalla de rester à Mar-Chica. Mais ses chefs insistent pour l'évacuer, la position n'étant plus tenable et déclarent d'ailleurs avoir reçu une lettre retardée du sultan autorisant leur départ. Ils sont prêts au besoin à fréter eux-mêmes un bateau. Néanmoins El Guebbas leur réitère, le 26, l'ordre de rester, mais ils n'en tiennent pas compte et, le 29, l'évacuation et l'entrée des troupes chérifiennes à Melilla ont lieu sous la protection des autorités espagnoles.

Aussitôt El Guebbas proteste, en déclarant au ministre d'Espagne à Tanger que la mahalla aurait dû « se jeter à la mer » (*sic*) plutôt que d'abandonner son poste; il confesse d'ailleurs que si le Makhzen hésitait à la rapatrier, c'est parce qu'il craignait qu'elle ne fût en majorité favorable à Hafid et ne devînt un élément de troubles. Le Cabinet de Madrid répond en s'étonnant de cette protestation contre l'acte humanitaire de l'Espagne et procède à l'occupation de Mar-Chica qu'il notifie le 13 février à la France et aux autres puissances. Entre temps, il avait réfuté certaines interprétations de la presse allemande, que lui signalait l'ambassadeur à Berlin, en envoyant à celui-ci une note pour affirmer que l'Espagne n'aspirait pas à rectifier sa frontière de Melilla, mais seulement à suppléer à l'absence de forces chérifiennes. Le 14 février, Ben Sliman proteste à son tour contre l'occupation de Mar-Chica et annonce que si la mahalla ne veut pas y retourner, le Makhzen en enverra une autre. La question en est là.

En dehors de l'affaire de Mar-Chica, il faut signaler parmi les derniers documents publiés dans le *Livre Rouge* une note aux puissances le 15 janvier, après la proclamation de Moulaï Hafid à Fez, déclarant que l'Espagne ne la considère pas comme un motif de changer son attitude, qui consiste à s'abstenir de toute intervention dans les discordes civiles du Maroc, et une autre, assez curieuse, qui termine le livre, et où le ministre à Tanger reçoit l'ordre de relever de ses fonctions l'agent consulaire indigène d'Espagne à Fez, remplaçant le consul M. Cortès, pour avoir témoigné trop ouvertement ses sympathies en faveur de Moulaï Hafid.

La presse de Madrid n'a pas encore eu le loisir de commenter le nouveau *Livre Rouge*. Seul le *País*, toujours francophobe, opine qu'on y voit l'Espagne aller toujours à la remorque de la France. Mais il est probable qu'il fera d'ici peu le sujet d'une interpellation aux Cortès, notamment en ce qui concerne l'occupation de Mar-Chica. — J. C.

BIBLIOGRAPHIE

Politique franco-allemande, par LUCIEN COQU[ET]. Un vol. de 227 p., précédé d'une préface de M. Mar[cel] Saint-Germain. — Paris, Félix Alcan, éditeur, 108, bou[le]vard Saint-Germain. Prix : 3 fr. 50.

L'ouvrage de M. Lucien Coquet se divise en deux parties : il consacre la première aux relations commerciales franco-allemandes et la seconde à leur politique coloniale. L'auteur a pour but d'amener « Allemands et Français à se mieux connaître et par conséquent à s'estimer, pour leur meilleur intérêt personnel d'abord, pour le bien de leur pays ensuite et indirectement mais sûrement pour la plus grande tranquillité et sécurité du Nouveau Monde et de l'Ancien dont on commence à reconnaître que les intérêts sont solidaires ».

Ce but est large et tout d'actualité, mais le sujet, à vrai dire, est plutôt esquissé que traité à fond : le régime de la nation la plus favorisée, établi par l'article 11 du traité de Francfort, ne peut plus continuer à régir les relations douanières franco-allemandes, les commerçants français et allemands sont d'accord pour chercher un autre *modus vivendi* : tel est le résumé de la première partie. Une entente avec nos voisins est possible et souhaitable sur le terrain colonial; la conférence donnée l'année dernière par M. Lucien Hubert, député des Ardennes, l'accueil flatteur qu'il a reçu, le langage tenu par l'empereur Guillaume à M. Cambon qui lui présentait ses lettres de créance, le voyage de M. Etienne à Kiel sont les indices de plus en plus précis d'un accord possible : tel est le sommaire de la seconde partie.

Tout en regrettant que cette question commerciale et cette question coloniale, qui sont d'un si haut intérêt, n'aient pas été traitées plus à fond, nous ne pouvons qu'apprécier l'effort de M. Coquet pour marquer les étapes successives d'un rapprochement devenu nécessaire à un double point de vue entre la France et l'Allemagne.

Le Développement commercial, économique et financier des colonies allemandes. Brochure de 33 p. extraite de la Revue économique internationale, par B. VON KOENIG, conseiller intime de légation à Berlin. — Bruxelles (oct. 1907).

Une nouvelle ère coloniale a été inaugurée en Allemagne par M. Dernburg; le moment est donc bien choisi pour présenter au public le tableau précis des résultats acquis, résultats qui justifient les dépenses faites jusqu'à présent et celles qui sont jugées nécessaires dans l'avenir. « Du côté passif, une dépense de moins de 800 millions de marcs; du côté actif, un territoire cinq fois plus grand que l'Empire allemand, avec une population de 12 millions d'habitants, un mouvement commercial de presque 200 millions de marcs, une valeur capitalisée évaluée à plus d'un milliard. La situation budgétaire des colonies allemandes permet d'espérer un prochain équilibre des recettes et des dépenses ordinaires de leur administration civile. »

Les Colonies portugaises, par A. DE ALMADA NEGREIROS. Un vol. in-16 de 370 p. — A. Challamel, éditeur, 17, rue Jacob, Paris.

Cet ouvrage, qui continue une longue et intéressante série, est l'œuvre d'un bon Portugais. En essayant de faire comprendre la valeur réelle et intrinsèque des colonies portugaises, ou ce qu'il estime tel à son point de vue, M. de Almada Negreiros a surtout songé à écrire un volume en l'honneur des aptitudes colonisatrices de son pays. Peut-être pourrait-on discuter quelques comparaisons osées entre les colonies portugaises et les colonies françaises, que l'auteur estime similaires, comme notre Océanie et l'archipel du Cap-Vert, la Réunion et San-Thomé, Madagascar et le Mozambique; mais il convient de louer le patriotisme de l'auteur qui a écrit dans les premières pages de son livre : « Ce triomphe moral d'un système [Le système colonial portugais] suffirait à consacrer définitivement la valeur du peuple qui l'a inauguré et mis en œuvre pendant des siècles. Mais il y a bien d'autres triomphes qui l'égalent et par la grandeur de l'effort et par la sincérité avec laquelle ils furent poursuivis et obtenus. »

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 4

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LES TRANSPORTS
DE L'OUBANGUI AU CHARI

La nécessité de relier par une voie ferrée le bassin de l'Oubangui à celui du Chari est une de celles qui s'imposent le plus impérieusement au gouvernement général du Congo.

Des trois routes usitées jusqu'ici pour aboutir au Tchad : Congo, Bénoué et Zinder, la première est la seule qui réunisse les deux avantages : 1° de ne soulever aucune complication internationale ; 2° de comporter entre deux artères fluviales navigables un tronçon unique et assez court de route terrestre. En revanche, cette section, si réduite soit-elle, n'est pas sans présenter de sérieux inconvénients, dus à ce que le seul moyen de la desservir est le portage. Ce moyen de transport ne constitue un fléau que si la réquisition est opérée sans discernement et empêche les populations de se livrer à la culture aux époques propices, parce qu'alors il entraîne la disette. Le portage est, en tout cas, une gêne sérieuse pour les populations qui ont à le subir. L'expérience faite sur la route Krébédjé-Gribingui a montré que l'utilisation de l'homme comme véhicule pouvait s'allier à une bonne administration.

Malheureusement, le rendement de cette ligne d'étapes s'est montré nettement insuffisant, même en faisant appel à des porteurs de profession recrutés au loin, et les troupes du Tchad auraient été bien pauvrement ravitaillées, si l'on n'avait, pendant ces dernières années, utilisé les deux autres voies précitées. Cette insuffisance a complètement paralysé l'essor commercial des territoires du Tchad.

La création d'un chemin de fer reliant l'Oubangui aux cours d'eau tributaires du Tchad, supprimerait définitivement le portage et donnerait une vie nouvelle aux régions sur lesquelles il a trop longtemps sévi. Elle rattacherait définitivement au Congo notre Centre africain que lui disputent les autres voies de pénétration et donnerait à son commerce de nouveaux et importants débouchés.

Déjà, en effet, un courant commence à s'établir pour l'utilisation de la Bénoué. Cette route, telle qu'elle est actuellement, ne pourrait lutter contre celle du Congo, desservie par un chemin de fer. Mais il est à craindre que, si on lui laisse le temps de s'organiser, on n'enlève ainsi à la future ligne ferrée une portion très importante de son trafic et de sa zone d'action. Il n'y a donc pas un instant à perdre si l'on veut éviter une telle dissémination d'efforts et si l'on tient à conserver au Congo et au futur chemin de fer le transit que leur destinait notre politique coloniale.

Nous allons étudier ici les divers éléments du problème que constitue cette création. Nous grouperons ces éléments de la façon suivante :

1° Tracé à adopter ;
2° Type de voie et de matériel ;
3° Moyens d'exécution.

Nous trouverons dans les conditions mêmes du problème les principes qui doivent nous guider dans cette triple discussion.

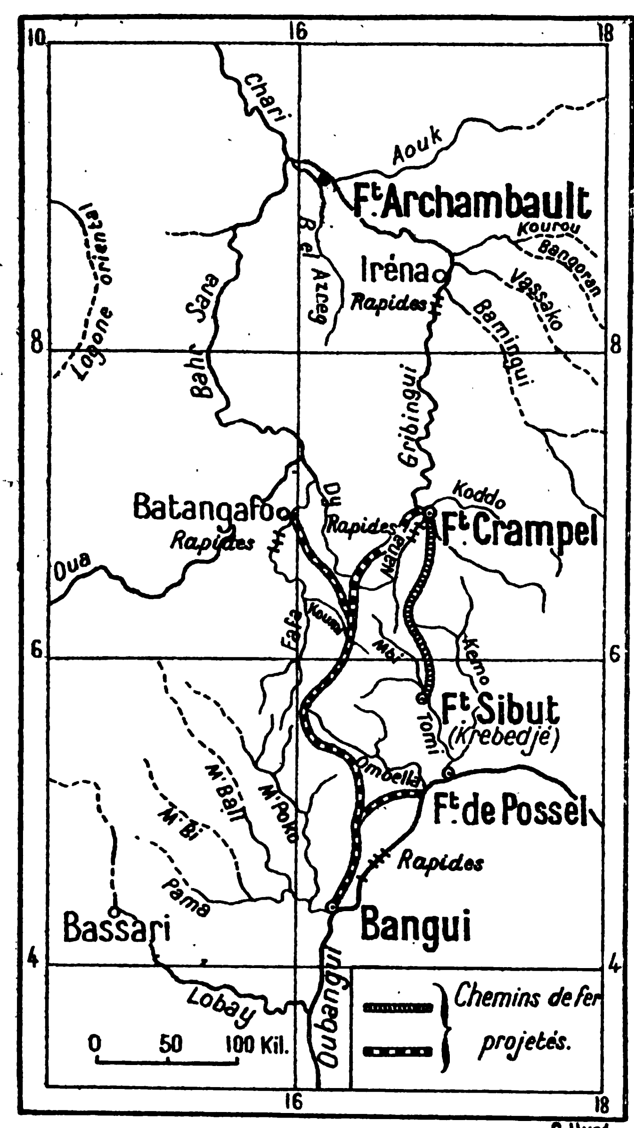
Ce chemin de fer exige, plus que tout autre, une grande rapidité d'exécution, puisque, à la nécessité, inhérente à toute entreprise de ce genre, de rémunérer au plus tôt le capital engagé, il joint celle, plus urgente encore, de supprimer un portage aussi néfaste qu'insuffisant.

L'entreprise, ne devant disposer que de res-

sources réduites, devra se limiter aussi strictement que possible aux nécessités auxquelles elle doit faire face et se proportionner au faible trafic qui lui est destiné. Ces deux conditions : rapidité d'exécution, réduction maxima des frais de premier établissement, doivent suffire à déterminer les éléments du problème envisagé ci-dessus.

1° Tracé.

Etudions la voie de ravitaillement actuellement suivie ; nous constatons que les moyens employés pour réduire au minimum la longueur du portage sont plutôt des expédients que des procédés réguliers. Si les charges arrivent en effet à Bangui, sans trop d'avatars, puisque ce poste est accessible aux vapeurs six mois par an, elles sont confiées, à partir de ce point, à des moyens de transport présentant une sécurité discutable et un rendement plus que réduit. Les rapides de l'Oubangui



LES PROJETS DE VOIES FERRÉES *de l'Oubangui au Chari*

ne comptent plus les charges qu'ils ont englouties. La difficulté de recruter les équipages des baleinières affectées à la section Bangui-Fort-de-Possel, limite le tonnage à transporter sur cette section. La Kémo et la Tomi, sur lesquelles seules les pirogues indigènes peuvent circuler pendant la majeure partie de l'année, ne permettraient vraisemblablement pas d'augmenter beaucoup le transit actuel, sans l'achat d'une nombreuse batellerie spéciale.

Si on a pu, par des tours de force exceptionnels, faire parvenir par cette voie des vapeurs à Krébédjé, il faut se résigner à admettre que la Tomi ne laissera arriver à Krébédjé que des pièces de poids et de dimensions assez réduites. L'expédition des locomotives et autres machines nécessaires aux ateliers d'un chemin de fer, exigerait donc des démontages et remontages aléatoires, dont la durée s'ajouterait à celle du voyage. Or la durée du trajet par voie d'eau : Bangui-Krébédjé est au moins égale à celle de Brazzaville à Bangui. Cette section ne peut être desservie que par de petites embarcations qui n'existent pas encore en nombre suffisant pour assurer dans de bonnes conditions le transit actuel.

On voit donc que la ligne de ravitaillement actuellement suivie jusqu'à Krébédjé est déjà engorgée par les quelques centaines de tonnes et de passagers qu'elle voit circuler annuellement. Que serait-ce donc le jour où il lui faudrait recevoir les 5.000 tonnes que représentent, au bas mot, les 150 kilomètres de la voie ferrée Krébédjé-Gribingui ?

De Krébédjé, tête d'étapes actuelle de la route terrestre, force nous est donc de rétrograder jusqu'à Bangui pour trouver une tête de ligne, nous permettant d'apporter d'une façon pratique aux chantiers de construction le matériel nécessaire et de réaliser une exécution rapide. Dès Bangui commencent en effet la série des rapides, qui imposent l'emploi des petites embarcations. A Bangui, les locomotives pourront arriver sur les vapeurs, démontées en deux parties seulement, et être mises sur rails dès leur débarquement.

Avant tout autre élément du tracé, cherchons maintenant le terminus que nous adopterons. Le premier qui se présente à l'esprit est celui de la ligne d'étapes actuelle : Fort-Crampel. Ce poste, situé en amont du Gribingui navigable, n'est accessible aux vapeurs et aux chalands qu'au maximum pendant deux mois chaque année et aux baleinières pendant toute l'année. Les rapides d'Iréna, que présente le Gribingui avant sa jonction au Bamingui, augmentent considérablement les difficultés de la navigation et nécessitent même, pour les baleinières, plusieurs déchargements, aux basses eaux. L'emploi d'embarcations comme les baleinières, qu'impose l'utilisation du Gribingui, réduit considérablement le rendement de cette voie fluviale et augmente notablement le prix des transports.

Fort-Archambault, point de transit fluvial auquel aboutit ce cours d'eau, coïncide assez mal avec le centre administratif de la circonscription



dont il est le chef-lieu. Il empiète, d'autre part, sur le bief accessible en tous temps aux chalands et pendant six mois aux vapeurs. Le sommet de ce bief est à l'Iréna.

La distance à vol d'oiseau Bangui-Fort-Crampel est de 320 kilomètres environ.

Cherchons maintenant si un autre terminus ne donnerait pas, toutes choses égales d'ailleurs, des conditions d'exploitation plus avantageuses. Un point, qu'on a cherché à utiliser à l'époque où les difficultés résidaient surtout dans l'établissement de la route de portage, est le confluent de la Koumi et de la Fafa, dit poste de Fafa-Koumi. Son emploi a été rejeté parce qu'il conduit à une ligne d'étapes aussi longue que la ligne Krébédjé-Fort-Crampel, moins facile à suivre par suite du manque de villages, et à une voie fluviale plus longue et aussi difficultueuse que le Gribingui. La Fafa est marquée, en effet, à 100 kilomètres environ en aval de Fafa-Koumi, par une série de rapides analogues à ceux du Gribingui, et son cours supérieur est en tout temps inaccessible aux vapeurs et chalands, mais navigable par les baleinières jusqu'à Fafa-Koumi.

En aval de Batangafo, par contre, la Fafa constitue, avec le Bahr Sara, qu'elle alimente, une voie fluviale de premier ordre, exempte de tout rapide et entièrement comparable au Chari en aval de l'Iréna. C'est tout au plus si les 100 kilomètres de la Fafa, compris entre Batangafo et le Bahr Sara, sont légèrement inférieurs au Chari, au point de vue de la navigation des vapeurs, à cause des sinuosités de la rivière. Le Bahr Sara, branche maîtresse du rameau qui forme le Chari, est l'artère qui vivifie les régions occupées par plusieurs groupes importants de tribus saras, dont le centre administratif serait mieux à sa place sur ce fleuve qu'à Fort-Archambault. Si l'on plaçait donc le terminus du chemin de fer à Batangafo, on aboutirait ainsi à une voie fluviale bien mieux utilisable que le Gribingui, puisque l'absence de rapides y permet l'emploi de chalands, plus économiques que les baleinières. La longueur du fleuve Batangafo-Confluent du Bahr Sara est de 440 kilomètres, égale, à peu de chose près, à celle de Gribingui-Confluent du Bahr Sara. La distance à vol d'oiseau Bangui-Batangafo est, comme celle de Bangui-Fort-Crampel, de 320 kilomètres environ.

Toutes choses égales d'ailleurs, nous enregistrons donc, en faveur de l'adoption de Batangafo comme point terminus, la supériorité marquée de la voie fluviale qu'il dessert.

Examinons maintenant si l'étude des tracés intermédiaires confirmera cette conclusion provisoire.

Pour augmenter la rapidité d'exécution autant que pour diminuer les frais, il y a lieu de restreindre le plus possible le nombre des ouvrages d'art : ponts ou viaducs. Ceux-ci, dès qu'ils présentent une longueur un peu considérable, doivent avoir un tablier métallique confectionné en France, ce qui crée des retards et nécessite de coûteuses commandes.

Mais dans cette pénéplaine qui règne d'un bassin à l'autre, il est facile de trouver des lignes de partage des eaux, dont la voie n'a qu'à épouser les contours, pour laisser, de part et d'autre de son tracé, les diverses vallées qui auraient constitué autant d'obstacles pour elle. L'adoption de lignes de faîte comme tracé a, d'autre part, dans une pénéplaine, l'avantage d'offrir le profil en long le moins accidenté et, par conséquent, de nécessiter les moindres déblais et remblais. Seuls les trajets à faire pour, des têtes de ligne, rejoindre les lignes de faîte, peuvent être sujets aux traversées de vallées. Une étude de détail pourrait départager à ce point de vue les deux tracés Bangui-Batangafo et Bangui-Fort-Crampel.

Ces considérations font ressortir la supériorité commune des deux tracés ci-dessus sur le trajet Krébédjé-Fort-Crampel, qui ne pourrait éviter la traversée de nombreuses vallées transversales et présenterait, dans son développement de 150 kilomètres, plus d'ouvrages d'art que les deux autres réunis.

Un autre avantage de la ligne adoptant Batangafo comme terminus, c'est la possibilité d'utiliser, dès l'achèvement du kilomètre 200, un terminus provisoire, variable avec l'avancement des travaux et supprimant dès lors le portage.

La Koumi, en aval du poste de la Haute-Koumi, et la Fafa, en amont de Batangafo, sont, en effet, utilisables en toute saison par les baleinières et pirogues, dans des conditions à peine inférieures à celles du Gribingui. De sorte que, dès que le rail aurait atteint le voisinage de la Koumi, un embranchement provisoire permettrait d'utiliser ce cours d'eau et de rémunérer ainsi, dans une certaine mesure, le capital engagé.

Pendant toute la durée des travaux sur la section Bangui-Haute-Koumi, le service sur la ligne de ravitaillement actuelle ne serait nullement perturbé. Il n'en serait pas toujours de même dans le cas du tracé Bangui Crampel, qui ne supprimerait d'ailleurs tout portage qu'après complet achèvement. Que dire alors du désarroi qu'entraînerait alors sur la ligne entière de ravitaillement l'adoption du tracé Krébédjé-Crampel, ayant besoin, pour son exécution, de la route même à laquelle il doit se substituer?

Enfin le tracé Bangui-Batangafo est mieux à portée que l'autre du grenier à mil et à arachides et du réservoir d'hommes que constitue la région sara. C'est là une considération importante, car le ravitaillement des chantiers en main-d'œuvre et en vivres constituera, avec l'apport du matériel, les deux difficultés de l'entreprise, une fois que la question financière sera résolue.

Nous avons volontairement négligé, pour alléger cet exposé, d'envisager la ligne projetée au point de vue de son utilisation pour doubler les rapides de l'Oubangui et desservir ainsi sans aléa la région du Haut-Oubangui.

Il est facile de comprendre, d'après ce que nous avons déjà dit, que la recherche d'un tracé suivant le cours du fleuve et aboutissant à un point

en amont des rapides, nous aurait conduit à un trop grand nombre d'ouvrages d'art. Un embranchement joignant l'embouchure de l'Ombella à un point de la ligne principale convenablement choisi pour éviter tout ouvrage d'art, remplira cet office. Le développement total ainsi obtenu sera peut-être supérieur à celui d'une ligne unique, répondant aux deux objets en vue, mais il réalisera de sérieuses économies sur les ouvrages d'art.

2° Type à adopter.

Le rendement du matériel et celui du combustible sont en raison directe de la largeur de la voie, de même que les frais de premier établissement et de renouvellement du matériel fixe ou roulant. C'est sur ces deux principes que se base la recherche de la largeur de la voie à adopter.

Les Etats européens ont presque tous adopté, à l'origine des chemins de fer, la voie de 1 m. 44. Il a été calculé depuis, que l'économie réalisée sur le combustible avec une voie plus large aurait racheté largement les frais de premier établissement. On voit donc que le choix de la largeur de voie influe gravement sur l'avenir de la ligne.

On peut dire, d'une façon générale, que plus le trafic à prévoir est faible, plus grande est l'importance des frais de premier établissement et, par conséquent, plus faible doit être la largeur de voie. Mais, dans la plupart des cas, l'incertitude des prévisions interdit toute détermination précise. Dans le cas qui nous occupe, nous n'avons que la ressource de nous baser sur les précédents. La plupart des chemins de fer coloniaux ont adopté la voie de 1 mètre. Le chemin de fer du Congo, en présence de difficultés d'exécution particulières, a dû descendre jusqu'à 0 m. 80. En prévision donc d'un trafic encore plus réduit que celui du Congo et de difficultés non moins sérieuses, quoique d'un autre ordre, nous n'avons pas à craindre de descendre jusqu'à la largeur de 0 m. 60; c'est la largeur de voie du chemin de fer de siège et place, en service autour de nos places fortes de l'Est et dû au colonel Péchot.

En adoptant ce type, nous avons l'avantage de supprimer toute étude préliminaire relative au matériel, puisque tous les éléments de ce chemin de fer ont déjà fait leurs preuves dans des conditions beaucoup plus variées que celles d'un trafic ordinaire. Les éléments de voie sont assemblés par travées, ce qui supprime pour la pose une main-d'œuvre considérable. L'encombrement reste néanmoins inférieur au poids et, par conséquent, le transport par mer n'en est pas plus onéreux que celui des éléments de voie séparée. De plus, nous disposons, dans les places de l'Est, d'un personnel rompu à la pose de cette voie, dans des conditions de rapidité qu'il est impossible d'égaler avec tout autre système.

Le matériel de réserve qui existe en France permettrait, le cas échéant, au ministère de la Guerre de céder à celui des Colonies le stock nécessaire à l'ouverture des travaux, tandis que le reste de la fourniture serait livré d'après les marchés qui ont servi au ministère de la Guerre.

Le chemin de fer de siège et place suffisant au transport du matériel d'artillerie de siège sera plus que suffisant pour parer à toutes les éventualités du trafic. Les pièces les plus volumineuses dont on ait à prévoir le transport sont les tranches de vapeurs ou de chalands. Ces pièces sont loin d'atteindre le poids et l'encombrement du canon de 155 long que transporte couramment la voie Péchot.

Après avoir déterminé le type de matériel à adopter, il y a lieu d'examiner la question du combustible, qui revêt ici une forme particulière. En effet, avec les tarifs actuels, la houille reviendrait à Bangui à un prix tel, que ce serait folie de l'employer. L'emploi du bois, en dehors de son faible pouvoir calorifique, présente l'inconvénient de nécessiter pour son transport un poids mort considérable. Mais nous pouvons songer à l'emploi du tourteau d'arachides, qui a donné de bons résultats au chemin de fer du Soudan. Ce combustible est loin d'avoir, en regard de la houille, les inconvénients du bois, et il rachète son infériorité calorifique par son bas prix de revient. La région que baigne le Bahr Sara pourra facilement nous fournir la quantité d'arachides nécessaires, et cette fabrication, loin d'être onéreuse, sera une source de profits, car elle nous donnera une quantité d'huile supérieure à celle qui est nécessaire au graissage des machines et le surplus pourra être vendu.

Le personnel et le matériel destinés à cette fabrication sont compris dans les chiffres qu'on verra plus loin.

3° Moyens d'exécution.

Le matériel flottant dont disposent, sur le Congo, les compagnies concessionnaires et l'administration, est insuffisant pour assurer le transport des passagers et des marchandises à destination de Bangui et au delà.

La situation, à ce point de vue, est plus lamentable encore dans le bassin du Chari. Faute de rechange, les vapeurs de la flottille du Tchad n'assurent leur service que d'une façon très irrégulière. Les chalands et baleinières sont, pour la plupart, à la limite de leur durée. De plus, leur nombre est insuffisant, car, à Crampel, les passagers et les courriers ont dû attendre, à plusieurs reprises, des semaines entières l'embarcation qui devait les emmener sur Fort-Archambault. La factorerie de Fort-Lamy, dont les besoins ne sont cependant pas énormes, n'a pu suffire à sa vente, faute d'approvisionnements qui attendent à Crampel une occasion de départ.

Le chemin de fer ne pourrait donc utiliser pour ses besoins le matériel flottant du Congo ou du Chari sans compromettre gravement le transit qui s'effectue dans des conditions déjà trop défavorables.

Or, par le Congo, il recevra son matériel fixe et roulant et son personnel européen et sénégalais.



r les affluents du Chari, il attendra ses travailleurs et leur subsistance, ainsi que son combustible.

Il n'est pas exagéré de prévoir une rapidité de pose de 100 kilomètres par an, et cé chiffre est même un minimum, qui tient compte des aléas de l'avancement de la plate-forme. A 25 kilogrammes de voie au mètre courant, cette pose représente 2.500 tonnes à transporter, sans compter les 500 tonnes de matériel roulant et d'outillage qu'il y a lieu de prévoir, surtout pour la première année. Ainsi, du fait du chemin de fer, la navigation du Congo-Oubangui aura à transporter annuellement, pendant la durée des travaux, 3.000 tonnes de plus que le transit usuel.

La région traversée par le chemin de fer ne paraît pas pouvoir assurer la subsistance des travailleurs. C'est de la région Sara qu'il faudra la tirer, de même que c'est là qu'il faudra recruter la majorité des travailleurs, à qui une paie de 0 fr. 30 par jour sera suffisante. La ration des 2.400 travailleurs prévus représente environ 1.000 tonnes de mil. La région traversée et la haute Fafa pourront à peine en fournir la moitié. Le reste, soit 500 tonnes, devra être pris dans le pays Sara. Pour le faire parvenir au terminus de la navigation sur la Koumi, il faudra : 10 chalands de 5 tonnes de charge en service entre Batangafo et la région du mil. A 18 voyages par an (20 jours par voyage), le tonnage transporté serait de 450 tonnes. Ces 450 tonnes seraient transportées sur la haute Koumi par 20 pirogues en acier d'une tonne, qui auraient à faire, par conséquent, 22 à 23 voyages par an, soit 15 jours au voyage. Les équipages de ces embarcations (240 hommes) sont compris dans le chiffre de 2.400 travailleurs. Leur consommation annuelle, qui reste en dehors du tonnage à transporter, est de 87 tonnes. Il en résulte que le chiffre de 500 tonnes se trouve légèrement dépassé : $450 + 87 = 537$. L'excédent serait disponible pour le transport des arachides.

Cette batellerie du Bahr Sara aurait avantage à arriver par la Bénoué. Elle pourrait, en choisissant bien l'époque de l'envoi, arriver toute montée à Léré. Elle n'aurait à être démontée qu'une fois, pour passer du Mayo-Kebbi dans le Toubouri. Pour atteindre la Logone, des triqueballes éviteraient un second démontage.

Ainsi, la première chose à faire, pour pouvoir commencer les travaux, c'est : 1° de passer avec les compagnies de navigation et de chemins de fer respectivement intéressées les marchés relatifs aux transports jusqu'à Bangui ; 2° de mettre en service sur le Bahr Sara 10 chalands de 5 tonnes et 20 pirogues d'une tonne.

Nous allons essayer, après avoir déterminé les moyens pratiques d'exécution, de connaître les besoins financiers de l'entreprise.

Le cadre de cette étude d'ensemble ne nous permet que des prévisions d'une approximation assez lointaine. Néanmoins on peut, en adoptant des chiffres empiriques larges, se mettre à l'abri de tout mécompte pécuniaire

La batellerie du Bahr Sara reviendra rendue sur place, à environ	200.000 fr.
Les 10.000 tonnes de matériel fixe et roulant peuvent être estimées, étant donnée la faible proportion de machinerie, à 1.000 fr. la tonne, soit	10.000.000
Leur transport jusqu'à Bangui, en admettant pour la tonne les prix détaillés ci-dessus dont le total est de 400 francs	4.000.000
L'entretien du personnel reviendra, pendant trois ans, à	2.300.000
L'entretien du matériel et les frais accessoires et imprévus : transport du personnel, chalands et pirogues, pertes, etc., peuvent être estimés à	1.500.000
Total	18.000.000

Le capital nécessaire à l'entreprise est donc, au maximum, de 18 millions de francs, qui pourraient être fractionnés en 3 annuités de 6 millions de francs.

Une colonie comme le Congo peut se procurer une telle somme, sans avoir recours à l'emprunt national. Il est vraisemblable que la Caisse des Dépôts et Consignations pourrait être autorisée à faire à la colonie l'avance de trois annuités de 6 millions désirées, moyennant le versement, garanti par les recettes douanières, de 22 annuités de 1 million, plus une annuité de 500.000 francs. (Cela équivaudrait pour elle à un placement de son capital au 3 0/0.) De telles charges sont certainement bien supérieures aux bénéfices futurs du chemin de fer. Mais on peut affirmer qu'elles seront largement compensées pour la colonie par la plus-value des recettes douanières, fiscales et la diminution des frais d'exploitation. La colonie devra donc prendre les travaux en régie directe, car une Compagnie ne pourrait accepter l'entreprise qu'au prix de subventions très onéreuses, et moyennant l'intervention d'une grande partie des autorités administratives de l'Oubangui-Chari-Tchad, sans lesquelles le recrutement des travailleurs ne pourrait s'opérer.

Ainsi :

Emprunt de 18 millions en trois annuités versées par la Caisse des Dépôts et Consignations, remboursables en 22 annuités 1/2 de 1 million chacune ;

Exécution en régie directe d'un tronçon de 320 kilomètres de voie Péchot de $0^{m}60$ de largeur de Bangui à Batangafo sur la Fafa, en suivant les lignes de faîte ;

Transports fluviaux assurés par l'entreprise elle-même, pour le matériel et le ravitaillement ne venant pas par le Congo.

Telles sont les grandes lignes du projet auquel nous a conduit cette étude.

Nous serions reconnaissants à ceux de nos souscripteurs qui ont signé des engagements annuels de vouloir bien envoyer au **Trésorier du Comité, 21, rue Cassette,** *le montant de leur souscription pour l'année courante.*

OBSERVATIONS SUR LA GÉOLOGIE
DES
PAYS ENTRE L'OUBANGUI ET LE CHARI

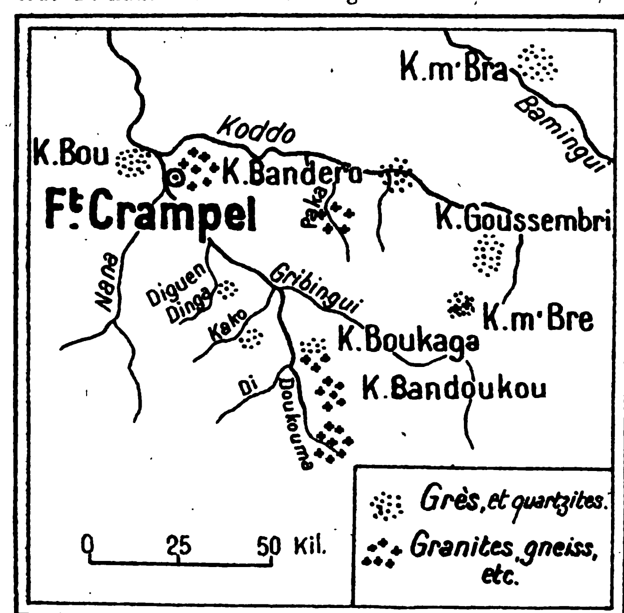
D'aprè les échantillons rapportés par M. G. Bruel.

M. G. Bruel, dont on se rappelle les intéressantes explorations (1) dans la région de l'Oubangui et du Chari, avait rapporté un certain nombre d'échantillons de roches qu'il avait déposés au laboratoire de géologie de la Sorbonne. Ces échantillons étaient accompagnés d'une copie d'un rapport adressé au commissaire du gouvernement et de photographies, extrêmement instructives, qui permettent d'envisager la géologie de ces régions d'une façon un peu différente de celle qui a eu cours jusqu'à présent.

***

Etude des échantillons rapportés par M. G. Bruel (2).

Les roches que M. Bruel a rapportées proviennent surtout du haut bassin du Gribingui et de son affluent, la



Koddo. Les localités sont marquées sur le schema ci-joint qui est une réduction des cartes détaillées, publiées par M. Bruel (3).

(1) G. Bruel, La région civile du Haut-Chari (*La Géographie*, V, 1902, p. 165-174).
G. Bruel, Le Chari et le Bahr-Sara (*Bull. Com. Afr. franç.*, 1902, p. 405-407). — Observations de C. Maistre (*Ibid.*, p. 407-408).

(2) Les travaux géologiques publiés sur cette région, et auxquels on se référera dans le cours de cette étude sont :
L. Lacoin, Sur la géologie du pays de l'Oubangui au Tchad (*C. R. Acad. des Sc. Paris*, CXXXVI, 1903, p. 1301-1307). — Observations sur la géologie du pays de l'Oubanghi au Tchad (*Bull. Soc. Géol. Fr.*, [4], III, 1903, p. 484-496).
Louis Gentil, Pétrographie, *in* F. Foureau, *Documents scientifiques de la mission saharienne*, Paris, 1905.
H. Courtet, Itinéraires de la mission Chari-Lac Tchad (*Rev. coloniale*, [n. s.], VI, 1906, p. 257 274, 329-345), et Géologie et Minéralogie, *in* Aug. Chevalier, *l'Afrique centrale française* (*Mission Chari-Lac-Tchad*, 1902-1904), Paris, 1907.
St. Meunier, Aperçu sur la constitution des régions situées entre Bembé et le pic Crampel, d'après les échantillons recueillis par M. Jean Dybowski (*C. R. Acad. Sc. Paris*, CXV, 1892, p. 444-446).

(3) Carte du Chari à 1/200.000, dressée par M. G. Bruel, par ordre de M. Gentil, commissaire général du Congo français, 19 feuilles, 3 couleurs, avec courbes de 20 en 20 mètres, 1/200.000. Paris, Service geographique des Colonies, la feuille 2 francs.

Quelques-unes cependant proviennent du Chari, des environs de Niellim. Ce sont des pegmatites et des granites à mica noir, analogues à celles que L. Lacoin (1903, p. 493. éch. 88, 89) puis L. Gentil (*in* Foureau, 1905, p. 747. éch. 825, 826, 826 A) ont signalées en ce point.

1. — Roche formant la chaîne de Niellim (monts de Togbao), où fut tué Bretonnet. Rive gauche du Chari.
Pegmatite.
Roche d'aspect rosé : petites lamelles de mica noir ; grands cristaux de feldspath rosé, à belles mâcles de Carlsbad, probablement du microcline et de plus de l'oligoclase. Ces grands cristaux sont développés dans une association grenue de mica noir, de feldspath et de quartz.

21. — Pierre formant la chaîne de Niellim, près Togbao. Roche fréquente sur la rive gauche du Chari.
Granite à mica noir.
Roche de couleur assez claire, offrant de nombreuses petites lamelles de biotite, des cristaux de feldspath à mâcle de Carlsbad et du quartz.
Au microscope, les feldspaths (oligoclase, orthose) sont lardés de mica blanc secondaire. Le quartz est abondant. Le mica noir est pléochroïque avec inclusions de zircon autour desquelles les auréoles pléochroïques sont très marquées.

Les échantillons provenant des bassins de la Koddo et du Gribingui sont les suivants :

Kaga Bou, au Nord de Fort-Crampel : *Quartz filonien* dans un *grès-quartzite* rosé.

Puis M. Bruel a atteint la rivière Koddo en longeant le Kaga Bandero ; entre cette montagne et la rivière, il a recueilli de très intéressants *micaschistes à minéraux.*

Belle roche, offrant à l'œil nu une association de quartz et de beaux cristaux de grenats rouges.
Au microscope : pas de feldspaths ; quartz ; muscovite abondante ; biotite, pléochroïque en brun ou jaune-brun avec inclusions de zircon et très larges auréoles pléochroïques ; petits cristaux de tourmaline, pléochroïque en brun ; magnétite ; zircon ; apatite.

Cette roche paraît être celle que Courtet signale (Leptynite grenatifère très rubéfiée p. 642) en contact avec un quartzite micacé dans le R. Banga à 7 kilomètres à l'Ouest (lisez à l'Est) du Kâga Bandero.

Ce sont encore des roches anciennes qui affleurent dans le lit de la Paka, affluent de la Koddo.

Gneiss. — Roche compacte, finement gneissique avec muscovite et biotite.

Puis, il a touché à nouveau la rivière Koddo où il a recueilli des grès et des quartzites, roches qui se développeront beaucoup vers l'Est.

Quartzite micacée à apparence stratifiée.
Grès micacé, très fin, blanc, à apparence stratifiée.

C'est probablement ce point qui a été revu par Courtet (p. 642).

Il a atteint ensuite le Kaga M'Bra, constitué de la même façon par une *quartzite micacée*, à apparence grossière.

En descendant vers le Sud, se trouve une chaîne de Kagas, très curieuses dont les termes les plus élevés sont le Kaga Goussembri et le Kaga M'Bré. M. Bruel décrit ainsi le Kâga Goussembri :

« Il forme un plateau long de 5 kilomètres (orientation Nord-Sud), large en moyenne de 500 mètres. Il y a, à l'Ouest, à moins de 1 kilomètre, un ou deux autres massifs, moins élevés, mais présentant le même caractère. »

« On trouve d'abord une large terrasse dominant la plaine d'une trentaine de mètres .. puis on se heurte à une paroi à pic, verticale de 90 à 100 mètres de haut, coupée par des failles verticales dont le plan est orienté Est-Ouest et qui partagent cette énorme falaise en une série de pylônes (fig. 1). »

« On monte jusqu'au plateau par des sentiers de chèvres... On est alors sur une véritable terrasse recouverte de la terre végétale des cultures, bordée de roches (fig. 2) qui la dominent de 25 à 30 mètres. »



M. Bruel en a rapporté une *quartzite micacée* et du *quartz de filon*.

Le Kaga M'Bré est décrit ainsi par M. Bruel :

« Le Kaga M'Bré, comme le Kaga Goussembri, est semé de massifs ou de blocs rocheux ; ils sont inclinés de près de 45° vers l'Est et sont divisés en couches d'épaisseur variable. »

M. Bruel n'a pas rapporté d'échantillons du Kaga M'Bré; mais nous savons qu'on y trouve du grès blanc micacé : échantillon rapporté par le capitaine Truffert et étudié par Lacoin (*loc. cit.*, p. 490, éch. 63).

Vers l'Ouest, le soubassement ancien réapparaît; M. Bruel a recueilli au passage de la Doukouma, affluent du Di, un *gneiss granulitisé*.

Roche de couleur claire, un peu glanduleuse, montrant de grands cristaux de felsdpath, formant noyaux dans une pâte gneissique.

Près du Kaga Bandoukou, il a trouvé un *gneiss* décomposé, à biotite.

Le Kaga Boukaga est plus intéressant parce que Bruel y a ramassé deux sortes de roches. Malheureusement nous n'avons aucune donnée sur leur position relative; tout au plus pouvons-nous supposer que les quartzites micacées se trouvent au sommet de la Kaga (alt. 579) et les gneiss au col qui se trouve au Sud de la Kaga (alt. 536); il serait intéressant d'avoir confirmation de ces données.

Quartzite micacée. — Roche blanche, finement grenue à apparence stratifiée.

Au microscope, le quartz apparaît très abondant, sous forme de quartz clastique et aussi à l'état de ciment. Il y a un peu d'oligiste, des lamelles de muscovite, des grains de magnétite, du zircon.

Gneiss à sillimanite. — Roche de couleur grise, d'aspect gréseux, montrant des lamelles de biotite, associées à des feldspaths et à du quartz.

Au microscope, les feldspaths sont complètement imprégnés

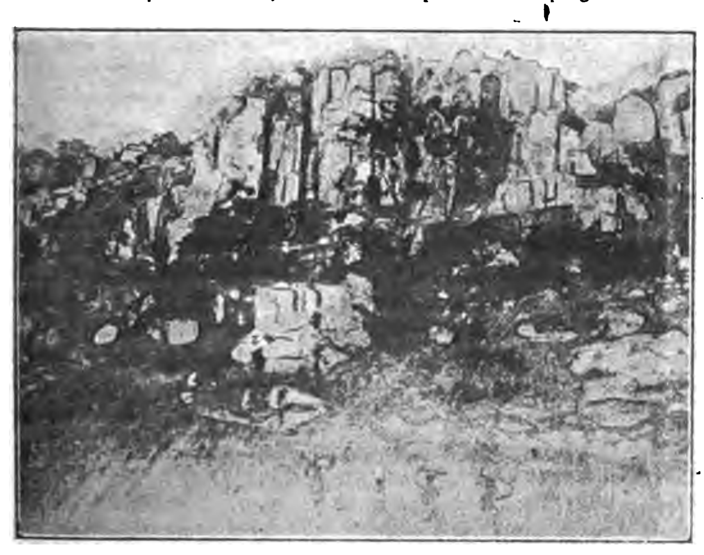


Fig. 1. — Falaises de 80 mètres de hauteur du Kaga Goussembri.

d'une infinité de baguettes de sillimanite et de fines lamelles de muscovite; ce sont de l'orthose, avec mâcle de Carlsbad, de l'oligoclase avec mâcles de l'albite. Il y a un peu de magnétite, du zircon, en grains ou en baguettes arrondies, assez abondant.

Vers l'Ouest, ce sont encore des roches gréseuses qui paraissent prédominer.

Kako. — *Grès* quartzeux, compact ou très finement grenu, micacé, blanc, avec traînées de mica blanc.

Diguen-Dinga. — *Grès psammitique*, friable, blanc.

Enfin deux échantillons proviennent de régions situées plus à l'Ouest.

R. prise près de Oualika, bassin d'Ombella, 21 juin. *Gneiss à pyroxène*. Les feldspaths sont des plagioclases avec mâcles de l'albite et de la péricline (oligoclase, andesine). On observe de la hornblende commune avec inclusions de zircon, du dial-



Fig. 2. — Roches du Kaga Goussembri, vues du plateau supérieur.

lage, du mica noir. Il y a un peu de quartz et de magnétite.

R. de Fafa, 31 mai. *Gneiss* à mica noir altéré.

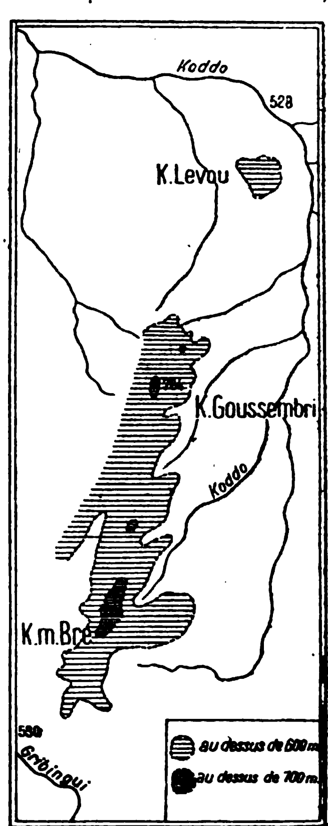
Quelques autres échantillons (gneiss, micaschistes) proviennent de localités que nous n'avons pas pu identifier.

R. prise le 28 juin, près de la Baka, un peu au Sud de Bougamanara. *Micaschiste* altéré, ferrugineux.

R. du lit du Ruisseau. Halte de midi le 27 février au Nord de Pouepare. *Gneiss* granulitique très altéré.

R. du Kaga, traversé le 23 juin 1900, près Brengué. *Gneiss* à amphibole. Roche compacte de couleur sombre, montrant une association grenue de feldspath, d'amphibole, de quartz.

Au microscope : quartz, feldspaths plagioclases, à grands cristaux, avec mâcle de l'albite (probablement de l'anorthose), un peu de microcline et d'oligoclase; hornblende très polychroïque; magnétite; grains de zircon.



Au point de vue de la géographie physique, on peut signaler un fait très curieux que mettent en évidence les cartes de M. Bruel (voir sa feuille 14).

La ligne relativement élevée des Kagas (Kaga Goussembri, K. M'Bré) ne joue pas le rôle de ligne de partage des eaux.

Le Gribingui et la Koddo l'ont fait reculer au delà de cette crête et ont joué le rôle de rivières actives; cela tient sans doute à ce que leur niveau de base, le Tchad, est plus rappro-



ché que le niveau de base des rivières, tributaires de l'Atlantique.

La constitution géologique des Kagas, comme le Kaga M'Bré et le Kaga Goussembri, reste un problème qu'il est difficile de résoudre.

Il est certain que dans le Nord, dans la région de Ndellé, il y a deux sortes de roches siliceuses : d'une part, *des quartzites métamorphisées* en couches redressées; de l'autre des grès horizontaux (*grès turriformes* de Courtet) à peine métamorphiques.

Les grès et quartzites des Kagas appartiennent à l'une ou à l'autre de ces formations. Il est fort probable que les deux sont représentées; en tout cas, le problème serait intéressant à résoudre, et seuls de nouveaux matériaux, bien repérés sur d'excellentes cartes, comme celles de M. Bruel, peuvent aider à le faire. C'est là une question sur la solution de laquelle nous tenons à appeler l'attention.

Les observations de M. Bruel apportent à cet égard une contribution extrêmement précieuse; il serait à souhaiter que de nombreux fonctionnaires suivent son exemple : l'étude géologique de ces régions offre un vif intérêt, car c'est en partie de leurs ressources naturelles que dépendra l'avenir de ces contrées éloignées.

LOUIS GENTIL et PAUL LEMOINE.

LE

COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES EN 1906

(*Suite et fin*) (1).

Le commerce des colonies d'Afrique.

Revenons maintenant d'une manière plus étendue au commerce des colonies d'Afrique qui nous intéressent spécialement.

AFRIQUE OCCIDENTALE. — Le commerce des diverses colonies qui forment le gouvernement général de l'Afrique Occidentale accuse dans son ensemble en 1906 par rapport à 1905 une amélioration de 10.371.549 francs. Alors que les années 1904 et 1905 avaient présenté un recul par rapport à 1903, l'année écoulée a porté le chiffre commercial de l'Afrique Occidentale à une importance jamais atteinte jusqu'ici et les progrès sur la moyenne quinquennale 1901-1905 se montent à 16.802.087 francs. Ces résultats confirment ce que nous disions il y a quelques mois à la même place, que si 1904 et 1905 n'avaient pas présenté des chiffres des plus heureux, la valeur économique des colonies néanmoins n'en était nullement atteinte et que la richesse générale n'avait pas été par trop affaiblie par deux années de mauvaises récoltes. En effet, en considérant les importations on constate que si les chiffres de 1906 sont inférieurs de 4.378.927 francs à ceux de 1905, ils sont cependant supérieurs de 6.081.543 francs à ceux de la moyenne quinquennale 1901-1905. Aux exportations, bien que la récolte d'arachides au Sénégal et des produits de palme au Dahomey et à la Côte d'Ivoire n'aient pas été des meilleures les progrès totaux sur 1905 s'élèvent à 14.750.476 francs et à 10.720.545 sur la moyenne quinquennale.

(1) *Renseignements Coloniaux*, mars 1908, n° 3, p. 70.

L'Afrique Occidentale est donc actuellement dans une période de plein développement, et si le fait était évidemment connu, le témoignage brutal des chiffres n'en est pas moins probant.

Les cinq colonies qui concourent à ces chiffres commerciaux n'ont pas également apporté leur contingent à ces progrès en raison de la diminution des importations sur 1905 pour trois d'entre elles, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey. Et encore pour la Guinée il faut dire que cette diminution n'est pas exacte parce qu'elle est due à la non-constatation de certaines entrées pour raisons administratives. Quant aux exportations, partout elles ont été supérieures à celles de l'année précédente.

Nous allons d'ailleurs examiner chacune de ces colonies séparément :

1° *Sénégal, Haut-Sénégal et Niger* (1). — Le commerce des Sénégal se présente de la manière suivante : 54.165.670 francs aux importations. 35.718.741 francs aux exportations 81.704.191 fr. au total. Les chiffres sont en augmentation sur ceux de 1905 aussi bien aux entrées qu'aux sorties; pour les importations, ils donnent les plus hautes valeurs atteintes jusqu'à ce jour; aux exportations seule l'année 1903 qui profita d'une récolte d'arachides exceptionnelle fut plus brillante. L'ensemble des progrès sur 1905 est de 12.005.278 francs dont 850.892 francs aux importations et 11.154.386 francs aux exportations. Sur la moyenne quinquennale 1901-1905 la progression est de 11.883.773 francs dont 5.517.644 fr. aux entrées et 6.316.129 francs aux sorties.

Aux importations, les principales marchandises d'importation ont été :

	1906 — francs	1905 — francs
Produits et dépouilles d'animaux...	795.611	963.914
Farine de froment..................	798.317	625.301
Biscuit de mer.....................	370.471	523.337
Riz................................	3.213.004	2.404.686
Colas..............................	2.041.914	2.380.104
Sucres.............................	1.663.193	1.546.252
Tabac en feuille...................	1.101.213	1.042.230
Huile de coton.....................	800.868	1.015.469
Bois...............................	1.172.742	866.767
Vins...............................	1.622.814	1.597.302
Alcools............................	1.222.347	1.046.350
Chaux..............................	860.381	515.674
Houille............................	2.570.719	233.585
Savons non parfumés................	468.619	»
Sacs de jute.......................	680.239	613.392
Tissus de coton....................	18.375.248	16.853.123
Vêtements..........................	1.314.216	1.283.813
Machines et mécaniques.............	988.915	1.103.712
Ouvrages divers en métaux..........	2.096.067	2.552.528
Armes et munitions.................	734.016	858.079

(1) Le chiffre du commerce du Haut-Sénégal et Niger sont relevés avec ceux du Sénégal sans que la distinction ait encore été établie jusqu'ici.



Aux exportations :

	1906	1905
	francs	francs
Bœufs	148.643	172.473
Ivoire	232.540	88.376
Amande de palmes	200.548	162.610
Arachides	24.978 652	14.851.224
Gommes	1.605.259	1.269.410
Caoutchouc	5.553.106	4.700.010
Houille (réexportation)	1.664.658	1.473.629
Or	435.699	602.192

2° *Guinée Française.* — Par rapport à l'année 1905 la Guinée Française présente une diminution sensible de 2.038.333 francs due entièrement à une moins-value constatée de 2.787.939 francs aux importations, les exportations étant au contraire en progrès de 749.666 francs. Ainsi que nous le disions plus haut, cette diminution n'est qu'apparente et est due à la suppression sur la frontière du Libéria de postes de douane rétablis depuis. Un gros trafic d'entrée, principalement de colas, se faisait par cette région; sa valeur non relevée en 1906 explique la diminution des importations.

Par rapport à la moyenne quinquennale précédente, il y a aussi bien à l'importation qu'à l'exportation de sensibles progrès. Leur importance totale est de 6.309.014 francs, dont 1.810.372 francs aux entrées et 4.498.642.

Il n'y a donc pas de doute sur les progrès certains de cette partie de l'Afrique Occidentale, et il est bien certain que la mise en exploitation du chemin de fer dans un avenir très rapproché augmentera encore de beaucoup le trafic de la colonie. Il est même à prévoir pour les exercices immédiats l'heureuse influence que l'ouverture de sections de ce chemin de fer ne manquera pas d'apporter dans le développemenl de la colonie.

Les principales importations ont été les suivantes :

	1906	1905
	francs	francs
Farine	185.757	173.787
Riz	1.023.064	888.466
Sucre	111.542	173.787
Tabac en feuille	219.020	267.250
Colas	127.326	2.007.793
Bois	112.759	152.822
Vins	305.799	223.443
Alcools	314.117	295.546
Sel	247.689	256.823
Savons	111.400	»
Verroterie	310.291	238.007
Tissus de coton	7.485.571	5.540.589
Vêtements	157.596	130.510
Machines et mécaniques	171.307	2 3.003
Ouvrages divers en métaux	779.728	2.999.383
Armes et munitions	545.774	725.885
Allumettes	25.377	236.360
Parapluies et parasols	164.535	

A l'exportation il faut noter :

	1906	1905
	francs	francs
Bœufs	1.148.000	923.200
Peaux de bœufs	437.636	365.909
Palmistes	586.109	561.972
Sésames	40.307	466.977
Gommes copals	311.686	224.294
Caoutchouc	13.773.897	12.742.452

3° *Côte d'Ivoire.* — Nous avons déjà en 1905 constaté un arrêt dans le développement de la Côte d'Ivoire qui avait atteint en 1904 une situation très brillante. En 1906, bien que le mouvement des exportations ait fait preuve d'une sérieuse reprise, la situation ne s'est pas améliorée en raison de la diminution des importations. La principale cause de cette diminution est en grande partie la faiblesse des exportations des deux années passées, faiblesse due aux mauvaises récoltes d'amandes de palme qui atteignent les sorties de palmistes et d'huile de palme. Ces deux produits en 1906 ayant été en progrès, il est possible qu'au cours de l'année courante les importations profitent du léger enrichissement des populations des populations, d'autant plus que le caoutchouc et l'acajou ont été en sensible progrès sur l'année précédente.

Le mouvement commercial s'est élevé en 1906, à 21.281.752 francs dont 11.671.768 francs aux importations et 9.609.984 francs aux exportations. Bien que ces dernières soient supérieures de 1.974.231 francs à celles de 1905, il y a au total une diminution de 249.338 francs, les importations étant en moins-value de 2.223.569 francs.

Par rapport à la moyenne quinquennale 1901-1905 il y a progrès sur toute la ligne : 873.576 francs aux importations, 1.848.366 francs aux exportations, 2.721.942 francs au total.

De tels résultats montrent le chemin parcouru de la colonie depuis quelques années.

Les principaux produits d'importation ont été :

	1906	1905
	francs	francs
Produits et dépouilles d'animaux	369.437	375.546
Fourrures	83.044	125.429
Riz	4 8.425	594.513
Tabac en feuille	422.806	356.660
Vins	187.743	136.622
Alcools et genièvre	1.187.996	1.103.787
Houille	109.041	189.656
Tôles ondulées	81.650	193.837
Sel	180.092	141.948
Verroterie	236.236	2 6.854
Tissus de coton	3.549.798	3.394.080
Vêtements	243.583	233.301
Ouvrages en métaux	1.207.068	2.959.225
Armes et munitions	70.771	276.783
Futailles vides	206.043	253.607
Bateaux de rivière	142.358	654.714

Les grands produits d'exportation ont été :

	1906	1905
	francs	francs
Palmistes	546.807	552.1[illegible]5
Huile de palme	1.721.912	1.146.840
Caoutchouc	6.443.995	5.255.266
Acajou	677.420	551.128
Café	105.492	32.601
Ivoire	40.840	27.716

4° *Dahomey.* — Seule des colonies d'Afrique Occidentale, le Dahomey, après avoir connu quelques années de développement rapide, se trouve maintenant dans une situation difficile. La crise qu'il traverse remonte à 1902. Depuis cette date, la diminution et presque l'absence de récolte des produits de palme a conduit le Dahomey à un état d'appauvrissement complet.

En 1906, cependant, la récolte a été un peu

meilleure et pour la première fois depuis 1902 il y a un léger progrès sur l'année précédente. Ces progrès n'ont malheureusement pas été jusqu'aux importations qui ont encore présenté une légère diminution sur celles de 1905. Les méfaits de la monoculture ont été trop souvent proclamés pour qu'il convienne d'y insister davantage. Le Dahomey est un exemple frappant de ce que peut souffrir une exploitation basée sur ce principe.

Le commerce total s'est élevé en 1906 à 19.020.615 francs dont 10.514.213 francs à l'importation et 8.506.402 francs à l'exportation. Par rapport à 1905 il y a augmentation au total de 653.942 francs et à l'exportation de 872.253 fr. ; il y a diminution de 218.311 francs à l'importation.

Le Dahomey est la seule colonie d'Afrique Occidentale qui présente une diminution de son commerce par rapport à la dernière moyenne quinquennale. Il y a moins-value de 2.117.148 fr. à l'importation, de 1.942.591 francs à l'exportation et de 4.059.769 francs au total.

Les principales importations en 1906 ont été :

	1906 — francs	1905 — francs
Manioc	30.995	174.782
Colas	68.358	102.880
Sucre	119.229	63.544
Tabac en feuille	605.629	558.911
Bois	292.688	102.205
Boissons	1.195.810	1.114.436
Ciment	161.944	273.099
Houille	164.846	684
Pétrole	276.188	207.952
Sel	187 126	109.688
Sacs de jute	89.565	116.688
Tissus de coton	2.838.407	3.424.716
Machines et mécaniques	1.450.016	828.269
Armes et munitions	240.132	272.963
Futailles vides	236.301	202.157
Allumettes	113.547	102.979

Les principales exportations ont été :

	1905 — francs	1905 — francs
Palmistes	4.237.767	3.932.978
Huile de palme	2.715.672	3.932.846
Poisson	446.859	462.293
Colas	70.058	118.620
Caoutchouc	6 192	12.770
Coton (1)	55.346	14.504

CONGO FRANÇAIS. — Les progrès du Congo Français depuis cinq ans sont des plus remarquables. Son commerce a doublé depuis 1902. Ces résultats sont dus à la mise en valeur plus complète des territoires concédés. Ils sont particulièrement intéressants, parce qu'on peut les considérer comme acquis pour l'avenir, l'augmentation du commerce n'étant pas seulement causée par l'exploitation plus ou moins grande de tel ou tel produit, mais aussi par l'augmentation de la clientèle indigène, qui se frotte de plus en plus à notre civilisation. Cependant, si à ce point de vue des progrès notables ont été accomplis, il ne faut pas oublier que ceux à faire sont encore plus considérables, et il y a là pour l'avenir une réserve pleine d'espérance.

(1) En 1904, 9.744 francs.

Le commerce s'est élevé en 1906 à 29.554.466 fr. dont 13.093.640 francs à l'importation et 16 millions 460.826 francs à l'exportation. C'est une augmentation totale de 5.242.575 francs sur l'année précédente, partagée entre les importations pour 2.714.494 francs et les exportations pour 2.528.081 francs. Par rapport à la moyenne quinquennale, l'augmentation est encore plus sensible. Elle est au total de 11.272.985 francs, dont 6.081.543 francs pour les importations et 6 millions 126.012 francs pour les exportations.

Les principales importations ont été en 1906, par rapport à 1905 :

	1906 — francs	1905 — francs
Conserves de viande	514.599	408.090
Riz	268.029	190.065
Tabac en feuille	124.525	210.680
Vins	449.809	212.658
Alcools	442.087	338.102
Sel	234.869	163.232
Verroterie	417.681	216.385
Tissus de coton	4.125.810	2.849.404
Vêtements confectionnés	551.388	385.037
Ouvrages en métaux	1.469.982	1.365.355
Armes et munitions	616.423	574.133

Les principales exportations ont été :

	1906 — francs	1905 — francs
Ivoire	3.574.479	4.005.958
Caoutchouc	8.605.254	7.435.485
Bois	3.934.948	2.193.124

RÉUNION. — Jamais, en ces dernières années, la situation n'avait été plus déplorable à la Réunion, et dans l'histoire économique d'un pays, il a pu être très rare, pensons-nous, d'en voir un comme notre malheureuse colonie, être obligé en deux ans, de réduire la moitié de ses achats. C'est pourtant ce qui s'est produit à la Réunion, malgré une exportation supérieure à celle de l'année précédente. Cette augmentation a eu pour principale cause une plus forte sortie des produits dits secondaires, la liquidation de certains stocks de sucre et une hausse dans les cours du rhum et de la vanille.

Les importations en 1906 ont été de 11 millions 683.665 francs ; les exportations, de 12 millions 545.099 francs, ce qui donne au total 24 millions 228.764 francs. Bien que les exportations aient été en hausse de 2.836.847 francs, la perte totale sur l'année précédente a été de 3.664.312 fr. les importations étant en baisse de 6.501.159 fr

Par rapport à la moyenne quinquennale précédente, il y a une perte de 10.386,854 francs, dont 8.387.937 francs à l'importation et 1.998,916 fr. à l'exportation.

Les importations principales ont été les suivantes en 1906 :

	1906 — francs	1905 — francs
Bœufs	273.266	332.450
Saindoux	846.112	994.856
Morue salée	328.109	331.688
Poissons conservés divers	402.993	322 017
Farine	648.091	695.492
Riz	2.431.831	4.295.379

	1906	1905
	francs	francs
Vins	498.315	974.595
Houille	431.126	1.829.182
Pétrole	267.338	354.756
Engrais chimiques	277.101	54.386
Tissus	1.242.470	1.609.453
Ouvrages en métaux	643.115	892.617

Aux exportations on relève :

Tapioca	433.250	274.687
Sucre	8.068.616	4.873.207
Vanille	1.809.979	1.001.396
Semis de géranium	609.774	1.022.207
Paille chonchon	337.209	523.114
Rhum	621.010	471.001

MADAGASCAR. — Malgré une forte diminution des sorties d'or due au flottement provoqué par la nouvelle législation minière, le commerce de la Grande Ile, aussi bien à l'entrée qu'à la sortie, a fait un progrès considérable en 1906. Il convient cependant de faire certaines réserves en ce qui concerne les entrées principalement, car il est certain que leur exagération, tout comme en 1901, a provoqué la constitution sur le marché de stocks qui ont pesé sur l'année 1907 qui verra diminuer son chiffre d'affaires. Cette réserve faite, la situation économique de cette colonie apparaît en progrès notables sur le passé, et l'augmentation de nombreux produits d'exportation comme le caoutchouc, la cire, les peaux, est un indice intéressant du développement de l'exploitation.

Les importations ont été de 34.267.161 francs. Les exportations de 28.502.685 francs, le commerce total de 62.769.836 francs. Ce chiffre, le plus haut atteint jusqu'ici, présente sur 1906 un progrès de 8.720.834 francs dont 3.068.731 francs à l'importation et 5.652.103 francs à l'exportation.

Par rapport à la moyenne quinquennale 1901-1905, le progrès est de 11.188.110 francs bien qu'il y ait baisse de 1.185.701 francs aux importations. Mais les importations, au contraire, ont augmenté de 12.373.861 francs.

Les principales exportations ont été les suivantes :

	1906	1905
	francs	francs
Produits et dépouilles d'animaux	873.106	683.375
Farine	718.886	1.019.028
Riz	629.870	859.620
Sucre	522.493	391.403
Tabac	260.594	271.702
Bois	442.215	96.178
Vins	2.714.363	3.272.048
Alcools	1.070.280	966.425
Chaux	295.754	153.297
Ciment	281 910	416.778
Houille	382.499	318.692
Pétrole	224.821	320.875
Métaux	776.709	397.165
Sel	276.786	123.393
Savons	395.972	286.724
Bougies	203.104	192.496
Fils	218.563	208.407
Tissus de coton	13.209.401	13.173.323
Vêtements	248.600	197.972
Papiers et applications	471.327	424.881
Chaussures	290.239	231.457
Machines et mécaniques	448.426	410.317
Ouvrages divers en métaux	2.418.769	1.740 960
Armes et munitions	259.442	132.244
Bâtiment de mer	345.460	52.679

A l'exportation, il y a en principalement :

	1906	1905
	francs	francs
Bœufs	943.057	1.047.470
Peaux de bœufs	6.242.235	3.828.857
Cire	1.157.558	994.396
Vanille	475.748	465.492
Caoutchouc	7.537.946	4.840.926
Rafia	2.190.804	2.337.829
Or	6.765.325	6.879.334
Chapeaux de paille	537.447	225.267

MAYOTTE ET DÉPENDANCES. — La colonie de Mayotte et dépendances n'avait pu établir de statistique en 1905; nous ferons donc les comparaisons avec l'année 1904.

Malgré la crise sucrière, la situation de la colonie en 1906 a été satisfaisante, les récoltes ayant été suffisantes et la vente du rhum et de la vanille s'étant faite à des cours meilleurs. Cette petite colonie, de population restreinte, ne saurait trouver dans sa consommation aucune raison à des fluctuations importantes. Seule la récolte peut faire varier quelque peu ses chiffres.

Le commerce total est monté, en 1906, à 4.618.744 francs, dont 1.460.193 francs à l'entrée et 3.158.581 francs à la sortie. Par rapport à 1904, c'est une augmentation de 750.157 francs partagée entre les importations pour 688.267 francs et les exportations pour 61.890 francs.

Sur la moyenne quinquennale, les progrès sont plus importants; ils sont de 1.054.315 francs, dont 358.000 francs à l'entrée et 696.615 francs à la sortie.

Les principales importations ont été, par rapport à 1904 :

	1906	1905
	francs	francs
Riz	592.398	174.560
Bois	85.720	48.290
Boissons	69.193	42.237
Tissus	275.068	215.107
Ouvrages en métaux	71.322	24.634

Aux exportations, il faut noter :

	1906	1905
	francs	francs
Peaux	61.327	32.403
Sucres	396.527	306.641
Vanille	2.297.818	2.311.104

CÔTE DES SOMALIS. — La Côte des Somalis a vu s'accentuer, en 1906, le développement de son commerce, ou plutôt le port de Djibouti a vu augmenter l'importance du transit abyssin, qui utilise le chemin de fer éthiopien (1). La colonie, en effet, n'a pas de vie économique qui lui est propre; elle est intimement liée à l'État voisin de l'Abyssinie. Le chemin de fer, même arrêté à l'entrée de cet empire, a détourné au profit de la Côte des Somalis tout le commerce qui se dirigeait autrefois par les voies concurrentes italiennes et surtout anglaises. Il y a là une situation des plus heureuses pour notre commerce et qui exige que les sacrifices nécessaires soient faits pour développer

(1) Voir *Renseignements Coloniaux*, n° 11, p. 192.

encore le chemin de fer et l'amener dans les parties les plus riches et les plus peuplées de l'Abyssinie. Il ne faut donc considérer, malgré leur importance, les progrès acquis que comme les précurseurs d'un développement économique de plus grande envergure.

Le commerce, en 1906, s'est élevé à 34.249.543 francs, dont 13.976.829 francs à l'importation et 20.272.714 francs à l'exportation. Ces résultats, par rapport à 1905, présentent une augmentation de 4.100.598 francs, dont 20 46.888 francs aux entrées et 2.053.700 aux sorties. Si l'on compare à la dernière moyenne quinquennale, la plus-value est au total de 13.026.261 francs, dont 5.019.829 francs à l'importation et 8.006.432 francs aux exportations.

Les principales importations ont été :

	1906 — francs	1905 — francs
Farine	193.302	177.79.
Riz	142.278	286.1.1
Dourah	369.941	686.161
Tabac en feuille	115.313	112.407
Vins	148.109	190.274
Alcools	173.204	113.725
Pétrole	131.087	110.507
Verroterie	137.609	65.073
Fils	395.90	395.578
Tissus de coton	5.947.712	3.909.856
Tissus de soie	150.693	122.315
Vêtements	160.713	276.017
Machines et mécaniques	182.472	186.990
Ouvrages divers en métaux	620.124	553.358
Armes et munitions	1.274.602	523.105

A l'exportation, il faut relever :

	1906 — francs	1905 — francs
Peaux brutes	2.459.088	2.263.808
Cire	1.168.947	1.196.709
Civette	460.560	283.440
Ivoire	805.825	1.835.800
Café	3.435.001	3.564.462
Houille (réexportation)	994.325	1.162.395
Tissus (réexportation)	6.125.784	3.888.009
Armes et munitions	1.223.928	594.531

Conclusion.

L'année 1906 a été particulièrement intéressante pour l'état économique des colonies françaises. Elle l'a été non pas parce que le chiffre de commerce qui a été fait est le plus haut atteint jusqu'ici, mais parce que ce dernier consolide une situation de progrès d'ensemble. L'année 1905 avait presque donné le même chiffre, mais seules quelques colonies y avaient apporté leur contingent dans de bonnes conditions; les autres avaient plus ou moins souffert de crises diverses.

Enfin, il faut remarquer que si, au total, la situation économique de notre empire colonial apparaît comme bonne en 1906, aucune partie de cet empire, sauf le Congo, la Côte des Somalis et la Guyane, n'a eu à profiter d'une année particulièrement heureuse. En Afrique Occidentale, les produits de palme ont donné faiblement; à La Réunion, comme aux Antilles et à Mayotte, la crise sucrière continue ses ravages; à Madagascar, les sorties d'or se sont restreintes; aux Indes, il n'y a eu que peu d'arachides; en Indo-Chine, le riz a manqué; depuis trois ans, à Saint-Pierre et Miquelon, la pêche a été aussi désastreuse que les années précédentes. A la Nouvelle-Calédonie, il y a eu à la fois crise sur les produits agricoles et miniers; en Océanie, la pêche des nacres s'est relevée, mais a connu des chiffres plus forts.

Et cependant, dans l'ensemble, l'augmentation du trafic s'est manifestée, parce que des produits nouveaux ont été exploités; parce que notre clientèle indigène s'est accrue; parce que les besoins de nos clients plus anciens ont augmenté; parce que les voies de communication, les chemins de fer, se sont étendus; parce que la pacification s'est faite à peu près partout.

Et c'est là la conclusion intéressante qui ressort de l'année 1906. Malgré des crises graves ou passagères, la force de la civilisation est telle que même une année de richesse moyenne marque un progrès sur la précédente. Que ne peut-on espérer de l'avenir, où des espérances de bonnes récolte et de meilleure exploitation assurent des progrès considérables?

P. CHEMIN-DUPONTÈS.

UNE MISSION
DANS L'ADRAR DU NIGER

8 mars — 25 juillet 1907.

RAPPORT DE TOURNÉE DU CAPITAINE DINAUX

CHEF DE L'ANNEXE D'IN-SALAH

(Suite et fin) (1).

Les jonctions avec les troupes soudanaises. L'action commune.

Les Touareg nous ont donné dans cette tournée des marques évidentes de leur soumission et de leurs bonnes dispositions; la campagne d'Abidine et les soulèvements de régions voisines de l'Adrar sont restés sans écho; l'évolution s'accentue de façon visible. Ce n'est pas que les Touareg soient heureux de notre domination, mais ils ont compris l'impossibilité de nous résister et de nous échapper, et l'un des facteurs les plus puissants de notre action est évidemment dans les progrès réalisés depuis quelques années par les troupes soudanaises.

On voit ces troupes se mettre au méhari, ne plus se confiner dans les forts du Niger, étendre tous les ans leur rayon d'action; on sent que l'Adrar est à leurs portes; on nous voit nous donner la main et réaliser des jonctions qui nous amènent à date convenue au centre des campements; on comprend qu'il y a entente absolue entre le Niger et le Tidikelt, que l'on ne peut plus

(1) *Renseignements Coloniaux*, mars 1908, n° 3, p. 76.



s'appuyer sur l'un des commandements pour échapper à l'autre; le cercle se resserre tous les jours, il n'y a pas de points que nous ne puissions atteindre les uns ou les autres. Ce sont des nuances qui n'échappent pas aux Touareg; la carte des itinéraires qui nous ont amenés de Bamba, de Gao et d'In-Salah à Timiaouin est éloquente et suffit à expliquer l'attitude des tribus.

J'ai été frappé surtout des changements qui se sont produits dans la mentalité des Iforas. Les chefs qui étaient venus à In-Salah en 1903 et ceux que j'avais vus à l'oued Touksemin en 1905, paraissaient alors nettement opposés à leur rattachement au Soudan, et il semblait que leur mise en main serait longue et délicate. Or, j'ai rencontré Mohammed-n-Ferzou au camp du capitaine Cauvin; Yahia Ag Mokhammed dit Kelil avait accompagné le capitaine Pasquier depuis Gao; Fennah servit de guide au lieutenant Cortier dans l'Adrar. Ces trois principaux chefs Iforas paraissaient très en confiance, tout à fait résignés à leur rattachement à l'Afrique Occidentale, et désireux d'en tirer respectivement le meilleur parti possible. Et le fait est d'autant plus significatif, qu'en venant à Timiaouin, les officiers soudanais ignoraient encore la décision de 1905 qui leur donnait le commandement des Iforas; on peut en déduire que ces notables se sont rapprochés d'eux-mêmes dans leur intérêt et dans celui de leurs tribus, sans pression et parce qu'ils raisonnent les événements et en ont compris la signification. Ils m'ont paru aussi tout à fait détachés de Moussa qu'ils voient définitivement fixé au Ahaggar, et ils ne cachent pas que les demandes de cadeaux des Touareg nobles commencent à leur peser. On entrevoit l'époque très rapprochée où ils seront complètement affranchis de leurs anciens suzerains et des préjugés qu'ils tenaient d'eux.

Cette évolution résulte de notre entente et de nos jonctions avec les troupes soudanaises. Les résultats seraient encore plus rapides et plus décisifs si nous pouvions ajouter à cette ligne de conduite le principe de l'action commune et de la coopération complète quand les circonstances le nécessitent. Mais ce serait prématuré : nous sommes comme des musiciens qui voudraient faire de la musique d'ensemble sans être au même diapason. Tout est différent dans notre organisation, la race et la mentalité des troupes, les méthodes d'instruction, de commandement et de combat, les procédés de marche et de stationnement et surtout les méthodes d'action politique.

En tout cas, l'excellente impression due à notre long séjour à l'Adrar, à nos jonctions, à nos palabres en commun a porté ses fruits. C'était, depuis Timiaouin, la première rencontre, et les tribus de l'Adrar ont compris que les temps sont changés.

L'Adrar.

Le lieutenant Cortier, de l'infanterie coloniale, qui nous a accompagnés d'In-Salah à Timiaouin et a ensuite rayonné dans l'Adrar pendant deux mois, a eu toutes facilités pour étudier les Iforas et leur pays. Il fera certainement des notices géographiques qui compléteront ce qu'en ont déjà dit les explorateurs Gautier et Chudeau.

Je ne veux pas ici doubler ces renseignements, d'autant plus que les Iforas et la plus grande partie de l'Adrar ressortissent à l'Afrique occidentale; mais le séjour de deux mois que nous avons fait dans l'Adrar m'a permis d'observer les grandes lignes de ses caractéristiques en mai, et je les résume en vue des reconnaissances futures qu'auront à opérer nos détachements.

I. — Nous sommes arrivés dans l'Adrar le 15 avril, c'est-à-dire à la fin de la saison sèche. A cette époque, nombre de puits sont taris ou réduits à des débits insignifiants, et le seul pâturage profitable est celui à base d'alemouz. L'alemouz est une graminée qui pousse dès les premières tornades; elle ressemble alors à du blé en herbe grossier et très vigoureux, et les méhara s'en lassent vite; lorsqu'elle a séché, elle prend l'aspect d'un fin gazon, formant de véritables prairies de paille fine de 20 à 30 centimètres de hauteur; c'est alors un fourrage très apprécié, le seul que recherchent les Touareg pendant la saison sèche. Mais l'alemouz ne se trouve jamais dans les oueds dont les puits sont permanents, et c'est ce qui complique l'éternel problème de l'abreuvoir et de l'installation du camp.

Les oueds de l'Adrar sont, en effet, de deux types fort différents : d'une part les oueds de montagne, à pente assez forte, serpentant dans les massifs rocailleux; leurs crues sont violentes; leur lit principal, très étroit, est à fond de sable ou de gravier; les berges sont ravinées; le thalweg renferme une végétation arborescente souvent fort belle, les puits sont assez profonds (plus de 10 mètres) et donnent en toute saison un débit d'au moins 15 chameaux à l'heure (1). D'autre part, des oueds de plaine, ou plus exactement des thalwegs à peine accusés, sans lit, sans berge, auprès desquels des blocs de granit apparaissent isolés; après les tornades violentes, l'eau s'y écoule lentement, s'épandant souvent sur une largeur de plus d'un kilomètre, formant des marécages où l'on s'enlise dans des alluvions et se recouvrant quelques jours après du gazon d'alemouz. Dans ces oueds, on ne trouve jamais de puits et l'on ne voit que rarement des arbustes isolés, toujours morts sur pied d'ailleurs en avril.

Lorsqu'un massif granitique se trouve à proximité du grand thalweg (c'est le cas de l'oued Dourit), les affluents qui serpentent dans ce massif peuvent contenir des puits; mais le débit en est insignifiant en mai; il a fallu, pendant notre séjour à Dourit, creuser plusieurs puits dans l'oued Tasindjit; chacun d'eux, d'une profondeur de 7 mètres environ, pouvait abreuver deux ou trois chameaux à l'heure seulement.

D'une façon générale, qu'il s'agisse d'oueds à cours régulier sur toute leur longueur ou de portions du même oued qui présente successivement les deux types (c'est le cas des oueds qui traver-

(1) Le chameau boit de 50 à 80 litres tous les trois jours environ.



sent l'Adrar Tirarar), les régions d'alemouz sont éloignées en mai de deux ou quatre heures des puits permanents et les campements sont absolument immobilisés par les nécessités de pâturage et d'abreuvoir. C'est d'ailleurs la saison la plus pénible de l'année; la température est lourde, le ciel souvent couvert, le vent chaud dans toutes les directions.

Cette fin de saison sèche est donc essentiellement propice aux tournées politiques : les gens ne peuvent se dérober, les groupements sont importants, les puits sont occupés jour et nuit par les troupeaux et les corvées d'eau, tous les campements d'une région sont dans un rayon de quatre heures de marche, à la merci de celui qui prend le point d'eau.

Mais, par cela même, une action par surprise serait difficile à cette époque; une troupe à méhari forcée de se ravitailler en eau tous les trois jours serait fatalement éventée à chacun de ses abreuvoirs.

II. — Un autre avantage de ces oueds d'alemouz est la facilité d'assurer la sécurité du troupeau au pâturage. On dit volontiers que le chameau a besoin de marcher en pâturant; ce qui est plus exact, c'est que, dans un pâturage varié, il se plaît à rechercher les plantes qu'il préfère. Dans une prairie d'alemouz, au contraire, il retrouve l'instinct du ruminant, et à l'oued Afara, nos animaux, lâchés à 9 heures du matin, n'y ont littéralement pas bougé pendant toute la journée, chacun d'eux se couchant sur place pendant les heures chaudes et recommençant ensuite à tondre les quelques mètres carrés situés autour de lui.

A l'oued Dourit, où notre troupeau comprenait 150 animaux, quelques vedettes fixes suffisaient à l'encadrer et la portion d'oued occupée ne dépassait jamais quelques centaines de mètres.

Dans les points où nous trouvions à la fois de l'alemouz sèche et des arbustes un peu reverdis, les méhara laissés libres s'étaient bien vite parqués d'eux-mêmes dans l'alemouz ; et, fait à retenir, ils choisissaient de préférence les tâches déjà piétinées, où la paille hachée jonchait le sol, dédaignant les touffes qui semblaient vierges, mais qui n'avaient plus, en réalité, que des épis desséchés à tige plus dure.

L'alemouz convient à la fois aux chevaux, aux ânes, aux bœufs, aux chameaux et aux moutons; les campements ont ainsi dans l'Adrar une physionomie toute particulière, et lorsque le pâturage a, ce qui n'est pas rare, une longueur de plusieurs kilomètres, les déplacements se réduisent à un ou deux pendant la saison sèche : dans la région de l'Adrar méridional, les tribus sont ainsi cantonnées dans des parcours immuables, et après que les puits ont été répartis d'après les droits d'usage et les traditions, il serait très délicat de modifier les groupements et d'imposer des migrations aux troupeaux.

III. — L'alemouz constitue une nourriture très substantielle et très nutritive, dit-on; mais elle a l'inconvénient de rassasier vite; et cette monotonie de nourriture, aussi bien que l'absence de sels dans la plupart des eaux, oblige les Touareg de l'Adrar à donner du sel à leurs troupeaux.

Ce serait onéreux s'il fallait importer le sel du Nord; mais il existe dans l'Adrar des gisements de terre salée ou salpêtrée (ahara); quelques poignées données aux chameaux tous les 40 jours pendant trois jours de suite les entretiennent en bonne forme : les ânes, les bœufs et les moutons le mangent à même. Il en existe un peu partout, et les vols de kangas et de tourterelles qui s'y abattent en indiquent les emplacements; mais c'est de la région de Tadhaq surtout que les Ibottenaten viennent le vendre par charges dans l'Adrar.

Les troupeaux qui ne peuvent consommer de sel sont conduits, tous les deux ou trois mois, dans la région de Tin-Zaouten ou d'In-Ameggi, où ils trouvent du jell et du hâd, plantes salées dont les chameaux sont très friands.

C'est ainsi d'ailleurs que les troupeaux venus du Ahaggar depuis peu de temps peuvent se passer de sel, et en aucun cas nos détachements ne doivent être mis à ce régime, qui ne convient qu'aux troupeaux sédentaires, devant faire dans l'Adrar de longs séjours.

Ce qui leur serait plus utile peut-être, ce sont les saignées lors de l'arrivée; les Chambaa en sont très amateurs; ils prétendent que leurs chameaux en ont besoin lorsqu'ils changent de régime alimentaire, et surtout sous le climat chaud et humide de l'Adrar. A l'Aïr et à l'Adrar, je leur ai vu employer à tous la saignée concurremment avec les injections de tabac dans les yeux; et j'ai toujours constaté que les chameaux s'en trouvaient bien.

Enfin, ce qui serait indispensable à des détachements appelés à opérer dans la région soudanaise à l'époque des tornades, ce sont les rahlas métalliques. Cette année-ci comme en 1905, nous avons eu une proportion d'animaux blessés variant du 1/6 au 1/4 de l'effectif ; et la plupart de ces blessures sont dues à l'écartement des arcades en bois, qui jouent sous l'influence des pluies et de la forte chaleur. J'ai eu personnellement un mehari blessé après 300 kilomètres par une rahla en bois réputée excellente, tandis qu'une rahla métallique de la Maison Lefebvre m'a permis en trois ans de faire plus de 10.000 kilomètres sans blessure.

IV. — L'époque du commencement de la saison pluvieuse est variable selon les années, mais d'une façon générale les premières tornades correspondent, disent les Touareg, à l'apparition de la constellation des Pléiades (Tria). En 1905, nous avions trouvé dans l'Adrar une végétation verte d'alemouz remontant à la première quinzaine de juin. Cette année, j'ai noté les orages suivants :

Le 6 mai, à l'oued Egrir, quelques gouttes de pluie, et un gros orage visible vers le Sud ; il forme à l'oued Tekakant (vers 19°) de beaux aguelmams.

Le 30 mai, à l'oued Dourit, une heure de pluie violente (à 4 h. du soir.)

Le 2 juin, à l'oued Eferir, 3 heures de pluie torrentielle (de 3 à 8 heures du soir) qui transforma l'oued en un marécage de 2 kilomètres de large, que nous mîmes une



heure à traverser le lendemain, en enfonçant jusqu'aux genoux.

Le 8 juin, à l'oued Touksemin, une demi-heure de pluie violente (vers 3 heures du soir).

Le 9 juin, à l'oued In-Fenian, 1 heure d'averses intermittentes (vers 4 heures du soir).

Le 12 juin, à In-Ouzel, pluie torrentielle (de 3 à 6 heures du soir); l'oued coula avec rapidité pendant une partie de la nuit, le lendemain il était complètement sec en raison de la nature sablonneuse de son lit.

On peut admettre que l'orage du 6 mai était exceptionnel et la saison pluvieuse n'a donc réellement commencé qu'en juin, comme en 1905.

Ces tornades sont toujours précédées d'un vent du Sud à peine perceptible ; le ciel se couvre en quelques heures, le vent souffle alors violemment, et l'orage est toujours accompagné d'éclairs et de tonnerre. Les Touareg disent : « Dans l'Adrar, le tonnerre ne ment pas », voulant dire que c'est toujours l'indice précurseur de la pluie.

Je n'ai pas constaté comme en 1905, à la suite des tornades sèches, le phénomène des brumes argileuses ; c'est que sans doute au début de la saison pluvieuse, la croûte d'argile des oueds est trop dure pour être emportée par le vent ; ce n'est qu'après une première crue qu'elle se fendille, et donne alors naissance à ces poussières si désagréables.

Les pluies sont chaudes, le vent l'est également, et c'est ce qui permet de subir ces orages sans inconvénient ; la sensation est agréable et donne l'impression d'une douche tiède ; on est sec quelques minutes après. Cependant, au moment des premières pluies, nombre de Touareg sont atteints d'une sorte de fièvre de langueur qu'ils attribuent à une consommation exagérée de lait ; les symptômes qu'ils décrivent n'ont pas de rapport avec le paludisme.

V. — Les premières crues ont l'inconvénient d'ensabler les puits et de détruire les prairies d'alemouz sèche ; ce n'est que quelques semaines après que l'alemouz reverdit, si de nouvelles crues sont venues entretenir l'humidité. Les Touareg estiment qu'il faut cinq crues pour donner à un oued une végétation d'alemouz assez vigoureuse pour durer jusqu'à l'année suivante.

Au début de la saison pluvieuse, il faut donc rechercher de préférence les oueds à végétation arborescente ; les talhas, le mérokba, l'assabaya reverdissent en moins de huit jours, et si la pluie a été abondante, l'irak et l'aggar se couvrent bientôt de fruits.

L'irak est un arbuste aux feuilles d'un vert très tendre (*Salvadora persica*) (Chudeau, *La Géographie*), d'une odeur forte, qui se retrouve dans les fruits dont le goût est à la fois amer et doux, celui d'un cresson sucré ; les chameaux mangent volontiers feuilles et fruits pendant les heures fraîches ; l'odeur qu'ils dégagent en les ruminant est celle de choux fermentée ; elle est atroce ; il paraît cependant que des animaux fatigués, laissés dans un pâturage d'irak, y engraissent très rapidement s'ils peuvent boire souvent. Les fruits forment des grappes ressemblant à de minuscules raisins, qui noircissent à maturité.

L'aggar (*Moerna rigida ?*) (Chudeau, *La Géographie*) donne au contraire un fruit très sucré et d'un parfum agréable ; c'est une enveloppe de la forme d'un haricot double, qui renferme deux gros pépins entourés d'une chair sirupeuse. Les Touareg en sont friands et viennent de loin pour faire la cueillette. Les fruits étaient à maturité dans l'oued Tessemak le 10 juin. La récolte annuelle en est certaine et assez abondante pour que les miséreux en aient donné le nom à une de leurs quatre saisons : nombre de tentes d'imrads, ne possédant d'autres ressources que quelques chèvres, vivent exclusivement, en effet, des produits naturels du sol ; il y a ainsi pour eux dans l'Adrar :

I. — La saison des fruits qui correspond au début des tornades.

II. — La saison du lait, qui correspond à l'automne, époque à laquelle les chèvres nourries d'alemouz verte donnent du lait en abondance.

III. — La saison de l'aousag, graminée sauvage dont on récolte les graines et qui doit venir à maturité à la fin de l'automne.

IV. — La saison des pièges, qui correspond à la saison très sèche, pendant laquelle il n'y a plus d'autre ressource que la chasse à la gazelle.

Il ne s'agit là que d'une minorité de bergers et de malheureux ; la plupart des Iforas donnent, au contraire, l'impression de gens qui se rassasient, et pour des pasteurs sahariens, c'est le signe de la richesse, un indice caractéristique et qui ne manque pas d'impressionner quand on vient de notre Sahara, c'est la blancheur et le développement de poitrine des femmes Iforas ; leurs vêtements flottants et fendus sur le côté permettent de s'en rendre compte sans indiscrétion, et l'on retrouve souvent chez elles le type de nos nourrices. D'une façon générale, d'ailleurs, les troupeaux ont bel aspect ; les chamelles, les vaches, les brebis, les ânes qui encombrent toujours les abords des puits indiquent que le cheptel est abondant et son peu de valeur en est une autre preuve.

Dans l'Adrar, la chèvre vaut en moyenne 5 coudées de cotonnade, le mouton 8, la vache 50 à 80 coudées ; cette cotonnade se paye à In-Salah 0 fr. 25 la coudée et vaut dans l'Adrar deux fois à deux fois et demie plus, ce qui au cours du pays met la chèvre à 3 fr. 15 et la vache de 35 à 50 francs. Dans ces conditions, c'est le lait qui forme la base de l'alimentation des tribus de l'Adrar ; la proximité des marchés du fleuve leur permet de se procurer du riz et du mil à très bon compte (une charge de riz de 150 kilos vaut au Niger 20 coudées de cotonnade) et par les transactions vers le Tidikelt, elles s'approvisionnent en étoffes et en dattes.

C'est surtout après le pâturage d'hiver que les troupeaux sont en belle forme, et c'est ce qui explique que les caravanes d'Iforas affluent aux Oasis en février et mars ; les moutons peuvent alors traverser le Tanezrouft sans mécompte, restant de quatre à six jours sans boire ni manger ; la race est tellement vigoureuse que plusieurs milliers de moutons et de chèvres peuvent ainsi tous les ans traverser le Sahara entre le 17° et le 30° degré pour être vendus à In-Salah et au Touat.

Les vaches sont à même de supporter les mêmes privations; en avril 1906, un troupeau de dix têtes acheté dans l'Adrar nous est arrivé à In-Salah sans déchet : il avait fallu seulement leur fabriquer des chaussures préservant la corne de l'usure.

VI. — Nous sommes loin des idées qui avaient cours sur le désert il y a quelques années, et l'on comprend, étant donné cet aperçu rapide, que nos Touareg tendent de plus en plus à se fixer à l'Adrar et ne considèrent pas que le Tanezrouft et les lignes de démarcation administrative doivent opposer à leurs migrations une barrière infranchissable qui les isole de nous.

Cependant un problème semble devoir se poser à brève échéance : l'Adrar forme dans le Sahara une région naturelle riche, qui est la plus éloignée des postes occupés par nous, qui a des relations et des lignes de communications faciles avec les tribus nomades de l'Aïr, les Aouellimiden, les Kounta, les Ibottenaten du Tiniri, les Touareg du Nord, qui a été et qui peut être encore le point d'atterrissement de harkas venues du Sud marocain. Si les populations qui y résident s'abstiennent d'actes d'hostilité contre nous, des rezzous continuent à s'y former et la question de la sécurité n'y est pas résolue. Il est naturel de penser que l'Adrar sera un jour la région d'attache d'une des unités méharistes qui doivent être créées en Afrique Occidentale ; il faudra alors régulariser la situation des Touareg de l'Ahaggar et des Taïtoq qui continueront d'y résider et de s'infiltrer chez les Iforas en recherche de pâturages. La solution de cette question demande à être mûrie. Jusqu'à ce moment une tournée annuelle de notre groupe de police et une grande tolérance réciproque au sujet du passage d'un territoire à l'autre seront suffisantes pour maintenir les résultats acquis, et que nos dernières jonctions viennent de consolider.

Conclusions.

L'impression d ensemble qui se dégage de notre tournée dans l'Adrar est satisfaisante.

J'ai dit au cours de ce rapport les motifs de l'exode des campements Ahaggar et Taïtoq, et les preuves qu'ils nous ont données de leurs bonnes intentions.

L'échec de la campagne d'Abidine dans l'Adrar est un indice caractéristique de l'état d'esprit des Touareg; devant les progrès de notre pénétration et une entente avec les troupes de l'Afrique Occidentale qui s'affirme tous les ans de façon plus évidente, les Touareg ont compris l'impossibilité de nous échapper et c'est le gage le plus sûr de leur fidélité.

Leur évolution se poursuit d'ailleurs de façon visible; depuis trois ans leur soumission s'est confirmée par des actes, et nous avons obtenu d'eux le maximum de ce que nous pouvions obtenir dans des conditions où s'exerce notre action. Leurs terrains de parcours s'étendent, en effet, de 500 à 1.200 kilomètres d'In-Salah; nos pelotons mobiles passent en allées et venues un temps considérable et leur travail utile se réduit à quelques semaines par an; le contact permanent n'est pas établi, et la relève fait perdre l'idée de suite; enfin le Sahara reste le Sahara, et la dispersion des campements y est extrême.

Un progrès sérieux ne peut venir aujourd'hui que de l'occupation permanente des confins des Azdjer, de l'Ahaggar et de l'Adrar. C'est une occupation permanente seulement qui créera l'atmosphère de réelle soumission qui permettra aux bonnes volontés de se manifester et qui pourra transformer la mentalité et les mœurs dues à tant de siècles d'anarchie et de banditisme.

Les Azdjer et l'Ahaggar sont du seul ressort de l'annexe d'In-Salah; la réorganisation des territoires du Sud et le renfort prévu pour la compagnie du Tidikelt va lui permettre de constituer des groupes de police distincts pour ces deux régions : en y spécialisant les officiers et en assurant la relève des troupes par moitié, on réalisera sans frais l'occupation permanente, l'idée de suite et le contact continu. Chacun de ces groupes mobiles s'appuiera utilement sur de petits blockhaus, dépôts de vivres, de munitions et d'archives que quelques fusils suffiront à garder.

En ce qui concerne l'Adrar, où nos Touareg sont une minorité, mais qui est nécessaire à leurs troupeaux, notre intervention pourra se réduire à quelques cas d'exception lorsque l'Afrique Occidentale y aura envoyé une unité méhariste; si le choix de cette unité et des premiers résidents répond à l'esprit qui a inspiré les débuts de l'action en Mauritanie de M. Coppolani, les progrès seront rapides, nos troupes pourront coopérer étroitement à l'administration et à la répression, et la question touareg sera résolue dans notre Sahara.

Sans faire preuve d'un optimisme exagéré, on doit entrevoir la réalisation de ce programme dans un avenir très rapproché.

Moussa Ag Amastane est aujourd'hui fixé définitivement au Ahaggar; il a creusé deux foggara, a imposé à ses gens la construction à Tamanr'asset d'une mosquée, d'une école et d'un marché; il va ainsi au-devant de nos désirs, et il continuera à être un auxiliaire indispensable dans le développement progressif de notre occupation du pays touareg.

In-Salah, le 26 août 1907.

Commandant Dinaux.

APPENDICE

Note sur le rezzou du Houdh.

Le rezzou se forma dans l'Adrar à la nouvelle apportée par un Ouled Moulet que les gens du Sahel étaient en guerre et que leurs campements seraient de prise facile. Le rezzou comprenait 39 hommes avec 60 méhara ; il était composé de : 9 Touareg du Ahaggar et leurs imrads et de 29 Taïtoq et Kel-Ahnet, plus le guide.

La route du départ fut celle de Taodeni; à partir de ce point, la direction devait être celle de l'Ouest, très légèrement Nord; mais un premier crochet fut fait pour chercher le puits de Ksaïba situé, dit-on, à trois ou quatre jours à l'Ouest de Taodeni et que le guide ne put trouver.

Le rezzou fut sauvé de la soif grâce à un redir trouvé par hasard, et reprenant sa direction primitive il sortait



de l'erg seize jours après son départ de Taodeni et entrait dans la région occupée par les Reguibat (région mamelonnée, de terrains noirs, et dont les oueds contiennent en abondance du domrahne, de l'askaf et quelques talhas). Deux hommes furent faits prisonniers bientôt, un Reguibi et un Kenaki; le premier fut tué et l'autre sous menace de mort indiqua les campements les plus rapprochés.

Vingt-deux jours après le départ de Taodeni, le rezzou arriva auprès d'un douar qui semblait peu important (région dite de Djemmour (1); mais dès qu'il eut prononcé son mouvement sur les tentes et sur les troupeaux, l'alarme fut donnée dans la tribu dissimulée par un pli de terrain; les combattants arrivèrent, cinq à cheval, quelques-uns à méhari, le reste à pied : ils furent bientôt près de 600; le rezzou battit en retraite aussitôt et le soir de ce même jour il avait eu 11 tués et il ne lui restait que 18 chameaux dont 4 sans blessures; il n'avait plus de vivres.

La retraite continua dans la direction suivie à l'aller et quatorze jours après le combat, le rezzou trouvait un puits que l'on sut plus tard être celui de Ksaïba. Ignorant le point où il se trouvait, le rezzou prit la direction du Sud-Sud-Est, et cinq jours après avoir passé au puits de Ksaïba, il se séparait en deux groupes : 14 Taïtoq et Kel-Ahnet avec Tacha Ag Seghada et un seul chameau, les 14 autres avec Khedidi Ag Khaffi et 4 chameaux.

Le groupe de Tacha prit une direction plus méridionale que l'autre, et il n'est pas douteux qu'il ait péri de soif au complet dans l'Akela. Quatre jours après la séparation, le groupe de Khedidi abandonnait 5 hommes et coupait le lendemain les medjebeds d'Araouan à Taodeni : il était réduit alors à 9 survivants. La marche fut continuée dans la direction d'Araouan que quatre survivants atteignaient six jours après. Trois indigènes abandonnés la veille furent ramenés à Araouan sur des chameaux qui étaient partis aussitôt, mais ils moururent après avoir bu.

Depuis l'engagement dans la région dite Djemmour, les survivants mirent trente jours pour gagner Araouan, n'ayant pour tous vivres que deux antilopes tuées dès le début et les chameaux qu'ils égorgèrent. Pendant ces trente jours, ils ne burent que cinq fois, deux jours à Djemmour et trois jours après Ksaïba.

Le rezzou avait emporté au départ sept fusils du Makhzen, dont trois du Ahaggar et quatre des Taïtoq; il en a été rapporté quatre, deux ont été laissés sur le terrain du combat et un dans l'erg au Sud de Taodeni.

RECONNAISSANCE
DU
BASSIN SUPÉRIEUR DE L'IGHARGHAR
ET VISITE DU
SUD DU AHAGGAR ET DE L'AHNET
HIVER 1905-1906

Par le lieutenant VOINOT
DE LA COMPAGNIE DU TIDIKELT

(*Suite*) (2).

De Tighammar à Idelès.

Le peloton reprend le 13 février la route du Ahaggar pour aboutir à Idelès en passant par Ounan, car il faut contourner le massif de dunes de Tihodaïn et le reg d'Amadghor. On s'arrête vers neuf heures pour camper à l'entrée du ravin d'Ahelledgem. Il n'est pas possible de pousser plus loin, il n'y a pas de pâturage à la source d'Ahelledjem ni dans les dunes, et on arrivait trop tard en un point où il serait possible de faire manger les animaux. Pâturage moyen auprès du campement.

Le 14 février, on pénètre dans la gorge d'Ahelledjem. Le relief des berges est insensible, et ne s'accroît que très progressivement. Le fond de l'oued est plat, quoique légèrement meuble à la façon des sebkhas, il est facile; 5 km. 500 après l'entrée de la gorge, on rencontre un mauvais pas; une dune barre complètement la vallée, arrêtant les eaux d'amont, tout au moins celles qui ne s'infiltrent pas. Au delà le sol redevient plat et ferme, mais de distance en distance des traînées de sable dans les anfractuosités des rochers font pressentir l'approche de la dune. Dans une de ces anfractuosités et au pied d'un amas de sable, les dernières pluies ont laissé un adjelman; on profite de cette bonne aubaine pour augmenter un peu la provision d'eau. Un peu plus loin on tombe sur la source d'Ahalledjem à un coude de l'oued. Cette source est au milieu d'ajoncs, c'est une ignoble mare verdâtre, sur laquelle surnagent quelques excréments de chameaux. On a beau ne pas être difficile au Sahara, la seule vue de cette eau donne des nausées. Il paraît que le trou de la source est très profond; les abords étant glissants, il faut s'en approcher prudemment. Les nomades ne prennent pas d'eau dans la mare; lorsqu'ils sont obligés de s'approvisionner d'eau à Ahelledjem, ils en recueillent un peu en creusant des trous aux abords. Peu après la source, on débouche dans la dune qui projette un contrefort jusqu'au pied du Timezzoatin. Après avoir franchi ce contrefort, on marche dans le couloir entre la montagne et la dune. Le sol de cette dépression est ferme, sauf en un point où il y a un peu de sebkha, le medjebed le contourne d'ailleurs. Avec une petite troupe la marche est commode, et l'on n'observe pas les inconvénients qu'a éprouvés M. Foureau à son passage avec la mission saharienne, la colonne n'a pas soulevé la moindre poussière. A deux heures, on campe dans la dépression à côté du deuxième oued Tihodaïn. Un peu de pâturage, surtout du drinn, pas d'eau. Les plantes de l'erg sont complètement desséchées, et l'on ne voit pas dans l'erg ni dans la dépression de traces de pluies récentes, les dernières pluies paraissent s'être arrêtées au Timezzoatin. Le 15 février, départ de bonne heure; on continue à marcher dans un très bon reg entre la falaise et l'erg. Aux gours de Ti-n-Aloulagh, on quitte l'itinéraire de la mission saharienne suivi depuis Tighammar. C'est dans un des monticules de Ti-n-Aloulagh que les Touareg extraient la serpentine employée pour la fabrication de leurs bracelets de bras. Les carrières, si toutefois on peut leur appliquer ce nom, consistent en de toutes petites excavations de un mètre carré tout au plus sur 20 à 40 centimètres de profondeur. Les Touareg, pour découvrir la serpentine, grattent la surface du sol avec une pioche apportée à cet effet, ou encore avec le fer de leur tareda. Ils

(1) Probablement Zemmour.
(2) *Renseignements Coloniaux*, mars 1908, n° 3, p. 85.

choisissent ensuite parmi les morceaux de pierre ceux qui leur paraissent les plus beaux. La serpentine d'Aceksem est plus estimée que celle de Tihodaïn. Après Ti-n-Aloulagh, on coupe une pointe de l'erg, tandis que la falaise si curieusement déchiqueté de Tihodaïn fuit vers la gauche. Par quelques échappées, on aperçoit encore de temps en temps des blocs de rochers, qui se dressent semblables aux murs croulants des vieilles forteresses féodales. A la limite Sud de l'erg, on descend dans un oued, où poussent de nombreux éthels; on y campe vers midi. Malheureusement la végétation est complètement sèche, le baguel seul est convenable; mais comme les animaux refusent de le manger, il faut les envoyer pâturer dans un oued à quelque distance en arrière. La chaîne de l'Ounan est à peu de distance au Sud, ses contreforts viennent mourir près du camp.

Le 16 février au matin, on remonte l'oued dans lequel on a campé; il longe les contreforts de l'Ounan à l'Ouest. On s'arrête à 9 h. 30 au pied de l'Ounan. Le pâturage est meilleur qu'en aval, il y a du baguel, du mérokba et du drinn suffisamment verts. Le puits est à la tête de l'oued, à environ 2 kilomètres du camp et au centre du massif. La piste qui y conduit est horriblement mauvaise, de gros blocs de rochers barrent le ravin. Aux dernières pluies l'eau a bouleversé le medjebed, ce qui n'est pas fait pour faciliter le passage. Fort heureusement la crue a rempli les trous, et il n'est pas nécessaire de pousser les animaux jusqu'aux puits pour les abreuver. Le puits d'Ounan est très important, c'est un grand trou en forme d'entonnoir, l'approche en est difficile. Pour puiser l'eau, il faut se placer sur des dalles branlantes appuyées sur deux troncs de talhas reposant sur les bords. La profondeur totale du puits est de 7 m. 50, et la nappe d'eau mesure 2 m. 25, le débit est très abondant. Ce point doit être fréquenté par des nomades s'approvisionnant de dattes au Fezzan, car on trouve des noyaux de dattes du Fezzan à côté de la bouche du puits.

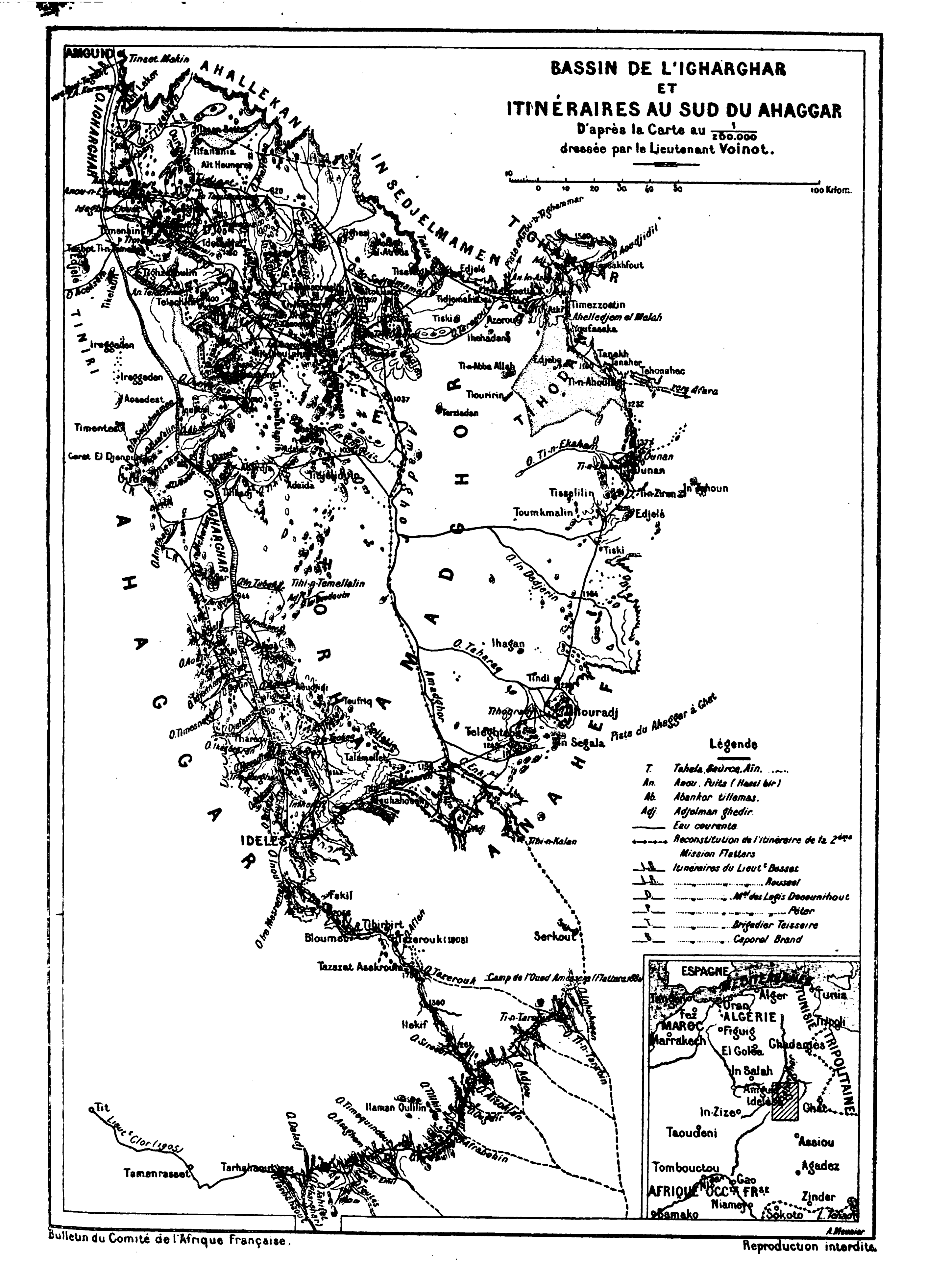
Le 17 février, on coupe la pointe Nord d'Ounan par un col bas et assez facile. La piste est généralement bonne, mais pour éviter les mauvais passages elle décrit d'énormes zigzags, au travers des arêtes rocheuses constituant le soulèvement de l'Ounan. On passe tout près de l'Anou Ti-n-Ekaham sans le voir; le méhariste employé comme guide est un Targui, qui n'a fait cette route qu'une seule fois étant enfant. Le vent du Nord souffle assez violemment, de sorte que le thermomètre ne marque que 11°2 à une heure de l'après-midi, on gèle littéralement. S'il faisait moins froid, on admirerait avec plus d'enthousiasme la région traversée. Les collines dénudées paraissent couvertes d'immenses dalles brillantes; elles essaiment au travers du reg de nombreux témoins, formés d'immenses entassements de gros blocs arrondis, dont quelques-uns paraissent tenir en place par un miracle d'équilibre. La dent du sommet principal de Tisellilin est également fort curieuse. A 2 heures, on campe au confluent des oudian Tisellilin, au milieu d'un terrain très coupé. L'oued a coulé récemment, en certains points on enfonce jusqu'à la cheville dans le sable mouillé, et il y a un grand adjelman en aval. Le pâturage n'est pas très beau et comprend surtout du drinn.

Le 18 février, au moment de seller, il faut chauffer les guerbas pour les charger; elles sont gelées, car la nuit a été très froide. On part de bonne heure, la marche se poursuit au travers d'un reg monotone, parsemé de nombreux monticules. Les différents mouvements paraissent très rapprochés, alors qu'il faut marcher pendant des heures pour les atteindre. Dans le milieu du jour le mirage, qui noie tous les objets, vient encore augmenter l'obsession produite par ce perpétuel désappointement. On s'arrête vers une heure dans un petit oued, dont la tête est dans les hauteurs de l'Est. On trouve dans cet oued un pâturage de mérokba et de drinn mélangés de quelques touffes de hâd. La journée est encore froide, mais comme il ne fait pas de vent, c'est beaucoup plus supportable que la veille.

Le 19 février, départ à 6 heures, reg tout aussi décevant que celui de la veille, les hauteurs paraissent s'éloigner, à mesure que l'on avance. On campe à une heure dans l'oued Taharaq. Le Teleghteba découpe sa masse à peu de distance au Sud, son sommet dentelé égaie le paysage. L'oued Taharaq contient quelques ethels; on y trouve un assez bon pâturage, principalement du mérokba, un peu de drinn.

Le 20 février on se dirige sur le Tihouradj, pour faire de l'eau. On perd deux heures à chercher le point d'eau, le guide ne se souvient pas de son emplacement. On croise par bonheur une petite caravane, allant chercher du sel à Amadghor pour faire un voyage au Soudan. On apprend par les caravaniers que l'abankor est au milieu du pâté montagneux; pour y arriver, il faut franchir un col très mauvais. On campe à 11 heures au pied du col, le terrain est très pierreux. L'abankor est à 4 kilomètres au Sud, la traversée du col est effectivement très dure, il aurait été maladroit de la faire avec des animaux chargés déjà fatigués. L'abreuvoir et le remplissage des guerbas demandent beaucoup de temps. Le tillemas est très abondant en ce moment, l'eau n'est qu'à 0 m. 30. Dans l'oued où l'on campe, pâturage de mérokba, un peu de ghessal et de chebreg. On trouve quelques petites flaques d'eau aux alentours, mais insuffisantes pour la consommation du détachement.

Le 21 février, le peleton sort du massif de Tihouradj pour contourner le Teleghteba. On aperçoit dans la large coupure entre Tihouradj et Teleghteba le pic aigu d'In-Segala, qui ferme le fond de la vallée. Le guide Mohammed Ag Bekkaye raconte que les gens de sa tribu, les Kel-Ohat, auraient campé pendant quelque temps au sommet de cette pointe avec leurs ânes et leurs chèvres, une année pendant laquelle ils y auraient trouvé de l'acheb. Les chameaux seuls ne pou-


BASSIN DE L'IGHARGHAR
ET
ITINÉRAIRES AU SUD DU AHAGGAR
D'après la Carte au 1/250.000
dressée par le Lieutenant Voinot.
100 Kilom.
Légende
T. Tahala, Source, Aïn.
An. Anou. Puits (Hassi bir)
Ab. Abankor Ullemas.
Adj. Adjolman Ghedir.
Eau courante.
Reconstitution de l'itinéraire de la 2ème Mission Flatters
Itinéraires du Lieut. Besset
Rousset
Brigadier Teisseire
Caporal Brand
AMGUID
AHALLEKAN
IN SEDJELMAMEN
TIGHAMMAR
O. IGHARGHAR
TINIRI
AHAGGAR
HORHOR
AMADGHOR
TEHODI
ANAHEF
Edjelé
Tiski
Azerou
Ihehadan
Ti-n-Abba Allah
Thouririn
Tezzedan
Timezzoatin
Ahelledjem el Malah
Tehonahec
Ounan
Tisselilin
Toumkmalin
Ihagan
Tindi
Teufriq
Tin Segala
Piste du Ahaggar à Ghat
Tibi-n-Kalan
IDELES
Fakil
Tibirbirt
Bloumet
Tazerouk (1908)
Serkout
Tazezat Asekrouha
O. Tazerouk
Hekif
Ilaman Oullin
Tit
Tamanrasset
Tarhahaout
Lieut. Clor (1905)
Iregaden
Aosedest
Timentes
Tiflanania
Ait Houneret
ESPAGNE
Alger
Oran
Tunis
Tripoli
Fez
MAROC
Marrakech
ALGÉRIE
Figuig
El Goléa
Ghadamès
In Salah
TUNISIE
TRIPOLITAINE
Ghat
In-Zizo
Taoudeni
Assiou
Tombouctou
Agadez
Gao
AFRIQUE OCC. FR.
Zinder
Bamako
Niamey
Sokoto

A. Meusier

vaient pas accéder aux tentes. Pour monter en haut du pic, il faut, bien entendu, connaître le sentier, et naturellement on n'en confie pas le secret à tout le monde : il reste la propriété de quelques privilégiés. Le plus curieux est que cette fable, contrairement à l'habitude, se rapporte aux individus de la génération actuelle. Après avoir erré quelque peu, car les guides connaissent mal la région, on finit par tomber dans un petit oued, et l'on y campe à 11 heures au pied Ouest du Teleghteba. Cette montagne est fort pittoresque, elle est formée de crêtes presque à pic et très déchiquetées, entre les crêtes on distingue de profondes coupures avec des traces de cascades. Dans une de ces coupures, à peu de distance du camp, il y a un grand adjelman au milieu des rochers. L'accès n'en est possible qu'aux piétons, mais lorsque la pluie est relativement récente, et c'est le cas actuel, les différentes gouttières de la montagne apportent encore de l'eau à l'adjelman, qui déverse dans le bas du ravin le surplus de ce qu'il peut contenir. Les animaux peuvent atteindre le bas du ravin, bien que le chemin soit difficile. Le pâturage est maigre, un peu de drinn, quelques talhas ; après reconnaissance des environs, il faut pousser les chameaux dans un oued plus au Sud, où l'on trouve des ethels, du guetaf et quelques autres plantes. La piste du Ahaggar à Ghat passe aux environs de l'endroit où l'on campe ; les caravaniers prennent au Sud du Teleghteba et font de l'eau à l'abankor de Tihouradj ; le Teleghteba fait partie de la pointe Nord-Ouest de l'Anahef.

Le 22 février, départ au jour ; dans le voisinage des montagnes de l'Est, le reg est très coupé. On peut éviter ce mauvais pas en faisant un léger détour au Nord dans le fond d'une dépression. Le reg est ensuite très bon et s'étend au loin sans obstacles, la vue n'est limitée à l'Ouest que par les montagnes du Ahaggar. Après avoir coupé le thalweg de l'oued Enki, on campe vers midi dans l'oued Imeghi, en un endroit assez fourni en ethels. Pâturage très moyen, principalement du guetaf ; l'oued ne contient de la végétation que par endroits. Le maréchal des logis Peter a quitté le peloton le matin pour faire avec quelques hommes le tour de l'abankor d'Enki. Pendant la marche, on a aperçu au Sud la gara du Tihi-n-Alki ; elle est d'ailleurs visible du camp. Cette gara se dresse sur le sommet des montagnes du Sud ; à certains moments, sa pointe effilée donne l'illusion d'une fantastique koubba pyramidale, que l'on aurait passée au noir. La route du Soudan passe par le Tihi-n-Alki.

Le 23 février, on traverse l'oued Imeghi ; il forme un petit mâader au point où on a campé. Quand on a achevé la traversée du reg, on s'engage dans un couloir au milieu d'un pâté montagneux très mouvementé. Un peu avant midi, on s'arrête dans ce couloir pour y camper ; les berges ont au moins 300 mètres de relief, la sortie est encore loin en avant. On trouve quelques talhas dans l'oued et un pâturage moyen de mérokba et de drinn.

Le 24 février, on lève le camp à la pointe du jour ; on arrive bientôt au seuil qui sépare les affluents d'Amadghor des affluents directs de l'Igharghar. La dénivellation est peu sensible, le défilé suivi continue à être très bon, c'est le Tihi-n-Inouhaouen. On circule au milieu d'un véritable fouillis de montagnes formant d'immenses pâtés, dont il est bien difficile de saisir les axes généraux. Sur les flancs abrupts et dénudés les roches noires luisent au soleil et fatiguent la vue, que repose heureusement la végétation des fonds d'oued. Dans l'oued Tadjeret, on voit de beaux ethels. Le reg s'élargit un peu en approchant de l'oued Telouhat. On s'y arrête à midi et demi, après avoir perdu encore plus d'une heure à chercher l'eau. Un méhariste a rencontré dans l'oued un nègre venu d'Idelès chercher du dahnoun ; cet homme montre au détachement l'abankor de l'oued Faghfagh. Il est peu abondant et situé dans une coupure de la montagne, par où passe l'oued, à environ 4 kilomètres du camp. On peut tout de même y abreuver les chameaux. Pâturage de guetaf et de drinn dans l'oued. Le nègre repartira le lendemain sur Idelès, sa récolte de dahnoun terminée. Le dahnoun est une sorte d'asperge très ligneuse qui pousse au pied du guetaf et de l'artâa principalement. On peut le laisser sécher et le réduire en farine, ou bien encore le faire cuire sous la cendre lorsqu'il est frais. Le dahnoun cuit sous la cendre est coriace et amer, c'est franchement mauvais, et il faut être Nègre ou Targui pour savoir s'en contenter.

Le 25 février, on s'engage dans l'oued Faghfagh et on le remonte. On atteint ainsi une sorte de plateau coupé, couvert de fragments de laves, où la marche n'est pas facile. On traverse l'oued Isten, il contient du berdi (roseau) en abondance, et a un tout petit filet d'eau. On campe à 9 h. 30 devant Idelès. Le brigadier Teisseire, qui a suivi l'oued Telouhat pour voir le pâturage, rentre dans l'après-midi. Il est passé à Inikeren (Tadjeret-n-Telouhat). Il y a beaucoup de berdi en ce point, ainsi que beaucoup d'eau, le tout formant un marécage difficilement abordable. Le pâturage est maigre dans les environs d'Idelès.

Le 26 février, le peloton séjourne à Idelès ; les animaux vont pâturer dans l'oued Tazzeit. Le brigadier Teisseire part pour Tazerouk, où il s'installera pour faire des achats de grain. Le maréchal des logis Peter rallie dans la matinée, il a recoupé les traces du peloton à l'entrée du Tihi-n-Inouhaouen. Il a trouvé l'abankor de l'oued Enki dans un petit affluent de la rive droite. Après les pluies, il se forme des gueltas étagées, desquelles l'eau s'écoule dans un bassin inférieur ; il y a quelques talhas. Cet endroit paraît souvent fréquenté. Il y a de beaux ethels très serrés dans le bas de l'oued Ekki.

Les jardins d'Idelès sont peu étendus et ne contiennent qu'un petit nombre de palmiers. De profondes séguias peuvent recueillir l'eau de l'oued. Il y a aussi dans les jardins des puits avec un délou à manche analogues à ceux du Mzab. Quelques beaux figuiers se trouvent au milieu

des cultures. Les harratin d'Idelès habitent dans de grandes zeraïb assez bien confectionnées avec du berdi, et ressemblant à de petites maisons avec portes basses. Actuellement les ressources d'Idelès sont nulles, les céréales sont peu avancées, et les indigènes recueillent du dahnoun pour leur subsistance.

Crochet dans la vallée de l'Igharghar et marche sur Tazerouk.

Le 27 février, on sort d'Idelès à 6 h. 30; la hamada est couverte de fragments de lave et horriblement mauvaise; par places le medjebed est à peine visible. On rejoint enfin l'oued Idelès, où l'on descend à Ti-n Foughas. La vallée encaissée entre deux berges à pic est couverte d'une végétation très épaisse de berdi; l'eau affleure pendant 1 kilomètre environ. Les animaux enfoncent profondément dans le sable mouillé; ce sol est néanmoins moins dangereux qu'on ne serait tenté de le croire au premier coup d'œil. De prime abord on hésiterait à s'y engager, si le guide n'y entrait résolument. A Ti-n-Foughas, il y a quelques palmiers formant un massif touffu dans un enfoncement de la berge. Ce coin est charmant pour la région, et repose agréablement la vue fatiguée par la lave de la hamada. A 11 h. 30, on arrive à un élargissement brusque de l'oued; on y campe au milieu de beaux ethels, le pâturage est assez beau aux alentours, le chebreg, le drinn et le mérokba sont très verts.

Le peloton ne repart que le 2 mars au petit jour, suivi d'un Targui Khabba arrivé la veille au camp et qui cherche à se faire employer pour bénéficier de quelques douros. On suit le lit de l'Igharghar sur un gravier ferme et parfaitement nivelé par les eaux. On abandonne ensuite l'Igharghar pour se porter sur le point d'eau de Tamodhat; le terrain est bon. Dans l'oued Tamodhat, l'eau affleure sur une centaine de mètres, au milieu d'une épaisse végétation d'ajoncs et de berdi. L'eau de consommation se prend de préférence à la tête des ajoncs, en un point dénommé Anou Tibeleq. Il suffit de creuser à peu de profondeur pour avoir de la très bonne eau à profusion. On fait de l'eau et on abreuve les animaux. La ligne des chameaux, dont les grandes silhouettes se reflètent dans l'eau, fait un effet étrange sur le fond vert dessiné par la masse du berdi. On campe à 9 h. 15 à 1 km. 500 en aval de l'eau : on est suivi jusque-là par d'insupportables moustiques, dont on ne peut se débarrasser. Un très fort vent du Sud s'élève peu de temps après, et s'il est désagréable, il rend tout de même le service de chasser les moustiques. Les perdrix grises (guetâa) pullulent aux environs, plusieurs vols comprenant ensemble plus de cent têtes vont boire au point d'eau. Bon pâturage dans l'oued composé principalement de chebreg très vert.

Le 3 mars, on descend l'oued Tamodhat, qui forme avec son confluent avec l'Igharghar un très large mâader couvert de fort beaux ethels. On longe l'Igharghar, lequel est très large, pour dresser le camp à 9 h. 30 dans l'oued Djefaman. Pâturage moyen. Vent violent pendant toute la soirée.

Le 4 mars, on laisse l'Igharghar à droite et on coupe au travers du reg. Le massif de la Tifedest se perçoit de plus en plus nettement, mais une forte brune noie tous les détails. On campe vers 11 heures dans l'oued Idjelmamegheren, qui forme un assez grand mâader entre les contreforts Est de la Tifedest et les hauteurs de la rive gauche de l'Igharghar. Le pâturage n'est pas très beau, mais en poussant à quelque distance en aval, on trouve du harra, un peu d'acheb et des plantes assez vertes. L'eau est à environ 4 à 5 kilomètres du camp dans un adjelman au pied de la Tifedest. Cette eau, complètement souillée par les déjections des animaux, est exécrable, mais il n'y a rien autre aux environs, il faut bien s'en contenter. Il y a des tentes de Kel-in-Ghar dans l'oued; les Touareg viennent rôder dans le camp et cherchent à se faire donner quelques vivres.

Le 5, on fait séjour; les chameaux sont abreuvés et boivent difficilement l'eau de l'adjelman. Les Touareg passent une grande partie de la journée au camp, qui est très animé. Dans les tentes, les femmes confectionnent des objets de cuir, particulièrement des mezoueds sur lesquels elles font des dessins avec des pièces de cuir découpées et de petites lanières. Les tentes sont également en peau; le bas est généralement fermé avec des nattes de jonc. Le cuir est d'un emploi constant chez les Touareg, aussi leur fait-on grand plaisir en leur offrant une peau de gazelle. Les peaux sont mises à tremper dans une corbeille de cuir, qui contient le tan, et que l'on accroche à un piquet devant les tentes. Quelques chiens squelettiques mettent une note bizarre dans le tableau.

Le 6 mars, on part au jour; le terrain suivi est assez commode, malgré quelques affleurements de couches de granit. La chaîne très élevée et fort tourmentée de la Tifedest domine la piste à l'Ouest à peu de distance; l'ascension de ses flancs abrupts et ravinés serait difficile. A 8 h. 30, on fait halte dans l'oued Adjelil, les ethels y sont serrés; en suivant l'axe de l'oued on ne voit pas les berges, et l'on croirait circuler dans un petit bois dont le sol aurait été dépouillé de son humus. Il y a un petit campement touareg à l'endroit où on s'arrête. Ce campement comprend peu de tentes, on y remarque surtout des enceintes faites avec des troncs d'ethels disposés horizontalement les uns au-dessus des autres. A distance, il semble que ce sont des bois empilés comme dans une exploitation forestière. A l'intérieur, de nombreux ustensiles sont entassés pêle-mêle tout autour; quelques nattes et peaux complètent l'ameublement. Le kebir du campement est un homme d'un certain âge, ses deux pieds sont atrophiés et reployés en dedans, il marche sur les chevilles; son infirmité ne l'empêche pas d'être gai.

On passe à Adjelil la journée du 7, les chameaux sont abreuvés. Le point d'eau est à environ 8 kilomètres du camp, c'est une sorte

d'adjelman dans un ravineau de la rive droite d'Adjelil. Il y a quelques lauriers-roses dans l'oued, il faut prendre des précautions pendant l'abreuvoir. A quelque distance en amont on trouve de l'eau courante, puis des anciennes cultures d'Adjelil. A la nuit il y a soirée au campement targui; malheureusement l'amrad fait totalement défaut, ce qui enlève à la réunion la plus grande partie de son cachet. Le vieillard estropié montre avec plaisir ses travaux sur bois. Il confectionne des vases en ethel, dont certains de grande dimension, et cela à l'aide d'une mauvaise petite herminette et d'une lime. Eu égard aux instruments employés, le travail est très soigné et doit demander beaucoup de temps. Tous les ustensiles faits par les Touareg sont confectionnés avec de l'ethel, leurs outils ne leur permettent pas de s'attaquer au talha, qui est beaucoup trop dur.

Le 8 mars, on repart en suivant l'oued jusqu'à l'Anou Adjelil. Ce puits se trouve au milieu de l'oued, il est très large et comblé en partie; les branches d'ethels de la bouche sont encore en place. Sa profondeur serait d'environ 4 à 5 mètres et son débit très abondant. On tombe sur l'Igharghar un peu avant 11 heures, on s'y installe au milieu des ethels. Un peu plus en aval il y a une lacune, les ethels se font plus rares. Peu de plantes dans l'oued, et elles sont sèches; par contre, le harra est en fleur et constitue un bon pâturage : quelques points de l'oued en sont couverts. Quelques tentes se trouvent aux alentours, des Touareg viennent faire visite au camp le soir ainsi que dans la journée du lendemain.

Le 10 mars, le peloton fait demi-tour; on lève le camp à 8 heures et l'on remonte l'Igharghar; le guide demandé aux tentes ne rejoint que pendant la marche et n'a pas de monture. A une heure, on campe dans l'oued Ti-n-Seghtes : ethels, drinn, artâa. Un adjelman est à quelques kilomètres dans la montagne de Torha, il contient de l'eau les années pluvieuses. Il n'y a qu'une tente dans l'oued Ti-n-Seghtes. Un Nègre de passage au camp est pris comme guide à la place du Targui.

Le 11 mars, on longe le pied de la montagne de Torha en coupant plusieurs contreforts; le terrain n'est néanmoins pas difficile. Vers 10 heures, on s'arrête dans l'oued Adouha; à côté du camp il n'y a que du drinn et un seul talha rachitique, mais en amont le pâturage est bon. La brume intense, qui couvre la région depuis au moins dix jours, persiste. Un abankor existe en amont dans l'oued Adouha. Il est d'un débit faible. On n'est sûr d'y trouver de l'eau qu'après les pluies sérieuses.

Le 12, on se remet en marche à la pointe du jour. On circule toujours au milieu des contreforts de Torha. On y rencontre de bons couloirs soigneusement nivelés par les eaux, à certains endroits ils s'élargissent notablement de façon à former de petits regs. A 10 heures, le peloton fait halte au mâader d'Iheran, pour y laisser manger les animaux et prendre de l'eau. Le mâader est tout petit, mais superbe en ce moment; il renferme du chebreg très vert et couvert de fleurs, il est excessivement rare d'en voir d'aussi beau au Sahara. Les fleurs mauves et cette verdure mettent une note joyeuse au milieu des granits noirs et brillants de la montagne de Torha. Les chameaux, qui apprécient la verdure à leur façon, la dévorent à belles dents. L'oued Iheran sort de la chaîne de Torha; il y a près de sa tête un adjelman, dans lequel on trouve presque toujours de l'eau. L'oued s'arrête au mâader, le thalweg y est barré par une petite dune. Dans le fond du mâader un immense adjelman s'est formé à la suite des dernières pluies. Actuellement c'est un petit lac en miniature contenant beaucoup de belle eau qu'aura bientôt bue le soleil saharien. A la place de cette eau claire et limpide il ne restera plus qu'une croûte argileuse craquelée, et ce coin si gai maintenant retombera dans son habituelle léthargie. On est pris de regret à penser que cette vie puisse disparaître aussi rapidement. On marche encore un peu dans la soirée pour s'arrêter à la nuit tombante dans l'oued In-Taokan, où le bois est très rare et le pâturage médiocre.

Le 13 mars, départ à 5 heures; on chemine dans un terrain coupé d'affleurements rocheux, il est très pénible et paraît sans fin. On rejoint enfin l'oued Tedjeret un peu avant son confluent avec l'oued Telouhat, pour tomber bientôt au point d'eau d'Inikeren; quelques femmes touareg font paître leurs chèvres aux environs. On remonte l'oued Telouhat, d'où l'on passe dans l'oued Isten, la marche y devient de plus en plus difficile à mesure que l'on avance. En certains points de cet oued l'eau apparaît, on rencontre un petit ruisselet d'eau courante, qui se perd rapidement dans le sable. Un peu plus loin l'eau coule sur une grande longueur; la circulation dans l'eau et les pierres est fort incommode, et la végétation de berdi devient extrêmement touffue. On se trouve enfin arrêté par le berdi et le sable mouvant, les chameaux enfoncent profondément, il faut faire demi-tour et couper au travers de la hamada. Vers une heure on campe dans l'oued Tazzeit, près d'un point d'eau; la végétation est moyenne. Un homme d'Idelès, rencontré aux abords du camp, dit que le lieutenant Roussel est campé dans les environs.

Le 14 mars, on lève le camp avant le jour pour remonter l'oued Tazzeit jusqu'à l'abankor. Près de l'abankor, il existe également dans un petit ravineau secondaire une sorte de source; l'eau sourd dans le sable au milieux des cailloux. Sur les flancs de l'oued, on voit une petite zeriba qui domine quelques pieds de vigne et figuiers plantés dans le lit de l'oued. Après avoir fait de l'eau, on se remet en marche, et l'on s'élève dans la montagne par un très mauvais sentier. Au bout de quelques instants, on voit déboucher M. le lieutenant Roussel à un tournant, avec un petit détachement; il accompagne le docteur, qui fait une tournée médicale chez les Touareg. On revient camper tous ensemble à l'abankor, où le pâturage est très beau. On s'installe sous un bouquet de fort beaux arbres appelés Abates par les

Touareg, l'un d'eux atteint 15 mètres de haut jusqu'au sommet des branches. Ces arbres et les figuiers sont la seule végétation arborescente de l'oued. Quelques caravanes passent successivement dans la journée avec leurs chameaux attachés à la file indienne, elles vont chercher du sel à Amadghor pour aller l'échanger au Soudan. Le Nègre employé comme guide retourne à ses occupations. Les animaux sont laissés toute la journée du 15 au pâturage dans l'oued.

Le 16 mars, on part à la pointe du jour; on laisse peu de temps après l'oued Tazzeit pour monter sur la Koudia par une très mauvaise piste. Le sommet de la Koudia a beaucoup d'analogie avec les hauts plateaux, comme végétation surtout; il y a beaucoup de chih; en raison de l'altitude, l'air est très vif. On remonte l'oued Inounaren, et l'on s'arrête vers 10 heures à la tête de l'oued, au pied d'amas de blocs de granit arrondis. L'abankor d'Inounaren est à quelques kilomètres seulement du camp, la végétation n'est pas très belle. M. le lieutenant Roussel et M. le Dr Dautheville marchent avec le peloton, ils viennent jusqu'à Tazerouk.

Le 17 mars, à quelques kilomètres du camp, on descend dans l'oued Tazerouk que l'on suit jusqu'au ksar. A partir de Bloumet, où se voient d'anciennes cultures et quelques maisons en toub ruinées, on rencontre tout le long de l'oued des traces de cultures, formant de chaque côté une bande étroite, mais presque ininterrompue. A Tebirbirt, pourtant, il y a quelques maisons; des harratin entretiennent de petits champs, dont les céréales sont encore peu avancées. Près du sentier, un âne tire l'eau d'un puits. Sur le signal de son conducteur, il descend et remonte philosophiquement le plan incliné, accompagné par le chant monotone de la poulie, qui gémit sous l'effort. Puis le conducteur tire sur le manche du délou arrivé au haut de sa course, et à chaque fois l'eau se déverse en bruissant dans la séguia. Les femmes manifestent leur plaisir d'apercevoir des passants, en poussant des « you you » stridents jusqu'à ce que la colonne ait disparu.

Aux abords de Tazerouk on voit déboucher un cavalier au galop à un tournant de l'oued : c'est Mohammed Ag Othman, le khalifa de Moussa Ag Amastane, qui vient à la rencontre du peloton. Il monte un cheval harnaché avec une selle soudanaise, ayant un large troussequin bas et une forte palette arrondie sur le pommeau. Il a revêtu ses plus beaux atours et est enroulé dans une pièce d'étoffe à raies multicolores, un burnous rouge recouvre le tout, et une lance à manche en bois noir complète son équipement. Mohammed Ag Othman est un homme tout jeune et très en chair; il se livre aux salutations d'usage et est tout souriant. On arrive enfin en sa compagnie au centre même des cultures de Tazerouk, et l'on installe le camp un peu avant midi dans les tarfas du bord de l'oued à hauteur du ksar. L'étendue des terrains ensemencés n'est pas considérable. Quelques zébus sont attelés aux cordes des puits pour l'extraction de l'eau. Les harratin du ksar habitent partie dans des maisons en toub, partie dans des zeraïb. Un mâallem travaille le fer en plein vens accroupi sous une zeriba sommaire; ses outilt sont des plus rudimentaires, et son habileté est aussi sommaire que ses outils, ce qui ne l'empêche pas de pontifier; il se borne à de menues réparations. On est en pleine époque de dahnoun : aussi rencontre-t-on pas mal de femmes, qui en écrasent entre deux pierres, pour les mettre ensuite à sécher dans le sable. Le dahnoun ainsi séché et concassé devient noirâtre et a un aspect fort peu appétissant. Mohammed Ag Othman vient au camp, on sent qu'il a une envie terrible de fureter partout, les armes l'intéressent plus spécialement. Les animaux sont envoyés au pâturage à une certaine distance, il n'y a rien aux abords immédiats de Tazerouk.

On passe la journée du 18 à Tazerouk; le brigadier Teisseire n'a pu trouver qu'un peu de blé, et à des prix doubles de ceux habituels. Toutes les denrées ont été fortement majorées à l'annonce de l'arrivée du peloton.

De Tazerouk à Tarhahaout et pointe sur Anou Inhohao'en (Bir el Garama).

Le 19 mars, le peloton et le détachement de M. le lieutenant Roussel se séparent. Le peloton quitte Tazerouk vers 7 heures pour se diriger sur Aïtoklan; on renonce à prendre la piste de Ti-n-Tarabin, qui est par trop mauvaise. On descend la vallée de l'oued Tazerouk, dont on coupe toutes les boucles, on ne suit le lit de l'oued qu'en arrivant aux hauteurs d'Asekroum. L'oued Tazerouk est alors encaissé et très fourni en eau; en plusieurs points on voit de l'eau courante. La région est très coupée, sans pourtant comporter des accidents de terrain par trop considérables. Les aiguilles de rochers sont assez communes, celle très caractéristique de Aokesit est visible pendant une grande partie de la marche. A 10 heures on campe au confluent des oudian Tedjouldjoult et Tazerouk; en ce point, on trouve quelques tarfas rabougris, le pâturage est bon en aval et comprend principalement du guetaf. Il y a un abankor dans l'oued Tazerouk à environ un kilomètre en amont; il n'est pas très abondant, mais a de l'eau en permanence. Mohammed Ag Othman, qui a rejoint le peloton vient au camp avec un Targui des Kel-Ghela, très grand, très sec et très guindé, dont la tente est près de là. Ce sont eux qui montrent le point d'eau. Au retour, Mohammed Ag Othman est obligé de traverser l'emplacement d'une vieille zeriba; à chaque pas qu'il fait, on l'entend murmurer : « Bismillah, Bismillah. » Les Touareg sont convaincus que les anciens campements sont occupés par les djenouns, et c'est pour les écarter qu'ils prononcent cette invocation.

Le 20 mars, départ un peu avant 6 heures : Mohammed Ag Othman retourne à Tazerouk, en promettant de revenir à Tarhahaout. On monte sur la berge Sud de l'oued Tazerouk pour descendre ensuite dans l'oued Taneffêrent. La descente est très mauvaise; du sommet, on distingue en partie le

dessus de la Koudia, c'est un immense chaos. De ce chaos émergent quelques embryons de chaînes, dont l'orientement n'est pas assez net pour pouvoir y démêler un système quelconque. Les chemins sont forcément rares et tous difficiles dans cette région. Lorsqu'on atteint l'oued, on en suit le fond très encaissé, et il en faut décrire tous les méandres. De-ci, de-là, le thalweg est barré par une petite cascade; les Touareg ont étendu sur la roche un léger ruban de sable maintenu par une petite murette de pierre pour en permettre le passage aux chameaux. Ailleurs, on doit abandonner le fond de l'oued obstrué par des blocs de rochers, le sentier est alors accroché aux flancs de la berge et livre tout juste passage à un animal. Les roches usées par les eaux sont très glissantes. Le lit de l'oued s'élargit enfin, et la végétation de l'oued augmente, bien que le tracé reste toujours capricieux. Au milieu de l'étape on rencontre de l'eau courante sur un kilomètre environ, le filet d'eau se perd en aval dans le sable, de même qu'il en est sorti en amont. On s'arrête à 11 heures à hauteur de la gara Ilekif (la Selle), ainsi nommée à cause de sa forme spéciale; le guetaf est bon, il y a un peu de mérokba.

Le 21 mars, on marche dans le lit de l'oued; il est toujours très sinueux, mais comme il est moins encaissé on peut en couper quelques boucles. Végétation assez touffue d'ethels et de tarfas, entre lesquels il y a beaucoup de chih et d'assez joli guetaf. Il y a aussi dans l'oued quelques iraks (tihaq en tamaheq). Après avoir reçu l'oued Sirsouf, à la tête duquel on trouve un tout petit centre de cultures actuellement en activité, l'oued prend le nom d'Aïtoklan. On relève quelques faibles traces de cultures dans l'oued Aïtoklan peu avant d'arriver à l'ancien centre où l'on campe à 11 h. 30. Les cultures d'Aïtoklan étaient peu importantes, quelques zeraïb décharnées se tiennent encore debout. Ce point a été abandonné après le contre-rezzou de M. le lieutenant Guillo-Lohan à la fin de 1902. Il y a de l'eau courante dans l'oued, ainsi qu'une épaisse végétation de berdi. Dans l'oued même, le pâturage est maigre, mais on trouve de l'acheb en quantité suffisante dans quelques ravineaux. Il y a peu de nomades dans la région, on aperçoit des Kel-Tazolet dans la journée. Des Ghelaïdin viennent vendre du beurre.

Le 22 on fait séjour à Aïtoklan, un des Ghelaïdin est pris comme guide pour aller à l'Anou Inhohao'en.

Le 23 mars, le convoi et le gros du peloton sous les ordres du maréchal des logis Peter se dirigent à petites journées sur Tarhahaout. La reconnaissance de l'Est comprenant le maréchal des logis Deconihout, le brigadier Teisseire et une vingtaine de méharistes, accompagnant le chef de peloton, prend à 6 heures la piste de Ti-n-Tarabin. Le terrain est très coupé, on passe constamment d'un petit ravineau dans un autre. On fait de l'eau au passage à l'abankor de l'oued Adjou. Cet abankor paraît être plutôt un point où la nappe affleure, mais sans donner d'eau courante. Après avoir cheminé pendant tout le restant de la marche au milieu d'une sorte de plateau inclus entre des montagnes et parsemé d'immenses blocs de granit, on campe à midi et demi dans l'oued In-Debiren. Le pâturage est beau, il y a de l'acheb ainsi que dans tous les petits oudian traversés le matin Un Targui des Kel-Tazolet a sa tente dans l'oued, où errent à l'aventure ses chèvres et quelques chamelles.

Le 24 mars, départ à la pointe du jour; terrain très coupé, sans gros accidents; on traverse plusieurs petits oudian affluents d'In-Debiren. A 8 h. 30, on tombe brusquement sur Ti-n-Tarabin en débouchant de la berge de l'oued. On campe à côté des jardins de l'agglomération centrale. L'eau est abondante, il suffit de creuser un peu pour en trouver. Bon pâturage dans l'oued et surtout dans les ravineaux avoisinants. La dernière crue a causé des dégâts, elle aurait détruit presque toutes les poules de Ti-n-Tarabin. Pendant toute la journée, vent violent qui soulève des tourbillons de poussière. Les gens se terrent dans leurs zeraïb, qui protègent suffisamment contre le vent, mais très peu contre la poussière. Des femmes écrasent du grain d'une façon très primitive : elles posent le grain sur une pierre plate légèrement inclinée et promènent alternativement dessus une autre pierre présentant une face plane. La farine ainsi obtenue est d'aussi bel aspect que celle fournie par le traditionnel reha, mais le travail paraît fatigant.

Le 25 mars, à 5 h. 30, on franchit la berge droite de l'oued pour s'engager dans un pâté montagneux de relief moyen, mais extrêmement tourmenté. A certains moments le sentier court à flanc de ravin sur d'immenses dattes plates, qui rappellent vaguement les vestiges des voies romaines. Après avoir coupé quelques petits oudian, on descend en dernier lieu dans l'oued Inhohao'en, et on s'y arrête vers 9 heures au puits où a été massacrée la mission Flatters. L'endroit ne pouvait pas être mieux choisi comme coupe-gorge, bien que l'encaissement de l'oued n'ait rien d'exagéré. On voit à peu de distance du puits le ravin, où étaient embusqués les Touareg, en face du puits l'ethel brûlé où est mort le colonel Flatters. A 2 heures, on quitte ce lieu de sinistre mémoire, pour rentrer à l'agglomération d'amont de Ti-n-Tarabin, où l'on arrive vers 5 heures. Ce petit centre ressemble beaucoup à celui vu la veille; les cultures sont toutes sur la rive droite de l'oued.

Le 26 mars, on redescend l'oued Ti-n-Tarabin jusqu'aux jardins d'aval; les eaux y ont commis beaucoup de dégâts, mais en ce moment les cultures reprennent. Les hartaniat sont avides de nouvelles du Tidikelt, que la plupart ont quitté depuis bien longtemps. On reprend à 7 heures le chemin suivi à l'aller, et après avoir fait la sieste dans l'oued In-Debiren, on va coucher à côté de l'oued Adjou.

Le 27 mars, départ à 5 h. 15, le ciel est couvert, chaleur lourde. A 8 h. 30, on fait halte à Aïtoklan devant les anciennes zeraïb pour en repartir vers



2 h. 30 dans la direction de Tarhahaout. L'escalade du plateau est très pénible, il faut circuler dans un dédale de mauvais ravineaux, et se jeter de l'un dans l'autre par de durs passages. On atteint enfin l'oued Ougdir, lequel coule au sommet du plateau, on le redescend quelque temps, et on s'y arrête pour la nuit à 5 h. 30. Pâturage moyen dans l'oued, où une femme des Aïn-Lohaïn fait paître ses chèvres.

Le 28 mars, on se remet en marche au petit jour; à la sortie d'Ougdir, le plateau devient très mouvementé. Par une brusque dégringolade, on descend dans l'oued Ti-n-Meghrout. Le medjebed est fort difficile, c'est un véritable sentier de chèvres, les méhara ont l'air de descendre dans le vide. Ce paysage de montagne serait réellement grandiose, si l'éclairement était favorable; malheureusement le temps est orageux et le ciel reste obstinément couvert. Dans l'oued il y a quelques adjelmans dans les trous rocheux, ainsi qu'une source : les indigènes la disent salée, mais son eau n'est pas désagréable à boire. Le lit de l'oued, semé d'énormes blocs de roche au milieu desquels il faut chercher un passage, est presque aussi mauvais que la descente. En arrivant vers le confluent de Ti-n-Meghrout avec Tilikin les montagnes se desserrent un peu et le lit de l'oued Tilikin est sablonneux et facile à la marche. On descend ensuite l'oued Afrahohin, lequel paraît être le collecteur principal de la région, pour remonter un de ses affluents, l'oued Taredjemet. L'oued Taredjemet franchit une barrière montagneuse par une très belle coupure. En approchant de ce col, on chemine dans un très mauvais terrain pour couper une boucle de l'oued; un très violent vent debout rend la marche des plus pénibles. Au delà du col le relief des hauteurs diminue d'importance, l'Ilaman Oulilin barre l'horizon Nord-Est. Un peu avant une heure, on campe dans l'oued; vers la tête bon pâturage ainsi que dans les ravineaux tributaires. Il y a quelques tentes d'Adjouh-n-Taheli dans les parages.

Le 29 mars, départ à 4 h. 45; le jour se lève rapidement. On traverse plusieurs oudian, le premier seul découpe une faille profonde dans le plateau, c'est l'oued Timequindout. La descente est mauvaise au milieu des stratifications verticales; les animaux sont obligés de chercher leur équilibre sur des sortes de lames rocheuses. Le dessus du plateau est semé d'une infinité de petits mouvements au-dessus desquels émergent quelques chaînes. A 9 h. 10, on arrive à l'oued Asaghen, où l'on retrouve le maréchal des logis Peter avec le restant du peloton. Le pâturage est bon dans la région, l'eau est à environ 5 kilomètres du camp. Pendant toute la soirée, il y a au camp grand va-et-vient de Touareg des tentes voisines. On séjourne à Asaghen le 30, les Touareg continuent leurs visites et apportent du beurre à vendre.

Le 31, le peloton complet se met en route de bonne heure; à 7 heures, on passe à l'abankor d'In-Emil, où l'on fait de l'eau ; il est abondant, l'eau est bonne. A l'abankor, l'oued est barré par une cascade, dans laquelle se trouve une vaste adjelman, qui donne presque un air riant à la montagne aride et morne. L'eau souillée par les déjections des animaux en est presque imbuvable. On circule encore quelque temps au milieu de cailloux coupants, pour achever la traversée des collines enserrant l'abankor; après quoi le terrain se dégage un peu. A 9 h. 30 on campe dans l'oued Foutès. Bon pâturage. On trouve quelques tentes d'Adjouh-n-Taheli vers la tête. Peu après l'arrêt, on voit déboucher du Nord le Targui Bou Khous des Kel-Tazolet, un brave bandit. Il prête son concours et ses lumières pour soigner un chameau atteint d'une inflammation de la callosité du sternum. C'est avec le plus grand sérieux du monde qu'avant de lui mettre le feu, il lui fait une incision sous la langue et lui perce les oreilles. Il affirme qu'avec une pareille médication l'animal sera guéri (inch'Allah ! s'il plaît à Dieu !); et le plus curieux de l'affaire est que l'animal a bien guéri par la suite.

Le 1er avril, on traverse les chaînons montagneux entourant l'oued Foutès, passant d'un oued à l'autre au travers d'un terrain très coupé. On atteint l'oued Tarhahaout à 11 heures et on installe le camp au Nord des cultures. Le village ne comprend guère que des zeraïbs, quelques maisons en toub sont disséminées sur les berges ; les cultures sont assez importantes. Eau abondante dans les feggaguir creusées au milieu de l'oued. Le pâturage est moyen. Des Touareg passent au camp et les harratin du ksar viennent offrir leurs services.

Le 2, on fait séjour ; de temps en temps on entend des bruits de raïta et de dendoun à côté du camp, l'animation est très grande. Mohammed ag Othman se présente dans l'après-midi, il demande encore à revoir les armes et à ce qu'on en fasse fonctionner le mécanisme devant ses compagnons; il y a surtout un pistolet automatique qui le fascine.

De Tarhahaout à Abelessa.

Le 3 avril, on quitte Tarhahaout à 5 h. 30. On remonte l'oued Tarhahaout, et l'on passe à l'ancien centre de cultures de Souiqa. Il reste encore quelques maisons en toub et des carcasses de zeraïb à demi décharnées. Les clôtures et les emplacements des jardins n'ont pas cessé d'être visibles, ces jardins étaient importants. On prend de l'eau en un point où la nappe affleure dans un ravineau tributaire de Tarhahaout. La piste suit une série de petits oudian au travers des blocs de granit, qui s'entassent de très pittoresque façon. On s'élève progressivement sur les pentes Nord du Debenat pour redescendre dans la vallée de l'oued Tifoudjin on y campe vers midi. La piste est fréquentée, on croise plusieurs Touareg pendant la route. Dans l'oued Tifoudjin le pâturage est passable, il y a beaucoup de guetaf.

Le 4 avril, on suit un terrain facile, à part un mauvais passage le sol est peu accidenté. A 10 h.30, on fait halte au pied du tarfa de Tamanrasset. C'est un grand arbre isolé, qui est particulièrement protégé, une branche coupée entraîne une amende d'un âne. Toutes les caravanes s'arrêtent

au pied de ce tarfa. Le centre de cultures de Tamar'asset a une importance moyenne. Les céréales ne sont pas encore mûres. Comme partout les harratin habitent dans des zeraïb, il y a pourtant quelques maisons de toub. L'ermitage du Père de Foucauld comprend une petite chapelle et deux zeraïb, il est installé sur la rive gauche de l'oued. Le pâturage est très beau dans l'oued Sirsouf à quelque distance de Tamanr'asset.

On passe la journée du 5 à Tamanr'asset, le ciel est voilé et il vente assez fort; la brume recouvre toute la région, qui revêt un aspect des moins riants. De nombreux Touareg viennent commercer au camp.

Le 6 avril, on repart un peu avant 6 heures; le ciel est couvert et le temps lourd, la brume est intense. On chemine dans une région assez plate, on distingue très mal au travers de la brume une ligne de hauteurs basses à l'Est de la route. Par un pareil temps le pays est d'une mélancolie désespérante. Entre 9 et 10 heures il tombe quelques gouttes de pluie, pourtant l'averse attendue ne se déchaîne pas A 10 h. 30, on campe sur la rive droite de l'oued Outoul. Près du camp il y a beaucoup d'eau au milieu du berdi; le pâturage de l'oued est médiocre.

Le 7 avril, on se met en marche de bonne heure; le temps est toujours incertain. La brume s'est pourtant dissipée en partie, et l'on aperçoit la pointe de l'Ilaman dans le lointain. Le terrain s'aplanit de plus en plus à l'Ouest, on suit une sorte de hamada. A 9 heures, on reçoit quelques gouttes de pluie, alors que l'on est arrêté à l'endroit où eut lieu en 1902 le combat de Tit. Les morts touareg jalonnent parfaitement la ligne de combat, puisqu'on les a laissés où ils sont tombés. Leurs contribules se sont contentés de les recouvrir de pierres. Depuis quatre ans le temps a fait son œuvre, à travers les interstices des pierres on distingue les ossements blanchis, même des crânes entiers. C'est vers le sommet de la gara que les tombes se pressent le plus nombreuses. On se rend parfaitement compte qu'il s'en est fallu de bien peu, pour que les adversaires arrivent au corps à corps, auquel cas les Touareg auraient retrouvé l'avantage du nombre. A 9 h. 15, on campe sur la rive gauche de l'oued Tit, au pied de la gara pointue, qui signale de loin l'agglomération. Les cultures s'étendent dans l'oued sur une certaine longueur, la nappe affleure en divers points. Les chameaux sont envoyés au pâturage dans un petit affluent de l'oued Tit. La végétation y est médiocre. Les maisons de Tit sont très disséminées, il n'y a pas à proprement parler de ksar.

Le 8 avril, départ à 5 h. 30; on coupe la boucle de l'oued en prenant par le plateau. Ce plateau est parsemé de blocs de granit disposés en amas. Un peu avant Ti-n-Emensagh, on redescend dans l'oued pour camper à 8 h. 45 à hauteur de l'agglomération principale, celle d'aval. Le chérif Mouley Abd Allah, accompagné de ses gens, fait les honneurs de son ksar.

Le 9 avril, on quitte Ti-n-Emensagh à 5 heures. Comme la veille, on repasse sur le plateau pour aller à Endid. Endid a été cultivé autrefois, on y voit encore des palmiers. Il est regrettable que ce ce petit coin soit abandonné, car il est réellement charmant. Quelques bouquets de palmiers sont pittoresquement plantés au pied des rochers, c'est certainement le paysage le plus vivant, qui ait été vu jusqu'ici. Il y a quelques possibilités de cultures dans l'oued. On redescend ensuite l'oued Abelessa, et, après être passé devant les cultures de Tefaghis, on campe à 11 heures à hauteur des zeraïb d'Abelessa, à côté d'un grand palmier isolé. Les cultures d'Abelessa sont importantes; l'orge est récoltée. D'après les habitants, le blé ne sera pas mûr avant un mois. Le convoi attendu n'ayant pas rejoint, le peloton est à court de vivres, on complète une petite provision de blé, pour arriver jusqu'à l'Ahnet. On séjourne à Abelessa jusqu'au 12 inclus, car il faut trouver un guide. Les quelques nomades présents aux environs s'esquivent pour ne pas être employés.

Le 12, on trouve enfin un Kel-Ahnet arrivant de l'Adrar, il connaît bien la région, et se charge de conduire le peloton jusqu'à Ouan-Toreha, dans l'oued Amdja.

Du Ahaggar à l'Ahnet.

Le 13 avril, le peleton se remet en marche à 5 h. 20; on remonte pendant quelque temps l'oued Ighehi. Lorsqu'on le quitte, c'est pour longer le flanc Est des hauteurs de gauche. On coupe toute une série de petits mouvements, mais le terrain ne devient difficile qu'aux environs de l'oued Ahates. La tête de l'oued est un mauvais petit ravineau encaissé et il faut la traverser plusieurs fois. L'oued s'élargit enfin, et on s'y arrête à midi; les hauteurs de l'Ouest s'étagent au-dessus de l'Oued, qu'elles dominent d'environ 700 mètres. Assez bon pâturage de mérokba, talha, drinn, habalia, dans l'oued Ahates.

Le 14 avril, on part comme la veille; la piste traverse toute une série d'oudian collectés par l'oued Abelessa. La région parcourue est un plateau coupé par des failles de peu de profondeur, la traversée n'en est pas toujours très commode. A 11 h. 30, on campe dans l'oued Ti-n-Tenadfert, en un endroit relativement encaissé. Pâturage moyen.

Le 15 avril, départ au jour. Dès qu'on laisse l'oued Ti-n-Tenadfert, le terrain s'aplanit un peu; quelques gour font saillie de-çi de-là. Aux approches de l'oued Tekoiat, le sol est de nouveau tourmenté, il faut louvoyer dans des bas-fonds insignifiants. Un peu avant 9 heures, on campe dans l'oued Tekoiat, à côté des puits de Ti-n-Felki. Les puits sont creusés dans le lit de l'oued vers la rive gauche; leur profondeur est d'environ 4 mètres; ils sont abondants. Lorsqu'on y arrive, l'eau a un goût douteux; cela provient du coffrage en drinn fait par les Touareg pour maintenir les parois qui s'écroulent facilement. L'oued est large et contient de fort beaux ethels, le pâturage ne comprend que du drinn, mais il est très bon, car cette plante a sa graine.



Le 16, des Touareg d'un campement voisin viennent au puits abreuver leurs troupeaux. Le chef de famille parle bien l'arabe, il est très liant, le guide pris à Abelessa se tient en sa compagnie. Ce guide arbore fièrement une immense amulette en fer-blanc suspendue à sa poitrine. L'amulette a été découpée dans un bidon à pétrole, sur l'une des faces on lit à l'envers : *marque Atlas*. Ce Kel-Ahnet l'a fait confectionner dans un de ses voyages à Aoulef.

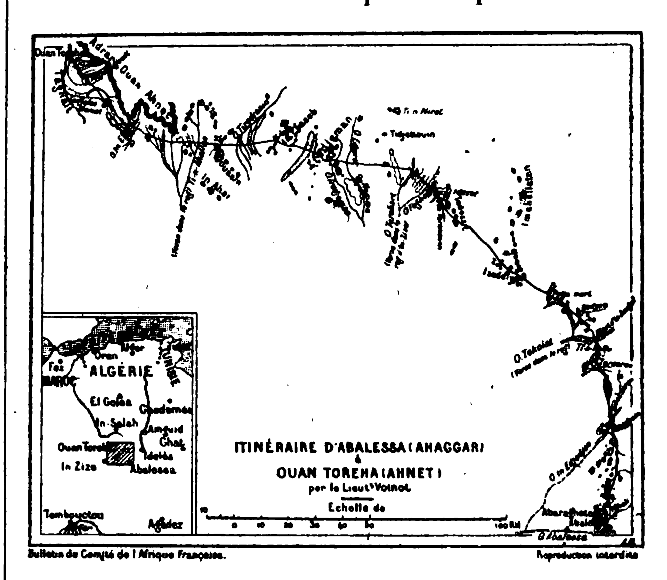
On repart le 17 avril à 5 heures. Le terrain se découvre de plus en plus ; on suit quelques oudian dans lesquels pousse une très maigre végétation, presque uniquement du mérokba. On sent le commencement d'une sorte de Tanezrouft ; par quelques échappées, on distingue à l'Ouest la plaine à perte de vue. A 10 heures, le peloton campe dans l'oued Amsennan, car il n'y a plus de pâturages que très loin en avant. Pâturage médiocre, mauvais mérokba et quelques talhas. La période de vent, qui a commencé depuis quelques jours, augmente d'intensité ; la brume est très forte, et il faut se résigner à recevoir à chaque instant des tourbillons de poussière sur le camp. Les hommes se terrent sous leurs burnous, personne ne souffle mot, seul le vent siffle au travers des gour.

Le 18 avril, départ à 5 h. 15. Après quelques légères ondulations, on atteint un immense reg uni. Dans ce reg, plus on marche, plus les gour en avant semblent fuir. On s'arrête enfin à 9 h. 20 à la pointe des gour Iseddiyen pour faire pâturer les animaux. Il y a quelques touffes d'artâa, de mérokba et de hâd dans les bas-fonds. A 2 h. 30, on se remet en route pour aller camper au milieu du reg. A 5 h. 30, on décharge les bagages à côté d'une légère dépression où poussent de maigres touffes de neci. Les gour Tedezzit, qui se profilent au Nord, rompent seuls de ce côté la monotonie du reg.

Le 19 avril, on lève le camp avant le jour; vers 7 heures, on atteint les contreforts ouest de Tedezzit. A partir de ce moment, le terrain devient coupé, des plissements sensiblement N.E.-S.O., de peu de relief et plutôt déchiquetés, forment une série de couloirs sinueux qu'emprunte le medjebed. A 9 h. 30, on fait halte dans l'oued Tedezzit, où le pâturage est convenable : drinn, mérokba, talha. La journée est très orageuse, à différentes reprises il tombe quelques gouttes d'eau. On reprend la marche à 2 h. 30. Il faut franchir une série de plissements pour atteindre l'oued Tarahart (Tiredjert des Arabes). Le granit commence à disparaître pour faire place aux grès à schistosité très prononcée : aussi les gours revêtent-ils des formes étranges, ils donnent l'impression d'immenses piles d'ardoises, qui se seraient effondrées sur elles-mêmes. A 5 heures, on campe à l'oued Tarahart, au Nord de l'Anou In-Eseknan; le puits est creusé dans le lit de l'oued, comme la plupart de ceux déjà vus; il est très large, la bouche a au moins 3 mètres pour une profondeur de 5 m. 50. Des khechbas mal assises dans un des coins permettent l'accès pour le puisage. Le puits est ensablé en partie, on doit le curer; cette opération dure une partie de la nuit. L'eau chargée de matières organiques a un goût détestable.

Le 20 avril, l'abreuvoir commence au jour; le puits a eu le temps de se remplir pendant la nuit. L'abreuvoir est lent, le débit du puits est très faible. En outre, il se produit plusieurs éboulements importants dans le fond, qui obligent à interrompre l'abreuvoir pour remettre le puits en état. On ne termine l'abreuvoir qu'à 5 heures, on peut alors commencer à remplir les guerbas.

Le 21 avril, il est tombé quelques gouttes de pluie pendant la nuit, le temps reste orageux. On part à 4 h. 40, il faut pousser la marche, les vivres commencent à manquer. La piste traverse



un reg coupé de gros mouvements parallèles, très éloignés les uns des autres. A 10 h. 20, on s'arrête dans l'oued Iredjeman, au milieu des hauteurs de même nom. Pâturage moyen de drinn et de hâd. On repart vers 3 heures en coupant une série de gour et un pâté de dunes pour camper à 6 heures au pied des contreforts Sud de l'In-Ekateb. La température est toujours très pénible, rares gouttes de pluie au moment où l'on installe le camp. On ne trouve que quelques touffes de mérokba à peu près sec ; le pâturage est nul.

Le 22 avril, on se met en marche à 4 h. 45, beaucoup d'hommes n'ont plus de vivres, il n'y a donc pas de temps à perdre. En outre, la région est épouvantablement désolée. Il est nécessaire que les animaux atteignent à tout prix un point de pâturage. L'aspect du terrain ne change guère, c'est un tanezrouft barré à peu près tous les 20 kilomètres par de longues et étroites chaînes. A midi 30, on fait halte dans l'oued Ti-n-Ahallen pour laisser serrer le convoi ; il n'y a que du mérokba brûlé et quelques talhas en piteux état. La montagne d'Ahnet se profile en avant vers le Nord : c'est un pâté montagneux important, qui apparaît déchiré par de profondes et sauvages crevasses. Vers 5 heures, reprise de la marche ; on va coucher à 10 kilomètres plus loin au pied

Ouest de la montagne d'Ahnet, dans une tête de l'oued Ti-n-Elous. Le terrain est très mauvais, on doit enlever les pierres pour placer les animaux; il y a quelques talhas dans l'oued.

Le 23 avril, on part à la même heure que la veille; après avoir recoupé successivement les différentes têtes de l'oued Ti-n-Elous, on passe la pointe Ouest de la montagne d'Ahnet par un col facile, pour tomber dans la vallée de l'oued Amdja. On distingue deux immenses berges rocheuses courant à peu près S.-N. A 11 heures, le guide montre au travers de la brume un éboulis dans la falaise de l'Ouest; il dit que le puits est au pied et fait espérer qu'on l'atteindra bientôt. Mais, comme un mirage insaisissable, la falaise semble se dérober constamment. La région paraît giboyeuse; de tous côtés on aperçoit des antilopes mohor, des troupeaux de gazelles, qui regardent la colonne d'un air étonné et ne se pressent pas de fuir. Cette quiétude s'explique facilement, les campements ne sont pas dans la région. Après une marche fort dure, on arrive enfin au puits d'Ouan-Toreha à 2 h. 45. On vient de parcourir en trois jours 142 kilomètres sans eau ni pâturage. Le convoi n'arrive qu'à 6 heures du soir, les animaux sont rendus. Cette marche a été d'autant plus pénible que le temps continuellement orageux était très déprimant. Un convoi de ravitaillement se trouve au puits, il y attend le peloton depuis le 21.

Séjour dans l'Ahnet.

Le pâturage est bon à Ouan-Toreha; l'oued Amdja forme un grand maâder, où les animaux sont lâchés pour se refaire. Le puits est dans le thalweg de l'oued près de la falaise; il est abondant.

Le 25, le petit détachement laissé dans l'Igharghar lors du retour sur Tazerouk rejoint vers 11 heures. Il ramène avec lui le convoi vainement attendu au Ahaggar.

Le séjour à Ouan-Toreha manque d'agrément; vers la fin, le temps se remet à l'orage, il vente constamment, et l'on suffoque de chaleur.

Le 29 avril, on quitte Ouan-Toreha à la pointe du jour, on chemine dans un grand reg entouré de toutes parts de hauteurs. Le guide croyant faire prendre un raccourci conduit à une impasse, on tombe sur une falaise verticale. On prend un certain temps à revenir sur ses pas. Un peu avant 11 heures, on campe dans l'oued Timedouin; mauvais pâturage, le mérokba est presque sec. La chaleur est moins pénible qu'à Ouan-Toreha, le thermomètre marque 9° de moins que la veille.

Le 30 avril, on part à 5 heures, en suivant toujours le même couloir de reg. A 9 heures, il faut camper dans l'oued In-Sakan, car il n'y a pas d'autre pâturage acceptable avant Ehenfous. Un peu de drinn dans l'oued. Le 1er mai, la marche se poursuit dans un terrain identique à celui des jours précédents. On arrive enfin à la dune d'Ehenfous, on s'y engage pour camper à 11 h. 30 à l'Anou Ehenfous. Le sergent Brand est au puits avec une équipe de puisatiers, il l'a fait coffrer et recouvrir d'une superbe koubba en pierre et plâtre. Le débit du puits coffré est faible, on n'arrive pas à abreuver les animaux. On creuse donc deux autres puits, dont on maintient les parois avec du bois et du drinn. Il y a encore un peu de pâturage à Ehenfous; mais dès que la graine de drinn sera tombée, ce sera fini, car il n'y a que fort peu de hâd. La station à Ehenfous n'est pas plus agréable qu'à Ouan-Toreha. Au milieu des dunes, la chaleur est très élevée, il est impossible de poser les pieds nus sur le sable brûlant, et le moindre souffle de vent soulève des nuages de sable. Le 2 mai, les puits sont terminés, on arrive à abreuver les animaux. Le peloton fait pâturer ses animaux à Ehenfous jusqu'au 10 mai. Pendant tout ce temps quelques caravaniers passent à Ehenfous, ce qui n'empêche pas la vie d'y être très monotone. Il y a plusieurs journées orageuses fort pénibles.

Le 11 mai, le peloton quitte le puits d'Ehenfous à 5 heures du matin; le ciel est complètement couvert, il pleut légèrement à plusieurs reprises. La piste suit un long couloir entre les dunes; ce couloir va en s'élargissant pour aboutir à un reg complètement nu. A midi 30 on campe dans l'oued El Ouatia à côté de l'hassi El Msid. A ce moment survient un violent coup de vent d'Ouest qui dure pendant une demi-heure. D'épais tourbillons de sable, courant au ras du sol, couvrent toute la région d'un impénétrable voile. On n'a qu'une ressource, s'enfouir sous les burnous et courber l'échine pour laisser passer la tourmente. L'hassi Msid situé dans le thalweg de l'oued est peu profond (environ 2 m. 50), la nappe paraît abondante. Quand on arrive au puits, les enfants d'un campement de Sekakna y abreuvent leurs animaux; l'oued contient du hâd en quantité suffisante. Une petite caravane passe le soir, à la tombée de la nuit.

Le 14 mai, à l'heure de dîner, survient une violente tournade avec des éclairs et forte pluie. Dans le camp tout est bouleversé et ruisselant d'eau. Cette mauvaise plaisanterie recommence vers 1 heure du matin; tout le monde est trempé et il faut rester ainsi jusqu'au matin, les couvertures, les bagages, tout traîne pêle-mêle dans la boue. Fort heureusement le ciel se dégage au jour, le soleil apparaît et permet de réparer un peu le désordre de la nuit. Un des puits a été comblé par l'orage qui a laissé dans l'oued des flaques d'eau vite évaporées. On boit avec plaisir cette eau boueuse qui remplace avantageusement l'eau pharmaceutique du puits. Dans la journée du 15, le vent remplace la pluie, et il continue à souffler pendant tout le séjour à El Msid, parfois très violemment. A El Msid, on voit très peu de passagers.

Le 19 mai, le peloton part à 6 h. 15 en descendant l'oued. Il campe à 9 h. 30 à hauteur de l'Anou Tadounasset, à côté de l'adjudant Anfossi, qui garde un dépôt de vivres.

Le 21 mai, le deuxième peloton arrive à 10 heures du matin, afin de relever le premier; celui ci passe néanmoins un certain nombre d'hommes au



deuxième pour le renforcer. Le 23 mai, les deux détachements se réorganisent et se préparent au départ chacun de son côté. Un vent violent avec sable souffle dans le milieu du jour.

De l'Ahnet à In-Salah.

Le 24 mai, les deux groupes se séparent : le groupe du premier peloton rentrant à In-Salah, passe par le Mouydir. On remonte l'oued El Ouatia, pour s'arrêter vers midi à l'hassi Mouilah, où l'on fait la sieste. Une vipère à cornes se promène placidement au milieu du camp, ces bêtes sont nombreuses dans toute la région. L'eau de l'hassi est horrible, complètement saturée de sels et de matières organiques. On repart à 3 heures pour camper à 6 h. 30 à l'adjelman de Tadjerdjera dans une petite gorge. On y suffoque jusque fort en avant dans la nuit, à cause du rayonnement des falaises. Le camp est installé à côté du redir inférieur dont l'eau, quoique trouble, est très bonne. Les redirs supérieurs sont grands et profonds, ils s'enfoncent brusquement, et l'on perd pied de suite. Une vipère à cornes vient encore rôder et se fait tuer autour des feux, plusieurs hommes se plaignent de piqûres de scorpions. Le pâturage est moyen dans l'oued.

Le 25 mai, on escalade de suite la falaise de l'oued pour suivre une hamada pierreuse triste et monotone. En quittant la hamada, on trouve un reg tout aussi dépourvu de ressources, et la chaleur devient de jour en jour plus forte. On aperçoit enfin l'oued Souf-Mellen, où l'on dresse le camp vers 1 heure; la dune et la montagne de Timeskis se silhouettent au loin, à l'Est. Il y a un assez beau pâturage de hâd dans l'oued Souf-Mellen.

Le 26 mai, on part à 4 heures; longue marche dans le reg, on atteint enfin les hauteurs du Mouydir au milieu desquelles on pénètre par l'oued Timekis. A 11 h. 45 on campe au coude de l'oued, très maigre pâturage de drinn.

Le 27 mai, on se met en route à 3 h. 30; il a fait du vent toute la nuit, l'horizon est très brumeux. On prend de l'eau au passage à l'Anou-Tin-Khelifa; le puits aurait besoin d'être sérieusement curé, le débit est très faible; on ne peut pas remplir toutes les guerbas. A 11 h. 30, on fait la sieste dans l'oued Tizenfiliouïn, d'où l'on repart à 3 h. 15. On s'arrête à 6 heures dans l'oued In-Belghem à l'Anou Medieq, qui est comblé en partie; son débit est d'ailleurs extrêmement faible. Pâturage moyen dans l'oued. De violentes rafales du Nord soulèvent des tourbillons de poussière, ce vent dure toute la nuit, il est excessivement fatigant. Les animaux qui n'ont pas été abreuvés depuis Tadjerdjera crient la soif.

Le 28 mai, départ à la même heure que la veille; on longe le pied des montagnes d'In-Belghem. A 6 h. 30, on fait halte devant la gara aux tombeaux à l'Anou In-Belghem, les animaux sont aussitôt abreuvés, le puits donne beaucoup d'eau très mauvaise; il est coffré en pierres. Le pâturage est nul aux abords du puits, il y a un peu de hâd en amont et en aval. Quelques animaux sont laissés au pâturage à In-Belghem, lorsqu'à 3 heures on s'éloigne en prenant par le reg. A 7 heures, on campe dans l'oued In-Belghem à Afou-n-Dag-Ghali. Pâturage très maigre de drinn; on en coupe un peu pour l'emporter. Le vent qui ne cesse pas de souffler devient de plus en plus incommodant; les marches sont dures du fait de la chaleur et, avec cela, il n'est pas possible de trouver un sommeil réparateur la nuit.

Le 29 mai, on se met en marche à 3 h. 30; au jour on complète la provision de drinn avant de quitter le thalweg de l'oued In-Belghem. La tempête continue pendant la matinée. Le sable soulevé cache jusqu'aux objets rapprochés. On parvient enfin à 10 h. 30 à l'hassi El Khenig, où l'on décharge les bagages. A l'hassi El Khenig il y a deux puits coffrés surmontées de petites koubbas; l'eau n'est pas de première qualité, elle est très chargée de sels. Les animaux rapidement abreuvés sont envoyés au pâturage, mais ils le dédaignent, car il est à peu près nul : presque pas de drinn et un peu de tarfa. On passe néanmoins la soirée à El Khenig, pour donner un peu de repos aux chameaux et on leur distribue du drinn apporté. Deux chameaux des Zoua échappés de la raba se promènent autour du puits. Vers 7 heures, on reprend la marche et on couche en plein reg à 10 h. 45.

Le 30 mai, à 4 heures, on continue au travers du reg nu; quelques petites falaises se trouvent seulement de loin en loin. A 9 h. 45, on s'arrête à l'hassi Anesmit dans un petit défilé. L'eau du puits est bonne, mais on ne peut y remplir que quelques guerbas, ni pâturage, ni bois aux alentours. Sur les berges de petites grottes naturelles, toutes petites sont creusées vers le sommet; on s'y abrite avec plaisir des rayons du soleil. On repart à 2 heures pour camper à 6 heures à l'hassi El Gouirat. Le puits est coffré, il y a de l'eau en abondance. Dans la raba on trouve un médiocre pâturage de dhomran. Le 31 mai, on quitte El Gouirat à 2 h. 50 du matin. A 9 heures on entre enfin dans le bordj d'In-Salah où, après une absence de six mois, se termine la tournée.

(*A suivre.*) Lieutenant VOINOT.

LE COMMERCE A ADDIS-ABABA

M. Etienne de Felcourt, attaché à la mission diplomatique française, a adressé au ministère des Affaires étrangères un intéressant rapport sur les conditions actuelles du commerce à Addis-Ababa (1). La capitale de Ménélik est le centre commercial le plus important de l'Ethiopie :

C'est, en effet, le point de jonction des routes venant du Tigré et du Choa au Nord, des régions fertiles qu'arrosent l'Abbay et les affluents du Nil Blanc, à l'Ouest, enfin de celles traversant les riches provinces du Sud qui avoisinent la région des grands lacs et la chaîne des Aroussis. C'est par là qu'arrivent les caravanes apportant : les peaux,

(1) *Moniteur officiel du Commerce*, supplément n° 681, 23 janvier 1908.

l'ivoire, la civette, le caoutchouc, le café et l'or pour reprendre bientôt la direction de l'Est : de Djibouti, d'Aden. Comme capitale de l'Empire, la présence du Négus en fait le lieu de résidence des représentants des puissances, autour desquels naturellement se groupent nombre de leurs compatriotes. Les ras et les grands chefs abyssins, tenus de venir périodiquement faire leur cour au souverain, ne se déplacent jamais sans une partie de leur armée et entraînent à leur suite une nombreuse clientèle, la population de la capitale se trouve ainsi osciller entre 100.000 et 300.000 habitants.

Il y a peu de temps encore, l'empereur et les grands chefs étaient les seuls clients du commerce étranger, l'importance des commandes de toutes sortes faites au Palais, les démarches que nécessitait leur obtention, entraînèrent forcément autour du Guébbi la présence de nombreux trafiquants. L'exemple du souverain fut peu à peu suivi par ses sujets qui jusqu'à ces derniers temps, peu amateurs de produits civilisés, se modernisent et visitent assez régulièrement les comptoirs.

Enfin la présence de la colonie européenne entraîne, elle aussi, un certain mouvement.

C'est pour ces diverses raisons que la majeure partie du commerce de l'Abyssinie se trouve concentré à Addis-Ababa.

Comme M. Naggiar dans le rapport que le *Bulletin* a analysé (1), M. de Felcourt évalue à 22 millions 1/2 l'ensemble du commerce de l'Ethiopie en 1906 et la part d'Addis-Ababa est, dit-il, de 13 millions 1/2, dont 4 millions 1/2 d'exportations. On sait déjà par le rapport de M. Naggiar en quoi consistent les importations et exportations : nous n'y reviendrons pas.

M. de Felcourt donne ces intéressants détails sur les maisons françaises à Addis-Ababa :

Ce sont les maisons françaises qui, les premières, ont traité ici des affaires importantes, et ont su se maintenir, malgré les difficultés et les obstacles qu'elles ont rencontrés sur le chemin.

Il leur est, à l'heure actuelle, difficile de lutter pour le commerce de détail, avec les maisons indiennes, mais évoluant d'une façon pratique, nos compatriotes, ont pour la plupart, tout en conservant leur commerce d'importation, créé des industries qui utilisent les matières premières du pays. Il serait inexact de dire que ces entreprises sont en pleine prospérité ; elles ne datent que d'hier, mais déjà on peut constater leurs progrès.

On compte à Addis-Ababa cinq maisons de commerce français et quatre industries. Le montant des importations de chacune de ces maisons est, pour les deux plus importantes, de 100.000 francs, et, pour les trois autres, varie de 30 à 50.000 francs. Ces importations sont exclusivement françaises. Elles s'occupent peu d'exportations.

Le rapport relève trois industries françaises, une savonnerie, une minoterie actionnée par un moteur à pétrole, plus une tannerie qui se monte actuellement et qui diminuera l'exportation des peaux désormais traités sur place. Sur les commerçants étrangers il donne les indications suivantes :

Les Indiens sont sans contredit les commerçants les plus importants d'Addis-Ababa et dont le nombre d'affaires est le plus varié. Il y a ici trois maisons principales, qui ne sont en réalité que des succursales d'entreprises plus importantes dont le siège est à Aden. Ces maisons ont des représentants dans les provinces de l'intérieur, au Sidamo, au Ouallaga, au Kaffa et aux Aroussis. Les Indiens ont obtenu la majeure partie des fournitures de l'Etat, étant donné le prix réduit auquel ils se rendent adjudicataires des commandes. Comme auxiliaires, ils font venir des Indes des jeunes gens qu'ils ne payent que 30 ou 40 francs par mois, et qu'ils placent dans de petites boutiques sur le marché, ils ont ainsi le moyen d'étendre à bon compte leur champ d'action. Leurs magasins renferment une grande variété d'articles, de qualité inférieure, et qu'ils font venir d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne et de Bombay. L'argenterie est exclusivement indienne et les soieries en grande partie de provenance lyonnaise. De plus, ces Indiens fournissent des ouvriers à plusieurs corps de métiers, notamment : des tailleurs, menuisiers, charpentiers, vitriers, couvreurs, etc L'un de ces commerçants indous exporte principalement de la civette et du café.

Cinq maisons européennes, dont une italienne, une suisse, et trois grecques, s'occupent en grand des exportations ; c'est par leurs mains que passent les trois quarts de ce trafic.

Les Arméniens assez nombreux font venir leurs produits d'Egypte et d'Aden, leur capital restreint ne leur permettant pas de s'adresser directement en Europe. Depuis quelque temps, ils ont te dance à s'adresser à des maisons belges par l'intermédiaire d'une entreprise de Djibouti qui accepte toutes les commandes, quelque minimes qu'elles soient. Les Arméniens ne s'occupent pas d'exportations, leurs moyens ne leur permettent pas.

Quant à la colonie grecque, très nombreuse, elle consiste en ouvriers de toutes sortes, en général très habiles.

Il n'y a pas à proprement parler de commerçants abyssins. On ne rencontre que des détaillants qui achètent et revendent sur place, se contentant d'un petit bénéfice. S'ils disposent de quelques moyens de transports, ils vont à Djimma, au Ouallaga, au Sidamo et aux Aroussis, échanger leur avoir contre les produits du pays.

M. de Felcourt résume ensuite l'état de la question des douanes et voies de transport dans le même sens que l'avait fait ici le capitaine Collat (1). Il faut détacher de son rapport ces renseignements récents sur les voies autres que celle de Djibouti :

Route de Zeilah à Harrar. — Ce chemin est encore assez fréquenté, la colonie du Somaliland anglais encourageant par des primes les entrepreneurs de caravanes, leur permettant ainsi d'abaisser les tarifs et de concurrencer le chemin de fer. Pour une tonne de marchandises les prix de transport sont les suivants : par chameaux, de Zeilah à Gueildessa 2 liv. 19 sh. ; Gueildessa à Harrar, 1 liv. 10 sh.

La nature du terrain entre Gueildessa et Zeilah est facile et n'impose pas trop de fatigues aux animaux ; la montée de Gueildessa aux hauts plateaux est réputée très pénible.

Routes de Massaouah et de l'Erythrée. — Les Italiens ont fait des efforts considérables pour attirer le commerce de ce côté. Un chemin de fer à voie étroite d'une longueur de 70 kilomètres conduit de Massaouah à Glinda. De là une route de 52 kilomètres, bien construite, conduit à Asmara, capitale de l'Erythrée. Plusieurs routes caravanières vont jusqu'à Gondar et de là à Addis-Ababa.

Il faut *au minimum* une cinquantaine de jours pour accomplir ce trajet.

Routes du Soudan. — Il existe deux routes principales actuellement suivies : celle du Nord par Ghedaref et Gallabat, qui va de Gallabat à Oued Medhani. Là, elle emprunte la voie fluviale jusqu'à Khartoum pendant la saison des pluies (juillet-novembre).

Voici les prix de transport de ces divers points :

De Khartoum à Gallabat, la charge de chameau (140 kilog.) 10 thalers.

Pendant la saison des pluies :

De Khartoum à Oued Médhani :

Par bateau la charge........	1 th.	} 8	thalers
De Oued Medhani à Gallabat..	7 th.		
De Souakim (Port-Soudan à Gallabat).		16	—

La seconde route passe par Gambella. Il faut environ 30 jours d'Addis-Ababa à Gambella. Cette voie traverse un pays très riche. A Gambella, sur la Sobat, fonctionne pendant la saison des pluies un service de bateaux (1 départ par mois) qui remonte la Sobat et le Nil Blanc jusqu'à Khartoum. Cette entreprise est aux mains de l' « Imperial Railway Ethiopian Trust » (Ochs et Cie) (2).

(1) *Rens. Col.*, 1907, n° 11, novembre 1907, p. 292.

(1) *Rens. Col.*, juin 1906, n° 6.

(2) Nous croyons que ce renseignement n'est pas tout à fait

Chronique de l'Armée coloniale

Tableaux d'avancement. — Sont annulées toutes les inscriptions au tableau d'avancement faites antérieurement à la publication des listes ci-dessous :

Infanterie coloniale. — MM. les lieutenants-colonels : Michard, Guyot d'Asnières de Salins, Tétart, Lorho, Hérisson, Toquenne, Gallois, Metz, Berdoulat; MM. les chefs de bataillon : Moraine, Cany, Mérienne-Lucas, Lambert, Mauger, Delaforge, Bourquin, Haye, Hirtzmann, Grimaud, Mazillier, Le Rouvillois, Mayer, Aubé, Gadel, Moll. — MM. les capitaines : Bastian, Ollivier-Henry, Pelletier, Chevalier, Lefebvre, Brisset, Koch, Crépin Bourdier de Beauregard, Condamy, Rouvellou, Le Magnen, Ducarre, Trestournel, Boin, Brousse (Astère), Bouteloupt, Lofler, Aubert. — MM. les lieutenants : Gateau, Schwartz, Prudhomme, Duhamel, Albrecht, Ayasse, Rousel (A.-L.-A.), Prévost, Gagin, Lion, Prioux, Poirot, Revercé, Frénée, Maille, Bonnet (E.), Vix, Doucet, Lambert (H.-L.-A.), Burgeat, Laurent (C.-J.), Cortier.

Artillerie coloniale. — MM. les lieutenants-colonels : Petitcol, Babin, Fortin, Montané-Capdebosc. — MM. les chefs d'escadron : Foissac, Bellat, Bourgoin, Charbonnier. — MM. les capitaines : Marandel, Schultz, Pécaud, Amman, Cayrade, Franceries, Jaquet, Mléneck, Lambert (E.-J.), Delbecq, Docteur, Welly, Crémieux, Blaquière. — MM. les lieutenants : Legendre, Cassou-Barbé, Prot, Cauvin, Breil, Coupaye, Varigault, Corre, Landriau, Salé.

Promotions. — Sont promus au grade supérieur : le chef de bataillon Codet, de l'infanterie, chef de la section d'Afrique au ministère de la Guerre; capitaine Campech, des spahis sénégalais, le lieutenant Voinot, de l'artillerie (Oasis), les capitaines Plourin et Nou, le lieutenant Garnier, du génie.

Le lieutenant-colonel Berdoulat, le chef de bataillon Cany, les capitaines Pelletier, de Boissy-Dubois, Lefebvre et Lahache, les lieutenants Courrier, Gateau, Dominique, Odin, Schwartz, Bertrand, Roussel, Ayasse, David, Suzzoni, Roussel, Thibault, Luciani, Frénée, de l'infanterie coloniale; les capitaines Evanno et Schultz, les lieutenants Gronier et Mercier, de l'artillerie coloniale.

Mutations. — Madagascar. — Le colonel Beaujeux, du 2e régiment d'infanterie coloniale, est nommé au commandement de la défense de la place de Diégo-Suarez, point d'appui de la flotte à Madagascar.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

La conférence internationale contre la maladie du sommeil. — Au mois de février s'était réunie à Londres la seconde conférence internationale chargée de l'étude des questions relatives à la maladie du sommeil. Comme l'annonce un communiqué anglais, la conférence a terminé brusquement ses travaux sans que les délégués aient pu se mettre d'accord sur le projet de convention qui leur était soumis.

Les plénipotentiaires français et italiens ont, en effet, déclaré ne pouvoir accepter la proposition présentée lors de la dernière conférence tenue au mois de juin, relativement à la création d'un bureau central à Londres, et ont demandé que le bureau d'hygiène, dont la conférence tenue en novembre dernier, avait proposé la création à Paris, fût chargé des travaux se rattachant à la maladie du sommeil. Cette proposition a été combattue par les délégués allemands, qui ont appuyé le projet anglais relatif à l'établissement d'un bureau à Londres.

Les plénipotentiaires français ont également déclaré ne pouvoir accepter certain paragraphe du projet de convention, et bien que la majorité des puissances représentées ait soutenu ces propositions, il a été jugé inutile de continuer la discussion en l'absence d'unanimité.

Le président, lord Fitz-Maurice, en prononçant la clôture des travaux de la conférence, a déclaré que la situation était la même qu'au moment de la conférence sur les finances égyptiennes, tenue à Londres en 1884, où l'accord n'a pu se faire. Il estime pourtant que l'œuvre de la conférence n'a pas été stérile, car les opinions échangées par les délégués éminents qui y ont pris part porteront leurs fruits.

Il est plus évident que jamais que les puissances intéressées pourraient faire œuvre utile au moyen de conventions séparées, et lord Fitz-Maurice espère et croit que ce but pourra être atteint par la voie diplomatique. La question de l'établissement d'un bureau central ferait ainsi un grand pas. Il rappelle d'ailleurs aux délégués que les questions qui n'avaient pu être résolues en 1884 le furent en 1885.

Le Comité du service géographique. — Un arrêté du ministère des Colonies, du 16 janvier 1907, a institué, au ministère, un *Comité du service géographique*. Il est composé de la manière suivante : l'inspecteur général des travaux publics des Colonies, président (M. Boutteville); un officier supérieur du génie ou un ancien chef du service des Travaux publics (M. le colonel Cornille); un représentant du service géographique de l'armée (M. le colonel du génie Romieux); un professeur de l'Université (M. Vidal de Lablache); le sous-directeur de l'Afrique (M. Duchêne); le sous-directeur de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie (M. Gerdret), membres; un rédacteur au ministère des Colonies, secrétaire (M. Féris).

Ce Comité procède, à la fin de chaque année, à l'établissement du programme des travaux cartographiques à effectuer l'année suivante par le Service géographique du ministère des Colonies; il se livre à l'examen méthodique des travaux présentés par le Service géographique et se prononce sur l'opportunité des travaux et le temps nécessaire à leur exécution. En outre, il sera consulté sur l'organisation de toutes les missions topographiques ou hydrographiques, missions d'études de voies ferrées, et sur toutes les questions que le ministre jugera utile de lui soumettre.

Promotions et nominations. — Par décret du 20 mars, sont promus :

Administrateurs en chef de 1re classe : MM. Noirot, Desaille, Echalier, Nebout; *de 2e classe :* M. Garnier-Mouton; *administrateurs de 1re classe* : MM. Leclerc, Homassel; *de 2e classe :* MM. Fontfreyde, Chessé, Lefiliâtre, Cartron, Bonnassiès, Séris-Raymond, Lasselves : *de 3e classe :* MM. Gaube, Bonneval, Dupont, Liurette, le médecin-major Béréni; *administrateurs adjoints de 1re classe* : MM. Hantz, Lapalud, Royet, Germenot, Poirier, Voyron, Chevrier, Lahaye, Kulsch, Maubert, Claude, Leloup, Marchand, Bontemps, Didelot, Butel, Arnauld, Le Hérissé; *de 2e classe :* MM. Besson, Colancon, Longuemart, Pédezert, Tallerie, Mathieu, Toupenay, Descemet, Borgeais, Lecocq, Boutonnet, de Raffin de la Raffinie, du Laurent, Gadou, Legeay : *de 3e classe :* MM. Meinard, Armanet, Prouteaux, Colombani, Avonts, Farjou, Gouffran, Spitz, Equilbecq, Lecocq, Rodrigues, Damiens, Laborde, You, Antonin, Sainval, Logeay, Delmotte, Michel.

M. Gaudart, secrétaire général de la Martinique, a été désigné pour remplir par intérim les fonctions de lieutenant gouverneur du Dahomey, pendant l'absence du gouverneur titulaire. M. Fawtier (William), secrétaire général de la Côte d'Ivoire, a été affecté à la Guyane, en remplacement de M. Dubarry, désigné pour la Martinique.

Les lauréats des Sociétés de Géographie. — La Société de Géographie de Paris a décerné cette année le prix Herbet-Fournet au commandant Moll, le prix Bourbonnaud au capitaine Cottes, pour la délimitation du Cameroun, le prix Duveyrier au capitaine Dinaux, dont le *Bulletin* publie en ce moment le remarquable rapport, le prix Dewez au lieutenant Cortier, pour ses explorations sahariennes, le prix Malte-Brun à M. Louis Raveneau, pour ses bibliographies géographiques, le prix Potron à M. Henri Hubert, pour ses travaux sur la géologie du Dahomey, le prix Juvenal Dessaignes à M. Maurice Delafosse pour *Les frontières de la Côte d'Ivoire*, le prix Morot au lieutenant Labonne, pour ses travaux en Mauritanie, le prix Milne-Edwards au lieutenant Lancrenon pour ses explorations dans la haute Sangha et le Logone, et une médaille d'argent au lieutenant Ayasse, pour ses reconnaissances de N'Guigmi à Bilma.

La Société de Géographie commerciale de Paris a décerné la grande médaille Berge au commandant Moll, la médaille Caillié au capitaine Cottes, la médaille Dewez au lieutenant Desplagnes, la médaille du Syndicat de la Presse coloniale à M. Marcel Olivier, pour sa monographie du Sénégal, et des médailles à MM. Arcin (*La Guinée française*) et Chalon (*Les richesses minérales de l'Algérie et de la Tunisie*).

exact. L'entreprise de la New Egyptian, société du groupe Ochs, ne descend pas régulièrement au Sud de Khartoum et le service sur cette partie du Nil Blanc et de la Sobat serait fait par le gouvernement du Soudan. — *N. D. L. R.*

BIBLIOGRAPHIE

Le Guide des carrières coloniales, par M. G. FRANÇOIS. Un fort vol. in-18 de 431 pages. —Paris, Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin. Prix : 3 fr. 50.

Ce petit volume, documenté et précis, vient à son heure, aujourd'hui où les carrières administratives sont de plus en plus encombrées. En réunissant ainsi, sous forme d'un memento complet des *carrières coloniales*, tous les renseignements que peuvent désirer ceux qui cherchent un emploi administratif aux colonies, l'auteur a fait œuvre utile. Pour donner une idée de la variété des questions traitées, mentionnons que sont indiqués, pour chacune des carrières décrites, les conditions d'admission, d'avancement, la solde, les séjours réglementaires, les retraites, etc. L'ouvrage se divise en cinq parties : 1° règles générales applicables à tout le personnel colonial; 2° carrières dans les colonies autres que l'Indo-Chine (administration centrale, administration pénitentiaire coloniale, administrateurs coloniaux, affaires indigènes, agriculture coloniale, assistance médicale, cadastre, contributions indirectes et douanes, enregistrement et domaine, enseignement, garde indigène, magistrature, ports et rades, police administrative et judiciaire, postes et télégraphes, secrétariats généraux, service de santé des troupes coloniales, travaux publics et chemins de fer, trésoreries); 3° carrières indo-chinoises (apiculture et forêts, assistance médicale, cadastre, douanes et régies, enseignement, garde indigène, police administrative, services civils de l'Indo-Chine, travaux publics et chemins de fer, trésoreries); 4° emplois réservés aux anciens sous-officiers et aux anciens militaires; 5° Ecole coloniale et Ecole supérieure d'agriculture de Nogent.

En un mot, ce livre peut être consulté avec fruit, non seulement par les jeunes gens qui quittent le lycée munis de leur diplôme ou par ceux qui sortent des grandes écoles du gouvernement, mais encore par les élèves des Ecoles d'agriculture, d'arts et métiers, de commerce, enfin par les jeunes gens qui n'ont pas de diplôme et par les sous-officiers de l'armée.

Notes de route, Maroc, Algérie, Tunisie, par ISABELLE EBERHARDT; publiées avec préface de Victor Barrucand et illustrations de G. Rochegrosse, E. Dinet, M. Noiré, P. Bonnard. Un vol. in-18 de 354 pages. — Fasquelle.

Isabelle Eberhardt est cette jeune femme russe qui s'éprit de l'Algérie au point d'adopter la vie musulmane. Devenue « Si Mahmoud » par son mariage avec un de nos spahis, elle parcourut le Sud-Algérien et la frontière orano-marocaine, en relevant d'une plume alerte le pittoresque des gens et des choses. On sait quelle fut sa fin tragique : elle fut noyée dans la catastrophe qui ravagea Aïn-Sefra.

M. Victor Barrucand, qui a déjà publié un premier volume d'Isabelle Eberhardt, sous le titre : *Dans l'ombre chaude de l'Islam*, a réuni les notes de route retrouvées dans le carnet de « Si Mahmoud ». Elles conduisent le lecteur dans le Sud-Oranais, sur les Hauts-Plateaux, à Oudjda et dans le Sahel tunisien.

Questions tunisiennes : communications présentées au Congrès colonial de Marseille (5-9 septembre 1905) par MM. LASRAM, directeur de la Ghaba, à Tunis, et DE DIANOUS, contrôleur civil, à Sousse, avec une préface de M. René Millet, ambassadeur, ancien résident général de la République française à Tunis. Une brochure de 74 pages. — Paris, Aug. Challamel, éditeur.

Cette brochure a été préfacée par M. René Millet; les hautes fonctions que ce colonial éminent a remplies naguère dans la Regence, l'esprit net, vivant, peu enclin à la routine, qu'il apporte toujours à l'examen des questions de cette espèce, permettent de penser que les rapports de MM. Lasram et de Dianous ont trouvé un excellent patronage. Il faut, dit M. René Millet, travailler à l'éducation et à l'instruction des indigènes, « non pas en leur imposant le joug de nos méthodes, *mais dans la ligne de leur évolution naturelle* ». Cette phrase est bien la formule qu'il convenait d'écrire en tête de l'ouvrage dont nous nous occupons ici.

Comment atteindre ce but?

D'abord, il serait fâcheux de maintenir les fellahs tunisiens dans leur état actuel d'ignorance, qui les contraint à constituer seulement une main-d'œuvre asservie au profit des Européens grands propriétaires. Il faut, en favorisant l'émigration et l'etablissement en Tunisie de vrais paysans de France, créer des points de contact nombreux entre les cultivateurs de la Tun... ruraux énergiques, qui les initieront peu à peu aux proc... culture moderne. En outre, il convient d'instruire les camp... tunisiens, en fondant des écoles franco-arabes plus nom... en réformant profondément l'enseignement dans les écoles ... ou kouttabs. L'enseignement secondaire et supérieur doit ... également ouvert aux indigènes, et pour cela on pourrait protéger plus efficacement des associations comme la Khaldounia, ainsi appelée du nom du grand historien arabe Ibn-Khaldoun; sauver de la décadence un établissement comme le collège Sadiki qui, à la suite d'un bouleversement fâcheux de ses programmes, a perdu une grande partie de ses élèves et n'est plus qu'une sorte d'école primaire supérieure où se recrutent les employés inférieurs de l'administration. Développer l'enseignement industriel, favoriser l'étude des sciences profanes parmi les élèves de l'Université de la Grande-Mosquée, seraient aussi de très utiles moyens de gagner les milieux musulmans aux idées de progrès et de civilisation, et cela sans éloigner les fidèles de l'orthodoxie mahométane, car l'on peut dire que « si la société arabe s'est laissé distancer par la société européenne, c'est qu'elle n'est pas demeurée fidèle à l'esprit libéral du Coran ». Le rapport qui traite du rôle des confréries religieuses (M. Lasram, rapporteur), pour mettre en lumière leur action néfaste, nous paraît un peu court. Les lignes que M. de Dianous consacre à la condition des Juifs tunisiens pourront aussi sembler brèves. L'auteur aurait, semble-t-il, pu montrer utilement tout le parti que le commerce français peut tirer en Tunisie, comme au Maroc et dans toute l'Afrique Mineure, des Israélites, qui, n'appartenant, en réalité, malgré la protection, à aucune nationalité européenne, seront de très utiles auxiliaires pour l'accroissement des intérêts économiques de la nation décidée à leur ouvrir franchement ses bras.

En résumé, cherchons à développer surtout, au moyen de la diffusion de l'instruction, la mentalité du peuple tunisien; attachons-nous ce peuple en collaborant, nous dirions presque avec amour, à son ascension morale, économique, et nous créerons ainsi dans la Régence, entre la France et ses protégés, d'indissolubles liens.

Le Protectorat français sur la côte des Esclaves : La campagne du *Sané*, 1889-1890, par P.-A. DE SALINIS, d'après des documents inédits, avec une préface du vice-amiral de Cuverville; 1 vol. in-16 de 576 pages. — Perrin.

Ce livre fort documenté est le récit de la campagne dirigée en 1889-1890 par le commandant Léopold Fournier sur la côte du Dahomey. Il se présente avec l'allure d'une apologie de l'attitude de la Marine dans les incidents de cette époque, dans les démêlés du commandant Fournier et de M. Bayol et dans les opérations qui précédent l'arrivée de l'amiral de Cuverville sur la *Naïade*. On se rappelle les difficultés soulevées à cette époque par la question de la dualité de commandement. L'exposé de M. de Salinis apporte beaucoup de documents nouveaux sur cette page d'histoire coloniale.

L'Indicateur Marocain, publication mensuelle à Tanger.

C'est le nom d'une intéressante publication mensuelle éditée à Tanger. Comme son nom l'indique, cette Revue abonde en renseignements variés sur le Maroc, sur les moyens de s'y rendre et d'y voyager; elle fournit des études sur les ressources du pays, des données précises sur le commerce, l'agriculture et les chiffres statistiques des transactions.

L'*Indicateur Marocain* se divise en deux séries bien distinctes une partie quasi permanente, imprimée sur pages de couleurs, qui fournit tous les détails possibles sur les services de navigation, les chemins de fer de l'Espagne et de l'Oranie, les itinéraires susceptibles d'être parcourus par terre au Maroc et dans la région algéro-marocaine. Cette partie est constamment tenue à jour.

La seconde partie, éditée sur papier blanc, change complètement chaque mois. Elle comprend des renseignements de toutes sortes sur les adjudications publiques, le commerce, la géographie, la navigation et les ressources du pays.

L'abonnement à l'*Indicateur Marocain* est fixé au prix de 5 francs par an.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17



N° 5

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LES RÉGIONS DU HAUT-GUIR
ET
DE L'OUED HAIBER

RAPPORT DU CAPITAINE CANAVY

A l'Ouest de Figuig et d'Aïn-Chaïr, au Nord-Ouest de Béchar et de Kenadsa, formant étape entre les centres de l'oued Ziz d'un côté, la haute vallée de la Moulouya de l'autre, s'étend une région qui était restée assez ignorée, mais qui peut cependant, par sa situation géographique, être appelée à avoir une certaine importance au point de vue économique et militaire. Cette région, que l'on entend quelquefois appeler par les indigènes « Ouïdane el Ksour », est sillonnée par deux grandes vallées : la vallée supérieure du Guir et, à l'Ouest de celle-ci, la vallée de son principal affluent, l'oued Haïber, que l'on nomme aussi oued Beni-Mosri ou oued Aït-Aïssa. Le long de chacune de ces deux vallées s'élèvent des ksour dont l'importance varie beaucoup de l'un à l'autre et dont la population est assez mélangée, mais à peu d'exception près toute d'origine berbère.

La tribu Beraber des Aït-Izdeg forme, avec des Qebala (1) et quelques marabouts, l'élément sédentaire de la haute vallée du Guir. Les Beraber Aït-Aïssa habitent l'oued Haïber dont un certain nombre de ksour sont également réservés aux Qebala et à des Chorfa. Enfin certaines fractions de la grande tribu des Aït-Tserrouchen constituent l'élément nomade qui promène ses campements dans les vallées de cette contrée, dans les plaines, dans les régions montagneuses ou sur les plateaux qui les séparent entre elles.

I. — HAUT-GUIR.

La région du Haut-Guir comprend, des sources du fleuve jusqu'à Saheli, sur une longueur d'une centaine de kilomètres, une ligne de ksour, situés à des distances variables les uns des autres, les uns isolés, d'autres groupés par agglomérations, et dont la population sédentaire totale peut être évaluée à environ 20.000 habitants. Ces ksour sont habités les uns par les Qebala, d'autres par des marabouts, d'autres par des Beraber, que la guerre a réduits à l'état sédentaire par suite des nombreuses razzias dont ils ont été victimes; d'autres ksour enfin, et ce sont les plus nombreux, renferment une population constituée par un mélange de tous ces éléments.

Les habitants de cette région sont surtout des bergers et cultivateurs. Les marabouts sont commerçants, et ils se livrent au trafic entre leurs pays, le Tafilelt, la Moulouya, Figuig et Béchar.

On ne trouve dans cette région que très peu de chameaux. Le moyen de transport le plus employé est le mulet et l'âne.

Nous énumérons ci-après les différents ksour que l'on rencontre en descendant la vallée, en donnant sur chacun d'eux quelques renseignements.

Tiouzzaguin. — Groupe de deux ksour, situés l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche du fleuve, et habités tous les deux par des Aït-Izdeg et des Qebala. Chacun renferme une cin-

(1) D'après son sens primitif, le mot Qebala (pluriel de Qebaïl) signifierait proprement « les gens du Sud ». Dans les régions dont nous nous occupons ici, comme d'ailleurs dans l'oued Ziz, l'oued Drâa, etc., on appelle du nom de Qebala la population sédentaire qui occupait les ksour et possédait le pays avant l'arrivée des nomades, Arabes ou Beraber, qui l'ont réduite et mise en quelque sorte sous leur dépendance.

quantaine d'hommes (1) capables de porter les armes.

Titten-Ali. — Ksar important situé sur la rive gauche et habité par des Qebala. Il possède un mellah (quartier réservé aux Juifs). Population : environ 600 hommes.

Mogger. — Groupe de trois ksour situés : deux sur la rive gauche, et un sur la rive droite, habités tous les trois par des Qebala. Population : environ 500 hommes.

Tallarit. — Ksar situé sur la rive gauche et habité par des Aït-Izdeg et des Qebala. Population : environ 150 hommes.

El Heri. — Ksar situé sur la rive droite et habité par des Aït-Izdeg. Population : environ 100 hommes.

Tagrirt. — Ksar situé sur la rive gauche et habité par des Aït-Izdeg et des Qebala. Population : environ 300 hommes.

Gourrama. — Groupe de trois ksour, situés deux sur la rive gauche et un sur la rive droite, habités par des Aït-Izdeg et des Qebala. L'agglomération comporte un mellah. Population totale : environ 500 hommes.

Toulal. — Groupe de huit ksour situés six sur la rive droite et deux sur la rive gauche. Ils portent les dénominations suivantes, en commençant par le plus en amont :

Rive droite : Aït-Fergan, Aït-Moumou, Mehtak, Aït-Oussal, Es Seheb, Kasbet el M'rabtine.

Rive gauche : Ksar Djedid, Tamelsit.

La population totale de l'agglomération est de 1.000 hommes environ. Le ksar le plus important est Ksar Djedid; après lui, vient par ordre d'importance celui d'Es Seheb; Ksabet el M'rabtine renferme une zaouïa qui compte une trentaine de marabouts et dont le fondateur fut un nommé Mohammed ben Abdallah, originaire des Oulad Abdelouafi d'Oudaghir (Figuig). Ce personnage religieux fut un des disciples de Mohamed ben Bouzian, fondateur de la zaouïa de Kenadsa, dont la zaouïa de Toulal est par suite dérivée. Mais si les deux zaouïas ont aujourd'hui encore les mêmes pratiques religieuses, il est difficile de trouver dans l'une et dans l'autre la même organisation. Tandis qu'à Kenadsa, en effet, il y a eu de tout temps un chef de la zaouïa, dont l'autorité sur l'ensemble des marabouts est nettement établie, la coutume de nommer un chef de la zaouïa à Toulal, si elle a existé autrefois, semble depuis un certain temps être tombée en désuétude. Un nommé Si Ahmed el Mekki dirige actuellement les prières et il a été choisi pour ces fonctions parce qu'il passe pour être incontestablement le plus instruit, mais tous ses parents lui contestent ses pouvoirs temporels. Pour les questions d'intérêt général, tous les marabouts se réunissent et décident de ce qu'il peut y avoir lieu de faire. Quand il s'agit de relations avec l'extérieur, un ou plusieurs d'entre eux sont désignés pour représenter la zaouïa.

(1) Dans tout ce qui va suivre, nous donnerons généralement la population de chacun des ksour par le nombre d'hommes en entendant par ce mot : hommes capables de porter les armes. C'est la plupart du temps en donnant ce nombre d'hommes que répondent nos informateurs indigènes, quand on leur demande la population d'un ksar.

La zaouïa de Toulal a des fidèles chez les Aït-Izdeg, les Aït-Aïssa et les Aït-Tserrouchen. Son influence ne s'étend guère au delà de ces tribus.

Les autres ksour de l'agglomération sont habités par des Aït-Izdeg et quelques Cheurfa.

A la tête de l'agglomération des huit ksour se trouve un cheikh el aam, chef élu pour une année par les djemâa réunies des huit ksour. L'institution de ce fonctionnaire a été rendue nécessaire par ce fait que tous les jardins de Toulal sont arrosés par une seule séguïa.

Mellaha. — Ksar situé sur la rive droite et habité par des Aït-Izdeg et des Qebala. Population : environ 200 hommes.

Baknou. — Ksar de la rive droite, habité par des Aït-Aïssa, des Cheurfa et des Qebala.

Irara. — Ksar de la rive gauche, habité par des esclaves de la zaouïa de Kenadsa. Population : environ 30 hommes. Il faut ajouter à cette population un certain nombre de familles expulsées de Bou-Benib à la suite des événements de 1893, dont il sera parlé d'autre part, et qui récemment sont venues se grouper autour d'un des principaux promoteurs de ces événements nommé El Arbi ould Lhassen. Ce dernier s'est fixé à Irara en 1904, après en avoir obtenu l'autorisation du marabout de Kenadsa.

El Goraan. — Ksar de la rive gauche, habité par des Aït-Qebala. Population : environ 100 hommes. C'est à ce ksar qu'on commence à rencontrer des palmiers dans le Guir.

Kaddoussa. — Ksar de la rive gauche, habité par quelques Aït-Izdeg et des Qebala, ces derniers en beaucoup plus grand nombre. Population : environ 300 hommes.

Tazzouguert. — Ksar de la rive gauche, habité par des Aït-Izdeg et des Qebala; ces derniers en beaucoup plus grand nombre. Population : environ 200 hommes.

Bou-Benib. — Le ksar de Bou-Benib est souvent appelé Bou-Denib. Nous avons adopté la première dénomination, parce qu'elle nous a paru être celle employée plus fréquemment par les indigènes de la région.

Ce ksar, qui est situé sur la rive droite de l'oued, est habité par des Cheurfa et des Qebala; sa population totale compte 600 hommes capables de porter les armes. Les Cheurfa sont, dit-on, originaires de Ksar-el-Amrani (1) et auraient une origine commune avec les Amrani, la grande famille idrissite de Fez, qui compte de nombreux alliés chez les Zaïane.

Le ksar de Bou-Benib possède une luxueuse mosquée et un minaret. Quelques Juifs, mais en petit nombre, habitent une mellah où se tiennent d'assez importants marchés. Le ksar est entouré de solides remparts et ne possède qu'une seule porte d'entrée; elle est construite en bois de palmiers et renforcée de plaques de fer. Les habitants ont même organisé, paraît-il, un service de garde;

(1) Ksar du Tafilelt.



des sentinelles, jour et nuit, veillent à la sécurité.

A côté de ce ksar, sur la même rive, mais plus loin du fleuve, s'élève un deuxième ksar qui porte le nom de *Taouz* et qui est habité par des Beraber Aït-Khebbach. L'apparition de ces Aït-Khebbach à Bou-Benib date seulement de l'année 1893 et fut la conséquence d'événements qui se déroulèrent dans ce ksar à cette époque et qui nous ont été racontés de la manière suivante par un des indigènes qui y joua un rôle important.

Le chérif, chef du ksar des Bou-Benib, qui était alors un nommé Abbou el Maati, était depuis quelque temps détesté d'une grande partie de la population, à cause de ses abus d'autorité et de ses injustices continuelles. Un jour vint s'installer dans le ksar, dans l'intention d'y ouvrir un commerce, un certain commerçant, originaire des Aït-Acha (Aït-Izdeg), nommé Ali ou Hassou. Le chérif Abbou el Maati se refusa à recevoir cet indigène, qui fut dès lors soutenu par le parti de l'opposition. De vives discussions s'élevèrent, bientôt suivies de violentes querelles, jusqu'au jour où le chérif fut trouvé assassiné dans son jardin. Le crime avait été commis par un nommé El Aïd ould Moha ou Lhassen, celui même qui nous a fait le présent récit. Il avait été aidé par un certain Ben Aïssa, indigène des Sebbah, qui depuis quelque temps vivait avec lui à Bou-Benib. Le meurtre avait eu lieu en plein jour et les deux complices avaient tiré chacun un coup de pistolet sur le chérif, qu'ils avaient ensuite achevé à coups de couteau.

A la suite de cet événement, une grande agitation se produisit dans le ksar. Le chérif *Mouley Ahmed ben Arabi*, le plus écouté du parti du chérif tué, prit la succession de ce dernier. El Arbi ould Moha put se soustraire à sa vengeance en s'enfuyant au Tafilelt, mais son complice, Ben Aïssa, fut arrêté et tué d'un coup de fusil par le fils de sa victime.

Quarante-huit familles appartenant au parti de l'opposition, furent expulsées du ksar et leurs biens furent confisqués. Elles cherchèrent alors un appui à l'extérieur : les Aït-Izdeg, les Oulad-en-Naceur, les Aït-Aïssa et les gens d'Aïn-Chaïr s'offrirent à les soutenir. Voyant le danger, le nouveau chef du ksar s'adressa aux Aït-Kebbach. Ceux-ci, répondant à son appel, formèrent aussitôt une harka qui vint à son secours. Les expulsés, avec l'aide de leurs alliés, firent quelques tentatives pour reprendre leurs biens, mais furent repoussés après plusieurs combats.

Les Aït-Khebbach, comme prix de leur intervention, demandèrent qu'un certain nombre d'entre eux fussent autorisés à s'installer à Bou-Benib. Ils pourraient être ainsi à tout moment à même de prendre la défense du chérif en cas de besoin. C'est à ce moment qu'ils construisirent un nouveau ksar auquel ils donnèrent le nom de Taouz.

La harka d'Aït-Khebbach, qui était venue au secours de Mouley Ahmed, avait compris 900 hommes. Puis, quand les Aït-Khebbach demandèrent à rester dans la région, les propriétés dont ils durent jouir furent remises à 300 d'entre eux qui n'avaient plus les moyens de nomadiser. Actuellement, le ksar de Taouz compte 90 familles.

Petit à petit, les Aït-Izdeg, les Aït-Aïssa, les Oulad-en-Naceur et les gens d'Aïn-Chaïr ayant fait la paix avec Mouley Ahmed et les Aït-Khebbach, les expulsés furent abandonnés par leurs alliés et abandonnés à eux-mêmes ; ils se dispersèrent dans différents ksour qui voulurent bien leur donner asile. Ils allèrent habiter : Saheli, Beni-Ouziien, Tazzouguert, Beni-Bassia, El Hadjaoui, Bou-Saïd (Er Reteb), Meski (Er Reteb). Ils firent intervenir à plusieurs reprises auprès de Mouley Ahmed le marabout de Kenadsa pour obtenir la restitution de leurs biens, mais toutes les tentatives qui furent faites par ce personnage religieux restèrent sans résultat.

Au printemps 1904, El Aïd Ould Moha ou Lhassen, le meurtrier du chérif Abbou el Maati, est venu faire une tentative à Kenadsa et a même poussé jusqu'à Béchar pour demander aux autorités françaises de s'intéresser à sa cause, « s'engageant à laisser au « Beylik » une partie des propriétés des expulsés si on parvenait à leur faire restituer tous leurs biens confisqués ». Il a demandé aux marabouts de Kenadsa l'autorisation de s'installer à Irara, ksar dont nous avons parlé et qui est la propriété de la zaouïa. Il habite actuellement ce petit ksar, où il s'emploie à réunir autour de lui petit à petit d'autres familles d'expulsés, afin d'y enfermer un groupement qui pourra trouver à se fortifier, par des alliances, contre le chérif Mouley Ahmed.

Ce dernier s'est tenu jusqu'à ce jour, dans une grande réserve vis-à-vis de nous. D'ailleurs, si la population de Qebala de Bou-Benib vient volontiers chercher du travail dans les centres de notre territoire, les Cheurfa de ce ksar, de leur côté, ne fréquentent guère nos postes du Sud-Oranais.

Les marabouts de Kenadsa possèdent quelques jardins et quelques palmiers à Bou-Benib. Un petit ksar comprenant 5 ou 6 maisons et situé à côté des deux autres ksour dans la palmeraie est habité par leurs nègres. Ce petit ksar n'a pas de nom spécial, on l'appelle simplement Ksar zaouïa.

Oulad-Ali. — Ksar de la rive gauche, habité par des Aït-Izdeg et des Qebala. Population : environ 100 hommes.

Les Aït-Izdeg de ce ksar appartiennent à la fraction des Aït-Toulout. Le nom d'Oulad-Ali, donné au ksar, ne désigne pas une fraction des Aït-Izdeg ; c'est le nom de la fraction des Qebala qui habitait seule le ksar avant l'arrivée des Beraber dans cette région.

L'un des principaux notables Aït-Izdeg habitant ce ksar est le nommé Ali ould Mama. Au mois de février 1905, il est venu passer quelques jours à la zaouïa de Kenadsa et a profité de ce voyage pour venir à Béchar se présenter aux autorités françaises.

Aït-Acha. — Petit ksar de la rive droite, habité par des Aït-Izdeg. Population : environ 30 hommes.



Les Aït-Acha sont une sous-fraction des Aït-Fergan, fraction des Aït-Izdeg. Les gens qui construisirent le ksar des Aït-Acha habitaient autrefois le ksar des Beni Ouziien dont il est question plus loin, avec d'autres Aït-Fergan appartenant à la même sous-fraction des Kharmedjiouen. Il y a une trentaine d'années une querelle s'éleva entre Aït-Acha et Kharmedjiouen et les premiers qui étaient en nombre inférieur furent expulsés du ksar. C'est alors qu'ils construisirent à côté un autre ksar qui prit le nom de leur fraction.

Beni-Ouziien aussi appelé *Talzimt*. — Ksar de la rive droite, habité par des Qebala et des Aït-Izdeg. Population : environ 100 hommes.

Les Beni-Ouziien qui ont donné le nom au ksar forment la fraction des Qebala qui habitaient seuls le ksar avant l'arrivée des Beraber.

Saheli. — Saheli comprend deux ksour, situés dans une palmeraie, voisins l'un de l'autre et tous les deux sur la rive droite de l'oued. Ils ne sont pas entourés de remparts. leurs habitants étant des marabouts. Le grand ksar est le plus en aval, il est à 800 mètres environ du point où commence la palmeraie dans la direction de l'Est; les palmiers l'entourent de trois côtés ; il n'y en a pas en avant. L'autre ksar est le plus enfoncé dans la palmeraie.

Les deux ksour sont habités par des marabouts descendant d'une famille de Cheurfa marocains et par quelques harratin. Ces derniers sont pour la plupart domestiques des marabouts et sont employés à cultiver leurs terres.

La zaouïa de Saheli, qui est généralement connue sous le nom de zaouïa de Si Mohammed ben Abderrahman Mouley Sehoul, a été fondée par le marabout de ce nom, qui vivait au XVIe siècle. C'est une zaouïa dérivée de la confrérie religieuse des Chadelia. Si Mohammed ben Abderrahman fut l'élève de Si Ahmed ben Youssef el Miliani et eut lui-même comme disciple le grand Sidi Cheikh qui vint passer plusieurs années d'études auprès de lui. (Voir *Marabouts et Khouans*, du commandant Rinn, et *Les Confréries religieuses musulmanes*, de Depont et Coppolani.) Actuellement l'importance de la zaouïa de Saheli semble avoir beaucoup diminué. Les descendants de Si Mohammed ben Abderrahman semblent parmi les tribus berbères, qu'ils redoutent beaucoup, n'avoir d'influence que chez les Aïtl-zdeg, leurs voisins immédiats, et ils n'en ont que très peu chez les Doui-Menia et les Beni-Guil, qui dévalisent parfois leurs caravanes.

Les marabouts de Saheli sont essentiellement commerçants. Ils font le trafic entre les districts de l'oued Ziz, le Haut-Guir, Figuig et Béchar. Il n'y a pas de Juifs dans leurs ksour. Il paraît qu'avant sa mort, Si Mohammed ben Abderrahman a expressément recommandé de ne pas en admettre. Si Mohammed ben Hammoudal, chef actuel de la zaouïa, est un homme d'une cinquantaine d'années. Il est borgne, peu intelligent et manque de toute distinction. Son autorité sur les autres marabouts semble nulle, et la zaouïa n'a probablement aucune direction, les fonctions du cheikh se bornant sans doute à diriger les prières. L'autorité du chef de la zaouïa semble d'ailleurs être sérieusement contre-balancée par son parent, Si Ahmed ben Tahar, homme très intrigant, encore vert, plus fin et plus intelligent que Si Mohammed ben Hammoudal, auquel il cherche à se suppléer dans les relations avec l'extérieur.

Au mois de janvier 1905, au cours d'une tournée exécutée par le commandant Pierron, commandant supérieur du cercle de Colomb, avec les troupes mobiles de ce poste, jusqu'à la vallée inférieure de l'oued Bou-Anane, une reconnaissance sous les ordres du lieutenant Canavy, du service des Affaires indigènes, atteignit les ksour de Saheli, où elle reçut un excellent accueil des marabouts de la zaouïa.

Administration des ksour. — Chaque ksar, à l'exception de ceux occupés par une zaouïa, s'administre au moyen de sa djemaa, assemblée de notables, et de son cheikh el aam, ce dernier étant chef élu pour un an par la djemaa. Cette élection se fait soit à l'amiable, soit par vote. Dans certains ksour, les fonctions de cheikh el aam sont données à tour de rôle à chacun des membres de la djemaa.

Le cheikh el aam a pour fonctions de recevoir les hôtes, de régler les questions de répartition de l'eau pour l'arrosage des jardins. Les différends entre indigènes du ksar lui sont soumis, et quand il ne peut les régler lui-même, ou que les parties ne sont pas satisfaites de sa solution, l'affaire est portée devant la djemaa. Quand cette dernière elle-même ne peut se prononcer, on va devant un marabout.

Le cheikh el aam et la djemaa ont le droit d'infliger des amendes dont le montant est réservé aux frais de réception des hôtes, à l'entretien des mosquées et autres frais d'intérêt général.

Dans les ksour, où les Beraber sont mélangés à des Qebala, ce sont généralement les premiers qui ont la plus grande influence, et le cheikh el aam est presque toujours pris parmi eux.

Il y a enfin des ksour où une notabilité éteint toutes les autres ; c'est alors à ce notable que sont dévolues les fonctions de cheikh d'une manière continue.

Les différents ksour sont absolument indépendants les uns des autres et l'ensemble ne reconnaît aucun chef. Dans les agglomérations, il n'y a de cheikh el aam que si des questions d'intérêt général l'exigent.

Pistes principales. — La vallée supérieure du Guir est suivie par une piste importante qui réunit entre eux les différents ksour que nous avons énumérés. Cette piste se prolonge vers le Sud-Ouest et vers l'Est :

1° De Saheli sur Béchar par Oglat-Touilat, point d'eau situé dans le lit de l'oued Talzaza, mais dont les puits sont souvent comblés, et sur Kenadsa par Djorf el Kholfi et Mesaksa. « La piste la plus directe de Kenadsa à Bou-Benib passe par Mesaksa et Tafedjaret, important point d'eau sur l'oued du même nom, affluent de droite du Guir ; mais cette piste est très peu fréquentée par les



caravanes à cause de son manque de sécurité. »

2° De Saheli sur Ben-Zireg et Beni-Ounif par El Hadjaoui, Bou-Kaïs et le poste de Talzaza.

3° De Saheli sur Aïn-Chaïr par Bou-Anane et l'oued Zelmou. La même piste se prolonge vers le Nord-Ouest de Titten-Ali sur Nezala, ksar situé sur la rivière du même nom, affluent de l'oued Ziz; de Nezala, on gagne la Haute-Moulouya à Kasbet-el-Makhzen par le col de Tizi-n-Telghemt; c'est l'itinéraire qui fut suivi par M. de Foucauld.

Enfin un grand nombre de pistes réunissent le Haut-Guir à l'oued Ziz. Les plus importantes sont :

1° La piste de Bou-Benib au Tafilelt par le point d'Oglat-Rhakma, elle aboutit au ksar de Maadid;

2° La piste de Bou-Benib au district d'Er Reteb, elle aboutit à la zaouïa d'Aoufous;

3° La piste de Toulal au district d'Er Reteb, qui passe au point d'eau d'Hassi-Bernous et d'Hassi-Fedaït;

4° La piste de Toulal au district de Medaghra, qui pénètre dans le massif montagneux de Temassint par le Teniet-el-Mazza et aboutit à Taouz;

5° La piste de Titten-Ali au district de Tiallalin. Cette piste est quelquefois suivie par des caravanes qui vont du Haut-Guir à la Haute-Moulouya. Elle remonte ainsi l'oued Ziz, puis l'oued Nezala, où la piste rejoint celle dont nous avons précédemment parlé.

II. — Oued Haïber.

L'oued Haïber prend à Djerf-el-Dhel, endroit où il reçoit l'oued Kheneg-Grou, le nom d'oued Bou-Anan et se jette ensuite dans le Guir dans la région dite Megran. Comme le Guir, l'oued Haïber a une nappe d'eau courante, elle est un peu magnésienne, mais parfaitement buvable, et les indigènes l'utilisent pour leurs besoins et l'arrosage des jardins qui s'étendent dans le voisinage de tous les ksour sur les deux rives de la rivière.

Les ksour de cette région sont habités, les uns par des Beraber, d'autres par des Qebala, d'autres enfin par des familles de Chorfa. La population totale peut être évaluée à environ 10.000 habitants.

La partie septentrionale de cette région, qui est caractérisée par l'extrémité du Haut Atlas appartient aux Aït-Tserrouchen. Ils y possèdent un certain nombre de petits ksour. Ce sont de simples petites kasbas, servant de magasins de dépôt pour les grains et habités par quelques hommes seulement qui en sont les gardiens. C'est parmi ces ksour que se trouve le groupe des ksour d'Asdad.

Non loin, d'Asdad s'élève le ksar de Tameslemt habité par une certaine famille de Qebala.

A sa sortie de la montagne, la vallée de l'oued Haïber renferme les deux ksour de Besri et d'El Bour qui sont habités par des Qebala et comptent chacun environ 200 hommes capables de porter les armes; ces deux ksour ont, paraît-il, une position très forte sur des mamelons difficilement accessibles.

En descendant l'oued, on trouve ensuite successivement les ksour ci-après :

Takhoualt. — Ksar des Aït-Ben-Addou (Aït-Aïssa), situé sur la rive droite et comptant environ 100 hommes.

Tigheza. — Groupe de cinq ksour situés : trois sur la rive droite et deux sur la rive gauche, habités par la fraction des Aït-Mohammed (Aït-Aïssa). Population totale : environ 150 hommes.

Aït-Ouazzag. — Ksar situé sur la rive droite et habité par la fraction du même nom (Aït-Aïssa). Population : environ 200 hommes.

El Koraa. — Ksar rive droite, habité par les Aït-Bekhi (Aït-Aïssa). On l'appelle aussi Ksar Aït-Bekhi. Population : environ 40 hommes.

Almou ou Ksiret-ech-Cheurfa. — Groupe de deux ksour situés un sur chaque rive, habités par des Cheurfa d'Er Reteb d'où ils furent expulsés par les Aït-Atta.

Beni-Tdjit. — Ksar de la rive droite, habité par des Qebala dont beaucoup se sont alliés aux Aït-Daoud-Youb, fraction des Aït-Aïssa, qui occupe un ksar situé en aval. Population : environ 200 hommes.

En aval de Beni-Tdjit commence un territoire qui appartient aux marabouts de Kenadsa jusqu'à Beni-Yati. Les ksour des Aït-Aïssa qui s'y trouvent sont construits depuis peu, et c'est Si Brahim, le chef actuel de la zaouïa de Kenadsa, qui a autorisé ces Beraber à s'établir dans cette région.

Ces ksour sont :

Aït-Sebbaïk. — Groupe de deux ksour, situés sur la rive droite. Population : environ 100 hommes.

Aït-Daoud-Youb. — Groupe de deux ksour, situés sur la rive droite. Population : environ 100 hommes.

Ces deux ksour se nomment l'un Aït-Ikhen, l'autre Aragen. Un troisième ksar des Aït-Daoud-Youb, qui s'appelait Aït-Brahim, a été détruit il y a deux ans par les Aït-Ikhen à la suite d'une querelle entre les deux fractions.

Beni-Bassia. — Ksar situé sur la rive droite et comprenant une soixantaine de maisons habitées par des esclaves de la zaouïa de Kenadsa et quelques Qebala. Les Aït-Tserrouchen possèdent quelques terres de culture à Beni-Bassia. Le djebel Bou-Dahr, dont un éperon s'avance vers Beni-Bassia, est connu par les indigènes comme renfermant du minerai de plomb.

C'est à une vingtaine de kilomètres en aval de Beni-Bassia que conflue l'oued Kheneg-Grou. Cette rivière est formée par la réunion dans la plaine d'Hatteba des oueds Bel-Ghiada (pas d'eau), Anoual (eau courante) et Ghazouan (eau courante). Ce dernier a, comme principal affluent sur sa rive droite, l'oued Talsint, qui dans sa vallé supérieure porte le nom de Messeran-el-Ahmar.

L'oued Anoual passe près du ksar du même nom que l'on appelle aussi Zaouiet-Anoual. Il est habité par des cheurfa et des harratin. Les cheurfa d'Anoual appartiennent au groupe maraboutique des Oulah-Sidi-M'hammed-ben-Ahmed,

dont le noyau vit sur la Moulouya avec les Oulad-el-Hadj. Les Oulad-Sidi-M'hammed-ben-Ahmed, malgré leur caractère religieux, possèdent des armes et se battent. Leur ancêtre Si-M'hammed-ben-Ahmed était originaire de Fez et appartenait même, dit-on, à la famille idrissite. Lorsqu'il quitta Fez, il se retira sur la Moulouya et c'est de là qu'il vint fonder la zaouïa d'Anoual, où on trouve encore de nos jours ses descendants directs. Le cheikh de la zaouïa d'Anoual est actuellement Si Bou-Tahar. Les Oulad-Sidi-M'hammed-ben-Ahmed jouissent d'une certaine influence chez les Oulad-el-Hadj, les Beni-Guil, les Aït-Tserrouchen, et ils sont plusieurs fois intervenus pour faire cesser temporairement les hostilités entre ces tribus qui se déchirent souvent entre elles.

L'oued Ghazouan passe près du ksar de Ghazouan, qui est habité par des Qebala et des Chorfa, et dont la population comprend environ 200 hommes. C'est près de ce ksar que se trouve le tombeau de Mouley Ali ben Ameur, le marabout dont il sera parlé plus loin à propos des Aït-Tserrouchen.

L'oued Talsint a dans sa vallée les deux ksour de Talsint, situés un sur chaque rive et qui comptent l'un une vingtaine de familles, l'autre une soixantaine. Ils sont habités par des marabouts descendant de Mouley Ali ben Ameur, qui lui-même est de la même origine que le noyau autour duquel s'est formée la tribu des Aït-Tserrouchen.

La zaouïa de Talsint est tributaire de celle de Kenadsa, dont elle suit à peu près les mêmes principes. Un des ancêtres des marabouts de Talsint, qui s'appelait Abderrahman ben Moussa, fit en effet ses études à Kenadsa et reçut la baraka de Si Mohammed ben Larredj, fils et successeur de Si Mohammed ben Bouzian, fondateur de la zaouïa de Kenadsa.

Les marabouts du plus grand des ksour de Talsint possèdent des armes. Les autres n'en possèdent pas.

En ce moment, la zaouïa n'a pas de cheikh. Deux frères se disputent le pouvoir et chacun d'eux a ses partisans. Celui des deux qui paraît avoir le plus d'influence à l'extérieur se nomme Si Mohammed ben M'hammed, mais devant les prétentions de son adversaire, la famille ne se décide pas à lui donner la direction complète de la zaouïa.

En dehors des Aït-Tserrouchen, les marabouts de Talsint ont des serviteurs religieux chez les Aït-Aïssa; ils en ont aussi, mais en petit nombre, dans certaines autres tribus berbères.

Entre l'oued Talsint et l'oued Haïber, dans une grande plaine qu'encadre à l'Est le Djebel Bou-Dahr, à l'Ouest le Djebel Cherf, se trouve, sur la piste qui réunit Talsint à Beni-Tdjit, le groupe de ksour des Aït-Yacoub (Aït-Aïssa) dont la population compte environ 100 hommes.

Dans la même plaine, sur la piste de Talsint à Aït-Ouazza s'élèvent les deux ksour de Douiret-es-Sebbah et de Doui-Sebbah, situés à 16 kilomètres l'un de l'autre et habités par des Chorfa. Ils sont presque constamment en état d'hostilité entre eux. La zaouïa est actuellement dirigée par Mouley Ahmed ben Lhassen. Le plus important, celui de Douiret-es-Sebbah, renferme une cinquantaine de familles, l'autre n'est qu'un simple bordj n'abritant que cinq ou six familles de domestiques de la zaouïa. Ils ne sont arrosés par aucune rivière, mais sont situés à côté d'une source très abondante d'où part une grande séguia dont l'eau suffit à arroser les nombreux jardins environnants.

La zaouïa de Douiret-es-Sebbah fut fondée par Si Mohammed es Sebbah, qui donna son nom au ksar. La légende raconte ainsi un miracle qu'accomplit ce marabout et qui lui fit donner le surnom d' « Es Sebbah » (le Lion) : Un de ses grands amis, Bou-Taïeb, lui déclara un jour que sa femme se refusait de la manière la plus absolue à avoir des relations intimes avec lui; il intercéda auprès du saint personnage pour obtenir le don de plaire à sa femme. Si Mohammed lui prescrivit de retourner dans sa maison et de s'y enfermer avec son épouse. Aussitôt que Bou-Taïeb eut exécuté l'ordre du marabout, ce dernier, transformé en serpent, pénétra en passant par une fenêtre dans la chambre où les deux époux étaient enfermés. Quand il eut pénétré dans l'intérieur, le serpent se transforma en lion; c'est alors que la femme de Bou-Taïeb, prise d'épouvante, se blottit contre son mari, réclamant sa protection. Ce dernier fit un signe au lion, qui redevint serpent et s'enfuit aussitôt par la fenêtre. A partir de ce jour, la femme rebelle ne voulut plus quitter son mari et elle eut pour lui un amour profond.

Les marabouts de Douiret-es-Sebbah ont la même origine que ceux des Aït-Tserrouchen dont ils sont détachés. Ils suivent actuellement les doctrines des Derkaoua, depuis l'époque où la zaouïa a pris pour chef Mouley Ahmed ou Lhassen qui a fait ses études auprès de Mohammed ben Larbi, le fameux chérif du district de Medaghra.

Ksour de l'oued Bou-Anan. — Nous avons déjà dit qu'à partir de Djorf-el-Dhol, au confluent de l'oued Kheneg-Grou, l'oued Haïber prenait le nom d'oued Bou-Anan. C'est un peu en aval de Djorf-el-Dhol que commence la première palmeraie. C'est celle de *Beni-Kenana*, qui appartient à la zaouïa de Kenadsa. Dans cette palmeraie se trouve un petit ksar ayant seulement six ou sept maisons, habitées par des esclaves des marabouts de Kenadsa.

Beni-Yati. — Ksar situé sur la rive droite et habité par des Qebala formant une population qui compte environ 200 hommes. Il est situé au pied d'une montagne nommé Tafousert. Sur les 19.000 palmiers environ que compte la palmeraie de Beni-Yati, il y en a 300 aux Aït-Ahmed ou Saïd (Aït-Tserrouchen), 2.000 aux Oulad-en-Naceur, 2.000 aux marabouts de Kenadsa. Le reste appartient aux ksouriens.

Au Nord de Beni-Yati se trouve le petit ksar d'Aourirt qui ne compte qu'une vingtaine de maisons habitées par des Qebala.

El Haïrech. — Ksar situé sur la rive droite.



est habité par une zaouïa qui compte une quarantaine de familles et dont le fondateur, Sidi Khalem, était, dit-on, de même origine que les Oulad-Sidi-Cheikh.

Une famille de Béchar, les Oulad-el-Haïrech, est originaire de cette zaouïa. Son ancêtre, Sidi Aïssa, qui vivait au xvie siècle, avait eu avec Si Zian, chef à cette époque de la zaouïa d'El Haïrech, une vive discussion, à la suite de laquelle il dut s'éloigner de ses parents. Il vint alors s'installer à Béchar, et c'est lui qui donna naissance à la famille actuelle des Oulad-el-Haïrech de ce ksar, qui aujourd'hui n'ont presque aucune relation avec leurs cousins de la zaouïa mère, et qui paraissent d'ailleurs avoir perdu tout caractère maraboutique.

Le chef actuel de la zaouïa d'El Haïrech est un nommé Abdallah ben Embarek, qui s'est déjà mis en relations avec les autorités françaises et a même accompli un voyage à Colomb. Quoique peu importante, cette zaouïa a des serviteurs religieux assez loin, non seulement chez ses voisins, les Aït-Tserrouchen, les Aït-Aïssa et les Oulad-en-Naceur, mais aussi chez les Beni-Guil, les Oulad-el-Hadj, les Méhaïa et les Hamyan.

Tkoumit. — Petit ksar situé sur la rive droite, sur une hauteur d'un accès assez difficile. Il comprend seulement une trentaine de familles de Qebala, associés aux Oulad-en-Naceur, auxquels appartiennent la palmeraie et les terres.

Ksiret-Oulad-Abbès. — Situé en face du ksar précédent, sur la rive gauche, est habité par une vingtaine de familles des Oulad-en-Naceur et quelques gens de Beni-Yati, expulsés depuis peu de leur ksar à la suite d'une rixe au cours de laquelle cinq ou six habitants trouvèrent la mort.

Bou-Anan. — Ksar situé sur la rive droite, compte 60 à 80 maisons. Il fut fondé à une époque assez reculée par un certain Mouley bou Anan, chérif originaire de Segguiet el Hamra, qui avait fait élever en même temps dans la région sept ksour. Six d'entre eux ont, depuis, été détruits et on en voit encore les ruines : le septième seul a subsisté. C'est le ksar actuel.

Après qu'il eut fait bâtir ces sept ksour, Mouley bou Anan ne resta plus longtemps dans la région. La légende raconte qu'un jour sa mère, qui était encore relativement jeune, se vêtit d'élégantes parures et prit la place de la femme de son fils sur la couche conjugale. Mouley bou Anan ne s'aperçut que trop tard de la substitution. Honteux de l'acte qu'il venait de commettre, il quitta la région pour ne plus y revenir. Il accomplit d'abord un voyage à la Mecque, et les Halem auxquels il s'adressa pour demander ce qu'il fallait faire pour obtenir son pardon, lui répondirent que l'unique moyen de détourner de lui le courroux du Dieu tout puissant était de faire élever sept mosquées destinées à donner l'hospitalité aux pauvres. Mouley bou Anan retourna au Maroc, et dans chacune des sept grandes villes de cet empire, parmi lesquelles Fez et Marrakech, il fit construire une somptueuse mosquée ; quand il eut terminé son œuvre, il revint à la Mecque, où il mourut.

Une partie de la palmeraie de Bou-Anan appartient aux Oulad-en-Naceur, l'autre partie aux ksouriens.

El Hadjoui. — A l'Est et à une dizaine de kilomètres de Bou-Anan, se trouve le ksar d'El Hadjoui, habité par une zaouïa dérivée de celle de Kenadsa. Son fondateur, Si Abderrahman el Hadjoui, fut un disciple de Si Mohammed ben Bouzian de Kenadsa. Le ksar compte une soixantaine de maisons. Il est situé près de l'oued Zelmou, affluent du Guir, près d'une petite palmeraie de 2 à 3.000 palmiers. L'eau de l'oued Zelmou est salée et imbuvable, mais près du ksar se trouve une source d'eau bonne et assez abondante. A 3 ou 4 kilomètres s'élève un autre ksar aujourd'hui abandonné à côté duquel il y a une autre source et des terrains de culture.

Aux environs d'El Hadjoui, les habitants extraient du sel de nombreux puits situés sur les bords de l'oued Zelmou. Il leur suffit de creuser à 1 mètre de profondeur. Ils vendent ce sel dans la région de l'oued Haïber, à Aïn-Chaïr, à Kenadsa et à Béchar.

Pistes principales. — Deux grandes pistes traversent dans le sens Sud-Est-Nord-Ouest la région de l'oued Haïber, que nous venons d'étudier. Elles conduisent toutes les deux de Kenadsa, Béchar, Figuig ou Aïn-Chaïr sur la Haute-Moulouya.

La première, quittant Béchar ou Kenadsa, passe au point d'eau d'Oglat-Touila, sur l'oued Talzaza, puis au ksar d'El Hadjoui, et, à partir de Bou-Anan, remonte l'oued Haïber par El Haïrech, Beni-Yati, Bou-Bassia, jusqu'à Beni-Tdjit, d'où elle se dirige ensuite sur Talsint et Ghazzouan. Elle traverse le massif montagneux qui limite au Nord la région de l'oued Haïber par la trouée qui y est ouverte par l'oued Messeran-el-Ahmar, rivière de Talsint. C'est la piste que suivent les marabouts de Kenadsa pour aller dans leurs propriétés d'Outat-Oulad-el-Hadj.

L'autre piste, partant d'Aïn-Chaïr, passe aux points d'Hassi Negtâa sur l'oued Nil, affluent de l'oued Keneg-Grou, et d'Hassi-Bou-Amama, sur l'oued Bel-Ghiada. Elle passe ensuite à Anoual, puis remonte la vallée de l'oued Tannezara et traverse les dernières pentes orientales du Haut-Atlas par la brèche que cet oued ouvre dans la montagne.

III. — Quelques mots sur les tribus Beraber qui habitent le Haut-Guir et l'oued Haïber.

Comme nous l'avons déjà dit, les tribus Beraber qui habitent les régions du Haut-Guir et de l'oued Haïber sont :

La tribu des Aït-Izdeg, dont une partie est installée dans les ksour du Haut-Guir ;

La tribu des Aït-Aïssa, qui habite des ksour dans l'oued Haïber ;

La tribu des Aït-Tserrouchen, dont certaines fractions nomadisent dans ces deux régions et possèdent dans la partie septentrionale de la région de l'oued Haïber quelques kasbas qui leur servent de magasins de dépôt.

Nous allons donner quelques renseignements succincts sur chacune de ces trois grandes tribus.

Les Aït-Izdeg.

Les Aït-Izdeg forment une des grandes tribus qui constituent le groupement des Aït-Iafelman (1). En dehors du Haut-Guir, ils habitent également des ksour dans les districts de la vallée supérieure de l'oued Ziz et quelques familles sont même établies dans la Haute-Moulouya. Comme origine, les Aït-Izdeg sont des Aït-Atta, desquels ils se séparèrent à la suite de luttes violentes, pour s'unir à d'autres fractions de tribus voisines ou tribus d'origines diverses et former avec elles le grand groupement des Aït-Iafelman.

Les Aït-Iafelman ou Ouafelman, ainsi appelés d'un mot berbère qui signifie « partisans de la paix », se constituèrent en effet par l'association d'un certain nombre de tribus ou fractions de tribus, qui se groupèrent dans le but de former un bloc assez fort pour n'être plus entraîné par les éléments turbulents dans les guerres incessantes qui ensanglantaient le Sahara marocain. Les fractions qui s'unirent ainsi sous le nom d'Aït-Iafelman étaient d'origines les plus diverses; on en trouve même dans le groupement qui sont d'origine arabe, comme les Sebbah par exemple. Le noyau autour duquel s'effectua ce groupement fut la tribu des Aït-Guerrouan, qui campait autrefois sur l'oued Ziz, mais qui, après y avoir été battue par Moulay Ismaël, se désagrégea; une partie de cette tribu resta dans le Sahara, ses tentes s'unirent à différentes autres tribus, et il est difficile de retrouver leurs traces; une autre partie remonta dans le Dahra.

L'origine des Aït-Izdeg serait un petit groupe de tentes des Aït-Atta, chez lesquels l'industrie de la filerie était particulièrement en honneur. On avait pour cette raison donné à ce groupe le nom d'Izdi, mot berbère qui signifie « fuseau ». Le mot Izdeg n'en serait qu'une déformation faite par les Arabes, lorsque cette tribu s'est rapprochée d'eux.

Les différentes fractions et sous-fractions importantes de la tribu des Aït-Izdeg sont données par le tableau ci-après :

AIT-FERGAM	Aït-Quaberaï, Kharmedjiouem, Aït-Oussal.
AIT-TOULOUT	Aït-Moussa ou Ali, Aït-Yahia ou Khalifa, Aït-Ouallil.
AIT-MOUMOU	Aït-Brahim, Aït-Bellal, Aït-Aho, Aït-Attou.

Les Aït-Izdeg étaient autrefois tous nomades et leur territoire de parcours était le district d'Er Reteb dans l'oued Ziz. Ils en furent chassés, il y a environ un siècle, par les Aït-Atta après de violents combats dans lesquels ils perdirent tous leurs troupeaux, et réduits ainsi à la vie sédentaire, ils se réfugièrent dans les régions qu'ils habitent aujourd'hui, y construisirent des ksour, ou se firent admettre dans des ksour déjà habités par des Qebala, qui s'étaient alliés à eux pour résister à l'ennemi commun. Pour émigrer, les Aït-Izdeg se groupèrent sans distinction de fractions; aussi sont-ils très mélangés dans les différentes régions qu'ils habitent et il n'est pas rare de voir ce mélange subsister dans un même ksar.

(1) Les Aït-Iafelman et les Aït-Atta forment les deux grandes divisions les mieux connues du peuple Beraber.

Quelques-uns d'entre eux, cependant, ne purent se résoudre à la vie sédentaire. Il reste encore aujourd'hui quelques nomades de cette tribu. Ils sont en général très pauvres, possédant en moyenne un chameau par tente, quelques ânes et quelques moutons. Ils campent par groupe de huit à dix tentes dans les régions habitées par leurs contribules ksouriens.

Les Aït-Izdeg sédentaires, de leur côté, n'ont pas de chameaux. Ils possèdent des ânes, des moutons, des chèvres, des bœufs et se livrent à la culture des jardins et des palmiers qu'ils ont acquis. Ils ont également quelques chevaux, mais le nombre en est très variable : la tribu est-elle en guerre avec ses voisins, ils en achètent un assez grand nombre pour former un goum; la paix conclue, n'ayant plus à utiliser ces animaux, ils s'en débarrassent.

Lors de son dernier voyage à Merrakech, le sultan donna l'investiture de caïd à trois personnages des Aït-Izdeg, pris parmi les notables qui, étant allés se présenter à lui, lui apportèrent les plus grosses parts de ziara : chez les Aït-Fergan, Ali ould el Hadj, qui habite le ksar de Boudighan dans le Tiallalin; chez les Aït-Moumou, Hammou ould Hassou ou Brahim, qui réside à Outat-Aït-Izdeg, dans le même district; chez les Aït-Toulout, le caïd Iedir, qui fut assassiné par ses administrés peu de temps après son investiture. Ces caïds n'ont jamais eu aucune autorité, n'ayant jamais eu aucun moyen de se faire écouter. Ils n'ont d'ailleurs jamais été appelés à prendre une décision quelconque.

On peut donc dire qu'en temps normal, il n'existe aucun chef ni pour l'ensemble de la tribu, ni pour chacune des fractions. Les différents ksour s'administrent eux-mêmes et séparément au moyen de leur djemaa et de leur cheikh el aam. Cependant, dans des circonstances graves, lorsque l'intérêt général de la tribu est engagé, qu'il y a lieu de former une harka ou de conclure une alliance, il est nécessaire de donner à un notable le commandement de toute la tribu. Les notables de toutes les fractions se réunissent alors en un point désigné pour nommer parmi eux un cheikh el aam, qui entre aussitôt en fonction, mais dont le commandement cessera en même temps que les circonstances qui le lui ont fait attribuer. En général, pour nommer ce cheikh el aam, on commence d'abord par tirer au sort pour savoir dans quelle fraction de la tribu il sera pris. Les notables de la fraction désignée ainsi s'entendent ensuite à l'amiable pour convenir de celui d'entre eux qui prendra les fonctions de



cheikh el aam. Ce cheikh désigne ensuite lui-même dans chacune des autres fractions de la tribu un personnage qui sera son représentant dans sa fraction, transmettra ses ordres et les fera exécuter.

Le cheikh el aam et les cheikhs de fraction, qui le représentent, ont le droit d'infliger des amendes qui doivent être payées sans délai. Le cheikh qui a infligé une amende mouille aussitôt une pierre avec de la salive, il faut que le montant de l'amende soit versé entre ses mains, en argent ou en nature, avant que la pierre soit sèche, sinon l'amende est doublée. On recommence alors à mouiller la pierre et ainsi de suite jusqu'à ce que l'amende ait atteint un maximum fixé par la djemaa. Si alors l'indigène puni persiste à ne pas payer, on l'y contraint par la force, on se saisit d'une de ses propriétés, ou on l'expulse de la tribu. Souvent il a des partisans qui prennent fait et cause pour lui et alors on prend les armes, et c'est une lutte qui s'engage.

Quoiqu'il n'y ait en général aucun cheikh de fraction en temps normal chez les Aït-Izdeg, il y a lieu cependant de signaler qu'après l'assassinat du caïd Iedir, un personnage nommé Hassaïn Aoussaf, qui habite Kasbet Aoussaf dans le Tiallalin, a réussi à se faire désigner comme cheikh des Aït-Toulout par la djemaa de cette fraction. Il est arrivé au cheikhat, dit-on, chez les Aït-Izdeg, « par son sabre et les diffa qu'il a données ». C'est un personnage riche et influent, mais il est toutefois probable que le jour où il voudrait réellement faire acte de commandement il serait renversé du pouvoir.

Les Aït-Izdeg sont serviteurs religieux de plusieurs zaouïa. Les Aït-Toulout servent surtout le marabout Mouley Mostefa dont la zaouïa est à Djeramna, dans l'oued Er Reteb, et la marabouta Lalla Safia, sa sœur. Ils servent aussi Sidi Abdellali dont la zaouïa est chez les Aït-Haddidou, dans la vallée supérieure de l'oued Ziz. Les Aït-Toulout et les Aït-Moumou sont surtout serviteurs religieux du marabout Ould Mouley Seddik, dont la zaouïa est à Tasouka, dans le district de Ksar-es-Souq. Enfin les marabouts de Kenadsa, de Toulal, de Saheli, ont également des serviteurs religieux dans la tribu, mais seulement dans le Haut-Guir.

Etant donné la dispersion des Aït-Izdeg, il est difficile d'évaluer leur nombre. Il est probable que cette tribu doit pouvoir mettre sur pied 1.500 à 2.000 combattants.

Les Aït-Aïssa.

Les Aït-Aïssa se rattachent, comme les Aït-Izdeg, au groupement des Aït-Iafelman. Cette tribu, qui compte de 800 à 1.000 fusils, habite la région de l'oued Haïber, qu'on nomme aussi pour cette raison oued Aït-Aïssa. Deux ksour du Haut-Guir, Baknou et El Goraan, sont également habités par les Aït-Aïssa.

La presque totalité des Aït-Aïssa est sédentaire. Un très petit nombre d'entre eux vit encore sous la tente, et ceux-ci sont alors presque toujours campés dans les environs immédiats des ksour. Autrefois, comme les Aït-Izdeg, les Aït-Aïssa étaient tous nomades et ils ont dû se résoudre à la vie sédentaire à la suite des luttes sanglantes qu'ils avaient sans cesse entre eux et qui ne leur permettaient plus de faire paître leurs troupeaux en sécurité.

Aujourd'hui, les Aït-Aïssa n'ont plus de chameaux. Ils possèdent des ânes, des bœufs, des moutons et des chèvres. Ils ont cependant, paraît-il, un goum assez beau.

En ce moment, les Aït-Aïssa sont sans cesse en état de discorde entre eux. Ce sont des querelles continuelles entre les différentes fractions de la tribu. Toutefois, lorsqu'ils ont un ennemi au dehors, leurs discussions intérieures cessent pour faire place aussitôt à une solidarité des plus parfaites entre les différentes fractions et la plus grande entente se met à régner instantanément dans leurs rangs. Les Aït-Aïssa passent pour des guerriers de premier ordre. Leur discipline, leur rapidité pour se rassembler et se grouper devant un ennemi commun, leur cohésion et leur ardeur au combat sont légendaires et les font redouter de leurs voisins. C'est ainsi que les Aït-Tserrouchen quoique plus nombreux qu'eux n'osent pas, dit-on, affronter une guerre contre les Aït-Aïssa, auxquels depuis fort longtemps ils paient annuellement une redevance pour avoir le droit de passage dans leur région. Il est vrai que les diverses fractions des Aït-Tserrouchen s'entendent rarement entre elles et que, d'un autre côté, les Aït-Aïssa devenus ksouriens, n'ayant pas de troupeaux à garder, ayant un petit goum à leur disposition, sont bien vulnérables et que, de plus, leur infériorité numérique se trouve largement compensée par leur agilité, leur ruse, leur rapidité à se concentrer et à se mouvoir.

La tribu comprend deux fractions qui elles-mêmes se subdivisent ainsi qu'il suit :

AIT-OUAZZAG	Aït-Sebbaïk, Aït-Daoud Youb, Aït-Arragen.
FORTOUMACH	Aït-Mohammed, Aït-Addou, Aït-Bekhi.

Les Aït-Aïssa n'ont ni chef unique pour l'ensemble de la tribu, ni chefs de fraction. Un caïd nommé Moha ou Allal, qui avait jadis reçu l'investiture du sultan, fut assassiné il y a sept ou huit ans par ses administrés. Chaque ksour s'administre lui-même au moyen de sa djemaa et de son cheikh-el-aam et, dans le cas d'une expédition à laquelle prendrait part toute la tribu, un notable serait désigné par les djemaa pour prendre le commandement dans des conditions analogues à celles dont nous avons parlé à propos des Aït-Izdeg.

Les Aït-Aïssa sont serviteurs religieux de plusieurs zaouïa. Celle de Kenadsa paraît avoir une certaine influence chez eux, surtout depuis qu'une partie de la tribu s'est installée sur un territoire lui appartenant.

Les Aït-Tserrouchen.

La tribu des Aït-Tserrouchen compte de 3.000 à 4.000 tentes et comprend deux groupes bien distincts : l'un que l'on peut dénommer les Aït-Tserrouchen du Nord occupe le revers septentrional du Moyen Atlas; l'autre, les Aït-Tserrouchen du Sud, habitent la plaine de la Moulouya et le versant Sud de l'extrémité orientale du Haut Atlas. Les deux groupes ont entre eux des relations constantes, mais il n'est pas rare cependant de les voir en état d'hostilité pendant d'assez longues périodes.

Certains écrits attribuent aux Aït-Tserrouchen une origine maraboutique. La vérité, semble-t-il, est qu'il existait à l'origine, en effet, un certain groupe maraboutique, qui vivait dans la région où sont actuellement les ksour-zaouïa de Douiret-es-Sebâa, Talsint, Ghazzouan, Anoual, et qui portait le nom d'Aït-Tserrouchen. Autour de ce groupe vinrent se rassembler un grand nombre de familles, puis des fractions entières qui, elles, n'avaient aucun caractère maraboutique; et c'est la réunion de toutes ces fractions d'origines diverses, mais toutes Berbères, qui forme une tribu qui prit peu à peu de l'importance et à laquelle on donna le nom du noyau autour duquel elle s'était formée. Actuellement les vrais descendants du groupe maraboutique de l'origine sont probablement ceux qui habitent les zaouïas de Douiret-es-Sebaâ et Talsint.

Le mot Tserrouchen semble d'autre part n'être qu'une déformation de « Tseghrrouchen » qui est sans doute la véritable dénomination et elle est d'ailleurs souvent employée par les tolbas. Ce mot Tseghrrouchen proviendrait de la réunion deux mots berbères Tsegherr et Ouchen, qui signifient : le premier « dessécher » et le deuxième « chacal ». La légende raconte, en effet, que l'ancêtre des Aït-Tserrouchen qui vivait, dit-on, six ou sept générations avant Mouley Ali ben Ameur, fondateur de la zaouïa de Talsint, faisait un jour sa prière lorsqu'un chacal étant venu le déranger, cet animal tomba aussitôt foudroyé et son cadavre se dessécha instantanément. Le marabout qui avait accompli ce miracle fut dès lors appelé « Bou-Tsegherrouchen », l'homme qui dessèche le chacal, et ses descendants furent les Aït-Tsegherrouchen.

Les Aït-Tserrouchen du Nord sont en partie nomades, en partie sédentaires. Ceux du Sud sont plutôt nomades. Ces derniers possèdent bien plusieurs ksour dans la partie septentrionale de la région de l'oued Haïber, comme nous l'avons vu, mais ces ksour sont surtout des magasins de dépôt pour leurs grains, et ils ne sont habités que par une dizaine ou une vingtaine d'hommes chargés d'en assurer la garde.

Les Aït-Tserrouchen possèdent des chameaux. La fraction qui en possède le plus est celle des Aït-bou-Chaouen. Les fractions qui campent dans la plaine de la Moulouya ont un goum assez beau. Mais la richesse de la tribu est surtout constituée par les troupeaux de moutons et de bœufs. Les Aït-Tserrouchen possèdent aussi beaucoup d'ânes et de mulets. Les bœufs concourent avec ces derniers animaux au transport des bagages lorsque ces nomades déplacent leurs campements.

La décomposition de la tribu en fractions et sous-fractions a été assez difficile à obtenir d'une façon précise. Nos divers informateurs sont loin de nous donner à ce sujet des renseignements en concordance. Celle qui paraît mériter le plus de foi serait la suivante : Les Aït-Tserrouchen du Sud se subdiviseraient en deux grandes fractions : les Aït-Mesrouh et les Aït-Touilet. Sur le versant Nord du Grand Atlas se trouveraient alors trois autres grandes fractions : les Ijaajaan, les Iserrarren et les Mermoucha (ou Imermouchen).

Les subdivisions des Aït-Mesrouh et des Aït-Touilet sont données par le tableau ci-après :

- AIT-MESROUH
  - Aït-bou-Chaouen
    - Aït-Mezian,
    - Aït-Iggou,
    - Aït-Ali,
    - Aït-Abdallah,
    - Aït-el-Abbès,
    - Aït-Boubekeur,
    - Aït-bou-Fnass.
  - Aït-Hosseïn,
  - Aït-ben-Amor,
  - Aït-Seghir,
  - Aït-Amor ou Yahia,
  - Aït-Moussa,
  - Aït-Abbou.
- AIT-TOUILET
  - Aït-bou-Meriem,
    - Aït-Hammou,
    - Aït-Boubekeur ou Youssef,
    - Aït-Saïd, Aït-Ahmed ou Saïd
      - Hadjiine,
      - Aït-Addou,
      - Aït-Abdelli.
  - Aït-bel-Lhassen
    - Aït-Haddou bel Lhassen,
    - Aït-Zaane,
    - Aït-Hammou bel Lhassen,
    - Aït-Saïd ou Lhassen,
    - Aït-ben-Ouadfel.

Les Aït-bou-Chaouen, les Aït-Hosseïn et les Aït-Ahmed ou Saïd campent souvent dans l'oued Haïber et dans le Haut-Guir et arrivent quelquefois jusqu'à Bou-Anan et El Hadjoui. Les premiers ensilotent à Anoual.

Les Aït-Tserrouchen n'ont pas de chef unique;

il est d'ailleurs très rare que les diverses fractions dont se compose la tribu soient d'accord entre elles. Dans certaines fractions, on nomme chaque année un cheikh el aam, qui est d'habitude désigné par la djemaa, soit à l'amiable, soit par tirage au sort, et il est d'ailleurs fréquent que le même cheikh soit réélu pendant plusieurs années consécutives. Ainsi chez les Aït-bou-Chaouen, c'est un nommé Ali ben Bou Regba qui occupe les fonctions de cheikh el aam depuis cinq ou six ans.

Les Aït-Tserrouchen nomades aiment surtout à camper dans la montagne et la tribu présente ce caractère spécial que ses tentes ne se réunissent jamais en douar. Chaque tente campe séparément, et les tentes d'une même fraction, souvent d'une même famille, sont souvent assez éloignées les unes des autres; quand un marabout se rend chez ces nomades pour recueillir des ziara, on lui indique l'endroit où il devra se rendre. Le point est choisi hors de la vue des diverses tentes de la fraction; on y dresse une tente, on y apporte une diffa, et les serviteurs religieux du marabout viennent lui offrir leurs ziara. Le marabout repart sans avoir vu un seul campement de la tribu.

Si cette manière de camper rend aux Aït-Tserrouchen une concentration en cas de danger longue et difficile à opérer, il est d'autre part à remarquer qu'elle ne faciliterait pas la besogne à un parti qui voudrait exécuter une razzia importante sur cette fraction de la tribu.

Capitaine Canavy.

Colomb, avril 1908.

Le Livre Blanc Allemand
SUR LE MAROC

Le *Livre Blanc* allemand, dont on annonçait depuis quelque temps l'apparition, a été distribué au Reichstag le 4 mai. Il ne contient pas moins de 208 pages et est divisé en quatorze chapitres. En voici une analyse détaillée :

I. — *La démonstration franco-espagnole à Tanger, novembre* 1906-*janvier* 1907. — Les premiers documents publiés par le *Livre Blanc* ont trait à la démonstration navale franco-espagnole devant Tanger, en novembre-décembre 1906, et à l'expédition du Makhzen contre Raïssouli. Ce chef de bande s'empare d'Arzila et fait courir aux Européens de Tanger des périls qui nécessitent une action.

Le 21 novembre, les navires de guerre étant arrivés à Tanger, M. de Radowitz, ambassadeur d'Allemagne à Madrid, a une conversation avec le ministre des Affaires étrangères, qui lui déclare que la France et l'Espagne seront peut-être obligées d'envoyer de nouvelles forces pour couvrir l'organisation de la police, mais que « l'Espagne s'en tiendra strictement au mandat de police d'Algésiras et ne se prêtera à aucune autre intervention, et que d'ailleurs la situation locale n'est en aucune manière aussi menaçante que la presse veut bien le dire ». La dépêche relatant cette conversation donne peut-être l'écho d'une démarche de M. de Radowitz pour rendre la collaboration franco-espagnole plus difficile. Cependant, le 27 novembre, M. de Tschirschky déclare à l'ambassadeur d'Espagne à Berlin que l'Allemagne est très loin de vouloir faire de l'opposition aux mesures franco-espagnoles. « Notre intérêt est seulement que la sécurité des colonies européennes, le développement paisible des réformes et la liberté du commerce soient assurés. »

Cela n'empêche pas M. de Tschirschky de se montrer, un peu après, plutôt pointilleux dans une conversation avec M. Bihourd. Cependant M. Stephen Pichon a donné, le 28 novembre, au prince Radolin, des assurances qui pèchent plutôt par leur abondance. Notre ministre des Affaires étrangères déclare à l'ambassadeur d'Allemagne qu'il espère que la présence des navires de l'amiral Touchard à Tanger suffira, que le gouvernement français n'a aucune intention d'agir en dehors des ports et à l'intérieur. Cela n'empêche que M. de Tschirschky, auquel M. Bihourd dit, le 30 novembre, que, « dans le cas où, de l'avis des représentants, la présence des bâtiments devant Tanger ne suffirait pas au maintien de l'ordre, 350 Français et 350 Espagnols seront débarqués », demande de quels représentants il s'agit. L'ambassadeur répond qu'il s'agit des représentants de la France et de l'Espagne. M. de Tschirschky objecte que le débarquement de troupes n'est pas compris dans le mandat de l'Acte d'Algésiras et qu'il aimerait avoir une déclaration authentique du gouvernement français lui faisant savoir qui aurait à apprécier le danger couru par les Européens, c'est-à-dire la nécessité d'un débarquement, les ministres de France et d'Espagne ou bien tout le corps diplomatique. Le 5 décembre, les ambassadeurs de France et d'Espagne remettent au ministère allemand des Affaires étrangères une déclaration commune disant que les soldats, sauf le cas d'une attaque contre les Européens, seront débarqués sur une requête des ministres de France et d'Espagne s'étant « préalablement concertés avec leurs collègues du corps diplomatique de Tanger » et que « les détachements seront réembarqués aussitôt que possible, et au plus tard dès que la police aurait été mise à même de fonctionner ».

On sait comment une mahalla chérifienne, en chassant Raïsouli de Zinat, rendit inutile le débarquement franco-espagnol. Il semble que les représentants de l'Allemagne au Maroc se soient efforcés de provoquer et de diriger cette efficace intervention du Makhzen. En tout cas, M. Vassel, l'actif consul allemand à Fez, est tenu très au courant de l'organisation de la mahalla de Guebbas. Il mande au Dr Rosen que cette expédition a été préparée avec un soin infini. Il désire évidemment que son succès rende inutile tout débarquement franco-espagnol et, d'ailleurs, les événe-

ments tournent ainsi et les deux escadres quittent Tanger le 24 janvier 1907.

II. — *L'assassinat du Dr Mauchamp.* — Le *Livre Blanc* contient ensuite un certain nombre de pièces relatives aux mesures prises par la France pour obtenir réparation du meurtre du Dr Mauchamp, en mars 1907. Il n'y a aucune observation à faire sur cet exposé très sec des faits. A signaler cependant que lorsque le chargé d'affaires de France porte à la connaissance de M. de Tchirschky, le 26 mars, les mesures arrêtées par notre gouvernement, le ministre allemand répond : « Cela ne regarde que la France et le Maroc. » Et, comme le diplomate français exprime sa satisfaction de l'unanimité du corps diplomatique en présence de l'assassinat du Dr Mauchamp, M. de Tchirschky ajoute : « Il est de l'intérêt de toutes les nations chrétiennes que de semblables excès soient prévenus pour l'avenir. » M. Pichon assure, d'ailleurs, que l'occupation d'Oudjda sera provisoire.

III. — *La contrebande des armes.* — Les pièces du *Livre Blanc* relatives à la répression de la contrebande des armes ne nous apprennent rien de nouveau. On savait déjà qu'au cours des négociations de l'automne 1907, le gouvernement de Berlin avait consenti à ce que les navires allemands fussent visités par la croisière franco-espagnole, sauf les bateaux des lignes régulières, les seuls d'ailleurs, ou à peu près, qui fréquentent les eaux marocaines sous le pavillon de l'Empire.

IV. — *Le massacre de Casablanca et l'expédition française.* — Il n'y a pas grand'chose à retenir de la vingtaine de pages de documents sur l'affaire de Casablanca que donne le *Livre Blanc*. Le 3 juillet, le prince Radolin rend compte au ministère des Affaires étrangères qu'il vient d'avoir avec M. Pichon un entretien dans lequel le ministre français lui a fait savoir que le gouvernement français a décidé, en commun avec l'Espagne, d'envoyer une expédition à Casablanca, car M. Pichon déclare d'ailleurs que les troupes débarquées devront se borner à assurer l'ordre, à donner la sécurité des étrangers, à châtier les tribus et à organiser la police et qu'elles devront se conformer strictement à l'Acte d'Algésiras. Mais il n'est pas question d'entreprendre une expédition militaire « et de pénétrer dans une mesure quelconque dans l'Empire chérifien. » (En français dans le texte.)

Survient le débarquement des marins du *Galilée* et la Légation allemande de Tanger, à ce moment gérée par M. de Langwerth, rend compte avec impartialité des circonstances qui l'ont déterminé. M. de Langwerth se borne à dire, à la fin d'une dépêche du 8 août : « Parmi les Allemands de Casablanca, on est d'avis que les commandants français auraient pu, sans danger pour les Européens, ajourner le débarquement en attendant qu'ils eussent des forces plus considérables, ce qui aurait évité le pillage de la ville. » Le 8 août, M. de Tschirschky rend compte à ce chargé d'affaires d'une conversation qu'il vient d'avoir avec l'ambassadeur de France, auquel il dit avoir déclaré : « Dans l'entreprise de châtier les coupables, d'apporter la sécurité aux Européens menacés et de protéger les intérêts commerciaux, la France a notre entière sympathie. »

M. de Langwerth envoie des informations à la Wilhelmstrasse sur ce qui se passe dans l'intérieur du Maroc. Le Makhzen, d'abord consterné par la nouvelle des événements de Casablanca, « montre ensuite son respect pour le fait accompli. En outre, débarrassé du souci de maintenir un semblant d'ordre à Casablanca, il a une excuse pour les troubles auxquels il faut s'attendre dans le Sud. »

Suivent des renseignements que nous connaissions déjà d'autres sources, et en particulier par le *Livre Jaune*, sur la situation intérieure au Maroc. M. de Tschirschky télégraphie, le 22 août, au chargé d'affaires à Tanger que les représentants de l'Empire au Maroc doivent s'inspirer de ce que l'Allemagne ne veut pas troubler l'action commune de la France et de l'Espagne. Le même jour, le ministre des Affaires étrangères mande à M. de Langwerth qu'il n'est pas hostile à la proposition de M. Regnault de faire avancer par la Banque d'Etat au sultan une somme de 500.000 francs pour lui permettre de partir de Fez pour Rabat et une autre somme de même importance lorsqu'il sera arrivé à Rabat.

On savait déjà quel accueil le gouvernement de Berlin avait fait à la note du 2 septembre, par laquelle les gouvernements français et espagnol, en présence de l'impuissance avouée par le Makhzen de protéger les instructeurs étrangers, annonçaient leur intention d'organiser une police provisoire des ports avec leurs propres moyens. La chancellerie allemande déclare qu'elle ne veut pas soulever des difficultés contre une action nécessitée par des circonstances exceptionnelles, mais qu'elle considère que les mesures projetées sont provisoires et ne portent aucune atteinte à l'Acte d'Algésiras. Elle espère, en outre, que des précautions seront prises pour que le commerce étranger n'ait pas à souffrir de dommage.

Le 12 mars 1908, l'ambassadeur de France fait une communication verbale à M. de Schœn lui annonçant que 4.000 hommes de renfort sont envoyés aux troupes françaises de Casablanca. Le ministre télégraphie au ministre d'Allemagne à Tanger qu'il a exprimé à l'ambassadeur le regret de ce que les événements aient obligé la France à prendre cette mesure et il prie le gouvernement français, dans le cas où il prendrait d'autres mesures et d'autres décisions, de tenir compte, dans la mesure du possible, des intérêts commerciaux de l'Allemagne, qui ont déjà notablement souffert par les dispositions militaires précédentes, et de les préserver, dans la mesure du possible, de nouvelles pertes dans l'avenir. M. Cambon répondit que son gouvernement l'autorisait à en prendre l'engagement.

Il est à remarquer que, dans une dépêche du 11 janvier, le Dr Rosen, signalant le programme apporté par la députation de Fez à Moulay Hafid, y fait figurer une « entente avec la Turquie ».



V. — *L'appel de Moulay Hafid et d'Abd el Aziz à la Légation d'Allemagne.* — Si presque tous les points traités par le *Livre Blanc* allemand étaient déjà connus, il n'en va pas de même de l'appel adressé contre nous par Moulay Hafid et Abd el Aziz à la Légation d'Allemagne. Nous ne commenterons pas ces pièces. On verra qu'elles confirment l'impression qu'on eut dès le début d'un accès de zèle du vice-consul d'Allemagne à Rabat, accès de zèle que le Dr Rosen n'aurait que très modérément contenu, pensant qu'il pouvait être utile d'inviter la Wilhelmstrasse à agir et aussi de semer de la défiance entre la France et Abd el Aziz, devenu son client. Voici les pièces relatives à cet incident :

Nº 1. — *Le ministre impérial à Tanger à l'Office des Affaires étrangères.*

Tanger, 3 octobre 1907.

Le vice-consul Neudœrfer, à Rabat, me communique ce qui suit, en date du 30 d. m. : « Abd el Kerim ben Sliman m'a chargé de vous faire savoir qu'il se réjouirait beaucoup de pouvoir vous saluer ici, à Rabat. »

Dans ma réponse à M. Neudœrfer, je l'ai avisé d'observer de la retenue en face de pareilles propositions.

ROSEN.

Nº 2. — *Le ministre impérial à Tanger à l'Office des Affaires étrangères.*

Tanger, le 8 octobre 1907.

Le vice-consul impérial à Rabat me fait savoir qu'il a demandé une audience au sultan récemment arrivé. Au cours de cette audience, le sultan l'a chargé de salutations pour moi et a exprimé le désir d'avoir de mes nouvelles. En même temps, le ministre des Affaires étrangères me fit dire par M. Neudœrfer, comme il l'a déjà fait récemment, qu'il se réjouirait si je venais à Rabat,

A mon avis, il faut considérer surtout ces allusions sans formes précises comme des phrases de politesse. J'ai, du reste, avisé M. Neudœrfer de ne mentionner, sous aucun prétexte, de lui-même, mon voyage éventuel à Rabat.

J'ai félicité par écrit le sultan de son voyage à Rabat; j'ai de même écrit une lettre de politesse au ministre des Affaires étrangères. Les deux lettres n'ont aucun contenu politique.

ROSEN.

Nº 3. — *Le ministre impérial à Tanger à l'Office des Affaires étrangères.*

Tanger, le 11 janvier 1908.

D'après une communication du capitaine en disponibilité Wolff, qui est actuellement ici en congé, le sultan, au cours d'une audience du 21 décembre, s'est exprimé vis-à-vis de lui dans ce sens qu'il serait heureux de pouvoir de nouveau s'entretenir avec le ministre.

Je n'ai pas réagi à ce propos et j'ai prié M. Wolff d'observer toujours, en face de pareilles observations, la réserve la plus absolue.

ROSEN.

Nº 4. — *Le ministre impérial à Tanger à l'Office des Affaires étrangères.*

Tanger, le 18 janvier 1908.

En date du 16 janvier, le consul Neudœrfer me fait connaître la proposition suivante de la part du ministre des Affaires étrangères Abd el Kerim ben Sliman :

« Sa Majesté chérifienne le sultan, s'en référant à la déclaration faite à Tanger par S. M. l'Empereur, exprime l'espoir que l'Empire allemand, en sa qualité de nation amie, protestera contre l'invasion de la France au Maroc, laquelle viole l'Acte d'Algésiras. »

Il m'est impossible de déterminer en ce moment ce qui a provoqué ce revirement surprenant, alors qu'il y a quelques jours seulement il a été déclaré, au nom du sultan, aux villes sœurs Rabat et Salé, que l'on s'attendait à ne pas rencontrer d'opposition de leur part, pour le cas où le Makhzen se verrait dans la nécessité de faire appel à la protection française.

ROSEN.

Nº 5. — *Le ministre impérial à Tanger à l'Office des Affaires étrangères.*

Tanger, le 18 janvier 1908.

Après que Moulaï Abd el Aziz s'est adressé à moi pour demander l'intervention du gouvernement allemand contre l'invasion française, Moulaï Hafid demande maintenant également, par l'intermédiaire de notre vice-consul à Saffi, si la marche des Français à l'intérieur a été sanctionnée par un mandat des puissances — en particulier de l'Allemagne. Il prie d'intervenir pour que la France ne se mêle pas de la lutte entre les deux sultans, celle-ci étant une affaire intérieure du Maroc. Son ministre des Affaires étrangères écrit au vice-consul impérial que « Moulaï Hafid ne saurait tolérer un empiétement sur ses droits de souveraineté de la part des étrangers, de même que, de son côté, il ne songe pas à restreindre les droits appartenant aux étrangers qui séjournent au Maroc ».

Il demande réponse immédiate.

Nº 6. — *Le secrétaire d'État à l'Office des Affaires étrangères à l'ambassadeur impérial à Paris.*

Berlin, le 21 janvier 1908.

Je prie Votre Excellence de communiquer ce qui suit, verbalement et confidentiellement, au gouvernement français, en remettant éventuellement un aide-mémoire.

« Par une commission qu'il a fait faire au ministre impérial à Tanger par notre vice-consul à Rabat, Abd el Aziz a exprimé l'espoir que le gouvernement impérial protestera à présent contre l'invasion des Français au Maroc, celle-ci violant l'Acte d'Algésiras.

« En même temps, Moulaï Hafid, par l'entremise du vice-consul allemand à Saffi, nous a demandé s'il était vrai que la pénétration de la France à l'intérieur du Maroc avait été approuvée par les puissances et, en particulier, par l'Allemagne. Lui — Moulaï Hafid — nous prie de nous entremettre pour que les Français ne se mêlent pas de la lutte entre les deux sultans, celle-ci étant une affaire intérieure du Maroc. »

Nous avons avisé notre ministre à Tanger de répondre ce qui suit aux deux demandes :

« A plusieurs reprises et de la façon la plus précise, le gouvernement français a encore assuré le gouvernement impérial que son action au Maroc s'en tiendrait strictement au cadre de l'Acte d'Algésiras. Si cependant le gouvernement marocain croit pouvoir démontrer que l'action française viole cet Acte, il lui est loisible de s'adresser à ce sujet à tous les signataires de l'Acte d'Algésiras, vu que ceux-ci ont leurs représentants à Tanger. Une fois que cet Acte est entré en vigueur, il n'est plus guère possible à l'Allemagne de faire seule quelque chose. Le gouvernement impérial ne négligera cependant pas de porter sans tarder les désirs formulés à la connaissance du gouvernement français. »

SCHOEN.

Nº 7. — *Le secrétaire d'Etat a l'Office des Affaires étrangères, au ministre impérial à Tanger.*

Berlin, le 21 janvier 1908.

Je vous prie de faire parvenir aussi bien à Abd el Aziz qu'à Moulaï Hafid — si possible par la même voie par laquelle les avis (?) vous étaient parvenus — la réponse suivante. [*Texte ci-dessus.*]

Veuillez ajouter à ce qui précède, dans la réponse destinée à Abd el Aziz, une phrase dans ce sens que, d'après différentes observations faites durant ces derniers temps, nous avons été portés à admettre que l'action des troupes françaises a lieu en vertu d'une entente avec le sultan.

SCHOEN.

Nº 8. — *L'ambassadeur impérial à Paris à l'Office des Affaires étrangères.*

Paris, le 22 janvier 1908.

J'ai fait à M. Pichon la communication que vous m'aviez ordonnée. Le ministre m'a répondu qu'il pouvait seulement me répéter que la France ne désire rien autant que de pou-

voir retirer du Maroc ses forces armées aussitôt que possible pour faire entrer en vigueur les arrangements décidés à Algésiras. (M. Clemenceau m'a donné la même assurance il y a fort peu de temps.) Au moment de la Conférence, on ne pouvait prévoir les événements des derniers mois. Si la France est forcée d'adapter à ces événements les mesures qu'elle prend, celles-ci ne correspondent peut-être pas exactement à la lettre de l'Acte d'Algésiras; mais on cherchera toujours à les mettre en harmonie avec l'esprit de cet Acte. « Nous n'irons ni à Marakech ni à Fez; je vous assure formellement que nous ne voulons pas de protectorat. »

Le ministre s'est montré très surpris de ce qu'Abd el Aziz se soit adressé à nous de la façon indiquée. Il m'a dit pouvoir m'assurer confidentiellement que le sultan s'est adressé à la France avec des propositions qui dépassent de beaucoup le cadre d'Algésiras. Mais il a été éconduit. La déception qu'il a éprouvée à ce sujet l'a probablement poussé à s'adresser à nous. La France, en soutenant Abd el Aziz, n'avait pas l'intention de se mêler des affaires intérieures du Maroc. Elle l'a fait parce que le sultan légitime représentait après tout encore un certain pouvoir gouvernemental, dont la consolidation est dans l'intérêt de l'Europe, car s'il n'existait pas de gouvernement, l'exécution de l'Acte d'Algésiras deviendrait impossible. Moulaï Hafid, d'autre part, on ne l'ignore pas, a été proclamé à condition qu'il ne reconnaisse pas les actes de la Conférence et qu'il observe une attitude non seulement hostile aux Français, mais à tous les Européens.

M. Pichon m'a dit, pour conclure, que les procédés des deux sultans rivaux semblaient avoir, selon lui, le but d'exciter l'Allemagne contre la France. Mais il nourrit l'espoir que de pareilles tentatives resteront sans succès.

RADOLIN.

N° 9. — *Le ministre impérial à Tanger, à l'Office des Affaires étrangères.*

Tanger, le 8 février 1908.

Le sultan a fait venir auprès de lui, le 19 janvier, le vice-consul impérial Neudœrfer, et lui a demandé d'un air agité pourquoi je ne viens pas à Rabat et pourquoi aussi je néglige de lui écrire. M. Neudœrfer a répondu que je n'avais probablement pas de motif particulier pour écrire, ou que l'Allemagne s'en tenait au point de vue de l'Acte d'Algésiras. Le ministre des Affaires étrangères a également demandé à notre vice-consul, à plusieurs reprises, si je ne viendrais pas à Rabat; j'y serais reçu à bras ouverts.

Je n'ai pas répondu à cette communication de Neudœrfer.

ROSEN.

N° 10. — *Le ministre impérial à Tanger, à l'Office des Affaires étrangères.*

Tanger, le 8 février 1908.

J'apprends qu'Abd el Kerim ben Sliman ne veut maintenant plus rien savoir du désir qu'il a exprimé à notre vice-consul à Rabat. Je tiens pour certain que M. Neudœrfer qui est particulièrement sûr et connaît parfaitement l'arabe ait pu mal interpréter la communication du ministre.

Je joins l'original du rapport qui m'a été adressé à l'époque par le vice-consul impérial de Rabat au sujet de l'appel fait à notre intervention, ainsi qu'une lettre particulière que m'a adressée en même temps M. Neudœrfer.

ROSEN.

N° 11. — *Le ministre impérial à Tanger, à l'Office des Affaires étrangères.*

Tanger, le 14 février 1908.

Le vice-consul impérial Neudœrfer fait savoir en date du 12 février :

« Abd el Kerim ben Sliman reconnaît que l'entretien qui a donné lieu à mon rapport du 11 janvier a bien eu lieu. Mais il dit qu'il y a eu un malentendu si j'ai cru voir dans ses déclarations l'indice d'avoir à faire un rapport officiel à ce sujet. Il prétend avoir simplement promis de soumettre au sultan « l'intervention allemande suggérée par moi », mais Sa Majesté n'a aucune raison de provoquer une pareille lettre, vu qu'il n'y a pas lieu de se plaindre de la marche des Français. Quoi qu'il en soit, le sultan est, comme l'a ajouté Abd el Kerim ben Sliman, très reconnaissant au gouvernement impérial de sa note amicale.

« Contrairement à cela, je ne puis qu'affirmer qu'aucune proposition n'a été faite par moi et que j'ai bien compris la demande dont j'avais été chargé. »

ROSEN.

VI. — *Les indemnités de Casablanca.* — Le 4 septembre 1907, M. de Tschirschky informe M. Cambon du mécontentement qui règne parmi les Allemands de Casablanca, par suite des pertes subies, et le 10 septembre, le gouvernement fait savoir à son représentant à Tanger qu'il est disposé à faire une avance de 250.000 marks sur les indemnités à recevoir.

Le 11 novembre, la commission allemande fixe à 978.576 marks le montant de l'indemnité pour les négociants allemands.

Le 25 novembre, le ministre allemand à Tanger est autorisé à payer le quart de cette somme aux intéressés et une correspondance entre la France et l'Allemagne établit que la commission internationale tiendra compte, dans la plus large mesure, des évaluations des commissions instituées déjà par les autres Etats et qui ont établi leurs évaluations sur les mêmes bases que celles adoptées par la commission internationale.

VII. — *Les allèges du port de Casablanca.* — On sait que le commerce allemand a protesté, peut-être avec beaucoup de luxe étant donné la réalité des faits, contre l'usage que les autorités militaires françaises ont fait des allèges ou barcasses de Casablanca. Voici un résumé des documents que publie le *Livre Blanc* sur ce sujet.

La Compagnie de navigation Oldenburg-Portugiesische se plaint que ses paquebots ne peuvent débarquer parce que les allèges sont utilisées par les autorités françaises. M. de Saint-Aulaire en fait part à l'amiral Philibert qui fit venir huit mahonnes de Gibraltar.

En septembre, nouvelle plainte. M. Rosen fait une démarche au nom des commerçants allemands auprès des autorités françaises. L'amiral Philibert fait répondre qu'il n'y a pas de personnel pour les barcasses, mais qu'il serait heureux de voir le capitaine de la Compagnie d'Oldenburg pour lui faciliter ses opérations dans le port.

A Paris, M. de Radolin reçoit une note qui justifie l'emploi des barcasses et exprime le désir du gouvernement français de voir le trafic reprendre à Casablanca.

Après une nouvelle plainte, M. de Mühlberg, sous-secrétaire d'État, fait demander à Londres pour savoir si le gouvernement anglais a reçu des plaintes analogues. Sir Charles Hardinge répond qu'il lui semble qu'il sera suffisant d'attirer sur ce point l'attention du gouvernement français pour obtenir satisfaction.

Une réunion des représentants des puissances décide, sur ces entrefaites, d'inviter le gouvernement marocain à organiser un service de barcasses et d'allèges dans tous les ports du Maroc.

En février, les représentants de l'Allemagne reçoivent à Paris l'assurance que le gouvernement français va régler la question. Et le 10 mars, on annonce le départ de trois barcasses et l'envoi quinze jours plus tard de trois autres.

VIII. — *La télégraphie sans fil.* — Le Dr Ro-



sen dénonce en février 1907 des constructions élevées par les Français, soi-disant pour soutenir des moulins à vent, mais, d'après lui, pour porter des appareils de télégraphie sans fil. Les commerçants allemands craignent de ne pouvoir soutenir la concurrence, surtout dans les affaires de change, des Français ainsi sur le point de jouir de moyens d'information rapides et des négociations sont engagées en vue de l'internationalisation de l'affaire, mais, après bien des pourparlers sur la composition du capital et le recrutement du personnel, elles n'aboutissent pas : les intéressés allemands déclarent les conditions offertes à leur participation inacceptables. Peut-être, à vrai dire, ne trouvent-ils pas, en réalité, les capitaux nécessaires, bien que trois firmes allemandes de Casablanca et de Tanger se déclarent prêtes à souscrire 5.000 francs chacune.

IX. — *L'ingénieur des travaux publics.* — En février 1907 se pose la question du choix du premier ingénieur des travaux publics du Makhzen. La France propose M. Porché. Les Allemands se prononcent pour une candidature belge, mais sans en faire une affaire politique.

Le corps diplomatique qui a à se prononcer sur ce choix se prononce en majorité pour le Français. Les représentants de l'Allemagne, de la Belgique et de la Hollande s'abstiennent. L'ingénieur adjoint, un Espagnol, qui était seul candidat à ce poste, est élu à l'unanimité.

X. — *L'entrée au service marocain d'officiers allemands détachés.* — Le *Livre Blanc* contient quelques documents d'octobre 1906 à mars 1907 sur l'entrée d'officiers allemands au service marocain.

Il est spécifié que M. von Tschudi ne représentera pas, comme son prédécesseur, la maison Krupp.

Le sultan confie ensuite à ces deux conseillers techniques l'instruction militaire de 50 askaris.

M. de Tschirschky déclare à ce sujet que la façon dont le sultan emploie ces deux anciens officiers ne le regarde pas et que c'est d'ailleurs une fantaisie que de s'imaginer qu'on peut réorganiser à l'allemande l'armée du sultan.

XI et XII. — *Les ports de Larache et de Tanger.* — Deux chapitres du *Livre Blanc* sont consacrés à des documents sur la concession des ports de Larache et de Tanger, travaux accordés aux Allemands avant la Conférence mais qui, d'après notre diplomatie, ont été systématiquement élargis depuis en violation des stipulations de l'Acte d'Algésiras.

Une dépêche de M. Rosen du 16 octobre 1906 engage le gouvernement impérial à insister auprès de la maison Sager et Wœrner pour qu'elle abaisse le montant de son devis des travaux du port de Larache, qui, dit-il, est trop élevé, étant donné la situation financière du Maroc.

La chancellerie répond qu'un fonctionnaire de la Deutsche Bank se rend à Tanger pour examiner le côté financier de la question.

M. Rosen télégraphie plus tard qu'il apprend par Mohammed el Torrès que les travaux de Casablanca et de Safi concédés à des maisons françaises seront payés directement par le Makhzen. Il demande qu'il en soit de même pour Larache.

Le 16 avril 1907, M. Rosen télégraphie que M. Regnault, ministre de France, lui a dit au sujet des devis des travaux de Larache et du môle de Tanger qu'ils ne devaient pas dépasser 3.600.000 francs, montant des travaux concédés aux maisons françaises à Casablanca et à Safi. M. Regnault se basait sur un memorandum du prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne à Paris, et d'après lequel les travaux devaient être également distribués.

M. Rosen télégraphie qu'il a répondu que les projets ne sont pas tous de même importance et que le gouvernement allemand a employé tous ses efforts pour faire réduire les devis allemands à 5 millions, mais qu'on ne peut rien faire au-dessous.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères répond qu'il a déclaré à M. Cambon que la prétention de M. Regnault était insoutenable.

Le memorandum auquel il faisait allusion n'avait pas le sens que lui prêtait le ministre de France. Ce memorandum disait, ajoute le secrétaire d'Etat :

« Si d'une part l'Allemagne exécute les travaux du môle de Tanger et du port de Larache, la France d'autre part construira les môles de Casablanca et de Safi. Donc les avantages sont *également* distribués des deux côtés sans qu'il soit porté ombrage à la France. »

M. de Tschirschky dit que cela ne signifie pas qu'il doive y avoir égalité mathématique entre les travaux effectués par les deux pays.

M. de Schœn informe ensuite M. Rosen le 22 janvier 1908 qu'au sujet des bruits d'emprunt marocain que celui-ci lui a signalés, il avait informé l'ambassadeur de France du désir de l'Allemagne que dans le montant du futur emprunt il fût tenu compte du coût des travaux de Larache autant que de ceux de Safi et de Casablanca.

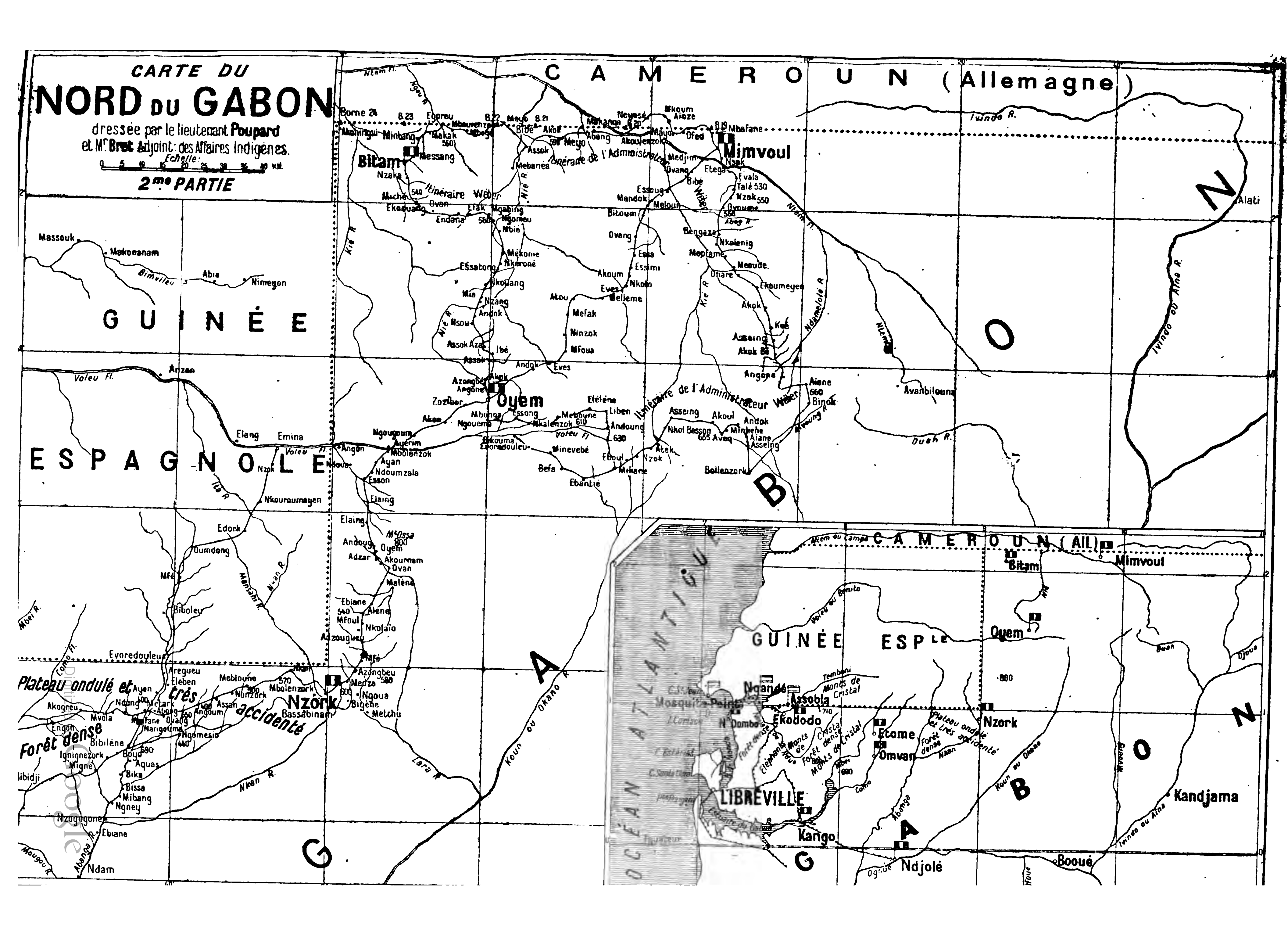
M. Cambon répondit qu'il informerait Paris et il alla communiquer la réponse française qui accédait au désir de l'Allemagne. Mais il faisait remarquer en même temps que dans les conditions actuelles on ne pouvait pas songer dans un avenir prochain à contracter un gros emprunt marocain et que le gouvernement français ne savait rien d'un projet de ce genre.

Le Makhzen avait concédé les travaux du port de Tanger à la maison allemande Renschhausen. A cette occasion s'élevèrent des protestations, et le conseil sanitaire chargea le capitaine du génie anglais Rooke d'élaborer un plan sur les bases duquel le Makhzen pourrait traiter avec la maison Renschhausen.

La concession de la construction des égouts de Tanger à la maison allemande de Renschhausen provoque à Berlin une certaine hésitation. M. Rosen fait remarquer que ces travaux sont liés à ceux du môle. M. Regnault proteste contre la concession Renschhausen.



Noms des localités	Longitude	Latitude	Déclinaison	Observateurs
Libreville.	7° 06' 20"	0° 29' 05"		
Ndjolé	8° 24' 19"	0° 31' 05"		
Ekododo.	7° 37' 54"	0° 58' 40"		Cuxac
Mbéto	7° 32' 47"	0° 58' 14"	13° 06'	Cuxac
Mvong.	7° 33' 56"	1° 00' 30"		de Parseval
Alarmaké	8° 13' 00"	0° 01' 15"	13° 18'	Michel (Mission Cottes)
Bibilène.		0° 49' 13"		id.
Emina		1° 27' 15"		id.
Evoredouleu.		1° 03' 25"		id.
Mbolenzok.	9° 08' 00"	1° 28' 15"	12° 28'	id.
Akoningui	9°	2° 12' 20"		id.
Mimvoul.		2° 09' 00"	12° 11'	id.
Alati	10° 56'	2° 08'		id.
Bitam	5° 08'	2° 05' 05"		id.
Réhulard	9° 45'	2° 05'		id.


CARTE DU
NORD DU GABON
dressée par le lieutenant Poupard
et Mr Bret Adjoint des Affaires Indigènes.
Echelle
0 5 10 15 20 25 30 35 40 KM.
2me PARTIE
CAMEROUN (Allemagne)
GUINÉE
ESPAGNOLE
GABON
Bitam
Mimvoul
Oyem
Nzork
Itinéraire Wéber
Itinéraire de l'Administrateur Wéber
Ntem Fl.
Voleu Fl.
Ivindo ou Aina R.
Koun ou Okano R.
Plateau ondulé et très accidenté
Forêt dense
CAMEROUN (All.)
GUINÉE ESPLE
OCÉAN ATLANTIQUE
LIBREVILLE
Kango
Ndjolé
Booué
Kandjama
Assobla
Ekododo
Etome
Omvan
Monts de Cristal

ces documents, dresser une carte d'ensemble, diriger des reconnaissances complémentaires si le besoin s'en fait sentir. L'administration aura ainsi l'outil indispensable qui lui fait malheureusement défaut pour que son action bienfaisante et nécessaire soit efficace partout.

A ce point de vue, notre travail, encore qu'imparfait et que le Comité de l'Afrique a bien voulu reproduire cependant, rendra, nous l'espérons, quelques services aux fonctionnaires et aux commerçants de la côte Nord. Nous souhaitons qu'il fasse surgir chez tous la louable ambition de le parfaire et de le compléter. Peut-être leur suggérera-t-il l'idée de produire des travaux intéressants et d'un autre genre. Nous pouvons leur dire que tous leurs efforts seront bien accueillis par le *Bulletin*. En poursuivant son œuvre en Afrique, le *Bulletin* s'est toujours intéressé d'une façon particulière à notre empire congolais. Il ne manquera pas de suivre avec la même attention et la même bienveillance l'effort nouveau qui va être tenté dans cette partie de notre domaine africain.

Lieutenant POUPARD,
de l'infanterie coloniale.

LE COMMERCE DU MAROC EN 1907

La Délégation de l'Emprunt marocain à Tanger vient de dresser la statistique générale du mouvement commercial et maritime du Maroc pendant l'année 1907.

En livrant ces statistiques à la publicité, la Délégation de l'Emprunt marocain fait observer qu'elles sont basées sur les indications fournies chaque jour aux agents de l'emprunt marocain par les oumana des douanes.

Ces statistiques ne visent que les marchandises soumises aux droits d'entrée ou de sortie. C'est en prenant ces droits comme base de ses calculs que l'Emprunt marocain a fixé la valeur des marchandises taxées *ad valorem*.

En ce qui concerne les marchandises soumises à un droit spécifique, les agents de la Délégation en indiquaient la valeur au jour le jour pour chaque opération en douane.

Les chiffres de ces statistiques sont exprimés en francs. L'Emprunt marocain, se basant sur le cours moyen du change de la peseta hassani [pendant l'année 1907 (164)], a réduit, d'après cette base, les chiffres des oumana exprimés en monnaie hassani.

Exemple. — Les oumana déclarent une recette en douane de 16 pes. 40 pour un ballot de tissus. L'agent de l'emprunt marocain en conclut que ce ballot, ayant payé 10 0/0 de droit d'importation (ancien régime), avait une valeur de 164 pesetas hassani, soit 100 francs, et c'est en francs qu'il indique cette valeur sur la statistique.

N'oublions pas enfin qu'il faut encore tenir compte, pour 1907, des marchandises entrant en contrebande, des sous-estimations volontaires ou non des oumana, des marchandises avariées par un trop long séjour dans un magasin et qui n'acquittent pas les droits.

Toutes ces causes d'erreurs tendent à diminuer les chiffres des statistiques : des études consciencieuses permettent d'affirmer qu'elles les abaissent de 30 0/0 environ.

COMMERCE TOTAL : Importations et exportations réunies (numéraire non compris). Valeurs en francs.

Ports	France et Algérie	Angleterre et Gibraltar	Allemagne	Espagne et ses Iles	Belgique	Italie	Autriche	États-Unis	Portugal	Pays-Bas	Égypte	Turquie	Russie	Suède et Norvège	Autres Pays	Totaux
						Commerce maritime.										
Tétouan....	515.487	584.799	75.102	81.180	9.261	7.165	48.867	21.133	»	1.808	5.434	»	»	»	6.188	1.356.424
Tanger......	3.882.812	4.396.148	987.939	1.664.367	70.098	56.621	155.678	44.235	»	10.176	220.659	»	»	»	7.007	11.495.740
Larache.....	2.502.187	3.727.467	958.373	387.398	2.243	94.729	27.322	29.306	247	»	518.296	»	3.360	800	21.434	8.526.162
Rabat.......	3.239.768	2.180.271	458.369	25.637	67.748	4.394	42.160	»	7.240	»	91.651	»	»	»	1.612	6.118.850
Casablanca...	4.126.936	2.435.214	2.020.017	437.602	81.679	82.075	22.277	37.259	535	25.727	1.206	141	»	»	»	9.268.668
Mazagan.....	2.354.796	3.661.839	1.541.073	491.971	2.694	28.213	13.789	21.831	48.709	24	5.510	»	»	»	2.723	8.417.072
Safi.........	2.040.760	2.828.375	2.331.603	22.717	664.105	63.090	46.025	8.643	41.802	»	7.154	»	»	22.094	»	8.076.368
Mogador.....	4.157.489	5.614.448	1.610.842	5.273	81.816	109.801	24.879	»	»	»	1.510	»	»	»	»	11.606.058
Totaux....	22.820.135	25.428.561	9.983.318	3.116.145	1.476.644	446.088	380.997	160.407	98.533	37.735	851.420	141	3.360	22.894	38.964	64.865.342
						Commerce par voie de terre avec l'Algérie.										
	12.063.000															12.063.000
Total général pour la France...	34.883.135														Commerce total..	76.928.342

IMPORTATIONS (numéraire non compris).

Ports	France et Algérie	Angleterre et Gibraltar	Allemagne	Espagne et ses Iles	Belgique	Italie	Autriche	États-Unis	Portugal	Pays-Bas	Égypte	Turquie	Russie	Suède et Norvège	Autres pays	Totaux
						Par mer.										
Tétouan	499.517	476.960	55.879	47.153	9.261	3.424	48.867	21.133	»	1.808	»	»	»	»	6.188	1.170.190
Tanger	3.442.619	1.731.213	933.409	601.734	40.099	36.419	155.678	43.515	»	10.176	»	»	»	»	5.536	7.000.398
Larache	1.697.276	3.073.949	185.803	16.729	255.243	15.954	27.322	27.421	»	»	16.653	»	3.360	800	»	5.320.510
Rabat	2.257.093	2.078.167	254.244	13.022	67.748	2.029	42.160	»	2.518	»	14	»	»	»	1.612	4.178.607
Casablanca	2.591.620	1.513.888	165.457	167.235	81.679	7.572	19.566	21.696	287	25.727	»	»	»	»	»	4.594.727
Mazagan	1.614.768	2.449.388	110.708	17.804	210.111	666	12.860	21.831	»	24	»	»	»	»	»	4.438.160
Safi	1.450.355	1.138.543	142.605	1.128	664.105	4.600	41.709	4.496	»	»	»	»	»	22.094	»	3.469.635
Mogador	2.856.919	2.021.780	79.145	5.220	81.816	1.603	2.930	»	»	»	»	»	»	»	»	5.049.413
Totaux	16.410.167	14.483.888	1.927.250	870.025	1.410.062	72.267	351.092	140.092	2.805	37.735	16.667	»	3.360	22.894	13.336	35.761.640
						Par terre.										
	7.929.000															7.929.000
Total général pour la France	24.339.167														Total des entrées	43.690.640

EXPORTATIONS (numéraire non compris).

Ports	France et Algérie	Angleterre et Gibraltar	Allemagne	Espagne et ses Iles	Belgique	Italie	Autriche	Etats-Unis	Portugal	Pays-Bas	Égypte	Turquie	Autres pays	Totaux
						Par mer.								
Tétouan	15.970	107.839	19.223	34.027	»	3.741	»	»	»	»	5.434	»	»	186.234
Tanger	440.193	2.664.935	54.530	1.062.633	29.999	20.202	»	720	»	»	220.659	»	1.471	4.495.342
Larache	804.911	653.518	772.570	370.669	»	78.775	»	1.885	247	»	501.643	»	21.434	3.205.652
Rabat	982.675	102.104	204.125	12.615	»	2.365	»	»	4.722	»	91.637	»	»	1.400.243
Casablanca	1.535.316	921.326	1.854.560	270.367	»	74.503	2.711	13.563	248	»	1.206	141	»	4.673.941
Mazagan	739.928	1.212.451	1.430.365	474.167	36.583	27.547	929	»	48.709	»	5.510	»	2.723	3.978.912
Safi	590.405	1.689.832	2.188.998	21.589	»	58.490	4.316	4.147	41.802	»	7.154	»	»	4.606.733
Mogador	1.300.570	3.592.668	1.531.697	53	»	108.198	21.949	»	»	»	1.510	»	»	6.556.645
Totaux	6.409.968	10.944.673	8.056.068	2.246.120	66.582	373.821	29.905	20.315	95.728	»	834.753	141	25.628	29.103.702
						Par terre.								
	4.134.000													4.134.000
Total général pour la France	10.543.968												Total des sorties	33.237.702

Tableau comparatif indiquant la répartition entre les différents pays du commerce maritime total. (Importations et exportations réunies.)

PAYS	1903	1904	1905	1906	1907	DIFFÉRENCES COMPARATIVES AVEC L'ANNÉE PRÉCÉDENTE en plus	en moins
France	24.321.035	22.709.259	28.075.127	32.455.387	22.820.135	»	9.635.252
Angleterre	45.036.094	39.266.450	23.240.372	24.332.507	25.428.561	1.096.054	»
Allemagne	10.522.183	10.900.875	7.332.151	7.114.403	9.983.318	2.868.915	»
Espagne	7.903.076	7.662.972	3.163.093	3.861.055	3.116.145	»	744.910
Belgique	3.010.373	2.430.047	2.103.144	2.543.266	1.476.644	»	1.066.622
Italie	922.620	1.510.127	1.837.021	1.663.038	446.088	»	1.216.950
Autriche	1.432.508	1.401.886	475.627	484.804	380.997	»	103.807
Etats-Unis	1.583.306	1.268.856	2.953.896	947.149	160.407	»	786.742
Portugal	509.125	407.248	119.722	55.206	98.533	43.327	»
Pays-Bas	590.905	81.163	60.460	19.407	37.735	18.328	»
Egypte	2.010.990	2.353.907	708.842	587.801	851.420	263.619	»
Turquie	7.295	»	»	48.271	141	»	48.130
Suède et Norvège	»	»	10.055	106.932	22.894	»	84.038
Russie	»	»	»	14.962	3.360	»	11.602
Autres pays	1.154.375	992.150	170.514	134.776	38.964	»	95.812
Totaux	99.003.885	90.984.940	70.250.024	74.368.964	64.865.342	4.290.243	13.793.865
						en moins en 1907 9.503.622	

Nota. — Dans ce tableau ne figurent pas les chiffres relatifs au commerce du Maroc avec l'Algérie par la frontière de terre ; ces chiffres ont été de :

1° 10.158.000 en 1906, soit au total pour la France : 42.613.387
2° 12.063.000 en 1907, soit au total pour la France : 34.883.135

ce qui donne, pour 1907, une différence en plus de : 1.905.000 par terre, et en moins, au total, de : 7.730.252

Le commerce total (*par mer et par terre*) a ainsi été de : 1° 84.526.964 en 1906.
2° 76.928.342 en 1907.

soit une différence en moins de : 7.598.622 pour 1907.

Tableau comparatif indiquant la répartition entre les différents pays des importations *par mer.*

PAYS	1903	1904	1905	1906	1907	DIFFÉRENCES COMPARATIVES AVEC L'ANNÉE PRÉCÉDENTE en plus	en moins
France	18.685.438	18.706.143	20.481.982	21.983.615	16.410.167	»	5.573.448
Angleterre	32.143.316	26.386.856	14.437.680	15.299.927	14.483.888	»	816.039
Allemagne	4.041.382	2.839.090	2.817.845	2.613.123	1.927.250	»	685.873
Espagne	1.980.680	1.235.052	1.022.621	1.123.879	870.025	»	253.854
Belgique	3.003.103	2.388.114	2.102.489	2.540.399	1.410.062	»	1.130.337
Italie	233.860	783.950	996.463	698.148	72.267	»	625.881
Autriche	1.425.380	1.394.566	475.627	484.804	351.092	»	133.712
Etats-Unis	»	»	228.544	136.514	140.092	3.578	»
Portugal	»	»	1.513	480	2.805	2.325	»
Pays-Bas	99.180	81.163	60.460	19.407	37.735	18.328	»
Egypte	»	9.400	»	»	16.667	16.667	»
Turquie	»	»	»	41.109	»	»	41.109
Suède et Norvège	»	»	10.055	106.932	22.894	»	84.038
Russie	»	»	»	14.962	3.360	»	11.602
Autres pays	823.150	671.190	160.521	118.946	13.336	»	105.610
Totaux	62.435.489	54.495.524	42.795.800	45.182.245	35.761.640	40.898	9.461.503
						en moins en 1907 9.420.605	

Nota. — Dans ce tableau ne figurent pas les chiffres relatifs aux importations d'Algérie par la frontière de terre ; ces chiffres ont été de :

1° 4.839.000 en 1906, soit au total pour la France : 26.822.615
2° 7.929.000 en 1907, soit au total pour la France : 24.339.167

ce qui donne, pour 1907, une différence en plus de : 3.090.000 par terre, et en moins, au total, de : 2.483.448

Les importations totales (*par mer et par terre*) ont ainsi été de : 1° 50.021.245 en 1906.
2° 43.690.640 en 1907.

soit une différence en moins de : 6.330.605 pour 1907.

Tableau comparatif indiquant la répartition entre les différents pays des exportations *par mer*.

PAYS	1903	1904	1905	1906	1907	DIFFÉRENCES COMPARATIVES AVEC L'ANNÉE PRÉCÉDENTE en plus	en moins
France	5.635.597	4.003.116	7.593.145	10.471.772	6.409.968	»	4.061.804
Angleterre	12.892.778	12.879.594	8.802.692	9.032.580	10.944.673	1.912.093	»
Allemagne	6.480.801	8.061.785	4.514.306	4.501.280	8.056.068	3.554.788	»
Espagne	5.922.396	6.427.920	2.140.472	2.737.176	2.246.120	»	491.056
Belgique	7.270	41.933	655	2.867	66.582	63.715	»
Italie	688.760	726.177	840.558	964.890	373.821	»	591.069
Autriche	7.128	7.320	»	»	29.905	29.905	»
Etats-Unis	1.583.306	1.268.856	2.725.352	810.635	20.315	»	790 320
Portugal	509.125	407.248	118.209	54.726	95.728	41.002	»
Pays-Bas	491.725	»	»	»	»	»	»
Egypte	2.010.990	2.344.507	708.842	587.801	834.753	246.952	»
Turquie	7.295	»	»	7.162	141	»	7.021
Autres pays	331.225	320.960	9.993	15.830	25.628	9.798	»
Totaux	36.568.396	36.489.416	27.454.224	29 186.719	29.103.702	5.858.253	5.941.270
						en moins en 1907 83.017	

Nota. — Dans ce tableau ne figurent pas les chiffres relatifs aux exportations en Algérie, par la frontière de terre ; ces chiffres ont été de :
1° 5.319.000 en 1906, soit au total pour la France : 15.790.772
2° 4.134.000 en 1907, soit au total pour la France : 10.543.968
ce qui donne, pour 1907, une différence en moins de : 1.185.000 par terre, et en moins, au total, de : 5.246.804

Les exportations totales (*par mer et par terre*) ont ainsi été de :
1° 34.505.719 en 1906.
2° 33.237.702 en 1907.
soit une différence en moins de : 1.268.017 pour 1907.

Tableau indiquant le *pour cent* de la participation des différents pays dans le commerce total.

PAYS	Importation	Exportation	Commerce total	Rappel du pourcentage du commerce total de 1906
France	55,70 0/0	31,72 0/0	45,34 0/0	50,42 0/0
Angleterre	33,15	32,93	33,05	28,78
Allemagne	4,41	24,23	12,98	8,41
Espagne	1,99	6,76	4,06	4,56
Belgique	3,23	0,20	1,92	3
Italie	0,17	1,12	0,58	1,96
Autriche	0,81	»	0,49	0,57
Etats-Unis	0,32	»	0,21	1,12
Portugal	»	0,28	0,13	»
Pays-Bas	»	»	»	»
Egypte	»	2,51	1,11	0,69
Autres pays	0,22	0,25	0,13	0,49

Nota. — Ce tableau fait entrer dans le commerce de la France les transactions du Maroc avec l'Algérie. Il n'est donc pas basé exclusivement sur les statistiques de la Délégation de l'Emprunt marocain qui ne portent que sur le commerce maritime.

MOUVEMENT GÉNÉRAL de la Navigation par pavillon et par port.

(Vapeurs et navires à voiles réunis. — Navires de guerre ou de plaisance non compris)

Entrées.

DÉSIGNATION des Pavillons	DÉSIGNATION DES PORTS																	
	Tétouan		Tanger		Larache		Rabat		Casablànca		Mazagan		Safi		Mogador		Totaux	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Français	29	19.270	254	190.839	42	28.332	41	32.506	104	83.762	58	58.853	43	40.489	36	33.953	607	488.004
Anglais	74	14.638	543	207.590	66	17.959	38	16.167	87	55.419	65	48.704	48	49.241	41	45.346	962	455.064
Allemand	»	»	105	153.671	29	29.623	22	20.433	46	41.838	59	51.867	36	29.477	27	23.868	324	350.777
Espagnol	50	1.561	542	172.772	68	6.889	7	2.122	82	35.883	63	30.987	7	3.627	18	8.818	837	262.659
Belge	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Italien	»	»	18	9.936	2	1.520	3	2.933	11	7.524	10	6.789	3	1.868	8	5.255	55	35.825
Autrichien	»	»	26	15.869	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	26	15.869
Américain	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais	1	101	2	1.028	5	411	2	172	5	388	4	694	1	128	1	64	21	2.986
Hollandais	»	»	9	6.064	»	»	2	120	1	60	»	»	2	222	»	»	14	6.466
Suédois	»	»	1	103	»	»	»	»	»	»	1	425	»	»	»	»	2	528
Marocain	10	37	11	1.187	3	3	»	»	1	122	»	»	»	»	»	»	25	1.349
Danois	»	»	1	523	3	291	»	»	1	86	»	»	3	308	»	»	8	1.210
Norvégien	»	»	2	984	4	1.388	1	348	5	1.965	10	3.878	9	4.384	4	1.392	35	14.339
Totaux	164	35.607	1.514	768.568	222	86.416	116	74.801	343	227.047	270	202.197	152	129.744	135	118.696	2.916	1.635.076

TABLEAU COMPARATIF par pavillon de la Navigation commerciale.

PAVILLONS	1903		1904		1905		1906		1907		Différence comparative avec l'année précédente — en plus		Différence comparative avec l'année précédente — en moins	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
Français	697	523.664	508	363.203	714	554.801	669	531.855	607	488.004	»	»	62	43.851
Anglais	1.584	867.504	1.187	529.598	1.237	563.502	1.088	549.038	962	455.064	»	»	126	93.974
Allemand	536	445.703	359	276.466	341	279.860	340	375.349	324	350.777	»	»	16	24.572
Espagnol	1.984	514.943	836	243.002	839	267.332	800	292.235	837	262.659	37	»	»	29.576
Belge	2	1.556	1	581	2	232	»	»	»	»	»	»	»	»
Italien	44	29.354	187	120.344	130	82.056	126	87.596	55	35.825	»	»	71	51.771
Autrichien	46	37.066	25	18.600	23	15.874	13	11.535	26	15.869	13	4.334	»	»
Américain	»	»	21	1.794	33	4.506	18	808	»	»	»	»	18	808
Portugais	60	4.404	90	9.616	29	3.205	25	2.198	21	2.986	»	788	4	»
Hollandais	26	18.258	13	6.147	21	11.129	14	4.289	14	6.466	»	2.177	»	»
Suédois et norvégien	6	1.114	13	4.525	9	3.914	39	12.811	37	14.867	»	2.056	2	»
Russe	20	7.064	8	1.529	8	5.106	6	1.174	»	»	»	»	6	1.174
Marocain	43	9.679	24	4.970	22	1.190	40	3.036	25	1.349	»	»	15	1.687
Danois	12	3.228	21	2.964	17	4.345	19	3.057	8	1.210	»	»	11	1.847
Autres pavillons	Egypt. 2	2.150	Grec 1	1.125	Grec 1	1.508	»	»	»	»	»	»	»	»
	5.062	2.465.687	3.294	1.584.464	3.426	1.795.550	3.197	1.874.981	2.916	1.635.076	50	9.355	331	249.260

281 navires en moins en 1907.
239.905 tonneaux en moins en 1907.

TABLEAU indiquant le *pour cent* de la participation des divers pavillons dans la Navigation commerciale.

PAVILLONS	Nombre de navires	Tonnage	Rappel du pourcentage en 1906 — Nombre de navires	Rappel du pourcentage en 1906 — Tonnage
Français	20,81 0/0	29,84 0/0	20,93 0/0	28,36 0/0
Anglais	32,99	27,83	34,03	29,28
Allemand	11,11	21,45	10,64	20,02
Espagnol	28	16,06	25,02	15,58
Belge	»	»	»	»
Italien	1,89	2,19	3,95	4,67
Autres pavillons	5,20	2,63	5,43	2,09

RECONNAISSANCES ET EXPLORATIONS

LA MISSION DU HAUT-LOGONE

Nous avons déjà mentionné le récent retour du chef d'escadron Lenfant, chef de la mission du Haut-Logone, et l'importante reconnaissance des bassins de la Penndé et du Bahr-Sara qu'il a opérée. Le commandant Lenfant, qui vient d'être mis au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel, a rendu compte de sa mission dans les conférences faites à la Société de Géographie de Paris, initiatrice de sa mission, et au groupe parisien des anciens élèves de l'Ecole polytechnique. Nous empruntons au Bulletin de ce groupe (1) le récit de sa mission qui comble sur nos cartes le blanc qui restait entre la frontière du Cameroun et le Chari.

Le commandant Lenfant était accompagné du capitaine Périquet, du docteur Kerandel, du capitaine Joannard, de M. Bastet, ingénieur des mines, et de quatre sous-officiers, MM. Delacroix, Bougon, Psichari et de Montmort, ce dernier décédé en cours de mission. Son but était avant tout l'étude de deux blocs de terrain intimement liés. Le premier bloc se trouve compris entre le nœud orographique des monts Di à l'Ouest, entre les rivières Logone et Ouame ou Bahr-Sara, au Nord et à l'Est. Le second bloc, soudé au premier par le versant méridional de la vallée de l'Ouame, avait la forme d'un polygone irrégulier passant par les points de Nola, N'goukou, Gaza, vers la Kadéi, par Baboua sur la Mambéré, par Bouala sur l'Ouame et se complétait par le nœud orographique de Bouar, la haute Lobay et la haute M'baéré jusqu'à Makandjia. « Plusieurs voyageurs, hommes du plus grand mérite et de la plus haute conscience, dit le commandant Lenfant, avaient déjà parcouru certains itinéraires étendus, certains fragments de routes sur ces beaux territoires. Ce sont Gentil, Mizon, Clozel, Ponel, Huot, Bernard, Bruel, Rousset, Perdrizet, le capitaine Faure qui secondèrent et suivirent le premier effort de M. de Brazza, tandis que des serviteurs non moins dévoués du pays, les capitaines Lofler et Méchet, le lieutenant Lancrenon, apportaient leur concours précieux à la cause du Congo. »

Nous laissons la parole au commandant Lenfant :

Partis de Bordeaux le 25 août 1906, nous arrivions le 10 octobre dans la Sangha. Le 10 décembre, nos travaux s'étaient déja portés sur la vallée de la Mambéré, ainsi que sur les territoires de la Haute-Sangha. Au milieu de décembre, nos colonnes quittaient Carnot. L'une d'elles devait rejoindre le Moyen-Logone avec un lourd bagage. Elle comprenait 230 porteurs bayas. La seconde passa sur la rive gauche de la Nana, pour étudier cette rivière jusqu'à sa source, ainsi que le pays situé entre elle et la Mambéré. Le capitaine Périquet, les sous-officiers de Montmort et Psichari accompagnaient le chef de mission. Cette colonne emmenait 160 porteurs bayas.

Nous trouvâmes jusqu'à Bougouta un pays peuplé, mais les indigènes qui semblent s'être réfugiés là dans les replis des vallées, à l'abri des hautes montagnes, sont la plupart du temps prêts à l'hostilité. Ils ont mis un soin jaloux à nous cacher la Nana, probablement à cause de leurs luttes intestines, et c'est presque toujours contre leur gré que nous avons pu suivre le cours de cette rivière. A partir de Bougouta, sur plus de 100 kilomètres d'étendue, la région devient déserte, stérile, inhabitée, cependant qu'on s'élève graduellement jusqu'à 1.200 mètres, sur ce plateau que le mont Gaou domine de ses 1.300 mètres d'altitude. C'est ainsi qu'on parvient, après huit jours de marche en plein désert, jusqu'aux sources de la Nana qui se trouvent par 1.180 mètres d'altitude. Il est difficile de voir un pays mieux irrigué, plus abondamment coupé de rivières torrentueuses, à l'onde limpide et mugissante.

La Nana, large de 40 centimètres à sa source, a déjà 2 mètres de largeur à 2 kilomètres de celle-ci. De notre étude, il semble résulter que cette rivière est bien la branche maîtresse de la Sangha. Jusqu'à 6 kilomètres de Carnot, elle est chutes et rapides. Grossie de la Mambéré, elle serait navigable jusqu à Nola, où elle reçoit la Kadéi, sans les seuils rocheux de Likaya et de Mokélo. En aval de Nola, on ne rencontre plus que de faibles obstacles à la navigation jusqu'à la jonction de la Sangha et du majestueux Congo.

Après la reconnaissance des sources de la Sangha, nous revenions sur le parallèle de Bougouta et repartions vers les sources de l'Ouame que nous trouvâmes par 1.100 mètres d'altitude, après une marche de 18 kilomètres à travers de hautes herbes que nos pieds devaient abaisser pour gagner du terrain. Pendant ce temps, de Montmort et Psichari allaient nous attendre à Bouala avec la colonne et relevaient sur la rive droite le cours supérieur de cette importante rivière, tandis que nous les rejoignions par la rive gauche.

Le 6 janvier, nous trouvions à Bouala la colonne lourde qui s'y trouvait sans porteurs, aux prises avec les difficultés du pays. J'appris alors que les maréchaux des logis Bougon et Delacroix avaient été envoyés tous deux en mission spéciale pour étudier l'Ouame jusqu'en aval du massif du Karé, la région de Gouikora et tout le pays situé entre cette dernière et le massif des monts Di, par un itinéraire nouveau. On leur avait donné rendez-vous à Yadé vers le 15 janvier; ils reçurent donc des vivres et de la pacotille pour dix jours, ainsi qu'une escorte de quatre fusils et de douze porteurs. A Bouala, je formai un détachement qui devait marcher sur Léré par un itinéraire bien défini. Le Dr Kérandel poursuivit ses recherches de géographie médicale tandis que j'envoyai chercher les bagages restés sans porteurs.

Le 11 janvier, nous arrivions à Yadé. Ce pays présente un intérêt particulier. La région se trouve à l'altitude moyenne de 1.200 mètres. Des masses plus élevées la dominent de 200 mètres environ. On se trouve ici en présence d'un superbe mouvement orographique qui domine sur une vaste étendue la contrée la plus sauvage qui soit. Toutes les rivières du centre africain y prennent naissance. Ce sont le Lom qui descend à l'Atlantique à travers le Kameroun; la Sangha (Nana et Mambéré), le plus gros affluent de droite du Congo après l'Oubanghi; l'Ouame, appelé Bahr-Sara dans son cours supérieur et qui se trouve être le bras principal du Chari; la M'béré ou Logone qui passe devant Laï et va se jeter dans le Chari à Kousseri; le Penndé, l'une des plus importantes rivières de ce pays, autrefois appelée le Logone oriental et que la mission va nous révéler; le Lim affluent du Logone; la Barya, ainsi qu'une série prodigieuse de cours d'eau, affluents des rivières principales. Vingt races, et peut-être les plus belles et les plus robustes du continent noir, puisent la vie à cet immense réservoir des monts Di, dont elles habitent les bordures et qui leur prodigue en abondance ses ondes pures et la circulation sur les rivières. Il est difficile de voir un pays plus irrigué, plus sauvage, plus captivant et plus singulier. Une forêt claire, de hautes futaies parfois, recouvrent ce plateau salubre et cependant inhabité. On se demande quelles agitations extérieures ont empêché les noirs de s'y propager et de le cultiver, car la roche cède la plupart du temps la place à de la terre cultivable.

C'est à Yadé, après quatre jours d'entière solitude, qu'on rencontre les premiers habitants. Depuis deux mois que nous montions progressivement de Bania vers cette région, la seule race, aux multiples familles, aux diverses tribus, que nous ayons rencontrée, est la race baya. Les indigènes sont plus robustes, plus forts et peut-être plus riches dans le Nord que dans la région Sud. Les Bayas de Yadé sont des troglodytes. Ils habitent des villages perchés sur des amas de roches énormes, bouleversées, dénudées. Tous les cols, toutes les routes sont gardées. On circule parfois

(1) Fascicule de mai 1908, Gauthier-Villars.



Bulletin du Comité de l'Afrique Française. G. Huré

dans des gorges étroites, surplombées de rocs que dominent des guerriers armés de sagaies et de flèches. C'est un véritable coupe-gorge. Des blocs énormes ont glissé sur des monolithes qui les ont retenus pour former les Di, étroites et longues cavernes sous lesquelles habitent les indigènes. Une multitude de sources mélodieuses sortent des parois de granit. A la moindre alerte, tout le monde se tapit sous les Di, les fuyards trouvent toutes sortes d'issues souterraines pour s'échapper de leurs antres. De petits villages, véritables postes avancés, surveillent les abords du pays, perchés sur des pics, tandis qu'au sein de la masse bouleversée, dénudée, érosée, s'élèvent des montagnes roses de grès ou de granit qui donnent abri à une population que nous estimons dense, impulsive, guerrière et robuste.

Le 25 janvier, vingt jours après leur départ, Delacroix et Bougon ne nous avaient pas rejoints. Des détachements, avec le capitaine Périquet et de Montmort, avaient sondé le massif montagneux. Les indigènes eux-mêmes étaient partis à la recherche. Aucun indice ne nous révéla leur présence. L'inquiétude nous gagnait de plus en plus. Qu'étaient-ils devenus ? Le 26 janvier, les indigènes nous annoncèrent que les villages yanghérés de l'Est signalaient le passage de deux Européens. Ils affirmaient que ceux-ci se dirigeaient vers le Nord, probablement pour atteindre le Lim et Baïbokoun. Notre colonne, à laquelle étaient venus se joindre le Dr Kérandel et M. Bastet, se mit en route sur l'heure. Les indigènes avec qui nous étions en bonnes relations, se chargèrent des colis que nous traînions avec nous sans porteurs attitrés et nous conduisirent jusqu'à Ya-Koundé, village qui s'élève sur un bloc de roches et domine la route de toutes parts.

En ce point, il fallut nous scinder. Périquet et de Montmort, n'emportant que trois jours de vivres et le plus léger bagage, se rendaient à Basaï, près du Logone, par un itinéraire nouveau. Le convoi lourd prit une route différente par le massif de Pana, où se trouvaient de belles populations, afin d'assurer le transport de notre matériel.

Le 30 janvier, Périquet et de Montmort étaient sans ressources à Basaï, nous nous trouvions à 60 kilomètres d'eux. Les indigènes avaient déposé nos bagages dans un défilé rocheux et s'étaient réfugiés sur leurs nids d'aigle au sommet desquels ils regardaient avec convoitise nos bœufs et nos marchandises. Pendant ce temps, Périquet et de Montmort allaient manquer de vivres. Le 31, à 7 heures du soir, après une marche forcée, suivi de quel-

ques porteurs, je rejoignais nos amis à Basaï. Ils étaient attablés tous deux devant leur photophore dont je distinguais de fort loin la lumière et se demandaient avec calme si ce pays montagneux et aride ne renfermait pas des cailloux comestibles, les indigènes leur ayant refusé toute nourriture.

Après cinq jours d'inquiétude mortelle, Delacroix et Bougon ne nous ayant pas rejoints et les indigènes ayant cherché à nous tromper par de fausses indications, nous partîmes tous à leur recherche, en poursuivant les travaux de la mission. Le capitaine Périquet et de Montmort, formant deux colonnes, retournaient vers la bordure septentrionale des monts Di, puis, surveillant les routes, se rabattaient vers la région de Béloum. Ils exploraient la belle rivière Penndé jusqu'à sa confluence avec le Logone. D'autre part, dans le cas où nos deux compagnons se seraient aventurés à notre insu vers Laï, je décidai de gagner ce poste avec M. Bastet pour les y rejoindre. De son côté, le docteur Kérandel devait descendre le Logone en pirogue et se rendre à Laï dans la région du bétail, pour y continuer ses intéressantes études sur la trypanosomiase bovine. C'est donc à Baïbokoun que nous dûmes nous séparer de Périquet et de Montmort, sans nous douter que nous adressions à ce dernier un suprême adieu.

Parti de Baïbokoun le 8 février, avec M. Bastet, nous prononcions un détour dans l'intérieur et rejoignions, pour la suivre, la rive gauche du Logone. Le 14, nous arrivions à Laï, après avoir effectué en neuf jours un trajet de 330 kilomètres avec six miliciens. Nous fûmes attaqués à Kao-Ghieun, en arrivant à l'étape. Dans plusieurs villages, l'accueil fut assez menaçant et l'hospitalité des plus froides. Notre jeune camarade, le lieutenant Lancrenon, qui nous a devancé dans ce pays, n'a pas dû manquer de décrire ces races superbes, leurs beaux villages et leurs cultures intensives; c'est pourquoi nous n'en reparlerons point.

L'espérance de trouver Bougon et Delacroix fut déçue en arrivant à Laï. Cette déception fut atténuée par le charmant accueil que nous fit le chef de la région, le capitaine Faure, lequel s'empressa de mettre à notre disposition toute sa pacifique influence et toute sa camaraderie pour calmer nos angoisses et dissiper nos fatigues. Le docteur nous rejoignait soixante heures plus tard. Lui non plus n'avait pas trouvé trace de nos deux sous-officiers. Sa descente s'était bien effectuée; cependant il avait dû pagayer lui-même et naviguer dans un esquif aussi vermoulu que fragile.

A peine avions-nous pris quelques jours de repos que nous nous trouvâmes dans l'obligation d'aller jusqu'à Sullkando à la rencontre de la colonne de Léré. Nos porteurs avaient énormément souffert. Les Bayas, accoutumés à l'ombrage et à l'humidité de la grande forêt, se desséchaient dans la vallée du Logone, comme leurs arbres géants se fussent réduits dans le Sahara. La mission marchait à cette époque par des chaleurs torrides. Presque tous les jours le thermomètre marquait 42 et 44° à l'ombre. Le soleil chauffait la terre au point de rendre la marche douloureuse. Un vent brûlant régnait dès 9 heures du matin. Je fus particulièrement heureux de revoir, à quatre années de distance, l'intéressante région du Toubouri, dont les habitants se trouvaient fort en progrès. Ce pays présentera plus tard, je le crois, un certain intérêt, car l'élevage du bétail peut y donner de bons résultats. Les indigènes sont de beaux hommes, très bons cultivateurs et bien plus prompts à se rapprocher de nous que ceux de la Sangha.

Le 14 mars, nous avions effectué un long itinéraire dans le Toubouri et revenions à Laï. Au même moment, une satisfaction sans égale nous attendait au retour. Bougon et Delacroix s'étaient rendus à Laï pendant notre absence. C'est le capitaine Faure qui les reçut le premier. La grande quiétude et le magnifique sang-froid de ces deux sous-officiers l'avaient enthousiasmé. Il est facile de comprendre que nous écoutâmes le récit de leur voyage avec un intérêt passionné. Leur odyssée vaut la peine d'être contée.

Partis, comme on le sait, le 5 janvier de Bouala, ils furent abandonnés par les porteurs à 150 kilomètres de ce point, non loin de l'Ouame, au village de Zonkora. Leur marche avait été déjà fort lente et la route plus longue et plus difficile qu'on ne l'avait supposé. Des tribus hostiles les entouraient. Ils durent, faute de porteurs, stationner plusieurs jours avant de gagner Goulkora. Mais cependant sans s'émouvoir le moins du monde, ils poursuivirent leurs travaux. La petite colonne se trouvait encerclée dans une population hostile, amie des M'bakas, contre lesquels la mission eut plus tard à se défendre durant une semaine. Progressivement, la petite troupe gagna les monts Karé, puis le contrefort méridional du mont Chikoum, pays de troglodytes et de tribus cannibales. Ils ne se doutaient pas que, dans un rayon de 12 kilomètres, nous avions laissé pour eux des lettres leur disant notre inquiétude et le point où ils pouvaient nous rejoindre. Les indigènes du Chikoum les conduisirent à Yadé. Ils y trouvèrent une lettre du chef de mission et le meilleur accueil des Bayas que j'avais dédommagés d'avance des vivres qu'ils auraient à fournir à nos deux compagnons. Ceux-ci n'avaient plus rien à manger, plus rien à donner, plus rien pour payer. Après avoir partagé des couvertures en huit pour solder leurs porteurs, ils en étaient arrivés à donner des morceaux de leurs vêtements pour récompenser les bonnes volontés. Ils se nourrissaient de manioc et d'arachides qu'ils grillaient pour se donner l'illusion du café. Le 12 février, ils atteignaient Baïbokoun, quatre jours après le départ de Périquet et de Montmort, partis à leur recherche et qu'ils croisèrent à moins d'une journée de marche sans les rencontrer. Le camp était vide ainsi que le village. De porteurs, point; de vivres, point. Ils fouillèrent les herbes de la berge du Logone et découvrirent trois pirogues vermoulues qui leur permirent de descendre à Laï. Mais personne ne savait pagayer; il fallut apprendre chemin faisant. A quelque temps de là, des Lakkas s'offrirent pour diriger les frêles embarcations. Mais personne ne savait converser avec eux. Comme interprète, Bougon et Delacroix avaient un boy qui, sans hésitation, entrait en conciliabule avec les natifs, bien qu'il ne comprît rien à leur langage. A force d'énergie, la petite expédition descendit le Logone. Malheureusement un jour, à l'un des tournants du fleuve, une pirogue, contenant un de nos meilleurs miliciens avec armes et bagages, resta en arrière. Elle fut probablement engagée dans un bras sans issue de la rivière. On n'en revit plus trace; le lakka pagayeur, les bagages et surtout à notre plus grand regret, le milicien, tout avait disparu. Les recherches durèrent deux jours; elles furent vaines et nous pensâmes avec tristesse au sort affreux que dut subir notre Sénégalais. Cette exploration se terminait à Laï. Elle a été fructueuse autant que remarquable. Bougon et Delacroix en rapportèrent une carte excellente et nouvelle.

Le 3 mars, Kérandel quittait Laï avec eux pour gagner Fort-Archambault. La mission devait partir de la confluence du Chari avec le Bahr Sara, pour remonter intégralement en baleinière le cours inférieur de cette rivière, complétant ainsi et rassemblant les belles explorations et les magnifiques travaux de M. l'administrateur Perdrizet.

Le 5 avril, tandis que le sergent de Montmort se dirigeait sur Bangoul pour couper la route de Laï à Fort-Archambault, le capitaine Périquet nous faisait l'agréable surprise de nous rejoindre à Laï. Depuis longtemps il était rassuré au sujet de nos camarades. Après les avoir vainement cherchés dans les contreforts septentrionaux des monts Di, Périquet et de Montmort avaient exploré ces montagnes et rejoint la rivière que les Bayas appellent Nioye et qui, vers Béloum, prend le nom de Penndé, pour la suivre jusqu'au point où elle se jette dans le Logone. Cette exploration nous révèle un cours d'eau presque tout entier. Elle démontre, ainsi que l'a supposé M. Lancrenon, que le Logone oriental des anciennes cartes n'est autre que le Penndé qui prend le nom de Ba Ndoul vers Doba. Il suffit de faire connaître les routes et les pays relevés par Périquet et de Montmort pour se bien pénétrer du travail effectué.

La route qu'ils ont suivie est certes la meilleure pour aller de Laï à Carnot, dans la Sangha. La mission a pris à tâche d'éprouver ce chemin et de le mettre en pratique. Nous allons dire ce qu'il faut penser de cette découverte.

Périquet nous quittait le 12 avril. Nous avions rendez-vous le 23 à Bangoul. Le 16 avril, le maréchal des logis Psichari partait de Laï. Ce sous-officier commandait une colonne de 150 hommes. Cette colonne était suivie de 500 animaux et devait mettre en pratique la route et la belle vallée de la Penndé. Je lui avais donné rendez-vous à Goré le 1er mai, sur le bord de cette rivière. Durant cet it-



tervalle de temps, le chef de mission rejoignait Bangoul par l'itinéraire Bruel, accompagné du capitaine Faure qui profitait de l'occasion pour visiter l'une des régions encore inconnues de son territoire.

Nous quittions Bangoul, le 25 avril, pour suivre, à mi-distance entre la Penndé et la Nana Barya, un itinéraire nouveau qui nous révéla chez les M'baïs d'immenses villages, de belles populations et de riches cultures. C'est ainsi que nous traversâmes le superbe village de Bédeu. Les indigènes de ce pays ne connaissent point les métaux et par conséquent le fer. Les armes sont des bâtons, des sagaies et des flèches en bois dont la pointe est durcie au feu. Ces colosses, pour cent morceaux de fer gros comme des allumettes, donnent une femme. Après quelque repos sous un tamarinier, car ce pays offre, surtout en saison sèche, des ombrages admirables et des perspectives charmantes, nous nous remîmes en route, escortés par des centaines de nègres armés de bâtons. Deux heures après, nous atteignions un grand village dont les habitants s'étaient réfugiés sur la lisière, non point par crainte de nous, mais par frayeur des drôles qui nous accompagnaient et qui profitèrent de notre passage pour se jeter sur cabris et poulets. Il en résulta une bagarre que nous nous efforçâmes de dissiper.

Arrivés au village de Bikobo, nous trouvâmes une population plus farouche, armée de sagaies en fer, cette fois. Notre temps étant compté, nous dûmes abandonner la route Sud pour rebrousser à l'Ouest et regagner la Penndé en traversant un pays où grouillait une population très nombreuse. Les noirs nous suivaient en silence, nous dévisageant comme des bêtes curieuses; puis, à l'approche d'un nouveau village, se retiraient dans les taillis, tandis qu'une foule nouvelle accourait pour nous regarder et nous suivre.

Tout ce pays situé entre Ouame et Logone (et le capitaine Périquet l'a relaté de la même façon en parlant des régions du Sud-Est) est un plan indéfini qui s'étend jusqu'aux premiers contreforts du nœud orographique de Yadé. Tout le terrain se trouve à peu près à 20 mètres au-dessus du thalweg de la Penndé et des autres rivières. L'eau pénètre sous la berge et se répand, pure et filtrée, en nappe souterraine qui court en dessous de toute la région. Il en résulte que les puits du pays M'Baï sont presque tous uniformément profonds de 20 mètres à 25 mètres. Les arbres, il y en a de fort beaux, sont espacés, mais à racines pivotantes. Les tornades ne les renversent point. Ils constituent avec les cases des villages, un décor caractéristique empreint d'une pittoresque beauté. Le spectacle de ce pays, de ces habitations est, à coup sûr, un des plus beaux qu'offre le continent noir. Je ne parlerai point des troupeaux de buffles, d'éléphants, dont les traces rendent le terrain impraticable, parfois des variétés étonnantes d'antilopes et de bovidés. Il suffit de dire que le pays est fort giboyeux. L'indigène élève des cabris et des chevaux, dits chevaux Saras, de petite taille, mais très robustes. Les richesses naturelles sont le caoutchouc, le karité, de l'ivoire. Pour tout vêtement, les M'Baïs portent sur les reins une peau de cabri noué à la ceinture. Ils cultivent mil, maïs, arachides, soundou. Le manioc commence à se propager par le Sud. La cire, le miel, le nété, les haricots, les fèves, les pois chiches sont également abondants.

Le 1er mai, jour encore très calme dans ces régions, nous retrouvions Psichari sur la Penndé. Il avançait lentement, mais sûrement. Nous reprîmes tous deux la marche vers Carnot, après avoir remercié le capitaine Faure d'un accueil affectueux qui nous a laissé des souvenirs d'amitié.

La route de la Penndé, découverte par Périquet et de Montmort, est la meilleure entre toutes celles qui conduisent de Laï à la Sangha. En effet, elle monte en pente douce depuis la cote 400 mètres, jusqu'à Yadé (cote 1.200 mètres), qui en est le point culminant, pour redescendre de même à Carnot, sans qu'on ait à franchir des montagnes ou des pentes très sensibles. En un point seulement, à Yakoundé, les roches sont resserrées. La colonne dut y passer à la file indienne, sous les sagaies des Bayas. Partout ailleurs, on trouve en abondance des pâturages et de l'eau, surtout en cette saison de l'année où les pluies débutaient.

C'est à l'entrée des montagnes que les difficultés nous guettaient. Elles sont de deux sortes. Les premières résident dans les populations de Lakas, de M'boums, de M'boros, de Yanghérés et de Bayas que nous rencontrâmes. C'est surtout à Béloum et à Bougarnga que nous fûmes sur le point de nous battre avec ces anthropophages. C'eût été la perte intégrale de nos efforts et le désastre de la colonne. Nous sentions que le troupeau était d'un attrait irrésistible pour ces brutes. Nous voyions les guerriers perchés par centaines sur les roches, la sagaie au poing. Les secondes difficultés étaient afférentes au troupeau. Il ne faut pas oublier que nos 500 animaux étaient à demi sauvages. Parfois le frissonnement d'une herbe agitée par le vent leur faisait effectuer, d'un seul bloc, un demi-tour suivi d'un farouche galop, à la suite duquel on les retrouvait frémissants, l'œil hagard. Si les indigènes nous eussent attaqués, il est certain que la poudre eût parlé. Alors c'eût été le désarroi général. Toute la masse se fût dispersée dans les rochers, affolée, criblée de coups de lance. Le fait ne s'est point produit, parce que nous avons pu nous faire craindre.

C'est ainsi que les territoires de la Sangha recevaient 80 animaux de bât et plus de 400 bêtes pour l'élevage, adoucissement au portage, indiscutable réconfort pour ces pays où l'anthropophagie règne en souveraine.

En somme, de toutes les routes reliant Carnot au Logone, celle de la Penndé s'est manifestement montrée à nos yeux comme la plus facile (1). Toutes les autres présentent des escalades et des aspérités rocheuses, néfastes pour les transports et pour les mouvements d'animaux. Aussi pensons-nous fermement que ce chemin nouveau sera fort utile pour pénétrer de la Sangha dans le bassin du Tchad, car il faut ajouter que cette jolie rivière devient très pratiquement navigable à Dimbaya, village situé à 300 kilomètres en amont de Laï. Il en résulte que sur près de 900 kilomètres de parcours on peut aller en chaloupe des premiers rapides de la Penndé à l'ex-grand lac du centre africain par le Logone et le Chari.

Nous arrivions à Carnot le 14 juin. Quelques jours après je me rendais à Baboua avec une escorte au-devant de la colonne Périquet, laquelle devait traverser des pays en ébullition. Elle pouvait avoir besoin de secours. En outre, je lui convoyais des vivres dont elle allait manquer. A la même époque, Psichari partait seul en reconnaissance dans le pays yanghéré. Il en a rapporté des renseignements utiles et des documents précieux sur ces peuplades intéressantes à divers points de vue.

Tandis que nous mettions en pratique la route de la Penndé, le Dr Kérandel et Bougon remontaient l'Ouame en baleinière, dépassaient la confluence de la Fafa et se trouvaient, à quelques kilomètres en amont, en face de 23 rapides. De Montmort leur avait porté l'ordre de se rassembler vers le village disparu de Beuguez au capitaine Périquet. Ce dernier, après avoir relevé le point où la route de Bangoul coupe le Bahr Sara, formait, avec de Montmort et Delacroix, deux colonnes qui devaient longer la Nana Barya sur ses deux versants, en se dirigeant vers la source pour se rabattre ensuite au Sud-Est vers l'Ouame. Ces deux colonnes furent heureuses au début, mais lorsqu'elles entrèrent dans le pays des Mandjias M'bakas, ces cannibales leur tendirent des guet-apens qui fort heureusement échouèrent. A partir de ce moment, la fureur des M'bakas ne connut plus de limites. Tout le pays se mit en état de guerre. Nos camarades furent attaqués 11 fois en 5 jours. Coiffés de plumes, le corps bariolé de couleurs, le nez et les lèvres percés de longs bois effilés, ces sauvages les assaillirent, surtout de nuit, généralement deux heures avant le coucher de la lune. Formés sur deux rangs, le premier à genoux, le second debout, ils entouraient le camp par centaines, poussaient des hurlements de guerre, des cris stridents qu'accompagnait le son des trompes et faisaient pleuvoir sur la colonne une grêle de flèches et de sagaies. Malgré cet état de guerre, les observations et les études furent constamment poursuivies. Tous les chevaux furent tués. Les blessés furent sauvés, grâce au dévouement des Européens. A peu de distance, de Montmort subissait le même sort. Il avait dû transporter un de ses morts deux jours

(1) Au moment où paraissent ces lignes, un convoi de 1.400 têtes de bétail descend lentement de Laï vers Carnot par la route de la Penndé, réalisant la mise en pratique définitive de cette voie économique et couronnant les efforts de la mission.



enveloppé dans une étoffe et l'inhumer au cours de l'étape, pour donner le change aux M'bakas. Ceux-ci n'eussent point manqué de se partager le cadavre. Il a montré dans ces circonstances toute sa grandeur d'âme. Dans son rapport de colonne, je trouve cette phrase qu'il a écrite au moment où, passant pacifique dans un village, un de ses hommes vient d'être blessé d'un coup de sagaie : « J'ai hésité longtemps, écrit-il, à me faire justice moi-même. Je n'ai pas voulu commencer mon exploration par une répression dans un pays où venaient de séjourner, pacifiquement, le commandant et ses compagnons. Maintenant je regrette presque ce procédé conciliant, car durant les deux mois que je viens de passer en pays laka et baya, je me suis rendu compte à mes dépens qu'un acte de bonté passe pour un acte de faiblesse aux yeux des gens qui considèrent la force comme la condition suprême de l'homme libre et puissant. »

Vers le 10 mai, tout le monde avait pu gagner la rive droite de l'Ouame et se reposer au poste du même nom, commandé par le sergent Molinier qui fit à la mission un accueil des plus dévoués. Le 15 mai, le Dr Kérandel, déjà très fatigué, rejoignait directement Carnot avec les éclopés. Delacroix et de Montmort, en pleine santé tous deux, retraversaient l'Ouame, longeaient à l'Ouest les confins du pays m'baka et se dirigeaient sur Bouala.

Ils devaient ensuite, pour terminer cette première partie de la mission, rejoindre le capitaine Périquet à Baboua sur la Mambéré. Le 13 juillet, je me rencontrais à Bira avec Périquet. De Montmort, toujours exact aux rendez-vous, avait cette fois trois jours de retard. Pas un instant nous ne supposâmes que, si bien portant de coutume, il pût être malade. Nous avions craint une attaque et nous nous disposions à marcher à sa rencontre lorsqu'un émissaire vint nous apporter un mot de Delacroix. Son ami se trouvait atteint de fièvre à Bouala. Périquet, en toute hâte, partit à sa rencontre. Il trouva sur la route Delacroix, désolé, qui ramenait la dépouille mortelle de son ami qu'un accès foudroyant avait fauché au moment où il revenait heureux et couronné de succès près du but.

Deux mois après, le 29 septembre, Périquet et Delacroix relevaient la carte forestière de la Sangha, lorsqu'ils furent attaqués et blessés au moment où ils négociaient pacifiquement avec les Bayas, dans un pays que tout le monde croyait tranquillisé par les leçons que les indigènes avaient reçues. A la même époque, nous parcourions des régions différentes, sans nous douter le moins du monde de ces événements fâcheux.

Les difficultés de la route n'ont point empêché la mission de terminer ses travaux. Le capitaine Périquet, second de la mission, a rédigé une carte d'ensemble appuyée sur un réseau de 164 positions astronomiques observées et calculées, dont 50 d'une manière absolue. Je suis heureux de dire que l'on peut considérer ce travail comme un document établi avec autant de conscience que de savoir éclairé.

Mes collaborateurs se sont montrés au-dessus de tout éloge. Serviteurs dévoués, ils ont bien mérité du pays. Je ne saurais omettre de remercier M. Gentil, commissaire général du Congo, qui nous a montré une si cordiale bienveillance, et ses collaborateurs, pour l'appui que l'administration locale a si largement offert à la mission. Je n'ai pas eu le bonheur de revenir avec tous mes compagnons. Deux des nôtres ont été frappés en se dévouant pour la science et la civilisation.

Comme on le voit par cet exposé, tout est pénible, tout est difficile au Congo. C'est, sans aucun doute, la plus riche de nos colonies d'Afrique. Sa région forestière est à peu près cinq fois égale en superficie à celle de la Côte d'Ivoire et du Dahomey réunis, les seules contrées véritablement riches de notre Afrique occidentale française. L'indigène est souvent hostile. C'est un être qui vit dans un état de misère physique absolue, dans un état de médiocrité mentale désolant. Nous avons le devoir de le conquérir, avec humanité, sans oublier que ces anthropophages ne reconnaissent que la force. Nous n'obtiendrons ni soumission ni progrès de leur part, si nous ne sommes pas appuyés par la force, latente, il est vrai, mais prête à frapper s'il le faut.

Pour arracher le noir à ses maladies, à sa médiocrité, à sa paresse, il nous faut produire un effort constant. Pour lui donner le goût du travail, il faut l'en récompenser, faire entrevoir qu'il peut, grâce à lui, devenir un h[illegible] plus heureux, de condition plus élevée. Je ne sa[illegible] m'étendre ici sur un sujet que nous avons développé [illegible] en détail autre part. Mais il est à souhaiter que la métropole donne bientôt à sa belle colonie l'organisation nécessaire, grâce à laquelle on pourra délivrer l'indigène de ses souffrances physiques pour améliorer sa façon de vivre, pour l'instruire, pour créer des voies de pénétration, pour porter vers lui, en un mot, tous les bienfaits de la civilisation.

La France aime à remplir de semblables tâches envers l'humanité, comme elle aime à précéder le monde dans la voie de la justice et de l'équité. Cette affection, cet intérêt bienveillant, la colonie du Congo les lui demande. Elle sollicite de toute sa richesse un regard attentif. Elle demande à la mère patrie la sollicitude qui lui revient de droit, ainsi qu'un effort progressif, calculé, méthodique pour sa mise en valeur. Elle demande que sa forêt soit protégée et revivifiée, que ses peuples soient apaisés et calmés, que ses chemins soient améliorés et tracés.

L'organisation de tous ces moyens de pénétration et de tous ces auxiliaires du progrès est nécessaire : c'est en l'appliquant à ce beau pays que le Congo deviendra une source de richesses et de satisfaction pour la France.

Commandant LENFANT.

BIBLIOGRAPHIE

Carte du Chari, dressée par G. BRUEL, 1905-1906, par ordre de M. Gentil, commissaire général du Congo français. — Prix : 20 francs.

Le Comité de l'Afrique Française a reçu la belle carte que M. Georges Bruel a terminée récemment et qu'il faut féliciter la colonie du Congo français d'avoir éditée.

Elle comprend 19 feuilles et, limitée au Sud à Bangui, s'étend au Nord jusqu'à Damraou, à l'Est jusqu'à N'Délé, à l'Ouest jusqu'à Kim et Laï. Elle est dressée au 200.000e et faite avec beaucoup de soin.

Nous aurons à parler encore de cette carte quand la notice de M. Bruel aura paru. Nous avons voulu la signaler sans retard. Nos lecteurs connaissent bien les travaux de M. Bruel : ils les apprécieront dans cette belle carte, qui fait honneur à son auteur et à la colonie.

Elle est en vente à l'Office colonial, chez Barrère et chez les principaux libraires.

Voyage aux régions inexplorées de l'Atlas marocain, conférence faite le 13 décembre 1907, à Alger, par M. A. BRIVES, chargé de cours à l'École supérieure des sciences d'Alger. Une brochure de 24 pages. Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*.

Cette conférence mérite d'être signalée, parce qu'elle contient le récit du voyage effectué par M. et Mme Brives de Mogador à Merrâkech, de Merrâkech au Glaoui et au Goundafi, de novembre 1906 à juillet 1907, à l'époque où le Dr Mauchamp était assassiné, tandis que se préparait le mouvement insurrectionnel du Sud marocain, qui a abouti à la proclamation de Moulay Hafid.

Il convient de méditer la conclusion du récit. Les populations berbères de l'Atlas, dit M. Brives, ne sont pas encore contaminées par le fanatisme, et le fanatisme est surtout au Maroc « un article d'importation ». « La haine du chrétien existe cependant, mais elle est le fait des riches et des puissants, de ceux qui craignent que notre intervention ne soit funeste à leurs privilèges. Que l'on aj[illegible] la déconsidération encourue par les Européens depuis [illegible]ènes se sont rendu compte des rivalités qui les divi[illegible]mprendra pourquoi la haine des roumis et surtout [illegible]rançais qui ont assumé la tâche d'appliquer les réformes [illegible]est développée peu à peu.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 7

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA RÉGION

ENTRE

BÉRÉÇOF ET LA TRIPOLITAINE[1]

RAPPORT DU CAPITAINE BUSSY

Entre le poste algérien de Béréçof au Nord, les postes du Sud Tunisien à l'Est, et la Tripolitaine au Sud, se développe une vaste région occupée en majeure partie par les massifs terminus du Grand Erg oriental.

Aucune délimitation n'existe entre la Tunisie et l'Algérie au Sud de Bir Romane, sur le parallèle de Béréçof, pas plus d'ailleurs qu'avec le vilayet de Tripoli. Depuis longtemps la régence de Tunis revendique la possession de cette région, et, de façon plus générale, comme hinterland tunisien, celle de tout le pays situé à l'Est du 6e degré de longitude. Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de discuter la valeur de ces revendications. Mais, ainsi placée entre les deux pays voisins, la conséquence de cette situation excentrique et mal définie a été telle que cette région était restée, jusqu'à ce jour, dans un état d'abandon à peu près complet.

Ni officiers ni explorateurs n'ont guère eu leur attention attirée par elle, ne l'ont étudiée et pénétrée. Rohlfs en 1864 et Foureau en 1893 en ont longé les pentes Sud ; le capitaine de Bonnemain en 1856-57, Duveyrier en 1860, la mission Mircher-de Polignac en 1862, Largeau en 1875-76 l'ont laissée sur leur droite en rentrant de R'adamès à El Oued par Béréçof ou Bir-Ghardaya. Le capitaine Cazemajou l'a seul traversée dans sa partie Ouest en 1893, mais si rapidement que le levé qu'il en a laissé est fort incomplet et sujet à des réserves. M. V. Cornetz en a levé, au cours de son séjour chez les Merazig, de nombreux et intéressants itinéraires dans sa partie comprise entre les derniers contreforts des massifs des dunes et les montagnes du djebel tunisien, depuis Bir Aouin jusqu'à R'adamès. Mais, en dehors d'une pointe rapide qu'il a faite sur Béréçof, ses investigations ne se sont pas, croyons-nous, étendues à l'intérieur de l'Erg. On peut donc dire qu'elle nous est restée totalement inconnue dans presque toute son étendue.

Les indigènes eux-mêmes la fréquentent peu, l'absence de points d'eau au Sud de nos derniers puits de Ghorafa et de Zougab el Baguel, forés par l'annexe d'El Oued au cours de ces dernières années, ne leur permettant pas d'y conduire leurs troupeaux et l'absence de tout service de surveillance ou de police en faisant, de plus, une région peu sûre. Elle est restée, dans son ensemble, le fief de quelques individualités intrépides du Souf (Guettatia et Chaanba) qui vont y chasser l'antilope et la gazelle pour en faire le commerce à R'adamès ou à Sinaoun, et, dans sa partie méridionale, sur les confins de la Tripolitaine, le champ d'action des pillards Touareg ou Djeramna, toujours à l'affût d'un coup de main.

C'est ainsi que, le 8 juillet 1906, dans les Chouech Sayada, trois indigènes du Souf furent, de la part d'une bande de méharistes touareg, l'objet d'une agression dans laquelle un Chaanbi fut tué. Ce regrettable incident a eu du moins pour conséquence d'attirer l'attention des autorités algériennes sur une région délaissée jusque-là, et dès le 28 août 1906, il était prescrit aux officiers de l'annexe d'El Oued de reconnaître

(1) Extrait d'un rapport de tournée établi en juin 1907 par le capitaine Bussy, chef de l'annexe d'El Oued. Voir *Bull. Afr. Franç.*, 10 avril 1907, p. 152.

tout le secteur de la zone frontière qui leur incombe, secteur qui commence aux abords de Djeneïen et se termine au Grand Erg. C'est dans ces conditions que fut décidée la reconnaissance d'une région où, à tout moment, notre action de police pouvait avoir à s'exercer. Le capitaine Bussy, chef de l'annexe d'El Oued, fut chargé de cette mission. Il devait reconnaître la région comprise entre le méridien de Béréçof, le parallèle de Bir Aouin, l'Erg et une ligne jalonnée à peu près sur les points de Djeneïen, Bir Montesser et Haçi Imoulay.

Le but de la reconnaissance était :

1° Lever des itinéraires;
2° Visiter les régions de pâturages;
3° Rechercher les points où il serait possible et avantageux de creuser des puits;
4° Étudier les habitudes du nomadisme tunisien, algérien et tripolitain.

La première partie de la reconnaissance devait être exécutée de concert avec le capitaine Donau, commandant militaire du territoire de Médenine, accompagné du lieutenant Tardy, chef de l'annexe de Tatahouin, qui devaient rejoindre le capitaine Bussy à Bir Aouin et ne le quitter que le 16 février dans les Chouech Sayada. Le commandant Ropert, commandant militaire du territoire de Touggourt, devait également se joindre à lui jusqu'à Montesser. La reconnaissance quittait El Oued le 20 janvier 1907, se dirigeant sur Béréçof.

Devant parcourir une région où nous paraissions pour la première fois, il parut nécessaire de donner à la mission une escorte de 70 cavaliers bien armés, pour lui permettre, le cas échéant, de se faire respecter.

Ainsi organisée, la reconnaissance arrivait à Béréçof le 25 janvier. Elle y fit séjour le lendemain. Deux routes s'offraient à elle pour continuer sur Bir Aouin : 1° la route directe par Bir Romane, difficile, presque impraticable pour un convoi chargé; 2° celle plus longue, mais moins pénible, plus intéressante aussi au point de vue des parcours des nomades, qui contourne par le Sud les épais massifs de dunes au travers desquels serpente la première.

C'est la seconde qui fut choisie. Elle passe par Bir Zoubab el Baguel (44 kilomètres de Béréçof), puits excellent de 36 mètres de profondeur, édifié en maçonnerie de plâtre au printemps de 1905 par l'annexe d'El Oued.

Le tableau suivant résume les différentes étapes successives de la mission à partir d'El Oued :

ASPECT PHYSIQUE DU PAYS

L'itinéraire suivi par la reconnaissance embrasse des régions de caractère et d'aspect absolument différents, savoir :

1° *La région des dunes* (Sahara quaternaire) sur la plus grande partie de son parcours, c'est-à-dire d'El Oued à Zemlat el Menga, puis de l'estuaire de l'oued El Haouiya à la Zemlat Haoudh el Abiod qui domine le hamada de R'adamès au Nord, et enfin du point où la reconnaissance est rentrée dans l'Erg, au Sud de Ghourd Cheikh et Aghrad, jusqu'à Bir Zougab el Baguel où est venu se fermer l'itinéraire.

2° *La région de la Chebka* (Sahara crétacé) de Zemlat el Menga et Bir Aouin au Nord à l'oued El Haouiya au Sud, sorte de large couloir délimité par le Dahar tunisien, à l'Est, et l'Erg, à l'Ouest, où viennent se perdre dans les sables les nombreux oueds parallèles qui descendent du Djebel.

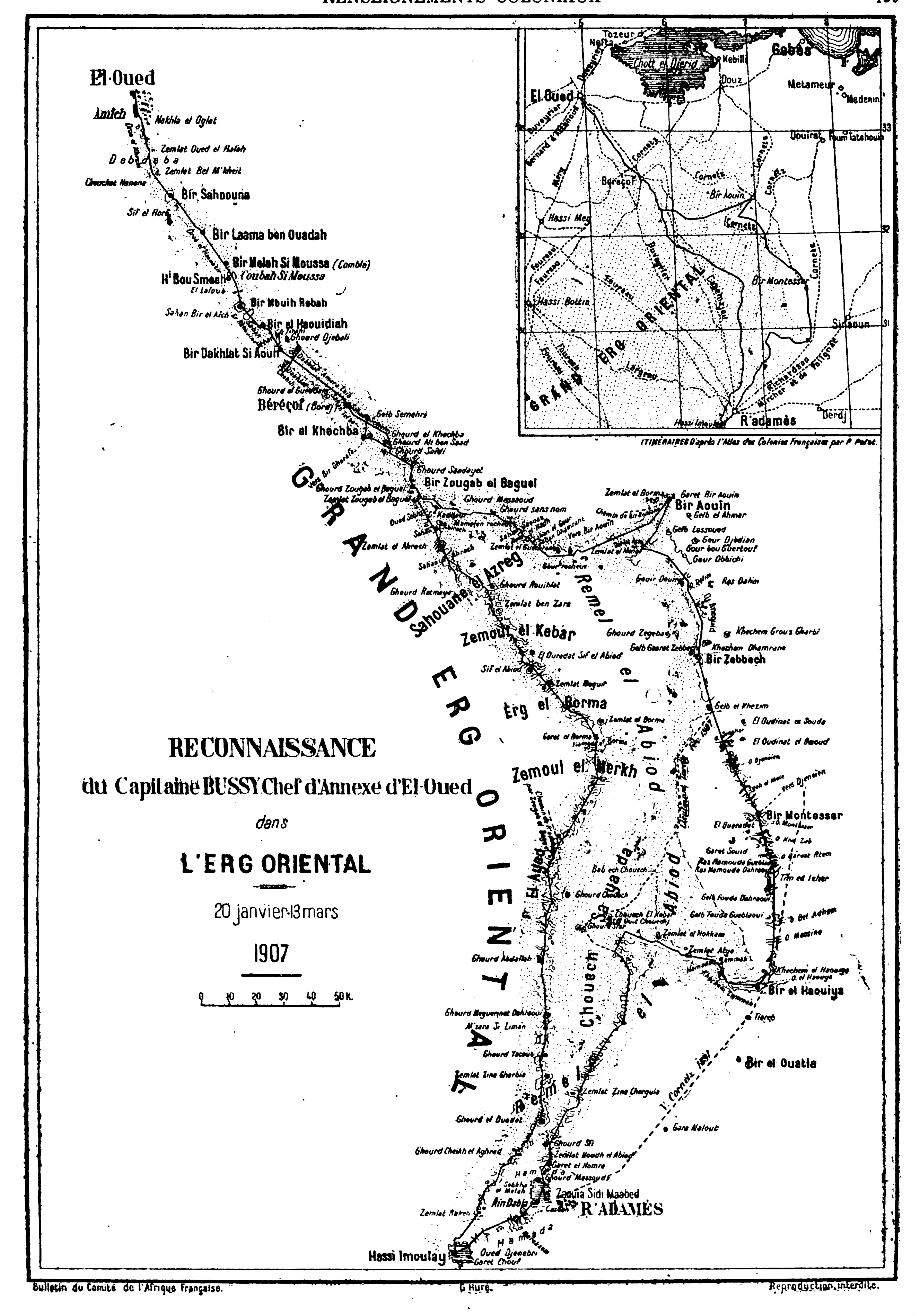
3° *La région de la Hamada* (Plateau de Tinghert) au Sud des dernières pentes de l'Erg, c'est-à-dire la région de R'adamès et d'Haçi Imoulay.

La première forme l'extrémité Est du vaste plateau sablonneux connu sous le nom générique de Grand Erg Oriental; et si elle-même a été délaissée jusqu'ici, l'Erg, dans son ensemble, a déjà été l'objet, au point de vue géographique et géologique, d'observations et d'études de la part d'hommes éminents. Il en a été de même pour les deux dernières régions. Nous renverrons donc le lecteur : 1° pour ce qui concerne la première et la dernière d'entre elles à l'excellent ouvrage *Les Touareg du Nord*, de H. Duveyrier (chapitre II, Géographie ; chapitre IV, Géologie), au mémoire de M. Vatonne, ingénieur des mines, *Mission de Ghadamès, Etudes sur les terrains et les eaux des pays traversés*, et à l'étude de M. G. Rolland, *Géologie du Sahara algérien* ; 2° pour tout ce qui a trait à la région de la Chebka, à la description très étudiée qu'en fait M. V. Cornetz, ingénieur civil, dans son *Étude Géographique du Sahara Tunisien* publiée par la Société de Géographie dans son *Bulletin* du 4e trimestre 1896.

On nous permettra seulement de fixer ici quelques impressions personnelle notées au jour le jour au cours de notre voyage et qui peuvent être susceptibles d'intéresser quiconque est attiré par l'étude des questions sahariennes.

La région des dunes, dans laquelle on se trouve déjà en plein pays du Souf, c'est-à-dire à El Oued même, est formée d'un amas de sables, généralement fins et jaunâtres, et l'aspect chaotique de ceux-ci lui donne la physionomie « d'une mer en furie dont les vagues auraient été instantanément solidifiées » : le spectacle en est grandiose et impressionnant, mais, comme le dit très justement H. Duveyrier : « Quelle que soit la puissance d'imagination de l'homme, elle ne peut pas plus se figurer l'émouvant spectacle du chaos des dunes que celui des mers de glaces à leur dégel ; il faut avoir vu, et quand on a vu, renoncer à reproduire ses impressions. »

Très rapprochées les unes des autres et relativement peu élevées dans les environs mêmes d'El Oued, les dunes augmentent peu à peu de volume et d'altitude au fur et à mesure que l'on s'éloigne vers le Sud ; elles se forment en longues chaînes qui enserrent des vallées parfois assez larges dans lesquelles serpentent les routes sahariennes. Ces chaînes parallèles, dont la direction générale varie suivant que l'on est en plein Erg ou sur les confins de la Chebka (Nord-Ouest Sud-Est dans le premier cas, Nord-Sud dans le second), sont coupés de distance en distance par des cols (the-



RECONNAISSANCE
du Capitaine BUSSY Chef d'Annexe d'El-Oued
dans
L'ERG ORIENTAL
20 janvier-13 mars
1907
0 10 20 30 40 50 K.
El-Oued
Bir Sahnouna
Bir Laama ben Ouadah
Bir Melah Si Moussa (Comblé)
Bir Mouih Rebah
Bir el Haouidiah
Bir Dakhlat Si Aoun
Bérécof (Bordj)
Bir el Khechba
Bir Zougab el Baguel
Bir Aouin
Bir Zebbech
Bir Montesser
Bir el Haouiya
Bir el Ouatia
Zemoul el Kebar
Zemoul el Merkh
Erg el Borma
GRAND ERG ORIENTAL
R'ADAMÈS
Zaouia Sidi Maabed
Hassi Imoulay
ITINÉRAIRES d'après l'Atlas des Colonies Françaises par P. Pelet.
Gabès
Kebilli
Douz
Chott el Djerid
Metameur
Medenin
Douirat
Foum Tatahouin
Bir Aouin
Hassi Bottin
Bir Montesser
Sinaoun
R'adamès
Derdj

niya) qui permettent de passer plus ou moins aisément d'une vallée dans une autre. Perpendiculairement à la direction de ces chaînes principales se sont formées, par suite de l'action des vents, des chaînes secondaires inférieures comme altitude, qui donnent à ces vallées la forme générale d'un cirque allongé.

Au Sud de Béréçof, le Sahan Semehri, la dépression d'El Bordji, la cuvette de Bir Zougab el Baguel, présentent ce caractère et la même impression subsiste après ce dernier point sur la direction de Bir Aouin jusqu'à hauteur de Zemlat el Menga. Ici encore, on passe par des seuils plus ou moins faciles dans une succession de vallées ou « Sahan » (du Sahan Kaddour au Sahan Dhamrane) jusqu'à l'entrée de la vaste plaine, bordée au Nord par les hautes dunes de Bir Romane, qui aboutit au point d'eau important de Bir Aouin sous les dénominations successives de « Dakhlet Amoud », « Dakhlet el Achi » et « Dakhlet Bir Aouin ».

La teinte seule des chaînes de dunes se modifie entre Bir Zougab el Baguel et Zemlat el Menga : les massifs revêtent un aspect rougeâtre, dû peut-être à la présence d'argile, et le sable y est d'un grain plus gros.

L'une de ces dépressions, le Sahan Saouan (Sahane des Silex), paraît mériter une mention spéciale, moins en raison de son étendue, plutôt restreinte, qu'à cause des remarques qu'il nous a été donné d'y faire au passage. Bordé à l'Est par une assez haute chaîne de dunes formant cirque, ce sahan apparaît comme une sorte de cuvette à fond marneux où l'eau a dû vraisemblablement séjourner à une époque reculée. Dans sa partie la plus basse, autour d'un orifice de puits ancien comblé par les sables, se voient de nombreux coquillages, des débris d'œufs d'autruche et d'os et aussi quelques silex qui lui ont donné leur nom. Il semble que mollusques et animaux se soient retirés là en même temps que, pour une cause inconnue, se retirait aussi l'eau du sahan. Le puits non maçonné est foré à même dans du calcaire marneux. Le commandant Ropert qui a pu se joindre à la reconnaissance, ainsi que nous l'avons dit déjà, le fait déblayer jusqu'à plus d'un mètre de profondeur ; les travailleurs n'en extraient que du sable fluide rapporté par les vents. Par sa position intermédiaire entre Bir Zougab el Baguel et la plaine de Bir Aouin, le Sahan Saouan est tout indiqué pour le forage d'un puits qui permettrait à nos nomades pasteurs, aussi bien tunisiens qu'algériens, d'utiliser les excellents pâturages des environs et de conduire leurs troupeaux de l'Erg dans la Chebka ou inversement.

A partir de Zemlat el Menga, plus exactement depuis Zemlat Guechrane, on quitte la région des dunes pour entrer dans celle de la Chebka que nous allons parcourir du Nord au Sud du 29 janvier au 12 février.

De Bir Aouin, la mission augmentée du contingent tunisien, amené par le capitaine Donau et le lieutenant Tardy, se dirige par le Sud de Garet el Achi vers la Hamadat el Guelta que les renseignements indigènes présentent comme très intéressante à étudier et comme devant nous éloigner relativement peu de notre direction générale de marche qui est Bir Montesser. Mais, en cours de route, des renseignements plus précis sont recueillis : nous apprenons ainsi que la pointe projetée ne nous demandera pas moins de trois jours ; arrivés au Sud-Est de Garet el Achi, nous renonçons à notre projet de pousser jusqu'à la Hamadat el Guelta qui retarderait par trop notre arrivée à Montesser, et nous nous dirigeons sur ce puits en longeant de près les dernières pentes de l'Erg.

On a là l'explication du crochet Nord-Est-Sud-Ouest très accusé que l'on remarque dans notre itinéraire dès le départ de Bir Aouin. Tout ce vaste couloir de la Chebka, composé alternativement de plateaux en général rocailleux, de témoins d'érosions nombreux, et de bas-fonds et vallées formées de terres alluvionnaires apportées du Djebel (oued, syahs), est riche en pâturages sahariens dans le fond des vallées.

L'eau s'y trouve dans le sous-sol à une faible profondeur, ainsi qu'en témoignent les puits actuellement existants de Bir Aouin (13 mètres), Bir Montesser (4 m. 50) Bir Haouiya (5 m. 50) ; Bir Zebbech, seul, a une profondeur plus grande (21 mètres) (1).

Il y a là une région relativement fertile que l'aménagement de points d'eau nouveaux rendra très accessible au cheptel, quel qu'il soit, dès que la sécurité y sera assurée au moyen d'un service de police fortement organisé. Relevant incontestablement et exclusivement de la régence de Tunis, elle ne présente pour l'Algérie qu'un intérêt relatif si l'on fait abstraction des tendances de ses nomades à pousser leur cheptel vers le djebel Sanghar ; au point de vue documentaire, nous signalerons que si les puits de Bir Aouin sont l'œuvre des Sabrya tunisiens, la création de celui de Bir el Haouiya et de celui de Bir Zebbech est revendiquée par les nomades algériens, Guettatia et Châanba Ouled Ghedir. Le premier d'entre eux aurait été foré l'année où fut assassiné de Morès à El Ouatia, c'est-à-dire en 1893 ; le second l'aurait été par les Guettatia seuls, il y a huit ans. Quant à Bir Montesser, il serait beaucoup plus ancien : les Tripolitains le comblèrent à l'époque où Ali Bey était caïd du Souf pour empêcher les Sabrya d'y venir. C'est seulement au printemps de 1905 qu'il a été remis en état par les Ouled Mahmoud (Tripolitaine) qui vinrent s'y installer avec leurs troupeaux. Autour de Bir el Haouiya, et en aval de ce point dans l'oued qui lui donne son nom, se voient d'importants gisements de silex, roulés par les eaux.

Au Sud, la Hamada se déroule sans interruption jusqu'en Tripolitaine : terrain facile de Bir el Haouiya à Sinaoun.

L'on est à moins de 35 kilomètres de Bir el Ouatia, lieu du massacre de la mission Morès, et la tentation est grande pour nous d'y pousser une

(1) L'eau de ces divers puits est très salée et saumâtre : les chameaux, les moutons et les chèvres la boivent néanmoins et au besoin aussi les nomades.



pointe rapide en hommage à la mémoire des victimes. Mais nos instructions sont formelles; elles nous interdisent de trop nous rapprocher des routes suivies par les caravanes tripolitaines et Bir el Ouatia est sur un des chemins qui conduisent de R'adamès à Sinaoun. Nous tournons donc à angle droit vers l'Ouest de façon à pénétrer par le couloir de l'oued El Haouiya dans le Remel el Abiod et l'intérieur de l'Erg.

De parcours très facile jusqu'à la dépression (garaa) dans laquelle vient finir l'oued, ce couloir s'insinue ensuite, sur une longueur d'environ 7 kilomètres, entre les gour rocheux, mais recouverts par les sables sur leur face Ouest qui l'enserrent des deux côtés. Parmi ces gour, on remarque le Khechem Zemmah, gros massif rocheux que nous devons contourner par le Nord et sur lequel vient s'appuyer à l'Est la Hamada à laquelle il donne son nom. Bordée au Nord et au Sud par de hauts massifs de dunes, pourvue de bons pâturages, la Hamadat Zemmah est une sorte de plateau élevé et rocailleux, un témoin, non encore recouvert par les sables, du terrain primitif : elle s'étend de l'Est à l'Ouest sur une longueur de plus de 8 kilomètres jusqu'à Zemlat el Hokkam.

Le sol redevient ensuite sablonneux, le couloir se resserre de nouveau jusqu'au delà de Zemlat Atia, à son débouché dans les Chouech Sayada. Pourvu sur toute sa longueur de très bons et abondants pâturages, il est d'un accès facile sur tout son parcours, sauf en quelques rares endroits à pentes rapides et celles-ci sont elles-mêmes susceptibles d'être aménagées au moyen de rampes que tout nomade sait fort bien faire sans perdre de temps au passage d'un convoi. Il constitue donc un moyen précieux et permanent de communication entre la Chebka tunisienne à hauteur de Bir el Haouiya et l'intérieur de l'Erg à travers le pâté fort difficile du Remel el Abiod.

Nos gens prétendent que le Mekhech ez Zab, à hauteur de Bir Montesser, offre les mêmes facilités de communications avec les Chouech Sayada, mais que ces deux passages sont les seuls qui permettent de pénétrer facilement le Remel el Abiod depuis la Dakhlet el Achi au Nord jusqu'aux dernières pentes Sud de l'Erg vers R'adamès. Peut-être leurs dires présentent-ils quelque exagération; nous n'avons pour le moment aucune raison de les mettre en doute.

Les Chouech Sayada, à la sortie des hautes et épaisses dunes du Remel el Abiod, apparaissent comme une vaste enclave sablonneuse, relativement plane, simplement mamelonnée, piquée en plein Erg; aucune élévation remarquable ne s'y voit, en dehors du petit massif des « Chouech el Kebar » qui en sont le nœud central, l'ossature : c'est une région curieuse et reposante après la traversée du Remel el Abiod; plus de gour rocheux, ni même d'affleurements de hamada; tout est recouvert par les sables, et le terrain primitif y est déjà à une assez grande profondeur, si l'on en juge d'après un essai de forage tenté à une dizaine de kilomètres au Sud-Est des Chouech el Kebar : poussé jusqu'à 4 mètres de profondeur dans un sol exclusivement sablonneux et très friable qui menace de s'ébouler sur les travailleurs, le forage doit être arrêté à cette profondeur pour éviter toute chance d'accident.

C'est là que le 16 février, le capitaine Donau et le lieutenant Tardy se séparent de nous pour rentrer à Tatahouine par le Nord de Chouech, pendant que, tournant maintenant au Sud-Est, la reconnaissance va les descendre jusqu'à leur extrémité Sud en longeant autant que possible le massif de Remel el Abiod, et chercher ensuite à travers ce dernier massif un chemin praticable permettant de déboucher sur la Hamada, au Nord de la Sebkha de Zaouïa Sidi Maabed. La mission devant remonter, au retour, la partie Ouest des Chouech Sayada, notre levé d'itinéraire et celui du lieutenant Tardy se compléteront mutuellement, et on aura ainsi, aussi exactement que le permet un levé rapide, une idée d'ensemble de cette région curieuse.

Il ne paraît pas avoir plu depuis longtemps dans les Chouech Sayada; les pâturages sahariens y sont peu brillants pour l'instant et les animaux n'y trouvent qu'une nourriture plutôt insuffisante; au dire des indigènes de notre escorte, les pâturages y sont ordinairement abondants. Il y a fort peu de bois également : effleurements de bancs de gypse sur toute la limite des Chouech Sayada avec le Remel el Abiod.

Insensiblement, à mesure que l'on se rapproche de l'extrémité Sud des Chouech Sayada, les dunes augmentent d'importance et l'on entre dans le Remel el Abiod sans presque sans s'en apercevoir, tellement la transition entre les deux régions est peu apparente, au contraire de ce qui se produit vers l'Est pour le couloir de l'oued El Haouiya.

La traversée du Remel el Abiod est pénible par endroits, surtout au Nord de Ghourd Sfi. En ce dernier point, on rejoint le chemin d'El Oued à R'adamès par Zougab el Baguel que nous retrouverons au retour d'Imoulay, au Nord de Ghourd Sfi, exactement à Ghourd el Ouadat. Les pâturages, par contre, y sont plus abondants que dans les Chouech, notamment autour de Ghourd Sfi et les chameaux peuvent s'y refaire des privations des jours précédents : la Hamada apparaît de nouveau dans les dépressions que les sables n'ont pas encore entièrement recouvertes et nivelées.

Du haut de Ghourd Sfi, on aperçoit au loin, au delà des derniers massifs des dunes, la gara de R'adamès, l'oasis qui fait sur l'horizon une tache vert sombre et, sur la lisière Nord de celle-ci, se détachant en blanc, la Kouba Og Ahmed R'adamsi. On sort de l'Erg pour entrer dans le Haouah el Abiod, dépression gypseuse de teinte blanchâtre qui fatigue la vue.

La reconnaissance devait, en principe, se diriger par l'Ouest de la Sebkhat el Melah sur Haçi Imoulay. La nécessité où nous nous trouvons de faire boire les animaux et de réapprovisionner en eau le goum, nous oblige à obliquer légèrement vers l'Est et à prendre comme point de direction Aïn-Tabia (3 kilomètres Ouest de Sidi-Maabed), où nous arrivons le 19 février à 2 h. 30

de l'après-midi et d'où nous repartons à 6 heures du soir.

De la Sebkhat el Melah à Haçi Imoulay, terrains arides, désolés et calcinés de hamada, pénibles pour les chameaux où poussent seulement quelques rares plantes rabougries de dhamrane, sauf à la limite de cette Hamada avec l'Erg où, au retour d'Imoulay nos animaux trouveront des pâturages suffisants.

On traverse l'oued Mereksen, perpendiculairement à sa direction à 6 kilomètres environ au Sud de Ras Mareksen où ont été assassinés en décembre 1881, les Pères Richard, Morat et Pouplard. Les ossements des deux premiers ont été recueillis en 1893 par M. Foureau, mais par suite de renseignements erronés fournis par cet explorateur, le squelette du Père Pouplard a été considéré par lui comme étant celui d'un indigène tué avec les missionnaires et est resté sur les lieux du massacre; malgré le vif désir que nous éprouvons d'aller recueillir les restes du Père Pouplard et de remettre en état, le cas échéant, les deux petites pyramides élevées par M. Foureau, le souci de nous garder contre une surprise possible nous crée l'obligation stricte de ne pas nous séparer, même pour peu de temps, de notre convoi.

Haçi Imoulay est situé dans la grande cuvette à fond de sebkha bordée de hautes falaises rocheuses que forme l'oued Imoulay en cet endroit. Le puits est près des falaises de la rive droite au milieu d'un îlot de sable où poussent en quantité de superbes tamarix. Il est à moitié comblé; mais étant donné la faible profondeur de la nappe d'eau (3 m. 50), il est rapidement déblayé. L'eau sourd en abondance de tous côtés, à la limite de la couche argileuse avec la couche rocheuse; elle devient à peu près potable dès qu'elle s'est renouvelée après le nettoyage complet du puits et son débit est tel que le niveau de la nappe ne diminue pas malgré tout ce qu'en extraient les goumiers pour abreuver leurs chameaux. Puits ancien, non maçonné, étayé à sa partie supérieure au moyen de troncs de tamarix; son nom semble indiquer qu'il est l'œuvre d'un homme de l'Ouest. Gypse et pierre à proximité, absence totale de pâturages dans la vallée.

D'après le deïra Mammar ben Laïb qui connaît admirablement la région, un des affluents de l'oued Imoulay, l'oued Djenebri, possède une eau qui coule dans le roc et donne une eau excellente. Cette source marquée par un palmier isolé, est à une heure et demie en amont du confluent de l'oued Djenebri avec l'oued Imoulay. C'est l'eau d'Haçi Imoulay que la reconnaissance va utiliser au retour pendant toute la traversée de l'Erg jusqu'à Bir Zougab el Baguel.

Nous rentrons dans l'Erg par le Sud de Ghourd Cheikh el Aghrad, et recoupons en ce point l'itinéraire Largeau de Haçi Bottine à R'adamès. Le trajet y est difficile pour un convoi jusqu'à Ghourd el Ouadat, où nous rejoignons le chemin de R'adamès à El Oued par Ghourd Sfi et Zougab el Baguel, que nous allons remonter maintenant.

Les massifs épais séparés par de grandes dépressions sont d'un aspect imposant aux environs de Ghourd Cheikh el Aghrad. Ils diminuent peu à peu de relief au fur et à mesure que l'on avance vers le Nord, l'Erg prend une figure moins tourmentée, les vallées s'élargissent et deviennent d'un parcours facile lorsqu'on a dépassé Zimlat Zina Gharbia; on se rapproche de la région très praticable et simplement mamelonnée des Chouech Sayada, dans laquelle on débouche un peu au Sud de Ghourd Meguerinat Dahraoui, vers la M'zara Si Liman.

Cette m'zara, en branchages, a son histoire. Il y a quelques années, un indigène du Souf, du nom de Abid el Debili, commerçant établi à Djeneïen, se rendait du Souf à R'adamès pendant l'été; souffrant de la soif, ayant épuisé sa provision d'eau, il fit une invocation à Si Liman, frère du naïb Si Mohammed el Hachemi ben Brahim, des Kadrya d'Amiche; puis il se coucha, n'attendant son salut que du miracle. Il plut pendant la nuit qui suivit, et il put ainsi, non seulement boire, mais recueillir dans un bas-fond de hamada qui se trouvait à proximité l'eau nécessaire à sa route. L'invocation avait produit son effet. Par reconnaissance à Si Liman, il construisit la m'zara qui, depuis lors, est soigneusement entretenue, en souvenir du fait.

Au Nord du Ghourd Meguerinat Dahraoui, et bien que l'aspect du sol reste sensiblement le même, que les dunes y conservent leur relief atténué et les dépressions les mêmes amplitudes, l'Erg prend les mêmes dénominations successives dues simplement à des différences de pâturages.

Dans les Chouech Sayada, on continue à trouver du hàd et du drinn, tandis que dans El Ayada on remarque, en outre de ces deux plantes sahariennes, du baguel et du dhamrane, très appréciés des chameaux, et que, plus au Nord, les « Zemoul el Merkh » doivent leur nom à la présence de nombreux genêts.

Dans presque toutes les dépressions apparaissent des affleurements de bancs de gypse et de roches; ces diverses régions sont également pourvues de nombreux arbustes : azel, harich, arta et surtout alenda; tous les éléments nécessaires à la création de puits et au besoin de constructions plus importantes s'y trouvent donc réunis.

Nous quittons, au Nord d'El Ayad, le chemin facile de Zougab el Baguel pour nous diriger sur la Hamadat el Borma, signalée comme s'étendant fort loin dans l'Est et dont nous tenons à déterminer au moins l'extrémité Ouest. Il serait fort intéressant de la parcourir en entier et de se rendre compte exactement si, comme le prétendent quelques indigènes, elle peut permettre de communiquer avec Bir Aouin par la Hamadat el Gueltat et la Dakhlat el Achi ou, plus au Sud, avec Montesser et Djeneïen, à travers le Remel el Abiod par El Mekhech ez Zab. Mais notre approvisionnement d'eau touche à sa fin, les vivres également, et nous ne pouvons, pour cette raison, y séjourner aussi longtemps qu'il le faudrait.

La Hamadat el Borma est une vaste dépression de direction générale Sud-Ouest-Nord-Est, par-



semée çà et là de mamelons rocheux sur lesquels poussent du retem et de l'alga. La nature pierreuse de son sol lui donne une teinte sombre qui fait tache au milieu des sables qui l'entourent. L'arfedj s'y rencontre en quantités, en mélange avec le baguel et le sefar; c'est une région fort riche en pâturages, mais peu exploitée en raison de l'éloignement des points d'eau les plus rapprochés : Djeneïen et Zougab el Baguel. Beaucoup de merkh dans les dunes des alentours.

Elle donne son nom à la portion de l'Erg qui l'avoisine; on passe ensuite successivement dans l'Erg Sif el Abiod et les Zemoul el Kebar. Notre direction de marche, à travers des pâtés de dunes difficiles, est jalonnée par les points, fort connus de nos gens, de Zemlat el Meguil, Sif el Abiod, Zemlat ben Zarat.

Au Sud de Ghourd Retmaya, en entrant dans les « Sahouane el Azreg », les dépressions s'élargissent de nouveau; leur direction générale paraît être Est-Ouest et elles s'étendent vers l'Ouest, paraît-il, au delà de la route de Ghorafa. La région est de parcours facile, surtout à partir du moment où nous reprenons la route de Zougab el Baguel que nous avions quittée, au Nord d'El Ayad, et que nous allons suivre maintenant jusqu'au puits où vient se refermer notre itinéraire. Les affleurements de gypse sont beaucoup plus rares dans cette partie du trajet et, au Nord du Sif el Abiod, nous n'en apercevons plus du tout. Mais, d'après notre escorte, on est certain d'en trouver un peu à l'Est de la direction suivie, à moins d'une heure de marche de Ghourd Retmaya.

Par contre, la hamada reparaît, et c'est peut-être à l'aspect gris-bleuté qu'elle donne au terrain qu'est dû son nom de « El Azreg ».

Ghourd Retmaya, où nous faisons séjour pour permettre au convoi de se reposer des fatigues de la traversée de l'Erg el Borma, de l'Erg Sif el Abiod et des Zemoul el Kebar, occupe le centre d'un grand sahane allongé dans le sens Est-Ouest. Au pied même des pentes Nord du Ghourd, dans une petite cuvette dépourvue de sable, un essai de forage d'un puits est tenté : jusqu'à un mètre de profondeur, on travaille dans un terrain rocheux; puis, pendant un mètre encore, dans la marne verte, à partir de 2 mètres, on trouve une couche de terre blanchâtre très dure, que le pic réussit à peine à entamer, ce qui fait arrêter le travail.

Nous arrivons à Bir Zougab el Baguel dans la matinée du quatorzième jour de notre départ d'Haçi Imoulay; hommes et animaux sont passablement altérés, et la réserve d'eau du convoi est terminée depuis la veille. L'arrivée au puits est, dans ces conditions, un événement joyeux pour tous; il est difficile de dire quels sont, des hommes ou des chameaux, les plus pressés de boire.

La route, au Nord de Bir Zougab el Baguel, est pourvue de points d'eau jusqu'à El Oued; le retour de l'expédition n'est donc plus qu'un jeu.

A hauteur de Ghourd Saïdi, nous obliquons vers Bir el Khechba, que nous tenons à rattacher à notré itinéraire, et nous venons rejoindre le chemin suivi à l'aller à hauteur de Gelb Semehri, dans le long sahane du même nom.

Bir el Kechba est situé dans la partie Nord-Ouest d'une assez grande dépression, la sahane El Kechba, couverte de baguel que les sauterelles viennent de ronger et qui se remettra difficilement et lentement de leurs atteintes. Le puits maçonné, avec margelle et abreuvoir, a 26 mètres de profondeur; il donne une eau abondante et très bonne, meilleure que celle de Béréçof. Il a été foré par l'annexe d'El Oued, en même temps et dans les mêmes conditions que celui de Zougab el Baguel, au printemps de 1905.

Capitaine Bussy.

Au Congo Français

AU SUJET DE LA MISSION BEL

Nous pourrions, en parlant du Congo Français, lui appliquer l'épithète que les Allemands donnaient jadis à leur Sud-Ouest africain : *Schmerzes Kind*, Enfant de douleur. Notre enfant de douleur ne grandit guère; depuis les origines de sa création, il semble végéter.

Né à la suite d'une expansion fébrile, constitué par l'initiative hardie de pionniers, qui souvent arrosèrent de leur sang cette terre maintenant française, le Congo n'a pas encore pu se former, ni agréger ses territoires si vaillamment conquis. Il souffre de son immensité; il souffre de son impénétrabilité, il souffre de son manque de cohésion. A cela il ne se trouve qu'un seul remède : le chemin de fer. Lui seul permettra de diriger les efforts, maintenant disséminés, vers un but commun; lui seul donnera la facilité de développer, d'exploiter et de grouper.

Ce n'est pas que les projets aient manqué ni que les ingénieurs n'aient étudié la question. Depuis une vingtaine d'années bien des plans ont été dressés ; mais, alors que les Belges ont leurs voies ferrées, nous restons figés dans l'immobilité, accumulant dans les cartons des travaux précieux.

Les premiers en date sont ceux de MM. Jacob et Dolisie, exécutés en 1889, sur l'ordre de Brazza et sous la direction de M. de Chavannes, lieutenant-gouverneur de la colonie. Quatre ans plus tard, la question est reprise par un groupe financier qui fait étudier la possibilité de relier Loango à Brazzaville. Trois missions du génie (missions Goudard, Cornille et Belle) rapportent les renseignements, plans et devis de cette voie de pénétration nouvelle et préconisent des tronçons de voies ferrées reliant des biefs navigables. En 1896, M. P. Bourdarie commence à son tour une campagne dans la presse au sujet d'un chemin de fer à établir entre Loango et le Congo par la vallée de l'Alima. Un peu plus tard, M. Fourneau préconise un tracé central de Libreville à Banghi par Ouesso : c'est ce projet un peu modifié que le

ministre des Colonies prend en considération et au sujet duquel il décide, le 2 mai 1905, l'envoi de la mission Cambier. Depuis plus de onze mois les études préliminaires sont achevées et déposées au ministère, sans que la question soit, à notre connaissance, définitivement réglée. Cependant une solution semble devoir s'imposer, si nous ne voulons pas voir péricliter l'œuvre de Brazza, de Gentil et de tant d'autres.

A côté de ces projets de chemin de fer plus ou moins impériaux, l'initiative privée s'est dernièrement intéressée à la question. Une étude vient d'être faite au sujet d'une ligne qui relierait Loango ou ses environs à Brazzaville et aurait pour but de mettre en valeur une fraction importante de notre Congo et d'aider, par surcroît, au développement général de la colonie. Ce projet, analogue par bien des points à celui présenté en 1894, en diffère cependant assez notablement, car il s'agit d'un chemin de fer direct entre les deux points terminus, non suppléé dans une partie de son parcours par des tronçons dé voies navigables.

M. Bel, ingénieur des mines, auquel fut adjoint M. le capitaine Mornet, étudia le problème. Ils rapportèrent de leur exploration des renseignements précieux non seulement au point de vue du tracé proprement dit, mais aussi au point de vue des ressources exploitables du pays traversé. Car, si la voie projetée peut et doit s'alimenter au Pool même, il ne faut pas négliger les transports récoltés tout le long du chemin et qui, par leur afflux incessant et toujours croissant, sont de nature à donner à l'instrument de pénétration une réelle valeur marchande. Il ne s'agit pas, dans l'espèce, d'une sorte de pont jeté sur un désert, comme pour le chemin de fer de Djibouti, par exemple, mais d'une voie traversant un pays exploitable, mais totalement inexploité.

Dans le triangle Loango-Brazzaville-Boma, le terrain se présente, d'une façon générale, de la manière suivante : une plaine plus ou moins large, s'étendant le long des rivages de l'Océan ; une ou plusieurs arêtes rocheuses parallèles à ce rivage et que les fleuves ont brisées pour atteindre la mer, en sautant de cascades en cascades ; — un plateau ondulé largement, effondré par endroit dans de brusques cassures où les cours d'eau se glissent et forment, à la saison des pluies, de véritables torrents.

Au point de vue botanique, la première de ces zones est couverte d'herbes denses, entremêlées de massifs de caféiers et de cacaoyers ; tous les produits des pays tropicaux pourraient y être cultivés avec succès, car l'humus est riche, suffisamment arrosé, et la température intense. La seconde zone est favorable aux forêts. A cet endroit, sur une profondeur de 100 kilomètres environ, les arbres géants se pressent, abritant sous leur dôme de verdure impénétrable toute une série de lianes ! Enfin, sur le plateau commence une région de savanes, coupée par endroits de bois de palmiers ou d'autres arbres des tropiques. L'élevage en grand est susceptible d'y réussir, car de nombreux troupeaux vivraient grassement dans ces pâturages à perte de vue.

Donc, un chemin de fer traversant ces régions aurait à transporter à la fois du bétail, du bois, des produits agricoles. Mais ce n'est pas tout. D'après les recherches exécutées par la mission Bel, des gisements cuprifères importants ont été reconnus. En examinant les travaux des indigènes, travaux qui ont dû être interrompus à une faible profondeur par suite des moyens primitifs d'extraction, la région minéralisée s'étendrait sur plus de 100 kilomètres. A certains endroits l'argent est mélangé au cuivre dans d'assez fortes proportions. Dans d'autres, la présence de gisements de zinc et de plomb a été révélée d'une façon précise. Nous ne parlons pas du fer que l'on rencontre un peu partout sous différents aspects. Bref, l'existence de minéraux, sinon précieux, du moins utiles, est prouvée sur une large surface.

Des travaux systématiques faits en profondeur par M. Devès ont permis de constater que les gisements oxydés des affleurements se transforment en gîtes pyriteux de caractère permanent en profondeur et d'allure filonienne, quoiqu'en poches et en amas. Sans doute, faute d'un matériel assez puissant et impossible à transporter à dos d'homme, les recherches ont dû être assez restreintes, les travaux de développement souterrains très limités ; mais il est reconnu, dès à présent, que la région minière envisagée peut donner les meilleures et les plus grandes espérances. Ces constatations ne sont pas à dédaigner, si l'on considère le trafic futur de la ligne projetée.

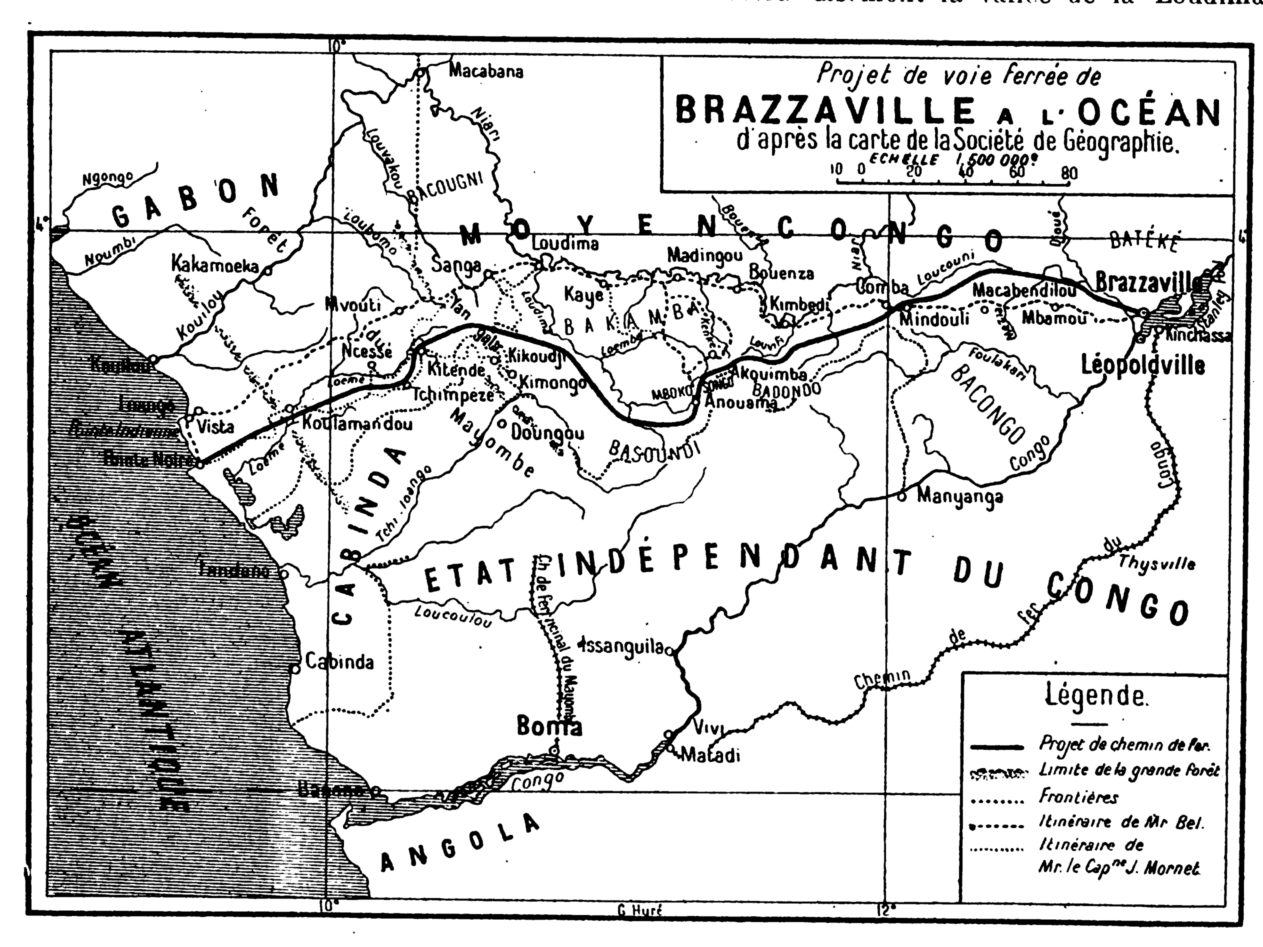
De quels moyens dispose-t-on à l'heure actuelle pour exploiter toutes ces richesses ? Depuis bientôt vingt ans que nous possédons nominalement ces régions, aucune tentative de mise en valeur par le rail n'y a été faite. Si nous jetons un coup d'œil au delà de la frontière, qui est relativement proche, nous voyons, au contraire, les Belges, nouveaux venus dans la lutte coloniale, qui ont déjà construit deux chemins de fer. On sait que de persévérance, que de peines, que d'argent ils ont coûté. Mais enfin, ils existent, rendent de bons services et rétribuent largement les capitaux avancés. Ce sont les lignes de Matadi à Léopoldville et celle de Boma au Mayumbé. Pourquoi, de notre côté, avons-nous si longtemps attendu ? Tandis que les Belges viennent en chemin de fer jusqu'à nos frontières, que nous sommes obligés d'emprunter leurs voies ferrées pour venir chez nous, nous sommes forcés de recourir au portage pour parcourir notre domaine. Le résultat le plus palpable de cette inertie, excusable jusqu'à un certain point par suite de l'acquisition récente de nombreuses colonies, a été de rendre les indigènes méfiants, sinon hostiles, de laisser improductives des régions très riches et de consommer la ruine de bien des sociétés coloniales. Cet état de choses ne peut évidemment durer longtemps, et il est heureux de constater que l'initiative privée ait essayé de résoudre une partie du problème.

La ligne projetée quittera la côte de l'Océan



soit à Loango même, soit un peu au Sud. Les deux endroits reconnus possèdent une rade assez large et abritée, la première par la Pointe indienne, la seconde par la Pointe noire. On pourrait y construire des ports en eau profonde où les bateaux, qui y feraient escale, débarqueraient et embarqueraient en toute sécurité.

Dans la plaine côtière, point de difficultés à poser le rail qui s'étalera tout à son aise, sans nécessiter de terrassements importants; mais, dès que les premiers contreforts des arêtes montagneuses seront atteintes, il faudra franchir bien des obstacles et se résoudre à des travaux d'art reux dans cette partie du tracé. Il n'y a cependant pas motif à effrayer les capitalistes qui, ainsi que nous le verrons plus loin, ont tout intérêt à établir solidement la ligne à laquelle ils s'intéresseront, afin de lui permettre un plus grand rendement. Du reste, d'après les reconnaissances faites, il ne faut prévoir pour escalader les crêtes rocheuses ni tunnels, ni crémaillères. Les rampes ne dépasseront pas 25 millimètres. Si donc la dépense kilométrique est assez importante dans cette partie du tracé, elle restera dans des limites acceptables. Une fois arrivé sur le plateau, le rail suivra aisément la vallée de la Loudima



sérieux. Deux ennemis se présentent à l'ingénieur : la montagne et la forêt équatoriale. La première se dresse à pic, ne laissant entre ses rochers que quelques failles plus accessibles, dans lesquelles le chemin de fer doit se glisser en serpentant; la seconde borne l'horizon, restreint le choix du tracé et, par sa végétation exubérante, rend le maniement de la pelle et de la pioche très pénible.

Cette tâche, ardue il est vrai, n'est pas au-dessus des forces des ingénieurs modernes, qui ont à leur disposition de puissants moyens d'action et une expérience très grande de ce genre de difficultés. Il est donc certain que tous ces obstacles pourront être surmontés. La seule question qui puisse être envisagée est la question financière: le kilomètre, en effet, sera plus onéjusqu'à Mboko-Songo, centre de la région minière. De là il gagnera les cassures où s'écoulent le N'Kenké, la Loutété et la Loucouni sans avoir à franchir des seuils importants. Enfin les plaines de la Melza et du Djoué le conduiront au Pool, à Brazzaville. Cette dernière partie du parcours, la plus longue, ne présente pas de grandes difficultés techniques. Bref, la voie ferrée est très réalisable. Cette condition primordiale acquise, reste à étudier deux questions non moins importantes qui sont : l'exécution et l'utilité.

Pour résoudre la première, il faut réunir deux éléments : la main-d'œuvre et les capitaux.

Trouvera-t-on des ouvriers en quantité suffisante ; car il ne faut pas songer à faire manier la pioche à des travailleurs blancs, sous ces latitudes. Ce serait la perte du personnel à brève

échéance, ou tout au moins une dépense exagérée par rapport au rendement. Où trouvera-t-on les ouvriers ? La région elle-même, sauf peut-être la côte, n'offre que peu de ressources. Les indigènes apeurés par les corvées de portage se sont enfuis loin des routes suivies; ils sont devenus défiants, parfois hostiles. Il y a tout lieu de croire que, surtout au début, ils ne se résoudront pas facilement à travailler aux chantiers. Mais nous avons dans nos colonies voisines des sources importantes de main-d'œuvre. Au Sénégal, en Guinée, au Dahomey, de nombreux contingents d'ouvriers exercés seront libres lorsque les travaux du Congo commenceront. Puis petit à petit, l'exemple aidant et l'appât du profit exerçant son influence, les indigènes locaux finiront par offrir leurs services. Il faudra alors agir vis-à-vis d'eux avec un certain doigté, tenir compte de leur mentalité, de l'orgueil de leur race, si l'on ne veut pas éprouver de désillusions.

La question des capitaux sera peut-être plus difficile à résoudre. Que ce soit l'Etat ou l'initiative privée qui se charge de la construction, les 500 kilomètres de voie ferrée exigeront un certain nombre de millions, de 60 à 70 peut-être. Ce n'est pas que cet effort soit au-dessus de nos forces; mais, autant le capitaliste français confie avec empressement ses économies à des entreprises étrangères, anglaises, belges, etc., autant il se méfie quand il s'agit de sociétés françaises établies dans des colonies françaises. Il est vrai que certains exemples ne sont pas faits pour l'encourager, que les événements récents de la côte de Djibouti lui tiennent fort à cœur; sa défiance cependant nous paraît injustifiée. N'a-t-il pas perdu des sommes considérables dans les mines du Transvaal, dans les chemins de fer coloniaux des puissances étrangères ! Et au contraire, ne constate-t-il pas la vitalité de nos entreprises dans l'Ouest africain, où la voie ferrée Dakar-Saint-Louis, pour ne citer que celle-là, rémunère largement ceux qui ont eu confiance en elle? Il y a là un parti pris évident contre lequel se heurtent bien des bonnes volontés. Sans doute, il existe toujours des aléas dans des entreprises de ce genre; mais ces aléas diminuent dans une large proportion, quand, par suite de données sérieuses, l'avenir se présente dans de bonnes conditions.

L'avenir semble-t-il assuré ? Autrement dit, l'utilité du chemin de fer projeté peut-elle légitimer un effort financier de cette nature? A cette question et *à priori* beaucoup de personnes peuvent répondre par la négative.

A quoi sert ce chemin de fer qui fait double emploi avec celui du Congo belge? Il est aisé de répondre à cette question. D'ici quelques années, lorsque des voies ferrées mettront en liaison tous les biefs navigables du Congo, lorsque la ligne projetée du Stanley Pool au Katanga sera construite, il sera impossible de drainer toutes les marchandises par ce couloir étranglé de Matadi à Léopoldville. La voie belge, de 0 m. 75 d'écartement, ne permet pas un rendement illimité, d'autant plus que le tracé y est difficile pour la traction et l'exploitation. Il arrivera donc un moment, qui n'est peut-être pas très éloigné, où ce chemin donnera son maximum, alors que le commerce voudra exiger plus de lui. S'il existe alors une autre route, les marchandises l'emprunteront au lieu d'attendre longtemps leur tour de transport.

Pour permettre au commerce belge de s'écouler en partie par notre territoire, il ne faudra pas exiger de lui un prix supérieur à celui demandé par la voie de Matadi.

A première vue, la question semble difficile à résoudre; car, d'un côté, il n'y a que 400 kilomètres à parcourir, de l'autre, il est nécessaire d'en franchir 500 pour aller du Pool à la mer. Si donc on applique le même tarif kilométrique aux deux lignes, la nôtre sera dans un état d'infériorité marquée. Si, au contraire, nous demandons le même prix total, l'exploitation pourrait en souffrir et les bénéfices s'en ressentir.

Cette difficulté, qui semble à première vue insoluble, peut cependant être surmontée facilement. Si nous avons le désavantage de la distance, nous possédons le bénéfice d'une région à tracé plus facile et à rendement plus grand. Au lieu de tirer seulement 30 tonnes, comme cela arrive sur la voie étroite belge, nos locomotives pourront en traîner 60 sur notre chemin de fer de 1 mètre d'écartement, sans que les frais d'exploitation soient doublés. Il est donc aisé de comprendre que, grâce à cette condition meilleure d'exploitation, on pourra réduire le tarif kilométrique dans une certaine proportion et rétablir ainsi l'équilibre en notre faveur. D'autre part, nous versons chaque année au chemin de fer de l'Etat Indépendant environ 3 millions de francs. Il est naturel de penser que le jour où nous posséderons une voie ferrée, nous nous en servirons pour nos transports, sinon par esprit patriotique, du moins par intérêt. Combien de fois les marchandises françaises ont-elles attendu avant d'arriver à Pool ou avant d'en être expédiées? Combien de fois nos missions ont-elles manqué du nécessaire parce que nos colis restaient en souffrance, primés, et cela est naturel, par ceux des nationaux? Cette somme de 3 millions peut donc être considérée comme acquise en grande partie au chemin de fer français, dès la mise en marche des trains.

Elle peut être insuffisante à la fois pour exploiter et rémunérer le capital; aussi d'autres ressources viendront s'y ajouter. Le transit du Pool à la mer fournira un large appoint; le trafic local peut apporter ce qui manque, Nous avons vu que le tracé traversait des pays fertiles dont le sous-sol minéralisé doit, à un moment donné, fournir au chemin de fer bien des éléments de trafic. Si toutes ces richesses sont inexploitées, c'est que, faute de moyens de transport, elles sont inexploitables. L'apparition de la locomotive au Sénégal a fait de terres incultes une région où les exportations d'arachides se comptent par milliers de tonnes. Ne pourra-t-il en être de même, à plus forte raison, au Congo, lorsque le matériel et le

personnel y atteindront à peu de frais? L'agriculture, l'industrie minière, fourniront un appoint considérable aux transports. Les arbres de la grande forêt, débités en billes ou écrasés pour de la pâte à papier, alimenteront également le trafic. Il est donc légitime d'espérer que, peu après son ouverture, le chemin de fer de Loango à Brazzaville sera en état de payer ses frais d'abord et de rémunérer les capitaux ensuite.

Il nous semble, en conséquence, que le projet présenté offre des chances de succès et que les études sérieuses qui seront entreprises pour examiner les détails d'exécution ne feront que confirmer les prévisions premières.

La mission Bel a permis de poser la question du chemin de fer dans ces régions sous son véritable point de vue. Elle a reconnu l'existence d'un riche bassin minier, susceptible, avec l'aide de voies ferrées, d'être développé. Elle a prouvé, d'autre part, la nécessité et l'utilité d'un chemin de fer dont l'exécution est possible sans exiger de sommes trop considérables. Enfin elle a montré que l'existence même de celui-ci était assurée par des aliments puisés au Pool lui-même et tout le long de la route. Les nouveaux projets des Belges, les plans d'amélioration des voies navigables qui vont être exécutés au Congo français sont de nature à augmenter le développement commercial dans toute cette partie de l'Afrique. Comme il est certain que la voie Matadi ne pourra plus, dans un avenir rapproché, suffire à toutes les demandes, on peut et on doit légitimement espérer que le chemin de fer français profitera, dans une large mesure, d'un trafic dont la voie de Matadi a favorisé la création et le développement.

Qui construira cette ligne? Est-ce l'industrie privée à laquelle la colonie pourrait accorder certains avantages? Est-ce l'Etat, au cas où il se croirait obligé à construire lui-même? Peu nous importe. Mais, en tout cas, il serait à désirer que ce chemin de fer existât, que les mines fussent exploitables et que notre Congo fût, à brève échéance, délivré de la tutelle, parfois gênante, de la voie de Matadi.

E. DE RENTY,
Capitaine d'infanterie breveté

LE NOUVEAU TRAITÉ DE COMMERCE
ENTRE LA FRANCE ET L'ÉTHIOPIE

Le gouvernement a soumis à l'approbation des Chambres le traité d'amitié et de commerce conclu le 10 janvier à Addis-Abeba par M. Klobukowski, ministre plénipotentiaire, avec le négus Ménélik.

Le projet de loi d'approbation est précédé de l'exposé des motifs suivants :

Les États-Unis, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Belgique, ayant dernièrement conclu des conventions commerciales avec l'Ethiopie, le Gouvernement de la République a estimé qu'il pourrait y avoir intérêt à reviser les accords que nous avons précédemment signés avec Sa Majesté l'empereur Ménélik, afin de les approprier aux nouvelles conditions devant résulter aussi bien du développement économique de l'empire d'Éthiopie que de la continuation et du prochain achèvement du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba.

En conséquence, des négociations ont été ouvertes avec le Négus dans le courant de 1907, et, le 10 janvier 1908, a été signé à Addis-Abeba le traité d'amitié et de commerce dont le texte est ci-annexé et que le Gouvernement a l'honneur de soumettre à l'approbation du Parlement.

L'accroissement des relations entre l'Europe et l'Éthiopie, ainsi que la reprise des travaux de la ligne ferrée qui doit relier notre colonie de la côte des Somalis à la capitale abyssine, auront comme conséquence logique une augmentation importante de l'affluence des Européens, et notamment des Français, dans l'empire du Négus; il était par suite à prévoir que des différends pourraient surgir, soit entre Français, soit entre Français et Européens, soit entre Français et Éthiopiens, et il y avait un intérêt majeur à ce que nos compatriotes, au lieu de rester soumis, comme le sont jusqu'à présent tous les étrangers, au régime judiciaire local trop éloigné de nos idées et de nos habitudes, pussent relever de la juridiction des représentants de la France. Cette question, dont le règlement était vivement désiré par les colonies européennes et par nos nationaux, a été l'un des principaux objets des négociations ouvertes à Addis-Abeba et a reçu, grâce au haut esprit d'équité du souverain éthiopien, une solution conforme à nos désirs : le principe de la juridiction consulaire est inscrit dans notre nouvelle convention avec le Négus, et un projet de loi, soumis au Parlement en même temps que la convention, a pour but de régler le fonctionnement de cette juridiction.

D'autre part, la taxation des marchandises importées, opérée jusqu'à présent de façon assez arbitraire, se fera dorénavant d'après une règle précise, le prix des marchandises à leur lieu de destination devant servir de base à la perception des droits de douane.

Enfin, d'après le nouveau traité, qui renferme à notre profit la clause de la nation la plus favorisée et qui nous assure en conséquence le bénéfice des avantages qui pourraient être ultérieurement concédés à d'autres contractants, nos vins de Champagne, nos bières et nos boissons non alcoolisées acquitteront à leur entrée sur le territoire éthiopien un droit de 8 0/0 au lieu du droit de 10 0/0 perçu à l'importation de toutes les marchandises étrangères.

Le Gouvernement a confiance que, dans ces conditions, vous voudrez bien donner votre approbation à l'arrangement qui vous est soumis.

Quant aux produits originaires de l'Éthiopie et importés en France, le Gouvernement, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par la loi du 22 février 1902, a conféré provisoirement, par un décret en date du même jour, le bénéfice du tarif minimum aux denrées coloniales de consommation provenant de l'Éthiopie; et ce régime est applicable à cet État aussi longtemps qu'il nous appliquera le traitement de la nation la plus favorisée.

Voici le texte du traité :

TRAITÉ D'AMITIÉ ET DE COMMERCE
entre la France et l'Éthiopie.

Le Gouvernement de la République Française et Sa Majesté Ménélik II, voulant se donner une nouvelle preuve de l'amitié qui les unit et faciliter les relations commerciales existant d'ancienne date, entre les ressortissants des deux Etats, sont convenus de conclure un traité qui devra les lier eux-mêmes et leurs successeurs.

En conséquence, le Gouvernement de la République Française, représenté par M. Antony Klobukowski, Ministre plénipotentiaire de la République, en mission spéciale, Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur, Grand'Croix de l'Ordre impérial de l'Etoile d'Ethiopie, et dont les pouvoirs ont été trouvés en bonne et due forme,

Et Sa Majesté l'Empereur Ménélik II, agissant en son propre nom, comme Roi des Rois d'Ethiopie, sont tombés d'accord sur les dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER.

Le Gouvernement Ethiopien facilitera, dans la mesure de son pouvoir, à tous les négociants de l'Empire, les moyens de prendre la route du port de Djibouti. — Les deux Gouvernements contractants prendront les mesures utiles pour que les négociants soient préservés de tout dommage sur la route.

ART. 2.

Les ressortissants et les protégés des deux Etats jouiront de la pleine liberté de pénétrer sur toute l'étendue du territoire de l'autre Etat, d'y circuler, d'y séjourner, d'y posséder suivant les usages du pays et de s'y livrer au commerce, à l'industrie et à l'agriculture en toute sécurité pour leur personne et leurs biens.

Cette liberté ne pourra être entravée par aucun monopole ou privilège exclusif de vente ou d'achat, réserve faite pour les monopoles d'Etat déjà existants et ceux que le Gouvernement Ethiopien voudrait établir en conformité du régime en vigueur en France.

ART. 3.

Les marchandises françaises importées dans l'Empire Ethiopien sont frappées d'un droit de dix pour cent sur leur valeur marchande au lieu de leur destination.

Toutefois, les vins, champagnes, bières et les boissons non alcoolisées ne payeront que huit pour cent.

Lorsque l'état du mouvement commercial en Ethiopie le permettra, sans qu'il puisse en résulter une perte pour le Trésor impérial, l'établissement de la valeur marchande sera déterminé par la déclaration en douane du prix au lieu d'origine ou de fabrication augmenté des frais de transport, d'assurance et de commission nécessaires pour l'importation, jusqu'au lieu d'introduction.

ART. 4.

Le Gouvernement Ethiopien s'engage à faire bénéficier les ressortissants et protégés français de tous les droits, avantages et privilèges qu'il a pu accorder ou qu'il accordera dans l'avenir aux ressortissants et protégés d'une tierce Puissance et notamment en ce qui concerne les douanes, les impôts intérieurs et la juridiction.

ART. 5.

Le transit des armes et des munitions destinées au Gouvernement Ethiopien est autorisé sur l'étendue des territoires dépendant du Gouvernement de la République, dans les conditions prescrites par l'Acte général de Bruxelles, en date du deux juillet mil huit cent quatre-vingt-dix.

Il est entendu que les marchandises destinées au Gouvernement de l'Etat Ethiopien peuvent, sur une déclaration officielle de Sa Majesté l'Empereur, pénétrer en Ethiopie, en franchise de droits, par les ports de la côte française des Somalis.

ART. 6.

Les ressortissants et protégés du Gouvernement de la République Française sont autorisés à se servir des télégraphes, des postes et de tous les autres moyens de communication et de transport existant déjà ou à créer dans l'Empire Ethiopien, aux mêmes conditions et aux mêmes taxes que les sujets de l'Empereur ou les ressortissants de la Puissance la plus favorisée.

ART. 7.

Toutes les affaires de quelque nature qu'elles soient, criminelles ou autres, entre les ressortissants ou protégés français, relèveront désormais de la juridiction française, jusqu'à ce que la législation de l'Empire d'Ethiopie soit en concordance avec les législations d'Europe.

Toutes les affaires de quelque nature qu'elles soient, criminelles ou autres, entre les ressortissants et les protégés français et les sujets de l'Empereur, seront portées devant un magistrat abyssin siégeant dans un local spécial et qui jugera, assisté du Consul de France ou de son délégué.

Si le sujet abyssin est défendeur, il sera jugé suivant la loi éthiopienne.

Si le ressortissant ou protégé français est défendeur, il sera jugé suivant la loi française.

En cas de désaccord entre les juges, il sera statué en dernier ressort par le tribunal de Sa Majesté le Roi des Rois d'Ethiopie.

En cas de crimes ou délits commis par les ressortissants ou protégés français, l'autorité territoriale usera de son droit de police pour la recherche et l'arrestation des coupables, à charge par elle d'en informer immédiatement le Consul de France et de les remettre entre ses mains.

ART. 8.

Chacune des deux Parties contractantes accordera à l'autre le traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'établissement de représentants accrédités en France et en Abyssinie.

ART. 9.

Sont abrogées toutes les clauses d'actes ou de conventions antérieures qui seraient contraires au présent traité.

Le présent traité entrera en vigueur un mois après que sa ratification par le Gouvernement de la République Française aura été notifiée à Sa Majesté l'Empereur d'Ethiopie.

Il subsistera pendant dix ans après sa mise en vigueur; cette période expirée, le traité subsistera tant qu'une des Parties contractantes n'aura pas fait connaître son intention d'y mettre fin.

La dénonciation ne produira effet qu'un an après le moment où elle aura été notifiée.

En foi de quoi, Sa Majesté Ménélik II, Roi des Rois d'Ethiopie, au nom de son Empire, et M. Antony Klobukowski, Ministre plénipotentiaire de la République Française, en mission spéciale,

Ont signé le présent traité en deux exemplaires entièrement conformes en langue française et amharique, restant aux mains, l'un du Gouvernement Ethiopien et l'autre du Gouvernement de la République Française, et y ont apposé leur sceau.

Fait à Addis-Abbeba, le dix janvier mil neuf cent huit (Premier Teur de l'an de grâce mil neuf cent).

(*L. S.*) *Signé* : A. KLOBUKOWSKI.

(*L. S.*) *Signé* : MÉNÉLIK.

LE COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES EN 1907

L'Office colonial a pu donner, dès ce mois-ci, le tableau du commerce des colonies françaises en 1907. Félicitons-le de la hâte qu'il y a mise, encore bien que quelques chiffres des statistiques publiées au *Journal officiel* du 8 juillet 1908 ne soient que provisoires.

Le mouvement du commerce général des colonies françaises pendant l'année 1907 s'est élevé (importation et exportation réunies) à une somme totale de 1.042 017.882 fr. C'est une augmentation de 165.999.356 fr. sur l'année précédente et de 177.232.562 fr. sur la moyenne quinquennale 1902-1906.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 529.407.329 fr. Elles ont été ainsi supérieures de 74 millions 462.035 fr. à celles de l'année précédente, et de 65.906.086 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 512.610.553 fr., en augmentation de 91.537.321 fr. sur l'année précédente et de 111.325.476 fr. sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été 415.761.123 fr, dont 219.948.727 fr. à l'importation et 195.817.402 fr. à l'exportation. C'est une augmentation totale de 35.098.432 fr. sur l'année précédente, dont 18.557.501 fr. à l'importation et 16.540.931 fr. à l'exportation. Ces résultats représentent 39,9 0/0 du commerce total, 41,5 0/0 des marchandises importées, 38,2 0/0 des marchandises exportées, au lieu de 43,4 0/0, 44,2 0/0 et 42,6 0/0 en 1906.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 25.633.258 fr., dont 16.618.340 fr. à l'importation et 9.014.918 fr. à l'exportation. C'est, par rapport à 1906, une augmentation totale de 2.508.936 fr., dont 2.152.591 fr. à l'importation et 356.345 fr. à l'exportation. Ce qui donne une participation de 2,5 0/0 au commerce total, de 3,2 0/0 à l'importation et de 1,8 0/0 à l'exportation, au lieu de 2,7 0/0, 3,3 0/0 et 2,1 0/0 l'année précédente.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 600.623.495 fr., dont 292.845.262 fr. à l'importation et 307.778.233 fr. à l'exportation. C'est, par rapport à l'année

Commerce des colonies françaises en 1907 (chiffres provisoires).

COLONIES	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	France.	Colonies françaises.	Étranger.	Totaux.	France.	Colonies françaises.	Étranger.	Totaux.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Sénégal	30.895.824	3.458.823	20.341.759	54.698.406	32.681.353	265.738	10.911.759	43.858.850
Guinée française	6.094.819	541.401	9.707.995	16.344.215	5.496.312	166.918	10.326.516	15.989.746
Côte-d'Ivoire	2.924.740	108.512	9.070.364	12.103.616	3.201.321	21.607	7.020.888	10.243.816
Dahomey (*)	3.199 537	»	8.455.775	11.655.312	3.906.654	47.952	5.716.377	9.670.983
Total de l'Afrique occidentale	43.114.920	4.108.736	47.575.893	94.799.549	45.285.640	502.215	33.975.540	79.763.395
Congo français	6.564.613	38.751	9.049.118	15.652.482	9.134.000	539	11.163.500	20.298.039
Réunion (*)	7.745.984	4.816.026	1.928.978	14.490 988	13.305.255	229.992	441.644	13.976.891
Madagascar (*)	20.659.763	778.930	3.690.918	25.129.611	19.291.392	874.404	7.697.631	27.863.427
Mayotte et dépendances.	207.142	191.389	65.079	463.610	931.533	68.026	23.838	1.023.397
Côte des Somalis (*)	3.950.218	6.608	11.898.821	15.855.647	2.042.283	399.551	20.649.184	23.091.018
Etablissements francais de l'Inde (*)	1.375.996	41.667	5.467.608	6.885.271	14.063.960	2.513.740	9.690.445	26.268.145
Indo-Chine (*)	101.641.788	5.224.934	188.110.446	294.977.168	39.715.774	3.030.556	210.611.327	253.357.657
St-Pierre et Miquelon (*).	2.457.332	6.358	2.568.246	5 031.936	6.377.913	211.988	666.029	7.255.930
Guadeloupe (*)	8.163.445	189.363	5.072.847	13.425.655	15.675.152	425.760	168.034	16.268.946
Martinique (*)	8.666.769	602.349	6.670.931	15.940.039	17.254.386	733.335	1.009.500	18.997.221
Guyane (*)	10.044.688	306.511	3.661.879	14.013.078	9.666.047	7.848	2.628.474	12.302.369
Nouvelle-Calédonie (*)	4.946.829	306.718	4.156.938	9.410.485	2.625.391	8.224	5 870.549	8.504.164
Etablissements français de l'Océanie (*)	404.240	»	2.927.570	3.331.810	448.676	8.740	3.182.538	3.639.954
Totaux généraux	219.943.727	16.618.340	292.845.262	529.407.329	195.317.402	9.014.918	307.778.233	512.610.553

COLONIES	COMMERCE TOTAL				DIFFÉRENCES SUR 1905					
					Importations		Exportations		Commerce total	
	France.	Colonies françaises.	Étranger.	Totaux.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Sénégal	63.577.177	3.724.561	31.253.518	98.555.256	530.736	»	8.140.109	»	8.670.845	»
Guinée française	11.591.131	708.319	20.034.511	32.333.961	207.340	»	»	1.133.521	»	926.181
Côte d'Ivoire	6.126,061	130.119	16.091,252	22.347.432	431.848	»	633.832	»	1.065.680	»
Dahomey (*)	7.106.191	47.952	14.172.152	21 326.295	1.141.099	»	1.164.581	»	2.305.680	»
Total de l'Afrique occidentale	88.400.560	4.610.951	81.551.433	174 562.944	2.311.023	»	8.805.001	»	11.116.024	»
Congo français	15.698.613	39.290	20.212.618	35.950.521	2.558.842	»	3.837.213	»	6.396.055	»
Réunion (*)	21.051.239	5.046.018	2.370.622	28.467.879	2.807.323	»	1.423.423	»	4.230.746	»
Madagascar (*)	39.951.155	1.653.334	11.388.549	52.993.038	»	9.137.530	»	639.268	»	9.776.798
Mayotte et dépendances.	1.138.675	259.415	88.917	1.487.007	»	996.583	»	2.135.154	»	3.131.737
Côte des Somalis (*)	5.992.501	406.159	32.548.005	38.946.665	1.878.818	»	2.818.304	»	4.697.122	»
Etablissements francais de l'Inde (*)	15.439.956	2.555.407	15.158.053	33.153.416	280.421	»	»	506.952	»	226.531
Indo-Chine (*)	141.357.562	8.255.490	398.721.773	548.334.825	74.291.367	»	76.460.877	»	150.752.244	»
St-Pierre et Miquelon (*).	8.835.245	218.346	3.234.275	12.287.866	»	170.503	169.750	»	»	753
Guadeloupe (*)	23.838.597	615.123	5.240.881	29.694.601	558.586	»	834.337	»	1.392.923	»
Martinique (*)	25.921.155	1.335.684	7.680.421	34.937.260	1.032.157	»	»	66.845	965.312	»
Guyane (*)	19.110.735	314.359	6.290.353	26.315.447	»	535.678	1.318.955	»	783.277	»
Nouvelle-Calédonie (*)	7.572.220	314.942	10.027.487	17.914.649	»	1.001.735	»	705.473	»	1.707.208
Etablissements français de l'Océanie (*)	852.916	8.740	6.110.108	6.971.764	585.527	»	»	76.847	508.680	»
Totaux généraux	415.761.129	25.633.258	600.623.495	1.042.017.882	86.304.064	11.842.029	95.667.860	4.130.539	180.842.383	14.843.02
					74.462.035		91.537.321		165.999.356	

(*) Chiffres définitifs.

précédente, une augmentation totale de 129.046.909 fr., dont 53 751,943 francs à l'importation et 75.294.966 fr. à l'exportation. Ces chiffres correspondent à 57,6 0/0 du commerce total, 55,3 0/0 des importations et 60 0/0 des exportations, Les parts respectives de 1906 avaient été de 55,9 0/0, 55,2 0/0 et 55,3 0/0.

On trouvera ci-contre le tableau d'ensemble des résultats du commerce de 1907. Voici quelques détails pour les colonies d'Afrique :

Afrique Occidentale. — Le mouvement du commerce général de l'Afrique Occidentale Française pendant l'année 1907 s'est élevé (importation et exportation réunies) à une somme totale de 174.562.944 fr. C'est une augmentation de 11.116.024 fr. sur l'année précédente et de 21.521.341 fr. sur la moyenne quinquennale 1902-1906.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 24.799.549 fr. Elles ont été ainsi supérieures de 2.311.023 fr. à celles de l'année précédente et de 6.057.799 fr. à la moyenne quinquennale

Les exportations ont atteint le chiffre de 79.763.395 fr., en augmentation de 8.805.001 fr. sur l'année précédente et de 15.463.542 fr. sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 88.400.560 fr., dont 43.114.920 fr. à l'importation et 45.285.640 fr. à l'exportation. C'est une augmentation totale de 11.210. 612 fr. sur l'année précédente, dont 7.648.183 fr.

à l'importation et 3.562.429 fr. à l'exportation. Ces résultats représentent 51 0/0 du commerce total, 45,4 0/0 des marchandises importées, 56,7 0/0 des marchandises exportées, au lieu de 48 0/0, 42,7 0/0 et 53,3 0/0 en 1906.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 4.610.951 fr., dont 4.108.731 fr. à l'importation et 502.215 fr. à l'exportation. C'est, par rapport à 1906, une augmentation totale de 58.170 fr., une diminution de 191 546 francs à l'importation et une augmentation de 249.116 fr. à l'exportation, ce qui donne une participation de 4,6 0/0 au commerce total, de 4,5 0/0 à l'importation et de 0,7 0/0 à l'exportation, au lieu de 2,7 0/0, 4,8 0/0 et 0,5 0/0 l'année précédente.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 81.551.433 fr., dont 47.575.893 fr. à l'importation et 33.975.540 fr. à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente, une diminution totale de 152.758 fr., une diminution de 1.059.960 fr. à l'importation, une augmentation de 907.202 fr. à l'exportation.

Ces chiffres correspondent à 46,4 0/0 du commerce total, 50,1 0/0 des importations et 42,5 0/0 des exportations. Les parts respectives de 1906 avaient été de 49,3 0/0, 52,5 0/0 et 46,2 0/0.

Les progrès de l'Afrique Occidentale en 1907 ont été répartis entre le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Dahomey. La Guinée française, au contraire, a subi un léger recul.

Au Sénégal, une bonne récolte d'arachides a causé un relèvement général de 8.670.000 fr. dans le mouvement commercial, dont la presque totalité à l'exportation, l'importation n'y participant que pour 530.736 fr.

Au Dahomey et à la Côte d'Ivoire, c'est à une récolte des produits de palmes (huiles et amandes) sensiblement supérieure à celle des années passées, qu'est due l'augmentation des chiffres du commerce. Il faut ajouter que ces produits, depuis cinq ans, n'avaient donné que de faibles exportations. Les mouvements de l'importation et de l'exportation se sont répartis à peu près la progression, qui est de 1.065.680 fr. pour la Côte d'Ivoire et de 2.305.680 fr. pour le Dahomey.

Toutes les colonies de l'Afrique Occidentale pendant le deuxième semestre ont souffert de la crise qui a sévi sur le caoutchouc dans le monde entier, par suite de l'abaissement des cours; mais, plus que toutes les autres, parce que c'est presque uniquement son produit d'exportation, la Guinée française a subi l'effet de cette crise, et si les importations de cette partie de l'Afrique Occidentale n'en ont, en 1907, que peu senti le contre-coup, puisqu'elles sont en hausse de 207.640 fr., il n'en est pas de même des exportations, qui perdent 1.133.521 fr.

Congo français. — La colonie n'ayant pas encore envoyé de documents détaillés, il n'est pas possible d'établir aucune comparaison avec les années précédentes.

Il est d'ores et déjà acquis que pendant l'année 1907 le Congo français a continué à prospérer, ainsi qu'il l'avait déjà fait en 1906.

Réunion. — Le mouvement du commerce général de la Réunion pendant l'année 1907 s'est élevé (importation et exportation réunis) à une somme totale de 28.467.879 fr. C'est une augmentation de 4.230.746 fr. sur l'année précédente et une diminution de 2.619.448 fr. sur la moyenne quinquennale 1902-1906.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 14.490.988 fr. Elles ont été ainsi supérieures de 2.800.328 fr. à celles de l'année précédente et inférieures de 5.183.408 fr. à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 13.976.891 fr., en augmentation de 1.423.423 fr. sur l'année précédente et de 563.960 fr. sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 21.051.239 fr., dont 7.745.984 fr. à l'importation et 13.305.255 fr. à l'exportation. C'est une augmentation totale de 2.607.267 fr. sur l'année précédente, dont 908.958 fr. à l'importation et 1.698.309 fr. à l'exportation. Ces résultats représentent 74,3 0/0 du commerce total, 53,4 0/0 des marchandises importées, 95,2 0/0 des marchandises exportées, au lieu de 76,3 0/0, 58,5 0/0 et 94,1 0/0 en 1906.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 5.046.018 fr., dont 4.816.026 fr. à l'importation et 229.992 fr. à l'exportation. C'est, par rapport à 1906, une augmentation totale de 2.748.286 fr., une augmentation de 2.935.211 fr. à l'importation et une diminution de 86.925 fr. à l'exportation. Ce qui donne une participation de 17,5 0/0 au commerce total, de 33,2 0/0 à l'importation et de 1,7 0/0 à l'exportation, au lieu de 9,8 0/0, 17 0/0 et 2,6 0/0 l'année précédente.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 2.370.622 fr., dont 1,928.978 fr. à l'importation et 441.644 fr. à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente, une diminution totale de 1.116.438 fr., dont 936.846 fr. à l'importation et 179.592 fr. à l'exportation. Ces chiffres correspondent à 8,2 0/0 du commerce total, 13,4 0/0 des importations et 3,1 0/0 des exportations. Les parts respectives de 1906 avaient été de 33,9 0/0, 24,5 0/0 et 3,3 0/0.

La crise qui sévit sur la colonie de la Réunion, par suite de l'abaissement des cours du sucre et des ruines qui s'en sont suivies, a subi un léger temps d'arrêt en 1907. Une légère augmentation des sorties a provoqué une plus sensible augmentation des entrées. Mais il ne faut pas oublier que de 1904 à 1906 ces dernières étaient tombées de moitié. Les progrès de 1907 par rapport à 1906 ne ramènent pas encore la colonie aux chiffres cependant déjà bien mauvais de la dernière période quinquennale.

Madagascar. — Nous avons publié dans le Bulletin de juin (p. 222) les détails du commerce de Madagascar. Nous y renvoyons le lecteur.

L'année 1907, pour Madagascar, aura été une année de crise. D'une part, à l'exportation, la dépréciation du caoutchouc et une moindre exploitation aurifère; d'autre part, à l'importation, la constitution de stocks trop importants l'année précédente, ont amené un resserrement des affaires, principalement à l'importation.

La situation, cependant, n'offre rien d'inquiétant pour l'avenir. L'année 1907, même, aura présenté un phénomène économique rassurant, car, pour la première fois dans la grande île, on aura vu les importations plus faibles que les exportations, alors qu'il y a quelques années, ces dernières étaient trois ou quatre fois plus faibles que les premières.

En résumé, la légère crise de 1907 n'aura marqué qu'un temps d'arrêt, mais qui ne saurait en rien influer en mal sur l'avenir économique de la colonie.

Mayotte et dépendances. — Le mouvement du commerce général de Mayotte et dépendances pendant l'année 1907 s'est élevé (importation et exportation réunies) à une somme totale de 1.487.007 francs. C'est une diminution de 3.131.737 fr. sur l'année précédente et de 2.694.245 fr. sur la moyenne quinquennale 1902-1906.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 463.610 fr. Elles ont été ainsi inférieures de 996.583 fr. à celles de l'année précédente et de 833.946 fr. à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 1.023.397 fr. en diminution de 2.133.154 fr. sur l'année précédente et de 1.860.299 fr. sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 1.188.675 fr. dont 207.142 fr. à l'importation et 981.523 fr. à l'exportation. C'est une diminution totale de 1.896.776 fr. sur l'année précédente, dont 135.627 fr. à l'importation et 1.761.149 fr. à l'exportation. Ces résultats représentent 68.2 0/0 du commerce total, 45 0/0 des marchandises importées, 91,3 0/0 des marchandises exportées, au lieu de 54,4 0/0, 23,4 0/0 et 85,4 0/0 en 1906.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 259.415 fr., dont 191.389 fr. à l'importation et 68.026 fr. à l'exportation. C'est, par rapport à 1906, une diminution totale de 710.192 fr., dont 474.425 fr. à l'importation et 235.767 fr. à l'exportation. Ce qui donne une participation de 24 0/0 au commerce total, de 41,5 0/0 à l'importation et de 6,6 0/0 à l'exportation, au lieu de 27,6 0/0, 45,6 0/0 et 9,6 0/0 l'année précédente.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 88.917 fr. dont 65.079 fr. à l'importation et 23.838 fr. à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente, une diminution totale de 524.768 fr. dont 386.531 fr. à l'importation et 138.237 fr. à l'exportation. Ces chiffres correspondent à 7,8 0/0 du commerce total, 13.5 0/0 des importations et 2,1 0/0 des exportations. Les parts respectives de 1906 avaient été de 18 0/0, 31 0/0 et 5 0/0.

Le commerce de Mayotte et dépendances a toujours présenté de grandes irrégularités. En 1907, les cyclones et les



intempéries ont particulièrement affecté les récoltes de sucre et de vanille en même temps qu'une perturbation dans les services de la navigation a retardé l'arrivée des marchandises et le départ des produits.

Côte française des Somalis. — Le mouvement du commerce général de la Côte française des Somalis pendant l'année 1907 s'est élevé (importation et exportation réunies) à une somme totale de 38.946.665 fr. C'est une augmentation de 4.697.122 fr. sur l'année précédente et de 13.709.432 fr. sur la moyenne quinquennale 1902-1906.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 15.855.647 fr. Elles ont été ainsi supérieures de 1.878.818 fr. à celles de l'année précédente et de 5.570.217 francs à la moyenne quinquennale.

Les exportations ont atteint le chiffre de 23.091.018 fr. en augmentation de 2.818.304 fr. sur l'année précédente et de 8.139.215 fr. sur la moyenne quinquennale.

La part de la France dans ce mouvement commercial a été de 5.992.501 fr. dont 3.950.218 fr. à l'importation et 2.042.283 fr. à l'exportation. C'est une augmentation totale de 2.430.859 fr. sur l'année précédente, dont 1.775.004 fr. à l'importation et 655.855 fr. à l'exportation. Ces résultats représentent 11,2 0/0 du commerce total, 15,5 0/0 des marchandises importées, 6,8 0/0 des marchandises exportées, au lieu de 10,3 0/0, 13,9 0/0 et 6,8 0/0 en 1906.

Le commerce avec les autres colonies françaises représente 406.159 fr. dont 6.608 fr. à l'importation et 399.551 fr. à l'exportation. C'est, par rapport à 1906, une augmentation totale de 117.016 fr., une diminution de 8.578 fr. à l'importation et une augmentation de 125.594 fr. à l'exportation. Ce qui donne une participation de 0,8 0/0 du commerce total, de 0,2 0 0 à l'importation et de 1,4 0 0 à l'exportation, au lieu de 0,8 0/0 0,1 0 0 et 1,4 0/0 l'année précédente.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 32.548.005 fr. dont 11.898.821 fr. à l'importation et 20.649.184 fr. à l'exportation. C'est, par rapport à l'année précédente, une augmentation totale de 2.149.247 fr. dont 112.392 fr. à l'importation et 2.036.855 fr. à l'exportation. Ces chiffres correspondent à 88 0/0 du commerce total, 84,3 0/0 des importations et 91,8 0/0 des exportations. Les parts respectives de 1906 avaient été de 88 0/0 du commerce total, 84.3 0/0 des importations et 91.8 0/0 des exportations. Les parts respectives de 1906 avaient été de 88,9 0/0. 86 0/0 et 91 0/0.

Chaque année le développement de la Côte française des Somalis se poursuit avec une progression régulière et considérable. De toutes nos possessions, c'est certainement celle qui depuis dix ans nous a donné à ce point de vue le plus de satisfaction.

Son commerce est presque uniquement celui du transit de l'Abyssinie. Ce dernier se fait maintenant presque entièrement par le chemin de fer français dont la construction a provoqué une augmentation du mouvement commercial. Nul doute que lorsque l'avancement du rail amènera jusqu'au cœur de l'Empire éthiopien, notre possession ne soit appelée à essor encore plus considérable.

BIBLIOGRAPHIE

La Question Marocaine, par M. Georges Paquot, chef de section au chemin de fer de l'Etat belge, licencié ès sciences économiques et sociales de l'Institut de sociologie Solvay. Une brochure de 74 pages. Bruxelles, ancienne librairie Castaigne, 22, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères. — Prix : 2 francs.

Nous ne croyons pas que, depuis le débarquement de nos troupes à Casablanca, on ait publié une mise au point plus exacte et plus précise de la question marocaine, une justification meilleure de l'action française dans l'Empire chérifien et de l'intervention de nos armes dans le pays Chaouïa. L'argumentation serrée de l'auteur peut être en tous points opposée aux critiques encore formulées par quelques rares personnalités françaises sur notre politique marocaine. Notons d'ailleurs — et cette remarque donnera plus de force encore à sa thèse — que l'auteur est Belge. Il se place donc au seul point de vue du bon sens.

En vérité, nous assistons à un spectacle singulier : Certains politiciens philosophes, ceux-là même que l'idée de solidarité ne contente point, épris d'un tel amour pour la collectivité humaine qu'ils désirent socialiser jusqu'à l'individu, ne cessent de proclamer à propos de toute action de la France au dehors le droit imprescriptible des peuples chinois, nègres ou mahométans, à demeurer chez eux, isolés du reste du monde. « Le Maroc, disent-ils, est un pays où l'on n'aime point les Européens : n'y allez donc pas. »

M. Paquot réfute en des termes pleins d'humour ce raisonnement, si étrange d'ailleurs dans la bouche de ceux qui le tiennent : « Le doux philosophe qui estime qu'on ferait bien de rester chez soi se coiffe d'un chapeau de Panama, il étale une cravate en soie de Chine ornée d'un diamant du Cap et dans son gousset s'abrite une montre dont l'or vient de Californie. Son pantalon, dont l'étoffe est tissée en fil de laine d'Australie entrecroisée avec des fils de coton du Texas, est soutenu par des bretelles rendues élastiques par le caoutchouc brésilien ou congolais... Tel se présente à nous l'Européen civilisé dont l'esprit se refuse à comprendre la nécessité des lointaines entreprises. »

Tel pays qui n'était pas dangereux dès l'origine de la pénétration économique européenne peut le devenir quand la pénétration a grandi. Des Israélites sont fixés au Maroc depuis des siècles ; des Européens y sont établis voici de longues années, beaucoup même y sont nés. Jusqu'ici leurs affaires ont prospéré ; dans l'actuel désarroi doivent-ils fuir ou demeurer ? A cette question posée pratiquement, on ne peut que répondre : il faut résister avec énergie et inculquer le respect de la force à qui n'a pas celui du droit.

Ce serait une grave erreur de croire en effet que les divers épisodes de notre pénétration se succèdent comme les scènes d'un scenario réglé à l'avance par les chancelleries. On n'envoie point en mission au Maroc, comme d'aucuns le chuchotent, des officiers, des explorateurs pour provoquer les populations autochtones et exploiter « les troubles qui ne manquent pas d'éclater ». « Au-dessus de la volonté des chancelleries, agissent des causes irrésistibles, puissantes qui ici mettent en présence, d'un côté le Maroc attardé, fermé, barbare, anarchique, et de l'autre l'Europe civilisée et forte, industrielle et commerciale, travaillée par le besoin d'expansion. »

L'insuffisance des ports marocains, impraticables pendant une partie de l'année, exposés aux vents, n'offrant point d'abri ; le désordre de l'administration des douanes ; le mauvais état des pistes, leur insécurité ; les crues des fleuves qu'aucun pont ne permet de franchir en toute saison ; en un mot, la longueur des communications intérieures à laquelle seule la construction des voies ferrées permettra de remédier, une administration féodale, les luttes constantes entre les tribus sont autant d'empêchements au développement économique du pays, auxquels vient s'ajouter la haine de l'étranger conséquence d'une mentalité arriérée. Or, en face des Marocains, ces grands enfants qui se donnent mille peines, s'époumonent en vaines discussions et se mettent en nage pour exécuter avec les moyens rudimentaires les travaux les plus simples, se dresse le monde civilisé avec son outillage perfectionné, ses négociants à l'affût des affaires, ses usines et ses ouvriers qui exigent impérieusement du travail et des débouchés nouveaux. D'aucuns nous diront : « Que nous importe donc, s'il plaît à ces hommes de conserver leurs idées séculaires et de faire fi de notre civilisation menteuse ? Qui d'eux ou de nous osera répondre qu'il a de son côté la saine raison ? » « Poser ainsi la question, répond justement M. Paquot, c'est se transporter dans le domaine de la métaphysique et du paradoxe. Observateurs purement objectifs, nous cherchons à pénétrer les raisons profondes des remous qui agitent l'humanité. »

Il ne s'agit pas ici de discuter une idée abstraite, mais de considérer des faits concrets. Une évolution irrésistible emporte l'humanité civilisée et laborieuse ; pour vouloir demeurer dans l'ignorance, un peuple à demi barbare n'a pas le droit, ou pour se placer mieux encore au point de vue réel, ne peut pas empêcher l'industrie et le commerce de chercher de nouveaux et indispensables débouchés. Le Maroc ignorant a voulu s'opposer par la force à la pénétration pacifique, la France mandataire de la civilisation a dû opposer la force à la force et son action est légitime. M. Paquot consacre un excellent paragraphe au rôle spécial de la France limitrophe de l'Empire chérifien sur plus de 1.200 kilomètres. A propos des critiques généralement adressées au caractère administratif de la colonisation française, l'auteur déclare qu'il faut se méfier des clichés, que notre pays occupe une place prépondérante comme puissance musulmane et sur le marché marocain et que « les relations des explorations scientifiques accomplies par nous en ces dernières années au Maroc pourraient souvent être

prises comme modèles ». Il ajoute que « tout observateur impartial, loin de dénoncer comme un abus sanglant l'intervention armée française, l'admettra comme une dure mais inéluctable nécessité et rendra hommage notamment à la circonspection et au tact dont ont fait preuve les commandants des forces de la République à Casablanca ». Supposez l'Allemagne chargée de la mission de police au Maroc, dit-il, et le spectacle changera. « Voyez l'insuccès de la lutte contre les Herreros. » Seule la France avec sa longue pratique des choses musulmanes, avec ses abondantes réserves d'excellentes troupes algériennes, peut accomplir l'œuvre de pacification entreprise. La conclusion de l'auteur est la nôtre. Il faut avoir le courage de proclamer malgré les sarcasmes que l'action française est indispensable et que nous devons souhaiter « une entente loyale entre les puissances européennes, une attitude ferme et nette au Maroc ».

Six mois chez les Touareg du Ahaggar, par MAURICE BENHAZERA, officier interprète de 2e classe. Un vol. in-18 de 234 pages; illustrations photographiques d'après les clichés du lieutenant-colonel Laperrine, des lieutenants Voinot et Cannac et du médecin aide-major Dautheville. — Jourdan, Alger.

M. Benhazera faisait partie comme officier-interprète de la tournée opérée en pays hoggar en 1905 par le capitaine Dinaux et dont le *Bulletin* a donné le récit détaillé. Il avait été spécialement chargé de l'étude des populations a laquelle le destinaient sa connaissance de la langue arabe et ses études antérieures de berbère et de kabyle. Comme le remarque le colonel Laperrine dans la préface qu'il a écrite pour ce livre, cet ouvrage est le premier qui, depuis celui d'Henri Duveyrier, ait été écrit par un Européen ayant vécu au milieu des Touareg. M. Benhazera a vécu pendant six mois au milieu des campements ahaggar et taïtoq; il a voyagé entouré de Touareg et il a pu séjourner pendant un mois et demi au milieu des campements des Dag Rali.

Son travail est ainsi de premier ordre. Il s'y attache à signaler surtout ce qui distingue les mœurs des Touareg et celles des Arabes. Après un alphabet et une technologie tamaheq, M. Benhazera traite successivement des Touareg dans leur vie intérieure et extérieure, de leur origine et de leurs divisions administratives. En appendice figurent des chansons et petites pièces de vers, des proverbes touareg, et des inscriptions et dessins rupestres. M. Benhazéra y donne aussi le résultat de ses recherches sur l'inscription koufique de Timissao déjà signalée par Duveyrier et qui a été inscrite sur le plafond d'une grotte par les Arabes venus au VIIe ou VIIIe siècle de notre ère pour convertir la population du Sahara à l'islamisme. Il a pu en copier et traduire la première partie : « Mais Dieu te suffira contre eux. Il entend et sait tout. Que Dieu répande ses grâces sur Mohammed », phrase extraite du verset 131 de la 2e sourate du Coran.

De fort belles photographies illustrent ce volume qui a été édité par le Gouvernement général de l'Algérie. Il met au point nos connaissances sur les Touareg. Il reste à souhaiter qu'une œuvre semblable nous soit bientôt fournie sur les autres confédérations touareg.

Une Française au Maroc, par Mlle MATHILDE ZEYS, avec une préface de M. G. Hanotaux, de l'Académie française. Un vol. in-16, illustré de 50 gravures tirées hors texte, d'après des photographies, broché, 4 francs. — Hachette et Cie, Paris.

Mlle Mathilde Zeys a noté dans ces pages des traits de mœurs, des costumes, des couleurs, des scènes de la vie quotidienne. Elle a bien vu le sokko de Tanger un jour de marché, les campagnardes accroupies avec leur monumental chapeau, leur silhouette de « gros ballot blanc-gris » sous la foutah qui les couvre; elle a entendu le jacassement de leurs voix aiguës et piaillardes. Elle s'est promenée sur la grande place, le matin, l'après-midi, le soir, jusqu'à l'heure où, un à un, s'éteignent les quinquets des boutiques; elle en a traduit les aspects divers. Elle nous a parlé, non sans humour, des difficultés d'une installation européenne au Maroc; elle a entre-bâillé la porte du harem; elle nous a conduit à la casbah de Tanger, aux prisons.

En un mot, Mlle Zeys a senti et décrit avec beaucoup de finesse ce que l'Européen entrevoit chaque jour de la vie marocaine coudoyée dans la rue, dans les fondouks, ce que le voyageur qui passe tente d'apercevoir en s'arrêtant, au besoin, sur le seuil d'une porte pour glisser un regard à l'intérieur.

Mlle Zeys a cherché à donner une vue d'ensemble du Moghreb, en mettant en œuvre ses impressions personnelles tou originales, et elle y a réussi. Son ouvrage intéressera b grand public.

Die Barbaren von Marokko, par ADALBERT STERNBERG. Wiener Verlag, Vienne et Leipzig. in-18, 207 p.

Le comte Sternberg est un magnifique exemplaire de conservateur intransigeant, comme on n'en rencontre plus guère qu'en Autriche. C'est ce qui fait l'intérêt de son livre, qui par ailleurs n'est qu'un récit de voyage de la plus extrême banalité. L'auteur est allé à Fez, où il a passé quelques jours; il semble n'être guère sorti de son logement du mellah, et a charmé les longueurs du séjour par des conversations avec diverses personnes. Il ne sait d'ailleurs ni ne comprend un seul mot d'arabe (p. 55). Un de ses interlocuteurs (?), qu'il appelle « un Maure influent », lui parle « à cœur ouvert », lui dit « sa haine des Français », qui oppriment les musulmans d'Algérie et son admiration pour l'empereur allemand, ange protecteur du Maroc.

Les vrais Barbares du XXe siècle ne sont pas les Marocains musulmans, ce sont les Français à la solde de la banque cosmopolite qui gouverne le monde (p. 104-106). Le Makhzen français est plus corrompu que le Makhzen marocain qu'il veut réformer (p. 154). La France a jeté les yeux sur le Maroc pour y placer les protégés de MM. Clemenceau et Jaurès. Heureusement l'empereur Guillaume II veillait et a gagné le cœur de tous les musulmans par son voyage à Tanger, en même temps qu'il sauvait le Maroc des barbares.

La France n'exporte que des chanteuses de café-concert, qui n'ont pas réussi à gagner leur vie à Paris ou à Piccadilly. La prostitution est la seule industrie florissante en Algérie (p. 92). L'auteur a appris (p. 193) qu'il ne se faisait *aucun trafic* sur les quais d'Alger. Les chemins de fer sont chers et mauvais, et n'ont servi qu'à enrichir des politiciens buveurs d'absinthe. Des impôts terribles écrasent la population algérienne.

Il faut opposer la solidarité de tous les conservateurs au flot montant de la démocratie. Or nul n'est plus conservateur que les Arabes. Bismarck favorisait la démocratie en France pour réduire ce pays à l'impuissance; aveuglé par son protestantisme, il n'avait pas vu que la démocratie est une épidémie qui envahit tout, et que sa victoire en France l'a fortifiée dans les autres pays. Pour sauver l'Europe du péril démocratique, il faut soulever les musulmans du monde entier contre la France et l'Angleterre. M. Sternberg a l'impression qu'ils sont mûrs pour ce soulèvement dans toute l'Afrique du Nord; ce serait la meilleure leçon à infliger aux démocrates. Les puissances de l'Europe centrale, Allemagne et Autriche, salueraient avec joie cette insurrection qui leur serait fort utile et tiendrait en échec la France et l'Angleterre, pendant que le Japon neutraliserait la Russie et l'Amérique. La politique austro-allemande doit protéger le croissant. Le vrai barbare pour elle est le démocrate, non l'Arabe, qui est un frère, un conservateur (p. 198). Le Maroc est le paradis des conservateurs, l'empereur allemand l'a compris. Or il n'existe au monde que des conservateurs, c'est-à-dire des gens cultivés, et des démocrates, c'est-à-dire du bétail.

Le Maroc, disputé entre la France et l'Allemagne, conviendrait très bien à l'Autriche, qui n'a pas de colonie, et a montré en Bosnie son aptitude à gouverner les musulmans (p. 191). Il faut jeter au feu l'Acte d'Algésiras, avec sa police commandée par un colonel suisse : les puissances devraient se réunir de nouveau et confier à l'Autriche le soin de résoudre la question pacifiquement, après en avoir chassé les modernes barbares.

Comme on le voit, certains Allemands, sinon l'Allemagne, sont les alliés des musulmans contre leurs concurrents européens, au lieu d'être solidaires des autres puissances civilisées : c'est qu'ils n'ont rien à craindre pour eux-mêmes, n'ayant pas de colonies peuplées de musulmans. Si des soulèvements sont fomentés dans l'Inde, en Egypte, dans l'Afrique du Nord, nous pourrons dire : *Is fecit cui prodest.* Le comte Sternberg raconte quelque part qu'il a serré la main cordialement à des Anglais qu'il avait combattus chez les Boers : nous souhaiterions un rapprochement semblable avec nos adversaires d'Algésiras et d'ailleurs, mais des livres comme celui de M. Sternberg ne contribueront guère à ce rapprochement.

A. B.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



N° 8

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

(PUBLIÉS PAR)

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

La Culture du Coton

DANS LES COLONIES ANGLAISES D'AFRIQUE

On n'a pas oublié quelles espérances fit naître la fondation en 1902 de l'Association pour favoriser le développement de la culture du cotonnier dans les colonies britannique (1) (*British Cotton Growing Association*). Formée sur l'initiative d'un groupe d'hommes éclairés et hardis, appartenant en grande majorité au monde des affaires, accueillie favorablement et soutenue avec un admirable entrain par tous ceux qu'intéresse en Angleterre le problème cotonnier, la *British Cotton Growing Association* n'a cessé, depuis six ans bientôt, de multiplier les efforts et les dépenses en vue d'arriver aux fins qu'elle s'était proposées à ses débuts : affranchir l'industrie anglaise du quasi-monopole de production dont jouissent actuellement les Etats-Unis, et la garantir contre les dangers dé *cotton famine* auxquels l'exposent les progrès mêmes de l'industrie américaine toujours plus avide de matière première pour ses filatures et ses tissages.

Dans quelle mesure ces espérances se sont-elles réalisées? quels sont les résultats des premières années d'études et des premiers essais ? C'est ce que nous voudrions rechercher aujourd'hui à l'aide d'un document de grande valeur qui vient d'être publié en Angleterre sous la signature du professeur Wyndham Dunstan, l'homme éminent qui dirige l'Imperial Institute de Londres et à qui le monde colonial de tous les pays est redevable de tant de précieuses et savantes études (2). Il y a quatre ans dejà, M. Dunstan avait publié une première étude sur la même question sous le titre : *Report to the Board of Trade on cotton cultivation in the British Empire and in Egypt* (Cd. 2020), mais il ne pouvait s'agir à l'époque, sauf en ce qui concerne l'Inde et l'Egypte qui étaient l'objet de notes étendues, que de dresser en quelque sorte un inventaire des ressources *probables* que par leur climat et leur sol telle ou telle colonie pouvait fournir à la culture du cotonnier, au lieu qu'aujourd'hui, c'est un compte rendu que nous avons sous les yeux, c'est un exposé des succès remportés aussi bien que des insuccès constatés. Que ces derniers soient relativement nombreux, qui donc songerait à s'en étonner ? Il est tout naturel qu'au début de mouvements d'opinion comme ceux auxquels a donné naissance en Angleterre comme en France la création des associations cotonnières, l'optimisme ait joué un grand rôle. Quelle entreprise poursuivrait-on, si l'on n'espérait en sa complète réussite ? Il est naturel aussi que bien des espoirs conçus dans la fièvre de la propagande aient été déçus. Il serait vain d'insister là-dessus et il est préférable, croyons-nous, de dresser l'inventaire des résultats acquis. Le rapport du professeur Dunstan est pour cela un guide commode et sûr. Basé sur les rapports rédigés par les collaborateurs de l'auteur à la suite de l'examen qu'ils firent des centaines d'échantillons de cotons envoyés à l'Imperial Institute par les colonies elles-mêmes ou par l'Association cotonnière anglaise, il se compose d'une introduction assez étendue à laquelle font suite une série de rapports sur chaque colonie. Quant à nous, nous croyons préférable d'adopter un ordre d'exposition inverse et de faire connaître d'abord pour chacune des colonies anglaises d'Afrique l'état de la question du coton, en réservant pour la fin de cet article les considérations d'ensemble.

SOUDAN ANGLO-ÉGYPTIEN

Au Soudan la superficie en culture qui était de 23.898 acres (1) en 1905 s'est abaissée à 21.788 acres en 1906, mais cette légère diminution ne saurait être considérée comme impliquant une décroissance réelle et suivie de la culture du coton ; en tout cas, les terres qui y paraissent propres sont extrêmement étendues. Le coton est pour l'instant cultivé surtout sur des terrains non irrigués, mais l'administration s'efforce d'introduire les procédés d'irrigation en usage en Egypte. Les régions où cette culture est le plus pratiquée sont les pays entre Berber et Khartoum et certains districts des provinces de Sennar et de Kassala; jusqu'à ces deux dernières années, les progrès de la culture du coton étaient paralysés par l'absence de moyens de transport et par l'inexpérience et la rareté de la main-d'œuvre, mais le premier de ces obstacles est disparu depuis qu'est ouvert à l'exploitation le chemin de fer de Berber à Souakim.

Une bonne partie de la production du Soudan sert à des usages locaux. En 1902, il avait été exporté 4 quintaux de coton seulement; en 1903, il en est sorti 627 quintaux; en 1904, 14.128 quintaux. En 1905, la valeur du coton égrené

(1) Voir *Bulletin*, 1902, p. 424.

(2) *British Cotton cultivation*. Reports on the quality of cotton grown in British possessions, by professor WYNDHAM DUNSTAN, etc. — *Colonial reports, Miscellaneous*, Cd. 3997, in-8°, 46 pages.

(1) L'acre vaut 40 ares environ.

exporté atteignait 18.905 livres sterling et celle des graines de coton 4.998 livres sterling. En 1906, le Soudan a exporté du coton non égrené pour 22.336 livres sterling, du coton égrené pour 20.112 livres sterling et des graines pour 2.834 livres sterling.

PROTECTORAT DE L'EST AFRICAIN

On trouve dans les possessions anglaises de l'Afrique orientale des espaces considérables propres à la culture du coton. Dans le sud du protectorat de l'Est africain, le coton pousse sur des terres non irriguées, mais dans les districts desséchés du nord, il faut avoir recours à l'irrigation. C'est pour l'instant dans la province de Seyidie que sont les plantations les plus étendues : la vallée de la Tana et le district de Gosha dans le Jubaland offrent, paraît-il, des conditions également très favorables à cette culture. Des essais poursuivis dans les diverses parties du protectorat et notamment à la ferme d'essais de Malindi; il semble résulter que ce sont les espèces égyptiennes qui donneront les résultats les meilleurs; les spécimens obtenus avec ces variétés ont obtenu en Angleterre en 1905 les prix de 6 pence 1/8 par livre de 0 kg. 453, (1 fr. 40 par kilogramme environ), alors que les *égyptiens* authentiques obtenaient 8 pence, soit environ 1 fr. 65. La valeur des cotons exportés a atteint 288 livres sterling en 1904-1905; 1.273 livres sterling en 1905-1906 et 1.407 liv. sterling en 1906-1907. Ce dernier chiffre correspondrait à une quantité de 102.256 livres de 0 kg. 453 (1).

OUGANDA

L'Ouganda ne se prête pas moins bien que le protectorat de l'Est africain à la culture du coton. Ici l'on se trouve en présence d'une population relativement nombreuse, d'indigènes intelligents en état, tout au moins dans l'Ouganda propre, de profiter des leçons de l'expérience : aussi les efforts de l'administration et de la *British Cotton Growing Association* ont-ils porté surtout sur la distribution des graines aux indigènes, sur la démonstration des meilleures méthodes de culture et de préparation. Plusieurs entreprises privées se sont également intéressées à la question. La Compagnie de l'Ouganda notamment, a établi plusieurs égreneuses, qui complètent heureusement les quatre machines installées par l'administration locale. Le coton indigène a fourni de bons résultats : d'autre part, parmi les espèces étrangères essayées, c'est un coton américain de Upland amélioré qui a fourni les spécimens les plus intéressants. En 1903-1904, la valeur du coton exporté était de 6 livres sterling seulement. En 1905-1906, 96.000 livres de 0 kg. 453 ont été exportées, représentant une valeur de 1.089 livres sterling et en 1906-1907, 391.244 livres (en poids) d'une valeur de 11.411 livres sterling.

PROTECTORAT DU NYASSALAND

La superficie des terres cultivées en cotonniers s'est accrue avec une surprenante rapidité au Nyassaland, sous l'active impulsion de la B. C. G. A. qui, en 1905, a envoyé dans le protectorat un agent très au courant des méthodes de culture usitées en Egypte. En 1903, 380 acres; en 1904-05, 21.900 acres; en 1906-07, 40.000 acres en culture; ces quelques chiffres témoignent de l'intensité de l'effort accompli dans cette partie de l'Afrique pour développer la culture du *coton anglais*. Il est à remarquer qu'ici le rôle des indigènes a été assez effacé jusqu'à présent, bien que l'on cherche, dans le Haut-Shiré notamment, à leur faire adopter cette culture; le gros de la besogne a été fait par des compagnies ou des planteurs européens. L'achèvement récent du chemin de fer de Chiromo à Blantyre (2) va donner des facilités nouvelles à cette industrie, qui serait susceptible de prendre dans le protectorat un développement considérable, si toutefois il était possible de suppléer à l'insuffisance de la main-d'œuvre. Les espèces égyptiennes et américaines semblent avoir donné également de bons résultats, les premières dans les ré[illegible] basses, les secondes sur les hauts plateaux. Les égypti[illegible] ont même atteint à Londres le prix de 7 à 9 pence par [illegible] de 0 k. 453.

Exportation du coton du Nyassaland.

	Poids		Valeurs	
	—		—	
1902-1903...	692	livres	3	livres sterling
1903-1904...	56.886	—	1.778	—
1904-1905...	285.185	—	5.941	—
1905-1906...	776.621	—	16.180	—
1906-1907...	526.119	—	15.345	—

AFRIQUE AUSTRALE

Dans l'Afrique australe, la B. C. G. A. a obtenu des résultats très encourageants. Dans la Rhodesia, ce sont les espèces égyptiennes qui paraissent le mieux réussir. Le pays offre de grandes ressources comme sol et comme climat, surtout dans le Nord-Est, mais la main-d'œuvre est rare et, comme dans notre Afrique occidentale, on ne peut guère espérer voir la colonie devenir une grande productrice de coton si la culture ne devient pas une culture indigène.

Au Transvaal, les parties basses et moyennes du *Veld* se prêtent bien à la culture du coton, qui y trouve un climat merveilleusement propre, paraît-il, à la favoriser. Les districts les mieux situés sous ce rapport sont le rebord oriental du Drakensberg, les districts de Zoutpansberg, de Lydenburg, de Barberton, de Port-Retief et le Souaziland. Dans le Zoutpansberg, des cotons américains *Upland* améliorés ont fourni des lots cotés en Angleterre à un demi-penny ou même à 1 penny 1/2 plus cher que les cotons américains « middling » de provenance directe; mais pour l'instant, les frais de transport sont très élevés. On espère qu'ils pourront être réduits dans un délai assez court par la construction du chemin de fer reliant les régions cotonnières à Pietersbourg. Dans ces dernières, on trouve une main-d'œuvre suffisante, fait assez exceptionnel au Transvaal.

GAMBIE

En Gambie, les efforts tentés par la B. C. G. A. et l'administration en vue de développer la culture du coton chez les indigènes n'ont pas été suivis d'effet durable, ceux-ci trouvant dans la culture de l'arachide des bénéfices sensiblement plus élevés que ceux que leur donnerait le coton. Stimulée un instant par le prix exceptionnel auquel l'Association achetait le produit des premières récoltes, l'exploitation du coton avait atteint tout près de 60.000 livres (poids) en 1904, mais dès 1905 elle tombait à 2.572 livres et en 1906 ce mouvement, tout artificiel, a complètement cessé.

SIERRA-LEONE

Si, en Gambie, il avait été impossible de vaincre l'indifférence bien naturelle des indigènes pour une culture peu rémunératrice, du moins les produits obtenus en 1903 et 1904 étaient-ils de qualité satisfaisante. A Sierra-Leone, au contraire, les essais culturaux ont fourni des résultats peu encourageants. L'Association avait créé à Moyamba une plantation et une petite usine d'égrenage; mais devant l'échec presque complet de ces premières tentatives, elle a renoncé à tout nouvel essai. Le coton fournit cependant toujours un petit courant commercial qui s'est traduit par une exportation de 68.800 livres (poids) en 1905 et de 87.800 livres en 1906.

COTE DE L'OR

Comme en Gambie et comme dans les autres colonies de l'Afrique occidentale anglaise, c'est avec les cotons indigènes qu'ont été obtenus à la Gold Coast les résultats les meilleurs, sans qu'aient cependant dû être écartées les espèces américaines, dont plusieurs spécimens intéressants ont été obtenus. C'est dans la région de la Volta que l'on rencontre les cotons indigènes les plus vigoureux, et c'est à proximité de la rivière, à Labolabo, que l'Association a installé une usine de trois égreneuses à 70 lames de scie, au cœur de la région où la culture semble se développer le plus rapidement.

(1) Il convient de faire observer que le dernier rapport sur le protectorat de l'Est africain (Cd. 3729) paru tout récemment attribue pour cette même année, au coton exporté, une valeur de 7.408 livres sterling.

(2) Voir le *Bulletin* de juin 1908.

Exportation de la Gold Coast.

	Poids	Valeurs
	—	—
1903.......	10.443 livres	171 livres sterling
1904.......	57.661 —	434 —
1905.......	29.200 —	516 —
1906.......	92.886 —	1.022 —

NIGERIA MÉRIDIONALE

C'est dans la Nigeria méridionale et notamment dans la province de Lagos, que, à s'en tenir à l'Afrique, le B.C.G.A. a obtenu jusqu'à présent ses succès les plus marqués. Dans la province occidentale (ancienne colonie de Lagos) notamment, la production du coton est entrée dans la période de pleine réalisation commerciale. Le sol et le climat se prêtent admirablement à la culture du cotonnier, et, d'autre part, les Yoroubas sont une race laborieuse très adonnée à l'agriculture et, comme dans l'Ouganda, capable de comprendre et d'adopter des méthodes de culture relativement perfectionnées. Dans ces conditions, les efforts de l'Association ne pouvaient manquer de produire le maximum d'effet utile. Il faut reconnaître, au reste, que l'intervention de la société a été des plus actives; elle s'est traduite, en effet, indépendamment des distributions de graines, par l'installation de huit stations d'égrenage à Lafenoua, Eroua Road, Ibadan, Iouo, Oyo, Oshogbo, Agege et Meko et d'une huilerie pour l'utilisation des graines à Ibadan; par la création à Ibadan et à Oyo de champs d'essais de 150 acres dans la première de ces localités, et de 30 acres dans la seconde. On chercha parallèlement à améliorer les espèces indigènes et à acclimater les variétés américaines. Dix-huit spécimens d'origines diverses ont été envoyés à l'Imperial Institute. Quelques-uns étaient réellement de bonne qualité, mais tous témoignaient de la nécessité qu'il y a pour les indigènes à apporter plus de soin dans la culture et dans la récolte. Nous disions plus haut que, dans la province de Lagos, l'exploitation du coton était déjà sortie de la période des essais. Les quelques chiffres ci-après permettent de s'en rendre compte :

Exportation du coton de Lagos (1) (*d'après Dunstan*).

1903........	289.841 liv.	7.111 liv. st.	
1904........	862.912 —	12.330 —	
1905........	1.281.000 —	25.000 —	
1906........	2.440.000 —	40.000 —	(environ)

Dans les deux autres provinces (ancienne Nigeria méridionale) de la colonie, la situation se présente sous un jour moins favorable. L'Association avait créé une plantation à Onitsha et obtenu d'assez bons produits. Mais Onitsha se trouve située dans la zone du palmier à huile, et les indigènes s'intéressent plus à cet arbre qui donne, presque sans peine, des revenus aussi élevés qu'au coton; aussi la plantation créée près de ce poste a-t-elle été abandonnée et transférée à Ouboho, dans le pays Ouromi, où on a mis en culture un terrain d'une quarantaine d'hectares. En même temps, une usine d'égrenage de 3 égreneuses à 70 lames de scie chacune était ouverte à Illushi.

NIGERIA SEPTENTRIONALE

Nul n'ignore que la culture du coton est pratiquée de longue date par les habitants d'une grande partie de la Nigeria septentrionale; dans la province de Zaria, notamment, on évalue à 30.000 ou 40.000 balles par an, la production du coton, production tout entière utilisée par les industries locales de tissage, très développées dans cette région. En outre, des espaces considérables encore inutilisés se prêtent à la culture dans cette portion de l'Afrique occidentale anglaise. Comme dans la province de Lagos, la B. C. G. A. a donc trouvé ici des conditions de nature à seconder puissamment ses tentatives et ses efforts. Appuyée par la Compagnie du Niger, elle a créé des champs d'expériences sur les bords du Niger et de la Bénoué, elle a établi des usines d'égrenage de 3 égreneuses, à 70 lames de scie chacune, à Lokodja et à Ogoudou, envoyé des spécialistes dans l'intérieur, etc. Sur les soixante-deux échantillons de coton reçus par l'Imperial Institute, la plupart étaient de bonne qualité, mais très irréguliers comme couleur, longueur, comme finesse ou résistance. Ici encore, ce sont les cotons indigènes qui ont donné les meilleurs résultats, les américains venant ensuite; quant aux égyptiens et aux brésiliens, ils ne donnent qu'un produit très médiocre. Notons que le rapport de Mr Dunstan est en pleine conformité de vues avec les avis souvent émis par les personnes qui connaissent le mieux la Nigeria septentrionale et qui tous tendent à représenter ce pays comme appelé à devenir un des grands centres de production de coton du monde entier. Pour l'instant toutefois, faute de moyens de transports suffisants, le coton ne figure dans les exportations du protectorat que pour des quantités relativement faibles : 123.000 livres (poids) en 1905 et 356.200 en 1906. Avec les progrès du chemin de fer dont le haut commissaire actuel, sir Percy Girouard, poursuit vigoureusement la construction et dont nous avons à diverses reprises entretenu les lecteurs du Bulletin, il n'est pas douteux que la culture du coton dans la Nigeria du Nord n'entre enfin dans la période des gros rendements commerciaux.

* * *

Et maintenant, que conclure des renseignements qui précèdent et dont on voudra bien excuser la sèche allure d'inventaire? Quelles idées générales peut-on dégager des essais entrepris depuis six ans, non seulement dans l'Afrique anglaise, mais sur tous les points de l'Empire britannique?

C'est d'abord que, partout où il existe des cotons indigènes, c'est par la sélection, l'amélioration de ceux-ci que l'on trouvera la solution du problème cotonnier, plutôt que par l'introduction d'espèces exotiques. En Afrique occidentale particulièrement, les essais de ces dernières années ont mis ce principe en complète évidence. Au reste, l'histoire du coton égyptien, fait observer M. Dunstan, a déjà prouvé l'excellence des résultats qui peuvent être obtenus par l'emploi de procédés de culture méthodique et notamment par l'hybridisation des plantes indigènes. De même il faut attribuer la réussite si remarquable qui a récompensé les efforts de ceux des colons et planteurs des Antilles anglaises qui viennent de se remettre à la culture du coton (1), à ce qu'ils ont pris pour leurs semences des graines de coton de Sea Island, qui avait déjà fait ses preuves dans les îles du golfe de Mexique, d'où il serait même originaire, s'il faut en croire certains spécialistes. Il est inutile d'insister sur ce point; ce n'est, en effet, que l'un des aspects du problème plus général de l'acclimatement des espèces exotiques, problème qu'il ne nous appartient pas de traiter ici.

Ce qui paraît de même démontré, c'est que dans la plupart des colonies anglaise d'Afrique, où le cotonnier rencontre un sol et un climat favorables à son développement, c'est par la culture indigène et non par des entreprises agricoles poursuivies avec des capitaux européens que l'on pourra obtenir les meilleurs rendements et une production abondante. Nulle part, en effet, ou presque nulle part, on ne peut espérer trouver des travailleurs en quantités suffisantes pour cultiver et entretenir des plantations analogues à celles qui font la richesse des Etats-Unis. Les noirs sont, en Afrique, tous plus ou moins propriétaires; ils consacrent en général à leurs champs le minimum de travail nécessaire pour en tirer de quoi subsister et les moyens de payer l'impôt et de faire quelques achats d'articles manufacturés indispensables. Une fois ces besoins satisfaits, ils ne se soucient guère, pour l'instant tout au moins, d'aller travailler pour les Européens; sans doute ces derniers réussissent toujours, quand ils savent s'y prendre, à trouver quelques ouvriers pour des entreprises peu importantes, mais ils rencontreraient les difficultés les plus sérieuses s'il leur fallait trouver les milliers et milliers de travailleurs que nécessiteraient de grandes plantations de coton.

(1) Ces chiffres ne concordent pas absolument, observons-le une fois encore, avec ceux fournis par les rapports annuels publiés par le *Colonial Office*. C'est ainsi qu'en 1905, d'après le dernier rapport sur la Nigeria méridionale paru (cd. 3.729), la valeur du coton exporté de la province de Lagos n'aurait atteint que 15.591 livres sterling, au lieu de 25.000; en 1906, le même document donne 30.715 livres sterling et pour l'exportation de la colonie *entière*, 41.563 livres sterling, chiffre sensiblement égal à celui indiqué ci-dessus.

(1) L'Angleterre, qui avait importé en 1900 435.904 livres (en poids) de coton en provenance des Antilles anglaises, en a importé 1.795.360 livres en 1906.

Il en découle une autre conséquence, c'est qu'on ne peut espérer décider les indigènes à s'adonner à la culture du coton que] dans les régions où il n'existe pas déjà une industrie agricole prospère et rapportant davantage avec moins de peine.

« Le plus ou moins d'extension que prendra la culture du coton, dit fort bien Mr Dunstan, dépend évidemment de plusieurs facteurs, dont les plus importants sont le prix que les indigènes peuvent en retirer et la concurrence qu'elle aura à soutenir avec les cultures ou les travaux déjà pratiqués par eux. La cueillette des amandes et la préparation de l'huile de palme sont en Afrique occidentale une occupation si facile et si rémunératrice, qu'il est inutile, pour le moment, d'essayer d'introduire la culture du coton dans les régions où croît le palmier (1). En outre, il ne faut pas oublier que cette culture constitue une des formes les plus élevées de l'agriculture tropicale et qu'il faut, pour y réussir, certaines qualités qu'on ne rencontre pas toujours chez les noirs de l'Afrique occidentale, qui préfèrent en général la culture, plus simple et tout aussi profitable, des plantes alimentaires. » Fort heureusement, certaines de ces dernières peuvent être cultivées en rotation avec le coton ; il y a là, pour le développement des cultures cotonnières, une précieuse chance d'avenir qu'il y aura lieu de mettre à profit.



Nous avons essayé d'exposer l'état actuel de la question du coton dans les colonies anglaises d'Afrique, mais nous n'avons vu de cette question — qui intéresse à si haut point l'avenir de l'industrie britannique — que le côté colonial : il nous reste à l'envisager sous son aspect métropolitain, si l'on peut ainsi parler, en indiquant très brièvement d'une part les besoins des filateurs de coton anglais en matière première, de l'autre les ressources qu'ils trouvent déjà dans l'Empire; il suffira de quelques chiffres pour mettre en évidence l'importance de ces besoins et l'œuvre qu'il reste à accomplir avant que ceux-ci puissent trouver leur satisfaction complète sur le sol anglais. Il convient toutefois de ne pas oublier que c'est là un but purement idéal et qu'il n'y a pas de raison pour que l'Angleterre soit jamais obligée d'avoir recours *uniquement* au coton colonial pour alimenter ses usines.

Durant la période 1892 à 1906, les importations de coton dans le Royaume-Uni se sont élevées aux chiffres ci-après. Nous ne prenons que quelques années « témoins » (2).

Importations totales de coton.

(En milliers de livres de 0 k. 453.)

	De l'étranger	Des colonies anglaises	Importations totales
	—	—	—
1892..........	1.705.123	70.113	1.775.236
1896..........	1.688.207	66.682	1.754.890
1900..........	1.722.854	37.351	1.760.206
1902..........	1.783.199	33.358	1.816.737
1904..........	1.858.320	96.628	1.954.948
1906..........	1.925.421	81.959	2.007.381

On est immédiatement frappé, quand on regarde ce tableau, par les fluctuations de la production des colonies anglaises, fluctuations telles que l'on pourrait croire que de 1904 à 1906 les efforts de la B. C. G. A. et des gouvernements coloniaux n'ont produit aucun résultat appréciable. Ces fluctuations proviennent exclusivement du fait de l'Inde, dont les exportations de coton sont passées de 68 millions de livres en 1892, à 27 millions en 1898, pour remonter à 81 millions en 1903, 95 millions en 1905 et retomber en 1906 à 71 millions. Aussi est-il indispensable, si l'on veut avoir une idée exacte de ce que peuvent représenter quand on les totalise les exportations de coton des colonies que nous avons reproduites dans le cours de cet article, de compléter le tableau qui précède par les chiffres suivants : il suffit de considérer les six dernières années :

Importation en Angleterre du coton colonial.

(En milliers de livres de 0 k. 453.)

	De l'Inde	Des autres colonies
	—	—
1900..............	36.832	519
1902..............	33.057	481
1904..............	94.977	1.650
1906..............	71.320	10.639

C'est donc à environ 500 tonnes que s'est élevée, en 1906, la contribution des colonies autres que l'Inde aux achats de la mère-patrie. Dans ce dernier chiffre, l'Afrique occidentale — et ceci nous ramène au sujet même de cet article que nous paraissions avoir quelque peu élargi — figure pour 2.866.640 livres, soit environ 1.300 tonnes. C'est une quantité qui semble encore peu importante, si on la compare au chiffre énorme qui représente la totalité des achats de l'Angleterre; mais si, oubliant celui-ci, on songe qu'en 1902 au lieu de 2 millions 800 mille livres, les colonies de l'Afrique occidentale anglaise n'avaient importé en Angleterre que 8.512 livres de coton, on est en droit d'oublier les erreurs de méthode et les tâtonnements, inévitables au début de toute entreprise, que certains ont reprochés à la B. C. G. A. et de trouver que les hommes qui ont réussi à créer un pareil mouvement en si peu d'années ont véritablement bien mérité de leur pays.

CHARLES MOUREY.

(1) Nous avons relevé plus haut cette observation dans le paragraphe consacré à la Nigeria méridionale. En Gambie de même, on a vu que les noirs ne se sont pas intéressés à la culture du coton moins rémunératrice pour eux que celle de l'arachide.

(2) Ces chiffres ainsi que ceux qui suivent sont empruntés au plus récent *Statistical abstract for the United Kingdom 44th number*, Cd. 3691.

RECONNAISSANCE

DU

BASSIN SUPÉRIEUR DE L'IGHARGHAR

ET VISITE DU

SUD DU AHAGGAR ET DE L'AHNET

HIVER 1905-1906

Par le lieutenant VOINOT

DE LA COMPAGNIE DU TIDIKELT

(*Suite*) (1).

II

DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES

1° Le bassin supérieur de l'Igharghar.

Le bassin supérieur de l'Igharghar était jusqu'ici fort peu connu. Les reconnaissances ayant parcouru successivement la région avaient toujours longé le pied Est de la Tifedest noire, recoupant simplement les affluents de gauche de l'Igharghar vers leurs têtes. Sur la rive droite le bassin de l'oued Tidjert avait été seul parcouru rapidement en 1903, lors de la tournée de police chez les Azdjer. Les itinéraires levés pendant la campagne 1905-1906 ont permis de dresser une carte de reconnaissance, donnant une idée d'ensemble de la région. Il n'y manque que la partie amont des oudian Enki et Imeghi (tête de l'oued Amadghor) et Tadjeret et Telouhat (affluents de droite de l'Igharghar).

Avant de s'étaler dans l'immense reg d'Amdjid,

(1) *Renseignements Coloniaux*, 1908, mars, p. 85; avril, p. 109.



l'Igharghar serpente dans un terrain très accidenté entre la Tifedest à l'Ouest, les montagnes de l'Edjeré et la chaîne de Torha à l'Est, au Sud, il sort des flancs de la Koudia du Ahaggar. Il en résulte que dans tout son cours d'amont, l'Igharghar ne reçoit pas d'affluents importants. Ces affluents ne sont généralement que de courts ravineaux dévalant brusquement des montagnes, pour aller rapidement par de larges mâaders se confondre avec l'Igharghar. C'est seulement lorsque l'oued s'est libéré de sa ceinture de rochers que deux grands affluents viennent se réunir à lui : à gauche l'oued Aceksem, et à droite l'oued Tidjert.

En laissant de côté l'oued Aceksem, lequel est en dehors de la région visitée, le bassin supérieur de l'Igharghar se divise donc nettement en deux parties :

1° Le cours proprement dit de l'Igharghar ;
2° Le bassin secondaire de l'oued Tidjert.

COURS DE L'IGHARGHAR

Si d'Amguid on remonte le cours supérieur de l'Igharghar, le pays, ainsi qu'il a déjà été dit, se présente successivement sous deux aspects bien différents. C'est d'abord la plaine monotone et obsédante au sol de gravier fin, unie comme une mer d'huile, sur laquelle les quelques gours et dunes semées de loin en loin, ressemblent à d'immenses épaves surnageant après la tempête. Cette plaine est fermée à l'Est à 15 ou 20 kilomètres par les pentes de l'Edjeré, tandis qu'à l'Ouest se silhouette dans le lointain la masse bleuâtre de l'Ifetessen. Le reg de l'Igharghar est complètement stérile, et dans son thalweg même la végétation est souffreteuse. Sous les rayons du soleil de midi toute la région prend une teinte blafarde; le mirage qui dessine partout des nappes d'eau mouvantes et transforme les moindres touffes brûlées en buissons fantastiques, ne réussit pas à ôter à la plaine son aspect vraiment désolé.

Aussi est-ce avec un véritable sentiment de soulagement qu'en arrivant à hauteur de l'Oudan, on quitte le reg pour entrer dans la région montagneuse. L'oued commence à se couvrir de beaux ethels, dont en certains endroits les touffes sont assez serrées, pour y donner l'impression que l'on circule dans un petit bois. Dans tous les ravineaux on trouve de la végétation, les chameaux touareg y errent à l'aventure pâturant en liberté, jusqu'à ce que leurs propriétaires les envoient chercher, quand ils ont besoin d'eux.

L'altitude croît rapidement, à mesure que l'on s'enfonce vers le Sud, et la vallée se resserre jusqu'à 15 kilomètres, entre les hautes montagnes qui la bordent. Avant d'atteindre Idelès tous les oudian s'encaissent et découpent leur lit dans une vilaine hamada couverte de fragments de lave, où la marche est très pénible. Mais l'impression désagréable qu'on en ressent y est largement atténué par la vue des points d'affleurements des cours d'eau souterrains. Ces nappes se font jour de distance en distance dans les thalwegs desséchés et y créent pour un instant de petites riviérettes, qui, lorsque la pente est suffisante, bruissent gaiement au travers des cailloux. D'épais massifs d'une sorte de roseau, le berdi, envahissent les terrains parcourus par les eaux, au point de rendre parfois la circulation impossible.

Toute cette région montagneuse contraste étrangement avec celles que l'on rencontre habituellement au Sahara; malgré ses immenses massifs noirâtres de granit et ses mornes coulées de lave, elle n'est pas dépourvue de vie. Bien qu'aride, la montagne est la gardienne jalouse de l'eau et de la végétation, qui se concentrent à ses pieds, elle les entoure d'une barrière continue comme pour leur interdire l'accès de la plaine.

Relief du sol. — Les montagnes de l'Edjeré, qui se dressent à l'Est de l'Igharghar, forment une ligne discontinue partant des hauteurs basses d'Ighelloucham, pour s'élever progressivement jusqu'à Toufriq. Elles s'abaissent ensuite graduellement, de façon à venir mourir dans la hamada de l'Ibaghagharen. Le principal sommet, le Toufriq, a un relief d'environ 700 mètres. Les pâtés montagneux composant la chaîne sont du Nord au Sud les suivants : Ighelloucham, Timenaïn, Tighzekoulin, Telachimt, Toufriq, Idjenoudjan et Temaskassent; il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur ces montagnes qui font essentiellement partie de l'Edjeré et seront traitées en même temps. La plupart des oudian issus de leur versant Ouest sont d'ailleurs, avant d'arriver à l'Igharghar, arrêtés par la grande dune, qui, du Telachimt au Temaskassent, masque le pied de la chaîne.

Les communications entre l'Igharghar et l'Edjeré sont faciles, surtout entre Timenaïn et le Tighzekoulin par le Tihi-n-Temaroualin et le Tasbot Ti-n-Tamellelt, ainsi que d'autres nombreux passages non catalogués. Au Nord, l'oued Tidjert offre une bonne voie de communication, tandis qu'au Sud les trouées se réduisent au trois suivantes : vallée de l'oued Telachimt entre Telachimt et Tighzekoulin, vallée de l'oued Tazzeit entre Idjenoudjan et Temaskassent, et vallée de l'oued Temaskassent, au Sud de la montagne du même nom.

A l'Ouest de l'Igharghar, une série de gour font pendant à la chaîne de l'Ejeré, par rapport à laquelle ils sont à peu près symétriques. C'est d'abord la grosse gara d'Edjelé (Khanfousa, en arabe), ainsi appelée à cause de sa vague ressemblance avec un scarabée, et ses deux satellites les Tikelatin (en arabe, el Khedim), les négresses, qui doivent leur nom à leur couleur noire. Edjelé est un mouvement de fort relief ; il domine tout le reg de l'Igharghar et se voit de très loin. Ensuite viennent les petits gour Ireggaden, formés d'une infinité de monticules noirs pointus du plus curieux effet; puis les gour plus ramassés d'Aosedest et Timentès, par lesquels semble s'amorcer sur le reg la chaîne de l'Oudan.

Entre les deux lignes de hauteurs ainsi décrites, le reg est absolument nu jusqu'aux gour Iquebal, témoins détachés du plateau de l'Ibaghagharen.

Dans la région montagneuse on peut se représenter le fond de la vallée comme un long glacis. s'élevant insensiblement depuis le pied de l'Oudan jusqu'aux contreforts de la koudia du Ahaggar qui ferment cette vallée vers le Sud. Ce glacis, où le reg domine au début, laissant l'oued se détendre à sa fantaisie au milieu des gour qui le parsèment, ce glacis devient surtout rocheux vers l'amont, si bien qu'en divers points les berges de l'oued sont à pic. Les gour du fond de la vallée forment des alignements liés dans une certaine mesure à la direction de ses flancs. La plupart sont innomés, il n'est guère fait exception, que pour ceux ayant une forme caractéristique. Tels sont Aolagh (le Bouc), Tighesi (la Chèvre), deux noms qui reviennent souvent en pays targui, puis Lousaren, Ihareqqi et Tadeyraz, la typique gara d'Idelès. Cette haute gara est formée d'un pic pointu encadré entre deux autres plus bas ; elle est visible de loin et sert de point de direction aux gens se rendant à Idelès.

Le flanc gauche de la vallée est formé par l'Oudan et la Tifedest-Ta-Settafet (noire). L'Oudan et la Tifedest sont des massifs extrêmement importants, d'un relief moyen d'environ 1.100 mètres. On ne peut escalader la Tifedest que par quelques coupures, et il existe une piste avec col difficile, entre l'Oudan et la Tifedest, aucun sentier ne traverse l'Oudan.

L'Oudan est formé d'un chaos rocheux, au sommet duquel se découpent des crêtes dentelées ; il ne manque pas de grandeur sauvage. C'est à la pointe Nord de l'Oudan que se dresse la célèbre Garet el Djenoun, royaume des génies interdit aux humains.

Il est certain que la table plate du sommet, d'un relief voisin de 1.300 mètres et bordée de tous côtés par des parois à pic, n'est pas accessible avec les moyens dont on dispose au Sahara. Même pour des alpinistes parfaitement équipés, ce serait à n'en pas douter une ascension difficile. La virginité inviolable et inviolée de ce mont suffit donc à expliquer la crainte superstitieuse, qu'il a jetée dans l'âme des Sahariens. L'Oudan ne paraît pas être un ancien volcan, ainsi que l'avait fait supposer à Duveyrier des renseignements indigènes.

Le versant Est de la Tifedest est tout aussi déchiqueté que l'Oudan, les sommets en sont pourtant moins flous, et même à distance on distingue mieux les profondes coupures, qui les séparent. La Tifedest détache vers l'Igharghar le gros piton connu sous le nom d'Aggar, dont la sombre masse semble vouloir écraser la vallée. Le col entre Aggar et Tifedest est appelé Tihi-n-Bedejen.

Au Sud de la Tifedest, la hamada de l'Igharghar enfonce un coin dans la koudia, qui s'élève par gradins jusqu'à son sommet en forme de plateau.

Sur la rive droite de la vallée une hamada fait suite à la montagne de Temaskassent, hamada jonchée de fragments de lave provenant de l'Edjeré, elle se termine par une falaise à deux étages sur l'oued Igharghar, et s'abaisse graduellement au Sud vers l'oued Ti-n-Tighes. Les sommets les plus saillants de cette hamada très coupée sont l'Ibaghagharen, les gour Abardja, Tihiladj et la gara Adaïda.

On trouve ensuite la chaîne de Torha séparée de la hamada par une pointe de reg s'étendant le long de Ti n-Tighes jusqu'aux hauteurs du Tidjeliouïn. La chaîne de Torha forme un vaste croissant allant de Tidjeliouïn au Tihi-n-Inouhaouen ; le centre du croissant se rapproche fortement de l'Igharghar entre Adjelil et Dehin. Cette chaîne est formée d'une série de soulèvements de directions voisines de l'axe général. Ces soulèvements assez compacts dans le Nord se disloquent beaucoup au Sud, où ils forment des arêtes et des pics surnageant au milieu d'une houle de rochers. Le relief moyen du Torha est d'environ 700 mètres, les pointes remarquables de la partie Sud sont la dent de Toufriq, qui surplombe le reg d'Amadghor, les arêtes Ti-n-Tebourak et Talamellelt et les pics Sellatin. A l'Est, la chaîne de Torha se termine brusquement sur le reg d'Amadghor ; à l'Ouest, elle jette des ramifications dans la direction de l'Igharghar. Le passage le plus important de Torha est le Tihi-n-Temellalin, large col au niveau du reg dans le Nord de la chaîne. Vers le Sud, d'autres pistes plus ou moins accidentées empruntent les différentes oudian du massif, tels que Ti-n-Seghtes, Adouha et Iheran.

Les contreforts de la koudia limitant au Sud la vallée de l'Igharghar ne présentent rien de bien particulier. On a devant soi un fouillis de crêtes, dans lequel l'œil perçoit à peine quelques gradins et d'où sortent les têtes des oudian Tadjeret et Telouhat. Dans ces chaos montagneux, on devine partout une sorte de plateau à sommet rugueux et mouvementé, d'aspect plutôt rébarbatif. Aux dires des indigènes, toutes les pistes s'enfonçant dans cette région sont extrêmement difficiles, partant peu suivies, des passages seraient impraticables aux animaux chargés. Entre les hauteurs d'Inouhaouen et les contreforts de la koudia, le Tihi-n-Inouhaouen permet d'accéder à Amadghor.

Oudian et points d'eau. — L'oued Igharghar, sous le nom d'oued Inouraren, naît à la ligne de partage des eaux entre le bassin soudanais et le bassin méditerranéen, à une altitude voisine de 2.000 mètres. Après s'être étalé sur le plateau, il se fraye un passage dans son flanc et dévale brusquement jusqu'à Idelès, où il prend le nom d'oued Idelès. De sa tête à Idelès, l'oued descend environ 700 mètres sur 35 kilomètres, soit une pente moyenne de 2 0/0. L'oued Idelès, qui s'est creusé un sillon dans la hamada, en sort à Ti-n-Foughas, point à partir duquel il s'élargit rapidement, se couvre de beaux ethels et de végétation, et acquiert définitivement le nom d'Igharghar. L'Igharghar n'est plus alors qu'un vaste maader, couvrant entièrement le large thalweg de la vallée jusqu'à sa sortie des montagnes. Ce n'est au delà qu'une ombre de lui-même, il serpente mélancoliquement au milieu du reg, marqué de



ci, de-là, par quelques talhas rachitiques, auxquels il ne peut plus fournir l'eau nécessaire à leur croissance. A hauteur d'Amdjid, le tassili lui donne pourtant un regain de vie, qui se traduit par la formation du mâader d'Amdjid.

L'Igharghar reçoit à gauche et vers sa tête les oudian Ira Mesrames, Tafidjeq et Ouksem, descendant des pentes de la koudia. On rencontre ensuite les oudian Tamodhat et Ikozeraren, qui prennent naissance dans une ligne de hauteurs du pied de la koudia et apportent leurs eaux au mâader de l'Igharghar. Les premiers oudian importants sont : Djefaman et Dehin. Sur le cours de ce dernier on trouve un centre de cultures, l'Arem Dehin. Après l'oued Dehin, une série de courts ravineaux recueillent les eaux de la Tifedest, deux d'entre eux, Idjelmamegheren et Adjelil, forment de beaux mâaders avant de se jeter dans l'Igharghar; les autres : In Baradjen et Ti-n-Mekerkaz, sont bien moins importants. De la chaîne de l'Oudan sortent les oudian Ahatès, Ti-n-Iker, Tisafalin et In-Sedjelmamen; bien que peu étendus, ils sont généralement très fournis en végétation. Au delà, l'Igharghar ne reçoit plus aucun affluent dans sa traversée du reg jusqu'à l'oued Aceksem, lequel passe entre Edjelé et Tikelatin.

Les affluents de droite de l'Igharghar sont plus considérables que ceux de gauche. Le premier est l'oued Telouhat; il a sa tête loin au Sud, ouvre son lit dans les contreforts de la koudia, où il se taille une vallée aux flancs escarpés et se jette dans l'Igharghar au commencement du mâader. L'oued Telouhat reçoit à droite l'oued Tadjeret, dont la vallée supérieure a beaucoup d'analogie avec la sienne. A gauche, ses affluents sont Faghfagh et Isten, ce dernier reçoit lui-même à gauche l'oued Tazzeit. Les affluents que la chaîne de Torha déverse ensuite dans l'Igharghar sont sans grande valeur; les pâturages y sont généralement assez maigres. Ce sont In-Taokan recevant à gauche Isekakaten, puis Iheran qui n'arrive pas à l'Igharghar, son lit est barré par une dune, enfin deux oudian innommés, Adouha, Ti-n-Seghtes, Imesseten, In-Tabekat, In-Berdouin, dont les eaux s'arrêtent également au pied de la montagne. Les eaux de la hamada d'Ibaghagharen sont drainées par l'oued Ti-n-Tighes, ayant sa source au pied d'une colline de l'Edjeré : l'Ahaggar-n-Derren, les oudian Ahates, l'oued Ahat et l'oued Oudghisen. La plus grande partie des thalwegs descendant de l'Edjeré sont ensuite arrêtés par les dunes avant d'atteindre l'Igharghar. Tels sont les oudian Temeskassent, Tazzeit et Idjenoudjan, le cours inférieur des deux premiers ontient suffisamment de végétation, ainsi que quelques ethels. En continuant à descendre l'Igharghar, on rencontre enfin l'oued Telachimt, puis le grand oued Tidjert, qui se verse dans l'Igharghar par une sorte de delta, et en dernier lieu l'oued Tidebagh, dont la tête est dans le baten Ahallekan.

Le cours supérieur de l'Igharghar est riche en eau dans sa partie amont, en aval les points d'eau sont rares; ceux signalés par le colonel Flatters aux environs d'Edjelé ne sont pas connus des indigènes. Le colonel a dû voir des points d'eau temporaires, car l'hiver 1880-1881 avait été très pluvieux. Il n'y a même, à proprement parler, pas d'eau dans toute la traversée du reg, car l'abankor et l'Anou-Idegh-n-Elouat, l'anou Telachimt, et l'aïn Tazzeit sont inclus dans les hauteurs de l'Edjeré.

Dans la partie inférieure de la région montagneuse, les points d'eau sont encore relativement espacés; ce sont surtout des abankors et des adjelmams ; ces derniers sont importants ; étant en général situés dans des rochers, ils conservent leur eau.

A la tête de la vallée on trouve encore quelques abankors, mais l'eau courante abonde et contribue à donner sa physionomie toute spéciale au haut Igharghar.

Les points d'eau de la région montagneuse sont rangés ci-après par ordre d'importance de l'aval à l'amont :

Eau courante : Adjelil, ancien centre de culture sur l'oued du même nom; Dehim (*idem*); oued Tamodhat; Ti-n-Foughas, quelques palmiers incultes dans l'Igharghar; Idelès, centre de cultures sur l'oued du même nom; oued Isten, (l'eau affleure en plusieurs points); oued Tazzeït (*idem*); Tadjeret-n-Telouhat, au confluent de Tadjeret et Telouat.

Puits : Anou Adjelil, 4 à 5 mètres, dans l'oued du même nom; Anou Tibeleq, 0 m. 50 à 1 mètre, dans l'oued Tamodhat.

Abankors de faible profondeur : 1 dans l'oued Ti-n-Iker; 3 dans l'oued Ahat; 1 dans l'oued Ahatès; 1 dans l'oued Ti-n-Tighes; 1 dans la tête de Ti-n-Seghtes; 1 dans l'oued Adouha; 1 dans l'oued Tazzeit; 1 dans l'oued Faghfagh; plusieurs dans l'oued Inouraren dont l'abankor Ti-n-Art-Adjelmams : 1 dans l'oued Adjelil; 1 dans l'oued Idjelmamegheren; 1 dans l'oued In-Berdouin; 1 dans l'oued Tabekat; 2 dans l'oued Iheran.

On trouve en outre beaucoup d'Adjelmams de moindre importance de divers côtés après les pluies.

BASSIN DE L'OUED TIDJERT

Le bassin de l'oued Tidjert est très vaste, car c'est lui qui collecte les eaux de tout le pays, compris entre le Tassili, l'Ounan, l'Anahef, Torha et le versant Est de l'Edjeré.

L'oued Tidjert est formé par les oudian Enki et Imeghi descendant de la pointe Nord-Ouest de l'Anahef. Après leur réunion dans le reg, ils prennent le nom d'Amadghor; puis, l'oued Amadghor (1) devient à son tour l'oued Tidjert à son entrée dans l'Edjeré, pour aller se jeter dans l'Igharghar au Sud d'Ighellouchan. La longueur de l'oued Tidjert doit être très voisine de 400 kilomètres, puisque rien que dans la partie reconnue, de son embouchure aux montagnes d'Anahef, il développe son cours sur au moins 300 kilomètres. Pour étudier le bassin de l'oued Tidjert, il est nécessaire d'examiner séparément les différentes régions, qui le composent; les Touareg eux-mêmes font cette distinction, et cela avec juste raison. On ne conçoit guère en effet l'amal-

(1) Il y a une restriction à faire au sujet de l'oued Amadghor, comme on le verra plus loin.



game sous un même vocable de contrées tout à fait dissemblables. L'oued commun, qui les traverse, n'est pas un trait d'union suffisant, car il ne faut pas oublier qu'au Sahara, c'est toujours la région qui façonne l'oued, et que jamais un oued n'a modifié une région. On va décrire successivement : le Nord-Ouest de l'Anahef, Amadghor, l'Edjeré, Ahallekan et In-Sedjelmamen, et enfin Tihodaïn et l'Ounan.

NORD-OUEST DE L'ANAHEF

La pointe Nord-Ouest de l'Anahef touche au reg d'Amadghor par une ligne de hauteurs commençant au Sud du pâté de l'Ounan, pour venir se confondre vers l'Ouest avec les contreforts de la koudia du Ahaggar. Cette région n'a été vue que sur sa lisière, qui est montagneuse et violemment tourmentée : à l'intérieur, elle ne serait pas dépourvue de ressources, au dire des informateurs touareg.

Relief du sol. — Les montagnes de l'Anahef s'amorcent au Nord par une hamada, que termine brusquement à l'Ouest une falaise en partie masquée par un véritable fouillis de gour. Quelques-uns de ces gour prolongent les pointes de la falaise, d'autres s'entassent sans ordre dans les creux, cependant qu'au sommet du plateau des monticules tabulaires se dressent comme témoins d'un deuxième étage disparu. Puis les gour s'avancent dans le reg; les plus remarquables sont la gara Ti-n-Di (le Mortier), d'une escalade dangereuse et difficile, et celle d'Ihaghan surmontée d'une aiguille rocheuse pointue. Les collines de Tihouradj font immédiatement suite à la hamada, elles forment un petit massif étagé dont les pointes centrales atteignent au moins 500 mètres de relief. Ces hauteurs constituent en quelque sorte comme une avant-chaîne de la haute montagne de Teleghteba.

La montagne de Teleghteba a des pentes excessivement raides; ses puissantes assises granitiques montent d'un seul jet jusqu'à la crête, dont l'arête se découpe sur le ciel comme une gigantesque lame de scie. Il y a bien quelques failles et quelques arêtes secondaires sur les flancs, mais l'ensemble du soulèvement est si ramassé, qu'elles ne l'entaillent que faiblement.

Le sommet du Teleghteba a un relief voisin de 1.000 mètres; au Sud, son annexe d'In-Segala, un peu plus basse, est surmontée d'une dent fort aiguë, qui est le digne pendant de l'arête du Teleghteba. Au delà du Teleghteba commencent les longues crêtes hachées, qui semblent se succéder sans interruption vers le Sud, y créant une sorte de plateau déchiré en tous les sens. Au-dessus de ce dédale de rochers émergent des aiguilles, dont les fines pointes se dressent menaçantes, comme pour en interdire l'accès. L'aiguille du Tihi-n-Kalan est un des beaux spécimens de ces pointes de granit. Du pied des montagnes du Sud, des gour élevés se détachent dans le reg d'Amadghor où ils s'étendent en premier plan parallèlement au massif.

Plusieurs passages permettent de s'engager dans l'Anahef. Par la vallée de l'oued Taharaq, on peut pénétrer entre la hamada et les collines de Tihouradj. Mais les pistes les plus importantes et les plus suivies sont celles de Ghat et du Soudan. Le medjbed de Ghat passe soit à l'abankor de Tihouradj en franchissant l'Ouest du Tihouradj par un col très difficile, soit de préférence au Sud du Teleghteba, en suivant la vallée de l'oued In-Sakan. La route du Soudan s'élève dans la montagne par un défilé qui conduit au Tihi-n-Kalan. Enfin plus à l'Ouest l'oued Imeghi donne également accès dans le massif.

Oudian et points d'eau. — Du fouillis montagneux du Sud sortent les oudian Enki et Imeghi, dont la réunion forme l'oued Amadghor; dans leurs thalwegs pousse du guetaf. Il y a aussi des bouquets d'ethels dans l'oued Imeghi, qui, à sa sortie des montagnes, est couvert de beaux arbres. Tous les autres oudian de la région sont sans exception des affluents d'Amadghor, et leur cours dans le reg est presque constamment invisible. On rencontre successivement In-Sakan au Sud du Teleghteba, l'oued Taharaq et enfin l'oued In-Dedjerin, descendant du flanc de la hamada Nord. Seul l'oued Taharaq a quelque importance; il reçoit à gauche les oudian Tihouradj avec les ravineaux drainant le Teleghteba, qui forment un petit màader à leur point de jonction.

Les points d'eau de la région sont tous situés au pied de la montagne; il n'en existe que trois :

Abankors peu profonds : 1 dans l'oued Tihouradj, 1 dans l'oued Imeghi;

Adjelmam : 1 dans le flanc ouest du Teleghteba.

Il y aurait en outre de l'eau au Tihi-n-Kalan sur la route du Soudan.

AMADGHOR

La région d'Amadghor n'est qu'un immense reg, long d'environ 120 kilomètres du Nord au Sud et d'une largeur moyenne de 60 kilomètres: l'eau et la végétation y font également défaut. Le reg d'Amadghor est entouré de partout par les montagnes; le Tassili, l'Edjeré, Torha, l'Anahef, l'Ounan et les dunes de Tihodaïn le circonscrivent totalement. Cette ceinture montagneuse n'arrive d'ailleurs pas à lui donner un souffle de vie, le reg d'Amadghor est tout aussi désolé, si ce n'est plus, que celui de l'Igharghar. Les caravanes se hâtent de le traverser en se tenant de préférence sur les bords; celles qui vont charger du sel, ont bien soin d'emporter la nourriture de leurs animaux. Le reg d'Amadghor peut être considéré comme uniformément plat, car la dénivellation atteint à peine 100 mètres du Nord au Sud. Quelques gour, très espacés, font saillie sur cette plaine; certains portent un nom, tels sont les gour Terziadan dans le Nord; mais la plupart restent anonymes.

La plaine est traversée de bout en bout par l'oued Amadghor, qui devient l'oued Tidjert à son entrée dans l'Edjeré; sur tout ce parcours, le thalweg de l'oued apparaît de loin en loin, accusé par des ethels clairsemés et de maigres touffes de guetaf; dans la majeure partie du reg, il



il est absolument invisible. Les indigènes affirment que ce thalweg est continu : il est hors de doute que c'était ainsi autrefois, et cette raison rend légitime le tracé de l'oued sur la carte, mais on peut affirmer qu'il n'en est plus de même aujourd'hui. Dans tout oued saharien abordant un reg les eaux issues de la montagne s'étalent au pied et y créent un mâader plus ou moins étendu. Néanmoins il est très rare que, par les grosses crues, il ne s'en échappe pas au moins un filet qui, joint aux eaux provenant du reg, continue à y dessiner le thalweg, sans toutefois pouvoir le fertiliser. L'oued Amadghor est, lui aussi, soumis à la première partie de cette règle, car on y trouve en amont des ethels et du guetaf relativement serrés. Par contre, en aval, le thalweg actuel est barré par de larges seuils, et se réduit à une série de bas-fonds jalonnant le thalweg primitif. A défaut d'un nivellement sérieux, cette affirmation s'appuie sur une remarque fortuite, qui a permis de la contrôler. Au cours d'un orage de deux jours ayant répandu beaucoup d'eau sur la plaine, tous les petits bouquets de végétation ont été envahis par l'eau. Pourtant l'oued n'a pas coulé, il s'est formé en ces points des flaques stagnantes, aux extrémités desquelles n'apparaissait aucune trace d'écoulement.

C'est à cette particularité qu'est due l'erreur des survivants de la mission Flatters. Pendant la traversée de la plaine d'Amadghor, ils ont cru camper chaque jour dans un oued différent, alors qu'en réalité ils retrouvaient tout bonnement à leurs étapes les tronçons successifs d'un même oued : l'oued Amadghor.

L'oued Amadghor est sensé recevoir quelques affluents sur ses deux rives. L'oued In Ghegui, qui vient de l'Ahaggar-n-Derren, verse à gauche dans une de ses cuvettes lorsque son thalweg s'approche de l'Edjeré. L'oued In-Ghegui contient un peu de végétation et est suffisamment marqué. Quant aux autres, ils ont, dans leur cours inférieur, un régime analogue à celui de l'oued Amadghor; leur peu de netteté dispense de s'en occuper en tant que tributaires de ce dernier.

Jusqu'ici la région d'Amadghor était surtout connue par sa fameuse sebkha et sa mine de sel. Or en réalité la sebkha d'Amadghor n'existe pour ainsi dire pas; elle se réduit à un bas-fond blanchâtre, où végètent misérablement quelques plantes brûlées. Ce bas-fond se trouve à 5 kilomètres au Nord de Tissint (el Melah des Arabes), qui est le seul point intéressant de toute cette vaste région.

Tissint désigne en effet la carrière de sel d'Amadghor; cette carrière est située dans une petite dépression, contre laquelle se dresse une gara d'origine volcanique, et à peu de distance de la pointe Sud des collines de Tidjeliouin. Le sel est facile à extraire, on le recueille à peu de profondeur, en petits cristaux agglutinés par une gangue terreuse. Les indigènes désagrègent les cristaux en les frottant légèrement dans les mains, puis soufflent dessus pour chasser la terre. Il reste alors un sel très blanc, contenant fort peu d'impuretés, et assez semblable au sel de cuisine. C'est à Amadghor que s'approvisionnent tous les Touareg du Ahaggar; il y vient même des caravanes qui enlèvent un chargement de sel pour l'Aïr et le Damergou. Cette denrée, manquant au Soudan, y est fort prisée, et les caravaniers touareg l'échangent très facilement contre le bechna nécessaire à leur subsistance.

EDJERÉ

L'Edjeré, plus connu sous le nom d'Egueré (prononciation arabe du mot tamaheq), est limité à l'Est par le cours de l'oued Tidjert et de l'oued In-Sedjelmamem, à l'Ouest par la vallée de l'Igharghar: au Nord il se termine vers le Tassili, et au Sud sur le reg d'Amadghor.

L'Edjeré ne mérite pas le qualificatif de plateau qui lui avait été attribué, c'est une région volcanique d'un cachet tout spécial. Le centre n'est qu'une vaste coulée de lave, au milieu de laquelle émergent des cônes couverts de scories. Cette zone de monticules, d'origine volcanique et de laves, est incluse entre deux soulèvements parallèles d'orientement Nord-Sud. Tel est l'Edjeré; son soubassement lui-même ne peut pas justifier l'épithète de plateau, car la région est de trop peu d'étendue. Le soubassement est d'ailleurs en concordance absolue avec le terrain avoisinant, c'est ainsi que du Nord au Sud il s'élève d'environ 400 mètres, pendant que le reg de l'Igharghar, partant sensiblement du même niveau, gagne au moins 300 mètres.

Au milieu du fouillis de laves et de rochers abrupts constituant l'Edjeré, les oudian sont comme prisonniers de leur ceinture de pierres. Aussi sont-ils tous fort resserrés, on ne voit pas un seul large thalweg dans la région. Néanmoins comme dans toutes les contrées montagneuses, les pluies fertilisent les bas-fonds, et lors des années humides la végétation peut être très belle. Les points d'eau sont plutôt espacés, mais en revanche ils sont très abondants.

En un mot, l'Edjeré est une région fort intéressante où se mélangent souvent les gens des Azdjer et ceux du Ahaggar; malgré cela elle fait partie des Ahaggar; le territoire des Azdjer ne commence qu'au Tassili. L'Edjeré est le pays des contrastes; car si la montagne y est bien des fois très pittoresque, dès qu'on pénètre dans les vallées, on rencontre les laves noires du plus pénible effet. Dans le Nord, la dune de Timenaïn met pourtant dans le paysage une note claire, qui atténue beaucoup la mauvaise impression produite par la continuité des laves.

Relief du sol. — De la plaine des Gharis, alors qu'il est possible d'en embrasser l'ensemble d'un seul coup d'œil, l'Edjeré a l'allure d'un massif cônique très aplati. Les points culminants se trouvent en effet vers le centre des deux rides, de part et d'autre des gour volcaniques; ensuite le relief s'abaisse progressivement vers le Nord et vers le Sud. Le sommet principal du massif est le Toufriq, dont le relief est d'environ 700 mètres.

Les deux axes de soulèvement de l'Edjeré ont sensiblement la même étendue, celui de l'Est est en retrait sur l'autre. Mais alors que la ride d'Ouest est plutôt compacte et comprend de puissantes assises essaimant fort peu autour d'elles, la ride Est au contraire forme vers le Nord une ligne presque continue d'arêtes, projetant des avant-chaînes parallèles jusqu'à l'oued Tidjert.

Dans la chaîne Ouest, il est logique d'incorporer Ighelloucham et Ouriourhara, appartenant évidemment à la même formation, bien que les Touareg semblent seulement faire commencer l'Edjeré à la rive gauche de l'oued Tidjert. Ighelloucham désigne deux lignes de collines basses venant mourir à l'oued Tidebagh face au Tassili; Ouriourhara est un pâté abrupt, d'un relief voisin de 500 mètres, et sur le flanc Ouest duquel se déposent des traînées de sable. In-Boughdar fait suite à Ouriourhara, c'est son véritable pendant sur la rive gauche de l'oued Tidjert, il est pourtant plus ramassé que ce dernier. Le pâté Nord de la chaîne se termine par les hauteurs également difficiles mais moins importantes de Timenaïn, au Sud-Est desquelles se trouve la dune de même nom. La montagne de Timenaïn détache sur Ighelloucham, In-Boughdar et le Sud de la chaîne des lignes de gour, que domine au Nord-Est la grosse gara blanchâtre d'Amadel-n-Ener. La circulation est très facile entre les différentes montagnes, car les vallées y ouvrent de larges couloirs. Les passages les plus importants sont ceux de l'oued Tidjert entre Ouriourhara et In-Boughdar, de l'oued Timenaïn entre Timenaïn et In-Boughdar, le Tihi-n-Temaroualin et le tasbot Ti-n-Temellelt dans les gour Sud de Timenaïn, enfin le Tihi-n-Adou entre In-Boughdar et Ideladjat. In-Boughdar est, en somme, le nœud du pâté Nord de la chaîne; c'est autour de lui que se groupent toutes les communications.

Dans la partie Sud, la chaîne peut être considérée comme continue, sauf au Nord où le Tighzekoulin est nettement séparé du Toufriq par la vallée de l'oued Telachimt. Les autres montagnes se mêlent plus ou moins; le Telachimt et le Toufriq sont accolés l'un à l'autre et forment un important massif aux flancs escarpés, que couronne le sommet du Toufriq. Ce sommet pointu est très caractéristique et visible d'une grande partie de l'Edjeré. Le dernier maillon de la chaîne est le Temaskassent; il est situé à quelque distance au Sud du Toufriq, mais se raccorde à lui par les deux lignes plus basses d'Idjenoudjan et d'Akeraren. Celles-ci s'enchevêtrent l'une dans l'autre et barrent complètement la coupure, entamées seulement par l'oued Tazzeit. Le Temaskassent forme un pâté très dense, où font saillie de nombreuses pointes.

Il se prolonge à l'Est par les collines d'Aït Dioulahan, de faible relief, mais extrêmement tourmentées. Au Sud du Temaskassent, le soulèvement se continue par l'Ibaghagharen, les collines d'Abardja et de Tihiladj; or ces hauteurs sont très nettement détachées de la chaîne principale, il a paru plus naturel de les placer dans la vallée de l'Igharghar. En outre, pour les Touareg, elles ne font pas partie de l'Edjeré.

Comme on l'a déjà vu à propos de l'Igharghar, les communications au travers du soulèvement Ouest se font par les vallées des oudian Telachimt, Tazzeit et Temaskassent. Tous ces passages sont faciles, surtout le premier. Il y a de plus un mauvais col entre le Telachimt et le Toufriq; sur le flanc Ouest le sentier dévale au milieu d'énormes blocs, au travers desquels les animaux sont tenus de se livrer à une véritable gymnastique. Au bas du col, la piste tombe dans une grande dépression, bordée de tous côtés par les montagnes; pour en sortir, elle doit emprunter une petite vallée qui entame les rochers d'Idjenoudjan.

La zone des monticules d'origine volcanique est située entre les deux soulèvements, depuis Iziman Tirsin jusqu'à l'Ahaggar-n-Derren. L'ensemble de ces monticules est désigné sous le nom de Ti-n-Ghelalamin. Ce sont des troncs de cônes qui à distance paraissent très réguliers et couverts de fines stries le long des génératrices. De près, on constate qu'au sommet de tous existe un grand creux, qui s'est généralement effondré d'un côté, de sorte qu'en plan ces monticules affectent la forme d'un croissant.

Sur les flancs, on peut ramasser de nombreuses scories et les bombes volcaniques abondent dans les environs.

L'arête principale du soulèvement Est de l'Edjeré, qui commence au Tihi-n-Adou, se trouve formé par les hauteurs d'Ideladjat et les chaînes d'In Belghem, du Tihi-n-Ihaggaren et d'Iferquouasen, et en dernier lieu par les collines d'Ahaggar-n-Derren et Tidjeliouin. Tidjeliouin résulte de l'accolement d'une suite de mouvements à sommet vaguement tabulaire, et dont les flancs ont des tendances à affecter la classique forme en falaise. L'Ahaggar-n-Derren est placé en potence sur l'axe du soulèvement; cette hauteur de faible étendue a beaucoup d'analogie avec Tidjeliouin. A son extrémité Ouest, elle est surmontée d'une table circulaire, qui la fait reconnaître aisément de loin. Quant à la chaîne d'Iferquouasen, c'est un vrai fouillis de gour: vus sur la face Ouest, ils paraissent séparés les uns des autres; mais lorsqu'on regarde la face Est de la chaîne, on se rend parfaitement compte qu'ils sont liés entre eux et que les différentes rides sont continues. Aussi, bien que le relief d'Iferquouasen ne soit pas considérable, c'est tout de même un gros obstacle. Les crêtes du Tihi-n-Ihaggaren et d'In-Belghem prolongent l'Iferquouasen et continuent le soulèvement vers le Nord. Celle du Tihi-n-Ihaggharen a ses abords très dégagés, particulièrement à l'Ouest, et se dresse comme une gigantesque muraille d'environ 600 mètres de hauteur. L'arête d'In-Belghem a la même allure, par contre son pied est très empâté. L'In Belghem détache à l'Ouest jusqu'à Iziman Tirsin d'importants contreforts, qui créent de ce côté une puissante chebka. Le ter-



rain est également mouvementé à l'Est et au Nord, où l'on trouve des lignes de gour convergeant vers l'oued Tidjert au piton de Tadereq-n-Elkhamdou (la gara d'Elkhamdou). Les chaînes d'In-Belghem et du Tihi-n-Ihaggaren sont reliées entre elles par une arête plus basse, allant de la vallée de l'oued In-Belghem au Tihi-n-Ihaggaren. Au delà de la montagne d'In-Belghem, les collines d'Ideladjat terminent la pointe Nord du soulèvement.

Les cols traversant le soulèvement Est sont généralement bons; la coupure de l'oued In-Belghem, certainement la plus mouvementée, ne laisse pas que d'être facile. Au Nord de l'In-Belghem le grand reg s'étendant jusqu'aux hauteurs d'Ideladjat constitue une excellente communication. En descendant au Sud de l'In-Belghem, on rencontre ensuite le Tihi-n-Temaroualin et le Tihi-n-Ihaggaren : ils font communiquer la vallée de l'oued Tirsin avec celle de l'oued Ti-n-Diouin. Après la chaîne du Tihi-n-Ihaggaren, une trouée entre elle et l'Iferquouasen relie la vallée de l'oued Tirsin à celle de l'oued In-Tifersin. Puis le soulèvement est largement échancré autour de l'Ahaggar-n-Derren, ouvrant de larges passages d'Amadghor à la vallée de l'oued Tirsin et à celle de Ti-n-Tighes, affluent de l'Igharghar. Les collines de Tidjeliouin sont elles-mêmes franchies, dans leur partie Nord, par une piste ne présentant qu'un seul mauvais pas, extrêmement court, au sommet du col.

A l'Est des montagnes Nord du soulèvement de droite s'étend une chebka mouvementée qui s'intercale entre ces montagnes et l'oued In-Sedjelmamem. Cette chebka de faible relief est encadrée par des hauteurs plus élevées, à l'Ouest Ti-n-Hammen, à l'Est l'Ihadjen et le petit mouvement noir d'Aïtoklan ; elle se termine au Nord en une pointe affilée, par l'Izilaten, dont le sommet principal est haut d'environ 250 mètres. Vers le Sud, la curieuse gare de Mezghaf, avec ses flancs à pic et son double sommet, dresse son originale silhouette au-dessus de la chebka. En empruntant les nombreux oudian, qui le sillonnent, ce terrain est praticable en tous sens; les vallées de Tidjert et d'In-Tifersin restent pourtant les meilleures voies de communication.

Oudian et points d'eau. — L'oued Tidjert ne devient un véritable oued qu'au moment où il prend son nom définitif en abordant l'Edjeré, dont il entaille la chebka de l'Est. Les nombreux affluents qu'il reçoit sur ses deux rives au travers de cette chebka lui apportent leur tribut d'humidité ; il se couvre alors d'éthels. Les principaux de ces affluents sont : Obareka à droite, Ihahendelen et Merhadjeli à gauche,

En quittant la chebka, l'oued se détend plus librement, double la pointe d'Izilaten en s'infléchissant vers le Nord-Ouest, puis court dans le reg entre deux berges très basses. Sur cette partie de son cours la végétation diminue beaucoup dans le thalweg, et l'on y heurte à chaque pas des laves roulées. L'oued Tidjert entre de nouveau dans les montagnes en atteignant la ride Ouest de l'Edjeré. Il y pénètre entre Ouriourhara et In-Boughdar par un étroit défilé à partir duquel la végétation renaît, mais alors le lit s'ensable. Il sort enfin de l'Edjeré au sud d'Ighelloucham et se jette dans l'Igharghar au lieu dit Arasghoun.

Le seul affluent de droite dont il y a lieu de s'occuper ici est l'oued In-Sedjelmamem ; il descend du baten de même nom pour se réunir à l'oued Tidjert au Nord des gour Aïtoklan ; ses affluents de gauche drainent la chebka Est de l'Edjeré, ce sont Tessa-n-Taloq et Tisi-n-Teloumt. En outre, à la pointe Nord de l'Edjeré, quelques petits thalwegs sans grande importance prennent naissance dans Ighelloucham et Ouriourhara ; après un léger parcours, ils rejoignent l'oued Tidjert.

Tous les oudian issus de l'Edjeré se jettent à gauche dans l'oued Tidjert. Le premier est l'oued In-Tifersin, lequel longe la chaîne du Tihi-n-Ihaggaren et reçoit à gauche l'oued In-Belghem ; on trouve, en second lieu, l'oued Ahadjerin ; ces oudian rassemblent les eaux du massif d'In-Belghem. Dans sa partie aval, Ahadjerin suit le large reg séparant Ideladjat d'In-Belghem.

Au delà d'Ahadjerin, plusieurs ravineaux innomés dévalent des pentes de l'Ideladjat et d'In-Boughdar ; après quoi, on rencontre enfin le grand oued Timenaïn, qui est le collecteur de toute la partie centrale de l'Edjeré.

L'oued Timenaïn, appelé d'abord oued Tirsin, est formé par une infinité de têtes provenant des hauteurs du Tihi-n-Ihaggaren et d'Iferquouasen, de Temaskassent et de la hamada de lave, qui enveloppe les gours volcaniques Ti-n-Ghelalamin. Dans tous ces ravineaux, il pousse du mérokba et un peu de guetaf; la végétation n'y est jamais bien vigoureuse, sauf dans la direction du Temaskassent. L'oued Tirsin reçoit à droite l'oued Obareka, dont la tête descend du sommet principal de la chaîne du Tigi-n-Inaggaren, et à gauche l'oued Merhadjeli. Après avoir doublé l'étranglement entre les contreforts de l'In-Belghem et du Toufriq, l'oued Tirsin devient l'oued Alaouadj ; il se grossit à gauche de plusieurs oudian nés dans le Telachimt et le Tighzekoulin; le plus important est l'oued Sirdjeri. L'oued Alaouadj troque enfin son nom contre celui de Timenaïn en atteignant la dune. L'oued Timenaïn, très fourni en végétation, a de beaux ethels sur ses rives. Il longe le pied Ouest des dunes et franchit la pointe Nord du Timenaïn par une gorge étroite, qui l'oblige à décrire des méandres. L'oued Timenaïn termine finalement sa carrière en traversant les gour de la bordure Ouest de l'Edjeré, puis se jette dans l'oued Tidjert à son confluent avec l'Igharghar.

Dans l'Edjéré, la nappe d'eau n'affleure que très rarement, on y trouve donc surtout des puits qui vont chercher l'eau à peu de profondeur. Certains ont été creusés dans la roche de façon à saigner largement la nappe, et ont un débit considérable ; c'est le cas de l'Anou Tanombela. La région renferme aussi plusieurs abankors dont le débit varie chaque année avec la quantité d'eau tombée.

Après les pluies, on trouve également des adjelmans dans la montagne, mais ils ne sont que temporaires, autant qu'il a été permis de s'en rendre compte. La vallée la plus riche en eau est sans contredit celle de l'oued Timenaïn. Les points d'eau de l'Edjeré sont les suivants :

Sources : Timenaïn, dans la dune du même nom; Tazzeït, au pied Ouest d'Idjenoudjan.

Iziman : Iziman-Tirsin, dans l'oued du même nom.

Puits : Anou-n-Eguedda, 4 mètres dans un ravineau d'Ighellouchan; Menelghaft (?) à l'Est d'Ighellouchan; Idegh-n-Elouat, 3 mètres (?) dans un ravineau de Tighzekoulin; Anou Taqazaouat, 1 m. 70, dans un ravineau Nord-Est d'In-Boughdar; Anou In-Azaoua, 2 m. 50, dans une faille à l'Est d'Ideladjat; Anou Telachimt, 2 mètres, dans l'oued du même nom; Anou Tanombela, 2 mètres, dans l'oued Tirsin; Anou In-Tifersin, 0 m. 50 (dans l'oued du même nom et après une crue) et Anou Dedjedjed, 0 m. 50 (après une crue) dans l'oued Tidjert; Anou Tidenas, 0 m. 50 dans l'oued Tidjert.

Abankors peu profonds : Idegh-n-Elouat dans l'oued Timenaïn; In-Fedjadj dans l'oued Alouadj; Ti-n-Ekenchar, dans l'oued Tirsin; Tanoumbela, dans l'oued Tirsin.

AHALLEKAN ET IN-SEDJELMAMEN

La région d'Ahallekan et In-Sedjelmanen s'étend au Nord-Ouest de l'oued Tidjert, entre celui-ci et le tassili des Azdjer. La falaise du tassili surplombe de sa masse imposante le terrain peu mouvementé, qui s'étend à ses pieds. Mais bien que quelques oudian courent jusqu'à l'oued Tidjert, au travers de cette sorte de plaine, y entretenant un peu de végétation, la région offre excessivement peu de ressources tant en eau qu'en pâturage.

Relief du sol. — La falaise du Tassilli, qui a une direction Nord-Sud à hauteur d'Amdjid, tourne brusquement à l'Est au Sud d'Aïn Kermaya. A partir de l'énorme bec marquant son coude, la falaise prend le nom d'Ahallekan jusqu'à la piste de Tahihaout; au delà, c'est le baten In-Sedjelmamen. Cette falaise considérable (son relief atteint 500 mètres) est formée de rochers à pic surmontant de forts éboulis, elle est profondément entaillée sur toute sa longueur. Entre les rentrants, d'où sortent quantités de petits ravineaux, surgissent des caps aux formes étranges, qui semblent vouloir accaparer la plaine.

Des gour se détachent des pointes de la falaise et, se répandant dans le reg, contribuent à le faire paraître moins nu. Au pied d'Ahallekan, les plus importantes de ces hauteurs sont Ilasen Bellel et Tifananin, collines basses en partie ensablées, et Aït Houneren, dont l'extrémité Sud vient mourir à l'oued Tidjert en face de Tadereq-n-Elkhandou. Devant le baten d'In-Sedjelmamen se dresse le haut piton d'Aolagh (en araben El Atrous le Bouc) et la grosse gara de Tighesi (la Chèvre), puis, vers le Sud, Idjer, Tisefeghout et Tidjemahim, qui sont appuyés à la falaise, et, enfin, au milieu du reg la gara pointue de Tiski.

Entre les gour de la plaine, le sol est sablonneux; plusieurs massifs de dunes s'élèvent même en certains points. Le plus volumineux est la dune d'Ahallekan qui s'étend de la falaise à Ilasen Bellel et Tifananin. Il y a en outre une dune importante au pied Ouest du baten d'In-Sedjelmamen.

Oudian et points d'eau. — L'hydrographie de la région est extrêmement simple : l'oued Tidebagh à l'Ouest se jette directement dans l'Igharghar; après quoi, les oudian, prenant naissance dans le Tassili, se déversent tous dans l'oued Tidjert. Ce sont d'abord une longue suite de ravineaux émanant de l'Ahallekan, ils portent le même nom et beaucoup se réunisssent entre eux avant d'atteindre l'oued Tidjert. D'In-Sedjelmamen sortent ensuite les oudian Tahighat et In-Sedjelmamen. Tahighat a sa tête entre la falaise et la dune, et rencontre l'oued Tidjert au Nord de Tighessi. L'oued In-Sedjelmamen est le plus grand de ceux descendant du Tassilli; il est formé par les ravins, qui débouchent de la falaise entre Idjer et Tisefeghout, parmi lesquels In-Tekita, et débute a sa tête par un large mâader. L'oued In-Sedjelmamen reçoit à gauche les oudian Tessa-n-Taloq et Tizi-n-Telomt, qui viennent des pentes de l'Ihadjen dans l'Edjeré. Le premier a lui-même pour affluent de droite l'oued Taresout, né dans le Tassilli au Sud des gour Tidjemahin.

Le seul point d'eau de toute la région d'Ahallekan et In-Sedjelmamen est un adjelmam à la la tête de l'oued In-Sedjelmamen; encore n'est-il pas bien sûr qu'il soit permanent. Pour circuler en temps normal au travers de cette région, il faut donc aller boire dans l'Edjeré.

TIHODAIN ET OUNAN

Relief du sol. — La région de Tihodaïn est presque entièrement occupée par un puissant massif de dunes. De la lisière Ouest de ce massif s'échappent quelques gour saupoudrés de sable, comme Ti-n-Abd Allah et Tiouririn, tandis qu'au centre perce le gros mouvement d'Edjelé (Khanfoussa). Ce nom d'Edjelé revient très souvent en pays targui. Ainsi, rien que la région Tihodaïn-Ounan, il est porté par trois hauteurs différentes. Les Touareg n'ont pas l'habitude de faire des efforts d'imagination, ils se contentent de désigner sous le même vocable tous les accidents de terrain d'aspect général identique. Ils ont ainsi une série de noms réapparaissant à chaque pas, et qui de ce fait créent une grande confusion. Le terme d'Edjelé s'applique aux reliefs formés de deux parties accolées, dont une à sommet pointu, et l'autre à arête allongée, et qui figurent un très vague scarabée (Edjelé en tamaheq). La lisière Est de la dune est longée à peu de distance par la falaise basse du Tassili; entre elles se trouve inclus un long couloir sablonneux suivi par la piste de Tighammar à Afara. La falaise de Tihodaïn est très découpée à son sommet ; en plusieurs points d'énormes blocs de roches d'allure fantastique la surmontent. Vers le Sud, cette falaise jette jusqu'aux dunes les gour Ti-n-Aloulagh et Edjer, ensuite la dune Idahi-Ouechcheren ensable sa base, après quoi elle tourne définitivement à l'Est à hauteur du piton tabulaire d'Edjelé.

Ounan est un pâté montagneux granitique très allongé. Il est constitué par de longues rides acco-

lées; l'axe général du soulèvement est sensiblement Nord-Sud. Le relief moyen de la chaîne d'Ounan ne dépasse guère 300 mètres, mais ces flancs sont très escarpés, et elle n'est traversée que par un seul col situé dans la partie Nord. Les hauteurs d'Arou s'étendent à l'Ouest dans le reg, parallèlement à l'Ounan, sur lequel se referment les pics de Tisellilin, qui les continuent au Sud. Le pic Est de Tisellilin est surmonté d'une très belle dent; de son pied de nombreux gour, parmi lesquels Ti-n-Ziren (les Epaules) et un nouvel Edjelé, s'élancent dans le reg. A l'Ouest du Tisillilin, le sol est des plus occupés, jusqu'aux collines de Toukmatin, qui se heurtent au reg d'Amadghor. Au Sud du massif d'Ounan, le terrain se découvre jusqu'à l'Anahef, tandis que, dans l'Est, on distingue le profil lointain des montagnes d'In-Tehoun.

Oudian et point d'eau. — Les petits oudian sortant de la falaise de Tihodaïn ne déversent plus leurs eaux dans le reg d'Amadghor, car les dunes les obligent à s'étaler à leur pied. Ils sont d'ailleurs sans grand intérêt, la végétation y est en général bien maigre.

Les eaux du massif d'Ounan sont rassemblées au Sud par un thalweg, qui rejoint l'oued In-Dedjerin, affluent d'Amadghor au Nord par une suite de ravineaux venant mourir à la dune de Tihodaïn; et enfin à l'Ouest par l'oued Ti-n-Ekaham. L'Oued Ti-n-Ekaham a seul quelque importance; il s'élargit fortement entre Ounan et Arou; au delà d'Arou son thalweg diminue rapidement de largeur pour aller se perdre dans la plaine d'Amadghor.

Les points d'eau de la région Tihodaïn-Ounan sont au nombre de deux seulement, tous deux dans le massif d'Ounan :

Puits Anou Ounan, $5^{m},25$, au centre de la chaîne d'Ounan;

Anou Ti-n-Ekaham (?) dans l'oued de même nom.

(*A suivre.*) Lieutenant VOINOT.

LA FRONTIÈRE DU CAMEROUN

Les Chambres ont approuvé et le *Journal officiel* du 18 juillet a publié la loi du 15 juillet autorisant le président de la République à ratifier la convention franco-allemande du 18 avril 1908, qui précise la frontière entre le Congo français et le Cameroun.

Voici le texte de l'exposé des motifs du projet de loi :

A la suite de pourparlers qui se sont ouverts et poursuivis à Berlin, a été signée, dans cette capitale, le 18 avril 1908, une convention qui confirme un protocole du 9 du même mois et qui détermine à nouveau le tracé de la frontière entre les possessions françaises du Congo et la colonie allemande du Cameroun.

Dans cette partie de l'Afrique, la limite séparant le territoire français et le territoire allemand avait été fixée par deux conventions successives, celles du 24 décembre 1885 et du 15 mars 1894. Mais une délimitation nouvelle était devenue inévitable. Non seulement, en effet, la frontière qu'avaient déterminée les précédents accords était artificielle sur la plus grande partie de son parcours et difficile à suivre sur le terrain — incertitude qui pouvait toujours avoir les plus regrettables conséquences — mais encore des circonstances particulières imposaient aux gouvernements français et allemand l'obligation de rectifier et de préciser la limite antérieurement prévue.

A ce dernier point de vue, il fallait tenir compte des dispositions de la convention du 15 mars 1894, dont les auteurs, obligés d'utiliser des données géographiques incomplètes ou inexactes, avaient eux-mêmes envisagé certaines éventualités. Cet accord prévoyait que s'il venait notamment à être démontré que les positions de différentes localités, celles de Bania, de Gaza ou de Koundé devaient être reportées vers l'Ouest à plus de 10 minutes du méridien 12° 40 Paris (15° Greenwich), la limite devait être rectifiée de manière que l'Allemagne obtînt une compensation équivalente. Inversement, une rectification du même genre devait intervenir au profit de la France, s'il était démontré que l'intersection du 10e parallèle avec le Chari était située, non pas au point indiqué par les cartes alors établies, mais à plus de 10 minutes vers l'Est. Il était admis enfin qu'il y aurait lieu, grâce à des concessions mutuelles, de substituer progressivement aux lignes idéales ayant servi à déterminer la frontière, un tracé déterminé par la configuration naturelle du terrain.

Or, en 1905, on avait confié à deux commissions mixtes, l'une à l'Est, l'autre au Sud du Cameroun, la mission de reconnaître sur les lieux le tracé de la frontière franco-allemande. Les constatations de ces deux commissions démontrèrent que les dispositions éventuellement prévues en 1894 devraient recevoir une application pratique.

A l'Est du Cameroun, les commissaires français et allemand, M. le commandant Moll et M. le capitaine von Seefried, reconnurent que des erreurs graves avaient été commises dans les positions attribuées à Gaza et à Koundé. Cette dernière ville notamment qui, en 1894, avait été laissée à la France, parce qu'on la croyait située dans le voisinage immédiat du méridien-frontière (12°40), se trouvait en réalité beaucoup plus à l'Ouest, à une distance de 60 kilomètres environ. Dès lors, elle ne pouvait être maintenue à la France que par une sorte d'emprise dans le territoire du Cameroun et à la condition que l'Allemagne obtînt une compensation équivalente. Les commissaires constatèrent, d'autre part, que l'intersection du Chari et du 10e parallèle se trouvait située à 29 minutes vers l'Est du point indiqué par les cartes de 1894; de ce côté, la frontière se trouvait reportée vers l'Est au détriment de la France qui devait, par suite, obtenir un dédommagement correspondant.

Au Sud du Cameroun, les commissions française et allemande, dont les chefs respectifs étaient M. le capitaine Cottes et M. le capitaine Foerster, déterminèrent non sans peine sur le terrain la frontière, formée presque partout par des lignes artificielles, que la convention de 1894 avait adoptée. Ces lignes avaient d'ailleurs déjà été précédemment reconnues sur un tronçon de la frontière entre le N'Goko et la Sangha, par une première commission mixte, où la France était représentée par M. l'administrateur Cureau. Dans cette région Sud, il fut établi que la convention de 1894 rencontrait une impossibilité d'application à l'intersection du deuxième parallèle et du N'Goko, cette rivière, par suite des sinuosités de son cours, coupant plusieurs fois le parallèle. Des erreurs importantes furent constatées dans les données géographiques que l'on possédait sur la zone frontière: le cours du N'tem et du Kom et la partie septentrionale du cours de l'Aïna, notamment, se trouvaient, contrairement à ce qui avait été parfois indiqué, dans le territoire du Cameroun. De plus, et d'une manière générale, les opérations des commissaires firent ressortir tous les désavantages d'une frontière aussi difficile à suivre sur le terrain que l'était la limite existante. On avait pu d'ailleurs mesurer déjà la gravité de ces inconvénients lors d'un conflit survenu en 1905 au village de Missoum-Missoum, qui fut reconnu depuis lors se trouver en territoire allemand. Aussi, MM. les capitaines Cottes et Foerster, en terminant leurs travaux, signèrent-ils un procès-verbal qui concluait dans les termes ci-après à la nécessité de substituer une frontière formée autant que possible par des lignes naturelles à la limite artificielle

prévue par la convention du 15 mars 1894 : « La commission s'accorde à reconnaître que la frontière actuelle ne saurait raisonnablement être conservée en l'état et que l'adoption des limites naturelles s'impose d'une manière impérieuse. Les propositions à présenter à ce point de vue réclament au préalable l'établissement complet des cartes de la frontière (à l'échelle de 1/100.000e) et exigent qu'une brève conférence réunisse encore une fois la Commission mixte en Europe (1). »

C'est sur ces bases que se sont ouverts les pourparlers dont la conclusion devait être la convention du 18 avril dernier. Dès le début, et pendant toute la durée de la conférence, la tâche des négociateurs s'est trouvée compliquée d'une situation de fait. Dans ces dernières années, les Allemands avaient occupé la ville de Binder, qu'ils considéraient comme dépendant du Cameroun, et dont la possession présentait un sérieux intérêt puisqu'elle forme le centre d'une région riche et peuplée, pays de culture et d'élevage. La commission mixte, chargée de reconnaître sur place le tracé de la frontière, constata que Binder se trouvait située, non pas, comme on l'avait cru du côté allemand, au Nord du 10e parallèle formant la limite sur ce point, mais un peu au Sud de ce même parallèle, c'est-à-dire en territoire français. En droit, l'Allemagne ne pouvait que renoncer à toutes prétentions sur Binder. Mais, en fait, n'y avait-il pas lieu de tenir compte d'une situation acquise, et cela au moment même où, dans une revision plus étendue de la délimitation, on apportait, sur d'autres points, des rectifications au tracé de la frontière ? La recherche d'une solution ne laissait pas que d'être délicate, puisque, sur ce point spécial comme dans son ensemble, la convention à intervenir devait dans l'esprit des deux parties ménager équitablement les intérêts de l'une comme de l'autre.

Il est permis d'affirmer que ce résultat général a été atteint, au point de vue politique comme au point de vue économique, par la convention du 18 avril 1908 et nous sommes heureux de saisir cette occasion pour signaler ici la compétence technique et l'habileté à la fois courtoise et ferme dont les délégués français ont fait preuve pendant la durée des négociations.

Au point de vue politique, il est certain que la délimitation nouvelle, considérée dans son ensemble, ne porte aucune atteinte à l'influence générale de la France dans les régions voisines de la frontière ; elle la fortifie à divers points de vue. Nulle part la France n'abandonne un poste militaire ou administratif. Elle voit confirmer définitivement ses droits sur Binder dont elle pourra désormais prendre possession. Elle conserve Koundé, dont la banlieue est étendue jusqu'au Low. Au Sud de Koundé, la limite nouvelle en suivant le cours de la Kadéi et de la Boumbé II lui fait acquérir un territoire important, par son étendue et sa valeur propre, à l'Ouest de l'ancien méridien-frontière (12°40). Au Nord-Est de Koundé, une rectification de la limite, qui se confond alors avec la ligne de partage des eaux, lui permet d'obtenir le bassin supérieur des rivières Mambéré et Nana dont l'exploitation peut offrir un réel intérêt aux sociétés concessionnaires voisines ; cette acquisition territoriale lui est attribuée en dédommagement du préjudice résultant pour elle de l'orientation vers l'Est du cours du Chari, à l'intersection du 10e parallèle. Par voie d'échange, la France obtient, entre le Chari et le 10e parallèle, au Sud de Bousso, un territoire d'une étendue de 7.000 kilomètres carrés environ, ancienne dépendance du Baguirmi dont le sultan est notre protégé et comprenant les centres relativement importants de Miltou, où les autorités allemandes ont établi des postes militaires à Gourgara et à Tchaguen ; la banlieue de notre centre de Lamé se trouve de même très sensiblement accrue. Au Sud du Cameroun enfin, la substitution à la frontière de 1894 d'une limite moins artificielle assure à la France une extension territoriale dans les bassins des rivières N'tem, N'Kom et Aïna.

Du côté de l'Allemagne, ces résultats ont nécessairement une contre-partie. L'Allemagne abandonne Binder par application pure et simple du traité de 1894. En compensation de l'attribution définitive à la France de Koundé et du territoire au Sud de Koundé, situé entre la Kadéi, la Boumbé II et le méridien 12°40', elle obtient un accroissement territorial d'une superficie limitée dans le bassin de la rivière Nyoué. Elle bénéficie, d'autre part, au Nord de Biparé (Bifara), d'une rectification de la limite destinée à faciliter les communications entre Garoua et la partie septentrionale du Cameroun. Elle acquiert, de même, un territoire plus étendu en même temps qu'une frontière plus rationnelle dans le bassin supérieur du Logone et de la M'béré. Enfin, au Sud du Cameroun, la substitution d'une frontière moins arbitraire à la limite artificielle de 1894 lui assure un accès plus étendu aux rives de la N'Goko et de la Sangha.

Les superficies qui sont de la sorte réciproquement cédées ou échangées se compensent équitablement comme valeur, la France réalisant de plus, en superficie, un gain territorial. Dans l'ensemble, la nouvelle frontière est géographiquement plus satisfaisante que l'ancienne limite. Elle suit les lignes naturelles sur une très grande partie de son parcours. Ailleurs, la convention, s'autorisant des constatations des deux commissions mixtes envoyées dans la zone frontière, définit la limite de façon assez minutieuse pour qu'il soit toujours possible désormais de la reconnaître exactement sur les lieux.

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que la convention du 18 avril 1908 règle dans l'intérêt commun des deux parties l'attribution à l'une et à l'autre puissance des îles situées dans les divers cours d'eau que suit la nouvelle frontière. Il convient d'observer de même que la convention détermine les droits de la France et de l'Allemagne dans les eaux du lac Tchad, les dispositions adoptées à ce sujet se conciliant d'ailleurs parfaitement avec les accords que nous avions antérieurement conclus avec l'Angleterre. Les droits de la France sur la rive septentrionale du lac Tchad, à laquelle demeurait étrangère la délimitation du 15 mars 1894, se trouvent ainsi désormais établis d'une façon définitive envers le gouvernement allemand comme envers le gouvernement britannique.

Ces résultats sont certainement très appréciables. Faut-il s'arrêter à cette objection qu'il eût été désirable, au point de vue de notre influence dans les territoires voisins de la frontière, de voir attribuer à la France le village de Missoum-Missoum en souvenir du conflit de 1905? Si regrettable qu'ait été cet incident dont furent victimes plusieurs indigènes au service d'une compagnie française, une déviation spéciale de la frontière eût été nécessaire pour incorporer Missoum-Missoum à nos possessions du Congo. Or, M. le capitaine Cottes a pu constater, comme il résulte de son rapport en date du 12 septembre 1907, que le village

(1) Nous pouvons donner ici le texte de ce procès-verbal, qui ne figure pas dans les documents annexés au projet de loi :

« Les commissaires soussignés : section française, capitaine Cottes, M. Michel ; section allemande, capitaine Fœrster, oberlieutenant Schwartz, s'étant réunis ce jour et s'étant livrés à un examen comparatif des résultats obtenus, d'une part pour les observations astronomiques et, d'autre part, pour les levés topographiques, décident en commun ce qui suit :

1° En conformité du procès-verbal du 12 septembre 1906, les opérations pratiques exécutées de concert dans la zone frontière sont considérées comme ayant pris fin ;

2° La comparaison des résultats des observations astronomiques a montré la concordance des résultats dans les limites d'approximation fixées par le procès verbal du 22 juin 1906. En conséquence, la réunion des sections ne présente plus de caractère d'utilité ;

3° Il n'est pas considéré comme rentrant dans le but poursuivi de se livrer sur place à la rédaction, à la comparaison et à l'échange des cartes définitives de la frontière. Néanmoins des croquis provisoires mentionnant l'emplacement des villages frontière et des bornes seront fournis immédiatement aux administrations des deux pays ;

4° La commission s'accorde à reconnaître que la frontière actuelle ne saurait raisonnablement être conservée en l'état et que l'adoption des limites naturelles s'impose d'une manière impérieuse.

Les propositions à présenter à ce point de vue réclament au préalable l'établissement complet des cartes de la frontière à l'échelle de 1/100.000e et exigent qu'une brève conférence réunisse encore une fois la commission mixte en Europe.

C'est au cours de cette rencontre que seront arrêtés les travaux définitifs concernant la détermination des points astronomiques et une comparaison des cartes qu'ils auront permis de dresser.

Il est convenu que la date et le lieu de cette conférence seront fixés aussitôt que l'achèvement des opérations préparatoires le permettra.

Fait en quatre exemplaires à Akonanji, le 11 octobre 1906. »



de Missoum-Missoum, où nous n'avons aucun établissement, est « une agglomération misérable d'environ soixante hommes ». Il est dès lors manifeste que les avantages très limités à attendre pour nous de cette attribution n'auraient pas été compensés par les sacrifices auxquels corrélativement, en fortifiant contre elle-même des revendications correspondantes, la France eût été dans l'obligation de consentir.

Au point de vue économique, la convention du 18 avril 1908 sauvegarde dans la plus large mesure, pour le présent et pour l'avenir, tous les intérêts de la colonisation française.

Sur la partie septentrionale de la frontière, l'occupation de Binder et l'extension du territoire de Laïmé vont donner à la France une situation privilégiée dans une contrée très riche, pays de transition, avec les régions foulbés de l'Adamaoua, qui, par la population, le sol, les productions, se distingue complètement des autres fractions de nos possessions du Congo. Cette zone est le complément nécessaire de notre grande colonie de l'Afrique centrale. Avec tout le bétail, déjà très nombreux, qu'elle renferme et qu'il est facile de multiplier, elle est destinée à offrir, de plus en plus, aux populations du Congo français des ressources en alimentation qui leur font défaut. Les Européens y trouveront des commodités de subsistance qui leur sont absolument indispensables. Quant aux indigènes, si déshérités, si décimés par toutes les misères d'une barbarie séculaire, c'est pour eux le seul moyen, non seulement d'oublier des pratiques dont les derniers vestiges n'ont pas encore disparu, mais encore d'assurer leur développement physique, d'accroître leur bien-être, de s'attacher au sol qu'ils habitent et d'y étendre leur activité et leur industrie. L'intérêt général de nos possessions et le souci de leur avenir étaient ici d'accord avec des considérations supérieures d'humanité et la cause même de la civilisation pour commander à la France de développer le plus possible son influence dans ces régions.

C'est là un fait désormais acquis. Il se trouve complété par la rectification de la frontière, qui, en traçant la limite à l'Ouest de Bousso et de Tchaguen, a restreint l'avancée vers le Chari de la colonie du Cameroun. C'est en effet dans le territoire cédé à la France que se trouve, entre le Baguirmi et le moyen Congo, la seule route où le bétail puisse passer à l'abri des ravages de la mouche tsé-tsé. Cette région, en outre, comme d'ailleurs plus à l'Ouest toute la vallée du Mayo-Kebbi, est particulièrement propre à la culture du coton. Il est certain que toute cette partie de nos possessions, au Sud du Chari et du 10° parallèle, ne tardera pas à prendre une très grande importance, en se mettant en relations, soit avec le reste du Congo français, soit avec l'Europe, la voie du Niger, de la Bénoué et du Mayo-Kebbi étant dès maintenant et de plus en plus utilisée pour nos transports de personnel et de matériel.

Les négociateurs français, d'une manière générale, se sont attachés à éviter que les rectifications de la limite, là même où des compensations territoriales étaient accordées à l'Allemagne, pussent porter un préjudice quelconque aux exploitations françaises, soit en interceptant les routes, soit en restreignant la main-d'œuvre nécessaire à la colonisation. Ce résultat a été obtenu.

Au Nord de Koundé, nous conservons avec Yadé, Ouantonou et Baibokoum, les routes terrestres mettant en relations les bassins de la Sangha d'une part, les vallées du Logone et du Mayo-Kebbi d'autre part. Au Sud de Koundé et de la Kadéi, la délimitation assure à la France non seulement une zone exploitable dont les richesses naturelles garantissent le développement des entreprises françaises, mais encore une région peuplée qui satisfera à toutes les nécessités de la main-d'œuvre: On peut citer ainsi les centres importants de Baboua, d'Abba, de Tchiakani, de Molay et de Mauvey. Les rares villages existant dans le bassin de la rivière Nyoué, ceux de Licagota et de Ngombaco, se trouvent également dépendre du territoire français.

Au Sud du Cameroun, la frontière que les négociateurs ont adoptée était celle qu'indiquait la situation géographique de la région, si l'on voulait, en s'écartant le moins possible de la limite de 1894, suivre des lignes naturelles. La délimitation nouvelle oblige la France à céder 1.800 kilomètres carrés et lui en fait acquérir 2.270. Il est évident que la colonisation française n'a pas à souffrir d'une revision de la frontière dont le résultat général est ainsi déterminé.

On s'est demandé, il est vrai, si les territoires cédés et acquis n'étaient pas inégalement riches et inégalement exploitables. Mais la question étant ainsi posée, on devait reconnaître, au témoignage des officiers et des agents qui ont parcouru la région, que la solution est tout à l'avantage de la France. Dans cette zone africaine forestière et marécageuse, il y a, malgré tout, une certaine équivalence entre des territoires étendus et dont il s'agit d'apprécier la valeur générale. Néanmoins, il convient de remarquer que, vers l'Est, là où nous devons abandonner certains territoires, spécialement au Nord du confluent N'Goko-Sangha, le pays est à peu près dépourvu de population et, malgré la proximité d'établissements européens, est demeuré presque complètement fermé à toutes les entreprises de la colonisation. Les villages, en effet, y sont extrêmement rares et ils restent presque tous d'ailleurs dans la zone française. La forêt y est très difficilement pénétrable et peu accessible, comme les faits l'ont démontré, à une exploitation méthodique et fructueuse. Au contraire, vers l'Ouest, là où la France obtient une extension territoriale, les villages sont nombreux, la population relativement très dense et très laborieuse, particulièrement sur les rives du Kom, et le pays, dont les richesses naturelles sont très importantes, offre des facilités réelles d'exploitation. Cette région, enfin, prolongation naturelle de notre colonie du Gabon, est destinée, grâce à sa proximité relative de la côte, à éviter aux marchandises importées ou exportées les frais de transport très lourds auxquels elles sont exposées dans les territoires plus éloignés du littoral.

On a paru, d'autre part, redouter que la colonie du Cameroun, en obtenant un accès plus étendu aux rives de la N'Goko et de la Sangha, n'acquière, en utilisant ces cours d'eau, au détriment de notre commerce, des facilités de transport dont elle ne pouvait user jusqu'à ce jour. Il ne faut pas oublier cependant le régime spécial établi par l'acte général de Berlin du 26 février 1885 et les facilités de navigation, de circulation et de commerce qu'il assure à tous les nationaux des puissances signataires dans le bassin conventionnel du Congo. Les commerçants du Cameroun qui avaient déjà un accès territorial à la N'Goko et à la Sangha bénéficiaient complètement de ces dispositions avant la convention du 18 avril 1908, qui n'a pu rien y ajouter.

L'expérience a démontré toutefois que l'intérêt commun des deux puissances contractantes était de bien spécifier pratiquement pour leurs nationaux respectifs, en ce qui concerne la navigation fluviale, les conditions d'application du régime spécial établi par l'acte de Berlin de 1885. L'article 2 de la convention du 18 avril 1908 a ainsi prévu la préparation ultérieure d'un règlement commun en ce qui concerne la navigation non seulement sur le Congo, la Sangha et leurs affluents, mais encore sur la Bénoué et ses affluents. L'article 3 de la convention du 18 avril 1908, en reproduisant avec des modifications de pure forme une disposition correspondante de la convention du 15 mars 1894, tend de même à assurer aux nationaux des deux pays des avantages communs, pour le commerce et le transit, dans les bassins de la Bénoué et de ses affluents, du Chari et de ses affluents.

En résumé, le gouvernement de la République considère que la convention du 18 avril 1908 présente toutes les garanties nécessaires à la défense et au développement des intérêts français. Conçu et préparé avec le désir de concilier équitablement des aspirations également légitimes, cet accord prévient les causes de malentendus et ne peut qu'améliorer les relations entre deux colonies voisines, solidaires l'une de l'autre à divers points de vue, du Congo français et du Cameroun.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

BIBLIOGRAPHIE

Mission scientifique au Dahomey, par Henry Hubert, breveté de l'École coloniale, docteur ès sciences naturelles, administrateur-adjoint des colonies, chargé de mission au Dahomey, lauréat de la Société de Géographie de Paris (Prix Potron). Ouvrage honoré d'une subvention de l'Association française pour l'avancement des Sciences et de souscriptions officielles du ministère des Colonies et du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française. Préface de M. A. de Lapparent, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. 1 vol. in-8° raisin de 568 p., illustré de 86 gravures, cartes, diagrammes, 49 reproductions photographiques et une carte géologique au 1/250.000e. — Prix : 15 francs. Emile Larose.

Ce travail est divisé en trois parties :

La PREMIÈRE PARTIE est un aperçu géographique. Les grandes lignes générales des pays parcourus y sont indiquées avec l'ampleur et l'allure qui leur conviennent. La question de l'établissement de la carte est largement discutée dans cette partie, à laquelle est annexée une bibliographie comprenant plus de 150 articles.

La SECONDE PARTIE est la description et l'explication des caractères du milieu parcouru. Par sa position géographique seule, le pays considéré possède des caractères météorologiques particuliers, différents de ceux des pays voisins. La *météorologie* a tout d'abord été envisagée au point de vue théorique, c'est-à-dire telle que la détermineraient les déplacements apparents du soleil au-dessus d'une région ayant les caractères géographiques du Dahomey et dépourvue de tous les accidents : fleuves, relief, végétation, etc. susceptibles d'apporter des modifications locales.

Les caractéristiques de la météorologie théorique ont été comparées avec les chiffres recueillis, depuis 1897, dans les différents observatoires de la colonie. Cela a permis d'établir : 1° que les territoires parcourus présentaient des caractères s'écartant *très peu* des conceptions théoriques; 2° que tous les phénomènes observés se reproduisaient avec une étonnante régularité, ce qui met en évidence l'influence prépondérante de certains facteurs d'ordre astronomique.

Enfin cette étude présente cet intérêt remarquable de montrer les variations, sur près de 8° de latitude, des phénomènes météorologiques dans un pays qui confine aux régions équatoriales au Sud, aux régions désertiques au Nord.

L'étude du *rôle des agents extérieurs* nous montre comment les facteurs météorologiques (chaleur, vents, pluies, etc.) et les agents qui doivent leur origine ou les mouvements mécaniques dont ils sont animés aux facteurs météorologiques (eaux superficielles, mer) contribuent à modifier le modelé terrestre et à former de nouveaux accidents géographiques. C'est ainsi qu'ont été étudiés l'action calorifique du soleil, désagrégeant les roches, la formation des dunes, du cordon littoral, des lagunes, de la « barre »; les actions destructrices des pluies, les actions destructrices et édificatrices des torrents, des rivières, des fleuves, l'établissement des sources, les puits; enfin certains problèmes de géographie physique ont encore été envisagés : caractères du régime hydrologique, évolution des grands bassins du Dahomey, etc., etc., ainsi que les actions physiologiques : formations charbonneuses, formations latéritiques, formation d'azotates, de soufre, etc.

Mais comme le dessin géographique n'est que la résultante des actions des agents extérieurs (engendrés par les phénomènes météorologiques) sur les formations géologiques de la colonie, il fallait passer celles-ci en revue et les étudier. Elles constituent trois séries distinctes qui occupent chacune une surface considérable. Ce sont, dans la partie centrale de la colonie, dans l'Atacora et le Gourma, des roches éruptives ou métamorphiques; dans le Gourma et dans le Niger, des grès horizontaux; dans la partie méridionale de la colonie, des formations plus récentes, dont les plus anciennes remontent à l'éocène.

La distribution particulière de ces formations a contribué à former cinq grandes régions naturelles, différentes les unes des autres et qui ont été étudiées séparément.

A côté des formations géologiques, la minéralogie a fait l'objet de trois chapitres spéciaux consacrés, le premier à l'examen des roches, le second aux espèces minérales recueillies, le troisième aux minéraux exploités.

Enfin la géologie des régions voisines du Dahomey a été rappelée, si bien qu'on peut considérer comme connus aujourd'hui dans leurs grandes lignes les territoires de la boucle du Niger compris entre la branche descendante de ce fleuve et une ligne brisée passant par Djenné, Ouagadougou et Accra, soit sur plus de 600.000 kilomètres carrés. Il ne reste donc plus qu'à étudier maintenant qu'une partie des territoires du Soudan et de la Côte d'Ivoire pour pouvoir établir la carte géologique de l'Afrique Occidentale Française.

La TROISIÈME PARTIE est consacrée aux relations biogéographiques. Le milieu, tel qu'il a été défini et expliqué dans la seconde partie, exerce évidemment une influence directe sur les êtres qui s'y développent. Il ne saurait être question de connaître tous les cas où cette influence se manifeste, car ceux-ci sont innombrables. Mais quelques exemples, particulièrement nets, ont été choisis.

a) *Influence du milieu sur les végétaux.* — Le climat et la constitution du sol favorisent ou entravent, suivant les points considérés, le développement de telles ou telles espèces. Et la géographie botanique n'est pas seulement la description de la surface occupée par les espèces considérées, mais elle doit donner l'explication de cette répartition. La connaissance de la distribution des principales espèces botaniques dans ce pays est susceptible de fournir par la suite de précieuses indications sur le genre de culture convenant le mieux à chaque région.

b) *Influence du milieu sur les animaux.* — Deux cas seulement ont été choisis. Le premier a eu pour objet la distribution des tsé-tsé, espèce signalée pour la première fois au Dahomey. On voit que ces dangereux insectes, suivant les régions considérées, sont répartis d'une façon très différente, parce qu'ils ont besoin de certaines conditions particulières pour se développer (grande humidité notamment). Leur distribution n'offre pas seulement un intérêt scientifique, on le sait, mais elle a l'avantage de faire connaître en même temps, comme cela a été montré, la distribution de certaines espèces domestiques (bovidés, équidés), dont ces insectes sont des parasites mortels.

Un autre exemple de l'influence du milieu est tiré de la répartition des animaux à coquille : ceux-ci ne se développant que dans les régions où le calcaire est abondant.

c) *Influence du milieu sur la répartition des groupements humains.* — Il est clair que, dans un pays où les indigènes ont à assurer leur existence par des moyens primitifs et à lutter en faisant directement usage des éléments que la nature met à leur portée, ils se groupent, souvent à leur insu, suivant des règles à peu près constantes : chaque race, d'après ses aptitudes, son tempérament, son évolution, s'installant dans une région plus propice à son développement et tirant un parti considérable des accidents naturels.

Il en résulte que les caractères géographiques du pays ont une grande répercussion : 1° sur l'établissement des races; 2° sur l'établissement des villages. Ce sont ces deux points surtout qui sont mis en lumière, après que les principaux caractères ethniques de chacune des vingt-cinq races ont été indiqués.

Une carte géologique au 1/250.000 (73 × 42 cm.), en 14 couleurs, accompagne ce travail. C'est la première carte géologique d'ensemble d'une colonie africaine.

Au point de vue topographique seulement, de nouvelles observations de détail et de nouveaux itinéraires, non encore relevés, ont été portés.

La position d'un certain nombre d'accidents du relief figure pour la première fois. Les monts de Diguidirou, les monts Delcassé, les monts de Tita, d'Ouénoubérou, le plateau du Gourma; enfin et surtout l'Atacora français tout entier, aussi bien dans sa partie moyenne que sur les bords du Niger, ont reçu une interprétation différente de celle qu'ils avaient auparavant.

Ajoutons que cet ouvrage, qui a servi de thèse de doctorat ès sciences, a valu à son auteur les plus grands éloges en Sorbonne.

Chronique de l'Armée coloniale

Etat-major général de l'armée. — Par application des dispositions de l'article 8 de la loi du 13 mars 1875, M. le général de division Voyron, membre du Conseil supérieur de la guerre, président du comité consultatif de défense des colonies, maintenu sans limite d'âge dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée, est placé, à dater du 5 août 1908, dans la position de disponibilité hors cadres.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



N° 9

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

(PUBLIÉS PAR)

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

Les Algériens à Oujda

RAPPORT DU CAPITAINE MOUGIN (1)

Dans une étude que nous avons faite sur Oujda, étude qu'a éditée, en 1906, le Comité du Maroc, nous avons à peine abordé la question des Algériens (2). Nous voudrions aujourd'hui développer ce sujet, tout d'actualité, au moment où l'on parle tant de pénétration pacifique et commerciale au Maroc.

Il est intéressant de connaître aussi exactement que possible, non seulement le nombre des individus sur lesquels on pourrait compter le cas échéant, mais encore les origines, la situation matérielle et morale de toutes les familles algériennes qui se sont installées à Oujda.

Il est indéniable que l'élément algérien musulman sera, pour notre influence, dans toute la région Est du Maroc, un puissant levier et un moyen d'action excellents à utiliser.

I

ÉMIGRATION ALGÉRIENNE

Fondée en l'an 973 par Ziri ben Attia, chef des Magraoua, au centre d'une vaste région très peuplée, Oujda, par sa situation sur la grande dépression Tlemcen-Fez par Aïoun-Sidi-Mellouk et Taza, devait devenir le rendez-vous des populations que leurs affaires appelaient dans la région, le point de passage des indigènes se rendant dans une des capitales musulmanes, Fez et Tlemcen, et le centre de ravitaillement des tribus avoisinantes.

Les « Cheraga » (pluriel de Chergui, homme de l'Est) ont été les premiers à venir à Oujda, où ils sont désignés sous le nom de « Mouadjerines » (sans famille, sans pays, exilés). Ces Algériens, presque tous originaires de l'Oranie, et plus particulièrement de Tlemcen et de Mascara, se classent d'eux-mêmes en plusieurs catégories.

1° Le groupe des immigrés avant la conquête de l'Algérie, et que nous considérons généralement comme Marocains, bien qu'avec juste raison ils rejettent cette qualité et que, par de nombreux actes de notoriété, ils fassent valoir leur origine algérienne;

2° Les immigrés au moment de la conquête; ceux qui se sont installés à Oujda, pour éviter notre domination lors de la prise de Tlemcen; ceux qui ont épousé la cause de l'émir Abd el Kader qu'ils ont suivi dans sa fuite au Maroc;

3° Les immigrés après la conquête, ayant pour la plupart des cartes d'identité. Ceux-là sont de véritables Algériens, sujets français, ralliés à l'autorité française, venus pour commercer ou pour recueillir les successions laissées vacantes au moment du décès de parents installés à Oujda depuis de longues années;

4° Les Algériens, réfugiés dans la ville ou dans la région pour se mettre à l'abri des mesures administratives ou judiciaires que leur auraient values leurs méfaits sur le territoire algérien. Cette catégorie d'individus, voleurs, assassins, vagabonds, déserteurs, est aussi peu intéressante que possible et nuit considérablement à notre influence sur la population marocaine;

5° Enfin les indigènes de passage, venant pour affaires ou pour toute autre cause, tous soumis à l'autorité française et qu'il faut, à tout prix, soutenir moralement et matériellement, pour le plus grand bien de notre pénétration au Maroc.

Cette classification faite, disons que le nombre des Algériens musulmans habitant la ville d'Oujda

(1) Ce rapport a été dressé au mois de février 1907, avant l'occupation d'Oujda.
(2) *Rens. Col.*, 1906, n° 7, p. 217; n° 8, p. 253.

est d'environ 1.500. Nous en avons fait un recensement minutieux que nous donnons en appendice à notre rapport. Quelques noms auront pu nous échapper, soit que les renseignements qui nous ont été fournis ne soient pas très complets, soit que les indigènes ne tiennent pas à se recommander de leur origine algérienne, véritable tare aux yeux des autorités chérifiennes, ainsi que nous le verrons plus loin.

II

ORGANISATION

Les Algériens n'ont pas de quartiér spécial, ils habitent indifféremment dans tous les quartiers de la ville, dans des maisons dont ils sont généralement propriétaires.

Il n'y a pas encore très longtemps, ils étaient dirigés par des « chioukh », chefs de groupe, chargés de les représenter auprès du Makhzen, de porter leurs réclamations et leur desiderata au pacha. Bien que choisis parmi les Algériens les plus riches et les plus influents, ces « chioukh » ne remplirent qu'imparfaitement leurs mandats; leur influence s'éteignit avec eux, leurs fils n'ayant su se mettre à la hauteur des circonstances.

Aussi, les Algériens ont-ils décidé de faire traiter leurs affaires par une « djemâa », assemblée formée par les personnages les plus instruits, les plus considérés, les plus influents de la colonie algérienne musulmane.

Les principaux de ces personnages sont désignés par elle pour porter devant l'amel les requêtes, demandes et réclamations que l'on croit légitimes et les questions qui demandent une solution du Makhzen.

Les trois derniers « chioukh » en fonctions étaient les nommes Si Mohamed el Mirali el Kourali, Si Mohammed ben Larbi et Si Mohammed ben Touhami.

La « djemâa » actuelle, présidée par Si Mohammed el Mirali, est composée des cinq notables suivants : Si Ali ben Abbou, El Hadj Abdel Kader ben Guendouz, Si Mohammed ben Larbi, Si Mohammed ben Touhami et Si Mohammed ben Ahmed el Hachemi.

III

SITUATION

L'Algérien, installé à Oujda, est généralement aisé; il possède des biens et quelque argent. Nous avons dit qu'il habite presque toujours une maison lui appartenant.

Beaucoup ne se contentent pas des revenus d'un commerce à la ville. Ils augmentent leurs ressources de la vente de nombreux légumes (carottes, navets, oignons, fèves), de plantes odoriférantes (menthe, thym, etc.), et de quelques céréales (blé, orge et maïs), cultivés dans leurs jardins, en dehors des remparts, à proximité des portes.

Dans les environs, ils possèdent aussi des terrains de culture, pour la plupart irrigables, terrains qu'ils ensemencent à leur compte, ou à moitié avec des indigènes marocains.

Mais c'est surtout au commerce que s'adonnent le plus volontiers nos sujets algériens. Ils font, à Oujda, une forte concurrence aux gens de Fez, qu'ils n'arrivent pas encore à détrôner parce que non soutenus par le Makhzen.

Installés dans leurs petites boutiques, ils vendent nos sucres, nos bougies, nos savons, nos toiles et nos cotonnades. Il est bien rare, et cela nous devons leur en savoir gré, de trouver chez eux un produit de provenance étrangère. A part le thé, toutes les marchandises viennent de France, transitées à Nemours et à Marnia où ils ont des représentants et des fournisseurs.

Un simple coup d'œil jeté dans une boutique indique vite si on a à faire à un Algérien ou à un Marocain. Encore aujourd'hui, grâce aux facilités que nous donnons aux commerçants, grâce à nos voies de communication et aux moyens rapides de transport, parvenons-nous à concurrencer, avec succès, les produits étrangers qui pénètrent à Oujda par les marchés de Tanger et de Mélilla.

Nous gagnons certainement du terrain, au point de vue marchandises importées, et. dans ce résultat une part, et non la moindre, revient à nos Algériens qui, bien qu'exilés, ont su garder dans leur pays d'origine, des relations personnelles et commerciales qui peuvent nous être très utiles.

IV

PROFESSIONS

La généralité des Algériens, disions-nous, s'adonne au commerce. Marchands d'épices et d'étoffes sont nombreux. Citons les principaux, ceux chez lesquels viennent s'approvisionner les boutiquiers :

Si el hadj Mohammed ben Mohammed Sabouni, Si Mohammed ben el Habib el Mahfouti, Si Mohammed ben Ahmed Nekhroufi el Hachemi, Si Ahmed ben Taïeb ben Mostefa, Si Mohamed bel Mirali, les Oulad ben Hammadi Dendane, Si Moulaï Ali Ould Moulaï Saïd, Si Moulaï Ali Ould Chérif el Ghemad.

Deux indigènes originaires de Tlemcen font un grand commerce de peaux et laines. Ils ont pour associé un sieur Dahan, d'Oran. Leur chiffre d'affaires est assez important. Ce sont les frères ben Merzouk, Sid Lekhtib et Si Larbi.

Un autre Tlemceni, Si ben Salem Fessla, a installé dans la ville un moulin à moteur à pétrole, Armurier de son métier, il est lui-même son mécanicien. Ses affaires prospèrent grâce à la rapidité de son travail et aux prix modérés qu'il prend pour faire la mouture arabe. Une bonne partie de la population, cependant très routinière, porte à ses meules orge et blé de consommation journalière.

Les meilleurs artisans, armuriers, maréchaux-ferrants, forgerons, menuisiers, selliers, tisseurs, tailleurs sont encore, au dire de tous, les « Mouadjerines ». Ils ont l'esprit plus éveillé, donnent un fini particulier aux pièces qu'ils travaillent et sont de bonne composition avec l'acheteur.

C'est chez les armuriers ben Salem Ould Hassan et ses frères Saïd et Allal, Mohammed Ould Toumi,



les Oulad Mostefa Meharef, que se donnent rendez-vous les Kabyles de la montagne et les Arabes de la plaine pour faire réparer leurs fusils et affûter leurs « koumiat » (poignards recourbés). Ce sont eux que le Makhzen emploie pour mettre à neuf ses armes de guerre, pour confectionner ses cartouches et pour réparer ses canons et ses mitrailleuses.

C'est chez les maréchaux et forgerons Driss ben Salah Nekhroufi, Ahmed Ould el Hassan, Djilali Ould Ahmed, qu'on mène ferrer les chevaux et les mulets et qu'on fait forger les socs de charrues.

Les Oulad Mohammed ben Zaouïa, el Hadj Ahmed ben Mahmoud, el Ghaouti el Achachi, et son fils Mohammed, fabriquent des selles ou les réparent.

Les tailleurs Si el Bachir Mecherfi, Si Mostefa ben Sahraouin, Si Ahmed ben Snoussi, Abdel Kader Ould Si Ali Bousaïd et tant d'autres, font les « djelaba » (longs manteaux à manches) et les burnous avec les draps que leur tissent les Oulad Mohammed el Ghermouni, el Ghaouti el Kébir, les Oulad ben Ali, el Hadj Ahmed ben Dendane.

Il n'est pas de métiers où l'on ne trouve quelques Algériens. Tout leur va. Maçons, coiffeurs, bouchers, boulangers, gargotiers, musiciens même sont nombreux. Mais ces derniers métiers ne sont exercés que par de pauvres gens, manquant absolument de ressources et employés par des coreligionnaires plus fortunés.

V

SITUATION MORALE

Disons de suite que l'élément algérien est franchement détesté par la population d'Oujda en général, et par le milieu makhzen en particulier. A quelques rares exceptions près, on peut dire que les Algériens sont, avec les Juifs, les maudits d'Oujda. Il n'est pas de jour, où un de nos sujets ne soit victime de l'arbitraire du Makhzen, des vexations des autorités locales. Heureux encore s'il n'est pas jeté en prison.

L'Algérien est donc tenu à l'écart. D'ailleurs il le cherche un peu, car il s'isole. D'abord, il se croit d'une essence supérieure à celle de ses coreligionnaires de l'Ouest. Il n'est pas rare, au cours d'une conversation, de l'entendre dire, en parlant d'eux : « Ces sales Marocains! », en accompagnant ses paroles d'un geste de mépris. Aussi les alliances de familles entre Algériens et Marocains sont-elles rares. Peu de mariage entre gens du « Cherg » (Est) et femmes originaires d'Oujda.

L'influence que, par suite, nos sujets exercent sur la population est insignifiante; sur le Makhzen elle est nulle.

Les « Mouadjerines » sont considérés ici comme des vagabonds, venus à Oujda, pour chercher leur subsistance, après avoir abandonné et leurs parents et leur pays. Le plus grand crime qui leur soit reproché, c'est d'avoir toléré, eux musulmans, la prise de possession de leurs terres par des étrangers, des « chiens de chrétiens ». On fait peu de cas de la résistance qu'ils ont opposée à leurs conquérants. Un fait acquis, c'est qu'ils sont devenus des « sahab nçara », amis des chrétiens, et qu'à la première occasion, ils vendraient leurs frères du Maroc, comme ils s'étaient vendus eux-mêmes.

En résumé, estime et considération nulles, pour la généralité du moins. On ne fait d'exceptions que pour les gens riches ou aisés. Ceux-là ont de quoi fermer la main toujours tendue des autorités locales et éviter de la sorte les ennuis sans nombre qu'on pourrait leur susciter. D'ailleurs, presque tous, à la suite des accords franco-marocains de 1901 et 1902, de l'accord franco-anglais de 1904 et de la Conférence d'Algésiras de 1906, se sont fait dresser, par les cadis d'Algérie, des actes de notoriété (nous en donnons un modèle en appendice) qui, le cas échéant, leur permettrait de jouir de toutes les prérogatives et de tous les droits accordés à nos Algériens, sujets français.

VI

FAMILLES INFLUENTES

Il existe cependant, à côté des gens riches, deux catégories de personnages qu'on laisse dans une tranquillité relative : nous voulons parler des « tolba » (savants) et des descendants de « cheurfa » ou de grands marabouts.

Donnons d'abord le nom des familles les plus aisées et que seul leur argent met à l'abri des vexations du Makhzen.

Si el Hadj Larbi, ancien cadi d'Oujda, originaire de Tlemcen, propriétaire de nombreux jardins et maisons. Très riche. Se montre peu.

Si el Hadj Mohammed Sabouni, le plus riche commerçant de la région. Ennemi du Makhzen qui en tire tout ce qu'il peut. Fournisseur attitré de tous les boutiquiers. S'adresse directement aux grandes maisons de France pour ses approvisionnements qui sont considérables.

Les Oulad Si Taieb ben Mostefa et leurs cousins les Oulad Sid Larbi ben Mostefa, riches commerçants, gros propriétaires terriens, possesseurs de nombreux jardins et maisons.

Sid Larbi Merzouk, commerçant en peaux et laines.

Sid el Ouali, originaire de Tlemcen, khodja du pacha, Si Ahmed ben Keroum. Très riche. Vit assez retiré.

Si Mohammed el Mirali, ancien chick, gros commerçant, et Si Ahmed ben Mohammed ben Tahmi, commerçant.

Les « tolba », par leur caractère semi-religieux, sont laissés à l'écart par les autorités. On s'occupe fort peu d'eux. Ils s'adonnent à l'étude du Coran dont ils commentent les textes dans les zaouïa. Leurs cours sont suivis par de nombreux élèves algériens, marocains même. Ils servent de khodja aux illettrés, sont à leurs heures écrivains publics et tiennent les comptes de quelques commerçants.

Les principaux sont : Si Mohammed ben Abdallah, originaire de Mascara, ancien adel à la douane d'Oujda, remercié parce qu'Algérien et actuellement employé par le bureau des Affaires indigènes de Marnia pour distribuer le courrier aux « Oujada » ;

Si Mostefa Mecherfi, Taïeb ben Zaouïa, Si Mohammed Ould el F'Kih Si el Mokhtar, Si Mohammed ben Tedjel, Chick ben Abora, Si el Mostefa ben Basso, les Oulad Si el Habib, Si Mohammed ben Mostefa.

Les plus importants sont les Oulad Si Ahmed ben Ali, dont font partie les frères Ben Si el Habib.

Si à leur origine maraboutique, les Oulad Moulaï Abdel Kader el Djilali ajoutaient la moindre aumône au Makhzen, qu'ils semblent méconnaître, ils pourraient avoir un peu d'influence.

Très hospitaliers, très charitables, suivant en cela les préceptes de leur ancêtre, ils ont cependant l'estime et la considération de la population et surtout des mendiants et des pauvres gens qui ont recours à eux. Leur zaouïa est une vaste hôtellerie, où viennent se réfugier tous les musulmans sans ressources ou les indigènes qui, venant à Oujda, ne trouvent pas de gîte.

Trois branches de cette grande famille se sont installées dans la ville.

Celle de Si Moulaï Rachid, originaire de Bagdad, qui a quitté Nédroma à la suite de l'occupation par les Français de cette ville. C'est la branche la plus riche, elle ne fraie que très peu avec la population. Le chef de la famille ne sort que rarement de sa zaouïa, où il vit en sauvage. Il est devenu presque complètement Marocain, ayant épousé, ainsi que ses fils, el Hadj Mostefa et Si Omar, des femmes d'Oujda. Il semble cependant se rappeler son origine, lorsqu'il s'agit pour lui, d'obtenir l'autorisation d'aller recueillir des ziaras sur le territoire algérien. Moulaï Rachid a encore un frère à Nédroma, Si Moulaï Abdesselam.

La seconde branche est celle des Oulad Moulaï Abdel Kader, réfugiés à Oujda à la suite de l'occupation de Tlemcen par nos troupes. Cette branche comprend les Oulad ben Abderrezak, les Oulad Moulaï Idris, les Oulad el Hadj Mahieddine et les Oulad el Hadj ben Abdallah. Tous ont gardé des relations avec leur pays d'origine. Ils vont très souvent à Tlemcen où demeurent encore de leurs frères et de leurs cousins.

En dernier lieu, les Oulad Moulaï Ali, originaires de Chellala Dahrania (cercle de Géryville). Ses deux représentants, Si Moulaï Abdel Kader et Si Moulaï Saïd rendent, quand ils le peuvent, des services à nos compatriotes. Si Moulaï Abdel Kader a d'ailleurs servi pendant quatre ans au 2e régiment de tirailleurs algériens, où il a gagné les galons de caporal. Leur père Moulaï Ali aurait été autorisé par les autorités françaises, il y a une cinquantaine d'années, à venir habiter Oujda pour y faire du prosélytisme. Il est mort à Stitten, près de Géryville. C'est, des trois branches, celle qui nous est de beaucoup le plus favorable, c'est malheureusement aussi celle qui, la moins riche, a le moins d'influence.

Les Oulad Abdelghani, venus d'Asie Mineure à Nédroma, il y a environ cinquante ans, se sont installés à Oujda à la suite de dissentiments avec l'administration française. Ils sont les chefs des Kadrya et se recommandent de la France dont ils se disent les protégés. Ben Abdelghani fut assassiné en 1904, dans un guet-apens, par les gens de Bou-Amama, alors qu'il se rendait chez le vieux marabout en négociateur.

Ses quatre fils ont recueilli sa succession et aujourd'hui son aîné, Mohammed, est le mokaddem des Kadrya. Sa zaouïa est très courue et son influence sur la population est grande.

VII

RAPPORTS AVEC LE MAKHZEN

Les « Mouadjerines » sympathisent peu avec les autorités chérifiennes et locales. Les rapports qu'ils ont avec le Makhzen sont rares et consistent surtout en relations d'affaires.

Ce n'est certainement pas parmi les Algériens que le Makhzen va chercher ses conseillers. Cependant il ne pousse pas son dédain de nos sujets musulmans jusqu'à ignorer leurs « tolba » qui, grâce à leur instruction, peuvent lui rendre des services. Aussi, les fonctionnaires chérifiens sont-ils assez nombreux parmi les Algériens.

Le cadi d'Oujda a presque toujours été un des nôtres. Actuellement c'est le nommé Si el Hachemi ben Bou Médien Berroukh, originaire de Mascara, dont la famille est installée à Oujda depuis environ cent ans. Son prédécesseur était le taleb Si el Hadj Larbi ben el Habib, des Oulad Si Ahmed ben Ali, nous avons eu l'occasion d'en parler.

Le fils du cadi, Si Abdelkader Ould Si el Hachemi, est son adel à la mehakma. Son chaouch est le nommé el Hadj ben Mâamar, originaire de Tlemcen.

Sont employés à la douane d'Oudjda : Si Mohammed ben Ahmed Nekhroufi, de Mascara, Ahmed el Merzouki, el Mekki el Moghri, chargé tout spécialement de la vérification des poids et balances, ces deux derniers de Tlemcen.

Le khodja du pacha est, lui aussi, originaire de Tlemcen. Très savant, Si Mohammed el Ouali, est le premier secrétaire, chargé de la correspondance avec les autorités algériennes. Son influence sur le pacha est grande ; il entretient d'excellentes relations avec notre personnel de la section frontière.

Restent enfin les fonctionnaires du culte musulman : Si Mohammed el Moghri, mokaddem de Sidi-Driss, koubba située à la sortie Est des jardins, sur la piste de Marnia ; Si Ahmed ben Abdelkader ben Taieb, originaire de Palikao, mokaddem à la grande mosquée, chargé des commentaires du Coran et des prières lorsque le pacha se rend à la mosquée ; Si Ahmed ben Abdelkader ben Tahar, imam et autres « tolba » donnant l'instruction aux écoliers dans les zaouïas.

Ajoutons que ces différents fonctionnaires sont assez peu estimés de nos sujets algériens. Ils sont considérés comme des renégats, ayant trahi leur passé. Ils ne peuvent d'ailleurs rendre aucun service aux leurs, n'intervenant auprès du Makhzen que très rarement en leur faveur. Ils ont assez à faire pour se maintenir en fonctions, sans encore aller se mettre à mal avec les autorités

d'Oujda en portant devant elles requêtes et réclamations de leurs compatriotes.

VIII

RAPPORTS AVEC L'ALGÉRIE

Il est indéniable que les Algériens sentent actuellement la poussée qui s'exerce de l'Est à l'Ouest, et ils sont aujourd'hui les premiers à souhaiter une action algérienne et une intervention française dans la région frontière.

Les vexations et les dénis de justice qu'ils sont obligés de subir sur le territoire marocain leur font regretter, plus d'une fois, la situation qui est faite à leurs frères en Algérie. C'est tous les jours qu'ils nous disent : « Quand aurons-nous enfin un maître, un chef qui soutienne nos intérêts ? Pourquoi n'avons-nous pas à Oujda, comme les Français en ont dans toutes les autres villes, un représentant du pouvoir qui prenne nos affaires en main, soumette nos réclamations au Makhzen et nous fasse obtenir satisfaction ? La vie pour nous est de plus en plus intenable, d'ailleurs le plat marocain est cuit : mangez-en donc votre part, de peur qu'un chien ne le sente, ne se précipite et ne l'avale tout entier... »

L'anarchie marocaine porte d'ailleurs le plus grand préjudice à leurs intérêts. L'arbitraire et le bon plaisir du pacha sont les lois qui les régissent. La bastonnade, l'amende et la prison, pour les motifs les plus futiles; sont les peines qu'ils doivent supporter, à moins que leur situation ne leur permette de payer une rançon proportionnelle à leur état de fortune.

Une chose certaine, c'est que le gouvernement français peut attendre beaucoup de ces indigènes dans son œuvre de pénétration au Maroc. Ils forment une excellente base qui ne deviendra plus étendue et plus solide que lorsque nous aurons montré, par nos actes, que nous sommes décidés à les soutenir chaque fois qu'ils auront le bon droit pour eux.

Aujourd'hui nous ne pouvons faire que très peu pour nos sujets algériens. L'inertie, l'apathie, le manque absolu d'énergie et d'activité des autorités chérifiennes et, disons-le aussi, leur mauvaise volonté et leur mauvaise foi, bornent notre action et font que nous sommes obligés de prendre note des réclamations sans jamais obtenir de satisfaction.

Lorsqu'un indigène algérien croit devoir se plaindre d'un déni de justice, d'un dommage, d'un acte arbitraire, d'une illégalité, il adresse par écrit au Gouvernement général de l'Algérie ou à notre légation à Tanger une requête dans laquelle il expose ses griefs.

Une enquête est faite par le Bureau des affaires indigènes de Marnia. Si la plainte est fondée, le commandant supérieur du cercle, conformément aux accords de 1901-1902, demande satisfaction à l'amel d'Oujda et réclame le paiement des dommages. En règle générale, l'amel donne des explications plus ou moins plausibles, et, dans tous les cas, dit ne pouvoir rien régler. Le commandant supérieur prend acte et fait inscrire sur un régistre spécial la revendication qui a donné lieu à toute la correspondance.

L'amel, croyons-nous, tient, lui aussi, un registre, pour, le cas échéant, renseigner son gouvernement, si quelques affaires sont soumises directement, par notre ministre de France à Tanger, au représentant du sultan près des légations, Si Torrès.

IX

LES TRIBUS ALGÉRIENNES ET LES MAROCAINS

Les Beni-Ouassine et les Beni-Bou-Saïd sont les deux tribus du cercle de Marnia qui ont les relations les plus fréquentes avec les indigènes de la région d'Oujda. Ce ne sont journellement qu'allées et venues, et les cavaliers de ces tribus fréquentent assidûment le marché d'Oujda où ils viennent s'approvisionner en sucre et en semoule.

Leurs caïds Si Mohammed Azziz et Si Bou Hamidi ont leurs entrées au Dar el Makhzen ; ils sont fort bien vus par le pacha et les autorités locales, ils pourraient, au besoin, faire montre d'influence sur tout ce qui touche, de près ou de loin, au Makhzen. On ne se prive d'ailleurs pas d'avoir recours à leurs bons offices lorsqu'il s'agit de faire une démarche délicate auprès de l'amel Ben Keroum.

Ils sont, il faut bien le dire, les premiers à rendre service aux gens que leur recommandent les autorités chérifiennes de la frontière, et si quelques faveurs leur sont accordées, ce n'est qu'à titre de réciprocité. Car il nous faut toujours voir le côté intéressé dans tous les actes du Makhzen.

S'ingénier à créer des obligations à notre égard est peine perdue : jamais il ne faudra compter sur une reconnaissance quelconque de la part des Marocains, pas même sur un semblant de réciprocité. Le mieux est de se passer d'eux chaque fois qu'on le peut, tout en conservant une entière correction.

Oujda et les tribus voisines sont aussi visitées par quelques commerçants indigènes algériens, notamment par les marchands de bestiaux qui viennent acheter, sur place, bœufs, moutons et chèvres. Le principal, celui avec lequel les Marocains aiment traiter leurs affaires, est Si Kaddour bel Abbès, maquignon à Tlemcen.

X

LES JUIFS ALGÉRIENS

Dans notre étude sur Oujda, nous avons traité de la question « Juifs » en général, nous ne reviendrons par sur les détails que nous avons pu en donner

Si les Juifs d'Oujda sont les plus heureux des maudits du Maroc, les Juifs d'origine algérienne sont les plus heureux des Juifs d'Oujda Insinuants, ils savent se prévaloir du gouvernement français à la moindre vexation du Makhzen.

Ils ont deux « chioukhs » qui soutiennent auprès du pacha leurs intérêts : Draï, très influent, énergique, qu'on accuse, peut-être avec raison,

de partager avec l'amel les amendes qu'on inflige à ses coreligionnaires, et Mouchi Aharfi, très vieux et sans influence.

Des trois rabbins de la ville, un seul est sujet algérien, c'est Brahim Haziza, qui officie à la synagogue el Habiriin.

Le Juif algérien est surtout commerçant aisé, mais crasseux et jouant au pauvre pour ne pas exciter la cupidité des autorités qui ne se font pas faute de le pressurer.

Il s'adonne volontiers aussi à la bijouterie et à la cordonnerie.

Nous ne terminerons pas ce paragraphe sans parler de la réelle influence qu'a su prendre sur le milieu makhzen une Juive, qu'on dit être protégée espagnole : c'est la nommée Yacoute, seul nom qu'on lui connaisse à Oujda.

Cette Juive serait venue de Tanger, il y a quelques années, et aurait présenté au pacha des lettres de recommandation de Torrès.

C'est à elle qu'ont généralement recours les Juifs ayant à se plaindre des vexations ou des dénis de justice qu'ils subissent.

XI

EUROPÉENS

Fort peu d'Européens ont été tentés par la proximité du grand marché qu'est Oujda. Il est vrai que ceux qui ont essayé de venir y commercer ont trouvé de telles difficultés, qu'ils ont dû abandonner la partie et renoncer à leurs projets ou tentatives.

L'hostilité très marquée du Makhzen pour tout ce qui est européen, les entraves qu'il a toujours mises à toutes les initiatives, auraient lassé les meilleures bonnes volontés.

Malgré tout, et nous sommes heureux de les citer ici, deux personnes de Marnia, MM. Souin et Figari, sont arrivées, par leur ténacité, leur énergie et, disons-le aussi, par amour-propre, à faire œuvre de pénétration. Nous devons leur en savoir gré.

M. Souin a, il y a environ un an, créé un service régulier de voitures entre Marnia et Oujda. Ce service, mis à l'index, au début, par tous les Marocains, est aujourd'hui complètement assis et doit, très certainement, donner de réels bénéfices à son entrepreneur.

Il est quotidien et permet aux commerçants et touristes, que leurs affaires ou leurs loisirs amènent à Oujda, de rester quelques heures dans cette ville marocaine.

M. Figari a installé, en décembre 1905, un hôtel-restaurant. Il n'est pas d'obstacles auxquels notre compatriote ne se soit buté. Il a dû, tout d'abord, installer son hôtel dans le quartier juif, dans un dédale de rues malpropres. La douane faisait payer à ses marchandises des droits d'entrée arbitraires et exagérés. M. Figari n'a pas cédé, et aujourd'hui on le tolère.

Il a enfin, en février 1907, pu sortir du quartier juif et s'établir au premier étage d'un vaste fondouk qu'il a complètement transformé.

L'exemple est donné ; espérons qu'il sera suivi et que de nombreux Français viendront installer à Oujda de nouveaux établissements commerciaux. Cela s'impose.

Oujda, février 1907.

Le Capitaine chef de la section frontière,

MOUGIN.

La Géographie Physique du Dahomey

Jusqu'à ces dernières années, les études géographiques, du moins en ce qui concerne l'Afrique tropicale ont gardé un caractère exclusivement descriptif. Les voyageurs qui parcouraient ce continent se bornaient à indiquer les accidents géographiques, à représenter l'aspect du pays, à étudier les mœurs des peuplades, et à noter, au hasard des rencontres, les objets et les choses qui les avaient le plus intéressés. Il est évident que nous ne saurions leur faire grief de la méthode qu'ils ont suivie, d'abord parce que la plupart du temps ils étaient à la merci des événements, ensuite et surtout parce que nous avons largement profité de leurs judicieuses et si remarquables observations.

Mais maintenant que le continent africain est mieux connu, on demande à ceux qui le parcourent des renseignements plus précis, ou plutôt plus fouillés, on exige que les observations de sources différentes soient plus étroitement coordonnées : en un mot, on désire que les voyageurs procèdent suivant une méthode nouvelle.

Depuis une vingtaine d'années, en effet, la géographie — la géographie physique s'entend — n'est plus seulement « la description de la surface de la terre », mais encore une « explication raisonnée des formes du terrain ». Et cette seconde définition a sur la première l'avantage de nous amener logiquement à considérer un pays, tel qu'il se présente à nos yeux, comme représentant simplement un état particulier d'une évolution géographique évolution dont nous avons à rechercher les caractères antérieurs et dont il nous est possible de déduire, dans un grand nombre de cas, les stades postérieurs, au moins les plus immédiats. Mais, ainsi envisagée, la géographie physique devient une science véritable, ayant ses moyens d'investigation propres, et à laquelle toutes les autres sciences naturelles viennent apporter leur contribution.

J'essaierai de montrer ici une application de ces notions et d'indiquer en même temps l'enchaînement nécessaire des sciences naturelles, surtout dans une étude de géographie physique. Je prendrai comme exemple la colonie du Dahomey et dépendances, la seule que je connaisse suffisamment.

Météorologie. — L'étude de la météorologie, en dehors de son utilité intrinsèque, fournira une base précise à l'analyse du rôle des agents extérieurs (vents, eaux superficielles, mer, etc.), puisque la plupart de ceux-ci doivent leur origine, ou tout au moins les mouvements dont ils sont animés, à des phénomènes météorologiques.

J'ai montré (1) que pour la colonie du Dahomey et dépendances, du moins telle qu'elle était avant le décret du 2 mars 1907 (2), on pouvait considérer trois climats différents : celui de la région méridionale, entre la côte et le 7°30 de latitude Nord (caractérisé par une température moyenne forte — 27° environ — par des variations diurnes et annuelles faibles, par un état hygrométrique toujours élevé, par des pluies régulières et abondantes — 1 m. 25 — réparties en deux saisons); celui de la région septentrionale, au Nord de l'Atacora (avec une température moyenne forte — 29° environ, des variations diurnes et annuelles très fortes, un état hygrométrique variable et pouvant descendre très bas, des pluies régulières et abondantes — 0 m. 55 — ne durant que pendant une seule saison); enfin, celui de la région moyenne, intermédiaire entre les deux précédents.

(1) H. HUBERT. *Mission scientifique au Dahomey.* Paris (Larose), 1908.

(2) C'est-à-dire y compris les cercles du Gourma et de Say.



Mais le principal intérêt de la météorologie de ces régions est de montrer que les phénomènes observés se reproduisent avec une étonnante régularité et de telle manière qu'ils s écartent extrêmement peu des conceptions théoriques auxquelles on aboutit en ne considérant que deux facteurs principaux : la situation géographique d'une part, les positions successives du soleil sur le plan de l'écliptique, d'autre part. Cela tient justement à ce que les deux facteurs envisagés ont une influence nettement prépondérante sur la production de ces phénomènes. En effet, on se trouve en présence d'un continent massif, au relief très peu accentué, et par conséquent où les perturbations locales doivent être rares. De plus, le Dahomey est bordé par une côte non seulement rectiligne, mais encore orientée Est-Ouest, c'est-à-dire normalement au sens des déplacements du soleil sur le plan de l'écliptique, de sorte que l'influence modificatrice de la mer est aussi réduite que possible. Enfin, étant donnée son étroitesse, le Dahomey peut être considéré théoriquement comme une ligne — le méridien de Paris — orientée précisément normalement à la direction précédente : cela a pour résultat de mettre en valeur les variations suivant les latitudes, de beaucoup les plus fortes et les seules influencées directement par les phénomènes astronomiques, et d'éliminer au contraire les variations aux différentes longitudes, qui ne sont dues qu'à des perturbations locales Quant à l'influence du soleil, elle est tellement prépondérante dans ces régions que toutes les causes perturbatrices enregistrées dans nos climats n'ont ici qu'une part accessoire, souvent même absolument négligeable.

Rôle des agents extérieurs. — Les indications déjà précises, encore que générales, que nous fournit l'étude de la météorologie du Dahomey, sont très utiles pour expliquer le rôle des agents extérieurs. A côté des actions calorifiques qui, dans ce pays, concourent à la rapide désagrégation des roches se place l'action des eaux superficielles, de beaucoup la plus importante.

Celles-ci agissent soit chimiquement — et l'on sait que les pluies des régions tropicales sont plus riches en dissolvants que celles de nos régions, — soit mécaniquement. Et les actions mécaniques sont d'autant plus violentes que les pluies sont localisées dans une seule saison et que la quantité d'eau que comporte chacune d'elles est très importante. Comme les diverses roches qui affleurent ont une constitution minéralogique particulière, chacune d'elles se comportera différemment sous l'action des eaux superficielles; en d'autres termes ces dernières contribueront à donner à chacune des formations un aspect un modelé différent. Et ce modelé est tellement caractéristique qu'il devient aisé, par la simple inspection du profil, de reconnaître à distance la nature des terrains qu'on a devant soi.

En voici deux exemples très nets. Lors de mon retour de Sansan-Haoussa vers la côte, il m'était facile de déterminer par avance la présence, soit de grès, soit de roches cristallines, d'après l'aspect des hauteurs que je ne devais atteindre qu'après deux journées de marche. J'ai pu indiquer aussi, d'après ce que je connaissais de la topographie de la région des Hollis, qu'il devait s'y rencontrer des calcaires, ce que les observations postérieures sont venues confirmer.

On ne saurait donc trop insister sur les caractéristiques du modelé de ces régions parce qu'il est d'un grand secours à la fois pour la description géographique et pour l'étude des régions voisines non encore parcourues.

La localisation des pluies dans une seule partie de l'année détermine un régime hydrologique particulier. D'autre part, l'imperméabilité du sol, qui est la règle dans toute la colonie, est un obstacle à l'établissement des sources. Aussi celles ci sont-elles très peu nombreuses et, comme leur débit est très faible, les ruisseaux auxquels elles donnent naissance se perdent à peu de distance de leur point d'origine Il en résulte que le lit des rivières est absolument à sec pendant une partie de l'année. Mais dès que les pluies commencent à tomber, elles ruissellent à la surface du sol — en raison même de l'imperméabilité de celui ci — et donnent alors naissance à des rivières tumultueuses et profondes.

De même que l'action des eaux sauvages contribue à déterminer un modelé caractéristique pour chaque formation, l'activité des eaux torrentielles se manifeste d'une façon différente suivant les terrains considérés (barrages, rapides, affouillements des roches, surélévation des rives, établissement de deltas, etc.).

Enfin l'allure même qu'ont gardée les territoires arrosés par les cours d'eau nous permet d'interpréter l'évolution de ceux-ci et nous explique pourquoi ils ont conservé leurs caractères de jeunesse contrastant avec le manque de relief des régions qu'ils traversent. Nous voyons encore que si les affluents du Niger, dont l'individualisation est très ancienne, ont une orientation constamment normale à celle du fleuve c'est parce que celui-ci a établi sa vallée à une époque très récente et que les plissements, qui avaient déterminé la direction de ses affluents, n'ont eu aucune influence sur la sienne propre.

Le caractère de généralité, dans le golfe de Guinée, des actions marines constatées au Dahomey donne une importance particulière à leur étude Parmi les phénomènes observés, l'un de ceux qui ont le plus frappé l'esprit des voyageurs est celui qu'on a appelé la « barre ». En donnant une nouvelle interprétation à la production de ces puissantes volutes qui frangent d'une ligne ininterrompue toute cette côte d'Afrique, j'ai été amené à considérer qu'il fallait rechercher leur cause initiale, ainsi même que celle de l allure si particulière du relief sous-marin dans la constance et la régularité de la houle; et que ces actions superficielles, au lieu de se manifester exclusivement dans ces régions, n'étaient que l'exagération de celles auxquelles nous assistons sur nos côtes.

Toujours dans le rôle des agents extérieurs, il convient de placer les actions physiologiques auxquelles il semble que, dans l'étude de la géographie physique il faille faire une place de plus en plus la ge. C'est ainsi qu'on peut assister, au Dahomey notamment, à la production de matières charbonneuses aux dépens d'espèces ligneuses enfouies dans les alluvions fluviatiles, cette production reproduisant sous nos yeux et d'une façon en quelque sorte expérimentale celle même de la houille aux époques géologiques antérieures.

Mais où il apparaît que les actions physiologiques aient le plus d importance, c'est dans la décomposition latéritique. On sait que M. Holland a montré (1) que, dans l'Inde, la latérite — cette formation superficielle qui provient de la décomposition des roches silico alumineuses — se formait grâce à l'intervention des bactéries. Il semble bien qu'il en soit de même pour le Dahomey et cela nous fournit des renseignements très précieux par suite de l'analogie que présente cette colonie avec les vastes territoires voisins et en raison de l'abondance, dans tous ces territoires, des roches silico-alumineuses.

Géologie. — Il va de soi que la géographie physique s'appuie largement sur la géologie. Ce n'est pas ici la place de discuter ou de développer les questions relatives à cette science, dont je me suis occupé d'autre part; mais il est certaines questions, d'ordre très général, qui sont susceptibles d'intéresser tous ceux qui s'occupent des choses d'Afrique.

Tout d'abord, il n'y a, pour toute l'étendue du Dahomey, qu'un très petit nombre de formations géologiques distinctes. Il en résulte que chacune d elles occupe des espaces très vastes. Et, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, comme le rôle des agents extérieurs est considérable sous ces latitudes, chacune de ces formations prend un aspect caractéristique.

Les schistes cristallins (gneiss, micaschistes, etc.), sont tout d'abord localisés dans la partie comprise entre la latitude d'Abomey et celle de Kandi. Au point de vue du modelé, cette région est un excellent type de pénéplaine, c'est-à-dire d'un pays entièrement nivelé par l'érosion, et où le relief n'est plus marqué que par quelques buttes, quelques collines ayant seules résisté aux actions destructrices des eaux superficielles. Ces schistes cristallins reparaissent encore au delà de l'Atacora se manifestant là aussi par l'existence d une autre pénéplaine, le Gourma, couronnée partiellement par un plateau gréseux assez étendu.

(1) T. H. HOLLAND. — *On the constitution, origin and dehydration of laterite* in Geol. Magazine, X. London, 1903.

Les quartzites sont des roches très résistantes, à peu près toutes localisées dans le puissant massif de l'Atacora; et c'est à la nature des roches qui le constituent que ce massif doit son allure abrupte si particulière. Il sépare l'une de l'autre les deux grandes pénéplaines du Dahomey; il se prolonge jusqu'au delà du Niger, et oblige le fleuve, au point où il le traverse, à des déviations très intéressantes.

La vallée du Niger s'est établie dans une région caractérisée par l'abondance des grès, formant des plateaux étendus qui ont été profondément entamés par le fleuve au cours de son évolution.

Dans toutes les régions précédemment indiquées, on trouve fréquemment des roches éruptives; dans la région côtière, au contraire, les formations sédimentaires seules ont été rencontrées. Il faut y signaler une zone marécageuse, très basse, remarquable par l'extension des calcaires, et deux plateaux gréseux assez étendus; mais la plus grande partie du pays est occupée par un dépôt superficiel, horizontal et très régulier, qu'on désigne au Dahomey sous le nom de « terre de barre ».

On voit ainsi combien est étroit le rapport entre la constitution géologique et le modelé. Et cela est si vrai qu'il serait actuellement possible à quelqu'un qui aurait quelque habitude de la géologie de l'Afrique, d'indiquer, par la seule inspection d'une carte *topographique* à grande échelle, la nature des terrains représentés.

J'ai signalé que les formations rencontrées étaient remarquables par leur extension. Elles se poursuivent, en effet, bien au delà des limites de la colonie, et je rappellerai notamment deux cas: celui de l'Atacora — qui se prolonge sans interruption depuis Accra (Gold Coast) jusqu'au delà du Niger, sur près de 800 kilomètres — et celui des formations calcaires — éocènes (?) — de la région méridionale, qui feraient partie d'un ensemble s'étendant depuis le rivage du Gold Coast jusqu'au Cameroun.

Les observations actuelles nous permettent de prévoir pour l'avenir des faits importants, notamment un rapide aplanissement du pays, que justifie l'activité des agents extérieurs sur les différentes formations, et un dessèchement progressif — les observations de longue durée permettraient seules de déterminer dans quelle mesure — d'autant plus évident qu'on constate que le pays est de moins en moins bien arrosé et qu'au Nord les régions désertiques gagnent nettement sur les régions boisées.

Relations biogéographiques. — La nature des formations géologiques, l'hydrographie et le climat constituent un milieu caractéristique, dont l'influence est particulièrement nette sur la répartition et l'évolution des êtres organisés. Montrer cette influence est encore du domaine de la géographie physique et ce n'est pas un des côtés les moins attachants de cette science.

Ainsi pour le Dahomey, de même qu'il y a trois climats, il y a trois grandes zones botaniques, leur correspondant rigoureusement : au Sud la zone du *palmier à huile*, vaste palmeraie où la végétation peut devenir très dense, surtout à proximité des rivières. Les arbres y sont à feuilles persistantes et les graminées très peu développées, ce qui tient surtout à la quantité relativement faible de lumière qui parvient à la surface du sol. Au contraire, dans la *zone du karité*, qui s'étend d'Abomey à l'Atacora, les graminées prennent un développement considérable, et les espèces ligneuses, à feuilles caduques, sont représentées par de petits arbres tordus et rabougris, dont le développement est entravé par des incendies de brousse annuels. Enfin, au Nord de l'Atacora, c'est la *zone des mimosées*, où les espèces épineuses deviennent de plus en plus abondantes et dominent même d'une façon exclusive, ce qui s'explique par la longue durée de la saison sèche de ces régions : la transformation des feuilles en épines étant un des meilleurs procédés de défense des plantes contre la sécheresse.

On voit tout de suite tout le parti qu'on peut tirer de la connaissance de semblables indications pour l'établissement des cultures.

Des recherches spéciales permettraient de reconnaître, comme je l'ai déjà indiqué, que la répartition de certaines espèces animales est fonction de caractères géologiques ou climatologiques. De même, on trouve encore, pour le Dahomey notamment, une application très curieuse de l'influence qu'ont les caractères géographiques sur la répartition des races et l'établissement des villages. Pour ce qui est relatif à la répartition des races, on voit que les plus fortes d'entre elles, après s'être installées dans des régions naturelles, n'ont pas étendu leur domination, sans doute devenue trop précaire, au delà de certains accidents géographiques, dont ont su profiter, au contraire les races les plus faibles. En ce qui concerne l'établissement des villages, on peut constater que pour le Dahomey, en dehors de la zone maritime, les rivières sont des pôles répulsifs de la population, tandis que les accidents du relief sont des pôles attractifs : c'est par conséquent le contraire de ce qui se produit chez nous.

Conclusions. — Les quelques exemples que je viens d'indiquer, très brièvement, ont simplement pour but de montrer qu'en ce qui concerne les études géographiques, il y a intérêt à abandonner la méthode purement descriptive. En dehors de l'avantage qu'il y a à faire ressortir l'enchaînement des questions scientifiques lorsqu'elles ont trait à un même pays, cette manière d'étudier une région est infiniment plus féconde, d'abord parce qu'il en résulte une série de déductions que la description des faits isolés n'amènerait pas, et suite parce que l'enchaînement même des questions scientifiques demande une sorte de contrôle incessant qui contribue certainement à limiter les erreurs. C'est ce qui a fait le succès de cette méthode. Je suis persuadé que son application généralisée contribuera largement à la connaissance scientifique plus rapide et au développement économique meilleur de l'Afrique Occidentale Française.

HENRY HUBERT.
Administrateur-adjoint des colonies.
Docteur ès sciences naturelles.

RECONNAISSANCE DU BASSIN SUPÉRIEUR DE L'IGHARGHAR ET VISITE DU SUD DU AHAGGAR ET DE L'AHNET

HIVER 1905-1906

Par le lieutenant VOINOT
DE LA COMPAGNIE DU TIDIKELT

(*Suite*) (1).

2° Tighammar et le Timezzoatin.

Il y a peu de chose à dire sur la région de Tighammar et le Timezzoatin, qui ont été déjà décrits par M. Foureau.

La cuvette de Tighammar est entourée de montagnes élevées; le relief de la falaise Est est d'environ 500 mètres, et certains sommets des hauteurs de l'Ouest atteignent près de 400 mètres. Aussi n'est-il pas étonnant que l'oued Aoudjidit, ainsi que les nombreux ravineaux descendant des montagnes, aient créé un très vaste mâader au fond de la dépression. Dans le mâader de Tighammar les plantes sont variées, et comme il profite des moindres pluies, les nomades (Isaqqamaren du Ahaggar et Imrad des Azdjer) y plantent souvent leurs tentes.

Le Timezzoatin a des flancs en forme de falaise, mais il est loin d'être uni à son sommet. On y voit un enchevêtrement touffu de chaînes et de

(1) *Renseignements Coloniaux*, 1908, mars, p. 85; avril, p. 109, août, p. 176.

pics, dont le plus haut est Ti-n-Alki, et au milieu desquels la circulation est extrêmement pénible. A l'Ouest le Timezzoatin pousse sur le reg les pointes d'Ikeniouin et d'Azerou, ainsi que les gour Ihehadan. Les ravineaux issus du Timezzoatin, parmi lesquels l'oued Ahelledjem, se concentrent tous dans le mâader de Tighammar.

On trouve un puits dans la cuvette de Tighammar: Anou-In-Azaoua, 2 mètres, sur la rive gauche du mâader de Tighammar, et une source dans le Timezzoatin : Ahelledjem, dans l'oued de même nom. Cette source fournit une eau imbuvable, les Touareg eux-mêmes n'y goûtent qu'en cas d'absolue nécessité.

3° De l'abankor de Tazzeit à l'oued Inhohaoen et Tarhahaout par Aïtoklan.

Les itinéraires parcourus au Sud-Est du Ahaggar comprennent trois sections qui seront examinées successivement :

1° L'abankor Tazzeit à Aïtoklan par Tazerouk ;
2° D'Aïtoklan à l'Anou Inhohaoen par Ti-n-Tarabin;
3° D'Aïtoklan à Tarhahaout.

Abankor Tazzeit-Aïtoklan. — De l'abankor Tazzeit la piste escalade le premier étage de la Koudia et gagne rapidement une différence de niveau d'au moins 700 mètres. Au sommet s'étend un vaste plateau traversé par plusieurs lignes de hauteurs. Entre ces hauteurs très escarpées le terrain est peu accidenté, les oudian s'élargissent, et les moindres bas-fonds contiennent de la végétation. C'est sur ce plateau que se trouve la ligne de partage des eaux entre le bassin méditerranéen et le bassin soudanais. La ligne de partage des eaux est si peu accusée, que la transition se fait d'une manière insensible entre la tête de l'oued Igharghar (bassin méditerranéen) et celle de l'oued Ti-n-Tarabin (bassin soudanais).

Le plateau paraît assez fourni en eau ; il possède plusieurs abankors. Les terres alluvionnaires des cuvettes donneraient peut-être quelques possibilités de cultures en creusant des puits. Sur le plateau, la température est bien inférieure à celle des parties basses (1), la végétation est d'ailleurs toute différente. Il n'y a pas de pâturage à chameaux, c'est pourquoi l'on rencontre rarement des nomades dans cette région.

D'Idelès à Tazerouk, le medjbed direct passe plus à l'Est de la piste suivie, il est très mauvais ; on peut aussi faire le tour à l'Ouest par l'oued Inouraren.

La descente du versant Sud de la Koudiat se fait par l'oued Tazerouk. L'oued Tazerouk contient de l'eau courante, la nappe y affleure en plusieurs endroits. Sur l'oued Tazerouk on traverse l'ancien centre de cultures de Bloumet, les cultures de Tebirbirt et le petit ksar de Tazerouk.

Au delà de Tazerouk, le sentier abandonne l'oued Tazerouk, qui va se jeter dans l'oued Ti-n-Tarabin, pour descendre sur Aïtoklan par l'oued Tanefferent : celui-ci prend le nom d'Aïtoklan après sa réunion avec l'oued Sirsouf. L'oued Aïtoklan reçoit à gauche l'oued Ti-n-Lalen, et verse dans l'oued Ti-n-Tarabin. Entre Tazerouk et Aïtoklan le dessus du plateau est extrêmement tourmenté ; c'est une affreuse chebka, au travers de laquelle les sentiers sont très difficiles et très rares.

On trouve de l'eau courante dans les oudian Tanefferent et Aïtoklan, mais les possibilités de cultures sont nulles dans le premier, faibles dans le second, car ces oudian sont trop encaissés. Aïtoklan est un centre de cultures abandonné, on voit également les restes de deux ou trois tout petits jardins un peu en amont.

Aïtoklan-Anou Inhohaoen. — D'Aïtoklan à Ti-n-Tarabin on traverse un plateau granitique très coupé, d'où émergent de nombreuses chaînes sans orientation bien déterminée; entre ces chaînes sont des espaces découverts relativement grands, dans lesquels des ravineaux s'entrecroisent, au milieu d'amoncellements de blocs de rochers. En somme, la région est très mouvementée, malgré qu'elle n'accuse pas de saillies bien considérables. Les gros mouvements sont du côté Nord de l'itinéraire suivi.

L'oued Ti-n-Tarabin recueille toutes les eaux de la région, il est riche en eau et en végétation. Après Aïtoklan on traverse l'oued Adjou, qui contient un abankor et se jette dans l'oued Aïtoklan; tous les oudian recoupés ensuite sont des affluents de droite de l'oued Ti-n-Tarabin, le principal est l'oued In-Debiren.

Entre Ti-n-Tarabin et Anou Inhohaoen le soulèvement de la rive gauche de l'oued Ti-n-Tarabin forme une chaîne très large de moyen relief; la marche y est difficile. Les oudian découpent cette chaîne et en font une chebka. L'Anou Inhohaoen est le lieu où a été massacrée la mission Flatters ; il ne se nomme pas Tadjenout, comme cela avait été dit à M. Foureau par son guide. Au Ahaggar l'Anou Tadjenout est inconnu, et le nom du puits est celui de l'oued dans lequel il est situé, c'est-à-dire Inhohaoen. Tadjenout serait une désignation générale s'appliquant à tous les puits à faible débit. Depuis le massacre du colonel Flatters, les Touareg appellent parfois l'Anou Inhohaoen In-n-Emanghi (du combat) ou bien encore Ouan-Kenener (du colonel) : l'Anou Inhohaoen n'est qu'à 14 kilomètres au Nord-Est de Ti-n-Tarabin; Ti-n-Tarabin est lui-même à 41 kilomètres Est d'Aïtoklan, lequel se trouve à environ 55 kilomètres Sud légèrement Est de Tazerouk. Il est très probable que le colonel Flatters, pas plus que M. Foureau, n'ont dû se croire aussi près du Ahaggar, surtout aussi près de centres habités par des sédentaires. D'après la position trouvée par M. Foureau pour le puits d'Inhohaoen, tout le Sud-Est du Ahaggar de la carte au 1/2.000.000e du ministère de la Guerre se reporte donc vers l'Est d'environ 2 degrés, et de près de un degré vers le Nord.

(1) Les observations suivantes extraites du registre des observations météorologiques donnent une idée de cette différence : Abankor de Tazzeit près Idelès, le 15 mars, minimum de la nuit, 11°8; à 1 heure du soir, 20°6 en fronde. Ksar de Tazerouk, le 18 mars, minimum de la nuit, 1°6 ; à 1 heure du soir, 18°2 en fronde. Les Touareg nobles vont d'ailleurs souvent estiver dans la région de Tazerouk.

Au delà de l'Anou Inhohaoen on voit la chaîne s'abaisser graduellement vers le Nord Est, et il paraît y avoir un espace peu accidenté entre elle et la grosse montagne de Serkout (1). L'oued Inhohaoen est le principal affluent de gauche de Ti-n-Tarabin ; il reçoit à droite un affluent, l'oued Ti-n-Tenedfar.

Aïtoklan-Tarhahaout. — D'Aïtoklan à Tarhahaout, le plateau présente encore de profondes coupures, telle celle de l'oued Ti-n-Meghrout ; mais d'une façon générale sa surface n'offre pas de stries aiguës comme entre Tazerouk et Aïtoklan. On est tout à fait au Sud de la Koudia, elle s'étage en replats successifs, entre lesquels la transition se fait sans trop de brusquerie. Dans les intervalles des entailles que découpent les oudian, les chaînes émergent de ci de-là ; le plus important de ces mouvements est l'Ilaman Oulilin.

On est toujours dans le bassin soudanais, l'oued Ti-n-Tarabin, puis l'oued Igharghar sont les grands collecteurs de la région. L'oued Ougdir verse seul dans l'oued Aïtoklan. L'oued Afrahohin formé de l'oued Taredjemet et de l'oued Ti-n-Meghrout, l'oued Ouerhi, qui reçoit également de nombreux oudian, se jettent dans l'oued Ti-n-Tarabin. L'oued Fontès et l'oued Tarhahaout, ayant comme affluent de gauche l'oued Tahifet, vont rejoindre l'Igharghar du Sud.

L'eau n'est pas rare dans le pays, mais surtout du côté de Tarhahaout, où se trouve un centre de cultures. Il y aurait des affleurements d'eau dans l'oued Tahifet, en aval de l'endroit où il a été traversé.

4° Abelessa (Ahaggar) à Ouan Toreha (Ahnet).

Ce parcours peut se diviser en cinq zones plus ou moins dissemblables d'aspect, qui, en tout cas, par leur situation, leur relief, le régime des eaux, forment des régions distinctes ; ce sont :

1° D'Abelessa à l'Anou Ti-n-Felki ;
2° De l'Anou Ti-n Felki aux gour Tedezzit ;
3° Des gour Tedezzit à ceux d'Iredjaman ;
4° Des gour Iredjaman à l'oued Ti-n-Elous ;
5° De l'oued Ti-n Elous à l'Anou ouan-Toreha.

1° D'Abelessa à Anou Ti-n Felki, on est dans le bassin de l'oued Abelessa ; la région est tourmentée. Deux importantes chaînes d'environ 700 mètres de relief en forment l'ossature, celle du Sud porte le nom d'Abaragheten ; l'axe de ces soulèvements est sensiblement N.N E.-S.S.O. La couche rocheuse, partout à nu, s'est craquelée autour de ces mouvements principaux. et dans ces fentes les eaux ont creusé un véritable réseau de chebka. Bien que l'on ne rencontre pas de très gros obstacles, le terrain est néanmoins difficile, et il faut s'en tenir aux sentiers battus.

Les eaux de la région sont drainées au Sud par l'oued Ighahi, qui se jette dans l'oued Abelessa à hauteur du Ksar. Au Nord, une série de petits oudian en éventail forment l'oued In Dedjedjou, lequel reçoit à droite un collecteur secondaire, l'oued Ti-n-Tenadfert, et se verse ensuite dans l'oued Abelessa, à l'Ouest d'Abaragheten.

Dans tous les ravineaux, on trouve des pâturages qui peuvent même être très bons après les pluies.

2° L'Anou Ti-n-Felki est situé dans l'oued Tekoiat ; en ce point de l'oued la nappe est abondante, on la trouve dans une couche de gravier sablonneux. Entre Ti-n-Felki et les gour Tedezzit, le pays change totalement d'aspect ; on aborde le tiniri (reg), véritable Tanezrouft sans eau et à peu près sans végétation. L'influence de la région précédente se fait encore sentir quelque peu jusqu'à l'oued Amsennan, en y prolongeant quelques rides. Un puits existait autrefois dans l'oued Amsennan, il est mort actuellement. Au delà d'Amsennan, le terrain s'aplanit de plus en plus, l'horizon recule à perte de vue ; d'étroits chaînons N.-S. d'environ 400 à 500 mètres de relief, émergent seuls du reg. Ils sont constitués par des gour de granit aux surfaces polies et brillantes. Ce sont les mouvements de Tiouririn, Iseddiyen, Imahellaten et Tedezzit. Quelques traînées de dunes tendent à se former à l'abri de ces chaînes.

L'hydrographie est des plus simples. L'oued Tekoiat et son affluent, l'oued Amsennan, drainent les eaux de la partie Sud. L'oued Tekoiat va ensuite s'épandre et se perdre dans le Tanezrouft. Au Nord de l'oued Amsennan, c'est à peine si l'on distingue quelques petits thalwegs. Les eaux de pluie s'étalent dans l'immense reg sans pente et y sont rapidement évaporées.

Ressources nulles, sauf dans l'oued Amsennan et l'oued Tekoiat.

3° La partie de l'itinéraire comprise entre les gour Tedezzit et Iredjaman constitue le bassin de l'oued Tahahart. L'oued Tahahart, dénommé Tiredjert par les Arabes, vient du Mouydir ; il va se perdre dans le Tanezrouft du côté d'In-Zize. La caractéristique de cette région, c'est qu'on y voit réapparaître les grès ; en outre, bien qu'il y ait un grand reg entre l'oued Tarahart et l'oued Edjerer n-Hamma, les abords des gour Tedezzit et Iredjaman sont très coupés. Le cours de l'oued Tedezzit, en particulier, est extrêmement sinueux, après quoi les rides successives sont à peu près parallèles à l'oued Tarahart. Les principales chaînes de la région sont les suivantes :

Ti-n-Niret, Tidjettouin et Iredjaman. Iredjaman est d'ailleurs de beaucoup le massif le plus important. L'oued Tarahart reçoit à droite l'oued Iredjaman, lequel sort des gour de même nom, après avoir reçu lui-même à gauche l'oued Edjerer-n-

(1) Le Serkout, qui m'a été montré par le guide, un homme des Ghelaïden, du pays par conséquent, ne doit pas être la montagne aperçue par M. Foureau. La différence d'azimut est trop considérable, pour pouvoir être le résultat d'une déviation locale de la boussole. Pourtant le Serkout, que j'ai vu, est une haute montagne, la seule, qui d'Anou Inhohaoen se profile nettement à l'horizon ; elle ne prête pas à confusion. Je retrouve également une différence d'orientement dans le cours de l'oued Inhohaen. Je ne sais à quoi attribuer ces divergences, que j'ai constatées au puits même en faisant la construction de l'itinéraire. Une vérification immédiate ne m'a rien fait découvrir, et le guide interrogé de nouveau, a maintenu énergiquement ses affirmations. Il n'y a sûrement pas confusion sur le point visité, car j'avais avec moi le Chaambi El Kheir ben Boubekeur qui a accompagné M. Foureau et le commandant Lamy lors de leur reconnaissance au puits, et il a parfaitement reconnu les lieux.

Hamma. Cet oued est ainsi nommé parce qu'un targui du nom de Hamma y serait mort. L'oued Feghouten se jette, à gauche, dans l'oued Tarahart.

On trouve un peu de pâturage dans les oudian Tarahart et Iredjeman; cette région n'est pas complètement désolée Le puits d'Im-Eseknan, dans l'oued Tarahart, n'a qu'un débit très faible; il est creusé largement et profondément dans le sable, ses parois s'écroulent constamment. Tout cela est d'autant plus gênant qu'il n'y a plus d'eau jusqu'à Ouan-Toreha, soit 142 kilomètres, à moins de faire un crochet dans la montagne d'Ahnet.

4° D'Iredjeman à Ti-n-Elous, on retrouve le reg plat, mais émaillé d'importants mouvements. Les pâtés de dunes deviennent, en outre, beaucoup plus importants; on entre dans l'Ahnet proprement dit. Les hauteurs d'In-Ekateb, Tadrart-Settafet, Tilejjoudaïn et In-Ahar, dont les prolongements semblent vouloir s'entremêler, font paraître la plaine beaucoup moins vide. Entre In-Ekatel et Tadrart-Settafet se trouve une longue bande de sable au milieu de laquelle pointent quelques dunes élevées, mais entre ces dunes la traversée se fait sans difficultés.

L'oued Tiredjamin se déverse dans la plaine, entre Tiledjoudaïn et In-Akateb, par une infinité de petits sillons, accusés seulement de loin en loin par la silhouette de quelques talhas rabougris et décharnés. L'oued Ti-n-Ahallen, qui reçoit à droite les oudian In-Tiredja et Ti-n-Elous, recueille les eaux de la montagne d'Ahnet pour aller se perdre dans le reg comme le précédent.

Cette région n'offre aucune ressource, c'est un Tanezrouft désolé, qu'il faut traverser le plus vite possible.

5° A partir de Ti-n-Elous, on trouve un terrain plus favorable. L'ossature est essentiellement constituée par la montagne d'Ahnet, son relief est d'environ 700 à 800 mètres; ce serait, au dire des indigènes, le massif le plus important de tout l'Ahnet. L'Adrar Ahnet forme le flanc Est de la vallée de l'oued Amdja, dont le petit plateau tabulaire de Taghaït, qui se termine par une falaise à pic, délimite l'autre flanc. La vallée de l'oued Amdja est barrée par la dune d'Efeghlal, dans laquelle il y aurait un puits. Cette particularité, assez fréquente au Sahara, fait que les eaux de la tête de la vallée ne vont pas à l'oued Amdja.

Les oudian In-Erokan et Tedjelès Mamat descendent du col entre le pâté principal et la ligne des contreforts Ouest de l'Adrar Ahnet. Ils forment un mâader au Sud de la dune Efeghlal. Quant à l'oued Amdja, il est formé par les oudian Tedjouldjoult et Ti-n-Adad, qui sortent du versant Ouest de l'Adrar Ahnet Ces thalwegs déversent, lors des pluies, un fort tribut d'eau dans l'oued Amdja, surtout l'oued Tedjouldjoult, lequel a une grande quantité de branches. C'est pourquoi l'oued Amdja débute immédiatement à sa tête par un très important mâader. Après les crues, le pâturage peut y être fort bon; aussi cette région est elle souvent fréquentée par les Kel-Ahnet.

Le puits de Ouan-Toreha (l'endroit du *Calotropis procera*, le Krounka des Arabes) est au pied de la falaise de Taghaït. La nappe, peu profonde, est très abondante.

5° Les centres de cultures du Sud du Ahaggar.

Au Ahaggar, on trouve un certain nombre de points de cultures, où travaillent des harratin venus du Tidikelt. On cultive en principe les fonds d'oued, aux endroits où la nappe d'eau affleure. La création de jardins est soumise à des règles fixes, auxquelles on se conforme depuis un temps immémorial.

Chaque portion de terrain, aussi inculte soit-elle, a ses propriétaires touareg; cette propriété se transmet sans interruption. N'importe qui peut s'établir sur un terrain quelconque et y entreprendre des cultures sans autorisation préalable. Le propriétaire d'un jardin paie au propriétaire du sol 8 guessâas par an, 4 sur les cultures d'hiver et 4 sur les cultures d'été; c'est la seule redevance. Peu de harratin sont propriétaires des jardins qu'ils cultivent, ils s'emploient plutôt comme khammès.

Le jardin est l'unité de surface admise; il peut varier d'un demi hectare à un hectare, rares sont ceux qui atteignent la limite supérieure. Le jardin est, en somme, ce qu'un homme peut cultiver. L'évaluation de 70 ares est plutôt forte.

Les khammès perçoivent par an sur les récoltes: en hiver une charge de 60 guessâas (blé et orge), en été une grara de 30 guessâas (bechna), après quoi ils prennent encore le cinquième. Les quatre cinquièmes restants vont donc seuls au propriétaire du jardin Les khammès font, en outre, quelques légumes en été, la plupart paraissent satisfaits de leur sort.

Les cultures sont arrosées soit par des canalisations captant l'eau courante, soit encore quand la nappe d'eau n'émerge pas à l'aide de feggaguir ou de puits. La nappe d'eau étant peu profonde dans la majorité des cas, les feggaguirs sont souvent de simples canaux à ciel ouvert. Les puits sont appelés djebad, parce qu'il faut tirer l'eau à la corde; on y attelle des ânes ou des zébus.

Les cultures du Ahaggar pourraient être beaucoup plus étendues qu'elles ne le sont; bien des oudian sont abondamment pourvus d'eau. Il suffirait de ne pas s'établir trop près du thalweg, pour ne pas être à la merci de la moindre crue; c'est d'ailleurs ce qui se fait, quand le terrain s'y prête.

Mais la vie pastorale des Touareg ne semble pas devoir favoriser un grand développement des cultures. Ils seraient évidemment heureux d'avoir plus de grains, mais ils tiennent aussi à conserver les coudées absolument franches dans leurs parcours: or les jardins sont des obstacles. les Touareg tiennent d'autant plus à cette liberté qu'ils ne sont pas d'aussi grands nomades qu'on serait tenté de le croire. Les imrads sont attachés à leurs parcours et en sortent rarement, et il est curieux de constater combien peu ils connaissent les régions avoisinantes.

Comme tous les pasteurs, les Touareg usent sans

aucun discernement des maigres ressources du Sahara. Pour faire pâturer les chèvres, les femmes abattent à coups de hache les branches des talhas. On en voit qui se sont ainsi affalés misérablement sur le sol; il est rare qu'un arbre martyrisé de cette façon n'en meure pas.

Une grande partie des centres de cultures du Sud du Ahaggar ont été visités au commencement de 1906. Les renseignements qui ont pu être recueillis sur chacun d'eux sont exposés ci-après. Cet essai de statistique a été fait avec tout le soin possible. La superficie des cultures, dont le plan n'a pas été dessiné, est évaluée en admettant que la superficie moyenne d'un jardin de 70 ares.

Idelès. — Les traces de cultures sont assez étendues, beaucoup ont été abandonnées depuis longtemps, il y en a de très anciennes et à peine visibles à la pointe Sud. Il y a 6 à 8 hectares ensemencés. Les jardins contiennent 112 palmiers et quelques figuiers.

La population est de 45 habitants.

Les jardins sont arrosés par une sorte de foggara à ciel ouvert, des séguias recueillant les eaux de l'oued, et des puits actionnés par des ânes.

Tazerouk. — Les terrains cultivés au centre même de Tazerouk ont une superficie d'environ 30 hectares. Quatre figuiers. Les cultures sont irriguées dans la partie aval à l'aide d'une foggara à ciel ouvert, dans la partie amont à l'aide de puits, auxquels on attelle des zébus ou des ânes. Dans l'oued Tazerouk, il y a de nombreux fersignes (tarfa) en aval des cultures. Population : 18 hommes, 29 femmes, 16 enfants. Total : 83 habitants harratin. Une population flottante de Kel-Tazolet vient en outre habiter Tazerouk une partie de l'année La population de Tazerouk occupe 30 maisons en toubis et quelques zeraïb.

En amont du ksar de Tazerouk, l'oued a été cultivé sur 14 kilomètres de long jusqu'à l'ancien centre de cultures de Bloumet, dont on voit encore les maisons en ruines. Il y avait deux bandes cultivées, une de chaque côté de l'oued leur largeur variant avec celle de la vallée. En admettant une largeur moyenne de 100 mètres, cela ferait environ 140 hectares d'anciennes cultures. Actuellement il n'y a plus que 3 ou 4 hectares de cultivés à Tebirbirt, où sont installés quelques harratin. Les jardins de Tebirbirt sont arrosés à l'aide de puits.

Il y a eu autrefois quelques jardins sur les rives de l'oued en aval du ksar. Ces cultures n'ont pas été poussées à plus de 1 kilomètre, à l'endroit où la piste d'Aïtoklan franchit l'oued Tazerouk. Il y a encore en ce point les ruines d une maison

Aïtoklan. — Ce centre de cultures a été abandonné depuis fin 1902. Les ruines d'une douzaine de zeraïb subsistent encore sur un petit plateau de la rive gauche de l'oued. Les emplacements des foyers sont toujours visibles des ustensiles de ménage brisés gisent de tous les côtés. L'oued contient de l'eau courante, le berdi très serré envahit les anciennes cultures. Les possibilités sont faibles par suite de l encaissement de l'oued.

Les jardins devaient couvrir une superficie d'environ 3 hectares et demi. Ils étaient arrosés par des séguias captant l'eau de l'oued ; il paraît y en avoir eu deux. Il y avait aussi quelques puits Malgré son peu d'importance, les récoltes d'Aïtoklan étaient estimées, les céréales y auraient été de bien meilleure venue qu'à Tazerouk et Idelès.

Ti-n-Tarabin — Dans l'oued Ti-n-Tarabin, les centres de cultures sont au nombre de trois ; ils sont situés respectivement à partir des cultures du centre, celui d'amont à 1 km 500, et celui d'aval à 2 kilomètres. L'ensemble de cultures couvre actuellement une superficie d'environ 11 hectares ; on distingue également d'autres traces de cultures elles ont été plus étendues. Il n y a aucun arbre fruitier.

L'eau est abondante dans l'oued dont la largeur moyenne est d'environ 300 mètres : il y a donc des possibilités, mais les cultures seront toujours précaires, car le thalweg n'est pas suffisamment fixé. Il est sujet à errer de droite et de gauche entre les berges, et par conséquent à raser les jardins à la moindre crue, ce qui est encore arrivé récemment. Dans l'oued il pousse quelques ethels en amont, des tarfas, et du drinn de l'amont à l'aval.

La population sédentaire totale est de 41 harratin dont 20 hommes, 13 femmes et 4 enfants. Cette population loge uniquement dans des zeraïb en berdi dont beaucoup sont abandonnées.

L'ancienneté des différents centres serait dans l'ordre suivant : amont, centre, aval, celui d'amont étant le plus ancien. Ti n-Tarabin appartient aux Aït Lohaïn.

Agglomération d'amont : Environ 4 hectares et demi de cultures arrosées par une foggara à ciel ouvert Population : 3 hommes, 4 femmes, 1 enfant. Total : 8 habitants.

Agglomération centrale : Environ 4 hectares arrosés par des puits auxquels on attelle des ânes et des zébus. Population : 7 hommes, 7 femmes. Total : 14 habitants.

Agglomération d'aval : Environ 2 hectares et demi de cultures. Les jardins du Nord sont arrosés par des puits actionnés par des ânes et des zébus ; le jardin du Sud est irrigué à l aide d'une foggara à ciel ouvert. Population : 10 hommes, 6 femmes, 3 enfants. Total : 19 habitants. Cette agglomération, située à un tournant aigu de l'oued, paraît la plus exposée en cas de crue.

Tarhahaout. — Les jardins du centre même de Tarhahaout ont une superficie d'environ 24 hectares ; d'autres jardins sont disséminés en aval dans l'oued Ils peuvent couvrir une dizaine d'hectares ce qui ferait au total environ 34 hectares de terres cultivées. Il n'y a que 2 figuiers.

Eau abondante dans l'oued ; à hauteur des jardins d'aval, l'eau est courante ; en amont la nappe est à 2 mètres de profondeur. Les jardins sont irrigués par de très rares puits et des feggaguir Certaines feggaguir sont en galerie souterraine à la tête, mais la plupart sont de simples canaux à ciel ouvert. 7 feggaguir arrosent les jardins du centre principal, ceux d'aval sont arrosés par 4 feggaguir

Plusieurs jardins sont exposés en temps de crue. L'oued contient du guetaf et des tarfas. Population : 39 hommes, 29 femmes, 22 enfants Total : 90 habitants.

On trouve à Tarhahaout quatre bœufs et de nombreux ânes. Tarhahaout est aux Adjouh-n-Taheli, il a été réoccupé depuis deux ans seulement. On cultivait auparavant dans le même oued à 6 kilomètres en amont. Les cultures de ce point ont été abandonnées parce que la nappe d'eau baissait. Cette agglomération portait le nom de Souika.

Tamanrasset. — L'agglomération de Tamanrasset compte environ 15 hectares de terres cultivées. Les cultures sont réparties en 24 jardins formant 3 groupes. Les harratin abandonnent un jardin quand la terre est fatiguée et cultivent un peu plus loin. Cet usage paraît être général ; on dit que la fumure ne réussirait pas ; en outre, l'engrais manque. Les jardins sont arrosés par cinq feggaguir dont quelques-unes en galerie souterraine à la tête, et deux puits.

L'oued est très large et couvert de guetaf. Il n'y a qu'un seul très grand tarfa. Les possibilités de cultures sont très grandes, car la nappe est abondante et profonde seulement de 1 m. 50 à 2 mètres. En raison de son peu de profondeur, on pourrait facilement installer des puits à norias actionnes par des ânes, malgré leur petite taille. Population : 24 hommes ; 15 femmes ; 3 enfants. Total : 42 habitants.

Les 4 jardins d'amont sont aux Adjouh-n-Taheli, les autres aux Dag-Ghali.

A quelques kilomètres en amont de Tamanrasset et dans le même oued se trouve l'agglomération de Ti-n-Ghellet, appartenant aux Adjouh-n-Taheli. Deux feggaguirs y arrosent 12 jardins, soit environ 8 hectares de cultures On voit un grand fersigue au milieu des jardins. Population : 11 hommes ; 6 femmes ; 6 enfants. Total : 23 habitants.

Les petits centres de cultures de l oued Outoul. — L'oued Outoul descend de la Koudia et verse à Endid dans l'oued Tit ; il porte à sa tête les noms d'Amsa, puis Taghellalt. Les centres de cultures sont dans l'ordre suivant de l'amont à l'aval : Outoul, Tahart et Saleski.

Outoul compte 3 jardins, soit environ 2 hectares de cultures. Population : 3 hommes ; 3 femmes ; 2 enfants. Total : 8 habitants. Outoul appartient aux Dag-Ghali.

Tahart comprend 3 jardins, soit environ 2 hectares de

terres cultivées. Population : 2 hommes ; 2 femmes ; 4 enfants. Total : 8 habitants. Appartient aux Tedjché-n-Efis.

Saleski : on y trouve 5 jardins, soit environ 3 hectares 1/2 de cultures. Population : 5 hommes. Appartient aux Dag-Ghali.

Tarhananet. — Ce petit point de cultures est situé près du mont Ilaman, il a une foggara arrosant 3 jardins, on y cultive environ 2 hectares. Population : 3 hommes; 1 femme; 2 enfants. Total : 6 habitants. Appartient aux Dag-Ghali

Tit. — L'agglomération de Tit comprend, outre les jardins du centre principal, quelques autres jardins à environ 2 kilomètres en amont. Les jardins sont au nombre de 23, ils couvrent une superficie approximative de 16 hectares. On trouve dans les jardins un palmier et 13 fort beaux figuiers. Tous ces arbres sont groupés du côté d'aval, autour de très vieilles ruines de constructions en pierres. Les jardins de Tit sont arrosés par 9 feggaguir et un seul puits. La profondeur de la nappe est faible, environ 1 mètre ; il y a de l'eau courante sur une partie de l'oued. Les cultures pourraient être beaucoup plus étendues qu'elles ne le sont.

La population d'ensemble (agglomération et banlieue) est de : 23 hommes ; 17 femmes ; 10 enfants. Total : 50 habitants. Tit appartient aux Kel-Ghela, fraction des Ikedaïn.

Tin-n-Emensagh. — Tin n-Emensagh comprend trois agglomérations, celle d'amont est à 3 kilomètres de celle d'aval, l'agglomération centrale est plus près de celle d'aval que celle d'amont et un peu au Nord de l'oued. L'ensemble des cultures comprend environ 13 hectares.

Chaque agglomération est arrosée par une foggara. Les feggaguir étant creusées dans le thalweg de l'oued, elles sont emportées à chaque crue, et le travail est à recommencer,

Agglomération d'amont : Une foggara arrosant six jardins soit environ 4 hectares. Population : 6 hommes ; 6 femmes ; 4 enfants. Total : 16 habitants.

Agglomération centrale : Elle est appelée aussi Taseguelent par les Touareg. Une foggara y arrose six jardins, soit environ 4 hectares. Population : 6 hommes ; 4 femmes ; 1 enfant Total : 11 habitants.

Agglomération d'aval : Une foggara arrose 7 jardins soit environ 5 hectares. Population : 9 hommes (dont 2 cheurfa); 8 femmes ; 6 enfants. Total : 23 habitants.

La population totale de Ti-n-Emensagh est de 50 habitants. Les 2 cheurfa, dont le chérif Mouley Abd Allah, s'absentent parfois une année ou deux : pendant ce temps ils résident à Aoulef.

L'agglomération d'aval est sur le terrain des Dag-Ghali, les deux autres sur celui d'ag Khebbi ag Khali des Kel-Ghela. Mouley Abd Allah possède les cultures d'amont et d'aval sans redevance à cause de sa qualité de chérif, ses harratin possèdent les 2/3 de Taseguelent, l'autre tiers est en toute propriété à ag Khebbi.

Endid. — Endid est une ancienne petite oasis, actuellement abandonnée, qui se trouve sur l'oued Endid (bas de l'oued Outoul). A Endid il y a 94 palmiers, plusieurs ont été brûlés par les Touareg comme d'habitude. L'eau paraît abondante dans tout l'oued. On pourrait faire plusieurs hectares de cultures et soigner les palmiers. On voit sur l'une des berges deux zeraïb en ruines. Endid appartient aux Dag-Ghali.

Abelessa. — Les jardins d'Abelessa sont très disséminés pour des cultures pas très étendues. Il y a 26 jardins d'une superficie totale d'environ 18 hectares. Ces jardins sont arrosés par cinq feggaguir et 3 puits. La nappe d'eau est abondante et à peu de profondeur. L'oued contient quelques tarfas, beaucoup de diss et de drinn, il y a de grandes possibilités de cultures. On trouve dans les jardins 40 palmiers (tous ne sont pas en rapport), 12 figuiers et un pied de vigne. 8 bœufs sont employés à l'extraction de l eau. Population : 25 hommes ; 29 femmes ; 10 enfants. Total : 64 habitants Abelessa est aux Dag-Ghali, les cultures appartiennent aux Taïtoq et Dag-Ghali

Tefaghis. — Petit centre de cultures dans l'oued Abelessa; il est en deux groupes à 5 et 3 km. 500 en amont d'Abelessa. Tefaghis compte 9 jardins couvrant environ 6 hectares, les jardins sont arrosés par une foggara et 9 puits auxquels on attelle 4 bœufs. Population : 17 hommes : 8 femmes : 6 enfants. Total : 31 habitants. Tefaghis appartient aux Dag-Ghali. les cultures sont aux Dag-Ghali, aux Ikelan et à quelques harratin.

Iguelen. — Petite agglomération près et en amont de Tefaghis. Les cultures sont de création toute récente ; il y aurait une douzaine de jardins, soit environ 7 hectares de céréales. Les jardins sont irrigués par des puits actionnés par 2 bœufs et des ânes. Population : 10 hommes ; 9 femmes. Total : 19 habitants. Il y a probablement aussi quelques enfants. Iguelen appartient aux Dag-Ghali.

Tifert. — Les cultures sont un peu au Sud d'Abelessa dans l'oued Tifert, affluent de gauche d'Abelessa. Il y a 2 feggaguir arrosant 8 jardins., soit environ 5 hectares et demi de cultures. Population : 5 hommes : 5 femmes ; 2 enfants. Total : 2 habitants. Les cultures sont aux Dag-Ghali et aux Ikelan.

6° Itinéraires par renseignements en pays Azdjer.

Ces itinéraires ont été recueillis auprès de gens les ayant parcourus plusieurs fois et les connaissant bien. Leur ensemble constitue le réseau des principales routes de caravane entre le Ahaggar et le pays des Azdjer, ainsi que des routes reliant Ghat, Tarat et Djanet.

A. *Idelès à Ghat* (El Khadj Gheli ag el Khadj Khamiden des Kel In-Ghar).

1. Tadjeret ; 2. Tihi-n-Inouhaouen ; 3. Oued Enki : 4. Oued In-Eseken, source à débit moyen, drinn ; 5. Oued Tiniyeden, merokba, ethel, talha ; 6. Reg, quelques rares plantes dans de petits thalweg ; 7. Serouenount, puits au Nord de l'oued dans le reg, environ 1 mètre de profondeur, très abondant. Drinn dans l'oued ; 8. Reg ; 9. Oued Tasset, drinn, ethels : 10. Tadjentourt-n Ehodi, drinn dans les ravineaux ; 11. Oued Aouir, drinn et talhas ; 12. Tabekat, abankor abondant, drinn, ethel, fersigue, chebreg ; 13. Oued Tenaq, drinn, ethel, chebreg ; 14 Oued Sirsouf, ethel, drinn; 15. Oued Sandilen, eau en surface à la tête de l'oued, arta, drinn, ethels ; 16. Oued Hel, drinn, ethel ; 17. Oued Tililin, drinn, arta ; 18. Oued Aït Lohaten, drinn, arta ; 19. Asekaou, on couche au pied de la montagne, pas de pâturages ; 20. Oued Amazek, dans le Tassili, ascaf ; 21. Oued In-Elgui dans le Tassili. Eau seulement après les pluies, peu de pâturages ; 22. Oued Adahi, dans le Tassili, merokba, ascaf, drinn ; 23. Oued Tamezzakit, drinn ; 24. Ghat.

Toutes les journées sont un peu longues, sauf les deux dernières ; cette route, mal pourvue en eau, est difficile quand il n'a pas plu.

B. *Idelès à Djanet* (même informateur) :

On prend la piste d'Idelès à Ghat, que l'on quitte à l'oued Tililin, ou on va en 17 jours :

18 : Oued Asasou, drinn ; 19 : Reg, un peu de merokba dans de petits thalwegs ; 20 : Djanet, Ksar et palmiers, nappe d'eau abondante dans de nombreux puits.

C. *Idelès à Tarat* (Gheli ag Hamma des Kel In-Ghar) :

1. Tihi-n-Inouhaouen ; 2. Oued Tabeoki, ethel, guetaf, arta ; 3. Oued In-Sakau, guetaf, artâa ; 4 Oued Ti-n-Iyeden, artâa, ethel. On fait de l'eau à l'abankor de Tihouradj ; 5. Oued Timeddekatin. On peut faire de l'eau à Serouenout, il faut une demi-journée pour aller et revenir. Merokba et drinn. Longue journée au travers du reg ; 6. Oued Tafassaset, drinn, journée longue dans le reg ; 7. Oued Ahelledjem. Puits de 4 mètres très abondant, drinn et tarfas ; 8. Oued Imedjidalen. Chih, merokba, arefedj ; 9. Gara Ti-n-Ameni. Pâturage très maigre ; 10 Oued Dider, grand oued du Tassili. Adjelmam. Asar abondant, chebreg, drinn ; 11. Oued Zerzaoua, abankor abondant, pâturage maigre; tarfas et arefedj; 12. Oued Tourset. Adjelmam abondant. Drinn et tarfa ; 13. Oued Ti-n-Edjar, dans le Tassili, merokba ; 14. Oued Adagh-Moulin, adjelmam abondant, drinn et tarfas ; 15. Tarat, on aboutit aux puits de Ti-n-Gherifan et Tajiki, qui sont abondants et près l'un de l'autre. Le premier a 5 mètres et le second 2 mètres; grand mâader, drinn, atassa, chebreg, ethels.

D *Tazerouk à Ghat* (Bou-Khous ag El Khadj Oumilek des Kel Tazolet).

1. Oued Ansouri (combat autrefois entre les Chaanba, Kel



Ghela et Taltoq), eau à l'abankor Tidjenou Ti-n-Ihisan, guetaf : 2. Oued Aman teq. Eau courante, jardins appartenant aux Kel Tazolet, guetaf, tarfas ; 3. Oued Ihilef guetaf, chebreg, arefedj : 4. Oued Tidjiet, on prend de l'eau en route à Tith-n-Afara (source) Autrefois il y aurait eu des cultures. Drinn. Journée longue : 5. On prend de l'eau à In-Meghrou Puits abondant. On campe à l'oued Iledearen. Chebreg, merokba. Petite journée ; 6. Oued Ti-n-Hadjen, drinn. Journée longue ; 7 Oued Ti-n-Hadjen, en aval, drinn journée courte ; 8. Tadjentourt-n-Ehodi, dans la montagne Tazzat. Adjelmam dans la montagne. On ne peut pas y conduire les chameaux, drinn ; 9. Oued Tabekat. Eau courante, drinn et ethels. Journée longue ; 10. Oued Touaq, drinn et ethels ; 11. Oued Sandilen. Eau en amont dans un abankor abondant, ethels et drinn ; 12. Oued Agzel, adjelmam dans l'oued, peu de drinn parce que les caravanes en coupent constamment ; 13. Au pied de la montagne Askao. On prend de l'eau en route à Titesin, adjelmam dans les pierres, d'accès facile aux chameaux Pas de pâturages, les chameaux mangent le drinn pris à Agzel ; 14. Oued In-Elegui dans le Tassili Adjelmam abondant, un peu de chebreg et d'arefedj ; 15. Oued Ti-n- Tehihilt, pas de pâturage, drinn, journée courte ; 16. Ghat.

E. *Tazerouk à Djanet* (même informateur) :

On suit le medjbed de Ghat jusqu'à Agzel, où l'on campe le douzième jour :

13 : Djanet.

F. *Tazerouk à Tarat* (même informateur) :

1. Oued In Esedjel. Eau en aval dans un abankor abondant, guetaf et tarfas, 2 On traverse un col difficile : Taouardi, on campe à l'oued Enki ; on prend de l'eau au col. Adjelmam abondant, guetaf, ethels et drinn ; 3. Oued Tihomadj, eau à l'abankor de Tihomadj, accès difficile, drinn, talhas, artâa ; 4 Oued In-Dedjerin, merokba, hâd, chebreg, drinn ; 5. Ounan. Puits abondant, merokba ; forte journée (voir carte du bassin de l'Igharghar) ; 6. Afara, au puits de Tidjedi, abondant guetaf et drinn, forte journée ; 7. Taset n-Emenan adjelmam et abankor abondants, drinn ; 8 Oued Ifedien, drinn : 9. Oued Imiherou, grand adjelmam abondant, drinn et tarfas ; 10. Tafelalamin, petits oudian du Tassili, ascaf, merokba ; 11. Tarat, dans le haut de l'oued Adjelmam abondant, drinn et tarfas ; 12 Mâader Tarat, de bonne heure, nombreux puits abondants, pâturage varié.

G. *Ti-n-Tarabin à Ghat* (même informateur) :

1. Oued Inhohaoen, puits d'environ 5 mètres de profondeur en temps ordinaire ; quand l'oued a coulé, il n'y a que 2 mètres seulement Souvent comblé. Ethels, merokba, chebreg, talhas. Journée courte.: 2. Oued Ihetsan, on prend de l'eau à Zerzerou, abankor abondant dans l'oued de même nom. Merokba chebreg. Journée un peu longue ; 3. Oued Tidjiet, où l'on rejoint la piste de Tazerouk à Ghat.

A partir de Tidjiet, il reste 12 journées de marche et l'on arrive le quinzième jour à Ghat.

H. *Ti-n-Tarabin à Djanet* (même informateur) :

11. On suit la piste de Ghat jusqu'à Agzel, où l'on arrive le onzième jour ; 12. Djanet.

I. *Oued Samen à Ghat* (Idder ag Cheikh des Kel Ohat et Idda ag Baba des Kel In-Touuin) :

1. Oued Aizoaten, pâturage, pas d'eau ; 2. Oued Tikeraratin, pâturage, puits abondant ; 3. Oued Tedjouldjoult, pâturage ; 4. Menkhour, pâturage, beaucoup d'eau ; 5. Oued Adjenadjan, pâturage ; 6. Oued Teendjel, pâturage, puits abondant ; 7. Oued Ne tai-n-Iherat, pâturage ; 8 Oued Isegh, pâturage, puits abondant ; 9. Oued Izekera, pâturage ; puits à faible débit ; 10. Oued Inakaiouat pâturage, puits abondant ; 11 Oued Aousedien, pâturage ; 12. Oued Tarat, bon pâturage, puits abondant de Tin Ghelifan ; 13. Oued Ti-n-Aradj pâturage ; 14. Oued Ti n Erkeni, pâturage ; 15 Oued Inezzan, pâturage, source abondante ; 16. Titeghsin, cultures, pâturages aux environs, sources aménagées pour l'irrigation ; 17. Aït Henaren, palmiers et cultures, sources aménagées, pâturages aux environs ; 18. Oued Ouariret, pâturage ; 19. Ghat.

Toutes les étapes sont très petites, sauf celles d'Ikezaar. Tin-n-Erkeni et Aït Henaren, qui sont un peu longues.

J. *Tighammar à Djanet par Afara* (Mokhammed ag Ghabda des Kel Ohat) :

1. Oued Temadjert, guetaf, adjelmam abondant dans les rochers il y aurait toujours de l'eau ; 2. Oudian Ifedaniouin drinn, un peu d'artâa ; 3. Oued Afara au puits de Tidjidi, abondant, drinn ; 4. Oued Isi, drinn ; 5. Oued Aboren, guetaf puits led em dans l'oued, environ 2 m. 50, abondant : 6 Oued [illegible]doft, eau en dehors du medjbed ; à la tête de l'oued, abankor abondant, drinn ; 7. Tidjentourt-n-Ehodi, drinn et merokba ; 8. Oued Tabakat, abankor au milieu de l'oued, débit faible ; drinn ; 9. Oued Tanagh, artâa ; 10. Oued Sandilen, eau en dehors du medjbed, source avec anciennes cultures à la tête de l'oued, artâa et drinn ; 11 Oued Tililin. Artâa et drinn ; 12. Oued Assou. Abankor dans l'Oued, débit faible, drinn, chih ; 13. Djanet.

A journées moyennes.

K. *Afara à Ghat* (Gheli ag Hamma des Kel In-Ghar) :

1. Oued Iharen, abankor abondant dénommé Ti-n-Médouin, drinn et ethel ; 2 Oued Taset, abankor abondant au pied d'une grosse gara, drinn et guetaf ; 3 Oued Tabekat, abankor abondant, drinn, artâa et ethels ; 4 Oued Sirsouf, drinn et ethels ; 5. Oued Isendjelen, puits abondant d'environ 4 mètres, drinn, guetaf ; 6. Oued Sandilen, drinn, artâa et ethels ; 7 Oued Tililin, drinn, artâa ; 8. Oued Taskaouatin, dans la montagne, drinn ; 9. Oued Ido-Damezek, adjelmam ayant toujours de l'eau, pâturage maigre ; 10. Idjehi, ravineau du Tassili, on fait de l'eau en route à l'adjelmam permanent de Tiouardiouin. Un peu d'ascaf et d'arefedj ; 11. Gara Tahort, un peu d'ascaf et d'arefedj ; 12. Arem Fiouet, nombreux palmiers, cultures, puits, très peu de pâturage aux alentours ; 13. Ghat, où l'on arrive de bonne heure pour la sieste à petites journées de caravanes d'hiver.

L. *Djanet à Ghat* (Mechaoui ag el Khadj Akhasen des Kel In-Ghar) :

1. Oued Edjeriou, drinn, talha, hartâa ; 2. Oued Tedjoubeset, drinn . 3 Asekaou, dans un oued de la montagne. Peu de pâturage ; 4. Oued In-Alegui adjelmam abondant après les pluies, drinn, arefedj ; 5. Fiouet, ksar, quelques palmiers, peu d'habitants, eau abondante pas de pâturage ; 6. Ghat.

M. *Ghat à Tarat* (même informateur) :

1. Oued Henaren, eau abondante, quelques cultures, ce point n'est pas habité en permanence ; 2 Dans un ravineau du Tassili, peu de pâturage ; 3. Tarat.

Les trois journées de cet itinéraire sont des journées de bonne marche.

N. *Djanet à Tarat* (Mohammed ag Othman des Kel Ghela).

1. Oued Tililin, adjelmam ne contenant de l'eau qu'après les pluies, drinn, artâa. 2. Oued Adhemar. Puits de Sandilen ou bien Ouaghighou au confluent de ces deux oudian, drinn et tarfas ; 3. Oued Dider, arefedj et drinn ; 4. Petit oued du Tassili, drinn et artâa ; 5. Tête de l'oued Tafelamin, arefedj, merokba, drinn, pâturage maigre ; 6. Tarat.

7° Concordance des principaux termes géographiques arabes et tamaheq.

(*Abréviations* : Ar. = Arabe. — Tam. = Tamaheq.)

Source. — Ar. Aïn, *pl.* Aioun. — Tam. Tith, *pl.* Tithaouin.
Petite source. — Ar. Aouina. — Tam. Tahala, *pl.* Tihalaouin
Puits. — Ar. Hassi, *pl.* Hassian — Tam. Anou, *pl.* Ounan.
Cuvette imperméable retenant l'eau dans le gravier. — Ar. Tilemas. — Tam. Abankor, *pl.* Ibenkar.
Lac, grande étendue d'eau, mare dans les rochers. — Ar. Bahar, Guelta, ghedir (redir). — Tam. Adjelmam, *pl.* Idjelmamen. (Le fleuve Niger : Edjiriou.)
Cours d'eau courante. — Ar. Oued. — Tam. Tedjert, *pl.* Tedjeriu.
Eau courante, crue. — Ar. Sil — Tam. Andji, *pl.* Indjiaouen.
Lit de rivière. — Ar. Oued, *pl.* Oudian. — Tam. Aghahar, *pl.* Ighaharen.
Cuvette avec végétation. — Ar. Dhaya. — Tam. Tiouq, *pl.* Tiouzhin.
Elargissement d'oued avec végétation. — Ar. Mâader, Mehabes. — Tam. Ereghess.
Confluent. — Ar. Melaga. — Tam. Inemera jem. Inemferin
Broussailles en fourré en dehors des thalwegs. — Ar. Ghaba. — Tam. Tamnut. — Fourré de dhomran : Terehit.
Terrain graveleux, plaine. — Ar. Reg. — Tam. Tiniri, *pl.* Tinariouin.
Le même immense et sans ressources. — Ar. Reg. — Tam. Tanezrouft.



Dépression, bas-fond — Ar. Hofra. — Tam. Abatoul, *pl*. Ibeta.
Bas-fond humide. — Ar. Sebkha. — Tam. Tasebeq.
Terrain raviné en tous sens. — Ar. Chebka. — Tam. Tahart.
Ondulation peu accusée. — Ar. Hadeb. — Tam. Isouel.
Plateau pierreux, aride. — Ar. Hamada, Gantra. — Tam. Tassili.
Petites dunes allongées. — Ar. Ariga. — Tam. Tidjidit, *pl*. Tidjoudan.
Dunes, hautes dunes pointues. — Ar. Erg, Ghour, *pl*. Oghroud. — Tam Idjidi, *pl*. Idjidan.
Couloir dur dans les dunes. — Ar. Gassi. — Tam. Ataghri, *pl*. Itaghren.
Sol sablonneux avec végétation. — Ar. Nebka. — Tam Edjif, *pl*. Edjifen.
Buttes de terre. — Ar. Zebara, *pl*. Zebar — Tam. Zebar.
Collines et monticules. — Ar Gara, *pl*. Gour. — Tam. Tadereq, *pl*. Tiderghin.
Collines rocheuses peu élevées. — Ar. Gara. — Tam. Inkalit, *pl*. Arkahen.
Collines blanchâtres avec sable. — Ar. Gara. — Tam. Tekouit, *pl*. Tikoumin.
Collines basses — Ar. Gara. — Tam. Alous, *pl* Ilasen.
Montagnes, bec de rocher. — Ar. Djebel, Koudia, Kef. — Tam. Adrar, *pl*. Idraren.
Flanc croupe de montagne. — Ar. Baten, Delâa. — Tam. Abada.
Pointe de montagne, bec. — Ar. Guern, Menqueb. — Tam. Tefensout.
Grotte, berge creuse — Ar. Ghar, Djorf. — Tam. Ekaham, *pl*. Ikahman.
Sommet, tête — Ar. Ras. — Tam. Ighef, *pl*. Ighfaouen.
Ravineau. — Ar. Châaiba. — Tam. Adjentour, *pl*. Idjentouren.
Ravin. — Ar. Châaba, *pl*. Châab. — Tam. Inghar, *pl*. Angharen.
Passage entre montagnes. — Ar. Foum. — Tam. Imi, *pl*. Imaouen.
Trouée, percée, col. — Ar. Khenig Tenia. — Tam. Tasboth, *pl*. Tisebadh
Col. — Ar. Khenig Tenia. — Tam. Tihi, *pl* Tihaouin.
Terrain mou, glaise. — Ar. Tin — Tam. Talaq.
Etranglement entre montagnes. — Ar. Zegag. — Tam. Taghit, *pl*. Taguiin.
Vase, limon. — Ar. Gherqa. — Tam. Ilouk.
Sable. — Ar. Remel. — Tam Edehi.
Piste, sentier. — Ar. Medjbed, *pl*. Medjabed. — Tam. Abareqqa, *pl*. Ibereqqaren.
Traces de pas. — Ar. Djora. — Tam. Aderih, *pl*. Iderah.
Signaux de pierres. — Ar. Djedar, Rediem. — Tam. Imsakni, *pl*. Imseknan. (Se dit aussi des tombes anciennes.)
Nord. — Ar. Dahra. — Tam. Defer (derrière), Foye.
Sud. — Ar. Guebla. — Tam. Dât (devant)
Ouest — Ar. Gharb — Tam. Taram, Edjedhal-n-Tafouk.
Est — Ar. Cheurg. — Tam. Safella, Laqqablet.
Polaire. — Ar. En nejem el qotbi. — Tam. Leinchem.
Pays, territoire. — Blad, Trab. — Tam Akal, *pl*. Ikallen.
Gens d'une tribu. — Ar. Beni, Oulad. — Tam. Kel (gens de), Dag (enfants de).
Village, lieu habité. — Ar. Ksar, *pl*. Ksour. — Tam. Aghrem, *pl*. Igherman.
Maison fortifiée. — Ar. Qasba (Kasba). — Tam. Laqasbet.
Etablissement religieux. — Ar Zaouïa. — Tam. Zaouïet.
Lieu de prière. — Ar. Msella. — Tam. Tamejjida, *pl* Timejjidaouin.
Tombe d'un marabout. — Ar. Koubba, Ronda. — Tam Roudat.
Groupe de tentes. — Ar Douar. — Tam. Amezzegh, *pl*. Imezzaghen.
Enclos épineux, hutte. — Ar. Zeriba, *pl*. Zeraïb. — Tam. Iqeber, *pl* Iqberan.
Jardin. — Ar. Djenan. — Tam. Afaradj, *pl*. Iferdjan.
Puits à galerie. — Ar. Foggara, *pl*. Feggaguir. — Tam. Ifeli, *pl*. Ifalan.
Eau permanente sous le sable. — Ar. Inzinan — Tam. Iziman.
Point où l'eau est salée. — Ar. El Meah. — Tam. Kousam.
Canalisation. — Ar. Saguia, *pl*. Souagui. — Tam. Tidjouhamt, *pl*. Tidjouhamin (1).

(1) Quelques-uns de ces termes sont dus à l'obligeance du P. de Foucauld qui a également bien voulu revoir les autres.

III

LA DEUXIÈME MISSION FLATTERS

L'histoire de la malheureuse fin de la deuxième mission Flatters ne présente évidemment plus qu'un intérêt rétrospectif; cela n'implique pourtant pas l'indifférence. Il était donc tout indiqué de profiter du passage sur le terrain où elle a terminé sa carrière, pour tâcher d'éclaircir le vague enveloppant ses derniers jours. Il a été possible de se rendre compte sur place de bien des choses, et si l'on ne peut guère interroger les Touareg, on en trouve maintenant quelques-uns qui causent volontiers de la mission avec les indigènes à notre service.

D'Amdjid à Iziman Tirsin, le journal de route du colonel Flatters permet de reconstituer facilement l'itinéraire de sa mission. Bien qu'une partie des noms soient déformés, on reconnaît fort bien le chemin suivi. Au delà d'Iziman Tirsin, il n'en est plus de même; les différentes étapes de la colonne ne sont connues que par les renseignements recueillis auprès des survivants. Or, ces survivants ne connaissaient pas le pays, et l'on comprend parfaitement qu'au milieu des graves événements qu'ils ont traversés, ils n'en aient conservé qu'un vague souvenir. Les renseignements fournis par les survivants sont des plus fantaisistes et ne permettent pas de se reconnaître sur le terrain. La reconstitution de la dernière partie de l'itinéraire eût été impossible, sans les indications obtenues auprès de Touareg.

Au départ d'Amdjid, la mission Flatters a suivi le reg de l'Igharghar jusqu'à l'oued Tidjert. Elle a remonté ensuite l'oued Tidjert, contourné le massif d'In-Boughdar; après quoi elle a quitté l'oued Tidjert pour suivre les pentes Est des gour Ideladjat. Pendant tout ce parcours, la mission est passée devant les puits de Taqazaouat et In-Azaoua, qui ne lui ont pas été indiqués par les guides. Il est vrai que les pluies avaient laissé de l'eau dans les oudian; le passage aux puits n'était donc pas nécessaire. La mission a enfin remonté l'oued Ahadjerin, entre les gour Ideladjat à droite et l'In-Belghem à gauche, pour venir déboucher par l'oued Alaouadj sur l'Iziman Tirsin.

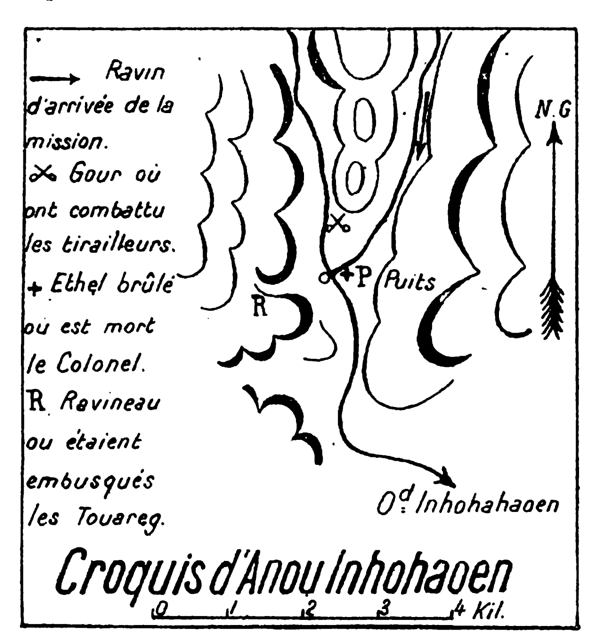
Au départ de l'Iziman Tirsin, les guides ont fait prendre à la mission le col entre Iferquouasen et la chaîne du Tihi-n Ihaggaren, et l'ont menée boire à l'Anou Tidenas, dans l'oued Tidjert. Au delà d'Anou Tidenas, la mission a continuellement remonté l'oued Amadghor, en passant à la mine de sel de Tissint; elle a donc traversé complètement en son milieu la plaine désolée d'Amadghor; en sortant de cette plaine, elle s'est engagée sur la route du Soudan par le Tihi-n-Kalan, où elle a trouvé de l'eau dans l'abankor du col. Elle ne s'est plus ensuite arrêtée qu'à Zerzerou. Il y a en ce point un adjelmam et de l'eau courante dans l'oued de même nom.

Le 16 février 1881, la deuxième mission Flatters déchargeait finalement ses bagages dans l'oued Amessera, et le colonel, suivi de la plus grande partie des membres français, se rendait à

l'Anou Inhohaoen, où ils allaient, quelques instants plus tard, être traîtreusement assassinés par les Touareg Ahaggar. La région d'Inhohaöen est très coupée; on doit donc franchir de nombreux ravineaux pour aller de l'oued Amesserra à l'oued Inhohaoen; l'oued Ameserra ne serait pas à plus de 6 à 8 kilomètres du puits. Les chameaux de la mission devant traverser de nombreux seuils entre les ravineaux, les fractions successives allaient fatalement être éparpillées en arrivant au puits.

Les membres de la mission, peu nombreux et marchant en tête, arrivèrent, au contraire, groupés. Les guides suivaient le colonel. C'étaient: El Ghalem ag Amgour, des Aït Lohaïn, encore vivant (il est très vieux); Aïtaghel ag Taghlift, des Adjouh-n-Taheli, mort l'an dernier, et Khebbi ag Taghagh-Taghagh, mort depuis longtemps. Pour se disculper, les guides ont répandu le bruit que tous les Français, sauf le colonel, montaient des méhara et que le colonel aurait donné la deuxième jument à monter à El Ghalem.

Le ravin où étaient embusqués les Touareg constituait une embuscade merveilleuse. La sortie sur l'oued est large et facile; à peu de distance, il se recourbe presque à angle droit et s'enfonce ainsi sur une longueur de 150 mètres, avec une largeur moyenne de 5 à 8 mètres. Le fond en est sableux, et il était facile d'y entasser des méhara complètement dissimulés.



En arrivant au puits, les Français examinèrent les lieux, et, comme d'habitude, se mirent à prendre des notes. Ceux qui s'écartèrent du colonel surveillant le curage du point d'eau ne paraissent pas avoir pu s'éloigner beaucoup avant l'attaque. Pendant que les officiers et l'ingénieur se livraient à leurs occupations ou se reposaient sans défiance, les Touareg débouchèrent brusquement du ravin et fondirent sur eux. D'après les Touareg, les Français se groupèrent tous autour du colonel, qui s'était adossé à l'ethel voisin du puits. Il est bien probable que tous n'ont pas dû parvenir jusqu'à lui.

Le colonel Flatters semble avoir terrorisé ses adversaires en se défendant avec son revolver. Il aurait tué un homme, Idda ag Dalou, des Aït Lohaïn, et en aurait blessé cinq autres, dont: Khema ag Khatkhat, des Tedjehé Mellet, blessé au poignet; Sembir ag Cheddal, des Kel Ghela, tibia brisé, ces deux individus morts actuellement; El Khadj Mokhammed ag El Khaïch Fendegouma, des Isaqqamaren, blessé au bras, encore vivant actuellement. Personne n'osant approcher le colonel de face, Idda ag Dalou aurait tourné l'ethel et l'aurait frappé par derrière avec sa lance. Le colonel, blessé à mort, serait encore arrivé à se retourner et à tuer son agresseur d'un coup de revolver.

En débouchant du ravineau, les tirailleurs qui escortaient les chameaux virent l'affaire engagée et se jetèrent sur la pointe des gour, à leur droite. C'est là qu'ils ont soutenu contre les Touareg le combat où ces derniers ont été très éprouvés; ils passent pour y avoir perdu au moins 30 tués et de nombreux blessés.

Les Français ont probablement été tous tués dans le voisinage du puits. Plus tard, les Touareg ont brûlé l'ethel où est mort le colonel et ils ont sans doute jeté dans le brasier les restes de leurs victimes pour faire disparaître les traces du crime. Il reste encore de cet ethel les grosses branches du tronc noircies et grimaçantes. M. Foureau avait recueilli quelques débris à son pied et près de la surface. En poussant la fouille jusqu'à 60 centimètres, on a trouvé tout un amas de poussières blanchâtres en morceaux agglutinés, et qui pourraient être des ossements calcinés. Ces poussières ont été recueillies, ainsi qu'un fragment de corde (aroua d'une grara) et deux morceaux de chaussures, ces derniers d'origine européenne (1).

Lieutenant VOINOT.

(*La fin au prochain numéro.*)

(1) Les échantillons de ces poussières, rapportées par M. le lieutenant Voinot, ont été examinés par M. G.-B.-M. Flamand, qui a résumé ainsi qu'il suit les résultats de son examen :

Ces poussières se présentent sous forme de petites masses agglutinées blanches très vacuolaires, formant comme des branches soudées entre elles (coralliformes) et constituées par de petites masses cristallines. L'ensemble a l'apparence d'un dépôt thermo-minéral léger, d'un tuf calcaréo-dolomitique, comme on en rencontre à Kaiserstuhl. Des parties noirâtres, plus ou moins agglutinées, qui pourraient être considérées comme des débris organiques, sont formées par l'accumulation de petites lamelles de *mica*, biotite (mica noir) très altéré.

Composition chimique :

Une partie est soluble dans les acides, même étendus, avec grande effervescence — carbonates (calcite, aragonite).

Une autre partie est soluble, mais à chaud et avec effervescence — carbonates magnésiens.

La partie insoluble est constituée par un squelette blanc de silice et silicates et par les paillettes de mica noir.

Il n'y a que des TRACES d'*acide phosphorique*.

On est donc ici en présence d'un dépôt travertineux ancien, très probablement dû à une source à température assez élevée (aragonite). G.-B.-M. F.

Voir H. BERNARD, *Deuxième mission Flatters. Historique et rapport rédigés au Service central des affaires indigènes*: Alger, 1882.

Le Gerant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

N° 10

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

La Rive Nord de l'Estuaire du Gabon

PAR

LE CAPITAINE R. AVELOT

Du 153e Régiment d'Infanterie,
Ancien chargé de mission au Congo français.

Conformément au vœu exprimé par M. le lieutenant Poupard (1), j'ai établi la carte de la région au Nord de l'estuaire du Gabon entre la pointe Ovendo et le moyen Como.

Cette carte est basée sur les positions ci-après :

	Longitude Est de Paris	Latitude Nord	Observateurs
Pointe Ovendo......	7°10'15"	0°16'45"	Poulain de Saint-Père, Deman et Gentil (1858)
Ningué-Ningué (mouillage).......	7°47'40"	0°08'50"	Nicolas (1886)
Ningué-Ningué (mouill. de l'Oise).	7°46'12"	0°11'00"	Braouëzec (1861)
Dounda (village aujourd'hui détruit près de Kango)...	7°46'38"	0°11'18"	—
Mabéi (confluent du Como et de l'Avébé)...........	7°59'06"	0°24'03"	—

J'ai encadré entre ces positions :

1° Le tracé du Gabon et du Como, du lieutenant de vaisseau Braouëzec (1). Ce tracé est consciencieux et préférable à plusieurs cartes parues ultérieurement, quoi qu'en aient pu dire les auteurs de ces cartes.

2° L'itinéraire Barrat de Foula Bifoun à Libreville (2).

3° L'itinéraire de la brigade Jobit (mission Gendron) de Libreville à Foula Bifoun (1899) (3).

4° Des levers restés inédits, que j'ai établis en 1899 :

a) Le long du Como et dans la région comprise entre le Como et l'Abanga, en collaboration avec le lieutenant Gritty et mon frère Henri Avelot ; c'est au lieutenant Gritty notamment qu'est dû le cours, auparavant inconnu, de l'Avébé, de l'embouchure au confluent de la rivière Sâ ou Sohr. Instruments de mesure : fil de 30 mètres et boussole Peigné.

b) Entre la Mondah, le Rogolé, l'Ikoï et le Gabon, en collaboration avec le lieutenant Rouyer de la mission Gendron. Instruments de mesure : boussole Peigné et pas étalonné.

5° L'itinéraire de la mission d'études du chemin de fer, de Libreville à Foula Bifoun (1906) ; je dois cet itinéraire, différent de ceux de Barrat et de la brigade Jobit, à l'obligeance de M. le commandant Cambier, que je suis heureux de remercier ici.

I. — Le pays.

Supposons un observateur marchant vers le Nord, partant d'un point quelconque du rivage entre la pointe Ovendo et Ningué-Ningué (4). Il rencontrera successivement les trois zones suivantes :

A. *Le marais.* — Son étendue Nord-Sud, qui n'est que de quelques mètres sur certains points, atteint ailleurs de 2 à 4 kilomètres, par exemple

(1) Lieutenant Poupard. *Le cercle de la côte Nord au Gabon* (*Bull. Com. Afr. franç., Renseign. col.*, juin 1908, p. 146). Je publierai mes levers au Sud de l'Ogôoué, lorsque j'aurai connaissance des positions astronomiques, que M. l'Administrateur Bruel est allé déterminer dans la région cette année même.

(1) *Notes sur les peuplades riveraines du Gabon, de ses affluents et du fleuve Ogo-Uwai* (*Bull. Soc. Géog.*, mai 1861, p. 345-359).

(2) *Ogôoué et Como* (*Bull. Soc. Géog.*, 7e série, t. XVII, 1896, pp. 155-187) et calque pris aux archives de Libreville.

(3) Calque pris aux archives de Libreville.

(4) Ce nom en mpongwé signifie l'île-île, c'est-à-dire l' « île par excellence ».

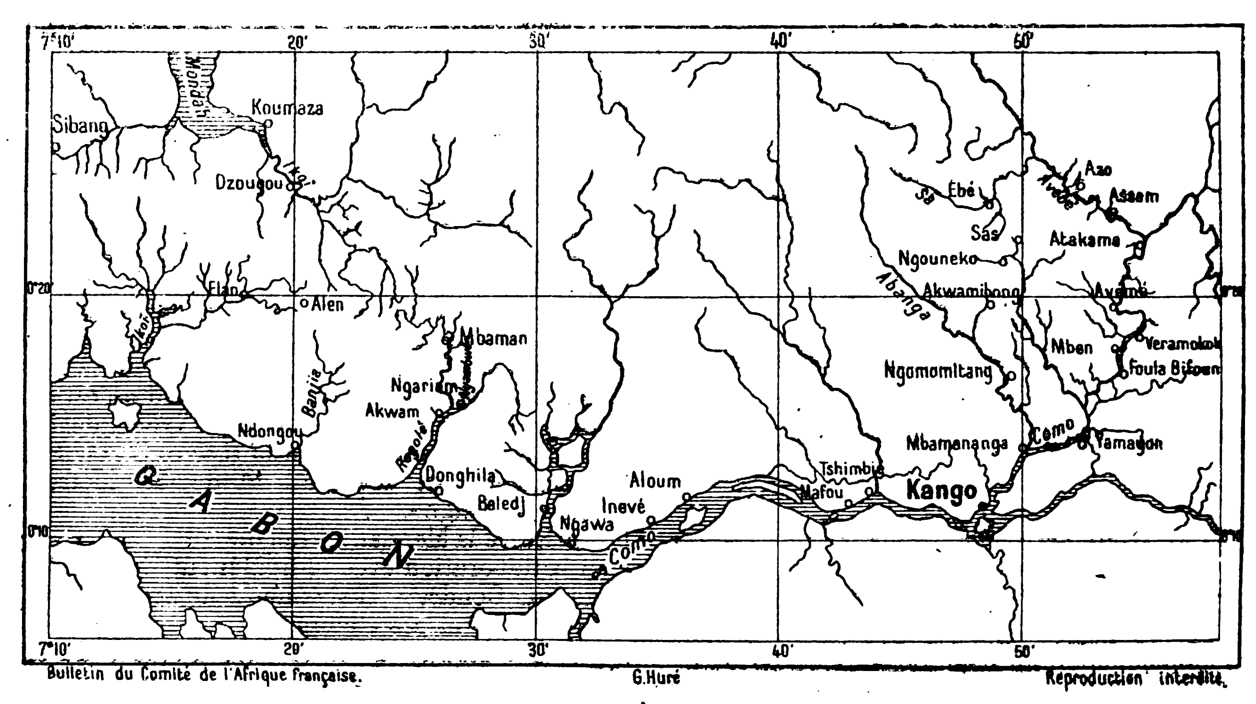
Supplément au *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* d'Octobre 1908.

entre la crique Banjia et le Rogolé ou bien encore à l'Est de l'Abanga. Ce n'est qu'une vaste étendue de vase molle, maintenue par les racines de palétuviers, phénix, pandanées, etc. ; elle est frayée de chenaux larges et profonds aux eaux noirâtres, que l'on remonte facilement en pirogue, même à la saison sèche, en prenant la précaution de ne pas heurter les troncs d'arbres qui en encombrent le lit; à leur embouchure, ces criques semblent être des fleuves importants, mais la plupart se terminent brusquement en culs-de-sac à faible distance.

Cette région empestée est évitée par l'indigène, qui paraît en avoir une sorte de terreur superstitieuse; c'est ainsi qu'il y aurait entre la crique

rencontrer des lamentins, vulgairement appelés « gueules tapées » (1).

B. *Le bas pays.* — En arrière du marais s'étend, sur une largeur également variable, une zone basse d'alluvions récentes, particulièrement étendue entre la Mondah d'une part, l'Ikoï et le Rogolé de l'autre. Il semble qu'à une époque relativement peu éloignée, des bras de mer ont dû faire communiquer sur ces points le Gabon et la Mondah, comme si la presqu'île de Libreville avait été formée par le colmatage des chenaux séparant un ancien archipel. Encore aujourd'hui, des canaux peu profonds, sans eau pendant la saison sèche, relient le Rogolé à la Mondah, et le point le plus élevé du seuil qui unit les deux



LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE DU GABON

Banjia et le Rogolé une lagune-fétiche, au milieu de laquelle surgit un certain arbre, dont la vue seule donne la mort.

Le marais serait cependant le paradis du chasseur qui ne craindrait ni les moustiques ni la malaria : les oiseaux y pullulent, depuis le grand aigle au plumage blanc sale jusqu'au martin-pêcheur au brillant uniforme bleu et rouge, en passant par le touraco, le pigeon vert, le merle métallique, le follotocole, le perroquet gris du Gabon. Ce dernier vit en colonies de plusieurs centaines d'individus; pendant la nuit, les jacos dorment groupés sur quelque arbre de la forêt; à la pointe du jour, ils partent en troupes serrées, volant à une très grande hauteur, se rendent dans le marais où ils se dispersent, et se rassemblent de nouveau à la tombée de la nuit pour regagner leur gîte. Au poste de Kango, les croassements du « passage » servaient de réveille-matin à la garnison.

Dans les criques, il n'y a pas de caïmans, mais le poisson est abondant, et il n'est pas rare de

bassins est à l'altitude de 20 mètres. De même la cuvette, où se réunissent le Como et la Bokoué, paraît avoir été un lac allant de Veramokok à Ningué-Ningué et couvrant les bassins inférieurs du Wal et de l'Abanga.

Du lit de ces terres basses émergent des mamelons rougeâtres, que M. Brousseau a fort bien montré être des témoins d'alluvion plus ancienne (2); ces mamelons ont presque tous été utilisés par les indigènes pour y construire leurs villages; le plus caractéristique est celui de Kango, où un poste français a remplacé un ancien village akalai.

Le substratum des alluvions aussi bien récentes qu'anciennes est du calcaire sénonien à l'Ouest du Rogolé, du grès argileux à l'Est.

(1) Pigeard dit avoir entendu pendant la nuit, en amont de Ningué-Ningué, « le bruit que faisaient en entrant dans l'eau les lourds hippopotames et les plaintes lugubres du caïman qui sillonnait les hautes herbes ». Si Pigeard n'a pas été la dupe d'une illusion, on peut dire qu'il s'est produit ici le même phénomène d'extinction d'espèces que dans le Nil.

(2) G. Brousseau. — *Note sur la géologie du Gabon et des Monts de Cristal* (*La Geographie*, 1er sem. 1901. pp. 524-526).

Le bas pays, couvert par la forêt, est extrêmement fertile ; c'est là que les indigènes ont établi leurs jardins et leurs villages de culture. Les oiseaux y sont moins nombreux le jour que dans la région marécageuse, mais les phacochères, les potamochères et les éléphants y abondent; ils sont la désolation des indigènes, dont ils ravagent les plantations. Contre les suinés, les Pahouins emploient des haies basses en clayonnages qui paraissent efficaces ; contre les éléphants, qu'ils redoutent beaucoup, ils disent qu'il n'y a rien à faire qu'à s'en aller. Aussi, malgré le grand nombre des éléphants, le commerce de l'ivoire est-il très restreint au Gabon. Chose bizarre, les singes sont rares; les gorilles et les chimpanzés, si nombreux dans la boucle de l'Ogôoué, sont ici passés à l'état d'animaux légendaires et terrifiants. Par contre, les antilopes d'espèces variées foisonnent, de même que leurs ennemis naturels, les servals, dont les rugissements nocturnes affolent les cabris des indigènes.

C. *Les collines*. — Dans la région occidentale, les bandes d'alluvions circonscrivent des massifs gréseux en forme de collines, dont l'altitude dépasse parfois 100 mètres, et qui figurent les îles de l'ancien archipel gabonais; le sommet est souvent déboisé, sablonneux, et couvert d'une herbe courte et rare. Tel est, par exemple, le mont Legué entre l'Ikoï, la Mondah et la crique Banjia, où la savane s'étend sur 1.500 mètres à l'Ouest d'Alem (1).

A Veramokok, dans la région orientale, on rencontre le premier chaînon des Monts de Cristal ; gréseux avec des gisements de quartz et couvert d'une épaisse forêt, il est orienté Nord-Nord-Ouest Sud-Sud-Est, et atteint une altitude moyenne de 150 à 200 mètres. C'est lui qui oblige le Como à décrire une boucle presque fermée entre Agonenzork et Veramokok; entre ces deux points, le fleuve, profondément encaissé, n'a plus que 60 mètres de large, alors qu'il mesure 140 mètres en aval de Veramokok, 1.200 mètres au-dessous du confluent du Rhamboé, et 3.000 mètres à son embouchure dans le Gabon. Cependant les chaloupes à vapeur peuvent remonter en toute saison jusqu'à Atacama. Dans cette région, les cours d'eau affectent un caractère torrentiel et coulent au fond de gorges boisées extrêmement pittoresques, en formant une suite ininterrompue de cascatelles.

II. — Les habitants.

J'ai montré ailleurs (2) que le pays envisagé était, au commencement du XIXe siècle, peuplé exclusivement de Ba-shéké, Boulous ou Shekianis, peuple apparenté aux Benga, aux Ba-kalai, aux Ba-koko-Dwalla du Kameroun, mais, dès cette époque, fortement métissé de l'élément négrille. Les M'pongwé, venus du haut Ngounyé dans le courant du XVIIe siècle, ne tenaient par leurs établissements que la partie du littoral située à l'Ouest du Rogolé. De 1820 à 1850, les Ba-kalai, qui occupaient les bassins supérieurs du Como et de l'Abanga, descendent vers la mer sous la pression des Pahouins venus de l'Est, et envahissent la rive Nord du Gabon, où ils font régner la terreur. En 1846, Pigeard remontant le Como rencontre le dernier centre boulou à Coubangoï, village aujourd'hui disparu en face de l'actuel Kango ; les Pahouins tiennent déjà le premier chaînon des Monts de Cristal. En 1864, les Ba-shéké, si redoutés cinquante ans auparavant, n'ont plus que quelques villages sur le Gabon et trois ou quatre villages dans le Como ; les Ba-kalai, qui ont dû émigrer vers le Sud, laissent cependant un groupe compact dans le bassin supérieur de la Mondah, mais ils commencent déjà à se mélanger par infiltration avec les Ba-shéké et les Mpongwé. Les Pahouins, qui, en 1865, avaient envoyé à Libreville une députation pour demander l'autorisation de s'établir dans notre voisinage, y étaient déjà 60.000 en 1867.

Depuis 1880, les Ba-shéké et les Ba-kalai réunis ne comptent plus que 4 ou 5 villages misérables ; le plus important est celui de Ningué-Ningué, dont le chef, en 1899, était traitant d'une maison anglaise. Aujourd'hui, les Pahouins sont partout, et semblent fort nombreux : un de leurs clans, les Esamoko, tient une position très avantageuse en travers de la péninsule de Libreville ; venus vers 1885 de la Mondah, dont les rives insalubres sont aujourd'hui très peu peuplées, mais où ils ont cependant encore le village de Koumaza, les Esamoko se sont établis sur le mont Legué et dans les environs; le pays était alors désert et terrain de chasse des Essissi et des Ekoumessan. Ils fondèrent les villages d'Alen, Elan, Avang Bitoum, Ntoum, etc. Effrayés de leur turbulence, les indigènes voisins émigrèrent vers la côte, quelques-uns même jusqu'aux environs directs de Libreville ; le bassin de la crique Banjia fut complètement évacué. Au Sud-Est, une autre tribu aussi importante, les Essisson (villages : Zoulamayon, Mbafan, Aza, Mossoum, Ouafla, Ikoun) (1), vit dans une neutralité amie à côté des Esamoko ; les Essisson craignent beaucoup les indigènes de la côte.

III. — L'influence européenne.

Jusqu'en 1898, les seuls établissements européens à l'Est de la pointe Ovendo étaient la mission catholique française de Donguila et la mission presbytérienne américaine de Foula Bifoun; notre influence politique n'était assurée que par des tournées périodiques de notre stationnaire

(1) Je n'ai pas rencontré la faible couche schisteuse qui, d'après M. J. Bouysson, s'étend parallèlement à la côte du Campo à l'Ogôoué (*Comptes rendus des séances de la Société de Géogr.*, 1898, p. 357). Cela tient sans doute à ce qu'elle coupe le Como entre l'Assango et l'Ogoula ; dans cette région, que j'ai traversée très rapidement, je ne suis pas sorti de la zone alluviale.

(2) Lieutenant R. Avelot : *Recherches sur l'histoire des migrations dans le bassin de l'Ogôoué et la région littorale adjacente*, Paris 1906.

(1) Il est possible qu'un certain nombre des villages cités aient disparu depuis 1899 ; toutes les fois que cela leur est possible, les Pahouins déplacent leur habitat quand ils ont épuisé par leurs cultures le sol avoisinant leurs villages. Cela est plus rare au Gabon, où l'encombrement est considérable, et où l'attraction des établissements européens assure une certaine fixité.



duns le Como, où il ne pouvait dépasser Ningué-Ningué. Aussi les Pahouins étaient-ils restés très sauvages (1); non contents de leurs luttes incessantes de village à village, de confédération à confédération, ils ne craignaient pas de s'en prendre aux blancs. En 1887, le P. Bailly était fait prisonnier à Aloum, pillé et laissé nu en plein soleil pendant six heures jusqu'à l'arrivée des marins de la *Cigogne*, prévenus par un jeune chrétien. Vers la même époque, la mission de Foula Bifoun était pillée et brûlée. En 1893, la petite troupe de Barrat était attaquée et avait un milicien blessé.

Aussi les commerçants n'osaient-ils pas s'aventurer dans le fleuve. Les maisons anglaises Holt et Hatton et Cokson se contentaient d'avoir dans presque chaque village un traitant indigène, qui le plus souvent les trompait indignement au moyen du désastreux système des « avances », et n'en volait pas moins le client local; le commerce français n'était représenté que par un dépôt de marchandises de la maison Brandon à Ningué-Ningué.

La création du poste de Kango, en 1899, inaugure une ère nouvelle; l'énergique chef de station, M. de Pauwels, depuis nommé administrateur, eut bientôt établi dans son cercle un ordre qui depuis n'a plus été troublé. La création ultérieure des postes de Ntoum chez les Esamoko, de Fort-Langlais sur le Mbéi, d'Agonenzork en amont d'Atacama, assura définitivement la *pax gallica*, si bien qu'il a été possible de supprimer les deux derniers. Aujourd'hui l'impôt rentre régulièrement. Il n'est pour ainsi dire pas de village où on ne rencontre un ou deux chrétiens parlant français et dévoués à notre cause. Trois maisons françaises, en sus des deux firmes anglaises précitées, se livrent en paix à leurs occupations agricoles et commerciales : l'une d'elles, la Société du Haut-Como, a des plantations importantes à Mafou et à Ayémé. Une ligne télégraphique passant par Ntoum et Kango relie Libreville à Ndjolé, et la récente mission du commandant Cambier permet de considérer comme prochain le jour où le sifflet de la locomotive effacera dans l'esprit des Pahouins tout espoir de retour à la barbarie d'antan.

R. Avelot.

(1) En 1899, les Pahouins de l'Avébé en étaient encore au même point de civilisation que ceux que nous a fait connaître Du Chaillu; ils ignoraient nos tissus et portaient des pagnes d'écorce ou des ceintures de feuillage; Gritty en vit un qui avait une arête de poisson dans le nez.

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin *sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité*, 21, *rue Cassette.*

Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 *francs.*

Un Débarquement Français au Maroc

EN 1765

Le commerce de la France avec les États barbaresques avait été une des préoccupations principales de Colbert, qui avait essayé de réaliser, dans la partie de la Méditerranée qui faisait face à nos côtes, le principe du « mare nostrum » des anciens Romains.

Notre influence, longtemps prépondérante sur les rives de l'Algérie actuelle, avait peu à peu débordé du côté de l'Atlantique et s'était étendue à l'Occident du Maroc, jusqu'aux bords lointains de la Guinée (1).

Après une longue période de prospérité, notre commerce au Maroc subissait, vers le milieu du XVIIIe siècle, une crise grave : cinquante ans d'une politique à vues courtes, pendant lesquelles nous avions peu à peu abandonné les droits que nous avaient créés les traités de 1682, avaient ruiné notre influence sur la côte occidentale de l'Afrique. En même temps que se dépréciait le nom français, comme au temps de la décadence latine le « nomen romanum », d'autres causes avaient rendu difficiles pour les négociants de notre nation l'installation et le maintien de leurs comptoirs sur le rebord maritime du pays des Maures. D'incessants changements avaient bouleversé le Maroc : l'anarchie y triomphait pendant la première moitié du XVIIIe siècle, empêchant que rien de stable ne s'établît dans la région et décourageant nos commerçants, aussi assurés de ne pas être soutenus par la métropole que d'être vexés par les indigènes. Par bonheur, cet état de choses cessa vers 1750, au moment où Sidi Mohammed, représentant son père et bientôt, en 1757, lui succédant comme sultan du Maroc, prit en mains les affaires avec une remarquable énergie.

Ce prince, volontaire et intelligent, avait une teinture d'idées européennes, obscurcies par l'atavisme et l'influence du milieu. Le goût du pillage était trop ancré chez les populations sur lesquelles il régnait pour qu'il ne fût encore, à cette époque où les souverains se plaisaient à une philosophie humanitaire, un danger pour l'Europe et surtout pour les nations qui en occupaient les régions occidentales. D'ailleurs, les moyens d'organiser la course et de faire de fructueuses captures étaient fournis par bien des nations chrétiennes pourvu qu'elles y trouvassent leur intérêt. C'est ainsi que plusieurs peuples du Nord n'hésitaient pas à fournir le Maroc d'armes et de munitions, livrées contre espèces sonnantes, bien qu'ils sussent à n'en pas douter que ces engins seraient employés contre des puissances chrétiennes et serviraient à augmenter le nombre des malheureux que chaque année les Maures emmenaient en esclavage et dont ils tiraient d'abondants revenus. « Il y a longtemps que les Algériens ne seraient plus en état de courir la mer si les puissances de l'Europe n'avaient pas conclu, à l'envi les unes des autres, des traités avec cette régence et ne lui avaient porté des présents en munitions de guerre et en fournitures de marine. »

Quels étaient les ports d'où partaient les pirates et où ils venaient se reposer de leurs incursions? Après avoir contourné le cap de Tanger, la côte présente à 80 kilomètres environ au Sud le port de Larache. Larache, en arabe *El Araïch* (les Treilles), est située à l'Ouest de l'oued Loukkos, le Lycus des Grecs. La ville est d'accès difficile, comme Salé et Rabat, en raison de sa barre. « Elle a été conquise par les Espagnols qui y ont bâti une citadelle dont il reste encore aujourd'hui une muraille crénelée, une kasbah, une forteresse surmontée de tourelles, et des canons datant de Philippe III. Il y a trois batteries basses dont deux sur le front de mer et la troisième à l'entrée du fleuve. » Aujourd'hui encore il arrive que des bâtiments restent en rade de Larache sans débarquer ou s'éloignent sans y faire leurs opérations. La montée de la mer peut dépasser 3 mètres, ce qui met 4 à 6 mètres d'eau sur la barre à marée haute. Dans le port de Larache était échouée la *Sirène*, navire à trois mâts français dégréé, prise devant Cadix à des marchands français en 1764.

Le long de la côte vient ensuite Arzille, ville autrefois

(1) Archives de l'auteur : Archives nationales: Marine : B. 4.109. Dossiers individuels, C. 7, 280, 329, etc. B. 7, lettres de Barbarie.



considérable, ruinée en 1765 et sans port; « la vieille Mamore, port comblé, la ville n'est plus qu'une ruine hors quelques chapelles de saints mahométans »; « la Mamore, bâtie en amphithéâtre, fortifiée avec plusieurs petits forts peu garnis de canons ».

Enfin Salé, « qui est divisé en deux par la rivière de Rebita qui forme le port : au Sud il y a 3 forts anciens et 2 batteries sur le bord de la mer. Au Nord, du côté du vieux Salé, il y avait un grand fort non encore terminé et 3 petites batteries. Dans le port, sous le canon de la tour d'Hassan, se trouvaient 2 frégates de 20 canons, 3 ou 4 petits corsaires. De plus, une grosse frégate de 44 canons qui, le 6 mai 1765, semblait prête à sortir, mais en voyant passer l'escadre, rentra dans l'intérieur du port. Sur la pointe du Sud, on remarque une redoute de 7 ou 8 sacs à terre avec quelques canons et un pavillon rouge. Au milieu de la grande île, un terre-plein qui porte 2 canons, un chariot et un pavillon rouge. Sur une haute rue au Nord de la grande île, il y a 2 canons avec 3 sacs à terre debout. La garnison de ces batteries n'excède pas 60 ou 80 hommes. » Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter de ces défenses, disent les documents du temps Le premier régiment qui ira à Saint-Domingue ou à la Martinique n'a qu'à débarquer là ; ce sera une besogne facile et promptement faite. Comme il faut pour débarquer une journée absolument calme, il n'a qu'à relâcher à Ténériffe et de là guetter l'occasion favorable.

Après Salé, ce vieux repaire toujours habité par des fanatiques, vient Saffi, que Sidi-Mohammed voulait, vers cette époque, constituer en port prépondérant dans le but de mettre un terme à la prospérité de Salé, qui échappait à son commandement et était rebelle à son père.

Les places de la côte où abordaient les navires de commerce français étaient Tétouan, Salé, Saffi et Sainte-Croix : vers 1765, Mogador s'éleva et se classa vite comme un port important. Le roi du Maroc témoigna en effet l'intention que, lorsqu'il résidait à Maroc, les consuls fussent installés à Mogador et lorsqu'il était à Méquenez, ils fussent eux-mêmes à Salé. Les vaisseaux français chargeaient dans ces divers ports, notamment à Mogador, Salé et Saffi, des laines, des cuirs en poil, des gommes. Il se chargeait à Salé par an 6.000 quintaux de laine, 1.500 quintaux de cuir. de la cire, etc.

« Le commerce de Sainte-Croix, qui est le plus considérable de la côte, s'étend jusqu'à la Guinée; il est fait par une maison anglaise, deux hollandaises et trois juives »; les deux maisons françaises qui y étaient jadis avaient disparu en 1765.

On exportait de ce port 4.000 quintaux de cire, autant d'amandes, autant de cuivre, 400 quintaux de gomme, 200 de sandaraque, des plumes d'autruche, des raisins et des dattes.

A Mogador était installée une maison danoise, à Salé deux maisons danoises et une hollandaise, à Saffi une hollandaise et celle du négociant Salva, seule subsistante des 7 maisons françaises antérieures.

En échange des produits locaux, les maisons étrangères apportent des laines; les Anglais, 300 pièces de drap par an. « La France importe des toiles de Saint-Malo, de Saint-Jean, de Cambrai des draps, serges impériales, des peignes en bois, de l'alun, du tartre, du fil d'or, du fil blanc, du fer, du sucre, du papier, etc. L'Angleterre et la Hollande apportent des toiles, du gingembre, des épices, des petits miroirs, de l'étain, des clous, du thé. »

D'un document conservé aux Archives nationales (B. 4. 109) nous extrayons, en l'augmentant un peu, un résumé de la situation dans laquelle se trouvait le commerce et par suite les relations de la France avec le Maroc, au moment où notre pays cherche, dans une expédition coloniale, qu'elle espère facile et fructueuse, une diversion aux tristesses de la guerre de Sept ans.

En 1750, un Marseillais nommé Rey, établi au Maroc, avait attiré l'attention du ministre Rouillé sur le prince Sidi-Mohammed. Rey avait déjà une certaine expérience des choses du Maroc, en raison de ses installations successives à Salé, puis à Saffy (1). Par une suite d'intrigues, Rey paraît avoir, à ce moment, fait bon marché de sa nationalité pour se faire nommer consul du Danemark et, de ce fait, monopoliser au profit des Danois tout le commerce de la région de Saffy et de Sainte-Croix (1751). En même temps, se souvenant qu'il est Marseillais, il expédie à la Chambre de Commerce de Marseille un brevet que le sultan vient de lui conférer. Ce document, qui a pour but d'engager ses concitoyens à venir trafiquer sur les rivages du Maroc, le cite comme « le domestique du prince et celui des négociants de la côte que ce dernier affectionne le plus ».

La situation ainsi bien établie et cette ouverture faite par le Maroc à la France, laissons la parole au rédacteur des Affaires étrangères :

« Il y a quelques années, écrit-il, que le roi de Maroc, ayant fait la paix avec les Anglais, Danois et Hollandais, laissa transpirer en France le désir qu'il avait de traiter également avec le roi. Ce prince maure n'avait encore qu'un petit nombre d'esclaves français en son pouvoir. On préféra alors de diriger les armements de Sa Majesté contre les corsaires de Salé qui se jouent de l'autorité de leur suzerain. Ces premières ouvertures, fondées sur des bruits vagues et sur quelques lettres d'esclaves, ne présentaient rien que d'incertain. On se contenta d'ébruiter par la voie de Cadix des dispositions semblables qui pourraient servir à connaître mieux les véritables intentions du roi du Maroc. Le négociant Lenoir servit à acquérir plus de lumières.

« En 1763, le sieur Rey qui avait négocié un traité entre le Maroc et les Danois, fut appelé secrètement à la Cour. Mais il n'y vint pas et pendant ce temps les Saletins augmentaient leurs prises. Il fallut renforcer la flotte française et lui imposer une croisière pendant tout l'été.

En octobre, Rey parut, fit figure d'un aventurier obscur et n'obtint rien qu'une lettre vague indiquant les conditions générales d'un traité. Il n'apporta même pas cette note au Maroc qui par suite ne reçut pas de réponse à ses premières ouvertures en vue d'une négociation. »

Lenoir rentre en scène à ce moment. Par son intermédiaire, un négociant de Saffi dont il répondait, le sieur Salva, entama des intrigues. Soit zèle mal entendu, soit défaut de lumières, elles n'aboutirent pas; le prince maure accrut ses prétentions, excita ses corsaires et il fallut encore armer contre eux au printemps de 1764.

Entre temps on avait fait passer à Cadix les religieux de la Rédemption qui traitaient eux-mêmes du rachat des esclaves, ce qui pouvait contribuer à l'objet le plus important dont il fallait s'assurer : le retour dans leur pays de ces infortunés. Sur ces entrefaites, Salva écrivit que le roi de Maroc offrait de traiter sur le pied des Suédois et des Hollandais, ce qui fut rejeté, parce qu'on se serait soumis à des conditions serviles et onéreuses en donnant chaque année des munitions de guerre ou navales. Mais la négociation fut renouée et Salva obtint, dans une audience de juillet 1764, l'assurance définitive de la paix. Le premier plan d'un traité proposé au roi établissait que la France ne serait tenue de fournir aucune munition, qu'elle aurait un comptoir ou lieu de sûreté, que les esclaves seraient rachetés à un prix modique, que les Français ne paieraient que 3 0/0 de douane. Mais le prince fut intraitable sur la question d'une place de sûreté. Le 22 octobre 1764, une note est envoyée à Salva lui prescrivant d'insister pour la paix et de céder sur les trois derniers articles. On devait prendre pour base du nouveau traité celui de 1682 et ceux conclus entre la France et les régences de Barbarie. Une lettre du duc de Praslin au roi de Maroc, qui était jointe, devait donner plus de poids aux négociations de Salva.

Quelle était à ce moment la mentalité du ministre? Dégagée de tout souci du côté de l'Angleterre par la paix qui allait suivre les hontes de la guerre de Sept ans, la France pouvait désormais tourner du côté du Maroc, que l'on estimait une proie facile, ses armements maritimes.

Après les désastres récents de la dernière campagne, il convenait de faire jouer à notre marine un rôle moins effacé : Praslin s'y employa. C'est dans cet ordre d'idées que furent rédigées les instructions données à Rey, car il est malaisé de croire que, dans l'idée du ministre, il ait jugé acceptable par le roi du Maroc les conditions rappelées ci-dessus qu'il voulait lui imposer. On ne pouvait se dissimuler la rapacité de ce roi maure de qui l'on comptait obtenir à qas prix le rachat des esclaves ; on ne pouvait ignorer com-

(1) *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque*, par Paul Masson, 1903.



bien peu il accepterait l'idée d'une place de sûreté et combien ce souverain fanatique différait des Algériens qui, récemment, avait accordé dans les mêmes conditions le port de la Calle, comme place de sûreté.

Il y avait donc un déséquilibre trop marqué entre la politique de renoncement précédemment suivie et les visées trop hardies que l'on émettait en 1764. Sidi-Mohammed fut outré de ces prétentions. Rey fut disgracié, remplacé par Salva, qui débarqua au Maroc le 17 décembre 1764, et le quitta peu après avec une réponse du sultan à l'ultimatum de la France. Le sultan, tout en manifestant son désir de la paix, indiquait qu'il ne ferait pas les concessions demandées, mais exprimait le vœu que la France fût représentée auprès de lui par un ambassadeur et non par un marchand. Le gouvernement n'accéda pas à ce désir, d'autant plus que le bruit s'était répandu que des prises extrêmement fructueuses avaient été récemment faites par les Marocains, et qu'il estimait qu'en se les appropriant, il ferait une opération pécuniaire heureuse. Dès lors, l'idée de guerre avec le Maroc prend forme : on choisit le chef de la croisière, on dresse un plan d'opérations.

Le 22 mars 1765, un projet d'instruction est rédigé au ministère de la Marine « pour M. du Chaffaut, chef d'escadre des armées navales ». « Sa Majesté était informée que de tous les moyens employés pour dompter les Saletins et les forcer à demander une paix relative à la dignité de sa puissance, il n'y en a pas de plus convenable que de chercher à détruire ces corsaires, même dans ledit port (de Salé) s'il est possible d'y atteindre et d'y tenter quelque entreprise. Elle n'a cru pouvoir confier cette mission à un officier général qui soit plus capable de la faire réussir qu'au sieur du Chaffaut, chef d'escadre, dont elle connaît le zèle, la valeur et l'expérience. »

Cette escadre fut composée de l'*Utile*, commandé par le chef d'escadre (56 canons), 8 frégates, la *Terpsichore*, commandée par Marchainville, la *Licorne*, par M. de Brugnon, l'*Héroïne*, par le comte de Grasse, la *Biche*, par le sieur Roussel de Prévine, la *Chimère*, par le chevalier de Beaucorps, la *Gracieuse*, par le chevalier d'Apchon, la *Pleyade*, par le chevalier de Semerville, la *Topaze*, par le sieur de Barjeton; 4 chebeks, dont 2 commandés par le chevalier de Suffren; 1 galiote (1) à bombes commandée par un officier d'artillerie.

Tous ces bâtiments venus de ports différents : Brest, Rochefort, Toulon, etc., durent appareiller vers le 15 avril. Le rendez-vous était pris sur les côtes marocaines mêmes et la concentration est prévue en face de Salé. Malgré la fréquence des courses, il semble, « à ce qu'on assure », que les vaisseaux marocains qui font la course ne sont qu'au nombre de 8 dont un vaisseau de 44 canons, 4 frégates de 18, 2 chebeks de 26, un bâtiment de 14, non compris quelques petits chebeks ou galiotes qui sont dans le port de La Mamore, dans celui de Larache ou à Arzille, et se réfugient l'été à Tanger. Ces corsaires sont donc plus à craindre dans l'Océan que dans la Méditerranée.

Du Chaffaut reçoit l'ordre de diviser son escadre de façon qu'en occupant la côte depuis Tesmos jusqu'à Mogador, chacune des divisions puisse, pour ainsi dire, donner la main à l'autre ou se réunir si les circonstances l'exigent.

Cette croisière a pour objet : 1° d'empêcher les corsaires de sortir de leurs ports, d'intercepter ceux qui veulent y rentrer; 2° d'escorter ou convoyer les bâtiments français de commerce tant vers l'Est que vers l'Ouest. Du Chaffaut pourra donc pousser sa croisière jusque sur Madère même, s'il le juge à propos, sans perdre de vue qu'il doit faire aux Saletins le plus de mal possible; Sa Majesté lui recommande de chercher les corsaires « à outrance » pour les obliger, par le nombre de bâtiments et d'hommes qu'on leur prendra, à demander la paix.

« Rien n'étant plus capable de les y porter que la destruction du port de Mogador (1), sur lequel le roi de Maroc fonde ses plus grandes espérances, par l'avantage qu'auraient ses corsaires d'enlever les bâtiments qui font le commerce de l'Amérique. » Du Chaffaut étudie, d'après un croquis sommaire qu'on lui envoie, le plan du port et de l'île et cherche à détruire le vaisseau de 44 canons qu'on y signale à l'ancre. Il faudra savoir si cette artillerie pourra lutter contre les 56 canons de l'*Utile* ou envoyer au besoin une galiote à bombes.

Si l'expédition sur Mogador a l'effet que l'on doit s'en promettre, du Chaffaut tentera quelque attaque sur Salé. Il ne devra pas oublier que ce port est barré par une barre de sable, de même que les ports de Saffi, de La Mamore, d'Arzille et Larache, petites villes situées à mi-côte, avec des tours, forts et châteaux à la mauresque. « Sa Majesté laisse au commandant de l'escadre toute initiative à ce sujet, comptant sur son zèle pour tirer de la campagne tout l'avantage possible. »

L'expédition avait, comme il convient, un but économique. Il s'agissait « non seulement de favoriser le commerce des négociants français au Maroc, mais encore d'enlever aux Anglais et aux Hollandais le commerce des matières d'or que ces régions exportent ».

Comme dispositions de détail, du Chaffaut est avisé de ne point saluer les vaisseaux de guerre et autres bâtiments qu'il rencontrera, quelque pavillon qu'ils portent, mais « agira à leur égard avec tous les ménagements convenables ». Il saluera tous les vaisseaux des « autres têtes couronnées » (l'empereur, le roi d'Espagne, le roi des Deux-Siciles, le Grand Seigneur, le roi de Suède, Danemark, Portugal, Sardaigne et la République de Venise) portant pavillon d'amiral, vice-amiral, contre-amiral, et leurs galères portant pavillon de capitane ou de patronne. Il doit être salué par les vaisseaux et galères des autres têtes couronnées.

L'expédition était déjà complètement arrêtée lorsqu'en avril 1765 on reçut la réponse de Salva, relative aux négociations en cours. Elle était moins catégorique qu'on ne le souhaitait. Le roi de Maroc réclamait un ambassadeur et, enorgueilli par la capture de plusieurs vaisseaux et de plus de 200 esclaves, ne faisait aucune concession.

Désormais, l'organisation de la croisière est complètement fixée : les vaisseaux qui doivent la composer reçoivent l'ordre de se mettre en route, et l'escadre se constitue, formée d'un côté des navires qui croisent dans l'Atlantique, et de l'autre de vaisseaux méditerranéens groupés autour de 2 chebeks naviguant sur les côtes toulonnaises, dès mars 1765, sous les ordres de Champourcin. La concentration, d'ailleurs, ne se fera que sur le champ de bataille même, en vue des côtes marocaines que l'on se propose d'attaquer. C'est là d'ailleurs une idée bien fausse, et du Chaffaut se privait ainsi de la possibilité de se faire connaître de ses commandants de navire et de leur faire communiquer à l'avance les instructions reçues. De plus, une partie de ces vaisseaux, et non des moins importants, ne doit rallier l'escadre qu'à la fin de mai : ce sont les galiotes à bombes sans lesquelles il est malaisé de tenter un débarquement.

Ainsi, dans le plan de campagne, aucune idée directrice, aucune convergence des efforts; une concentration prévue en face de l'ennemi qu'on se propose d'attaquer. Néanmoins, comme du Chaffaut a l'ordre de partir sans que ses vaisseaux soient réunis, il essaie de mettre à profit le trop de temps qu'il a pour tenter une reconnaissance offensive; l'idée, bonne en soi, ne réussit qu'à donner l'éveil et à dévoiler ses projets.

Le 23 avril, son dessein est de rallier les frégates venant de Brest; il continuera sa route sur Salé, point de rendez-vous qu'il a donné aux frégates venant de Toulon; comme il n'aura qu'à la fin de mai les galiotes à bombes qu'il a demandées, il ne peut, jusque-là, essayer autre chose qu'une reconnaissance sur la côte. Mais cette démonstration même

(1) Il est curieux de constater qu'il n'entre pas de brûlot dans la composition de l'escadre. C'était pourtant un organe récemment réglementé. Le capitaine de brûlot comme le lieutenant de frégate pouvait être, aux termes de l'ordonnance du 14 septembre 1764, un capitaine de navire marchand ou de corsaire ayant fait preuve d'aptitude ou signalé par une action d'éclat. Le grade de capitaine de flûte était réservé aux maîtres d'équipages pilotes et capitaines de bâtiments marchands.

Les capitaines de brûlot prirent en 1786 le titre de lieutenant de vaisseau.

(1) Le sultan Mohammed avait eu pour but, en fondant Mogador en 1760, de créer un port pouvant servir de débouché à Fez. Les esclaves chrétiens furent employés à la construction de la ville, dont les plans sont dus à un Français nommé Cornut. Il était originaire d'Avignon. Obligé d'enserrer la ville dans une enceinte murée, il la disposa en lignes régulières et en rues coupées à angle droit.

Ce modèle frappa l'imagination naïve des indigènes qui appelèrent la ville naissante « Es Soueira », le petit tableau.



échoue : le 11 mai. l'escadre mouillée devant Salé est saluée par les canons maures. Elle leur répond par trois coups, dont un seul atteint le rivage. Là-dessus, on repart pour cingler vers le Nord, être le 18 à Cadix, où doivent rejoindre quelques-uns des vaisseaux retardataires. Le 22, du Chaffaut envoie une partie de sa flotte en avant; le 26, avec les galiotes, les barques et la *Gracieuse*, il appareille à son tour.

En même temps, le 28 mai 1765, le chevalier d'Apchon qui amenait de Toulon les galiotes et la *Gracieuse*, longeant la côte à portée de canon, fit échouer près de La Mamore un corsaire saletin; « il manœuvra si bien en dirigeant son feu, tant sur le fort de La Mamore que sur le corsaire, qu'il obligea partie de l'équipage à s'éloigner; alors il envoya les canots pour le brûler. »

Le 19 mai, en arrivant à La Mamore, du Chaffaut trouva M. de Grasse canonnant un bâtiment qu'il faisait échouer à la côte. C'était une prise des Maures, un vaisseau de Morlaix nommé l'*Union*, chargé de sel et de beurre. Pendant l'attaque, un des canons de M. de Grasse éclata, tuant M. de Roussel de Goderville, 15 hommes et enlevant de 3 pieds en l'air M. de Grasse lui-même qui faillit tomber à la mer. « Rien de plus triste, de plus décourageant qu'une telle aventure, écrit du Chaffaut, les fournisseurs trompent le roi par la mauvaise matière qu'ils mettent dans leurs canons. »

Le 1er juin, on prépare le bombardement de Salé; l'opération commence le 2 à 9 h. 30 : le fort neuf est attaqué, 80 coups de canon sont tirés. Les Maures ripostent du fort neuf dont le tir est trop long et des petites batteries de la côte, dont le tir est trop court. Au moment où le temps fraîchit et force à appareiller, les galiotes entrent en action pour couvrir la manœuvre, elles tirent leurs mortiers et mettent le feu dans le haut du vieux Salé où une mosquée et sept maisons sont incendiées. Les Maures hâlent leurs corsaires dans le fond du port; ils désarment la grosse frégate qui était à l'entrée du port, elle échoue sur la barre. Le mauvais temps empêche de poursuivre l'attaque, l'escadre s'éloigne et ne revient que le 4 : les Maures ont mis à profit ce temps de répit pour construire de nouvelles batteries et se renforcer en « cavalerie ». Ils ont deux camps, l'un au nouveau, l'autre au vieux Salé.

Le bombardement de Salé continue. Les galiotes tirent 130 bombes, du Chaffaut 100 boulets. Au cours de cette opération, un incident fâcheux se produisit, causé sans doute par l'affolement d'un commandant de vaisseau, le sieur de Boissier. A bord de son vaisseau, la flûte *Hirondelle*, il avait 25 bombes toutes chargées. Au moment où il reçoit l'ordre d'appareiller, il précipita ses munitions à la mer, et « ne donna pour cela que mauvaises raisons ». La seule qu'il avait à donner ou du moins celle qui paraît la plus vraisemblable, c'est qu'ayant à se rapprocher de la côte, il sentait le besoin d'alléger son navire, pour ne pas échouer sur cette terrible barre de Salé, qui sera toujours l'obstacle le plus sérieux pour qui veut violer en ce point l'intégrité de la côte marocaine.

Le 8, nouveau débarquement : les galiotes, qui tirent jusqu'à 9 heures du soir, envoient plus de 100 bombes, incendient des maisons, inquiètent les batteries ennemies : les Maures ripostent par 68 coups de canon.

Le 11, une troisième tentative a lieu. Les galiotes tirent de nouveau 129 bombes, auxquelles les Maures ripostent par 172 coups, tirés des batteries qui avoisinent la ville, mais dont aucun ne fait de mal à l'escadre. Celle-ci rectifie son tir, et l'on constate bientôt avec joie qu'il n'y a plus chez l'ennemi que deux pièces par batterie qui soient armées, et que seul le fort neuf de Salé a des canons de gros calibre. Mais, en revanche, l'artillerie de du Chaffaut faiblit. L'*Etna* rend compte qu'il a fatigué ses mortiers. Sur tous les navires, ceux-ci s'usent, et les grains de lumière destinés à remplacer ceux que rend inutilisables un tir trop prolongé ne sont pas du même calibre. De là, des accidents, des retards; du Chaffaut est découragé de ce contre-temps. Il compte, après une démonstration à La Mamore, les renvoyer à Toulon avec la *Gracieuse*. De plus, il a déjà 60 malades et dans sa lettre au ministre, se dit hors d'état de tenir la mer.

La tentative a donc échoué ; il en rejette tout l'insuccès sur les gros mortiers qui, « s'ils ne lui avaient pas manqué, lui auraient permis de culbuter toute la ville ».

L'explication de son découragement est d'ailleurs simple. Un négociant suédois installé à Salé l'a prévenu que les Maures sont sur leurs gardes, que 500 d'entre eux couchent dans les navires du port, prêts à s'opposer à tout débarquement, et que la campagne, aux alentours, est toute sillonnée de vedettes. « La longue expérience que j'ai des choses de la marine ne me permet pas de passer sous silence que toutes les fois qu'un chef chargé de l'exécution d'un projet n'a pas sous les yeux une connaissance personnelle de toutes les espèces d'artillerie et de munitions utiles à l'expédition, rien ne peut réussir. Le peu de bombes qu'on a tirées a mis les mortiers hors de service. » Ce que du Chaffaut ne mentionne pas, là encore, c'est la présence de la barre, qui s'oppose à tout débarquement. Il est certain, en effet, que cet obstacle n'aurait pas dû être ignoré et que la méconnaissance de son existence était la condamnation même de l'expédition. Il se contente de dire que l'état de la mer s'opposant à toute tentative sur Salé, il a dû se diriger au Nord, sur La Mamore. Le 20, il mouille devant ce port. A ce moment parvient au Ministère la lettre que le ministre Muley-Drisse écrivait, le 14 juin, à Praslin : « Le négociant Salva vous avait déjà donné avis qu'une trêve allait être signée quand vos vaisseaux bloquaient l'île de Salé; cette nouvelle a suspendu la conclusion de la paix, mon maître ne jugeant pas convenable de la faire pendant que vos vaisseaux font ce siège. » Le 21 juin, nouvelle lettre réclamant un ambassadeur et demandant qu'il ne vienne pas au Maroc sans ramener les esclaves maures qui sont en France.

Pendant que ces dépêches étaient en route pour Versailles, du Chaffaut continuait ses courses parfois fructueuses. Le 23 juin, M. de Framont brûle une felouque à terre. Le 24, on arrête et on visite un navire danois. Il est vrai qu'il vient de Constantinople et qu'il est chargé de munitions de guerre à l'usage du Maroc : ferrements de navires, mâts, avirons, 10 canons, 25 tonneaux de poudre, 1.500 boulets, etc. Du Chaffaut le fait convoyer à Brest par la frégate *la Biche*. Le 5 août, le ministre approuve la prise, déclare la cargaison légalement confisquée et prescrit de renvoyer chez eux les officiers danois.

La marche vers le Nord continue. On arrive devant Larache, à 80 kilomètres à peine des eaux méditerranéennes. On fait des préparatifs comme pour une attaque sur le Sud de la ville. Le chebek de M. de Framont et un grand nombre de canots simulent une descente, mais la flottille ne peut passer la barre tant la mer est grosse. Le 26, nouvelle tentative : « Ce jour-là, dit du Chaffaut, ayant apparence de beau temps, je me suis approché, ainsi que les galiotes, à un tiers de lieue et ai commencé à canonner à 9 heures du matin. Les Maures ont fait feu de leurs batteries, qui sont au nombre de quatre : l'une au château du Gouverneur, de 5 canons, une autre plus bas de 5 ou 6, faites de sacs à terre, un autre fort de 1 ou 2 canons, sur une pointe de rocher qui ferme l'entrée de la rivière et le 4e dans le fond du port. A 11 heures, ils ne tiraient plus que quelques coups de canon de distance en distance du fort du château, les autres ayant été abandonnés. Les bombes ont mis le feu en trois endroits de la ville, qui l'a presque toute consumée. A 7 h. 1/2 du soir, j'ai détaché plusieurs chaloupes et canots armés pour aller mettre la frégate *la Sirène* en feu, ce qui a très bien réussi; mais une demi-heure après le feu a été éteint par les Maures. »

Ce que du Chaffaut ne dit pas, c'est l'inutilité de son effort. Il a tiré dans cette journée 1.280 boulets, et au lieu de tenter quelque chose sur la ville même pour intimider l'ennemi, il paraît avoir concentré son tir uniquement sur le navire *la Sirène*, cette prise faite par les Maures, qui était amarrée dans leur port. C'est toujours l'éternelle idée qui semble avoir dominé la tactique de l'ancien régime : infliger à l'adversaire des pertes matérielles, au lieu d'essayer, en cherchant la masse de ses forces et en la détruisant, à faire sur lui l'impression morale qui, seule, décide de la victoire.

A 8 heures du soir, trois chaloupes et le canot du chef d'escadre, commandés par MM. de Kergariou, Camiran, Castelet et Puget, partirent pour brûler la *Sirène* dans le port. M. de Kergariou mit le feu au mât d'artimon, M. de Camiran au pied du grand mât, M. de Castelet au mât de misaine : un nommé Le Got cloua dans la voûte une chemise soufrée ; un nommé Loran, second maître de M. de

Brugnon, apporta le pavillon. Tous les feux bien allumés, ces messieurs revinrent n'ayant que 4 blessés. Mais après deux heures le feu s'éteignit; les officiers en furent si mortifiés qu'ils demandèrent instamment à revenir le lendemain.

« Le lendemain 17, à 10 heures du matin, j'ai recommencé à bombarder, ce qui a continué tout le jour, ayant détruit toutes les fortifications et tous les Mores abandonné leur ville, j'ai envoyé sur les 5 heures du soir 16 canots et chaloupes armées pour mettre le feu à la *Sirène*, ce qui a très bien réussi sans perte. Ensuite elles ont esté dans le fond du port et ont mis le feu à un grand chebek de 28 canons, qui a esté éteint par les Mores, dont il y avait plus de 300 ou 400 embusqués dans les dunes de sable. Ils ont blessé et tué beaucoup de monde et ont pris 7 de nos canots. Ma chaloupe et mon canot se sont trouvés du nombre. J'ai appris depuis, à Cadix, par la voie de Gibraltar, qu'il y avait eu 3.005 Mores tués tant à Salé qu'à Larache. »

L'attaque de Larache avait consommé 1.000 boulets. La tentative de descente fut autrement ruineuse par le nombre de braves gens qu'elle fit périr. Les deux chebeks avaient été amenés près de la côte. On arma les chaloupes et, comme si la préparation par l'artillerie eût été suffisamment efficace, on tenta un débarquement de vive force. M. de Beauregard, qui commandait l'expédition, tira droit à la *Sirène*, l'incendia à nouveau, puis se porta sur le grand chebek que d'Apchon n'avait pu atteindre et qui était dans une anse de la rivière. On y mit le feu malgré l'opposition des Maures. Mais il fallut, peu après, céder au nombre : ceux-ci furent bientôt 2 à 3.000; ils se jetèrent sur les troupes débarquées et les massacrèrent. Non seulement les troupes de débarquement, mais aussi celles qui les soutenaient, subirent des pertes considérables.

Le 27 juin 1765, le chevalier de Clavière commandait la chaloupe de la galiote, la *Salamandre*, chargée de soutenir par le feu les embarcations destinées à brûler la *Sirène* et le chebek ennemis. Les chaloupes de la *Licorne*, de l'*Hirondelle* et un canot avaient aussi ordre de favoriser cette opération. Ces contre-batteries eurent l'effet voulu : plusieurs centaines de Maures, qui voulaient empêcher l'embrasement du chebek durent reculer et ne purent plus faire feu que de derrière les dunes.

Le feu mis aux bâtiments mauresques, les assaillants se retirèrent, mais un boulet coula bas un canot, dont l'équipage fut recueilli par M. de Verissey; on revint à l'embouchure de la rivière, mais là l'on s'aperçut que la retraite était coupée. Malgré la bravoure de nos gens, il nous fut impossible de les dissiper. « Clavière sortit le dernier de la barre et raconte que la mer était si grosse qu'il mit une demi-heure à s'écarter à double portée de fusil. La chaloupe de la galiote l'*Etna* s'échoua; les autres furent écrasées du feu de l'ennemi; celle de M. de Beauregard, qui ne put surmonter la barre, fut prise par les Maures qui montaient dans les embarcations que nos équipages avaient abandonnées. Sur 23 hommes d'équipage, Clavière en a eu 11 blessés ou tués, il vante fort M. de Forbin, enseigne, M. de Robert (1), « bombardier, homme de condition qui, avec tous les sentiments dignes de sa naissance et la valeur la plus intrépide, mériterait un emploi plus relevé ».

Il n'est pas sans intérêt de donner la relation de cette opération de guerre écrite par un des rares survivants échappé au massacre :

RELATION

Envoyée à M. de Brugnon, mouillé à Saphie au mois d'octobre 1765, par M. de Maurville, seul officier échappé de l'expédition des chaloupes détachées pour aller brûler les bâtiments mouillés dans le port de Larrache le 27 juin 1765.

Le 26 de juin, aprés avoir canonné et bombardé les forts et la ville de Larrache, le général détacha, à l'entrée de la nuit, huit chaloupes pour aller mettre le feu à un vaisseau qui étoit dans ce port. Notre expédition s'exécuta si heureusement qu'aprés être entré dans le port et avoir mis le feu au batiment duquel nous étions montés sans nulle résistance, nous retournâmes dans nos vaisseaux avec un seul homme légèrement blessé. Mais quelle fut notre douleur une demi-heure aprés de voir que ce que nous avions fait étoit inutile, et que les Maures avoient éteint le feu. Il est certain que, si la marée avoit répondu à notre bonne volonté, nous y eussions retourné sur-le-champ ; mais alors, comme nous l'avions déja éprouvé la veille, il nous auroit été impossible de passer sur la barre. Le lendemain, tous les officiers proposèrent au général d'y retourner en plein jour; il y consentit; en effet, le peu de résistance que nous avions trouvé la veille sembloit nous répondre d'un plein succés. On mit tout de suite flamme d'ordre et le général donna aux commandants de chaque bâtiment d'armer leurs chaloupes et canots et de les envoyer à son bord au premier signal qu'il feroit; il fit dire aussi aux capitaines des Schebekes d'appareiller et d'aller mouiller le plus prés de l'entrée du port qu'il leur seroit possible; nous travaillâmes tous aussi à nous rapprocher de la ville et, dés que nous fûmes en place, nous commençâmes à tirer du canon sans interruption jusqu'à midi, et nous recommençâmes deux heures aprés. A 4 heures, le général ayant fait le signal convenu, toutes les chaloupes se rendirent à son bord. M. de Beauregard, capitaine de vaisseau, qui les commandoit, régla avant le départ l'ordre des divisions pour les différentes attaques et déstina des chaloupes pour le soutenir. Toutes choses ainsi arrangées, nous partîmes. Bientôt nous arrivâmes sur la barre et la passâmes en bon ordre sans nous appercevoir de la grosse mer qui y règne ordinairement. Nous ne trouvâmes pas plus de difficulté de la part du château et des forts qui bordent l'entrée du port sous lesquels nous étions obligés de passer, à la demi-portée du pistolet. Aussitôt que nous fûmes dedans, notre chaloupe et celles qui formoient l'avant-garde commencèrent à faire feu sur les Maures, qui étoient cachés dans des rochers qui bordoient la mer et nous avançâmes toujours sur le vaisseau. Dés que nous l'eûmes joint, nous l'abordâmes avec la chaloupe de la *Terpsicore* ; ceux qui étoient déstinés à y mettre le feu descendirent dans l'entrepont pendant que nous étions occupés à combattre contre une grande quantité de Maures retranchés derrière quelques maisons d'où ils faisoient feu sur nous. La division destinée à aller mettre le feu au grand Schebeke, mouillé de l'autre coté de la rivière, s'y rendit avec une grande partie des chaloupes tâchant d'écarter un grand nombre de Maures qui étoient sur des dunes de sable qui dominoient ce batiment. Le feu qu'on venoit de mettre au vaisseau où nous étions s'étoit allumé avec une telle violence que nous fûmes obligés de nous embarquer précipitamment, à peine eûmes-nous le temps de pousser au large que la flamme sortit de tout coté et couvrit notre chaloupe. Dés que nous eûmes débordé, nous avançâmes du coté du grand Schebeke pour aller soutenir la division qui cherchoit à l'aborder; les ennemis, en grand nombre de ce coté-la, faisoient un feu continuel sur nos gens qui leur répondoient de même. Ce fut alors que notre canot nous ayant joint, M. de Camiran qui le commandoit rendit compte à M. de Beauregard qu'en abordant un petit Schebeke auquel il devoit mettre le feu et qui étoit amarré si prés de terre qu'il ne falloit qu'une planche pour y descendre, il avoit eu 9 hommes tués et plusieurs blessés, ce qui l'avoit obligé de se retirer. La dessus, M. de Beauregard ordonna aux chaloupes qui étoient le plus prés de nous, de former une ligne et d'avancer de front du côté du petit Schebeke, pour en écarter le monde et y mettre le feu. La force des courants et le peu de monde que nous avions fit que nous eûmes beaucoup de peine à exécuter notre projet, cependant nous en vinmes à bout. La division du grand Schebeke s'en est emparé et y ayant mis le feu se rendoit de notre coté. Toutes les chaloupes à qui nous n'avions pu parler et qui ne pouvoient se douter de notre intention, voyant le bâtiment ou nous allions bien enflammé, crurent que nous nous rangions ainsi pour les laisser passer et favoriser leur sortie, en conséquence elles donnérent dans la passe. Quoique nous fussions 4 chaloupes rangées de front, ce qui faisoit huit pierriers qui tiroient continuellement, et une mousquéterie trés bien servie, les Maures placés du coté du petit Schebeke ne se retiroient point, au contraire ils avançoient toujours et ils nous tuérent beaucoup de monde. Ceux qui étoient de l'autre côté de la rivière nous prenoient par derrière, ce qui nous incommodoit beaucoup d'autant que nous ne pouvions tirer sur eux qu'avec nos pierriers, notre mousquéterie étant employée à faire feu de l'autre bord. Nous restames encore un demi quart d'heure à tâcher de nous rendre maîtres de ce bâtiment, on étoit occupé à couper ses amarres qui étoient enflammées, enfin voyant que nos efforts étoient inutiles, que le nombre des Maures augmentoit toujours, tandis que le nôtre diminuoit, ayant plus de la moitié de notre monde hors de combat, nous fûmes obligés de lacher prise et de sortir. Nous

(1) Duchaffaut l'annote ainsi : « Ledit Robert demandait d'être employé dans l'artillerie de terre ayant des connaissances dans le métier. C'est une très bonne acquisition, il a fait ses preuves en brave homme : il a 19 ans, bel âge pour servir. »



eûmes en même temps la douleur de voir le grand Schebeke rempli de Maures qui en éteignent le feu. Plusieurs de nos chaloupes avoient alors passé l'entrée, quelques autres ne pouvant refouler la marée faute de bras s'embarassérent mutuellement en s'abordant, notre canot étoit du nombre, les courants l'entraînoient.

M. de Beauregard ne put se résoudre à l'abandonner, il l'approcha et lui donna la remorque, mais quand nous fumes dans la passe nous vimes par le feu que nous essuyames que nous serions trop heureux de pouvoir en sortir seuls et nous primes le parti de le couler à fond aprés avoir retiré le peu de monde qui lui restoit. Voyant qu'il ne s'agissoit plus de nous battre, et qu'il falloit faire tous nos efforts pour refouler les courants et pour sortir, nous abandonnames nos fusils et nous nous mimes à voguer, quoique déja tous blessés. Les Maures alors n'ayant plus rien à craindre de nous redoublérent leur feu, la terre en étoit couverte de tous cotés, ils se mettoient à l'eau jusqu'à la ceinture pour nous tirer de plus prés, nous faisions des efforts incroyables pour avancer, mais nous étions tous blessés. Nous vimes dans cet instant deux de nos chaloupes que le courant venoit d'échouer à terre; les Maures y entrérent comme des furieux et massacrérent impitoyablement les malheureux blessés qui leur demandoient la vie. Bien des gens des autres chaloupes s'étoient jetés à la mer pour gagner notre chaloupe qui étoit la plus grosse : il s'en noya plusieurs, quelques autres nous joignirent, et cela nous mit en état de résister quelque temps au feu que l'on faisoit sur nous des deux cotés de la passe qui n'a que 30 toises au plus de largeur. Ce secours ne fit que retarder notre perte, car aprés avoir épuisé le peu d'équipages de 4 chaloupes et fait des efforts prodigieux, plusieurs de nos gens qui n'avoient plus qu'un bras l'employant à voguer voyant que la marée nous jettoit toujours plus à terre nous primes le parti de rentrer dans la riviére et d'y mouiller, hors de portée d'être apperçu à la lueur du vaisseau enflammé, en attendant que le retour de la marée nous permit de faire une nouvelle tentative pour sortir. A peine eumes nous jettés l'ancre que nous apperçumes deux de nos chaloupes chargées de Maures qui venoient à nous, nous primes nos armes à la hâte quoique notre situation nous mit hors d'état de nous opposer à de telles forces, car notre chaloupe n'étoit pleine que de morts et de blessés qui ne pouvoient se remuer, il y avoit dix officiers dans ce cas parmi lesquels étoit M. de Beauregard qui avoit deux coups de feu, dans les reins et la cuisse cassée; nous étions en tout 5 hommes un peu en état de nous battre, dont 4 étoient blessés, moy qui l'étois le moins, j'avois pourtant 2 coups de fusil à la tête, l'un dans le col, l'autre à la machoire, nous osâmes en cet état entreprendre de nous défendre aimant mieux périr les armes à la main que de tomber entre celles des Maures dont nous n'espérions aucun quartier; l'une des chaloupes nous ayant joint, nous avançames pour nous opposer à l'abordage, mais au même instant la notre fut couverte de Maures, des 5 que nous étions, 3 augmentérent le nombre des morts qui passoient déja les bords de la chaloupe, je reçus un coup de sabre sur la tête, et voyant que j'allais être pris vif je me jettay à la mer d'où l'on ne me tira que plusieurs heures aprés présque noyé. Les Maures aprés s'être rendus maitres de notre chaloupe massacrérent présque tous les blessés qu'ils y trouvérent, ceux qui ont échappés doivent leur salut a ce que s'étant trouvés au fond de la chaloupe, on ne les apperçut pas d'abord, ou qu'on les crut morts, ce qui les préserva de la premiére fureur des Maures qui s'appaisa ensuite (1).

J'ai eu beau questionner les gens échappés des différentes chaloupes, je n'ay pu sçavoir bien au juste, le nombre des hommes tués dans les 16 batiments; je sçais seulement qu'il en a resté 7 à Larache, et que les autres se sont rendues à leur bord presque entiérement désarmées. On dit cependant que nous avons perdu dans cette affaire environ 300 hommes et qu'il y a péri 2.000 Maures mais je crois ce nombre fort exagéré, de part et d'autres.

(1) Le manuscrit porte ici comme note :
Noms du roy du Maroc et de ses fils légitimes :
Cidy, Mouley, Mohamet, Aballa, ben, ismaël, roy du Maroc, empereur de Fez, talifet, Sana, Seigneur de Guinée, etc.
Cidy, Mouleiy, aly, son fils aîné, héritier présomptif du throne, résidant à Larache.
Cidy, Mouléiy, mamor, dans la province de haha.
Cidy, Mouléiy, Cazil, à Maroc.
Cidy, Mouléiy Abdraman, Gouverneur de Saphie.
Cidy, Mouleiy, Abdsalem, à Maroc.
Cidy, Mouleiy, Mamet, à Maroc.
(Le roy de Maroc est fils d'une Provençale.)

ÉTAT DES OFFICIERS TUÉS A L'AFFAIRE DE LARACHE ET DE LA MANIÈRE DONT ILS ONT PÉRI

De l'*Utile*. — M. de Beauregard. Capitaine de vaisseau, commandant les chaloupes, fut blessé dans le cours de l'action de deux balles dans les reins et il eut une cuisse cassée; m'étant approché de lui, il me pria de lui donner à boire dans son chapeau, et de lui chercher dans une de ses poches un morceau de gingembre; à peine lui eus-je donné ce petit secours, que les deux chaloupes des Maures vinrent nous aborder, et je vis l'un d'eux qui lui déchargea un coup de hache d'armes sur la tête et la lui coupa.

M. de Camiran. Lieutenant de vaisseau commandant le canot, fut blessé de plusieurs coups de feu dans l'action, il fut obligé d'abandonner son canot et de passer dans la chaloupe, ou il fut massacré quand elle fut prise.

M. de Maignan. Lieutenant de vaisseau, fut blessé dans l'action; le lendemain il fut mené nud dans une tente à 3 lieues de Larache ou nous fumes tous; les Maures croyant ses blessures mortelles lui coupérent la téte à mi-chemin de Larache à Maroc.

M. de la Salle St-Goth. Enseigne de vaisseau d'abord blessé, et ensuite tué tandis qu'il voguoit.

M. de Fougeroux. Enseigne de vaisseau reçut plusieurs blessures dans l'action et fut massacré dans la chaloupe.

M. de St-Malo. Lieutenant du régiment royal Comtois, fut blessé dans le canot et massacré dans la chaloupe.

M. de St-Hermine. Garde de la marine, fut blessé dans l'action et massacré dans la chaloupe.

M. de Beaupoil St-Aulaire. Garde de la marine, fut blessé dans le canot et ensuite massacré à terre ou on l'avoit conduit.

M. de Ponsay. Garde de la marine, eut le même sort.

De la *Terpsicore*. — M. de Cohars. Lieutenant de vaisseau commandant la chaloupe, fut blessé de plusieurs coups dans l'action, ensuite massacré dans la chaloupe.

M. le Ch. de Narbonne. Enseigne de vaisseau, eut le même sort.

M. de Geslin. Enseigne de vaisseau, périt de même.

M. de Souzait. Garde de la marine, fut blessé dans sa chaloupe et massacré dans celle du commandant.

M. de Goariva. Garde de la marine, massacré dans sa chaloupe.

M. de Carbonel. Garde de la marine, reçut plusieurs blessures dans l'action; il fut pris dans sa chaloupe, conduit à terre, et ensuite il eut la tête tranchée dans la route de Larache à Maroc, parce que ses blessures le mettoient hors d'état de suivre.

M. de Balivière. Volontaire, fut tué dans l'action.

De la *Licorne*. — M. de Kergariou. Lieutenant de vaisseau commandant la chaloupe, fut tué dans l'action aprés avoir reçu plusieurs blessures.

M. de Saucourt. Enseigne de vaisseau d'abord blessé, et ensuite massacré à terre ou les Maures l'avoient conduit.

M. de Roussy. Garde du pavillon, fut tué dans l'action.

M. de Gouzillon. Garde de la marine, fut d'abord blessé, puis massacré dans sa chaloupe.

De l'*Héroïne*. — M. de Verissey. Commandant la chaloupe, fut d'abord blessé en montant à l'abordage du grand Schebeke, il le fut encore dans sa chaloupe et enfin massacré quand elle fut prise.

M. de Piffon. Lieutenant du régiment de Provence, fut d'abord blessé dans sa chaloupe, ensuite ayant passé dans celle du Commandant il y fut tué en y défendant avec moy l'abordage des Maures.

M. de Rozilly. Garde du pavillon, fut blessé dans l'action, et massacré dans sa chaloupe.

De l'*Etna*. — M. de Maillane. Enseigne de vaisseau commandant la chaloupe, reçut trois coups de feu dans l'action, et étant passé dans la chaloupe du commandant il y fut massacré lorsqu'elle fut prise.

M. de Savignon. Enseigne de vaisseau, fut tué dans l'action.

Il y a eu plusieurs autres officiers blessés qui sont retournés à leur bord; il en est mort 2 à Cadix de ce nombre.

Le roy de Maroc a été extrémement irrité de la cruauté de ses gens, il a même fait punir ceux des coupables qui sont venus à sa connaissance.

Le manuscrit se continue par une liste des esclaves faits à Larache provenant des vaisseaux du roi : sur les 47 hommes qui y figurent, 3 seulement ne sont pas blessés; certains sont si grièvement atteints que 2 succombent presque tout de suite.



L'oraison funèbre que du Chaffaut fait à tous ses braves compagnons d'armes, qu'une fougue peut-être irraisonnée conduit à la mort, montre combien peu il a le sentiment de sa responsabilité et avec quelle inconscience il passe sous silence la cause principale du désastre : l'insuffisance de la préparation de son artillerie. « Je regrette, dit du Chaffaut, tous les braves gens qui ont été tués ou mis en pièces : il ne me reste qu'à demander au ministre de récompenser ceux qui ont pu s'échapper. L'état où je me trouve, la plupart de mes batiments sans canots ou chaloupe, beaucoup d'équipage de moins et tant d'officiers disparus, me met absolument dans le cas de ne rien entreprendre. Mais pour remplir l'objet de ma campagne je vais aller à Mogador faire croiser dans le canal de Madère, renvoyer les galiotes à Toulon et continuer la croisière devant Larache jusqu'en septembre. Si le roi du Maroc aime à maçonner, il peut aller à Larache : il trouvera de quoi s'occuper surtout dans la maison du gouverneur où il est tombé plus de 100 bombes. »

Quelques jours après l'affaire de Larache, le sultan du Maroc écrivit au roi de France une nouvelle lettre réclamant les esclaves musulmans détenus dans nos ports et spécifiant que les prisonniers capturés le 27 juin ne seraient échangés que contre un pareil nombre de Maures rendus par la France, au besoin par Malte.

Le 7 juillet, M. de Grasse reçoit l'ordre d'aller à Ténériffe pour soigner les blessés. Le 8, le reste de l'escadre croise devant Mogador et reconnaît que le plan de la ville n'est en rien conforme au croquis fourni par le ministère. (Il y a trois îles et non une seulement. Il n'y a point de fortifications ni de port; et il est douteux que les corsaires puissent entrer dans la baie, tant la mer brise furieusement.)

« Le vendredi 28, écrit du Chaffaut, je me suis préparé à appareiller pour Mogador. Le 29, j'ai mis à la voile et ai donné congé aux galiotes et à la barque que j'ai envoyées à Toulon convoquées par la *Gracieuse*. »

Ces dispositions sont prises en exécution d'ordres qu'il a reçus du ministère. On lui a demandé en effet son avis sur l'opportunité de continuer la campagne. Il répond, le 8 août, qu'il est impossible pour cette année de rassembler toutes les choses nécessaires pour pouvoir opérer; de plus, la saison est trop avancée. Le plan qu'il y aura lieu de suivre ultérieurement sera de bloquer à la fois les trois ports de Salé, de Larache et de La Mamore, qui sont les seuls points où les Maures aient des corsaires. Il ajoute à sa lettre quelques détails sur ce qu'il a fait, son voyage, le long de la côte, jusqu'à Saffi : « le temps de voir une petite ville entourée de muraille, dans une trés grande baie trés facile à bombarder, étant en pente du coté de la mer. »

Le voilà donc qui renonce à l'expédition, remonte vers le Nord et va se ravitailler à Cadix. Il est suivi de la *Licorne* et de l'*Héroïne*, il a laissé la seule *Terpsichore* en croisière devant Larache et une autre frégate devant La Mamore.

Le 2 août, il apprend du nouveau; un exprès du vieux Gibraltar lui signale que deux flûtes devaient sortir du port de ce nom au premier vent d'Est pour porter à Salé des munitions au roi du Maroc. Il établit sa croisière entre le cap Spartel et Arzille. Un de ses capitaines de vaisseau, Bargeton, s'empare de la flûte danoise, fait prisonniers les deux officiers qui la montaient et confisque la cargaison : soixante mâts très beaux, des cordages, des clous, etc. « Les officiers furent reconnus pour des ingénieurs », dit le rapport de la prise. La *Topaze*, qui s'en était emparé, convie à Toulon le navire danois. »

Restait la flûte hollandaise : c'est sans doute pour s'en emparer, que du Chaffaut quitte Cadix le 18 août, revient à Larache, puis arrive le 27 devant Salé. Il croise pendant quatre semaines (1) devant la côte. A ce moment, le 11 septembre, Sémerville et Brugnon font échouer devant La Mamore un corsaire salétin que les Maures se mettent ensuite à détruire.

C'était là le septième vaisseau que l'on brûlait ou que l'on confisquait au détriment du roi du Maroc. On estima que les pertes infligées à ce prince étaient suffisantes et l'on fit voile pour la France. La campagne avait été fort pénible; certaines frégates étaient restées sans relâche pendant quatre-vingt-dix ou même cent cinq jours.

« C'est, écrit du Chaffaut, la campagne la plus glorieuse et la plus instructive que j'aie jamais vu faire. » Quels avantages en retirèrent les officiers qui avaient si courageusement payé de leurs personnes? Quelques-uns eurent de l'avancement. On demande la haute paie pour tous les matelots à la suite de l'affaire de Larache; d'Apchon demande la croix de Saint-Louis pour M. de Flangergnes, de l'avancement pour M. de Mazillo et M. de Cabaret, une gratification pour M. de la Porte, lieutenant au régiment de l'Ile-de-France, et pour M. de Villeneuve, du Chaffaut demande des pensions pour Saint-Cosme, Venel, Fretat, etc., pour plusieurs il ajoute cette phrase douloureuse : « Je doute qu'il en puisse jouir longtemps. » Les gratifications proposées vont de 300 à 400 livres pour les gardes et les enseignes, à 800 pour les lieutenants de vaisseau, à 3.600 pour les capitaines de vaisseau; Marchainville, Breugnon et Grasse ont un supplément d'appointement de 600 livres, du Chaffaut a le Cordon rouge et la pension de Commandeur, la veuve de Cohars et Trémijon ont une pension fixe de 300 livres. Pour les autres, les gratifications sont payées une fois pour toutes.

Pendant ce temps, que devenaient les malheureux prisonniers entraînés à travers des sables brûlants vers le sinistre Marakech, où résidait le sultan? Quelques lettres du chevalier de Maurville, qui avait échappé par miracle au massacre, nous le raconte. Le 22 juillet, Maurville, prisonnier au Maroc, écrit au ministre : « Le lendemain de notre affaire, l'on nous mena dans la plus cruelle manière à trois lieues de Larache où était campé la cavalerie. Là, nous fûmes mis au nombre de trente, tous blessés sous une petite tente, où nous étions tout nus les uns sur les autres les fers aux pieds. Il y avait de ce nombre M. de Maignent lieutenant de vaisseau et moi de la chaloupe du commandant, et un garde-marine de celle de la *Licorne*. De ces deux messieurs, l'un fut tué parce que ses blessures l'empêchaient de suivre, l'autre est resté mourant au camp de Larache. J'arrivai donc seul à Maroc après huit jours de marche. Je fus présenté quatre heures après mon arrivée au roi qui donna l'ordre de me donner à un juif avec prescription de me traiter durement. » Deux jours après arrivent les quarante-six blessés seuls survivants de l'affaire de Larache, dans un état à faire trembler. Maurville parvient à les soulager avec l'aide de trois chirurgiens prisonniers espagnols et fait intéresser à leur sort le négociant français Salva, qui leur fournit l'eau-de-vie et le « viel linge » nécessaire pour panser leurs blessures.

La lettre de Maurville est touchante; il demande au duc de Choiseul : « Que vont devenir ces prisonniers quand je ne pourrai plus m'occeuper d'eux : la solde que leur accorde le roi du Maroc est insuffisante, il faut prévenir leurs familles. » Choiseul prescrit de rembourser Salva de toutes les avances, de marquer à Maurville toute sorte de satisfactions et de l'assurer que tous les secours demandés seront accordés.

Le 1er septembre environ, le roi de Maroc envoya chercher Maurville, « le reçut très bien et lui dit, à la façon du pays, des choses fort appréciables »; il lui donna le commandement de tous les esclaves français de son royaume. Lui ayant demandé s'il savait écrire et lui ayant fait donner du papier et de l'encre, il fut étonné de la phrase qu'écrivit Maurville et que traduisit l'interprète. C'était : « Que Dieu prolonge la vie du grand empereur Sidi-Mohammed. » Le roi témoigna sa reconnaissance en lui disant « vous » et en lui donnant 8 ducats, monnaie qui vaut 6 livres 13 deniers de France.

A partir de ce moment, le roi « qui est très bon pour ses esclaves » fait appeler Maurville tous les deux jours, cause avec lui, parle des usages des pays qu'ils a visités. La paix, dit Maurville, serait vite faite si la Cour de France accordait aux Maures plus de confiance dans leur parole. Il ajoute des commentaires sur la philosophie de Sidi-Mohammed et

(1) Le 15 septembre du Chaffaut fait des politesses au gouverneur de Mazagan : « il passe devant Zamore qui est trés peu de choses, le 21 devant Salé, le 22 il a connaissance de la *Pleyade* qui courait bordée au large, le 23 il la rejoignit, M. de Senferville lui dit avoir chassé un chebek qu'il obligea de mouiller près de terre, le 24 il continua sa même manœuvre. Le 25, il passe à Larache et reçoit des rapports lui montrant les armements des Maures; il ne s'explique pas pourquoi M. de Bargeton, à qui il a donné ordre de bloquer Salé, n'a pas encore installé sa croisière devant ce port. »

finit par conclure qu'il connaît le cœur humain et n'est pas si barbare qu'on l'imagine.

Le 8 octobre, Maurville rend compte que le roi de Maroc a accepté avec satisfaction la suspension d'armes d'un an que le roi lui proposait. Salva fut chargé de se rendre à Mogador pour signer la trêve d'accord avec le plénipotentiaire marocain.

Maurville a réglé, de concert avec Salva, les comptes des chirurgiens : 25 piastres à trois Français et à un Espagnol, 10 à un aide-chirurgien français.

A côté de la relation des événements telle qu'elle ressort pour nous des documents signés des auteurs même du drame, voici la relation officielle qui glisse sur les incidents malheureux et s'étend avec pompe sur les résultats de l'expédition :

La présence de la flotte de du Chaffault a tout aplani. Le roi du Maroc a agréé le traité de paix à l'exception des articles sur lesquels il n'avait pas voulu céder. Il a proposé le 21 juin 1765 une trêve d'un an pour s'entendre définitivement. Un seul contretemps est la malheureuse entreprise de Larache postérieure de huit jours à cette date et qui a pu changer les dispositions concertées.

Néanmoins, le roi du Maroc tint sa parole, et le 5 octobre les ordres nécessaires à l'acceptation de la trêve furent adressés à Salva : le 10 octobre elle fut signée à Mogador sans aucune difficulté et aussitôt publiée.

M. de Brugnon (1), capitaine de vaisseau, descendit à Saffy, fut reçu avec distinction et avec les démonstrations de la meilleure intelligence.

Les religieux de la Rédemption ramenèrent de Mogador 80 esclaves, la plupart dénués de toutes ressources.

Il s'agit néanmoins de régler les comptes, d'envoyer une personne de considération pour prendre les derniers arrangements pour la signature du traité, et de faire tenir au roi du Maroc avide et intéressé comme tous les princes mahométans, et d'ailleurs comblé de cadeaux par l'Angleterre et les Vénitiens, de riches présents et au moins 150.000 livres comme équivalence des munitions que le traité dispense de lui fournir.

Il faudrait donc prévoir en plus une somme de 300.000 livres destinée à l'achat d'étoffes d'or et de soie, d'armes, d'ouvrages d'orfévrerie et d'horlogerie pour le roi, pour son fils le gouverneur de Saffy et pour Muley Driss, son premier ministre. Il faudra prévoir aussi des bijoux pour la Cour.

Quant au rachat des esclaves, il faut d'abord en connaître la liste. Il en reste 160 environ, sans compter les 47 faits à Larache. Le roi du Maroc exige pour chacun d'eux 700 piastres fortes, ce qui met l'ensemble à 525 mille livres, sans compter les faux frais.

Pour les esclaves rachetés par les Rédemptionnistes, les faux frais ont augmenté de 7.000 livres les 35.000 livres que le rachat lui-même a coûté. Il faut donc compter sur une augmentation approximative d'un septième.

Si les Rédemptionnistes par quelque quête supplémentaire arrivent à augmenter leurs ressources actuellement épuisées, on diminuera d'autant les frais qui incombent au roi de France.

Le prince maure n'a pas insisté sur son intention de se faire rendre le vaisseau danois capturé par du Chaffaut, ni les esclaves maures qui rament sur les galères de Sa Majesté.

La paix faite, les présents réunis, les esclaves retirés, il conviendra d'établir un consul français pour le commerce dans le principal port du Maroc et de le faire installer par l'ambassadeur du roi auprès du prince maure.

« Le 1er octobre 1765, Muley Driss écrit au duc de Praslin, vizir de l'empereur de France » :

Salut sur qui marche dans la voie de la vérité... Vous nous dites que vous prêtez à la paix, que vous n'avez fait la guerre que malgré vous... Sachez que si votre Empereur a des sentiments si humains dans le cœur, le nôtre en doit avoir de plus excellents comme descendant de la maison du Prophète et devant être regardé comme de la mine dont est sorti cet apôtre modèle de la mansuétude et de l'humanité... Notre souverain seigneur est assez instruit pour savoir que votre Empereur est le plus puissant prince chrétien... Il a donné ses ordres pour une suspension d'armes immédiate...

Ces négociations traînèrent jusque vers la fin de l'année 1765. Le 1er décembre, Praslin accuse réception de l'acte de trêve que Salva a signé avec Muley Driss. Il y joint ses félicitations sur l'issue heureuse des négociations en cours.

Le 25 janvier 1766, Salva répond en remerciant le ministre de ses félicitations. Il a obtenu du roi du Maroc que les corsaires fussent avisés d'avoir à laisser passer sans les inquiéter les vaisseaux français, et qu'il leur fût délivré des passeports à remettre aux navires de la France.

Il reste encore 203 esclaves, mais comme le roi de Maroc est extrêmement intéressé, il n'y a pas lieu de lui proposer une réduction sur le prix qu'il a fixé lui-même pour le rachat. Quant à Maurville, il faudra le redemander directement au roi du Maroc.

Le traité signé avec le Maroc inspira au chevalier de Suffren, notre futur amiral, quelques réflexions qu'il crut envoyer au ministre. Il réclame qu'on fasse, dans cet acte, mention du droit d'épave ; il s'élève contre la défense qu'on a faite par air de fraudeur, aux navires barbaresques de s'approcher de moins de 40 milles de nos côtes ; il démontre que dans ce cas ce sont les Italiens et les Espagnols qui font le commerce que feraient nos caboteurs, cette pépinière de la marine de guerre. Il préconise l'établissement d'un comptoir aux îles Zaffarines situées à 14 lieues Est-Sud-Est du cap Très Forças ; il réclame un port de sûreté, cette revendication que nous n'avions encore pu faire aboutir.

Dès que la trêve fut connue, la Chambre de commerce de Marseille écrivit au ministre Praslin pour le féliciter. Ce dernier répondit en recommandant d'en porter la nouvelle parmi les gens de mer, « pour profiter de la sûreté obtenue afin de donner plus d'expansion à la navigation. » Au reçu de cette lettre, M. de Montaran, l'un des notables de l'échevinage marseillais, remarqua qu'il était opportun de représenter au ministre que les articles de la paix devaient insister sur les facilités à accorder au commerce provençal, sauf à demander que le commerce du Maroc en France fût sujet aux mêmes formalités et aux mêmes charges que celui du Levant.

Mais les bonnes dispositions que les deux puissances témoignaient n'eurent pas un effet aussi immédiat que le souhaitaient les marins provençaux. Ce ne fut qu'en 1767 que fut signé un traité définitif entre la France et le Maroc. Il est curieux de constater que, parmi les agents français installés par le comte de Brugnon, figure M. Chenier, comme consul à Salé. Quoi qu'il en soit, ce traité resta pendant près d'un siècle la base de nos rapports avec le sultan du Maroc. Remanié par les articles additionnels en 1824 (15 mai), il était encore en vigueur le 28 mars 1825.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette expédition française au Maroc? Et, d'abord, en pouvons-nous tirer?

Il est certain qu'au point de vue tactique, bien des choses ont changé entre la France militaire de 1765 et celle d'aujourd'hui ; en va-t-il de même pour le Maroc ? Dans ce pays immuable, le progrès ne saurait exister : il est contraire à l'esprit de la religion. L'idéal pour tout bon Marocain est que si Abraham revenait sur la terre, il pût retrouver tout au point où il l'a laissé. « Nos vieux faisaient ainsi, disent les Marocains ; nous n'avons pas la prétention de faire mieux. » Ou encore : « Toute tentative de progrès est un sacrilège : ce serait attenter à la religion des ancêtres et chercher à se rapprocher de la divinité. » On se souvient du mot d'Omar détruisant la bibliothèque d'Alexandrie : « Ou ce qu'elle contient se trouve dans le Coran et alors elle est inutile ; ou ce qu'elle contient n'est pas dans le Coran, et alors elle est nuisible. »

Cette conception si éminemment conservatrice exclut toute idée d'en avant. Si l'armement s'est un peu modifié depuis 1765, le pays est resté le même, aussi invertébré que jadis : le fanatisme est demeuré pareil, la haine de l'étranger aussi vivace. Aux questions religieuses, si brûlantes chez ces peuples jeunes, se mêlent le goût de la guerre, l'ivresse de la razzia, et les puissances occidentales qui sur-

(1) Le 13 octobre 1765, Breugnon descend à terre, reçoit un présent de bœufs, de moutons, de semoule et de verdure. Il remercie par une salve le gouverneur de Saffi, le régale de café et de biscuits et lui offre un perroquet.

Le prince qui était à cheval s'entretint pendant une heure, célébrant sans fin le roi de France et sa marine ; la croix de Saint-Louis et le grand uniforme de Brugnon parurent lui faire grande impression. Le lendemain il lui donna le spectacle de la frégate la *Licorne* pavoisée comme un jour de fête et le prince s'en montra fort satisfait.



veillent leurs habitudes de pillage, d'esclavage, et leurs mœurs de naufrageurs nocturnes, en savent quelque chose.

D'autre part, le sol reste le même, aussi inclément pour l'Européen; leur climat ne change pas, dans certains parages, dangereux pour les blancs; et leur mer est comme jadis, insidieuse et dévastatrice. Les barres qui protègent leurs ports ont toujours la même perfidie et les barques qui lancent à la côte les compagnies de débarquement, les enfants perdus comme on disait jadis, courent toujours les mêmes périls.

Il semble donc que puisqu'un des facteurs du problème n'a pas changé, il soit intéressant de l'étudier (1).

La première faute commise a été de donner le commandement de l'expédition à un chef qui n'avait que de vagues idées sur la guerre de course dans la région où il était appelé à évoluer. Il eût fallu le consulter sur ceux qui l'accompagneraient, sur ses collaborateurs, sur leurs navires, sur leurs armements et leurs munitions. On ne se serait pas exposé à avoir à remplacer des grains de lumière hors de service par des morceaux de cuivre inaptes par leurs dimensions à se visser dans les culasses.

Il n'eût pas fallu faire la concentration de l'escadre en vue même des côtes qu'on attaquait : il eût été prudent de faire à l'avance une reconnaissance moins illusoire de l'ennemi, et les croquis remis à du Chaffaut, ressemblent, toutes proportions gardées, à ce dessin informe dénommé « Carte des chemins conduisant au Rhin » qu'un grand nombre de nos officiers eurent pour toute directive, au début de la guerre de 1870.

Il n'eût pas fallu non plus assigner deux buts à l'expédition ni surtout faire consister son succès dans des pertes matérielles à infliger à l'ennemi. Il y avait là une méconnaissance toute particulière de la région où on allait opérer : Salé était rebelle à la puissance du sultan du Maroc, et ce n'était pas, d'autre part, à Larache pas plus d'ailleurs qu'en d'autres points de la côte, que l'on pouvait ruiner son prestige et l'amener à cet état de déséquilibre moral qui pût l'inciter à une soumission définitive.

Déjà les Portugais avaient tenté sans succès une attaque par l'Atlantique; ils avaient échoué. Le « compartimentage » spécial au Maroc, dont le Sud est séparé du Nord par des chaînes parallèles dont plusieurs culminent à 4.000 mètres, en rend les diverses parties presque indépendantes les unes des autres. D'ailleurs, les conquêtes qui ont réussi sont toutes parties de l'Est, celles des Romains, celle des Arabes.

A vrai dire, l'entreprise de du Chaffaut n'avait pas, comme ce serait le cas de nos jours, la facilité d'utiliser l'admirable base d'opérations que nous donne aujourd'hui la frontière de l'Algérie et la possibilité de pousser — en plaine, sur une distance d'à peine cinq étapes — une voie ferrée de Lalla Marnia à Taza, et peu après, à Fez. Mais, cette réserve faite, le coup de force de du Chaffaut était issu d'un plan bien étudié. Attaquer énergiquement un port, le canonner, repousser par un corps de débarquement les secours venus de l'intérieur, s'installer fortement sur le point conquis, voilà ce que du Chaffaut aurait pu faire, voilà ce qu'il eût fait si les circonstances n'avaient pas triomphé de l'héroïsme un peu enfantin de ses chaloupes de débarquement.

Aujourd'hui les mêmes procédés paraissent aussi bons, en les mettant au point toutefois : s'installer est bien, se maintenir est mieux. En même temps qu'on occupe les ports, mais sans avancer, il faut marcher, par l'intérieur, marche lente suivie d'un chemin de fer dont les progrès règlent les bonds successifs des colonnes.

Il faut surtout se souvenir du secret de Napoléon : « être le plus fort à l'endroit et au moment voulus », et ne pas avoir d'échec partiel.

Un Arabe civilisé disait à un Français : « Les Arabes ne comprennent qu'une chose, c'est qu'ils sont les plus faibles et vous les plus forts. Restez forts, car le jour où les Arabes découvriraient que vous êtes faibles, ce jour-là ils oublieraient et votre clémence et votre justice, et, ne se souvenant que de vos deux titres de chrétiens et de conquérants, ils vous jetteraient dans la mer qui vous a apportés. »

Commandant DE CAZENOVE.

(1) Cet article a été écrit en juin 1907.

RECONNAISSANCE
DU
BASSIN SUPÉRIEUR DE L'IGHARGHAR
ET VISITE DU
SUD DU AHAGGAR ET DE L'AHNET
HIVER 1905-1906

Par le lieutenant VOINOT
DE LA COMPAGNIE DU TIDIKELT

(*Suite et fin*) (1).

APPENDICE I
Remarques sur quelques plantes.

Dans les régions visitées, on retrouve d'une façon générale toutes les plantes, qui poussent au Mouidir. Dans l'Edjeré et le Ahaggar, il y a beaucoup de guetaf; en bien des endroits, c'est la plante dominante. Les quelques remarques particulières faites en cours de route sont consignées ci-après.

Djedari. — Cette plante se trouve en plusieurs points de l'Edjeré. C'est le Rhus dioïca. Il ressemble beaucoup au cédrat, les Touareg Ahaggar le nomment tehouenk.

Guezzah. — Deverria scoparia (Foureau). Cette ombellifère existe dans le mâader de Tighammar et dans l'Edjeré; elle est analogue à celle du Tademaït, son nom temaheq est tataït.

Netsel. — Sorte de petit trèfle vu à Tighammar. il est appelé Ihases par les Touareg; cette plante fournit un bon fourrage et paraît être le nefel (arabe), Ahazes (tamahek signalé par Duveyrier.

Aohit. — L'Aohit, dont il n'a pas été possible de savoir le nom arabe, paraît être une variété d'azir (romarin). Cette plante est mangée par les troupeaux, mais pas par les chameaux. Dans les cas de blennorrhagie, les Touareg pilent la plante sèche et font cuire de cette poudre avec leurs aliments, jusqu'à ce qu'ils guérissent.

Mataletelt. — La plante ainsi nommée par les Touareg a été vue plaquée contre le rocher de la berge à Ti-n-Founghas dans l'Igharghar; elle est sans utilité connue. La tige est ligneuse, les feuilles d'environ 1 centimètre de long sont ovales, simples et penniverses; elles sont disposées irrégulièrement le long des tiges. Le Mataletelt s'accroche aux pierres et aux arbres à la façon du lierre. En fin février, il n'avait pas de fleurs, les fleurs seraient blanches et rouges.

Dahnoun. — Orobanche condensata (Foureau). Au mois de mars, dans le Ahaggar, on trouve beaucoup de Dahnoun (nom arabe), surtout près du guetaf. C'est une sorte de très grosse asperge qui sort directement du sol, elle a de grosses fleurs jaunes poussant en épi.

Aokal. — On nomme Aokal, au Ahaggar, une plante qui pousse à peu près dans les mêmes conditions que le dahnoun. L'intérieur est blanc rose, très juteux; le tissu est plutôt spongieux, la tige est légèrement tronconique et la tête a la forme d'un épi de roseau. L'extérieur est coloré en grenat foncé. L'Aokal se mange comme le dahnoun.

Ifefan-n-Tahouri. — Cette plante a été rencontrée dans un ravineau près de Tamanrasset. Elle ressemble à la coloquinte et pousse de préférence au milieu d'autres plantes. A maturité, le fruit oblong est jaunâtre; il a 5 ou 6 centimètres de long, sa surface porte de petites saillies espacées en forme de piquants non acérés. A l'intérieur, il y a de nombreux pépins et l'odeur se rapproche beaucoup de celle du concombre. Les Touareg s'en servent dans les cas de piqûre de scorpions et de vipères. Après scarification, on met de la poudre sur la plaie, si on emploie le fruit sec. Quand il est vert, on se contente de le fendre et d'en frotter la plaie.

Ahatès. — Acacia albida de Foureau. Il existe un beau

(1) *Renseignements Coloniaux*, 1908, mars, p. 85; avril, p. 109; août, p. 176; septembre, 196.



bouquet de ces arbres à l'abankor de Tazzeït; l'un d'eux mesure 15 mètres jusqu'au sommet des branches. L'Ahatès est une variété d'acacia, le tronc en est droit et le bois fort joli. Les feuilles ont beaucoup d'analogie avec celles du talah; les épines peu serrées ressemblent à celles du jujubier; les fleurs jaunes forment de petites grappes serrées.

APPENDICE II

Notions géologiques sommaires sur les régions traversées, par MM. le lieutenant Voinot et G.-B.-M. Flamand.

Nous donnons ici une copie des notes *très sommaires* extraites des carnets de route concernant la géologie des régions traversées ci-dessus décrites, en y ajoutant la détermination lithologique élémentaire des roches rencontrées, faite ultérieurement.

1° *Gour entre Tidjert, Timenaïn et In-Boughdar.* — Deux de ces reliefs ont été examinés le premier situé à l'Ouest, et l'autre à l'Est du groupe. La gara occidentale mesure environ 30 mètres de hauteur, la seconde plus élevée atteint 50 mètres. Les bancs qui les constituent plongent à environ 45° vers le Nord-Ouest. La première gara est exclusivement formée d'un *gneiss micaschisteux* passant à un *gneiss à amphibole* (échantillon n° 1); — à distance Timenaïn et Edjelé (gara Khanfoussa) semblent avoir la même composition et faire partie du même ensemble. La gara orientale montre les gneiss plus relevés, devenant presque verticaux; on y observe (échantillon n° 2) des filons de *granulites* très *quartzeuse* avec quartz gras et roches quartzeuse épidotifère à la surface de la granulite (échantillon n° 3).

Plus loin vers In-Boughdar, les strates gneissiques sont de nouveau moins relevées; le sommet de l'Amadel-n'-Ener reproduit la disposition précédente, c'est-à-dire très fort relèvement des gneiss injectés de filons granulitiques.

Les gneiss micaschisteux et amphiboliques se montrent à Timenaïn tout le long de l'oued.

Anou In-Azaoua (Edjeré) (relief 500 mètres environ). — En ce point on observe un grand développement de roches micaschisteuses et gneissiques. Plongement général des bancs schisteux vers l'Est : 1° micaschites à biotite; 2° quartz en filons; 3° hyalomicte gneissique (quartz et micas blancs). Ces mêmes roches se montrent, suivant les guides, développées jusqu'au sommet de la montagne.

Vers l'oued Tidjert, les micaschistes à biotite se continuent et les quartz en filon se montrent également sur ses deux rives. Dans ce même oued se rencontre à l'état de cailloux roulés une lave *basaltique à péridot* (échantillon n° 7).

L'*In-Bougdar* (environ 600 mètres de relief) présente sensiblement la même composition que celle des gour de Tidjert, mais avec pendage des bancs rocheux vers le Nord.

In-Belghem et la chaîne du Tihi-n-Ihaggaren (relief voisin de 600 mètres). L'axe de ces reliefs paraît être de N.-O.-S.E., ils semblent composés des mêmes roches micaschisteuses et gneissiques que l'Anou In-Azaoua (échantillons nos 5 et 6 : quartz gras. Hyalomicte gneissique. Micaschistes à mines peu développés).

Région de Tirsin. — Tout le long du cours de l'oued Alaouadj on rencontre de nombreuses *coulées de laves*, de roches basaltoïdes à pyroxène, dont quelques-unes rappellent un peu la *limburgite* de Kaisersthul (échantillons nos 8 et 9). Certaines d'entre elles sont très vaculaires et présentent des géodes à *zéolithes* (scoric basaltoïde à pyroxènes, échantillon n° 10).

Les gour au Sud d'Iziman-Tirsin sont coniques et présentent une dépression au sommet, tels les pitons appelés Ti-n-Ghelalamin.

La plupart d'entre eux ont été fortement érodés et le bord de la cuvette au sommet est « égueulée »; leurs flancs sont couverts de scories, de laves et de bombes volcaniques (échantillon n° 11), ainsi que de cristaux isolés (pyroxène augite, échantillon n° 12).

Rive gauche de l'oued Tirsin à Tin Ekenehar. — Là se montrent des roches siliceuses, amphiboliques et pyroxéniques, relevées en bancs jusqu'à la verticale. L'axe de ce relief est orienté N. E.-S. O. Ces roches émergent au Nord-Est de dépôts alluvionnaires qui, vers le Nord-Oues, tconstituent un sol de hammada.

On y reconnaît du Nord-Est au Nord-Ouest : 1° des roches granitiques pyroxéniques (échantillon n° 13); des filons quartzeux (échantillon n° 14); des roches siliceuses à pyroxène (échantillon n° 15); des roches dioritiques grenatifères amphibolites (échantillon nos 16 et 17). Cet affleurement atteint à peine 20 mètres de hauteur.

Toufriq et Telachimt (relief de 500 à 600 mètres). Pendages de l'ensemble vers le Nord-Est, inclinaison atteignant 45°; dans le relief limitant la zone occidentale de la dépression d'Idjenoudjan, les roches paraissent redressées presque verticalement. On y observe des roches quartzeuses comme à Ti-n-Ekenekar, avec pendage inverse, c'est-à-dire vers le Sud-Ouest. Le djebel Toufriq (relief 700) contient peut-être des affleurements de marbre (cipolius).

Gour d'Akeraren et d'Idjenoudjan (100 à 200 mètres) *et djebel Temasskassent* (600 mètres). — Dans les gour d'Akeraren et dans le Temasskassent, l'entente des strates plonge soit Est, soit Nord-Est. Ce sont des roches gneissiques micaschisteuses, avec masses ou filons granulitiques (granulite rose, échantillon n° 18).

Anou Tanobelam. Régions de roches gneissiques (gneiss amphiboliques) traversées par des filons de roches granulitiques, de quartz, de roches porphyriques (échantillon 19 : porphyre quartzifère. — Echantillon 20 : gneiss amphibolique. — Echantillon 21 : roche feldspathique microclive). — Echantillon n° 22, 20 : gneiss amphibolique en contact avec un gneiss granulitique à feldspath gris ou rosé sans mica). — Echantillon 23. α. Gneiss granulitique (plaquette). — β. Gneiss amphibolique très altéré. — Echantillon n° 24. Quartz gros en filon avec géode de quartz cristallisé (prisme e^2) avec traces de mica blanc et d'épidote altéré. — La berge (20 mètres) formée par ces diverses roches qui se superposent sensiblement dans l'ordre de leur énumération, avec prolongement Est-Sud-Est (inclinaison 75°) est surmontée par une plate-forme ou constituée par des roches basaltiques à *épidote*, à *fer oxydulé* (magnétite) qui dévient l'aiguille aimantée. D'un puits (*Anou Tanoubéla*), au pied de cette berge, provient un travertin calcaire d'où sourd l'eau qui l'alimente (échantillon n° 26).

Amadghor. — Dans le reg d'Amaghor se montrent des reliefs (pitons) analogues à ceux que l'on a déjà rencontrés à Ti-n-Ghelalamin. Le reg est recouvert de laves dans sa partie septentrionale. La célèbre *saline* ou *mine de sel gemme* est située au lieu dit *Tissint* dans une dépression au pied d'un gara formée de fragments de roches éruptives scoriasées. Sur les bords de la dépression on peut recueillir des échantillons d'une roche porphyrique (porphyre quartzifère à quartz globulaire à grands cristaux (échantillon n° 27).

Le *sel gemme* (échantillon n° 28) est extrait à peu de profondeur de petits mamelons s'élevant du fond de la dépression; il est constitué par des cristaux cubiques hyalins de faibles dimensions mélangés à une gangue terreuse. L'échantillon recueilli correspond à celui d'un sel de sebka, « mel'ah sebkha » des indigènes.

Rive occidentale de l'Igharghar (relief 58 mètres) *de la région du djebel Oudan* (relief 1100 mètres).

Les gour de cette rive du grand cours d'eau saharien paraissent bien se relier géologiquement au djebel Oudan; ils sont surtout constitués par des roches granitiques ou granito-gneissiques (échantillon n° 29).

Falaise d'In-Sedjelmamen (relief 400 mètres). Elle termine un plateau dont les couches supérieures sont sensiblement horizontales. Quelques couches affleurent sur le flanc de la gara Tisefeghout; au milieu des éboulis, elles semblent à peu près verticales. On y reconnaît des granulites (échantillons 30, 31 et 32) et des roches gneissiques granulitisées.

* * *

Un échantillon de la pierre à « anneaux de bras » des Touareg (pierre de Tihodaïn), qui est constituée par de la *serpentine* et toutes ses variétés, a été recueilli aux gour Ti-n-Aloulagh (échantillon 34).

Mont Ounan. Roches granito-gneissiques avec filons de granulites (granulite grenatifère, échantillon 35-36) et de quartz (échantillon n° 37).

Les *djebels Teleghteba et Torha* semblent avoir la même composition que les montagnes de l'Edjeré. — Dans le reg d'Amadghor se montrent des affleurements (?) de granite rose.

On voit que l'itinéraire étudié traverse obliquement du Nord-Ouest au Sud-Est l'extrémité septentrionale du massif central cristallophyllien du pays des Touareg; ces notions, quoique des plus sommaires, sont donc cependant des plus intéressantes, puisqu'elles viennent combler une lacune existant dans nos connaissances de la géologie de la région orientale du Ahaggar, précisément dans la zone déjà traversée par la célèbre mission Flatters. Par ce raid sont reliés sans solution de continuité le Tidikelt et la région d'Assiou (Anou Inhohaoen Tadjenout), point du massacre de la mission. Il était intéressant de constater de ce côté l'existence de ce massif compact cristallophyllien, que ne viennent en aucun point interrompre des dépôts paléozoïques.

On retrouve ici l'équivalent des massifs de l'Anah, qui à l'Est font en quelque sorte face au Ahaggar.

APPENDICE III

Note sur l'établissement de la carte et le nivellement barométrique.

Le levé de la carte a été fait entièrement à l'aide de la boussole Burnier, qui donne d'excellents résultats, lorsqu'elle est employée avec précaution. Toutes les portions d'itinéraires ont été rattachées aux sommets remarquables, qui ont ainsi servi à exécuter une sorte de triangulation topographique. Les distances ont toujours été mesurées à la montre et au pas, à l'aide d'un podomètre. Les deux instruments se contrôlent et mettent en évidence les variations d'allures; en prenant la moyenne de leurs indications, on a toujours une distance très suffisamment approchée de sa valeur réelle (1).

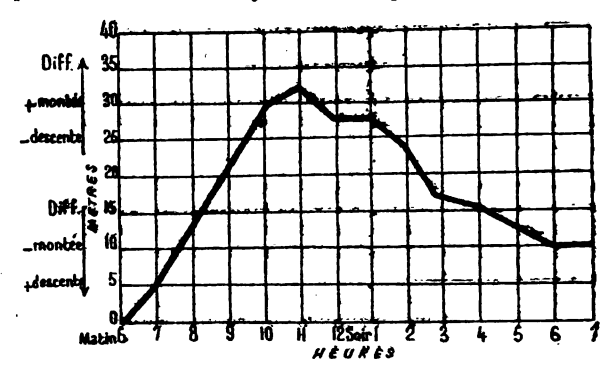
Les différents cartons ont été simplement assemblés au Nord géographique, à l'aide des observations de la déclinaison faite à Tarhahaout, Tighammar et Timenaïn. L'assemblage a été très facile et les corrections de fermeture ont été de peu d'importance. Il n'a pas paru utile d'établir une feuille de projection, car les coordonnées de Tighammar et Anou Inhohaoen étaient seules connues et celles d'Anou Inhohaoen ne sont qu'approximatives. Cela eût entraîné un gros travail sans intérêt et qui n'aurait pas facilité le report ultérieur sur les cartes.

L'altitude des sommets a été calculée par le nivellement indirect à l'aide d'un niveau-lyre Goulier et par rapport à des points dont l'altitude était connue par le nivellement barométrique.

Le nivellement barométrique a été seul employé sur le cheminement; les observations étaient faites à 7 heures du matin, 1 heure et 7 heures du soir, en même temps qu'on lisait à In-Salah les pressions sur le baromètre à mercure. Les altitudes mesurées au baromètre à d'autres heures que celles ci-dessus ont été calculées par interpolation, en utilisant la courbe moyenne des variations diurnes du baromètre représentée ci-après.

Chaque mois, les variations diurnes de la pression ont été mesurées d'heure en heure, de 6 heures du matin à 7 heures du soir; ces observations portent sur 6 journées. La construction des courbes de ces pressions, en utilisant les lectures brutales non rectifiées, a permis de constater que, même dans le cas de troubles atmosphériques, les pressions variaient suivant une loi sensiblement constante. L'écart entre le matin et le milieu du jour peut être considérable : il faut donc en tenir compte lorsqu'on fait du nivellement, en retranchant l'une de l'autre les pressions en mètres lues à deux stations différentes, si l'on ne veut pas obtenir des résultats tout à fait fantaisistes. Le maximum d'écart peut atteindre 3 millim. 1/2. Ce maximum se produit vers 11 heures.

C'est à ce besoin de correction que répond la courbe ci-après des variations moyennes de la pression, de 6 heures



du matin à 7 heures du soir. Elle est construite en fonction des heures et des variations de pression exprimées en mètres. Pour s'en servir, il suffit, lorsqu'on suit la partie ascendante de la courbe, c'est-à-dire de 6 heures à 11 heures du matin, de retrancher de la différence de niveau la différence des variations de pressions entre l'heure du départ et l'heure de l'arrêt si l'on descend, d'ajouter cette différence si l'on monte. Dans le cas où on suit la partie descendante de la courbe, on doit faire les opérations inverses (1).

N. B. — On a adopté pour In-Salah l'altitude de 280 mètres; elle correspond à la pression moyenne à In-Salah pendant ces deux dernières années, soit de mars 1904 à mars 1906.

APPENDICE IV

Liste donnant l'altitude des points visités non reportés sur la carte.

In-Salah — Aïn-Kermaya.

Fersigue Djedied, 301 mètres; 2 kilomètres Nord-Ouest d'El Khenig, 277 m.; oued El Khenig à 1 kilomètre Ouest du col, 261 m.; 1 kilomètre Sud-Est d'El Khenig, 273 m.; Pied d'Irid Tiridet 342 m.; oued Tekch Oulli, 289 m.; oued Botha devant Tidjoubar, 289 m.; Aïn Tidjoubar, 295 m.; le premier oued Ilezanat, 318 m.; dans le reg à 1 km. 1/2 Sud-Est du premier oued Ilezanat, 316 m.; oued Botha devant l'Aïn Redjem, 316 m.; Aïn Redjem, 325 m.; crête au-dessus de l'Aïn Redjem, 450 m.; reg d'Askaf à 15 kilomètres d'Aïn Redjem, 337 m.; reg d'Askaf à 27 kilomètres d'Aïn Redjem, 355 m.; dans une tête d'Askaf, au pied du centre de la dune, 369 m.; même ravin à 2 km. 1/2 Sud, 476 m.; Hassian Ighour, 416 m.; Foum-el-Erg, 430 m.; sortie Est de Foum-el-Erg, 457 m.; oued Ti-n-Esekfou, 461 m.; rive Est du mâader Ti-n-Esekfon, 440 m.; Tiounkenin (à l'abankor), 497 m.; 2 km. 1/2 Est de l'abankor de Tiounkenin, 508 m.; oued Timelloulnin à 2 kilomètres du débouché, 634 m.; au débouché de Timelloulnin, 628 m.; branche Est de l'oued Gharis, 609 m.; Aïn Tin-Selmaken (Amdjid), 615 m.; dans l'oued d'Amdjid, à 2 km. 1/2 de la source, 570 m.; à 1 kilomètre au pied du Kef, entre Amdjid et Kermaya, 622 m.; Aïn Kermaya, 681 m.

Tarhahaout-Abelessa.

Tarhahaout (au Nord des cultures), 1.298 mètres; Souiqa (dans l'oued), 1.316 m.; oued Tifoudjin, en amont du confluent de Tibouranen, 1.407 m.; oued Ezerzi, 1.369 m.; Tamanrasset (au tarfa), 1.356 m.; oued Aït Asaouan, 1.381 m.; rive droite de l'oued Ou-

---

(1) La détermination du Nord a toujours été faite par l'observation du passage de la polaire au méridien, et la déclinaison mesurée avec la boussole Burnier. Mais comme cette boussole était placée sur un pied, parfaitement réglée, et que l'on a chaque fois opéré par temps calme, les lectures ont pu être faites avec assez de précision. Les différentes observations ont donné les résultats suivants :

1er janvier 1906. — Timenaïn au bord de l'oued devant la source. Déclinaison occidentale 13°.

11 février. — Tighammar, à 4 kilomètres au Nord de l'Anou In-Azaoua. Déclinaison occidentale 12°30.

2 avril. — Tarhahaout, au Nord du centre de cultures. Déclinaison occidentale 11°55.

(1) 29 décembre 1905. — Timenaïn sur le bord de l'oued devant la source. Temps calme, ciel pur.

24 janvier 1906. — Anou Tanombela. Temps calme, ciel pur.

28 février. — Oued Igharghar près de Ti-n-Foughas. Temps calme, ciel pur.

5 avril. — Tamanrasset. Vent moyen du Sud-Est, ciel voilé, forte brume.

27 avril. — Anou ouan Toreha (Ahnet). Coups de vent Nord-Ouest dans la soirée, ciel très nuageux.

16 mai. — Oued el Ouatia à l'hassi el Msid (Ahnet). Violente rafale d'Ouest avec sable à une heure, le vent diminue ensuite et souffle par intermittences jusqu'au soir. Ciel couvert, très rares éclaircies, le ciel se découvre un peu à partir de 4 heures du soir. Quelques gouttes de pluie à différentes reprises dans la journée.

toul, 1.293 m.; ravineau à 7 km. 1/2 d'Outoul, 1.323 m.; Tit (au pied de la gara), 1.372 m.; sur le plateau, à 7 kilomètres Ouest de Tit, 1.131 m.; Tin-n-Emensagh (centre d'aval), 1.040 m.; sur le plateau, à 8 kilomètres Ouest de Ti-n-Emensagh, 1.046 m.; Abelessa (au palmier de l'oued), 948 m.

Ouan Toreha (Ahnet) à In-Salah.

Anou Ouan-Toreha, 505 mètres; reg à 5 kilomètres Nord-Nord-Ouest d'Ouan-Toreha, 507 m.; oued Timedouin, 496 m.; reg à 10 kilomètres Nord-Ouest de Timedouin, 494 m.; oued In-Sakan, 437 m.; reg à 10 kilomètres Nord d'In-Sakan, à la pointe Nord des hauteurs de l'Est, 423 m.; Anou Ehenfous, 334 m.; dans le couloir entre les dunes, à 7 kilomètres Nord-Ouest d'Ehenfous, 309 m.; Hassi El-Msid dans l'oued El-Ouatia, 258 m.; oued El-Ouatia, à 3 kilomètres aval d'El-Msid, 255 m.; reg à 800 mètres Nord-Est d'Anou Tadounasset, 288 m.; reg à 9 kilomètres Est de Tadounasset, 288 m.; Hasi El-Mouilah, 295 m.; Adjelmam Tarjerdjera, 318 m.; Hamada, à 9 kilomètres Est de l'Adjelmam, 393 m.; oued Souf-Mellen, 397 m.; reg à 13 kilomètres Nord-Ouest de Souf-Mellen, 404 m.; coude de l'oued Timeskis, 382 m.; Anou Ti-n-Khelifa, 462 m.; oued Tizenfiliouïn, 434 m.; oued In-Belghem à Anou Medieq, 375 m.; Anou In-Belghem, 353 m.; oued In-Belghem à Afoun Dag Ghali, 317 m.; reg à 16 kilomètres d'Afoun Dag Ghali, 311 m.; Hassi el- Khenig, 280 m.; reg à 35 kilomètres Nord-Nord-Ouest d'Hassi el-Khenig, 296 m.; Hassi Anesmit, 299 m.; Hassi el-Gouirat, 300 m.; In-Salah, 280.

In-Salah, le 16 juin 1906.

APPENDICE V

1° Les groupements politiques des Azdjer et leurs liens avec ceux du Ahaggar.

De l'origine commune des Azdjer et des Ahaggar, il est resté un enchevêtrement curieux des tribus et des terrains de parcours. C'est ainsi qu'El Barkat, près de Ghat, appartient aux Ahaggar; les nobles Azdjer y enlevaient autrefois tout ce qu'ils voulaient, mais actuellement on ne leur donne plus que 5 guessâas d'orge pour leur cheval à titre de diffa, et la première nuit de leur passage seulement. L'oued Inhohaoën, situé en plein Ahaggar, appartient de même aux Azdjer, ainsi que cela a été dit à M. Foureau par son guide. Les renseignements ci-après, ayant été recueillis au Ahaggar, sont donnés sous toutes réserves, car certaines fractions citées par Duveyrier (1) ne sont pas connues. Les principaux groupements actuels sont les suivants :

Imanan. Cette tribu est celle des sultans dépossédés; ils ne seraient plus qu'une dizaine en tout; l'amenokal est Hamoud. Leur point d'attache est Djanet, mais ils nomadisent aussi dans le tassili. Les Imanan ne luttent pas contre In-Guedazen, ils se résignent à leur effacement.

Les Imanan sont suivis par les nobles Ihadanaren, qui reconnaissent leur qualité de sultans.

Une petite tribu d'Ifoghas, originaire de la grande tribu maraboutique du Nord, mais n'ayant plus rien de commun avec elle, est donnée comme imrad des Imanan. Cette tribu aurait quelques biens, l'amrar est el Khasen ag Chafa.

Les imrad des Imanan sont :
Les Kel-Aherer, ils nomadisent dans le tassili;
Les Kel-el-Mihan, qui cultivent les jardins de Djanet;
Les Kel-Djahil, à Djanet (en partie).

Oraghen. Les Oraghen sont très nombreux; c'est à cette tribu noble qu'appartient In-Guedazen, l'amenokal des Azdjer. Dans ses relations avec Hamoud Sultan, In-Guedazen est souvent agressif.

Les imrad des Oraghen sont :
Les Kel-Toberen;
Les Ikendeman;
Les Isourekkien;
Les Izedjazaten;
Les Imeqarghasen;
Les Iwourworen;
Les Kel-Djahil (en partie);
Les Ikourkoumen; ils proviennent du tobol des Taïtoq et leur font encore quelques présents, lorsqu'ils les rencontrent.

Les Oraghen et leurs imrad nomadisent dans le tassili au delà de Ghat. In-Guedazen et les Oraghen percevraient de fortes tioussit (impôt) sur les imrad.

Imanghasaten. Les Imanghasaten sont nombreux et perçoivent la tioussit des gens de Ghadamès. Cette tribu vit à part sans reconnaître l'autorité d'In-Guedazen. L'amrar est Ou Fenaït ag Moussa. Ou Fenaït ag Moussa se tient à Ghat, et ses gens nomadisent dans l'erg, au delà de Ghat. On ne leur connaît pas d'imrad autres que leurs serviteurs de Ghadamès.

Ihadhanaren. Ils sont peu nombreux et pauvres, habitent à El Barkat et nomadisent aussi dans le tassili. Il y a cinq ans, leur amghar était Inghiden; à sa mort, il a été remplacé par Hamma ag Abedjdet. La tribu est noble.

Ifoghass. Faible tribu, beaucoup de gens ont été tués par de nombreux rezzous L'amrar des Ifoghass est Oukha. Les Ifoghass ont la réputation d'être courageux et de vivre en paix; mais lorsqu'ils sont attaqués, ils se font tuer jusqu'au dernier; ils nomadisent dans le djebel aux alentours de Ghadamès. Les Ifoghass, peu riches, sont merabtin (sorte de noblesse religieuse) et font les transports entre Ghadamès et Ghat, et Ghadamès et Tripoli; ils n'ont pas d'imrad.

Kel Ti-n-Alkoum. Ils ne seraient ni nobles ni imrad, et suivraient de préférence le soff des Oraghen.

Ilemtin. Les Ilemtin font partie du tobol (commandement) du Ahaggar et sont nobles, ou tout au moins pas considérés comme imrad. La plupart sont sédentaires à El Barkat, où ils possèdent des jardins; quelques-uns nomadisent dans le tassili. L'amrar est el Khadj Mokhamed Oualamiden ag Meghar. Moussa ag Amastane, amenokal du Ahaggar, possède trois sources à El Barkat et en touche le revenu.

2° Les Kel-Intounin.

Les Kel-Intounin, bien que nomadisant constamment avec les Kel-Toberen, imrad des Oraghen, font partie du tobol des Taïtoq. Les Chet-Ihemma ne sont qu'une sous-fraction des Kel-Intounin.

Au commencement de 1906, la répartition des différents éléments de la tribu était celle indiquée ci-après :
A l'anou Tighammar : 2 tentes, 3 hommes;
Entre Samen et Afara : 3 tentes, 3 hommes.
Dans l'oued Samen : environ 25 tentes et 35 hommes.

La tribu compterait donc en tout une quarantaine d'hommes en état de porter les armes. L'amrar Mohamed ag Sidi est très vieux, c'est un homme influent, ainsi que Barka ag Eneslem. Ces deux hommes sont les plus en vue de la tribu.

Les Kel-Intounin n'ont pas payé de tioussit aux Taïtoq, depuis le contre-rezzou du lieutenant Besset en 1903; ils n'ont d'ailleurs rien payé à personne autre. La tioussit due aux Taïtoq comprenait un tribut de 10 douros par an, payés par l'ensemble de la tribu. Cette tioussit pouvait être acquittée avec la même valeur en animaux ou en marchandises.

Lieutenant Voinot.

(1) Voir Duveyrier, *Les Touareg du Nord*. Paris, 1864.

BIBLIOGRAPHIE

D'une rive à l'autre du Sahara, par le lieutenant Cortier, de l'infanterie coloniale, lauréat de la Société de Géographie de Paris (prix Dewez). Première partie : Carnet de route au jour le jour de la mission Arnaud-Cortier, d'Alger au Niger. Deuxième partie : *A*. Etude de l'Adrar, des Ifor'as et renseignements ethnographiques sur la tribu des Touaregs Ifor'as; *B*. Résultats astronomiques de la mission. Ouvrage complété par deux cartes de la route suivie et une carte détaillée, en couleurs, de l'Adrar, de l'Adrar des Ifor'as : 1.750.000e, et accompagné d'une note de M. Paul Lemoine, docteur ès sciences, sur les fossiles rapportés du Tilemsi, illustré de 118 reproductions photographiques. — Paris, Emile Larose, libraire-éditeur, 11, rue Victor-Cousin, 1908.

Ce livre est bien mieux qu'un roman, autrement attachant qu'une œuvre de Loti. C'est une page vécue où se rencontre, à côté de beaucoup de science et d'observations, une simplicité charmante à raconter ce qu'on a vu et ce qu'on a ressenti.

C'est l'œuvre d'un homme de guerre qu'on sent épris de son métier et de son pays, mais qui n'a rien perdu, dans la vie des camps et dans la brousse, de ses instincts fins et délicats. Sa plume est jolie, elle est alerte. Elle ne cherche jamais à devenir littéraire et elle atteint, par son naturel, à une souveraine distinction. Celui qui la tient n'est pas seulement un observateur et un savant très averti, c'est encore un probe et un artiste, et c'est l'artiste qui col-

labore, avec une finesse d'intention qu'on est tout heureux de rencontrer, à la rédaction de ce journal de route, qui nous captive dès les premières pages, tant par l'aptitude de son auteur à juger scrupuleusement qu'à trouver l'expression exacte.

Le mérite de ce livre, c'est d'être vivant, de fixer l'attention, d'être fin, ténu, exact. A mesure qu'on avance dans sa lecture, on se prend d'une belle sympathie pour l'écrivain. On ne discerne bientôt plus, en effet, si c'est le sujet qui empoigne ou si ce n'est pas plutôt le voyageur qui, à mesure qu'il avance, se fait davantage connaître et vous séduit par ses qualités personnelles. C'est que celles-ci s'échappent de toutes parts. Dans la description d'un paysage, dans la façon de conter une anecdote ou de poser un personnage, on a l'intuition de tous les sentiments qu'il éprouve, des émotions qu'il ressent, et c'est lui qui se découvre tandis qu'il esquisse, avec une légèreté de touche qu'on ne peut trop goûter, les gens et les choses qu'il nous présente.

N'est-elle pas symptomatique cette note écrite au petit jour, et ne révèle-t-elle pas son auteur : « Encore un dernier adieu, et la tunique rouge du si aimable capitaine Vidalin s'est cachée derrière les rochers, et nous restons pensifs un peu, le cœur gros au souvenir des jours passés, l'âme inquiète de l'avenir et du grand voyage et du doute du retour vers de si cordiaux compagnons. »

C'est avec des remarques estompées, en quelque sorte, qu'il fait apprécier ce qu'il montre, et c'est par des moyens très simples et en se servant du mot juste qu'il entoure tout ce qu'il approche d'une atmosphère si légère qu'il est aisé au lecteur de distinguer les détails des portraits ou des tableaux qui passent sous ses yeux.

Cet écrivain est évidemment un tendre. Cet officier, dont l'allure est si martiale, dont la pensée est si haute, ne se décrit-il pas tout entier quand, rencontrant par hasard un Touareg allant dans la direction du Nord, il lui remet un paquet de lettres et, ceci fait, il écrit ces quelques lignes sur son carnet ; « Dans quatre ou cinq ours, nos lettres peuvent atteindre In-Salah et dans un mois arriver à Paris. Cette occasion inattendue de correspondre avec le pays si lointain évoque mille souvenirs gais ou tristes ; il semble que nous avons été frôlés par l'âme de la France et que, ce soir, nous sommes moins isolés, moins séparés des êtres chers qui pensent à nous. »

En poursuivant la lecture de ce livre, on ne peut s'empêcher de s'écrier souvent : « Ah ! les braves gens ! » C'est que tout est se sincère, si loyal dans l'existence de ces coureurs du désert qui vont dans l'inconnu pour faire la France plus grande. Et quand ils ont pour les raconter un camarade de talent comme le lieutenant Cortier, ils entrent tout vivants dans le domaine de ce qui sera plus tard la grande légende.

Ce voyage d'études à travers le Sahara et dont le *Bulletin* a eu plusieurs fois déjà l'occasion de s'occuper, soit en rendant compte du livre du capitaine Arnaud, *Nos confins sahariens*, soit en parlant des conférences faites par ce dernier ou par son compagnon de route, a un très grand intérêt militaire et scientifique. Si nous apprécions d'une façon particulière la forme littéraire donnée à cette longue chevauchée à travers le désert, c'est que nous lui reconnaissons le moyen le plus sûr pour attirer le lecteur. A cet égard, *D'une rive à l'autre du Sahara* est un modèle qu'on peut donner à nos explorateurs. En le suivant, ils auront chance de faire connaître des contrées ignorées et dont les noms barbares éloignent trop souvent.

Nous ne pensons pas qu'on ait jamais mieux dépeint la vallée de la Saoura, qu'on ait marqué plus exactement les coutumes des populations qui l'habitent, qu'on en ait mieux fait ressortir l'ambiance que dans ces notes d'une lucidité si parfaite.

Mais c'est à partir d'In-Salah, alors que les voyageurs s'éloignent des sentiers déjà parcourus, qu'ils tournent le dos à l'Erg oriental pour se rapprocher du massif du Hoggar, que le récit devient le plus intéressant.

Cette partie du voyage a pour guide le savant Père de Foucauld, qui apporte à nos officiers ses vastes connaissances linguistiques et archéologiques. Grâce à son secours, les légendes vont marcher de pair avec les anecdotes, les poésies avec les descriptions.

Tous les incidents de cette vie au grand air, de cette marche vers le Niger, à travers les plaines limitées par les hautes falaises, coupées de thalwegs où quelques tamaris étalent leurs branches, sont rendus avec un relief qui est souvent extraordinaire. C'est en coloriste qu'il dépeint ces horizons qui vont en s'étageant dans un extrême lointain. Bien loin de fatiguer ou d'importuner ces peintures qui se succèdent, émeuvent, elles donnent des impressions très nettes des différents aspects que prend le pays selon que le our se lève ou qu'il se couche, que le ciel est pur et limpide ou que la pluie fait rage. Elle fait qu'on prend intérêt aux variations de la température, aux nuits froides et humides, au vent soufflant en ouragan, aux étoiles dont la lueur diffuse exagère les formes des rochers en laissant invisibles des arêtes plus lointaines, ce qui donne à croire qu'on « chemine sur un rempart que le vide seul entourerait » ; au soleil, enfin, qui n'échauffe pas seulement les voyageurs, mais fait du sable, de l'or et des cailloux, des gemmes de diamant.

En face d'une brèche, la petite troupe de nos explorateurs s'est arrêtée : la Koudia tout entière apparaît. Elle s'étale dans sa massivité, et le lieutenant Cortier qui sait regarder et se souvenir écrit sur son carnet : « Ainsi sur l'écran du ciel qui en fond les détails, le Ahaggar se projette tout entier. D'ici on croirait quelque ville médiévale endormie, avec ses pignons pointus, ses clochetons étagés et la Koudia en est la cathédrale immense avec l'Ilamane pour flèche, le Tahat pour dôme et les mille aiguilles pour clochetons et gargouilles.

« L'ombre qui monte des vallées enveloppe les contreforts prochains et la brèche immense, et longtemps la ville fantastique encore flamboie dans le ruissellement féerique de la lumière rose répandue à foison. »

Le volume fourmille de ces descriptions qui sont comme des pastiches. Elles s'entre-croisent avec, parfois, des aphorismes qui, comme celui-ci, touche à un ordre d'idées qu'on aime à recueillir de la bouche d'un soldat : « La peur n'est que la première étape de toute pacification et la paix ne devient stable que par le perfectionnement moral des populations. »

Au milieu d'une société qui paraît se détourner trop souvent de ce qui est vivant, hardi, lettré, passionné pour les arts et la politique, on est heureux parfois de rencontrer de jeunes officiers tout imprégnés, semble-t-il, du souffle irrésistible du passé et qui se lancent sur les pas de leurs devanciers à la recherche de terres nouvelles.

L'ouvrage du lieutenant Cortier séduit et entraîne l'esprit. C'est grâce à la réunion de qualités très diverses et qui sont très latines, qu'il donne à tout ce qu'il touche cette harmonie qui font de son livre une œuvre d'art.

La seconde partie de ce très important ouvrage est un résumé de renseignements scientifiques recueillis au cours du voyage et portant sur l'Adrar, sur les mœurs et coutumes des peuplades Touareg Ifor'as, sur la faune et la flore du pays, sur la langue et la littérature de ce groupement saharien où la proximité du Niger et son contact avec les Nègres ont modifié quelque peu le caractère berbère de la race.

L'auteur n'oublie pas de nous marquer ici tout ce qu'il doit à l'érudition et à l'amitié du Père de Foucauld dont la vie se passe au milieu de ces populations et qui se faisait réciter des vers tamachèques par un Nègre auquel il donnait un sou par vers récité.

C'est également dans cette seconde partie qu'on trouve des renseignements ethnographiques et le résultat des observations astronomiques de l'auteur. Celles-ci font partie du travail, remarquable à tant de points de vue, commencé en 1900, sous les auspices du colonel Laperrine, dans le Sahara algérien et qui se continue actuellement.

L'ouvrage, enfin, se termine sur une note très poussée de M. Paul Lemoine, où celui-ci étudie les fossiles rapportés du Tilemsi par la mission Arnaud-Cortier.

Nous ne croirions pas avoir rempli notre tâche si, avant de terminer ces quelques lignes bibliographiques, nous n'adressions pas tous nos compliments à l'éditeur dont les ouvrages coloniaux prennent une place tous les jours plus importante dans les bibliothèques.

Le Maroc Agricole, rapport adressé au Ministre de l'Agriculture par Mme C. du Gast, chargée de mission au Maroc ; avec une planche hors texte et une carte spéciale en couleurs ; t. Ier : le Fahs ; 1 vol. in-16 de 294 p. Imprimerie Nationale. Delagrave.

Mme du Gast a accompli pour le ministre de l'Agriculture une mission agricole dans le Nord du Maroc et consigne ici la première partie des notes qu'elle a recueillies. Elle y a condensé d'utiles notions générales sur l'agriculture, division des terres, contrats de fermage et associations, acquisition de la propriété, poids et mesures, procédés de culture, impôts et taxes. Ces notions sont très clairement présentées et groupées.

Ce même volume contient une description détaillée du Fahs.

Mme du Gast annonce son intention de continuer pour les autres parties du Maroc l'application du programme qu'elle a rempli au Fahs.

Le Gérant : **J. Legrand.**

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



N° 11

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA

MISSION HYDROGRAPHIQUE DU MAROC

CAMPAGNE DE 1908

Cette année encore la Mission hydrographique du Maroc a pu continuer son œuvre. Nous n'avons plus à faire l'éloge de son utilité. Grâce à cette Mission, la Marine française possède enfin des cartes hydrographiques récentes et fort complètes sur la côte occidentale du Maroc où nos navires de guerre et de commerce ne cessent d'opérer.

En publiant le rapport du lieutenant de vaisseau Larras, chef de la Mission, sur les opérations si fructueuses de la campagne de 1908, le Comité du Maroc tient à renouveler ici l'expression de sa gratitude aux bienfaiteurs de cette Mission, à Mme Hériot qui en a permis la réalisation et à M. Auguste Hériot dont les souscriptions ont seules assuré l'exécution du programme projeté.

Les témoignages constants que le Comité reçoit de l'utilité de ces cartes sont certainement pour eux comme pour lui la plus grande satisfaction que puisse leur donner le succès de cette œuvre d'intérêt national.

LE COMITÉ.

RAPPORT AU COMITÉ DU MAROC

A la famille Hériot.

Monsieur le Président,

Le rapport de mission que j'ai l'honneur de vous présenter décrit comment fut poursuivi le programme que nous vous avions soumis il y a environ un an.

J'éviterai de m'étendre en considérations techniques trop spéciales, me bornant à indiquer dans les grandes lignes ce que l'on s'est proposé et ce qui a pu être fait. On devra se reporter à des notes particulières pour l'intelligence plus précise de l'exécution des travaux.

Malgré notre désir de bien faire, de toujours mieux faire, malgré l'entrain et le zèle éclairés de tous, le programme qu'approuvèrent en mars 1908 les départements des Affaires étrangères et de la Marine n'aurait pu être exécuté aussi aisément, si leurs représentants au Maroc ne nous avaient dispensé largement et leurs encouragements flatteurs et les moyens matériels qu'ils purent mettre à notre disposition.

Mais notre gratitude est plus vive encore envers la famille Hériot dont la générosité inlassable nous permet d'enrichir chaque année la galerie de nos tableaux, ces tableaux dont le marin a tant besoin, les cartes et les plans qui lui permettront de naviguer de Mogador à Tanger, dépouillé de la méfiance justifiée que la côte atlantique du Maroc lui inspire.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, le but assigné à nos efforts est pour le moment restreint au levé de cette seule région de l'Ouest marocain.

Généralités. Conception logique d'un programme hydrographique.

1° Dans un pays où l'hydrographie n'a été faite qu'imparfaitement, le travail de première urgence est *l'ensemble des levés des rades commerçantes*. Pour atteindre ces rades, les capitaines continueront à naviguer provisoirement comme

autrefois. Au moins pourront-ils, une fois arrivés, mouiller sans hésitation et dans les meilleures conditions, aussi près de terre que leur permettront leur tirant d'eau et les circonstances



LE LIEUTENANT DE VAISSEAU ABEL LARRAS

de temps. Ceci facilitera grandement le mouvement des marchandises, écourtera le séjour en rade à grands frais des bâtiments de commerce et épargnera un trop long canotage aux embarcations. Enfin en localisant les régions où le fond général est de la roche, on évitera bien des avaries de mouillage (perte d'ancres, de chaînes, etc...).

Nous avons achevé, par les levés des rades de Tanger, Larache et Arzila au 1/10.000°, la série des plans de mouillage qui avaient été dressés en 1905 et 1906.

2° On facilitera grandement l'accès des rades dont on possède les plans à grande échelle, en dressant *les plans des atterrages de ces différentes rades.*

Ces plans permettront au capitaine qui n'a sa position que d'une manière approximative de la rectifier, pendant le jour, par la reconnaissance d'amers très nets désormais fixés sur la carte, et, la nuit ou par temps de brume, par la sonde. Cette dernière manière est surtout intéressante pour les capitaines caboteurs qui établissent souvent leurs itinéraires de manière à arriver au jour sur les rades. Ils se trouveront donc en général pendant le dernier quart de nuit dans le champ des plans d'atterrage. La connaissance de la sonde déterminera avec une assez grande exactitude la distance à laquelle ils sont de terre.

Naturellement, ces plans seront levés à une échelle beaucoup moins considérable que celle des plans locaux. Le 1/100.000° convient bien. Ces plans spéciaux ne seront faits que si les atterrages des rades présentent des difficultés particulières.

C'est ainsi que, en 1907, nous avons levé les abords de Mogador à cause du cap Sim et de la pointe Hadid, ceux de Safi à cause du cap Cantin, enfin les atterrages de Mazagan, à cause du cap Blanc du Nord et de l'épi d'Azemmour.

Des considérations spéciales, sur lesquelles je reviendrai plus loin nous ont conduits à lever cette année au 1/100.000° les atterrages de Casablanca qui ne présentent cependant pas de difficultés.

Enfin nous avons pensé que, à cause de l'importance particulière du détroit de Gibraltar, il serait bon de sonder à une plus grande échelle les atterrages du cap Spartel par le Sud, et nous avons dressé au 1/20.000° ce plan spécial.

3° Quand les plans locaux indispensables et les plans si commodes des abords ont été dressés, on peut entreprendre le travail plus général et nécessaire de *la carte d'ensemble.*

Ces cartes d'ensemble sont précieuses pour le navigateur. Quand il voyage de jour, en vue des côtes, il peut savoir d'une manière très précise où il se trouve, grâce à la connaissance exacte des amers. Il peut alors régler sa vitesse pour arriver sur les rades à des heures convenables. La chose a son importance au Maroc, car, en mettant à part Tanger et en rappelant quelques essais timides d'éclairage (Casablanca et Mogador), on peut dire que rien, la nuit, n'indique les mouillages. Quand on veut mouiller, en toute sécurité,



LE LIEUTENANT DE VAISSEAU MAURICE LABORDE

en un point déterminé d'une rade de la côte ouest, on doit y arriver de jour.

Dans un autre ordre d'idées, quand on se déplace de jour le long de la côte, avec une vitesse uni-

COTE OUEST DU MAROC

MISSION HYDROGRAPHIQUE DU COMITE DU MAROC

Cadix
ESPAGNE
Gibraltar
36°
Cap Spartel
Tanger
OCEAN
Arzila
Larache
35°
ATLANTIQUE
Rabat
34°
E.D.
SKirat
Bou ZniKa
Fedhala
Epave du Brack
Casablanca
Epi d'Azemmour
Cap Blanc du Nord
Mazagan
33°
MAROC
Cap Cantin
Saffi
32°
Pointe Hadid
Mogador
Cap Sim
12°
11°
10°
9°
8°
31°

forme, les écarts de position entre les points que fixerait cette vitesse et les points réels donnés par une bonne carte donnent des indications intéressantes sur les courants régionaux.



L'INGÉNIEUR ÉMILE POBEGUIN

Nous avons pu reconnaître que les renseignements généraux donnés par les Instructions nautiques au sujet des courants étaient très exacts : le courant normal porte au Sud, et plus spécialement en côte dans les environs de Casablanca.

A l'aveugle, il faut un bâton pour tâter son chemin... Quand tout se coalise contre lui pour l'empêcher de voir, le marin a la sonde pour tâter le fond. Si l'on n'est pas en vue de terre, ou bien la nuit, ou encore par temps de brume, une bonne carte fera connaître la position du navire avec une approximation suffisante pour la sécurité du bâtiment : on sait toujours, par la vitesse soigneusement estimée du navire, en s'inspirant des renseignements donnés par les Instructions sur les courants, on sait toujours, à peu près, où l'on se trouve en latitude sur la côte ouest du Maróc. La sonde fera connaître à quelle distance on se trouve de terre.

Réciproquement, on saura encore que, dans telle région, il est bon de se tenir la nuit au large des fonds de 60 mètres, que dans telle autre région il est suffisant de se tenir au large des fonds de 40 mètres, etc.

Bref, ces cartes d'ensemble, toujours commodes, sont d'un secours inestimable quand il s'agit de naviguer, la nuit, le long d'une côte qui ne possède pas un seul phare.

Mais elles exigent, pour être dressées avec une précision définitive, tout un travail préliminaire dans l'intérieur du pays, souvent difficile à mener au Maroc, et des opérations de sondages le long de la côte, sans aucune solution de continuité.

Les échelles qui conviennent à de pareilles cartes sont comprises entre le 1/500.000e et le 1/1.000.000e.

Les coupures, s'il y en a plusieurs, devront être choisies avec soin et, autant que possible, chevaucher un peu les unes sur les autres.

Nous avons pensé que deux coupures heureuses pour la côte ouest du Maroc comprendraient : l'une, de Tanger au cap Blanc du Nord, l'autre de Fédallah au cap Sim. Leur échelle sera environ du 1/400.000e. Enfin, une carte générale au 1/800.000e comprendra toute la côte, de Tanger au cap Sim.

Nous avons déjà réuni bien des éléments qui nous permettront, dès cette année, de rédiger une minute provisoire de la carte d'ensemble, — mais nous mettrions complètement au point cet ensemble hydrographique, après une dernière campagne, sur la nécessité de laquelle je me permets d'attirer l'attention du Comité du Maroc.

Cet exposé sommaire d'un programme général de travaux hydrographiques m'a paru nécessaire pour que cette évidence saute aux yeux de tous.

Mise au net des travaux de 1907.

1° *Plans d'atterrages.* — Le dernier rapport que je vous ai adressé, Monsieur le Président, vous rendait compte de nos opérations jusqu'au 1er septembre 1907.

Nous nous sommes d'abord employés à la rédaction des trois plans des atterrages de Mogador, de Saffi et de Mazagan dont j'ai déjà parlé. Ces plans couvrent environ cent milles de côte et contiennent les sondages jusqu'à la ligne des fonds de 100 mètres.

Nous avons pensé qu'il fallait hâter le plus



M. AUGUSTE HÉRIOT

possible la rédaction, et les trois plans ont pu être remis à la marine au commencement de 1908.

Les éloges flatteurs dont la Mission a été l'objet de la part des commandants de nos navires au Maroc nous ont largement récompensés



de cet empressement. La côte ouest est particulièrement redoutable l'hiver. On doit surtout soigneusement éviter d'approcher des petits fonds des pointes, et nos plans indiquent bien les dangers en ces endroits (Cantin, épi d'Azemmour, Sim, etc.). Ils ont permis à nos camarades de naviguer plus commodément dans les environs des rades, à partir de janvier.

Le dessinateur du Service hydrographique, M. Lécuyer, nous a considérablement aidés dans ce travail de rédaction, avec le soin et la diligence qu'il apporte à nous servir depuis trois ans. Il m'est agréable de lui adresser ici nos vifs remerciements.

2° *Instructions nautiques*. — Nous avons encore pu donner à M. le capitaine de frégate Desbans d'utiles indications pour compléter les instructions nautiques qu'il rédige au Service hydrographique avec tant de soin et de méthode. Mais nous estimons que ce ne sont là que des renseignements complémentaires.

Nous pourrions, pendant la campagne 1909,



LE QUARTIER-MAITRE JOSEPH CORRE

et dans ce but particulier, entreprendre un travail plus homogène qui répondrait mieux aux nécessités de la navigation, en utilisant, bien entendu, autant que les nôtres, les renseignements qui ont été accumulés depuis un an par les camarades qui naviguent au Maroc.

Le navigateur prudent n'a que deux armes lorsqu'il est près de terre, sans vue, la sonde et les instructions nautiques.

Programme proposé pour la campagne de 1908.

Le programme que nous vous avions proposé au commencement de l'année, et qui fut adopté par les départements des Affaires étrangères et de la Marine, comprenait une campagne à terre et une croisière à la mer.

Campagne à terre. — 1° La triangulation et la topographie détaillée de Tanger, Larache, Arzila et des abords du cap Spartel, en vue de l'établissement des plans locaux à grande échelle.

2° Le réseau général des triangles de liaison entre Tanger et Rabat. Vous savez que nous possédions déjà l'ensemble du Sud, de Rabat au cap Sim, qui fut exécuté par la Mission en 1905-1906.

3° La topographie de détail de la zone côtière,



LOUIS BATTAS

seule intéressante pour la navigation, appuyée sur les sommets des grands triangles, est destinée à compléter la carte générale de la côte ouest. Le travail analogue pour le réseau du Sud a été fait en 1905-1906.

4° La liaison de la côte d'Afrique à la côte d'Espagne.

Croisière à la mer. Sondages. — 1° Levés au 1/10.000ᵉ des rades de Tanger, Larache et Arzila.

2° Levé au 1/20.000ᵉ des atterrages du cap Spartel par le Sud.

3° Reconnaissance du haut fond de 27 mètres, indiqué sur la vieille carte Arlett, et situé à 5 milles de terre environ entre Rabat et Casablanca. Et enfin, la détermination exacte d'un relèvement de fond signalé en janvier dernier par le *Kléber*, à 22 milles dans le Nord-Nord-Ouest de Casablanca.

Personnel de la mission. — Tel était le programme que nous espérions remplir, si deux facteurs essentiels nous étaient favorables, l'état



FÉLIX MANACH

d'esprit des indigènes à l'intérieur, pour la campagne à terre, et les circonstances de temps, pour la croisière. Les autres, non moins indispensables, la bienveillance des représentants des

Affaires étrangères et de la Marine, et l'entrain et la belle activité de la Mission, nous étaient évidemment acquis.

Le personnel comprenait, pour la période à terre, le lieutenant de vaisseau Abel Larras, l'ingénieur civil Emile Pobeguin, le maréchal des logis Auguste Hériot, le quartier-maître de timonerie Joseph Corre et l'interprète Abdelouahab. M. de Emden nous accompagna aussi pendant notre voyage à l'intérieur.

Quand la croisière des sondages dut commencer, le lieutenant de vaisseau Maurice Laborde, très entraîné aux travaux hydrographiques par deux campagnes à Madagascar, rejoignit Tanger, accompagné de trois vigoureux marins, les brevetés torpilleurs Louis Battas, Félix Manach et Eugène Rivoallan, dont il avait pu apprécier les sérieuses qualités sur l'*Amiral-Aube*.

Moyens matériels d'exécution. — Quand il s'est agi d'opérer dans l'intérieur, nous avons employé les ressources ordinaires du pays en muletiers, bêtes de selle et bêtes de charge, pour la composition du convoi.

Ce choix des animaux est délicat, on ne trouve pas toujours à remplacer les bêtes épuisées quand on est loin des villes; les indigènes, peu complaisants, se refusent souvent à vous en procurer. De plus, pour l'équipe volante qui circulait en pays mamelonné autour des campements successifs, pendant dix à douze heures par jour, il fallait des bêtes éprouvées et au pied très sûr. Le maréchal des logis Hériot nous donna d'excellents avis pour le choix de notre cavalerie, et nous n'eûmes pas de déboires de ce côté.

Notre matériel de campement, qui nous a déjà servi pendant trois campagnes à terre, aurait besoin d'être sérieusement réparé et complété pour l'année prochaine.

Le bateau de la mission pour la croisière fut le yacht à vapeur *Senta* de 328 tonneaux. Après deux semaines d'armement, le commandement en fut confié à M. Pierre Vergnes, ancien capitaine de la Compagnie Paquet et frère du capitaine Georges Vergnes, du vapeur *Anatolie* de la même Compagnie.

Le tonnage du yacht est un peu faible. Mais on ne saurait avoir un navire plus grand sans augmenter dans de trop fortes proportions les frais déjà considérables de la Mission. De plus, la faiblesse du tirant d'eau permet de s'approcher assez près de terre, et ceci est précieux pour l'établissement des plans d'atterrages.

La *Senta* possède une vedette à vapeur absolument indispensable pour les sondages en rade. Elle nous a malheureusement causé bien des désagréments. Il serait bon d'ailleurs d'avoir une embarcation plus grande; le clapotis soulevé par le vent d'Est régnant sur la rade de Tanger pendant la belle saison rendait les sondages pénibles, voire dangereux, avec la vedette du yacht.

Nous nous sommes en outre servis éventuellement des embarcations à vapeur et à l'aviron des navires de guerre, des embarcations de la flotte Paquet et des canots du pays.

Instruments. — Le service hydrographique de la marine nous avait prêté, comme les autres années, tous les instruments nécessaires.

Nous avons généralement employé pour les triangles principaux le théodolite répétiteur à microscopes, qui, avec les précautions réglementaires, donne l'angle de deux points à moins de 5 secondes près. Pour la topographie de détails appuyée sur les grands triangles, nous avons utilisé le petit théodolite Brünner aux 30 secondes et la mire stadia ordinaire. Pour les sondages, le cercle hydrographique à la minute.

Les bases et les réductions au centre ont été mesurées avec le ruban d'acier de 50 mètres et le ruban de coton de 10 mètres.

Les observations astronomiques ont été faites avec des sextants et des horizons artificiels du service hydrographique, mais à terre nous ne nous sommes jamais servis de ces sextants que comme instruments de comparaison, pour prendre des *hauteurs correspondantes* d'astres.

Nous avons utilisé pour les sondages avec la *Senta* deux sondeurs Thomson nouveau modèle, et pour lever les rades en vedette ou rechercher les têtes de roche en canot, le matériel ordinaire de la petite sonde.

L'outillage graphique dont nous avions été pourvus nous a permis d'effectuer sur place une rédaction provisoire.

I. — Campagne a terre.

Sur l'*Arménie* de la Compagnie Paquet, capitaine Antoni, nous quittions Marseille le 1er avril. Nous étions à Tanger le 5, après la seule escale d'Oran.

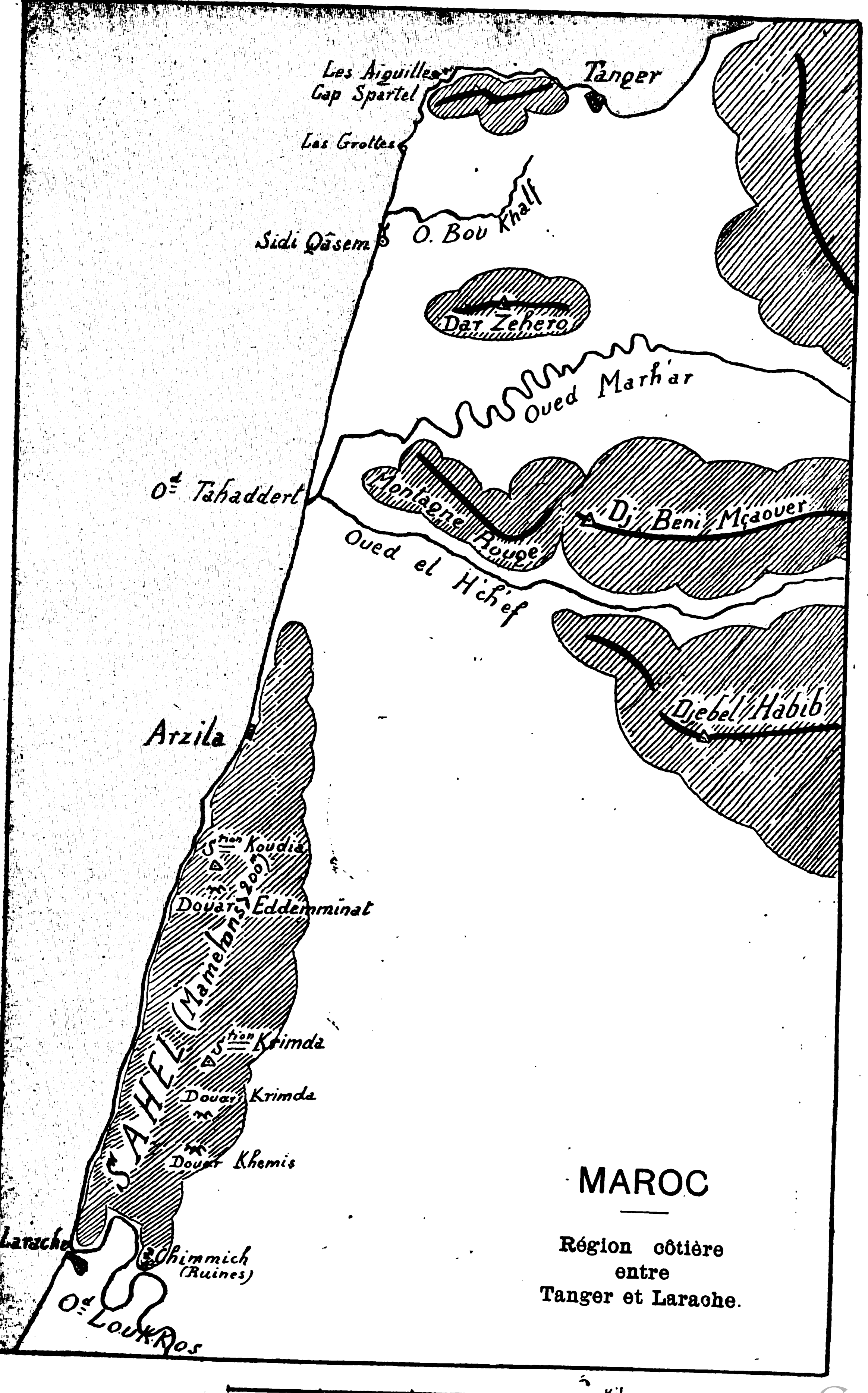
Sur les quais d'Oran une animation habilement dirigée régnait. Soldats et marins rivalisaient d'entrain pour embarquer rapidement du matériel de guerre sur le vapeur. Chez tous ces garçons de vingt ans, le visage trahissait la hâte d'arriver, de voir ce Maroc tant vanté, de s'y distinguer. L'idée de la mort possible n'effleurait pas leur pensée.

Premier séjour à Tanger.

Mon premier projet, auquel je me tins d'ailleurs par la suite, était de passer quelques semaines à Tanger pour faire le levé à terre nécessaire à l'établissement du plan de la rade. Avant de quitter définitivement ce centre, je comptais aussi rayonner autour de la ville, pour pousser le plus possible vers le Sud la triangulation générale, sans passer la nuit dehors.

M. le chargé d'affaires à Tanger me remit les lettres chérifiennes que, sur notre démarche, les Affaires étrangères avaient demandées au Makhzen. C'étaient des lettres d'introduction auprès de Si Guebbas et du caïd de Larache, Bousselham Mejad. Nous avions beaucoup tenu à avoir ces lettres, non pas que j'en attendisse un secours *matériel*. Mais elles définissaient suffisamment le genre des





MAROC

Région côtière entre Tanger et Larache.

opérations auxquelles nous devions nous livrer, pour que les caïds, toujours soucieux d'éviter au spectre du Makhzen quelque méchante histoire, nous donnassent un avis éclairé sur l'état intérieur du pays que nous devions traverser. S'ils nous disaient que nous pouvions faire nos observations, nous le pouvions cent fois; si la chose leur paraissait impossible, la question était à examiner. Dans aucun cas nous ne pouvions espérer que ces lettres nous feraient obtenir des autorités une escorte *effective*, nous permettant de mener notre travail de géodésie malgré les indigènes.

M. le commandant Fournié m'introduisit fort aimablement auprès de Si Guebbas, qui, suivant l'usage, me recommanda la prudence. Qui n'est pas prudent au Maroc?... Si Guebbas a de la finesse, de l'observation, il connaît bien le pays, ne dit pas naturellement tout ce qu'il pense, et cela pour sauver la face du Makhzen... Nous pouvions aller vers le Sud jusqu'à Larache, mais pour rien au monde ne dépasser ce point; dans l'Est, il ne fallait pas du tout nous écarter de Tanger au delà de la rivière, autant dire pas du tout. Cela me gênait un peu, parce que le levé de la rade nous obligeait à pousser jusqu'à la pointe Malabata. Mais Si Guebbas persista.

Et puis, nous nous inondâmes de compliments réciproques, et Si Guebbas nous donna deux mokhaznis ..

Deux types m'ont frappé au Maroc, le rekkas ou courrier à pied, et le mokhazni ou gendarme à cheval. Je ne parlerai que du seul mokhazni original, le mokhazni lâché à l'intérieur, hors des villes de la côte.

C'est alors une sorte de personnage emblématique qui représente l'autorité! Si vous n'en avez pas dans votre convoi et qu'il vous arrive quelque aventure, la responsabilité du Makhzen est bien atténuée : « Vous n'aviez pas de mokhaznis!... » Quand vous en avez un, il y a beaucoup de chance pour qu'il ne vous arrive rien... si vous pouvez le conserver, car le mokhazni ne vous accompagnera pas dans les endroits qu'il juge mauvais.

Mais ce personnage peut se tromper. Il se laisse quelquefois entraîner à la tombée de la nuit dans un douar qu'il ne connaît pas ou dont il ne se méfie pas. Aux allures de ce baromètre vivant, vous saurez si le centre est en surpression... Le mokhazni, qui a l'habitude, voit de suite si l'accueil est convenable. Il parle alors avec autorité, pousse des *Balak!* retentissants, distribue même quelques corrections, en choisissant de préférence ses victimes parmi les enfants en bas âge du village. Dès lors, vous êtes tranquille pour la nuit... Quand l'accueil est froid, le mokhazni disparaît subitement, sans doute poussé par quelque pressant besoin. Il ne revient que lorsque les premiers piquets de tente ont été plantés, après combien de vociférations de la part des indigènes, tandis que nous, Européens, refusons de comprendre les mots et les gestes les plus élémentaires signifiant, sans aucun doute, qu'il faut déguerpir... Cette méthode en vaut d'autres.

Par ailleurs, le gendarme est un Marocain près de ses sous, comme tous les indigènes, et paresseux comme beaucoup d'entre eux. Il faut beaucoup de fermeté, surtout pendant les premiers jours de route, pour obtenir d'eux qu'ils aident le personnel du convoi à installer le campement,



LE PUBLIC D'UNE DE NOS STATIONS

faire le paquetage, etc. Mais rien n'est introuvable, il y a même des mokhaznis actifs et courageux... Si Guebbas nous en donna deux qui doivent faire partie du lot considérable.

Le commandant Fournié me conduisit aussi chez ceux des chorfa d'Ouazzan qui sont protégés français. Leur mère, la chérifa, Anglaise d'origine, est une figure très connue de Tanger. Elle nous reçut fort aimablement en l'absence de ses fils, et sur notre requête, ne douta pas qu'ils nous faciliteraient l'excursion de Malabata. Il n'en fut rien, et nous dûmes y renoncer. Pourtant, en ce moment, les chorfa font bâtir dans l'Est de la pointe une maison qui domine merveilleusement la crique abritée par les Récifs du Péril, favorable à l'accostage des embarcations. Ils ont beaucoup d'autorité dans la région et auraient pu faciliter nos projets.

Le mois d'avril fut généralement pluvieux, surtout jusqu'au 20, et les ondées nous gênèrent beaucoup. Nous pûmes néanmoins exécuter :

1° La triangulation de la rade de Tanger, la mesure de la base et celle de l'orientation du plan ;

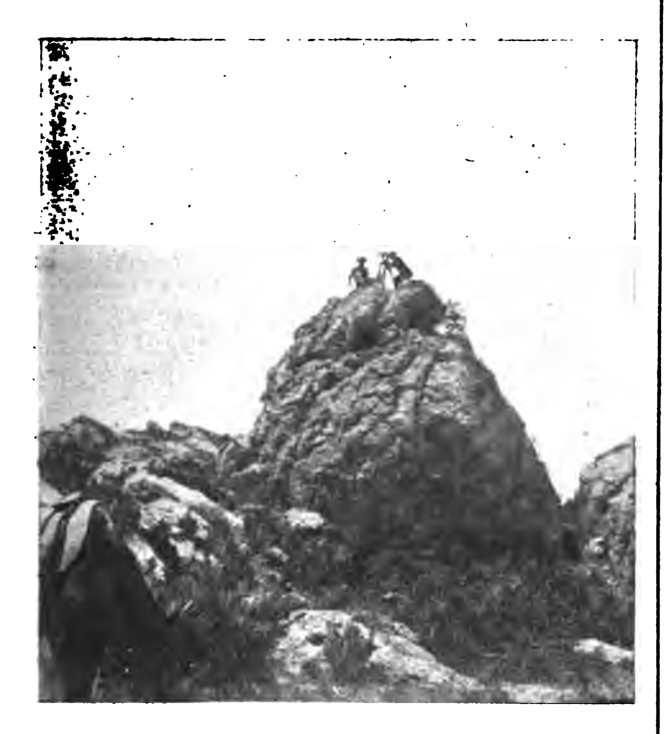
2° La topographie de détail appuyée sur cette triangulation, en réservant toutefois pour plus tard, la topographie des roches et de la pointe Malabata;

3° Le 26 avril, dans des conditions particulières d'excellent éclairage, nous pûmes, avec les précautions ordinaires observées pour les grandes portées, viser quatre points de la côte d'Espagne, le phare de Tarifa et les trois tours Jija, Gracia et Meca, qui font partie du réseau de triangulation que mesura en 1854-1855 l'ingénieur hydro-

graphe de la marine française Vincendon Dumoulin ;

4° Comme je l'ai dit au début de ce chapitre et par mesure de prudence en ces temps douteux, je préférais ne quitter Tanger que lorsque j'aurais pu, en rayonnant chaque jour dans le Sud, avancer le plus possible la triangulation vers Larache.

Nous pûmes ainsi opérer jusqu'à la montagne du Dar-Zéhero et ne quitter Tanger qu'après avoir



LA STATION DU DAR-ZÉHERO

eu déjà de nombreuses visées sur le djebel Beni-Mçaouer, le djebel Habib et sur des points au Sud d'Arzila.

Les jours de pluie furent employés à Tanger à une rédaction sommaire des travaux en cours. Nous n'eûmes pas de surprise désagréable et, en particulier, la station de liaison de la côte d'Afrique à la côte d'Espagne ferma à 75 centimètres près. Elle nous donna aussi sur la tour Malabata une coïncidence remarquable de l'orientation du réseau Vincendon avec celle du nôtre.

Le rapprochement de ces résultats communs et des déterminations astronomiques que nous avons faites à Tanger à l'aide de l'astrolabe à prisme nous donnera des notions intéressantes sur la déviation de la verticale en ce lieu.

De Tanger à Arzila et Larache.

Nous quittons Tanger le 1er mai, flanqués de nos deux mokhaznis. Le convoi est convenable. Les muletiers de Tanger ont une grande habitude de ces excursions. Ils forment une corporation privilégiée et savent extraire beaucoup d'or du Roumi... De plus, au contact des Européens, surtout des Français, ils ont acquis une finesse relative; quelques-uns ont de l'observation et n'ignorent pas l'ironie... Ils sont beaucoup moins frustes que les convoyeurs que j'ai connus dans le Sud, vers Mogador et Saffi.

Ce voyage de Tanger à Larache, que l'on peut faire théoriquement en une étape, d'ailleurs exagérée, est souvent beaucoup plus long, surtout en hiver. On est arrêté aux rivières quand elles ont grossi et les gués sont difficiles. Même pendant la belle saison, on ne peut pas passer l'oued Marh'ar au gué de la route de Fez à toute heure de la marée.

Jusqu'à Arzila, il est facile de s'imaginer schématiquement le pays, absolument plat, et, posés comme des édifices de pâtisserie sur cette plaine, les massifs montagneux, orientés à peu près Est-Ouest, de Spartel, Dar-Zéhero, la Montagne Rouge. Puis commencent les mamelons du Sahel. Dans les trois dépressions successives coulent trois rivières : l'oued Bou-Khalf, l'oued Marh'ar ou Tahaddert et l'oued El H'chef. Après une période de pluie, la plaine inondée est marécageuse ; il faut suivre les pistes avec attention.

Au printemps, le pays, un peu monotone, est ravissant. On sent dans la terre une exubérance de sève extraordinaire, et dans les rares endroits



AU GUÉ DE L'OUED MAR'HAR

Hériot — Larras — Ernest Bou Chaïb — Corre — de Emden

où les indigènes ne la remuent pas, des tapis de fleurs des champs éclatent de leurs mille couleurs, des fleurs des champs monstrueuses, prodigieuses, comme on n'en voit que dans cette campagne de Tanger. Et le souvenir en moi renaissait de tapis aussi vifs foulés dans le Sud, à l'automne, mais tissés de petites fleurs rabougries, venues avec peine parmi les pierres du Doukhala.

Une remarque s'imposait à l'esprit. Très peu d'indigènes étaient armés, et si leur regard fuyant disait la haine du chrétien, leurs gestes n'étaient pas hostiles... Ils subissaient notre court séjour parmi eux. Si Guebbas connaît son monde : nous pouvions certainement continuer vers le

Sud. Entre Tanger et Larache, les seules forces relatives du makhzen étaient constituées par une petite mehalla à Aïn Dalia et quelques askris à Arzila... Ceci est toujours un sujet d'étonnement. Que se passerait-il dans n'importe quel coin d'Europe, si l'autorité était si mollement symbolisée?



DANS LE BLED

Le pays, en mai, respirait l'activité. Les indigènes travaillaient la terre avec ardeur, et si, pour l'humble Marocain qui a peu de besoins, le produit utile représentait uniquement, selon l'expression utopiste de Marx, *son travail congelé*, le Marocain serait riche.

Il en est rarement ainsi. Dans certaines contrées du Maroc, l'indigène est belliqueux; il produit seulement pour vivre. Dans d'autres régions, le Marocain pacifique travaille, mais alors il est souvent *mangé* par les caïds.

Les plus habiles mettent à l'abri leur bien, le produit de leur effort, en se faisant *protéger* par des Européens. Et quand ceux-ci sont consciencieux, cette manière est recommandable... Pendant ces dernières années, il n'y avait que deux moyens pour l'Européen d'exploiter honnêtement les vraies richesses du Maroc, l'agriculture et l'élevage. La sécurité pour lui est aléatoire dans l'intérieur; il doit utiliser l'effort, les bras des indigènes... Il leur donne les outils nécessaires, avance les fonds et les protège contre l'avidité des caïds.

« Labourage et pâturage » sont aussi les deux mamelles du Maroc. Il ne faut pas se tromper au mouvement factice de spéculations diverses qui s'est produit depuis que l'Européen s'est rué inconsidérément sur ce pays. Il ne s'agit bien que de spéculations. C'est une conception étroite de l'avenir économique d'un pays... On a aussi beaucoup parlé de mines, mais la question est à peine effleurée. On n'a généralement pu observer que des affleurements de minerai, exceptionnellement des coupes. Il y a surtout beaucoup de fer, et le fer paye mal, surtout loin du rivage. A ce point de vue, le Maroc ne semble pas plus riche que l'Algérie. Bref, la question mines, toujours intéressante, n'est certainement pas capitale ici. « Labourage et pâturage !... »

Je vais voir à Arzila le caïd de l'endroit, Abdesselham el Oudii. Evidemment, nous le gênons; il ne faudrait pas qu'il nous arrivât d'histoire; il en serait désolé, lui, ancien amel de Figuig, qui aime bien les Français et qui a connu M. le général Lyautey, dont il parle avec respect (le vrai respect du Marocain, le souvenir d'une poigne ferme...). Enfin, puisque nous tenons à rester dans la région, il en est enchanté et, dans un méchant français, il évoque les qualités austères de la mère Prudence.

La brume nous gêna pendant plusieurs jours à Arzila. Nous avions à faire une station absolument indispensable sur un haut mamelon du Sahel, à 8 kilomètres dans le Sud de la bourgade, près du douar d'Eddeminat. On devait voir de là notre signal du massif de Spartel et aussi Larache... Nous ne devions pas quitter Arzila sans avoir effectué ces visées. Et plusieurs fois nous fîmes pour rien l'excursion de la koudiat (colline). Un jour, Si Abdesselham el Oudii en personne vint même avec une escorte pour nous cueillir sur la colline, où nous jouions dans les nuages les héros de Richard Wagner. Et c'est lui, de crainte qu'il ne nous arrivât malheur, qui nous ramena dans son burg.

J'employai à commencer la topographie locale d'Arzila le temps perdu ainsi pour la grande triangulation; et puis, comme tout finit, en mai, par un éclat de soleil, nous pûmes viser avec raffinement notre signal de Spartel, Larache, et quelques pics orgueilleux, personnages de moindre importance pour nous.



LA PORTE DE MER A ARZILA

La journée de beaucoup la plus pénible pour nous fut celle de notre dernière station de triangulation avant Larache. Il nous fallait absolument trouver dans le Sahel, assez près de Larache, un point d'où l'on vît la ville en même temps



que nos points du Nord. En rayonnant assez loin autour de notre campement du Khemis, nous finîmes par découvrir l'endroit convenable, à 3 kilomètres environ dans le Nord de Krimda. Quelle journée! Sur un plateau, un vrai plateau sans la moindre éminence notable, embroussaillé d'arbustes de 3 à 5 mètres, heureusement quelque peu carbonisés, nous dûmes installer notre théodolite... Et ce fut la construction d'un vague signal fait de branchages, et la percée de coulées dans les broussailles pour pouvoir viser les points indispensables. Sans personnel, ce fut dur. La photographie ne donne qu'une idée des défenses de la touffe Krimda. Mais avec de l'entêtement, on fait bien des choses.

En venant du Nord, le pays change nettement



LA TOUFFE KRIMDA

d'aspect entre Arzila et Larache; la zone côtière ou Sahel est constituée par une série de nombreux mamelons couverts d'une brousse souvent inextricable. Pays pénible à parcourir en terrain varié quand on quitte les pistes, et nous sommes toujours obligés de les lâcher pour courir aux cîmes.

Entre le Sahel et les hautes montagnes de l'Est existe une large dépression où la terre est cultivée comme dans la campagne de Tanger.

Larache.

Nous voici à Larache, où M. Marchand, notre consul, nous reçoit avec empressement. Nous allons ensemble voir le représentant de l'Espagne et les officiers de la police espagnole, qui ont l'amabilité de nous assurer de leur concours, le cas échéant. Et puis Si Bousselham Mejad, le caïd, lit la lettre chérifienne que je lui apporte. Bousselham Mejad est un gros homme très fruste, très nul, un ancien pêcheur... qui s'effraie, lui aussi, de nous sentir là.



LARACHE CONTRE LES FRÉGATES

Cette fois, d'après les renseignements de M. Marchand et tous ceux que j'ai pu déjà recueillir, c'est plus sérieux. Il ne faut pas songer à continuer dans le Sud jusqu'à Rabat, voire, il ne faut pas songer du tout à s'éloigner de Larache dans cette direction,

Les Oulad Djellal et les tribus du Rarb incendient les villages à la suite de l'assassinat du caïd Fedhely. On se bat dans le Gla. L'anarchie règne dans le Rarb, et les chorfa d'Ouazzan, à cause de leur attitude équivoque, n'y peuvent rien. Aucun Européen ne passe depuis longtemps entre Larache et Rabat. A plus forte raison ne pouvons-nous pas compter passer avec nos instruments indiscrets, qui ne savent briller de tout leur cuivre qu'en évidence sur les sommets.

Ce qu'il y a de plus ennuyeux, c'est que, par mesure de prudence, surtout pour lui, bien entendu, le caïd de Larache nous oblige à rentrer en ville, et nous devons abandonner le campement ordinaire des caravanes.

Naturellement, Larache, une méchante petite ville, ne possède que des hôtels inhabitables, et l'on ne peut pas trouver une maison vide. Mais M. Robin est là, M. Robin, un négociant français, très français, très affable, qui fait vider ses magasins et nous permet d'installer notre campement. Il nous dit très sobrement : « A des jeunes gens comme vous, qui font d'excellent ouvrage, toutes les facilités doivent être données. » Et ceci est très bien, n'est-ce pas, car il pouvait pleuvoir, ses sacs eussent été mouillés, et malgré la police, il y a encore des maraudeurs au Maroc.

A Larache, j'observai le même principe qu'à Tanger. Faire dans cette ville les opérations à

terre nécessaires pour le levé de la rade; puis excursionner à grand rayon, afin de faire dans le pays environnant la besogne indispensable, sans



LA POLICE DE LARACHE

passer la nuit dehors. Nous ne saurions trop répéter que, malgré la perte de temps légère qui en résulte, c'est la meilleure manière d'opérer en toute sécurité et avec des frais de convoi insignifiants.

En nous efforçant de conduire de front la rédaction provisoire, nous eûmes le temps :

1° D'achever la triangulation générale de Tanger à Larache;

2° De conduire, dans le Nord, de la ville à la Falaise blanche, la topographie de la zone côtière appuyée sur ce réseau de grande triangulation. Puis de faire :

3° La triangulation locale de Larache, la mesure de la base et celle de l'orientation;



LES RUINES DE CHIMMICH

4° La topographie de détail en prévision de la rédaction au 1/10.000e;

5° Les sondages dans la rivière jusqu'au premier coude. Il est à retenir que la mer est généralement moins dure sur la barre de Larache que sur celle du Bou-Regreb à Rabat; il n'y a cependant pas plus d'eau à l'embouchure du Loukhos, quelques décimètres aux plus grandes basses mers;

6° Il va sans dire que la marée fut observée très régulièrement dix heures par jour pendant toute la durée de notre pause.

M. Pobeguin, comme il le fit du reste pendant tout le voyage, put prendre quelques photographies, notamment le jour où M. de Laroche, qui depuis longtemps personnifie la France à Larache, nous fit en guide érudit les honneurs des ruines de Chimmich.

C'est pendant ce séjour à Larache que nous apprîmes, venant de Tanger, une nouvelle intéressante que nous pûmes à temps démentir : l'attaque de notre mission par les Marocains. Quelques-uns d'entre nous avaient même eu les yeux crevés!...

Retour sur Tanger. De Larache à Arzila.

Nous installons notre campement à Eddeminat, en dehors du douar, dans une jolie clairière très



LE CAMPEMENT D'EDDEMINAT

agréable, où M. Pobeguin prit, un soir d'orage, des photographies d'éclairs très intéressantes.

La topographie jusqu'au Ras-el-Kef fut achevée par quelques randonnées dans les mamelons du Sahel, pimentées par des dégringolades de mules dans les ravins.

Arzila.

Nous retrouvons souffrant notre ami quand même, le caïd Abdesselham el Oudii. Un assassinat a été commis la veille, il n'est pas tranquille. Il tient absolument à nous avoir dans sa casbah, et malgré quelque répugnance nous campons à l'intérieur des ruines. Portugais qui avez bâti cette pauvre bourgade, quel effort prodigieux vous avez donné jadis au Maroc! Aujourd'hui, elle est entièrement détruite et surtout habitée par des juifs.

Seul incident de la campagne à terre : un énergumène, près du marabout de Sidi-bou-Zouak,



nous menace de son fusil et des foudres du saint, mais tout se passe en discours.

Nous pouvons encore travailler sans inquiétude et :

1° Achever la triangulation et la topographie locales d'Arzila, base, orientation, etc.;

2° Assurer la liaison d'Arzila au réseau général de la triangulation Tanger-Larache;

3° Continuer la topographie de la zone côtière



LA GROTTE DE RAS EL KEF

jusqu'au Ras-el-Kef dans le Sud et jusqu'à l'embouchure de l'oued Tahaddert dans le Nord;

4° Lever le plan de détail de l'intérieur de la ville;

5° Enfin, effectuer les sondages du petit port d'embarcations abrité un peu de la houle par les roches du large.

En ne considérant que le côté maritime de la question, il est certain qu'Arzila a subi le sort de bien des points de la côte. Autrefois la crique, d'ailleurs moins ensablée probablement, suffisait aux felouques et aux grêles caravelles, mais elle a dû être abandonnée dès que les tonnages ont augmenté.

Et là encore nous pouvons juger de la nécessité, de l'urgence de nos travaux. A Arzila, une épave de chalutier, et non loin de Tahaddert, une autre lamentable carcasse de navire, impriment encore dans nos cerveaux les mots : prudence, méfiance..., des mots que l'on entend toujours dans l'intérieur au Maroc et dont il faut encore se souvenir, à la mer, sur la côte inhospitalière de ce pays.

D'Arzila à Sidi-Qâsem. Les environs du cap Spartel.

D'Arzila à Sidi-Qâsem, le voyage le long de la mer est tout à fait monotone. Il faut retenir qu'une barque est toujours nécessaire à l'embouchure de l'oued Tahaddert; la rivière n'est guéable en aucune saison. Généralement, le caïd d'Arzila, prévenu à temps, procure les gens pour la manœuvre de la barcasse.

La pluie, encore la pluie!...

Nous arrivons à Sidi-Qâsem, au campement des Oliviers, rendez-vous de chasse assez connu des Tangérois. Un site agréable à la vue, des tonnelles de verdure inattendues. Mais on déchante vite... C'est aussi le rendez-vous des moustiques, mais de millions de moustiques; je n'en ai vu autant qu'à Madagascar, dans les rivières, à la tombée de la nuit. Nous ne resterons pas longtemps ici, nous sommes littéralement dévorés.

En prévision des sondages près du cap, nous sommes cependant obligés de dresser un plan relativement très détaillé de cette région, et nous ne rentrons à Tanger qu'après plusieurs jours de travail hâtif, mal récompensé par des nuits d'insomnie.

Second séjour à Tanger.

Nous avons plus de deux semaines devant nous pour attendre l'arrivée du yacht. Aussi pouvons-nous attaquer la rédaction définitive de Tanger, du cap Spartel, etc., et surtout reviser tous nos calculs de triangulation.

Ces calculs, il faut toujours, toujours les faire sur place, car les grands triangles constituent l'ossature, le squelette de la carte, et tout le travail consécutif, topographie laborieuse, sondages souvent pénibles, deviennent inutiles s'il manque des os au squelette.

Nous ne saurions trop attirer là-dessus l'attention des camarades qui songeraient à s'occuper d'hydrographie. La grosse surprise, la surprise irréparable, sera toujours évitée si l'on achève sur place les calculs de la triangulation. Car enfin, si quelque chose ne va décidément pas, on peut, en dernier ressort, aller recommencer l'opération sur le terrain. Quand on est de retour en France, la lacune ne peut plus être comblée.

II. — Opérations a la mer.

J'ai parlé d'un premier principe que nous nous sommes toujours efforcés d'observer : celui des opérations à l'intérieur, en perdant le moins possible le contact des centres habités par des Européens. Il permet de mener la campagne à terre, à peu de frais et avec une sécurité relative plus grande.

Ces deux qualités d'économie et de sécurité sont aussi obtenues pour les opérations à la mer,

à la condition que la croisière soit courte et fructueuse, par conséquent effectuée pendant la plus belle saison.

Or, nous nous basons pour avancer cela sur



PARÉ A SONDER AU THOMSON

une expérience de quatre années, les deux mois relativement paisibles, ceux pendant lesquels la grande nappe de l'Océan semble se recueillir et concentrer son plus grand effort pour l'hiver, sont juillet et août. Juin et septembre peuvent être pénibles; en juin 1907, nous avons été très gênés dans le Sud, à bord du petit *Aigle*. Au contraire, en 1905, nous avons pu effectuer des sondages en octobre, mais ceci est exceptionnel.

Pendant les mois de juillet et août, les brises de jour sont quelquefois assez fraîches; c'est ainsi que nous avons été gênés sur la rade de Tanger par de l'Est très frais, mais le vrai mauvais temps est l'exception.

La brume seule, surtout dans le Nord, peut gêner les travaux pendant ces deux mois, mais elle se dissipe généralement vers 9 heures du matin.

La croisière doit donc être faite en juillet et août, en mordant au besoin un peu sur juin, un peu sur septembre.

Pour faire en aussi peu de temps un travail considérable, avec un personnel restreint, il faut se hâter et employer aux sondages *exclusivement* toutes les heures maniables pour les embarcations. Je dis exclusivement, et pour arriver à ce résultat tout le travail préliminaire à terre, d'ailleurs indispensable, doit être achevé en juin. Autrement dit, il y a un gros intérêt à séparer absolument les deux séries d'opérations, à terre et à la mer, et à mener celles-ci d'une manière intensive pour profiter du beau temps.

Il faut encore remarquer que cette manière de faire permet de ne garder le yacht dont la location est très onéreuse que pendant le minimum de temps nécessaire, et d'alléger considérablement ainsi les frais déjà lourds de la Mission.

Nous avons été assez heureux pour pouvoir appliquer intégralement ce second principe directeur et pour achever, en deux mois, le programme prévu et même quelque peu élargi.

Reconnaissance devant Azemmour.

Le lieutenant de vaisseau Maurice Laborde et les trois marins qu'il avait choisis sur l'*Amiral-*



M. HÉRIOT A LA MANŒUVRE DU THOMSON

Aube pour nous servir d'auxiliaires arrivent à Tanger le 26 juin, le yacht *Senta* est sur rade le 30. Le lendemain, après ma visite officielle à M. l'amiral Berryer qui a l'obligeance, flatteuse pour nous, de nous assurer de toute sa bienveillance, nous allons charbonner à Gibraltar.

Le 3, nous sommes à Casablanca. Mon intention était d'aller reconnaître immédiatement le relèvement de fond signalé à 22 milles dans le Nord-Nord-Ouest du mouillage.

Mais le commandant Ytier, du *Desaix*, chef de



LE GÉNÉRAL D'AMADE

rade, m'apprend que, par radiogramme, l'amiral me fait demander « si je puis aller faire la reconnaissance hydrographique de la barre de l'Oum-er-Rbia, afin de déterminer si la passe est praticable pour les barcasses, et de fixer les aligne-



AÏR

Carte dressée par le Lieuten
avec l'appui de l'itinéraire de la miss
des itinéraires levés par la gar
et de renseignements pour les régio

5 10 25

—— Parcours principaux des

OSITIONS ASTRONOMIQUES

d'après F. Foureau.

ïérouane	6° 4' 3" *long. E Paris.* 19° 4' 3" *lat. Nord.*
anciamane (*Tinchamane*)	5° 33' 2" *long. E Paris.* 16° 59' 2" *lat. Nord.*



ments nécessaires ». Le général d'Amade désirait savoir s'il pouvait compter sur cette voie pour le ravitaillement de nos forces militaires qui opéraient près d'Azemmour.

Je connaissais la rivière. Nous en avions suivi les berges en 1906, mon camarade Traub et moi, tandis que nous faisions la topographie de détail de Mazagan à Casablanca. *A priori*, la barre était impraticable.

Néanmoins nous partons pour Mazagan où nous débarquons deux sapeurs destinés au poste optique du consulat. A terre, nous rencontrons nombre d'officiers de la colonne venus en excursion, officiers de tous grades et de toutes armes, et la gamme des uniformes rappelle le spectacle familier d'une critique aux manœuvres. Un clapotis d'enthousiasme, d'ambition saine, d'impatience aussi, anime ce cercle de camarades soulevé par le souffle régulier et immuable d'un jeune chef, aimé et admiré.

Le caïd Si Allal, un « Jeune Marocain », très élégant,gouverne alors Mazagan. C'est un des rares indigènes qui ait conservé depuis les événements d'août 1907 une ligne de conduite logique, c'est-à-dire invariable. Sa manière, lors de la démonstration devant Casablanca, ne fut jamais équivoque. Depuis, il continua à se compromettre en se jetant dans nos bras. N'écrivit-il pas ses remerciements au général « pour avoir su rétablir le calme dans la région d'Azemmour » ? Il est certain que Si Allal, impressionné par la fuite déplorable, devant quelques partisans d'Hafid, de la petite mehalla aziziste qui devait couvrir Mazagan, aurait vu avec plaisir nos troupes occuper tout son caïdat.

Nous rendons visite à notre consul et à nos bons amis les Brudo.

Le *Galilée*, commandant J. Delahet, avec une barcasse à la remorque, appareille en même temps que la *Senta*. Nous mouillons devant la barre de l'Oum-er-Rbia.

Avec la vedette du yacht, nous pouvons sonder devant la barre, malgré une assez forte houle. Mais il est inutile de songer à rentrer en rivière. Un vieux barcassier, très connu à Mazagan, m'a d'ailleurs confirmé que l'entrée en est normalement impraticable. Quelques rares embarcations ont franchi la barre, il y longtemps, peu chargées, par beau temps et à une grande pleine mer.

Dans tous les cas, la chose ne serait possible que géométriquement. Il est hors de doute qu'on ne peut pas compter sur cette voie pour un ravitaillement régulier de la colonne volante. L'enseigne de vaisseau de Peytes de Montcabrier, attaché à la personne du général, a d'ailleurs de son côté essayé de franchir la barre, en sens inverse, et a dû y renoncer ; j'ai appris la chose par un des officiers rencontrés la veille à Mazagan.

Nous rallions donc immédiatement Casablanca, où le commandant Ytier nous transmet le lendemain les remerciements de l'amiral Berryer.

Atterrages de Casablanca.

Malgré les indications très précises données sur la position du relèvement de fond signalé par le *Kléber* en janvier dernier, nous n'avons rien retrouvé. Nous avons cependant, en nous entourant de toutes les précautions, couvert d'un réseau méthodique de sondages la région intéressante. Non seulement nous n'avons pas trouvé le relèvement, mais nous n'avons senti aucune perturbation dans l'ordre de croissance des profondeurs vers le large, jusqu'aux fonds de 180 mètres qui furent atteints à 30 milles environ, dans le Nord-Ouest de Casablanca.

Les officiers de *La Mutine*, de la marine d'Angleterre, ont aussi sondé, suivant deux lignes normales à la côte, traversant les mêmes parages. Le résultat de leurs recherches fut négatif. Enfin, dernièrement le commandant du *Desaix*, rentrant en France avec son bâtiment, fit aussi sonder sans succès.

Sans nous expliquer d'une manière satisfaisante ce qui s'est passé le jour où le *Kléber* effectua ses sondages, — nous croyons pouvoir affirmer que le relèvement de fond n'existe pas dans une bande de 10 milles encadrant l'endroit suspect.

C'est au cours de ces recherches que nous avons rencontré, allant à la dérive, une porte de bassin de radoub destinée au port de Dakar, et que son remorqueur avait dû abandonner. Grâce aux efforts de tous et à l'empressement de nos camarades de la marine, nous pûmes mouiller l'épave, non sans de grandes difficultés, sur la rade de Casablanca.

Un second réseau de sondages nous permit de reconnaître le banc indiqué sur la vieille carte Arlett, entre Casablanca et Rabat, devant Bou-Znika. Ce banc n'est pas un danger pour la navigation, car nous n'avons pas trouvé moins de 20 mètres d'eau. Cependant en hiver, la mer est généralement très dure partout; il vaudra donc mieux passer à terre du banc, par des fonds de 30 à 35 mètres, à 2 milles et demi de terre.

Devant le poste de Bou-Znika, nous ressentîmes quelque émotion rafraîchissante en voyant flotter les couleurs de France, et nous échangeâmes avec la terre le beau salut du pavillon.

Ainsi, nous avions fini les deux réseaux de sondages prévus, dans le Sud Ouest et dans le Nord-Est de Casablanca. L'idée nous vint alors de combler la lacune entre ces deux chantiers et de dresser une carte des atterrages de la rade au 1/100.000^e, analogue au trois cartes du Sud, achevées en 1907. La chose fut aisément complétée en quelques jours.

Au cours de ces opérations, nous avions mouillé un soir dans la baie de Fédallah et constaté une fois de plus que c'est là un excellent mouillage pour un bâtiment du tonnage de l'*Aigle* ou de la *Senta*. Ce fut des contrebandiers le refuge ordinaire!...

A ce point de vue si particulier, il y a un second point de débarquement à signaler aux bâtiments chargés de la répression. C'est une petite crique, praticable seulement par beau temps, située dans le Sud-Ouest de Casablanca, près de l'embouchure de la petite rivière Oulad Jerar.

Les sondages du plan d'atterrage de Casablanca



ont été effectués avec le sondeur Thomson 1904, en s'entourant des nombreuses précautions que nous a suggérées une longue pratique de cet instrument. Une note spéciale fera connaître ces précautions essentielles, et je ne signalerai ici que la nécessité d'employer, pour chaque coup de sonde, deux tubes jumelés.

Les stations de sondes étaient placées par segments capables, tant qu'il était possible de distinguer encore les points de terre.

Puis, on s'attachait à réunir les éléments permettant d'estimer très exactement l'itinéraire suivi. Enfin, l'on répartissait sur tous les éléments de la route estimée le vecteur de fermeture obtenu à l'aide du premier point qu'il était de nouveau possible de placer par segments, dans la bordée à terre.

Ceci nous a permis de constater l'exactitude du renseignement contenu dans les Instructions et que j'ai déjà signalé, le courant porte nettement en côte dans les parages de Casablanca.

Enfin, à titre de renseignement, des observations de soleil donnaient toutes les heures, quelquefois toutes les demi-heures, une droite de hauteur, hors de vue de terre. Pour le tracé de ces droites, nous avons tenu compte de l'erreur d'excentricité du sextant employé.

Revue du 14 juillet. — Notre séjour à Casablanca prit fin le 15 juillet. Nous avons pu assister, à la revue du 14, à une brillante manifestation de notre force militaire.

Le goum marocain fut très remarqué. De nombreux caïds des tribus, au repos, groupés autour d'un officier français, très droits sur



LE GÉNÉRAL D'AMADE ET SON ÉTAT-MAJOR

leurs hautes selles, méditaient, graves devant des gestes obscurs pour eux, un chef roumi redouté épinglant sur la poitrine de leurs frères en Islam un ruban rouge, un ruban jaune et vert. Dans de modestes tribunes érigées hâtivement, au milieu des toilettes claires des dames, parmi le bruit étourdissant des conversations en langues plus panachées que les toilettes, les représentants de l'autorité aziziste en Casablanca, pâles et gras, silencieux, le regard lointain.

Les éclats de nos clairons et de la clique en délire, les cris naïvement plaintifs des noubas, du soleil, de la poussière, les hurlements de



LE GÉNÉRAL D'AMADE REMET LES MÉDAILLES MILITAIRES

guerre de nos spahis chargeant en fous!... Certainement ému, le chef modeste, très élégant, regarde défiler ses soldats.

Après la revue, le général d'Amade reçoit au camp les personnes de la colonie étrangère et les Français qui ont assisté à cette fête, et il est assez aimable pour nous remercier de notre excursion devant l'Oum-er-Rbia.

Du 15 au 31 juillet. — En attendant l'arrivée du nouveau capitaine du yacht, M. Pierre Vergnes, nous restons à Tanger pour compléter la topographie de la rade et travailler à la rédaction définitive.

La marée est observée pendant quinze jours



SUR LE BOU-REGREG A RABAT

consécutifs à l'extrémité du wharf en bois. Les résultats de ces observations, joints à ceux de Larache, sont consignés dans une note particulière.

Laborde, Pobeguin et le torpilleur Battas sont à Casablanca pour embarquer sur l'*Oued-Sebou*,



de la Compagnie Paquet, capitaine Rizoulière. Ce vapeur doit faire escale à Rabat et à Larache, ce qui leur permettra de compléter les sondages de 1906 faits dans le Bou-Regreg, et de continuer ceux de la rade de Larache commencés l'année dernière.

Grâce aux embarcations de l'*Oued-Sebou*, les camarades peuvent terminer Rabat et beaucoup avancer le travail de Larache.

Le levé de la Rade de Tanger.

Les sondages commencèrent dès que la *Senta* fut de retour de Gibraltar. Sondages extrêmement pénibles, malgré la saison. Le détroit est constamment éventé par la brise d'Est très fraîche qui rend pénible le canotage. Aux pointes, cette brise contre le courant général qui pénètre en Méditerranée soulevait un clapotis toujours gênant pour nos travaux dans la petite vedette du yacht.

Le 14 août, ce clapotis se leva tellement vite vers neuf heures du matin, à la pointe Malabata, qu'une lame éteignit les feux. La chaudière depuis le début était en très mauvais état. On ralluma, mais il fut impossible de faire monter la pression. Laborde inquiet appareilla avec la *Senta*, et nous retrouva vers trois heures de l'après-midi. Ces aventures rompent la monotonie du métier.

Pour faire la topographie de Malabata interdit, j'avais un moment songé à utiliser des photographies panoramiques Saconney prises automatiquement d'un cerf volant. Mais, le commandant du *Friant* nous permit d'utiliser un des canots à vapeur de son bord, et Laborde put faire ce travail, de la mer, avec une précision plus que suffisante.

Pendant ce temps-là, Pobeguin et moi pûmes continuer les sondages avec la vedette de la *Senta*. Nous réalisâmes ainsi une grande économie de temps.

C'est au Thomson que furent faits les sondages du large, à partir des fonds de 55 mètres. Toutes les stations ont pu être repérées par rapport aux points de terre.

Sondages autour du cap Spartel, Larache et Arzila.

Le 17 août, nous allons prendre le mouillage des grottes, dans l'Ouest du massif de Spartel.

Les sondages par les petits fonds sont faits en vedette, depuis les Aiguilles du Cap jusqu'au marabout de Sidi Qâsem.

A partir des grottes, court vers le Sud une plage de sable éblouissante. Dans le Nord du mouillage, à part une haute dune et la dépression de l'Anse Spartel dans laquelle se jette un torrent, la côte est généralement rocailleuse. C'est la région du rêve pour les contrebandiers.

Les sondes au Thomson sont poussées dans le Nord jusqu'à la ligne des fonds de 100 mètres. Elles ont pu être toutes repérées par rapport aux points de terre.

Le plateau de sonde est extrêmement intéressant. Aussi nous sommes-nous attachés à les fouiller d'une manière particulière. Chaque fois que nous passions là, avec la *Senta*, allant vers Larache ou Arzila, nous avons complété ce réseau.

Le navigateur, à l'aide de cette carte des parages de Spartel, pourra facilement rentrer dans le détroit par brume en venant du Sud. On peut venir sur la droite dès qu'on a senti la brusque augmentation des fonds, en s'aidant en outre des indications du signal sonore du sémaphore. Nous avons été pris par la brume près du Cap et nous avons pu constater que le signal fonctionne très régulièrement.

Une journée devant Larache, et le plan de cette localité, déjà très avancé, fut complètement achevé. Nous n'eûmes malheureusement pas le temps de descendre à terre pour répondre à l'aimable invitation de notre ami Mercier qui faisait, à ce moment-là, fonctions de consul. C'est ce même Mercier qui reconduisit avec tant de crânerie jusqu'au port certain caïd remercié, au milieu des hurlements d'une foule hostile. C'est un bel acte de courage qui n'a guère été ébruité.

Enfin le samedi soir, le 21 août, et en prévision du repos du lendemain, nous arrivions à Tanger. La batterie des saluts donnait de la voix; sur les terrasses de la ville, des cris, des youyou frénétiques s'échappaient de formes blanches. Les Tangérois proclamaient Moulay Hafid.

La chose se passa non moins paisiblement quelques jours plus tard, le 26, à Arzila où nous étions entrain de sonder la rade. La veille, les instructeurs algériens de la mehalla de Bou Aouda étaient venus à bord. Ils n'étaient guère rassurés et craignaient un éclat pour le lendemain. Rien n'éclata que le bruit des salves et des fanfares.

Je m'étais fixé de débarquer du yacht le 31 août. Nous eûmes encore deux jours de marge à Tanger pour achever, avec la vedette, de couvrir de sondes quelques points plus particulièrement intéressants de la rade. Et nous pûmes limiter ce qui restait à faire au seul réseau devant la ville que je comptais achever avec les embarcations du pays.

Fin des travaux de la campagne. Compléments.

Sondes devant la ville à Tanger. — Le plan de Tanger est de beaucoup celui qui a exigé de nous le plus d'efforts. Nous nous sommes attachés à poursuivre avec acharnement la recherche de la plus petite cote sur les têtes de roche, et nous pensons y être parvenus.

A ce point de vue particulier, les recherches devant la ville nous ont donné beaucoup de peine, mais nous les avons suffisamment resserrées pour pouvoir publier un 1/5.000e de cette région particulière.

Ce sont les barques du pays qui nous ont servi pour ce levé.

Projet d'éclairage. — M. l'amiral Berryer nous ayant demandé de lui communiquer un projet général d'éclairage de la côte Ouest du Maroc, nous nous sommes empressés de satisfaire à sa demande.

Nous reconstituerons un dossier analogue, cet hiver, pour les archives de la mission.

Télégraphie sans fil. Longitudes. — Enfin, nous avons pu mener à bien un genre d'opérations qui n'est pas encore rentré tout à fait dans la pratique courante, mais qu'il serait heureux de voir vulgariser, à cause de la précision qu'il comporte. Je veux parler de la détermination, par la télégraphie sans fil, de la différence de longitude entre deux points.

Une note spéciale dira comment nous avons pu déterminer cette différence entre Tanger et Casablanca. Ce résultat, fort intéressant en soi, nous permet aussi de relier provisoirement notre réseau général de triangulation du Nord (Espagne-Larache), à celui du Sud (Rabat-Cap Sim).

La différence de latitude Tanger-Casablanca est connue par l'astrolabe à prisme, à moins de deux secondes d'arc près. Nous avons eu la légitime satisfaction de déterminer la différence de longitude entre ces deux points, à une erreur près qui ne dépasse pas un quart de seconde de temps.

III. — Résultats. Publications.

Il se pourrait que nous n'arrivions pas, avant le printemps, à mettre au net *tous* les renseignements que nous avons rassemblés au Maroc. Mais nous avancerons beaucoup cette rédaction que nous avons d'ailleurs commencée.

Nous ferons paraître successivement, et probablement dans l'ordre suivant :

1° *Le plan au 1/10.000e de la carte de Tanger, région comprise entre les méridiens de la Tour Malabata à l'Est et du bordj ruiné dans l'Ouest. Les sondages vont dans le Nord jusqu'aux fonds de 80 mètres environ.*

2° *Le plan au 1/5.000e de la partie de cette rade qui constitue les abords du petit port et de la ville.*

3° *Le plan au 1/100.000e des atterrages de Casablanca, de Skirat jusqu'à l'épave du Bracke. Skirat n'est qu'à 15 milles dans le Sud de Rabat, et la partie sondée couvre sur ce plan une longueur de 45 milles de côte. Les sondages ont été poussés dans le Nord-Ouest de Casablanca, jusqu'aux fonds de 180 mètres.*

4° *Le plan au 1/10.000e de la rade de Larache, de la falaise Mahasra dans le Nord, au promontoire qui borne le mouillage dans le Sud, jusqu'aux fonds de 35 mètres dans l'Ouest. Ce plan comprendra en outre la barre et le premier méandre de l'Oued Loukkos.*

5° *Le plan au 1/10.000e de la rade d'Arzila, de Sidi-bou-Zouak dans le Nord, au commencement de la falaise du Ras-el-Kef dans le Sud, jusqu'aux fonds de 35 mètres environ dans l'Ouest. Le petit port d'embarcations a aussi été sondé.*

6° *Le plan au 1/20.000e des atterrages par le Sud, du Cap Spartel, des Aiguilles du Cap au marabout de Sidi Qâsem. Les sondages vont jusqu'aux fonds de 100 mètres dans le Nord.*

7° *Le plan au 1/5.000e du bas cours de l'oued Bou-Regreg, à Rabat. Ce plan, levé en 1906, a été complété cette année.*

8° *Le plan de détail au 1/100.000e de la topographie côtière entre Tanger et Larache, destiné à compléter la carte générale de la côte Ouest.*

9° *Le routier provisoire, carte générale à l'échelle moyenne du 1/800.000e, et qui comprendra la côte du Maroc, de Tanger au Cap Sim, sur une étendue de 350 milles.*

10° *Les résultats relatifs aux observations des marées faites pendant quinze jours à Larache et à Tanger.*

11° *Une note sur la liaison géodésique de la côte d'Afrique à la côte d'Espagne.*

12° *La rédaction définitive des calculs de la triangulation de Tanger à Larache. Le calcul des positions géodésiques des différents points de ce réseau et de leurs altitudes.*

13° *Une note sur la détermination de la différence de longitude entre Tanger et Casablanca, à l'aide de la télégraphie sans fil, avec des indications précises sur la pratique commode d'opérations analogues.*

14° *La liste des positions géodésiques des points de la triangulation de Rabat au Cap Sim, Cette liste, dressée les années précédentes en prenant pour origine Casablanca, sera rectifiée d'après la nouvelle position en longitude de cette origine, déterminée par la télégraphie sans fil.*

15° *Une note sur la déviation de la verticale en différents points de la côte Ouest du Maroc.*

16° *Une note sur l'emploi logique et pratique du sondeur Thomson, dans l'établissement des cartes marines, et sur le crédit qu'il faut accorder aux indications des tubes.*

17° *Un projet d'éclairage de la Côte ouest du Maroc, de Tanger à Mogador.*

18° *Des compléments intéressants aux Instructions nautiques de cette côte.*

Enfin, et bien que les loisirs nous aient manqué pour accumuler beaucoup ce genre de documents, M. Pobeguin a pu réunir plus de cent photographies qui nous permettent de jalonner les différentes étapes de notre campagne. Les agrandissements ont généralement été assez réussis. C'est M. Degré qui s'est chargé de ce travail.

Concours étrangers à la Mission.

Campagne à terre. — M. le ministre de France à Tanger et tout le personnel de la légation, le consul de France à Larache, M. Marchand, nous ont toujours dispensé largement leur concours très empressé. Comme je l'ai dit déjà, le département des Affaires étrangères avait obtenu du sultan, pour nous, des lettres d'introduction auprès de Si Guebbas et du caïd de Larache.

A Tanger, le délégué du Comité du Maroc, M. René Leclerc, grâce à sa connaissance des gens et des choses du pays, nous a facilité notre instal-



lation au Marshan et la recherche du personnel indigène qui nous fut nécessaire pendant notre séjour.

Le docteur Péan a eu à donner ses soins à quelques-uns d'entre nous. Il l'a toujours fait avec son dévouement habituel.

J'ai déjà eu l'occasion de dire quels remerciements nous devons à M. Robin, ce bon Français de Larache, qui nous avait installés chez lui pendant notre séjour dans cette ville.

Croisière de la « Senta ». — M. Pierre Vergnes a su commander son bateau, avec autorité et en bon marin. Ce capitaine a fait preuve d'un grand bon sens et de beaucoup de tact dans ses relations avec nous. Toujours il s'est appliqué à faciliter notre tâche, en combinant heureusement ses ravitaillements de manière qu'ils ne gênassent pas nos opérations.

C'est beaucoup grâce à son infinie complaisance que nous avons pu abattre, en un temps relativement court, beaucoup de bonne besogne.

Nous lui devons de chauds remerciements, et il n'est que justice de rendre hommage aussi à



LA VEDETTE

l'armement de la vedette à vapeur qui a fait preuve d'une grande endurance et de beaucoup de bonne volonté.

Nous aurons toujours à citer le nom de MM. Paquet quand il s'agit de parler de services inestimables qui nous sont complaisamment rendus. Pendant la courte période d'indisponibilité du yacht, qui précéda l'arrivée de M. Vergnes, des sondages ont pu être effectués sur la rade de Larache, grâce aux embarcations de l'*Oued-Sebou*, capitaine Rizoulière.

Le capitaine Calviès, de la *Mingrélie*, nous rendit aussi quelques semaines plus tard un très grand service, en nous cédant une ancre, pour remplacer l'une de celles de la *Senta* que nous avions perdue devant l'anse Spartel.

La promptitude des nombreuses opérations à la mer qu'exigea le levé de la rade de Tanger est due en partie aux bons offices des commandants et des officiers en second du *Kléber* et du *Friant*, MM. Charlier, Grout, Glon Villeneuve et Docteur.

M. le ministre de la Marine avait bien voulu attirer l'attention de l'amiral commandant la force navale sur le grand encouragement que nous pourrions retirer de son appui moral.

L'amiral Berryer nous accorda tous les concours dont pouvaient nous faire bénéficier ses capitaines dans l'exécution de notre programme.

Notre embarcation à vapeur dépensait beaucoup d'eau. On put en faire tous les jours aux bâtiments en rade, et cette circonstance nous évita un ravitaillement sur Gibraltar.

De plus, des embarcations à vapeur et à l'aviron furent mises plusieurs fois à notre disposition.

D'autre part, le concours très particulier des camarades Legrosdidier, du *Desaix*, et André, du *Kléber*, qui dirigent avec tant de soin et de dévouement les postes télégraphiques de ces bâtiments, nous fut tout à fait précieux, lorsque nous eûmes à déterminer la différence de longitude entre Tanger et Casablanca. Avant son départ pour le Maroc, Laborde s'était livré à des expériences préliminaires avec nos camarades Hergault et Roulin, et ils avaient constaté que des résultats précis ne pouvaient être obtenus qu'au moyen de *longues*, pour lesquelles nous avons trouvé, depuis, un mode de périodicité convenable.

Enfin, le commandant Ytier, du *Desaix*, mit délibérément à notre disposition tous les moyens dont la direction du port et lui purent disposer pour assurer le mouillage sur rade de Casablanca de la porte de bassin que nous avions rencontrée. Nos camarades Godard et Diaz de Soria exécutèrent, avec beaucoup d'habileté, cette opération délicate, avec des marins du *Desaix* et de la direction du port.

Notre ravitaillement en eau à Casablanca se fit facilement, grâce à l'amabilité de l'officier en second du *Desaix*, M. Méléart, et avec les moyens de la direction du port.

Toute notre gratitude et nos remerciements émus vont à tant de bonne camaraderie, et je terminerai par une adresse de reconnaissance aux ingénieurs du service hydrographique, qui ne nous ont jamais ménagé leurs avis techniques et leurs encouragements.

Concours du personnel de la Mission.

Dût notre modestie en souffrir quelque peu, je ne saurais passer sous silence et ne pas dire les éloges qu'ont mérités, par leur manière de servir, tous les membres de la Mission, jusqu'aux plus humbles.

Le lieutenant de vaisseau Laborde, dès son arrivée au Maroc, se trouva presque sans transition dans le milieu hydrographique qu'il avait connu dans un autre pays, plusieurs années auparavant, à Madagascar. Ses capacités professionnelles, fouettées par un entrain prodigieux, nous ont allégé notre tâche, jusqu'à la rendre aimable et facile.

M. Pobeguin a continué un travail fécond, avec sa science et sa ténacité habituelles. Sa contribution est considérable au rendement de la Mission dont il fait partie depuis quatre ans.



Et l'on ne peut s'empêcher de remarquer que ce bon camarade, nullement préparé *a priori*, par son éducation d'ingénieur civil à des besognes à la mer, les a effectuées avec l'habileté et l'endurance d'un marin.

M. Auguste Hériot n'avait pas pu nous accompagner en 1905, lors du début de la Mission, parce qu'il faisait alors à Chartres ses classes militaires. Mais il a fait effectivement partie de la Mission en 1906, en 1907 et encore cette année. A bord de l'*Aigle* en 1907, il fit avec nous toute la croisière des sondages, prenant une part effective à nos travaux hydrographiques. Il fut cette année l'un des membres de notre équipe qui put heureusement lever le pays, entre Tanger et Larache, malgré les temps troublés que nous traversons. J'ai dit ailleurs qu'Hériot sut nous donner d'utiles conseils pour la composition de notre convoi. Depuis qu'il est parmi nous, il s'est bien rendu compte de l'utilité capitale du but que nous poursuivons toujours ardemment, mais que nous ne saurions atteindre sans son intelligente générosité.

Le quartier-maître Joseph Corre sert à la Mission depuis quatre ans. Il est arrivé, en matière de service au Maroc, à la manière définitive, et possède toutes les connaissances que l'on peut exiger d'un gradé employé à l'hydrographie ou à la géodésie, — avec les conséquences qu'entraînent les opérations à terre (campement, responsabilité spéciale, etc.)

Ainsi que ses trois camarades, Louis Battas, Félix Manach et Eugène Rivoallan qui n'ont passé avec nous que la période employée aux



EUGÈNE RIVOALLAN

sondages, il a toujours eu une conduite exemplaire, et la chose vaut d'être retenue, si l'on pense à la grande liberté qu'ont fatalement nos marins de la Mission.

Mais hélas, l'un d'entre eux (1) manque aujourd'hui à l'appel, le plus jeune! J'ai eu le 4 novembre un triste devoir à remplir : dans un petit village des Côtes-du-Nord, à Lannebert. Mme Rivoallan en détresse pleurait son gars si jeune enlevé par la typhoïde, cette pieuvre qui fait tant de victimes parmi les marins et les soldats. En 1905, elle arracha déjà Béven à notre affection.

Je dois terminer ce rapport en envoyant notre souvenir à ce modeste et dévoué collaborateur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Paris, le 10 novembre 1908.

ABEL LARRAS,
Lieutenant de vaisseau,
Chef de la Mission Hydrographique du Maroc.

POÉSIES DE LÉGIONNAIRES

En réponse à la campagne allemande qui ne cesse de dénigrer les officiers de la Légion étrangère et de les dépeindre comme antipathiques à leurs hommes, voici quelques vers dus à la plume du sergent Wasteels, de la 24e compagnie montée de la Légion, sur les récents combats de la frontière oranaise :

A MON LIEUTENANT

(M. Coste, tué au combat de Menabba).

C'était à Menabba. L'aube nimbait à peine
Les hauteurs d'alentour, noires comme l'ébène.
Nous dormions, sans souci du danger, quand soudain
Des cris, des coups de feu, des appels, un vacarme
Terrible nous rua du sommeil sur notre arme
Pour affronter la mort de tout notre dédain.

Nous étions attaqués de partout. Et l'aurore
Luttait avec la nuit, tellement sombre encore
Qu'on ne distinguait pas l'ennemi. Devant nous,
Plus de cent Marocains perchés sur une crête
Nous mitraillaient, croyant que le plomb nous arrête
Et que la vile peur nous coupe les genoux.

Vous leur avez prouvé vaillamment que leurs balles
Et leur férocité, d'anciens cannibales
Ne font pas défaillir nos cœurs, sur qui ne mord
Que l'âpre volonté de se conduire en brave,
Et qu'un légionnaire, au moment le plus grave,
Sourit! Votre sourire embellit votre mort!

Adieu, mon lieutenant! A l'atroce minute
Où la fin des héros vint vous prendre à la lutte,
Vos soldats ont pleuré de rage et de douleur;
Et notre capitaine, en tête de ses hommes,
Prenait d'assaut la crête et montrait qui nous sommes
Quand on nous tue un chef et nous arrache un pleur!

Nos larmes de soldats vont bien à votre gloire!
Et vous fûtes vengé, nous eûmes la victoire :
La baïonnette aux reins, l'ennemi recula,
S'enfuit, laissant ses morts et ses blessés en route!
Mais nous n'avons, hélas! pu le mettre en déroute
Qu'au prix de trop de sang pour nous en tenir là!

---

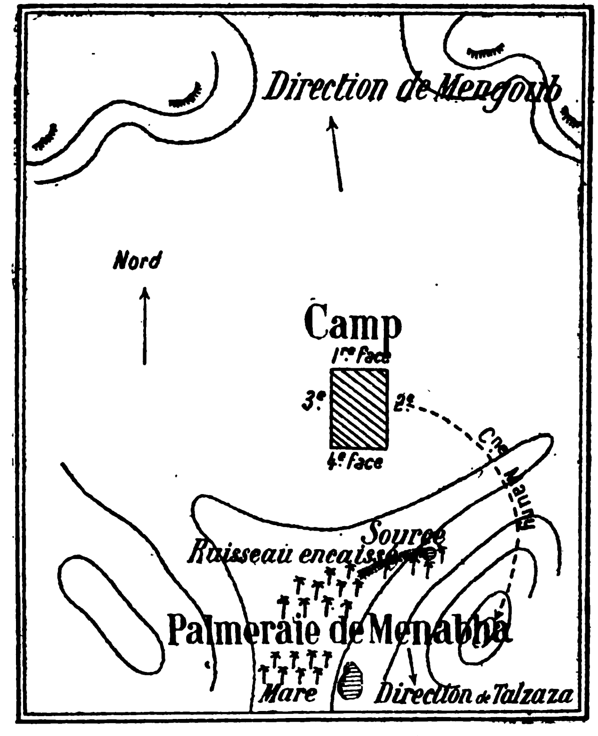
(1) Une semaine après son retour au pays, Eugène Rivoallan tombait malade. Une fièvre typhoïde à allure très inquiétante se déclarait quelques jours plus tard, et malgré les soins dévoués du docteur Joret, de Lanvollon, Rivoallan succombait le 3 novembre au matin, entouré de tous les siens, à Lannebert (Côtes-du-Nord).

Les obsèques ont eu lieu le lendemain. La mission hydrographique était représentée par son chef, le lieutenant de vaisseau Larras, et par le quartier-maître Corre. En quelques mots émus, le lieutenant de vaisseau Larras a fait l'éloge de Rivoallan et a transmis à sa mère les condoléances du Comité et de tous les membres de la mission. Après lui, un second-maître en retraite, M. Plusquellec, conseiller municipal de Lannebert, a pris la parole au nom du maire, M. Geslin, et des anciens marins du pays pour dire à Rivoallan un dernier adieu. Tout Lannebert et de nombreuses personnes des bourgs voisins assistaient à la cérémonie.

LE MAMELON DE MENABBA

A tous ceux qui l'ont enlevé et particulièrement à M. Maury, mon capitaine.

Il dominait le camp comme un monstre de roc.
La veille, un vieux grognard à la moustache en croc,
En ayant déjà vu des dures et des grises,
Appelait notre camp : « Une boîte à surprises »,
Et le mamelon brun farouchement désert :
« L'Estrade à nous sonner un réveil en concert ».
On riait, tous blasés par trois longues années
De brousse au calme plat, de vaines randonnées,
Disant : « Les Marocains? Ah ouich ! on peut s'asseoir...
« C'est la harka fantôme. Et là-dessus bonsoir! »
Sous la nuit qu'argentait la lune débonnaire,
Le camp, plus fortement gardé qu'à l'ordinaire,
Pouvait se reposer sans crainte : angles et flancs
Etaient garnis d'un poste aux regards vigilants.
Une fois sous la tente on dort comme des carmes.
Oh! j'entendrai toujours l'immense appel : aux armes!
Qui nous précipita sur la ligne du feu;
Et je verrai toujours ce mamelon qu'un peu
D'aurore festonnait de lumière irisée !
Sa crête en forteresse était improvisée
Et vomissait du plomb par plus de cent créneaux.
Mon lieutenant, debout, souriait aux pruneaux,
Dont les bourdonnements aigus de grosses mouches
Faisaient baisser des fronts, et dire : « Tu te mouches »!



LE COMBAT DE MENABBA (1).

Comme il s'agenouillait, il tomba raide mort!
Je comprends le désir de vengeance qui mord
Le cœur des bons soldats quand un chef aimé tombe;
Et je m'arrête ici, comme au seuil de sa tombe,
Pour dire que sa fin nous arracha des pleurs!
Mais on pouvait déjà distinguer les couleurs,
Les branches des palmiers apparaissaient plus nettes,
Quand, sur le mamelon, je vis des baïonnettes.
« Ne tirez plus là haut » ! commanda le sergent.
Nous restions stupéfaits, bouche bée, en jugeant
Leur nombre trop petit pour une telle lutte,
Et que c'était pour tous la suprême culbute!

Mais les voyant monter, sublimes de mépris,
Ne lâchant pas d'un pied le terrain déjà pris,
Laissant à chaque bond les plus braves par terre,
Une admiration, que nous ne pûmes taire,
Monta vers eux, mêlée au potin du combat!
Par ordre, pour veiller à ce qu'on ne tombât
Soudain sur notre face un peu trop dégarnie,
Ma section rageait d'être comme punie,
De devoir rester là, couchée, alors qu'en haut
Les copains bataillaient plus dur et comme il faut.
Car c'était des copains, c'était de la « vingt-quatre »!
On les reconnaissait rien qu'à les voir se battre,
Bondir de roc en roc, canarder sans merci
Les Berabers nombreux qui tenaient bon aussi,
Tomber par tas, ne plus se voir qu'un vingtaine,
Mais avancer toujours, suivre le capitaine!
D'autres l'ont vu mener l'assaut du mamelon,
Un fusil à la main, du sang au pantalon,
Faire le coup de feu comme un deuxième classe;
D'autres l'ont vu toujours à la première place
Et debout, refusant de se mettre à genoux.
Et d'autres, qui n'ont pas tant de raisons que nous
Pour l'aimer, vous feront mieux que moi son éloge :
Ils se trouvaient aussi comme en première loge.
Zouaves, tirailleurs, spahis, en bataillant,
Levaient parfois les yeux là-haut vers ce vaillant,
Et l'acclamèrent tous de hourras frénétiques,
Quand le bordj défendu par les plus fanatiques
Et duquel la harka comptait nous massacrer,
Fut pris ! A ce moment nous pûmes respirer!
Les Marocains, voyant la victoire impossible,
Lâchaient pied. Nous tirions sur eux comme à la cible,
Le camp se dégageait d'enthousiasme, achevant
De les mettre en déroute aux cris de « En avant! »
A coups de baïonnette, et de sabre et de crosse.
C'était bien à leur tour de « la trouver atroce »,
A leur tour de se voir dégringoler par tas!
Ils nous avaient tué, poignardé des soldats,
Avant que nous puissions voir clair dans la mêlée,
En traîtres! Ça valait une bonne raclée.
Ils l'eurent!...
Mais hélas! quand on sonna l'appel,
Immobile, les doigts se brûlant au Lebel
Dont nous venions de faire un aussi chaud usage,
Chacun de nous cherchait en vain quelque visage,
Et les plus goguenards devenaient sérieux...
Nos rangs étaient troués de vides glorieux;
Les blessés et les morts brillaient par leur absence!
Ce n'est pas seulement les nôtres que j'encense,
Mais tous, ceux du « Deuxième » et ceux des tirailleurs,
Ceux des zouaves, tous! Et si les artilleurs,
S'en tirèrent sans un, ce n'est pas de leur faute,
Ils n'en peuvent pas moins dire, la tête haute :
« Au bordj, ça tournait mal sans nos coups de canon! »
Et ceux qu'ils ont sauvés ne vous diront pas non.

WASTEELS,
Sergent à la Légion étrangère.

(1) Nous donnons à propos des vers du sergent Wasteels le plan du combat de Menabba, plan que nous n'avons pu publier dans le récit paru dans le *Bulletin* de mai 1908, p. 119.

Chronique de l'Armée coloniale

Promotions. — Sont promus au grade : de général de division, le général de Trentinian des troupes coloniales, ancien lieutenant-gouverneur du Soudan, nommé au commandement de la 3e division d'infanterie coloniale à Brest; de général de brigade le colonel Dain, de l'infanterie coloniale, et le colonel Moinier, du 41e régiment d'infanterie (Casablanca).

Mutations. — M. le général de division Menestrel, commandant la division d'Alger, est nommé au commandement du 10e corps d'armée et remplacé par le général de division Bertrand. Le général de division de Féron est nommé au commandement de la 2e division d'infanterie coloniale. Le général de brigade Vigy est nommé au commandement par intérim de la 22e division d'infanterie. Le général de brigade d'Eu est nommé au comman-

dement de la 4e brigade d'infanterie d'Algérie. Le colonel Alix, commandant le 2e étranger, est nommé commandant militaire par intérim du territoire d'Aïn-Sefra.

Décorations. — Sont promus dans la Légion d'honneur au grade d'officier : le chef de bataillon Fesch (a préparé et permis à la colonne de manœuvre du colonel Alix d'obtenir un succès décisif contre la harka en défendant le poste de Bou-Denib avec une grande énergie et une prudence méthodique) et le capitaine Prezeau (a montré de brillantes qualités militaires au combat de Beni-Ouzien et de Bou-Denib, les 13 et 14 mai 1908, et organisé d'une façon remarquable le poste d'El Ambadj).

Inscriptions d'office. — Pour le grade supérieur : le lieutenant-colonel Brulard, les chefs de bataillon Szarvas et Gloxin, les capitaines Masson, Fort, Schmidt, les lieutenants Angelaud, Framuset, Grollemund, Rogerie, Mascarel, de l'infanterie ; le capitaine Blasselle, les lieutenants Bonnefous et de Benoist, de la cavalerie ; les lieutenants Gros, de l'artillerie; les médecins militaires Poullain, Gauthier, Darthenay , le chef de bataillon Savy, de l'infanterie coloniale (Casablanca). — Les chefs de bataillon Pein et Canton, les capitaines Mignerot, Maury et Rouquette, les lieutenants Prunis, Huot, Rollet, Fornier de Lachaux, de Lesparda, de l'infanterie ; le chef d'escadron Séguin, le capitaine Jeanney, le lieutenant Gerbenne, de l'artillerie ; le capitaine Merle de la Brugière de Veaucoupet, le lieutenant Beugnot, de la cavalerie ; les médecins militaires Galzin, Oberlé, Etienne (Sud-Oranais).

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur : le capitaine Prézeau et le commandant Fesch (Bou-Denib), le chef d'escadron Pivet, du train (Haut-Guir) ; pour le grade de chevalier : les lieutenants Chemet et Roth, du train; le capitaine Vicq, le lieutenant Aveline, de la cavalerie (Sud-Oranais) ; M. Frémont, payeur principal à Casablanca.

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur : le lieutenant-colonel Metz, de l'infanterie coloniale : a fait preuve de solides qualités de commandement dans la direction d'une colonne destinée à pacifier les pays Gouro et Bété (Côte d'Ivoire), de janvier à avril 1908, et a réussi à ramener l'ordre dans ces régions depuis longtemps troublées.

Un ordre du général d'Amade. — Voici le texte de l'ordre général adressé par le général d'Amade au 1er régiment de marche composé du 1er bataillon du 1er tirailleurs et du 6e bataillon du 1er étranger dissous le 30 juillet :

« Le général ne veut pas laisser partir ces belles troupes et leur vaillant chef de corps sans leur exprimer ses regrets pour leur départ et, au nom de la France, ses sentiments de gratitude pour les services qu'elles ont rendus.

« Le 1er étranger, débarqué le 7 août 1907, a eu successivement à sa tête le commandant Provost et le commandant Huguet d'Etaules ; le premier est tombé au champ d'honneur.

« Le 1er tirailleurs, arrivé le 8 août, a eu pour chefs le commandant Passard et le commandant Bousquier.

« Ces dates et ces noms en disent assez.

« Vous vous rappellerez qu'à votre arrivée l'insurrection et la résistance étaient partout. Maintenant, vous laissez derrière vous un pays pacifié qui vous donne des marques non équivoques de son amitié et de sa confiance. Cela est votre œuvre commencée sous mon prédécesseur et ami le général Drude.

« Marcher à l'ennemi partout où il était signalé, utiliser la ligne intérieure sur laquelle nous manœuvrions au centre de la Chaouia pour porter à la périphérie des coups rapides, déconcertants, parce qu'en apparence désordonnés. Ne nous fixer nulle part au cours de ces opérations actives, afin de garder notre ubiquité sans avoir le souci de ravitailler et de défendre des postes. Faire gaspiller à l'adversaire ses chevaux, ses hommes et ses munitions, en plaine, à découvert, sous la longue portée de nos pièces et, en dernier lieu seulement, aborder ses montagnes et ses forêts. A ceux qui vous demanderont comment vous avez triomphé, vous exposerez cette stratégie enfantine. Vous ajouterez qu'elle eût été vaine sans votre endurance, sans votre courage, sans votre mépris de la mort ; telles ont été les qualités également simples, également belles de votre tactique.

« Rentrés en Algérie vous penserez au Maroc, non pas pour vous enorgueillir de triomphes faciles, mais pour saluer vos morts, pour continuer à vous entraîner et à vous instruire. La tâche d'un soldat n'est jamais finie. »

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nominations. — Par décret du 12 octobre 1908, M. le général Gallieni, ancien gouverneur général de Madagascar, a été nommé gouverneur général honoraire des Colonies.

M. Bordeaux, directeur du cabinet et du personnel au ministère des Colonies, nommé receveur particulier des finances à Etampes, a été nommé directeur honoraire au ministère des Colonies. M. Dalmas, sous-directeur à l'administration centrale du ministère des Colonies, a été nommé directeur au ministère des Colonies et chargé, en cette qualité, de la direction du personnel, en remplacement de M. Bordeaux. — M Duchêne (Albert-Paul), chef de bureau de 1re classe, faisant fonction de sous-directeur à l'administration centrale du ministère des Colonies, a été nommé sous-directeur au ministère des Colonies, en remplacement numérique de M. Dalmas, nommé directeur du personnel. — M. Gourbeil, sous-directeur, hors cadre, au ministère des Colonies, lieutenant-gouverneur du Sénégal, a été maintenu, hors cadres, pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 9 octobre 1908.

M. Dujour, capitaine d'artillerie coloniale, a été nommé administrateur de 3e classe des Colonies, au titre de l'article 10 du décret du 6 avril 1900, pour services éclatants rendus à la colonisation et, pour compter du 3 octobre 1908, date de l'acceptation de la démission de son grade d'officier.

BIBLIOGRAPHIE

In Morocco with general d'Amade, by REGINALD RANKIN, F. R. G. S., ancien correspondant du *Times*, illustré de 35 photographies et d'une carte. Longmans, Green and Co, 39, Paternoster Row, London, 1908. Prix : 9 sh.

Nous n'aurions jamais publié, en France, un pareil livre. Ce n'est pas que notre modestie nous en eût empêchés, mais notre politique a été si particulière en ces dernières années, elle a ressemblé, par tant de côtés, à celle qui fut en honneur à un certain moment du règne de Louis-Philippe, qu'un semblable écrit, sorti de nos presses, aurait été considéré comme une provocation. Et, en effet, ce livre est un panégyrique. Il n'exalte pas seulement nos troupes, il ne se contente pas d'élever sur un pavois le général placé à leur tête, il fait bien plus encore, il nous taxe d'excès d'humanité. Il assure que notre bonté ne peut se définir. Il reconnaît nos talents, nos mérites, notre lucidité d'esprit, l'ordre parfait qui préside à toutes nos actions et sa surprise est si grande qu'elle saille à chaque ligne et qu'en dépit de ce qu'on écrit de l'autre côté du Rhin et de ce qu'on peut lire dans quelques feuilles qui éclosent sur les bords de la Seine, il donne la sensation qu'il est une protestation contre tant de calomnies ou de sottises.

Le général d'Amade prend, dans ces pages écrites au jour le jour, une physionomie d'une netteté et d'un modelé achevé. Quand on ferme le livre, on le connaît, on l'apprécie et, cela fait, on le salue comme on salue un chef.

Ceux qui l'ont approché seront charmés de voir avec quel soin il a été dépeint. Ils remercieront cet Anglais, ancien correspondant du *Times* pendant la guerre des Boers, d'avoir dit si excellemment ce qu'il fallait qu'on sache de cet officier général, dont il est utile qu'on connaisse, en France, le mérite, les rares qualités militaires, les non moins remarquables qualités organisatrices et qui a rapporté de ses séjours en Chine, au Japon, au Cap, en Angleterre, tout un bagage d'observations qui lui permettent de remplir avec un art et une probité incontestables la mission dont le gouvernement l'a chargé.

Il ressort de ce livre, dont nous voudrions voir la traduction répandue en France, que nous sommes demeurés, en dépit de bien des heurts, ce que nous étions avant nos désastres. Le sang latin qui coule en nous n'a pas perdu de sa force. Grâce à son action agissante, nos qualités peuvent être comparées, comme le fait remarquer l'auteur, à celles qu'on remarquait chez les Romains et le général d'Amade nous paraît tout aussi généreux que Fabricius ou Cinéas.

Il suit la meilleure des traditions. Il a compris, dès le jour où il a pris le commandement, que son œuvre ne devait pas consister à détruire. Il l'a vue plus haute, plus en harmonie avec nos penchants civilisateurs et il en est résulté que ses mouvements mili-

taires ont abouti à la pacification. En le voyant agir, on avait l'intuition que, s'il a le plus profond respect pour les exemples donnés par les grands capitaines, il estime très particulièrement ceux pour qui l'art de la guerre est une étape en vue de conceptions d'un ordre différent et dont la paix est la garantie du succès. Il semble qu'il se souvienne que le seul traité d'économie politique que nous ait laissé l'antiquité appartient à un militaire, Xénophon ; et que le premier qui ait paru en France est encore l'œuvre d'un militaire, le maréchal de Vauban.

Nous permettra-t-on de dire qu'il a emprunté, à certains égards, la méthode du grand Frédéric et de Bugeaud ? Comme ces derniers, il songe toujours à l'amélioration du pays où il se trouve. Les armes ne sont pas plutôt au repos, que les charrues recommencent à tracer leurs sillons. On sent que s'il a les talents d'un chef militaire, il a toutes les qualités qu'on distingue chez un administrateur. La guerre, à ses yeux, est une nécessité, elle ne dure qu'un temps; ce qui importe, c'est, dès sa cessation, l'organisation des territoires où elle s'est déroulée, c'est la tranquillité, c'est leur richesse. La vérité, celle qu'il poursuit, c'est que la guerre ne doit avoir qu'un but, celui de fonder quelque chose de stable. Tout le reste n'est que nécessité.

A voir le général d'Amade, on a la sensation que M. Reginald Rankin a bien observé le principal personnage de son ouvrage, celui autour duquel tous les faits viennent converger. Le visage ne dément pas, en effet, ce que nous connaissons de son caractère. Il exprime la bonté, beaucoup d'intelligence et de pénétration, de la finesse, une grande tranquillité d'esprit, de la justesse, de la précision, de l'équilibre, de la pondération. Quand un de nos semblables réunit ces qualités, il peut beaucoup; sa puissance d'observation, le sens qu'il a des choses dont il est entouré, lui permettent d'accomplir exactement le plan qu'il a conçu. Un homme de ce tempérament est toujours un bon chef. Il faut des conditions bien exceptionnelles pour qu'il n'atteigne pas le but qu'il s'est marqué. Ce qu'il tente est toujours situé, en effet, dans le rayon des choses possibles. Les aventures ne le séduisent pas. Quand il poursuit un chemin, c'est qu'il sait exactement ce qu'il trouvera à son extrémité.

Un ouvrage comme *In Morocco with general d'Amade* vient très à propos, dans les circonstances actuelles, nous donner de nous-mêmes une image en harmonie avec la réalité.

Les Anglais sont passés maîtres dans la manière de présenter un pareil sujet. Ils le traitent avec une telle liberté d'allure, une véracité tellement convaincante, un tel dédain des fioritures et de tout ce qui pourrait faire paraître leur livre une simple fantaisie, qu'ils donnent la sensation d'une action vécue.

A suivre chapitre par chapitre cette longue campagne dans la Chaouïa, on s'aperçoit bientôt que l'auteur a mis sous nos yeux une série de clichés destinés à un cinématographe dont il tourne la manivelle, tandis que nous tournons les pages de son livre.

Tout l'intéresse, hommes, bêtes et choses. Pour chacun, il a son paragraphe qu'on lit comme on regarde un album. Dès qu'il juge que les explications sont suffisantes, il passe à un autre sujet dont il donne, avec toujours la même justesse et la même souplesse, une description nette, concise et éclairée d'une lueur d'humour qui sent son homme de guerre, sain et vigoureux.

Dès les premières pages, il nous met en communication avec le corps français de débarquement. Il nous fait connaître l'esprit qui anime tous ces hommes. Il nous initie à leurs habitudes, à leurs coutumes, à leurs singularités. Son jugement est celui d'un soldat qui a l'habitude de les passer en revue. Il est bref, mais il est clair. Pour rehausser son dire, pour lui donner plus de consistance, il prend des exemples qu'il a récoltés dans les camps, pendant la marche ou dans l'action du combat, et ceux-ci viennent, comme les anecdotes, illustrer son sujet.

L'affaire de Settat, par exemple, est un tableau de bataille. Il est esquissé plutôt qu'il n'est peint, mais il laisse une sensation profonde de tout ce qui constitue l'opération militaire. Les ordres, les mouvements qui en sont la résultante, les forces mises en ligne, leur formation, l'ordre de la marche, rien n'est oublié. L'auteur nous initie aux moindres détails de la chevauchée qui précède l'action elle-même. Il entre dans les moindres détails, il n'omet aucune circonstance. Le pays qu'on traverse est décrit comme chacune des unités dont le corps d'armée est composé. Il consacre quelques lignes aux zouaves comme aux chasseurs d'Afrique, aux artilleurs comme aux goumiers, aux tirailleurs algériens comme à la Légion étrangère. Il nous parle souvent de ces derniers, qu'il admire. A ses yeux, ce sont d'excellents combattants. Il convient, qu'en temps de paix, ils ne sont pas toujours commodes, mais comme ils rachètent, en service actif, ces erreurs, d'autres diraient ces fautes contre la discipline! « Leur caractéristique est leur sang-froid en face du feu. Tant qu'ils possèdent des munitions, ils avancent. » Rien ne les intimide. Ce sont alors des soldats vraiment très beaux.

De temps à autre, M. R. Rankin pique sa toile de taches rouges. Ce sont des actions d'éclat dont il vient d'être le spectateur. Il les consigne non sans une certaine émotion. C'est ainsi que les actes de bravoure dont furent victimes le lieutenant Ricard, le brigadier de Kergoray et le chasseur Rousseau, ressortent en vigueur dans ce paysage si impressionnant. Et, à chaque instant, comme un leit-motiv, reviennent ces mots qui nous font chaud au cœur, *the French troops in the Chaouïa are admirable under all the various difficulties of war.*

C'est qu'elles sont superbes, ces troupes ; elles possèdent toutes les qualités qui donnent à l'homme la bonne humeur et celle-ci engendre le désintéressement, l'oubli de soi-même, la simplicité, le désir de se distinguer, autrement dit l'endurance, l'allure, le courage.

Des hommes, des officiers, du général, M. Reginal Rankin n'a que des éloges à faire Il va jusqu'à prononcer quelquefois le mot de perfection. Quand il s'en va, pour retourner dans son pays, il garde, de tout ce qu'il a vu, une impression profonde, quelque chose ressemblant, nous ne disons pas à un éblouissement, mais à la constatation d'un fait tout à l'honneur de notre civilisation comme de la discipline de nos soldats et de la haute valeur de nos officiers.

Il dit, quelque part, que partout où nous avons passé, nous avons apporté la justice et l'ordre. Il s'étend, comme nous le disions au début de cet article, sur l'humanité dont nous avons fait preuve en toute occasion. Il réfute tous les commentaires malveillants qu'on a fait courir et se fait le justicier des imputations qu'on a vues imprimées dans des feuilles étrangères.

Oui, vraiment, ce livre est une réponse aux petites âmes dont nous avons subi les prêches jusque dans notre pays. A continuer à les entendre, nous en serions arrivés à atteindre un tel degré de veulerie que toutes les apparences auraient été contre nous et qu'on aurait pu dire que nous étions prêts à accepter le joug de quelque côté qu'il vînt. Les événements dont nous sommes actuellement les spectateurs auront, semble-t-il, un effet réconfortant pour notre nation. On se persuadera, en France, qu'entre puissances les droits sont les convenances de chacun, comme Alexandre Ier écrivait à Talleyrand, et que si la foi dans la toute puissance du bon droit est un bon sentiment, c'est aussi la plus noble des erreurs.

Remercions le major Reginald Rankin. Son livre est arrivé à l'heure exacte où il devait faire son apparition. Il est bon, quelquefois, dans cette vieille Gaule, à laquelle César reprochait l'inconstance, la présomption et le découragement, qu'on vienne lui tracer, par des exemples pris chez elle, qu'elle n'a rien perdu de ses qualités natives. Quatre siècles avant l'arrivée du Christ, des oies sauvèrent le Capitole, mais neuf siècles après, sous l'empereur Arnulf, Rome fut prise par un lièvre. Gardons-nous de pareille aventure, elle est le signe d'une décadence pour laquelle nous ne sommes pas prêts.

G. M. A.

L'Eveil d'un monde, *l'œuvre de la France en Afrique occidentale*, par LUCIEN HUBERT, député. 1 vol. in-16 de la Bibliothèque d'histoire contemporaine, 3 fr. 50 (Félix Alcan, éditeur).

La science géographique prend, heureusement, une importance tous les jours plus considérable dans notre pays. Nos colonies en sont la cause et, parmi elles, l'Afrique occidentale joue un rôle tellement important parmi toutes les questions qui nous occupent, qu'on peut affirmer qu'elle est pour une part très grande dans le mouvement intellectuel qu'on observe.

Il est nécessaire d'avoir des idées très nettes sur une contrée si on veut qu'elle prenne la place qu'elle mérite dans notre pensée et que le nom qu'elle porte ait une influence directe sur notre jugement et nos déterminations.

L'Afrique, en dehors de sa partie septentrionale, n'avait pas eu autrefois le don de nous émouvoir. Peu de nos compatriotes, en dehors du public colonial, suivaient avec la passion sans laquelle on n'aboutit à rien les raids de nos officiers et de nos explorateurs, la marche en avant de nos troupes et le travail de nos administrateurs coloniaux. Le nom de Faidherbe était bien plus connu comme général de l'armée du Nord, que comme gouverneur du Sénégal; celui de Brazza n'attira l'attention que par suite du bruit que la presse fit autour de celui de Stanley dont la presse tant française qu'étrangère racontait les prouesses.

Il a fallu vingt années d'efforts des coloniaux pour faire entre-

voir, au grand public, la veille encore indifférent, la possibilité d'établir, sur ces immenses territoires africains, autre chose qu'un pouvoir purement nominal. Cette évolution pour avoir été lente ne s'est pas moins produite et il faut reconnaître qu'elle s'est faite dans des conditions qui font grand honneur à notre pays.

Pour atteindre ce résultat, il a fallu que de nombreuses expériences fussent tentées. C'est qu'il fallait établir une méthode pour remplacer celle qu'on avait toujours utilisée en France et qui, on peut bien en convenir, galvanisait tous les efforts.

Le livre de M. Lucien Hubert, qui est le résumé des cours qu'il a faits à la Sorbonne, explique tout ce que nous avons créé et mis au jour, depuis 1860, tant au Sénégal que dans les autres parties de ce vaste gouvernement de l'Afrique Occidentale dont il s'est fait l'apôtre. On comprend mieux, quand on l'a lu, le caractère de notre race qui a besoin de faits tangibles pour prêter son attention aux choses qui l'entourent.

Avec l'auteur, nous suivons, étape par étape, l'œuvre poursuivie. Nous assistons à l'organisation de ces vastes étendues et nous ne pouvons nous défendre d'une certaine surprise devant le développement de ce territoire si ignoré il y a quelques années et dont les progrès sont si manifestes qu'ils étonnent les étrangers qui ne peuvent s'empêcher de reconnaître le zèle, la clairvoyance qui ont présidé à la mise en valeur de nos conquêtes ou de nos annexions.

Ce qui ressort d'une façon lumineuse de cet ouvrage, que nous ne pouvons trop recommander, c'est que le succès n'a fait son apparition dans nos colonies africaines qu'à partir du moment où nous avons consenti à abandonner notre vieux système routinier de centralisation si en honneur dans nos administrations, pour le remplacer par un système de décentralisation et d'autonomie.

C'est à Jules Ferry que nous devons cette nouvelle façon de procéder. En faisant de la Tunisie un protectorat, il nous a ouvert la voie et il nous a montré ce qu'on pouvait tirer de moyens divers et variés d'une formule moins rigoureuse et moins étroite que celle qu'on avait toujours employée.

Cette façon nouvelle de concevoir le gouvernemeet des colonies est l'objet de tout ce livre. Il résume une œuvre essentiellement française. Il proclame notre génie colonial, il affirme notre activité et, en justifiant nos efforts, il assure notre avenir.

Une compagnie française dans l'empire du Maroc au XVIIe siècle, par E. ROUARD DE CARD, professeur de droit civil à l'Université de Toulouse, associé de l'Institut de droit international. Paris, A. Pedone, éditeur, 1908.

Cette monographie est pleine d'enseignement. Elle montre qu'on avait déjà, en France, au XVIIe siècle, des vues très nettes sur le Maroc et qu'on y poursuivait un but qu'il n'est pas possible d'amoindrir.

Dès le XVIe siècle, plusieurs commerçants français avaient été attirés par cette contrée dont il n'est plus nécessaire de faire l'éloge. Mais ils avaient été rebutés par suite de l'anarchie qu'on retrouve encore aujourd'hui et qu'il était impossible aux sultans de contrecarrer par suite des moyens très précaires qu'ils possédaient.

En 1665, on vit se constituer cependant une compagnie commerciale sérieuse. Elle n'eut pas, il faut le reconnaître, une durée bien longue, mais elle n'en donna pas moins la preuve qu'on s'intéressait, en France, aux choses marocaines.

Dès l'année 1670, cette compagnie était dissoute. N'importe, les frères Fréjus, deux Marseillais, en la constituant, avaient compris le profit qu'on pouvait tirer de ce pays de Mauritanie, comme on l'appelait alors, d'où ils croyaient qu'il serait aisé de tirer denrées et marchandises.

M. E. Rouard de Card a recherché dans nos archives du ministère des affaires étrangères et dans celles du ministère des colonies tout ce qui pouvait se rattacher à la création et à l'organisation de cette société que Colbert avait accueillie et encouragée.

Avec un soin extrême, l'auteur nous fait entrer dans les moindres détails de cette société commerciale. Il expose, sans rien omettre, tout ce qui sert à la mettre sur pied. Il étudie ses statuts et, cela fait, il nous fait un tableau très intéressant de son fonctionnement sans oublier de nous faire connaître les circonstances heureuses ou malheureuses qu'une pareille entreprise devait, naturellement, traverser.

On lira avec beaucoup d'intérêt le récit d'une audience de Muley er Rechid, ce prédécesseur, au temps de Louis XIV, de Mouley Abdul Aziz et de Mouley Hafid et en s'apercevra qu'à cette époque, comme de nos jours, les souverains marocains n'aimaient pas les choses précises et se contentaient de répondre à ce qu'on leur demandait par des formules aussi vagues qu'elle étaient polies et conventionnelles.

Celui des deux frères Fréjus, qui avait approché de cette majesté orientale, n'eut pas conscience qu'au fond de toutes les déclarations emphatiques dont on n'était pas avare, il n'y avait absolument rien, pas même une promesse. Il s'était donné beaucoup de mal, avait fait, à travers le Maroc, un voyage long et non sans péril, mais, en réalité, il n'avait obtenu rien de sérieux.

Malgré cet échec, nous aurions pu nous maintenir dans le pays. Le conseil du roi ne fut pas de cet avis. Nous nous en allâmes et nous n'avions pas tourné les talons que nous étions remplacés par les Espagnols. C'est ainsi que nous les voyons présentement, à Alhucemar où, comme dans leurs autres présides, ils ont fondé ce qu'ils appellent leurs « droits historiques ».

L'épopée africaine, par ALBERT CORBIE, préface de M. Lucien Hubert, député. 1 vol. in-16 de 254 pages; prix 3 francs. Société générale d'imprimerie et d'édition Levé, 17, rue Cassette.

M. Albert Corbie a mis en fort beaux vers l'évocation de l'histoire africaine de la France et les pièces de sa légende du siècle colonial vont de la bataille des Pyramides à celle de Koussouri. Chacun des pays où l'activité militaire ou colonisatrice de la France s'est portée vient tour à tour nous dire en superbes alexandrins ses beautés, ses mystères, sa sauvagerie et tout ce qu'a vaincu, tout ce qu'a fait l'effort français. Ce sont de beaux chants à la gloire des Français en Afrique, et c'est un charme que de trouver assemblés par la mesure poétique les noms barbares si souvent cités ici et dont M. Albert Corbie a d'ailleurs tiré des rimes fort riches. Ainsi l'Algérie rêve :

Ardente, je grandis ! jusqu'en Tripolitaine,
Partant de Ghadamès, j'arrive jusqu'à Rhat !
Je vais jusqu'au Béchar et jusqu'au Gourara,
J'aborde le désert par la plaine oranaise,
Alger cherche Dakar. La rive soudanaise
S'approche de l'Atlas. Dans le sable roussi,
Je songe au Macina, je cherche le Mossi.
J'avance vers le Tchad. J'ai le projet grandiose
D'aborder le Congo par le Nord, mais je n'ose ;
Le bras qui m'a poussé, soudain, s'est alangui...
J'irai jusqu'au Kanem et jusqu'à l'Oubangui.

Et cette chanson de la Guinéenne :

Je suis la reine de la brousse,
De l'Atlantique à Kouroussa,
De la brousse qu'on courrouça
En arrachant l'herbe et la mousse
Pour que le rail sombre y passât...

Le Congo s'exprime ainsi :

J'ai des champs de millet. Les plaines congolaises
Ont comme un reflet d'or, de gerbe et de gaîté.
J'ai l'éternel azur et l'éternel été
Qui brille dans mon ciel et jamais ne se lasse,
Les flots de l'Alima, les rives du Louasse,
J'ai l'onde, le soleil, le pont de Kitabi,
Les huttes de Komba, les quais de Mossabi !
J'ai les murs de Njolé, le port de Libreville,
La plaine de Bounda ! La jeune Brazzaville,
Eclatante, se dresse avec un nom géant...

Çà et là, le langage de l'épopée s'adoucit en chansons de Congolaises ou de Soudanaises, et, si ces chansons n'obtiennent pas le succès de la *Tonkinoise*, elles plairont certainement à un public plus raffiné. Mais quel regret que M. Albert Corbie n'ait pas fait place aux souffrances mêmes des Français conquérants de l'Afrique et ne nous ait pas donné comme un recueil des chansons de nos Africains ! La chanson de la brousse et du bled est à faire ! Rien qu'en Algérie on ferait une ample moisson de ces fleurs poussées dans l'ennui des garnisons lointaines et il nous souvient, par exemple, de l'étonnante imitation de *A Ménilmontant* que les officiers d'Aïn-Sefra chantaient il y a quelques années et dont ce passage mérite l'immortalité :

Bou Amama, qui nous regarde,
Bien au frais dans son douar,
Dit : N'y a que des idiots qui mont' la garde
A Djenan-ed-Dar ! (*Bis*)

Nous nous excusons auprès du délicat poète qu'est M. Albert Corbie d'évoquer auprès de l'*Epopée africaine* des versifications aussi grossières, et, avec M. Lucien Hubert, nous formons le vœu que « ses beaux vers réconfortent les pionniers ardents du devoir humain de notre patrie ». Ils seront lus en effet demain dans toute l'Afrique.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



N° 12

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

UNE COLONIE TURQUE

LA TRIPOLITAINE

Enclavée entre la Tunisie française et l'Egypte à demi-anglaise, la Tripolitaine, colonie turque, demeure, à proximité de l'Europe, une contrée négligée. Tandis qu'à ses côtés se manifeste l'activité la plus opiniâtre, elle reste en majeure partie inculte, dépourvue de tous moyens de communication, et offre à peine, çà et là, quelques maigres oasis éparses au milieu de solitudes sans eau

Depuis les grandes invasions arabes qui, attirées par les terres fertiles de l'Ifrikia et du Maghreb, l'ont sillonnée, aucune transformation ne s'y est produite. Les tribus clairsemées qui, faute de place ailleurs, ont dû s'y fixer, mènent de génération en génération la même existence indigente, sur un sol dont aucun aménagement n'est venu corriger l'ingratitude.

La Tripolitaine somnole, et son immobilité résulte à la fois d'une cause politique et d'une cause géographique. L'administration turque s'est toujours montrée peu soucieuse d'y introduire l'agencement moderne grâce auquel d'autres pays aussi peu naturellement favorisés ont pu être mis en valeur. Elle s'est préoccupée avant tout de maintenir dans toute son intégrité la souveraineté de la Porte, en ce dernier lambeau du domaine africain des sultans de Constantinople.

Aussi a-t-elle pris soin, jusqu'ici, de décourager toutes les initiatives étrangères qui se proposaient d'appliquer sur la façade maritime du vilayet de Tripoli et du Sandjak de Barca les méthodes occidentales de colonisation. Elle craignait que les travaux hydrauliques, la construction de routes ou de voies ferrées, l'aménagement des ports ne fournissent à l'industrie européenne l'occasion de s'intéresser trop activement aux affaires de la contrée. C'est pourquoi elle s'efforçait de restreindre, dans toute la mesure du possible, les facultés d'acquisition, par les nationaux des puissances, de droits quelconques sur une portion du pays. Les fonctionnaires turcs espéraient ainsi éviter les approches de l'étranger que la position méditerranéenne du vilayet pouvait tenter...

Le gouvernement ottoman s'est donc privé systématiquement du concours précieux qu'il eût trouvé, dans l'esprit d'entreprise des Européens, pour la transformation de sa colonie africaine. Il ne paraît pas avoir songé d'ailleurs à compenser par ses propres moyens la perte d'activité résultant de sa politique d'ostracisme. Le capital turc est d'essence peu mobile; et nul ne s'est inquiété jusqu'à présent, dans la Turquie d'Europe, en dehors du monde officiel, d'une portion du domaine national regardée comme une terre d'exil.

La Tripolitaine poursuit donc le cours de son existence indigente et uniforme. Rien n'y bouge.

L'atmosphère économique et morale y est identique aujourd'hui à ce qu'elle était autrefois. A vrai dire, l'imputation d'incurie que l'on inclinerait à adresser aux autorités locales doit être tempérée par la constatation des difficultés que rencontrerait la mise en application d'un programme de développement agricole intensif : la Cyrénaïque exceptée — et encore faut-il observer que le versant méditerranéen du djebel Akhdar est seul intéressant — presque tout l'ensemble du territoire soumis à l'autorité du vali de Tripoli est maintenu dans un état de stérilité quasi irrémédiable par la proximité du Sahara, dont l'influence desséchante s'exerce d'une manière continue en l'absence de tout écran montagneux d'un suffisant relief. On conçoit que, dans ces conditions, l'ad-

ministration turque, généralement routinière, ait choisi la méthode de gestion la moins onéreuse et ait reculé devant les sacrifices nécessaires pour doter la Tripolitaine d'un outillage entièrement à créer.

Ceci dit à sa décharge, il reste pourtant à considérer que certaines parties du plateau de Barca sont dignes d'amélioration, que le sol peut y être, avec profit, soumis à une fertilisation artificielle, et que les efforts officiels tentés jusqu'ici en vue de la plantation d'oliviers représentent une trop faible amorce de l'œuvre transformatrice à accomplir.

***

En dépit de ses apparences peu attrayantes, la Tripolitaine eût été certainement jugée de bonne prise et eût sollicité les convoitises des puissances européennes, lors des accords qui ont définitivement consacré le partage international de l'Afrique, si la souveraineté ottomane n'avait constitué un obstacle à l'attribution immédiate de ce territoire à l'un des copartageants.

L'Italie, tard venue dans la voie de l'expansion coloniale et qui selon le mot d'un diplomate « rôdait autour du monde, à la recherche d'un coin où planter son drapeau », avait, au lendemain de l'occupation de la Tunisie, jeté son dévolu sur le seul rivage africain, proche des côtes siciliennes, qui restât, sinon disponible, du moins préservé de toute inscription de droits futurs. La France et l'Angleterre, principales intéressées dans le statut méditerranéen, ne devaient point faire obstacle à ses ambitions. Préoccupées du développement naturel de leur politique dans les contrées soumises à leur influence respective, et, d'autre part, soucieuses de laisser à l'Italie désappointée des espérances de dédommagement, elles avaient donné les plus bienveillantes assurances aux communications par lesquelles le gouvernement de Rome affirmait son désir de voir maintenir, sans modification à son insu, le *statu quo* tripolitain.

L'attirance qu'exerçait sur nos voisins des Alpes cette partie du continent africain était d'autant plus vive que l'on n'avait sur le Sahara et les contrées du pays noir situés à sa lisière méridionale que des renseignements susceptibles de justifier un certain enthousiasme. Les récits hyperboliques de caravaniers arabes représentaient comme un Eldorado les pays au Sud du bassin du Tchad.

« Le Soudan guérit de la pauvreté comme le goudron de la gale », disait-on chez les indigènes de l'Afrique Septentrionale, et l'on parlait d'inépuisables réserves de poudre d'or, de plumes d'autruche, d'ivoire. L'explorateur Rohlfs, mettant une note européenne dans ce concert enthousiaste, déclarait que « Tripoli est la clef de l'Afrique » et que « tout le Soudan appartiendra à qui possédera Tripoli ». Les conditions du commerce transsaharien semblaient donner alors quelque crédit à l'optimisme général. De Ghadamès au Niger, de Ghat et Mourzouk au Bornou par l'Aïr et le Damergou, Bilma et le Kaouar, un mouvement d'échanges relativement important, était assuré par des caravanes qui constituaient, à peu de choses près, le seul moyen de communication économique entre le centre de l'Afrique et la Méditerranée.

L'opinion italienne considérait par suite la Tripolitaine comme digne de solliciter ses ambitions : alléchée à la fois par la valeur de la position maritime du vilayet et par les perspectives commerciales qui s'offraient vers l'hinterland, elle s'était laissée gagner à la conception d'un établissement futur sur la côte d'en face.

La pénétration en Erythrée détournant, pour un temps, vers la mer Rouge, l'attention du groupe colonial italien, la question tripolitaine avait été réservée. C'était d'ailleurs le parti qui s'imposait : la période de réalisation demeurait encore lointaine, rien n'indiquant que la Turquie fût disposée à céder la place à d'autres.

Toutefois la diplomatie romaine s'efforçait d'encourager les entreprises privées de ses nationaux dans le vilayet de Tripoli et la presqu'île de Barca, et aussi vigilante que l'autorité ottomane elle-même, elle suivait jalousement toutes les manifestations d'activité étrangère susceptibles d'avoir une répercussion dans le pays convoité et d'inquiéter ses propres intérêts. La convention franco-anglaise du 21 mars 1899 qui, en délimitant la zone saharienne d'influence française, fermait l'arrière pays de Tripoli à toute expansion politique vers le Sud, avait provoqué certaines remarques dans la presse de la Péninsule. Mais le ton mesuré de ces observations indiquait que l'opinion s'y était éclairée sur la valeur « mondiale » attribuée jadis à la Tripolitaine ; l'inventaire du Sahara, déjà minutieusement dressé à ce moment, révélait une irrémédiable pauvreté ; d'autre part, l'inextensibilité du mouvement d'échanges par caravanes entre l'Afrique centrale et le front méditerranéen s'accusait davantage à mesure que de l'Atlantique se déroulaient vers le cœur du pays noir, de puissantes voies de drainage.

En présence de ces réalités qui ne laissaient place à aucun mirage, l'Italie n'a donc point jugé devoir prendre position contre l'accord franco-anglais et elle a fait bon marché des immensités sablonneuses qu'elle avait pu un instant regarder comme l'utile prolongement de son futur domaine. Tel qu'il est aujourd'hui, celui-ci lui paraît constituer un champ d'activité suffisamment avantageux pour ses nationaux ; en détournant vers ce rivage prochain le courant d'émigration orienté jusqu'ici vers l'Amérique, elle réaliserait l'investissement pacifique de sa « future possession » et conserverait, aux portes de la métropole, au moins en partie, l'excédent de population qu'une extéiorisation lointaine lui enlève chaque année, sans retour.

***

Ces considérations pratiques succédant aux formules vagues qui caractérisaient l'enthousiasme

inopérant du début, semblent dénoter dans l'opinion italienne une transition de la période de conception à celle de la mise en œuvre continue. « La politica del non fare et del non volere che altri faccia » paraît beaucoup moins en faveur, si l'on en juge par le nombre croissant depuis quelques années des contributions documentaires à l'étude de la question de Tripoli.

Aussi bien dans les publications des sociétés de géographie que dans les articles de Presse, la tendance est à l'action, mais à une action mesurée, proportionnée aux possibilités immédiates et aux contingences. Sans doute çà et là quelques impatients symptômes d'impérialisme se sont manifestés. De rares individualités ont pu envisager les grandes lignes d'une opération préparatoire, susceptible, à un moment donné, de provoquer en la justifiant l'intervention de l'État. A propos d'un grand procès qui s'est déroulé récemment à Rome, le *Corriere della Serra* a critiqué ce qu'il appelait « l'episodio tripolitano » c'est-à-dire les tentatives infructueuses d'un ancien ministre qui s'était proposé, par une entreprise domaniale dans la colonie turque, d'amorcer l'éventualité d'une intervention de l'Italie.

Cette conception qui dénotait un penchant immodéré vers la manière forte, est d'ailleurs demeurée sans écho.

Nombre d'écrivains italiens instruits par les déboires de l'expansion de leur pays et qui regardent le Benadir et l'Erythrée comme des affirmations politiques bien plus que comme des colonies au sens profitable du mot, condamnent toute idée d'aventures nouvelles. C'est du moins l'état d'esprit que révèle une brochure parue à Livourne en 1902 et due à un professeur qui s'est signalé par diverses publications remarquables : *Andiamo à Tripoli ? Allons-nous à Tripoli ?* M. Coen résout sa question par l'affirmative, tout en estimant que l'Italie ne doit pas s'abandonner à une politique décevante de conquête militaire. Il est pour la pénétration pacifique, l'infiltration d'émigrants siciliens, futurs artisans d'une transformation agricole et économique du pays. Il ne se paie pas d'illusions sur la valeur « mondiale » de la Tripolitaine. Il sait que les conditions ont changé depuis que Rohlfs lui attribuait cette importance quelque peu excessive, que le commerce transsaharien subit un affaiblissement graduel à mesure que s'achèvent les réseaux ferrés de l'Afrique Occidentale. Mais tel qu'il est, le pays lui paraît garder encore assez d'éléments pour permettre à une colonisation opiniâtre de s'y asseoir.

La médiocrité de la province de Tripoli enlève à peu près à cette contrée toute séduction attractive pour un peuplement européen. Mais c'est surtout vers la Cyrénaïque que M. Coen désire voir concentrer l'effort de ses compatriotes.

Ceux d'entre eux qui se sentent resserrés dans la métropole pourraient, à son avis, tenter avantageusement de reconstituer l'antique Cyrénaïque célébrée par Hérodote. S'il est vrai que le pays ne semble pas devoir retrouver son ancienne prospérité, il est permis de supposer que là où florissait autrefois la Pentapole avec ses cités de Cyrene, Apollonia, Ptolémaïs, Barcé et Hespérides, toute possibilité de rénovation n'est pas entièrement évanouie.

Certes, il faut se garder du mirage séducteur que pourrait faire naître le souvenir du « jardin des Hespérides » et ne pas perdre de vue la notion des modifications qu'a subies, à travers les âges, le coefficient d'appréciation... La fécondité de la « petite Grèce » qui tendait la main par-dessus la mer hellénique à la patrie de Minerve nous semble quelque peu légendaire. Mais, sans croire avec Hérodote que « pendant huit mois les Cyrénéens sont toujours à récolter », on peut penser que l'application des méthodes de culture européenne dans certaines parties du district de Barca permettrait de revivifier cette région. La tâche est donc de nature à solliciter l'initiative des Italiens qui pourraient largement amplifier ici, où tout est à créer, l'œuvre d'assistance et de coopération dont ils ont fait bénéficier la Tunisie.

C'est dans ce sens que se prononce le sénateur Giacomo de Martino qui a rapporté cette année d'un voyage en Tripolitaine et en Tunisie un volume d'observations remarquablement pratiques (1).

M. de Martino constate que la prospérité de la Tunisie est pour une bonne part l'œuvre de ses compatriotes, et il estime que leur labeur opiniâtre assurerait à la Tripolitaine une fortune au moins égale sinon plus rapide. La salubrité du climat, la valeur du sol en certaines parties, lui paraissent des conditions très favorables pour l'établissement d'un peuplement italien.

Il n'est plus possible de laisser dans l'état actuel d'abandon un pays si proche de l'Europe : « Comme à Constantinople, comme dans l'Asie Mineure, comme dans les provinces balkaniques aussi bien que dans la Tripolitaine, l'intégrité politique de la Turquie ne pourra se maintenir qu'en faisant tomber les barrières élevées par le fanatisme et en ouvrant à deux battants les fenêtres à la lumière qui vient de l'étranger. Les Turcs abandonnés à leurs propres forces ne feront jamais ni les ports, ni les voies ferrées, ni les routes nécessaires; ils n'utiliseront jamais pour la richesse du pays les forces que renferme son sol fécond. » Et il semble bien que cette condamnation de l'administration ottomane soit entièrement justifiée. Il n'existe point de ports digne de ce nom sur toute la côte. Derna et Bengazi sont d'un abord dangereux pendant l'hiver. Et rien n'est fait pour assurer le développement de la navigation. Bien au contraire, l'inertie se double d'une tendance à l'obstruction. Une société maltaise prend un jour la résolution de placer une bouée à l'endroit où ses bateaux avaient coutume de jeter l'ancre. Le capitaine du port (dont la fonction consiste uniquement à percevoir des droits maritimes assez capricieux) la fait enlever et enfouir dans le sable !

(1) Giacomo de Martino, Cirene e Cartagine (Zanichelli Bologna, 1908).



M. de Martino signale les manifestations actuelles de l'activité italienne; mais soit par l'hostilité du gouvernement turc ou par l'inertie des forces vives de la nation, celle-ci a beaucoup moins fait que ne l'exigeraient ses intérêts.

Dans la *Rassegna Nazionale* de septembre 1908, une étude critique de l'ouvrage du sénateur italien, à laquelle nous avons emprunté les remarques ci-dessus, conclut en ces termes son « Pro Tripolitania » : M. de Martino augure et espère — et nous formulons un vœu identique — que l'expansion en Tripolitaine devra se produire, non par une invasion ou une occupation du territoire, mais par le développement de l'activité industrielle et commerciale, par les entreprises agricoles et la pénétration des travailleurs africains. Le pays se refuse à une aventure périlleuse; mais il ne permettrait pas qu'une autre nation mette la main sur ce dernier lambeau de terre méditerranéenne encore ouvert à notre influence. L'action italienne doit être non seulement vigilante, mais opérante; elle doit savoir vaincre toutes les obstructions, tous les subterfuges du gouvernement ottoman et, d'autre part, elle doit affirmer à celui-ci, avec l'énergie nécessaire, que, par la volonté de l'Europe, notre pénétration pacifique en Tripolitaine est désormais légitime; si elle a lieu d'accord avec l'autorité du sultan, elle pourra être avantageuse pour son gouvernement; si elle est entravée, elle pourra conduire à une époque plus ou moins lointaine et bon gré mal gré à une annexion...

***

Le « blad Tarabolos » des Arabes, la Tripolitaine, est une contrée sans aucune unité géographique. Que l'on imagine une immense aire de plus d'un million de kilomètres carrés, une région de steppes arides au milieu de laquelle émergent, çà et là, quelques îlots de hautes terres et des groupes d'oasis. Le Sahara est tout proche, avec ses immensités sablonneuses, et il semble que la Méditerranée ne soit ici que la façade septentrionale du désert. La terrasse qui sépare la mer du pays des dunes offre, par sa faune, sa flore et son climat, un caractère qui indique la prédominance de l'influence saharienne. Entre ses deux versants, le relief est si peu accentué qu'il n'existe nulle part, comme en Tunisie, en Algérie et au Maroc, un écran protecteur contre les souffles desséchants du Sud. Point de chaîne montagneuse parallèle au littoral, nulle barrière contre l'envahissement des sables qui, en certains points du plateau, s'accuse en longues coulées atteignant parfois la grève. Cependant, vers la bordure maritime, le long de la partie occidentale de la Grande Syrte, une saillie rocheuse dresse son faite bleuté à une hauteur moyenne de 300 mètres au-dessus de la terrasse. C'est une succession de chaînons inégalement soudés qui courent d'abord de l'Est à l'Ouest, — Aroudj-Assoued et djebel Assoued, — puis s'infléchissent vers le Nord, dans la direction de Tripoli — monts Ghourian — et obliquent enfin vers l'Ouest, face au littoral dont ils sont éloignés de 100 kilomètres en moyenne — djebel Ifren et djebel Nefousa. Le versant interne de cette muraille, dont le djebel Ghourian est le bastion le plus septentrional, borde la « hamada el Homra », la partie la plus désolée du territoire tripolitain. Cet immense « plateau rouge » dont le revêtement argilo-gypseux est dans l'ensemble très uni, sans étendues pierreuses et sans amas sablonneux, sauf par places restreintes, se prolonge de l'Est à l'Ouest jusqu'au Sud de Ghadamès sur 700 kilomètres et sa largeur Nord-Sud est de plus de 200 kilomètres. Toute sa superficie est frappée de stérilité; la vie végétale s'y manifeste parcimonieusement en touffes rabougries, très clairsemées, et, dans les affouillements que creusent les torrents, par quelques espèces arborescentes isolées. L'eau est partout absente de cette région brûlée et les caravaniers ne se hasardent à la traverser qu'après un symbole propitiatoire qui consiste pour chaque voyageur à déposer une pierre sur le « bou-sfer », la pyramide qui s'est élevée successivement, au cours des siècles, grâce à l'offrande superstitieuse de générations de chameliers.

Du versant septentrional de la chaîne, où l'influence des nuées maritimes se fait sentir, jusqu'à la mer, se développent des plans successifs, s'abaissant en pente légère, où l'humidité fluviale n'est ni assez abondante ni assez régulière pour favoriser le développement de la végétation. Quelques parcelles de ces plaines sont cultivées par les tribus indigènes qui hasardent leurs semailles, au lendemain des premières ondées d'automne et voient fréquemment leurs espérances de récolte s'évanouir devant une sécheresse persistante.

En aucun endroit de la plaine il n'existe de possibilités d'irrigation. Les rivières n'ont jamais un cours permanent. Le volume d'eau qui s'épanche dans leur lit après les averses se fraie à travers les sables amassés dans les vallées un chemin jusqu'à la mer. Certains de ces ouad tripolitains ont un bassin très étendu; le réseau de leurs ramures secondaires égoutte parfois une aire de 200 kilomètres de largeur; mais l'abondance du flot est toujours trop brève et il ne reste d'autre trace de son passage qu'un léger suintement bientôt asséché.

Le plateau de Barca, la Cyrénaïque des anciens, présente un aspect moins généralement désolé que le vilayet de Tripoli. Grâce à sa position péninsulaire, il bénéficie de l'influence fertilisante des vents méditerranéens qu'il reçoit sur trois côtés. Mais celle-ci n'est toutefois pas suffisante pour contre-balancer entièrement le pouvoir asséchant des souffles sahariens. Le plateau sert de socle à une saillie montagneuse, le djebel Akhdar, qui atteint en quelques points d'émergence jusqu'à 1.000 mètres. Grâce à la présence de cet écran, le versant du plateau qui s'incline vers la mer conserve une partie de l'humidité atmosphérique qui, retenue par les sommets, se résout en pluie durant l'hiver. Sur toutes les pentes moyennes et

dans les vallées, la végétation atteint un développement considérable. Les espèces arborescentes de la zone tempérée s'entremêlent aux essences forestières; c'est un fourré de lentisques, d'arbousiers, de lauriers ombragés par les chênes verts, les thuyas, les cèdres. Plus près de la mer, dans les fonds où l'humidité pluviale se maintient assez longtemps, des bosquets touffus d'oliviers sauvages et de caroubiers voisinent, aux abords des centres, avec les vergers et les champs où les produits peu variés de l'agriculture cyrénéenne, orge, blé, légumes, tabac, sont moissonnés ou cueillis.

Sur le versant méridional du massif et de la terrasse qui le prolonge, l'absence d'humus et l'extrême rareté des précipitations pluviales, ces caractéristiques de la Tripolitaine, se signalent de nouveau.

Aux vastes étendues pierreuses, brûlées par le soleil, succèdent des ondulations légères couronnées de la maigre végétation des steppes : chih, armoise et alfa. Les lits desséchés des ouad sont, à des intervalles de plusieurs années, affouillés par la faible quantité de liquide, provenant des averses, qui a pu échapper à l'absorption par un sol sans cesse altéré. Partout, c'est la nudité désolante, la blancheur du sable et de la roche nue, la teinte grise de l'indigente flore désertique. Les Arabes ont donné à cette région le nom de Barka-el-Beïda (Barka la Blanche) par opposition à la Barka-el-Hamra (rouge), nom qu'ont valu à la Cyrénaïque septentrionale ses fécondes argiles rouges.

***

La population de la Tripolitaine comprend, sur la côte, des Arabes sédentaires; dans l'intérieur, sur les terres hautes et dans les oasis, des Berbères purs ou arabisés et dans la région des steppes des Arabes nomades.

Les premiers, par leur contact avec le monde méditerranéen et l'élément turc, se sont relativement affinés au point de vue intellectuel. Ils ont progressivement perdu une partie des caractères moraux qui distinguent leurs congénères des régions pastorales : instinct d'indépendance, amour des aventures, penchant aux coups de main.

L'affaiblissement des énergies guerrières a été compensé chez eux par une accoutumance au travail productif et une certaine activité économique. Quelques-uns s'adonnent au négoce; d'autres demandent leurs ressources au labeur agricole. A Tripoli, à Ben-Ghazi et dans les ports secondaires, ils forment une catégorie sociale de mœurs paisibles, docile aux exigences mesurées de l'administration locale, et dont les intérêts et les sentiments se rapprochent sensiblement de ceux de la bourgeoisie aisée représentée par les colons turcs, en nombre restreint, qui proviennent soit d'anciennes familles de fonctionnaires ayant acquis des propriétés dans la banlieue des villes, soit d'immigrés koulouglis, originaires de Tunisie ou d'Algérie.

Dans l'hinterland cultivable, sur les hauteurs de Ghourian et de l'Ifren, les groupements berbères ont été en partie préservés de toute modification ethnique appréciable, et la conquête musulmane, la grande immigration hilalienne, ont passé sur eux en un flot rapide, laissant seulement le faible dépôt d'une islamisation superficielle.

Isolés de tout contact extérieur sur leurs îlots rocheux, rebelles d'instinct à toute manifestation sociale susceptible de troubler leurs séculaires habitudes d'anarchie, ils ont conservé intacts leurs coutumes, leur forme d'existence et leur langage même. Arriérés et primitifs, beaucoup d'entre eux vivent comme aux âges préhistoriques, à l'état de troglodytes. Le djebel Gharian doit, dit-on, son nom aux nombreuses grottes qui servent de réduit à des familles berbères. Tous, bien que leur vie rude et leur isolement les aient préservés de l'amollissement qui caractérise les Arabes de la côte, se montrent aujourd'hui généralement les moins insoumis des administrés de l'autorité turque. Ils consacrent à la culture de leurs champs et de leurs vergers leur entière activité, sous le regard protecteur des garnisons cantonnées au milieu d'eux, qui savent leur donner l'illusion de la liberté complète en évitant une politique administrative trop zélée.

Au point de vue religieux, les habitants du djebel Nefousa, de l'Ifren, des Gharian, comme leurs congénères des oasis de la plaine, sont en général d'une tiédeur qui n'exclut pourtant point, parfois, certains retours d'exaltation mystique coïncidant d'ailleurs avec une surexcitation du sentiment d'indépendance. Comme les Beni-Mzab d'Algérie, ils professent plus ou moins la doctrine ibadite et, quelque peu entachés d'hérésie, aux yeux des Arabes, ils demeurent, vis-à-vis de ceux-ci, tant par les différences ethniques que par les divergences doctrinales, dans un état d'éloignement moral à peine atténué par des alliances d'ailleurs peu fréquentes. Par contre, les groupements d'origine berbère, qui par leurs conditions d'habitat se sont trouvés plus aisément en contact avec des tribus arabes, ont fusionné avec celles-ci au point d'adopter leurs habitudes nomades. C'est le cas des Ourchefana, des Ben-Adjela et des Nouaïl qui, installés sur les terres basses, ont subi l'influence des envahisseurs et se sont arabisés par la langue et par les mœurs.

Les grandes plaines constituent le domaine pastoral des Bédouins, qui mènent la vie nomade, multipliant leurs migrations, en accentuant ou en restreignant l'amplitude, selon l'abondance ou la rareté des pâturages et de l'eau. Par l'effet de leur dispersion sur une aire de parcours très étendue ils se sont scindés en groupes distincts les uns des autres, parmi lesquels des rancunes séculaires entretiennent un état d'inimitié permanente qui se résout parfois en conflits armés et plus fréquemment en coups de main sur les troupeaux. Les Oulad-Sliman, réputés pour leurs instincts guerriers, forment une confédération très importante, dont un rameau s'est fixé dans le bassin du Tchad. Les Oulad-Khris transhument aux alentours de l'oasis de Zetta, et les

Ourfella, installés à la base orientale du plateau tripolitain, mènent une existence à demi sédentaire auprès de leurs terrains de culture. Au Nord-Ouest, dans la direction de Tripoli, des tribus plus fractionnées, et, par suite, de mœurs plus paisibles, les Oulad-Bou-Sif, les Kédadifa, Aoulad-Youcef, partagent leur activité entre l'élevage et l'utilisation agricole de quelques points des vallées où le sol s'humidifie à l'époque des pluies. De ces populations arabes, les unes descendent de groupes qui, lors des grandes invasions vers le Maghreb, ont abandonné le flot envahisseur pour pouvoir s'attribuer de larges espaces dans une région qui servait de point de passage et où, par suite, ils espéraient demeurer en petit nombre; d'autres proviennent de familles, de fractions qui, après des pérégrinations tourmentées dans les plaines de l'Ifrikia et du Maghreb-el-Akça, n'ayant pu réaliser les conditions d'un établissement que des compétiteurs plus puissants leur disputaient, ont dû refluer vers la direction de leur pays d'origine. La Tripolitaine préservée, par le faible attrait de son sol, de convoitises multiples, offrit à ces épaves de l'invasion un asile relativement paisible. Leur nombre s'est augmenté par l'apport d'éléments accourus plus récemment de l'Algérie et de la Tunisie pour se soustraire au joug des infidèles.

A côté des deux grands groupes ethniques qui constituent le fond de la population, les nègres importés par les marchands d'esclaves sont répartis dans les oasis et dans la banlieue des ports. Toutes les races de l'Afrique centrale sont représentées dans ce marché de captifs où la traite se fait un peu partout, avec moins d'importance toutefois depuis que l'installation des puissances européennes sur les lieux de provenance a rendu plus malaisée l'exportation destinée à l'alimenter.

Le peuplement juif se manifeste ici dans des conditions généralement précaires. Le traitement humiliant infligé par les Musulmans aux Israélites dans les pays peu ouverts à l'influence européenne est un obstacle au développement de leur énergie morale, et la vie des communautés rabbiniques, au fond de leur hara, le quartier où elles sont cantonnées, suit son cours monotone; la malpropreté, la misère et l'inquiétude native des races opprimées les maintiennent au niveau le plus bas de tous les éléments sociaux.

Groupés au nombre de 12.000 à 15.000 à Tripoli, de 2.500 à Benghazi, répartis en essaims plus ou moins considérables dans les localités maritimes ou dans les centres de l'intérieur, les Juifs s'efforcent de diriger leur activité vers le petit commerce, le colportage et les professions manuelles. Les plus entreprenants, les plus opiniâtres aussi, se rendent dans les campements des tribus arabes avec une modeste pacotille, souvent mise au pillage. Le labeur agricole, bien que généralement peu dans les habitudes de la race, attirerait cependant quelques individus si la législation coutumière du pays ne leur interdisait les acquisitions de terres. Cependant, un certain nombre de familles se sont mises en instance auprès de l'autorité, en vue d'obtenir, dans le nouveau centre administratif de Merdj, des concessions domaniales. La population européenne compte environ 8.000 représentants, Maltais et Italiens en grande majorité. Les premiers constituent une colonie très active, dont la participation au mouvement d'échange total est très importante et qui, à Homs, à Tripoli, à Benghazi, a su créer des exploitations maraîchères très florissantes. Les seconds, bien moins nombreux que les Maltais, s'emploient dans toutes les branches de l'activité, et ils ont réussi à acquérir une situation de nature à favoriser la diffusion de l'influence de leur pays; ils font, en tout cas, de louables efforts pour répandre leur langue grâce aux écoles créés par leurs soins, avec des subventions du gouvernement italien.

* * *

L'Islamisme est naturellement la religion prédominante en Tripolitaine, la religion d'Etat. A vrai dire, bien que la communauté de confession entre les dirigeants et leurs administrés existe théoriquement, le rapprochement entre les deux éléments musulmans n'est appréciable que dans les centres du littoral où la population arabe, plus policée, se soumet aisément aux autorités turques et échappe davantage aux influences de l'aristocratie religieuse qui domine le reste du pays. Pour les nomades de rite malékite, les Turcs, parce qu'ils sont hanéfites et surtout parce qu'ils présentent dans leurs coutumes, dans leur vêtement, une apparence d'imprégnation européenne, sont vaguement regardés comme des hérétiques ou des coreligionnaires d'une orthodoxie douteuse.

Aussi toute mesure administrative susceptible de léser momentanément les intérêts des tribus provoque-t-elle non seulement une réaction de conservatisme, mais encore un froissement confus du sentiment confessionnel, exactement comme si l'autorité était exercée par des chrétiens. Les indigènes des tribus, maintenus dans leur état d'anarchie traditionnelle par l'absence d'une centralisation forte, ne se retrouvent en contact avec le pouvoir que par intermittences, dans des circonstances où la vigueur du bras séculier est assez pesante pour calmer leurs velléités de rébellion; mais comme elle se manifeste par à-coups, avec une soudaineté brutale, elle n'a d'autres effets que d'entretenir un esprit latent de méfiance et d'insoumission.

L'autorité turque restreint le plus possible son intervention dans les affaires intérieures des tribus qui, se sachant à demi surveillées, ne tentent nullement de modifier leurs habitudes de pillage. Aussi les incursions, les rapts de troupeaux, les razzias, en un mot toutes les manifestations de la violence qui rendent moralement instable l'existence des pasteurs arabes se donnent-elles ici libre cours. Lorsque surgit un grave conflit entre tribus à la suite d'une nouvelle tentative de liquidation d'antiques vendettas, les Turcs réagissent en appliquant sans ménagements le principe de la responsabilité collective.

Chez les Berbères du djebel Ghourian et du djebel Ifren, l'administration ottomane exerce une action permanente. Les garnisons cantonnées au cœur du pays, dans des fortins qui dominent les pentes habitées, maintiennent dans l'obéissance la population sur laquelle elles ont plus de prise. Celle-ci, après avoir vaillamment soutenu la lutte pour son indépendance, sous la conduite du cheikh d'Ifren Rhoma qui, jusqu'en 1842, opposa une résistance acharnée aux progrès des envahisseurs, s'est peu à peu accoutumée à la présence de ses maîtres. Rien n'a été changé dans ses coutumes locales; les fonctionnaires turcs se contentent d'assurer la rentrée des impôts et le fonctionnement du système de conscription grâce auquel ils ajoutent à leur corps d'occupation l'appoint de contingents indigènes.

Dans chaque circonscription administrative, ils ont installé une école où le turc est enseigné comme langue officielle. Quelques enfants berbères s'y présentent, d'ailleurs temporairement, mais sans aucune pression, et ainsi s'établit, sinon un rapprochement, du moins une entente relativement exempte de méfiance entre les représentants du gouvernement et les rayas, les administrés du djebel. Les rapports sont d'ailleurs facilités par l'absence de toute influence religieuse venant s'interposer, comme en pays nomade, entre les Turcs et leurs sujets.

Les Berbères sont généralement assez indifférents en matière de culte. Ils se bornent à l'observance des prescriptions dogmatiques essentielles sur lesquelles ils n'ont d'ailleurs jamais renoncé à greffer des pratiques de superstition. S'ils font preuve de déférence à l'égard de quelques santons, ils sont par contre réfractaires à toute tentative des zaouïas susceptible de modifier leurs mœurs et leur état social.

Cette attitude contraste avec celle des groupements arabes qui, aussi bien en Tripolitaine que sur le plateau de Barca, sont inféodés à une aristocratie religieuse dont la confrérie des Senoussya est l'un des éléments les plus considérables. Cette association, à laquelle des grossissements excessifs ont attribué une puissance hors de proportion avec la réalité et que l'on a crue acquise entièrement à l'œuvre d'ailleurs imprécise du panislamisme, semble bien plus attachée au maintien de sa situation temporelle en Tripolitaine qu'à une politique de prosélytisme hors des limites du vilayet. Elle a réussi, grâce à l'indifférence inerte, au laissez-faire de l'administration turque, à exercer une réelle attraction sur les tribus nomades qui, livrées à elles-mêmes, sans autre contact avec le pouvoir central que celui résultant des obligations fiscales, étaient une proie toute désignée pour les entreprises d'une secte soucieuse de les soumettre à ses directions morales. Les moqaddim Senoussya ont su tirer de l'état anarchique des groupements arabes un parti favorable à leurs visées. Grâce à l'austérité extérieure de leurs mœurs, aux dehors de piété fervente qu'ils affectaient pour frapper l'âme naïve et superstitieuse des Bédouins, ils ont réussi, tout en évitant de heurter les instincts d'indépendance de ceux-ci, à imposer leurs bons offices pour le règlement amiable des conflits entre tribus. A la faveur de ces interventions répétées, les représentants de la confrérie ont su si bien se concilier les sympathies des indigènes que l'autorité turque, mise brusquement en présence d'un pouvoir occulte susceptible de contrarier son action, jugea prudent de lui donner une sorte de consécration officielle. Les propriétés territoriales des Senoussya, bénéficiant du privilège réservé aux biens de mainmorte (waqoufs), furent exonérés de l'impôt foncier. Aucune mesure ne pouvait mieux servir la cause de la confrérie : en se faisant attribuer par une cession fictive les terrains de culture ou de parcours de ses affiliés, elle étendit à ceux-ci l'immunité fiscale dont elle jouissait, réalisant ainsi une monopolisation presque complète du sol dans l'intérieur du sandjak de Barca. Cette situation ne pouvait subsister sans provoquer un conflit avec l'administration ottomane. Il s'est manifesté dans ces dernières années avec une certaine acuité lors de l'établissement de la propriété individuelle. Les indigènes ont opposé une assez vive résistance aux mesures cadastrales et leur attitude a obligé la confrérie des Senoussya à affirmer son rôle de protectrice de leurs intérêts. Elle a opposé aux fonctionnaires turcs le firman impérial qui constituait en waqoufs ses terres propres et celles qu'elle s'était annexées avec le consentement des tenants. A cette agitation s'ajoutait celle provoquée par l'introduction du système de la conscription. Les Senoussya accoutumés jusqu'alors à considérer l'indifférence apparente des Turcs comme une reconnaissance de leur autonomie politique et religieuse ont élevé des protestations.

L'état de tension qui s'est manifesté ainsi entre l'autorité et la confrérie a revêtu dans ces derniers temps un tel caractère d'acuité que l'on a pu attribuer aux Senoussya l'intention de s'appuyer sur une puissance chrétienne pour se soustraire aux exigences du fisc ottoman. Les Turcs ne paraissent guère s'inquiéter de ces bruits : ils les considèrent comme la manifestation d'un désir de pression. Ils savent les Senoussya intéressés, pour la conservation de leurs privilèges, au maintien de la souveraineté du Sultan, qui, mieux que tout autre, leur assure une situation qu'aucune administration européenne ne saurait tolérer. Toutefois, soucieux d'enrayer les progrès par trop encombrants des zaouïas senoussistes, ils s'efforcent d'encourager l'expansion de confréries rivales : Madania, Aïssaouïa, Azouzia, Kadria et Sellamïa. Celles-ci, ne disposant que d'une influence restreinte, en raison du faible nombre de leurs couvents et de leurs affiliés, se montrent très dociles aux directions des fonctionnaires locaux et suivent dans leurs rapports avec les Senoussya les fluctuations de la politique administrative à l'égard de ces derniers. C'est ainsi qu'elles ont tenté, à un moment où les tendances panislamiques du palais étaient en faveur, de s'agréger, sinon matériellement, du

moins moralement, à l'ordre dont Si Ahmed Chérif est le grand maître actuel. Mais les efforts dans ce sens n'ont pas été couronnés de succès, car les Senoussya visent à accroître leur influence aux dépens des autres groupements religieux et éludent toutes les propositions de rapprochement.

L'ordre des Senoussya exerce son action sur la majeure partie des populations arabes du pays au moyen d'un réseau de zaouïas plus ou moins importantes dont les moqaddem ajoutent à leur caractère de délégués spirituels et temporels du grand maître l'avantage personnel d'une situation morale presque toujours considérable.

Les principales de ces zaouïas sont celles de Benghazi, de Deriana (dans la tribu des Aouarirs fraction des Kfifat) ; de Tokra (tribu des Braghta) ; de Tolmeïta (fraction des Oulad Sliman) ; de Merdj (Oulad Abid et Orfa) ; d'El Hamiz (tribu des Dorça), de Es Souça (tribu de Hassa), de El Bechara (tribu des Abibat, de Maara au Sud-Ouest de Derna)(Oulad-Mançour), etc., soit au total une soixantaine de couvents y compris celui de Djerboub, sur le territoire égyptien, où se trouve le tombeau de Sidi Mohamed ben Ali Senoussi, ceux de Misrata, Tripoli, Aoudjela, Djalo, El Istat à Kebabo, oasis de Koufra. C'est dans cette dernière que réside le cheikh tariqa (grand maître de la confrérie) Si Ahmed Cherif.

Les Madania possèdent dix zaouïas, dont les plus importantes sont situées à Benghazi (tribu des Fouakir), à Merdj, Derna, Misrata, Tripoli. Les Sellaima ont quelques couvents en Tripolitaine, ainsi que les Aïssaoua et Azouzia dont les affiliés sont célèbres par leurs pratiques de jonglerie.

En somme, l'intérieur du vilayet de Tripoli et du sandjak de Barca est presque en totalité inféodé aux représentants d'une sorte de congrégation religieuse que le pouvoir central a laissé grandir et qui, par ses tendances particularistes, provoque de très fréquentes difficultés. Instruits par l'exemple trop durable du Yémen où se sont révélés les inconvénients d'un système d'administration qui allie sans transition l'inertie à la brutalité et à l'oppression, les Turcs n'osent pas entrer ouvertement en lutte avec les Senoussya de crainte de déterminer parmi les tribus un mouvement général de sédition. Ils temporisent le plus possible, tout en s'efforçant d'entamer graduellement la position de leurs opposants, par l'application opportune du régime cadastral dans les parties où les possibilités de résistance sont le plus réduites.

***

L'ancien régime ottoman se montrait peu enclin à seconder, même dans leur forme la plus modérée, les visées de l'Italie. Adaptant aux circonstances le *Timeo Danaos et dona ferentes*, il laissait au zèle de ses agents en Tripolitaine le soin d'en déduire la nécessité d'une politique d'obstruction souriante. Les tentatives d'acquisitions de terrains, les entreprises de cabotage sur les côtes du vilayet, se heurtaient à une force d'inertie qui devait lasser la patience la mieux trempée. Aussi, dans le courant de cette année, l'esquisse d'une démonstration navale vint rappeler à la diplomatie d'Yldiz-Kiosk que personne en Europe n'aime à se voir fermer les portes au nez.

Le pouvoir actuel tiendra-t-il compte de cet avertissement? A vouloir éconduire des intentions paisibles, on risque tôt ou tard de se trouver en présence d'ambitions résolues. Le mieux est donc, selon la phrase de M. de Martino, d'ouvrir à deux battants à la lumière du dehors les fenêtres que l'on a jusqu'alors à peine entrebâillées. Le libéralisme des Jeunes-Turcs, en même temps que leur souci de rénovation politique et économique, semblent, par suite, devoir s'accommoder sans réserves des aspirations ainsi définies de l'Italie. En facilitant l'établissement, sur le littoral tripolitain, d'une population agricole venue de la péninsule, ils réaliseront le double but d'assurer à leur maigre domaine africain un essor fructueux peut-être pour leur Trésor et de fournir aux visées italiennes un écrivatif susceptible d'en restreindre l'horizon. Le gouvernement de Rome se déclarera sans doute satisfait si ses desseins d'expansion pacifique en face de la Sicile peuvent sans trouble être mis à exécution. Il se bornera à conserver une espérance d'hoirie nullement incompatible avec le respect de l'intégrité de l'Empire ottoman. Et pour le plus grand profit du commerce général, le lamentable état de stagnation économique de la Tripolitaine aura un terme.

Il ne paraît pas urgent de rechercher la nature de la répercussion que pourrait avoir sur la Tunisie l'installation à ses côtés d'un peuplement italien. Tant que le statut de souveraineté de la province de Tripoli ne sera pas mis en discussion, nous n'aurons pas à envisager les conséquences possibles d'un changement de mitoyenneté. La substitution au croissant du drapeau de la maison de Savoie est une éventualité qui semble beaucoup moins rapprochée depuis les derniers événements de Turquie. En admettant d'ailleurs que le développement naturel des aspirations italiennes vienne un jour à la réaliser, la situation nouvelle ainsi créée serait-elle pour nous un avantage ou un inconvénient? Un débat a déjà été ouvert sur ce sujet, et des opinions également autorisées s'y sont trouvées en contradiction. Les unes estiment que si l'Italie veut se charger en Tripolitaine de la besogne civilisatrice, sa prompte réussite ne peut que servir nos intérêts les plus immédiats et nos intérêts supérieurs. D'autres pensent que, dans l'occurrence susvisée, nous échangerions un voisin inoffensif contre un voisin remuant.

Un accroissement de la puissance italienne dans la Méditerranée constituerait-il vraiment un danger pour notre possession tunisienne? Il ne semble guère, en supposant que nos voisins des Alpes deviennent un jour nos voisins d'Afrique, qu'ils puissent réaliser en Tripolitaine un peuple-

ment bien considérable et y entretenir des forces suffisantes pour menacer, s'ils y songeaient jamais, notre flanc sud-est. Et d'ailleurs, le progrès a des nécessités immédiates qui priment fatalement les conjectures lointaines.

HENRY MARCHAND.

LE LIVRE JAUNE
SUR LE MAROC

On pourrait appeler le nouveau *Livre Jaune* (1) que le ministre des Affaires étrangères a publié le 24 novembre dernier : « l'histoire officielle des occasions perdues au Maroc ». Ce nouveau recueil de documents ne fait que confirmer les conclusions souvent développées dans ce *Bulletin*, à savoir que notre politique n'a cherché au Maroc que des occasions de justifier sa propre volonté de ne pas agir, et que notre effort a été rendu inutile par le manque de décision du gouvernement et du Parlement.

Le *Livre Jaune* se divise tout naturellement en deux parties, l'une relative aux relations de la France et de l'Allemagne, l'autre à la question des deux sultans. Nous l'analysons ci-après en insistant surtout sur les documents récents.

I. — LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES.

L'opposition de l'Allemagne revient comme un *leitmotiv* tout au long de l'histoire de l'année marocaine : indemnités de Casablanca, affaire des égouts de Tanger, port de Larache, tout lui est bon. Le triomphe de cette manière de l'Allemagne est l'incident, raconté ici en son temps, de la fausse demande d'Abd el Aziz en faveur d'une intervention de l'Allemagne contre les prétendues violations de l'Acte d'Algésiras par la France : les documents montrent que cette intrigue fut, comme nous l'avons dit, inventée et menée par l'agent consulaire allemand à Rabat.

Cependant, dès le début de l'année, l'Allemagne s'oriente vers la reconnaissance de Moulay Hafid. Un premier témoignage net apparaît dans la dépêche suivante de M. Pichon à nos représentants à Berlin, Madrid et Tanger :

Paris, le 18 février 1908.

L'Ambassadeur d'Allemagne m'a demandé s'il était exact, comme divers journaux l'avaient annoncé, que l'avance de 2.500.000 francs consentie au Makhzen par la Banque d'Etat du Maroc devrait servir en partie à former une mahalla destinée à la reprise de Fez. Je lui ai répondu qu'il n'y avait rien de vrai dans les allégations dont il me parlait. L'avance en question est exclusivement destinée à payer la solde des garnisons marocaines stationnées dans les ports, et des dispositions ont été prises afin qu'il n'en soit fait aucun autre emploi.

PICHON.

(1) *Documents diplomatiques, 1908, Affaires du Maroc*, IV, 1907-1908; 394 pages contenant 469 documents allant du 12 octobre 1907 au 14 octobre 1908.

Le 30 mars, M. Cambon télégraphie :

Berlin, le 30 mars 1908.

Je me suis rendu chez le Prince de Bülow, qui m'a reçu peu de temps avant de partir pour Vienne. J'ai dit au Prince que, sans attacher aux questions de forme plus d'importance qu'il ne convenait, cependant nous avions été heureux en France que le ton amical des déclarations faites par lui et par le Secrétaire d'Etat à la tribune du Reichstag fût de nature à apaiser certaines susceptibilités qui jadis avaient été malheureusement éveillées. J'ai ajouté que la presse française avait marqué, par la façon dont elle avait accueilli ces déclarations, qu'elle s'était rendu compte qu'elle devait elle-même apporter dans ses jugements une mesure et une cordialité égales.

Le Prince de Bülow m'a dit qu'il l'avait remarqué et qu'il y voyait un très bon signe. Il a ajouté : « Je ne saurais trop vous répéter ce que je vous disais déjà à Norderney. La seule chose qui nous préoccupe, la seule qui inquiète l'opinion en Allemagne et la seule qui soit pour nous une cause de difficultés, c'est la question commerciale. L'Allemagne a eu, depuis trente ans, un développement économique si soudain et si extraordinaire, que toute gêne dans la liberté de son commerce lui paraît une entrave difficile à supporter. La France a une tendance à suivre, dans ses possessions maritimes, une politique économique qui en éloigne les étrangers. L'Angleterre au contraire montre un libéralisme économique qui lui réussit au point de vue colonial. Notez bien que, dans la discussion du Reichstag, à l'exception de M. Bebel, qui a attaqué violemment la politique du Gouvernement français au Maroc, tous les orateurs de tous les partis, dans la majorité comme dans l'opposition, n'ont point attaqué cette politique mais se sont faits uniquement l'écho des plaintes du commerce, réclamant la porte ouverte et mettant en lumière tous les griefs dont ils avaient été saisis. Je suis convaincu, et je tiens à vous le dire, que si, pendant un an ou dix-huit mois, nos commerçants n'avaient pas de plaintes à formuler, vous n'auriez plus de difficultés au Maroc. »

J'ai répondu en citant au Prince le chiffre grandissant des affaires allemandes à Casablanca que le Département m'avait envoyé et que j'ai donné à M. de Schœn.

JULES CAMBON.

Cependant, en même temps, le gouvernement impérial nous harcèle de réclamations au sujet du service de l'acconage à Casablanca, que les Allemands du Maroc prétendent enrayé par nos opérations. M. Cambon télégraphie à ce sujet :

Berlin, le 29 avril 1908.

Le Secrétaire d'Etat des affaires étrangères m'a de nouveau entretenu, à l'audience diplomatique d'aujourd'hui, de la situation à Casablanca.

Une compagnie de navigation, « Compagnie d'Oldenbourg et de Portugal », a organisé un service direct (et mensuel, à ce qu'il croit) sur Casablanca.

Le Secrétaire d'Etat avait communiqué à cette compagnie les renseignements que nous lui avions fournis à lui-même, relativement au service d'acconage, et la Compagnie aurait constaté, lors de son dernier voyage, qu'elle rencontrait les mêmes difficultés que précédemment. On ne lui a donné qu'une barcasse et elle se heurte toujours aux nécessités des transports militaires. M. de Schœn a également reçu de Hambourg des plaintes dirigées contre le contrôle des douanes de Tanger.

J'ai répondu à M. de Schœn, en ce qui concerne l'acconage, que je ne pouvais que lui répéter mes paroles précédentes, que nos services maritimes feraient tout leur possible afin d'éviter des ennuis au commerce et que j'allais signaler de nouveau la situation à la bienveillante attention de Votre Excellence; en ce qui concerne le contrôle des douanes, que les plaintes dont il me parlait étaient nouvelles pour moi, mais que j'espérais être bientôt à même de l'éclairer sur ce point; parlant également des opérations de Casablanca, je lui ai dit avoir la certitude personnelle du désir qu'avait le Gouvernement français d'y mettre fin, mais il ne fallait pas lui demander l'impos-

sible. Quoiqu'il y ait entre Casablanca et le Sud-Oranais près de mille kilomètres, le public est porté à confondre les événements qui se passent sur ces deux points et à exagérer par suite les premiers. Il est impossible au Gouvernement français de retirer ses troupes avant d'avoir assuré la sécurité des Européens et organisé une police. « Croyez-vous, interrompit M. de Schœn, que cette sécurité serait menacée ? Est-ce que votre présence n'excite pas ces populations ? » « Je crois les connaître », ai-je repris. « Et je suis convaincu qu'elles seraient plus excitées par notre retraite. Elles la considéreraient comme une victoire remportée sur tous les Européens en général; mais peu importe, admettons même que les Français seuls soient menacés après que nous serions partis. Si, par hypothèse, après notre départ, il arrivait malheur à un Français, nous nous verrions obligés de revenir aussitôt, et cette fois non plus avec dix milles hommes, mais avec cinquante mille, et l'Europe et l'Allemagne elle-même ne nous comprendraient pas si nous agissions d'une autre façon. Aujourd'hui, il faut donc savoir attendre. »

Le Secrétaire d'Etat m'a paru reconnaître la vérité de mon langage. Il m'a dit en terminant qu'il avait la conviction que non seulement nos gouvernements et nous-mêmes, mais aussi nos deux pays étaient également animés du désir d'éviter un malentendu.

JULES CAMBON.

Les sourires apparents de la chancellerie n'empêchent pas les difficultés de succéder aux difficultés, et c'est dans les réclamations des censaux de l'Allemagne qu'elles naissent. Le gouvernement français les discute avec bonne foi et sérénité, communique à l'Allemagne les instructions données au généraux d'Amade et Lyautey ; il y a là, notamment, des réponses topiques du gouvernement français au sujet du traitement infligé aux censaux allemands.

Le 17 juin M. Cambon télégraphie :

Berlin, le 17 juin 1908.

Au cours de l'audience diplomatique d'aujourd'hui, j'ai été amené à parler au secrétaire d'État des mesures qui ont été prises par Torrès et par Guebbas en vue d'assurer la sécurité à Tanger.

« Je m'en félicite d'autant plus, m'a répondu M. de Schœn, que, d'après les nouvelles qui sont envoyées par M. Rosen, les partisans de Moulay Hafid deviennent dans cette ville chaque jour plus nombreux et plus actifs. » Il a ajouté : « Etant donnés les progrès si rapides faits en ce moment par la cause de Moulay Hafid, la situation, en ce qui concerne la reconnaissance éventuelle de ce dernier, est presque aussi délicate pour nous que pour vous. En tout cas, ce n'est pas de nous que viendra une initiative. »

J'ai remercié M. de Schœn d'avoir bien voulu me donner cette assurance.

BERCKHEIM.

Ceci n'empêche pas la chancellerie allemande de recevoir la mission hafidienne envoyée en Europe.

En septembre, après la défaite d'Abd el Aziz, le gouvernement impérial prend une initiative que M. Pichon fit connaître ainsi à nos représentants à l'étranger :

Paris, le 1er septembre 1908.

Sur les instructions de son gouvernement, le Chargé d'affaires d'Allemagne vient de faire au Département une communication verbale formulée dans les termes suivants :

« Vu la situation que les derniers événements ont créée au Maroc, le Gouvernement impérial croit devoir appeler l'attention des puissances sur l'intérêt qu'il y aurait à procéder à la reconnaissance de Moulay Hafid, à l'effet d'amener enfin la pacification de l'Empire chérifien, de rétablir la paix définitive et *d'en revenir aux obligations assumées à Algésiras.* »

Parlant à titre personnel, M. de Lancken a expliqué que cette proposition se justifiait par la nécessité de ne pas laisser en péril les intérêts des gouvernements étrangers et de leurs nationaux, intérêts auxquels l'état de trouble actuel était préjuciable.

Le Directeur politique intérimaire a donné acte de la communication. Il a ajouté, également à titre privé et en réponse aux explications de M. de Lancken, que nous aurions sujet d'être étonnés de la démarche faite par l'Allemagne. Cette démarche ne semblait pas d'accord avec le dessein qu'on se proposait de sauvegarder les intérêts étrangers, car, à notre avis, la première chose était de s'assurer des dispositions de Moulay Hafid à l'égard de ces intérêts et d'obtenir de lui, avant toute reconnaissance, des garanties positives à cet égard. Notre préoccupation était d'autant plus naturelle que Moulay Hafid, arrivé au trône par la guerre sainte, pourrait craindre de s'aliéner ses partisans en donnant satisfaction aux puissances : il était donc nécessaire de l'amener à des déclarations catégoriques et ce serait agir imprudemment que de le reconnaître tout d'abord, puis de lui demander de reconnaître l'Acte d'Algésiras.

M. Geoffray a exposé à M. de Lancken la manière dont nous concevions la procédure toute contraire que nous préconisons et il lui a annoncé que nous avions commencé d'entretenir l'Espagne de la question. Il a marqué que nous nous attachions à maintenir le concert des puissances, puisque nous suggérions une délibération préalable des Cabinets, tandis que l'initiative de l'Allemagne risquerait de compromettre cette entente. On ne saurait tirer argument du danger qui menacerait les intérêts étrangers au Maroc, la protection de ces intérêts pouvant être assurée, en l'état actuel des choses et dans une mesure suffisante, par le recours des agents consulaires aux autorités de fait, ainsi qu'il est de pratique constante dans des cas analogues. La reconnaissance officielle d'un nouveau gouvernement était une question d'un tout autre ordre et devait être examinée en elle-même.

Le baron de Lancken a alors parlé incidemment du départ du consul d'Allemagne pour Fez, retour nécessité, a-t-il dit, par l'obligation de veiller aux intérêts particuliers allemands à Fez. M. Geoffray n'a pas contesté le droit qu'avait le gouvernement impérial de prendre cette décision ; mais il a exprimé le regret qu'elle eût été aussi inopinée ; elle risquait d'être interprétée comme l'indice d'une tendance de la politique allemande à agir en dehors des puissances.

PICHON.

Paris, le 2 septembre 1908.

J'ai reçu aujourd'hui la visite du Chargé d'affaires d'Allemagne, qui m'a entretenu de sa communication d'hier. Il s'est déclaré surpris des commentaires de la presse française qui, d'après lui, reposeraient sur une appréciation inexacte des intentions de l'Allemagne. Le Gouvernement impérial n'aurait pas les dispositions qui lui sont attribuées ; il a simplement voulu appeler l'attention des puissances sur une situation qui mérite de les préoccuper et sur les inconvénients qu'il y aurait à en ajourner la solution. J'ai dû signaler au baron de Lancken la véritable portée de la démarche allemande. Je lui ai fait observer qu'elle avait le caractère d'une intervention formelle, imprévue et séparée. Elle s'est produite au moment où la France et l'Espagne, après avoir prévenu les puissances, s'occupaient d'arrêter les termes d'une note qui leur permettraient à toutes de se prononcer et de se concerter sur les garanties d'ordre international à demander à Moulay Hafid avant de le reconnaître comme sultan. La France et l'Espagne, qui ont des intérêts spéciaux et une situation privilégiée au Maroc, n'ont pas pris cependant cette initiative en vertu d'un mandat international : mais la position qu'elles occupent les met en mesure de mieux apprécier les conditions à soumettre à l'examen de tous les gouvernements étrangers. Nous nous trouvons, en somme, à la suite de la démarche allemande, en présence de deux procédures : suivant l'une, on reconnaîtrait d'abord Moulay Hafid et on s'entendrait ensuite avec lui sur les garanties qu'il doit donner aux puissances ; suivant l'autre, on réclamerait de lui, tout d'abord, ces garanties et on ne le reconnaîtrait qu'ensuite. La France ne peut que persister dans la se-



conde, qu'elle considère comme la meilleure, car la première aurait pour effet de mettre l'Europe, vis-à-vis du nouveau sultan, dans une situation tout à fait désavantageuse pour la sauvegarde de ses droits et de ses intérêts. J'ai ajouté que le Gouvernement allemand nous parlait pour la première fois d'un « retour aux obligations assumées à Algésiras », alors que la chancellerie allemande a toujours désavoué les appréciations des organes pangermanistes qui nous accusaient d'en sortir. Ce changement d'attitude nous semble d'autant plus surprenant que nous n'avons cessé de tenir l'Allemagne, au même titre que tous les Gouvernements signataires de l'Acte d'Algésiras, au courant des mesures que les événements nous obligeaient à prendre au Maroc et qui risquaient d'avoir une répercussion au point de vue international. Des initiatives comme celle qui vient d'être prise par le Gouvernement impérial et dont la forme a un caractère aussi désobligeant, rendraient difficile l'établissement des rapports cordiaux auxquels on nous convie et que, pour notre part, nous avons toujours souhaité.

Le baron de Lancken a exprimé le vœu que l'accord puisse néanmoins se faire.

PICHON.

Cette tentative de l'Allemagne vers une action précipitée et isolée, au moment où la France et l'Espagne négocient la note relative à la reconnaissance de Moulay Hafid, est ainsi enrayée, comme l'annonce un télégramme de M. de Berckheim, notre chargé d'affaires à Berlin :

Berlin, le 3 septembre 1908.

Je me suis rendu ce matin à la Wilhelmstrasse et j'ai donné connaissance au Sous-Secrétaire d'Etat des vues du Gouvernement de la République en ce qui concerne les garanties qui devraient accompagner la reconnaissance de Moulay Hafid.

M. Stemrich en a pris acte et m'a dit qu'à son avis personnel ces propositions formaient une base de négociations très acceptable.

Je lui ai répondu que je me félicitais de cette manière de voir; mais je ne pouvais m'empêcher de lui dire combien je regrettais que ces bonnes dispositions parussent être en désaccord avec la démarche récente du Chargé d'affaires allemand à Paris, qui avait le caractère d'une intervention séparée de l'Allemagne. Je ne lui ai pas caché que vous aviez été très surpris que le Gouvernement impérial eût exprimé le désir de voir revenir les Puissances aux obligations assumées à Algésiras.

Le Sous-Secrétaire d'Etat m'a assuré que cette phrase ne contenait absolument rien de désobligeant pour la France.

Il s'est montré très désireux que l'accord entre les Cabinets pût aboutir le plus tôt possible et il m'a remercié de la loyale assurance du Gouvernement de la République que nous ne prétendions réclamer aucun mandat international pour négocier avec Moulay Hafid au nom des Puissances.

BERCKHEIM.

II. — Les deux sultans.

La simple succession des documents montre l'hostilité de Moulay Hafid et la bonne volonté d'Abd el Aziz.

Sur la première, voici des citations pures et simples du *Livre Jaune*. Il s'ouvre par le télégramme suivant du général Drude :

Casablanca, le 12 octobre 1907.

La mahalla de Moulay Hafid est arrivée dans la Chaouya. Elle est commandée, non pas, comme on l'avait fait espérer, par un chef pacifique, mais bien par le fils de Moulay Rachid, celui là même qui, au Tafilelt, a toujours prêché la haine du Français. Les forces dont il dispose ne sont pas redoutables. Elles comprendraient d'abord un millier d'hommes venus avec lui et quatre canons que l'on dit mal approvisionnés en munitions, puis les insoumis de la Chaouya, de douze à quinze cents hommes, avec lesquels Ould Moulay Rachid a fait cause commune. Tout ce monde est campé à une heure environ au Sud de la Kasbah des Mediouna et doit être renforcé par une petite mahalla venue du Sud et commandée par un chérif nommé Moulay Abbas, ce qui porterait l'effectif total des contingents de Ould Moulay Rachid à trois mille hommes environ.

Les conséquences de l'arrivée des mahallas du Sud sont graves, car des bruits de guerre sainte circulent de nouveau dans les tribus. Les Zenata qui, en raison de leur situation au bord de la mer, sont jusqu'à présent restés fidèles aux engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de nous, sont menacés par Ould Moulay Rachid d'être razziés s'ils ne se rallient pas à sa cause. Sans doute l'influence de ce chef fanatique est quelque peu contrebalancée par le Marabout de Bou Djaad, venu du Tadla avec quinze cents cavaliers et campé à côté des groupes hostiles. Ce dernier nous promet son concours, mais peut-on espérer que sa voix sera entendue quand Ould Moulay Rachid crie aux Musulmans qu'il veut jeter les Français hors du Maroc?

DRUDE.

Nous relevons ensuite :

Casablanca, le 23 octobre 1907.

D'après derniers renseignements, toutes les mahallas ont quitté Kasbah Mediouna et environs cette Kasba. Marabout Bou-Djaad a emmené avec lui gens du Tadla et Mzab se sont retirés dans leur tribu, mais mahalla Ould Moulay Rachid et contingents Mdakra, Oulad-Hariz, Oulad-Zian-Moualin-Ed-Droua, Oulad-Saïd, Oulad-Sidi-ben-Daoud, Oulad-Bou-Ziri, Mzamza, se sont reformés plus au Sud, à Sidi-Aïssa, attendant des ordres de Moulay Hafid.

DRUDE.

Casablanca, le 27 octobre 1907.

La mahalla de Ould Moulay Rachid, toujours campée à Sidi-Aïssa, est signalée comme centre hostile contre nous. Elle serait forte d'environ 3.000 hommes, autour desquels se groupent les contingents des tribus du Sud de la Chaouya, environ 500 hommes. De cette mahalla s'échappent chaque jour des bandes de coupeurs de route qui empêchent la sécurité des relations commerciales.

DRUDE.

Casablanca, le 12 décembre 1907.

Moulay Rachid fait défendre de nouveau aux tribus d'approvisionner Casablanca. Sa mahalla est faible, mais elle est le centre d'excitation des tribus contre le Sultan et la France. Impossible de compter sur pacification tant que centre hafidien restera si près Casablanca. Occupation Kasbah de Mediouna paraît s'imposer.

PHILIBERT.

Tanger, le 10 janvier 1908.

Notre agent à Fez me confirme la nouvelle de la proclamation de Moulay Hafid dans la capitale chérifienne.

Cet événement s'est accompli le 4 de ce mois, dans les conditions suivantes :

Après plusieurs réunions d'Ouléma qui ont fait le procès du règne d'Abd el Aziz et dénoncé surtout ses complaisances envers les étrangers, les délégués de tous les quartiers de la ville ont été convoqués, ainsi que les Chorfa et les Ouléma, à la mosquée de Moulay Idriss.

Le président de l'assemblée a dit :

« Moulay Abd el Aziz n'a pas suivi les règles de nos lois, n'a agi que par caprice et n'a pu repousser les Européens de notre pays. C'est ainsi que la France a pu s'emparer de certaines de nos villes, telles que Oudjda, Casablanca et autres, après nous avoir combattus. Puis elle veut établir une police dans nos ports, et Abd el Aziz y a consenti. D'après notre *chrâ*, il doit être détrôné, et nous l'avons déposé. Il n'a plus maintenant à commander les musulmans. »

Tous les assistants ont répondu :

« Nous destituons Abd el Aziz et nous proclamons Moulay Hafid à sa place. Il faut qu'à l'instant la lettre de proclamation lui soit écrite. Nous le reconnaissons selon nos lois traditionnelles et le Coran, et sous les conditions suivantes :

1° Abolition du *Meks* (droits d'octroi) ;

2° Guerre sainte;

3° N'avoir de rapports avec les Européens que suivant les règlements et les usages établis. »

Tous les assistants ont signé la lettre de proclamation. Les pachas, les Chorfa, ainsi que les notables qui n'étaient pas présents, ont été immédiatement convoqués et, sous les menaces, on les a obligés à signer également.

Le Chérif Si Abdesselam el Merani a été désigné comme Khalifa de la ville, en attendant les ordres de Moulay Hafid.

SAINT-AULAIRE.

M. Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères, au comte de Saint-Aulaire, chargé d'affaires de la République française à Tanger.

Paris, le 22 février 1908.

Je vous prie de donner des instructions à notre Consul à Casablanca pour qu'il réponde lui-même, dans les termes suivants et par la voie qu'il jugera préférable, à la lettre de Moulay Hafid qui était annexée à votre rapport du 14 de ce mois :

Le Gouvernement de la République a envoyé ses troupes à Casablanca, non pour occuper le pays et pour faire la guerre à ses habitants, mais pour punir les auteurs des massacres commis contre des Français et d'autres Européens. Sans intervenir dans la politique intérieure du Maroc, le Gouvernement est décidé à châtier les tribus qui ont pris part au pillage de la ville et qui, après avoir accepté les conditions de soumission imposées par le général Drude, ont recommencé à attaquer nos troupes, quand elles ont reçu les promesses de soutien que Moulay Hafid leur adressait.

Nous ne pouvons nous considérer comme en mesure de retirer nos troupes devant celui qui, en même temps qu'il nous assure de ses dispositions pacifiques, intervient pour défendre les assassins de nos nationaux, appelle les musulmans à la Guerre Sainte, nous combat avec ses mahallas et ses canons et donne à cette lutte un odieux caractère de sauvagerie et de fanatisme.

C'est un étrange moyen de concourir à la pacification que d'adresser dans des proclamations des appels à la Guerre Sainte et d'exciter le pays contre les réformes stipulées à Algésiras et qui sont devenues, ainsi que les traités et les actes du Makhzen, les lois indiscutables du Maroc.

PICHON.

De la frontière algérienne viennent des renseignements identiques et le général Lyautey signale le 8 avril « l'hostilité avérée de tous les éléments hafidiens qui, quelles que soient leurs délégations ou leurs négociations illusoires, sont ici les vrais et seuls agents du désordre ».

On connaît les déclarations du ministre des Affaires étrangères sur Moulay Hafid et le mouvement hafidiste. Nous les avons reproduites ici quand elles furent prononcées à la Chambre, ainsi que les instructions du ministre de la guerre au général d'Amade (*Bulletin*, juillet 1908, p. 254), en date du 9 mai et qui signalaient en Moulay Hafid « le plus sérieux et le plus dangereux obstacle à notre action pacificatrice dans la Chaouïa » et « le champion du fanatisme et de la xénophobie ».

En regard, les preuves abondent des facilités que nous offrent le Makhzen et Abd el Aziz. Le 9 décembre, notamment, M. Regnault rend compte des résultats de sa mission à Rabat et il dit à ce sujet :

Le principe et les tendances de notre politique ont été définis en de nombreuses circonstances. Ses aspirations sont connues et Votre Excellence les a nettement exposées à la tribune du Parlement lors de la dernière interpellation. Elles ne sauraient provoquer ni équivoque, ni surprise. A côté des avantages particuliers qu'à l'égal de toute autre puissance elle a le droit de poursuivre, la France, par ses relations de voisinage avec le Maroc, est forcée de veiller à ce que l'ordre règne le long de sa frontière que la proximité d'une insécurité contagieuse mettrait en péril. Les droits exclusifs qui résultent pour elle de cette situation spéciale lui confèrent sur la politique du Makhzen un contrôle plus étendu encore. L'ordre sur la frontière ne saurait se concilier avec l'anarchie dans le reste de l'empire. D'autre part, l'importance prépondérante, aujourd'hui indiscutablement établie, de nos intérêts commerciaux, fait que nous ne saurions considérer avec indifférence le ralentissement qu'une situation troublée apporte aux progrès économiques du Maroc. Elle nous désigne tout naturellement pour être, en pareille matière, non seulement des observateurs attentifs, mais aussi des conseillers et des auxiliaires. Les puissances nous ont implicitement reconnu ces droits le jour où, conjointement avec l'Espagne, elles nous ont confié le rôle difficile d'établir la police dans les ports. Rendant hommage à la supériorité des moyens dont nous disposons, elles nous ont confié la tâche de sauvegarder la sécurité des colonies étrangères, de constituer et de mettre au service du sultan la première force organisée qui ait existé dans l'Empire. Elles ont ainsi démontré que notre action réformatrice devait s'exercer au Maroc pour supprimer les causes de désordre et que nos intérêts particuliers se confondaient avec l'intérêt général.

Ce rôle nous a été reconnu par les Marocains eux-mêmes. Dans les premiers jours de mon séjour à Rabat, j'ai reçu de Ben Sliman une lettre écrite sur l'ordre du Sultan; le ministre chérifien des Affaires étrangères y réclame notre appui. Il fonde sa demande sur les « intérêts spéciaux existant entre les deux gouvernements amis » et sur « les liens étroits d'un voisinage qui se prolonge sur une étendue considérable de leurs frontières »; « le voisin n'est-il pas plus en droit et plus à même que quiconque de prêter assistance à son voisin? » En terminant, Ben Sliman exprime l'espoir que les déclarations qu'il a été chargé de faire « inspireront en toutes circonstances l'attitude « réciproque des deux pays ».

Il n'est pas sans importance que ce caractère de notre mission au Maroc ait été défini spontanément par les Marocains eux-mêmes. C'est la réponse aux critiques qui nous représentent comme ayant abusé de la crise traversée par le Sultan pour le réduire à notre merci.

M. Pichon remercie M. Regnault :

Paris, le 21 décembre 1907.

J'ai pris connaissance du rapport où vous exposez les résultats de votre mission. J'approuve vos négociations et je vous félicite de leur heureuse issue. Elles sont conformes de tout point à la politique traditionnelle que la France poursuit au Maroc, de concert avec l'Espagne et dans l'esprit de l'Acte d'Algésiras.

PICHON.

Et il résume ainsi lui-même, dans une dépêche à nos ambassadeurs à Londres, Berlin et Madrid, les fructueux résultats de cette ambassade :

Paris, le 21 décembre 1907.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour votre information, le rapport d'ensemble où notre Représentant au Maroc a résumé les résultats de sa mission à Rabat.

Ainsi que vous le savez, ce voyage a eu lieu sur l'invitation expresse du Sultan. Il a montré tout d'abord à Abd el Aziz que nous ne cherchions pas à profiter des difficultés intérieures du Maroc pour nous réserver entre le sultan et son compétiteur et pour mettre notre concours aux enchères. Nous n'avons cessé, depuis le début de la crise, de considérer et de manifester qu'il n'y avait pour nous qu'un seul souverain légitime, celui avec qui nous avions traité jusque-là et qui avait pris à l'égard de l'Europe l'engagement de procéder aux réformes discutées à Algésiras.

La mission de M. Regnault a eu tout d'abord pour résultat de presser l'application de ces réformes. Le Makhzen vient de prescrire l'organisation immédiate de la police à Tanger, Tétouan, Larache, Rabat, Casablanca et Mazagan; on



prendra la même mesure à Safi, dès que l'autorité d'Abd el Aziz y aura été rétablie et à Mogador, lorsque tout danger d'agression de la part des gens de Moulay Hafid aura été écarté.

La répression de la contrebande, également décrétée par la Conférence d'Algésiras, va enfin fonctionner. Le Sultan a donné mandat à la France et à l'Espagne de l'exercer en son nom.

Notre Représentant a obtenu que l'institution de la « Caisse spéciale » entrât en vigueur, ce qui va permettre l'étude et l'exécution progressive de travaux publics dans les ports.

Le Makhzen vient de même de donner des instructions pour que le droit accordé aux étrangers d'acquérir des propriétés dans les environs des ports (art. 60 d'Algésiras) fût appliqué dès maintenant à Tanger, dans un délai de six mois à Tétouan, Larache, Casablanca et progressivement dans les autres villes de la côte.

Nous avions d'autre part à reprendre avec le Makhzen la discussion des questions particulières à la France et au Maroc : la question de la frontière, tout d'abord; notre Représentant a obtenu la promesse formelle que le Makhzen concourrait à l'établissement du régime de frontière défini par nos accords spéciaux. C'est d'accord avec lui que nous organiserons la police dans cette région, en commençant par Oudjda et Cherraâ. Ses agents seront associés aux nôtres dans l'exécution de ce programme.

Le Gouvernement marocain a reconnu la responsabilité qui lui incombait dans les événements de Casablanca. Il a accepté le principe du payement d'une indemnité de guerre. Il a également admis les propositions que les Ministres de France et d'Espagne lui ont conjointement adressées en vue de l'évaluation et de la compensation des dommages éprouvés par les habitants de Casablanca.

D'une façon générale, la mission de notre Représentant a rétabli nos rapports avec le Makhzen sur un pied de mutuelle confiance. Le Gouvernement chérifien a repris avec nous les relations qu'il doit avoir, par la nature même des choses, avec la puissance voisine et limitrophe de son territoire; il a compris qu'elles ne pouvaient l'entraîner à aucun sacrifice de ses prérogatives souveraines et que notre politique ne tendait qu'à l'exécution des réformes dont il a pris l'engagement.

Il a constaté au même moment que notre action militaire à Casablanca ou sur la frontière algérienne avait pour objet la protection de notre territoire et celle de nos nationaux avec l'accomplissement du mandat que nous tenons de l'Europe, en ce qui concerne la sécurité des étrangers. Notre intervention n'est donc point dirigée contre lui; nous y mettrons fin dès que la sécurité des étrangers aura été assurée, ce qui suppose que l'autorité du Makhzen aura été restaurée. La raison essentielle de notre action au Maroc se confond ainsi avec l'intérêt même du Sultan.

PICHON.

A partir de janvier les appels d'Abd el Aziz deviennent pressants. Il faut citer :

Tanger, le 11 janvier 1908.

M. Gaillard me fait parvenir les informations ci-après :

Un courrier spécial vient d'apporter au Sultan la nouvelle que Moulay Hafid avait été proclamé à Fez. Cette nouvelle, lorsqu'elle sera connue à Rabat et dans la région, peut amener des désordres, car son retentissement sera considérable. Le Sultan me charge de vous transmettre la déclaration suivante : Il fait appel à l'amitié de la France. Il demande que la France, qui est chargée de l'ordre et de la police dans les ports, prenne des dispositions en vue d'assurer, s'il y a lieu, la sécurité du Makhzen et des Européens, que l'on envoie un second croiseur et que les troupes de Casablanca s'avancent vers Rabat, occupent Fedala et Bouznika, afin de pouvoir, s'il est nécessaire, apporter secours au cas où la barre, infranchissable en cette saison, rendrait le débarquement impossible. Il demande aussi au Gouvernement français d'envoyer de nouvelles troupes à Casablanca et de tenir prêts des renforts afin de pouvoir occuper éventuellement tous les ports. J'estime, d'accord avec le Commandant Fariau et M. Leriche, que des désordres sont possibles et que l'envoi d'un second croiseur et des dispositions à prendre à Casablanca pour pouvoir secourir Rabat sont nécessaires. »

SAINT-AULAIRE.

Tanger, le 14 janvier 1908.

J'ai reçu de M. Gaillard le télégramme suivant :

Le Sultan demande l'appui militaire et la protection de la France afin d'exécuter les réformes. Il demande notamment l'occupation de Fez par nos troupes algériennes, et serait désireux de savoir si le Gouvernement français est disposé à examiner favorablement ces questions.

SAINT-AULAIRE.

Tanger, le 27 janvier 1908.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence deux rapports, l'un de M. Gaillard, l'autre du Chef de la mission militaire, relatifs aux dispositions actuelles du Makhzen.

SAINT-AULAIRE.

Rabat, le 17 janvier 1908.

Le Sultan est extrêmement inquiet de n'avoir aucune indication sur l'accueil que le Gouvernement de la République réserve à la demande d'appui que j'ai soumise.

Je suis chaque jour interrogé à ce sujet; mais j'ai cru devoir me montrer très réservé afin de laisser toute liberté d'action à notre Gouvernement dans une question aussi importante.

Je crois pourtant que notre silence ne peut se prolonger plus longtemps : la proclamation de la guerre sainte par Moulay Hafid vient augmenter encore l'anxiété du Sultan, et s'il n'était pas assuré de notre appui, il serait tenté d'écouter les avis des moins raisonnables de ses conseillers et de recourir, en désespoir de cause, aux mesures les plus maladroites. C'est ainsi qu'on voulait confier à Moulay Mohammed une mahalla. Vous connaissez le prestige qu'a valu à Moulay Mohammed sa longue captivité : il est hors de doute que les tribus tenteraient de le proclamer Sultan; le Makhzen n'ignore pas ce danger, mais il croit adroit de grossir le nombre des prétendants, faute de moyens meilleurs.

Moulay Mohammed passe pour avoir, seul parmi tous ses frères, conservé la *baraka* chérifienne; lui seul pourrait faire l'unité des tribus contre ses frères et contre nous.

H. GAILLARD.

Rabat, le 19 janvier 1908.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'hier matin le Sultan Moulay Abd el Aziz m'a demandé avec anxiété s'il n'arriverait pas bientôt de réponse aux propositions qu'il avait formulées.

« Je ne me suis jamais dissimulé, m'a dit le Sultan, les conséquences qu'entraînerait l'exécution des réformes auxquelles j'ai souscrit. N'en est-il pas ainsi chez tous les peuples aussi retardataires que le mien et est-il possible de modifier sans troubles l'état de choses séculaire?

« Je n'ai pas caché mes appréhensions, mais j'ai toujours été persuadé que la France m'aiderait à vaincre les difficultés; je compte qu'aujourd'hui la France ne m'abandonnera pas. Hafid a volontairement suivi un mouvement dont il ne soupçonnait pas la portée. Il a déclaré la guerre sainte, il s'est posé en adversaire du progrès et des étrangers : serait-il possible qu'il rencontrât un appui auprès des Européens?

« Hafid ne peut pas se rendre directement à Fez, mais il cherchera vraisemblablement à venir soit chez les Chaouya, soit à Rabat; il peut atteindre cette dernière ville en évitant les Chaouya.

« Je considère qu'une marche des Français sur Fez aurait de très heureux résultats : Fez est la tête du Maroc. Ses habitants regrettent pour la plupart le mouvement qui s'est produit. Néanmoins, ils ne reviendront pas d'eux-mêmes sur ce qu'ils ont fait : ils ont besoin de sentir la force.

« De toute façon la situation est très grave, plus grave, je le crains, qu'on ne l'imagine.

« J'attends avec impatience la réponse du Gouvernement français. »

Je n'ai pas manqué de communiquer à M. Gaillard les termes de cet entretien.

FARIAU.



Dès le 21 janvier, le gouvernement français prononce sa reculade. Jusque-là il avait plutôt accepté la collaboration, comme l'indique le document suivant :

M. Clemenceau, Président du Conseil, chargé de l'intérim du Ministère des Affaires étrangères, à M. le Général Picquart, Ministre de la Guerre.

Paris, le 9 janvier 1908.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie des renseignements que je viens de recevoir de notre chargé d'affaires à Tanger au sujet de l'impression produite sur les tribus et sur le Gouvernement chérifien par les dernières opérations de nos troupes dans la Chaouya.

J'estime qu'il y a lieu de compléter ces résultats en assurant l'exécution de l'acte de soumission signé depuis trois mois par les tribus.

On exigerait notamment le payement de l'indemnité de deux millions et demi de francs qui serait répartie en tenant compte de la résistance plus ou moins longue de chaque fraction et qui serait perçue par feux

D'autre part, sans dépasser le rayon des opérations en cours, on s'attacherait à assurer la sécurité des communications dans la direction de Rabat et de Mazagan.

Ces résultats obtenus, et j'estime qu'ils devraient être acquis promptement, nous serions en mesure d'inviter le Sultan à diriger une mahalla dans l'intérieur de la Chaouya, pour occuper la Kasbah de Mediouna, consolider son influence sur les tribus et reprendre la responsabilité de l'ordre dans toute la région.

Je vous serais obligé de vouloir bien envoyer des instructions dans ce sens au commandant de nos troupes. Notre légation à Tanger et notre consul à Casablanca prêteront tout leur concours à l'exécution de ces mesures.

G. Clemenceau.

Le 21 janvier c'est le recul :

Paris, le 21 janvier 1908.

Il me paraît nécessaire de préciser dès maintenant l'attitude que nos agents doivent garder à l'égard des sollicitations du Makhzen.

J'ai déjà défini à plusieurs reprises, devant le Parlement, les principes directeurs de notre politique au Maroc. Vous n'ignorez pas que cette politique exclut également toute expédition militaire qui nous engagerait à l'intérieur du pays, tout protectorat et même toute manifestation de notre protection qui pourrait être interprétée comme un protectorat. Il ne faut donc pas que le Makhzen attende que nous mettions nos forces militaires à son service. En aucun cas, nos troupes n'iront soit à Fez, soit à Marrakech; par conséquent, nous sommes décidés à nous abstenir de tout ce qui risquerait de nous y conduire.

Enfin, il ne nous est pas possible d'intervenir, au point où on nous le demande, entre Abd el Aziz et son compétiteur; les opinions du Gouvernement à ce sujet sont absolument d'accord avec celle des Chambres et du pays. Nous continuerons à rester en garde contre une aventure dans laquelle nous risquerions de rencontrer de multiples difficultés.

Il importe donc que nos agents évitent avec soin de laisser le Makhzen se faire des illusions sur la nature du concours qu'il peut demander. Ils devront s'abstenir d'encourager des offres dont les circonstances expliquent l'exagération; ils se rappelleront que si nous sommes toujours résolus à prévenir toute intervention étrangère au Maroc et à poursuivre l'accomplissement de notre mandat européen dans les ports, nous ne voulons profiter de la crise actuelle que pour garantir l'exécution du mandat en question. Les suggestions que formule le Gouvernement chérifien iraient à l'encontre de son intérêt comme du nôtre.

Pichon.

Déjà le 15 janvier le général Picquart avait télégraphié au général d'Amade :

Casablanca, le 15 janvier 1908.

Devez protéger à tout prix évacuation colonie européenne de Rabat si devient nécessaire.

Au cas où Abd el Aziz se réfugierait dans nos lignes en même temps qu'Européens, accueillez-le. Mais vous ne devez pas combattre pour sa cause.

G. Picquart.

Les appels d'Abd el Aziz continuent. Au début de février il demande une nouvelle avance sous peine d'être obligé de suspendre tous les services du Makhzen. Elle est accordée, mais aux conditions suivantes :

Paris, le 15 février 1908.

La Banque d'État vient de consentir au Makhzen, sur notre recommandation, une avance de deux millions cinq cent mille francs : elle y a été aidée par les banques françaises qui lui ont fourni les quatre cinquièmes de la somme en question. La demande adressée à la Banque par Mokri spécifie que cette avance sera employée exclusivement à payer la solde des garnisons chérifiennes qui sont stationnées dans les ports. L'argent sera fourni par mensualités. Les chèques devront être visés par un contrôleur qui devra être agréé par la Banque d'Etat. Je propose à ladite banque le Commandant Fariau, qui a déjà été chargé du même rôle lors de l'avance de un million cinq cent mille francs.

Je demande à la Banque de vouloir bien ouvrir d'urgence un crédit de quatre cent mille francs destiné au payement des soldes arriérées.

M. Gaillard devra expliquer au Makhzen que cette nouvelle avance ne devra pas servir à solder les mahallas dirigées vers l'intérieur.

Pichon.

Plus significative encore la demande du 27 juin :

Tanger, le 27 juin 1908.

Le Sultan a été décidé par le Marabout de Bou Djaad à marcher sur Marrakech à la tête de sa mahalla et de contingents que le Marabout se déclarait prêt à lui amener. Abd el Aziz longerait les confins de la Chaouya et, traversant Salé et le Tadla, il pénétrerait sur le territoire des Srarna, dont le concours lui serait acquis. De là, il ne se trouverait qu'à deux étapes de Marrakech. Cette opération serait appuyée par le Mtouggui et ceux des caïds de la région restés fidèles.

Toutefois, Abd el Aziz, avant d'entreprendre cette expédition, demande si le Gouvernement de la République consent à assurer la protection de son palais de Rabat, dans lequel il laisserait sa famille et ses serviteurs. Il craindrait, en effet, qu'en cas de revers, des traitements barbares ne leur fussent infligés. S'il échouait dans son projet, Abd el Aziz se replierait sur la Chaouya, où il cesserait de combattre. Il demande que, dans cette éventualité, la protection du Gouvernement français le couvre ainsi que sa famille et le personnel de son Makhzen. Le Sultan espère que notre appui ne lui fera pas défaut et que, grâce à notre intervention, une situation digne de son rang lui sera réservée. Il rappelle que, si sa cause s'est trouvée compromise, c'est parce qu'il a voulu appliquer loyalement les réformes d'Algésiras et notamment l'institution de la police, comptant qu'il serait soutenu par les Puissances signataires. C'est également, dit-il, parce qu'il a accepté, sans protester, l'action de la France à Casablanca, qu'il a donné à son adversaire l'occasion d'exploiter contre lui les sentiments fanatiques de son peuple. Les projets d'Abd el Aziz sont unanimement approuvés par ses vizirs. Les nouvelles du Sud sont en ce moment favorables. Le Sultan insiste donc pour obtenir une réponse. Il serait facile, semble-t-il, de faire garder le palais du Sultan, situé dans l'enceinte de Rabat, par la police de cette ville et par une petite troupe de Marocains sûrs et vigoureux recrutés spécialement dans la Chaouya. En cas d'attaque dirigée contre la ville, et qui compromettrait par cela même la sécurité des étrangers, le détachement que nous avons à Bou-Znika interviendrait, s'il était nécessaire, à l'appel des Consuls, dans les conditions fixées par vos instructions.

Regnault.

Cette fois, la réponse du gouvernement met fin à toute collaboration :



Paris, le 27 juin 1908.

Je ne puis, en réponse à votre télégramme de ce jour, que vous confirmer toutes mes instructions antérieures sur notre résolution de ne pas intervenir dans la lutte entre le Sultan et les prétendants. Nous ne pouvons, par conséquent, donner à Abd el Aziz les assurances qu'il demande et nous ne pouvons rien faire qui ressemble à une action militaire en sa faveur. Je vous confirme expressément, d'autre part, que nous ne devons intervenir éventuellement dans un port, que ce soit Rabat ou un autre, pour sauvegarder la sécurité des colonies, que sur l'avis conforme du corps consulaire.

PICHON.

M. Regnault précise le sens de la démarche :

Tanger, le 29 juin 1908.

Me référant à votre télégramme du 27, je crois préciser le sens de la démarche du Sultan.

Abd el Aziz demande qu'après son départ pour Marrakech nous fassions garder son palais de Rabat, afin qu'en cas de revers sa famille et ses serviteurs ne soient pas soumis à des traitements barbares. La garde du palais, qui est à l'intérieur des murailles de Rabat, peut être assurée par la police installée dans cette ville. Cette troupe a charge de maintenir l'ordre. Si une attaque à main armée se produisait, la police devrait donc intervenir; au cas où elle serait impuissante à rétablir l'ordre et si la sécurité des étrangers était mise en péril, le Consul, d'après les instructions qui lui ont été transmises, se concerterait avec le Corps consulaire et, sur l'avis conforme de ses collègues, pourrait demander l'intervention de nos forces navales.

Si la demande du Sultan est réduite à ces termes, elle peut être acceptée, puisqu'elle ne porte aucune atteinte aux principes de neutralité et qu'elle est conforme aux dispositions déjà arrêtées en ce qui concerne notre intervention éventuelle dans les ports.

En second lieu, le Sultan demande qu'en cas de revers il puisse trouver asile dans la Chaouya, où il ne pénétrerait que pour y déposer les armes Nous ne saurions en effet tolérer que la bataille se poursuive sur un terrain occupé par nos troupes, ni, d'autre part, en interdire l'accès au souverain du Maroc au moment où il a abandonné la lutte. L'asile donné dans ces conditions ne peut être assimilé à une intervention. Enfin, le Sultan sollicite nos bons offices, en cas d'infortune, pour obtenir qu'une situation digne de son rang lui soit réservée. Ceux qui nous ont combattus ont éprouvé, après leur défaite, toute l'étendue de notre générosité; nous ne saurions refuser nos bons offices ou un refuge à un souverain ami, au moment où la fortune l'abandonne. Cette rigueur ne répondrait pas, j'en suis sûr, aux intentions du gouvernement qui, sans sortir de la neutralité, a toujours montré ses sympathies pour le souverain reconnu par les puissances, souverain auquel, quoi qu'il arrive, l'Europe sera redevable de l'application de l'Acte d'Algésiras.

REGNAULT.

Le ministre répond :

Paris, le 30 juin 1908.

Vous pouvez faire connaître à Abd el Aziz que, le cas échéant, nous offririons un refuge à bord de nos bateaux de guerre à sa famille et à ses serviteurs. D'autre part, il va de soi que le palais de Rabat doit être gardé comme toutes les autres parties de la ville par la police. A cela doivent se borner les assurances à donner au Sultan. Si des troubles se produisaient et si la police était impuissante à maintenir l'ordre et la sécurité, nous pourrions être amenés à intervenir, sur l'avis conforme du Corps consulaire, mais c'est une éventualité que vous n'avez pas à viser dans votre réponse à Abd el Aziz. Les circonstances pourraient devenir telles que le Makhzen croirait avoir intérêt à faire naître des troubles pour nous obliger à occuper la ville et il importe que rien dans notre langage ni dans notre attitude ne puisse encourager de semblables projets. Votre télégramme prévoit en outre le cas où le Sultan serait amené, pendant sa marche vers le Sud, à se réfugier dans le territoire occupé par nos troupes. Nous ne pourrions lui refuser asile, mais il est bien entendu que nous ne saurions nous prêter à ce qu'il fît de ce territoire un point d'appui pour continuer ou reprendre les hostilités. Si enfin, comme vous le prévoyez, il abandonnait la lutte, il pourrait assurément compter que notre appui diplomatique ne lui ferait pas défaut pour le règlement de la situation personnelle qui lui serait faite.

PICHON.

Dès lors les instructions en vue de l'abstention se répètent et se précisent. Le ministre de la Guerre télégraphie au général d'Amade :

Paris, le 2 juillet 1908.

L'initiative que vous avez prise en dépassant Oum-er-Rebia, limite de la Chaouya, pour intervenir militairement à Azemmour, est en contradiction avec mes instructions.

J'approuve que vous ayez cru devoir, suivant vos expressions, faire une reconnaissance à Azemmour; mais je suppose que vous avez été entraîné au delà de vos intentions par des évévements que je ne connais pas et sur lesquels votre télégramme ne me donne aucune indication. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que vous vous êtes empressé de ramener vos troupes dans votre camp, aussitôt que les mesures ont été prises pour maintenir l'ordre à Azemmour. En tout cas, vous ne devez pas rester à proximité d'Azemmour, et, si ce n'est déjà fait, au reçu de ce télégramme, rapprochez-vous de votre base d'opérations dans la mesure où la tranquillité de Chaouya le permet. Je vous renouvelle l'interdiction d'intervenir entre Abd el Aziz et Moulay Hafid.

G. PICQUART.

Le 9 avril le général télégraphie au ministre :

Casablanca, le 9 août 1908.

J'ai vu aujourd'hui Moulay Lamin, oncle du Sultan, qui m'a fait part de ses préoccupations au sujet de la marche d'Abd el Aziz sur Marrakech; le Sultan, m'a-t-il dit, a tout abandonné, amis et parents, pour suivre les conseils et servir les intérêts de la France; il compte en retour sur l'appui de cette puissance dans ses entreprises.

Moulay Lamin m'a demandé d'intervenir pour assurer le succès de la mahalla.

J'ai dû lui répondre courtoisement que je n'étais qu'un soldat et que je devais me régler sur les ordres qui m'étaient donnés.

La mahalla a traversé l'oued Oum-er-Rebia; elle campe à une demi-heure au Sud de Mechra-el-Knidlat; elle se rend demain à Dar-Allal-ech-Cherkaoui.

D'AMADE.

Bientôt, c'est la défaite d'Abd el Aziz. Son abandon par le gouvernement français est de plus en plus évident :

Paris, le 23 août 1908.

Je ne puis que vous confirmer toutes mes instructions antérieures sur le rôle de stricte neutralité qui nous incombe; nous devons nous abstenir de toute mesure qui pourrait être interprétée comme un acte d'intervention entre Abd el Aziz et Moulay Hafid. Il me paraît d'autre part que la défaite du Sultan, qui semble être définitive, va nous conduire à engager des pourparlers avec les Puissances sur la situation du Maroc.

PICHON.

Le Général Picquart, Ministre de la Guerre, à M. le général d'Amade, commandant les troupes débarquées à Casablanca.

Paris, le 24 août 1908.

Moulay Hafid est proclamé à Tanger. Il va sans doute l'être dans les autres ports. Je vous renouvelle expressément les ordres que vous avez reçus de ne permettre à aucun prix que nos troupes prêtent un concours quelconque aux contingents azizistes, et, si le Sultan croyait devoir prolonger sa résistance, il ne pourrait en aucun cas se servir de nos postes comme d'abris et de nos troupes comme d'alliées.

G. PICQUART.



Paris, le 27 août 1908.

Je vous approuve de procéder au désarmement et au licenciement de la mahalla du Sultan. Si cette mesure n'avait été prise, nous n'aurions pas laissé dans la Chaouya Abd el Aziz qui, conformément à mes instructions invariables, n'aurait pu trouver aucun appui dans notre neutralité. Il ne devait en aucun cas compter sur le concours matériel de nos forces et il n'a jamais été question de le lui donner.

Aujourd'hui que sa mahalla est licenciée, j'ai estimé qu'il pouvait se diriger sur Casablanca.

G. Picquart.

Lè *Livre Jaune*, à partir de ce point, n'est plus relatif qu'aux conditions de la reconnaissance de Moulay Hafid. On connaît par le *Bulletin* l'histoire de cette reconnaissance et les quelques réserves apportées par le gouvernement allemand aux propositions franco-espagnoles. Le dernier document du *Livre Jaune* est le texte de la note à faire parvenir à Moulay Hafid :

Les gouvernements signataires de l'Acte d'Algésiras ont reçu la lettre en date du 6 septembre dernier que Moulay Hafid leur a fait parvenir par l'intermédiaire du doyen du Corps diplomatique à Tanger et par laquelle il annonçait qu'ayant été proclamé par tous les habitants de l'Empire du Moghreb, il demandait à être reconnu par les Puissances comme Sultan du Maroc. Il offrait en même temps de reconnaître toutes les conventions publiques passées avec les Puissances par ses prédécesseurs et en particulier la Convention d'Algésiras, ainsi que tous les règlements et décisions dans lesquels est intervenu le Corps diplomatique à Tanger pour assurer l'exécution de cet Acte.

Les Gouvernements des pays représentés au Maroc ont accueilli avec satisfaction la déclaration spontanée de Moulay Hafid, qui mérite leur approbation.

Mais afin d'éviter à l'avenir toute interprétation erronée sur la portée de ses paroles, ils croient devoir en préciser la signification et en déduire expressément les conséquences dans l'intérêt même des rapports d'amitié et de confiance qu'ils veulent entretenir avec l'autorité souveraine de l'Empire chérifien.

Ils considèrent qu'en acceptant les traités passés par ses prédécesseurs avec les différentes Puissances, Moulay Hafid adhère à toutes les dispositions de l'Acte d'Algésiras ainsi qu'à tous les règlements d'application prévus par cet Acte et établis ou approuvés par le Corps diplomatique à Tanger, aux commissions instituées en vertu de ces règlements, aux décisions chérifiennes et mesures quelconques prises à ce sujet, aux engagements et obligations de tout genre résultant d'arrangements avec le Corps diplomatique à Tanger ou de contrats réguliers avec des particuliers.

Moulay Hafid assume par voie de conséquence la responsabilité des dettes contractées par Abd el Aziz jusqu'au jour où ce dernier, en vue de sa renonciation au trône, a entamé des négociations par l'intermédiaire de Menebbhi. Toutefois, les dettes qui auraient été souscrites au bénéfice des particuliers seront soumises à une vérification dont les conditions seront ultérieurement déterminées sur la base de l'Acte d'Algésiras.

Une des conditions principales du maintien de l'ordre est l'accord relatif à la police chérifienne dans les ports et le mandat qui, avec l'approbation des autres Puissances, a été donné temporairement à la France et à l'Espagne pour surveiller la contrebande maritime des armes. Il est entendu qu'aucune atteinte ne sera portée par l'autorité chérifienne à ces garanties.

D'autre part, Abd el Aziz ayant provoqué la réunion à Casablanca d'une Commission internationale chargée de régler les indemnités dues par le Gouvernement marocain à raison des dommages causés par les troubles survenus dans cette région, et cette mesure ayant reçu l'assentiment des Puissances qui ont envoyé leurs Délégués, il importe que la Commission reprenne dans le plus bref délai, avec les mêmes attributions que précédemment, ses travaux momentanément interrompus.

Une autre conséquence de l'acceptation des traités est l'obligation pour le Sultan de faire le nécessaire afin d'apporter la sécurité à ses sujets et aux colonies étrangères dans toutes les régions de l'Empire. Il convient, par suite, de procéder, dans des conditions en harmonie avec l'Acte d'Algésiras, à toutes les mesures indispensables pour garantir la sûreté et la liberté des communications de manière à permettre l'établissement d'un Gouvernement stable, qui soit conforme à l'intérêt de tous. Il convient aussi que Moulay Hafid le fasse savoir d'une manière officielle au peuple marocain en lui disant en même temps que sa volonté est de maintenir avec tous les pays et leurs nationaux des relations conformes au droit des gens, ainsi que cela doit être entre pays amis et qui se respectent réciproquement.

Ces questions sont celles qui intéressent toutes les Puissances. Il en est d'autres qui ne concernent que certaines d'entre elles. En reconnaissant un nouveau Sultan, aucune Puissance ne renonce à son droit de poursuivre avec lui le règlement des questions qui touchent exclusivement chacune d'elles en particulier.

C'est ainsi que la France et l'Espagne ont déclaré qu'elles se réservaient de poursuivre directement avec le Makhzen le remboursement des dépenses qu'elles ont faites pour assurer la tranquillité dans certaines régions du Maroc au moyen d'expéditions militaires indispensables. C'est également avec le Makhzen que la France et l'Espagne, comme aussi les autres Puissances qui se trouvent actuellement dans le même cas, traiteront la question des indemnités dues pour le meurtre de leurs nationaux.

Si, comme les Puissances l'ont toutes compris à la lecture de la lettre de Moulay Hafid, ces explications répondent exactement à sa pensée, elles lui demandent de vouloir bien les en informer en termes exprès, afin qu'elles puissent le reconnaître comme Sultan légitime du Maroc. Elle le prient de leur transmettre cette réponse par l'intermédiaire du doyen du Corps diplomatique à Tanger.

Elles ne doutent pas qu'il ne comprenne qu'il doit à son frère Abd el Aziz les moyens de mener une existence digne d'un prince qui le touche de si près et qui a occupé le trône impérial de ses ancêtres. Elles espèrent aussi qu'il traitera équitablement les fonctionnaires qui ont fait partie du Makhzen d'Abd el Aziz.

On sait que ce texte a été approuvé par toutes les puissances.

Chronique de l'Armée coloniale

La campagne contre la Légion étrangère. — On nous écrit d'Alger :

« A l'appui de la vigoureuse campagne entreprise par le Comité de l'Afrique française pour protester contre les attaques dont est l'objet la Légion étrangère, je crois devoir vous faire connaître le texte d'un ordre que le colonel Girardot, commandant le 1er régiment étranger, a signé en novembre dernier :

« *Un journal français* (Ici le nom du journal) *vient de faire paraître sur la Légion étrangère un article plein d'erreurs matérielles, et dans lequel ont été condensés tous les outrages et les calomnies que verse sur nous depuis quelques années, en vue de tarir le recrutement de nos régiments étrangers, une partie de la presse étrangère.*

« *On y lit entre autres :*

« Le régime auquel sont soumis les légionnaires est assimilé à celui des compagnies disciplinaires. Il ne s'agit pas d'exercer à leur égard une répression qui serait abusive, mais on considère que seule une discipline rigoureuse peut mater ces caractères qui n'ont pas su ou pas voulu adapter leur vie à celle de la société.

« Inutile de dire que les sous-officiers ou officiers de la Légion étrangère (qui sont quelquefois ou souvent eux-mêmes des enrôlés, c'est-à-dire des déchus) se prêtent à cette rigueur contre leurs subordonnés, sur lesquels pleuvent dru les punitions de salle de police, de prison, de cellule, y compris les supplices de la crapaudine et du silo qui, interdits par le ministre, sont néanmoins appliqués à la Légion.

« Quantité de légionnaires voudraient la fuir, écrivent aux consuls de leur pays d'origine; mais les agents diplomatiques ou



consulaires n'ont aucune action en faveur de gens qui se sont mis, par leur engagement même, hors de leur nationalité. Et alors, une seule évasion reste possible : la mort. Aussi les suicides sont-ils relativement fréquents à la Légion étrangère. Les survivants, eux, reviennent contaminés de toutes manières.

« Les engagés séjournent généralement six mois à la compagnie de dépôt pour suivre leur école du soldat et de compagnie. Ils sont ensuite versés dans le camp. Après le fusil, c'est maintenant le pic ou la pelle qu'il leur faut manier. Dans le sol dur et brûlant de l'Afrique, des heures durant, ils ont à arracher des palmiers, à débarrasser le terrain de leurs racines ou à se livrer à de meurtriers travaux de terrassement.

« Au printemps, les légionnaires gagnent les hauts plateaux, creusent de vastes tranchées où des flots de criquets viendront s'ensevelir. C'est ensuite les expéditions vers le Sud, dans les plaines embrasées, où les ossements des chameaux, mêlés à ceux des légionnaires morts à la peine ou suicidés, marquent les routes sableuses incertaines. »

« *A lire ces infamies mensongères, l'on est profondément indigné à la pensée qu'elles sortent d'une plume française. Le colonel a tenu à en donner connaissance à tout le régiment, pour permettre à tous, depuis le dernier légionnaire jusqu'à lui, de protester dans la mesure de leurs moyens, contre d'aussi perfides accusations. S'il y a dans nos rangs quelques déchus qui viennent s'y réfugier pour se refaire un honneur et une conscience, ce à quoi ils arrivent le plus souvent, il n'en est pas moins vrai que la plupart des légionnaires sont de très braves gens et qui plus est, des héros, ils le prouvent tous les jours; que presque tous nos sous-officiers sont remarquables et d'une honorabilité parfaite et que nos officiers constituent une élite dans notre armée.*

« *Il est du devoir du colonel de rendre cet hommage à son régiment.* »

« J'ai pensé que cet ordre du colonel Girardot viendrait opportunément à l'appui de la campagne du Comité de l'Afrique française.

« Veuillez agréer, etc.

« UN OFFICIER D'ALGÉRIE. »

RENSEIGNEMENTS DIVERS

L'importation des armes. — Voici le texte du protocole signé à Bruxelles le 22 juillet 1908 en vue de la suspension temporaire de l'importation et de la vente des armes à feu, des munitions et de la poudre, par application de l'acte de Bruxelles :

PROTOCOLE

Se référant aux articles 1, 3, 8 et 9 de l'acte général de la conférence de Bruxelles, signé à la date du 2 juillet 1890, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, sont tombés d'accord sur les dispositions suivantes :

§ 1er. — L'importation de toute espèce d'armes à feu, de munitions et de poudre destinées à des indigènes, ainsi que la vente et la délivrance de toute espèce d'armes à feu, de munitions et de poudre à des indigènes, seront suspendues pour la durée de quatre ans à partir du 15 février 1909 dans la zone désignée au paragraphe 2, ces dispositions n'étant pas applicables aux armes, munitions et poudres importées en transit et destinées à des régions en dehors de ladite zone. Il est entendu que les autorités locales pourront, dans des cas tout à fait exceptionnels, délivrer aux indigènes des armes à feu, des munitions et de la poudre.

§ 2. — La zone mentionnée au paragraphe précédent aura pour limites :

D'une part, la mer;

D'autre part, la rive droite du Cross-River, depuis son embouchure sur le golfe de Guinée jusqu'à la rencontre de la frontière occidentale du Cameroun; de ce point, la frontière entre le Cameroun et la Nigérie jusqu'au lac Tchad; la limite du Cameroun sur le lac Tchad; la frontière entre les territoires allemands et français, à partir du lac Tchad jusqu'à la rencontre de la limite du bassin conventionnel du Congo;

La limite du bassin conventionnel du Congo jusqu'à la rencontre de la crête orientale du bassin de la rivière M'Poko et cette crête jusqu'à l'Oubangui;

De ce point, l'Oubangui jusqu'à Banzyville; à partir de Banzyville, une ligne rejoignant la crête orientale du bassin de la rivière Mongala; cette crête; puis une ligne rejoignant l'embouchure de l'Itimbiri; de ce point, la limite occidentale du district de l'Arruwimi jusqu'au 2e degré de latitude sud; la limite septentrionale des districts du Kassai et du Kouango jusqu'à l'embouchure du Kouango; une ligne remontant le Kouango jusqu'à un point situé à 25 kilomètres au Sud de la frontière portugaise; puis une ligne courant parallèlement à cette frontière à une distance de 25 kilomètres jusqu'à la mer, cette distance étant calculée à partir de la rive gauche du Congo dans la section où ce fleuve sert de frontière.

Il est entendu que les îles distantes de moins de 20 kilomètres du littoral compris dans la zone de prohibition désignée ci-dessus seront également incluses dans cette zone de prohibition.

§ 3. — Dans le cas où aucune des parties contractantes n'aurait, douze mois avant l'expiration de la période indiquée au paragraphe 1, notifié son intention de faire cesser les effets du présent protocole, il continuera à rester en vigueur pendant deux ans, et ainsi de suite, de deux ans en deux ans.

§ 4. — Dans la mesure du possible, les autorités locales veilleront à ce que, pendant le délai qui s'écoulera à partir de la signature jusqu'à l'entrée en vigueur du présent protocole, l'importation des armes à feu, des munitions et de la poudre se tienne dans les limites des moyennes semestrielles de l'importation de ces articles pendant les trois dernières années.

§ 5. — Les gouvernements de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Etat indépendant du Congo, de la France, de la Grande-Bretagne et du Portugal s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution, dans leurs territoires respectifs, des dispositions du présent protocole.

§ 6. — Avant le 1er septembre prochain, chacune des puissances participantes confirmera le présent protocole en remettant au gouvernement impérial d'Allemagne une note dans laquelle sera inséré intégralement le texte dudit protocole. De son côté le gouvernement impérial d'Allemagne, au fur et à mesure de la réception de ces notes, en avisera les puissances participantes.

La dénonciation prévue au paragraphe 3 s'effectuera dans les mêmes formes, c'est-à-dire par une notification adressée au gouvernement impérial d'Allemagne qui en avisera d'urgence les autres puissances participantes.

Fait à Bruxelles, le 22 juillet 1908.

Pour la France : D'ORMESSON, RENÉ LECOMTE. — Pour l'Allemagne : Graf VON WALLWITZ. — Pour l'Espagne : ARCKRO DE BAGNER. — Pour l'Etat indépendant du Congo : LIEBRECHTS. — Pour la Grande-Bretagne : ARTHUR A. HARDINGE. — Pour le Portugal : SANTO THYRSO, ANTONIO DUARTE RAMADA, CURTO.

Conformément aux dispositions du paragraphe 6, le protocole qui précède a été confirmé par le gouvernement de la République ainsi que par les autres gouvernements participants.

Le Congrès de la Mutualité coloniale. — Le Comité de la Fédération de la Mutualité coloniale et des pays de protectorat prépare, en ce moment, son deuxième Congrès. Comme le premier, il se tiendra en Algérie, et c'est à Oran qu'il s'ouvrira au mois d'avril prochain.

Dans une circulaire qu'il vient de faire paraître, le Comité invite toutes les Sociétés coloniales à collaborer aux travaux de ce Congrès, sans aucune distinction de législation ou de régime, et il fait appel à toutes les compétences, sans acception d'école, pour rechercher en commun les moyens propres à favoriser, aussi bien chez nos nationaux que chez nos sujets indigènes, le développement des organismes d'assistance et de prévoyance sociales.

A cette circulaire est annexé le règlement du Congrès, ainsi que le programme des questions qui seront abordées pendant sa durée. Celui-ci embrasse, comme on pourra s'en rendre compte, une étude très complète de la mutualité, tant au point de vue indigène qu'agricole et militaire. Les questions d'hygiène, d'éducation et de législation n'ont pas été non plus oubliées et donnent à ce Congrès un intérêt de premier ordre.

BIBLIOGRAPHIE

La découverte des grandes sources du centre de l'Afrique, rivières de vie, rivières de mort, Nana, Ouam, Penndé, par le commandant LENFANT, ouvrage contenant 115 illustrations et une carte en couleurs, avec une préface de M. Bouquet de la Grye. — Paris, librairie Hachette et Cie. 1909.

Ce livre a été écrit à la suite d'une mission d'exploration, de colonisation, de pacification et d'humanité. Il fixe l'attention sur

une partie du Congo français et touche à des questions qu'il importe qu'on connaisse en France.

Il note la marche en avant, à travers des territoires qui, à première vue, paraissent presque inaccessibles, où les obstacles se montrent à chaque pas, où ils prennent toutes les formes, où ils essaient d'épuiser les meilleures volontés. Le but à atteindre est représenté par le Haut-Logone, mais ce but se multiplie, à mesure qu'on avance, par des explorations dans le bassin de la Sangha et dans la plaine du Tchad. Ce livre représente, en réalité, le résumé d'une randonnée extraordinaire dont les résultats sont des plus brillants et qui jette sur ceux qui en ont été les héros quelque chose qui dépasse l'intérêt et la sympathie et ressemble fort à de l'admiration.

La mission avait un programme très large. Elle n'avait pas seulement à reconnaître les routes praticables entre le centre africain et la colonie du Congo, du Logone à la Sangha, elle avait encore la liberté de se mouvoir dans tous les sens, de tirer parti de tout et d'exercer son influence sur les habitants. De ce fait, elle prenait une importance que le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* a signalée, quand il a publié, au mois de janvier dernier, une carte et un long article sur les travaux du commandant Lenfant et ses compagnons.

Il y a beaucoup de descriptions dans ce livre. Elles sont rendues sobrement avec une pointe de délicatesse très particulière et qui est la manière de l'écrivain. Il y a également un grand nombre de portraits. Ils sont nets, bien dessinés et font ressortir les traits les plus saillants des gens qui nous sont présentés, qu'ils soient des autochtones ou des membres de la mission.

Grâce à cette façon de procéder, le lecteur vit, en quelque sorte, l'existence qu'on mène dans l'Afrique centrale, il voit se dérouler les paysages, il s'initie aux habitudes et aux coutumes des habitants.

Cette contrée, qu'on ne peut trop admirer, a, malheureusement, deux ennemis : la tsé-tsé et le cannibale. La tsé-tsé est cette mouche néfaste dont la piqûre occasionne si souvent la mort après avoir causé la maladie du sommeil. Le commandant Lenfant donne de ce diptère une description que nous croyons utile de reproduire. Elle aura encore ce résultat de montrer avec quelle conscience il parle de tout ce qu'il a observé :

« Il existe plusieurs espèces de tsé-tsé. La mission du Haut-Logone n'en a guère rencontré que trois : la *glossina palpalis*, qui s'attaque principalement à l'homme, la *glossina morsitans*, signalée par beaucoup de voyageurs comme l'ennemie du bétail, et la *glossina tachynoïdes*, qui pique divers animaux.

« La *glossina palpalis* nous intéresse particulièrement par son action mortelle sur l'humanité. On peut dire que si le Congo supérieur n'était pas affligé de ce terrible fléau, son altitude, son climat, beaucoup moins pénible que celui du Soudan et de la région côtière, lui créeraient une réputation satisfaisante.

« Malheureusement la tsé-tsé l'habite presque partout. Ce diptère, cette mouche noire, longue de 11 à 13 millimètres, est reconnaissable aux stries jaunâtres qu'elle porte sur l'abdomen, à ses ailes croisées comme des ciseaux lorsqu'elle est au repos et à leurs nervures. Sa trompe atteint jusqu'à 3 millimètres de longueur ; elle nous a piqués à travers des chaussures en toile à voile par-dessus la chaussette. La piqure est douloureuse et produit la sensation d'une forte épingle prolongée dans l'épiderme. L'insecte a déjà repris son vol lorsqu'on ressent la douleur. Elle recherche l'ombre des grands bois et vit parmi les feuilles ou dans l'écorce des arbres toujours à proximité des cours d'eau... Celle-ci se reproduit en pondant, à la saison chaude et par intervalles, des pupes qu'elle dépose dans l'ombre tiède des forêts, dont la température constante favorise l'éclosion de la nymphe... Elle est beaucoup plus agressive dans l'ombre qu'en plein soleil, elle pique beaucoup plus une peau noire qu'une peau blanche, un vêtement noir qu'un vêtement blanc, dont l'éclat la gêne. Comme tous mes compagnons, j'ai remarqué que nous étions beaucoup plus piqués avec des vêtements kakis que vêtus de toile blanche.

« ... La *glossina palpalis* puise, dit-on, ce virus nocif sur les grands animaux, éléphant-buffle, crocodile, qui vivent sans inconvénient avec leur sang injecté de trypanosome. C'est ce microbe que la mouche transmet intact, ou modifié, à l'homme et aux animaux qu'elle pique. Supposez qu'une mouche prenne son repas sur un buffle et que l'animal la chasse avant qu'elle soit repue ; elle va chercher à le terminer et, dans ce but, plongera sa trompe imprégnée de sang contaminé dans l'épiderme d'un homme ou d'un être placé sur son chemin. Il suffit qu'il reste un trypanosome dans sa trompe pour que le sujet piqué se trouve infecté, mais fort heureusement le fait est rare. »

Quand on lit ce que l'auteur a écrit sur le cannibalisme, on s'aperçoit bien vite que celui-ci n'est qu'un effet qui disparaîtra le jour où la cause aura été supprimée. Si tous les noirs de la Sangha, comme ceux qu'on rencontre au centre et au Sud du nœud orographique de Yadé, sont cannibales, c'est qu'ils manquent de viande et de sel.

Il ressort de toutes les observations qui ont été faites par la mission Lenfant, que le cannibalisme est le résultat d'un besoin. Il faut noter, en effet, que les gens qui habitent ces hautes contrées peuvent être divisés en deux catégories, ceux où les chasses sont infructueuses, où le sel n'existe pas ou ne peut parvenir, où la nourriture se compose presque uniquement de farine de nété, de graminées sauvages, de chloridées au grain rouge et, d'autre part, ceux qui ont la facilité de se pourvoir de salure et de viande. Les premiers sont tous cannibales, les seconds ne le sont jamais. C'est que ces derniers, qu'on rencontre dans la vallée du Logone ou dans la plaine du Tchad, peuvent pratiquer l'élevage, qu'ils fabriquent du sel en lavant des cendres de Karité ou de nété et qu'ils ne sont pas les victimes de la terrible tsé-tsé.

C'est elle, en effet, cette ennemie des animaux, qui a déterminé, par la disparition de ceux dont la chair aurait pu servir à la consommation, cette passion, singulière à première vue, qui fait que l'homme a toujours à craindre d'être tué pour être mangé et dont il faut rechercher le motif dans le besoin absolu qu'éprouvent toutes les créatures de se mettre dans la bouche des aliments salés.

Ce livre vaut mieux qu'un simple compte rendu de voyage. De la première ligne à la dernière, il est une leçon de choses. Il est écrit avec une pondération qui en fait, à nos yeux, le principal mérite. Ce calme, cette modération, cette délicatesse qu'on rencontre à chaque ligne, font mieux ressortir la vaillance, le dévouement et la solidarité du commandant Lenfant et de ses jeunes compagnons, que celui-ci nous fait connaître en nous signalant leurs travaux et leurs initiatives. Ce sont les capitaines Joannard et Périquet, le Dr Kérandel, M. Bastet, les maréchaux de logis Psichari, Bougon, Delacroix et le sergent de Montmort, le seul qui ne soit pas revenu.

Encore une fois *La Découverte des grandes sources de l'Afrique* est un très beau et un très bon livre, il fait grand honneur à celui qui l'a écrit. Il est soigné dans la forme et a cette qualité que nous apprécions fort, de laisser courir à travers des lignes conçues d'une façon mâle et pittoresque, un souffle, qui vient leur donner plus de souplesse, plus de saveur et une véritable grâce.

La France dans l'Océan Indien, par Eugène Gallois, chargé de mission, lauréat des Sociétés de géographie, ouvrage accompagné de cartes et illustrations, dépôt, 6, rue de Mézières, Paris.

L'auteur a l'habitude des voyages. Son nom est connu et il est sympathique. C'est toujours, en effet, avec une scrupuleuse attention qu'il a relevé les points intéressants des nombreux pays qu'il a visités.

Nous avons eu de lui des impressions sur la Russie, une excursion dans le Turkestan, une autre à Java, une autre encore en Birmanie. Nous avons conservé, également, un très bon souvenir de tout ce qu'il nous a conté de ses chevauchées en Indo-Chine, en Océanie, sur la côte d'Afrique et au Japon.

Il a visité bien d'autres pays encore, tant dans le Levant que dans l'Amérique du Sud. De tous ces voyages, et comme s'il avait été un fils d'Albion, il a cru nécessaire de nous donner un aperçu et il faut convenir qu'en agissant ainsi, il a fait plaisir à nombre de gens et a augmenté le nombre de renseignements qu'il importe que nous ayons sur le monde.

Aujourd'hui, il nous mène dans l'Afrique Orientale. Il nous dit ce qu'il a vu, ce qui l'a intéressé. En passant, il nous remémore certaines dates qui comptent dans notre histoire coloniale.

Sur Madagascar, il s'étend longuement. On voit que la grande île de la mer des Indes l'intéresse et qu'elle retient autant par son passé que par l'avenir en lequel, il faut le remarquer, il n'a qu'une confiance limitée.

De la Réunion, dont il a été obligé d'admirer les paysages, le pittoresque, la grâce et l'éclat, il n'est pas non plus enthousiaste. Tout en reconnaissant que l'ancienne île Bourbon est digne de tous les intérêts, il est forcé d'avouer qu'elle n'est plus l'île riche, florissante des temps jadis, alors que la betterave ne donnait pas ce qu'on lui fait rendre aujourd'hui.

De l'île de France, l'île Maurice d'aujourd'hui, qu'il met en parallèle avec la Réunion, il tire une leçon de choses. Il convient qu'elle est tout à l'avantage des Anglais.

En somme, c'est un livre facile à lire, qu'on a intérêt à voir pro-

pager. Il peut dire des choses que l'on sait, mais il les dit avec un accent particulier et il est bon qu'on répète souvent même ce que l'on croit connu du public.

L'Afrique du Nord, Tunisie, Algérie, Maroc, avec 27 gravures dans le texte et 3 cartes hors texte, par Henri Lorin, ancien professeur au lycée de Tunis, professeur de géographie à l'Université de Bordeaux. — Librairie Armand Colin, rue de Mézières, 5, Paris. Prix : 3 francs.

Voilà un ouvrage qui ne peut manquer d'être bien accueilli. Sa place est indiquée dans toutes les bibliothèques Il est d'actualité et répond à une nécessité. Il représente, dans un format facile, la condensation de tout ce qu'on a écrit sur la Berbérie ou le Magreb, comme l'appellent les Arabes. C'est un livre de vulgarisation; il s'adresse à tout le monde, aux écoliers comme aux fonctionnaires, aux agriculteurs comme aux commerçants. Il vient en aide aux gens du monde aussi bien qu'aux travailleurs, qui n'ont pas toujours le temps de lire les ouvrages spéciaux qu'on a écrit sur les immenses régions dont se compose l'Afrique mineure.

Cet ensemble de hautes terres au travers desquelles l'Atlas court du Sud-Ouest au Nord-Est demandait autre chose que tout ce qui a paru jusqu'à ce jour. Non pas que tous ces ouvrages n'aient une valeur inestimable, mais ils ne s'adressent qu'à un public restreint et ne comportent qu'un objet particulier à telle ou telle région. Un livre était nécessaire. Il manquait, à notre littérature africaine, un manuel où fût résumé tout ce qui a été écrit sur ces vastes contrées de l'Afrique septentrionale. Nous croyons posséder cet ouvrage aujourd'hui. *L'Afrique du Nord*, de M. Henri Lorin, répond à ce besoin. Il embrasse, dans un cadre restreint, toutes les questions dont ce vaste territoire fait l'objet. Il résume les travaux considerables qu'on y a poursuivis depuis plus de soixante-dix ans. Il permet de se faire une idée très nette du programme qu'on s'est imposé, qui va toujours en s'élargissant et qu'il n'est plus possible d'ignorer.

Au point de vue géographique, l'auteur a réuni en quelques pages tout ce qu'il importe qu'on sache sur l'Afrique mineure. Avec la même sobriété et la même clarté, il a rappelé les phases différentes par lesquelles les pays appartenant à cette zone ont passé, en ayant soin de rappeler les faits essentiels et de faire ressortir l'œuvre à laquelle la France s'est attachée.

Les éléments très divers dont se composent les populations de ces régions sont fort bien présentés et nous permettent, sans aucune peine, de fixer notre jugement sur les forces dont ils disposent comme sur les branches très diverses où ils manifestent leur énergie. Mais c'est spécialement sur les étendues dont la Tunisie, l'Algérie et le Maroc sont la désignation que M. Henri Lorin s'est longuement arrêté. Il a réuni, dans ces pages — les plus nombreuses de son livre, — des renseignements d'une utilité scientifique et pratique qui donnent une physionomie très particulière à son travail. Les lecteurs liront avec beaucoup de fruit les descriptions qu'il fait de ces pays, auxquelles viennent s'adjoindre des documents dont l'auteur a extrait le suc et qu'il nous présente avec une brièveté qui n'empêche pas la clarté.

Géographie, histoire, coutumes des divers éléments dont la population est composée, étude des régions avec leurs divisions et subdivisions, traits qui les caractérisent, économie présidant à leur existence, moyens de communication, transport, commerce, administration politique tant indigène qu'européenne, tout cela est passé en revue, examiné sous les aspects multiples que chacun de ces objets comporte et présenté dans un ordre parfait, avec une précision absolue et une méthode qui fait le plus grand honneur à celui qui l'a conçue.

Sur toutes les questions, l'auteur donne des renseignements pris aux meilleures sources. Après chaque chapitre, il résume, en quelques lignes, l'objet qu'il a exposé et en tire les commentaires.

Quand on ferme le livre, on a sur ces trois pays de l'Afrique du Nord une vue très nette, une appréciation très documentée. On n'ignore plus rien, en effet, des généralités qui les distinguent. Si on veut entrer davantage en communication avec eux, on n'a qu'à se reporter aux ouvrages les plus propres à consulter, dont l'auteur nous donne la liste et auxquels il nous renvoie.

En rassemblant les nombreux éléments dont sont constitués ces trois pays du Nord africain, M. Henri Lorin a rendu un service dont tout le monde lui saura gré et dont le Comité de l'Afrique ne peut trop le féliciter. Un pareil manuel vient combler une lacune, il répond à des besoins incessants, il facilite l'étude et la tâche de tous ceux qui, sous quelque prétexte que ce soit, veulent aborder un côté quelconque des problèmes touchant à l'Afrique septentrionale.

Pour conserver à son livre, le côté pratique et scolaire par lequel il se recommande, il suffira à l'auteur de se tenir au courant des événements qui ne peuvent manquer de survenir et de le compléter par des notes et des observations. Quant au fond, il demeurera toujours exact et il répondra aux exigences des générations prochaines comme à celle à qui il s'adresse aujourd'hui.

La production du coton en Egypte, par François Charles-Roux. Paris, librairie Armand Colin, 1908; prix : 7 fr. 50.

La culture du coton est de tradition en Egypte. Son importance s'est accrue avec les circonstances. Depuis bientôt quatre-vingts ans, elle a pris un développement tellement considérable qu'elle s'impose à l'attention des économistes.

C'est à son sol, à son climat, aux procédés de culture ,que « ce pays des paradoxes » doit la production cotonnière tous les jours plus abondante dont elle s'enrichit.

En lisant les pages si documentées du livre de M. François Charles-Roux, on constate une fois de plus que les conditions que présente l'Egypte pour la culture du cotonnier se retrouvent dans l'Afrique occidentale, et tout particulièrement dans la boucle du Niger, du côté de Djenné.

Des deux côtés, nous rencontrons des périodes de chaleur très considérable suivies de périodes de fraîcheur. Les crues du Niger sont au moins comparables à celles du Nil. Or, on sait l'importance du régime du Nil sur la culture du coton et on est arrivé ainsi à se demander si, dans le bassin du Niger, en créant des barrages, en faisant des arrosages, en créant par conséquent des canaux, on n'atteindrait pas bientôt une prospérité cotonnière qui, par la suite, pourrait balancer la puissance de ce produit en Egypte.

On peut tirer du livre que nous nous plaisons très particulièrement à présenter au public des conclusions où l'Egypte n'est plus qu'un exemple, exemple bon à suivre, exemple doublé de tout un arsenal de documents historiques, agricoles, industriels et commerciaux. Il donne la clef des procédés qu'il faut employer dans la culture très particulière du cotonnier. Il n'oublie de nous renseigner sur aucun détail. Choix du terrain, assolement, amélioration et préparation du sol, fumure des terres, engrais naturels et chimiques, sélection des semences, arrosages, soins ultérieurs, ver du coton, rendement ; rien n'est oublié, tout est expliqué, et ainsi pour chaque phase par où passera ce coton, jusqu'au jour où il servira de vêtement à un individu d'un des deux hémisphères.

Quand on observe l'extension de la culture du coton, depuis la guerre de sécession, dans les pays où elle était susceptible de réussir, on est surpris du nombre de régions où elle prend racine. En Afrique, en Asie centrale, en Extrême-Orient, elle s'étend. Partout où son acclimatation a été possible, elle a créé des marchés de production.

Les lecteurs du *Bulletin* savent déjà l'ampleur du mouvement cotonnier en Afrique, et surtout en Afrique occidentale. Les enseignements du livre de M. F. Charles-Roux ne pourront que l'étendre encore.

Il ne faut pas oublier que le coton est celui de tous les textiles qui est le plus demandé. Il entre dans une quantité de fabrications. Il possède des qualités que n'ont pas d'autres matières propres à être mises en tissus. Il représente dans la consommation générale un chiffre formidable, et celui-ci va toujours en s'accroissant.

En présence d'un fait aussi palpable, on est amené à penser qu'il est utile de provoquer l'extension d'une matière aussi demandée. Le bel ouvrage de M. François Charles-Roux ne peut avoir, en raison de ce que nous venons de dire, qu'un très grand retentissement. Il précise des faits qu'un trop petit nombre de gens sont à même de constater, il invite à essayer de mettre en pratique une culture qu'on connaissait déjà dans l'antiquité.

Cet ouvrage est le fruit d'un grand travail, d'une très grande érudition ; mais il a surtout cet avantage d'éclairer le public sur un point d'autant plus important qu'il peut devenir la source d'une grande prospérité dans certaines de nos colonies.

La Chambre de commerce de Marseille et l'Exposition coloniale de 1906. — Marseille, Typographie et lithographie Barlatier, 1908.

En publiant le résumé des efforts qu'elle a faits pour le succès de l'Exposition coloniale de 1906, la Chambre de commerce de

Marseille a profité de l'occasion qui lui était donnée pour entrer en communication directe avec le grand public et pour établir combien cette manifestation cadrait avec les préoccupations d'expansion coloniale auxquelles tout le monde, en France, s'associe.

Le livre, fort élégamment édité, débute par un exposé historique du rôle joué par la ville de Marseille dans les différentes expéditions d'outre-mer, dont les croisades furent d'abord le prétexte. Il fait ressortir, tout particulièrement, les services que la Chambre de commerce de cette ville rendit à Colbert, la collaboration active que cette compagnie lui prêta, les institutions dont elle prit la charge, les efforts de tous genres qu'elle fit en vue de l'affranchissement et du développement du port magnifique dont elle avait, en quelque sorte, la garde.

L'histoire de Marseille, ce dernier rejeton du monde hellénique, est liée à notre mouvement commercial non seulement par sa situation sur la Méditerranée, mais plus encore par son initiative à concourir à tout ce qui pouvait étendre nos relations. En dépit de bien des obstacles, malgré toutes les atteintes portées à nos intérêts par les guerres de religion pendant la durée du XVI[e] siècle et le commencement du XVII[e], de la peste, de la crise économique provoquée par la révolution, et, de nos jours, par l'abandon de l'Egypte, Marseille n'a jamais abandonné la tâche qui lui est échue en partage et il faut reconnaître qu'elle a su toujours profiter de nos moindres succès diplomatiques pour étendre son influence.

La partie de cet exposé, consacrée aux Echelles de Barbarie, à l'Afrique occidentale et orientale, devait forcément attirer particulièrement notre attention. Nous avons été heureux d'y retrouver tout ce qui a marqué, depuis l'origine des relations de Marseille avec ces différentes contrées, le mouvement commercial de ce port.

Dans les quelques pages consacrées au continent noir, il y a tout un programme d'expansion, d'institutions, de gestion. L'Afrique a été une mine d'or pour Marseille, mais il faut reconnaître que les Marseillais n'ont pas boudé à la peine. Ils ont fondé des factoreries tant au Nord qu'à l'Est et à l'Ouest. Partout, ils se sont multipliés. On peut certifier qu'ils ont préparé la conquête et qu'ils sont les artisans de tout ce que nous voyons aujourd'hui.

On trouvera, à la fin du volume, des notices et des tableaux statistiques. Ils complètent très heureusement ce très beau travail. En réunissant les principaux éléments de l'œuvre économique dont la Chambre de commerce de Marseille a pris l'initiative, on n'a fait que donner la clef de la prospérité du premier port de France.

Simples souvenirs. 1859-1907, par le comte DE PIMODAN, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, breveté d'état-major. — Chez Plon-Nourrit et C[ie], éditeurs, 1908; prix : 3 fr. 50.

Ce sont presque des mémoires. L'auteur s'est fait un plaisir et peut-être un devoir de rappeler ses souvenirs. Il a voulu rassembler, dans ces quelques pages, les événements les plus marquants de sa propre existence, et comme il a connu beaucoup de gens, que ceux-ci sont souvent des figures intéressantes, qu'ils ont, à de certains moments, occupé la société de leurs faits et de leurs gestes, il s'ensuit qu'ils intéressent en rappelant les années envolées.

Les voyages dans la presqu'île des Balkans, au Japon, en Algérie ne sont ici que des indications où se mêlent cependant des anecdotes souvent intéressantes. Le comte de Pimodan nous les avait fait connaître sous des traits plus larges, dans d'autres livres qu'il a publiés et qu'on a lus avec beaucoup de plaisir.

La campagne du Maroc et les enseignements de la guerre d'Afrique, par le colonel SAINTE-CHAPELLE, chez Berger-Levrault et C[ie], éditeurs. Prix : 2 fr. 50.

Cet ancien colonel du 3[e] chasseurs d'Afrique, venant exprimer son opinion sur notre intervention au Maroc, n'est pas pour nous déplaire. La thèse qu'il soutient est celle que nous défendons, celle que le général d'Amade a mise en pratique.

Les pages qu'il publie sont bonnes à lire, elles donnent une idée générale de la situation qu'on rencontre dans les pays où le Coran a force de loi. Elles rappellent encore le passé. Elles sont un enseignement. L'histoire racontée par un soldat a toujours beaucoup de charme. Les faits prennent, sous sa plume, une grande intensité de vie et intéressent d'autant plus que beaucoup d'entre eux ont été vécus par l'auteur.

TABLE SPÉCIALE DES RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

Le Gérant : **J. LEGRAND.**

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.